e I 39 ∞

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE,

E 139 ∞

CONTENANT LES CHOSES LES PLVS DIGNES DE MEMOIRE, auenuës aux Iſles & Royaumes de la Grande Bretagne, d'Irlande, de Man, & autres adjacentes.

TANT SOVS LA DOMINATION DES ANCIENS BRETONS ET ROMAINS, que durant les regnes des Anglois, Saxons, Pictes, Eſcoſſois, Danois, & Normans.

ENSEMBLE L'ESTAT ET SVCCEZ DES AFFAIRES DES ANGLOIS en France, en la Terre Sainte, en Caſtille, Portugal, Galice, & autres Prouinces eſtrangeres.

Par ANDRE' DV CHESNE, Hiſtoriographe de France.

NOVVELLE EDITION, REVEVE ET CORRIGE'E,
Et continuée depuis mil ſix cens quarante-vn iuſques à preſent,

Par le Sr DV VERDIER, Hiſtoriographe de France.

SECONDE PARTIE.

A PARIS;

Chez LOVYS BILLAINE, au Palais, au ſecond Pillier de la grande Salle, à la Palme, & au grand Ceſar.

M. DC. LXVI.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

PRIVILEGE
DV ROY

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Baillifs, Seneſchaux, Preuoſts, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Iuſticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut: Noſtre amé THOMAS IOLLY Marchand Libraire de noſtre bonne ville de Paris, Nous a fait remonſtrer qu'il auroit fait reuoir & corriger, l'*Hiſtoire d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, compoſée par feu M. du Cheſne Hiſtoriographe de France*; Et fait faire *vne Continuation d'icelle depuis l'année 1642. iuſques en l'an 1664. par le ſieur du Verdier*; laquelle il deſireroit faire imprimer: Mais craignant que quelque Libraire ou autres enuieux de ſon trauail ne vouluſſent luy contrefaire & l'imprimer, tant ſur ſa copie que ſur d'autres: Il Nous a tres-humblement ſupplié de luy accorder pour ce nos Lettres de permiſſion & priuilege: A CES CAVSES, voulant fauorablement traiter l'Expoſant, Nous luy auons permis & permettons d'imprimer ou faire imprimer ledit Liure, en tel volume qu'il iugera bon eſtre, durant l'eſpace de dix années, à compter du iour qu'il ſera acheué d'eſtre imprimé pour la premiere fois; faiſant tres-expreſſes deffenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de l'imprimer, vendre ny diſtribuer, ſous pretexte de correction, changement de titre ou autrement, en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, meſme d'en apporter, vendre & diſtribuer de ceux qui pourroient eſtre contre-faits és pays eſtrangers, à peine de confiſcation des Exmplaires contre-faits, de tous deſpens, dommages & intereſts, & de quinze cens liures d'amende, applicable à l'Hoſpital General de noſtre bonne ville de Paris; à condition qu'il ſera mis deux Exemplaires dudit Liure dans noſtre Bibliotheque publique, vn dans noſtre Cabinet, & vn en celle de noſtre tres-cher & feal Cheualier Comte de Gien, Chancelier de France le ſieur Seguier, auant que l'expoſer en vente, à peine de nullité des preſentes: Du contenu deſquelles Nous voulons & vous mandons que vous faſſiez ioüyr dans tous les lieux de noſtre obeyſſance ledit IOLLY, ou ceux qui auront droit de luy, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit donné aucun empeſchement; Et qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Liure vn Extrait des preſentes, elles ſoient tenuës pour bien & deuëment ſignifiées: Mandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, faire tous Exploits neceſſaires, ſans demander autre permiſſion: CAR tel eſt noſtre plaiſir, nonobſtant oppoſitions ou appellations quelconques, & ſans preiudice d'icelles, deſquelles Nous nous reſernons la connoiſſance, & à noſtre Conſeil, nonobſtant Clameur de Haro, Chartre Normande, & autres lettres à ce contraires. DONNÉ à Paris le ſixieſme iour d'Aouſt l'an de grace mil ſix cens ſoixante-cinq: Et de noſtre Regne le vingt-troiſiéme. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil.

DV IARDIN.

Ledit Iolly a fait part du preſent Priuilege à Denys Bechet & Louys

Billaine, auſſi Marchands Libraires, pour en iouyr chacun pour ſon tiers conjointement auec luy.

Acheué d'imprimer le 7. Ianuier 1666.

Regiſtré ſur le Liure de la Communauté des Marchands Libraires, ſuiuant l'Arreſt du Parlement en date du 8. Auril 1653. Fait à Paris le 4. Decembre 1665.

S. PIGET, Syndic.

HISTOIRE

HISTOIRE DANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus memorable aux Iſles de la grande Bretagne, d'Irlande, & autres adjacentes, ſous les Saxons, Anglois, Eſcoſſois, Pictes & Danois.

Enſemble l'Eſtat & ſuccez des Affaires des Anglois en France, en la Terre Saincte, en Caſtille, Portugal, Gallice, & autres Prouinces eſtrangeres.

TOME SECOND.

Sommaire des principales matieres contenuës au Liure XX.

I. *Henry VIII. du nom Roy d'Angleterre eſpouſe Catherine vefue de ſon frere Artus & eſt couronné auec elle. Se ligue auec le Pape & l'Empereur contre Louys XII. Roy de Fraucc. Ferdinand d'Arragon occupe la Nauarre.*

II. *Paſſage du Roy Henry & des Anglois en Fraucc. Theroueune & Tournay priſes par luy. Edmond de la Pole Duc de Suffole decapité.*

III. *Guerre en Eſcoſſe, & la cauſe d'icelle. Bataille, où le Roy Iacques IV. du nom eſt tué. Iacques cinquieſme ſon fils luy ſuccede.*

IV. *Thomas Comte de Suthry crée Duc de Northfole. Reconciliation du Roy Louys & du Pape. Mort d'Aune Royne de Frãce. Traité de paix entre les Roys Louys & Henry. Mariage de Marie Princeſſe d'Angleterre auec le Roy Louys. Solemniſé dedans Abbeuille. Mort du Roy Louys, auquel ſuccede François I. du nom. Marie renuoyée en Angleterre, & remariée à Charles Duc de Suffole.*

V. *Naiſſance de Marie fille de Henry Roy d'Angleterre. Thomas Volſey Archeueſque d'Yore. Iean Stovard Duc d'Albanie Regent d'Eſcoſſe. Propoſitions de mariage entre François Dauphin & Marie d'Angleterre. Thomas VVolſey crée Cardinal. Ligue des Roys de France & d'Angleterre contre le Ture. Charles d'Auſtriche elen Empereur apres la mort de Maximilian. Tournay rendu au Roy de Fraucc.*

VI. *Thomas Havvard enuoyé Lieutenant du Roy Henry dans l'Irlande. Girand Comte de kildare priſonnier à Londres, & Henry Comte de Northumbelland auſſi. Entreueuë des Roys François & Henry entre Ardres & Guines. L'Empereur Charles en Angleterre. Traite auec le Roy Henry.*

VII. *Mort d'Edvvard Duc de Bukingham. Le Roy Henry eſcrit contre Luther. Origine des guerres d'entre l'Empereur Charles & le Roy François. Le Roy Henry ſe metle de les accorder Et ne pouuant, ſe declare du party de l'Empereur.*

VIII. *Mort du Pape Leon X. auquel ſuccede Adrian VI. Nouueaux traitez entre l'Empereur Charles & Henry. Charlet de Bourbon inuite l'Anglois en Fraucc. Alliance du Roy François auec Iacques Prince Irlandois. Armee de Henry pour paſſer en France. Chriſtierne Roy de Dannemarc en Angleterre. Iean Fiſcher & Thomas Morus eſcriuent contre Luther. Mort du Pape Adrian, auquel ſuccede Clement VII.*

IX. *Deſcente du Duc de Suffole & des Anglois en Picardie. Où ils deſtruiſent quelques places, puis ſe retirent. Eſcoſſois courent les frontieres d'Angleterre. Bataille de Pauie, où le Roy François eſt pris priſonnier. Lettres du Roy Henry contre Luther. Haine de Thomas VVolſey contre l'Empereur. Nouueau traité d'alliance entre la France & l'Angleterre pour luy reſiſter. Le Roy François deliuré de priſon. Ligue contre l'Empereur.*

X. *Deſſein pernicieux du Cardinal d'Yore pour faire repudier Catherine tante de l'Empereur au Roy Henry ſon mary. Le Pape Clement priſonnier. Le Cardinal d'Yore en Ambaſſade en Fraucc. Amour du Roy Henry vers Anne de Bonllen. Anne de Mountmorency Ambaſſadeur du Roy François en Angleterre. & ſa reception. Le Pape Clement remis en liberté par le ſecours des Roys Francois & Henry.*

XI. *VVolſey demande & pourſuit le diuorce de Henry & de Catherine enuers le Pape. Lequel les eſtablit Cardinaux Campegge & VVolſey iuges en faueur du Roy. L'arriuée de Campegge en Angleterre & ſon abouchement auec Catherine. Le Pape reuoque le pouuoir des iuges à la ſolicitation de l'Empereur, & euoque la cauſe à Rome.*

XII. *Traité de Cambray. Liberalité du Roy Henry vers le Roy Francois & ſes enfans. Reſcrit aux Vniuerſitez touchant ſon diuorce. Demet VVolſey de tous ſes honneurs & dignitez. Lequel en meurt de regret. Mort de Guillaume VVarame Archeueſque de Canterbury, auquel ſuccede Thomas Cranmer, grand fauteur des voloutez de Henry. Thomas Morus Chancelier d'Angleterre renonce*

à son office. Iournées Imperiales : & les lettres des Roys d'Angleterre & de France aux Princes de l'Empire. Nouueaux traitez d'alliance entre les deux Roys. Lesquels s'entreuoient derechef à Boulõgne. Et enuoyent les Cardinaux de Tournon & de grandmont à Rome, pour parler au Pape du diuorse de Catherine.

XIII. *Henry la repudie deuant que le procez fust decidé : & espouse Anne de Boullen. Nonobstant quoy que les Cardinaux François ne laissent de persister en leurs poursuites pour l'accorder auec le Pape.*

XIV. *Censures prononcées à Rome contre Henry. Entreueuë du Pape & du Roy François à Marseille. Iean du Bellay depesché vers sa Saincteté pour faire superseder la fulmination des censures. Ce qu'il obtint pour quelques iours. Mais à la fin estans fulminées sont cause que le Roy Henry se separe de l'Eglise Romaine & se declare chef de l'Eglise Angleane. Fait mourir Elizabeth Religieuse, & quelques Prestres. Met en prison Fischer & Morus. Et s'attribuë les annates & decimes.*

XV. *Rebellion en Irlande. Laquelle est depuis erigée en Royaume. Liure de Renaud de Pole contre le Roy Henry. Trois Chartreux condamnez à mort. Fischer & Morus decapitez. Bulle de Paul III. successeur de Clement contre Henry. Son Ambassade aux Princes de l'Empire : & ce qui fut proposé entr'eux. Mort de la Royne Catherine.*

XVI. *Anne de Boullen decolée pour adultere. Le Roy espouse Ieanne Scimer. Esmotion de ceux de Liucolne & d'Yorc. Mariage de Iacques V. Roy d'Escosse & de Magdelaine de France.*

XVII. *Renaud de Pole Cardinal & Legat en Frãce. Ossemens de S. Thomas bruslez. Mort du Marquis d'Exestre & de Henry de Montagu. Biens des Monasteres confisquez au domaine. Anne de Cleues IV. femme du Roy Henry. Ordre des Cheualiers de Malthe supprimé en Angleterre. Mort de Thomas Cromvvel. Le Roy repudie Anne de Cleues, & espouse Catherine Havvard. Laquelle il fait incontinent decapiter. Se remarie à Catherine Parre.*

XVIII. *Guerre entre les Escossois & Anglois. Mort de Iacques V. Roy d'Escosse. Auquel succede Marie fille de luy, & de Marie de Lorraine sa seconde femme. Alliance nouuelle entre l'Empereur & le Roy Henry. Lethe & Edimbourg pris & pillez par les Anglois.*

XIX. *Descente du Roy Henry en Picardie. Où il prend la ville de Boulongne. Armée nauale de France pour passer en Angleter. Isle de Vvight pillée par les François.*

XX. *Reprise de Boulongne, & paix entre les Anglois & François. Mort du Duc de Northfolc. Es de Henry VIII.*

HISTOIRE DANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE VINGTIESME.

HENRY VIII.

HENRY VIII. dunom Prince de Galles, succeda à la Couronne d'Angleterre apres la mort de son pere: Prince doüé d'vne beauté singuliere, d'vne douce nature, & d'vne Maiesté qui le rendoit agreable & redoutable à chacun. Estant monté à cette authorité, il commença à dire qu'il n'espouseroit point l'Infante Catherine, laquelle il auoit fiancée, pour ce que c'estoit la femme de son frere defunct. Mais quand il eut considéré l'importance d'vn tel mariage, bien pesé les raisons qui le conuioient à l'accomplir & fait lire à haute voix la dispense du Pape en presence de tous les Prelats & Barons de son Royaume, sans que nul y resistast, ou formast aucun scrupule & difficulté, finalement il se resolut de prendre ladite Princesse pour femme, & pour compagne de la solitude Royale.

HENRY VIII. I. 1509.

Henry VIII. du nom succede à son Pere.

Espouse Catherine d'Espagne vefue d'Arthus son Frere.

Les espousailles se celebrerent le troisiesme iour de Iuin & le vingt-quatriesme du mesme mois, iour de la Natiuité de S. Iean Baptiste, il fut couronné solemnellement auec elle dedans le Palais de Westmynster. Guillaume Várame Archeuesque de Canturbury, Chancelier d'Angleterre, en executa les ceremonies, & depuis ce temps demeura de son secret & priué Conseil, auecques Richard, Euesque de Wincestre, Thomas Hauard Comte de Sutry, grand Threſorier du Royaume, Georges Thalbot grand Intendant de la Maison Royalle, Charles de Sommerset grand Chambellan, Thomas Louel, Henry Viar, Edward Ponyng, & Thomas Ruthal: ausquels tous il mit le gouuernail des affaires en main.

Mais l'allegresse & la resiouyssance publique qui parurent a ce mariage & Couronnement, fut incontinent apres troublé par la mort de Marguerite mere du Roy Henry VII. Princesse tres-prudente & sage, & laquelle eut ce bon-heur auant que de quitter le monde de voir l'heritage Royal de son fils paisible entre les mains de Henry VIII. son petit fils. La Royne Catherine sa petite bru estoit enceinte alors, & le premier iour de Ianuier suiuant elle accoucha d'vn fils, auquel on donna pareillement le nom d'Henry: mais il ne veseut que trois mois, & les guerres qui suruinrent aussi tost au Roy son pere, à l'encontre des François & des Escos-

1510.

1511.

Naissance & mort d'Henry I. fils de Henry VII. & de Catherine.

HENRY VIII. ſois le diuertirent aucunement du dueil & de l'affliction qu'il auoit conceuë de A
ſon decez

ANS DE IESVS-CHRIST.

Pour en ſçauoir la cauſe il conuient entendre que le Roy Louys XII. du nom Roy de France ayant domptéles Venitiens,& fait rendre au Pape Iules II.& à l'Empereur Maximilian ce qu'ils auoient vſurpé ſur eux: le Pape en recompenſe,& pour remercîment d'vn tel benefice priſt les armes contre le Duc de Ferrare allié du Roy Louys. Ce que Lonys voyant, il entrepriſt de le defendre ,& par ce moyen deuint ennemy du Pape, lequel ſuſcita contre luy les autres Princes Chreſtiens, enuieux & ialoux de ſa proſperité. Chriſtofle Bembric Archeueſque d'Yorc eſtoit pour lors Ambaſſadeur de Henry Roy d'Angleterre aupres de ſa Saincteté. Afin de ſe l'obliger,elle le crea Cardinal,& par ſon moyen fit tant qu'elle attira le Roy Henry ſon maiſtre en la Ligue & confederation de Ferdinand Roy d'Eſpagne ſon beaupere, de Maximilian Empereur,& des Suiſſes,pour aſſaillir les François de tous coſtez.

Chriſtofle Bembric Archeueſque d'Yorc Cardinal.

Ligue contre Louys XII.Roy de France.

1512.

Suiuant les conuentions de cette Ligue approuuée par le Parlemẽt d'Angleterre, Thomas Marquis de Dorceſtre, & Edward Hauard fils de Thomas Comte de Snthry menerent ſix mille Anglois en Fontarabie, afin que ſe ioignans aux compagnies du Roy Ferdinand,ils ſe iettaſſent enſemble dans la Duché de Guyenne.Mais Ferdinand ſous couleur de l'interdit que le Pape ietta ſur tous les Rois qui auoient aſſiſté par leurs Ambaſſadeurs au Concile de Piſe ,donnant en proye toutes leurs terres & Seigneuries à ceux qui les pourroient occuper, appliqua plus finement que honneſtement cette occaſion à ſon profit particulier. Car feignant de venir contre la France il entra puiſſamment dans le Royaume de Nauarre : & deuant que le Roy Iean d'Albret euſt loiſir de penſer à ſe defendre & fortifier , le deſaiſit des principales villes qu'il euſt en ſon obeyſſance , & meſme de Pampelune. A raiſon de quoy le Roy Louys deſirant d'entretenir l'alliance & confederation qu'il auoit auec ce Roy Iean, il enuoya promptement François Duc de Longueuille , Gouuerneur & Lieutenant General de Guyenne ,& Charles Duc de Bourbon,auec vne grande armée, pour le ſecourir & reſtablir en ce qu'il auoit perdu. Mais aduerty qu'iceux de Bourbon & de Longueuille ne s'accordoient guere bien enſemble ,& cognoiſſant que telles diuiſions ſont ſouuent cauſe de grands deſordres & confuſions en vn camp,& font meſme quelques-fois perdre les batailles il deſpeſcha ſoudain apres eux Monſeigneur François Duc de Valois & Comte d'Angouleſme,lequel eſtoit le plus proche heritier de la Couronne , afin de les accorder , & d'aſſoupir la ialouſie qu'ils pourroient auoir l'vn de l'autre.

Six mille Anglois en Fontarabie au ſecours de l'Eſpagnol.

La Nauarre occupée par Ferdinand d'Aragon.

Charles de Bourbon & François de Longueuille enuoyez contre luy par Louys XII.

B

C

Celuy-cy paruenu dans l'armée , bien que toutesfois la principale authorité demeuraſt au Duc de Longueuille , à raiſon de la qualité qu'il auoit de Gouuerneur du Pays marcha neantmoins inſques au Mont-ialoux , où la bataille fut preſentée aux Eſpagnols qui eſtoient à S.Iean de Pié-deport. Les Anglois conduis par le Marquis Dorceſtre eſtoient campez en vn autre endroit. Sur le refus qu'il fit de remuer ſon camp, pour ſe venir ioindre à leurs troupes,ils ne la voulurent accepter, ou comme eſcript Martin du Bellay, qui commence ſes Memoires en cet endroit, alleguerent pour pretexte de leur timidité, qu'il leur eſtoit deffendu de par le Roy Ferdinand, de rien hazarder par vne ſeule bataille. Tant y a que le Marquis de Dorceſtre mal content de l'Eſpagnol remmena de là ſes gens en Angleterre,& ſur ſuiny d'Edward Hauard Admiral de la marine.

Lequel preſente la bataille aux Eſpagnols & Anglois

D

II.

1513.

Mais ſur ces entrefaites , le Duc d'Albe Lieutenant de Ferdinand ayant paſſé Ronceuaux , le Roy Louys fut contraint de contremander auſſi le Duc de Valois & ſon armée , pour retourner tout court en France , à l'occaſion que Henry Roy d'Angleterre , & Maximilian eſleu Empereur, inſtiguez par les pratiques & menées du Pape, faiſoient ailleurs de grands preparatifs pour aſſaillir la Picardie. Comme de fait ils y firent incõtinent apres vn merueilleux effort.Car le Roy Henry deſcẽdit à Calais auec vne armée de vingt-cinq ou trente mille hommes de pied, bon nombre de cheuaux,& la plus grande artillerie,qui depuis cent ans eut point paſſé d'Angleterre en France. Et l'Empereur Maximilian le vint fortifier d'vne autre armée ſi groſſe & ſi puiſſante, que les deux enſemble eſtoient nombrés à ſept ou huit mille cheuaux,& quarante cinq mille hommes de pied,tant Anglois & Allemãs qu'Hannuyers. Car de Flamans & d'autres ſuiets de Charles d'Auſtriche Prince d'Eſpagne, il n'y en auoit aucuns, pour ce que ce Prince & ſes pays eſtoient en amitié auec

Paſſage du Roy Henry en France.

Armée de Maximilian Empereur.

A le Roy Louys, à cause que Dom Philippes son pere voyant à sa mort qu'il laissoit iceluy Charles son fils âgé d'onze ans seulement; & craignant que Louys, deuant qu'il fust en âge, ne s'inuestist des Pays-bas, l'auoit ordonné par testament son Curateur, & luy par le consentement des Pays y auoit ordonné le Sieur de Chieures de la maison de Croy.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Ces forces donc mises en vn, passerent pres d'Ardres & de sainct Omer, & vinrent assieger Teroüenne. Mais en chemin quelque nombre des leurs lesquels estoient demeurez derriere pour conduire l'artillerie, furent rencontrez aupres de Tournehem, par trois ou quatre cens hommes d'armes François partis de Montreuil & de Boulongne, & perdirent vne bonne double grande couleurine nommée S. Iean, à laquelle l'Anglois en auoit douze de semblables, & portans le boulet de mesme calibre, nommées du nom des douze Apostres. Il y eut aussi quelques gens de pied qui la conduisoient defaits: & le Roy Henry mesme, qui venoit de Calais en son camp de Teroüenne, faillit d'estre rencontré sur le chemin: mais il se retira dans Sainct Omer, où l'Empereur Maximillan le fut trouuer, & delà s'en allerent de compagnie dans le camp.

Louys XII. Curateur de Charles d'Autriche Siege de Teroüenne par les Anglois & Imperiaux.

B Peu de temps apres les garnisons de Montreuil, & d'autres places voisines, & entr'autres la Compagnie de Charles Compte de Vendosme conduite par le Seigneur Mouy, celle du Duc d'Alençon par François de Silly, celle du Seigneur du Plessis d'Assé, le Seigneur d'Imbercourt, & autres, iusques à quatre cens hommes d'armes, aduertis qu'il deuoit passer vn grand auictuaillement de la ville de Guines, pour meneren cè camp de Theroüenne, l'allerent attendre pres d'Ardres, & rencontrans les coureurs des Anglois, les chargerẽt & défirent. Le gros de la troupe marchoit apres. Ne se sentant assez forte, elle se ferma des charroirs & farcis tellement toutes les auenuës d'Archers, que la gendarmerie François les ayant attaquez par plusieurs fois ne les sceut iamais enfoncer, ny faire en sorte qu'apres auoir combattu longuement ils ne se retirassent en fin iusques dans Ardres, laquelle estoit abandonnée. Ce que les François voyans se retirerent aussi dedans Boulongne, mais auec la perte de beaucoup de gens de bien & particulierement du sieur du Plessis, qui fut frappé d'vne fleche par le gousset en leuant le bras pour combattre.

Rencontre de François & Anglois prez d'Ardres.

C Mais d'autre costé le Roy Louys ayant fait venir quatre galeres de la mer de Leuant, par le destroit de Gibaltar, pour resister aux incursions que les Anglois faisoiẽt le long des costes de Bretagne & de Normandie, elle les rencontrerent sous la conduite du Capitaine Pregens, & les combatirent de telle façon qu'Ewar d Hauart Admiral d'Angleterre y receut vne blessure dont il mourut peu de iours apres, & laissa sa charge à Thomas Hauart son frere. Ce qui fut encore à quelque temps delà suiuy d'vne autre rencontre de quatre vingts nauires Angloises, & de vingt Bretonnes & Normandes. Elles vinrent au combat deuant Sainct Mahé en Bretagne le propre iour de Sainct Laurent, & le vent estant pour les Bretons tint longuement la victoire en balance. Mais finalement Primauguet Breton, Capitaine de la plus grande des galeres Bretonnes, appellée la Cordeliere, se voyant inuesty de dix ou douze vaisseaux d'Angleterre & ne pouuant trouuer moyen de se deuelopper, vendit sa mort bien cherement à ses ennemis. Car il attacha la Regente d'Angleterre, laquelle estoit comme la principale nef des Anglois & ietta si grande quantité de feu dedans, qu'elle brusla auec la sienne & tous les hommes tant d'vne part que d'autre furent perdus.

Combat de mer contre les Anglois & François.

D

Cependant le Roy Henry & l'Empereur Maximilian ne laisserent de continuer le siege de Theroüenne. Le Roy Louys auoit ordonné dedans pour ses Lieutenans generaux, deux braues & gentils Capitaines, sçauoir est le Seigneur de Teligny Seneschal de Rouergne auec cent hommes d'armes de la Compagnie de Charles Duc de Gueldres, dont il estoit Lieutenant: & Antoine de Crequy Seigneur du Pont dormy frere puisné du Seigneur de Crequy, auec autres cent hommes d'armes du Sieur de la Gruture Gouuerneur de Picardie nouuellement decedé, desquels il auoit la garde. Il y auoit aussi quinze cens hommes de pied commandez par les Seigneurs de Sercu de Heilly, & de Bournonuille, & cinq cens Lansquenets sous la charge du Capitaine Brandhec Allemand. Toute cette garnison soutint courageusement les efforts des assiegeans, durant six ou sept semaines entieres: mais en fin pressée de la necessité des viures, où elle commença lors à se trouuer, elle en enuoya

Capitaine de Theroüenne pour le Roy Louys.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

les nouuelles au Roy Louys, qui delibera de luy faire bailler quelque rafraichiſſement, en attendant que ſon armée fuſt aſſemblée pour du tout l'aller ſecourir & deliurer du ſiege.

Il auoit deſia receu quelque auis que le Seigneur Pole, ou de la Pole, qui eſtoit fugitif d'Angleterre, luy amenoit ſix mille Lanſquenets. Ce que pour mieux entendre il ne ſera pas hors de propos de dire incidemment, & en bref qui eſtoit ce Seigneur, & pour quelle cauſe il eſtoit fugitif. Nous auons remarqué ailleurs que Marguerite fille de Georges Duc de Clarence fut mariée à vn Seigneur Anglois nommé Richard Pole. De ce mariage deſcendirent le Milord de Montagu decapité par le commandement du Roy Henry VIII. Regnaud Pole fugitif à Rome, où il fut fait Cardinal, ainſi que nous dirons ailleurs plus amplement, & vn autre frere nommé Geoffroy Pole. Le ſuſdit Richard auoit vn frere appellé Iean Duc de Suffolc, duquel & d'Elizabeth ſœur d'Edward quatrieſme ſortirent auſſi trois fils, à ſçauoir, Edmond de la Pole aiſné, Duc de Suffolc, le ſecond duquel nous entendrons maintenant parler, dit Richard & le troiſieſme appellé Guillaume. L'aiſné bien que l'vn des principaux autheurs de faire paſſer Henry VII. Comte de Richemond en Angleterre, entra neantmoins en mauuais ſoupçon en ſon endroict incontinent apres qu'il fut paiſible du Royaume, & de la Couronne: & en ayant receu quelque auertiſſement s'enfuit d'Angleterre, & vint à refuge en Flandre par deuers le Prince Dom Philippes fils de l'Empereur Maximilian, & de Madame Marie fille de Charles Duc de Bourgongne. Ce que Richard ſon frere Lieutenant du Roy dans l'Irlande ſçachant, ſe ſauua ſemblablement par mer au pays des Oſtrelins, & de là en Allemagne: & le plus le une fut mis priſonnier en la Tour de Londres, où il demeura iuſques à l'an 1518. B

Quelque temps apres Dom Philippes allant par mer de Flandres en Eſpagne, la tourmente le contraignit de deſcendre en Angleterre, où le Roy Henry VII. le receut honorablement, ainſi que i'ay deſia dit cy-deuant, & meſme luy preſta cinquãte mille eſcus ſur vne fleur de Lys, laquelle fut depuis renduë par le traicté de Cambray à l'Empereur Charles le Quint pour la rançon de Meſſieurs les enfans de France, il ne luy voulut toutesfois oncques permettre de ſortir hors de ſon Royaume, C que premierement il n'euſt remis en ſes mains Edmond Duc de Suffolc, lequel eſtoit en ſa puiſſance dedans le Pays-bas. Ce que Dom Philippes accorda, moyennant la promeſſe que Henry luy fit de ne le faire mourir. De ſorte qu'il fut en ſeureté iuſques à ſon treſpas. Mais en mourant, & par ſa volonté derniere il enioignit à ſon fils Henry VIII. qu'incontinent apres ſon decés il luy fiſt trencher la teſte: ce qui fut executé l'an 1512. ſelon Lilins.

Edmond de la Pole decapité.

Quant à ſon frere fugitif en Alemagne, & lequel du Bellay nomme auſſi Duc de Suffolc, ſçachant premierement que la guerre eſtoit declarée entre Charles VIII Roy de France, & Henry VII. Roy d'Angleterre, qui deſcendit auec vne armée en France, & mit le ſiege deuant Boulongne, il vint au ſeruice du Roy Charles auec vn bon nombre de Lanſquenets. Puis la paix eſtant faite entre les Anglois & François, il ſe retira dehors du Royaume, ſuiuant vn des Articles du traicté, pource que le Roy Charles deſireux de luy garder ſa parole & ſa foy, ne voulut iamais conſentir de le remettre entre les mains du Roy d'Angleterre. Mais incontinent qu'il ſçeut que la guerre eſtoit recommencée entre Louys XII. & Henry VIII. il manda ſoudain au D Roy Louys qu'ils reuiendroient à ſon ſeruice.

Sur l'eſperance de ce renfort, qui ne manqua d'arriuer incontinent apres, le Roy Louys manda ſondainement au Seigneur de Piennes ſucceſſeur de la Gruttuze au Gouuernement de Picardie, & ſon Lieutenant general en l'armée qu'il aſſembloit à Blangy en Ternois pres de Heſdin, de trouuer le moyen de faire le rafraichiſſemẽt de Theroüenne. Ce que le Seigneur de Piennes entendant, il conclud auec l'opinion des Capitaines leſquels eſtoient auec luy, à ſçauoir Louys Duc de Lõgueuille Capitaine de cent Gentils-hommes de la maiſon du Roy, le Seigneur de la Paliſſe grand Maiſtre de France, le Seigneur d'Imbercourt, le Capitaine Baiard, le Baron de Bear, Emar de Prie, le Seigneur de Bonniuet, le Seigneur de Bonneual, le Seigneur de la Faiette Lieutenant de la compagnie de l'Admiral de Grauille, le Seigneur Iules de S. Seuerin, le Seigneur de Malebert Lieutenant du Comte de Guiſe de Lorraine, le Seigneur de Clarmont d'Anjou Lieutenant du Duc de Valois, Ni-

A colas Seigneur de Moüy Lieutenant du Comte de Vendosme, François de Silly Bailly de Caen, Lieutenant du Duc d'Alençon, & le Seigneur de Fontrailles Capitaine general des Albanois, il conclud dise, d'enuoyer ledit de Fontrallles auec ses Albanois, portans chacun sur le col de son cheual vne grande piece de lard & de la poudre à canon. Ce qu'ils executerent si bien & de extrement, qu'ils donnerent iusques au bord des fossez de la ville, & ietterent ledit lard & poudre au lieu, d'où les assiegez le peutent seurement retirer dedans, à la garde de leur arquebuserie & artillerie. Les Seigneurs de Piennes & de la Palisse les suiuirent auec mil quatre cens hõmes d'armes insques sur le haut de Guinegastes, pour soustenir. Et plusieurs ieunes hommes, lesquels estoient allez auec eux pour leur plaisir, comme le Seigneur d'Anton, seul fils du Seigneur de Bouchage, le Seigneur de la Roche du Maine, Iean de Moüy Seigneur de la Mailleraye, l'Escuyer Boucar la Roche Chandry, la Roche Hesmond & autres, entrerent mesme en la ville pour visiter leurs amis. Theroüenne rafraischie.

Mais quand ce vint à la retraite, ils trouuerent bien tous à qui parler. Car le Roy
B d'Angleterre s'estant apperceu que les vns s'amusoient à reconnoistre son camp, les autres à se rafraischir pour la grande chaleur qu'il faisoit, en ostans leurs habillemens de teste, montans sur leurs haquenées, & beuuans à la bouteille, il ne s'endormit pas ce pendant, ains fit partir de son camp quatre ou cinq mille cheuaux, & dix on douze mille hommes de pied tant Lansquenets qu'Anglois, auec sept on huict pieces d'artillerie de campagne, lesquels passans la riuiere du Lys prés de Derlette, les allerent attendre au passage de Hutin & trouuans là leur cauálerie sans ordre la mirent en telle deroute, deuant qu'aucuns eussent loisir de monter sur leurs grands cheuaux, & reprendre leurs habillemens de teste, qu'il s'en trouua peu d'entr'eux lesquels eussent moyen de combattre. Et parce que les esperons leur seruirent plus pour fuir, que l'espée pour se defendre, la Iournée retint depuis le nom des Esperons. Iournée des Esperons.

En cette route furent pris Louys Duc de Longueuille, le Seigneur de la Palisse, lequel toutesfois fut recours, le Capitaine Baiard, le Seigneur de Clermont d'Anjou Lieutenant de Monsieur d'Angoulesme, le Seigneur de Bussy d'Ambroise, & plu-
C sieurs autres tant Capitaines que soldats. Dequoy le Roy Louys estant aduerty, il se fit porter de Paris en la ville d'Amiens, dedans vne litiere, pource qu'il estoit fort tourmenté des goutes & despescha Monsieur d'Angoulesme son Lieutenant general en Picardie trouuer le camp à Blangy, parce qu'il auoit receu certain aduis que cette defaite estoit auenuë pour les partialitez & discordes des Chefs de son armée, luy commandant de ne rien faire sans le conseil des vieux Capitaines. Prisonniers François.

Cestuy-cy prist l'armée sous sa charge, & la mena de Blangy loger à Ancre delà la riuiere de Somme, comme en lieu propre pour faire teste à l'ennemy, quelque part qu'il vouluſt marcher. Mais pour ce qu'elle n'estoit encore assez puissante pour secourir Theroüenne, & que les viures defailloient desia dedans, le Roy fut con-
D traint de demander & faire entendre aux assiegez, qu'ils trouuassent moyen de faire composition honorable: ce qu'ils firent. Car apres auoir tenu neuf semaines, & sostenu tous les assauts des assiegeans, ils sortirent leurs bagues sauues, les enseignes deployées, l'armet en teste, la lance sur la cuisse, & le tabourin sonnant. Et le Roy d'Angleterre ayant la place entre ses mains, il la fist démolir à la susciration des Flamans, remplir les fossez, & bruſler toutes les maisons, hors mis celles des Chanoines & l'Egliſe. Theroüenne rendu à l'Anglois & ruinée.

Cela fait, & voyant que l'armée du Roy Louys se preparoit, & que la saison estoit desia fort tardiue, il delibera de laisser la Picardie, à l'instigation de Maximilian prist le chemin de Tournay, ville de toute ancienneté de l'obeyssance des François mais pour l'heure sans autre garde ny garnison que des citoyens: parce que iamais le Roy Louys n'euſt presumé que l'Anglois enst laissé son entrepriſe de Picardie, pour aller attaquer vne place dont la prise ne luy pouuoit estre de grande commodité, pour ce que elle estoit enclauée dedans tous les Pays bas, & loing de la mer, Toutesfois à la persuation de Maximilian il y alla. L'Anglois deuant Tournay.

L'armée de Maximilian estoit souldoyée à ses despens, & luy-mesme auoit cent escus chasque iour pour son plat, ainsi que remarque Martin du Bellay dans ses Memoires. A cette occasion elle suiuit aussi celle des Anglois en ce voyage, & prenant son chemin par L'isle en Flandres, laquelle est à cinq lieuës de Tournay, groſſit le L'armée de Maximilian soudoyée par le Roy d'Angl.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

camp de ſorte, que les habitans de la ville ſe voyans ſans Chef, & hors d'eſperance de ſecours, dautant que les François n'y pouuoient aller ſans trauerſer la Comté de Hainault, & deux ou trois groſſes riuieres comme l'Eſcaud & Carpes apres auoir enduré quelques bateries, ils ſe rendirent au Roy Henry lequel y fit faire vne citadelle laiſſa bonne prouiſion de munitions & d'hommes pour la garder, & ſe voyans l'hyuer à dos, ſe retira de la dans l'Angleterre: ou il apriſt que Thomas Hauard Comte de Suthry ſon Lieutenant general auoit gaigné pareillement vne autre grande & glorieuſe victoire, à l'encontre de Iacques IV. du nom Roy d'Eſcoſſe, lequel eſtoit luy meſme demeuré mort en la bataille. A

III.

Qui ne ſçait la cauſe pour laquelle la guerre commença, ne peut bien entendre cette victoire. Pour la ſçauoir, il conuient remarquer, que les Portugais, anciens amis & bien-veillans des Anglois ayans deſtrouſſé ſur mer vn nauire marchand d'Eſcoſſe, & tué meſme le maiſtre de la marchandiſe ſurnommé Bartaine. André Bartaine ſon fils en fit ſes plaintes en Flandres, où le meurtre & detrouſſement auoit eſté commis, & n'en pouuant auoir raiſon par voye de iuſtice, impetra des lettres de marque de Iacques IV. Roy d'Eſcoſſe, adreſſantes à tous les Princes & Gouuerneurs des villes voiſines de l'Ocean, à ce que s'il pourſuiuoit les Portugais par force & guerre ouuerte, il ne fuſt reputé pour vn corſaire & pyrate. En vertu de ſes lettres, il leur cauſa dans peu de mois de tres-grandes pertes & dommages. Et cõme eux veirent que leurs forces n'eſtoient pas ſuffiſantes pour luy reſiſter, ils s'aduiſerent d'vn autre moyen pour en tirer la vengeance. La guerre s'allumoit lors entre l'Angleterre & la France à la ſuſcitation du Pape Iules II. Le Roy de Portugal ſe ſeruant de cette occaſion à ſon profit enuoya remonſtrer à l'Anglois (ainſi que rapportent les Hiſtoriens d'Eſcoſſe) qu'André Bartaine homme courageux & diligent, & lequel auoit deſia grandement moleſté les anciens alliez de la Couronne d'Angleterre ne manqueroit de tourner ſes armes contre luy, pendant qu'il ſeroit empeſché dans la France. Que deuant que cette guerre commençaſt, il eſtoit facile de l'opprimer, & en cas que l'Eſcoſſois s'en plaigniſt, de couurir le fait du pretexte de piraterie. S'il executoit cela, qu'il pouruoiroit aux commoditez de ſes ſuiets, & gratifieroit ſes vieux amis & conioints d'alliance. B C

Cauſe de la guerre d'entre les Roys d'Angleterre & d'Eſcoſſe.

L'Eſcoſſois denonce la guerre à l'Anglois.

Par cette remonſtrance l'Anglois fut facilement perſuadé de dreſſer des embuſches à Bartaine: & commit la charge de l'execution à Thomas Hauard, lequel prenans deux vaiſſeaux auec ſoy, le vint attendre à ſon retour de Flandres & le chargea de ſorte qu'apres quelque petite reſiſtance, en fin il le mit à mort, & ſe ſaiſit de ſon nauire. Ce que le Roy d'Eſcoſſe ſcachant, il s'en plaignit aigrement au Roy d'Angleterre, attenduë la paix faite entre les deux Royaumes, & n'en pouuant impetrer de ſatisfaction enuoya piller & ſaccager les frontieres d'Angleterre par Alexandre de Hume. Et quelque temps apres aduerty du paſſage des Anglois dedans la France & qu'ayans pris Theroüanne ils eſtoient allez planter le ſiege deuant Tournay, il depeſcha l'vn de ſes Herauts pour leur denõcer là ſolemnellement la guerre.

Iean & Robert Bartaines Eſcoſſois detrouſſez par les Portugais.

D'autres diſent, que quelques pirates de Hollande ayans tué certain nombre de marchands Eſcoſſois, & pillé leurs biẽs par mer furent cauſe qu'André Bartaine capitaine d'vne grande nef faite par le cõmandement du Roy Iacques, appellé le lion, priſt depuis pluſieurs de leurs vaiſſeaux, & de leurs gens, & leur faiſant à tous couper les teſtes les enuoya par tonneaux en Eſcoſſe. Dequoy les Portugais ſe voulans venger ils detrouſſerent vn autre nauire apartenãt à Iean & Robert Bartaines freres Eſcoſſois: & ceux-cy pour contre-vengeance, apres auoir fait sõmer le Roy de Portugal de faire reparer les iniures & pertes receuës, obtinrent des patentes du Roy d'Eſcoſſe, appellées lettres de marque, contenantes congé de ſe recõpenſer ſur tous les vaiſſeaux de Portugal, qu'ils rencontreroient, Ce qui fut de ſi grand effect qu'en peu de temps les Portugais furent contraints de recourir à l'Anglois, lequel à leur ſollicitation & perſuaſion occiſt André Bartaine ſur mer. Il auoit deſia pareillement tué le Seigneur de Ker, Lieutenant ou gardien d'Eſcoſſe ſur les frontieres d'Angleterre. Et ſur les meſmes entrefaictes il vint encore deſcendre à Calais pour faire la guerre aux François anciens alliez & confederez de l'Eſcoſſe. Toutes ces choſes iointes enſemble, conuierent le Roy Iacques à ſe plaindre & requerir tant la ſatisfaction des morts ſuſdites, que la depoſitiõ des armes priſes contre ſes viels amis. A quoy le D

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

A Roy d'Angleterre ne voulant point entendre, il l'enuoya solemnellement defier en son camp de Tournay.

Les Anglois au contraire escriuent, que la consideration de l'alliance ancienne des deux Couronnes de France & d'Escosse, fut la seule & principale cause, pour laquelle le Roy Iacques escorna la paix qu'il auoit auecque le Roy d'Angleterre, duquel il auoit espousé sa sœur, & soustiennent qu'estant bien aduerty de l'armement que les Anglois dressoient pour venir guerroyer les François: ou selon d'autres, affectueusement sollicité par Louys XII. Roy de France, il se resolut de faire cependant la guerre en Angleterre, & de les contraindre s'il pouuoit à repasser la mer & quitter les pays estrangers, pour aller defendre & secourir le leur propre.

Mais quoy que c'en soit, apres les defiances & declarations de cette guerre solemnellement faites, le Roy Iacques partit d'Escosse auec vne armée de soixante mille hommes, & se iettant dans les marches & frontieres d'Angleterre, prist les

Iacques Roy d'Escosse saccage les frontieres d'Angl.

B forteresses de Norham, de Verkque, d'Etel, de Furd, & quelques autres, & saccagea tout le plat pays de Northumbelland. Deqnoy Thomas Hauard Côte de Suthry cõmis à la garde d'Angleterre en l'absence du Roy, estant bien informé, il courut au deuant d'eux iusqu'à Neuf-castel sur Thin, accompagné de six mille hommes seulement. Et comme il apperceut que ses forces estoient trop foibles pour passer outre, il attendit là Thomas Hauard son fils Admiral de l'armée de mer, qui le vint trouuer auec mille autres combatans. Ce qui luy donna courage d'auancer iusques dans la campagne d'Alneuich. Et pour se fortifier encore d'auantage, il enuoya delà soudain des messagers appeller les Seigneurs & Gentils-hommes du pays: qui luy menerent pareillement d'autres troupes, & notamment Thomas Seigneur de Dacre, Henry Seigneur de Clyfford, Richard de Neuilly Seigneur de Latemet, Henry Seigneur de Scrope, Henry Seigneur de Cogners, Guillaume de Bulmer Philippes de Tylney, Edward de Stanley, Nicolas Appliard, Edmond Hauard autre fils du Comte, & Thomas de Butler, tous braues & renommez Cheualiers & Capitaines.

Thomas Hauard Lieutenant de l'Anglois marche contre luy.

C Ces grandes forces & troupes mises en vn, & grossies encore de six mille soldats, que le Roy Henry leur ennoya de son armée, donnerent telle espouuante aux Escossois, qu'ils se retirerent incontinent iusques au mont de Flodon. Ce que le Comte Thomas voyant, il se mist à les poursuiure, & fit vne telle diligence qu'enfin il les attrapa le dixiesme iour de Septembre, & planta son camp tout anpres du leur. Il y auoit entr'eux plusieurs vaillãs chefs aussi bien qu'entre les Anglois, le Roy Iacques en personne, Archimbaud de Duglas Comte d'Anguse. Alexandre Cordõ, Alexandre de Hume, Mathieu Stuard Comte de Lenox, Gilespie Chambellan d'Argil, Adam Heburne, & autres Estonnez de l'aproche si soudaine des ennemis, ils se deliberererent d'accepter la bataille, si elle leur estoit presentée, & pour se faire diuiserent toutes leurs bandes en qnatre baraillons, autant en firent les Anglois de leur part, & s'estans ordonnez pour combatre, furent choquer les Escossois de toute leur puis-

Anglois & Escossois campez l'vn pres de l'autre.

D sance. A bien assailly, si bien defendu, que le nombre & les courages se rencontrans egaux, on douta longuement de la victoire tãt d'vn costé que d'autre. Mais enfin elle s'arresta tout conte de celuy des Anglois, par la mort de cinq mille Escossois des plus grands & plus belliqueux du Royaume, lesquels aymerent mieux demeurer morts sur le champ, que de sauuer honteusement leurs vies à la fuite. Et ce qui fut le comble de la defaite, le Roy Iacques mesmes, à ce qne disent quelqnes Historiens se trouua parmy eux, encore que les Escossois asseurent qu'il s'enfuit insqn'à la ville de Calson, où quelques vns des gens de Hnmes, qni luy vonloient dn mal, le tuerent malheureusement & proditoirement, & qn'Alexandre Elfuiston, qui luy ressembloit de vlsage, & auquel il auoit commandé de s'habiller comme luy ce iour-là, s'estant acharné trop obstinement au combat, fut finalement occis par quelque Anglois, qui creurent assez legerement que c'estoit le Roy.

Bataille où le Roy Iacques & plusieurs Seigneurs d'Escosse sont tuez.

Mais tant y a que le Roy Iacques acheua lors sa vie par vn violẽt trespas, & trepassant laissa tout le Royaume d'Escosse en fort grand trouble. Il auoit deux enfans de Marguerite sa femme, laisné desquels nommé IACQVES, & dit depuis V. du nom, n'estoit pas encore en l'âge de deux ans. Les Estats assemblez à Struelin le declarerẽt

Iacques V. du nom son fils luy succede en l'âge de deux ans.

HENRY VIII

ANS DE IESVS-CHRIST.

1514.

Roy, ſelon la couſtume du pays le vingt-cinquieſme iour de Fevrier : & puis iournans toutes leurs penſées au reſtabliſſement des affaires, commencerent à recognoiſtre la grandeur de leur calamité. Car les principaux Seigneurs d'Eſcoſſe, leſquels eſtoient en creance & reputation de vaillans & prudents Chefs de guerre, ayans eſté tuez en la bataille precedente, ceux qui ſe trouuerent de reſte ne furent pas iugez propres ny capables de manier de grandes choſes en vn temps ſi plein d'orages & de craintes. Alexandre de Hume eut le gouuernement des regions aſſiſes par deça Forthe, Archimbaud de Duglas Comte d'Anguſe, celuy des Prouinces de dela. Et toute l'authorité Royalle demeura pardeuers la Royne Marguerite, ſuiuant le Teſtament du Roy defunt, qui deuant qu'entreprendre la guerre auoit ordonné, qu'en cas qu'il vint faute de luy ſon intention eſtoit, que la Royne euſt le commandement abſolu de l'Eſtat, tandis qu'elle perſiſteroit à viduité. Mais elle ne iouyt pas longuement de cette belle prerogatiue, laquelle aucuns Hiſtoriens d'Eſcoſſe remarquent pour le premier exemple de Commandement feminin entr'eux. Car elle ſe remaria dés le Printemps d'apres auec le Comte Archimbaud de Duglas, & par ſon mariage la Regence paruint à Iean Duc d'Albanie, fils d'Alexandre oncle du Roy, lequel retourna vers le meſme temps de France en Eſcoſſe, ainſi que nous dirons tantoſt.

A

Marguerite Roine d'Eſcoſſe remariée auec Archimbaud Comte d'Angus. Iean Duc d'Albanie Regent d'Eſcoſſe.

B

IV.

Thomas Comte de Suthry creé Duc de Northfolc.

Cependant le Pape Iules II. du nom mourut, auquel ſucceda Leon X. auſſi du nō, & le Roy Henry retourné en Angleterre aſſembla le Parlemēt à Weſtmynſter ou Thomas Comte de Suhry pour recompenſe honorable de la victoire qu'il auoit gagnée ſur les Eſcoſſois, fut crée Duc de Northfolk, dignité tenuë deuant luy par Iean ſon pere. Thomas ſon fils fait Comte de Suthry en ſa place, Charles de Sommerſet Comte de Worceſtre, & Charles Brandon Duc de Suffolc. De qui fut ſuiuy de la reconciliation du Roy Louys auec le Pape, & d'vne alliance & paix nouuelle entre la France & l'Angleterre, de laquelle voicy l'occaſion de la procedure.

Reconciliation du Roy Louys & du Pape.

Mort d'Anne Royne de France.

La Royne Anne de Bretagne femme de Louys eſtoit morte à Blois des le temps de Noel precedent, & n'y auoit rien que Louys euſt tant en teſte, que la conqueſte de la Duché de Milan. Eſtant donc en viduité, le Duc de Longueuille, lequel eſtoit priſonnier en Angleterre, miſt en auant le Mariage de luy, & de Madame Marie ſœur du Roy Henry, afin que par ce moyen on fiſt vne bonne paix entr'eux & leurs Royaumes. En quoy il n'y eut pas beaucoup de difficulté, pour le grand deſir que les deux Roys y apporterent de leur part, & pour le ſoin que le Pape Leon priſt de ſe rendre luy meſme l'inſtrument de leur reconciliation.

C

Mariage de Claude de France auec François Duc de Valois & Comte d'Angouleſme.

Cette Princeſſe Marie eſtoit accordée auec Charles d'Antriche, qui fut depuis Empereur V. du nom. Mais comme Madame Claude fille aiſnée du Roy Louys Ducheſſe de Bretagne par la ſucceſſion de la Royne Anne ſa mere, laquelle aſpiroit au mariage dudit Charles & dont il auoit eſté parlé long temps deuant, fut nonobſtant cela donnée pour femme à François Duc de Valois & Comte d'Angouleſme apparent heritier de la Couronne de France & les eſpouſailles celebrées au mois de May dedans Saint Germain en Laye: auſſi le Roy Henry prina-il encore le meſme Charles de cette ſienne autre promiſe, à raiſon de ſa trop grande ieuneſſe, & l'accorda pour eſpouſe au Roy Louys, auparauant vn de ſes plus grands ennemis.

Marie d'Angleterre accordée au Roy Louys XII.

Traité de paix entre les Roys Louys de France & Henry d'Angleterre.

D.

Mais pour ce que les mariages ne ſe contractent qu'entre amis, & bien-veillans, il falut commencer le Traité par vn appointement de paix, de bien-veillance d'amitié, de concorde & de confederation inuiolable & reciproque, & par vne abolition, remiſe, & ceſſation des iniures, offences, & guerres precedentes. Il fut conclud à Londres le ſeptieſme iour d'Aouſt entre les deux Roys Louys & Henry, leurs Royaumes Pays & Seigneuries leurs ſucceſſeurs, & alliez nommez, qui ſeroient tenus declarer s'ils y voudroient entrer, & leur declaration ſignifiée dedans le temps exprimé, fors le Pape, lequel y demeureroit compris ſans nulle prefinition de temps. Et les principaux articles que du Tillet en rapporte furent.

Articles du traicté.

I. Que la paix dureroit tant que les deux Roys viuroient, & vn an apres le decez du premier mourant, le ſucceſſeur duquel ſeroit tenu dedans ledit an aduertir

le Roy

A le Roy de la mort de son predecesseur, & de sa volonté de proroger ou renouueller ladite paix. HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

II. Que l'entrecours de marchandise, & la conuersation & negotiation des choses non prohibées, demeureroient libres, pourueu que le nombre des negotiateurs, & de ceux qui conuerseroient ensemble, n'excedast cent hommes armez.

III. Que les peages & charges Imposées sur les estrangers depuis cinquante deux ans precedents cesseroient.

IV. Que nuls gens de guerre, pillards, larrons, escumeurs de mer, & semblables perturbateurs du repos public par terre, par mer, & par eaux douces, ne seroient receus, maintenus, ny fauorisez en l'obeyssance d'aucun des deux Roys, ains punis rigoureusement, & iustice sommaire faite aux suiets, pour la restitution & reparation de leurs interests & dommages, & les prisonniers pris & retenus par eux deliurez au moins prouisionalement en baillant caution par lesdits Rois, ou Conseruateurs de
B la paix esleuz & nommez par le Traité.

V. Que nulle marque ou contre-marque dés lors en auant ne seroit baillée sinon contre les principaux delinquans, leurs biens, & fauteurs, & en cas de manifeste denegation de iustice.

VI. Que pour attentats qui peussent estre faits, ceste paix ne seroit rompuë, mais les attentats seuls punis, & les attentats reparez.

VII. Que les rebelles, traitres, transfuges, ou suspects de leze Maiesté, ne seroient receus, recolez, ny fauorisez en aucun lieu de l'obeyssance desdits Roys: & seroit celuy, dedans l'obeyssance duquel ils se seroient retirez, tenu vingt iours apres qu'il en auroit esté requis, de les faire rendre au Roy qui les auroit demandez, ou fait demander par ses deputez.

VIII. Que nonobstant tous autres Traitez faits ou à faire, lesdits deux Roys seroient durant le temps de la paix amis des amis, ennemis des ennemis: & tenus eux secourir, sçauoir est le Roy Louys, s'il en estoit requis par le Roy Henry pour la defense de son Estat, iusques à douze cens lances montans dix mille hommes de
C cheual pour faire la guerre par terre, & cinq mille hommes équippez de Nauires pour la faire par mer. Et le Roy Henry s'il estoit requis par le Roy Louys pour defendre son Estat, luy fourniroit aussi dix mille Archers ou autres gens de pied pour faire guerre par terre, & cinq mille hommes equippez de vaisseaux pour la faire par mer.

IX. Que ses secours pour defense d'Estat seroient baillez aux despens du Roy qui les demanderoit: & si c'estoit pour recouurer quelque chose qu'il querellast, & dont il n'eust la iouyssance, que le Roy Louys seroit tenu de secourir le Roy Henry iusques à six cens lances, montans cinq milles hommes de cheual pour faire guerre par terre, & cinq milles hommes equippez de vaisseaux pour la faire par mer. Et quant au Roy Henry qu'il secourroit pareillement le Roy Louys iusques à cinq mille Archers ou autres gens de pied pour guerroyer par terre, & cinq mille hommes auec Nauires
D suffisans pour guerroyer par mer.

X. Que ce secours pour le recouurement du leur qu'ils ne tenoient, seroit pareillement aux despens du requerant. Mais si pour cause du Traicté de paix, guerre estoit meüe à l'vn d'eux, qui le fist sçauoir à l'autre, Qu'il seroit tenu d'adiouster foy à l'aduertissement; & à ses propres despens secourir le Roy assailly iusques à six mille hommes equippez de Nauires de guerre, pour la faire naurille.

XI. Que si du vouloir des deux Roys guerre estoit faite par eux ensemble contre quelque autre Prince ou Royaume, l'vn ne pourroit faire treues, accord, ou paix, sans le conseil & consentement exprés de l'autre.

XII. Que si les Escossois, dont le Roy & le Royaume estoient compris en terre les alliez nommez par le Roy Louys, faisoient quelques inuasions ou courses d'hostilité dedans l'Angleterre, du commandement ou permission de leur Roy, son Lieutenant, ou Gardien des marches d'Escosse, auec quelque nombre de gens que ce fust, apres le quinziesme iour de Septembre lors prochain, pris pour les en aduertir par les Ambassadeurs de France, ladite comprehension seroit nulle. Et si les inuasions ou courses estoient faictes sans lesdits commandemens ou pet- Escossois compris en la paix.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

miſſion en nombre de trois cens perſonnes ou plus, & dedans quarante iours apres la ſommation iuſtice n'en eſtoit faicte auec vne deuë ſatisfaction & reparation, A que ladite compreheuſion ſeroit ſemblablement nulle. Au contraire ſi les meſmes inuaſions & courſes eſtoient faites à moindre nombre que de trois cens perſonnes, & ſans le commandement ou permiſſion ſuſdite, que la raiſon en ſeroit tirée ſelon la forme contenuë par le Traicté de la derniere paix. Et ſe garderoit pareillement cét article, ſi les Anglois faiſoient inuaſion ou courſe en Eſcoſſe, pour rendre la pareille.

XIII. Quant à la conuerſation & cours de marchandiſe, Que les Anglois & les Eſcoſſois ſe gouuerneroient & traiteroient ſelon la forme exprimée par le dernier traité de paix.

XIV. Que le Roy Louys rarifieroit, & s'il en eſtoit requis octroyeroit nouuellement aux marchans d'Anglererre, les franchiſes & priuileges qu'ils auoient autrefois eus en la ville de Bourdeaux.

XV. Finalement, que ce Traité de la paix ſeroit confirmé & iuré par les deux B Roys, publié dedans leurs Royaumes, approuué par les trois Eſtats d'iceux, & auctoriſé du Pape auec excommunication & interdit contre les infracteurs, le tout dedans le temps prefix.

Mariage de Louys XII. & de Marie Princeſſe d'Angleterre

Ceſte paix fut accompagnée de l'accompliſſement du mariage propoſé par le Duc de Longueuille entre le Roy Louys, & Madame Marie Princeſſe d'Angleterre. Le traité s'en conclud au commencement du mois d'Octobre, & patmy pluſieurs articles d'iceluy, le Roy Henry frere de la Princeſſe inſiſta fort à ce que Richard de la Poule ſoy diſant Duc de Suffolck, lequel eſtoit au ſeruice du Roy Louys luy fuſt remis entre les mains ainſi que le Roy Dom Philippes auoit rendu ſon frere aiſné. Mais le Roy Louys ne luy voulut iamais accorder, ains conſentit ſeulement & fut content de ne le tenir en ſon Royaume, & le fiſt retirer à Mets. Auquel lieu pour ſon eſtat il luy donna ſix mille liures de penſion par an: & dés que la guerre recommença, l'on le veid auſſi toſt reuenir au ſeruice de la France, où il continua touſiours depuis iuſques à la bataille de Pauie, qui fut l'an mil cinq cens vingt-quarre en laquelle il mourut. C

Le Seigneur de la Poule Duc de Suffolc ſe retire à Mets.

Reception de Marie d'Angleterre.

Cependant, apres que les conuentions du mariage ſuſdit furent accordées, le Roy Louys s'approcha de la Picardie, pour pouruoir à la reception de la Princeſſe Marie ſa femme future, & future Royne de France: & comme il fut arriué dans Abbeuille, qui fut enuiron le dixieſme iour d'Octobre, il enuoya Monſieur d'Angouleſme, les Ducs d'Alençon & de Bourbon, les Comtes de Vendoſme, de Sainct Pol & de Guiſe, & la plus part des Princes & Seigneurs, leſquels eſtoient prés de luy, iuſqu'en la ville de Boulougne, pour la receuoir. Elle y arriua par vne heureuſe & proſpere nauigation accompagnée de pluſieurs Princes & grands Seigneurs d'Angleterre, & entr'autres du Marquis de Dorceſtre, & de Charles Duc de Suffolc, qui n'eſtoit pas homme de grande Maiſon, ainſi que dit du Bellay, mais fauory & auancé pour ſes vertus par le Roy Henry, qui luy donna la Duché de Suffolc oſtée à ceux de la maiſon de Pole ou de la Poule, ainſi que i'ay deſia declaré cy-deuant. Et à ſon abord elle fut magnifiquement recueillie par la Nobleſſe Françoiſe, qui la conduiſit en grande pompe & triomphe iuſques à Abbeuille. Comme elle approchoit, le Roy ſortir au deuant d'elle, & afin que les habitans euſſent leur part de D ceſte reſiouyſſance & ſolemnité publique, ordonna la ceremonie des eſpouſailles pour le lendemain. Elles furent celebrées en vne Egliſe de la ville laquelle eſt ſur la place où l'on vend les denrées. Et de là le Roy ſe retira vers Paris pour faire couronner la nouuelle Royne à Sainct Denis, & pouruoir à ce que les Pariſiens luy rendiſſent les honneurs conuenables à l'Entrée qu'elle fiſt dedans leur ville apres ſon Couronnement.

Le Roy Louys l'eſpouſe dans Abbeuille.

Par ce moyen donc le Roy Louys ſe voyant en bonne intelligence & concorde auec les Anglois, il delibera de dreſſer vne armée pour reconquerir au Printemps la Duché de Milan, & pour cet effect fiſt tirer d'Allemagne quinze ou ſeize mille Lanſquenets ſous la charge de pluſieurs Capitaines, & entre autres du Comte Wolf, & du Capitaine Brendhec. Puis il enuoya deuant le Duc de Bourbon ſon Lieutenant general à Moulins, pour touſiours faire acheminer la gendarmerie. Mais le temps ne luy donna pas loiſir de paracheuer ſon entrepriſe. Car le premier iour

Mort de Louys XII. Roy de France.

1515.

A de Ianuier suiuant, enuiron minuit; il rendit l'ame à Dieu dedans son Palais des Tournelles à Paris, & fut son corps porté en l'Eglise nostre Dame, & de là à Sainct Denis monument sacré de ses ancestres, ou les Princes de son sang & autres luy rendirent les derniers honneurs de la sepulture, auec de grandes pompes funebres. HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Apres sa mort, on eut quelque soupçon que la Royne Marie sa femme fust grosse: mais soudain on fut asseuré du contraire par le rapport qu'elle en fist elle mesme. C'est pourquoy François Duc de Vallois, & Comte d'Angoulesme; presomptif heritier de la Couronne, luy succeda, & se voyant enrichy d'vne telle succession; delibera de poursuiure le voyage qu'il auoit entrepris. Pour ce faire il renouuella les alliances qu'il auoit auec les Princes & Potentats ses voisins, & tout premierement confirma la paix faite entre les Royaumes de France & d'Angleterre; par Traité fait à Londres le cinquiesme iour d'Auril mille cinq cens quinze, à durer tant que le Roy Henry & luy viuroient, & vn an apres le decedé du premier mourant. Traité conforme en tout à celuy de l'an precedent au mois d'Aoust, fors en l'article concernant la seureté des marchands & marchandises, par lequel fut conuenu, Que nul nauire Anglois ou François equipé de toutes choses necessaires en guerre n'auroit permission de sortir des ports d'Angleterre ou de France, sans auoir baillé bonne & suffisante caution à l'Admiral du Royaume dont il partiroit, son Lieutenant ou Iuge ordinaire, de ne faire aucun mal ny hommage aux suiets desdits Roys, sur peine de confiscation du nauire, punition corporelle, restitution de biens, & satisfaction des dommages. Que nul nauire estranger equippé comme dit est, ne seroit durant la paix receu dedans lesdits Royaumes, ny n'auroit secours, faueur, ny licence d'y rien vendre. Et, Que si ceux qui seroient dedans descendoient en terre, leurs nauires & marchandises seroient prises, & eux punis en leurs personnes.

Auquel François I. du nom succede.

Lequel confirme la paix d'entre la France & l'Angleterre.

B

Iacques V. du nom Roy d'Escosse entra dans ce Traité le quinziesme iour de May ensuiuant. Et neantmoins le second iour de Ianuier 1516. luy, son Royaume, & les Escossois firent vn autre Traité particulier auec le Roy François, par lequel ils

Les Escossois y sont compris.

C accorderent & promirent: De se donner secours mutuel contre les Anglois, d'hommes, d'argent, & de conseil, en temps de guerre & de paix. De guerroyer respectiuement le Roy d'Angleterre s'il faisoit guerre à l'vn d'eux: &, De ne permettre qu'aucun de leurs suiets le seruist ou secourust, ains punir ceux qui l'auroient fait, ou feroient à l'aduenir. Suiuant lequel Traité le Roy François print le ieune Roy Iacques en sa protection, & renuoya Iean Stuard Duc d'Albanie en Escosse, pour gouuerner le Royaume.

1516.

Autre traité entre le Roy François & le Roy Iacques d'Escosse.

Quant à la Royne Marie d'Angleterre veufue du Roy Louys, le Roy François la renuoya pareillement aussi tost au Roy Henry son frere. Elle auoit par le contract de son mariage auec le feu Roy Louys esté dottée de quatre cens mille escus payables à deux termes. Pour le premier payement, le Roy Louys auoit pris pour argent les frais de son voyage & conduite en France, ses bagues & ioyaux, vaisselles, tapisseries, & autres meubles qu'elle auoit apportez d'Angleterre, le tout estimé deux

La Royne Marie renuoyée en Angleterre.

D cens mille escus, qui luy deuoient estre restituez si elle suruiuoit son mary. Le Roy François pour la despense du voyage composa à vingt mille escus vallants trente-neuf mille liures, auec le Roy d'Angleterre son frere, rendit lesdites bagues & ioyaux vaisselles & tapisseries, & autres meubles qu'elle auoit apportez: & se deschargeant par ce moyen des deux cens mille escus, luy en assigna soixante mille de doüaire tous les ans. Cela faict elle s'en retourna en l'Angleterre, où quelque temps apres le Roy Henry son frere la donna en second mariage à Charles Duc de Suffolc, pour la grande amitié qu'il luy portoit.

Remariée au Duc de Suffolc.

Cependant la Royne Catherine accoucha d'vne fille au Palais Royal de Grenwich, laquelle fut appellée Marie au bapteſme. Le Roy la fist esleuer & nourrir à la Royale, sous le gouuernement de Madame Marguerite sage & vertueuse Princesse, fille de Georges Duc de Clarence, niepce du Roy Edward IV. & mere du Cardinal Polus ou de la Poule, duquel nous parlerons ailleurs. Et comme elle fut grandelette il la declara Princesse de Galles & premiere heritiere du Royaume d'Angleterre.

V.

Naissance de Marie fille du Roy Henry.

Christophle Cardinal d'Yorc mourut aussi quelque temps apres la naissance de

Mort de Christophle Cardinal d'Yorc.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

ceſte Princeſſe, en la ville de Rome, & en ſon lieu fut ſubſtitué Thomas Wolſey Eueſque de Lincolne, homme abiect & né de fort bas lieu, mais de ſi grande creance & authorité prés du Roy, qu'il n'entreprenoit rien que par ſon auis & conſeil. Il n'eſtoit au commencement que l'vn des ſeruiteurs de ſa Maiſon. Richard Fox Eueſque de Winceſtre le luy recommanda tellement, qu'il le fiſt ſon Aumoſnier. Et la ville de Tournay eſtant reduite en ſa puiſſance, ainſi que nous auons dit cy-deuant, il permiſt & voulut qu'il priſt les deniers prouenans de l'Eueſché d'icelle. Il le fiſt par apres Eueſque de Lincolne, puis Archeueſque d'Yorc, & finalement Chancelier d'Angleterre, au lieu de Guillaume Varame Archeueſque de Canterbury, qui s'en eſtoit volontairement demis. Ce que quelques vns des principaux Conſeillers du Roy trouuerent ſi mauuais; pource que c'eſtoit vn homme ignorant, ſans experience ny ſuffiſance d'affaires, & lequel ils ne pouuoient voir de bon œil au gouuernail & timon de l'Eſtat, qu'ils abandonnerent tout auſſi-toſt la Cour, & s'ecarterent l'vn d'vn coſté, l'autre de l'autre. A

Thomas VVolſey Archeueſque d'Yorc en ſa place.

Les premiers furent l'Archeueſque de Canterbury, & l'Eueſque de Winceſtre, qui ſe retirerent en leurs Dioceſes. Mais auparauant, & comme bons Peres de Republique, ils ſupplierent affectueuſement le Roy, *Qu'il ne ſouffreſt pas que le ſeruiteur [illegible] que le maiſtre, & s'eſleuaſt preſomptueuſement au deſſus de luy.* A quoy le Roy qui cognoiſſoit aſſez que cela touchoit le Chancelier Wolſey, ſe contenta de leur reſpondre, *Qu'il tiendroit ſoigneuſement & diligemment la main, à ce que le ſeru[illegible] ſ'auançaſt, & ne ſe meſlaſt point de commander ny de donner la loy.* Thomas Duc de Northfolck s'en alla pareillement en ſa Duché peu de iours apres où Thomas Louel Cheualier le ſuiuiſt. Et finalement Charles Duc de Suffolk imita leur retraitte. Il auoit fait de grands frais & deſpens à venir querir Marie d'Angleterre ſon eſpouſe en France, & à celebrer depuis la magnificence & ſolemnité de leurs nopces, de ſorte que pour y fournir il auoit falu qu'il empruntaſt du Roy frere de la Princeſſe de tres-grandes ſommes de deniers, ſous eſperance toutesfois qu'elles luy ſeroient quittées en pur don. Mais ſur la demande qu'il en auança, Wolſey n'y voulut iamais conſentir, afin que le Duc ſe ſentant chargé de debtes demeuraſt touſiours obeiſſant & ſouple. Car comme les grandes richeſſes & facultez eſleuent les eſprits, auſſi le peu de biens & de moyens les abbaiſſe ordinairement, & les rend plus humbles. Ce qui toutesfois eut ſi peu d'effet enuers le Duc Charles, qu'il mal content & marry de ce refus, il ne laiſſa de ſortir auſſi de la Cour. B C

Iean Staard Duc d'Albanie Regent d'Eſcoſſe.

Nous auons dit que le Roy François auoit enuoyé Iean Stuard Duc d'Albanie en Eſcoſſe, pour gouuerner le ieune Roy Iacques, & le Royaume. Ceſtui-cy fiſt mourir, ou bannir en peu de temps tous ceux qu'il cognut porter faueur aux Anglois, & chaſſa meſmes la Royne Marguerite mere du Roy d'Eſcoſſe, & ſœur de Henry Roy d'Angleterre. Occaſion pourquoy le Roy François, lequel eſtoit delà les monts pour la Duché de Milan, craignant qu'en ſon abſence il ne ſe remuaſt quelque choſe à ſon preiudice de ce coſté là, fut conſeillé de ſe retirer en ſon Royaume de France. Ce qu'il fiſt, & ſoudain apres ſon retour, Ferdinand Roy d'Eſpagne pere de Catherine Royne d'Angleterre, & maternel ayeul de Charles d'Auſtriche mourut. Parquoy ledit Charles heritier preſomptif de ſes Eſtats s'embarqua pour aller en Eſpagne en recueillir la ſucceſſion. Ce qui fut cauſe que l'entreueuë du Roy François & de luy qui ſe deuoit faire à Cambray ſe rompit. Et le Roy François prenant ſon chemin par Blois, s'en vint rendre en la ville d'Amboiſe; où la Royne Claude accoucha de ſon aiſné fils, Dauphin de Viennois, enuiron le mois de Feurier 1517. lequel fut tenu ſur les fonds par le Seigneur Laurens de Medicis nepueu du Pape Leon, au nom de ſa Sainteté, & nomué François.

Mort de Ferdinand Roy d'Arragon.

1517. Naiſſance de François Dauphin.

Le Roy François ſon pere en ce meſme temps fiſt rebaſtir la ville de Theroüenne, ruinée par les Anglois, & en eſtablit gouuerneur le Baſtard de Moreul ſieur de Freſnoy. Il y auoit confederation entre luy & Chriſtierne fils de Iean Roy de Dannemarc, lequel auoit lors guerre contre les Suedois. A ceſte cauſe, il depeſcha pareillement Gaſton de Brezé, Seigneur de Fauguernon, frere du grand Seneſchal de Normandie, auec deux mille hommes de pied à ſon ſecours, leſquels apres auoir gaigné vne bataille à ſon profit, eſtans enfin abandonnez des Danois en vn combat fait ſur la glace, furent defaits: & y en demeura la plus grande part, à l'occaſion des arbres abbatus en vn bois, qui les empeſcha de s'ayder de leurs picques, lors qu'ils ſe

Secours de François enuoyé en Dannemarc. D

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1518.

A furent retirez de dessus les glaces aux forests. Encore le Roy mesme de Dannemarc delaissa ceux qui peurent reschapper, tellement qu'ils s'en reuinrent presque tous nuds, & trouuans moyen d'auoir quelques nauires passagers, prinrent terre au Royaume d'Escosse, & de là trauerserent en France.

Cependant le dernier iour de Mars 1518. il nasquit vn second fils au Roy François, lequel porta depuis le tiltre de Duc d'Orleans. Le Roy d'Angleterre Henry fut son parrain par Procureur, & le fist nommer Henry de son nom. Ce qui fut cause qu'au mois de Septembre ensuluant le mesme Roy François son pere estant en la ville d'Angers delibera de faire vne plus estroite alliance auec ledit Henry Roy d'Angleterre. Pource faire, il depescha Guillaume Gouffier Seigneur de Bonniuet Admiral de France, accompagné de grand nombre de Seigneurs & gens de conseil, pour aller deuers ledit Roy d'Angleterre. Il le trouua à Grenwich, maison de plaisir que les Roys d'Angleterre ont sur la Tamise, trois mille au dessous de Londres; & en ce lieu fut parlé du mariage de François Dauphin de France, & de Madame Marie fille vnique dudit Roy d'Angleterre Henry, bien que la fille eut vn an plus que ledit Dau-
B phin, selon la remarque que Lilius & quelques autres Anglois font de sa naissance, ou selon le tesmoignage de Du Bellay, quatre ans entiers.

Naiss. nce de Henry second fils du Roy dont fut parrain Henry Roy d'Angleterre.

Proposition de mariage entre François Dauphin, & Marie heritiere d'Angleterre.

Ceste ieune Princesse estoit enuiée de plusieurs autres Princes, qui la desiroiẽt auoir pour femme & compagne, & entr'autres du Roy d'Escosse, & de Charles d'Austriche Roy d'Espagne, lesquels arrestoient leurs affections & pensées sur elle, sous l'amorce non seulement de sa beauté, mais aussi du noble & florissant Royaume d'Angleterre, dont elle estoit la legitime & vnique heritiere. Mais en fin le Roy Henry son pere la promist au fils aisné du Roy Frãçois, à la poursuite & negociation du sieur de Bonniuet son Ambassadeur: lequel apres auoir seiourné six sepmaines au susdit lieu de Grenwich, & veu de grandes festes tant en chasses, festins, & tournois, qu'autres deduits & passetemps, pour honorer vne si estroite alliance prise entre leurs deux Maiestez, s'en reuint le plus diligemment qu'il peut en France.

Deuant toutesfois que le Traité de mariage fust conclu, & le deuxiéme iour d'Octo-
C bre au mesme an 1518. ou selon quelques autres dés le mois d'Aoust, les deux Roys François & Henry firent vn autre Traité de Ligue à Londres, pour lequel entendre il conuient sçauoir, Que le Pape Leon X. voyant tous les Princes Chrestiens en paix, delibera de requerir leur secours cõtre le Turc. Et pource este cause il enuoya plusieurs & diuers Cardinaux par deuers eux, afin de les exhorter à faire vne saincte confederation ensemble, & porter leurs armes à la guerre du commun ennemy de la foy. Dequoy bien qu'il ne reussit aucun succez, si est-ce que les Princes s'y disposerent: & par le moyen de Laurent Campegge Cardinal, enuoyé par sa Saincteté dans l'Angleterre, & de Thomas Wolsey Chanceller de ce Royaume, Archeuesque d'Yorc & principal Gouuerneur des affaires du Roy Henry, lequel auoit aussi depuis n'aguere esté fait Cardinal, & Legat du Siege Apostolique par toute l'Angleterre, enfin les susdits Roys François & Henry les plus renommez alors de tous les Roys & Princes de la Chrestienté, firent en la ville de Londres vn traité, par lequel entr'eux, le Pape Leon,
D & Maximilian Empereur, leurs successeurs, suiets, Royaumes, Pays, alliez, & bienveillans, fut arrestée bonne, vraye, entiere & parfaite amitié, ligue, vnion, intelligence, confederation, & paix perdurable à iamais, par terre, par mer, haures, eaux douces, & par tout ailleurs, & d'vn commun consentement accordé.

Thomas Wolsey fait Cardinal, & Legat en Angleterre.

Ligue & confederation des Princes Chrestiens pour faire la guerre contre le Turc.

I. Que pour la deffense des Estats, des dignitez, & des personnes des confederez, ils seroient pour touiours amis des amis, & ennemis des ennemis, sans exception d'aucun. De maniere que si l'vn d'eux, ou quelqu'autre assailloit ou faisoit assaillir par hostilité quelqu'vn d'iceux confederez en sa personne, en lieu qu'il tint & possedast lors du Traité, le Prince assailly voulant secours le demanderoit, & les autres confederez requis admonesteroient ensemble l'assaillant, en luy signifiant la ligue defensiue: & s'il ne cessoit & satisfaisoit dedans le mois, se declareroient publiquement ses ennemis, & deux mois apres au plus tard le guerroyeroient par terre & par mer à forces communes, & à leurs propres cousts & despens, donnans libre passage aux armées l'vn de l'autre, pour en vser de bonne foy en payant, iusques à ce qu'il fust ramené à raison.

Articles du Traité.

II. Que ce secours ne seroit deu pour seditions & guerres ciuiles, sinon qu'elles eussent esté promeuës, sollicitées, & fauorisées par l'vn desdits confederez; autre Estat, ou Prince estranger.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

III. Que nul d'iceux confederez ne permettroit à ſes ſuiets de ſeruir en guerre l'vn d'eux contre l'autre: ne s'ayderoit de gens de guerre eſtrangers à gages ou ſans ſolde contre aucun deſdits confederez, ſur peine d'eſtre tenu pour tranſgreſſeur & violateur de la paix, laquelle il ne laiſſeroit pour ce de durer ferme entre les autres: ny ne prendroit en ſa protection ou deffence aucun vaſſal ou ſuiet des autres confederez, ſans ſon conſentement. A

IV. Que les rebelles, traiſtres, tranſfuges, ou ſoupçonnez de leze Maieſté, ſubiets de l'vn deſdits confederez, ne ſeroient receus, recelez, entretenus, ny fauoriſez en l'obeïſſance des autres, ains ſeroient tenus de les rendre vingt iours apres qu'ils en auroient eſté requis.

V. Que le Pape quatre mois apres la notification de ceſte ligue declareroit s'il vouloit l'accepter, & ſe porter pour l'vn des principaux contrahants. Et quant aux autres nommez au Traité, Que ſi leurs Ambaſſadeurs n'auoient ſuffiſant pouuoir pour contracter, principalement lors de ceſte concluſion faite en Angleterre, ils en feroient declaration quatre mois apres qu'elle leur auroit eſté notifiée, & requereroient aux Roys François & Henry d'y eſtre receus: autrement ne ſeroient reputez que compris audit Traité, non principaux contrahants. B

VI. Qu'à tous autres Princes, Roys & Seigneurs, ſeroit lieu de cent reſerué pour entrer en ladite Ligue, s'ils vouloient y eſtre compris & en iouyr, mais non comme contrahants non plus.

VII. Et pource que leſdits Roys François & Henry eſtoient les principaux autheurs d'icelle, Qu'ils employeroient leurs propres perſonnes & forces à leur deffenſe mutuelle, & garderoient inuiolablement la paix entr'eux, ores que les autres principaux contrahants, ou quelques-vns d'eux y defaillifſent.

Accord de mariage entre le Dauphin François, & Marie d'Angleterre.

Ce Traité fut ſuiuy de celuy de l'alliance, par lequel deux iours apres, & le quatorzieſme d'Octobre au meſme an, les deux Roys arreſterent le mariage futur de Monſieur le Dauphin François & de Madame Marie d'Angleterre, leurs fils & fille, tous deux enfans: & par l'vn des articles du contract conuinrent, Qu'en cas que la Princeſſe Marie n'heritaſt à la Couronne, elle apporteroit pour dot ou conſtitution de mariage iuſques à la concurrence de trois cens trente-trois mille eſcus au Dauphin ſon eſpoux. Polydore Vergile eſcrit que les fiançailles meſmes ſe firent dés lors en l'Egliſe de S. Pol de Londres: & d'autres qu'elles furent celebrées à Grenwich auec toutes les ſolẽnitez & ceremonies requiſes le vingt-vnieſme iour d'Octobre. C

Ambaſſade d'Angleterre en France.

Apres quoy & pour la confirmation de tout, Nicolas Eueſque d'Ely, & Charles Comte de Worceſtre, Chambellan du Roy Henry, comme dit Polydore; ou ſelon Martin du Bellay, le Millor Chamberlan, & le Prieur de Sainct Iean de Hieruſalem de Londres, vinrent trouuer le Roy François à Paris, où ils furent honorablement recueillis & feſtoyez tant par le Roy, que par les Princes de ſon ſang.

Mort de Maximillan Empereur. 1519.

Et enuiron le meſme temps qui fut le douzieſme de Ianuier mil cinq cens dix-neuf, Maximilian Empereur mourut, au lieu duquel fut eſleu Charles d'Auſtriche Roy d'Eſpagne, ſurnommé depuis le quint ou cinquieſme du nom.

Charles d'Auſtriche eſleu en ſa place.

Il s'eſt veu cy-deſſus comme les Anglois auoient conquis la ville de Tournay ſur le feu Roy Louys XII. Le Roy François ſon ſucceſſeur deſiroit grandement de la rauoir, & deſia les propos en auoient eſté mis en auant par l'Admiral de Bonniuet ſon Ambaſſadeur en Angleterre. Ce qu'il ne fiſt lors qu'entamer & propoſer, ceux-cy deputez en France par le Roy Henry pour ſe conioüyr de l'alliance priſe entre les deux Couronnes, le parfirent, & du vouloir & conſentement de leur Maiſtre & Seigneur en conclurent la reſtitution entre ſes mains. A condition touresfois, que pour le rachapt d'icelle il luy fourniroit quatre cens mille eſcus; ſcauoir eſt deux cens mille tant pour la deſpenſe faite à la conſtruction de la citadelle, que pour l'artillerie, poudres, & autres munitions que le Roy d'Angleterre Henry deuoit laiſſer en la place, & les autres deux cens mille pour les frais faits par les Anglois à la conqueſte de la place, & pour le reſte de quelques autres penſions qui luy eſtoient deuës, ainſi que dit Martin du Bellay dans ſes Memoires. D

La ville de Tournay reſtituée au Roy François par le Roy d'Angleterre Henry.

Mais parce que l'argent ne fuſt baillé comptant, on luy donna huit Gentils-hommes pour tenir oſtage iuſques au payement de la ſomme, à ſcauoir quatre Gentils-hommes de la Chambre du Roy, & quatre enfans d'honneur. Les quatre Gentils-hommes furent Francois de Montmorency Seigneur de la Rochepot, Charles de

A Mouy Seigneur de la Mailleraye, Anthoine des Prez Seigneur de Montpezat; & Charles de Soliers Seigneur de Marette en Piemond. Les quatre enfans d'honneur, le fils aisné du Seigneur de Hugueuille, & les puisnez de Mortemar, de Melun, & de Grimault.

Aussi fut accordé que iusques à ce que ces ostages seroient rendus à Calais en la puissance du Roy d'Angleterre, ne seroit faite deliurance de la ville de Tournay: mais qu'aussi-tost qu'on les auroit enuoyez audit lieu, Gaspar de Colligny Seigneur de Chastillon, Mareschal de France, seroit depesché pour aller auec deux cens hommes d'armes, prendre possession d'icelle. Chose qui fut executée. Car le Mareschal de Chastillon arriuant à Tournay, la ville & citadelle luy furent deliurées par les deputez du Roy d'Angleterre, auec toutes les choses contennës au Traité. Et fut ledit Mareschal receu par les habitans en la plus grande ioye qu'on eust sceu receuoir la propre personne du Roy. Tellement que pour monstrer l'affection qu'ils portoient à la Couronne de France, ils firent mesme des feux de ioye par les cantons & princi-

Gaspard de Colligny en prend possession pour le Roy de France.

Feux de ioye faits à son entrée par les citoyens & bourgeois de la ville.

B paux endroits de la ville, des bancs, & des escabelles, sur lesquelles les Anglois s'estoient assis: donnans à cognoistre & entendre par là, qu'ils ne desiroient iamais retomber dessous leur authorité.

Selon le rapport de Polydore Vergile, Thomas Wolsey Cardinal d'Yorc fut le principal autheur de ceste restitution. Il tiroit comme nous auons dit ailleurs, de grands profits & reuenus de l'Euesché de Tournay. Afin que l'Euesché luy demeurast entier, il commença du vouloir de Henry son maistre, à solliciter le Roy François, qu'il donnast quelque autre Euesché dedans son Royaume à Louys Gaillard Euesque de ceste ville. Et bien que le Roy François, qui sçauoit bien iuger combien il importoit à son Estat qu'il y eust vn Euesque Francois en icelle, ne fist aucune response à Wolsey sur cela; si est-ce qu'apres que par ses Ambassadeurs il l'eut gratifié de quelques presens, & faict promesse de luy payer certaines pensions annuelles, il disposa le Roy Henry d'entendre à ladite restitution: moyennant laquelle le mesme Roy François s'obligea d'abondant à luy fournir par chaque an mille marcs d'argent au lieu des profits qu'il auoit accoustumé d'en receuoir.

Thomas Wolsey pensionnaire du Roy François.

C Du Tillet parlant de ceste mesme restitution, en rapporte particulierement le Traité, mais bien different de ce que nous en venons de dire par le rapport de Martin du Bellay. La remarque en est necessaire à l'Histoire, & pour ceste cause il ne sera pas hors de propos de l'y mesler. Il dit, & le recite de l'original qu'il a veu.

I. Qu'afin d'oster toutes occasions de rompre la ligue & l'alliance susdites faites entre les Roys Francois & Henry, le Roy Henry par traité separé conuint de rendre au Roy Francois, Tournay, Mortagne, S. Amand, & tout le territoire adiacent pris dés l'an mil cinq cens treize moyennant six cens mille escus vallans chacun trente-cinq sols payables à termes par le mesme Roy Francois ou ses successeurs, sous obligation de *Nisi*. Et pour seureté tant du payement que de l'accomplissement du mariage de Madame Marie d'Angleterre, auec le Dauphin son fils, le Roy Francois promist bailler ostages, & se reserua le pouuoir d'vser de retention iusques à la concur-

Traité de la restitution de Tournay.

D rence de trois cens trente trois mille escus, dont Marie d'Angleterre deuoit estre dottée, au cas qu'elle n'heritast à la Couronne d'Angleterre.

II. Qu'iceluy Roy Francois remist tous les malvalents qu'il auoit contre les habitans de Tournay & des autres places voisines, & generalement contre tous les gens de guerre, lesquels auoient seruy le Roy Henry pour la garde & defence d'icelles. Et que le Roy Henry de sa part deschargea & quitta lesdits habitans de l'obeissance & des serments de fidelité par eux faits à luy, pour demeurer suiets du Roy Francois en mesme forme, maniere, & toutes telles franchises qu'ils estoient auparauant qu'ils se fussent soubmis à la Couronne d'Angleterre.

III. Que de vingt-trois mille liures restans à payer de la somme de cinquante mille escus que lesdits habitans auoient promise au Roy Henry lors qu'ils accepterent la composition de se rendre à luy, l'an 1513. le Roy François fist sa debte propre, & Henry le subrogea en son droit.

IV. Qu'il fut accordé, que le mesme Henry pourroit emmener & transporter à ses despens hors de Tournay, toute l'artillerie, munition, instruments de guerre, fussent armes offensiues ou deffensiues, viures, auictuaillements, & autres choses par luy mises pour la garde ou defense de la place.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

V. Qu'au cas que le mariage ſuſdit ne s'accompliſt, & l'empeſchement autre que de la mort des accordez vint de la part du Roy François, luy ouſes ſucceſſeurs rendroient au Roy Henry ou à ſes heritiers, ladite ville de Tournay, & le territoire adiacent, auec tous les fruits cependant perceus, & ſans deduction des reparations faites, en luy rendant par ledit Henry la ſomme de ſix cens mille eſcus, ou ce qu'il en auroit receu. Au contraire que ſi l'empeſchement du mariage procedoit de la part de Henry, Tournay & le territoire demeureroient au Roy François en payant ladite ſomme de ſix cens mille eſcus, ou ce qui reſteroit. A

Apres tous ces traictez, les deux Roys accorderent de s'entreuoir, à celle fin qu'en perſonne ils peuſſent confirmer l'amitié faite entr'eux par leurs deputez. Il auoit eſté premierement dit que l'entreueuë ſe feroit dedãs le dernier iour de Iuillet mille cinq cens dix-neuf, au lieu de Sandynfeld, ou quelque autre lieu neutre, qui ſeroit auiſé par les Agents de leurs Maieſtés, leſquels auant le 1. iour d'Auril prochain s'aſſembleroient audit lieu, pour traiter du iour de la maniere, de la forme & de la ſeureté de ceſte entreueuë. Depuis les deux Roys donnerent pouuoir, ſçauoir eſt celuy de France à l'Admiral Bonniuet, lequel auoit le maniement de ſes affaires depuis le treſpas du grand Maiſtre de Boiſy ſon frere; & celuy d'Angleterre à Thomas Wolſey Cardinal d'Yorc, lequel auoit la ſuperintendance de tout l'Eſtat Anglois, d'en ordonner. Ce qu'ils firent le douzieſme iour de Mars, 1520. Et ſous couleur que le Roy d'Angleterre Maiſtre de Wolſey deuoit paſſer la mer à petil & deſpence, & laiſſer ſon royaume, il ne trouua pas bon que ceſte entreueuë ſe commençaſt en lieu neutre, ains declara par le conſentement de l'Admiral. B

Entreueuë des deux Roys aſſignée à Sandynfeld.

1520.

I. Que dans la fin de May ſuiuant, le Roy d'Angleterre Henry, la Royne Catherine ſa femme, & la Royne Marie doüairiere de France, viendroient à Guines: le Roy de France François, la Royne Claude ſa femme, & Madame Louyſe de Sauoye ſa mere à Ardres.

Remiſe entre Ardres & Guines.

II. Qu'vn iour, qui ſeroit aduiſé dedans le quatrieſme ou ſixieſme du mois de Iuin enſuiuant, le Roy Henry partant de Guines, marcheroit vne demie lieuë vers Ardres, ſans rouresfois ſortir des limites de Guines où le Roy François partant d'Ardres à meſme heure & iour le viendroit rencontrer, & s'entreſalüeroient & parleroient enſemble à cheual tant qu'il leur plairoit, puis s'en retourneroient le Roy François à Ardres, & le Roy Henry à Guines. C

III. Que le lendemain les deux Roys s'entre-verroient, & s'aſſembleroient en lieu neutre, lequel ſeroit aduiſé par les deputez ſuſdits, & apres s'eſtre entre-ſaluez, le Roy Henry iroit à Ardres, ſaluer, voir & diſner auec la Royne de France, & Madame Louyſe mere du Roy François, lequel iroit pareillement à Guines, ſaluer, voir, & diſner auec la Royne d'Angleterre, & la Royne Marie doüairiere de France.

IV. Que l'entreueuë ſeroit decorée de tournois iouſtes, & exercices d'armes à pied & à cheual, en place choiſie par les deputez, foſſoyée, fortifiée, & gardée par eſgal nombre de genſd'armes à ce commis par les deux Roys: leſquels auec les Roines, & leurs ſuites, ſe pourroient voir familierement, conuerſer & parler durant leſdits tournois, & le ſoir s'en retourneroient és chaſteaux d'Ardres & de Guines.

V. Que l'honneur & la préeminence ſeroit auſdits Roys & Roynes quand ils ſeroient les vns chez les autres.

VI. Que deux Gentilshommes ayans pareille compagnie ſeroient commis pour la garde des chemins, & pour faire guet continuel durant l'enrreueuë, tant pour la ſeureté des deux Roys & de leurs trains, que pour l'eſcorte des viures & prouiſions. D

VII. Bref que les gens de guerre deſdits Roys, exceptées les garniſons de Calais & de Boulõgne, ne pourroient approcher de deux iournées le lieu de ladite entreueuë, tant qu'elle dureroit ſans permiſſion expreſſe deſdits Roys.

Princes d'Angleterre mandez à Londres.

Suiuant ceſte aſſignarion & declararion le Roy d'Angleterre eſcriuit incontinent à tous les Princes & Seigneurs de ſon Royaume, que dedans certain iour ils ſe rendiſſent à Londres pour auiſer & mettre ordre à l'entrepriſe de ce voyage; & luy cependant fiſt conſtruire vn riche & magnifique logis, pour receuoir le Roy François à Guines. Les Princes ayans receu les Lettres commencerent tous en general à murmurer, & trouuerent mauuais qu'vne enrrepriſe de ſi grande importance & deſpenſe euſt eſté faire & reſoluë ſans leur aduis & conſeil. Mais principalement Edward Duc de Buckingham, Seigneur altiet & peu liberal, ſe faſcha fort qu'il luy

Murmurent de l'entrepriſe & voyage du Roy, & principalement Edward Duc de Buckingham.

A conuint faire de grands frais en l'appareil de ce voyage, & publia par tout hardiment, Qu'il ne voyoit point de cause legitime, pour laquelle on deust ainsi vainement dependre de l'argent, &, Que c'estoit vne chose trop insupportable d'obeir en ce point à la volonté d'vn homme ablect, & importun.

Paroles lesquelles estant venuës iusques aux oreilles du Cardinal d'Yore, (qui les estimoit dites & prononcées contre soy) l'aigrirent & colleterēt tellement, que comme il estoit personnage cruel, & qui ne se souuenoit pas du rang & de la qualité qu'il tenoit; aussi delibera-t'il, & desseigna desiors de perdre & ruiner entierement l'autheur d'icelles: & pour le mettre tout premierement en la disgrace & malueillance du Roy, s'auisa de l'accuser & charger de l'offense qui suit, Quelque peu deuant ce temps Guillaume de Golmer Chenalier auoit esté receu dedans la maison du Duc, & luy auoit voüé son seruice. VVolsey le fist venir en sa presence, & apres l'en auoir cōtumelieusement repris, commanda qu'on le mist en prison, sous pretexte qu'au mespris de son Prince & Seigneur souueraln, il auoit voüé son obeissance à vn homme particulier, & s'estoit rangé comme seruiteur sous sa domination & puissance. Dequoy le Roy bien adnerty, reprist d'autrepart le Duc auec aigres menaces, & le reputāt à ceste cause pour vn audacieux & superbe commença à l'affectionner beaucoup moins que de coustume. De sorte que Wolsey, resolu de le donner pour victime de sa vengeance à la mort, n'eust plus doresnauant autre soin ny pensée que de venir à bout de l'execution, sans aucun doute ny soupçon d'iniure ains sous couleur & vray-semblance de quelque iustice.

Lequel VVolsey Cardinal d'Yore resoult de faire mourir pour cela.

Guillaume de Colmer Chenalier emprisonné.

VI.

Mais pource que Thomas Hauard Comte de Suthry Admiral d'Angleterre, auoit vne des filles de ce Duc en mariage, il falut deuant trouuer le moyen de l'escarter, ou de le releguer plustost en quelque coing de l'estat, où son authorité, sa promptitude, & son pouuoir ne peussent en auoir de raison. Car il y auoit de grandes haines & inimitiez entr'eux deux, parce qu'autrefois le Comte auoit pensé poignarder Wolsey pour quelques reproches & calomnies dont il auoit temerairement osé le charger, au mesme temps Girauld Comte de Kildare, & Gouuerneur general d'Irlande, vint en Angleterre, & par sa venuë fournit d'occasion à VVolsey d'inuenter ce moyen. Il estoit veuf, & desiroit de se remarier auec vne Angloise. A ceste cause apres auoir fait la reuerence au Roy Henry, & rendu les deuoirs de la salutation à Wolsey, comme au principal intendant des affaires du Royaume il commença d'entrer en recherche de quelque Dame propre & digne de son rang & de son aage, & pour cét effect selourna quelques iours durant en Angleterre. Ce qui donna matiere à VVolsey de faire des pernicieux desseins contre sa personne. Car ayant entendu qu'il estoit homme de moyens, & desirant tirer de luy quelque somme d'argent, il commença peu de temps apres à refuir ses discours, te mit publiquement en colere contre luy, & ne cessa de mesdire de son honnesteté, de calomnier sa reputation, & de l'accuser enuers le Roy, qu'il demandoit ontre sa volonté ie ne sçay qu'elle Dame veufue pour femme, iusques à ce qu'en fin voyant qu'il ne luy faisoit aucuns presens, il ordonna qu'il fust cōduit en prison: & se seruant finement de sa captiulté, mist ordre que Thomas Hauard fut designé Gouuerneur d'Irlande en son lieu, laquelle charge Thomas obtint plus par la haine d'autruy, que pour l'amour & respect de soy-mesme, & non ignorant qu'elle luy seroit vn exil, plustost qu'vne charge & dignité, tant que son ennemy l'y pourroit faire demeurer.

Thomas Hauard Admiral, gendre du Duc de Bouc Kingham.

Girauld Comte de Kildare, Gouuerneur d'Irlande, en Angleterre.

Empriſonné par les menées de VVolsey

Thomas Hauard designe Gouuerneur d'Irlande.

Il y auoit vn autre Seigneur nommé Henry Comte de Northumbelland, duquel VVolsey conceut pareillement quelque soupçon, qu'il deust empescher le supplice du Duc. A ceste cause il se resolut encore de persuader tant de choses au Roy contre luy, que d'oresnauant il ne luy restast aucun accez ny lieu de grace enuers sa Maiesté. Ce qu'il effectua par vne telle occasion. Vn peu deuant, la garde & tutelle de quelques orphelins & pupilles estoit escheuë au Comte, à ce que suiuant la coustume du pays il administrast leurs heritages & patrimoines, & iouist de tous les fruicts & reuennsd'iceux, iusques à ce qu'ils eussent atteint l'aage de vingt-vn an. VVolsey, qui tenoit pour droit tout ce qui luy venoit en la volonte, mist en auant que ceste tutele & garde noble appartenoit au Roy d'Angleterre, & que c'estoit à luy seul de disposer des biens & rentes des pupilles de son Royaume. Au contraire le Comte soustenant que ce droict luy appartenoit en ses Terres & Seigneuries: & ne voulant aucunement s'en desaisir, VVolsey le fit appeller en iustice, où il fut condamné d'estre mis en pri-

Tutelles des enfans pupiles & mineurs d'ans, quelle en Angleterre.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

ſon, & la tutelle remiſe ſous le nom & l'authorité du Roy. Ce qui ſucceda de ſorte audit Wolſey, que le Comte tint apres à grand plaiſir & profit de pouuoir eſchapper de ſes mains. A

Le Comte de Northumbelland priſonnier.

Cependant les Princes & Barons Anglois s'aſſemblerent à Londres auec de grands & magnifiques trains, & le Duc de Buckingham entr'autres, lequel Wolſey, diſſimulant la grande haine qu'il auoit conceuë contre luy, receut & traicta fort humainement en apparence. Puis le iour de l'entreueuë s'approchant du Roy d'Angleterre accompagné deſdits Princes, & la Royne ſa femme ſuiuie d'vn grand nombre de Princeſſes & de Dames, ſe mirent en chemin pour paſſer la mer auec le ſuſdit Wolſey Cardinal d'Yorc, & Chancelier du Royaume. Pour ceſte entreueuë, comme nous auons remarqué cy-deuant; il eſtoit accordé, Que le Roy François ſe trouueroit à Ardres, le Roy Henry à Guines; & que de là l'vn & l'autre s'aduanceroient pour ſe rencontrer à my chemin. Suiuant cét accord, le ſixieſme iour de Iuin propre iour de la Feſte Dieu, ces deux Roys ſe rendirent aux lieux ordonnez & s'entr'aborderent montez chacun ſur vn cheual d'Eſpagne, & chacun de ſa part aſſiſtez de la plus grande Nobleſſe que l'on euſt veuë cent ans auparauant enſemble: tous deux en la fleur de leurs aages, & reputez les deux plus beaux Princes du monde, & aurant adroicts en toutes armes, tant à pied qu'à cheual. Ie n'ay que faire de dire la magnificence de leurs accouſtrements. L'Hiſtoire porte que leurs ſeruiteurs meſmes en auoient ſi grande ſuperfluité, qu'on nomma depuis l'aſſemblée, *le Camp de drap d'or.* B

Entreueuë du Roy de France & Henry d'Angleterre.

Apres qu'ils eurent faict leurs accolades à cheual, il deſcendirent en vn pauillon ordonné pour cét effect: & ſuiuis ſeulement le Roy de France de l'Admiral Bonniuet, du Chancelier du Prat, & de quelqu'autre de ſon conſeil, & celuy d'Angleterre, du Cardinal d'Yorc, & des Ducs de Northfolc, & de Suffolc. Ils deuiſerent là de leurs affaires particulieres, & puis conclurent qu'au meſme lieu ſe dreſſeroient eſchaffaux & liſſes, pour faire des iouſtes & tournois, eſtans deliberez de paſſer leur temps en deduits & choſes de plaiſir, & laiſſer negocier leurs affaires à ceux de leur conſeil, leſquels de iour en iour leur faiſoient rapport de ce qu'ils auoient accordé. Du Bellay dit qu'il ſe trouua grand nombre de bons hommes d'armes audit tournois, comme il eſt à preſumer qu'il n'y en alla pas des pires; & que les deux Roys meſmes coururent l'vn contre l'autre par douze ou quinze iours: durant leſquels comme ils eſtoient l'vn & l'autre en ialouſie de l'election nouuelle de Charles Roy d'Eſpagne à l'Empire, auſſi leurs Agents & Deputez firent vn Traité pour eux, Que ſi l'Empereur eſleu s'ingeroit de violer la paix & ligue vniuerſelle faite l'an 1518. ou ſous couleur de ſe faire couronner à Milan, troubloit la tranquilité publique de l'Italie, ou vouloit ailleurs eſtendre la longueur de ſes mains, les deux Roys luy reſiſteroient en leurs perſonnes & forces aſſemblées. C

Traicté entre les deux Roys contre l'Empereur.

Feſtin du Roy d'Angleterre au Roy de France en vn riche logis de bois.

Cela faict le Roy d'Angleterre feſtoya le Roy de France prés de Guines en vn logis de bois, ou il y auoit quatre corps de maiſon, lequel il auoit faict conſtruire & charpenter en Angleterre, & amener de deça tout faict. Il eſtoit couuert de toille peinte en forme de pierre de taille, puis tendu par dedans des plus riches tapiſſeries qui ſe peuſſent trouuer: en ſorte qu'on ne l'euſt peu iuger autre, ſinon vn des beaux baſtimens du monde: & auoit eſté le deſſein pris ſur la maiſon des Marchands à Calais. Apres le feſtin il fut deſaſſemblé & renuoyé en Angleterre, & n'y perdit-on que la voiture. D

Pauillon du Roy de France pour feſtoyer le Roy d'Angleterre.

Le lendemain, le Roy de France deuoit à la pareille feſtoyer celuy d'Angleterre prés d'Ardres, où il auoit fait dreſſer vn pauillon de ſoixante pieds en quarré, le deſſus couuert de drap d'or frizé, & le dedans doublé de veloux bleu tout ſemé de fleurs de Lys en broderie d'or de Cypre: & quatre autres pauillons aux quatre coings, de pareille deſpenſe. Et eſtoient les cordages de fil d'or de Cypre, & de ſoye bleuë turquine, choſe fort riche & precieuſe. Mais le vent & la tourmente vint telle, que tous ces cordages & chables rompirent, & furent les tentes & pauillons portez par terre, de ſorte que le Roy François fut contrainct de chãger de reſolution, & fiſt faire en grande diligence vn lieu pour le feſtin, où depuis il y a eu vn boulleuert, nommé pour cela *le Boulleuert du feſtin*. Il n'eſt point de beſoin de s'arreſter à dire les grãds triomphes, & bonnes cheres, ny les deſpences ſuperfluës qui ſe firent là. Car on ne le peut eſtimer. Et les Hiſtoriens du temps diſent que *pluſieurs y porterent leurs moulins*,

A *leurs forests, & leurs prez sur leurs espaules.*

Apres ces festins & tournois, le Roy François se retira dans Boulongne, le Roy Henry à Calais; & toutes personnes de bon iugement n'eussent pas pensé de voir iamais d'inimitiez & de discordes entre ces deux grands Princes. Mais le Roy Henry ne fut pas plustost de retour audit Calais, qu'aduerty que Charles d'Austriche, dit le Quint, esleu Empereur, estoit arriué dans l'Angleterre en venant d'Espagne, il s'embarqua soudain, & le fut trouuer à Canterbury: bien que Polydore Vergile dit, que ce fut des deuant l'entre-veuë, puis s'en reuint en sa Compagnie iusques à Calais & Graueliues, en telle & semblable fraternité comme il auoit fait auec le Roy de France: & conclud auec luy. Que là où le Roy de France & l'Empereur tomberoient en quelque different, il en seroit arbitre: &, Que si l'vn d'eux ne vouloit tenir son arbitrage: il se pourroit declarer contre luy: chose contraire aux accords qu'il auoit faits auec le Roy François.

Charles le Quint Empereur en Angleterre.

Traité du Roy Henry auec l'Empereur Charles.

VII. 1521.

De là l'Empereur s'en retourna en Flandre; & le Roy Henry en Angleterre, où
B le Cardinal Wolsey ne visant plus qu'à se venger d'Edward Duc de Buckingham, & satisfaire à la haine qu'il auoit conceuë contre luy, se seruit en fin de Charles Chenenet homme peruers, & chassé par le Duc à cause de ses meschancetez, comme d'instrument & ministre de sa cruauté. Cestuy-cy curieusement enquis par luy de sa vie du Duc, luy descouurit; Premierement, Qu'en ses plus familieres discours il auoit coustume de dire, *Que s'il auenoit que le Roy Henry mourust sans enfans, il mettroit peine d'occuper le Royaume*: &, Qu'il en auoit mesme tenus quelque deuis & conference auec Georges Seigneur de Borgen, auquel il auoit baillé l'vne de ses filles en mariage. Secondement, Qu'il se vantoit & menaçoit ordinairement, que quelque iour il feroit vne seuere iustice & punition de plusieurs crimes & meffaicts commis par Wolsey, son capital & mortel ennemy.

Charles Chenenet instrument & ministre de la ruine d'Edvvard Duc de Buckingham.

De ces deux points Wolsey prist suiet d'executer son mauuais dessein, & tant par belles parolles que par promesses & recompenses sollicita Charles à proposer ces accusations là contre le Duc, lors qu'il en seroit de besoing, & d'en dire encore d'auantage, s'il le sçauoit. Ce que Charles entendant, partie par vn desir de vengeance,
C & partie par vne cupidité de faire quelque proffit, il luy declara de plus, Que sur ce que vn certain Moine Chartreux, lequel auoit coustume de l'ouyr en confession, luy auoit donné comme vne esperance asseurée qu'il paruiendroit vn iour à la Couronne, il s'estoit malheureusement & proditoirement resolu de procurer & machiner la mort du Roy, par quelque moyen que ce fust.

VVolsey machine & conclud sa mort.

Tout cela sceu, Wolsey s'en alla trouuer le Roy Henry, luy denonça que sa vie estoit en peril accusa le Duc de Buckingham de trahison & conspiration en son endroit, & dist qu'il en auoit de manifestes indices. Partant que son plaisir fust de deliurer en bref & sa personne, & son Estat d'vn si grand danger. Le Roy bien estonné respondit, Que si le Duc estoit coulpable, il le falloit punir: & commanda qu'on le fist venir à Londres. Il fut appellé: croyant qu'il y alloit de son honneur pour peu que son innocence fust suspecte, il vint, fut accusé de crime de leze Maiesté par
D Charles, plaida sa cause luy-mesme, & se defendit courageusement. Mais en fin pour s'estre trouué chargé d'auoir voulu violemment & tirannicquement vsurper le Royaume, ses iuges le condamnerent à perdre la teste. Ce qui fut executé chandement. Et quant à Georges Sieur de Burgen, soupçonné d'auoir sceu quelque chose de telle entreprise & coniuration, apres en auoir expié le soupçon & la faute par vne prison de quelques mois, & par la perte & confiscation d'vne partie de son bien, on le remist en liberté.

Edvvard Duc de Buckingham condamné à mort & decolé.

La doctrine de Luther commençoit lors à s'espandre par tous les coings de la Chrestienté. Ce que Henry Roy d'Angleterre voyant & craignant que son Royaume, lequel estoit fort religieux & deuot, n'en receust quelque tache & soüillure, il eut premierement soin de faire bruler tous les Liures dudit Luther, desquels il estoit desia paruenu vn grand nombre dans les mains des Anglois. Puis entre plusieurs aduersaires qui combatirent sa mauuaise doctrine, il escriuit luy-mesme vn docte Liure contre luy, par lequel non seulement il reprist & refuta son opinion touchant les indulgences, en deffendant le Siege Romain & les Papes: mais aussi de là vint à condamner toute la dispute qu'il auoit faicte des Sacremens de l'Eglise, prenant son argument pour escrire sur le Liure de la Captiuité

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Babylonique, & enuoya ledit Liure au Pape Leon X. lequel à cause de cela le surnomma fort honorablement, & luy bailla le titre de *DEFENSEVR DE L'EGLISE*, ou selon d'autres *DE LA FOY*. A

Nous auons dit cy-dessus comme Charles d'Austriche estoit paruenu à la dignité Imperiale. Depuis, luy & le Roy de France entrerent en querelle particuliere, dont ils vinrent aux armes. Et bien que cela ne soit pas purement de l'Histoire d'Angleterre; si est-ce qu'à cause que le Roy Henry s'y mesla profondement, il est besoing d'en parler, & de reprendre le discours à la premiere origine & source de la guerre. Iean d'Albret donc Roy de Nauarre ayant esté spolié de son Royaume par le Roy d'Artagon grand pere maternel de l'Empereur, ainsi qu'il c'est peu voir cy-dessus, Henry son fils & successeur fut long-temps depuis à la Cour de France poursuiuant & demandant secours, afin de le pouuoir reconquerir. Ce que le Roy François voyant, il procura si bien pour luy, que par traité faict à Noyon l'an mil cinq cens seize entre ses deputez & ceux de l'Empereur Maximilian, il fut accordé, Que dedans six mois Charles Roy d'Espagne rendroit le Royaume audit Henry d'Albert, ou bien le recompenseroit à son contentement & commodité d'autant vaillant. Et pour les droits pretendus par le Roy François au Royaume de Naples, Que l'Empereur luy satisferoit par vne pension de cent cinquante mille ducats. B

Commencement & origine des guerres d'entre l'Empereur Charles le Quint & François I. Roy de France.

Differẽd du Royaume de Nauarre.

Mais ny l'vn ny l'autre ne satisfaisant en aucune façon à cela, finalement le Roy de France apres les auoir par plusieurs fois inuitez de ce faire, & se seruant tenu d'ailleurs & par autre traité conclu auec le Roy de Nauarre de le secourir à reconurer son Royaume, au cas que le Roy Catholique faillist à sa promesse, il permist au commencement du Printemps de ceste année mil cinq cens vingt-vn, qu'André de Foix Seigneur d'Asparraut frere du Seigneur de Lautrec, auerty qu'en Espagne il y auoit de grandes diuisions entre la Noblesse & le peuple, & qu'ils estoient en armes les vns contre les autres, leuast au nom de Henry, (que ne pouuant luy-mesme faire l'entreprise à cause de sa trop grande ieunesse) iusques au nombre de cinq ou six mille Gascons, & deux ou trois cens hommes d'armes des ordonnances de sa Maiesté. Auec ce nombre il fist vn si grand effect, qu'entrant dans la Nauarre il la remist en moins de quinze iours en l'obeyssance de son Seigneur naturel & legitime. Mais par le Conseil du Seigneur de Saincte-Coulombe Lieutenant de la compagnie du Seigneur de Lautrec, il ne se voulut contenter de ceste nouuelle conqueste, ains se letta mesme dedans l'Espagne, sous esperance de la conquerir aussi facilement, ou pour faire quelque riche butin. Ce que les Espagnols sçachans, & marris de voir les François ne s'estre contentez de r'auoir ce qui leur appartenoit, ains se mettre encore en effect de s'emparer de leurs pays, ils s'accorderent la Noblesse & la commune, & trouuans l'armée du Seigneur d'Asparraut separée d'auec celle de Saincte Colombe, qui luy auoit persuadé de renuoyer vne partie de ses gens de pied, la chargerent & defirent, le prirent luy-mesme prisonnier auec le Seigneur de Tournon & plusieurs autres, & poursuiuans leur victoire rentrerent dans le Royaume de Nauarre entierement depourueu de gens de guerre, & reprirent Pampelune, & les autres villes, auec aussi peu de peine, que les François en auoient employé pour les conquerir. C

Royaume de Naua re reconquis pour le Roy Henry.

Et repердu quelque temps apres.

D'autre costé Robert de la Marck Seigneur de Sedan, & Duc de Boüillon, ayant quelque different contre l'Empereur, & le Seigneur d'Emery, & sçachant que l'Empereur estoit à Wormes ville Imperialle, où il tenoit vne diete des Princes & villes franches de la Germanie pour remedier aux tumultes nouuellement excitez par Martin Luther, il enuoya deffier en pleine assemblée. Puis par le Seigneur de Florenges son fils aisné il leua tant en France qu'autres lieux circonuoisins iusques au nombre de trois mille hommes de pied, & quatre ou cinq cens cheuaux cõtre la volonté du Roy François & ses defenees expresses: & auec ses forces s'en alla mettre le siege deuant Vireton, petite ville de Luxembourg assise aux confins de la Lorraine. Ce que l'Empereur Charles & quelques autres Princes prirent en grand dedain. D

Robert de la Marck deffie l'Empereur Charles.

Pour ces deux remuemens d'armes tant au Pays-bas comme aux lisieres d'Espagne, Henry Roy d'Angleterre deputa vers le mesme temps vn Gentil-homme de sa part au Roy François, pour le persuader de ne point entrer en guerre auec l'Empereur, ains faire de nouueaux traitez ensemble, & luy dire que s'il auoit quelque different

Ambassade du Roy d'Angleterre en France.

A contre luy, le Roy d'Angleterre son maistre en seroit medlateur pour le vuider & terminer comme neutre. A quoy le Roy François respondit incontinent apres le Seigneur de Mõt-pezat, lequel il enuoya tout expres en Angleterre, Qu'il estoit tenu par chapitres de traitez faits anec le Roy de Nauarre, de luy donner secours pour le remettre en ses pays; puis que l'Empereur Charles ne vouloit satisfaire à l'accord de Noyon. Et pour Robert de la Marck, il luy commanderoit que s'il auoit quelque querelle auec le Seigneur d'Emery, il eust à le vuider contre luy mesme, sans faire la guerre à l'Empereur, & qu'il ennoyeroit faire defences à tous ses suiets de luy porter en ce cas aucun ayde ny faueur. Ce qu'il fist depuis, & fut cause que Robert retira son armée. Mais quant à ce que le Roy Henry demandoit qu'elle eust à faire de nnuueaux Traitez auec l'Empereur, Que cela ne se pouuoit faire sans en aduertir le Pape d'autant que par alliance d'entre sa Saincteté & luy, ce n'estoit pas en sa liberté de rien conclure de nouueau sans l'en auertir. Qu'il luy en escriroit, & que sa response ouye, volontiers il entendroit à toutes bonnes raisons.

Reſponse du Roy de France au Roy d'Angleterre.

B Il est certain que le Roy François auoit vn Traicté de confederation anec le Pape Leon, pour le recouurement du Royaume de Naples, au cas que l'Empereur manquast à ce qui estoit accordé par le Traité de Noyon, duquel nous auons n'aguere parlé. Mais l'Empereur ayant failly tant pour Naples, que pour Nauarre, & le Roy François ne pouuant en auoir la raison sans entrer en guerre auec luy, c'eust esté conrreuenir à leur alliance que de s'accorder. Ioinct que le Pape & le Roy François estoient alliés pour la defence de l'Italie, & les Venitiens sur le point d'entrer en leur ligue. Parquoy le Roy depescha vers sa Saincteté, pour sçauoir quand il luy plairoit mettre l'entrepriſe de Naples à execution. Ce que le Pape entendant, il fist vn grand recueil à l'Ambassadeur, & luy bailla la liste des gens de cheual & de pied, & de l'artillerie qu'il estoit besoin d'auoir pour icelle. Et deuoit le Roy luy faire response dedans vingt-deux iours.

Different sur le Royaume de Naples.

Le terme se passa, & mesme vn mois d'auantage Chose qui mist le Pape en soupçõ (lequel oncques depuis on ne luy sceut leuer) que desia le Roy de France n'eust faict quelques traitez à son desauantage & sans son auis. Parquoy il luy fist dire, Qu'il ne

C s'estoit pas acquité de faire conclure la ligue de la defence d'Italie auec les Venitiens: & l'occasionna de se plaindre, Que peu de temps deuant il estoit entré dans les terres de l'Eglise vn fort graud nombre d'Espagnols, contre lesquels il auoit esté contraint de faire leuées de Suisses: dequoy le Roy deuoit payer les frais par moitié, cẽ qu'il auoit fait pour le premier mois, mais non pas pour les autres

Le Pape Leon alliẽ du Roy François.

Toutes ces occasions mirent le Pape en telle perplexité, qu'il retira dans Rhegio les bannis de la Duché de Milan, tels que Hieronyme Moron, Monseigneur Vicomte, & autres: quoy que par le Traité qu'il auoit auec le Roy François, il ne luy estoit permis de les retirer dans ses pays, ny le Roy ceux des terres de l'Eglise dans les siens. Il auoit aussi promis par le Traité de n'inuestir Charles d'Austriche esleu Empereur, du Royaume de Naples à luy escheu part la mort de son grand pere maternel, au preiudice du droict que le Roy François pretendoit sur ce Royaume. Mais peu de temps

Charles d'Austriche inuesty du Royaume de Naples par le Pape.

D apres il accepta la haquenée blanche, qui luy estoit deuë pour l'inuestiture dudit Royaume, & se separant entierement du Roy de France, fist mesme alliance, & capitulation auec l'Empereur: de laquelle les principaux articles furent, Que la Majesté de l'Eglise Romaine se defendroit. Qu'on recouureroit ce que les Frãcois auoient conquis depuis peu dans l'Italie: & Que François Sforce, alors fugitif, seroit restably au siege de ses ancestres, c'est à dire en la Duché de Milan. Dequoy le Roy François auerty ne peut s'empescher des'en ressentir, & s'en plaignit, attendu mesme que le Pape luy auoit promis de le fauoriser à l'election de l'Empereur, & ce nonobstant l'auoit secretement empesché, tant qu'il auoit peu.

Alliance du Pape Leon & de l'Empereur Charles le Quint.

Sur ces entre-faictes donc l'Empereur fist dresser vne armée fort grosse tant de gens de cheual que de pied, par le Comte de Nassau, le Comte Felix, le Seigneur d'Emery, Francisque de Scalenghe, & autres: & en constituant le Comte de Nassau Chef, luy commanda de marcher sur les terres de Robert de la Marck. Ce que le Comte fist auec tant de diligence & d'execution qu'en peu de temps il prist & rasa Longues, Muscancourt, Fleuranges & Iamets, places dependantes de la Duché de Boüillon, & alla de-là se presenter deuant Boüillon, en laquelle il fut receu

Armée de l'Empereur Charles.

Contre Messire Robert de la Marck.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST

par intelligences La plus-part des forces d'Allemagne eſtoient à ſa ſuite, & ſuffiſoient pour defaire & ruiner entierement ceux de la Marck. Nonobſtant cela l'Empereur Charles les renforçoit tous les iours, & conceda meſme trefue à Robert, au milieu de ſa victoire. A quoy le Roy François commençant d'appercenoir ſes deſſeins, & cognoiſſans ouuertement que la guerre luy eſtoit declarée, il miſt auſſi peine de ſa part à leuer des troupes & compagnies. A

Le Roy François leue auſſi des troupes.

Il ne voulut rien innouer ſans en aduertir premierement Henry Roy d'Angleterre ſon amy & allié. Et pour ce faire, il depeſcha vers luy des Ambaſſadeurs pour luy remonſtrer le trouble que luy faiſoit l'Empereur, & la puiſſante armée qu'il auoit miſe ſus: le priant de vouloir tenir le party de luy qui eſtoit aſſailly, ſuiuant le Traité fait entr'eux à leur abouchement d'Ardres, l'Empereur luy auoit pareillement enuoyé des lettres vn peu deuant pour l'attirer & gagner de ſon coſté. Le Roy Henry reſcriuit à tous deux, qu'ils ne commençaſſent ſi legerement vne groſſe guerre: & s'efforça particulierement de perſuader au Roy de France, Que ſi ladite guerre ne luy eſtoit autrement denoncée, il la diuertiſt en obeïſſant aux conditions demandées par l'Empereur leſquelles toutesfois eſtoient hors des termes de raiſon. Ce qu'entendant le Roy François, il ne laiſſa de donner ordre aux frontieres de Bourgongne, deputa Guillaume Gouffier Seigneur de Bonniuet, Admiral de France, pour mener vne armée dans la Nauarre, & venger l'iniure receuë par André de Foix Seigneur d'Aſpatraut, & commença à en dreſſer & compoſer vne autre de diuerſes compagnies tant de ſes ſubiets, que des eſtrangers ſes alliez, entre leſquelles fut celle de Iean Duc d'Albanie Regent en Eſcoſſe à l'occaſion de la minorité du Roy Iacques V. du nom, pour ſouſtenir les efforts de l'Empereur Charles.

Semond le Roy d'Angleterre à tenir ſon party ſuiuant les Traitez faits entre eux.

Reſponſe du Roy d'Angleter... B

Cela fait il delegua derechef Olinier de la Vernade Seigneur de la Baſtie par deuers Henry Roy d'Angleterre pour le prier, Qu'il ne trouuaſt mauuais, ſi eſtant prouoqué & contrainct il faiſoit la guerre à l'Empereur. Mais ſur cela le Roy s'offrit d'eſtre Arbitre & Terminateur des differents d'entr'eux deux, & que s'ils vouloient enuoyer leurs deputez à Calais, il y feroit de ſa part trouuer Thomas Wolſey Cardinal d'Yorc, pour auiſer à moyenner vne bonne paix. Le Roy François s'y accorda pourueu que le Pape Leon duquel il eſtoit allié, y fuſt compris & conſentant. Et pour ce fait l'aſſignation fut donnée au quatrieſme iour d'Aouſt enſuiuant, & le Roy enuoya par deuers le Pape Leon.

Autre Ambaſſade du Roy François en Angleterre.

Thomas VVolſey Cardinal d'Yorc, depute pour accorder les François auec l'Empereur. C

Pendant les allées & venuës de l'vn à l'autre, l'armée de France ſe parfit. Et le Seigneur de Liques qui auoit de long-temps de groſſes inimitiez & querelles contre Louys Cardinal de Bourbon, à cauſe de l'Abbaye de S. Amand dont il eſtoit pourueu, la vint aſſaillir au meſme temps. Il y auoit dedans le Seigneur de Champeroux Lieutenant du Roy en Tournaiſis, & le Seigneur des Loges Gouuerneur de Tournay. L'Abbaye n'eſtant pas deffenſable, & ſe voyants ſurpris ſans penſer eſtre en guerre, ils la rendirent à condition qu'ils ſortiroient auec leur bagage. Et de-là le Seigneur de Liques fiſt mettre le ſiege deuant Mortagne. Il y auoit plus d'apparence que ceſte villette & chaſteau ne deuoient eſtre aſſaillis, pour eſtre du domaine du Roy de France, & dont le Roy d'Angleterre luy en auoit fait telle ceſſion, que de la ville de Tournay, & du Tournaiſis. Mais le Seigneur de Liques mettoit en auant, qu'il en auoit autrefois eſté poſſeſſeur. Parquoy il continua le ſiege, & finalement le Seigneur de Prauzai Baillif de Tournaiſis & Capitaine de la place ne voyant apparence de ſecours la rendit à compoſition au Seigneur de Portien, & non au Seigneur de Liques: à la charge qu'il ſortiroit auec les ſiens auec armes & bagues ſauues. Mais ſur leur retraite & contre les conditions du traité, ils furent ſuiuis & deualiſez, & à peine eurent moyen de ſauuer leur vie. D

S. Amand pris par le Seigneur de Liques.

Siege de Tournay.

Cependant le Seigneur de Fiennes, de la maiſon de Luxembourg, Gouuerneur des villes de Flandres, ayant aſſemblé juſques à huit mille cheuaux, huit mille hommes de pied, & ſix pieces d'attillerie, il ſe vint camper deuant la ville de Tournay: & n'eſtoit encore la guerre denoncée entre le Roy de France & l'Empereur. Mais apres ce ſiege & les priſes de S. Amand & de Mortagne, combien que l'Empereur niaſt que ce fuſt par ſon commandement & aueu, le Roy François ne voulant ſe laiſſer abuſer, ne faillit de ſe preparer à la defence, & tint la guerre pour declarée.

Le temps s'approchoit que leurs Ambaſſadeurs ſe deuoient aſſembler à Calais. Le Roy François y ordonna de ſa part Anthoine du Prat Chancelier de France,

A & Iean de Selue President, pour gens de robbe-longue : & Iacques de Chabannes Mareschal de France, pour robbe courte. Ceux-cy se rendirent à l'assignation pour traiter les differents des deux Maiestez deuant Wolsey Cardinal d'Yorc, enuoyé par Henry Roy d'Angleterre. Mais les deputez de la part de l'Empereur demeurerent tousiours sur leur fierté, & demanderent des choses excessiues, comme la restitution de la Duché de Bourgongne, & l'abolition de l'hommage que l'Empereur deuoit pour ses Pays-bas à la Couronne, disans n'estre raisonnable qu'vn Empereur portast la foy à vn Roy de France. A ceste occasion le Parlement fut delaissé sans aucune conclusion. Et de-là le Cardinal Wolsey s'en alla trouuer l'Empereur à Burges, où il fist au nom du Roy Henry son Maistre vn traité particulier auec luy, par lequel entr'autres choses, il l'obligea à luy bailler des vaisseaux pour repasser en Espagne, & se sceut si bien insinuer en sa bien-veillance, que selon le rapport d'aucuns il luy promist mesme de briguer tant pour luy, qu'apres la mort de Leon X. il seroit esleu Pape, pourueu qu'il fist en sorte qu'vne bonne & durable alliance se fist entre luy: &

B le Roy d'Angleterre, & que eux deux ensemble fissent la guerre au Roy de France.

Mais l'Empereur ne tint pas sa promesse. Car le Pape Leon ayant veu sa puissance auec luy, retiré Parme & Plaisance de la main des François, & remis Sforce dedans Milan, il alla peu de temps apres de vie à trespas. Et quelque diligence que sceust faire le Cardinal Wolsey si-tost qu'il en eust receu les nouuelles, Adrian VI. du nom; Hollandois, & pedagogue de l'Empereur, fust esleu en sa place Il auoit obtenu permission du Roy d'Angleterre son Maistre, d'enuoyer à Rome Richard Pacey, pour soliciter en son nom le Consistoire des Cardinaux, à le fauoriser. Mais il ne fut pas plustost paruenu dans la Flandre, qu'il receut certain aduis de l'election d'Adrian. Ce qui ne l'empescha pas toutesfois d'acheuer son voyage, & d'aller iusques en la ville de Rome, où il demeura quelque mois, & tant qu'il eut nouuelle charge & commission du Roy de se transporter à Venise, pour moyenner la reconciliation des Veni-

C tiens auec l'Empereur.

Iceluy Empereur estoit encor en la ville de Bruges, mais sur le point de repasser en Espagne, pour appaiser quelques seditions & mutineries, qui s'y estoient nouuellement esmeuës. S'estant mis en mer, il fut derechef visiter le Roy d'Angleterre, qui le receut honorablement à Londres le septiesme iour de Iuin, & le mena de-là voir le chasteau de Windesore, où ils firent vn traité ensemble, par lequel l'Empereur pour l'auoir de son costé contre le Roy de France, accorda de luy payer tous les ans cent trente trois mille trois cens cinq escus: Car le Roy de France estoit annuellement redeuable d'autant au Roy d'Angleterre & à sa sœur Marie. A raison dequoy il ne voulut rien attenter contre la France, si l'on ne luy faisoit la maille bonne.

Ce traité fut passé secretement entr'eux le treizieſme iour de Iuin, & pour plus grande alliance arresté, Qu'en temps & lieu l'Empereur prendroit en mariage la

D fille du Roy d'Angleterre Marie, sa cousine, declarée Princesse de Galles, lors âgée de six ans seulement: Que celuy des deux qui ne tiendroit l'accord, payeroit à l'autre quatre cens mille escus. Que chacun d'eux tiendroit trois mille cheuaux, & quinze milles hommes de pied prests, pour marcher contre leur ennemy commun: & pour appaiser le Cardinal VVolsey marry de l'election d'Adrian, & le recompenser des pensions qu'il receuoit du Roy François. Que ledit Empereur luy payeroit tous les ans la somme de vingt-quatre mille escus, tant pour luy que pour les autres Conseillers du Roy d'Angleterre Ce qu'estant directement contre les traitez déia faits auec le Roy François, luy donna suiet de faire retirer de la France Anne Bulleyne, ou de Boullen, que la Royne doüairiere Marie y auoit laissée: les Escolliers Anglois hors de l'Vniuersité de Paris, & les marchands d'Angleterre, de Bourdeaux: & des autres ports du Royaume.

Cependant l'Empereur prist congé du Roy Henry, s'embarqua au port de Hampton, & fut conduit iusqu'aux riuages d'Espagne par Thomas Hauard Admiral d'Angleterre, lequel estoit depuis peu reuenu d'Irlande. A son retour voyant que le vent le fauorisoit, il vint hostilement descendre en la basse Bretagne, où il mist bon nombre de ses gens en terre, prist & pilla la ville de Morlais, en laquelle il fist vn grand & riche butin, & laissant Guillaume fils Guillaume en mer auec quel-

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST

Parlement à Calais où le Roy Henry enuoya le Cardinal d'Yorc.

Traité d'alliance entre l'Emp. & le Roy d'Angleterre à Bruges.

1522 à VIII.

Mort du Pape Leon X.

L'Empereur Charles en Angleterre, & son traité auec le Roy Henry.

Marie fille de Henry VIII. accordée auec Charles le Quint Empereur.

L'Empereur conduit par Thomas Hauard.

Morlais en Bretagne prise & pillé par l'admiral Hauard.

HENRY VIII. ques vaiſſeaux, pour defendre & garder la coſte, s'en retourna de-là dans l'Angleterre.

ANS DE IESVS-CHRIST.

Le Roy de France auoit aſſemblé toutes ſes forces pour recouurer ce qu'il auoit perdu dans l'Italie. L'Empereur y paſſa d'Eſpagne pour leur tenir teſte. Et ce qui fuſt le comble du malheur des François, Charles de Bourbon Conneſtable de France, irrité du procez intenté contre luy par Louyſe de Sauoye mere du Roy, touchant la ſucceſſion de feuë Madame Suſanne de Bourbon ſa femme, vint meſmes à s'oublier tellement qu'il priſt les armes pour l'Empereur à l'encontre du Roy ſon maiſtre. Il n'eſtoit pas ignorant que le Roy d'Angleterre s'eſtoit declaré pour le party dudit Empereur. A ceſte cauſe, & pour monſtrer dauantage le mauuais vouloir qu'il auoit contre le Roy François, quelques vns diſent qu'il reſcriuit à Thomas Wolſey Cardinal d'Yorc, luy mandant entre autres choſes *Qu'il ne s'eſpargneroit en rien pour faire recouurer au Roy Henry le droict, que ſes predeceſſeurs auoient autrefois pretendu dedans la France.* Ce qui picqua tellement le Roy d'Angleterre, qu'il ſe reſolut d'y repaſſer auec armée. Et le Roy François ayans aduis de cela conceut vne beaucoup plus groſſe haine contre Charles de Bourbon, renuoya Iean Duc d'Albanie en Eſcoſſe pour y tailler d'autre beſongne aux Anglois, & fiſt alliance au mois de Iuin auec Iacques Comte de Deſmond Prince Irlandois, qui luy promiſt entr'autres choſes.

Charles de Bourbon Conneſtable de France prend les armes pour l'Empereur.

1523.

Inuite le Roy d'Angleterre en France.

Alliance du Roy François auecque Iacques Prince Irlandois.

I. Qu'auſſi-toſt qu'il auroit enuoyé des forces dedans l'Irlande, il guerroieroit à perſonne & à ſes deſpens le Roy Henry, non ſeulement pour conquerir en ſon profit la partie d'Irlande qu'il tenoit, horſmis l'vn des ports & chaſteaux de Quinqueſalle, Kore, ou Drudal, qui demeureroient au Roy François pour la conſeruation de ſes nauires: mais auſſi pour mettre en poſſeſſion de la Couronne d'Angleterre Richard de la Pole pretendu Duc de Suffolc, lequel en auoit eſté dechaſſé long-temps deuant, & c'eſtoit retiré dedans la France à refuge, ainſi que i'ay deſia dit.

II. Que le Comte fourniroit pour ladite guerre quatre cens hommes de cheual, & dix mille hommes de pied, & ſecoureroit le Roy François, quand il en ſeroit requis, de quinze mille hommes de pied ou plus grand nombre, ſouldoyez par ledit Roy de deux angelots chacun, & ſeulement armez d'eſpées & d'hallebardes.

III. Qu'il pouruoirroit de cheuaux pour conduire l'artillerie du Roy François & Duc de Suffolc à leurs deſpens.

IV. Que la guerre eſtant commencée, le Roy François ne feroit paix ny treue auec Henry Roy d Angleterre, ſans y comprendre ledit Comte, le ſieur Thierry d'Orbrien & ſes nepueux.

V. Que ſi nonobſtant la comprehenſion le Roy Henry leur faiſoit guerre, iceluy Roy François les ſecoureroit de gens-d'armes, de nauires & d'artillerie: & ſi durant icelle les ſubiets du Comte luy refuſoient payer les rentes, cens & tributs anciens, le meſme Roy François à ſes deſpens le renforceroit de deux vaiſſeaux armez qui le ſeruiroient iuſques à ce que leſdits ſubiets fuſſent reduits en obeïſſance, & le Comte fourniroit des viures neceſſaires.

VI. qu'au Comte ſeroit aſſignée penſion annuelle pour ſa vie, laquelle on arbitreroit par apres: & que Dauid Marque-Maurice ſon Seneſchal de guerre auroit cinq cents liures par an ſa vie durant.

Armée de Henry Roy d'Angleterre pour paſſer en France.

Mais ce Traité ne fut point executé, parce que le Roy François eut d'autres empeſchements tant és limites & marches de France, comme en ſon Eſtat & pays de Milan. Le Duc de Vendoſme ſon Lieutenant general en Picardie eſtoit lors à Dourlans. Incontinent apres il eut nouuelles comme Henry Roy d'Angleterre dreſſoit ſon armée à Dowres pour faire deſcente à Calais, & meſmes qu'il y auoit vn Herault par les chemins pour deffier le Roy de France. Parquoy ſoudain il depeſcha Martin du Bellay en poſte, afin d'en auertir le Roy qui eſtoit à Lion pour fauoriſer l'armée qu'il auoit fait paſſer en Italie, ſous la charge du Baſtard de Sauoye grand Maiſtre de France & du Mareſchal de Chabanes, & du Seigneur de Montmoraney. Et fondoit le Roy d'Angleterre ſes deffiances ſur ce, Qu'il ſe diſoit eſtre Iuge arbitraire des querelles, qui pourroient ſuruenir entre le Roy François & l'Empereur Charles d'Auſtriche. Que l'an precedent, ledit Roy François eſtant deuant Valenciennes, les Ambaſſadeurs Anglois enuoyez là de ſa part pour moyenner la paix, ne l'auoiẽt peu

Ses deffiances de la guerre ſur quoy fondees.

A iamais accorder à cause qu'il n'auoit voulu rendre Fontarabie prise à ce que disoit l'Empereur, depuis le traité de paix mis en auant, &, Qu'il estoit tenu de courir sus à celuy qui refuseroit les traitez par luy proposez, comme Arbitre & Terminateur de leurs querelles & differents. HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Christierne II. du nom Roy de Dennemarc, ayant perdu la Suede, & se voyant si mal voulu dedans son pays que ceux de Lubec mesme loints à Frideric son oncle s'estoient mis en armes contre luy; il s'enfuit enuiron ce mesme temps hors de son Royaume auec ses enfans & sa femme Isabeau propre sœur de l'Empereur Charles, apres auoir regné neuf ans, & par la Zelande Prouince de l'Empire aborda finalement en Angleterre au mois de Iuin. Ce que les Estats de Dannemarc voyans, ils esleurent pour Roy Frideric son oncle, estans aydez par ceux de Lubec, & cela fait, publierent certains escrits qu'ils addressoient à l'Empereur, au Pape, & aux autres Princes de l'Empire, par lesquels ils rendoient raison de leur fait, & chargeans Christierne de crimes enormes monstroient qu'à iuste cause il estoit banny. Ce Christierne auoit trois enfans, vn fils, que l'Empereur son oncle prist depuis en sa Cour: & deux filles nommées Dorothée & Christine. Ses parens se mirent en armes pour le restablir, mais ils ne firent rien, nommément pource que l'Empereur estoit empesché contre les François, & que Henry Roy d'Angleterre, vers lequel il auoit pareillement eu refuge, s'appreſtoit d'autre costé de passer en France. Christierne Roy de Dennemarc fugitif de son Royaume. Arriué en Angleterre.

B

Auant son passage neantmoins, il monstrera derechef vne preuue de sa deuotion à la Religion, & au Sainct Siege de Rome. Nous auons dit cy-deuant comme il auoit escrit contre Luther Ce nouueau Docteur luy respondit depuis tres aſprement, & fist paroistre par ses escrits qu'en la defense de sa cause il ne tenoit conte de la dignité de son aduersaire. Ce que le Roy Henry ayant leu, il se plaignit grandement de luy aux Prince Frideric, & Iean son frere, & à George Duc de Saxe son cousin, leur remonstrant en quel accessoire les mettroit la doctrine de Luther auec toute l'Allemagne, Qu'il ne falloit en tenir peu de conte, par ce que la barbarie Turquoise, qui C estoit lors si estenduë, auoit pris commencement d'vn ou de deux meschants belistres tels que luy. Que la Boheme leur voisine les enseignoit combien il estoit bon d'aller au deuant du mal. Il les admoneſta aussi de n'endurer, que Luther fist imprimer le nouueau Testament en langue vulgaire. Car on le cognoissoit tel ouurier, que sans doute il depraueroit & corromproit les choses bien escrites en les mal-translatant. A quoy Georges luy rendit vne fort amiable response accusant Luther aſprement, & disans qu'il n'endureroit ses liures en son pays, pource qu'il les tenoit pour ennemis tres-pernicieux. Et dessors il y eut plusieurs personnages fort doctes, qui defendirent le Liure du Roy, comme en Allemagne EKius & Murner, & en Angleterre mesme Iean Fischer Euesque de Rocheſtre, & Thomas Morus. Lettres du Roy Henry contre Luther.

Iean Fischer homme fort excellent & renommé tant en pitié qu'en sçauoir, comme celuy lequel entendoit fort bien les trois langues, Hebraïque, Grecque, & Latine D estant animé d'vn desir de repousser les calomnies de Luther dictes & pointées à l'encontre de son Seigneur escriuit vn Liure pour soustenir ce que le Roy auoit escrit. Mais il vsa d'vne singuliere modestie enuers iceluy, lequel en auoit entierement faict perte à l'endroit de l'Eglise, du Pape, & des Roys & des Princes Chrestiens. Et quant à Thomas Morus, autre personnage non moins pieux que sçauant, il print pareillement la cause du Roy d'Angleterre en main, & la defendit par vn autre Liure expres; quoy que sous le nom de Guillaume Rosse. Lequel Liure fut si doctement compoſé, qu'il ferma le passage à la temerité de Luther, en sorte que iamais depuis il n'osa rien escrire contre luy. Iean Fischer & Thomas Morus defendirent le Liure du Roy d'Angl. contre Luther.

Ie laisse à parler d'EKius & de Murner, comme estans hors le suiet de ceste Histoire, pour dire, qu'enuiron le mesme temps Ferdinand Archiduc d'Austriche, frere de l'Empereur Charles le quint, fut fait Cheualier de l'Ordre de la Iarretiere. Et Thomas Eueſque de Durham, homme opulent & riche, mourut, aux biens & dignité duquel succeda Thomas Wolsey Cardinal d'Yorc, & laissa l'Eueſché de Bathe & de Welles, qu'il tenoit à Iean Clerc son Procureur en Cour de Rome. Ce qui ne peut pas neantmoins tellement assouuir sa cupidité, qu'il n'occupast encore l'Abbaye de S. Albans, tres ancien & renommé domicile de religion & de sa saincteté, les- Ferdinãd Archiduc d'Austriche fait Cheualier de la Iarretiere. Wolsey faict Eueſque de Durham & Abbé de S. Albans.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

quelles deux vertus il en bannit entierement. Et quelques iours apres il enuoya Thomas Annibal Preſtre & Iuriſconſulte au nom du Roy Henry, par deuers le Pape Adrian VI. pour luy faire confirmer & proroger ſa Legation au Royaume d'Angleterre. Ce qu'il obtint, quoy qu'auec de grandes difficultez. Et ſur ces entrefaites le meſme Pape Adrian deceda le treiziesme iour de Septembre, au lieu duquel fut eſleu Clement VII. de la maiſon de Medicis: & Cuthbert Tonſtale mis en la place de Richard Eueſque de Londres, lequel mourut auſſi alors. A

Mort du Pape Adrian VI auquel ſuccede Clement VI.

Mais pour reuenir à l'armée de Henry Roy d'Angleterre, apres qu'il eut defié le Roy François il ne tarda guere qu'en toute diligence il ne fiſt embarquer ſes forces pour venir deſcendre à Calais, & conſtitua chef d'icelle Charles Duc de Suffolc, lequel auoit eſpouſé la Royne Marie veufue du feu Roy Louys XII. L'Empereur auſſi dreſſa les ſiennes ſous la conduite du Comte de Bure ſon Lieutenant general en tous ſes Pays-bas, & les fiſt meſme auancer pour venir ioindre le Duc Charles. Ce que le Duc de Vendoſme Gouuerneur de la Picardie ſçachant il aduertit le Roy François que ſes ennemis, tant l'Anglois, que le Bourguignon, faiſoient de grands preparatifs & le pria de le ſecourir d'hommes & d'argent. B

IX.

Armée du Roy d'Angleterre à Calais pour entrer en Picardie ſous la conduite de Charles Duc de Suffolc

Le Roy luy enuoya Louys de la Trimoüille Gouuerneur de Bourgongne, auec vn bon nombre de gens-d'armes Et tous deux s'eſtants ioints enſemble, ils aduiſerent de pouruoir à ce qui leur eſtoit neceſſaire, principalement aux places, où ils craignoient que le Duc de Suffolc ſe peuſt attaquer. Parquoy de commun conſeil ils ordonnerent dedans Boulongne le Seigneur de la Fayette, lequel en eſtoit Gouuerneur, le Bailly de Caën, le Seigneur de Rochebaron d'Auuergne, & autres: dedans Theroüenne, le Seigneur de Brion depuis Admiral, le Seigneur du Freſnoy lequel en eſtoit Gouuerneur, le Comte de Dammartin, le Vicomte de Turenne, le Seigneur de la Vauguyon, & le Capitaine Montbrun: dedans Heſdin, le Seigneur du Biez, & le Capitaine la Lande, & dedans Montreuil les Comptes de S. Pol & de Guiſe, tous auec de ſuffiſantes forces & compagnies.

Places Fortifiées de garniſons par les François.

Quinze iours apres cela, qui fut au commencement d'Octobre, les Anglois firent leur paſſage & deſcente en Picardie iuſques au nombre de quatorze ou quinze mille. Et parce que leurs viures & bagages n'eſtoient encore arriuez, ils ſe logerẽt en la terre d'Oye, où ils demeurerent douze ou quatorze iours, pendant leſquels les Comtes de Saint Pol & de Guiſe enuoyez en la Foſſe-Boulonnoiſe auec quatre cents hommes d'armes en defirent pluſieurs qui s'eſtoient hazardez d'y entrer, & de-là ſe retirerent en la ville de Monſtreuil, dont ils auoient la garde. Ce que les Anglois voyans, ils ſe vinrent ioindre aux Bourguignons conduits par le Comte de Bure entre Ardres & S. Omer pour deliberer enſemble du chemin qu'ils deuoient prendre. Et en fin les Anglois perſuadez par le Seigneur de Beaurein fils du Seigneur du Rux entreprirent d'aller aſſaillir Heſdin, comme la plus foible & debile place de toute la frontiere. C

Arriuez qu'ils furent deuant, ils ſe logerent du coſté de deuers Saint Pol & dreſſerent leur batterie entre la Tour Robin, & la Tour S. François, leſquelles ils battirent ſi viuement, qu'au bout de quinze iours ils firent breche de trente ou quarante toiſes, mais pour cela n'oſerent entreprendre de donner l'aſſaut. Ils battirent auſſi la Tour Saint Chriſtophle du coſté du parc, & n'en ſceurent oſter que les defenſes d'amont. Pendant quoy, d'autre part ils eurent pluſieurs fois l'alarme en leur camp, & firent meſme de grandes pertes de leurs gens. Entr'autres le Comte de Guiſe & le Seigneur de Pontdormy auertis que quatre cents Anglois eſtoient venus courir vers le Kiez & la commanderie de l'Oyſon, partirent de Monſtreuil auec leurs compagnies, & les ayants attaquez à demie lieuë de leur camp les chargerent de telle vigueur, qu'ils les tuerent ou prirent tous, hormis trente ou quarante, leſquels ſe retirerent dedans vn iardin fermé de grandes hayes où ils combattirent ſi obſtinement, que le Comte de Guiſe, contre l'opinion de beaucoup, parce qu'il eſtoit trop prés de l'armée de l'ennemy, ſe miſt à pied pour les aſſaillir, & ſi porta ſi valeureuſement auec les ſiens, qu'en fin ils furent tous occis, ſans qu'aucun d'eux ſe vouluſt iamais rendre à mercy. Quelques autres eſtans depuis allez bruſler Freſſin, maiſon du frere aiſné du Seigneur de Pontdormy, ils furent encore rencontrez par luy, & chargez ſi furieuſement qu'ils y demeurerent tous. Finalement pour comble de leur deſauantage, les pluyes vinrent ſi grandes, que le flux de ventre ſe miſt entr'eux D

Defaite de quatre cents Anglois.

A qui les contraignit de leuer le siege auec leur honte, apres l'auoir tenu six ou sept sepmaines.

De Hesdin ils vinrent loger à Auchy le chasteau sur la riuiere d'Oye, & tirants outre assaillirent les villes de Montdidier & Royç, lesquels prirent, & bruslerent: destruisirent Dourlens & Nesle qu'ils trouuerent abandonnées pour leur foiblesse, passerent à Feruacques, & à Premont où le Capitaine du chasteau de Bohain vint rendre la place entre les mains du Duc de Suffolc & du Comte de Bure. Lesquels ayants de-là marché vers Beauquesne en intention d'assieger Corbie, & considerants la prouision & force de la ville, le temps si pluuieux, tant de maladies en leur ost, & l'hyuer qui les pressoit & talonnoit (car c'estoit enuiron dix ou douze iours apres la Sainct Martin) ils se retirerent en Arthois, où ils donnerent congé à chacun, & retournerent les Bourguignons en leurs garnisons, & les Anglois en Angleterre: auec ce dommage toutesfois sur leur retraitte, que les Comtes de S. Pol & de Guise informé qu'il y en auoit bon nombre à Pas en Arthois pour se rafreschir, y allerent

B les surprendre, & charger en sorte, qu'il en demeura cinq ou six cents de morts sur la place.

Prennent Montdidier & Royc.

1524.

Cependant Iean Duc d'Albanie Regent d'Escosse, ayant assemblé de grandes forces, & selon que dit Polydore Vergile, iusqu'à quatre-vingts mille hommes, il entra d'autre part en la frontiere d'Angleterre, & mist le siege deuant la forteresse de Verbech. Mais le Roy Henry aduerty de cela depescha promptement au deuant de luy, Thomas Hauard Comte de Surrey Admiral, Thomas Marquis de Doceſtre, & Guillaume Conton, qui le firent retirer en Escosse Et quelque temps apres, voyant le desir que les Princes & Barons Escossois auoient d'oster le Roy Iacques de dessous sa tutelle, & le declarer maieur, il repassa dans la France au seruice du Roy François.

Escossois assiegent Verech.

Et se retirent à l'arriuee du Comte de Surrey.

An mesme temps il arriua mandement au Vice-Roy de Naples, de la part de l'Empereur Charles, & de Henry Roy d'Angleterre, qu'ayant mis l'armée des François hors d'Italie suiuant sa victoire, il eust à faire executer l'entreprise sur le Royaume de France. Car ils se promettoient de grandes choses par la faueur & l'intelli-

C gence, que Charles de Bourbon disoit y auoir Pour ceste execution l'Empereur auoit enuoyé deux cents mille escus à Gennes, & le Roy d'Angleterre deuoit contribuer tous les mois vne grosse somme de deniers. Il ne falloit plus rien qu'vn Chef de l'armée. Charles de Bourbon fut ordonné luy-mesme pour la conduire, & le Marquis de Pesquaire en sa compagnie. Il se persuadoit suiuant son dessein, qu'estant arriué dans ce Royaume, la plus-part de la Noblesse se retireroit à luy. Mais il fut frustré de ceste esperance. Car le naturel des François est de n'abandonner iamais son Prince. Et bien qu'il entreprist d'assaillir Marseille pensant la trouuer depourueuë d'hommes & de munitions, si est-ce que le soin & la diligence que les Seigneurs de Cere & de Brion employerent à la fortifier & remparer, il trouua le contraire de son opinion & bien aduerty que le Roy François luy mesme approchoit pour le combattre auec vne armée de quatorze mille Suisses & de six mille Landsquenets conduits,

D trois milles sous la charge de François Monsieur de Lorraine, & trois mille sous celle de Richard Duc de Suffolc de la Rose blanche, dix mille tant François qu'Italiens, & quatorze ou quinze cents hommes d'armes, il fut contraint de se retirer. Ce que le Roy François sçachant & voyant ses forces prestes, il delibera de repasser en Italie, pour recouurer la Duché de Milan.

Entreprise de l'Empereur & du Roy d'Angl. sur la France.

Le Duc de Bourbō assiege Marseille.

C'estoit au mois d'Octobre mille cinq cents vint-quatre. Mais nonobstant l'hyuer prochain, & que l'on luy apportast les nouuelles de la mort de la Royne Claude sa femme qui deceda au Chasteau de Blois delaissant trois fils & deux filles de luy, à sçauoir François Dauphin de Viennois, Henry Duc d'Orleans, Charles Duc d'Angoulesme, Madame Magdelaine de France, mariée depuis au Roy d'Escosse, & Madame Marguerite: nonobstant cela, dis-ie, & sans faire vn plus grand sejour, il fist passer son armée de là les monts prist la Ville de Milan, puis alla mettre le siege deuant Pauie. Le Pape Clement VII. estoit bon amy de l'Empereur Charles, & depuis n'agueres auoit honoré le Roy d'Angleterre Henry de la Rose d'or. Dequoy Iean Clerck Euesque de Bathe & de Welles, qui fist rebastir l'Hospital des Anglois à Rome, & Richard de Pacey Ambassadeur de Henry pres de sa Saincteté, s'estoient mis en deuoir de le remercier. Le mesme Pape neantmoins desiroit tellement le repos de l'I-

Mort de la Royne Claude.

Rose d'or enuoyée au Roy d'Angl. par le Pape.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

talie, que voyant le Roy de France en icelle, il luy fiſt accorder par le Vice-Roy de Napies vne treue de cinq ans, pendant leſquels tout ce qui eſt deça la riuiere d'Adde luy deuoit demeurer, excepté Laude. Mais le Roy refuſa d'accepter cette condition à ſon tres-grand malheur. Car incontinent apres, & vers la Sainct Mathias 1525. que l'on contoit lors 1524. la funeſte bataille de Pauie auint, en laquelle pluſieurs grands Seigneurs de ſon coſté furent tuez, & le Duc de Suffole Angiois entr'autres: & le Roy meſme pris & retenu priſonnier de l'Empereur, auec Henry Roy de Nauarre, le Comte de S. Pol, Louys Monſieur de Neuers, & autres. Et quant à Iean Duc d'Albanie, lequel il auoit enuoyé deuant à l'entrepriſe de Naples comme ſon Lieutenant general accompagné de ſix cents hommes d'armes, de trois cents cheuaux legers, de dix milles hommes de pied, & de douze pieces d'artillerie, le Seigneur André d'Orie general des Gallaires de ſa Maieſté, & le Seigneur de la Fayette Vice-Admiral des naures, eurent commandement de le retourner querir & rapporter en France auec ſon armée.

Bataille de Pauie ou le Roy François eſt pris priſonnier.

1525.

Nous auons dit que Iean Fiſcher & Thomas Morus deffendirent le Liure du Roy d'Angleterre contre Luther, qui l'auoit oppugné fort aigrement, & dit meſme mille maux de ſa Maieſté. Luther ayant leu depuis les eſcripts de ſes deux ſçauants hommes il fut grandement eſtonné, & eſmeu à luy reſcrire bien humblement, Qu'il ne faiſoit doute que par ſon Liure il ne l'euſt grandement offencé. Ce qu'il auoit fait, nō pas tant de ſon vouloir, que pouſſé & excité par d'autres. Que maintenant la hardieſſe qu'il prenoit de s'addreſſer à luy, venoit de ſa ſinguliere humanité, laquelle eſtoit fort priſée de chacun. Qu'il le prioit de luy pardonner, & ſe ſouuenir que depuis qu'il eſtoit mortel, il ne conuenoit pas que ſes inimitiez fuſſent immortelles, &, Que s'il vouloit commander, il ne refuſoit de confeſſer ſon offence en public, & de loüer ſa vertu qui reluiſoit en luy par vn autre Liure, apres, venant à parler du Cardinal d'Yorc, qu'il ſçauoit bien eſtre venu de petit lieu en ſouuerain credit, il le nommoit la peſte d'Angleterre. Et puis par concluſion il admoneſtoit le Roy de fuïr les rapports des calomniateurs qui l'appelloient heretique.

Luther feint de ſe vouloir reconcilier auec le Roy d'Angleterre.

Mais le Roy d'Angleterre ayant receu ceſte lettre, il reſpondit grauement & doctement, l'accuſa d'inconſtance & de legereté, & defendit derechef ſon Liure, lequel il cognoiſſoit plaire à tant de gens de bien & de ſçauoir: luy reprocha l'inceſte par luy commis en ſon mariage, qu'il tenoit pour vn forfait le plus execrable du monde. Et quant à ce qu'il iniurioit le Reuerend Pere en Dieu le Cardinal d'Yorc, il n'en eſtoit esbahy, veu qu'il ne s'abſtenoit de meſdire ny des hommes ny des Saints. Que le Cardinal manioit les affaires au profit & ſalut tant de luy que de tout le Royaume. Et bien que parauant il euſt eſté touſiours en ſa grace, que deſormais il y ſeroit dauantage, voyant qu'il le calomnioit. Car entre les autres choſes le Cardinal prenoit ſoigneuſement & fidellement garde que rien de ſa lepre & hereſie ne fuſt ſemé en ſon Royaume.

Le Roy d'Angleterre cõtre Luther.

Ce Cardinal, qui gouuernoit tout alors en Angleterre, & depuis peu de iours auoit encore eſté fait Eueſque de Wincestre apres la mort de Richard Fox, vouloit du mal à l'Empereur Charles, pource qu'il eſtimoit qu'il auoit derechef empeſché d'eſtre eſleu Pape apres la mort d'Adrian. Mais il commença à luy en vouloir bien dauantage, quand apres la priſe de François I. Roy de France, il recogneut qu'il ne faiſoit plus d'eſtat de luy. Auparauant, le meſme Empereur ayant affaire de ſon ayde pour entretenir le Roy Henry en haine & inimitié contre les François, il luy reſcriuoit ſouuent de ſa propre main, & mettoit en la queuë des lettres, *Voſtre fils & couſin Charles*. Depuis, & ſi-toſt qu'il ſe veid en poſſeſſion de celuy, lequel il penſoit depoſſeder de ſon Empire pour accroiſtre le ſien, il luy fiſt renir vne depeſche, afin de l'en aduertir, par laquelle il ne ſe ſouſcriuit que *Charles*. Ce qui le picqua de telle façon, que de l'heure il coniura la ruine de l'Empereur, fiſt rompre la confederation qu'il auoit auec le Roy ſon Maiſtre, & l'induiſiſt à s'allier & liguer auec les ennemis d'icelluy.

Haine du Cardinal Wolſey contre l'Empereur.

Suiuant vn traité que le Roy d'Angleterre auoit fait auec l'Empereur, il deuoit eſtre à Dowres auec ſon armee, preſt à s'embarquer pour deſcendre à Calais. Madame Louyſe de Sauoye demeurée Regente en France ſçachant cela, elle deſpeſcha promptement vers luy Iean Ioachim Geneuois ſon Ambaſſadeur, pour luy faire entendre

Ambaſſade de Louyſe de Sauoye Regente en France au Roy d'Angleterre.

A la fortune aduenuë au Roy François son fils, & le prier ne vouloir assaillir vn Prince prisonnier, mais attendre à quelque tralté gracieux auec le Conseil de France. Ce que Wolsey Cardinal d'Yorc prenant à point, il persuada si biẽ le Roy d'Angleterre, que sur la crainte qui luy proposa, Que l'Empereur ne se vouluſt faire si grand qu'il luy couruſt sus par apres, il tourna la malueillance qu'il portoit au Roy François en amitié, bien-veillance, & concorde, & le trentiesme iour d'Aouſt fiſt traité d'alliance auec Madame la Regente & le Conseil de France, par lequel il promiſt tout le secours qui luy seroit possible tant d'hommes que d'argent; pour moyenner la deliurance du Roy François. Et quoy que son armée luy euſt couſté beaucoup à dresser & mettre ensemble, il n'en demanda toutesfois aucune recompense, & la licentia. Les autres articles du traité furent semblables en subſtance à ceux de paix perpetuelle & ligue deffensiue auparauant faits entre les deux Roys. Et par lettres sepatées on conuint de part & d'autre, que les Escossois, & le Duc d'Albanie Regent d'Escosse y seroient auſſi compris, s'ils vouloient.

Alliance du Roy d'Angleterre auec les François.

B Cependant le Roy François enuoya le Mareſchal de Montmorency pour ſçauoir de Madame sa mere & du Conseil, quel appointement il deuoit offrir à l'Empereur, & comment on auroit fait auec le Roy d'Angleterre. Surquoy le Mareſchal informé de ce qui s'eſtoit paſſé, luy rapporta, Que ledit Roy d'Angleterre eſtoit entré en ligue auec Madame, & le conseil de France, pour le mettre en liberté, & qu'il auoit quelque meſcontentement de ce que l'Empereur apres ceſte grande victoire l'auoit dedaigné, veu qu'il auoit fourny d'argent pour la ſoulde de l'armée Imperiale. Il luy rapporta pareillement que Madame auoit deliberé d'enuoyer vers luy Marguerite Ducheſſe d'Alençon sa ſœur, nouuellement veufue par la mort du Duc d'Alẽçõ son mary, pour faire accord, & procurer sa deliurance. Ce qu'elle fiſt incontinent apres. Mais ny la Ducheſſe, ny les Ambaſſadeurs qui l'accompagnerent, ne peurent rien faire pour lors. Et falut que le Roy demeuraſt encore priſonnier iuſques au commencement de l'an 1526 qui fut finalement deliuré ſous des conditions, leſquelles n'appartiennent en rien à ceſte Hiſtoire, & se retira dans son Royaume apres auoir fiancé la Royne Alienor ſœur de l'Empereur, & veufue du Roy de Portugal, & laiſſé

Le Roy d'Angleterre mal content de l'Empereur.

Marguerite Ducheſſe d'Alençon.

1526.

Les deux fils du Roy baillez pour oſtages & luy deliurez.

C Monſieur Ffançois Dauphin de Viennois son aiſné fils, & Monſieur Henry Duc d'Orlens son second pour oſtages.

Auant sa deliurance: Henry Roy d'Angleterre auoit son conseil & perſuaſion fait commencer vne ligue nouuelle entre le Pape Clement VII. Madame la Regente, luy, les Venitiens, les Suiſſes, & les Florentins, afin de reſiſter de toute leur puiſſance aux intentions & deſſeins de l'Empereur; qui selon que le brult couroit, affectoit l'Empire abſolu de toute l'Italie, ou selon que diſent quelques autres, pour mettre l'Italie en liberté, en chaſſer tous les eſtrangers, & reſtablir Francisque Sforce en la Duché de Milan. Si-toſt qu'il fut de retour en France, elle se parachcua, conclud, & iura dedans Coignac en Angoulmois, le vingt-deuxieſme iour de May, s'appella la ſaincte Ligue, & fut veuë & ouye publier par les Ambaſſadeurs meſme de l'Empereur en leurs preſences. Ce qui ne leur pleut gueres; & ralluma derechef la

Ligue des Roys & Princes de l'Europe contre l'Empereur.

D guerre en Italie.

Mais pour en entendre mieux la cauſe & ce qui fut pareillement depuis l'origine d'vn grand mal, il faut ſçauoir qu'incontinent apres la reſolution de ceſte Ligue le Roy François enuoya l'Eueſque de Tarbes, depuis Cardinal de Grammont en Angleterre, pour demander Marie Princeſſe de Galles, auparauant promiſe au Dauphin, & laquelle on vouloit donner au Duc d'Orleans. Il y arriua vers le meſme temps que Wolsey Cardinal d'Yorc, continuant en la haine & mortelle inimitié qu'il portoit à l'Empereur, & voyant que le Roy d'Angleterre son maiſtre n'aymoit guere la Royne Catherine sa femme, tante maternelle dudit Empereur, il deliberoit pour deshonorer son sang & sa race, de faire en sorte qu'elle fuſt honteuſement repudiée.

Ambaſſade du Roy de France en Angleterre pour demander la Princeſſe de Galles.

Le Cardinal d'Yorc deſſeigne de faire repudier Catherine Royne d'Angleterre, au Roy Henry son mary.

Il en auoit deſia parlé à Iean Longland Eueſque de Lincolne, Confeſſeur du Roy & couurant le deſir de sa vengeance du pretexte du bien publiq, & du ſalut de ſa Maieſté, luy auoit deſcouuert quelques raiſons, par leſquelles il iugeoit que ſon mariage auec ladite Catherine eſtoit illegitime & nul: & que c'eſtoit à luy, lequel auoit la charge de sa conſcience & de son ame, d'y pourueoir. Ce que Longland entẽdant, il n'auoit osé contredire au Cardinal, ains s'eſtoit contenté de luy reſpondre, qu'il ſe-

En parle à Iean Longland Eueſque de Lincolne Confeſſeur du Roy.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

roit bien d'en parler au Roy luy mesme, & de luy representer l'offense qu'il commettoit de viure en ceste perilleuse alliance, & de polluer ainsi le lict de son propre frere germain. A

Suiuant cela VVolsey fist entendre au Roy ses raisons, & nonobstant la responce que le Roy luy fist, Qu'il se gardast bien de remuer, ny de tamener en doute vne chose desia iugée par le Pape, le persuada neantmoins si bien par les propositions qu'il luy mist en auant de tourner les pensées de son Mariage dessus Madame Marguerite sœur du Roy François, & veufue du Duc d'Alençon, qu'en fin l'Euesque de Tarbe estant arriué dedans l'Angleterre sa Maiesté luy dist, Qu'il falloit communiquer auecques luy de cela, comme par vn desir d'allier les deux maisons & Couronnes de France & d'Angleterre d'vn plus estroit lien. VVolsey le fut trouuer, luy declara ceste intention, comme si elle n'eust encore esté découuerte à personne qu'à luy seul, & le deceut & trompa tellement par ses discours emmiellez, ou plutost enfielez & pleins d'amertume, que s'imaginant en son esprit que cela se peust faire, il fist vne belle & grande harangue en plein Conseil du Roy, par la quelle au lieu de demander la Princesse de Galles, il fist ouuerture du mariage du Roy Henry auec Madame Marguerite de France, & colora son langage d'vne infinité d'apparences & de raisons, pour monstrer que ses premieres nopces n'estoient pas legitimes. Ce que le Roy entendant, il fist l'estonné comme si c'eussent esté les premieres nouuelles qu'il en eust euës, & feignit d'estre marry qu'on dispntast de cela: mais nonobstant ordonna pour descharger sa conscience, qu'on en deliberast vn peu plus amplement. B

Luy propose le mariage de Marguerite sœur du Roy François & Duchesse d'Alençon.

L'Euesque de Tarbes François contre le diuorce au Roy Henry VIII.

1527.

Sur ces entre faites l'Empereur fist exercer de grandes inhumanitez contre le Pape Clement, lequel au grand scandale de toute l'Eglise Chrestienne fut mesme empriſonné dedans le Chasteau Sainct-Ange. Dequoy les Roys de France & d'Angleterre estants aduertis, ils deliberetent d'y pouruoir suiuant les conditions de la saincte Ligue. Et le Cardinal VVolsey prenant ceste occasion aux cheueux, sollicita d'abondant & particulierement le Roy d'Angleterre, d'augmenter là ses honneurs & triomphes, & comme il auoit desia par son Liure des sept Sacremens escrit contre Luther, merita le glorieux tiltre de DEFFENSEVR DE LA FOY, de s'acquerir entre d'autres nouuelles gloires & qualitez, en allant secourir le Pape captif de l'Empereur. C

Le Pape Clement VII. prisonnier.

Les Roys de France & d'Angleterre resolus de le secourir.

Le Roy Henry pensant faire son profit de ceste entreprise, & d'obliger tellement le Siege Romain, qu'il en obtiendroit aussi-tost la dispense de se remarier, & renfermer sa femme Catherine dedans vn cloistre, il deputa soudain en France VVolsey Cardinal d'Yorc, lequel auoit la principale administration de ses affaires, & luy donna de particulieres memoires pour parler au Roy François du diuorce & repudie de la Royne, du mariage de Madame Marguerite sa sœur auec luy: & de la deliurance des deux enfans de France de la main de l'Empereur. VVolsey Merueilleusement ioyeux & content de ceste charge & legation, dressa son appareil auec vne suite & magnificence conuenable, & fist diligence de s'embarquer pour se rendre à Calais. Mais à peine eut il pris port, qu'il receut vn nouueau paquet du Roy Henry, par lequel il luy manda qu'il ne parlast point du mariage de la Ducheſſe Marguerite, ains seulement du reste.

Le Cardinal d'Yorc Ambassadeur en France pour traiter du secours & du mariage de Marguerite sœur du Roy François auec le Roy.

Il s'est veu cy-deuant comme Edward IV. Roy d'Angleterre ayant enuoyé le Comte de VVarwic en France, pour demander Madame Bonne de Sauoye au Roy Louys XI. son beau-frere, il deuint cependant amoureux de la veufue du Cheualier du Grey simple Dame, laquelle il prist à femme. Autant en aduint-il presque au Roy Hēry VIII. Prince de complection autant amoureux qu'Edward son grand ayeul, durant la negotiation du Cardinal de VVolsey. L'amour que l'on peut mettre au rang des especes de fureur, pour le trouble qu'il fait au iugement, ayant arresté ses affectiōs dessus vne ieune Dame de la Royne, le porta lors au desir de la faire Royne elle mesme, s'il pouuoit obtenir le repude propoſé. Elle auoit pour mere la femme de Thomas Bulleyue ou de Boullan Cheualier, Vicomte de Rocheford, & ses parrins luy auoient donné le nom d'Anne sur les fonds. Elle passa ses premiers ans en Angleterre, & de-là la Princesse Marie venant en France, pour estre femme de Louys XII. elle D

Le Roy Henry arreste ses affections dessus Anne de Boullan.

A fut mise entre les filles de sa suitte. Quelque temps apres elle s'en retourna, parut à la Cour du Roy Henry & comme les chaisnes de l'amour estoient grands & puissants en elle rauit incontinent ses pensées à son seruice. Elle se tenoit pour beaucoup honorée d'estre à la suite d'vne Royne d'Angleterre. Neantmoins voyant que Henry ne viuoit que par elle & pour elle, elle eut l'ambition d'estre Royne elle mesme, & ayãt mis le Roy en creance que les fleurs de sa ieunesse & de sa beauté n'auoient point encore esté touchées luy fist incontinent cognoistre qu'elle n'acceptoit le sacrifice des cœurs des Roys que sur l'autel de l'Honneur, & qu'il ne pouuoit esperer de l'auoir pour Maistresse, s'il ne l'asseuroit de la receuoir en part de la dignité Royale. La fortune s'accorda auec son ambition Henry transporte de ceste passion & fureur, oublia la recherche que le Cardinal Wolsey luy auoit proposé de faire en France, changea toutes ses volontez en l'obeyssance de celle Dame, & comme elle commandoit & regnoit en son cœur, resolut de la faire bien tost regner en son Royaume, au cas qu'il peust estre separé de la Royne Catherine.

Delibere de sa faire Royne d'Angleterre.

Cependant Wolsey Cardinal d'Yorc estant arriué à Calais, il poursuiuit son Ambassade, & vint trouuer le Roy François en la ville d'Amiens, où apres plusieurs conB ferences & conseils tenus, il fut accordé finalement entr'eux, Qu'ils enuoyeroient vne armée à communs frais en Italie, pour remettre en liberté le Pape Clement, & les terres de l'Eglise entre les mains de sa Saincteté. Qu'Odet de Foix Vicomte de Lautrec auroit la charge de la conduire, &, Que le Roy d'Angleterre, pour sa portion contriburoit soixante mille angelots tous les mois au souldoyement d'icelle. Suiuant lequel accord, aussi-tost le Vicomte de Lautrec prist congé du Roy François pour assembler & dresser l'armée. Et puis le Cardinal d'Yorc estant de retour en Angleterre, Anne Seigneur de Montmorency, Mareschal de France, fut ordonné de la part du Roy pour y aller confirmer les traitez & porter l'Ordre de la Cheualerie de S. Michel au Roy Henry son bon frere & perpetuel allié, qu'il luy auoit enuoyé celuy de la Iarretiere par le Cardinal Wolsey.

Secours arresté pour debatre le Pape.

Ambassade du Roy François en Angl Ordre de S. Michel porté au Roy Héry.

Il partit le dixiesme iour d'Octobre mil cinq cens vingt-sept, accompagné de Iean du Bellay Euesque de Bayonne depuis Cardinal, du Seigneur de Humieres Cheualier du Roy, de M Brinon premier President de Roüen, & Chancelier d'Alençon: de
C douze ou quatorze tant Gentils-hommes de la Chambre du Roy que Capitaines de gens-d'armes tels que le Seign. de Roche baron de Boutieres, de la Roche-du Maine, de la Guiche d'Allegre, de Ioachim de la Chastre Capitaine des gardes, & de plusieurs autres, iusques à cinq ou six cens Cheuaux. Et le Roy d'Angleterre bien auerty de son embarquement depescha grand nombre d'Euesques, de Gentils hommes, & d'autres, qui le receuillirent fort honorablement à Dowres, & l'accompagnerẽt iusqu'à Londres. Comme il approchoit de la ville, il sortit au deuãt de luy mille ou douze cens cheuaux auec vn nombre infiny de peuple pour le receuoir, & luy ayãs fait la reuerence le menerent descendre au logis ordonné pour sa personne, qui fut au Palais Episcopal à S. Paul. Deux iours apres il fut cõduit par barque sur la riuiere de la Tamise à Grenwich 3. mille au dessous de Lõdres. Auquel lieu le Roy Henry qui d'ordinaire y faisoit sa demeure, & le Cardinal d'Yorc auec luy, le receurent en grande magni- Le Roy Henry & le Cardinal d'Yorc gaux en toutes
D ficence. Ie dis ce Cardinal auec luy, parce qu'en toutes choses il estoit honoré cõme à la personne du Roy seoit tousiours à sa dextre, & en tous lieux où estoiẽt les armes de sa Maiesté, les siennes estoiẽt au mesme rang: si qu'en tous honneurs ils estoient égaux.

Recueil fait à M de Montmorency Mareschal de France & Ambassadeur du Roy François en Angleterre.

notes.

Apres que le Seigneur de Montmorency leur eut expoté sa Legation, & qu'il eut esté festoyé par plusieurs iours tant à Grenwic, qu'à Londres, le Cardinal le mena dans vne sienne Maison de plaisance, qu'il auoit bastie nouuellement à neuf mille au dessous de Londres sur la Tamise, nommée Hamtoncourt: & le traita là luy & toute sa compagnie, quatre ou cinq iours durant de tous les festoyements que l'on eust peu souhaiter, auec de riches tapis ou tapisseries, & de la vaisselle d'or & d'argent en nombre presque infiny. Estant de retour à Londres, le Roy Henry luy fist le iour de la feste de Saint Martin vn banquet en son Palais de Grenwich, autant magnifique & somptueux qu'il s'en veid oncques tant en seruices de tables, & viandes delicieuses, qu'en mommeries, masques, comedies, & telles autres recreations: ausquelles Madame Marie Princesse de Galles sa fille assista, & ayda elle mesme à ioüer les Comedies. Puis apres auoir fait de riches presens à chacun, il donna cõgé à

L'Ambassadeur de France festoyé par le Cardinal d'Yorc.

Par le Roy à Grenwic.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

ce Seigneur de Montmorency, qui laiſſa Iean du Bellay Eueſque de Bayonne Ambaſſadeur ordinaire pour le Roy François, pres le meſme Roy d'Angleterre Henry, pour entretenir les traittez de l'alliance & confederation. A

Suiuant ces traictez, & deuant le retour du Seigneur de Montmorency, le Vicomte de Lautrec s'eſtoit mis en effect d'aſſembler l'armée qu'il deuoit mener en Italie. L'Empereur Charles, qui pour lors eſtoit en Eſpagne, auerty de l'entrepriſe, fiſt arreſter l'Eueſque de Tarbes Ambaſſadeur du Roy de France vers ſa Maieſté Catholique, & les autres Ambaſſadeurs des alliez & confederez de la ſaincte ligue. Dequoy le Roy de France, & le Roy d'Angleterre ayans aduis, ils firent pareillement arreſter les Ambaſſadeurs de l'Empereur, & deſpeſcherent Guienne Roy d'armes du Roy François, & Clarence Roy d'armes du Roy Henry de la part de leurs deux Maieſtez pour l'aller deffier: apres auoir mandé routesfois à leurs Ambaſſadeurs, qui depuis auoient eſté mis en liberté, de prendre congé de luy, & de ſe retirer. Quoy fait, le Vicomte de Lautrec paſſa les monts auec ſes forces, & du nombre deſquelles eſtoient la Compagnie du Duc d'Albanie conduite par le Seigneur de Mauriac ſon Lieutenant, & deux cens cheuaux legers commandez par Iermigan Anglois Gentil homme de la chambre des Roys de France & d'Angleterre, homme de grande eſtime & valeur, & par Maiſtre Care ſon Lieutenant, qui tous deux moururent en ce voyage: priſt Gennes au nom du Roy, ſe fiſt rendre Alexandrie par le Comte Ludonic de Lodron, deffiſt le Marquis de Muz, traicta le mariage d'Hercules fils du Duc Alfons de Ferrare, qui le vint trouuer à Plaiſance, & ſe ioignit à la ligue des confederez en quittant le party de l'Empereur auec Madame Renée fille du Roy Louys XII. & ſœur de la feuë Royne de France Claude. Lequel mariage fut conſommé peu de temps apres à Paris en grande magnificence, & le feſtin faict en la ſalle de ſainct Louys au Palais. Bref il contraignit les Imperiaux par le flux de ſa bonne fortune, à mettre le Pape Clement hors de priſon. B

1528.

L'Eueſque de Bayõne Ambaſſadeur ordinaire pour le Roy de France en Angleterre.

Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & autres arreſtez par l'Empereur.

Armée du Vicomte de Lautrec en Italie en ſes exploits.

Mariage d'Hercule, fils du Duc de Ferrare, & de Madame Renée de France

Le Pape Clement deliure.

XI.

Deuant qu'il en ſortiſt, & ſoudain apres la concluſion de la ligue ſaincte entre les Roys François & Henry Thomas Wolſey Cardinal d'Yorc, auoit enuoyé Ganber ſon Protonotaire à Rome, pour impetrer de ſa Saincteté la charge & la qualité de Vicaire general par la France & l'Angleterre, durant ſa priſon, en recognoiſſance de ce qu'il auoit eſté l'vn des principaux autheurs & promoteurs de ladite ligue entrepriſe pour ſa deliurance. Ce que routesfois le Pape auoit differé de luy octroyer iuſques à ce qu'il fuſt élargy. Soudain donc que Wolſey ſçeut ſa deliurance, & ſollicité d'ailleurs par le Roy Henry d'aduancer tant qu'il pourroit ſon diuorce enuers ſa ſainctеté, il voulut encore tenter de paruenir à ſon attente. C

Il auoit bien à contre-cœur que le Roy fiſt Anne de Boullan Royne d'Angleterre en l'eſpouſant. Mais il auoit deſia tant ſollicité ſa Maieſté de repudier la Royne Catherine qu'encore que ſes deſſeins ne reüſſiſſent point enuers Madame Marguerite de France. Il n'oſa iamais parler au contraire. Tout mal apporté ſon ſalaire & guerdon, & la recompenſe qu'il eut de ce qu'il procuroit fut qu'il ne paruint point au but qu'il deſiroit. Ce bruit couroit par toute l'Angleterre, & chacun en diſoit ſon aduis. Il y auoit de la diſſimulatiõ en la plus part des Eueſques à cauſe de l'authorité du Cardinal: & le Roy qui s'appercenoit bien que c'eſtoit pour luy plaire, condamnoit luy meſme en ſon ame ce qu'il ſembloit approuuer. Neantmoins pour donner quelque couleur à ſon intention, & gaigner les plus doctes & prudents de ſon Royaume, il voulut que Thomas Morus qui n'eſtoit alors qu'vn de ſes Conſeillers, & fut depuis Chancelier d'Angleterre en conferaſt auec Fox Recteur du College Royal de l'Vniuerſité de Cambridge. Il le fut trouuer, & comme il eſtoit homme de profond ſçauoir, auſſi luy ſouſtint il aſſeurement que tel diuorce ne ſe pouuoit licitement faire. Ce que le Roy voyant, il taſcha de l'induire au moins par promeſſes & recompences, à fauoriſer ſa cauſe. Mais elles furent toutes de ſi peu d'effect contre l'integrité de ce grand perſonnage qu'en fin le Cardinal Wolſey marry de ce qu'il n'auançoit rien en Angleterre, luy conſeilla de recourir à la Cour de Rome. D

Thomas Morus refuſe de conſentir le diuorce du Roy.

Pour ce faire, & pour demander la qualité ſuſdite de Vicaire general pour Wolſey Cardinal d'Yorc, il depura Maiſtre Eſtienne Gardiner Docteur és loix nouuellement fait Secretaire de ſa Maieſté, François Brian vn de ſes plus feaux Conſeillers, & quelques autres gens de marque vers le Pape n'aguere ſorty de priſon, auec la charge de

Ambaſſadeurs de ſa Maieſté vers le Pape pour, [illegible]

ſe

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

se conioüyr auec luy de sa delinrance, & luy promettre de sa part, Qu'il persisteroit
A en la ligue du Roy de France contre l'Empereur, & souldoyeroit quatre mille hommes de pied pour la garde de sa Saincteté, de laquelle tant de Princes conspiroient la ruine: pourueu qu'il permist le repude entre luy & la Royne Catherine; a cause du mariage trop legerement confirmé par le Pape Iules II. Que cela reüssiroit au contentement & desir de cette Princesse, laquelle estoit si religieuse & deuote qu'elle ne tenoit compte de toutes les dignitez & Royautez du monde, & ne tiroit toutes ses pensées qu'à se renfermer, & passer le reste de ses iours dedans vn cloistre. Et en tout cas, Qu'il luy pleust de commettre pour Legats & Vicaires en la cause Laurent Campegge & Thomas wolsey Cardinaux.

Le Pape Clement entendit ses Ambassadeurs dans Oruieto, où il s'estoit retiré a la sortie du chasteau Sainct Ange, les remercia des offres du Roy leur maistre, & pour le diuorce leur dit, Qu'ils en traictassent auec quelques sçauans Cardinaux & Docteurs, lesquels il deleguer oit, & que s'il se trouuoit iuste & raisonnable, il le fauo-
B riseroit de tout son pouuoir. On n'eust sçeu faire autre chose en cette affaire, & ce seroit grande erreur d'accuser le Pape d'imprudence, lequel s'y gouuerna fort sagement. Il nomma des Cardinaux & Theologiens, des plus celebres en doctrine & bonnes mœurs. Les Ambassadeurs s'assemblerent auec eux, ils examinerẽt les raisons par eux proposées. Et le tout balancé, ils resolurent d'vn commun aduis & cõsentement; Que le mariage du Roy Henry & de la Princesse Catherine n'estoit point illegitime, Que le diuorce ne s'en pouuoit legitimement permettre, & que par ainsi ne falloit point establir d'autres Iuges ny moins en ordonner d'Anglois; lesquels pour satisfaire au desir de leur Prince passeroient par dessus toute iustice.

Cardinaux & Theologiens deleguez du Pape pour examiner les raisons du diuorce.

Mais les Ambassadeurs, qui n'estoient pas venus pour s'en retourner sans effect, se plaignirent de ce iugement a u Pape duquel ils esperoient vne plus agreable response: & dirent, Que tous les autres Docteurs de la Cour de Rome estoient de contraire aduis: qu'encore bien que ce mariage ne fut pas contre le droict diuin neantmoins ils prouueroient manifestement que la dispence du Pape Iules deuxiesme estoit illegitime, & ne se deuoit soustenir. Ce que le Pape entendant, par vn desir
C qu'il auoit de complaire au Roy leur Maistre, & de n'erien arrester au preiudice de sa charge & conscience, il leur fit responce, Qu'il s'emploieroit fort volontiers en cela pour sa Maiesté: mais qu'il estoit question d'vn Sacrement de l'Eglise, auquel pour estre de droict diuin, il ne pouuoit rien innouer. Que ce mariage estoit entre personnes fidelles, approuué par son predecesseur, & par l'habitation continuelle de vingt-ans, & bien-heuré mesme de lignée. Finalement, Que sans doute il en procederoit vne grande guerre entre leur Prince & l'Empereur qui n'endureroit iamais qu'vn tel diffame fut fait à sa tante: &, Que comme Pere commun des Chrestiens il estoit tenu d'y pourueoir. Neantmoins pour tesmoigner l'affection & bien-veillance qu'il portoit au Roy leur Maistre, Qu'il feroit assembler d'autres Cardinaux & Docteurs, afin d'auoir encore par eux vne plus claire cognoissance de l'affaire.

Dequoy les Ambassadeurs se plaignent au Pape.

Ces nouueaux Iuges establis firent vne autre conference, & pour quelque desir
D qu'ils eurent, ou de gratifier le Roy d'Angleterre, ou de recognoistre le zele qu'il auoit monstré par son Liure enuers l'Eglise, & par son secours en la deliurance du Pape, furent d'aduis qu'on donnast d'autres Iuges en Angleterre pour en decider; encore qu'ils considerassent bien que cela se deust terminer à Rome. Et le Pape Clement trop debonnaire & clement à l'endroit de ce Roy, suiuit cette opinion. De sorte que croyant asseurement, que les bruits qui couroient lors, Que la Royne Catherine vouluſt entrer dans vn Conuent, fussent du tout veritables, il declara Laurent Campegge & Thomas wolsey Iuges du different en Angleterre.

Autres Cardinaux & Theologiens deleguez par sa Saincteté.

Laurent Campegge & Thomas VVolsey declarez Iuges pour en cognoistre en Angl.

Dequoy la Royne Catherine estant aduertie, cõme elle auoit touſiours respondu constamment aux Eueſques Anglois qui par le cõmandement du Roy son espoux, c'estoient efforcez de luy remonstrer & persuader, que la dispence du Pape Iules n'estoit bonne ny suffisante, *pour quelle cause donc s'estoit qu'ils en auoient autrefois approuué la bulle*; aussi perſistant en la iustice de sa cause, elle escriuit soudain au Pape, Que s'il ne desiroit sa ruine, il reuoquast les Iuges qu'il enuoyoit par delà: sollicita l'Empereur Charles son nepueu, de la secourir au besoing, & ne la laisser point tremper en ces miseres où la vie luy estoit pire que mille morts: & finalement

La Royne Catherine demande secours à l'Empereur Charles.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

fiſt remonſtrer à l'vn & à l'autre, Que tout ſon mal ne venoit que du mal qu'on luy voulut. A

Charles le quint, qui remettant le Pape en liberté s'eſtoit obligé tout le College des Cardinaux: deſpeſcha des Ambaſſadeurs vers ſa Saincteté pour ſe plaindre de ce que le Roy d'Angleterre auoit enuoyé ſous main à Rome, & ſans le ſceu de la Royne ſa femme, en vne cauſe où il alloit de ſon honneur. Que les Iuges qu'il auoit deleguez en Angleterre ne feroient rien que ce qu'il plairoit au Roy. Que la ſeule futeur de l'amour auoit ſemé ces troubles. Que ce Prince ne vouloit repudier ſon eſpouſe legitime, que pour ſe remarier auec vne de ſes Dames, laquelle il aymoit eſperduëment, Et, Que s'il ne luy faiſoit iuſtice, il eſtoit reſolu d'aſſaillir l'Angleterre. Le Cardinal Campegge eſtoit deſia lors party de Rome. A ceſte cauſe le Pape qui recogneut à telles plaintes & remonſtrances, que les Ambaſſadeurs Anglois luy auoient deguiſé la verité du fait, depeſcha quant & quant meſſagers vers luy, par diuers chemins, pour luy commander, Qu'il ſe rendit le plus tard qu'il pourroit en Angleterre. Si toſt qu'il y ſeroit arriué, qu'il eſſaiaſt de mettre la paix en cette diuiſion. Ce que s'il ne pouuoit effectuer, qu'il miſt peine au moins de perſuader à la Royne, qu'elle entraſt en religion. Et en tout cas, qu'il ne donnaſt aucune ſentence ſur le diuorce, qu'apres auoir receu d'autres nouuelles de Rome. B

Plaintes de l'Emp. Charles au Pape.

Qui reuoque la charge du Cardinal Campegge.

Suiuant ce mandement le Cardinal Campegge n'arriua que le ſeptieſme iour d'Octobre à Londres, & ſoudain conduit au Palais du Roy par le Cardinal d'Yorc, où ſe tint vne longue conference entr'eux de toute l'affaire. Quelque temps apres il ſollicita la Royne à ſe deliurer des ennuis, qui par leurs nuits troubloient le ſerain de ſes plus beaux iours, & qu'vne vie monaſtique & retirée luy ſeroit plus honorable & plaiſante, que celle en laquelle les diſgraces & defaueurs du Roy la faiſoient iournellement mourir. A quoy la Royne reſpondit, Que puis qu'on penſoit la faire entrer par la force où ſon inclination la portoit aſſez, elle ſe roidiroit dauantage, & maintiendroit le mariage auquel Dieu l'auoit appellée tant qu'elle ſeroit au monde. Qu'elle le recuſoit pour Iuge auec Wolſey, comme deleguez du Pape par ſurpriſe, & que Wolſey luy meſme auoit ouuert la porte à tout le malheur, pour ce que elle luy auoit eſté fermée à la dignité Papale, & que l'Empereur Charles ſon nepueu ne luy auoit pas eſté fauorable. Paroles leſquelles offencerẽt Wolſey de ſorte, qu'il luy fut encore depuis plus contraire. Et le Cardinal Campegge voyant ſa ferme reſolution en aduertiſt le Pape incontinent apres, & le ſupplia de luy preſcrire ce qu'il deſiroit qu'il fiſt. C

Arriuée du Cardinal Campegge en Angl.

Lequel ſollicite la Royne d'entrer en religion.

Ce qu'elle refuſe.

Le Pape qui penſoit que le temps pourroit apporter quelque remede à ce mal differa pluſieurs mois durant ſa reſolution. Mais les Ambaſſadeurs Anglois qui ſeiournoient à Rome, ayans aduerty le Roy leur maiſtre qu'il y auoit grande eſperance de paix entre ledit Pape & l'Empereur, & que deſia ſes ſoldats rendoient tout ce qu'ils auoient pillé dans Rome, ils luy donnerent vne telle crainte que par cette concorde il ne fuſt empeſché de paruenir au but de ſes pretentions, qu'en fin il ſe delibera de faire haſter le iugement. Et comme il veid que Campegge refuſoit de s'y trouuer, à cauſe des defences qui luy lioient les mains, iuſques à ce qu'il euſt receu de nouueaux commandemens du Pape, il vſa de tant d'artifices & de menaces, & ſe ſeruit de tant de preſens & de dons, que bon gré malgré Campegge luy promiſt d'aſſiſter au Cardinal d'Yorc, & de s'aſſeoir à l'aſſemblée. D

1529.

Elle ſe fit à Londres le vingt-huictieſme iour de Iuin mil cinq cens vingt-neuf dedans le Refectoir des Freres Preſcheurs, vulguairement dits Iacobins de l'Ordre de S. Dominique: Et commença-t'on par la Lecture des mandemens du Pape Clemẽt, mais on ne leut pas ſa reuocation. Le Roy fut le premier cité, qui comparut par ſes Procureurs: & la Royne Catherine apres. Elle comparut en propre perſonne, & dés ſon entrée proteſta deuant les Iuges, qu'elle les tenoit tous pour ſuſpects, & les recuſoit. Mais toute l'aſſemblée luy reſpondit, que ſon appel ne luy ſeruiroit de rien, ſi elle ne faiſoit apparoir que leurs mandemens fuſſent reuoquez.

Aſſemblee pour iuger le diuorce.

La Royne recuſe les iuges.

Il ne fut toutesfois rien decidé pour ce iour. Et le premier d'apres que l'audience ſe tint la Royne ſe preſenta derechef en perſonne aux Iuges & par ſolemnelle exceptiõ leur repreſenta, Que ſans proceder plus outre elle en appelloit au Pape, d'autãt qu'elle auoit le lieu ſuſpect. Qu'elle eſtoit d'Eſpagne, & que comme eſtrangere, ſon procez ne deuoit eſtre iugé dedãs l'Angleterre, où ſa partie auoit authorité ſouue-

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

raine & les Iuges mesmes sous sa puissance, l'vn desquels estoit son suler à cause de
A l'Archeuesché d'Yorc, & des Eueschez de Wincestre & de Durham, & l'autre à cause de l'Eueschié de Sarisbury.

Mais le Roy voyant que cela reculoit encore son dessein, & qu'ils ne iugeoient point le diuorse, bien qu'ils ne vouluſſent admettre l'appel de la Royne, il vint luy-mesme en iugement, & d'vne grande asseurance protesta, Que ce qu'il entreprenoit ne procedoit point d'aucune mauuaise volonté qu'il portast à la Royne, mais qu'il desiroit seulement esclaircir le scrupule de sa conscience & sçauoir si son mariage estoit legitime. Que s'il eust esté pouſſé de l'amour de quelque autre Dame, comme on se persuadoit, il n'eust point demandé des Iuges au Pape, ains se fust cõrenté du Cardinal d'Yorc Legat en Angleterre. Et que puis que ces deux Cardinaux auoient esté delegüez de sa Saincteté pour decider le differend, il se tiendroit à ce qu'ils en iugerolent. Ce que la Royne aussi presente à l'action entendant, elle s'alla prosterner aux pieds de sa Maiesté la larme à l'œil, & la langue chargée de prieres &
B de coniurations, *Que puis qu'elle estoit estrangere, son plaisir fust que cette cause, de laquelle son honneur & sa gloire dependoient, ne se traictast point en Angleterre, où l'on ne feroit ce qu'il voudroit. Qu'elle estoit bien preste de remettre sa Couronne, laquelle elle auoit porté si longuement à ses pieds, & de renoncer toutes les grandeurs de la terre, mais qu'elle ne pouuoit se renoncer soy-mesme, & rompre le lien qui les auoit si saincterment vnis.* Prieres & coniurations, lesquelles en fin tirerent du Roy pour resſponce, Qu'il se soumetoit librement du tout à la iustice du Pape, & du sainct Siege. Et cette responce ouye, la Royne l'en remercia gracieusement, & tout soudain s'en alla de l'audience.

Le Roy vient luy-mesme en iugement.

Les paroles prononcées à la haste trainent souuent apres elles le repentir, Ceste Princesse n'estoit pas presque sortie, qu'on luy vint dire que le Roy, & les Iuges la rappelloient. Le respect qu'elle portoit à son mary la pensa faire retourner. Mais son Conseil l'en empescha par sa prudence, & la fist humblement excuser sur le
Aduocats de la Royne.
preiudice qu'elle pourroit receuoir de son retour. Ce que le Roy, qui desia se repentoit de la submission qu'il auoit faite, entendant, il ne laissa pas nonobstant son ex-
C cuse de presser les Iuges, & de leur vouloir faire iuger le different. La Royne auoit pour Aduocats Guillaume Warame ou Warham Archeuesque de Canterbury, Nicolas West Eueſque d'Ely, Iean Fiſcher Eüesque de Rochestre, Cuthbert Tonstal Eueſque de Londres, Henry Standishe Eueſque de Sainct Asaph, & Iean Clerc Eueſque de Barthe, tous sçauans & religieux personnages. Ils disputerent & respondirent doctement & courageusement pour elle. Et comme ceux du Roy vouloient prouuer la nullité du mariage par vne lettre du Cardinal Adrian, lequel auoit esté Receueur du Pape en Angleterre, & maintenoit auoir ouy dire du Pape, Qu'il ne luy sembloit point en pouuoir dispenser: Au contraire ceux de la Royne produisirent les mesmes lettres que le Pape Iules auoit escrites au Roy, dedans lesquelles estoient ces mots: *Quant à la dispence du mariage, nous ne l'auons iamais refusee, & n'auons donné aucune occasion de soupçonner que nous ne la voulussions donner, ainsi que aucuns ont dit peu veritablement, ains nostre resſponse a esté, que pour l'octroyer, nous attendions vn temps plus propre & plus conuenable, afin qu'elle se fist auec vne plus meure deliberation, & à l'honneur tant du Sainct Siege que des deux parties.*
D

Apres cela Iean Fiſcher presenta vn Liure aux Legats, où il disputoit contre le diuorce. Quatre Docteurs és loix en presenterent vn autre apres sur le mesme suiet. Et finalement les Eueſques de Lõdres, de Barthe & d'Ely, en mirent encore trois autres en lumiere parmy tant de tenebres. Ce qui fut cause que le Roy pressa derechef les Iuges plus que deuant de conclure, & depuis mesme Thomas Bulleyne, ou de Boullan, depuis peu fait Comte de Wilr, à Boulogne où le Pape estoit, afin de le prier qu'il les incitast à prononcer leur sentence. Mais comme le Pape n'y voulut entendre, aussi le Cardinal Campegge s'en excusa sur l'importance de l'affaire, laquelle regardoit tous les Princes Chrestiens en general, & suiuant le premier mandement de sa Saincteté fist tant qu'il differa iusques au mois de Septembre. Dequoy le Roy marry depescha vers luy Charles Duc de Suffols, & Thomas Haward Duc de Northfolc, pour le prier de definir ce que demandoit sa Maleſté. Car quand au Cardinal d'Yorc, il s'accommodoit du tout à son vouloir.

Liures escrits contre le diuorce.

1530.

Campegge refuſe d'en prononcer ſentence.

Ces deux Ducs vſerent de quelques menaces, & celuy de Suffolc entr'autres ne

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

ſcent ſe tenir de dire, Que iamais Cardinal n'auoit porté bonne chance en Angleterre. Mais toute leur émotion ne peut encore eſmouuoir Campegge. Et ſur ces entrefaites le Pape voyant ſelon le dire d'aucuns que le Vicomte de Lautrec, & ſon armée eſtoient peris au ſiege de Naples, & qu'André d'Orie s'eſtoit reuolté contre le Roy François, il penſa bien qu'il n'eſtoit conuenable d'offenſer l'Empereur, nepueu de la Royne Catherine de par ſa mere, veu qu'en Italie tout luy venoit à ſouhait. Parquoy ſa Saincteté reuoqua le pouuoir donné par elle à ſes Legats, & ſe reſerua toute la cognoiſſance de la cauſe. Ce que Campegge ſçachant il ſortit d'Angleterre, & s'en retourna quelque temps apres à Rome au grand deſdain du Roy Henry. A

Le Pape renonce ſes Legats.

Retour du Cardinal Campegge à Rome.

XII.

Il y auoit deſia lors prez de quatre ans que les enfans du Roy François eſtoient retenus en oſtage par l'Empereur. Et le Roy Henry parrain de l'vn d'eux auoit promis de ſolliciter & pourſuiure leur deliurance par toutes ſortes d'offres & de moyens raiſonnables. Mais ce different qu'il eut en ſon Royaume l'empeſcha d'y penſer. Encore falut-il que les pourſuites s'en fiſſent à la fin ſans luy: quoy que le traité ne ſe paſſa pas qu'il n'y fuſt meſlé. Madame Louyſe mere du Roy François, & Madame Marguerite tante paternelle de l'Empereur, en conuinrent à Cambray ſur la fin de May 1530. Et entr'autres articles de l'accord il fut arreſté, Que le Roy François acquitteroit l'Empereur de la ſomme de quatre cens mille eſcus qu'il denoit au Roy d'Angleterre, à cauſe de preſt, & pour ſeureté d'icelle eſtoit tenu luy bailler les villes de S. Omer & d'Aire en gage: ce qu'il auoit fait. Qu'il l'acquitteroit en outre enuers le meſme Roy de cinq cens mille eſcus, ou ſelon d'autres de quatre cens mille ſeulement, deſquels il eſtoit redenable à ſa Majeſté pour l'indemnité du mariage d'entre luy & Madame Marie d'Angleterre ſa fille, laquelle, paſſant par l'Angleterre pour aller en Eſpagne apres le treſpas de Ferdinand Roy d'Arragon ſon grand pere, il auoit promis d'eſpouſer au dedit de pareille ſomme, & depuis cette obligation & promeſſe auoit pris en mariage la fille de Portugal, & laiſſé ladite Marie. Et, outre par ce que le Roy Dom Philippe pere de l'Empereur paſſant vne autrefois en Angleterre pour aller en Eſpagne, auoit engagé au pere du Roy Henry pour cinquante mille eſcus vne fleur de Lys d'or enrichie de pierreries, où il y auoit de la vraye Croix, venant du bon Duc Philippe de Bourgongne. Que le meſme Roy François la dégageroit & la rendroit audit Empereur. B C

Traité de Cambray pour la deliurance des enfans de France.

Sommes deuës à l'Angleterre par l'Empereur.

Fleur de Lys de grand valeur engagée au Roy d'Angleterre.

Suiuant ces conuentions, & ſans attendre le retour de Meſſieurs les enfans, qui furent incontinent ramenez, & Madame Alienor declarée Royne de France auec eux le Roy leur pere depeſcha ſoudain Guillaume du Bellay Seigneur de Langey vers le Roy d'Angleterre, pour traiter auec luy de trois ſommes montans à neuf cens cinquante mille eſcus. Choſe qui fut difficile à conduire, pour le meſcontentement que eut ledit Roy de n'auoir eſté appellé au traité. Sa Maieſté perſiſtoit en ſon intention & volonté de repudier Madame Catherine ſa femme tante de l'Empereur Charles, & fille de Ferdinand Roy d'Eſpagne, diſant, comme il eſtoit veritable, & nous l'auons remarqué cy-deuant. Qu'elle auoit premierement eu pour eſpoux ſon frere aiſné, & que le Pape ne pouuoit diſpenſer vne femme d'auoir eſpouſé les deux freres. Mais le Pape ayant euoqué la cauſe à Rome à la perſuaſion de l'Empereur & de ſes Miniſtres, ainſi que i'ay declaré n'aguere, il ne luy eſtoit pas aiſé d'en venir à bout. Cela fut cauſe qu'en fin il ſe ramodera vers le Roy François pour l'eſperance qu'il conceut que par le moyen du Seigneur de Langey lequel auoit du credit aux Vniuerſitez de France, d'Italie, & d'Allemagne, il pourroit obtenir ce qu'il demandoit, ſcauoir eſt de faire declarer par leſdites Vniuerſitez, Que le Pape ne le pouuoit diſpenſer de ſon mariage comme eſtant de droit diuin. Parquoy pour venir à ſon but, il accorda liberalement audit Seigneur de Langey plus que le Roy François ne demandoit. Car pour les quatre cens mille eſcus deuz à cauſe de preſt par l'Empereur, & qu'il falloit bailler cõptant, il les repreſta au meſme Roy François à payer à cinq années les cinq cens milles eſcus d'indemnité, deuz pour le mariage non accomply dudit Empereur, & de Marie Princeſſe de Galles, il les donna purement à ſa Maieſté tres Chreſtienne: & à ſon filleul Henry Duc d'Orleans, il fit preſent de la fleur de Lys, qu'il tenoit pour cinquante mille eſcus: & l'enuoya par Maiſtre François Brian ou Briant Gentil-homme de ſa Chambre auec toutes les obligations, quittances, & autre pieces neceſſaires. D

Henry VII. pere de l'Empereur Charles, & rachetée par le Roy François I.

Retour de Meſſieurs les enfans de France hors d'Eſpagne.

Liberalité du Roy d'Angl.

Apres cela, comme il n'auoit autre choſe en teſte que l'amour d'Anne de Boul-

A l'an l'vne des Dames de la Royne, aussi ne voulant estre estimé faire quelque chose à la volée touchant le diuorce de son mariage, il enuoya des messagers aux Vniuersitez de France, d'Allemagne, & d'Italie, pour sçauoir les opinions des Theologiens. Quelques-vnes gaignées par dons & presens approuuerent son fait & les autres refuserent apertement de mettre leur reputation à l'enchere. Mais cependant le Cardinal d'Yorc, lequel estoit fort priué du Roy, s'apperceut que la susdite Dame Anne de Boullan, que sa Maiesté desiroit esperduëmẽt pour femme, estoit infectée de la doctrine de Luther. Ce qui luy fit si subitement changer de propos, qu'au lieu qu'il estoit auparauant l'autheur & le promoteur du diuorce, touché d'vn remors de conscience, il escriuit mesme au Pape, Qu'il se donnast bien garde d'y cõsentir. Et que s'il le faisoit, au lieu de la Royne Catherine il succederoit vne Lutherienne.

Le Roy d'Angleterre escrit aux Vniuersitez touchant son mariage.

Le Cardinal VVolsey changeant de propos dissuade le Pape de consentir au diuorce.

Changement lequel à la fin soüilla le Cardinal de mal-heurs & de miseres; comme il auoit desia soüillé son renom & sa dignite d'infamie: Car le Roy aduerty de cela par son Ambassade qui residoit à Rome, s'en sentit merueilleusement offencé,

Deposséde de son office de Chancelier.

B & en premier lieu pour luy retrancher son pouuoir & ses reuenus, luy osta l'office de Chancelier, dont il gratifia Thomas Morus, pensant par ce bien fait l'obliger à fauoriser ses passions. Apres il confisqua tous ses biens, & d'autant que plusieurs l'accusoient & chargeoient de diuers crimes, le relegua dans le village d'Asheri, iusques à ce que le Parlement fust assemblé pour en cognoistre & iuger. Il tenoit les Eueschez de Durham & de Winceſtre, les deux plus opulens & riches d'Angleterre, l'Archeueschè d'Yorc, l'Abbaye de S. Albans, & grand nombre d'autres Benefices. Le Roy le despoüilla de la plus part, & luy reseruant seulement l'Archeueschè d'Yorc, confera l'Eueschè de Winceſtre à Estienne Gardinier son Secretaire, donna celle de Durham à Cuthbert Tunstal auparauant Eueſque de Londres, & gratifia le Prieur de Norwic de l'Abbaye de S. Albans.

Est despoüillé de tous ses benefices.

Quelques-vns escriuent qu'il luy osta seulement deux Eueschez, & le renuoya en son logis pour viure en homme priué. D'autres au contraire disent qu'il le relegua, comme i'ay dit, & que le Parlemẽt estant assemblé pour luy faire son procez, on luy reprocha ces crimes. I. Que sans la permission du Roy son Seigneur il auoit accepté

Est chargé de diuers crimes au Parlement.

C l'authorité de Legat du Pape & l'auoit exercée dans l'Angleterre cõtre les droits du Royaume. II. Qu'en toutes les lettres qu'il auoit escrites au Pape & aux Princes estrangers il s'estoit tousiours mis deuant le Roy en ces mots, *Moy & mon Roy*. III. Qu'allant en Flandres traiter auec l'Empereur Charles, il auoit emporté auec soy le grand Seel d'Angleterre hors du Royaume. IV. Que sans le sceu ny le consentemẽt du Roy il auoit commandé de denoncer la guerre à l'Empereur par vn Herault. V. Que pareillement sans le sceu du Roy il auoit deputé George de Cassade en Italie pour faire nouuelle alliance & confederation auec le Duc de Ferrare. VI. &, Que deuant qu'il aspiroit à la dignité souueraine de l'Egliſe il auoit enuoyé de grãds tresors en Italie pour pratiquer & gaigner les voix des Cardinaux. Desquels crimes toutesfois le Roy, par vne clemence & debonnaireté propre aux Roys, ne poursuiuit point la punition. Mais aduerty quelque temps apres que par vne cupitidé de vengeance,

Pris prisonnier.

D il ne se pouuoit tenir de ietter propos insolens, & qu'il menaçoit d'en auoir la raison, il luy manda selon Sleidan, que laissant ses gens il vint vers luy auec petit train: ou plustost, comme dit Mathieu Parker, il enuoya commission au Comte de Northumbelland pour le saisir de sa personne, & le remettre entre les mains du Comte de Shrop. Ce qu'il fit aussi-tost, & le Roy le sçachant enuoya Guillaume Kingston pour le faire amener sans empeschement à Londres & le constituer prisonnier en la Tour. Mais comme ils furent en chemin & deuant que paruenir en la presence du Roy la fieure chaude le saisir de fascherie & l'emporta finalement le vingt-huictiéme iour de Nouembre en la ville de Leyceſtre, où son corps fut enterré sans aucun honneur funebre. Ce que le Roy sçachant il pourueut Edward Lee Docteur és Loix de l'Archeueschè d'Yorc.

1531.

Saisi de maladie dont il meurt aussi tost.

1532.

Incontinent apres mourut aussi Guillaume Varham ou Varame, Archeueſque de Canterbury: lequel auoit administré le siege vingt-huict ans: & par son Testament ordonna d'estre enterré dedans vne Chapelle qu'il auoit fait construire au lieu, où Sainct Thomas surnommé becquet, l'vn de ses predecesseurs, auoit esté mis à mort. C'estoit vn des grands & plus fermes appuis & partisans de la Royne Catherine. A cette cause, & pour mieux acheuer le diuorce encommencé, le Roy resolut de ne

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

conferet vn ſi riche Benefice qu'à quelqu'vn qui luy ſeroit fauorable, & ſuiuroit tout à fait ſes volontez. Mais auant que de ce faire, il y euſt vne aſſemblée de Prelats tenuë à Londres, ou Iean Stokeſley Eueſque de Londres preſida, & entr'autres propoſitions, y fut particulierement traicté du diuorce ſuſdit. A quoy Thomas Morus Chancelier s'oppoſa fermement & conſtammẽt, alleguant que le Pape ayant euocqué à ſoy la cauſe, & fait retourner ſon Legat Campegge à Rome, il n'eſtoit pas permis d'agiter cette queſtion en vn Synode particulier. Et voyãt que le Roy cõmençoit à former quelques doutes touchant l'authorité Papalle, afin de n'eſtre trouué conſentant du mal qui pourtoit en prouenir il demanda congé au Roy de ſe retirer, & remiſt l'office & le Seel de Chancelier entre les mains de ſa Maieſté, laquelle en pourueut Thomas Audeley perſonnage eloquent & diſert, mals de bas lieu. A

Aſſemblée des Prelats Anglois.

Thomas Morus renonce à l'office de Chancelier lequel eſt donné à Thomas Audeley.

Cependant Thomas Bulleyn Comte de Wilt, qui ſe mettoit deſia fort en credit, s'ingera de faire nommer vn Preſtre, appellé Thomas Cranmer à l'Archeueſché de Canterbury. Il auoit long-temps ſeruy le Roy d'Aumoſnier ou de Chappellain. Le Comte adiouſta des prieres à ſon ſeruice, & fit entendre au Roy qu'il n'y en auoit pas vn en toute l'Angleterre, qui ſouhaittaſt plus ardemment que luy, que ſon diuorce ſe parfiſt. Anne de Boullan y apporta pareillement les ſiennes. Ce qui euſt tant d'efficace, qu'en fin le Roy luy confera l'Archeueſché ſous conditlon. Qu'en cas que le Pape donnaſt ſentence en faueur de la Royne Catherine, il prononceroit tout le contraire en Angleterre. Mais n'ayant point encore renoncé la Chaire de Sainct Pierre, il ne fallut pas laiſſer de courir en Cour de Rome, pour obtenir la confirmation de ceſte promotion. Ce que Cranmer neantmoins fit de ſorte, que comme il s'apperceuoit clairement que le Roy quitteroit pluſtoſt l'Egliſe Romaine, que non pas l'Amour d'Anne de Boullan, auſſi quand ce vint à preſter le ſerment au Siege Apoſtolique, proteſta-t'il à part deuant vn Notaire, Que c'eſtoit contre ſa volonté qu'il rendoit telle obeyſſance au Pape, & qu'il ne pretendoit point garder ce ſerment au preiudice du Roy Henry. B

Thomas Cranmer pourueu de l'Archeueſché de Cante bury.

Quelque temps deuant les Princes de l'Empire aſſemblez à Smalcade auoient ſeparement eſcrit aux Roys de France & d'Angleterre, mais en meſme propos, qui eſtoient, Qu'ils ne pouuoient ignorer l'ancienne plainte & querimonie de pluſieurs à raiſon des abus & vices des Eccleſiaſtiques, que maintes perſonnes excellentes auoient aſprement cenſurez, & de freſche memoire Iean Getſon en France, & Iean Collet en Angleterre, Que le meſme eſtoit aduenu en Allemagne ces ans prochains. Que les Eſtats de l'Empire auoient fait beaucoup de grandes requeſte à l'Empereur en la Iournée de Wormes tendantes à la correction neceſſaire de pluſieurs choſes. Et, Qu'és autres Iournées de l'Empire, apres que les choſes auoient eſté bien debattuës entre les Eſtats & les Ambaſſadeurs de l'Empereur, on eſtoit touſiours venu à reſoudre, qu'il n'y auoit point de meilleur moyen ny plus expedient pour aſſoupir les differens, que d'aſſembler vn libre Concile de toute la Chreſtienté. Dequoy toutesfois l'Empereur ne vouloit maintenant plus ouyr parler. Partant qu'ils prioient leurs Maieſtez d'exhorter ledit Empereur, & le Pape, à en faire aſſembler vn ſainct & libre en Allemagne le pluſtoſt que faire ſe pourroit, tant pour la grandeur de la cauſe que pour le profit de toute l'Egliſe. C

Lettres des Princes de l'Empire aux Roys de France & d'Angleterre.

Le Roy d'Angleterre, qui n'aimoit pas deſia beaucoup le Pape n'y l'Empereur, auoit fait reſponce à ces Lettres, Qu'il auoit eu grand plaiſir d'entendre leur intention qui eſtoit, Que la Religion demeurant en ſon entier auec la paix, on donnaſt remede aux maladies de l'Egliſe, & que, on cotrigeaſt les choſes corrompuës & depraués tant par la malice, que par l'ignorance des hommes. Qu'en ce qu'ils demandoient les vices eſtre amendez indubitablement ils auroient le conſentement de luy, & de tous gens de bien. Et, que de ſa part il deſiroit auſſi le Concile, & prioit Dieu vouloir embraſer les cœurs des Princes à y penſer. Au reſte, Qu'il auoit bonne opinion d'eux, & feroit pour eux tout ce qui luy ſeroit poſſible. Qu'il moyenneroit auſſi quelque ſorte d'accord vers l'Empereur, & feroit ce qu'eux meſmes ſelon le temps iugeroient eſtre plus expedient. D

Reſponce du Roy d'Angl. aux Princes.

Et quant au Roy de France il leur auoit ſemblablement reſcrit & reſpondu, Qu'il ne ſouhaitoit rien plus que la paix de toute l'Europe, & eſtoit bien ioyeux de ce qu'ils tendroient-là, & demandoient le Concile: choſe à ſon aduis non ſeulemẽt vtile, ains auſſi neceſſaire. Qu'il y auoit vne ſi ancienne amitié entre les Roys de Fran-

Et du Roy de France.

A ce & les Princes de l'Empire, que l'opportunité auenant, il ne pouuoit qu'il ne vou-
luſt faire pour eux tout ce qu'il pourroit: &, Qu'il luy luy ſembloit que ſelon leur
demande il eſtoit beaucoup plus honorable & ſalutaire à la republique Chreſtienne
de vuider le different par diſputes, que par armes. Car ſi l'on en venoit-là, il n'y
auoit doute que l'iſſuë en ſeroit fort triſte & pitteuſe.

Mais non content de cette reſponce, comme c'eſtoit vn Roy qui en toutes choſes
vouloit vſer de communication auec le Roy d'Angleterre ſon bon frere & perpe-
tuel allié dés le commencement de ſes practiques, il enuoya deuers luy des Ambaſ-
ſadeurs pour luy faire entendre les offres & requeſtes de ces Princes, & ſur ce, luy
demander aduis & conſeil, comment ils pourroient eux deux enſemble y entrer
ſans infraction & rupture des traitez qu'il auoit depuis naguetes faits auec l'Em-
pereur. Ce que Henry Roy d'Angleterre ayant entendu, il renuoya ſoudain Eſtien-
ne Gardinier Eueſque de Wincestre vers le Roy François pour faire quelques au-
tres nouueaux traictez auec luy. Il eſtoit lors à Vatteuille en Normandie. L'Eueſ-
que l'y fut trouuer, & taſcha par toutes les voyes à luy poſſibles à le faire entrer en
B ligue offenſiue contre l'Empereur. Mais voyant que ſa Maieſté reſoluë d'obſeruer
touſiours ſa foy promiſe, ne luy vouloit accorder cela: ſi bien elle eſtoit conſentante
& contente d'entrer en deſpenſe pour ayder les Princes de l'Empire à la conſerua-
tion & deffenſe de leurs biens, franchiſes, & libertez: il priſt congé d'elle ſans faire
autre concluſion.

Ambaſſade de France & d'Angleterre pour practiquer vne ligue auec les Princes de l'Empire contre l'Empereur.

Dequoy le Roy d'Angleterre ſon maiſtre, lequel auoit le cœur amerement vlce-
ré contre l'Empereur, à cauſe des propos & menaees dõt il vſoit contre luy, qui vou-
loit repudier ſa tante, prit vn tel regret & deſplaiſir, qu'il ſembla par pluſieurs des
propos qu'il tint au Seigneur de la Pommeraye Ambaſſadeur ordinaire du Roy
François pres de luy, qu'il ſe vouluſt eſloigner de ſon amitié. Mais l'Ambaſſadeur
s'en apperceuant, il s'aduiſa d'y remedier par vn bon & prompt moyen. Il pria ſa
Maieſté de luy bailler ce qu'il demandoit par eſcrit alleguant qu'il pouuoit eſtre que
C l'Eueſque de Wincheſtre ne s'eſtoit pas bien fait entendre. Et par ceſte priere il l'eſ-
meut à luy deliurer les articles du Traité qu'il deſtroit faire, & qu'il appelloit plus
eſtroite allianee. Ces articles tendoient pour la plus grande part en liue offenſiue.
Mais apres que le Roy eut entendu les remonſtrances que l'Ambaſſadeur luy fiſt ſur
iceux, il fut content de les moderer, & cela fait on les enuoya par homme expres au
Roy de France: qui les veid auec ſon conſeil, y adiouſta & diminua, puis les renuoya
en Angleterre, auec pouuoir au Seigneur de la Pommeraye ſon Ambaſſadeur, pour
retraiter & capituler ſelon iceux. Les principaux eſtoient.

Le Roy d'Angleterre ſe fache contre le Roy de France.

Appaiſé par ſon Ambaſſadeur ordinaire.

Nouueaux traictez entre les deux Roys.

I. Que ſi l'vn ou l'autre Roy eſtoit aſſailly en ſon Royaume, le Roy de France ſe-
roit tenu d'aider au Roy d'Angleterre du nombre de cinq cens hommes d'armes
François, ſouldoyez toutesfois aux deſpens du pays; & pour la defence de ſes mets
depuis le rads S. Mahé, iuſques au deſtroict de Calais, de douze nauires equippées &
aultaillées à la raiſon, auec trois mille hommes de guerre deſſus icelle. Et que reci-
proquement le Roy d'Angleterre ſeroit tenu & obligé fournir de pareil equipage
D de nauires en cas que le Roy de France fuſt aſſailly de ſon Royaume & en luy en-
uoyer ſix mille Anglois, qui toutesfois ſeroient ſouldoyez aux deſpens du Roy.

Articles deſdits Traictez.

II. Qu'incontinent apres que l'vn ou l'autre ſeroit aſſailly, ils ſeroient tenus reci-
proquement d'arreſter tous marchands ſubiects du Prince aggreſſeur leſquels pour
lors ſe trouueroient en leurs Royaumes: ſauf toutes fois de ſemondre par apres le
Prince aggreſſeur de rendre ceux de l'vn des deux Rois qu'il auroit retenus en com-
mençeant la guerre: & en cas de refus, que tous les marchands ainſi retenus ſeroient
baillez entre les mains du Prince aſſailly pour recouuer les ſiens, & ſe recompenſer
de ſa perte.

III. Auſſi que l'vn ny l'autre Roy ne pourroit par cy-apres faire traicté ny alliã-
ce auec aucun autre Prince, Potentat, ou Communauté, ſans le conſeil & aſſociation
l'vn de l'autre.

Contribution du Roy d'Angl. pour la deffence des droicts de l'Empire.

Ces articles conclus de la ſorte furent renuoyez de la part du Roy d'Angleterre
au Roy de France, lequel eſtoit pour lors en Bretagne en la Maiſon du Seigneur de
Chaſteaubrient. Le Seigneur de la Pommeraye les rapporta luy-meſme, & quant
& quant vne depeſche de cinquante mille eſcus, que le Roy d'Angleterre conſen-
tit de fournir & contribuer à la defence & conſeruation des droicts & priuileges du

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Sainct Empire : auec la charge de moyenner enuers le Roy son Maistre vne entreueuë, pour ensemble traiter des moyens de resister au Turc, au cas qu'il perseueraſt d'enuahir la Chrestienté, comme il auoit depuis peu commencé dans la Hongrie. Ce que le Roy de France accorda tres-volontiers. Et sur les entre-faites de cér accord, Guillaume de Bellay Seigneur de Langey retournant de deuers les Princes de l'Empire, où le Roy François l'auoit pareillement enuoyé pour traiter auec eux, sa Majesté le renuoya tout incontinent en Angleterre pour communiquer le traicté qu'il auoit fait en Allemagne au Roy Henry, & luy compter au long tout le discours de sa negociation. Il y retourna auec le Seigneur de la Pommeraye. Et si tost qu'ils furent arriuez, ils accorderent auec le Roy Henry, le iour, le lieu, le moyen & l'ordre de l'entre-veuë. Et pour aduiser aux ceremonies qui s'y deuoient faire, leurs Maiestez en donnerent la charge au Seigneur de Monmorency Grand-Maistre & Mareschal de France, & au Duc de Nolfolck.

A

Ambaſſade du Seigneur de Langey en Angleterre.

Entreueuë accordée entre les Roys de France & d'Angleterre.

Les choses bien arrestées, le Roy de France se rendit à Boulogne dés le Samedy dix-neufiesme iour d'Octobre, & le iour d'apres s'en alla à Marquise, qui est vne petite ville à moitié chemin de Boulogne & de Calais. Auquel lieu aduerty de la venuë du Roy d'Angleterre, il seiourna tout le iour iusques au Lundy vingt-vniesme enuiron dix heures du matin qu'il en partit pour aller au deuant de luy, accompagné de Messieurs de Vendosme, de Guise, de Sainct Pol, du Grand Maistre, & de l'Admiral, auec sa bande de deux cens Gentils-hommes & autres grands Seigneurs de France : & le rencontra apres auoir cheminé enuiron vne lieuë en tirant vers Calais. De si loin que les deux Roys se veirent, ils sortirent hors de leurs troupes, picquerẽt droict l'vn à l'autre, & estans arriuez prez s'embrasserent reciproquement. Puis passans outre ils allerent embrasser, sçauoir est le Roy de France les Princes d'Angleterre, & le Roy d'Angleterre les Princes de France. Quoy fait, les deux Roys se reprirent l'vn l'autre, & marcherent ensemble, & bailla le Roy François la main droite au Roy Henry à toute force, car il la refusa souuent. En cet ordre ils cheminerent enuiron deux lieuës, tirans à la ville de Boulogne, & par les chemins prirent leur vin vers vn petit taillis, sur vne fontaine qui estoit à l'entrée des terres de France. De laquelle ville sortirent Messieurs les enfans de France accompagnez du Legat, des Cardinaux, & des Prelats François, en fort bel ordre, & richement parez, & vinrent au deuant des deux Roys, lesquels ils rencontrerent à vne lieuë prez de Boulogne. Incontinent qu'ils les apperceurent, ils picquerent vers eux, & l'vn apres l'autre firent la reuerence au Roy d'Angleterre, auec chacun vne harangue. L'Anglois de sa part les embrassa, & leur fit vn tres-bon accueil. En suite dequoy toute la compagnie tira à Boulogne, les deux Roys marchans touſiours ensemble. Lesquels furent saluez de plus de mille coups de canon, & allerent loger tous deux en la maison Abbatiale de la ville, dont la moitié estoit preparé pour l'vn, l'autre moitié pour l'autre. A la descente de cheual, le Roy de France mena celuy d'Angleterre iusques à sa chambre, où il souppa tout seul, & luy d'autre costé. Et apres soupper ils vinrent à la salle commune, qui estoit ordonnée pour faire les festins : d'où eux deux ensemble se retirerent dans vn cabinet proche de là, dans lequel ils furent long temps.

B

Faite à Boulogne sur met.

C

Le lendemain au matin qui fut Mardy, le Roy François enuoya au Roy Henry vn pourpoint, saye & robbe, & le reste des habillemens pareils en tout à ceux qu'il porta le mesme iour : sçauoir est le pourpoint & saye de satin cramoisy decoupé, fait à triangles, lesquels estoient tenus & lassez de perles iointes ensemble : la robbe de velours blanc, brochée de fil d'or doublée de crespines d'or faites quasi à filets à prendre poisson. En ses habillemens le Roy d'Angleterre alla le premier à la Messe accompagné de ses gens, tous de l'aage de trente à soixante ans, entre lesquels furent le Comte de Richemont, le Duc de Suffolc, & le Duc de Northfolc. Il y auoit prés du grand Autel de Nostre Dame de Boulongne deux Oratoires, dont celuy du Roy Henry estoit à costé dextre tendu de drap d'or & d'argent frisé, auec le Ciel de mesmes : & en l'autre costé celuy du Roy François tendu de velours bleu semé de fleurs de Lys d'or. Le Roy d'Angleterre ouyt vne Messe basse, & en fist recommencer vne autre en attendant le Roy de France, lequel vint à l'Eglise vers le commencement de l'Euangile, accompagné de tous les Princes de France, Cardinaux, & Gentils-hommes couuerts de robbes bordées pour la plus part en fin or,

D

Habillemens enuoyez au Roy d'Angl. par celuy de France.

Les deux Roys entendent la Messe ensemble.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

A Comme il arriua au milieu du Chœur deuant le grand Autel, le Roy d'Angleterre ſortit de ſon Oratoire, & vint l'embraſſer, en luy donnant le bon iour, & à Meſſieurs les enfans & Princes, puis s'en retourna auec le Cardinal de Lorraine en ſon Oratoire pour acheuer d'oüyr ſa Meſſe: & le Roy de France alla au ſien pour entendre la ſienne, pendant laquelle les Chantres Chanterent quelques motets.

A la fin des deux Meſſes les deux Roys vinrent ſe reprendre, & s'en retournerent en l'Abbaye, où ils diſnerent à part. Durant le diſner les Trompettes, Haut-bois, Cornets, & Chantres, ne ceſſerent de ioüer & chanter. Et ce qui rendit le ſeruice plus beau, ce fut que tous les Maiſtres d'Hoſtel du Roy de France auoient ſur des robbes de velours de groſſes chaines d'or, dont la moindre eſtoit de mille ou douze cens eſcus Puis le ſoir du meſme iour les deux Roys ſoupperent enſemble dans la ſalle des feſtins, où celuy d'Angleterre fut aſſis au deſſus, & ſeruy par ſes gens à teſte nuë & à genoux, celuy de France au deſſous ſeruy pareillement des ſiens à ſa façon accouſtumée.

B Le Mercredy le Roy de France donna à diſner aux Princes & Seigneurs d'Angleterre, & le Roy d'Angleterre aux Princes & Seigneurs de France: ſçauoir eſt au Legat, aux Cardinaux de Tournon & de Grantmont, à Meſſieurs Lonys de Neuers Mareſchal de Florenges, de Barbezieux, & de Humiers, tous aſſis à ſa table: auquel diſner il auoit vn pourpoint tout couſu de diamans & de rubiz, lequel on eſtimoit cent mille eſcus. Et apres le repas, il alla ioüer à la paulme auec les meſmes Princes.

Le iour ſuiuant, qui fut le Ieudy, ce Roy Henry donna à Meſſieurs les Enfans de France, qui allerent luy donner le bon iour, trois cens mille eſcus que le Roy François luy deuoit encore de ſa rançon. Et le meſme iour le Roy François honora de l'Ordre de France Thomas Duc de Northfolck, & Charles Duc de Suffolck. Il fiſt auſſi preſent de ſix pieces de cheuaux fort beaux au Roy d'Angleterre, qui d'autre part donna ſon Ordre de la Iarretiere à Anne Seigneur de Montmorency, Grand Maiſtre & Mareſchal de France, & à Philippes Chabot Seigneur de Brion Admiral.

Ordre de France & d'Angleterre donnez reciproquement.

C Le Vendredy apres diſner l'vn & l'autre partirent de Boulogne pour aller à Calais & auoit le Roy d'Angleterre vne robe de cheual de drap d'or friſé à grandes dechiquetures tenuës auec de gros diamans & rubis. Ils furent accompagnez des grands Seigneurs & Gentils-hommes François & Anglois, & deuant eux ſortirent de la ville Meſſieurs les enfans de France, auec le Legat & les Cardinaux, qui les cõuoyerent iuſques a vne lieuë. A leur arriuée à Calais le Roy de France alla loger dans la Maiſon des Marchands, & celuy d'Angleterre aſſez loin de la: ayant en ſon logis la Marquiſe de Boullen accompagnée de dix ou douze Damoiſelles. A laquelle le Roy François enuoya par le Preuoſt de Paris vn preſent d'vn diamant, qui eſtoit eſtimé quinze ou ſeize mille eſcus.

Le meſme Roy s'habilla le Dimanche fort triomphamment, ayant vn pourpoint en broderie enrichy des plus beaux diamans que l'on vit iamais, eſtimé à cent mille eſcus. Et le Roy Henry ſe veſtit d'vne robe de toille d'or damaſſée de couleur vio-

D lete, ayant au deſſus vn colier compoſé de quatorze rubis, dont le moindre eſtoit gros comme vn œuf, & de quatorze diamans vn peu moindres, auec deux rangs de groſſes perles, & au droit de l'eſtomach vne eſchaboucle plus groſſe qu'aucun des rubis. Lequel colier eſtoit eſtimé à plus de quatre cens mille eſcus.

Finalement le Roy d'Angleterre durant ſon ſeiour miſt peine de faire bõne chere à tous les François, leſquels il defraya à Calais, comme le Roy de France defraya les Anglois à Boulogne bien que les François fuſſent en beaucoup plus grand nombre. Et auant que de ſe ſeparer il donna à ſa Maieſté treſ Chreſtienne le Comte de Richemond ſon fils naturel aagé de quinze ou ſeize ans, auec vn preſent de ſix cheuaux de ſon haras. Quoy fait ils prirent congé l'vn de l'autre le Mardy vingt-neufiéme iour d'Octobre, apres auoir accordé le tout precedent vn Traité entr'eux contenant en ſubſtance les articles qui ſuiuent.

Articles de capitulation entr'eux pour reſiſter au Turc.

I. Que combien qu'ils creuſſent fermement que les propos ſcandaleux ſemez à l'encontre d'eux n'euſſent lieu ny foy parmy les gens de bien, & qu'ils fuſſent tenus à tels qu'ils deuoient eſtre, c'eſt à ſcauoir bons zelateurs du bien & augmentation de la Chreſtienté, dequoy pouuoient aſſez faire foy les offres ſouuent par eux faites pour reſiſter contre le Turc: Toutesfois eux deſirans de plus en plus donner

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

cognoiſſance parfaite de leur volonté, & afin que les autres Princes ſe peuſſent ioindre à eux & regarder par vn mutuel conſentement, quel ayde chacun pourroit faire à ce ſainct œuure, & pour donoer ordre à pouruoir aux parties & confins plus prochains du dãger d'iceluy Turc, au cas qu'il pourſuiuiſt ſon entrepriſe ou en cõmençaſt vne nouuelle, s'ils s'eſtoient aſſemblez en intention d'en deliberer & conclure. A

II. Et nonobſtant qu'en cette leur aſſemblée leur fuſſent venuës nouuelles de la retraite du Turc, eux neantmoins craignans que telle retraite fuſt pour aucun nouueau deſſein, attendu qu'il faiſoit en Hongrie bonne partie de ſon armée delibererent de mettre enſemble, le cas aduenant, iuſques au nombre de quatre-vingts mil hommes, dont y en auroit dix mille de cheual auec l'artillerie requiſe pour le camp: & de ne ſe pas departir ny deſioindre leurs forces ſans le conſentement l'vn de l'autre.

III. Enſemble, qu'ils enuoyeroient par deuers les Potentats, où ils auroient à paſſer fuſt en Italie, ou Germanie, ſelon l'occurrence, pour leur demander paſſages & viures en payant raiſonnablement.

Plaintes du Roy d'Angleterre ſur la matiere de ſon diuorce.

Mais outre ce traité, le Roy d'Angleterre fiſt de grandes plaintes & doleances au Roy de France, de tort qu'il maintenoit luy eſtre fait par le Pape ſur la matiere de ſon diuorce & meſmement qu'il le vouloit contraindre ou d'aller en perſonne à Rome, ou d'y enuoyer homme auec procuration expreſſe pour eſtre à droict. Choſe que ledit Roy maintenoit eſtre contre toute diſpoſition de droict, & ſans aucun exemple du temps paſſé. Tant s'en falloit, que toutes les fois que pareils cas eſtoient auenus entre Princes ſouuerains, on leur auoit enuoyé des Iuges ſur les lieux. Car d'vn affaire tel, touchant de ſi pres la conſcience, & dont il eſtoit beſoin que les parties parlaſſent par leur bouche, il n'eſtoit raiſonnable de le commettre à des procureurs, oy qu'vn Prince ſouuerain allaſt à Rome, laiſſant l'adminiſtration de ſon pays en la main d'autruy. B

Sur les exactions de la Cour de Rome.

Il ſe plaignit auſſi des exactions de l'Egliſe Romaine ſur le Clergé & peuple d'Angleterre, tendant à fin d'animer le Roy de Fraoce contre le Pape & l'Egliſe Romaine & le requiſt tres-inſtamment qu'eux deux enſemble enuoyaſſent vn Ambaſſadeur deuers ſa Saincteté pour le ſommer & appeller au Concile, afin de veoir & voir les abus & griefs qu'il faiſoit aux Princes Chreſtiens & à leurs ſubiets, & iceux eſtre reparez & reformez par ledit Concile. Ce que le Roy de France ne luy voulut entierement refuſer. Mais pour autant que le ſainct Pere luy auoit fait porter parole par le Cardinal de Grantmont, de ſe trouuer enſemble à Nice, ou en Auignon, apres que l'Empereur ſeroit de retour en Eſpagne, il le requiſt & pria qu'il fuſt conteot de ſurattendre. Et pour monſtrer qu'il auoit auſſi bonne enuie & volonté de ſe plaindre, il luy raconta ſes griefs & doleances, & de ce que ledit ſainct Pere l'auoit tenu longuement en diſſimulation de quelques decimes, leſquelles ſa Saincteté luy auoit deſia auparauant accordé de leuer ſur le Clergé de France, pour reſiſter aux entrepriſes du Turc. C

Mauuais vouloir de l'Empereur enuers les Roys de France & d'Aug.

L'Empereur eſtoit en ce temps arriué dans Genoes: & nonobſtant les nouuelles qui luy vinrent là, que le Turc eſtoit deſcendu en Hongrie, & deliberoit de marcher iuſques en Autriche, il faiſoit reſolution de laiſſer pluſtoſt ſes pays & l'Archiduc ſon frere en proye à l'ennemy, que de quiter ſon entrepriſe d'Italie, ains s'appreſtoit de paſſer outre pour rencontrer le Pape à Boulogne la Grace & parlementer auecques luy. A ceſte cauſe le meſme Roy François, qui ſçauoit aſſez le mauuais vouloir que luy portoit l'Empereur, & que pareillemẽt le Roy d'Angleterre ne luy en portoit moins à cauſe du diuorce qu'il entendoit faire d'auec ſa tante, & pour lequel auſſi le Pape eſtoit animé contre luy, de ſorte qu'il penſoit que l'vn & l'autre eſtans aſſemblez pourroiẽt traiter quelque choſe à ſon preiudice: à cette cauſe, diſie, leurs deux Maieſtez delibererent encore auant que de partir d'enſemble, Que les Cardinaux de Tournon, & de Grantmont, comme creature du Pape, iroient deuers luy ſous ombre de l'accompagner à cette veuë, leſquels pourroient aucunement obuier à ce qu'il ne ſe fiſt aucune mauuaiſe concluſion contre leurs dites Maieſtez, ou du moins s'il s'en faiſoit, les aduertir pour y eſtre par eux pourueu & donné ordre. Qu'ils leur donneroient commiſſion de remonſtrer à ſa Saincteté les torts, les griefs, & les doleances qu'ils auoient entendus des deux Roys, le malcontentement qu'ils auoient d'elle, & comme ils eſtoient deliberés de luy en- D

Inſtructions données aux Cardinaux de Tournon & de Grantmont pour remonſtrer au Pape.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

A uoyer Ambassadeurs communs, pour le sommer d'en faire reparation: sinon qu'ils y pouruoiroient de sorte que sa Saincteté cognoistroit qu'eux deux ensemble n'estoient à mespriser · & pour ce suier luy remonstreroient & persuaderoient par tous les moyens dont ils se pourroient aduiser, Qu'elle deuoit tascher sur toutes choses de cõtenter les deux Roys, & mesmement celuy d'Angleterre, l'affaire duquel luy estoit en recommandation autant que la sienne propre: luy demanderoit vn Cõcile vniuersel, pour pouruoir aux abus de l'Eglise: & là où ils la trouueroient en bonne disposition de moderer les choses, il luy mettroient en auant comme par auis, Que elle fist vne entre-veuë auec le Roy tres Chrestien à Nice ou en Auignon, suiuant les propos desia mis en auant, & que sa Maiesté moyenneroit enuers le Roy d'Angleterre de s'y trouuer pour r'habiller toutes choses par vn bon & honneste moyen. Finalement, Qu'ils fissent toute extreme instance enuers le sainct Pere, de vouloir donner au Roy d'Angleterre des Iuges en son pays.

Cela fait, le Roy d'Angleterre Henry vint auec le Roy de France iusques à Sainct
B Iluert entre Calais & Boulogne, & prenant là congé de luy s'en retourna dedans son Royaume, accompagné du Seigneur de Montpesar Gentilhomme de la chambre du Roy de France, afin de resider pour son Ambassadeur en Angleterre. Incontinent apres qu'ils y furent arriuez, l'Euesque d'Auxerre Ambassadeur du Roy François à Rome, luy manda que le Pape auerty de la deliberation des Cardinaux de Tournon, & de Grantmont, d'aller assister à son abouchemẽt auec l'Empereur, l'auoit trouuée tres-bonne, & requis qu'ils apportassent pouuoir du Roy pour y traiter selon les occurrences qui s'offriroient pour le bien de la Chrestienté. Ce que le Roy François fit promptement scauoir à celuy d'Angleterre, & par vn commun auis & consentement ils trouuerent bon d'y enuoyer tous deux chacun vn Ambassadeur de pareille reneur & puissance.

Cet abouchement ou entre-veuë se commença sur la fin de l'an en la ville de Boulogne la Grasse. Les Cardinaux y arriuerent le quatriesme iour de Ianuier ensuiuant. Entreueuë de l'Empereur & du Pape à Boulogne.

Et comme ils entendirent que le Pape estoit presque resolu de consentir à la volõ-
C té de l'Empereur, qui recherchoit de l'engager en la ligue auparauant faite entre luy & les Potentats d'Italie, & vouloit y comprendre la Seigneurie de Gennes: & cõbien il estoit à craindre, s'ils alleguoient à sa Saincteté tout le mal contentement des Rois, qu'ils ne l'affermissent encore plus en sa deliberation, & que l'Empereur au moyen de ce ne la fit condescendre à ses inrentions, & la portast à son apetit à passer contre le Roy d'Angleterre, chose qui l'aigrist encore plus fort, & dont s'ensuiuit vn trouble en la Chrestienté: ils entrerent en execution de leurs instructions par le dernier article d'icelles, & au lieu de commencer par la voye de rigueur, & finir par celle de la douceur, ainsi qu'il leur auoit esté ordonné, prirent le chemin du tout contraire; & commencerent par le bon vouloir que le Roy tres-Chrestien leur Maistre auoit enuers sa Saincteté qu'au bien & repos de toute l'Italie: à quoy ils adiousterent le bon office qu'il auoit adoucit l'aigreur en laquelle il auoit trouué le Roy d'Angleterre contre le Siege Romain. Remonstrerent à sa Saincteté, Qu'elle se deuoit bien garder de comprendre Gennes en aucune ligue où elle fust contrahente, d'autant que par le Traité de Cambray l'Empereur & le Roy s'estoient soumis à elle pour en decider les differens. Luy offrirẽt que si, suiuant la parolle qu'autrefois elle auoit
D fait porter au Roy de France, elle vouloit parlementer auec luy dedans Auignon ou Nice, ils feroient en sorte que le Roy d'Angleterre s'y trouueroit pareillement, ou personnage pour luy, lequel auroit toute puissance de mettre fin à la difficulté de son diuorce. La prierent de ne rien innouer cependant contre ledit Roy d'Angleterre. Et finalement, pour passer ce qui n'est de cette Histoire, ils s'acquitterent promptement & loüablement de tout le reste de leur charge & creance.

1533.

Traitez des Cardinaux de Tournõ & de Grantmont auec le Pape pour les Roys de France & d'Angleterre.

XIII.

Mais Henry Roy d'Angleterre, à qui rien ne deplaisoit tant que ce qui retardoit ses desseins, & pouuoit venir au contraire de ses affections, n'attendit pas la fin & le succez de cette negotiation. Ains pendant qu'elle se demenoit dans Boulogne au desceu de l'Empereur, il fit declarer son mariage nul par l'Assemblée de l'Eglise Anglicane, & prist à femme Anne de Boullen, que quelques-vns honorent de la qualité de Marquise, sans le sceu du Roy de France & du Pape. Quelques-vns disent que dés les vingt-deuxiesme iour de Nouembre 1532. il auoit espousé cette Da-

Henry repudie la Reyne Catherine, & espouse Anne de Boullen.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

me à cachettes, d'autant que le diuorce n'eſtoit point encor defiy par ſa Saincteté ny par les Prelats Anglois: & qu'vn certain Preſtre nommé Rolland, qui leur auoit donné la benediction nuptiale, en auoit eu l'Eueſché de Lichefield en recompenſe. Mais la plus commune & certaine opinion eſt, que nonobſtant que le Pape qui cognoiſſoit que le mariage d'Anne ſeroit dommageable à l'Egliſe redoublaſt ſouuent ſes admonitions, & meſme effrayaſt auſſi le Roy par menaces, pour le faire deporter de ſon entrepriſe; il perdit toutesfois temps, & ſa Maieſté deſireuſe de l'eſpouſer à quelque peril que ce fuſt, ne fut preſque pas pluſtoſt de retour de Calais, que Thomas Cromvel, qui ſuiuant la fortune du Cardinal Wolſey auoit eſté premierement fait maiſtre de l'Arche Royal, puis Secretaire & Cheualier, apres Comte d'Eſſex, & finalement grand Chambellan, Garde du Sel ſecret, & ſuperintendãt de toutes les affaires du Royaume: Thomas Audley Chancelier, Thomas Cranmer Archeueſque de Cauterbury, Edward Lee Archeueſque d'Yorc, & quelques autres Prelats & Seigneurs qui le fauoriſoient en ſes volontez, luy cõſeillerent auant toutes choſes, & pour mettre ſon Eſtat en ſeureté de requerir aux Eccleſiaſtiques d'Angleterre, qu'ils luy preſtaſſent le ſerment d'obeyſſance tel qu'ils le rendoient au Pape. Ce qu'ils firent partie par contrainte & partie ſous vne confiance, Que ce n'eſtoit que pour teſmoigner leur affection & fidelité enuers le Roy leur Seigneur temporel, & qu'il ne le demandoit d'eux qu'en tant que la parole de Dieu le leur pouuoit permettre.

Thomas Cromvel.

Eccleſiaſtiques Anglois preſtent le ſerment d'obeyſſance au Roy

A

B

Quelques Anglois, qui maintiennent & defendent le diuorce d'auec la Royne Catherine bon & legitime, eſcriuent, que le Prince Arthus ſon premier mary l'auoit cogneuë charnellement, & que Henry meſme apres ſa mort auoit differé prés d'vn mois entier, de prendre poſſeſſiõ de la principauté de Galles, pour ce qu'elle propoſoit quelque doute d'eſtre enceinte. Suiuant ce fondement, & le ſerment d'obeyſſance fait par le Clergé, lequel aucuns ont pris pour vne forme de renonciation à la communion de l'Egliſe, l'Archeueſque Cranmer eupide de ſatisfaire aux deſirs du Roy & d'Anne, dont il eſtoit creature, & ne ſe ſouciant de l'euocation que le Pape auoit faite du different, fit aſſembler vn Synode, où cette queſtion fut propoſée ſur le tapis. *Sçauoir ſi c'eſtoit vne deffence de droict diuin, & de laquelle le Pape n'euſt le pouuoir de diſpenſer, que le frere eſpouſaſt la femme cognuë charnellement par ſon frere, quoy que mort ſans enfans.* L'aſſemblée baſſe ou inferieure, compoſée des Eccleſiaſtiques de moindres dignitez, en diſt ſon aduis la premiere & de tous ceux qui y eſtoient il s'en trouua quatorze qui conclurent affirmatiuement, ſept qui ſe fermerent ſur la negatiue, vn qui demeura balancé de doubte, & vn autre qui dit que c'eſtoit vne deffence de droict diuin, mais morale, & de laquelle le Pape ponuoit diſpenſer. On monta par apres à l'aſſemblée ſuperieure des Peres & des Eueſques, en laquelle les opinions & ſentences des Vniuerſitez de Boulogne, de Pauie, de Paris, & des autres, touchant cette queſtion, furent recitées: & puis la controuerſe ayant eſté longuement debatuë par les Eueſques Iean Stokeſley de Londres, & Iean Fisher de Rocheſtre, tous les Peres aſſiſtans, tant en perſonne que par Procureur conclurent l'affirmatiue iuſques au nombre de deux cens ſeize, horſmis les iugemens de dix-neuf Vniuerſitez.

Synode aſſemblé pour cognoiſtre & iuger du diuorce.

C

Et afin que l'affaire fuſt encore eſclaircie plus plainement, & qu'il ne demeuraſt aucune diſpute ny de droict, ny de fait à vuider, Mathieu Parquier adiouſte que l'on miſt auſſi cette autre queſtion en auant, *Aſçauoir ſi l'accouplement charnel du Prince Arthus & de la Princeſſe Catherine eſtoit aſſeuré par de ſuffiſantes preuues*: & que comme la premiere pour eſtre toute de droit, appartenoit aux Theologiens, auſſi cette derniere qui conſiſtoit en fait, fut rapportée pardeuant les Docteurs és Loix & Canons de l'Egliſe, leſquels affermerent tous exceptez cinq ou ſix, que la cognoiſſance charnelle eſtoit ſuffiſamment apparente: & fut meſme leur ſentence approuuée de tous les Prelats, excepté de Iean Clerc Eueſque de Bathe & de Welles. Ce qu'eſtant fait & decidé, quoy que par des Iuges qui n'auoient aucun pouuoir de iuger, & paſſé meſme à l'aſſemblée des trois Eſtats, le Roy qui craignoit d'ailleurs que le Pape & l'Empereur aſſemblez à Boulogne ne miſſent quelque empeſchement & barriere à ſa ſeparation, enuoya des meſſagers à la Royne Catherine, pour luy dire & ſignifier, Que puis que par les aduis & cõſeils des Theologiens & Iuriſconſultes

Queſtion de fait.

D

A risconsultes tant estrangers que d'Angleterre, il apparoissoit que leurs nopces estoiẽt illegitimes, il la prioit de se contenter du doüaire que le Prince Arthus son mary luy auoit assigné, & de se retirer de bon gré d'auecques luy. Mais la Royne n'y voulut aucunement entendre, ains persista touſiours en sa premiere resolution de ne souffrir qu'vn si sainct nœud, & lequel auoit esté mesme estreint & confirmé par le Pape à la poursuite du Roy Ferdinand son pere, fust delié sans son authorité. Dequoy le Roy fut si marry qu'il fist derechef assembler le Synode & le Parlemẽt, où de la commune voix des assistans fut prononcé, *Que sa Maieste deuoit & pouuoit licitement se separer du mariage de la Royne Catherine comme illegitime & nul, & prendre pour femme & compagne de la Royauté Madame Anne de Boullen.* Apres quoy Cranmer Archeueſque de Canterbury s'en alla droit à Dunestable, ville de la Comté de Berthfurd, accompagné des Eueſques de Londres, de Wincestre, de Lincolne, & de plusieurs autres Prelats pour citer là deuant eux la Royne, & luy denoncer la sentence du diuorce. Puis voyant qu'elle ne comparoissoit point, il la declara publiquement contumace, & la desseuurit de la couche & compagnie nuptiale du Roy : lequel par ce

B moyen ne pensant plus qu'à l'accompliſſement de son mariage commencé long-temps deuãt auec Anne de Boullen, en ordonna les ceremonies en lieu secret & particulier, auquel Cranmer celebra la Messe à petite assistance, donna la benediction nuptiale aux espouſez, & le iour de la Pentecoste ensuiuant couronna solemnellement la nouuelle Royne au Palais de Westmynster.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Sentence du diuorce.

Prononcée à la Royne en son absence.

Mariage du Roy & d'Anne de Boullen.

Anne couronnée.

Mais auant que le bruit de ses espnuailles sortit d'Angleterre, & couruſt par les Cours des Roys & Princes Chrestiens, au grand estonnement de plusieurs qui creurent depuis que le Roy auoit esté charmé, sa Maieſté rescriuit des lettres au Roy François, & le pria de luy enuoyer vn homme, auquel il peuſt declarer priuément pour luy rapporter quelque choſe qu'il ne vouloit escrire, ny pour l'heure encore communiquer à perſonne qu'à luy, & au perſonnage fidelle qu'il choisiroit pour luy en porter la parolle. Ce que le Roy François entendant, il depescha promptement

C en Angleterre Guillaume du Bellay Seigneur de Langey, tant pour luy faire entendre toute la negotiation paſſée touchant la ligue d'Italie, le refus des Venitiens d'y entrer, celuy du Pape d'y comprendre Geunes, la propoſition & les reſponſes publiques ſur le fait du Concile, & ſur la reſidance aux entrepriſes du Turc, l'entreueuë du Pape, de l'Empereur, & de luy, & generallement tout ce qui auoit esté par luy fait depuis le congé pris entr'eux à Calais : que pour luy declarer comme ſuiuant la concluſion arreſtée par eux en leur parlement ſecret, non ſeulement il auoit accordé le mariage de Monſieur le Duc d'Orleans ſon ſecond fils auec la Ducheſſe d'Vrbin niepce du Pape, mais auſſi pour mieux aſſeurer ſa Sainctеté & la diuertir totalement de la deuotion de l'Empereur, il luy auoit promis qu'à ceſte entreueuë il meneroit Monſieur le Duc ſon fils, afin qu'elle y amenaſt pareillement la Ducheſſe, & qu'on peuſt mettre vne fin audit mariage.

Lettres du Roy Henry au Roy François.

Guillaume de Langey en Angleterre.

Ligue d'Italie.

Il luy recommanda de plus & donna particulierement en charge de remonſtrer au

D Roy d'Angleterre ſon allié, combien il luy ſembloit eſtre requis qu'il ſe trouuaſt auſſi luy meſme à l'entreueuë, pour eſtre l'homme du monde, qui plus à propos, plus efficacement, & auec de plus apparentes perſuaſions pouuoit faire entendre la iuſtice de ſa cauſe : attendu meſme la ſeureté que ſa Maieſté pouuoit auoir en ceſte entreueuë, & la conſequence qui en pouuoit redonder à la pacification & repos de ſes affaires. Car quant à la ſeureté du voyage il auroit à venir par le Royaume de France, où il pouuoit eſtre autant aſſeuré qu'en Angleterre. Et pour la ſeureté du lieu, lequel on auoit voulu choiſir à Nice (ce que le Roy François n'auoit trouué eſtre à propos, pour eſtre la ville és mains de celuy qu'il n'auoit cauſe d'y vouloir employer; ains plus commode & conuenable de la remettre à Marſeille comme elle fut) il y ſeroit pourueu de ſorte qu'en quelque endroit que l'entreueuë ſe fiſt, il n'auroit occaſion de craindre en aucune maniere ſes ennemis, ny par terre ny par mer. Remettant toutesfois à l'aduis & conſeil de ſa Maieſté la deliberation d'y venir ou non, & ſelon que ſes affaires le requerroient : & s'il luy ſembloit n'y deuoir venir en perſonne, d'y enuoyer au moins tel perſonnage qu'il ſe peuſt entierement fier en luy comme en ſoy meſme.

Remonſtrance du Roy François au Roy Henry pour l'entreueuë accordée à Marſeille.

Il le chargea pareillement de luy communiquer, & prendre ſon aduis des affaires

HENRY VIII. dont les Princes de Germanie le recherchoient tres-inſtamment pour ſe fortifier contre l'Empereur. Mais il y auoit encore du temps pour ſe conſeiller auecque luy de ce dernier poinr, il n'y en auoit plus pour l'aduertir du premier. Car l'affaire qu'il vouloit faire entendre au Roy François, & lequel il declara priuement au Seigneur de Langey ſon Ambaſſadeur, Qu'apres rant de remiſes, dont l'Eueſque de Rome, (ainſi commençoit-il à nommer le Pape) auoit vſé par ſi long-temps enuers luy ſur la matiere de ſon diuorce, il auoit procuré qu'elle fuſt vuidée par l'Egliſe Anglicane, l'Archeueſque de Canterbury Primar d'Angleterre y preſidant Edward Lee Archeueſque d'Yorc, & la plus-part des Eueſques & Prelats de ſon Royaume, & que par ſentence de ladite Egliſe ſon mariage auoit eſté declaré nul, & la diſpenſe du Pape Iules II. du nom nulle, comme donnée ſur vn cas non diſpenſable, & qui ne dependoit de la puiſſance du Siege Apoſtolique, ny de l'Egliſe. Suiuant laquelle ſentence ilss'eſtoit entierement departy de ſon premier mariage, & auoit eſpouſé Madame la Marquiſe Anne de Boullen, en la preſence d'iceluy Archeueſque, des pere, mere, & freres, & du Duc de Northfolck oncle de ladite Dame, ſans y appeller autres reſmoins, & qu'il vouloit encores le tenir ſecret pour quelque temps, en attendant ſi à ceſte entreueuë de l'Eueſque de Rome & de ſa Maieſté, laquelle on eſperoit deuoir eſtre en May ſuiuant, ledit Eueſque luy voudroit faire iuſtice: & au cas que non, alors il ſeroit deliberé, vouluſt ou non toute l'Egliſe de Rome, de manifeſter & publier ſon mariage, & *ſe ſouſtraire entierement* (ce ſont les mots dont il vſoit) *du ioug & ſeruitude d'icelle Egliſe: de la tyrannie & vſurpation de laquelle il auoit compoſé vn Traité bien-ample; mais qu'il n'entendoit encores le publier iuſques à ce qu'il veid en quel deuoir ſe mettroit ledit Eueſque de Rome, de luy rendre & adminiſtrer iuſtice.*

A ceſte declaration il adiouſta par priere, Que ſa Maieſté tres-Chreſtienne voulut luy eſtre aydante, ainſi qu'il auoit parfaite fiance en elle, au cas que l'Empereur & ledit Eueſque de Rome luy vouluſſent à cauſe de ce courir ſus, & mouuoir la guerre. Car il auoit entendu que ledit Eueſque s'eſtoit vanté de ſuſciter toute la Chreſtienté à l'encontre de luy s'il refuſoit de ſe rendre obeiſſant à ſa determination touchant la ſuſdite matiere de diuorce. Auſſi que l'Empereur à deux fois qu'il auoit parlé audit Eueſque, luy auoit fait vn diſcours long & plein de paſſion, de la cruelle guerre qu'il entendoit faire contre ledit Roy d'Angleterre, au cas qu'il ne repriſt & reſtituaſt en ſes honneurs la Roine Catherine ſa tante, & luy auoit declaré les moyens qu'il auoit d'executer viuement icelle guerre, principalement au moyen de la bonne intelligence qu'il diſoit auoir auec le Roy d'Eſcoſſe.

Il eſt certain que de tous ceux qui entendoient parler de cét affaire, il n'y en auoit aucun qui ne creuſt veritablement que l'Empereur fuſt pour executer ceſte deliberation. A ceſte occaſion pluſieurs grands perſonnages s'employoient tant qu'il leur eſtoit poſſible à chercher & inuenter quelque gratieuſe voye pour appaiſer ce different, de peur que d'iceluy ne ſourdiſt vne guerre, en laquelle tous les autres Princes Chreſtiens entraſſent, les vns pour vne partie, les autres pour l'autre, & que par ce moyen le Turc n'euſt tout loiſir d'auancer ſes entrepriſes à la ruiue & deſolation de la foy. Et de ce nombre entr'autres eſtoit le Roy François.

Du Bellay dit que l'Empereur auoit deſia pratiqué le Roy d'Eſcoſſe en ce temps, & luy auoit meſme enuoyé ſon Ordre par vn Ambaſſadeur exprés, pour le ſolliciter de faire la guerre contre le Roy Henry ſon oncle. Dequoy le Seigneur de Langey paſſant de Boulogne à Dowres recogneut les premiers effets à la chaſſe que trois nauires d'Eſcoſſe armez & garnis de ſoldats, luy donnerent iuſques dedans le port de Rie. Et prenant là la poſte il fiſt diligence d'en porter l'aduis audit Roy Henry, lequel incontinent apres il receut d'autres aduertiſſements de pluſieurs endroicts, & n'en fut guere content ny ioyeux, non tant pour la crainte qu'il euſt des forces & puiſſances de cét ennemy, comme pour doute de la ſuite de l'Empereur & de ſes alliez. Ce qui toutesfois n'arriua point, & deuant bien peu de mois le Roy de France allié des deux Couronnes & Nations appaiſa ceſte guerre.

Cependant l'Empereur partit de Boulogne, & continua ſon chemin iuſqu'à Gennes où il s'embarqua pour prendre la route d'Eſpagne. Le Seigneur de Velley Ambaſſadeur de France le ſuiuit, & les Cardinaux François accompagnerent le Pape depuis Boulogne iuſqu'à Rome. Auquel lieu continuants leur charge, & ne ſçachans

ANS DE IESVS-CHRIST.

Le Roy d'Angleterre deſcouure ſon mariage auec Anne de Boullen au Roy François.

Celuy de Catherine declaré nul par l'Egliſe Anglicane.

Prie le Roy de France de l'aſſiſter contre le Pape & l'Empereur.

Iacques Roy d'Eſcoſſe pratiqué par l'Empereur.

Bruits de guerre entre l'Angleterre & l'Eſcoſſe auſſitoſt aſſoupis que nais.

Retour de l'Empereur en Eſpagne. Et du Pape à Rome.

A B C D

encore rien de la consommation du mariage d'Anne ; Ils persisterent tousiours à moyenner enuers sa Saincteté, que ce trouble d'Angleterre se peust appaiser sans qu'il en aduint quelque tempeste en l'Eglise, & en estoient continuellement semons par lettres & messagers du Roy François, lequel desiroit merueilleusement que cette chose se terminast auant que le Sainct Pere eust nouuelles de ce que le Roy Henry auoit faict : & pour ceste cause insistoit plus chaudement à ce que l'on aduançast l'entre-veuë susdite, en esperance que parlant à sa Saincteté luy-mesme ; il y trouueroit quelque expedient. Pour à quoy paruenir plus facilement, outre toutes les depesches susdites, il en escriuit encore des lettres plus affectionnées & particulieres au Pape, & dont le Roy Henry luy-mesme luy auoit enuoyé la minutte dés le quatriesme iour d'Auril par le Milord de Rocheford frere de la nouuelle Roine : tendantes à ce que sa Saincteté vouluſt accepter l'exoine dudit Roy, & luy enuoyer des Iuges au pays d'Angleterre pour decider absolument la matiere sans la tirer en Cour de Rome.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Les Cardinaux de Tournon & de Grantmont persistent à moyenner l'accord du Roy d'Angleterre auec sa Saincteté.

Au contraire l'Ambassadeur de l'Empereur, & plusieurs Cardinaux ses adherans, ou poursuiuans que l'authorité de l'Eglise Romaine fust maintenuë & gardée, ne faisoient moindre instance enuers ce S. Pere, à ce qu'il procedast contre le Roy d'Angleterre : & mesmement par ce qu'ils auoient eu nouuelles, combien que non encore certaines, non pas qu'il eust consommé son mariage auec Madame Anne de Boullen, ainsi qu'il auoit en effect, mais seulement qu'il faisoit proceder à la declaration de nullité contre la dispence du premier, afin de repudier Catherine. Ce qu'ils estimoient & maintenoient estre entrepris au preiudice de la puissance & authorité du sainct Siege Apostolique.

L'Ambassadeur de l'Empereur au contraire & plusieurs Cardinaux le sollicitoient de proceder contre luy.

Mais le Pape, qui volontiers eust encore temporisé, pour essayer d'y mettre vne gracieuse fin, leur demonstroit d'autre part, Que de proceder à la condamnation, & puis ne faire executer la sentence reellement & de faict, ce seroit vne entreprise frustratoire, & laquelle tourneroit au grand mépris & contemnement du sainct Siege : &, Que de la faire executer, il ne pouuoit, ainsi qu'il disoit l'entreprendre, sinon que l'Empereur ensemblement auec luy l'entreprist : & quand ores ils l'entreprendroient ensemble, si luy sembloit-il à craindre, que le Roy tres-Chrestien lequel auoit estroite alliance auec le Roy d'Angleterre, ne ioignist ses forces auec les siennes, dont il aduint vne combustion & vn trouble en la Chrestienté plus grand qu'auparauant.

Dequoy il s'excuse prudemment.

Ainsi s'alloit excusant ce sainct & prudent Pere, lequel peu de temps apres eut nouuelles certaines, non que le Roy d'Angleterre euſt encore effectuellement procedé au fait de son nouueau mariage, mais que pour tout vray l'Archeuesque de Canterbury auoit pris cognoissance de la matiere : chose qui tournoit au grand rauallement du Siege Romain, attendu mesmement la litispendence qui en estoit deuant les Iuges à ce deputez par sa Saincteté, & dont ledit Sainct Pere se plaignit fort aux Cardinaux François qui durant le temps qu'on le prioit de superceder & de ne rien innouer iusques à l'entreueuë, ledit Roy d'Angleterre innouoit tousiours, & passoit outre.

XIV.

Il ne laissa neantmoins parmy telles poursuites, & apres visitation faite de Villefranche, Antibe, Freius, Tholon, & Marseille, d'estre arresté par l'Eueſque de Saintance & par Anne de Montmorency Grand-Maistre & Mareschal de France, au nom du Pape & du Roy François, que ceste entreueuë se feroit à Marseille. Ce que l'Empereur sçachant, & cherchant les voyes & moyens de la rompre, ou de la faire si longuement differer que l'hyuer vint, il enuoya vers la fin de Iuin vn Gentilhomme solliciter sa Sainteté de faire & administrer iustice à la Roine sa taute, auecques grandes protestations au cas qu'elles la luy deniast ou differast. Et pour ayder à cette sollicitation, nouuelles furent portées à Rome au mesme temps (ainsi que telle chose ne se peut longuement celer) comme l'Archeuesque de Canterbury soy intitulant Legat né en Angleterre, auoit donné sentence contre la premiere dispense du Roy d'Angleterre, & que le Roy non seulement auoit espousé la Marquise Anne de Boullen, ains publié mesme vn Liure contre les preéminences & authoritez de l'Eglise Romaine. Lesquelles nouuelles esmeurent tellement tout le College des Cardinaux, que tous d'vne voix ils vinrent demander iustice au Pape contre les attentats & entreprises du Roy d'Angleterre. Et sa Saincteté leur ob-

Entreueuë du Pape & du Roy de France arrestée à Marseille.

L'Empereur sollicite derechef le Pape à faire iustice à la Roine Catherine sa tante.

HENRY VIII. temperant prononça les Cenſures ſuiuantes à l'encontre dn Roy d'Angleterre, au cas que dedans le mois de Septembre il ne reparaſt leſdits attentats.

ANS DE IESVS-CHRIST.

Cenſures prononcées à Rome contre Henry Roy d'Angleterre.

A Comme ainſi ſoit qu'eſtant pendant par deuant nous les procez d'entre nos tres-chers enfans en Ieſus Chriſt, Catherine & Henry VIII. Roy d'Angleterre, rou-« chant la validité du mariage contracté entr'eux, lequel procez au Conſiſtoire des « Reuerẽdiſſimes, nous auons commis à noſtre cher fils Paul Capiſucchi noſtre Cha « pelain, & Anditeur des cauſes du ſacré Palais Apoſtolique, & Doyen, le ſuſdit Hẽ-« ry a deieté ladite Catherine, & a pris en mariage vne certaine Anne, attentant te-« merairement & de faict contre les mandemens & decrets contenus tant és lettres « d'inhibition, qu'és lettres en forme de bref, emanées meſme du conſeil de nos fre-« res les Cardinaux de la ſacroſaincte Egliſe Romaine. A ceſte cauſe nous, de la plei-« ne puiſſance, laquelle Ieſus-Chriſt Roy des Roys nous a donnée en la perſonne de « Sainct Pierre (quoy que nous ne l'ayons merité) ſeans au ſiege iudicial ou throne « de Iuſtice, & ayans deuant les yeux le ſeul Dieu: par ceſte noſtre ſentence, laquelle « nous donnons ſuiuant noſtre pur deuoir, & du conſentement de nos freres venera-« B bles les Cardinaux de la ſaincte Egliſe Romaine, conſiſtorialemẽt aſſemblez deuãt « nous: Diſons que telle deiection & ſpoliation de la Royne Catherine comme de la « poſſeſſion du droit de femme, & de ſa dignité Royale, en laquelle elle eſtoit deuãt « que ce procez fuſt intenté, & le mariage contracté entre ledit Roy Henry & ladite « Anne (veu que toutes les choſes predites ſont notoires & manifeſtes, comme auſſi « nous les declarons) ont eſté, & ſont nulles, iniuſtes, & attentées, & ont encouru, « & encourent vice de nullité, d'iniuſtice, & d'attentats, & que les enfans qui en ont « eſté ou ſeront procreez, ont eſté & ſont illegitimes: & que ladite Roine Catherine « doit eſtre reſtituée, & remiſe en ſon priſtin eſtat, en la poſſeſſion du droit de fem-« me & dignité Royale. Nous diſons, diſ-ie, & en ces eſcrits prononçons, decretons « & declarons, reſtituons & remettons, deiettons & oſtons. Declarons auſſi & man-« dons par ceſte meſme noſtre ſentence, & par le conſeil & noſtre pur deuoir predit: « que ledit Roy Henry a encouru les cenſures de l'excommunication maieure, & au-« C tres peines contenuës eſdites lettres pour n'auoir obey à icelles, & les auoit meſpri-« ſées. Et qu'il a den & doit eſtre fuy de tous fidelles Chreſtiens. Et neantmoins nous « voulans comporter en toute benignité & doucenr comme Pere debonnaire en-« uers ledit Roy Henry, nous ſuſpendons la declaration deſdites cenſures Eccle-« ſiaſtiques iuſques au mois de Septembre prochain, à ce qu'il puiſſe plus com-« modément obeyr à noſtre ſentence, & mandemens predits. Que ſi dans ledit ter-« me il differe d'obeyr, & qu'il n'ait reſtitué ladite Royne en ſon premier degré « d'honneur, auquel elle eſtoit lors que ce procez fut intenté, & n'ait deietté ladite « Anne de ſa cohabitation, & commune poſſeſſion du droict de femme, & de la di-« gnité de Reyne, & n'ait auec effect purgé leſdits attentats, dés maintenant com-« me deſlors voulons & declarons, que la preſente declaration ait lieu. Ainſi le pro-« nonçons.

Ce ſont les mots de la ſentence du Pape, nonobſtant laquelle ſa Sainteté ne deſiſta de ſon deſſein touchant l'entreueuë d'elle & du Roy François, ains propoſa ſa deliberatiõ en plein Conſiſtoire, & ordonna à ceux qui y auroient à faire le voyage, que chacun ſe tint preſt & en ordre au iour aſſigné pour partir. Cependant enuiron la my-Iuillet, Thomas Haward Duc de Norfolc arriua deuers le Roy François, D pour ſe trouuer à ceſte entreueuë an nõ & de la part de Henry Roy d'Angleterre ſon Maiſtre. Mais arriué qu'il fut, il entendit qu'à Rome on auoit innoué quelque choſe, bien qu'il ne ſçeuſt quoy, contre ſon Maiſtre. Parquoy il voulut auſſi-toſt prendre congé, & s'en retourner. Ce que le Roy François voyant, il le retint au mieux qu'il peut, & luy diſſimula tant qu'il luy fut poſſible la verité du faict, eſperant de trouuer encore quelque voye de gratieuſe concluſion. Car il auoit incontinent enuoyé deuers le Pape, luy remonſtrer le lieu que tenoit le Roy d'Angleterre, combien de temps on l'auoit tenu en ſuſpens, & que la longueur de ſon affaire, l'affection que ſa conſcience auoit d'eſtre hors de ſcrupule, & le deſir qu'il poſſedoit d'auoir en ſon Royaume, vn heritier de ſa chair, l'auoient contrainr de paſſer outre ſans attendre la reſolution de ſa Saincteté, laquelle deuoit conſiderer & auoir eſgard, qu'il valoit trop mieux le retenir en l'obeyſſance de deuot fils de l'Egliſe, comme il auoit eſté auparauant, que de l'auoir rebelle, deſobeïſſant & ennemy, dont enſuiuiſt inconuenient,

Thomas Hauard Duc de Northfolc enuoyé en France pour aſſiſter à l'entreueuë du Pape, & du Roy François I. Remonſtrances du Roy François I au Pape en faueur d'Henry Roy d'Angleterre.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

A exemple pernicieux,& tres-dangereuse consequence. Et à toutes ces remonstrances il auoit mesme adiousté, Qu'entre luy,& le Roy d'Angleterre il y auoit telle fraternité, que tous les outrages qui se feroient à luy, il les estimeroit faits à soy-mesme,& ne s'en ressentiroit moins en quelconque maniere (sauue la religion & l'honneur de l'Eglise) que de son propre & particulier outrage.

Toutesfois enuiron la my-Aoust, le Duc de Northfolc entendit au vray le contenu de la sentence prononcée contre le Roy son Maistre: & à ceste cause enuoya vers luy sur cheuaux de poste le Milor de Rocheford pour l'en aduertir. Ce qu'entendu, sa Maiesté manda soudain audit Duc son Ambassadeur, qu'il prist congé du Roy de France & se retirast. Il auoit vn fils naturel d'vne Dame nommée Elizabeth Blonte, par luy fait Duc de Richemond, lequel estoit lors à la Cour du Roy de France. Il le reuoqua pareillement en Angleterre,& fist mesme reuenir ses Ambassadeurs, lesquels residoient pour luy prés du Pape. Et le Roy de France voyant ne pouuoir retenir le Duc susdit ny par prieres, ny par remonstrances qu'il luy sceust faire, il s'accorda finalement de luy donner congé, pourueu qu'il moyennast que le Roy Henry son frere & allié rennoyast vn autre bon & sçauant personnage, pour voir & estre tesmoin du bon office qu'il entendoit faire pour luy enuers le S. Pere. Ce que le Duc procura de sorte que l'Eueſque de Winceſtre, auparauant appellé le Docteur Estienne ou Stephene,& François Brlan Gentilhomme de la chambre du Roy Henry,& cousin germain de la Roine Anne de Boullen, y furent enuoiez.

Le Duc de Northfolc reuoque par le Roy d'Angleterre.

Duc de Richemond fils naturel dudit Roy.

B

Mais incontinent apres son retour, & que le Roy Henry son Maistre eut esté faict certain de la sentence prononcée contre luy par le Pape; il en conceut vn si grand despit contre la Roine Catherine, qu'il ordonna par Edict, Que d'oresnauant on ne l'appellast plus Roine, ains simplement veufue & doüairiere d'Artus Prince de Galles, empriſonna son Confesseur nommé Iean Foreſt, lequel estoit Cordelier,& quelques iours apres Thomas Abel, Eward Powel,& Richard Fetherston, lesquels auoiẽt maintenu sa cause deuant les Legats: & declara mesme la Princesse Marie née de leur mariage, illegitime: Ce qui fut suiuy de la naissance d'vne autre, dont la Roine

Despit du Roy Henry contre la Royne Catholique.

C Anne accoucha le Dimanche septiesme iour de Septembre entre trois & quatre heures du matin. Le Roy la fist baptiser trois iours apres en l'Egliſe des Cordeliers de Grenwich auecque beaucoup de pompe & de resioüissance. Thomas Cranmer Archeueſque de Canterbury fut le parrein, Agnes & Marguerite veufues du dernier Duc de Northfolc, & du Marquis de Dorset, les marreines. Et Iean Stokesley Eueſque de Londres fist les ceremonies du bapteſme, auquel on luy donna le nom d'Elizabeth.

Naissance d'Elizabeth depuis Royne d'Angleterre.

Au mois d'Octobre ensuiuant le Pape Clement VII. & le Roy François I. se trouuerent à Marseille pour conferer & parlementer ensemble de leurs affaires. Et sur la fin de la conference il fut aussi parlé de celles du Roy d'Angleterre Henry, pour lequel le Roy François fist derechef grande instance. Mais les choses estans si auant, que d'auoir prononcé des censures contre luy, les Cardinaux conteſterent de sorte que la chose fut remise à Rome, où tout le College seroit assemblé: durant quoy le

Entreueuë du Pape Clement & du Roy François à Marseille.

Affaires du Roy d'Angleterre remis à Rome.

D Roy de France pourroit enuoyer deuers ledit Roy d'Angleterre, pour luy persuader de se remettre en l'obeïssance de l'Egliſe Romaine.

Ce n'estoit pas que le Roy de France fauorisast ny le diuorce, ny la desobeïssance de cét Henry au Siege Apostolique. Car comme il eut depuis recogneu qu'il y alloit & de la religion, & de l'honneur & subiection deuë aux Papes; comme aux souuerains Chefs de toute l'Egliſe, il monstra bien qu'il aimoit mieux renoncer à son alliance, que non pas de rascher en aucune façon la gloire du titre eminent & specieux de *Fils aisné de l'Egliſe*: lequel ses ancestres & predeceſſeurs Roys de France luy auoient acquis par leurs bons deuoirs & seruices à l'endroict de la Chaire de Sainct Pierre, ainsi qu'il se verra plus particulierement tantost. Mais le grand desir qu'il auoit de conseruer vn si grand & puiſſant Prince en l'vnion & communion des autres Roys & Princes Chreſtiens, & l'alliance & confederation estroite laquelle ils auoient contractée par ensemble; l'obligeoient à poursuiure & solliciter pour luy. Ce qu'il fist aussi touſiours fort instamment, & insques à ce qu'en fin il sceust qu'il s'estoit entierement distrait & separé de l'obeïssance du Siege Romain. Et voicy comment.

Ce sage & grand Roy preuoyant l'Inconuenient que pourroit aduenir de la sen-

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

rence donnée contre le Roy Henry par le Pape, apres auoir obtenu de ſa Saincteté au partir de Marſeille, que la fulmination d'icelle ſeroit differée, iuſques à ce qu'on euſt eu nouuelles de ſa volonté ſçauoir s'il ſe pourroit trouuer moyen de le faire reuenir à l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine : il deſpeſcha pour cét effect & ſans tarder Iean du Bellay Eueſque de Paris, pour aller en poſte vers iceluy Henry Roy d'Angleterre, afin de l'induire d'enuoyer ſes Ambaſſadeurs à Rome pour le fait de ladite ſentence. L'Eueſque arriué vers luy le trouua en grande colere contre le Pape, & tout le Sainct Siege Apoſtolique, ſe plaignant des iniuſtices qui luy auoient eſté faictes, d'autant qu'ils luy auoient refuſé d'enuoyer Commiſſaires pour recognoiſtre de ſa cauſe, & le vouloient contraindre d'abandonner ſon Royaume pour aller à Rome en perſonne aſſiſter à droict. Mais apres pluſieurs remonſtrances que luy fiſt l'Eueſque, il ſe condeſcendit, que là où le S. Pere voudroit ſuperſeder en ladite ſentence, iuſques à ce qu'il euſt enuoyé Iuges deputez pour eſtre ouy, il ſuperſederoit auſſi l'execution qu'il auoit deliberé de faire, qui eſtoit de ſe ſeparer du tout de l'obeiſſance Romaine. Et par ce que le meſme Eueſque de Paris ſe preſenta luy meſme pour faire le voyage de Rome, il l'aſſeura que là où il luy feroit entendre qu'il auroit obtenu ſa demande, incontinent il luy enuoyeroit pouuoir ſuffiſant pour confirmer ce qu'il auroit accordé : ſe confiant en luy du tout, pour la grande amitié qu'il luy portoit de long-temps, & depuis qu'il auoit reſidé deux ans comme Ambaſſadeur du Roy de France, auprés de luy.

Et la fulmination de la ſentence du Pape differée à la pourſuitte du Roy de France.

Iean du Bellay enuoyé en Angleterre pour ſollicter ledit Roy de ſe remettre bien auec le Pape.

A

B

Si toſt donc que le Roy Henry luy eut commis en ceſte charge encore que la feſte de Noël approchaſt, & que l'hyuer fuſt autant extreme que iamais, il n'eſtima ſa peine à rien veu le bien qu'il cognoiſſoit pouuoir aduenir de ſa Legation, ains partit en telle diligence qu'il arriua dans Rome deuant qu'aucune choſe euſt eſté executée contre ledit Roy Henry d'Angleterre, plus auant que ce qui auoit eſté faict au precedent. Et ayant eu audience au Conſiſtoire, il remonſtra ce qu'il auoit obtenu pour le bien de l'Egliſe enuers ledit Roy d'Angleterre. Ce que le Conſiſtoire trouua raiſonnable, & luy fut donné temps, pendant lequel il deuoit auoir reſponce de ſa Maieſté. Pour ceſte cauſe il deſpeſcha ſoudain vn courrier deuers elle, & luy donna charge de faire en ſorte qu'il peuſt eſtre de retour au temps limité. Le temps vint, & le courrier n'eſtant de retour, on commença de proceder au Conſiſtoire à la fulmination de la ſentence. Ce que l'Eueſque de Paris voyant, il remonſtra particulierement & en general à tous les Cardinaux, & les ſupplia de luy donner encore temps de ſix iours, alleguant qu'il pouuoit eſtre ſuruenu quelque inconuenient au courrier, ou que la mer auoit eſté tempeſtueuſe, comme ſouuent il aduenoit : que ſi le vent eſtoit contraire ou pour aller, ou pour venir, la diligence dudit courrier auroit eſté retardée : & que ſi le Roy d'Angleterre auoit eu patience ſix ans, ils luy pouuoient bien donner ſix iours de delay.

Fait le voyage de Rome pour faire ſuperſeder la fulmination des cenſures.

1534.

Depeſche vn Courrier en Angleterre.

C

A ces remonſtrances, il y en eut pluſieurs des plus voyans qui condeſcendirent de differer. Mais la pluralité des autres l'emporta contre le moindre nombre de ceux, leſquels auoient bien conſideré l'inconuenient qui en aduiendroit à l'Egliſe. Et fut la choſe ſi precipitée, que ce qui ne ſe pouuoit faire en trois Conſiſtoires, ſe fiſt en vn ſeul, & l'on fulmina la ſentence le vingt-troiſieſme du mois de Mars. Deux iours apres le courrier arriua lequel apporta tous les pouuoirs & declarations du Roy d'Angleterre, dont ledit Eueſque de Paris s'eſtoit faict fort. Choſe qui eſtonna merueilleuſement ceux qui auoient eſté d'opinion de haſter l'affaire. Et par pluſieurs fois ils ſe raſſemblerent pour trouuer moyen de rabiller ce qu'ils auoient gaſté. Mais ils n'y ſçeurent oncques remedier. Et ledit Roy d'Angleterre aduerty de la precipitation dont on auoit vſé en ſon endroit, & marry, ce dit-il, que le Conſiſtoire n'euſt faict non plus de cas de luy, que du moindre de la Chreſtienté, il ſe ſepara luy & ſon Royaume de l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine, & fiſt à l'inſtant vne ordonnance, par laquelle il ſe declara CHEF DE L'EGLISE ANGLICANE immediatement apres Ieſus-Chriſt. Deffendit eſtroitement & ſur peine de la vie, que nul n'attribuaſt d'oreſnauãt ſouueraine puiſſance au Pape, & qu'on ne tranſportaſt plus l'argent de ſon Royaume à Rome. Ordonna que l'Archeueſque de Canterbury renonceroit le tiltre de Legat du Sainct Siege Apoſtolique, & ſe diroit au lieu d'iceluy Primat & Metropolitain de toute l'Angleterre. Finalement refuſa le tribut annuel que les Anglois ſouloient donner & payer aux Receueurs des Papes. Lequel tribut venoit, ainſi que i'ay

Fulmination des cenſures.

Le Roy d'Angleterre ſe ſepare de l'Egliſe Romaine.

Se faict chef de l'Egliſe Anglicane.

Refuſe le Tribut annuel d'Angleterre aux Papes.

D

remarqué plus particulierement ailleurs, du Roys Inas; qui par vne humble pieté rendit son Royaume tributaire à l'Eglise Romaine enuiron l'an sept cens quarante, tellement que chacune maison deuoit payer vne piece d'argent. Depuis ce temps les Papes auoient là touſiours leurs Receueurs qui recueilloient ces derniers, & les appelloient vulguairement *les deniers de sainct Pierre*. Ce que le Roy Iean auoit encore augmenté de beaucoup apres, ainsi que nous auons aussi dit cy-deuant. Et deslors l'Angleterre n'auoit iamais failly de faire la maille bonne aux Papes (quoy que quelques Historiens du pays recitent & soustiennent auiourd'huy le contraire,) iusques à ce que Henry tout le premier fist defense de leuer cét argent. Et furent toutes ces choses ordonnées du consentement des Estats du Royaume, qu'ils appellent Parlement entr eux. HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Ce qui depleut tellement à la plus part du peuple, qu'il en arriua depuis de tres-grands & tragicques effets de cruauté. Le commencement en vint par vne Religieuse appellée Elizabeth Barthonie, laquelle comme prophetisant & preiugeant l'aduenir, dist tout haut & tout clair, *Que le Roy n'estoit plus Roy, puis qu'il commençoit à ne regner plus selon Dieu, & qu'Elizabeth fille d'Anne ne regneroit pas deuant Marie fille de la Royne Catherine, laquelle paruiendroit à la Couronne de droict hereditaire.* Le Roy Henry se sentant offensé de ceste prediction, la fist adiournet au Parlement, & donna charge à Iean Fisher Euesque de Rochestre, & à Thomas Morus, de sonder si elle n'estoit point agitée de quelque fureur ou manie Diabolique, ainsi que quelques vns en faisoient courir le bruit. Et bien qu'apres l'auoir examinée fort curieusement & diligemment, ils rapporterent à sa Maiesté, qu'ils n'y cognoissoient rien de tel, si est-ce qu'elle ne laissa d'estre condamnée à mort. Edward Boching & Iean Dering Moines de l'Ordre de S. Benoist, Hugues Richée & Richard Risbey de l'Ordre de S. François, & Richard Master & Henry Golde Prestres seculiers furent executez auec elle, pour ce qu'ils croyoient qu'elle fust inspirée de Dieu: & Iean Adtesson, Edward Thuat, Thomas Gold, & quelques autres mis en prison:

Prophetie d'vne Religieuse à l'encontre du Roy Henry & d'Elizabeth sa fille.

Elizabeth Barthonie Religieuse condamnée à mort auec quelques Moynes & Prestres.

Cela fait Henry faſché de ce que plusieurs glosoient dessus ceste action, & iugeoient au contraire de ce qu'il desiroit, ordonna que tous les principaux de la ville de Londres, aduoüetoient & recognoistroient par serment deuant son priué Conseil, que son second mariage estoit legitime, & sa fille Elizabeth seule heritiere de son Royaume. Ce que Fisher Euesque de Rochestre & Thomas Morus entr'autres refusans courageusemẽt de faire ils furent mis prisonniers: & quelques Cordeliers en rempliſſans leurs Sermons & Disputes, bannis & chassez. C'estoit l'intention du Roy d'affermir le nouuel Empire spirituel qu'il s'estoit attribué dedans l'Eglise Anglicane, & d'authoriser par quelque façon ses derniers negocces, afin qu'apres son decez on ne disputast point de sa succession. A ceste cause il assembla les Estats le troisiesme iour de Nouembre, ausquels Cranmer Archeueſque de Cantetbury, plusieurs Eueſques & Prelats du Royaume, Charles Brandon Duc de Suffolc, Thomas Hawatd Duc de Northfolc, & quelques autres Seigneurs, se trouuerent. Et là d'vn commun decret & consentemẽt de tous il fut arresté, Que la Roine Elizabeth seroit doteſnauant tenuë pour vnique & legitime heritiere de la Couröne. Que Marie fille de la Roine Catherine & de luy, demeureroit priuée de l'hõneur & du tiltre de Ptinceſſe de Galles. Que l'on renonceroit l'authorité du Pape en sorte qu'il n'auroit plus aucune puissance en Angleterre. Que iamais on ne le nommeroit Pape, ny de bouche ny par escrit, ains seulement & simplement Eueſque de Rome. Que le Roy, comme chef souuerain de l'Eglise en son Royaume auroit pouuoir de iuger des abus & des erreurs & des heresies, leſquelles y naiſtroient. Que ceux qui seroient pourueus de Benefices luy payeroient les reuenus des premieres années; &, Que les decimes de toutes les Egliſes luy seroient renduës. Fisher & Morus deffenseurs de la chaire Romaine n'auoient garde de s'opposer à telles ordonnances. Car ils estoient prisonniers en la Tour de Londres. Et Tonſtal Eueſque de Durham, vn des autres protecteurs de l'authorité du Siege Apostolique, (bien que depuis il changea d'opinion) auoit eu commandement de n'assister à l'assemblée. Mais il y eut au lieu d'eux plusieurs autres, leſquels y contredirent & resistetent.

Iean Fisher Eueſque de Rochestre & Thomas Morus prisonniers.

Estats assemblez.

Elizabeth declarée heritiere de la Couronne.

Nous auons dit cy-deuant que Giraud Comte de Kildare, & Lieutenant du Roy en Irlande, auoit esté retenu prisonnier à Londres, par les menées & pratiques du Cardinal d'Yorc. Polydore Vergile escrit qu'apres y auoir demeuré quelque temps XV.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

en la Tour, & que le Duc de Bouckingham eut perdu la teſte par Arreſt, on l'auoit finalement deliuré de la Tour, & renuoyé dans ſon gouuernement. Au contraire Lillus afferme qu'il eſtoit mort en la priſon. Mais quoy que c'en ſoit, Thomas Giraldin ſon fils aduerty de ce que le Roy Henry venoit de faire, & ne cherchant qu'vne occaſion de ſe venger, excita dedans l'Irlande vne grande rebellion, parmy la fureur de laquelle Alain meſme Archeueſque de Deuelin fut tué de quelques Irlandois. Ce qui neantmoins ne luy ſeruit que pour aduancer auſſi ſa ruine. Car au rapport d'aucuns, il fut quelque temps apres mis à mort auecques cinq de ſes oncles. Et les Irlandois ne laiſſerent pour cela de demeurer ſi fermes en l'obeïſſance de Henry, que ſe perſuadans que le nom de Seigneur n'eſtoit pas ſi ſainct ny ſi plein de reſpect & de reuerence que celuy de Roy, ils le declarerent publiquement & ſolemnellement Roy d'Irlande, en l'aſſemblée de leurs Eſtats. A

Mort de Giraud Comte de Kildare.

Mort d'Alain Archeueſque de Deuelin.

Irlande erigée en Royaume.

1535.

Mais cela ne luy ſembla pas vn aſſez ferme appuy pour ſe fortifier. Il voulut apres tenter, s'il y auoit point quelque Prince eſtranger, & non ſuiect à ſa domination qui ſe vouluſt allier & liguer auecques luy contre le Pape Clement & l'Empereur Charles. Et ſe fiant en la bonne aſſiſtance que le Roy François luy auoit faite iuſques là, il depeſcha tout premierement des Ambaſſadeurs vers luy, pour luy en parler. Mais ils ne furent pas ſi bien receus qu'il penſoit. Car le Roy marry de ce qu'il auoit ainſi reietté du tout le Siege Romain, & l'authorité Papalle, leur proteſta qu'en ce ſuiet il renonçoit à l'alliance laquelle eſtoit entr'eux, refuſa d'entendre à ce qu'ils luy demandoit, & leur diſt, *Qu'en toutes autres choſes il ſe monſtreroit vray frere au Roy Henry: mais en celles qui ſe faiſoient contre la Religion, qu'il ne vouloit s'aſſocier auec perſonne.* B

Le Roy Henry ſollicite le Roy François à ſe liguer contre le Pape.

De France quelques vns diſent qu'ils paſſerent en Allemagne, laquelle auoit embraſſé l'hereſie de Luther, & qu'encore que les Princes de l'Empire euſſent à gré que le Roy Henry ſe fuſt ſeparé de l'Egliſe Romaine, neantmoins le ſuiet leur depleut infiniment, & ne voulurent non plus contenter les Ambaſſadeurs Anglois, qui bien mal ſatisfaits en leur legation s'en retournerent incontinent ſans rien effectuer. Mais il ſe verra cy-deſſous que ceſte Ambaſſade ne fut pas ſi toſt depeſchée vers eux, & qu'ils ne meſcontenterent pas ſi fort le Roy, qu'ils n'entraſſent en quelques formes d'accord & de confederation auec luy, quoy qu'à la fin il ne s'en arreſta ny conclud rien du tout. C

Cependant la plus part du monde commença à iuger l'action de ce Prince mauuaiſe, de vouloir ainſi ioindre la Mitre & la Thiare à ſa Couronne. Les ſeuls Anglois s'efforcerent de la ſouſtenir & deffendre en leurs Sermons, & par leurs eſcrits, principalement, Samſon Richard Foxe, Richard Morſon, Eſtienne Gardiner Eueſque de Wincheſtre, & Guthbert Tonſtal Eueſque de Durham. Mais il y en eut auſſi pluſieurs, qui maintinrent le contraire. Et de ce nombre fut Regnaud de Pole, ou de la Poule vulgairement appellé Polus par quelques autres, Prince de noble ſang en Angleterre, & fils de Marguerite fille de Georges Duc de Clarence, & niepce d'Edward IV. du nom Roy d'Angleterre, laquelle viuoit encore alors. Ceſtuy-cy ſeiournant à Padoüe receut vn paquet du Roy contenant les actes des Eſtats, & vne lettre par laquelle ſa Maieſté le prioit comme fidelle parent de les vouloir ſigner, & dreſſer quelques cayers en teſmoignage de ſon affection, pour authoriſer la Primauté qu'il venoit de prendre en l'Egliſe de ſon Royaume. Ce qui le retint long-temps ſuſpens, & comme en doute de ce qu'il feroit. Mais finalemẽt apres auoir exactement peſé l'importance de l'affaire, il ſe reſolut de la combatre pluſtoſt que de la fauoriſer, & compoſa depuis vn Liure qu'il intitula, *pour la defence de l'vnion Eccleſiaſtique*, dedans lequel il parle au Roy Henry, & le reprend aſprement de ce qu'il s'eſtoit fait Chef de l'Egliſe, attendu que cela appartient au Pape Vicaire de Ieſus-Chriſt, & ſucceſſeur de Sainct Pierre, lequel Ieſus-Chriſt auoit ordonné Prince des Apoſtres. Apres il tombe ſur la cauſe de ſon diuorce, & dict que non par effroy de conſcience, ny par crainte diuine, comme il faignoit, mais par vne affection desbordée & amour aueuglé, il auoit repudié ſa femme Catherine, laquelle ſon frere Arthus auoit eſpouſée à l'aage de quatorze ans, & pour ſon impuiſſance l'auoit laiſſée vierge. Qu'il eſtoit bien diſpenſé d'eſpouſer Anne de Boullen, la ſœur de laquelle nommée Marie, luy auoit auparauant ſeruy de concubine, &, Que Catherine fuſt vierge, luy meſme l'auoit confeſſé & à l'Empereur & à d'autres. Il le blaſonne & reproche auſſi viuement, de ce qu'il auoit faict conſultation par toutes les Vniuerſitez, touchant ce ſien premier D

Les Anglois ſouſtiennent & deffendent le fait du Roy Henry.

Son liure contre le Roy d'Angleterre.

A mariage. Qu'il s'eſtoit eſiouy de ſa honte quand aucunes auoient determiné qu'il auoit eſté inceſtueux: &, Que c'eſtoit grande vergongne qu'il preferaſt la fille d'vne debauchée à vne legitime & tres-honorable pucelle. Delà il vient à deduire en quelles pauuretez & miſeres il mettoit ce Royaume tres-floriſſant, le danger euident où il eſtoit du coſté de l'Empereur à cauſe qu'il auoit repudié ſa tante, & chaſſé la Religion: & demonſtre qu'il ne deuoit attendre ſecours ny des ſiens, ny des eſtrangers, veu qu'il auoit faict tant de maux à la Republique. Puis il s'adreſſe à l'Empereur, l'animant par longs propos à venger telle iniure faite à ſa famille. Et finalement apres auoir repris amerement ledit Henry, il l'inuire à repentance, diſant qu'il ne reſtoit autre remede, ſinon de reuenir au giron de l'Egliſe, laquelle il auoit autrefois magnifiquement defenduë par Liures imprimez. HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

Quelques vns diſent que le Roy Henry ayant leu ce Liure, proteſta de s'en reſſentir par quelque moyen que ce fuſt, & deſlors en prononça l'autheur criminel de leze Maieſté. Mais il auint encore bien pis au meſme temps à trois Prieurs de l'Ordre

B des Chartreux, auſquels on preſenta les Statuts des Eſtats, pour les leur faire iurer, & recognoiſtre que le Roy eſtoit Chef ſouuerain du ſpirituel auſſi bien que du temporel en ſon Royaume. Ils s'appelloient Iean Hoghron Prieur de Londres, Robert Laurent Prieur de Beual, & Auguſtin Wabſter Prieur d'Exham. Sur le refus qu'ils firent de preſter le ſerment, Cromwel grand Chambellan d'Angleterre les mit entre les mains de la iuſtice qui les condamna par arreſt à eſtre pendus, comme refractaires & rebelles à l'auctorité Royale. Il en fut autant executé contre vn nommé Reuaud, Docteur celebre, & contre vn Preſtre appellé Iean Hayl, en May mil cinq cens trente-cinq. Et peu de temps apres, Iean Fisher Eueſque de Rocheſtre, & Thomas Morus, endurerent pareillement la mort. Ils eſtoient tous deux les plus renommez de ce temps en Angleterre, pour leur ſçauoir & pieté. Car Fisher auoit fait pluſieurs Liures contre Luther. Et Morus eſtant Chancelier du Royaume, qui eſt le principal Eſtat, s'eſtoit monſtré fort aſpre à punir ceux qui eſtoient ſoupçonnez du Lutheraniſme. Tous deux n'approuuoient le diuorce du Roy, & beaucoup moins l'Edict par lequel il repudioit l'authorité Papale, & en ſon lieu ſe conſtituoit Chef de

C l'Egliſe d'Angleterre. Sur cela ils auoient eſté arreſtez priſonniers dés l'an precedent, & demeurans en leur opinion, le Pape Paul III. ſucceſſeur de Clement VII. crea Fisher Cardinal. Ce qui fut cauſe, comme on eſtime, d'animer encore le Roy d'auantage contr'eux, & de commander en fin vers le mois de Iuillet qu'ils fuſſent honteuſement decolez.

Trois Chartreux condamnez à mort.

Iean Fisher & Thomas Morus condamnez à mort.

Paul III. ſucceſſeur de Clemét VII.

Iean Fisher fait Cardinal eſtant en priſon.

Ce nouueau Pape, de la Maiſon des Farneſes, Prince de Parme, receut vne extreme affliction & faſcherie d'entendre ces malheurs, & craignant comme Pere commun de tous les Chreſtiens, qu'ils n'euſſent encore vne plus grãde & dangereuſe ſuite, tenta tous les moyens qu'il peuſt pour y pouruoir. Mais quand il vid que les admonitions n'y ſeruoient de rien, que la fluxion & rumeur eſtoit ſi mauuaiſe que les remedes doux ne pouuoient plus profiter ny la guerir, il ſe delibera d'vſer de medicamens violens, & par la terreur de ſes anathemes & cenſures eſſayer à remettre ce Roy

D ſous ſon obeïſſance, & ſon Royaume en ſa ſanté premiere.

Pour cét effect donc il publia le trentieſme iour d'Aouſt, & le premier an de ſon Pontificat, vne Bulle contre luy ſous ce titre, *Bulle de Paul par la prouidence diuine Pape III. du nom pour citer Henry Roy d'Angleterre & ſes adherans, ſous peine d'excommunication & de priuation du Royaume, & de tous biens & ſous quelques autres peines plus griefues.* Par ceſte Bulle il declare le ſubiect qui l'eſmouuoit à l'excommunier, lequel eſtoit grand, & fondé ſur ſes cruautez, ſacrileges, adulteres, hereſie, & autres crimes & meffaicts. Le prie & coniure de retourner au giron de celle qui reçoit les penitens, & pour laquelle il auoit luy meſme ſi doctement eſcrit contre Luther. En cas de refus le cite deuant le Conſiſtoire des Cardinaux, & à faute d'obeyr le prononce decheu de la Couronne, & purement indigne de porter l'honorable & glorieux tiltre de Roy. Decrete qu'aucun acte public de Religion Catholique ne s'exerce és lieux de ſon obeïſſance. Declare les enfans d'Anne de Boullen & de luy nom legitimes. Deffend à ſes ſubiets de luy obeyr. Commande que les Eccleſiaſtiques ſortent de ſes Eſtats & Seigneuries. Que les Nobles s'eſleuent contre luy: & qu'autant de ſes adherans & complices qu'on pourra prẽdre ſoient ſerfs. Bref, il ordonne que tous les Prelats faiſans l'office diuin l'excommunient, & que la Bulle ſoit publiée par les

Bulle de Paul III. contre Henry VIII.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1535.

ville de Tournay, de Bruges, de Dunquerque, & par toute l'Angleterre.

Mais ceſte fulmination, de laquelle toutesfois le Sainct Pere differa l'execution pour vn autre temps, eſperant que Dieu ſouuerain moderateur du monde pourroit guerir la playe & maladie ſans rien eſmouuoir, ne ſeruit qu'à dauantage irriter ce Roy contre la Chaire de Sainct Pierre. Car aduerty quelque temps apres que les Princes de l'Empire eſtoient aſſemblez à Smalcade, & deſireux de ſe fortifier de leur alliance, encore qu'il n'approuuaſt pas au vray leur nouuelle doctrine, & qu'il l'euſt meſme combattuë par ſes eſcrits, il y enuoya ſes Ambaſſadeurs, qui chargerent là le Pape de tout plein d'indignitez, & firent tout ce qu'ils peurent pour mettre ſa puiſſance en défaueur. Ils y arriuerent au mois de Decembre, & Richard Foxe Eueſque d'Herford portant la parole pour eux, commença à deduire d'entrée, *Que pour la parente & conſanguinité qui eſtoit entre les Roys d'Angleterre & les Princes de Saxe, le Roy Henry portoit bonne affection à luy & aux ſiens, ſingulierement voyant qu'ils erauaillotent à donner la pure cognoiſſance de Dieu aux autres. Et combien que pour ceſte cauſe on leur euſt impoſé tout plain de blaſmes: toutefois il ne vouloit s'eſtranger d'eux, & n'en auoit auere opinion que de gens de bien, qui ne feroient rien impertinent ou deraiſonnable, & qui ne proiectoient autre choſe ſinon de trouuer les moyens, par leſquels la gloire de Dieu fuſt celebrée par la predication de l'Euangile. Que le Roy Henry auoit vn meſme but, teſmoin le changement qui eſtoit faict par le Royaume d'Angleterre. Car par le commandement de ſa Maieſté la pluſpart des abus eſtoient ia reformez, & de commun accord la dignité Papale & l'authorité d'icelle deschaſſées du Royaume, auſſi bien que du pays de Saxe. Veu donc qu'il y auoit vne pareille affection, que le Roy bruſloit de bienueillance enuers eux, & les prioit de pourſuiure leur pointe, & que tous conſeneiſſent à vne meſme doctrine qui ſeroit le moyen d'entretenir paix à iamais. Qu'il falloit pourueoir à ceſte paix, laquelle le Pape s'efforçoit tant qu'il pouuoit d'empeſcher, & la vouloit rompre: irrité de ce que le Roy auoit retiré n'aguere d'Angleterre ſa ſeruitude, & auoit recouuré la liberté. Et voyant qu'il ne pouuoit rien ouuertement, il dreſſoit des embuſches, machinoit des fraudes & tromperies, & par fauſſes calomnies irritoit les Roys. Car bien qu'il adreſſaſt tout ce qu'il faiſoit pour maintenir ſa puiſſance, toutesfois ſa pretenſion eſtoit d'enflammer les courages de ceſté & d'autre, pour venir à ioüer des couſteaux. Que le Roy Henry vouloit ces choſes eſtre expoſées, non qu'il euſt crainte du Pape: car il eſtoit ſi bien muny & garny de toutes choſes, qu'il ne ſe ſouciſt, ny de luy ny de toute ſa ſuite.) Mais afin qu'ils cogneuſſent appertement ce que machinoit ce Pere, ſpecialement à preſent, quand il feignoit de procurer le Concile, ayant bien autre penſée en ſon cerueau. Que le Roy entendoit & confeſſoit tres-bien qu'vne diſpute legitime ſeroit grãdement vtile & ſalutaire à la republique: neantmoins il falloit aduiſer en toute diligence, que le Concile ne ſe tint ſeulement pour aſſeurer & aggrandir la domination Papale. Pourtant il les priois & admoneſtoit de ne receuoir aucun Concile iuſques à ce que la paix fuſt reſtablie par toute la Chreſtienté. Qu'il deſiroit auſſi que le vray ſeruice diuin fuſt remis ſus pourquoy faire & maintenir, il eſtoit preſt de ſe ioindre auec eux.* Et cecy eſtoit le principal de leur charge. Au reſte ils ſupplierent que cy-apres il leur fuſt licite de conferer particulierement de ces choſes auec quelques Depurez: car le Roy eſtoit tellement affectionné enuers eux & la Religion, qu'il y vouloit employer toute ſa puiſſance, ſon bien & ſa perſonne meſme.

Ambaſſade & harangue des Ambaſſadeurs d'Angleterre aux Princes de l'Empire, en laiournée de Smalcalde.

Il ne falloit pas rien attendre de ceſte aſſemblée qui peuſt fauoriſer le Pape, ny l'Egliſe Romaine. Pour reſponce, les Princes loüerent fort le bon vouloir du Roy Henry vers eux donnant à entendre, *Que leur principal deſir eſtoit que la doctrine de l'Euangile fuſt ſemée par tout. Et quant à ce qui leur offroit ſi amplement ſon ayde & pouuoir en vne telle affaire, & qu'il auoit chaſſé de ſon pays l'authorité de l'Eueſque Romain, cela leur auoit eſté fort plaiſant à ouyr, & prioient Dieu qu'il perſeueraſt. Que le propos qu'il leur auoit tenu du Concile & de la fineſſe du Pape, leur venoit fort à gré: car l'Ambaſſadeur Papal eſtoit à preſent en Allemagne: & promettoit que le Concile s'aſſembleroit à Mantoue. Qu'ils auoient auſſi communiqué cet affaire à l'Electeur de Saxe: & apres auoir conferé enſemble, auoient conché par eſcrit la reſponce faicte audit Ambaſſadeur, laquelle ils bailleroient pour porter au Roy, afin qu'il entendiſt leur deliberation. Que ledit Ambaſſadeur du Pape vouloit donner à entendre qu'il n'appartenoit qu'au Pape de publier & tenir les Conciles: mais ils auoient opinion que les autres*

Reſponce des Princes au Roy d'Angleterre.

A *Estats de la Republique ne luy permettroient de ce faire sans leurs aduis, signamment en ceste cause de la foy & religion, qui requeroit bien vne legitime discussion. Au regard de l'amitié & parentage d'entre le Roy & eux, qu'ils le remercioient humblement, & ne falloit douter qu'ils n'espargneroient ny labeur ny peril pour donner cours a leur doctrine. Et pour autant qu'il demandoit à conferer particulierement de ses choses plus au long, ils auoient choisy & deputé quelques vns auec lesquels il confereroit. Pour faire fin, qu'ils prioient l'Ambassade de rapporter ces propos au Roy, & de luy donner a entendre de leur bonne affection & volonté.*

Mais sur ces entrefaites, & durant que la conference fut renuë, la Royne Catherine repudiée par le Roy tomba malade au chasteau Royal de Kimbalton, en la Comté de Bedfort, où elle s'estoit retirée apres son diuorce. Iean Foreſt son Confesseur estoit detenu prisonnier, & disoit-on qu'on le vouloit faire cruellement mourir. Auertie de ce vers le commencement de Ianuier, elle en receut vn rude coup en l'ame, & voyant que sa maladie s'augmentoit de sorte qu'elle estoit preste à prendre B congé du monde, elle le voulut premierement prendre du Roy son espoux, & luy escriuit ceste Lettre. La Royne Catherine malade. 1536. Escrit au Roy son mary.

Monseigneur Roy & tres-cher espoux, parce que desia l'heure de ma mort approche, l'amour & l'affection que ie vous porte faict que ie vous admoneste en peu de parolles du salut eternel de vostre ame, lequel vous deuez preferer à tous les biens de ce monde, & aux choses mortelles, voire en negligeant le soin de vostre corps, pour l'amour duquel vous m'auez precipitée en maintes calamitez, & vous mesmes en beaucoup de sollicitudes. Mais ie vous pardonne le tout de bon cœur, & supplie Dieu qu'il vous pardonne encore. Au reste ie vous recommande Marie vostre fille & la mienne, à ce que vous vous monstriez pere enuers elle. Ayez aussi souuenance de mes trois Dames, & de tous mes seruiteurs: qu'à tous ceux-cy outre ce qui leur est deu, vous leur faciez donner leurs gages d'vn an entier, afin qu'ils soient quelque peu recompensez de ce que ie leur dois. Vous iurant que mes yeux vous ayment & vous desirent voir plus que toutes choses mortelles.

Celuy qui porta ceste lettre se nommoit Eustache Capuche Le Roy la lisant fondit en larmes, & le pria de l'aller saluër de sa part, qui fut le dernier office qu'il luy rendit C parmy sa haine. Mais auant qu'il peust arriuer prés d'elle, elle rendit l'ame à Dieu, non sans quelque doute de poison, & fut enseuelie à peu de pompe & d'honneur, au Monastere de Petter borow. Dequoy le Roy estant rendu certain, il commanda que tous ceux de sa Maison Royalle en portassent le dueil. Sa mort & sepulture.

Cependant il fut faict vn Traité auec ses Ambassadeurs à Smalcalde, sous certaines conditions, à sçauoir. I. Que sa Maiesté publieroit la doctrine de l'Euangile proposée à Ausbourg, & depuis expliquée, laquelle il defendroit auec eux au Concile legitime, s'il se tenoit. II. Qu'ils ne receuroient assignation ou lieu de Concile, sinon de commun consentement. III. S'il apparoissoit par certains & indubitables arguments, qu'il deust estre tel qu'ils auoient specifié à Pierre Vergerius Ambassadeur du Pape, qu'on ne le refuseroit. IV. Si le Pape passoit outre, qu'on empescheroit qu'il ne vint à ses attentes, & seroit recusé par protestation publique. V. Comme le Roy se vouloit mettre de leur doctrine, aussi qu'il se mettroit en leur confederation, de laquelle D il seroit nommé Patron & Deffenseur. VI. Que la vulgaire opinion de la Primauté du Pape seroit reiettée pour iamais. VII. Si guerre s'esmouuoit de costé & d'autre, pour la religion ou autre cause, que nul secours ne seroit donné à celuy qui feroit effort. VIII. Que le Roy bailleroit pour la defence de la ligue, la somme de cent mille escus, dont les confederez s'aideroient au besoin & fourniroient le surplus de l'argent par eux contribué. IX. Que si la guerre prenoit longue traicte, & la violence des ennemis pressast tant, le Roy fourniroit iusques à deux cens mille escus: consideré que le cas escheant non seulement ils seroient tenus par le contract d'exposer leurs biens, ains aussi leurs propres vies. X. Que ladite somme, ainsi que l'autre, ne seroit employée à autre vsage qu'à leur defence, & le surplus seroit rendu apres la guerre. Et, Que les Ambassadeurs escriroient ces articles au Roy: & ayans sceu sa deliberation, en asseuroient le Prince de Saxe, & de Lantgraue, pour apres luy enuoyer Ambassade au nom de tous. Conditions accordées entre les Princes de l'Empire & le Roy Henry.

Suiuant ceste derniere condition les articles du contract furent enuoyez en Angleterre: & les Ambassadeurs s'estans retirez à Wirtemberg pour y acheuer de passer l'hyuer, ils disputerent là tandis auec les Theologiens de la ville des points de la Re-

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1536.

ligion. Leur principal different fut du Celibat des Preſtres de la Cene du Seigneur, de la Meſſe, & des Vœux Monaſtiques. Et leur principale pourſuite, de faire approuuer par les Theologiens le diuorce que le Roy auoit faict de ſa femme. A quoy les Theologiens reſpondirent, qu'ils ne le pouuoient par l'Eſcriture. Er ſur cela les Ambaſſadeurs amenans pluſieurs raiſons pour le leur perſuader, la plus peremptoire deſquelles eſtoit, Que le Pape Clement n'auoit ſceu où il en eſtoit, & auoit dict au Roy de France en particulier ce qu'il en penſoit: ils repartirent derechef, Que ſi ainſi eſtoit, il falloit preſuppoſer, que le Roy auoit eu de grandes cauſes, mais ils ne vouloient affranchir le ſalut, de dire à l'inſtance des autres, que ces cauſes euſſent eſté tres-iuſtes. A

Diſputes des Ambaſſadeurs d'Angleterre.

Incontinent apres les lettres du Roy d'Angleterre arriuerent, par leſquelles il declaroit ſon intention. Les Ambaſſadeurs le firent à ſçauoir au Prince Electeur, lequel eſtoit venu à Virtemberg, & le 12. Mars luy firent entendre bien au long le bon vouloir du Roy. *Que la plus part des articles luy plaiſoient bien, pourueu que l'on y corrigeaſt quelques eſcauſes. Et combien que tout fuſt en paix par l'Angleterre, & que le Roy n'euſt que craindre: & quand bien il y en euſt eu quelque raiſon le temps paſſé, à preſent elle ceſſoit par la mort de ſa femme repudiee: toutesfois pour recouurer & maintenir la vraye doctrine, il eſtoit content de fournir la ſomme, qu'ils demandoient, ſi l'alliance ſe faiſoit. Mais il en vouloit conferer plus au long en preſence aues leurs Ambaſſadeurs. Quant à l'honneur qu'ils luy faiſoient, de le conſtituer protecteur de l'alliance, il les en remercioit grandement, & recognoiſſoit leur bonne affection. Et bien qu'il ſceuſt les haines & malueillances qui luy en reuiendroient, toutesfois il ne vouloit reculer pour l'amour de la Republique, aduenant qu'on fuſt d'accord de la premiere & ſeconde demande. Car s'il n'y auoit conſentement de doctrine, il eſtimoit que ceſte charge luy ſeroit peu honorable. Que ſon deſir eſtoit, que les gens doctes de ſon Royaume & de leurs pays euſſent vne meſme opinion. Et pour ce qu'il voyoit, que iamais on ne viendroit là ſi ce n'eſtoit par priuez colloques & conferences on adoucit quelques paſſages de la doctrine de leur confeſſion & Apologie, il les prioit affectueuſement d'enuoyer leurs Ambaſſadeurs, & auec eux quelques vns de grand ſçauoir, pour communiquer & donner reſolution de la doctrine, & des ceremonies. Et veu qu'il ſe monſtroit ſi liberal enuers eux, il les requeroit auſſi que ſi on luy venoit faire guerre, ils l'aidaſſent de cinq cens hommes de cheual ou de dix nauires fretées & equippees pour quatre mois: & outre, qu'ils luy trouuaſſent deux mille hommes d'ordonnance, & cinq mille pietons. Finalement que ils approuuaſſent l'opinion des Docteurs de Wittemberg touchant le diuorce fait auec ſa femme, & le maintinſſent au Concile.*

Lettres & offres du Roy Henry aux Princes de l'Empire.

Demandes du Roy d'Angleterre.

XVI. Le Prince de Saxe reſpondit à cela, qu'il communiqueroit la matiere à ſes compagnõs leſquels y auoient intereſt, & le vingt-quatriéme iour d'Auril fut l'Aſſignation priſe de ſe rendre tous à Frãcfort, tant pour autres cauſes que pour ceſte-cy. Mais cependant il ſuruint des empeſchemẽs au Roy d'Angleterre, qui luy firent rompre l'entrepriſe d'y enuoyer ſes Ambaſſadeurs. Auant que de les entendre, il faut remarquer que l'Empereur Charles eſtant aduerty de la mort de la Royne Catherine ſa tante, & reſolu de recommencer la guerre au Roy François premier, qu'il mainrenoit auoir pris quelque pays ſur le Duc de Sauoye, il taſcha de ſe remettre en bonne intelligence auec Hẽry Roy d'Angleterre, & pour cét effect luy eſcriuit vne lettre fort affectée contenant en ſubſtance cinq principaux articles. Le premier eſtoit du iour que ledit Empereur eſperoit arriuer à Rome, & de ce qu'il diſoit pretendre y vouloir faire. Le ſecond, de l'inuaſion faicte par le Roy de France ſur les pays du Duc de Sauoye: ſur quoy il le prioit de ſe vouloir employer, à moyenner & faire enuers ledit Roy qu'il vouluſt rendre ce qu'il auoit pris & occupé ſur iceluy Duc. Le troiſieſme, de la crainte que l'Empereur diſoit auoir, & non ſans iuſte & apparente raiſon, que ledi Roy paſſaſt outre, & luy fiſt la guerre en la Duché de Milan: quoy aduenant il le prioit de luy vouloir en ce cas donner ayde & ſecours. Le quatrieſme, qu'il le ſupplioit auſſi de vouloir mettre en oubly ce qui s'eſtoit paſſé de meſcontentement entr'eux à cauſe du diuorce de la Royne Catherine ſa tante: duquel meſcontentement l'occaſion eſtoit lors ceſſée par le treſpas de ladite Royne: parquoy il le prioit, que pour leuer d'entr'eux tout ſoupçon & racine d'inimitié, il fut content de renoueller auec luy les traitez de leur confederation & alliance. Et par le cinquieſme & dernier, il l'aduertiſſoit comme il dreſſoit vne groſſe armée contre le Turc, afin de

Lettre de l'Empereur Charles au Roy Henry.

deffendre

A defendre la Chrestienté contre ses entrepriſes: à quoy il le ſupplioit auſſi de vouloir eſtre contribuable: attendu que c'eſtoit contre les ennemis communs de la foy.

Le Roy d'Angleterre, qui de ſa nature dependoit volontiers à tenir gens à diuerſes Prouinces pour entendre des nouuelles de tous coſtez, &, ſelon que remarque Guillaume du Bellay ſon contemporain, à faire des preſens ſecrets à ceux leſquels auoient le moyen d'entrer auec les principaux entremeteurs d'affaires des Princes & Potentats eſtrangers, encores qu'en aucuns endroits ſon argent fuſt ſi mal employé que pluſieurs parmy vn ou deux aduertiſſemens veritables, luy mandoient ſouuent le blanc pour le noir il auoit toutesfois ordinairement d'aſſez ſeurs & certains aduis du coſté de Rome. Par ce moyen il fut informé de ce que luy mandoit l'Empereur n'eſtoit qu'vne pure feinte, vn deguiſement & ſtratageme, pour le deſ-vnir & ſeparer tout à fait de l'amitié du Roy François, laquelle bien que deſia fort esbranlée, d'autant que ledit Henry s'eſtoit ſeparé de l'Egliſe Romaine, tenoit neantmoins encore à de viues racines pour ce qui ne concernoit point la Religion. Car il ſceut au meſme temps, que ledit Empereur pretendoit de faire & braſſer à Rome tout le contraire de

Le Roy d'Angl. aduerty de l'intention de l'Empereur.

B ce qu'il luy mandoit. Pour le ſecond article, il cognoiſſoit bien qu'il n'eſtoit raiſonnable d'en faire la requeſte au Roy Frãçois I. lequel n'eſtoit entré en la participation de ceſte entrepriſe. Quant au troiſieſme, il eſtoit certain que non ſeulement l'Empereur ne craignoit d'eſtre aſſailly à Milan, ains qu'il eſtoit deliberé de donner au pluroſt qu'il pourroit la bataille aux gens du Roy François dedans le pays de Piémont. Au regard du quatrieſme, Il luy fut dict, qu'il auoit eſté meſme accuſé par l'Empereur enuers le Pape, & pluſieurs autres, d'auoir faict empoiſonner la Roine Catherine, & quels autres propos l'Empereur en auoit tenus. Et pour le cinquieſme & dernier, que l'Empereur ſe preparoit à la guerre non pour aller contre le Turc en la deffence de la Chreſtienté, mais pour la raiſon ia deuant dite. A ceſte cauſe il fiſt reſponce audit Empereur, qu'il ne pouuoit entendre à ce qu'il luy demandoit, & communiqua le tout à l'Eueſque de Tarbes de la Maiſon de Caſtelnau Ambaſſadeur du Roy François en Angleterre.

C Cependant deſia raſſaſié de l'amour, & des embraſſemens d'Anne de Boullen, il commença à tourner toutes ſes penſées & ſes affections deſſus vne autre Dame nommée Ieanne Seymer. Dequoy la Royne Anne s'apperceuant, elle en conceut vne grande affliction & faſcherie, & ne peut ſe tenir d'entrer en de grandes apprehenſions, que comme elle auoit eſleué ſa fortune deſſus la ruine de Catherine, de meſme celle là ne baſtit ſa grandeur deſſus le rauallement de la ſienne. Ce qui ne manqua pas auſſi d'auenir. Et voicy comment. Ceux qui ont eſcrit l'Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre maintiennent que ceſte Royne s'imaginant le deſdain du Roy d'Angleterre en ſon endroit prouenir ſimplement de ce que ſa Maieſté ne ſouhaitoit qu'vn fils pour heritier de ſon Royaume, & qu'eſtant enceinte pour la ſeconde fois, au lieu de luy donner vn fruict bien-heureux, elle n'auoit fait qu'vn auorton: elle delibera pour empeſcher que ſa fortune n'auorraſt quant & quant, & mettre vne barriere à la paſſion qui le rendoit ſerf des beautez de Seymer, de renter quelques autres moyens

Tourne ſes affections ſur Ieanne Seymer.

D pour en auoir. Elle auoit vn frere appellé Georges de Boullẽ. Croyant que ſon crime ſeroit moins ſoupçõneux auec luy, qu'auec d'autres, elle en rechercha les embraſſemens, & ſe perſuada que par ce moyen il y auroit du moins quelque fils de la race des Boullens, qui ſeroit Roy d'Angleterre. En quoy toutesfois elle ſe veid fruſtrée de ſon attente, & ne laiſſant pour cela de continuer s'abandõna meſme apres à diuers Gentilshommes Norreſe, Weſtenius, & Breerton la poſſederent: & Smueton Chantre ou Muſicien du Roy ſon eſpoux, & en eut auſſi ſa part. Mais comme le mal ne peut gueres durer ſans paroiſtre auſſi le Roy le ſçeut-il incontinent qui s'en irrita ſi fort qu'il la fiſt ſaiſir & mettre en la Tour, & ſans qu'elle peuſt depuis parler à luy, commanda que on la menaſt deuant les Iuges, où elle fuſt condamnée à perdre honteuſemẽt la teſte, auec Georges de Boullen ſon frere, Henry Norreſe, Guillaume Breerton, François Weſtenius, & Marc Smueton Muſicien, ſes adulteres. Ce qui s'executa le dix-neufieſme iour de May ſelon aucuns, ou ſelon d'autres douze ou quinze iours plus tard. *A l'entrée de Iuin*, dict Sleidan, *le Roy d'Angleterre fiſt decapiter Anne de Boullen ſa femme, pour crime d'adultere & d'inceſte, nonobſtant qu'il euſt vne fille d'elle nommée Iſabelle, ou Elizabeth.* Mais qui croira Mathieu Parker, on ne ſçaura pas au

La Royne Anne commet diuers adulteres.

Eſt priſe & condamnée à perdre la teſte.

Georges ſon frere & autres decapitez auec elle.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

vray la cause de ce suplice. Car il dit que les Historiens de Henry VIII. n'en ont pas mesme eu la cognoissance, & qu'estant sur le point de mourir, elle pria que le Roy penst regner longuement & paisiblement apres elle, & que aucun ne fist de mauuais iugements de sa mort. A quoy il adiouste, qu'elle auoit vn peu deuant impetré de sa Maiesté, que la Saincte Bible fust traduite en langue Angloise & mise dedans tous les Temples d'Angleterre, en des lieux où le peuple eust commodité de la lire. Ce qui toutesfois fut retardé par ceste execution. A

Iehanne Seymer tro seſme femme de Henry.

Tant y a que dés le lendemain, le Roy prist Iehanne Seymer à femme, & les nopces estans faites & consumées, il fist assembler les Estats pour mettre ordre aux confusiõs lesquelles s'estoient desia coulées dans l'Eglise durant le regne d'Anne, à qui toutes choses estoient permises. Il ordonna toutesfois qu'il n'y seroit point parlé de la Primauté, laquelle il vouloit inuiolablement tenir: & pour mieux en prendre possession constitua son Vicaire general en l'Eglise Anglicale, Thomas Cromwel son Chambellan, qui dés l'heure commença de promouuoir aux Eueschez, Abbayes, & Cures. Auec ses Estats il assembla pareillement vn Synode ou Concile d'Euesques, qui disputerent de la creance & des articles de foy que l'on garderoit dorenauant, & apres les disputes arresterent en fin ces Constitutions en six Articles. B

L'ordre qu'il mit en l'Eglise.

Constitutions arrestées par les Euesques d'Angleterre.

I. Qu'on croiroit absolument la transubstantiation au Sacrement de l'Eucharistie.

II. Qu'il suffiroit aux Laïques de communier dessous vne seule espece.

III. Que le Celibat des Prestres & gens d'Eglise seroit obserué.

IV. Que les vœux de chasteté & de viduité estoient saincts, & obligeoient les ames.

V. Que le Sactifice de la Messe estoit de droict diuin, & qu'il estoit necessaire d'en celebrer de priuées.

VI. Et, Que la Confession auriculaire seroit retenuë & gardée.

Tout cela directement ordonné contre les Lutheriens empescha ce Prince d'enuoyer ses Ambassadeurs à leur assemblée de Francfort. Et neantmoins le peuple d'Angleterre portant à contre-cœur sa primauté spirituelle, & marry de ce qu'il auoit renoncé l'authorité du Pape, que Marie fille de Catherine & de luy, fort cherie d'vn chacun, estoit declarée illegitime, & qu'aucuns mesme auoient esté executez pour n'auoir obey à ses Edicts, il s'émeut vne grosse sedition dedans le Royaume. Car ceux des Prouinces de Lincolne, d'Yorc, de Durham, de Northumbelland & de Cunberland, s'armerent & mirent iusqu'à cinquante mille combatans en vn, deliberez de sacrifier tous leurs vies pour le restablissement de la Religion ancienne. Et pour tesmoignage de ce, ils marquerent leurs enseignes des cinq playes de nostre Seigneur, d'vn Calice & d'vne Hostie, en laquelle estoit figuré le nom de Iesus. Ce que le Roy sçachant & craignant que l'esmeute ne s'augmentast encore d'auantage, il fist incontinent vne leuée de gens pour aller au deuant. Mais les Ducs de Northfolc & de Suffolc Chefs de ses forces estans campez vis à vis des murins, ils vinrent à parlementer ensemble: & apres qu'aucuns d'eux furent adoucis, le reste s'escoula tout aussi-tost & quitta les armes. Quoy fait il ne se passa guere de temps que sous couleur de quelque autre tumulte les principaux autheurs de l'emotiõ ne furent pris & pẽdus, & entre autres les Barons d'Hussi & de Darsi: Robert Cõnestable, François Bigot, Thomas Persy, Estienne Hamelton, Thomas Gilby, Nicollas Musgray, Guillaume Lomley, Nicolas Tempeste, & Iean Bulmar, Cheualiers: les Abbez de Fontenay, de Gerny, de Riuieres, de Barlinghen, de Sanly, de Walhay: le Prieur de Birlingthone: Robert d'Ach chef de toute la multitude; cinq Prestres de Lincolne, sept seculiers, & grand nombre de Moynes & de Religieux. Ce qui fut incontinent suiuy de la mort du Duc de Richemond fils naturel du Roy. C D

Esmotion de ceux de Lincolne & d'Yorc.

Mort du Duc de de Richemond.

L'Empereur Charles en Prouence.

Cependant l'Empereur Charles s'estoit approché de Marseille en intention d'adiouster la Prouence & le Languedoc à la grandeur de sa domination. Mais il s'y trouua si bien à qui parler, & Henry nouuellement recogneu Dauphin apres la mort de son frere aisné François augmenta tellement le courage à tous les soldats du camp, que ce fust son plus court de se retirer. Ce qu'entendu des Ambassadeurs du Roy d'Angleterre, lesquels estoient aupres du Roy François premier, hommes mal affectionnez a sa Maiesté tres-Chrestienne, & peu fidelles seruiteurs de leurs Maistre: ils luy donnerent aduis, Que l'Empereur voyant le Roy ne pouuoir estre attiré à la bataille ny par dommage ny par degast aucun, auoit par vn stratageme feint

Et sa retraite.

Le Roy d'Angl. mal informé d'icelle par ses Ambassadeurs.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

sa retraite, afin de l'inuiter à le poursuiure, & par consequent à combatre : ou bien en reculant pour mieux sauuer assaillir derechef la Prouence à l'improuiste, auſſi-toſt que les armes Françoises en seroiẽt esloignées. Que pour mieux colorer son depart, il auoit luy-mesme publié que la famine & mortalité l'auoient affoibly du tiers de ses gens, & le reste couroit semblable risque s'il ne se retiroit. Et, Que toutesfois en effet il n'auoit point tant faute de viures qu'on estimoit, & depuis son partement d'Italie n'auoit perdu qu'enuiron deux mille hommes.

Ce faux aduertissement fist telle impression dedans l'esprit & la creance du Roy Henry que le Roy François en estant informé par l'Eueſque de Tarbes son Ambassadeur ordinaire en Angleterre, & pesant exactement la consequence qui pourroit en arriuer, il depescha promptement le Seigneur de la Põmeraye vers ledit Henry Roy d'Angleterre, pour luy faire entendre la verité de la retraite de l'Empereur, & pour quelques autres causes & raisons. Le Roy d'Escosse Iacques V. du nom auoit quelque temps auparauant demandé Madame Magdelaine de France fille du Roy François en mariage. Ce que le Roy d'Angleterre auoit touſiours craint & empesché. Mais le Roy François iugeant ne pouuoir honnestement faillir à telle recherche, veu l'instance & longue poursuitte que ledit Roy d'Escosse en auoit desia faite, il auoit nonobstant cela deliberé de la luy donner. L'on auoit pareillement autrefois faict ouuerture du mariage de Henry Dauphin lors Duc d'Orleans, auecque Marie d'Angleterre fille de Henry & de Catherine. Doncques le Roy François desirant de conseruer l'amitié dudit Roy d'Angleterre, & de demeurer ferme en ses alliances, & traittez, ausquels il n'y alloit que des affaires de leurs Estats, enuoya ledit Seigneur de la Pommeraye vers luy pour trois fins. I. Pour l'esclaircir au vray du faict de la Prouence. II. Pour luy faire trouuer bon le mariage de Magdeleine sa fille auec le Roy d'Escosse. III. Et, Pour apprendre son intention touchant celuy de Henry son fils & de la Princesse Marie.

Magdeleine de France demandée en mariage par Iacques V. Roy d'Escosse.

Apres qu'il eust esté recueilly gratieusement, il exposa sa charge à l'Anglois sur ces trois fins. Et quant au premier, il le diſſuada tellement quellement de l'opinion que l'on luy en auoit exprimée. Mais pour le regard du second, incontinent qu'il ouyt parler du mariage d'Escosse, il s'en aigrit & troubla de telle sorte, que de quatre iours apres il ne voulut parler à la Pommeraye, & luy ayant fait exposer ses doleances & causes de mescontentement sur cet article, par les principaux de son Conseil, le renuoya sans aucune conclusion. Il ne vouloit point de voisin si hautement & puissamment allié. Ce que toutefois il ne peut empescher, si bien il s'en seruit comme de motif pour faire depuis la guerre à la Frãce. Car aux premieres nouuelles que Iacques Roy d'Escosse eut de la descente de l'Empereur en Prouence, il arma seize mille hõmes en son pays pour venir au secours du Roy François, *sans requeste ny sceu d'iceluy*, ce dit Guillaume du Bellay, & rien ne le detourna d'arriuer à temps sur l'esperance qui couroit d'vne bataille, sinon la violence & contrarieté du vent qui l'auoit repoussé par deux fois. Le Roy François s'estoit asseuré cependant contre les entreprises de l'Empereur, ayant mis ordre aux frontieres de son Royaume, s'en retenoit par Lyon en la ville de Paris. L'Escossois abordé dedans la Normandie auec aucun de ses vaisseaux, & rendu sain & sauf au port de Dieppe malgré les orages & tempestes de la mer, l'alla rencontrer à la Chapelle, entre Tarare & S. Saphorin, au pays de Lyonnois, & apres auoir esté grandement recueilly, luy rafraichit la demande d'vne de ses filles en mariage.

Le Roy d'Angleterre ne veut consentir au mariage du Roy d'Escosse auec Madame Magdelaine de France.

Iacques V. du Roy d'Escosse en France pour secourir le Roy François I. contre l'Empereur.

Le va trouuer à la Chapelle; dans le Lyonnois & luy demande luy-mesme sa fille en mariage.

Le Roy François sçauoit bien que le Roy d'Angleterre n'agreoit pas vne telle demande, & que d'ailleurs c'estoit aucunemẽt faire tort à la fille de Vendosme, *laquelle il auoit desia*, ce dit Guillaume du Bellay, *adoptée en fille comme future Royne d'Escosse*: Mais considerant d'ailleurs les anciennes alliances des Royaumes de France & d'Escosse, la franche volonté de ce Roy pour le venir secourir, & que Iacques IV. son pere estoit mort en bataille contre l'Anglois pour le seruice & party du Roy Louys XII. il ne iugea pas bien seant de l'esconduire, ains apres auoir mis la chose en deliberation au Conseil, & que l'Escossois eut veu Madame Magdelaine de France, en fin le mariage d'eux deux se conclud dans Blois, & fut consumé le premier iour de Ianuier mille cinq cens trente-sept.

Mariage de Iacques V. Roy d'Escosse & de Magdelaine de France.

1537. XVII.

Enuiron le temps de ce mariage, le Pape Paul III. crea Renaud de Pole Cardinal, & le fist Legat en France. Iean Sleydan dit *qu'il l'y enuoya en Ambassade pour ma-*

Renaud Polus creé Cardinal.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1537.

chiner quelque choſe contre Henry Roy d'Angleterre auec le Roy François I. auquel ſa Saincteté *fiſt preſent d'vne eſpée braue & de grand prix, & l'agaça contre ledit Roy.* Mais la verité eſt qu'il y vint pour taſcher de ramener ce puiſſant Prince à ſon deuoir, par le moyen & faueur du Roy François, & qu'on luy rendit de grands honneurs à ſa reception en la ville de Paris. Ce qui luy ſucceda neantmoins ſi mal, que le Roy Henry, qui le hayoit, bien informé de ſon arriuée, de peſcha ſoudain vn Gentilhomme au Roy François pour le ſupplier de le remettre entre ſes mains, ſi mieux il n'aymoit rõpre entierement ſon alliance. Le Roy bien eſloigné de ce vouloir, & ne deſirant pas d'ailleurs perdre tous les moyens d'auoir du ſecours d'Angleterre, contre l'Empereur fiſt ſecrettement aduertir le Cardinal qu'il euſt à ſe ſauuer le pluſtoſt qu'il pourroit, & l'aſſeura qu'il ne luy ſeroit fait aucun tort ny deſplaiſir en ſon Royaume. Suiuant cet auertiſſement il ſe retira le lendemain à Cambray, non ſans courir de grands dangers; & Ewrard de la Marck Eueſque de Liege, auſſi Cardinal, chef alors de tout le Conſeil des Pays bas, le fiſt auancer de-là iuſqu'au Liege. A

Enuoyé en France pour moyenner la reduction de Henry à l'Egliſe. Demande par le Roy Henry.

Se ſauue à Cãbray Et de-là ſe retire au Liege.

Le Roy Henry au lieu de ſe remettre à l'Egliſe en la ſollicitation & pourſuite de ceſſien parent, auoit promis cinquante mille eſcus à qui le tuëroit. Non content de ce, ſi-toſt qu'il ſceut qu'il eſtoit au Liege, il eſcriuit au Parlement des Pays-bas, Que s'il luy vouloit liurer Polus conuaincu du crime de leze-Maieſté, il enuoyeroit quatre mille hommes de pied à l'Empereur contre le Roy de France, de l'alliance & confederation duquel il ſe departiroit, & conſigneroit deſlors leurs gages pour ſix mois entre les mains des Senateurs. Cher achapt de la vie d'vn ſeul homme. Mais Ewrard de la Marck en aduertit encore Polus, lequel fiſt diligence de pouruoir à ſes affaires, & s'en retourna en la ville de Rome, où le Pape luy donna des gens pour le garder. B

S'en retourne à Rome.

Concile aſſigné à Mantouë.

Sa Saincteté eſtoit ſur les termes d'aſſembler vn Concile en la ville de Mantouë, pour accorder la Religion. Et le Roy de France enquis par les Princes de l'Empire, qu'elle eſtoit ſon intention touchant iceluy, leur auoit eſcrit, Que iamais il ne l'approuueroit s'il n'eſtoit legitime & en lieu ſeur: & ne faiſoit doubte que ſon gendre le Roy d'Eſcoſſe ne fiſt auſſi ce qu'il voudroit. Mais le Roy d'Angleterre auerty de ce, paſſa bien plus outre. Car il publia certain eſcrit en ſon nom & des principaux de ſon Royaume, par lequel comme il eſtoit ennemy du Pape, auſſi n'eſpargna-t'il rien de ce qu'il croyoit pouuoir r'aualler ſon auctorité. Il commença par des plaintes de ce que ſa ſainctete conuoquoit le Concile, choſe, dit-il, hors de ſa puiſſance: & le conuoquoit lors que la guerre eſtoit ouuerte entre l'Empereur & le Roy de France. Puis pourſuiuant il adiouſta, Que la ville de Mantouë, où il eſtoit aſſigné, n'eſtoit pas ſeure pour tous, ny commode. De ſa part qu'il ſouhaittoit vn Concile Chreſtien: mais il n'iroit à celuy du Pape, & n'y enuoyeroit Ambaſſade. Qu'il n'auoit que faire à l'Eueſque de Rome, les Edicts & mandemens duquel ne le touchoient non plus que d'vn autre Eueſque. Que l'on ſouloit conuoquer les Conciles par l'authorité de l'Empereur & des Roys: laquelle couſtume ſe deuoit remettre en vſage, ſpecialement de ce temps, que le Pape auoit des accuſateurs tant vehements. Toutesfois que la vie y pendoit. ſi quelqu'vn s'auançoit de le reprendre, & accuſer, ſinon que ce fuſt en Concile legitime. Que ny luy, ny les ſiens n'eſtoient aſſeurez par ſaufconduit, & quand bien il le ſeroit, il y auoit des manifeſtes cauſes pour leſquelles il ne s'y deuoit trouuer. Car le Pape luy dreſſoit des embuſches, & le hayoit mortellement, le mettant en la male grace des autres Roys tant qu'il luy eſtoit poſſible: non pour autre raiſon, ſinon pour ce qu'il auoit donné la chaſſe à ſon trop grand pouuoir, & luy auoit fait perdre ſon tribut annuel: dont il ſe faſchoit fort, & d'autant plus, qu'il craignoit qu'à ſon exemple les autres Roys ne fiſſent quelquesfois le pareil. Qu'à preſent le Concile eſtoit differé iuſques au premier iour de Nouembre, ſans dire où ſe deuoit tenir, & la faute remiſe ſur le Prince de Mantouë. Que c'eſtoit ſe mocquer du monde. Que le Prince de Mantouë ne faiſoit tort à perſonne, s'il ne vouloit mettre ſa ville à l'abandon de ſi grande multitude ſans garniſon: mais que toute la faute deuoit eſtre imputée au Pape, qu'il n'allolt pas rondement en beſongne. S'il transferoit le Concile autrepart, qu'il ne faudroit de prendre la ville de quelque Prince, qui ſeroit ſon obligé, ou bien l'vne des ſiennes. Car il auoit grand domaine, & tenoit de belles villes. Finalement, Que comme ainſi fuſt, que quaſi tous gens de bon eſprit n'eſperaſſent C

Eſcrit du Roy d'Angleterre contre le Concile du Pape.

D

A „ iamais de voir vn vray Concile le plus expedient luy sembloit estre, que chacun „ Magistrat reformast la Religion en son peuple. Que tel estoit son conseil, & si au- „ cun en auoit vn meilleur, il l'accepteroit volontiers.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1537.

La Roine Ieanne estoit lors enceinte, & prest à enfanter. Mais quand ce vint au terme de l'accouchement, elle eut tant de tourment & de peine qu'il luy fallut fendre le costé par lequel on tira son fruit le douziesme iour d'Octobre à Windesore. Auecques ce contentement toutesfois meslé parmy les aspretez de la douleur, que ce fut vn fils, lequel Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury, Thomas Duc de Northfolc, & la Princesse Marie fille du Roy porterent au bapteſme, & le nommerent Edvvard. Ce qui eust mis toute la Cour en de grandes allegresses & resiouyssances, si la mort de la mere n'en eust arresté les premiers mouuemens. Elle mourut douze iours apres & fut enterrée au Chasteau de Windesore.

Le Conseil du Roy d'Angleterre touchant ce luy.

1 Mathieu Parquet dit que ce fut à Hampton.

Naissance d'Edvvard fils de Henry.

Mort de la Royne Ieanne Seymer.

Sainct Thomas Archeuesque de Canterbury auoit iusqu'en ce temps esté touſiours en grande reuerence au Royaume d'Angleterre. Et son corps estoit dedãs vne chasse

B toute d'or & de pierreries. Le Roy Henry se souuenant qu'il auoit esté martyrisé pour la cause de l'Eglise laissa le dueil & l'affliction de sa propte perte, pour affliger la bonne odeur de sa memoire, & l'enseuelit dedans vne infinité d'indignitez. Afin de les entendre, il se faut ressouuenir de ce que nous auons desia dit ailleurs, Que Henry II. du nom Roy d'Angleterre, s'offença si grieuement autrefois contre ce Thomas surnommé Becquet, pour ce qu'il soustenoit courageusement les priuileges & les immunitez de l'Ordre Ecclesiastique, qu'il le bannit mesme de son Royaume, & le contraignit d'auoir recours au Pape Alexandre III. qui lors estoit en France pour l'inimitié de l'Empereur Frideric Barbetousse. Par le moyen de ce Pape, & de Louys VII. Roy de France il fut reconcilié, & retourna en sa maison le septiesme an de son exil. Depuis pour ce qu'il s'attacha à quelques Euesques qui auoient tenu le party du Roy, & les excommunioit, le Roy r'entra de rechef en colere, & se disant miserable qu'vn seul Prestre l'empeschast de viure en paix, se plaignit que nul de ses gens ne le deliureroit de ceste fascherie. Ce propos esmeut quelques vns lesquels pensans bien agréer au Roy, vinrent à Canterbury, tuerent ledit Thomas,

1538.

Histoire de la mort de S. Thomas de Canterbury.

C & pillerent tout ce qu'il auoit. Dequoy le Roy receuant aduis, monstra grande apparence de douleur, & depescha soudain vn Ambassade à Rome pour s'en lauer, & à la parfin impetra du Pape, que certains Commissaires seroient enuoyez en Angleterre: lesquels informeroient du meurtre. Deux Cardinaux y vinrent de la part du Pape, & pour ce qu'il ne paroissoit apertemẽt que le Roy fust autheur du meurtre, il se purgea par serment. Mais à cause qu'il y auoit du soupçon sur luy, & quelque apparence de coulpe à cause de la haine precedente, & des paroles qui luy estoient eschappées, il en fut absous à telle condition que d'oresnauant il se monstreroit gracieux aux Ecclesiastiques, & dans trois ans iroit faire guerre aux Turcs & Sarrazins en personne, & meneroit vne armée en Sytie. Ce meurtre aduint l'an mil cent soixante & vnze: & tost apres la memoire de Thomas vint en si grand credit par les miracles que Dieu fist à son tombeau, que le Pape informé d'iceux, & les depositions des tesmoins veuës, le canoniza.

Le Roy Henry fait bruſler les os de sainct Thomas

Destruict ſes Monasteres d'Angleterre.

D Le Roy donc Henry VIII. marry de la veneration que l'on rendoit à ce sainct Archeuesque, le fist declarer contumax & traistre au Roy son Maistre & Seigneur, brusla ses ossemens, & reliques, & s'appropria tout ce qu'il y auoit de plus riche à son sepulchre. Il destruisit pareillement les Monasteres de Sainct Albans premier Martyr d'Angleterre, de Sainct Augustin Apostre des Anglois & Saxons, de Saint Edmond Roy & Marryr, & plusieurs autres: & contraignit les Moines & Religieux à changer d'habits. Ce que Cortnay Marquis d'Excestre, nepueu d'Edvvard IV. du nom Roy d'Angleterre, Henry de Montagu frere du Cardinal Polus, & Edvvard Neuill y Cheualier de l'illustre sang des Comtes de Warvvic & de Sarisbury, ne pouuans endurer ny voir de bon œil, ils en firent quelques plaintes & doleances: mais à la perte de leurs vies. Car le Roy bien aduerty de ce les fist arrester prisonniers en Decembre, & sans qu'on les chargeast d'aucuns autres crimes ordonna qu'ils fussent ignominieusement decolez.

Marquis d'Excestre & autres Seigneurs prisonniers.

& condamnez à mort.

Pour tous ces tragiques effects de haine à l'encontre de l'Eglise Romaine, le Pape Paul III. esmeu de compassion enuers l'Ordre Monastique, delibera d'effectuer sa sentence, & continuant sa premiere Bulle, restituit au mois de Ianuier ensuiuant,

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1549.

Que comme il eust conclud de proceder à l'execution d'icelle, aucuns Princes & grands Seigneurs l'ayans persuadé, qu'il eust à surseoir encore vn certain espace de temps, & luy donner quelque esperance que cependant le Roy Henry s'amenderoit & reuiendroit à son deuoir: il auoit iusques alors suspendu ladite execution, « sous espoir que de ceste suspension il auiendroit quelque amendement, & non vne « obstination & pertinacité, telle que l'experience auoit monstrée. Mais tant s'en « faut, adiouste-t'il, que ceste correction & resipiscence, laquelle nous auons atten- « duë prés de trois ans, s'en soit ensuiuie depuis, que le mesme Henry s'opiniastrant « iournellement de plus en plus en ses cruautez, à commis de nouuelles & plus gran- « des meschancetez: parce que non content d'auoir inhumainement fait mourir les « Prelats & gens d'Eglise viuans, encore a-t'il estendu sa felonie iusques sur les ires- « passez, voir sur ceux, lesquels ayants esté canonisez & mis au nombre des bien- « heureux, sont depuis plusieurs siecles honorez & reuerez en l'Eglise Catholique. « Car apres auoir par vn grand mépris & contemnement de la Religion, fait decla- « rer Sainct Thomas Archeuesque de Canterbury, contumax & traitre, il a de plus « fait bruſler ses os & ses reliques, lesquelles estoient precieusement & venerable- « ment gardées en la grande & metropolitaine Eglise d'Angleterre, à cause des mi- « racles faits par le Dieu tout puissant à son sepulchre, a commandé que ses cendres « fussent iettées au vent, & s'est mesme approprié les dons & ioyaux que les anciens « Roys d'Angleterre, & plusieurs autres Princes y auoient pieusement offerts. Il a da- « uantage entierement pillé le Monastere de Sainct Augustin, duquel les Anglois ont « iadis receu la foy Chrestienne, & y a mis des bestes sauuages au lieu de Moines. Et « partant, puis que ceste maladie ne peut estre guerie par medecine, sinon en coupant « & retranchant ce membre gasté, nous ne voulons plus retarder l'enterinement de « nos premieres lettres, lesquelles nous estendons à ce que ledit Roy, ses adherens « & ses sectateurs ayent à s'excuser de tant d'excez dedans le terme prefix par icelles, « ou qu'ils encourent les peines y contenuës.

A

Continuation de la sentence de Paul III.

B

Biens des Monasteres confisquez au domaine Royal.

Mais pour cela le Roy ne chercha pas les moyens de s'excuser enuers le Pape, ains picqué plus aſprement contre luy par ceste seconde Bulle, fist conuoquer les Estats le vingt huictiesme iour d'Auril, auſquels il fut ordõné que tous les biens des Monasteres tant d'hommes que de femmes seroient vnis au domaine du Roy. Ce qui s'executa par vne ruine & destruction generale de toutes les Maisons de Religion fondées & basties dedans le Royaume d'Angleterre Et Richard Witing Abbé de Glastembury. Hugues Ferindon Abbé de Redinghe, & l'Abbé de Colcestre s'y pensans opposer, ils furent mesme mis en prison, & le vingt-quatriesme iour de Nouembre ensuiuant condamnez à la mort.

C

Anne de Cleues quatriesme femme de Henry.

Thomas Cromvvel fait Comte d'Eſſex.

En ce mesme temps le Roy Henry demandoit à femme Anne sœur de Guillaume Duc de Cleues, Princesse excellente en beauté, laquelle luy fut promise, & tost apres menée en Angleterre, où il l'espousa en grande pompe & magnificence. Thomas Cromwel ou Cromel, fut autheur de ce mariage, & pour recompense en eut la Comté d'Essex, & vne Baronnie pour Gregoire Cromwel son fils. Mais comme Anne ne iouyt pas longuement de tel honneur; aussi luy ne la fist-il pas longue apres. C'estoit par son conseil que tous les biens des Monasteres auoient esté adiugez au fisc. Il proposa depuis en l'assemblée generalle des Estats conuoquez à Londres, que toutes les possessions d'Angleterre seroient prisées, & que la dixiesme partie viendroit toute au domaine, auec vn quart de la quinziesme. Fist supprimer l'ordre des Cheualiers de Hierusalem ou de Rhodes, auiourd'huy surnommez de Malthe, par toute l'estenduë du Royaume, & confisquer toutes leurs rentes & reuenus. Procura qu'Arthus Plantegeneſt fils naturel d'Edvvard IV. & Madame Honoré sa femme fussent r'enfermez en vne perpetuelle prison. Et d'abondant il fist establir pour Loy, Que quiconque seroit condamné du crime de leze-Maiesté, bien qu'absent, & sans estre ony pour se iustifier, seroit aussi iustement condamné, que si les Iuges auoient gardé toutes les formes & procedures requises à luy parfaire son procez. Toutes lesquelles choses le rendirent peu agreable à la Noblesse d'Angleterre: & au peuple mesme qui voyoit bien que comme il estoit Lutherien, aussi machinoit-il la ruine entiere des Catholiques Anglois.

1540.

D

Ordres des Cheualiers de Malthe aboly en Angleterre.

Arthus fils naturel d'Edvvard IV. prisonnier.

Le Roy Henry marry d'auoir espouse Anne de Cleues.

Mais Dieu soufflant sur ses desseins, le rendit en peu de iours le ioüet & la risée de la fortune. Le Roy Henry commençoit à s'ennuyer d'Anne de Cleues, dont il auoit

A moyenné l'alliance, ou parce qu'elle estoit aussi de la secte de Luther, ou d'autant que les Princes de l'Empire ne vouloient approuuer la Primauté qu'il s'attribuoit en l'Eglise ou selon d'autres encore à cause qu'ils vouloient rentrer en l'amitié de l'Empereur Charles qui faisoit la guerre au Duc de Cleues son frere. Et de se degoust & ennuy prouint la mort de l'vn, & le repude de l'autre. Car le Roy s'estant sur ces entrefaites espris de l'amour de Catherine Hawards niepce de Thomas Hawards Duc de Northfolc du costé d'Edmond son frere, il y en a qui disent qu'il fut poussé par elle à faire mourir Cromwel, pource qu'elle se doutoit qu'il porteroit empeschemẽt au diuorce d'Anne. Mais touſiours falloit-il vn pretexte, pour pallier & couurir la cause de sa mort. Voicy ce qui le fournit.

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST 1536.

S'enamoure de Catherine Hawards.

Mort de Cromwel: Et la cause d'icelle.

Les Princes d'Allemagne, le Duc de Saxe, & de Lantgraue de Hesse resolus de resister aux efforts de l'Empereur; enuoyerent prier Henry de se mettre de leur ligue; ainsi qu'il auoit promis à la premiere diette tenuë à Smalcade. Le Roy Henry; qui pour quelque consideration chetchoit de se remettre en l'amitié de l'Empereur, & ne voulant pas rentrer en de nouueaux effets de haine & d'inimitié cõtre luy, leur refusa
B ce qu'ils demandoient. Mais Cromwel, qui manioit toutes les affaires de l'Estat, voulant fauoriser les Princes comme celuy qui estoit imbu de leur doctrine, il signa leur alliance au nom de son Maistre, & sans qu'il en sceust rien: encore que d'autres escrinent qu'il luy commanda de le faire, afin de les contenter, & de ne contreuenir pas entierement aux promesses qu'il auoit faites à l'Empereur. Ce qu'il executa sans preuoir que le Roy, qui se faschoit de ce qu'il suppottoit Anne sa femme, s'en seruiroit apres contre luy-mesme, afin de le faire punir.

Alliance de l'Empereur Charles & du Roy Henry.

Quoy que s'en soit, l'Empereur aduerty de telle menée, ne manqua pas de rescrire incontinent au Roy, & de se plaindre, qu'il ne luy auoit pas gardé la foy promise, ains auoit signé la ligue de ses aduersaires. Le Roy au contraire proposa son innocence, & protesta constammẽt, soit qu'il en eust cognoissance ou non, qu'il ne sçauoit que c'estoit. Ce que l'Empereur entendant, il luy enuoya copie de la confederation. Et le Roy voyant que le seing de Cromwel y estoit, se dechargea de tout le violement sur
C sa malice, & soutint qu'il auoit fait cela sans son aduis, & contre sa volõté. L'Empereur luy mãda qu'il punist le perfide, s'il desiroit se conseruer en son alliance. Dequoy le Roy bien aise, qui ne cherchoit qu'à s'en defaire, pour quiter apres plus facilement Anne, luy fist bonne mine & mauuais ieu. Car il luy dist qu'il se trouuast le lendemain au Palais d'Yorc pour communiquer ensemble de quelque importãte affaire. Cromwel y alla suiuy de son train, & de quelques-vns de ses amis entra dedans le Palais, s'asseid, & commença à parler. Lors Thomas Duc de Northfolc oncle de Catherine Havvard, & grand Mareschal d'Angleterre se leuant luy dist, Qu'il estoit temps de penser à d'autres discours, &, Qu'il falloit qu'il se purgeast deuant le Roy des crimes & meffaicts dont on le chargeoit, comme celuy qui estoit cause de la desolation du Royaume, & de la ruine de la republique. Cela dict, il mist la main sur sa personne, & luy fist commandement au nom du Roy de le suiure. Ce qui l'effraya si fort, qu'il ne sceust que respondre, & fallut qu'à la veuë de tout le peuple, il fust re-
D mis entre les mains du Capitaine des gens d'armes qui le conduisit seurement en la Tour de Londres.

Il auoit comme l'on dit communément, affaire à forte partie. Le Roy l'accusa luy-mesme, & voulut que selon la loy qu'il auoit faite vn peu deuant, il fust iugé sans estre ouy en ses iustifications. Ses Iuges le trouuerent coulpable d'heresie, de lezemaiesté, de felonnie, de larrecin, de concussion, & de saccagement, & pour tous ces crimes enormes le condamnerent à perdre la teste en la place publique. Ce qui fut executé chaudement, au grand contentement du peuple, & du Roy mesme, lequel aussi-tost enuoya par deuers Anne de Cleues, pour l'aduertir qu'il n'estoit pas bon qu'ils fussent plus longuement mariez ensemble: & qu'encore qu'il eust beaucoup d'occasion de la mal-traitter, à cause qu'elle estoit Lutherienne, si est-ce qu'il vouloit la repudier auec toute la douceur, dont il pourroit se seruir en faueur de ceux à qui elle appartenoit, & qu'il desiroit qu'elle se retirast. La Royne Anne qui cognoissoit bien son intention, & voyant qu'il n'estoit pas à propos de disputer sa cause apres auoir perdu son apuy, se resolut d'obeyr: & pour pallier la honte de son diuorce, asseura publiquement que dés deuant que Henry l'espousast elle auoit esté promise auec vn autre. Et sur cela le Parlement prononça la sentence du repude entre celle

Le Roy répudie Anne de Cleues.

HENRY VIII. & le Roy Henry, lequel huict iours apres eſpouſa Catherine Haward en cinquieſme nopces.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1541.

Et eſpouſe Catherine Havvard ſa cinquieſme fẽme. Marguerite fille du Duc de Clarence decapitée le 25. May.

Catherine Havvard cinquieſme femme de Henry auſſi decapitée.

Catherine Parre ſixieſme femme du Roy Henry.

Nous auons parlé cy-deſſus de Marguerite de Sarisbury, mere du Cardinal Pole & de Henry de Montagu, fille de George Duc de Clarence, & niepce d'Edward, IV. & de Richard III. Roys d'Angleterre. Elle viuoit encore lors de ce nouueau mariage, femme âgée de ſoixante-dix ans, & renommée pour ſes ſaintes mœurs. Mais elle ne demeura guere depuis au monde. Car le Roy Henry, qui ne l'aymoit pas la fiſt incontinent apres decapiter. Et ſous couleur qu'ayant eſpouſé Catherine Havvard pour vierge, il l'auoit trouuée corrompuë, il vouluſt pareillemẽt qu'elle perdiſt la teſte. Son corrupteur s'eſtoit retiré dans l'Irlande, où il auoit quelque office: & elle eſtant deſia Royne l'en auoit reuoqué, & luy auoit baillé eſtat en ſa Cour. Mais tant luy que certains autres eurent auſſi les teſtes couppées: les vns, comme Durat & Culper, pour le meſme crime, les autres pour ne l'auoir reuelé. Et celle-là morte, le Roy eſpouſa encore vne veufue, nommée Catherine Parre, pour la ſixieſme.

1542. XVIII.

Guerre contre l'Eſcoſſois & l'Anglois. Bataille d'Haldenrig, & de Solouamos.

Mort de Iacques V Roy d'Eſcoſſe.

Naiſſance de Marie heritiere d'Eſcoſſe.

Cependant la guerre s'alluma entre les Anglois & les Eſcoſſois. L'occaſion en auoit eſté donnée vn an deuant pour ce que Iacques V. Roy d'Eſcoſſe auoit promis d'aller par deuers ſon oncle Henry Roy d'Angleterre à Yorc, pour faire quelque accord touchant leurs limites. Mais en eſtãt detourné par Marguerite ſa mere ſœur dudit Henry, & par d'autres de la Nobleſſe, il n'y alla point. Le ſuccés fut, que le iour S Barthelemy les Eſcoſſois deſirent les Anglois prés d'Haldenrig, & à l'entrée de Decembre enſuiuant perdirent la iournée de Solonamos, en laquelle les Comtes de Glencarne, & de Caſſils, les Seigneurs de Maxuel, Oliphant, Someruel, & Fleming, & pluſieurs autres Nobles & Gentils hommes furent pris, voire de leur plein gré, en deſpit du Capitaine homme de bas lieu, lequel ils eſtoient marris auoir eſté preferé à eux. Dequoy le Roy Iacques conceut vne ſi grande faſcherie, que toſt apres il mourut à Falkland en Eſcoſſe, & ſelon que d'autres eſcriuent, fut empoiſonné par quelques-vns. Ce qui aduint le 12. de Decembre, huit iours apres que la Royne ſa femme eut accouché d'vne fille nommée MARIE Ce qui le faſcha dauantage encore, pour ce qu'il n'auoit point de fils. Car l'année precedente il en auoit perdu deux petits en vingt-quatre heures, & en diuers lieux. Il auoit en premieres nopces eſpouſé Madame Magdelaine de France, laquelle mourut ſix mois apres la conſommation du mariage: & en ſecõdes il ſe remaria auec Marie de Lorraine fille aiſnée de Claude Duc de Guiſe, & d'Antoinette de Bourbon, de laquelle il ne laiſſa que la fille ſuſdite, heritiere de la Couronne & de l'Eſtat d'Eſcoſſe.

Marie de Lorraine ſeconde femme de Iacques V. Roy d'Eſcoſſe.

Les Eſcoſſois ainſi oppreſſez furent aydez & ſecourus par François I. Roy de France, & d'argent & d'artillerie. Le gouuernement du Royaume demeura à Iacques Hamelton Comte d'Arrane couſin Germain du Roy Iacques. Et l'Archeueſque de ſaint André, Cardinal, extremement affectionné au Roy de France, eut la charge de le ſeconder, ainſi qu'eſcrit Sleidan. A cela Guillaume du Bellay qui dit que le Roy Iacques ne mourut que l'an mil cinq cens quarãte-quatre, adiouſte que le Royaume eſtãt par ſon treſpas laiſſé comme en proye à ſon plus proche voiſin, le Roy François pour le ſauuer d'oppreſſion, & contenir le peuple en l'obeïſſance de la Royne doüairiere depeſcha bon nombre d'hommes ſous la conduite du Comte de Lenox, de la maiſon de Stuard, nepueu du feu Mareſchal d'Aubigny. Lequel ieune & mal conſeillé d'aucuns, ayant employé l'argent du Roy en deſpenſes folles & ſuperfluës, & craignant d'eſtre accuſé de peculat, ſe retira vers Henry Roy d'Angleterre, qui deſireux d'en tirer du ſeruice, & ſe l'obliger & conioindre par vne eſtroitte alliance, luy fiſt eſpouſer vne ſienne niepce, fille de ſa ſœur Marguerite & du Comte d'Angus ſon ſecond mary. Dequoy le François informé, renuoya ſoudain le Sieur de la Broſſe Gentilhomme Boulonnois, ſage & bien auiſé, pour donner conſeil & conſolation à la Royne veufue: & peu de temps apres le Seigneur de Lorges Comte de Montgommery, pour reſiſter aux entrepriſes du Roy Henry.

1543.

Secours enuoyé en Eſcoſſe par le Roy François premier.

Le Comte de Lenox ſe retire vers Henry Roy d'Angleterre.

Sedition en Eſcoſſe.

Mais nonobſtant cela les partialitez des Princes d'Eſcoſſe ne laiſſerent pas de ſuſciter de groſſes ſeditions & mutineries par le pays. Car les Gentilshommes, qui apres leur priſe en Angleterre auoient eſté honorablement renuoyez par le Roy Henry, porterent abſolument ſon party. Au contraire le Cardinal Eſcoſſois, lequel auoit de gros reuenus des benefices qu'il tenoit en France, ſe banda pour le party du Roy François I. auec la Roine fille du Duc de Guiſe. Depuis la mort du Roy Iacques, le

HENRY VIII.

ANS DE IESVS-CHRIST 1543.

A Roy Henry s'efforçoit de faire accorder la petite Royne Marie d'Escosse, nouuellement née, à son fils Edvvard. Les Gentils hommes susdits luy fauoriserent de tout leur pouuoir, & s'employerent pour luy de sorte, qu'ayans gaigné Iacques Hamelron Regent du Royaume, ils empoignerent le Cardinal de Sainct André, tinrent la Royne assiegée dedans vn chasteau, & de ce pas firent depescher des lettres, par lesquelles ils approuuerent & confirmerent ce mariage. Mais le Roy de France s'opposant à leur entrepriſe, & la Nobleſſe d'Escosse prenant à cœur le pauure eſtat de la Royne, en fin l'accord fut rompu: & pour cela la guerre se r'alluma plus fort que deuant entr'eux & les Anglois.

Recherche du mariage de Marie Royne d'Escosse auec Edvvard fils de Henry Roy d'Angleterre.

D'autre costé l'Empereur Charles qui faisoit la guerre au Roy François, n'eut pas si tost aperceu ces effets de mescontentement de Henry Roy d'Angleterre, dont le premier mariage de Iacques Roy d'Escosse auoit esté le principal motif: qu'oubliant, ou plustost dissimulant les iniures qu'il auoit receuës de luy, il le gaigna de tous points à sa deuotion, & fist ligue auecques luy: bien qu'il euſt asseuré le Pape, de ne s'allier

Alliance de l'Empereur & du Roy Henry contre le Roy François I.

B iamais auec luy qu'il n'euſt au prealable repaté l'offense faite au Siege Romain, s'intitulant Chef immediat apres Dieu de l'Eglise Anglicane, & persecutant à outrance ceux qui maintenoient l'authorité du Pape & de l'Eglise Romaine: à cause, comme on a peu voir cy-deuant, que le Pape l'auoit à l'Instigation de l'Empereur, excommunié comme heretique, & donné son Royaume en proye à qui voudroit entreprendre de l'occuper, pour le repude qu'il auoit fait de la Royne Catherine sa premiere fẽme & tante de l'Empereur. Ainsi deux mastins ou dogues s'entre-dechirans l'vn l'autre, deposent quelquesfois leur animosité, pour courir ensemblement au loup leur commun ennemy.

Le premier effet de ceste alliance & ligue fut, que l'Empereur ayant mis le siege deuant Landrecy, le Roy d'Angleterre, fist passer quelques bandes de gens d'armes Anglois au pays-bas, qui s'allerent ioindre à son armée. Depuis & sur le mois d'Octobre, l'Empereur ayant donné ordre au pays de Gueldres, il vint luy-mesme à Landrecy, auec de grosses forces. Le Roy de France y alla aussi auec toute sa puissance, & sembloit qu'ils se deussent donner bataille & choquer. Mais apres que les François eurent

Siege de Landrecy. Le Roy Henry y enuoya des Anglois.

Landrecy rauictaillé par les François.

C rauictuaillé la ville, il s'en partirent la nuict sans dire mot: tellement que les ennemis ne s'en apercecurent iusques au point du iour. Lors ils commencerent à les poursuiure, & donnerent sur la queuë où ils en tuerent quelques-vns. Et pource que l'hyuer estoit prochain, l'Empereur iugeãt qu'il ne falloit faire autre entrepriſe pour lors, il enuoya quelques bandes pour assieger Luxembourg, & cassant le reste de son armée depescha Ferdinand Gonzague Vice-Roy de Sicile vers Henry Roy d'Angleterre, pour l'animer encore dauantage contre le Roy de France.

Ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Il le trouua qui dressoit vne grande & puissante armée de mer pour enuoyer en Escosse. Estant preste & ayant le vent à gré, elle alla prendre terre à Lethe, qui est vn Havre singulier, & le destruisit. De-là elle approcha d'Edimbourg ville capitale d'Escosse, laquelle elle prist pareillemẽt. Et les Anglois voyant que le chasteau tenoit bon & ne pouuoit estre forcé, ils y mirent le feu vers l'entrée du mois de May. De l'Embrasement duquel toutesfois, Richard Lee Cheualier Capitaine des pionniers Anglois, sauua parmy plusieurs autres riches despouilles, vn tres-precieux & beau Baptistaire de cuiure pur, où les anciens Roys d'Escosse auoient coustume de faire baptiser leurs

Armée de mer de Henry en Escosse destruict Lethe.

Et bruſle Edimbourg.

Baptistaire des enfans d'Escosse.

D enfans: & l'emportant en Angleterre en fist don à l'Eglise parochiale de S. Albans, en laquelle il sert encore auiourd'huy de fonds baptismaux, & s'y void auec l'inscription suiuante, grauée dessus en grosses lettres.

Apporté en l'Eglise de S. Albans en Angleterre.

CVM LÆTHA OPPIDVM APVD SCOTOS NON INCELEBRE, ET EDIMBVRGVS PRIMARIA APVD EOS CIVITAS INCENDIO FLAGRARET, RICHARDVS LEVS EQVES AVRATVS ME EFLAMMIS EREPTVM AD ANGLOS PERDVXIT. HVIVS EGO BENEFICII MEMOR NON NISI REGVM LIBEROS LAVARE SOLITVS, NVNC MEAM OPERAM ETIAM INFIMIS ANGLORVM LIBENTER CONDIXI. LEVS VICTOR SIC VOLVIT VALE ANNO DOMINI MDXLIV. ET HENRICI OCTAVI XXXII.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1544. XIX.

Mais le Roy d'Angleterre ne laiſſa pas cependant de pourſuiure à l'execution de la Ligue, laquelle il auoit faite auec l'Empereur, afin d'aſſaillir hoſtilement le Royaume de France. Leur entrepriſe eſtoit, que l'Empereur entreroit par la Champagne, auec l'armée qu'il preparoit en Allemagne, vne des plus groſſes qu'il euſt point encore euë & dont la pluſpart eſtoit payée aux deſpens des Eſtats tant Catholiques que Proteſtans, leſquels il auoit indulis (principalement les Proteſtans) à tenir ſon party, ſous couleur qu'il diſoit s'eſtre mis plus qu'à ſon deuoir à l'endroit du Roy François, pour aſſembler vn Concile legitime & general, afin de remettre l'Egliſe en vnion, & reformer le Pape & les Miniſtres de l'Egliſe: ce que le Roy ſeul auoit empeſché. Et pour le regard du Roy d'Angleterre, il deuoit deſcendre à Calais auec toutes ſes forces, & ſe ioignant aux Comtes de Bure & de Reux Lieutenans de l'Empereur, laiſſer les vnes fortes derriere, & marcher droit vers Paris, où les forces meſme de l'Empereur & les leur miſes toutes enſemble, qui pourroient monter tant d'vne part que d'autre à ſoixante & dix ou quatre-vingt mille hommes de pied, dix-huit ou vingt mille cheuaux, & vn nombre infiny d'artillerie, de poudres, & d'autres munitions, ils contraindroient le Roy de les combattre à ſon deſaduantage, ou bien ſouffrir qu'ils ruinaſſent ſes pays & ſes ſuiets à ſa barbe. A B

Armée de l'Emp. pour aſſaillir la Champagne.

Deſcente de Henry Roy d'Angleterre en Picardie.

Suiuant ceſte entrepriſe, Henry Roy d'Angleterre ſe miſt à la voile & vint prendre terre à Calais auec vne armée de trente mille hommes. Mais renforcé là de dix mille Landſquenets & de trois ou de quatre mille cheuaux Allemans, que luy mena le Comte de Bure, & de troupes du Comte de Reux chef de l'armée des Pays-bas de l'Empereur, & trouuant la Picardie fort depourueuë d'hommes, à cauſe que le Roy François auoit tiré ſes forces vers la Champagne pour les oppoſer à l'Empereur, & le Duc de Vendoſme foible en ſoldars auoit cinq places importantes à garnir, Ardres, Boulogne, Theroüenne, Monſtreüil, Heſdin toutes egalement expoſées aux inuaſions de l'aggreſſeur: il changea le deſſein qu'il auoit de paſſer droit à Paris ſans s'arreſter aux places. De ſorte que ne voyant aucune armée capitale de luy faire teſte, & voulant ioüer au Roy deſpoüillé de ſa part, il reſolut d'emporter quelque piece du grand corps de ce Royaume.

Monſtreuil aſſiegé par le Duc de Northfolc. Et Boulongne par le Roy Henry.

Pour en venir mieux à bout, il enuoya Thomas Haward Duc de Norfolc, & les Comtes de Bure & de Reux, mettre le ſiege deuant Monſtreüil, & luy s'en vint huit ou dix iours apres camper deuant Boulogne, le Mareſchal du Biez en eſtoit Gouuerneur, & meſme Lieutenant du Roy par toute la Picardie en l'abſence du Duc de Vendoſme. Mais comme il vid que l'ennemy tournoit la pointe de ſon oſt vers Monſtreüil, il laiſſa pour chef à Boulongne le Seigneur de Veruin ſon gendre, aſſiſté de Philippe Corſe homme de grande experience au fait des armes des Seigneurs de Lignon, d'Aix autrement de Renty, & de Blimont, auec leurs regiments, & la moitié de ſa Compagnie de cent hommes d'armes, & s'alla ietter dedans Monſtreüil auec la Compagnie du Conneſtable conduite par le Seigneur de la Guiche ſon Lieutenant, homme belliqueux & fort ſuffiſant en l'art militaire, le Seigneur de Genlis Capitaine de quatre enſeignes de gens de pied François, le Comte de Berenges, & Franciſque de Chiaramont Neapolitains, commendans chacun mille hommes de pied Iraliens. C

Exploits de l'Empereur en Champagne.

Cependant & dés le commencement de ces deux ſieges, l'Empereur Charles aduança de ſon coſté iuſques dans la Champagne, priſt Luxembourg, Commercy Ligny en Barrois, & de-là fut aſſieger Sainct Diſier. Le Comte de Sancerre eſtoit dedans pour le Roy François, & ſoutint longuement les aſſauts du camp Imperial. Mais en fin comme la place eſtoit mal réparée, & ſans autre reputation que de ville champeſtre, auſſi ſe voyant preſſé de la neceſſité des viures & des munitions, & n'eſperant aucun ſecours du Roy François, & fut contrainct apres vn ſiege de ſix ſemaines de capituler auec l'Empereur, & fiſt offres de ſortir, la cauallerie auec leurs armes & cheuaux, les enſeignes déployées & l'armet en teſte: & l'infanterie les enſeignes auſſi déployées auec leurs armes, & tambour battant, emmenans auec eux toutes leurs bagues, & quatre pieces d'artillerie ſelon leur choix. Offres que l'Empereur accepta, bien qu'aduantageuſes & fort honorables pour les aſſiegez, leſquels auoient arreſté l'vn des plus grands Empereurs du monde depuis Charlemagne, & reſiſté dedans vne ſi mauuaiſe & mal fortifiée place à toutes les forces de l'Empire Occidental. Et les accepta d'autant plus volontiers, qu'il vouloit oſter au Roy d'Angleterre, campé D

Capitulation de ſainct Diſier.

A deuant Boulogne & Monstreuil, tout pretexte & couleur d'excuse, & luy faire paroistre qu'il ne tenoit à luy que leur traicté ne s'accomplist, suiuant lequel ils deuoiẽt sans s'arrester ailleurs conioindre leurs forces auptes de Patis, pour pretenter la bataille au Roy François. Car il sçauoit bien le peu d'espetance que les assiegez auoient d'estre secourus, & que dedans quinze iours au plus tard la famine les ameneroit à sa discretion. Mais il preuoyoit aussi d'ailleurs, que le Dauphin Henry campé sur la riuiere de Marne auec les bandes venuës de Piedmont en bon équipage & bien armées, luy laisseroit consommer les siennes, pendant que le Roy François faisoit vn gros de quarante mille hommes, auec lesquels, gaillards, dispostz & bien deliberez, il luy pourtoit apporter plus de honte & de dommage, qu'il n'en auoit receu deuant en Prouence.

Pour ce l'Empereur desireux de sulure la pointe de ses conquestes, & d'attirer à soy le Roy d'Angleterre, afin de tenter ensemblement l'execution de leurs desseins, entendit à ceste capitulation: & de-là vint loger à Vitry en Parthois. Auquel lieu il eut nouuelle que ledit Roy d'Angleterre n'estoit deliberé de passer outre, quelque promesse qu'il fust entr'eux, qu'il n'eust mis en son obeïssance les villes de Boulongne & de Monstreuil: encore que tout fraischement le Duc de Vendosme aduerty d'vn aultruaillement, qui venoit d'Aire & de Sainct Omet en son camp, sous l'escorte de huict cens cheuaux, & de douze cents Landsqueneis, auec quatre moyennes couleurines pour se fortifier s'ils estoient assaillis, les eust chargez, tompus, & mis à vau-de-toute, emmené plus de huict cents d'entr'eux prisonniers à Teroüenne sans les morts, & gagné deux des couleurines auec quatre enseignes de Landsquenets.

L'Empereur logé à Vitry en Parthois.

Deffaicte d'Anglois.

Cela diligemment considéré par l'Empereur, & que si luy seul menoit plus auant en pays ses soldats desia tous decouragez pour le trauail & la faute des viures qu'ils auoient souffertes deuant S. Didier & souffroient encores, la faim suffiroit seule pour le combattre, sans les forces du Roy François, lesquelles il voyoit resoluës & sur le point de prosperer, & pourtoit le contraindre à la fin de faire encore vne hõteuse retraite: il commença d'entendre à quelques pourparlers de paix auparauant proposez

C deuant S. Disier par le Seigneur de Granduelle, & son Confesseur, Moine Espagnol de l'Ordre S. Dominique, de la Maison des Gusmans. Chose qu'il estima pouuoit honnestement accomplir sans en rien communiquer au Roy d'Angletette: attendu qu'il auoit desia manqué de promesse, & que s'il prenoit Boulongne & Monstrueil, il sçauoit bien qu'il ne luy feroit aucune part de sa conqueste: au contraire, se sentant apres fort deça la mer, il luy pourtoit estre plus difficile quand ils auroient à traiter ensemble. Neantmoins auant que passer plus outre il l'enuoya sommer de se venir ioindre à luy suiuant leurs traitez au lieu qu'ils auoient conclu. Mais voyant qu'il n'en vouloit rien faire, & qu'au defaut de ce, sa ruine estoit prochaine il poursuiuit chaudement ce qu'il auoit premedité touchant la paix. Il fut pris iour pour assembler les Deputez à la Chaussée, entre Chaalons & Vitry, Pour le Roy, Claude d'Annebaut Admiral de France, & le Seigneur de Chemans Garde des Seaux s'y trouuerent. De la

Pour parler de paix entre l'Empereur & le Roy François.

D part de l'Empereur Dom Fertand de Gonsague, & le Sieur de Grãduelle. Et pour sçauoir si l'Anglois y voudroit entrer: furẽt enuoyez vers luy le Cardinal du Bellay, Raimond premier President de Roüen, & le Seigneur de l'Aubespine Secretaire d'Estat.

Le Roy d'Angleterre semond d'y entrer.

L'Admiral d'Annebaut & les Deputez de l'Empereur ayans conferé par plusieurs iours ensemble, ils entrerent en quelques articles de Traitez: mais ils ne sceurent faire aucune conclusion, & cependant que l'Admiral s'en retourna vers le Roy pour luy faire entendre l'estat de sa negotiation, l'Empereur vint passer entre Chaalons & nostre Dame de l'Espine, & se campa vers la riuiere de Marne, à deux lieuës pres de l'armée Françoise. Puis voyant que Guillaume Comte de Furstembourg, auoit esté pris prisonnier, & que ces troupes estoient prestes à se rompre par famine à cause que on leur retranchoit les viures de tous costez, il passa par Espernay & Chasteau Thierry, & tournant son chemin vers Villiers-Costeresl, pour se retirer par Soissons, fist sous main reprendre les propos de paix encommencez.

Ce qui fit resoudre le Roy François à la paix.

Le Roy François cognoissoit d'ailleurs qu'vne bataille ne se pouuoit dõner au milieu de son Royaume, si pres de sa ville capitale, sans vnettes-incertaine & perilleuse consequence, & que quand mesme la victoire luy demeureroit, le Roy d'Angleterre & le Comte de Eures luy feroient barriere d'vne autre aussi puissante armée que la

HENRY VIII

ANS DE IESV-S-CHRIST.

1544.

ſienne: que par perte d'vne ou peut eſtre de deux iournées ſon Royaume courroit for-
fortune: & que les gaignant, encore ne feroit-il pas grand profit, principalement
ſur l'Angleterre Royaume Inſulaire. Dauantage le Mareſchal de Biez eſtoit pres de
ſe voir contrainct à mettre Monſtreuil en la domination des Anglois, à faute de vi-
ures & de ſecours. La ſuffiſance du Seigneur de Veruin Gouuerneur de Boulogne
eſtoit fort ſuſpecte au Roy: & ſans apointer auec l'Empereur mal-aiſemẽt pouuoit-il
ſauuer ces deux tres-importantes places. A ceſte cauſe il delibera pareillement d'en-
rẽdre à la paix, & pour ce ſuiet depeſcha derechef l'Admiral d'Annebaut vers l'Em-
pereur en l'Abbaye de S. Iean des Vignes aux fauxbourgs de Soiſſons, où finalement
apres quelques conferences, il fut faict vn accord & traicté, ſuiuant lequel l'Empereur
retira ſes troupes, que les Comtes de Bures & du Reux menoient conioinctement
auec celles de l'Anglois, congedia les ſiennes propres, & partant de Soiſſons print
le chemin de Bruxelles.

Traité de paix entre l'Empereur & le Roy François.

Mais pour cela le Roy d'Angleterre ne laiſſa pas de pourſuiure vaillamment ſes
deux ſieges. Le Cardinal du Bellay deputé par deuers luy ne l'auoit peu conduire à
la paix, encore que l'Empereur y fuſt entietement diſpoſé, pource qu'il s'apperce-
uoit bien que ſa preſence deuant Boulogne eſchauffoit le courage à ſes gẽs, & le gla-
çoit au Seigneur de Veruin chef des aſſiegez. Il auoit neantmoins vſé de diſſimula-
tion, & pour remettre les choſes en longueur, comme bien certain qu'en bref il au-
roit vne heureuſe iſſuë de ſon entrepriſe deſſus la ville, auoit enuoyé le Cardinal &
ſa compagnie dans le chaſteau d'Hardelot, afin d'eſtre logé plus commodement. Ce-
pendant le Seigneur de Veruin, à qui les premieres approches du canon auoient deſia
refroidy le cœur, fut tellement eſtonné de la furieuſe barterie des aſſaillans, qu'apres
auoir enduré quelque forme d'aſſaut, & ce plus par la vertu du Seigneur Corſe que
par ſa ſuffiſance, & qu'vn eſclat d'artillerie euſt emporté ce braue Capitaine à la
breche, il commença de ſe reſoudre à parlementer, & fiſt ſortir le Seigneur de
Blimont vieil ſoldat, Port'enſeigne du Mareſchal du Biez, & le Seigneur de Forme-
ſelle Commiſſaire des guerres, pour entendre la volonté du Roy d'Angleterre, qui
fut, Que les gens & citoyens s'en iroient leurs bagues ſauues; remettans la place
entre ſes mains auec l'artillerie, les munitions & les viures qui y eſtoient en grande
abondance.

Pourquoy le Roy Henr. n'y voulut attẽter.

Mort de Philippe Corſe.

Conditions accordées par le Roy d'Angleterre aux aſſiegez de Boulõgne.

Les habitans ne vouloient conſentir à ceſte compoſition, & meſme le Maieur fiſt
offre au Seigneur de Veruin, que s'il vouloit s'en aller, luy les citoyens, & les gens
de bon vouloir garderoient la ville. Mais ne peut iamais ſe faire ouyr. Et la com-
poſition ne fut pas ſi-toſt accordée, qu'il ſuruint vne tourmente extréme, & tellement
entremeſlée de vents & de pluyes, quelle renuerſa toutes les tentes des Anglois ſans
en laiſſer vne de bour. Les oſtages n'eſtoient encore deliurez, & les terres eſtans graſ-
ſes & mouilleuſes, n'y auoir plus guere de moyen de remonter à l'aſſaut: ſigne cer-
tain d'vne preſente aſſiſtance du Ciel. Toutesfois le Seigneur de Veruin ne changea
poiut d'opiniõ, & ne peut oncques eſtre perſuadé de ne rendre la place au Roy d'An-
gleterre: encore qu'on luy porta nouuelles que le Dauphin marchoit en diligence à
ſon ſecours: alleguant pour toute excuſe, qu'il ne vouloit poiur manquer de parole à
ce Roy. Mais il manqua bien de foy à ſon naturel, & ſouuerain Prince, à cauſe de-
quoy, ſelon aucuns, il eut depuis la teſte trenchée dedans Paris. Et de ceſte façon Bou-
logne entra ſous la puiſſance & domination des Anglois.

Reddition de Boulogne par compoſition.

Au commencement de ceſte entrepriſe, la plus-part des Conſeillers eſtoient d'auis
qu'il fiſt ſa deſcente en Normandie, ſelon qu'auoient iadis fait ſes predeceſſeurs, &
que deparrant ſon armée de trente mille hommes en trois diuers lieux, & trouuant
le pays depourueu de gens de guerre il pourroit s'emparer de toute la Duché, laquelle
il eſtimoit eſtre de l'heritage d'Angleterre, cependant que le Roy François & ſes for-
ces ſeroient empeſchées à tenir teſte à l'Empereur. Mais Dieu, lequel a touſiours con-
ſerué le Royaume de France à ſes naturels & legitimes Princes, luy fiſt prendre vne
autre reſolution, & permiſt qu'il entrepriſt de conquerir Boulogne & Monſtreuil. Ce
qui fut cauſe que tant luy que ſes enfans reperdirent apres tout ce qu'ils poſſedoient
deça la mer, comme il ſe verra par la ſuite de l'Hiſtoire.

Conſeil pour conquerir la Normandie.

Il ſe rendit maiſtre de la ville de Boulogne: mais non pas de celle de Monſtreuil.
Encore ne garda-t'il guere ſa conqueſte. La paix faicte auec l'Empereur auoit grau-
demeut affoibly ſes forces: & le Roy François aduerty de ceſte priſe de Boulogne, fiſt
marcher

marcher les siennes contre luy, pour la renleuer de ses mains auant qu'il eust moyen
A de la fortifier & remparer, & pour surprendre le camp du Duc de Northfolc deuant Monstreüil. Mais le Duc en ayant aduis, & craignant qu'il ne se ietta entre Boulogne & luy pour luy fermer le chemin à la retraicte, il leua promptement le siege, & s'alla reioindre au Roy d'Angleterre. Il cognoissoit bien qu'il estoit desormais trop foible pour resister à l'armée Françoise. A ceste cause il fist embarquer à Boulogne vne partie de sa grosse artillerie pour la ramener en Angleterre, commist la garde & deffence de la place au Milord Seymer Comte d'Hertford frere de la defuncte Royne Ieanne, & se retira de là dans Calais. Mais pour la haste qu'il eut à desloger, il laissa le reste de son artillerie, vures & munitions en la basse Boulogne; laquelle n'estoit fermée que de quelques petites tranchées. Dequoy le Dauphin estant aduerty, il partit soudainement d'Auchy le chastel, & par le haut pays de Boulonnois se vint rendre à Marquise, d'où pour les surprendre il depescha de nuict deux troupes sous la conduite des Seigneurs de Foucquessolles & de Thais, & ietta six mille Grisons en vn
B valon pour leur faire espaule, & les secourir au besoin.

Siege de Monstreuil cuc.

Retraicte du Roy Henry à Calais.

Ces deux Capitaines donnerent courageusement dans la place, mirent au fil de l'espée tout ce qu'ils y trouuerent d'ennemis, gaignerent l'artillerie du Roy d'Angleterre & les munitions, & desia pensoient auoir vne entiere victoire. Mais à faute d'auoir fait barriere de dix ou douze enseignes entre la basse Boulogne & la haute pour empescher les saillies de ceux de la haute, & laissé quelques troupes en bataille sur la place de la basse, pendant que l'execution se feroit, il sortit cinq ou six compagnies Angloises de la haute: lesquelles trouuans les François en desordre, comme gens qui s'amusoient au butin, les taillerent tous en pieces. Le Seigneur de Foucquessolles cuidant se retirer à la place pour faire teste, y fut tué: le Seigneur de Thais receut vn coup de fleche en se retirant. Et quelques remonstrances que les Chefs seussent faire à leurs soldats, il n'y eut iamais moyen de les rassembler, & leur faire retourner vn sage: de sorte que les Italiens mesme s'en allerent en confusion iusques au val où estoient les six milles Grisons pour les soustenir: encore que ce fussent, dit Guillaume du Bel-
C lay, d'autant bons soldats, qu'il y en eust en l'Europe. Ce qui monstre, qu'en faisant quelque entreprise, on doit sur toute chose preuoir les inconueniens qui peuuent en auenir, & y pouruoir en temps & lieu propre & conuenable: d'autant qu'il est trop tard, & bien souuent impossible d'y remedier quand le desordre est arriué. Le Dauphin vouloit à toutes forces marcher luy-mesme & hazarder sa personne, pour y dõner ordre. Mais il ne fut conseillé de ce faire, d'autant que le iour estoit venu, & que la haute ville à coups de canon, qui battoient de poinct en blanc, & de haut en bas, empeschoit que on ne se pouuoit rallier ensemble. C'est pourquoy licentiant les Suisses & Grisons, il laissa le Mareschal de Biez à Monstreuil, auec les troupes Italiennes & Françoises venuës de Piemont; & se retira vers le Roy François son Pere à sainct Germain en Laye.

Deffaicte des François pensans repaistre Boulogne

L'hyuer estoit desia fort proche, & ne se fist pour lors aucune autre entreprise, sinon que le Mareschal du Biez ayant mis ensemble toutes les forces, lesquelles estoient demeurées en Picardie, il s'alla camper au portes, qui n'estoit rien qu'vn petit port où se
D retiroient les pescheurs, vn quart de lieuë au deça de Boulogne, & la riuiere du pont de Brique entre-deux en esperance de faire vn fort au dessus tirant vers Boulogne & le long de la coste de la mer afin de venir en subiection le hauure de ladite Boulogne. Mais le fils du Duc de Northfolc, Comte de Surry, que du Bellay nomme mal à mon aduis le Milord Sorel pour Surry, rompit incontinent ceste entreprise. Car il assembla toutes les troupes que le Roy d'Angleterre auoit deça la mer, & vint surprendre le Mareschal deuant qu'il eust moyen de le fortifier, tellement qu'il fut contraint de se retirer vers Monstreuil. Et sans l'ordre qu'y mist le Capitaine Ville-franche maistre de camp des vieilles bandes Françoises, lequel demeura sur la queuë, il y auoit grande apparence, qu'il y fust aduenu de la deroute: encore qu'il ne laissa pas d'y mourir de braues gens tant d'vne part que d'autre.

Entreprise du Mareschal de Biez.

Preuenuë par le fils du Duc de Northfolc.

Cependant le Roy François s'en vint à Romorantin, où il seiourna iusques au commencement du mois de May, que considerant que s'il laissoit longuement les Anglois dedans Boulogne, ils pourroient de iour en autre se renforcer, & prendre pied en son Royaume, qui seroit vne mauuaise semance pour ses subiects, il delibera d'y pouruoir, & d'employer tous les moyens necessaires pour les en desloger. Le plus

1545.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1545.

expedient luy ſembla de dreſſer vne groſſe armée de mer ſous la conduite de l'Admiral d'Annebaut: & la faire ſi puiſſante qu'elle ſuffit pour combaire la flote Angloiſe ſi elle la rencontroit ſur mer, & ſi l'occaſion ſe preſentoit deſcendre meſme iuſques dans l'Angleterre. Pour cét effect il depeſcha le Capitaine Paulin depuis Baron de la Garde, en Prouence, pour amener vingt-cinq galeres de la mer de Leuant en celle de Ponant, par le deſtroit de Gibaltar: choſe qu'on n'auoit encore veuë ſinon l'an mil cinq cens douze, que le Capitaine Pregent en paſſa ſix. Il manda pareillement huict ou dix carraques Geneuoiſes; mais elles vinrent ſi tard, qu'elles ne ſeruirent de rien, ioint qu'à l'embouchenre de Seine il y en eut la plus grande part qui ſe perdirent, par faute de bons pilotes. Et pour attaquer les Anglois de tous coſtez il reſolut en outre de faire vne grande armée par terre, afin de la mener camper deuant Boulogne pendant que celle de mer feroit ſon execution: & ſur la pointe de la riuiere & vis à vis de la Tour d'Ordre dreſſer vn fort, dedans lequel il peuſt laiſſer quatre ou cinq mille hommes en ſeureté, pour tenir les garniſons Angloiſes en telle ſubiection qu'elles n'euſſent aucun moyen de paſſer en ſes pays, & à coups de canon empeſcher qu'il ne peuſt entrer aucuns vaiſſeaux dedans le havre pour ſecourir ceux de la ville. Quoy faict & tous ſes gens de guerre reünis ſa deliberation s'eſtendit à marcher luy-meſme en perſonne deuant Guines qu'il eſperoit forcer, & ſe fortifier là pour tenir Calais & la terre d'Oye en ſubiection, & par ce moyen affamer Boulogne. Mais il en auint autrement, ainſi que l'on oyra cy-apres, & tant Boulogne que Calais furent par autres voyes & en diuerſes ſaiſons ramenées à l'obeïſſance de ceſte Couronne.

Armée nauale du Roy François pour paſſer en Angleterre.

Deſſein d'aſſieger Boulogne.

Neantmoins ſuiuant ces deſſeins, le Roy depeſcha le Comte de Reingraue, & les colonnels Reichroc & Ludouic en Allemagne, pour groſſir leurs regimens de Lanſquenets iuſques au nombre de quatre à cinq mille chacun, & fiſt d'autre part leuer en Gaſcongne & Languedoc enuiron dix mille autres hommes pour remplir ſes bandes Françoiſes, deſquelles il eſtablit le Mareſchal du Biez chef general. Cela preſt, il partit de Romorantin, & prenant le chemin de la Normandie, parce qu'il vouloit faire l'embarquement de ſes gens au Havre de Grace, arriua dans Touques enuiron la S. Iean, où nouuelles luy furent apportées, qu'il paroiſſoit vne armée ſur mer, & penſa du commencement que ce fuſt celle d'Angleterre, qui vouluſt deſcendre en la baſſe Normandie, pour diuertir ſon entrepriſe: mais ſoudain apres il vint vn brigantin qui l'aſſeura que c'eſtoit la ſienne de Leuant.

Le Roy François I. en Normandie.

Le Roy d'Angleterre eſtoit cependant à Permouth, où de ſa part il mettoit peine d'equiper vne flote de ſoixante nauires choiſies pour aſſaillir, & pour ſe defendre. Et peu de iours apres il en fiſt partir trente-cinq qui s'approcherent iuſqu'au chef de Caux, & tirerent à coups perdus en terre: mais ayans cognoiſſance des galeres Françoiſes, leſquelles auançoient viuement, elles ſe retirerent auſſi-toſt en leur port. Dequoy le Roy François aduerty, ſur l'aſſeurance que le Mareſchal du Biez, apres auoir receu les Lanſquenets ſuſdits auecques ſix ou ſept mille pionniers, luy donna, que le fort de Boulogne ſeroit en defence à la my-Aouſt, il dreſſa ſon eſtat, & fiſt faire voile à ſon armée de mer.

Armée nauale du Roy d'Angleterre.

L'Admiral d'Annebaut qui la commandoit, la leua le ſixieſme iour de Iuillet, compoſée de cinquante gros vaiſſeaux ronds, de ſoixante flouins, & de vingt-cinq galeres, & print la route de l'Iſle de Wight, & du havre de Portmouth, où les forces de mer Angloiſes eſtoient à l'ancre. Le dix-huictieſme il arriua prés de l'Iſle, & enuoya le Baron de la Garde auec quatre galeres, tant pour la recognoiſtre iuſqu'à la poincte de Saincte Helaine, que pour conſiderer la contenance des Anglois. Ceſte poincte eſt par où l'on entre dedans le canal qui faict la ſeparation de Wight & d'Angleterre, & regarde vis à vis de Pormouth. De ce havre & des ſoixante vaiſſeaux Anglois eſleus & tres-bien ordonnez pour la guerre, il en ſortit quatorze à la faueur du vent auec vne ſi grande promptitude & en ſi bel ordre, qu'on euſt dict que ils attendoient de pied coy l'armée Françoiſe pour la combaire. Mais l'Admiral allant contre eux auec le reſte de ſes galeres, le reſte de l'armée d'Angleterre ſortit pareillement du havre pour venir au deuant de luy: & apres vn long combat de coups de canon, les Anglois commencerent à ſe couler à main ſeneſtre au couuert de la terre, en vn lieu où ils ſe trouuerent deffendus de quelques forteresſes, du coſté de la dune ou falaiſe, & de l'autre de bancs & de rochers couuerts

Armée Françoiſe en l'Iſle de Vvight.

Rencontre des deux armées de mer.

A d'eau, leſquels ſont aſſis au trauers du chemin, & laiſſent ſeulement vne eſtroite & ſi-nueuſe entrée, pour paſſer peu de nauires de front.

Ceſte retraite & la nuit approchante mirent fin au combat de iour, ſans que tous les coups de canon, & d'autre artillerie, qui furent tirez, euſſent produit aucune perte notable. Mais l'Admiral d'Annebaut eſtant de retour auprés de la pointe de ſaincte Helaine il diſpoſa ſes vaiſſeaux en autre ordre de bataille pour le lendemain. Le nauire, dedans lequel il deuoit combatre, fut mis au front accompagné de trente autres nauires de choix: le Seigneur de Boutieres ſe tint à coſté de ce bataillon, deſſus la corne droite, auec trente-ſix autres nauires: & le Baron de Curſon demeura ſur la gauche ſuiuy d'vn pareil nombre. L'aduantage du lieu où ſe tenoient les Anglois ne conſeilloit pas de les aſſaillir. Pour les attirer au large & dehors le deſtroit, l'Admiral ordonna que dés le matin les galleres les iroient trouuer à l'ancre pour les eſcarmoucher à coups de canon, le plus furieuſement qu'ils pourroient, & en combattant reculeroient touſiours vers leurs bataillons. Ordonnance qui fut tres-hardiment

B executée: mais le temps fiſt par ſon changement vne telle commutation de peril, que l'on ne ſceut pas iuger auquel des deux partis la fortune ſe monſtra plus fauorable.

Diſpoſition & ordres des nauires Françoiſes pour combatre.

Au matin à la faueur de la mer, qui fut calme & ſans vent ny fureur de courante, les galleres Françoiſes ſe regirent & manierent au dommage de celles d'Angleterre: leſquels ne pouuans ſe remuer à faute de vent, demeurerent apertement expoſées à l'iniure de l'artillerie, laquelle auoit plus grande priſe ſur elles à cauſe qu'elles eſtoient eminentes & corporuës; que non pas la leur ſur les Françoiſes, qui par l'vſage des rames pouuoient fuyr & decliner le danger. La fortune les entretint en ceſte ſorte plus d'vne heure, & parmy pluſieurs dommages que les Anglois receurent durant ce temps; la Mariſole, l'vn de leurs principaux nauires, fut mis à fonds à coups de canon, & de cinq ou ſix cens hommes qui eſtoient dedans ne s'en ſauua que trente-cinq. Le grand Henry, qui portoit le Milord Dudley leur Admiral, fut auſſi tellement affligé, que ſi les prochains nauires ne l'euſſent ſouſtenus, & courageuſement ſecouru de leur aſſiſtance, il euſt faict vne meſ-

Effet du combat douteux.

C me fin. Et s'en fuſſent encore ſans doute enſuiuies d'autres pertes memorables, ſans la mutation du temps & du vent, qui ſe tournerent en leur faueur, & non ſeulement les exempterent de ce peril, ains auſſi leur furent propices à courir ſus aux François, en les apportant à pleines voiles ſur leurs galleres auecques la courante.

Dommages receus par les Anglois.

Ceſte mutation ſe fiſt ſi ſoudainement, qu'à peine les François eurent ils le loiſir & la commodité de girer les prouës. Car au moyen de la bonaſſe & de la chaleur du combat, leurs galeres s'eſtoient tellement approchées, que celles des Anglois venans ſur elles auec impetuoſité, leur euſſent paſſé par deſſus le corps, & ſans qu'il y euſt eu aucun remede les euſſent miſes à fonds; ſi par vne grande aſſeurance des chefs, & par l'addreſſe & l'experience des mariniers & de la chiorme; on n'euſt donné force & viſteſſe extreme à les tourner. Mais ayans en ceſte façon giré les prouës, ils s'eſloignerent vn peu d'heure auec l'agilité des rames; & la faueur des voiles iuſques à la portée du canon & commencerent là d'elargir la vogue de rallentir leur cours, pour attirer les Anglois hors des bans & difficultez du lieu, comme il leur eſtoit ordonné

Sont apres fauoriſez du vent.

Et mettent les François en grand peril

D par l'Admiral.

Les Anglois vſent d'vne eſpece particuliere de nauire, en forme plus longue que ronde, & plus eſtroite de beaucoup que les galeres, afin de ſe regir mieux, & commander aux courantes, qui ſont ordinaires en ceſte mer. A quoy les pilotes & mariniers ſont ſi duicts, qu'auecques ces vaiſſeaux, ils eſgallent, voire ſurpaſſent les galeres en viſteſſe, & les nomment Remberges. Il s'en trouua quelques-vnes à ceſte retraicte, leſquelles d'vne incroyable velocité ſuiuirent les nauires Françoiſes en pouppe, & les moleſterent tres-inſtamment auecques leur artillerie, de laquelle elles ne ſe peurent deffendre pour n'en auoir de leur part en pouppe, ſinon qu'elles euſſent retourné ſur elles. Mais ce faiſant, elles ſe fuſſent miſes en vne euidente perdition. Car en girant pour les combattre, les Anglois euſſent eu temps de les aborder à pleines voiles, & par ainſi les ſubmerger. Neantmoins le Prieur de Capouë frere du Seigneur Pierre Stroſſi, ne pouuant plus porter ceſte contrainſte, & ſe fiant en l'agillité de ſa galere, commença de la tourner ſur vne des remberges, laquelle auoit

Remberges Angloiſes & leur vtile ſeruice.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1545.

deuancé les autres,& tenoit presque vn des vaisseaux François à la poupe. Mais ceste temberge pour estre plus courte, tourna plustost, & redressa son chemin deuers son corps de bataille: & depuis ny elle ny les autres ne se mirent à poursuiure. A

Cependant l'Admiral de France auoit faict mettre tous ses nauires en armes selon l'Ordonnance dicte,& s'apprestoit desia pour donner le signe du combat, lors qu'il vid les Anglois se retirer ainsi de la chasse,reprendre le chemin de leur fort. A quoy cognoissant seurement leur intention, & qu'ils attendoient qu'à la confiance de ses forces, il les allast temerairement attaquer & se fourrer à son desaduantage parmy les bancs & battuës, il se resolut d'essayer par d'autres moyens de les auoir. On l'auoit asseuré que le Roy d'Angleterre estoit en personne à Portmouth. Sur ceste asseurance il prist opinion que faisant descente en terre, gastant & bruslant son pays à sa barbe, & tuant ses subiets presque entre ses mains, l'indignation qu il conceuroit de telle iniure,& la compassion qu'il auroit du sang & de la mort des hommes,& du degast & bruslement des villages & bourgs, l'esmouuetoit tant à la fin, qu'il feroit partir ses nauires pour aller au secours attendu principalement qu'elles n'en seroient B
esloignées que de deux portées de canon: ou s'il n'y vouloit entendre, qu'à tout le moins le deplaisir faict à ses subiets, qui se verroient en rien n'estre secourus ny releuez de la presence de leur Prince pourroit engendret quelque sedition & mutinerie parmy eux.

Dessein de l'Admiral de France pour descendre en Angleterre.

Suinant ce dessein, la descente se fit en trois diuers lieux tout en vn temps, afin de tenir les forces des Anglois separées. Le Seigneur Pierre Strossi descendit au dessus d'vn petit fort,ou les Anglois auoient quelque artillerie, de laquelle ils battoient les galletes Françoises par le flanc: & à son arriuée quelque nombre de gens de pied du païs qui s'estoit là retirez, abandonnerent le fort, & se mirent en fuite dedans vn bois taillis, vers les parties mediterranées. Ce que Strossi & ses gens voyans, ils coururent hardiment apres eux, en tuerent quelques-vns à la poursuite, & bruslerent les maisons circonuoisines. Le Seigneur de Thais General des gens de pied descendit par vn autre endroit auec le Baron de la Garde general des galleres. Et ne trouuans aucune resistance à leur descente ils tirerent plus auant en pays pour la recognoistre C
& considerer. Mais ils n'allerent guetes loing, qu'ils rencontrerent quelques esquadrons de gens de pied, qui par les voyes secretes & couuertes des bois s'estoient assemblez és lieux plus oportuns & commodes pour combatre à leur auantage. A la confiance de ce,ils firent teste aux François,& en blesserent plusieurs, entre lesquels fut le Seigneur de Mouin,lequel y eut la main droite percée d'vn coup de fleche:Mais le reste des troupes Françoises marchans derriere en bataille, leur firent aisément abandonner la place,& les chasserent à vau-de-route par les mesmes chemins qu'ils estoient venus: encores qu'ils ne les peussent suiure qu'en desordre, & à la file. En fin les Capitaines Marsay & Pierre bon Capitaines des galleres prinrent encore terre en vn autre endroit: où toutesfois ils eurent la fortune plus contraire que les autres.Car ils y furent blessez tous deux en combatans contre vne trouppe d'Anglois qui s'estoient assemblez.

Descente faite en trois lieux.

Par Pierre Strossi

Par le Seigneur de Thais & le Baron de la Garde.

Et par les Capitaines Marsay & Pierre-bon.

Tous les autres gens de guerre estoient dans les nauires attendans le commandement de l'Admiral pour sortir. Mais quelques-vns d'entr'eux voyans le feu de tous costez par le pays, & la liziere de la mer abandonnée, ils descendirẽt secretement & sans congé,dedans vn lieu loing de leur Colonnel,afin de n'estre empeschez, ou re- D
tenus par luy.Ce qui leur succeda si mal,que comme ils n'auoient point de conduite, ny de chef pour les commander, aussi estans espandus franchement & sans consideration & malgré les Anglois mesme, portez iusques sur le sommet d'vne montagne, qui trauerse l'Isle de Wight en largeur,les gens de cheual & de pied les vinrent assaillir si viuement, que plusieurs y furent tuez, d'autres pris prisonniers,& le reste poursuiuy en desordre iusques au bas de la montagne prés de la marine, où à la faueur de l'armée Françoise, & d'vne haye & fossé qu'ils trouuerent, ils se reünirent & firent teste, moyennant le support de leurs compagnons, qui estoient dedans les nauires. Et la plus part esmeus de ce monterent mesme en barques à grande haste, & s'en allerent à leur secours Ce qui leur donna tant de cœur qu'ils regaignerent la montagne, & mettans les Anglois en chasse, les contraignirent de se retirer auant en terre, iusques auprés d'vne riuiere, laquelle ils passerent dessus vn pont, & le coupans apres eux de crainte d'estre suiuis,se tinrent là cois pour attẽdre du renfort. Mais il n'estoit

François deffaits en l'Isle de VVight.

Chassent apres les Anglois.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1545.

A plus temps. Car l'Admiral en ayant eu cognoissance, & redoutant que ses gens estans ainsi vagabonds & sans chef, ne recentssent quelque perte notable, il enuoya le Seigneur de Thais vers eux, qui les fist retirer.

Cét Admiral auoit vne extreme enuie de combattre les nauires Angloises. A ceste cause voyant qu'il ne les pouuoit attirer en pleine mer, il delibera de les aller assaillir au lieu mesme où elles estoient : & sur ceste deliberation assembla tous les Pilotes, Capitaines, & mariniers en public, afin d'entendre mieux la nature & la qualité de l'endroit, & quel remede on pourroit aduiser cõtre la difficulté des bancs: leur remonstrant combien ils estoient superieurs tant en nombre de vaisseaux, qu'en valeur d'hommes, & quel proffit vne telle victoire (laquelle il tenoit certaine qui pourroit penetrer iusques là) apporteroit au Roy, & au Royaume de France. Les hommes tant chefs que soldats, se monstrerent prompts & cupides d'aller au combat. Mais l'incommodité du lieu leur representa tant de daugers & de hazards, que les Capitaines de marine, & les pilotes asseurerent n'estre possible d'y paruenir
B sans vne euidente & grande perte. Et les raisons, qui les meurent estoient, Qu'il falloit entrer par vn canal, dedans lequel il ne pourroit arriuer que quatre nauires de front : ce que les Anglois pouuoient fort facilement deffendre en presentant vn pareil nombre de nauires en teste. Qu'on n'y pouuoit aller qu'en faueur de la courante & du vent : & quand les quatre premieres galeres seroient empeschées, lesdits vent & courante porteroient sur elles les autres qui les sniuroient, & les fracasseroient : &, Que on auoit à combattre prés de la terre des Anglois, de laquelle ils seroient fauorisez à coups de canon, au desauantage & preiudice des assaillans. Ce que n'estant receu de chacun en consideration, encore deuoit-on tenir pour certain, que si les nauires s'abordoient, & s'accrochoient ensemble, la force de la courante les ietteroient en terre les vnes sur les autres. Et quelques vns proposans sur cela de combatre à l'ancre, il fut respondu par les Pilotes, que les cables se pourroient coupper : & quand bien ils ne se couppetoient, que le peril n'en seroit pas moindre: pour ce que la courante estant de telle nature, qu'elle faict touſiours girer la prouë
C des nauires vers soy, la poupe en ce faisant se monstreroit aux Anglois, au lieu de leur presenter le flanc ou la prouë. A quoy ils adiousterent encore, Qu'en iettant l'ancre, les naulres ne s'arresteroient pas tout court, d'autant qu'ils alloient de telle force que si l'on pensoit les contraindre, ils tresbucheroient, ou romproient l'ancre ou le cable: & parant il falloit petit à petit filler & coulet les cables, pour les arrester: ce que venant à faire, ils pourtoient aller iusques contre la terre, & par ce moyen s'ouurir & se perdre.

Ces raisons se trouuerent si apparentes, qu'il estoit mal-aisé d'y contredire. Mais l'Admiral & les autres Capitaines craignans que les Pilotes, combien que tous conformes en mesme opinion, ne rediſſent par couardise les choses plus difficiles qu'elles n'estoient, ils ne voulurent s'en tenir satisfaits, iusques à ce qu'ils eussent enuoyé sonder le fonds du canal & sa largeur, & considerer l'auantage que le dedans du goulfe portoit aux Anglois. Pour ce faire l'Admiral donna commission à trois Pilotes accompagnez d'autant de Capitaines, lesquels firent la sonde de nuict tout à loisir : & le matin à leur retour firent rapport conforme à ce qui s'en estoit dit, & reciterent dauantage, que l'entrée du canal n'estoit droite, mais oblique & tirant vers les
D Anglois, en sorte qu'vn nauire estranger y pourroit à peine entrer sans Pilote, quand bien il iroit sans soupçon ny doute de combat.

Ce rapport faict en la presence des Capitaines, on mist en deliberation ce qui seroit plus expedient pour le seruice du Roy François, ou se retirer de là vers la Picardie pour empescher le secours des Anglois d'approcher de Boulogne, ou d'entẽdre à la fortification de l'Iste de Wight, qui seroit vn grand dommage & preiudice au Royaume d'Angleterre. Quelques-vns furent d'aduis de fortifier l'Isle, alleguants, Que les Frãçois l'ayans en leur puissance, se rendroient aisémẽt maistres & Seigneurs de Portmouth, lequel est vn des plus beaux ports d'Angleterre, & par ce moyen contraindroient les Anglois à continuellement entretenir des armes tant par terre que par mer, afin de leur tenir teste : ce qui ne se pourroit faire qu'auec vne incroyable despense. Qu'ils seroient sur le passage d'Espagne & de Flandres, lequel ils ouuriroient ou fermeroient à leur plaisir : &, Qu'auecques le temps l'Isle se pourroit enrichir & rapporter viures pour la nourriture des garnisons, que le Roy y mettroit. Vtia-

Et puis se retirent. Opinions des Capitaines & Pilotes sur ce que deuoit faire l'armée nauale.

L'Admiral enuoye sonder le canal de VVight.

Raisons pour induire les François à fortifier l'Isle de VVight.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1345.

litez', qui semblerent grandes & fortes à considerer. Mais d'autre part il se presenta des difficultez de non moindre consideration: sçauoir est, Qu'au lieu recognu le plus commode à fortifier, pour estre de forme demy-circulaire, il eust falu selon l'opinion des Seigneurs de S. Rhemy, de Thais, & d'autres à ce cognoissans, edifier trois forteresses tour en vn temps, deux sur les deux pointes du demy-cercle pour la defence de la rade, & la protection des nauires, & l'autre sur la rotundité pour loger les soldats. Ce qui monteroit à vne despense extreme, & ne se pourroit acheuer en moins de temps que de trois mois, encore qu'on y employast six mille pionniers. Que ceste Isle estant comme au chœur des Anglois, on ne pourroit y laisser moins de six mille soldats: chose impossible pour l'heure, laissant les vaisseaux armez. Et en outre, Que l'armée ne se pourroit esloigner de là, iusques à ce que les forts fussent en defence: ce qu'il n'y auoit moyen qu'elle fist pour ne tenir aucun port qui la mist à l'abry de la faueur & tourmente des vents, pour n'auoir des viures en assez grande abondance, & pour ce que l'arriere saison, presque touſiours pluuieuse & venteuse, s'approchant, les nauires ny pourroient demeurer en seureté, ny les soldats, qui seroient laissez en terre, resister à l'iniure du temps sans habitation, sans tentes & sans couuertures. A B

Et d'autres pour les en dissuader.

Opinion de Guillaume du Bellay touchant ceste fortification.

Ces incommoditez & difficultez diuertirent les premiers de leur opinion, & fut conclud de differer l'entreprise iusques à la response de la volonté du Roy. Neantmoins, selon l'opinion de Guillaume du Bellay, lequel a fort exactement & particulierement remarqué tout cela, le Roy François auoit lors moyen de se mettre en repos contre Henry Roy d'Angleterre, en prenant ceste occasion à point. Mais les choses furent conduites autrement: & les galeres se mirent à se rafraichir d'eau pour faire voile vers Dowres dés le soir, en costoyant l'Isle de Wight, & de là trauerser à Boulogne.

L'endroit le plus commode à prendre ceste eau, se trouua sous la Montagne qui faict la liziere de ceste Isle, vis à vis du Havre de Grace. Dequoy le Cheualier d'Aux Prouençal, Capitaine des Galeres faites en Normandie, estant aduerty, il y vint auecques les autres, & de peur que ses gens ne fussent assaillis au depourueu durant ceste occupation, descendit en terre pour asseoir son guet. Mais ne se fiant du tout en luy, bien qu'assis en la compagnie d'vne troupe de gens, qui s'estoient mis à le suiure au sortir de sa galere, & pour de scouurir encore mieux, il monta lusques sur la croupe de la montagne, où il rencontra vne embuscade d'Anglois, qui luy coururent sus si viuement, que ses hommes n'ayans loisir de se recognoistre, prinrent la fuite, & l'abandonnerent. En mesme lustant il fut frappé d'vne fleche au genoüil, qui le fist tresbucher: & pensant se releuer de terre, receut sur la teste vn coup de vouge, si rudement, qu'il luy fist voler le morion, & l'atterra derechef. Ce qui donna loisir aux Anglois de luy redoubler vn autre coup, de l'effect duquel il perdit & la ceruelle & la vie. Et pendant que les vns s'amusoient à le desarmer, les autres poursuiuirent viuement ceux de sa suite, qui ne s'arresterent ny recognurent iusques à ce qu'ils fussent prés de la marine. Dequoy l'Admiral s'apperceuant, il enuoya le Seigneur de Thais pour les rallier, & faire renir fort en quelques maisons prochaines, afin de ne mettre en desordre ceux qui estoient à prendre l'eau. Ce qu'il executa de sorte, qu'vn nombre de bons & d'asseurez soldats, qu'il auoit amenez auec luy, & plusieurs autres qui faisoient escorte aux aquerots, se mirent en escadron, & marchans droict aux Anglois, les repousserent à la montagne. Au moyen dequoy il n'y eut là pour lors autre perte. C D

Le Cheualier d'Aux deffait & tué par les Anglois.

1 C'est vne sorte d'armes, dit du Bellay, que les Anglois portoét en guerre.

Mais le Prieur de Capouë fut au mesme temps assailly par vn autre endroict, où toutesfois il se trouua si bien assisté, qu'il mist plus de trente-deux assaillans à mort, & contraignit les autres de se retirer. Quoy faict, & le lendemain venu, l'Admiral fist partir ses nauires, & demeura sur l'arriere-garde pour soustenir les Anglois, si d'auenture ils vouloient faire quelque saillie. Au partement elles eurent le vent fort à propos, & paruinrent iusqu'à Valsau deuant que les galleres ennemies les peussent atteindre. Ce lieu, lequel est à quatorze lieuës de Wight, sembla si plaisant aux François à cause de sa planure, que la volonté prist à plusieurs d'entr'eux d'y descendre. Ce qu'ils firent en l'absence de leur Colonnel, sans ordre ny conduite: & si tost qu'ils se furent vn petit esloignez de la marine, & aduancez deuers vn gros village, lequel ils apperceurent escarté des autres, ils donnerent dedans sous espoir

Deffaite des François à Valseau.

A d'y faire vn grand butin. Mais les Anglois les attendans auprés d'vn ruisseau fort profond à cause du reflux de la mer, & voyans que partie d'entr'eux auoient passé par dessus quelques planches, ils sortirent soudainement d'vn petit fort où ils estoient embuschez, rompirent le pont pour fermer le passage aux autres, & chargerent sur ceux qui estoient de leur costé si vigoureusement, qu'ils les contraignirent de fuir vers le ruisseau, dedans lequel il s'en noya quelques-vns, & ceux qui sçauoient nager le trauerserent, & garantirent leurs vies à la faueur de leurs compagnons estans de l'autre costé de l'eau, qui les soustinrent à coups d'arquebuses. Et sur ces entrefaites l'Admiral arriua, lequel à coups d'artillerie repoussa les ennemis, leur fist quitter le fort, & par ce moyen retira tous ses gens.

Il tourna par apres les voiles vers Blenchet, costoya Rie iusqu'auprés de Dowres, & de là reprist la route de Boulongne, où il rafraischit l'armée de mer de viures, & mist quatre mille hommes & trois mille pionniers en terre au Porter, afin de renforcer l'armée de terre, qui se dressoit pour assieger Boulongne. Mais cependant le vent se

Puissante armée du Roy d'Angleterre.

B print à souffler si fort que pour chercher le couuert, & se mettre en lieu de seureté, il fallut qu'il allast relascher vers l'Angleterre en vn lieu nommé les Parrais. Dequoy le Roy d'Angleterre ayant aduis, il pensa que l'occasion s'offroit de le deffaire entierement, & pour l'executer, fist mettre cent bons nauires au vent. Il y auoit quelques raisons, qui luy donnoient esperance de la victoire, sçauoir est, Que la violence des vents, & la commotion de la mer osteroit aux François l'vsage & le seruice de leurs galeres: &, Que son armée se presentant deuant la leur, la contraindroit sans combattre, ou de donner en terre & se perdre, ou de passer le destroit de Calais: chose qu'elle ne pouuoit faire sans desordre & grand danger. Deux partis qui luy sembloient esgallement aisez & faciles. Car s'ils attendoient à se leuer iusques à ce qu'ils l'eussent en teste & vinsent lors à desancrer, la courante & les vents qui le porteroient sur eux, les letreroient en terre: ou biens'ils ne bougeoient, il les trouueroit estarrez les vns des autres, & sans qu'il leur fust possible, à cause du mauuais temps, de se tenir serrez: & les abordant en si grand aduantage, les forceroit & se letteroit à trauers. Outre-plus, si pour obuier à ses inconueniens, & preuenir les efforts de son armée, ils

C venoient à se leuer de bonne heure: la mer & le vent les contraindroient d'aller en Flandres, où ils auroient à passer le destroit, qui leur seroit empesché sur leur retour. Ioinct qu'il pourroit auenir que le temps contraire les y retiendroit si longuement, qu'ils pourroient auoir faute de viures: & cependant luy, qui pour les attendre au passage viendroit à Boulongne, pourroit rompre & detourber le fort que le Roy François auoit resolu d'y faire.

Mais l'Admiral voulant remedier à cela, comme vn Flamand qui s'estoit la nuict precedente enfuy d'auec les Anglois l'asseura, que le iour mesme, ou le lendemain matin ils se pourroient trouuer sur son armée, il conclud par l'aduis des Capitaines, Qu'au changement du flux, si le vent venoit pareillement à changer ou calmer, on se leueroit pour se ietter en haute mer, en dressant touiours le chemin vers l'Anglois, afin de le pouuoir combattre au large, & là où le temps forceroit de demeurer; Que les galeres se tiendroient en leur lieu les pouppes vers la terre, & les grandes nauires se mettroient en la bataille au dessous tant serrées que le temps le permettroit

Conseil de l'Admiral pour la combatre.

D afin que l'armée d'Angleterre venant à l'execution de son entrepriſe, & voulant les aborder, elle eust à passer par deuant les galleres, lesquelles par ce moyen luy demeureroient au dessus du vent: & là où pour crainte de cét inconuenient elle essayeroit d'arriuer de bonne heure pour les combattre, elle ne pourroit faire en si peu d'eau: ou pour le petit interualle qui seroit entre les galleres & les nauires, seroit portée plus outre par la courante.

La chose ainsi resoluë, l'Admiral attendit le changement du flux à l'ancre, pour voir ce que le temps apporteroit. Mais recognoissant qu'il persisteroit tout le iour, il fut forcé d'attendre la marée le lendemain, qui le fauorisa tant en bonasse: auecque changement de vent, qu'il ne souhaittoit rien plus que de partir, & rencontrer les Anglois. Et sur ce point il descouurit quelques voiles & soudain enuoya des galleres pour les recognoistre, lesquelles s'en estans approchées trouuerét que c'estoient Flamands, & apprirent d'eux que l'armée d'Angleterre n'estoit pas loin de là. Ce que l'Admiral entendant, il se mist dedans le nauire rond lequel il auoit choisy pour combattre, & faisant donner plus auant aux galleres pour en sçauoir encore de plus cer-

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST. 1545.

taines nouuelles, commença de les ſuiure en toute diligence. Mais le temps eſtoit ſi calme; qu'il ne peut auancer chemin, qu'entant qu'il fût porté par les courantes. Et les Anglois ayans la veuë de ſes galleres, pour ne demeurer entre elles & ſon armée, durant le calme & la bonaſſe, s'efforcerent de gaigner le deſſus du vent, ce que les François taſcherent auſſi d'auoir, & naui gnerent ainſi preſque tout le iour, voire ſi prés les vns des autres, que l'on pounoit aiſément conter les nauires, & iuger de leur grandeur. A

En ceſte nauigation les Anglois porterent touſiours les proüës deuers la mer, & firent quelque contenance de vouloir combattre, bien que ſans perdre la veuë de leur terre: mais en fin ayans veu l'armée Françoiſe au deſſus du vent, & ſuiure en fort bonne ordonnance, ils mirent les voiles ſans plus diſſimuler, & dreſſerent leur chemin en pouppe deuers l'Iſle de Wight. Ce que le Baron de la Garde apperceuant, & deſirant de les retarder pour donner temps aux François d'approcher d'eux, il delibera d'attaquer en queuë quelques vnes de leurs nauires, leſquelles pour leur peſanteur eſtoient demeurées aſſez loin des autres, & par ce moyen allentir la retraite du reſte de l'armée: Le vent s'eſtoit rafraichy ſur le champ, & ſans aucune commotion B ny tourmente de la mer. Cela fut cauſe qu'ils ſe retirerent ſans deſordre: mais non ſans que les François euſſent loiſir d'eſtre plus de deux heures au combat auec eux, & de fort prés. Et comme il eſt certain que les Anglois ne les eſpargnerent pas de leur part: auſſi les galleres Françoiſes pour eſtre plus baſſes que les leur ſe trouuerent moins expoſées à la fureur de leur artillerie. L'eſcarmouche fut chaude & furieuſe, & ne tira-t'on pas moins de trois cens coups de canon tant d'vn coſté que d'autre. Mais la courante & le vent porterent enfin les Anglois droit vers leur port, & la nuict ſuruint qui miſt fin au combat. Ce que l'Admiral voyant, il ramena pareillement ſes gens en France, & les miſt à terre au Havre de Grace.

Combat de mer entre les François & Anglois.

XX.

Siege & fort deuant Boulogne.

C'eſtoit enuiron la my-Aouſt, auquel temps le Mareſchal du Biez auoit promis au Roy François, que ſon fort commencé deuant Boulogne, ſeroit en defence pour aſſieger la ville. A ceſte cauſe, le Roy qui ſeiournoit dedans Arques, & penſoit executer l'entrepriſe de Guines, de laquelle nous auons parlé cy-deuant, depeſcha le Seigneur de Langey vers ſon camp, pour luy faire rapport de l'eſtat dudit fort. Mais il ne le trouua non plus auancé que huict iours apres qu'on auoit commencé d'y trauailler. Car comme il n'eſtoit aſſis ſur la pointe ordonnée vis à vis de la Tour d'Ordre, pour empeſcher l'entrée du havre aux Anglois, ains en vn lieu dit Ourreau tout à l'oppoſite de la baſſe Boulogne: auſſi le fortificateur du Mareſchal appellé Anroine Mellon Capitaine Italien, luy ayant fait entendre, qu'il ne ſe trouueroit point là d'eau, & que pour la violence des vents les ſoldats n'y pourroient ſubſiſter, il auoit rendu ſon trauail deux mois entierement inutile & ſuperflu, pour n'auoir pas bien pris ſes meſures & compartimens. Neanmoins le Mareſchal ne laiſſa d'aſſeurer le Roy qu'il ſeroit preſt dedans huict iours: & voyant apres que cela ne ſe pouuoit faire, pallia ce defaut d'vne prompte inuention: il diſt à ſes Capitaines, qu'il eſtoit bien aduerty que l'Anglois s'aſſembloit à Calais pour venir par terre au ſecours de Boulogne, laquelle il eſtimoit affamée: partant qu'il eſtoit deliberé d'abandonner le fort, & de paſſer la riniere pour luy faire teſte, & le combatre s'il approchoit. Ce qu'il fiſt auſſi-toſt, & laiſſant trois ou quatre mille hommes dans le fort, s'en alla loger ſur le mont-Lambert, à la portée du canon des aſſiegez. C

Inutile & ſuperflu.

Le Mareſchal du Biez campe ſur le mont-Lambert.

D

Pluſieurs des Capitaines ne croyoient pas vray ſemblable que l'Anglois vouluſt hazarder vne bataille, & par terre venir rauictuailler ſa ville attendu que tous les iours il la rafraichiſſoit par mer ſans peril, & à la veuë meſme des François, & qu'en vn ſeul nauire on pourroit porter plus de viures qu'en mille chariots. Toutefois l'eſperãce de combatre ne laiſſa de faire anoller au Mont-Lambert toute la Nobleſſe de la Cour du Roy François, les Ducs d'Anguien, de Neuers, d'Aumalle, le Seigneur de la Trimoüille, le Comte de Laual, & autres, qui durant pluſieurs iours exercerent là leurs armes en diuerſes eſcarmouches, auec les ennemis. Et le Roy meſme faiſant eſtat de l'aſſeurance qu'il auoit euë du Mareſchal du Biez commença d'auancer en eſperanee que les bouleuards & courtines du fort ſeroient deſia bien hauſſées. Mais il ſuruint tout ſubitement deux motifs, qui le diuertirent de paſſer outre L'vn particulier à ſçauoir le decez du Duc d'Orleans ſon fils puiſné, qui ſaiſi d'vne fieure cõtinuë,

Eſcarmouches deuant Boulogne.

Mort du Duc d'Orleans.

A qu'aucuns estimerent pestilentiere, mourut le 8. iour de Septembre en l'Abbaye de Foreſt monstier, entre Abbeuille & Mentreuil. L'autre public, qui fut, que le Prince de Melphe enuoyé pour visiter le fort; rapporta qu'on seroit bien auant en l'hyuer, deuant qu'on le peust mettre en l'estat de seruice, si l'on n'auoit le soutien & l'appuy d'vne armée. Par ainsi le Roy voyant son esperãce perduë & la saison desia trop tardiue pour accomplir ses desseins, il se retira deuers Amiẽs en l'Abbaye de S. Fuscien. HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST, 1543.

Cependant les escarmouches ne laisserent pas de continuer au camp du mont Lambert. Et vn iour entr'autres, le Duc d'Aumale ieune Prince fils aisné du Duc de Guise voyant les François soustenir assez mollement l'assaut des Anglois, & desia prests d'estre renuersez, & faisant estat d'auoir du support de ceux de la compagnie, ils s'en alla fondre dessus vne de leurs troupes qui venoit attaquer les Francois par le flanc & d'abord les chargea si vigoureusement qu'il les arresta tout court. Mais comme il ne fut assisté ny suiuy de la facon qu'il esperoit, aussi receut-il vn coup de lance dedans la veuë, qui luy donna droit entre le nez & l'œil, & fourra le fer de trois quarres, enuiB ron demy pied dedãs la teste. Ce qui toutefois ne luy fist perdre ny les arçons, ny l'entendement: dequoy bien luy prist. Car s'il fust tombé de dessus son cheual, iamais hõme ne l'eust sauué des mains des gens de pied Anglois, qui n'en prenoient iamais guere à mercy. Le coup estoit tres dangereux, & les Chirurgiens tenoient sa vie en grand hazard. Mais Dieu la luy sauua, plustost que non pas les medicamens & rememes des hommes. Et cela n'empescha pas qu'il ne se fist encore aussi tost plusieurs autres beaux faits d'armes, à deux desquels François de Touteuille Seigneur de Mauille, & Iean de la Vieuuille Seigneur de Fretoy furent tuez.

Autres escarmouches.

Le Duc d'Aumalle blessé d'vn coup de lance.

Auantage des Anglois.

Aussi l'aduantage estoit-il grand pour les Anglois d'autant que du costé que l'on dressoit les escarmouches, sçauoir est en tirãt du chasteau de Boulogne vers les Tours d'Ordre, & de S. François, ou le Roy d'Angleterre auoit l'année precedente assis son camp pour assieger la mesme ville, & y restoit encore de grandes tranchées où ses Landsquenets estoient, & dedans lesquelles les François tomboient, pensans suiure ceux qu'ils auoient repoussez. Mais pourtant le Roy d'Angleterre ne se tint pas tellement asseuré de cét auantage, qu'il n'enuoyast en Allemagne faire leuée de dix mille
C Landsquenets & de quatre mille cheuaux, pour venir par les pays de l'Empereur ioindre son armée dedans la terre d'Oye: & auec ce renfort leuer le siege de deuant la ville. Dequoy le Roy François ayant aduis, & considerant que son entreprise de Guines estoit faillie à cause de l'hyuer, il pourueut aux auenuës du pays de Thierarche, & aux enuirons d'Aubinton, de Veruin, de Guise pour leur en empescher la descente: manda promptement au Mareschal du Biez qu'il assaillist, ruinast & bruslast la terre & Comté d'Oye, pour ce que Calais, Hames, & Guines, lesquelles l'Anglois possedoit en terre ferme, n'auoient rafraichissement que de là. Et pour ordonner des affaires selon l'occurrence, il s'achemina vers la Ferté sur Oize.

Leuée de Landsquenets pour le Roy d'Angleterre.

Le terroir d'Oye est marescageux & fertile en herbages, & peut contenir enuiron quatre lieuës de long, & trois de large. Il a d'vn costé la mer, & à l'vn des bouts la ville de Calais, à l'autre Graueliues, au pays de Flandres. Deuers la terre ferme, & le long de la riue du marais sont la ville de Guines & le chasteau de Hames: & au bout tirant en Arthois, la ville d'Ardres. Pour la seureté de ce terroir les Anglois auoient fait du costé de la mer de grands fossez ordinairement pleins d'eau; auec des remD parts: & pour les flanquer, dressé des forts & bastions, appellez blocuz entr'eux, où ils mettoient des garnisons, qui deffendoient l'entrée du pays. Mais l'affection que les François auoient au seruice de leur Prince, les emporta tout au trauers les canaux, droict contre le principal de leurs forts, lequel ils assaillirent si vluement que dedans peu de iours ils le forcerent, & mirent tout ce qu'ils trouuerent dedans au fil de l'espée. Les Anglois de Calais & des enuirons s'auançoient au nombre de deux mille & plus pour leur empescher le passage. La gendarmerie Françoise, qui marchoit deuant, les receut, & chargea pareillement de sorte, qu'elle les deffit, en tua
E la plus grande part, & contraignit le reste de se ietter à corps perdu dans les fossez, pour se sauuer, quoy que ce ne fust sans y perdre de son costé quatre vingts ou cent cheuaux, & plusieurs hommes d'armes. Cela faict, le camp se logea: Mais dés la nuict suiuante, il suruint vne si grande pluye, que des fossez, qui sont en ceste terre pour l'esgouter, elle en fist de grosses riuieres, & par ce moyen induisit les Fran-

Description de la terre d'Oye.

Deffaite d'Anglois en icelle.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

cois à ſe retirer, ſous conſideration qu'il euſt fallu preſque autant de ponts qu'il y auoit de trenchées. & que ſi la pluye continuoit, ils n'euſſent peu ramener l'artillerie ſans grand hazard. Ce que toutesfois ils ne firent qu'apres auoir bruſlé tous les villages du pays, iuſques aupres de Merc. A

Retraicte des François.

Mais pendans cela les Anglois entreprirent ſur le fort qui les tenoit en bride. Ils eſtoient forts en la haute & baſſe Boulongne, & tout autour de la Tour d'Ordre auoient faict vn autre fort de terre, bien flanqué, tant pour la conſeruation d'icelle, qui ſeruoit de protection aux nauires leſquelles entroient dedans le canal de la riuiere, que pour tenir plus grand nombre de gens en ſeureté. Deſſus ceſte confiance ils ſortirent vne nuict iuſques au nombre de ſept ou huict mille hommes en deliberation de ſurprendre le fort que les François pourſuiuoient deça l'eau vis à vis de la baſſe Boulongne. La pluſpart de la fortification eſtoit encore ſi mal auancée, qu'on y pouuoit monter ſans echelles, & n'y auoit entre la ville baſſe & le fort que la greue: de ſorte qu'on pouuoit tirer de l'vne en l'autre auec vne couleurine, & quand la mer eſtoit retirée, l'on n'y eſtoit pas en l'eau, iuſqu'au gros de la iambe. Ils en approcherent enuiron vne heure deuant le iour. Mais Thibaut Rouhaut Seigneur du Riou, Lieutenant du Roy François dedans le fort, & le Capitaine Villefranche ſon Lieutenant, ſentans leur ſecours loin, faiſoient le guet iour & nuit auec leurs ſoldats; dequoy bien leur priſt. Car de premiere arriuée les Anglois donnerent ſur le haut du rempart, & comme ils aſſaillirent furieuſement, auſſi furent-ils receus & ſouſtenus auec tant d'aſſeurance, que tout ce qui s'auança vers le haut fut tué, & le reſte renuerſé & mis à vau-de route.

Entrepriſe des Anglois ſur le fort de leurs ennemis.

B

Landſqueners au ſecours du Roy d'Angleterre.

D'autre coſté le Roy François aduerty que les Landſqueners, qui venoient au ſecours du Roy Henry, eſtoient paruenus iuſqu'à Fleurines, gros village au pays de Liege, à dix lieuës de Meſieres, n'eſpargna rien pour leur faire obſtacle. L'Empereur les auoit empeſchez de paſſer ſur les lieux de ſon obeïſſance. Craignant que ce refus ne les pouſſaſt à chercher paſſage au trauers de ſon Royaume à force d'armes, il depeſcha François de Bourbon Duc d'Anguien pour aller dans Guiſe auec trois cens hommes d'armes, & quelque nombre de gens de pied: enuoya le Seigneur de Langey dedans Meſieres auecques mille hommes de pied, & les arrierebans de Bourgongne, & partie de ceux de Champagne: & donna charge au Seigneur de Longueual ſon Lieutenant en Champagne de leuer la legion du pays, & garnir les paſſages ſur leſquels il iugeroit que l'ennemy voudroit entreprendre. Par ce moyen les Landſqueners ayans deſia ſeiourné trois ſepmaines à Fleurines, ſans pouuoir faire aucune reſolution de quelle part ils s'ouuriroient le paſſage, & voyans que le iour de leur payement venu les deniers en eſtoient encore en Angleterre, ils tournerent leurs enſeignes, ſe remirent au chemin par lequel ils eſtoient venus, & pour ſeureté de leur ſolde, emmenerent les Treſoriers & Commiſſaires du Roy Henry. C

Peſte au camp des François deuant Boulongne.

Mais comme les eſcarmouches continuoient entre les Anglois de Boulongne & les François du fort d'Outreau, les neiges, les pluyes, & le mauuais temps cauſerent la peſte dedans le camp des aſſiegeans, qui pour vne ſeule nuict emporta plus de ſix vingts ſoldats, & dura tout l'hyuer ſi furieuſement qu'en fin on ne fiſt plus d'autre ſepulture aux morts ſinon d'abatre ſur eux les maiſons, qui n'eſtoient que des trous en terre, couuerts d'appentis de paille ou de chaume. Elle appaiſa toutesfois ſa fureur vers le printemps, & donna loiſir aux deux parties de recommencer de plus belle à guerroyer & faire des entrepriſes. Il eſtoit beſoin de remettre des viures dedans le fort d'Outreau, où la neceſſité commençoit à preſſer les François. Le Seigneur de Senarpont Lieutenant du Mareſchal du Biez fut ordonné pour faire ceſte execution, & partit le iour de Paſques ſur le ſoir d'aupres Monſtrueil auec ſoixante hommes d'armes. Mais paſſant au pont de brique au deſſous du mont Sainct Eſtienne, il rencontra trois cens Cheuaux Anglois venus là de Calais pour l'empeſcher. L'eſcarmouche fut dreſſée de part & d'autre, & l'alarme en eſtant allée iuſqu'à Boulongne, ceux de dedans renforcerent leurs gens iuſqu'au nombre de ſept cens cheuaux, & quatre cens arquebuziers à pied; leſquels paſſans la riuiere, ſe vinrent embuſcher en vn village appellé Danes, entre Eſtappes, & le fort d'Outreau, pendant que Senarpont ietta dedans les viures & rafraichiſſemens qu'il conduiſoit, eſperans de le deffaire aiſement à ſa retraite. Mais comme il arriua ſur les gens de cheual, & vid que les arquebuziers n'eſtoient pas encore ioints auec eux, il delibera de tenter la D

1546.

fortune, & de les combatre auant qu'ils se puissent assembler. Leur Caualerie estoit
A en trois trouppes, deux desquelles se mirent en vne, & la troisiesme se tint sur les aisles pour charger Senarpont par les flancs. Ce qu'ils firent en sorte que le Comte Reingraue fut blessé d'abord, & porté par terre. Mais les hommes d'armes conduits derriere par le Mareschal du Biez arriuans incontinent apres à la charge, ils la firent si furieuse, que les Anglois n'eurent aucun moyen de les soustenir, ains y fut tué iusques à cent ou six vingts des leurs, entre lesquels mesmes se trouua le Mareschal de Calais chef de l'entrepriſe, & soixante & quinze *autres tous couuerts de cotaques de veloux pourfilé d'or & d'argent*, pris prisonniers.

Mort du Mareschal de Calais.

Quelque temps apres le Mareschal du Biez informé que les viures commençoient derechef à diminuer au fort, delibera d'y reietter de l'auictuaillement, & pour cét effect partit de son camp au dessus de Monstrueil, & prist le chemin du Mont sainct Estienne. Comme il en approchoit, il rencontra six mile Anglois conduits par Henry Comte de Suthry, pour luy preuenir son dessein. Et bien qu'il fust moindre en
B nombre, si ne refusa-t'il le combat, ains marcha droit vers eux, & les chargea si vaillamment & furieusement, qu'apres vn long chamaillis de part & d'autre, il les defit & repoussa iusques dedans vn petit fort, lequel il força sur eux, en tua prés de sept ou huict cens, & contraignant le Comte de Suthry de se sauuer à la fuite, en retint encore huict vingts prisonniers.

D'autres disent Surry, qui est tout vn, ou du Bellay l'appelle Milor Sotel.

Ces deffaites affoiblirent tellement les forces des Anglois, que Henry Roy d'Angleterre venant à cõsiderer la diminution de ses finances, le grand nombre d'hommes qu'il auoit perdus & perdoit tous les iours, & les infinis frais qu'il auroit encore à supporter, s'il vouloit tenir & resister plus longuement, il eut en fin esgard à l'obstination du Roy François à reconquerir sa ville de Boulongne, & comme il cognoissoit bien que l'Empereur (quelque ligue qu'il eust auec luy) ne visoit qu'à son profit particulier, delibera de mettre fin à la guerre & aux querelles d'entre le Roy
C François & luy. Ce qui luy fist entendre aussi tost & promist qu'enuoyant ses deputez à Ardres, il despescheroit pareillement les siens à Guines pour ceste fin. Le Roy François auoit desia si bien reteint les assiegez, qui n'en pouuoient presque plus. Neantmoins il consentit volontiers à ceste assemblée, par ce qu'il cognoissoit la mauuaise volonté de l'Empereur en son endroit, & que depuis la mort du Duc d'Orleans son fils, les principales conditions de leur paix estans comme annuelles, il ne desiroit auoir tout en vn mesme temps sur les bras deux tels ennemis que cét Empereur & le Roy d'Angleterre. A ceste occasion il deputa de sa part l'Admiral d'Annebaut & Raimond premier President de Rouen, pour aller à Ardres; & le Milord Dudley, Admiral d'Angleterre, depuis Duc de Northumbelland, se rendit à Guines pour l'Anglois. Ceux-cy s'assemblerent entre Ardres & Guines, & finalement apres auoir conuenu de plusieurs choses, accorderent vne ferme paix moyennant les conditions qui suiuent.

Pourparlers & traité de paix entre les Roys de France & d'Angleterre.

I. Que le Roy de France payeroit dedans huit ans huit cens mille escus au Roy d'Angleterre, tant pour les arrerages de la pension qu'il luy deuoit, que pour les frais de la guerre & plusieurs autres despenses faictes par ledit Roy aux fortifications de
D Boulongne & du Boulonnois.

Articles de la paix.

II. Et, Que moyennant ceste somme, le Roy d'Angleterre remettroit entre les mains du Roy de France Boulogne & tout le Boulonnois auec les places tant anciennes, que par luy nouuellement edifiées, comme le Mont-Lambert, la Tour d'Ordre, Ambleneil, Blacquenay, & autres en leur entier, & toute l'artillerie, viures, & munitions, qui estoient dedans icelles.

Ces conditions estant respectiuement accordées & signées par les deux Roys, l'Admiral Dudley vint par deuers celuy de Frãce pour luy voir iurer la Paix, & l'Admiral d'Annebaut alla par deuers celuy d'Angleterre, afin qu'il fist le semblable en sa presence. Le dernier, se voyant en necessité d'argent auoit pendant la guerre vsurpé les biens & reuenus des Hospitaux, & Maisons des pauures, & des Seminaires & Colleges, voire de toutes les fondations de Messes & seruices de son Royaume. Apres la paix, il commist vn autre acte, dont plusieurs ne luy donnerent pas beaucoup de louange. Car Henry Comte de Suthry l'vn de ses Lieutenants deça la mer ne fut pas plustoll de retour en Angleterre que pour quelque disgrace & dedain conceu, il le fist mettre en prison auec Thomas Haward Duc de Northfole son pere,

Hospitaux, Seminaires & Colleges vsurpez par le Roy d'Angleterre.

Thomas Haward Duc de Northfole condamné à perpetuelle prison.

HENRY VIII. ANS DE IESVS-CHRIST.

& quelques iours apres condamna le pere à finir ſes iours en la Tour, & le fils à perdre publiquement la teſte, pour auoir tenu quelques propos ſuſpects à ſa Maieſté. A

Maladie du Roy Henry.

Mais comme il eſtoit deſia vieil, & n'auoit pas moins regne que trente-huict ans, auſſi tomba-t'il incontinent apres malade d'vne maladie qui le miſt au cercueil. Se voyant proche de la mort, il voulut penſer à ſa conſcience, & fiſt aſſembler quelques ſçauans Prelats pour conſulter auec eux de ſon retour à l'Egliſe Romaine. En quoy toutefois il n'auança gueres, ou point du tout. Car les vns craignans de parler trop librement, n'oſerent pas luy dire la verité. D'autres par flaterie luy repreſenterent que c'eſtoit par vne diuine & bonne inſpiration qu'il auoit renoncé le Pape, & l'Egliſe Romaine. Et l'Eueſque de Wincheſtre, l'ayant plus hardiment que tous fait reſoudre à tenir les Eſtats auant ſon decez, & prendre leur auis d'vne choſe de laquelle dependoit tout l'heur ou le malheur de l'Angleterre, il ſuruint encore apres quelques courtiſans & Seigneurs, qui l'en detournerent entierement, de peur, comme il y a de l'apparence, que les biens de l'Egliſe dont ils eſtoient en poſſeſſion ne leur fuſſent diſputez, & qu'ils ne leur conuint rendre ce qu'ils auoient iniuſtement occupé. De ſorte B que toute ceſte conſultation ne luy ſeruit de rien, ſinon qu'apres pluſieurs calamitez & miſeres, elle luy fiſt naiſtre la volonté de faire vn bien, lequel en ſi grande extremité ſeruit d'vn grand ſecours aux pauures.

Egliſe des Cordeliers reſtablie. 1547.

Quelques iours deuant qu'il decedaſt, il commanda qu'on ouuriſt l'Egliſe des Cordeliers de Londres, de laquelle il auoit chaſſé les Religieux, & qu'on la purgeaſt pour ſeruir d'Egliſe parrochiale. Ce qui fut fait, & le troiſieſme iour de Ianuier on y celebra la Meſſe, où l'Eueſque de Rocheſtre ſon Aumoſnier exhorta le peuple à continuer d'oreſnauant les exercices de la Religion Catholique, & leut les patentes du Roy par leſquelles il donnoit en pur don à la ville de Londres pour l'vſage & ſeruice des pauures, ladite Egliſe des Cordeliers erigée en paroiſſe, l'Hoſtel Dieu de Saint Barthelemy, mille eſcus de rente annuelle, & deux autres Egliſes parrochiales baſties à l'honneur de S. Nicolas & de S. Eduin, qu'il vnit auec l'autre, & voulut qu'elle portaſt d'oreſnauant le nom *d'Egliſe de Ieſus-Chriſt fondee par Henry VIII. Roy d'Angleterre.*

Le Roy Henry communie ſous vne ſeule eſpece & meurt. C

Apres cela, comme il ſentit que la maladie ſe renforçoit, & l'affoibliſſoit dauantage, il fiſt derechef celebrer la Meſſe, & communia au ſacré corps du fils de Dieu ſous vne ſeule eſpece, comme il auoit accouſtumé. Quoy fait il rendit l'eſprit le 28. iour de Ianuier l'an mille cinq cens quarante-ſept, & receut les honneurs de la ſepulture à Windeſore, où l'on dreſſa ſur ſon corps vne tombe de cuiure entourée d'vn ouurage de fleurs & de figures, laquelle s'y void encores. Il eut ſix femmes, trois deſquelles porterent le nom de Catherine, deux celuy d'Anne, & vne celuy de Ieanne. Et les enfans qu'il laiſſa de trois d'icelles regnerent l'vn apres l'autre, ſuiuant l'ordonnance de ſon Teſtament. Car il declara par iceluy, Qu'il vouloit que ſon fils Edward né de Ieanne Seimer aagé de neuf ans luy ſuccedaſt le premier. Que s'il mouroit ſans enfans, Marie ſa fille née de la Royne Catherine viendroit à la Couronne. Et ſi ceſte-cy decedoit auſſi ſans hoirs de ſon corps, Qu'Elizabeth ſa fille, née d'Anne de Boullen, y ſeroit admiſe: Apres leſquels tous, la Couronne demeureroit au plus prochain heritier par droit commun. Ce qui s'accomplit finalement en la perſonne de Iacques VI. Roy d'Eſcoſſe comme fils de Marie petite fille de Marguerite ſœur dudit Henry, comme il ſera remarqué en ſon lieu. D

Sommaire des principales matieres contenuës au Liure XXI.

I. *Edvvard VI. du nom ſuccede à ſon pere Henry. Seize Tuteurs de ſon Royaume. Edvvard Seymer ſon oncle ſeul Protecteur de ſa perſonne & de ſon Eſtat. Cauſe de mettre la Doctrine de Luther en Angleterre. Sacre & Couronnement d'Edvvard. Mort de François I. Roy de France. Auquel ſuccede Henry II. ſon fils. Edicts de Henry VIII. abolis en Angleterre. Eſcoſſois defaits par les Anglois. Lettres du Protecteur d'Angleterre aux Bretons d'Eſcoſſe, pour les induire au mariage de leur Royne Marie auec Edvvard.*

II. *La Meſſe abolie en Angleterre. Eueſques Catholiques priſonniers. Hugues Latimer premier Apoſtre des Anglois. Armée des François en Eſcoſſe. Marie Royne des Eſcoſſois amenée en France. Edvvard protecteur d'Angleterre fait decapiter Thomas ſon frere. Bucer, Martyr, Oehin, & autres appellez d'Allemagne en Angleterre. Sedition pour la Religion.*

III. *Paul de Thermes en Eſcoſſe auec nouuelles forces. Henry II. conqueſte diuers forts ſur les Anglois entre Calais, & Boulogne. Le Protecteur d'Angleterre mis en priſon, & peu de temps apres deliuré. Paix entre la France & l'Angleterre. Reddition de Boulongne aux François. Diſpute en Angleterre touchant l'Euchariſtie. Eueſques Anglois refugiez à Rome.*

IV. *Edvvard Seymer Protecteur d'Angleterre decapité. Iean Dudley Duc de Northumbelland Regent du Royaume. Maladie, & mort du Roy Edvvard. Ieanne de Suffole declarée Royne d'Angleterre: mais auſſi toſt demiſe & empriſonnée.*

V. *Marie ſuccede au Roy Edvvard. Reſtablit la Religion Catholique. Fait mourir le Duc de Northumbelland.*

VI. *Pierre Martyr chaſſé d'Angleterre. Thomas Craumer Archeueſque de Canterbury priſonnier, auec Hugues Latimer & autres. Sacre & Couronnement de la Royne Marie.*

VII. *Conſpiration de Thomas Viat, & autres. Mort du Duc de Suffole, & de Ieanne ſa fille. Loix Eccleſiaſtiques de la Royne Marie. Elizabeth priſouniere.*

VIII. *Mariage de la Royne Marie, auec Philippes d'Auſtriche depuis Roy d'Eſpagne. Aſſemblée des Eſtats d'Angleterre. Retour & reſtabliſſement de Renaud de Pole Cardinal. Lequel abſoult les Anglois d'excommunication.*

IX. *Abiuration de Crannier & ſa mort. Renaud de Pole erée Archeueſque de Canterbury. Calais, Guines, & autres places reconquiſes par Henry II. Roy de France ſur la Royne Marie. Mariage de Marie Stuard Royne d'Eſcoſſe auec François Dauphin. Mort de Marie Royne d'Angleterre.*

X. *Elizabeth ſuccede à Marie, & eſt couronnée à Londres. Marie Stuard proclamée Royne d'Angleterre en France. Elizabeth change la Religion Catholique en Angleterre. Et ſe declare Chef de l'Egliſe Anglieane. Eueſques Catholiques priſonniers. Grands Officiers de la Couronne ſous Elizabeth. Religion Catholique auſſi changée en Eſcoſſois. Eſcoſſois ſe mettent en la protection d'Elizabeth. Mort de Henry II. auquel ſuccede François II. Mort de Marie Regente d'Eſcoſſe: & de François II. auquel ſuccede Charles IX. Naiſſance de Iacques fils de Marie Roy d'Eſcoſſe. Anglois chaſſez du Haure de Grace.*

XI. *Diuerſes propoſitions de mariage auec la Royne Elizabeth. Mort d'Henry Roy d'Eſcoſſe. Marie Royne d'Eſcoſſe, ſa femme priſonniere en Angleterre. Iacques VI. couronné Roy par les Eſcoſſois. Elizabeth excommuniée par le Pape. Conſpiration du Duc Northumbelland, du Comte de Vveſtmerland, & du Duc de Northfolc contre elle.*

XII. *Les Eſtats des Pays bas recherchent ſon alliance. Execution de Guillaume Parry. Ieſuites cruellement traitez en Angleterre. Le Comte de Derby Ambaſſadeur d'Elizabeth en France. Eſtats receus par elle en ſa protection. François Drack, Vice-Admiral d'Angleterre pille les coſtes des Indes. Mort de Charles IX. auquel ſuccede Henry III.*

XIII. *Condamnation de la Royne d'Eſcoſſe*

Harangues de Pompone de Bellieure Ambaſſadeur de France à la Royne Elizabeth pour ſa deliurance. Eſt executée à mort.

XIV. *Puiſſante armée de mer du Roy d'Eſpagne pour conquerir l'Anglet. Declaration de la ſentence du Pape Sixte V. contre la Roine Elizabeth. Armée nauale des Eſpagnols defaite par les Angloiſz & le triomphe d'Elizabeth pour ce.*

XV. *Mort d'Henry III. auquel ſuccede Henry IV. Roy de France & de Nauarre. La Royne d'Angl. luy enuoye du ſecours, Le Comte d'Eſſex general d'vne ſienne armée de mer conqueſte Calais. Alliance d'Henry IV. & d'Elizabeth.*

XVI. *Guerres de la Royne Elizabeth en Irlande.*

XVII. *Couſpiration des Comtes de Gauric contre Iacques IV. Roy d'Eſcoſſe. Et du Comte d'Eſſex contre la Royne d'Angleterre. Laquelle le fait executer à mort.*

XVIII. *Ambaſſade du Duc de Biron en Angleterre. Maladie de la Royne Elizabeth, qui declare Iacques VI. Roy d'Eſcoſſe ſon ſucceſſeur. Sa mort ſes funerailles, & ſa ſepulture.*

A

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

B

D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE VINGT-VNIESME.

EDVVARD VI.

C IL s'eſt veu ſur la fin du Liure precedent que HENRY VIII. du nom Roy d'Angleterre, inſtitua pour ſucceſſeur de ſa Couronne EDVVARD VI. auſſi du nom ſon fils, aagé de neuf ans, auquel il ſubſtitua Marie ſa fille de la premiere femme, & à Marie, Eliſabeth fille de la ſeconde. De cette inſtitution, & du regne de ce ieune Prince s'enſuiult vn changement de la Religion en Angleterre, comme nous dirons. Car iaçoir que Henry ſon Pere euſt chaſſé toute l'authorité du Pape hors du Royaume, & defendu ſur peine de la vie de l'aduoüer pour Chef de l'Egliſe: toutesfois comme il a cy-deuant eſté monſtré, il retenoit toute la doctrine Apoſtolique & Romaine.

EDVVARD VI. I.

Edvvard VI. du nom ſuccede à Henry VIII. 1547.

Il auoit bien fait inſtruire ſon fils en icelle dés ſes premiers ans. Mais eſtant au lict de la mort il luy bailla ſeize Tuteurs, & entre iceux Edward Seymer Comte d'Herford, & grand Chambellan de toute l'Angleterre ſon oncle, qui luy fiſt changer & corrompre ſa premiere inſtruction. Car les autres Tuteurs baillerent depuis la principale charge de la tutelle à ceſtuy-cy, pour ce qu'on eſtimoit qu'il luy ſeroit fidelle, & luy donna-t'on vn tiltre fort honorable, en le qualifiant PROTECTEVR DV ROY, ET DV ROYAVME. Il priſt dauantage, & porta le nom & la dignité de Duc, pour ce que le Roy le gratifia de la Duché de Sommerſet. Et cõme il eſtoit affectionné à la doctrine de Luther, auſſi miſt-il peine qu'elle fuſt receuë, & perſuada au Roy de l'embraſſer. En quoy il eut pour compagnons & adiuteurs Richard Coxe & Iean Chec precepteurs de la perſonne Royale, & Thomas Cranmer Archeueſque de Canterbury, Primat & Metropolitain d'Angleterre, tous hommes de grand ſçauoir, mais pareillement imbus de la doctrine de Luther.

Seize Tuteurs baillez au ieune Roy Edvvard.

D Edvvard Seymer protecteur du Royaume d'Angleterre & Duc de Sommerſet.

Cauſe de mettre la doctrine de Luther en Angl.

Ce Cranmer auoit eſté cauſe que le Roy Henry s'eſtoit ſeparé de l'Egliſe Romaine & auoit renoncé la Chaire de S. Pierre en intention d'eſtablir la nouuelle ſecte de Luther dans le Royaume. Ce qu'il n'auoit peu faire du viuant de Henry, il le parfit durant le Regne d'Edward ſon fils, à l'ayde & adueu du Protecteur de l'Eſtat. Et comme ce ne fut pas tout d'vn plain coup, ains inſenſiblement, & petit à petit il ne laiſſa de couronner & ſacrer Edward à Weſtminſter le vingt-quatrieſme iour de

Couronnement du Roy Edvvard VI.

EDVVARD VI. ANS DE IESVS-CHRIST.

Feurier, ſuiuant les anciennes coutumes & ceremonies obſeruées au Sacre & Couronnement des Roys d'Angleterre. A

Mais cependant le Roy François, qui s'eſtoit retiré dans Saint Germain en Laye, apres la paix de Boulogne, receut là les nouuelles du treſpas du Roy Henry, pour lequel il porta de grands ennuis, tant à cauſe de l'eſperance qu'il auoit de faire enſemblement vne alliance plus eſtroite & ferme que celle qu'ils auoient commencée, que parce qu'ils eſtoient preſque d'vn aage & de meſme complexion. Ce qui luy apporta beaucoup d'alteration & de changement à ſa ſanté: & prenant cette mort comme vn preſage & pronoſtic de la ſienne prochaine, il fut deſlors recognu beaucoup plus penſif qu'auparauant. De fait, peu de iours apres vne fievre lente le ſaiſit, pour la diſſipation de laquelle il courut par pluſieurs & diuers lieux propres aux exercices & plaiſirs de la chaſſe, la Muette maiſon nouuellement baſtie à deux lieuës de ſainct Germain, au bout de la foreſt, Villeprenx, Dampierre anpres de Cheureuſe, Limouts, ſainct Germain, Rochefort, & delà s'en vint coucher à Rambouillet, où le deduit de la chaſſe & de la vollerie l'ayant fait ſeiourner quelques iours, ſa fievre ordinaire renforça de ſorte, qu'elle ſe conuertit en cõtinuë, & finalement l'emporta le dernier iour de Mars auant Paſques, 1547. apres qu'il eut regné trente-deux ans, & plus. Il fut enterré le vingt-quatrieſme de May dedans l'Egliſe ſaint Denis. Et deux de ſes fils François & Charles, dont le premier eſtoit decedé vnze ans deuant, & l'autre deux ans furent inhumez au meſme temps. Car leurs corps eſtoient demeurez iuſques alors ſans ſepulture.

Le Roy François aueрty de la mort du Roy Henry.

Il tombe en appreh. nſion, qui luy cauſe la fieure.

De laquelle enfin il meurt à Rambouillet.

Son enterrement & celuy de ſes enfans.

B

Reſtoit Henry II. du nom, qui luy ſucceda à l'aage de vingt-huict ans, & fut ſacré à Reims le 25. iour de Iuillet. Enuiron lequel temps les Edicts & Conſtitutions du Roy Henry VIII. touchant la Religion, deſquels nous auons parlé au Liure precedent, furent abolis & caſſez par Arreſt public, & les images & ſtatuës oſtées des Temples d'Angleterre. Ce qui donna commencement à la predication du Lutheraniſme. Et pour l'eſtablir & fonder plus facilement & fermement, Edward Seymer Gouuerneur & Protecteur du Royaume s'obligea à tous les principaux Seigneurs & Milors, & s'aquiſt leur affection & bien-veillance, perſuadant au Roy de les honoter de nouuelles dignitez. Ainſi le frere de la Royne Catherine, ſurnommé Parre, Comte d'Eſſex, fut fait Marquis de Nortampton: Thomas Seymer frere du Protecteur, crée Baron de Sudley, & Admiral d'Angleterre: Iean Dudley Baron de Liſſen, fait Cõte de Watwic, Edmõd Sheffeld & Richatd Riccie declarez Barons: tous leſquels eſtoiẽt de la ſecte de Luther. Il n'y auoit des grãds que Thomas Wriſley Chancelier du Royaume, le Comte d'Arondel, & quelques Eueſques, qui maintinſſent la Religion Catholique: encore les chaſſa-t'on à la fin. Et la puiſſance abſoluë de toutes choſes demeura vers le Protecteur: en ſorte qu'il ne ſe paſſa rien depuis ſans ſon commandement tant en la Police de l'Eſtat, que de l'Egliſe. Regent, Protecteur, Vice-Roy, Vice-Pape. Il commença à eſtre tout, & à manier le ieune Roy ſon neueu ſelon ſa fantaiſie.

Henry II. du nom luy ſucceде.

Edicts de Henry VIII. abolis en Angleterre.

Creation de nouueaux Comtes.

Thomas VVriſley Chancelier.

C

Le premier effet de cette puiſſance & authorité parut en vne groſſe bataille qu'il gaigna contre les Eſcoſſois, à Pinkincleucht. La cauſe de la guerre eſtoit celle meſme du temps du Roy Henry, c'eſt à ſçauoir que les Eſcoſſois ne vouloient donner leur petite Royne Marie au Roy Edward. Apres la victoire les Anglois entrerent en pays, & prenans Leilbourg, & quelques autres places ſur les Eſcoſſois eſtendirent leurs limites aſſez loin dedans l'Eſcoſſe, puis ſe retirerent. Mais pour ce que les Eſcoſſois auoient touſiours bon cœur, & ſe fioient aux promeſſes & forces de Henry Roy de France fils & nouueau ſucceſſeur de François I. le Protecteur d'Angleterre Duc de Sommerſer, & les autres Conſeillers du Roy Edward, les voulurent induire à paix & reconciliation, par vn eſcrit qu'ils leur enuoyerent le ſixieſme iour de Fevrier mil cinq cens quarante huict en telle ſubſtance.

Guerre & victoire des Anglois contre les Eſcoſſois.

D

1548.

Cõbien que vous qui eſtes inferieurs de cauſe & de deffence, deuiez par droict & raiſon commencer, veu que noſtre domination à ſa vogue, & s'eſtend bien auant en voſtre pays: toutesfois nous ne nous pouuons garder de vous aduertir de voſtre ſalut. Deuant la bataille de l'année paſſée nous vous auions inuitez à paix & amitié, & vous auions declaré noſtre intention & volonté. Mais noz lettres furent eſchées & retenues par vos Capitaines, & le Regent du Royaume, & ne vous ont eſté renduës. Car ils ne ſe ſouciẽt de vous en aucune

Lettres du Protecteur d'Angl. aux Eſcoſſois.

EDVVARD VI. ANS DE IESVS-CHRIST.

manieres, ny de ce qui vous peut aduenir, pourueu qu'ils soient à leur aise. Parquoy ils vsent
A à present de leurs ruses & finesses, & ne permettét que vous soyez informez de nostre vouloir
& intention nous pretendons par ces presentes, que nous nous sommes mis en toute deuoir. Les
Anglois ont eu plusieurs batailles contre les Escossois, & de fort aspres, & n'y a doute que
ceux qui lisent les Histoires, ou qui oyent parler de ce qui s'est fait iadis, ne s'estonnent grandement, que deux nations d'vn mesme pays & presque d'vne mesme langue soient en si horrible discord, & est certain que tels desireroient grandemẽt que par quelque moyen l'isle fust vnie, & regie par vn mesme Seigneur. Mais tous confessent qu'il n'y a voye plus commode que par mariage. Et Dieu ayant pitié de vous, vous monstre ce chemin, & vous met comme dedans le sein vne occasion tres-vtile. Vostre Roy [1] mourut tost apres qu'il eut perdu la bataille, laquelle il auoit liurée contre sa foy, soit qu'il se fust melancolié soit qu'il eut autre cause. Il auoit trois enfans, deux fils & vne fille. Et certes les fils pouuoient empescher que l'vniõ de vous & de nous ne se fist. Mais Dieu les a pris tous deux quasi en vn mesme iour, & en enfance, & vous a laissé vne petite fille seule heritiere, qui estoit née vn peu deuãt
B la mort du pere. Mais il nous a donné vn Roy de grande esperance nommé Edvvard fils heritier de Henry. Quoy? ne voyez vous point vn lien preparé de perpetuelle & immortelle amitié? Telle occasion a souuent esté desirée: mais il y a huict cens ans qu'elle ne s'est trouuée telle. Ce que ceux mesme qui empeschent la paix entre vous ne peuuent nier, mais disent que nous voulons par ce moyen vous seigneurier & reduire en seruitude. Ce que nous auons refuté au long il y a vn an par les lettres que nous vous enuoyasmes: & à present nous prenõs Dieu à tesmoin, que l'intention du Roy est de faire entre nous vne amitié indissolnble. Si vous en faites refus, & nous esmouuez derechef par vostre opiniastreté, à prendre les armes, ie vous prie, à qui imputera-tou la cause des maux communs? Vous auez accordé en plein Conseil à nostre Roy la petite fille heritiere de vostre Royaume. De cela, les lettres en sont passées, lesquelles sont confirmees par le seeau public du Royaume. Plusieurs asseurances données, il fut aduisé qu'on bailleroit ostages iusques à ce que tous deux fussent en aage. Ces lettres vostres sont entre nos mains, & en feront foy à iamais. Hamelton Comte d'Arrane,
C & Regent de vostre Royaume, n'a seulement assisté à ces choses, mais aussi les a gouuernees. Mais depuis que le Cardinal de Sainct André, & quelques autres Prelats Ecclesiastiques l'eurent intimidé & effrayé luy monstrans grande esperance de l'autre part, il a rompu les accords, & a violé la foy. Parquoy la cause de tous les maux qui vous sont cependant aduenus, luy doit estre imputée. Car il se faut prendre à luy de ce que vous auez perdu tant de forteresses & chasteaux: de ce que tant de vos gens sont demeurez sur le champ de bataille: & de ce que nous sommes entrez si auant en vostre pays.

Mais quelle fin attendrez-vous de cette opiniastreté & desloyauté? Encore que nous soyons victorieux, neantmoins nous vous offrons la paix. Nous tenons vne grande part de vostre Royaume, & vous communiquons l'Angleterre. Nous vous quittons volontairement ce qu'on a coustume d'imposer aux vaincus pour ignominie: c'est de leur faire perdre le nom de leur nation, quand on les ioinct & entremeste auec le peuple victorieux & ne faisons refus de reprendre l'ancien nom de Bretons. Y a-il chose que nous puissions faire dauantage? Tout le monde ne iugera-il pas que nous auons iuste cause de combattre quand vous ne receuez des conditions si liberales, honnestes, & equitables? Nous
D vous faisons toutes ouuertures à nostre amitié: & ne chassons vostre Royne, mais nous nous la voulons eleuer par dessus l'Angleterre, auec sa fille. Outre cela, nostre intention n'est point de casser vos loix: car l'Angleterre, & la France, & les Prouinces de l'Empereur vsent de diuerses loix. Ceux qui empeschent la paix vous mettent ces terreurs au deuant, mais tels ont plus d'esgard à leurs conuoitises & profits, qu'à vostre salut. Retirez vos yeux, & considerez l'Estat de vostre republique. Vous Auez vne petite fille heritiere du Royaume, laquelle il faudra marier quelque iour. Elle se mariera donc ou à quelque Prince de vostre nation, ou à quelque estranger. Si elle prend vn des vostres, nostre droict nonobstant nous demeurera tout entier: & cela esmouuera des enuies & discordes ciuiles. Si vous la pourueoyez à vn estranger, vous nous aurez ennemis perpetuels & seruiez miserablement à vne nation estrangere. Il vous faudra mander secours de bien loing, & ne se peut dire combien la gendarmerie qui vous sera enuoyee, fera de dommage, & se portera fierement & insolemment enuers vous. Car ils se persuaderont, que tout vostre salut gist en leur protection & deffence. Quoy? ils vous rauiront vostre Royne, & la transporteront où bon leur semblera, & s'il leur vient guerre de quelque costé,

[1] Iacques V. du nom.

[2] Les Historiens d'Escosse contredisent à ce point.

Les maux qui viendront pour s'allier aux estrangers.

EDVVARD VI. ANS DE IESVS-CHRIST.

(choſe qui peut aduenir) ils ne penſeront à autre choſe qu'à deffendre eux & leurs biens: & vous meſpriſeront iuſques à vous abandõner en proye. Que ſi d'auanture ils vous enuoyent des Capitaines ſans ſoldats, ils vous donneront la loy & vous commanderont: & s'il y a quelque choſe de bien fait, s'en attribueront la gloire totale: mais s'il aduient quelque deconfiture, tout le meschef tombera ſur vous qui neantmoins expoſerez voſtre vie & voſtre ſang. Et l'exemple domeſtique vous peut monſtrer le danger qui eſt d'vſer d'ayde d'eſtrangeres. A

Mutations de pluſieurs peuples.

Les peuples de cette Iſle, nommez Bretons, appellerent iadis les Saxons & les Anglois à leur ayde, par leſquels ils furent depuis chaſſez du pays, & repouſſez aux montagnes & paluds de Galles. Les Pictes, gens courageux & vaillans ont eu autresfois leurs demeure entre les Anglois & Eſcoſſois: qui les deffendirent quelque temps de l'ennemy, & finalemẽt les accablerent de ſorte qu'il n'en reſte pas ſeulement auiourd'huy le nom. Le pareil n'eſt-il pas aduenu aux Gaulois quand ils ont vſé du ſecours des Fraues ou Francous, appellez maintenant François? Et de noſtre temps aux Grecs & aux Hongres, quand ils ſe ſont voulus ſeruir du ſecours des Turcs? Les Goths n'ont-ils pas occupé par ce moyen en l'Italie, & les Lombards toute la Lombardie lors dite Inſubrie? Si vous eſtes ſages, ne prenez enuie d'eſprouuer la fiereté & inſolence d'vn gendarme eſtrauger: mais appaiſez ce monceau de maux par nopces, paix & affinité honnorable, & vous mettez deuant les exemples & mœurs de nations circonuoiſines. B

L'Empereur Charles cinquieſme ioüiſt ainſi d'Eſpagne, & de Bourgougne. Le Roy de Frãce à acquis la Duché de Bretagne par tel moyen, & les autres nations ſont toutes le ſemblable. Car il y a ſeulement deux voyes, par leſquelles les guerres preuuent fin: aſſauoir par force & victoire, ou par mariages. Si la violence & force vous deſplaiſt, que ne receuez-vous l'autre qui vous eſt offerte, & qu'autre fois vous auez ſolemnellement accordée.

Nous cognoiſſons bien ceux qui vous retirent des bons & ſalutaires conſeils. Ce ſont quelques Prelats Eccleſiaſtiques, & le Regent du Royaume. Mais prenez garde, que ceux ne ruinent totalement voſtre liberté, qui tant ſouuent ont rompu leur foy: & qu'eſtans corrompus par dons, comme par le guerdon de trahiſon, ils ne liurent vos bouleuers & forteresſes aux Eſtrangers. Quoy faiſant, ils vous donneront à entendre, leur deſſein eſtre, que les Eſtrangers les deffendent contre nous, ores qu'ils faſſent leur proiect de ſe fortifier par iceux, pour vous tenir en bride. Et qui ne void quel pauure Eſtat ſera tant celuy du Royaume que le voſtre? O la miſerable & calamiteuſe obſtination: Nous ſommes clos de tous coſtez de la Mer Occeane comme d'vn rempart & muraille tres-ferme: ſi nous eſtions vnis de courages, nous ſerions les plus heureux du monde, & pourrions faire icy vne Monarchie tres-floriſſante. Si cette raiſon ne touche en rien vos cœurs, au moins que la calamité que vous auez dés long-temps receuë, & celle qui vous menaſſe, vous puiſſe eſmouuoir, auec la reuerence & la crainte de Dieu, qui vange la foy & les contracts violez, & a ſi fort en horreur toute conuoitiſe de guerre, qu'il la punit par de grieues peines. C

Les Anglois demandent Marie Royne d'Eſcoſſe, pour Edvvard leur Roy.

Nous demandons voſtre Royne, qui nous a eſté accordée, & ſuiuons la voye de paix, laquelle Dieu par ſa volonté infinie nous a enſeignée, & requerons que vous ſuiuiez les meſmes traces. Vous aduertiſſant, que ſi nous ſommes refuſez en nos demandes, neceſſairement il nous faudra faire la guerre. Et proteſtons qu'à l'ayde de Dieu, duquel vous meſpriſez la parole & la voix, nous pourſuiurons noſtre droict à feu & à ſang. Parquoy, il ſera licite aux gens de bien, qui ſont entre vous angoiſſez pour les miſeres du pays, & penſent que la foy donnee ſe doit garder, de ſe retirer par deuers nous, quels qu'ils ſoyent. Car ils peuuent eſtre aſſeurez que nous leur porterons toute amitié & fidellité. Et afin que nous puiſſions trafiquer les vns auec les autres, il n'y a pas long-temps que le Roy a fait vn Edict, pour monſtrer la bien-veillance qu'il a enuers vous: Et s'il s'apperçoit que ce bien fait ne ſoit mal employé, il a deliberé de vous faire dauantage. Ce qu'il veut vous eſtre ſignifié de par luy. D

II.

A quoy les Eſcoſſois ne veulent entendre.

Les Eſcoſſois ayans leu cet eſcrit, & ſe fians au ſecours de la France ils n'y voulurent preſter l'oreille, principalement à cauſe du changement, qu'ils voyoient eſtre de iour en autre fait en la Religiõ des Anglois. Et de fait, le Protecteur d'Angleterre non content d'auoir ſupprimé les Cõſtitutions de Henry VIII. lequel bien qu'ennemy de la Primauté des Papes en l'Egliſe, auoit neantmoins touſiours fermement

A tetenn toute la croyance des Catholiques, & d'auoir commandé qu'on ostast les images des Saincts hors de tous les Temples, ainsi que nous auons desia dit: il commença encore en ce mesme temps à proposer d'abolir entierement la Messe par toute l'estenduë du Royaume. A quoy les Eueſques, Estienne Gardiner de Wincestre, Edmond Boner de Londres, Iean Tonstal de Durham, & Nicolas Heth de Rocgestre, s'opposerent courageusement, & maintinrent en l'assemblée des Estats conuoquez à cet effet, qu'il ne falloit rien innouer ny changer en la Religion, pendant la ieunesse & minorité du Roy. Mais leurs oppositions & protestations ne seruirent de rien: encore que Marie sœur du Roy les portast, comme ferme Catholique que elle estoit, & qui ne laissa de faire touſiours dire & celebrer, comme le seruice diuin en Angleterre. Ains fut la Messe abolie par vn Decret publié, & toutes les ceremonies de l'Eglise Romaine chassées d'Angleterre par le moyen qui s'ensuit.

EDVVARD VI. ANS DE IESVS-CHRIST.

Eueſques Catholiques en Angl.

Marie sœur du Roy femme Catholique.

Messe abolie.

Estienne Eueſque de Vincestre sousteno it plus resolument que tous les autres, que les Decrets qui se faisoient & feroient en ce bas aage du Roy, estoient de nulle va-
B leur. A cause de cela commandement luy fut fait de se tenir en sa maison, & ne paroistre plus en public. Mais estant eslargy n'aguere, & lors qu'on estimoit qu'il eust changé d'opinion, il prescha deuant le Roy & les grands Seigneurs, & leur declara constamment sa conception & croyance. Ce qui colera tellement le Protecteur, qu'il le fist incontinent mettre en prison, & auec luy les Eueſques de Londres, de Durhan, & de Rocheſtre, il les priuoit tous par la perte & priuation de leurs Eueschez, deffendit à tous Prelats & Predicateurs Catholiques de monter en Chaire & donna liberté seulement à ceux qui suiuoient la doctrine de Luther, & de Zuingle, de preſcher & catechiſer le peuple. Ce qui fut de tel effect, qu'au bruit de cette permiſſion, Hugues Latimer, à qui le Roy deffunct, pere d'Edward, auoit osté l'Eueſché de Worcheſtre, à cauſe dit vn Hiſtorien, *Qu'il auoit mangé de la chair vn Vendredy Sainct*, & qu'on le soupçonnoit imbu du Lutheraniſme, commença à tonner & haranguer par tout en ſorte, qu'en peu de temps il diuertit vne grande partie des Anglois de la Religion & Pieté Catholique, & s'acquiſt entr'eux le ſurnom de premier Apoſtre d'Angleterre, lequel ils donnoient auparauant à ce docte & deuot Moine
C Auguſtin, qui les auoit conuertis à la foy du temps de Gregoire le Grand.

Estienne Eueſque de Vincestre priſonnier auec d'autres.

Latimer premier Apoſtre des Anglois.

Mais durant cela le Roy de Frãce Henry bien informé de la guerre que les Anglois auoient n'agueres faite en Eſcoſſe, au preiudice de l'alliance ancienne des François & des Eſcoſſois, enuoya de nouuelles forces à leur ſecours, ſous la conduite du Seigneur d'Eſſé, Pierre Stroſſi General des bandes Italiennes, le Seigneur d'Andelot Colonnel de l'Infanterie Françoiſe, & le Comte Reingraue chef des Landſquenets l'accompagnerent, afin de contrequarrer par terre les armes Angloiſes. Et Leon Stroſſi Prieur de Caponë les aſſaillit par mer. Ce qui leur ſucceda ſi heureuſement, qu'en bref ils reconquirent tout ce que les Anglois auoient occupé ſur l'Eſcoſſe, & ſuiuant l'accord des trois Estats aſſemblez premierement à Striueling, & depuis en la ville d'Hadinton, la Princeſſe Marie Stvvard fille & vnique heritiere du feu Roy Iacques V. du nom, qui n'auoit lors que ſix ans fut amenée dans la France par les Seigneurs de la Broſſe & de Villegaignon, pour oſter & retrancher toute eſperance aux Anglois d'en auoir iamais la iouyſſance.

Armée de François en Eſcoſſe.

Marie Royne d'Eſcoſſe amenée en France.

1549.

Auſſi l'Eſtat d'Angleterre fut-il fort troublé en ce temps, que les Anglois n'eurent
D preſque le moyen de penſer à ſe deffendre contre les armes Françoiſes. Edvvard Duc de Sommerſet, oncle du Roy & Protecteur du Royaume, auoit vn propre frere nommé Thomas, Admiral. Il conceut ſur luy quelque ſoupçon, ou bien ſe laiſſa perſuader qu'il affectoit le Royaume & vouloit mettre le ieune Roy en ſa main. Parquoy il le fit prendre, & information faite, il fut condamné à eſtre decapité. Ce qui fut executé le vingtieſme iour de Mars. Il auoit en mariage Catherine Parre veufue du Roy Henry: ce qui augmenta dauantage le ſoupçon. Mais l'enuie & l'emulation des femmes, ſelon que penſent aucuns, y aida beaucoup. Et d'autres diſent, que toutes les plus grieſues accuſations qu'on propoſa contre luy, furent qu'il portoit le party de ceux qui ſuiuoient l'Egliſe Romaine, & par conſequent qu'il conſpiroit contre le Roy.

Edvvard Protecteur d'Angleterre fait decapiter Thomas ſon frere.

Quoy que c'en ſoit, cette mort fut ſuiuie d'vne ſedition populaire qui ſe forma pour le changement de la Religion. Et voicy comment en peu de mots. Thomas Cranmer Archeueſque de Cantorbury, & Primat d'Angleterre n'auoit autre ſoing

EDVVARD VI. ANS DE IESVS-CHRIST.

que d'auancer les eſtudes des lettres, & la doctrine des Proteſtans. Voyant donc le danger où les gens doctes de la ſecte de Luther eſtoient en Allemagne, à cauſe des guerres de l'Empereur contre les Princes, il ſollicita par freqnens voyages principalement Martin Bucer, Pierre Martyr, Bernardin Ochin, & Paul Fagius tres-ſçauant en la langue Hebraïque, pour les faire venir en Angleterre, & leur promiſt toute bien-veillance & fidelité, Ceux-cy, du conſentement de ceux de Strasbourg, où ils s'eſtoient retirez comme à refuge, ſe mirent en chemin le premier iour d'Auril, pour aller ietter parmy les Anglois les ſemeuces de leur nouuelle doctrine. Leur venuë fut agreable au Roy Edward, & quaſi à toute la Nobleſſe, & apres auoir ſeiourné quelque temps chez l'Archeueſque Cranmer, ou les enuoya les vns en l'Vniuerſité de Cambridge, & les autres en celle d'Oxford pour enſeigner. Ce qu'ils firent les vns ſelon la ſecte de Zuingle, & les autres ſelon celle de Luther, pour ce que le Protecteur de Sommerſet eſtoit Zuinglien, & l'Archeueſque Cranmer Lutherien. Et ce iuſques à ce que le Parlemẽt aſſemblé pour accorder cette diuerſité, baſtit vne autre particullere forme de creance & de Religiou, & cõmanda que le Caluiniſme, qui commençoit lors à s'eſpandre bien auant par la France fut meſlé parmy le Luteraniſme: de façon toutesfois qu'on n'altera pas tout, ains l'aiſſa-t'on quelque difference entr'eux, & les Caluiniſtes François & Lutheriens.

A

B

Bucer, Martyr, & Ochin appellez d'Allemagne en Angleterre.

Nouuelle Religiõ baſtie par le Parlement d'Angl.

Mais le peuple trouua cela de ſi mauuais gouſt, qu'il en eſmeut vne groſſe ſedition en Angleterre, & commença d'inſiſter que les ſix decrets du Roy Henry touchant la Religion fuſſent remis en pratique & vigueur. A quoy ſe ioignit auſſi d'ailleurs vne autre mutinerie pour les terres & champs. Car le vulguaire ſe plaignoit, que la Nobleſſe s'eſtoit emparée de la plus part des terres, leſquelles appartenoient pardeuant au commun & les auoit appliquée a des foreſts particulieres. Ceux de Den firent de meſmes plaintes entr'autres. Et comme ils ſe mettoient tous en armes, & que la choſe ſembloit deuoir eſtre fort perilleuſe, pour ce qu'ils ne vouloient eſcouter aucunes admonitions ny remonſtrances, le Roy & les Conſeillers de ſon Eſtat enuoyerent querir deça la mer toutes les forces, leſquelles ils preparoient cõtre Henry Roy de France, Cleuois, Gueldrois, Bourguignons, Allemans, Anglois, pour les faire marcher contr'eux, bien qu'a regret, Et par ce moyen ils les defirent en diuers endroits, auec de grands carnages.

Sedition en Angl. pour la Religion.

C

III. Il n'y eut que le Roy de France, qui fit ſon profit de cette broüillerie. Nous auons remarqué ſur la fin du Liure precedent, que le Roy d'Angleterre Henry s'eſtoit accordé de rendre Boulongne au Roy François I. moyennant vne ſomme d'argent. Par faute de payement neantmoins, & par la ſuruenuë de ſa mort, les Anglois ne la rendirent point. Ce qui fut cauſe qne Henry ſecond ſon fils aperceuant cette occaſion ne penſa rien plus qu'à la recouurer. Et de fait, apres qu'il eut depeſché Paul Seigneur de Thermes en Eſcoſſe, pour continuer la guerre commencée par le Seigneur d'Eſſé, lequel anoit n'aguere vaincu les Anglois deuant Huntingdon, & pris ſur eux l'Iſle aux cheuaux, il fit pareillement continuer le fort que le Seigneur de Chaſtillon anoit dreſſé deuant dés l'an 1547. & conquiſt tant par force que par compoſition, les forts de Selaqne, de Blanconet, de Boulamberg & autres aſſis en la coſte de mer Françoiſe entre Boulongne & Calais, & par ce moyen miſt la garniſon de Boulongue en vne extreme difficulté. Ce que les grands Seigneurs d'Angleterre ſcachans, ils en conceurent vne grande Indignation, & le prirent fort a cœur. Et pour ce que le Protecteur Edward oncle dn Roy anoit le maniement des affaires, ils en remirent toute la faute ſur luy, diſans qu'il n'auoit fortifié ny garny les places de choſes neceſſaires en temps & en lieu. Haines & accuſations, leſquelles prenans de iour en autre accroiſſement, animerent à la fin tellement les Princes, que de leur commun auis il fut ſaiſi à Windeſore, où le Roy eſtoit vers l'entrée du mois d'Octobre, & de là mené en priſon à Londres. Ce qui fut ſuiuy d'vn Eſcrit, que les Princes firent imprimer, par lequel non ſeulement ils recitoient les cauſes de ſa priſe, & l'accuſoient d'auoir mal adminiſtré la Republique, ains y ſouſcriuitent auſſi chacun leur nom pour teſmoignage.

Paul de Thermes en Eſcoſſe auec de nouuelles forces.

Forts conquis par le Roy de France ſur les Anglois.

D

Edward protecteur d'Angleterre en priſon.

1550. Mais tout cela ne leur ſeruit de rien. Car les Anglois ſe trouuans ſerrez dedans Boulongne à cauſe de la perte de leurs forts, il conuint entendre à la paix, & reddition de la ville. Pour à quoy paruenir, il y eut des Ambaſſades de France & d'Angl. qui couulnrent enſemble dés le commencement de Feurier 1550. Et durant cela

A le Protecteur oncle du Roy Edward fut mis hors de priſon, pour ce que les Conſeillers de l'Eſtat voyoient que la choſe agreeroit fort audit Roy. Il auoit eſté prins ſingulierement à la pourſuitte de Ieã Dudley Comte de Warwic. A cette cauſe pour arracher d'entr'eux toutes les racines de diſcorde & de haine, on aduiſa de les reconcilier par alliances, c'eſt à ſçauoir qu'vn des fils du Comte de Warwic prendroit en mariage la fille du Protecteur. Et d'auantage le Roy donna la Duché de Northumbelland au Comte. Mais l'amitié ne dura gueres entr'eux comme nous dirons cy apres.

Deliuré par le cõmandement du Roy ſon neueu.

Cependant les Ambaſſadeurs Anglois & François aſſemblez entre Boulogne & le fort d'Outreau conclurent finalement la paix le vingt-quatrieſme Mars, apres de longs eſtrifs. A quoy fit beaucoup, que les deux parties apperceurent bien que leur inimitié pourroit eſtre quelque iour vtile & profitable à leurs voiſins, ſi elle duroit encores longuement. Et par le Traité de cette paix, faite pour touſiours entre les deux Roys, leurs ſuiets, leurs Royaumes & Seigneuries, il fut accordé ſuiuant le rap-

Paix entre la France & l'Angl.

B port de Du Tillet.

Articles du Traité. Boulongne reſtituée par les Anglois au Roy de France.

I. Que dans ſix ſemaines ſuiuant les Anglois reſtitueroient au Roy Henry II. ou à ſes deputez, la ville & le Port de Boulogne, dont ils auoient iouy ſix ans entiers, & tous les forts & chaſteaux pris, edifiez, ou fortifiez au pays & Comté de Boulonnois, depuis la derniere guerre d'entre les deffunct̃s Roy François I. & Henry VIII. tenus & poſſedez par Edward, auec l'artillerie, poudres, & munitions de guerre, leſquelles eſtoient dedans.

II. Que moyennant cette reſtitution, le Roy Henry payeroit au Roy Edward en la ville de Calais quatre cens mille eſcus ſoleil dedans le temps prefix: ſçauoir eſt la moitié incontinent apres ladite reſtitution, & l'autre dedans le iour & feſte de la noſtre Dame d'Aouſt ſuiuante.

III. Que pour ſeureté du payement & de la reddition ſuſdite, on bailloit ſix oſtages de chacun coſté, leſquels ſe rendroient, ceux de Henry à Ardres, & ceux d'Edward à Guines, dedans Paſques prochaines, accompagnez pour le plus de deux cens hommes, pour eſtre le lendemain deliurez aux deputez des deux Roys.

Eſcoſſois compris en la paix.

C IV. Que la Royne & le Royaume d'Eſcoſſe ſeroient compris en ce Traicté cõme alliez du Roy de France, & qu'Edward ne leur pourroit faire guerre, ſans vne nouuelle occaſion prouenante de la part des Eſcoſſois.

Duglas & Ladre chaſteaux baſtis en Eſcoſſe par Edvvard.

V. Que le pluſtoſt que faire ſe pourroit, & deuant le payement des derniers deux cens mille eſcus, les chaſteaux de Duglas & de Ladre, leſquels Edward auoit fait cõſtruire en Eſcoſſe, ſeroient reſtituez à la Royne d'Eſcoſſe, où à ſes Commis, auec leurs forts, artillerie, & munitions exceptées celles que l'on y auoit menées d'Huntingdon: & que les Anglois eſtans dedans la garniſon s'en pourroient aller leurs bagues ſauues, & les remmener.

Forteresſes de Roxbourg & d'Aimonde

VI. Que ſi leſdits chaſteaux de Duglas & de Ladre n'eſtoient plus lors en la puiſſance d'Edward, il ſeroit dechargé de les rendre: mais en recompence ſeroit tenu dans quarante iours ſuiuans, de faire entierement abbatre & deſmolir les forteresſes de Roxbourg & d'Aimonde: ſans qu'il fuſt loiſible à nul des deux Roys, ny à la Royne d'Eſcoſſe & de les faire reſtaurer ou rebaſtir.

VII. Et finalement, Qu'encore que le Roy Edvvard rendiſt les ſuſdits chaſteaux

D de Duglas & de Ladre, il ne laiſſeroit d'eſtre obligé de faire raſer les forteresſes de Roxbourg & d'Aimonde: pourueu que la Royne d'Eſcoſſe conſentiſt de faire abatre & demander leſdits chaſteaux. Et ſi cela s'effectuoit, qu'il ne ſeroit doreſnauant loiſible à nul des Roys ny à la Royne meſme de faire rebaſtir leſdites forteresſes de Roxbourg & d'Aimonde.

Ordres donnez par les deux Roys l'vn à l'autre.

Cette paix fut confirmée par vne nouuelle alliance & amitié des deux Roys, qui s'enuoyerent Ambaſſades d'vn & d'autre coſté. Car non ſeulement celuy de France fut fait Cheualier de l'Ordre d'Angleterre, & celuy d'Angleterre de l'Ordre de Frãce; qui eſt comme la marque de conionction tres-eſtroite entre les Princes: mais encore Edward accorda Madame Iſabelle fille de Henry, bien qu'il ne l'eſpouſa pas. Et ſuiuant cela la ville de Boulogne fuſt remiſe entre les mains du Roy Henry, lequel y fit ſon entrée le quinzieſme iour de May mille cinq cens cinquante, & s'acquita de l'hommage auquel Louys vnzieſme auoit obligé les Roys de France ſes ſucceſſeurs enuers l'Egliſe noſtre Dame dudit Boulogne.

Entrée du Roy Henry dedans Boulongne.

EDVVARD VI.

ANS DE IESVS-CHRIST.

Quelque temps apres il se fist vne disputte & conference publique en Angleterre, dessus le Sacrement de l'Eucharistie. Richard Simith Docteur en Theologie l'entrepriſt pour les Catholiques, à l'encontre de Pierre Martyr, lequel ne se fiant pas assez en ses forces, voulut auoir vn Iuge à sa fanraisie. Le Roy luy bailla Richard Crox son Precepteur de la faction de Zuingle, lequel fut depuis Eueſque d'Ely, Deuant lequel on disputa par trois iours entiers. Mais comme cestuy-cy veid à la fin qu'il alloit mal pour Martyr, il rompit la conference, & dist que le Roy le rappelloit. Fuite qui fut bien tost suiuie de la mort de Bucer. Il deceda le penultieſme iour de Feurier mil cinq cens cinquante-vn à Cambridge, où il fut enterré honorablement, & loué par plusieurs epitaphes de gens doctes tous imbus de sa secte entre lesquels furent deux ieunes freres de la maison de Suffolc la mere desquels fort affectionnée à la nouueauté d'icelle, monstra toute amitié & bien-veillance audit Bucer, tant auparauant qu'il fust malade que durant sa maladie. A

Disputte & conferetence sur l'Eucharistie.

1551.

Mort de Bucer.

Cependant Pierre Martyr fit imprimer vn Liure touchant la disputte precedente de l'Eucharistie; contre lequel Estienne Gardiner Eueſque de Winceſtre en composa pareillement vn autre en la prison. Ce qui donna la hardieſſe à diuers autres Catholiques, de s'attaquer apres chacun à son aduersaire. Et par ainsi Fecnam Abbé de Westmynster disputa contre Hopper surintendant de Gloceſtre, Henry Ioliffe contre Hatley Eueſque d'Hereford, & Langdalde contre Ridley Eueſque de Londres. Car quand à la plus part des Eueſques Catholiques d'Angleterre, outre ceux qui estoient prisonniers, il y en auoit encore plusieurs autres refugiez ou à Louuain chez Anthoine bonuise Luquois, ou à Rome, comme Thomas Godwel Eueſque de Sainct Asaph, Maurice Clenor Eueſque de Bangor, Richard Patel Eueſque de Worceſtre: & Renauld de Pole Cardinal, que les autres Cardinaux euſſent sans doute esleu Pape, apres la mort de Paul III. du nom, n'eust esté que esperans par son ayde & moyen restablir la Religion & l'authorité du Siege Romain dans le Royaume d'Angleterre sa patrie naturelle, ils aimerent mieux choisir à cette digniré souueraine de l'Egliſe, le Cardinal Marie de Monte, lequel priſt le nom de Iules III. B

Liures de Martyr & de Gardiner.

Disputes diuerses en Angleterre.

Eueſques refugiez à Rome, & ailleurs

IV. 1552.

Mais cette diuersité de Religion produisit bien vn autre acte au mois de Ianuier ensuiuant que l'on compta mil cinq cens cinquante deux. Nous auons parlé de la haine de Iean Dudley Comte de Warwic, à l'encontre d'Edvvard Seimer Duc de Sommerset Protecteur du Royaume. Elle se renforça de sorte apres l'empriſonnement & deliurance dudit Protecteur, que comme le Comte son ennemy s'acquist par là la reputation d'homme vaillant & courageux, & se rendit redoutable à la plus part des Anglois, aussi luy en fit-il bien tost apres sentir de tragicques & funestes effets. Pour y paruenir, il gagna premierement les Catholiques par belles promesses, & les attira de son party: puis selon le credit qu'il auoit fit esleuer plusieurs de ses creatures à de nouuelles dignités. Duquel nombre furent Rouſſel crée Comte de Wilt, & par apres Marquis de Winceſte, Panlet Comte de Berfort, Harbert Comte de Pembroc, le Marquis de Dorset Duc de Suffolc, & luy meſme Duc de Northumbelland. C

Haine du Comte de Vvarvvic contre le Protecteur, d'Angl.

Creation de nouueaux Comtes & Ducs.

Edward Seymer s'estoit seruy de ce moyen pour s'eleuer à l'authorité qu'il poſſedoit. Il en reüſſit de meſme à Iean Dudley, qui par ce meſme moyen le depoſſeda de tous les honneurs, & de la vie meſme. Ces faueurs qui ne luy couſtoient rien luy valurent beaucoup, & tant qu'en fin par sa pratique, Seymer fut accusé d'estre venu dedans sa chambre armé d'vn corps de cuiraſſe, en intention de le tuer, mis prisonnier sur cette accusation, le vingt-troiſieſme iour de Ianuier decolé publiquement à Londres, auec sa femme, & quelques-vns de ses plus familiers, tels que Rodolphe Van, Milon Patrigie, Michel Stanhop, & Thomas Arondel tous Cheualiers de l'Ordre. Nul ne douta que cela ne se fist par la pratique de Dudley Duc de Northumbelland. Et ceux qui estoient les plus affectionnez au seruice du Roy Edward commencerent d'auoir grand peur de sa perſonne, laquelle ils apperceurent exposée aux dangers, aux agnets, & aux trahisons, apres qu'elle fust ainsi deſtituée de son oncle, & Protecteur. D

Edvvard Seymer accuſé, pris prisonnier & decapite

Iean Dudley Duc de Northumbelland Regent du Royaume d'Angl.

Aussi ne fut-il pas pluſtoſt mort que le Duc de Northumbelland changea tous les Chambellans du Royaume, mit de ses enfans & parens en leurs places, & prenant la Regence de l'Estat en main, proieta meſme de faire tomber la Couronne

EDVVARD VI. ANS DE IESVS-CHRIST.

A en sa maison. Ce qu'il tascha d'executer par cette voye. Charles Duc de Suffolc auoit trois filles de Marie sœur puisnée de Henry VIII. Roy d'Angleterre. Sous l'esperance que defaillans les hoirs legitimes dudit Henry, le Sceptre & la Royauté viendroient en leurs mains, il fit espouser l'aisnée nommée Ieanne à son quatriesme fils appellé Gilford: procura la conionction de la seconde auecques le Comte de Pembroc, & demanda la troisiesme pour le Comte d'Huntingdon. Trois mariages qui se celebrerent en mesme iour au Palais de Durham, & pour la fin & le but desquels aucuns disent qu'iceux Ducs de Northumbelland & de Suffole machinerent de faire mourir les enfans de Henry VIII. presomptifs heritiers & successeurs de l'Angleterre.

Iles du Duc de Suffole & de Marie sœur de Henry 8. & leurs mariages.

1553.

Ie ne veux pas asseurer qu'il soit vray. Mais il est bien certain que le Roy Edward tomba malade incontinent apres. Et le premier iour de May mil cinq cens cinquante trois Monsieur de Noüailles enuoyé de la part de Henry II. Roy de France, pour succeder à Monsieur du Bois d'auphin en la charge d'Ambassadeur ordinaire de sa

Maladie du Roy Edvvard.

B Majesté prés de ce ieune Prince arriua dans la ville de Londres, où il apprit les nouuelles de sa maladie. Quelques iours apres il le fut voir à Grenwich, & luy declara le motif de son arriuée, qui estoit de resider aupres de luy sous le tres-expres commandement du Roy tres-Chrestien son Maistre, pour continuer durant sa legation l'amitié d'entre leurs personnes & suiets. Cela dit, il luy presenta les lettres de creance qu'il auoit, & lesquelles Edward leu nonobstant son mal; puis congediant le Seigneur de Boisdauphin l'honora d'vn buffet de vaisselle d'argent, & promist au Sieur de Noüailles toute l'affection & bien veillance que Henry Roy de France pouuoit desirer de luy.

M. de Noüailles Ambassadeur de Henry II. en Angleterre.

Ledit Sieur de Noüailles logeoit aux fauxbourgs de Swdwar à Londres Iean Dudley Duc de Northumbelland l'y vint visiter de Grenwich enuiron le commencement de Iuin, & deuisa long temps auec luy sur la charge qu'il auoit d'empescher que la Princesse Marie ne fust esleuë Royne apres la mort d'Edward, suiuant les bri-

Dissuadé que la Princesse Marie ne soit esleuë Royne.

C gues des partisans de l'Empereur. C'estoit vn dessein que ce Duc embrassa de toute son ame, & fauorisant la deliberation du Roy de France en ce point, anima dauantage son Ambassadeur à la proposer, & l'asseura qu'elle seroit fort agreable à tous les Conseillers de l'Estat. Il auoit interest qu'elle fust effectuée, veu l'ambition qui le possedoit de voir regner son fils. A cette cause il fit en sorte que tout le conseil s'assembla pour donner audience audit Ambassadeur: lequel entré declara sur toutes autres choses, Qu'il auoit commandement expres de faire entendre au Roy, & à Messieurs de son Conseil, que le Roy son Maistre sçauoit de bonne part comme l'Emperent enuoyoit en ce Royaume les Sieurs de Courrieres, de Tholoze, & le Lieutenant d'Amour, sous ombre & pretexte de visiter de sa part le Roy en sa maladie, mais que ce n'estoit en effet pour autre fin que pour pratiquer la Couronne d'Angleterre à Madame Marie.

Sur cette declaration, le Conseil lequel auoit auparauant eu quelque vent de l'entreprise de l'Empereur, respõdit par la bouche de Dudley Duc de Northumbelland; Que tout le Conseil remercioit infiniment le Roy tres-Chrestien Henry, de la grãde & sincere amitié, laquelle il monstroit enuers eux, par ses aduertissemens, Qu'ils auoient esté voirement aduertis de la venuë des Imperiaux, lesquels pour le regard

D de la visite de leur Prince, seroient les tres-bien venus. Mais que pour leurs autres intentions, ils seroient esclairez de si pres, qu'il n'en reüssiroit rien à l'auantage de l'Empereur leur Maistre.

Mort d'Edvvard VI. Roy d'Angl.

Responce qui fut en bref suiuie du trespas d'Edward, *Prince d'vne grande & certaine esperance*, ce disent ceux qui le portent par leurs escrits. Il mourut le sixiesme de Iuin à Grenwic, en l'âge de seize ans, & le septiéme de son regne, qui ne fut tout par autruy, au grand regret & tristesse de tous ses suiets. Car apres son decez il y eut vn grand changement en Angleterre, ainsi que nous dirons tantost. Le bruit courut qu'il auoit esté empoisonné par le moyẽ d'vn clistere. D'autres disent qu'il trespassa cõme en riue. Et la plus part tiennent & remarquent que du moins ce fut le mesme iour & le mesme mois que Henry son pere auoit fait trencher la teste à Thomas Morus. Quoyque c'en soit, Sleidan dit de luy, pour vn grand hõneur, *Que depuis quelques centaines d'ans l'Europe n'auoit point eu de Roy de si grãde esperance*. Et ledit, à cause que dés son enfance il auoit esté instituë en la doctrine de Luther: qu'il sçauoit les lan-

EDVVARD. VI. ANS DE IESVS-CHRIST.

gues Latine, Grecque & Françoiſe, qu'il aimoit ardemment la nouuelle Religion A
des Proteſtans, & qu'il receuoit & entretenoit en ſon Royaume tous ſçauans perſonnages, Alemans, Italiens, François, Eſcoſlois, Eſpagnols, Polonnois & autres.

Mais il ne faut pas oublier qu'auant ſa mort, & comme ſa maladie empiroit, eſtāt en grand ſoing pour l'Eſtat, & pour ceſte nouueauté de doctrine qui s'eſtoit eſtablie dedans l'Angleterre durant ſon regne il communiqua la choſe à ſes plus intimes & familiers, afin de ſçauoir deux à qui principalement il deuoit laiſſer la charge des affaires. Car encore que ſon pere Henry prochain de la mort luy euſt ſubſtitué Marie & Elizabeth ſes ſœurs, comme il a eſté dit toutesfois pource qu'il eſtoit deſia grandelet, il eſtimoit auoir puiſſance d'elire & d'ordonner vn ſucceſſeur, ſignamment pource que quaſi tous doutoient ſi leſdites ſœurs eſtoient legitimes, & que Marie eſtoit Catholique: tellement que ſi elle venoit à eſtre Royne, il voyoit qu'il y auoit danger que la Religion preſente & nouuelle ne fuſt ſubuertie, & que le Royaume ne vint à eſtre ſubiect à vn eſtranger. La choſe donc bien conſultée, il ſembla meilleur d'eſlire IEANNE de Suffolc, petite niepce du Roy Henry du coſté de Marie ſa ſœur, filles de Charles Branton Duc de Suffolc, & femme de Gilford B
Ieanne de Suffolc eſleuë Royne d'Angl. par le teſtament d'Edvvard. fils de Iean Dudley Duc de Northumbelland, leſquels auoient tous depuis peu quitté le party des Catholiques. Cela approuué par les Conſeillers, par le Maire de Londres, & par les grands Seigneurs, on manda Thomas Cranmer Archeueſque de Canterbury, Primat d'Angleterre, en Cour, pour le faire ſoubſigner. Ce qu'il refuſa de faire ſi premierement on ne luy donnoit accez & entrée pour parler à la perſonne du Roy. Et voyant qu'il s'eſtoit là reſolu, en ſorte, que autrement il n'y conſentiroit iamais, on le fiſt entrer. Il en deuiſa longuement & familierement auec le Roy, luy repreſenta ce qui luy ſembloit ſur ce ſuiet, & finalement comme il vid que le Roy l'en preſſoit fort, ſi accorda.

Ieanne de Suffolc declarée Royne d'Angleterre. Le Roy Edward mort le ſixieſme iour de Iuillet, Dudley Duc de Northumbellād Regent du Royaume, enuoya le Milord Clinton Admiral d'Angleterre en la Tour de Londres & pluſieurs Gentilshommes, & gardes auecques luy, pour preſter le ſerment à IEANNE fille du Duc de Suffolc. Quatre iours apres cette Princeſſe fut de- C
clarée Royne d'Angleterre & d'Irlande. Et leut-on publiquement comme Edward du conſentement des Princes luy auoit laiſſé la ſucceſſion du Royaume, & deshérité Marie & Elizabeth ſes ſœurs pour de graues cauſes. Le Dimanche ſuiuant elle fit ſon entrée Royalle par eau dans la Tour, où elle fut receuë ſelō la couſtume à coups
Fait ſon entrée en la Tour de Lōdres de canon & d'artillerie. Et le lendemain elle taſcha d'authoriſer ſon regne contre le droit de Marie, par vn Edict public, duquel voicy ce qui ſert le plus à l'Hiſtoire.

Publie vn Edict touchant ſon election. Ieanne par la grace de Dieu Royne d'Angleterre & d'Irlande, deffendereſſe de « la foy, ſupreme chef deſſous Chriſt de l'Egliſe Anglicane, à tous nos bien-aimez « loyaux & obeyſſans ſubiers & à vn chacun d'iceux, ſalut. Comme ainſi ſoit que « noſtre tres-cher Couſin Edward VI. que Dieu abſolue, par ſes lettres patentes ſi- « gnées de ſa propre main, & ſeellées de ſon grand ſeau en datte du vingt-vnieſme « iour de luin, l'an ſeptiéme de sō regne, en la preſence de ſes plus nobles Cōſeillers « Iuges & pluſieurs autres graues & prudens perſonnages, pour le profit & ſeureté « de tout ſon Royaume à ce conſentans & ſouſcrits ait recité, Que pour autant qu'il « eſtoit certain que par vn acte fait l'an 35. du regne de feu de bōne memoire le Roy « Henry VIII. noſtre progeniteur & grand oncle, que Dieu abſolue, il auoit ordōné « D
que par faute d'hoirs de noſtre ſen couſin Edward VI. la Couronne de ce Royaume « viendroit à Marie ſa fille aiſnée, & aux enfans legitimement procreez, leſquels « defaillans, Elizabeth ſa ſeconde fille, & ſes deſcendans legitimes en ſeroient in- « ueſtis, aux charges & conditions qui furent lors appoſées pour limiter telle ſucceſ- « ſion, de la part du feu Roy Henry noſtre progeniteur & grand oncle, par patentes « ſignées de ſa main. Et pour autant que depuis, leſdites Dames Marie & Eliza- « beth ont eſté declarées illegitimes, parce que le mariage feit entre ledit feu Roy « Henry VIII. & Madame Catherine mere de ladite Dame Marie, & celuy du meſme « Prince & Seigneur auec Madame Anne de Boullen mere de ladite Elizabeth ont « eſté declarez nō valables, & par ſentence de diuorce fondée ſur la parole diuine & « ſur les loix Eccleſiaſtiques, caſſez, & annulez. Leſquels diuorces ont eſté generalle- « ment ratifiez, aprouuez & cōfirmez par l'authorité des trois Eſtats, ſpecialemēt an « vingt-

A ,, vingt-huictiesme an du regne de Henry VIII. & demeurez depuis en leur force & ,, puissance. Parquoy lesdires Dames Marie & Elizabeth sont clairement inhabiles à ,, demander ceste Couronne Imperiale, & les honneurs, les seigneuries, les chasteaux, ,, les terres, les reuenus, & les autres heritages, qui dependent d'icelle, comme holrs de nostre feu cousin Edvvard VI. &c. EDVVARD VI. ANS DE IESVS-CHRIST.

Mais le peuple prist cela fort à cœur, & toute la Noblesse aussi, non tant pour l'amour qu'ils portassent à la Princesse Marie, que pour la haine du Duc de Northumbelland: attendu que personne ne doutoit qu'il n'eust donné ce conseil pour attirer la Couronne en sa maison & famille. Conseil qui deplèut tellement à chacun, que Ieanne sa belle fille n'estendit pas plus auant son authorité, comme il se verra cy-dessous. La Noblesse & le peuple ne la veulét recognoistre pour Royne.

B MARIE. V.

PENDANT donc ces choses MARIE, fille aisnée de Henry VIII. & de Catherine d'Espagne sa premiere femme, presomptiue & legitime heritiere d'Edvvard VI. de par son pere, s'enfuit en la Cõté de Nortfolck, & se retira dans le chasteau de Framinge, où demandant secours à ses partisans & familiers, elle commença à se porter pour Royne d'Angleterre. Ce que Iean Dudley Duc de Northumbelland beaupere de Ieanne de Suffolc entendant, il mist incontinent des gens de guerre aux champs, & partant de Londres auec ses forces, marcha droit contre elle pour la prendre prisonniere. Mais cependant les Conseillers de l'Estat, lesquels estoient en la ville, aduertis du mescontentement de tous les Ordres du Royaume, & qu'il alloit de grosses trouppes de gens-d'armes au secours de Marie, changerent de resolution, & l'esleurent Royne d'Angleterre en mettant Ieanne en prison. Marie fille aisnée de Henry, & de Catherine d'Espagne, declaree Royne d'Angleterre.

C Ces nouuelles portées au camp du Duc de Northumbelland, la plus part de ceux qui estoient là malgré eux, & le haissoient autant luy que les siens, se reuolterent: & apres auoir receu lettres & mandement de Londres, se saisirent mesme de sa personne à Cambridge, & le vingt-cinquiesme de Iuillet l'amenerent prisonnier en la ville. On ne pourroit croire les iniures & les opprobres que le peuple luy dist lors. Les vns l'appelloient Traitre, les autres Parricide, & Bourreau du Roy tres-innocent. Car pource que l'on pẽsoit qu'il auoit esleué sa belle fille à la dignité Royale, on eut soupçon, que de long temps il auoit brassé ces menées, & recherché la mort du Roy Edvvard. Ses enfans furent pris apres luy, & son frere, & quelques autres grands Seigneurs, & l'vn des Precepteurs mesme du Roy nommé Iean Chic, homme de grande erudition, & sçauant és Langues Latine & Grecque. Toutesfois depuis il fut remis en liberté, bien que priué de la plus part de ses biens. Le Duc de Northumbelland pris prisonnier.

La Royne Marie vint apres à Londres, & parmy les cris d'allegresse, & de VIVE LA ROYNE MARIE, passa iusques dans le chasteau qu'ils appellent la Tour. Entrée de la Royne Marie en la Tour de Londres.

D Elle y fist son entrée le troisiesme iour d'Aoust accompagné de la Royne Anne de Cleues veufue de Henry VIII. son pere; de la Princesse Elizabeth sa sœur, de la plus grande partie des Seigneurs Anglois, & de trois ou quatre mille cheuaux: auec vne robbe de veloux violet à grandes manches, toute couuerte de broderie en canetille d'or, & montée sur vne haquenée blanche harnachée de mesme. C'est la coustume d'Angleterre, que nul n'est estimé vray Roy, qui n'a demeuré quelque temps paisible en la Tour. Suiuant ceste coustume elle y seiourna dix mois entiers, & le premier soin quelle eut durant iceux, fut que comme elle auoit touiours esté Catholique, aussi commença-t'elle par la Religion à reformer les desordres & deformitez du Royaume. Car elle remist l'authorité des Papes & du Siege Romain en son premier honneur, rappella les Eueschques bannis & chassez de leurs Eueschez, manda Renaud de Pole Cardinal, & pour comble d'vne non attenduë felicité, releua les colomnes de l'ancienne Eglise abbatuës par son frere. Ce qui fist dire à l'vn de nos Poëtes François que Religion de Catholique restablie en Angleterre.

ANS DE IESVS-CHRIST.

Arriuant au pays, où va ſouflant Borée
Elle veid ſa couronne en ſecte ſeparée,
L'vn tenant ces article, & l'autre ceſtuy-là:
Mais ſi-toſt que ſon front Roy al etincela
Rayonnant de vertus, chacun à ſon exemple
Embraſſa noſtre Egliſe, & meſpriſa le Temple,
Et dis nouueaux Preſcheurs ne fut plus curieux,
Zelateur de ſa Royne, & de ſes bons ayeux.

Thomas Havvard Duc de NorthfolcK deliuré de priſon.

Eſtienne Gardiner & autres Eueſques remis en leurs Eueſchez.

Obſeques d'Edvvard.

Le Duc de Northũbelland mis en iuſtice auec ſes enfãs & complices.

Elle deliura pareillement & remiſt en ſon eſtat Thomas Havvard Duc de NorthfolcK, lequel auoit eſté deſia ſept ans en priſon, reſtablit Eſtienne Gardiner Eueſque de Wincheſtre, Cuthbert Tonſtal Eueſque de Durham, & quelques autres de la Religion Catholique, leſquels auoient eſté depoſez de leurs dignitez Epiſcopales: & pour premier exercice de la Pieté de ſes anceſtres, fiſt faire les obſeques d'Edvvard ſon frere, auec les pompes & ceremonies accouſtumées en l'Egliſe Romaine. B

Interrogé par le Duc de NorthfolcK.

Cela fait, elle tourna toutes ſes penſées à la Iuſtice: & donna Commiſſion au Duc de Nortfolck de trauailler au procez de Iean Dudley Duc de Northumbelland, lequel nous auons dit auoir eſté pris priſonnier à Cambridge par ſes gens meſmes, & conduit en la ville de Londres, il fut amené le dix-huitieſme iour du mois d'Aouſt, à Weſtmynſter, auec le Marquis de Northampton, le Comte de Warvvic, & ſes autres complices, pour eſtre ouys & la commiſſion de la Royne Marie leuë, le Duc de NortfolcK interrogea Dudley deuant tous les Conſeilliers d'Angleterre. S'il n'auoit pas fait proclamer Ieanne de Suffolc Royne à Londres, & mis ſus des gens de guerre, pour empeſcher que Marie ne fut receuë & recogneuë legitime heritiere de la Couro̅ne. Dudley reſpondit, Qu'il s'eſtonnoit, non pas de ſe voir reduit à ceſte infortune, mais bien de ce qu'on le faiſoit cõparoiſtre deuant ſes plus grands ennemis aſſis pour le iuger, & deuant ceux meſme leſquels auoiẽt eſté cauſe de tout ce qu'il auoit entrepris. Qu'il auoit ſuiuy les aduis du Conſeil de l'Eſtat, lequel auoit opiné qu'il falloit combattre la Princeſſe Marie & la chaſſer hors du Royaume. Que ceſte forme de proceder eſtoit contre tous les loix du monde, qui veulent que les Iuges ſoient egalement nets de faueur & de haine. Et, Que le Marquis de Vigcheſtre, les Comtes d'Arondel & de Pembroc, & les autres Seigneurs & Mylords d'Angleterre, leſquels aſſiſtoient à ſon iugement, n'en deuoient pas ſeulement eſtre abſents, ains condãnez pareillement auecques luy, comme ceux qui par leurs conſeils & perſuaſions pouſſé à faire ce qu'il auoit executé. Paroles qui penetrerent ſi profondément en l'ame des complices, qu'ils n'eurent point de voix pour repliquer. Mais le Duc de NortfolcK fermant la bouche à Dudley, luy diſt, que s'il auoit quelque choſe à propoſer pour ſes iuſtifications, il le fiſt, & ne s'amuſaſt point à charger les autres. Ce qu'entendant, il confeſſa bien d'auoir commis crime de leze-Maieſté & de rebellion: mais qu'il n'auoit eſté qu'executeur des Ordonnances du Conſeil d'Angleterre, qui luy auoit mis les armes en la main. Quelques-vns diſent que le ſoupçon eſtoit grand, qu'il auoit empoiſonné le Roy Edvvard. Toutesfois on n'en fiſt aucune information. Et ſuiuant la confeſſion de ſa bouche, il fut condamné ſimplement comme traiſtre & rebelle, à eſtre trainé publiquement ſur vne claye depuis la Tour de Londres iuſques au lieu du ſuplice hors la ville, & là perdre honteuſement la teſte, & ſon corps eſtre mis en quatre quartiers. C D

Se plaint des Iuges qu'on luy donnoit

Confeſſe ſõ crime

Il eſt condamné à mort.

Autres Seigneurs pareillement condamnez.

Il y eut vn pareil Arreſt donné contre le Marquis de Northampton & le Comte de Warvvic. Et le lendemain dix-neufieſme iour du mois, le frere du Duc de Northumbelland, le Mylord Gilford ou Guilleford ſon fils, le Mylord Gaſt Vice Chambellan du defunct Roy Edvvard, & Thomas Palmer Cheualier, veirent auſſi faire leur procez au meſme endroit, & par les meſmes Iuges. Mais auant l'execution, qui ſe fiſt trois iours apres, Eſtienne Gardiner Eueſque de Wincheſtre les admoneſta tous ſi bien qu'ils renoncerent la doctrine de Luther & de Zuingle, & ſe retournerent à la Religion Catholique, excepté Palmer. Car il y auoit quelques ans que le Duc de Northumbelland entr'autres, & ſes enfans s'eſtoient retirez tout à faict de l'Egliſe. Et comme il fut ſur l'echaffaut il parla courageuſement au peuple, & parmy pluſieurs propos, l'exhorta de perſeuerer en la Religion qu'il auoit receuë de ſes

Le Duc de Northũbelland & ſes filz meurent Catholiques.

A ancestres comme de main en main: & luy declara que son aduis estoit, Que toutes les calamitez & miseres, lesquelles estoient suruenuës à l'Angleterre, singulierement depuis la mort du Roy Henry procedoient de ce qu'ils s'estoient separez du corps de toute la Chrestienté. Ie sçay bien que quelques-vns ont escrit, que ce qui le fist ainsi parler à ceste heure, ce fut quelque esperance qu'on luy auoit donnée qu'il ne mourroit point: & qu'il se repentit d'auoit ainsi parlé, lors que tournant sa veuë de costé & d'autre il ne veid aucun secours, & apperceut manifestemẽt qu'il estoit trõpé. Mais la plus seure opinion est, qu'il perseuera constamment en la creance des Catholiques iusques à la mort, & qu'apres auoir acheué sa harangue, il adiousta mesme, *qu'il parloit de cœur & à la verité.* Ce qui toutesfois n'esmeut pas tellement Palmer qu'il ne confessast aussi d'ailleurs la doctrine & nouuelle religion de Luther, auec vne ferme & deliberée resolution, & iusques à ce qu'il eust en fin perdu la teste.

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST VI.

Il a esté desia parlé de Pierre Martyr Florentin, lequel auoit esté mandé en Angleterre par Cranmer Archeuesque de Canterbury, il y auoit six ans, & interpretoit l'Escriture en l'Vniuersité d'Oxford. Plusieurs de sa secte l'auoient en grande reuerence, pour son erudition Mais il y auoit aussi des Catholiques, qui ne le pouuoient aymer. Parquoy le Roy Edward estant decedé, la Royne Marie luy fist signifier qu'il n'eust à partir de-là sans le congé du Magistrat, & qu'il ne transportast rien de ses besongnes sur grosses peines. Il obtempera mais voyant qu'on tardoit trop, il rescriuit aux Conseillers du Royaume touchant son estat, & pour ce que la Royne auoit fait publier vn Edict dés son aduenement à la Couronne, par lequel inuitant tous ses suiets à retourner dans l'Eglise, elle auoit adiousté qu'elle n'entendoit de les contraindre en la Religion & vnion du Siege Apostolique Romain, iusques à ce qu'elle y eust mis quelque meilleur ordre par le consentement & conseil des Estats: pour ce suiet, dis-ie, il demanda fort hardiment sa partie s'il auoit forfait en quelque chose, & requist que les Conseillers en prissent la cognoissance.

Pierre Martyr Professeur de l'Escriture en l'Vniuersité d'Oxford.

Edict de la Royne Marie touchant la Religion.

Ayant donc congé d'eux & de s'en aller, il vint à Londres, & trouua là l'Archeuesque de Canterbury son Mecenas & bien-veillans, duquel quelques-vns ont escrit, & le Docteur Theorden entr'autres, que voyant comme la Royne Marie remettoit la Religion Catholique, il auoit promis pour obtenir sa grace, de chanter la Messe à l'enterrement du Roy Edward, & que par son commandement elle fust restablie à Canterbury. Mais ayant veu depuis que cela ne luy profitoit de rien, & que ceux de sa secte le trouuoient mauuais, il fist imprimer vn Liure pour s'en iustifier, & par les cayers d'iceluy declara qu'vn certain Prestre auoit de vray dit la Messe à Canterbury sans son sceu: mais pour l'autre point, protesta, Qu'il n'en auoit iamais parlé, tant s'en fam, Que si la Royne luy vouloit permettre, il s'offroit de prouuer que les Decrets du Roy Edward touchant la Cene du Seigneur, & quelques autres articles estoient conformes aux saintes lettres, & que la Messe de l'Eglise Romaine estoit formellement repugnante à l'institution de Iesus Christ. Pourquoy faire apparoir, il ne demanda grand nombre de gens, ains peu de compagnons & coadiuteurs, & Pierre Martyr entr'autres. Et pour ce que les Catholiques magnifioient leur Religion sous le titre d'ancienneté, & disoient qu'elle estoit deuant mille cinq cens ans; il dist qu'ils ne le pourroient monstrer: mais bien qu'il vouloit faire apparoir que la Religion, qui auoit esté ordonnée sous le Roy Edvvard, & qui se gardoit encore en plusieurs endrois de l'Angleterre, estoit la naturelle & ancienne, laquelle auoit esté baillée par Iesus-Christ à ses Apostres. Ce qu'il se trouua depuis bien empesché de monstrer, & n'en pourtamais sortir sans y laisser la vie, comme nous dirons tantost.

Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury fait restablir la Messe à Canterbury. Publie vn Liure pour s'en purger.

Il publia cet escrit à Londres enuiron le cinquiesme iour de Septembre: qui fut le temps auquel Pierre Martyr vint là d'Oxford, & informé de tout le fait, non seulement l'approuua grandement, mais fist mine aussi de ne vouloir fuyr ny labeur ny peril quelconque. Mais comme ils estoient sur ceste expectatiue, & le liure ayant couru iusqu'aux Seigneurs du Conseil, ils recogneurent la malice & l'imposture de l'Archeuesque autheur d'iceluy si grande, qu'ils le firent mettre en prison dedans la Tour auecques l'Archeuesque d'Yorc, Nicolas Ridley Euesque de Londres. & quelques autres Prelats, tant pour la profession de la nouuelle doctrine de Luther, que pour quelques Sermons prononcez contre la Royne Marie par le commandement de quelques seditieux, auant qu'elle fust venuë à la Couronne. Hugues Latimer Euesque de Worcestre, lequel auoit esté deliuré par le Roy Edvvard

Et mis en prison auec Ridley & quelques autres. Hugues Latimer aussi pris.

MARIE.

ANS DE IESVS-CHRIST.

apres la mort de ſon pere Henry, qui l'auoit tenu priſonnier, fut auſſi repris. Et ſur ces entrefaites Pierre martyr, qui voyoit bien le danger où il eſtoit, eſchappa d'Angleterre au pluſtoſt qu'il peut. Dequoy Sleidan parlant eſcrit, que pour autant qu'il n'auoit en rien meſpris contre les loix du Royaume, ains aſſeuroit deſſus ſon innocence, il ne fut d'aduis de partir ſans ſon congé, lequel il obtint par lettres patentes ſoubs-ſignées de la propre main de la Royne, paſſa à Anuers, de-là à Coulongne, & puis ſe rendit ſain & ſauf à Strasbourg, dont il eſtoit party pour aller en Angleterre. Bernardin Ochin en eſtoit ſorty quelque peu deuãt. Et bien que quelques-vns diſent que l'Empereur Charles auoit cõſeillé à la Royne Marie ſa couſine de regner doucement de ne forcer perſonne en la Religion, de ne prẽdre mary hors du Royaume: ſi eſt-ce que ce qui s'enſuluit monſtra tout le contraire. Car apres qu'on eut faict commandement aux eſtrangers de vuider à cauſe de la nouuelle creance, & que les naturels imbus d'icelle eurent eſté mis en priſon, la Religion Catholique fut remiſe en ſõ ancienne & premiere vogue: & commença-t'on vers le milieu dumois de Septembre à faire le ſeruice diuin, & chanter publiquement la Meſſe en la ville de Londres, à la façon de l'Egliſe Romaine.

Pierre Martyr eſchappe d'Angleterre.

Religion Catholique entierement eſtablie en Angleterre.

A

B

Quelques iours deuant la Royne auoit commandé qu'on penſaſt aux honneurs que l'on voudroit luy rendre à ſon Sacre & Couronnement, & en auoit aſſigné la ceremonie au premier iour d'Octobre. Attendant ce iour elle ſe retira dans le Palais de Richemond conſtruit par Henry VII. Comte de Richemond ſon grand pere, où elle crea Comte de Den le Mylord Courtnay ſon parent, deliuré de priſon par elle, & lequel aſpiroit à ſon mariage. Et le dernier iour de Septembre venu, elle en partit pour aller au Palais de VVeſtmynſter, accõpagnée de la plus-part de la Nobleſſe Angloiſe & des Ambaſſadeurs des Roys & Princes voiſins. Au deuant marcherent deux Seigneurs veſtus à la Ducalle pour repreſenter les pretentions de l'Angleterre deſſus les Duchez de Guienne & de Normandie. La Royne ſuiuit apres deſſus vne litiere encherie d'or portée par deux mulets & couuerte d'vn dais ou ciel de grand prix. Ioignant ſa Maieſté le grand Eſcuyer du Royaume Edward Haſting tout veſtu d'or, & derriere luy deux belles haquenées de parade. Au plus prés de la litiere Royalle quatre grandes Princeſſes, ſçauoir eſt la Ducheſſe de NorthfolcK, la Marquiſe d'Exceſtre, la Marquiſe de VVinceſtre, & la Comteſſe d'Arondel. Celles-cy ſuiuies de douze pages d'honneur bien montez, & couuerts de toilles d'or, & finalement apres les pages, deux ou trois carroſſes garnis d'autres Princeſſes & grandes Dames.

Le Mylord de Courtnay creé Cõte de Den.

Pompe & train de la Royne allant à Londres pour eſtre ſacrée.

C

Toute ceſte pompe alla deſcendre en la Tour, par deſſous pluſieurs & diuers arcs de triomphe leſquels auoient eſté diligemment dreſſez à Londres pour honorer la ſolemnité du Sacre. Et le lendemain premier iour du mois d'Octobre la Royne ſe rendit à l'Egliſe de VVeſtmynſter auecques le meſme ordre preſque, horſmis que les Ducs, les Marquis, & les Comtes qu'elle choiſit à cet effect, porterent dedans les mains, les vns la Couronne & le Monde, les autres deux Sceptres, trois Eſpées, les Eſperons, & les autres enſeignes & marques de la grandeur & Maieſté des Roys. La Royne ſuiuit à pied, veſtuë d'vne robbe de veloux, appuyée du bras dextre deſſus Tunſtal Eueſque de Durham, & ſa queuë portée par la Ducheſſe de NorthfolcK, & pour ſon Chambellan. La Princeſſe Elizabeth, & Madame Anne de Cleues marcherent apres, accompagnée de quelques autres Princeſſes: & le chemin par où la Royne paſſa fut tout couuert & tapiſſé de draps bleus, qui demeurerent à l'abandon du peuple. Eſtienne Gardiner Eueſque de VVincheſtre la conduiſit ſur vn Theatre proche du grand Autel: & pour ce que l'Archeueſque de Canterbury Primat du Royaume eſtoit priſonnier, il executa toutes les ceremonies du Sacre en ſon abſence.

D

Ceremonies du Sacre & Couronnement.

Il commença par la proclamation ordinaire, Que c'eſtoit la Royne naturelle & legitime des Anglois. Et de là s'en alla prés du grand Autel, où le Sermon dict, la Royne fiſt le ſerment entre ſes mains de maintenir la Religion & la Iuſtice, & de conſeruer vn chacun de ſes ſuiets en leurs droits. Les Litanies ſe dirent apres, auecques les prieres & benedictions accouſtumées, & cela fait elle ſe retira dedans vn lieu ſecret, où s'eſtant reueſtuë d'vne robbe plus legere que la ſienne, elle vint ſe repreſenter deuant l'Autel à genoux, & fut oingte par l'Eueſque aux eſpaules, en la poittine, au front, & aux tempes, couuerte d'vn veſtement de taffetas blanc, miſe en

A possession de tous les ornemens Royaux, & finalement Couronnée des deux Couronnes, sçauoir est d'Angleterre, & d'Irlande, auec la premiere desquelles elle remonta sur le Theatre. MARIE.

On chanta le Cantique de resiouyssance, pendant lequel l'Eneſque de Wincestre alla rendre hommage à la Royne pour tous les Eueſques, le Duc de Norfolc pour les Ducs, le Marquis de Wincestre pour les Marquis, & le Comte d'Arondel pour les Comtes, en la baisant à la ioue. Cela fait l'Eueſque de Wincestre dist la Messe, laquelle la Royne ouyt, tenant deux Sceptres aux deux mains, l'vn particulier & propre aux Roys, & l'autre enrichy d'vne colombe au bout, lequel on a coustume de donner aux Roynes. De la Messe elle alla au festin Royal, en la Salle du Palais, en meſme ordre & pompe qu'elle estoit venuë, sinon qu'elle porta le Sceptre en la main droite, & le Mõde en la gauche. Et sur le milieu du festin il vint vn Gentil-homme nommé Pemor la Maison duquel auoit ce prinilege, armé de toutes pieces, monté dessus vn bon cheual, qui par vn herauт d'armes fist hautement proclamer, Qu'il recognoissoit la Princesse
B Marie pour sa Royne naturelle & souueraine, & que si quelqu'vn ne l'auoüoit pour telle, il estoit tout prest de le combatre. Quoy dit-il, fist le tour de la Salle auecque la meſme proclamation, & voyant que tous demeuroient cois & paisibles, salüa treshumblement, la Royne laquelle beut à luy, & changea sa coupe contre sa lance. Ce qui fut l'acheuement de toute la feste & celebration du iour. ANS DE IESVS-CHRIST

Mais bien-tost apres, & le cinquieſme du meſme mois d'Octobre, elle conuoqua les Estats à Londres. Et pour ce que pendant le regne d'Edward VI. on auoit faict de nouueaux decrets de la Cene du Seigneur, des ceremonies & de l'administration de Sacrements, du mariage des Prestres, de l'election des Eueſques, d'ordonner les Ministres de l'Egliſe, & de la maniere de prier: il fut arresté en ceste assemblée generalle, Qu'ils seroient de nulle valeur: & que tous suiuroiẽt la Religion que le Roy Henry auoit laissée quand il estoit decedé. Item qu'on ne feroit aucune fascherie aux Eueſques, ny aux Prestres & Ministres de l'Egliſe, leſquels seroient desormais establis au lieu de ceux qui estoient prisonniers. Le diuorce aussi de Catherine mere de la Roy-
C ne y fut prononcé illicite. Et y eut en outre dispute de son mariage entre quelques Princes: par laquelle fust trouué bon, qu'elle fust mariée à Philippes fils de l'Empereur Charles V. du nom, duquel le bruit auoit esté deuant, qu'il deuoit espouser la fille d'Emanuel Roy de Portugal, & d'Eleonor sa cousine germaine. Quoy deliberé l'Empereur Charles appella Renaud de Pole, Cardinal Anglois de nation, à soy. Il estoit party de Rome dés la fin du mois d'Octobre, & auoit trauersé l'Allemagne, pour se rendre aupres de luy. Mais arriuant sur les marches du Prince Palatin, il en auoit receu nouuelles par Iacques Mendoze. Ce qui auoit esté cause de le faire retourner à Dilling sur le Danuble, qui est vne ville de l'Eueſque d'Ausbourg, en attendant plus amples nouuelles de sa part. Mais ceste propositiõ du mariage de son fils accordée, la crainte que l'Empereur auoit que luy, qui estoit de sang Royal, & en credit en son païs, ny mist empeschement, cessa tout soudain, & luy retrancha l'occasion de le faire plus longuement seiourner en Allemagne.

Assemblées des Estats.

Decrets du Roy Edward abolis.

Proposition du mariage de la Royne Marie auec Philippes fils de Charles V. Empereur.

Pour confirmer ce mariage, & fiancer la Royne Marie auec Philippes absent,
D l'Empereur Charles enuoya vne magnifique Ambassade en Anglererte. Les Comtes d'Egmond & de Lalain, & Nigri, Cheualier de l'Ordre de Toison en furent les chefs. Ils arriuerent à Londres au commencement de Ianuier, & apres auoir traité la matiere quelques iours durant auec le Conseil d'Angleterre, la conclurent en fin de sorte que le quinzieſme iour du meſme mois les articles en furent proclamez dedans la grande Salle de VVestmynster. Ce que plusieurs Milords & Seigneurs porterent fort impatiemment, & le Milord Courtnay Comte de Den entre tous les autres, à cause qu'il auoit particulierement arresté son attente & son affection dessus ceste Princesse.

Ambassade de l'Empereur en Angleterre pour le mariage & alliance de son fils auec la Royne.

VII.

Le peuple le print aussi rant à dedain, & la plus part des Nobles auecques luy, qu'ayant communiqué tous ensemble, ils en formerent vne grosse rebellion. Pierre Carré, Thomas Viat, ou selon d'autres Hauier, & Henry Duc de Suffolc, furent autheurs & Capitaines de la menée. Ceſtuy-cy estant prisonnier en la Tour de Londres, & fort malade, auoit esté delinré par les prieres de sa femme, à la charge qu'il ne bougeroit de sa Maison. Mais se ressentant depuis d'vn tel outrage, il se ligua auec Viat & Carré contre la Royne: & le dernier estãt force de quitter l'Angleterre &

Sedition de Thomas Viat, & autres contre la Royne.

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST.

ſe retirer en France, Viat la preſſa ſeule de telle ſorte, qu'il luy fiſt preſque perdre l'eſperance de ſe pouuoir ſauuer. A

Harangue de Viat contre la Royne.

Il eſmeut premierement ſedition par le pays de Kent, faiſant des harangues granes & aigres contre elle, & ſes Conſeillers, & diſant que par ceſte alliance des eſtrangers il reduiſoient l'Angleterre en vne perpetuelle & tres-miſerable ſeruitude. D'auantage, qu'en eſteignant la Religion eſtablie par Edward, il remettoit le Royaume deſſous l'authorité des Papes. Ce qui ſouleua ſi grand nombre de peuple, & de Gentils-hommes, Que les nouuelles de l'eſmeute furent portées à Londres dés le vingt-cinquieſme iour de Ianuier. Et roſt apres on enrendit que Henry Duc de Suffolc, pere de Ieanne, mettoit auſſi les gens en armes par la Comté de Den.

Le Duc de Suffolc leue des gens en armes.

Mais pour y remedier, la Royne leua de ſa part autant de genſd'armerie qu'il luy fut poſſible, & en donna la charge à Thomas Hauard Duc de Norfolc, lequel elle auoit n'aguere deliuré de priſon. Ceſtuy-cy ſur la fin du meſme mois de Ianuier rencontra l'ennemy pres du pont de Rocheſtre. Mais abandonné là de ſes gens, il fut contraint de ſe mettre en fuite, & à grand peine peut gaigner Londres. Ce que les Ambaſſadeurs de l'Empereur voyans, & deſirans d'amoindrir la ſedition, & ſe retirer du danger des troubles, il eſcamperent par eau le premier iour de Fevrier. Et ce meſme iour la Royne vint à Londres, où elles fiſt vne harangue fort criminelle contre Viat, monſtrant quelle eſtoit la deliberation d'iceluy, l'amitié qu'elle portoit à ſes ſujets, qu'elle n'auoit rien arreſté du mariage, ſinon par le Conſeil des Princes. Elle diſt auſſi qu'elle auoit paſſé la plus-part de ſa vie en virginité, & n'auoit ſi grande enuie de ſe marier, qu'elle ne vouluſt bien touſiours perſenerer en telle maniere de viure ſi les Eſtats eſtoient d'auis qu'il ſe duſt faire ainſi. Car il luy ſeroit trop grief de voir le Royaume en danger pour ſon mariage, & que tout fuſt mis à ſang. Qu'ils ſe maintinſſent donc en obeiſſance, & luy donnaſſent ayde pour punir la deſloyauté des meſchants. Que c'eſtoit le deuoir d'entr'eux, qui auoient voulu qu'elle fuſt Royne comme vray heritiere de ſon pere. B

Thomas Duc de Norfolc defait.

Oraiſon de la Royne d'Angl.

Ayant ainſi appaiſé ceux de la ville, elle ordonna quelques-vns pour la defenſe d'icelle, & donna la charge au Comte de Pembroe, de conduire toutes les affaires de dehors. Thomas Viar auoit ia eſté crié à ſon de trompe ennemy & traiſtre au Royaume. Pour le faire haïr dauantage, on reclra les demandes qu'il faiſoit à la Royne: dont la premiere eſtoit, Qu'elle s'en alla en priſon, & qu'il euſt l'authorité de deliberer de ſon mariage, & de continuer ſes Conſeillers, ou les punir. Trois iours apres on promiſt pardon à la commune, pouruen qu'elle quittaſt les anthents de la ſedition: & propoſa t'on grande recompenſe à celuy qui pourroit mettre la main ſur Viat. C

Demandes de Viat à la Royne.

Le Duc de Suffolc fut auſſi declaré du nombre des ennemis de la Couronne. Et le iour meſme, comme les coniurez approchoient de la ville, la Royne fiſt rompre le pont qui eſt ſur la Tamiſe, de peur qu'aucun ne s'en allaſt rendre à eux. Le lendemain ils ſaiſirent le fauxbourg, en eſperance d'attirer les habitans & citoyens à leur party. Mais la garniſon les empeſcha de les ioindre. Et le Duc de Suffolc fut cependant pris d'vn autre coſté du Royaume, par le Comte d'Huntingdon, lequel auoit eſté depeſché là de par la Royne, auec vne puiſſante Caualerie.

Deux iours paſſez aupres de la ville, les coniurez voyants qu'ils n'auançoient rien de ceſte part, retournerent par vn autre chemin, & paſſerent la Tamiſe quelques milles au deſſous de Londres. Cela faict, marcherent droit à la ville. Mais Thomas Viat fut ſurpris auecques ſes Compagnons, par l'armée que la Royne auoit enuoyée ſous la charge du Comte de Pembroc, & mené ſur le champ en priſon. Le lendemain qui eſtoit le ſeptieſme iour du mois de Fevrier, il fut crié à ſon de trompe, que ceux qui auoient logé ou retiré quelqu'vn des ſeditieux le repreſentaſſent ſur peine de la vie. Et peu de iours apres le Duc de Suffolc fut amené priſonnier à Londres: où le douzieſme iour enſuiuant Guilford Dudley, & ſa femme Ieanne, laquelle auoit eſté ſuppoſée Royne apres le Roy Edward, eurent la teſte tranchée, pour ce qu'ils auoient aſpiré au Royaume contre la legitime ſucceſſion. Mais quaſi tous prinrent pitié de Ieanne, & furent tres-marris de voir que ceſte innocente ieune Princeſſe, bien & honneſtement nourrie, & bien appriſe aux lettres, eſtoit tombée en de grand D

La Royne Ieanne decapitée, auec Guilford Dudley ſon mary.

A malheur : non pour autre cause, sinon qu'elle n'auoit refusé le Royaume à elle offert. Elle fist vne harangue au peuple fort pieuse & modeste, inuoqua la misericorde de Dieu par Iesus-Christ son Fils, & par le secours de ses Damoiselles qui l'aydoient à s'acoustrer se couurit elle-mesme les yeux d'vn bandeau, & liura sa teste au boutreau pour estre tranchée. MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST

Ce mesme iour le Milord Cortnay Comte de Den, que la Royne auoit quelques mois deuant deliuré de prison, où il auoit trempé plusieurs années, fut prins derechef par soupçon d'auoir esté de la coniuration. Puis apres il y en eut plusieurs d'executez à Londres & à Westmynster, où la Royne estoit pour lors, & entre iceux plusieurs Nobles & Seigneurs. Aucuns neantmoins eschapperent, & s'enfuirent de bonne heure au Roy de France Henry II. du nom, qui pour les guerres qu'il auoit contre l'Empereur Charles le Quint, n'aymoit pas beaucoup la Royne Marie : entre lesquels fut Pierre Carré homme de grand renom, ainsi que nous auons desia dit. Et le vingt-vniesme iour de Fevrier le Duc de Süffolc fut pareillement decapité, quatre iours B apres sa condamnation. Execution de plusieurs Nobles

Ceste rebellion estouffée, le reste des estrangers, qui estoient en Angleterre, & plusieurs naturels du pays, quitterent le Royaume à cause du changement de la Religion, & des Edicts de la Royne, & se transporterent en Allemagne. Les vns s'arresterent en Westphalie, les autres à Francfort, & les autres à Strasbourg. Iean à Lasco Polonnois, frere de Hieroſme, de Noble Maison, & hommes de grand sçauoir, estoit party de-là deuant l'hyuer, accompagné de quelques autres pour aller en Dannemarc. Mais pour ce que l'on luy fist vn assez mal gracieux accueil, il aborda à Emeden ville de Frise, où il s'arresta. Incontinent apres Richard Morisin, Anthoine † Core & Iean Chic, tous deux Precepteurs du Roy deffunt, gens de singuliere doctrine entre ceux de leur secte, passerent encore en Allemagne : les deux derniers desquelles allerent depuis en Italie. Et Iean Ponet Euesque de Winceſtre, lequel auoit esté deposé par le changement de la Religion auecques plusieurs autres ; y eut aussi son refuge. † D'autres le nomment Richard Crux.

C Le quatriesme iour de Mars, la Royne establit des loix Ecclesiastiques, par lesquelles il fut faict commandement aux Euesques, & à leurs Vicaires de ne receuoir aux saincts Ordres aucuns hommes suspects de nouuelle doctrine, d'extirper les heresies de fonds en comble, d'abolir les liures dangereux & pestiferez, de donner regle aux Maistre d'Escolle & Predicateurs, & les deposer s'ils n'obeissoient, d'oster les femmes & les biens aux Prestres mariez, & les punir selon que leur meschanceté le meriteroit, de traiter plus doucement ceux, qui du consentement de leurs femmes protesteroient se vouloir separer, & contenir à l'auenir, & de remettre en leurs degrez & dignitez ceux qui se repentiroient : outre ce, de reciter toutes prieres publiques en langue Latine selon la forme ancienne, de garder tous les iours des festes de restablir toutes les vieilles ceremonies, de faire confirmer par les Euesques les ieunes enfans apres le baptesme, & de les instruire aux escolles, comment ils deuoient respondre & ayder aux Prestres à dire la Messe. Loix Ecclesiastiques de la Royne Marie.

Lors que Henry VIII. Roy d'Angleterre renonça l'authorité des Papes ; comme nous auons dit au Liure precedent, il auoit fait ceste loy entre les autres, Que nul ne seroit receu à office, ou dignité Ecclesiastique, si deuant il ne iuroit que le Roy & D ses successeurs estoient Chefs, & superieurs de l'Eglise d'Angleterre, & que le Pape n'y auoit droit quelconque, mais n'estoit rien plus qu'Euesque de Rome, auec lequel il ne vouloit rien auoir de commun. La Royne publiant ces loix quitta le serment, & manda aux Euesques qu'on ne le fist plus faire à homme du monde. Qui fist restituer sans dire mot la superintendance & primauté de l'Eglise aux Papes. Et quant à ce qu'elle dist des prieres publiques, le cas est tel. Par le commandement non du Roy Henry, comme veulent aucuns, mais d'Edward son fils, les prieres publiques se faisoient en langue vulgaire : & en icelles entr'autres choses on prioit Dieu, *Qu'il les deliura de la sedition, conspiration & tyrannie du Pape.* Maintenant la Royne commanda que ce formulaire imprimé & commandé fust aboly. Et bien tost apres Elizabeth sa sœur de pere, sçauante Princesse fut mise en prison, pour ce que l'on soupçonnoit qu'elle sçeust quelque chose de la sedition precedente. Mais elle n'y demeura guere, que son innocence ne parust Car le troisiesme iour d'Auril Thomas Viat fut decapité à Londres, & deuant qu'estre mené au sup- La Loy du Roy Henry contre les Papes & le Siege Romain. La Royne Marie quitte le titre de Chef de l'Eglise Anglicane. Elizabeth sœur de la Royne Marie prisonniere, & tost apres deliurée.

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST.

plice l'excusa soigneusement auecques le Milord Cortnay, disant qu'il ne sçauoient rien de la coniuration. Ce qui fut cause qu'Elizabeth fut incontinent remise en liberté A

Thomas Viat decapité. VIII.

Lors aussi Cranmer Archeuesque de Canterbury, Ridley Euesque de Londres, & Hugues Latimer Euesque de Worcestre tous prisonniers, furent premierement menez à Windesore, & de là à Oxford, où ils disputerent auecques les Theologiens Catholiques des Vniuersitez dudit Oxford & de Canbridge Ridley, lequel auoit quelque cognoissance de la Theologie, resista fort & ferme, & ne se rendit iamais: mais Latimer & Granmer ne furent pas si rudes. Et finalement apres vne longue & inutile conference de part & d'autre, les Iuges establis par la Royne s'assemblerent au Temple de nostre Dame, & voyants qu'ils demeuroient fermes en leurs opinions, les retrancherent de l'Eglise par leur sentence, & les firent remener en prison.

Disputes des Granmer, Ridley & Latimer contre les Catholiques.

Assemblée des Estats.

En ce temps les Estats du Royaume se tinrent derechef. Et la Royne proposa deux points en l'assemblée, sçauoir est de son mariage auec Philippes d'Austriche, & de restituer la Primauté du Pape en Angleterre. Elle gaigna le premier sous certaines conditions: mais il y en a qui disent qu'elle ne peut persuader le secõd, pour ce que la Noblesse y resista viuement. Henry II. Roy de France ne l'aymoit pas, ainsi que i'ay desia dit, à cause qu'elle se vouloit si fort conioindre auecques le fils de son ennemy. Pour ce subiect le Cardinal de Pole ayant seiourné quelques mois auec l'Empereur, il se transporta vers sa Maiesté tres Chrestienne, pour tascher de les induire tous deux à faire la palx: mais il n'en sçeut venir à bout. B

Propositions de la Royne touchant son mariage, & la Primauté du Pape

Philippes fils de l'Empereur Charles arriue en Angl.

Cependant, le dixneufiesme iour de Iuillet Philippes fils de l'Empereur ne laissa de venir d'Espagne en Angleterre auec vne armée de six ou sept mille hommes. Il prist port entre l'Isle Douycher où les Milors & Seigneurs Anglois, le Chancelier, Comte d'Arondel, de Derby, de Pembroc, & d'Huntingdon, & tout le priue Conseil de la Royne Marie, le vinrent receuoir auec plus de deux mille cheuaux, & le salüerent comme leur Roy souuerain & leur Maistre. Il leur fist de beaux & riches dons à tous. Et comme il ne vouloit pas entrer de force en la possession du Royaume, aussi enuoya-t'il tous ses gens en Flandres excepté ceux de sa Maison, & se mettant dedans vn vaisseau peint & fait expres pour porter, s'en alla descendre au havre d'Hampton, où le Milord Bron Vicomte de Montagu luy fist vne harangue en Latin, & luy presta le serment de fidelité. Quatre iours apres, ou selon d'autres le vingthuictiesme du mois il se rendit sur le soir à Winceſtre, où la Roine Marie l'attendoit, & alla iusques en la grande Eglise precedé de toute la Noblesse & d'vne troupe de Seigneurs, entre lesquels estoit le Duc d'Albe. Estienne Gardiner Euesque de Winceſtre, & quelques autres le receurent à l'entrée du Temple, deuant l'Autel duquel il fist ses deuotions, puis se retira dedans son logis. Le lendemain il se transporta par deuers la Royne, auec laquelle il parla longuement & familierement. Et le iour suiuant, iour & feste de S. Iacques, patron d'Espagne, les nopces furent celebrées auec vne pompe & magnificence conuenable à l'action, & au desir que la Royne auoit de faire paroistre sa grandeur. Plusieurs Ambassadeurs de Roys & de Princes amis & alliez de l'Angleterre y assisterent, & vn entr'autres de la part de l'Empereur, lequel dist publiquement qu'en faueur de ce mariage son Maistre donnoit le Royaume de Naples & la Couronne de Hierusalem à Philippes son fils. C

Fist receu à Winceſtre.

Espouse solemnellement.

D

Il ne restoit plus pour la perfection de la feste & solemnité Royalle des nopces: sinon que les citoyens de Londres luy rendissent les hõneurs deuës à sa nouuelle entrée. Pour cet effect ils y penserent diligemment, & Philippes partant de Winceſtre en compagnie de la Royne, s'en vint en grande magnificence à Londres ville capitale de tout le Royaume, où il entra le dix-septiesme iour d'Aoust, & alla descendre de cheual à l'Eglise de sainct Paul. Edmond Boner Euesque de Londres le receut, & le Doyen luy fit vne harangue, par laquelle il l'exhorta de restablir l'Eglise en son ancienne splendeur, de conseruer les priuileges du Royaume d'Angleterre, & de maintenir la iustice. Ie ne m'amuseray point à descrire les Arcs, les statuës, les pyramides, les tableaux, & les inscriptions dressées pour honorer l'entrée de ce Prince. Il suffira de remarquer, que le plus magnifique triomphe fust la restauratiõ d'vne Croix, rompuë dedans la ruë de Gipsy dés le regne de Henry VIII. au bastiment de laquel-

Croix de Gipsy restablie.

le la Royne employa dix mille escus : & l'eleuement d'vn arbre pres de l'Eglise de S.
A Pol, aux branches duquel on depeindit & representa la genealogie de Iean de Gand Duc de Lancastre, ancestre de ladite Royne.

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST.

Quelque temps apres Henry II. Roy de France, bien que peu ioyeux d'vne telle alliance, enuoya neanmoins le Protonotaire de Noüailles en Angleterre, pour saluer le nouueau Roy de sa part, & se conioüyr auec la Royne pour son mariage. Elle le receut auecques toute demonstration de bien-veillance, & le congediant le chargea d'vne lettre pour porter au Roy son Maistre, laquelle estoit toute remplie de protestations d'affection & d'amitié, mais qui ne dura guere, ainsi que nous monstrerons tantost, & retenoit encore beaucoup de l'ancienne forme d'escrire des Roys Anglois. En voicy les propres termes.

Ambassadeur du Roy de France en Angleterre.

Lettres de Marie Royne d'Angl. au Roy Henry II.

Tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-aimé frere & cousin, a vous tant que faire pouuons nous recommandons. Nous auons entendu tant par les lettres qu'il vous a pleu n'aguere nous addresser par vostre Conseiller le Protonotaire de
B *Noüailles, & vostre Ambassadeur residant aupres de nous; & luy mesme nous ont dit de vostre part l'affection & desir que vous monstrez auoir, de correspondre de vostre costé a la bõne inclination qu'auez touſiours trouuée en nous, de cõtinuer & entretenir nostre commune, sincere, & parfaite amitié. Chose qui nous a esté autãt agreable, qu'autre qui nous pourroit estre arriuée. Vous asseurant que tout ainsi que nous vous auons par plusieurs fois faie entendre le desir qu'auõs d'obseruer ladite amitie d'entre nous: pour ainsi nous trouuerez à iamais prests de vous monstrer par effect ce que vous auons asseuré de parole, comme auons prié nostre Ambassadeur & ledit Protonotaire vous declarer de ma part. Et sur ce, tres-haut, tres-excellent, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa saincte garde. Escrit à Nesiwstir le 14. de Nouembre M. D L IV. Ainsi signé, Vostre bonne sœur & cousine Marie*

Deux iours deuant ceste despesche, & le douzieſme du mois de Nouembre, l'assemblée generale de tous les Estats s'ouurit, & le Cardinal de Pole partant lors de Brabant, où les Ambassadeurs d'Angleterre l'estoient allé trouuer pour le conduire vers la Royne : entre lesquels estoit vn nommé Paquet, il entra dans Londres le
C vingt-troisiesme, apres auoir esté magnifiquement receu par tout où il auoit passé. Le Pape Iules III. l'auoit creé son Legat en ce Royaume, pour y restablir la Religion, & leuer les Censures de Clement VII. & de Paul III, ses predecesseurs. Incontinent & du consentement de tous il fut remis en son premier lieu, maison famille, & heritage, dont le Roy Henry VIII. l'auoit dechassé & banny. Et cinq iours apres il alla dedans l'assemblée des Estats, où ayant exposé la cause de sa legation en la presence du Roy Philippe, & de la Royne Marie, il les exhorta de retourner à la communion de l'Eglise, & de rendre l'authorité deuë au Siege Romain, & au Pape, lequel auoit vn bon vouloir de leur estre benin & clement. Il les admonesta aussi de rendre grace a Dieu, qui leur auoit baillé vn tel Roy, & vne telle Royne. Et finalement il protesta, qu'il se repuroit grandement tenu à eux, de ce qu'ils l'auoient remis en son heritage & famille, & se sentoit d'autant plus obligé de les restablir en recompense au chemin du pays & Cour celeste. Chose qu'il souhairoit sur toutes.

Assemblée des Estats à Londres.

Arriuée du Cardinal Polus en Angleterre.

Entre en l'assemblée des Estats & les exhorte de retourner à la communion de l'Eglise.

D Ayant ainsi parlé, il sortit. Et lors Estienne Euesque de Wincheſtre, Chancelier du Royaume, qui est le souuerain degré d'honneur, repera son dire & ses demandes, & exhorta toute l'assemblée par longs propos à concorde & vnion, disant, Qu'il falloit grandement remercier Dieu, lequel par sa misericorde leur auoit suscité vn sage Prelat de leur semence & narion, c'est à sçauoir le reuerendiſſime Cardinal & Legar Polus, qui ne pensoit rien que de leur salut. Ce qui fut generalement approuué par tous les Estats. Et dés le lendemain ils coucherent vne requeste par escrir, le contenu de laquelle estoit, Qu'ils se repentoient amerement du schisme, par lequel ils auoient denié l'obeïssance au Siege Apostolique, & donné consentement & conseil aux Decrets faits contre icelle, mais que d'oresnauant ils obeyroiẽt à tout ce qui plairoit au Roy & à la Royne, & feroient tout ce qui leur seroit possible pour casser & abolir telles loix & decrets en ceste assemblée. Qu'ils les priolent donc tres-humblement qu'ils presentaſſent leur supplication, & fiſſent tant qu'estans absous de tous les delicts & censures, lesquelles ils auoient encouruës selon les loix Ecclesiastiques, ils fussent receus au giron de l'Eglise, comme fils penitens,

Requeste des Estats à la Royne.

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST. 1554.

afin que deſormais ils peuſſent ſeruir à Dieu en l'obeïſſance du Siege Romain & des Papes, à la gloire du nom diuin, & à l'accroiſſement de leur ſalut. A

L'autre iour d'apres, comme derechef le Roy eſtoit preſent auec la Royne, & le Cardinal de Pole, le Chancelier ſe leua, & prononça haut & clair ce que les Eſtats auoient arreſté ſur la demande du Legat du Pape. Puis il preſenta au Roy & à la Royne la requeſte des Eſtats, couchée par eſcrit & ſignée, les ſuppliant de la receuoir. Eux l'ayans ouuerte, la rendirent au Chancelier pour la lire, & luy demanda lors à toute l'aſſemblée s'ils l'approuuoient. Quoy que par eux affermé, le Roy & la Royne ſe leuerent, & la preſenterent au Legat. L'ayant leuë, il leur bailla la bulle, de ſa Legation, laquelle fut auſſi leuë hautement, à ce que tous fuſſent bien aduertis qu'il auoit puiſſance du Pape de les abſoudre. Puis il fiſt vne harangue, par laquelle il monſtra, combien la penitence eſtoit plaiſante à Dieu, & combien les Anges ſe reſiouyſſent d'vn pecheur penitent. Et finalement apres auoir amené quelques exemples ſur ce ſuiet, il rendit grace à Dieu, qui leur auoit inſpiré vne ſi bonne affection de s'amender.

Le Cardinal Polus donne l'abſolution aux Anglois.

Cela dit, il ſe leua debout, comme auſſi firent le Roy & la Royne, leſquels ſe mirent à genoux. Et lors il pria Dieu par ſa miſericorde qu'il euſt pitié de ſon peuple, & luy pardonnaſt ſes fautes. Puis ſe leuant les doigts en haut, & les eſtendant il donna l'abſolution & benediction à tout le peuple. De-là l'on vint à la Chapelle, où graces furent renduës par les Muſiciens: & monſtra-t'on toutes apparences de ioye & de feſte, ſelon la couſtume. Ce qui ſe fiſt le iour de S. André mil cinq cens cinquante-quatre. Et peu de iours apres ſuruint vne autre reſiouyſſance publique en Angleterre. Car la Royne eſtimant eſtre enceinte, elle s'imagina qu'elle auoit ſenty ſon fruit remuer. A cauſe dequoy les Seigneurs du Conſeil eſcrirent auſſi-toſt à tous les Eueſques, Qu'ils euſſent à faire des proceſſions generales, pour remercier Dieu de ce benefice; lequel toutesfois ne parut point à la fin. B

Ambaſſadeurs Anglois enuoyez à Rome, pour rendre l'obedience au Pape.

On deſpeſcha pareillement l'Eueſque d'Ely, le Vicomte de Montagu, le Docteur Carway, & quelques autres, pour aller rendre l'obedience au Pape de la part du Roy Philippe & de la Royne Marie, & pour remercier ſa Saincteté de la bienveillance & douceur dont elle auoit vſé en leur endroit. Ils arriuerent à Rome au commencement de l'an 1555. Et ſur ces entrefaites, Henry II. Roy de France renuoya d'autre coſté le Protonotaire de Noüailles, pour ſe conioüyr & congratuler auec la Royne de ce qu'elle auoit ainſi remis & reüny ſes ſuiets au giron de l'Egliſe & deſſous l'authorité du Siege Romain. Et ſa Maieſté tres-Chreſtienne eſcriuit en outre au Cardinal de Pole, pour luy teſmoigner combien ceſte nouuelle reconciliation eſtoit agreable à toute la Chreſtienté. Voicy la Lettre qui luy fut renduë le 7. de Ianuier, & par laquelle eſt auſſi faite mention de la negotiation precedente dudit Cardinal pour la paix d'entre l'Empereur & luy. 1555. C

Lettres de Henry II. Roy de France au Cardinal Polus.

Mon couſin, par voſtre lettre du treiziéſme de ce mois, que i'ay enë par la main du Nonce de noſtre tres-Sainct Pere le Pape, reſidant pres de moy, & de ce qu'il m'a dit auſſi: i'ay ſceu & entendu le biẽ & la grace qu'il a pleu à Dieu noſtre Createur faire au Royaume d'Angleterre, le reduiſant à l'vnion de ſon Egliſe & obeïſſance du S. Siege Apoſtolique, & combien voſtre bon zele, ſincerité, & dexterité ont valu & ſeruy à vn ſi ſalutaire œuure: dequoy comme Roy tres-Chreſtien, & qui à en premiere conſideration ce qui touche Dieu, & ſa ſaincte Religion, ie n'ay obmis de le loüer, & le faire loüer & remercier par les Egliſes & D, gens de bien de mon Royaume, comme d'vne des plus agreables nouuelles que ie ſçaurois iamais receuoir, voyant par la ſon Egliſe d'autant fortifiée à la confuſion des malheureux & aueugles, qui ont pris autre chemin. Et quant à vous, mon couſin, ie ne veux faillir à m'en congratuler auec vous, & ne ſera iamais que ie ne vous en aye eu plus grande amour, reuerence, & recommandation, pour auoir conduit à vne tant heureuſe fin vne choſe ſi vtile à la Chreſtienté & agreable à Dieu. Auſſi de l'affection que ie voy, que vous demonſtrez à la paix & reconciliation d'entre l'Empereur & moy, pour le bien public. Surquoy ie vous diray que vous ſçauez aſſez en quelle volonté m'auez trouué quant à cela, & ce que ie vous en ay dit, & faict dire par mes Miniſtres, qu'il ne tiendra pas à moy, & que ſe prefereray à mon particulier le bien de la Chreſtienté, pour l'honneur de Dieu & repos de ſon peuple. Et depuis n'ay en rien changé, & ne changeray iamais ceſte volonté, pour les effects de laquelle on me trouuera à toutes heures preſt & diſpoſé d'entendre

à toutes choses honnestes & raisonnables: que i'estime à grand heur d'estre traictées par si bon
A *moyen que le vostre, fortifié de ceux que nostre Seigneur a voulu employer a la perfection du premier point de vostre legation ià si bien succedee. Et sur ce ie prieray Dieu, mon Cousin, vous auoir en sa saincte & digne garde. Escrit a S. Germain en Laye, le quinzieſme iour de Decembre 1554.*

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST. 1555.

Le treizieſme du meſme mois l'aſſemblée des Estats ſe ſepara, leſquels entr'autres choſes enregiſtrerent la reſtitution du Cardinal Polus. Ils renouuellerent pareillement les Edicts des Roys qui auoient precedé touchant la punition des heretiques, & la puiſſance des Eueſques: remirent l'authorité du Pape en ſon entier: & condamnerent & abolirent les Decrets qui durant les derniers vingts ans auoient eſté faicts contre le Siege Romain. Pluſieurs penſoient que le Roy Philippes deuſt eſtre couronné en ceſte aſſemblée, mais il ne s'en fiſt rien. Et vers le commencement de Fevrier, cinq perſonnages de la ſecte de Luther furent condamnez à mort en la ville de Londres, pour autant qu'ils ne vouloient prendre la Religion Catholique, Iean Hopper Eueſque de Gloceſtre, Iean Bradford, Laurent Sander, Rolland Taillour Iuriſconſulte, & Iean Roger, lequel dernier fut bruſlé à Londres meſmes, où il auoit preſché ſa doctrine, & les autres enuoyez chacun chez eux à Gloceſtre, Lancaſtre, Connetray, & à Hadley, où ils ſouffrirent tous vne pareille mort. comme auſſi fiſt l'Eueſque de S. Dauid en ſa ville.

Cinq Lutheriens bruſlez en Angl.

B

Cependant les Ambaſſadeurs Anglois arriuez dans Rome, remercierent le Pape Iules III. de la grande douceur dont il auoit vſé enuers eux, & luy promirent toute obeïſſance & fidelité pour l'aduenir. Apres quoy ſa Saincteté ne la fiſt pas longue. Car il deceda le 23. iour de Mars, & en ſon lieu fut eſleu Marcel qui mourut auſſi bien toſt apres, & quitta le ſiege à Paul IV. du nom, ſous lequel ſe fiſt la reformation des Vniuerſitez d'Oxford & de Cambridge en Angleterre. Pierre Martyr, & Martin Bucer en auoient changé les anciennes inſtitutions & Statuts: par leurs lectures & regences publiques. Le Cardinal de Pole les remena à leur premier train & regle par le moyen de Nicolas Ormanet, qui fut depuis Eueſque de Padouë. Et Pierre à Soto

Vniuerſitez d'Oxford & Cambridge reformées.

C de l'Ordre de S. Dominique, Docteur en Theologie, & Confeſſeur de Charles cinquieſme, eut la charge entre pluſieurs autres celebres, & ſçauants hommes, de lire les Saincte lettres en celle d'Oxford.

Pierre à Soto.

IX.

Ridley, Latimer, & Cranmer eſtoient touſiours priſonniers en ceſte Academie des ſciences, & les Docteurs Catholiques d'icelle diſputoient ſouuẽt contr'eux, pour eſſayer à leur faire renõcer leurs opinions. Mais en fin, n'en pouuants venir à bout, les Iuges condamnerent Latimer & Ridley à eſtre bruſlez. Ce qui fut executé le premier iour d'Octobre mil cinq cents cinquante cinq. Et quant à Cranmer qui de Catholique s'e ſtoit premierement fait Lutherien, & puis apres Zuinglien, le Cardinal de Pole & quelques autres Prelats l'ayant aſſeuré, qu'ils obtiendroient ſa grace, & que la Royne luy donneroit vne abolition generale de tout ce dont on l'auoit rendu coulpable au Conſeil d'Angleterre, il abiura depuis ſon hereſie par deuant Henry Sidal, & Iean de Villegarcine Eſpagnol, & ſigna de ſa propre main, l'abiuration laquelle fut imprimée en ces mots.

Latimer à Ridley bruſlez.

Cranmer abiure la Doctrine.

D „ Ie Thomas Cranmer renonce & reiette toute l'hereſie de Luther & de Zuingle, „ enſemble toute doctrine contraire à la pure & ſaincte doctrine. Outre, ie cõfeſſe & „ croy fermemẽt vne ſaincte Egliſe Catholique, hors de laquelle n'y a point de ſalut, „ & de laquelle ie recognois l'Eueſque de Rome pour ſouuerain: & l'auouë eſtre le „ grand Pontife & Pape Vicaire de Ieſus-Chriſt, ie croy que ſous les eſpeces de pain „ & de vin le Redempteur eſt veritablement au Sacrement de l'Euchariſtie, & que „ par vertu diuine le pain vient à ſe conuertir & trans ſubſtantier en ſon Corps, & le „ vin en ſon Sang propre. Ie croy pareillemẽt que le Purgatoire eſt le lieu où les ames „ des treſpaſſez ſont tourmentées pour vn temps: & que l'Egliſe prie ſainctement & „ en faint pour icelles, ny plus ny moins qu'elle prie les ſaincts. Bref, ie tiẽs & maintiẽs „ entierement tout ce que l'Egliſe Catholique & Romaine tient, & me repẽs d'auoir „ iamais autrement faict. Priant Dieu de bon cœur qu'il luy plaiſe me pardonner ce „ que i'ay commis enuers luy & ſon Egliſe: & prie tous Chreſtiens de prier pour moy. „ Quant à ceux qui ont eſté ſeduits par mon exemple ou doctrine, ie les ſupplie „ auſſi par le Sang de Ieſus-Chriſt qu'ils retournent de l'vnité à l'Egliſe, afin qu'il n'y

Forme de l'Abiuration.

MARIE

ANS DE IESVS-CHRIST 1555.

ait point de chisme entre nous. Et finalement, comme ie veux estre suiet & obeïs- « sant à l'Eglise de Iesus-Christ, & de son souuerain Chef: ainsi me sonbmets-ie à Phi- « A
lippe & Marie Roy & Royne d'Angleterre, ensemble à toutes leurs loix & ordon- «
nances: & prie Dieu m'estre tesmoin, comme ce que i'ay dit & confessé, ie ne l'ay «
fait & dit, ny pour complaire aux hommes, ny de peur que i'aye de leur desplaire: «
ains de mon propre mouuement, & vouloir, tant pour le salut de ma conscience « que pour celle des autres. «

Ceste abiuration resiouyt grandement la Royne Marie. Mais comme elle luy estoit fort ennemie tant pour l'heresie que pour d'autres faits particuliers, aussi ny le Cardinal Polus, ny pas vn des Theologiens ne la peurent iamais induire à luy pardonner, ains fust ordonné par Arrest qu'il seroit bruslé tout vif. Quelques-vns disent que Renaud Polus se peina fort entr'autres à la conuertir, & qu'ayant quelque esperãce d'en venir à bout il impetra de la Royne qu'il ne fust point puny: mais qu'apres que l'on eut descouuert la feintise & dissimulation, de laquelle il auoit vsé tout le cours de sa vie, il fut condamné. Quoy que s'en soit, estant aduerty de sa condamnation, & que sa mort estoit proche, on l'entendit comme plein de frayeurs & d'irresolutions s'es- B
crier & parler à soy-mesme en ceste sorte, selon le rapport que d'aucuns en font.

Cranmer condamné à estre bruslé.

Exclamation de Cranmer.

Miserable, dit-il, tout furieux & hors de soy, *prepareray-ie vn double triomphe à ceux qui feignans de me sauuer, recherchent ma ruine; Seruiray-ie de butte à leur rage, lors que ie ne vise qu'à me retirer des erreurs où i'ay tousiours veseu: D'vne main ils m'offrent la vie, & de l'autre ils me donnent la mort. Et cependant, comment pourray-ie embrasser l'vn & l'autre: Non, il faut que ie me perde, pourueu qu'ils n'y ayent aucun gain. Ils rompent leur promesse, ie veux fausser & violer la mienne; & ne leur donner point cet auantage de m'auoir gaigné, & de m'auoir perdu en mesme temps. Il faut que ie meure, mais mourant il faut aussi que i'estouffe & fasse perir ces beaux trophées, lesquels ils esleuent dans l'Eglise pour ma conuersion. Ce sera redonner le cœur à ceux qui perdans le courage en ma perte, eussent librement plié le col sous le ioug de l'Eglise, & lesquels s'armeray à ma mort pour venger l'iniure qu'on me fait.*

Et sa mort.

Ainsi donc Cranmer retourna à ses premiers erreurs, & lors qui fut sur le theatre pour mourir, au lieu de faire son abiuration deuant tous, il protesta que tout ce qu'il auoit dit en icelle, il l'auoit dit contre sa propre conscience, & pour le desir qu'il auoit C
eu de sauuer sa vie. Surquoy il se ferma si obstinément, que quand se vint à le lier, il dit mesme en haussant la main. *Qu'elle puniroit la premiere la faute, laquelle elle auoit faite de souscrire à telle abiuration.* Et cela dit, il auança son dain ement dans le fen, qui le reduisit en cendre & tout le reste du corps apres. Ce qui donna depuis suiet à Rodolfe Skiner & à Gautier Haddon de le loüer comme Martyr en deux epitaphes, & à quelques Zuingliens fugitifs d'Angleterre, & retirez en la ville d'Embde, de faire imprimer vn Liure de sa mort sous le titre de *Martyre de S. Thomas Cranmer Archeuesque de Canterbury.*

Renaud de Pole Archeuesque de Canterbury.

Quelque temps apres Renaud de Pole Cardinal fut sacré Archeuesque & Metropolitain du Royaume en sa place. Les ceremonies s'en firẽt aux freres Mineurs de Grenwich le 22. de Mars, & le iour de Pasques ensuiuãt il chanta sa premiere Messe priuement deuant la Royne Marie sa cousine. Auquel temps aussi le Roy Philippes estant allé voir l'Empereur son pere, il se leua soudain de grands remuëmens en Escosse, & les Escossois prirent mesme quelques petites places dessus les Anglois, lesquelles ils D
firent raser. Mais la Royne d'Angleterre auertie de ce, s'en plaignit si fort à l'Ambassadeur de Frãce par l'Eueſque d'Ely, qu'il en escriuit aussi-tost au Roy Henry son Maistre, & à la Royne d'Escosse, par le moyen & l'authorité desquels tout fut appaisé.

Le Roy Philippe part d'Angl.

Remuements en Escosse.

Cela passé de la sorte: chacun se confioit que la Royne peust desormais regner en seureté que rien ne deust bouger ny s'esleuer contr'elle. Mais ceste confiance fut bien tost descriée par la descouuerte d'vne grãde cõspiration qui se faisoit par les menées des plus grands Seigneurs du Royaume: & pour laquelle elle fist empriſonner Thomas Haward en la Tour de Londres auecque le Milord Grey, Anthoine Quinceton, Perret Poulard, & plusieurs autres complices. quelques-vns desquels furent executez. Ils auoient deliberé d'assasiner cette Princesse, le Cardinal de Pole, & tous les principaux de son Conseil, afin de remettre sus la doctrine des nouueaux Euangelistes. Ce qui luy donna telle crainte & frayeur, qu'elle demeura plus de deux mois depuis

Conspiration contre la Royne.

depuis sans se monstrer à d'autres qu'à quatre de ses plus fidelles Conseillers, & à
A quatre Dames de sa maison & suite. Et le 21. iour de Fevrier ensuiuant les Catholiques detestans vne telle entrepriſe, s'en vengerent meſme sur les corps de Martin Bucer & de Paul Fagius, lesquels ils deterrerent du Temple, où leurs disciples les auoient inhumez, les brusserent & reduisirent en cendre, & firent reconsacrer le Temple, à la maniere & façon de l'Egliſe Romaine.

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST. 1557.

Cependant les trénes, lesquelles estoient entre les Roys Henry II. & Philippe, deuenu nouuellement Roy d'Espagne furent rompuës, & la Royne Marie se laissa tellement gaigner aux persuasions & conseils dudit Phllippe son mary, qu'encore qu'elle euſt dés le commencement de son regne declaré vouloir garder la paix d'entre la France & l'Angleterre : elle enuoya neantmoins vn Heraut d'armes en France defier le Roy, & luy denoncer la guerre. Ce que les Escossois sçachans, ils recommencerent de courir en son Royaume, & la contraignirent de reuoquer vne partie des forces lesquelles elle depeschoit au secours de Philippes, afin de leur faire teſte. Mais
B de malheur plus que par valeur, Philippes ne laissa de gaigner la iournée de S. Laurens contre les François, & de là fut mettre le siege deuant Sainct Quentin où son armée se renforça d'vn secours d'Anglois composé de dix mille hommes de pied, & d'enuiron qninze cens cheuaux : au moyen dequoy non seulement il deffit le Conneſtable de France, qui venoit à l'aide des assiegez, & le priſt priſonnier, ains se rendit auſſi maiſtre des villes de S. Quentin du Castelet & de Han.

Les corps du Bucet & de Fagius bruſlez.

La Royne Marie declare la guerre au Roy de France.

Iournée de S. Laurens.

Anglois au secours du Roy Philippes.

Henry II. auoit dés l'hyuer precedent enuoyé de groſſes troupes de Gensdarmes en Italie, dessous la charge & conduite du Duc de Guiſe. Cela fut cause qu'il n'eut le moyen de pourueoir si tost à se deffendre, & qu'vn si puiſſant ennemy le surpriſt facilement, & comme au depourueu. Mais ayant reconuré la pluspart de ses forces, & le Duc de Guiſe estant de retour, il le declara son Lieutenant general en tous ses pays à cause de la captiuité du Conneſtable : & là dessus les desseins proiectez de longue main contre ce que les Anglois tenoient deça la mer, furent remis sus, & brauement executez. Il s'eſt veu par le cours de l'Hiſtoire, qu'Edward III. du nom Roy d'Angle-
C terre auoit pris Calais, port de mer, & place de tres grande conſequence pour les François, dés l'an mil trois cens quarante-sept. Depuis ce temps elle estoit touſiours demeurée sous la puiſſance des Roys d'Angleterre, lesquels auoient coustume de dire que la tenans ils portoient les clefs du Royaume de France à leur ceinture. Ce que le Roy Henry ne voulant plus endurer auoit desia par l'entrepriſe du Conneſtable, & du sieur de Senarpont Gouuerneur de Boulonnois, conduit tellement vne intelligence dessus, que sans la defaicte & priſe dudit Conneſtable, l'entrepriſe euſt heu eusement succedé. Mais pendant son abſence & priſon, & que les forces du Roy Philippe estoient escartées à cauſe de l'hyuer, on la renouuella secretement, & conclud-on de la mettre auantagensement à fin.

Entrepriſe du Roy Henry sur Calais.

Pour ce faire on dreſſa deux puiſſantes armées, l'vne sous la charge du Duc de Neuers, faignant vouloir entrer en la Duché de Luxembourg : & l'autre conduite par le Duc de Guiſe sous pretexte d'empeſcher l'auitaillement de S. Quentin. Le Duc de Neuers tournant la teſte vers Luxembourg, les Espagnols & Walons coururent là
D pour le deffendre. Mais soudain le Duc de Neuers renuoya ses forces au Duc de Guiſe, qui fiſt contenance de mettre viures dedans Amiens, Ardres & Boulongne. Puis en diligence & preſque en vn inſtant il fiſt auancer toutes ses forces vers Calais, où il y auoit peu de gens. Les Princes de Condé, & de la Roche-sur-Yon, le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbeuf freres, Stroſſi Mareſchal de France, Montmorency frere aiſné du Conneſtable, les sieurs de Termes, d Andelot, de Sanſac, d'Eſtrée grand Maiſtre de l'artillerie, de Tauannes, de Senarpont, de Grandmont, de Randan, d'Allegre, de Creuecœur, & de Piannes, de Gourdan, & quelques autres Seigneurs, Cheualiers, & Capitaines de marque estoient en l'armée.

Deux armées de François pour aſſieger Calais.

Le premier iour de Ianuier mil cinq cens cinquante-huict, elle partit, & le meſme iour priſt le fort de Nieulay, roſt apres celuy de Risban, puis la citadelle, & finalemẽt la ville de Calais, le tout rendu par compoſition, dedans 8 iours & sans que ny les Anglois ny les Espagnols peuſſent venir à temps pour secourir les aſſiegez. Dequoy les Anglois estonnez, & depitez de la perte d'vne place qui tant leur importoit, en conceurent vne haine mortelle contre le Roy Philippe. Mais ce ne fut pas là le bout

1558.

Calais & les forts d'alentour pris sur les Anglois.

MARIE. ANS DE IESVS-CHRIST. 1558.

de leur perte. Car de là l'armée Françoiſe fut aſſieger la ville de Guines en la Comté d'Oye, laquelle elle priſt. Et quoy que les Anglois qui eſtoient en garniſon dans le chaſteau, enchaſſerent auſſi-toſt les François, & bruſlerent la plus part des edifices & maiſons: ſi eſt-ce qu'incontinent apres on les raſſiegea, ſçauoir eſt le treizieſme iour de Ianuier: tellement qu'ayans enduré la baterie, & ſouſtenu vn aſſaut, comme on leur en appreſtoit vn ſecond, ils demanderent à capituler, & rendirent la place qui fut entierement ruinée & demolie, pour ce qu'elle eſtoit nuiſible à Calais & que l'on ne iugea pas beſoin de ſe conſumer en frais pour entretenir tant de fortereſſes voiſines. La ville de Hames fut pareillement reconquiſe, toute la Comté d'Oye remiſe en l'obeyſſance du Roy, & generalement ce que les Anglois poſſedoient deça la mer repris ſur eux, & reuny à la Couronne dont il y eut grande ioye pour toute la France en eſchange des larmes & des pleurs eſpanduës depuis la iournée de S. Laurens. A

Siege & reddition de Guines & de toute la Comte d'Oye

Guines demolie.

Anglois entierement chaſſez de la France.

Les Anglois & Flamans auoient lors vne groſſe armée ſur mer, faicte du nombre de ſix mille hommes ou enuiron. Aduertis de la proſperité des François en la Picardie, ils s'aduiſerent de s'en venir venger ſur la Bretagne. Et de faict apres l'auoir coſtoyée quelque temps, ils prirent finalement terre au Conqueſte, lequel ils pillerent entierement. Mais comme ils ſe vouloient eſlargir en pays pour butiner, le ſieur de Kerſimont les alla charger ſi rudement, qu'il en miſt vne grande partie à mort, en retint pluſieurs captifs & priſonniers, & contraignit les autres de ſe ſauuer à vau-de-route en leurs vaiſſeaux, & leuer viſtement les voiles pour eſloigner la terre. B

Armée d'Anglois & de VValons en Bretagne.

Miſe en deroute.

Ces victoires furent ſuiuies du mariage de Madame Marie Stuard fille & heritiere de Iacques V. Roy d'Eſcoſſe, & de Marie de Lorraine, auecques François Dauphin de Viennois premier fils de Henry II. Roy de France. Elle n'eſtoit pas pluſtoſt venuë au monde que deux grands Roys auoient ietté l'œil ſur ſon alliance. Henry VIII. Roy d'Angleterre l'auoit demandée pour ſon fils Edward VI. Henry II. Roy de France, pour François Prince Dauphin. Ce qui auoit cauſé de grandes factions en Eſcoſſe. Mais ayant eſté couronnée à dix-huict mois, & conduite en France à ſix ans, en fin par les practiques du Cardinal de Lorraine & du Due de Guiſe ſes oncles, elle y eſpouſa à quinze ans le Dauphin qui n'en auoit que quatorze, & demeura auecque luy vn peu moins de trois ans. Les eſpouſailles ſe firent en la grande Egliſe de Paris, le 28. iour d'Auril en preſence de huict Ambaſſadeurs venus expres d'Eſcoſſe pour aſſiſter à la celebrité de l'action, & teſmoigner le deſir que tous les Eſcoſſois auoient d'honorer leur Princeſſe legitime & ſouuerainſſe, ſçauoir eſt Iacques Beton Archeueſque de Glaſgo, Robert Reid Eueſque des Orcades, les Comtes de Rothes & de Caſſils, les ſieurs de Seton, & de Flaminge, & de Dun, & le Prieur de S. André: quatre deſquels moururent depuis en France. Et pour vne plus eſtroite confirmation de l'ancienne alliance des deux Couronnes il fut adiouſté lors aux articles & traictez d'icelle, Que les François eſtans en Eſcoſſe, & les Eſcoſſois reſidans en France ſeroient à l'aduenir eſtimez & tenus en tout comme originaire du pays: &, Que les vns & les autres iouyroient de meſmes priuileges & franchiſes, que les vrays & naturels ſubiets des deux Royaumes. C

Mariage de Marie Stuart Royne d'Eſcoſſe auec François fils aiſné de Henry II.

Mais cependant Marie Royne d'Angleterre, qui s'eſtoit fort contriſtée de la priſe de Calais, conceut encore vne ſi grande faſcherie de ce mariage, & du decez de Charles le quint Empereur, qui ſuruint incontinent apres, qu'elle en tomba malade. Elle eſtoit d'ailleurs attainte d'vne hydropiſie, laquelle ayant au commencemẽt enflé ſon ventre fiſt penſer à beaucoup qu'elle eſtoit enceinte, & fut cauſe qu'on n'vſa pas de remedes propres & neceſſaires pour la guerir. Ce qui la fiſt choir periẽ à petit en vne fievre, laquelle paruenuë en ſa force l'emporta finalement hors du monde, le dix-ſeptieſme iour de Nouembre entre cinq & ſix heures du matin. ſon regne n'ayant duré que cinq ans & quatre mois, & ſa vie quarante-trois ans & neuf mois moins vn iour. Et peu de tẽps apres, ou ſelon quelques vns le meſme iour, mourut auſſi Renaud de Pole Cardinal, Archeueſque de Cãterbury, ſon grand entremetteur. Ce qui changea tellement l'eſtat d'Angleterre, que les Eſpagnols ny le Pape n'y eurent depuis plus que voir. Car pour Philippes Roy d'Eſpagne, comme il auoit eſpouſé ceſte Princeſſe ſous des conditions peu auãtageuſes pour luy, d'autant que par le contract on luy auoit refuſé la courtoiſie d'Angleterre, qui donne au mary apres le D

Mort de Marie Royne d'Angleterre.

Et de Renaud de Pole Archeueſque de Canterbury.

A decez de la Royne l'vsufruict des biens qu'elle laisse, ores qu'il n'y ait aucuns enfans de leur mariage: aussi ne peut il rien demander aux Anglois apres sa mort, laquelle auint sans hoirs procreez de leur corps. Et quant au Pape, le regne de la Royne suluante monstrera suffisamment quelle perte il fist en ce Royaume.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1558.

ELIZABETH.

X. Elizabeth succede a Marie.

MARIE donc estant morte, ELIZABETH autre fille de Henry VIII. & d'Anne de Boulen luy succeda. Durant le regne de sa
B sœur elle auoit esté soupçonnée de participer à la conspiration des grands Seigneurs du Royaume, lesquels auoient resolu d'empescher le mariage du Prince d'Espagne. A raison dequoy l'Angleterre auoit veu d'espouuentables supplices,& le Conseil mesme auoit conclu (selon aucuns) que pour l'exemple & la consequence on ne l'espargneroit non plus que Ieanne de Suffolc, qui declarée Royne d'Angleterre par le testament du Roy Edward,& ayant donné consentement à l'ambition de ceux qui se vouloient agrandir dessous l'ombre de sa Couronne, auoit esté condamnée à perdre la teste. Ce qui fut cause que pour la premiere fois on la mist en prison en la Tour de Londres,& puis en la ville de Woodstoc en la Province d'Oxford, sous la garde de Henry Beuingfild Cheualier. Mais le Roy d'Espagne ayant pitié de l'âge, & du sexe de ceste Princesse, & respectant plusieurs rares qualitez qui estoient en elle, fist en sorte que la Royne luy donna non seulement la vie, mais encore la liberté. Dessors elle demeura en vne sienne maison appellée Hatfild, en la Comté d'Herford, dans laquelle par ce qu'on auoit descouuert que les Protestans la visitoient, on luy donna deux Gentils hommes pour auoir l'œil sur ses actions. Auertie là de la mort de la Royne sa sœur elle fist diligence de se rendre à Londres, où deuant qu'entrer en l'administration des affaires & pour premier acte de souue-
C raineté Royale, elle demeura dix iours en la Tour. L'Archeuesque d'Yorc la sacra par apres, & la couronna solemnellement à Westmynster, selon les coustumes & ceremonies anciennes du Royaume, & prist d'elle le serment, Qu'elle defendroit la Religion Catholique, & conserueroit les libertez & priuileges des Eglises.

Couronnée à Londres.

Mais comme elle auoit touſiours esté Protestante en son ame, aussi ne tarda-t'elle guere qu'à la persuasion de Guillaume Cecile son Secretaire d'Estat, qui l'auoit esté pareillement du Roy Edward son frere, de Robert Dudley fils du Duc de Northumbelland, Comte de Leyceſtre: & de Guillaume Pickaring, son Procureur general,& celuy qu'elle affectionnoit le plus entre tous ses fauoris, elle n'en fist voir d'estranges effects en tous ses estats & seigneuries. Ce que ie me contenteray de remarquer brieuement auec vne partie de ses plus grandes & signalées actions: & ce bien souuent encore sans aucune exacte & particuliere suite ny designation des années.

1559. Marie Stuard proclamée Royne d'Angleterre en France.

Elle eut donc dés le commencement pour contraires Henry II. Roy de France & Philippes II. Roy d'Espagne tous deux grãds Catholiques. Cestuy-là dont le premier
D fils auoit espousé Marie Stuard ROYNE d'Escosse la fist proclamer ROYNE d'Angleterre & d'Irlande cõme fille vnique & heritiere de Iacques V. petit fils d'Henry VII. & publia qu'Elizabeth n'estoit pas legitime. Cestuy-cy dit le mesme pour l'honneur de Catherine d'Espagne, repudiée par Hẽry VIII. quoy qu'il ne desirast pas que les François estendissent leur puissance si auant en l'Ocean. Mais nonobstãt cela la ROINE Elizabeth auec l'authorité des ESTATS du Royaume,& le consentemẽt de quelques Eueſques,& de tous les plus grãds Seigneurs Anglois, tels que le Duc de Nortfolc, le Cõte d'Arondel, le Comte de Leyceſtre,& autres, chãgea la Religion dés le premier an de son aduenement, & y restablit la reformation qu'Edward VI. son frere auoit introduite, auec les mesmes ceremonies: retint le titre de Deffendereſſe de la foy, qui auoit premierement esté donné à son pere Henry VIII. pour auoir fait vn Liure contre Luther: & parmy ceste innouation laissa plusieurs choſes qu'elle iugea indifferentes, comme les orgues, les ornemens d'Eglise, la musique, les noms des dignitez de la Hierarchie Eccleſiastique, Archeueſques, Eueſques, Chanoines, Curez, Prestres, Diacres, le Careſme,& l'abstinence de la chair aux iours de Vendredy & de Samedy,

Elizabeth change la religion en Angleterre.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1559.

quoy que plus pour police que pour religion. Mais pluſieurs Anglois ne pouuans approuuer toutes ces ceremonies en eſpuiſerent depuis vne autre forme de religion, & de là ſe firent appeller Puritains, quoy que d'ailleurs ils fuſſent d'accord en tous les points de doctrine. A

Puritains.

Ie ſçay bien qu'en ce changement elle ne proceda pas tout à coup, ains petit à petit: & à meſure que ſon authorité s'affermit, elle deſtruiſit celle de la Religion Catholique. Neantmoins, il eſt certain que ſes premiers Edicts furent pour ſe declarer Chef de l'Egliſe d'Angleterre, pour reſtablir les Miniſtres qui auoient eſté chaſſez durãt le regne de Marie, pour abolir le ſacrifice de la Meſſe, & commander que les prieres ſe fiſſent en langue vulguaire, pour reprẽdre la direction des Temples, & la protection des Eueſques, & en vn mot pour chaſſer la puiſſance des Papes de tous ſes Eſtats, & pour defẽdre & empeſcher que l'on allaſt plus à Rome. Elle cõtraignit auſſi le Clergé à iurer de la tenir pour ſupréme & ſeule gouuernante du Royaume d'Angleterre, non ſeulement aux choſes temporelles, mais auſſi aux ſpirituelles & Eccleſiaſtiques, ſans que nul Prince, Prelat, ny autre de droit y eut aucune authorité ny iuriſdiction: & ordonna que ceux qui tiendroiẽt le Pape pour Chef de l'Egliſe d'Angleterre ſeroiẽt condamnez à des priſons perpetuelles, & tous leurs biens confiſquez. Suiuãt leſquelles loix, Nicolas Archeueſque d'Yorc, auparauãt Chancelier d'Angleterre, Edmond Eueſque de Londres, Tonſtal de Durham, Iean de Winceſtre, Thomas de Lincolne, Turleby d'Ely, Tuberuil d'Exceſtre, Bourne de Bathe, Polus de Peterborow, Bayne de Lichefield, Cuthbert de Ciceſtre, Oglethorp de Caerleil, & Thomas Gouldvvel de S. Aſaph, aymerent mieux ſouffrir qu'on les miſt priſonniers, & qu'on leur fiſt miſerablement acheuer leurs vies dans la Tour que d'auoüer qu'vne femme fuſt le ſouuerain chef de l'Egliſe Anglicane és choſes Eccleſiaſtiques. B

Eueſques priſonniers pour la foy Catholique.

Grands officiers de la Couronne d'Angleterre.

Quant aux grandes charges & dignitez de ſa Couronne, elle retint François Bacon pour Garde des Seaux, apres lequel Chriſtofle Hatton eut l'Eſtat de Chancelier: eſtablit Thomas Havvard Duc de Norfolc, qui ſeul auoit ceſte dignité de Duc en Angleterre grand Mareſchal du Royaume, & Charles Havvard ſon frere Admiral, ſous lequel François Drac mõſtra ſon courage & ſa dexterité: ſe ſeruit de Henry fils d'Alain Comte d'Arondel pour grãd Maiſtre, duquel office il ſe demit depuis entre les mains de Guillaume Harbert Comte de Pembroc: de Guillaume Cecile & Frãçois Walſingham pour ſes premiers Secretaires d'Eſtat, de François Knovvles pour Vice-Chambellan. Finalement elle ordonna Milord Henry fils Walters Comte de Suſſex, Capiraine des cinquante Gentils-hommes de ſa Maiſon, & le Milord Henry Sydney ſon Lieutenant general en Irlande, & Preſident au pays de Galles. C

Les Eſtats prient Elizabeth de n'eſpouſer aucun Prince eſtranger.

Cela fait il eſtoit queſtion d'affermir l'Eſtat deſſus l'aſſeurance d'vn ſucceſſeur originaire & natif du païs. C'eſt pourquoy les premieres conditions que les Eſtats aſſemblez luy propoſerẽt, ou plutoſt les premieres prieres qu'ils luy firent venant à la Couronne, furent qu'elle n'eſpouſaſt aucun Prince eſtranger. Ce qui fit eſperer à pluſieurs l'amour de ſon mariage, & ent'autres aux Comtes d'Arondel, d'Heriford & de Leyceſtre. Car quant au Milord Cortnay Comte de Den, lequel ayant eſté tiré de priſon par la Royne Marie ſa ſœur auec eſperance de l'eſpouſer comme le plus beau Prince de ſon âge, & des plus proches de la Couronne, auoit neantmoins arreſté ſes penſées aux nopces d'Elizabeth lors priſonniere & depuis Royne: Marie l'auoit pourſuiny de ſorte que pour ne mourir en Angleterre, il s'eſtoit banny luy meſme à Veniſe, où depuis il fut empoiſonné ſelon que le bruit conrut. Mais comme ceſte eſperãce luy cauſa ce bien, qu'elle fut mieux obeye & ſuiuie d'eux tous, auſſi ne les entretint-elle en icelle que tant que la neceſſité de ſes affaires la rendit durable, & ſi toſt qu'elle commença de n'apprehẽder plus les mouuemẽs des ſeditions domeſtiques ny les menées des Roys & Princes eſtrangers, elle proteſta qu'elle vouloit viure & mourir vierge. D

Religion Catholique changée en Eſcoſſe.

Ceux qu'elle redoutoit le plus eſtoient les Roys de France & d'Eſpagne. Ceſtuy-cy cõme le Prince du mõde qui luy eſtoit le plus odieux, & lequel elle ſe reputoit obligée de tenir pour ſon capital ennemy. Ceſtuy là cõme le beaupere de celle, qui ſe diſoit la preſomptiue & legitime heritiere d'Angleterre. Mais pource que le Roy d'Eſpagne n'auoit tant de moyẽs de luy nuire que le Roy de Frãce, elle ceſſa de craindre & l'vn & l'autre, apres qu'elle eut ſeparé l'Eſcoſſe de l'alliãce des François: ce qu'elle fiſt au moyen du changement de la Religion, lequel aduint en meſme temps entre les Eſcoſſois, cõme entre les Anglois. Car le Comte d'Argil & Iacques Prieur de S. An-

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1560.

A dré depuis Comte de Muray deputez pour apporter la Couröne d'Eſcoſſe en France, laquelle les trois Eſtats du pays enuoyoient au Prince Dauphin mary de la Roine, furent retenus par la perſuaſion de quelques Miniſtres, & ſous pretexte de reformer les abus de l'Egliſe commencerent vne guerre ciuile contre la Royne & les Frauçois, pour le ſouſtien de laquelle tant eux que leurs partiſans & factionnaires Eſcoſſois, leſquels auoient eſté ſept cens ans alliez à la Maiſon de France de la plus eſtroite alliance qui peut eſtre, & qui en auoient receu toutes les faueurs qu'il eſtoit poſſible d'eſperer, aymerent mieux nonobſtant cela ſe ietter au giron de la Royne Elizabeth, & ſe mettre en la protection des Anglois leurs anciens ennemis, que de voir les Frãçois commander en leurs pays, & par le traité de protection fait l'an 1559. ils arreſterent entre autres articles, Que la Royne d'Angleterre, qui prenoit leur protection, bailleroit oſtages leſquels ſeroient changez de ſix en ſix mois, &, Qu'elle ne baſtiroit aucune forteresſe en Eſcoſſe que du conſentement des Eſcoſſois.

Eſcoſſois ſe mettent en la protection de la Royne d'Angleterre.

Moyennant ce traicté la Royne Elizabeth leur enuoya vne armée de huict mille
B hommes, deſſous la conduite de Thomas Duc de Nortfolc, ce qui les fortifia de ſorte, qu'ils ne ceſſerent depuis la guerre, que tous les François ne fuſſent hors d'Eſcoſſe, & la reformation de Caluin eſtablie au lieu de la Religion Catholique. Auſſi le Roy Henry II. fut il au meſme temps frappé de l'eſclat d'vne lance, lequel rõpit tout l'eſpoir d'y renuoyer du ſecours. Car par ſa mort le ſceptre vint à François II. du nom ſon fils aiſné Roy d'Eſcoſſe de par ſa femme ſous le regne duquel, qui fut fort court, il y eut auſſi de grands troubles & ſouleuemens en Ftance pour le fait de la Religion. Il auoit trois freres, Charles Duc d'Orleans, Henry Duc d'Anjou, François Duc d'Alençon, qui luy ſuccederent tous l'vn apres l'autre, horſmis le dernier: & trois ſœurs appellées. Elizabeth accordée au feu Roy d'Angleterre Edward VI. mais marlée à Philippe II. Roy d'Eſpagne, Claude qui fut donnée pour femme à Charles Duc de Lorraine, & Marguerite que Henry d'Albret Roy de Nauarre eſpouſa. Mais ils eurent tous tant d'empeſchemens par deça que nul n'eut loiſir de penſer à l'aide de la Royne Marie Regente d'Eſcoſſe laquelle cependant preſſée deſdits Anglois, & des Eſcoſſois, enſemble, & fort tourmentée de ſoin & d'angoiſſe, pour le changement de
C la creance ancienne, termina finalement ſa vie au chaſteau Royal d'Edimbourg, & laiſſa le Royaume d'Eſcoſſe en vne grande deſolation.

François eſt aſſis d'Eſcoſſe.

Mort d'Henry II. auquel ſucceda François II. ſon fils.

Mort de Marie Royne Regente d'Eſcoſſe.

La France n'eſtoit pas moins diuiſée. Et le Roy François II. deſireux d'y pouruoir cõuoqua les Eſtats en la ville d'Orleans. Il y fiſt ſon entrée le 17. iour d'Octobre auec la Royne Marie Stuard ſa femme. Mais auant que la France en peuſt gouſter le fruict qu'elle ſe promettoit, & dés le 14. Decembre enſuiuant, il mourut, & laiſſa la Couronne à Charles IX. dunom ſon frere. Ce qui fut cauſe que Marie Royne d'Eſcoſſe ſa vefue, & doüairiere ſe retira dans ſon Royaume où elle eſpouſa depuis en ſecondes nopces Henry Stuard dit d'Atley fils du Comte de Lenos, Seigneur âgé de 22. ans ou enuiron. Il eſtoit aymé de tous & hay de peu. Par ce moyen il reünit aiſément les cœurs de la pluſpart des Eſcoſſois ſous l'obeïſſance de la Royne ſa femme, contrequarra pour vn temps les entrepriſes d'Elizabeth Royne d'Angleterre, & iamais on ne vid vn mariage au commencement mieux accordée en âge, en huimeur, & en affections, le premier fils duquel fut la naiſſance d'vn fils nommé Iacques au bapteſme. Mais ce boüillon d'amour fut preſque auſſi-toſt rafroidy qu'embrazé: le deſdain &
D la ialouſie trauerſerent ſa vigueur, & le Comte de Muray baſtard d'Eſcoſſe, lequel en auoit eſté le principal autheur, fiſt tant par ſes artifices & perfidies, qu'il ſuſcita le Roy à faire tuer aux yeux meſme de la Royne enceinte vn Gentil-homme eſtranger qu'elle fauoriſoit ſur tous. Acte qui rompit toute l'harmonie du mariage, & le changea en vne haine irreconciliable.

Eſtats d'Orleans.

Mort de François II. auquel ſucceda Charles IX.

Marie Stuard ſe retire en Eſcoſſe & eſpouſe Henry d'Atley.

Naiſſance de Iacques fils de Marie Royne d'Eſcoſſe.

La Royne d'Angleterre auoit auparauant aſſiſté le Prince de Condé d'hommes & d'argent, & tant pour la ſeureté de ſes deniers, que pour la retraite du ſecours qu'elle fourniſſoit, elle fut miſe en poſſeſſion du Havre de Grace où elle logea vne garniſon d'Anglois. Quelque temps apres, & le 6. de Iuillet 1563. le Conſeil de France publia la guerre contr'eux, & donna charge au Conneſtable d'aſſieger le Havre. Le Comte de Warvvic, qui commandoit dedans auec ſix mille Anglois, auoit pourueu dilligemment à tout ce qui eſtoit requis pour la defence de la place, tres forte d'aſſiette & d'artifice. Mais l'eau douce eſtant retranchée de toutes parts aux aſſiegez, la peſte ſi aſpte & cruelle entr'eux qu'aucũs diſent qu'il y en mourut plus de trois mille, & la ba-

Havre de Grace liuré aux Anglois.

ELIZABETH. terie tres-furieuſe, ils capitulerent enfin le 28. du meſme mois, rendirent la place le lendemain & huit mois apres y eut paix concluë & proclamée entre le Roy Charles & la Royne Elizabeth. A

ANS DE IESVS-CHRIST.

Cependant les Eſtats d'Angleterre aſſemblez au mois d'Aouſt 1565. tinrent d'autre part quelques propos à ceſte Royne d'entendre à ſe marier, & declarer Edward Haſtingues Comte d'Huntingdon pour ſucceſſeur de la Couronne apres elle, & pour fortifier le party nommerent Thomas Hayard Duc de Norfolc apres le Comte d'Huntingdon. Ce que les Ambaſſadeurs & Agens de quelques Roys eſtrangers tramoient ſous main, craignans que la puiſſance d'vn ſi grand Royaume vnie à l'vn des Princes voiſins par mariage ne raualaſt les autres. Mais Elizabeth rompit leur faction, & fiſt entendre par ſes Ambaſſadeurs aux Princes eſtrangers, Qu'elle ne s'abaiſſeroit iamais iuſques là d'eſpouſer ſon ſuiet: & que ſi elle penſoit à ſe marier, elle prendroit vn Prince eſtranger ſi panure que les autres Princes n'auroient occaſion de ſe defier de luy, & Qu'elle ne departiroit rien à ſon mary de ſes biens ny de ſes forces ne voulant ſe ſeruir de luy que pour laiſſer vn ſucceſſeur. B

Paix entre le Roy de France & la Royne d'Angleterre.

XI.

Propoſitions de mariages faites à la Royne Elizabeth par les Eſtats.

Henry Roy de Suede demande Elizabeth en mariage.

Henry Prince, & depuis Roy de Suede, l'auoit demandée deſlors qu'elle eſtoit priſonniere. Sur quelques pourſuites qu'il recommença pour l'auoir, elle luy eſcriuit qu'il eſtoit le Prince du monde qu'elle deuoit plus aimer, à cauſe de la premiere recherche qu'il en auoit faite, meſme en ſa captiuité: mais qu'elle auoit reſolu de n'eſpouſer iamais homme qu'elle ne l'euſt veu. Ce qui fut en partie la cauſe qu'il n'y peut paruenir, craignant peut eſtre que s'il n'eſtoit agreable, on le renuoyaſt en ſon pays. Pareille reſponſe fiſt elle vne autrefois à l'Archiduc d'Auſtriche: Et l'Empereur Ferdinand ſon pere luy en auoit eſcrit, & prié meſme les Peres du Cõcile du Trente, où l'on parloit de la declarer heretique, qu'ils ne l'irritaſſent, ſous l'eſpoir qu'il auoit de luy donner ſon fils, & de la remettre en la Religion qu'elle auoit quittée, eſtimant que la condition de ſon ſexe ne la tiendroit poſſible pas touſiours en ceſte nouuelle opinion: comme ſe vint à traiter des articles du mariage elle fiſt propoſer entr'autres, Que ledit Archiduc ne ſeroit point appellé Roy. Qu'il ne feroit dire Meſſe en Angleterre. Qu'on ne bailleroit office ny benefice ſinon aux Anglois. Et ſi la Royne mouroit ſans enfans, Qu'il ne pourroit rien retenir en Angleterre. Ce qui fut cauſe que le mariage ne ſe peut encore conclure. C

Ferdinand la reuoque pour l'Archiduc ſon fils.

Articles propoſez au traité.

Mais il n'y eut pas tant de difficultez à faire penſer la Roine d'Eſcoſſe à de nouuelles nopces. Le Roy Henry ſon mary ſe iournant dedans Edimbourg, vne trainée de poudre emporta ſa chambre ſur la minuit, & ceux qui eſtoient apoſtez pour le tuer, l'eſtranglerent. Incontinent apres la Royne eſpouſa le Comte de Bothuel ſoupçonné de ce meurtre, auec lequel toutesfois elle n'eut le temps de demeurer longuement. Car les Eſcoſſois irritez de ce l'accuſerent de la mort violente du Roy, la pourſuiuirent & rendirent priſonniere en vn lieu fort, nommé Lochlewe, & contraignirent le Comte ſon mary de ſe retirer & ſauuer en Dannemarc, où il mourut depuis en priſon.

Mort d'Henry d'Arley Roy d'Eſcoſſe. Mariage de la Roine Marie auec le Comte de Bothuel. Marie priſonniere en Eſcoſſe & le Comte fugitif.

1567.

Il eſt vray que la Roine trouua bien toſt moyen d'eſchapper & ſortir, & priſt les armes contre la mutinerie de ſes ſuiets. Mais en fin force luy fut de ceder à leur faueur, & voulant ſe ſauuer en France ſa ſeconde patrie & dont elle portoit le titre de Royne doüairiere, elle fut iettée par la tourmente en la coſte d'Anglererre, où la Royne Elizabeth ſa couſine, qui pour beaucoup de raiſons ne l'aimoit pas, luy fiſt bien eſprouuer que les proſperitez de la vie ſont peu cõſtantes & aſſeurées. Car ayant regné longuement parmy les delices & les aiſes, elle ſe vid dans vne abyſme de miſeres & de calamitez. Elle paſſa d'vn Royaume en vn autre, mais elle y trouua vne priſon, qui la tint captiue vingt ans entiers, & au bout de là la conduiſit au ſupplice, ainſi que nous remarquerons plus amplement en ſon lieu. Cependant les Eſcoſſois aduertis de ce, couronnerent Iacques VI. du nom ſon fils Roy d'Eſcoſſe en l'âge d'vn an & quarante iours. Les ceremonies s'en executerẽt le 24. iour de Iuillet 1567. Et le Royaume demeura ſous la Regence du Comte de Muray, qui durant l'enfance & la minorité du Roy, & le temps que la Royne ſa mere fut en priſon, gouuerna toutes les affaires d'Eſcoſſe, non ſans l'auis & conſeil d'Elizabeth Royne d'Angleterre. D

Eſt faite priſonniere par la Royne d'Angleterre.

Iacques VI. du nom couronné Roy d'Eſcoſſe.

Ceſte Royne perſiſtoit en la haine du Siege Romain & de la Religion Catholique. Cela donna ſuiet au Pape Pie V. du nom, ſucceſſeur de Paul IV. de l'excommunier. Il fulmina les cenſures en Mars 1569. & miſt ſon Royaume en interdit. Ce qui toutesfois ne ſeruit qu'à luy faire redoubler les Edicts contre les Catholiques, & contraindre

La Ruine Elizabeth excommuniée par le Pape.

1569.

la plus part d'entr'eux à quitter le pays. Mais d'autre part il y eut aussi quelques grands,
A qui marris de se voir esloignez de leurs faueurs, & leur Religion ainsi estroitement interdite, prirent les armes contre elle. Thomas Comte de Northumbelland, & Charles Comte de Westmerland furent les Chefs du souleuement. Et pour commencer leur entreprise, ils firent semer & placarder vne declaration en Angleterre, portant entr'autres choses, Qu'ils n'auoient autre but que de s'opposer aux mauuais desseins de ceux, qui pour leur ambition, & pour se maintenir, auoient destruit l'ancienne Religion: & disposé le Conseil de la Royne à destruire le Royaume. Ce que venant à la cognoissance d'Elizabeth, elle les fist declarer traistres & rebelles contre la Couronne & dignité, par ses lettres du 24. iour de Nouembre au mesme an. Mais pour en euiter la punition ils se retirerent, le Comte de Northumbelland en Escosse, & le Comte de Westmerland aux Pays-bas. Ce qui fut cause qu'elle enuoya soudain de grandes & puissantes forces au pays Septentrional, où elle fist executer à mort enuiron huict cens hommes pour se souleuement, & des plus apparents. Et vn an apres le Comte de
B Northumbelland fut trahy par les Escossois, & r'enuoyé en Angleterre, la où il eut la teste tranchée en la ville d'Yore. 1569.

Le Comte de Northumbelland executé.

C'estoit au temps qu'on parloit de marier la Roine auec Henry Duc d'Anjou frere de Charles IX. Roy de France. Le Seigneur de Foix y auoit esté enuoyé pour proposer l'honneur & l'vtilité d'vn tel mariage. Et sembloit qu'elle y deust d'autant plus librement entendre qu'elle y pouuoit trouuer vn mur inexpugnable contre les coniurations & seditions de ses suiets. Aussi monstra-t'elle d'en auoir quelque enuie. Mais aussi tost qu'elle eut dissipé les desseins de ceux que les Comtes de Northumbellād & de Westmerland auoient esleuez en armes au quartier d'Yorc, & qu'elle eut fait condamner à mort les principaux des coniurateurs, elle n'en voulut plus ouyr parler.

Propositions de mariage entre Elizabeth, & le Duc d'Anjou:

Neantmoins ceux, qui ne se pouuoient contenter de l'estat present, voyans sa constāce & resolution à demeurer vierge, la supplierēt que puis qu'elle ne vouloit se marier au moins il luy pleust de declarer vn successeur: craignans qu'en la perdant ils ne tombassent en des guerres ciuiles. A quoy elle qui sçauoit bien que par là son Estat seroit encore en plus grand danger, respōdit, Qu'elle ne vouloit pas faire son testamēt
C de si bonne heure. Ce qui donna lieu à vne nouuelle conspiration qui se fist pour tirer Marie Stuard Royne d'Escosse hors de prison. Mais elle ne peut estre executée non plus que la precedēte. Et Thomas Haward Duc de Nortfolc accusé d'en estre participant en porta seul toute la peine, & fut cōdamné d'auoir la teste tranchée. Ce qui s'executa le 16. iour de Ianuier 1572. en la ville de Londres, & de luy demeura Charles Haward son fils depuis grand Admiral d'Angleterre. Il auoit pour cōpagnons Henry fils Alain Comte d'Arondel, Guillaume Harberr Comte de Pembroc, Henry fils Waltiers Comte de Suthsex, & quelques autres grands Seigneurs d'Angleterre. Mais les vns eschapperent & garantirent leurs vies, & la Roine meslant de la douceur auec la rigueur ne permist que iugement de mort donné contre les autres fust executé. 1571.

Mort de Thomas Hayward Duc de Nortfolc.

1572.

Cependant Elizabeth Royne de France, femme de Charles IX. accoucha d'vne fille au bapteſme de laquelle la Royne Elizabeth enuoya le fils du Comte de Worceſtre nommé Sommerſet, & par ſubſtitution feodale Harbert, ainſi que dit Bodin. Les ce-
D remonies s'en firent l'an 1573. & fur la fille nommée Elizabeth, autrement Isabelle. Quelques vns disent qu'on proposa lors à la Royne d'Angleterre d'espouser ce Seigneur ou le declarer son successeur, comme issu de Charles grand Chambellan de Henry VII. Roy d'Angleterre, petit fils de Iean Comte de Mortagne, lequel estoit fils d'Edward III. Mais elle n'eut point d'esgard à tout cela: non plus qu'aux recherches & demandes que François Duc d'Alençon fist d'elle peu de temps apres. Charles IX. Roy de France estant mort sans hoirs masles, l'an 1574. & Henry III. du nom Roy de Poulogne & du Duc d'Anjou son frere luy ayant succedé, il y fist enuoyer premierement par luy le Duc de Montpensier, & les plus gallands de la Cour de France, puis y alla luy mesme en personne, & finalement apres vne longue pourſuite se vid fruſtré de son esperance, par la contradiction des Seigneurs, & principaux Conseillers d'Angleterre, qui ponr vn tel mariage redoutoient quelque changement en leur Religion. Mais il en tira du moins ce fruit, qu'il y accommoda ses affaires à son gré, & selon le dessein de son establissement en Flandres, de laquelle il alloit prendre possession. 1573.

François Duc d'Alençon recherche la Royne Elizabeth en mariage

Mort de Charles IX Roy de France auquel succede Henry III

1574.

XII.

La Royne d'Angleterre assiste les Estats.

Aussi les preuues du bon naturel de ceste Royne parurent principalement au

ELIZABETH-ANS DE IESVS-CHRIST. 1575.

ſecours & aſſiſtance qu'elle fiſt touſiours aux Eſtats des Prouinces vnies, de ſa bourſe, de ſes moyens & de ſes hommes, depuis qu'ils eurent requis ſon ayde & ſa protection. Et quoy qu'il y allaſt par fois de l'intereſt de ſon Eſtat, ſi eſt-ce que la charité vers les affligez fut l'vne des plus fortes raiſons, qui la fiſt embarquer en vne longue guerre contre le Roy d'Eſpagne, & de laquelle elle ſe pouuoit bien paſſer, afin de ne ſouffrir que le feu de la diuiſion s'eſtaignit en Flandre par la ſubiection & ſeruitude generale de tous ceux du pays, de peur qu'il ne s'allumaſt apres dedans l'Angleterre. A

Agent du Commãdeur de Caſtille en Angleterre & pourquoy.

Il eſt vray qu'elle n'entra pas du premier coup en la deffence de ce party. Mais depuis qu'elle y eut vne fois engagé ſa promeſſe & ſon alliance, il ne fut pas poſſible de l'en diſtraire ny ſeparer. Les premieres recherches & ſollicitations s'en firent dés l'an mil cinq cens ſoixante & quinze, & vers le meſme temps que Maiſtre Iean du Bois Procureur general du Roy d'Eſpagne aux Pays-bas fut par le grand Commandeur de Caſtille enuoyé comme Agent en Angleterre, la requerir de chaſſer de ſon Royaume tous les rebelles au Roy, qui s'y eſtoient retirez. Ce que de prime face elle luy refuſa, trouuant choſe eſtrange & indigne (diſoit-elle) de dechaſſer les pauures exilez des Pays-bas, qui s'eſtoient refugiez chez elle pour ſauuer leurs vies, & fuyr la tyrannie des Eſpagnols tant ſur leurs vies que ſur leurs conſciences : & luy remonſtra le mal qui en eſtoit aduenu au Roy ſon Maiſtre, quant à ſa requeſte elle auoit chaſſé de ſes havres le Comte de la Marck, & ceux de ſa compagnie auec leurs nauires, leſquels ainſi dechaſſez à toutes aduantures, & cherchans vn lieu de retraite s'eſtoient emparez de l'Iſle & ville de Brielle: tellement qu'il euſt mieux vallu que le Royne luy euſt iamais fait telle requeſte. Neantmoins à la grande inſtance & pourſuite dudit Agent, elle ne laiſſa de commander à tous les Capitaines, Officiers, & Gardes des ports, de ne laiſſer plus entrer perſonne, & meſme de faire retirer & mettre hors tous ceux qui portoient les armes contre le Roy d'Eſpagne. Commandement qu'elle fiſt d'autant plus volontiers que par le Docteur Wilſon ſon Agent, elle auoit auparauant obtenu du Commandeur que ſes rebelles Anglois, comme le Comte de Weſtmerland, & autres ſeroient pareillement bannis des Pays-bas, & que les nauires Angloiſes quatre à la fois, pourroient librement trafiquer & negotier en Anuers & ailleurs. B

Les Eſtats deliberent ſur le point de leur conſtruation.

Enuiron ce temps, dis-ie, le Prince d'Orange, les Eſtats de Hollande & de Zelande, & leurs aſſociez, voyans bien qu'il n'y auoit nulle aſſeurance de paix auec le Roy d'Eſpagne, par laquelle la verité de leur Religion & de leurs conſciences leur fuſt accordée, ils mirent en deliberation de quel coſté pour le mieux ils ſe pourroient tourner, pour chercher qui les conſeruaſt & maintint, eux, leurs vies, leurs femmes, leurs enfans, & tous leurs biens à l'encontre des efforts du Roy d'Eſpagne. Sur quoy ils ſe propoſerent de choiſir vn de trois grands & puiſſans Monarques pour leur protecteur, à ſçauoir de l'Empire, de la France, ou de l'Angleterre. Et rencontrans de grandes difficultez au regard de l'Empire & de la France, ils n'en trouuerent pas ſelon leur aduis, qui fuſſent plus propres pour les receuoir ſous leur protection, que les Anglois: non ſeulement à cauſe de la communauté de la Religion, mais auſſi pour la puiſſance de la Royne Elizabeth, pour la proximité du voiſinage, pour la commodité de la nauigation & du trafic d'vn pays à l'autre : & que par ce moyen l'Eſpagne perdroit tout eſpoir de ce faire maiſtreſſe de la mer. Auſſi que les Royaumes de Dannemarc & de Suede, la Comté d'Emden & les villes Hanſiatiques de Ooſtlande non ſeulement le verroient volontiers, mais encore outre la premiere alliance qu'ils auoient auec l'Angleterre & ces pays, prieroient qu'ainſi aduint, & de ſe pouuoir ioindre à eux par nouuelle confederation. Qui cauſeroit auſſi que le Brabant, la Flandres, & les autres Prouinces ſe voyans denuées de leurs commerces & manufactures, elles voudroient pareillement y entrer, voire finalement la France, pour de forces communes affoiblir les Eſpagnols, & les faire venir à la raiſon. Tellement que par le moyen de l'Angleterre ces pays ſeroient à iamais entretenus en bonne paix, repos & tranquilité. C D

Les Eſtats vnis enuoyent requerir la Royne d'Angleterre de leur donner ſecours.

La conſideration donc de toutes ces commoditez fiſt arreſter là les Eſtats & le Prince, Qu'il falloit requerir la Royne d'Angleterre pour auoir ſecours d hommes & de deniers. Et ſuiuant cela ſoudain ils enuoyerent vers elle Philippe de Marnix ſieur de Sainɛte Aldegonde, Iean Vander Does ſieur de Noortwic, Willem de Nyuet,

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1575.

Maistre Paul Buys Aduocar des Estats d'Hollande, le Docteur Frans Maison Iurisconsulte de West Frise, & quelques autres, auecques Commissions bien amples de faire vne bonne alliance auec la Royne & les Anglois: ou de se remettre sous la protection: ou au besoin de la recognoistre pour leur Princesse & Dame souueraine, issuë des Comtes d'Hollande & de Zelande par Madame Philippe fille de Guillaume III. du nom Comte d'Hainaut & d'Hollande, & femme d'Edward aussi III. du nom Roy d'Angleterre.

Mais la Royne comme Princesse sage & prudente, & desireuse de paix & de concorde, pesant sur cela d'vn costé l'inimitié des Espagnols & la ialousie des François, & de l'autre la grande despense qu'il y conuiendroit faire, elle se refroidit à vouloir entendre à leurs requestes & presentations. Ioint que le grand Commandeur renuoya pareillement vers elle le Seigneur de Champaigny Gouuerneur d'Anuers, qui la sceut si bien persuader par son eloquence, & par quelques raisons dissertement deduites, qu'elle se resolut pour ceste fois d'entretenir plustost l'amitié de l'Espagnol, que de rien accepter des offres que les Estats luy faisoient: & de rechercher quelque moyen de reconcilier les deux parties ensemble pour sa plus grande asseurance, & pour le repos de son Royaume: dont elle requist le Roy par vn discours assez particulier. Et entr'autres articles, elle fist vne protestation, Que s'il ne se vouloit en maniere quelconque accommoder auec ses Pays bas, & leur donner la paix, qu'il nerrounast pas estrange, si pour sa seureté elle mettoit la main sur la Hollande & la Zelande, deuant les François ses ennemis naturels. En ceste maniere elle esconduisit les requestes & les offres des Estats vnis, & leur accorda neantmoins de pouuoir leuer gens & munitions de guerre en son Royaume, & les transporter dehors pour leur argent.

Quelque temps apres elle fist condamner & executer à mort vn Gentil-homme nommé Guillaume Parry, lequel auoit entrepris de la tuer. Il en auoit conferé auec Guillaume Chreickton Iesuite, issu d'vne ancienne & noble Maison d'Escosse, & de laquelle il y auoit eu des Cheualiers & Chanceliers au Royaume. Et quelques vns disent, que ce Iesuite luy dist qu'il n'estoit aucunement permis d'attenter sur la personne de la Royne, quelque esperance de bien & de profit que la Religion Catholique en peust receuoir. Mais il y en eut assez d'autres, qui le confortrent à cela comme il se veid par son procez. Tant y a que tousiours depuis elle craignit & redouta l'esprit des Iesuites, & fist mesme publier plusieurs Edicts pour empescher l'entrée de ceux qui estoient aux seminaires de Rome, de Rheims, & de Doüay, les estimant hommes seditieux & dangereux à l'Estat. Ce qui ne peut toutesfois si bien leur fermer la porte, qu'il ne s'en escoulast parmy la presse & la foule. Edmond Campian, Parsous, Gillebert, & quelques autres y passerent l'an mil cinq cens quatre-vingts, accompagnez de plusieurs Prestres de leurs Seminaires. Et comme ils estoient deguisez d'habits, aussi par le moyen de certains Seigneurs Catholiques qui les retiroient, ils administrerent vn temps les Sacremens en cachette. Mais ils ne peurent si bien continuer que la Royne ne les decouurist à la fin, & ne les fist condamner à la mort, laquelle ils endurerent tous constamment, sçauoir est Campian, Alexandre Briant, & Rodolphe Cherbin, le premier iour de Decembre mil cinq cens quatre-vingts vn: & le 23. de May mil cinq cens quatre-vingts deux, Thomas Ford, Iean Shert, & Robert Ionson; lesquels furent suiuis sept iours apres de Guillaume Philbey, de Lucas Kerbey, de Laurent Richardson, & de Thomas Coram tous Prestres d'vne grande & singuliere erudition & pieté.

Guillaume Parry conuaincu d'auoir entrepris sur la personne de la Royne Elizabeth.

La Rome hait les Iesuistes.

1580.

Edmond Campion, & autres Iesuistes executez à mort.

1581.

1584.

Cependant au refus que la Royne auoit fait de prendre les Estats des Proinces vnies en sa protection, ils auoient appellé François Duc d'Anjou & d'Alençon, afin de les maintenir. Mais estant mort l'an mil cinq cens quatre-vingts quatre: & le Prince d'Orange proditoirement tué le mesme an, ils mirent derechef en deliberation, en leur assemblée generale, où les Estats de Brabant, de Gueldres, & ce qui restoit de Flandres, de Hollande, de Zelande, de Frize, d'Vtrech, & d'Ouerysel, enuoyerent leurs Deputez, à quel Prince ils pourroient se donner pour le mieux, attendu que par le decez du Duc d'Anjou ils estoient sans Seigneur, & par la mort du Prince d'Orange son Gouuerneur & chef de guerre. Les François & les Anglois estoient en fort grande doute & crainte, que les Proninces vnies ne retournassent au Roy d'Espagne, qui les ayant recouurées à son plaisir, ne faudroit de faire la guer-

Mort de François Duc d'Alençon.

Et du Prince d'Orange.

1584.

Assemblée des Estats generaux des Proinces vnies pour eslire vn Prince.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1584.

te aux vns ou aux autres. La Royne d'Angleterre n'euſt pas auſſi volontiers veu, que par l'adionction deſdites Prouinces le Roy de France fuſt deuenu ſi puiſſant que par le moyen des nauires d'icelles, il ſe fuſt peu faire maiſtre de la mer, & oſter aux Anglois leur trafic & la negociation matitime, en quoy conſiſte toute la richeſſe & proſperité d'Angleterre. A

Au regard de l'intention des Eſtats deſdites Prouinces, il ſembloit à cauſe de la faute commiſe deux ans auparauant en Anuers par le Duc d'Aniou, qu'ils encline-roient pluſtoſt aux Anglois, que non pas aux François. Ce que la Roine & ſon Conſeil ayans ſenty, ils ne voulurent les aſſeurer de rien, que premierement ils n'euſſent de bons & ſuffiſans gages de villes, & places fortes & importantes, par où ils peuſſent eſtre dedans le pays plus puiſſans que les eſtats meſmes. Et delà leur naſquit vne arriere-penſée de tel effet, qu'aucuns dirent que le gouuernement des Anglois ſe-roit en tel cas plus intolerable & difficile que celuy des François ny de nul autre. Les autres dirent que la Religion, laquelle les Anglois auoient commune auec leſdits Pays, pourroit bien moderer cela; & que pourtant on ne deuoit reiettet l'alliance d'Angleterre. Mais il eſcheut encore en cela vne autre difficulté, qui fut le doute de la ſucceſſion à la Couronne d'Angleterre apres le treſpas de la Roine. Car il y en eut qui repreſenterent, qu'elle pourroit tomber és mains de la Royne d'Eſcoſſe ores que priſonniere: Et qu'eſtant de la Religion Romaine, & tres-affectionnée au Roy d'Eſpagne, elle luy pourroit remettre entre les mains leſdits Pays. A quoy ils adiouſterent encore, qu'ils ne pouuoient fonder aucune aſſeurance certaine deſſus Iacques VI. Roy d'Eſcoſſe. Au contraire, que la ſucceſſion de la Couronne de France leur eſtoit plus aſſeurée, veu qu'apres le treſpas de Henry III. regnant, elle deuoit eſcheoir au Roy de Nauarre, Prince faiſant profeſſion de la Religion reformée. Auec ce, Que la France auoit plus de moyen, de puiſſance, & de commodité pour conſeruer ces Pays contre les Eſpagnols: & que par telle confederation ils auroient vne amitié perpetuelle auec tous leurs voiſins. Brefores que le Roy ne fuſt de la religion proteſtante, qu'il ne laiſſeroit pas pourtant de commettre aux offices & charges des Proteſtants, qu'autres bons Patriots: par où le pays, les Egliſes, & la religion d'iceux demeuroient en leur entier, en paix, & en repos. B

Font difficulté d'eslire la Roine d'Angleterre, & pourquoy.

Se reſoluent de ſe mettre en la protection du Roy de France.

Tout ce que deſſus bien debatu, peſé, & conſideré par les Eſtats generaux, & le Conſeil d'eſtat, ils arreſterent & reſolurent d'offrir & preſenter leſdites Prouinces abſoluëment au Roy de France Henry III. & pour ce faire deputerent vers luy douze perſonnages de marque le troiſieſme iour de Ianuier mil cinq cens quatre-vingts cinq, auſquels le Roy fiſt vn honorable & bon accueil à leur arriuée, les ouyt le douzieſme iour de Feurier, & les pria de vouloir patienter iuſques à la venuë du Comte de Derby Ambaſſadeur de la Royne d'Angleterre, lequel il attendoit, & deuoit communiquer auecque luy premier que de leur reſpoudre Ce Comte, Prince du ſang royal d'Angleterre arriua bien-toſt apres accompagné d'vne ſuite de plus de cent Gentils-hommes tous fort ſomptueuſement & richement equippez, apporta pour confirmation de l'amitié d'entre la Royne & le Roy, l'Ordre de la Iarretiere à ſa Maieſté tres-Chreſtienne, ce qui luy fut grandement agreable: & luy recommanda de la part de la Royne ſa Maiſtreſſe la cauſe & la protection des Pays-bas, afin que le Roy d'Eſpagne en deuint ſi puiſſant, que les ayant domtez il luy priſt enuie de ſe iettet ſur l'vn des deux Royaumes. Mais le Roy Henry ſe trouuant lors tout à coup precipité par les Ligueurs, & voyant leur party deſia ſi fort, qu'ils euſſent peu commodement liurer la moité de la France és mains de l'Eſpagnol, il fut contraint de ſe deporter de l'acception des offres des Deputez, & de leur declarer, qu'à ſon tres-grand regret il ne les pouuoit receuoir ſous ſa protection, ny les aſſiſter pour l'heure en aucune maniere, à cauſe de la violence que le Roy d'Eſpagne & les Ligueurs luy faiſoient. Et comme la Royne d'Angleterre luy auoit recommandé les Prouinces vnies, de meſme il pria le Comte de Derby ſon Ambaſſadeur de les luy recommander de ſa part, & la ſupplier qu'il luy pleuſt de les ſecourir, & prendre leur deffenſe en main. Ce que la Royne entendant fut en grand doute que les Eſtats, pour deſeſpoir de ſe pouuoir maintenir d'eux-meſmes, ne vinſſent à ſe reconcilliet auec le Roy d'Eſpagne contre ſon attente. A raiſon dequoy elle depeſcha le Seigneur de Griſe grand Bailly de Bruges, lequel eſtoit paſſé vers elle pour obtenir permiſſion de leuer quelque nombre de gens en Angleterre, & faiſant par luy ſçauoir aux Eſtats C

Deputez des Eſtats vers le Roy de France.

1585.

Ambaſſade de la Roine d'Angleterre en France.

Ordre de la Iarretiere enuoyé au Roy de France par la Roine d'Angleterre.

Reſponſe finale du Roy Henry aux deputez des Eſtats. D

La Royne d'Angleterre preſente ſecours aux Eſtats.

A la bonne affection qu'elle leur portoit, leur preſenta ſon alliance & ſecours.

C'eſtoit ce que les Eſtats demandoient, & ce qu'ils auoient deſia tant recherché auparauant. A ceſte cauſe prenans l'occaſion à point, ils ne manquerent d'enuoyer incontinent des Deputez vers la Royne, pour la prier derechef que ſon plaiſir fuſt de les prendre en ſa protection contre le Roy d'Eſpagne. Elle les receut honorablement au Palais de Grenwic, où le Seigneur Ioos Menin portant la parole pour tous, fiſt vne belle & longue harangue, par laquelle il deduiſit les cauſes & raiſons qui mouuoient les Eſtats à requerir ſon ſecours, & les profits, honneurs & commoditez qui luy en reuiendroient & à ſon Royaume, ſi elle embraſſoit à bon eſcient leurs affaires: concluant à ce que ſous certaines conditions, dont on ſe pourroit accorder il pleuſt à ſa Maieſté receuoir leſdits Eſtats en ſa ſeure protection & ſauuegarde, & les habitans des Prouinces vnies pour ſes tres-humbles & tres-obeiſſans ſuiets.

Leſquels ſ'adreſſent à elle.

Difficultez & opinions diuerſes du Conſeil d'Angleterre ſur ce ſuiet.

B Mais il y eut de grandes difficultez par la reſolution. Car les vns repreſenterent à la Royne la crainte de la puiſſance du Roy d'Eſpagne, & l'aſſiſtance des Proteſtans de France. D'autres, comme Robert Dudley Comte de Leyceſtre grand Eſcuyer, & depuis grand Maiſtre, & François Walſingham Secretaire d'Eſtat, furent d'auis, que ſans rien diſſimuler, ſa Maieſté deuoit entreprendre la cauſe des Pays-bas. Que l'Angleterre eſtoit aſſez puiſſante pour faire la guerre au Roy d'Eſpagne, & qu'on ne laiſſeroit pour cela d'aſſiſter par d'autres moyens ceux de France. En fin il fut arreſté, Que la Royne prendroit la protection & deffenſe des Pays-bas reſtez en l'Vnion generalle, comme Hollande, Zelande, Vtrech, Friſe & autres. Et ce ſous certaines aſſeurances & conditions, tant de villes & places d'importance, qu'autres portées par le Traité d'alliance fait ſur ce le dixieſme iour d'Aouſt mille cinq cens quatre-vingts cinq. Pour memoire dequoy les Eſtats de Zelande firent battre vne piece de monnoye d'argent pour eux, & de cuiure pour le commun, ayant à l'vn des reuers les Armoiries de Zelande, qui ſont vn demy Lyon rampant de gueule ſortant hors d'vne face d'ondes en champ d'or, auec ceſte inſcription & deuiſe. LVCTOR

La Royne les prend en ſa protection.

Monnoye de Zelande en faueur de l'alliance d'Angleterre.

C ET EMERGO, & de l'autre coſté, AVCTORE DEO, FAVENTE REGINA: comme s'ils euſſent voulu dire & ſignifier, que par l'aſſiſtance de Dieu, & par la faueur de la Royne, le Lyon de Zelande s'affranchiſſoit des ondes de la mer & des eaux, leſquelles ſont volontiers prinſes pour tribulations & calamitez en l'Eſcriture ſaincte, & dont les Zelandois eſperoient d'auoir vne bonne & heureuſe iſſuë moyen de ceſte conſideration.

Quant à la Royne, elle fiſt de ſa part diuulguer & mettre en lumiere en diuerſes langues, les cauſes & les raiſons, qui la pouuoient auoir eſmeuë à ce ſecours & contract d'alliance, ſçauoir eſt I. Afin que les Pays-bas fuſſent remis & reſtablis en leur premiere ſplendeur, anciens priuileges, franchiſes, & forme de gouuernement. II. Afin de s'aſſeurer des incurſions de ſes mauuais voiſins. III. Er, afin que le trafic & commerce d'entre ſes ſuiets & les Pays-bas peuſt demeurer, & continuer ſon cours ſans peril ny danger. Elle reſpondit pareillement à quelques-vns, qui pour cela l'accuſoient d'ingratitude & de mecognoiſſance à l'endroit du Roy d'Eſpagne, lequel, à leur dire, l'auoit ſauuée de la mort pendant le regne de la Royne Marie:

Raiſons qui menerent la Royne à ceſte ſe.

Accuſations publiées contre la Royne, & ſes reſponces à icelles.

D Qu'oncques du viuant de ſa ſœur Marie, l'on n'auoit mis en doute ſa fidelité, ny moins encore prononcé iugement de mort contr'elle, à cauſe duquel le Roy d'Eſpagne ſon eſpoux euſt eu ſubiet de luy donner la vie. Bien eſtoit-il vray, qu'elle auoit receu de luy quelques courtoiſies en ce temps-là. Mais qu'elle s'en eſtoit reſſentie par d'autres bons offices, & luy auoit pour cela ſuffiſamment fait paroiſtre l'amitié qu'elle luy portoit.

Suiuant donc les conditions de cét Accord les Eſtats luy remirent entre les mains Fleſſinghes, Briele, & quelques autres fortereſſes, pour la garde & deffenſe deſquelles elle ordonna des Gouuerneurs & des garniſons d'Anglois à ſa ſolde, & donna particulierement la conſeruation & le gouuernement de Fleſſinghes à Philippes Sidney, lequel y fut receu le vingt-neufieſme iour d'Octobre. Mais en contreſchange, & pour s'acquiter auſſi de ce qu'elle s'eſtoit obligée de tenir, elle enuoya des gens de guerre tant de pied que de cheual en Hollande & Zelande, ſous la charge du Colonel Iean Norreys, brane & vaillant Cheualier: & conſtitua Robert

Philippes Sidney Gouuerneur de Fleſſinghes pour la Royne d'Angleterre.

Secours d'Anglois enuoyé aux Eſtats.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1585.

Dudley Comte de Leyceſtre, Gouuerneur des Prouinces vnies en ſon nom, & Capitaine General de l'armée d'Angleterre deſſous ſon authorité. Ceſtuy-cy ſe rendit le dix-neufieſme iour de Decembre à Fleſſinghes, où il fut honorablement recueilly par les Seigneurs Deputez des Eſtats: & de là paruint le trentieſme à Dordrecht, accompagné de pluſieurs grands Seigneurs, Comtes, & Barons Anglois. Le Magiſtrat & Conſeil de la ville, enſemble tous les bourgeois l'y receurent magnifiquement. Et le ſecond iour de Ianuier mil cinq cens quatre-vingts ſix, il partit pour aller à la Haye, où les Eſtats generaux donnerent vn pareil ordre à ſa reception, & firent de grandes demonſtrations de toye pour ſa venuë. Le dix-ſeptieſme enſuiuant ils l'accepterent pour Gouuerneur des Pays vnis auecques pluſieurs ceremonies, prirent de luy le ſerment de protection & de ſauuegarde au nom de la Royne, comme de leur part ils iurerent à la Royne, & à luy ſon Lieutenant, de garder les accords & poincts conuenus entr'eux: bref le cinquieſme de Feurier, ils le publierent & proclamerent par placard, Gouuerneur, Lieutenant, & Capitaine des Prouinces vnies. A B

Le Comte de Leycestre gouuerneur des Prouinces vnies. 1586.

Vaiſſeaux Anglois pris & confiſquez par le Roy d'Eſpagne.

Il n'y auoit point encore lors de guerre ny d'inimitié declarée entre l'Angleterre & l'Eſpagne. Neantmoins le Roy Philippe ayant eu les nouuelles de ceſte alliance & confederation, il fiſt incontinent arreſter & confiſquer tous les vaiſſeaux Anglois qui ſe trouuerent en ſes ports. Ce que les Anglois ſçachans ſe mirent pareillement à prendre & piller tous les nauires qu'ils peurent rencontrer en mer allans ou venans d'Eſpagne, ſous le tiltre & couleur de repreſailles. Et comme ceux des Pays-bas ne pouuoient trafiquer en Eſpagne, en Portugal, ny aux Iſles, que ſous les noms des Eſpagnols, ou de leurs facteurs demeurans par de là, les Anglois ne laiſſerent pourtant d'en ſaiſir & mener pluſieurs en Angleterre, où l'on leur permiſt de vendre les marchandiſes, & d'en auoir la main leuée, ſous caution de les reſtituer s'ils n'eſtoient trouuez de bonne priſe.

François Drack Vice-Admiral d'Angleterre prend l'Iſle de S. Domingo.

Et pille toute la coſte des Indes.

François Drack Vice-Admiral d'Angleterre, & grand Capitaine en la marine, lequel eſtoit en ce meſme temps auec quelques Nauires de la Royne deſſus les coſtes de la nouuelle Eſpagne, és Iſles Occidentales, y entra d'autre-part, print & pilla pluſieurs villes & bourgades deſſus les Eſpagnols, & tant par ſurpriſe que par force ſe ſaiſit entr'autres de la ville de ſainct Dominigo, laquelle eſt la capitale de l'Iſle. Cela fait, il chargea toute l'artillerie qu'il trouua dedans, en ſes nauires, & continua de faire vn rauage general par toutes la coſte des Indes. Dequoy le Roy d'Eſpagne auerty fiſt incontinent equipper vne armée de mer d'enuiron ſoixante & dix nauires & galleres, deſſous la conduite du Matquis de Saincte Croix. Mais ce fut trop tard. Car le Drack ayant fait ſon coup, ſe retira tout promptement, & retourna ſain & ſauf en Angleterre. C

XIII.

Diuerſes priſons & gardes de la Royne d'Eſcoſſe.

Ie ne m'arreſteray point au rapport de tout ce que firent le Comte de Leyceſtre & les Anglois pour la defenſe des Prouinces vnies. Cela depend de l'Hiſtoire des Pays-bas, pluſtoſt que de celle d'Angleterre. Mais il conuient remarquer qu'en ce meſme temps, arriua finalement la condemnation & la mort de Marie Stuard Royne d'Eſcoſſe. Il y auoit prés de vingt ans qu'elle eſtoit priſonniere en Angleterre, & la Royne Elizabeth ſe defiant d'elle, l'auoit ſouuent changée de priſons & de gardes. Elle s'enfuit d'Eſcoſſe l'an mil cinq cens ſoixante-ſept, accompagnée de Claude fils du Duc de Hamelton, de George Duglas frere du ſieur de Longheluen, des Seigneurs d'Harrys, de Fleming, de Lybyſton, de Sbyrling, & de vingt autres Gentilshommes, à cauſe de l'oppreſſion de ſes ennemis & mal-veillans, le chef deſquels eſtoit Iacques Comte de Muray ſoy diſant Regent en Eſcoſſe. Et portée dans le port de Wyr-Kyngton elle fut arreſtée par Richard Lowther Lieutenant du Milord Scrop Gouuerneur general pour la Royne d'Angleterre és parties Septentrionalles, leſquelles confinent à l'Eſcoſſe. De ce port on la conduiſit au chaſteau de Caerleil aſſis en la Prouince de Cumberland, iuſques à ce que la Royne auertie de ſa priſe enuoya François Knowles ſon Vice-Chambellan, qui la mena de Caerleil à Ponfret ſur la riuiere d'Humbre. De Ponfret elle fut conduite au chaſteau de Bolton en Northumbelland, dont le Milord Scrop eſtoit proprietaire & Seigneur. De Bolton à Thewtbury, place appartenance à George Talbot Comte de Scrop, qui la garda là quelque temps, puis la remiſt entre les mains de Henry Knowles frere de François. Finalement de Tewtbury l'on l'amena dans le chaſteau d'Aſpik, où D

l'on

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1556.

l'on la consigna soubs la charge d'Edward Hastingues Comte d'Huntingdon, cousin de la Royne Elisabeth.

Estant en ce chasteau les Comtes de Nortfolc, d'Arondel, & quelques autres Seigneurs entreprirent de la sauuer, ainsi que nous auons remarqué cy deuant. Et de la nasquirent encore depuis quelques autres factions & broüilleries pour le mesme suiet. Ce qui fut l'vne des principales causes, à ce que disent aucuns, que les Conseillers de la Roine partisans du Regent d'Escosse, & fauteurs de la nouuelle Religion, & tous les Estats d'Angleterre en general importunerent depuis tant la Roine Elisabeth par leurs remonstrances, & luy remonstrerent si souuent, Que pour deracner toutes autres conspirations qui se pourroient encore faire contr'elle & son Royaume, pour la liberté de cette Princesse, en laquelle les conspirateurs s'asseureroient de trouuer l'asseurance de la Religion Catholique, il estoit necessaire d'en faire vne punition exemplaire: qu'en fin elle signa sa condamnation, & commanda neantmoins que l'execution en fust surseise & differée iusques à ce qu'elle en eust au rement ordonné.

Conspiration pour la deliurer.

Le Conseil d'Angleterre poursuit sa condamnation, laquelle en fin la Royne signe.

Les Anglois pour l'obligation qu'ils doiuent à la deffense de tout ce qui est sorty de l'authorité de la Royne d'Angleterre, leur Dame & Maistresse souueraine, disent qu'elle ne signa pas cette condamnatiõ sans cognoissance de cause, & qu'apres auoir sauué la vie maintesfois à la Royne d'Escosse, la trouuant enueloppé dans la conspiration du Duc de Nortfolck qui l'auoit tant affectionnée qu'il auoit mesme desiré de l'espouser, & bien informée de pratiques & factions qu'elle tramoit, pour se mettre non seulement en liberté, mais au siege des Roys d'Angleterre, tuer la Royne, troubler l'Estat & la Religion de son Royaume, & faire descendre des forces estrangeres pour l'assister, elle fut contrainte de venir à cette rigueur, & fut cõbattuë de deux contraires passions; de l'amour naturel qu'elle portoit enuers son sang & sa parente, & de la crainte que laissant cette entreprise impugnie, elle ne mist en hazard sa vie, & le repos de ses subiets. Mais, Que la consideration du publie, qui n'alloit iamais apres elle, força le respect de sa prõpre affection, & fit addresser sa commission à quelques grands Seigneurs de son Royaume, Chenaliers de son Ordre des premiers de son Conseil & autres Magistrats de sa Cour de Westmynster, pour preuenir par les voyes de iustice les effets de ces conspirations, & sçauoir les complices. Qu'ils s'assemblerent au mois d'Octobre iusques au nombre de quarante-huict, les principaux desquels furent, Thomas Bromlay Chancelier d'Angleterre, Guillaume Burquehay grand Tresorier, Edward Comte d'Oxford grand Chambellan, Georges Comte de Sarisbury grand Mareschal, Ambroise Comte de Warwic Maistre des Ordonnances, Henry Comte de Derby, Georges Comte de Comberland, Edward Comte de Rutland, Henry Comte de Pembrok, Henry Comte de Lincolne, & Antoine Vicomte de Montagu: mirent sur le bureau les informations faites sur les attentats, entendirent la Royne d'Escosse en ses deffenses, luy presenterent les lettres d'Antoine Babingthon, les verifierent par ses Secretaires Cilbert, Crul, & Nau, tant qu'elle fut contrainte confesser d'auoir recherché par l'ayde du Roy d'Espagne de sortir de prison, & ledit Babingthon ne peut nier ce que sa propre lettre luy reprochoit, d'auoir conspiré contre la vie & la personne de la Royne. Sur quoy elle fut iugée attainte du crime de leze Maiesté, & punissable exemplairement.

Raisons que les Anglois alleguent touchant icelle.

Commissaires deputez pour faire le procez de la Reine d'Ecosse.

Au contraire les François, & tous ceux qui defendent & soustiennent la Royne d'Escosse, escriuent qu'on deuoit considerer en ce fait, Que cette Princesse n'estoit pas prisonniere de guerre. Qu'apres la rebellion de ses suiets, & sa deliurance d'vne fascheuse prison où elle fut detenuë apres le meurtre du Roy son mary, elle ne trouua refuge plus asseuré que la Maison d'où elle estoit sortie, & dont elle pouuoit estre heritiere, & l'amitié que la Royne d'Anglet. sa parente, qui l'inuitoit à se retirer aupres d'elle. Mais qu'au lieu de la receuoir & traiter comme Royne sa voisine comme Doüairriere de France, comme la premiere Princesse de son Royaume, d'exercer enuers elle les droits de cõsanguinité & hospitalité, de l'assister de ses forces pour la restablir en ses terres contre la mutinerie & reuolte des Escossois, au lieu d'estre ce qu'elle luy auoit iuré qu'elle seroit, elle la fit arrester & constituer prisonniere, & apres vne longue captiuité, suffisante punition pour expier tout ce qu'elle pouuoit auoir cõmis, on la condamna tres-inhumainement & sans suiet à monter

Raisons des François & autres contraires à celles des Anglois.

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST.

sur vn eschauffaut pour estre executée à mort. Quoy que c'en soit, Henry troisiesme Roy de France, aduerty de cette condamnation, depescha promptement Pompone de Bellieure son Ambassadeur en Angleterre, afin de supplier la Royne Elisabeth de sa part, de ne faire mourir vne telle Princesse, son aliée & sa belle sœur. La Royne le receut honorablement auecque son train, & luy donna deux audience, à l'vne desquelles il luy fit vne Harangue conceuë en ces termes conformes à son eloquence, & à sa profonde erudition. A

1586.

Premiere harangue de M. de Bellieure Ambassadeur du Roy de France, à la Royne d'Angleterre pour la Royne d'Escosse.

Si la Royne d'Escosse est tombée en ce malheur, qu'il luy soit imputé d'auoir participé aux conseils d'aucuns vos suiects, qui ont forfait contre vostre Maiesté: la calamité d'vne si noble Princesse est d'autant plus deplorable, que celuy qui parle contr'elle, auec plus de violence & d'animosité, estime par là, & semble à plusieurs meriter d'estre tenu pour vostre meilleur seruiteur & plus affectionné à la conseruatiõ de vostre Estat & de vostre vie. Ce neantmoins, Madame, la bonté naturelle de vostre Maiesté m'a donné toute esperance, qu'il vous plaira ouyr benignement ce que le Roy mon maistre vostre bon frere & vray amy, m'a commandé de vous dire de sa part sur le suiet de ce nouueau accident suruenu en vostre B *Royaume. Ie vous diray en premier lieu, Madame, que sa Maiesté tres-Chrestienne ne deteste pas moins que vous mesmes la malice de vos ennemis qu'il veut estimer les siens: & cõme tout mal qui aduiendroit à vostre Maiesté luy seroit commun, aussi luy est-ce vn infiny contentement d'entendre le bon ordre qu'auez iusques icy donné à tout ce qui peut cõcerner la conseruatiõ de vos affaires, lesquelles ayans esté asseurees autant presque que faire se peut par le moyen de vos forces & authoritez, nous attendons maintenant que V. Maiesté les establisse à touiours, par vne trop plus forte & durable puissance, qui s'espere de vostre clemence, bonté & moderation. Ie n'entreray pas au merite du fait que l'on à voulu imputer à la Royne d'Escosse, parce que c'est chose dont ie ne puis sçauoir la verité: mais principalement parce qu'il m'est du tout impossible de comprendre qui peut estre en vne tel affaire l'accusateur, qui peut estre le iuge. Nul iugement ne peut subsister sans ces trois personnes au fait qui se presente, ie n'y en trouue pas vne seule. Vostre Procureur general, Madame,* C *est personne legitime fondée en pouuoir suffisant, à luy donné par vostre Maiesté pour requerir ce qui concerne vostre interest, contre tous ceux qui vous sont iusticiables. Mais ie ne puis en façon du monde me persuader, que vostre Maiesté ordonnee de Dieu, Princesse souueraine en ce braue & grand Royaume d'Angleterre, ait voulu reduire au rang des priuees, & declarer vostre iusticiable la Royne d'Escosse, Royne douairiere de France, belle sœur du Roy vostre bon frere, & vostre cousine germaine. Me remettant doncques deuant les yeux les grandes & dignes qualitez de cette Princesse, ie dis, Madame, & le dit auec asseurance, que mon dire ne vous sera desagreable, que vostre Maiesté n'approuuera iamais vn iugement qui seroit plustost donné au preiudice de la dignité des Roys que contre la personne de la Royne d'Escosse. Les Roys ne sont pas tous pareils en grandeur & puissance, mais en ce qui est de l'authorité Royale, les plus grands n'ont pas voulu iusques à present qu'on leur ayt attribué d'auantage, qu'à ceux qui leur sont inferieurs en pouuoir, & se sont contentez d'vser entr'eux du nom & des loix de fraternité, sans presumer qu'ils ayent pouuoir d'ordonner l'vn sur l'autre. Si doncques, Madame, la verité nous contraint de confesser qu'vne Royne ne peut ordonner sur l'autre, comme le pourra le subiect d'vn Roy, qui est personne priuee, & autant inferieur à la dignité Royalle, que la terre est esloignee du Ciel? Il n'y a que Dieu qui puisse iuger les Roys, & nous deffend de toucher à son Oinct. Le Poete Callimachus en son hymne à Iupiter dict, que les autres Dieux ont le soin, l'vn de la musique,* D *l'autre de la chasse, de la guerre, & choses semblables: mais que Iupiter à reserué à luy seul, d'auoir egard sur les Roys, pource qu'il n'y a rien plus diuin que les Roys, ausquels il a commis la garde des citez, & la conduite des peuples.*

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipsos imperium est Iouis.

Si ceux qui font profession de vouloir changer & remuer les Royaumes en confusion populaire, conseilloient qu'il faut prophaner la dignité des Roys, il seroit moins insupportable de les escouter. Mais qu'il puisse entrer en l'opinion de si sages & si vertueux Conseillers comme ceux de vostre Maiesté en ont acquis & merité la reputation, de consentir à chose qui seroit si preiudiciable à la grandeur & dignité de leur Royne & Mai-

A *stresse, il m'est du tout impossible de le croire. Vos Conseillers, Madame, selon ce qu'ils sont informez en leur conscience, peuuent auoir ouy dire, la Royne d'Escosse a commis tel acte: mais qu'ils vous conseillent de faire executer les peines de vos ordonnances contre ladite Royne, c'est chose que ie ne puis comprendre. Je n'ignore pas, Madame, ce qui se dit au contraire, que l'estranger entrant en vn Royaume, s'il commet quelque crime, il contracte & s'oblige aux loix du Royaume. Considerant en moy-mesme la Maiesté que ie voy empreinte & qui reluit en la douceur & beauté de vostre face vrayement Royalle, ie me promets, Madame, que vostre prudence ne permettra iamais que l'histoire d'vne vie pleine de tant d'exemples de vertu, de bonté & de sagesse, comme est & sera recommandee à la posterité celle de la Royne Elisabeth d'Angleterre, soit soüillee d'vn si estrange changement & renuersement de la dignité Royalle, que de son temps en son Royaume là où elle a tout pouuoir & commandement, il ait esté resolu & trouué bon qu'il n'y aura point de difference entre les Roys & les particuliers: qui seront tenus cõme esgaux les vns aux autres. C'est chose, Madame, que ie soustiens du tout insupportable à ouyr, monstrueuse à dire, &*

B *qui ne peut estre approuuee par vne si sage, & Royalle Princesse, telle qu'il a pleu à Dieu vous faire naistre. Platon dit que la geniture des hommes bas & communs, est de plomb ou de fer, celle des Roys est d'or. Nous qui sommes nays subiects des Roys ne presumons pas de leur oster ce dont les plus sages Philosophes nais és villes libres pour la plus part ennemis des Roys, ont estimé de les deuoir honorer. Et pour toute response à ceux qui soustiennent que l'estranger est suiet aux loix du Royaume, où il se trouue qu'il a fally, sans me departir aucunement de cette resolution, que telles loix ne furent oncques écrites pour les Princes souuerains: Ie diray que si la Roine d'Escosse auoit esleu son habitation en Angleterre, on luy pourroit opposer que Socrates se voulut condamner à l'obseruation des loix d'Athenes: d'autant qu auparauant que d'estre preuenu en iustice, il luy auoit esté loisible de choisir & transferer ailleurs son domicile. Mais Madame, vostre bonté me permettra, s'il luy plaist, en ce besoin, de la cause que ie soustiens, de vous dire, qu'estant la Royne d'Escosse vostre plus proche parente & confederee entree en ceſtuy vostre Royaume d'Angleterre auec toute asseurance de vostre faueur & bonne volonté, outre laquelle portant auec soy comme*

C *suppliante le sauf conduit de Dieu, le plus rigoureux traictement qu'il semblast qu'elle peut attendre, estoit qu'on la renuoyast comme elle estoit venuë. Tout hoste, dit Homere, & tout suppliant est enuoyé de Iupiter, Nous lisons en vn autre Poëte.*

-----Sed intra fidémque
Erubuit, meque in mea regna remisit.

Vn passereau poursuiuy par vn espreuier se sauua dans le seiu du Philosophe Zenocrates; qui le conserua soigneusement de la violence de l'espreuier, & quant & quant le laissa aller en pleine liberté, disant qu'il n'estoit pas loisible d'offencer le suppliant. La Chrestienté est assez informee des choses depuis aduenuës, & combien vostre Maiesté a voulu que sa clemence surpassast la mauuaise volonté de ceux qui ont essayé de troubler vos affaires, ie ne croy pas que la Royne d'Escosse se soit de tant oubliee que de leur auoir adheré: Mais quand ainsi seroit que l'ennuy, la rage & le desespoir d'vne prison de dix-neuf ans l'auroit precipitee à suiure quelque imprudent conseil, il vous plaira, Madame, de vous remettre en memoire, & deuant les yeux les generositez de ce grand Alexandre, lequel ayant deffait les Perses, trenua en leur armée plusieurs Grecs qui auoient combatu contre luy. Il fit punir rigoureusement les Atheniens, & Thessaliens, d'autant qu'ils auoient touſiours fauorisé

D *leur nation. Mais quant aux Thebains, qui se trouuerent en ladite armée, il leur pardonna, pource (dit-il) que nous leur auons osté leur ville & leurs terres, & ne leur auons rien laissé. Rustic ienne femme de Bœtius, & sœur de Symmachus, que le Roy Theodoric auoit fait mourir, fit abbatre les statues de Theodoric, à cause de ce crime deuant Citilas, fut absolne, parce qu'il sembla à ce Roy qu'elle auoit esté meuë de iustice, douleur, vengeant comme elle pouuoit la mort de son mary, & de son frere. Par là ie d'y qu'encore que la Roine d'Escosse fust nee personne priuee, les occasions qui l'ont peu pousser à ce desespoir sont digne de commiseration & les raisons qui se disent pour sa deffence peuuent trouuer lieu par la clemence de vostre Maiesté, laquelle se souuenant de son ancienne affliction, dira auec Dido.*

Non ignara mali miseris succurrere disco.

Dieu commande à son peuple d'auoir souuenance & compassion des pelerins, pour-

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1586.

ce qu'eux aussi l'ont esté. Si depuis la prison de la Roine d'Escosse il est aduenu quelque A
chose qui ait despleu à vostre Maiesté & les Theologiens & les Historiographes nous enseignent, que les maux qui se commettent durant vne guerre se doiuent principalement imputer à celuy qui est cause de la guerre. Vous estes toutes deux Princesses souueraines, l'on considerera en ce fait qui a commencé l'offence, de nostre memoire nous auons sceu que plusieurs prisonniers de guerre detenus & gardez en de fortes places, ont fait entreprises pour les surpreudre, dont outre la perte, de la place, pouuoit aduenir la mort du maistre, du prisonnier & de tous les habitans, auec le sac & brulement de la ville. Pour ceste occasion on n'a point veu, que iusques à present il ait esté trouué raisonnable de proceder contre tels prisonniers de guerre par les voyes ordinaires de la iustice, estant chose qui ne se pourroit faire sans vne trop expresse iniustice, qui seroit contre le drois des gens, auquel les loix qui seroient faites en cestuy vostre Royaume, ou autre quel qu'il soit, ne peuuent rien changer ou alterer au preiudice des voisins: car c'est le contentement des peuples & des siecles, qui est tenu comme vne autre loy de nature, que la condition de la Royne d'Escosse doiue estre plus dure que celle d'vn prisonnier de guerre, ie ne voy, Madame, B
qu'auec raison il se puisse soustenir. Si l'on vous dit que Corradin qui fut le dernier Prince de la maison de Sueue, a esté condamné & executé à mort par la sentence du Roy Charles frere du Roy S. Louys, pour auoir troublé la paix de l'Eglise, vsurpé le nom de Roy, & attenté contre la vie dudit Roy Charles, ie respondray que si iamais chose a esté blasmee, & par ceux qui vescurent en ce temps-là, & par toutes les histoires qui depuis ont esté escrites, c'a este le iugement executé contre ledit Corradin. Les François qui accompaignerent en ce voyage ledit Roy Charles, eurent ce iugement en execration, & principalement son gendre le Comte de Flandres qui depuis tua de sa main le iuge qui auoit prononcé vne si iuique sentence. Il fut reprochè audit Roy Charles, qu'il estoit plus Neron que Neron, plus cruel que les Sarrazins, lesquels l'ayant pris prisonnier auec le Roy S. Louys son frere, auroient monstré plus de bonte & d'humanitè que les Chrestiens, car ils traicterent honorablement & l'vn & l'autre durant leur prison, & les mirent en liberté, auec conditiõs honnestes & tollerables. Les histoires attribuent les malheurs qui sont depuis aduenus aux François, aux guerres de Naples, & à la cruauté de ce iugement que l'on tient auoir esté donné contre le droit des gens.

Ad non inuito ludibria tanta Iugurta,
---Nostraque cadens ferus Annibare,
Membra tamen Stigias tulit inuiolata sub vmbras.

Que nul doncques, Madame, ne vous allegue l'exemple d'vn si funeste iugement si aliené de vostre bon naturel, & qui a esté tres-malheureux à la posterité & à la memoire de celuy qui en a esté l'autheur. Et quand il faudra comparer le fait de la Royne d'Escosse auec celuy dudit Corradin, ie dis, Madame que ledit Corradin a peu estre condamné auec plus d'apparence de iustice, que l'on ne condamneroit ladite Dame Royne. Corradin a esté accusé d'auoir troublé la paix de l'Eglise, vsurpé le nom de Roy, attenté contre la vie dudit Roy Charles, admettons que l'on impute toutes telles choses à ladite Dame Roine, il demeure que ce qu'a fait Corradin n'a point esté pour sauuer sa vie & se mettre en liberté, qui est la seule cause de la charge qui peut demeurer sur ceste noble Princesse, detenuë si longuement en vos prisons: Corradin est entré au Royaume de Naples, pour oster la vie & le Royaume dudit Roy Charles: la Royne d'Escosse n'est pas venuë au vostre pour vous offencer: D
mais seulement pour l'espoir qu'elle auoit qu'en sa grande affliction, la veuë de vostre Maiesté seroit son port de salut: & pour ne s'en pouuoir moins promettre, que d'y trouuer la seureté de quelque peu de iours qu'elle eust pris conseil de retourner en son Royaume d'Escosse, ou de se sauuer en France, & se mettre du tout entre les mains & en la protection de feu de tres-haute & tres-louable memoire le Roy Charles son beau-frere. Les ennemis de la Roine d'Escosse font ouyr parmy vos peuples vne voix funeste, que la vie de ladite Royne est vostre ruine, & que vos deux vies ne peuuent plus subsister en ce mesme Royaume. Nous disons cõmunement que ce qui a esté peut estre. Il semble que les autheurs de ce langage veulent tout attribuer au conseil des hommes, & ne laisser rien à la prouidence de Dieu. Dauid cleut de Dieu pour estre Roy sur le peuple d'Israel, ayant esté oingt par le Prophete Samuel fut cruellemẽt persecuté par Saul, qui s'essaya par plusieurs fois de le faire mourir. Saul enfin tomba en la puissance de Dauid, qui toutesfois ne le voulut offencer en aucune

A *sorte, & se contenta de coupper son vestement. Ceux qui assistoient Dauid le reprindrent, de ce qne puis que Dieu luy en auoit donné le moyen, il n'auoit mis fin aux entreprises, que Saul ne cessoit de faire contre sa vie. La response du bon Roy fut, Ia à Dieu ne plaise que ie veille toucher à son Oing, ie laisse à Dieu à iuger des œuures de mon ennemy, & des miennes. Au lieu d'attenter contre Saul il fit mourir l'Amalecite qui le tua, detesta, & fit toutes les plus grandes imprecations contre Mont-Gelboé, où Saül fut tué. Comme (dit-il) s'il ne fut pas esté l'oingt de Dieu. Telle fut l'opinion de ce bon Roy, bien que plusieurs estimassent que de la mort de Saul dependoit toute la conseruation de sa vie, & la seureté & repos de son regne: Mais il voulut monstrer qu'il auoit sa principale confiance en Dieu, & ayant à regner il ne peut trouuer bon ou consentir à chose qui fust au preiudice de la dignité & seureté des Roys. Ceux, Madame, qui vous donnent ces conseils si sanglans & inhumains à la ruine de la Roine d'Escosse, vous remettent au deuãt ce malheureux tant blasmé & detesté conseil qui fut donné audit Roy Charles,* Vita Corradini mors Caroli, mors Corradini vita Caroli. *Confions à Dieu nostre coudnite, sçachant qu'il ne tombera pas vn seul poil de nostre teste sans sa volonté. Ceux qui veulent euiter vn danger, tombent bien souuent en vn*

B *plus grand. Si quelques Princes Catholiques se resoudront d'entreprendre contre vostre Royaume, ce ne sera point pour sauuer la Royne d'Escosse, ce sera pour le faict de la Religion, & estant ladite Dame ostée de ce monde, la cause de la guerre ne sera point ostée, mais plustost l'occasion en sera redoublée, & le pretexte de ladicte guerre rẽdu plus specieux qu'il n'estoit auparauant, pour la iuste vengeãce d'vn acte si extraordinaire, qui auroit esté commis contre toutes les loix du monde en la personne d'vne Princesse souueraine, d'vne Roine oinćte & sacrée en l'Eglise de Dieu. Ie dis Madame qu'au lieu d'arrester la guerre & le mal, dont il semble à plusieurs que ce Royaume est menassé, vous le hasteriez, vous le precipiteriez. Ce qu'à mon aduis il vous est trop plus aisé de reculler, conseruant en vie la Royne d'Escosse. Car s'il y a eu cy-deuant apparence en ce conseil qu'il estoit à propos de vous preualoir d'elle comme d'vn bouclier pour opposer aux flesches qui se lascheroient contre vostre personne, vous ne deuez pas perdre le bouclier, dont vous vous estes si longuement seruie, elle vous est comme vne pierre que vous tenez en la main, si vous la lascheż vne fois & la iettez contre vostre ennemy, vous ne l'en pouuez plus menacer ne frapper, au contraire elle est plustost en sa*

C *puissance pour s'en aider contre vous. Si vous faites mourir la Roine d'Escosse, comme aucuns vous conseillent, sa mort armera vos ennemis de desespoir, & d'vn honneste pretexte d'attenter contre vous; tout le pis qu'ils pourront, & leur viendra en volonté; & la iuste douleur des parens & amis de ladicte Dame, fera que plusieurs trouueront iuste, toute ceste vengeance qu'ils pourront & voudront faire de l'iniure que leur parente aura receuë. Ie diray dauantage que celuy qui poursuiura de faire la vengeãce d'vne iniure que l'on prestẽdra auoir est faite au general de tous les Roys, esperera d'auoir beaucoup de Rois & Princes souuerains fauorables, & se pourra asseurer que peu luy seront contraires. Nous sçauons que ceux qui ont iuré en leur cœur la ruine de la Royne d'Escosse; voyant qu'ils ne peuuent soustenir auec aucune raison apparente, qu'il soit honneste d'vser de rigueur contr'elle, recourent à l'vtilité, & disent qu'estant heritiere apparẽte de vostre Maiesté, elle ne vous peut estre que grandement suspecte. Ie deteste auec Ciceron l'opinion de ceux qui ont voulu separer l'vtilité d'auec l'hõnesteté. Plusieurs disoict qu'il estoit vtile à Regulus de ne retourner point à Cartage, preuoyant assez les tourments qu'on luy feroit souffrir, si tost qu'il y seroit arriué: mais il iugea qu'il ne luy estoit pas honneste de viure apres qu'il auroit contreuenu à sa foy.*

D *Helius Verus aduerty de se garder d'aucuns qu'on presidoit luy debuoir succeder, s'en mocqua. S'il est ordonné (dit-il) qu'ils seront mes successeurs, ie n'ay garde de les tuer, car nul ne tua iamais son successeur. Andronicus Commenus voulant faire tuer Isaacius, qu'on auoit predit luy deuoir succeder, dõna occasion au peuple de s'esmouuoir qui s'indigna de sa cruauté, & le tua luy-mesme. Nous auons creu en France depuis dix-neuf ans en ça, que vostre Maiesté tres-sage & tres-prudente, & qui iuge mieux l'interieur de ses affaires que nul autre, tenoit par vn conseil fondamental qu'il n'y auoit rien qui seruist plus pour estouffer beaucoup de maunaises menées qui se pourroient susciter contre vostre seruice, que l'obiect du droict que la Roine d'Escosse (le cas auenant) pouuoit pretẽdre en vostre succession. Or nous disons que celuy qui change les conseils fondamentaux se met en chemin de changer l'Estat. Que si l'on vous dit, que vos subiects Catholiques auons sont moins obeissans pour l'appuy qu'ils trouuent à la Royne d'Escosse, vostre prudence iuge trop mieux qu'il ne se faut pas don-*

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1586.

ner grande crainte d'vn si foible appuy. Et sur ce subiect, ie vous diray, Madame, ce qui A
m'a esté asseuré pour veritable par vn personnage d'honneur, qu'vn certain Ministre d'vn
Prince qui vous peut estre suspect, dit ouuertement qu'il seroit bon pour la grandeur de
son Maistre que la Royne d'Escosse fust desia perduë, parce qu'il estoit bien asseuré que
le party des Catholiques Anglois se rangeroit entierement du costé de sondit Maistre. En
cette deliberation de ce qui est vtile ou dommageable, ie vous supplieray, Madame, de
vouloir considerer si l'on vsera de rigueur contre la Royne d'Escosse, le desespoir où l'on
mettra ceux qui luy appartiennent de sang, d'alliance, d'amitié & de confederation, aus-
quels l'iniure qu'on luy fera, sera commune, & du tout impossible à supporter. Le nombre,
la grandeur, & la dignité des Princes qui se declareront vouloir coustoudre leurs fortu-
nes à la sienne, meritent d'estre mis en vostre sage consideration. Nous n'ignorons pas, Ma-
dame, les grands moyens & dons qu'il a pleu à Dieu vous eslargir, de fortune & de
prudence. Mais cette derniere Deesse nous conseille de ne chercher point le hazard qui se
peut loüablement euiter en fait d'Estat, ce qui n'est pas necessaire, il ne le faut pas re-
muer. Vostre Maiesté a regné longuement & heureusement, pour auoir touſiours preferé B
les conseils moderez à la violence, qui nous fait croire que ceux qui penseront maintenant
pouuoir par leur artifice alterer vostre clemente rigueur, descouuriront plutost leur mauuais
naturel, qu'ils ne pourront faire changer le vostre. L'on dit que pour paruenir à vne bonne
resolution ez choses qui sont mises en deliberation, il faut que celuy qui conseille & qui est
conseillé tendent à mesmes fins, & ayent vn mesme but. Le Roy mon Maistre qui vous
prie & coniure par tous les deuoirs d'amitié de vouloir conseruer en cette aduersité suruc-
uuë à la Royne d'Escosse, vostre douceur & moderation ancienne, ne peut auoir autre but en
ce conseil qu'il vous donne, que de voir continuer vostre regne en toute grandeur, repos &
prosperité: auec cela il desire vn honneste relache à tant de miseres & afflictions que souf-
fre continuellement vne si noble Princesse, qui est sa belle sœur & vostre cousine germai-
ne: Car quel autre fruit peut-il attendre de la priere & instance qu'il vous a fait main-
tenant par son expres commandement? Mais pour le regard de ceux qui vous conseil-
lent l'aigreur, ie me remettray à la prudence & clairuoyance de vostre Maiesté, s'ils ne
peuuent point estre repoussez de quelque autre passion qui regarde plutost leur bien & in- C
terest particulier que vostre seruice. Surquoy, Madame, ie ne m'estendray plus langue-
ment, bien vous supplieray-ie de vouloir penser à la consequence de la resolution, qui sera
prise en affaire de telle & si grande importance, non seulement pour nous qui vous en prions
auec tant d'affection: mais aussi pour vous à qui le fait touche plus qu'à nul autre, & vous
asseurer, Madame, que le Roy mon Maistre vostre beau-frere & vray amy, n'a en cecy
autre but que le bien & l'interest qui luy est commun auec vostre Maiesté: nous parlons pour
la cause qui est sans doute tenuë pour la plus honneste, & que nous iugeons & croyons fer-
mement estre la plus vtile. Les autres alleguent seulement l'vtilité. S'il demeure douteux
en nostre esprit, lequel des deux conseils nous deuons tenir pour le plus vtile, il est trop meil-
leur & trop plus seur en cette incertitude de se resoudre par celuy auquel auec l'apparence
de l'vtilité, l'honnesteté est coniointe. Ie ne craindray doncques, Madame, vous conseillãt
la clemence, d'offencer les oreilles de V. Maiesté, puis que ie luy conseille chose qui est con-
forme à son bon naturel, & si quelqu'vn s'en offence i'auray recours à vostre fauorable
protection, & diray librement qu'vsant de bonté non seulement enuers la Royne d'Escosse,
mais aussi enuers tous vos suiets Catholiques, que vous donnerez vn grand accroissement à
la louange de vostre heureuse memoire au temps aduenir & presentement à l'asseurance & D
conseruation de vos affaires. Comme dit vn sage escriuain, cette domination est tres-ferme
& durable, en laquelle ceux qui obeyssent viuent contens. Qu'il plaise donc, Madame,
à vostre bonté, oster la crainte en laquelle viuent plusieurs vos pauures suiets Catholiques,
quoy faisant V. Maiesté vsera du conseil qu'elle nous a souuent donné, & par ses Lettres
& par ses Ambassadeurs. Marcus Antonius ayant descouuert la coniuration d'Anidus
Cassius en fit mourir plusieurs, quelques-vns à la chaude, mais voulãt les Iuges faire mou-
rir le surplus, il leur fit vne harangue en public, par laquelle il les exhorta de ne venger
point plus auant sa douleur, parce qu'en cela encor qu'il y eust de la Iustice, neantmoins
le fait estoit plein d'amertume & de haine. Prenons le sage conseil que Liuia donna à son
mary Auguste Cesar, lors que la coniuration de Cneius Cornelius petit fils de Pompée
le Grand fut descouuerte: Plus des choses (dit-elle) se peuuent remettre par douceur &
bien-veillance, que par la cruauté, ceux qui vsent de misericorde n'obligent pas seulemẽt

A *ceux ausquels ils ont pardonné, mais aussi sont grandemẽt aymez & estimez par toutes autres personnes qui ont cognoissance de leur bonté ceux qui sont durs & inexorables, sont haïs de Dieu & du monde, & l'on est ordinairement bien aise de leur faire mal quand le moyen s'en presente, pour crainte que l'on a qu'ils ne paruiennent à nous faire iniure si tost qu'ils en auront le moyen. Auguste iusques alors auoit puny fort rigoureusement ceux qui l'auoient offencé, mais il cogneut par experience que la rigueur des punitions ne luy apportoit aucune seureté, se reseruant tous les iours quelque nouuelle coniuration contre luy, qui faisoit qu'il ne trouuoit ne nuict ne iour aucun repos en son esprit, ainsi qu'il confessa à sa femme Liuia, laquelle estant tres-sage & tres-aduisee, print occasion, sur ce subiect, de luy en dire librement son opinion, luy donnant conseil de changer en douceur, la rigueur dont il auoit vsé auparauant, & vouloir plustost essayer ce que la bonté & la clemence luy apporteroient à l'aduenir. Il creut à ce bon conseil, se contenta de remonstrer aux coniurez la faute qu'ils auoient faite, les mist en liberté, & par apres esleua Cneius Cornelius a la dignité consulaire, ce qui luy succeda si heureusement, que ses plus grands ennemis perdirent desiors le cœur de plus l'offencer, seruirent aux autres d'exemple d'obeyssance. Et*

B *des ce temps-la le regne de ce grand Empereur fut si heureux & si tranquile, qu'es prieres que l'on faisoit pour ses successeurs en l'Empire on leur souhaittoit en premier lieu: & sur toutes choses, la felicité d'Auguste. Laquelle, Madame, vous accompagnera durant vostre vie, & vos louanges en seront perpetuees en l'Histoire, si vous suiuez le mesme conseil, & imitez l'exemple de ce bon & vertueux Empereur. Encores, Madame, que le Roy mon Maistre vostre bon frere & vray amy se promette de trouuer en vous la mesme sage resolution, si a-t'il estimé de vous deuoir faire cette tres-instante & tres-affectionnee priere, à ce qu'il vous plaise deliurer la Royne d'Escosse de l'affliction & extremité où elle se trouue reduite, ayant sa Maiesté tres-Chrestienne vn desir extréme & obligation de la secourir en ce grand besoin estant sa belle sœur, sa parente & confederée, qu'il ne peut & ne doit en aucune sorte abandonner, il desire sur toutes les choses de ce monde de vous auoir vne particuliere & perpetuelle obligation du plaisir & de l'amitié que luy ferez, en l'occasiõ qui se presente, qui luy touche si fort & au cœur & à l'honneur. Vous priant, Madame, de vous asseurer qu'il n'en aura iamais la memoire ingrate, & qu'il mettra peine tout le temps de*

C *sa vie de recognoistre cette obligation par tous les offices de vraye & parfaite amitié que vous pouuez attendre de vostre bon frere vray & parfait amy. La Royne Mere de sa Maiesté vostre bonne sœur participant à l'ennuy & affliction de la Royne d'Escosse, vous prie aussi pour sa deliurance, auec l'affection & passion qui se peut trouuer en vne bonne mere, qui aime tendrement sa fille, à quoy adiousteray les prieres tres-affectionnees de la Royne Regente vostre bonne sœur qui est en vn dueil perpetuel de la calamité de sa parante, tout ce grand Royaume de France qui a recognu & reueré la Royne d'Escosse pour sa Royne implore en cette occasion vostre bonté. Vous nous pouuez tous, Madame, grandement obliger ou affliger, par la resolution qu'il vous plaira prendre à l'affaire de cette noble Princesse, qui a este nostre Royne, laquelle receuant de vous quelque gracieux traictement, au lieu du mal dont vn seul ennemy la menace, vostre Maiesté acquerra sur nous vne inuiolable obligation.*

La Royne d'Angleterre ayant ouy cette harangue, respondit à l'Ambassadeur, Que pour son regard elle auoit fait ce qu'elle auoit peu, & cõmandé à ses Officiers, de s'assembler & trouuer vn expedient plus doux que la mort de sa cousine: mais,

Resonse de la Royne d'Angl. à M. de Bellieure.

D Que Bromley son Chancelier au nom des trois Ordres d'Angleterre l'auoit supliée de laisser le cours à la iustice: & Puckering son Procureur general luy auoit remonstré, Que la longue prison, ny la continuation de la bien-veillance de sa Maiesté n'auoit peu flechir vne ame tant ingrate & obstinée, qu'elle n'eust souuent entrepris contre sa vie & la tranquilité de sa Couronne. Que ce desir luy croissoit auec le temps, & l'esperance que ses conspirations reussiroient à son contentement. Qu'ils ne falloit pas attendre que le temps changeast son opiniastreté, puis qu'elle auoit declaré par son testament instituant le Roy d'Espagne son heritier, au cas que son fils Iacques ne restablit la Religion Catholique en Escosse, qu'elle n'auoit autre intention que de trouuer la commodité d'extirper l'Euangile en Angleterre, & y remettre la Messe; en quoy toutes les Eglises reformées auoient vn tres-grand interest. Que le monde ne pouuoit souffrir deux Soleils, ny l'Angleterre deux Roynes ny deux Religions. Que par les doux apas de la grace de son bien dire & de ses at-

Testament de la Royne d'Escosse.

Conclusion du Procureur general d'Angl.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1586.

traits elle auoit gaigné les cœurs & les volontez des Catholiques Anglois, leſquels maintenant n'aſpiroient à autre choſe qu'à vn changement en l'Eſtat, pour l'introduire plus facilement en la Religion: & apres pluſieurs autres raiſons auoit conclu. Que ce ſeroit cruauté non elemence de pardonner à vne Princeſſe, ſource des diuiſions & calamitez qui pourroient tomber ſur le peuple, & que ce faiſant ſa Maieſté ſeroit punie de Dieu comme Saul & Achab pour n'auoir puny Agag & Benadab. Et que non contente de ces remonſtrances, elle auoit encore enuoyé vn Milord à Meſſieurs du Parlement, les ſupplier d'eſprouuer tout pour ſauuer la vie à cette Royne, mais qu'elle les auoit trouuez reſolus de ſe conformer entieremẽt à l'aduis de quelques Princes, leſquels encores qu'ils regretaſſent le deſaſtre de cette Princeſſe, trouuoient neantmoins que ſa Majeſté ſeroit bien de s'aſſeurer. De maniere que la continuelle pourſuite des eſtats, l'aduis de ſes amis, & l'apprehenſion du danger luy auoient fait dire le mot, & partant qu'elle eſtoit deliberée de le faire executer. A

Il ne le fut pas ſi toſt toutesfois qu'il eut eſté prononcé. Monſieur de Bellieure eut tout loiſir d'en aduertir encore le Roy de France ſon Maiſtre: lequel deſireux infiniment de detourner ce coup, luy r'enuoya nouueau commandement de tenter encore vne fois le cœur de la Royne. Ce qu'il fit par cette autre Harangue plus courte, mais pleine d'autant de beaux ornemens & diſcours que la precedente, pour induire & perſuader ſa Maieſté de monſtrer les effets de ſa clemence enuers ſon ſang. B

Autre Harangue de M. de Bellieure Ambaſſadeur du Roy de France pour la meſme Royne d'Eſcoſſe.

Madame nous auons faict entendre au Roy noſtre Maiſtre voſtre bon frere, la reſponce qu'il vous a pleu nous faire ſur ce que de ſa part nous vous auons prie & remonſtré, touchant la Royne d'Eſcoſſe en deux audiences que voſtre Maieſté nous a données. Sa Maieſté tres-Chreſtienne s'eſt trouuée en vne peine extreme, ayant veu ce que luy en auons eſcrit, non ſeulement pour le reſpect de ladicte Dame Royne d'Eſcoſſe, qui eſt ſa parente & confederée & ſa belle ſœur, mais auſſi pour le voſtre, Madame, de l'amitié de laquelle ledict Seigneur faict & veut faire tout le temps de ſa vie beaucoup de compte tout eſtat & eſtime. Il vous prie derechef, Madame, de vouloir mettre en voſtre ſage conſideration la priere qu'il vous en a faite pleine de iuſtice & d'hõneur, & n'eſtre pas moins pour voſtre bien, que pour celuy de la perſõne, en faueur de laquelle ie retourne à vous prier de ne le vouloir point refuſer. Quand le Roy voſtre bon frere parle pour conſeruer la vie à la Royne d'Eſcoſſe ſa belle ſœur, quand ſa Maieſté parle pour la cauſe qui eſt commune à tous les Roys, elle n'eſtime point que vous preniez par là opinion que l'on veuille parler à voſtre preiudice. Ledit Seigneur vous recognoiſt pour Royne & Princeſſe ſouueraine, qui auez en ce fait commun intereſt auecques les autres Roys & Princes ſouuerains, & en particulier pour eſtre ladicte Dame Royne d'Eſcoſſe voſtre plus proche parente. Et quant à l'offence que voſtre Maieſté pretend luy auoir eſté faite en particulier, voſtre bonté a pluſieurs fois declaré qu'elle n'en cherche aucune vengeance, & ainſi nous le croyõs. Mais ſur le doute qui vous demeure, qu'en conſeruant la vie à la Royne d'Eſcoſſe, la voſtre ne ſoit en danger, à quoy deſirez ſeulement qu'il ſoit pourueu: voſtre bon frere entre en ce penſement auec voſtre Maieſté comme il eſt tres-raiſonnable: & conſiderant d'où il peut aduenir plus de mal & de danger, ou de repos, ſeureté & contentement, tant pour le reſpect de voſtre perſonne, que de vos affaires, iuge que ſans aucun doute la mort de la Royne d'Eſcoſſe aduenant ainſi qu'aucuns le vous conſeillent, vous ſeroit infiniment plus preiudiciable que ſa vie ne vous peut incommoder. Ie ne veux m'arreſter à ce qu'aucuns diſent qu'il faut craindre que ladite Dame ne face de nouueau attenter contre la perſonne de voſtre Maieſté, nous eſtimons qu'il y a trop moins à craindre pour voſtre Maieſté cependant qu'elle eſt en vie & entre vos mains, que ſi elle eſtoit morte. Dieu a donné tant de moyens & d'entendement à voſtre Maieſté, que quand ladicte Dame ſeroit libre parmy voſtre Royaume ou ailleurs, vous vous en ſçauriez bien garder: mais elle eſt detenuë ſi eſtroitement, qu'elle ne ſçauroit nuire au moindre de vos ſubiects. A peine auoit-elle l'aage de vingt-cinq ans, quand elle a eſté retenuë voſtre priſonniere, & priuée de la communication des perſonnes de conſeil, qui faict qu'il a peu eſtre plus aiſé de la trõper à ceux qui malicieuſement luy ont voulu moyenner & faciliter quelques imprudents conſeils. Si commandant en Eſcoſſe, & y eſtant obeye comme Royne elle fuſt entrée en eſtuy voſtre Royaume pour vous oſter & l'Eſtat & la vie, qu'il luy fuſt aduenu de tomber en voſtre puiſſance, elle ne pourroit pour raiſon de guerre attendre plus dur traictement que de payer vne bonne rançon. Car iuſques à preſent ie n'ay C D

A ony ne peu prẽdre raison quelle quelle soit par laquelle on puisse soustenir qu'elle soit vostre
insticiable. Ladite Dame est entrée en vostre Royaume suppliante, persecutee d'vne tres-
grande affliction, Princesse souueraine, & vostre plus proche parente, elle a icy longuement
esté, en esperance d'estre remise en son Royaume par vostre bonté & faueur, de toutes ces
grandes esperances, elle n'en a iusques à present rapporté qu'vne prison perpetuelle. Or, Ma-
dame, ayant plen à vostre Maiesté de nous dire que vous desiriez seulement de voir les
moyens cõme se ponrroit faire qu'en sauuant la vie à la Royne d'Escosse vous ne mettiez la
vostre en danger, nous l'anons fait entendre au Roy mon Maistre vostre bon frere pour rece-
uoir surce son cõmandement Sa Maiesté desiroit sur toutes les choses de ce monde de ponuoir
à cela, apporter quelque bon moyen & qui fust à vostre contentement, bien que la chose luy
semble entierement estre entre vos mains qui detenez la Royne d'Escosse prisonniere, & l'a-
uez en vostre puissance. Cette Noble Princesse est maintenant si abbaissee & humilite que
ses plus grands ennemis en peuuent auoir compassion. Qui me fait mieux esperer de la cle-
menee & generosite de V. Maiesté. Que reste-t'il plus à la Roine d'Escosse qu'vne vie tres-
miserable de bien peu de iours? Iamais au monde pareil iugement n'a esté donné contre vne
B Royne souueraine: iamais aussi il ne nous à peu entrer en opinion que V. Maiesté se pnisse
resoudre à vne si rigoureuse execution. Ciceron dit à Inlius Cesar parlant pour le Roy Deio-
tarus, Est ita inusitatum Regem capitis reum esse, vt ante hoc tempus non sit audi-
tum. Si la Royne d'Escosse est innocente, il est iuste, qu'elle soit dechargee de cette accu-
sation: si vous l'estimez coulpable, il vous est honorable de luy pardonner. Quand vostre
Maiesté le fera, elle fera ce que les bons Princes ont accoustumé de faire. Le Roy Porsen-
na osta la main de dessus le feu & pardonna à Quintus Mutus qui confessoit & se vantoit
estre entré dans son armee pour le tuer & assassiner. Le plus grand pretexte de bien & heu-
reusement regner, est de s'abstenir du sang, vn sang appelle l'autre, & telles executions
ont ordinairement suite. Nous sommes maintenant aux festes de Noel qu'il a pleu à Dieu
au lieu de se venger de l'iniquité & ingratitude des hommes, enuoyer en ce monde son fils
vnique nostre Sauueur Iesus-Christ, pour seruir de victime & propitiations pour nos pe-
chez. Il faut puis que nous sommes aux festes de la Natinité de nostre vie esloigner de
nos yeux, & chasser de nos pensees toutes choses funestes & odieuses. Si vostre Maiesté se
resoud auecque la Royne d'Escosse à conseils extresmes, ceux qui luy appartiennent & de
C sang & d'amitié en seront extremement offencez. Au contraire s'il vous plaist vser de bon-
té enuers ladite Dame, tous les Princes Chrestieus estimeront comme obligez à veiller pour
vostre conseruation, ce qu'en premier lieu le Roy mon Maistre vostre bon frere vous offre pont
son regard, & vous promet qu'il empeschera de son pouuoir que tels attentats que ceux que
l'on pretend auoir esté cy deuant faits contre vostre Maiesté ne se facent, & en outre ordõner
aux parens de la Royne d'Escosse qui sont en son Royaume, & fera qu'ils s'obligerõt & signe-
ront sous leur foy & honneur, & se feront forts pour ladite Dame Royne, qu'elle n'y autre
pour elle n'entreprendra rien contre vostre Maiesté. En quoy ladite Maieste tres Chrestienne
vous fera en sondit Royaume & par tout ailleurs les bons offices d'vn vray frere & parfaict
amy, & si vostre Maiesté cõme tres-prudente & tres-aduisee trouue bon de mettre en anant
quelques autres moyens qu'elle iuge plus propre pour sa seureté & satisfaction, se daignant
de le nous faire entendre, nous nous y employerons de nos pouuoirs fort fidellement, & vous
y seruiront de tres-bon cœur enuers ladite Maiesté: Vous suppliant à ces causes, Madame,
de vouloir par vostre bonté prendre en la meilleure part, & cõsiderer ce que nous vous auõs
D remonstré par le commandement tres-expres du Roy nostre Maistre vostre bon frere, & n'e-
stimer point que ce soit le moyen de vous asseurer, si vous faites mourir la Royne d'Escosse.
Vostre fortune est tres-heureuse en cestuy vostre Royaume, & vostre renommee tres-belle par-
my les Potentats du monde qui fait que nous nous promettons, que l'on ne vous persuade-
ra point de vous resoudre à chose qui seroit si contraire à nostre vie precedente. Vostre Maie-
sté viura en plus grande seureté, demeurãt en vie la Royne d'Escosse, que s'il aduient qu'on
la face mourir, dont ie ne m'estendray à desduire les raisons, parce que V. Maiesté les peut
mieux comprendre que nul autre. Les remedes sanglans seroient plutost le commencement
de beaucoup de maux, que la fin de ceux ausquels on dit vouloir remedier. Le dormir est tres
necessaire aux malades, & n'y a rien qui le face plutost venir que le pauot, mais il n'y a que
les mauuais Medecins qui l'ordonnent à leurs malades. Sa Maiesté tres-Chrestienne espere
que vostre bonté reiettera vn Cõseil si aliené de vostre doux & benin naturel, qui vous est

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST.

donné contre la Royne d'Eſcoſſe. Mais quand ce ne ſeroit le bon plaiſir de voſtre Maieſté d'auoir eſgard a tant de ſi grandes conſiderations pour leſquelles nous vous faiſons cette tres-inſtante & tres-affectionnee priere de la part audit Seigneur Roy noſtre Maiſtre, ains faire proceder a l'execution d'vn ſi rigoureux & extraordinaire iugement, il nous a donné charge de vous dire, Madame, qu'il ne pourra qu'il ne s'en reſſente, comme de choſe contre l'intereſt commun de tous les Roys & qui particulierement l'aura fort offencé. A

On n'euſt ſceu rien deſirer de plus, pour monſtrer qu'il n'eſtoit permis de droict à la Royne d'Angleterre de faire mourir cette Princeſſe ſouueraine ſa priſonniere, ſoit qu'elle euſt pourſuiuy ſa liberté, ou qu'elle euſt entrepris ſur le repos de l'Eſtat. Neantmoins la Royne alleguant, Qu'elle eſtoit accuſée du meurtre de ſon mary, Que s'eſtant retirée en Angleterre, elle l'auoit priſe en ſa protection: &, Qu'elle contre le droit de gens, contre la foy promiſe, auoit fait tous ſes efforts pour la faire mourir, ne peut iamais eſtre diſſuadée, Qu'en ce cas elle ne fuſt comme perſonne priuée, ſubiette aux loix de celle contre la Maieſté, de laquelle ſa cõſpiration eſtoit formée, & Que partant les loix du Royaume la deuoient punir.

Auſſi ſans eſgard ny reſpect d'aucunes remonſtrances & ſupplications, & que c'eſtoit vne Princeſſe iſſuë du ſang d'Angleterre, & de la droite deſcente de Henry VII. les Comtes de Shrop & de Kenr, accompagnez des Principaux de la Nobleſſe du pays luy prononcerent l'Arreſt de mort le Mardy 17. iour de Fevrier 1587. & ſur le veſpre arreſterent auec la Royne que l'execution s'en feroit le lendemain à huict heures du matin. Ie ſçay bien qu'il y en a qui diſent, Que le ſieur Dauiſon l'vn des Secretaires d'Eſtat, enuoya ſans le ſçeu de ſa Maieſté, le breuet de condamnation aux Officiers du lieu où elle eſtoit priſonniere pour la faire promptement executer. Dequoy la Royne fut ſi deplaiſante & couroucée, qu'elle fit auſſi toſt faire le procez à Dauiſon, qui en perdit ſes Eſtats, ſes biens, & ſa liberté meſme: d'autant que ſans la ſurpriſe de ce Secretaire, & de quelques principaux du Conſeil, qui l'auoient induit à ce faire, elle euſt mieux aymé la laiſſer mourir de ſa mort naturelle & la retenir perpetuellement en priſon. Comme de fait, ſi Meſſieurs du Parlement d'Angleterre trouuoient que la vie de la Royne, le repos de l'Eſtat, & la ruine des conſpirations eſtrangeres ne ſe pouuoit maintenir que par la mort de cette Princeſſe, il euſt du moins eſté plus ſupportable, qu'ils euſſent fait ce qu'autrefois leurs predeceſſeurs auoient fait à l'endroit de Richard II. du nom leur Roy, ſçauoir eſt ou de la ſeruir de ſi peu de viandes que la longue diette la fit mourir, ou de faire croire qu'elle fuſt morte de maladie, & puis monſtrer ſon corps à Londres à face ouuerte pour retenir ceux qui baſtiſſoient leurs deſſeins ſur ſa vie, & liberté. Mais tant y a que le Mercredy dix-huictieſme iour de Fevrier elle fut menée en la grande ſalle du chaſteau de Fodringhaye ſur vn eſchaffaut rapiſſé de noir, ſuiuie de cinq Dames de ſon train: ou pluſieurs virent de quelle conſtance elle reprit la vanité de leurs larmes, de quel courage elle embraſſa la fin de cette longue captiuité, ſa reſolution genereuſe & plus que maſle à la mort, ſa fermeté en ſa Religion, ſa pieté en la recommandation du Roy Iacques ſon fils, & de ſes ſeruiteurs. Elle ne voulut permettre que le bourreau la depoüillaſt, diſant qu'elle n'auoit accouſtumé le ſeruice d'vn tel Gentil homme: ains elle meſme deſpoüilla ſa robe, ſe miſt à genoux deſſus vn carreau de veloux noir, & preſenta la teſte à l'executeur, qui contre le priuilege des Princes luy fit tenir les mains par ſon vallet pour luy donner le coup de mort auec plus d'aſſeurance, monſtra le teſte ſeparée du corps aux quatre coings de l'eſchaffaut, au peuple qui cria *Viue la Royne*: & comme en cette monſtre la coiffure fut chente en terre, on veid que l'ennuy & la faſcherie l'auoit renduë toute blanche & chenuë en l'aage de 45. ans, cette Royne, qui viuante auoit emporté le prix des plus belles femmes du monde.

1587.

Mort de la Royne d'Eſcoſſe.

B C D

Chacun diſoit que ſa mort feroit perdre la vie du bon heur & la felicité du Royaume d'Elizabeth. Car comme c'eſt choſe rare de voir les Princes ſouuerains paſſer par les mains d'vn bourreau, parce que les loix ne ſont pas faites pour eux, & n'ordonnent point de peines en leurs fautes, auſſi n'y eut-il Roy voiſin, qui ne iugeaſt vne telle action fort inique, qui n'en blaſmaſt & deteſtaſt la cruauté, & qui ne diſt qu'elle eſtoit plus inhumaine que l'inhumanité des Sarrazins. Tous les Catholiques d'Angleterre & d'Eſcoſſe en porterent le dueil au cœur. Et quoy que le pays n'euſt

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST.

de si long temps iouy d'vn plus grand repos qu'il fit depuis, & que les Anglois as-
A seurent que le peuple,& la Noblesse en receurent vn contentement vniuersel, si est-ce que le Roy d'Espagne ne manqua de dresser incontinent apres vne grande & puissante armée, *pour venger l'iniure des Roys* disoit-il, *en celle d'vne Royne*. Et si Dom Iuan d'Austriche fut venu à bout de ses desseins, il n'eust pas laissé la Royne Elizabeth en vne si profonde paix, voire M. le Duc de Guise eust esté bien empesché en France, s'il n'eust donné de la besongne aux Anglois pour venger la mort de sa parente.

XIV.

Le Comte de Leycestre estoit party des Pays-bas sur la fin de l'année precedente, pour se trouuer au Parlement qui se tint sur le procez de cette Princesse. Auant son partement,qui fut prompt & soudain,il commist Guillaume Stanley Colonnel d'vn Regiment d'Irlandois, au gouuernement de la ville de Deuenter,& le Capitaine Roland d'Yorck à celuy du grand fort de deuant Zutphen. Mais l'vn & l'autre s'acquiterent mal & deloyaument de leurs charges. Car Stanley s'imprimant quelque
B soupçon de ce que les Estats firent au mesme temps venir le Colonnel Iean Norreys Cheualier Anglois, auquel ils se fioient plus qu'à nul autre pour les bons & longs seruices qu'il leur auoit rendus, aux enuirons de Deuenter il vendit la ville à Taxis gouuerneur de Zutphen pour le Roy d'Espagne, & la remist entre ses mains le vingt-neufiesme iour de Ianuier. Et pour le regard d'Yorc, il luy liura pareillement son fort pour vne certaine somme de deniers. Ce qui ne fut pas sans de grands murmures à l'encontre du Comte : Nonobstant lesquels toutesfois le Conseil d'Estat des Prouinces vnies fit depuis publier vn placard, par lequel il defendit à tous de n'imputer aucune faute de ces trahisons à la Maiesté d'Angleterre, audit Seigneur Comte, ny à la Nation Angloise: declarant lesdits Stanley & Yorc traistres,& felons,& promettant recompense à ceux qui les pourroient attraper vifs ou morts.

Stanley Capitaine Anglois vend la ville de Deuenter à l'Espagnol.

Incontinent apres le Duc de Parme assiegea l'Escluse,& le Comte aduerty qu'on commençoit à le regreter,& que plusieurs requeroient son authorité, iugea que ce
C deuoir luy feroit reconurer l'honneur que les accusations & reproches de la commune des Prouinces luy auoient auparauant interessé. C'est pourquoy sans tarder il partir d'Angleterre,& le sixiesme iour de Iuillet paruint en Zelande,où l'on l'attendoit auecque de grands desirs. Il s'apresta delà pour faire leuer le siege de l'Escluse, & sortant d'Ostende auec cinq mil Anglois qu'il auoit amenez auec luy, tira vers le fort de Blancheberghe,lequel seruoit à l'Espagnol d'vn bonleuard contre Ostende, & planta deux couleurines deuant pour le batre. Mais voyant que les assiegez se mettoient courageusement en defense,& bien informé que le Prince de Parme venoit auec toute son armée pour le secourir, il s'en retourna vers Ostende. L'Histoire particuliere des Pays-bas rapporte la suite des actes de sa valeur & vertu pour la deffence des Estats,& les diuisions ciuiles qui furent depuis esmeuës en Hollande, Zelande,& autres Prouinces,tant par quelques perturbateurs du pays,que par diuers Anglois qui cherchoient plus leur propre profit que l'honneur de leur Princesse. Mais celle d'Angleterre ne doit pas passer la deffaite de la floite Espagnolle,laquelle
D aduint en ce mesme temps,attendu que c'est vne des plus memorables & plus glorieuses victoires, que les Anglois ayent remportées de long-temps.

Retour du Comte de Leycestre en Zelande.

Le Roy d'Espagne embrassant de plus larges desseins que ceux des Pays-bas,auoit fait dresser en ses ports tout ce qui seruoit à l'equipage d'vne grande & puissante armée de mer, fait de cent trente outrente six grands vaisseaux, qui portoient prés de vingt-cinq mille hommes de combat,& garnie de toutes sortes de munitiõs & d'artilleries necessaires pendant au moyen du secours que luy fourniroit le Prince de Parme, lequel auoit d'ailleurs trente-cinq mille hommes prests,de conquerir & subiuguer l'Angleterre. Il auoit d'auantage assemblé prés de Nieuport vne autre grosse armée sous la conduite de Camille Maistre de camp, en laquelle il y auoit trente enseignes d'Italiens,dix de Wallons,huict d'Escossois,huict de Bourguignons: de Dixmuy de soixante compagnies d'Espagnols, soixante d'Allemans & sept d'Anglois,qui s'estoiẽt reuoltez sous le sieur Guillaume Stanley,Charles Comte de Westmerland,& le Milord Pager refugiez d'Angleterre, estoient aussi prests pour s'embarquer: & y auoit encore quatre mille cheuaux aux Faux bourgs de

Puissant appareil du Roy d'Espagne pour conquerir l'Angleterre.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST.

Courtnay, & à Waiene, neuf cens auec la Cornette du Marquis del Guasto General de la Caualerie. A

L'ayde du Pape à la conqueste d'Angleterre.

Mais ce qui luy fit encore tenir ceste conqueste plus asseurée, ce fut que le Pape Sixte V. du nom successeur de Gregoire XIII. voulant fortifier son entreprise, & diminuer la puissance de la Roine Elizabeth, ioignit ses anathemes & censures auec ses armes, & commanda qu'il se saisist du Royaume d'Angleterre, à condition, (ce disent aucuns qu'il le possederoit cõme feudataire & tributaire du Siege de Rome, & que pour cet effet sa Saincteté cõtribueroit de sa part vn millon d'or, ou dix cens mille ducats la moitié par auance, & l'autre moitié lors que le Royaume ou quelque port remarquable & d'importance seroit gaigné. Voicy la declaration que le Pape en fit par ses Bulles, confirmatiues de la sentence d'excommunication de ses predecesseurs Pie V. & Gregoire XIII. laquelle toutesfois ne parle aucunement de cette condition.

Declaration de la sentence du Pape Sixte V. contre la Royne d'Angl.

Sixte V. par la prouidence de Dieu Pasteur vniuersel du troupeau de IESVS-CHRIST, auquel appartient la cõtinuelle & legitime succession, & gouuernemẽt de l'Eglise Catholique, voyãt la pauure misere en laquelle sont les renõmez Royaume d'Anglet. & d'Irlande, lesquels estoient par cy deuant si celebres & florissans, à cause de leurs vertus, religion & obeyssance Chrestienne, & sont maintenant par l'impieté & meschant gouuernement d'Elizabeth pretenduë Royne, & quelque peu de ses adherans non seulemẽt en vn dangereux & dereglé estat, mais aussi deuenus mẽbres infectez & pernicieux à tout le corps de la Chrestienté, & à sa saincteté, qui ne tire point de ses pays les moyens legitimes, comme il a par l'assistance des Princes Chrestiens és autres pays, pour preuenir par tout le desordre, & entretenir la subiectiõ & la discipline Ecclestastique: d'autant que Henry VIII. n'aguere Roy d'Anglet. se rebellant & reuoltant du Siege Apostolique s'est par force separé luy & ses subiets, de la communion du Christianisme, & qu'Elizabeth l'vsurpatrice presente continuë au mesme estat, auec trouble & danger des païs circonuoisins, se mõstrant endurcie & impenitente, en telle sorte que sans la deposer il n'y a point d'esperance de reformer les pays, ny de maintenir la Chrestienté en bonne paix & repos. Voila pourquoy sa Saincteté cherchant, comme c'est son deuoir, d'y pouruoir par quelques prõpts & puissant remedes, estans inspiré de Dieu pour le bien vniuersel de son Eglise, & esmeu selon la bonne affection que luy, & ses predecesseurs ont touſiours portée à la nation Angloise, mesmes estans requis par le zele & l'importune recherche de diuerses & principales personnes d'icelle, il a si serieusement traité auec diuers Potentats, & specialement auec le puissant & Catholique Roy d'Espagne, le priant de le vouloir ayder pour la reuerence qu'il porte au Siege de Rome, & l'ancienne amitié de sa Maison, & de la Couronne d'Angleterre, & pour la singuliere amitié qu'il a monstré aux Catholiques de ses pays situez là aupres, pour l'aduancement de la foy Catholique, & finalemẽt pour le bien vniuersel de toute l'Europe, & de se vouloir seruir de la puissance que le Tout-puissant luy a donnée, pour deposer cette femme, & punir ses adherans, qui sont si malicieux & dommageables au monde, & à la reformation & pacification des Royaumes, desquels on pouuoit receuoir tant de biens & de profits cõmuns. Partant afin de donner à cognoistre à tout le monde l'equité de cette cause, & pour satis-faire aux suiets desdits Royaumes, & finalement afin de publier le iuste iugement de Dieu sur icelle: sa Saincteté a trouué bon, en declarant la sentence de la punition de cette femme, de declarer aussi les occasions pourquoy il a esté esmen de proceder ainsi contr'elle. B C D

Causes pourquoy le Pape l'excommunie, & recherche de la punir.

En premier lieu, pour ce que c'est vne heretique & scismatique, laquelle a esté excommuniée par deux de ses predecesseurs, qu'elle est obstinée & desobeïssante à Dieu & au Siege Apostolique, & qu'elle vsurpe temerairement, contre nature & raison contre les loix diuines & humaines, la souueraineté & puissance spirituelle sur les ames des hommes. Secondement pour ce qu'elle est illegitime, conceuë & née d'vn inceste adultere, † & partant incapable du Royaume, tant en vertu des diuerses sentences de Clemẽt VII. & de Paul III. que par la declaratiõ du Roy Henry son pere. Tiercement pource qu'elle a vsurpé la Couronne contre tout droit, pour les empeschemens susdits, & aussi cõtre les anciens accords par cy deuant faits entre le Siege Apostolique & le Royaume d'Anglet. sur la reconciliatiõ d'iceluy

† Les Anglois nient ce point & disent qu'il a esté inuenté par ses ennemis.

A „ d'icelny pour la mort de Thomas de Cantorbury du temps de Henry II. Que nul
„ ne pourroit estre legitime Roy du pays sans l'approbation & le consentement de
„ l'Euesque souuerain : ce qui puis apres fut renouuellé par le Roy Iean, & confirmé
„ par serment: chose fort profitable au Royaume, & faite à l'instance & recherche de
„ la Noblesse & de la commune. Dauantage, pour ce qu'elle persiste auec sacrilege &
„ impieté à la rupture du serment solemnel fait en son Couronnement, lors qu'elle iu-
„ ra de maintenir & defendre tous les anciens priuileges & spirituelles franchises du
„ pays. Pour plusieurs grandes iniures, outrages, extorsions, & autres dereglements
„ faits par elle, & permis d'estre faits à l'innocent, & pauure peuple des deux Royau-
„ mes Pour auoir esmeu à sedition & rebellion les suiets des autres pays les circon-
„ uoisins contre leur legitime superieur & Prince naturel, à la seduction d'vne infi-
„ nité d'ames, & destruction de plusieurs puissants pays & villes. Pour la reception &
„ protection des heretiques, fugitifs rebelles, & malfaicteurs publics, au preiudice de
„ plusieurs pays Chrestiens, & aussi pour auoir attiré le Turc, comme ennemy puissant
„ & cruel afin de surprendre la Chrestienté, & troubler le repos commun. Pour l'horri-
B „ ble & longue persecution des Saincts de Dieu, tourmentant, deposant, & empriſon-
„ nant les Euesques, & en affligeant & faisant miserablement mettre à mort les mem-
„ bres des Saincts & Catholiques personnes Pour l'emprisonnemẽt desnaturel & il-
„ legitime, & la cruauté n'aguere exercée à l'encontre de la gracieuse Princesse Ma-
„ rie Royne d'Escosse, laquelle sous promesse & asseurance de protection & d'ayde,
„ s'estoit refuglée en Angleterre. Pour l'abolition de la Religion Catholique, profa-
„ nation des saincts Sacrements, Cloistres, Eglises, Personnes consacrées memoi-
„ res des Saincts, & de tout ce qui pouuoit seruir & auancer le salut eternel. Et en ce
„ qui touche le bien commun au regard du temporel, par la degradation de l'ancien-
„ ne Noblesse, auançant des personnes simples & indignes à toutes dignitez & ciui-
„ les, & Ecclesiastiques. & vendant les loix & la iustice. Et finalement pour ce qu'elle
„ vse d'vne tyrannie absoluë, au grand des-honneur de Dieu à l'oppression du pauure
„ peuple, à la perte des ames & à la ruïne des pays.

„ Partant puis que ces points sont de telle nature & qualité, qu'il y en a qui la ren-
„ dent incapable du gouuernement, & autres qui la iugent indigne de viure : voila
C „ pourquoy sa sinceté par vertu de la toute puissãce de Dieu, & de l'authorité Apo-
„ stolique, laquelle luy a esté donnée, renouuelle la sentence de ses predecesseurs,
„ cõme du Pape Pie V. & de Gregoire XIII. touchãt l'excommunication & la depo-
„ sition de la susdite Elizabeth. Et en outre il l'excommunie & la depose derechef de
„ toutes dignitez Royales, & du tiltre, droicts, & pretention de la Couronne des
„ Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, & descharge les suiets de ses pays, & de tous
„ autres, de toute sorte de subiection, de sermens & d'autres formes d'obeïssance, la-
„ quelle ils luy doiuent, ou à qui que ce soit en son nom. Defend en outre bien expres-
„ sement & sur peine d'encourir le couroux de Dieu, & d'estre excommuniez & pu-
„ nis corporellement selon droit. Que nul de quelque estat ou condition qu'il soit,
„ apres auoir entendu la presente, ne s'auance de luy monstrer quelque subiection ou
„ faueur. ou de l'assister en quelque chose que ce soit, mais qu'vn chacun accoure &
„ s'employe par tous moyens à son chastiment, afin qu'elle, qui s'est detournée par
„ plusieurs voyes de Dieu & de son Eglise, se voyant abandonnée de tout secours hu-
D „ main, & delaissée d'vn chacun, puisse confesser sa faute, & se soumettre humble-
„ ment à la iustice du Tout puissant.

„ Pour cela donc nous faisons sçauoir à tous habitans desdits pays, & à tous autres,
„ de bien prendre garde de suiure la presence, & de ne faire nulle assistance publique
„ ou secrette à ladite partie ny à ses adherans, ains de se ioindre incontinent à l'ar-
„ mée Catholique conduite par le haut & victorieux Prince Alexandre Farnese Prin-
„ ce de Parme au nom de sa Maiesté Catholique, vn chacun selon ses moyens: à celle
„ fin d'ayder & d'assister, comme a esté dit, à la deposition & punition desdites persõ-
„ nes, & de restablir la saincte Foy Catholique, declarant par ces presentes à tous ceux
„ qui refuseront d'obeyr, qu'ils n'eschapperont pas leur punition meritée. L'on faict
„ aussi sçauoir que l'intention de sa Saincteté ny du Prince n'est point de surprendre
„ ou conquerir en ceste entrepriſe les deux Royaumes, de chãger les loix, priuileges,
„ ou coustumes, ou de priuer quelqu'vn de sa frãchise ou de sa vie, sinõ les obstinez &
„ rebelles: ny d'introduire en iceux aucun changement, autre que celuy qui par com-

Ils ment pareillement cestuy cy dauel faut voir le regne du Roy Iean.

Commandement à tous d'obeyr au Prince de Parme.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST

mun accord entre sa Saincteté, sa Maiesté Catholique, & les Estats du Pays seratrouué estre bon & necessaire pour le restablissement & la continuation de la Religion Catholique, & pour la punition de ladue vsurpatrice & de ses adherans. Asseurant vn chacun, que les debats qui pourroiēt suruenir par la deposition de ceste femme, ou pour d'autres causes, entre parties particulieres, ou touchant la succession de la Couronne, ou entre l'Eglise & l'Estat politique, ou quelques autres differēs qui puissent estre, seront appaisez & determinez selon le droit, la iustice, & l'equité Chrestienne, sans iniure ny preiudice d'aucun. Et mesmes on ne donnera pas seulement bon ordre que les Catholiques, lesquels ont tant souffert, ne soient pillés: mais aussi l'on fera grace à tous ceux, qui marris & repentans se soubmettrōt au Capitaine general de l'armée. Voire mesme, comme l'on s'est informé qu'il y a plusieurs innocens, qui sont seulemēt descheus par ignorance de la foy Catholique, & sont toutesfois comptez entre les heretiques, l'intention presente est de ne punir telles personnes, mais de les souffrir gratieusement, iusques à ce que par la conference des gens doctes ils puissent estre mieux instruits de la verité: pourueu que cependant ils ne se monstrent obstinez, ains taschent de prenenir l'effusion du sang Chrestien, & la ruine du pays: ce qu'ils ont à entendre par l'opposition de quelques principaux opposans coulpables. Voila pourquoy l'on declare par ces presentes, qu'il n'est pas seulement permis à chacun, soit personne publique ou priuée, outre ceux qui ont proiecté l'entrepriſe, d'arrester, mettre la main, empriſonner, & deliurer à la partie Catholique, ladite Vsurpatrice, ou aucuns de ses complices: mais cela sera mesme tenu pour vn bon & singulier seruice, & lequel on recompensera dignement selon la qualité de ceux que l'on liurera prisonniers. A B

Pardon octroyé.

Aussi tous autres, qui par cy-deuant ont donné quelque ayde, ou qui par cy-apres pourront ayder & faire assistance, afin de punir les coulpables, & restablir la religion Catholique en ces Royaumes, receuront tels sallaires, & seront auancez à tels honneurs & dignitez que requerront leurs bons seruices, & le bien du commun. Et que l'on aura pareillement esgard à la conseruation des anciennes & Seigneuriales familles des pays, autant qu'il sera possible. On octroye d'abondant par ces presentes libre passeport à tous ceux qui se vondront adioindre à l'armée Catholique, & y apporter des viures, des munitions, & autres choses necessaires: leur promettant bon payement de tout ce qu'ils deliureront. Et commande-t'on aussi bien expresſemēt qu'vn chacun selon son pouuoir se prepare à fournir tout le secours, afin qu'il n'ait point d'occasion d'vser de force, & de punir ceux qui mespriseroient ce commandement. En fin le S. Pere, suiuant la faueur paternelle qu'il porte à ceste entreprise, donne encore fort liberalement du threſor spirituel de l'Eglise, duquel il a la garde & la dispensation, à tous ceux, qui ayderont & assisteront en quelque façon que ce soit à la deposition & punition desdites personnes, & à la reformation des deux Royaumes, pleine indulgence & pardon de leurs pechez, se repentans, & s'estans confessez comme il faut selon les Loix diuines & humaines, & selon l'vsage commun du peuple Chrestien, &c. C

Il sembloit que ces Bulles deussent faire vn grand coup & rēdre la conqueste d'Angleterre & d'Irlande beaucoup plus facile aux Espagnols. Mais comme la Royne Elizabeth & les Anglois ne recognoissoient plus l'authorité du Siege Romain: Aussi ne se soucierent-ils guere des anathemes & fulminations du Pape, ains pourueurent si diligemment & soigneusement à leur deffense, que le Roy d'Espagne demeura totalement frustré de ses pretensions, Ils s'estoient desia bien aucunement preparez contre l'appareil & la grande puissance de son armée: mais non selon la grandeur du danger, & du peril que l'on en pouuoit attendre, principalement à cause d'vn bruit qui couroit, que c'estoit pour aller aux Indes, & lequel on croyoit d'autant plus volontiers, que les nauires estoient grandes & corporuës, & qu'il y auoit de l'apparence que les Espagnols ne les hazarderoient point és detroits & lieux peu profonds de la mer d'Angleterre. Mais Henry III. Roy de France ayant mandé de bouche à la Royne vers le commencement du mois de May mil cinq cents quatre vingts huict, Qu'elle prist vigilamment garde à ses Estats, & qu'il estoit bien informé que ceste grande & puissante flotte luy deuoit fondre sur les bras, elle fist outre ses nauires de guerre, armer iusques encore au nombre de cent quarante vaisseaux de ses suiets seulement, sans employer le seruice des estrangers: D

Anglois se preparēt contre l'armée du Roy d'Espagne.

1588.

La Royne d'Angleterre equippe vn grand nombre de vaisseaux

munit les plus grands & les plus propres de gens & d'armes conuenables lesquels elle
A enuoya dans le port de Plimouth sous la conduite de Charles Hayward frere de Thomas Duc de Nortfolc, Admiral & de François Drack Vice-Admiral: & fist demeurer les autres au destroit d'entre Calais & Dowres, sous la charge de Henry Seimer fils d'Edward Duc de Sommerset. Elle mist pareillement le peuple en armes par toute l'Angleterre: & pour ce qu'on disoit que les Espagnols s'estans conioints auec le Prince de Parme se ietteroient en la riuiere de la Tamise, fist assembler & dresser vn camp pres de Grauescinde, lequel elle vint visiter elle mesme, & commanda bien que assez tard, qu'on bastist des forteresses aux deux costez de la riuiere, auec vn appareil de batteaux pour construire vn pont. ELIZABETH ——— ANS DE IESVS-CHRIST.

Cependant dés le vingt-neufiesme iour de May, l'armée d'Espagne commença à faire voile vers l'Angleterre, cõme pour la mener pieds & poings liez aux mines des Indes. Elle estoit composée de plus de cent trente mille hommes, y compris les mariniers, au nombre de cent vingt huict vaisseaux, & deux mil huit cens quarante pieces. Et quoy que les nauires des insulaires fussẽt de beaucoup plus petites, si est-ce que leur
B braue resistance & tous les efforts que fist le Vice Admiral Drack, furent assez puissants, auec l'ayde des feux artificiels, des vents & de la mer pour la repousser & dissiper entierement. Ayant seiourné dans le port de la Courongne ou Coulongne en Galice, le plus proche & voisin port d'Angleterre, iusques au vingt-vniesme de Iuin, elle en partit derechef & nauigea tant qu'elle paruint à la pointe du canal d'Angleterre, d'où elle enuoya des nouuelles au Prince de Parme par de petites nauires, afin de l'aduertir qu'il se preparast d'embarquer ses gẽs pour tirer vers l'Angleterre. Puis le trentiesme de Iuillet elle prist son cours auec vn vent de Sud-Oüest, droit sur Plimouth, comme il sembloit. Mais quand elle veid les Anglois hors du port, elle passa plus outre. En quoy n'y a point de doute qu'elle commist vne grande faute, selon l'opinion de plusieurs qui s'y emendoient, principalement de Dom Alonse de Leyua, qui conseilloit fort qu'on attaquast ce port auec la flotte. Car il estimoit que l'on y pourroit faire grand profit, par ce que les Anglois n'estoiẽt pas encore bien prests, & qu'ils auoient mesme si peu d'intelligence de leur venuë, qu'il estoit fort facile de les surprendre au depourueu. Que le port estoit fort propre pour l'auancement de leur
C dessein, & qu'ils y pourroient faire vne asseurée preuue de leur entrepriſe, afin d'esprouuer qu'elle seroit la puissance des nauires Angloises & l'affection du peuple: &; Qu'en donnant l'alarme en cet endroit on y eust attiré la plus-part de toutes les forces du pays, & donné meilleur moyen au Prince de Parme de sortir. Mais suiuant leur instruction, cela leur estoit defendu par le Roy Philippes & son Conseil, qui leur auoit donné charge & commandement expres, que sans entreprendre aucune chose en chemin ils eussent à se ioindre auec le Prince de Parme, & mettre leurs gens & leurs nauires ensemble pour executer le dessein fait sur Marigaite. Ce qu'ils estimoient estre facile, & que cela donneroit telle espouuante aux naulres d'Angleterre & du Pays-bas, que chacun se retireroit sur sa deffensiue, afin de garder leurs pays & leurs havres de toute inuasion. Et lors quand on auroit amené les petites nauires du Prince auecques les gens-d'armes & l'appareil d'Espagne, que sur l'asseurance de ceste grande & puissante flotte ils se ietteroient en Angleterre.

L'armée d'Espagne fait voile.

Seiourne à la Courongne.

Tire vers Plimouth, & passe outre.

On dit que les principaux d'entr'eux, qui s'entendoient le mieux à la naulgation,
D entre lesquels estoiẽt le Vice-Admiral Iean Martin de Ricaldo. Diego Florez de Valdez & quelques autres, auoient assez remonstré, Qu'il se presentoit de grandes difficultez en cela, & principalement en vne instruction si racourcie: alleguans qu'en telles entrepriſes il y auoit beaucoup de choses qui se deuoient souuent rencontrer ensemble comme le vent, le temps, & la matée, pour sortir des ports de Flãdres & venir en Angleterre: mesmes qu'il falloit ores auoir clarté de la Lune, ores ne l'auoir point selon les occasions: ques lieux, les rades, & les profondeurs estoient suiettes au vent, & à d'autres inconueniens, & partant qu'il y auoit de grands hazards & dangers. Mais leur commandement portoit qu'ils auroient à suiure leur instruction: & par ainsi, Qu'ils ietteroient l'ancre aux enuirons de Calais, où le Prince de Parme les viendroit trouuer auec ses batteaux plats, garnis de toutes sortes de munitiõs, lesquels sous l'aisle & deffense de la grande armée, ou tandis que les grandes nauires combattroient, passeroient outre, & mettans leurs gens en terre de l'vn ou l'autre costé de la Tamise, les suiuroient tout le long de la riuiere pour surprendre la ville de Lon-

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST

dtes capitale d'Angleterre, laquelle n'eſtoit pas forte, mais riche, puiſſante, & fort A
penplée. Que les habitans qui n'eſtoient pas accouſtumez à la guerre, ſeroient aiſe-
ment forcez par la crainte, ſi l'on pouuoit ſeulement leur reſiſter à la premiere rencõ-
rte. Et qu'il ſe pourroit faire auſſi que la Royne ſe toit mal obeye, & que quelque fa-
ction de mal-contents s'eſleueroit, ſçauoir eſt des Catholiques Romains, & de ceux
qui fauoriſoienr la Royne d'Eſcoſſe, laquelle pour lors ſembloit auoir eſté miſe à
mort bien à poinr pour l'Angleterre.

Entrepriſe de l'armée Eſpagnolle.

Suiuant donc ceſte inſtruction & charge, ils paſſerent Plmouth le trentieſme de
Combat des Eſpagnols & des Anglois.

Iuillet. Mais les Anglois les ſuiuirent incontinent, & gaignants le deſſus du vent
les aſſaillirent & tirerent contr'eux: Puis le lendemain approcherent route la flotte
de ſi prés qu'ils n'en eſtoient qu'à la portée des Mouſquets. Dequoy les Eſpagnols
Nauire de Dom Pierre Valdez abãdonné de l'armée.

s'apperceuans ils ſe tinrent fermes les vns aux autres, & ſe rengerent en bataille par
forme de demie-lune, afin de ne s'abandonnet point. Mais en gardant ainſi leur
cours, il y eut vne de leurs grandes galleaſſes, laquelle fut fort endommagée par
quelques nauires, & leur bataille tellement aſſaillie & preſſée, que le principal gal-
lion de Sicile, ſur lequel eſtoient Dom Pierre de Valdez, Dom Baſco de Sylua, Dom B
Alfonſe de Sayas, & pluſieurs autres Nobles, rompit ſon mas contre vn autre na-
uire, tellement qu'il ne pouuoir plus ſuiure: & l'armée ne voulut poinrs'arreſter pour
le ſecourir, ains le laiſſa derriere à la mercy de François DracK, Vice-Admiral
d'Angleterre, qui le contraignit de ſe rendre à luy le premier iour d'Aouſt, retint
Valdez & les autres Seigneurs & Gentils-hommes priſonniers, & trouua dedans vne
partie du threſor du Roy Philippe, ſçauoir eſt cinquante cinq mille ducats en argent,
leſquels il butina.

priſe par les Anglois.

Nauire d'Oquendo bruſée.

Le meſme iour le feu priſt à la nauire du Vice-Admiral d'Oquendo, dans laquel-
le il y auoit beaucoup de pondres & de munitions, & bruſla tellement le deſſus & les
hommes, qu'il y en eut fort peu de ſauuez. Ce qui fut le lendemain ſuiuy d'vn autre
Autre combat.

combar, mais bien plus fort & plus ſanglant que le premier. Les deux armées ſe ren-
contrerent aupres de Portland: & comme les Eſpagnols veirent que les Anglois
combattoient contr'eux auec toutes ſortes de canons, tant grands que petits, & qu'ils
leur auoient deſia fait perir vn vaiſſeau de Veniſe, & quelques petits, ils ſe ferme-
rent derechef en bataille, & donnerent à cognoiſtre alors qu'ils ne cherchoient qu'à C
ſe deffendre & s'aller ioindre auec le Prince de Parme, pour executer plus ſeurement
leur entrepriſe.

Nouuelles forces de l'armée Angloiſe.

Eſcarmouches.

Mais cependant la flotte Angloiſe ſe renforça fort tant de nauires que de gens de
guerre, entre leſquels il y eut pluſieurs Nobles de nom & de marque, comme les
Comtes de Cumberland, de Northumbelland & d'Oxfort, & grand nombre de
Cheualiers auſſi, tels que Robert Cecile, depuis Comte de Sarisbury, Guillaume
Hatton, Walter Rayleyg, Henry BrooKe, Robert Cary, Charles Blunt, Ambroiſe
Viliugby, Thomas Gerard, Henry Dudley, Edvvard Darcy, Artur George, Tho-
mas Woode, & Guillaume Aruy, leſquels arriuants tous enſemble aupres de Dov-
vres ſe trouuerent bien enuiron cent ou ſix-vingts vaiſſeaux, mais pour la plus-part
trop petits pour aborder les Eſpagnols, horſmis vingt-deux ou vingt-trois des plus
grandes nauires de la Royne. Nonobſtant quoy toutesfois ils ne laiſſerent pas d'eſ-
carmoucher. Et comme ils s'appercenrent qu'ils ne gaignoient pas beaucoup, ils tin-
rent conſeil & reſolurent le troiſieſme iour d'Aouſt, de diuiſer leur flotte en quatre D
eſcadrons, ſous les conduites de Charles Havvard Admiral, de François DracK, de
Iean HavvKius, & dn Capitaine Martin Forbuſſcher. Ce qui leur ſucceda de ſorte,
que le lendemain ils aſſaillirent furieuſement les Eſpagnols deuant l'Iſle de Wight,
& penetrans iuſques dans le milieu de leur flotte, la combatirent ſi viuement à coups
de canon, que pluſieurs d'entr'eux y acquirent l'honneur de la Cheualetie, lequel ils
receurent depuis par les mains de l'Admiral ſçauoir eſt Thomas Havvard fils du Duc
de Norfolc ſon nepueu, Iean HavvKius, Martin Forbuſſcher, Edmond Baron de
Scheffilde, & autres.

Autre combat le ontrieſme iour d'Aouſt

Le ſixieſme d'Aouſt les Eſpagnols ietterent les ancres deuant Calais, comme pour
attendre là le Prince de Parme. Ce que les Anglois voyans, ils vinrent d'autre part
ancter vis à vis d'eux. Et le Milord Henry Seymer, en ayant aduis, y amena pareille-
ment ſa flotte de vingt nauires, leſquelles il auoit touſiours tenuës à l'emboucheu-
re de la Tamiſe. Il eſtoit queſtion de preuenir le deſſein des ennemis, leſquels auoient

arresté de l'executer dans six iours. A ceste cause l'Admiral Havvard, & le Vice-Ad-
A miral Drack, aduiserent auec les principaux de leur Conseil, qu'il falloit par quelque inuention que ce fust, les faire defencrer & chasser, ou bien brusler leurs nauires. Pour quoy promptement executer, ils ordonnerent huict des plus simples vaisseaux qu'ils eussent pres deux, lesquels ils remplirent de feux artificiels, & de matieres bruslantes, & chargeants aussi les canons de poudres, de ferrailles & de pierres, les enuoyerent le lendemain toutes allumées & flambantes deuers les nauires d'Espagne. Ce qui les effraya tellement de nuit, & leur donna si grande espouuente, que craignans que ce fussent de ces vaisseaux infernaux, dont l'Ingenieur Frederic Ienibelly s'estoit seruy trois ans auparauant à Anuers contre le pont du Prince de Parme dressé sur l'Escaut, ils commencerent à crier entr'eux, *Le feu d'Anuers, le feu d'Anuers*, & couppans incontinent les chables de leurs nauires, gaignerent le haut de la mer fort confusement.

Stratageme par lequel les Anglois desancrerent la flotte d'Espagne le Dimanche 7. iour d'Aoust.

En ceste espouuente & confusion la galeasse de Dom Hugues de Moncade perdit
B son gouuernail, & fut contrainte de demeurer deuant Calais, où deux cens Anglois conduits par Preston l'abordants mirent à mort le Capitaine & grand nombre d'autres Espagnols, & pillerent cinquante mille escus de l'argent du Roy d'Espagne qu'ils trouuerent dedans. Quoy fait ils y voulurent mettre le feu, mais le gouuerneur de Calais craignant que cela n'apportast du preiudice à son port, les fist reculer à coups de canon, & les empescha. Cependant, & le mesme iour 8. d'Aoust, l'armée d'Espagne s'estant remise en ordre, elle fut derechef si furieusement assaillie par les Anglois deuant Grauelinges, qu'elle y receut de tres-grandes pertes & dommages tant en ses gens qu'en ses nauires. Ce qui la fist au mesme instant resoudre de prendre la fuite, & de se retirer. Mais comme elle eut pris son cours vers l'Irlande, il s'esleua soudain vne si grande & forte tempeste, qu'elle emporta la plus-part de ses vaisseaux en diuers endroits de l'Isle, où ils furent tous pillez & saccagez. Et deuant que le mois d'Octobre expirast, il n'en resta pas vne vingtaine d'entiers, pour porter les nouuelles de la perte des autres en Espagne.

Galeasse de Dom Hugues de Moncade pillée par les Anglois le 8. d'Aoust.

Armée d'Espagne dissipée par la tempeste.

Par ce moyen l'Angleterre se veid deliurée de la ruine & desolation qui la mena-
C çoit. Et la Royne Elizabeth, pour vne si grande deliurance triompha le quatriesme iour d'Octobre en la ville de Londres, & selon la coustume des Romains alla fort solemnellement comme sur vn Charlot de triomphe depuis son Palais iusques à la principale Eglise de la ville, appellée l'Eglise Sainct Paul, sur laquelle on auoit mis les enseignes, les bannieres, & les banderolles gagnées dessus les Espagnols. Elle passa parmy les cris d'allegresse de tous les bourgeois de Londres, qui s'estoient rangez des deux costez des ruës, auec les estendars & liurées de leurs mestiers. Les grands & principaux Officiers de sa Couronne l'accompagnerent. Les Seigneurs & Gentils-hommes de la Cour marcherent apres, & comme ils l'eurent tous conduite iusqu'en l'Eglise, elle y fist publiquement rendre actions de graces à Dieu par les Ministres, & commanda qu'on ieunast le dix-neufiesme du mesme mois par tout tout son Royaume.

Triomphe de la Royne d'Angleterre.

1589.

XV.

L'année d'apres, & le premier iour d'Aoust mil cinq cens quatre-vingts neuf,
D Henry III. Roy de France finit sa vie par vn execrable parricide. Ce qui fist ietter les vrais François entre les bras de Henry Roy de Nauarre, IV. dnnom, comme du legitime & presomptif heritier du Royaume. Et la Royne d'Angleterre auertie de son nouuel auenement à la Couronne, luy enuoya pour marque d'alliance & de confederation son Ordre de la Iarretiere au mesme temps qu'elle le donna à Iacques VI. Roy d'Escosse, lequel elle destinoit dés lors en son ame heritier de la Couronne d'Angleterre, comme descendu de ceux qui auoient regné deuant elle, & de mesme elle en ce Royaume. Les plus puissantes forces de François estoient bandées cõtre sa Majesté tres-Chrestienne. Pour ayder à destruire & dissiper leur rebellion, elle luy ennoya d'abondant, non vne fois, mais plusieurs, & bien à propos quelquefois, du secours. Il se void en l'Histoire de sept années de paix de son regne escrite par P. Mathieu son Historiographe, vne partie d'vne lettre de sa propre main, qu'elle luy escriuit lors qu'il estoit en Normandie, par laquelle ayant monstré le regret qu'elle auoit de ce qu'il retardoit tant à donner bataille à ses ennemis, elle luy manda qu'elle luy enuoyoit des gens qui n'auoient iamais appris qu'à battre & à vaincre, & qui auoient plus de fiance à leur main droite qu'à la gauche, adiouſtant, Qu'elle auoit

Mort de Henry III. Roy de France, auquel succede Henry IV.

1590.

Ordre de la Iarretiere enuoyé par la Royne d'Angleterre à sa Majesté. Et au Roy d'Escosse, qui fut nommé Cheualier le 24. d'Auril 1590.

1591.

ELIZABETH.

ANS DE IESVS-CHRIST

mandé des commiſſions aux Pays-bas pour deux mille hommes à pied, & douze cens gens-d'armes, qui eſtoient les plus preſts, & les mieux en couche, vieux Soldats qui n'eſtoient lors pour apprendre leur leçon, ains en eſtoient experimẽtez de longue main: & qu'il s'aſſeuraſt, que ſi ce ne fuſt à vn tel beſoin elle ne ſe deſpoüilleroit pas de tel ayde, pluſtoſt luy demãderoit-elle au double d'autres eſcolliers. Mais qu'elle deuiẽdroit fort ſuperbe, ſi ces troupes ayans la grace diuine ſi propice, qu'à leur occaſion les ennemis fuſſent ruinez ou battus, il n'eſtoit plus empeſché d'acquerir toute la Monarchie, lieu le plus commode pour fortifier ſes amis, & ayder ſoy-meſme. Et pour monſtrer encore plus la grande affection qu'elle luy portoit, elle les enuoya ſous la conduite de Robert d'Evreux Comte d'Eſſex, Conſeiller & Cheualier de l'Ordre de la Iarretiere, l'vn des plus auancez Seigneurs d'Angleterre en ſes bonnes graces, & lequel portoit lors vn de ſes gands au cordon de ſon chapeau pour marque & enſeigne de faueur. A

La Royne d'Angleterre enuoye du ſecours au Roy Henry IV. Sous la conduite du Comte d'Eſſex.

1596.

Mais s'il ſeruit bien le Roy pendant ce voyage: il ne rendit pas depuis vn moins agreable ſeruice à la Royne ſa Maiſtreſſe lors qu'auec vne de ſes armées il effroya toute l'Eſpagne & la coſte de Lisbonne, & fiſt redoutet les forces de ſa Maieſté par tout l'Ocean. Les Eſpagnols memoratifs de leur perte precedente faiſoient de frequentes courſes, tant en Irlande que ſus les autres Seignenries, & coſtes des terres de la Royne. S'en voulant reuenger, elle fiſt armer ſeize de ſes plus grandes nauires Royalles, quarante vaiſſeaux de guerre Anglois & cinquante autres chargez de Soldats & de prouiſions. Le Milord Charles Haward grand Admiral d'Angleterre fut Admiral general de ceſte flotte: le ſieur Thomas Havard fils du Duc de Nortfolc ſon nepueu, Vice-Admiral: & le ſieur Waltre Ravvlegh Cheualier & Capitaine des gardes de la Royne, arriere Admiral. Et comme il y auoit en icelle vn bon nombre de ſoldats ordonnez afin de dreſſer vn camp ſur la terre, & de s'en ſeruir cõme d'vne armée pourueuë de tout ce qu'il luy faut: auſſi la meſme Royne en eſtablit le Comte d'Eſſex general, le ſire François de Veer de la maiſon des Comtes d'Oxford, Mareſchal de camp, le ſire George Carowe general de l'artillerie, le ſire Conias Glifford Sergent maior: & les Sires Edvvard Covvray, Chriſtofle Blont, Thomas Garard, Iean WinKfield, & autres Colonnels de diuers regimens. Elle eſtoit compoſée d'enuiron ſix mille hommes, entre leſquels il y en auoit plus de deux mille, tous vieils ſoldats Anglois amenez des pays bas: de quelque compagnie de Flamans ſous la conduite du Capitaine MetkercKe: & de bien mille Gentils-hommes volontaires cõmandez par le Comte Louys de Naſſau, parmy leſquels eſtoit Dom Chriſtophle de Portugal fils de Dom Anthoine Roy de Portugal. Et les Eſtats y fournirent de leur part 24. grands nauires bien equippez à la guerre, & ſix autres garnis de munitions, ſous la charge de Meſſire Iean de Duyven voorde Cheualier ſieur de Warmont, Admiral de Hollande. B C

Armée de mer de la Royne d'Angleterre ſous la conduitte du meſme Comte & de l'Admiral Havvard.

Declarations deſdits Comte & Admiral.

L'Admiral Havvard & le Comte d'Eſſex aſſociez au commandement general des nauires & des matelots, publierent par declaration faite en leurs noms, auant que de partir, Que ceſte armée n'eſtoit dreſſée que pour defendre les Royaumes de la Royne d'Angleterre contre la puiſſance du Roy d'Eſpagne, lequel s'armoit contr'elle comme il auoit fait l'an 1588. Et pour ce qu'icelle Royne auoit paix & amitié auecque tous les autres Roys & Princes Chreſtiens, horſmis auec le Roy d'Eſpagne, qui s'eſtoit monſtré depuis quelques années ennemy d'elle & de ſon peuple. Qu'ils faiſoient ſçauoir qu'ils auoient expres commandement de ſa Maieſté, de n'offencer perſonne en ce voyage ſinon les ſubiets naturels du Roy d'Eſpagne, & autres qui l'aſſiſtoient de gens & de nauires, d'artillerie, de viures, & de choſes ſemblables. Partant, Qu'ils aduertiſſoient toutes nations ou de ſe ioindre auec eux, ou de ſe retirer de leur chemin, afin de n'eſtre point traitez comme ennemis. D

Cela faict, la flotte partit de Plimouth en Angleterre le treizieſme iour de Iuin, & paruenuë ſur les coſtes d'Eſpagne entendit d'vn petit vaiſſeau d'Irlande, qu'il y auoit en la baye de Calis, ou Cadix en Andalouſie, vers laquelle elle vouloit aller, enuiron cinquante ſept grandes nauires & vingt galleres, deux grandes galeaſſes d'Andalouſie, quatre grands vaiſſeaux de Biſcaye, quatre Leuantiſques, quelques grandes nauires d'Italie, & grand nombre de gallions & de fregates pour reuenir vers Calais. Mais cela n'empeſcha pas les Anglois d'en approcher. Ils y prinrent port le trentieſme de Inin au matin, & le Comte d'Eſſex & l'Admiral s'eſtants reſo-

Leſquels arriuent à Calis en Andalouſie.

Puiſſante flote d'Eſpagne.

A lus de les combattre, commanderent le lendemain à Thomas Havvard & à Waltre-Rawleygh de commencer. Ce qu'ils firent promptement & d'vn hardy courage. Mais dés que les Espagnols veirent qu'ils leuoient les voiles, & remarquerent par là quel estoit leur dessein, ils s'enfuirent vers les sables & le riuage du costé de Porto-Royal, où les nauires eschoüerent, & se ietterent auec tant de confusion dans de petites barques pour se sauuer à terre, que plusieurs qui ne peurent entrer dedans s'auanturerent mesme à la nage, & s'en noya fort grand nombre. Il y eut toutesfois plusieurs vaisseaux ou pris ou bruslez, auant qu'ils peussent eschoüer. Les Gallions de Sainct Mathieu de Sainct André, chacun grand d'enuiron mille tonneaux, furent emmenez; deux nauires du Leuant bruslez, pour ce qu'on ne les pouuoit pas emmener, & le grand Gallion de Sainct Philippe consommé par le feu, qu'vn Negre de dedans mist aux poudres. Vn autre Gallion appellé Sainct Thomas sauta pareillement en l'air sans faire aucun dommage aux Anglois. Et les Galleres s'enfuirent vers le ponr de l'Isle de Swazzo.

Dissipez, bruslez & rompuës.

B L'armée d'Espagne ainsi rompuë, mise en route & bruslée, le Comte d'Essex commença de mettre ses gens à terre, & d'assaillir la ville de Calis. Les Hollandois & Zelandois descendirent les premiers & prirent d'abord le fort de Puntal, où ils firent incontinent voler l'Enseigne du sieur de Warmont qu'ils y planterent. Ce qui causa grande peur à ceux dudit Calis & donna courage aux Anglois lesquels approcherent du fort, & se mirent en ordre. Le Comte d'Essex entreprist la conduite de l'auantgarde, l'Admiral Havvard fist la bataille, & le Cheualier Iean WincKfield fut cõmis pour conduire les enfans. Mais ils n'auancerent guere, que toute la Noblesse d'autour, laquelle ils nomment *Los Caualleros de Xerez*, auertie de leur venuë, se mist en armes, & vint incontinent au deuant d'eux pour escarmoucher. Elle estoit puissante en cheuaux, & fortifiée d'enuiron six cens hommes à pied tous tirez de la ville. Ce que les Comtes d'Essex & de Nassau voyans, ils l'allerent rencontrer auec quatre cens corselets & picqniers, & grand nombre de mousquetaires, qui mirent les Caualieros en fuite, apres en auoir tué quelques-vns, & les contraignirent de se renfermer dedans Calis. Il y en eut bien d'entr'eux qui s'arresterent dessus vn bouleuard hors la

Le Comte d'Essex met les gens en terre & assaillit Calis.

C ville. Mais si tost qu'ils apperceurent que le Comte Louys commençoit à y monter ils prirent aussi la fuite au trauers des fossez & se retirerent dedans par vn endroit où la muraille n'estoit pas encore acheuée. Ce qui monstra tellement le chemin à leurs ennemis, qu'ils les suiuirent incontinent à toute force, & se laissans semblablement couler dedans le long de leurs picques, coururent vers les portes de la ville, lesquelles ils ouurirent à leur General. Son regiment y entra le premier & les autres compagnies apres: lesquelles estans ainsi dedans repousserent les Soldats de la garnison auec vne partie des habitans iusques dedans le chasteau: & les autres monterent sur les maisons, desquelles ils se defendirent quelque temps à coups de pierres. Mais quand ils virent la place du Marché prise, & la Maison de ville aussi, force leur fut de venir à composition. Edvvard Covvay les somma de se rendre au nom du Comte d'Essex. Ils enuoyerent vers luy de nuit offrir de payer tous ensemble pour leur rançon cent & vingt mille ducats, & de bailler à ceste fin quarante ostages des meilleurs & plus suffisans d'entr'eux. Ce qui fut accepté par le Comte & tous les biens des habitans donnez au pillage.

La ville de Calis gagnée par le Côte d'Essex.

D On commença par apres à consulter si l'on deuoit garder la ville, & l'Isle, & dit-on que le Comte d'Essex faisoit resolution d'y demeurer auecque le Mareschal de Veer vne partie de la Noblesse, & trois mille hommes, estimant qu'elle se pourroit bien tenir, &, Qu'elle seroit comme vne grande espine non seulement au pied du Roy d'Espagne, mais mesme en son costé: de sorte que cela seroit cause qu'on diuertiroit toutes les guerres de l'Europe en ce coin, où les Anglois pourroient auoir des prouisions du Leuant, d'Italie, & de Barbarie. Et quand ce viendroit au pis aller, qu'ils pourroient tousiours aisément obtenir vne bonne & honorable composition. Mais il y eut là dessus diuers aduis. Car les Capitaines de mer, & le Conseil de l'Admiral & de l'Admirauté s'y opposerent, alleguans, Qu'ils auoient faute de viures, & que s'ils demeuroient en ce pays, il en faudroit aller querir en Angleterre; ou aux Pays bas, lesquels en estoient bien esloignez, ou du moins en Barbarie, dans laquelle le Roy possedoit bien cent lieuës de pays. A quoy l'Admiral adiousta de sa part, qu'il ne falloit pas auanturer & engager l'honneur & la reputation de sa Princesse si lege-

Le Comte d'Essex resolu de la garder.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST.

ment. Et quoy que François de Veer ſceuſt propoſer au contraire, Que ce ſeroit vn ſeruice agreable à la Royne, Que l'on y meneroit bien-toſt des viures de Hollande, Que la place eſtoit forte, & la pourroit-on encore fortifier dauantage, &, Qu'elle eſtoit bien propre pour tirer du ſecours de Barbarie, ſi eſt-ce qu'à la fin il n'en fut rien fait, & fallut que le Comte abandonnaſt Calis contre ſon gré. A

Mais auant que d'en partir, il crea de ſa propre puiſſance & auctorité plus de cinquante Gentils-hommes Cheualiers entre leſquels furent le ſieur de Warmont, le Comte Louys de Naſſau, Piette Regemortes, Melchiot Leben, & le Capitaine Metxerke. Tous les autres eſtoient Anglois. Cela fait il commanda qu'on bruſlaſt la ville, & ſe rembarqua le quinzieſme de Iuillet, auec deux grands gallions du Roy, grand nombre de canons & de priſonniers, des armes pour armer cinq ou ſix mille hommes, tirées de l'Arſenal de Calis, & les quarante oſtages receus pour la rançon des bourgeois. Mais il n'arriua pas des premiers en Angleterre. Car ſe trouuant de nuict eſcarté de la flotte, il fut contrainct de demeurer derriere auecque ſon nauire & les deux gallions, & denué de toute autre aſſiſtance que du ſieur de Warmont Admiral de Hollande, qui ſe tint perpetuellement pres de ſa perſonne, & le conduiſit iuſques au port de Plimouth. Dequoy la Royne luy ſceut ſi bon gré, qu'elle l'en remercia depuis par lettre expreſſe datrée du quatorzieſme iour d'Aouſt mil cinq cens quatre-vingts dix-huict.

S'en retournent neantmoins en Angleterre. B

Confederation du Roy de France & de la Royne d'Angleterre.

Cependant la guerre s'eſtant d'ailleurs fort enflammée entre les Roys de France & d'Eſpagne, Henry quatrieſme Roy de France, & la Royne Elizabeth reſolurent de luy faire teſte d'vn commun accord. Pour ceſt effect ſa Maieſté tres-Chreſtienne depeſcha le Duc de Boüillon en Angleterre, & par ſon entremiſe conclud vne alliance & confederation nouuelle auec la Royne, de laquelle voicy les articles arreſtez vers la fin de l'année.

I. Que les precedents traittez d'alliance, qui eſtoient encore en vigueur entre les ſenerissimes Roy & Royne, & leurs Royaumes, ſeroient confirmez, & demeureroient en leur premiere force & vertu, ſans qu'il en euſt rien tettanché par le preſent accord.

II. Que ceſte alliance ſeroit offenſiue & deffenſiue entre leſdits Roy & Royne, leurs Royaumes, Eſtats, & Seigneuries, contre le Roy d'Eſpagne, ſes Royaumes & domaines. C

III. Que de la part deſdits Roy & Royne, y ſeroient conuiez, appellez, & pourroient entrer tous autres Eſtats & Princes leſquels auoient ou auroient à ſe garder & garantir des inuaſions que le Roy d'Eſpagne pratiquoit à l'encontre de tous ſes voiſins. Auſquels fins leſdits Roy & Royne enuoyeroient ou deputeroient Ambaſſadeurs à tels Princes ou Eſtats qu'ils trouueroient en eſtre capables, pour les induire à y entendre.

IV. Que le pluſtoſt que faire ſe pourroit, & que les affaires deſdits Roy & Royne le pourroient permettre, il ſe dreſſeroit vn corps d'armée tant de leurs forces communes, que des autres Princes & Eſtats, qui pourroient entrer en ceſte confederation, afin d'aſſaillir le Roy d'Eſpagne, & toutes & quelconques ſes Seigneuries.

V. Que leſdits Roy & Royne ne pourroient traiter aucune paix ny treſue auec ledit Roy d'Eſpagne ny ſes Lieutenans ou Capitaines ſans aduis, ou conſentement mutuel, qui ſeroit ſignifié par lettres ſignées de leur main propre. D

VI. Et pour autant que le Roy auoit deſia faict quelque treſue en Bretagne, Que quand ladite treſue expirée ſe renouuelleroit, ſa Maieſté tiendroit la main tant qu'il luy ſeroit poſſible, que les Eſpagnols & Bretons s'obligeaſſent de ne rien attenter ny par terre ny par mer contre le Royaume d'Angleterre ny contre les ſubiets de la Royne, durant ladite treſue: & que ledit Roy ne feroit aucune treſue generale auecque les villes ou Prouinces occupées par l'ennemy, ſans le ſceu & adueu de ladicte Royne.

VII. Toutesfois, que ſi par cas de neceſſité, les Gouuerneurs eſtoient contraints faire treſue particuliere auec les Gouuerneurs des places appartenantes au Roy d'Eſpagne, leſdites treſues ne s'eſtendroient plus auant que de deux mois ſans le conſentement deſdits Roy & Royne.

VIII. Que ſi l'vn ou l'autre auoit beſoin d'armes, de poudres, ou d'autres munitions de guerre, il luy ſeroit loiſible de les faire acheter par ſes Commiſſaires, & de

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST.

A les transporter en son Royaume sans aucun empeschemẽt, pourueu que celà se peust faire sans le dommage ou preiudice de celuy d'où l'on les voudroit leuer : en quoy l'on se rapporteroit à l'affirmation & conscience tant dudit sieur Roy que de la Royne reciproquement.

IX. Que lesdits Roy & Royne deffendroient & maintiendroient respectiuement les marchands & les sniets l'vn de l'autre, tellement qu'ils peussent librement & seurement negocier, & faire leurs affaires & trafics és Royaumes & Seigneuries de chacun d'eux, comme s'ils fussent vrays & naturels suiets, & sans permettre leur estre faict ou donné nul empeschement.

X. Qu'il permettroit aussi reciproquement, que les armes & trouppes d'vn chacun d'eux fussent soulagées & secouruës de vlures & d'autres prouisions necessaires, si auant qu'il se pourroit faire sans nulle incommodité.

XI. Que le Roy tres Chrestien ny ses successeurs ne souffritoient pas qu'aucun suiet ou vassal de la Royne fust, (à cause de la Religion lors approuuée dedans l'Angle-
B terre (inquieté sur ses Estats & Seigneuries en son corps ou biens, & par quelconque façon que ce peust estre.

XII. Finalement, Que si quelqu'vn d'authorité priuée taschoit de ce faire, sa Maiesté l'empescheroit par sa puissance Royale: & si quelque chose estoit attentée, la feroit reparer & mettre en son entier.

La Royne d'Angleterre iura ceste alliance és mains du Duc de Boüillon au nom du Roy de France, comme son Ambassadeur: & le Duc de Boüillon la iura pareillement au nom dudit Roy son Maistre, és mains du Chancelier d'Angleterre. Mais elle ne peut pas produire de grands effects ny d'vne part ny d'autre. Car le Pape Clement VIII. soigneux du repos de la Chrestienté procura peu de temps apres la reconciliation des Roys de France & d'Espagne. Le Traité s'en fist à Veruins l'an 1598. Et en la resolution d'iceluy le Roy de France insista fort à ce que sa bonne sœur la Royne d'Angleterre y fust compriſe. Mais comme c'estoit vn accord que le Roy d'Espagne vouloit faire à part, & pour lequel le Roy offrit la ville de Boulongne: aussi les deputez s'y estant assemblez de part & d'autre, leur entreueuë demeu-
C ra entierement inutile à cause des ceremonies de la seance. Car ceux d'Angleterre, qui pretendoient le rang deuant ceux d'Espagne, & qui sçauoient que Henry huictiesme l'auoit eu par sentence mesme du Pape Iules deuxiesme deuant Ferdinand cinquiesme Roy de Castille & d'Arragon en la ville de Rome: quoy que le Concile de Basle eust iugé tout autrement, aymerent mieux s'en retourner sans rien faire que de ceder, & n'y eut personne non plus du costé d'Espagne, qui iugeast raisonnable d'acquerir la paix par vn tel desaduantage au seruice de son Maistre. Dequoy la Royne aduertie, & sçachant bien d'ailleurs que les Estats des Prouinces vnies ne s'y accommoderoient pas aussi, comme ceux qui tenoient suspect le transport des Pays-bas faict à l'Infante, elle enuoya promptement M. François de Veer, l'vn de leurs seruiteurs plus affectionnez, & general de la gend'armerie Angloise entretenuë pour leur deffence, afin de sçauoir d'eux quels moyens ils audient de soustenir auec elle & coniointement ensemble l'effort des armes Espagnoles. Et comme elle en demandoit vne brefue & absoluë resolution: aussi luy fut-elle exposée par personnes capables & garnies de charge & commission suffisante pour l'en Infor-
D mer plainement.

Mais elle ne laissa pas durant cela de faire viuement la guerre en Irlande. Pour en entendre les effects, il se faut ressouuenir de ce que nous auons dit ailleurs, que le Royaume d'Irlande est diuisé communément en cinq Prouinces ou Principautez, assauoir Mounster, Leinster, Methe, Connagh, & Vlster. De toutes ces Prouinces, il n'y auoit que la derniere qui se fust exemptée de la nouuelle reformation faicte par la Royne Elizabeth, en l'Eglise d'Angleterre. C'est vne contrée marescageuse, & pleine de forests, dedans lesquelles le peuple Catholique se sauuoit lors qu'il estoit persecuté. Les Princes O-Neal, & Odonel y porterent constamment les armes contre la Royne pour la defence & conseruation de la Religion Catholique: & ne fut iamais possible aux Anglois de les vaincre, & conduire heureusement à bout leurs entrepriſes. Ce que la Royne sçachant, elle offrit de leur laisser toute la Prouince franche de tribut, & de libre exercice de leur religion, pourueu qu'ils ne donnassent aucun secours aux autres contrées. Mais ils ne voulurent accepter son offre : &

Paix de Veruins. 1598.

La Royne d'Angleterre pourquoy nõ coniuprise au traité de Veruins.

Assemblée de ses deputez & de ceux d'Espagne à Boulongne sans effect.

La Royne d'Angleterre escrit aux Estats pour la continuation de la guerre.

XVI.

Guerres de la Royne d'Angleterre en Irlande.

Les Irlandois d'Vlster bons Catholiques.

O-Neal & Odonel Princes d'Vlster.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1598.

les Anglois ayans depuis aſſiegé certaine place voiſine d'eux, ils vindrent attaquer A
leur camp ſi viuement, qu'ils forcerent leurs tranchées, en tuerent pres de deux mille
& mirent tout le reſte en deroute. Ce qui fut ſuiuy deux ans apres d'vne plus ſanglante
& furieuſe bataille, en laquelle il demeura dix-huit Cheualiers de marque & de repu-
ration auec Henry Walop Mareſchal d'Angleterre en Irlande: & Iean Norishe Ge-
neral de l'armée y receut meſme vn coup de balle de canon, duquel il alla mourir en
la Prouince de Mounſter. Les autres ſe ſauuerent és Egliſes, où ſe tenants en ſeureté
comme dans des aſiles, ils accepterent la compoſition d'en ſortir vies ſaues, à la
charge de ne porter iamais les armes contre l'Irlande.

Ce fut l'an 1595. Deffaite de deux mille Anglois. Bataille cruelle & ſanglante. Degaſt general fait par les Angloiſ en Vlſter.

Mais la Royne Elizabeth marrie de la deffaicte de ſes forces, & ne pouuant auec
honneur abandonner ſon deſſein, elle delibera d'en redreſſer d'autres plus grandes &
plus puiſſantes pour en auoir la raiſon, & manda cependant à Burrhus ſon Lieutenant
general en Irlande, qu'il contrequarraſt les efforts des ennemis le mieux qu'il pour-
roit, & fiſt vn degaſt general par toutes leurs terres, ſi-toſt que les moiſſons ſeroient
preſtes à recueillir. Au premier mot de ce mandement Burrhus ramaſſa tout ce qu'il B
peu de ſoldats, & ſuiuy d'vne infinité de payſans tous armez de faucilles, donna de-
dans le pays d'Vlſter le long du fleuue abhondubh, qui ſignifie fleuue noir, & fiſt en-
leuer tous les bleds auecques tant de diligence, qu'à peine le Prince O-Neal eut le loi-
ſir de s'armer. Il ſortit pourtant en cãpagne, & rencontrant les Anglois attaqua leurs
eſquadrons, leſquels il miſt en deroute, porta le Comte de Kildare Irlandois par ter-
re, & contraignit le Lieutenant de ſe retirer, auec vne bleſſure dont il deceda peu de
iours apres en la ville de Droherat. Quelque temps deuant Iean O-Neal, Prince re-

L'an 1587.

nommé par ce pays pour la grande reſiſtance qu'il faiſoit aux Anglois, & pour la de-
faite de Iacques Mac-Conell Capitaine de quelques pirates Hebridienes, ayant eſté
tué dans ſon chaſteau de Clanoboy, la Royne d'Angleterre auoit fait don dudit cha-
ſteau à Gautier d'Eureux Comte d'Eſſex. Auerti de la nouuelle defaite de ſon Lieu-
tenant, elle le crea Mareſchal d'Wlſter, & luy dõna la charge de ſes armées en Irlan-

Le Comte d'Eſſex enuoyé en Irlande.

de. Enquoy luy la ſeruit tres bien au commencement, & ſans le funeſte accident de
ſa mort, de laquelle nous parlerons tantoſt, il n'y a point de doute qu'il n'euſt entie-
rement attaché tous les Irlandois à la grandeur de ſa domination. C

Guerre de Conagh.

Les Prouinces de Leynſter & de Methe ont eſté plus paiſibles ſous le regne de ceſte
Royne. Et n'a-t'on pas meſme beaucoup remué dans celle de Connagh, ſinon vers
l'an mil cinq cents quatre-vingts vnze, qu'il s'y fiſt vne aſſez cruelle guerre, & pendant
laquelle Raimond Archeneſque d'Armach Primat de toute l'Irlãde, fut occis par les

Mac-Carti-More Prince de Mounſter s'aſſuiettit à la Royne d'Angl.

Anglois. Mais au regard de la Prouince de Mounſter, elle ne veid guere Mars aller
deſarmé par ſes terres, depuis l'an mille cinq cens ſoixante-ſix, que Mac-Carti-More
Prince iſſu de l'ancien ſang Royal d'Irlãde: fiſt hommages & foy de ſes poſſeſſions &
Seignenries à Elizabeth Royne d'Angleterre, qui le crea Comte de Glencar, & Ba-
ron de Valence. Ce Prince, homme de grande reputation & puiſſance en ce quartier
de l'Iſle, eſtoit ennemy mortel des Filds Giralds, leſquels, à ce qu'il diſoit, auoient
depoüillé les anciens Roys de Deſmond ſes anceſtres & predeceſſeurs, de leur legiti-
me & naturel heritage, & s'eſtoient acquis de grands & ſpacieux domaines en leur
Eſtat: entre leſquels vn Maurice fils Thomas fait premier Comte de Deſmond par
Edward troiſieſme Roy d'Angleterre auoit laiſſé ſa ſucceſſion ſi ſtable & ferme à ſes
enfans, que par vne durable & perpetuelle ſuite de dix Comtes, elle eſtoit paruenuë D

Gerard fils-Maurice Comte en Mounſter.

iuſques à Iacques fils-Giralds, lequel vinoit de ſon temps, & mena vinement la guer-
re tant contre luy, que contre les Anglois. Il auoit vne grande authorité dans le pays,
& toute la Nobleſſe le ſuiuit comme le plus puiſſant Seigneur de la Prouince, en la re-
ſiſtance qu'il entrepriſt contre les efforts de la Royne d'Angletetre, enuiron l'an mil
cinq cens ſoixante & treize.

Ceſte reſiſtance dura pres de ſix ans continuels, au bout deſquels il fiſt vn
voyage à Rome, & ſollicita ſi bien le Pape Gregoire treizieſme, qu'il luy donna

L'an 1580. Eſpagnols en Irlande.

quelque ſecours d'Italiens, & pria Philippes deuxieſme Roy d'Eſpagne de l'aſſiſter
auſſi de ſa part. Le Roy Philippes y enuoya de grandes forces, ſous la conduite
d'vn Capitaine Italien. Et dés qu'elles furent arriuées en la Prouince de Mounſter,
elles ſe camperent en vn lieu fort appellé depuis *Fort de l'Ore*, duquel il ſembloit que

Defaits par les Anglois.

elles deuſſent foudroyer toute la puiſſance des Anglois. Mais le Baron Arthur de
Grey Viee-Roy d'Irlande ſuruenant rompit du premier heurt toute leur multitude,

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST: 1603.

A en fist demeurer vn grand nombre sur la place; & le reste se sauua dedans le bois à la fuite, entre lesquels fut Iacques mesme, qui quelque temps apres fut rencõtré de deux soldats, & blessé premierement par eux, puis recogneu, laissa premierement sa teste entre leurs mains: ou cõme disent quelques autres ayant obtenu du renfort de la Prouince de Connagh, & mis depuis les trouppes Angloises en deroute perdit la vie par vn coup d'arquebeuse ainsi qu'il poursuiuoit la victoire. Tant y a que Girard fils Giralds son cousin, autre puissant Prince en Mounster, & descendu des anciens Comtes de Kildare, n'eust pas alors vne meilleure fortune. Car il fut pris de nuit par les Anglois, qui luy trencherent honteusement la teste, sur le refus qu'il fist de se soumettre à l'obeïssance de la Royne.

L'an 1581. Mort de Iacques Cõte de Desmond de Girard Comte de Kildare.

Il auoit trois freres à sçauoir Thomas aisné; mais forclos de l'heredité paternelle, à cause dit-on, qu'il n'estoit pas sorty d'vn mariage legitime, Iean, & Iacques. Les deux derniers furent bien tost apres luy ruez à la guerre, & Iacques fort fils pris, & mené prisonnier à Londres. Ce qui rendit l'Irlande paisible pour vn temps dessous la puis-

& de Iean & Iacques ses freres. Iacques son fils mené prisonnier à Londres.

B sance & domination des Anglois: & iusques à ce que Thomas estant pareillemẽt decedé, finalement Iacques son fils commença de remuer, & d'essayer à remettre la Prouince de Mounster entre ses mains. Vne grande partie de la Noblesse le portoit, & luy faisoit espaule, soustenãt que son pere estoit legitime fils de Maurice Giraldin, aussi bien que Girard, Iean & Iacques ses freres: & le Prince O-Neal, qui resistoit fermement aux Anglois en Vlster, luy donna du secours.

Iacques fils de Thomas frere de Girard.

Au moyen de ceste assistance il deffit les Anglois en diuerses rencontres, reprist sur eux tout ce qu'ils auoient conquis, & se rendit en peu de temps Maistre & Seigneur absolu de toute la region. Ce que les Anglois voyans, & desesperez selon le dire d'aucuns, de pouuoir surmonter ce Prince par leurs armes, ils eurent recours à celles de Iacque s fils de Girard captif en Angleterre, le remirent en sa liberté premiere, & le declarerent publiquement Seigneur de Mounster, afin qu'il en disputast la possession contre celuy lequel s'en estoit emparé par violence. Declaration qui fut de tel effect, qu'estant arriué dedans l'Irlande, vn chacun ietta soudain les yeux sur luy, pour la me-

se rend maistre de Mounster.

Iacques fils de Girard deliuré.

C moire des benefices qu'ils auoient receuz de Girard son pere, & Iacques fils de Thomas demeura presque abandonné de tous, tellement resolu toutesfois à la deffence & protection des Catholiques, qu'il proteſta deuant tout le monde, Que s'il n'estoit question que de la Seigneurie de Mounster, il renonceroit fort volontiers à tout le droit qu'il y pouuoit auoir, en vertu de Iacques fils de Girard son cousin. Mais qu'il y alloit en cela de l'interest general de la Religion pour laquelle on auoit esleué son cousin à ceste dignité, &, Qu'il vouloit mourir pour vne si honorable querelle.

en faueur contre Iacques fils de Thomas son cousin.

Ferme sur ceste resolution, il veid incontinent vne grosse armée sur ses bras, à la teste de laquelle parut Iacques son cousin, demandant qu'il se vint ietter à ses pieds, & luy rendre ce qu'il auoit vsurpé sur luy durant sa prison. Toute la Noblesse d'Irlande tournée contre celuy sous lequel elle auoit vaincu tant de fois, & grossissant l'armée de son ennemy, luy dist de mesme, Qu'il falloit qu'il le recogneust pour legitime, & naturel Seigneur. Mais luy s'obstinant là dessus, depescha promptement vn frere qu'il auoit vers le Prince O-Neal pour l'aduertir de tout, & tirer de luy quelque ayde & refort d'hommes. Ce qui luy succeda tres-mal. Car auant que son frere fust de retour,

lequel est pris & mené à Londres.

Iacques son cousin le suiuit & pressa si pres, qu'il fut contraint d'accepter le combat

Mort de Iacques fils de Girard.

D auecque vne poignée d'hommes, auquel il demeura prisonnier des Anglois, qui l'enuoyerent à Lõdres. Cela fait, & le victorieux allant de part & d'autre pour se faire recognoistre Seigneur de la Prouince, chacun fut estonné qu'vne violente maladie le saisit, & peu de iours apres l'emporta de l'Irlande & du monde, non sans quelque opinion & doute de poison. A cause dequoy plusieurs Gentilshõmes Irlandois se rebellerent derechef, & furent ioindre le frere de Iacques prisonnier à Londres lequel auoit obtenu d'O-Neal, tout ce qu'il desiroit: & de ce nombre furent entr'autres Issuluan Berri, Barro Maurice, Milord Ochonhour, & Redri Deglean, qui combatirent depuis souuent contre les Anglois, & quelques fois mesme bien à propos pour eux, & auec aduantage.

XVII.

Mais pour parler aussi des affaires d'Escosse, comme les Comtes de Gauric freres auoient long-temps porté l'vleere d'vn implacable despit à cause de l'infamie de la mort de leur pere, lequel Iacques VI. du nom Roy d'Escosse auoit fait executer pour crime de leze Maiesté finalement ils firẽt entr'eux vne pernicieuse & damnable con-

Conspiration pernicieuse & damnable sur la personne de Iacques VI. Roy d'Escosse.

ELIZABETH ANS DE IESVS-CHRIST. 1601.

ſpitation ſur la perſonne du Roy, dedans leur maiſon de Perte, & reſolurent le 5. iour du mois d'Aouſt 1600. de l'aſſaſſiner & tuer, encore qu'ils fuſſent infinitement obligez & tenus à ſa bonté, pour leur auoir rendu les lettres de leurdit pere acquiſes & confiſquées à la Conronne. Pluſieurs occaſions furent tentées & ſondées pour executer ce mal heureux attentat. Mais il ne ſe preſenta point de moyen plus commode, que d'inuiter le Roy dedans leur maiſon de Perthe auecque peu de ſuite, ſous pretexte & couleur d'y auoir retenu vn homme, qui leur euſt donné les premiers auis de la deſcouuerte d'vn grand threſor, & n'auoir permis qu'il s'en fuſt allé que ſa Maieſté ne l'enſt premierement veu. A

Berthe ville d'Eſcoſſe emportée par l'inondation du Thau.

Leur intẽtion eſtoit de rendre ceſte place de Perthe auſſi fameuſe par l'effuſion du ſang de ce Roy Iacques, comme Berthe l'auoit eſté vers l'an 1200. par l'inondation de la riniere du Than, laquelle auoit emporté la moitié du Palais du Roy Guillaume auec ſon fils, ſa nourrice & quinze de ſes gens: dont il auoit eſté ſi déplaiſant, qu'il auoit conſtruit vne autre ville ſur la meſme riuiere, & l'auoit nommée Perthe du nom d'vn Gentil-homme qui luy auoit donné le lieu pour la baſtir. Pour en venir à bout, le ieune Comte de Gauric ayãt eſpié l'oportunité d'vn iour qu'il eſtoit à la chaſſe à trois ou quatre lieuës de laditte ville de Perthe, aſſiſté ſeulement des Seigneurs de Lenox & de Marre, l'vn ſon beau frere, & l'autre mary d'vne ſienne couſine, il le vint prier de faire vne courſe iuſques en leur Maiſon, afin de voir l'homme du Threſor qu'ils auoient retenu chez eux, & le preſſa ſi chaudement, qu'il ne luy donna ſeulement loiſir d'attendre vne haquenée.

Perte baſtie ſur le meſme fleuue.

Le Roy Iacques arriue à Perthe.

B

Comme il approchoit auecque ſa ſuite, qui n'eſtoit que de dix ou douze cheuaux, l'aiſné Gauric luy ſortit au deuant pour le receuoir, & s'excuſa de n'auoir rien ſçeu de ſa venuë. Le diſner eſtoit preſt, ſa Maieſté laua, ſe miſt à table, & apres le repas demeura ſeule parmy les conſpirateurs, qui luy dirent, que l'heure eſtoit commode pour aller parler à ceſt homme, randis que ſes Gentils-hommes diſneroient. Le Roy les ſuiuit, où ils le menoient, & paſſa par deux ou trois chambres, deſquelles ils fermerent les portes apres eux, de peur d'eſtre empeſchez, ou ſurpris en leur miſerable execution: Mais la prouidence eternelle qui void tout, & qui veille particulierement au ſalut des Roys ſes plus viues images, les confondit & abiſma deuant qu'ils penſſent la mettre à la fin. Ils le firẽt entrer en vn cabinet, où eſtoit apoſté l'aſſaſſin, qui deuoit luy faire perdre la vie ſous la feinte de luy deſcouurir vn grand threſor. Et le Comte de Gauric le voyant là, il commença à quitter tous termes de reſpect & de reuerence, à luy reprocher arrogamment la mort de ſon pere, & à inciter l'executeur à faire le coup entrepris.

eſt mené dans la Chambre où eſtoit l'aſſaſſin.

C

Mais ce mal heureux voulant entrer en l'effort, au lieu de frapper la perſonne du Roy il fut tellement eſtourdy du diuin charactere de Maieſté graué deſſus ſon front, qu'il demeura froid & immobile comme vne ſtatuë de marbre. Dequoy le Comte de Gauric s'apperceuant il s'auança pour executer ſon deſſein luy-meſme, & de deux eſpées qu'il auoit en la main, ſe reſolut d'en porter vne à trauers le corps de ce Prince. Ce qu'il eut fait ſans doute, n'euſt eſté la promptitude, auec laquelle ſa Maieſté gaigna vne feneſtre, & ſe mit à crier à la trahiſon. Car à ce cris, il accourut trois des Officiers de ſa Maiſon, qui non ſeulement tronnerent le frere du Comte deſia tué, mais ayderent auſſi tellement à deuelopper leur Maiſtre du danger, qu'vn ieune Gentil-homme appellé Rance encouragé par leur venuë, plongea ſon eſpée dedans le ſang du Comte meſme, qui par ſa cheute donna l'eſpouuante à tous les autres coniurateurs. Et comme la voix du Roy auoit cependant aſſemblé toute ſa ſuitte à la court du Chaſteau: auſſi pluſieurs y entrerent par les murailles, & trouuerent ſa perſonne ſauue, & toute ſanglãte du ſang de ſes traiſtres: Il ſortit en ſuite du Chaſteau, plia les genoux en terre, & leuant les yeux & les mains au Ciel, remercia Dieu d'vn ſi grand & ſi viſible teſmoignage de ſa protection en ſon endroit.

qui eſt refroidy tout à coup, & demeure comme immobile.

d'Angleterre. Comtes de Gauric tuez.

& le Roy deliuré du danger, dequoy il remercie Dieu.

D

Conſpiration du Comte d'Eſſex contre la Royne

Gaultier d'Aureux Comte d'Eſſex tramoit pareillement au meſme temps vne autre conſpiration contre la Royne d'Angleterre. Mais elle fut deſcouuerte auant qu'il peuſt en eſſayer l'execution, comme auoient faict les Comtes de Gauric. S'eſtant retiré d'Irlande, où il commandoit l'armée Angloiſe contre le Comte de Tiron chef des Irlandois reuoltez apres auoir communiqué par pluſieurs fois auecques luy, les enuieux de ſa grandeur & de ſon authorité ptirent ceſte communica-

tion

A tion & retraite, sinon pour seul & principal, à tout le moins pour premier subiect de l'accuser vers la Royne,& l'auiser qu'il faisoit des pratiques & conspirations contre l'Estat. La Royne leur presta l'oreille, & aymant mieux faillir à croire, qu'à ne croire pas, commença à le prendre en mespris & desdain, & à retirer de luy les grandes faueurs desquelles elle luy auoit esté si liberale. Mais comme il n'y a rien qu'vn courage genereux & magnanime porte auec tant d'impatience, que le souuenir des charges & des dignitez, desquelles on la faict descendre: aussi ceste impatience le perdit-elle à la fin, & le ruina du tout. Car au lieu d'attendre que ses intentions peussent estre iustifiées par le temps, & que le temps peust adoucir le courroux de la Royne, & dissiper les menées de ceux qui ne l'aymoient pas, il se ietta dans des conseils pernicieux, & fist resolution, ou de mourir ou de monter iusques au plus haut estage des grandeurs d'Angleterre.

ELIZABETH ANS DE IESVS-CHRIST. 1601.

Le Comte d'Essex desauoüé.

La Royne informée de ce, despescha des Commissaires pour se saisir de luy dedans sa maison. Mais luy recognoissant qu'ils ne venoient pas comme amis, & iugeant à B peu prés ce qui estoit de leur commission, Il les retint prisonniers, & leur donna des gardes. Quoy faict, il s'en vint à Londres accompagné de trois cens cheuaux, afin d'exciter quelque émotion à son aduantage, & de gaigner la faueur & bien-veillance du peuple. Aussi plusieurs l'y receurent-ils auecque de grandes & plausibles acclamations, & magnifierent fort les seruices, qu'il auoit autresfois rendus à la Royne & au Royaume. Au contraire les plus auisez luy remonstretent, Qu'il ne deuoit se fier à ceste affection populaire, Et, Que le plus expedient & seur chemin pour luy, c'estoit de sortir d'Angleterre, & de proposer son innocence & ses iustifications en terre libre. Mais la presomption le possedoit tellement, qu'il n'en voulut rien faire, & se resolut de tenir bon au lieu de flechir. Ce qui l'acheta de precipiter entierement à la mort. Car la Royne n'eut pas plustost declaré qu'il auoit des desseins sur sa personne, & sur son Estat, que ceux qui estoient plus passionnez à ses affections, l'abandonnerent, & luy laissans la fuite pour tout salut, le reduisirent à ceste extremité qui fut contrainct de s'embarquer secretement sur la Tamise, afin de se retirer en sa maison, & C tascher à se sauuer du peril par le moyen des Commissaires, lesquels y estoient en prison. Mais arriué qu'il y fut, il trouua qu'il estoient eschappez, & que l'vn de ses complices en la coniuration les auoit mis en liberté sous promesse qu'ils le garentiroient de toute peine.

Retient les Commissaires de la Royne prisonniers.

Gaigne la faueur du peuple de Londres.

Se retire en sa maison.

Trouue les Commissaires eschappez.

C'estoit enuiron le 15. iour de Fevrier 1601. La Royne commanda qu'on le suiuist, & sur le refus qu'il fist d'ouurir les portes, enuoya du canon pour l'assieger & le battre. Ce que luy voyant, & bien informé qu'on le vouloit enleuer auec vne trainée de poudre, il eut telle pitié de sa femme, & de quelques autres Dames & Damoiselles, qui se trouuerent lors enfermées en sa maison, qu'il ayma mieux se rendre, & fut mené prisonnier à Londres auecque quelques vns de ses plus familiers. La Royne qui l'auoit aymé, ne voulut pas qu'il fust condamné, que premier Il ne se fust deffendu. Elle luy fist faire & parfaire son procez criminel & extraordinaire, selon les formes qui doiuent estre gardées en crime d'Estat, & contre des personnes de la qualité de l'accusé, toutes autres affaires cessantes & postposées. Et pour l'instruction d'iceluy elle commist de sa mesme authorité le Milord Buckhurst Grand Thresorier & Seneschal d'Angleterre, assisté de neuf Comtes, d'vn Vicomte, de quatorze Barons, qu'ils nomment Pairs: de huict Iuges ordinaires, du Conseil de sa Maiesté, composé de six hommes versez aux Loix du pays, qu'ils appellent Sages: de l'Atourné, qui est comme le Procureur general, & de plusieurs Cheualiers Gentils-hommes.

Est pris prisonnier & mené à Londres.

Où la Royne luy fait faire son procez.

Le procez fut instruit en la grande Salle de Westmynster, & le prisonnier amené par le Milord Thomas Haward Connestable de la Tour, afin de respondre aux accusations & crimes dont on le chargeoit. Deuant luy marchoit vn Huissier portant vne hache en sa main, dont le dos estoit tourné deuers sa face. Et comme il fut arriué, le Clerc de la Couronne leut la Commission que la Royne addressoit au Seneschal, Comtes & Barons afin de l'examiner & iuger: puis luy demanda de qui c'estoit qu'il vouloit receuoir son iugement. A quoy il respondit, de Dieu & de ses Pairs. Cela dict, on luy leut les accusations & depositions des tesmoins: La premiere, Que depuis trois mois il auoit tenu vn conseil secret, & deliberé auecques ses amis, le Comte de Suthampton, Christophle Blunt, Iean Daunis, Charles Danets, & Ferdinand George,

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1601.

le quel ſeroit le plus expedient pour aduancer ſes deſſeins, ou de ſe ſaiſir de la Tour de Londres & ſe rendre maiſtre de la ville, ou d'aller droit trouuer la Roine: & que pour cét effect ils s'eſtoient aſſemblez à vne maiſon appellée Drucy. La ſeconde, Qu'il auoit retenu priſonniers en ſon logis, & menaſſé de tuer quatre Commiſſaires & Seigneurs du Conſeil d'Eſtat, que la Roine luy auoit enuoyez pour s'aſſeurer de ſon intention. La troiſieſme, Qu'il eſtoit ſorty de ſa maiſon auec pluſieurs gens armez, & auoit eſmeu le peuple à ſouleuement & ſedition en marchant par la ville. Le quatrieſme, Qu'il auoit empeſché que la proclamation decretée contre luy ne fuſt publiée, courant ſus aux officiers qui en auoient la charge. La cinquieſme, Que depuis la proclamation faite, & continuant en ſa reuolte, il auoit eſté dans la maiſon d'vn Scheriff, ou Vicomte de la ville, pour l'induire à faire prendre les armes au peuple. La ſixieſme, qu'il auoit voulu forcer vne des portes de la ville, & commandé de mettre en pieces ceux qui taſchoient d'empeſcher ſes deſſeins. Et la derniere, Qu'il auoit tenu fort en ſa maiſon contre le commandement de la Royne. A

Accuſations & depoſitions des teſmoins contre luy.

Tous ſes crimes eſtoient de telle condition, que c'euſt eſté ſe faire declarer complice & criminel, que d'entreprendre de les deffendre. Auant que d'y reſpondre, le Comte d'Eſſex demanda que ce qui eſtoit loiſible au moindre d'Angleterre, luy fuſt auſſi permis, à ſçauoir de reietter du nombre des luges ceux qui luy eſtoient ſuſpects, & dont il voyoit la pluſpart eſtre ſes ennemis. Mais le grand Seneſchal demandant l'auis des luges ordinaires ſur ceſte recuſation, il fut reſpondu qu'attendu la qualité du fait, & que les Comtes & Barons diſans leur auis auoient accouſtumé de iurer ſur leur honneur, qui eſtoit ce qu'ils auoient de plus cher, il n'y auoit lieu de les recuſer. Parquoy l'accuſé contrainct de les recognoiſtre, il reſpõdit ſur toutes les accuſations que le Procureur General de la Royne propoſoit contre luy, bien qu'auecques plus d'excuſes que de raiſons, plus de preuues de ſon courage que de ſon innocence: & diſt, Qu'il auoit bien deuiſé de ſe ſaiſir de la Tour & ſe preſenter à la Roine, mais non en intention de rien executer de mal. Qu'ayant receu certain aduis que ſes ennemis venoient en ſa maiſon pour l'offencer ſous pretexte d'executer les commandemens de la Roine, il en auoit retenu quelques vns d'eux en vne Chambre pour s'aſſeurer, & que peu apres il les auoit fait ſortir. Que bien auerty que Cobham & Ralleck auoient entrepris de le tuer, & qu'ils eſtoient beaucoup mieux accompagnez que luy, force luy auoit eſté de ſortir en armes hors de ſa maiſon, & que pour le plus ſeur il auoit eſté chez le Maire de Londres pour le prier de le prendre en ſa garde & protection. Ce que refuſant de faire, il s'eſtoit addreſſé depuis au Vicomte qui luy auoit tenu meſme riguenr, & que retournant delà dedans ſa maiſon, il auoit rencontré quelques vns en ſon chemin, qui l'auoient appellé traiſtre: ce que ſon innocence l'auoit empeſché d'endurer. Qu'en cheminant vers la porte de Lurques, ſur ce qu'il auoit eu nouuelles que le Comte de Cumberland y eſtoit pour parler à luy de la part de la Roine il auoit eſté repouſſé par des arquebuſiers qui l'auoient fait retirer par eau dedans ſa maiſon. Et finalement qu'il n'auoit point fait de reſiſtance contre ſa Maieſté: mais ſeulement auoit refuſé de ſe rendre à perſonne d'autre qualité que la ſienne: & que la façon dont il auoit marché par la ville ſans qu'aucun des ſiens euſt autres armes que l'eſpée, iuſtifioit aſſez qu'il n'auoit eu de mauuaiſes intentions. B

Il recuſe les Iuges

Et reſpond neantmoins pardeuant eux aux accuſations propoſées contre luy.

C

Le Procureur general l'accuſa par apres d'auoir affecté la Couronne, & d'auoir des intelligences auec le Comte de Tyron d'Irlande, les Eſpagnols, le Roy d'Eſcoſſe, les Puritains, Ieſuites & Catholiques, & d'auoir calomnié les actions des plus fidelles Miniſtres de la Royne. Ce que quelques vns diſent qu'il refuta ſuffiſamment. Et à ce que le meſme Procureur luy demanda, Quand bien il euſt occupé le logis de la Royne, ce qui ne ſe pouuoit faire ſans grãde effuſion de ſang, quel eſtoit ſon deſſein? Il reſpondit, que c'eſtoit de s'aller ietter à ſes pieds pour luy faire entẽdre pluſieurs choſes tres-importantes à ſon eſtat & honneur, & particulieremẽt les deſeruices que luy faiſoient Cobham, Ralleck & Cecile, luy deguiſans toutes les affaires, & ne permettans qu'aucun approchaſt d'elle, qui ne fuſt à leur deuotion. Ces trois eſtoient du nombre de ſes luges. Se ſentans intereſſez de telles paroles, ils n'oublierent rien à dire pour ſe decharger, & pour accabler le Comte. Mais Cecile entr'autres s'en irrita fort, & l'appella par pluſieurs fois traiſtre en iugement. Ce que le Comte entẽdant, luy reprocha de plus que c'eſtoit luy qui vouloit eſtablir l'Infante d'Eſpagne en Angleterre. A quoy Cecile repartit, Qu'il haiſſoit trop ceſte nation, pour machiner vne telle entrepriſe. D

Cecile en colere contre luy.

A Et le Procureur general voyant lors, que ceste dispute particuliere de reproches & d'iniures embroüilloit & troubloit par trop l'ordre du procez, il reprist la response que le Comte auoit faite de se presenter à la Roine,& dist que s'il eust peu s'emparer de sa personne, il l'eust conseruée tant qu'il en eust eu besoin pour son establissemẽt, puis se fust mis en sa place. Surquoy le Comte repliqua, Que l'on deuoit iuger ses actions presentes par la loy des passées,& que les bons seruices qu'il auoit rendus à la Royne & à l'Estat meritoient bien de les interpreter mieux que ne pretendoient ses ennemis,qui recherchoient de l'opprimer sous l'apparence des loix & de la iustice: mais ne se voulut iamais soumettre à la misericorde & clemence de la Royne.

Quant au Comte de Suthampton,il se defendit courageusement,& parla d'vne telle façon qu'il esmeut à pitié ses Iuges. Cela fait,& le grand Seneschal ayant demandé à l'vn & à l'autre, s'ils ne vouloient plus rien dire, Il fist commandement aux Comtes & Barons de se retirer & de iuger la cause en iustice & conscience. Ils s'assemblerent en vne Chambre proche,& demeurez d'accord de la verité du fait, firent venir les Iuges ordinaires d'Angleterre pour estre instruits de la question du droict,& de ce que B les loix du pays ordõuoient en tels crimes. Et apres auoir conferé tous ensemble l'espace d'vne heure, ils reuinrent & reprirent leurs places: puis appellez par vn Heraut, l'vn apres l'autre, se leuerent en leur ordre,& faisans vne profonde reuerence au grãd Seneschal, luy dirẽt en Anglois leuant les mains, Qu'il estoit coulpable sur leur honneur. Ce que le Seneschal entendant, il dist au Comte, *Vous voyez que vos Pairs vous condamnent*,& sur ce luy prononça le iugemẽt de mort, lequel finy, le Comte d'Essex dist, *Amen*. Et pour ce qu'il portoit que son corps seroit mis en quartiers, il dist, Que si on les eust laissez ensemble, Ils eussent encore peu faire quelque seruice à l'Angleterre. Que sur son salut, il ne luy estoit iamais tombé au cœur d'attenter à la personne de la Royne ny à l'Estat, mais bien d'empescher que ses ennemis ne le ruinassent cõme ils auoient deliberé, & Qu'on rapportast à sa Maiesté, qu'il la prioit de n'imputer à desobeissance s'il n'implorolt sa misericorde ny sa grace, estant las de viure,& desirant, comme il auoit souuent exposé sa vie pour son seruice, de la sacrifier à ce coup pour tesmoignage de son obeissance.

Le Comte de Suthampton se defend.

Iugement & condamnation du Comte d'Essex.

Gentes vestram mi hora nor. Il est coulpable sur mon honneur.

Le Comte d'Essex ne veut demander sa grace.

Mesme iugement fut prononcé au Comte de Suthampton. Mais le Comte d'Essex C supplia les Iuges d'y auiser mieux,& dist tout ce qu'il peut pour la descharge tant de luy que de tous ceux qui l'auoient suiuy. Ce qui luy seruit si bien, que la peine de la mort fut conuertie en argent,& ce qu'il y pouuoit auoir de sa faute puny simplement par la bourse. Quoy fait, on ramena le Comte d'Essex en la prison & pour signe qu'il estoit condamné l'Huissier qui marchoit vn pas deuant luy, porta le trenchant de sa hache tourné vers sa face, & si prés qu'il frizoit quasi son chappeau. Mais à ce retour il parut encore moins estonné qu'auparauant,& durant huict iours qu'il demeura prisonnier, dist tousiours à tous ceux qui se presentoient à luy pour le consoler, Qu'il s'estoit resolu de longue main à l'vne & à l'autre fortune,& qu'il n'auoit besoin d'aucune consolation. Trois iours deuant sa mort, Thomas Lée Gentil-homme de renom, & determiné guerrier, fut executé selon l'ancienne façon du pays, pour auoir dict entre ses amis, que s'il trouuoit cinq ou six de mesme resolution que luy, il feroit entendre à la Royne l'innocence de ce Seigneur, & le dommage qu'elle receuoit en le faisant mourir, & quand on le deuroit traiter le plus cruellement du monde il luy en D parleroit: de façon que pris vn soir prés la porte de sa chambre, & disant luy vouloir presenter vne requeste, il confessa librement son dessein, & fut sa propre confession fur condamné d'auoir les entrailles arrachées du ventre, & les iouës battuës de son cœur.

Iugement du Comte de Suthampton.

Le Comte d'Essex ramené en la prison.

Thomas Lée Gentil-homme Anglois executé.

La Royne auoit bien volonté de pardonner au Comte, s'il eust voulu s'humilier & recognoistre sa faute. Mais perseuerant en l'obstination de mourir plustost que de demander sa grace, laquelle il se promettoit d'auoir par vn autre moyen, il fut mené le Mercredy vingt-cinquiesme iour de Fevrier dessus vn eschaffaut dressé dans le milieu de la Cour du Chasteau de Londres, pour souffrir l'execution de son iugement. Il y auoit prés de l'eschaffaut vn banc pour les Comtes de Cumberland & de Hertfort, pour le sieur Thomas Haward Connestable ou Gouuerneur de la Tour, pour le Vicomte de Wundon, & pour les sieurs Darsey, Compton, & Paieton Lieutenant de la Tour, accompagnez de seize hommes de la garde. Le Comte d'Essex monté, vestu d'vne robbe de velours noir figuré, & d'vn habit de satin par dessous, & le

Execution du Comte d'Essex.

ELIZABETH. ANS DE IESVS-CHRIST. 1601.

chappeau de caſtor en teſte auec vne petite fraize, les ſupplia d'auoir vne charitable opinion de ſes deſſeins, pria Dieu pour le ſalut de ſon ame, & pour la proſperité de la Royne & de ſes Eſtats, à la mort de laquelle il proteſta n'auoir iamais penſé : puis ſe deſpoüillant luy meſme, horſmis vne chemiſette d'eſcarlatte qu'il retint preſenta la teſte ſur le bloc, laquelle le bourreau luy ſepara du col, non d'vn ſeul coup à cauſe d'vn grand tremblement qui le ſurpriſt, ains de trois, au dernier deſquels elle ſe deſvnit, fut portée deſſus la Tour de Londres, & ſon ſang abandonné aux chiens qui n'en laiſſerent vne ſeule goutte deſſus les carreaux. A

XVII.

Ainſi finit ce Seigneur que l'ambition portoit au deſſus de ſa condition, & lequel euſt peu cauſer de grandes ruines en Angleterre, ſi les deſſeins dont on l'accuſoit euſſent ſuccedé. Le Roy de France & de Nauarre Henry IV. du nom, receut les nouuelles du iugement de ſa mort à S. Germain en Laye, où il auoit mené la Royne Marie Princeſſe de Florence ſa nouuelle eſpouſe pour luy faire voir ſes baſtimens. Et quelque temps apres la Royne d'Angleterre l'enuoya viſiter par le Milord Edmond, l'vn de ſes plus confidens ſeruiteurs. Ce qu'il eut à ſi grand plaiſir, que pour luy rendre la pareille il renuoya ſoudain le Duc de Biron vers elle, accompagné de cent cinquante Gentils hommes. Comme il approchoit de Londres, toute la Nobleſſe de la Cour luy vint au deuant, & l'accompagna en ſon logis, où il ſe rafraichit vn iour ou deux auant que de voir la Royne. Elle le receut en vne grande ſalle parée des plus riches ornemens du Palais, & luy teſmoigna l'affection qu'elle portoit à ſon Maiſtre autant que l'eſtime qu'elle faiſoit de ſes bons ſeruiteurs, & des Caualiers de ſa ſorte. B

Mariage d'Henry IV. & de Marie Princeſſe de Florence.

Ambaſſade du Duc de Biron en Angleterre.

Apres ſa reception elle luy fiſt des careſſes infinies, pour le contentement qu'elle auoit de ſa venuë: & tout le temps qu'il demeura depuis à Londres, luy fiſt voir toutes ſortes d'exercices & de reſioüiſſances, voire ce qui fut remarqué pour vne faueur non accouſtumée, fiſt meſme arreſter ſa litiere deuant ſon Palais, pour le viſiter. Mais entre pluſieurs preuues de ſa grandeur & de ſa bien-veillance, elle luy monſtra pareillement des exemples eſtranges de ſa iuſtice, ſçauoir eſt les teſtes de pluſieurs grands Seigneurs qui auoient penſé à troubler ſon Eſtat, & entr'autres celle du Comte d'Eſſex, pour punition duquel ſa rigueur auoit vaincu ſa clemence, & forcé toutes ſes affections. Exemples deſquels ſi le Duc de Biron euſt fait ſon profit, il ſe fuſt rauiſé, & euſt quitté le chemin qui le conduiſit bien toſt apres à vn pareil malheur. Ayant acheué ſa legation, il demanda ſon congé à la Royne laquelle le renuoya auec vne enſeigne de pierrerie de la valeur de deux ou trois mille eſcus, & quatre guilledins ou hacquenées d'Angleterre d'vne viteſſe ſi extréme, qu'elles faiſoient trente & quarante lieuës d'vne traite: proteſtant que iamais perſonne n'y eſtoit allé, qui luy euſt apporté plus d'aiſe & de contentement. Il fut trouuer le Roy à Fontaine-bleau le 15. iour d'Octobre, afin de luy rendre compte de ſon voyage: & ſi toſt qu'il y fut arriué, ſa Maieſté luy fiſt voir vne nouuelle benediction du Ciel, vn Dauphin né dés le mois de Septembre, aſtre diſſipateur des ruines entrepriſes contre les Roys du Royaume. Ce qui luy redoubla l'enuie d'executer la coniuration pernicieuſe qu'il y auoit plus de quatre ans qu'il tramoit. Mais auant qu'il en peuſt venir à bout, elle fut deſcouuerte, & luy pris & mené priſonnier à Paris, où la Cour de Parlement le condamna par Arreſt à perdre la teſte au mois de Iuillet 1602. C

Teſtes de Seigneurs ſur la groſſe Tour de Londres.

Preſents de la Royne d'Angleterre au Duc de Biron.

Naiſſance de M. le Dauphin.

Conſpiration & mort du Duc de Biron.

1602.

C'eſt vn intereſt commun à tous les Princes de punir les trahiſons. Et de là vient qu'ils ont couſtume de ſe congratuler enſemble, quand ils s'en deſcouure quelqu'vne. Suiuant ceſte couſtume, tous les amis de la Couronne de France teſmoignerent au Roy le contentement qu'ils receuoient de la deſcouuerte & punition de celle que le Duc de Biron proiettoit. Mais entr'autres, Elizabeth Royne d'Angleterre, & Iacques Roy d'Eſcoſſe luy enuoyerent leurs Ambaſſadeurs à ceſte occaſion, & s'eſiouïrent auecque ſa Maieſté de ce que Dieu l'auoit diſſipée ſi heureuſement. Le Roy les receut & entendit à Monceaux le cinquieſme iour de Septembre, & apres leur reception les mena à la chaſſe du loup, en laquelle ils prirent vn grand plaiſir, & notamment celuy d'Angleterre, lequel eſtoit ſuiuy de vingt ou trente Gentils-hommes Anglois pource que c'eſt vn animal dont l'engeance a iadis eſté chaſſée de ce Royaume par Edict, ainſi que nous auons eſcrit ailleurs. D

Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Eſcoſſe en France pour s'eſiouyr auec le Roy.

Quelques iours apres le Roy partit de Monceaux pour venir à Paris où il deſpeſcha leſdits Ambaſſadeurs qui repaſſerent tous deux la mer: mais trouuerẽt leurs maiſtres en diuers Eſtat. Car le Roy d'Eſcoſſe ſe portoit fort bien: & la Royne d'Angleterre

A au contraire eſtoit ſi deſſeichée de vieillesſe,que ſur le commencement du Printemps de l'an 1603. elle ſe trouua trauaillée d'vne extreme colique, auecque de fortes obſtructions accompagnées de paſmoiſons,& vn chagrin parmy cela ſi profond & triſte, que perſonne ne pouuoit demeurer auprés d'elle, reiettant toutes ſortes de remedes,& ſe faſchant contre ceux qui luy en parloient,comme ſi elle n'euſt rien eu de plus faſcheux que la prolongation de la vie. Ce que les Seigneurs de ſon Conſeil voyans, & iugeans ſon mal autant incurable que ſa ſanté deplorée, ils la ſupplierent de declarer ſa volonté ſur la ſucceſſion de ſa Couronne, & les deliurer par ceſte derniere preuue d'amour,des troubles qu'ils auoient tant apprehendez. Elle diſt que la Courõne appartenoit à Iacques Roy d'Eſcoſſe,pour lequel on fiſt auſſi toſt des prieres publiques,& perdit la parole vn iour & demy auant ſa mort, qui aduint le 24. iour de Mars ſelon le Calendrier d'Angleterre,& le 4. Auril à noſtre conte,entre les trois & quatre heures du matin.

ELIZABETH ANS DE IESVS-CHRIST. 1603.

Maladie de la Roine Elizabeth.

Elle declare ſon ſucceſſeur.

Sa mort.

Ses funerailles ſe firent le 28. du meſme Auril auec vn grand & ſomptueux appa-
B reil, & les derniers offices de la ſepulture luy furent rendus auec vne pompe & magnificence conuenable. On lena le corps mort au Palais de Whithall, où elle eſtoit decedée,& l'apporta t'on en l'Egliſe Royale de Weſtmynſter. Les Heraults d'armes, les eſtendars & les bannieres du Royaume allerent à la teſte du conuoy. Les Seruiteurs de la Maiſon marcherent apres ſuiuis des Officiers de la Chapelle, de la Iuſtice, & des Finances,& des Milords & Ambaſſadeurs. Au plus prés du corps l'Eueſque de Londres,l'Aumoſnier,le Garde des Seaux, l'Ambaſſadeur de France, & l'Archeueſque de Canterbury. Derriere eux quatre Heraults d'armes, la grande Banniere d'Angleterre,le Heaume, l'Eſcu,l'Eſpée,la Cotte d'armes. Les Gentils hommes & les Heraults apres auecques des bagnettes blanches. La ſigure de la Royne faite en cire,aſſiſe en la façon qu'elle preſidoit aux Eſtats, portée en vn carroſſe tiré de quatre cheuaux bardez de veloux noir. Six Comtes trois de chaque coſté portans vn poiſle pour couurir le carroſſe à l'entour duquel il y auoit des banderolles. De chaque coſté les Gentils-hommes penſionnaires auec leurs maſſes: & parmy eux les Valets de pied de la Royne. Le grand Eſcuyer menant le pallefroy d'honneur. Les Gentils-hommes
C ſeruans, & le Roy d'armes. Le Comte d'Herford. Madame d'Arbelle conduite par le grand Threſorier & l'Admiral, & la queuë de ſa robbe portée par le grand Chambellan,& deux Comteſſes. Les Dames de la Chambre priuée,les autres Comteſſes,les Vicomteſſes,les filles des Comtes, les femmes des Barons,& les filles d'honneur. Finalement le Capitaine des gardes & ſes Archers, portans tous contre bas le fer de leurs hallebardes.

Ordre du conuoy funebre.

A l'entrée de l'Egliſe de Weſtmynſter le corps fut tiré hors du carroſſe,le cercueil couuert de veloux mis en vne caue, & la figure de la Royne au lict de parade auec tous les ornemens Royaux. Arbelle couſine germaine du Roy Iacques s'aſſit auprés en vne chaire, & les principaux Officiers autour. Et lors vn des Miniſtres fiſt le ſermon funebre ſur la vie, les memorables actions, & les plus belles qualitez de ceſte Princeſſe, & ſur l'inconſtance & la vanité de la vie. Ce qui fut le periode de ſon regne, lequel dura trente-cinq ans, auecque de grands effects de bon conſeil, de vigilance, & de iuſtice: quoy qu'elle ne peut eſtre loüée de tous pour le changement eſtrange qu'elle fiſt en la Religion, Princeſſe au reſte qui parloit elegamment diuerſes langues, & qui eſtoit ſçauante és Mathematiques, en la Coſmographie, aux politiques, & en l'Hiſtoire, autant que fut iamais aucune autre de ſon ſexe & de ſa
D qualité.

Et ſa ſepulture.

Oraiſon funebre.

Sommaire des principales matieres contenuës au Liure XXII.

I. *Assemblée des Estats d'Angleterre pour la Declaration d'vn Roy. Iacquet VI. Roy d'Escosse proclamé Roy d'Angleterre & d'Irlande. Son arriuée à Londres. Sa femme & ses enfant. Ne change rien en la Religion.*

II. *Ambassadeurs des Rois & Princes voisins pour le congratuler. Le Marquis de Rosny enuoyé vers luy par le Roy de France. Conspiration descouuerte contre sa personne & ses Estats.*

III. *Son couronnement & celuy de la Royne. Ambassade du Roy d'Espagne vers luy pour traiter de la paix. Procez faict aux conspirateurs. Bannissement des Ecclesiastiques hors d'Angleterre. Entrée du Roy à Londres. Paix entre luy & le Roy d'Espagne.*

IV. *Conspiration des poudres descouuerte. Conspirateurs pris & punis. Serment des Catholiques Anglois au Roy. Bref du Pape Paul V. Voyage du Roy de Dannemarc en Angleterre. Inondations & debors de la mer.*

V. *Treues de douze ans entre le Pays-bas & les Archiducs. Fuite des Comtes de Tiron & de Tirconnelle hors d'Irlande. Colonie d'Anglois en la Virginie. Mort de Henry IV. Roy de France & de Nauarre. Auquel succede Louys XIII. Le Roy d'Angleterre luy enuoye l'Ordre de la Iarretiere.*

VI. *Mort de Heary Prince de Galles. Arriuée de Frederic V. Comte Palatin en Angleterre pour espouser Elizabeth fille vnique du Roy. Est creé Cheualier de la Iarretiere auec le Prince Maurice. Et les ceremonies qui s'obseruerent à leur promotion.*

VII. *Celebration du mariage de la Princesse Elizabeth d'Angleterre auec l'Electeur Palatin, son depart d'Angleterre, & passage par la Hollande. Sa reception & entrée à Heildeberg. Naissance de son premier fils. Mort & enterrement de la Royne d'Angleterre sa mere.*

VIII. *Federic Electeur Palatin gendre du Roy d'Angleterre esleu Roy de Bohemie, & couronné auec la Princesse Electrice sa femme, contre l'auis du Roy d'Angleterre son beaupere. Le Marquis de Spinola occupe sur luy le bas Palatinat au nom du Roy d'Espagne. Letttre du Baron de Baquingham au Comte Gondemar Ambassadeur d'Espagne en Angleterre.*

IX. *Le Roy d'Angleterre s'employe à procurer la paix & reconciliation de son gendre auec l'Empereur Ferdinand II. Plainte de son Ambassadeur sur ce que le Duc de Bauiere s'estoit saisy du haut Palatinat. Respõce de l'Empereur à ses plaintes. Lettre du Roy d'Angleterre à l'Empereur.*

X. *Le Comte de Schuartzembourg enuoyé par l'empereur en Ambassade vers le Roy d'Angleterre. Conference commencée à Bruxelle, & continuée à Londres. Traité accordé entre les Deputez du Roy d'Angleterre d'vne part, & les Ambassadeurs du Roy d'Espagne & de l'Infante sur la sequestration de la ville de Frãquendal. Autre traité de suspensiõ d'armes accordée pour l'Electeur Palatin & ceux de son party. Articles accordez entre les Rois de France & d'Angleterre pour le commerce de leurs suiets.*

XI. *Proposition de mariage de Charles Prince de Gallet auec l'Infante Marie sœur du Roy d'Espagne. Son voyage en Espagne pour cét effet, & la reception qui luy fut faite.*

XII. *Articles & conditions pour le benefice de ce mariage. Lettres du Pape Gregoire XV. au Prince de Gallet, & la responce qu'il y fist. Autre demande du Roy d'Espagne, auec les Responces de celuy d'Angleterre. Resolution de l'Assemblée des Theologiens d'Espagne sur l'accomplissement du mariage. Et la responce du Prince sur icelle. Serment du mesme Prince & du Roy d'Angleterre sur l'obseruation des conditions.*

XIII. *Permission octroyée aux Catholiques Anglois d'exercer leur religiõ en priué. Le mariage du Prince de Gallet retardé & pour quelles causes. Son depart d'Espagne, & son retour en Angleterre. Demandes de la restitutiõ du Palatinat & de l'Electorat pour le gendre de sa Maiesté, qui causét la rupture du mariage.*

XIV. *Parlement assigné à Londres. Edict du Vice-Roy & conseil d'Irlande contre les Ecclesiastiques Catholiques. Mort du Duc de Richemond. Harangue du Roy*

d'Angleterre à l'ouuerture du Parlemẽt. Relation que le Duc de Buequingham y fist sur la negotiatiõ du mariage d'Espagne, & de la restitutiõ du Palatinat. Seconde Harangue du Roy. Rupeure de la propositiõ du mariage & secours de deniers arresté pour recouurer le Palatinat.

XV. Lettre escrite au Roy de France par le Roy de la grande Bretagne. Ambassadeurs extraordinaires enuoyez en France pour traiter le mariage du Prince de Galles auec la sœur du Roy Louis XIII. Et leur reception à Compiegne. Le Marquis d'Effiat enuoyé en Angleterre pour negocier les auãtages que les Catholiques Anglois pouuoient esperer de ceste alliance. Articles & conditions du Traité. Retraite de Marc Antoine de Dominis hors d'Angleterre, son retour à la Foy Catholique, & sa mort.

XVI. Maladie & mort de Iacques I. Roy de la grande Bretagne. Son corps porté à Londres, & enterré à Westmyuster. La pompe de son enterrement. Sa femme, & ses enfans.

XVII. Charles Prince de Galles proclamé Roy d'Angleterre, d'Espagne & d'Irlande. Lettre qu'il escriuit au Roy de France. Accomplissement de son mariage auec Madame Henriette-Marie sœur de sa Maiesté tres-Chrestienne. Et les ceremonies qui y furent obseruées.

XVIII. Depart de la Royne de la grand-Bretagne hors de Paris. La reception que on luy fist par les villes où elle passa, notãment en celle d'Amiens. Son embarquemẽt à Boulogne, & son arriuée en Angleterre. La consommation & publication de son mariage. Les Officiers François de sa Maison. Grande peste en Angleterre. Ambassade extraordinaire du Sieur de Blainuille de la part du Roy de Frãce. Plaintes des officiers de la Royne. Parlement trasferé de Londres à Oxfore. Et les instances qui y furent faites contre le Duc de Bucquingham.

XIX. Couronnement & Sacre du Roy Charles. Commerce defendu aux Anglois auec les subiets du Roy d'Espagne & de l'Infante. Conuocation du Parlement. Auquel le Comte de Bristoll presente diuerses accusations cõtre le Duc de Bucquingham. Le Comte d'Arondel prisonnier, puis eslargy. Procedure extraordinaire du Iuge de l'Admirauté d'Angleterre cõtre des marchands François blãmée par le Parlement. La cloſture d'iceluy, & l'emprisonnement du Comte de Bristol.

XX. Officiers François de la maison de la Royne d'Angleterre renuoyez en France, & pourquoy. Ambassade du Mareschal de Bassompierre vers le Roy de la grande Bretagne, à ce suiet. Commerce interdit entre les Anglois & les François.

XXI Puissante armée naualle dressée en Angleterre. Vient descendre en l'Isle de Ré sous la conduite du Duc de Buequingham, & assiege la citadelle de S. Martin. Ce qui se passa durant le Siege. La place secouruë de viures. Et enfin le Anglois cõtraints de se retirer apres vne grãde perte de leurs gens. Lettre du Roy de France à la Royne de la grande Bretagne sa sœur.

XXII. Traité des Rochelois auec le Roy d'Angleterre. Conuocation du Parlement. Plaintes contre le Duc de Bucquingham, & autres Ministres de l'Estat. Flotte Angloise enuoyée au secours de la Rochelle. Est contraint de se retirer sans effet. Mort du Duc de Bucquingham. Autre Armée Angloise enuoyée aux Rochelois nonobstãt laquelle ils sont forcez de se rendre.

XXIII. Paix traitée & conclurë entre la France & l'Angleterre. Articles du Traité. Serments faits par les deux Rois de l'obseruer. Et les ceremonies qui s'y garderent.

XXIV. Naissance & bapteſme de Charles Prince d'Angleterre, Duc de Cornuaille. Ambassadeur enuoyé par le Roy d'Angleterre à la diette Imperiale pour moyenner le restablissement du Prince Palatin. Paix & confederation entre le Roy d'Angleterre & le Roy d'Espagne. Mort du Palatin, auquel succede Charles Louye son fils.

XXV. Voyage du Roy d'Angleterre en Escosse. Son couronnement en Roy d'Escosse à Edimbourg. Naissance & bapteſme de Iacques Duc d'Torck. Creation de nouueaux Cheualiers de la Iarretiere.

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE VINGT-DEVXIESME.

IACQVES I.

1603.

I.

PLVSIEVRS penſoient que la mort d'Elizabeth mettroit l'Eſtat d'Angleterre au dernier ſoupir, & au dernier de ſes iours. Mais ceux-là meſme que l'on s'imaginoit y deuoir apporter des troubles & des changemens, preueirent ſi bien l'orage, & pourueurent ſi prudemment à la ſeureté du vaiſſeau, que l'impetuoſité des vents & des vagues ne peut trouuer où batre; & de ſoy-meſme il s'alla rendre au port de la tranquilité, ſans aucun peril ny danger de naufrage.

Aſſemblée du Conſeil, & des Prelats & Nobles d'Angleterre pour la declaration d'vn Roy.

Les Seigneurs ſpirituels & temporels du Royaume aſſemblez auec le Priué Conſeil de la Royne defuncte, les principaux de la Nobleſſe Angloiſe, les Maieurs Eſcheuins & Citoyens de Londres, & autres Commis & Deputez des Prouinces, quoy que fort diuers en leurs paſſions, s'vnirent tous en vne meſme reſolution, pour auiſer à remplir le Throne vaquant d'vn legitime ſucceſſeur. Robert Cecile premier Secretaire d'Eſtat leur preſenta le Teſtament eſcrit de la propre main d'Elizabeth, & ſeellé d'elle meſme, lequel elle luy auoit donné deuant que mourir auec deffence expreſſe de l'ouurir qu'apres ſon decez. Et trouuans en iceluy qu'elle declaroit ſucceſſeur de ſa Couronne Iacques VI. du nom Roy d'Eſcoſſe, comme deſcendu de Marguerite fille de Henry VII. du nom, ſœur de Henry VIII. auſſi du nom, tous deux Roys d'Angleterre, & femme de Iacques IV. Roy d'Eſcoſſe ſes ayeuls: ils ſuiuirent la volonté de la teſtatrice & la loy du Royaume, pluſtoſt que le mouuement de leur propre iugement. De ſorte que pour monſtrer qu'ils ne deſiroient rien plus que faire ſçauoir à tous à qui par droit de ſang & de ſucceſſion & ſans doute d'equité les Couronnes des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande eſtoient eſcheuës, ils declarerent, & publierent d'vne entiere & ſeule voix, & d'vn commun conſentement de cœur & de langue, Que par la mort de leur derniere ſouueraine Royne d'Angleterre de bonne memoire, tres-haut & puiſſant Prince Iacques VI. Roy d'Eſcoſſe eſtoit deuenu legitime heritier de ſes Royaumes. Et dés lors le proclamerent Roy d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, Defenſeur de la Foy, luy iurerent toute fidelité, obeiſſance, & ſubiection, tant pour le temps de leur vie que pour celle de leur poſterité, prierent Dieu de benir ſa Maieſté & ſa proſperité Royalle, pour regner ſur eux longues années: & par le meſme acte s'obligerent de courir ſur ceux qui voudroient

Iacques VI. Roy d'Eſcoſſe declaré & proclamé Roy d'Angleterre & d'Irlande.

empescher l'effect de ceste declaration, & l'entrée du Roy en la possession du Royaume. IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1603.

Ainsi toute l'Isle de la grande Bretagne, & ces trois grands & renommez Royaumes, lesquels auoient esté si longuement separez, furent reünis sous la puissance d'vn seul, le nom de Iacques I. Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, entendu dans la ville de Londres entre les trompettes & clairons, accompagné d'vne generale acclamation de tout le peuple: & quelques-vns mesmes de ceux qui auoient assisté à la mort de la Royne Marie mere de ce Prince, poussez d'vn mesme desir de le voir, & de l'auoir pour Seigneur & maistre souuerain de leurs vies, de leurs honneurs & de leurs biens. Acclamation du peuple.

Aux premieres nouuelles que Robert Carrey parent de la defunte Royne luy porta de ce consentement vniuersel de tous les Ordres du Royaume, il se trouua saisi d'vn peu d'estonnement, pour se voir par là recherché comme heritier d'vne succession & grandeur plus esperée qu'asseurée. Mais en fin ayant leué les yeux au Ciel pour en rendre grace à celuy par lequel tous les Roys de la terre regnent, il remercia par le mesme Carrey les Prelats, Seigneurs, & Gentils-hommes d'Anglererre, & de la ville de Londres, du tesmoignage de leur affection & fidelité: promist de les maintenir en leurs estats & dignitez, & les exhorta de continuer chacun en leurs charges, iusques à ce qu'il peust en effect leur monstrer comme il desiroit leur estre autant bon & doux Prince, qu'il esperoit de les auoir fidelles, obeïssans, & affectionnez subiets. Nouuelles de la declaration portées au Roy.

La peste faisoit lors courir la mort par la plus part des maisons de Londres, sembloit que sa fureur deust ou retarder l'arriuée de ce Prince, ou du moins en troubler les allegresses. Il ne laissa toutesfois de faire diligence de se rendre en Angleterre pour y estre couronné solemnellement: & ne se peut dire combien chacun eut de ioye à sa venuë. Aussi y auoit-il bien dequoy s'esiouyr de voir vn Roy en la fleur de ses ans, paisible auecques tous ses voisins, sage, sçauant, & courageux: & ce qui estoit le comble de son bon-heur, pere d'vne lignée capable de perpetuer la tige des Roys d'Angleterre & d'Escosse, & de rendre leur succession esgale à la durée du monde. Peste à Londres. Arriuée du Roy Iacques en Angleterre.

De Madame Anne fille de Frederic II. Roy de Dannemare & de Norwege, & de Sophie fille vnique d'Vlric Duc de Melkibourg, il auoit trois enfans, Henry le premier né, qu'il crea depuis Prince de Galles: Charles qu'il fist Duc d'Yorc & d'Albanie, Marquis d'Ormond, Comte de Rosse, & Baron d'Armanoch: & Ellzabeth, ieune Princesse bien née, belle & prudente. Auec ceste Royne & posterité Royalle il vint incontinent à Londres. Et comme ce fut aux Anglois & bon heur & honneur de l'auoir, aussi fut-ce deplaisir nompareil aux Escossois de le voir esloigné d'eux: alleguans qu'il ne deuoit les quitter pour vne nouuelle acquisition, attendu que l'Escosse estoit son ancien heritage. Mais il y eut tant de prudence & de iugement en l'egale distribution de son affection enuers les vns & les autres, qu'il ne leur resta aucune occasion de se plaindre qu'il les caressast & fauorisast plus ou moins. Il ne troubla rien en l'ordre des Officiers de l'Estat d'Angleterre, ains leur laissa les mesmes charges qu'ils auoient, & se seruit des Conseillers ordinaires de la Royne defuncte, outre ceux qu'il amena d'Escosse Henry Haward Comte de Northampton demeura Garde des Seaux, Charles Haward Comte de Nortingham Admiral, Thomas Haward Comte de Suffolc grand Chambellan; & Robert Cecile Comte de Sarisbury fut depuis fait grand Threforier. Et pour signaler les premices de son auenement, il declara par Edict general, qu'il vouloit saintement cultiuer l'amitié de tous les Princes de la Chrestienté. Sa femme & ses enfans. Grands Officiers d'Angleterre.

Il n'y auoit aucun moyen, par lequel il peust mieux affermir son authorité que par la paix & la destruction des motifs de toute guerre. A ceste cause, auerty que les Anglois, à qui la Royne defunte auoit donné pouuoir d'equipper & mettre en mer des nauires à leurs despẽs, ne cessoient de molester & courir les subiets du Roy d'Espagne en vertu de leurs permissions, il fist vn autre Edict le quatrieſme iour de May, par lequel il ordonna que ses subiets iouyroient des vaisseaux, & de toutes autres choses prises dessus les Espagnols auant ce terme là: mais que toutes les prises qui se feroient d'ore-enauant sur luy, tant par mer que par terre, seroient sequestrées hors le pouuoir de ceux qui les auroient prises, & renduës aux proprietaires à la premiere requeste Edict pour la cessation d'armes entre les Anglois & les Espagnols.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

& verification qu'ils en feroient: Et declara d'abondant, que tous ses subicts estans, ou allans à l'auenir par mer, afin de prendre aucune chose appartenante aux Princes ses amis & confederez, sans charge & commission expresse, seroient declarez corsaires & pirates, ensemble leurs associez & fauteurs, & comme tels confisquez de biens & de corps suiuant l'ancienne Loy du Royaume. A

Les hommes forment ordinairement leurs creances à ce qu'ils desirent, & asseurent comme chose faite ce qu'ils voudroient estre fait. Ceste cessation d'armes entre deux nations si cõtraires & d'humeur & de religion fist non seulement esperer à plusieurs vne prochaine paix des Anglois auec les Espagnols, & qu'vn Roy d'Escosse ayant vny trois Royaumes en vn, donneroit à tous ses peuples le mesme benefice duquel il iouyssoit ne possedant qu'vne partie de l'Isle: ains aussi croite que ce nouueau Prince ne laisseroit pas l'Eglise d'Angleterre en l'estat qu'il la trouuoit. Le Consistoire de Rome en conceut vne grande opinion, le Pape s'esiouyt de ce changement, & par lettres escrites de sa main au Roy de France & d'Espagne, les coniura d'estre amis de ce Prince lequel il estimoit deuoir estre autant amy du Siege Romain comme la feuë Roine Elizabeth s'en estoit declarée ennemie: & finalement les Catholiques d'Angleterre releuans les esperãces de la liberté de leurs consciences, qui leur estoit interdite depuis plus de quarante ans, creurent le iour de leur restablissement estre proche, & par deux grandes & graues remonstrances, conceuës en paroles esgalement pleines de zele & d'hardiesse, requirent le nouueau Roy de leur accorder ce qu'ils iugeoient leur estre den par mesmes raisons qu'aux estrangers & voisins. Mais sa Maiesté ne leur donna pas le fruit de ces raisons tels qu'ils se l'estoient promis, & leurs espetances demeurerent esloignées des asseurances & libertez qu'ils demandoient. Il leur appriſt qu'il n'y auoit changement que de personnes en ses Royaumes, non pas de Religion: & pour monstrer que l'opinion qu'on tenoit de son affection enuers l'Eglise Catholique estoit autant imaginaire & vaine que son intention ferme à maintenir la maniere de seruir Dieu, en laquelle il auoit esté instruit & eslené, il confirma à mesme & fist publier en plusieurs langues la confession de foy receuë en Angleterre, du temps d'Elizabeth. B

Requeste des Catholiques Anglois.

Le Roy Iacques ne change rien en la Religion.

II.

Cependant, & peu de temps apres son cuenement à la Couronne, tous les Princes de l'Europe enuoycrent leurs Ambassadeurs en Angleterre, pour congratuler son heureuse succession, & luy rendre les complimens accoustumez. Mais entr'eux tous Henry IV. Roy de France & de Nauarre luy voulut tesmoigner des premiers le contentement qu'il receuoit en l'accroissement de sa grandeur & prosperité, & le desir qu'il auoit de renouueller & confirmer auecque luy l'alliance & bonne amitié que les deux Courõnes auoient de longue main en semble. Pour ce faire il choisit le Marquis de Rosny, l'vn de ses plus cõfidents seruiteurs, lequel ayant commandement du Roy de partir, se rendit à Calais le XIII. iour de Iuin, où les Vice-Admiraux d'Angleterre, & des Prouinces vnies des Pays-bas auertis de sa venuë, se trouuerẽt pour le saluer & luy offrir des vaisseaux pour son passage. Mais celuy d'Angleterre monstrant le commandement que le Roy son maistre luy auoit enuoyé pour le passer auecque toute sa suite dedans les siens, il accepta seulement vne grande roberge dedans laquelle il se mist auec deux de ses principaux Gentils-hommes. Le reste entra dans ceux de France que M. de Vic Gouuerneur de Calais & Vice-Admiral du Roy auoit fait equiper & preparer. Et faisans tous ensemble voile à sept heures du matin, ils arriuerent à Dowres sur les deux heures apres midy, non sans vn grand bruit meu par vn coup de canon, qui toutefois n'apporta point de mal. D

Ambassades de diuers Princes & Roys au nouueau Roy d'Angleterre.

Le Marquis de Rosny enuoyé par le Roy de France Ambassadeur en Angleterre.

Ayans pris terre, le Marquis de Rosny s'alla rafraischir & repoſer au logis du Comte de Beaumont, où le Gouuerneur & le Maire de Dowre le visiterẽt, & puis vn Gentil-homme de la Maison du Roy d'Angleterre, qui luy tesmoigna le contentement qu'il receuoit de sa venuë, & l'excusa de ce que contre la coustume de plusieurs Princes il ne defrayoit personne, priant l'Ambassadeur de ne rapporter point cela à refroidissement ny à mauquement d'affection, mais à la consequence, pour la multitude des autres Ambassadeurs, qui venoient en mesme temps de tous costez. Le lendemain il partit de Dowre auec la suite, qui estoit de trois cens quarante cheuaux, & de douze chariots de bagage: & fut conduit par le Maire de Dowre & ses Archers, auec vn bon nombre de Gentils-hommes Anglois, iusques à Cãterbury. Le Milord Sidney le receut là selon l'ordre & l'intention qu'il en auoit, & luy bailla des

A barques du Roy qui le porterent par la Tamise au port de Londres, où il porta plus de quatre-vingts carosses qui l'attendoit pour le mener & rendre auec sa troupe aux logis marquez & preparez pour sa reception.

Le lendemain de son arriuée le Milord Cecile Secretaire d'Estat reputé de grande experience & capacité en toutes choses le fut visiter, & luy dist, que le plaisir de la chasse auoit esloigné le Roy de dix ou douze lieues de Londres, mais qu'en partant il auoit promis de reuenir le mesme iour pour la grande enuie qui le possedoit de le voir & d'entendre des nouuelles du Roy de France son frere. Il ne reuint toutefois que le Samedy apres disner, & s'arrestant en son chasteau de Grenwich, enuoya de là par son grand Veneur le premier Cerf qu'il auoit pris en Angleterre depuis son auenemẽt à la Couronne, au Marquis, & luy fist dire qu'il l'attendroit le lendemain pour l'ouyr sur le suiet de sa legation. Le premier Gentil-homme de la Chambre du Roy l'y mena par la Tamise. Le Comte de Northumbelland accompagné des principaux Seigneurs de la Cour, le receut au sortir des barques, & le logea dans vne chambre du
B chasteau pour reposer, en attendant que le Roy seroit auerty de son arriuée. Et le grand Chambellan le vint prendre apres pour le conduire vers sa Maiesté, qui luy donna la premiere audience assis dessous vn dais, & sur vne chaire esleuée de quelques degrez, ayant les principaux Officiers de son Estat autour de sa personne, le Chancelier, le grand Thresorier & l'Admiral.

Le Roy luy enuoye le premier Cerf de sa chasse.

Les discours de ceste audience ne furent que des declarations & protestations de la grande affection des deux Roys l'vn enuers l'autre. Le Mercredy suiuant le Marquis en eut vne seconde à Londres, où il proposa la confirmation des traitez d'alliance entre les deux Couronnes. Et si bien il n'y fut rien respondu pour l'heure, toutefois le Roy d'Angleterre luy enuoya son intention par Cecile au bout de trois iours, à sçauoir, *Qu'il estoit resolu de se conioindre d'vne estroite amitie & alliance auec le Roy tres-Chrestien, & que des lors il estoit prest de confirmer, non seulement tous les Traitez precedens, mais d'en faire de nouueaux, tant & tels que la France les sçauroit desirer.* Intention de laquelle il recognut vne infinité de preuues en dix-sept ou dix-huit iours qu'il seiourna dans Londres. Le Roy luy fit voir toutes les magnifiques richesses & les plus rares
C merueilles du Cabinet d'Angleterre, & le fist seoir & manger plusieurs fois à sa table auec le Comte de Beaumont. Tous les principaux de la Cour luy firent des festins. Le Conseil se tint quatre fois en son logis, où estoient le grand Admiral d'Angleterre; le Milord Cecile, & les Deputez des Estats. Et à la fin apres auoir encore eu deux autres audiences, il fut renuoyé auec de pareilles caresses & honneurs qu'on luy auoit fait à sa venuë, & receu pour present du Roy vne chaisne de pierreries.

Confirmation des traittez d'alliance entre les deux Couronnes.

Present du Roy d'Angleterre au Marquis de Rhosny.

Les Archidues auoient de leur part enuoyé le Comte d'Aremberg leur Ambassadeur vers ce nouueau Prince. Tandis que celuy de Frãce fut en Anglererre il ne poursuiuit point d'auoir audience. Son indisposition pretenduë l'en excusa. Mais à la fin elle ne peut empescher qu'il ne fut accusé d'auoir cependant fait plusieurs complices d'vne grande conspiration pour saisir le Roy Iacques, le mettre à mort, faire fin, extirper sa lignée & mettre en sa place la Marquise d'Arbelle, laquelle assistée du Roy d'Espagne deuoit estre mariée au Duc de Sauoye, & introduire la liberté de la Religion Catholique. Les principaux autheurs & chefs de ceste conspiration estoient le Milord Cobham Gouuerneur des cinq ports de mer, le Milord Grey son frere, Grif-
D fin Marckham, Walter Raley, Clerky, Watton, Arthus Gorth, Arthus Sauors, George Brooke, deux Prestres, & quelques autres: lesquels tous ensemble deuoient tirer six cens mille escus d'Espagne: & Cobham, aller querir l'armée destinée pour l'inuasion du Royaume, & à laquelle on auoit promis l'entrée par vn quanton fort propre, qui estoit celuy de Galles. Ils furent descouuerts par Raley, pris & mis prisonniers, & gardes données au Comte d'Aremberg, qui ne s'en peut si bien lauer, qu'il n'en remportast en fin vne tache de mauuaise foy. Mais la contagion qui se promenoit à Londres de maison en autre auec vne extreme desolation, fist differer leur iugement iusques à la fin de l'année, pour penser aux Couronnements du Roy, & de la Royne.

Conioration contre le Roy d'Angleterre descouuerte.

Les ceremonies s'en firent à Westmynster le 24. iour de Iuillet, quoy qu'auecque moins de põpe & d'assemblée que ceste solemnelle action ne meritoit, à cause de la fureur de la peste, & furent l'vn & l'autre oingts par l'Archeuesque de Canterbury; qui fist le seruice en Anglois suiuãt l'institution du pays: sçauoir est le Roy, sur le chef

III.

Couronnement du Roy & de la Royne.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

sur le Front, sur l'estomac, entre les deux espaules, aux bras, aux mains, aux pieds: la Roine sur le chef & sur le col seulement. Heury Prince de Galles leur fils aisné fut pareillement là recognu presomptif heritier & successeur de la Couronne d'Angleterre. Et soudain apres l'execution de la solemnité, le Roy enuoya l'Ordre de la Iarretiere à Frideric Duc de Wirtemberg, par le Milord Robert Spenser, & le Comte Rutland pour donner son nom à vn des enfans du Roy de Dannemarc son beau-frere. A

Heury Prince de Galles declaré heritier d'Angleterre.

Ordre de la Iarretiere enuoyé au Duc de Virtemberg.

Il auoit fait cognoistre au Comte d'Aremberg, auant la descouuerte de la conspiration qui se faisoit par ses menées, que cõme il demeuroit d'accord auec le Roy d'Espagne de la seureté & liberté du commerce entre leurs suiets, aussi se resoluoit-il de n'abandonner la protection & deffense des Prouinces vnies. Suiuant ceste resolution il secourut le Comte Maurice de six mille Escossois. Ce qui fut d'autant plus desagreable au Roy d'Espagne, qu'il se promettoit toute autre chose de l'amitié de ce Roy. Et Taxis son Ambassadeur passa vers le mesme temps en Angleterre, plus pour s'en plaindre que pour autre suiet, encore qu'il publiast que c'estoit pour l'induire à la paix auec son Maistre. Le Roy, qui estoit en vne de ses maisons hors de Londres pour euiter la peste l'y fist venir, & luy donna audience, en laquelle il n'apporta & ne receut rien que des parolles ordinaires d'affection & d'amitié. Mais il en eut vne autre plus particuliere en presence des principaux du Conseil, apres laquelle il pria le Roy qu'il luy permist d'entrer en conference auec tels qu'il luy plairoit de son Conseil, pour auiser aux moyens de quelque Traité qui peust estre autant honorable & profitable à l'Angleterre, comme à l'Espagne. A cét effect le Roy nomma le grand Admiral, Cecile, & quelques autres, qui s'assemblerent en la ville de Hampton. Mais Taxis pressant trop fort pour empescher le secours qui passoit d'Escosse & d'Angleterre és Pays-bas, & le Roy luy ayant faict dire que succedant à la Couronne d'Angleterre comme à vn Royaume nouueau, il s'estoit aussi trouué engagé de succeder à ses interests, qui estoient tels & si grands auec les Prouinces vnies, qu'il ne pouuoit les laisser perdre sans honte & dommage: enfin la conference se rompit sans conclusion, & falut que Taxis s'en retournast comme il estoit venu. B

Taxis Ambassadeur du Roy d'Espagne en Angleterre.

Si tost qu'il fut party de Londres, & la fureur de la peste appaisée le Roy voulut que l'on procedast au iugement des conspirateurs descouuerts au cõmencement de Iuillet, & demeurez iusques alors en seure garde dedans le chastean de Winchestre. La commission en fut donnée à quinze Seigneurs du Conseil, par la diligence & prudence de squels la conspiration fut verifiée. Le procés veu, ils en representerent l'estat au Roy, qui prist de là subiect de faire en la premiere année de son regne vne grande preuue de deux vertus singulieres, & necessaires aux Roys, sçauoir est de la Iustice & de la Clemence. Sa iustice parut en l'execution de George Brooke & de quelques vns de ses complices, entre lesquels estoient deux Prestres: & sa Clemence flamboya sur le poinct qu'on deuoit executer les plus coulpables. Le Milord Grey, & Griffin Marcxham auoient esté condamnez à la peine digne de leurs crimes, & le iugement prononcé par le grand Chancelier suiuant les cõclusions du Procureur general, portoit que leurs corps seroient mis en quatre quartiers, leurs cœurs arrachez, leurs entrailles & parties honteuses iettées au feu, & leurs testes esleuées sur la Tour de Londres. Le Roy iugeant plus Royal de conseruer que de perdre vn citoyen, en disposa autrement. Il enuoya vn escrit de sa main au Maire de la Prouince de Hamp pour faire suspendre & arrester l'execution. Ce qui se pratiqua toutefois de sorte, que les condamnez furent meuez sur l'eschaffaut les vns apres les autres, confesserent leur trahison auec vne repentance extreme, & demandans pardon au Roy, à la Royne, & au Prince de Galles, dirent adieu au monde, & mirent la teste sur le bloc comme pour attendre le coup du bourreau. Mais en mesme temps on les tira par dessous l'eschaffaut pour les rendre à la prison, & leur fit-on entendre que le Roy leur donnoit la vie, non pas la liberté. C D

Commissaires deputez pour trauailler au procez des Conspirateurs.

Clemence du Roy enuers les principaux d'entr'eux.

Cependant Taxis estant arriué dans l'Espagne, le Roy Philippe troisiesme du nom depescha le Connestable de Castille pour aller en Flandre vers l'Archiduc, & de là passer en Angleterre, pour mettre la derniere main à l'œuure de la paix. Le Roy de France aduerty de son acheminement par Bordeaux manda au Mareschal d'Ornano de le bien receuoir. Il vint apres iusqu'à Paris, vid le Roy au Louure, fist la reuerence à la Royne, & fut conduit le lendemain à Sainct Germain en Laye, pour saluer Monsieur le Dauphin. Quoy faict il alla plus outre descendre au Palais des Archiducs,

Le Connestable de Castille deputé pour conclure la paix en Angleterre.

A chiduc,& delà s'achemina en Flandres. Mais auant qu'il paruint en Angleterre, le Marquis de Lullins y arriua Ambassadeur pour le Duc de Sauoye vers le Roy Iacques, & le Roy Iacques aduerty de la mort de Madame la Duchesse de Bar sœur du Roy de France, enuoya des premiers le consoler en sa douleur. IACQVES I ANS DE IESVS-CHRIST.

Il luy restoit deux choses pour commencer les affaires de son Royaume: son entrée dans la ville de Londres, & l'assemblée des Estats generaux. Pour le regard de son entrée, il ne la voulut faire, qu'il n'eust au prealable mis ordre & police en la Religion, & chassé par Edict les Iesuites & autres Religieux demeurez dans le Royaume, souz quelque esperance qu'il seroit plus doux enuers eux que la Royne sa deuanciere, & souz l'asseurance du pardon general publié à son aduenement. Il y en auoit de deux sortes, les vns prisonniers, & les autres libres. Pour ceux-cy il leur commanda de sortir des terres de son obeyssance, dans le dix-neufiesme de Mars ensuiuant à peine de la vie: & pour ceux-là, il ordonna qu'ils seroient embarquez en l'vn des ports de l'Isle le plus commode, & renuoyez hors le Royaume le plustost B que faire se pourroit, auec deffence aux vns & aux autres de n'y reuenir sans permission & congé, sur peine d'encourir la punition portée par l'Edict. Ce qu'il declara faire par necessité, & pour ne retomber aux perils que sa personne & son Estat auoient échapé l'année precedente par la conspiration des gens de cette condition.

Ambassadeur du Duc de Sauoye en Angleterre.

Mort de la Duchesse de Bar.

Apres l'execution de cét Edict, & le vingt cinquiesme du mesme mois de Mars il fit son entrée dans la capitalle ville. Tous les endroits où il deuoit passer estoient embellis d'arcs triomphaux, à chacun desquels on le salua d'vne harangue, & ce qui porta plus de magnificence, fust la richesse des ornemens Royaux, & la somptuosité des habillemens des Seigneurs & des Dames. Il crea de là le grand Thresorier Cõte de Dorset, & le Milord Haward Comte de Northampton. Et apres qu'il eut dõné deux ou trois iours aux allegresses & resiouyssances publiques, il ouurit les Estats generaux du Royaume, lesquels il auoit conuoquez. On fit en iceux plusieurs grandes deliberations pour les affaires de l'Estat, & encore pour les differens particuliers, & y fut resolu qu'il n'y auroit qu'vne seule forme de Religion, & que ceux qui ne s'y voudroient conformer vuideroient le Royaume. Il y proposa pareillement de sa C part, le changement du nom de Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, en celuy de Roy de la grande Bretagne. Et quoy que l'assemblée du Parlement ne peust estre induite à receuoir sa proposition: si ne laissa-t'il incontinent apres de prendre ce tiltre en ses monnoyes.

Bannissement des Ecclesiastiques hors d'Angl.

Entrée du Roy à Londres.

Il auoit enuoyé son Ordre au Duc de Wirtemberg. Il l'enuoya aussi au grand Duc de Florence & le Conneſtable de Castille, à qui le Roy d'Espagne auoit baillé commission pour traiter la paix, transporta vers le mesme temps son pouuoir au President Richardot, à Taxis, & à deux autres, lesquels passans la mer entrerent en conference auec le Comte de Dorset grand Threſorier, le Comte de Nottingham grand Admiral, la Comte d'Ouonne Vice-Roy d'Irlande, le Comte de Northampton & Cecile premier Secretaire, deputez du Roy d'Angleterre. Et apres la resolution de quelques difficultez touchant les conditions auancées tant d'vne part que d'autre, ils conclurent finalement le traicté, dont les articles furent escripts & signez par les deputez. & neantmoins la confirmation d'iceux remise a la venuë du Conneſtable de Castille Les principaux estoient.

Paix entre les Rois d'Angl. & d'espag.

D I. Qu'il y auroit entre l'Angleterre & l'Espagne bonne amitié, trafic, commerce & nauigation libre pour tous leurs suiets respectiuement en toutes leurs terres & mers de leurs obeyssance, sans en rien excepter.

II. Que les marchands Espagnols pourroient aborder aux ports & haures d'Angleterre iusques au nombre de six vaisseaux seulement, & ce pour le temps de peu iours.

III. Que les Anglois ne seroint point recherchez en Espagne pour le fait de leur conscience, & si quelque scandale s'y commettoit, le Roy d'Angleterre promettoit en parole de Prince, qu'il en feroit iustice.

IV. Et, Que pour le regard des Estats de Hollande & Helande, les choses demeureroient en l'estat qu'elles estoient à present, soit pour les villes cautionnaires, ou autres articles du Traité de la feuë Roine d'Angleterre auec eux, sans reuocation des gens de guerre, ou prohibition d'y aller: & demeureroit le trafic, comme, cõmerce, & nauigation libre entre l'Angleterre & lesdits Estats, suiuant les anciens Traitez.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. IV. 1605.

Le Connestable de Castille passa par apres en Angleterre pour confirmer ces arti- A
cles. Mais le Royaume ne iouyt pas longuemẽt du repos qu'il en esperoit par le de-
dans aussi bien que par le dehors, sans estre troublé de l'esclair d'vne espouuenta-
ble tempeste. Car le Roy d'Angleterre ayant derechef conuoqué les Estats au vingt-
cinquiesme iour d'Octobre mil six cens cinq, il descouurit vne autre conspiration
estrange à l'encontre de sa personne & de tous les principaux de son Royaume, par
la confession d'vn Gentil-homme nommé Guy Faukes: lequel surpris de nuict à la
porte de la salle du Palais, où se deuoit le lendemain faire l'ouuerture du Parlement
auoüa que l'assemblée tenant il auoit entrepris de mettre le feu dedans vn grand
buscher de fagots & plusieurs barils pleins de poudre à canon, lesquels furent trou-
uez enfouys dessous afin de l'enueloper toute en vne ineuitable ruine: & nomma
pour complices de son dessein Thomas Vinter, Robert Catesby, Thomas Percy,
Iean & Christophle Vrighr, & quelques autres, lesquels aduertis de sa prise, sortirent
secretement de Londres & s'enfuirent iusqu'en la Comté de Warwic, où fortifiez
de Graund, d'Euerard Digby, & de plusieurs autres de leur faction, ils resolurent d'e- B
xecuter à force d'armes, ce qu'ils n'auoient peu par leurs menées occultes, & pour
couurir & pallier leur reuolte, choisirent le specieux pretexte de la Religiõ. Mais les
Officiers & Gouuerneurs Royaux les poursuiuirent si viuement en toutes leurs tra-
ces, qu'en fin le Comte de Worcestre les acula dans Hobbeac, maison forte d'vn
Gentilhomme Anglois, où leur poudre mesme laquelle ils seichoient aupres du feu
pour se defendre, s'allumant d'vne petite bluette en emporta trois ou quatre, & cau-
sa tel estonnement à tous les autres qu'ils se laisserent prendre en vie, conduire pri-
sonniers à Londres, & serrer dedans la Tour, excepté Catesby qui mourut d'vne ar-
quebusade, & Percy, qu'vne blessure d'espée, laquelle il ne voulut iamais souffrir
qu'on luy pensast, fit traîner iusques au troisiesme iour,

Conspiration des poudres descouuerte.

Autheurs de la conspiration.

S'enfuient de Londres.

sont poursuiuis.

& partie tuez, partie pris prisonnier.

Cependant l'ouuerture des Estats ne laissa de se faire, & le Roy Iacques ayant re-
cognu deuant toute l'assemblée que comme il leur auoit l'année precedente rendu
graces au mesme lieu pour l'incroyable allegresse & bien-veillance qu'ils auoient
apportée à sa declaration & reception: aussi maintenant deuoit-il auec beaucoup
plus de subiect les rendre à vne bien plus grande personne, sçauoir est à la Proni- C
dence diuine, pour le benefice d'vne tant admirable protection enuers luy, les siens
& son Royaume: il congedia le Parlement, renuoya les Gouuerneurs en leurs Pro-
uinces, afin de retenir par leur auihorité ceux qui pourroient courir au remuëment,
& differa la tenuë des Estats au commencement de l'année suiuante, pour donner
ordre au chastiment & punition des coulpables.

Ouuerture des Estats d'Angl.

Ceux qu'on soupçonnoit particlpans de l'entreprise furent incontinent saisis &
mis en prison: Le Comte de Northumbelland, le Baron de Maintaigu, les Seigneurs
de Morgant, de Threse, de Storton, & autres. Et sur la fin du mois de Iannier mil six
cens six, huit des principaux conspirateurs Euerard Digby, Graund, Ambroise
Rucuod, Robert & Thomas Vinter freres, Robert Cay, Robert Battes seruiteur de
Catesby, & Guy Faukes, amenez deuant leurs iuges, ouyrent prononcer l'Arrest
de mort cõtr'eux, l'execution duquel se fist les trentiesme & dernier iour du mois, en
sorte qu'estans pendus l'vn apres l'autre, le bourreau couppa la corde deuant qu'ils
eussent rendu l'esprit, les estendit sur vn eschaffaut, leur couppa les parties honteuses
lesquelles il ietta dans le feu, leur ouurit les estomachs dont il tira les cœurs, & leur en D
battit les iouës, brusla leurs entrailles, leurs trencha les testes qui furent fichées sur le
pont de la Tamise, & diuisa leurs corps en quatre quartiers, lesquels on attacha par
diuerses Prouinces & contrées du Royaume, afin de seruir d'exemple & d'espouuan-
tement aux autres traistres.

1606.

Conspirateurs executez.

Le vingtneufiesme de May suiuant Henry Garnet Iesuite accusé d'auoir ouy quel-
ques-vns des conspirateurs en confession, fut pareillement executé comme eux, &
prest à mourir dist au peuple, selon qu'escrit Ianson Ius Allemand, Que de vray Ca-
tesby luy auoit bien dit qu'il auoit tenu vn conseil secret auec d'autres, pour aduiser
aux moyens de restablir la Religion Catholique en Angleterre, mais que iamais il ne
luy auoit declaré qu'elle estoit leur entreprise. Qu'il abhorroit & detestoit la conspi-
ration laquelle ils auoient faite, & mouroit auec vn regret extréme qu'elle fust entrée
dedans l'ame des personnes Catholiques. Toutesfois qu'il prioit Dieu que ce fust
son plaisir de terminer toute la haine que les Anglois portoient aux Ecclesiastiques

Execution du pere Garnet Iesuite.

auecques ſa vie. Mais le Roy d'Angleterre a luy meſme eſcrit depuis, qu'il fut publi- IACQVES I.
A quement & ſuffiſamment conuaincu de la trahiſon, auant qu'on l'executaſt. Ce qui ANS DE
fut ſuiuy d'vn ſecond banniſſement de pluſieurs Eccleſiaſtiques hors du Royaume, IESVS-
& de la mort d'Oldcorne autre Ieſuite accuſé d'auoir dit & ſouſtenu, depuis la pu- CHRIST.
nition des coniurateurs, qu'il ne falloit pas tenir leur entrepriſe moins bõne & loüa-
ble, que ſi elle euſt honteuſement ſuccedé, d'autant que l'on en auoit iadis aſſez *En la preface de ſon Apologie.*
veu des ſainctes & des vertueuſes, leſquelles auoient eu de fort ſiniſtres & mauuais
euenemens.

Mais afin de preuenir tels malheurs à l'aduenir, il fut en l'aſſemblée des Eſtats preſ-
cript vne forme de ſerment à tous les Catholiques demeurans en Angleterre, tant Serment que iurent les Catholiques d'Angleterre.
Preſtres que Laics, par laquelle on les obligea de iurer & declarer en leurs conſcien-
ces, deuant Dieu & le monde, Que le Roy Iacques leur ſouuerain Seigneur, eſtoit
legitime Roy d'Angleterre, & de toutes les autres terres & Seigneuries, & que le Pa-
pe ny de ſon eſtoc, ny par aucun titre de l'Egliſe, ou du Siege Romain, ou par aucune
autre voix que ce fuſt, n'auoit authorité ny puiſſance quelconque de le depoſer, ou
B diſpoſer d'aucuns de ſes Eſtats & Royaumes, ny de donner pouuoir à aucun Prince
eſtranger d'enuahir & troubler ſes pays, ou de deliurer aucuns de ſes ſuiets de l'o-
beiſſance & fidelité qu'ils luy deuoient, ny de leur bailler permiſſion de prendre les
armes, et mouuoir ſeditions & reuoltes, ou faire aucun acte de force & de violence
quel qu'il fuſt contre ſa royalle perſonne, ſon Eſtat ou Gouuernement, ou contre
aucuns de ſes ſuiets dans l'eſtenduë de ſes terres.

Georges BlacKweli Archipreſtre en Angleterre, les Preſtres & Gentils-hommes, Bref du Pape Paul V. aux Catoliques Angleterre.
& generalement tous les Catholiques Anglois preſterent ce ſerment. Dequoy le Pa-
pe Paul cinquieſme aduerty leur enuoya certain Bref datté du vingt-vnieſme iour
d'Octobre, lequel toutesfois, à ce qu'eſcrit le Roy d'Angleterre en ſon Apologie,
fut tronué ſi cru par eux tous, qu'ils creurent fermement de premier abord, que ce
n'eſtoit qu'vn libelle diffamatoire attribué fauſſement au Pape, & cõtrouué par ceux
qui ne luy vouloient point de bien. Mais l'année d'apres, il leur en addreſſa dere-
chef vn autre datté du vingtieſme iour d'Aouſt, lequel donna de l'exercice à beau-
coup de plumes, & fut le ſuiet d'vne infinité d'eſcripts, diuerſement dreſſez pour
C & contre le ſuſdit ſerment.

Cependant & ſur la fin de Iuillet mille ſix cens ſix Chriſtierne quatrieſme du nom Le Roy de Dannemarc en Angleterre
Roy de Dannemarc fiſt vn voyage en Angleterre pour voir le Roy, la Royne ſa
ſœur, & ſes nepueux. Aduertis qu'il deuoit arriuer, ils vinrent au deuant de luy iuſ-
ques à Grauesinde, & delà l'emmenerent ioyeuſement iuſqu'à Londres, ou il paſſa
prés d'vn mois auec eux en toutes ſortes d'allegreſſes & de feſtes honorables. Quel- 1607.
que temps apres ſon depart, & vers le commencement de l'an mil ſix cens ſept, l'An-
gleterre ſe veid attaquée d'vne eſpouuentable inondation de la mer, qui s'enfla &
deborda ſi eſtrangement à la fin du mois de Ianuier, que rompant en diuers endroits
les dunes & les leuées, elle fiſt de tres-grandes ruines & dommages par le plat pays.
De premiere furie elle entra dans la Comté de Sommerſet par l'emboucheure du
fleuue de Seuerne, où en moins de deux heures elle courut & couurit prés de dix
lieuës de terre, La cinq bourgades furent enſeuelies ſous ſes ondes auec vn grand
nombre de beſtail. La ville de Briſtow, fort grãde & renommée pour le trafic ſe reſ-
D ſentit de ceſt excez. La Prouince de Nortfoic y perdit trois autres villes, celle de Mõ-
mouth au païs de Galles vingt-cinq paroiſſes: & celles de Gloceſtre & d'Hereford
ne peurent meſmes eſtre ſi diligemment ſecouruës que la violence de l'eau ne leur
apportaſt vne grande deſolation.

V.

Mais ce desbord ne peut pas noyer la grande affection que le Roy d'Angleterre Propoſitions de paix entre le Roy d'Eſpagne & les Eſtats des Prouinces vnies
auoit de voir les Eſtats des Prouinces vnies, deſquelles il eſtoit le Protecteur, iouyſ-
ſans des fruicts & commoditez de la meſme paix, qu'il auoit n'aguere faite entre ſes
ſuiets & les Eſpagnols. Aduerty que le Roy tres-Chreſtien n'auoit enuoyé M. le Pre-
ſident Ianin & les ſieurs de Buſſenual & de Roiſſy vers leſdits Eſtats, afin d'en traiter,
il y enuoya pareillement le ſieur Richard Spenſer Baron, & Rudolphe Weinuod ſes
Ambaſſadeurs: leſquels eſtans arriuez à la Haye en Hollande ſur le commencement
du mois de Iuillet, negocierent ſi bien & ſi diligemment depuis, qu'apres pluſieurs
longues diſputes & conferences tant d'vne part que d'autres, il y eut en fin vne tre-
ue accordée.

IACQVES I.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1608.

La resolution toutesfois ne s'en confirma pas si-tost. En attendant le Comte de Tyron, Chef des Catholiques rebelles en Irlande, le Baron d'Ongannon son fils, & le Comte de Tirconnelle, voyans que le Roy d'Angleterre fortifioit quelques ports de l'Isle, & qu'on disoit par tout qu'il vouloit entierement la repurger de toutes marieres de sedition & de reuolte, ils en conceurẽt vne telle espouuente & frayeur qu'ils trauerserent subitement en France, & delà se retirerent en la Cour des Archiducs, où ils furent honorablement receus, & firent publier qu'ils n'estoient fugitifs que pour la Religion. A quoy le Roy d'Angleterre respondit luy-mesme depuis par vn escrit, dans lequel il declara, Que c'estoient des ingrats & meconnoissans: Que la Royne d'Angleterre & luy les auoient esleuez aux dignitez qu'ils tenoient, &, Que c'estoit pour des causes particulieres & dependãtes de l'Estat, qu'ils s'en estoient fuis. Cependant ils passerent de Bruxelles à Rome: & fut vn tel ordre mis par toute l'Irlãde, que quelques Seigneurs de leur faction s'estans esleuez, & saisis d'aucuns chasteaux & places fortes, les Anglois les poursuiuirent viuement, & les presserent de façon que destitués de tout le secours qu'ils attendoient de dehors; force leur fut à la fin de se remettre au premier chemin de leur deuoir.

Fuite des Comtes de Tiron & de Treconnelle hors d'Irlande.

Ordre mis en l'Irlande par le Roy

A

B

Gantier Raleg ayant descouuert la Virginie dés le regne de la Royne Elizabeth y auoit mené quelques Colonies d'Anglois pour la peupler. Il y en retourna vers ce mesme temps vne autre, sous la conduite de Wincfeld, qui s'abitua dedans la partie Meridionale. Et les propositions de la Trefue ayans continué iusques à l'an suiuant entre les deputez des Archiducs de Flandres, & des Estats des Prouinces vnies, la resolution s'en conclud finalement pour douze années. Ce qui acheua de mettre toute l'Europe en Paix, & la Paix en honneur par toute la Chrestienté. Mais la France, à qui la meilleure part de cette Paix estoit aussi-bien & iustement deuë comme à l'Angleterre, pensa bien incontinent apres voir la sienne troublée par la mort de Henry quatriesme son bien-aimé Prince & Seigneur. Il auoit fait couronner la Royne le leudy treiziesme iour de May mil six cens dix en l'Eglise Royale de Saint Denys: Le lendemain que l'on estoit le plus empesché de penser aux honneurs que la ville de Paris luy vouloit rendre à son entrée, il fut malheureusement & proditoirement tné dedans la ville mesme de Paris. Ce qui mist generalement tout le Royaume en vne grande desolation & crainte. Mais la prudence de la Royne empescha que le funeste conp n'enst point de suite: & estant declarée Regente du Royaume, & de la personne de LOVYS XIII. du nom fils aisné du defunt & d'elle, en recognut bien-tost vn grand adoucissement dans les miseres que chacun aprehendoit.

Colonies d'Anglois en la Virginie.

1609.

1610.

Mort de Henry IV. Roy de France & de Nauarre. auquel succede Louys son fils XIII. du nom sous la Regence de la Royne sa mere

C

Le Roy d'Angleterre, entre tous les Princes amis de la France, en eut des premiers la nouuelle, estant à la chasse. Et son ressentiment fut tel qu'il en commanda sur le champ vn dueil general par tout ses Royaumes, fist vne depesche à son Conseil estant à Londres pour cest effect, renouuella les Edits contre les Catholiques, & craignant que la ceremonie de la declaration de Henry son premier fils, Prince de Galles ne fust aussi troublée par quelque sinistre accident, leur commanda de s'esloigner de dix lieuës de l'assemblée, & aux Prestres de sortir du Royaume. Il enuoya par apres le Milord Wouton son Ambassadeur en France, pour se condouloir de ceste mort auec le nouueau Roy, pour luy desirer accroissement de grandeur & de prosperitez, & pour luy presenter l'Ordre de la Iarretiere, dont la ceremonie se fist le iour de Sainte Croix à Vespres dedans l'Eglise des Fueillans.

Dueil general en Angleterre pour la mort du Roy. Henry premier fils du Roy d'Angleterre declaré Prince de Galles.

Ordre de la Iarretiere enuoyé au Roy de France.

D

VI.

Mais si l'affliction fut grande entre les François à cause de la perte d'vn si puissant & si redoutable Prince, le Roy d'Angleterre, la Royne & tous leurs suiets n'en cõceurẽt pas vne moindre quelque tẽps apres pour le trespas de Henry Prince de Galles leur fils. Vn Astrologue auoit predit qu'il ne passeroit pas le mois d'Octobre de l'ã 1612. sans tomber malade, & que s'il en rechappoit, il acquereroit quelque iour vne grande reputation. La maladie l'attaqua sur la fin du mois predit, mais le combarit si violemment qu'en fin elle l'emporta le 6. de Nouẽbre ensuiuant. Le conuoy de ses funerailles se fist le 7. de Decẽbre auec ceste grande pompe. Cent personnes de basse condition vestuës de noir marcherent en reste, vingt-quatre Chantres habillez d'ornemens Ecclesiastiques allerent apres. Six bannieres suiuie de six cheuaux de parade derriere eux. Au plus pres du corps furent portées les armes du Prince. Sa figure faite de cire aussi portée dessus le cercueil, en vn carrosse tiré par six cheuaux bardez

Mort de Henry prince de Galles.

de veloux noir : & six Seigneurs, trois de chasque costé tenants vn poisle pour cou-
A urir le carosse, derriere lequel Charles Duc d'Yorc frere du defunt chemina seul, & apres luy quelques Comtes & Seigneurs du pays, & les Gentilshommes de la Maison du Prince.

Frederic V. du nom Comte Palatin du Rhin, Electeur de l'Empire estoit passé quelque temps deuant en Angleterre pour espouser Madame Elizabeth, Princesse d'Angleterre, sœur vnique de ce ieune Prince. L'on luy fit de grandes caresses à son arriuée & le Roy d'Angleterre ayant conuoqué le Chapitre des Cheualiers de l'Ordre de la Iarretiere, il fut arresté qu'il y seroit receu Cheualier auec le Prince Maurice de Nassau. Mais la douleur & l'affliction qu'auoit apportée la mort du frere de la Princesse, en fist differer la ceremonie iusques à l'année suiuante, aussi bien que l'accomplissement du mariage. 1612.

Frederic Comte Palatin en Angleterre pour espouser Elizabeth fille du Roy.

Est receu Cheualier de la Iarretiere

Cependant à cause que le Prince Maurice estoit en Hollande, sur l'aduis qu'il eut de son Election, il enuoya pouuoir au Comte Guillaume de Nassau pour comparoistre en son nom à la ceremonie. Au iour de laquelle (assigné à Windesore le quatriéme de Feurier) le Roy desirant qu'il receust l'Ordre, il depuia Garter son premier Heraut d'armes auec vne commission au Cheualier Vinuod son Ambassadeur en
B Hollande pour le luy presenter, & des lettres de sa part, dont voicy la copie mise en François.

Ordre de la Iarretiere enuoyé au Prince Maurice en Hollande.

Mon Cousin, l'estime de vos vertus, & les preuues remarquables de vostre vaillance, que vous auez monstrée en la deffence tant des Prouinces vnies de si long-temps & d'vne si ferme alliance alliées à nos Royaumes, que de la Religion qui nous est commune auec les dites Prouinces, ont il y a long-temps excité en nous vn desir de pouuoir trouuer vne bonne occasion pour tesmoigner l'honneur que nous vous desirons & portons. Ayans donc fait celebrer le Chapitre des Cheualiers & Confreres de nostre Ordre de la Iarretiere, & en iceluy fait election de nostre Cousin & gendre à venir l'Electeur Comte Palatin, pour estre des Cheualiers & Confreres de nostredit Ordre: nous auons trouué bon auec le consentement de tout le Chapitre, de vous adioindre à luy. Laquelle election estant faite selon nostre desir nous vous auons enuoyé selon l'vsage de nos ancestres les marques de l'Ordre, & auons commandé au Cheualier Vinuod nostre Ambassadeur vers Messeigneurs les Estats, de les vous presenter, & vous en reuestir: & au Sieur Garter premier Herault d'armes, de faire ce qui y appartient. Il vous plaira d'accepter l'offre en signe de nostre affection, que nous ne manquerons pas de continuer par toutes autres marques de bien-veil-
C *lance, selon que les choses & occasions le porteront: & ce de la mesme affection, que demeurons vostre tres-affectionné Cousin, IACQVES. De nostre Cour de Westmynster le 24. Decembre 1612.*

Lettres que le Roy d'Angleterre luy escriuit.

Le temps donc de la ceremonie approchant, le Roy d'Angleterre reuenu de Royston à Londres partit de Westmynster, & se rendit à Windesore le Samedy lendemain de la Chandelenr mil six cens treize. Le Dimanche iour assigné pour la feste, le Chœur de la Chapelle de Windesore fut paré selon la coustume gardée en telle action, les Armoiries & banderolles estans au dessus de la Chaire de chaque Cheualier. Et les Officiers de l'Ordre posent sur des Sieges qui estoient deuant l'Autel les Escussons des Cheualiers decedez depuis la derniere feste, sçauoir est celuy du comte de Sarisbury premierement, puis l'Escusson, la Banniere, l'armet & le Sceptre d'or de feu Henry Prince de Galles, fils du Roy. Quoy fait le Doyen & les Chanoines ayans en aduis que le Roy & les Cheualiers partoient de la Salle du chasteau pour
D venir à la Chapelle, ils allerent les receuoir à la porte, où ils se mirent comme en procession deuant les cheualiers qui marchoient deuant le Roy deux à deux, ayans tous de grands manteaux de veloux violet, & leur grand Ordre de pierreries lié à la jambe gauche. Apres que le Roy fut entré, il s'asseist dans sa chaire, posée à main droite du Chœur, auec vn daiz au dessus. Assez prés de luy se mist le Prince Charles son fils, aussi dedans sa chaire. A l'autre costé du Cœur estoient la chaire du Roy de Dannemarc, & au dessus ses armoiries, puis celle du Comte Palatin, du Prince Maurice, de l'Amiral d'Angleterre, & en suite de tous les autres Cheualiers selon l'ordre de leur reception. 1613.

Chappelle de Windesore paré pour la ceremonie de l'Ordre.

Le Roy & les Cheualiers y arriuent.

Estans tous assis le seruice diuin fut commenté à leur mode. Pendant lequel l'Electeur Palatin se presenta à la porte de la Chapelle, ayant par dessus son habit vne longue casaque de rouge cramoisy. Les Officiers de l'ordre l'allerent receuoir, por-

Reception de l'Electeur Palatin en l'Ordre.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

tans ſon manteau, l'Ordre & les autres marques: Et en le receuant, ils le deueſtirent de ſa caſaque, puis le conduirent à l'Autel en grande ceremonie. Delà ils le menerent faire la reuerence au Roy, & par apres en ſon ſiege, où ils luy veſtirent le grand mantean, & luy lierent le grand Ordre à la iambe gauche. En meſme temps le Doyen de Windeſore ſe ioignant aux Officiers luy preſenta le Liure pour preſter le ſerment. Sur lequel il miſt la main, & promiſt d'obſeruer les Statuts de l'Ordre, en tant qu'ils ne preiudicieroient point à l'auctorité de l'Empire. A

Et du Comte Guillaume de Naſſau pour & au nom du Prince Maurice.

Apres, le Comte Guillaume de Naſſau s'eſtant auſſi preſenté à l'entrée pour & au nom du Prince Maurice & les deux plus anciens Cheualiers precedez des Officiers l'allerent receuoir, & luy mirent ſur le bras la caſaque. On portoit deuant luy le mãteau, & toutes les autres marques d'vn Cheualier. Il fut conduit comme l'Electeur, fit la reuerence au Roy, & delà fut ſeoir en ſa Chaire, au deuant de laquelle on miſt le manteau & les marques ſuſdites. Puis il preſta le ſerment d'obſeruer auſſi les Statuts de l'Ordre, excepté ce qui ſeroit contraire à l'authorité des Prouinces vnies.

Offrande.

Cela fait, on alla à l'offrande. L'Eueſque d'Ely s'eſtant mis deuant l'Autel auec vn baſſin d'or, le Roy precedé des Officiers de l'Ordre fut preſenter la ſienne qui conſiſtoit en pieces d'or & d'argent batuës expres. Le Prince Charles ſon fils, & l'Electeur le ſuiuirent: puis le Comte Guillaume, & l'Admiral: & apres eux tous les Cheualiers deux à deux. B

Le ſeruice acheué l'on commença à ſortir en forme de proceſſion. Le Doyen & les Chanoines pſalmodians alloient les premiers. Puis les Officiers de l'Ordre, les Cheualiers deux à deux, & le Roy. Au deuant duquel le Milord Ruſſel portoit l'eſpée. Ils ſortirent ainſi de la Chapelle, trauerſerent la court, & entrerent en la grande Salle du chaſteau, où le feſtin eſtoit preparé

Feſtin.

Au haut bout de la Salle eſtoit la table du Roy, où il diſna ſeul. Prés de luy en vne autre table s'aſſeirent les Cheualiers deux à deux, & à trois pas les vns des autres, où l'on les ſeruit chacun à part. Et en d'autres endroits du chaſteau furent auſſi traitées & ſeruies particulierement diuerſes perſonnes qui auoient aſſiſté à cette ceremonie, ſuiuant la couſtume. Entr'autres l'Ambaſſadeur des Eſtats, auquel le Roy ennoya dire par le Milord Knolis, qu'il alloit boire à la ſanté de Meſſieurs les Eſtats, & qu'il ne partiſt d'aupres de luy ſans luy auoir veu faire raiſon, ce qu'il fiſt. Puis il enuoya encor le Milord Ruſſel, auec charge de luy dire qu'il auoit beu à la ſanté du Prince Maurice, & qu'il luy en fiſt encore de meſmes. Alors l'Ambaſſadeur l'en remercia fort, & luy & ceux qui l'accompagnoient, auec reuerences & remerciemens de l'honneur qu'il leur faiſoit, beurent à la ſanté de ſa Majeſté C

Nombre des Cheualiers de la Iarretiere.

Le meſme Ambaſſadeur auant que le Roy ſortiſt de table, ſe rendit prés de luy, où il y eut pluſieurs deuis ſur l'inſtitution de l'Ordre de la Iarretiere. Et entr'autres le Roy dit, Qu'il n'y auoit iamais eu en vn meſme temps que vingt-ſix Cheualiers, deſquels eſtant le Chef, il faiſoit le vingt-ſeptieſme: ce qui auoit touſiours maintenu l'Ordre en grande reputation. Qu'auant cette creation ils n'eſtoient que vingt-quatre. Qu'il eſtoit bien aiſe d'auoir en ſa Confrairie le plus vaillant & renõmé Capitaine de ce tẽps, qui eſtoit le Prince Maurice. Et qu'il luy auoit ennoyé l'Ordre qu'auoit porté iadis le Roy tres-Chreſtien Henry IV. le plus valeureux Prince de ſon ſiecle.

Veſpres en Anglois.

Apres pluſieurs autres ſemblables diſcours, le Roy entra dans ſa chambre auec tous ſes Cheualiers, qui y demeurerent auec luy iuſques ſur les quatres heures, puis retournerent en meſme ordre à la Chappelle, où Veſpres furent dites en Anglois. Leſquelles finies, chacun ſe retira. Et dés le lendemain toute la Cour repriſt le chemin de Londres. D

D'autre coſté le Heraut Garter eſtant arriué à la Haye en Hollande, & ayant rendu au Prince Maurice les Lettres du Roy d'Angleterre rapportées cy deſſus, on prepara incontinent ce qui eſtoit neceſſaire, pour la ceremonie de ſa reception de l'Ordre qui ſe fit le meſme iour qu'à Windeſore. Les gardes de ce Prince, les compagnies du Prince Henry ſon frere & le Regiment François du Comte de Chaſtillon, furent rangez en la baſſe court du Palais des Comtes de la Haye. Les Bourgeois & Habitans ſe tinrent en la court de deuant. Depuis le logis du Prince iuſques à la ruë de la Halſtege, ce ne furent que canons, gros petits & moyens, auec quantité de tonneaux empoiſſez. On en miſt auſſi deuant les logis des Ambaſſadeurs.

Ceremonies de la reception de l'Ordre de la Iarretiere faite par le Prince Maurice

Sur les trois heures apres midy l'Ambassadeur d'Angleterre, & le Heraut Garter,
A accompagnez d'vn bon nombre de Gentils hommes Anglois, allerent de leur logis en celuy du Prince Maurice. Ils furent honorablement receus à l'entrée par le Prince Henry, & conduits vers le Prince son frere, qu'ils trouuerent assisté de plusieurs de ses parens, Comtes & Seigneurs & de la Noblesse Hollandoise. Messieurs les Estats Generaux, puis les Conseillers d'Estat, se rendirent en mesme temps en la chambre du Palais, où se deuoit faire la ceremonie. Et les Seigneurs deputez pour aller querir le sieur de Refuge Ambassadeur du Roy tres-Chrestien s'estans transportez en son logis, ils l'acconduirent aussi en ladite chambre, où il prist sa place ordonnée au haut bout de la table.

Peu apres, le Prince Maurice partit de son logis pour aller en la mesme chambre. Douze Trompettes alloient deuant luy. Plusieurs de la Noblesse le suiuoient deux à deux. Les Sieurs deputez des Estats marchoient apres. Puis le sieur Garter premier Heraut d'armes, vestu de sa cotte de veloux de pourpre aux Armoires du Roy d'Angleterre: lequel portoit en ses mains vn estuy de veloux vert, où estoit le grand Ordre, & la medaille de S. George. Apres luy le Prince Maurice, & l'Ambassadeur d'Angleterre: le Prince Henry, & le Prince de Portugal son beau-frere: les Comtes de
B Nassau & de Lippe, & plusieurs autres Seigneurs. Tout cela passa en bon ordre par la basse court entre les rancs des Soldats, iusques au Palais des Estats.

Estans entrez dans la chambre, & les salutations faites, chacun print place aux lieux qui auoient esté ordonnez. Le Prince s'assit au costé gauche de l'Ambassæur de France qui estoit au haut bout de la table. L'Ambassadeur d'Angleterre se mist au milieu d'icelle vis à vis du President de la Chambre, ayant à sa gauche le Heraut Garter. Et apres que silence fut fait, il prononça cette Harangue, qui se void apportée dans les Memoires de nostre temps. Desquels à faute d'autres Historiens qui ayent traité plus particulierement les affaires d'Angleterre, ie seray contraint d'emprunter aussi la plus part des narrations sniuantes.

Harangue de l'Ambassadeur d'Angleterre.

Messieurs, par ce que i'ay cy-deuant proposé en cette Assemblée par la charge du Roy mon Maistre vostre N. T. on a peu entendre l'opinion de sa Maiesté touchant l'Ordre de la Iarretiere, le voulant conferer à Monseigneur le Prince Maurice: & aussi les raisons, sur lesquelles son opinion est fondée. Estant sa personne n'agueres esleuë à ce, par la commune voix de toute la Confrairie, & iointe à Monsieur l'Electeur le Comte Palatin. Sa Maiesté a trouué bon de nous donner charge de luy presenter les marques dudit Ordre, & nous a an-
C *thorisé à ce faire par ses Patentes seellées de son grand seau d'Angleterre. Lesquelles nous vous presentons, en vous priant s'il vous plaist de les faire lire.* Sur ce il donna au President la Commission laquelle fut leuë par le Greffier des Estats: Puis continuant sa Harangue il dist. *L'honneur de cette Ordre porte, & c'est la coustume de tout temps, de l'enuoyer hors d'Angleterre par Seigneurs expressement depeschez à cela, estans du mesme Ordre, ou bien iugez par leurs merites capables d'en estre, & de grande qualité. Mais d'autant qu'on iugeoit que les ceremonies, dont on se sert ordinairement en cecy, ne s'accordoient pas bien auec la discipline de vos Eglises, & que les conditions d'icelles ne se conforment pas par tout à la police de vostre Estat: sa Maiesté a trouué bon, pour euiter tout scandale, de faire presenter cet Ordre sans pompe ou magnificence exterieure. Nous, pour nous descharger de nostre deuoir, auons iugé cette place (sous vostre bon plaisir) la plus propre à faire l'offre, en presence de vos Seigneurs: ausquels comme representans la souueraineté de cet Estat,*
D *il plaira d'estre tesmoins oculaires de l'honneur, que le Roy de la grand' Bretagne vostre tres-grãd amy & confederé fait au General de vos armées, Gouuerneur de vos Prouinces, & ainsi au corps de vostre Estat, duquel chacun, auquel il touche, en a sa part. Sa Maiesté ne pourroit donner plus grande asseurance, ny de son affection au saint de ses Prouinces, ny de la ioye qu'il a de voir vos affaires, apres tant de tempestes, amenées au haure de repos: ny de son desir cordial, que l'allianee qui est entre sa Couronne & vos Prouinces, puisse durer à tout iamais inuiolablement. Or à cette heure nous nous adressons, auec vostre congé à son Excellence.*

Alors le Heraut Garter ouurit l'estuy, dans lequel estoit le grand Ordre de la Iarretiere, couuert de roses de diamants, qu'il mist sur la table. Et l'Ambassadeur se tournant vers le Prince Maurice, luy dist: *Nous vous presentons, Monseigneur, au nom & de la part du Roy nostre Maistre, son Ordre de la Iarretiere: vn Ordre disons*

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

nous sans vantance & flatterie, le plus ancien & illustre de tout l'Europe, gardé de tout temps inuiolablement en sa splendeur ancienne, sans macule & sans reproche: duquel les Empereurs & grands Monarques, l'ayant desiré, se sont iugez heureux en pouuoir estre honorez. Sa Maiesté a iugé digne de cette dignité la grandeur de vostre Maison, la sçachãt estre tres-illustre: vostre zele & pieté de l'auancement de la Religion reformée: vos vertus militaires, lesquelles le Dieu des armées a beny de tant de victoires: & sur tout vos bons seruices que vous auez faits à ces Prouinces, & par consequent à sa Couronne, & à toute la Chrestienté. Car sa Maiesté tient que le repos de la Chrestienté consiste au salut de ces Prouinces, & que le bien ou malheur de ces prouinces dependent l'vn de l'autre. Cecy est aussi le but ce sont les raisons, qui ont esmeu sa Maieste à vous faire participant du plus grand honneur, que sa Couronne pourroit faire à quelqu'vn. Duquel voicy les marques (monstrant la Iarretiere) *lesquelles il plaira à vostre Excellence de prendre de nos mains, selon la charge que nous en auons de nostre Roy, libres, & sans ceremonies & conditions, hors mis celles que dependront de vostre bonne volonté & arbitre.* A B

L'Ordre de la Iarretiere mis soubs le genouil gauche du Prince.

La dessus le Prince ayant fait vn remerciement en peut de paroles de l'hõneur que le Roy d'Angleterre luy faisoit, l'Ambassadeur & le Heraut s'approcherent de son Excellence & aptes la reuerence luy lietent l'Ordre de la Iarretiere sous le genoüil de la iambe gauche. Le Heraut attacha aussi à vn cordon bleu la medaille de S. Georges, qu'il mist au col du Prince. Puis il ouurit vn papier dans lequel il leut & prononça d'vne voix nette & clair ce qui suit. *Le tres-haut, puissant, & excellent Prince Maurice, Prince d'Orange, Comte de Nassau, Catzenellebogue, Vianden, Dietz, Meurs, Linguen, Marquis de la Veer, & Flessingues, sieur & Baron de la ville de Crane, & du pays de Cuik, & la Lecke, Nieruaert, Gouuerneur & Capitaine general de Gueldre, Hollande, Zelande, Vtrecht, Frise Occidentale, Zutphen, & Ouer-Yssel, Admiral general des Pays vnis, & Cheualier du tres-noble Ordre de la Iarretiere.*

C

Dés que le Heraut eut acheué de lire, les trompettes commencetent à sonner: & à l'instant tous les Soldats deslacherent leurs mousquets, & les canons tirerent, qui estoient au nombre de trente-six. Puis le bruit estant cessé, le sieur d'Oldenbarnevelt Cheualier fit vne Harangue ou Remerciemẽt au nom des Estats generaux sur l'honneur que le Roy d'Angleterre auoit fait à leur païs en la personne du Prince Maurice Gouuerneur & conducteur d'iceux. Apres quoy les trompettes & tambours recommencerent à sonner, & les mousquets & canons à tirer pour la seconde fois. Ce qui mist fin à la ceremonie. Car aussi-tost les spectateurs sortirent, l'Ambassadeur d'Angleterre & les Princes & Seigneurs reconduirent son Excellence iusques à son logis & les soldats ayans tiré leur troisiesme saluë se retirerent chacun chez soy. Sur le soir on alluma les tonneaux poissez, & ce ne furent que feux de ioye, pendant que les Ambassadeurs, Princes & Seigneurs estoient au magnifique festin que son Excellence leur donna. Auquel à chaque coup que l'on beuuoit aux Maiestez de France & d'Angleterre on tiroit les trente-six pieces de canon qui estoient à la court de deuant. Cela fait, le Heraut Garter prit cõgé & remercia le Prince Maurice d'vn riche present qu'il luy fist: puis monta dans son Nauire le 6. de Fevrier pour s'en retourner à Londres & se trouuer au mariage de Frederic V. Electeur Palatin, & de la Princesse Elizabeth d'Angleterre.

D

VII.

Celebration du mariage de la Princesse Elizabeth d'Angleterre auec Frederic Electeur Palatin.

Le Roy IACQVES assigna le quatorziesme iour de Fevrier pour la celebration des nopces de ceste sienne fille vnique. Et tous les grands Seigneurs d'Angleterre & d'Escosse s'estans rendus à Londres pour y assister, il leur voulut donner trois iours deuant, & trois iours apres: le plaisir de diuerses recreatiõs, de feux d'artifices, combats nauals, comedies, courses & balets Car dés l'vnziesme iour du mois sur le soir, sa Maiesté, la Royne, le Prince, Princesse, l'Electeur Palatin, & tous les Grands de la Cour estans aux fenestres du Chasteau de Wistphale du costé de la Tamise, tous les canons qui estoient à Londres furent delaschez. Ce qui seruit de signal pour faire cõmencer les feux d'artifice. En suite des quels fut veu en l'air le combat d'vn Sainct Georges contre vn Dragon, pour la deffense d'vne Pucelle. Puis parut vn mont, sur lequel vn Cerf en fut pourſuiny de Veneurs & de chiens, de squels on entendoit la voix, & le iappement, se lança sur l'eau. Tellement qu'il sembloit qu'en ces obscuritez & sur les ondes on fit vne chasse sur terre. Bref apres ceste recreatiõ, l'on veid paroistre plusieurs Nauires & Galletes Chrestiennes armées pour aller à la

A guerre; lesquelles s'estans promenées sur la Tamise furent attaquer deux chasteaux d'infidelles, que l'on auoit expressement dressez, les forcerent, & les reduisirent en cendre. Le douziesme du mois fut passé en repos, & le treiziesme il se fit encore vn tres beau combat naual de quinze Nauires Angloises auec leur barques, contre soixante-dix Galeres Turques, lesquelles apres diuers combats furent en fin prises, & l'Admiral d'icelles, auec tous les Capitaines vestus en Bassas de Turquie; presentez pour prisonniers au Roy d'Angleterre. IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

Le lendemain, qui fut vn Dimanche quatorziesme de Fevrier, les espousailles de la Princesse & de l'Electeur Palatin se firent en la chapelle Royale du Chasteau: où ils furent conduits en cét ordre. Le Duc de Lenos & le Comte de Notthingham menerent l'Electeur, qui estoit vestu d'vn habit de toile d'argent en broderie d'or, couuert de pierreries. Apres eux marcha nombre de Noblesse Allemande, Angloise, & Escossoise. Puis la Princesse vestuë aussi d'vne grande robe de toille d'argent en broderie d'or, toute couuerte de diamans, ayant vne couronne Ducale sur la teste com- Ordre tenu en allant espouser à la Chappelle Royale.

B posée de pierreries d'inestimable valeur: & à ses costez le Prince Charles son frere, & le Comte de Northampton. Quatorze Damoiselles Comtesse toutes habillées de blanc porterent les pans de sa robe. Apres elles suiuirent quatorze ieunes Seigneurs fils de Comtes & de Milors. Messieurs du Conseil. Quatre Euesques reuestus selon la mode d'Angleterre. Les Huissiers de la chambre auec leurs masses. Le Comte d'Arondel portant l'espée Royale. Le Roy. La Royne vestuë d'vne robbe de toille d'argent en broderie, & semée de pierreries. Plusieurs Dames. Les Archers qui alloient sur les aisles, & derriere.

Ceste pompe entra dans la Chapelle Royale, où l'Archeuesque de Canterbury maria le Prince Electeur auec la Princesse, suiuant les ceremonies ordinaires entr'eux. Et icelles acheuées, les espousez retournerent au Chasteau en mesme ordre que dessus, sinon que la Princesse fut conduite par le Duc de Lenos & le Comte de Nottingham, & l'Electeur par le Prince Charles & le Comte de Northampton.

C Le festin nuptial se fist en suite, apres lequel on representa vne Moralité deuant le Roy, la Royne les Espousez & toute la Cour, qui se trouua en la Salle du Chasteau pour en auoir le contentement. Le lendemain apres disner on courut la bague, en presence de la Royne de la Princesse, des Dames & de tous les Ambassadeurs des Roys & Republiques residans en Cour. Laquelle course fut commencée par le Roy qui emporta la bague trois fois, le Prince Charles son fils quatre, & l'Electeur deux: Et sur le soir, il se ioüa au Chasteau vn balet de Moralitez, appellé Balet de l'Honneur. Le seiziesme iour il y eut trois cens personnes de lettres, qui representerent diuers leux mõraux, estans tous vestus de diuerses sortes d'habits, & de toutes sortes de nations, auec des Statuts, des Globes, des Animaux, & de toutes sortes de Musiques. Et le dix-septiesme qui termina la feste, on fist des feux de ioye tant à Londres, qu'en toutes les autres villes d'Angleterre, pour la resiouïssance des nouuelles nopces.

Tout le reste de l'hyuer le Prince Electeur demeura en Angleterre, où l'on luy fit voir toutes les belles Maisõs & Chasteaux qui y sont, & toutes sortes de Chasses. Puis au commencement de May voulant s'en retourner en Allemagne, & emmener la L'Electeur Palatin & la Princesse partét pour aller d'Angleterre en Allemagne.

D Princesse sa femme, le Roy & la Royne allerent les conduire iusques à Rocheste, la où ils leur dirent les adieux. Ils s'embarquerẽt ensemble à Mergat, & eurent vn si bon vent qu'en peu de temps ils arriuerent heureusement à Flessinghe en Zelande. Delà ils passerent à Dordvecht, à Roterdam, à Delphe, & le quinziesme de May se rendirent à la Haye, où ils furent receus & festoyez splendidement par le Prince Maurice, & par Messieurs les Estats des Prouinces vnies. Au plaisir de la chasse, que le Prince leur donna, la Princesse mesme tua le Cerf, ainsi que l'on a escrit. Arriuent en Hollande.

Le dix-huitiesme l'Electeur se mist en chemin, pour aller à Heildeberg donner ordre à la reception de la Princesse. A laquelle cependant le Prince Maurice fist voir les plus belles villes de la Hollande: & premierement Leiden, puis Harlem, ou le Senat offrit à la Princesse vn berceau, vn oreiller, & vne layette pleine de linge pour le seruice d'vn enfant, estimez à cinquante mille florins. Delà il la conduit à Amstelredam, où l'on luy fist vne belle entrée: & fut receuë par le Senat au deuant La Princesse conduite par le Prince Maurice void les villes de Hollande.

IACQVES 1. ANS DE IESVS-CHRIST.

de deux arcs triomphaux dressez expres. On n'y entendoit que canons & trompettes. Durant trois iours ce ne furent que festins, ieux & recreations. Et à son depart le Senat luy fit present d'vn bassin d'or auec autres pierres pruées cent cinquante mille florins. D'Amstelredam elle passa à Arnhem, & de là aux frontieres de l'Empire, où plusieurs grands Seigneurs Allemans se trouuerent pour la saluër & l'accompagner. A

Passe à Cologne.

Elle passa le vingt-quatriesme dans Mulheim, là ou le Prince Maurice & son beau-frere Dom Anthoine de Portugal la laisserent aller à Cologne. Le Comte de Hohēsoler, auec les principaux du Senat, en ayant eu aduis la furent receuoir. Elle entra dans la ville parmy vne infinité de canonnades, que l'on tira. Et le lendemain elle alla voir les Eglises, & tout ce qu'il y a de plus beau en ceste grande ville. D'où sortant le vingt-sixiesme, elle fut conduite par le Senat iusques sur les fins de leur territoire. Le Prince fils de l'Electeur de Brandebourg, le Comte de Solmes & autres Grands d'Allemagne, la receurent en suite, & la conduirent l'espace de trois lieuës.

Est visitee des trois Electeurs Ecclesiastiques de l'Empire.

Ce qui donna temps au Prince Maurice de là venir retrouuer, la saluer, & prendre congé d'elle pour s'en retourner en Hollande. Par apres l'Electeur de Cologne enuoya des gens de Cheual au deuant d'elle, qui la menerent à Bone, où il la recueillit fort splendidement. Ce que firent aussi les Deputez des Electeurs de Maience & de Treues en passant sur leurs terres, & luy donnerent de riches presens. En fin elle arriua dans le Palatinat, & fist premierement son entrée à Barach, puis à Oppenheim, & le quatriesme de Iuin à Frankental. B

Son entree & reception en la ville de Heildeberg.

Le septiesme de ce mesme mois pris pour la receuoir à Heildeberg, cinq mil hommes de pied armez, auec vingt-six canons, furēt se camper sur le chemin de Ladenburg, par où elle deuoit passer. Le Prince Electeur accompagné de son frere, du Duc de Deux-Ponts, du Duc de Wirtemberg, du Marquis d'Onolzbac, & de plusieurs Comtes & Seigneurs, auec vn grand nombre de Caualerie alla au deuant d'elle. A cette rencontre la Princesse & ses Dames descendirēt de leurs carrosses, le Prince & les siens de cheual, pour se rendre les salutations & complimens, Puis la Princesse & l'Electeur entrerent dans vn mesme carrosse, pour s'acheminer à Heildeberg. L'armée & les canons les saluerent de tant de coups de canon & de mousquets que durant vne heure on ne veid rien que fumée. A l'entrée de la ville estoient dressez diuers Arcs triomphaux, où les Bourgmaistres receurent leur Prince & leur nouuelle Princesse. L'Vniuersité alla aussi au deuant d'eux, laquelle par sa harangue leur desira toute prosperité. Et depuis ce ne furent que continuations de festins, de ieux, d'artifices, courses & commedies iusques au douziesme de Iuin. Auquel finalement tous les Princes & Seigneurs de dehors prirēt congé de l'Electeur & de la Princesse sa femme, & s'en retournerent chacun en leurs maisons. C

1614.

Naissance du premier fils de l'Electeur & de la Princesse.

Ils ne laisserent auec les mariez, que l'esperance de voir bien-tost vn heureux fruit de leur mariage. Ce qui arriua par vne benediction particuliere du Ciel. Car des le premier iour de l'an 1614. la Princesse accoucha dans la mesme ville de Heildeberg d'vn fils qui fut baptisé à la mode des Protestans le sixiesme iour de Mars suiuāt. Il eut pour parrains le Roy d'Angleterre & les Estats des Prouinces vnies, au nom desquels Christian Prince d'Anhalt & l'Ambassadeur d'Angleterre pour le Roy, le Comte Henry Frederic de Nassau pour les Estats, le presenterent au Bapteſme. Et les noms de Frederic-Henry luy furent donnez.

1616.

Marc Antgoine de Dominis Archeuesque de Spalatro se retire en Angleterre.

Quelque temps apres Marc Anthoine de Dominis Archeuesque de Spalatro en Dalmatie s'estant departy de l'Eglise Romaine, se retira du domaine des Venitiens, & par l'Allemagne, & la Hollade se rendit à Londres pres le Roy d'Angleterre. Sous la faueur & authorité duquel il fist imprimer vn Liure *de Republica Christiana*, qui mist en grande rumeur toute la Chrestienté. Mais ayant esté recognu qu'il contenoit vne infinité d'heresies, la Faculté de Theologie de Paris le censura. Becanus Iesuite y fist aussi vne Responce, Eudemon-Ioannes vne Admonition. Et apres eux Nicolas Coëffeteau de l'Ordre des F. Prescheurs des Iacobins nommé depuis à l'Euesché de Marseille, entreprist encore de le refuter plus amplement. Ce qu'il eust accomply, comme il commença, si la mort ne l'en eust empeſché. D

1617.

Mais cette ennemie des viuans ne pardonne non plus aux Roys qu'aux Pasteurs. IACQVES 6
A Dequoy elle fit voir d'ailleurs vn manifeste tesmoignage dans l'Angleterre. Car elle y enleua au commencement de l'an mille six cens dix-neuf, la Royne mesme Anne de Dannemarc femme du Roy Iacques, qui ne laissa en ce monde que deux enfans: à sçauoir Charles Prince de Galles, & la Princesse Elizabeth Electrice Palatine. Les nouuelles de sa mort furent sceuës en France au mois de Mars, & les ceremonies de son enterrement se firent à Londres en l'Eglise de Westminster le vingt troisiesme de May, en cet ordre. ANS DE IESVS-CHRIST.

Mort d'Anne de Dannemarc Royne d'Angl.

Premierement marcherent vingt hommes habillez de dueil, portans des bastons noirs en leurs mains. Apres eux trois cens pauures femmes veufues, quatre à quatre, habillées de noir, & voillées de blanc. Suiuirent les seruiteurs des Gentils-hommes & Officiers de la Maison iusques au nombre de deux cens cinquante. Deux trompettes auec des bandolieres aux Armes de la Royne. Vn Heraut auec vn chappron noir vne robbe en dueil, sa cotte d'armes par dessus, & aux quatre coins les Armes de la mesme Royne. Vne Banniere de taffetas, où estoient deux Croix couronnée, l'vne B rouge de sainct André, l'autre blanche portée par vn Gentilhomme vestu en deuil auec la robbe & le chappron. Autres cent cinquantes seruiteurs des Gentils-hommes & Seigneurs. Deux Trompettes & vn Heraut comme le precedent. Apres allerent plusieurs Bannieres en chacune desquelles estoient les Armes de la Royne. La premiere ayant vne Croix d'or en champ d'azur suiuie de vingt-huict rancs de Gentils-hommes, trois à trois. Deux Trompettes & deux Herauts comme cy-dessus, Vne autre Banniere aux armes d'vn Cygne en champ de gueulle, & d'vn Cheual en champ d'azur. Soixante-dix rancs de Gentils-hommes trois à trois. Deux autres Trompettes & vn Heraut.

1619.

Ceremonies obseruees à son enterrement.

Vne Banniere aux Armes d'vn Dragon en champ de gueule. Quarante-cinq Gentils-hommes en quinze rancs trois à trois. Trois Trompettes & vn Heraut Vne Banniere aux Armes d'or semé de cœurs de gueulle à vn Leopard de Synople. Vingt ranc de Gentils-hommes trois à trois.

Apres marcherent quarante Chantres ou Musiciens trois à trois reuestus de surpelis & de belles chappes à la Romaine, sans bonnet carré: & douze Enfans de Cœur C reuestus de surpelis chantans selon la Religion d'Angleterre.

Vn Heraut suiuy de quatre-vingt quatre Docteurs & Medecins, trois à trois. Trois Trompettes, & vn Heraut. Vne Banniere à trois Couronnes d'or en champ d'azur.

Soixante des principaux Officiers & seruiteurs de la Royne, deux à deux. Quatre Trompettes & vn Heraut. Vne Banniere aux Armes d'vn Lyon d'or en champ de gueulle. Les Conseillers d'Estat deux à deux, faisans vingt-cinq rancs. Sept autres Trompettes & vn Heraut. Vne Banniere aux Armes de trois Lyons en champ d'or: Vingt-cinq grands Seigneurs. Vn Archeuesque & sept Euesques, reuestus de surpelis, & de bonnets carrez. Trente-trois grands Seigneurs. Vn Guidon & vn Heraut: Puis l'Archeuesque de Canterbury & le Chancelier. Finalement Monsieur le Prince de Galles, dont la queuë estoit portée par le grand Chambellan. Et à costé vn peu plus bas quatre autres grands Seigneurs.

Apres tout cela suiuirent le corps & l'effigie de la Royne portez sur vn chariot à Corps & effigie de la Royne.
D six cheuaux, qui estoient harnachez de veloux noir doublé d'hermines, les Cochers habillez de veloux noir, & forces banderolles sur les cheuaux, & sur le poisle aussi de veloux noir, qui estoit porté par six Seigneurs. Apres l'effigie marcherent Monsieur le Marquis d'Ambleton, & quelques autres Seigneurs. Puis la Comtesse d'Arodel, & dix-neuf autres principales Dames de la Cour, vestuës d'vn voile blanc & d'vn noir par dessus. La Hacquenée auec vn harnois de veloux bleu en broderie d'argent menée par les Escuyers. Trente-cinq rancs de Dames de mesme les precedentes. Trente-six rancs de filles habillées de noir, & voillées de blanc. Et pour closture de cette pompe funebre, les Gardes au nombre de cinquante, portans leurs Hallebardes la pointe en bas.

Frederic Electeur Palatin, gendre du Roy d'Angleterre, esleu Roy de Boheme.

D'autre costé les Estats de Boheme assemblez auec les Deputez de Moraule, de Silesie, & de Lusatie, esleurent pour leur Roy l'Electeur Palatin Frederic en-

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

quieſme, gendre de cette defuncte Royne d'Angleterre: apres auoir proteſté par A ſerment de ne reconnoiſtre plus iamais pour leur Roy Ferdinand d'Auſtriche nouuellement couronné Roy des Romains, & l'Empereur II. du nom. Laquelle election Frederic accepta, bien que contre l'aduis & conſeil de Iacques Roy d'Angleterre ſon beau-pere, & fit ſon entrée le dernier iour d'Octobre auec l'Electrice Elizabeth Princeſſe d'Angleterre ſon eſpouſe, dedans la ville de Prague, où ils furent ſolemnellement couronnez l'vn apres l'autre: ſçauoir eſt l'Electeur le quatriéme de Nouembre, & l'Electrice le ſeptiéme. Mais comme les Couronnes ſont bien ſouuent chargées d'eſpines, celle-cy leur produiſit en ſuite vne ſi grande & faſcheuſe guerre dans la Boheme, que les effets en rejallirent iuſques ſur le Palatinat. Car l'Empereur Ferdinand ne ſe contenta pas de pourſuiure viuement ceux qui auoient ainſi renoncé à ſon obeyſſance: ains il eſtima auſſi à propos, pour faire diuerſion des forces de ſon ennemy d'attaquer ſes Terres & Seigneuries. Parquoy il fut aduiſé que le Marquis de Spinola, qui pour lors eſtoit en Flandres, entreroit auec vne puiſſante armée dans le bas Palatinat, afin de le ſubiuguer au nom du Roy d'Eſpagne. Et à ceſte fin il dreſſa de fort grands preparatifs ſur le milieu de l'an mil ſix cens vingt. Deſ- B quels le Roy d'Angleterre ayant eſté aduerty il enuoya expres vn Ambaſſadeur vers l'Archiduc Albert à Bruxelles, pour eſtre informé du ſubiet de cet armement. On diſt à l'Ambaſſadeur, que c'eſtoit le Roy d'Eſpagne qui faiſoit faire la leuée, & qu'il en pourroit apprendre la cauſe du Marquis de Spinola. Auquel l'ayant demandée, il eut pour reſpõſe, Que dans la Lettre qu'il auoit receuë d'Eſpagne il auoit bien trouué ſa Commiſſion, mais que ſa Lettre portoit deffenſe de l'ouurir iuſques à ce qu'il fuſt en la place d'armes. C'eſt pourquoy s'il luy plaiſt de s'y trouuer, il la luy communiqueroit. Cependant le huictiéme d'Aouſt il priſt congé de l'Archiduc, partit le lendemain de Bruxelles, & arriua le dix-ſeptieſme à Aix la Chapelle, où il attendit que ſon attirail & toutes ſes munitions fuſſent arriuez. L'Ambaſſadeur d'Anglererre le ſuiuit auec pluſieurs Capitaines & Gentils hommes. Et comme il ſe fut rendu à Confluene, où la monſtre generale de l'armée ſe fiſt, il ouurit ſa Commiſſion qu'il communiqua à l'Ambaſſadeur, laquelle ne contenoit qu'vne declaration de faire la guerre à tous ceux qui ſeroient confederez & alliez des Bohemes rebelles à l'Empereur Ferdinand. Puis il entra dedans le Palatinat, où en peu de temps il conquiſt C trente où quarante villes & forts chaſteaux.

& couronné auec l'Electrice ſon Eſpouſe dans Prague.

A raiſon dequoy l'Empereur Ferdinand excite la guerre dans le Palatinat.

1620.

Ambaſſadeur du Roy d'Angl. à Bruxelles pour ſçauoir le ſuiet de l'armement du Marquis de Spinola.

Qui s'achemine auec de grandes forces dans le Palatinat.

& y conquit pluſieurs villes.

Dequoy les nouuelles eſtans portées au Roy d'Angleterre, lequel y auoit vn notable intereſt à cauſe des enfans de la Princeſſe ſa fille, on veid incontinent courir ſur ce ſubiect vne Lettre du Baron de Boucquingham au Comte de Gondemar Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne en Angleterre: pour faire cognoiſtre, Que ledit Roy d'Angleterre auoit touſiours diſſuadé l'Electeur Palatin ſon gendre d'accepter la Couronne de Boheme. Que l'intereſt principal qu'il auoit au Palatinat eſtoit à cauſe des enfans de ſa fille, qui en eſtoient heritiers legitimes, & Que faiſant deſſein de ſe preparer à la guerre, pour y pouruoir il ne viſoit neantmoins qu'à procurer la paix. Voicy la copie entiere de la Lettre, comme d'vne pieee conuenable à cette Hiſtoire.

Lettres du Baron de Boucquingham au Comte Gondemar Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne en Angleterre.

MONSIEVR, l'ay monſtré voſtre Lettre à ſa Maieſté, laquelle a trouué « dans icelle voſtre requeſte fort raiſonnable. Il m'a donc commandé de vous « dire, que la declaration qu'il fit deuant ſon Conſeil, conſiſtoit en deux points: « D Le premier, de publier ſon innocence ſur ce que le monde en auoit parlé ſi « diuerſement, à ſçauoir de n'auoir iamais donné conſeil ou aduis à ſon gendre, « pour accepter le Royaume de Boheme, mais au contraire l'en diſſuada à tou- « tes occaſions. Pour tout le particulier de tout ce que ſa Maieſté en a diſcou- « ru là deſſus, il remet voſtre excellence au Baron d'Igby, lequel ayant eſté vn « des auditeurs, vous en peut plus particulierement raconter. Et ſa Maieſté declara « qu'il eſtoit encore reſolu de perſiſter conſtamment en cette neutralité, pour trois « raiſons. La premiere, pour le reſpect de ſa conſeience, la ſeconde pour le reſ- « pect de ſon honneur: & la troiſieſme, pour l'exemple. Pour le reſpect de ſa con- « ſcience, parce qu'il s'aſſeuroit que la Religion, dont il fait profeſſion, ne per- « mettoit point aucune traſlation de Couronne pour pretexte de Religion. «

Raiſons pour leſquelles le Roy d'Angleterre diſſuada ſon gendre l'Electeur Palatin d'accepter la Couronne de Boheme

Que

A „Que c'estoit vne iuste querelle, que nostre Eglise portoit contre les Iesuites, qui „vouloient entrosner & detrosner les Roys à leur fantaisie. Que nostre Religion „nous enseigne d'obeyr à nos Roys & Superieurs temporels, quoy qu'ils fussent „Turcs ou Infidelles: & que le monde estoit encliné à faire de ceste guerre vne guerre „de Religion, à quoy sa Maiesté estoit du tout contraire. Pour le point de son hõneur, „Que sa Maiesté ayant esté sollicitée de la part du Roy d'Espagne de faire tous les „bons offices qu'il pourroit pour moyenner vn bon accord entre l'Empereur & les „Bohemes, & cet accident de l'assomption de la Couronne de Boheme par son gen- „dre entreuenant durant le temps que son Ambassadeur estoit en Allemagne pour „moyenner ceste paix, sa Maiesté fut contrainte pour le respect de son honneur, de „publier son innocence en ceste affaire. Que si à ceste heure sa Maiesté vouloit as- „sister son gendre en ce faict, sa protestation se trouueroit directement contraire à „ses actions. Ce qui seroit bien des-honorable à sa Maiesté. Quant à la troisiesme „raison touchant l'exemple, Sa Maiesté declareroit qu'il estoit dangereux à l'e- „xemple de tous Roys Chrestiens, d'aduouer ceste soudaine translation de Cou- B „ronne par l'auctorité du peuple: & qu'encore que chez luy-mesme il soit Monar- „que hereditaire, neantmoins on ne pourroit s'imaginer combien ce mal vne fois „enraciné pourroit prendre pied: & qu'il s'asseuroit que cet exemple pourroit tou- „cher au vif son beau frere le Roy de Dennemarc, qui est Roy esleu luy-mesme. „Pour ce qui touche la legitime authorité que le peuple de Boheme pourroit auoir en „ce cas, selon les anciennes & fondamentales loix, il laissoit ceste question en son „entier, en estant du tout ignorant. Car il faudroit bien feüilleter leurs Histoires & „Priuilege, deuant que d'estre resolu sur ce point: dequoy sa Maiesté n'auoit que fai- „re, n'estant point Iuge en ce cas. Mais le second point, sur lequel sa Maiesté se „declara, estoit sur l'affaire du Palatinat, sur lequel point il informa premierement „son Conseil, qu'il n'auoit obmis aucun labeur en traitant auec le Roy d'Espagne, „tant par ses Ministres qui sont aupres de sa personne, qu'en parlant de sa bouche „propre auec vostre Excellence sur ce point: Et aussi enuoyant vne Ambassade „expres à tous les Princes d'Allemagne, qui ont leur interest sur ce subiect, pour „leur monstrer, Que puis que sa Maiesté auoit vne si grande candeur & sincerité C „continué sa neutralité en l'affaire de Boheme, il auoit bien raison de leur repre- „senter, combien viuement l'inuasion du Palatinat touchoit son interest, puis qu'il „auoit donné sa fille à son gendre, qui en estoit heritier *bonafide*, & long-temps „deuant qu'on peust songer de ces miserables troubles. Qu'à ceste heure les petits „fils de sa Maiesté en estoient les heritiers legitimes, & qu'il n'est nullement iuste „& raisonnable de deposseder ses enfants de leur heritage, n'estans de rien coulpa- „bles principalement considerant la sincerité, dont sa Maiesté leur ayeul a touf- „iours vsé en leur endroict. Qu'il ne sçauroit nier que hors d'Espagne il a esté touf- „iours aduerty que l'Empereur seroit contrainct de faire ceste diuersion, pour s'af- „franchir de l'oppression qu'il soustenoit en Boheme & Austriche: que vostre Excel- „lence luy fist la parellle response: & aussi que ses Ambassadeurs par de-là ne luy „donnerent iamais autre esperance. Quoy consideré, & que l'inuasion a esté reel- „lement faite dans le Palatinat, la nature l'obligeoit à y pouruoir par tous les mo- „yens legitimes & possibles. Qu'il estoit bien vray que l'hyner approchant, il ne luy D „estoit possible de faire autrement pour le present, que de faire deux diuerses sortes „de preparations entre-cy & le Printemps: l'vne de s'euertuer tant qu'il pourroit de „procurer vne bonne paix entre cy & l'Esté prochain. En quoy faisant, si son gen- „dre se soubsmet à ses conseils, ce qu'il espere qu'il fera & que le party de l'Em- „pereur veuille escouter ses ouuertures, (comme il espere qu'ils voudront) alors il „se peut bien promettre vne heureuse paix, & les miseres dont la Chrestienté „est menassée tant par dedans par guerres intestines, que par l'inuasion du Turc „par dehors, seront alors par la grace de Dieu preuenuës. Mais s'il aduient que „son beau-fils se soubsmette à son conseil, & que le party de l'Empereur n'es- „coute son aduis, ce que Dieu ne veuille, en ce cas il ne vouloit perdre l'aduan- „tage de ceste Hyuer pour faire des preparatifs pour la deffense du Palatinat. Mais „aussi si son gendre ne veut suiure son aduis, il seroit alors contrainct de le laisser

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

Le Roy d'Angleterre touché de l'inuasion du Palatinat à cause de l'interest des enfãs de sa fille, qui en estoient heritiers.

Son dessein de procurer la paix & cependant de se preparer pour la guerre.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

à ſes propres conſeils. Alors furent mis en auant les particuliers moyens pour la def- A
fence du Palatinat, comme le Baron d'Igby a peu auſſi faire bien entendre à voſtre
Excellence. Et pour faire fin de ceſte longue Lettre, il m'a commandé de vous aſ-
ſeurer en l'honneur d'vn Roy Chreſtien, que cecy eſt la pure verité de ce qui n'a ia-
mais paſſé ou en public, ou en priué, ſur ceſte affaire, ſe perſuadant que non ſeule-
ment voſtre Excellence, mais auſſi le Roy voſtre Maiſtre y adiouſta plus de foy
qu'à aucune autre fauſſe information qui vous pourra eſtre donnée, ou par malice,
ou par ignorance. Et pour moy, ie ſeray de voſtre excellence tres-humble ſeruiteur,
G. de Buc Kingham.

Accord entre les Anglois & les Hollandois pour aller aux Indes.

Il ſe fiſt auſſi au mois d'Octobre vn accord entre les Anglois & les Hollandois pour leurs voyages aux Indes. Dequoy furent faicts des feux de ioye de part & d'autre. Car ils ne s'en eſtoient peu accorder cy-deuant. Et les vns & les autres preparerent vn grand nombre de Nauires de guerre, pour y aller enſemblement l'an ſuiuant.

1621.

Mais ceſte bonne intelligence ne dura guere entr'eux, au rapport de ceux qui ont B
eſcrit, que quelque temps apres vn Nauire Anglois agité de la tourmente voulant ſe
ranger vers Oſtende fut pris par des Nauires de guerre des Eſtats, qui l'emmenerent
en Zelande. Dequoy le Roy d'Angleterre ſe tint grandement offenſé contre iceux
Eſtats, tant à cauſe d'vne telle action, que de ce qu'il receut aduis, que les Hollandois
aux Indes Orientales auoient pris, & s'eſtoient emparez ſur les Anglois des villes &
lieux, d'où ils auoient autresfois chaſſé les Portugais. Vne autre Relation paſſe plus
outre, & dit, que le Roy d'Angleterre ſe miſt mal auec les Sieurs Eſtats, pource qu'ils
auoient eſté la cauſe que l'Electeur Palatin ſon gendre eſtoit allé en Boheme. De ſor-
te que leur Ambaſſadeur ayant prié ſa Maieſté de luy donner audiance pour l'en in-
former, elle la luy refuſa. Ce qui fut depuis occaſion que l'on y enuoya de Hollande
vn Ambaſſadeur extraordinaire.

Meſcontentement du Roy d'Angleterre contre les Hollandois.

IX.

Quoy qu'il en ſoit, le Roy d'Angleterre ſuiuant ſa declaration rapportée cy-deſſus
en la lettre du Baron de Buc Kingham s'employa à moyenner la paix & reconciliation
de l'Electeur Palatin ſon gendre auec l'Empereur Ferdinand II. qui depuis peu auoit C
mis tout le pays d'iceluy au Ban Imperial. Car dés que l'Eſté de l'an 1621. approcha,
il delegua pour cet effect deuers l'Empereur le Baron d'Igby, lequel arriua a Vienne
au commencement de Iuillet, auec vne belle ſuite. Il y fut receu magnifiquement. Et
en l'audience qu'il eut le quinzieſme iour du mois, il diſt, Que les deux principaux
chefs de ſon Ambaſſade eſtoient premierement, Que l'Electeur Palatin gendre du
Roy ſon Maiſtre, fuſt receu en la grace de ſa Maieſté Imperiale & reſtitué en tous ſes
biens hereditaires, & aux titres dont il iouyſſoit auparauant les troubles de Boheme.
Secondement, Que le Ban Impetial contre luy publié fuſt reuoqué, ou bien l'execu-
tion d'iceluy ſuſpenduë. Ce faiſant, que ſa Maieſté d'Angleterre feroit, que le Palatin
ſon gendre rendroit l'obeyſſance deuë à ſa Maieſté imperiale, & ſe ſoubſmettroit à
des conditions honneſtes de ſatisfaction.

Le Roy d'Angleterre s'employe à procurer la paix de ſon gendre auec l'Empereur.
Le Baron d'Igby Ambaſſadeur du Roy d'Angleterre vers l'Empereur.
Ses demandes.

A ces demandes il receut pour reſponſe par eſcrit, Que ſa Maieſté Imperiale auoit
toutes les volontez du monde de gratifier le Roy d'Angleterre, & les autres Roys
& Princes qui luy auoient faict la meſme requiſition pour le Palatin : mais que tou-
te l'affaire ne conſiſtoit qu'en deux choſes. La premiere, Que le Roy d'Angleterre
fiſt conſentir au Palatin de rendre la deuë obeyſſance à ſa Maieſté Imperiale. Et la D
ſeconde, Qu'il fiſt ſatisfaction. Auſſi que ſa Maieſté Imperiale ayant durant ce
trouble, & iuſques icy, vſé du conſeil de pluſieurs Electeurs & Princes, afin qu'il
ne leur ſemblaſt qu'en ceſte affaire il auroit voulu faire choſe qui leur peuſt en rien
preiudicier, il auoit indict vne Diette ou Aſſemblée generale à Ratisbonne, à l'iſ-
ſuë de laquelle il feroit ſçauoir au Roy d'Angleterre la reſolution qui auroit eſté
priſe ſur telle affaire du commun conſentement des Electeurs & Princes. Qu'en
ceſte guerre, qui auoit eſté continuée par iuſtice iuſques à preſent par ſa Maieſté
Imperiale, les parties n'alloient pas à l'egal de la continuation de l'hoſtilité. Qu'il
y auoit bien difference entre ſa Maieſté Imperiale, qui eſtoit Seigneur dominant
& ſouuerain Iuge : & le Palatin qui eſtoit condamné. Que ſuiuant ce que le Roy
d'Angleterre auoit requis, ſa Maieſté Imperiale auoit accordé la treſue : mais dés
qu'il y auoit eu ſuſpenſion d'armes au bas Palatinat, en meſme temps le Palatin les
auoit faict reueiller dans le haut. Et perſiſtant en ſes entrepriſes, il y auoit enuoyé des

La reſponſe qu'il eut.

A Commissions au Comte de Mansfeld, & au Marquis de Iagerndorf, pour exciter de nouueaux troubles en Boheme, en Silesie, & en Moravie. Que sa Maiesté Imperiale laissoit à inger audit Ambassadeur, si elle auoit peu faire autrement, que d'opposer ses iustes armes à celles que l'on dressoit contre luy. Toutesfois que si le Palatin se rendoit & acquiessoit aux admonitiõs du Roy d'Angleterre son beau-pere, les affaires se pourroient composer, en leuant le soupçon que sa Maiesté Imperiale, & les autres obeissans & deuots Princes de l'Empire auoient iustement pris.

En suite de cela, la Serenissime Infante apres le decez de l'Archiduc Albert son espoux fist aussi vne pareille interceſſion pour l'Electeur Palatin, par lettres qu'elle en escriuit à l'Empereur. Ce qui donna subiect au Baron d'Igby Ambassadeur du Roy d'Angleterre, de proposer à sa Maiesté Imperiale les conditions suiuantes, pour paruenir à vne suspension de l'execution du Ban Imperial, & à vne treue d'armes en tous les pays du mesme Palatin.

Autres propositiõs de l'Ambassadeur d'Angleterre pour obtenir la suspension de l'execution du Ban Imperial contre l'Electeur Palatin, & vne treue d'armes en tous ses pays.

B I. Que le Comte de Mansfeld bien que proscript de l'Empire, obseruerоit la trefue tant en l'Empire qu'aux Royaumes, Pays, & Estats hereditaires de sa Maiesté Imperiale & Maison d'Austriche: & en tous les Pays & Estats des autres Electeurs & Prince de l'Empire. Et en cas qu'il ne vouluſt obeyr & obseruer la treue que l'Electeur Palatin le declareroit son ennemy, & reuoqueroit le pouuoir qu'il luy auoit donné.

II. Que la Commission que Iean Georges de Brandebourg Marquis de Iagerndorf auoit de par l'Electeur Palatin pour la guerre en Boheme & Prouince incorporées, seroit aussi reuoquée.

Et III. Qu'aussi-tost que les trefues seroient publiées, l'Electeur Palatin feroit restituer & remettre entre les mains de sa Maiesté Imperiale Thabor & Vitigan, seules places que ceux de son party tenoient encore en Boheme.

Ces propoſitions considerées par l'Empereur, & enuoyées à l'Electeur de Saxe, & au Duc de Bauieres, pour auoir leur aduis: tous deux luy conseillerent de ne negliger

Lettres de l'Empereur à l'Infante sur le subiet de ceste treue.

C aucune occasion, afin d'auoir la paix en Allemagne. Parquoy il escrinit à l'Infante, Que feu son mary l'Archiduc Albert luy auoit par ses lettres grandemẽt recommandé la consideration de l'interpoſition du Roy d'Angleterre, & la grande prudence & moderation qu'il auoit fait paroistre au trouble de Boheme, n'ayant approuué les actions de son gendre. Laquelle recommandation iointe à celle que son Alteſſe luy en faisoit derechef, le portoient à la supplier de croire qu'il feroit en ceste action tout ce qui pourroit faire pourueu que sa grandeur & sa dignité n'en peuſſent receuoir aucun interest. Et auoit arresté de faire traiter auec l'Ambassadeur d'Angleterre d'vne trefue & cessation d'armes auec le Palatin & ceux de son party aux conditions qu'il auoit proposées. Durant laquelle se tiendroit vne conference des Deputez des Electeurs & Princes de l'Empire pour composer & accommoder tous les differents de l'Allemagne.

Le mesme Empereur donna aussi esperance à l'Ambassadeur d'Angleterre, Qu'il entendroit à vne treue & cessation d'armes pour le haut Palatinat. Ce qui le fist partir de Vienne l'vnzieſme iour de Septembre, auec des lettres de sa Maiesté Imperiale, afin d'aller vers le Duc de Bauiere, & traiter auec luy des moyens de la faire. Mais il le trouua si auant aux prises auec Mansfeld dans ledit haut Pala-

D tinat, qu'il recognent lors que les affaires ne pourroient aucunement estre reduites au point qu'il requeroit. A ceste cauſe il escriuit à l'Empereur le second iour d'Octobre, Que sur l'esperance que sa Maiesté Imperiale luy auoit donnée d'vne treue il s'estoit acheminé de Vienne au haut Palatinat vers le Duc Bauleres, lequel il auoit rencontré en son armée, contraignant les villes, les peuples & les subiets de l'Electeur Palatin, à se rendre sous la puiſſance de ses armes. Que luy ayant donné les lettres de sa Maiesté Imperiale & croyant en auoir vne fauorable reſponſe, il en auoit receu vne toute contraire à son esperance & à l'intention de ſadite Maiesté: en ce qu'il auoit reietté toute propoſition de trefue, & continué de contraindre le reſte des peuples & des habitans du haut Palatinat, à preſter nouueau ſerment de fidelité & d'obeiſſance. Ce qui le faiſoit ſupplier ſa meſme Maieſté Imperiale qui pouuoit le tout en l'affaire preſente, de prendre vne bonne reſolution pour compoſer tous ſes troubles, afin que ſon Seigneur & Maiſtre le Roy d'Angleterre (qui ne pourroit porter que tres grieuement vne procedure ſi violente du Duc de Bauieres

Plaintes de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ſur ce que le Duc de Bauieres s'eſtoit rendu maiſtre du haut Palatinat.

A & en attendoit la responſe de ſa Maieſté Imperiale, tout au contraire l'Electeur Palatin ſon gendre auoit eſté priué par le Duc de Bauiere de tout le haut Palatinat, où iceluy Duc eſtoit entré par le commandement de l'Empereur, comme il eſtoit aiſé à recognoiſtre: & ce contre la reſponſe donnée à ſon Ambaſſadeur, portant que le Ban Imperial contre les pays de l'Electeur ſon gendre ne s'executeroit point au haut Palatinat, qu'apres les trois mois de la denontiation ou proclamation qui s'en feroit. Que le mal augmentant de iour en iour, il eſtoit donc neceſſaire que l'Empereur y donnaſt vn prompt remede: & receuſt l'Electeur Palatin ſon gendre en ſa grace, & qu'il le fiſt reſtablir en tous ſes pays, tiltres, & dignitez dont il iouyſſoit auparauant le trouble de Boheme. Ce que faiſant, ſon gendre feroit auſſi les ſubmiſſinns & ptoteſtations ſuiuantes: ſçauoir eſt.

I. Que tant luy que ſes enfans renonceroient à la Couronne de Boheme.

II. Qu'il porteroit à ſa Maieſté Imperiale l'obeyſſance deue comme les autres Princes de l'Empire.

B III. Que ſe proſternant à genoux il ſeroit receu à reconciliation par ſa Maieſté Imperiale.

IV. Qu'à l'auenir il ne ſuſciteroit aucun mouuement en l'Empire, ains s'employeroit en tout ce qu'il luy ſeroit poſſible pour la conſeruation de l'Empereur, de la dignité imperiale, & de la paix en l'Empire.

V. Qu'il ſe reconcilitoient auec tous les Princes de l'Empire tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, leſquels pouuoient auoir eſté offencez durant ces guerres.

VI. Et, Que s'il auoit outre ſes ſubmiſſinns quelque choſe qui fuſt encore neceſſaire d'eſtre fait, pour paruenir à vne bonne reconciliation, ſon gendre l'Electeur Palatin l'accordetoit, pourueu qu'on luy donnaſt vne vraye eſperance de bienveillance. Mais s'il recognoiſſoit qu'à l'aduenir on miſt des empeſchements & des difficultez ſi grandes qu'il ne peuſt obtenir par ſon interceſſion le reſtabliſſement de ſon gẽdre l'Electeur Palatin en ſes terres & dignitez, il eſperoit qu'on ne luy pourroit Imputer aucune choſe, d'auoir eu recours aux armes pour proteger le patri-
C moine & les dignitez de ſes neueux, auſquels il deuoit par nature, par Iuſtice, & par ſa Royale dignité toute ſorte de defenſe: veu ſpecialement qu'il ne deſiroit pas que ſon gẽdre l'Electeur Palatin euſt d'autres dignitez & tiltres, que ceux qu'il auoit, & dont il iouyſſoit lors qu'il eſpouſa la Princeſſe d'Angleterre ſa fille vnique. Duquel mariage ayant eu iuſques à preſent par la benediction de Dieu pluſieurs enfans, il ſeroit à l'aduenir blaſmé d'inhumanité, s'il n'en auoit pris la protection. Partant, Qu'il prioit ſa Maieſté Imperiale de peſer ceſte affaire, & ne permettre d'en venir à des reſolutions de violence. Pour luy, Qu'il deſiroit pluſtoſt iouyr de ſon amitié, que de rompre la paix auec la Maiſon d'Auſtriche. Ce qui ne pourroit aduenir ſans apporter de grandes ruines à la Chreſtienté.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

X.

L'Empereur fut eſtonné par la lecture de ces Lettres de proteſtation. Mais incontinent apres il enuoya exttaordinairement vers le Rny d'Angleterre le Comte de Schuartzenburg, afin de traiter plus particulierement auec luy de quelque paeification. Le Roy le receut & defraya magnifiquement à Londres. Et delà ayant eſté reſolu qu'il ſe tiendroit vne Conference à Bruxelles pnut traiter des troubles de l'Alemagne, & commencer par vne ſuſpenſion d'armes, le meſme Comte s'y achemina, auec le Milord Veſton & DeKenſan que le Roy d'Angleterre y deputa de ſa
D part. Le Preſident de Heidelberg eut pareillement charge de s'y rendre de la part de l'Electeur Palatin. Ce qui fit croire à pluſieurs qu'il s'y feroit quelque bon accord. Sur l'attente duquel le Roy d'Angletetre enuoya le Baron d'Igby en Ambaſſade vers le Roy d'Eſpagne: & en meſme temps, petmiſt au Comte de Vaix, de faire vne leuée de quatre mille Anglois, Eſcoſſois, & Irlandois, pour aller au ſeruice de l'Infante Archiducheſſe. Mais quand les Deputez ſe furent aſſemblez, il ſe rencontra tant de difficultez qu'ils ne penrent rien conclurre. Neantmoins depuis le Roy amena les affaires à ce point, que la negociation commencée à Bruxelles, ſe continueroit à Londres. Car le Roy d'Eſpagne y enuoya D. Charles Coloma Gouuerneur de Cambray en Ambaſſade extraordinaire. L'Infante Atchiducheſſe deputa auſſi pour y eſtre ſon Ambaſſadeur Ferdinand de Boiſchot Baron de Sauenté-hom. Et eſtants entrez en conference auec les Commiſſaires deleguez par le Roy d'Angleterre, finalement ils accotderent le vingt-neufieſme de Mars 1623. le Trait-

Le Comte de Schuartzenburg enuoyé par l'Emp. vers le Roy d'Angl. en Ambaſſade.

1622.

Conference à Bruxelle entre les Ambaſſad. de l'Emp. du Roy d'Angl., & de l'Electeur Palatin.

Leuées d'Anglois & Eſcoſſois pour l'Archiducheſſe.

Conference de Bruxelles remiſe à Londres.

1623.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

qui ſuit, ſur la ſequeſtration & depoſition de ladite ville de Franquendal au bas Palatinat entre les mains de l'Infante. A

Traité fait à Londres entre le Roy d'Angleterre d'vne part, & le Roy d'Eſpagne & l'Infante d'autre ſur le depoſt de la ville de Franquendal au bas Palatinat.

Comme ainſi ſoit que depuis quelque mois en ça il ſe ſoit paſſé Communication entre le Sereniſſime Roy de la grãde Bretagne & la Sereniſſime Infante d'Eſpagne Iſabelle Claire Eugenie, premierement tennë & commencée à Bruxelles, par l'entremiſe du Cheualier Weſton Conſeiller au Conſeil d'Eſtat dudit Seigneur Roy & Chancellier de ſon Eſchiquier, lors par luy employé en Ambaſſade extraordinaire vers ladite Sereniſſime Infante, & les Commiſſaires par elle deputez, touchant la ſequeſtration & depoſition de quelques villes & places du bas Palatinat entre ſes mains: ce qui pour lors n'auoit peu eſtre mené à fin, à cauſe de pluſieurs grandes difficultez qui ſe ſeroient rencontrées: Si eſt-il, que depuis la meſme Conference s'eſtant repriſe entre ledit Seigneur Roy de la grande Bretagne, & la Sereniſſime Infante, tant en ſon nom, qu'en celuy de ſa Maieſté Catholique, à ceſte fin, pour le ſequeſtre de la ville de Francquendal, qui eſt à preſent en la poſſeſſion dudit Seigneur Roy de la grande Bretagne, par le moyen & entremiſe des Commiſſaires deputez à ceſte fin, ſçauoir de la part de ſadite Maieſté Catholique, Dom Charles Caloma, Cheualier de l'Ordre de Saint Iacques, Commandeur de Montiel, & de la Oſſa, du Conſeil de guerre de ſadite Maieſté Catholique, Gouuerneur de la ville & citadelle de Cambray, Capitaine general du pays de Cambreſis, & ſon Ambaſſadeur extraordinaire vers le Roy de la grande Bretagne: Et de Meſſire Ferdinand de Boiſchot Baron de Sauentem, Cheualier de l'Ordre de Sainct Iacques, Conſeiller des Conſeils d'Eſtat & Priué de ſadite Maieſté Catholique au Pays bas, & Ambaſſadeur extraordinaire de la Sereniſſime Infante vers ledit Seigneur Roy de la grande Bretagne: Et de la part de ſadite Maieſté de la grande Bretagne, Leonel Comte de Middleſex, grand Threſorier & Maiſtre des Gardes nobles du Royaume d'Angleterre: Louys Due de Lenox grand Maiſtre de la maiſon dudit Seigneur Roy de la grande Bretagne: Iacques Marquis d'Hamilton: Thomas Comte d'Arondel & de Surrey, grand Mareſchal d'Angleterre: Guillaume Comte de PembrocK, Chambellan de ſadite Maieſté de la grande Bretagne: Oliuier Vicomte de Grandiſon. Arthus Baron Chicheſter de Belfaſt, grand Threſorier du Royaume d'Irlande: Meſſire Georges Caluer Cheualier, l'vn des premiers Secretaires d'Eſtat dudit Seigneur Roy de la grande Bretagne: & Meſſire Richard de Weſton Chenalier, Chancelier de l'Eſchiquier de ſadite Maieſté: tous du Conſeil d'Eſtat de ſadite Maieſté de la grande Bretagne. Iceux, au nom & en qualité que deſſus, & en vertu des Pouuoirs & Commiſſions qu'ils leur ont baillez à ceſt effect ont enſemble conuenu & accordé ſous l'adueu & bon gré de ſadite Maieſté de la grande Bretagne, & de ladite Sereniſſime Infante, les Articles & conditions qui s'enſuiuent. B C

Premierement, a eſté conclu & accordé de la part du Sereniſſime Roy de la grande Bretagne, que la ville de Francquendal aſſiſe au bas Palatinat auec tous les forts & fortifications qui en dependent, eſtant à preſent en la poſſeſſion de ſa Maieſté, qui les tient au nom de ſon gendre, ſera miſe & delinrée par voye de ſequeſtre, ou de depoſt, entre les mains de ſa bonne ſœur & couſine ladite Sereniſſime Infante d'Eſpagne Donna Iſabelle, auec tous les viures, artilleries, pouldres balles, & autres munitions & equippage de guerre, qui ſe trouueront en ladite place & forts lors de ladite ſequeſtration, ou deliurance: deqnoy ſera fait & dreſſé inuentaire entre celuy qui eſt à preſent Gouuerneur de ladite ville & garniſon de la part de ſa Maieſté de la grande Bretagne, & les perſonnes qui ſeront commiſes par ladite Sereniſſime Dame Infante pour en prendre poſſeſſion de ſa part: lequel Inuentaire ſera ſigné, ſeellé & deliuré reſpectiuement par chacune deſdites parties ainſi auctoriſées & deputées. D

Item, Eſt accordé de la part dudit Seigneur Roy de la grande Bretagne, Qu'auſſitoſt que la deliurance deſdites villes & forts aura eſté faicte, les Gouuerneurs, Colonels, Capitaines, Officiers, & ſoldats qui y ſont maintenant en garniſon, en ſortiront paiſiblement dans ſix iours apres l'aduertiſſement qui leur en ſera donné auant le temps de ladite deliurance, & les declareront auec toutes les choſes ſuſdites en la plaine poſſeſſion de ladite Sereniſſime Dame Infante, ou de ceux que ſon Alteſſe ordonnera pour la receuoir de ſa part.

A „ Est aussi accordé, Que lesdites villes & forts, & toutes les choses susdites estants
„ en iceux, demeureront ainsi disposées entre les mains de ladite Sereniſſime Infan-
„ te l'espace de dix-huict mois, à cõpter du iour de la delivrance qui luy en sera faicte
„ au cas que pendant ce temps là la reconciliation ne s'en faſſe entre ſa Maieſté Im-
„ periale,& le gendre de ſadite Maieſté. Mais s'il arriue que cependant les choſes s'ac-
„ commodent,ladite ville & forts,auec toutes les choſes ſuſdites, ſeront remiſes en-
„ tre les mains de ſa Maieſte de la grande Bretagne, en auſſi bon eſtat & condition,
„ comme par ceſte conuention elles deuront eſtre au bout de dix-huict mois,& com-
„ me il eſt particulierement ſtipulé par les Articles ſuiuans.

„ C'eſt aſſauoir, Qu'au bout deſdis dix-huict mois, ou lors qu'il echerra que ladi-
„ te ville & forts ſe deuront reſtituer en vertu de ce Traité, il ſera libre & permis à
„ ſa Maieſté de la grande Bretagne, de remettre en iceux vne garniſon de quinze
„ cents hommes de pied, & de deux cents hommes de cheual, auec quantité ſuffi-
B „ ſante de viures, pour les nourrir l'eſpace de ſix mois, & quantité competante de
„ toutes ſortes de munitions, & qu'en meſme temps la garniſon qui aura eſté placée
„ & tenuë par la Sereniſſime Infante eſdits lieux pendant ledit ſequeſtre en ſortira,&
„ s'en retirera paiſiblement, rendant & remettant és mains de ſadite Maieſté de la
„ grande Bretagne, ou de ceux qu'elle commettra pour les receuoir, toute l'artillerie,
„ munitions, viures, & autres choſes qui auroient eſté couchées au ſuſdit Inuentaire,
„ & ce en auſſi bon eſtat & condition qu'ils les receuront, lors que ladite ſequeſtra-
„ tion ou deliurance de ladite place ſera faicte.

„ Eſt auſſi accordé, Que leſdits Gouuerneur, Colonels, Capitaines, Officiers, &
„ tous les ſoldats de ladite garniſon, leſquels auront par ce Traité à quitter preſente-
„ ment ladite ville de Franquendal ſur la ſequeſtration d'icelle, en ſortiront hono-
„ rablement auec leurs armes, bagues, & toutes autres choſes qui leur appartien-
„ dront enſeignes deployées, meches allumées, trompettes ſonnants, tambours
„ battans, poudres en cartouches, & balles en bouche, & qu'ils pourront libre-
„ ment paſſer & ſans aucun empeſchement, s'ils le deſirent par le Palatinat, & au-
C „ tres pays, tant par mer que par terre, ſur les terres de ſa Maieſté Catholique, ou ſur
„ celles de l'Empire, & pourront delà paſſer & ſe retirer franchemẽt & paiſiblement
„ en leurs pays naturels, ſans ſe pouuoir ioindre aux autres trouppes ennemies te-
„ nants partis contraires contre ſa Maieſté Imperiale, ou ſa Maleſté Catholique. Et
„ pourront leſdicts Gouuerneur, Colonels, Capitaines, Officiers, & ſoldats partants
„ de ladite place, emporter auec eux ſi bon leur ſemble prouiſions de viures pour
„ trois iours, allans par terre, & pour ſix allans par eau: ne faiſans, ny commettans
„ aucuns excés ny inſolences par leſdits lieux où ils paſſeront, ſoit de ſa Maieſté Ca-
„ tholique, ou d'autres Princes. Et pour l'aſſeurance de leurs perſonnes il leur ſera
„ baillé, s'ils le deſirent, eſcorte de gens de pied & à cheual pour les conduire iuſques
„ en lieu de ſeureté.

„ Il eſt en outre conclu & accordé, Que lors que ladite ville & forts deuroient eſtre
„ rendus & remis, ſuiuant le contenu de ce Traité, és mains dudit Sieur Roy de la
„ grande Bretagne, ſa Maieſté pourra tranſporter les trouppes qu'elle voudra mettre
„ en garniſon auec les prouiſions neceſſaires, & ſtipulées par ce Traité par les Pro-
„ uinces du Pays-bas eſtans ſoubs l'obeyſſance de ſa Maieſté Catholique, ſi requiſi-
D „ tion en eſt faite, & ce tant par eau que par terre, ſans qu'il leur ſoit faict aucun em-
„ peſchement ou moleſte en leur paſſage, qu'au contraire il leur y ſera faict tout bon
„ & fauorable traitement, tel que conuient à l'eſtroicte amitié qui eſt entre les deux
„ Roys.

„ Eſt auſſi conclu & accordé de la part des Sereniſſimes Roy d'Eſpagne & Infan-
„ te, Que tant les Miniſtres, & autres gens de leur Religion, que tous les bourgeois
„ & habitans de ladite ville de Francquendal, de quelque nation qu'ils ſoient, natu-
„ rels du Pays-bas, Vallons, & tous autres, & particulierement le Baron Vinem-
„ berg, pourront librement continuer leur demeure en icelle, auec leurs femmes &
„ familles, & ne ſeront chargez d'aucunes impoſitions extraordinaires pour l'entre-
„ tenement de la garniſon qui y ſera miſe par ladite Sereniſſime Infante, ny en au-
„ cune autre façon chargez, ny moleſtez, ſoit en leurs perſonnes, ou en leurs biens:
„ mais iouyront franchement & paiſiblement de toutes les libertez & priuileges
„ qui leur ont eſté cy-deuant octroyez par les Princes Electeurs, anceſtres du gendre

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST

de sadite Maiesté de la grande Bretagne: comme aussi de l'exercice libre & paisible A
de leur Religion, ainsi qu'ils en ont ioüy iusques à maintenant: & d'auantage, qu'ils
ne seront recherchez, ny molestez pour aucune chose, ou offence qu'ils pourroient
auoir commise auant la datte de ce present Traité, soit contre sa Maiesté Imperiale,
le Roy Catholique, ou les Archiducs, pour s'estre par cy-deuant retirez de leur
pays, ou pour aucun autre crime, ou faute qu'ils pourroient auoir commis auant le-
dit temps. Et si aucuns d'eux se veulent retirer de ladite ville, ils auront plaine & en-
tiere liberté de ce faire, & de se transporter ailleurs où bon leur semblera, sans au-
cun destourbier, auec leur familles & biens, & leur sera à ceste effet fourny saufcon-
duits necessaires.

Tous lesquels Articles susmentionnez ledict Sereniſſime Roy de la grande Bre-
tagne d'vne part, & ladite Sereniſſime Dame Infante, tant au nom de sa Maiesté
Catholique, comme au sien propre de l'autre, promettent & s'obligent sincerement
sur la foy & parole de Princes, de reellement & ponctuellement accomplir en tout
le contenu d'iceux, sans aller ny venir au contraire, directement ny indirectement
prenant son Alteſſe à sa charge de faire ratifier ce present Traité audit Sereniſſime B
Roy d'Espagne, en dedans trois mois apres la deliurãce de ladite place, & ce qui en
depend. En foy & tesmoignage de toutes & chacunes lesquelles choses, nous Com-
missaires deputez auons soubsigné de nos mains le present Traité, & iceluy muny &
confirmé par l'apposition de nos seaux. Fait à Londres le 19. de Mars 1623. selon le
style d'Angleterre, & le 29. de Mars 1623. style nouueau.

L'execution de ce Traité se fist le vingt-cinquieſme d'Auril ensuiuant, auquel la
garniſon Palatine sortit de Francquendal, & celle de l'Infante Archiducheſſe y en-
tra. Et cependant le Roy d'Angleterre continuant de trauailler à Londres par l'en-
tremise de ses Deputez auec les mesmes Ambassadeurs du Roy d'Espagne, & de
l'Infante au nom de sa Maiesté Imperiale, en fin ils accorderent aussi vn Traité de
suspension ou cessation generale d'armes en l'Empire durant quinze mois pour l'E-
lecteur Palatin & ceux de son party, en attendant l'issuë d'vne entiere pacification.
Duquel Traité voicy les principaux Articles.

Autre Traité de suspension generale d'armes accordée pour l'Electeur Palatin & ceux de son party.

Premierement, a esté conclu & arresté vne deposition & suspension generale d'ar-
mes en l'Empire tant de la part du Sereniſſime Roy de la grande Bretagne & de son
gendre, que de tous ceux qui tiennent son party: & ce pour le terme de quinze C
mois, en dedans lequel ne feront aucunes nouuelles leuées d'hommes.

Item, a esté conclu & accordé, Que durant ladite deposition & suspension d'ar-
mes, ne se feront de la part du Sereniſſime Roy de la grande Bretagne, son gendre,
ny ceux tenans son party, aucunes incursions, prises de personnes, ou biens, entre-
prises sur les places, ny autres actes d'hostilité, & ne presteront ayde ny confort, di-
rectement ou indirectement, contre ce present Traité dans les limites de l'Empire,
ny de leurs associez. Comme aussi son Alteſſe la Sereniſſime Infante promet & s'o
blige, que ne se feront inuasions ny hostilitez contre les personnes tenans le party
contraire ny leurs vassaux, biens, maisons, & terres, en aucune maniere: & que ne
se feront aucunes nouuelles leuées pour les ietter dans les Palatinats.

Item, Est accordé & conuenu, Que durant ce Traité le Sereniſſime Roy de la
grande Bretagne & son gendre ne maintiendront ny entreront en aucune ligue ou
confederation, au preiudice de ce present Traité, ains le desaduoüeront, comme D
ils font dés maintenant, & aussi tous ceux qui commettront ou feront quelque in-
uasion, ou acte d'hostilité dans les terres de l'Empire, ou celles des associez, les de-
clarans pour ennemis de l'Empire, & desdits associez. Comme semblablement la
Sereniſſime Infante declare pour tels tous ceux qui conuiendront au present Trai-
té. Promettant à ceste effet tant le Sereniſſime Roy de la grande Bretagne, que la Se-
reniſſime Infante, de faire tout deuoir pour empescher les oppressions & hostili-
tez susdites, afin que la paix y soit restablie, & le commerce remis comme aupara-
uant en toute seureté.

Item a esté conuenu & accordé, Que durant ledit terme ne se bastiront de part &
d'aucunes autres forteresses, ny fortifications nouuelles, dans l'vn ou l'autre des Pa-
latinats: mais toutes les places d'iceux seront laissées, & demeureront pendant ledit
temps en l'estat qu'elles sont à present.

Item a esté accordé de la part de la Sereniſſime Infante, en vertu de ses pouuoirs

A „ Que le Traité general de Paix, & accommodement final des troubles suruenus, & „ à present ayants cours en l'Empire, se tiendra entre les Ambassadeurs, Commissai- „ res, ou Deputez, tant de la part de sa Maiesté Imperiale, & des autres parties inter- „ ressées auec elle, que de sa Maiesté de la grande Bretagne, pour l'interest de son „ gendre, & des personnes interessées auec elle, en la ville de Cologne.

„ Et ont tant sa Maiesté de la grande Bretagne, que son Alteſſe la Sereniſſime In- „ fante, conuenu & accordé. Que ledit Traité general commencera au plus tard de- „ dans le terme de trois ou quatre mois apres la datte du present Traité: & qu'à cet ef- „ fect les susdicts Princes feront trouuer audit lieu conuenu leurs Ambassadeurs, „ Commissaires ou Deputez.

„ Lesquels Articles susmentionnez ledit Sereniſſime Roy de la grande Bretagne „ d'vne part, en vertu du pouuoir que sa Maiesté a de son gendre, & la Sereniſſime „ Infante en vertu de sesdits pouuoirs de l'autre, promettent & s'obligent sincerem̃t „ sur la foy & parole de Prince, de reellement & ponctuellement accomplir, & faire

B „ accomplir tout le contenu d'iceux, sans aller ny venir au contraire, directement ou „ indirectement: prenant ladite Sereniſſime Infante à sa charge de ratifier & faire „ ratifier par sa Maiesté Imperiale ce present Traité, & d'en deliurer ses ratifications, „ à sa Maiesté de la grande Bretagne. Qui promet reciproquement de ratifier & faire „ ratifier par son gendre, par la soubscription de son nom cedit Traité & faire deli- „ urer la mesme ratification à ladite Sereniſſime Infante, ou à ses Miniſtres, dans le „ temps de deux mois prochains.

En suite de cela, le Roy d'Angleterre enuoya vn Ambassadeur vers l'Electeur Pa- latin son gendre, qui pour lors residoit à la Haye en Hollande, afin de luy faire ra- tifier le Traité, & par mesme moyen luy dire, Qu'il eust à renoncer entierement à toutes les intelligences auec le Comte de Mansfeld, le Prince Halbestat de la Mai- son de Brunsuic, & autres qui promettoient de luy donner toutes sortes de secours, pour le faire restablir par la force des armes en ses Estats & Dignitez. Ce qui n'estoit pas l'intention du Roy d'Angleterre son beau-pere. Car il esperoit par l'Alliance, qui commença lors à se proposer de Charles Prince de Galles son fils auec l'Infante Ma-

C rie seconde sœur du Roy d'Espagne, comme il sera remarqué plus amplement cy- apres, reconcilier le Palatin son gendre auec l'Emperçur & la Maison d'Austri- che, & le faire restablir en ses Pays & Estats plustost par la douceur que par force.

Mais pendant que l'on traitoit ainsi à Londres, le mesme Roy d'Angleterre pour- suiuit aussi enuers Louys XIII. Roy de France & de Nauarre la confirmation des Articles accordez entre le feu Roy Henry IV. & luy, pour le commerce des Fran- çois & Anglois trafiquãts és pays de leur obeyssance. Lesquels Articles, pource qu'ils n'ont esté rapportez cy dessus en leur lieu, & que parauanture ils seront vtiles à quel- ques-vns, i'ay creu deuoir inserer icy.

Articles accordez entre les Roys de France & d'Angl. pour le commerce de leurs subiets.

„ Premierement a esté conuenu & accordé, Qu'en nul des Articles contenus au „ present Traité, il ne sera aucunement reputé que l'on soit departy des precedents „ Traitez, mais qu'ils demeureront en leur premiere force & vertu, sinon en ce qui est „ derogé par ce present Traité.

„ II. Aussi a esté conuenu & accordé, pour confirmer & accroistre de plus en plus

D „ la bonne amitié & intelligence qui est entre sa Maiesté tres-Chrestienne & sa Ma- „ lesté de la grande Bretagne, Qu'il sera mandé par toutes les Prouinces, Villes, Ports „ & Havres des Royaumes, de bien & fauorablement traiter les subiets de l'vn & „ l'autre Prince, & les laisser traffiquer en toute seureté & liberté les vns auec les au- „ tres, sans les molester, ny permettre qu'ils soyent induëment tranaillez, ny mole- „ stez, pour quelque cause & occasion que ce soit, contre les Loix & constitutions des „ lieux, où ils se trouueront. Et sera enioint aux Officiers de part & d'autre, de tenir la „ main à l'execution de ce que dessus à peine de respondre en leurs propres & priuez „ noms des despens, dommages, & interests des parties, où ils se trouueront auoir fait „ le contraire.

„ III. Aussi a esté conuenu & accordé, Que toutes daces & impositions qui s'en le- „ uent maintenant sur les subiets, marchandises, & denrées de l'vn & l'autre Royau- „ me, au profit desdites deux Maiestez, & par leurs Fermiers & Commis, con-

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST 1623.

tinueront d'eſtre leuez comme ils ſe font à preſent, & ce par maniere de prouiſion en attendãt que l'on les puiſſe oſter, ou moderer. Ce qui ſe fera au plutoſt que le biẽ des affaires de l'vn & l'autre Prince le pourront porter. Et afin qu'vn chacun de part & d'autre ſoit certain des daces & impoſitions qu'ils deuroient payer, en ſera dreſſé pancharte en l'vn & en l'autre Royaume qui ſera miſe & attachée és lieux publics tant de la ville de Roüen & autres villes de France, que de la ville de Londres & autres, pour y auoir recours quand beſoin ſera. A

IV. Pour le regard des leuées & impoſitions qui ſe leuent au profit de certaines villes particulieres de l'vn & l'autre Royaume, a eſté adniſé. Que les Maires & Eſcheuins des villes de Roüen, Caën, Bordeaux, & autres, rapporteront au premier iour au Conſeil de ſa Maieſté les Lettres, en vertu deſquelles ils font & continuent leſdites leuées pour icelles veuës eſtre caſſées & abolies, ſi les Lettres en vertu deſquelles elles ont eſté faictes ſe trouuent mal ordonnées: leur faiſant cependant inhibitions & defenſes, à peine de la vie & du quadruple, de leuer plus que ce qui eſt porté par leſdites Lettres, ny exceder les conditions portées par icelles. Et ſemblable ſera fait par les Maires & Eſcheuins de Londres & autres dudit Royaume de la grande Bretagne. B

V. A eſté auſſi accordé, Que les Marchands François trafiquants en Angleterre ne ſeront contraints bailler aucune caution de leur vente, & emploite de leur marchandiſe, entr'autres, que leur caution iuratoire, n'y d'obtenir aucunes prolongations ny deſcharges, ny faire aucuns frais ny deſpens pour ce regard.

VI. Plus a eſté accordé & conuenu, Que les Nauires François pourrõt aller librement iuſques au Quay de la ville de Londres, & autres Ports & Havres de la grande Bretagne. Et y eſtants pourront charger & fretter auec les meſmes libertez & franchiſes, dont les nauires Anglois iouyſſent en France, ſans qu'il leur ſoit donné de part ny d'autre aucun empeſchement auant ny apres le frettement, ny qu'ils ſoient contraints de deſcharger leurs vaiſſeaux en autres. Et en toutes autres choſes la liberté & eſgalité du commerce ſera gardée & obſeruée le plus que faire ſe pourra.

VII. Et parce qu'il eſt impoſſible de pouruoir aux plaintes particulieres, & meſmes ſur la qualité des marchandiſes & denrées qui ſe tranſportẽt de l'vn en l'autre Royaume, & des fautes & abus qui s'y commettent, a eſté accordé, Que pour mieux & promptemẽt y pouruoir, en la ville de Roüen ſerõt nõmez par ſa Maieſté tres-Chreſtienne deux notables Marchands François, gẽs de bien, & experimentez, leſquels auec deux Marchands Anglois de pareille qualité, qui ſerõt auſſi nõmez par l'Ambaſſadeur de la grande Bretagne reſidant prés ſa Maieſté tres Chreſtienne, receuront les plaintes deſdits Marchands Anglois, & vuideront tous differẽts qui pourront internenir ſur le faict dudict trafic & cõmerce en ladite ville de Roüen, & Haures de ladite Prouince. Comme auſſi ſa Maieſté de la grande Bretagne nõmera en la ville de Londres deux notables Marchands Anglois, leſquels pareillement auec deux Marchands François, qui ſeront nõmez par l'Ambaſſadeur de France reſidãt prés ſa Maieſté de la grande Bretagne, feront le ſemblable, & pouruoiront prõptement à toutes les plaintes qui pourroiẽt ſuruenir pour le fait dudit trafic & cõmerce. Et où ils ne ſe pourront accorder, les ſuſdits quatre Marchands conuiendront d'vn cinquieſme François ſi c'eſt à Roüen & d'vn Anglois ſi c'eſt à Lõdres. En ſorte que le iugement paſſé par la pluralité de voix ſera ſuiuy & executé. Et pour cet effet leur ſerõt de part & d'autre baillées des Cõmiſſions & pouuoirs neceſſaires. Et au cas qu'il ſuruiẽne quelque notable difficulté qui meritaſt d'eſtre entenduë par l'vn & l'autre Prince, leſdits Marchãds ainſi deputez de part & d'autre en dõneront reſpectiuemẽt aduis au Conſeil de l'vn & l'autre Prince, pour y eſtre pourueu sãs aucune dilation. C D

VIII. Le ſemblable eſtabliſſement ſera faict & obſerué és villes de Bordeaux & Caën, cõme auſſi és villes dudit Royaume de la grande Bretagne, & Royaume d'Irlande, pour par ceux qui ſeront nommez & deputez eſtre pourueu aux plaintes & difficultez qui peuuent ſuruenir ſur le reglement dudit commerce & traffic en la meſme forme que deſſus.

IX. Et pour mieux pourueoir au ſoulagemẽt deſdits Marchands de part & d'autre, a eſté aduiſé. Que leſdits Marchands tant François que Anglois, leſquels ſeront appellez doreſnauant Conſeruateurs du commerce, ſeront nommez & deputez d'an

A „ en an, & feront deuant les Prieur & Consuls, tant de la ville de Roüen, & au-
„ tres villes du Royaume de France, où ils seront establis, qu'en la ville de Londres
„ & autres, où besoin sera, de bien & fidellement s'acquitter de ladite charge. Et se-
„ ront tenus pendant ledit temps d'y trauailler selon les occasions gratuitement, sans
„ exiger aucunes choses des vns & des autres subiects, si ce n'est pour les actes par es-
„ crit que les parties voudront leuer, dont par eux en sera fait taxe raisonnable.

„ X. Que tous les sallaires excessifs, & autres profits & menus droits, que prennent
„ les Officiers des lieux sur lesdits Marchands de l'vn & de l'autre Royaume, les Gar-
„ des & contregardes, les Chargeurs, Deschargeurs, Amballeurs, Porteurs & ge-
„ neralement tous autres seront reglez & moderez par lesdits Cõseruateurs, & en se-
„ ra faite par eux vne taxe raisonnable qui sera enuoyee au Conseil de l'vn & l'autre
„ Prince, pour y estre veuë & arrestée, & puis publiée & attachée par les Carrefours &
„ places publiques des lieux, afin qu'vn chacun de part & d'autre soit certain & asseu-
„ ré de ce qu'il en deura payer.

„ XI. Les Conseruateurs s'informeront aussi particullerement des franchises & pri-
B „ uileges que pretendent aucunes Villes & Bourgeois d'icelles de l'vn & l'autre Roy-
„ aume, de la commodité & incommodité d'iceux, & en donneront aduis à l'vn &
„ à l'autre Prince, pour estre reglez & moderez selon les anciennes vsances des lieux,
„ ainsi qu'il sera aduisé au Conseil desdits Princes.

„ XII. Sera la charge desdits Conseruateurs de prendre garde aux poids & mesures
„ en chacune ville de l'vn & l'autre Royaume, afin qu'il n'y ait fraude ny abus de part
„ ny d'autre: & pour le regard des marchandises, regleront celles qu'ils iugeront estre
„ subiettes à visitation ou non.

„ XIII Et d'autant que la principale plainte faite par l'Ambassadeur de la grande
„ Bretagne, & par les Marchands Anglois, est contre vn arrest donné au Conseil de
„ sa Maiesté tres-Chrestienne le 21. iour d'Auril 1600. portant reglement sur le fait
„ de la drapperie qui se transporte par les Marchands Anglois au Royaume de Fran-
„ ce & principalement és Prouinces de Normandie, Bretagne, & Guienne, sa Ma-
„ iesté tres-Chrestienne voulant de plus en plus contenter le Roy de la grande Bre-
„ tagne son bon frere, sur l'instance qui luy a esté faite par plusieurs fois de la part de
C „ son Ambassadeur: desirant aussi faciliter le commerce de ladite drapperie, sans tou-
„ tesfois apporter incommodité au public, sadite Maiesté tres Chrestienne a reuoqué
„ & reuoque ledit Arrest, & a deschargé & descharge pour l'aduenir lesdits Mar-
„ chands Anglois de la confiscation portée tant par iceluy, que par tous autres Ar-
„ rests & Ordonnances faicts pour raison de ladite drapperie, leur a permis & permet
„ de remporter en Angleterre les draps vicieux & mal façonnez. Et d'autant que les-
„ dits Marchands Anglois sur la dispute qui pourroit interuenir sur la qualité de ladi-
„ te drapperie, pourroient estre trauaillez, & leurs draps retenus & saisis auec perte
„ de temps & dommage: Il a esté accordé & conuenu, Que lesdits Conseruateurs du
„ commerce deputez comme dessus, au cas que la plainte en vienne iusques à eux,
„ iugeront lesquels desdits draps seront bons & marchands selon leur prix & valeur,
„ pour estre vendus & debitez, ou ceux qui deuront estre renuoyez en Angleterre,
„ comme estans vicieux. Et s'en rapportera sa Maiesté a leur conscience & loyauté,
„ ayant pour agreable ce que par eux en sera ordonné: n'entendant toutesfois que
D „ pour lesdits draps vicieux, qui seront ainsi rapportez en Angleterre, il soit payé au-
„ cune chose pour le droit de sortie.

„ XIV. Aussi a esté accordé & conuenu, Que la liberté du commerce sera en-
„ tretenuë comme elle est à present de part & d'autre, tant de marchandises manu-
„ facturées, que non manufacturées, selon le present Traité, & les precedents: & ne
„ pourront de part & d'autre estre faites aucunes defenses d'en traffiquer, & si aucunes
„ ont esté faites seront reuoquées, excepté toutesfois les marchandises qui sont de-
„ contrebande, & dont le transport a esté de tout temps, & est encore prohibé &
„ deffendu par les Loix de l'vn & de l'autre Royaume, dont sera baillé estat de part &
„ d'autre.

„ XV. Item a esté accordé. Qu'au cas qu'il se trouue qu'aucun vaisseau venãt d'Angle-
„ terre en France, ou de France en Angleterre, chargé de plus grande quantité de
„ marchandise que celle pour laquelle il aura payé & acquité les droits deus à l'vn &
„ à l'autre Prince, ladite quantité non acquitté sera seulement saisie & confisquée, &

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

non le surplus desdites marchandises, s'il ne se trouue parmy des marchandises de « A
contrebande prohibées en l'vn & l'autre Royaume, auquel cas les ordonnances de «
l'vn & l'autre Prince seront obseruées.

XVI. Aussi a esté accordé, Que les habitans des Isles de Zerzay & Guerne- «
zay pourront librement & seurement passer & trafiquer dans le Royaume de Fran- «
ce, iouyront en France de pareils priuileges dont les Frãçois iouyssent esdites Isles: «
en payant toutesfois par les vns & les autres les droits appartenants à l'vn & à l'au- «
tre Prince.

XVII. Sera rendu aux subiets de sa Maiesté de la grande Bretagne en leurs causes «
& procés prompte & briefue Iustice, & mandé aux Officiers des Ports & Havres «
de Normandie, de Bretagne, & de la Guienne, de les traiter fauorablement. Et «
où il y auoit quelque affaire d'importance, sa Maiesté tres-Chrestienne enioint à «
son Conseil d'en prendre la cognoissance, ou leur pouruoir de Iuges non suspects. «
Comme aussi le semblable sera faict par le Roy de la grande Bretagne aux sub- «
iects de sa Maiesté tres-Chrestienne se trouuans en Angleterre, & y demandans « B
Iustice.

XVIII. Les subiets de sa Maiesté tres-Chrestienne entrants aux Ports de mer du- «
dit pays d'Angleterre, ne payeront cy-apres le droit de Cocquet plus que les natu «
ralisez Anglois.

XIX. Les subiets de sa Maiesté tres-Chrestienne, & ceux de sa Maiesté de la gran- «
de Bretagne, qui seront par tourmente, fortune de mer ou contrainte de guerre, «
ietter l'ancre dans aucuns Ports & Havres de l'vn & l'autre Royaume, ne seront «
tenus de payer aucun droict ny pour l'entrée, ny pour la sortie de leurs marchan- «
dises, à la charge toutesfois que le Maistre du nauire ou Marchand facteur seront «
tenus le mesme iour ou le lendemain de leur arriuée faire recognoistre aux Officiers «
de la Iustice de l'vn & l'autre Royaume, appellé le Commis du Fermier, la verité «
& l'occasion de leur entrée audit Havre, & mesmes exhiber leur charte par- «
tie, si besoin est, à la charge aussi de sortir au premier temps conuenable. Et si «
pendant le seiour ils sont contraints de vendre leur marchandise, ou partie d'icelle «
par necessité, ou autrement, ils seront tenus d'en payer les droicts pour la quanti- « C
té qu'ils en auront venduë & pour le surplus, le pourront transporter comme «
dessus.

XX. Et voulant sa Maiesté tres Chrestienne faire cognoistre de plus en plus «
l'estime qu'elle fait de l'amitié du Roy de la grande Bretagne son bon frere, & le «
desir qu'elle a de bien & fauorablement traitter ses subiets traffiquans & de- «
meurants en France, & aussi en faueur du commerce & traffic, encore que le «
droit d'Aubeine soit vn des plus anciens priuileges de son Royaume: Neant- «
moins sadite Maiesté tres Chrestienne a permis & permet aux Marchands An- «
glois, leurs facteurs, & tous autres subiets du Roy de la grande Bretagne, de «
disposer à leur volonté, soit entre-vifs, ou pour cause de mort de toutes leurs «
marchandises, argent, monnoye, debtes, & tous biens meubles qu'ils auroient és «
pays de l'obeyssance de sa Maiesté tres-Chrestienne: & qu'apres leur mort, soit «
qu'ils ayent esté ou non, leur heritiers leur puissent succeder selon les Loix d'An- «
gleterre, tellement que par droict d'Aubeine leurs biens ne puissent estre confisquez «
à l'aduenir. D

XXI. Semblablement a esté accordé aussi, Que les François disposeroient «
à leur volonté de leurs biens qu'ils auront en Angleterre, Escosse & Irlan- «
de, & autres pays de l'obeissance du Roy de la grande Bretagne, soit par «
mort ou autrement, & qu'apres leur mort, soit qu'ils ayent esté testé ou non, leurs «
heritiers instituez ou legitimes leur succederont selon les Loix de France, «
pourueu toutesfois que les testaments & prochaines successions tant des subiets «
du Roy de France, que du Roy de la grande Bretagne, soient legitimement, prou- «
uées, ou en France, ou en Angleterre, sçauoir au pays des deux Princes où ils seront «
decedez.

XXII. Et en attendant que Iustice se face des pirateries & depredations pretẽduës «
auoir esté faictes de part & d'autre par les subiets de l'vn & l'autre Royaume, à quoy «
faire

A „ faire sera pourueu le plus promptement que faire se pourra, a esté conclu, Que toutes les Lettres de marques & de represailles, qui ont esté cy-deuant expediées par l'vn & l'autre Prince, seront surseises, sans qu'elles se puissent executer de part ny d'autre, iusques à ce qu'autrement en ait esté aduisé par le Conseil de l'vn & l'autre Prince: & que pour l'auenir ne seront expediées aucunes Lettres de marque & represailles, que premierement l'Ambassadeur residant prés de l'vn & l'autre des Princes ne soit aduerty, & qu'elles n'ayent esté veuës & deliberées au Conseil de l'vn & l'autre Prince, seellées de leurs grands Seaux, & que toutes les solemnitez en tels cas requises n'y ayent esté gardés & obseruées. IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

„ XXIII. Pour la fin, a esté conclu & accordé, Que le present Traité sera ferme & stable, & entretenu tant & si longuement, que l'alliance & mutuelle amitié & intelligence durera entre lesdits deux Roys, & leurs successeurs, & que ce Traité aura le sens & intelligence que la force & proprieté des paroles represente, & ne receura aucune interpretation qui puisse changer ou empescher en façon quelconque la B force, forme & effect des paroles claires & simples exprimées par ce Traité: mais que toute subtile recherche & inuention reiettée, qui a accoustumé de subuertir la sincere & concorde intention des contractans, que ce qui a esté accordé & geré par ce Traité sera aussi entierement & sincerement gardé, entretenu & obserue.

Ces articles furent ainsi traittez & accordez premierement entre André Huraut Sieur de Maisse & de Belebat, & Iean de Thumery sieur de Boissise Conseillers de Henry I V. Roy de France & de Nauarre en ses Conseils d'Estat & Priué, ses Commissaires & Procureurs pour cet effet d'vne part: & Thomas Parry Cheualier, Ambassadeur du Roy d'Angleterre prés de sa Maiesté tres-Chrestienne, aussi son Procureur & Commissaire, d'autre part. Ce que sa mesme Maiesté tres-Chrestienne, desirant embrasser de bonne foy tous les moyens d'entretenir & accroistre la bonne & sincere amitié & correspondance, qui estoit entr'elle & le Roy d'Angleterre, & procurer le bien & la commodité de leurs Royaumes mesmement en ce qui concernoit le trafic & commerce de leurs communs subiets, agrea, ratifia, & approuua le 26. C iour de May l'an 1606. & depuis le Roy Louys XIII. pour continuer & augmenter de plus en plus cette bonne amitié & intelligence, confirma le mesme Traité estant à Fontainebleau le 14. iour d'Auril l'an 1623.

XI.

Sur la fin de l'an precedent D. Diego Sarmiente de Acuna Comte de Gondemar estoit retourné de son Ambassade d'Angleterre en la Cour d'Espagne vers le Roy Catholique son Maistre apres auoir par vne grande dexterité proposé le mariage de l'Infante Marie d'Espagne seconde sœur d'iceluy auec Charles Prince de Galles. En suite de cela le Roy d'Angleterre deputa le Milord Digby Comte de Bristol en Ambassade extraordinaire vers le mesme Roy d'Espagne, pour la continuation de ceste proposition. Et enfin il arresta auec ses principaux Conseilles, d'enuoyer mesme le Prince son fils en Espagne, pour l'auancer & conclure. Ce qui toutesfois ne se fist point, sans qu'il y eust des opinions bien contraires à la sienne, sur les accidents que pourroient suruenir à vne personne de qui dependoit la tranquillité de ses Estats. Mais le Prince le desirant ainsi luy mesme, le Roy son pere iugea estre à propos qu'il fist le voyage secretement. Il en commist la conduite au Marquis de Bucquingham son fauory, grand Escuyer du Prince, à Seer François Cottingthon, à Baromet Secretaire dudit Prince, & à Seer Endimion Porter. Auec lesquels il partit de Londres au D commencement du mois de Mars 1623. Les ports d'Angleterre furent fermez trois iours, de crainte que l'on n'en eust le vent par delà mer.

Proposition du mariage du Prince de Galles auec l'Infante Marie d'Espagne.

Voyage du mesme Prince en Espagne.

Il s'embarqua à Douure, & deux iours apres arriua à Bologne, où incognu il prist la poste, passa à Paris veid disner le Roy & la Royne. Et pource que ce iour la Roine dançoit vn balet representant les festes de Iunon, comme en telles resiouyssances l'on donne lieu aux Ambassadeurs residans en la Cour de France, il y fut auec des Gentilshommes Anglois de la suite de l'Ambassadeur Puis le lendemain il reprist la poste, trauersa la France, & delà paruint en Espagne à l'improuiste, auec estonnement de tout le monde, notamment du Roy Catholique: d'autant plus qu'en l'affaire du mariage, pour lequel il s'estoit mis en chemin, il y auoit encore beaucoup de difficultez à surmonter auant que de le pouuoir conclurre.

S'embarque à Douure.

Passe par la France.

& de là arriue en Espagne.

IACQVES I.

ANS DE IESVS-CHRIST

Le Comte d'Oliuarés viſite le Prince de la part du Roy Catholique.

Eſtant arriué à Madrit le Vendredy xvij. de Mars ſur les deux heures du ſoir, il alla loger en la maiſon du Cõte de Briſtol Ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne qui en aucrtit la meſme nuit le Comte de Gondemar: & celuy-cy fut à l'inſtant trouuer le Comte d'Oliuarés, qui l'alla dire à ſa Maieſté Catholique. On penſoit celer cette arriuée, mais on ne le peut faire: car le bruit en courut incontinent par toute la ville à la venuë d'vn courier, que Dom Charlos Coloma Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre deſpeſcha exprés, auec des Lettres pour le Roy, par leſquelles il luy dõnoit aduis du depart du Prince de Galles de Londres, & de ſon acheminemẽt à Madrit. Le Samedy à ſix heures du ſoir le Marquis de Bucquingham alla dans vn carroſſe de ſa Maieſté Catholique au pré de la Priora pour voir le Comte d'Oliuarés, & luy parler de l'arriuée du Prince. Et peu apres le Comte alla viſiter le Prince de la part de ſadite Maieſté, laquelle pour teſmoigner la ioye qu'elle auoit cõceuë de ſon arriuée, ſortit en public le Dimanche ſuiuant dans ſon carroſſe, accompagné de la Royne, de l'Infante Marie, & des Infants Charles & Ferdinand. La pompe de ce iour fut tres-grande, tant des Dames de la Royne & de l'Infante, que de la Nobleſſe & Caualerie d'Eſpagne & des ſeruiteurs de la Maiſon Royale. A

Le Roy ſort en public & ſon carroſſe paſſe prés celuy où eſtoit le Prince.

Leurs Maieſtez en allant aux Auguſtins marcherent par la grande ruë, & eſtans à la porte de Guadalajara, leur carroſſe paſſa proche de celuy où eſtoit le Prince de Galles, comme inconnu encores, auec le Marquis de Bucquingham, les Ambaſſadeurs extraordinaire & ordinaire d'Angleterre, le Marquis de Flores d'Auila, & le Comte de Gondemar. Le Roy approchant & paſſant le carroſſe du Prince, il oſta le chapeau ſans autre demonſtration, comme s'il euſt ſalué les Ambaſſadeurs en la meſme façon qu'il auoit fait d'autresfois. Puis cõtinuans ſon chemin aux Auguſtins, il y alla faire ſes prieres. Et le Prince deſirant voir encore vne fois cet abregé de la magnificence Eſpagnole fiſt tourner le carroſſe, dans lequel il eſtoit vers Sainct Hieroſme. Mais leurs Maieſtés ayants pris le chemin d'enhaut, il y fut attendre leur retour qui ſe fiſt ſur l'entrée de la nuict auec vn grand nombre de flambeaux blancs. B

Leur premiere entreueuë en carroſſe.

Apres que le Roy ſe fut retiré, & le Prince de Galles, auſſi le Comte d'Olinarés l'alla veoir pour traitter de l'entreueuë de ſa Maieſté Catholique auec luy, laquelle fut aſſignée ſur la minuit en vne rencontre de leurs carroſſes. A l'heure priſe le Roy entra auec le Marquis de Bucquingham & le Comte d'Oliuarés: & le Prince auec le Comte Briſtol Ambaſſadeur extraordinaire, & le Comte de Gondemar. Puis leurs carroſſes s'eſtans rencontrez & arreſtez, ils en deſcendirent tous. Le Roy receut le Prince auec demonſtration de grande ioye & courtoiſie, & le Prince donna auſſi des teſmoignages du contentement qu'il auoit de voir ſa Maieſté. Les complimens qu'ils firent pour entrer dans le carroſſe du Roy furent les plus grands, le Prince ne voulant point entrer le premier: en quoy il perſiſta longuement. Mais en fin le Roy obtint par ſon inſtance, que le Prince entreroit deuant. Sa Maieſté luy donna la main droite en ce meſme caroſſe, apres qu'il eut beaucoup refuſé de l'accepter. Et en prenant congé, ils ſe mirent encore ſur beaucoup de complimens, pour rentrer chacun dans ſon carroſſe. C

Les complimens & courtoiſies qu'ils s'entredonnent.

Le Roy par l'aduis du Comte d'Oliuarés donna ordre qu'on receuſt & traitaſt dignement vn ſi grãd Prince. Puis il fut deliberé au Conſeil de l'ordre qui s'obſerueroit à l'entrée & reception d'honneur, que l'on luy feroit dans Madrit. Et le iour ayant eſté pris au Dimanche xxvj. de Mars, dés les neuf heures du matin le Marquis de Monteſclaros, Dom Auguſtin Meſſia, Dom Ferdinand Giron, & le Comte de Gondemar, tous du Conſeil d'Eſtat, allerent querir le Prince de Galles chez le Comte de Briſtol, & le conduirent à Sainct Hieroſme le Royal, où le Comte de Gondemar auoit fait magnifiquement preparer la Maiſon du Roy, en laquelle il diſna, eſtant aſſiſté des Seigneurs ſuſdits, comme de ſes Officiers. Et bien qu'il leur commandaſt de ſe couurir, ils ne le voulurent pas faire, obſeruans en cela la vieille couſtume de Caſtille. Apres midy, les Conſeils l'allerent ſaluer, & luy declarer la ioye qu'ils auoient de ſa venuë. Le premier fut l'Inquiſiteur general, ſans eſtre accompagné de ſes Conſeillers. Apres ſuiuirent le Conſeil Royal de Caſtille, & les autres Conſeils, ſelon le rang de leur antiquité. Puis les Magiſtrats de la ville: en la meſme façon qu'ils ont accouſtumé de faire en la reception des Roys, quand ils arriuent à la Courõne. Le Roy arriua par apres à Sainct Hieroſme en carroſſe, ſuiuy du Comte D

Entrée & reception d'honneur faite au Prince de Galles dans Madrit.

A d'Oliuarés, & autres Seigneurs de sa Chambre, pour y visiter aussi le Prince, & l'accompagner à son entrée. Lequel sortit iusques à la court, afin de receuoir sa Maiesté. Et se faisant de grandes ceremonies sans s'asseoir, ny reposer en aucun lieu, ils mõterent à cheual. Le Prince estant monté vn peu deuant pressé de l'instance que sa Maiesté luy fist, ils allerent iusques aupres des Peres de l'Oratoire, où estoit la ville auec le poisle. Le Roy mist le Prince à sa main droicte, de laquelle il vouloit s'esloigner. Et apres quelques disputes de courtoisies, ils marcherẽt l'vn ioignãt l'autre sous le poisle, ou Ciel, iusques au Palais. Toutes les ruës estoient parées de tapisseries fort riches, & de plusieurs tableaux des Roys & Roynes d'Espagne. Derriere le Poisle suiuit le Comte d'Oliuarés richement couuert, & à sa main gauche le Marquis de Bucquingham. Apres eux les anciens Conseillers d'Estat, conduisants les Ambassadeurs extraordinaire & ordinaire de la grande Bretagne: & derriere ceux-cy tous les Archers.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

En cet ordre l'on atriua au Palais, où le Prince de Galles estant descendu de cheual monta pour voir la Royne, conduit par sa Maiesté Catholique: A l'entrée des B portes ils se firent mutuellement de grandes courtoisies, en disputant qui deuroit passer deuant. Et en fin apres quelques signes d'embrassemens, comme voulans se forcer l'vn l'autre, ils entrerent tous deux ensemble. Pendant quoy la Royne & l'Infante Marie les ayants aperceus de derriere quelques fenestres, incontinent la Royne passa seule en son logement, où elle se tint pour attendre la visite. Et auertie que le Roy & le Prince arriuoient, elle s'auança pour les receuoir iusques à deux pas vers la porte. Elle fist vne grande reuerence au Prince, & luy vne submission iusques à terre, en flechissant les genoux. Là estoient trois Chaires pour leurs Maiestez, & pour le Prince. Et apres que les compliments de cet abord furent finis, la Royne s'asseit dans la Chaire du milieu, en celle de sa main droite le Prince, & à l'autre costé le Roy. La visite dura pres de demie heure, laquelle estant acheuée, le Roy s'achemina auec le Prince au quartier ou logement destiné pour luy. La Royne l'accompagna iusques à la sortie, où se firent pareillement de grandes ceremonies. Et estants passez par le grand escalier, deuant le portail de la main gauche, où se tient C le Conseil Royal, ils rencontretent les Infants Charles & Ferdinand. Lesquels auant que de s'approcher du Prince, luy firent vne grande reuerence, & estants plus prés vne autre, iusques à mettre le genoüil à terre. Le Prince les salüa reciproquement, & s'abbaissa iusques à toucher presque du genoüil la terre, & releua les Infants, qui l'accompagnerent iusques en sa Chambre, allants vn peu deuant insques au bout de son lit. Puis sans s'asseoir, le Roy ayant resalué courtoisement le Prince, il se retira auec ses deux freres en son quartier. Bref l'accueil & l'honneur rendus à ce Prince ressemblerent à ceux d'vn grand Roy. Sa chambre estoit parée des plus belles tapisseries d'Espagne. Deux Maiordomes de sa Maiesté, sçauoir le Comte de Gondemar, & le Comte de la Puebla, le seruirent auec le Comte de Monterix President du Conseil d'Italie, qui fit l'office de grand Maiordome. On luy crea aussi de nouueaux Officiers, tout de mesme que pour le Roy, & auec vne pareille garde. Et pour resmoignage encore d'vne plus grande resiouyssance, sa Maiesté l'inuita deux iours apres d'aller courir la bague prés du Palais Royal. Où estant ineité de courir, il desira que ce fust à la veuë de l'Infante Marie. Ce que l'on luy accorda.

Ceremonies obseruées par le Prince à la visite de la Royne.

Le Prince court la bague & l'emporte en la presence de l'Infante Marie.

Et en courant il emporta la bague luy seul. Dequoy il fut si content, qu'il pro- D testa de ne courir plus là desormais, puis que sa premiere course auoit esté si heureuse.

Plusieurs autres iours se passerent en festes & resiouyssances publiques. Pendant lesquelles le Roy d'Espagne enuoya demander les auis du Pape & des Cardinaux à Rome sur les conditions & capitulations de ce mariage du Prince de Galles auec l'Infante Marie, lesquelles le Roy d'Angleterre offroit à sa Maiesté Catholique. Et pource que la lecture ne peut en estre desagreable aux curieux, ie les rapporteray icy auec les Responses de sa Sainteté, selon qu'elles furent publiées quelque temps apres.

XII.

Articles & conditions pour le benefice du mariage du Prince de Galles auec l'Infante Marie.

I. Que le mariage se doit faire auec la dispense du Pape, laquelle le Roy Catholique doit procurer: & donnera sa parole Royale au Roy de la grande Bretagne de faire tout son possible, pour obtenir ladite dispense.

Response du Pape. *Les deux parties sont d'accord sur ce point.*

II. Que le mariage se fera en Espagne & en Angleterre. En Espagne selon la forme de l'Eglise Romaine. Et en Angleterre selon les ceremonies qui sembleront

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

conuenir au bien du Roy de la grand Bretagne, de telle façon que lesdites ceremonies ne soient contraires à la Religion de la Sereniſſime Infante. Mais touchant le premier point, on conuiendra comme telle ceremonie se fera en l'vn & en l'autre Royaume. A

Resp. du P. *Le mariage se doit celebrer seulement vne fois en Espagne. Et s'il se doit faire quelque solemnité en Angleterre, il faut que premierement l'en aduertisse, & que l'on soit d'accord quelle solemnité l'on voudra faire.*

III. Que la Sereniſſime Infante aura le libre exercice de la Religion Catholique Romaine.

R. du P. *Cet Article est aussi accordé.*

IV. Que la Sereniſſime Infante aura touſiours ſes ſeruiteurs domeſtiques par l'Election du Sereniſſime Roy d'Eſpagne, ſans qu'aucuns luy puiſſent eſtre donnez par le Roy de la grand Bretagne.

R. du P. *C'est Article est aussi accordé.*

V. Qu'il y aura vn Oratoire ou Chapelle, & en icelle des Preſtres pour faire le ſeruice diuin, ſelon que la Sereniſſime Infante l'ordonnera. B

R. du P. *C'est Article est aussi accordé.*

VI. Lequel Oratoire ſe fera dans ſon Palais: & où il ſe dira Meſſe ſelon la volonté de la Sereniſſime Infante.

Reſp. du P. *Que l'on fera vne Egliſe publique à Londres, Ville où la Sereniſſime Infante pourra demeurer, ſans celle de ſon Palais, & qu'en chacun endroit ſe feront les exercices diuins, & s'y preſchera la parole de Dieu auec adminiſtration des Sacrements.*

VII. Que tous les Officiers domeſtiques & Seruiteurs de la Sereniſſime Infante, de quelque ſexe qu'ils ſoient, & tous les ſeruiteurs & ſeruantes de ſa Maiſon & famille, auront libre exercice de la Religion Catholique: lequel point ſe doit entendre, que qui que ſoit, eſtant ſeruiteur eſt obligé d'eſtre Catholique & ſeruiteur.

R. du P. *Que les ſeruiteurs & ſeruantes de la Sereniſſime Infante, & leurs enfans & deſcendans, & toute leur famille, quelque effect qu'ils exercent, doiuent auoir le libre exercice de la Religion Catholique.*

VIII. Que l'exercice libre de la Religion Catholique ſera en la façon qui s'enſuit: ſçauoir, Que la Sereniſſime Infante aura tout ioignant ſon Palais vne Chapelle fort grande, afin que leſdits ſeruiteurs Catholiques y puiſſent entrer librement: laquelle aura vne porte publique & ordinaire pour leſdits ſeruiteurs, & vne autre porte inferieure, afin que la Sereniſſime Infante y puiſſe entrer, & ouyr la Meſſe, & y faire celebrer l'office diuin quand elle voudra. C

R. du P. *Que les ſeruiteurs & familiers en cela ſoient tous d'accord.*

IX. Que ceſte Chapelle ſera parée auec vn decent ornement de l'Autel, & de toutes choſes neceſſaires pour le ſeruice diuin, qui s'y doit celebrer ſelon la couſtume de la ſaincte Egliſe Romaine. Et ſera licite auſdits Officiers, ſeruiteurs & autres, comme deſſus eſt dit, entrer en ladite Chapelle à toutes les heures qu'ils voudront.

R. du P. *C'est article est auſſi accordé.*

X. Que le Recteur & Cuſtodes de ladite Chapelle ſeront eſleuz & deputez par la Sereniſſime Infante, leſquels ne permettront l'entrée à perſonne, qui y puiſſe faire choſe indecente. D

R. du P. *Que le Recteur & Cuſtodes de ladite Chapelle & Egliſe ſeront Eſpagnols.*

XI. Que pour adminiſtrer les Sacremens, & ſeruir en ladite Chapelle, il y aura tel nombre de Preſtres qu'il ſemblera conuenable à la Sereniſſime Infante. Et que s'il y en auoit qui fuſſent naturels des Royaumes de la grand Bretagne, ce ne ſera qu'auec la volonté & permiſſion de ladite Sereniſſime Infante.

R. du P. *La Saincteté veut & entend que ce ſoit vne Egliſe.*

XII. Qu'il y aura entre leſdits Preſtres vn Recteur ou Superieur auec auctorité & puiſſance de determiner des differents qui ſuruiendront pour la Religion & conſcience

R. du P. *Sa Saincteté veut que ce ſoit vne Eueſque.*

XIII. Que le meſme Recteur & Superieur pourra reformer & executer toutes Iuriſdictions Eccleſiaſtiques ſur les delinquans de ladite Maiſon & famille: & outre

A cela la Sereniſſime Infante les pourra chaſſer de ſon Seruice à ſa volonté.

R. du P. *Il faut que ce ſoit auſſi vn Eueſgne.*

XIV. Qu'il ſera licite à la Sereniſſime Infante & à ſes ſeruiteurs, de gaigner les diſpenſes, Indulgences, & Iubilez qui viendront de Rome, & toutes les autres choſes qui concernent la conſcience.

R. du P. *C'eſt article eſt auſſi accordé.*

XV. Que les ſeruiteurs & ſeruantes de la famille de la Sereniſſime Infante, qui ſeront en Angleterre, feront ſerment de fidelité au Roy de la grand Bretagne, pourueu qu'il n'y ait clauſe & parole audit ſerment qui contrediſe à la Religion & conſcience des Catholiques: laquelle forme de ſerment ſera approuuée.

R. du P. *Que leſdits ſeruiteurs & domeſtiques ſeront Eſpagnols.*

XVI. Que les loix obſeruées en Angleterre touchant la Religion ne s'eſtendront pour les Officiers & ſeruiteurs Catholiques de la Sereniſſime Infante leſquels
B ſeront exemps deſdites loix & peines miſes contre les tranſgreſſeurs d'icelles, & qu'il en ſera fait vne Declaration à ce ſubiet.

R. du P. *Que les loix qui ſont & ſeront par cy-apres en Angleterre touchant la Religion ne s'eſtendront point pour leſdits ſeruiteurs, & autres, leſquels ſeront exempts deſdites loix & peines contre les tranſgreſſeurs, pourtant que les Eccleſiaſtiques ne ſeront ſubiets à nulles autres loix, qu'à leurs Eccleſiaſtiques.*

XVII. Que les enfans de leurſdites Maieſtez ne ſeront contraints en fait de Religion & conſcience, & que les loix contre les Catholiques ne s'eſtendront pour eux en ce point. Et que ſi quelqu'vn d'iceux eſtoit Catholique, pour cela il ne perdra le droict de ſucceder au Royaume de la grand Bretagne.

R. du P. *C'eſt article eſt auſſi accordé par ſa ſainctete.*

XVIII. Que les nourrices qui alaicteront les enfans de la Sereniſſime Infante ſeront choiſies & admiſes du conſentement du Sereniſſime Prince, & ſeront miſes au rang de ſes domeſtiques.

R. du P. *Que les nourrices qui alaicteront les enfans de la Sereniſſime Infante ſeront*
C *Catholiques & choiſies par ladite Sereniſſime Infante: & ſeront miſes au rang de ſes domeſtiques & familiers.*

XIX. Que le Recteur ou Superieur Eccleſiaſtique, & les perſonnes Eccleſiaſtiques & Religieux domeſtiques de la Sereniſſime Infante, pourront porter leurs habits Eccleſiaſtiques accouſtumez.

R. du P. *C'eſt article eſt auſſi accordé.*

A ces Reſponſes les Cardinaux du Conſeil de la propagation de la foy loignirent leur aduis, qui fut tel: *Touchant les conditions que l'on offre de la part du Sereniſſime Roy de la grande Bretagne, il ſemble que c'eſt ſeulement pour l'aſſeurance de la Religion de la Sereniſſime Infante & de ſa famille. Et pour conceder la diſpenſe; autres choſes ſont neceſſaires pour le droict, augmentation & bien de la Religion Catholique Romaine. Leſdites choſes ſe doiuent propoſer de la part du Roy de la grand Bretagne, afin que noſtre Sainct Pere puiſſe deliberer, ſi auec telles choſes on pourroit donner la diſpenſe requiſe.* Aduis des Cardinaux du Conſeil de la propagation de la foy.

Le Pape, qui pour lors eſtoit Gregoire XV. enuoye auſſi au Prince de Galles des Lettres en forme de Bref datées du xx. d'Auril leſquelles le Nonce de ſa Saincteté en
D Eſpagne luy porta le xxvij. eſtant accompagné de tous les Seigneurs Italiens qui ſe trouuerent en Cour. En voicy la copie traduite de Latin en François.

TRES-NOBLE *Prince, ſalut & lumiere de la grace diuine. Comme ainſi ſoit que la grand Bretagne ait touſiours eſté abondante en vertus, & en perſonnages de grand merite, & ait remply l'vn & l'autre monde de la gloire de ſa renommée, elle attire auſſi tres-ſouuent les penſées du Sainct Siege Apoſtolique à la conſideration de ſes louanges. Et de faict l'Egliſe ne faiſoit encore que naiſtre, quand le Roy des Roys la voulut choiſir pour ſon heritage, & ſi affectionnement; qu'on tient qu'à peine les Aigles Romains y ont pluſtoſt paſſé que l'eſtendard de la Croix au Sceptre Royal; & la diſcipline de la Religion à la connoiſſance: laiſſants des exemples de pieté aux nations eſtrangeres; & aux ſiecles futurs. Si bien qu'ayant merité dans le Ciel les Principautez, & preeminences de la Beatitude, ils ont obtenu en terre des ornements triomphans de vraye ſainctete. Et ores qu'auiourd'huy l'Eſtat de l'Egliſe Anglicane ſoit alteree; nous voyons neant-* Lettre du Pape Gregoire XV. au Prince de Galles.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

moins la Cour de la grand Bretagne estrt ornée & munie de vertus morales, qui seruiroient de consolation à la charité que nous luy portons, & d'ornement au nom Chrestien, si conioinctement elle pouuoit auoir pour sa defence & protection la verité orthodoxe & vniuerselle. C'est pourquoy d'autant plus que la gloire de vostre Serenissime Pere, & le ressentiment de vostre Royal naturel, nous delectent, de tant plus grande ardeur desirons-nous que les portes du Royaume Celestes vous soyent ouuertes, & que vous vous acquieriez l'amour de l'Eglise Vniuerselle. D'ailleurs, estant vray que Gregoire le Grand de tres-saincte memoire a introduit aux peuples d'Angleterre, & enseigné à leur Roys la Loy de l'Euangile, & le respect de l'authorité Apostolique: Nous comme inferieurs à luy en saincteté & vertu, & pareils en nom & degré de dignité, il est bien raisonnable, que suiuants ses saincts vestiges nous procurions le salut de ses Prouinces, nommément auiourd'huy que vostre heureux dessein (tres-noble Prince) nous esleue à l'esperance d'vn bon-heur extraordinaire. Partant, comme vous vous estes acheminé en Espagne vers la personne du Roy Catholique, auec desir de vous allier à la Maison d'Austriche, Nous auons bien voulu louer vostre dessein, voire mesme tesmoigner ouuertement en l'affaire qui se presente, que vous estes celuy que regarde le principal soin de nostre Prelature. Car ainsi estant que vous desirez preudre en mariage vne fille d'Espagne, de la pouuons-nous aisément coniecturer, que ces ancienues semences de la Pieté Chrestienne, lesquelles ont si heureusement fleury dans les cœurs des Roys de la grãde Bretagne, peuuent (Dieu leur donnant accroissemeue) reuerdir en vostre ame. Et de faict il ne seroit pas croyable qne celuy-là aimast vne telle allianee, lequel hayroit la Religion Catholique, & se plairoit à opprimer le Sainct Siege. Nous auons en suite de ce, commande de faire continuellemẽt de tres-hũbles prieres au Pere des lumieres, à ce qu'il luy plaise de vous mettre comme vne belle fleur du Christianisme, & vnique esperance de la grand Bretagne, en possession de ce tres-noble heritage que vos ancestres vous ont acquis, à deffendre l'authorité du souuerain Pontife, & à combattre les monstres de l'heresie. Souuenez-vous des iours anciens, enquerez-vous de vos Peres, & ils vous diront par quelle voye l'on va au Ciel, & quel chemin ont tenu les Princes temporels pour paruenir au Royaume eternel. Voyez les portes du Ciel ouuertes, ces tres-Saincts Roys d'Angleterre, qui partans d'Angleterre pour venir à Rome accompagnez des Anges, sont venus honorez & faire hommage au Seigneur des Seigneurs, & aux Princes des Apostres en la Chaire Apostolique. Leurs œuures & leurs exemples sont autant de voix de Dieu qui parlent, & qui vous exhortent à ce qu'ayez à suiure la façon de viure de ceux, à l'Empirt desquels vous paruiendrez vn iour. Est-il possible que vous puissiez souffrir que les Heretiques tiennent pour impies, & condamnent ceux que la foy de l'Eglise tesmoigne regner dans le Ciel auec Iesus-Christ, & auoir commandement & auctorité sur toutes les Principautez & Empires de la Terre? Voila qu'ils vous tendent la main de ceste bien heureuse Patrie, pour vous conduire sain & sauf à la Cour du Roy Catholique, & qui desirent vous ramener au giron de l'Eglise Romaine: laquelle suppliant auec gemissements inenarrables le Dieu de toute Misericorde pour vostre salue, vous tend les bras de la charité Apostolique pour vous embrasser auec toute affection Chrestienne, vous qui estes son desiré fils, en vous monstrant l'esperance bien-heureuse du Royaume des Cieux. Pour vray vous ne pourrez donner plus grande consolation à tous les Peuples de l'Estat Chrestien, que de mettre en possession de vostre tres-noble Isle le Prince des Apostres, l'authorité duquel a esté tenuë si long-temps en vostre Royaume de la grand Bretagne pour la defence des Royaumes, & pour oracle de la Diuinité. Ce qui arriuera sans difficulté, si vous ouurez vostre cœur au Seigneur qui frappe, en quoy il gist tout le bonheur de ce Royaume. C'est de ceste si grande charité que nous fauorisons les loüanges du nom Royal, & qui nous fait desirer que vous & vostre Serenissime pere soyez qualifiez du nom de Liberateurs & Restaurateurs de l'ancienne & paternelle Religion de la grand Bretagne. Ce que nous esperons, nous confians en la bonté de Dieu és mains duquel sont les cœurs des Roys, & qui fait que les peuples de la terre puissent receuoir guarison, lequel nous tascherons tousiours de tout nostre pouuoir vous rendre propice & fauorable. Cependant reconnoissez en ces Lettres le soin de vostre charité, qui n'est autre chose que pour procurer vostre bon heur: & iamais il ne nous fera mal de les auoir escrites, si la lecture d'icelles vient au moins à exciter quelque petite estincelle de la Foy Catholique dans le cœur d'vn si grand Prince, lequel nous desirons estre comblé d'vne ioye de longue durée, & florissant en la gloire de toutes vertus. Donné à Rome au Palais de Sainct Pierre, le xx. iour d'Auril 1623. l'an troisiesme de nostre Pontificat.

A Le Prince de Galles ayant receu ces Lettres, il fist la Response suiuante qui fut publiée vn peu apres.

TRES-SAINCT PERE, *I'ay receu la Depesche de vostre Saincteté auec vn grand contentement dans le respect que demande la Pieté & la Bienueillance, auec lesquelles vostre Saincteté l'a escrite. Ce qui m'a esté vn plaisir indicible de lire les exploicts genereux des Roys mes Predecesseurs, à la memoire desquels la Posterité n'a point donné les eloges d'honneur qui leur sont deubs. Ie veux croire que vostre Saincteté a mis leur exemple deuãnt mes yeux, afin que ie les imitasse en toutes mes actions. Car à la verité ils ont exposé souuent leur Estat & leur vies pour l'exaltation du Sainct Siege. De sorte que le courage, auec lequel ils ont assailly les ennemis de la Croix de Iesus-Christ, n'a pas esté moindre que le soucy & la pensée que i'ay, afin que la Paix & l'Intelligence, qui ont manque iusques à present dans la Chrestienté soient estraintes d'vn lieu d'vne veritable concorde. Car de mesme que l'ennemy commun de la Paix veille touiours pour mettre la hayne & dissention parmy les Princes Chrestiens, aussi ie croy que la gloire de Dieu demande qu'on taſche de les vnir. Et* B *ie n'estime pas que i'aye vn plus grand hõneur d'estre descendu de si grands Princes que de les imiter dans le zele de leur Pieté. En quoy il me sert grandement d'auoir recogneu la volonté de nostre tres-honoré Seigneur & pere, & les sainctes intentions de sa Maiesté Catholeque, pour faire reussir heureusement ce loüable dessein, parce qu'elle a vn extreme regret de voir les grands malheurs qui naissent de la diuision des Princes Chrestiens. Ce que la prudence de vostre Saincteté a preueu, lors qu'elle a iugé que le mariage qu'il luy plaist designer entre l'Infante d'Espagne, & moy est necessaire pour procurer vn si grand bien, par ce qu'il est tout certain, que ie ne me porteray iamais si passionnement à chose du monde, qu'à la recherche de l'alliance d'vn Prince qui aura le mesme sentiment de la vraye Religion auec moy. C'est pourquoy ie prie vostre Saincteté de croire que i'ay touſiours esté fort esloigné d'admantager les nouueautez, ny d'estre partisan d'aucune faction contre la Religion Catholique Apostolique Romaine: mais au cõtraire, que i'ay recherché les occasions, afin que le soupçon que peut tomber sur moy soit entierement oſte, & que ie m'employe de tout mon reste pour n'auoir qu'vne Religion & qu'vne Foy, puis que nous croyons tous ensemble en Iesus-Christ. Ayant* C *resolu de ne m'espargner point en chose du monde, & de souffrir toutes sortes d'incommoditez mesme de hazarder mon Estat & ma vie, pour vne occasion si agreable à Dieu. Il reste seulement que ie remercie vostre Saincteté de la permission qu'il luy a pleu de m'accorder, & que ie prie Dieu qu'il luy donne vne heureuse santé & sa gloire, apres tant de trauaux que vostre Saincteté prend dans son Eglise. Signé*, CHARLES STWARD.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

Response du Prince de Galles aux Lettres du Pape.

Les conditions donc offertes par le Roy d'Angleterre pour l'accomplissement du mariage, ayans esté acceptées par le Roy d'Espagne auec l'aduen & consentemẽt du Pape, qui promist d'en bailler la dispense: Sa Maiesté desira de plus auoir seureté du mesme Roy, que ledit mariage vne fois commencé ne se pourroit rompre. Car aucuns ont escrit qu'elle fist en suite quatres demandes, ausquelles le Roy d'Angleterre respondit en la forme qui s'ensuit.

I. *Demande du Roy d'Espagne.* Outre la bonne asseurance que l'on a offerte, que l'Espouse, & la dot d'icelle apres la consommation du mariage demeureront en Espagne, iusques à ce que toutes les conditions soient accomplies, pour euiter le Repude plus grandes choses sont necessaires, & plus grandes asseurances. Pour cela le Sereniſſime Roy de la grand Bretagne declarera quelle asseurance il en donnera, que le D mariage vne fois faict ne sera iamais contredit, ny defaict.

Demandes faictes par le Roy d'Espagne, pour la seureté du mariage, & les responses du Roy d'Angl.

Response du Roy d'Angleterre. *Pour asseurance que ledit mariage ne sera defaict, il ne se peut trouuer de plus fermes obligations que la realité & la sincerité de la Religion & des Loix de son Royaume, lesquelles n'admettent aucune repudiation. Auſſi il ne se peut adiouster autre lien plus estroit, que le mariage & sa reputation. Auec cela l'on fera tout ce qui se peut faire par deuotion & accommodement.*

II. *Demande.* Qu'il soit declaré iusqu'à quel âge la Sereniſſime Infante aura l'education de ses enfans, qui naistront de ce mariage.

Response, *Que les enfans demeureront sous le gouuernement des femmes iusques à l'âge accoustumé en tel cas. Ce qui se fera selon la complexion & santé des enfans. Et par ainsi les enfans demeureront plus ou moins dans ledit gouuernement.*

III. *Demande.* Qu'il soit declaré que quand quelque place des seruiteurs & seruantes de la Sereniſſime Infante seront vacantes, d'autres seront nommez de la part du

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

Roy Catholique, ou de ſon frere, en leur place, ſoit qu'ils viennent à deceder, ſoit A qu'ils ſoient chaſſez, ou qu'ils veillent s'en retourner en Eſpagne de leur bon gré.

Reſponſe. *Que les ſeruiteurs qui viendront d'Eſpagne ſeront nommez par le Roy Catholique : toutes les fois que leurs places vaqueront.*

IV. *Demande.* Que le Sereniſſime Roy de la grande Bretagne declare la ſeureté qu'il peut donner, que tout ce qui ſera accordé ſe gardera inuiolablement.

Reſponce. *Pour la ſeureté que toutes ces capitulations ſeront bien gardées, le Roy de la grand Bretagne, & le Prince de Galles s'y obligeront par ſerment, lequel ils confirmeront & feront ſeeller du grand ſeau d'Angleterre. Ils donneront auſſi leur parole, qu'ils feront tout leur poſsible, à ce qu'elles ſoient toutes accordées par le Parlement. Et ſi le Roy Catholique augmente & propoſe autre choſe qui ſe puiſſe faire, le Roy de la grand Bretagne le fera de bonne volonté.*

La plus grande difficulté conſiſtoit en ce que le Pape obligea & chargea la conſcience du Roy d'Eſpagne de l'execution & accompliſſement de quelques autres conditions requiſes par ſa Sainteté en faueur des Catholiques d'Angleterre d'Irlande, & d'Eſcoſſe, par la diſpenſe du mariage qu'elle accorda. Surquoy le Roy ayant B fait vne aſſemblée des principaux Theologiens d'Eſpagne, afin de conſulter ce qu'il deuoit faire en ce regard : leur reſolution fut, Que le Prince de Galles promettroit ſur ſon ſerment à Madrit, d'accomplir les conditions ſuſdites, & que le Roy ſon pere feroit le ſemblable en Angleterre. Secondement, que les promeſſes de mariage ſe feroient preſentement entre le Prince & la Sereniſſime Infante ; mais que la conſommation du mariage, & la deliurance de ladite Infante ne ſe feroient point que luſques au mois de May de l'an prochain mil ſix cens vingt-quatre, afin de voir par experience durant ce temps-là, ſi leſdites conditions requiſes par ſa Saincteté ſeroient fidellement accomplies.

Reſolution de l'aſſemblé des Theologiens d'Eſpagne ſur l'accompliſſement du mariage.

Ceſte reſolution fut preſenté par eſcrit au Prince de Galles le ſecond iour de Iuin. Et le lendemain le Comte d'Oliuarés luy bailla vn autre memoire au nom du Roy ſon Maiſtre auquel il faiſoit inſtance, *Que ſon Alteſſe conclud & accompliſt le mariage accordé laiſſant la deliurance de la Sereniſsime Infante pour vne autre fois.* Ce qui donna ſubiect au Prince de repreſenter & mettre en conſideration à ſa Maieſté Catholique, les raiſons qui ſuiuent.

Que le Roy ſon pere eſtant chargé d'ans & auec vn fils vnique iettant les yeux C ſeulement à le voir marié, & l'ayant enuoyé auec eſperance que le tout ſe faciliteroit par ſa preſence, ſans attendre de plus longs delais par d'autres moyens : il ſeroit grandement deplaiſant en ſon ame, de voir de nouuelles difficultez, lors que le mariage ſe tenoit pour conclu.

Reſponce du Prince de Galles aux dernieres propoſitions du Roy d'Eſpagne.

Qu'eſtant venu en perſonne auec de grands trauaux & dangers, afin de donner de plus grandes demonſtrations de l'amour qu'il portoit à Madame l'Infante & de combien il deſiroit voir ces deux Monarchies confederées : s'en retourner ſans le gage qu'il eſtimoit le plus, ce ſeroit vn incroyable amoindriſſement de ſa reputation, & vn tres grand deſ-honneur que le monde creuſt, que pour ne s'eſtre pas fié les Theologiens à la parole & aux ſermens du Roy ſon pere, il auroit eſté contrainct de laiſſer pour oſtage ſa propre femme, & auec icelle l'eſperance de ſucceſſion : choſe que l'on ne ſçauroit demander à vn ennemy, meſme le plus cauteleux que l'on puiſſe auoir.

Que ſuppoſé, que pour l'execution de ce qui ſe promet en Angleterre, ou pour la D deliurance de Madame l'Infante, il ſoit forcé de ſe fier à la parole & au ſerment d'aucunes des parties, il proteſtoit que ſur tous les gages du monde il eſtimoit la Royale promeſſe de ſa Maieſté, & la ſupplioit que l'on fiſt confiance de celle parti en la promeſſe du Roy ſon pere & la ſienne. Ce que ne ſe faiſant point, il ſe deſcouuroit de plus grands inconueniens & impoſſibilitez pour l'accompliſſement de ce que l'on deſiroit.

Quant à l'opinion des Theologiens, ſon Alteſſe reſpectant autant qu'il eſtoit poſſible leur grande vertu & ſcience, elle deſiroit qu'il pleuſt à ſa Maieſté de les aſſeurer, & informer de la grande confiance qu'elle faiſoit de ſa ſeule parole, laquelle il luy auoit pleu eſtimer & choiſir pour plus grande gage de l'accompliſſement de ce qui s'offriroit, que toutes les forteresſes de ſes Royaumes : par ce qu'en cela il luy

A sembloit que quelconque scrupule de conscience conformé sur la defiance qu'ils monstroient, se recognoistroit n'estre pas iustement ny suffisamment fondé. IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

Il desiroit aussi, Qu'en ceste matiere ils fussent informez par tant de Ministres, qui en affaires de tres-grande importance auoient traité auec le Sereniſſime Roy de la grande Bretagne, que s'ils ne l'accusoient point d'auoir manqué à sa parole Royale, en chose capitulée & iurée: moins y auroit-il à douter au cas qui estoit present, là où tout alloit auec plus de resolutions, & de plus grands serments, que tous ceux qui s'estoient traitez de ceste qualité.

Que determinet les particularitez de la seureté que l'on deuoit demander au Roy son pere & à son Alteſſe, ce n'estoit pas vn point seulement de Theologiens, mais aussi de sa Maiesté & de ses Conseils, à la prudence & bon auis desquels, en matiere d'Estat appartenoit aussi de iuger de ce qui concernoit le fait.

Il falloit considerer de plus, Que si au bout de quelques mois il estoit forcé de se fier à la parole & auserment de son Alteſſe & de son pere, n'ayant autre seureté que
B celle-là, & le faire incontinent pour l'aduenir, ce seroit les tirer d'vne plus estroite obligation auec vn terme & vne procedure Royale, que non pas en faisant les diligences, où n'estoit pas la seureté qu'ils pretendent. Car si on vsoit de cautelle, il ne seroit pas fort difficile de feindre vne grande ponctualité & iusteſſe huict ou neuf mois, & puis apres monstrer que les fineſſes & industries n'auroient seruy de rien à ceux qui n'auroient point eu de fiance en leur Royale parole.

Et s'ils demandoient cela comme pour vne monstre & experience de ce qui deuoit arriuer apres celle que le Roy son pere auoit donné depuis que l'on traittoit auec ardeur ce mariage, au grand bien & soulagement que ressentoient les Catholiques, estoit plus grande que celle qui se pourroit donner en quatre mois. Aussi estoit plus grande que celle qui se recognoissoit en la resolution si extraordinaire que son Alteſſe auoit priſe, estant meu de feruente amour de la Sereniſſime Infante, & de la grande confiance qu'il auoit euë en sa Maiesté, la venant seruir en perſonne, appuyé seulement sur la Royale bonté, sans aucune autre asseurance.

C Touchant le serment que requeroit sa Saincteté, selon que son Alteſſe estoit informé, sa Maiesté le pourroit fort bien receuoir, puis qu'au serment promiſſoire du fait d'autruy, dont on ne peut estre compulsé, l'on n'entend pas promettre dauantage que de procurer auec tous les cautionnemens & responces d'induire à l'accompliſſement de la parole & serment, comme il appert de pluſieurs exemples. Et de cet accompliſſement estoit plus que iuste & claire la confiance que sa Maiesté pouuoit auoir de son Alteſſe & de son pere, pour tant de raisons & motifs, qui estoient notoires & euidens. Et esperoit que les grands & doctes perſonnages qui estoient concurrents en ceste assemblée, ayans veu ces raisons desquelles ils ne pouuoient auoir eu cognoiſſance iusques à preſent, seroient d'accord & se conformeroient en ce qu'elles auoient plus de poids, & asseureroient d'auantage que l'experience laquelle on pretendoit si fort contre la reputation de son Alteſſe: & esperoit sans point de doute, qu'il n'y en auroit aucun qui fust de ceste opinion & aduis.

Pour concluſion, Qu'il supplioit sa Maiesté de ioindre ceste faueur à celles que chaque iour il receuoit, laquelle il estimeroit plus que toutes celles du monde, qui estoit de donner pour seureté morale la promeſſe & le serment d'vn Prince Chreſtien, & de
D qui sa Maiesté estoit si fort satisfaite: & estant meu par cela, vaincre par sa Royale grandeur toutes les difficultez & scrupules qui se pourroient opposer à l'effect & à la brieueté de ce mariage. Que son Alteſſe dedioit & consacroit sa perſonne, & tout ce qu'elle poſſedoit à l'accompliſſement de ce qui seroit accordé: & pluſtost laisseroit tout perdre & se perdroit quant & quant, que de manquer à la plus petite choſe en quoy sa Maiesté auroit engagé sa parole Royale.

Ces raisons, & quelques autres semblables, que le Prince de Galles fiſt entendre au Roy d'Eſpagne, conuierent sa Maiesté à luy promettre que la rigueur de l'aduis des Theologiens seroit adoucie par l'abregement du terme. Et sur ceste esperance il fiſt le serment à Madrit d'obſeruer inuiolablement le contenu tant aux Articles & Capitulations de son mariage, qu'aux conditions requiſes par le Pape pour l'accompliſſement d'iceluy: lequel serment il signa de sa main, & de plus iura, & signa. De permettre en tout temps qu'on luy propoſaſt librement les arguments de la Reli-

Le Prince de Galles fait le serment d'obſeruer les Articles & conditions requiſes pour ſon mariage.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

gion Catholique, ſans y donner empeſchement: & qu'il ne permettroit iamais que directement ou indirectement on parlaſt contre icelle à l'Infante. Le Roy de la grand Bretagne ſon pere iura auſſi, & ſigna en Angleterre les meſmes articles & conditions, apres qu'en faueur de ce mariage il eut enuoyé le titre du Duc au Marquis de Boucкingham, & au Duc de Lenox celuy du Duc de Richemont. La forme du ſerment fut accordée entre ſa Maieſté, & Iean de Mendoſa Marquis de la Inojoſa & Dom Carlos Coloma Ambaſſadeurs extraordinaires du Roy d'Eſpagne. En quoy il ſe preſenta deux grandes difficultez entr'autres. L'vne fut ſur le tiltre de Tres-ſainct, que le Roy d'Angleterre refuſoit de donner au Pape, lors qu'il prononceroit le ſerment: alleguant la repugnance de ſa Religion, & que ce luy ſeroit vn reproche, & vne conſequence preiudiciable pour l'aduenir. Mais les Ambaſſadeurs refuſerent de paſſer outre, ſi ſa Maieſté ne conſentoit à luy donner ledit tiltre: à quoy en fin elle conſentit. L'autre proceda du rapport faict aux Ambaſſadeurs, que l'on deuoit faire des Prieres, ſuiuant l'vſage de l'Egliſe Proteſtante & chanter des Pſeaumes en la Chapelle Royalle. Ils remonſtrerent à ſa Maieſté, qu'ils ne ſe pouuoient trouuer aux Prieres de ſa Religion, & qu'il n'eſtoit point raiſonnable de le requerir d'eux, puis qu'ils n'eſtoient-là à autre fin, que pour y aſſeurer maintenir & garantir l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaiue. Le Roy commanda que l'on n'y chantaſt rien que ce qui y fuſt chanté quand le Conneſtable de Caſtille y receut ſon ſerment, lors qu'il y iura la paix entre les deux Couronnes, qui eſtoit vn Hymne d'eſiouyſſance, & loüange de paix. Et pour oſter tout ſcrupule, ſa Maieſté fiſt porter auſdits Ambaſſadeurs le Regiſtre de ſa Chapelle pour y voir ce qui auoit eſté fait alors, & ſe faire interpreter ledit Hymne, qui en effet n'eſtoit rien qu'vne poëſie d'eſiouyſſance.

Difficultez qui ſe preſenterent au ſerment du Roy d'Angleterre.

Ainſi donc toutes difficultez eſtans oſtées, & le Dimanche vingtieſme de Iuillet venu, lequel on auoit aſſigné pour l'execution du ſerment, le Marquis Hamilton alla à dix heures du matin de la part du Roy d'Augleterre trouuer les Ambaſſadeurs, & les accompagna au Palais de Weſtmynſter, auec vn grand nombre de Cheualiers Anglois, & de Carroſſe. Ils eſtoient veſtus d'vne meſme ſorte, de velours raze tanné: chamarré de paſſements d'or, auec chaiſnes, boutons & cordous de chappeau de diamants. Les Cheualiers Eſpagnols & Auglois auoient à l'enuie les vns des autres pris de magnifiques parures. Et les liurées des domeſtiques des Ambaſſadeurs eſtoient de veloux noir & gris, le tout couuert de paſſements d'or. A peine peurent-ils arriuer au Palais, pour la grande quantité de monde qu'il y auoit dans les ruës, dont vn chacun monſtroit à ſa mine ce qu'il auoit en l'ame. Les vns teſmoignoient le contentement de voir vn iour ſi fauorable aux Catholiques, & les autres le deplaiſir de les voir encore eſperer & reſpirer. Le Roy receut ces Ambaſſadeurs en ſa Chambre & auſſi-toſt toute la Nobleſſe commença de marcher droit à la Chapelle chacun en ſon ordre, & ſa Maieſté entre les deux Ambaſſadeurs veſtuë des ornements Royaux auec la Couronne ſur la teſte. Elle priſt place ſous vn Daiz de brocard d'or à main droicte, & les Ambaſſadeurs ſous vn autre Daiz ſemblables à main gauche. Les Ducheſſes de Richemont & de Boucкingham, auec les autres Dames eſtoient en l'Oratoire haut au bout de la Chapelle n'ayants rien obmis de ce qui pouuoit rendre ceſte feſte plus ſolemnelle. L'Autel eſtoit à l'autre bout, vis à vis de l'Oratoire, couuert d'argenterie en forme de buffet. Apres que la Muſique eut eſté chantée le Roy & les Ambaſſadeurs s'approcherent au pied de l'Autel, & Seer Georges Caluert Secretaire d'Eſtat leut à genoüil les articles & conditions du mariage, auec la forme du ſerment. Quoy faict le Roy iura de les obſeruer, ſur les Euangiles qui luy furent preſentées par l'Eueſque de Wincеſtre Doyen de la Chapelle Royale. La Muſique acheua la ceremonie, & le Roy s'en alla de la Chapelle en meſme ordre que deuant entre les deux Ambaſſadeurs droit à la Salle du Bal, qui auoit eſté apprеſtée pour le feſtin. Tout correſpondoit à la magnificence de ce ſuperbe edifice, fait par le Roy pour exceder les baſtimẽs de ſes predeceſſeurs. Toute la place eſtoit tenduë de riches tapiſſeries d'or & d'argent. Il y auoit deux buffets montans preſque iuſques au feſte, couuerts de vaiſſelle de prix exceſſif. Le Daiz eſtoit au bout de la Salle, au deſſus de la table où ſa Maieſté s'aſſeit auec les deux Ambaſſadeurs, apres que les Eueſques eurent fait la priere. Rien ne fut oublié pour faire marcher du pair la reſiouyſſance auec la magnificeuee. Le Roy beut aux

Ceremonies obſeruées lors que le Roy d'Angleterre iura les conditions du mariage.

Feſtin magnifique, où le Roy & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne diſnerent en meſme table.

Ambassadeurs, & aux santez de leur Roy & Royne, & des Infants d'Espagne : qui
A furent aussi enuoyées à la table des Conseillers d'Estat, qui estoient en vne autre Salle, auec les Caualiers Espagnols. Mais particulierement à celle de l'Infante Donna Maria, que le Roy appella touſiours sa fille. Les Ambassadeurs commencerent celle du Prince de Galles, & de la Princesse Palatine. Le disner estant acheué, sa Maiesté se retira en sa Chambre, & les Ambassadeurs en vn autre: d'où vne heure apres ils entrerent en la Chambre du Conseil d'Estat, pour y recenoir le serment & les signatures de tous les Conseillers. Puis ils vinrent trouuer sa Maiesté, qui leur fist encore serment de garder aussi les articles suiuants qui estoient ceux que le Pape requeroit.

I. *Que nulle Loy particuliere faite contre les Catholiques Romains, sous laquelle les autres vaſſeaux de nos Royaumes ne ſont compris, & à l'obſeruation de laquelle ils ne ſont pas tous generalement obligez, ny auſſi les loix generales, ſous leſquelles ils ſont tous egalement compris, ſi elles ſont telles quelles repugnent à la Religion Romaine, ne ſeront miſes à execution en aucun temps, ny en aucune façon, ſoit directement ou indirectement; pour ce qui concerne leſdits Catholiques Romains.*

B II. *Que nulles autres Loix ne ſeront faites à l'aduenir contre les meſmes Catholiques Romains, ains ſera tolleré l'exercice de la Religion Catholique Romaine en priué par tous les Royaumes & Eſtats de ſa Maieſté. Ce qu'elle veut eſtre entendu tant des Royaumes d'Eſcoſſe & d'Irlande que de celuy d'Angleterre.*

III. *Que ſa Maieſté ny par elle, ny par aucune autre perſonne interpoſée, directement ou indirectement, en priué ou en public, ne traictera auec la Sereniſſime Infante Marie aucune choſe qui repugne à la Religion Catholique Romaine. Et ne luy perſuadera point qu'en ſubſtance ou en forme elle renonce iamais à icelle, ou qu'elle commette ou face quelque choſe de contraire ou repugnant à ce qui eſt contenu au traicté du mariage.*

IIII. *Que ſa meſme Maieſté interpoſera ſon authorité, & fera en tant qu'il ſera en elle, que le Parlement approuue confirme & ratifie tous & chacun les articles qui ont eſté accordez par ce mariage entre les Sereniſſimes Roys en faueur des Catholiques Romains. Et que ledit Parlement reuoque & abroge les Loix particulieres faites contre eux à l'obſeruation deſquelles les autres ſubiets & vaſſaux de ſa Maieſté ne ſont point obligez: comme auſſi les Loix generales ſous leſquelles ils ſont tous egalement compris, ſçauoir eſt entant que touche les Catholiques Romains pourueu qu'elles ſoient telles, ainſi qu'a eſté dit, qu'elles repu-*
C *gnent à la Religion Catholique Romaine. Bref que ſa Maieſté ne conſentira point à l'aduenir, que ledit Parlement en face iamais ou eſtabliſſe aucunes autres contre les meſmes Catholiques Romains.*

Ainſi ce iour-là ſe paſſa en affaires, comme s'il n'y euſt point eu de feſtins: & en feſtins, comme s'il n'y euſt point eu d'affaires. Et les nouuelles en eſtans arriuées en la Cour d'Eſpagne, on n'y parla plus de-là en auant que de ieux & de paſſe-temps. Entre leſquels il y eut des courſes Royales de cannes, ou roſeaux, faites en la grande place de Madrit le xxi. iour d'Aouſt. Auſquelles le Roy meſme & ſon frere l'Infant Charles coururent, & dix trouppes ou ſquadrilles y parurent en diuers appareils, qui ſeroient trop long à deſcrire. Suffira d'adiouſter que le Prince de Galles en fut le ſpectateur, auec l'Infante Marie, le Cardinal Infant, Ferdinand, la Royne & les plus grandes Dames d'Eſpagne.

Ieux de cannes à Madrit.

XIII.

Cependant les Ambaſſadeurs Eſpagnols qui eſtoient en Angleterre commence-
D rent à ſolliciter l'entiere execution & accompliſſement des promeſſes du Roy de la grand Bretagne en faueur des Catholiques. Et apres pluſieurs opinions debatuës pour la forme, & pour le mieux executer, il fut en fin reſolu, Que ſa Maieſté ſeroit ſupliée de donner à chacun Catholique en particulier vn pardon ſous le grand ſeel, pour les peines qu'ils pourroient auoir encouruës par les loix des Parlements faites cõtre les Catholiques. Et que pour l'aduenir ſa meſme Maieſté les diſpenſeroit par vn autre acte auſſi ſous le grand ſeel, & leur permettroit d'exercer chacun leur Religion chacun chez ſoy, pourueu que ſans ſcandale public, & les exempteroit de toutes les loix faites contre eux par quelque Parlement que ce fuſt. Leſquels actes furent deliurez aux Ambaſſadeurs de la part du Roy par l'Eueſque de Lincoln Garde des Seaux d'Angleterre: ſous promeſſe qu'ils ne les publieroient point iuſques à ce que le mariage fuſt accomply.

Permiſſiõ octroyée aux Catholiques Anglois d'exercer leur Religion chacun chez ſoy.

A L'Adieu de la Royne se fist en langue Françoise. Et à celuy de l'Infante l'Ambassadeur ordinaire d'Angleterre seruit d'interprete. Le neufiesme venu toute la Cour alla coucher à S. Laurens, auec vne grande suite. Le lendemain on monstra au Prince tout ce qu'il y auoit de beau en ceste Maison, appellée l'Escurial, que les Espagnols disent estre à la huictiesme merueille du monde. L'vnziesme se passa à prendre le plaisir de diuerses chasses aux bois de la Fresnaye. Et le douziesme apres le disner le Prince desirant auancer chemin, & aller coucher à Guardarrama, le Roy & toute la Cour d'Espagne le furent conduire iusques à vn petit champ designé pour faire les Adieux de la partie. Où arriuez, le Roy & le Prince seuls se parlerent longuement, puis se separerent auec de grandes protestations & fermens d'eternelle amitié. Le Cardinal Zapata, le Marquis de Aytone, le Comte de Gondemar, Conseillers d'Estat, le Comte de Monterry Grand d'Espagne & President d'Italie, le Comte de Bataias Maistre d'Hostel du Roy, & qui auoit charge de la Maison du Prince, & douze Gentils-hommes de la Bouche du Roy, accompagnerent son Alteſſe iusques au port de Sainct

B André. Où s'estant embarqué pour aller voir sa flotte, il courut grand peril de sa vie à cause d'vne tourmente qui s'esleua tout à coup. Mais en fin ayant pris la route d'Angleterre, il arriua heureusement au port de Plimouth. Dequoy les nouuelles suruinrent à Londres le quatriesme d'Octobre auant la poincte du iour, & firent mettre toute la ville en feux de ioye. Le mesme iour il passa par ladite ville en poste auec le Duc de Bouckingham. Et de là ayant disné auec la Duchesse il alla trouuer le Roy son pere à Roiston. Auec luy arriua aussi en Angleterre, Dom Diego de Mendoça Seigneur de l'Alcorçana, pour faire premierement les complimens au Roy de l'heureux voyage du Prince son fils en Espagne, & de son retour: puis pour passer d'Angleterre en Flandres, Allemagne, & Italie, & donné aduis à tous les Potentats & alliez de la Couronne d'Espagne de ce qui s'estoit passé au traité de mariage du Prince & de l'Infante.

Mais ceste resiouyssance publique, à laquelle les Catholiques Anglois sembloient participer le plus, pour l'esperance qu'ils auoient de l'exercice libre de leur Religion fut peu de temps apres troublée par vn pitoyable accident. Car vne grande multitude d'entr'eux estant allée au logis de Monsieur de Tilliers Ambassadeur ordinaire de

C France à Londres, pour assister au seruice diuin: comme ils escoutoient la predication, le plancher d'enhaut fondit sur eux, lequel enfondra l'autre de dessous. En telle sorte qu'il s'y trouua 90. Catholiques auec le Predicateur escrasez & morts, & vne grande quantité de blessez, les vns à la teste & au corps: les autres ayans les iambes ou les bras rompus. Ce fut vn spectacle triste & lamentable. Le menu peuple de Londres fist diuerses insolences contre les naurez, que l'on emportoit dehors. Et fallut pour y remedier, que l'Ambassadeur fist enterrer les morts dedans sa Court. En quoy il ne monstra pas moins de pieté que de constance. Quelques Relations Espagnoles adiouſtent, que Dom Carles Coloma Ambassadeur extraordinaire d'Espagne fist aussi faire les obseques des morts en sa Chapelle, où assisterent auec luy trois autres Ambassadeurs extraordinaires, sçauoir est le Marquis de Inoiosa, & D. Diego de Mendoça, de la part du Roy Catholique, & Dom Diego de Messia de la part de l'Infante Archiduchesse.

Cependant ceux qui en Angleterre ne desiroient pas le mariage du Prince de Gal-

D les auec l'Infante, commencerent à se seruir de diuerses inuentions pour le rompre: esperans vn bon succez de leur dessein pour la disposition où ils trouuerent le Duc de Bouckingham, lequel ils sçauoient bien estre mal satisfaict de l'Espagne: & qui pour gaigner la volonté du peuple tesmoignoit d'estre plus zelé Protestant que iamais. Les autres Seigneurs du Conseil, en qui le Roy d'Angleterre se confioit le plus, n'estoient point mieux disposez que luy enuers l'Espagne & le mariage. De sorte que suiuant le rapport d'vn Escriuain Espagnol ils trouuerent facilemẽt le moyen d'engager le Roy à rompre, luy persuadans de demander de nouuelles conditions dont il n'auoit point esté parlé en Espagne durant le seiour du Prince soubs asseurance qu'ils donneront à sa Maiesté, que le Conseil d'Espagne les luy accorderoit. Parquoy elle enuoya ordre au Comte de Bristol son Ambassadeur de demander au Roy Catholique la restitution du Palatinat, & de la voix Electorale, dedans vn certain temps: non seulement de ce qu'il possedoit audit pays, ains aussi de ce que le Duc de Bauiere y tenoit. Mais les Anglois ont escrit, Que si bien il n'auoit point esté

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

Embarquement du Prince au port de Sainct André.

Et son retour en Angleterre.

D. Diego de Mendoça Ambassadeur extraordinaire d'Espagne en Angleterre, & autres pays.

Accident deplorable arriué à plusieurs Catholiques en Angleterre.

Le Duc de Bouckingham mal satisfait de l'Espagne: Conseillers d'Angleterre mal affectionnez au mariage.

Le Roy d'Angleterre demande la restitution du Palatinat, & de l'Electorat au Roy d'Espagne.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1623.

parlé en Eſpagne de ces demandes, ce fut à cauſe qne le Traité de la ſuſpenſion d'armes en l'Empire accordé à Londres le vingt-vnieſme d'Auril precedent portoit, *Qu'il ſe tiendroit dans quatre mois vne aſſemblee en la ville de Cologne, entre les Ambaſſadeurs, Commiſſaires, ou deputez, tant de la part de ſa Maieſté Imperiale, & des autres parties intereſſées auec elle, que de ſa Maieſté de la grand' Bretagne pour l'intereſt de ſon gendre* (qui eſtoit l'Electeur Palatin) *& les perſonnes intereſſées auec elle, pour l'accommodement final des troubles.* Lequel Traité precedoit en date les accords faits en Eſpagne. Et le Roy d'Angleterre n'ayant peu durant les quatre mois, ny depuis faire tenir ladite aſſemblée à Cologne, ny ailleurs, quelque inſtance & pourſuite qu'il en aye peu faire, il iugea eſtre iuſte & legitime d'en demander l'execution, auant que de paſſer outre. Ioint que l'Eſcriuain Eſpagnol ayant dit au commencement de ſon diſcours, *Que le Roy de la grand' Bretagne ſe plaignoit hautement, que l'on paſſoit outre à nuuader les places du Palatinat, contre les promeſſes qui luy auoient eſté tant de fois reiterées*, il eſt euident de là que la reſtitution du Palatinat & de la voix Electorale qu'il demanda, ne furent point conditions nouuelles. L'intention des Anglois n'ayant eſté autre que de faire vne alliance & paix perpetuelle entre les Maiſons d'Auſtriche & d'Angleterre, & leurs alliez : laquelle on commenceroit par le reſtabliſſement de l'Electeur Palatin gendre de ſa Maieſté en ſes Eſtats & dignitez, & que le mariage du Prince de Galles ſon fils auec l'Infante Marie en ſeroit le ſceau & l'aſſeurance. A B

Diſpenſe arriuée de Rome, & tout prêt pour les fiançailles du Prince de Galles auec l'Infante.

Tant y a que quand le Roy d'Angleterre enuoya demander ceſte reſtitution, la diſpence eſtoit arriuée de Rome à Madrit, & le Roy d'Eſpagne pour ſatisfaire au ſerment par luy faict auec le Prince de Galles deuant ſon partement, de faire les fiançailles dedans ſix iours apres l'arriuée d'icelle, ordonna que l'on fiſt des feux de ioye par toute l'Eſpagne le 9. de Decembre, & que ce iour-là ſeroient celebrées les fiançailles à Madrit, auec la magnificence de ceſte Cour-là. Surquoy, l'Ambaſſadeur de Pologne, voyant l'eſperance perduë pour le Prince de Pologne fils du Roy ſon Maiſtre, ſortit de Madrit. Et ainſi toutes choſes ſembloient diſpoſées à la concluſion de l'affaire, quand la demande du reſtabliſſement du Palatin, & la ſuſpenſion du pouuoir laiſſé par le Prince de Galles au Comte de Briſtol arriuerent. Le Roy Catholique trouua cela eſtrange, & reſpondit au Comte de Briſtol qu'il y donneroit bientoſt reſolution. Luy faiſant dire cependant qu'il ne preſentaſt plus de lettres à l'Infante, & qu'il ne luy demandaſt plus d'audience : & commanda qu'on ne l'appellaſt plus Princeſſe de Galles. C

Rupture du mariage.

XIV.

Parlement aſſigné à Londres 1624.

Mais le Roy d'Angleterre prenant ce delay pour refus delibera d'auiſer auec les principaux tant de ſon Conſeil, qu'autres notables Seigneurs à d'autres moyens de faire reſtituer à ſon gẽdre, à ſa fille & à ces petits nepueux leur legitime heritage. Parquoy il aſſigna le Parlement d'Angleterre à Londres au 24. iour de Fevrier 1624. Attendant lequel il remiſt en liberté, & à tous ſes biens & dignitez le Comte d'Oxford, qu'il auoit fait reſerrer dans la Tour de Londres depuis deux ans, pour s'eſtre monſtré contraire au mariage d'Eſpagne, & en auoir parlé en bon Anglois. Il fiſt auſſi remettre en bon eſtat les trente-ſix grands vaiſſeaux Royaux entretenus pour la cõſeruation & garde des coſtes de l'Angleterre. & enuoya diuers Ambaſſadeurs & Agens tant en France, qu'en Dannemarc, à Veniſe & en Sauoye, pour traiter d'vne confederation contre la Maiſon d'Auſtriche. Ce qu'il fiſt, à ce qu'ont eſcrit aucuns, eſtant indignée de ce que cõtre tant de promeſſes, que ceux de ceſte Maiſon luy auoient données, l'Empereur auoit baillé le haut Palatinat en propre au Duc de Bauieres, en contreſchange de la haute Auſtriche, qu'il tenoit par engagement. D

Le Comte d'Oxford priſonnier à Londres mis en liberté.

Ambaſſadeurs enuoyez en France & ailleurs par le Roy d'Angleterre pour traiter de confederation contre la Maiſon d'Auſtriche.

Edict du Vice-Roy & Conſeil d'Irlande contre les Eccleſiaſtiques Catholiques.

D'autre coſté le Milord Falcland, qui eſtoit en ce temps Vice-Roy, ou Lieutenant general d'Irlande, voyant qu'aucuns Catholiques Irlandois ſe promettoient deſia diuers aduantages ſur ceux de la Religion d'Angleterre, par le moyen du mariage d'Eſpagne, il fiſt vn Edict contre tous Eccleſiaſtiques Catholiques du païs. Lequel le Roy d'Angleterre ayant commandé d'eſtre mis en execution, luy & le Conſeil d'Irlande le firent publier à Dublin ville capitale de ce Royaume-là le 21. iour de Ianuier ſelon le ſtyle ancien. En voicy les principaux articles.

1. Que tous Titulaires, Eueſques, Grands-Vicaires, Abbez, Prieurs, Doyens, Ieſuites, Freres, Preſtres de Seminaires, & autres Preſtres quelconques, Reguliers ou Seculiers eſtans faits, ou ordonnez pour aucune auctorité deriuée, ou pretenduë eſtre deriuée du Siege de Rome, ou par aucune autre auctorité eſtrangere, qui depuis

quelque temps se sont iettez & establis dans le Royaume d'Irlande; ayent à en sortir
A incontinent, ou au plus tard dans l'espace de quarante iours apres la date du present Edict: Et qu'aucuns d'eux ne retournent dans ledit Royaume apres les quarante iours passez, sur peine d'encourir la plus grande indignation & deplaisir du Roy, & sur telles autres peines & punitions qui peuuent estre iustement infligées sur eux par les Loix & Statuts de ce Royaume. Defendant aussi expressément à toutes personnes quelconques du mesme Royaume, de les receuoir, secourir, ou conuerser auec eux, ou receuoir les Ordres ou instruction d'aucuns d'eux, si apres les quarante iours ils demeurent & continuent dans le Royaume, ou retournent en iceluy contre le contenu de l'Edict.

ACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

II. Qu'en cas que tels Titulaires, Euesques, Grands-Vicaires, Abbez, Prieurs, Doyens, Iesuites, Freres, Prestres de Seminaires, ou autres Prestres, demeureront & obstinement continueront en ce Royaume apres les quarante iours passez, ou volontairement retourneront en iceluy, ou en aucune de ses parties: ou si quelques-vns les reçoiuent, secourent, ou conuersent auec eux, ou reçoiuent les Ordres, ou instruction de quelqu'vn d'eux, Qu'alors tous & chacuns les Gouuerneurs des Prouinces; Preuosts, Mareschaux, Maieurs & Escheuins des Villes, Connestables & autres Offi-
B ciers de sa Maiesté, & fidelles subiets en ce Royaume, feront leur diligence & efforts: pour empescher tous & chacuns tels Titulaires, Euesques, Prestres, & autres comme dit est, & tous & chacuns leurs receleurs, fauteurs, secoureurs, & adherents, & eux & chacun d'eux mettront en quelque ferme & estroite prison iusques à ce qu'ordre soit donné pour leur punition.

Cependant le iour pris pour l'ouuerture du Parlement d'Angleterre à Londres, fut remis du 24. an 29. de Fevrier à cause de l'accident suruenu en la personne du Duc de Richemond, iadis appellé Duc de Lenox qui mourut subitement d'vne apoplexie. Dequoy le Roy en eut vn grand regret, à cause de l'affection & fidelité qu'il luy auoit touſiours tesmoignée:

Que l'ouuerture du Parlement differé. Mort du Duc de Richemont & de Lenox.

Le 29. estant venu, le Roy sur le midy monta en son chariot Royal, vestu Royalement auec la Couronne en teste, pour aller ouyr les Prieres & la Predication à la mode d'Angleterre, auparauant que se rendre à la Salle de l'ouuerture. Le Prince de Galles à cheual, & tous les grands Seigneurs & Milords Anglois magnifiquement vestus, marcherent les premiers. Apres eux suiuirent les Seigneurs Officiers portans l'espée Royale, sept Sceptres, & quelques Couronnes d'or, allans deuant le Char
C Royal. Et derriere iceluy Georges de Villiers Duc de Buckingham, menant en main le cheual du Roy superbement harnaché. Puis à costé les Archers des Gardes. Les Prieres & la Predication acheuées, le Roy fut conduit en la mesme façon iusques en la Salle: où estant assis en son Throsne, & tous ceux qui ont seance au Parlement ayans pris leurs places selon leur rang & dignité, il leur fist ceste Harangue.

Harangue prononcée par le Roy à l'ouuerture du Parlement.

„ MESSIEVRS, C'est vn dire veritable, proferé par l'Esprit de Dieu, que la
„ gloire d'vn Roy consiste en la multitude de son peuple, & le fondemẽt de sa Roy-
„ auté en l'amour de ses suiets. Ie suis certain qu'il est veritable aussi, que la force d'vn
„ Royaume est és mains de son Roy, immediatement apres la protection de Dieu.
„ Vous auez tous des preuues euidentes que ces choses ne sont pas en ma bouche seu-
„ lement, mais qu'elles sont affermies en mon cœur. Et Dieu m'en est tesmoin. Car
„ à cét effect ay-ie conuoqué ceste assemblée, pour vous communiquer mes inten-
D „ tions. Et quant à vous, vous auez la memoire comme ie m'y suis gouuerné par le
„ passé. Maintenant, mon principal desir est de satisfaire au deuoir que Dieu m'en-
„ ioinct, & de mettre à descouuert deuant vous la verité & sincerité tant de mon cœur
„ & de mes actions, que de mes paroles & de mes discours.
„ Pour cét effect ie me puis seruir à propos de ceste conuenable similitude du Mary
„ & de la Femme, pour representer l'amour qui doit estre entre le Roy & son Peuple:
„ Iesus-Christ nostre Redempteur est comparé à vn Mary, & l'Eglise à l'Espouse.
„ Ainsi non improprement ie puis estre dit vostre Mary, & vous mon Peuple, mon
„ Espouse. Car de mesme comme le propre du mary est de cherir, & de conuier dou-
„ cemẽt sa femme à recõciliation, & par toutes sortes de carresses attirer son amour:
„ Aussi de mesme en l'administration & regime de l'Estat, me suis-ie comporté à l'ẽ-
„ droit de mon Peuple. Or est-il qu'il n'y a que deux moyẽs, par lesquels le Roy peut

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

monſtrer l'amour qu'il a à ſes ſubiets. L'vn eſt, ſa conſtante adminiſtration en la conduite de ſon Eſtat durant ſon viuant : l'autre eſt, ſa loyale affection à l'endroit des Ordres & Eſtats de ſon Royaumé, qui en Corps de Parlement repreſentent tout le peuple. A

Pour le premier, ie ne fais pas ſi bien que ie le ſouhaitterois: mais Dieu me ſera teſmoin qu'en la conduite des affaires ie me ſuis comporté d'vn cœur honneſte, veritable, & ſincere, & de telle ſorte qu'il ne reſtera aucun de vous, ny de tout ce qui me void & m'oyt en ce iour, qui n'en trouue les fruits dans l'experience tres-euidente, s'il conſidere la paix, dont tous mes Royaumes iouyſſent, & les guerres deſquelles tous les Eſtats voiſins ſont affligez.

Pour le ſecond, qui conſiſte en ce Corps d'Eſtats qui repreſente tout mon Peuple, ie vous prie, dite moy, qu'elle demonſtration d'amour ſe peut donner plus grande entre moy & vous mon Peuple, que de vous conuoquer enſemble, & vous donner de ma bouche des directions, & comme vn gouſt du grand ſoin que i'ay de vous. Le ſubiet de l'Aſſemblée de ce Parlement, ſelon mes mandements publiez, & pour concerter auec vous, à ce que vous me donniez aduis ſur des matieres de tres-grand poids. Par ceſte procedure vous tirerez vne preuue manifeſte de mon amour, & de la confiance que i'eſtablis en vous ſur la conference auec moy des matieres & affaires les plus importantes, que puiſſent auoir leur obiet en moy, ou que l'ayes eu en tout autre Roy qui ait eſté deuant moy. Plus grande ne vous la ſçaurois ie donner. I'ay eſté en de grands Traitez toutes les années paſſées, où ie m'eſtois engagé auſſi auant, (& Dieu eſt iuge de mon intention) que ie les pouuois porter pour l'affermiſſement de la paix, tant de la Chreſtienté, que de mes Eſtats particulierement. B

I'ay prolongé vn temps ces Traitez, mais le ſuccez a eſté tout autre que celuy que i'en deuois attendre, & que la raiſon vouloit: notamment ſur l'Eſtat & Dignité de mes petits Fils, où les promeſſes que l'on me faiſoit eſtoient auantageuſes.

Sur ce le Prince mon fils s'offrit au voyage qu'il a fait en Eſpagne (dont ie loüe Dieu, de le r'auoir icy prés de moy) & m'en fiſt inſtance, pour ce qu'il crent qu'en affaires de ſi grand poids on ne pouuoit pas rendre aſſez de diligence, & que les remiſes eſtoient plus dangereuſes que les refus. Ce qui m'obligea (pour vn exemple remarquable) à le conſentir. Ie luy donnay pour l'accompagner mon confident Buckingham, luy enioignant de le conſeiller, & de ne l'abandonner iamais, & de reuenir auec luy. C

Par ſon ſeiour en Eſpagne, i'ay appris (dont ie loüe Dieu) que *qui in generali verſatur*, peut eſtre facilement trompé. Mon fils eſt maintenant de retour, & n'ay trouué aucun effet des paroles qu'on m'auoit données. Tellement que ie me ſuis trouué en ceſte affaire au meſme eſtat qu'au premier iour qu'on m'en parla. C'eſt pourquoy il me ſemble maintenant que ce n'a eſté qu'vn ſonge de l'eſperance du mariage qu'on m'auoit donnée, & de la reſtitution du Palatinat. Ces choſes eſtans manifeſtées à tout le monde, il eſt queſtion que nous prenions auec vous vne bonne reſolution de ce qui ſera conuenable de faire.

Or pour vous monſtrer de quelle confiance ie me repoſe ſur vous, ie deſire que vous ſoyez informez de toute la negociation de ceſte affaire pour mon fils, & par Buckingham: & que le Secretaire de mon fils vous en communique ce qui s'en eſt eſcrit. Et lors que vous aurez conſideté le tout, vous me donnerez voſtre bon aduis ſur ce qui ſera le plus conuenable de faire pour la gloire de Dieu, le ſalut du Royaume, le bien de mes enfans, & de tout ce qui depend d'eux. Aucun de mes predeceſſeurs n'a fait paroiſtre telle aſſeurance en ſes ſubiets par vne veritable requiſition de leurs aduis ſur matieres de ſi grande conſideration. Iamais vous n'auez veu vn Roy, qui euſt vn meilleur cœur où vous repoſer, ny plus de fidelité en Prince pour le regard de vos aduis. Si vous vous aymez vous meſmes, vous ne pouuez que vous n'aimiez ce proceder. D

Ie ne puis me retenir de vous dire vne choſe particuliere, qui a donné matiere de beaucoup de diſcours parmy mon peuple, ſçauoir, que ie m'eſtois allenty au ſoin & zele que ie deuois à la Religion : Meſſieurs ie vous prie de iuger de moy tout de meſme que vous voudriez que ie iugeaſſe de vous. Ie n'ay iamais faict Traité en

„ quelque temps que ce soit, ny public, ny particulier sur ce subiet qui ait peu appor- IACQVES I.
„ rer quelque incommodité en la Religion : mais i'ay bien creu qu'en des Traitez il ANS DE
„ estoit conuenable d'adoucir quelquesfois, de conniuer, & de ne faire pas proceder IESVS-
„ tousiours auec autant d'aspreté comme en certains autres temps, où il en estoit de CHRIST:
„ besoin. Aussi n'ay-ie iamais donné dispense, inhibition, ou alteration à la Re- 1624.
„ ligion : iamais ie n'ay promis de le faire, iamais acquiescé, iamais ne l'ay pensée en
„ mon ame, iamais proferé de ma bouche. Vous n'ignorez point aussi qu'vn Caua-
„ lier expert ne donne pas tousiours l'esperon, quelquesfois il employe la bride, &
„ molist les resnes. Il est de mesme d'vn sage Roy, il n'a pas tousiours la main ru-
„ de sur ses subiets : mais la main ne quitte pas aussi la bride en ces subiets si impor-
„ rans.

„ Ie veux que vous ayez en memoire ces deux choses : premierement, le merite de
„ l'affaire que ie vous propose : & secondement, d'euiter les longueurs en la tenuë de
„ ceste Assemblée. Le delay est ruine. Ie ne vous prescris pas ny iours ny heures : mais
„ vos propres courages, & les occasions vous les remonstrent. Chacun sçait par la
„ nature, que le retarder ennuye. Ie vous prie faites vne bonne consideration sur
B „ l'estat de la Chrestienté en general, sur le particulier de mon Estat, & de l'estat
„ de mes enfans, & de ce Royaume : & sur toutes ces choses donnez moy vos bons
„ aduis.

„ Ce n'est pas assez de me faire entendre vos sentimens. Planter ne suffit pas,
„ sinon qu'à l'imitation des bons Iardiniers on ne desracine le mal. Ostez les em-
„ peschements qui peuuent retarder vos projets, & vos deliberations sur toutes
„ ces matieres : & notez que les plus mauuaises herbes, & vos plus grands obstacles
„ sont vos ialousies : exemptez vous de cela. Quant à mes actions, i'ose les aduoüer
„ deuant la face de Dieu, & de ses Anges : mais la ialousie a de grandes profondeurs.
„ Vous estes la representation de mon Espouse, & la femme est subiette à ialousie :
„ soyez soigneux de l'esloigner. N'ayez point de ialousie de moy pour ce qui concer-
„ ne vos priuileges, vos libertez, vos vsances. Ie suis vostre Roy tres-benin : vous
„ ne me trouuerez iamais auec trop de curiosité dans les choses. Faites ce que vous
„ deuez, & rien plus que ce que vous alouënt vos legitimes priuileges : & vous ne me
„ trouuerez point attaché à trop de scrupules, mais plustost disposé à maintenir, qu'à
„ alterer vos libertez.

C „ Monstrez que vostre confiance se repose sur moy : comportez vous honneste-
„ ment comme subiets fidelles. Pensez à vostre deuoir & asseurez vous que ie ne me
„ rendray pas difficile, si vous ne m'en donnez iuste subiet. Prenez garde que vous
„ n'admettiez point de vaines questions, qui souuent ont esté la ruine des grandes af-
„ faires. Saint Paul dit, Fuyez les questions curieuses, & les Genealogies. Tenez vous
„ aux Loix fondamentales de l'Estat. Pensez à la grauité & au merite de l'occasion
„ qui vous est mise en main. Ne vous entremettez point de questions, de debats, fi-
„ nesses, surprises, & subtilitez. Comportez vous en telle honneste modestie, qu'elle
„ vous obtienne mes prieres à Dieu pour vous, mon amour tousiours en vous, & vne
„ heureuse conclusion de ce Parlement.

„ Dieu soit mon Iuge, ie le dis comme Prince Chrestien. Iamais soldat ne fut
„ plus alteré de boire à vne faison des plus ardentes, où l'eau luy defaut és de-
„ serts arides & sablonneux, que ie suis desireux d'vne heureuse issuë de cette As-
„ semblée. Et le me promets qu'apres les trois precedentes, celle-cy reüssira à bon-
D „ ne fin.

„ Ie ne suis ny curieux ny captieux. Euitez toute occasion de retardet l'expedi-
„ tion des affaires : car le temps mal mesnagé les ruine. I'ay mon esperance en Dieu
„ par la foy que i'ay en luy, que vos deportements me monstreront vos cœurs à des-
„ couuert, & m'y feront voir que vous estes le vray corps des Estats de tout mon
„ peuple. Vos propres consciences ne peuuent qu'elles ne vous rendent tesmoignage
„ que vous n'eustes iamais Roy qui aymast mieux ses subiets que moy, ny Roy mieux
„ aymé d'eux. Partant soyez le vray miroir & la vraye image de leurs faces : & par là
„ vous ne rencontrerez pas seulement la benediction de Dieu sur vos entrepriſes,
„ mais vous obtiendrez les remerciments & l'amour de tout le peuple. Et vous trou-
„ uerez aussi que ie n'ay iamais rien eu en mes desirs que le bien general, & l'auance-
„ ment de cét Estat, & du Royaume.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST.

Relation du Duc de Buc Kingham au Parlement ſur la negotiation du mariage d'Eſpagne, & de la reſtitution du Palatinat.

Quelques iours apres ceſte Harangue le Duc de Buckingham fit vne fort ample narration au meſme Parlement de tout ce qui s'eſtoit paſſé au voyage du Prince en Eſ- A
pagne, en la negociation du mariage auec l'Infante, & comme les Eſpagnols & ceux de la Maiſon d'Auſtriche n'auoient iamais eu intention de reſtituer le Palatinat. En voicy les principaux points, ſelon qu'ils furent lors publiez.

I. Qu'au Traité de Bruxelles pour faire ſortir tous les gens de guerre du Palatinat, l'Archiducheſſe Iſabelle auec les Deputez de ſa Maieſté Catholique qui auoient promis & aſſeuré qu'elle auoit le pouuoir de retirer tous les gens de guerre du party Eſpagnol & de la Maiſon d'Auſtriche qui y eſtoient. Surquoy ſa Maieſté de la grande Bretagne auroit fait en ſorte, que le Comte de Mansfeld, & tous les gens de guerre du party du Prince Palatin s'en eſtoient retirez. Mais quand l'Archiducheſſe fut depuis requiſe d'en faire autant, elle reſpondit, Qu'elle n'auoit la puiſſance de ce faire, & B
qu'il luy falloit auparauant attendre la commiſſion d'Eſpagne.

II. Que ſur ce ſa Maieſté de la grande Bretagne enuoya Porter en Eſpagne, pour auoir aſſeurée reſponce, tant du mariage propoſé, que de la reſtitution du Palatinat, auec exprés commandement de n'y ſeiourner que dix iours. Que Porter eſtant arriué à Madrit, y fut au commencement entretenu de vaines eſperances par Digby-Briſtol enuoyé auparauant luy en Ambaſſade extraordinaire vers ſa Maieſté Catholique, pour y negocier ces deux affaires. Que Porter s'eſtant preſenté au Comté d'Oliuarés grand fauory du Roy d'Eſpagne, pour auoir reſponce de ces deux points, il luy diſt, Que l'Eſpagne n'eſtoit aucunement reſolue ny au mariage ny à la reſtitution dudit Palatinat : Surquoy Digby recognoiſſant que Porter mal ſatisfait de ceſte reſponce vouloit partir pour reuenir en Angleterre, il le retint iuſques à ce qu'il euſt parlé au Comte d'Oliuarés, lequel eſtant indigné de ce que Porter auoit declaré à Digby la reſponce qu'il luy auoit faite, refuſa audit Digby de l'entendre.

III. Que Digby neantmoins ne laiſſa pas de donner à ſa Maieſté de la grande Bretagne toute eſperance d'obtenir tant le mariage que la reſtitution. Ce qui auroit eſté le ſubiet que le Prince de Galles eſtoit allé luy meſme en Eſpagne, pour aduancer ces deux affaires. Où eſtant arriué, on luy auroit refuſé d'abord le mariage, s'il ne ſe conuertiſſoit à la foy Catholique Romaine. Et luy diſt-on clairement, que ſa Maieſté Catholique ne pouuoit entendre à chacune propoſition de Traité, que dans quatre ſepmaines. C

IV. Que le Prince là deſſus voulant s'en reuenir en Angleterre, on luy fiſt donner nouuelles paroles de mariage ſous l'eſperance d'vne diſpenſe du Pape : bien que les Theologiens d'Eſpagne declarerent ne vouloir aduouër ny conſentir le mariage, ſi ledit Prince ne ſe faiſoit Catholique.

V. Que Digby voyant cela s'efforça de perſuader au Prince d'embraſſer la Foy Catholique, ou du moins la diſſimuler. Ce que le Prince ne voulut faire, & luy diſt, Qu'il s'en vouloit reuenir en Angleterre. Ce fut alors qu'il luy donna d'auantage d'eſperance.

VI. Qu'on fiſt veoir depuis au Prince vne Diſpenſe du Pape, mais tellement conditionnée, qu'il declara ne la pouuoir receuoir. D

VII. Que le Comte d'Oliuarés voyant ſa reſolution s'aduiſa d'vn autre artifice, ſçauoir, Qu'on enuoyeroit vn Ambaſſadeur exprés en Angleterre, pour y traiter de la liberté de la Religion pour les Catholiques Anglois, d'autant que le Prince conduiſant l'Infante auec vn train Catholique, cela venant à arriuer en Angleterre pourroit cauſer quelque eſmotion entre les Anglois de la Religion du Roy, & les Catholiques. Ce qu'ils firent, bien que le Prince offriſt d'y donner vn tel ordre, qu'il n'en aduiendroit aucune alteration.

VIII. Que cette artifice ne leur ayant pas ſuccedé, l'on fiſt ouuerture au Prince d'vne autre promeſſe d'vne nouuelle diſpenſe du Pape : laquelle le Prince n'ayant voulu attendre, il priſt congé d'Eſpagne pour s'en reuenir en Angleterre. Laiſſant charge toutefois à Digby d'accorder le mariage, pourueu que ladite diſpenſe fuſt ſelon les conditions qu'il luy laiſſa par eſcrit.

IX. Que le Prince eſtant arriué au port preſt à s'embarquer pour partir, il manda encore par Lettres à Digby de ne paſſer outre en l'accord de mariage, s'il n'a-

uoir bonne asseurance de la restitution du Palatinat. Et de plus, qu'il vouloit estre
A asseuré d'auoir son espouse lors qu'il auroit contracté auec elle. Ce qu'il demandoit auec beaucoup de raison, pour ce qu'il auoit appris qu'elle auoit vn dessein de se rendre Religieuse.

X. Que sa Maiesté de la grande Bretagne escriuit depuis aussi à Digby Lettres portans commandement de ne poursuiure le Traité de ce mariage, si la dispense du Pape estoit clausée d'aucunes conditions.

XI. Que durant le seiour du Prince de Galles en Espagne il ne peut parler qu vne fois à l'Infante, & encore sous condition qu'il ne la pourroit saluer que du chapeau, sans luy pouuoir dire autre chose, que ce qui luy fut donné par escrit en peu de mots.

XII. Que depuis le retour du Prince en Angleterre, le Roy d'Espagne ayant esté requis de donner vne derniere responce touchant la restitution du Palatinat, respondit, Qu'il traiteroit de ceste affaire auec l'Empereur, & qu'autrement il ne vouloit
B pas beaucoup s'en mesler.

XIII. Que luy Duc de Buckingham auoit subtilement recouuré les copies de quelques Lettres secrettes d'Espagne, ensemble l'instruction donnée au Comte d'Oliuarés cõme il se deuoit comporter en ceste affaire. Par lesquelles pieces il se voyoit que le Roy d'Espagne n'auoit eu intention d'accomplir ledit mariage, & trouuoit bon toutefois qu'on entretint le Prince de Galles par remises, iusques à ce que les affaires fussent accommodées en Allemagne. Aussi qu'il vouloit suiure l'intention du feu Roy Philippe III. son pere, qui luy auoit recommandé de ne point allier l'Infante sa sœur hors la Maison d'Austriche. Partant qu'on fist seulement bonne mine au Prince de Galles pour en faire profit, & aduancer les affaires en Alemagne & en Holande.

L'Ambassadeur d'Espagne residant à Londres ayant esté aduerty du rapport susdit fait par le Duc de Buckingham, il en fist de grandes plaintes au Roy d'Angleterre en vne audience qu'il eut de sa Maiesté le 24. iour de Mars. Mais le Roy luy donna pour
Declaration du Parlement d'Angleterre sur le mariage d'Espagne, & sur l'affaire du Palatinat.
response, qui demanderoit sur ce l'aduis du Parlement, comme il fist. Et le Parlement luy fist entendre que le Duc n'auoit dit que choses bien seantes à vn fidelle & genereux subiet, & lesquelles le Prince de Galles auoit aussi auoüées. Puis le 30. de Mars les Deputez du mesme Parlement allerent vers sa Maiesté luy dire, Qu'il estoit
C supplié de ne plus traiter ny parler du mariage proposé du Prince de Galles auec l'Infante d'Espagne. Et, De se preparer à donner l'ordre requis pour reconurer le Palatinat par la force, puis que les negotiations n'y auoient de rien seruy y allant en cette action de l'honneur de l'Angleterre, qui ne pouuoit souffrir que les petits fils de son Roy fussent priuez de leurs Pays & Estats par ceux de la Maison d'Austriche. Cependant, que le Parlement ordonneroit promptement des deniers pour secourir sa Maiesté en vne si grande entreprise. Sur quoy le Roy leur fist peu de iours apres la response suiuante, qui se vid presque aussi tost imprimée.

Et la response que le Roy y fist.

» MESSIEVRS, I'ay vn grand subiet de loüer Dieu, en premier lieu de tout mon
» cœur, & de tout ma puissance, de ce que les propositions que ie vous ay faites ont eu
» tant de force, que si librement & fauorablement d'vn commun accord vous m'a-
» uez en ceste affaire d'importance donné aussi tost vostre salutaire aduis. Dequoy ie
» vous remercie affectueusement, & particulierem̃t les Nobles du Parlement infe-
» rieur: pour ce que i'ay entendu que quelques vns taschans de semer dissensions en-
D » tre moy & mon peuple, on les a rebutez, & aussi tost estouffé ces estincelles là, qui
» eussent peu retarder cét heureux accord que i'attends de ceste Assemblée. Vostre
» Conseil tend à rompre les accords de ce mariage, & à poursuiure par armes la resti-
» tution du Palatinat. Permettez moy que comme vn Roy, ancien ie vous declare
» mes difficultez & doutes, & par apres donnez moy vostre aduis sur icelles.

» Il est vray en premier lieu, que toute ma vie i'ay esté vn Roy pacifique, dont
» i'ay eu l'honneur d'estre appellé *Rex pacificus*. Ie n'ayme pas, sans necessité, à
» m'embroüiller en guerre, cela estant contraire à l'honneur que i'ay acquis en mon
» Royaume, & és pays estrangers, par les emplois que i'ay faits pour empescher
» l'effusion du sang Chrestien, duquel on a desia trop respandu. Tellement que si ie
» n'y suis forcé par vne particuliere neccessité, que ie peux nommer (comme par

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

plaiſir on dit des femmes) *Malum neceſſarium*, ie ne peux me porter à faire la guerre. A

Mais il faut que ie vous diſe que depuis l'Aſſemblée du Parlement on m'a mis hors d'eſperance d'obtenir la reſtitution du Palatinat. Vous ne deuez toutesfois vous eſtonner de cela, & vous meffier de moy, & prendre quelque opinion, que ſoubs pretexte de vous demander aduis, i'aye deſſein de le meſpriſer, & le reietter puis apres: cela ne ſera point. Souuenez-vous ſeulement auec quel deſir en ma premiere Declaration de mon affection vers mon peuple, ie vous ay requis de voſtre conſeil ſur cette affaire importante. Il faut neantmoins que ie peſe vne affaire de ſi grande conſequence, que ie conſidere ce que ma conſcience en iuge, & là où ie peux engager mon honneur: afin qu'apres (ſelon la parabole de noſtre Sauueur) recognoiſſant la neceſſité & la Iuſtice de ceſte affaire, ie m'eſtudie à trouuer les moyens & la puiſſance de leuer des forces neceſſaires pour ce ſubiet.

Quant à l'eſtat de mes Enfans, vous ſçauez que ie ſuis âgé, & comme Moyſe vid d'vne haute montagne la terre de promiſſion, ſans y pouuoir entrer, ce me ſeroit vne grande ioye qu'il pleuſt à Dieu alonger mes iours iuſques à ce que ie peuſſe voir (du moins) l'aſſeurance de la reſtitution du Palatinat (ſi ie ne la peux voir durant ma vie en effet) pour chanter comme le bon Simeon, *Nunc dimittis ſeruum tuum Domine.* Autrement cela me feroit deſcendre auec triſteſſe en mon ſepulcre. B

A l'Aſſemblée precedente du Parlement, & autresfois, ie vous ay ſouuent declaré que comme ie ne ſuis point ambitieux, auſſi ne ſeray-ie iamais conuoiteux du bien & des terres d'autruy. Mais de meſme que i'ay deſir de conſeruer mes Royaumes d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, iuſques au dernier pied de terre: auſſi ie ſouhaite de voir la reſtitution du Palatinat. Et en ce deſir ie ſeray touſiours preſt à viure & mourir. Mais ie vous prie que ie vous faſſe cognoiſtre les difficultez de ceſte affaire. Celuy là ſeroit mal aduiſé qui voudroit conſeiller (choſe incognuë d'vn Chreſtien) de rechercher par guerre ce qui peut eſtre acquis en paix, voire par la paix meſme. Auſſi ne croy-ie pas que voſtre intention ſoit de m'engager à la guerre, mais pluſtoſt auec moy conſiderer combien il faut de choſes neceſſaires pour faire la guerre. C

Ie ne veux vous repteſenter l'eſtat de mes finances, vous ſçauez auſſi bien que moy quel y peut eſtre. Ie ſuis aſſeuré qu'aucun Roy de mes predeceſſeurs n'a iamais eu moins d'aſſiſtance des Parlements que moy: mais ie veux que vous ſçachiez que mes moyens ſont diminuez, & mes commoditez accruës pour les frais du voyage de mon Fils en Eſpagne, qu'il a conuenu faire tant pour ſon honneur, que pour l'honneur du pays, pour l'enuoy des Ambaſſadeurs, pour l'entretien de mes Enfans, & auſſi pour l'aſſiſtance que ie leur ay faite au Palatinat. Ie ſuis auſſi chargé de grandes debtes enuers le Roy de Dannemarc, que ie ne peux encore payer.

Les Eſtats des Prouinces vnies du Pays-bas, qui ſont les pays les plus propres pour faire paſſer du ſecours pour le recouurement du Palatinat, ſont en tel eſtat, que ſi ie ne les aſſiſte, à grande peine pourront-ils reſiſter à l'Eſpagnol.

Les Princes d'Allemagne, qui me deuroient preſter ſecours, ſont deuenus pauures, refroidis, & deſcouragez, & attendent pluſtoſt ſecours de moy.

Quant à l'Irlande, qui ſert à mes Eſtats de potte de derriere, & de frontiere, il faut donner l'ordre requis à ſa ſeureté. D

Quant à mes vaiſſeaux de guerre ils ſont pour l'heure mieux equippez (Dieu en ſoit loué) qu'ils ne furent iamais: neantmoins il couſtera encore beaucoup à les munitionner comme vne telle affaire requiert.

Ie vous declare deuant Dieu, que mes Enfans n'ont autre entretenement que celuy que ie leur fais tenir. Car il faut que ie faſſe en ſorte qu'ils ſoient entretenus iuſques à la reſtitution du Palatinat.

Les Doüannes ſont la meilleure partie de mon reuenu: & de fait c'eſt la principale ayde d'où i'entretien ma Maiſon: leſquelles auſſi i'ay données à ferme à condition que le bail ſera nul, au cas qu'il arriue icy de la guerre: ce qui cauſeroit vn grand rabais. Vos threſors ordinaires des ſubſides requierent vn long-temps pour

A „ estre amassez, & si vous ne m'en voulez assister, ie seray contraint d'emprunter de
„ l'argent dessus mes Douannes: ce qui fera que le reuenu en sera despendu aupara-
„ uant qu'il soit escheu.

„ Bref l'estat de mes affaires n'est pas disposé à commencer la guerre, sans moyens
„ suffisans pour l'acheuer. Car en ceste entreprise il ne faut pas seulement monstrer
„ les dents, mais aussi il faut mordre.

„ Ie vous rends graces de bon cœur de vostre Aduis, ie l'examineray serieusement:
„ comme aussi ie vous exhorte de prendre des conseils sur chacun des susmention-
„ nez, & mon Thresorier vous fera vne ample declaration de mes finances.

„ Ie vous ay donc librement descouuert mon cœur, & puis que ie recognois auoir
„ gaigné le vostre, vostre ayde & secours ne me peut manquer. Car le cœur & la bon-
„ ne affection font ouurir la bourse, & non pas la bourse le cœur.

„ Ie veux traiter liberalement & librement auec vous. Monstrez moy seulement
„ comme ie peux accomplir ce que vous desirez de moy. Si ie me resous à entrepren-
B „ dre la guerre, suluant vostre aduis, vous disposerez vous mesmes des deniers, &
„ vos deputez seuls en auront le maniement. Ie ne m'en messeray point, vous mes-
„ mes choisirez les Thresoriers. Ce que ie dis non pas tant pour vous exciter à
„ liberalité, que pour vous tesmoigner le desir que i'ay de suiure vostre aduis:
„ & ne vous veux point engager auant que moy-mesme ie sois engagé. Ie vous
„ iure & proteste, que ce que vous dõnerez pour l'entretien de la guerre ne sera point
„ employé à autre vsage, & la disposition en demeurera à ceux que vous mesmes au-
„ rez choisis.

„ Si ie trouue par conseil, qu'auec les moyens que vous m'offrirez ie puisse faire la
„ guerre en asseurance auec honneur, & me resoudre à embrasser vostre aduis, ie vous
„ promets par ma foy Royale, qu'encore bien que la paix & la guerre soient les deux
„ principales prerogatiues des Roys, pour en disposer à leur discretion: neantmoins,
„ comme ie me suis conseillé auec vous des moyens de commencer ceste guerre, ie
„ n'accepteray aucune paix, & n'en traiteray pas mesme, auant que de vous en auoir
C „ auerty, & entendu vos aduis. Ie suiuray l'ordre ancien & accoustumé de mes pre-
„ decesseurs auec ceux du Parlement, en conferant auec vous de si importantes af-
„ faires. Et peut-estre les conditions de la paix en seront plus auantageuses pour nous
„ quand nous nous serons preparez à la guerre, selon l'ancien prouerbe qui dit, Que
„ les armes font la paix.

„ I'ay ressenty vn tres-grand contentement d'entendre vos comportemens si amia-
„ bles. Monsieur l'Archeuesque de Canterbury m'a apporté vne douce consolation,
„ me donnant à cognoistre qu'il ne s'est pas trouué vne seule voix contraire entre
„ vous touchant ceste affaire, mais que vous vous estes accordez en tout comme les
„ Septante Interpretes conduits par l'esprit de Dieu.

„ I'ay aussi vn tel desir d'oublier tous les mescontentemens & dissensions des pre-
„ cedentes Assemblées, que ce ne sera pas ma faute, si par cy-apres le Parlement ne
„ s'assemble plus souuent, afin que ie finisse ma vie en bon accord, sans diuorce entre
„ moy & mon peuple. Ainsi regnera l'establissement des bonnes Loix au maintien
„ des bons gouuernemens, & à la reformation de tant d'abus. Ie vous prie donc de
„ continuer le Parlement, & consideret soigneusement les points susmentionnez,
D „ afin que ie vous declare ma volonté & ma resolution.

Remercíment du Prince de Galles au Parlement.

Le Prince de Galles remercia aussi le Parlement de la bonne affection & amitié qu'on luy auoit monstrée, & pria qu'on eust à poursuiure auec diligence ce qui auoit esté si bien commẽcé: leur disant, Que puis qu'on estoit d'aduis de porter les affaires à la guerre, il ne doutoit nullement que l'on trouueroit les moyens necessaires à vne entreprise si importante. Que le Roy son pere, Prince desia âgé & paisible, se voudroit difficilement en ses vieux iours embroüiller en vne guerre: neantmoins la necessité le requerant ainsi, il s'asseuroit, moyennant leur ayde & leur conseil, de l'amener à vne bonne resolution. Et que pour s'engager soy-mesme à la guerre, il s'estoit desia tellement aduancé sur le theatre du monde, que tous les Princes Chrestiens auoient ietté les yeux sur luy, & que par les plaintes qu'il leur auoit faites de sa disgrace, il s'estoit acquis vn puissant ennemy mortel, contre lequel il estoit besoin qu'ils luy prestassent secours. Qu'auisant à ce qui estoit le plus necessaire, il falloit sur

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

tout secourir puissamment Messieurs les Estats des Prouinces vnies, leurs amis & voisins, qui estoient menassez des armes Espagnoles, & en danger de se voir surmontez, si on ne les assistoit promptement. A

En suite de cela le Parlement continuant à deliberer sur le fond des finances, lesquelles il seroit besoin d'employer en la guerre, il fut arresté de fournir au Roy vn grand secours de deniers pour leuer & entretenir soixante mille hommes de pied & de cheual, tant pour les gardes des Royaumes de la grande Bretagne, que pour porter la guerre dans les pays de ceux qui auoient occupé le Palatinat, & de leurs alliez qui en auoient fauorisé l'inuasion. Dequoy le Prince de Galles prist le soin auec le Parlement, disposant tous les prepatatifs requis tant de mer que de terre : & faisant leuer promptement dix mille hommes pour les garnisons d'Escosse & d'Irlande, & nombre d'autres troupes pour enuoyer en Hollande. Cependant le Roy retourna en l'Assemblée, où par vne troisiesme Harangue il declara plus particulierement son intention, & le desir qu'il auoit de restablir le Prince Palatin son gendre en ses Estats par la force des armes, puis qu'il n'auoit peu le faire par amiables traitez. Protestant au reste que l'argent destiné pour les frais de ceste guerre ne seroit employé à aucun autre vsage: ains que les propres Commissaires du Parlemẽt le distribueroient, sans que les Officiers de sa Maiesté s'en meslassent. Par apres le Parlement dressa vn cahier de remonstrances touchant la seureté & conseruation de la Religion Anglicane. Lequel ayant esté presenté au Roy, finalement pour la closture de l'Assemblée, qui se fist le troisiéme iour de May, il ordonna, Que tous les Catholiques Anglois seroient desauoüez : Et, Que tous les Iesuites Prestres & Ecclesiastiques, Seculiers ou Reguliers, qui se trouueroient dans l'Angleterre, eussent à en sortir promptement. Mais le Traité qu'il fist depuis auec le Roy de France l'obligea à conuertir cette rigueur en vn plus doux traitement, comme l'on verra cy-apres. B

Secours de deniers arresté pour restablir le Palatin en ses Estats.

Prepatatifs de guerre.

Dés le mois de Fevrier precedent il auoit escrit à sa Maiesté tres-Chrestienne vne Lettre pleine d'affection & de courtoisie, par laquelle il l'asseuroit entr'autres choses que si iamais il pouuoit sçauoir qu'aucuns de ses suiets, de quelque profession de Religion qu'ils fussent vinssent à oublier leur deuoir naturel enuers elle, non seulement il l'en aduertiroit fidellement, mais aussi luy donneroit toute assistance contr'eux. Voicy la copie de la Lettre. C

Lettre escrite au Roy de France par le Roy de la grande Bretagne.

Tres-haut, tres-excellent & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé bon frere, cousin, & ancien allié : Encore que le sen Roy d'heureuse memoire ait esté iustemene appellé Henry le Grand, pour auoir en effect reconquesté par armes son Royaume de France, bien qu'il luy appartenoit comme son propre heritage: Neantmoins vous auez maintenane faict vne plus grande conqueste. Car le Royaume de France, encore qu'il estoit reconquis par les armes victorieuses dn Roy vostre pere, il luy appartenois de droict, & par ce moyen il ne subiugua rien que ce qni estoit à luy. Mais vous auez maintenant fait vne plus grande conqueste, ayant vaincu par vos deux dernieres Lettres si pleines de courtoisie vrayement cordiale, vostre bon frere & ancien allié & eous les Royaumes appartenans à luy. Car nous vous confessons tellemene vaincus par vostre affection plus que fraternelle, que nous ne vous pouuons rendre la pareille. Seulement vous ponuons nous promettre & asseurer, en foy d'homme de bien, que vous aurez touſiours le ponuoir non seulemene de disposer de nos forces & Royaumes, mais de nostre cœur, de nostre personne, & de la personne de nostre fils, si vous en auez affaire (qne Dieu ne veüille.) Vous priant de vous asseurer, que nons serons tonsionrs si loin de penser à cherir, ou donner aucune contenance à aucun de vos subiets de quelconqnes profession de Religion, qui oublieront le deuoir naturel enuers vous, que si meſme nous pouuons sur aucune occasion en anoir le vent, vous en serez auſsi-tost fidellemene aduerty. Et vons vous ponuez promettre qn'en pareille occasion, ou aucune antre qui pourrois tendre à l'honnenr de vostre Couronne, vous anrez touſiours le pouuoir de dispenser librement de nostre assistance, comme si c'estoit nostre propre cause. Et sur ceste verité que nos intereſts seront touſiours communs, nous prions Dieu, Tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé bon frere, cousin, & ancien allié, de vons auoir touſiours en sa tres-sainte garde De Nonmarquot le 9. Feurier 1624. Vostre tres-affectionné frere, cousin, & ancien allié, IACQVES R.

En suite de cela le meſme Roy de la grande Bretagne ayant recognu clairement & à plain, qu'au mariage proposé & mis en auant par les Espagnols n'auoient eu au- D

A tre intention que de nourrir les Anglois d'esperance, iusques à ce que toutes les filles de France fussent mariées en d'autres Maisons que celle d'Angleterre, il se resolut de ne s'y arrester plus, pour penser à bon escient à l'Alliance de France. Et pour ce que les Protestans & Puritains, par deuers lesquels est la principale auctorité en Angleterre, auoient sur la fin plustost desiré la rupture de ceste recherche faite par les Espagnols, que l'accord des articles concernans le faict des Catholiques; qu'à ceste fin ils en auoient plusieurs fois instamment supplié leur Roy, & que pour le refus qu'il leur en auoit fait il auoit laissé de grands & fort importans mescontentemens parmy eux: sa Maieste s'auisa de tourner cette rupture à son auantage, & pour se les reconcilier leur donner à entendre, Qu'apres auoir bien peſé les conditions que le Roy d'Espagne demandoit pour les Catholiques, ils auoient iuste suiet de n'y vouloir acquiescer. Car apres y auoir plus longuement pensé, il les iugeoit auec eux reellement desraisonnables, & contraires au bien de son Estat, qu'il auoit pris vne entiere resolution de rompre tout à fait auec l'Espagne pour entrer en l'Alliance de France, laquel-

B le ne se passionneroit pas pour le fait des Catholiques comme l'Espagne.

A ceste occasion, il fist assembler le Parlement d'Angleterre, par deuers lequel, outre le secours qu'il demanda pour le recouurement du Palatinat, ainsi que i'ay desia dit il representa aussi & deduisit si amplement tout ce que dessus, qu'il y apporta son consentement. Et là dessus fut arresté qu'on enuoyeroit en France vne Ambassade extraordinaire, pour proposer le mariage du Prince de Galles auec Madame Henriette-Marie de France derniere fille du feu Roy Henry le Grand. Le Roy y deputa le Milord Hay Comte de Carlille, & le Milord Rich Comte de Holand. Le dernier desquels arriua le premier en la Cour, pour presenter la disposition qu'il y trouueroit. Puis ayant recognu qu'il y auoit apparence que le Roy Louys XIII. frere de la Princesse y pourroit entendre, il en donna incontinent aduis au Roy de la grande Bretagne, qui en mesme temps fist embarquer le Comte de Carlille. Celuy-cy descendit à Calais, & vint par la poste iusques à Amiens. Où le Comte de Holand estant allé le ioindre, ils s'acheminerent ensemble à Compiegne où le Roy seiournoit. Et sur l'ad-

C nis que sa Maieste eut de leur venuë, il enuoya au deuant d'eux le Duc de Cheureuse auec douze carrosses pleins de Noblesse, pour les receuoir. Ils furent logez en la grande ruë de Compiegne traitez & defrayez magnifiquement, & visitez par tous les Princes & Seigneurs qui estoient en Cour. Dés le lendemain de leur arriuée ils eurent audience, à laquelle le mesme Duc de Cheureuse les conduisit, estant allé les prendre chez eux auec plusieurs Seigneurs de qualité: & les remena auec semblables honneurs iusques dans leur Hostel.

La recherche & proposition qu'ils firent de l'alliance du Prince fils vnique du Roy leur Maistre auec Madame fille de France, fut si agreablement receuë du Roy Tres-Chrestien, & de ses principaux Conseillers, qu'ils nommerent aussi-tost des Commissaires pour trauailler auec eux au traité du mariage. Mais on eut subiet de douter s'il se pourroit contracter sans les conditions desirées par le Roy de la grande Bretagne & ses subiets tant Protestans que Puritains. Car de penser obtenir les mesmes aduantages pour les Catholiques d'Angleterre, que le Roy d'Espagne auoit demandez, puis que ces Protestans & Puritains les iugeoient repugnants au repos de leur Estat, & que leur Roy mesme leur auoit persuadé qu'il n'auoit rompu auec

D l'Espagne qu'en ceste consideration, il y auoit bien peu d'apparence. Neantmoins le Marquis d'Effiat ayant esté choisy pour negocier vne si importante & difficile affaire, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, il en fist reussir le succez à l'honneur du Roy & de toute la France. Car en premier lieu il obtint que pour la seureté des Catholiques Anglois le Roy d'Angleterre & le Prince de Galles son fils bailleroient des actes solemneles, & feroient serment sur les saincts Euangiles. Secondement au lieu que les Espagnols s'estoient contentez d'vne vingtaine de simple Prestres pour la Princesse & toute sa Cour, on luy accorda qu'elle auroit vingt-six Ecclesiastiques de tels Ordres qu'il luy plairoit les choisir, auec liberté de porter l'habit de leur Ordre en public. Il obtint de plus que les enfans qui naistroient du mariage seroient nourris & esleuez à la Catholique auprés de la Princesse iusqu'à l'âge de treize ans, bien que les Espagnols se fussent relaschez à dix. Et n'eust esté que le Marquis de la Vieuuille, qui pour lors auoit la principale auctorité prés du Roy tres-

ACQVIS EN L'AN DE IESVS-CHRIST: 1624.

Le Roy de la grande Bretagne se porte à rechercher l'alliance de la France.

Enuoye des Ambassadeurs extraordinaires en France, pour le mariage de la Princesse Henriette-Marie auec le Prince de Galles.

Leur Reception à Compiegne.

Le Marquis d'Effiat Ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour negocier les auantages que les Catholiques Anglois pouuoient esperer de l'alliance de France.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

Ce que le Cardinal de Richelieu negocioit en France, le Marquis d'Effiat le faisoit agreer en Angleterre.

Raisons representées au Roy de la grande Bretagne par le Marquis d'Effiat.

Chrestien, passa dés le commencement trop de choses dans les conditions du Traité, l'on eust encore beaucoup mieux pris ses auantages pour le bien de la Religion. Car A il n'eust pas esté possible d'obtenir ce que dessus, s'il fust demeuré dans la mesme auctorité. Mais le changement qui arriua en donna le moyen. Le Cardinal de Richelieu prenant le soin des affaires par le commandement du Roy il auctorisa si bien les choses & negocia auec les Ambassadeurs Anglois auec tant de prudence & de dexterité qu'ils furent contraints de ceder à ce puissant esprit. Ce qui donna plus de moyen au Marquis d'Effiat de faire agreer en Angleterre ce qui auoit esté facilité en France.

Il remonstra & representa entr'autres raisons tant au Roy de la grande Bretagne, qu'aux Protestans & Puritains, Que tant s'en falloit qu'ils deussent accorder de « moindres conditions au Roy son Maistre, qu'au Roy d'Espagne, en faueur des Catholiques d'Angleterre, qu'au contraire ils deuoient en ce subiect faire beaucoup « dauantage en consideration de la France, qu'en celle d'Espagne: qu'autrement ce « seroit faire vne iniure trop apparente aux qualitez de tres-Chrestien, & de premier « fils de l'Eglise Catholique, dont le Roy son Maistre est honoré: estant estroitement « obligé tant par le deuoir de sa conscience, que par le soin de sa reputation, à n'en- « trer point en Traité autrement. B

Que ceste Alliance ne pouuant s'effectuer sans le consentement du chef de l'Eglise Catholique, on seroit tres-mal receu à Rome, si on en faisoit l'ouuerture sans « telles conditions, veu que c'estoit le seul moyen de la faire agreer en ce lieu où l'Espagnol n'oublieroit aucune sorte d'artifices pour la trauerser, & la rendre sans effect s'il pouuoit.

Que telles demandes n'estoient en aucune façon preiudiciables à leur Religion, « ny à leur Estat: qu'au contraire quand on y aduiseroit sans aucune passion d'interest, on les trouueroit plustost vtiles à ces deux fins, que dommageables. Le natu- « rel de l'esprit de l'homme ayant cela de generosité, qu'il veut estre conduit, & non « pas trainé. Que plus on violente vne opinion, quelle qu'elle soit, plus elle se roidit « au contraire. Que si cela se recognoist veritable aux moins importantes, à plus forte « raison en celles où il s'agit du salut des ames. Que veritablement les opinions qui « peuuent troubler le repos d'vn Estat doiuent estre exterminées, & destournées par « le fer & par le feu: mais il faut que ce soit promptement, & sur le point de leur nais- « sance. Autrement, si on leur laisse prendre cours, & se glisser dans l'esprit de plu- « sieurs, elles ressemblẽt aux plantes, lesquelles quand elles ont pris de grandes raci- « nes se multiplient, & repoussent plus vigoureusement plus elles sont foulées, & en « croissent par apres plus belles & plus grandes. C

Que toutes les choses qui nous sont precieuses ne deulennent telles que par leur « rareté, ny desirables que par la difficulté de les obtenir, ny cheres que par le soin « qu'il faut apporter à leur conseruation: qu'aussi-tost qu'on les rend communes & « faciles à recouurer, elles tombent incontinent dans le mespris. Que la certitude de « ces maximes ne se peut pas tant recognoistre par le discours que par l'experience, « Qu'ils ne peuuent pas prendre vn plus asseuré ny meilleur conseil que de la part de « ceux qui leur donnent celuy qu'ils pratiquent en leurs affaires propres, & pareilles « aux leurs, auec heureux euenement.

Que le defunt Roy Henry le Grand de glorieuse memoire a reduit la plus part de « ceux de la Religion pretenduë en France au Catholicisme & à l'obeyssance, par la « liberté qu'il a laissé aux consciences, que les Roys ses predecesseurs auoient fait « multiplier par les rigueurs, & ietter par les contraintes dans la rebellion, & par les « mesmes voyes s'attacher plus entierement à leurs opinions. D

Il fist encore entendre en particulier au Roy de la grande Bretagne. Que le con- « seil des Protestans & Puritains en ce fait luy deuoit estre suspect, pour estre Iuges & « Parties en leur propre interest. Qu'il est tres-dangereux aux Princes de violẽter les « consciences. Que leurs vies ny leurs personnes ne sont plus en seureté quand ils en « viennent là. Que nous n'en auons que trop d'exemples de nostre tẽps. Qu'il n'igno- « re pas que la Religion apprẽd le mespris de ceste vie, & à la donner facilemẽt pour « le chãge d'vne beaucoup meilleure. Or quicõque tient en mespris sa vie est maistre « de celle d'autruy, de quelque cõdition qu'il puisse estre. Qu'il cõsidere sur cela, que « si les Catholiques ses suiets voyoient, à cause de la cõtrainte du ioug sous lequel ils « souspirent,

A soupsirent, quelque apparence de rendre leur condition meilleure, soit par vn changement de Prince ou de Gouuerneur, qu'il n'y a rien de si hardy & dangereux qu'on ne fist entreprendre à beaucoup d'esprits foibles, sous pretexte de Religion. IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

Toutes ces raisons, & autres, dont le rapport entier iroit trop loing, furent iugées de si grand poids, que ledit Ambassadeur obtint de l'Angleterre tout ce qu'il auoit proposé par ses demandes. Et ainsi ne restant plus aucune difficulté, en fin les articles du mariage furent accordez & signez le dixiesme iour de Nouembre en la ville de Paris. Desquels voicy le contenu, selon qu'ils furent lors publiez.

I. Le Roy Tres-Chrestien pour s'acquiter de ce à quoy sa dignité & pieté l'obligent, & pouuoir traiter en seureté de sa conscience du mariage dont il s'agist, se charge d'obtenir dispense du Pape pour iceluy, dans trois mois pour tout delaiz & prefixiõs:

Articles & pactes du mariage accordé entre le Prince de Galles, & Madame Henriette Marie de France.

B II. Les articles & pactions dudit mariage estans accordez & signez de part & d'autre le Roy de la grand' Bretagne commettra telles personnes qu'il luy plaira pour fiancer Madame au nom du Prince, en la forme accoustumée en l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

III. Le mariage se celebrera en France selon l'ordre & forme obseruée en celuy du feu Roy & de la Royne Marguerite, & de Madame la Duchesse de Bar.

IV. Madite Dame sera menée en Angleterre le plustost que faire se pourra, apres la celebration dudit mariage, & sera conduite aux frais de sa Maiesté Tres-Chrestienne iusques en la ville de Calais, où elle sera consignée à celuy que le Roy de la grande Bretage designera à cet effet.

V. De Calais en Angleterre le defray de madite Dame sera fait par le Sereniſſime Roy de la grande Bretagne. Le tout de part & d'autre comme il est conuenable à la dignité d'vne Princesse née de la Maison de France, iointe par mariage à l'heritier de la grande Bretagne.

VI. Le mariage estant fait & celebré en France, a esté accordé que madite Dame estant arriuée en Angleterre, on prendra vn iour, où le Roy de la grande Bretagne, le Sereniſſime Prince son fils, & Madame sa femme, estans en l'vne des Salles du

C Palais Royal, parez selon leur dignité, lecture publique sera faite du contract de mariage d'entre le Prince & Madame: ensemble des pouuoirs & procurations en vertu desquels il a esté passé, apres que ledit contract sera de nouueau ratifié par ledit Roy & Monsieur le Prince son fils, en presence de ceux qu'il aura pleu au Roy Tres-Chrestien commettre à cet effet, & des Grands du Royaume de la grande Bretagne, qui se trouueront en cette action, en laquelle n'interuiendra aucune ceremonie Ecclesiastique.

VII. Libre exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, sera accordé à Madame, comme aussi à toute sa suite, & aux enfans qui naistront de ses Officiers.

VIII. Pour cet effet madite Dame aura vn Chapelle dans toutes les Maisons Royales, & en quelques lieux & Estats du Roy de la grande Bretagne qu'elle se trouue & demeure.

IX. Ladite Chapelle sera ornée comme il appartient, & le soin & la garde en serõt cõmis à tels qu'il plaira à Madame d'ordõner. La predication de la parole de Dieu,

D & administration des Sacremens de la Messe, & tous offices diuins pourrõt librement & solemnellement estre faits en icelles selon l'vsage Romain, mesmes toutes Indulgences & Iubilez que Madame obtiendra du Pape y pourrõt estre gaignez. Sera aussi donné vn Cimetiere en la ville de Lõdres, auquel ceux de la suite de madite Dame, qui viendront à decceder, seront enterrez selon l'vsage de l'Eglise Romaine: ce qui se fera modestemẽt. Lequel Cimetiere sera fermé en sorte, qu'il ne puisse estre profané.

X. Madite Dame aura vn Euesque pour son grand Aumosnier qui aura toute iurisdiction & auctorité necessaire pour les causes qui regardent la Religion, lequel pourra proceder contre les Ecclesiastiques qui seront sous sa charge, selon les constitutions Canoniques. Et en cas que la Cour Seculiere se saisist de quelqu'vn desdits Ecclesiastiques pour quelque crime qui ne conseruast l'Estat, & qu'elle eust fait informer contre luy, elle renuoyera audit Euesque ledit Ecclesiastique auec les charges & informations faites contre luy, afin qu'il cognoisse du delict; lequel estant priuilegié, il le remettra entre les mains de ladite Cour Seculiere, apres l'auoir degradé.

JACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

Et pour toutes autres fautes r'enuoyera ledit Ecclesiastique audit Euesque, pour proceder contre luy selon les constitutions Canoniques. Et en cas d'absence ou de maladie dudit Euesque: celuy qu'il commettra pour son grand Vicaire aura le mesme pouuoir. A

XI. Madite Dame aura vingt-huict Prestres ou Ecclesiastiques de sa maison, en ce compris les Aumosniers & Chappellains pour deseruir la susdite Chappelle selon qu'il sera ordonné: & si aucun d'eux est regulier, il pourra retenir son habit.

XII. Le Roy & le Prince s'obligent par serment de ne tascher par quelque voye que se puisse estre, faire renoncer Madame à la Religion Catholique Apostolique & Romaine, n'y la porter à aucune chose qui y soit contraire.

XIII. La maison de Madame sera composée auec autant de dignité, & aussi grand nombre d'Officiers qui ait iamais eu aucune Princesse, ou qu'on eust accordé à l'Infante d'Espagne au dernier Traité.

XIV. Tous les Domestiques que Madame menera en Angleterre seront Catholiques & François choisis par le Roy Tres-Chrestien: & où ils viendront à mourir elle en prendra en leur place d'autres Catholiques François, moyennant que le Roy de la grande Bretagne y consente. B

XV. Les Domestiques feront serment au Roy, au Prince, & à Madame, ainsi qu'il ensuit, *Ie iure & promets fidelité au Serenissime Roy de la grande Bretagne, au Serenissime Prince Charles, & à Madame Henriette-Marie fille de France, que ie garderay fidellement & inuiolablement: & si ie cognois que l'on veuille attenter quelque chose contre la personne des susdits Roy, Prince & Madame, ou des Estats, ou du bien public des Roy aumes dudit Roy, ie le denonceray aussi tost aux susdits Roy, Prince, & Madame, ou autres qui en auront charge.*

XVI. Le dot de Madame sera de huit cens mille escus, trois liures piece monnoye de France, dont sa Maiesté fera aquiter la moitié la veille des espousailles en la ville de Londres, & l'autre moitié dans vn an, à cõmencer du iour du premier payement.

XVII. Aduenant que le Prince decede auant Madame sans enfans de leur mariage, les deniers du dot qu'elle aura porté luy seront entierement restituez pour en disposer à sa volonté, soit qu'elle demeure en Angleterre, ou qu'elle retourne en France, auquel cas elle les rapportera auec elle. C

XVIII. Mais s'il reste des enfans dudit mariage, la restitution dudit dot sera seulement des deux tiers d'iceluy, l'autre tiers demeurera ameubly, soit que madite Dame repasse en France ou demeure en Angleterre mais en ce cas luy sera fait sa vie durant rente dudit tiers, ou dot ameubly aux enfans au denier vingt.

XIX. Les Enfans qui seront nez dudit mariage heriteront encore apres le decez de madite Dame des deux tiers dudit dot, qui auront esté restituez, sinon qu'elle cõuolast en secondes nopces, & qu'elle eust enfans du second mariage, comme du premier. Et en ce cas les vns & les autres auront part ausdits deux tiers dudit dot restituez à madite Dame.

XX. Et s'il aduient que madite Dame decede auant ledit Prince sans enfans dudit mariage, sa Maiesté accorde que la moitié dudit dot soit seulement restituée: & en cas d'enfans que tous les deniers d'iceluy leur demeureront acquis.

XXI. Sera madite Dame doüée de dix-huict cens mille sterlins par an, reuenant monnoye de France à soixante mille escus. D

XXII. Le Roy de la grande Bretagne donnera à madite Dame, en faueur dudit mariage, pour cinquante mille escus de bagues, lesquelles seront propres à elle & aux siens, comme celles qu'elle a dés maintenant, & luy seront données cy-apres.

XXIII. Il sera tenu à l'entretenement de ladite Dame & de sa Maison: & en cas qu'elle fust vefue, elle iouyra de son dot, doüaire, & autres conuentions à elle accordée.

XXIV. Et en cas que ledit Prince vienne à predecceder ayans des enfans, ou n'en ayant, madite Dame iouyra librement, en quelque lieu qu'elle veuille demeurer, de son doüaire, qui luy sera assigné en terres, chasteaux, & maisons qui en dependent, dont l'vne sera telle qu'elle y puisse faire son seiour ordinaire, meublée comme il conuient à vne Princesse de sa qualité.

A XXV. La libre disposition des benefices & Offices desdites terres, dont l'vne aura titre de Duché ou Comté, appartiendra à madite Dame

XXVI. Et sera loisible à madite Dame, soit qu'elle ait des enfans ou non, de pouuoir reuenir en France, y rapporter ses meubles, bagues & ioyaux, & en outre son dot selon ce qu'il est specifié par les articles cy-dessus escrits. Et en ce cas le Roy de la grande Bretagne sera tenu de la faire conduire à ses despens iusques à Calais conuenablement selon sa qualité.

XXVII. Madite Dame renoncera à toutes les successions paternelles & maternelles & aux collaterales: quant aux terres souueraines, & aux autres terres du domaine Royal subiettes à reuersions par appanages, ou autrement.

XXVIII. Ledit contract de mariage sera enregistré en la Cour de Parlement de Paris & ratifié en Angleterre par ceux du Parlement assemblez, enregistré dans les Iustices ordinaire des lieux. Promettans lesdits Roy & Prince de ne contreuenir à aucune clause ou condition portée par iceluy.

B A esté accordé, Que celuy des deux Roys, qui viẽdra à manquer à l'accomplissement du present contract, sera tenu & obligé de payer la somme de quatre cens mille escus, comme pour la peine du dedit.

Fait & arresté par lesdits Commissaires du Roy de la grande Bretagne & Roy tres-Chrestien ce 10. de Nouembre 1624 à Paris. Ainsi signé, Carlile & Holand Ambassadeurs, F. Cardinal de la Rochefoucaut, Armand Cardinal de Richelieu, Haligre Schomberg, de Lomenie.

Outre ces articles generaux, il y en eut aussi trois de particuliers. Le premier, Que les Catholiques tant Ecclesiastiques que Seculiers, qui auoient esté arrestez prisonniers depuis le dernier Edict, seroient tous remis en liberté. Le second, Que les Catholiques Anglois ne seroient plus recherchez pour leur Religion. Et le troisiesme, Que ce qui se trouueroit en nature des biens saisis sur les Catholiques, tant Ecclesiastiques que Seculiers, depuis ledit dernier Edict publié contr'eux leur seroit restitué.

C Quatre iours apres l'on fit à Paris des feux de ioye pour marque de la resiouyssance publique de ce Traité. Tous les canons de l'Arsenall & de la Bastille tirerent par trois fois. Au Louure ce ne furent le soir & le lendemain que festins & ballets. Et depuis Henry Auguste de Lomenie sieur de la Ville aux Cleres fut enuoyé à Londres, pour voir signer le mesme Traicté par le Roy de la grande Bretagne, & par le Prince son fils, qui promirent aussi par serment d'Obseruer les conditions particulieres accordées en faueur des Catholiques Anglois. Il y en eut qui remarquerẽt que telle alliance seroit la dix-huictiesme par mariage entre la Maison Royale de France, & celles d'Angleterre & d'Escosse. A quoy ils sen eussent peu encore adiouster quelques autres, s'ils eussent commencé par celles qui se contracterent dés la premiere Lignée de nos Roys. Bref toutes les Nations de l'Europe amies de la Couronne de France la benirent de bouche & d'escrits: n'en estans pas moins aise, que les Princes & Estats enclins à la Maison d'Austriche en furent faschez.

Resiouyssances publiques.

Marc Anthoine de Dominis n'estoit plus lors en Angleterre, où l'ay dit cy-deuant qu'il s'estoit retiré. Car apres y auoir seiourné prez de cinq ans: & receu diuers biensfaits du Roy de la grande Bretagne, il s'auisa de conferer auec le Comte de
D Gondemar Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, des moyens par lesquels il pourroit retourner en la grace du Pape, & n'estre point mis à l'Inquisition. Dequoy ayant eu asseurance par l'intercession du Roy d'Espagne, à la derniere Predication qu'il fit dans Londres il retracta entierement tout ce qu'il auoit dict & escrit contre le Pape, & contre l'Eglise Catholique Romaine.

Ce qu'estant rapporté au Roy de la grande Bretagne il le priua de ses benefices, & luy fit faire commandement de sortir dans trois iours hors de l'Angleterre. Neanmoins vsant de sa debonnaireté ordinaire enuers les gens de lettres, il luy permist d'emporter tout ce qu'il auoit de meubles. Ainsi il passa dans la Flandres, de là se retira à Rome, où le 24. de Nouembre 1622. il fit imprimer vne ample Declaration contenant vne detestation de ses fautes, & heresies, vn desaueu des Liures qu'il auoit escrit contre l'Eglise & le saint Siege, & les raisons qui l'auoient meu de quitter

Retour de Marc Antoine de Dominis à la foy Catholique, qui le fait sortir d'Angl.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1624.

l'Angleterre pour retourner à la foy Catholique. Mais apres auoir demeuré là quelque temps en liberté, il fut enfin arresté au mois d'Auril mil six cens vingt-quatre, A dans vne prison, où mourut en Decembre ensuiuant.

Cependant le Roy Tres Chrestien poursuiuit à Rome la dispense du mariage de Madame Henriette-Marie sa sœur auec le Prince de Galles: Laquelle luy ayant esté accordée, il la receut au mois de Feurier de l'an mille six cens vingt-cinq, pour donner bien-tost l'accomplissement à cette alliance desirée de tant de peuples: Et enuiron le mesme temps on escriuit d'Angleterre, que le Roy Iacques pere du Prince s'estant fait porter dans son iardin, se mit à parler de la France, & vsa des termes qui suiuent au grand contentement de la Noblesse, & d'vne infinité d'autres, qui estoient presens: *Le Roy de France m'a escrit qu'il est tellement mon amy, que si iamais i'ay besoin de luy il me rendra ses offices mesme en personne par tout où ie desireray. Certes, il a plus gagné sur moy qu'aucun de ses predecesseurs, & peut croire qu'en tout ce qui le concernera i'y employeray non seulement la vie des peuples de mes Royaumes, mais la mienne propre. Et quiconque de son Estat viendra à s'eleuer mal à propos contre luy, m'aura pour partie, tãt* B *Catholiques, Romains qu'autres. Il est vray si on le prouoque à enfreindre ses Edits, i'employeray en tant qu'en moy sera, mes conseils & aduis pour en destourner l'inconuenient.* Puis apres s'estant ietté sur les loüanges de Madame, il dist, *Lors qu'elle sera par deça, ie luy feray la guerre, de ce qu'elle n'a voulu lire ma Lettre, ny celle de mon fils, sans auoir premierement eu le consentement de la Royne sa mere. Ie luy sçay neantmoins bon gré de ce qu'apres les auoir leues elle a mis la mienne dans son coussin, & l'autre dans son sein, comme voulant dire qu'elle se veut appuyer sur moy, & loger mon fils dans son cœur.*

Sa declaration & detestation des Liures par luy escrits contre l'Eglise & le saint Siege.

Dispense pour le mariage du Prince de Galles.

1525.

Paroles dites du Roy de France par celuy d'Angl.

XVI.

Maladie & mort de Iacques I. Roy d'Angleterre.

Mais ces belles paroles en la bouche du Roy d'Angleterre furent comme le chant d'vn Cigne, qui presage & annonce sa mort. Car peu de iours apres il fut attaqué d'vne fieure tierce, qui le trauailla quatre semaines entieres. Au bout desquelles en fin il deceda en son Palais de Thiebold à douze mille de Londres, le vingt-sixiesme iour de Mars mille six cens vingt-cinq. Se reconnoissant approcher de sa fin il fit appeller Charles Prince de Galles son fils vnique, auquel il recommanda la protection de l'Eglise Anglicane, ses Officiers qui l'auoient fidellement seruy: ses petits fils, enfans de l'Electrice Palatine sa fille, & d'employer la puissance qu'il luy laissoit pour les C faire restablir aux Estats & dignitez de leur pere. Puis comme il se sentit entrer en l'agonie de la mort, il luy dist: *Filiemi, nunc hereditario potiar regno cœlesti omnium pretiosissimo: tibi in pace terrena mea regna relinquenda. Deus benedictionem suam tibi largiatur.* Apres son decez on l'ouurit, & toutes ses parties nobles furent trouuées fort saines & entieres, excepté la ratte qui estoit gastée.

Son corps porté à Londres.

Le vingt-troisiesme d'Auril le corps fut porté & conduit de Thiebold à Londres, estant accompagné de tous les Officiers domestiques de la garde du corps vestus de deuil, montez sur des haquenez blanches, tenãs chacun vne torche allumée: & de tous les grands Seigneurs de la Cour, qui faisoient vne fille de deux cens carrosses tous couuers de noir. On le posa à la maison dite des Danois en la Salle de la feuë Roine Anne, & y demeura iusques au septiesme de May, que l'on fit son conuoy & enterrement suiuant l'ordre & ceremonie qui suit.

Son conuoy & enterrement.

Au deuant marcherent quatre cens pauures deux à deux vestus de robbes de deuil. Puis huict cens petits Officiers de diuerses sortes aussi habillez de deuil. Apres eux vn cheual couuert de noir, mené par deux Gentilhommes ayans des manteaux de deuil. Deux Trompettes. Vne Enseigne de diuerses couleurs. Deux cens quatre-vingts deux Officiers de la Maison du Roy, auec robbes noires, & le chapperon en teste. Le second cheual condult de mesme que le premier. Quatre Trompettes. Vn Port'Enseigne. Vn Porte-masse. Deux cens soixante & dix personnes auec robbes de dueil, & le chaperon. Le troisiesme cheual mené comme les precedens. Deux Trompettes. L'Enseigne de diuerses couleurs, & sept cens trente-deux personnes aussi en deuil, auec le chapperon en teste. D

Apres suiuirent trois Caualiers. Vn cheual couuert de noir, que quatres autres Caualiers menoient auec de longues resnes. Trois Trompettes. Vn Port'Enseigne. Vn Porte-Masse. Quatre vingts personnes de qualité & magistrature, ayans leurs robbes de dueil trainantes, & le chapperon de mesme, marchans tous deux à deux. Vn autre cheual couuert de noir mené comme le precedent. Deux Trompettes vestus de deuil auec crespes. Soixante seize Gentilshommes & Officiers domestiques. L'E-

A stendart Royal porté par trois Seigneurs. Vn Porte-Masse. Cinquante six autres Seigneurs auec robbes de deuil, & le chapperon en teste. Vn cheual couuert de veloux noir. Vn Porte-Masse. Vn Herault d'Armes. Vn Port Enseigne. Vn Tambour & quatre Trompettes. Quatorze Cheualiers de la Iarretiere, marchands deux à deux, auec la cotte blanche croisée de rouge. Cinquante-quatre grands Seigneurs. Vingt-huict Ecclesiastiques cheminans deux à deux. Vn autre cheual couuert de veloux noir. Soixante-dix Seigneurs deux à deux, tous en deuil. Le cheual du Duc de Northumbelland. Quatre-vingts quatorze Pasteurs vestus de longues robbes noires, cheminans deux à deux. Le troisiesme cheual couuert de veloux Les Compagnies de la Iustice de Londres & le Maire. Ceux du Conseil auec leurs grandes robbes de soye à manches. Deux Massiers. Deux Trompettes. Vne Enseigne. Vn cheual. Quarante-huict Cõtes d'vn costé, & de l'autre douze Eueſques, l'Archeueſque de Canterbury, & dix huict autres Ecclesiastiques. L'Ambassadeur de France, dont la queuë longue de son manteau de deuil estoit portée par les siens, Plusieurs Seigneurs François prés
B & autour de luy. Quatre Massiers. Deux Heraults. Les trompettes & les Hautbois, portans contre bas leurs instrumens couuerts de crespe. Puis ceux qui portoient les Esperons, les Gantelets, l'Escu, l'Espée, & le Heaume tous vestus de veloux noir.

IACQVES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1625.

Cela passé suiuoit le Chariot Royal, couuert entierement de veloux noir, tiré par six cheuaux couuerts de mesme, & les Cochers aussi. Dans ce Chariot estoit le corps & le cercueil du Roy, & au dessus son effigie en cire, vestuë d'vn habit blanc par dessus son manteau Royal, la Couronne en teste, son Sceptre dans la main droite, & vn globe ou monde dans l'autre: vn anneau de grand prix sur l'estomach, de tres-riches botines, & l'Ordre de la Iarretiere à la iambe gauche. Et au derriere du Chariot y auoit vn Seigneur, qui tenoit la teste & la Couronne de l'effigie, pour empescher que le branle & mouuement des rouës ne les offensast.

Son effigie.

Apres marcha le nouueau Roy Charles fils du defunt, ayant à sa dextre le Comte d'Arondel, & à sa gauche le Comte de Pembroc, Cheualiers de la Iarretiere: la queuë de son manteau du deuil portée par douze des grands Seigneurs de ses Royaumes.
C Les Comtes d'Essez, de Kent, de Montioye & autres, cheminerẽt apres. Et le Duc de Bucquingham monté sur le cheual de triomphe superbement & richement couuert suiuy de cent quatre-vingts six Caualiers, & trois cens Lanciers, chacun d'eux ayant le pennache rouge & bleu, fit la closture de cette funebre pompe. Auec laquelle le Roy Iacques I. loüé de tout le monde pour son amour enuers la paix, fut conduit; & pacifiquement mis en repos dans l'Eglise de Westmynster, sepulcre de ses predecesseurs Roys d'Angleterre.

D'Anne de Dannemarc son espouse, qui mourut deuant luy, Il eut deux fils entr'autres, & vn fille: sçauoir est Henry Prince de Galles, qui deceda sans auoir esté marié, Charles qui luy succeda en ses Royaumes, & Elizabeth d'Angleterre conioincte auec Frederic V. du nom Comte Palatin, Electeur de l'Empire.

Sa femme & ses enfans.

CHARLES I.

XVII.

D AVSSI-TOST que le Roy Iacques fut decedé, les Heraults suiuant la coustume d'Angleterre proclamerent en son lieu Roy de la grand' Bretagne CHARLES I. du nom son fils vnique. Et tout le peuple fit paroistre par des cris d'allegresse & acclamations de ioye, qu'il en receuoit du contentement. Quoy fait, le nouueau Roy enuoya Lettres à tous les Souuerains ses Alliez, pour leur donner aduis du trespas du feu Roy son pere, & de son auenement aux Couronnes d'Angleterre, d'Escosse, & d'Irlande. Mais particulierement il en aduertit le Roy de France son beaufrere, par celle qui suit, datée du vingt-huictiesme Mars 1625.

Charles Prince de Galles proclamé Roy de la grand' Bretagne.

TRES-HAVLT, tres-excellent & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé beaufrere, cousin & ancien Allié. Ayant pleu à Dieu appeller à soy le feu Roy Monseigneur & Pere de tres-heureuse memoire, & par son decez nous enuestir de ses Couronnes, Nous n'auons pas voulu manquer de vous en donner aduis par ce mot iets & vous asseurer que nous

Lettres qu'il escruit au Roy de France.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1625.

ne deſirons pas ſeulement ſucceder à la bonne amitié & affection qu'il vous a touſiours por-
té. mais auſſi l'accroiſtre & eſtreindre de plus en plus en voſtre endroit, ſuiuant les arres A
de cette eſtroite alliance que nous auons de nouueau contractée auec vous; ainſi que nous
auons donné charge à nos Ambaſſadeur extraordinaires les Sieurs de Carliſle & de Hol-
land, qui ſont prez de vous, deleguez à cette fin par feu noſtre-dit Seigneur & Pere, de vous
faire plus particulierement entendre de noſtre part; auſquels partant nous vous prions
de donner toute creance. Et ſur ce nous prions Dieu, tres-haut tres-excellent, & tres-puiſ-
ſant Prince, noſtre tres-cher & tres-amé frere, couſin, & ancien Allié qui vous ait touſiours
en ſa ſainte & digne garde. A noſtre Palais de Whethal ce 28. Mars 1625. Et plus bas, Voſtre
tres-affectionné bon frere, couſin, & ancien Allié, CHARLES.

Toutesfois le regret de la mort du defunt Roy, qui miſt les Cours d'Angleterre & de France toutes en dueil, n'empeſcha pas que de part & d'autre on ne penſaſt quelque temps apres à l'accompliſſement du mariage accordé entre le Roy Charles ſon ſucceſſeur & Madame Henriette-Marie, ſœur du Roy Tres-Chreſtien, comme il a eſté remarqué cy-deuant. Car à cet effet le Roy Charles ennoya procuration ou pouuoir d'eſpouſer en ſon nom Madame ſon accordée au Duc de Cheurenſe: qui le huictieſme iour de May la preſenta au Roy Tres-Chreſtien dans le Louure pour eſtre inſerée au bout du contract de mariage. Le Roy auoit prez de luy la Royne, Monſieur ſon frere vnique, le Cardinal de Richelieu, les Ducs de Nemours & d'Elbeuf, les Sieurs de Vitry & de Baſſompierre Mareſchaux de France, & autres Seigneurs de la Cour. Il enuoya querir Madame, qui le vingt trouuer, eſtant aſſiſtée de la Royne ſa mere, des Princeſſes de Condé & de Conty, des Ducheſſes de Guiſe, de Cheureuſe, & d'Elbeuf, & de pluſieurs autres grandes Dames. Sa robbe eſtoit de roile d'or & d'argent à fleurs de lys d'or, enrichie de pluſieurs diamans & autres pierres precieuſes. Et Madamoiſelle de Bourbon fille de M. le Prince de Condé en portoit la queuë. Si toſt qu'elle fut arrinée dans la Chambre du Roy, les Comtes de Carliſle & de Holland Ambaſſadeurs du Roy de la grand' Bretagne y entrerent auſſi & preſenterent au Roy le contract de mariage, qui fut leu tout haut par Monſieur le Chancelier Haligre. Le Roy en ayant agréé les conuentions, les Ambaſſadeurs ſe retirerent dans la chambre du Duc de Cheurenſe, au deſſus de celle du Roy. Et C apres qu'ils luy eurent fait entendre les accords, il alla promptement trouuer ſa Maieſté, accompagné des meſmes Ambaſſadeurs, & de pluſieurs Seigneurs de marque, & veſtu d'vn habit noir à bandes toutes garnies de diamans. A ſon arriuée il luy preſenta (comme i'ay dit) le pouuoir qu'il auoit du Roy de la grand' Bretagne pour eſpouſer Madame, lequel fut inſeré au bout du contract, que le Roy ſigna, puis Madame les Roynes, le Duc de Cheureuſe, les Ambaſſadeurs. Et en ſuite le Cardinal de la Rochefoncaut fit les fiançailles, ſelon la couſtume ordinaire.

B

Ceremonies des fiançailles du Roy de la grand' Bretagne auec Madame Henriette Marie de France.

Le lieu arreſté pour la celebration des eſpouſailles fut l'Egliſe de Noſtre-Dame de Paris. Ce qui donna quelque pretention à l'Archeueſque de les deuoir faire. Mais le Cardinal de la Rochefoucaut l'obtint ſur luy, tant à cauſe de ſa dignité, que comme grand Aumoſnier de France, & Curé primitif de la Cour. L'Egliſe & la Salle de l'Archeueſque furent parées des plus riches tapiſſeries royales d'or, d'argent, & de ſoye, que l'on puiſſe voir. Dans le Chœur eſtoient celles des Actes des Apoſtres, & dans la Nef les Triomphes & les Victoires de Scipion ſur les Carthaginois. De l'Archeueſché ſortoit vne gallerie à huict pieds hors de terre, ſouſtennë de pluſieurs pilliers, laquelle conduiſoit au Theatre de deuant le grand Portail de l'Egliſe, où les D eſpouſailles doiuent eſtre faites. Elle eſtoit couuerte par le haut de ſatin violet, tout parſemé de fleurs de lys d'or, & par le bas d'vne fine toile de lin cirée. Depuis le Theatre tout le long & au milieu de la Nef, il y auoit vne autre gallerie en pente, qui alloit iuſqu'au premier pas de l'entrée de la porte du Chœur. Et au milieu du Chœur eſtoit vn grand parterre releué de trois degrez, couuert au deſſus d'vn Daiz Royal ſemé de fleurs de lys d'or.

Egliſe de N. Dame choiſie pour la celebration des eſpouſailles, & comme elle fut preparée.

Le Dimanche vnzieſme de May ſe firent les eſpouſailles, auec les ceremonies & ſolemnitez conuenable à vne telle action. Madame partit du Louure enuiron les neuf heures du matin, pour aller s'abiller à l'Archeueſché. Deux heures apres le carroſſe de la Roine arriua au Louure pour le Cheualier de Vendoſme repreſentant le Grand Maiſtre de France, en l'abſence du Comte de Soiſſons, lequel alla pren-

Ceremonies obſeruées aux eſpouſailles.

A dre les Comte de Carlile & de Holland Ambassadeurs extraordinaires du Roy de la grand' Breragne, logez au Faux-bourg de sainct Germain. De là ils allerent querir l'Ambassadeur ordinaire des Estats des Prouinces vnies, qui tous ensemble furent prendre le Duc de Cheureuse en son Hostel, puis s'en allerent rendre à l'Archeuesché, pour y attendre le Roy, les Roynes, & la Cour. Cependant les Presidens du Parlement & les Conseillers vestus de leurs robbes d'escarlate s'acheminerent en l'Eglise de Nostre Dame, pour assister à la ceremonie. Comme firent aussi les autres Compagnies Souueraines, le Preuost des Marchands & les Escheuins de la Ville. Et sur les quatre heures de releuée, le Roy, les Roynes, les Princes & Princesses, & toute la Cour arriuerent pareillement à l'Archeuesché.

Vne heure apres le Cheualier de Vendosme faisant l'Office de Grand Maistre, & le Sieur de Rhodes grand Maistre des ceremonies conduirent de la Salle de l'Archeuesché sur le Theatre du mariage deuant le grand Portail de l'Eglise, le Duc de Chenreuse representant le Roy de la grand' Bretagne, qui estoit vestu d'vn habit de drap
B noir tout coupé & doublé de toile d'or, auec vne rocque aussi de veloux noir ornée d'vne enseigne de diamants, vne escharpe toute couuerte de roses de diamans, & vn capot tout bordé d'or, & semé de pierreries. Les Comtes de Carlile & de Holland Ambassadeurs extraordinaires marcherent à ses deux costez, estans couuerts d'habits de toile d'argent battu, auec la tocque. Et incontinent apres le Roy s'y achemina auec Madame, en l'ordre qui suit:

Monsieur le Duc de Cheureuse & les Ambassadeurs conduits sur les Theatres.

Au deuant marcha le Capitaine de la porte auec sa Compagnie. Puis les cent Suisses des gardes du corps du Roy, vestus des liurées de sa Maiesté, le tambour battant, & l'enseigne desployée. Apres suiuirent les douze Hautbois vestus de semblables liurées. Huict Tambours parez de mesme. Les six Trompettes du Roy. Le Sieur de Rhodes grand Maistre des ceremonies, bien vestu & accompagné Sept Heraults d'Armes auec leurs bastons & cottes de veloux tanné cramoisi fleur de lys d'or. Les Cheuaillers de l'Ordre du Sainct Esprit. Les Mareschaux de Vitry, d'Aubererre, & de Bassompierre. Les Ducs de Belle garde, de Brissac, de Halluin, de Luxembourg, & de Chaune. Le Prince de Ioinuille, le Duc d'Elbeuf, & le Comte de Harcourt. Le Roy auec vn habit en broderie d'or & d'argent, tenant Madame sa sœur Royne de
C la grand' Bretagne de la main droite, & Mõsieur frere de sa Maiesté de la main gauche. Elle auoit la Couronne sur la teste. Les Princesses de Condé, de Conty, & de Soissons portoient la queuë de sa robbe, & celle de son manteau estoit tenuë par le Sieur de Villeserain son Escuyer. Les mesmes Princesses estoient menées chacune par vn Seigneur de la Cour, & les queuës de leurs robbes portées par leurs Escuyers. Apres marcha la Royne mere conduite d'vne main par le Sieur du Breues son premier Escuyer, de l'autre par son Escuyer de quartier, & la queuë de sa robbe portée par la Marquise de Guercheuille sa Dame d'honneur. La Roine menée d'vne main par le Duc d'Vsés son Cheualier d'honneur, de l'autre par le Marquis de Mauny son premier Escuyer, & la queuë de sa robbe tenuë par la Comtesse de Lanoy sa Dame d'honneur. Madamoiselle de Montpensier les Ducheesses de Guise, de Cheureuse; la Douairiere d'Elbeuf, & la Ducheesse d'Elbeuf, menée chacune par vn Seigneur de la Cour, & les queuës de leurs robbes portées par leurs Escuyers.

Ordre tenu lors que le Roy y mena Madame.

Estans arriuez en cette pompe sur le Theatre preparé pour les espousailles, le
D Roy & Monsieur son frere mirent la Roine de la grand' Bretagne leur sœur entre les mains du Duc de Cheureuse. Et alors le Cardinal de la Rochefoucaut les espousa selon les ceremonies ordinaires de l'Eglise Lesquelles estant acheuées, on entra en mesme ordre que dessus dans l'Eglise de Nostre-Dame par la gallerie qui alloit respondre à la porte du Chœur: excepté que le Duc de Cheureuse & les deux Ambassadeurs marcherent deuant le Roy: Et estant arriuez à la porte du Chœur, ils se retirerent en l'Archeuesché pendant que l'on diroit la Messe. Le Roy s'asseit sur le paterre dressé dans le Chœur, ayant à sa main droite la Royne sa mere, la Royne de la grand' Bretagne sa sœur, la Royne son espouse, les Princesses de Condé, de Montpensier, & de Soissons: de l'autre costé les Ducheesses de Guise, de Cheureuse, la Doüairiere d'Elbeuf, & la Ducheesse d'Elbeuf. Le Cardinal de la Rochefoucaut celebra la Messe, à l'offrande de laquelle, la Princesse de Conty porta la queuë de la robbe de la Royne de la grand' Bretagne, le sieur de Villeserain son Escuyer, celle

Espousailles de Madame auec le Roy de la grand' Bretagne.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1625.

de ſon manteau, & Madamoiſelle de Montpenſier le cierge. Puis la Meſſe eſtant A
acheuée le Duc de Cheureuſe & les Ambaſſadeurs reuinrent à la porte du chœur où
ils reprirent leur rang: & delà on retourna en meſme ordre de l'Egliſe à l'Arche-
ueſché.

Feſtin Roval en la Salle de l'Arche-ueſché.

Le feſtin Royal fut fait en la grand' Salle, auec de grandes magnificences & hon-
neurs. Premierement entrerent quarante Suiſſe de la garde du corps du Roy auec
leurs halebardes, les tambours, fifres, hautbois, & trompettes ſonnans. Puis dix-
huict Maiſtres d'Hoſtel du Roy auec leurs baſtons. Les deux Maiſtres d'Hoſtel de
quartier, à ſçauoir le Cheualier du Guet de la Ville de Paris, & le Sieur de Barantin,
auec leurs baſtons. Le Sieur de Beaumont premier Maiſtre d'Hoſtel auſſi auec ſon
baſton. Le Cheualier de Vendoſme ſeruant de Grand Maiſtre, ayant ſon baſton
haut en la main, pour la difference des autres Maiſtres d'Hoſtel qui le portoient bas.
Apres ſuiuirẽt pluſieurs Gentils-hommes portans les plats, où eſtoient les viandes,
& quelques Suiſſes du corps auec d'autres plats pour la table des filles des Roines.
Le Cheualier de Vendoſme preſenta la ſeruiette à la Royne mere pour la preſenter
au Roy, qui apres pluſieurs remerciemens & refus de la prendre de ſa main, en fin B
la priſt. Le Sieur de Beaumont la preſenta à la Royne Mere, le Cheualier du Guet à
la Royne, & le Sieur de Barantin à la Royne de la grand' Bretagne. Le Roy s'aſſeit
au milieu d'vne table fort longue deſſous vn Daiz A ſa main droite, & au deſſous
de luy priſt place la Royne Mere, puis la Royne, Monſieur frere du Roy, les Princeſ-
ſes de Cõdé, de Conty, & de Soiſſons, & Madamoiſelle de Montpenſier. Au co-
ſté gauche du Roy s'aſſeirent la Royne de la grand' Bretagne, le Duc de Cheureuſe,
les Comtes de Carliſle & de Holland, la Ducheſſe de Guiſe, la Doüairiere d'Elbeuf,
les Ducheſſes d'Elbeuf & de Cheureuſe. Le Prince de Ioinuille, le Duc l'Elbeuf, &
le Comte de Harcourt ſeruirent le Roy: les Ducs d'Vſés, de Bellegarde, & le Lu-
xembourg, la Royne Mere: les Ducs de Halluin, de Briſſac & de Chaune, la Royne:
& les Mareſchaux de Vitry, d'Aubeterre & de Baſſompiere, la Royne de la grand'
Bretagne. Monſieur fut ſeruy par le Colonel d'Ornano premier Gentilhomme de
ſa Chambre, le Duc de Cheureuſe par le ſieur de Rochefort, le Comte de Carliſle
par le Comte de Pongibaut, le Comte de Holland par le Marquis de Mortemar: les
Princeſſes du Sang & les Ducheſſes par des autres Seigneurs de la Cour.

Feux de ioye, & reſiouyſſances publiques.

L'on fit auſſi des feux de ioye par toutes les ruës de Paris, le canon fut tiré pluſieurs C
fois, & n'y eut aucune marque de reſiouyſſance oubliée, pour teſmoigner le con-
tentement public de ce mariage.

XVIII.

Cela fait le Roy Tres-Chreſtien ne penſa plus qu'à la conduite de la nouuelle Eſ-
pouſe ſa ſœur en Angleterre. Le Duc de Boucquingham qui poſſedoit aupres du
Roy Charles vne pareille faueur qu'il auoit euë pres du feu Roy Iacques ſon pere,
receut commandement de ſon Maiſtre de paſſer en France, pour en requerir & auen-
cer le partement. Il arriua à Paris le vingt-quatrieſme iour de May, auec le Comte
de Montgommery, & quelques autres Seigneurs Anglois, & fut logé à l'Hoſtel du
Duc de Cheureuſe, qui par ordre de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne eut charge auec la
Ducheſſe ſa femme d'accompagner la Royne ſa ſœur en Angleterre, & la conſigner
entre les mains du Roy Charles ſon eſpoux. Le meſme Duc de Boucquingham ſe-
iourna ſept iours ſeulement à Paris, pendant leſquels les feſtins & reſiouyſſances ſe
renouuellerent, voire ſemblerent s'augmenter. Car on n'entendoit les nuits que D
cous de canon & de boëttes, & les matins on ne parloit que de feſtins magnifiques.
Entre leſquels nul n'egala celuy que fit le Cardinal de Richelieu.

Le Duc de Boucquingham arriua à Paris pour haſter le partement de la Royne de la grand' Bretagne.

Le ſecond iour de Iuin fut aſſigné pour le partement de la Royne de la grand'
Bretagne, en attendant lequel le Roy ſon frere manda aux villes, qui eſtoient ſur
ſon paſſage, de luy rendre tous les honneurs deus, & tels qu'à ſa propre Maieſté.
Voicy la lettre qu'il ne eſcriuit le quinzieſme de May au Premier & aux Eſcheuins
de la Ville d'Amiens. *Chers & bien aymez, la Roine de la grand' Bretagne noſtre tres-
chere & tres-amee ſœur s'en allant en Angleterre, noſtre intention eſt que les honneurs
qui ſont deus à vne fille de France eſpouſe d'vn grand Roy luy ſoient rendus aux Villes
qui ſont ſur ſon chemin. Et parce qu'elle doit paſſer en noſtre Ville d'Amiens, nous vous
eſcriuons cette Lettre pour vous en aduertir, & vous ordonner (comme nous faiſons tres-
expreſſement) que vous ayez à vous preparer à luy faire vne Entree lors qu'elle arriuera*

Lettres du Roy au Premier & Eſcheuins d'Amiens, pour les preparer vne Entrée.

A *en nostre-dite Ville, comme vous feriez à nous-mesme, ou à la Royne nostre Espouse; ainsi que vous auez accoustumé. A quoy vous ne ferez faute. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 15. iour de May 1625. Signé* LOVYS. *Et plus bas* POTIER.

Sa Maiesté permist aussi à la mesme Royne d'eslargir aux lieux où elle passeroit les prisonniers qui y seroient detenus pour debtes & crimes, & donner graces & remissions aux criminels.

Apres qu'elle eut receu vne infinité de visite & les Adieux, chacun luy desirant que son mariage reüssist au bien des deux Couronnes, & de toute la Chrestienté, le Preuost des Marchands & les Echeuins, auec le Corps de Ville (qui a ce priuilege de conduire seul les Filles de France à leur depart de Paris, lors qu'elles vont pardeuers leurs nouueaux Espoux) se rendirent au Louure. Et sur les cinq heures du soir elle en partit auec l'ordre icy representé. Premierement marcherent les trois Compagnies d'Archers de la Ville à Cheual, faisans resonner leurs trompettes cinq cens Bourgeois à cheual, les Dizeniers, les Officiers de la Ville, les Escheuins, les B Quarteniers: & apres eux deux Exempts des gardes du Roy Tres Chrestien, suiuis de trente Archers du grand Preuost. Apres eux la Royne parut dans vne Litiere couuerte de veloux rouge cramoisy en broderie d'or, portée par deux Mulets couuerts de mesme. A costé alloit le Sieur de Bailleul Lieutenant Ciuil, & Preuost des Marchands, qui l'accompagna iusques à my-chemin de S. Denys en France, où il luy fit les derniers complimens, l'adieu au nom de la ville de Paris. Au mesme lieu elle descendit de sa Litiere, monta en son Carrosse, & alla loger à Stain. Puis le lendemain elle en partit pour aller à Mondidier. Sur lequel chemin elle fut rencontrée par la Royne sa mere, qui ne pouuoit si tost l'abandonner, par la Roine espouse du Roy Tres-Chrestien, & par vn grand nombre de Princesses, Dames, & Seigneurs.

Depart de la Royne de la grand' Bretagne hors de Paris, & sa conduite.

Cependant l'aduis estant porté à Amiens, qu'elle y arriueroit le septiesme du mois, la maison de Ville deputa le iour precedent vn de ses Escheuins, auec le Greffier, pour aller faire la reuerence & les submissions deuë à la Royne. Ils la trouuerent à Mondidier, auec la Royne sa mere, la Royne femme du Roy Tres-Chrestien, Monsieur frere de sa Maiesté, le Cardinal de la Vallette, le Duc de Cheureuse, le C Duc de Bouckingham: les Comtes de Carlisle, de Holland, de Montgommery, & autres Seigneurs Anglois: les Ducs d'Vsez, de Bellegarde, & de Luxembourg: le Mareschal de Bassompiere, le Colonel d'Ornano, le Marquis de Villeroy, les sieurs de Rambures, de Blainuille, & de la Ville aux Clercs, & autres Seigneurs & Gentilshommes: les Princesses de Condé, de Conty, de Soissons, & de Montpensier: les Duchesses de Guise, & de Cheureuse: & vn infinité de Dames & Damoiselles: quelques Compagnies des Gardes: vne partie de celles du Corps, & de celles des Suisses.

Ceux & celles qui l'accompagnerent iusques à Amiens.

Auec cette compagnie & suite la nouuelle Roine partit de Mondidier le septiesme. Et estant paruenuë à deux lieuës d'Amiens, le premier qui luy vint au deuant pour le receuoir fut le Duc de Chaunes Gouuerneur de la Ville auec trois cens cheuaux. Apres qu'il luy eut fait les complimens, elle monta dans sa Litiere: & à trois quarts de lieuës rencontra ceux de la Maison de Ville, que le mesme Duc descendant de cheual luy presenta. Le premier Escheuin luy fit la Harangue. Apres laquelle la D Royne auancant chemin rencontra la ieunesse de la ville en armes, distinguée par compagnies de liurees differentes, & les soldats de mesme parure. A cinq cens pas delà estoient cinq mille Bourgeois en vn gros bataillon, qui tirerent tous aussi-tost que la Roine & ceux de sa suite furent passez. Approchant de la porte dite de Beauuais, par où elle deuoit entrer dans la Ville, le Premier & les Escheuins luy presenterent le ciel, qui fut porté sur elle par quatre d'entr'eux. Ceux du Baillage & du Siege Presidial l'attendirent dehors la barriere, où le Duc de Chaune les luy presenta. Et ayans tous mis vn genouil en terre, le Lieutenant General luy fit la Harangue auec les complimens. Bref les Esleuz & Officiers de l'Election luy rendirent aussi leurs deuoirs entre les deux ponts-leuis par la bouche de leur President.

La reception qui luy fut faite.

Cela fait la mesme Roine entra dans la ville, où elle rencontra diuerses magnificences preparées pour sa reception, & passant au trauers des acclamations publiques, & des concerts de toutes sortes d'instrumens, alla descendre à l'Eglise de No-

Et son entrée en la Ville.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1625.

ſtre Dame François le Feure de Caumartin Eueſque d'Amiens l'attendoit au grand portail, reueſtu de ſes habits Pontificaux, & aſſiſté du Chapitre. Et apres l'auoir accueillie auec le reſpect cõuenable luy fit auſſi vne Harangue & des compliмens pour tout ſon Clergé. Elle fut en ſuite menée dans le chœur où l'on chanta le Cantique de reſiouyſſance auec les Orgues & la Muſique. Puis les prieres eſtant finies, elle s'achemina au Palais Epiſcopal, qui luy eſtoit preparé pour ſon logement. A l'entrée duquel le Preſident, les Threſoriers de France en la generalité d'Amiens auec le Receueur general des finances, ſe preſenterent à ſa Maieſté, & luy rendirent encore leurs ſubmiſsions par vne autre Harangue. A

Son depart d'Amiens.

Elle ſeiourna dans Amiens iuſques au ſixieſme du mois auquel elle en partit. A la ſortie du Palais Epiſcopal elle fut receuoir l'Adieu de la Royne ſa Mere, puis prit ſon chemin par deuers la Citadelle, & par la porte Royale, où elle fut ſaluée de toutes les pieces d'artillerie. Les trois Ambaſſadeurs d'Angleterre l'accompagnoient, auec le Duc & la Ducheſſe de Cheureuſe, & autres Seigneurs, Gentils-hommes, & Dames ordonnez pour paſſer auec elle en Angleterre. Le Premier & les Eſcheuins la conduirent iuſques à vne demie lieuë de la ville pour luy faire les derniers complimens. A deux lieuës la Royne de France & les Princeſſes luy dirent Adieu. Et Monſieur Frere du Roy l'accõpagna par Abbeuille & par Monſtreuil iuſques à Boulogne, ou il fut auiſé qu'elle s'embarqueroit, à cauſe que la contagion eſtoit à Calais. Auſſi le Roy de la grand' Bretagne ſon eſpoux enuoya là incontinent vingt-vn grands Vaiſſeaux qu'il auoit preparez pour la paſſer. Et en iceux vn nombre de Dames Angloiſes. Entre leſquelles eſtoit la Ducheſſe de Boucquingham. Et les ſaluerent leur Royne à Boulongne de la part du Roy. Et l'Equipage eſtant preſt pour partir, le vingt-deuxieſme de Iuin la meſme Royne entra dans le plus grand des vaiſſeaux, apres auoir donné l'Adieu à Monſieur ſon Frere & aux principaux Seigneurs de ſa ſuite. Le Duc de Cheureuſe & deux des Ambaſſadeurs Anglois s'embarquerent auec elle. Et dés le ſoir 24. du mois eſtant arriuée heureuſement à la rade elle fut paſſée dans vne chalouppe iuſques au port de Dowre. B

Son embarquemẽt à Boulogne.

Et ſon arriuée en Angleterre.

Entreueuë du Roy & d'elle, la conſommation de leur mariage.

A ſon abord en terre tous les canons des vingt-vn grands vaiſſeaux, & de tous ceux qui eſtoient en la rade, tirerent en teſmoignage de reſiouyſſance. Le Roy Charles ſon eſpoux eſtoit à Canterbury, où il paſſa la nuict. Le lendemain il ſe rendit ſur les dix heures à Dowre, diſna auec la Royne, & apres le diſner l'emmena à Canterbury, où ſe fit la conſommation de leur mariage, De là on priſt le chemin de la ville de Londres, en laquelle leurs Maieſtez arriuerent le ieudy vingt-ſixieſme du mois. Et trois iours apres toute la Cour aſſemblée en la grande Salle du Palais Royal, le Roy & la Royne ſeans en leur Throſne, fut publié le traité de leur mariage auec vne grande allegreſſe de tous les aſſiſtans, tant Anglois que François. En ſuite de quoy il y eut des courſes de bagues, & de combats à la barriere où le Roy fit admirer ſon adreſſe. C

Et la publiquation d'iceluy.

Perſonnes qui paſſerent auec la Royne en Angl. pour eſtre Officiers de ſa Maiſon.

Les perſonnes de la ſuite de la Royne qui paſſerent auec elle en Angleterre, pour demeurer Officiers de ſa Maiſon, furent celles-cy l'Eueſque de Mende pour Eueſque & chef du Clergé. Les Sieurs de Griſelle, de Trauers, & du Breil, Aumoſniers. Le Sieur Fauuol Chapellain, Girard & Garniea Clercs de Chapelle. Le Pere Berulle pour Confeſſeur de la Royne, Superieur & faiſant le douzieſme des Peres de l'Oratoire, au retour duquel le Pere de Sancy alla prendre ſa place. Le Comte de Tillieres grand Chambellan. La Dame de ſainct Georges premiere Dame d'honneur, appellée en Anglois *Gromme Stoll*. Les Comteſſes de Tillieres & de Sypierre, & la Damoiſelle de Fruges, Dame du lict. La Dame Courtin Gouuernante des filles. La Damoiſelle de Beaumont, de Clinchant, Stuard & Caſaubon, filles de la Royne. La Damoiſelle Amart ſous-gouuernante des filles, Deux femmes des filles. La nourriſſe de la Royne, & la Damoiſelle Garnier femme de Chambre du lict. Les Damoiſelles de Froyonne, Souart, Ventelle & Coignet, & autres femme de Chambre. Le Comte de Sypierre premier Eſcuyer. Le Sieur Almeras Secretaire. Le Sieur Caille Threſorier general. Le ſieur Garnier Procureur General. Le Sieur Chartier Medecin. Plancy Apothicaire, & Aubert Chirurgien. Les Sieurs de Ventelet & de Froyonne Gentils-hommes Huiſſiers de la Chambre priuée. Les Sieurs de Codoni & Coignet Gentils-hommes Huiſſiers D

de la Chambre de presence. Les Sieurs de Buisson, de Ioly-cœur, Danse, Hamart,
A la Guette, & Tartereau, Gentils-hommes seruans. Les Sieurs de May, pere & fils Villeserain, & Cluet, Escuyers. La Musique de sa Maiesté composée de huict personnes & quatre Pages. Diuers Vallets de chambre & de pied. Vn Cocher du corps auec six autres. Et douze autres Officiers, tant de Cuisine, & d'eschansonnerie, que de panneterie, & de patisserie. Le tout montant iusques à cent seize, ou six vingt personnes.

Mais la ioye des nopces Royales fut incontinent troublée par vne contagion qui suruint en Angleterre, & dura iusques à l'hyuer, si grande & furieuse, que dans la seule ville de Londres mouroit chaque semaine plus de cinq ou six mille personnes: suiuant le rapport qui en estoit fait au Roy tous les Ieudys. Ce qui contraignit quantité de monde de quitter la ville pour aller à la campagne. Encore ne seiournoit-on pas trois iours en vn lieu, que l'on ne se sentist suiuy de la peste. Le Roy & la Royne se retirerent auec leur Cour premierement à Hamptoncourt, delà à Oinzore, d'où la Royne fut à Nonziche, puis à Oustot pres d'Oxfort: qui sont toutes Maisons Royales. D'Oustot la Cour alla à Tichefille maison d'vn Seigneur particulier. Delà
B à Wilton maison du Comte de Pembroc, où la Comtesse de Sypierre deceda, & de Wilton à la ville de Sarisbery. En laquelle le Sieur de Blainville Ambassadeur extraordinaire du Roy de France arriua au mois d'octobre. Sa venuë donna de grandes esperances aux Officiers François de la Royne, tant pour la bonne opinion qu'ils auoient du merite & la suffisance de sa personne, que pour l'auctorité de son Ambassade, qu'il leur moyenneroit vn bon traittement, & feroit conclure vn Estat asseuré de la Maison de leur Maistresse. Car ils se plaignoient que dés le passage de Boulogne à Dowre les Anglois commencerent à les mal-traiter, les contraignans de le faire à leurs frais & despens, & de loüer des vaisseaux contre la teneur du contract de mariage. Qu'en suite au premier repas qui fut fait à Dowre, apres que leurs Maiestez eurent disné au Chasteau, vne seule table seruit pour tous les Officiers de la Royne, à laquelle se trouua seulement place pour le Comte de Tillieres grand Chambellan, pour les Dames & Damoiselles, & pour quelques Gentils-hommes: le reste des Officiers & de la suite ayant esté obligé d'en aller chercher dans le bourg aux despens de leur bourse, ou s'en passer. En troisiesme lieu, Que les Catholiques Anglois estoient traictez comme deuant, & detenus prisonniers, sans receuoir aucun allegement ny soulagement en leur mal, comme ils esperoient sous le bon-heur
C d'vne alliance si grande & par les soings tres-Chrestiens qu'en auoit eu le Roy de France, de poursuiure leur deliurance, selon que les Roys de la grand' Bretagne pere & fils s'y estoient obligez par des actes particuliers. Qu'au lieu de tenir la parole & les sermens donnez l'on auoit en haine en Angleterre les Catholiques Romains, comme auparauant. Ce qui s'estoit reconnu dés le iour que la Royne auoit fait son entrée en la ville de Londres, auquel quarante ou cinquante Catholiques auoient esté empriſonnez, & mesme deux d'iceux saisis & pris en sa presence, lors qu'elle entroit en sa Chapelle. Que les Dames d'Angleterre auoient dressé vne querelle à la Dame de S. Georges Dame d'honneur de la Royne, pour la reietter du Carrosse de sa Maistresse: contre l'ordre de toutes les Cours Royales de l'Europe, portant que les Dames d'honneur des Roynes vont touſiours auec elles. Que le contract de mariage de la Royne ayant esté fait du viuant du Roy Iacques, on luy auoit dressé l'Estat de ses Officiers comme à vne Princesse de Galles. Mais qu'à present
D estant Royne elle en deuoit auoir pareil nombre que les autres Roynes de la grand Bretagne auoient eu. Bref que le suiuant les formes vsitées au mariage d'Angleterre, elle deuoit auoir vn Domaine particulier, appellé des Anglois *ſointure*, & que les Officiers qui le regiroient deuoient estre nommez par le Roy de France, surquoy l'Ambassadeur extraordinaire de sa Maiesté Tres-Chrestienne fit de grandes instances au Conseil d'Anglererre. Mais il y rencontra de plus grandes difficultez qu'il ne s'estoit Imaginé par les menées du Duc de Bouckingham qui fit remettre l'affaire à vn autre temps.

Cependant le Parlement d'Angleterre, qui auoit commencé à Londres dés deuant l'arriuée de la Royne, fut à cause de la peste transferé & continué à Oxford. On n'y demandoit que de l'argent pour le Roy. A quoy ceux de l'Assemblée refu-

Grande peste dans Londres, qui enfait sortir le Roy & la Royne.

Monsieur de Blainville Ambassadeur de France en Angleterre.

Plaintes des Officiers de la Royne d'Angleterre.

Parlement d'Angl. commencé à Londres, & continué à Oxford.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1626.

ſerent d'entendre, que premierement le Duc de Bouckingham n'euſt rendu compte A des deniers Royaux, qui auoient paſſé par ſes mains, ou par ſon ordonnance, & de ſes ordonnances. Il y eut de grandes inſtances faites pour cela, iuſques à vn tel point que le Duc, afin de ſe deueloper, & faire comme l'on dit, d'vne pierre deux coups, propoſa au Parlement de pourſuiure les Catholiques, d'où reuiendroient de grands deniers au profit du Roy. Il eſperoit par là faire ceſſer les plaintes, qui eſtoient intentées contre luy, & quant & quant rendre les Catholiques Anglois odieux pour leur Religion de telle ſorte que le peuple en hayroit les Officiers François Catholiques de la ſuite de la Royne. Mais ſon aduis receu & executé n'empeſcha pas que le Parlement ne paſſaſt outre contre luy. Ce qui l'obligea à procurer que le Roy le fiſt ceſſer, comme il fit: remettant la tenuë d'iceluy au mois de Fevrier ſuiuant, apres le Sacre & Couronnement de ſa Maieſté.

Plaintes contre le Duc de Bouckingham. Qui fait ceſſer les Catholiques d'Angl.

Les Anglois neantmoins ne laiſſerent pas d'acheuer l'equippement d'vne grande flote nauale, qu'ils auoient commencée pour aller attaquer les coſtes d'Eſpagne. Elle eſtoit compoſée de cent Nauires de guerre, qui partirent du port de Plimouth le troiſiéme iour d'Octobre, & ayans le vent à ſouhait firent en huit iours leur deſcente B dans l'Iſle de Calis, mirent à terre huit canons, & s'auancerent pour occuper le ſeul paſſage, par lequel les Eſpagnols pouuoient ſecourir la ville. Mais on leur vint au deuant & eſtans contrains de combatre, huit cens d'entr'eux demeurerent ſur la place, & les autres furent rechaſſez dans leurs nauires. En ſuite dequoy ils reprirent la mer & ſe mirent à la voile pour aller au deuant de la flotte des Indes Occidentales, qu'ils creurent deuoir prendre la toute de Lisbonne. Car ſur leur deſcente en l'Iſle de Calis, par l'ordinaire du retour de cette flotte, le Roy d'Eſpagne auoit depeſché quantité de vaiſſeaux legers comme courriers au deuant d'icelle, pour l'aduertir qu'elle n'euſt à aller deſcendre à Calis, ains priſt la route de Lisbonne & de la Crongne. L'vn deſquels vaiſſeaux ayant eſté pris par les Anglois, & le ſuiet de leur enuoy deſcouuerts, croyans que ſur l'aduis de la flotte auroit eu du premier courrier, elle prédroit la route ſuſdite, ils firent voile vers Lisbonne & la Crongne. Mais cependant la flotte qui n'auoit receu aucune nouuelle des courriers, ny des Anglois, & de leurs deſſeins ſe rendit à bon port à Calis ſans aucune rencontre. Ainſi les Anglois furent neceſſitez par la rigueur de la ſaiſon de s'en retourner en Angleterre, ſans auoir C rien executé de ce qu'ils s'eſtoient promis.

Armée nauale d'Angl. fait ſa deſcente en l'Iſle de Calis.

Mais eſt contraint de ſe retirer.

XIX.

Le iour aſſigné pour le Couronnement du Roy CHARLES fut le ſecond de Fevrier mil ſix cens vingt-ſix. Tous les grands d'Angleterre ſe rendirent à Londres pour en voir les ceremonies, qui ſe firent en l'Egliſe de Weſtmynſter, ſelon l'ordre ſuiuant. A la ſortie du Palais les Cheualiers de l'Ordre de la Iarretiere marcherent les premiers. Apres eux les Officiers de la Couronne. Puis les Grands Seigneurs du Royaume nommez par le Roy portans la Couronne, le Sceptre, la Croix, l'Eſpée Royale, & le Monde. Le Roy ſuiuit, porté dans vne berge parée à la Royale, & orné de tres-belles peintures. Et eſtant arriué à la porte de l'Egliſe, l'Archeueſque de Canterbury accompagné des Eueſques d'Angleterre le receut deſſous vn daiz ou Ciel que douze Seigneurs tenoient ſur luy. Quoy fait il alla s'aſſeoir au lieu preparé, & apres le ſilence impoſé, le peuple, qui eſtoit aux quatre coins de l'Egliſe, commença à dire tous d'vne voix en langue Angloiſe, par forme d'aclamation de ioye: *Voila CHARLES que nous auons recognu pour noſtre Roy, & que nous voulons eſtre ſacré, oinct, & couronné.* Cela repeté par quatre fois, D la Predication commença: & apres qu'elle fut acheuée, l'Archeueſque de Canterbury tenant le Liure de la Ceremonie des Sacres & Couronnements des Roys d'Angleterre, dreſſé au temps du Roy Edward VI. apres que l'exercice de la Religion Catholique fut prohibé, & celuy de la Confeſſion Anglicale eſtably, il luy demanda. S'il ne vouloit pas iurer de defendre l'Egliſe Orthodoxe, ſelon la loy eſtablie par le Roy Edward VI. d'adminiſtrer la iuſtice à ſes ſubiets, & de conſeruer les Loix & Droicts du Royaume. Le Roy promiſt à chacune demande, de le faire. Puis il fut conduit à l'Autel, reueſtu de ſon manteau Royal, & aſſis dans le Throſne du Roy Edward: où l'Archeueſque de Canterbury le ſacra, luy ceignit l'Eſpée, luy miſt l'anneau dans le doigt indice, le Sceptre dans la main, & en fin la Couronne ſur la teſte: liſant hautement à chacune de ſes actions les prieres conuenables au ſubiect, en langue Angloiſe. Sa Majeſté par apres baiſa le meſme

Couronnement & Sacre du Roy Charles.

A le mesme Archeuesque, & les Eueſques assistans à son couronnement, en signe de bien-veillance, & reception de fidelité. Et de-là elle fut conduite dans vne Chapelle particuliere, où elle se deschargea de tous ses vestemẽs & ornemens Royaux, reprist les siens ordinaires & sortans de l'Eglise au mesme ordre qu'elle y estoit entrée, s'en retourna en son Palais.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST: 1626.

Dés le dix-huictieſme du mois precedent le mesme Roy auoit fait defense à tous ses suiets d'auoir aucun commerce ny trafic auec ceux des Royaumes d'Espagne, & des pays de Flandres qui obeyssoient à l'Archiducheſſe Depuis on ne penta en Angleterre & Escosse, qu'à r'accommoder les vaisseaux, qui auoient esté à la poursuite de la flotte d'Espagne venant des Indes, & estoient retournez sans la rencõtrer: à en construire & equipper de nouueaux pour mettre en mer à la premiere occasion, & porter la guerre aux costes maritimes d'Espagne, & à leuer des gens de guerre pour les garnisons d'Irlande menacée par les Espagnols.

Commerce interdit entre les Anglois, & ses subiets du Roy d'Espagne & de l'Infante.

B Toutesfois le Parlement assigné apres le Couronnement du Roy, ne laissa pas de s'assembler. L'ouuerture s'en fist le sixieſme iour de Feurier, & a-t'on escrit que le dessein de sa conuocation, comme du precedent, ne fut que pour tirer de l'argent. Mais iaçoit que la plus-part des Deputez qui auoient assisté au dernier, eussent esté changez, & d'autres appellez en leur lieu, neantmoins leurs deliberations principales furent faites par celuy-cy, qui reprist les premieres erres ausquelles on estoit demeuré, dressées contre le Duc de Boucking ham, pour la reddition du compte de l'Administration qu'il auoit euë des affaires & deniers Royaux. Voire mesme l'on y passa bien plus auant contre luy. Car le Comte de Bristol (qui auoit esté Ambassadeur en Espagne au temps que le Prince de Galles à present Roy y fut rechercher l'Infante Marie, proposa contre luy diuerses accusations redigées en douze articles: Lesquelles bien que le Duc essaya de retourner au commencement du Parlement, & empescher par l'interuention de l'auctorité du Roy, quelles ne fussent receuës, si est-ce que nonobstant le delay de l'admission, en fin le Comte de Bristol les presenta le premier iour de May. En voicy le contenu, selon qu'il est raporté dans les Memoires de ceux qui les ont publiées les premiers.

Assemblée du Parlement.

C I. Que durant l'Esté de l'an mil six cens vingt-deux le Duc de Bouc Kingham auoit conspiré auec le Comte de Gondemar, lors Ambassadeur pour le Roy d'Espagne en Angleterre, durant que ledit Ambassadeur retournast en Espagne, pour y mener sa Maiesté, lors Prince de Galles, afin qu'il peust estre informé & instruit en la Religion Romaine, & ainsi peruertir le Prince, & subuertir la vraye Religion establie en Angleterre. De laquelle misere ce Royaume, par les Religieux & constans deportemens de sa Maiesté, auoit esté quasi miraculeusement deliuré ayant esgard à l'artificieux attentat pratiqué par ledit Duc.

Memoires & accusations du Comte de Bristol contre le Duc de Boucking-ham.

II. Que M. Porter ayant esté employé à cela & enuoyé en Espagne, son retour forma, comme il est vray-semblable, le fondement de ceste conspiration. Car ayant reüssi selon le dessein & complot du Duc, le Roy & le Prince son fils grandement abusez donnerent leur consentement à ce voyage du Prince, incontinent apres le retour dudit Porter sur la fin de Decembre, ou au commencement de Ianuier suiuant.

III. Que le Duc estant en Espagne entretint les Ministres d'Espagne non seulement en la creance qu'il estoit Catholique Romain, ce qu'il faisoit tant en s'abstenant de tous les exercices de la Religion qui se pratiquoient constamment en la maison du Comte de Bristol frequentée par tous les Protestans Anglois, qu'en se conformant pour plaire aux Espagnols à l'vsage de leur Religion iusques à s'agenoüiller & adorer leur Sacrement: mais aussi de temps en temps leur donnoit esperance de la conuersion du Prince. Qu'il fut cause que les Espagnols proposerent beaucoup plus de conditions pour la Religion qu'ils n'auoient faict auparauant par l'entremise du Comte de Bristol, & du Sieur Walter Aston, sous les seaux & seings de leurs Maiestez, auec clause en la responſe du Roy d'Espagne du douzieſme Decembre mille six cents vingt-deux qu'il tenoit les Articles accordez, & tels qu'ils deuoient induire le Pape à conceder la dispense.

D IV. Que ledit Duc en diuers temps en la presence du Comte de Bristol, ayant voulu induire & presser le feu Roy à la suscitation du Comte de Gondemar: pour escrire vne Lettre au Pape, & à cet effect ayant vne fois apporté vne Lettre toute pre-

CHARLES I. ANO DE IESVS-CHRIST. 1626.

ſte, que le Roy communiqua au Comte de Briſtol, ledit Comte s'oppoſa hardiment à toute telle ſorte d'eſcripts. De façon que durant le ſeiour du Comte en Angleterre, le Duc ne le peut iamais obtenir. Mais peu de temps apres que le Comte s'en fut allé, le Duc procura, & fiſt en ſorte que le Roy eſcriuit vne Lettre au Pape, le qualifiant *Tres-ſainct Pere*. A

V. Que le Pape eſtant informé de l'inclination du Duc, & principalement au fait de la Religion, luy enuoya vn Bref particulier en parchemin, pour le perſuader & encourager à peruertir celle de ſa Maieſté à preſent regnante, & lors Prince.

VI. Que les deportemens du Duc en Eſpagne indignerent ſi fort le Roy d'Eſpagne & ſes Miniſtres, qu'ils ne voulurent point auoir de reconciliation, ny aucune fiance auec luy. Parquoy cognoiſſant que ce mariage ne ſeroit point à ſon aduantage, il ſe miſt en deuoir de le rompre, non pour rendre en cela aucun ſeruice au Royaume, ny pour aucune diſproportion du mariage, ny pour ce qu'il euſt trouué (comme iuſques à preſent il a voulu pretendre, que les Eſpagnols n'auoiẽt aucune intention d'effectuer ledit mariage: mais pour ſatisfaire à ſes particuliers intereſts, & contenter ſon indignation. B

VII. Que depuis qu'il eut proietté de rompre le mariage, il pratiqua diuerſes ſubtils moyens, comme de mettre en vſage les Lettres du Roy, lors Prince, aux fins de ſes deſſeins, & non ſelon l'intention à laquelle elles eſtoient eſcrites: & d'autre coſté celant & faiſant pluſieurs choſes d'importance, dont il eſtoit chargé de la part de ſon feu Roy, pour deſtourner les effects des volontez de ſa Maieſté, & auancer ſes mauuaiſes practiques.

VIII. Que tout ainſi que le Duc par ſes artifices & ſubtilitez a premierement abuſé leurs Maieſtez, ainſi à la meſme fin il a depuis abuſé les deux Chambres du Parlement par la ſiniſtre Relation 1. de la negociation des affaires, comme l'on peut ſçauoir de chacun des particuliers d'icelles Chambres, auſquels il en a parlé.

1 *Ceſte Relation a eſté rapportée cy-deuant.*

IX. Tant pour le ſcandale donné par ſes mauuais deportemens, cõme d'auoir employé ſon pouuoir enuers le Roy d'Eſpagne, pour procurer des faueurs & offices qu'il donnoit à des perſonnes de baſſe condition, & indignes, pour recompenſe des aſſouuiſſemens de ſa concupiſcence, (ces choſes ſont auſſi mal ſeantes en la bouche du Comte de Briſtol comme indignes d'eſtre entendnës par la Chambre) il vous laiſſe à luger, s'il vous plaiſt d'examiner, quelle infamie & des-honneur c'eſt à ceſte Nation, que la perſonne d'vn Duc, eſleué en ſi grande qualité & employ, principal Cõſeiller, Ambaſſadeur, eminent en la faueur de ſa Maieſté auquel ſeul la Perſonne du Prince auoit eſté commiſe & confiée, ait laiſſé en vn pays eſtranger ſi grand ſcandale, comme a fait ceſtuy-cy par ſes mauuais deportemens. C

X. Que le Duc a eſté la principale cauſe de l'infortune du Prince Palatin, & de la perte de ſes Eſtats, d'autant plus que ſes affaires ont relation à ce Royaume.

XI. Que ledict Duc par ſes Relations en l'vne & l'autre Chambre du Parlement a diffamé le Comte de Briſtol en ſon honneur par infinies calomnies contre luy au point de ſa liberté, & par pratiques faites ſous main en vertu de ſa puiſſance.

XII. Que luy Comte de Briſtol auoit reueléau feu Roy tant par paroles que par lettres, de quelle façon le Duc l'auoit des-honoré, & abuſé de la confiance que ſa Maieſté auoit en luy: & que le Roy par diuerſes fois auoit donné parole audit Comte qu'il l'entendroit, mais qu'il luy laiſſaſt prendre ſon temps: Suiuãt quoy peu de iours auant ſa maladie il luy auoit mandé qu'il le vouloit entendre à l'encontre du Duc, auſſi bien qu'il auoit entendu le Duc contre luy. Ce que le Duc meſme auoit ouy. D Mais que peu de temps apres ſa Maieſté fut ſurpriſe de la maladie dont elle mourut, ayant eſté depuis grandement trauaillée & troublée par le Duc.

Ces Memoires & Articles eſtans preſentez au Parlement on creut que le Duc ne deuoit plus y aſſiſter. Mais cela ne l'empeſcha pas, comme eſtant perſonne Parlamentaire. Voire meſme ſur l'inſtance qu'on luy fiſt d'y reſpondre, il le fiſt auec vne telle auctorité, que pluſieurs particuliers de ſes ennemis n'oſerent plus parler, ny manifeſter leurs penſées contre luy. Iuſques là, que le Comte d'Arondel bien que l'vn des premiers du Parlement, & grand Mareſchal d'Angleterre, ayant declaré la ſienne, il fut enuoyé priſonnier en la Tour de Londres, ſous pretexte d'auoir propoſé le mariage de ſon fils auec la fille de la Ducheſſe de Richemont ſans la permiſſion du Roy. Mais la plainte que le Parlement fiſt à la Maieſté ſur ſon empriſon-

Le Comte d'Arondel priſonnier, puis remis en liberté à requiſition du Parlement.

A nement, fut cause qu'on le mist hors de la Tour, à la charge toutesfois de se retirer en sa maison à la campagne, d'où peu de iours apres à la requisition encores du Parlement il retourna à Londres prendre sa place en l'Assemblée. Où en suite il se passa vne autre action qui monstra bien l'inimitié que le mesme Duc portoit aux François.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST: 1626.

Les Anglois ayants pris sur mer quelques vaisseaux François chargez de marchandises, Monsieur de Blainuille Ambassadeur extraordinaire de France en obtint aux Marchands la main-leuée, auec permission de se retirer. Mais au preiudice de cela le Iuge de l'Admirauté d'Angleterre ordonna que les marchandises seroient venduës. D'où s'ensuiuit vn grand trouble d'autant que les François, pour s'en reuancher, arresterent plusieurs vaisseaux Anglois aux costes de France. Surquoy le Iuge de l'Admirauté ayant esté mandé à ce Parlement, & interrogé pourquoy il auoit decerné vne procedure si extraordinaire il respondit, *Qu'il cognoissoit les François & de quelle façon il les falloit traiter.* Adiouſtant en suite plusieurs autres

Iuge de l'Admirauté d'Angleterre repris par le Parlemẽt d'vne procedure qu'il auoit decernée contre des Marchands.

B paroles au mespris de la Nation Françoise. Dequoy le Parlement s'offença tellement que celuy qui porta la parole au nom d'iceluy, l'en blasma fort, & luy dist; *Qu'il auoit indiscretement parlé, & iniurieusement procedé contre les François, l'alliance desquels toute l'Angleterre tenoit à tres-grand honneur. Que les Roys de temps en temps auoient esté soigneux de l'entretenir, principalement aux derniers regnes de la Royne Elizabeth, & du feu Roy Iacques, qui pour la rendre plus estroicte auoit recherché, & enfin auec grande peine conclu le mariage du Roy auec la fille de France, à present leur Dame & Royne. Que la raison & la necessité vouloient qu'ils fissent cas de la France & des François.* Alors le Iuge se voyant ainsi mal mené, & cognoissant les intentions du Parlement autre qu'on ne les luy auoit representées apres auoir fait la satisfaction de son mauuais discours, il dist que cela n'estoit pas procedé de son mouuement, mais qu'il en auoit esté chargé par vn Acte d'vn Secretaire d'Estat, qu'il produisit. Lequel ayant esté aussi mandé, l'on trouua que c'estoit le Duc de Bouc Kingham, qui en auoit esté le premier autheur.

Quelque temps apres, le Comte de Bristol presenta encore au Parlement quelques autres memoires de consequence, & qui eussent peu animer l'assemblée & le

Le Duc de Bouc Kingham faict aduancer la closture du Parlement.

C peuple contre le mesme Duc. Mais il fist tant enuers le Roy, qu'il alla au Parlement commander de conclurre. Et sur le refus qu'on fist de rien arrester, que l'affaire du Duc ne fust entierement examinée & iugée, sa Maiesté licentia en fin le Parlement enuiron la fin du mois de Iuin. En suite dequoy le Duc par sa grande faueur fist mettre le Comte de Bristol dans la Tour de Londres. Ce qui estonna grandement ceux qui auoient parlé contre luy au Parlement. Puis sur la fin du mois de Iuillet les mauuais traictements que l'on faisoit aux François recommencerent auec tant de chaleur que presque tous ceux de la Maison & de la suite de la Royne furent en fin renuoyez en France.

Le Comte de Bristol mis en prison.

La cause principale vint de ce que le Roy & ceux de son Conseil ayants accordé à la poursuite que Monsieur de Blainuille Ambassadeur du Roy Tres-Chrestien en fist, que selon les formes vsitées au mariage d'Angleterre la Royne auroit du viuant de son mary vn Domaine particulier appellé Ioincture, il y eut debat pour l'estat des Officiers qui le deuoient regir. Car le Roy & les Anglois vouloient qu'ils fus-

Officiers François de la Maison de la Royne d'Angl. enuoyez en France & pourquoy.

D sent Anglois. La Royne au contraire destroit que ce fussent François nommez par sa Maiesté Tres-Chrestienne, suiuant l'article de son contract de mariage, qui porte expressement que ses Officiers seront François, & à la nomination du Roy de France son frere. Surquoy les François se roidissoient d'autant plus, que l'Office de Surintendant du Domaine susdit appellé *le Stouerd* en Anglois, estoit de la valeur de quinze mil liures par an. Mais on leur dist, que le Roy l'auoit donné dés son aduenement à la Couronne au Comte d'Holland. Et sur ce la Royne faisant instance, que l'Euesque de Mende en fust pourueu, le Comte d'Holland augmenta tellement le mauuais mesnage, qui estoit entre les François & les Anglois, qu'en vne apresdinée, cependant que le Roy estoit entré en la Chambre de la Royne, d'où les Dames & Damoiselles estant sorties & allées en leur Chambre, les Officiers François eurent commandement de se retirer à l'Hostel de Sommerset, où estoit logé le Train de la Royne. Cela faict, le Roy les y alla voir sur le soir, assisté du Duc de Bouc Kingham, du Comte de Holland du Comte

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1626.

de Carlile, & des principaux Officiers de ſa Maiſon, & leur diſt : *Meſſieurs & Meſdames, ie ſuis tellement contraint d'en venir à l'extremité, que ie ſuis venu moy-meſme pour vous faire ſçauoir que ie deſire voſtre retour en France. Aucun de vous m'ons bien ſeruy, deſquels ie ne me plains pas : mais il y en a qui m'ont grandement deſſeruy.* l'Eueſque de Mende luy reſpondit : *Sire, ſi c'eſt moy que vous croyez qui vous aye deſſeruy, ie ſuis icy pour me iuſtifier. Non*, diſt le Roy, *ie ne nommeray perſonne.* Lors la Dame de Sainct Georges luy diſt: *Sire, ſi ce qu'il plaiſt nous dire eſt à mon ſubiet, la Royne, vous pourra teſmoigner comme ie luy ay touſiours parlé.* Sur ce le Roy prenant congé d'eux, l'Eueſque de Mende luy fiſt vne grande reuerence, puis les autres Officiers. Et vne heure apres le Secretaire Canré accompagné de quelques Officiers de ſa Maieſté, leur alla dire, Qu'il falloit partir dés le lendemain de grand matin pour retourner en France, & que les carroſſes, charrois, & cheuaux, pour conduire eux & leur bagage, eſtoient preſts. Surquoy il y euſt pluſieurs propoſitions & conteſtations, qui durerent quelque huict iours. Mais en fin le premier Mardy du mois d'Aouſt ils partirent de la ville de Londres, & le Vendredy enſuiuant arriuerent à Douure, où ils s'embarquerent pour paſſer à Calais. A

Le Mareſchal de Baſſompierre en-u Ambaſſadeu. en angl. de la part du Roy de France & le ſuccés de ſa negociation.

Ainſi ils retournerent d'Angleterre en France, où ils firent diuerſes plaintes du mauuais traitement qu'on leur auoit fait. Dequoy le cœur du Roy Tres Chreſtien fut ſi viuement touché, qu'il ne voulut point donner audience au Milord de Montaigu, que le Roy de la grande Bretagne, auoit chargé d'excuſer ce renuoy. Au contraire il depeſcha le Mareſchal de Baſſompierre en Ambaſſade extraordinaire vers le meſme Roy pour ſe plaindre d'vne telle action, & demander le reſtabliſſement des Officiers de la Royne ſa ſœur, & l'accompliſſement des autres choſes conuenuës par le traité de ſon mariage. L'Ambaſſadeur arriua en Angleterre au commencemẽt du mois d'Octobre, & fut receu auec beaucoup d'accueil, & de courtoiſies pour les ciuilitez exterieures. Mais pour le regard des demandes qu'il propoſa, l'on ne luy voulut iamais faire aucune reſponſe. Les Commiſſaires & Conſelllers de l'Eſtat, auec leſquels il auoit à conferer, luy preſentoient tantoſt vne condition, tantoſt vne autre, leſquelles il ne pouuoit eſcouter, ny negocier ſur celles, pour ce qu'elles eſtoient eſloignées de ſa charge. Eſſayans par ce moyen d'obliger le Roy tres-Chreſtien à la ruptute de la paix, laquelle ils auoient deſia premeditée, & vouloient par tels artifices faire en ſorte que ſa Maieſté la commençaſt. A quoy neantmoins toutes leurs procedures & manquements de foy ne peurent iamais la reduire, ny empeſcher qu'elle ne tentaſt toutes les voyes amiables pour obtenir l'entretenemẽt des choſes qui luy auoient eſté promiſes. D'où vint que l'Ambaſſadeur voyant que les Anglois conſumoient ſa negotiation en aſſemblées inutiles, & ſe fermoient à ne rendre aucune raiſon aux plaintes qu'il leur faiſoit, il s'auança de vouloir eſcouter leurs propoſitions : penſant les engager par là au chemin qu'il auoit intention de tenir, & en leur faiſant voir l'iniuſtice & la deraiſon des meſmes propoſitions, les reduire au point des ſiennes, qui eſtoient toutes en iuſtice. La reſolution fut prudente, mais ſans aucun effet. Il luy bailleterent le 8. iour de Nouembre vne liſte des conditions des perſonnes qu'ils promettoient de reſtablir, aux principales deſquelles ils ne nommoient point les perſonnes, mais ſeulement les qualitez : en d'autres ils nommoient ceux qui y eſtoient encores, & la queſtion eſtoit de reſtablir ceux qui auoient eſté chaſſez. En fin c'eſtoit vn memoire plein d'illuſions. L'Ambaſſadeur neantmoins l'enuoya au Roy de France à ſon Maiſtre, encore qu'il ne l'approuuaſt pas : mais il le fiſt pour les mettre dauantage en leur tort. Le Roy le fiſt voir en ſon Conſeil, où les conditions d'iceluy furent conſiderées, & recognuës differentes des promeſſes du contract de ce mariage, & de l'entretenement duquel il s'agiſſoit : Parquoy ne pouuant les accepter, il renuoya le memoire à l'Ambaſſadeur, auec ordre de perſiſter en ſes premieres inſtances, ſans s'en departir : & neantmoins de taſcher en leurs conferences à penetrer leurs intentions. Ce qu'il fiſt, & trouua tant de ſubterfuges & de ſubtilitez pour le choix des perſonnes, & leur maniere de viure, que le Roy Tres-Chreſtien iugea & cogneut clairement qu'ils ne demandoient autre choſe que de faire vn nouueau traité, non pas pour luy donner contentement par iceluy, mais pour aneantir le premier qui auoit ſa fermeté dans la force inuiolable d'vn contract de mariage ſi ſolemnel, & s'eſtans deſliez de la premiere obligation par ceſt artifice, reduire la negotiation ſur le iuſte ou l'iniuſte des B C D

A nouuelles propositions, & cependant tenir la Royne d'Angleterre; & tous les Catholiques du pays soubs la seule loy de leurs volontez. Cela fut cause que le Mareschal de Bassompiere ayant obtenu la permission de son retour, prist congé du Roy de la grand Bretagne, reuint à la Cour de France le 21. Decembre, & fist plus particulierement entendre au Roy Tres-Chrestien tout ce qui s'estoit passé. D'où sa Maiesté cogneut bien que les Anglois auoient quelque mauuais dessein contre son Royaume. Mais elle iugea que plus ils s'efforçoient de rompre, plus il estoit raisonnable de leur en oster toute occasion & apparence, afin de les mettre en leur tort à la face de toute la Chrestienté. Parquoy apres auoir ouy son Ambassadeur elle fit encore vne despesche expresse au mois de Ianuier mille six cents vingt-sept, par laquelle elle persista tousiours à l'entier accomplissement des conditions du mariage. Neantmoins rien ne profita dans ces esprits qui ne vouloient point d'accommodement, & ne cherchoient que rupture. De sorte que l'on n'en peut auoir aucune satisfaction.

CHARLES I. ANS DE IESVS. CHRIST: 1628.

Marchands François depredez & mal traitez par les Anglois.

B Les Anglois auoient formé cette querelle pour se preparer le chemin à entreprendre sur la France. Et voyants que le Roy tres-Chrestien par sa prudence & son iugement singulier se contenoit au iuste sentiment d'vne si grande offence, ils continuerent de leur part à l'irriter par toutes sortes de moyens. Ils auoient dés long-temps auparauant exercé diuers actes d'hostilité contre les Marchands François, leur courans sus par tout où ils pouuoient les rencontrer, saisissant leurs vaisseaux, & emmenant leurs marchandises. Et si quelqu'vn alloit en demander iustice, comme ils auoient subiet de l'esperer, les deux Royaumes estans en paix, ils estoient en mespris, & mal traitez sur les torts & pertes qu'ils auoient receuës. Cela donna lieu à la plainte de plusieurs d'entr'eux, qui voyants que leurs poursuites par la iustice des dommages receus estoit inutile & ridicule s'adresserent au Duc de Luxebourg estant à Blaye sur Gironde, à ce qui luy pleust pour leur asseurance, & suiuant l'ordre & le commandement que le Roy luy en auoit fait, sur la plainte du grand nombre de ses subiets depredez arrester les vaisseaux des Anglois, qui estoient chargez de vin à Bordeaux, lors qu'ils passeroient à Blaye pour reprendre le canon qu'ils y auoient laissé en passant, suiuant la coustume ancienne de defiance que la France a de cette natiõ C aux vaisseaux de laquelle on ne permet iamais d'arriuer auec du canon deuant Bordeaux. Le Duc de Luxembourg en fist arrester plusieurs au commencement de Nouembre 1626. desquels toutesfois le Roy sur la plainte de quelques Marchands Escossois fist rendre depuis enuiron quarante-cinq, ne pouuant faire restituer tous les autres à cause des grandes plaintes de ses subiets. Mais cela n'arresta pas le cours des desordres. La piraterie continua plus violemment que iamais sous le nom de quelques particuliers en apparence, mais en effet auec l'auctorité publique. Ce qui parut plus clairement lors que le 28. d'Auril 1627. le Roy de la grande Bretagne fist publier en Angleterre vn Edict portant defenses d'apporter aucunes marchandises de France, à peine de confiscation des vaisseaux & marchandises. Et le douxiesme de May ensuiuant il en fist vn autre, par lequel il declara confisquez tous les vaisseaux apartenans au Roy de France, & à ses subiets: & toutes les denrées & marchandises qui seroient en iceux, en quelques lieux qu'ils fussent trouuez, en leurs ports, sur la mer, ou en quelqu'autre endroit que ce fust. A raison dequoy le Roy Tres-Chrestien fist aussi pu-

Commerce defendu entre la France & l'Angleterre.

D blier en son Royaume la declaration suiuante, par laquelle il defendit à ses subiets d'entretenir plus aucun trafic ny commerce auec les Anglois.

Declaration du Roy de France, portant defense à tous ses subiets de faire venir aucunes marchandises d'Angleterre.

„ LOVYS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre, A tous ceux qui ces „ presentes Lettres verront salut. Dés lors que les Anglois au preiudice de la paix „ contractée entre les deux Royaumes, & l'alliance & bonne intelligence que nous „ auons tousiours desiré de conseruer auec eux, ont commencé de depreder nos „ Subiets à la mer, d'emmener leurs vaisseaux & marchandises en Angleterre, arrester ce qui leur appartenoit audit pays, & contre le droit des gens, iugé de bonne „ prise, & fait confisquer & vendre le tout à leur profit: Nous auons en mesme „ temps employé tous les moyens conuenables pour faire cesser ces desordres, & „ par toutes sortes de voyes honorables tasché de faire mettre à effet les promesses „ frequentes qui nous ont esté faites de leur part, de la restitution des marchandises, „ & autres choses depredées & arrestées audit pays, sans neantmoins que l'execution

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

s'en soit ensuiuie: bien que de nostre part nous ayons donné mainlenée des saisies de leurs marchandises, & de ce qui auroit esté arresté sur eux, pour les obliger à rendre « A
la iustice à nos subiets. A quoy n'ayans rien profité iusques à present, nous nous «
trouuons forcez de chercher d'autres remedes pour garantir nosdits subiets des rui- «
nes & pertes qu'ils ont souffertes, & souffrent tous les iours par la continuation des- «
dits arrests & deprecations. Et ayans mis cette affaire en deliberation en nostre «
Conseil où estoient la Royne nostre tres-honorée Dame & mere, nostre tres-cher. «
& tres-amé frere le Duc d'Orleans, plusieurs Princes, Ducs, Officiers de nostre «
Couronne, & principaux Seigneurs de nostredit Conseil: de l'auis d'iceluy, & de «
nostre certaine science, plaine puissance, & auctorité Royale, Nous auons par ces «
presentes pour ce signées de nostre main, interdit pour l'auenir tout commerce & «
trafic en Angleterre, en quelque sorte & maniere que ce soit. Faisons defences tres- «
expresses à tous nos subiets & autres, de quelque qualité, condition, & nation qu'ils «
soient, mesmes aux Anglois residans en nostre Royaume, Commissionnaires, ou «
autres ayans charge desdits Anglois, ou autres estrangers, d'y porter ou enuoyer « B
aucunes marchandises on argent, en œuure ou hors d'œuure, monnoyé & non «
monnoyé, grains, vins, legumes, ou autres viures, directement ny indirectement, «
soubs quelque nom & pretexte que ce soit. Et pareillement d'achepter & faire venir «
dudit pays d'Angleterre en nostre Royaume aucuns draps, serges, laines, plomb, «
estaing, estoffes, bas de soye ou de laine, gands, cousteaux, poisson de toutes sor- «
res, drogueries, espiceries, charbon de terre, & autres marchandises quelconques. «
Ny en receuoir ou retenir en France de celles qui pourroient y estre apportée: «
apres ces presentes defences, sous quelque nom de François, Anglois, ou autre tels «
qu'il puisse estre, soit qu'elles viennent directement d'Angleterre, ou qu'elles ayent «
passé par autres Prouinces auparauant: A peine de confiscation de toutes lesdites «
marchandises, vaisseaux, chariots, charettes, & cheuaux qui en seront chargez, & «
de tout ce qui sera trouué en iceux, quelque passeport ou permission qu'ils en puis- «
sent auoir, mesme de punition corporelle aux contrenenants, leurs facteurs & en- «
tremetteurs, s'il y eschet: Et en outre aux Anglois residans en cestuy nostre Royau- «
me, de perdre tous les priuileges qu'ils ont en iceluy, &c. En tesmoin dequoy nous « C
auons fait mettre nostre seel à cesdites presentes. Donné à Paris le huictiesme iour «
XXI. de May l'an de grace mil six cents vingt-sept, & de nostre regne le dix-septiesme, «
Signé LOVYS. Et sur le reply, Par le Roy. De Lomenie. Et seellé du grand Sceau de «
cire iaune.

Armée nauale dressée en Angleterre & à quelle fin

D'ailleurs le Roy de la grand Bretagne fist trauailler durant les mois d'Auril, de May, & de Iuin, à l'equippage d'vne puissante armée nauale, sans dire à quel dessein. Chacun en coniecturoit diuersement. Mais le Roy de France, duquel le iugement est excellent en toutes choses, se resolut à croire qu'elle se dressoit en faueur de ceux de la Rochelle, & pour faire quelque entreprise és Isles ou costes voisines de ceste ville là. Ce qui confirma le plus cette creance fut que le Sieur de Soubise, qui depuis sa fuite de Ryé s'estoit retiré en Angleterre, n'auoit cessé de pratiquer le Roy d'Angleterre à se declarer en faueur des Eglises pretenduës reformées de la France. Les Rochelois aussi incontinent apres la paix donnée à ceux de leur Religion au mois de Feurier 1626. s'arrestans sur vne pretenduë Declaration octroyée à leurs Deputez generaux par les Ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre enuoyerent iceux Deputez vers le Roy de la grande Bretagne, pour le solliciter à contraindre le Roy Tres-Chrestien son beau-frere par la force des armes, de faire demolir le Fort-Louys basty pres de leur ville. Ce qui leur reüssit en sorte, que non seulemẽt le Roy leur dõna audiẽce, mais aussi asseurance de l'assistance qu'ils demandoient. Au lieu que si par zele de Religion, & pour estre de mesme Religion que les Caluinistres de France, il leur desiroit quelque bien, il ne leur en pouuoit procurer vn plus grand, que leur conseiller de se contenir en deuoir, de viure en paix, & de iouyr doucement du benefice des Edicts, sans attendre ny esperer de sa part aucune grace ny faueur, qui peust estre de pernitieux exemple, comme est l'assistance qu'vn Prince donne à des suiets contre leur Roy, sous quelque pretexte que ce soit. Mais au contraire il escouta les conseils des rebelles de France, qui le vouloient faire declarer contre sa Maiesté Tres-Chrestienne en leur faueur, sans prendre la patience de lire en leur ame, qu'ils n'auoient

autre dessein que de voir les souuerains en guerre, pour profiter de leur ruine. CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

L'armée donc estant equippée, le Roy d'Angleterre en bailla la conduite au Duc de Bucquingham son Admiral; pour venir descendre en l'Isle de Ré. Elle estoit composée de quatre-vingt dix vaisseaux de guerre, tant nauires que Paraches, desquelles il y en auoit huict Royalles, portans neuf cents ou mille tonneaux. Les autres estoient de deux cents, quatre cens, & six cents. Il y en auoit quarante deux bien armez, trente-quatre qui portoient la prouision & du charbon, & quatorze ordonnées pour leuer quatre mille Anglois qui rafraischiroient les autres. Outre cela, il y auoit encore cent vingt petits barteaux, comme barques, chalouppes, cauches, & autres, qui leur auoient esté fournis par les Rochelois. Et pour la conduite de toute la flote enuiron quatre mille matelots. Vne grande quantité de grenades, pots à feu, & autres artifices pour ietter sur ceux qui les vouloient approcher. Soixante gens d'armes & quarante dragons, desquels ils faisoient vn grand estat. La conduite d'icelle bailléeau Duc de Bucquingham & de combien de vaisseaux elle estoit composée.

Le xx. iour de Iuillet enuiron les six heures du matin cette armée commandée par
B le Duc de Boucquingham commença à paroistre du costé des Sables d'Olonne, en nombre de dix-huict ou vingt voiles. Et au commencement on estima que c'estoient des Dunquerquois, qui attendoient la flotte des Hollandois estant pour lors en rade. Mais quand les François virent qu'ils approchoient peu à peu, & que le nombre des vaisseaux grossissoit, sans que les Hollandois en prissent l'alarme, ils iugerent bien que c'estoient Anglois. Dequoy ils furent plus asseurez quelque temps apres, les voyant moüiller tout le iour à la rade, où ils s'assemblerent iusqu'à six vingts voiles. Le lendemain ayants mis douze grands vaisseaux en Vedette à l'entrée du pertuis Breton, fort propre de la pointe d'Ars, le reste descendit vers l'vn des forts de l'Isle de Ré appellé le fort de la Prée, & passerent tout le iour à tirer force coups de canon contre iceluy: continuans encore le vingt-deux iusques à la marée du soir, qu'ils s'assemblerent tous autour de la Pointe de Semblanceau, & la borderent de vaisseaux à demie mousquetade prés de terre, mesmes quelques-vns à la portée du pistolet. Ce qui fit cognoistre assez le dessein qu'ils auoient de faire là leur descente. Armée nauale d'Angl. sur les costes de l'Isle de Ré.

Le Sieur de Toyras, qui commandoit dans l'autre fort de l'Isle, nommé le fort ou
C citadelle de S. Martin, voyant les Anglois en cet ordre, fist auancer ses gens vers eux, pour les empescher de descendre. Mais apres auoir demeuré six heures entiere entre de petites dunes de sable, & essuyé tous les coups de canon, que l'on tiroit sur eux de tous les vaisseaux, ils les virent finalement embarquer dans des chalouppes, pour mettre pied à terre. Le choix qu'ils faisoient de ce lieu, & la disposition de leur armée fist penser au Sieur de Toyras, & à tous les autres Chefs, que leur intention estoit de mettre à terre seulement quatre ou cinq cents hommes sur l'extremité de cette pointe, pour y attirer les François, qui ne pouuoient aller à eux sans grande perte, à cause du grand nombre des canons qui tiroient sans cesse, & de la gresle des mousquetades de douze ou quinze vaisseaux les plus proches. Cela auoit d'autant plus d'apparence, qu'apres qu'ils eurent debarqué les premiers, ils firent vn peu alte, & n'esloignerent point leurs chalouppes; comme s'ils eussent attendu de retirer ceux qu'ils auoient desia debarquez, & tromper comme cela les François apres les auoir fait courir six cents pas, en allant ou reuenant à la mercy des coups.
D Cette opinion fut cause, que les François ne donnerent point, que les Anglois ne fussent engagez par vn bon nombre de gens à terre. Et eux voyants leur artifice continuerent à debarquer iusques à ce que plus de deux mille hommes fussent descendus. Son debarquement & descente en l'Isle.

Il y auoit des François tant de la compagnie du Sieur de Thoyras, qu'autres, enuiron deux cents cheuaux, & huict cents hommes d'Infanterie au plus, sans quelques Volontaires qui s'estoient hastez d'y arriuer. Le Sieur de Thoyras disposa la Caualerie en sept escadrons, dont les cinq furent commandez de commencer la charge, & rompre les bataillons des Anglois. L'Infanterie eut ordre de donner tout en suite. Et les deux autres escadrons demeurerent derriere pour la soustenir. Apres le signal du combat, les premiers partirent au pas. Mais bien tost apres ils furent contraints de prendre le galop, & incontinent on alla à toute bride. Le canon des Anglois tiroit sur eux de tous costez, & les pressoit tellement, que la plus part d'entr'eux estoiét Combat entre les François & les Anglois.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

hors de combat, auant que d'arriuer à l'ennemy. Les vns eſtoient tuez, les autres bleſſez, les autres ſe trouuoient ſans chenaux. Ils entrerent neantmoins dans les A bataillons des Anglois, & furent meſlez auant qu'il ſe peut. Les Anglois s'eſtonnoient à l'abord, & ſe iettoient à la nage pour regagner leurs vaiſſeaux. Mais voyans que ces premiers n'eſtoient ſuiuis de perſonne, & eux ne pouuans fournir à vne plus longue charge, en fin ils ſe r'aſſeurerent. L'Infanterie tardant trop à venir par le ſable, ils eurent loiſir de ſe rallier, & recharger auant qu'elle fuſt à eux. Ce qui leur fut d'autant plus aiſé, qu'il n'y auoit pas dix des François, qui ſortans de cette premiere charge fuſſent en eſtat d'y retourner. L'Infanterie donna, mais les deux eſcadrons qui auoient ordre de la ſouſtenir, n'approchant pas aſſez toſt, on fut d'auis de ne les faire pas combattre à cauſe que l'ardeur de l'attaque commençoit deſia à paſſer. En vn mot les François furent contraints de ſe retirer. Le lieu eſtant ſi anantageux pour les Anglois, que quand bien leurs gens euſſent quitté le champ de bataille, il eſtoit impoſſible aux François de le garder.

Nombre des morts de part & d'autre.

De la Caualerie Françoiſe y moururent, Reſtingileres frere du Sieur de Toyras, B le Baron de Chantal, Noüailles, de Cauſes, la Lande, de Buſſac le fils, Montagne, Sauigny, Heurtebie, & pluſieurs autres Gentil-hommes & cheuaux legers iuſques au nombre de ſoixante, & enuiron cent cinquante ſoldats Baranſac bleſſé d'vn coup de canon mourut dans trois iours. Du Regiment de Champagne y furent auſſi tuez Boiſſonniere & Condamines, Capitaines, le Terrre Lieutenant, Martillan & la Baſtie Enſeignes. Et la plus part des autres Chefs & officiers s'en retournerent bleſſez. Les Anglois diſans, quand ils les voyoiẽt aller dans le feu de leurs canõs & des mouſquetades, qu'ils croyoient qu'ils fuſſent fols. Mais cette occaſion ne leur couſta pas moins cher. Car ils y perdirent quinze Officiers principaux de leur armée, & beaucoup d'autres, Lieutenants & Enſeignes, dont les François emporterent vn drapeau. Il y mourut auſſi de leurs Volontaires, qu'ils eſtimoient beaucoup. Et entr'autres ils regretterent fort le Sieur de Sainct Blancard de Languedoc, qui auoit faict le voyage pour le Duc de Rohan en Angleterre. Bref il y fut tué ou noyé cinq ou ſix cens Anglois, comme ils auoüerent. La coſte de la grande terre en ce quartier s'en trouua le lendemain toute bordée. Auſſi teſmoignerent-ils lors qu'ils y perdoient beaucoup. C Car ils n'auancerent iamais vn pas apres les François, ne voulans point abandonner l'abry de leurs vaiſſeaux. Ains craignans qu'au lendemain on reuint à eux, & qu'on vouluſt encore les combattre auec le reſte des forces, ils furent trois iours à ſe fortifier ſur le bord de la mer, iuſques à ce qu'ils eurent aduis que l'intention des François eſtoit de deffendre la citadelle de S. Martin, ſans les receuoir à la campagne.

Fort de S. Martin aſſiegé par les Anglois.

L'on eſtoit dans la creance qu'ils commenceroient leurs attaques par les forts de la Prée, qui eſtoit ſur le chemin. Neantmoins dés qu'ils ſceurent que les François n'iroient plus à eux, ils partirent pour venir à celuy de S. Martin. Le 27. de Iuillet ils firent leurs approches, & enſuite trauaillerent à ſe retrancher. Se tenants ſi aſſeurez de prendre cette place, que le Duc de Bouc Kinghã eſcriuit au Roy d'Angleterre, qu'il en ſeroit maiſtre dans huict iours ſans aucune difficulté. Sur quoy fut fait vn Edict en Angleterre, par lequel tous les ſubiets de la grande Bretagne furent conuiez de venir demeurer en Ré auec promeſſe de grands priuileges, & d'en chaſſer tous les Frãçois. Beaucoup de choſes s'accordoient auec cette opinion, & eſtoit croyable que ſinon dans huict iours comme le Duc eſtimoit au moins dans quelques mois, les Anglois D ſe rendroient Seigneurs de l'Iſle. Car le Roy de France, qui n'auoit lors aucune guerre declarée auec le Roy de la grande Bretagne ſon beau frere, n'auoit fait garnir de viures les deux forts que pour deux mois au plus, pour douze cents hommes de guerre qui eſtoient dans celuy de S. Martin, & cent dans celuy de la Prée. Il n'auoit auſſi aucunes forces ſur pied, que celles qui eſtoient entretenuës d'ordinaire dans le Royaume, diſperſées en diuerſes Prouinces. Et d'ailleurs les Anglois diſpoſerent tellement leurs vaiſſeaux, qu'il ſembloit impoſſible d'y faire entrer aucun ſecours ny de viures, ny d'hommes. Mais le ſoin & la diligence dont vſa le Cardinal de Richelieu pour pourueoir à tout, ſuiuant l'ordre que ſa Maieſté tres-Chreſtienne luy en donna, furent cauſe que tous leurs deſſeins n'eurent aucun effect. I'en d'eſcriray icy briefuement le ſuccés ſelon les Relations qui en ont eſté publiées.

A Le 7. iour de l'arriuée des Anglois, le Duc de Bucquingham mist six canons en batterie sur le Haure de S. Martin, & commença à tirer dés les poinct du iour. Les premiers coups mirent ceux du fort bien en peine, d'autant qu'ils portoient tous sur le lieu où estoient leurs moulins, & peu s'en fallut qu'ils ne les ruinassent. Mais les assiegez trauaillerent si heureusement à les couurir, & leur batterie tira sur celle des ennemis auec tant de succés, qu'ils furent bien-tost hors de cette apprehension, & à dix heures il ne leur resta plus qu'vn canon en estat. Ils remirent encore les autres, mais ceux de dedans les leur demonterent derechef: & ceste batterie cessa sur les cinq heures du soir. Le 8. iour ils la racommoderent, & en ouurirent vn autre à quatre cens pas de-là, & bien tost apres deux autres à deux cents pas l'vne de l'autre. Au mesme temps ils commencerent leurs trenchées hors du bourg, de sorte que les assiegez auoient beaucoup à tirer de costé & d'autre, & falut en fin que leur batterie cedast, apres neanmoins leur auoir fait souuent du desordre. Ils ouurirent leurs trenchées de fort loing, en intention de faire plus en repos la circonuallation entiere de la place, B pour empescher à ceux de dedans toute sorte de communication d'auec l'Isle & la grande Terre, apres y auoir pourueu par leurs vaisseaux, & par la garde qu'ils faisoient sur mer

Qui le battent de six canons.

Commencent leurs trenchées hors du bourg.

Pendant qu'ils trauailloient à enclorre les assiegez par leurs trenchées esloignées, ils ne perdirent pas le temps de faire des trenchées d'auance pour attaquer la citadelle: & ceux de deuant aussi leur alloient au deuant par trenchées. Et comme ils se rallentissoient en vn trauail, les autres y accouroient auec pareille vigueur. Les mesmes assiegez vserent d'vne excellente precaution au commencement, pour se conserver liberté de receuoir les barques de secours qui leur viendroient, & afin que l'espace où elle pourroient eschouer fust assez grand & capable pour les receuoir. C'est qu'ils auancerent vn trauail de chaque costé de la place sur le bord de la mer: lequel ils garderent tousiours auec pareil soin que la citadelle Car c'estoit par là qu'ils auoient du pain, & les autres assistances. Chaque Capitaine & officier s'employoit vigoureusement à mettre son quartier en bon estat.

Trauaillent aux tranchées d'auance pour attaquer la citadelle.

Precaution grande pour se conserver de secours des barques.

C Au commencement d'Aoust, le Duc de Bucquingham estant logé dans le Bourg de Sainct Martin, remonstra aux habitans Catholiques & Huguenots par la bouche de Sieur de Soubize, Qu'il estoit venu pour les mettre en liberté, & empescher les grands impost qu'on vouloit leuer sur eux, la taille, la gabelle, & autres Puis il fist faire vn cry public, portant defenses à tous gens de guerre de mesfaire ny mesdire aufdits habitans, ny de prendre aucune chose d'eux sans payer: les exhortant de demeurer en leurs maisons, & faire leurs affaires accoustumées auec toute liberté & asseurance. Mais dés le lendemain que le Sieur de Londrieres, & huict cents soldats qu'il mena auec luy, furent arriuez en l'Isle, tous les Religionnaires de l'Isle prirent les armes, & s'estants ioints auec luy se declarerent pour l'Anglois, firent le degast de l'Isle, & pillerent les Catholiques. Ce fut lors que par le conseil du Sieur de Soubise, & des rebelles Hugnenots François qui y estoient, le Duc de Bucquingham fist vne Ordonnance, par laquelle il commanda aux Inlusaires Catholiques de se retirer à la grande Terre, dans les vaisseaux qu'il feroit preparer à cet effect, Voicy la teneur de l'ordonnance.

Ce que fist dire le Duc de Bucquingham aux habitans de Re.

Londrieres & les Huguenots pillent les Catholiques.

D „ Comme ainsi soit que depuis l'arriuée de l'armée de sa Maiesté de la grande Bre-
„ tagne en ce Bourg de Sainct Martin, Monsieur le Duc de Bucquingham grand Ad-
„ miral d'Angleterre, & general de l'armée de sadite Maiesté tant par mer que par
„ terre, meu en cela de son bon naturel & aussi à l'Infante requeste que luy en auoiēt
„ faite ceux de la Religion reformée dudit Bourg, eust permis à ceux de la Religion
„ Catholique Romaine de iouyr de la liberté de leur conscience, de leurs vies & biēs,
„ auec la mesme seureté & liberté que ceux de la Religiō reformée, sans faire ny per-
„ mettre estre fait aucun dommage ny incommodité, punissant selon l'exigence des
„ cas ceux qui y auroient contreuenu, & par telles & autres voyes de douceur eust
„ taſché de faire contenir lesdits Catholiques dans les termes de leur deuoir, comme
„ ils auoient promis. Mais tant s'en faut, que suiuant leursdites promesses ils y ayent
„ obey, & taſché de meriter la continuation de cette faueur, & d'en procurer l'ac-
„ croissement, qu'au contraire ils ont aduerty ionctuellement l'ennemy de ce qui se
„ passoit, & fourny toutes sortes de prouisions au preiudice des defenses, & de ses
„ affaires exigeants des soldats vn prix excessif des denrées qu'ils leur debitent, &

Ordonnances du Duc de Bucquingham portant commandement aux Catholiques de sortir de l'Isle de Ré.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

leur refuſans beaucoup de choſes neceſſaires en payant. Pour ces cauſes, & pour le deplaiſir qu'il auoit de leur voir arriner le mal qu'à ſon tres-grand regret ils ont attiré ſur eux par leurs deportemens. De noſtre aduis & conſeil, & apres auoir mis l'affaire diuerſes fois en deliberation dans ſondict Conſeil de guerre, ne trouue autre meilleur expedient pour preuenir leſdits maux, qui s'en alloient tomber ſur ceux de la Religion Catholique Romaine en ce Bourg de S. Martin, que de leur ordonner de s'abſenter pour quelque temps, & aller à la grande terre, iuſques à ce que par la grace de Dieu & la force de ſes armes il ait reduit cet Iſle, & tous les forts qui sõt en icelle, ſous ſon pouuoir. A cet effect, en conſequence de ce qui a eſté arreſté audit Conſeil de guerre, Nous auons commandé & enioint, & par ces preſentes expreſſement enioignons & commandons à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, faiſans profeſſion de la Religion Romaine, Manans & habitans de ce Bourg Sainct Martin, ſur peine de confiſcation de biens, & d'eſtre traictez comme ennemis; que dans ſix iours apres la publication deſdites preſentes, ils ayent à ſe retirer à la grande Terre. Et à ceſte fin pour la plus grande commodité & ſeureté de leurs perſonnes, leur ſeront donnez nombre ſuffiſant de vaiſſeaux de l'armée nauale pour leur conduite, leſquels ſe tiendront preſts tous les iours durant le ſuſdit temps és enuirons de ce Bourg, & icenx les plus propres & ſeurs pour les receuoir & paſſer à la grande Terre, auec ce qu'ils auront ſur eux. Et afin que durant leur abſence ils ne puiſſent receuoir aucun preiudice ny dommage en leurs biens, Nous leur permettons de les laiſſer entre les mains de telles perſonnes de la Religion reformée que bon leur ſemblera, ou bien de faire choix de telles maiſons qu'ils iugeront à propos pour les y laiſſer, leſquelles maiſons auec tous leurs biens y contenuës ſeront conſeruées. Et à ce que perſonne n'en pretende cauſe d'ignorance, lettres de ſauuegarde, y ſeront affichées, attendant que ce qui reſte a executer en cet Iſle ſoit paruenu à tel point, qu'on puiſſe teſmoigner, que ce qu'on fait à preſent eſt pour leur bien & ſeureté. A B

Les Anglois s'approchent d'vne demy lune de la citadelle, & ſont repouſſez.

Apres vn mois de ce Siege, il priſt enuie aux Anglois d'approcher d'vne eſpece de demy-lune, que les aſſiegez faiſoient à la pointe du baſtion d'Antioche, qui leur conſeruoit vn puits qu'ils auoient de ce coſté là. Ils y tirerent vne ligne fort proche, & pendant que ceſte demy-lune n'eſtoit beaucoup auancée, y allerent de nuict faire vne attaque, & auec trois bataillons furent ſur la pointe d'icelle. Mais ce voyans r'enuerſez à coups d'hallebardes, & tous vniuerſellement fort mal-menez ils ſe retirerent, apres auoir perdu plus de cent cinquante de leurs hommes. Il y eut quatre ſoldats du coſté des François tuez, & vn des cheuaux legers du Sieur de Toyras: le Sieur de Beaulieu, & quelques autres furent bleſſez. C

Prennent vne chalouppe, qui alloit au Fort.

Le 14. d'Aouſt ſur les huict heures du ſoir le Sieur de Toyras ayant eu aduis de l'arriuée d'vne barque & chalouppe au fort de la Prée, il fiſt ſortir quarante Canaliers pour aller querir des prouiſions, leſquels furent chargez par les Anglois qui auoient eſté aduertis de leur voyage: car il y auoit touſiours des traitres. Ils ſe defendirent courageuſement & tuerent d'abord vn Capitaine Anglois, & vn Caualier. Il y en eut d'entr'eux trois ou quatre de bleſſez: & ſe retirerent les vns au fort de la Prée, les autres à S. Martin. Le lendemain ſur les vnze heures les Anglois prirent vne chalouppe qui alloit au Fort, dans laquelle furent faits priſonniers le Baron de Renié, le Sieur de Iouy, & autres: Duclos, Artagnan, & Moriſſiere, noyez. Mais huict iours apres ledit Baron de Renié ſe ſauua, & ſe rendit en la citadelle. En laquelle les Anglois ſachants qu'il y auoit peu d'eau, ils mirent du poiſſon dans vne ſeruiette, & la ietterent dans vn puits qui eſtoit à douze cents pas proche la demy-lune de S. Surin & S. Preüil & peu à peu firent vne attaque à la demy-lune. Mais ils furent repouſſez, & ny mourut des François que Beaulieu. Les Sieurs de Montaut, Praron, Montendre. Cuſegues, & S. Preüil ſouſtinrent ceſte attaque. D

Empoiſonnent vn puits d'eau.

Depuis les Anglois ſemblerent ſe reſoudre à ne plus rien entreprendre, mais ſeulement à affamer les aſſiegez, & leur donner de l'ennuy en toutes façons. Ils ramaſſerent toutes les femmes Catholiques de l'Iſle qui auoient leurs maris dãs la place ou à la grande Terre: & leur ayans fait paſſer leurs trenchées à coups de baſtõ pour les faire aller à ceux de dedans, comme ils faiſoient ſemblant de ne les vouloir receuoir, ils firent tirer ſur elle, & en aſſommerent pluſieurs fort inhumainemẽt. Il y en eut vne

Acte cruel qu'ils exercent contre les femmes Catholiques de l'Iſle.

A qui estant tombée d'vne mousquetade dans le corps, comme elle eut donné encore en cet estat la mammelle à son enfant, qu'elle auoit entre ses bras, pour l'appaiser, venant à mourir la dessus, l'enfant fut trouué teter encore lors qu'on l'alla querir. Ils essayerent aussi souuent à mettre le feu aux magazins de la citadelle par vne grande quantité de balles de feu & de grenades qu'ils iettoient dans la place par des mortiers. Ils y ietterent aussi quantité de grosses pierres par la mesme inuention, croyans qu'en tombant d'enhaut elles pourroient assommer quelques-vns. En fin ils n'oublierent rien de tout ce qu'ils peurent faire pour les molester.

Essayét à mettre le feu aux magazins de la citadelle.

La mauuaise chere, & les pluyes continuelles, qui au commencement auoient esté à ceux de la citadelle comme vne manne du Ciel commencerent lors à les incommoder grandement. Ils auoient bien quantité de viandes, de beurre & de vin, lors qu'ils furent assiegez. Mais il y auoit tant de Gentils hommes volontaires à nourrir, & tant de valets & Officiers, outre ce qui estoit du Regiment & des habitans Catholiques de l'Isle qui se t'enfermerent auec eux, qu'en peu de temps ils furent au

Grandes incommoditez dans la citadelle.

B pain & à l'eau, hors les personnes de condition. Comme les soldats eurent acheué le beurre, on leur bailla les cheuaux à mãger. Mais la misere fut bien plus grande, quand ils se veirent souuẽt presque reduits à n'auoir plus de pain. Car leurs moulins qui n'auoient iamais tant trauaillé, se detraquoient aisément, & ne faisoient pas beaucoup de farine. Neantmoins il leur en falloit plus de cent boisseaux tous les iours, pour fournir trois mille pains de deux liures. D'ailleurs ils auoient quasi passé sept sepmaines du siege sans auoir aucune nouuelle de la grande Terre, & sans sçauoir ce qu'ils en deuoient esperer. Ils cherchoient toutes sortes d'inuentions pour donner de leurs nouuelles à l'armée du Roy, qui fut leuée en diligence sur la nouuelle de l'arriuée des Anglois, & enuoyée deuant la Rochelle sous la conduite du Duc d'Engoulesme, pendant la maladie qui detenoit sa Maiesté à Villeroy. De sorte qu'apres y auoir enuoyé toutes leurs chalouppes, qui estoient passées heureusement, ainsi qu'ils apprenoient par les signals de feu qu'on leur donnoit, le Sieur de Montferrier praria trois soldats resolus & bons nageurs, ausquels il fist de grandes promesses, s'ils vouloient se hazarder de passer à la nage du costé de la grande Terre: car par autre voye il estoit impossible. A quoy ils se resolurent, & s'estans despoüillez nuds, & ayants

Armée du Roy deuant la Rochelle.

C attaché à leur col les Lettres que le Sieur de Toyras leur donna, vne nuict d'vn temps obscur ils se mirent à la mer au deuant de la citadelle, pour passer en terre ferme à l'endroict du Moulin de Laleu. Mais il n'y en eut qu'vn d'eux nommé la Pierre, natif de Gascongne prés Tonneins, qui apres de grands dangers passa en fin heureusemẽt: & auec toutes ses Lettres arriua au camp du Roy, où le Duc d'Engoulesme le receut, & depescha à l'instant vn courtier expres pour les porter à sa Maiesté, qui pour lors estoit à Paris ayant recouuré sa santé. Neantmoins elle ne peut y donner si tost response. Ce qui fist que les Anglois commencerent à prescher a ceux de la citadelle le desespoir de secours, & tascherent à leur oster toute esperance d'assistance. Voicy ce que le Duc de Buequingham en escrit au Sieur de Toyras le trentiesme iour du mois d'Aoust.

La Pierre soldat Gascon passe à la nage, & porte Lettres des assiegez en l'armée du Roy.

Lettres du Duc de Bucquingham au Sieur de Toyras.

MONSIEVR, *Le desir que i'ay de tesmoigner en toutes occasions combien i'estime & prise les personnes de qualité & de merite; me fera tousiours proceder en leur endroict auec toute sorte de courtoisie. I'estime que ie me suis comporté iusques icy en vostre endroict de ceste sorte, autant que la loy des armes me l'a peu permettre. En continuant quoy, auant que la suite des affaires m'oblige à prendre d'autres conseils, & changer de procedure, s'ay trouué bon de vous exhorter à la consideration de vos neceſsitez, lesquelles vous auez desia enduré auec grande patience: & vostre courage vous pourroit porter à les continuer sous de vaines esperances de secours, au preiudice de vostre seureté. Pour ces causes, & pour le regret que s'aurois de vous voir arriuer plus grand deplaisir auons iugé conuenable de vous conuier à vous rendre entre nos mains, auec ceux qui sont de vostre compagnie & sous vostre charge; ensemble la place par vous occupée, sous les conditions honorables que vous ne deuez esperer à l'aduenir, si vous m'obligez à poursuiure des moyens que s'ay en main pour accomplir mes desseins, & que vous portiez les affaires à l'extremité. Surquoy, attendant vostre response, ie demeure, Monsieur, Vostre tres-humble & tres-obeissant seruiteur:*

BVKINGHAM.

CHARLES I.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

Mais le Sieur de Toyras luy fist ceste response.

MONSIEVR, *vos courtoisies sont cogneues de tout le monde: & estans faites auec le iugement que vous y apportez, elles doiuent estre principalement attenduës de ceux qui font de bonnes actions. Or ie n'en trouue point de meilleure, que d'employer sa vie pour le seruice de son Roy. Ie suis icy pour cela, auec quantité de braues gens, dont le moins resolu ne croiroit pas auoir satisfait à soy-mesme s'il n'auoit surmonté toutes sortes de difficultez, pour ayder à conseruer ceste place. Ainsi ny le desespoir de secours, ny la crainte d'estre mal traitez en vne extremité ne me peuuent faire quitter vn si genereux dessein. Comme aussi ie me sentirois indigne d'aucunes de vos faueurs, si i'auois obmis vn seul point de mõ deuoir en ceste action, dont l'issuë ne me peut estre que fort honorable. Et d'autant plus que vous aurez contribué à ceste gloire, d'autant plus seray-ie obligé d'estre touſiours Monſieur, Vostre tres-humble & tres-obeïssant seruiteur,* TOYRAS.

Response du sieur de Toyras au Duc de Bucquingham.

Pendant que ceux de la citadelle furent en leurs incommoditez, ils veirent souuent arriuer aux Anglois des rafraischissements d'hommes & de viures. Car il leur arriua premierement six vaisseaux qui leur amenerent six mille Irlandois. Dans quelque temps apres vint vne recrenë de douze cens Anglois, & puis encore vn Regiment de mille. Quand ils vouloient aussi ils mettoient à terre quantité de gens de leurs vaisseaux, pour soulager ceux qui pouuoient estre fatiguez. Les Hollãdois leur apportoient des viures de toutes sortes. Brefils eurent pour vn temps toutes sortes d'auantages. Outre quoy, voulans encore empescher qu'il n'arriuast vne seule barque à ceux de la citadelle, ils firent premierement vne machine de trois ou quatre fonds de grands nauires, qu'ils ioignirent ensemble, & firent dessus vne forme de fort où ils logerent huit pieces de canon.

Secours d'hommes & de viures aux Anglois.

Machine faite par les Anglois sans succez.

Puis ils la mirent à l'ancre assez prez de la citadelle, & sur le passage, pour y estre vn lieu d'assemblée aux chalouppes qu'ils auoient en garde, & afin de pouuoir de ceste batterie raze battre à fleur d'eau les barques qui voudroient amener du secours. Ce qui importuna quelque temps la veuë aux assiegez. Mais comme ils la recommandoient à quelque vent violent, il se leua tout à coup vn grand Nordest, qui dans vne nuit la leur rendit inuisible. Les mesmes Anglois firent apres vne estacade de mas de nauires tout deuant la place, afin que cela sonnast haut à la grande Terre, & que les contraints n'osassent en approcher. Mais la mer s'en mocqua, & en enuoya en peu de temps vne partie à la citadelle, & le reste à la grande Terre. Apres ils attacherent de gros cables d'vn vaisseau à l'autre, où ils enfilerent des barriques pour les soustenir sur l'eau, & fermer comme cela les auenuës. Mais ils les detacherent bien-tost, voyans la risque que ceste inuention faisoit courir à leurs nauires lors de grands vents, sans qu'elle peust estre beaucoup vtile à leur dessein. Ils eschoüetent encore quantité de barques deuant la place: & les ayans remplies de pierres, creurent qu'elles se tenoient immobiles. Mais la mer ne les y laissa pas fort long temps: rien ne pouuant arrester en cet endroict qui soit de grand volume, quand il faict grand vent de Noroneſt, Nord, ou Nordest à cause de la viue-roche.

Estacade emportée par la mer.

Nauires plaines de pierre aussi entrainées.

Mais d'autre costé le Cardinal de Richelieu par sa prudence, sa vigilance, & son affection, sur lequelles le Roy se reposoit de ses affaires, pourueut si plainement & diligemment à faire passer du secours de viures & d'hommes à ceux de la citadelle de S. Martin, que sa Maiesté extremement passionnée pour la conseruation de ceste place en receut enfin toutes sortes de contentement. L'Histoire de France fera la description exacte & generale de ce qui se passa aux preparatifs & traicts des conuois, pour celle d'Angleterre, il suffit qu'elle remarque, que la veille de la Natiuité de Nostre Dame il arriua premierement aux assiegez vn conuoy de douze Pinasses, conduit par le sieur de Balin Gentil-homme de Bayonne. Qui fut vn grand secours & pour la reputation & pour l'assistãce, & leur vint fort à propos. Car là dessus vn chacun reprist cœur pour tenir plus long-temps, & commença d'esperer que l'on continuëroit à les secourir: d'autant plus que les Pinasses, qui s'en retournerent heureusement chargées des malades & blessez, & des femmes Catholiques que les Anglois auoient enuoyées à la citadelle, feroiẽt sçauoir que le passage n'estoit pas tãt difficile: & qu'ainsi ceux

A si ceux de dedans auroient moyen de subsister iusques à ce qu'on les deliurast par vne descente en l'Isle. Le Roy escriuit aussi vne Lettre au Sieur de Thoyras, par laquelle il luy tesmoigna qu'il agreoit extrémement ses seruices en ceste occasion, & qu'il prenoit le soin de sa deliurance. Le douziesme de Septembre il leur alla vne autre barque, qui eschappa de sept, que le Sieur de la Richardiere leur enuoya de la riuiere de Sainct Benoist, conduite par le Sieur de Maupas son fils, qui passa en combatant fort vigoureusement, & les autres six relascherent. Elle leur porta des viures pour quelques iours, & quelques hommes du Regiment de Chappes. Dequoy les Anglois estans auertis, ils allerent le long de la coste, comme la marée s'en retournoit faire effort pour la bruler. Mais ils y furent mal menez. Car ils y perdirent deux Capitaines, deux Lieutenans, vne Enseigne, & vn Sergent, & quantité de Soldats tuez & blessez. L'attaque fut grande, pour ce qu'ils donnerent non seulement par bas le long de la coste, mais aussi ils firent effort sur la falaize, pour emporter la redoute que les assiegez y auoient pour la conseruation de leur port. Le Colonel Borrache Lieutenant general de leur armée fut aussi tué en mesme temps. Mais les Anglois dirent qu'il mourut dans la trenchée. Tant y a que sa mort, auec les autres pertes qu'ils auoient faites, les picqua tellement, que le iour estant venu, & la mer se trouuant fort calme, & se rencontrant aussi que c'estoit le gros de l'eau à cause dequoy les vaisseaux pouuoient plus approcher de terre, ils se resolurent de passer le iour à tirer leur canon de la mer dans la place. Apres donc auoir osté tous leurs pauillons en signe de dueil, ils firent approcher leurs vaisseaux, & y eut tout le iour plus de trois cens pieces de canon tirans sans cesse. Le sort d'vn coup malheureux tomba sur le sieur de Monferrié, duquel il mourut dans vne heure. Les deux parties firent chacune ce iour là la plus sensible & importante perte qu'ils pouuoient faire, excepté celle de leurs Chefs.

Autre secours de viures & d'hommes.

Anglois mal menez en vne attaque.

B Mort du Colonel Borrache Lieutenant general de l'armée Angloise.

Denx iours apres les Anglois firent encore vne attaque en plain iour apres midy, C sur vne masure que ceux de la Citadelle auoient retranchée sur le bord de la mer, qui estoit le trauail le plus auancé du costé de Sainct Martin. Au pied de laquelle presque ils estoient desia logez, & où à cause de la proximité des vns & des autres on se tiroit souuent des coups de pierre. Il y auoit long-temps qu'ils marchandoient ce trauail à coup de canon sans autre suite. Mais à cette heure là, apres que le canon y eut tiré long-temps, ils donnerent vn peu plus viuement que de coustume, & parurent sur le parapel. Mais ils furent bien-tost repoussez en leurs tranchées apres auoir laissé sept ou huict des leurs sur la place, outre le mal que les feux d'artifice iettez apres eux peurent faire.

Les Anglois attaquent vne masure retranchée sur le bord de la mer d'où ils sont repoussez.

Les affections du Roy estoient grandes, & ses soins tres-particuliers pour la deliurance des assiegez. Ceux du Cardinal de Richelieu n'estoient pas moindres, & paroissoient bien particulierement au conuoy des viures qui s'appreſtoient en Brouage & Oleron par son ordre. Estant arriué en l'armée auec le Roy, ce conuoy alla bien-tost en ioindre vn autre que l'Abbé de Marsillac, qui estoit à luy: dressoit aux Sables: où se rendit aussi le reste de celuy du Sieur de Richardiere, dont a esté parlé cy-dessus.

Soin admirable du Roy & du Cardinal de Richelieu pour conseruer la citadelle de S. Martin.

Comme ils furent ensemble, & que l'on se trouua dans le gros d'eau de la nouuelle Lune, iustement au septiesme d'Octobre sur le matin, le vent du Suroest, qui D depuis quatre ou cinq heures estoient la grande affliction des assiegez, se changea en vn instant en vn grand Norouest, qui fut leur ioye, & leur mena la nuict d'apres quantité de viures, & de munitions pour six sepmaines, auec enuiron quatre-vingts hommes du Regiment de Chastellier. Les Sieurs de Cusac, de Launay, de Razilly, de Beaulieu: de Persac, & d'Andouin, eurent la conduite de ce conuoy. Le Sieur de la Richardiere commist ce qui estoit de sa part au Sieur de Maupas son fils. Le Marquis de Grimault, & les Sieurs de la Riuiere, du Puy-Greffier, de Broüilly, de Gribauual, de la Roquefontier, de Ionquiers, de Heruilliers, & quelques autres Genrils-hommes volontaires accompagnerent le mesme conuoy qui estoit de trente-cinq barques. Les vingt-sept passerent, deux furent prises, les autres relascherent.

Grand conuoy de viures arriué à la citadelle de Sainct Martin.

CHARLES I.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

Les Anglois, qui tenoient prests des barques à feu, en enuoyerent vne à la queuë de celles qui auoient passé, laquelle alla eschoüer parmy elles sur le port du fort. A La nuict empeschoit de recognoistre si c'estoient amis ou ennemis, iusques à ce qu'on veid le feu dedans, & trois Anglois qui demandoient la vie. Chacun qui se trouuoit là concluoit à les laisser bruler dans le feu qu'ils auoient allumé. Mais le Sieur de Thoyras commanda qu'on leur donnast la vie. Et ainsi apres les auoir retirez, on laissa acheuer de bruler la barque, sans qu'elle fist autre effect sur celles qui venoient d'arriuer. Le vent qui soufloit à l'oppositre les garantissoit. Cela fascha fort les Anglois, & fut cause qu'ils menacerent ceux de la citadelle de les attaqner. Et comme ils estoient à les attendre, le Sieur de Broüilly, qui ne faisoit que de descendre en terre, receut vne monsquetade, dont il mourut à l'instant. Le iour estant venu, ils ietterent quantité de balles à feu sur les barques pour essayer à les bruler, mais en vain. Ils vinrent en suite sur les deux heures apres midy auec vn grand appareil de chalouppes, galiottes, & pataches, & vne autre barque à feu, pour bruler ce qui pouuoit estre resté à debarquer, & qui s'estoit sauué de la gresle des coups de canon, qui continuoit là dessus dés le point du iour. Il y eut fort grande esconpeterie, & redoublement de coups de canon de part & d'autre, sans presque aucune perte d'hommes: & le bruslot nonobstant les efforts de ceux de la citadelle fut mené parmy leurs barques. Mais ils trouuerent moyen de le dégager, & ainsi il brusla inutilement pour leurs ennemis: & la nuict suruenant, ils acheuerent le debarquement. De là ils furent comme comblez de ioye. Car outre qu'on leur porta dequoy subsister longtemps, ils eurent encore nouuelles de l'arriuée du Roy & du Cardinal de Richelieu en l'armée, & le Sieur de Thoyras receut vne seconde Lettre que sa Maiesté luy auoit escrite de Sainct Germain en Laye sur la resolution qu'elle prenoit de s'acheminer en ladite armée. B

Barque Angloise eschouée parmy celle des François & bruslée.

Les Anglois s'abstiennent de tirer durant huit iours.

Au contraire, ces succez & nouuelles attleditent bien fort les Anglois, en sorte qu'ils furent huit iours sans tirer presque plus de leurs tranchées, & offerent leurs canons des batteries pour se rembarquer, ne pensans plus qu'à leur retraite: insques à ce qu'il leur arriua le Sieur d'Olbiere, que le Duc de Buckingham auoit enuoyé en Angleterre, qui leur donna esperance d'vn secours de six mille hommes, que le Comte de Holland leur deuoit amener. D'ailleurs le Sieur de Soubize qui estoit à la Rochelle, vint en l'Isle accompagné de Deputez, pour supplier le Duc de Buckingham de ne les pas abandonner: luy promettans beaucoup d'assistance, & d'hommes & de viures. Mais ils promettoient beaucoup plus qu'ils ne pouuoient tenir. Alors les Anglois changerent de dessein, & nonobstant les incommoditez du temps & des maladies, qui les pressoient fort, ils s'opiniastrerent de nouueau au Siege. Ce qui fascha extremement ceux de la citadelle. Car ils estoient aussi fort incommodez de maladies, le flux de sang leur ayant mis tant d'hommes hors du seruice, qu'ils ne sçauoient desia plus comment fournir aux gardes. Ils ne se sentoient soustenus que de la presence du Roy deuant la Rochelle, & de l'esperance qu'on leur donnoit d'vne puissante descente en peu de iours. Mais s'ils estoient en peine les Anglois n'en auoient pas moins, & ne sçauoient bonnement à quoy se resoudre. Tantost ils estoient d'aduis de se retrancher dans le bourg de Sainct Martin, tantost à Semblenceau, tantost en l'Isle de Loye, pour y pouuoir faire retraite, & de là s'embarquer à loisir quand il en seroit temps à Semblencean, mais apres ils quitterent le trauail & attacherent à l'Isle de Loye. C

Garnison de la Citadelle incommodée.

Preparatifs pour la descente en l'Isle.

Le Sieur de Thoyras pressoit tousiours la descente au fort de la Prée escriuant que les trauaux des Anglois à Semblenceau ne l'empeschoient en rien. Et comme il luy estoit aduis que ces Lettres seules ne faisoient pas assez d'effort pour la persuader, le Sieur de Sainct Preüil fist partie auec deux de ses amis pour passer au fort de la Prée, & de là à la grande Terre. Mais comme il fut arriué prés du Roy il trouua les preparatifs de ceste descente si adnancez, qu'il enst commandement de s'en retourner en diligence pour en donner aduis, & qu'on s'appreslast pour la reception de ceux qui passeroient. Le Roy auoit tant à cœur la deliurance de cette place que lors que les embarquemens se firent il y assista en personne, & choisit les hommes vn à vn. Outre que sa presence leur donna infiniment courage & volonté de bien faire, il les anima par ses exhortations, & les congediant leur donna sa D

Le Roy present à l'embarquement des soldats qu'il choisist luy mesme.

A benediction, les embrassa, & les fist embarquer. Il commanda aussi qu'on mist les mulets & les chariots de son train à porter les viures & munitions necessaires au havre de l'embarquement, & tous les Seigneurs de la Court firent le mesme à l'imitation de sa Maiesté. Apres cela personne ne vouloit demeurer à la grande Terre, toute l'armée vouloit passer pour donner secours aux assiegez. Chacun disoit au Roy, *Et moy, Sire, pourquoy ne passeray-ie point.* Tellement que pour les arrester sa Maieste fut contrainte de dire, *Et moy demeureray-ie seul?*

CHARLES II. ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

Le dix-huictiesme iour d'Octobre arriuerent au fort de la Prée six-vingt hommes du Regiment de Beaumont, & des viures. Huict iours apres y passerent cinq cens cinquante hommes du Regiment du Plessis-Praslin auec leurs viures. Et le vingt-huictiesme arriua le Sieur de Canaples auec sept cens hommes du Regiment des Gardes, quatre cens cinquante de celuy de Beaumont, quarante Maistres de la compagnie du Roy, & quelques volontaires auec leurs viures & munitions. Les Anglois accoururent à ceste descente: & par ce que les barques s'estoient

Trouppes Françoises qui passerent en l'Isle de Ré

B eschouées assez loin du Fort, ils les attaquerent, & tuerent vn Lieutenant des Gardes, vn Capitaine du Regiment de Beaumont, le Sergent Maior, & sept ou huict soldats. Mais leur perte fut bien plus grande. Ils auoüerent le lendemain, qu'ils estoient marris d'auoir fait ceste attaque, & qu'ils s'estoient entre-tuez eux mesmes.

Neantmoins depuis à la persuasion des Rochelois ils mediterent de donner vn assaut general à la citadelle, comme ils firent. Car le Vendredy au soir cinquiesme iour de Nouembre ils firent entrer leur garde plus forte que de coustume, sans releuer celle qui y estoit desia. Le lendemain matin au point du iour on veid aussi filer quantité de soldats dans la trenchée, & en des endroits on apperceut quantité de bourguinottes. On veid encore aller & venir quelques Chefs d'vn quartier à l'autre à cheual, & assez viste. Tout cela donna du soupçon au Sieur de Thoyras, en sorte qu'il commanda qu'on prist promptement les armes par tout. Dans vn moment apres on entendit tirer quatre coups de canon l'vn apres l'autre, qui fut le signal de l'attaque. Et en suite les Anglois marcherent à teste baissée contre la citadelle. Toute leur armée donna en mesme temps de tous costez sur les trauaux auancez, contr'escarpes, & demy-lunes. On faict estat qu'il y eut de quatre à cinq

Les Anglois donnent vn assaut general à la citadelle.

C mille hommes commandez qui donnerent en tous les endroits. Mais neantmoins ils firent deux attaques principales, dont l'vne fut du costé de Sainct Martin sur le bord de la mer.

Ils auoient intention de laisser la demie-lune à leur droite, & gaigner le bastion de Toyras, qui estoit le moins aduancé. Il y eut plus de deux mille soldats destinez pour cette seule attaque. Les vns s'acheminerent par la contr'escarpe de la demy-lune de la porte, les autres pour le trauail aduancé du costé de la contr'escarpe de la mer: & dresserent quarante ou cinquante eschelles contre la falaise. Ils furent en peu de temps sur le bord du fossé de ce bastion, par ce que comme on veid que l'attaque estoit generale, ceux de dedans ne s'amuserent pas à garder le dehors, & fut aisé aux Anglois de s'auancer iusques là. Mais ce fut aussi tout ce qu'ils peurent faire. Car depuis que ceux de la citadelle se furent vn peu recognus, leurs mousquetaires les malmenerent si fort, & ils retournerent à eux auec telle resolution qu'ils furent con-

Attaquent premierement le costé de Sainct Martin.

Sont contraints de se retirer auec perte.

D traints de lascher le pied, ils descendoient si viste par leurs Eschelles, qu'ils ne touchoient qu'au premier eschelon. Le Sieur de Nargonne Lieutenant, qui estoit en garde dans ceste demy lune, soustenu du Sieur de Thibault, fut le premier qui alla à eux, & fist tres-vaillamment.

L'autre attaque fut au bastion d'Antioche, qui estoit plus reuestu, & plus haut que l'autre, mais le fossé à cause de la disposition du lieu estoit si peu creux, qu'en arriuant sur la contr'escarpe on le gaignoit. Il y auoit en celle-cy mille ou douze cens hommes, qui se rendirent fort promptement les maistres de la contr'escarpe & du fossé du bastion, contre la pointe duquel ils firent vn bataillon de cinq ou six cens hommes. Le reste les soustenoit de chaque costé de la contr'escarpe. Ceux que les assiegez auoient és trauaux auancez de ce costé-là, ne s'y amuserent pas non plus que les autres de l'autre attaque: mais s'estans iettez dans la fausse braye de ce bastion, ils firent là ferme auec ce qui y estoit desia. Les Anglois s'efforcerent d'y gagner le

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

passage, mais comme ils le virent gardé auec tant de vigueur, & qu'on les assommoit A des paux de demy-lunes par les mousquetades, & des la fausse braye à coups de cailloux, ils la scherent aussi le pied, & prinrent la fuite de tous costez: estans poursuiuis iusques dans leurs trenchées. Ils laisserent trois cens hommes sur les contr'escarpes, ou dans les fossez, outre ceux qu'ils eurent moyen de retirer, particulierement du costé de la mer à la faueur de la Falaise. Les François eurent toutes leurs eschelles, & cinquante prisonniers, Capitaines, Officiers, & quelques soldats. On fait estat qu'ils leur diminuerent en cet assaut plus de six cens hommes, sans y perdre de leur costé que dix-huit ou vingt soldats, & vn Sergent. Toutesfois le Sieur de Sardaigne receut vne mousquetade dans la teste, dont il mourut le lendemain: & le Sieur de Grandual Lieutenant & Maistre de Champ en receut aussi vne au trauers du corps, dont il mourut trois iours apres.

Sont assommez de cailloux, & poursuiuis iusques dans leurs trenchées.

Comme ce combat finissoit, tant de gens sortirent des vaisseaux pour mettre pied à terre, que l'on douta que les Anglois eussent enuie de redonner. Ils firent descendre mesme tous les matelots, & laisserent leurs vaisseaux presque seuls. Mais la suitte fist voir que leur eschec estoit si grand, qu'ils se defierent de pouuoir bien garder B leurs trenchées. Comme de fait ils en abandonnerent la moitié dés l'heure, & se mirent plus que iamais à penser à leur embarquement, pour se retirer en Angleterre. Ce qu'estant sceu des Rochelois, ils supplierent le Duc de Buckingham d'attendre encore vn peu, pour auoir loisir d'emporter tout le bled de l'Isle dans la Rochelle. Mais les Anglois se trouuerent plus hastez. Car la nuict du Dimanche au Lundy huictiesme iour de Nouembre arriua à la Prée le reste de quatre mille hommes & deux cens cheuaux de secours, commandé par le Mareschal de Schomberg. Dés le matin ledit Sieur Mareschal fist marcher l'armée, & parurent à la veuë de la Citadelle enuiron les huict ou neuf heures. Les Anglois qui n'auoient point sceu le passage de ces nouuelles forces, croyans qu'ils n'auroient à faire qu'à ceux dont ils auoient desia sceu le nombre, se mirent en estat de les combattre. Mais comme ils virent leur mesconte, ils commencerent à faire retraite vers l'Isle de Loye. Le Sieur de Toyras s'estoit allé ioindre à l'armée, & dés que les Anglois eurent abandonné le Bourg, les Capitaines du Regiment de Champagne sortirent aussi de la Citadelle auec quelques six cens hommes pour s'y acheminer.

Arriuee du Mareschal de Schomberg auec le reste du secours en l'Isle.

Les Anglois faisoient leur retraite en ordre, & assez lentement. Car les François C ne les pressoient point. La plus part estoient d'aduis de les laisser aller, que le secours n'estoit venu que pour leur faire quitter l'Isle, qu'ils faisoient volontairement ce qu'on desiroit d'eux, & qu'il falloit tousiours faire vn pont d'or aux ennemis faisans retraite. Le Sieur de Toyras ne pouuoit consentir de les laisser aller sans combattre: disant que l'honneur de la France requeroit qu'on les attaquast: que c'eust esté faire tort aux armes du Roy de leur laisser perdre l'auantage qu'elles deuoient auoir en cette occasion. Qu'il falloit faire perdre aux ennemis la volonté de iamais plus descendre en la France. Les aduis neantmoins furent vn long-temps fort diuers. Car les Anglois approchoient du lieu de leur retraite. Mais en fin l'on defera à la cognoissance que le Sieur de Toyras auoit du pays où l'on marcholt: & fut resolu de les combattre. La Cauallerie fut commandée pour commencer, & les Gardes eurent ordre de donner tout incontinent. Piedmont & Champagne les suiuirent. On commençoit desia d'estre dans les marais, & il falloit passer aux ennemis par des digues. Les D Gardes & Piedmont prirent le chemin qu'il leur sembla le plus court & le plus propre: mais ils trouuerent vn ruisseau qui les empescha. Champagne en print vn autre, qui fist vne meilleure rencontre, & alla bien-tost ioindre les Anglois. Les Gardes donnerent incontinent, & de là les Anglois furent en deroute. Les François n'eurent plus à faire qu'à tuer. Et leur auantage fut si grand, que toute la Cauallerie des ennemis se perdit dans les marais, leur Cornette fut prise, & quarante-quatre drapeaux, auec quatre canons. Il y demeura plus de seize cens hommes morts sur la place, sans ceux que la mer emmena. Plusieurs Colonels, vingt Gentils-hommes qualifiez, cent cinquante tant Capitaines & Lieutenants, qu'Enseignes ou Officiers furent tuez. On leua du champ de bataille les armes de plus de trois mille hommes, & plus de quinze cens soldats François furent vestus de leurs despoüilles. Il y en eut aussi plusieurs de prisonniers, entre lesquels furent le Milord Mont ioye frere du Comte de Holland, Gray Lieutenant de l'Artillerie, General de la Cauallerie,

Opinions diuerses touchant le combat.

Nombre des Anglois tuez & prisonniers à leur retraite.

A rrente-cinq Capitaines ou Officiers, douze Gentils-hommes, cent ou six vingts soldats, tous les cheuaux de leur Cauallerie & canon, mesme celuy du Duc de Buckingham. CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1627.

Ainsi le Mareschal de Schombert fist en vn mesme iour la descente en Ré, veid leuer le siege, & deffit & chassa l'armée Angloise. De façon que n'eussent esté les matées auantageuses pour eux il n'en fut pas demeuré vn seul. Mesme il s'en noya plusieurs en se retirant dans l'Isle de Loye : d'où ils sortirent tous la nuict suiuante pour s'embarquer : & demeurerent encore quelque temps dans leurs vaisseaux, en attendant l'eau fraische qui leur manquoit. Mais il leur en vint à deux diuerses fois prouision de la Rochelle. Et le vent estant propre pour les remmener en Angleterre, ils partirent en fin le Mercredy dix septiesme de Nouembre, emportant mille malades ou blessez auec eux. Le reste repasse en Angleterre.

Apres leur retraite le Roy commanda au Mareschal de Schomberg de ramener les troupes au siege de la Rochelle, où sa Maiesté fit beaucoup de caresses aux Seigneurs
B & Capitaines qui l'auoient seruy. Le mesme Mareschal fit passer aussi les principaux prisonniers Anglois, & en suite furent portez les quarante quatre drapeaux gagnez au combat, lesquels arriuerent en la court du logis du Roy le vingtiesme de Nouembre. La clemence du Roy parut grande enuers la Noblesse Angloise, en ce qu'il fit reuestir ceux que les soldats François auoient despoüillez : & ayant fait venir en sa Cour les principaux prisonniers, qui y seiournerent quelque temps, les renuoya sur leur foy. Du Meau, cy-deuant appellé le Cheualier de la Ramée, fut ordonné par sa Maiesté pour les ramener en Angleterre, & les presenter à la Royne de la grand'Bretagne sœur de sa Maiesté auec la Lettre suiuante. Clemence du Roy enuers la Noblesse Angloise.

MADAME MA SOEVR, *Dieu ayant voulu benir mes armes, en sorte que le Milord Montioye, le Colonel Gray, plusieurs Capitaines, Officiers, & Gentils-hommes, sont demeurez mes prisonniers, de la iournée qui se passa en Ré le huictiesme de ce mois. I'ay bien voulu tesmoigner à toute la Chrestienté l'estime particuliere que ie fais de vostre personne, vous renuoyant tous lesdits prisonniers, que i'ay remis sur leur parole en vostre consideration, puis que rien ne m'y a conuié que l'amitié que ie vous porte, & la cognoissance que i'ay que ie ne sçaurois faire chose plus agreable à la Royne ma Mere, que vous deferer ce que ie*
C *ne voudrois faire pour aucun autre. Le Sieur du Meau vous asseurera de ma bonne santé. Ie vous prie d'auoir soin de la vostre qui m'est tres-chere, & vous asseure qu'il n'y a Frere au monde qui fasse plus d'estat d'vne Sœur que ie fais de vous ; Madame ma Sœur, Vostre affectionné Frere LOVYS. Au camp deuant la Rochelle, ce dernier Nouembre mil six cent vingt-sept.* Lettre de sa Maiesté à la Royne de la grande Bretagne.

Outre ce grand tesmoignage de la bonté du Roy Tres-Chrestien, sa Maiesté renuoya aussi tous les Capitaines & soldats Anglois prisonniers, & fist payer de son Espargne la rançon à ceux qui les auoient pris. Ce qui conuia le Roy de la grande Bretagne à faire de sa part vn bon traitement à quelques François que le Duc de Buckingham emmena prisonniers en Angleterre. Il les receut tous fort humainement, & fut tres-aise de les voir : comme aussi la Royne sa femme, laquelle ils saluerent ; & se contenterent fort des demonstrations de bienueillance qu'elle leur fist tant qu'ils demeurerent en Angleterre. Prisonniers François humainement traitez par le Roy d'Angleterre.

XXII.

Apres donc que le Roy de France eut ainsi fait leuer le siege que les Anglois auoiẽt
D mis deuant la Citadelle de S. Martin, & qu'il les eut entierement chassez de toute l'Isle de Ré, il conuertit toutes ses forces tant de la mer que de terre, pour contraindre les habitans de la Rochelle à se departir de leur rebellion, & r'entrer en l'obeyssance deuë à sa Maiesté : & fist mesme commencer vne Digue de pierre dans la mer, pour empescher qu'aucun secours n'y peust entrer : mais eux au contraire s'opiniastrans en leurs mauuais desseins rechercherent toutes sortes de moyens & de secours pour s'y pouuoir maintenir. Car au commencement de l'année mille six cens vingt-huict ils enuoyerent des deputez vers Charles Roy de la grande Bretagne, pour l'exciter derechef à entreprendre leur defense & protection. Ce qui leur succeda tellement, que le vingt-huictiesme iour de Ianuier sa Maiesté fist le Traité suiuant auec eux au nom des Maire, Escheuins, Pairs, Bourgeois, & habitans de la Rochelle: La Rochelle assiegée & pressée par le Roy d'Angleterre. 1628.

„ Les Deputez munis de bons & amples pouuoirs s'estans presentez à sa Serenissi-
„ me Maiesté, & l'ayans tres-humblement suppliée de vouloir prendre & receuoir
„ ceux de ladite Ville sous sa protection & sauuegarde, & leur en faire sentir les ef- Traité des Rochelois auec le Roy d'Angleterre.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

fers pour vne aſſiſtance digne de ſa Maieſté, au moyen de laquelle ils puiſſent eſtre « A
deliurez de l'oppreſſion, laquelle ils ſouffrent maintenant, & eſtre tenus en la bon- «
ne grace de leur Prince & Roy Tres-Chreſtien : Sa Maieſté s'inclinant fauorable- «
ment à cette requeſte, leur a accordé ladite protection, & en ont eſté ſtipulées reci- «
proquement les conditions qui s'enſuiuent.

I. Quant auſdits de la Rochelle qu'ils preſteront tout aide & faueur à eux poſſible pour l'auancement & heureux ſuccés des armes de ſa Maieſté, en equippant le plus de vaiſſeaux de guerre qu'il leur ſera poſſible, pour fauoriſer l'execution de ſes armes de mer, en luy fourniſſant des Pilotes experimentez pour ce qui eſt des coſtes qui leur ſeront voiſines, & les emboucheures des riuieres, en preuoyant à ce que ceux, auſquels ſa Maieſté en pourra donner ordre, trouuent en leur liure des magaſins & lieux propres pour faire vne eſtape, & toutes ſortes de prouiſions s'il eſt iugé à propos, & reçoiuent les vaiſſeaux que le mauuais temps contraindra de relaſcher vers eux, ou qui ſeront portez par quelqu'autre neceſſité; & en cas meſme que l'armée de ſa Maieſté ſe trouuaſt preſſée, luy donnent retraite & abry, & pouruoient à ſa ſeureté.

II. Que leſdits de la Rochelle ne preſteront l'oreille à aucun accommodement particulier, & n'entendront à Traité quelconque de paix, ſinon de gré & entier conſentement de ſa Maieſté Sereniſſime. B

III. Que s'il aduient apres qu'il ſe fiſt quelque entrepriſe de la part de la France ſur les Eſtats de ſa Sereniſſime Maieſté, au ſubiet de ladite aſſiſtance, laquelle preſentement elle promet : leſdits Rochelois ſe declareront à ſa faueur, & diuertiront de tout leur pouuoir les deſſeins que l'on auroit à ſon preiudice.

IV. Quant à ſa Sereniſſime Maieſté, elle leur promet en parole de Roy de les ſecourir à ſes propres frais & deſpens, tant par mer que par terre, ſelon ſa puiſſance Royale, iuſques à ce qu'elle les ait liberez des forts, qui ſont tant à l'Iſle de Ré, qu'és enuirons de leur Ville, & leur aye moyenné la paix.

V. Que pour cét effet dés à preſent elle fera armer puiſſamment, pour à ce printemps executer quelque choſe digne de ſa Maieſté, moyennant quoy les deſſeins qu'on a contre la Ville puiſſent eſtre diuertis, & les trouppes qui les preſſent ſoient obligées de leur donner du relaſche, iuſques à ce en fin que par l'heureux ſuccez qu'il plaira à Dieu leur donner à ſon armée elle en ſoit entierement liberée. C

VI. Que ſa Maieſté durant tout le temps que la guerre continuera, aſſiſtera ladite Ville d'vn tel nombre de ſoldats, qu'elle iugera en eſtre de beſoin pour la garder leſdits ſoldats ſoldoyez par ſa Maieſté.

VII. Que ſa Maieſté permettra tant à ſes ſubiets qu'aux habitans de ladite Ville de charger en tous ſes Eſtats toutes les prouiſions deſquelles elle aura beſoin, & en fera expedier des Patentes anthentiques, qui ſeront enuoyées à tous les ports & haures, afin qu'en vertu d'icelles ſans autre plus particulier paſſeport, les marchands puiſſent faire librement leur achapt, & ne ſoient point troublez au tranſport.

VIII. Que dés à preſent ſa Maieſté fera partir auec ſuffiſant conuoy les bleds & autres prouiſions, qui par ſon commandement ſe trouueront chargez, pour au plutoſt eſtre apportez à ladite Ville, & y eſtre debitez à prix honneſte.

IX. Que pour ſoulager la pauureté de ladite Ville, & ſubuenir à ſes plus preſſantes neceſſitez, ſa Maieſté permettra vne collecte en ſes Eſtats, & dés à preſent eſtablira l'ordre qui y eſt neceſſaire pour cela. D

X. Qu'ayant eſté cy-deuant compilé certains articles de Traité entre le Sieur Duc de Buckingham, ſon grand Admiral, & leſdits de la Rochelle, dont il auroit accordé les vns ſous le bon plaiſir de ſa Maieſté, & remis les autres à vne plus particuliere conference, dés à preſent ſa Maieſté agrée, & tient pour bons & valables, ceux que ledit Sieur Admiral auroit conuenus : & quant aux autres, qu'il les fera expedier au plutoſt, pour ſur iceux donner auſdits de la Rochelle tout le iuſte contentement qu'ils peuuent attendre.

XI. Et afin qu'en cas auenant que ſa Maieſté preſtaſt l'oreille cy-apres à quelqu'vn pour parler de paix auec le Roy Tres-Chreſtien, leſdits de la Rochelle y ſeront appellez, & que nul Traité ne ſe conclura ſans ſtipuler bien expreſſement leurs immunitez & priuileges, ſelon les memoires qu'il en fourniront. Sa Maieſté s'oblige en outre de leur garentir ledit Traité.

A XII. Quant à sa Sereniſſime Maieſté, meuë du ſoin & de l'affection qu'elle a touſiours eu pour les Egliſes, & particulierement pour la Ville de la Rochelle, elle leur promet en foy & parole de Roy, de leur donner toute l'aſſiſtance conuenable, iuſques à vne bonne & ferme paix

Suiuant ces promeſſes que le Roy Charles donna aux Rochelois, & principalement pour l'aſſiſtance qu'il s'obligea leur faire par l'ordre d'vne collecte, ou leuée de deniers dans ſes Eſtats, il conuoqua l'aſſemblée du Parlement d'Angleterre à Weſtmynſter le xxvii. iour de Mars. Où il ſembla au commencement que chacun vouluſt vnanimement conſpirer pour donner toute ſorte de contentement aux propoſitions de ſa Maieſté. Mais ceux du troiſieſme Ordre, ſur qui ſe deuoit faire la collecte refuſerent de contribuer aucun argent: colorans leur refus de diuerſes plaintes qu'ils firent contre le Duc de Buckingham, & autres principaux Miniſtres de l'Eſtat d'Angleterre. Car voicy ce qui en fut lors eſcrit.

Conuocation du Parlement d'Angleterre.

B „ Iuſques icy le but de la queſtion principale des affaires conſiſtoit en la confirma-
„ tion & interpretation des droicts & priuileges que les Eſtats pretendoient par la
„ rigueur des loix fondamentales, & de la grande charté. Et comme apres vne lon-
„ gue attente diuers differents aſſemblées tenuës de part & d'autre, le Roy deſeſ-
„ peroit d'adoucir autrement la perſiſtance opiniaſtre des Eſtats, qu'apres auoir
„ conſenty & ſouſcrit à leurs demandes, il commanda auſſi-toſt que feux de ioye
„ fuſſent faits par toute la ville, que toutes les cloches tant des Temples que des
„ Tours ſonnaſſent pour ſigne de reſiouyſſance: de ſorte que toutes les ruës eſtoient
„ remplies de ioye, de ieux, & d'applaudiſſemens. Et croyoit que toutes les affaires
„ eſtoient terminées, que leſdits Eſtats n'auoient plus rien à alleguer, & ſe perſuadoit
„ que ſans aucun delay & contradiction ils luy feroient le payement de l'argent pro-
„ mis. Mais eſtans les Eſtats du troiſieſme Ordre retenus par leur vieille deffiance, ſe
„ meffians que le conſentemẽt du Roy ne fuſt que pour diſſimuler, ne voulans expe-
„ rimenter la foy & l'intention de ſa Maieſté; ils reprirent leurs premieres plaintes

Plaintes du tiers Ordre contre le Duc de Buckingham, & autres Miniſtres de l'Eſtat.

„ touchant la mauuaiſe adminiſtration des affaires, alleguans & intentans quantité
C „ de crimes contre Buckingham & autres Miniſtres, diſans que leur adminiſtration
„ eſtoit intolerable & pernicieuſe à la Republique. Et pource demandoiẽt qu'on euſt
„ à proceder contr'eux, & pour reduire en meilleur ordre l'adminiſtration de la Re-
„ publique, & oſter les abus qui y eſtoient, ils fuſſent priuez par le Roy & ſon Con-
„ ſeil de toutes charges & dignitez, deſquelles ils eſtoient indignes & incapables: que
„ l'adminiſtration du Royaume fuſt reformée ſelon les loix anciennes, & qu'en leurs
„ places fuſſent miſes des perſonnes affectionnées au bien public, & preferées à eux.
„ Car iaçoit que le Roy ait confirmé les priuileges aux Eſtats, & par conſequent vou-
„ loit qu'ils en iouyſſent, veu qu'autrement la conceſſion & confirmation d'iceux ſe-
„ roit vaine, ſans fruit, & ſans profit. Pour ce ſubiet ſa Maieſté eſperoit & ſe confioit
„ qu'il ne ſeroit pris en mauuaiſe part, s'il diſoient que leſdits Eſtats eſtoient obligez
„ de ſatisfaire à ſa Maieſté & au Royaume, par le lien des priuileges & des droicts
„ de la conſcience & de la Religion, & d'eſtablir & entretenir de mieux en mieux le
„ profit & l'honneur de ſadite Maieſté. Mais au contraire ils ont produit des articles,
„ griefs & plaintes, pour diuertir cette ſatisfaction.

„ Premierement qu'on auoit fait, & ſe faiſoit tous les iours des Innouations au fait
D „ de la Religion, & qu'on n'auoit ſoin d'icelle comme il conuenoit auoir. Que l'Ar-
„ minianiſme y eſtoit introduit & fomenté, & qu'on eſtoit paruenu iuſques-là, que
„ Nelle Eueſque de Durham, & vn autre nommé Lodus, eſtoient ſtipulateurs &
„ defenſeurs de cette nouuelle doctrine & que par la faueur de Buckingham ils
„ eſtoient paruenus à cette nouuelle auctorité. Secondement, d'vne autre innoua-
„ tion faite és affaires politiques. Qu'on auoit commencé des leuées d'argent, im-
„ poſé des ſubſides ſur les ſubiets, & les auoit-on extorquez d'eux auec menaces.
„ Qu'on auoit fait des enroolemens de gens de guerre eſtrangers tant de pied que
„ de cheual, contre les loix & couſtumes du Royaume, deſtinez pour introduire au-
„ dit Royaume l'oppreſſion & la contrainte. Que plus de deux mille canons en
„ auoient eſté diuertis & vendus aux Prouinces eſtrangeres. Qu'en ſuite de cela les
„ commerces eſtoient deſcheus & deſchoient iournellement de plus en plus. Que
„ la liberté & le domaine de la grande mer eſtoit fort diminué, que le nombre des
„ Nauires ſe perdoit, & que depuis vn an plus de deux cens Vaiſſeaux auoient eſté

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

rauis à la seule Angleterre. Que les Offices & dignitez s'acqueroient par brignes & « argent que les gens de bien en estoient exclus, & qu'il n'y aubit que les creatures & « A
esclaues des passans de Buckingham qui y estoient esleuez & promeus. Que ledit « Buckingham possedoit plus de charges & offices à la fois luy seul, qu'aucun autre « fauory en nul temps ait possedé en la Republique: & que sa puissance transcen- « dante (qu'ils appellent) estoit incapable de telles dignitez & de l'administration « des affaires. Que son imprudence estoit cause de tous les maux qui se sont faits tant « dedans que dehors le Royaume. Ce qui alloit au mespris extresme des conseils de « la posterité, de l'honneur & reputation du Roy, & de la Nation Angloise. Que la « Republique Chrestienne estoit pour luy foulée aux pieds. Que toutes ses entrepri- « ses auoient esté sinistres & malheureuses. Toutes lesquelles choses, & plusieurs au- « tres, ayans esté remonstrées par lesdits Estats, le Roy s'en trouua grandement in- « digné: & ayant blasmé l'insolence desdits Estats, & reproché l'impuissance de « leur courage, dist qu'il auoit peine de croire qu'ils fussent si perdus de sens, si in- « grats & temeraires, qu'apres auoir impetré de sa Maiesté ce qu'ils auoient voulu, ils « B
fussent à present si osez que de renouueller les vieilles playes & cicatrices passees. « Qu'il verroit leurs plaintes & demandes, & y feroit response ainsi qu'elles le meri- « reroient.

Armée nauale Angloise au secours des Rochelois.

Cependant les assiegez de la Rochelle obstinez en leur rebellion presserent tellement l'assistance qui leur auoit esté promise, que le Roy d'Angleterre fist equipper derechef vne puissante armée nauale en leur faueur, de laquelle il bailla le commandement au Comte d'Amblq. Elle estoit composée de quatre grands vaisseaux qu'ils appellent Ramberges, de quatre cens tonneaux chacun: de sept vaisseaux de guerre qu'ils nomment Charbonniers, de cent à six vingts tonneaux: de vingt autres vaisseaux, de quatre-vingts à cent tonneaux, chargez de viures, & auec iceux quelques bruleaux: de vingt barques ou petits bateaux plats, de vingt-cinq, trente, & quarante tonneaux, chargez aussi de viures & de feux. Cette flotte arriua le Ieudy vnzieſme de May vers la Rochelle, & parut sur les quatre à cinq heures du soir, à demie lieuë de la pointe de Coreille, auec intention de ietter du secours tant de viures que d'hommes dans la place. Mais le succés en fut tout autre que les Rochelois C
ne se promettoient. Incontinent qu'elle fut descouuerte & apperceuë, le Cardinal de Richelieu, qui veilloit à la conduite du siege, enuoya promptement vers le Roy, pour luy en donner aduis. Il estoit lors à Surgeres, & sur la nouuelle monta à cheual pour se rendre en son camp. Où estant arriué la mesme nuict, il enuoya recognoistre la flotte ennemie à la portée du mousquet, à la rade de Chef de Baye: lieu auquel sa Maiesté auoit fait faire vne batterie de neuf canons, qui endommagerent fort les vaisseaux Anglois, & entr'autres celuy d'vn Colonel, qui y fut tué auec plusieurs des siens. Et dés le lendemain le Roy assisté de ses Generaux & Capitaines de marine donna l'ordre qu'il desiroit qu'on obseruaſt, en cas que les ennemis vouluſſent venir au combat.

Est saluée & mal traitée par le Canon.

Anglois seiournent huict iours à la veuë de la Rochelle sans rien faire.

La flote des Anglois demeura huict iours entiers à cette rade à la veuë de la Rochelle. Pendant lequel temps se passa le gros d'eau du plain de la Lune touſiours suiuy d'vn vent si fort & fauorable pour eux, qu'ils ne le pouuoient souhaitter meilleur pour l'execution de leur entrepriſe. D'où vint que la nuict du Dimanche quatorziéme venant au Lundy, ils trouuerent moyen de faire couler vne chaloupe, en laquelle estoient trois ou quatre hommes, dont l'vn estoit le Capitaine Breignault Rochelois & deux Rameurs: qui se meslant parmy les vaisseaux du Roy feignoit de D
chercher vne galiote, & par cette surprise eschappa, & alla dans la Rochelle donner aduis de leur arriuée. Tout aussi-tost on veid les Rochelois arborer trois Enseignes, l'vne rouge, les deux autres blanche & bleuë, faire des signals de feu au haut de leurs Tours, & tirer des canonades d'allegresse. Ils auoient donné asseurance aux Anglois, que de leur part ils iroient au trauers de la Digue, & de l'armée du Roy, pour fauoriser l'entrée du secours.

Rochelois aduertis de leur arriuée.

Le seiziesme iour de May les Anglois s'appareillerent, enuiron les deux heures apres midy: & croyoit-on qu'ils d'eussent donner, & tenter le passage. Mais le vent se changeant leur fist aussi changer de dessein. Neantmoins le Roy voyant leur posture, mist son armée en ordre de combattre, laquelle se trouua renforcée durant ce temps de quantité de volontaires, qui de toutes parts y coururent se mettans parmy

A l'Infanterie, & dans les vaisseaux de sa Maiesté. Le Ieudy dix-huictiesme les Anglois s'approcherent à la portée du canon, tournerent les costez de leurs vaisseaux, & tirerent force canonnades, comme aussi firent ceux de la Rochelle de toutes parts contre quelques vaisseaux du Roy, qui les ayant veu appareiller se mirent en deuoir de les escarmoucher. Mais leurs Ramberges n'ayans peu entrer dans le canal, pour ce qu'il n'y auoit pas assez de fonds, tous les autres qui y entrerent furent si viuement accueillis & combattus, que les Anglois recognurẽt par leurs yeux propres que ceux de la Rochelle les auoient trompez en la facilité qu'ils leur auoient figurée d'entrer en leur port. Car ils rencontrerent le canal tellement fermé par les vaisseaux du Roy remplis d'Infanterie, & de Noblesse volontaire, qu'il leur eut fallu franchir trois estacades: deux de vaisseaux flotans amarez auec les ancres, & liez de gros cables les vns aux autres: plusieurs vaisseaux remplis de maçonnerie enfoncez, & autres machines qui embaraſſnient le trauers du canal: & la Digue de pierre: & essuyer les coups de canon des batteries qui estoient aux Forts, & sur les deux bords. Ce qui leur B fist bien iuger, qu'il n'y auoit aucune apparence d'y tenter d'auantage le passage, & que d'ailleurs auant que d'arriuer à ces estacades, il y auoit bon nombre de vaisseaux de guerre à combattre, outre quantité de barques armées aussi de gens de guerre, & de volontaires, qui estoient du costé de la Rochelle. Par ainsi ayant recognu l'impossibilité de l'entreprise ils declarerent aux Deputez de la Rochelle qu'ils ne pouuoiẽt essayer de passer sans se perdre, & qu'ils n'auoient autre ordre que de conduire & escorter les vaisseaux chargez de viures iusques à la veuë de la Ville, selon qu'ils auriẽt demandé, remettans aux assiegez de les y venir prendre. Dequoy les Deputez trouuans encore l'execution plus difficile, les Anglois sans s'arrester à leurs instantes prieres & larmes, apres leur auoir reproché, & tesmoigné leur ressentiment de la mauuaise foy, dont ils auoient vsé enuers le Roy d'Angleterre l'engageans à vne entreprise si difficile, leuerent l'ancre la nuict d'entre les dix-huict & dix-neufiesme May, & se retirerent par le pertuis d'Antioche.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

Anglois mal traictez & endommagez par le canon du Roy.

Difficulté grande du passage à la Rochelle.

Anglois se retirent sans passer, ny tanter d'auantage le passage.

Auant que de partir ils enuoyerent vn Bruleau auec sept hommes ingenieurs, & C des artifices de feu en forme de petards, qu'ils esperoient porter dans l'eau dés le premier heurt que feroit le bruleau, & auoient vne petite barque pour se retirer. Mais il arriua que l'artifice ioüa plustost qu'ils ne pensoient, lequel fist brusler le vaisseau & les hommes dans l'eau.

Bruleau des Anglois perdu de soy-mesme.

Le Chevalier de Guitault leur print aussi vn vaisseau Anglois chargé de viures & munitions prisez à plus de dix mille escus, dont le Roy luy fist vn don. Il y auoit dedans quelques Marchands Bretons, que le Capitaine Braignauld Admiral des Rochelois auoit pris à leur arriuée en l'Isle d'Aix. Lesquels estant menez au Roy, & interrogez dirent, Qu'ils auoient veu fort disputer les Anglois & les Rochelois. Que les Anglois disoient n'auoir autre commission de leur Roy, que d'escorter les viures iusques à Chef de Baye, & de ne combattre s'ils n'estoient attaquez. Que Feron & Braignauld, deux Capitaines Rochelois, auoient disputé long temps sur le moyen de forcer la palliſſade. Que Braignauld vouloit donner & hazarder sa vie: mais que Feron remonstroit l'espesse foreſt des Navires du Roy dans la Digue, & qu'il n'auoit pas six vieux Bruleaux. Que l'armée de sa Maiesté estoit disposée & resoluë de mourir, ou d'empescher leur entrée. Ce qui les fist conclurre à s'en re- D tourner.

Autre vaisseau chargé de viures & de munitions pris.

Apres donc que les Anglois eurent esté ainsi contraints de se retirer, on esperoit en France que les Rochelois se submettroient à quelque composition, & implore-roient la misericorde du Roy. A quoy il sembloit que la disette & necessité de viures qui commençoit à estre fort grande en leur Ville, les feroit resoudre. Mais leurs Deputez, qui residoient auprés du Roy de la grand' Bretagne, auec le Sieur de Soubize, leur firent esperer par Lettres, que sa Maiesté leur renuoyeroit en bref vn autre plus puissant secours, & que le Duc de Buckingham en prendroit la conduite. Ce qui les opiniastra à tenir encore, bien que l'execution ne peut pas en estre si prompte. Car le Duc se trouua lors assez empesché à demesler les plaintes, que ceux du Parlement d'Angleterre continuerent de proposer contre luy. Voicy les principales, qui furent presentées au Roy le quinziesme iour de Iuin.

Les Rochelois s'opiniastrent sur l'esperance d'vn autre secours d'Angleterre.

Plaintes & griefs que ceux du Parlement d'Angleterre font au Roy.

I. Que selon toute apparence tous les desseins publics & secrets alloient là, à ce que la vraye Religion fust supplantée. Car premierement les principaux offices &

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

charges eſtoient donnez aux Papiſtes(ainſi nomment-ils les Catholiques en Angleterre)con re les Ordonnances expreſſes du Royaume. L'on publioit des mandemens par leſquels il eſtoit defendu que l'on ne procedaſt contre les Papiſtes,qui contreuenoient à ce qui eſtoit preſcrit par les Ordonnances. Par cette grande tolerance, le nombre, le pouuoir, & l'inſolence en prenoit le deſſus par tout le Royaume. La Meſſe eſtoit celebrée publiquement és villes & faux-bourgs du pays: l'Arminianiſme puiſſamment introduit & fauoriſé, la ieuneſſe debauchée, les Liures des Arminiens imprimez & vendus publiquement auec approbation: & entre les Patrons & Protecteurs de l'Arminianiſme eſtoient le Docteur Neal Eueſque de Wincheſtre,& le Docteur Laud Eueſque de Bathe. La Papalité (ou Religion Catholique) eſtoit ſpecialement ſouffette par toute l'Irlande,pluſieurs Monaſteres de Religieux & Religieuſes erigez, & la Meſſe dite en public & auec liberté à Dublin. Et l'on deſcouuroit tous les iours des colluſions & conſpirations dangereuſes auec les Papiſtes dont le Royaume eſtoit reduit en vn tres-grand danger. A

II. Que le changement inouy au gouuernement Politique moleſtoit grandement les ſubiects, principalement de ce que par des moyens non accouſtumez on tiroit de l'argent d'eux. Que l'on les emptiſonnoit, & que par tout on vſoit de violence en leur endroit. B

III. Qu'à certains gens de guerre qui n'eſtoient à la ſolde du pays, on donnoit quartier és ports de mer, dont ils ſe pouuoient facilement rendre les maiſtres: & leurs perſonnes, quoy que ſuſpectes, eſtoient eſtablies és charges de Gouuerneurs & Officiers.

IV. Que l'on leuoit de la Cauallerie Alemãde au dommage perpetuel de la Nation Angloiſe, & qu'on la vouloit introduire au Royaume, comme ſi ladite nation ne ſe pouuoit defendre & ſon Roy dans ſon propre nid: outre que tels oyſeaux de proye de pays eſtrange n'eſtoient ſans ſuſpicion.

V. Qu'vn Parlement eſtoit diſſous & ſe rompoit l'vn apres l'autre, & cependant on vſoit de moyens & de voyes non accouſtumées contre la liberté des Eſtats. On ſe comportoit autrement qu'il n'auoit eſté faict d'ancienneté, en ce qui concernoit les peages & impoſts ſur les marchandiſes. L'on continuoit le Duc de Buckingham Lieutenant general autant en temps de paix qu'en temps de guerre. Pluſieurs vaillans Seigneurs & Gentils-hommes eſtoient depoſez de leurs charges ſans cauſe: & au contraire d'autres qui eſtoient ſuſpects,eſtoient receus en leur lieu,dont le peuple pleuroit amerement. C

VI. Que les expeditions de guerre mal entrepriſes contre l'Eſpagne auoient eu mauuaiſe iſſuë. Le ſuccez malheureux en l'Iſle de Ré, & les fautes groſſieres qui y auoient eſté commiſes', tournoient à vn dommage perpetuel de toute la Nation Angloiſe: plus de ſix mille cinq cens vaillans ſoldats, Chefs, & Officiers, ayans perdu miſerablement leur vie en ladite Iſle. Et toutesfois on auoit perſuadé au Roy que ſeulement y eſtoient demeurées peu de centaines de perſonnes: outre que la honte & le dommage en auoit couſté plus de trois millions d'eſcus.

VII. Que les forteresſes du Royaume eſtoient toutes cheutes ſans aucune reparation,& ſans auoir fait aucun preparatif de guerre: ains que ce qui eſtoit auparauant en reſerue auoit eſté transferé çà & là,& vendu és arſenaux: voire meſme on auoit vendu la poudre à quelques particuliers pour ſeize talarts, laquelle le Roy auoit depuis rachetée cherement: de ſorte que le Royaume eſtoit en effect deuenu de toutes munitions de guerre. D

VIII. Que le commerce eſtoit decheu, à cauſe que l'Admiraute eſtoit mal ordonnée & adminiſtrée, & ne pourroit-on eſtimer combien és trois dernieres années le Royaume auoit ſouffert de dommages irreparables. Premierement, que l'on auoit perdu ſoixante dix-ſept nauires,chacun de cent laſts: dont la fabriquation & l'armement eſtoient eſtimez à la valeur de ſoixante deux mille liures ſterlins. Par aptes, l'on auoit perdu cent trente nauires de la meſme groſſeur,dont la fabrique & l'armement auoient couſté cent mille liures ſterlins. Item cinquante autres nauires eſtimées à trente-ſix mille ſterlins,ſans le plus grand nombre de moindres nauires que l'on ne pouuoit ſpecifier.

IX. Pour ce qui concernoit les marchandiſes & richeſſes, qui auoient eſté per-

A duës auec tels vaisseaux, cela ne se pouuoit exprimer, sans faire mention que l'Angleterre auoit perdu auec cela plusieurs matelots & gens de marine: Seulement les Marchands du pays, en Leuant, auoient souffert en vn an & demy plus de cent mille liures sterlins de dommage de la part des ennemis. Et tout cela prouenoit de ce que l'on auoit eu esgard de retenir la Seigneurie de la mer, & se la vendiquer. CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

X. Que la negligence auoit esté si grande, que la petite ville de Dunquerque donnoit beaucoup d'affaires aux Anglois, & spolioit tous les iours les suiets: de sorte que si l'on n'y remedioit d'vne autre façon, le commerce & finalement le Royaume iroient en ruine.

XI. Que tels dangereux & grands desordres estoient à imputer au Duc de Buckingham, lequel abusoit honteusement de l'auctorité du Roy. Et partant les Estats prioient sa Maiesté de prendre les affaires à cœur, leur donner autre forme, & ne point souffrir que le Royaume periſt totalement par des actions qui ne se pouuoient excuser.

B Tant de plaintes n'auançoient point le secours attendu par les Rochelois, encore qu'il fust poursuiuy auec grandes instances par leurs Deputez. Mais en fin apres que le Parlement eut accordé au Roy d'Angleterre vne partie des subsides qu'il demandoit, & que sa Maiesté pour luy donner quelque contentement eut publié vne nouuelle Declaration contre les Catholiques Anglois il fut resolu que l'armée s'embarqueroit. Le Duc de Buckingham sollicité par le Sieur de Soubise, & par les mesmes deputez, promist aussi d'en prendre la conduite & de mourir au combat, ou entrer dans la Rochelle. Dequoy l'on fist donner aduis aux assiegez, qui en tesmoignerent vne grande resiouyssance par les flambeaux qu'ils allumerent sur les remparts & tours de la ville. Neantmoins l'accident qui suruint au Duc de Buckingham retarda encore le partement des vaisseaux. Car estant à son logis à niche il y fut tué, la Vigile de Sainct Barthelemy, en la presence du Sieur de Soubise, des Deputez, & d'autres François renoltez: qui coururent aussi fortune d'estre tuez, sur ce que le meurtrier, s'estant euadé, les domestiques du Duc crierent hautement, que les François auoient assassiné leur maistre, & qu'il les falloit tous mettre à mort, sans en espargner aucun. Mais il se trouua que l'assassin estoit vn Anglois appellé C Iean Felton, & qu'il auoit eu la Lieutenance d'vne Compagnie en l'armée. Quelques-vns ont escrit, que ce iour-là le Duc estoit vestu à la Françoise prest à s'embarquer, & que le Comte de Suffolc grand Chambellan de la Royne allant prendre congé de luy sur les trois heures apres midy, comme ils furent sortis de la chambre ensemblement & se faisoient des compliments l'vn à l'autre, le meurtrier se seruit de l'occasion si à propos, que par dessus le Comte il donna vn coup au Duc au dessous du cœur, & laissa le cousteau dans le corps, se retira promptement dans le iardin. Alors Buckingham porta la main au cousteau, & le retira disant, *Halchien tu me tuë.* Puis il voulut courir apres Felton, lequel il cognoissoit. Mais si tost qu'il eut retiré le cousteau de la playe il tomba mort. Et Felton entendant que l'on crioit que les François auoient tué Buckingham, & qu'il les falloit tous mettre à mort, il retourna du iardin, entra à la cuisine, & là dist hautement ces paroles: *On dist que c'est vn François qui a tué le Duc, mais c'est vn Anglois, qui est moy, & ay faict faire le cousteau expres à Pothere: ce cousteau a le manche blanc. I'ay mis vn billet a mon chaD peau, afin que si i'eusse esté tué, on veist que c'estoit moy qui auoit faict le coup.* Mais voicy la Lettre qu'vn Milord Anglois, qui estoit present à ceste mort escriuit à vn de ses amis.

Autre armée nauale embarquée pour venir au secours des Rochelois.

Mort du Duc de Buckingham.

Lettre d'vn Milord d'Angleterre touchant la mort du Duc de Buckingham.

MONSIEVR, *Auiourd'huy entre neuf à dix heures du matin, le Noble Duc de Buckingham sortant d'vne chambre & passant par vne salle pour monter en carrosse, & aller voir le Roy, accompagné de plusieurs Seigneurs Colonnels Capitaines, & autres de sa suitte; a esté blesse par vn nommé Felton autresfois Lieutenant en ceste armée, d'vn coup qui luy perçant le poulmon est entré dans le cœur. Ayant receu le coup il ne dist autre chose que, Vilain: retira le poignard de sa playe, s'auançant deux ou trois pas vers le traistre; & tombant contre vne table fut soustenu de la compagnie. Mais tout aussi-tost le sang sortit tant de sa playe que de sa bouche en si grande quantité, que ce noble & grand personnage perdit l'halaine & la vie. Vous vous pouuez aisement figurer quelles clameurs remplirent alors tout le logis & les places d'alentour, tant par les Officiers que par les soldats, craignans*

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

que ceste perte deust causer leur ruine entiere. Toute la compagnie empeschée du corps blessé, le meurtrier passa la presse sans estre remarqué ny suiuy tellement qu'ignorans où il estoit, & qu'il estoit, les vns coururent garder les portes, & les autres sur les remparts. Cependant le vilain estoit dans la cuisine du mesme logis, & entendant crier par quelques Capitaines & Gentils-hommes, Où est le meurtrier? où est le vilain? il sortit audacieusement l'espée au poing, & leur dist: C'est moy, me voicy. Surquoy quelques-vns coururent viſtement sur luy pour le tuer. Mais Monsieur Thomas Bortom, moy, & autres fismes de sorte qu'auec beaucoup de peine le sauuasmes de leurs mains: & par ordre de Monseigneur Carleton nous le gardasmes iusques à ce qu'auec vne garde de mousquetaires nous le menasmes chez le Gouuerneur qui nous en deschargea. Là Messeigneurs de Lancy & de Carleton, auec Monsieur le Secretaire Coeche, l'examinerent, dont ie ne sçay encore rien. Seulement luy fis-ie vne question estant en nostre garde, où il me respondit qu'il estoit de la Religion reformée, adiouſtant d'estre aucunement mescontent, pour n'estre point payé de huict cens liures tournois, qui luy estoient deues. Que la Compagnie, dont il auoit esté Lieutenant, ayant esté vacante par deux fois, auoit esté donnée à vn autre. Neantmoins que cecy ne l'a porté à ceste resolution. Mais qu'ayant leu la remonstrance du Parlement, il a pensé rendre ce signalé seruice à sa patrie en tuant ledict Duc; & que demain l'on prieroit pour luy à Londres. Ie luy demanday en quelle Eglise. Il me respondit: En celle-là qui est aupres de la Fontaine de Fléetstéete. Mais voyant que cecy luy eschappoit de telle sorte, ie n'ay pas voulu permettre qu'on le questionnast dauantage, pensant estre plus seant que lesdits Seigneurs l'examinassent, pour sçauoir si quelque autre l'auoit excité & poussé à faire cette action tant impie. Mais pour retourner aux premiers cris, la Duchesse & la Comtesse d'Anglesey estants dans vne chambre haute au mesme logis coururent viſtement dans vne gallerie sur ladite salle, d'où la Duchesse pouuoit voir le sang coulant en terre du cœur de son cher Seigneur. Helas! pauure Dame, iamais ie n'ouy tels esbahissements ny detresses, & espere de ne les reuoir oncques. Les larmes que sa Maiesté respandit à cause de ceste perte tesmoignent assez l'excez du desplaisir qu'elle en receut, auec quoy ie finis ceste action tragique & malheureuse. A

Neantmoins ceste mort du Duc de Buckingham, ny le desplaisir que le Roy Charles en receut, ne rompirent pas le depart de l'armée que sa Maiesté auoit promis d'enuoyer au secours des Rochelois: bien qu'elle en fut retardée encore pour quelque temps. Car en fin la flotte Angloise sortit du port de Plemouth le dix-septiesme iour de Septembre, pour commencer à faire voile: Elle estoit composée de cent quarante vaisseaux, & de six mille hommes de guerre, sans les matelots, mariniers, & autres gens de mer. Il y auoit trois vaisseaux murez, & aurres vaisseaux pleins de fumier, dans lesquels ils deuoient mettre le feu, pour empescher par la fumée ceux qui s'opposeroient à eux, de les combattre. Le Sieur de Soubize, & le Comte de Laual, auec tous les Rochelois & les François qui estoient en Angleterre faisoient l'auantgarde de l'armée. Les vaisseaux, où estoient les viures pour le rauictuaillement de la Rochelle, les suiuoient. Et apres cela venoit le corps de l'armée conduite par le Comte d'Ambicq, qui en estoit General. Elle arriua vers Olonne le Ieudy vingt-huictiesme au soir, & dés la mesme nuict le Cardinal de Richelieu en ayant eu aduis, depescha à l'instant vn Courrier au Roy qui estoit à Surgeres pour luy en donner la nouuelle. Le Roy se fist habiller promptement, monta à cheual, & fut à Estré: où apres auoir disné il alla à Laleu recognoistre l'ennemy. Et prenant là son quartier, six Compagnies du Regiment furent commandées de s'y rendre pour garder: Il fist de plus aduertir les Volontaires, qui s'estoient escartez de son armée de reuenir promptement: donna l'ordre à faire r'entrer les soldats dans les batteaux & mist vn grand soin tant à disposer son armée par mer & par terre, qu'à dresser les batteries & pointer les canons. B C D

Armée nauale Angloise composée de 140. vaisseaux.

Arriue vers Olonne.

Vient ancrer vis à vis de S. Martin de Ré, & s'approche petit à petit.

Le Vendredy 29. iour de Septembre la flote Angloise se moüilla l'ancre vis à vis de Sainct Martin de Ré, où elle demeura iusques au Samedy 30. apres midy. Auquel temps vne partie d'icelle vint par la mer sauuage, & s'auança enuiron trois heures deuant, pour attirer les François au combat, lesquels se moquans d'eux demeurerent fermes. L'autre partie commença d'approcher à quatre heures au soir, auec vent & marée,

A marée. Tout le corps de leur armée s'estant ioint, ils prirent leur poste à la Rade de Chef de Baye, sans qu'il y eut autre effect, sinon trente coups de canon, que le Roy, qui estoit aux batteries en personne, leur fit tirer à l'abord. Quantité de petites galiotes les allerent souuent prouoquer au combat, se tirans plusieurs coups de canon de part & d'autre. Et les Rochelois en ce iour là firent aussi paroistre vne grande réjouyssance, en deployant leurs estendars.

La nuict du Dimanche au Lundy les Anglois enuoyerent dix ou douze petards flottans, pour brusler les vaisseaux du Roy. Les corps de ces petards estoit de fer blanc plein de poudre, qui flottoit sur vne piece de bois de sauls, au trauers de laquelle il y auoit vn ressort, qui rencontrant vn vaisseau débondoit, & faisoit iouer le petard. Vn d'iceux rencontrant la bouée d'vn des vaisseaux du Roy, elle luy fit faire son effect, qui ne fut autre que de ietter force eau dans le vaisseau. Tous les autres furent pris nageans sur leau sans faire mal.

Petards flottans enuoyez par les Anglois, pour brusler les vaisseaux du Roy sans effet.

B Le Lundy deuxiesme iour d'Octobre, il fut tiré des batteries du Roy quantité de coups de canon sur l'armée Angloise, qui demeuroit touſiours en branle. Plusieurs iugeoient qu'elle s'en retournoient dés ce iour-là sans rien faire, à cause qu'il n'estoit pas en sa puissance d'arriuer iusqu'à la Digue. D'autres aussi croyoient qu'elle descendroit en terre à la faueur de son canon. Et sur cette croyance tous ceux de l'armée du Roy, qui n'estoient point de garde, furent ordonnez pour garder & defendre les costes & les bords de la mer. Sa Maiesté assistée de bon nombre de Noblesse & de Volontaires, auec les Regimens du quartier de Laleu, conseruoit les costes de la pointe de Chef de Baye, le Duc d'Engoulesme & le Mareschal de Schomberg gardoient la pointe de Coreille, & la Caualerie legere & Gens-d'armes du Roy, commandez par le Duc de la Trimoüille & le Comte d'Ales, y deuoient sousteuir l'Infanterie.

Le Mardy troisiesme à quatre heures du matin les Anglois ayans le vent propre mirent les voiles s'appareillerent & approcherent de l'armée du Roy. Ce qui fit sonner l'alarme par tout le camp, & rendre toutes les compagnies tant de cheual que de pied chacune en son ordre. A six heures le combat commença, où il fut tiré plus

Les Anglois approchent & combattent.

C de cinq mille coups de canon de part & d'autre, & dura plus de trois heures & demie. Tous les vaisseaux du Roy y firent tres-bien, & quoy que les Anglois eussent tout l'auantage du vent, neantmoins ils y receurent beaucoup de perte. Car vne de leurs Remberges fut demontée, & contrainte de se retirer en l'Isle de Loye pour se raccommoder. Ils perdirent aussi vn Bruleau, qui estoit vn vaisseau de quarante tonneaux & deux barques qui leur furent prises.

Mais y reçoiuent grande perte & dommage.

Le lendemain à six heures & demye du matin ils commencerent à tirer, mais sans s'approcher plus prez de l'armée du Roy que le iour precedent. Le tintamarre des canons d'vne part & d'autre dura quatre heures. Pendant lequel ils enuoyerent neuf Bruleaux, qu'ils firent suiure par deux vaisseaux, afin que la fumée d'iceux les couurist & que delà ils peussent tirer quelque auantage pour combatre. Mais il y eut de petites barques du Roy, qui allerent au deuant, les accrocherent auec des cables, & en detournerent l'effet: essuyans toutes les canonnades des Anglois, sans receuoir de leur costé aucun dommage. En vn mot les canons tant de Chef de Baye que de la pointe de Coreille estonnerent tellement ceste flotte ennemie que dés le mesme

Recommencent le combat, mais de loin.

Enuoyent neuf Bruleaux qu'ils perdent sans rien effectuer.

D iour apres midy elle mist les voilles, & se retira à la Rade, auec grande honte & confusion, laissant les Rochelois en vn extreme desespoir, lequel fut encore augmenté par vne tempeste qui suruint en suite si fascheuse, que les Anglois furent contraints de prendre le large, & s'escarter, cherchans l'abry du vent.

Sont contraints de se retirer honteusement.

Quelques iours apres il y eut cessation d'armes accordée pour quinze iours entre le Roy & les mesmes Anglois. Pendant laquelle le Cheualier de Montaigu vint trouuer le Roy de la part du Roy d'Angleterre son Maistre, & declara qu'il estoit enuoyé pour prier sa Maiesté de receuoir les Rochelois à l'obeyssance qu'ils luy deuoient, leur permettre la liberté de conscience, pardonner au Sieur de Soubise & au Comte de Laual, & donner quartier à la garnison Angloise qui estoit dans la Rochelle. Mais il luy fut respondu. Que pour les Rochelois subiets du Roy il n'estoit pas neccessaire que le Roy de la grande Bretagne s'entremist pour leur faire obtenir pardon: Sa Maiesté sçachant assez comme elle se deuoit comporter enuers eux &, Que pour la garnison Angloise elle receuroit pareil traictement que l'on feroit

Cessation d'armes entre le Roy & les Anglois.

Le Cheualier de Montaigu Anglois vers le Roy, pour traiter de paix.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

aux François derenus par les Anglois. Au reſte il fut fauorablement receu & bien traité. On luy fit voir les forts dn camp, les Batteries, la Digue, les Paliſſades, & l'embaras des vaiſſeaux qui occupoient le Canal. Apres cela il repaſſa en Anglererre vers le Roy ſon Maiſtre, pour le porter à quelque accommodement de paix. A

Durant cette meſme ceſſation d'armes quantité de Seigneurs Anglois vinrent voir l'armée du Roy, comme auſſi pluſieurs François allerent voir celle des Anglois. Mais il y eut lors quelques vaiſſeaux Anglois qui parurent en la riuiere de la Charente, firent deſcente au port de la Roche, & mirent le feu dans des batteaux & magazins de foin. Dequoy l'on fit plainte au General de l'armée Angloiſe, qui toutesfois s'en excuſa, diſant que ce n'eſtoient point de ſes gens, ains des Pirates Rochelois, leſquels il falloit punir, ſi on les pouuoit prendre.

R. paſſe en Angl. Plainte faite contre les Anglois.

Tant y a qu'apres la ceſſation ſuſdite expirée les Anglois reuinrent au combat, qui ſe donna le Lundy vingt-troiſieſme iour d'Octobre, & dura plus de deux heures. Mais ce fut ſans oſer approcher, & pour ce les François ne prirent point l'alarme, ny ne renforcerent la garde en aucune façon. D'où vint qu'en fin les Rochelois, qui eſtoient en cette armée Angloiſe recognoiſſans l'impoſſibilité de pouuoir ſecourir les aſſiegez, ils reſolurent de venir ſe ietter aux pieds du Roy, & implorer ſa miſericorde pour ceux qui eſtoient hors la ville. A cet effet ils deputerent quatre d'entre eux, deux deſquels, aſſauoir Baignault & vn autre, demeurent en oſtage au bord de l'Admiral du Roy, & les deux autres, qui furent le Miniſtre Vincent & Gobert vinrent le Ieudy vingt-ſixieſme trouuer le Cardinal de Richelieu à la Sauzaye. La harangue qu'ils luy firent fut vne ſupplication de vouloir implorer pour eux la grace & miſericorde du Roy. Le Cardinal leur reſpondit, Qu'il en parleroit à ſa Majeſté, & commanda qu'ils fuſſent bien traitez & mis en vn lieu à part, afin qu'ils ne communiquaſſent auec perſonne. Enſuite dequoy ils obtinrent leur pardon auant que les aſſiegez en peuſſent rien ſçauoir. B

Les Rochelois qui eſtoient auec les Anglois demandent pardon.

& l'obtiennent.

D'autre coſté lors que ceux de dedans la Rochelle ſe virent auſſi hors d'eſperance de pouuoir auoir aucun ſecours n'y par mer ny par terre, ils prirent reſolution de raſcher à appaiſer la iuſte colere du Roy, en implorant ſa miſericorde. Parquoy le 27. du mois le Sieur de Corbeuille Arnaut ayant donné aduis à ſa Maieſté, qu'ils auoient deſir de luy enuoyer des Deputez pour requerir ſa grace, elle luy commanda de les mener vers le Cardinal de Richelieu à la Sauzaye. Ceux-cy furent enuiron trois heures à conferer auec luy, pendant quoy il leur dit, que leurs Confreres, qui eſtoient en l'armée Angloiſe auoient deſia obtenu leur grace. Et comme ils ne le vouluſſent pas croire, le Cardinal leur repartit, qu'ils ſeroient bien eſtonnez s'ils les voyoient preſentement. Alors Vincent & Gobert, qui du iour precedent eſtoient demeurez en ſon logis, leur firent preſentez. Ils s'embraſſerent & careſſerent, ſans toutesfois leur eſtre permis de parler d'aucune affaire. Tout ce qu'ils firent, fut de monſter de grands reſſentimens de la douleur qu'ils auoient de leur miſere, laquelle ils ne peurent exprimer que par des larmes. Le meſme iour les vns s'en retournerent dans leurs vaiſſeaux & les autres dans la ville, pour faire rapport de ce que leur conſeilla le Cardinal, auec promeſſe de s'employer de tout ſon pouuoir pour leur faire reſſentir la clemence du Roy. Ce qui fut cauſe que le lendemain iour de S. Simon & S. Iude ils reuinrent auec la reſolution des Rochelois, & s'eſtans rendus derechef au logis du Cardinal, y conclurent auec luy le Traicté de la reduction de la ville en l'obeyſſance du Roy. Bref le 29. ils allerent à Laleu demander grace & abolition à ſa Maieſté, qui la leur octroya, ayant eſgard à leur repentance, & la proteſtation qu'ils firent de viure à l'aduenir, comme ils eſtoient obligez par leur naiſſance. C

Deputez de la Rochelle vers le Roy.

Reduction de la ville en ſon obeyſſance à la veuë des Anglois. D

Ainſi la flotte Angloiſe veid auec ſa honte & confuſion prendre la Rochelle, qui iuſques alors auoit eſté tenuë pour imprenable. Elle eſtoit encore à la Rade, où elle ſe trouua ſi incommodée de la tourmente que la nuict du dixieſme iour de Nouembre elle fut contrainte de prendre le large. Et retournant ſans aucun accord en Angleterre, elle receut beaucoup de pertes & dommages au debris de ſes vaiſſeaux, dont pluſieurs eſchouerent aux coſtes de Breragne.

Retraite & debris de la flote Angl.

XXIII. 1629.

Mais au commencement de l'année ſuiuante, que l'on commença à compter mille ſix cens vingt-neuf la Seigneurie de Veniſe fiſt ce qu'elle peut pour remettre la paix & bonne intelligence entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre. Elle y employa pour cét effet les Sieurs Georgi & Contarani ſes Ambaſſadeurs or-

La Seigneurie de Veniſe employe ſes Ambaſſadeurs pour la paix entre la France & l'Angl.

A dinaires vers les deux Roys. Lesquels apres plusieurs allées & venuë dedans & de- CHARLES II
hors le Royaume, firent si bien que la paix & reconciliation fut concluë le quatrieſ- ANS DE
me iour d'Auril à Suse, où le Roy Tres Chrestien s'estoit acheminé, apres la reduction IESVS-
de la Rochelle, pour secourir la place de Casal. En voicy les Articles & conditions CHRIST.
principales. 1629.

Premierement les deux Roys demeureront d'accord de renouueller les anciennes alliances entre les deux Couronnes, & les garder inuiolablement, auec ouuerture du commerce seur & libre. Et pour le regard dudit commerce, s'il y a quelques choses à adiouster ou diminuer, il se fera de part & d'autre de gré à gré, ainsi qu'il sera iugé plus à propos. Qui est conclud à Suse Articles du traité de la paix.

II. Et d'autant qu'il seroit difficile de faire les restitutions de part & d'autre de diuerses prises qui ont esté faites durant la guerre, les deux Couronnes sont demeurées d'accord, qu'il ne s'en fera aucune, & ne s'accordera aucune represaille par mer ou
B autre façon quelconque, pour ce qui s'est passé entre les deux Roys & leurs subiets durant cette derniere guerre.

III. Quant à ce qui regarde les articles & contract de mariage de la Royne de la grande Bretagne, ils seront confirmez de bonne foy. Et sur ce qui concerne la Maison de la Royne, s'il y a quelque chose à adiouster ou diminuer, il se fera de part & d'autre de gré à gré, ainsi qu'il sera iugé plus à propos pour le seruice de ladite Royne.

IIII. Toutes les anciennes alliances tant de l'vne que de l'autre Couronne demeureront en leur vigueur sans que pour le present Traicté il y ait aucune alteration.

V. Les deux Roys par le present Traité estans remis en l'affection & intelligence, en laquelle ils estoient auparauant, s'employeront respectiuement à donner assistance à leurs alliez & amis, selon que les constitutions des affaires & l'auantage du bien public le requereront, & le pourront permettre: le tout à dessein de procurer vn entier repos a la Chrestienté. Pour lequel les Ambassadeurs des deux Couronnes
C ne seront chargez de propositions & ouuertures.

VI. Toutes lesdites choses estans establies & acceptées de costé & d'autre, Ambassadeurs extraordinaires personnes de qualité seront enuoyez reciproquement auec ratification de ce present accord, lesquels porteront aussi la denomination des Ambassadeurs ordinaires pour resider à l'vne & à l'autre Cour, afin de r'affermir cette bonne vnion, & empescher toutes les occasions qui la pourront troubler.

VII. Et d'autant qu'il y a beaucoup de vaisseaux en mer auec Lettres de marque, & pouuoir de combattre les ennemis qui ne pourront pas si tost entendre cette paix; ny receuoir ordre de s'abstenir de toute hostilité: il sera accordé par ces Articles que tout ce qui se passera l'espace de deux mois prochains apres cet accord fait, ne derogera ny empeschera cette paix, ny la bonne volonté des deux Couronnes. A la charge toutesfois que ce qui sera pris dans l'espace de deux mois depuis la signature dudit Traicté sera restitué de part & d'autre.

VIII. Les deux Roys signeront les presens Articles le 14. du present mois d'Auril; lesquels seront consignez en mesme temps par leur commandement és mains des Sieurs Ambassadeurs de Venise pour les deliurer reciproquement ausdits deux Rois
D à iour prefix, incontinent que chacun d'eux aura sceu l'vn de l'autre qu'ils ont lesdits Articles entre les mains. Et du iour de la signature tous actes d'hostilité tant par mer que par terre cesseront, & les proclamations necessaires à cet effet seront faites le 20. iour de May dans les deux Royaumes. Et dedans le premier iour de Iuin prochain les deux Roys feront trouuer leurs Ambassadeurs, l'vn à Calais, l'autre à Dowre, pour passer en mesme temps l'vn en Angleterre, & l'autre en France.

Cette paix fut publiée le 20. iour de May au Siege que le Roy Tres-Chrestien mist deuant Priuas en Languedoc à son retour de Suse, par le Sieur le Breton Roy
„ d'armes de France à la forme qui suit. On fait assauoir qu'il y a paix, amitié, & Publication de la paix.
„ bonne intelligence entre sa Maiesté & son bon frere & beau frere le Roy de la
„ grand' Bretagne & cessatiõ de tous actes d'hostilité entr'eux & leurs subiets, auec
„ entiere confirmation des anciennes alliances & des articles & contract de mariage
„ de la Royne de la grand' Bretagne, & ouuerture du cõmerce seur & libre entre les
„ subiets des deux Couronnes. Partant que defences sont faites à toutes personnes.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1629.

de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'entreprendre aucune chose au « preiudice de ladite paix, en quelque sorte & maniere que ce soit, à peine d'estre « A
« punis comme perturbateurs du repos public. Voulãt & ordonnant sadite Maiesté, « que toute communication, trafic, & commerce, soient restablis entre ses subiets & « ceux de sondit frere le Roy de la grande Bretagne, & qu'ils puisse estre excercé en- « tre eux en toute seureté & liberté, comme il estoit auant ces derniers mouuemens: « nonobstant les defenses portées par les Declarations de sa Maiesté sur ce faites, les- « quelles en ce faisant cesseront. Fait au Camp deuant Priuas, le 20. iour de May « 1629. Ainsi signé LOVIS. Et plus bas Bouthillier.

La publication en fut aussi faite par tous les autres lieux du Royaume de France à ce acconstumez. Et le 23. iour de Iuin le Roy estant deuant Alés fit encore vne Declaration nouuelle pour le restablissement du commerce entre les deux Nations, de laquelle voicy la teneur.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre, A tous ceux qui ces « presentes verront, salut. Encore que par la publication que nous auons cy-deuant « B
« ordonné estre faite par tout nostre Royaume, pays, Terres & Seigneuries de no- « stre obeyssance, de la paix arrestée entre nous & le Roy de la grãde Bretagne no- « stre tres-cher & tres-aimé bon frere & beau-frere, il soit expressement porté, que « le trafic & commerce sera seur & libre à l'aduenir tant par mer que par terre, entre « nos subiets & les siens, ainsi qu'il estoit auant la derniere guerre. Nous auons « neantmoins iugé à propos, pour empescher que personne ne puisse mettre en dou- « te nostre volõté sur ce suiet, de faire depescher nos Lettres de Declaration expres- « ses, afin que nos subiets conuiez par la nouuelle publication qui en sera faite par « noldites Lettres se portent plus volontiers à reprendre & remettre l'ancien com- « merce & trafic qu'ils souloient auoir auec les Anglois. Nous pour ces causes & au- « tres à ce nous mouuans, Auons dit & declaré, disons & declarons par ces presen- « tes signées de nostre main, nos vouloir & intention estre, qu'il ait à l'aduenir tout « seur & libre commerce & trafic, tant par mer que par terre entre nosdits subiets & « ceux de nostredit bon frere & beau-frere le Roy de la grande Bretagne. Voulons « ordonnons, & nous plaist, que pour raison d'iceluy ils ayent tout seur & libre accés « C
« en nos ports, havres, & villes, & y puissent apporter toutes sortes de marchandises « icelles vendre trocquer, & eschanger, en achepter & trãsporter d'autres de nostre- « dit Royaume, excepté celles prohibées par nos Ordonnances, tout ainsi qu'ils fai- « soient auant lesdites guerres, nonobstant toutes les defences que nous auons cy de- « uant faites au contraire, lesquelles nous auons lenées & ostées, leuons & ostons « en faueur dudit Traité de Paix. Si donnons en mandement &c. Donné au Camp « d'Alés le 23. iour de Iuin l'an de grace 1629 & de nostre regne le 20. signé LOVIS. « Et sur le reply, Par le Roy, Phelipeaux.

Ambassadeurs depeschez de la part des deux Roys pour voir iurer la paix.

Ainsi la paix & l'amitié estans renouées entre les deux Roys & leurs subiets par le retour de liberté du commerce, il ne restoit plus qu'vn dernier acte, mais le plus important, à sçauoir celuy du serment que les deux Roys deuoient faire pour l'obseruation & entretien de ladite paix. A cet effet Ambassadeurs extraordinaires furent depeschez de part & d'autre, pour la veoir iurer. Charles de l'Aubespine Marquis de Chasteauneuf eut charge du Roy Tres-Chrestien d'aller en Angleterre, Thomas Edmond Cheualier Anglois fut enuoyé en France par le Roy de la grande Bretagne. Ils passerent tous deux en mesme temps le traict de la mer, selon la teneur du Traité: & apres l'atriuée de celuy d'Angleterre il fut arresté que les ceremonies du serment du Roy Tres-Chrestien se feroient en l'Eglise du Bourg de Fontainebleau le seiziesme de Septembre. Le iour precedent le Sieur de Bonneuil Conducteur des Ambassadeurs alla le prendre en l'Hostel des Ambassadeurs extraordinaires, aux Faux-bourgs de S. Germain les Paris, pour le conduire auec sa suite à Fontainebleau, où ils arriuerent le mesme iour à dix heures du soir. Là le Sieur Zamet Capitaine & Concierge du Chasteau, & le Sieur Gille de Mesa Maistre d'Hostel & ordinaire pour traiter les Ambassadeurs extraordinaires le receurent à la descente du carrosse. Il fut logé à la Conciergerie & sa suite, qui estoit enuiron de trente Gentils-hommes, & de soixante autres personnes, au grand Ferrare. D

Eglise de Fontainebleau choisie pour les ceremonies du serment du Roy tres-Chrestien.

Ambassadeur d'Angleterre conduit & receu à fontainebleau.

Le lendemain se fist la ceremonie du serment en l'Eglise du Bourg, laquelle estoit

A parée de riches tapisseries de soye rechassée d'or & d'argent, & l'autel orné d'vn ri-
che parement aussi en broderie d'or & d'argent, où estoit l'Histoire de Ioseph Pa-
triarche. Au costé du midy il y auoit vn grand eschaffaut pour la Musique de la Cha-
pelle du Roy, & l'autre costé vn autre moindre pour celle de sa chambre. A quinze
pieds de la croisée de l'Eglise fut faite vne forte barriere au trauers de la Nef, pour
empescher la foule du peuple. Et depuis icelle iusqu'à l'autel, le marche pied de l'E-
glise estoit tout couuert de tapis de Turquie. Au milieu de la croisée, enuiron dix
sept pieds prés des balustres du Chœur, il y auoit vn Theatre de pied, en carré, esle-
uë de trois degrez, tout couuert de veloux violet semé de fleurs de lys d'or, & au
dessus vn dais de mesme parure. A quatre pieds d'iceluy au dessus vers l'autel, vn
marchepied, sur lequel estoit vne chaire à bras, & vn Prie Dieu garny de carreaux: le
tout couuert de veloux violet semé de fleur de lys d'or, pour le Roy. Au costé droit
d'icelle chaire, vn autre marchepied & chaire pour la Royne-mere, couuert de ve-
loux noir. Au costé gauche vn autre pour la Royne, couuert de veloux rouge cra-
moisy: A chacun desquels il y auoit vn escabeau brisé pour prier, couuert de mes-
mes parures. Et au costez du Midy & du Nord de la croisée estoit vn eschaffaut de
B dix degrez pour la Noblesse.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1629.

Preparatifs faits en l'Eglise.

Ce mesme iour les Gentils hommes de l'Ambassadeur extraordinaire d'Angle-
terre furent festoyez sur les dix heures du matin, en la Conciergerie : leur disner
ayant esté auancé, afin qu'ils peussent assister à celuy du Roy & de l'Ambassadeur.
Delà la plus part d'entr'eux furent conduits à la Salle du Bal par le Sieur de Bõneuil,
& placez prez la table du Roy par le Comte de Tresmes Capitaine des Gardes du
Corps, lequel estoit lors en quartier. Sur le midy le Sieur de Bonneuil retourna que-
rir l'Ambassadeur, & le conduisit vers le Roy, qui estoit en sa Chambre de lit: & de-
là sa Maiesté & luy allerẽt ensemble au disner. Le Roy s'asseit en vne chaire à bras, à
deux pieds prés du bout de la table. Et au mesme costé, à la main gauche, quatre pieds
au dessous de sa Maiesté, s'asseit l'Ambassadeur en vne chaire sans bras. Monsei-
gneur le Comte de Soissons presenta la seruiete au Roy, prés & derriere lequel estoit
C le Marquis de Gordes Capitaine de ses Gardes, & proche de luy le Sieur de Bonne-
uil. Le sieur de Nets Aumosnier de sa Maiesté estoit au bout de la table, & fit les be-
nedictions & graces. Prés & au derriere de la chaire de l'Ambassadeur estoit le sieur
le Neue Heraut d'Angleterre vestu des liurées de son Maistre, & proche iceluy le
Cheualier Edmond fils du mesme Ambassadeur, le Sieur Kerkeham Secretaire as-
sistant de l'Ambassade, & le Docteur Dée Chapelain du Roy d'Angleterre. Le Roy
seruy par le Sieur Sallier Maistre d'Hostel, & par trois de ses Gentilhommes seruans
en tour. Le sieur Coquer Controlleur de la Maison du Roy seruit d'Escuyer tren-
chant, & bailla la seruiette à l'Ambassadeur. Le Sieur Parfait le seruit de Panetier, &
le Sieur Wolley son Gentilhomme, d'Eschançon.

Gentilhommes de l'Ambassadeur festoyez.

L'Ambassadeur conduit vers le Roy, disne à sa table.

Apres le disner, qui fut magnifique, le Roy retourna en la Chambre de lit, d'où
l'Ambassadeur prenant congé de sa Maiesté fut reconduit par le Sieur de Bonneuil
en son logis, en attendant la ceremonie du serment. Il y eut deux Compagnies Fran-
çoises du Regiment des Gardes, & vne des Suisses, qui furent ordonnées pour la
garde, & se mirent en haye sur leur armes depuis la porte de l'Eglise iusques au Chá-
D steau, & prés le logement de l'Ambassadeur.

A trois heures & demie apres midy le Roy descendit par le grand escallier de la
court du cheual blanc, & monta en son carrosse, où entrerent M. le Cõte de Soissons,
le Duc de Longueuille, le Mareschal de la Force, le Marquis de Gordes Capitaine
des Gardes du Corps, & le Sieur de S. Simon premier Escuyer. Les Archers du grand
Preuost, les cent Suisses, & les Gardes du Corps, tous en leur ordre, marcherent de-
uant luy iusqu'à l'Eglise. Et en l'entrée d'icelle il fut precedé par quatre massiers auec
leurs masses, quatre Herauts reuestus de leurs cottes d'armes, toque & caducée en
main, & le sieur le Breton Roy d'armes de Frãce reuestu de mesme auec le Sceptre en
main. Six Archers de la Garde Escossoise auec leurs hoquetons & pertuisanes, con-
duirent sa Maiesté à sa chaire. Incontinent apres arriuerent les deux Roynes dans
le carrosse de la Royne Mere, où estoient la Princesse de Conty, & leurs Dames
d'honneur & d'atour. En vn autre carrosse, qui estoit celuy de la Royne, furent les
Duchesses douairieres de la Trimouille & de Ventadour, les Duchesses de Mont-

Le Roy conduit à l'Eglise.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1628.

baſton & de Halluin, & la Comteſſe de Treſme. Au troiſieſme eſtoient les Cardinaux de Richelieu & de la Valette, M. de Marillac Garde des Seaux. Il y en eut encore trois autres remplis de Dames & filles d'honneur, qui ſuiuirent apres. A

Leurs Maieſtez ayans pris leurs chaires, poſees comme a eſté dit cy deuant, elles entendirent les Veſpres: pendant leſquelles, & peu apres quatre heures le Duc d'Engouleſme accõpagné des Marquis de Beauuais-Nangis & de Neelle, du ſieur de Vallencey, & de pluſieurs autres Gentilhommes, alla prendre l'Ambaſſadeur en ſon logement, & y demeura attendant le temps de partir. Apres le *Magnificat*, le Sieur de Rodes grand Maiſtre des Ceremonies de France & le Sieur de Bonneuil furent cõmandez par le Roy d'aller dire à l'Ambaſſadeur que ſa Maieſté l'attendoit. Enuiron les cinq heures il monta auec le Duc d'Engouleſme, les Sieurs de Rodes & de Bonneuil & les autres ſuſdits, dans le carroſſe du Roy: & en ceux des Roynes, & en dix autres, furent ſes Gentilshommes & quelque Nobleſſe Françoiſe, qui eſtoit venuë pour l'accompagner. Les Compagnies du Regiment des Gardes Françoiſes & Suiſſes eſtoient en haye iuſques à la porte de l'Egliſe, & ſur leurs armes, tambours battans, & enſeignes deployées. Ce qui fut repreſenté à l'Ambaſſadeur, comme eſtant vne choſe qui ne ſe fait qu'aux Maieſtez. B

Et l'Ambaſſadeur d'Ang par apres.

Le Comte de Treſmes, le ſieur de Boq ſon Lieutenant, & quatre Exempts des Gardes du Corps, qui eſtoient dans l'Egliſe pour y conſeruer le bon ordre, ayans receu aduis par le Marquis de Fourilles, qui commandoit à la garde de la porte, que l'Ambaſſadeur arriuoit, ils firent premierement entrer la Nobleſſe Angloiſe, & autres de la ſuitte d'iceluy, leſquels furent conduits en leurs places ordonnées prés les baluſtres du Chœur de l'Egliſe. L'Ambaſſadeur, & les Seigneurs qui le conduiſoient entrerent dans l'Egliſe en cet ordre. Premierement le ſieur de Bonneuil ſeul. Le ſieur de Rodes ayant ſon baſton de grand Maiſtre des ceremonies à la main. A ſon coſté droit, immediatement deuant l'Ambaſſadeur marcha le ſieur de Neue Heraut d'armes d'Angleterre au tiltre d'Yorc, reueſtu de ſa cotte d'armes. Puis l'Ambaſſadeur conduit par le Duc d'Engouleſme, qui alla au coſté gauche de luy. Apres ſuiuirent les ſieurs de Beauuais-Nangis, de Neelle, de Valleneey, le ſieur de Kerkeham Secretaire aſſiſtant de l'Ambaſſade. Et ainſi qu'ils entrerent, la Muſique commença à chanter fort melodieuſement quelques Pſalmes adoptez au ſuiet de la paix. C

L'Ambaſſadeur approchant du Theatre, le Roy y monta, tourna la face vers l'autel, puis ſe retournant veid qu'il montoit, & deuant luy les ſuſnommez, leſquels en montant faiſoient leurs reuerences. Lors ſa Maieſté auançant deux pas le receut ſur le Theatre, & l'embraſſa. Peu apres il preſenta ſa commiſſion, & la ratification de la paix, eſcrites ſur parchemin, & ſeellées du grand Seau d'Angleterre, qui furent miſes és mains du ſieur Bouthilier Secretaire d'Eſtat. Pendant cela vn Clerc de Chappelle apporta l'Euangelié ouuert, & couuert d'vn voile brodé d'or & d'argent, qu'il preſenta, (en oſtant le voile) au Cardinal de Richelieu repreſentant en cet acte le grand Aumoſnier. Lequel apres auoir fait vne genuflexion vers l'autel, monta ſur le Theatre. Et eſtant deuant ſa Maieſté, il fiſt vne profonde reuerence, luy preſentant l'Euangelié, qu'elle baiſa & miſt la main ſur iceluy. Alors le ſieur Bouthillier Secretaire d'Eſtat fit lecture à haute voix du ſerment eſcrit ſur parchemin. Laquelle achoueé, le Roy diſt, Ie le iure & promets de bon cœur. Puis l'eſcrit eſtant poſé ſur l'Euangelié, ſa Maieſté le ſigna, & fut remis entre les mains du ſieur Bouthillier pour y faire mettre le Seau. Apres quoy le Roy embraſſa derechef l'Ambaſſadeur, & le print par la main, demonſtrant le contentement qu'il receuoit d'vn ſi bon œuure. La Muſique, qui auoit ceſſé pendant la lecture du ſerment, recommença à chanter quelques Verſets comme deſſus. Apres cela les Herauts, qui eſtoient ſur les degrez du Theatre, crierent tous enſemble à haute voix par trois fois, Viue le Roy. Et les tambours & trompettes par repriſes terminerent cette allegreſſe. D

La paix iurée par le Roy.

L'Ambaſſadeur reconduit en ſon logement au meſme ordre qu'il eſtoit venu à l'Egliſe, fut traité depuis & ſeruy dix iours durant auec ſa ſuite aux deſpens du Roy. Il eut audience de ſa Maieſté le dixieſme iour, luy fiſt les remerciemens du bon traitement qu'il auoit receu. Voicy l'Acte de la preſtation du ſerment qui luy fut deliuré.

Acte de la preſtation du ſerment de ſa Maieſté.

Le ſeizieſme iour de Septembre mille ſix cens vingt neuf, tres-haut, tres-ex- "
cellent, & tres puiſſant Prince LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de "

A „ Nauarre, nostre souuerain Seigneur, present & assistant le Sieur Thomas Edmond
„ Ambassadeur extraordinaire du tres-haut, tres excellent, & tres-puissant Prince
„ Charles aussi par la grace de Dieu Roy de la grande Bretagne, a fait & presté en
„ l'Eglise du Bourg de Fontainebleau le sermẽt de l'obseruation du Traité de Paix,
„ & reconciliation & amitié, fait & conclu entre sa Maiesté & ledit sieur Roy de la
„ grande Bretagne, en cette sorte.

„ Lovis par la grace de Dieu Roy Tres-Chrestien de France & de Nauarre, iu-
„ rons & promettons en foy & parole de Roy sur les Saints Euangiles pour ce par
„ nous touchez, en presence du Sieur Thomas Edmond Cheualier, Ambassadeur
„ extraordinaire de tres-haut, tres-excellent, & tres puissant Prince Charles, aussi
„ par la grace de Dieu Roy de la grande Bretagne, nostre tres-cher & tres-amé bon
„ frere, beau-frere, cousin, & ancien allié, Que nous accomplirons & obseruerons,
„ ferons obseruer & accomplir pleinement, reellement; & de bonne foy, tous &
„ chacun les points, & articles accordez & portez par le traicté de paix & recon-
B „ ciliation fait & conclu entre nous & nostre dit tres-cher & tres-aimé bon frere,
„ beau-frere, nos Royaumes, Estats, pays & subiets le 14. du mois d'Auril dernier.
„ Lesquels traitez & articles ayant cy-deuant approuuez & confirmez, approuuons
„ & confirmons de nouueau: & en iurons & promettons deuãt Dieu à mains ioinctes
„ l'obseruation, sans iamais y contreuenir directement ou indirectement, ny per-
„ mettre qu'il y soit contreuenu en aucune maniere. Ainsi Dieu nous soit en ayde.
„ En tesmoignage dequoy nous auons publiquement signé ces presentes de nostre
„ propre main, & à icelles fait mettre & apposer nostre sceel en l'Eglise du Bourg de
„ Fõtainebleau le seiziéme iour de Septembre l'an de grace mil six cens vingt-neuf,
„ & de nostre regne le vingtieſme.

„ A laquelle prestation de serment se sont trouuez presens & ont assisté, tres-haut-
„ te, tres-excellente, & tres-puissante Princesse Marie par la grace de Dieu Royne de
„ France & de Nauarre, Douairiere Mere du Roy: tres-haute, tres-excellente, &
„ tres-puissante Princesse Anne par la mesme grace de Dieu Royne de France & de
„ Nauarre, espouse de sa Maiesté: Monseigneur le Comte de Soissons Pair & grand
„ Maistre de France, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en Dauphiné.
C „ Monsieur le Cardinal de Richelieu, tenant le Liure des Euangiles; sur lequel sa
„ Maiesté auoit les mains posées, Monsieur le Cardinal de la Valette, plusieurs Prin-
„ ces, Ducs, Pairs de France, & Officiers de la Couronne, Monsieur de Marillac Gar-
„ de des Seaux de France.

„ En tesmoin dequoy, à la requeste dudit Sieur Edmond Ambassadeur de la gran-
„ de Bretagne, & par commandement de sa Maiesté, nous Henry de Lomenie Sieur
„ de Ville-aux-Clers, Comte de Montberon, Charles de Beaucler Sieur & Baron
„ d'Asseric, Claude Bouthillier Sieur du Mesnil & du Caunel, & Louys Phelippeaux
„ Sieur de la Vrilliere, Cheualiers, Conseillers, & Secretaires d'Estat dudit Seigneur
„ Roy, & de ses commandemens, auons signé la presente de nos mains en la maniere
„ accoustumée, les iour & an que dessus. De Lomenie, de Beaucler, Bouthillier, &
„ Phelippeaux.

Arriuée du Marquis de Chasteauneuf en Angl. & sa reception à Londres.

D'autre costé le Marquis de Chasteauneuf Ambassadeur extraordinaire du Roy Tres-Chrestien en Angleterre estant arriué à Londres, on luy donna pour loge-
D ment l'Hostel du Milord Brooc. Et en attendant le iour de la ceremonie du serment que deuoit faire le Roy de la grande Bretagne, il fut mené par le Comte de Carlil en plusieurs chasteaux & Maisons Royales. Il alla aussi plusieurs fois à la chasse auec le Roy, & visita les Vniuersitez de Cambridge & d'Oxford où il fut bien receu. Les Colleges de Christich & de Merton à Oxford le traiterent magnifiquement. Le Vice-Chancellier de l'Vniuersité le harangua, & tous les Recteurs des Colleges où il entra firent le mesme.

Il est conduit au chasteau Royal de Windezore.

Le 15. iour de Septembre il fut conduit au chasteau Royal de Windezore, à deux lieuës de Londres. Il y arriua le soir, & fut logé en la maison du Doyen: la plus part de sa suite y ayant esté menée auparauant par le Sieur Finet Conducteur des Ambassadeurs. Le lendemain le Roy ayant ouy la predication dans la Chapelle particuliere de son chasteau, il enuoya vers luy le Comte de Carlil, le sieur Finet susdit, trois Milords, & enuiron trente Gentilshommes de la Chambre priuée de sa Maiesté suiuis de quelques autres, pour le conduire au Chasteau Sur les dix ou vnze heu-

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1629.

res du matin il arriua en la chambre de Preſence, où le Roy eſtoit auec la Royne, auſquels il fiſt les reuerences en tel cas requiſes. Et incontinent apres ils allerent tous trois enſemble à pied en l'Egliſe du chaſteau. Le Roy eſtoit au milieu, la Royne au coſté droit, & l'Ambaſſadeur au coſté gauche. Vn Milord portoit l'eſpée nuë deuant ſa Maieſté, & la Ducheſſe de Richemont tenoit la queuë de la robbe de la Royne. Les grands Officiers de la Couronne, les Milords, & les autres Officiers cheminoient en leur ordre. Les Gentils-hommes penſionnaires des Gardes du Roy, ſes autres Gardes, & les Herauts alloient en leurs rangs accouſtumez. Les grandes Dames & filles d'honneur de la Royne la ſuiuoient, marchans auſſi en leur ordre. La Royne monta en vn cabinet haut à coſté de l'Egliſe pour voir la ceremonie. Les Gentils-hommes & autres de la ſuite de l'Ambaſſadeur furent placez en vn des coſtez de l'Egliſe, & les Milords d'Angleterre en l'autre. A

Ordre gardé en allant à l'Egliſe.

Ceremonies faites lors que le Roy iura la paix.

Le Roy & l'Ambaſſadeur allerent vers l'autel, qui eſtoit richement paré. Et eſtans enuiron vingt pieds prez diceluy, ſa Maieſté paſſa à main droite, l'Ambaſſadeur à main gauche, des chaires preparées pour eux, où il y auoit vn rideau entre-deux, qui empeſchoit que l'vn ne pouuoit voir l'autre. Mais quand la derniere Antienne fut chantée par les Muſiques, le Roy & l'Ambaſſadeur s'approcherent. Et ſa Maieſté mit ſa main dans celle de l'Ambaſſadeur en teſmoignage de paix & de reconionction d'amitié. Quoy fait, le Doyen de Windeſore, en l'abſence du Prelat de la Iarretiere qui eſtoit malade, approcha, ſe miſt à genoux, & preſenta la Bible au Roy. Sur laquelle ſa Maieſté miſt la main, l'y tenant touſiours pendant que le Viconte d'Orcheſtre Secretaire d'Eſtat eſtant auſſi à genoux leut en Latin le ſerment ſuiuant eſcrit ſur le parchemin. B

Serment du Roy en Latin.

NOS CAROLVS *Dei gratia magna Britanniæ, Franciæ, & Hibernia Rex, Fidei Defenſor, Promittimus & iuramus in manus illuſtriſſimi viri Caroli de Laubeſpine Marchionis de Chaſteauneuf, hic præſentis, Legati & Procurationis Sereniſſimi & potentiſſimi Principis* LVDOVICI *decimi tertij Francorum & Nauarræ Regis Chriſtianiſſimæ, Fratris, affinis & amici noſtri cariſſimi: & ſuper hæc ſacroſancta Dei Euangelia: Quòd nos inuiolabilem & ſine Fraude & dolo malo obſeruabimus reconſiliationis Tractatum, concluſum & accordatum inter nos & dictum noſtrum Fratrem cariſſimum Regem Chriſtianiſſimum, die 14. menſis Aprilis anni præſentis, ſecundum omnes & ſingulos Articulos in eodem Tractatu contentos. Neque conſentiemus vt per nos, aut ſubditos noſtros, aliquid tentetur ſeu innouetur, directè aut indirectè, contra dictam reconſiliationem & pacificationem, vel in preiudicium dicti Tractatus. In cuius rei teſtimonium manum noſtram propriam præſentibus oppoſuimus vi. Septembris anno Regni noſtri, 5. annoque Domini, milleſimo ſex. vigeſ. nono.* C

Apres la lecture du ſerment le Roy le iura, le ſigna de ſa main, & le laiſſa és mains du Vicomte d'Orcheſtre pour y faire mettre le Seau. Cela fait ſa Maieſté & l'Ambaſſadeur retournans en leurs chaires, y demeurerent pendant qu'on chanta vn autre Antienne à l'exaltation de la paix. Apres quoy, les tambours & trompettes ſonnans, leurs Maieſtez & l'Ambaſſadeur retournerẽt en meſme ordre que cy-deſſus au chaſteau, où le feſtin eſtoit magnifiquement preparé en la grande Salle dicte de l'ordre de la Iarretiere. A ce feſtin le Roy & la Royne s'aſſeirent l'vn prés de l'autre au milieu de la table, & l'Ambaſſadeur du meſme coſté à main ganche, au deſſous de la Royne. Vn de ſes Gentils-hommes le ſeruit d'Eſchançon, vn Officier du Roy de Panetier: & y eut touſiours aupres de luy quelque Milord pour l'entretenir. Apres le diſner leurs Maieſtez retournerent en leurs Chambres auec l'Ambaſſadeur, qui y demeura iuſques au ſoir fort tard, qu'il ſe retira en ſon logement. Le lendemain les Comtes de Carlil & de Holland le menerent à Merekar maiſon de plaiſance, où il diſna ce iour là aux charges du Roy. Et le meſme iour il retourna coucher en ſon logement à Londres, où il fut encore traité dix iours durant au frais du Roy. D

Feſtin Royal.

Retour en Angleterre du ſieur Edmond Ambaſſadeur du Roy de la grand' Bretagne.

Le ſieur Edmond Ambaſſadeur extraordinaire du Roy de la grande Bretagne ſe-lourna en France ſix mois ou enuiron. Apres leſquels il s'en retourna fort ſatisfait en Angleterre. Il eut vn long & ennuyeux retardement à Calais, & courut de grandes riſques ſur la mer. Mais en fin le 20. iour de Mars mil ſix cens trente il ſe rendit à Londres, où il trouua encore le Marquis de Chaſteauneuf Ambaſſadeur extraordinaire du Roy Tres-Chreſtien. Lequel en partit au mois d'Auril ſuiuant pour reuenir

CHARLES I
ANS DE IESVS-CHRISTI 1630.

A aussi en France, apres auoir obtenu pour les affaires particulieres toute asseurance de restitution de diuerses choses prises depuis la paix. Et à son depart il laissa en Angleterre le Sieur de Fontenay Marreuil, qui quelque temps auparauant y arriua pour Ambassadeur ordinaire de la part du Roy tres-Chrestien. Celuy cy mena auec les douze Peres Capucins pour la Chapelle & Maison de la Royne d'Angleterre, & eut sa premiere audience le treiziesme iour de Mars, laquelle fut fort solemnelle.

Le Sieur de Fontenay Marreuil Ambassadeur ordinaire de France en Angleterre.

XXIV.

Mais la ioye de cette reconciliation & bonne intelligence entre les deux Couronnes, se redoubla incontinent apres par vne autre felicité. Car la Roine d'Angleterre accoucha le 19. de May d'vn fils, qui causa de grandes allegresses par toute la grande Bretagne. Le Roy & elle enuoyerent en France le Milord Montaigu, pour prier le Roy tres-Chrestien, & la Royne sa Mere d'en estre parrain & marraine. Et Frederic Comte Palatin fut aussi prié d'estre l'vn des parrains. La solemnité du bapteſme se fit le 17. de Iuin à S. Iacques où leurs Maiestez s'estoient retirées à cause de la peste, qui couroit pour lors en plusieurs endroits de Londres & des Villes d'alentour. Voicy

La Roine d'Angl. accoucha d'vn fils.

B l'ordre de la ceremonie.

Ordre & ceremonie obseruée au bapteſme d'iceluy.

Enuiron les quatre heures du soir le ieune Prince fut apporté du logement de la nourrice en sa chambre de presence, là où plusieurs grands Seigneurs & Dames, les Iuges du Royaume, le Maire & les Escheuins de Londres le seruirent. De cette chambre l'on commença à marcher en croisant au bout de la gallerie, & passant par la chambre de presence du Roy, & la Salle des Gardes en descendant à la grãde chambre. Depuis le bas de l'Escalier iusques à la Chappelle, six Barons luy porterent vn poisle, & l'attendirent là pour le seruir pareillement à son retour. A la porte de la Chappelle l'Eueſque de Londres Doyen d'icelle, l'Eueſque de Wincestre Clerc de l'Oratoire, & le grãd Aumosnier, vestus de riches Chapes, le receurent, puis entrerẽt marchans immediatement deuant luy. Aussi tost qu'il eut passé la porte, les orgues commencerent à sonner. & continuerent sans autre musique iusques à ce qu'il fut placé. Les parrains & marraine representez par le Duc de Lenoux, par le Marquis d'Hamilton, & par la Ducheſſe de Richemont, furent aussi placez au costé droit dans des sieges au dehors & à l'enuiron des fonds. Les autres Seigneurs se rangerent à l'vn des costez de la Chapelle à main gauche, & les Dames à l'autre. Apres cela le

C Doyen de la Chapelle s'auança à l'Autel, & cõmença les Vespres ou prieres du soir, les Musiciens & Gentilshommes de la Chappelle chantans auec luy à l'accoustumée. La Confession dite, le Doyen seul prononça l'absolution: puis tous ensemble l'Oraison Dominicale, & l'Antienne apres. Ce qu'estant acheué, le Prince fut porté aux Fonds, & baptisé par le Doyen assisté du Clerc de l'Oratoire, tous deux vestus de leurs Chappes proche & autour des Fonds, où il n'y auoit que le Prince entre les bras de sa Marraine, & les deux Parrains. La Dame, qui auoit esté prise pour Gouuernante ce iour là, la Dame qui portoit le Prince, les deux Seigneurs qui luy aidoient, & les trois Comtes qui luy portoient la queuë, le laisserent aux marches du circuit, & l'arrendirent là, pour le receuoir apres le bapteſme. Il fut nommé Charles, & le bapteſme acheué, auec l'Antienne, qui se chanta conuenablement à l'occasion, le Roy d'armes d'Angleterre au tiltre de la Iarretiere, assisté des Herauts en leurs accoustremens, proclama à haute voix les tiltres d'iceluy: à sçauoir *Prince d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, & Duc de Cornouaille, &c.* Ce qui fut suiuy par les trompettes,

Est nõmé Charles.

D qui commencerent à sonner. Puis le Doyen de la Chappelle leut à l'Autel le Decalogue, la Collecte qui precede l'Oraison du iour, & celle pour le Roy, ensemble les Verseis qui la suiuent. Alors commença la musique pour l'Offrande. Et en meſme temps le Prince fut porté à l'Autel, où le grand Threſorier offrit pour luy, & le Doyẽ receut l'Offrande. Apres estant remis en sa place, les parrains & marraine offrirẽt separément & y furent conduits de leurs sieges par le grand Chambellan. L'Offrande faite, le Doyen leut à l'Autel les trois Collectes pour le Roy, pour la Royne, & pour le ieune Prince, auec celle propre pour le iour. Et ainsi le seruice finit auec la benediction. En suite les Barõs destinez à cela apporterent du bas de la Chapelle vn bassin, vne aiguiere. & des seruiettes, pour dõner à lauer aux Parrains & à la Marraine. Lesquels ayans laué, les cõpagnies sortirent de la chappelle auec le meſme ordre qu'elles y estoient entrées, & le Prince fut porté à l'appartement de la Royne où il receut les benedictiõs du Roy & d'elle. Finalement la solemnité s'acheua par les coups d'ar-

& proclamé Duc de Cornouaille.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1630.

tillerie qui tira tant à la Tour de Londres, que ſur tous les vaiſſeaux proche de la ville, & par des feux de ioye que ſe firent le ſoir en toutes les ruës.

Cependant neantmoins le Roy Charles pere du nouueau Prince ne laiſſa pas de A
s'employer auſſi à procurer la reconciliation & le reſtabliſſemẽt du Palatin Frederic ſon beau-fere. Car ſçachant qu'en ce meſme mois de Iuin l'on deuoit tenir vne Diete ou aſſemblée generale à Ratisbonne, il y enuoya de ſa part vn Ambaſſadeur, qui fut le Sieur Robert Anſtrouther, lequel eſtãt arriué en l'aſſemblée, & admis à l'audience deuant l'Empereur & les Electeurs, diſt; Que le cœur du Roy de la grande Bretagne ſe trouuoit agité, à cauſe des iournalieres calamitez que ſouffroient Frederic Prince Palatin ſon beau-frere, ſa femme, & ſes enfans. Qu'à ce ſubiect, afin d'impetrer ſa reconciliatiõ & ſon reſtabliſſement, il auoit creu ne pouuoir plus commodement traiter de cela, qu'en cette Diette. Parquoy il prioit ſa Maieſté Imperiale. qu'ayant eſgard aux interceſſions du feu Roy ſon pere, & des autres Roys & Princes faites cy deuant, en moderant ſon ire conceuë contre le Palatin, elle luy pardonnaſt les delits qu'il auoit commis en ſa ieuneſſe, aboliſſant la preſcription, & le receuant en la grace de reconciliatiõ & de reſtabliſſement comme elle auoit fait d'autres, qui B
l'auoient plus offencée que luy. Que cela ſeroit comme vne pierre angulaire, qui ſe poſeroit au fondemẽt de la tranquilité publique, veu que ſans elle il ſembloit que le repos veritable, & l'ancienne confiance, ne ſe pouuoient remettre entre les Eſtats, ny extirper la racine principale de tous les mouuemens. Que ſi ſa M. I. vouloit ſe reſoudre à cela, le Roy ſon Maiſtre luy teſmoignèroit vne plus grande amitié & gratitude qu'il n'auoit iamais fait. Que de plus elle adiouſteroit à ſon regne vne grãde felicité, qui rendroit la renommée de ſon nom immortelle, & imiteroit tout le monde à l'honorer. Que le Palatin receuant cette grace auec vn cœur ouuert, il banderoit tous les nerfs de ſon eſprit, pour la pouuoir cõpenſer, Qu'au reſte, pour obtenir cette reconciliatiõ, il feroit paroiſtre à tous qu'il n'auroit iamais eu choſe plus chere que cette faueur Imperiale, & le reſtabliſſemẽt de la paix. Ce qu'il faiſoit aſſez cognoiſtre veu qu'il n'auoit laiſſé paſſer aucune occaſion, qu'il n'euſt par lettres diuerſes, interceſſions & Ambaſſades recherché tous moyens de iouyr de cette grace. Qu'il eſtoit preſt de faire encore voir tout cela plus amplement, s'il plaiſoit à ſa Maieſté Imperiale eſlire & nõmer quelques ſiens Conſeilllers pour faire vn Traité à part auec luy.

Le Roy d'Anglet. enuoye vn Ambaſſade à la Diette de Ratisbonne pour ſolliciter la reconciliation du Comte Palatin ſon beau-frere.

Mais les grandes affaires qui ſe preſenterent d'ailleurs en cette Diette, ayans empeſché l'effet que le Roy d'Angleterre ſe promettoit de ſon Ambaſſade, il s'offrit incontinent apres vn autre moyen: qui luy en donna plus d'eſperance. Car le Roy d'Eſpagne le ſollicita à renouueller auec luy les anciennes alliances contractées depuis long temps entre leurs Royaumes, leſquelles s'eſtoient comme eſteintes par la longue ſuite des guerres. A quoy il entendit d'autant plus volontiers que par l'entremiſe de ſa Maieſté Catholique il eſpera derechef moyenner l'accommodement d'entre l'Empereur & le Prince Palatin ſon beau frere. Comme auſſi le Roy d'Eſpagne rechercha cette paix aux fins de moyenner plus facilement vne treue auec les Hollandois par l'entremiſe du Roy de la grande Bretagne. Le traicté en fut negotié en Angleterre par D Carlo Coloma Gouuerneur de Cambray & de Cambreſis, en Eſpagne par le Milord François Cottington. Et les conditions eſtans accordées de part & d'autre, le Roy d'Eſpagne les ſigna à Madrit le 15. de Nouembre, celuy de la grande Bretagne à Weſtmynſter le 7. Decembre. C

Paix & confederation renouuelez entre les Rois d'Angl. & d'Eſp.

Toutesfois le reſtabliſſement du Prince Palatin ne s'auança pas dauantage pour cela quelque ſoin qu'y apportaſt le meſme Roy de la grand' Bretagne. Car en ſuite de ce Traité de paix, il enuoya vers l'Empereur Robert Anſtrouther ſon Ambaſſadeur, qui repreſenta à ſa Maieſté Imperiale l'intentiõ & demãde de ſon maiſtre. Mais il luy fut reſpondu que le Roy d'Angleterre preſcriuiſt le moyen & la forme de la requeſte ou ſupplicatiõ, que le Prince Palatin deuroit faire. Dequoy l'Ambaſſadeur n'eſtant ſatisfait, il perſiſta à demander qu'õ luy declaraſt clairement ſi le Prince Palatin ſeroit reſtably ou nõ. Et depuis cõme les affaires ſe changerẽt par le progrés que les Suedois firẽt en Allemagne, l'õ changea auſſi de procedure pour paruenir à ce reſtabliſſemẽt. Car le Prince Palatin cõmença lors à rechercher le Roy de Suede, afin de rentrer par ſon moyen en la poſſeſſiõ de ſes Eſtats Mais cõme il eſtoit en terme de conclure ſon Traité auec luy, & auec le Gouuerneur de Franquendal, il fut frappé de contagion dans Mayence au retour d'vn voyage qu'il fit vers le Duc de Deux-ponts ſon allié, D

Ambaſſade du Roy d'Angl. vers l'Empereur.

1631.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1631.

A Le soin qu'on mist à le penser, seruit à expulser le venin, & à le mettre hors de dãger en apparence: quoy que les grandes calamitez, par lesquelles il auoit passé eussent alteré de longue main la bonne temperature de son corps, & changé bien fort son teint & sa complexion. Mais lors qu'il estoit sur le point de se releuer, & prendre possession de Frankendal, la nouuelle qu'on luy apporta de la mort du Roy de Suede le roucha si sensiblement, & luy donna fort dans l'esprit, que son corps en fut abbatu, & sa maladie rengregée: laquelle acheua de le mettre au tombeau le 29. Nouembre l'an 1632. en la 37. année de son âge.

Maladie du Comte Palatin, & sa mort.

1632.

Le Roy de la grande Bretagne fut aussi au mesme temps malade de la petite verole: mais il en guerit, & se resolut de poursuiure en faueur de Charles Louys son nepueu la restitution du Palinat, que le Roy de Suede auoit accordée au defunct Prince Palatin son pere. Ce ieune Prince demeura en la tuelle de Louys Philippe Duc de Simmeren son grand oncle maternel, qui continua de son costé à Sollicieter les Suedois, de remettre entre ses mains les places par eux conquises au bas Palatinat. Et sur le refus qu'ils luy en firent, que prealablemẽt il ne se fust accordé auec eux des frais de la

Charles Louys son fils luy succede

B guerre, les Hollandois y enuoyerent vn Ambassadeur, pour en faciliter l'execution.

XXV.

D'autre part les Escossois desirans auec impatience de voir le Roy de la grand' Bretagne leur Prince, sa Maiesté prist resolution d'aller en Escosse, & s'y faire couronner Roy comme il auoit esté en Angleterre. Neantmoins son voyage fut differé quelque temps, premierement sur l'attente de l'inuocation du Parlement, puis à cause de diuerses querelles qui suruinrent à la Cour. Car le Cõte de Holland & le sieur de S. Germain s'estans voulu batre en duel contre le Milord Weston fils du grand Threforier d'Angleterre, & le Comte de Persy son second, ils furent tous deux mis prisonniers, au commencemẽt d'Auril 1633. L'on arresta aussi le Milord Weston, pour empescher le duel. Ce qui dõna suiet à vn autre entre le Milord Feldin son beau frere nepueu du defunt Duc de Bucquingham, & le fils du Milord Gorin grand Escuyer de la Royne d'Angleterre, auquel le premier fut blessé. Mais depuis toutes ces querelles furent accommodées, & ceux que l'on auoit arrestez remis en l'exercice de leurs charges, apres auoir fait leurs submissions au Roy lequel ensuite declara le Duc de Lenox

Voyage du Roy de la grand' Bretagne en Escosse resolu, mais differé.

1633.

Duels à la Cour d'Angl.

Cheualiers de la Iarretiere declarez par le Roy.

C beaufrere du Milord Westõ, & le Prince Palatin Charles-Louys son nepueu, Cheualiers de l'Ordre de la Iarretiere, dõt la solemnité fut differée à la feste de S. Georges.

Cependant le voyage, qu'il auoit intention de faire en Escosse, estant assigné pour tous delais au 25 May, l'on commença d'en auancer à bon escient les preparatifs. Le 15. il bailla au Marquis de Fontenay Ambassadeur ordinaire de France son audience de congé, & le 18. alla coucher à Teobaldes l'vne de ses Maisons Royalles à six lieuës de Londres, où il demeura quelques iours auec la Royne son espouse, qu'il y laissa grosse de quatre à cinq mois. Delà il se mist en chemin pour aller se rendre à Beruik premiere ville d'Escosse, estant accompagné d'vne magnifique suite. Car on a escrit qu'auec luy marcherent le Comte de Montgommery son grand Châbellan, le grand Threforier, le Duc de Lenox, le Marquis d'Hamilton grand Maistre de l'Escurie, le Comte d'Arondel grand Mareschal d'Angleterre: les Comtes de Northumbelland. de Southampton, de Sarisbury, le Comte de Carlil grand Maistre de la Garderobbe: les Comtes de Holland, de Cleueland, de Momord, & de Neuf chastel, le Vice-Chambellan, le sieur Coor second Secretaire d'Angleterre, le Vicõte de Sterlin Se-

Depart du Roy pour son voyage d'Escosse.

Et les noms de ceux qui l'accompagnerent.

D cretaire d'Escosse & autres. Lesquels auoient tous chacun vn train de quãtité de Gẽtils hommes, & de cheuaux de parade, conuenablement à leurs charges & qualitez:

Le Roy arriua à Beruic auec cette suite le 12. de luin, passa le lendemain à Seton, & le 15. se rẽdit à Edimbourg capitalle ville d'Escosse, en laquelle il demeura 51. iours tant à se faire couronner Roy de ce Royaume, qu'à y prendre d'autres diuertissemẽs. Dela il s'achemina par Lislithgau à Sterlin ou Striuelin, lieu de sa naissance, à Dunferling, & à Facland, autres Maisons Royales. En la derniere desquelles il seiourna quelques iours, puis s'en retourna à Edimbourg, & par son premier chemin se rendit à Beruic, ou il prist la poste pour reuenir à Grenuic pres de Londres trouuer la Royne son espouse, qui l'y attẽdoit. Mais apres auoir residé là quelque temps auec elle, ils en partirent ensemble le 16. d'Aoust, & s'en allerent à Hanestelan, ou ils demeurerẽt iusques à la fin de Septembre. Pendant quoy l'Archeuesque de Canterbury Chef du Conseil d'Angleterre estant decedé, à l'aage de plus de 80. ans, sa Maiesté pourueut de l'Archeuesché le Sieur Lande Eueſque de Londres. Le premier iour d'Octobre le Roy quitta la chasse pour toute l'année, & reuint se loger à Sainct Iemes auec la Roy-

Est couronné Roy d'Escosse à Edimbourg.

Reuient en Angleterre.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1634.

ne, qui y accoucha le 24. enſuiuant d'vn ſecond fils à 11 heures & demie du ſoir. Elle A ne fut qu'vne heure & demie au trauail de l'enfantement, apres lequel elle fiſt chanter par ſa Muſique le Cantique de reſiouyſſance en ſa Chappelle, où aſſiſterent les Peres Capucins. Le 28. la pluſpart des Seigneurs du Royaume l'allerent ſaluer, ſuiuant la couſtume du pays. Et le 4. de Decembre enſuiuant l'Enfant deſtiné Duc d'Yorck fut baptiſé en l'Egliſe de S. Iacques par l'Archeueſque de Canterbury. Le Comte d'Arondel & le grand Threſorier d'Angleterre le tinrent ſur les fonds au nom du Prince Palatin & du Prince d'Orange Parrins, & la Marquiſe d'Hamilton en la place de la Princeſſe Palatine ſœur du Roy Maraine, qui luy donnerent le nom de Iacques. Les principaux Seigneurs & Dames du Royaume aſſiſterent à la ceremonie. Et le Maire de Londres fiſt preſent au ieune Duc d'vne Couppe d'or, en laquelle il y auoit cinq cens liures ſtrelins.

L'Eueſque de Londres eſt fait Archeueſques de Canterbury.

Naiſſance d'vn ſecond fils en Angl. Lequel eſt nommé Iacques au bapteſme & proclamé Duc d'Yorc.

Cependant le Roy de la grande Bretagne s'employa à vne autre action non moins memorable qui fermera la preſente Hiſtoire. Ce fut la feſte & ſolemnité de la Iarretiere, laquelle il celebra au chaſteau de Windeſore. La ceremonie en cõmença le 16. de Nouembre, en cette façon. Le Roy fut ce iour-là conduit à Veſpres dans ſa Chapelle, par les Cheualiers de l'Ordre, qui marcherent deux à deux, veſtus de iuppes B d'eſcarlate, & de manteaux de pourpre par deſſus, ſur leſquels eſtoit la Iarretiere. Suiuirent deux à deux les quarante Chanoines de Windeſore, auec leurs ſurplis. Puis quantité d'autres Chanoines & Miniſtres reueſtus de chappes la pluſpart en broderie. Pluſieurs Seigneurs enuironnoient le Roy, lequel apres le ſeruice ſe retira, iuſqu'au lendemain, qui fut mené derechef à la Chapelle en meſme ordre, ſinon qu'il marcha ſous vn dais porté par des grands du Royaume. Deuant luy allerent les Herauts auec leurs cottes d'armes rouges, ayans en teſte vn officier en tobbe rouge, la Iarretiere par deſſus, qui portoit vne verge noire faiſant la charge de grand Preuoſt. Les Cheualiers de la Iarretiere ſuiuirent veſtus de caſaques de ſatin cramoiſy, doublées de ſatin blanc, couuerts de leurs manteaux de l'Ordre, qui ſont de veloux teint en pourpre doublé de taffetas blanc, auec le Collier de l'Ordre qui eſt d'or, repreſentant pluſieurs roſes émaillées de blanc & de rouge, entreſemées de fleurs de chardon. Ils auoient l'eſpée au coſté, la toque de veloux noir garnie d'aigrette, ſur la poictrine vne medaille repreſentant vn S. Georges, ſur l'eſpaule gauche vn chaperon d'eſcarlatte & ſur le coſté gauche du manteau vne croix rouge enuironnée de rayons, de la meſ- C me grandeur que celle des Cheualiers du S. Eſprit.

Ceremonies des Cheualiers de la Iarretiere faite à VVindeſore.

Ces Cheualiers ayans fait la reuerence au Roy, & le ſeruice commencé par la Muſique, deux des plus anciens preſenterent à ſa Maieſté le Comte de Dowre pour le Prince Palatin, & le Duc de Lenox, qui auoient leurs manteaux & eſpées ſoubs le bras, leſquels preſterent le ſerment ordinaire. Puis eſtans reueſtus du manteau & du Collier, le *Te Deum* fut chanté en langue Angloiſe, & les offrandes faites. Le Comte d'Ambic, & le Comte de Morton grand Threſorier d'Eſcoſſe, receurent auſſi la Iarretiere à cette promotion, mais leur inſtalation fut differée à la prochaine feſte. Au retour le Roy les traita tous magnifiquement, & fut remené par eux à Veſpres. Et le lendemain ils aſſiſterent enſemble au ſeruice des Cheualiers deffunts, ſçauoir eſt du Roy de Suede, du Prince Palatin, des Comtes de Northumbelland, de Rutland, & de Banburg. Les places deſquels par ce moyen demeurerent remplies excepté vne que le Roy reſerua à vne autre occaſion. D

Le Prince Palatin & le Duc de Lenox receus Cheualiers de la Iarretiere.

Sommaire

Sommaire des principales matieres contenuës au XXIII. Liure.

I. *Ambassadeur du Roy de la grande Bretagne enuoyé à Veniſe. Il permet aux Princes & Estats ſes voiſins, de leuer des troupes en ſon Royaume. Feſtin du Milord Gervin à l'Ambaſſadeur de Sauoye. Le Comte de Hollande traite ce meſme Ambaſſadeur.*

II. *Commandement de garder les ports d'Angleterre. Audiance donnée à l'Ambaſſadeur de Veniſe. Le Roy enuoye à Bruxelles ſe conioüir de l'arriuée du Cardinal Infant. Diſcours tenus ſur le bruit du mariage du Roy de Pologne, auec la Princeſſe Palatine.*

III. *Mort de la Comteſſe d'Arqueil & du Comte de Maſue. Balet de l'amour Platonique dancé à Londres par la Royne. Comedie Françoiſe repreſintée deuant le Roy. Leuée d'argent en Angleterre pour baſtir des vaiſſeaux.*

IV. *Mort du Chancelier d'Eſcoſſe. Riuiere de la Tamiſe gelée. Arriuée de l'Ambaſſadeur de Suede à Londres. Suiet des troubles entre l'Angleterre & l'Eſcoſſe. Maladie du grand Treſorier d'Angleterre. Sa mort. Empriſonnement de la femme du Milord Poutgag.*

V. *Ordre tenu à l'audiance de l'Ambaſſadeur de France. Reception de l'Ambaſſadeur de Suede. Son entrée à Londres. Sa premiere audiance. Mort du Colonel Week.*

VI. *Armement naual. Suiet de cet armement. Feſtin du ſieur Seneterre Ambaſſadeur de France, aux Seigneurs de la Cour. Partement de la flotte Royale. Introduction du Milord Leterhald à la charge de Maire, auec grande ſolemnité.*

VII. *Logement preparé à Charles Prince Palatin à Londres. Son arriuee. Sa reception. Il diſne auec le Roy de la grande Bretagne. Ambaſſadeur de Pologne. Deliurance des priſonniers criminels.*

VIII. *Accouchement de la Royne. Arriuée de Rupert Prince Palatin en Angleterre. Son audiance. Ses preſens. Ambaſſadeurs nommés pour l'Allemagne, la France & l'Eſpagne.*

IX. *Le Comte d'Arondel Ambaſſadeur à la Cour de Vienne. L'Empereur l'enuoye à l'Electeur de Bauiere. Reſponſe de l'Empereur à ce Comte. Meſcontentement de cet Ambaſſadeur. L'Empereur enuoye vers luy les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Pologne. Sa reſponſe.*

X. *Flote Angloiſe part des Dunes. La peſche offerte aux Hollandois. Courrier de l'Empereur en Angleterre. Le Comte d'Arondel part d'Allemagne pour retourner en Angleterre. Traité du mariage du Roy de Pologne, & de la Princeſſe Palatine. Differé.*

XI. *Le Prince de Radzeuil enuoyé en Angleterre de la part du Roy de Pologne. Les Eſpagnols rompent le traité du mariage de ce Roy. Armée donnée à l'Electeur Palatin contre les Imperiaux. Defaite & captiuité de Rupert.*

XII. *Motifs des troubles entre l'Angleterre & l'Eſcoſſe. Le Roy enuoye le Marquis d'Hamilton en Eſcoſſe. Aſſemblée des Miniſtres d'Eſcoſſe à Glaſcouv. Actes de cette aſſemblée. Ils depoſent leurs Miniſtres. Ils reſtabliſſent leur police Eccleſiaſtique. Defenſes qu'ils font publier.*

XIII. *Les Eſcoſſois s'arment pour leur commune defenſe. Ils barricadent la ville de Torre, & y mettent garniſon. Ils appellent leur conuenance l'arche de l'alliance.*

XIV. *L'authorité du Roy fort esbranlée. Il arriue à Yorek. Le Lieutenant du Roy ordonne à ſes troupes de l'attendre ſur la frontiere. Combat entre les Anglois & les Eſcoſſois. Ville priſe ſur les Eſcoſſois. Ils enuoyent l'artillerie pour batre la ville d'Aberdon. Principaux partiſans du conceruans d'Eſcoſſe. Nom de ceux qui ne vſulent pas ſigner ceſte aſſemblee.*

XV. *Le Roy de la grãd Bretagne va à Neufcaſtel. Eſtrangers de Londres font le ſerment de fidelité. Degaſt des Anglois en Eſcoſſe. Eſtat de l'armée d'Angleterre, & de celle d'Eſcoſſe. Motifs de ces troubles. Liure de prieres enuoyé par le Roy en Eſcoſſe. Troubles pour la publication de ce liure. Proclamations du Roy faites à Edimbourg.*

XVI. *L'Eueſque de Callouay en danger*

Le peuple s'appaise. Les Comtes de Traquaire & de Wigton menacez de mort par le peuple. Requeſte des Eſcoſſois contre le liure des preſtres. Le Comte de Traquaire les fait publier.

XVII. *Quatre Chambres dreſſées dans Edimbourg. Confeſſion de foy ſignée & iurée. Commiſſion du Roy receuë par le Conſeil d'Eſcoſſe. Corps-de-garde mis deuant le chaſteau d'Edimbourg. Deux grands vaiſſeaux chargez d'armes pour les Eſcoſſois. Sont pris par les vaiſſeaux du Roy.*

XVIII. *Commiſſaire enuoyé à Edimbourg. Sa premiere propoſition. Reſponſe des Eſcoſſois. Iuſtice ſouueraine reſtablie à Edimbourg. Declaration du Roy leuë par vn Heraut : Proteſtation contre icelle. Contre le conuenant du Roy. Sa Maieſté veut qu'on le ſigne. Nouueau ſerment des Eſcoſſois de ne le point ſigner.*

XIX. *Les Archeueſques & les Eueſques d'Eſcoſſe aſſignés deuant le Synode d'Edimbourg. Aſſemblée de Gufgou. Remonſtrance du Marquis d'Hamilton. Il rompt l'aſſemblée au nom du Roy. Harangue du Comte d'Arguëil. Les Eſcoſſois fortifient la ville de Leeth. Arriuée du Comte d'Hollant prés de la ville de Kella.*

XX. *Publication du Roy faite en la ville de Duas. Receuë auec vn applaudiſſement general. L'armée d'Eſcoſſe s'approche de celle du Roy. Requeſte des Eſcoſſois du conuenant au Roy de la grande Bretagne. Deputez d'Eſcoſſe pour traiter : Ils preferent des articles. Declaration du Roy pour la paix. Troupes congediées de part & d'autre.*

XXI. *Le Conſeil du Roy veut faire ſeparer le Parlement. Plaintes & remonſtrances des Eſcoſſois refuſée. Audiance donnée à l'Ambaſſadeur de Hollande. Ordres pour ouurir les Iſles de Iarze & de Creneſe. Flotte Eſpagnole défaite par les Hollandois, dans les Dunes de l'Angleterre. Interceſſe le Roy. Parlement d'Angleterre differé.*

XXII. *Tempeſtes eſtranges és coſtes d'Angleterre. Deputez d'Eſcoſſe au Roy. Ouuerture du Parlemẽt d'Eſcoſſe. Le Comte de Leyceſtre nommé pour General de la caualerie du Roy. Les Eſcoſſois arment puiſſamment. Audiance donnée à leurs deputez. Le Mylord de Northumbelland declaré Admiral & Lieutenant general en ſes armées de terre & de mer.*

XXIII. *Les Anglois chaſſez de l'Iſle, nommée la nouuelle Angleterre. Diuiſion des troupes d'Eſcoſſe. Alliance nationale entre les Eſcoſſois. Eſtat de leurs forces. Ils font empriſonner pluſieurs Seigneurs. Le Clergé d'Angleterre fournit argent au Roy. Chefs choiſis pour commander l'armée du Roy.*

XXIV. *Sedition dans Londres. Le Roy fait empriſonner les quatre Aldermans de cette ville. En tire quatre mille hommes pour aller remplir la garniſon de Barwich. L'armée Angloiſe diuiſée en trois corps. Les troupes d'Irlande paſſent en Angleterre. Ouuerture du Parlement d'Eſcoſſe. Sortie de la garniſon du chaſteau d'Edimbourg. Perte des vaiſſeaux du Roy.*

XXV. *Les Eſcoſſois enuoyent ſupplier le Roy de vouloir approuuer les articles de leur Parlement. Le Colonel Moulo diſſipe les troupes Eſcoſſoiſes, aſſemblées contre les conuenans. Bapteſme du Prince d'Angleterre. Peſte à Londres. Entrée des Eſcoſſois en Angleterre. Le Roy leur va au deuant. Le Comte d'Arondel commande ſon armée.*

XXVI. *Les Eſcoſſois prennent la ville de Durham. Aſſemblée de la Nobleſſe Angloiſe à York. Les Eſcoſſois prennent Neufchaſtel. Aſſemblée des pairs d'Angleterre à York. Le Roy a recours à la bourſe des habitans de Londres. Chaſſe donnée à la caualerie Angloiſe. Chaſteau de Dunbarlon rendu aux Eſcoſſois.*

XXVII. *Chaſteau d'Edimbourg aſſiegé par les habitans de la ville, ſe rend à compoſition. Demande des Eſcoſſois moderée. Le ſieur de ſainct Rauy enuoyé en Angleterre pour feliciter leurs Maieſtez ſur la naiſſance du Prince Henry. Ouuerture du Parlement d'Angleterre. Il ordonne qu'on fera vne exacte recherche des autheurs des troubles.*

XXVIII. *Le Vice-Roy d'Irlande mis dans la groſſe Tour de Londres. L'Archeueſque de Cantorbery arreſté. Le garde des Seaux ſe ſauue. L'Electeur Palatin arreſté en France. Sa deliurance. Retraite du ſieur de Soubiſe en Angleterre. Retraite de la Royne Marie de Medicis és Pays-bas, & en Angleterre. Retraite de la Ducheſſe de Chcurcuſe, du Duc de la Valette, & du Duc de Vendoſme en Angleterre.*

XXIX. *Parlement d'Angleterre. Son pouuoir. Conſiderations par leſquelles le Roy en permet la tenue. Empriſonnement de*

plusieurs Grands de cette Cour. Changement de ses Officiers. Seaux du Royaume transferez à un autre. Secretaire d'Estat en fuite. Diuision entre les deputez du Parlemene. Resolution des Escossois de faire la guerre au Roy.

XXX. *Remonstrance du Roy au Parlement en faueur des Euesques de son Royaume. Catholiques d'Irlande armés pour la defence de leur Religion. Plaintes des Anglois & des Escossois au Parlement. Euesques d'Angleterre retirez. Celuy de Londres est demis de sa charge de Tresorier. Le Parlement dispose de la cire, de la plume, & des finances. Iugemens diuers sur les procedures de ce Parlement.*

XXXI. *Harangue du Roy d'Angleterre au Parlement. Le Vice-Roy d'Irlande est receu à ses faits iustificatifs. Mariage de la Princesse d'Angleterre auec le Prince d'Orange. Reflexion sur la resolution prise en Angleterre, de restablir l'Electeur Palatin en tous ses Estats.*

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE VINGT-TROISIESME.

CONTINVATION DE CHARLES I.

CHARLES I.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1634. I.

A

IEROY de la grande Bretagne apres sa nouuelle promotion de Cheualiers de la Iarretiere faite l'an dernier, se voyant paisible en ses Estats ne pensa plus qu'à maintenir la paix entre les peuples de ses trois Royaumes & d'entretenir la bonne intelligence auec les Roys ses parens & les Estats estrangers ses alliez, sçachans que c'est l'vnique moyen à vn grand Prince pour viure en repos chez soy, que de nourrir la concorde parmy les siens, l'alliance, le bon voisinage & la bonne correspondance auec ses voisins & anciens amis, comme il fist ceste année auec la Seigneurie de Venise où il enuoya pour son Ambassadeur ordinaire le Milord Fildin Seigneur des plus qualifiez d'Angleterre.

Ambassadeur du Roy de la grand Bretagne enuoyé a Venise

Neantmois ayant aduis comme la guerre s'allumoit presque par tous les coings de la Chrestienté notamment en Allemagne entre les Imperiaux & Suedois & aux Pays bas, & estant recherché par les Princes & Estats ses alliez, pour leur permettre faire leuées de gens de guerre en Angleterre, Escosse, & Irlande, voulut sçauoir l'Estat des forces d'Angleterre, en quoy elles consistoient pour en suite iuger du nombre de Soldats que sa Maiesté pourroit enuoyer dehors au secours de ses alliez. B C'est pourquoy au mois de Iuillet elle manda les Magistrats de sa ville de Londres, les Officiers d'icelle, & ceux qui commandoient aux quartiers, leur faisant entendre le desir qu'il auoit de voir la Bourgeoisie en armes.

Il veut sçauoir le nombre des hommes capables de Porter les armes.

Pour cet effet ordre est enuoyé aux quartiers de la ville & des fauxbourgs & enioint de par le Roy aux Capitaines & Officiers d'assembler leurs Compagnies, & de faire armer tous ceux qui seroient capables de porter les armes, ce qui fut faict de sorte que quatre iours durant les compagnies faisoient leurs monstres separément, les Capitaines & Sergens faisoient faire l'exercice à leurs Soldats & le dernier iour de Iuillet, toute la Bourgeoisie en armes & en tres-bon equippage se trouua à la monstre generale dans la grand place deuant Sainct Esme en nombre de plus de trente mille hommes bien armez, & là mesme iusques aux Chartiers & Brasseurs se firent voir tous à cheual, armez de pied en cap.

A Ce ne fut pas seulement à Londres que la Bourgeoisie se fist voir en armes : mais par toute l'Angleterre. Les autres villes & Bourgades firent semblable reueuë de tout ce qui estoit capable d'aller à la guerre par commandement expres du Roy.

Apres ces reueuës sa Maiesté permist aux Capitaines estrangers de leuer le nombre de Soldats qu'ils demandoient, les vns pour France, autres pour Allemagne & les pays-bas, iugeant en auoir encore assez pour la conseruation de ses Estats qui n'estoient menassez d'aucune guerre.

Leurs Maiestez passerent partie de l'Esté à visiter les lieux de plaisance, ou elles furent receuës & magnifiquement traictées par les Grands du Royaume: comme elles le furent splendidement trois iours durant à Nortemion au mois de Septembre, par le Comte qui en est Seigneur : où le Roy honora le Comte de Nieuport de la charge de grand Maistre de l'Artillerie. De-là leurs Maiestez passerent le septiesme iour de Septembre à Oteland, & le neufiesme iour ensuiB uant se rendirent à Richemond, pour y voir les petits Princes & la Princesse leurs enfans.

Il permet aux Princes & ses Estats voisins de leuer des troupes en ses Royaumes.

Apres ces petits voyages, la Royne de la grande Bretagne retournant à Londres, où dés le dixiesme iour de Septembre de ladite année mil six cents trente-quatre, estoit arriué de Bruxelles le Sieur du Closet, qui eut audience de sa Maiesté, & le mesme iour le Sieur de Pogny Ambassadeur ordinaire de France partit de Londres.

Festin du Milord Gorin à l'Ambassadeur de Sauoye où la Royne assista.

Pendant que la Royne fut seule à Londres le quatorziesme iour de Septembre, le Milord Gorin fist vn superbe festin au Marquis de Sainct Germain & à l'Ambassadeur de Sauoye, La Royne honora l'assistance de sa presence, & apres le disner elle alla coucher à Sommerset. Et le lendemain quinziesme iour dudict mois de Septembre retourna à Nonsiche où le Roy se rendit aussi le seiziesme iour. Auquel iour le Comte de Holland traicta en sa maison de Quinzinton à trois mille de Londres le mesme Ambassadeur de Sauoye, qui le lendemain dix septiesme iour de Septembre, alla prendre congé public de leurs Maiestez. Le Roy luy donna vn Diamant de grand prix, & la

Le Comte de Holland traite le mesme Ambassad.

C Royne vne boüette où estoit le pourtraict de sa Maiesté pour l'Ambassadriee sa femme : ayant le iour precedent ledit Ambassadeur esté à Richemont, baiser les mains des petits Princes : Puis ayant faict partir son train pour Douure, il retourna à Nonsiché receuoir les commandemens particuliers de la Royne, qui luy donna vne fort belle Haquenée, & deux autres pour le Duc de Sauoye.

Ainsi ceste saison d'Automne se passa à la Cour d'Angleterre, en petits voyages, qui estoient autant de diuertissemens à leurs Maiestez Britanniques, en festins & receptions d'Ambassadeurs. Ce qui n'empeschoit point le Roy de penser touſiours à la conseruation de ses Royaumes.

II.

Et de faict sur l'aduis qu'on luy donna qu'il y auoit en mer quelques Pyrates Turcs, desseignants quelques entrepriſes sur les costes d'Angleterre ou d'Irlande, il fist commandement d'equipper vingt grands nauires de guerre pour faire la garde dans les destroits circonuoisins d'Angleterre.

Commandement de garder les costes d'Angleterre.

D Le dix-neufiesme iour de Nouembre en ladite année mil six cents trente quatre, leurs Maiestez Britanniques estants à Misthal, elles y donnerent audience à l'Ambassadeur de Veniſe, ou assista l'Ambassadeur de France auec tous les Seigneurs de la Cour d'Angleterre.

Audience donnée à l'Ambassadeur de Veniſe.

Le Roy apres ceste audience partit de Misthal l'onziesme iour de Nouembre, pour sa Maison de Tibot à douze mille de Londres, ou ayant eu aduis de l'arriuée du Cardinal Infant aux Pays-bas, sa Maiesté enuoya le lendemain le sieur Porter son premier valet de Chambre à Bruxelles pour le congratuler de sa part de son arriuée en Flandres.

Le Roy enuoye à Bruxelle se conioüir de l'arriuee du Cardinal Infant.

Ce fut en ce temps que la Cour d'Angleterre s'entretenoit sur le bruit courant que Madiſlac nouueau Roy de Pologne auoit de l'inclination pour la Princesse Palatine auec dessein d'en faire la recherche. Le subiet de cecy, fut qu'a la Haye le Comte en Hollande estoit passé, vn Officier du Roy de Pologne sans se faire cognoistre, sinon qu'il desira voir la Princesse Palatine, & l'ayant veuë estoit passé en Angle-

Discours tenus sur le bruit du mariage de Pologne & la Princesse Palatine.

CHARLES I.

terre, ſans toutesfois découurir le ſubiect de ſon enuoy. Ce qui fiſt toutes fois renouueller le bruit du mariage du Roy auec ceſte Princeſſe. A

ANS DE IESVS-CHRIST. 1635.

III.

Au commencement de l'année 1635. cet Officier Polonois s'ouurit aucunement à quelques Miniſtres d'Eſtat auſquels il declara que le Roy de Pologne ſon Maiſtre, l'auoit chargé, paſſant à la Haye, de voir la Princeſſe Palatine, ſans autre charge: mais que l'on diſoit à la Cour de Polngne, que le Roy auoit deſſein de s'allier en ceſte Maiſon Palatine, comme de fait il y auoit de l'inclination ſi la Maiſon d'Auſtriche par ſes artifices, ne la luy euſt fait perdre pour prendre alliance en la ſienne, comme il fiſt par apres.

Mort de la Comteſſe d'Arquetl & du Comte de Maſre.

Parmy ces entretiens de l'alliance du Roy de Pologne auec la Maiſon Palatine, à la Cour d'Angleterre le dix neufieſme Ianuier ſur les cinq heures du ſoir mourut à Londres de diſſenterie, la Comteſſe d'Arquetl belle-mere du Marquis de Gourdon. Et preſque au meſme temps mourut auſſi à Londres, le Comte de Naſte Eſcoſſois Cheualier de la Iarretiere, à qui ſucceda à l'Otdre le Comte de Northumbelland par l'interceſſion de la Royne.

Le dueil de ces Seigneurs n'empeſcha point les reſiouyſſances qui ſe firent és iours gras à la Cour d'Angleterre. Car le dixieſme iour de Fevtier, (iour du Mardy gras) la Royne de la grande Bretagne dança ſon Balet à Londres, dõt le ſuiect eſtoit l'Amour Platonique. Sa Maieſté (accompagnée des autres Dames, toutes veſtuës de Satin Iſabelle & blanc en Broderie d'argent) y parut ſur vne mer dans vn char faict à degrez: au plus haut deſquels eſtoit ſous vne Coquille de mer, qui luy ſeruoit de daiz. Les Dames qui dancerent auec elle eſtoient, la Marquiſe d'Hamilton, les Cõteſſes d'Oxfort, de Barquechere, de Carneraen & de Nieuport, les Dames Marie, Sierbere, Anne Caré, Catherine Aoar, Iſabelle Fildin & de Tiempleby, & les Damoiſelles Dorothée Sanuage, de Merel & Victoria Querey. B

Balet de l'amour platonique dancé à Londres par la Royne.

Comedie Françoiſe repreſentée deuant le Roy.

Le quatorzieſme la Royne de la grande Bretagne eut dans ſa Maiſon de Sommerſet, la comedie Françoiſe repreſentée en ſuite à Owinſtal deuant le Roy.

Quelques iours deuant le Milord Donluz fils du Comte d'Antron Irlandois, & Montaigu arriuerent de France à la Cour d'Angleterre, auec confirmation de toute bonne amitié & voiſinage entre leurs Maieſtez Tres-Chreſtiennes & Britanniques. C

Leuée d'argent en Angl. pour baſtir des vaiſſeaux.

VI.

Et comme l'Angleterre pour ſe conſeruer contre les Pyrates Turcs, qui vont ſouuent muguetter ſes coſtes, à beſoin d'auoir bon nombre de vaiſſeaux, qui eſtoit la principale force & la plus ſeure garde de ce Royaume. Le Roy de la grande Bretagne fiſt faire vne leuée de cent mille liures ſterlins ſur ces Prouinces & Villes pour faire baſtir quelques vaiſſeaux afin de tenir ſes coſtes garnies & aſſeurées contre tout euenement.

Mort du Chancelier d'Eſcoſſe.

Pendant les occupations du Roy de la grande Bretagne en Angleterre. L'Eſcoſſe perd le Comte de Kenoulle Chancelier du Royaume, & comme aux accidens humains, l'occident de l'vn eſt l'orient de l'autre, auſſi la mort de ce Comte, appella à ceſte charge l'Archeueſque de ſainct André, Primat d'Eſcoſſe, cõfirmé par les Eſtats du Royaume, par la permiſſion prealable du Roy de la grande Bretagne, touſiours occupé à ſon armement de mer, à quoy nuiſit grandement l'extréme froidure qui regna en ce climat de telle ſorte, que l'eau de la riuiere de la Tamiſe eſtant priſe par la glace l'on paſſoit ſeurement par deſſus en carroſſe, & empeſcha ceſte froidure que les quinze nauires de guerre qu'on auoit fait equipper ſe virent cõtraincts d'attendre le degel pour faire voile & aller garder les coſtes du Royaume, leur vnique deſſein. D

Riuiere de la Tamiſe gelée.

La guerre qui s'augmentoit touſiours de plus en plus en Allemagne, fiſt que la Couronne de Suede pour auoir moyen de ſe maintenir contre les forces Imperiales & la Maiſon d'Auſtriche ſon ennemie Capitale, eut ſoin d'entretenir l'amitié des Princes & Eſtats ſes alliez pour en auoir ſecours au beſoin. A ce ſubiect elle ennoya ſes Ambaſſadeurs en diuers eſtats, entr'autre le ſieur ſainct Skyt Gouuerneur de Liſſlande, arriua le dixieſme iour de Mars à la Haye en Hollande, & de là ſe rendit à la Cour du Roy de la grande Bretagne en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire de Suede.

Arriuée de l'Ambaſſadeur de Suede à Londres.

Ce fut dés ceſte année que le ſubiect du trouble (qui s'eſt meu entre l'Angleterre, & l'Eſcoſſe, & qui dure encore à preſent) commença, le motif principal duquel fut le deſir que l'Archeueſque de Canterbury, qui eſt comme le primat du Royaume & des premiers Miniſtres d'Eſtat du Roy de la grande Bretagne y auoit de faire

A obſeruer la liturgie & les autres ceremonies de l'Egliſe Anglicane aux Puritains François, leſquels le quinzieſme de Mars, nommerent le ſieur Rary, lequel en leur nom preſenta vne requeſte audit Roy de la grãde Bretagne pour le maintien de leur Egliſe, ce qui ne leur ſeruit de rien, car ſans y auoir eu eſgard, elle fut renuoyée ſans fruict. Le Roy eſtoit lors tout melancolique au ſubiect de la Maladie perilleuſe du Comte de Portland grand Threſorier d'Angleterre, ſa Maieſté meſme le fut viſiter en perſonne le dix-neufieſme Mars, & le trouua malade à l'extremité dont il mourut le 13. Mars ſur les trois heures du matin fort regretté des plus grands du Royaume.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST 1635.

Suiet du trouble entre l'Angleterre & l'Eſcoſſe.

Maladie du grand Treſorier d'Angl.

Sa Maieſté commiſt l'exercice de ſa charge, qui eſt la ſurintendance de ſes finances, à cinq de ſes principaux Officiers, ſçauoir à l'Archeueſque de Canterbury, le Milord Prieuſel, & les ſieurs de Cotrintan, tous Secretaires d'Eſtat & Ognibans, entre leſquels le ſieur Cottintan eſtoit capable d'agir, attendant qu'elle y euſt pourueu d'vn ſucceſſeur.

En ſuite de l'arriuée de l'Ambaſſadeur de Suede en Angleterre, le ſieur de Seneterre Ambaſſadeur extraordinaire de ſa Maieſté tres Chreſtienne pres le Roy de la grã-
B de Bretagne entra à Londres le 27. Mars, ou ayant eſté viſité de la part de ſa Maieſté Britannique par le Comte de Dirlan iuſques à la tour de Londres à la deſcente de la Barque, celuy qui reçoit les Ambaſſadeurs, & de la part de la Royne par ſon grand aumoſnier à vne lieuë de Londres, puis viſité derechef de la part de leurs Maieſtez à ſon arriuée, le lendemain il alla en particulier ſaluer la Royne. Il fut logé en la place de Oüeſtremeſtre.

La femme du Milord Pourbac emprisonnee.

Le 24. Mars l'Archeueſque de Cantorbery ſe preualant de ſa grande authorité, fiſt empriſonner la femme du Milord Pourbac frere aiſné du defunct Duc de Boukinqnan pour quelques paroles qu'elle auoit tenuës de luy.

Pour acheuer l'hiſtoire du feu grand Threſorier d'Angleterre & voir les derniers honneurs qui luy furent rendus, faut remarquer que le dix neufieſme Mars ſur les vnze heures de nuict ſon corps fut enleué dans vn carroſſe à ſix cheuaux, couuert de
C velours noir auec ſes armes en eſcuſſon, & porté au Chaſteau de Wincestre, à trois mille de Londres, tous les Cheualiers de la Iarretiere, & Seigneurs Officiers de la Couronne ſuiuans ſa biere dans 63. carroſſes: precedez des Heraults d'armes portans ſon Collier d'Ordre, ſon Caſque & ſon Baſton de grand Threſorier. Et ainſi il receut tous les honneurs qui ont accouſtumé d'eſtre rendus en ſemblables ceremonies, à vn Seigneur des premiers Officiers de la Couronne.

Mort du grand Treſorier d'Angl.

V. i

Ordre tenu à l'audience de l'Ambaſſadeur de France.

Le tout paracheué & les Seigneurs eſtans de retour à Londres tous ſe preparerent richemẽt pour aſſiſter à la conduite & à l'audience de l'Ambaſſadeur de France, allãt vers leurs Maieſtez Britanniques.

Donc le premier iour d'Auril ſur les quatre heures apres midy, ledit ſieur Seneterre Ambaſſadeur extraordinaire du Roy Tres Chreſtien ſuiuy de force Nobleſſes Françoiſes fut conduit par le Comte de Salisbury Cheualier de la Iarretiere accompagné de quantité de Seigneurs & Nobleſſe Angloiſe veſtuë à l'auantage au milieu d'vn monde de peuple en la Chambre du Roy de la grande Bretagne où il eut ſa t-audience de leurs Maieſtez, auec vn tel concours que la foule des aſſiſtans ſe trouuant
D trop grande, elles le menerent dans la chambre de la Royne où il demeura pres de deux heures: au bout de quelque temps il fut recõduit auec meſme ordre à ſon hoſtel.

En ſuitte de ceſte audience donnée à l'Ambaſſadeur de France, celuy de Suede fuſt receu à la Cour du Roy de la grande Bretagne en cet ordre.

Receptiõ de l'Ambaſſadeur de Suede.

Le 13. d Auril ledit ſieur Ambaſſadeur qui eſtoit le Baron de Sckyt aborda à Marigat, où il mit pied à terre, & de là il fut à Granefonde, ou le Sieur Finnet maiſtre des ceremonies le fut receuoir par ordre du Roy le ſeizieſme enſuiuãt, accompagné de l'Agent de Suede & de force Nobleſſe, dans le barquet du grand Chãbelland. Le lendemain dix-ſeptieſme il fiſt ſon entrée à Londres, ayant eſté rencontré à Grinwirſch par le barquet du Roy de la grande Bretagne, & receu par le Comte Eſquin & le Cadet de Deuons Kirc.

Son entrée à Londres.

Entre-remps la Ducheſſe de Bukinquam eſpouſa le Milord Donluz.

L'onzieſme d'Auril le meſme Ambaſſadeur de Suede fuſt conduit en Cour auec vn grand nombre de Nobleſſe où il eut ſa premiere audience de leurs Maieſtez Britanniques.

Sa premiere entrée

Il demeura en ceſte Cour iuſqu'au 13. de May auquel iour il print ſon Audience d'a-

ANS DE IESVS-CHRIST. 1639.

dieu de leurſdites Maieſtez apres quoy elles partirent de Londres le 15. May pour Grenuche. A

Auquel iour mourut de mort ſubite le Colõoel Weer qui s'eſtoit ſignalé en la deffeoſe du Palatiuat contre les Imperiaux & Eſpagnols: ceſte mort ſoudaioe luy arriua aioſi qu'il maogeoit à la Table du ſieur Veſius Graod Coorroolleur de la Maiſon du Roy de la graode Bretagne: lequel auec la Royne retouroa le vingt deuxieſme iour de May de Grenuche à Loodres, pour voir le lendemain à Winſore la receptiõ du Comte de Northumbelland à l'Ordre de la Iarretiere, à laquelle ceremonie les quatre Geotis-hommes du Baroo de Skyr Ambaſſadeur de Suede, oe furent faicts que ſimples Cheualiers.

Mort du Colonel VVeer.

VI.

Armement naual.

Cependant le Roy de la graode Bretagoe auoit fait equiper boo nombre de nauires de guerre qu'on appelloit la Flote Royale que deuoit commaoder le Comte de Linzé Grand Chambellan d'Aogleterre pour vo deſſein ſecret, ſubiect pourquoy, auaot que la faire partir on deuoit fermer les portes du Royaume.

Au commencement de Iuin l'oo fiſt paſſer monſtre eſdites portes d'Angleterre, aux Matelots des 27. Nauires de guerre dont eſtoit compoſée ceſte Flotte Royale la plus part montez de 30. à 40. Caoons. B

Au meſme temps, quelques Nauires chargez de Soldars venans de Biſcaye entrerent en Angleterre par le port de Plemuiz, atteodans le vent pour les porter à Dunquerque, d'où l'on auoit emmené les gens de Marine pour les diſtribuer en garniſoos de Flandres, au lieu des Soldats qu'on en auoit tiré.

Suiet de cet armement naual.

On ſceut que ceſte Flotte Royale eſtoit pour empeſcher la peſche ſur la mer Britannique ſans le cooſeotement du Roy, eo ſuite d'vn liure imprimé eo Aogleterre intitulé, *Mare Clauſum*, pour reſponce à vn autre portant ce titre, *Mare liberum*. Et pour exploicts apres ces eſcritures le Comte de Northumbellaod admiral ſortit en mer le 23. May auec voe Flotte de 40. Nauires.

Et entre-temps le Comte de Holland ſucceda au feu Comte de Carlile, en la charge qu'il auoit à Grome Stole premier Geotil homme de la Chambre l'vn des plus grands du Royaume & le Comte de Morton fut fait Capitaines des Gardes.

Ceſte Flotte de 40. Nauires ne fut point employée, car le deſſein du Roy de la grãde Bretagne fut rompu à cauſe de la groſſeſſe de la Royoe laquelle arriua le 24. Iuin par eauë à Sainct Iame où elle diſna, n'ayant eo ſa Barque, outre ſes Dames, que le Milord Gorin & le Marquis de Sourdac. C

Feſtin du Sieur Seneterre Ambaſſade de France aux Seigneurs de la Cour

La preſeoce de leurs Maieſtez à Loodres fut cauſe que le ſieur de Seoeterre Ambaſſadeur extraordinaire de France, fiſt vn ſomptueux feſtin aux Seigneurs & Dames de la Cour, ou vne violente colique qui luy ſuruint l'empeſcha d'y aſſiſter.

Le ſieur de Pogny Ambaſſadeur ordinaire de France en fiſt vo autre le lendemain rous deux fort magnifiques.

Partement de la Flotte Royale.

Neantmoins parmy ces reſiouyſſaoces commaodemeot ſe faict à toute la Bourgeoiſie d'Angleterre d'auoir les armes preſtes au premier mandement: la Flotte Royale differée à partir eſtant demeurée aux Duoes-Sancbourgs iuſques au 17. Iuio que ceſte Flotte fiſt voile des Dunes: le Roy de la grande Bretagne ayant repris le deſſeio de ſon progrez, & eſtant à Loodres il tint ſur les fonds auec la Ducheſſe de Richemont le fils du Comte de Sudtamproo le 10. Iuillet.

Apres quoy leurs Maieſtez Britanoiques partireot de Grenuche le 16. Iuiller (où elles eſtoient allées pour Tibot & par Richemont ſe rendre le 14. à Hautelan, où la Royne faiſoit eſtat de demeurer à cauſe de ſa groſſeſſe pendant que le Roy cootioueroit ſoo progrez, pour lequel on preparoit encore vne Flotte reale de 16. grands vaiſſeaux qui deuoient eſtre commandez par le Comte d'Eſſex. D

Introduction du Milord Lethechald en ſa charge de Maire auec grande ſolemnité

Mais tout l'eſté ſe paſſa ſans voir aucun progrez de ceſte Flotte d'Angleterre, leurs Maieſtez Britaoniques ayans paſſé la ſaiſon à la Campagne principalement à Hamptoncourt où elles demeurerent iuſques au 19. Nouembre

Durant leur ſeiour à Hamptoncourt le 8. Nouembre le nouueau Milord Maire nommé Lethechald fut introduit à ſa charge auec toutes les ſolemnitez en la ville de Londres, que la preſence du Prince de Galles & du Due d'Yorc rendit plus celebres.

C'eſtoit le temps auquel (pendant que le Roy eſtoit à Whitegal & la Royne à S. Iaçques, où elle deuoit faire ſes couches, ou attendoit à Londres, Charles Prince

A Palatin, pour lequel l'on preparoit le logis du Prince de Galles qui estoit allé loger au logis du defunt grand Thresorier. Le Maistre des Ceremonies d'Angleterre estoit à Graueſind pour y donner ordre à toutes les solemnitez qui se deuoient faire à l'entrée de ce Prince, que le Comte d'Arondel & le Milord Gorens auoient ordre d'aller complimenter, le premier de la part du Roy, le second pour la Royne.

Et pour la Flotte reale dont est question, on la fist entrer dans les ports, excepté cinq nauires qui demeurerent en mer, iusques au prochain Printemps qu'elle deura estre de 45. à 50. vaisseaux de guerre

Logement preparé à Charles Prince Palatin à Londres.

Au commencement de Decembre le Roy de la grand' Bretagne & la Royne retournerent à Londres & logerent à Wital, où leurs Maiestez attendirent le Prince Palatin, lequel ayant eu long-temps le vent contraire & s'ennuyant d'attendre, s'estoit mis deux fois en mer pour passer en Angleterre, & autant de fois auoit esté forcé de reprendre terre: mesmes apres auoir sostenu vne tempeste de deux iours durant sans pouuoir regaigner le bord: mais en fin, ayant eu le vent fauorable, il aborda sur les costes d'Angleterre.

Son arriuée & reception.

B A son arriuée le vaisseau admital de Londres nommé l'Auant-garde, commandé par le Cheualier Penington voulant le receuoir, suiuant l'ordre qu'il en auoit, & le saluer de force coups de canon: il aduint par malheur qu'vn garçon sans commandement mist le feu dans l'vn des canons & tua trois matiniers, qui ramoient dans l'Esquif eleué par les flots de la mer, d'où le bouler passa encores au trauers du vaisseau Hollandois, dans lequel estoit le Prince Palatin, y tua deux autres personnes, sçauoit le seruiteur d'vn Capitaine Anglois & vn Marinier, & en blessa quelques autres, ayant causé vn grand estonnement pour la iuste apprehension que le coup n'offençast ce Prince qui arriua le dernier iour de Nouembre à Dowre: d'où il fut conduit par le Cheualier Finnet Maistre des ceremonies iusques à Graueſind, & receu là par le Comte d'Arondel grand Mareschal d'Angleterre, de la part du Roy de la grande Bretagne, & par le Milord Gorin par le commandement de la Royne.

C Le premier iour de Decembre sur le soir il fut splendidement traité dans vn Ramberge sur la riuiere, & estant arriué pres la Tour de Londres (d'où furent deschargées 50. pieces de canon) il fut conduit par vn grand nombre de peuple, & suiuy de plus de 60. carrosses iusques à Wital ou descendant de son carrosse dãs la premiere court, il fut recen par le Milord PembrocK Grand Chambellan suiuy de quantité de Seigneurs, qui le complimenterent de la part du Roy. Le Comte de Holland, comme Capitaine de la Garde, luy fist la reuerence dans la grande Chambre de la Garde Royale & passant dans la chambre de presence, il fut rencontré par le Prince Charles qui le mena au quartier de la Royne, où le Roy auquel il s'offrit de baiser les mains, l'embrassa, & la Royne, à laquelle il voulut baiser le pan de la robe, le baisa:

Il dîne auec le Roy de la grãde Bretagne.

Le deuxiesme Decembre le Roy le fist disner à sa Table, estant assis pres sa Maiesté sous vn mesme daiz: & le lendemain matin le Roy le mena chasser à Therbalde.

La Cour d'Angleterre parlant à ce Prince, le traitoit d'Altesse Electoralle, & ainsi il fut receu auec tout l'honneur que meritoit sa naissance & sa Maison Le Roy & ce Prince estoient souuent ensemble en mesme chasse & à mesme Table, & la Cour

D d'Angleterre rendoit à son Altesse Electorale, tous les compliments qu'il pouuoit desirer.

Ambassad. de Pologne attendus.

On n'attendoit en ceste Cour là que les Ambassadeurs de Pologne pour traiter du mariage de leur Roy auec la Princesse Palatine.

Vn Italien pretendant auoir commission du Roy de Pologne pour estre adioinct à cet Ambassade, soupçonné d'estre fourbe fut emprisonné.

Pendant quoy le Roy de la grand Bretagne qui estoit à Ribol auec le Prince Palatin, retourna auec luy à Windsore, & pour continuer tous les tesmoignages d'vne singuliere affection enuers ce Prince, en faueur de sa bien venuë, sa Maiesté donna la vie à tous les criminels detenus par tout le Royaume d'Angleterre, excepté aux conuaincus d'assassinat & trahison.

Deliurance des prisonniers criminels.

Quelques formalitez non encores vnidées empescherent que les Ambassadeurs de France & de Venise ne visitassent le Prince Palatin en public: ains seulement en particulier, mais auec de grandes carresses & franchises.

En suite de ces bons traittemens faits à la Cour d'Angleterre, l'on prist resolution d'enuoyer d'Angleterre à Vienne en Austriche vers l'Empereur pour l'inuesti-

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1635.

ture du Palatinat du Rhin appartenant à ce Prince.

Si l'arriuée du Prince Palatin en Angleterre fut le suiect d'vne si grande resiouissance, vn accident arriué à Dowre fut vne occasion de fascherie aux Estats de Hollande. A

C'est que de seize nauires partis la sepmaine de Noël, de Hollande pour le leuant, treize s'assemblerent de nuict proche de Dowre, dont sept furent briſez auec perte d'enuiron 600. mariniers noyez, le reste s'estant sauué.

Treize nauires Hollandois assemblez pres Douure.

L'année fut terminée à la Cour d'Angleterre par vne excellente pastorelle Françoise de l'inuention du sieur de Boisrobert, qui fut representée à Withal par les filles d'honneur de la Royne deuant leurs Maiestez Britanniques: où l'elegance des vers fist vn agreable paralelle auec la gentillesse des actrices, entre lesquelles les Damoiselles de Ventelets, Cataut, & la Difficile, firent voir, que ce n'estoit pas sans suiect qu'elles auoient merité les faueurs de leur Maistresse. Le Prince Palatin y estoit & toutes les Dames de la Cour aduantageusement parées, le Theatre paroissant changé à chaque acte: à la fin desquels il y eut Balet.

VIII. 1636.

Le premier Ianuier de l'an 1636. la Royne de la grande Bretagne alla loger à sainct Iames, où elle accoucha d'vne fille le soir du 7. de Ianuier, le Roy y alla aussi pas- B
ser quelques iours, puis alla à NeumarKet, d'où il retourna à Londres le 16. Ianuier.

Accouchement de la Royne.

Il ne voulut passer iusques à l'Ambrigde encore que sa Maiesté y fust attenduë en grande ceremonie: mais il y enuoya l'Electeur Palatin qui y receut les mesmes honneurs qu'on auoit preparez pour le Roy, auec harangues, comedies, & festins extraordinaires, que le Comte de Holland Chancelier de ce lieu-là, & l'Vniuersité luy donnerent.

Le 17. Ianuier le Prince Palatin Rupert puisné de l'Electeur arriua à Londres, le 9. Fevrier, il fut voir la Royne de la grande Bretagne, qui estoit encore à sainct Iames & le Prince de Galles.

Arriuée de Rupert Prince Palatin en Angleterre.

Les Estats de Hollande, desirans se conioüir auec leurs Maiestez Britanniques de l'heureuse naissance de leur deuxiesme fille, nommerent pour leur Ambassadeur extraordinaire le sieur de Bereren qui arriua à Londres le 27. Ianuier, & fut receu prez la Tour de Londres par le sieur Hebert Cherisburg Seigneur Anglois. Le 30. ensuiuant il fut conduit par le Milord Strange à Withal dans la Chambre de presence, où il C
eut audience du Roy & de la Royne, l'Electeur Palatin y estoit auec son frere Rupert, le Rhingraue, trois Comtes de Nassau, & grand nombre d'autres Seigneurs & Dames.

Ambassadeur de Hollande en Angl.

Son audience.

Le deuxiesme Fevrier cet Ambassadeur fut à sainct Iames, où il eut audiance secrette de leurs Maiestez Britanniques, ausquels il fist present au nom des Estats de 7. beaux cheuaux, d'vne grosse piece d'Ambre gris, d'vne liette de toiles fines, de deux Bassins de la Chine, d'vn horloge faict de la main de l'Empereur Rodolphe, & de quatre Tableaux des plus rares, le tout de fort grand prix.

Ses presens.

En suite de ceste audience le Roy tint conseil, où il fut resolu d'essayer pour la derniere fois les plus doux moyens de paruenir à la restitution du Palatinat, & d'enuoyer à ceste fin trois Ambassadeurs l'vn à l'Empereur, où le Comte d'Arondel fut nommé, & les deux autres vers les Roys de France & d'Espagne.

Trois Ambassad. destinez pour Allemagne France & Espagne.

IX.

C'estoit au temps que la Diette Imperiale estoit indiquée à Ratisbõne pour y faire élire vn Roy des Romains. Le Comte d'Arondel Ambassadeur d'Angleterre, suiuãt son Instruction passe en Allemagne & se rend à Linte en Autriche où l'Empereur estoit arriué pour s'acheminer à Ratisbonne, le Comte presente à sa Maiesté Imperiale la proposition dont il estoit chargé de faire touchant la restitution du Palatinat D
à l'Electeur Palatin neueu du Roy de la grande Bretagne son Maistre. L'Empereur ayant veu ceste proposition sans vouloir rien resoudre sur icelle l'ennoya à l'Electeur de Bauiere, qui occupe le haut Palatinat, pour en deliberer auec luy, mais les longueurs qu'on apporta sur ceste demande pour y respondre firent perdre au Cõte d'Arondel l'Esperance de rapporter aneune satisfaction: seulement le bruit que l'Empereur, luy auoit dõné pour reſponſe, qu'il restitueroit bien le bas Palatinat: mais qu'il falloit acheter le haut du Duc de Bauiere, & quant à la dignité Electorale qu'il n'en falloit point parler tant que la Ligue Masculine des Ducs de Bauiere dureroit.

Le Comte d'Arondel Ambessadeur v. vers l'Empereur.

Il ennoye à l'Electeur Bauiere.

Reſponſe de l'Empereur au Comte

X.

En fin la Flotte reale d'Angleterre composée de 60. Nauires partit des Dunes sur la fin de Iuillet vers le North, pour deffendre le droict du Roy sur la mer Britannique. Et comme sa Maiesté eut aptis que quelques Chefs de ceste sienne armée nauale

Flote reale d'Angl. p. des Dunes.

A anoient forcé les Pescheurs Hollandois de payer vn certain tribut, Il leur defendit expressement de les molester à l'aduenir : mais au contraire de les proteger contre toute violence & leur rendre tous offices de bon voisinage. CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1636.

En suite de cela le Roy de la grande Bretagne qui n'auoit rien plus à cœur que de voir l'Electeur Palatin sõ neueu restably en ses Estats & en sa Dignité, enuoyoit courriers sur courriers en Allemagne pour apprendre ce que le Comte d'Arondel son Ambassadeur feroit sur ce suiet en la diette de Ratisbonne. On sceut que le seiziesme Septembre il y auoit eu en ceste diette vn grand different entre ledit Comte Ambassadeur d'Angleterre & les Deputez de l'Empereur, qui en vinrent iusques aux iniures au suiet de quoy, l'Ambassadeur enuoyoit vn courrier en Angleterre, & se preparoit pour partir sans dire adieu à personne ; sans que les Electeurs l'en empeschereut, mais n'ayans peu l'appaiser, l'Empereur luy enuoya le 18. de Septembre les Ambassadeurs d'Espagne & de Pologne le prier de demeurer encores quelques mois, & d'y continuer pendant son Traité, ce qu'il a refusé demandant auec plus d'instãce qu'auparauant vne response cathegorique, si on vouloit restituer le Palatinat ou non.

Mescontentement du Comte d'Arondel Ambassadeur d'Angles. à Ratisbonne.

L'Empereur enuoye vers luy les Ambassadeurs d'Espagne & de Pologne.

B Il y auoit peu d'apparence qu'il obtint le premier, veu que le Duc de Bauiere estoit resolu de deffendre contre tous, tant la dignité que les terres Electorales, & on differoit le plus qu'on pouuoit à luy dire le second. En fin l'Empereur donna au Comte d Arondel sa reponse par escrit : mais le Duc de Bauiere ne voulut point entendre à la restitution du Palatinat, & partant le traicté demeura sans effect.

Sa response.

Cependant le Roy de la grand Bretagne ne desirant point rompre auec les Estats d'Hollande, le Comte de Northumbelland admiral de la Flotte d'Angleterre, offrit par ordres de sa Maiesté, aux Hollandois des Commissions pour la peschc, ce Comte allant le 26. Septembre à Yaarmouth auec dix de ses Nauires, où il arriua. Le 18. faillit à estre submergé par la tempeste.

Commissaire pour la peschc offerte aux Hollandois.

Le Roy de la grande Bretagne vouloit par cecy s'entretenir en bõne intelligence auec les Estats d'Hollande, dont la raison estoit, que les Hollandois auoient aussi vn
C notable interest à ce que l'Electeur Palatin fust restably en ses estats, & qu'au besoin ils pourroient l'assister en cas qu'il fallust poursuiure ceste restitution par la voye des armes comme l'apparence estoit. Car encores que le Comte d'Arondel pressast continuellement l'Empereur de luy dõner satisfaction sur les promesses qu'on luy auoit faictes touchant ceste restitution, & que pour cet effect sa Maiesté Imperiale eust fait assembler son Conseil, dans lequel les Electeurs de Mayence & de Saxe concluoient de ceste restitution pour la paix de l'Empire, laquelle seroit difficile d'establir autrement, surquoy l'Empereur despescha vn courrier en Angleterre portant lettres au Roy de la grande Bretagne d'asseurance de trauailler à restablir le Prince Palatin.

Courrier de l'Emp en Angleterre.

Toutesfois le tout fut sans effect, & le Comte d'Arondel voyant que c'estoit perdre temps de poursuiure dauãtage ceste restitution puis qu'on n'y vouloit entẽdre & que pour en faire cesser la poursuite par la longueur on auoit remis cet affaire a l'ssemblée de Cologne, partit le 18. Nouẽbre pour retourner en Angleterre, il passa par Nuremberg, & par Francfort auquel lieu l'Electeur de Mayence auoit promis luy enuoyer vn courrier qui le contenteroit & ne s'y voulant fier, en chemin faisant il passe le Mein & arriua à Hanau pour visiter ceste belle forteresse, & offrit au Comte de Ramsay
D Gouuerneur de la place, la charge de Mareschal de camp de l'armée que le Roy de la grande Bretagne alloit mettre sus pieds pour reprendre le Palatinat : & de faict le courrier enuoyé par l'Empereur en Angleterre s'en retourna, le Roy n'ayant point esté satisfaict de sa Maiesté Imperiale, tesmoigna assez le mescõtentement qu'il auoit du peu d'estime qu'on auoit faicte à son Ambassadeur en ceste Diette de Ratisbõne.

e Comte d'Arondel part d'Allemagne pour s'en retourner.

On ne peut bien cognoistre qu'elle estoit sur cet affaire le dessein de l'Empereur ; veu qu'on luy auoit assez persuadé que le profit lequel l'Angleterre tire du commerce dont elle seruoit de lieu commun à toute la Chrestienté, luy feroit postposer toutes choses à vne rupture auec l'Espagne qu'elle accommodoit de viures & d'autres denrées de France & de Hollande, en cas qu'ou ne voulut restablir le Prince Palatin en ses Estats.

Toutesfois on auoit quelque esperance d'vn accommodement auantageux pour l'Electeur Palatin & au desir du Roy de la grande Bretagne, qui se feroit par le moyen du mariage du Roy de Pologne auec la Princesse Palatine.

Traité du mariage du Roy de Polegne auec la Princesse Palatine differé.

Ce mariage neantmoins, (dont le traicté se proiettoit des l'année 1635. fut fut la fin

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1637. XI.

d'icelle remis à vne autre Diette de Pologne, bien que la Noblesse & le tiers Estat en fussent contens. Ce qui fut fait sur la remonstrance du Clergé, que l'affaire estoit de trop grande importance pour la tant precipiter.

Mais on ne laissa pas de parler derechef plus que iamais de ce mariage, la creance commune fut que le Palais que le Roy de Pologne faisoit preparer en la ville de Dantzic estoit pour y passer quelque temps auec ceste Princesse.

Et de faict au commencement de ceste année le mesme Roy de Pologne enuoya le Prince Radzetril en Angleterre vers le Roy de la grand'Bretagne, & vn autre Seigneur en Hollande pour traiter de ce mariage.

Le Prince de Radzetril enuoyé en Angl. par le Roy de Pologne.

Peu de temps sçauoir au commencement de Mars il despescha encore en Angleterre les Sieurs Zaraski & Gourdon pour son mesme mariage auec la Princesse Palatine que deux Senateurs du Royaume de Pologne deuoient aller querir au Printemps, malgré toutes les trauerses des Partisans d'Espagne.

Cependant fut depesché à Rome par le Roy de Pologne pour obtenir dispense du Pape comme il auoit tiré le consentement des Estats, ce qu'il obtint sous plusieurs conditions.

Et au mois d'Auril il depescha en Hollande les Sieurs Stacosta Sanisli & Gordon, donna ordre aux sieurs Casanerki de son Conseil secret, & Schirazuki autrement nommé Denfof, de s'apprester pour les suiure en bref, auec apparence de conclure son mariage, que les Imperiaux & Espagnols taschoient tousiours d'empescher par tous les moyens dont ils se pouuoient aduiser. Et de faict ils furent si ingenieux en leurs artifices & promesses que le Roy de Pologne se laissant gaigner de leur costé quitta la poursuitte qu'il faisoit de se marier à la Princesse Palatine pour espouser vne Princesse & les interests de la Maison d'Austriche prenant pour femme l'Archiduchesse Renée-Cecile secõde fille de l'Empereur, & estant ainsi venus à chef de leur dessein, ils ne se souuindrent plus des promesses par eux faictes de restablir l'Electeur Palatin en ses Estats, au contraire ils employerent toutes leurs forces pour reprendre les places du haut & bas Palatinat occupées par les Suedois, de maniere qu'eux & le Duc de Bauiere possedent à present le legitime heritage dudit Electeur Palatin: ioint à cela les troubles arriuez entre l'Angleterre & l'Escosse, qui ont occupé le Roy de la grande Bretagne, de telle sorte, qu'il ne luy est possible de forcer par armes les Detenteurs des Estats dudit Electeur son nepueu, & à ces poursuites, Ambassades & remises les deux années 1636. & 37. y ont esté employez sans aucun fruict.

Les Espagnols rõpent le Traité de mariage du Roy de Pologne.

Tout ce que peut faire le Roy de la grande Bretagne & les Estats d'Hollande fut de donner vne armée à l'Electeur Palatin & au Prince Rupert ou Robert son frere pour auec les progrez des Suedois faire la guerre aux Imperiaux: mais par malheur ainsi qu'il assiegeoit vne Ville, le General Hasfeld Imperial y arriuant pour la secourir rompit son camp, luy fist leuer le siege, emmena prisonnier le Prince Rupert qu'il enuoya au Roy de Hongtie.

Armée donnée à l'Electeur Palatin contre les Imperiaux. Defaite & Rupert son frere faict prisonnier.

XII.

L'an 1638. commença le trouble entre l'Angleterre & l'Escosse pour le fait de la Religion, pour quelques ceremonies vsitées en l'Eglise d'Angleterre ou protestante, qu'on vouloit faire receuoir aux Escossois qui tiennent vn autre sexe, & sur cela tout le Royaume d'Escosse se mit en armes pour maintenir leur liberté au faict de la Religion.

motif du trouble entre Angler. & Escosse.

Le Roy de la grande Bretagne voyant ce trouble & considerant que l'Escosse ainsi armée s'alloit porter à vne reuolte generale, il pensa aux moyens de preuenir la crise de ce mal & estouffer ce feu en sa naissance, & pour cet effect il donna les ordres necessaires, tant par la nomination qu'il fist des Chefs de ses trouppes, qu'aux seuretez qu'il mist aux frontieres.

Toutesfois au commencement il fut conseillé de tenter la voye de la douceur, auãt qu'en venir à vne guerre ouuerte & aux extremitez pour cet effet il choisit le Marquis d'Hamilton, qu'il enuoya aux Escossois pour appaiser & accorder leurs differents où il profita si peu que les affaires s'y trouuerent plus aigries qu'auparauant: & de plus les Irlandois Protestans estoient aussi en trouble du mauuais traittement que leur faisoit leur Vice-Roy, dont ils enuoyerent faire de grandes plaintes au Roy.

Il enuoye en Escosse le Marquis d'Hamilton.

Au mois de Nouembre se tint vne assemblée generale des Ministres d'Escosse à Glascow. en laquelle se rendit de la part du Roy de la grande Bretagne, le mesme Marquis d'Hamilton comme Commissaire de sa Maiesté, & des Deputez de ladite

Assemblée des Ministres d'Escosse à Glascow.

assemblée

A generale, le Marquis vouloit qu'vn Archeuesque ou du moins vn Eueſque y preſidaſt, & les Deputez l'empeſcherent & l'emporterent & eſleurent Alexandre Hendreſon, l'vn d'eux, pour moderateur d'icelle, & Archibald Ihonſon pour Scribe, lequel remonſtra que les anciens Regiſtres, qu'il rapporta de la diſcipline Eccleſiaſtique d'Eſcoſſe, depuis qu'elle s'eſtoit ſeparée de l'Egliſe Catholique iuſques en l'an mil ſix cens ſix que les Eueſques y furent introduits à la mode d'Angleterre, auoient eſté conſeruez par miracle veu que les Eueſques auoient touſiours taſché de les deſtruire comme faicts contre leur authorité. Leſquels Regiſtres furent de nouueau declarez authenticques, puis fut enregiſtrée la Commiſſion du Marquis de Hamilton par luy preſentée à ceſte aſſemblée, auec commandement à elle faict de la part du Roy de la grande Bretagne de ſe ſeparer: ce qui fut ſuiuy d'vne proteſtation de ladite aſſemblée de ne ſe point ſeparer.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST: 1638.

De la Demiſſion de Dauid Michel, Alexandre Glaidſtones, & Ihone Crithon Miniſtres d'Edimbourg, de Sainct André & de Paſlay.

B De la caſſation de ſix aſſemblées generales tenuës és années mil ſix cens ſix, mil ſix cens huict & mil ſix cens dix à Gloſgaw, mil ſix cens ſeize à Abderen, mil ſix cens dix-ſept à Sainct André & mil ſix cens dix-huict à Perche.

De l'abſolution du ſerment exigé par les Prelats, à la receeption des Miniſtres.

Acte de ceſte aſſemblée.

De la Cenſure & condamnation des Liures intitulez du ſeruice ou liturgie des Canons, des Ordres & de la Iuriſdiction des Eueſques.

De la depoſition & excommunication de huict Eueſques qui ſont ceux de ſainct André, de Glaſgow, d'Edimbourg, Roſſe, Galloway, Brechin, Dumblane, & Aberdane.

De la demiſſion ſimple ſans excommunication des ſix autres reſtans des quatorze Eueſchez du Royaume d'Eſcoſſe, à ſçauoir, de ceux de Murray, Arguile, Iſles, Orknay, Caruhues & Dunkell, ayant traité plus fauorablement ces ſix derniers, en conſideration de ce qu'ils ſe ſont volontairement deportez de leurs Eueſchez & faits ſimples Miniſtres de la ville où ils eſtoient auparauant Eueſques, au lieu que les huict premiers ſe ſont refugiez en Angleterre.

Les Deputez de ceſte Aſſemblée, ayant en ſuitte expliqué leur Confeſſion de foy

Ils depoſent 4. Miniſtres.

C de l'an mil cinq cens quatre-vingts, & leur abiuration & abolition de l'Epiſcopat en Eſcoſſe, ont encores depoſé quatre Miniſtres qui le fauoriſoient, reſtably leurs Synodes Prouinciaux & aſſemblées generales auec leur pouuoir contenu dans vn Liure qu'ils ont nommé de police: ſuiuant lequel ils ont prononcé ſur pluſieurs choſes particulieres, qu'ils ont iugé neceſſaires à leur eſtabliſſement, comme reglement de leurs Eſcolles & Seminaires, reception & reſidence de leurs Miniſtres, frais de leurs aſſemblées plus grande frequentation de leur Cene qu'ils ne font là que tous les ans, remiſes de leurs marchez aux Lundys & Samedys, condemnation de tous Chapitres, Doyennez & autres charges en iceux, de tous Sermons funeraux, de Mariages ſans proclamation de bancs & de ceux qui frequentent les perſonnes excommuniez.

Ils reſtabliſſent leur Police Eccleſiaſtique.

Ils ont enſuite receu le Scribe de ladite aſſemblée en la charge d'Aduocat general, & Robert Dagleiſch, en celle d'Agent de toutes leurs Egliſes d'Eſcoſſe, & deliuré leurs commiſſions pour tenir des aſſemblées particulieres le vingt-ſixieſme

D iour de Decembre à Edimbourg les quinze & vingt-deuxieſme iours de Ianuier, à Irewing & Iegdebourg: à Dundie & Rerkenbrygh les cinq & ſixieſme iours de Fevrier, & à Chaurie & Fetres le dix-neufieſme iour de ce mois. Puis retournant à la police, ceſte aſſemblée a deffendu la peſche des Saulmons, & que les moulins ne meulent les Dimanches. Enioignant aux Deputez d'attendre le Parlement qui ſe doit tenir le quinzieſme iour du mois de May prochain, en la ville d'Edimbourg, où ils doiuent preſenter leurs articles ſuſdits, pour les faire ratifier aux Eſtats d'Eſcoſſe, & y repreſenter la neceſſité de reſtablir l'Office de Procureur des Egliſes du Royaume: leſquels articles leſdits deputez expoſeront chacun en la ville d'où ils ſont enuoyez, & le nouueau concordat & vnion, arreſté dés le mois de Fevrier mil ſix cens trente-huict, ſera derechef ſouſigné & publié dans les Chaires par toutes les Parroiſſes du Royaume. Defend au contraire à toutes perſonnes de ſigner le Concordat qui a eſté ſouſigné par le Commiſſaire du Roy & par ſon Conſeil, ny de le publier ains

Defenſes qu'ils font publier.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638. XIII.

de remercier Dieu ſolemnellement du bon ſuccez de ceſte aſſemblée ; à l'imitation de laquelle en ſera tenuë vne tous les ans ou plus ſouuent ſi beſoin eſt, & le troiſieſme Mercredy de Iuillet prochain indict pour la prochaine à Edimbourg, à laquelle ny autres ne ſeront admis aucuns que ceux qui auront ſigné ladite nouuelle vnion, dont nous attendons les ſuites. A

Les Eſcoſſois s'arment pour leur cõmune defenſe.

Voila cõme les Eſcoſſois ſe roidiſſent en leur reſolution, de ne rien ſouffrir ny chãger de leur police Eccleſiaſtique, & comme le Roy de la grande Bretagne leur vouloit faire receuoir vn autre concordat que celuy qu'ils auoient reſolu, & ce auec la force. Cela les fiſt ſonger à eux & à maintenir leur nouuelle vnion par vne deffenſe commune de tout le Royaume, & commencerent à faire amas de gens de guerre & à mettre leurs places en eſtat de ſe pouuoir garder contre toute violence.

Ce fut la ſuite de ceſte nouuelle vnion des Eſcoſſois contre laquelle le 22. Fevrier de ceſte année 1639. le Marquis de Hontlay Gordon, (qui auoit commandé les gens d'armes Eſcoſſois de l'armée du Roy conduitte par le Mareſchal de la Force) barricada la ville de Torré en Eſcoſſe & y mit cinq à ſix cens hommes en garniſon ſous le ſieur de Banfe, pour empeſcher comme ils firent que les Seigneurs du Conuenant (ainſi appellent-ils leur vnion d'vn mot tiré de l'Arche de l'alliance, qu'ils appellent Arche de Conuenant) ne recueilliſſent la contribution qu'ils ont impoſée par toute l'Eſcoſſe, pour le ſouſtien de la guerre contre ceux qui les attaqueront, leſquels Seigneurs s'eſtans retirez & faict leur plainte audit Conuenant qui les auoit enuoyez, ils ont donné leurs Commiſſions pour ſe ſaiſir des terres de ce Marquis & meſme de ſa perſonne s'ils le peuuent prendre. B

Ils baricadent la ville de Torre & y mettent garniſon.

Ils appellent leur Conuenant l'Arche de l'alliance.

Donc apres tant de voyages inutilement faits en Eſcoſſe par commandement du Roy de la grande Bretagne pour reduire les puritains du Royaume à la meſme police Eccleſiaſtique qui s'obſerue dans l'Angleterre depuis leur Roy Henry VIII. qui ne trouua point d'autre expedient pour ſe demarier (contre tout droict diuin & humain) ſans diſpenſe de l'Egliſe que de s'en ſeparer & y introduire le ſchiſme, & en ſuite la perſecution des Catholiques. Les Eueſques chaſſez par les Puritains, n'oublians rien à remuer pour leur reſtabliſſement, & d'ailleurs le maintien de l'authorité Royale, grandement esbranlée par le meſpris que continuoient de faire les Seigneurs de ce Conuenant & tous ceux de leur party ; obligerent en fin le Roy à partir de Londres, comme il fiſt le 6. de Fevrier, auec telle diligence qu'il arriua le 8. à Yorck ville à moitié chemin de Londres à Edimbourg vers où il s'acheminoit. N'ayant pas voulu differer plus long temps ſon voyage depuis ſa Declaration publiée contre ceux de ce Conuenant, ſur l'aduis receu qu'ils auoient pris par petard le Chaſteau d'Edimbourg, ayans faict ſortir ſous pretexte d'vn pourparler, le ſieur Archibald Haldan de Glaineades : qui commandoit dans la place l'entrepriſe qu'ils auoient faicte peu de iours auparauant, ſur celle d'Aberdon ne leur ayant pas bien reuſſi. C

XIV.

L'authorité du Roy fort esbranlée. Il arriue à Yorc.

Car les Comtes de Forbez & de Fraſer s'y eſtans voulu rendre auec huict cens cheuaux pour en faire publier leur Conuenant, ceux de la ville en aduertirent le Marquis de Huntley Lieutenant du Roy de la grande Bretagne aux Prouinces Septentrionales d'Eſcoſſe, qui eut le temps de s'y trouuer auec ſeize cens cheuaux, & faire entrer ces Comtes dans la ville, où fut publiée le dernier Conuenant, qui eſtoit celuy du Roy.

Le Lieutenant du Roy commande ſes trouppes de l'attendre ſur la frontiere.

Sa Maieſté auoit peu auparauant enuoyé ſes Ordres à toutes ſes trouppes, leuées dans l'Angleterre, de l'attendre ſur la frontiere ou la reueuë s'en deuoit faire & dont le nombre n'eſtoit pas encores certain : comme auſſi ſadite Maieſté eſtoit attenduë par le Marquis de Douglas & le Cõte de Nidſalde, par le premier dans la Prouince de Douglaſdal, & par l'autre dans celle de Galloway, auec leurs trouppes Eſcoſſoiſes, entre leſquelles eſtoient pluſieurs Catholiques. D

Combat entre les Anglois & Eſcoſſois.

Ceſtuy-cy n'auoit pas attendu le Roy pour ioüer des mains auec les Conuenans, qu'il auoit deſia attaquez dans ceſte Prouince de Gallowey, où il y eut vn rude choc, dans lequel pluſieurs furent tuez de part & d'autre & luy bleſſé.

Sa meſme Mateſté auoit pareillement enuoyé ſes Ordres au Comte de Traquaire grand Threſorier d'Eſcoſſe & à celuy de Roxbourg, de le venir auſſi rencontrer de la Prouince de Merſes au Royaume d'Eſcoſſe, ſur la frontiere d'Angleterre, auec les trouppes Eſcoſſoiſes leuées en vertu de ſes Commiſſions.

A Elle receut nouuelles en chemin que le Comte de Kingorne, l'vn des Conuenans, s'estant mis à la teste de quinze cens cheuaux, s'estoit saisy de la ville de Torré, où le Marquis de Huntley s'estoit aussi rendu, & que depuis estoient arriuez deux vaisseaux que le Roy auoit enuoyez à ce Marquis chargez d'armes suffisantes pour armer trois mille hommes que le Comte de Brawford & le Colonel son Hondersson deuoient commander sous ce Marquis.

Les Conuenans aduertis de ces efforts qu'on alloit faire contr'eux; pour les preuenir enuoyerent dix milles hommes de pied & quatre mille cheuaux auec trente pieces de canon pour battre la ville d'Aberdon: car il y auoit plus de six mois qu'ils s'estoient rendus maistres de tous les canons & munitions de guerre du Royaume d'Escosse. De sorte que les esprits de ces deux partis formez, ne se trouuerent pas plus eschauffez qu'ils auoient esté iusques alors; mais desia les fers estoient au feu.

Ville de Terre prise par les Escossois. Ils enuoyerent hommes & canons pour battre la ville d'Aberdon.

Et pour ce que l'aduis de l'assemblée generale des Conuenans renuë à Glascow semble roit induire que tous les Escossois y auoient soubs-signé ce qui n'estoit pas: il ne
B sera pas hors de propos, comme chose qui seruira à l'esclaircissement des affaires qui se passent & estoient prestes de se passer, & de sçauoir les noms des principaux partisans de ce Conuenant des Escossois, & qui le soubsignerent, ensemble de ceux qui le refuserent.

Partisans principaux du Conuenant d'Escosse.

Les premiers sont, le Comte d'Argueil chef de la maison des Cambelles, qui est son surnom, & qui commande aux montagnes d'Escosse.

Le Comte de Rotheſſe, qui commande la Prouince de Fise, & est chef de la famille & du nom qui porte de Lesle, d'où est venu le General Lesle, du party Suedois, qui a faict si long-temps la guerre en Allemagne, & est maintenant en Escosse pour le mesme subiect & seruir de general aux Escossois.

Les Comtes de Laudian-Kar, de Ioustone & de Basleuch-Scott, aussi Chefs de ces trois familles fort nombreuses, & commandant aux frontieres occidentales d'Escosse, sçauoir dans la Tiffidale & Annandale, prés la ville de Carlisle en Angleterre.

Le Comte de Hume, qui commande aussi, contre ceux de son nom à l'ordinaire de ceste nation là, dans la Prouince de Merse, frontiere Orientale d'Escosse; & est particulierement Seigneur du Chasteau de Hume, prés la ville de Barwich, seule place
C forte d'Angleterre de ce costé là.

Les Milords Laudun & Lindsay, le premier desquels, bien qu'il soit du surnom de Cambelle, commande neantmoins à part la Ville d'Air, dans la Prouince de Kyle.

Les Comtes de Montgommery, de Casselles Kennedie de Montrose-Grahme, de Kingornes & Glamesi-Lyon.

Le Milord Frisell.

Le Comte de Permond.

Les Milords Aresxin, Caithnes-Hanclar, & Forbus.

Le Comte d'Arroll-Haye, duquel le Comte de Kingorne est tuteur.

Les Comtes de Huterlaud-Gordone & de Glaincairne-Kinninghame.

Le Milord Bamirrino-Elsiston.

Les Barons de Crand, de Wachton-Hebron (cousin du Colonel Hebron, qui fut tué à la prise de Sauerne, & pere de celuy qui fut aussi tué à celle de Damuilliers)
D de Keir-Sterlin, de Glaineagles-Haldane.

Le Comte de Daviſſie-Ramsay (parent du Colonnel Ramsay, qui a si long-temps & si vaillamment defendu la ville de Hanau contre les Imperiaux & plusieurs autres Seigneurs, tous apparemment resolus de maintenir au peril de leur vie, leur discipline & articles par eux signez en ceste assemblée de Glascow.

Les autres au contraire qui suiuent le party du Roy de la grand' Bretagne, & qui n'ont voulu signer le resultat de ladite assemblée, ains de viure & mourir pour le seruice de sa Maiesté, sont.

Noms de ceux qui ne voulurent signer le resultat de ceste assemblée.

Les Marquis d'Hamilton & de Douglas.

Les Comtes de Nidsalde-Maxuell, Tillebairne-Murray, Dannandale Murray, de Traquaire-Stuart grand Threſorier d'Escosse, de Morton, Douglas Capitaine des Gardes du Roy de la grande Bretagne, de Winthon Setone, d'Anc-am-Kar pere du Comte de Laudian & Gentil-homme de la Chambre du Roy: Roxbourg-Kar, de Marr-Areskin, d'Hudington-Hamilton, de Crawfard-Lindsay.

CHARLES I.

ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

Le Duc de Lennox-Stuart.
Le Comte d'Abercorne-Hamilton.
Le Milord Sterford-Makkeigne.
Le Comte de Sterlin-Alexandre &
Le Milord Gray.

A

XV.

Le Roy de la grande Bretagne va à Neuf-chastel.

Le Roy de la grande Bretagne ayant demeuré quelque temps à Yorck, en partit & s'achemina auec son armée à Neuf chastel à vingt lieuës de la frontiere d'Escosse. Le Comte de Hume y estoit auec sept à huict mille hommes auprés de la ville de Barwic vers la frontiere Orientale, & le Comte de Ionston auec quatre mille autour de Carliste vers l'Occidentale, tenans ainsi toutes les aduenuës d'Escosse en Angleterre.

Estrangers de Londres font serment de fidelité.

Icy il faut remarquer qu'auparauant le partement du Roy de la grand' Bretagne de Londres pour Neuf-Chastel on y fist vne liste de tous les estrangers qui y demeuroient: Tous lesquels firent le serment de fidelité: aussi tous les vaisseaux Escossois qui estoient à Londres & autres ports d'Angleterre, furent arrestez & leurs mats degarnis de voiles & au mesme temps par ordre du Roy l'on trauailloit aux fortifications de B
Harwic, Yarmourth, Hal, Neucastel & des autres places frontieres & maritimes, le 3. Iuin le Roy partit de Neucastel pour se rendre en son Camp, qui estoit à cinq mille de Barwick proche du Chasteau de Ganswick dans vne tres-belle campagne, à quatre mille du camp des Escossois, qui ont refusé la proclamation que le Roy leur auoit enuoyé faire.

Degasts des Anglois en Escosse.

La caualerie Angloise s'auança vers les frontieres d'Escosse, où elle fist des courses & de grands degasts, elle estoit conduite par le Comte de Holand qui en estoit le General, ces rauages augmenterent l'animosité des Escossois contre les Anglois insques à tel point, que le 15. de Iuin quatre compagnies de caualerie Angloises ayans passé la riuiere de Taride pour aller enleuer le bestail d'vn petit village qui est au delà, trente païsans eurent tant de courage que s'estans assemblez auec leurs armes ordinaires, n'ayans pour tous bastons à feu qu'vne harquebuse, se ruerent sur ceste caualerie dont ils tuerent six caualiers Anglois: mais cela n'empescha pas que leur bestail ne fust C
emmené.

Estat de l'armée des Anglois.

L'armée du Roy de la grande Bretagne estoit alors de seize mille hommes de pied & de cinq à six mille cheuaux sans y comprendre huict mille hommes des bandes du Nord que l'on attendoit pour en suite faire entrer ceste armée dans l'Escosse, en cas que les Escossois demeurassent en leur premiere resolution & ne vouluſſent accepter les articles que le Roy leur auoit fait proposer, leur armée estoit de dix-huict mille hommes.

Et celle des Escossois.

Le second fils du Marquis de Hontlay se rendit prés du Roy, luy demandant commission de leuer des troupes, pour aller ioindre celles que son pere auoit amassées vers le pays du Nord, contre les Escossois, qui tenoient à lors ce Marquis prisonnier auec son fils aisné dans le Chasteau d'Edimbourg.

D'autre costé le fils du Milord de Roxbourg ayant quitté le party du Roy de la grande Bretagne s'estoit ietté dans celuy des Escossois, ce qui obligea sa Maiesté de D
faire arrester son pere pour s'asseurer de sa personne: & en mesme temps commanda au Marquis d'Hamilton de monter sur mer auec vne puissante flotte pour faire descente en Escosse à la premiere occasion, ce qui ne donnoit pas peu d'apprehension aux Escossois.

Le Roy de la grande Bretagne voulant se vanger des Escossois voulut auparauant par vn escrit faire cognoistre le motif de ce trouble.

Motif de ce trouble.

Il dist qu'ayant à son aduenement à la couronne reüny à son Domaine tout ce que les neuf Roys Stuarts ses predecesseurs en auoient alienés, euallé en suitte les dixmes & permis aux proprietaires des heritages de rembourser, comme ils firent, les Seigneurs desdites dixmes, & finalement permis à ceux qui releuoient des terres de l'Eglise d'achepter l'exemption & Independance de leurs patrons; les innouations, bien que par luy ingées necessaires, faictes en Escosse, auoient aliené les esprits de sa Noblesse. Mais ne pouuant esmouuoir le peuple pour les causes susdites ils en prirent le suiet, sur ce que le Roy auoit en l'an 1633 fait passer vn acte au Parlement d'Edimbourg capitale d'Escosse, par lequel il auoit pouuoir de prescrire aux Ministres tels vestemens & ornemens qu'ils voudroient.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

A Ils commencerent donc incontinent apres le retour du Roy, à se plaindre que les voix de ce Parlement auoient esté achetées & mal recueillies. Dequoy Guillaume Hegg ayant fait vn Liure manuscrit; il coutut de main en main, tant qu'vne coppie ayant esté trouuée chez le Milord Bauerrino Elsiston, il fut condamné à mort, bien qu'il eust apres sa grace, Hegg s'en estant fuy en Hollande & le liure demeurant par ce moyen supprimé.

Liure de prieres enuoyé par le Roy en Escosse.

Mais cette Noblesse fut rauie d'aise d'auoir en l'an 1637. trouué occasion de tesmoigner la mauuaise volonté. C'est que le Roy enuoya en Escosse vn Liure de prieres vn peu different de celuy d'Angleterre. Car encores qu'il eust fondé les intentions d'vn chacun & leur consentemẽt tacite de ce Liure; neantmoins le 23. Iuillet de la mesme année (qui est à nous le 3. d'Aoust) ce Liure ayant esté leu dans leur Eglise de S. Gilles, Metropolitaine d'Edimbourg, par le Doyen d'icelle, ils firent tant de bruit qu'il ne peut estre entendu pour lequel tumulte appaiser l'Eueſque d'Edimbourg monta en Chaire, mais en vain, ayant luy-mesme couru peril d'estre assommé d'vne escabelle B qu'on luy ietta à la teste. L'Archeueſque de S. André leur Chancelier & autres personnes de qualité furent aussi tres-mal traitez, iusques à ce que le Magistrat de la ville eust mis tous les seditieux hors de l'Eglise. Et estans sortis ils ne laisserent pas tant que les prieres durerent de ietter des pierres contre les fenestres & de heurter tumultuairement aux portes de ladite Eglise qu'on auoit fermées sur eux, iusques à ce que le Magistrat les en eust derechef chassez. Et l'Eueſque retournant en sa maison, vne femme en sa presence donna vn soufflet au Doyen qui l'accompagnoit, voyant qu'il ne s'esmouuoit pas assez des iniures qu'elle luy disoit pour auoir leu ces prieres, de sorte que l'Eueſque fut contraint de se sauuer, estant par eux tiraillé par la manche de sa robbe à dessein de le porter par terre, & ne pouuant gaigner son logis sans estre assommé, force luy fut d'auoir recours au Comte de Warwic qui le fist conduire au sien, duquel il n'eust peu estre ramené l'apresdisnée, quoy qu'il fust dans le carrosse du Comte de Roxbourg garde des sceaux priuez, si les valets de pied de ce Comte n'eussent escarté la foule auec leurs espées nuës.

Trouble pour la publication de ce Liure.

Ce mesme tumulte se fist aussi dans l'Eglise des Cordeliers ou l'Eueſque d'Arqueille commençant à lire le liure des prieres d'Angleterre voyant ses auditeurs s'esmouuoir les cessa & au lieu d'icelles, il leut les prieres ordinaires d'Escosse, & ainsi le tumulte cessa. C

Le 4. d'Aoust, deffenses ayant esté faictes de s'assembler, quelques seditieux furent empriſonnez, le Magistrat d'Edimbourg s'obligea enuers le Conseil du Roy, d'empescher de semblables seditions, & escriuit le 19. à l'Archeueſque de Cantorbery lettres d'excuse se iustifiant de celle qui estoit arriuée en leur ville.

Mais le 16. Septembre, il s'excusa de faire lecture desdites prieres d'Anglererre, à cause de l'auersion du peuple contre ces prieres, disant estre chargé de tous les Escossois de supplier le Roy de ne point pretest de receuoir cette liturgie, iusques à ce qu'on en fust plus amplement informé.

Trois proclamations du Roy faites à Edimbourg.

Au commencement d'Octobre grande multitude de Seigneurs, Gentils-hommes Ministres & Bourgeois de tous les endroicts du Royaume s'estans rendus à Edimbourg cela obligea le Conseil du Roy de faire faire le 27. dudit mois trois proclamations par lesquelles tous ces Seigneurs, Noblesses, Ministres & autres venus en ceste D ville là furent commandez d'en sortir dans 24. heures.

Vne autre proclamation portant translation de la cession (qui se rapporte au Parlement d'Angleterre) de ladite Ville d'Edimbourg en celle de Linxou à 12. mille de là.

Plus vne troisiesme proclamation commandant qu'on bruslast vn Liure seditieux semé parmy le peuple intitulé, CONTRE LES CEREMONIES ROMAINES D'ANGLETERRE.

XVI.

L'Eueſque de Galloway failly d'estre estranglé.

Le 18. d'Octobre l'Eueſque de Galloway Maxuel allant au Conseil, alloit estre estranglé par le peuple sans l'ayde de François Stuard fils du dernier Comte de Borhuel, qui le sauua & le conduisit auec beaucoup de peine & de peril en la maison où se tenoit le Conseil. Ce qu'estant rapporté au Comte de Traquaire Grand Threſorier & au Comte de Wigton, qui n'en estoient pas loing. Ils accoururent au secours de l'Eueſque: mais estans auec peine entrez au Conseil, ils en trouuerent encores d'auantage pour en sortir, y estans assiegez auec l'Eueſque. Ce qui les obligea d'enuoyer demander main forte au Magistrat lors assemblé dans la Maison de ville, qui luy fist

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

entendre la peine & le peril où il estoit, estant aussi cõme assiegé & menacé de mort par le peuple, s'il ne signoit vn papier qu'on luy presentoit, contenant qu'ils s'opposoient audit liure de prieres contre lequel ils auoient resolu de presenter requeste au Roy & establir deux Ministres & vn Lecteur qui auoient esté deposez. A

Surquoy lesdits Comtes de Traquaire & de Wigton, en faisant accorder au peuple tout ce qu'ils demandoient, l'appaiserent pour vn peu de temps. Mais comme ils s'en retournoient, ils furent viuement poursuiuis du peuple auec cris & huées horribles qui estoient en si grande foule que le Comte de Traquaire fut porté par terre ou son chappeau, manteau & son baston blanc, luy furent ostez, & de là conduit par ceste populace & en cét estat à la porte de la maison du Conseil, où l'on tenoit touſiours l'Eueſque assiegé.

Le peuple appaisé pour vn peu.

Ceste manie de peuple ne cessa point iusques à ce qu'on eust enuoyé querir quelques Seigneurs arriuez en ceste ville d'Edimbourg pour s'opposer à ces violences qui par leur addresse & auec l'assistance de leurs amis tirerent ces deux Comtes & l'Eueſque du danger où ils estoient. Mais cela n'empescha point que le Maire à la sortie de la Maison de ville fut assailly à coups de pierre iusques à son logis. A cela le Conseil du Roy ne peut faire autre chose sinon faire publier vne proclamation contre ces tumultes dont le peuple se moqua. B

Deux Comtes en danger de leur vie dans Edimbourg.

Au mois de Nouembre furent presentées deux Requestes par les Seigneurs, Gentils-hommes, Ministres & Bourgeois de toute l'Escosse contre le liure des prieres d'Angleterre, ausquelles le Roy respondit par vne proclamation faicte à Lithgow, contenant entr'autres choses, que sa Maiesté n'auoit aucune inclination à la Religion Romaine. Et le Comte de Roxbourg venu en Escosse de la part du Roy, transfera le Conseil d'Edimbourg, comme siege de la rebellion à Dalkeilz à quatre mille de là, comme aussi la cession ou Palais de Iustice de Lithgow à Sterlin, qui est à 24. mille d'Edimbourg afin de faire separer la Noblesse assemblée audit Lithgow sous pretexte d'y poursuiure leur procez.

Requeste des Escossois contre le Liure des prieres.

Le Comte de Traquaire les fait publier. Le Comte de Traquaire s'y estoit bien rendu en mesme temps, à dessein de faire publier de la part du Roy le liure des prieres; mais ayant seen que les Seigneurs là assemblez vouloient proteſter à l'encontre, ne voulant decouurir son dessein il partit secretement de Lithgow pour l'aller faire publier à Sterlin. Toutesfois le Comte de Hume en ayant eu aduis, il prist la poste, & estant arriué aussi-tost que luy assisté des Barons Weder-Burne Hume son oncle, Blakadet Hume, Wachton Hebron, & du Milord Lindsay, proteſta contre ceste proclamation le 29. Fevrier 1638. C

XVII.

Quatre Tables dressées à Edimbourg. Ce fut lors qu'vn grand nombre de Comtes, Milords, Barons, Gentils-hommes, Ministres & Bourgeois assemblez à Edimbourg, dresserent quatre Tables, qui est ce que nous appellons Chambres: la premiere des Comtes & Milords: la seconde des Gentils hommes, qui en auoit plusieurs autres inferieures de toutes les Prouinces: la troisiesme des Ministres: la quatriesme des Bourgeois. De chacune desquelles chambres ils tirerent encores trois Commissaires pour en composer vne cinquiesme appellée la Table souueraine, afin d'ordonner de toutes choses en dernier ressort.

Confession de Foy signée & iurée. Là fut dressée, signée & iurée leur confession de Foy & conuenant, portant qu'ils se maintiendroient les vns les autres enuers & contre tous, sans excepter leur Roy: dont il se plaint, dequoy le Cõseil de sa Maiesté estably en Escosse, estant fort estõné, il luy en enuoya donner aduis par le Cheualier Hamilton, vn des Milords de la Session. D

XVIII.

Commission du Roy receuë par le Conseil d'Escosse. Surquoy le Roy donna vne Commission Latine au Marquis d'Hamilton en datte du 30. May audit an à Windsord, le Conseil d'Escosse l'ayant receuë de luy le 16. Iuin à DalKeitz, ce Conseil le recogneut comme il eut faict le Roy mesme, le Chancelier d'Escosse portant le grand seau deuant luy, & vn autre Seigneur aussi deuant luy tenant sa commission: mais il ne trouua personne des siens qui le vouluſt accompagner, comme c'est la coustume, ny mesme le visiter. Ceux du Conuenant eurent bien la hardiesse de defendre à vn marchand, qui amenoit de la part du Roy deux cens piques & autant de mousquets, auec quelques poudres pour le chasteau d'Edimbourg, de descharger ces armes & munitions sans leur permission. & le Comte de Traquaire l'ayant fait faire la nuict, le marchand à cause de ce fust mal traité d'eux.

Corps de garde mis deuant le chasteau d'Edimbourg. Pendant cecy les Escossois mirent vn corps de garde de deux cens hommes deuant la porte du chasteau, n'y laissans entrer ny armes ny viures que pour 24. heures, & se resolurent de ne point aller à DailKeitz, & que si le Commissaire du Roy auoit

A affaire à eux qu'il les vint trouuer à Edimbourg, publiant qu'ils ne sçauoient pas que les poudres portées à Dalkeits deussent seruir à vne mine pour les faire sauter. CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

En mesme temps furent deschargez dans le havre de Leith deux grands vaisseaux pleins de piques & mousquets pour ceux du Conuenant: (car ce party prist du depuis ce nom là) alors le Magistrat d'Edimbourg enuoya prier le Commissaire du Roy de venir loger au Palais de sa Maiesté, qui est l'Abbaye de S. Croix à vn bout de la ville: ce qu'ayant accordé, il part pour venir à Edimbourg, & fut rencontré en chemin à vne lieuë & demie dudit Edimbourg de plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Conuenant, tous à cheual & de plus de trois cens Ministres à pied prés de la ville, l'vn desquels luy ayant voulu faire vne harangue il ne le voulut permettre: tout le chemin estoit couuert d'vne multitude incroyable de peuple de tout sexe & aage, auec des cris effroyables, maudissans leurs Eueſques & la Religion Romaine, comme si c'eſtoit la mesme chose. Deux grands vaisseaux chargez d'armes pour les Escossois pris.

A l'entrée du Commissaire dans Edimbourg la fille d'vn Ministre aagée de treize ans nommée Michel-Sone, prenant les resnes de son cheual, luy dist que son pere Menace d'vne ieune fille au Commissaire.

B auoit tenu le Parlement noir (voulant parler d'vn Parlement tenu il y auoit 18. ans auquel entr'autres choses fut confirmé l'authorité des Eueſques) & qu'elle prioit Dieu qu'il peust tenir le Parlement blanc contraire à celuy là, & que s'il n'accordoit le Prince auec ses suiets, la vangeance du sang qui seroit respandu pour ceste cause, tomberoit sur luy & sur sa race.

La premiere proposition que fist le Commissaire en la ville d'Edimbourg (où rien ne manqua pour sa reception, quant à l'exterieur) fut de faire renoncer à tous les Escossois leur Conuenant. Mais tous d'vne voix respondirent qu'ils renonceroient plutost à leur baptesme, que d'en changer non pas mesme vne silabe, voire vne Lettre, comme le iugeans de plus grande consequence que toutes les loix & statuts faits depuis Fergus leur premier Roy. Bien esperoient-ils du Roy, qui l'auoit enuoye, vne assemblée generale du Parlement pour remedier aux desordres du Royaume. Proposition de Commissaire. Response des Escossois.

C Ce procedé ne fist autre chose sinon que ceux du Conuenant redoublerent la garde qu'ils auoient assise deuant le chasteau, & augmenterent celle de la ville. Et ayant sceu que le Commissaire du Roy deuoit faire lire le Liure du seruice, selon l'vsage d'Angleterre dans la Chapelle du Roy le Dimanche suiuant, comme on auoit touſiours faict ce iour là depuis l'an 16 7. que le Roy Iacques alla en Escosse & l'ordonna ainsi: ils enuoyerent dire que celuy qui seroit si hardy de lire ce liure, ne le liroit iamais & qu'il y auoit plus de mille hommes pour l'empescher. Ce qui obligea ledit Sieur Marquis Commissaire d'aller à Dalkeitz.

Enuiron ce mesme temps ils escriuirent à chacun des Milords du Conseil du Roy, qu'ils eussent à persuader sa Maiesté de signer leur Conuenant.

Là dessus le Marquis d'Hamilton Commissaire ayant escrit en Cour, leur dist qu'il y auoit esperance d'adoucir les esprits, en restablissant la Session en Iustice Souueraine à Edimbourg: elle y fut donc remise auec vn applaudissement singulier de tous ce qui ne dura guere: car dés l'ouuerture qui s'en fist le 13. Iuillet audit an 1638. les Conuenans demanderent que l'on ostast de sa charge le President Robert Spotiswode & Iustice Souueraine restablie en Session restablie à Edimbourg.

D Iean Hay Clers des Registres ou Greffiers, pour ce qu'ils auoient esté gaignez par presens. Ce que n'ayant peu obtenir ils protesterent de nullité de tout ce qui seroit fait en presence de ces deux Officiers & que nul n'y obeyroit. Protestations du Conuenant.

Le 14. Iuillet audit an fut leuë & publiée la Declaration du Roy à son de trompe dans la place publique d'Edimbourg par vn Herault vestu de sa cotte d'armes en la maniere accoustumée, ladite Declaration dattée de Grenwic en Angleterre le quinzieſme Iuin audit an. Declaration du Roy leuë par vn Heraut.

Contre laquelle protesterent hardiement grand nombre de Comtes, Barons & Gentils-hommes montez sur des eschaffaux dressez à ceste fin dans la mesme place; à sçauoir Iean Kennidie Comte de Casselles pour les Milords, Alexandre Gipson de Durie pour les Barons, Iacques Fletcher Maire ou Preuost des Marchands, pour les Bourgeois, Maistre Iean Kart Ministre de Preston, pour les Ministres, & Archibald Ionston Lecteur de ladite protestation, pour toute autre sorte de peuple dudit Conuenant; ausquels fut donné acte de leur protestation, dans laquelle estant faict mention qu'ils prendroient les armes contre tous, pource qu'ils n'excepterent point le Roy, ledit Marquis Commissaire s'en plaignit. Mais il ne receut pas d'auantage de Protestation contre icelle.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

ſatisfaction en l'explication qu'ils luy en donnerent par vne requeſte poſterieure.

Apres cela le Marquis d'Hamilton retourna à Grenwic en Angleterre, pour faire entendre de bouche ce qu'il ne vouloit pas commettre à des Lettres, & retourna promptement retrouuer les Conuenans, prés deſquels il s'eſtoit obligé d'eſtre à retour le 15. d'Aouſt comme il fut. A

Mais eux ne voulant point s'obliger de ne heurter le gouuernement des Eueſques dans les aſſemblées generales, que de perſonnes laicques ne s'y trouuerolent pas & que elles n'auroient point de voix pour nommer les deputez de cette aſſemblée, il remiſt à leur en aſſigner le iour iuſques à ſon retour d'vn autre voyage vers le Roy: mais ils dirent que s'il ne retournoit dans le 21. Septembre ſuiuant ils tiendroient ladite aſſemblée ſans permiſſion de ſa Maieſté.

Le Marquis d'Hamilton retourne en Cour.

Toutesfois cela n'empeſcha point qu'il ne fuſt encores proteſté contre le Conuenant du Roy par Iacques Grhame Comte de Montroſe, Alexandre Gipſone Baron de Durie le ieune, vn Bourgeois & vn Miniſtre.

Proteſtation contre le Conuenant du Roy.

Leur pretexte pour ne point ſigner le Conuenant du Roy, qui l'auoit eſté des Catholiques, fut pour ce qu'il n'eſtoit faict contre les Eueſques, & qu'il ne les obligeoit à prendre les armes contre les ennemis de leur Religion ſeulement, que quand il plaiſoit au Roy. B

En toutes autres choſes ces Conuenans s'accordoient aſſez bien, la premiere partie de tous les deux, eſtant le Conuenant du feu Roy Iacques, fait l'an 1580. ſigné par tous les ſuiets dudit Roy.

Les deux Conuenans à quoy s'accordent.

En ce meſme iour 22. Septembre furent faites deux proclamations de par le Roy, l'vne par laquelle il aſſignoit vne aſſemblée generale pour les Eccleſiaſtiques au premier de Decembre ſuiuant: l'autre, touchant l'aſſemblée d'vn Parlement pour le 15. May 1639. & le 24. du meſme mois de Septembre fut par le Conſeil du Roy commãdé à tous ſes ſuiets de ſigner le Conuenant de ſa Maieſté & Commiſſaires eſtablis par les Prouinces pour y prendre le ſerment d'vn chacun & le leur faire ſigner, ce que peu de perſonnes voulurent faire, horſmis ceux du Conſeil les miniſtres ayans de nouueau diſſuadé vn chacun de n'en rien faire.

Le Roy veut que l'on ſigne ſon Conuenant.

Ce qui n'empeſcha pas que le 23. de Septembre tous les Miniſtres de la Seſſion ne ſignaſſent le Conuenant du Roy, quatre exceptez: comme fiſt auſſi le Magiſtrat de la ville de Glaſgow: & les Conuenans s'eſtans plaints au Commiſſaire qu'on auoit vſé de menaces pour ce faire il proteſta du contraire: & eut peine à gaigner ceux d'Edimbourg pour leur faire celebrer le ieuſne au meſme iour que le Roy l'auoit ordonné & faict proclamer; ſçauoir le 7. de Nouembre: ce que les autres Conuenans refuſerent. Ce ieuſne ayant eſté faict par eux le 4. Nouembre, quoy que ce fuſt le iour du Dimanche & le iour de leur Cene, où ils firent en ſuite nouueau ſerment de ne point ſigner le Conuenant du Roy. C

Nouueau ſerment de ne le ſigner.

XIX.

En ſuite ils depoſerent Dauid Michel Miniſtre d'Edimbourg nonobſtant l'oppoſition dudit ſieur Commiſſaire, puis ſommerent les deux Archeueſques & douze Eueſques d'Eſcoſſe deuant le Presbitere d'Edimbourg (qui eſt vn Colloque ou Synode de 15. ou 20. Miniſtres, où ils les accuſerent de Simonie, de s'eſtre laiſſez corrompre par preſens d'eſtre pariures, ioüeurs de dez, de luxure, d'yurongnerie, & d'auoir prophané le iour du Sabat, leur enioignant d'apporter en ce Synode tous leurs Regiſtres employans meſme la Langue de la fille du Miniſtre Michel-Sone, pour deſcrier ces Eueſques en des ſermons qu'elle faiſoit dans ſon lict & que l'on alloit entẽdre comme des reuelations diuines.

Somment les Archeueſques & Eueſques d'Eſcoſſe.

D

Dés le 27. Nouembre tous les Deputez arriuerent à Glaſgow pour l'aſſemblée du premier Decembre où ſe trouuerent ſept Comtes, dix Milords ou Barons de grande conſideration, 40. Gentils-hommes & 51. Bourgeois faiſans en tout cent huict perſonnes Laiques qui donnoient leurs voix comme les miniſtres.

Aſſemblée de Glaſgow.

Apres la lecture des Commiſſions & lettres d'enuoy, le Docteur Hamilton remonſtra les raiſons pour leſquelles les Archeueſques & Eueſques ne pouuoient eſtre iugez par l'aſſemblée: de laquelle ſont rapportées cy-deuãt les autres particularitez, & comme nonobſtant leur declinatoire, ils y furent depoſez auant laquelle depoſition le 8. Decembre, ledit ſieur Marquis d'Hamilton Commiſſaire du Roy, remonſtra à ceſte aſſemblée la bonté de laquelle ſa Maieſté de la grand'Bretagne auoit vſé enuers ſes ſubiets, leur ayant accordé toutes leurs demãdes, comme la ſuppreſſion du Liure

Remonſtrance du Marquis de Hamilton.

A des prieres celles des canons ou discipline de leur Eglise, de la haute Commission ou Iurisdiction des Euesques des cinq articles, (qui sont le Baptesme, Mariage & Communion priuée, le genuflexion à leur Cene & le signe de la Croix au Baptesme) & la restriction de la puissance des Euesques, les assuietissans à la censure des assemblees. Ce qui toutesfois ne les ayant peu contenter & voyant qu'on vouloit entreprendre de faire le procez aux Archeuesques & Euesques de son Royaume, qui estoit trop notoirement heurter l'authorité Royale, il ne se pouuoit plus empescher de condamner ceste assemblée, comme illegitime, & declarer comme il faisoit, nuls tous les actes d'icelle, & qu'il alloit voir presentement s'il leur restoit encores quelque respect de leur Roy, qu'ils tesmoigneroient en se separans. Et se tournant vers les Ministres, leur dist que le Roy rompoit l'assemblée pour les deliurer de la tyrannie des anciens Laïques, ausquels ils auoient mal à propos donné voix dans leurs assemblées, & desquels ils trouueroient le gouuernement beaucoup plus insupportable que celuy de leurs Euesques.

Il se tourne vers les Ministres.

Et nonobstant les prieres que luy firent les Comes & Milords presens, apres auoir B ouy la response du Comte d'Argueill, il dist, qu'il rompoit l'assemblée au nom du Roy son Maistre, sous peine de rebellion: & comme ledit sieur Commissaire se retiroit, il trouua la porte fermée sur luy & fallut qu'il la fist ouurir par force.

Dist qu'il rompoit l'assemblée au nom du Roy.

Il ne fut pas plustost sorty que le Milord Aresken fils du Comte de Mart, se presenta à l'assemblée, à laquelle il dist la larme à l'œil, qu'il estoit las de se ioüer auec Dieu, & que son cœur ayant esté long temps auec ce Conuenant, il y apportoit son corps, demandant y estre receu & qu'ils priassent Dieu pour luy.

Trois autres de moindre consideration en firent autant, les Ministres s'escrians que Dieu en augmentoit le nombre lors qu'on craignoit le plus leur desvnion, aussi le Milord Carneggi, le Cheualier de mesme nom & quelques autres s'en retirerent.

Le 9. dudit mois de Decembre fut faicte la proclamation du Roy pour faire separer l'assemblée, par le Heraut d'armes au son des trompettes, & la protestation contraire C leuë dans l'assemblée par Ihonstone, assisté du Milord Aresken & autres.

Apres toutes les seances, le Comte d'Argueil (lequel tesmoigna plus d'assiduité qu'aucun autre, & tint la place du Marquis d'Hamilton Commissaire du Roy depuis son depart, bien qu'il n'y eust point de voix deliberatiue) fist vne longue harangue en laquelle il s'excusa d'auoir paru tiede du cõmencement, encores qu'il eust touſiours en son ame fauorisé les desseins de ceste assemblée, estant du Conseil du Roy, & exhorta les Laïques & Ministres d'entretenir bonne correspondance entr'eux.

Harangue du Comte d'Argueil.

Le Marquis d'Hamilton ayant aduerty le Roy de tout ce qui s'estoit passé auant la fin de ceste assemblée, fist publier à Edimbourg vne explication du Conuenant de sa Maiesté: à laquelle les autres firent incontinent response: puis vne derniere proclamation le 18. Decembre, contenant la sincerité des procedures de sa Maiesté Britannique ausquelles il opposoit celles de ses subiets qui auoient faict mettre des gardes deuant son chasteau d'Edimbourg: à laquelle ils firent vne ample response en leur forme ordinaire, de protestation publiée à Edimbourg & imprimée au mesme lieu le dix-huict Ianuier 1. 39.

D En suite dequoy ils commencerent à fortifier la petite ville de Leith, qui est vn port de mer à demie lieuë d'Edimbourg, auec tant de zele & d'affection que les Dames & Damoiselles y portoient de la terre sur les remparts: & la Comtesse d'Argueil y fut remarquée entr'autres, y porter des pierres dans son petit Chapeau de Castor, que les Dames de ce pays là ont accoustumé de mettre sur leur autre coiffure: l'emulation y ayant esté telle que ceste place fut en peu de temps mise en estat de deffence, dont le Colonel Hamilton & le General Lesle tracerent les ouurages qui sont enuironnez de la mer qu'on y faict aller par des ecluses.

Ils fortifient la ville de Leith.

Le reste de l'Hyuer se passa en pourparlers & en preparatifs de guerre de part & d'autre.

Le 20. May dernier, le Comte de Holland pour le Roy de la grande Bretagne arriua aux enuirõs de la ville de Kellio, qui est auancée deux lieuës dans l'Escosse auec mille cheuaux & trois mille hommes de pied. Les Escossois estans lors sur leurs gardes pour garder leurs frontieres, qui ne se trouuerent guere moins de dix mille hommes sous le Colonel Monto, & autres, pour s'esclaircir du dessein de ce Comte, resserterẽt toutes leurs forces dans la ville, & ne firent paroistre au dehors que cinq à six hom-

Arriuée du Comte de Holland prés la ville de Kella.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

mes montagnarts, auec des arcs des fleches & des rondaches, qui ſont leurs armes ordinaires ſur leſquels, le Comte de Hollant auoit enuie de donner ſans la retenuë du Colonel Goring, qui recogneut le ſtratageme. A

Les Eſcoſſois, apres vne longue attente, voyans que les Anglois ne s'auançoient point vers eux, comme ils eſperoient & deſiroient, leur enuoyerent vn Trompette, pour ſçauoir leur intention; mais la venuë du General Leſle qui arriua le lendemain auec d'autres trouppes, ayant rendu la partie encores plus ineſgale, il ne ſe paſſa rien entr'elles, le peril qui paroiſſoit euident à expoſer les vns contre les autres les forces de ces deux Royaumes donna lieu à ceſte proclamation ſuiuante faicte le 7. de Iuin.

XX.

Publication du Roy faicte en la ville de Duns.

CHARLES par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande &c. à „ tous nos amez ſuiets à qui il appartiendra, ſalut. Nous nous ſommes auancez iuſ„ques icy en noſtre Royale perſonne auec noſtre armée & accompagné des Sei„gneurs & Nobleſſe de ceſtuy noſtre Royaume, ayant deſſein de nous rendre bien„toſt en noſtre bonne ville de Barwix en intention de donner à tout noſtre bon peu„ple Eſcoſſois toute raiſonnable ſatisfaction dans le Parlement, auſſi-toſt que les de„ſordres preſens & tumultueuſes procedures de quelques-vns y ſeront appaiſées, & B „ nous laiſſerons le chemin libre pour y venir en gracieux Roy, afin de declarer no„ſtre bonne intention en leur endroict. Mais trouuant à preſent quelque cauſe d'em„peſchement & ceſte nation Angloiſe craignant que les Eſcoſſois (contraires à leurs „proteſtations, n'ayent deſſein d'enuahir noſtre Royaume d'Angleterre) pour ce „eſt-il; que pour oſter tous ſcrupules qui peuuent eſtre dans l'eſprit de nos ſubiets „de l'vn & l'autre Royaume, reiterans ceſte-cy noſtre equitable proteſtation. Que „ſi toute obeyſſance ciuile & temporelle nous eſt renduë & monſtrée effectiue„ment & promptement, nous n'auons aucun deſſein de les enuahir hoſtillement: „mais ſi ſans noſtre commandement ils leuent des gens de guerre & les meinent à „cinq lieuës des frontieres d'Angleterre, nous l'interpreterons pour vne inuaſion „de noſtre Royaume d'Angleterre: & en ce cas nous commandons au General de „noſtre armée de proceder contr'eux à toute extremité, les attaquer & tailler en „pieces comme rebelles & gens qui enuahiſſent noſtre Royaume d'Angleterre: en „quoy il nous rendra vn bon & ſignalé deuoir, & qui tournera à noſtre honneur & C „ſeruice.

Elle eſt receuë auec vn applaudiſſement general.

Ceſte proclamation ayant eſté faicte à ſon de trompe par le Heraut d'armes dans la ville de Duns, elle fut receuë par vn grand applaudiſſement, entendans parler de la venuë du Roy & de la tenuë d'vn Parlement.

Quand ceſte proclamation fut faicte, le camp des Eſcoſſois eſtoit prés de la ville de Dumbar, à 16. mille de la frontiere d'Angleterre, exceptez ceux qui eſtoient dans Kelſo: ayant donc entendu la volonté du Roy, ils enuoyerent le Baron de Blaxader-Hume à ſa Maieſté, dire qu'ils attendroient là huict iours l'execution de ſa volonté, dans lequel temps ils prioient ſa Maieſté de mettre ordre aux affaires. Et les huit iours eſtans eſcoulez ſans auoir entendu de ſes nouuelles ils decamperent & vinrent prendre leur poſte ſur vne colline entre la ville de Duns & Wedecbune, demeure des Ba-

L'armée d'Eſcoſſe s'approche de celle du Roy.

rons de ce lieu, à deux mille du Camp du Roy, qui eſtoit ſur l'autre bord de la riuiere de Tucde à Gauhwic, de telle ſorte que les Anglois voyoient les tentes blanches des Eſcoſſois en grand nombre, pour ce que chaque Colonel & Capitaine auoit la ſienne, la ſolde eſtoit de deux carolus par iour 21. once de pain & trois pintes de biere. Dans leurs Drapeaux eſtoient peintes des Croix de S. André leur Patron, auec ces mots, *pour le Conuenant, la Religion, la Couronne & le pays.* D

Requeſte du Conuenant au Roy.

Pendant que les Eſcoſſois du Conuenant eſtoient ainſi dans leur Camp, les principaux d'entr'eux deſirans voir quelque fin à ces troubles enuoyerent le Comte de Dumfermlin Seton fils du feu Chancelier d'Eſcoſſe de meſme nom, au Roy de la grande Bretagne, auec ceſte requeſte qu'il preſenta à ſa Maieſté le ſeiziéſme du mois de Iuin dernier.

SIRE, Puis que tous les moyens precedens par nous employez n'ont eu aucun ef„fect pour nous faire recouurer les bonnes graces de voſtre Maieſté & la paix de ce „Royaume voſtre pays natal. Nous nous preſentons derechef à ſes pieds, la ſup„plians tres-humblemẽt qu'il luy plaiſe enuoyer quelques-vns du grand nombre de „voſtre Royaume d'Angleterre, qui ſoient bien affectionnez à la Religion & à la „paix cõmune, pour entendre de quelques-vns des noſtres de la meſme diſpoſition

A nos humbles supplications & de nous faire cognoistre le gracieux traitement qu'il « plaist à vostre Maiesté nous faire; afin que sous vn mesme Roy, ainsi par la grande « sageſſe & prudence de vostre Maiesté, nous puissions viure en paix & felicité sous « le long & gracieux regne de vostredite Maiesté pour laquelle nous ne cesserons ia- « mais de prier Dieu, comme il appartient aux tres-fidelles de vostre Maiesté, signé, « Arguylle, Rothesse, Hume, Landien, Casselles, Montrose, Laudun, Forbus & « autres. CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

En suitte dequoy les Comtes d'Arondel, d'Essex, Briston, & Hollant, le Cheualier Henry de Veine & le Secretaire Cooke de la part du Roy de la grande Bretagne, se rendirent dans la tente du Comte d'Arondel où les Comtes de Rotheſſe, Leſle, le Milord Laudun Cambell, le Cheualier Douglas Schirref de la Prouince de Tiſſendale, & le Miniſtre Alexandre Hendreſon, de la part des Escossois, se rendirent aussi pour traicter. Deputez d'Escosse se rendent à la tente du Comte d'Arondel.

Apres quelques abbouchemens de ces Deputez, les Escossois presenterent aux Commissaires du Roy les articles suiuans.

B I. Qu'il plaise à sa Maiesté nous donner asseurance que les articles de l'assemblée de Glascow seront ratifiez au Parlement qui se doit tenir le troisiesme d'Aoust mil six cens trente-neuf, puis que la paix de l'Eglise & du Royaume n'en peuuent souffrir plus longue dilation. Articles qu'ils presentent.

II. Que sa Maiesté, selon la tendre affection qu'elle porte à la conseruation de nostre religion & loix, ait agreable de declarer genereusement & nous asseurer que c'est son bon plaisir que toutes affaires Ecclesiastiques soient terminées par l'assemblée generale de nos Eglises, & toutes affaires ciuiles par le Parlement; lequel pour l'honneur de sa Maiesté & paix de ses suiets, pendant l'absence de sa personne hors d'Escosse, deuroit estre tenu au moins tous les deux ou trois ans.

III. Afin qu'vne heureuse pacification se faſſe & que les suiets de sa Maiesté trouuẽt leur seureté & soient hors de toute crainte d'inuasion, ils demanderent tres-humC blement que sa Maiesté faſſe retirer ses vaisseaux & les forces qu'elle a sur terre, & qu'à toutes personnes soient rendus leurs vaisseaux & biens arrestez en Angleterre depuis le premier Fevrier dernier.

IV. Que toutes personnes excommuniées, seditieux, boutefeux & qui ont rapporté de fausses accusations contre leur pays & malicieusement suscité des troubles pour leur interest particulier soient renuoyez pardeuant leurs Iuges, pour y subir la censure & punition qu'ils ont merités.

V. Nous fermons ces humbles demandes par la protestation du grand deplaisir que nous auons d'auoir prouoqué à cholere sa Maiesté contre nous, qui sommes ses tres-humbles & tres-affectionnez suiets. Et nous receurons vne ioye indicible de donner bon exemple de toute ciuile & temporelle obeïssance, qui peut estre desirée & exprimée de bons & fidelles suiets; sur l'asseurance que sa Maiesté nous donnera de la conseruation de nostre religion, loix & priuileges.

Les termes de ceste requeſte n'ayans pas esté aggreez du Roy de la grande Bretagne, le Milord Laudun y fist cet abbregé.

Nos demandes sont seulement de iouyr de nostre Religion & priuileges selon les D loix ciuiles & Ecclesiastiques du Royaume, & ferons voir par bonnes & suffisantes raisons que nos tres-humbles petitions sont telles, que nous ne nous opiniastrons point à demander aucune chose qui ne soit fondée en raison, & que nous rendrons à sa Maiesté toute obeïssance ciuile & temporelle.

Surquoy le Roy de la grande Bretagne de l'aduis de son Conseil fist sa suiuante Declaration le 27. Iuin audit an. Declaration du Roy pour la paix.

CHARLES par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, &c. Nous ayans consideré les humbles requestes à nous presentées par ceux de nos sub- « jets d'Escosse, qui ont esté admis au Camp pour y attendre nostre volonté, & apres « les auoir nous mesme pleinement ouyes sur tout ce qu'ils auoient à dire & alle- « guer, & communiqué le tout à nostre Conseil des deux Royaumes, & apres meu- « re deliberation. De leur aduis vnanime auons ingé à propos de leur donner ceste « iuste & fauorable reſponſe, Qu'encores, que nous puissions consentir à la ratifica- « tion & approbation des actes de la pretendnë assemblée de Glascow, pour les rai- « sons contenuës en nos diuerſes proclamations, & pour plusieurs autres grandes & «

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1638.

„ puissantes considerations des choses interuenuës deuant & depuis grandement im-
„ portantes à l'honneur & seureté du bon Gouuernement Monarchiquê, descendu à A
„ nous en ligne directe d'vn si grand nombre de Roys nos ancestres. Neantmoins
„ nostre bon plaisir est, que nonobstant plusieurs desordres arriuez depuis peu, nous
„ auons agreable, non seulement de confirmer & approuuer la Declaration de nostre
„ Commissaire accordée & signée de sa main & par nostre commandement en la
„ pretenduë assemblée generale de Glascow, touchant la non acceptation de la Li-
„ turgie, Liure des Canõs, haute Commission & dispensarion de cinq articles de per-
„ the; qu'aucun autre sermenr ne sera presenté aux Ministres quand ils sont admis
„ dans leurs charges: qne celuy là qui est prescripr par les actes du Parlement, & que
„ tous & chacuns des Euesques leurs successeurs, seront tenus de respondre & en cõ-
„ sequence pourront estre censurez par l'assemblée generale: mais aussi d'abondant,
„ nostre bon plaisir est, de declarer & asseurer que selon les humbles requestes & de-
„ sirs, toutes affaires Ecclesiastiques seront terminées par l'assemblée generale & les
„ affaires ciuiles par le Parlement & autres sieges inferieurs establis selon les loix du B
„ pays, qui seront tenus vne fois l'an, où autant de fois que les affaires de l'Eglise & du
„ Royaume le requerront. Et en ce qui touche la pacification des presens mouuemẽs,
„ de cestuy-cy nostre ancien Royaume & pays natal; Nostre volonté & bon plaisir
„ est, qu'vne libre & honorable assemblée soit tenuë à Edimbourg, le 16. d'Aouſt pro-
„ chain, où Dieu aydant, nostre intention est d'estre en personne; & pour la legitime
„ indiction de laquelle nous auons donné ordre & commandement à nostre Cõseil,
„ & qu'en apres il sera tenu vn Parlement audit Edimbourg le 30. du mesme mois
„ d'Aouſt prochain, pour ratifier ce qui sera conclud en ladite assemblée, & establir
„ toute autre chose qui pourra seruir à la paix & bien de cestuy-cy nostre Royaume &
„ pays natal: & que là il sera passé vn acte d'oubliance & pardon de tout ce qui c'est
„ passé. Et comme ainsi soit que nous ayons esté d'abondant supplié que nostre flotte
„ & forces par terre soient rappellées, & tous biens & vaisseaux de qui que ce soit re-
„ stituez & eux deliurez de la crainte d'inuasion, Nostre bon plaisir est de declarer
„ qu'apres qu'ils auront desarmé & licentié leurs forces, dissout & separé toutes leurs
„ pretenduës tables ou Chambres & conuenticules, & qu'ils nous auront remis tous C
„ nos Chasteaux Forts & munitions de toutes sortes, comme semblablement nos or-
„ nemens & enseignes du Royaume, la Couronne, Sceptre & espée: & à chacun de
„ nos bons suiets, leurs libertez, terres, maisons, biens & moyens quels qu'ils soient,
„ qui leur ont esté ostez & retenus depuis la derniere pretenduë assemblée generale.
„ Nous r'appellerons apres nostre flotte; & retirerons nos forces de terre, & ferons
„ faire restitution à toutes sortes de personnes de leurs vaisseaux & biens detenus &
„ arrestez depuis le temps susdit, afin qu'on cognoisse que nostre intention en pre-
„ nant les armes, n'estoit à aucun dessein de faire inuasion en cestuy-cy nostre Royau-
„ me & pays natal, ou d'innouer aucune chose en la Religion d'iceluy, mais pure-
„ ment pour la defence de nostre authorité Royale. Et puis qu'il appert plainement
„ par là que nous n'auons à present, ny n'auons iamais eu dessein d'alterer aucune
„ chose en leur liberté, priuileges & loix: mais que l'vn & l'autre seront par nous
„ maintenus en leur pleine Integrité, nous attendons l'execution de ceste humble &
„ deuë obeïssance qui appartient à suiets loyaux & fidelles, ainsi qu'en leurs diuerses
„ requestes, ils ont souuent protesté d'estre. Et comme nous auons iuste raison de
„ croire que ce que dessus donnera de la satisfaction à nos paisibles & bien affection-
„ nez suiets, aussi prenons Dieu & le monde pour tesmoins que les calamitez qui s'en- D
„ suiuront par le necessaire chastiment que nous serons contraincts de faire des in-
„ solences de ceux qni continueront dans leur desobeïssance, ne seront pas causez
„ par nous, mais qu'ils se le seront procuré eux-mesmes.

S'ensuiuent les articles qui ont esté arrestez.

Articles arrestez.

I. Les forces des Escossois seront licentiées dans 24. heures, apres la publication du Traicté.

II. On rendra au Roy de la grande Bretagne, ses Forts Chasteaux & munitions de gnerre de toutes sortes, auec les enseignes & ordres du Royaume.

III. Ce faict, les forces du Roy seront licentiées, & sa flotte r'appellée de la Fyrthe (qui est vn bras de mer passant par Leith & qui entre iusques à Sterlin, trente lieuës dans le pays.)

IV.

A IV. Sadite Maiesté est contenté & a pour agreable de rendre tous les vaisseaux & biens arrestez en Angleterre depuis le premier Feurier dernier.

V. Tous les Conuenticules, consultations, rables ou chambres, & assemblées de toute sorte, cesseront: exceptées celles qui sont permises par les actes du Parlemẽt.

VI. Toutes fortifications cesseront & seront mises entre les mains de sa Maiesté.

VII. On rendra à chacun des suiets de sadite Maiesté ses biens, liberté & possessions qu'on leur a ostées sans quelque pretexte que ce soit.

VIII. Sadite Maiesté est contente & luy plaist qu'on tienne vne assemblée generale le 16. d'Aoust prochain.

IX. Sadite Maiesté veut tenir vn Parlement le 30. dudit mois d'Aoust.

X. L'assemblée gouuernera les affaires Ecclesiast & le Parlemẽt les affaires ciuiles.

XI. Sadite Maiesté ratifie gratieusement la Declaration de son Commissaire touchant la nullité des liures de prieres, & Canons de la haute commission & cinq articles de Perthe. Signé le 20. Iuin 1639.

Depuis la paix eõclue entre le Roy de la grande Bretagne & les Escossois, & en
B execution d'icelle les trouppes furent eõgedieés de part & d'autre & sa Maiesté bien receuë à Edimbourg, Capitale d'Escosse. Tous les forts & chasteaux luy furẽt aussi rẽdus: lesquels toutefois on ne deuoit pouruoir de viures que pour 24. heures à chaque fois, iusques à la tenuë du Parlement, lequel cõmença le 30 d'Aoust, & dura depuis ce iour iusques au mois de Nouembre, à cause que les Milords & les Gentils-hõmes estoiẽt en dispute à qui opineroit en l'absence des Eueſques qu'ils auoiẽt chassez en fin ils demeurerent d'accord, que ce ne seroit les vns ny les autres, mais leur Synode.

Troupes congediées de par & d'autre.

XXII.

Sur quoy le Conseil estably en ce mesme temps à Londres par le Roy de la grande Bretagne pour cognoistre des affaires d'Escosse, voulut faire separer ce Parlement iusques au mois de Iuin prochain, mais ils r'enuoyerent leurs remonstrances au Roy sur ce suiet par le Comte de Dumfermeling Selon, & le Milord Lavdun Cambell: mais sa Maiesté ne voulut voir ny ouyr leur Requeste, ains leur enioignit de sortir
C de la ville, d'où ils partirent le 21. Nouembre pour retourner en Escosse rendre comte de leur deputation. La raison du refus estoit qu'ils n'auoient pas esté Deputez par le corps entier du Parlement. Ce Conseil nomma deux autres Eueſques Escossois, au lieu de ceux qui auoient volontairement renoncé à leurs dignitez. Ce mesme Conseil se trouuoit alors fort empesché, s'assembloit souuent sur les affaires d'Escosse qui n'estoient pas bien terminées.

Le Conseil du Roy veut faire separer le Parlement.

Plaintes & remonstrances des Escossois refusées.

Er le dernier iour de cette année 1639 le Sr. de Sommerdik, Ambassadeur des Estats d'Hollande eut audience du Roy de la grande Bretagne: auquel iour arriua à Lõdres le Comte Guillaume de Nassau, où il fut tres-bien receu de leurs Maiestez Britanniques, & celuy d'Espagne faisoit de grandes instances en Anglet. pour obtenir quelques vaisseaux equippez de Matelots & pilotes bien experts & propres pour les Indes Orientales. Cette demande de l'Espagnol ne fut ny refusée ny accordée, par ce qu'au cõmencement de cette année 1640 tous les Officiers des nauires partirent de Londres pour se rendre aux Dunes où estoiẽt grand nõbre de vaisseaux prests à faire voile sous la conduite du Sr. Pennimkton pour quelque dessein secret. Du costé de
D Normandie outre cet armemẽt de met, les Anglois faisoiẽt dessein d'armer encores 15000. hommes de pied & 5000. cheuaux pour l'entretenement desquels le Milord Schamberlin s'offrit de contribuer 20000. liures sterlins & les autres Seigneurs du Royaume à l'equipolent. Mais auant que passer outre, faut icy remarquer qu'au mesme mois de Ianuier de cette année 1640. le Sr. de Sõmerdic, Ambassadeur des Estats d'Hollande en Angl. fit ce qu'il peut pour faire agreer au Roy l'attaque faite l'an dernier par l'Admiral Tromp de la flotte Espagnole dans les Dunes. Surquoy il faut sçauoir que l'an dernier le Roy d'Esp. auoit fait equiper vne flotte composée de Galiõs & de quantité de nauires & bien neuf à dix mille hõmes dessus, sous le commandement du Marquis d'Oquendo en intention de defaire les vaisseaux Hollandois, qui tenoient la mer entre l'Angleterre & Dunquerque pour empescher l'entrée des Soldats Espagnols au port de Dunquerque & faciliter l'allée & la venuë des vaisseaux Marchands d'Hollande. Mais cette flotte trouua plus de difficulté à l'execution de son dessein qu'elle ne s'estoit imaginé. Car au combat qui se fit entre Douvres & Calais, cette flotte Espagnole fut mal menée par celle de Hollande, & ayant esté fort endommagée par les vaisseaux Hollandois, le reste se retira aux Dunes

Audience donnée à l'Ambassadeur d'Hollande par le Roy.

Offic. de marine enuoyez aux Dunes.

Ordre pour munir les Isles de Iarze & de Crenezé.

Le Roy de la grand' Bretagne s'interesse en la defaite de la flotte Espagnole par les Hollandois en ses Dunes.

Relation de combat naual.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1639.

d'Anglet. pour y estre à l'abry & asseurez. Toutesfois les Hollandois ayans desir de la defaire en quelque lieu qu'elle fust, ils armerent bon nombre de vaisseaux sous la charge de l'Admiral Tromp, qui se presenterent deuant ceux d'Espagne, que les Anglois vouloient defendre & de fait aux aproches des vaisseaux Hollandois, ceux d'Angleterre tirerent dessus plus de 300. coups de canon, disans qu'ils auoient acheté plusieurs vaisseaux de cette flotte Espagnole. Nonobstãt quoy, ledit Admiral Tromp l'alla assaillir iusques dans les Dunes & ports d'Angleterre ou la plus part de cette flotte fut defaite, bruslée & plusieurs vaisseaux percez, rõpus & rendus inutiles. A

Le Roy de la grand' Bretagne se sentit comme offencé, de ce que les Hollandois auoient assailly cette flotte Espagnole dans ses Dunes & ses ports, où elle s'estoit mise à sauueté de sorte que cét Ambassadeur des Estats d'Hollande ayant esté enuoyé en Angleterre pour entr'autres affaires faire aggreer au Roy cette attaque faite par ledit Admiral Hollandois de cette flotte Espagnole dans ses Dunes, en quoy il se rendit fort difficile, d'autant que l'Ambassadeur d'Espagne residant en Angleterre, aigrissoit d'autant plus l'affaire, qu'il remonstroit au Roy de la grande Bretagne que c'estoit vne entrepriſe trop hardie aux Hollandois de faire tels exploits dans ses Dunes & dãs ses ports de laquelle sa Maiesté se deuoit ressentir. Toutesfois le tout s'accommoda sans aucune rupture pour ce subiet, entre l'Anglet. & la Hollande, au grãd regret de l'Espagnol. Et pour ce qui est du Parlement d'Angleterre qui auoit esté assigné à Londres le 13. Fevrier de cette année, il fut remis au 13. d'Auril ensuiuant. B

Parlement d'Angl. differé.

Pendant lequel temps le Commissaire du Roy de la grande Bretagne fut enuoyé en Escosse où il n'auança aucune chose, pour ce que les Escossois ne trouuans asseurance au Traité de la paix faite l'an dernier, vouloient tousiours demeurer fermes au maintien de l'authorité de leurs estats, ce qui faisoit iuger que le trouble d'entre ces deux Royaumes d'Angleterre & d'Escosse n'estoit pas encore assoupy & qu'il y auoit plus d'apparence de guerre que d'accommodement.

XXVI.

Tempestes estranges sur costes d'Angleterre.

Et ce qui en redoubla la crainte furent les effroyables tempestes sur la coste d'Angleterre & le prodigieux debord d'vne riuiere à 80. lieuës de Londres, qui remplissoient plusieurs esprits d'estonnement craignans que ce ne fussent autant de presages des maux futurs qui menaçoient la grande Bretagne.

La plus forte de ces tempestes parut le 6. de Ianuier entre dix à vnze heures du soir ayant cõmencé par vne grãde & orageuse pluye: que le vent augmenta de telle sorte que nul vinãt n'en a remarqué de semblable, car il dura iusques au matin auec telle violence qu'il fracassa 400. petites barques sur la Tamise, & de 60. Nauires qui estoiẽt arriuez deuãt Dowre, quelques vnes furent brisées, plusieurs furent cõtraints de couper leurs masts 13. y perdirent leurs ancres, & aucun ne se souuient d'auoir couru plus grand risque à la tourmente. Ceux qui estoient aux Dunes se trouuerent en mesme peine, & deux nauires de Malaga y furent submergez. Encores que celuy du Capitaine Mati, nagueres venu des Indes Orientales eust couppé son mast, il ne se fust pas sauué sans l'assistance des nauires de guerre du Roy de la grande Bretagne & le fut à peine. Et pour l'innondation elle se fit par vne riuiere qui court entre les montaignes de Galles, laquelle enflée par le reflux de la mer, fit vne telle creuë qu'elle submergea grand nombre d'hommes & de bestail. Car son debord ce fit auec vne viteſſe si prodigieuse, qu'elle passoit la course des hõmes & des cheuaux, qui se trouuerent ainsi miserablement enueloppez dans ce deluge, qui conuertit tout le pays en lacs & deserts. Tous ces accidens estoient autant d'auantcourriers de la guerre, qui s'alloit allumer en cette Isle de la grande Bretagne. C

Pertes qui s'y firẽt.

Et quoy que sur la fin du mois de Ianuier les Escossois eussent enuoyé quatre Deputez au Roy de la grand' Bretagne pour traiter d'accord auec luy, assauoir le Comte de Dumfermling Serone, le Milord Lavdun Cambel, le Schirreffo de Tifledale Dovglas & le Baron de Waehton Hebron, cousin du feu Colonel du mesme nom. Cela n'empeschoit pas qu'ils ne se preparassent à la guerre des deux costez, & que sa Maiesté Britannique ne retirast tousiours quelqu'vn du Conuenant à son party: entre lesquels on remarqua le Comte de Hyme, qui en ce temps estoit en Cour, & pour l'absence duquel hors d'Escosse tous ses parens & amis, qui suiuent à l'ordinaire la faction de leur nom & alliance recogneurent alors le Baron de Wedderbune-Hume son oncle, pour Chef de cette Lignée. D

Deputez d'Escosse au Roy pour traiter.

Le Roy attire tousiours quelqu'vn du Conuenant Escossois.

Ailleurs le General Ruven, qui commandoit pour le Roy de la grande Bretagne

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

A dans le Chasteau d'Edimbourg,auoit contrainct le Magistrat de la ville qui estoit du party du Conuenant, à luy faire porter dans le Chasteau toute la farine qui estoit au marché en la payant,& deffendu aux Milords dudit Conuenant, de tenir dans cette ville là aucune assemblée sans la permission du Roy à cause dequoy il menaçoit de les foudroyer à coups de canon.

Le Gouuerneur du Chasteau d'Edimbourg se fait porter la farine du marché.

Toutes ces procedures ne donnerent pourtant aucun obstacle au Parlement d'Escosse qui en mesme temps fut ouuert,auquel le Roy de la grande Bretagne enuoya le Comte de Tranquaire grand Threforier du Royaume, y presider. De maniere qu'au mesme temps qu'on traittoit pour la pacification des troubles entre les deux Royaumes, au mesme temps l'on se preparoit à la guerre ; car d'vn costé les Escossois fortifioient leurs frontieres,& en Angleterre on commanda aux gens de guerre de se tenir prests pour la my-Careſme,& fut le Comte de Leycestre,Ambassadeur en France, nommé par le Roy de la grande Bretagne pour general de sa Caualerie. Le Milord Debite declaré par sa Maiesté Vice-Roy d'Irlande: où le Comte de

Ouuerture du Parl. d'Escosse où le Roy enuoye le Cõte de Tranquaire pour y Presider.

B Strasfort fut enuoyé leuer de la Caualerie & Infanterie : & le Milord Northumbellant Admiral d'Angleterre choisi pour commander l'armée nauale.

Le Comte de Leycestre nommé pour General de la Caualerie du Roy.

D'autre costé les Escossois armoient aussi puissamment voyans que leurs Deputez enuoyez vers le Roy de la grande Bretagne n'auoient point eu encore audience, & qu'à Londres on continuoit les preparatifs de la guerre & du Parlement; sa Maiesté ayant aussi commandé au Milord Werthword cy deuant Vieeroy d'Irlande, d'aller à Westchester & de là à Dwelinguen en Irlande,ou se deuoit pareillement tenir vne assemblée,de laquelle le Roy se promettoit tirer vne grosse somme de deniers.

Les Escossois armẽt puissamment.

En fin au cõmancement du mois de Mars les Deputez d'Escosse eurent audience du Roy de la grand' Bretagne auquel ils dõnerent leurs demãdes par escrit, ils eurẽt cette faueur de baiser les mains de sa M. ce que les precedens n'auoiẽt peu obtenir.

Audience donnée aux Deputez d'Escosse.

Laquelle declara à Withal le Milord de Northumbelland Admiral & Lieutenant general de ses armées, tant par mer que par terre, ioint à cela que la pluspart des Soldats qui estoient en garnison au Chasteau d'Edimbourg, en estoient sortis, & y auoit-on mis 100. Anglois en leur place commandez par vn de la mesme nation qui estoit Gouuerneur de ce Chasteau,ces choses furent le suiet de la subsistance de l'as-

Le Milord de Northumbelland declaré Admiral & Lieut. du Roy en ses armées de mer & de terre.

C semblée du Parlemẽt d'Escosse, iusques au retour de leurs deputez enuoyez en Cour.

XXIII.

Angl. chassez de l'Isle nommée la nouuelle Angleterre.

Lesquels le 10. de Mars presenterent vne nouuelle requeste au Roy,à laquelle il ne fit response & partit le 12. dudit mois de Londres pour Hamptoncourt,ou sa Maiesté eut nouuelle que les Negres auoient chassez les Anglois de l'Isle qu'ils appellent la nouuelle Angleterre & qu'ils s'estoient emparez de toutes les places d'icelle.

Pendant son absence de Londres,on y nomma le 13. dudit mois 4. Deputez pour se trouuer au Parlement & au mesme temps se tint vne assemblée en Irlande où fut promise nouuelle assistance au Roy contre les Escossois, lesquels auoient arresté deux Seigneurs Anglois iusques au retour de leurs deputez qui estoient encores à Londres: ils auoient diuisé leurs trouppes en trois corps, deux desquels estoient commandez par le General Lesle & le Comte d'Argueil.

Diuision des trouppes d'Escosse.

Leur Conuenant estant assemblé à Edinbourg,les Escossois qui y estoient récommencerent à faire parler d'eux ils refuserent au General Ruen Milord d'Ectricts, Gouuerneur du Chasteau d'Edimbourg pour le Roy de la grande Bretagne, le bois,

D la pierre & les autres materiaux dont il auoit besoin pour la refection d'vn grand pan de muraille de ce Chasteau, tombé par l'abondance des neiges, & traitterent mal ses soldats qui pensoient sortir à l'ordinaire du Chasteau dans la ville pour y acheter des viures : & ceux de ce Conuenant enuoyoient tous les soirs 500. hommes sous 5. Capitaines & 2. Colonels pour faire le guet aux portes de ce Chasteau, afin qu'il n'y entrast & n'en sortist aucun qu'à leur deuotion.

L'assemblée generale des Estats de sdits Conuenans se remist au 7. de May prochain pour deliberer de la paix ou de la guerre,suiuant le traittement qu'ils receuroient. Et pour se mieux disposer à toute extremité,ils auoiẽt fait vne alliãce qu'ils appellerẽt nationale pour la deffense de la patrie,à laquelle tous signerẽt Catholiques & Protestans Conuenans & autres. De sorte qu'ils comptoient entre leurs forces 16000. hõmes sous la charge du Cõte d'Arguile pour opposer à l'armée qui deuoit venir d'Irlande à la solde du Roy de la grande Bretagne lequel Cõte se campa sur le bord de la mer qui est opposé à l'Irlãde,où se deuoit faire la descente de cette armée Irlãdoise.

Les Escossois font vne alliance nationalle que tous signerent.

Estat de leurs forces.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

Pour le Parlement d'Angleterre il commença le vingt-troiſieme iour d'Auril, le Roy de la grand' Bretagne y fit traitter auant toutes choſes de l'affaire d'Eſcoſſe. Les Eſcoſſois firent vne Declaration qui fut bruſlée par l'authorité du Magiſtrat, & d'autant que le ſieur de Golvil frere du Batõ de Cleiſche du meſme pays, s'en eſtoit ſaiſi, il fut mis dãs la Tour de Londres auec le Milord Lowdo vn Cambell, l'vn des quatre Deputez d'Eſcoſſe, les trois autres ayans ſeulement eſté mis en la garde du Schirref. A

Fer. qu'ils font dans vne Iſle.

Tout cecy donna ſubiect aux Eſcoſſois de prendre garde à eux, & de fait, ils firent conſtruire vn fort dans vne petite Iſle appellée Inhgarvie pour auoir le paſſage libre dans le bras de mer qu'ils appellent Queinesferrie. Ils en firent auſſi vn à Edimbourg contre le Chaſteau pour le tenir en bride, & firent vn rampart de balles de Laine & de peaux de beſtes pour empeſcher ceux de ce Chaſteau de tirer ſur la grande ruë de leur ville. Et pour le commandement des armées.

& à Edimbourg.

Seigneurs qu'ils empriſonnent.

Le Barõn de Wederbune-Hume fut fait par eux Colonel du Regiment de la Merſe, & luy donnerent la garde des frontieres Orientales prez de Barwic.

Les Comtes de Kars & Ihonſtor commandoient aux frontieres Occidentales Et pour n'auoir peu les Eſcoſſois tirer de leur party le Comte de Haudeſt Carnegge, Hir Louys Stuart, & Dovggall, ils les firent empriſonner. B

En fin apres tant de preparatifs de part & d'autre les armées d'Angleterre, & d'Eſcoſſe commencerent à ſe remuer. L'armée nauale du Roy de la grande Bretagne du coſté du bras de mer appellé la Firihe, qui paſſe par Edimbourg. Tous les vaiſſeaux Eſcoſſois furent arreſtés en Angleterre: & chacun des partis faiſoit eſtat d'auoir de grandes forces.

Le Clergé d'Angleterre fournit argent au Roy.

Pour l'entretien de l'armée du Roy de la grande Bretagne le Clergé d'Angleterre donna 300. ſterlins, afin de ſeruir d'exemple au Parlement qui n'auoit encores rien reſolu ſur ce ſubiect: mais celuy d'Irlande donna trois millions de liures.

D'ailleurs les Eſcoſſois faiſoient eſtat de ſix armées pour la defence de tous les lieux acceſſibles de leur pays.

Le Milord Amant Leviſtone en auoit vne prez de Kelſo.

Les Cõtes Lardienkart & de Ihonſton, vne autre ſur les frontieres Occidentales.

Le Genetal Leſle, qui eſtoit Generaliſſime de toutes les trouppes Eſcoſſoiſes deuoit commander vne armée dans la Prouince de Loydiane. C

Le Comte de Rotheſſe Leſſelie & le Milord Lindeſay en auoient vne dans la Prouince de Fife.

Le Comte de Montroſe Grane & le Comte Mareſchal en tenoient vne autre ptes la ville d'Abotdeane.

Le Comte d'Argueil, en commandoit auſſi vne autre dans les pays oppoſez à l'Irlande.

Ceux d'Edimbourg firent faire vn fort hors la ville pour battre le Chaſteau, ce que voyant la garniſon de ce Chaſteau, elle tira force canonnades ſur la ville: mais quoy qu'ils tiraſſent 400. coups ils ne firent pas grand dommage, d'autant que toutes les maiſons voiſines auoient eſté remplies de terre & empeſchoient que le canon n'endommageaſt celles de la ville, qui eſt ſcituée ſur le penchant d'vne montaigne.

Et pour les deux armées, qui eſtoient ſur les frontieres, elles n'auoient autre deſſein qu'à conſeruer chacune ſon pays. D

Commiſſaires vont à la Tour de Londres examiner le Deputé Eſcoſſois.

Et pendant ce temps le Milord Cottington & le ſieur de Windebanc Secretaire d'Eſtat furent deputez pour aller dans la Tour de Londres examiner le Milord Lovdovn Chambell l'vn des Deputez du Conuenant d'Eſcoſſe, qui ne voulut pas reſpondre deuant eux, alleguant que par les loix d'Angleterre, il ne pouuoit eſtre interrogé que dans ſon pays d'Eſcoſſe & par ſes Inges natutels, deuant leſquels il mõſtreroit que tout ce dont on l'accuſoit eſtoit arriué deuant la pacification par laquelle tout le paſſé eſtoit oublié. Comme la hayne s'augmentoit entre ces deux nations & que les Eſcoſſois auoient pourueu leurs trouppes de bons & vaillans Chefs, auſſi le Roy de la grande Bretagne, pour commander les ſiennes fit choix des ſuiuans.

Chefs choiſis pour commander l'armée du Roy.

Le general King Eſcoſſois commandoit l'armée qui eſtoit en Angleterre.

Le Cheualier Henry Bruce, auſſi Eſcoſſois fut mis à la conduite de l'armée d'Irlande, que ſa Maieſté y faiſoit leuer.

A Le General Ruven, appellé en Allemand Rituveln de mesme nation Escossoise, commandoit tous ceux d'Angleterre d'Escosse, qui vouloient tenir contre le Conenant au mesme Royaume d'Escosse.

Ce fut en ce mesme temps que les apprentifs artisans de la ville de Londres s'assemblerent en grand nombre à dessein d'aller assaillir le logis de l'Archeuesque de Cantorbery; qu'ils croyent vn des autheurs de ce grand trouble, selon le bruict qui en couroit. Car ces gens-là, qui font vn corps des plus capable de mal faire & tout entreprendre comme estans tous vieux garçons sans charge de famille & non de l'âge de ceux des autres nationss'en allerẽt en intentiõ de piller l'Hostel dudit Arch. de Cantorbery, Mais luy, bien aduisé s'estoit sauué dans vn petit esquif & rendu en lieu de seureté; on donna ordre dans Londres pour empescher la suite de cette émotion populaire tousiours dangereuse en vne grande ville, comme celle-cy, & afin de l'appaiser l'on proposa à l'Hostel de ville vn autre parlement vers la fin de cet Esté.

Emotion à Londres par les apprentifs.

Et comme la guerre s'entretenoit auec la haine entre l'Angleterre & l'Escosse, la
B Garnison Angloise qui estoit à Barwic (ville de la Prouince de Northumbelland) estant entrée en Escosse, dont cette place là est frontiere, y fit vn grand butin de moutons, de bœufs & de cheuaux qu'ils emmenerent à Barwic. Mais y ayant voulu retourner vne autrefois, les Escossois qui se tenoient sur leurs gardes, firent prisonniers la pluspart des soldats de cette garnison qui s'estoient trouuez à ce second dessein, & garderent leur chef iusques à l'entiere restitution de leur bestail

Les mesmes Escossois detenans aussi prisonnier le Comte de Hourdes K Carneguy pour n'auoir voulu signer leur Conuenant, fut par eux relasché pour aller supplier le Roy de la grande Bretagne d'enuoyer quelques Seigneurs Escossois qui estoient en sa Cour pour presider au Parlement d'Escosse qui deuoit commencer à Edimbourg le deuxiesme de May.

Cependant les Soldats tenans la Campagne & viuans licentieusement brusserent autour de Londres 40. maisons des paisans, qui se vouloient opposer à leur logement & en tuerent quelques vns voulant loger par force.

Quarante maisons autour de Londres bruslées par les Soldats.

Ce qui se faisoit parmy le trouble où alors estoient les affaires d'Angleterre, tant
C par le Royaume que dans Londres, où le Roy fit empriſonner les quatre Aldermans ou Escheuins de la ville, & fit oster l'espée au Milord Maire, ce qui fit souleuer la populace en telle sorte que six ou sept cens apprentifs de mestiers furent trouuer tumultuairement l'Archeuesque de Cantorbery à dessein de le mal-traicter, mais de bon-heur pour luy, il s'estoit desia retiré par eau à Wital.

Le Roy fait empriſonner les 4. Escheuins de Londres.

Dauantage le Roy se voulant fortifier contre les Escossois, singulierement sur la frontiere, fit commandement à la ville de Londres de luy donner 4000. hommes pour entrer en garnison à Barwic dans vn mois, & pour en armer d'autres, luy mist fort à propos qu'en ce temps-là mesme, ses vaisseaux prirent vn nauire venãt d'Hollande pour l'Escosse chargé de cinq mille mousquets & de trois mille espées.

Il se fait donner 4000. hommes dans Londres.

Et comme le Roy estoit irrité du tumulte porté dans Londres par les artisans, les Bourgeois, ausquels les seditions intestines n'apportent que du desordre, pour les retenir en deuoir prirent les armes par tous les quartiers & ruës de la ville & fut pendu & mis par quartiers vn Tambour, pour auoir battu la Caisse durant l'emotion. Et par ordre expres du Roy furent aussi pendus quelques Caualiers pour Insolences par
D eux commises chez les paysans des enuirons, telles qu'ils furent contraints de mettre eux-mesmes le feu dans leurs maisons pour les en faire sortir. Les chastimens dõnerent quelque relasche aux seditions, chacun se contenant en son deuoir: Mais les billets qui se semerent dans la ville augmenterent fort les soupçons.

Cauliers pendus.

Ce fut alors que le Milord Lavdonn Deputé de Escossois eut permission de se promener dans la grosse Tour de Londres, dans laquelle il auoit esté auparauant reserré & que le Comte de Dumfermlin Heton fut despesché en Escosse pour differer le Parlement de ce Royaume-là, iusques au dix septiéme Iuillet prochain.

Ce qui n'empeschoit point que le Roy de la grand' Bretagne ne soignast à ce que son armée grossist de iour à autre & qu'elle marchast vers son rendez vous, qui estoit Barwic ville frontiere d'Escosse, elle estoit diuisée en trois corps, dont l'vn estoit cõmandé par le Marquis d'Hamilton: l'autre par le Milord Goring & le troisiesme par le Milord de Northumbelland & les vaisseaux, qui auoient esté pris chargés d'armes pour l'Escosse furent amenez à Pleimoutz & les armes distribuées aux soldats.

Armée Angloise en trois corps.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

Nonobstant lequel armement du Roy le Parlement d'Escosse ne laissoit pas de tenir, & estoit resolu d'en enuoyer les actes à sa Maiesté pour les ratifier, sous le nom de resultats de la seconde Session de ce Parlement: car ils prenoient leur precedente pour la premiere. A

Le Roy ne laissa pas de mander à son armée qu'elle se tinst preste pour le dixiesme de Iuillet prochain, n'y ayant encores que les principaux Chefs qui sceussent le lieu destiné au rendez-vous general de ses trouppes. Il fit faire son Magazin à Barwic, où il enuoya de Londres cinquante grands vaisseaux de ceux qui auoient accoustumé de porter le charbon de Neuf-Chastel à Londres, chargez de munitions de guerre & de bouche.

Trouppes d'Irlande passent en Angleterre.

Deslors les Soldats leuez en Irlande commencerent à se rendre en Angleterre, où d'autres y estoient attendus tous les iours.

Le Cheualier Henry Bruce auoit ordre d'aller dans huict iours commander l'armée d'Irlande, où il se deuoit rendre auec le Vice-Roy de cette Isle, qui estoit guary d'vne perilleuse maladie qu'il auoit euë à Londres dans l'Hostel du Comte de Leycestre, Ambassadeur en France. B

Mort du Comte de Suffolc.

Auquel temps mourut le Comte de Suffolc, au subiect dequoy le Duc de Lenox eut sa charge de Garde des cinq ports d'Angleterre.

Ouuerture du Parl. d'Escosse.

Les Escossois de leur costé faisoient aussi diligence d'assembler leurs forces, & ce fut le 12. Iuin que leur Parlement fut ouuert en suitte, dequoy les Connenans proposerent de mener leur armée sur les frontieres pour s'opposer à celle du Roy de la grande Bretagne.

Deux sorties de la Garnison du Chasteau d'Edimbourg su ceux de la ville.

La garnison de sa Maiesté, qui estoit dans le Chasteau d'Edimbourg fit en ce mesme temps, deux sorties sur ceux de la ville qui les tenoiẽt assiegez: leur dessein estoit de surprendre vne des batteries des assiegeans. Mais ceux-cy ayans fait sur eux vne descharge, bien qu'elle n'en eust renuersé que trois ou quatre, le reste se retira dans le Chasteau. En la seconde sortie ils vouloient surprẽdre vn corps de garde à la porte Occidentale de ladite ville d'Edimbourg, mais ils furent deconuerts & repoussez. Ensuite dequoy, la ville & le Chasteau tiroient continuellement l'vn contre l'autre.

Les ruës baricadees. C

Ceux de la ville auoient deux batteries, l'vne fort proche du Chasteau, au bout de la grande ruë l'autre du costé de la Montagne. Cette grande ruë auoit des monceaux de fumier de 20. en 20. pas pour arrester les balles de Canon du Chasteau, leurs greniers estoient aussi fournis de sable & de Cuues pleines d'eau pour esteindre les grenades, & auoient deux mines fort aduancées.

Neantmoins le Gouuerneur du Chasteau escriuit au Cheualier Thomas Tomson, le priant de faire entendre au Roy de la grande Bretagne, qu'il ne pouuoit tenir plus long-temps ses viures estans gastez & ne sçachant à qui se fier. Ce qui fut cause que les habitans d'Edimbourg empriſonnerent ce Cheualier pour l'intelligence qu'il auoit auec le Gouuerneur du Chasteau.

Vaisseaux du Roy periz.

Dans ce mesme mois de Iuin, les Eueſques d'Angleterre tinrent vne assemblée, dans laquelle ils firent quelques resultats, que l'Eueſque de Glocestre ayant refusé de signer, il fut deposé & priué de tous ses benefices. Et vn autre mal pour les affaires du Roy de la grande Bretagne fut que les deux vaisseaux que sa Maiesté auoit enuoyez pour r'auitailler le Chasteau de Dubarton en Escosse, perirent faute de Pilotes experts en ces costes-là, qui sont fort perilleuses, ce qui mettoit ce Chasteau en estat de ne pas tenir long temps faute de rauitaillement.

Passages des frontieres gardez. D

Tous les autres passages sur les frontieres d'Angleterre & d'Escosse, estoient soigneusement gardez, craignans les surprises, notamment ceux d'aupres de Barwik, par le Baron de Wederburne Hume, & ceux prés de Carlile par le Colonel Cochran.

D'ailleurs les Escossois pour se moquer du General Rwen Gouuerneur d'Edimbourg, firent mine de bastir vn Fort sur le chemin de Leith, contre lequel ledit Gouuerneur employa force poudre & boulets à tirer deux iours durant & au bout de ce temps-là il ietta force Grenades dans la ville qui y mirent le feu, qui fut esteint à mesme heure.

Le Roy de la grande Bretagne iugeant bien, que les Escossois ne manqueroiẽt pas aussi de leur costé à leuer de grãdes forces pour entretenir la guerre, veu mesme qu'ils braquerẽt tant de Canõs, de tous calibres, cõtre le Chasteau d'Edimbourg, que l'on

A en auoit conté iusques à cent & cinq pieces, attendans les quinze iours de temps qu'ils auoient donné au Gouuerneur pour leur rendre la place. Sa Maiesté commanda que l'on fit sortir le Milord Lovdoun Cambell, hors la Tour de Londres, & l'enuoya auec Commission en Escosse pour taschet d'accommoder toutes les affaires meuës au Parlement de ce pays là: & expedia le General King à Hambourg, leuer quinze-cens cheuaux pour son seruice, auant que partir sa Maleste luy donna vn diamant de grand prix & vne pension notable.

Les habitans d'Edimbourg donnent 15 iours pour se rendre.

Pendant les quinze iours donnez au general Rwen par les Escossois pour rendre le Chasteau d'Edimbourg, ils permirent au Milord Elirixt son fils, de sortir de ce Chasteau pour s'aller faire penser de sa blessure à Leith, qui en est à demie lieuë, & durant ce terme, la ville & le Chasteau ne tirerent point l'vn contre l'autre.

Chasteau de Carlaiverox assiegé par les Escossois.

Neantmoins les Conuenans tenoient tousiours assiegé le Chasteau de Carlaiverox, appartenant au Comte de Nid desdule Maxuel: & enuoyerent au General Lesle ordre de partir, comme il fist le 22. Iuillet de la ville de Leith auec vne armée fort
B nombreuse & marchet vers la frontiere & enuoyerent prier le Roy de la grande Bretagne de ratifier les articles de leur Parlement dans le 25. d'Aoust, protestans ne pouuoir attendre d'auantage.

XXV.

Ils choisirent le Milord Bontlie Balfour pour estre President en leur Parlement en la place du Deputé du Roy qui ne s'y trouua point. Et firent aduancer en suite le General Lesle, vers les frontieres d'Angleterre, auec vne puissante armée, de laquelle quatre mille hommes estoient armez à l'antique, d'Arcs, de Fleches, & de Rondaches. Pendant quoy ils recommencerent la quinzaine passée, à battre le Chasteau d'Edimbourg, duquel ils abbatirent tous les dehors & vne grande partie des maisons, pour forcer le Gouuerneur à le rendre. Et pour auoir bonsuccez de leurs desseins, le quinziesme d'Aoust il y eut ieusne & prieres generales en toute l'Escosse: faisant cependant battre monnoye de toute la vaisselle d'argent qu'ils auoient, principalement de celle qu'ils pouuoient prendre sur le party contraire.

Ils enuoyent au Roy le prier de ratifier les articles de leur Parlement.

Chasteau d'Edimbourg battu.

D'autre costé l'armée du Roy de la grande Bretagne qui estoit de 18000. hommes de pied & de 6000. cheuaux, estoit à Herbyo, où elle attendoit le Cheualier Henry Bruce Escossois auec 15000 qu'il amenoit d'Irlande & la Caualerie Allemande de
C Hambourg sous le General King.

Les Escossois au mesme temps diuiserent leurs trouppes en trois corps, l'vn desquels estoit sur la montagne de Duns prés de Wedderbune, où ils estoient campez l'année derniere: l'autre prez de Norham, & la troisiesme prez de Carleil, sans donner à cognoistre leurs desseins.

Departement de l'armée Escossoise.

Et continuant à battre le Chastean d'Edimbourg ils firent sauter deux mines qui estoient dessous, apres ils donnerent deux assauts, en l'vn desquels le fils du General Rvven qui commandoit dans la place, eut le bras emporté d'vn coup de Canõ pendant qu'il menoit des soldats pour soustenir l'assaut. Comme aussi & en mesme temps ils faisoient continuer le siege deuant le Chasteau de Carlaiverog, sur leurs frontieres, appartenant au Comte de Niddesdalle Maxwel d'autant qu'il n'auoit voulu estre de leur party, ils prirent ses cheuaux, se deffendant encores contr'eux dans sa maison, où il tenoit vne garnison de cent cinquantes hommes, & six pieces de Canon.

D Ils oſterent aussi au Milord Barwik 6400. mourons qu'il auoit amassez pour l'arrinée du Roy de la grande Bretagne ioint que le Marquis de Douglas son frere s'estoit retiré à Barwik, bien que son fils fust du party des Escossois.

Le Colonel Monto dissippe quelques trouppes du Roy.

D'autre part le Colonel Monto enuoyé aux parties Septentrionales d'Escosse auec 6000. hommes, dissipa toutes les trouppes qui s'assembloient en ce pays là contre les Conuenans, & empriſonna plusieurs Seigneurs, nommement les Barons de Drum-Itenin chef de cette famille, celuy de Haddo Gourdens, celuy de Bamfe-Oglebi, le Gouuerneur de la ville de Dundir, Scrimger, auec plusieurs autres Gentilhommes de marque, & dix des principaux Bourgeois de la ville d'Aberdeim, lesquels furent condamnez en de grosses amendes.

Seigr. qu'il fit prisonniers.

Baptesme du petit Prince d'Angl.

Pendant ces troubles le petit Prince fut baptisé le dernier de Iuillet & fut nommé Henry, le Prince de Wales & le Duc d'Yorc ses freres furent ses parrains, & la Princesse sa sœur aisnée sa marraine.

Peste à Londres.

En ce mois d'Aoust la peste s'augmenta à Londres & s'espandoit aux enuirons, en

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

estant desia morts quelques-vns à Hamptoncourt & à Otelande, ce qui retarda l'audience de Dom Alonzo de Cardenas Ambassadeur ordinaire d'Espagne, laquelle luy auoit esté assignée au 12. du mesme mois par le Roy de la grande Bretagne. A

Insolence des soldats Anglois.

Cependant les insolences des Soldats Anglois se porterent iusques à contraindre vn Colonel à se battre en duel contre vn simple Soldat qui l'auoit appellé, & insques à pendre par dessous les aisselles à vn arbre vn de leurs Capitaines le menaçant de le pendre par le col s'il les faschoit plus. Bref le desordre estoit tel parmy la soldatesque, que quarante Cheualiers & 4. Comtes de la Prouince d'Yorc presenterent requeste au Roy, pour faire descharger leurs pays de Soldats on permettre aux paysans de leur courir sus.

Entrée des Escossois en Angl.

Le 16. d'Aoust qui estoit le lendemain du ieusne general & des prieres publiques qui se firent par toute l'Escosse, les Escossois entrerent en Angleterre auec deux armées chacune de quinze mille hommes, l'vne desquelles passa la riuiere de Holway & entra en Cumberland: l'autre passa la riuiere de Tuede & entra dans Northumbelland tirant vers Newcatel, pour oster la communication auec cette ville & celle de Barwic, qui estoit presque bloquée. Ils enuoyerẽt des manifestes par tout en Angl. portans qu'ils y entroient comme amys & qu'ils ne prendroient rien qu'en payant. B

Offic. Escossois trouuez à Londres cassez.

Cette entrée des Escossois en Angleterre y causa vn grand trouble, au suiect duquel on cassa à Londres 150. Officiers Escossois de l'armée du Roy de la grande Bretagne.

Les Escossois qui s'estoient approchez de Newcastel, auoient intention de l'assieger, sans les pluyes qui leur en empescha l'execution, ils firent vne seconde armée pour soustenir la premiere qui n'estoit entrée en Angleterre que le trentiesme d'Aoust. Et ne trouua aucune resistance au passage de la riuiere de Twede: d'autant que le Comte de Strafford Lieutenant d'Irlande, qui deuoit commander de ce costé la l'armée du Roy de la grande Bretagne, estoit tombé malade par le chemin.

Le Roy va au deuant des Escossois

Ce qui fut cause que le Roy partit ledit iour 30. d'Aoust de Londres pour Yorc, apres auoir tenu Conseil, auquel il resolut d'aller au deuant des Escossois, qui auoient passé les frontieres pour entrer en Angleterre, auec protestation de ne commettre aucun acte d'hostilité, mais seulement vouloir obtenir du Roy la ratification & obseruation du traitté fait l'année derniere. Le Duc de Lenox, le Marquis d'Hamilton, le Comte de Pembroc, de Holand & grand nombre de Noblesse accompagnoient sa Maiesté en ce voyage, laquelle vouloit commander luy mesme son armée, ne se voulant fier à aucun, depuis que le Comte de Northumbelland tomba malade, quoy que la croyance publique fust que le Comte de Strafford la deuoit commander. C

La Caualerie Angloise de trois mille cheuaux estoit à New-catel & l'Infanterie de dix-huict mille hommes de pied entre Newcatel & Yorc, où la milice du pays du Nord le deuoit ioindre & le Comte d'Arondel estoit venu pour commander la partie Meridionale, & le Comte de Wateſter le pays de Galles, la Royne de la grande Bretagne faisoit estat de demeurer à Londres sans aller au voyage.

Le Comte d'Arondel fait General de son armée.

En ce mois de Septembre le Comte d'Arondel ayant esté declaré General de l'armée du Roy de la grande Bretagne se montant à seize mille hommes effectifs (sans y comprendre les autres forces du Roy qui estoiẽt en d'autres Prouinces d'Angleterre) qui auoient ordre de se tenir prests pour marcher en bref.

XXVI.

Les Escossois prennent la ville de Durcham.

Nonobstant la marche du Roy de la grande Bretagne, les Escossois ne laissoient pas de faire des progrez en Angleterre qui apres s'estre asseurez du Magazin, de l'Arsenac & du fort de la ville de Newcastel, ausquels ils n'auoient encore touché, s'emparerent de la ville de Durcham où ils remirent le Temple & les ceremonies comme elles estoient sous la Royne Elizabeth, & pour informer vn chacun de ce qui les auoit obligez de prendre les armes, apres leurs trompettes, qui estoient habillez de noir, ils faisoient marcher leurs Ministres, qui distribuoient des manifestes le long du chemin, ils estoient suiuis par les Seigneurs du pays ayans en main la requeste qu'ils vouloient presenter au Roy de la grande Bretagne. D

Hué fortifiée.

Sa Maiesté cependant faisoit fortifier la ville de Huë, & attendoit-on auec impatience le resultat de l'assemblée de la Noblesse, qui se deuoit faire le 4. du mois d'Octobre à Yorc où le Roy estoit, ensuitte de laquelle on esperoit vn Parlement.

Au mesme iour 4. d'Octob. ceste assemblée de la Noblesse commença à Yorc, sans parler de la tenuë d'vn Parlement que les Anglois & Escossois pressoient esgalemẽt

A par leurs remonstrances : autour de laquelle ville d'Yorc, l'armée du Roy demeura durant la tenuë de cette assemblée, ce qui faisoit renoquer en doute la liberté d'icelle, & pour l'armée Escossoise elle auoit son poste entre les villes de Dorthans & Neuchastel (qui continuoient de se fortifier) d'où elle tenoit en arrest tout le commerce du sel & du charbon du pays : elle obligeoit aussi les Prouinces voisines de fournir à sa subsistance aussi l'ong-temps que dureroit cette assemblée, de laquelle rant l'vn que l'autre party deuoit attendre le resultat.

Assemblée de la Noblesse Angloise à Yorc.

Et comme les deux armées estoient proches l'vne de l'autre, vne Compagnie de Caualerie Escossoise ayant passé à gué la riuiere de Tese, qu'elle trouua enflée par les pluyes à son retour, fut defaite par les Anglois qui en tuerent 20. & firent prisonniers 37. Dauantage l'armée Escossoise estant arriuée sur la riuiere de Tyne, cinq mille au dessus de Neuchastel le passage luy fut disputé par quinze cens cheuaux Anglois & trois cens pietons. Toutesfois quelques trouppes Escossoises passerent à la faueur du canon : mais elles furent repoussées par la Caualerie Angloise. En fin les Escossois estans souuent soustenus de ceux de leur party, qui passoient tousiours à la file, les

Compagnie de Caualerie Escossoise defaicte.

B Anglois furent contrains de se retirer auec perte apres vn combat fort rude auquel trois ou quatre cens Escossois demeurerent & autant d'Anglois.

En suite de ce combat les Escossois prirent Neuchastel sans aucune resistance, d'où apres y auoir demeuré quelques iours, & laissé dedans vne garnison de deux mille hommes, ils s'auancerent vers Yorc, où estoit le rendez-vous de l'armée Angloise. Dequoy le Roy de la grande Bretagne, qui estoit dans cette ville d'Yore, ayant eu aduis, & que les Ambassadeurs de Dennemarch prenoient le chemin de Londres, sa Maiesté y retourna pour leur donner audience, les Escossois protestoient ne desirer autre chose, sinon que le Roy de la grande Bretagne tint vn Parlement, ce que la Noblesse & toutes les villes desiroient pour appaiser ce trouble Ils auoient encore vne armée pour aller contre les Irlandois sous le Comte d'Arguille, & les Empescher de passer pour secourir les Anglois.

Les Escossois prennent Neuchastel.

C Enfin l'assemblée des Pairs d'Angleterre se fit le 4. d'Octobre à Yore en laquelle fut resolu vn Parlement qui se deuoit tenir à Londres le treiziesme du mois de Nouembre, pour aduiser aux moyens de terminer tous les differens du Royaume, qui estoit cependant obligé d'entretenir les deux armées, le Roy de la grande Bretagne ayant desia destiné certaines Prouinces pour la subsistance de l'armée Escossoise qui deuoit demeurer aupres de Neuchastel, les Pairs s'obligerent de fournir deux millions pour celle d'Angleterre, qui estoit autour d'Yore : en suitte dequoy le Roy retourna à Londres.

Assemblée des Pairs d'Angleterre à Yorc.

En suite de la prise de Neuchastel par les Escossois, Ils se rendirent aussi Maistres de deux Chasteaux sur l'Emboucheure de la Tyne, au dessous de la mesme ville & par là empeschoient tout le commeree du pays, ils prirent pareillement Hartle-Poole, place scituée sur la mer à l'emboucheure d'vne autre riuiere, qui se pouuoit aisément fortifier, & enuoyerent en suite presenter vne requeste au Roy de la grand' Bretagne.

Deux Chasteaux pris par les Escossois.

Quelques Milors en ayans aussi concerté à Londres vne pareille ils la luy enuoyerent en mesme temps : leur fin principale estoit la demande d'vn Parlement.

D Surquoy le Roy assigna à Yorc vne assemblée desdits Milords ou Pairs d'Angleterre au 24. Septembre.

Les Escossois songeans à l'entretenement de leur armée firerent deux cens mille liures de la ville de Neuchastel, qu'ils employerent à fortifier les places par eux prises. Et ce fut alors que le Roy de la grande Bretagne r'establit le Comte d'Arondel General de son armée du costé de deça, pendant son absence auec plain pouuoir de leuer des gens de guerre.

La ville de Londres presta deux mille liures sterlins à sa Maiesté, le peuple de laquelle se trouua tellement animé contre les canons de l'Archeuesque de Cantorberi, qu'ils penserent lapider vn Docteur qui les publioit dans les Eglises : & comme le Parlement d'Angleterre s'alloit tenir, les Escossois demanderent que leur armée fut payee pendant la tenuë de ce Parlement.

Argent que la ville de Londres preste au Roy.

En la Conference qu'ils tenoient, ils ne voulurent receuoir les Comtes de Traquaire & de Morton enuoyez pour y assister auec les Commissaires du Roy de la grande Bretagne : ceste conference moyenna l'eschange des sieurs Wilmot & Digby pour 18. Escossois prisonniers en Angleterre.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

A Tous les Seigneurs Escossois & les Officiers de leur armée voire la plus part de leurs Soldats portoient, au lieu de Chappeaux, des bonnets ou Toques bleuës; soit pour imiter par cette couleur celle du Ciel, pour lequel ils se disoient combattre, soit pour ce que les Drappeaux d'Escosse sont vne croix de S André d'argent en vn champ d'azur, garny de rubans en mesme couleur bleuë: soit pour la commodité, pour s'entre-recognoistre, ou pour releuer par là les vestemens de teste de leurs payſans qui sont bleuz en temps de paix & qui ont donné occasion au brocard des Anglois, qui appellent pour ce suiet les Escossois par mespris capes bleuës. Couleur des Escossois.

Cependant les forces du Roy de la grande Bretagne se rendoient de plus en plus considerables, & dans le pourparler les Deputez d'Escosse auec les Anglois la demande des Escossois fut moderée à vingt-cinq mille liures sterlins, qui sont deux cens cinquante mille liures de la monnoye de France, qu'ils deuoient receuoir par chacun mois pendant la tenuë du Parlement d'Angleterre pour la subsistance de leur armée: laquelle par ce moyen, ne passeroit pas plus auant, mais s'obligeoit de B laisser fournir ou pourueoir elle mesme de viures, les villes de Barwic & de Carlile, où il y auoit garnison pour le Roy de la grande Bretagne: le commerce demeurant libre entre les deux nations, lesquelles conditions ayans esté arrestées, sa Maiesté s'en retourna à Londres, ou elle deuoit arriuer le 7. Nouembre, pour assister à l'ouuerture du Parlement d'Angleterre, qui se deuoit faire le 13. du mesme mois. Demandes des Escossois moderée. A quoy ils s'obligerent, pendant la tenuë du Parlemẽt d'Angl.

Ce fut en ce temps que le sieur de S. Rauy s'estoit rendu à la Cour du Roy de la grande Bretagne, faire compliment de la part de sa Maiesté Tres Chrestienne sur la naissance du Prince Henry, lequel apres auoir esté regalé d'vn riche Diamant s'en retourna en France auec le sieur de S. Rauy son Frere, qui alloit se resiouyr de la naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou second fils de France. Le sieur de S. Rauy enuoyé en Angl. pour se conjouyr de la naissance du Prince.

Enfin le Mardy 13. de Nouembre, se fit l'ouuerture du Parlement d'Angleterre à Londres, où se trouua le Roy de la grande Bretagne en personne, où sa Maiesté fit vne longue harangue, au recit de laquelle se trouua presente la Royne de la grande Bretagne le sommaire de laquelle fut, qu'on l'assistast à tirer raison des Escossois, dequoy il remettoit les moyens à la prudence des Estats assemblez. Le Garde des Seaux dist en suite force loüanges de leurs Maiestez. Ouuerture du Parlement à Londres. Harangue que la Roy y fit.

C Pendant la tenuë de cette assemblée, le Lieutenant d'Irlande estoit demeuré à Yorc auec l'armée Angloise, dont il auoit le commandement.

Et au mesme temps huict Deputez Escossois se rendirent à Londres pour essayer d'acheuer le traitté commencé à Ripen.

Mais voicy vn estrange changement d'affaires, ceux qui auoient porté le Roy de la grande Bretagne à maintenir le trouble qu'ils auoient allumé entre Angleterre & Escosse, auoient fait tout leur possible pour empescher la tenuë de ce Parlement ou assemblée des Estats du Royaume, auquel il seroit libre à vn chacun de proposer les moyens d'appaiſer ces troubles & de restablir la paix dans les Estats du Roy & parmy ces peuples. Changement d'affaires estrange.

Auec cette liberté le Parlement prist resolution de rechercher les autheurs de ces troubles ciuils, durant laquelle recherche tous les ports d'Angleterre furent fermez ceux qui en furent trouuez coulpables, comme aussi de plusieurs autres crimes, chercherent de bonne heure leur seureté hors de Londres, d'autres furent mis dans la D grosse Tour notamment le Vice Roy d'Irlande & quelques autres. Le Parlement ordonne que recherche soit faite des autheurs du trouble.

XXVIII.

Ce Parlement a proposé au Roy la paix dans ses Royaumes, reünir ses peuples les vns auec les autres en bonne intelligence, remettre toutes choses ainsi qu'elles estoient auparauant ces troubles ciuils, sans y souffrir aucun changement ny innouation qui sont cause souuentefois de la debauche des peuples. La Vice-Roy d'Irlande mis en la grosse Tour de Londres.

Sur la fin de cette année 1640. le Parlement d'Angleterre, continuant à proceder contre les autheurs du trouble entre l'Angleterre & l'Escosse, à la reformation de la religion à leur mode, l'Archeuesque de Cantorbery soupçonné d'auoir esté autheur des Liures des prieres publiques semez en Escosse, quoy que cela ne fust bien aueré, fut mis en garde au logis du sieur Maxuel Gentilhomme de la Chambre du Roy de la grande Bretagne, ce que l'on appelle en Angleterre: estre mis sous le Baston noir pour peu de iours apres estre conduit en la Tour de Londres, ce qui fut obserué en la personne du Vice-Roy d'Irlande, mis sous le Baston noir, auant que d'estre enuoyé dans cette Tour. L'Archeuesque de Cantorbery arrosté.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1640.

En ſuite ſept Eueſques du Royaume furent pareillement arreſtez en leurs maiſons A ſauues ſeures gardes, ſur quelques cas à eux impoſez. Mais deux d'entr'eux trouuerent moyen de ſortir & ſe ſauuerent en diligence auec le Milord Finch, Garde des ſeaux du Royaumes, auquel on auoit donné ſon logis pour ptiſon, & ſe ſont rendus à Dunquerques & depuis à Bruxelles.

Quelques Eueſques commandez de demeurer en leurs maiſons.

Le garde des ſeaux ſe ſauue.

Six Iuges, qui auoient auparauant la tenuë du Parlement prononcé contre la liberté du Pays furent recherchez & pour euiter la priſon, s'obligerent de comparoiſtre deuant ledit Parlement quand il en ſeroit beſoin, ayans pour ce ſubiect donné vne caution de dix mille liures ſterlins.

Les deux armées ſubſiſtent iuſques au mois de May.

Cependant le meſme Parlement à fait accorder vne ſubſiſtance au Royaume d'Angleterre, iuſques au mois de May prochain pour l'entretenement des deux armées d'Angleterre & d'Eſcoſſe: & deux cens mille liures ſterlins aux Eſtats d'Eſcoſſe pour reparer la perte des vaiſſeaux & marchandiſes qui auoient eſté pris ſur eux par les Anglois durant leur trouble.

Le meſme Parlemẽt ptomiſt auſſi au Prince l'Electeur Paiatin vn puiſſant ſecours d'hommes & d'argent pour l'Eſté ptochain pour le reſtablir en ſes Eſtats. Ce Pti nce B eſtoit party d'Angleterre, il y auoit plus d'vn an, & eſtant arriué à Calais *incognito*: ſans declarer ſon deſſein ny ſe faire cognoiſtre. Le Roy ayant eſté aduerty de ſon partemẽt pour F tance, ſans venir à la Cour, & paſſé au trauers de ſon Royaume auec petit train, fut par ſon cõmandement arreſté dans Moulins en Bourbonnois en l'Hoſtellerie où il eſtoit logé & amené au bois de Vincennes où il demeura quelque tẽps. La detention de ce Prince faite pour quelques conſiderations d'Eſtat qui ne doiuent ſe publier, donna ſubiect aux Anglois & autres Princes Proteſtans ſes amis de l'interpreter ſelon leur paſſion & de la trouuer eſtrange: neantmoins ſa Maieſté ayãt eſgard aux inſtãces de ſon beau-frere le Roy de la grand' Bretagne faite par ſes Ambaſſadeurs pour la deliurance de ce Prince ſon neueu, il ſortit du bois de Vicennes, vint à Paris, vid leurs Maieſtez, qui luy te ſmoignerent les effets de leur bien-veillance, pendant le temps qu'il y demeura il fut veu & viſité par les grands du Royaume, complimenté, traité & feſtiné, en fin ayant pris congé de leurs Maieſtez, il partit fort C ſatisfait des honneurs qu'on luy auoit faits & s'en alla en Angletetre, ſa preſence prez le Roy de la grande Bretagne, à faire reſoudre le Parlement à prendre en main ſes intereſts pour le reſtablir en ſes eſtats, ſçachans qu'en la Diette de Ratisbõne les Eſtats de l'Empire ouuerts des l'année dernlere, on n'y auoit rien reſolu pour ſon rabliſſemẽt, le Duc de Bauiere ſe trouuant plus que iamais reſolu de ſe maintenir en cet Electorat & en la poſſeſſion du haut Palatinat, quelques remonſtrances qu'on luy aye fait de reſtituer le tout au Prince Electeut Palatin pour plus fermement eſtablir la paix en l'Empire, ce qui ne ſe pent faire qu'en remettant les Princes deſpoüillez & depoſſedez en leurs Eſtats & dignitez.

Diſcours de l'Electeur Palatin ſon Arreſt en Frãce & ſa deliurance.

Ceſte année 1641. bruit eſtoit que l'Archeueſque de Cãtorbery ayant eſté mis pour quelque temps ſous le baſton noir, auoit eſté par ordre du Parlement mené en la Tour de Londres, ce qui donne grand ſuiet de crainte aux Catholiques d'Angleterre & d'Irlande, apprehendãt qu'on ne renouuelle contr'eux les ordonnances de la D feuë Royne Elizabeth. C'eſt pourquoy ceux d'Irlande, qui ſont en grand nombre, ont pris les armes pour ſe maintenir en la liberté de leur Religion en cas qu'ils ſe viſſent troublez au libre exercice d'icelle, n'eſtant point aſſeurez du contraire, ſçachant que le Parlement aſſemblé à Londres trauailloit puiſſamment à la reformation de la Religion dont ils redoutent le reſultat. Les Catholiques qui eſtoient à Londres eurent commandement de ſe retirer à dix lieuës loin ſans y retourner durant la tenuë de ce Parlement, qui a promis aux Miniſtres d'Eſcoſſe de preſcher publiquement dans Londres auec vn grand concours de peuple curieux d'oüir preſcher ces Miniſtres autrement que ceux d'Angleterre.

Apprehenſion pour les Catholiques Anglois.

Cependãt le Roy de la grand' Bretagne, cõſiderant le trouble que la nouueauté des prieres de l'Egliſe Anglicane à cauſe de ces troubles derniers en Eſcoſſe, notammẽt patmy les puritains Anglois & Eſcoſſois qui publioiẽt hautemẽt que par là on vouloit introduire la Papauté en ces deux Royaumes, à quoy ils ſont entierement contraints depuis qu'ils ont reietté la vraye Religion, & changé la Religion Catholique Romaine, en la Proteſtante & puritalne, c'eſt à dire Caluiniſte, pour empeſcher que le mal allaſt empirant & ſe rendiſt itremediable, comme l'apparence le faiſoit voir, &

Iugement ſur les affaires de la grand' Bretagne.

pourrir

A & nourrir le repos parmy ses peuples de differente Religion & la paix en ses Estats, a permis le retranchemẽt des dites prieres publiques, reiettées par les Puritains des deux Royaumes & remettre toutes affaires concernant la Religion, entre les mains du Parl. assemblé ne pouuant par autre voye euiter vne forte guerre ciuile en ses Estats d'autant plus dangereuse qu'il y alloit du fait de la Religion, ce mot de Religion estant chose si saincte & sacrée que le seul nom & pretexte sert de colle & de ciment pour vnir les personnes que les mers, les mœurs, & les humeurs tiennent également separées, comme on a veu depuis 20. ans ez guerres d'Allemagne, de Frãce & des Grisons entre des peuples differens en Religion, où le sang, le fer, & le feu ont produit des effets tellement barbares & cruels qu'il ne se peut rien imaginer de semblable, à quoy le Roy mesme s'est veu comme obligé & n'a voulu employer sa puissance & les forces assez considerables cõme il eust peu faire, s'il eust creu par la voye des armes pouuoir arrester la violence des courages trop eschauffez de ses subiects, neãtmoins il est à craindre que les vns & les autres n'ayans égale satisfaction de la tenuë de ce Parl. ne se portent à des re-
B solutions dãgereuses & telles qu'on se peut promettre du desespoir, qui est l'extremité où se trouuent reduits les mal-contens & le mauuais traittement que la suite de ceste assemblée pourroit causer aux plus foibles, obligez à receuoir la loy & le ioug des plus puissans, comme il s'est touſiours pratiqué en ses Royaumes Britanniques depuis la diuision de la Religion en sectes & factions, dont les Estats en reçoiuent le contre-coup, lors que les Souuerains ne peuuent pas y apporter l'ordre requis & necessaire, ce qui leur est souuentesfois tres-difficile, & sont les iugemens que l'on fait de ce trouble d'Angleterre & d'Escosse dont le temps en fera voir la suitte.

CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1641.

Si durant les troubles de France ceux du Royaume qui auoient quelque pretexte de mescontentemẽt ou ne croyoient estre en asseurance, choisissoient l'Espagne, les Pays-bas, & l'Allemagne pour lieux de retraite, il semble que depuis 15. ou 20. ans l'Angl. ait serui d'azile pour aucuns grands de France qui s'y sont retirez, entr'autres.

M. de Soubise frere du feu Duc de Rohan, lequel apres la paix concluë deuãt Montpellier l'an 1622. selon l'ordre donné par le Roy, qu'il se retireroit hors de Frãce se rendit en Angl. où il demeura iusques à l'an 1625. qu'il retourna apres auoir esté battu &
C chassé de l'Isle de Ré auec les Rochelois par le Duc de Montmorency, le Duc de la Roche-Foucault, M. de S. Luc & M. de Thoiras au mois de Septemb. estant en Angl. auec le sieur de S. Palais creature du Duc de Rohan, ils y causerent le trouble qui depuis agita la France és années 1626. & 27. ou 20. mois apres: car ledit sieur de Soubise, S. Palais, & les Deputez de la Rochelle solliciterent les Estats d'Angleterre de leur donner secours d'hommes de vaisseaux & prendre la defence de leur libre exercice de religiõ dequoy ils furent asseurez. Ce qui fut suiuy de la rupture entre France & Angl. en suite la surprise de l'Isle de Ré par la flotte Angloise commandée du Duc de Buxingham, ayant auec luy M. de Soubise & ayans par apres esté chassez de l'Isle de Ré, ils s'en retournerent en Angleterre où ils ont demeuré iusques à present.

Retraite de M. de Soubise en Angleterre.

L'an 1631. Marie de Medicis Royne, Mere du Roy Louys XIII sortit aussi de France, & se retira à Bruxelles à la Cour de l'Archiducheſſe, où elle demeura iusqu'en l'an 1639. auquel elle passa en Angleterre: mais auparauant elle alla à Liege & en Hollan-
D de, le suiet qui la porta à quitter la Cour de Bruxelles ne se peut mieux sçauoir, que par vn manifeste qui courut sous son nom, en voicy vn extraict.

De la Royne Mere du Roy de France Louys 13. és Pays-bas.

Elle dit que le subiect de son depart de Bruxelles, fut pour le mespris qu'on y faisoit de sa personne & les iniures & reproches que les siens y auoient soufferts: qu'elle auoit autant qu'il luy fust possible, resisté aux prieres des Princes ses alliez de se retirer de ce lieu là, où elle ne pourroit iamais estre cõtente ny ses subiects en seureté qu'elle pouuoit dire, que depuis la mort de l'Archiducheſſe, il ne s'estoit passé iour qu'on ne luy donnast des craintes de quelque esmotion de peuple contre sa vie ou de ceux de sa Maison, & auoit demeuré dans les accessoires, iusques à l'heure de sa sortie de leurs terres, sans auoir remarqué que les Ministres du Roy d'Espagne, eussent faict mine de donner de bonnes impressions d'elle, & faire cesser le bruict pour la mettre en repos, au contraire au lieu d'auoir apporté le soing pour son asseurance, auoient esté les premiers qui à leur exemple donnerent l'audace aux autres de perdre tout respect pour elle, & de là descrier pour la plus perduë de toutes les Princesses. Que de plus ils auoient ioinct aux reproches vne estrange rigueur pour ne luy laisser aucun lieu de consolation ny de diuertissement, tenir comme criminels les Gentils-hommes

Motif de la retraicte.

CHARLES. I.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1641.

du pays, qui la venoient visiter, & les rendoient ainsi que des esclaues priuez de toutes A
pretẽsions d'employ, que par ceste crainte de leur deplaire, les Seign. estans intimidez
elle demeuroit seule dãs vne solitude forcée & priuée de la liberté qu'elle s'estoit pro-
mise trouuer parmy eux. Qu'elle auoit esté si infortunée, que l'affection qu'elle auoit
tesmoignée pour le bien de leurs affaires n'auoit sceu gaigner sur ceste mauuaise cou-
stume qu'ils ont de se defier & mespriser toutes les nations, l'ayans traictée de mesme
visage que le commun, sans considerer sa naissance, ny auoir esgard à l'aduantage que
Dieu luy auoit donnée, par dessus toutes les autres Roynes d'estre Mere de quatre Sou-
uerains les plus puissants de toute la Chrestienté, dont l'vn estoit leur Roy: que ses Mi-
nistres ne pouuoient point alleguer des raisons pour mettre à couuert le mauuais trai-
tement qu'ils luy auoient fait au preiudice de l'honneur qu'on est obligé de rendre aux
refugiez. Qu'elle ne se plaignoit que de ceux qui administroient les affaires, qui luy
auoient tesmoigné par le consentement & la tollerance qu'ils auoient monstré aux af-
fronts & iniures qu'elle auoit receuë, de n'auoir eu pour agreable, de ce que sa bõté la
portoit à souffrir ce qu'ils luy auoiẽt fait, & le dissimuler si persõne ne le sçanoit. Que le
nom qu'elle portoit de Mere de leur Maistre les deuoit exciter à l'honorer & respecter, B
puis que la reuerence des loix & de la nature, mesme flechissoiẽt les esprits plus barba-
res, les plus altiers & arrogãs & n'auoiẽt peu esmouuoir les cœurs emmarbrez de ceux-
cy à luy donner quelque contentement. Qu'elle auoit remarqué en plusieurs occasions
que quand elle auoit voulu employer son credit enuers eux en faueur de personnes de
condition & de leur nation, de qui elle estoit sollicitée de parler pour eux, ils prenoiẽt
ses prieres pour autant d'iniures, & falloit que ceux pour lesquels elle s'entremettoit,
s'esloignassent de la Cour, non pour autre suiet que pour auoir esté recommandez de
sa part. Que par discretion elle se retenoit à raconter plusieurs autres suiects de ressen-
timens, qu'elle reseruoit pour les faire entendre à ceux qui luy pouuoient donner quel-
que satisfaction, & ne publioit que ceux qui ne sçauroient estre celez.

Que les personnes de sa qualité estãs éleuez sur le Theatre du monde, & leur vie con-
tinuellement exposée à la mire du public, l'on auoit dit auec raison, que d'autant plus
grande est leur condition, & d'autant moindre est leur liberté: car encore que leur cõ-
science ne les oblige à respõdre de leurs actions qu'à Dieu seul, qui seul est iuge de leur C
deuoir, neantmoins leur honneur les contraint souuent de rẽdre cõpte mesme de leurs
secrettes pensées au commun des hommes, qui est iuge de leur reputation. Que si son
arriuée en Flandres, qui monstroit quelque chose d'estrãge, auoit beaucoup fait parler
toute la Chrestienté, sa sortie de ce lieu qui auoit eu des circonstances & des suiets assez
extraordinaires, ne faisoit gueres moins parler toute l'Europe. Mais que cõme la mau-
uaise fortune auoit aussi peu dequoy recompenser les iustes loüanges, que la bonne en
auoit trop pour payer les flatteurs, la misere de la sienne en l'vn & en l'autre temps
auoit fait qu'il se trouua plus de langues & de plumes interessées pour la blasmer que
de charitables pour la deffendre.

Qu'elle apprenoit de toutes parts, qu'on essayoit par diuers moyens à descrier le
dessein & la forme de sa retraite des Pays-bas qu'elle descouuroit, qu'on n'oublioit
rien d'imaginable pour en donner des interpretations sinistres.

Que comme elle auoit suiect de craindre que tant d'artifices ne preualussent cõtre sa
sincerité & la verité de sa conduite, vne declaration publique contenãt les principaux
motifs qui l'auoient portée à se retirer des Pays-bas & les rencontres qui l'auoient faict
passer en Angleterre, & la resolution en laquelle elle estoit afin qu'on n'eust plus lieu D
d'en parler diuersement ou à son desauantage. Qu'elle desiroit que chacun sceust que
lors qu'elle se refugia en Flandres, elle regarda ce lieu comme vn port voisin, où elle
estoit accouruë, non pas comme vn Pays qu'elle eust voulu choisir pour y demeurer ou
pour y prendre quelque establissement.

Qu'elle vouloit bien aussi que l'on sceust qu'en tout le temps qu'elle auoit seiourné
dans les Pays bas, soit pendant la paix, ou apres la rupture entre les deux Couronnes
ses principaux soins, auoient touſiours eu pour obiect, sa reconciliation auec le Roy
son fils, & que considerant que le lieu où elle estoit sembloit luy estre vn perpetuel ob-
stacle à ce sien dessein à cause de la rupture qui continuoit.

Qu'en fin elle recognut qu'il luy estoit expedient de viure an moins quelque temps
en vn Pays non suspect, & comme la saison se trouua propre à boire des eaux de Spa,
esperant par ce moyen prendre vn bon remede pour sa santé, voila quel fut son pro-
iect, sans rien determiner sur le suiect de son retour en Flandres.

A Que veritablement ceste incertitude où elle estoit l'empescha de communiquer les particularitez de ce dessein à son neueu le Cardinal Infant, tant les occupations de la Campagne qui le tenoient éloigné d'elle sur le point de son partement, en sorte qu'elle ne luy permirent pas de luy dire adieu elle mesme. CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1641.

Donc qu'en partant de Bruxelles elle s'achemina droict au Liege, où elle estoit attenduë auec expectation, comme elle y fut receuë auec applaudissement dans les villes de sa dependance, en quoy elle auoit suiet de sçauoir beaucoup aux Magistrats du pays des ordres qu'ils auoient donnés pour sa reception, par tous les lieux où elle se deuoit arrester.

Que neantmoins ayant dépesché en Hollande & en d'autres endroits, afin de pourueoir à sa seureté pendant le seiour qu'elle vouloit faire dans les terres de Liege. De maniere que trouuant le passage libre en Hollande, elle estima qu'il n'y auoit point de temps à perdre pour chercher vne assiette tranquile, qui luy estoit la chose la plus im-

B portante: elle prist sur le champ ceste resolution de passer en Angleterre.

Mais qu'anparauant que de continuer son discours elle ne pouuoit obmettre le succez dont il auoit pleu à Dieu de fauoriser son voyage qui estoit tel, qu'il auoit veritablement surpassé ce qu'elle eust peu souhaitter.

Que son cousin le Prince d'Orange vint au deuant d'elle iusques à l'entrée du pays; & la receut en l'équipage où elle estoit.

Que pource qui estoit des Estats, ils la traitterent non seulement comme vne Princesse de sa condition qui demandoit passage, mais comme ils eussent peu faire vn Roy triomphant qui les fust allé visiter pour leur donner part de ses victoires.

Que pour le regard de sa cousine la Princesse d'Orange, elle l'accompagna tousiours par toute la Hollande, & vesquit si respectueusement auec elle, & luy fist si agreablement l'honneur du pays & de ses maisons, où elle la receut, qu'elle eust peu s'imaginer estre dans les siennes.

De Hollande, elle s'embarqua dans les vaisseaux que le Prince d'Orange luy auoit fait preparer pour passer en Angleterre.

C Que pour l'accueil que luy fit le Roy de la grande Bretagne, tout ce qu'elle en pourroit dire seroit bien au dessous de ce que chacun en auoit veu, & de ce qu'elle mesme en recognut, par sa magnificence extraordinaire à son entrée dans Londres, il publia l'estime qu'il faisoit de sa personne par la ioye qu'il paroissoit en son visage & sur celuy de ses suiets: il mõstra combien sa presence luy estoit chere, mais sur tout elle auoüoit que la veritable amitié qu'elle auoit leuë dans son cœur, la frãchise de son procedé, & les tẽdres affections en son endroit, de la Royne de la grand'Bretagne sa fille, qui auoient à la verité peu d'exemples, l'auoient tellement soulagée, qu'elle ne sçauoit cõment elle l'auroit peu l'estre dauãtage, quand Dieu luy eust enuoyé vn Ange du Ciel pour la consoler, de sorte qu'elle n'auoit eu dans son voyage en Anglet. que des matieres de ioye: Elle passe en Angleterre.

Que pour reprendre la suite de son discours où elle l'auoit quitté, elle auoit à dire; qu'elle ne pensoit pas ayant deduit naïfuement ce qui s'estoit passé en sa retraicte de Flandres, qu'on luy peust imputer d'auoir negligé sa reputation, pour auoir veillé au

D bien de ses affaires. Que c'estoit en quoy elle estoit encore notablement offencée, par ceux qui ont exposé de faux suiets de sa resolution de sortir des Pays-bas. Qu'il luy importoit qu'on sceust comme il estoit vray que quãd il y eust eu des manquemẽs en son endroit par la faute de quelques-vns des Ministres qui estoient en Flandres, ce qui eust esté contre les ordres du Roy Catholique, le bon traitement qu'elle auoit receu du Maistre eust couuert à son esgard l'inobseruation des seruiteurs, & qu'il ne luy en eust osté le sentiment, la discretion luy auroit appris à le taire.

Qu'il ne seroit iamais dit aussi que ce qui partiroit d'elle continst rien de semblable: mais bien l'entiere satisfaction qu'elle auoit du Roy Catholique: & qu'elle auoit dépesché exprez en partant de la Haye vers le Cardinal Infant pour luy tesmoigner les sentimens de sa recognoissance, & pour luy faire entendre son intention pour laquelle elle estoit sortie des Pays-bas, qui estoit la mesme en laquelle elle persistoit.

Voila le suiet pour lequel la Royne Mere a quitté les pays-bas & s'est retirée en Angl: ou à son arriuée elle receut l'honneur deu à sa qualité, tant par leurs Maiestez Britanniques, que par les Magistrats & le peuple de Londres, qui luy firent de riches presens, & fut son logis assigné dans l'Hostel de Sauoye, le Marquis de Sourdiac, qui l'auoit suiuie en France, se retira aussi auec elle en Angleterre, où le changement qu'elle void.

A nerale de l'Estat & s'authorise iusques là que de changer tous les Officiers de la Cour de leur Roy, comme il a faict au commencement de ceste année sans eo attendre la volõté de sa Maieste Britannique qui n'auoit permis ceste assemblée que pour aduiser aux moyens de preuenir vne guerre ciuile entre l'Angleterre & l'Escosse: mais ce Parlement est eomposé la pluspart de Puritains contraires à ceux qui professent la Religion de l'Eglise Anglicaoe, qui approche de celle de ceux qui se disent Euangeliques & des Luteriens, de laquelle le Roy fait profession, se voyans fortifiez des Escossois semble tendre à ce but de oe souffrir aupres de leurs Maiestez ny eo leurs Conseils, aucuns Catholiques Romains, ny Protestans Euangeliques, & en mettre de leur secte en leurs places, comme ils ont faict en la personne des principaux Ministres, ainsi qu'il sera cy-apres remarqué.

CHARLES. I.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1641.

Ses entreprises.

Plusieurs considerations ont porté le Roy de la grande Bretagne à permettre l'assemblée de ce Parlement à quoy il auoit eu peioe de se resoudre, qooy qu'il eo fust sollicité tant par les Estats d'Angleterre, que par ceux d'Escosse, se promettant que l'issuë

Pourquoy le Roy permet la tenuë d'iceluy.

B n'en seroit telle qu'il la pouuoit desirer, d'autaot qu'ao lieu d'y choisir les moyens d'assoupir le trouble esmeu pour le fait de la religioo, le Parlement ou partie d'iceluy faict assez cognoistre le dessein qu'ils ont de trauerser les Catholiques Romains des trois Royaumes & de disposer des charges comme bon leur semblera, y admettre des Puritains & en exclure tous ceux qui leur sont contraires eo creance & dessein.

Premierement le Roy voyant que les Puritaios ne vouloient embrasser sa cause contre les Escossois qui tendoient à se maintenir par la voye des armes & à ne souffrir ee que sa Maiesté desiroit d'eux, & qu'ils procedoient lentemeot à l'execution de ses commandemens, & que comme ils soot les plus riches & les plus puissants entre ses suiets en Angleterre, il creut pour les eotretenir en deuoir, qu'il estoit necessaire de leor permettre la tenuë du Parlement, affin qu'ils ne se seruissent du refus qu'il eo feroit, pour pretexte de s'vnir aux Escossois & par ainsi exposer l'Angleterre dans les perils d'vne guerre ciuile.

Secondement, sa Maiesté estoit assez aduertie que ceux qui faisoleot semblant d'armer pour son seruice & soustenir sa cause, auoient vn dessein tout contraire, qui estoit

C de laisser grossir l'armée des Escossois aux termes qu'ils pourroieot faire apprehender, d'auoir enuie de s'emparer de l'Angleterre, comme s'estans desia saisie de quelques places du Royaume & passé au deça de la frontiere, & à ce subiect, elle a permis ce Parlement.

En troisiesme lieu, le mesme Roy voyoit qu'ils ne vouloient contribuer argent pour l'entretenement de ses armées tant de mer que de terre, oy souffrir que sa Maieste imposast quelques leuées de deniers necessaires en ceste guerre & qu'ils ne les vouloient consentir que par l'auis du Parlement, que pour cet effect ils demandoient, ee qui l'obligea de le leur accorder.

Finalement, il consideroit que les courages animez des deux nations Angloise & Escossoise, pourroient en fin se porter à quelques reuoltes & à se eantonner les vns eootre les autres, ce qui eust ouuert la porte à vne rebellioo manifeste, preiudiciable à son authorité & au repos de ses Estats, il leur permit ceste assemblée pour voir si eo ieel-

D le ils se pourroient remettre en bonne amitié & voion les vns auec les autres pour le bien commuo de leurs patries.

Mais l'effect a fait voir qu'ils estoient bien esloignez de correspondre aux bons desseins de leur Roy, commençaot leur Parlement par la prescription de plusieurs personnes d'eminente qualité & des premiers de son Conseil, à faire des decrets de prise de corps contre d'autres, faire vn changement tout oouueau, aux affaires & dans les Conseils se declarer ouuertement contre les Catholiques Romains & aucuns des protestaos Anglois, que le Roy tolleroit viure en paix chacun en sa creance pour le repos common de ses peuples à l'exemple du feu Roy son pere, qui ne voulut durant son regne faire aucuoe innouation au fait de la Religion, aussi la persecution oe se eõtinuoit plus contre les Catholiques voulans se conseruer ce titre de *pacifique*, on ne peut point icy escrire par passion, de ce qui se passe en Angleterre, mais seulement remarquer en ceste Histoire ce que le publie sçait & cognoist des actions du Roy de la grand'Bretagne, & de ce que le Parlement a fait depuis son ouuerture iusques à present, puis que les relatioos publiques en parleor assez clairement, dont chacun pourra iuger de l'euenement de ce trouble d'Aogleterre par les effects & selon son gouſt.

Prescription & emprisonnement de plusieurs grands personnages en Angleterre.

CHARLES I.

ANS DE IESVS-CHRIST.

1641.

Comme de ce que ce Parlement a fait vn changement nouueau preſque de tous les Officiers de la Cour d'Angleterre, pour en ſubſtituer d'autres en leurs places deſquels ils pourroient eſtre mieux ſecondez en leur deſſein, qui nous eſt incogneu. A

Qu'il y a apparence qu'ils veulent cognoiſtre des plus grandes affaires du Royaume & en deliberer, puis qu'ils ont ordonné qu'il ſe tiendroit tous les ans vn ſemblable Parlement à Londres, ce qu'ils pretendent faire ratifier au Roy, ce qui eſt contre la pratique d'Anglet. où le Parlement ne s'aſſemble que rarement & que pour de bien grandes & importantes affaires. Les Roys ne le permettans autrement que pour deliberer de la guerre & des moyens pour l'entretenir au dehors, d'autant que les Eſtats de la grande Bretagne ne ſe portent gueres aux guerres ciuiles, qu'ils ſçauent eſtre la ruine des grands Eſtats: & ſont bien aiſes de viure en paix & en bonne correſpondance, qui enrichit les Royaumes & fait regner les Roys dans le cœur de leurs ſuiects.

Changement des Officiers de la Cour d'Angleterre. Ordonnance du Parlement de le faire aſſembler tous les ans.

Ils ont fait pourſuiure criminellement le Vice Roy d'Irlande que l'on charge de pluſieurs crimes, & fait conduire dans la groſſe tour de Londres, on a eſcrit diuerſement du ſubiect de ſon empriſonnement, les vns en ſa faueur, les autres autrement: B en ſa faueur en ce que l'on a dit qu'il portoit le Roy de la grande Bretagne à faire la guerre aux Eſcoſſois & qu'il luy perſuadoit de ſe ſeruir des forces d'Irlande contr'eux & pour ruiner le party des puritains; d'autres ont dit qu'il auoit deſſein de faire entrer les eſtrangers en Irlande pour s'en ſaiſir & en rendre l'Eſpagnol Maiſtre: qu'il auoit faict des leuées de deniers dans ce Royaume là ſans aucun ordre & ſans le conſentement des Eſtats. Qu'il vouloit changer les Officiers Anglois és armées du Roy pour y en mettre d'Irlande & à ſa deuotion, ainſi a-on iugé de ſes procedures pour & contre luy.

Empriſonnement du Vice-Roy d'Irlande & pourquoy?

En ſuite le Parlement fiſt arreſter la perſonne de l'Archeueſque de Cantorbery en la Maiſon du ſieur Maxuel auec le baſton noir, & de là mené en la Tour de Londres, pour l'opinion qu'on auoit qu'il eſtoit cauſe de l'emotiõ d'Eſcoſſe & autheur des prieres publiques ſelon l'vſage de l'Egliſe Anglicane, qui s'eſtoient publiées en Eſcoſſe, que les Eſcoſſois Puritains auoient reiettez par les remonſtrances de leurs Miniſtres & Conuenans & deffendu de les publier ſous de rigoureuſes peines quoy que le Roy par ſes mandemens inſiſtaſt à les vouloir faire receuoir par les Egliſes d'Eſcoſſe, que le Marquis d'Hamilton & le Comte de Traquaire ſe porraſſent en perſonnes auſdits Conuenans pour luy faire publier par commandement exprez de ſa Majeſté Britannique, impoſans audit Archeueſque tout le ſubiect du trouble entre l'Angleterre & l'Eſcoſſe. C

Et l'Archeueſque de Cantorbie y fut quelque temps.

Dauantage le meſme Parlement oſta les ſeaux d'Angleterre au Milord Finche Garde des Sceaux pour n'eſtre point fait à leur humeur & les donnerent au ſieur Litleton, qu'ils firent ainſi Garde des Sceaux pour eſtre Puritain comme eux, & ſe fuſſent ſaiſis de la perſonne dudit Milord Finch, ſi de bonne heure il ne ſe fuſt refugié à la Haye le Comte en Hollande.

Seaux du Royaume transferez à vn autre.

Ils traicterent de meſme vn Secretaire d'Eſtat, afin d'en mettre vn autre en ſon lieu, & euſt eſté detenu s'il ne ſe fuſt retiré en France, voulans ainſi diſpoſer du Sceau & de la plume, & donner au Roy telles perſonnes qu'ils leur fuſſent affidées.

Secretaire d'Eſtat en fuite.

Ils ont fait connoiſtre leur mauuaiſe volonté contre les Catholiques Romains, iuſques là que d'auoir faict prendre vn Preſtre celebrant la Meſſe, en intention de le faire mourir, ſi l'authorité du Roy ne les euſt empeſché, encore ne ſçait-on pas ce qu'ils en feront. D

Vn Preſtre pris diſant la Meſſe condamné à mort, ſi l'authorité du Roy ne les euſt empeſché.

Il eſt vray que dans ce Parlement qui eſt compoſé de diuers Deputez & de diuerſes ſectes, il a grande diuiſion entre les Puritains & les Proteſtans Anglois, qui ſont tous les iours en differens ſur les choſes qui s'y propoſent. Pour les reſoudre, notamment ſur le faict de la Religion qui eſt le poinct principal de leur debat, les vns voulans conſeruer la Religion qu'obſerue l'Egliſe Anglicane, qui eſt la Proteſtante où Euangelique, les autres, concluant à extirper, toute autre Religion hormis la puritaine qu'ils veulent ſeule ſubſiſter en Angleterre & en Eſcoſſe s'il leur eſtoit poſſible.

Diuiſion entre les Deputez du Parlement.

Les vns veulent trauailler à la reformation des Eueſques d'Angleterre, ne voulans plus qu'ils prennent le nom d'Eueſques ny de Prelats: mais ſeulement celuy de peres de l'Egliſe; qu'au Bapteſme des petits enfans ils n'vſent plus du ſigne de la Croix, vſité parmy les Proteſtants Euangeliques & Lutheriens, les vns propoſans qu'on les

A reformast, & les autres concluant à les abolir tout a faict, & ne se seruir que de Ministres, c'est à dire à aboliz & extirper tout à fait toute autre sorte de Religion, exercée en Angleterre & Escosse, & ne laisser autre exercice que celle des Puritains, qui n'admettent, ny Euesques ny Prestres, ny le signe de la Croix. CHARLES I. ANS DE IESVS-CHRIST. 1641.

Tout ce mal procedé de ce qu'au commencement de ces troubles, les Catholiques Romains d'Angleterre & d'Irlande offrirent au Roy de la grande Bretagne de souldoyer vne armée à leurs frais & despens pour son seruice & l'enuoyer cõtre les Escossois, qui s'estoient soulleuez contre sa Maiesté au subiect que dessus. Pour cet effect les Catholiques, qui auoient des commoditez qui sont en grand nombre en Angleterre & Irlande, quoy que la plus part soient cachez & qu'ils n'exercent leur Religion qu'en des lieux particuliers (se cottisoient volontiers pour ceste guerre, & n'espargnoient ny or ny argent pour entretenir vne armée, mesme en Irlande les Catholiques auoient faict vne leuée d'vne notable somme de deniers pour leur cause comme auec ceux B d'Angleterre, ses forces ensemble auec celles du Roy de la grande Bretagne eussent donné veritablement beaucoup de peine aux Escossois si le Roy les eust voulu employer en temps & lieu: ce qu'il ne fist pas comme Prince doüé de clemence, & qui auoit essayé par tous moyens de r'amener les Escossois à leur deuoir par Commissaires enuoyez plusieurs fois vers eux, auec offre d'amnistie ou d'oubliance de tout ce qui s'estoit passé & de les reprendre en grace toutes & quantesfois qu'ils s'en rẽdroient capables: mais tant s'en faut que la voye de la douceur peut gaigner aucune chose sur leurs courages animez pour les mauuais traictements, pertes & dommages; qu'il disoient leur auoir esté faits par les Anglois, que la hayne de cela preualust sur toutes ces semonces & demeurerent fermes en leur resolution de tirer vẽgeance de ces torts sur les Anglois & d'embrasser plustost la guerre, qu'vne paix qu'ils croyoient leur estre nuisible. Ces procedures du Roy de la grande Bretagne enuers les Escossois; ne voulans allumer vne guerre ciuile en ses Estats, preferant les remedes lenitifs aux corrosifs & violents, donnerent temps aux Puritains de se lier plus estroitemẽt que deuant auec ceux d'Escosse, & firẽt paroistre ouuertement qu'ils n'auoient enuie de preudre les armes C pour leur faire la guerre, quoy que leur Roy leur commandast de ce faire, animez à ceste resolution par les Manifestes des Escossois par lesquels ils publioient que les armes qu'ils auoient en main n'estoient que pour se deffendre contre ceux qui sous le nom & l'authorité du Roy leur vouloient faire la guerre, & non contre ceux qui n'auoient trempé aux conseils pris d'armer pour les ruiner, de sorte que ce manquement des Anglois Puritains n'auoit pris les armes pour la guerre d'Escosse, & les lettres resolutions & procedures du Roy, furent cause que les Catholiques Anglois ne peurent ioindre leurs forces auec celles de leur Prince, l'occasion de l'employer pour son seruice, s'estant escoulée, qui seruit seulement aux Puritains pour s'vnir plus estroictement auec ceux d'Escosse, qui ayans mis sur pied plusieurs armées & entré par diuers endroicts en Angleterre, obligerent le Roy de leur accorder la tenuë de ce Parlement en la ville de Londres, où estans assemblez auec les Deputez d'Escosse à la plus grande part des Deputez, notamment les Puritains, pense plustost à poursuiure les Catho- D liques Anglois & abolir leur libre exercice de Religion, par la voye de la rigueur, qu'à d'autres choses.

Pourquoy ils mesdisent d'abolir les Euesques, de traicter mal les Catholiques Anglois. Ils ont offert de seruir le Roy contre les Escossois.

Resolution des Escossois à la guerre contre leur Roy.

Pourquoy le Roy fut obligé à permettre la tenuë du Parlement.

Et de fait ce Parlement a recommandé de faire exacte recherche des Capitaines & Officiers qui auoient pris argent & commission des Catholiques pour faire des leuées de gens de guerre en Anglet. & en Irlande: entr'autres 4. Cheualiers furẽt citez deuant ce Parlement pour rendre Compte de l'argent qu'ils auoient receu des Catholiques pour faire la guerre aux Escossois, deux desquels se presenterent, & les deux autres prirent la fuitte, ce qui fait que plusieurs iugent du dessein de ce Parlement & que les Puritains qui en font la plus grande partie, veulent prendre pour pretexte d'abolir les Catholiques Anglois, la volonté qu'ils ont tesmoignée de vouloir assister leur Roy contre les Escossois, à leur faire la guerre en son nom & sous son authorité. Ce qui n'est pas vn petit subiet de ces Catholiques Anglois d'apprehender qu'on ne renouuelle contr'eux les ordonnances de la feuë Royne Elizabeth, aux termes où sont à present reduictes les affaires d'Angleterre.

Ce Parlement fait rechercher les Capitaines des Catholiques.

Subiect de craindre pour les Catholiques.

Le Roy s'estant trouué en ce Parlement en la Harangue qu'il y fit au mois de Ianuier dernier, sur ce qu'aucuns proposoient d'abolir tout à faict les Euesques de son Royaume, leur remonstra que depuis le temps du Roy Henry 8. les Euesques

A de leur pays, l'authorité d'vn grand Roy est comme le Soleil qui ne souffre que malaisement des eclypses, & si aucunes s'opposent à sa lumiere, il sçait tres-bien la dissiper sans iamais se despouiller entierement de ses puissans rayons, qui se font iour par tout: ainsi il est bien difficile au Souuerain qui faict des loix comme bon luy semble; & est au dessus des loix, de la prendre d'autre que de Dieu & ce Parlement quoy qu'autorisé, & qui tranche du Souuerain tant qu'il subsiste aura bien de la peine de venir à chef de faire en moins de quatre ou cinq mois ce qu'vn siecle entier n'a peu faire en Angleterre, de donner vne autre face à l'estat, ne souffrir qu'vn seul culte parmy vn si grand peuple autant different en humeur qu'en religion. Si Henry huitiesme en a ietté les premiers fondemens, Edward & Marie sceurent bien l'esbranler, si la Royne Elizabeth la voulut restablir, son zele mauuais perit auec sa vie & Iacques & Charles pere & fils, sans faire aucun changement au fait de la Religion, ont trouué ceste forme de regner tres propre pour nourrir la paix dans leurs Estats, quoy que diuisez en secte & cette harmonie venant à manquer, ce seroit esbranler les fondements de ceste Estat Monarchique & le reduire en autant de lambeaux, que de cerueles qui auront trauaillé à sa ruine sans y penser, puis qu'en auançant celle de leur patrie ils y trouueroient sans doubte la leur comme l'experience là assez fait voir, & l'Histoire est plaine de semblables exemples, ce qui est dit icy n'est point sorty d'vn esprit passionné d'autre desir que d'escrire à l'auantage des Souuerains contre les subiets factieux & desobeissans.

B

XXXI.

Et pour mieux confirmer ce que dessus voicy la substance de la Harangue que le Roy de la grande Bretagne a faicte le 23. Ianuier de ceste année, stil vieil au logis appellée la Chambre du banquet, ainsi nommé à cause du Duc d'Alençon frere de Henry III. Roy de France & de Pologne qui estoit passé en Angleterre pour parler du mariage de luy auec Elizabeth Royne d'Angleterre, il fust traité magnifiquement en ce logis, il y a enuiron cinquante ans. Là en ceste Chambre ou le Parlement se rendit, le Roy leur fist vne briefue harangue, consistant en qnatre ou six principaux points. Sçauoir, sur le subiect des Eueſques, des prieres publiques, de la tenuë du Parlement de la subsistance des armées d'Angleterre & d'Escosse, & de l'entretenement de l'armée de mer.

Sommaire de ladicte harangue du Roy de la grand' Bretagne au Parl d'Angl. sur 6. points.

C I. Pour le premier, le Parlement ayant proposé d'abolir les Eueſques d'Angleterre il leur dit que cela n'auoit esté iamais mis en auant, depuis le changement de Religion en Angleterre, qu'il y auoit touſiours eu des Eueſques, qui auoient eu de tout temps voix deliberatiue ez assemblées generales au Parlemẽs du Royaume sans en auoir esté interdicts.

Que s'ils se vouloient ingerer outre raison des affaires d'Estat ou des choses temporelles contraires à leur qualitez & qu'il y eust en cela de la reformation à faire en leurs mœurs & actions, qu'il la desiroit aussi de son costè & conioinctement auec ledit Parlement.

II. Que si on se plaignoit de quelques leuées de deniers extraordinaires faictes par luy: il desiroit qu'en cela il y eust vn reglement pour l'aduenir & qu'il ne s'en permettoit aucune sans cause & sans neceſſité & en toutes choſes qui regardoient les affaires du Royaume.

III. Que si on alleguoit que le trouble estoit fondé sur la publication des prieres publiques, dit qu'il n'entendoit apporter aucune innouation ausdites prieres publiques ny aux ceremonies de l'Egliſe Anglicane, pourueu qu'on ny changeast aucune choſe

D & vouloit qu'elles fussent entretenuës comme elles auoient esté en ses Estats.

IV. Que pour le Prestre apprehendé pour auoir celebré la Messe, & que le Parlement vouloit faire punir de mort pour ce seul subiect, le Roy dist que c'estoit choſe inouïe que du temps mesme de la feuë Royne Elizabeth, & du feu Roy Iaques son Pere, on ait fait mourir aucun Prestre pour la seule cause d'auoir esté trouué celebrant la Messe. Ce qu'il ne pouuoit approuuer.

V. Sur le point touchant la tenuë du Parlement, sur ce que ce Parlement auoit proposé qu'il se tiendroit à l'aduenir de trois en trois ans, le Roy dit qu'il le consentiroit tres-volontiers d'autant que ce seroit le moyen de remedier aux desordres de l'Estat si aucuns estoient, de les retrancher & de maintenir sa Maiesté en bonne amitié & intelligence auec ses suiets: mais qu'il ne pouuoit souffrir que tels Parlements s'assemblaſſent à la volonté du peuple: mais seulement par sa permiſſion & authorité Royale.

mescontens & armez en Catalogoe & Portugal, & aux Pays-bas contre les Estats d'Hollande & leurs alliez. CHARLES I.

Ce Prioce estant en France l'an 1640. bien veu & carressé du Roy, sa Maiesté Tres-Chrestienne consideraot le tort qu'on luy faisoit de le laisser ainsi despouillé de ses Estats & dignitez, luy qui en sa persoone, represeote les vrays Electeurs Palatins du Rhin, estaot sur le poioct de repreodre soo chemio vers l'Angleterre, eut asseurance de sadite Maiesté, qu'elle employeroit tres volontiers son authorité Royale, voire ses armes pour contribuer de son costé, son restablissement. Et qu'il ne se feroit aucune paix generale entre les Princes & Estats Chrestieos, que ledit Prince Electeur n'y fust compris & reünis eo ses Estats. ANS DE IESVS-CHRIST. 1641.

Que sa Maiesté depuis l'an 1621. n'auoit fait la confederation & vnion auec quelques Princes, qu'ils oe fussent interessez eo la reintegration dudit Electeur Palatin, que
B pour faire remettre les Princes ses alliez en leurs biens, honneurs & dignitez, notamment la Maison Palatine. Et de fait l'an 1625. le Roy comme arbitre & terminateur des differens de la Chrestienté, cooformement à cette auguste qualité qu'il à par emioēce par dessus tous les Roys Chrestiens, ne pouuans souffrir que les plus forts oppriment les plus foibles, ny que les Princes puissans ruinent les plus petits, se trouua fort interessé en l'iniuste vsurpation que la Maison d'Austriche faisoit du haut & du bas Palatinat qui appartiennent à l'Electeur Palatin, & qui estoient occupez par l'Espagnol & le Duc de Bauiere: c'est pourquoy sa Maiesté desirant secourir ses bons voisins & anciens alliez de sa Couronne, & voir toutes choses remises comme elles estoient eo l'an 1618. elle eut à plaisir de faire vne association auec les Princes & Estats ses alliez, afin que par le secours de leurs communes armes il trauersast leur dessein. Les Princes & Estats qui entrerent en ceste confederation auec la France furent les Roys de la graode Bretagne & de Deonemarc, le Duc de Sauoye, la Seigneurie de Venise, les Suisses protestans & les Grisoos au subiet du Palatinat du Rhin & de la Valteline: le Roy de
C la grande Bretagne promit de faire vne armée de douze mille pietons & de mille cheuaux pour le Prioce Palatin, que sa Majesté Tres Chrestienne fourniroit argeot & Soldats, afin de le restablir.

Discretion sur la resolution prise en Angl. de restablir l'Electeur Palatin en ses Estats.

Le Roy de Da memarc se rendit chef des Princes Protestans de la basse Saxe, & auec le secours qui luy furent enuoyez de France, d'Angleterre & de Hollande, il entreprit ceste guerre cōtre l'Empereur en faueur du mesme Electeur soo neueu, pere de cestuy-cy. Ceste guerre dura iusqu'eo l'an 1629. auec peu de fruict pour l'execution d'vn si iuste dessein, qui fut renouuellé par Gustaue Adolphe Roy de Suede, auec lequel le Roy Tres-Chrestiē fit ligue offeosiue & deffensiue pour restablir les Princes de l'Empire depossedez en leurs Estats, notamment l'Electeur Palatin. La mort de ce grand Prince & grand Capitaine le Roy de Suede laissa les affaires bien aduancées mais non terminées selon l'intention des coofederez, car il auoit chassé les Bauarois & les Espagnols du haut & du bas Palatioat, & porté la guerre dās les Estats de Bauieres,
D auec des progrez digoes de sa valeur, mais la perte de la bataille de Northlinghen, ne ruina pas eotierement le dessein de restablir l'Electeur Palatin, car il resta le Duc Bernard Weimar, qui reioignaot les forces Suedoises & celles des Prioces & Estats confederez, recommença la guerre contre les Imperiaux ausquels il osta de bōnes places en Alsace & Brisgow & alloit ioindre le general Banier pour ensemblement poursuiure les Imperiaux par toute l'Allemagne, dessein qui demeura sans execution par sa mort.

Les Roys de la graode Bretagne & de Dannemarc sçachans que l'assemblée Electorale de l'Empire s'alloit tenir à Ratisboooe, & que l'Empereur Ferdinand deuxiesme s'y trouuoit, essayerent par la voye d'vo traicté, à faire resoudre eo ceste diette le restablissemeot du Prince Palatin en ses Estats & Dignitez: pour cet effect le Roy de la graode Bretagne enuoya en Allemagne pour soo Ambassadeur extraordinaire le Comte d'Arondel, qui se rendit à Ratisbonne, tira quelques paroles de bonne esperance de l'Empereur: mais le Duc de Bauiere se monstra entierement allené & obstiné à se conseruer l'Electorat par la voye des armes, ce que voyant le Comte d'Aroodel, & qu'il ne pouuoit rien aduaocer pour l'Electeur s'en retourna tres-mal satisfait en Angleterre.

Là dessus le Prince Palatin se rendit à la Cour du Roy de la graud'Bretagne, où il fut tres-bien receu & traitté, puis comme il passoit par la France pour aller en Allemagne, il y fut arresté, & au bout de quelques mois deliuré, bien veu du Roy & repassa en An-

CONTINVATION DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

Par le S^r. DV VERDIER Hiſtoriographe de France.

SOMMAIRE
DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV VINGT-QVATRIESME LIVRE DE CETTE HISTOIRE.

I. *LA Chambre baſſe enuoye des remonſtrances à ſa Maieſté. Les Magiſtrats de la ville font vne Apologie aux Eſtats. Reſponſe du Roy aux remonſtrances du Parlement. La Chambre baſſe demande des gardes au Roy.*

II. *Le Roy vá à la Chambre baſſe. Accuſe cinq membres de cette Chambre: Les accuſez ſont iuſtifiez par le Parlement.*

III. *Requeſte des habitans de Londres à ſa Maieſté. Reſponſe à cette Requeſte. Les Eueſques abandonnent les Eſtats. Ils ſont declarés criminels.*

IV. *Manifeſte des Eſtats contre le Roy. Reſponſe à ce Manifeſte. Les Eſtats demandent l'authorité de la milice. Le Roy ſe retire & commande aux Seigneurs de la Chambre haute de ſe rendre prés de ſa perſonne.*

V. *Les Eueſques priuez par le Roy du droit de ſeance aux Eſtats. La Reine quitte l'Angleterre. Requeſte des Eſtats au Roy. Reſponſe de ſa Maieſté. Declaration des Chambres. Reſponſe à cette declaration. Declaration du Roy aux Eſtats.*

VI. *Hottam eſtably dans Hull par les Eſtats. Ils eſtabliſſent le Comte de Warwvik dans la charge d'Amiral. Hottam refuſe les portes de Hull à ſa Maieſté. Le Roy le declare traiſtre. Les Eſtats approuuent ſon action.*

VII. *Les Seigneurs de la Chambre des Pairs ſe iettent dans les intereſts du Roy. Sa Maieſté enuoye demander les ſceaux à Litleton. Extrauagantes demandes des Eſtats au Roy. Maire de Londres empriſonné. Diſcours obligeans du Roy aux Seigneurs de la Chambre haute.*

VIII. *Hull aſſiegé par le Roy. Siege leué. Motif de la mauuaiſe intelligence du Roy & des Eſcoſſois. Declaration des Eſtats d'Angleterre au Synode d'Eſcoſſe. Le Comte d'Eſſex declaré rebelle.*

IX. *Le Roy fait arborer l'eſtendart Royal. Refuſe le ſecours des Catholiques. Portmouth ſe declare en faueur de ſa Maieſté. Le Roy fait vne ouuerture de paix aux Eſtats. Reſponſe de ces Eſtats à ſa Maieſté. Manifeſte du Roy contre cette reſponſe.*

X. *Les Princes Robert & Maurice ſe rendent prés de ſa Maieſté. Harangue du Roy à ſes troupes. L'Ambaſſadeur de France abandonne la Cour d'Angleterre.*

XI. *Portmouth ſe rend aux Parlementaires. Combat entre les Princes Palatins & les troupes du Parlement. Proteſtation du Roy en preſence de ſon armée. Les Eſtats font fortifier Londres.*

XII. *Les armées s'approchent. Bataille de Keinton. Succez de ce combat. La ville de Londres prend l'allarme. Declaration du Roy.*

XIII. *Les Eſtats font faire des propoſitions d'accommodement à ſa Maieſté. Point d'effet. Pourquoy. Le Roy s'approche de Londres. Enuoye preſenter la bataille aux Parlementaires, ſe rend maiſtre de Branceford. Pourparler d'accommodement. Sentimens du Comte de Pembrok. Traité rompu.*

XIV. *Eſtat d'Irlande. La guerre s'y renouuelle. Hoſtilitez generales dans ce Royaume. Le Roy veut faire le voyage d'Irlande. Les Eſtats s'y oppoſent. Pourquoy.*

1643.

I. *Sedition dans Londres. Requeſte des habitans aux Eſtats. Reſponſe du Parlement. Le Parlement enuoye des propoſitions de paix à ſa Maieſté. Conference. Traité rompu. Le Roy s'empare de Scarbourg: Les Parlementaires de Malmeſbury.*

II. *Les Eſtats reglent les affaires Eccleſiaſtiques. Deſolation generale dans les Egliſes d'Angleterre. Vniuerſité de Cambridge maltraitée par les Parlementaires. Pourquoy. Les Eſtats font faire vn nouueau ſceau. Declaration du Roy contre cet attentat.*

III. *Broüilleries en Eſcoſſe. Aſſemblée des Catholiques d'Irlande. Continuation de la guerre en ce Royaume. Conqueſtes des Catholiques. Bataille perduë pour les proteſtans. Diſpoſitions à la paix. Inutiles. La guerre ſe renouuelle en ce Royaume. Treue.*

IV. *Retour de la Reine en Angleterre. Elle ſe trouue en grand danger. Elle eſt declarée criminelle par les Eſtats. Ses Capucins ſont ignominieuſement chaſſés de Londres.*

V. *Ligue en Eſcoſſe contre le Roy. Montroſe en aduertit ſa Maieſté. Ses ſentimens ſont mepriſés. Les Eſtats d'Angleterre demandent ſecours aux Eſcoſſois.*

VI. *Combat entre les troupes Royales commandées par le Marquis de Neucaſtel, & les Parlementaires par Fairfax. Beverly eſt remis au deuoir. Dorſeſter & Weymouth priſes par les armes Royales; Exeter emporté par le Prince Maurice.*

VII. *Exploits de Waller. Il eſt defait par le Marquis d'Hartford. Seconde defaite de ce General. Le Prince Robert ſe rend maiſtre de Briſtol & de Leyefeld. Combat entre les Royaliſtes & les Parlementaires. Mort du Comte de Nortampton.*

VIII. *Les Eſtats font arreſter Hottam & ſon fils & les font mourir. Siege de Reding. Priſe de cette place. Les habitans de Londres prennent l'allarme.*

IX. *Les Eſtats d'Eſcoſſe veulent mettre le Marquis de Montroſe dans leurs intereſts. Ils luy preſentent la Lieutenance generale d'vne armée contre le Roy. Prudence de ce Marquis à cacher ſes ſentimens. Il en auertit leurs Maieſtez. Ils n'eſt pas oüy fauorablement.*

X. *Condition du conuenant des Anglois & des Eſcoſſois. Bois yuon enuoyé en Eſcoſſe par ſa Maieſté tres-Chreſtienne. Le Comte de Harcourt Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre.*

XI. *Siege de Gloceſter. Le Comte d'Eſſex General du Parlement marche pour la ſecourir. Le Roy leue le ſiege. Rencontre des armées. Bataille de Newbury. Succez douteux. Combat à l'auantage des Parlementaires. Le Comte de Neucaſtel leue le ſiege de Hull.*

XII. *Le Roy aprend la Ligue des Eſtats d'Eſcoſſe auec ceux d'Angleterre. Sa conuerſation auec Montroſe. Sages auis de ce Marquis. Diligence du Roy pour preuenir les confederez. Le Roy fait arreſter le Duc d'Hamilton.*

1644.

I. *Entrée de l'armée Eſcoſſoiſe en Angleterre. Ses progrés. Siege d'York. Plaintes du Roy. Reſponſe des Eſcoſſois. Le Roy conuoque vne aſſemblée des Eſtats à Oxford. Ouuerture de ces Eſtats. Harangue du Roy. Ces Eſtats eſcriuent aux Eſtats de Londres. Le Roy eſcrit à ce parlement pour le diſpoſer à la paix. Mauuaiſes excuſes de ce parlement. Separation de ces Eſtats d'Oxford.*

II. *Manifeſte de Montroſe pour engager les Eſcoſſois au Seruice de ſa Maieſté. Montroſe entre en Eſcoſſe Il en ſort. Diuers euenemens des armes Royales & parlementaires. Oxford bloqué par les troupes du Parlement. Defaite de Waller.*

III. *Le Prince Robert marche au ſecours d'York. Bataille de Marſtonmoor. Nombre des morts. Le Comte de Newcaſtel quitte l'Angleterre. Pourquoy. Reddition d'York. Seconde armée d'Eſcoſſois en Angleterre. Siege & priſe de Neucaſtel par cette nouuelle armée. Synode en Eſcoſſe Pourquoy.*

IV. *Montroſe eſt abandonné par ſes troupes. Il entre en Eſcoſſe. Deſcente des Irlandois en Eſcoſſe. Montroſe les va ioindre. Le ſeigneur de Kilpunt ſe ioint à luy. Il donne bataille aux Confederez. Gagne la victoire. Se rend maiſtre de Perth. Nouuelle defaite des Confederez.*

V. *Montroſe ſe rend maiſtre d'Aberdin. Defait le Comte d'Argil. Reçoit du ſecours. L'armée du Comte d'Argil ſe diſſipe. La Comté d'Argil rauagée par ce Capitaine.*

VI. *Naiſſance de la Princeſſe Henriette. La Reine d'Angleterre abandonne ce Royaume pour paſſer en France. Armée du Comte d'Eſſex en Cornouuaille. Le Roy marche de ce coſté là. Attaque le Chaſteau de Liſtiel, reçoit à compoſition toute l'Infanterie du Comte d'Eſſex. Les Eſtats reſtabliſſent cette armée. Auantage des armes Royales. Le Roy retourne à Oxford.*

VII. *Le Comte d'Eſſex ſe deſpoüille de la charge de Generaliſſime des armées du parlement. Fairfax occupe ſa place. Diſpoſition à la paix. Conditions auec leſquelles les Eſtats la veulent faire.*

1645.

I. *Conference d'Vxbridge. Le Parlement fait mourir l'Archeueſque de Cantorbery. Martyre d'Henry Morſe Ieſuite. Succez de la conference d'Vxbridge. Traité Rompu. Diuers ſuccez des armes Royales. Les ſoldats de Waller ſe reuoltent. Prennent le titre d'Independans. Generaux parlementaires depoſſedés de leurs charges.*

II. *Le Roy part d'Oxford à la teſte de ſon armée. Fairfax ſe met en campagne. Tanton pris par les Royaliſtes. Lycester emporté d'aſſaut par le Roy. Les Generaux parlementaires leuent le ſiege d'Oxford. La fortune tourne le dos au Roy. Bataille de Nasby. Le Roy perd la bataille. Les Eſcoſſois prennent Carlile. Vont aſſieger Hereford. Leuent le ſiege. Les Eſtats corrompent le Gouuerneur.*

III. *Diuers progrez des parlementaires. Briſtol inueſti par l'armée des Eſtats. Diuers auantages des armes Royales. Goring & Greeuille marchent au ſecours de Briſtol. Aſſaut general à cette place. Elle capitule.*

IV. *Succez des armes de Montroſe en Eſcoſſe. Defaite du Comte d'Argil. Montroſe attaque Dundy & la force. Il eſt attaqué par l'armée des confederés. Il fait vne belle retraite. Diuers auantages des parlementaires Anglois.*

V. *Le Roy marche au ſecours de* Newvark. *Diuers ſuccez des deux partis: les Eſcoſſois demandent qu'on faſſe la paix. Recompenſes données aux Officiers des Eſtats. Le Seigneur de Gordon ioint* Montroſe. *Bataille d'Alderne. Defaite des Confederez. Le Comte de Lyndeſay General des Confederez, Bataille d'Alford. Defaite des Confederez.*

VI. *Mort du Seigneur de Gordon. L'armée de Montroſe eſt renforcée: Celle des Confederez ſe reſtablit. Les Eſtats d'Eſcoſſe aſſemblés à Perth declarent criminels les partiſans de Montroſe. Bataille de Kilſeith. Defaite des Confederez. Fruits de cette victoire.*

VII. *Montroſe Generaliſſime des armées du Roy en Eſcoſſe. Il deliure le Comte de Craford & le Seigneur d'Ogilby priſonniers des Confederez. Met Edimbourg à l'obeiſſance. Marche aux Prouinces Meridionales. Les Montagnars & les troupes du Nord l'abandonnent. Le Comte de Traquair luy amene vne Compagnie de cheuaux legers.*

VIII. *Leſley fait priſonniers les Comtes d'*Hume *&* de Roxbourg. *Montroſe ſurpris & defait par* Leſley. *Les Eſtats d'Eſcoſſe font mourir les priſonniers de guerre. Le* Marquis d'Huntly *prend le party de Montroſe.*

IX. *Eſtat des affaires d'Irlande. Conſpiration contre le Vice-*Roy. *Siege de* Duncanan, *reddition de la place. Propoſitions de paix inutiles. Progrés des Catholiques dans la Momonie. Progrez des* Eſcoſſois *en Irlande.*

1646.

I. *Troupes Confederées batuës par* Montroſe. *Il aſſiege Innerneſſe. Il leue le ſiege. Lathun rendu aux parlementaires. Declaration des habitans de* Brekenok *en faueur du Parlement. Le Roy recherche la paix. Reſponſe du Parlement. Les Princes* Robert *&* Maurice *traitent auec les* Eſtats. *Le Roy demande vn ſauf-conduit pour aller à* Londres. *Reſponſe des Eſtats.*

II. *Le* Roy *veut corrompre le Gouuerneur de Plymouth. Le Prince de Galles battu par Fairfax. Ce General emporte Darmouth par aſſaut. Le* Roy *fait de nouueaux efforts pour trouuer la paix. Cheſter ſe rend aux parlementaires. Le Prince tente encore vne fois le ſecours d'*Exeter *inutilement. Il quitte l'Angleterre pour ſe retirer en France.*

III. *Froideur entre les Anglois & les Eſcoſſois. Eſtat du Camp de Newvark. Defaite du Cheualier Aſtley. Traité entre Fairfax &* Hopton. *Worceſter bloqué par les troupes du Parlement. Les Eſcoſſois ſe plaignent du* Parlement de Londres. *Reſponſe du Parlement à ces plaintes. Le Parlement veut exclure le Roy de la diſpoſition de la milice. Sentimens des* Eſcoſſois.

IV. *Declaration du Parlement d'Angleterre, contenant ſes intentions ſur le Gouuernement de l'*Eſtat. *Le* Roy *abandonne Oxford. Ses ſeruiteurs l'abandonnent.*

V. *Exeter renduë aux parlementaires Article conſiderable de la capitulation. Le Parlement d'Angleterre prend l'allarme de l'abſence du* Roy. *Sa Maieſté va chercher vn azile dans l'armée des Eſcoſſois. Circonſtances de ſon arriuée au camp de* Newvark. *Lettre des Commiſſaires reſidens en l'armée*

d'Eſcoſſe aux Commiſſaires des deux Chambres du Parlement, touchant l'arriuée du Roy dans l'armée d'Eſcoſſe.

VI. *La Chambre baſſe demande la perſonne du Roy. Sa Maieſté eſt menée à Neucaſtel. Elle refuſe de ſigner le conuenant des Confederés. Elle enuoye commander à Montroſe de deſarmer. Lettre à ſes Parlemens d'Angleterre & d'Eſcoſſe. Plainte des habitans de Londres à la Chambre des Communes. Le Parlement les ſatisfait.*

VII. *La ville d'Oxford capitule. Second commandement du Roy de mettre les armes bas en Eſcoſſe. Reflexion de Montroſe ſur ces ordres. Il enuoye au Roy. Dures conditions impoſées aux Royaliſtes. Diſcours de ce General à ſes gens de guerre. Il obeit & abandonne l'Eſcoſſe.*

VIII. *Le Duc d'York eſt mené à Richemont. Le Preſident de Bellieure Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre. Lichfield & Worceſter renduës aux parlementaires.*

IX. *Articles de paix enuoyés au Roy par les deux Chambres du Parlement d'Angleterre. Le Duc d'York eſt conduit à Londres. Lettre du Roy au Parlement. Requeſte des Commiſſaires Eſcoſſois au Parlement d'Angleterre. Lettre des Officiers d'Edimbourg à ſa Maieſté. Reſponſe du Roy. Les Eſtats d'Eſcoſſe luy enuoyent des Theologiens.*

X. *Ordonnances du Parlement contre les Eueſques. Importante diuiſion entre les Anglois & les Eſcoſſois touchant la diſpoſition de ſa Maieſté.*

XI. *Les Eſcoſſois retirent leurs troupes, & remettent la perſonne du Roy entre les mains des Anglois.*

XII. *Eſtat de l'Irlande. Aſſemblée generale du Clergé. Grande defaite des proteſtans. Conqueſte du General Preſton. Le Parlement d'Angleterre y enuoye dix mille hommes.*

HISTOIRE
D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

1642. IL eſt bien facile d'allumer la guerre dans vn Eſtat, mais oo oe trouue pas les moyens de l'eſteindre, comme on a tronué ceux d'y ſuſciter l'embraſement. La malice des brouïlloos en fait le premier mouuement, la ſageſſe des eſprits mieux faits o'eſt pas aſſez forte pour eo appaiſer les deſordres. Nous auons veu le commencement des troubles qui s'eſleuerent en Angleterre en 1638. Nous en auons veu la ſuite és années ſuiuantes 39. 40. & 41. nous en alloos voir la continuation, ou pour mieux dire, de nouueaux deſordres beaucoup plus conſiderables & plus grands que les precedeos.

I. La Chambre baſſe enuoye vne remonſtrance à ſa Maieſté.

Le Roy auoit laiſſé les affaires d'Eſcoſſe en vo eſtat aſſez tranquile, pour faire croire à tout le moode qu'oo arriueroit bien-toſt à vn repos general pour les trois Royaumes. Mais dés le meſme temps qu'il fut de retour à Londres, qui fut ſur la fio du mois de Nouembre de 1641. on eut ſuiet de craindre de voir naiſtre de oouueaux maux, parce qu'on vit de oounelles diſpoſitions à cela. La Chambre Baſſe dreſſa par eſcrit vne remonſtraoce à ſa Maieſté contre le Gouueroement Eccleſiaſtique & politique, & ſans en vouloir preodre le conſentement de celle des Pairs, la fit imprimer pour la loy preſenter dans le Palais de Hampton-court: Et d'autant qu'il courut alors vn bruit, que les habitans ſe laſſoient des longueurs que ces Chambres apportoient à prendre toutes leurs reſolutions, les Magiſtrats de la ville dreſſerent vne Apologie à ces Chambres, pour leur dire qu'ils ne s'attachoient point ſi fort aux intereſts de ſa Maieſté, qu'ils ne fuſſent tous reſolus de mourir pour le bieo public, & que le peuple voyoit bien qu'elles ne cherchoient que les moyeos de maintenir l'Eſtat dans ſa gloire.

Les Magiſtrats de la ville ont vn Apologie aux Eſtats.

Il eſt certain que cette remoostrance & cette Apologie n'eſtoieot point dans le reſpect ny dans la raiſon; le Roy oe les ponuant auſſi ſouffrir auec toute la douceur qu'il auoit accouſtumé d'auoir eo toutes ſes actions, il teſmoigna d'abord qu'elles choquoient ſoo eſprit: & d'autaot qn'il y auoit vne requeſte ioinre à ces remonſtrances dans laquelle il y auoit vingt Chefs priocipaux; il reſpondit au premier point, Que ſi les Catholiques qu'il ſonffroit dans tous ſes Eſtats faiſoient la moindre choſe du monde pour troubler la paix du Royaume, il ſe ioindroit aux Eſtats pour les remettre au deuoir, pourueu qu'on y apportaſt les formalitez ordioaires. Pour le ſecond, qui demandoit que les Eueſques fuſſent priuez du droit des ſuffrages qu'ils auoient touſiours eus dans les Eſtats, il n'y voyoit point de Iuſtice; dautaot que ce droit eſtoit appuyé des loix fondamentales du Royaume, & partant qu'il n'y pouuoit conſentir. Que ſi le Clergé, de la puiſſance duquel oo demandoit l'abbaiſſement, apportoit quelque excez en ſa iuriſdiction, bien loin de l'authoriſer en ſes violences, il ſeroit le plus ardent à le reprimer. Que de chaſſer ceux qui compoſoieot ſon Cooſeil comme on le vouloit, pour en preodre d'autres au gré des Eſtats, c'eſtoit vne choſe que l'honoeur & la iuſtice luy deffendoient de penſer; d'autant qu'il n'en coonoiſſoit pas vn à la vie duquel oo pût faire de iuſtes reproches, & que c'eſtoit

Reſponſe du Roy aux remõſtrances de la Chambre baſſe.

c'estoit choquer la Couroone, que de luy vouloir oster le choix de ceox qui la pounoient appuyer: Enfin, que pour ce qui regardoit l'Irlande, il ne pouuoit prendre en mauuaise part le zele que le peuple apportoit à la gloire de la Religion, puis qu'il n'auoit rien de contraire à l'authorité Royale, ny qui pût blesser la fidelité que de boos suiets doiuent à leur Prince legitime.

Cette response estoit iudicieuse & autant douce qu'elle pouuoit estre: elle ne produisit pourtaot pas ce qu'elle eut produit si elle eust esté faite à des hommes plus respectueux & moins interessez en leurs mouuemens. Ces orgueilleux n'en furent pas satisfaits: il y en eut quelques-vns qui persuadereot au peuple qu'on le vouloit mettre sous vn ioog extraordinaire; il fit des assemblées ouuertes au Palais de Westmioster pour s'aller offrir aux Estats, coutre ce qu'il deuoit à son Prince. Le Roy qui ne pouuoit ignorer ce concours, en fit des plaintes aux Magistrats de la ville. Ils ne s'emeurent pas beaucoup. La Chambre Basse continuant cependant ses procedures orgueillenses, enuoya demander au Roy des gardes, composées des habitans de la ville sous les ordres du Comte d'Essex, contre quelques-vns qu'elle appelloit *Malignans* & dont elle disoit estre menacée. Sa Maiesté ne fit pas graod estat de cette demande, iugeant bien que ce n'estoit qu'vn artifice pour demeurer comme independante de son pouuoir, mais aussi ne voulant pas tesmoigner vn mespris ouuert; Il luy eouoya dire, qo'il seroit son protecteur contre tous ceux qui l'attaqueroient, & qu'il n'auroit pas moins de soin de tous ceux qui la composoient que de ses enfans & de sa propre personne.

La Chãbre basse demande des gardes au Roy.

Cette bonté deuoit toucher ces opiniastres: elle ne leur fut point sensible, au contraire, il y en eut cinq qui s'appliquerent si fortement à decrier sa conduite, à soliciter ses gens de goerre de tourner leurs armes contre luy, à le mettre mal dans l'esprit du peuple, à le depoüiller de ses droits, & à changer le Gouuernement de l'Estat, que ce Prince ne pouuant plus supporter des malices si dangereuses, & dont les consequences estoient beaucoup à redouter, il se proposa de perdre ces cinq ennemis qui estoient Denzil Hollis, le Cheualier Asserig, les sieurs Pim, Hambden & Strode, & de tout faire pour leur oster le moyen de venir à bout de leur entrepriſe.

Il enuoya donc des ordres au Cheualier Edonard Herbert son Aduocat general, de demaoder au Parlement ces cinq hommes, comme criminels de leze Maiesté dans tous les points dont noos venons de parler; afin de leur faire faire leur procez par les formes de la Iustice. Mais tant s'en faut que la chambre basse se mit en estat d'obeyr, qu'au contraire les ayant fait euader, elle prit cette demande pour vne infraction de ses priuileges, & ordonna qu'on ne passeroit point ootre pour attenter à leurs personnes.

Le Roy va à la Chambre Basse pourquoy

Le Roy ne s'arrestant pourtaot pas à cette ordoonance, fit sceller leurs coffres & leurs cabinets, se rendit dés le lendemaio 4. iour de Ianuier à la mesme Chambre accompagné du Prince Electeur Palatin, & d'vne tres-belle Noblesse, s'asseit dans la chaire où l'Orateur de cette Chambre auoit accoustumé de s'asseoir, & ne se pouuant taire apres auoir veu que ceux qu'il demandoit n'estoient pas presens.

Messieurs, leur dit il, vons tesmoignâtes il y a quelque temps, que mon seiour en Escosse vons auoit donné de l'impatience, parce que ie vous auois promis vn retour plus prompt. Auiourd'huy i'ay suiet de vous dire, que ie m'estonne bien plus de voir les affaires dans voe condition beaucoup pire, que ie n'auois pû me l'imaginer: car ayant estably de bons fondemens à la liberté de tous mes suiets auant mon depart, & ayant laissé les loix du Royaume dans vn eours ordinaire & libre, ie croyois que mon péuple gousteroit les fruits de ma grace, que ie le trouuerois daos les douceurs du repos apres mon retour, & qu'il n'auroit plus à chercher que des termes de reconnoissance pour me remercier des soins que i'ay pris d'amener la paix, pour le faire iouyr de la tranquilité qo'elle apporte. Mais ie suis bien esloigné de cette pensée. Ie ne rencontre icy que des troubles, des allarmes, des frayeurs, & des ialousies: Ie voy des desseins dangereux, ie trouue des gardes deuant la maison de ce Parlement, & ie n'entens parler que de monopoles: A vostre adois, que

puis-ie preſumer de cela ? la franchiſe de mon humeur & ma bonté ne me
" permettent pas de ſoupçonner la fidelité ny l'affection de mes peuples : l'ac-
" cueil que vous me fiſtes à mon retour, m'oſte toutes les mauuaiſes impreſ-
" ſions que ie pourrois receuoir du coſté de la deffiance, mais ie voudrois bien
" que vous teſmoignaſſiez plus de confiance en l'affection que i'ay touſiours euë
" pour mes bons ſuiets. Oüy ie ſouhaite que vous eſperiez encore plus de ce
" coſté-là, que par le paſſé : & pour vous teſmoigner que mon cœur s'accorde
" auec mes paroles ; ie vous proteſte que ie ferois encore mieux pour apporter
" par tout le repos, ſi i'en auois des occaſions plus ouuertes. Viuez donc aſſeu-
" rez de cette affection que ie vous promets, & ne me donnez pas lieu de me
" plaindre du peu de reſpect de vos procedez. Voila ce que i'auois à vous dire ſur
" cette matiere, voicy le ſecond ſuiet du chemin que i'ay fait pour venir icy.

Il accuſe cinq membres de cette chambre.

" Ie me plaios du peu d'obeiſſance que vous auez rendnë à mes ordres. Ie vous
" ennoyay dire hier par vn Sergent d'armes, ce que ie vous auois fait dire par mon
" Auocat general, que vous fiſſiez arreſter quelques membres de cette Chambre,
" parce que ie ſçay qu'ils ſont criminels de leze-Maieſté. Vous m'auez enuoyé
" des paroles au lieu des effets que ie demandois. Cela me donne lieu de vous
" dire, que vous ne me rendez pas ce que vous me deuez legitimement, comme
" ie fais pour voſtre repos, ce que vous pouuez déſirer d'vn bon Roy. Vous auez
" donné à ces criminels le loiſir de prendre la fuite ; i'entens que vous me les ren-
" diez, que vous ne donniez plus à ceux qui ſe trouueront complices de leur per-
" fidie, la liberté de communiquer auec-vous, & que vous conſideriez que vo-
" ſtre corps ne ſera iamais en eſtat de faire quelque choſe de bon pendant que
" des gens de cette eſtoffe meſleront leur Conſeil aux voſtres. Vous me demanda-
" ſtes hier par mon Sergent d'armes de quels crimes ils eſtoient atteints. Ie ſe-
" ray bien aiſe de vous le dire, pour vous faire voir que c'eſt par vn trait de iuſti-
" ce que i'en demande la raiſon.

" Ils ont taché de ſubuertir les loix fondamentales & le Gouuernement de ce
" Royaume ; ils m'ont voulu priner de mon authorité, la rendant commune à quel-
" ques-vns auſquels ils ont attribué pouuoir ſur les vies & ſur les libertez de
" mes peuples : Ils ſe ſont efforcés par des diſcours qui diffament ma conduite,
" d'aliener l'affection de mes ſuiets : ils ont employé tout ce qu'ils auoient d'ar-
" tifice pour deſbaucher mes gens de guerre, & les porter au meſpris de mes
" ordonnances : ils n'ont rien eſpargné pour prendre vn aſcendant ſur les Capi-
" taines de mon armée, afin de les faire contribuer à l'accompliſſement de leurs
" pernicieux deſſeins : ils ont cherché le ſecours eſtranger pour faire vn party con-
" tre moy : ils ont tâché de corrompre tout le Parlement, afin de parler con-
" tre l'authorité Royale en faueur de leur paſſion : ils ont enfin ſouflé les premiers
" feux d'vne guerre, dont ie preuoy d'eſtranges ſuccez. Apres cela les ſoufri-
" rez-vous encore parmy vous, & ne m'en ferez-vous pas la raiſon ? Ie vous
" croy trop ſages pour leur vouloir encore donner vos oreilles, trop equitables
" & trop fidelles pour ne me rendre pas vne inſtice que la raiſon vous obligeroit
" de rendre au moindre de tous mes ſuiets. I'attens auſſi l'vne & l'autre de ces
" deux choſes, & vous donne cinq iours pour voir l'effet de cette derniere. Ce-
" pendant ie vous reïtereray les promeſſes que ie vous ay faites de vous conſer-
" uer dans vos priuileges & tout le reſte de mes peuples dans les droits de leur li-
" berté. Apres cela les ayant tous ſalüez auec vn baiſſement de teſte & auec vne mi-
ne où il ne paroiſſoit point d'aigreur ; Il ſortit auec toute ſa compagnie & auec peu d'eſperance d'obtenir ce qu'il auoit demandé ; car cette chambre ne luy fit aucune ſatisfaction : & ſon ſilence general fit voir que leur penſée s'eſloignoit beaucoup de la ſienne.

Ces accuſez ſont iuſtifiez par le Parlemẽt.

Les choſes demeurerent en cet eſtat par l'eſpace de ſept ou huit iours, au bout deſquels ces criminels ne parroiſſant point, le Roy fit publier vn Edit, qui portoit vne priſe de corps contre eux. Cet Edict picqua la Chambre. Elle fit vne proteſtation contraire à ce commandement, allegua qu'on vouloit détruire les priuileges des Eſtats & renuerſer les loix fondamentales du Royaume, fit aduertir les Prouinces voiſines de ce qui ſe paſſoit. Dix mille hommes ſe trouuerent à Londres au bout de trois iours, & les accuſez ayant eſté menez

deuant le Parlement par le peuple furent declarez innocens & remportez sur les espaules de ceux qui les auoient accompagnez auec de grands cris de reiouyssance. 1642.

Ce ne fut pas encore là seulement le nœud de l'affaire : Ces Estats decreterent contre tous ceux qui auoient accompagné sa Maiesté lors qu'elle fut à la Chambre pour faire son accusation ; souffrirent qu'on criast par toute la ville, *Liberté pour le Parlement & point d'Euesques*, & ne fit aucune recherche de ceux qui auoient ietté dans le carrosse du Roy des billets qui demandoient vne mesme chose ; de sorte que le Roy ne pouuant attendre aucune satisfaction de cette entreprise, proposa de sortir de Londres auec sa famille Royale & tous ceux qui s'attachoient à ses interests.

Cette diuision fit preuoir les maux qui alloient accabler l'Angleterre. Il y en eut beaucoup qui s'en affligerent, parce que les Catholiques d'Irlande se seruant de l'occasion abbaissoient l'orgueil & le credit des protestans de ce Royaume, qui ne pouuoient estre secourus par la mauuaise intelligence qui estoit entre le Chef & les membres de cét Estat. Le Roy tesmoigna mesme qu'il estoit dans la resolution de marcher de ce costé-là, pour y remettre le credit & l'authorité de ces protestans : mais on n'eust garde de luy laisser prendre cet employ, parce qu'on apprehenda qu'il ne se seruist de ses armes à la ruyne de ceux qui se portoient si ouuertement contre la puissance Royale. Enfin tout estoit dans vn si éponuantable desordre, qu'il y auoit lieu de croire qu'on verroit bien-tost les fondemens de ce grand Estat renuersez.

Parmy ceux qui tesmoignerent de la sensibilité pour les malheurs dont ils voyoient de si redoutables commencemens, il est certain que la ville de Londres fut celle qui en donna de plus hautes marques. Elle redoutoit la suite des maux qui naissoient de moment à autre, & qui la menaçoient de sa ruine, Elle les voulut preuenir : pour le faire de la bonne sorte, elle s'auisa de presenter vne requeste à sa Maiesté, & de se plaindre des choses qui causoient ses frayeurs & ses craintes.

III. Requeste des habitans de Londres à sa Maiesté.

Le premier chef de ses plaintes fut, Que le Lieutenant de la Tour auoit esté changé par ses ordres : Qu'il auoit fait adiouster de grandes fortifications à sa maison de White-Hal, & que ses Gardes auoient outragé quelques habitans. Le second, Qu'il auoit fait esperer à la Noblesse des escoles de droit, qu'il se seruiroit d'elle pour la garde de sa personne, de celle de la Reine & de ses enfans. Le troisiesme, Qu'il souffroit entre les mains des Papistes vn grand nombre d'instrumens de guerre, qui sembloient estre amassés chez eux pour des desseins preiudiciables à l'Estat. Le quatriesme, Qu'il estoit entré dans la Chambre Basse d'vne maniere bien contraire aux priuileges de cette assemblée & fort dangereuse pour sa personne. Que tout cela ne s'estoit pû faire qu'au preiudice du repos public, qu'à la ruyne du commerce & qu'au peril de la Religion protestante, & partant qu'ils supplioient sa Maiesté de ne se vouloir point esloigner des sentimens de son grand Conseil, qui consistoit en l'assemblée des Estats ; d'enuoyer vn prompt secours aux Protestans d'Irlande qui n'en pouuoient plus : Que le Gouuernement de la Tour fut mis entre les mains de personnes fidelles, & qui ne fussent point suspectes aux Estats : Qu'il ne se seruît pour la garde de sa personne, que des habitans de la ville ou de gens dont la probité fut connuë, & enfin qu'il ne fit point proceder contre les membres de la Chambre Basse dont il se plaignoit, ny contre le baron de Kimbolton qui estoit de la grande, d'vne façon qui pût blesser les libertez de leurs Chambres.

Le Roy estoit persuadé que ce peuple estoit dans les interests des Estats. Il n'en douta plus apres auoir veu ces plaintes si peu respectueuses & si esloignées de la raison. Le caractere Royal luy donna plus d'vne fois le mouuement de punir cette audace par des chastimens exemplaires, mais son humeur naturellement douce, & sa prudence ne luy ayant pas conseillé d'en venir à ce point, il se contenta de respondre à ces plaintes, comme s'il eust esté obligé de rendre raison de ses actions à son peuple.

Il leur dit donc qu'il n'auoit iamais manqué d'amour pour tirer les Prote- Response du

1642. Roy à cette Requeſte.

ſtans d'Irlande de l'oppreſſion qu'ils ſouffroient : qu'il s'eſtoit offert de les aller ſecourir en perſonne, & qu'il eſtoit encore en cette volonté ſi les Eſtats en vouloient demeurer d'accord. Que le Lieutenant qu'il auoit mis dans la Tour, eſtoit vn homme auquel on ne pouuoit rien reprocher : Qu'il luy auoit donné des gens de guerre, mais que ce n'eſtoit que pour la ſeureté de la ville & pour celle de la famille Royale : Que s'il auoit fauorablement receu les marques de l'affection des Eſcoliers de droit, il l'auoit deu faire par les regles de la bienſeance & par celle de la raiſon : Qu'il n'auoit iamais eu connoiſſance que les Catholiques euſſent des armes dans leurs maiſons, & que quand il auoit eſté à la Chambre Baſſe, ce n'auoit pas eſté par vn monnement tyrannique, ny auec deſſein de ſe ſeruir d'autres voyes que de celles de la Iuſtice pour auoir la raiſon des crimes que ceux dont il ſe plaignoit, auoient commis contre la dignité Royale : Que neantmoins il vouloit bien differer le reſſentiment qu'il deuoit auoir contre ces criminels, pour teſmoigner aux Eſtats l'eſtime qu'il faiſoit de leurs aſſemblées.

Cette affaire n'eut donc pas toutes les ſuites fâcheuſes qu'on auoit eu lieu de craindre. Mais dés que celle-là fut eſteinte, on en vit naiſtre vne autre qui fit plus de bruit & de mal. Quand les Communes vouloient preſenter quelques requeſtes aux Eſtats, il y auoit touſiours vn merueilleux nombre de perſonnes : Et comme les plus violens eſtoient ceux auſquels on en donnoit la commiſſion, cela ne ſe faiſoit iamais ſans deſordre ; de ſorte que les plus pacifiques eſtant importunez de ces bruits, & ayant meſme grand ſuiet de redouter l'inſolence de ces canailles, qui ne parloient bien ſouuent qu'auec des menaces, il y en eut pluſieurs qui propoſerent de ſe retirer, & entres autres l'Archeueſque d'York, les Eueſques de Durham, de Conuentry, de Lichfield, de Norvich, de ſaint Azap, de Bath, de Wels, d'Hereford, d'Oxford, d'Ely, de Gloceſter, de Peterbourg, & de Landaf, tous membres de la Chambre des Pairs.

Les Eueſques abandonnent les Eſtats.

Ceux-là, diſ-ie, s'eſtant aſſemblés pour demeurer d'accord de cette retraite ; ils firent vn eſcrit, par lequel ayant proteſté qu'ils n'auoient iamais eſté & qu'ils ne ſeroient iamais dans les ſentimens d'appuier les factions qu'on pouuoit faire contre l'Eſtat, ny les opinions de la Papauté ; ils proteſtoient derechef qu'ils contribuëroient touſiours tous leurs ſoins pour la gloire de la Religion & pour le repos du Royaume. Mais que ne pouuant ſouffrir les outrages que les Chambres eſtoient contraintes de ſouffrir de l'inſolence du peuple, qui menaçoit touſiours au lieu de prier, ils ſupplioient tres-humblement le Roy de commander au Greffier de leur Chambre de leur donner vn acte de cette proteſtation, auec pouuoir de ſe retirer, pour n'eſtre plus expoſez à la violence de tant de perſonnes ſans reſpect & ſans iugement.

Cette demande eſtoit aſſez humble, & à mon aduis aſſez legitime pour faire eſperer à ces Prelats qu'on ne leur en refuſeroit pas l'enterinement. Neantmoins, ils ſe trouuerent bien eſloignez de leur conte. La Chambre Haute enuoya cette proteſtation à la Chambre Baſſe pour en prendre ſon ſentiment : Tous ceux qui la compoſoient demeurerent d'accord qu'elle eſtoit criminelle de leze-Maieſté, enuoierent vn de leurs corps à la Chambre Haute pour accuſer ces Prelats, pour demander que les Seigneurs ne leur permiſſent plus l'entrée de leur Chambre, & cependant de les faire mettre en lieu de ſeureté iuſqu'à ce qu'il en fut autrement ordonné. On s'eſtonnera quand ie diray que la Chambre des Pairs ne s'eſloigna point d'vn ſentiment ſi ſeuere. Il eſt pourtant vray qu'elle conſentît à ce que la Baſſe demanda, qu'on traita ces Eueſques en criminels, & qu'on leur donna pour priſon la maiſon de l'Huiſſier à la verge noire iuſqu'à nouueaux ordres.

Ils ſont declarés criminels.

Cette affaire fut d'vn grand eſclat ; & comme elle eſtoit importante, il eſt certain qu'elle recula les moyens de ſonger au ſecours qu'on vouloit donner aux Proteſtans d'Irlande : d'où il arriua que quelques vns qui vouloient paroiſtre les plus zelez au ſuccez de cette entrepriſe, propoſerent à la Chambre Haute de prendre tous les hommes qu'on trouueroit capables de porter les armes pour les enuoyer en Irlande, ſans attendre les formes ordinaires de leuer

des troupes pour faire la guerre. Cette proposition estoit delicate : mais d'autant qu'elle estoit promte & qu'elle facilitoit vn dessein qui sembloit de la derniere importance, il y en ent beaucoup dans cette assemblée qui ne la reietterent pas. Le Roy ne fut point de ce nombre, parce que c'estoit ouuertement entreprendre contre l'authorité Royale, & qu'il pouuoit arriuer de là vn mecontentement general. Il fit aussi paroistre vn visage plus seuere qu'à l'ordinaire à celuy qui auoit presenté cette requeste. Mais comme ses actions passoient desia parmy ces gens-là pour des infractions de leurs priuileges, ils porterent si loin le sentiment qu'ils auoient de l'vtilité de cette proposition, que ce Prince vsant de sa prudence ordinaire, leur permit d'y respondre selon qu'ils le iugeroient à propos. 1642.

Tous ces procedez ayant ouuertement fait voir la necessité du secours auquel on trauailloit auec tant d'empressement, les deputez d'Escosse qui estoient à Londres, offrirent aux Estats deux mille cinq cens hommes qu'ils auoient sous les armes dans le Nord d'Irlande, auec promesse de sept ou huit mille autres qu'on mettoit sur pied tous les iours : Mais comme il n'eut pas esté iuste que ce corps d'armée eût esté leué aux depens de ceux qui l'offroient, ces deputez demanderent que la ville & le chasteau de Carrik Fergus fussent remis entre leurs mains, & que toutes les troupes qu'on leueroit dans ce Comté fussent commandées par le General Escossois. Ces conditions estoient iustes & auantageuses ; les Estats ne ballancerent point aussi à les accorder ; mais le Roy ne fut pas dans ce sentiment, & les Seigneurs de la Chambre Haute y formerent vne seconde opposition Les raisons du Roy furent que cette concession ne se feroit qu'au desauantage de l'Angleterre ; celles des Pairs, qu'il y alloit de l'honneur de toute la nation à souffrir qne les rebelles d'Irlande fussent remis au deuoir par les armes d'Escosse plustost que par les leurs propres. Mais quoy que ces raisons fussent plausibles & genereuses, elles ne furent point gonstées par ceux qni n'auoient pour obiet que la gloire de la Religion Protestante ; & ce point d'honneur leur parut si fade, qu'ils prirent suiet de dire, que ceux qui l'auoient pû mettre en auant estoient sectateurs & partisans des Catholiques.

Les choses allerent encore bien plus loin ; le Roy se trouuant ennuyé, ou pour mieux dire, accablé de toutes les affaires qui luy arriuoient sur les bras de moment à autre, il prit la resolution d'aller delasser son esprit à York, croyant qu'il y seroit hors des embarras dont il estoit persecuté : mais il n'amenda point son marché. Les Estats se plaignirent par vn manifeste que le Roy n'auoit point declaré rebelles les Catholiques d'Irlande qu'au mois de Ianuier, 1642. quoy qu'ils eussent leué les armes dés le mois d'Octobre de 1641, & qu'il n'auoit pas eu cette indulgence pour les Escossois ausquels il auoit declaré la guerre dés l'heure mesme qu'ils eurent refusé d'obeir : de sorte que ce Prince fut contraint de reprendre la plume pour respondre à ce manifeste qui pouuoit faire croire au peuple qu'il auoit contribué au soulleuement d'Irlande, par vn autre qui luy en pouuoit oster les impressions.

Manifeste des Estats contre le Roy.

Il allegua donc qu'il estoit en Escosse lors qu'il reçeut la nouuelle du soûleuement des Catholiques Irlandois : Qu'estant empesché de ce costé-là, il auoit enuoyé des ordres expres aux Estats d'Angleterre de trauailler incessamment à restablir tous ces desordres : Qu'ayant pacifié l'Escosse, il auoit encore ordonné qu'on en tirast de belles troupes pour les faire marcher contre ces rebelles, & que depuis son retour à Londres il ne s'estoit iamais esloigné de toutes les propositions qu'on luy auoit faites pour trouuer du remede à ce mal pressant ; de sorte que les Estats ne le pouuoient blasmer auec iustice d'vne negligence à laquelle il n'auoit point de part, & qu'on leur pouuoit imputer à plus iuste titre qu'à luy. Et pour vne preuue plus forte de ce que ie dis, adiousta ce Prince en son manifeste, il ne faut que se souuenir des efforts que ie fis l'année precedente, de diuertir les forces de ces Catholiques rebelles, pour vous faire parler autrement. L'ambassadeur du Roy Catholique m'auoit prié de luy permettre la leuée de quatre mille hommes lors que le Vice-Roy d'Irlande fut mort. Ie luy auois accordé sa demande, apres

Response à ce manifeste.

1642. le conſentement que vous y donnaſtes, & à laquelle vous vous oppoſaſtes du depuis, ſans auoir grande raiſon de le faire. Il eſt donc bien conſtant que ie n'en ay pas fomenté l'audace, puis que i'en voulois rompre la force.

Ces raiſons eſtoient fortes, elles firent auſſi quelque impreſſion dans l'eſprit du peuple : mais ce qui contribua le plus à luy faire changer d'opinion en faueur du Roy, fut de voir qu'il relâchoit de ſon intereſt dans vne ouuerture que l'on fit peu de iours apres aux deux Chambres, pour enuoyer des gens de guerre en Irlande ſans fouller le peuple. Les Catholiques de ce Royaume poſſedoient de grands biens dans les Prouinces d'Vlſter, de Connaht, de Munſter & de Linſter. L'auis qu'on auoit donné aux Eſtats, eſtoit de confiſquer ces terres pour rembourſer ceux qui auanceroient l'argent neceſſaire aux frais de la guerre: Les deux Chambres en firent la propoſition à ſa Maieſté. Elle y conſentit ſans y apporter de la repugnance. Cela fit que le peuple demeura moins perſuadé qu'il n'eſtoit, qu'elle eût encore de bons ſentimens pour les rebelles.

Iuſques-là, les choſes ſembloient eſtre en quelque diſpoſition fauorable. Mais comme il ne faut qu'vn moment pour paſſer de la ſanté à la maladie & du calme à l'orage, on vit toutes ces images de repos renuerſées en moins de la moitié d'vn iour. Les Eſtats demanderent au Roy que la milice du Royaume & de la Principauté de Galles ne fût gouuernée que par les Capitaines qu'ils nommeroient, & de mettre la Tour de Londres entre leurs mains auec toutes les autres places du Royaume, afin d'y eſtablir des Gouuerneurs auſquels les deux Chambres ſe puſſent fier. Il n'en faint pas dauantage pour faire connoiſtre à ſa Maieſté que ces Chambres le vouloient depoüiller de toute l'authorité Royale, & pour luy donner le mouuement de recourir à ſes ſeruiteurs & à ſes amis, pour conſeruer les droits & les priuileges de la Couronne.

Les Eſtats demandent l'authorité de la milice.

Il ſortit donc de White-Hal pour aller chercher vn diuertiſſement à Hamptoncourt. Les cinq membres de la Chambre Baſſe pour la conſideration deſquels toute la mauuaiſe intelligence qui eſtoit alors dans l'Eſtat eſtoit arriuée, ſe ſeruirent de cette abſence pour retourner à Vveſtminſter, où ils furent menés comme nous auons deſia dit, auec des applaudiſſemens & des ioyes qui ne ſe peuuent quaſi pas conceuoir. Cependant le Roy qui ne pouuoit pas digerer l'outrage qu'il auoit receu de l'inſolence de ſes ſuiets, manda tous ceux de la Chambre Haute, qui eſtoient au nombre de ſes ſeruiteurs, & leur ordonna de ſe rendre prés de ſa perſonne. Le Comte d'Eſſex Chambellan, & le Comte de Holland grand Maiſtre de ſa maiſon, eſtoient les plus conſiderables & les plus obligés à l'obeyſſance ; ils furent pourtant les premiers à luy mander qu'ils ne luy pouuoient pas rendre ces marques de leur reſpect & de leur deuoir, parce qu'ils le vouloient ſeruir vtilement dans l'aſſemblée des Eſtats, ce qui ne ſeroit en leur ponuoir de faire s'ils eſtoient dehors.

Le Roy commande aux ſeigneurs de la Chambre Haute de ſe tendre prés de ſa perſonne.

Cette excuſe eſtoit aſſez bien pretextée ; neantmoins elle ne fut pas bien receuë, & le Roy teſmoigna d'en eſtre ſi peu ſatisfait, qu'il enuoya demander à l'vn le baſton, & à l'autre la clef d'or qu'ils portoient pour marques de leurs dignitez. Cela fait, ſa Maieſté prit le chemin de Cantorbery, dans la reſolution de n'y faire pas long ſeiour. Il y fut pourtant aſſez pour y faire vne choſe de grand éclat. Nous auons dit cy-deſſus que la Chambre Baſſe auoit enuoyé demander aux Seigneurs qui compoſoient celle des Pairs, que les Eueſques du Royaume fuſſent chaſſez de leur aſſemblée. Nous auons veu vne partie de l'effet de cette demande par la captiuité où ils ſe trouuerent reduits. Le Roy pouſſa cette affaire à bout preſqu'auſſi-toſt qu'il fut arriué en cette ville ; car il conſentit par vn acte auquel il fit appoſer ſon ſceau, que ces Prelats fuſſent priuez du droit de ſeance & de voix qu'ils auoient touſiours euë dans cette auguſte Chambre des Pairs.

Les Eueſques priués par le Roy du droit de ſeance aux Eſtats.

Il creut deuoir cette ſentence au reſtabliſſement du repos public ; parce qu'il voyoit bien que ces Eueſques eſtoient vn des obiets de la haine des membres de la Chambre Baſſe ; il ne limita pas ſes ſoins à cela. Il voioit de grandes diſpoſitions à vn renuerſement general, il voulut détourner l'ora-

ge

ge de deſſus la teſte de la Reine ſon eſponſe, & de la Princeſſe Marie ſa fille, promiſe à Guillaume Prince d'Orange; il les mena pour cet effet à Douure, qui eſt vn des cinq ports du Royaume, les fiſt embarquer pour prendre la route de Hollande, & ſe trouuant aſſez ſatisfait de les auoir veu ſous les voiles, retourna coucher à Grenvvic, d'où il enuoya querir le Prioce de Galles & le Duc d'York ſes enfans, pour prendre auec eux le chemin d'York, où il s'eſtoit propoſé de faire vn ſeiour de quelques ſemaines. 1642. La Reine quitte l'Angleterre.

Il fallut pourtant changer de deſſein, & ſuiure vn autre vent malgré qu'il en euſt: car à peine fut-il arriué à Theodbatz, qui eſt vne maiſon Royale à cinq lieuës de Londres, qu'il y receut vne nouuelle connoiſſance de la mauuaiſe volonté des Eſtats. On luy preſenta vne Requeſte des deux Chambres, laquelle contenoit trois points. Par le premier, elles le ſupplioient de ne ſe vouloir point roidir à leur refuſer la diſpoſition de la milice, puis que par les loix fondamentales du Royaume, les charges n'en pouuoient eſtre données à perſonne, que par le conſentement des Eſtats. Par le ſecond, on le ſupplioit encore de ne ſe vouloir point eſloigner de la ville de Londres, afin qu'on le pût informer plus facilement des reſolutions que l'on prendroit dans le Conſeil. Le troiſiéme eſtoit encore vne tres-humble ſupplication, de ne permettre pas que le Prince de Galles ſon fils s'eſloignaſt de la meſme ville, afin qu'il y pût eſtre inſtruit dans les choſes qu'il ne deuoit point ignorer. Requeſte des Eſtats au Roy.

Cette Requeſte n'auoit que trois objets: La reſponſe de ſa Majeſté ne fut auſſi compriſe qu'en trois points. Elle leur dit par le premier, qui regardoit la Milice, qu'elle n'auoit point d'autre reſponſe à leur faire que celle qu'elle leur auoit deſia faite, l'honneur & la conſcieoce ne luy permetrant pas de ceder à ſes ſujets vne choſe qui le deſpoüilloit de toute l'authorité Royale. Pour le ſecond, qu'elle ne voyoit pas vo lieu proche de Londres, où elle pût eſtre en ſeureté: Et pour le troiſieſme, que la nature l'obligeant à l'educatioo du Prince ſon fils, elle prendroit de ſi grands ſoins à luy donner la teinture de la vertu, qu'elle ne ſeroit point reſponſable deuant Dieu ny deuant les hommes de n'y auoir pas fait ſon deuoir. Reſponſe de ſa Majeſté.

Cette reſponſe n'eſtoit pas telle que les Eſtats la deſiroient: Les deux Chambres l'ayant auſſi priſe pour vn refus ouuert de les ſatisfaire, elles ordonnerent que le Comte de Northumberland Amiral d'Angleterre dreſſeroit tous les vaiſſeaux du Royaume en eſtat de ſe mettre en mer au premier ordre qu'elles en enuoyeroient, ce qui ne rempliſſant pas encore toute leur paſſion, elles dreſſerent vne declaration qu'elles luy enuoyerent par les Comtes de Pembrok & d'Holland, & qui luy fut preſentée à Nenmarket le neufieſme du mois de Mars.

Comme tous ces hommes paſſionnez ne butoient qu'à perdre ce Prince, il eſt à croire que cette piece oe fût pas plus reſpectueuſe ny plus iuſte que les precedentes. Ils allegueront en premier lieu, qu'on voyoit à l'œil que tous ceux que ſa Majeſté honoroit de ſa bien-veillance, eſtoient des perſonnes qui la portoient à changer de Religion: Qu'on n'auoit fait la guerre en Eſcoſſe que pour arriuer à ce point: Que la rebellioo d'Irlande auoit eſté formée eo Angleterre, & concertée dans le ſecret Conſeil du Roy, auant qu'elle euſt eſclaté en ce Royaume: Qu'ils auoient eu des auis de Rome, de Veniſe & de Paris, qoe toutes les troupes qui compoſoient l'armée Royale n'eſtoient leuées que pour opprimer les Eſtats: Qu'elle auoit pris la protection du Baron Iermio & du Seigneur de Digby, declarez criminels par les deux Chambres, en leur faiſant paſſer la mer auec eſcorte ſuffiſante pour les aſſeurer: Que ſans ſujet elle auoit voulu perdre cinq membres de la Chambre baſſe, qui paſſoient pour gens zelez à la Religion, & fort fidelles au bien de l'Eſtat: Et enfin, qu'il eſtoit aiſé à iuger qu'elle ne s'eſloignoit des Eſtats que pour oſter le cœur à tous ceux qui ſe preparoient poor aller reſtablir la Religion Proteſtaore en Irlaode. Declaration des Chambres.

Cette piece eſtoit trop iniurieuſe pour eſtre ſoufferte auec patieoce: Le Roy ne l'ayant auſſi pû lire ſans vn mouuement de colere, qui parut dans ſes yeux & dans ſa parole; Ce qne vous m'auez apporté, dit-il aux Comtes de Pembrok & d'Holland, n'eſt pas vne remonſtrance reſpectueuſe, telle qne des ſujets la

doiuent à leur Roy: C'eſt vn libelle diffamatoire plein de malicieux artifices, & qui m'eſloigne beaucoup de la reſolution que ie pouuois prendre de retourner aux Eſtats: Mais i'y reſpondray. A ces mots, ces Deputez voyant qu'il ne vouloit plus parler, ils ſe retirerent, & luy alla faire la reſponſe qu'il auoit promiſe, laquelle il fit publier quelques iours apres, & dont voicy toute la ſubſtance.

Réponſe à cette Declaration.

Que les deux Chambres faiſoient vn outtage irreparable à la Majeſté & à la Iuſtice, en parlant au deſauantage de ſa conduite, ſous ombre de blaſmer ceux qu'il appelloit à ſes Conſeils: Qu'il auoit rendu de ſi hautes marques du zele qu'il auoit pour la gloire de la Religion Proteſtante, dans vne Declaration qu'il auoit fait publier au mois de Ianuier, qu'il s'eſtonnoit comme on le pouuoit mettre en doute, & comme on le pouuoit accuſer de manquer à ces religieux ſentimens, au lieu de ſe porter à la reconnoiſſance qu'on deuoit à ſa pieté. Qu'il y auoit de l'imprudence à parler des troubles d'Eſcoſſe, puis qu'on les auoit appaiſez auec vne reciproque ſatisfaction des Eſtats de l'vn & de l'autre Royaume. Qu'il y auoit encore plus d'iniuſtice à dire, que la rebellion d'Irlande anoit eſté formée à Londres, d'autant que les deux Chambres eſtoient obligées d'en faire punir les autheurs, s'il eſtoit vray qu'elles les connuſſent, à quoy il contribuëroit de bon cœur ſi elles les luy vouloient faire connoiſtre. Que pour ce qui regardoit ſon armée, il proteſtoit deuant Dieu, qu'il n'auoit iamais conceu la penſée de s'en ſeruir pour violenter les Eſtats, ny pour attenter à leurs priuileges: Que l'on ſe deuoit contenter de ce qu'il auoit aſſoupi l'accuſation de Kimbolton, & des cinq membres de la Chambre baſſe, ſans reueiller vne affaire de laquelle on ne parloit plus, & dans laquelle il auoit fait paroiſtre vne extraordinaire bonté: Que c'eſtoit vne pure moquerie de dire qu'on auoit receu des auis de Rome, de Veniſe & de Paris des choſes qui ſe paſſoient dans ſon cœur, le ſens commun ne voulant pas ſeulement qu'il euſt iamais conceu la penſée de vouloir ruiner ſon Eſtat. Que pour l'euaſion des Seigneurs de Digby & Iermin de laquelle les Chambres ſe plaignoient, elles ne pouuoient ignorer qu'il n'eût donné paſſe-port à Digby pour aller où il luy plairoit, auant qu'elles euſſent intenté aucune action contre luy: que pour l'autre, il eſtoit party de Vvhite-Hal auant qu'elles luy euſſent preſenté requeſte pour arreſter ſes ſeruiteurs, qu'ainſi elles n'auoient point ſujet de luy objecter vne choſe dans laquelle il ne pechoit point. Que pour la priere qu'on luy faiſoit de retourner à Londres, afin d'honorer les Eſtats de ſa preſence & de ſes auis, il le feroit auec joye, s'il y trouuoit ſa ſeureté; mais que n'y ayant entendu que des paroles ſeditieuſes & des attentats contre l'authorité Royale, il n'y pourroit demeurer ſans crainte de ſe voir tous les iours en butte à l'inſolence d'vn peuple qui n'agiſſoit que par les mouuemens de ſes ennemis. Et qu'enfin ayant decredité les Eueſques pour ſatisfaire la paſſion des deux Chambres, il auoit ouuertement teſmoigné qu'il vouloit demeurer en bonne intelligence auec elles, ſi elles auoient vn meſme ſentiment & vn meſme reſpect pour luy.

Voila la Réponſe à la Declaration qui luy auoit eſté portée par les Comtes de Pembrox & d'Holland. Voicy vne autre Declaration aux deux Chambres, de la main de ce meſme Prince, que ie trouue aſſez neceſſaire, pour n'eſtre pas oubliée icy.

Declaration du Roy aux Eſtats.

Il auoit veu par les Ordres que ces Chambres auoient enuoyés au Duc de Northumberland, de tenir tous les vaiſſeaux du Royaume preſts pour les neceſſitez de l'Eſtat, & par d'autres qu'elles auoient donnés pour la matche de quelques gens de guerre, qu'elles prenoient inſenſiblement toute l'authorité du Royaume: Il leur voulut dire ſes ſentimens ſur cette audacieuſe vſurpation. Il fit donc publier, Qu'il n'entendoit point, que ſous pretexte d'aucune Ordonnance pour la milice, les Chambres ſe comportaſſent autrement qu'il ne leur eſtoit ordonné par les Loix, dont il vouloit eſtre le Protecteur. Mais auſſi voulant ramener au deuoir ces eſprits farrouches, par toutes les voyes que la douceur luy pût inſpirer, il adjouſta à cette eſpece de bride qu'il leur donnoit, vne recommandation qu'il leur fit, de faire dreſſer toutes les Ordonnances qu'elles iugeroient neceſſaires pour la libetté de leurs perſounes

ſonnes, pour la ſeureté de leurs biens, pour la conſeruation de leurs priuileges, pour l'auancement de la Religion proteſtante d'Angleterre, pour la deffence de l'authorité Royale, & pour la conſeruation de ſes reuenus, auec promeſſe de faire ponctuellement obſeruer tout ce qu'elles ordonneroient; pourueu qu'il y trouuât de la iuſtice, & point de preoccupation.

Cette Declaration faite du 15. de Mars, & enuoyée d'Huntinton à Londres, ne fut pas la ſeule demarche que le Roy fit pour pacifier les deſordres de ſon Eſtat. Il ſortit d'Huntinton pour prendre le chemin d'Yorx. Huict iours apres qu'il y fut arriué, il enuoya vne Lettre aux Eſtats, pour leur dire qu'il vouloit aller luy-meſme en Irlande, afin que ſi ſa preſence ne remettoit les rebelles au deuoir, il leur fit éprouuer le iuſte châtiment de ſes armes; & que pour cét effet, il alloit déliurer des Commiſſions pour deux mille hommes de pied, & deux cens cheuaux, qu'il armeroit des armes qu'on reſeruoit dans le magazin de Hull. Mais ce qu'il projettoit ne reüſſit pas. Les deux Chambres auoient eſté aduerties du deſſein de ſa Majeſté, auant qu'elle leur en eût écrit; elles auoient iugé qu'elle ſe vouloit mettre en poſſeſſion de cette place; elles en preuindrent le coup: elles y enuoyerent le Cheualier Iean Hottan, en qualité de Gouuerneur, & deputerent en meſme-temps vn Ennoyé à ſa Majeſté, pour la ſupplier de trouuer bon qu'elles fiſſent venir à Londres toutes les armes & toutes les munitions qui eſtoient à Hull, pour les jetter dans la tour de Londres, où elles ſeroient beaucoup plus neceſſaires que là, puis qu'on auoit la paix auec l'Eſcoſſe: De ſorte que ce Deputé arriuant à Yorx dans le meſme temps que l'Ennoyé du Roy pouuoit arriuer à Londres, ſa Majeſté iugea bien qu'elle auoit eſté adroitement preuenuë, & qu'il falloit prendre d'autres meſures pour ſortir d'vn embarras ſi fâcheux.

Hottan eſtably dans Hull par les Eſtats.

Hottan ne fut pourtant pas receu ſi facilement qu'il l'auoit eſperé. Le Gouuerneur refuſa d'abord de ceder la place, quoy que ſes Ordres fuſſent ſignez des deux Chambres, & ſa premiere réponſe fut, qu'il ne ſortiroit point, que pour remettre la place au Comte de Neuf-Caſtel, & l'Arſenac au Capitaine Legge, leſquels auoient eſté choiſis par ſa Majeſté pour prendre poſſeſſion de ces Charges. Mais enfin ayant pris conſeil du temps, de ſon iugement & de ſes amis, il le receut, & ſe dépoüilla en ſa faueur de toute l'authorité qu'il y auoit euë: ce qui ne fut pas vn des moindres ſuiets de la guerre, comme nous verrons à la ſuite de noſtre diſcours.

Les Eſtats établiſſent le Comte de Warwik dans la Charge d'Amiral.

Cependant les choſes ne prenoient pas vn train fauorable aux deſſeins, ny à la Iuſtice du Roy: les Eſtats commencerent à diſpoſer de la milice en beaucoup d'endroits, les Charges n'en eſtoient données que par leurs Ordres, & à ceux de la fidelité deſquels ils ſe pouuoient aſſeurer. Ils eurent les meſmes ſoins pour diſpoſer des forces Nauales: tous les Officiers des vaiſſeaux furent en fort peu de temps à leur poſte: le Comte de Northumberland Amiral n'eſtoit pas en eſtat de commander la flote; parce qu'il eſtoit fort incommodé de ſa perſonne: ils y enuoyerent le Comte de Warwik, pour remplir ſa place, & pour faire toutes choſes auec plus de precaution, depeſcherent à ſa Maieſté pour la ſupplier d'agreer le choix que les deux Chambres en auoient fait.

C'eſtoit trop entreprendre: le Roy ne voulut point auſſi receuoir ce Comte. Il dit qu'il auoit pourueu le Duc d'York ſon fils de cette Charge, la plus importante de tous ſes Eſtats, qu'il auoit nommé pour ſon Lieutenant le Cheualier Iean Peninton, homme conſommé au fait de la nauigation; & ne trouuant pas que ce fût aſſez pour teſmoigner le reſſentiment qu'il auoit de cét attentat, écriuit vne ſeuere Lettre au Garde des Seaux, pour l'obliger de dire aux Eſtats qu'il trouuoit fort mauuais qu'ils euſſent entrepris de nommer ceux qui deuoient commander la Marine. Cette colere eſtoit iuſte; neantmoins comme ces hommes eſtoient endurcis dans la mauuaiſe volonté qu'ils auoient conceuë contre ce Prince, ils ne firent pas beaucoup d'eſtat du déplaiſir qu'il en témoignoit: ils paſſerent outre & maintindrent ſi bien ce Comte, qu'il ſe rendit maiſtre abſolu de toute la flote, apres auoir mis au deuoir quelques Capitaines qui ſe voulant conſeruer au ſeruice de ſa Majeſté, refuſoient de le reconnoiſtre.

1642. Cette vſurpation eſtoit vn grand auant-coureur de tempeſte, il en arriua vn autre le 23. d'Auril, qui ne fut pas moins redoutable. Le Roy ſuiuy de la plus grande partie des Seigneurs qui compoſoient alors ſa Cour, ſe preſenta deuant Hull, où il auoit reſolu de paſſer la nuict: il en trouua les portes fermées, & les ponts leuez. Cette extraordinaire façon d'agir le ſurprit. Il vouloit parler, & ne ſçauoit à qui demander pourquoy ces portes eſtoient fermées, lors que le Gouuerneur parroiſſant aux carneaux de la muraille, Sire, luy dit-il, ie ſupplie V. M. de ne me point demander vne choſe que ie ſerois contraint de vous refuſer. Les Eſtats m'ont eſtably dans cette place, ie ne vous y puis receuoir ſans trahir la fidelité qu'ils attendent de mes ſeruices; mais s'il plaiſt à V. M. que ie leur enuoye dire le commandement qne vous me faites d'en ſortir, pour vous en ouurir les portes, ils me feront ſçauoir leur volonté: Alors, Sire, ie ſeray rauy de vous témoigner mes obeyſſances, où V. M. verra que ſi ie n'obeys pas, c'eſt qu'il ne ſera pas en mon pouuoir de le faire.

Holan refuſe les portes de Hull a ſa Maieſté.

Quoy que ce diſcours euſt apparemment quelque choſe de reſpectueux, le Roy n'en peuſt demeurer ſatisfait. Il ſe mit en colere, & fit diuerſes queſtions à ce Gouuerneur: Mais cét homme eſtant touſiours demeuré dans les ſentimens de ne rien faire ſans Ordre des Chambres, le Roy le declara traiſtre; & apres luy auoir demandé le Duc d'York ſon fils, & l'Electeur Palatin ſon neveu, leſquels y auoient couché la nuict precedente, il tourna ſes pas d'vn autre coſté.

Le Roy le declare traiſtre.

Ce fut alors que l'on commença d'ouurir les chemins à la guerre; car le Roy s'eſtant plaint aux Eſtats de la deſobeyſſance de ce Gouuerneur, & s'en eſtant plaint inutilement; ayant encore écrit vne Lettre au Maire d'Hull, pour luy defendre ſur peine de la vie de laiſſer ſortir de la place aucune choſe de ce qui compoſoit le magazin, ayant de plus fait fermer tous les paſſages, par leſquels on pouuoit aller de cette Ville à celle de Londres, & ayant intercepté vne Lettre que ce Gouuerneur enuoyoit aux Eſtats pour les auertir de tout ce qui luy eſtoit arriué; ces Chambres firent publier par tout que leurs priuileges eſtoient ouuertement violés par les Ordres que le Roy auoit donnés de fermer les chemins à tous leurs Officiers, enuoyerent des Ordres exprez à tous les Lieutenans des Prouinces, d'empeſcher l'aſſemblée & la marche de tous les gens de guerre, qui ne ſeroient pas leuez par leurs Ordres, de tenir les chemins ouuerts à tous les Courriers qu'elles mettroient en campagne pour les neceſſitez de l'Eſtat, & n'en demeurant pas ſur ces termes, declarerent que le Gouuerneur de Hull n'auoit rien fait qu'elles ne luy euſſent commandé de faire, & pour aller encore plus auant, que le Roy le declarant traiſtre, auoit doublement violé en cette Declaration le droit & la liberté de leurs priuileges.

Les Eſtats approuuent ſon action.

Tout le monde eſtoit bien perſuadé que le Roy ne demeureroit pas ſans replique, ayant vn ſi iuſte ſujet de ſe plaindre: ſa Maieſté n'attendit auſſi que iuſqu'au 4. de May, pour faire voir qu'elle eſtoit ſenſible à l'ourrage. Il écriuit aux Eſtats, pour leur repreſenter iuſqu'à quel point il deuoit eſtre picqué de l'affront qu'il auoit receu denant cette place, & pour les faire encore ſouuenir du iuſte ſujet qu'il auoit de ſe plaindre d'eux meſmes, qui bien loin de luy en faire vne reſpectueuſe reparation, auoüoient le procedé d'vn inſolent, dont l'action eſtoit iuſtement appellée trahiſon dans les anciennes loix du Royaume. Mais comme c'eſtoit parler à des hommes, qui, comme ie l'ay deſia dit, n'eſtoient plus maiſtres de leurs eſprits, ils ne firent aucune reflexion ſur les iuſtes plaintes de leur Prince, & ne chercherent que les moyens de ſe conſeruer la poſſeſſion de cette place & la milice de la flote.

Il ſe fit en ſuite pluſieurs repliques entre ces partis oppoſez, pour ſçauoir ſi la puiſſance des Eſtats deuoit abſolument dependre de la puiſſance du Roy, ou ſi elle en deuoit eſtre independante. Mais d'autant que tous les eſcrits & tous les diſcours qui s'en firent ſont des queſtions de droit & des couſtûmes du Royaume, à la deduction deſquelles on ne trouueroit point de fin; i'ay creu que ie ne m'y deuois point engager, puis que ie ne faiſois que l'office d'Hiſtorien & non point celuy de Iuriſconſulte ny d'Aduocat.

L'experience nous apprend que les riuieres ſe groſſiſſent à meſure qu'elles

s'éloignent de leur ſource, il ne ſera pas moins vray de dire que la rebaleur de la guerre augmente à meſure que le temps en fournit des occaſions. Nous n'auons veu iuſqu'icy que de petits chemins frayez à vne guerre inteſtine: nous les allons ouurir & les faire larges. Le Roy ne pouuant plus digerer l'affront qu'il auoit receu deuant Hull, ny les oppoſitions manifeſtes qu'on faiſoit aux priuileges de la Couronne, manda la Nobleſſe de la Prouince d'York. Elle ſe rendit prés de ſa perſonne le douziéme du mois de May. Quand il la vit aſſemblée, il fit lire hautement les circonſtances de tout ce qui s'eſtoit paſſé deuant Hull, allegua qu'il voyoit bien qu'il y auoit des deſſeins formez ſur ſes Eſtats & ſur ſa perſonne, & partant qu'il auoit deſſein de leuer vn Regiment de douze cens hommes, pour luy ſeruir de gardes ordinaires.

Il eſt certain que ce Prince auoit des qualitez à ſe faire aymer: il n'y eut auſſi perſonne en cette illuſtre aſſemblée qui n'approuuaſt la leuée de ce Regiment, & qui ne luy offriſt ſa vie & ſes biens pour la conſeruation de la ſienne, & pour le ſouſtien de l'autorité Royale. Mais ſi tant de braues gens s'eſtoient genereuſement iettez dans ſes intereſts, les Eſtats eurent des ſentimens tout contraires. Ils ne purent apprendre la fidelle reſolution de cette Nobleſſe ſans la condamner: & pour faire voir qu'ils s'attribuoient toute l'autorité Royale, declarerent traiſtres tous ceux qui prendroient les armes en vertu du commandement de ſa Majeſté, & enuoyerent de nouueaux ordres aux Lieutenans des Prouinces de mettre toute la milice ſous les armes, pour leur courre ſus, comme perturbateurs du repos publie.

VII. Les Seigneurs de la Chambre des Pairs ſe iettent dans les intereſts du Roy.

Cela n'empeſcha pourtant pas que le Roy ne fiſt vne leuée de deux mille hommes pour la garde de ſa perſonne, & que ce Prince ne vit en meſme temps en ſa Cour les plus illuſtres de ceux qui compoſoient les Eſtats. Le Duc de Lenox & de Richemont, le Marquis de Hartford & de Neuf-Caſtel, les Comtes de Lynſey, de Cumberland, d'Huntinton, de Batz, de Southampton, de Dorſet, de Northampton, de Deuon, de Briſtol, de Weſtmerland, de Barkeshire, de Montmouth, de Riuers, de Douer, de Canaruan, & de Newport; les Barons de Matreuers, de Villougby, de Rich Hoüard, de Carleton, de Newarch, Chandois, Falcombridge, Panles, Lonclace, Sauille, Conuentry, Mohun, Dunſmore, Seymour, Grey de Ruthen & Capel, furent ceux qui abandonnerent la Chambre des Pairs, pour aller offrir leur ſeruice à Maieſté. Ceux de la Chambre Baſſe qui les ſuiuirent en ce legitime deuoir ne furent pas en ſi grand nombre, mais le Roy ne laiſſa pas d'en faire grand eſtat, parce que c'eſtoient les plus habiles & les plus eſtimez de cette Compagnie.

Le peuple ne s'eſtoit point eſtonné des leuées que le Roy auoit faites: il commença de s'allarmer quand il vit les Chambres deſertes de ce qu'elles auoient de meilleur, & il y en eut vn nombre infiny qui en tirerent les funeſtes preſages des maux qui accablerent l'Eſtat peu de temps apres. Mais ſi ceux-là furent ſenſibles aux deſplaiſirs que cette retraite leur pouuoit cauſer, le Roy en receut des conſolations qu'il ne ſeroit pas bien facile de dire: car ſe voyant dans vne poſture conuenable à ſa qualité, il commença de traiter les Eſtats, non point comme Eſtats legitimes, mais comme des Eſtats pretendus, qui n'ayant plus de Chef, ne deuoient plus auoir de corps. Ce petit corps qui reſtoit ne relaſcha pourtant rien de ſa fermeté; au contraire voulant faire voir au peuple que la diſſipation de ſes membres ne l'empeſchoit point d'eſtre entier, il enuoya des Deputez à ſa Majeſté, pour la ſupplier de vouloir congedier toutes les leuées qu'elle auoit faites depuis quelques mois, & d'adiouſter à cette priere vne nouuelle menace de pourſuiure comme traiſtres à l'Eſtat tous ceux qui la ſuiuroient en cette guerre.

Cette declaration n'eſtant pas encore tout ce que les Eſtats s'eſtoient propoſé de faire en cette conionćture, ils firent ajourner perſonnellement neuf Seigneurs de la Chambre des Pairs, qui auoient eſté les premiers à ſe retirer vers ſa Majeſté. Ces appellez, qui eſtoient les Comtes de Northampton, de Deuon, de Douer, & de Monmouth, les Barons Hovvard, Carleton de Rich, Grey de Ruthen, Conuentry, & Capel, ne voulurent point comparoiſtre: La Chambre Baſſe les fit accuſer deuant les Seigneurs de la Haute par le ſieur Hollis, homme

1642. d'vn merite extraordinaire, lequel leur ayant demandé juſtice, ces Seigneurs ordonnerent qu'ils ne iouyroient plus des Priuileges qui leur eſtoient communs auec eux; qu'ils n'auroient plus de ſeance en leur Chambre, & prenant plus d'authorité que les loix ne leur en donnoient, adiouſterent à cette Sentence, qu'ils tiendroient priſon, iuſques à ce qu'il en fuſt autrement ordonné.

Le Roy enuoye demander les ſceaux à Littleton.

Ce meſpris picqua les Eſtats: il arriua bien-toſt apres vn accident qui leur fut encore plus ſenſible. Les ſeaux du Royaume auoient eſté mis entre les mains du Baron de Littleton: le Roy les luy enuoya demander par vn de ſes domeſtiques, qu'on appelloit Elict. Il les luy refuſa conſtamment deuant tous ceux qui ſe trouuerent preſens à l'ouuerture de la lettre qu'il auoit apportée: neantmoins ayant pris ſon temps pour luy dire ſecretement, qu'il vouloit obeyr à ſa Maieſté, & en ſuite luy donner les ſeaux, auec ordre de s'en aller dire qu'il les emportoit, il fit ſemblant dés le ſoir meſme de vouloir aller ſceller en vne maiſon de campagne qu'il auoit proche de la ville de Londres; fit porter deuant ſoy, ſelon ſa couſtume, vne bourſe de velours enrichie des armes du Roy en broderie d'or & de perles, auec autant de ceremonie que ſi les ſceaux euſſent eſté dedans; ſe rendit à ſa maiſon ſans obſtacle, & en partit le lendemain dés le point du iour pour aller trouuer ſa Maieſté à York, où il arriua finalement, mal-gré toute la diligence des Eſtats, leſquels ayant eſté aduertis de ſa fuite par vn de ſes domeſtiques, auoient enuoyé des hommes apres luy, auec ordre de l'arreſter.

Extraugantes demandes des Eſtats au Roy.

Il eſt à croire que cette euaſion deſplent aux Eſtats. Ils n'en teſmoignerent pourtant point tout le deſpit qu'ils en conceurent: au contraire paroiſſant plus fiers & plus reſolus que iamais; ils enuoyerent demander au Roy des choſes que la Iuſtice meſme vouloit qu'on leur refuſaſt. La premiere, fut que les Officiers de la Couronne, les Conſeillers d'Eſtat, les Gouuerneurs des ports & des forteresſes fuſſent choſis & approuuez par les Chambres. Les autres que les prouiſions de toutes ces Charges ne fuſſent que pour autant de temps qu'il plairoit à ceux qui auroient en le pouuoir de les conferer: Que ceux qu'on mettroit auprés des enfans de ſa Maieſté pour auoir ſoin de leur education, n'y ſeroient eſtablis que par l'aduis des Eſtats: Qu'on ne pourroit traiter de leur mariage ſans le conſentement de ce meſme corps: Que tout ce qu'on auoit autrefois decreté contre les Ieſuiſtes & autres perſonnes Eccleſiaſtiques, ſeroit executé ſans aucune modification: Qu'on offeroit à tous les Seigneurs Catholiques, le rang, la qualité & la ſeance des Pairs dans les Chambres, & que leurs enfans ſeroient arrachez d'entre leurs bras, pour eſtre éleuez en la Religion Proteſtante: Que ſa Maieſté conſentiroit à la reformation de la Liturgie, à laquelle ils trauailloient, par l'aduis des plus ſçauans Theologiens du Royaume: Qu'elle agréeroit l'ordre que les Chambres auoient donné pour la ſubſiſtance de la milice: Qu'elle feroit ligue auec les Prouinces Vnies des Pays-Bas, & autres Princes Proteſtans contre le Pape, & tous les Eſtats Catholiques de l'Europe: Qu'elle conſentiroit à la iuſtification des cinq membres de la Chambre Baſſe: Qu'elle demeureroit d'accord que tous les Barons qu'on feroit ne ſeroient iamais admis au nombre des Pairs, ſans le conſentement des deux Chambres; & qu'enfin elle congedieroit toutes ſes Gardes & toutes ſes troupes qu'elle auoit leuées depuis le commencement de ces troubles, afin d'oſter à ſes ſujets toute la crainte que la guerre leur pouuoit donner.

Il y auoit autant d'attentats que de chefs dans ce long eſcrit: le Roy ne manqua pas auſſi de trouuer de iuſtes raiſons pour les combattre & les renuerſer. Il ſe plaignit en general, il n'y eut pas encore vn point particulier ſur lequel il ne fiſt voir la malice, le meſpris & l'inſolence de ſes ennemis. Ceux ſur leſquels il ſe montra le plus ferme, furent ceux qui regardoient la nomination des Officiers de ſa Couronne, & l'eſtabliſſement des Gouuerneurs des Prouinces, & des Chefs de la milice; car apres auoir dit que ſes Anceſtres ne s'eſtoient iamais dépoüillez de ce droit de Souueraineté, il ne s'en dépoüilleroit auſſi iamais, il adiouſta que quand il ſe trouueroit reduit à la derniere de ces extremitez, il n'abaiſſeroit iamais la Maieſté juſqu'à la faire dependre du caprice de ſes ſujets.

Les Estats voyant donc que les desordres prenoient de l'accroissement de moment à autre, & que toutes les declarations que l'on faisoit de part & d'autre n'estoient que de l'huile pour entretenir la violence de ce brasier ; ils se proposerent de faire quelque chose de plus. Ils appliquerent tous leurs soins à leuer des troupes, à faire des prouisions d'armes, de cheuaux, & de toutes les choses necessaires à faire reüssir leurs desseins : & comme leur plus grand but estoit de se mettre à couuert, non seulement de l'orage, mais des reproches qu'on leur pourroit faire si cette guerre n'auoit des succez heureux, ils pretexterent ces leuées du zele qu'ils deuoient apporter à la gloire de la Religion Protestante, à la conseruation du Royaume, à maintenir les Priuileges des Estats, & mesme à faire subsister l'authorité Royale dans l'eclat qu'elle deuoit auoir.

Il estoit important de ne pas laisser prendre aux peuples des impressions si grossieres & si dangereuses, & d'empescher encore qu'ils ne fournissent à ces Estats l'argent neccessaire aux frais de la guerre qu'on voyoit sur le point d'esclater. Le Roy laissant aussi à ses Capitaines le soin de continüer les leuées qu'il iugeoit neccessaires à la conseruation de ses droits ; il escrinit au Maire & aux Eschcuins de la ville, pour leur deffendre de contribuer à la leuée des troupes que les Estats mettoient sur pied : & voulant detromper les peuples, qui croyoient que tout alloit estre perdu, si les Estats ne se roidissoient à la deffense de leur liberté, il leur fit dire par vne Declaration qu'il fit publier, que toutes les leuées qui se faisoient par les ordres de ces Estats, n'estoient point pour le secours des Protestans d'Irlande affligez, comme ils le disoient, mais pour le detrosner & se rendre les Souuerains de toutes les Communes du Royaume. Ce qui ne luy semblant pas encore assez fort pour mettre ses affaires au point où il les desiroit, il distribua de nouuelles Commissions pour faire de nouuelles leuées, & enuoya des ordres particuliers en beaucoup d'endroits, de faire publier ces Commissions, afin d'augmenter le nombre de ses seruiteurs. Nous auons veu qu'il auoit trouué des amis, quoy qu'il fust en vne posture à n'en auoir pas beaucoup, il en eut encore en cette rencontre ; car le Maire de Londres fit publier vne de ces Commissions qu'il luy auoit enuoyée : Mais cette marque de fidelité ne luy seruit point ; au contraire, il eut le desplaisir d'apprendre que ces Estats auoient fait mettre ce Maire dans la grosse Tour, apres l'auoir priué de sa Charge, & qu'ils l'auoient declaré incapable de tous les honneurs qu'on luy pourroit iamais conferer.

Maire de Londres empesché.

Cependant comme il estoit important au Roy de se conseruer les cœurs de tous ceux qui se iettoient dans ses interests, il chercha les moyens à n'en perdre pas vn, & d'en acquerir de nouueaux. Il les fit assembler vn iour, & poussé d'vn mouuement le plus genereux & le plus obligeant du monde, leur ouurit son cœur pour leur dire, qu'il ne demandoit point leurs respects, leur obeyssance, & la chaleur qu'ils tesmoignoient à son seruice au preiudice des loix ny de leurs consciences, que comme il estoit assez asseuré de leur vertu pour croire qu'ils ne receuroient point d'autres ordres que ceux qui sortiroient de sa bouche, ils deuoient aussi demeurer tous persuadez qu'il les protegeroit tousiours, sans espargner son sang ny sa vie pour leur tesmoigner son ressentiment. Que la premiere de ses resolutions estoit de deffendre la Religion Protestante ; la seconde, de conseruer les libertez de ses sujets, & les Priuileges des Estats. Et enfin, que s'il les menoit à la guerre, ce ne seroit que contre ceux qui en vouloient à sa personne, qui se vouloient rendre les tyrans de tous ses sujets, & qui n'ayant aucun droit à la Couronne, en vouloiẽt neantmoins auoir les auantages & les priuileges.

Discours obligeant du Roy, à ceux qui se iettoient dans ses interests.

La bonté a des charmes si doux, qu'il n'est pas bien facile de leur resister. Le discours que le Roy venoit de faire à ces Seigneurs estoit trop obligeant, & pour dire mieux trop puissant, pour ne les pas engager fortement en ses interests : Il n'y en eut aussi pas vn qui ne protestast de ne receuoir iamais aucuns ordres qui ne fussent conformes aux loix de l'Estat ; qui ne iurast de refuser toutes les charges de la milice, si elles ne luy estoient offertes par le consentement de sa Maiesté ; qui ne luy promist auec chaleur de deffendre sa personne & les droits de sa Couronne, contre tous ceux qui s'esleueroient pour en choqner la maiesté, & de conseruer les libertez du peuple & les iustes priuileges des Estats.

Il n'eſtoit pas moins important à la ſubſiſtance des Eſtats, de donner au peuple des impreſſions, que ce n'eſtoit point contre le Roy qu'ils prenoient les armes, qu'il l'eſtoit à ſa Maieſté de perſuader qu'il n'en vouloit point aux Eſtats, & qu'il n'appelloit ſes amis aupres de ſoy que pour la conſeruation de ſa vie. Ils proteſterent auſſi par vne declaration publique, que la perſonne du Roy leur eſtant ſacrée, ils ne ſongeroient iamais qu'à luy donner des marques de leur fidelité, & que s'ils s'oppoſoient à ſes volontez, c'eſtoit qu'elles n'eſtoient pas libres & qu'il ſe laiſſoit conduire par des ſeditieux; qu'ils appelloient *Malignans*, leſquels eſtoient continuellement pendus à ſes oreilles pour luy inſpirer de mauuaiſes volontez contre eux; de ſorte qu'à conſiderer les mouuemens de l'vn & de l'autre party, on pouuoit dire qu'ils ne ſe vouloient pas faire la guerre, quoy qu'ils n'euſſent point de plus forte paſſion que celle-là.

Il y auoit trop long-temps que la nuë ſe formoit pour n'eſclater point: On vid auſſi les premiers eſclairs de cet epouuantable tonnerre peu de iours apres que ces deux partis eurent fait les proteſtations que ie viens de dire. Le Roy qui ſe voyoit accompagné de deux mille cheuaux & de trois mille hommes de pied, ne les vnulut point laiſſer inutiles: il les fit marcher droit à Beverly, qui n'eſt eſloigné de Hull que de trois lieuës, & cela dans la reſolution d'aller attaquer cette place. Voulant neantmoins faire voir qu'il ne ſe porteroit à cette action qu'à l'extremité, il enuoya dire aux deux Chambres qu'elles ſçauoient bien le iuſte ſuiet qu'il auoit d'aller chercher la reparation de l'affront qu'il auoit reçeu deuant cette ville. Voila pourquoy il deſiroit d'elle toute la ſatisfaction que l'on peut donner à vn Roy ſi cruellement offenſé. Que cette ſatisfaction ne conſiſtoit qu'à luy en faire ouurir les portes ſans en venir à de plus grandes extremitez; qu'autrement il auroit ſuiet d'employer ſes armes pour auoir raiſon de l'iniure qu'il auoit receuë, comme il proteſtoit de les mettre bas apres cette reparation legitime, & de ne trauailler qu'à reſtablir vne bonne paix dans l'Eſtat.

Si la raiſon eut poſſedé l'eſprit de ceux auſquels ces paroles eſtoient addreſſées, il eſt certain qu'on eut veu calmer ces orages plus promptement qu'ils ne s'eſtoient eſleués. Mais tant s'en faut que ces opiniaſtres ſe rengeaſſent à quelque deuoir, qu'au contraire ils s'eſleuerent auec plus d'orgueil que iamais. Il leur eſtoit de la derniere importance que cette place ne leur eſchapaſt point de la main, la premiere choſe qu'ils firent auſſi, fut de ſonger à la conſeruer.

Elle eſt aſſiſe ſur la riuiere d'Humbre, mais de telle ſorte, qu'on peut inonder toutes les terres qui l'enuironnent. Il n'y auoit point de plus prompt ny de meilleur moyen que celuy-là pour la ſauuer: ils ſe reſolurent auſſi à le mettre en ieu. Mais d'autant que ce deluge ne ſe pouuoit faire ſans vn merueilleux intereſt de ceux dont les terres ſeroient inondées, ils engagerent la foy publique à les dedommager iuſqu'à vne entiere ſatisfaction, enuoyerent des ordres exprés au Comte de Warwik qui commandoit l'armée Nauale de ce Royaume, de s'en approcher, pour y ietter vn ſecours de cinq cens hommes auec des munitions de guerre & de viures, ſous les ordres du Cheualier Iean Meldrum, firent tenir au Gouuerneur dix mille liures ſterlin, pour faire trauailler aux fortifications neceſſaires; & ne voulant rien oublier de ce qui les pouuoit faire ſortir de cet embarras auec gloire, enuoyerent les Comtes de Pembrok & de Bethford aux Prouinces de Vvilteſſe & de Sommerſet, afin de les conſeruer à leur deuotion.

VIII. Hul aſſiegé par le Roy.

Le Roy agiſſoit cependant auec toute la vigueur & toute la preuoyance poſſible. Il deuoit craindre que cette place ne reçeut du ſecours par la mer. Il enuoya des ordres au Cheualier Peninton de la luy fermer. Elle pouuoit eſtre encore ſecouruë du coſté de la riuiere de Humbre, il fit partir deux cens cheuaux pour aller ioindre quelques troupes que le Seigneur de Vilougby d'Ereſby auoit ſur pied dans la Comté de l'Incoln, afin d'empeſcher que rien ne paſſaſt de ce coſté-là: & pour commencer à former le ſiege, mit en beſongne vn grand nombre de Pionniers, afin de détourner l'eau par de grandes

& profondes tranchées : Mais quoy que ce trauail fut conduit auec toute l'ardeur & toute la diligence qu'on y pouuoit apporter, les soldats se monstrerent si laches à conseruer leurs auantages, qu'on iugea dés les premiers iours que cette entrepriſe ne seroit pas glorieuse à sa Maiesté. 1642.

En effet Meldrum faisant de frequentes sorties, & n'en faisant quasi iamais sans nettoyer les tranchées & sans apporter de remarquables ruynes aux trauaux, le Roy iugea que la mer estant ouuerte, parce que le Comte de Vvarwik estoit absolu sur toute la flote, il consommeroit inutilement ses petites forces ; voila pourquoy changeant de pensée il leua le siege, afin de se trouuer aux Estats de la Prouince d'York qu'il auoit fait conuoquer quelques iours auant que d'auoir entrepris l'attaque de Hull : & pour empescher que les Prouinces du Royaume ne se declarassent pour les Estats pendant qu'il s'occuperoit à cette assemblée, il fit tenir la campagne à ses gens de guerre. Siege leué.

Les Estats ne laissoient cependant rien à faire pour conseruer l'authorité dans laquelle ils s'estoient maintenus iusques-là. Ils estoient maistres de la flote par l'establissement qu'ils y auoient fait du Comte de Vvarwik. Ils estoient tous demeurez d'accord de reconnoistre le Comte d'Essex pour Generalissime de leurs armes : Ils se trouuerent encore tous dans le sentiment d'establir le Comte de Bethford General de leur caualerie. Et comme ce n'estoit pas assez de disposer de ces charges s'il n'y auoit dequoy les faire valoir, ils decernerent des commissions pour leuer des gens de guerre à toutes les personnes de qualité qui s'estoient iettées dans leurs interests ; de sorte que l'argent ne leur manquant point, ils ne trauaillerent pas beaucoup à mettre leurs armées sur pied.

Ces affaires estoient assez grandes pour bien embaraſſer l'esprit de sa Maiesté : elles ne firent pas neantmoins tout son mal. Il s'esleua d'vn autre costé des orages qui ne furent pas moins à craindre, & dont le succez ne luy fut pas moins funeste que celuy de la guerre qu'il auoit alors sur les bras. Les Escossois ouurirent leur Sinode à S. André le 27. de Iuillet. Le Roy estoit obligé d'y enuoyer vn Commissaire pour y representer sa personne : Il nomma pour cela le Comte de Dumferlim. Ce Comte fut chargé d'vne lettre laquelle exprimoit toutes les intentions de sa Maiesté. Sa substance estoit. Que quoy qu'il eust des affaires pressantes & de la derniere importance, il ne croioit pas deuoir oublier celles qui regardoient le païs qui luy auoit donné la naissance : Qu'ayant esté gratifié de la toute-puissante main de Dieu de la Couronne des trois Royaumes, il estoit resolu de les gouuerner tous selon leurs constitutions & leurs loix : Que son desir estoit de reformer les abus qui se commettoient tous les iours contre ces constitutions & ces loix ; mais que sa volonté n'estoit pas d'y proceder par des voyes qui ne seroient point appuiées de la Iustice ny de la raison : Que sa plus grande passion estoit celle de voir prescher en tous ses Estats la pureté de l'Euangile, afin que ses peuples apprenans à craindre Dieu, appriſſent le respect qu'ils deuoient auoir pour leur Prince : Que ces mesmes peuples auoient suiet de se louër de son zele & de sa liberalité pour le maintien des Colleges de tout le Royaume. Qu'ils se deuoient souuenir qu'il auoit touſiours esté le pere & le protecteur de l'Egliſe : Qu'ils deuoient croire encore qu'il ne s'esloigneroit iamais des sentimens de cette Egliſe dans laquelle il auoit la grace d'estre nay : Et enfin qu'il les exhortoit à la fidelité & à ne point troubler la paix du Royaume, se portant trop facilement à la creance des faux bruits que ses ennemis faisoient courir pour decrediter sa conduite. Motifs de la mauuaise intelligence du Roy & des Escossois.

Ce Prince n'auoit ouuert les sentimens de son cœur qne pour preuenir des esprits qu'il sçauoit bien qu'on vouloit porter à la reuolte. Il n'estoit pas moins important aux Estats d'Angleterre de se mettre dans vn bon predicament aupres de ses peuples, afin de ne les auoir point pour ennemis dans la suite de la guerre qui n'estoit pas trop aigrement declarée. Ils ne manquerent pas auſſi d'enuoyer à ce Synode vne declaration, dont voicy la substance.

Ils allegueront en premier lieu qu'ils auoient fait tous les efforts possibles de Declaration

1642. des Eſtats d'Angleterre au Synode d'Eſcoſſe.

diuertir l'orage qui menaçoit l'Eſtat par les reſpectueuſes remonſtrances qu'ils auoient faites à ſa Majeſté, ſans auoir eſté fauorablemeot ouys : Que leur object n'auoit eſté que d'empeſcher l'horrible effuſioo de ſang qu'ils preuoyoient deuoir arriuer dans la ſuite d'vne guerre, dont on auoit deſia veu de triſtes effets : Que ce mal-heur n'arriuoit que par la ſuſcitation des Eueſques & d'vn Clergé corrompu, qne les deux Chambres n'auoient iamais pû reformer : Que leur Synode auroit peut-eſtre plus de credit qu'eux, que pour cette conſideration ils ſupplioient leur Aſſemblée de vouloir appuyer les humbles prieres qu'ils faiſoient à ſa Majeſté de vouloir mettre bas les armes, qu'elle ne pouuoit leuer contre ſes Eſtats par toutes les loix du Royaume, afio que la paix eſtant parfaitement eſtablie en Angleterre, les deux Royaumes ſe puſſent vnir plus eſtroitement que iamais.

Comme il eſtoit aſſez delicat aux Eſcoſſois de reſpoodre formellement au Roy & aux Eſtats, ceux qui compoſoient le Synode furent d'aduis de ne ſe point expliquer trop ouuertement, de dire ſeulement aux Eſtats qu'ils trauailleroient de bon cœur à vne parfaite reformation de l'Egliſe, à l'vnion des deux Royaumes, & qu'ils contribueroient encore leurs tres-humbles ſupplications à ſa Majeſté, de ſe ſouuenir qu'elle deuoit la paix à ſes penples ; Mais qu'ils prioient auſſi les Eſtats de conſiderer que cette Reformation qu'ils ſembloient deſirer auec tant d'ardeur, oe ſe feroit iamais tant qu'ils ſouffriroient en Angleterre des Puritains, des Conformites, des Anabaptiſtes, & autres Sectaires qui corrompoient toute la Religion : Voila pourquoy leur aduis eſtoit que pour trauailler ſerieuſement à vne affaire de ſi grand poids, il falloit commencer par la chaſſe de tous ces geos-là, qui n'auoient rien de la puteté de l'Egliſe. Quant à la reſponſe qu'ils firent à ſa Majeſté, elle commença par les remercicmens que le Synode deuoit à l'honneur qu'il auoit receu de l'aſſiſtance d'vn homme lequel y repreſentoit ſa perſonne, & fioit par vne tres-humble ſupplication de ſe ſouuenir qu'il deuoit eſtre le principal inſtrument de cette reformation, s'il vouloit attirer ſur ſoy les benedictions du Ciel, & ſe bien mettre dans l'eſprit de tous ſes ſujets.

Le Comte d'Eſſex declaré rebelle.

Les affaires ne s'accõmodoient point cependant ; au cootraire elles s'aigriſſoient de moment à autre. Le Roy declara rebelle le Comte d'Eſſex, lequel auoit accepté la Charge de Generaliſſime des Parlementaires. Tous ceux qui auoient leué des tronpes en vertu des Commiſſions des deux Chambres, furent declarez auec luy criminels de leze Majeſté : Les Eſtats qui vſurpoient vne authorité pareille, traiterent de la meſme façon ceux qui s'eſtoient iettez dans les intereſts du Roy. Ils les declarerent traiſtres, & continüerent leurs leuées auec tant de diligeoce & de ſoins, qu'ils eurent bien-toſt mis ſur pied vne armée beaucoup plus nombreuſe & plus forte que celle du Roy.

IX.

Le Roy fait arborer l'Eſtendart Royal.

Sa Majeſté ne s'eſtonna pourtaot point d'apprendre que le nombre de ces rebelles croiſſoit tous les iours ; elle iugea qu'il n'y auoit pas moyen de s'oppoſer à tant d'ennemis, qu'eo faiſant arborer l'Eſtendart Royal. Elle le fit, & auſſitoſt qu'il fut en l'air, elle vit arriuer des Gentils-hommes de tant de coſtez, qu'elle ſe creut en eſtat de faire teſte à tous ceux qui s'eſtoient declarez contre elle. Mais comme ce Prince poſſedoit toute la prudence dont vn homme peut eſtre capable, il ne voulut point donner aux Eſtats l'auantage de pouuoir dire qu'il auoit armé pour ruiner la Religion Proteſtante par le ſecours des Catholiques.

Refuſe le ſecours des Catholiques.

Il fit publier qu'il n'en vouloit poiot daos ſoo armée, & enuoya particulierement prier quelques conſiderables perſonnes, qui euſſent bien voulu luy rendre des marques de leur fidelité peodant cette guerre, de ſe renir eo leurs maiſons, afio qne ces eooemis ne ſe puſſent ſeruir de ce pretexte pour le mettre mal dans l'eſprit du peuple.

Portmouth ſe declare en faueur du Roy.

La guerre eſtant dooc ainſi toute ouuerte, on vit d'eſtranges remuemens par tout ; car chacun commença de prendre party ſelon les mouuemens du deuoir ou de l'affection. Les trois principales Prouinces de Galles enuoyent offrir vingt mille hommes à ſa Majeſté. Le Goouerneur de Portmouth, le meilleur port d'Angleterre ſe declara pour elle en meſme temps, fit entrer dedans la place cioq cens Gentils-hommes, apres en auoir chaſſé tous ceux qn'il croyoit

intereſſez

interessez pour le Parlement, & toute la noblesse du païs d'Oüest ne fit aucun refus de suiure le Marquis d'Harford, enuoyé par le Roy pour y receuoir toutes les troupes qui s'estoient offertes à son seruice. 1642.

La declaration de cette place & les pratiques de ce Marquis estant de grande consideration pour la suite de cette guerre, les Estats n'oublierent rien pour preuenir le mal qu'ils pourroient receuoir de l'vn & de l'autre de ces costés. Ils enuoyerent leurs ordres aux Comtes de Pembrox & Bethford, qui estoient à la teste de six Regimens d'Infanterie & de dix Cornettes de Caualerie, de mettre sous les armes toute la milice & toute la noblesse de la Prouince de Sommerset, afin de rompre les mesures du Comte d'Hartzford, firent soûleuer tous les enuirons de Portmouth, auec ordre d'aller assieger la place, & ordonnerent au Comte de Vvarvvik de s'en approcher, pour empescher qu'on n'y pût jetter du secours du costé de la mer.

Parmy tant d'horribles images de desordres, de sang, & de feu qui se presentoient alors aux quatre coins & dans le milieu du Royaume, la Royale bonté voulut encore faire éclater quelque rayon de douceur, bien qu'elle eust resolu peu auparauant de se faire redouter par la force. Elle enuoya à Londres les Comtes de Soupthamton & de Dorset, auec les Cheualiers Iean Culpeper & Guillaume Vvedal pour faire de nouuelles ouuertures de paix aux deux Chambres. La Lettre dont ils furent chargez estoit telle.

Le Roy fait de nouuelles ouuertures de paix aux Estats.

Lettre du Roy d'Angleterre aux Estats assemblez à Londres.

NOvs ne voulons pas repeter icy les moyens dont nous nous sommes seruis pour preuenir le dangereux estat auquel se trouue ce Royaume, ny la mauuaise interpretation qu'on a donnée à nos intentions; pource qu'estant desireux d'éuiter la grande effusion de sang dont les troubles presens nous menaçent, nous voulons perdre la memoire de toutes les aigreurs passées, qui vous pourroient rendre moins agreable l'offre que ie vous fais de traiter. Iamais nous n'auons declaré ny n'auons eu intention de declarer criminels de leze-Majesté vos deux Chambres du Parlement, ou de leuer nostre étendart contre-elles, & beaucoup moins de les mettre & ce Royaume hors de nostre protection. Nous protestons le contraire deuant Dieu & deuant le monde: & afin d'oster tout scrupule qui pourroit empescher ce traité si ardemment desiré par nous. Nous promettons par ces presentes, que s'il y a vn iour destiné par vous pour la reuocation de vos Declarations, à l'encontre de toutes les personnes qui nous assistent, Nous rappellerons le mesme iour nos proclamations & plierons nostre étendart; dans lequel traité nous serons prets d'acorder tout ce qui tendra au bien & au repos de nos sujets; vous conjurant de considerer la miserable condition de nostre Royaume d'Irlande, & le dangereux estat auquel se trouue l'Angleterre, que nous vous declarons par ces presentes. Vous asseurant derechef que nostre principal but en ce monde, est qu'il y ait vne bonne correspondance & mutuelle confiance entre nous & nos deux Chambres du Parlement.

Les esprits des Parlementaires estoient trop aigris pour receuoir des impressions de douceur, ils témoignerent auſſi d'abord l'auersion qu'ils auoient pour toutes les choses qui venoient de la part de sa Majesté; car ils ne permirent pas seulement à ces enuoyés de prendre la place qu'ils auoient accoustumé de prendre dans les deux Chambres, & ne voulurent pas receuoir de leurs mains la Lettre de sa Majesté; de sorte qu'il la fallut donner à vn Huissier & sortir apres de la ville pour y attendre la réponse qu'ils y voudroient faire. La voicy telle que ie l'ay receuë d'vn Anglois que i'ay toûjours connu pour homme vertueux & de probité.

Response des Estats à sa Maiesté.

COmme ainsi soit que sa Majesté requiert par vn message receu le 15. de ce mois de Septembre, que les deux Chambres du Parlement reuoquent les Declarations qu'elles ont faites à l'encontre des personnes qui ont assisté sadite

1642. M. en cette guerre denaturée à l'encontre de ſon Royaume: Il eſt aujourd'huy ordonné par les Seigneurs & Communes, que les armes qu'ils ont eſté contraints de prendre & qu'ils prendront cy-apres pour la conſeruation du Parlement, de la Religion, des Loix & des libertez du Royaume, ne ſeront point miſes bas, iuſques à ce que ſa Majeſté ceſſe de proteger les perſonnes qui ont eſté iugées delinquantes par les deux Chambres, ou qu'elles iugeront telles, & qu'elle les laiſſera à la Iuſtice du Parlement pour eſtre procedé contre elles ſelon leur démerites, afin que cette generation & les ſuiuantes ne tombent point en des crimes ſi enormes; comme auſſi afin que les grands dépens faits par l'Eſtat, & les dommages par luy receus depuis que le Roy s'eſt ſeparé du Parlement, puiſſent eſtre payez ſur le bien des delinquans, & autres malignes perſonnes & mal-affectionnées audit Eſtat; & qu'au contraire tous les bons & bien affectionnez ſujets vers ſa Majeſté qui ſont en auance de grandes ſommes, & ont fait autrefois pour l'aſſiſtance de l'Eſtat, ou qui en feront cy-apres pour le tirer du danger où il ſera, puiſſent eſtre rembourcez de toutes les ſommes par eux fournies à cette fin, & payez des biens deſdits delinquans & perſonnes mal-affectionnées au Royaume.

Cette réponſe n'eſtoit pas telle qu'vn Souuerain le deuoit attendre de ſes ſujets; neantmoins elle ne le rebuta point. Il vouloit faire toutes les démarches poſſibles pour trouuer la paix: Il écriuit encor vne fois. Les principaux points de cette ſeconde Lettre furent: Que ſon eſprit n'auoit iamais eſté préoccupé d'vne paſſion aſſez forte pour declarer les Eſtats traiſtres: qu'il ne ſe vouloit point ſouuenir de toutes les rigueurs qu'on auoit exercées contre ſa perſonne, & pour faire voir qu'il vouloit traiter ſincerement pour donner la paix à ſes peuples, il promettoit de reuoquer tous les Edits dont les deux chambres ſe plaignoient, pourueu qu'elles vouluſſent auſſi reuoquer toutes les declarations qu'elles auoient faites contre ceux qui s'eſtoient attachez à ſes intereſts, comme il leur auoit déja dit, & cela dans vn temps dont ils demeureroient reciproquement d'accord.

Il n'eſtoit pas poſſible d'aller plus auant, & toute la terre s'eſt meſme eſtonnée de ce que le Roy auoit porté ſi loin l'amour & la bonté qu'il auoit pour des ſujets reuoltez: neantmoins cette douceur ne fit aucune impreſſion ſur ces obſtinez: ils demeurerent fermes dans leur endurciſſement, & pour faire voir qu'ils vouloient eſtre les Maiſtres, declarerent pour vne ſeconde fois, que ſi ſa Majeſté n'abandonnoit à la rigueur des loix tous ceux qui s'eſtoient armés pour ſon ſeruice, & qu'elle ne retournât à Londres pour aſſiſter à la concluſion des Eſtats, comme elle auoit aſſiſté à leur ouuerture, ils ne conſentiroient iamais au traité qu'elle demandoit, l'honneur ne leur permettant pas de ſouffrir qu'on mit leur merite & leur fidelité en balance auec ceux qui le ſeduiſoient par leurs conſeils pernicieux, & qui ne cherchoient que la ruyne generale de l'Eſtat.

Manifeſte du Roy contre la reſponſe des Eſtats.

Il eſt certain que cet inſuportable mouuement d'orgueil en des perſonnes ſi diſproportionées à celuy auquel elles s'addreſſoient, ne fut gueres moins ſenſible à ſa Majeſté, qu'elle l'eut pû eſtre à la perte de ſa Couronne: ne ſe pouuant taire auſſi, elle fit courir vn manifeſte pour faire ſçauoir à tous ſes peuples l'état où elle s'eſtoit miſe pour leur donner la paix, pour leur apprendre en ſecond lieu, que s'il auoit pris les armes, ce n'auoit eſté que pour ſe deffendre contre les vſurpateurs de l'authorité Royale, & pour leur dire enfin que ne pouuant voir qu'auec horreur l'horrible effuſion du ſang de ſes ſujets que l'opiniaſtreté des deux chambres alloit faire répandre dans tout le Royaume, il rendoit Dieu & les hommes témoins de ſon innocence & de la malice de ſes ennemis.

Les affaires éſtant donc hors des termes d'vn accommodement ſi neceſſaire à l'Eſtat, & que les gens de bien ſouhaitoient auec vne ardeur merueilleuſe: le Roy enuoya de nouuelles Commiſſions au Marquis d'Hartzford, ſon Lieutenant general vers le ponant, au Baron Strange qui auoit vne pareille qualité dans les Comtez de Lenclaſtre & de Cheſter, & au Comte de Cumberland, qui commandoit dans la Prouince d'Yorx, afin qu'ils fuſſent tous en eſtat de maintenir au deuoir ces Prouinces dans leſquelles il les auoit eſtablis, & pour ne point negliger tous les auantages qu'il pouuoit auoir, reſolut de marcher du coſté de Shrevvſburk, pour y receuoir ſans hazard le ſecours qu'il eſperoit de la Principauté de Galles. Cependant comme il n'y auoit pas vn lieu dans toute l'Europe où

le bruit de cette guerre ne fut arriué : les Princes Robert & Maurice ne veux de ſa Maieſté ne manquerent pas de ſe rendre prés de ſa perſonne pour donner de l'exercice à leurs courages pendant le temps qu'elle dureroit. Leur ſuite n'eſtoit pas fort conſiderable : neantmoins leur arriuée donna de ſenſibles conſolations au Roy, qui pour ajoûter quelque choſe à la genereuſe chaleur qu'il remarquoit en leur procedé, les receut auec des careſſes telles qu'ils les deuoient attendre d'vne bonté toute Royale. 1642.

Comme la diſcipline eſt vne des principales qualitez qu'on doit deſirer en des gens de guerre, parce qu'elle fait ſubſiſter vne armée, & qu'elle l'exempte preſque touſiours des accidens par leſquels elle pourroit eſtre ruynée ; le Roy ne s'attacha point ſi fort à groſſir ſes troupes, qu'il ne ſongeât à leur preſcrire des ordres neceſſaires à les maintenir au deuoir. Il mit luy-meſme ſur du papier ce qu'il deſiroit qu'elles fiſſent, & les ayant fait mettre en bataille entre Staffort & Welliton, fit publier par tous les quartiers de l'armée ce qu'il auoit pris la peine d'écrire, apres quoy témoignant qu'il vouloit parler.

Harangue du Roy à ſes troupes.

„ Meſſieurs, leur dit-il, l'obeiſſance eſt l'ame & l'eſprit d'vne armée, hors de
„ là, elle ne vaut rien ; & ſans cela ie ne penſe pas qu'elle puiſſe iamais rien faire
„ auec gloire. C'eſt auſſi pour cette conſideration que ie vous ay fait auertir des
„ choſes que ie veux que vous pratiquiez dans la ſuite de cette guerre ; & c'eſt
„ encore pour cette raiſon que ie parle maintenant à vous, pour vous dire que
„ ie n'excepteray perſonne des Loix que ie vous ay preſcrites. L'honneur & la
„ fidelité vous ont jettez dans mes intereſts : voſtre deſſein n'a eſté que de com-
„ batre pour voſtre Religion, pour voſtre Roy, & pour le maintien des Loix dn
„ Royaume. Ie ne vous donneray point d'autres objets, & tous les commande-
„ mens que vous receurez de moy ne s'eloigneront point de ce que vous deuez
„ à l'vne & à l'autre de ces trois choſes. Mais afin que vous agiſſiez vigoureuſe-
„ ment & en gens de bien pour l'intereſt de voſtre Religion, pour voſtre Prin-
„ ce & pour la conſeruation de vos Loix ; vous vous ſouuiendrez que vous ne
„ combatrez que contre des traiſtres, des reuoltez, & des heretiques, puiſque
„ la pluſpart de ceux qui prennent les armes contre nous ſont Puritains, Ana-
„ baptiſtes, Brovvniſtes & Athées, qui ne veulent point reconnoiſtre de Dieu,
„ de Religion, de Roy, ny de Loix. Voilà la premiere choſe que i'ay à vous re-
„ preſenter. La ſeconde, eſt vne proteſtation que ie vous fais deuant Dieu,
„ qui voit tout & qu'il n'eſt pas poſſible de tromper, que la plus forte de mes
„ paſſions eſt celle de maintenir la Religion proteſtante dans la vigueur & dans
„ la gloire qu'elle a, juſqu'au dernier ſoûpir de ma vie. La troiſiéme, de conſer-
„ uer les biens & la liberté de mes ſujets auec autant & plus de ſoin que la mien-
„ ne propre. La quatriéme, de laiſſer les Eſtats dans tous les Priuileges qui leur
„ ſont accordez par les Loix, ſi Dieu fait proſperer mes armes au deſauantage
„ de celles qu'ils ont leuées contre ma perſonne & contre la Majeſté du Sce-
„ ptre. Enfin, Meſſieurs, je m'oblige de ne point violer les Loix par leſquelles ce
„ Royaume a touſiours eſté gouuerné, & meſme de garder inuiolablement cel-
„ les que i'ay promis d'obſeruer depuis le commencement de ces troubles. Vous
„ me deuez aſſez bien connoiſtre, pour demeurer perſuadez que j'executeray
„ de bonne foy ce que ie promets auec franchiſe. Ie veux croire auſſi que vous
„ demeurerez fermes dans le deſſein qne vous auez fait de me garder vne fideli-
„ té toute entiere, & que vous vous oppoſerez fortement à mes ennemis, qui en
„ veulent à voſtre fortune, en voulant abbatre la mienne.

Il eſt certain que ce diſcours donna de glorieux monuemens à la pluſpart de ceux qui l'oüirent ; mais il n'eſt pas moins vray de dire qu'vne petite harangue que ce Prince fit encore à la nobleſſe des enuirons de Shrevvſbury n'eut pas moins de force, & ne luy acquit pas moins de credit. En effet, luy ayant dit que ſes diſgraces n'eſtoient pas inconſolables, puis qu'il voyoit tant de gens de bien dans ſes intereſts, & les ayant aſſeurés qu'il ne perdroit iamais la memoire de l'aſſiſtance qu'il receuoit d'eux dans la plus preſſante neceſſité qu'il en pouuoit auoir : ils ſe trouuerent tous ſi ſenſibles aux perſecutions qu'il receuoit de ſes ennemis, qu'il ſe vid au 14. d'Octobre à la teſte d'vne armée de ſix mille hommes de pied, de trois mille cheuaux & de deux mille dragons.

1642. Tant de funeſtes diſpoſitions à vne horrible Tragedie ayant alors fait prendre la reſolution à l'Ambaſſadeur de France de ſortir de ce Royaume, où il auoit inutilement employé ſes ſoins pour accommoder ce grand different, il prit congé de ſa Majeſté Britannique: ce que les Eſtats ayant appris, ils deputerent vers luy le Comte de Holland, pour le prier de vouloir ramener en France les Capucins que la Reyne d'Angleterre auoit laiſſez en partant, à faute dequoy le Parlement ne ſe rendoit pas garant de la violence du peuple. Mais cét Ambaſſadeur ayant répondu qu'il n'auoit aucun pouuoir d'apporter quelque changement à l'eſtabliſſement qui auoit eſté fait de ces Peres; il pria ce Comte de vouloir repreſenter aux deux Chambres, que ne ſe mélant que de prier Dieu, ils eſtoient incapables de faire aucun mal à l'Eſtat; & partant qu'il les ſupplioit de laiſſer les choſes comme elles eſtoient.

1. Ambaſſadeur de France abandonne la Cour d'Angleterre.

XI. Portmouth ſe rend aux Parlementaires.

Nous auons dit cy-deſſus auec quelles forces les Prouinces voiſines de Portmouth auoient aſſiegé cette place du coſté de terre, & auec quelle diligence le Comte de Vvarvvik s'eſtoit rendu deuant pour la fermer auſſi par la mer: il faut acheuer ce diſcours & dire quel fut le ſuccez de ce Siege, afin que les curieux n'ayent rien à me demander. Le Gouuerneur auoit fait baſtir vn Fort ſur la pointe d'vne digue ou langue de terre, qui n'eſt pas beaucoup éloignée des murailles. Il fut le premier objet de la fureur de ces Communes, & la premiere conqueſte qu'elles firent. Cela fait, la ville fut regulierement aſſiegée. Le Gouuerneur fit ce qu'il deuoit pour la bien deffendre, mais voyant bien que ſa Majeſté n'eſtoit pas en eſtat de le ſecourir, il fut contraint de ceder à la neceſſité, & ſe rendre auec des conditions qu'on ne refuſe point à des gens de cœur.

Cette place ne fut pas encor la ſeule qui vint au pouuoir des Parlementaires. Le Baron de Strange auoit mis celle de Vvorceſter au pouuoir de ſa Majeſté: le Comte d'Eſſex qui eſtuit party de Londres le 9. du mois de Septembre pour aller commander l'armée des Eſtats, eut auis que ce Baron auoit joint l'armée du Roy auec trois mille hommes, apres auoir laiſſé dans cette place vne garniſon de ſix cens hommes ſous les ordres du Cheualier Iean Biron: Il iugea cette garniſon trop foible pour la conſeruer. Il commanda dix Cornettes de Canalerie, cinq de dragons & quelque Infanterie, ſous la conduite du Colonel Brovvne pour l'attaquer. Ce Colonel ſe mit en campagne Le Roy qui eſtanis de ſa marche, creût que Biron ſeroit aſſez facilement forcé, d'autant que la place n'auoit aucune fortification reguliere. Il luy enuoya commander de ſortir pour aller joindre les Princes Palatins ſes neveux, qui eſtoient alors à Brigdnoth; & fit en meſme temps auertir ces Princes des ordres qu'il auoit enuoyés à ce Cheualier, afin qu'ils fauoriſaſſent ſa retraite. Cet anertiſſement fut cauſe d'vn combat qui ſe fit à l'auantage des armes de ſa Majeſté: car ces Princes s'eſtant auancez à la teſte de ſept cens cheuaux, à deſſein d'aller prendre ce Gouuerneur iuſques aux portes de la place, ils trouuerent vne bonne partie de la Caualerie ennemie qui ſe ſaiſiſſoit d'vn poſte par lequel il falloit que Biron paſſaſt: ce qui leur ayant fait iuger qu'il faudroit combatre, ils s'y reſolurent. Le Prince Robert n'ayant donc pris du temps qu'autant qu'il luy en falloit, pour dire à ſes ſoldats qu'il les prioit de conſiderer qu'ils alloient combatre pour leur Roy, pour leurs libertez & pour leur gloire, il ſe pouſſa vigoureuſement contre cette Caualerie.

Combat entre les Princes Palatins & les troupes Parlementaires.

D'abord le combat fut braue, & les Parlementaires en diſputerent l'honneur auec vn courage ſi ferme, qu'ils mirent plus d'vne fois ces Princes en eſtat de craindre vn mauuais ſuccez à leur entrepriſe. Mais enfin Douglas Sergent Maior, le Colonnel Hammon, les Capitaines Sanden, Burel & Bury ayant eſté tués, Brovvne qui commandoit cette brigade, fut le premier à prendre la fuite; ſes ſoldats le voulurent ſuiure ſans garder aucune forme de retraite: Ils furent quaſi tous taillés en pieces; il n'y eut que les plus poltrons & les plus habiles qui ne tomberent point ſous la fureur du fer ou du plomb. Mais encore ces fuyars ne ſe ſauuerent pas tous, car il y en eut quatre-vingt de noyés dans la riuiere de Severne, & ſoixante & dix qui furent faits priſonniers, parmy leſquels il ſe trouua vn Capitaine nommé Vingat. Le butin des vainqueurs fut de ſept Cornettes & de plus de trois cens cheuaux.

La nouuelle de cette defaite eſtant portée au Roy auec les Cornettes, ce

Prince conceut de si fortes esperances d'vn succez encore plus auantageux, qu'il resolut d'aller combatre le Comte d'Essex. Ayant donc fait assembler son armée, qui se trouua alors composée de dix mille fantassins & de six mille cheuaux, il y fit lire derechef les ordonnances militaires, par l'obseruation desquelles il se promettoit que ses troupes subsisteroient tousiours auec gloire, flata ses soldats de la bonne opinion qu'il auoit conceuë de leurs courages, leur promit de recompenser hautement les seruices qu'il en attendoit; & sçachant bien qu'il les faloit picquer du zele de la Religion, & ne leur laisser aucune doute de la pureté de ses intentions pour la paix, fit ce serment par lequel il finit son discours.

Proposition du Roy en presence de sõ armée.

„ Ie promets en la presence de Dieu tout-puissant, comme i'espere, sous „ l'aueu de sa benediction & protection, que ie deffendray & maintiendray de „ tout mon pouuoir la vraye Religion reformée protestante establie dans l'E„ glise d'Angleterre, & moyennant la grace Diuine, viuray & mourray en icel„ le. Ie promets encore de gouuerner mon Estat par les loix vsitées du Royau„ me, & que la liberté & proprieté des biens de mes suiets sera conseruée „ auec le mesme soin que ie requiers d'eux la conseruation de mes propres „ droits; & s'il plaist à Dieu d'estendre sa benediction sur cette armée leuée „ pour ma deffence, & de me preseruer de rebellion, ie promets en troisies„ me lieu de maintenoir les iustes priuileges du Parlement, de continuer le gou„ uernement de tous mes Estats par les loix qui s'y obseruent, & d'obseruer „ inuiolablement celles ausquelles i'ay consenty depuis la seeance du Parlement. „ Que si la guerre & la necessité où ie me voy reduit auiourd'huy font que „ quelques-vnes de ces loix soient enfraintes; ie m'asseure que Dieu & les „ hommes l'imputeront à ceux qui sont autheurs de tous ces desordres, & non „ pas à moy; puis qu'il est vray que i'ay fait tout mon possible pour conser„ ner la paix à l'Estat.

Cependant le Comte d'Essex ayant receu du Parlement les dernieres propositions que les deux Chambres vouloient faire au Roy d'Angleterre, auec ordre de les porter luy-mesme à sa Maiesté pour en auoir vne nette explication; ce Comte enuoya demander au Roy comme il luy plairoit que cette requeste du Parlement luy fût presentée. Mais ce Prince luy ayant fait dire qu'il ne la vouloit point receuoir de la main d'vn traistre, & ne l'ayant menacé de rien moins que d'vn chastiment exemplaire; le Parlement en fut picqué si sensiblement, qu'il enuoya à ce General des ordres de donner bataille à sa Maiesté, s'il en trouuoit les occasions.

Les choses estoient cependant ailleurs dans vn inconceuable desordre. Mylord Strange Comte de Darby assiegea la ville de Manchester, le Marquis de Harizford prit le chasteau de Gardise, le Comte de Bath qui leuoit des troupes dans le Comté de Sommerset pour le seruice de sa Maiesté, fut pris par les Commissaires du Parlement; la Prouince d'Yorx demanda la neutralité; les deux Chambres la luy refuserent, & y ennoyerent le fils de Hotam Gouuerneur de Hull, auec plein pouuoir de faire tout ce qu'il iugeroit necessaire pour le seruice des Estats. Le chasteau de Sherbourn vint en leur pouuoir: ils le firent mettre par terre. Le Comte de Leycester estoit party par les ordres de S. M. pour l'Irlande; ils luy enuoyerent défendre de passer outre, qu'ils n'eussent veu les instructions dont il estoit chargé, & cela sur l'apprehension qu'il ne marchast de ce costé-là pour amener tous les Catholiques au seruice de sa Maiesté. Et d'autant que Mylord Falcklant auoit pris peu auparauant le mesme chemin, ils enuoyerent des ordres au Comte de Vvarvix de tenir les costes garnies de douze bons vaisseaux de guerre, afin d'empescher le secours qui pouuoit arriuer de ce costé-là.

Les Estats font fortifier Londres.

Ces ordres pouuoient mettre leurs esprits en repos leur preuoyance ne se termina pourtant pas encore à cela. Ils iugerent que l'armée Royale se pourroit approcher de Londres au lieu de marcher contre le Comte d'Essex. Ils ordonnerent là-dessus qu'on y feroit de tres-bons dehors, firent faire de grosses chaines de fer pour fermer les auenuës de toutes les ruës, afin d'arrester la cauallerie, commanderent quelques trauaux pour defendre les riues de la Tamise, enuoyerent des ordres à tous les Bourgeois de tenir leurs maisons garnies de tou-

1642. tes ſortes d'armes neceſſaires à leur deffence, & enuoyerent des Commiſſaires dans toutes les maiſons de la ville, pour exiger des habitans vn nouueau ſerment de viure & mourir pour la deffenſe de leur Religion & de l'authorité des deux Chambres.

Comme vne bataille ſembloit neceſſaire pour auancer la fin d'vne guerre qui pouuoit tout perdre par ſa longueur, le Roy ne ſongea qu'à s'y preparer. Le Comte d'Eſſex qui auoit reçeu les ordres de la donner, n'apporta pas de moindres ſoins, à en chercher des occaſions fauorables. Il ne leur fut donc pas difficile de s'approcher. En effet les armées ſe trouuerent ſi proches au 20. du mois d'octobre, que n'eſtant eſloignées l'vne de l'autre que de cinq ou ſix milles, les Chefs commencerent à choiſir les poſtes qui leur ſeroient plus auantageux. Ils furent pourtant contraints de temporiſer. Le Roy attendoit le Marquis d'Hartford qui s'auançoit d'vn coſté auec les troupes de Galles, & de l'autre le ſeigneur de Mohun auec le Cheualier Ralph Hopton qui conduiſoit huit mille hommes leuës dans le pays de Cornuailles. Les Eſtats eſperoient auſſi de moment à autre l'armuée des Comtes de Vvarvvik, de Northumberland & de Holland qui auoient fait de grandes leuées en d'autres Prouinces: ainſi les Chefs differoient d'en venir aux mains pour trouuer leurs auantages dans le ſecours qu'ils attendoient reciproquement. Mais enfin le Roy ſe fachant de ſi mal employer vn temps dont les momens eſtoient precieux à la ſuite de ſes deſſeins, il ſortit de ſes poſtes pour ſe mettre en bataille à la veuë du camp ennemy, dans l'opinion que le Comte d'Eſſex marcheroit au combat dés le meſme temps qu'il le verroit en cette poſture. Mais y ayant demeuré deux iours ſans que ce General Parlementaire branlaſt pour aller à luy, il décampa pour marcher du coſté de Londres. Le Comte n'auoit point bougé, parce qu'il n'auoit pas trouué ſon auantage à quitter vn poſte qu'il occupoit. Il ſortit alors, & marcha ſi diligemment aux talons de l'armée Royale, qu'il la trouua poſtée prés de Kinton le 23. de ce mois d'Octobre.

XII. Les armées s'approchent.

Ce fut alors que l'occaſion ſe preſentant telle que les Chefs la pouuoient deſirer, ils ſe trouuerent également diſpoſés à ne la pas laiſſer eſchaper. Le Roy enuoya donc reconnoiſtre les ennemis par le Prince Robert ſon Neueu, auec ordre de commencer le combat s'il y voyoit vn iour fauorable. Le Comte d'Eſſex en ayant fait autant pendant qu'il mettoit ſes gens en bataille; les deux partis ſe trouuerent preſts à marcher en moins d'vne demie heure de temps. Cinq volées de canon tirées ſur les troupes Royales par les ordres du Comte d'Eſſex, ayant fait iuger qu'il faloit aller à la charge, le Prince Robert qui eſtoit à la teſte de l'aiſle droite feignit d'abord de vouloir attaquer le front de l'aiſle gauche Parlementaire: mais ayant fait vn carracol, il donna bruſquement ſur la queuë, rompit les rangs que cette feinte auoit deſia mis en quelque deſordre, & pouſſa ſi vigoureuſement ſa pointe, qu'ayant acheué de mettre l'eſpouuante de ce coſté-là, il mit toute cette aiſle en fuite & enleua pluſieurs drapeaux à ſes ennemis. Mais ce qui deuoit rendre la victoire entiere, fut ſur le point de la faire tourner du coſté des Parlementaires. Car Iean Biron Meſtre de camp d'vn regiment de caualerie, laiſſé ſur vne eminence, auec vn ſecond regiment d'Infanterie pour la garde de la perſonne de ſa Maieſté, ne s'eſtant pu tenir dans le poſte qui luy auoit eſté ordonné, partit à la teſte de toute ſa Caualerie pour courir apres les fuyards: ce que le ſieur Hambdek Parlementaire ayant bien connu, il ſe mit à la teſte de quinze cens hommes, & mettant à ſes coſtez deux eſcadrons de caualerie marcha ſi furieuſement contre l'Infanterie du poſte royal commandé par le Comte de Linſey, qu'elle commença de laſcher le pied preſqu'auſſitoſt qu'elle ſe vid attaquée.

Bataille de Keinton.

C'eſtoit là le coup de partie. Le Roy voyant auſſi qu'il falloit faire le ſoldat, il ne ſe ſouuint plus qu'il eſtoit Roy. Il mit courageuſement l'eſpée „ à la main & s'auançant vers ceux qui fuyoient: Quoy, mes compagnons, leur „ dit il, eſt-ce ainſi que vous deffendez voſtre Roy, & que vous combatez pour „ voſtre patrie. Ah c'eſt aux ennemis qu'il faut preſenter le front & non pas „ le dos. Suiuez moy, ie vous monſtreray l'exemple de mieux faire que vous

n'auez fait. A ces mots ralliant ses laches soldats, il les ramena au combat; & ayant conserué toutes les forces de son iugement, enuoya dire au Prince Robert le danger auquel il estoit.

Ce Prince venoit d'acheuer de mettre en deroute l'aisle gauche des Parlementaires, quand il apprit cette nouuelle. Elle estoit assez importante pour n'en pas negliger l'auis: laissant aussi à ses Lieutenans le soin de poursuiure auec ordre les restes des ennemis qui se pouuoient encore rallier, il se mit à la teste de la Caualerie, & courut au poste du Roy, où il trouua le Comte de Lindsey blessé à mort, le Baron d'Aubigny frere du Duc de Lennox tué sur la place, & l'estendart Royal entre les mains de sept soldats qui sembloient l'emporter en triomphe. Vn spectacle si triste l'esmeut: mais il eut bien tost suiet de receuoir quelque espece de consolation. Car le sieur Smith s'estant detaché suiui de trois caualiers seulement, alla arracher l'estendart Royal de la main de ceux qui le possedoient, en tua trois, & quant aux troupes d'Hambdek, elles furent si chaudement poursuiuies, qu'il y en eut vn grand nombre qui ne purent garantir leur vie.

Voila quel fut le succez de cette iournée fort douteux dans le sentiment des deux partis, qui ne purent iamais demeurer d'accord du nombre des morts ny de la victoire. Il est neantmoins tres-constant que les Parlementaires y perdirent septante cornettes ou drapeaux, que le Roy demeura maistre du champ de bataille, de sept pieces de canon qui faisoit toute l'artillerie ennemie, de tout le bagage: qu'en suite de ce combat, le Comte d'Essex s'estant le lendemain renfermé dans le Chasteau de Warwik; le Prince Robert qui poursuiuoit son arriere-garde, prit encore sur luy 25. chariots de Bagage, & que le 27. du mesme mois le Roy se rendit maistre de la ville & du chasteau de Bambury situé dans le Comté d'Oxford, apres auoir receu en grace le Comte de Peterbourg & le Vicomte de Say, qui auoient mis dans cette place vne garnison de huit compagnies de gens de pied & deux compagnies de cheuaux legers. Succez de cette bataille.

Le succez de cette bataille n'ayant pas esté conforme aux esperances des Parlementaires, ils parurent plus estourdis que ie ne le pourrois exprimer. Ils iugerent que le Roy se seruiroit de son auantage pour attaquer Londres: ils n'oublierent rien pour se mettre à couuert de l'orage qu'ils preuoyoient. Ils firent promptement fermer de pilliers & de chaisnes, les lieux ou l'on auoit accoustumé de mettre des corps de garde: les auenuës de quantité de ruës demandoient vne pareille precaution, ils ordonnerent aussi que tous les habitans les feroient fermer à leurs frais, qu'ils prendroient les armes pour faire vne garde continuelle, establirent des Capitaines, des Lieutenans & d'autres moindres Officiers neceſſaires à la milice dans toutes les parroisses de la ville, auec ordre d'arrester tous ceux qui seroient armés sans aueu. Et afin que les frais neceſſaires à mettre en bon estat tous les postes qu'on vouloit fermer, fussent promptement auancés, firent courir le bruit que l'armée Royale marchoit pour punir les habitans par vn saccagement general. La ville de Londres prend l'alarme.

Ces bruits eussent esté trop importans à la fortune du Roy, si le peuple eut reçeu les impressions qu'on vouloit qu'il prist. Sa Maiesté voulant aussi preuenir ce mal, elle fit vne declaration qu'elle enuoya attacher aux portes du temple de Londres le 6. iour de Nouembre, afin de desabuser ceux qui pouuoient estre persuadés au preiudice de la verité. Elle contenoit quinze ou seize chefs. Mais d'autant que la plus part de ces points n'estoient que des choses qui auoient desia esté dites par ses precedentes declarations; ie ne les repeteray point icy. Ie diray seulement, Qu'il offroit à tous les habitans de Londres & de Vestminster, vne pleine & entiere grace, à l'exception pourtant de l'Escheuin Iuthe & du Capitaine Manuanig, qu'il auoit declarez criminels de leze-Maiesté par vne declaration du 12. d'Aoust: Qu'il engageoit sa parole Royale, qu'il ne seroit fait aucune violence en leurs biens ny en leurs personnes, par tous les gens de guerre qui s'estoient attachés à son seruice: mais aussi qu'il desiroit trouuer en eux plus d'obeyssance & plus de respect qu'il n'y en auoit trouué iusques-là: Qu'il vouloit encore qu'ils renonçassent à toute sorte d'association qu'ils auoient faite ou pourroient faire auec des personnes Declaration du Roy.

1642. qui ſous ombre du bien public allumoient vne dangereuſe guerre dans le propre cœur du Royaume. Et pour faire voir qu'il ne parloit pas de la ſorte pour les tromper, il ajoûta, que s'ils luy vouloient enuoyer vn nombre de leurs plus conſiderables Bourgeois pour auoir plus d'aſſeurance en vn traité, il les écoûteroit de bon cœur, & leur donneroit toute la ſatisfaction poſſible.

XIII. Les Eſtats font faire des propoſitions d'accommodement à ſa Majeſté.

Ie ne ſçay ſi cette piece qui fit parler diuerſement la pluſpart de ces habitans, n'allarma point le Parlement: mais il eſt certain que les deux Chambres s'aſſemblerent le meſme iour, & qu'elles demeurerent d'accord de faire de nouuelles propoſitions d'accommodement à ſa Majeſté, que celle des Pairs nomma les Comtes de Northumberland & de Pembrok, que la baſſe choiſit deux autres de ſes membres: & que pour faire toutes choſes plus aſſeurement, les deux Chambres voulûrent premierement ſçauoir les ſentimens du Comte d'Eſſex ſur l'importance de cette affaire.

On luy enuoya donc vn exprés pour le prier de ſe rendre à Londres. Sa reſponſe fut, qu'il ne pouuoit quitter le commandement de l'armée, ſans vn manifeſte danger de la perdre: Que ſon avis ſeroit celuy qu'elles prendroient, & que cette affaire ayant à paſſer deuant tant de teſtes iudicieuſes, il ne ſeruiroit pas beaucoup pour l'appuyer ou pour n'en eſtre pas d'accord: mais qu'en paſſant il eſtoit obligé de leur dire qu'elles ne precipitaſſent rien en vne affaire de ſi grand poids; parce que ſon armée n'eſtoit point ſi foible qu'elle ne pût encore paroiſtre deuant celle de ſa Majeſté, & luy diſputer auec plus de ſuccez qu'elle n'auoit fait à Kinton, l'honneur d'vne ſeconde bataille.

Cette réponſe plût à quelques-vns, & tint quelque temps en balance ſi on ſuiuroit les premiers mouuemens qu'on auoit eus, ou ſi on laiſſeroit les choſes en l'eſtat auquel elles eſtoient. Neantmoins comme on auoit reſolu d'enuoyer vers ſa Majeſté, il fut conclu qu'on le feroit. Le Cheualier Killigrew partit donc auec vn Trompette pour demander vn ſauf-conduit pour les deputez. Sa Majeſté l'accorda ſans difficulté; mais auec cette condition, qu'il n'y en auroit point du nombre de ceux qu'elle auoit declarés criminels de leze-Majeſté. Le Cheualier Euelin eſtoit vn de ces deputez & vn de ces criminels que le Roy ne vouloit point voir: cela fit que le Parlement balança long-temps ſi on feroit remplir ſa place par vn autre, ou ſi le choix qu'on auoit fait de luy ſubſiſteroit: Les iudicieux vouloient ce changement, comme neceſſaire au repos public: les opiniaſtres & ceux qui ne vouloient point de paix remontrerent qu'il y alloit trop de la gloire du Parlement pour ceder vn poinct de cette importance. Cette opinion l'emporta ſur l'autre, & il fut dit qu'Euelin feroit le voyage; mais les ſeditieux n'ayant point douté que le Roy ne refuſât de voir tous les autres pour ne le voir pas, & par conſequent qu'on ne feroit point d'affaire, ils proteſterent & obligerent tous les autres à proteſter auec eux, que leurs conſciences ſeroient déchargées deuant Dieu & deuant les hommes ſi le Roy s'arreſtoit à des formalitez inutiles pour auoir la paix, & pour empeſcher que le ſang de ſes ſujets ne fût malheureuſement répandu.

Point d'effet. Pourquoy.

Injuſte & inſupportable tyrannie en des ſujets inſolens, qui veulent contraindre leur Prince à faire ce qu'ils ne veulent point faire eux-meſmes.

Killigrew eut donc ordre de retourner vers ſa Majeſté pour obtenir vn ſauf-conduit ſans exception de perſonne; mais comme on auoit auerty le Roy de l'opiniaſtreté du Parlement ſur ce chef, la réponſe qu'il fit à cette ſeconde demande ne fut point plus obligeante ny plus douce que la precedente: de ſorte que toutes ces propoſitions d'accommodement ne furent qu'vn peu de fumée que l'air emporta.

Le Parlement tenoit auerty le Comte d'Eſſex de toutes les circonſtances de cette affaire. Ce General auoit l'eſprit aſſez bon pour inger que le Roy pouſſeroit plus loin cette affaire, apres l'infructueuſe negotiation de ce traité, & qu'infailliblement il prendroit le chemin de Londres. Voila pourquoy ne voulant point perdre de temps, il prit ſa marche de ce coſté-là, occupa tous les enuirons de la Ville, comme s'il euſt eſté dans la reſolution d'y mettre le Siege; & cela pour empeſcher que l'armée du Roy n'y pût eſtablir des quartiers, & plaça ſi bien ſon artillerie ſur les principales auenuës, qu'il n'euſt pas eſté facile de le chaſſer ſi on en euſt eu la penſée.

Toutes

1642.

Toutes ces dispositions n'empescherent pourtant pas le Roy d'aprocher. Son armée estoit composée de trente mille hommes: Il les vouloit employer chaudement, quoy que le froid se fist desia ressentir auec assez de vigueur pour le faire songer à leur donner des quartiers d'hyner: Il enuoya pourtant dire aux Estats que s'ils vouloient commander à leur General de donner bataille, il la donneroit, & que s'ils desiroient vn sincere accommodement, il ne s'en éloigneroit point aussi: mais qu'il estoit temps de parler auec franchise, & que leur réponse feroit le destin du Royaume par la paix ou par la continuation de la guerre.

Le Roy s'aproche de Londres.

Et enuoye presenter la bataille aux Parlementaires.

La conjoncture du temps fut alors assez puissante pour embarasser les seditieux. La Ville auoit de grands auantages, parce qu'elle auoit vne armée à ses portes, & que d'ailleurs elle auoit toutes les prouisions necessaires à faire subsister ses gens de guerre; mais aussi cette armée n'estoit pas assez forte pour disputer vn terrain contre celle de sa Majesté; & d'ailleurs le peuple n'auoit pas perdu le iugement iusques à ne voir pas que le Roy faisoit toutes les démarches possibles pour donner à l'Estat vne paix qui ne fût point injurieuse à sa gloire: voila ponrquoy les plus iudicieux des Estats estoient demeurez d'accord qu'il falloit traiter, & ayant amené les autres à ce legitime deuoir, ils enuoyerent dire à sa Majesté qu'ils traiteroient de bon cœur, puis qu'il luy plaisoit leur en ouuurir le chemin.

Le Roy ayant donc receu cette parole auec joye, il leur voulut faire voir qu'il se portoit sincerement à ce grand ouurage: car quoy qu'on ne luy eust point demandé d'éloigner ses troupes, il les ramena du costé d'Oxford. Mais comme on n'auoit fait aucune proposition d'vne suspension d'armes lors qu'on auoit parlé de traiter, il fit attaquer en passant les Villes de Branceford & de Kinston, parce qu'elles auoient esté les premieres qui s'estoient iettées dans les interests de ses ennemis. La premiere fut emportée apres la mort du Colonel Quartes, qui commandoit dedans deux Regimens d'Infanterie, cinq cens hommes desquels furent faits prisonniers de guerre, le butin fut de dix-huit pieces de canon & d'vnze drapeaux. Le Gouuerneur de la Ville abandonna la place sans attendre qu'il y fut forcé.

Branceford emporté par l'armée Royale

Cependant les deux Chambres s'estoient assemblées pour concerter des propositions qu'on feroit à sa Majesté, dans le traité duquel on estoit demeuré d'accord. La Basse témoigna plus d'orgueil qu'elle n'en auoit iamais fait paroître: car son avis fut d'abord qu'il ne falloit point parler de traiter, que le Roy ne leur eust abandonné ceux qu'ils disoient auoir esté les autheurs des seditions, & qu'il ne reuint prendre seance en son Parlement, tant pour demeurer d'accord auec eux de toutes les choses necessaires à l'establissement de la paix, que pour y confirmer tout ce qui s'y estoit passé depuis son départ. Mais tout au mesme temps que la Chambre des Pairs eust oüy des propositions si peu raisonnables, il n'y en eust que trois qui ne les rejetassent auec colere. Cela seroit bon, dit le Comte de Pembrok, si la conjoncture des affaires estoit plus fauorable qu'elle n'est, mais Seigneurs, nous auons besoin de la paix; & pour l'auoir, il faut chercher des moyens plus doux & plus iustes que ceux qu'on nous propose icy? Quelle apparence que le Roy sacrifie à nos appetits ceux qui l'appuyent, qu'il commette la plus horrible de toutes les lâchetez du monde pour satisfaire nos passions, & qu'il se détruise soy-mesme pour nous rendre les maistres absolus de ses volontez, principalement en vn temps où il est en estat de se faire craindre? Il faut estre plus raisonnables Si nous ne luy demandõs que des choses legitimes, il oous les accordera: si nous en voulons exiger de luy peu dignes de sa qualité & de soo courage, il aura raison de nous refuser. Ne nous flatons donc plus & cherchons des chemins plus courts & plus asseurez, autrement nous aurons peut-estre sujet de nous repentir de n'auoir pas esté raisonnables. Car apres tout nous nous deuons souuenir que la vie de tous ceux qui composent ce Parlement est sujette à la mutinerie d'vne populace, qui pour se garentir de l'orage ne craindra peut-estre point de nous abandonner pour suiure vn party qui luy semblera le meilleur. Euitons ce mal & receuons la paix qu'on nous offre, puis qu'il est en nous de l'obtenir auec des conditions qui ne feront point de tort à nos consciences ny à nostre gloire.

Pourparler d'accommodement.

Sentiments du Comte de Pembrok.

1642. Traité rompu.

Ce diſcours eſtoit fort puiſſant, & il eſt ſans doute qu'il ébranla la plus-part de ceux qui l'oüirent; mais comme le nombre des opiniaſtres eſtoit plus grand que celuy de ceux qui pouuoient auoir des oreilles pour la raiſon, il ne l'emporta pas comme il le deuoit emporter. La Chambre baſſe demeura ferme dans la reſolution qu'elle auoit priſe; celle des Pairs ne relacha rien auſſi des ſentimens où le Comte de Pembrok l'auoit miſe: de ſorte qu'on ne parla plus du traité qui deuoit ramener la felicité dans l'Eſtat. Voila ce qui s'eſt paſſé de remarquable en Angleterre pendant cette année 1642. à la reſerue de la priſe de Tadcaſter par le Marquis de Nevcaſtel, de celle de Maklbourg par le Baron Wilmot, & de la defaite de vingt Compagnies d'Infanterie & de 400. cheuaux prés de Bodmin, ſitué dans le païs de Cornvaille par le Sieur Hopton, qui donna pendant cette guerre de belles marques de la chaleur qu'il apportoit au ſeruice de ſa Majeſté; mais comme nous ſommes également obligez à l'Hiſtoire d'Irlande, diſons ce qui s'y paſſa cependant, afin que nous ne dérobions rien à la ſatisfaction du Lecteur.

XVI. Eſtat de l'Irlande.

L'Irlande a touſiours eſté vn Royaume tres-Catholique, mais depuis qu'il euſt reconnu le Roy d'Angleterre pour ſon Prince ſouuerain, les Anglois ſuiuirét les Vice-Rois qu'on y enuoyoit, & s'y introduiſirent ſi bien auec le temps, qu'il ſembloit que ce ne fut plus qu'vn même peuple. En effet viuant enſemble comme des perſonnes qui ne reconnoiſſoient qu'vn meſme Seigneur, il euſt eſté mal-aiſé d'y mettre de la difference, ſi la langue & la Religion ne les euſſent fait diſcerner. Tous les Lieutenans ou les Vice-Rois qu'on y enuoyoit eſtoient protenans. Il n'y paſſoit point d'Anglois qui ne fiſſent profeſſion de cette meſme Religion. Leur nombre deuint grand auec le temps: les Vice-Rois les fauoriſoient ouuertement dans tous leurs deſſeins, & bien ſouuent au préjudice de la raiſon. Vn traitement ſi peu fauorable fâcha les naturels du pays. Ils ſe ſoûleuerent au mois d'Octobre de 1641. mais auec vne diligence ſi grande, qu'ils ſe rendirent Maiſtres de donze places auant que les nouuelles en fuſſent portées à ſa Majeſté ny au Parlement d'Angleterre, lequel voulant témoigner qu'il prenoit cette affaire à cœur, Ordonna que le Comte de Leyceſter nommé pour aller faire la charge de Vice-Roy en ce Royaume, partiroit inceſſamment pour aller détourner vn ſi grand orage.

Ces hoſtilitez continuerent depuis ce temps-là iuſqu'à la fin de la guerre des Anglois & des Eſcoſſois, laquelle ayant eu le ſuccez que vous auez veu, les Eſcoſſois offrirent à leur Prince & enuoyerent offrir au Parlement d'Angleterre quelques troupes qu'ils auoient de ce coſté-là, auec promeſſe de joindre à ce petit corps dix mille hommes, pour la leuée deſquels ils diſtribuerent des commiſſions. Mais quoy que cette offre euſt eſté acceptée par le Roy & par les Eſtats d'Angleterre, elle n'euſt aucune ſuite. Les differends qui ſuruindrent entre ſa Maieſté & le Parlement en furent la cauſe: de ſorte que les armes n'y eurent pas toute la chaleur qu'elles y euſſent eu, s'il y fut paſſé de grandes forces comme on l'auoit propoſé.

Manifeſte des Catholiques Irlandois.

Les Catholiques voulant neantmoins faire voir à toute la terre que leur ſoûleuement eſtoit iuſte, ils firent vn manifeſte qui s'addreſſoit au Roy, le premier obiet duquel fut, de proteſter qu'ils n'auoient point pris les armes contre ſa Maieſté, de laquelle ils ſe reconnoiſſoient les tres-humbles ſuiets; mais ſeulement pour ſe deffendre des tyrannies qu'on exerçoit ſur eux par les ordres du Parlement d'Angleterre, qui ne leur vouloit point permettre l'exercice de leur Religion. Tous les autres chefs, furent des humbles ſupplications qu'on leur laiſſaſt la liberté de leur conſcience, l'exercice public de la Religion Catholique tel qu'ils l'auoient touſiours eu, & que leurs Preſtres ioüiſſent des benefices Eccleſiaſtiques auec tous les priuileges de leurs anciennes fondations, ſans que ces benefices puiſſent tomber entre les mains des proteſtans pour leſquels ils n'auoient point eſté inſtituez. Que pour eſuiter les deſordres qui naiſſoient à tous momens, de la difference de leur Religion à celle des proteſtans, il plaiſt à ſa Maieſté de ne leur enuoyer que des Vice-Rois, des Gouuerneurs & des Officiers Catholiques, auec deffenſe à tous Anglois & Eſcoſſois, qui ne profeſſeroient point la Religion Catholique, de s'y eſtablir. Que les terres ou ſeigneuries qui auoient eſté confiſquées ſur les Catholiques du temps

de la Reine Elizabeth, fussent remises au pounoir de ceux à qui elles pounoient legitimement appartenir : Et enfin, qu'il pluſt à ſa Maieſté de confirmer ſi authentiquement les priuileges de leur Parlement, qu'il n'euſt aucune ſuiection ou ſubordination à aucun autre Parlement, ayant eſté iuſques-là independans de toute autre puiſſance que celle de ſa Maieſté : moyennant quoy ils proteſterent non ſeulement de mettre les armes bas, mais de les employer iuſques aux dernieres extremitez pour le maintien de l'authorité ſouueraine contre les broüillons & les factieux, qui croyent qu'ils ont droit d'ordonner des affaires de la Couronne de leur Prince contre ſon iugement & ſes volontez. 1642.

Ce manifeſte fut ven du Roy, & le fut encore des Eſtats ; leſquels en ayant bien connu l'importance, promirent aux agens d'Irlande d'y faire vne reponſe telle que les Catholiques auroient ſuiet de s'en contenter. Mais au lieu de trauailler ſincerement à cette ſatisfaction, ils ordonnerent que les deux mille cinq cens Eſcoſſois que le Parlement d'Eſcoſſe leur auoit offert apres le traité de paix arreſté ſur la fin de la precedente campagne, partiroiét pour marcher de ce coſté-là, & chargerent les Agens d'Eſcoſſe de ſolliciter la leuée des autres troupes qu'on leur auoit fait eſperer : ce que les Agens d'Irlande ayant découuert, ils auertirent ceux qui les auoient enuoyez de ce qui ſe paſſoit au préjudice de leur nation, tant en Eſcoſſe qu'en Angleterre ; & delà il arriua qu'ils prirent la reſolution de ſe faire droit par les armes, puis qu'on leur refuſoit la Iuſtice.

La guerre ſe renouuelle en Irlande.

Les choſes eſtant donc en ces termes, le Cheualier Felix Oncale & le frere du Comte d'Antrin qu'on auoit choiſis pour commander les troupes deſtinées contre les proteſtans du Nord, partirent à la teſte de neuf mille hommes & ſe jetterent dans le pays où ils auoient ordre de marcher. Les proteſtans de ce meſme quartier qui n'auoient pas ignoré leur aſſemblée ny leur marche, auoient fait vn corps de ſept à huit mille ſoldats. Ils ſe creurent aſſez forts pour s'oppoſer aux deſſeins de ces ennemis, s'auancerent contre eux dans la reſolution d'en venir aux mains, s'ils en trouuoient vne occaſion fauorable. On ne leur donna pas le temps de l'attendre. Les Generaux Irlandois les forcerent de venir trois fois au combat, leur tuerent cinq mille hommes en ces differentes occaſions : les autres, qui pouuoient eſtre enuiron deux mille cinq cens, ſe ſauuerent à Carifarques, qui eſt vne forte place qui ſert de frontiere à l'Eſcoſſe.

Deffaite des proteſtans.

Ce premier coup fit peur au Conſeil priué du Royaume, qui n'eſtoit compoſé que de perſonnes intereſſées pour le Roy & pour le Parlement d'Angleterre. Il eſtoit à craindre que ces vainquenrs ne s'emparaſſent de Tedrac, qui eſt la plus importante place de cette partie de l'Irlande. Ces Officiers en voulant auſſi préuenir la perte, y enuoyerent cinq cens hommes, & donnerent tous les ordres poſſibles d'y jetter des munitions de guerre & des viures ; mais cette precaution leur fut inutile : ces cinq cens hommes furent taillez en pieces par les chemins, & les Catholiques vſerent d'vne diligence ſi grande à faire de nouuelles leuées, qu'vn corps de douze mille hommes ayant joint le premier qui eſtoit ſous les ordres d'Oneale : cette place fut aſſiegée par ces deux armées auant qu'on y puſt faire quelque ſorte de fortifications.

Tedrac aſſiegé.

Cependant comme l'intereſt eſtoit general, la Nobleſſe Catholique de la Prouince de Media, & celle de Lagenie qui eſt vers le Septentrion, ne ſe mirent pas en moindre deuoir que celle du Nord. On arma de tous ces coſtez, dix mille hommes ſe trouuerent preſts en la Prouince de Media en moins de cinq ou ſix ſemaines, & cela dans le deſſein d'attaquer Dublin capitale de tout le Royaume, ſi le ſiege de Tedrac auoit le ſuccez qu'on en eſperoit. Ceux qu'on auoit aſſemblez du coſté de Septentrion firent vne ſi cruelle guerre aux proteſtans qu'on y amaſſoit, qu'on n'y puſt iamais aſſembler vn corps de quatre cens hommes.

Hoſtilitez generales dans ce Royaume.

Les Officiers du Conſeil priué auoient pris l'allarme à la premiere nouuelle des hoſtilitez d'Oneale : leur frayeur redoubla beaucoup quand on leur apprit la marche des troupes qu'on auoit leuées aux Prouinces de Lagenie & de Media. Il ſe falloit parer de tous ces coſtez : ils s'efforcerent auſſi de le faire. Ils enuoyerent par tout pour leuer des troupes, firent ajoûter de nouuelles fortifications à Dublin, & mettant tous leurs gens de guerre ſous les ordres du Chenalier Coo-

1642. te, luy commanderent d'aller faire teſte aux Catholiques de la Prouince de Media qui faiſoient grand bruit. Cependant comme il leur eſtoit important de n'auoir au dedans de la place que des perſonnes qui ne leur puſſent point faire de mal ; ils deſarmerent tous les Catholiques, & faiſant prendre leurs armes à tous les Anglois qui s'y eſtoient habituez, leur ordonnerent d'aller groſſir l'armée de Coote, afin de le mettre en eſtat de combatre les Catholiques de Media.

General proteſtant en Campagne.

Ces Anglois ſortirent auec ioye ſous la conduite d'vn Capitaine qui leur fut donné: cette gaillardiſe fit qu'ayant eſté obligez de combatre à la rencontre d'vn quartier de l'armée Catholique, ils forcerent ce poſte par la mort de cinq cens de leurs ennemis, ſans auoir perdu que vingt-huit hommes ; apres quoy ayant joint Coote & le Comte de Montgomery l'ayant auſſi joint auec quinze cens Eſcoſſois, ce General parla de tenir la campagne & faire teſte à ſes ennemis.

Iuſques-là l'embrazement n'auoit pas eſté ſi grand qu'on deuſt deſeſperer de l'éteindre. Les Eſtats d'Angleterre ſe promettant auſſi d'y apporter bien-toſt du remede, propoſerent diuers moyens d'arriuer à ce but. Il y en euſt qui furent d'auis de calmer l'orage, en accordant à ces mal contans la liberté de leurs conſciences, auec la plus grande partie des autres choſes qu'ils deſiroient. Mais il y en euſt d'autres qui n'en eſtant pas demeurez d'accord, alleguerent que toutes ces demandes eſtoient injurieuſes à la gloire de la Religion, & à la ſouueraineté de la Couronne, & par conſequent il ne leur falloit rien accorder: de ſorte que cette opinion eſtant plus fortement appuyée que l'autre, il fut conclu qu'on feroit à ces reuoltez la plus cruelle guerre qu'on pourroit, & que pour cét effet on preſſeroit la leuée & la marche du ſecours que les Eſcoſſois leur auoient promis.

Ce ſecours eſtoit aſſez conſiderable: neantmoins comme il n'eſtoit pas capable de leur faire eſperer vn ſuccez heureux de leur entrepriſe ; la Chambre Baſſe propoſa ce que nous auons deſia dit cy-deſſus, qui fut de prendre par force tous ceux qui ſeroient capables de porter les armes, afin de les enuoyer de ce coſté-là. Mais comme cette propoſition eſtoit tyrannique plûtoſt que ſainte & iudicieuſe, elle fut ſi mal receuë de la Chambre des Pairs, qu'au lieu de l'authoriſer cõme elle en auoit eſté ſupppliée, elle fit mettre en liberté tous ceux qu'on auoit arreſtez en ſuite de cette Ordonnance ; ſi bien qu'il fallut auoir recours aux moyens ordinaires, qui furent de donner des commiſſions pour la leuée de dix mille Anglois, afin de les joindre à ceux d'Eſcoſſe, auſquels on donna Leſley pour General & Conuoy pour commander la Caualerie.

Le Roy veut faire le voyage d'Irlande.

Nous auons dit cy-deſſus que le Roy s'offrit à faire ce voyage en perſonne, & que pour n'y aller pas mal accompagné, il auoit enuoyé dire aux Eſtats qu'il auoit donné des Commiſſions pour leuer deux mille hommes & deux cens chenaux pour la garde de ſa perſonne ; & ie me ſouuiens encore d'auoir dit que le Parlement ne fut pas dans ce ſentiment, par vne raiſon particuliere que ie déduiſis ; mais comme les Eſtats n'alleguerent pas toute cette raiſon, & qu'ils en allegueront d'autres pour couurir la defiance qu'ils auoient de la ſincerité des mouuemens de ſa Majeſté ; ie croy que ie ne pecheray point de les dire, puiſque la conjoncture de mon diſcours me donne lieu de le faire.

Les Eſtats s'y oppoſent, pourquoy.

Ils dirent donc qu'ils n'eſtoient point d'auis que ſa Majeſté s'expoſaſt aux accidens de la guerre, & d'vne guerre encore entrepriſe pour abolir en vn Royaume la Religion proteſtante qu'il profeſſoit de cœur & de bouche.

Que ce voyage eſtoit plus propre à releuer le cœur des rebelles qu'à les humilier, puis qu'ils ne faiſoient point difficulté d'auoüer que leur ſouſlenement ne s'eſtoit fait que par ſes ordres.

Que ſon éloignement les tiendroit touſiours en cruelle, & les empeſcheroit de trouuer les moyens de finir bien-toſt cette guerre dont ils deuoient redouter la longueur. Qu'il augmenteroit tous les iours les apprehenſions de ſon peuple, qui craignoit que les mauuais conſeils qu'il tenoit prés de ſa perſonne, ne la portaſſent à des choſes préjudiciables à l'Eſtat.

Qu'elle ne pouuoit legitimement faire la leuée des deux mille hommes & des deux cens cheuaux qu'elle demandoit pour ſa garde, ſans l'approbation des deux Chambres ; leſquelles n'y pouuant conſentir, la declareroient faite contre

le repos & le bien public : & qu'apres tout, si elle le faisoit contre leur auis, ils estoient resolus de gouuerner le Royaume selon les Loix du pays, sans dépendre de ses volontez ny de ses ordres. 1642.

Nous auons veu auec quelle douceur, ou pour mieux dire, auec quelle patience le Roy vid ces marques de peu de respect & de desobeissance : voilà pourquoy passant sous silence toute la réponse qu'il fit à des raisons si mal pretextées, ie me contenteray de continuer mon discours par les choses qui se passerent en Angleterre en 1643.

Quoy que les deux Chambres du Parlement d'Angleterre ne fussent point demeurées d'accord de traiter auec sa Majesté, elles furent pourtant forcées de témoigner qu'elles estoient dans la resolution de le faire, & cela par vn accident qui marqua les premiers iours de 1643. La retraite de l'armée Royale auoit fait conceuoir aux habitans de Londres vne forte esperance de la paix. On sçeut que la Chambre Basse s'y opposoit auec vne opiniastre chaleur. Ils s'assemblerent iusqu'au nombre de plus de trente mille hommes, tous dans la resolution de demander cét accommodement aux Estats. Il falloit vne Requeste pour exposer ce qu'ils desiroient : ils en dresserent vne, la signerent tous, & pour la mieux appuyer, se proposerent de la faire signer au Maire & aux Escheuins qui s'estoient assemblez dans Guilldahl, pour trauailler aux choses qui regardoient les interests de la Ville. 1643.

Vne si grande multitude de peuple ne pouuoit pas agir sans confusion. Les plus iudicieux ayant aussi remonstré qu'il falloit donner vne Commission à quelques-vns d'entr'eux, on en choisit iusques à deux cens, lesquels s'estant chargez de cette Requeste prirent le chemin de Guilldahl. Le nombre de deux cens estant encore trop grand pour faire quelque chose auec fruit, ils demeurerent tous d'accord de n'en faire paroistre que six qu'ils nommerent. Ces six deputez se presenterent, le Maire les fit arrester : ceux qui les auoient accompagnez se pousserent auec fureur iusques dans la salle où le Conseil se tenoit, les arracherent d'entre les mains de quelques soldats que les Constumes du pays donnoient pour gardes aux Maires de Londres. Le Maire & les Escheuins se cacherent. Le Parlement enuoya deux compagnies de Caualerie pour les secourir, mais elles n'oserent auancer ; car plus de quatre mille bourgeois ayant paru presqu'en vn moment auec des armes à la main, elles furent contraintes de se retirer. Leur retraite fit que cette multitude échaufée marcha droit au lieu où le Parlement s'assembloit, dans le dessein de luy presenter leur Requeste. I. Sedition dans Londres.

D'abord la Chambre Basse ne la voulut point receuoir, parce qu'elle n'estoit pas signée du Maire ny des Escheuins ; mais celle des Pairs ayant plus iudicieusement consideré le danger qu'il y auroit à mettre ce peuple en fureur, elle appaisa les plus mutins, par la promesse qu'elle leur fit de leur donner le lendemain vne fauorable audiance, pourueu qu'ils ne vinssent que dix ou douze. En effet, dix d'entr'eux s'estant presentez le lendemain, on receut de leurs mains cette Requeste, laquelle auoit fait tant de bruit, & qui neantmoins n'estoit pas grand chose : car apres auoir exposé les miseres que la guerre cause dans vn Estat, ils demanderent que les deux Chambres détournassent les maux qui menaçoient tout le Royaume, par la manuaise intelligence qui estoit entr'elles & sa Majesté : Qu'elles renoüassent le traité dont elles estoient demeurées d'accord ; Qu'elles considerassent l'interest public, sans s'arrester aux mouuemens de quelques particuliers qui vouloient satisfaire leurs passions aux dépens du sang de leurs freres : & qu'enfin elles se portassent serieusement & Chrestiennement à la paix, qui seule pouuoit restablir le calme & la felicité dans l'Estat. Requeste des habitans de Londres aux Estats.

Il y alloit de la prudence à faire quelques démarches pour la satisfaction de ce peuple. Les deux Chambres ayant aussi fait vne réponse par laquelle ils loüoient tous ces habitans du zele qu'ils témoignoient pour la paix, & par laquelle elles promettoient d'y trauailler autant qu'elles le pourroient faire pour l'augmentation de la Religion protestante, pour le soulagement du peuple, pour la conseruation des Loix, pour le maintien des Priuileges du Parlement, & pour la gloire de la Couronne : elles se disposerent à mettre par escrit des propositions d'accommodement qu'elles enuoyerent à sa Majesté l'onziesme du mois de Ianuier. La premiere fut, Reſponſe du Parlement.

1641. Le Parlement enuoye des propoſitions de paix a ſa Majeſté.

Qu'il luy plût de congedier ſes troupes, comme elles eſtoient preſtes de licencier celles qu'elles auoient leuées pour leur deffenſe, & en ſuite de retourner aux Eſtats pour y occuper la place que ſa qualité luy donnoit.

La ſeconde, Que tous ceux qu'elles croyoient autheurs des ſeditions & des troubles fuſſent ſoumis au Iugement des Eſtats.

La troiſiéme, Que les Papiſtes fuſſent deſarmez conformement aux Loix du Royaume, afin qu'ils ne fuſſent iamais en eſtat de ſe faire craindre.

La quatriéme, Qu'il plût à ſa Majeſté de reſpondre fauorablement cinq Requeſtes qui luy ſeroient preſentées, pour la ſuppreſſion de toutes les nouueautez introduites dans la Religion depuis les Reglemens d'Henry VIII. pour l'abolition de toutes les dignitez Eccleſiaſtiques; pour la depoſition des Miniſtres, dont le vice & la mauuaiſe conduite ſeruoient de ſcandale au public: pour deffendre la pluralité des benefices & la non reſidence des Miniſtres; & pour la conuocation d'vne aſſemblée des plus fameux Theologiens du Royaume; afin que les Eſtats ayant pris leurs ſentimens ſur le Gouuernement Eccleſiaſtique, ils en puſſent diſpoſer comme ils le trouueroient à propos, pour le bien & pour le repos de l'Eſtat.

La cinquiéme, Que comme elle proteſtoit par tout qu'elle auoit vne ſincere intention de bannir la Papauté de toutes les terres de ſon obeiſſance, il luy plût ordonner qu'on obligeroit tous ſes ſujets à l'abjuration de la primauté du Pape, de la doctrine de la tranſſubſtantiation, du purgatoire, du culte de l'Hoſtie, du Crucifix, & des images, afin que les Catholiques fuſſent plus facilement découuerts.

La ſixiéme, De commander par vn acte public, que tous les enfans des Catholiques fuſſent mis ſous la conduite des Proteſtans, afin d'eſtre eſleuez à la Religion Proteſtante.

La ſeptiéme, Qu'il luy plût de deffendre l'entrée du Conſeil au Comte de Briſtol, & au Seigneur Herbert de Raglant, fils aiſné du Marquis de Worceſter, & promettre par ſerment qu'il ne les eſtabliroit iamais dans aucune charge du Royaume.

La huitiéme, De confirmer la milice de mer & celle de terre dans l'eſtat où les deux Chambres l'auoient eſtablie, auec promeſſe de n'entreprendre plus de diſpoſer des gouuernemens des ports ny des fortereſſes du Royaume, qui ne deuoient dépendre que de la iudicieuſe élection des Eſtats.

La neufiéme, Qu'elle ſe retracteroit de toutes les Declarations qu'elle auoit faites contre Kimbolton, & les cinq membres de la Chambre Baſſe, par l'approbation qu'elle donneroit à la Sentence des deux Chambres qui les auoient declarez innocens.

La dixiéme, Qu'elle donnât ſon conſentement aux Ordonnances que les Eſtats voudroient faire pour le payement des ſommes leuées dans le Royaume pour la conſeruation de leurs Priuileges.

La vnziéme, Qu'il luy plût faire vne eſtroite ligue auec tous les Eſtats Proteſtans de l'Europe contre ceux qui reconnoiſtroient l'authorité du Pape.

La douziéme, Qu'elle exceptât du pardon general qu'elle offroit à tous ſes ſujets, les crimes dont les deux Chambres s'eſtoient plaintes, & principalement ceux que le Marquis de Nevcaſtel & le Seigneur de Digby auoient commis en appuyant la rebellion d'Irlande.

La treiziéme, Qu'il luy plût de reſtablir dans leurs charges tous les membres de l'vne & de l'autre Chambre, qui en auoient eſté depoſſedez depuis le commencement de ces troubles.

Et enfin, qu'elle établiſt dans toutes les Magiſtratures de l'Eſtat, les perſonnes qu'elles luy nommeroient, dans l'aſſeurance qu'elles n'en produiroient pas vne qui ne fut zelée au bien de l'Eſtat, à la gloire de la religion proteſtante, & au ſeruice de la Couronne.

Tous ceux dont le iugement ſera ſain, diront ſans doute que ces propoſitions ſont inſolentes, peu iuſtes & bien peu raiſonnables; & par conſequent que ſa Majeſté ne les deuoit pas ſeulement voir pour y faire reflexion. Il eſt pourtant vray que l'ardente paſſion que ce Prince auoit de remettre le calme dans tous ſes

Estats, luy fit fermer les yeux aux outrages qu'il en receuoit: & qu'apres les auoir veuës, il fit trouuer des personnes à la conference, auec ordre d'y faire tout ce qui se ponrroit. Mais tout aussi tost que ses deputez eurent proposé que pour arriuer à la paix, il estoit necessaire que les Estats renonçassent à sa puissance illegitime qu'ils pretendoient d'vsurper, & que tous ceux qu'on vouloit exempter du pardon general, fussent examinez par des personnes qui ne fussent point interessées. Les deputez Parlementaires ne vonlurent plns oüir parler de traiter; de sorte que l'assemblée se rompit, sans auoir produit que de nouuelles aigreurs au lieu des douceurs qu'on en auoit esperé. 1643. Conference. Assemblée rompuë.

En effet, les denx Chambres ayant fait courir vne nouuelle Declaration pour charger le Roy de la nullité du traité, & sa Majesté n'ayant pas manqné d'en faire publier vne autre pour faire voir son innocence, & la malice de ceux qui vouloient estre ses maistres, au lieu d'estre ses sujets & ses seruiteurs; ces Estats firent de rigoureuses deffenses à tous creanciers de payer des rentes à ceux qu'ils auoient declarez criminels, & qui seruoient actuellement sa Majesté. Ce qui ne rempliſſant pas encore toute leur haïne, ils establirent des Commissaires pour mettre en sequestre les terres & les biens de ces pretendus criminels, à la reserue de la cinquiesme partie qu'ils destinerent à la nourriture de leurs femmes & de leurs enfans.

Mais comme ces Chambres n'auoient pas beaucoup de raisons plausibles pour faire tomber sur le Roy toute la charge de la nullité du traité; elles publierent que sa Majesté auoit de mauuais desseins sur Bristol, & que le Chenalier Hugues Cholmley s'estoit emparé du chasteau de Scarbourg, pendant le temps de la conference. A quoy le Roy croyant deuoir quelque response, il dit qne les Estats luy auoient donné l'exemple de faire ce qu'il auoit fait; puis qu'ils auoient authorisé Guillaume Waller, qui s'estoit rendu maistre des Villes de Malmesbury & de Tewxbury dans le mesme temps qu'il mettoit Scarbourg au deuoir, & qu'il seroit bien ridicule de souffrir qu'ils s'emparassent de ses Villes & de ses Chasteaux, sans qu'il se mist en estat de se rendre maistre de celles qu'ils luy rauissoient tous les iours. Le Roy s'empare de Scarbourg. Les Parlementaires de Malmesbury, &c.

Enfin comme les Estats employoient toutes les forces de leurs esprits à decrediter la conduite de leur Souuerain, ce Prince faisoit tout pour détruire leurs artifices. Ses sujets estoient borriblement trauaillez par les ordres du Parlement. Il n'oublia rien ponr les soulager. Il declara nulles toutes les Ordonnances & les saisies qne les Cbambres auoient faites sur ceux qui ne vouloient point estre partisans de leur tyrannie, fit faire commandement à leurs fermiers de ne se point dessaisir des fruits dont ils deuoient estre comptables à leurs maistres, quelques ordres qu'ils receussent du Parlement; deffendit le commerce de toutes les Prouinces du Royaume auec la Ville de Londres, qui se rendoit le siege de la rebellion; fit vne longue deduction des excez qui se commettoient en tout le Royaume par les ordres de ces Estats, afin que tous ses sujets ne se laissassent plus surprendre par leurs Ordonnances. Et d'autant que le Comte de Manchester, le Vicomte de Say, les sieurs Pym, Hambden, Strod & Martin, auoient secrettement pratiqué dix on douze autres membres des Estats pour donner le branſle & le mouuement à tous leurs desseins: il en fit auertir tout le corps, dans l'opinion que leur malice estant desconuerte, les plus iudicieux s'empescheroient de tomber sous leurs artifices. Neantmoins la plnspart de ces esprits estant preuenus d'vne hayne irreconciliable pour sa Majesté, on ne fit aucune reflexion sur cet important auertissement.

II. Les Estats reglent les affaires Ecclesiastiques.

Cependant quoy que ce Parlement fust assez embarrassé à tenir en bon estat les nerfs de la guerre, il ne laissa pas de songer à regler les affaires Ecclesiastiques. Ils voulurent faire remplir les Cures qui dépendoient de l'Archeuesché de Cantorbery par des personnes qui seroient faites à leur poste. L'Archeuesque refusa d'admettre ceux qu'ils luy presenterent, quoy qu'il fût prisonnier à la Tour de Londres. Ils le priuerent de son temporel, & ordnnnerent à son grand Vicaire de receuoir tous ceux qu'ils luy nommeroient à l'aduenir.

Ces beaux reglemens qu'ils s'estoient proposés de faire, commencerent par cette iniustice. Le second fut encore plus horrible & plus digne des foudres du

1643. Ciel. Ils ordonnerent qu'on mettroit à bas tous les Crucifix, toutes les Croix, & toutes les images qui eſtoient dans toutes les Egliſes du Royaume. Cela fut executé, mais auec vne rage ſi grande que ie fremis en la décriuant. Tous les Autels ſur leſquels vn million de Saints auoient cent million de fois offert au Pere Eternel le ſacrifice non ſanglant de ſon Fils, furent renuerſez auec des cris de réjoüiſſance qu'il ne ſeroit pas bien facile de dire. Il y auoit dans la Chapelle d'Henry VII. vne Croix d'vne ſtructure qui ſembloit ſurpaſſer la portée de l'eſprit humain : on la fit abbatre au ſon des tambours & des trompettes, qui ſonnoient des fanfares à meſure qu'il en tomboit quelque piece. Voilà le ſecond trait de cette iudicieuſe police. Voyons le troiſieſme.

Deſolation generale dans les Egliſes d'Angleterre.

Comme tout le monde a raiſon de redouter l'inſolence des gens de guerre, l'Vniuerſité de Cambridge enuoya demander à la Chambre des Pairs vne ſauuegarde & vne autre au Comte d'Eſſex dés le meſme temps qu'il parût à la teſte de l'armée du Parlement. Le Comte de Holland qui eſtoit Chancelier de cette Vniuerſité, obtint ſans difficulté celle qu'on l'auoit prié d'obtenir des Seigneurs de la Chambre haute. Le Comte d'Eſſex ne fut point plus difficile à ſigner celle qu'on luy demandoit : mais ce furent deux graces inutiles. Le Baron Gray de Wark enuoya dans ce meſme temps des ordres au Colonel Coxe, qui commandoit vn Regiment dans la Comté, à laquelle cette Ville donne ſon nom, de prendre tous les cheuaux & toutes les armes qu'il trouueroit dans les maiſons Catholiques, & de tous ceux qui eſtoient dans les intereſts de ſa Majeſté, de leur faire exactement payer les taxes & contributions que les Eſtats auoient ordonnez pour ſuruenir aux affaires de l'Eſtat. C'eſtoit donner aux ſoldats ce qu'ils demandoient. Il n'y a point auſſi d'inſolence qui ne ſe commiſt par ces gens de guerre : car ſous ombre de chercher les Catholiques & les ſeruiteurs de ſa Majeſté, il n'y euſt pas vne maiſon dans la Ville qui ne fût viſitée & pillée, & pas vn eſcolier auquel on ne fiſt ſubir l'examen. Mais paſſons outre, & ne nous arreſtons pas en ſi beau chemin ; puiſque nous auons encore des choſes à dire, qui ne ſont pas moins ſurprenantes que celles-là.

Vniuerſité de Cambridge mal-traitée par les Parlementaires.

Cette procedure parut étrange & remplit d'eſtonnement toute la Prouince : ce ne fut pourtant que l'ombre des maux auſquels cette fameuſe Vniuerſité fut expoſée quelques iours apres. Le Comte de Mancheſter fut trouué digne par les Eſtats de reformer les Eccleſiaſtiques de cette contrée. On luy en donna le pouuoir ; vn mouuement, duquel ie parleray peut-eſtre tantoſt, luy fit accepter cette charge. Il donna à Oliuier Cromwel la commiſſion de l'executer. Cet homme ſe tranſporta ſur les lieux ; fit d'abord empriſonner plus de la moitié des Docteurs, des Bacheliers & des Regens, leſquels y auoient eſté eſtablis pour rendre la ieuneſſe capable de toutes les ſciences neceſſaires à la perfection des hommes ; fit des corps de gardes des lieux où l'on auoit accouſtumé de faire tant de leçons vtiles, & pouſſant plus loin ſon impieté, fit brûler les ornemens de toutes les Chapelles qu'on trouua dans tous les Colleges, qui y ſont au nombre de ſeize.

Pourquoy.

On s'eſtonnera peut-eſtre des violences que l'on commit alors contre les ſupports de cette Vniuerſité, & dans des lieux dignes de reſpect & de veneration, veu que l'on ne commet iamais des actes d'boſtilité contre des perſonnes eſtablies pour tirer le peuple de l'ignorance. Mais ie feray ceſſer cet eſtonnement, quand i'auray dit au Lecteur que cela ſe fit pour deux cauſes. Le Roy qui regnoit alors & ſon pere, auoient eu des reſpects particuliers pour cette maiſon, & luy auoient donné de grandes marques de leur bien-veillance par des biens-faits qui auoient augmenté ſes Priuileges & ſes reuenus. Les ennemis de ſa Majeſté la voulurent détruire, pour faire voir qu'ils auoient reſolu de ſe vanger ſur tout ce qui luy pouuoit eſtre cher. Voilà la premiere cauſe de cét excez. La ſeconde procedа de ce que Cromvvel n'y ayant pas trouué vn grand nombre de vaiſſelle d'argent qu'elle auoit accouſtumé d'auoir, & ayant appris que les Recteurs l'auoient enuoyée au Roy dés le commencement du mois d'Aouſt de 1642. il entra en telle furie de ſe voir priué d'vn butin qui le pouuoit enrichir, qu'il euſt pouſſé plus auant les effets de ſon injuſte colere, s'il euſt trouué ſurquoy l'exercer.

l'Vniuerſité

L'Vniuersité d'Oxford encore plus magnifique & plus ample que celle de Chambridge, ne receut pas vn traitement plus fauorable quelque temps apres: la raison de son mal fut qu'elle estoit riche, qu'il y auoit de quoy piller, & qu'elle estoit sous la protection de l'Archeuesque de Cantorbery, qui en estoit Chancelier, & qui estant prisonnier dans la Tour de Londres, estoit du nombre de ceux à la vie desquels le Parlement vouloit attenter. 1643.

Les Estats font faire vn nouueau Sceau.

Cette police Ecclesiastique ayant eu le succez que ie viens de dire, les Estats porterent leur pensée à quelque chose de plus important que cela. La Chambre Basse ne pouuant souffrir que le grand Sceau du Royaume fût entre les mains de sa Majesté, elle entreprit de luy en oster l'exercice, & proposa d'en faire vn nouueau, afin que toutes les affaires ne se passassent que par les ordres & les mouuemens des Estats. La proposition que cette Chambre en fit à celle des Pairs, ne fut pas bien receuë à l'abord, & il y en eut beaucoup qui ayant remontré que c'estoit vne chose sans exemple, n'en voulurent point demeurer d'accord. Mais enfin vn des plus ardens de cette Chambre Basse ayant aussi remontré aux Seigneurs de la Haute, que l'Assemblée des Estats composant la supréme Cour du Royaume, ils denoient estre maistres du grand Sceau, que le Roy l'auoit mis entre les mains de personnes dont les inclinations n'estoient point portées à la gloire de la Religion Protestante, & qui s'en seruoient à la ruine des Estats, en scellant les Commissions qu'on enuoyoit par tout le Royaume pour leuer des troupes, il anima si bien les plus froids, qu'il fut conclud qu'on en feroit faire vn, qui fut mis entre les mains des Comtes de Rutland & de Bullimsbrowk, membres de la Chambre des Pairs, ausquels on donna pour adjoints les sieurs Oliuier Saint Iean, Samuel Brovvn, Iean Vvilde, & Emond Prideaux, membres de la Chambre Basse; & qu'on inualideroit le premier par des Ordonnances, que leurs armes appuyeroient tousiours.

En effet toutes les Commissions scellées depuis le 22. de May de 1642. toutes concessions de titres d'honneur, de terres, de maisons, & toutes les choses qui auoient passé sous le Sceau depuis la retraite du Baron de Litleton, furent cassées par vne Ordonnance des deux Chambres; en suite dequoy il fut dit, que tout ce qui s'expediroit encore sous le grand Scean qui estoit au pouuoir de sa Majesté, seroit de nul effet: & pour faire perdre l'enuie à tous les habitans du Royaume de s'en preualoir, on adiousta que tous ceux qui s'en seruiroient, seroient declarez ennemis de l'Estat.

Iusques-là les gens de bien auoient eu quelque indulgence pour les mouuemens des Estats, d'autant qu'il y auoit des raisons pour ne les pas condamner generalement: mais cet attentat leur parut si noir & si dangereux, qu'il s'en tronna beaucoup dans Londres, & plus encore dans les autres Prouinces du Royaume qui dirent, *qu'on en auoit trop fait.*

Declaration du Roy contre cét attentat.

Le coup portoit directement sur le Roy: sa Majesté ne se pouuant aussi taire, fit publier vne Declaration pour se plaindre, & pour faire ouurir les yeux à ceux qui se pouuoient laisser aueugler par les apparences de cette nouuelle vsurpation. Il allegua d'abord que c'estoit vn ouurage de la Chambre Basse, auquel il ne croyoit pas que celle des Pairs eust contribué quelque chose, à la reserue des Comtes d'Essex, de Stanford, de Danbigh & de Manchester, des Barons de Say, Vvarton, Grey. Rochefort & Vvark, qui s'estant ouuertement declarez contre la Couronne, pouuoient auoir appuyé cet épouuentable attentat, pour éloigner sa Majesté des affections de son peuple: Que toute l'Angleterre sçauoit que lors que le Baron Litleton luy apporta les Sceaux à York, il n'auoit pas vn soldat sur pied, point d'armes, point de munitions, & par consequent point de dispositions à la guerre, de laquelle ses intentions auoient tousiours esté fort éloignées. Que c'estoit vne chose ridicule de dire que les Estats deuoient estre maistres de Sceaux, parce qu'ils composoient le supréme Conseil du Royaume, puis que cela contreuenoit directement aux Ordonnances d'Edoüard premier, qui commandoient au Chancelier de suiure la personne du Roy, & à celles d'Edoüard troisiéme, par lesquelles il estoit deffendu de les contrefaire, sur peine du crime de trahison. Que s'il s'en estoit saisi, ce n'auoit point esté pour les mettre en de mauuaises mains, mais pour en faire exercer l'Office en sa presence par le mes-

1643. me Garde des Sceaux, qui eſtoit homme ſans reproche, & pour empeſcher les Eſtats de s'en ſeruir contre ſa perſonne. Et enfin que ce Sceau ayant eſté appellé du temps de Philippes & de Marie le Grand Sceau du Roy & de la Reine, & non pas le Sceau du Conſeil ny des Eſtats, ils ne le pouuoient contrefaire ſans crime, uy luy en diſputer la poſſeſſion, ſans faire parler toute la terre au deſauantage de leur iugement & de la raiſon.

Il eſt vray que cette plainte eſtoit fort preſſante: les Eſtats auſſi ne trouuant quaſi point de piece à y coudre, ils ſe contenterent de faire dreſſer vne forme de ſerment pour arreſter tout le monde dans leurs intereſts: Les deux Chambres iurerent pour faire iurer tout le peuple & tous les ſoldats; Que pour conſeruer à la Religion Proteſtante tout l'éclat qu'elle deuoit auoir, ils ne conſentiroient iamais à mettre les armes bas, que les Papiſtes qu'ils diſoient eſtre protegez par les armes de ſa Majeſté, n'euſſent euacué le Royaume. Et d'autant que le Cheualier Vvaller membre de la Chambre Baſſe auoit pris vne Commiſſion de ſa Majeſté pour leuer des troupes deſtinées à la garde de ſa perſonne, elles adiouſterent à ce premier ſerment vne ſeconde obligation, qui fut de promettre & de faire promettre à tous les autres qu'ils ne prendroient iamais party dans les troupes de ſa Majeſté, ſous quelque condition que ce fuſt; qu'au contraire, ils accuſeroient tous ceux qu'ils verroient diſpoſez à commettre vne lacheté de cette nature.

III. Broüilleries en Eſcoſſe. Pendant que cette dangereuſe querelle occupoit toute l'Angleterre, les affaires ſe broüilloient en Eſcoſſe, & le feu qui brûloit l'Irlande prenoit de l'accroiſſement de moment à autre. Le Comte d'Argyl & le Duc d'Hamilton eſtoient directement oppoſez en Eſcoſſe dans les inclinations qu'ils auoient: le premier portoit les intereſts du Parlement d'Angleterre, & n'oublioit rien pour luy faire des creatures; le ſecond faiſoit tout pour y conſeruer l'authorité Royale en ſon luſtre, & pour marquer la chaleur qu'il apportoit au ſeruice de ſa Majeſté, de ſorte que ces deux partis ſe formant inſenſiblement en ce Royaume, on y voyoit naiſtre des deſordres qui faiſoient apprehender aux plus ſages, que le venin qui corrompoit toute l'Angleterre ne leur deuint contagieux.

Aſſemblée des Catholiques en Irlande. Quant à l'embrazement du Royaume d'Irlande, il continüoit auec la meſme violence que nous l'auons veu commencer. Les Catholiques ayant remarqué que le Ciel auoit beny les premiers efforts de leurs armes, & qu'apres le ſecours diuin, ils en deuoient le bon ſuccez à l'eſtabliſſement de quelques loix qu'ils auoient preſcrites à leur milice; ils iugerent que le nombre de leurs ſoldats ſe multipliant à veuë d'œil, il falloit adiouſter de nouuelles Ordonnances à celles qui les auoient fait ſubſiſter auec tant de gloire. Voila pourquoy ayant fait conuoquer vne aſſemblée generale à Kilkeny, ville ſituée dans la Prouince de Lagenie; ils y demeurerent d'accord de quarante-vn articles qui regardoient la conduite des armes, vne exacte police dans toutes les Comtez du Royaume, l'eſtabliſſement des Officiers neceſſaires à faire obſeruer tous ces reglemens, & les ordres de conſeruer à ſa Majeſté toute la fidelité qu'elle pouuoit eſperer de bons & de tres-obeyſſans ſujets.

Ce grand ouurage, pour la perfection duquel il fallut employer plus de deux mois, eſtant heureuſement acheué, tous les Deputez des Prouinces en ſignerent l'acte, auec ſerment de l'obſeruer & de le faire inuiolablement obſeruer.

Continüation de la guerre d'Irlande. Ce qui s'eſtant fait auec vne ſatisfaction generale, le Colonel Preſton qu'on auoit choiſi pour commander les troupes de cette Prouince, reſolut de ne pas attendre la belle ſaiſon pour employer ſes gens de guerre: il les mit aux champs & les fit marcher droit à Duncanan. Ce qui faiſant iuger aux Proteſtans qu'il alloit attaquer cette place, ils n'eurent point de penſées plus fortes que celles d'y jetter du ſecours; mais ils furent bien ſurpris de voir que ce Capitaine fit tourner la teſte à toute ſon armée au lieu de continüer ſa marche de ce coſté-là, & qu'il luy fit prendre le chemin de Dublin.

Conqueſtes des Catholiques. Ballagny Killy eſtoit vne place qui s'oppoſoit à ſon paſſage, & dont la poſſeſſion luy ſembloit importante à la ſuite de ſes deſſeins; l'vne & l'autre de ces conſiderations firent, que ne la voulant point laiſſer à ſon dos, il alla camper deuant, la prit apres ſept iours de ſiege, emporta auec meſme facilité la ville &

le chasteau de Cuterlagh. Et d'autant que le fort de Lyssey le pouuoit empescher de joindre l'armée de la Prouince d'Vltonie, qui estoit sous les ordres d'Ocahaeo, il y fit marcher pour le mettre à l'obeyssance. 1643.

Sa marche auoit allarmé les Protestans de cette Prouince d'Vltonie. Il leur estoit important d'empescher cette jonction: leur General se resolut aussi de donner bataille à Ocahaen auant qu'il pût estre joint. Il marcha donc pour le rencontrer. Ce General Catholique qui fut aduerty de son dessein, n'éuita pas les occasions d'en venir aux mains. Les armées se rencontrerent, on combatit auec chalenr, ce fut au desaduantage des Protestans. Ils perdirent seize cens hommes eo cette bataille, & tons les autres qui composoient cette armée se trouuerent si bien écartez au hout de trois iours, qu'on ne les pût iamais remettre en corps. Mais quoy que cette victoire fust glorieuse, les Catholiques creurent n'auoir pas moins perdu que leurs ennemis, puis qu'ils auoient perdu leur General Ocahaen, lequel estoit demeuré mort sur la place. Les Protestans perdent vne bataille.

Comme les armes auoient esté leuées dans toutes les Prouinces de ce Royaume, parce que l'interest estoit general, on faisoit la guerre en Connacie, en Momonie, & dans la Medie Occidentale, auec vne pareille chaleur qu'en l'Agenie; Car Charles Coote, fils de celuy que le Conseil Priué de Dublin auoit Iugé digne de commaoder l'armée Protestante en la precedente campagne, fut defait dans la Connacie. Le General Barry prit Newmarquet, la meilleure place de Momonie: & les Protestans furent defaits au passage de la riuiere de Rathconnel, qui coule par la Medie Occidentale. Mais comme la fievre n'agit pas toûjours dans les corps des hommes auec vne violence pareille, la chaleur des armes se diminüa: voicy quel en fut le sujet.

Le Roy qui ne voyoit ce feu qu'auec vn déplaisir sensible, parce qu'il se promettoit beaucoup de l'affection des Catholiques d'Irlande pour sortir du merueilleux embarras auquel il se trouuoit engagé, enuoya plein pouuoir aux Comtes d'Ormont, de Clanricard & de Boscamon, au Vicomte de Moos, & à quelques autres de traiter auec eux, & de leur donner toutes les satisfactions possibles. Ces Commissaires enuoyerent aduertir les Chefs Catholiques des ordres qu'ils auoient receus de sa Majesté, & leur assignerent la ville de Deodega pour la conference. Mais ayant nommé rebelles ceux ausquels ils enuoyoient des sauf-conduits, & ayant excepté les Ecclesiastiques du nombre de ceux qu'on deputeroit à cette Assemblée, le grand Conseil des Catholiques qu'on auoit estably dans Kilkeny, trouua cette procedure si iniurieuse, qu'il renuoya ces sauf-conduits, auec vn refus ouuert de traiter, si on ne leur ennoyoit les ordres du Roy, signez de la main de sa Majesté. Dispositions à la paix. Inutiles;

Ces dispositions à quelque accommodement n'ayant donc produit que du vent, on reprit les armes par tout. Le Conseil Priué de Dublin mit le Comte d'Ormont à la teste de sept mille hommes, auec ordre d'aller attaquer le chasteau de Tomalin, dont il iugeoit la prise facile, parce que sa garnison n'estoit gueres forte. Mais il fallut déconter là dessus. Le sieur Asphol qui commandoit dedans fit vne si genereuse defense, qu'ayant comblé ses fossez de plus de trois cens morts aux premiers assauts qu'on luy fit, il obligea le Comte à se retirer pour marcher d'vn autre costé. La guerre se renouuelle en ce Royaume.

Neuroſſe estoit vne place bien fermée, mais qui n'auoit point de garnison. Le General Protestant se persuada qu'elle luy ouuriroit ses portes, s'il s'en approchoit. Il en prit le chemin, & enuoya sommer le Magistrat de la luy mettre entre les mains. Mais il ne trouua pas moins de vigueur en cet homme, quoy qu'il ne fust pas homme de guerre, qu'il en anoit trouné dans le cœur du Gouuerneur de Tomalin. Il luy respondit que la ville auoit tousiours esté fidelle an Roy d'Angleterre leur Maistre, qu'il la maintiendroit dans cette fidelité iusques au dernier soupir de sa vie, & joignant l'effet aux paroles, fit prendre les armes à tous les habitans, ausquels il assigna des postes, afin que chacun sceust le quartier qu'il deuroit deffendre.

Le Comte d'Ormont voyant done qu'il n'en seroit pas le Maistre, s'il n'en venoit aux dernieres extremitez; il fit ses approches la nuit suiuante, & les fit si heureusement du costé par lequel il arriuoit, qu'il mist sans beaucoup de risque Siege de Neuroſſe.

1643. deux batteries en eſtat de tonner contre la muraille. Mais comme ſon armée n'eſtoit pas nombreuſe pour occuper toutes les auenuës de la place, il ne put empeſcher que le General Preſton n'y iettaſt la nuit ſuiuante douze cens hommes, ſous les ordres du Colonel Fox, de ſorte que quand il fallut aller à l'aſſaut, le Comte fut bien ſurpris de voir la terre toute couuerte de morts en moins d'vne demie heure.

Vn ſi grand eſchec eſpouuanta ces ennemis, ils abandonnerent la breſche, & quoy que le Comte leur puſt dire, ils ſe retirerent dans leurs poſtes. Mais ils n'y furent gueres plus aſſeurez que ſur le foſſé. Les aſſiegez ſortirent au bout de deux heures par la meſme breſche qu'ils auoient ſi genereuſement defenduë, leur enleuerent vn quartier par la perte de quatre-vingt hommes, & ſe retirerent apres ce hardy deſſein, ſans en auoir perdu que ſept. Ces pertes eſtoient conſiderables, veu le peu de gens qui deffendoient vne place qui n'auoit aucune fortification. Elle ne firent pourtant pas tout le mal qui tomba ſur ces Proteſtans. Deux vaiſſeaux s'eſtans preſentez quatre iours apres pour fermer la place par la riuiere, les aſſiegez les attaquerent, s'en rendirent les maiſtres, firent mener à la ville tous les canons qui les chargeoient, & s'en ſeruirent ſi vtilement pour ruyner les trauaux du camp, que le Comte ayant iugé qu'il conſommeroit toute ſon armée, s'il s'opiniaſtroit à vne attaque plus longue, il leua le ſiege. Il auoit eſté mal heureux en cette entrepriſe, il le fut encore apres ſa retraite : car les aſſiegez eſtans ſortis pour le ſuiure, ils attraperent les plus pareſſeux à trois ou quatre milles de la ville, en tuerent plus de cinq cens, & laiſſant fuir tous les autres, retournerent à la ville chargez de gloire & de butin.

Siege leué.

La nouuelle de la rupture du traité eſtant cependant arriuée aux oreilles du Roy, & ſa Majeſté ayant eſté ſuppliée par ſon Conſeil Priué d'y vouloir apporter toute ſon authorité, elle enuoya de nouueaux ordres de le remettre ſur le tapis. Il auoit eſté rompu par les conſiderations que nous auons dites : ce Priué Conſeil changeant auſſi les termes des premiers ſauf-conduits, les Catholiques ſe trouuerent à l'aſſemblée. On n'y put demeurer d'accord de la paix, mais on y fit vne treve de douze mois.

Treve en Irlande.

Pendant que cette negotiation ſe faiſoit en Irlande, & que les partis oppoſez en Angleterre s'occupoient à faire des declarations, & à ſe mettre en eſtat de les appuyer par les armes, la Reine d'Angleterre, qui eſtoit en Hollande, ſongeoit à maintenir l'authorité du Roy ſon eſpoux. Elle ne le pouuoit qu'en luy fourniſſant des armes : elle en fit ſecretement charger vn vaiſſeau, dans lequel elle faiſoit eſtat de retourner en Angleterre. Les Eſtats de ces Prouinces Vnies eſtoient demeurez d'accord au commencement des troubles d'Angleterre, de ne permettre point qu'on priſt des armes dans leurs terres pour les tranſporter en ce Royaume, en faueur de l'vn ny de l'autre party. Les Officiers deſtinez à l'execution de cette Ordonnance furent aduertis de l'amas que la Reine en auoit fait, ils allerent viſiter ſon vaiſſeau, l'arreſterent, ſaiſirent ces armes, elle s'en plaignit, comme d'vn affront fait à ſa perſonne, & proteſta de s'en reſſentir hautement. Les Eſtats ſe trouuerent fort embaraſſez de ſes plaintes : mais le Prince d'Orange s'eſtant meſlé de cette affaire, il eut aſſez de credit pour faire donner à cette Princeſſe la ſatisfaction qu'elle deſiroit. On ne relaſcha pas ſeulement le vaiſſeau dont il eſtoit queſtion : l'Amiral Tromp receut encore des ordres exprés de l'eſcorter iuſqu'en Angleterre auec le nombre de vaiſſeaux qu'il iugeroit neceſſaire à ce voyage.

IV. Retour de la Reine en Angleterre.

Elle partit donc en reſolution d'aller prendre terre vers Newcaſtel : mais le vent l'ayant eſloignée de cette route, elle fut obligée de relaſcher à la Baye de Birlinton, qui eſt dans la Prouince d'York, d'où elle depeſcha vn courrier au Comte de Newcaſtel pour luy donner aduis de ſon arriuée. Ce Comte venoit de remporter vn grand auantage ſur les Cheualiers Hotan & de Chomly, & lors que le courrier le rencontra, il pourſuiuoit les fuyards, afin de rendre ſa victoire entiere. Mais dés le moment qu'il eut leu la lettre de ſa Majeſté, il rallia ſon armée, fit partir toute ſa caualerie, auec ordre d'aller iuſqu'à Birlinton pour luy faire eſcorte, & ſe mettant à la teſte de toute ſon infanterie, s'auança du meſme coſté pour luy aller au deuant.

Cependant cette bonne Princesse se trouua exposée au plus grand danger qu'elle pouuoit courre. Cinq vaisseaux Parlementaires commandez par le Capitaine Hadok, allerent le lendemain matin moüiller l'ancre au mesme endroit où elle auoit pris terre, & où elle attendoit des nouuelles du Comte de Nevvcastel. Ce Capitaine apprit qu'elle estoit retirée dans quelques maisons plantées sur le bord de la mer. Il enuoya reconnoistre celle où elle reposoit, il y fit tirer plus de cent conps de canon. Cette lascheté ne fut pourtant point suiuie de l'effet qu'vn si barbare Capitaine s'estoit promis. La Reine se ietta promptement hors du lit au premier coup de canon qu'elle entendit, & suiuant le conseil du sieur Germain son Escuyer, se coula si heureusement dans vn fossé esloigné de cette maison de trente ou de quarante pas, qu'elle éuita la foudre de cette artillerie, qui tira continuellement par l'espace d'vne heure & demie, & qui sans doute eust continüé, si l'Amiral Tromp n'eust enuoyé menacer cet Anglois de l'aller charger au mesme temps que le retour de la marée luy en donneroit la commodité, & si les Officiers de cette Princesse ne luy eussent enuoyé dix ou douze vollées de canon, qui l'obligerent à se retirer. Sa retraite ayant donc mis l'esprit de la Reine en repos, elle ordonna qu'on fist descharger son vaisseau de toutes les armes & de toutes les munitions qu'il portoit, pour les faire mener à Yorx, où tout fut conduit auec elle, par l'escorte qu'elle receut des troupes du Comte de Nevvcastel. 1643.

Grand danger où elle se trouue.

L'action de ce Capitaine Anglois estoit brutale: elle passa aussi pour cela dans l'esprit de tous les gens de bien du Royaume, & tous ceux qui composoient la Chambre des Pairs en eurent mesme tant d'horreur, qu'ils enuoyerent dire à la Chambre que cette insolence les obligeoit tous à enuoyer faire des excuses à cette Princesse. Mais tant s'en faut que ces inhumains entrassent dans ces sentimens de iustice, qu'au contraire ils entreprirent de la traiter en criminelle de leze-Majesté: & pour cet effet ils la firent accuser par le sieur Pym d'auoir fomenté la rebellion d'Irlande, d'auoir fait vn party en Escosse contre les Estats d'Angleterre, & d'auoir engagé les pierreries de la Couronne en Hollande pour amener des armes à sa Majesté. Ce qui eut tant de force sur des esprits peu resolus & interessez, qu'ils consentirent quasi tous à donner à cette Princesse le nom de criminelle, & de criminelle de leze-Majesté.

La Reine est declarée criminelle par les Estats.

I'aurois bien sujet de m'estendre icy sur la foiblesse de ces derniers, & sur l'inuincible malice des autres. Mais d'autant que ie ne veux faire que l'office d'Historien, & non point celuy d'Orateur, ie me contenteray de continuer mon discours par la continuation des rages que la Chambre Basse fit paroistre à la suite de l'accusation qu'elle auoit formée contre cette Reine.

Nous auons dit cy-dessus qu'elle auoit voulu chasser les Capucins que cette Princesse auoit laissez dans son Palais de Londres, lors qu'elle prit la resolution de mener la Princesse sa fille en Hollande, & que l'Ambassadeur de France auoit empesché ce coup par vne priere qu'il fit à la Chambre des Pairs, de considerer que l'establissement de ces Religieux dans Londres auoit esté fait en vertu d'vn traité fait entre les deux Couronnes. Cet Ambassadeur auoit obtenu qu'on les laisseroit dans l'exercice de leurs Regles, à condition que pas vn Anglois n'assisteroit à leur Seruice, qui leur deuoit estre tout particulier. Ils auoient ponctuellement obey. Neantmoins la Chambre Basse ne doutant point qu'elle ne rendist vn sensible déplaisir à cette Princesse, qui les aymoit comme des personnes auprés desquelles elle trouuoit des consolations spirituelles autant de fois que la fortune luy presentoit des amertumes, si elle leur renouuelloit la guerre; elle ne manqua pas de le faire. Elle donna ses ordres à vn de ses membres, qu'on nommoit Martin, de les aller chasser de leur solitaire demeure. Cet homme le plus violent de tous les hommes, executa ce qui luy auoit esté commandé. Il les mit dehors, mais auec des rudesses & des outrages qui ne se peuuent pas exprimer: & ne croyant pas que ce fust assez, fit renuerser l'Autel de la Chapelle, mit en pieces de petites orgues qui seruoient à soustenir quelques voix destinées aux loüanges de Dieu, & fit abatre vne Croix plantée au milieu d'vn petit Cimetiere reserué pour la sepulture des Peres, & de ceux qui mourroient au seruice de cette Princesse.

Les Capucins de la Reine sont ignominieusement chassez de Londres.

V.

Ligue en Eſcoſſe contre le Roy.

Pendant que la rage des hommes déployoit toutes ſes forces ſur vn petit nombre de Religieux qui ne vouloient point auoir de qualitez plus hautes que celles de pauures, la fortune ſuſcitoit de nouueaux orages en Eſcoſſe, pour mettre de nouuelles affaires ſur les bras du Roy. Le Marquis de Montroſe & le Seigneur d'Ogilby fils aiſné dn Comte d'Herly, en partirent pour dire à leurs Majeſtez qui eſtoient alors dans York, que les confederez de ce Royaume commençoient à faire du bruit, & que les apparences alloient à les voir bien-toſt alliez auec les Eſtats d'Angleterre. Le Duc d'Hamilton que le Roy y auoit enuoyé pour tenir les affaires en l'eſtat qu'il les auoit laiſſées à ſon départ, en retourna preſqu'en meſme temps pour leur donner vn meſme aduis, & dans le deſſein de chercher auec elles les remedes neceſſaires à ce mal naiſſant.

Sentiments du Marquis de Montroſe meſpriſés.

Le Conſeil ſecret eſtant donc aſſemblé pour cela, l'auis du Duc d'Hamilton fut, qu'il falloit gagner ces eſprits par la douceur plûtoſt que de les aigrir par des voyes de fait, ou par des menaces. Celuy du Marquis de Montroſe fut tout different, car il ſouſtint auec viguenr que la ſeule force eſtoit capable de les maintenir au deuoir, & que ſi on y procedoit autrement, il eſtoit à craindre que ces peuples ne ſuiuiſſent l'exemple des Eſtats d'Angleterre, qui ſe vouloient rendre maiſtres du Royaume; parce que le Roy auoit eu trop de déference pour eux.

Ces deux propoſitions differentes partagerent aſſez long-temps les opinions de ceux qui cõpoſoient ce Conſeil: mais enfin le Roy ayant témoigné que celuy du Duc eſtoit plus à ſon gouſt que l'autre, il fut reſolu qu'on s'en ſeruiroit, & que l'on n'auroit recours à la force qu'à l'extremité. Leurs Majeſtez accepterent donc les offres que le Duc auoit faites d'employer tout ſon eſprit, tout ſon credit & tous ſes aduis pour ramener au deuoir ces eſprits legers par les voyes de la douceur; & pour cet effet, elles luy ordonnerent de retourner en Eſcoſſe, auec plein pouuoir d'y faire tout ce qu'il iugeroit neceſſaire pour le bien de l'Eſtat, & pour la gloire de la Couronne. Mais comme le credit & le ſecours du Marquis ſembloient neceſſaires à la perfection de ce grand ouurage, le Duc fit tous les efforts poſſibles pour le ranger à ſon opinion. Il le fit pourtant inutilement; car ce Marquis luy ayant touſiours répondu qu'il n'eſtoit point homme à faire vne choſe qu'il iugeoit contraire à la gloire & au bien de ſa Majeſté, il ſe retira dans ſa maiſon, pour n'auoir point de part au blaſme qu'il preuoyoit deuoir tomber ſur la conduite de ce Duc.

Les Eſtats d'Angleterre demandent ſecours aux Eſcoſſois.

Ce Duc eſtant donc arriué à Edimbourg, toute la nobleſſe d'Eſcoſſe ne tarda pas long-temps à s'y rendre. Ceux qu'on auoit nommez en ce Royaume pour auoir l'œil ſur toutes les neceſſitez de l'Eſtat, y demanderent vne aſſemblée. Le Duc l'ordonna ſous le titre de Conuention des Eſtats. Les Commiſſaires que les Eſtats d'Angleterre auoient enuoyez de ce coſté-là pour y entretenir le traité de paix fait entre les deux nations en 1641. s'y trouuerent. Ce fut pour offrir aux Eſtats d'Eſcoſſe d'entrer en leur conuenant pour la reformation de l'Egliſe, pour leur demander encore vn ſecours de Caualerie & d'Infanterie, afin qu'ils fuſſent en eſtat de s'oppoſer aux ennemis du repos public, & pour obtenir d'eux que leurs plus fameux Theologiens fuſſent enuoyez au Synode que les Eſtats auoient fait conuoquer à Weſtminſter. Quant à ce que fit alors le Duc d'Hamilton, ce ne fuſt que de conuier à cette aſſemblée, qui ſe fit le 22. de Iuin, tous les ſeruiteurs de ſa Majeſté, afin d'y porter tous ſes intereſts, & de proteſter contre ceux qui ſe declareroient pour les Eſtats d'Angleterre, au cas qu'il ne pût eſtre le maiſtre de leurs mouuemens par les prieres ny par la raiſon.

Cependant comme il n'y auoit pas vne Prouince dans tout le Royaume où la guerre ne fuſt allumée, les armes auoient par tout vne inconceuable chaleur. Le Marquis de Newcaſtel auoit fait redouter celles de ſon maiſtre dans le Nord, depuis le commencement des troubles iuſqu'alors; quoy qu'il euſt en teſte le Baron Fairfax & le Cheualier Thomas ſon fils, qui y commandoient celles des Eſtats. La fortune ne luy fut pas moins fauorable à la ſuite de ſes entrepriſes

VI.

Combat entre les troupes Royales commandées par le

Ces chefs Parlementaires qui venoient de prendre les Villes de Wakefild & de Leeds, apprirent qu'il marchoit pour aller attaquer Bradfort, ils ſe ſaiſirent d'vn poſte tres-auantageux pour luy diſputer le paſſage de la lande d'Aderton. Leurs mouſquetaires qui s'eſtoient couuerts de quelques hayes, commencerent

le combat auec succez, car il est certain que les premiers rangs de ses troupes furent estraugement esclaircis: Mais la diligeuce dont il vsa à remettre ses gens en bataille, à dresser vne batterie, & à faire tonner ses canons, ayant restably ce desordre, il choqua si vigoureusement ses ennemis, que les ayant enfin rompus, il les poursuiuit iusqu'à Bradford, qui n'osant disputer ses portes, les luy ouurit à la premiere sommation qui luy en fut faite. 1643. Marquis de Neuscastel & les Parlementaires par Fairfax.

L'honneur du combat auoit esté plus de trois heures en balance : on vid de tristes effets de cette vigueur apres la desroute. Douze cens hommes se trouuerent morts sur la place, le Marquis y fit quatre-vingt seize prisonniers. Fairfax fut contraint d'y laisser son artillerie & tout son bagage pour se sauuer plus facilement à Hull, où il fut assiegé quatre iours apres. Quant à Thomas Fairfax son fils, il ne fut point plus heureux que luy : Il s'estoit ietté dans Bradford apres sa defaite, parce qu'il en estoit Gouuerneur ; il l'abandonna dés qu'il eust apris que les troupes Royales marchoient pour y mettre le siege. Il s'estoit proposé de s'enfermer dans Leeds auec quatorze cens hommes : il rencontra le Colouel Goring l'vn des plus asseurés Capitaines qui fussent au seruice de sa Maiesté. Il falut combattre, il fut défait, deux cens de ses hommes demeurerent morts sur la place, huit cens furent faits prisouniers, les autres se sauuerent à la faueur des tenebres ; il fut de ce nombre, sa retraite se fit à Hull où son pere l'auoit trouuée.

Le Mylord Broux General d'vne des armées du Parlement emporta cependant la ville de Leichfeild ; mais ayant voulu forcer l'Eglise Cathedrale dans laquelle la pluspart des habitans s'estoient retirés, il receut vn coup de mousquet dans l'œil qui le renuersa mort sur la place.

L'addresse & l'esprit sont si uecessaires à vn courtisan, que s'il ne possede ces qualités on ne le voit iamais dans les auantages de la fortune. La politique n'est pas moins à desirer en matiere de guerre ciuile pour conseruer les grandes familles d'vn Royaume dans leur esclat & dans leur grandeur. De là vient que quand il se forme vn party dans vn Estat, s'il y a deux enfans dans vne illustre maison, ils partagent leurs affections & se iettent dans l'vn & dans l'autre party, afin que de quelque costé que la victoire se declare, le bien soit conseruë au merite de celuy qui aura suiuy ce party.

Cette maxime qui se pratique tous les iours, se pratiqua alors remarquablement en Angleterre. Le Cheualier Hugues Chomly auoit vn aisné dans les interests des Estats, il n'estoit pas trop bien luy-mesme dans l'esprit du Roy, quoy qu'il n'eust point fait election de party ; il se proposa de s'y bien mettre, il en chercha les occasions, il ne luy fut point difficile de les rencontrer. La Reine auoit commencé de mettre des troupes sur pied pour appuyer les interests de la Couronne ; il crut que c'estoit vn moyen de venir à bout de son entreprise, il luy mena quatre cens fantassins & deux cens cheuaux : elle le receut à bras ouuerts, & comme il auoit la reputation d'estre braue, elle ioignit d'autres troupes à celles qu'il luy auoit amenées, & luy ordonna d'aller attaquer Bevverly qu'il mit à l'obeyssance. La ville d'Halifax receuoit les ordres du Parlement, elle fut alors abandonnée de sa garnison ; les Capitaines de sa Maiesté ne perdirent pas cette occasion de s'en emparer. Bevverly est remis au deuoir

Tous ces auantages ne furent pas encore les seuls qui donnerent de la gloire aux armes de sa Maiesté. Le Comte de Carnauan se reudit maistre de Dorcester qui est vne des plus considerables villes de la Comté de Dorset, & cette conqueste fit, que le port de Vveymouth & les isles de Parbec & Portland, qui dependent de cette Prouince, se mirent à l'obeyssauce. Dorcester & Vveymouth prises par les armes Royales.

La fortune ne fut pas moins fauorable à ce mesme party dans la Comté de Cornvvaille. Le Comte de Stanford qui commandoit l'armée que les Estats entretenoient dans le partie meridionale de la principauté de Galles, y faisoient d'assez considerables progrez pour satisfaire le Parlement. Hopton marcha de ce costé-là, suiui des forces Royales que l'on auoit destinées à la conseruation de cette Prouince, il rencontra ce Comte, il le combatit, le defit aupres de Straton qui est dans la Comté de Deuon, & le poursuiuit auec vne diligence si grande, qu'il le contraignit de se ietter dans Exeter qui est vne des bonnes Exeter pris par

1643. le Prince Maurice. places de cette Comté; mais cette retraite ne luy fut gueres auantageuse; car Hopton l'ayant assiegé là dedans, & le Prince Maurice ayant esté enuoyé pour commander à ce siege auec toutes les troupes qu'il commandoit, la place fut contrainte de capituler & se mettre à l'obeyssance.

VII. Exploits de Vvaller.

Les choses n'eurent pas vn mesme succez d'vn autre costé. Guillaume Vvaller que le Parlement mettoit au rang de ses meilleurs Capitaines, faisoit cependant la guerre pour son party, auec des auantages pareils qu'Hopton & le Comte de Nevvcastel la faisoient pour le seruice de sa Maiesté. Il auoit facilité la prise de Porthmouth de laquelle nous auons parlé cy-dessus, il prit encore Chychester, Chepstou, Hereford, Lynster, Malmesbury & Tevvxbury: Mais comme la fortune n'est pas toûjours en humeur de carresser vn mesme homme, il laissa la gloire qu'il auoit acquise en tant de rencontres, en celle qu'il fit du Marquis d'Hartfort dans le Comté de Vvilton. Le nombre de leurs troupes n'estoit pas beaucoup different, l'honneur du combat fut si genereusement disputé, qu'il eut esté bien difficile de dire au bout de douze heures qui seroit le maistre du champ de bataille, mais enfin ses soldats ayant esté contraints de ceder à la vigueur de ceux du Marquis, ils prirent la fuite: & luy fut contraint de se retirer auec eux. Il n'alla pourtant pas trop loin sans faire vne seconde rencontre aussi mauuaise que la premiere; le Baron Vvilmot Lieutenant general de la caualerie Royale, l'ayant surpris dans vn defilé, il acheua de tailler en pieces tout ce qui luy restoit de soldats à la reserue de quelques-vns qui furent faits prisonniers, prit toute son artillerie, son bagage, & le contraignit de prendre encore vne fois la fuite pour esuiter la captiuité Il trouua sa rerraite à Bristol: mais comme il n'auoit pas esté long-temps à profiter de sa premiere fuite, il ne profita point encore de cette retraite; car le Prince Maurice ayant ioint l'armée que le Prince Robert son frere commandoit, laquelle venoit de triompher de la ville de Byrmighan au siege de laquelle le vieux Comte de Dembig fut blessé à mort, ils allerent conioinrement attaquer cette belle place située sur les frontiers des Comtez de Glocester & de Sommerset, & la mirent à l'obeyssance sur la fin du mois de Iuillet.

Il est defait par le Marquis d'Hartford.

Seconde defaite de ce General.

Le Prince Robert se rẽd maistre de Bristol.

La ville de Leychfeld que les parlementaires auoient acquise par la mort du General Broux, estoit assez importante pour donner enuie au Roy d'angleterre de la recouurer: il n'en mespriſa pas auſſi les occasions. L'armée des Princes Palatins ses Neueux ne pouuoit estre mieux employée qu'à cette conqueste, il leur enuoya ordre de l'attaquer, ils allerent camper deuant. Les Estats l'auoient fait fortifier auec tous les soins & toute la diligence possible; les Cheualier Guillame Brereton & Iean Gell qui commandoient leur armée de ce costé là, eurent le vent de la marche de ces deux Princes, ils detacherent ciñq cens hommes pour aller renforcer la garnison, cette brigade fut taillée en pieces par quelques troupes qui marchoient sous la conduite du Comte de Nortampton & du Colonel Hasting pour aller ioindre l'armée des Princes Palatins: cette defaite fut cause que la place fut emportée apres trois semaines de siege.

Il de Leychfeld.

Il n'y a rien de si dangereux que le desespoir d'vn soldat, & l'experience fait voir tous les iours que ses efforts se tournent souuent en merueilles. Cette defaite piqua les Generaux parlementaires. Leurs rroupes postoient en diuers quartiers où on les auoit establies pour leur laisser prendre vn rafraichissement necessaire, Ils les assemblerent, & sçachant que le Comte de Nortampton postoit à Weston auec vn petit corps qui n'estoit poinr plus fort que leur, s'auancerent pour l'aller combatre. Ce Comte sçauoit trop bien son mestier, pour n'auoir pas des espions en campagne, il fut aduerty du dessein de ces Capitaines Parlementaires, il ne leur voulut pas donner la gloire de faire tout le chemin qu'il faloit faire pour le trouuer, il decampa pour les preuenir, la plaine d'Hopton heat luy sembla fort propre à vne bataille, il proposa de s'y arrester pour y attendre ses ennemis, mais il trouua qu'ils n'auoient pas esté moins preuoyans ny moins diligens que luy, car à peine fut il entré dans cette plaine, qu'il y trouua deux embuscades à droit & à gauche: la premiere de mousquetaires cachés derriere les murailles d'vn parc: l'autre des dragons fu-

Combat entre les Royalistes & les Parlementaires.

zeliers

zeliers couuerts d'vne haye, lesquels firent d'abord vne belle descharge sur ses troupes. 1643.

Comme il estoit assez ferme pour ne se pas estonner d'vne telle salue, il détacha promptement quelque Infanterie pour aller voir de plus prés ces mousquetaires & ces dragons; mais ne iugeant pas que la partie qu'il enuoyoit contre ces derniers fut assez forte pour les denicher, il y voulut aller en personne. Et en effet, s'estant mis à la teste de toute sa Caualerie, il pousſa ces ennemis auec vne telle vigueur, que les ayant mis en fuite, ils le laisserent maistre de l'Artillerie qui estoit de ce costé-là; ce qui donnant vne extréme frayeur à la Caualerie Parlementaire qui s'auançoit pour secourir ses dragons, elle tourna bride pour se sauuer auec-eux.

Il y a des Capitaines qui sçauent bien mesnager les occasions que la fortune leur presente, il y en a d'autres qui ne s'en seruent pas comme il faut. Le Comte ne s'opposa point à la chaleur de ses Caualiers, & les laissa dans la liberté de poursuiure leurs ennemis. Le Cheualier Thomas Biron qui estoit dans l'armée Parlementaire, iugea que cette Caualerie Royale ne pourroit estre de long-temps en estat d'appuyer l'Infanterie quand elle finiroit sa chasse. Il fit vn petit corps de cinq ou six escadrons qui estoient d'vn autre costé, se mit à leur teste, & se pousſa si brusquement sur l'Infanterie Royale, qu'il y apporta du desordre d'vn premier abord. Le Comte qui vid branſler ses soldats, courut à leur teste pour leur remettre le cœur au ventre; mais il y courut auec mal-heur. Son cheual fut tué, ses ennemis l'enuironnerent; il y en eust quelques-vns qui l'ayant reconnu luy offrirent quartier: Son grand cœur luy fit répondre qu'il ne vouloit point deuoir la vie à des traistres, il estoit blessé de trois coups, vne hallebarde qui luy trauersa la teste auſſi-toſt qu'il eust finy ces mots genereux, fut le quatriéme qui le renuersa sur la poudre. Le Mylord Compton son fils qui estoit dans le meſme champ de bataille, triompha pourtant de ces ennemis; car ayant rallié la Caualerie qui estoit retournée de la chasse, pendant que l'Infanterie combatoit, il fondit sur eux, laiſſa cinq cens morts sur la place, fit quatre cens prisonniers, & gagna huit pieces de canon qui faisoient toute leur Artillerie.

Mort du Comte de Nottampton.

Comme les armes estoient leuées en tous les endroits du Royaume, on n'entendoit parler que de combats, que de rencontres & que de sieges. Le Comte de Darby remit à l'obeyſſance les Villes de Lancaster & de Preston. Le Colonel Charles Candish attaqua Granthan située dans la Prouince de l'Incoln, & s'en rendit maistre; mais comme il n'en iugeoit pas la posſeſſion neceſſaire au seruice de sa Majesté, comme elle le pouuoit estre à celuy des Estats, il la fit razer, & sçachant bien que le fils d'Hotan tenoit la campagne auec quelque deſſein de le combatre, il luy en voulut donner le moyen; il marcha pour le rencontrer, le combatit, le defit & le mit en fuïte.

VIII.

Les Estats font arrester Hotan, & le font mourir auec son fils.

Si nous ne voyions tous les iours des effets estranges du caprice de la fortune, la posterité auroit sujet de s'estonner du changement qui arriua alors dans les volontez des Estats. Le Parlement auoit estably Hotan dans le Gouuernement de Hull, comme d'vn homme de la fidelité duquel il ne deuoit iamais douter: & il est certain que le refus que fit cét homme d'ouurir les portes de cette Ville à sa Majesté, quand elle se presenta pour y entrer, fut le plus puiſſant aiguillon qui pousſa ce Prince à la guerre. Il arriua neantmoins que les deux Chambres prirent de l'ombrage de luy & de son fils, dans le temps que l'vn & l'autre exposoient tous les iours leurs vies pour les interests des Estats, qu'elles les firent arrester tous deux pour les loger dans la Tour de Londres, & qu'en suite de quelques mois de captiuité, elles les firent mourir comme traistres. I'ay preuenu le temps de cette execution, ie l'ay fait pour ne pas oublier cette circonstance à la suite de mon discours. I'en reprens maintenant le fil.

Parmy les belles choses qui se passerent en cette campagne, ie puis dire que le siege de Reding Ville située dans la Comté de Berks sur la riuiere de Kennet, qui se descharge dans la Tamise, est celle qui eust le plus d'éclat. Comme c'estoit vne place tres-importante, le Comte d'Essex en fit l'objet de son ambition. Il l'auoit fait bloquer dés les premiers iours du printemps: auſſi-toſt qu'il vid la saison propre à mettre en campagne, il enuoya ses ordres à toutes les troupes

Siege de Reding.

1643. Parlementaires qui eſtoient ſous la charge du Mylord Gray, dans les Prouinces d'Eſſex & de Hantford de marcher de ce coſté-là, & ſortant de Vindſor à la teſte de la principale armée qu'il commandoit, alla camper deuant, enuiron le 15. du mois d'Auril.

Cette place auoit pour Gouuerneur le Cheualier Artur Aſton, dans la valeur & dans la prudence duquel le Roy s'aſſuroit beaucoup: neantmoins ſa Majeſté craignant que ſa garniſon, qui n'eſtoit compoſée que de quinze à ſeize cens hommes, ne fuſt pas capable de ſouſtenir vn ſiege deuant vne armée de plus de vingt cinq mille hommes, elle commanda huit cens cheuaux ſous la conduite du Cheualier Louys Duez, qui ietta dedans grande quantité de munitions auec [illegible]y; & ne croyant pas que ce fuſt aſſez, enuoya des ordres au Prince Robert de venir joindre ſon armée, qui eſtoit aux enuirons d'Oxfotd, & au Prince Maurice de reſſerrer le Cheualier Vvaller dans Tevvbury, où il l'auoit deſia contraint de ſe retirer; mais quoy que le Prince Robert fiſt toute la diligence poſſible, & que ce Gouuerneur n'oubliât rien de ce qu'vn bon Capitaine doit faire à la deffenſe d'vne place; le premier ne put arriuer aſſez à temps pour attaquer la circonuallation, & l'autre ne put reſiſter que iuſqu'au vingtieſme de May; de ſorte qu'il fallut capituler & ſe rendre. Cette conqueſte eſtoit glorieuſe; elle fut pourtant funeſte aux vainqueurs: car la peſte fit vn ſi grand rauage dans leur armée, qu'elle en emporta plus de la moitié en fort peu de iours.

Priſe de cette place.

Le Roy voyant donc qu'il ne pouuoit ſauuer cette place, il ſe propoſa de quitter Oxford pour aller agir à ſon tour: mais dans le meſme temps qu'il euſt formé ce deſſein, il apprit que le Cheualier Iacob Ashly qui en eſtoit Gouuerneur, traitoit ſecrettement pour la mettre entre les mains du Cheualier Vvaller; & par conſequent au pouuoir de ſes ennemis. Voilà pourquoy l'ayant fait arreſter, il fit remplir ſa place par le Cheualier Guillaume Penniman, de la fidelité duquel il auoit vne connoiſſance aſſeurée.

Le bruit courut alors que le Roy marchoit contre Gloceſter, parce que c'étoit la ſeule place que les Eſtats poſſedoient de ce coſté-là; mais comme les affaires reſueillent les hommes, il ſe trouua des politiques qui dirent que le deſſein de ſa Majeſté n'eſtoit pas d'attaqner cette ville, mais celle de Londres; & les raiſons ſur leſquelles ils fondoient cette opinion, eſtoient que l'armée du Comte d'Eſſex n'eſtant plus en eſtat de s'oppoſer à cette entrepriſe par le dégaſt que la peſte y auoit fait & qu'elle y faiſoit encore tous les iours, ſa Majeſté ne manqueroit point de ſe ſeruir de cette conjoncture, pour ſe vanger des Eſtats & des habitaos, qui n'auoient plus de bons ſentimens pour elle; & comme les apparences du mal font touſiouts de plus fortes impreſſions que celles du bien, le peuple demeura ſi fort perſuadé que le Roy buttoit à le perdre, qu'il ſolicita les Magiſtrats de mettre ſix mille hommes ſous les armes pour en deffendre les approches pendant que plus de dix mille autres trauailleroient à vne fortification de ſix lieuës de tour.

Les habitans de Londres prennent l'allarme.

Cependant les Confederez d'Eſcoſſe dreſſoient de terribles machines contre la fortune & la vie du Roy. L'entremiſe du Duc d'Hamilton ne teuenoit point à leur gouſt, ils mettoient la vertu de Montroſe à vn prix ſi haut, que la plus grande de leurs paſſions eſtoit de le mettre dans leurs interelts. Ils n'en iugerent pas les moyens faciles, d'autant qu'ils n'ignoroient pas la chaleur auec laquelle il s'attachoit au ſeruice de ſa Majeſté; neantmoins demeurans tous perſuadez qu'il pourroit changer de ſentiment par le dépit d'auoir veu les conſeils du Duc d'Hamilton preferez aux ſiens, ils ſe reſolurent à luy faire offrir la Lieutenance generale de l'armée qu'ils vouloient leuer en faueur des Eſtats d'Angleterre: Et pour cét effet, ils luy enuoyerent des deputez pour ſonder ſes intentions.

IX. Les Eſtats d'Eſcoſſe veulent mettre le Marquis de Montroſe dans leurs interelts.

Ce Marquis qui auoit vn des plus forts & des plus adroits eſprits de ſon ſiecle, les receut d'abord auec toutes les ciuilitez poſſibles, & pour les faire parler à cœur ouuert, leur dit qu'il ſe teotoit fort obligé de la peine qu'ils auoient priſe de le venir voir pour l'informer de l'eſtat & des affaires preſentes du Royaume, pour la gloire & pour la tranquilité duquel il auoit toutes les paſſions qu'il deuoit auoir: ce qui leur ayant fait croire qu'ils luy pouuoient ouurir le fonds de leurs cœurs,

sans crainte de faillir contre la prudence. Ils luy dirent que le principal motif de leur voyage estoit pour luy offrir par les ordres qu'ils en auoient receus de leurs compagnons, la Lieutenance generale d'vne armée qu'ils auoient resolu de mettre en campagne pour le secours du Parlement d'Angleterre. Ils luy presentent la Lieutenance generale d'vne armée destinée contre le Roy.

La froideur auec laquelle Montrose receut cette proposition, surprit vn peu ces deputez; neantmoins ayant obserué qu'elle n'auoit point apporté d'alteration dans ses actions ny sur son visage, ils creurent qu'elle ne luy auoit point déplu, & dans cette pensée ils ajoûterent qu'Alexandre Henrison, le plus fameux Ministre d'Escosse auoit receu les mesmes ordres qui leur auoient esté donnez de le venir voir; mais que ne pouuant estre long-temps absent de leur assemblée, sans y apporter vn remarquable dommage, ils estoient demeurez d'accord qu'on le supplieroit de se vouloir auancer iusques au Chasteau de Keir situé sur la riuiere de Forts près de Sterlin, afin que leur conference se fist plus facilement & auec moins de soupçon.

Ce Marquis n'auoit fait aucune réponse à leur premiere proposition, pour ne se point engager ou les refuser plus ouuertement auant que d'en sçauoir dauantage; mais ayant vn extréme desir d'apprendre tout le succez de cette entreprise, il dit alors qu'il estoit bien content d'auoir l'entretien de ce Ministre; & en effet il sortit de sa maison suiny seulement de cinq ou six Gentils-hommes, entre lesquels estoit le Baron de Naper & le Seigneur d'Ogilby, qu'il laissa au Château de Keit pour aller sur les bords de la riuiere de Forts, où Henrison l'attendoit auec les autres deputez. Prudence de ce Marquis à cacher les sentiments.

Les ciuilitez qu'on pratique touſiours en des entreueuës s'estant faites reciproquement de fort bonne grace, le Marquis témoigna tant de dispositions à vouloir ce que les confederez desiroient de luy, qu'Henrison ne doutant plus qu'il ne fust effectiuement dans la resolution de s'embarquer auec eux, ne luy cacha rien de tout ce qu'il auoit dans le cœur, ny de tout ce qui auoit esté concerté dans l'assemblée des confederez: de sorte qu'ayant appris tout ce qu'il auoit enuie d'apprendre, il songea plûtost à se deffaire honnestement d'eux qu'à leur découurir sa pensée. Il ne vouloit point accepter ce qu'on luy offroit; parce qu'il estoit resolu de n'abandonner point les interests de sa Majesté: il ne les vouloit point auſſi refuſer ouuertement, de peur de tout perdre: cela le mettoit dans vn embarras assez grand, pour ne sçauoir pas bien ce qu'il vouloit dire; mais dans le mesme temps que son esprit trauailloit à chercher vne iudicieuse deffaite qui laissât l'esprit de ces deputez en suspens de ses volontez, ces mesmes hommes le tirerent de ce manuais pas par vne remarquable imprudence. Vn d'eux voulant appuyer tout ce que Henrison venoit de dire. Croyez, Seigneur, dit-il au Marquis, que nous ne vous auons rien dit que par les ordres des Estats, & que ie ne suis venu, ajousta Henrison, que de mon propre mouuement, sans ordre & pour auoir seulement l'honneur de vous entretenir familierement d'vne affaire à laquelle le repos de l'Estat me semble attaché. Accordez-vous donc, Messieurs, répondit alors le Marquis, & ne pensez pas que dans la contradiction où vous estes, ie m'engage sans auoir veu les ordres & la Commission des Estats par écrit. A ces mots, rompant cette conference pour reprendre ses amis qu'il auoit laissez au Chasteau de Keir, & en suite le chemin de sa maison, il laissa ces deputez si estourdis de la faute qu'ils auoient faite, qu'ils ne songerent pas seulement à luy demander vne autre conference, pour apprendre plus precisément dans quels sentimens il estoit. Quant à luy, le séjour qu'il fit dans sa maison fut fort court; car l'affaire dont il s'agissoit estant de la derniere importance à sa Majesté, il en partit le lendemain de son arriuée, & ne se donna point de repos qu'il ne fust dans Oxford, d'où le Roy estoit party le iour precedent pour le siege de Gloceſter, qui commença le 10. d'Aouſt.

Quand les hommes ont receu quelques impressions, il leur est bien difficile de les mettre hors de leurs esprits, & nous ne nous dépoüillons que fort rarement des opinions que nous auons vne fois receuës, parce que nous les croyons toûjours meilleures que celles des autres. La Reyne n'estoit point entrée dans les sentimens de ce Marquis lors qu'il les auoit opposés à ceux du Duc d'Hamilton. Elle mit encore en doute la nouuelle qu'il luy apporta de la cruelle resolution Seconds ſuis de Montrose mal receus de leurs Majestez.

1643. des confederez d'Eſcoſſe ; elle crût que c'eſtoit vne fauſſe allarme ; & pour cette conſideration elle ne s'y arreſta pas tant qu'elle s'y deuoit arreſter. Cette continuation de mépris pouuoit bien ébranler la fidelité du Marquis, & chaſſer de ſon cœur le zele qu'il auoit pour ſa Majeſté ; neantmoins il n'en fuſt pas rebuté : l'amour l'emporta ſur le reſſentiment, & comme il croyoit tout deuoir à la conſeruation de la gloire & de l'authorité de ſon Prince, il n'en voulut point demeurer en ſi beau chemin : il prit congé de la Reyne qui ne vouloit point abandonner Oxford, & fut trouuer le Roy deuant Gloceſter pour luy dire ce qui ſe braſſoit contre luy.

Comme la Reyne ne s'eſtoit point eſmeuë de cette nouuelle, le Roy ne s'en émeuſt point auſſi : il creuſt ce que la Reyne en auoit creu, & toute la reſponſe qu'il fit à cét illuſtre ſeruiteur fut, qu'il auoit de la peine à ſe perſuader, qu'ayant fait pour la ſatisfaction & pour le repos des Eſcoſſois tout ce qu'vn bon Prince eſtoit capable de faire pour de bons ſujets, ils puſſent eſtre ingrats, & ſe porter à vne reuolte qui ne leur pouuoit rien donner, & dans la ſuitte de laquelle ils auoient ſuiet de tout craindre : ne voulant pas toutefois rebuter vn homme qu'il eſtimoit beaucoup, & qui luy témoignoit tant d'amour, il le remercia de ſes ſoins & luy demanda la continuation de ſon zele.

X. Conditions d'vn conuenant des Anglois & des Eſcoſſois.

Cependant les cõfederez ne l'épargnoient point : car ils demeurerent d'accord qu'ils trauailleroiẽt tous conjointement à la reformation de l'Egliſe, afin de n'en auoir qu'vne dans les trois Royaumes. Que pour arriuer à ce poinct, ils renuerſeroient la Papauté, ſans reſpecter quelque puiſſance que ce fuſt : Qu'ils employeroient franchement leurs biens & leurs vies pour maintenir les Priuileges des trois Royaumes, l'authorité Royale & la perſõne de ſa Majeſté ; pourueu qu'elle n'attentaſt rien contre ſes Eſtats : Qu'ils feroient la plus cruelle guerre qu'ils pourroient à ceux qui fomenteroient la diuiſion entre ſa Majeſté & ſes Parlemens : Qu'ils protegeroient hautement tous ceux qui voudroient entrer dans leur Conuenant : Qu'ils ne ſe deſ-vniroient point, afin d'eſtre touſiours en eſtat de ſe deffendre contre tous ceux qui les voudroient opprimer : Et enfin que ſi les Eſtats d'Angleterre eſtoient opprimez, on y enuoyeroit vne armée pour les aſſiſter.

Et d'autant qu'ils ne doutoient point que toute l'Europe ne fuſt bien-toſt abbreuuée de ce qui s'eſtoit paſſé dans leur aſſemblée, ils firent vne longue Declaration de toutes les raiſons qui les auoient obligez à demeurer d'accord de ce Conuenant, qui fuſt ſigné le 17. d'Aouſt, afin de preuenir les eſprits de ceux leſquels y pourroient eſtre intereſſez, & empeſcher les autres de faire vn mauuais iugement de leur conduite & de leur fidelité. Mais comme cela ne ſuffiſoit pas encore pour mettre leur affaire au poinct qu'ils le ſouhaitoient, pour en auoir vn ſuccez heureux, ils demeurerent encore d'accord,

Que pour mettre ſur pied cette armée auxiliaire, on feroit vn impoſt ſur toutes ſortes de marchandiſes : Qu'on eſtabliroit des Commiſſaires dans toutes les Prouinces du Royaume, tant pour en faire la leuée, que pour luy faire faire ſes montres, & que pour trouuer l'argent neceſſaire à de ſi grands frais, on engageroit la foy publique à ceux qui ouuriroient leurs bourſes.

Que cette armée ſeroit commandée par vn General que les Eſtats d'Eſcoſſe nommeroient : mais qui n'agiroit que par les ordres concertés entre ces Eſtats & ceux d'Angleterre.

Que tous les frais neceſſaires à cette leuée ſeroient auancez par les Eſtats d'Eſcoſſe, à la reſerue de douze cens mille liures que ceux d'Angleterre fourniroient auſſi par auance ; mais que ces frais auancez par les Eſtats d'Eſcoſſe pour cét armement, ſeroient rembourſez par ceux d'Angleterre incontinent que la paix ſeroit reſtablie par tout, & que cependant les Eſtats d'Angleterre ſeroient obligez de payer trois cens ſoixante mille liures par mois pour l'entretenement de l'armée, leſquels deniers ſeroient pris ſur les biens des Papiſtes, des Prelats & des Malignans.

Qu'on ne feroit aucun traité de paix ny de tréve que par vn commun conſentement des deux nations.

Que les Eſtats d'Angleterre aſſiſteroient ceux d'Eſcoſſe dans vne pareille ne-

ceſſité, & auec les meſmes conditions que ceux d'Eſcoſſe les aſſiſtoient en l'occaſion qui ſe preſente. 1643.

Que pour empeſcher que le Royaume d'Eſcoſſe ne fuſt attaqué par des forces eſtrangeres, pendant que l'armée Eſcoſſoiſe ſeroit en Angleterre, les Eſtats de ce Royaume ſeroient obligez d'entretenir huit vaiſſeaux de guerre pour défendre les coſtes d'Eſcoſſe, leſquels vaiſſeaux ſeroient commandez par tels Capitaines que le Comte de Warvvik trouueroit bon de nommer.

Que comme on eſtoit demeuré d'accord que la ville de Barvvik ſeroit miſe entre les mains des Eſtats d'Eſcoſſe, auec pouuoir d'y eſtablir vne garniſon de deux cens cheuaux, & de ſix cens hommes de pied, auec cette reſtriction, que le Gouuerneur & les principaux Officiers ſeroient approuuez par ceux d'Angleterre: Les Eſtats d'Eſcoſſe ſeroient auſſi obligez d'en retirer cette garniſon, & de démolir toutes les fortifications qu'elle y auroit faites dés le meſme temps que la paix ſeroit reſtablie dans l'vn & dans l'autre Royaume.

Voila quel fut le ſuccez de l'aſſemblée des Confederez faite contre la Majeſté Royale, & voila les plus conſiderables articles qu'ils ſignerent le 29. de Nouembre. Ce qui reſte à dire ſur ce point eſt, que cette armée ayant eſté leuée auec toute la diligence poſſible, elle ſe trouua preſte peu de temps apres pour ſe ietter en Angleterre ſous la conduite de Leſley.

Cependant ſa Majeſté tres-Chreſtienne ne pouuant voir qu'auec douleur les deſordres qui s'eſleuoient contre vn Prince qui luy eſtoit ſi proche, elle ſe mit en deuoir de les appaiſer. Le Comte de Lauthian Eſcoſſois auoit eſté enuoyé en France par le Conſeil Priué de ſa Majeſté Britannique, eſtably dans Edimbourg, auec ordre de demander à ſa Majeſté la continuation des alliances qui auoient eſté de tout temps entre les Couronnes de France & d'Eſcoſſe, & qu'il luy pluſtanoir égard à leurs intereſts, dans la facheuſe conjoncture des deſordres qui s'éleuoient. Il auoit eſté fauorablement accueilly, quand il voulut partir pour retourner à Edimbourg, le Roy le fit accompagner par le ſieur de Bois-Yuon, chargé d'vne lettre datée du 23. Septembre, le premier mouuement de laquelle fut d'aſſeurer ceux qui compoſoient ce Priué Conſeil, qu'il leur conſerueroit toute l'amitié que ſes predeceſſeurs auoient conſeruée au Royaume d'Eſcoſſe, & qu'il auroit leurs intereſts en vne ſinguliere recommandation, tant qu'ils auroient pour but l'obeyſſance & le ſeruice du Roy leur Maiſtre.

Bois Yuon enuoyé en Eſcoſſe par ſa Majeſté Tres-Chreſtienne.

Cette démarche fut inutile: car comme nous venons de vous dire, la ligue des Confederez ne laiſſa pas d'eſtre concluë. Sa Majeſté Tres-Chreſtienne en fit encore vne autre qui ne fut point plus auantageuſe au deſſein qu'elle auoit d'arreſter le cours des deſordres qui renuerſoient tout de ce coſté-là. Elle ennoya le Comte d'Harcourt en Angleterre, en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, pour demander aux Eſtats la Mediation de la France, pour terminer les differens qu'ils auoient auec ſa Majeſté Britannique. Mais les raiſons de ce Prince n'eurent point alors la meſme vertu que ſon bras auoit eu pluſieurs fois contre les ennemis de noſtre Couronne. Elles combatirent inutilement l'opiniaſtreté des Eſtats, & il ne remporta de ſon voyage qu'vn ſenſible déplaiſir de n'auoir rien fait pour la ſatisfaction de ſon Maiſtre.

Le Comte de Harcourt Ambaſſadeur Extraordinaire en Angleterre.

XI. Siege de Gloceſter.

Le Roy s'eſtant cependant approché de Gloceſter, il n'y trouua pas toutes les facilitez qu'il s'eſtoit promiſes à s'en rendre maiſtre. Les aſſiegez reſpondirent à la premiere ſommation qu'il leur fit faire, qu'ils ſçauoient bien le reſpect qu'ils deuoient aux commandemens de ſa Majeſté; mais qu'ils n'y pouuoient obeïr ſans en auoir vn ordre exprés des Eſtats: ce qui picquant le Prince Robert & le Comte de Forth, ils s'auancerent auec ſix mille cheuaux, & ſans marchander dauantage, allerent brûler les fauxbourgs.

Le Comte d'Eſſex marche pour la ſecourir.

L'eſtabliſſement des quartiers ſuiuit cette premiere marque de fureur: Mais quoy que cette place n'eût pas toutes les fortificatiõs neceſſaires à ſe bien defendre, & que toute ſa garniſon ne conſiſtaſt qu'en deux mille hommes, le Colonel Maſſey qui commandoit dedans apporta tant de diligence & tant de vigueur à la bien deffendre, qu'il donna le temps aux Eſtats de luy enuoyer du ſecours. En effet l'armée du Comte d'Eſſex ayant eſté reſtablie par les ſoins de ce Parlement, ce General s'auança de ce coſté-là, & alla camper ſur les eminences de Preſbury,

1643. d'où il pouuoit déconurir les murailles de cette place. Si-toſt qu'il y fut poſté, il voulut auertir les aſſiegez de ſon arriuée par quatre coups de canon, afin de réueiller leurs courages par l'eſpoir d'eſtre ſecourus.

Le Roy leue le ſiege.

Le Roy n'auoit point ignoré la marche de cette armée ennemie, il apprit par ces coups de canon qu'elle eſtoit proche. Cette connoiſſance le fit reſoudre à leuer le ſiege pour l'aller combattre, ſon action donna auſſi au General Parlementaire le mouuement d'aller raffraichir la place d'hommes, de munitions & de viures. Cela fait, il voulut prendre ſa marche vers Hungerford dans la reſolution de ne point combatre, puis qu'il auoit fait ce qu'il auoit enuie de faire, qui eſtoit de ſecourir la place: Mais il n'en pût éuiter les occaſions. La caualerie Royale, qui eſtoit à ſes trouſſes, fondit ſur ſon arriere-garde, l'ébranla d'vn premier abord, & apres vne heure du plus braue combat du monde, la mit dans vn deſordre ſi graud, que ſans doute elle l'eût toute taillée en pieces, ſi elle eût eſté plus éloignée de ſon gros: Mais l'ayant heureuſement rencontré dans le temps qu'elle n'auoit plus que la fuite qui pût empeſcher ſa ruyne entiere, elle fit ferme pour dire que la ſeule neceſſité l'auoit fait ceſſer de combattre pour faire retraite. La mélée auoit eſté bruſque, le nombre des morts qui demeurerent ſur la place fit auſſi bien voir qu'on en auoit brauement diſputé l'honneur. Le Marquis de la Vieuville auoit combattu ſous les enſeignes de ſa Majeſté en homme qui vouloit donner de la gloire à ſa Nation, ſon courage l'auoit porté iuſqu'au milieu des enuemis, ſans ſe ſoucier de ſa vie, on l'auoit fait priſonnier, vn Officier qu'il auoit bleſſé daus la mélée, le tua de ſang froid quelques momens apres qu'elle fut finie.

Rencontre des armées.

Les armées eſtoient trop proches pour en demeurer ſur leur appetit: elles ne furent auſſi empeſchées d'eu venir aux mains que par l'eſpace d'vne nuit; car le le Soleil les trouua le lendemain matin 19. de Septembre rangées en bataille prés de Nevvbury pour terminer leurs differens. En effet le ſort des deux partis dépendoit du ſuccez de cette bataille, ſi la victoire fût demeurée entiere & ſans contredit; mais bien qu'elle fuſt ſanglante & autant bien diſputée qu'il ſe pouuoit faire; on ne peut pas dire auec certitude de quel coſté la fortune s'eſtoit declarée, ny quel fut le nombre des morts: Car comme les Royaliſtes publioient qu'ils eſtoient demeurez les maiſtres du champ de bataille par la retraite du Comte d'Eſſex qui s'eſtoit faite à Londres auec precipitation; les Parlementaires diſoient qu'ils eſtoient vainqueurs, parce que les Comtes de Carnauan & de Sunderland, le Vicomte de Fakland & le Colonel Morgant, qui tenoient vn rang conſiderable dans l'armée Royale, eſtoient demeurez morts ſur la place, & que s'ils s'eſtoient retirez aprés le combat, le ſeul deffaut des viures en eſtoit la cauſe.

Bataille de Nevvbury.

Succés douteux.

Combat à l'auantage des Parlementaires.

On ne parla donc de l'éuenement de cette bataille, que comme d'vne choſe douteuſe. Il n'en fut pas de meſme d'vn autre combat qui ſe fit quelque temps apres à Hornecaſtel, qui eſt dans la Comté de Lincoln. Oliuier Cromvvel y commãdoit les troupes Parlementaires, le Baron Vvidrinton & le Colonel Henriſſon celles de ſa Majeſté. Ces Generaux ne ſe peurent empeſcher d'en venir aux mains au commencement du mois d'Octobre. Cromvvel fut le plus heureux, & ſes ennemis furent contraints de luy ceder le champ de bataille, dans lequel ils laiſſerent plus de cinq cens morts.

Le Comte de Nevvcaſtel leue le ſiege de Hull.

La nouuelle de cette diſgrace fut ſenſible à ſa Majeſté, ſon déplaiſir s'accreut encore par deux autres qu'il receut quelques iours apres. Le Comte de Nevvcaſtel luy manda qu'il auoit eſté contraint de leuer le ſiege de Hull, auquel il s'eſtoit attaché apres la deffaite de Fairfax: Et le Duc d'Hamilton luy apprit par vne lettre que les Eſcoſſois s'eſtoient liez d'intereſt auec les Eſtats d'Angleterre, qui eſt ce que nous auons dit cy-deſſus, & qu'ils leuoient les armes de tous coſtez en leur faueur, malgré toutes ſes remonſtrances & malgré tous les ſoins qu'il auoit employez pour détourner cette ligue.

XII.

Le Roy apprend la ligue des Eſtats d'Eſcoſſe, auec ceux d'Angleterre.

Cette derniere nouuelle eſtoit ſurprenante: le Roy en fut auſſi tellement ſurpris, qu'il fut quelque temps ſans ſçauoir à quoy ſe reſoudre. Mais enfin ſe ſouuenant des auis qui luy auoient eſté donnez par Montroſe ſur ce ſujet-là, il le fit appeller, & s'eſtant enfermé dans vn cabinet auec luy, Marquis, luy dit-il, ie

Converſation du Roy & de Montroſe.

ne pus croire dernierement ce que vous me diſtes de la laſcheté des Eſcoſſois, parce que toutes les regles de la raiſon plaidoient contre vous : Mais ie reconnois auiourd'huy que i'ay fait tort à voſtre eſprit, à voſtre prudence & à voſtre fidelité. Voyez, ajouſta-il, en luy preſentant la lettre du Duc, voyez ce qu'Hamilton m'eſcrit là deſſus? Mais apres l'auoir leu, ie vous commande de me parler auec toute la ſincerité que ie dois attendre de voſtre vertu, & de me dire ce que ie dois faire pour renuerſer le deſſein de mes ennemis? 1643.

Seigneur, luy reſpondit ce grand homme, apres auoir ietté les yeux ſur le papier qu'il auoit en main, ie ne m'eſtonne point de l'eſtonnement où ie voy voſtre Majeſté, i'auois preueu les mauuais ſentimens de vos infidelles ſujets auant qu'ils me les euſſent découuerts, ie vous en auois aduerty, vous n'y fiſtes point de reflexion, & fiſtes encore la ſourde oreille, lors que ie vous proteſtay qu'ils auoient taſché de me ietter dans leurs intereſts, auec des promeſſes aſſez grandes pour ébranler le cœur d'vn homme. Ie ſuis rauy que vous connoiſſiez aujourd'huy la fidelité de mon zele, mais ie ſuis marry que voſtre Majeſté s'inquiete trop, pour vne choſe que ie ne croy pas ſans remede. Le mal eſt grand, mais vous en pouuez arreſter le cours, & ſortir de cet embarras auec gloire, & i'oſe promettre à voſtre Majeſté de faire perir vos perſecuteurs, pourueu qu'il luy plaiſe faire ce que ie luy diray. Ie ne vous ay fait appeller, repliqua le Roy, que pour me ſeruir de vos aduis; Ie vous ay commandé de me les dire auec liberté, ie vous prie à cette heure, de me teſmoigner en cette conjoncture toute la chaleur que vous auez touſiours euë pour mon ſeruice, ſous la parole que ie vous ay donnée que vous ne ſeruirez pas vn ingrat.

Seigneur, repartit ce Marquis, puis qu'il plaiſt à voſtre Majeſté que ie parle, ie vous diray qu'elle a trois puiſſans moyens pour détourner l'orage qui gronde & qui la menace. Donnez des ordres & de l'argent pour leuer des troupes en Irlande; commandez au Marquis de Nevvcaſtel de me donner toute la cauallerie qu'il pourra, ſans ſe dénuer pourtant de ce qui luy ſera neceſſaire, & enuoyez demander au Roy de Dannemarc le ſecours d'hommes & de munitions de guerre qu'il s'eſt offert de vous fournir toutefois & quantes que vous en aurez affaire. Auec cela & auec quelques autres amis que i'ay, ie feray ſans doute vn party capable de rompre toutes les meſures de vos ennemis, & qui pourra peut-eſtre ramener au deuoir tous ceux qui s'en éloignent aujourd'huy. Sages aduis de Montroſe.

Ces ouuertures eſtoient belles & iudicieuſement concertées: elles furent auſſi tellement au gouſt de ſa Majeſté, qu'elle ne s'en voulut point éloigner. Elle ietta les yeux ſur le Marquis d'Antrin Irlandois, qui eſtoit alors à ſa Cour; elle le iugea capable de faire la leuée des gens de guerre qu'elle vouloit tirer d'Irlande; elle luy offrit cet employ, il l'accepta auec reſpect, & promit de faire deſcendre dix mille hommes en Eſcoſſe dans la Comté de Kintir, deuant que la ſaiſon fuſt propre de mettre en campagne. Ces ordres eſtans donc donnez de ce coſté-là, ſa Majeſté depeſcha le Colonel Cochren vers le Roy de Dannemarc, pour luy demander le ſecours qu'il luy auoit ſi genereuſement offert dés le commencement des troubles. Et pour ce qui regardoit le Marquis de Nevveaſtel, le Roy voulut que Montroſe fuſt luy-meſme le porteur des ordres qu'il luy enuoyoit. Diligence du Roy pour preuenir les Confederés.

La raiſon vouloit que l'autheur d'vne ſi grande entrepriſe en fuſt le Chef general: le Roy commanda auſſi que l'on miſt le nom de Montroſe dans la Commiſſion qu'il fit expedier pour cela: mais ce Marquis s'y oppoſa modeſtement, & allegua qu'vne charge tant au deſſus de ſon merite ſeroit peut-eſtre des jaloux, qui pourroient reculer le ſeruice de ſa Majeſté, qui luy deuoit eſtre plus cher que ſes auantages, & ſupplia le Roy de vouloir donner cet employ au Prince Maurice ſon neveu, auquel cas il ne refuſeroit point ſa Lieutenance generale, s'il plaiſoit à ſa Majeſté de l'en gratifier. Ce refus n'eſtoit pas moins reſpectueux ny moins iudicieux que les auis qu'il auoit donnez à ſa Majeſté; elle ne s'en offença point auſſi, au contraire l'ayant pris pour vne nouuelle marque de ſon zele, elle fit expedier cette Commiſſion dans la forme qu'il l'auoit demandée.

Pendant qu'on faiſoit à la Cour de ſi neceſſaires démarches à conſeruer l'éclat

1643. & le luſtre de la Couronne, le Duc d'Hamilton faiſoit le chemin d'Eſcoſſe à Oxford, afin d'entretenir le Roy des obſtacles qu'il auoit trouuez à l'execution de ſes ordres. Mais ce Prince qui auoit appris par pluſieurs plaintes qu'il n'auoit pas touſiours eſté ſincere ny iuſte dans l'exercice de ſa charge, le fit arreſter, & le Comte de Lenrik ſon frere auec luy, au lieu de leur donner ſes oreilles. La premiere priſon qu'on luy donna fut à Briſtol, la ſeconde au chaſteau de Pedennis. Mais comme ſon crime n'eſtoit pas trop bien aueré, & que d'ailleurs il n'eſtoit point capital, les ordres de ſa Majeſté furent que la ville ſeroit ſa priſon, iuſques à ce qu'elle euſt vne connoiſſance plus ample des choſes dont on l'accuſoit, on ne l'obſerua pas auec de grands ſoins, il arriua de là qu'ayant facilement trouué les occaſions d'échapper, il ſe retira dans Londres, où les Eſtats le receurent auec de grandes marques de ioye.

Le Roy fait arreſter le Duc d'Hamilton.

1644. I. Cependant les Confederez trauailloient ſerieuſement à l'obſeruation des choſes dont ils eſtoient demeurez d'accord. Les Eſtats d'Angleterre auoient promis de mettre les Eſcoſſois en poſſeſſion de Barvvik; cela ſe fit au commencement du mois de Decembre. Les Eſcoſſois auoient promis dix mille hommes aux Eſtats d'Angleterre, cette armée entra dans ce Royaume dés les premiers iours de 1644. & pour faire voir de quel vent elle eſtoit pouſſée, commença ſes hoſtilitez par la priſe des chaſteaux de Vvarxuth, & de Morpet, qui ſont ſituez dans la Comté de Northumberland.

Entrée d'vne armée Eſcoſſoiſe en Angleterre.

Leſley qui la commandoit auoit aſſez d'experience pour ne rien laiſſer en arriere qui puſt ſeruir à ſes auantages. Il n'oublia pas auſſi de ſe ſaiſir d'vn petit port de mer, nommé Bliſnuk, aſſis dans la meſme Comté, & d'y commander toutes les fortifications poſſibles, parce qu'il pouuoit receuoir par là toutes les munitions neceſſaires à l'entretenement de l'armée: & dautant qu'il ne faiſoit pas eſtat de demeurer touſiours de ce coſté là, il pouſſa ſa preuoyance iuſques à ſe rendre maiſtre de Sunderland, autre port de mer dans l'Eueſché de Durham pour en tirer le meſme ſecours & les meſmes commoditez que de l'autre. Ce qui ne rempliſſant pas encore toute ſon ambition, il parut deuant les murailles de Nevvcaſtel, dans la reſolution de l'attaquer, ou du moins d'en tirer quelque choſe pour l'entretenement de ſon armée. Mais il connut aux approches qu'il n'auoit pas bien pris ſon temps. La garniſon le viſita la premiere nuit d'vne ſi belle maniere, qu'il ne creut pas ſe deuoir opiniaſtrer à y faire des retranchemens. Quant aux commoditez qu'il en eſperoit, il ne s'en vit pas moins éloigné, que de l'eſperance de l'emporter par la force. Car ayant enuoyé demander aux habitans cinq cens mille liures ſterlin, à condition de leuer le ſiege, & de ſortir de la Prouince ſans y faire mal, ils luy reſpondirent qu'ils ne ſe racheteroient point par vne voye moins honorable que celle des armes, & que s'il continuoit à les attaquer, ils continueroient à ſe bien defendre, de ſorte qu'il fut contraint de ſe retirer pour aller attaquer York, que les Eſtats d'Angleterre ne vouloient point laiſſer entre les mains de ſa Majeſté. Ce qui eſtant venu à la connoiſſance du Comte de Nevvcaſtel, il ſe ietta dans cette place auec quatre mille hommes, pour appuyer la garniſon qui eſtoit deſia de ſeize cens hommes de pied & de quatre cens cheuaux

Le General marche pour aſſieger York.

Ces hoſtilitez donnoient lieu à ſa Majeſté de ſe plaindre: elle ſe plaignit auſſi, mais ce fut ſi hautement, qu'il n'y eut pas vn coin dans toute l'eſtenduë de ſes terres, où ſes plaintes ne fuſſent portées. Elles publioient la malice dont les Eſtats d'Angleterre ſe ſeruoient pour débaucher ſes ſujets du ſeruice qu'ils luy deuoient naturellement; elles accuſoient de foibleſſe, d'ingratitude & de lacheté les Eſcoſſois, qui s'eſtoient laiſſé ſurprendre, & qui auoient pris les armes au preiudice de la fidelité qu'ils luy deuoient, & aux deſpens de leur honneur. Perſonne n'auoit lieu d'y reſpondre, que les criminels contre leſquels elles eſtoient faites, ils ne manquerent pas auſſi de le faire: Ils voulurent iuſtifier le port de leurs armes; Voicy les raiſons dont ils ſe ſeruirent pour le faire.

Plaintes du Roy.

Reſponſe des Eſcoſſois.

„ Nous deuons croire auec raiſon qne les entrepriſes des Catholiques, & autres
„ mal affectionnez à la Religion Proteſtante, ont eſté les ſeuls motifs qui ont obli-
„ gé les Anglois à demander noſtre ſecours pour les deliurer des oppreſſions dont
„ ils ſont accablez de tant de coſtez. Neantmoins ne doutant point que noſtre

entrée

entrée en Angleterre ne soit mal expliquée d'vne infinité de personnes, dont « 1644.
les sentimens ne peuuent entrer dans les nostres, & qu'elle ne soit condamnée; «
parce que l'on ne sçaura pas les sujets que nous auons eu de prendre les armes: «
Nous auons trouué bon d'enuoyer par tout le Royaume cette veritable decla- «
ration des raisons qui nous ont poussez à cette entreprise, afin que par la con- «
noissance qu'on aura de nostre dessein, l'on suspende le blasme qu'on pourroit «
donner par faute d'entrer dans la verité de nos sentimens, & qu'on nous assiste «
auec franchise, au lieu de s'opposer au repos public. «

Nos armes ont pour fondement trois raisons : la iustice de nostre cause, que «
nous auons commune auec les Anglois, en fait la premiere : le droit de nostre vo- «
cation en Angleterre, & la fidelité de nos comportemens en cette occasion, en «
font les deux autres. «

Nous ne doutons point que les ennemis de l'Estat ne se seruent de tous les «
artifices possibles pour persuader à nos freres, que nous venons en Angleterre «
pour pescher en eau trouble, & chercher nos particuliers auantages au milieu «
de vos necessitez; mais nous vous coniurons de ne point ouurir vos oreilles à «
tous ces discours : moins encore de leur laisser faire de fortes impressions sur «
vos cœurs : nous vous ferons voir leur malice & leurs faussetez. Les meilleurs «
moyens dont nous nous puissions seruir pour vous donner cette connoissance, «
sont de n'auoir pour tesmoins de nos actions, que nos comportemens & vos con- «
sciences, nous ne voulons point d'autres Iuges. Cependant Dieu qui voit le se- «
cret du cœur des humains, nous iustifiera, s'il luy plaist, deuant tout le monde. «
Que si nous n'eussions esté appellez à ce que nous faisons auiourd'huy pour l'a- «
mour de Christ, qui veut que les Chrestiens se soulagent reciproquement : Si les «
loix de la nature ne nous l'eussent point commandé, & si nous n'eussions esté «
poussez par vn mouuement de fidelité qui nous a fait entreprendre de dégager «
le Roy de la Grand'Bretagne, nostre Seigneur souuerain, des precipices où il «
est tombé par les pernicieux conseils des ennemis de la Religion Protestante, «
nous ne fussions iamais sortis de chez nous pour entrer dans vos maisons que les «
desordres de l'Estat nous rendent odieuses. Mais puis que nous sommes appellez, «
ou pour mieux dire, forcez par vne legitime vocation, nous prenons le Ciel & «
la Terre à tesmoins, que les seules intentions de nos cœurs ont esté celles qui «
sont exprimées dans le Conuenant, par lequel nous nous sommes confederez «
auec l'Angleterre; à sçauoir la reformation de nostre Religion, la conseruation «
de la dignité Royale, le bien de la paix & de la liberté de ses Royaumes, que «
nous iugeons en grand danger, par l'intelligence qui est entre les Catholiques «
d'Irlande, les Prelats d'Angleterre & leurs adherans, & que nous ne desirons la «
benediction de Dieu sur nos armes, qu'en tant qu'elles auront pour but l'obser- «
uance de tous ces points. «

Nous auons donc beaucoup de iustice en cette cause, mais parce que cela ne «
suffit pas pour bien authoriser nos desseins, & que nos armes ont besoin d'vne «
legitime vocation pour estre excusées : Nous declarons en second lieu, que les «
interests inseparables des deux Nations en leur religion & leurs libertez, ayant «
à subsister ou perir ensemble, puis qu'elles sont attaquées par mesmes ennemis, «
nous pourrions fournir vne tres puissante raison, quand nous allegnerions que «
nous voulons preuenir nostre ruyne, en conseruant nos amis & nos freres. Mais «
pour fermer la bouche à tous ceux que la rage voudroit faire parler contre la «
fidelité de nos mouuemens, nous voulons faire voir que nous auons esté plus «
estroitement obligez à ce seruice & deuoir de Chrestien. «

Nous disons donc que Dieu par vne prouidence admirable, a tellement or- «
donné des affaires presentes, que le Parlement d'Angleterre ayant refusé de «
nous faire la guerre en 1640. il nous a si bien obligez à luy rendre le recipro- «
que, & à ne separer iamais les interests de nostre Religion, par le Conuenant «
qui se fit alors, que nous ayant aujourd'huy requis de nous tenir à cette «
Vnion, il nous a demandé nos armes pour les opposer à ceux qui la veulent de- «
struire. «

On dira, peut-estre, que nostre vocation n'est point legitime, puis qu'elle n'a «
point esté faite par le consentement de sa Majesté : mais nous respondrons à ce- «

1644. » la, que ſa perſonne & ſes commandemens nous ayant eſté ſouſtraits par les
» mauuais conſeils qui luy ſont donnez, ſon honneur toutefois, ſa poſterité, ſon
» grand Conſeil, & le bon-heur de ſes Royaumes, nous y ont appellez auec prom-
» ptitude, & que nous ne pouuions refuſer de venir, ſi nous n'euſſions voulu effa-
» cer de nos cœurs tous ſentimens de Religion enuers Dieu, de deuoir enuers no-
» ſtre Prince, & de gratitude enuers le Parlement d'Angleterre, qui nous a de-
» mandez pour toutes ces cauſes.

» Quant à ce qui regarde les moyens de pourſuiure ce iuſte deuoir & cette le-
» gitime vocation; bien que le rebut des Requeſtes preſentées à ſa Majeſté par
» les Loix des deux Royaumes, nous ait laiſſé ce ſeul moyen que nous proteſtons
» deuant Dieu ne proceder d'aucune mauuaiſe intention contre ſa Majeſté, mais
» contre les ennemis cachez de l'Eſtat; nous apporterons neantmoins tant de
» ſoins au reglement de nos gens de guerre, que nous ne ſouffrirons point parmy
» eux, les inſolences, rapines, vols & autres calamitez, qui bien ſouuent ſont per-
» miſes dans les armes.

» Vous auez deſia par auance des preuues de cette retenuë que nous promet-
» tons. Il y a parmy nous des Commiſſaires de voſtre Nation, dont la pluſpart
» ſont membres de voſtre Parlement, à la prudence deſquels vous auez commis
» les affaires de l'Egliſe, l'authorité de vos Loix, & le droit de vos libertez.
» Nous ne ferons rien ſans les appeller à noſtre Conſeil, nous n'agirons que par
» leurs ordres, & pour vous garantir des ſonpçons que nos communs ennemis
» pourroient faire gliſſer dans vos eſprits; nous vous aſſeurons par ces preſentes,
» que ſuiuant vn des derniers articles du dernier traité d'entre les deux Nations,
» nous nous ſommes engagez de donner la foy publique du Royaume d'Eſcoſſe,
» à celuy d'Angleterre: Que noſtre entrée, ny noſtre ſejour dans ce pays n'ont
» autre fin que l'execution de ce Conuenant, & du traité ſigné par les Commiſſai-
» res des deux Royaumes, & que comme nos amis & nos freres doiuent eſperer
» des actions conformes à cette Declaration, les ennemis de noſtre Conuenant ne
» peuuent attendre auſſi qu'vne vigoureuſe pourſuite.

» Finalement nous declarons que noſtre deſſein n'eſt pas de donner vne nou-
» uelle violence au feu qui conſomme deſia l'Angleterre, qu'au contraire nous
» trauaillerons pour l'eſteindre. Que nous n'auons pas pris les armes pour faire
» la guerre, qu'elles n'ont eſté leuées que pour faciliter vne paix, que nous
» cherchons la conſeruation de noſtre Religion, & de nos libertez dans les trois
» Royaumes, que nous demandons vne bonne intelligence entre ſa Majeſté &
» ſon peuple par l'eloignement des autheurs qui cauſent nos troubles, & qu'a-
» pres auoir obtenu l'effet de nos demandes, qui ſont fondées ſur la iuſtice, nous
» reprendrons de bon cœur le chemin de noſtre pays.

Le Roy conuoque vne aſſemblée des Eſtats à Oxford.

Comme cette armée n'eſtoit pas entrée en Angleterre, & n'auoit pas fait ces conqueſtes pour en demeurer ſur ce poinct, le Roy en apprehenda la ſuite, & dans cette legitime crainte, il fit ce qu'on deuoit attendre de ſa prudence & de ſa conduite: il l'enuoya reconnoiſtre par King, auquel il auoit donné la Lieutenance generale de ſon armée, & conuoqua cependant vne aſſemblée generale des Eſtats du Royaume à Oxford, afin de trouuer les moyens de répondre à tant d'ennemis. King fit vne partie de ce qu'il auoit enuie de faire: car il apprit la marche de cette armée, le nombre des ſoldats dont elle eſtoit compoſée, & s'en approcha d'aſſez prés pour la viſiter & pour en eſtre viſité par de frequentes eſcarmouches, qui durerent trois ou quatre iours, & dont les ſuccez ne furent point plus auantageux aux vns qu'aux autres: mais comme il n'auoit point ordre de donner bataille, il retourna du coſté d'York; parce qu'il auoit appris par quelques priſonniers qu'il auoit fait dans ces eſcarmouches, que le deſſein du General Eſcoſſois eſtoit d'aller aſſieger cette place, quoy que la ſaiſon ne fuſt gueres propre à tenir des gens de guerre en campagne pour faire des ſieges. En effet, tout auſſi-toſt qu'il eût joint dix mille hommes que les Eſtats d'Angleterre ennoyerent au deuant de luy, ſous la conduite du Comte de Mancheſter, de Cromwel, de Fairfax, & du Cheualier Thomas ſon fils; il alla camper deuant & commença les trauaux neceſſaires à vn deſſein de cette nature.

York aſſiegé par les Eſcoſſois.

Cependant tous ceux que le Roy auoit appellez à l'aſſemblée d'Oxford eſtat

arriuez, l'ouuerture s'en fit le 22. Ianuier auec beaucoup d'éclat & de pompe. Mais comme on auroit quelque choſe à me demander, ſi ie ne mettois point icy le nombre & le nom de ceux qui ſe ietterent dans les intereſts de ſa Majeſté, ie n'oublieray point cette circonſtance. Les plus illuſtres furent le Prince de Galles, le Duc d'York, le Duc de Comberland, Litleton Garde des Sceaux, Cottington Sur-Intendant des Finances, le Duc de Richemont, le Marquis d'Hartfort, les Comtes de Linſey, de Dorſet, de Shtevvſbury, de Bath, de Southampton, de Leyceſter, de Nortampton, de Deuon, de Cathle, de Briſtol, de Barkeshire, de Cleueland, de Riuers, de Doüer, de Peterhoutg, de Kingſton, de Nevvpott & de Portland, les Vicomtes de Convvay & de Camhden, les Barons Digby, Mouhray & Matrauers, Wentvvorth, Rich, Paget, Chandoys, Hovvard de Carleton, Lonclace, Sauile, Mohun, Dunſmore, Seymono, Percy, Wilmot, Leig, Haton, Iermin, Cartington, Abargauenny, Atundel, Capel & Nevvport.

1644. Ouuerture des Eſtats d'Oxford.

Tous ceux-là ſe trouuetent à l'ouuerture de cette aſſemblée, & y compoſerent la Chambre des Pairs; mais ils n'eſtoient pas les ſeuls qui pouuoient y auoir place: les Marquis de Vvincheſtet, de Vvotceſtet, & de Nevvcaſtel, les Comtes de Darby, d'Huntington, de Clare & de Marleboutg: le Vicomte de Falkombrigde, les Barons Motlay, d'Arcy, Stanton, Euets, Daincourt, Paulet, Brvvdnel, Povveſſe, Herbert de Cherhury, Biton, Hopton, Lougbourg, Wanghan & Vvidtington, qui pouuoient tenir meſme rang, eſtoient dans l'employ & à la teſte de leurs gens de guerre: les Comtes d'Arondel, de S. Aubin & de Norvith, les Vicomtes de Montagu & de Staford y auoient encore leurs places aſſignées, comme eſtant dans le nombre des fidelles ſeruiteurs du Roy; mais ils auoient eſté contraints de s'abſenter du Royaume, ou de demeuret dans leurs maiſons, pour des conſiderations importantes à leurs vies, à leurs fortunes & au bien public. La Chambre Baſſe eſtoit compoſée de cent quarante membres, quaſi tous ſortis des Eſtats de Vveſtminſter, parce que dans la conuocation de cette aſſemblée, le Roy auoit offert vn pardon general à tous ceux qui s'y voudroient retirer & ſe reconnoiſtre. Chacun eſtant donc aſſis ſelon le rang que ſa qualité luy pouuoit donner, ſa Majeſté prit la parole, ſans la laiſſer prendre à ſon Chancelier, & d'vn ton de voix eſleué.

Harangue du Roy aux Eſtats.

„ Meſſieurs, leur dit il, ſi vous ne ſçauiez pas les outtages que l'on m'a faits & „ auec quelle contrainte i'ay pris les armes pour la deffenſe de l'authorité Roya„ le, & pour dire peut-eſtre auec plus de taiſon, pour m'empeſcher de tomber „ entre les mains de ceux qui en veulent ouuertement à ma vie, i'aurois mainte„ nant de la peine à chercher des taiſons pour les faire approuuer, & des paroles „ pour vous remercier de la fidelité que vous apportez tous à mon ſeruice: „ mais comme il n'y a perſonne en cette illuſtre aſſemblée qui ne ſoit oculaire „ témoin de ce que i'ay fait pour rendre le repos à l'Eſtat, ie croy qu'il n'eſt pas „ beſoin que ie trauaille mon eſprit pour vous perſuader vne choſe que vous „ ſçauez auſſi bien que moy. Ce n'eſt point auſſi mon deſſein, & tout ce que ie „ pretens de vous dire, eſt que ie compatis plus aux maux auſquels vous vous „ expoſez pour l'amour de moy, que ie ne fais à ceux qui me touchent. I'ay tout „ fait pour les détourner par vne voye plus douce que celle des armes. I'ay mis „ à mes pieds l'authorité ſouueraine, i'ay relâché des droits de la Couronne, „ pour n'eſtre point contraint d'en venir aux extremitez, i'ay trouué des cœurs „ endurcis, des eſprits ambitieux, & des ames inſenſibles à tout ce que la raiſon „ peut exiger d'elles. Que faut il faire pour amolir ces cœurs, pour humilier „ ces eſprits, & pour toucher ces inſenſibles, & que faut-il faire encore pour dé„ tourner les maux que la ſuite de ces deſordres nous peut apporter? Meſſieurs, „ ie ne vous ay fait appeller que pour vous le demander, & pour l'apprendre de „ vous; vous auez la liberté de me le dire, & ie vous en prie. Mes ennemis ont „ appellé des forces eſtrangeres pour m'opprimer, ie ne puis eſtre appuyé que „ par vos bras & par vos cœurs. Ie ne puis rien ſans cela; vous auez deſauoüé les „ injures que l'on m'a faites en ce Royaume depuis deux ans, vous auez con„ damné la foibleſſe de mes ſujets d'Eſcoſſe, qui ſe ſont laiſſez corrompre plus „ lâchement que ie ne le deuois attendre de la bonté que i'eus pour eux apres

1644. „ leur reuolte. A quoy me condamnez-vous maintenant, & que deſirez-vous „ que ie faſſe? Ie feray tout ce que vous me conſeillerez: car ie ſçay bien que „ vous ne voudrez rien que de iuſte, & que vous n'opprimerez point la Cou- „ ronne pour en donner les Priuileges à des gens qui n'y peuuent pas pretendre „ auec raiſon. Voilà pourquoy, parlez; mais anant que parler, ie vous prie de „ vous ſouuenir que ie vous recommande la Religion, qui ſert de fondement à „ toutes les Monarchies du monde: que ie vous demande que la Majeſté Royale „ ſoit remiſe dans ſon luſtre & dans ſon éclat, que ie veux rendre la paix à l'Eſtat, „ s'il ne tient à mes ennemis, & que s'il faut combattre, nous le faſſions tous „ auec ioye; puiſque nous combatrons pour la Iuſtice, pour nos libertez, pour „ nos biens, pour la conſeruation des Loix, pour noſtre honneur & pour no- „ ſtre gloire.

Ie n'ay point veu de replique à ce diſcours preſſant & puiſſant; mais la diſpoſition dans laquelle cette illuſtre compagnie ſe trouua, m'a fait croire qu'il auoit fait toutes les impreſſions que le Roy s'eſtoit perſuadé qu'il feroit: car il n'y en eut pas vn qui ne demeurât d'accord de faire toutes les démarches poſſibles pour trouuer la paix, ou de ſacrifier genereuſement ſes biens & ſa vie pour faire la guerre auec ioye, ſi on eſtoit contraint de la faire.

Les Eſtats d'Oxford eſcriuent à ceux de Vveſtminſter.

Le plus court & le plus aſſeuré moyen que tant de ſages teſtes regarderent pour le reſtabliſſement de la paix, fut de ſe reſoudre d'écrire aux deux Chambres de Vveſtminſter en leur nom, ſans y meſler celuy de ſa Majeſté: Mais d'autant qu'ils ſçauoient tous auec certitude que ces Chambres eſtoient demeurées d'accord de ne receuoir aucune dépeſche de quelque part que ce fuſt, que par l'adreſſe de leur General, ils s'auiſerent d'écrire au Comte d'Eſſex pour le prier d'aimer ſa patrie, iuſqu'à n'en chercher pas la perte: Que s'il vouloit contribuer à diſpoſer les Eſtats à la paix, ils ſe prometroient d'y diſpoſer ſa Majeſté, & que le ſeul moyen de rencontrer ce bien ſi precieux & ſi neceſſaire au Royaume, eſtoit de faire trouuer quelques depurez de l'vn & de l'autre parti en vn lieu dont ils pouuoient reciproquement demeurer d'accord.

Cette Lettre écrite du 27. Ianuier, & ſignée du Prince de Galles, du Duc d'Yorx, de tous les Seigneurs qui compoſoient la Chambre des Pairs & celle des Communes à Oxford auoit eſté enuoyée au Comte de Forth General de l'armée Royale, afin que le Comte d'Eſſex la receut ſous ſon nom: ce General Parlementaire la receut en effet; mais comme il y alloit de ſon intereſt à ne point faire la paix, il n'y fit pas vne réponſe telle qu'on la deſiroit & qu'on l'eſperoit: il manda ſeulement au Comte de Forth que l'écrit qu'il auoit trouué dans ſon pacquet ne s'addreſſoit point aux Eſtats, mais à luy; & par conſequent qu'il ne leur en pouuoit donner connoiſſance: Que quant à ce qui regardoit ſes intentions, il témoigneroit touſiours que le bien public luy ſeroit plus cher que le ſien, & qu'il répandroit iuſques à la derniere gonte de ſon ſang pour le maintien des Loix, & la conſeruation des Priuileges des Eſtats. Voilà quelle fuſt la ſubſtance de ſa réponſe; mais il n'en demeura pas ſur ces termes: il ajoûta deux grands écrits à cette Lettre: Le premier eſtoit vne copie du Conuenant des deux nations fait à Edimbourg: l'autre vn Manifeſte des deux Royaumes, pour authoriſer l'entrée de l'armée Eſcoſſoiſe en Anglererre. Cette derniere piece ne contenoit que les raiſons allegoées par les Eſcoſſois pour inſtifier le port de leurs armes; voilà pourquoy les ayant dites cy-deſſus, ie ne les diray pas icy. Tout cela fut enuoyé au Comte de Forth: ce Comte l'enuoya dés l'heure meſme à Oxford pour en faire part à l'aſſemblée qui l'attendoit auec vne impatience tres-grande.

Il ne fut pas difficile à ces Chambres de iuger que cette réponſe n'auoit pas eſté faite par le ſeul mouuement du Comte d'Eſſex; mais par celuy des deux Chambres de Vveſtminſter, comme il eſtoit vray: neantmoins quoy qu'elle teſmoignât vn refus ouuert de traiter, tous ceux qui les compoſoient trouuerent qu'il ne s'y falloit pas arreſter, & qu'il falloit aller plus auant pour rendre toûjours leur cauſe plus inſte deuant Dieu, & plus fauorable deuant les hommes. Ils ſupplierent donc le Roy que ſans auoir égard à l'inſolence de ſes ennemis, il luy plût enuoyer à Vveſtminſter quelques perſonnes qui ne fuſſent point ſuſ-

pectes aux Eſtats auec ordre de traiter, & auec toutes les inſtructions neceſſaires à ce grand ouurage. Sa Majeſté eſtoit ſenſiblement outragée par cette nouuelle marque d'auerſion ; elle eut neantmoins la bonté de conſentir à ce que ſes ſeruiteurs deſiroient d'elle : Elle nomma les ſieurs Richard Fauſhavv, & Thomas Offly, tous deux recommandables par le merite & par la vertu, & ordonna au Comte de Forth d'écrire au Comte d'Eſſex, pour leur obtenir vn ſanf cõdnir. Ce Comte fit tout ce qui luy auoit eſté ordonné ; la réponſe d'Eſſex fut vn peu plus modeſte, mais auſſi peu ſincere & plus captieuſe que la precedente ; car ayant dit qu'il contribuëroit de tout ſon pouuoir à la paix, comme à vne choſe qui pouuoit faire toute la gloire & toute la felicité de l'Eſtat, il ajoûta, & à remettre la bonne intelligence entre le Roy & les Eſtats qui deuoient eſtre ſon vnique Conſeil. 1644

Il eſt certain que cette addition deplût merueilleuſement aux deux Chambres d'Oxford, & qu'elle ne picqua pas moins le Roy ; car il ſembloit qu'elle vouloit priuer ſa Majeſté du pouuoir de prendre conſeil de ceux qu'elle iugeroit capables de le luy donner, & vouloir mettre ces Chambres hors du pair de celles de Vveſtminſter. Toutefois comme les vns & les autres ne s'eſtoient point arreſtez à des conſiderations plus fortes & de plus grand poids, ils ne s'arreſterent point encore à celle-là Les Chambres firent encore vne nouuelle ſupplication à ſa Majeſté de vouloir écrire aux deux Chambres de Vveſtminſter : elle le fit ſans repugnance ; elle les conuia à vne conference, afin de trouuer la paix, elle leur laiſſa le choix du lieu, & celuy du nombre des perſonnes qu'elles iugeroient neceſſaires à cette importante negociation ; & pour empeſcher qu'elles ne formaſſent de nouuelles difficultez à en venir là par quelque deffaut de la ſuſcription de ſes lettres, elle y mit celle-cy.

Le Roy écrit au Parlement pour le diſpoſer à la paix.

Aux Seigneurs & aux Communes aſſemblez à Vveſtminſter.

S'il y eut encore eu quelque place pour la raiſon dans ces eſprits paſſionnez ; il n'y a point de doute que cette Lettre qui n'auoit rien que de doux, euſt fait de belles impreſſions, pour leur faire dire que du moins ils deuoient répondre à la bonté de leur Maiſtre : mais tant s'en faut qu'elle les rangeaſt à ce legitime deuoir, qu'au contraire elle leur fournit de nouueaux pretextes pour s'en éloigner. Ils n'auoient point de iuſtes raiſons pour s'empeſcher de faire ce qu'on deſiroit d'eux, ils trouuerent des pretextes pour ne le pas faire. Ils allegueront que ſa Majeſté vouloit égaler à leur authorité celle de quelques perſonnes qu'elle auoit fait aſſembler extraordinairement à Oxford, & qu'on ne pouuoit legitimement appeller Eſtats, que leur honneur ne pouuoit ſouffrir vn outrage de cette nature, & que c'eſtoit aſſez pour leur oſter toutes les bonnes intentions qu'ils pourroient auoir & qu'ils auoient effectiuement, de chercher vn accommodement neceſſaire au repos de l'Eſtat : Que neantmoins ils s'y porteroient auec cœur, s'ils voyoient les ſentimens de ſa Majeſté tendre veritablement à la paix ; mais qu'elle n'en faiſoit paroiſtre que les apparences, puiſque le ſeul moyen de la rencontrer eſtoit de ſe joindre auec eux, ſans auoir recours à vne conference qui ne produiroit iamais ce que ſa preſence & la marque d'affection qu'elle donneroit à ſon peuple pourroient produire en fort peu de temps ; & qu'enfin, ſi elle vouloit ſuiure les auis de ſes deux Royaumes qui s'eſtoient vnis par vn Conuenant neceſſaire à leur conſeruation, & qui ne pouuoient maintenant agir l'vn ſans l'autre, ils luy témoigneroient toute la fidelité qu'elle pourroit deſirer en de bons ſujets ; autrement qu'ils eſtoient reſolus de répandre iuſques à la derniere goute de leur ſang pour conſeruer les Loix du Royaume & les Priuileges des Eſtats.

Mauuaiſes excuſes du Parlement.

Les deux Chambres d'Oxford ne s'eſtoient pas beaucoup promis de cette negociation, elles ne laiſſerent pourtant pas de s'eſtonner des termes dans leſquels celles de Weſtminſter s'eſtoient exprimées : elles s'offencerent du mépris auec lequel elles les traittoient, elles y trouuerent de la tyrannie & de la malice en ce qui regardoit la perſonne de ſa Majeſté : tout cela leur parût inſupportable, & en cette vene il n'y en eut point qui ne fiſt vne nouuelle reſolution d'em-

1644. braſſer auec plus de chaleur que iamais les intereſts de la Couronne, des Loix, de la Religion, & de tout faire pour chaſſer les Eſcoſſois hors du Royaume.

Il falloit faire beaucoup de choſes pour arriuer à ce poinct, ces Eſtats n'en oublierent pas vne. La premiere, fut de donner des ordres pour la ſubſiſtance de l'armée Royale : la ſeconde, pour la groſſir : la troiſiéme, de condamner l'Ordonnance que les deux Chambres de Vveſtminſter auoient faite de donner de nouueaux Sceaux au Royaume, comme vn crime de trahiſon : la quatrieſme d'enuoyer des Commiſſaires par toutes les Prouinces du Royaume pour y executer tout ce qui auoit eſté reſolu dans les Chambres.

Mais comme ils portoient leur prenoyance iuſqu'à toutes les choſes qui pouuoient faciliter leurs deſſeins ; ils trouuerent qu'il eſtoit important de donner au peuple de bonnes impreſſions des intentions de ſa Maieſté : & dans cette penſée, ils la ſupplierent de faire imprimer & d'enuoyer dans toutes les Prouinces du Royaume, la proteſtation qu'elle auoit faite à la teſte de ſon armée dans la precedente campagne, de conuoquer vn Synode national pour montrer le zele qu'elle apportoit à la gloire de la Religion Proteſtante ; de faire vne declaration par laquelle elle proteſteroit de conſeruer en leur entier toutes les loix du Royaume, ſans y apporter aucun changement que par la commune voix des Eſtats, & de faire publier par tout, que ſi elle auoit eſté contrainte de faire des impoſitions extraordinaires pour faire ſubſiſter ſes troupes, elle les feroit ceſſer dés le meſme temps qu'elle auroit purifié les troubles qui s'eſtoient eſleués malgré elle, dans tous ſes Eſtats.

Il n'y auoit rien que de iuſte & de iudicieux en cette Requeſte : le Roy n'apporta point auſſi de repugnance à la ſigner ; & comme ces Conſeillers fideles luy donnoient en cela des marques de leur affection, il leur en fit eſperer de ſa reconnoiſſance, quand il en auroit des occaſions : Les laiſſant donc en cette eſperance, apres leur auoir demandé la continuation de leur zele, il laiſſa retirer ceux qui n'eſtoient pas actuellement dans l'employ, auec ordre pourtant de ſe raſſembler au premier iour du mois d'Octobre, & enuoya les autres qu'il auoit deſtinés au commandement de ſes armes, où leurs charges les appelloient.

Separation des eſtats d'Oxford.

Cependant Montroſe donnoit touſiours de nouuelles marques de la chaleur qu'il apportoit au ſeruice de ſa Maieſté : Il auoit tenu ſon rang dans cette aſſemblée, quoy qu'il ne fuſt pas Anglois, & il eſt certain qu'il n'auoit pas contribué peu de choſe à faire prendre à ſes compagnons la genereuſe reſolution qu'ils prirent : mais il ne s'arreſta pas encore à cela : Il y auoit vn nombre d'Eſcoſſois à Oxford, il les voulut tous connoiſtre & ſonder le fonds de leurs cœurs, il fit dreſſer vn Manifeſte, pour engager à ſon party ceux qui le voudroient ſigner, & pour deſcouurir les ennemis de ſa Maieſté, par ceux qui ne le voudroient pas faire. Voicy à peu prés les termes dans leſquels ce Manifeſte fut conceu.

II.

Manifeſte de Montroſe pour engager les Eſcoſſois au ſeruice de ſa Maieſté.

IL eſt certain que les deſordres qui deſolent auiourd'hny l'Angleterre & l'Eſcoſſe, procedent autant de la foibleſſe des Eſcoſſois, que de la malice des Anglois. Mais comme tous les Anglois & les Eſcoſſois ne ſont pas également criminels en ce point, & qu'il y en a dans l'vne & dans l'autre nation, qui ne ſe ſont iamais eſloignés de ce qu'ils doiuent à leur honneur & au ſeruice de leur Souuerain : il eſt iuſte qu'on mette vne notable difference entre les bons & les mauuais, afin que tout le monde les connoiſſe pour ce qu'ils ſeront, & qu'on ne charge point les fideles des reproches qui ſont deus à ceux qui veulent bien eſtre perfides. Tous ceux qui ſigneront ce Manifeſte, ſeront le nombre des fideles : ceux qui ne le ſigneront pas, ſeront reputez ennemis de ſa Maieſté & de leur patrie.

Nous declarons pour tous les fideles ſuiets du Royaume d'Eſcoſſe & pour nous-meſmes, Que nous deſauoüons la derniere aſſemblée des Eſtats faite à Edimbourg : Que nous tenons pour illegitime & pour criminel tout ce qui y a eſté arreſté : Que nous abhorrons cet abominable Conuenant, fait entre les deux nations contre l'authorité Royale, auquel nous promettons ſur noſtre honneur, de n'entrer iamais pour quelque conſideration que ce

soit, & qu'au contraire, nous nous opposerons de toute nostre puissance à cette armée de rebelles qui a esté leuée contre sa Maiesté & contre l'Estat d'Angleterre. 1644.

Comme il y alloit de la gloire à signer cet escrit, ou de l'infamie à ne le pas faire pour tous ceux qui estoient dans Oxford, il n'y en eut pas vn qui ne le signast auec ioye: les principaux furent les Comtes de Traquair, de Craford, de Nidsdale, de Kenoul, d'Aboyn, le Baron de Rhé, le Seigneur d'Ogilby & Guillaume Murray, lesquels ne s'estant pas contenté d'auoir promis vne fidelle execution de tout ce qui auoit esté dit dans ce Manifeste, allerent particulierement offrir à sa Maiesté leurs biens & leurs vies.

La diligence n'estoit pas moins necessaire à l'execution de tout ce qui auoit esté resolu, que l'engagement à le promettre. Montrose aussi ayant pris congé du Roy, dés le lendemain que cet important escrit eust mis tant de braues hommes dans ses interests, il prit le chemin d'Escosse, & se rendit à Durham, où ayant trouué le Marquis de Newcastel, il luy presenta les ordres du Roy, & l'entretint si particulierement de tout ce qui s'estoit passé à Oxford, qu'au bout de deux heures, il n'en ignora pas vne circonstance.

Sa Maiesté n'auoit peut-estre pas vn homme en tout son Estat, qui eut plus de zele pour son seruice que ce Marquis de Newcastel: neantmoins il ne receut ses ordres qu'auec regret, & la raison de ce chagrin fut, qu'il ne pouuoit donner la caualerie qu'on luy demandoit, sans ruyner les affaires de sa Maiesté de ce costé-là, d'autant qu'il auoit sur les bras deux armées Parlementaires commandées par le Comte d'Essex & Vvaller. Ne voulant pas toutefois rompre vn si beau dessein que celuy de Montrose dont il estimoit beaucoup la vertu, il y voulut contribuer quelque chose: il enuoya faire de nouuelles leuées dans les Comtez de Cumberland & Westmerland, auec ordre d'y apporter toute la diligence possible, & donna cependant cent cheuaux à ce Marquis, pour grossir quelques troupes Angloises qui l'auoient suiuy par le commandement de sa Maiesté.

Vn secours si foible n'estoit pas pour produire de grands effets, & Montrose ponuoit n'aller pas plus outre, sans craindre de faire soupçonner sa fidelité ny son courage: il ne se rebuta pourtant pas; il esperoit que les troupes qu'on auoit enuoyé demander au Roy de Dannemarc le viendroient ioindre, & que le marquis d'Antryn ne manqueroit pas de luy amener l'armée qu'il deuoit leuer en Irlande & qu'il auoit promis de faire descendre en Escosse dés le commencement du mois de Mars: tout cela n'estant que trop capable de l'encourager, il s'auança iusques à Carlile; deux cens Gentilshommes de cette Prouince luy allerent au deuant en resolution de le suiure, ses gens de pied furent renforcés, de douze cens fantasins; tout cela pouuoit faire le nombre de deux mille hommes, il crut que c'estoit assez pour se mettre en ieu; ne s'arrestant point aussi aux enuirons de Carlile, il poussa sa pointe en resolution d'aller en Escosse.

Montrose entre en Escosse.

Si la fortune eut accompagné sa force & son iugement, & si ceux qui deuoient estre les compagnons de ses trauaux eussent esté poussez d'vn vent aussi plein de chaleur que celuy qui l'emportoit aux occasions de la gloire, il est certain qu'il eut signalé son entrée par quelques memorables exploits: mais quand il fut question de faire passer aux Anglois qui l'accompagnoient la riuiere d'Anan, qui separe l'Escosse de l'Angleterre, ils feignerent tous du nez, & refuserent d'aller plus outre, à moins que d'y sçauoir vne armée d'Irlandois & de Dannois en leur faueur. Cette lascheté luy fut infiniment sensible; elle ne fut pourtant pas capable d'arrester ses genereux mouuemens; il passa suiuy seulement de la moitié de ceux qu'il auoit amenés insques-là; & pour faire voir qu'il eut pu faire de grands exploits s'il eut eu des forces plus grandes, surprit & se rendit maistre de Dumfris capitale de la Comté de Nidsdale qui estoit dans les interests des Confederez.

Cette conqueste deuoit satisfaire son esprit, elle ne fit pourtant pas sur luy l'effet qu'elle y deuoit faire: il n'apprit aucune nouuelle du Marquis d'Antryn, bien qu'il s'en informast curieusement: on ne parloit point encore de la venuë des Dannois, sur le secours desquels il auoit fondé son esperance & le succez de tous ses desseins, il s'en affligea plus qu'on ne le sçauroit dire; il sceut en-

1644. core que le Comte de Calender marchoit auec vn corps de ſept mille hommes pour aller ioindre le General Leſley deuant York, il deuoit craindre la rencontre de cette armée, ſon experience luy fit dire qu'il ne ſe deuoit point enfermer dans Dumfris pour y attendre des nouuelles de Dannemarc ou d'Irlande, d'autant que s'il y eut eſté aſſiegé, ſes grands deſſeins n'euſſent produit que de la fumée : Il fut contraint de retourner ſur ſes pas, & d'aller reioindre ſes autres troupes qui poſtoient encore aux enuirons de Carlile, pour les employer plus vtilement qu'à faire la guerre aux payſans. En effet les ayant trouué plus ſouples qu'auparauant, il fut attaquer le chaſteau de Morpet, que Leſley auoit mis à l'obeiſſance des Confederez, lors qu'il entra en Angleterre.

Il en ſort.

Cependant la fortune ſe ioüoit de ces partis ; car elle fauoriſoit preſque également les armes Royales & celles des Parlementaires. Le Cheualier d'Odington qui combattoit ſous les enſeignes des Eſtats, ſe rendit maiſtre du chaſteau de Vvardour, & Gilbert Girard qui commandoit dans Vvorceſter pour ſa Maieſté, s'empara de celuy de Sturton qui eſt dans la Comté de Staford: Biron Royaliſte fut battu par des Capitaines Parlementaires, le Colonel Vvintghan qui ſeruoit ſa Maieſté, tailla en pieces deux cens cheuaux qui marchoient ſous les eſtendars du Parlement ; le Colonel Vvodhouſt, emporta le chaſteau d'Hopton, qui eſt ſitué dans la Comté de Salop ; le Colonel Ellis, ſurprit celuy d'Apellay ; le Prince Robert prit ceux de Long-fort, de Tongue & de Bolton, le Prince Maurice celuy de Statcombe qui eſt dans la Comté de Dorſet, & comme l'Eſcoſſe ſe liguoit auec l'Angleterre pour le Parlement, les Comtez de Cornvvaille & de Deuon faiſoient vn traité pour ſe conſeruer toutes entieres au ſeruice de ſa Maieſté.

Diuers euenemens des armes Royales & Parlementaires.

Les principales armées n'auoient point agy dans la priſe de toutes ces places deſquelles nous venons de parler, elles commencerent d'agir tout auſſitoſt que la ſaiſon de mettre en campagne fut arriuée. Les Parlementaires en auoient deux ſous les ordres du Comte d'Eſſex & de Vvaller ; les Eſtats vouloient qu'elles ſe ioigniſſent pour aller aſſieger Oxford, elles ſe ioignirent à Blevvbury ; ce fut pour marcher droit à cette place, le Comte la bioqua du coſté du Nord, Vvaller du coſté du midy.

Oxford bioqué par les Parlementaires.

La raiſon pour laquelle elle ne fut pas alors aſſiegée regulierement, & que ces Generaux parlementaires ſe contenterent de la bloquer, fut que le Roy qui en eſtoit ſorty pour aller commander en perſonne la principale de ſes armées, marchoit du coſté de Vvorceſter ; car ayant enuie de l'enueloper & de l'obliger à combatre, Eſſex le ſuiuit d'vn coſté, Vvaller prit vn autre chemin pour couper ſa marche, & pour luy fermer le paſſage. Le Roy qui ne fut pas mal aduerty de la marche de ces Generaux, ne ſe voulut pas laiſſer enfermer, auec des forces moins grandes que celles qui compoſoient leurs armées ; il auoit laiſſé ſix regimens à Oxford, outre ſa garniſon ordinaire, il leur enuoya commander de le venir ioindre, auec toute la diligence poſſible. Cela s'eſtant fait, il s'auança du coſté de Dambury, aux enuirons de laquelle place il auoit appris que Vvaller poſtoit.

Et effet il trouua ce General Parlementaire dans le lieu qu'on luy auoit dit qu'il occupoit, mais il le trouua en bataille, & poſté ſi auantageuſement, qu'il ne crut pas le deuoir attaquer en cette poſture : Il reculla donc pour l'obliger à ſortir de ce poſte. Vvaller qui auoit ennie de combattre, parce qu'il auoit eſté renforcé de plus de deux mille hommes, ſortit de Gloceſter, de Vvarvveth, de Couuentry, & de Nortampton, le quitta ſans difficulté pour le ſuiure ; la riuiere de Charvvel, qui le ſeparoit de l'armée Royale, luy en oſtoit le pouuoir ; le Roy qui tendoit à ſes fins auſſi bien que luy, luy voulut leuer cet obſtacle, il s'eſloigna des bords de cette riuiere, comme s'il euſt apprehendé le combat ; Vvaller qui creut que la peur le faiſoit retirer, ſe voulut ſeruir de l'occaſion, il fit promptement paſſer deux mille cheuaux & quatorze pieces de canon, ſous l'eſcorte de douze cens hommes de pied : Le Comte de Cleueland, qui menoit l'arriere garde du Roy, fut tout incontinant aduerty de l'eſtat où eſtoient les choſes, il tourna teſte, changea cette Caualerie & ces fantaſſins d'vn coſté, le Comte de Nortampton. les attaqua vigoureuſement

Defaite de Vvaller Parlementaire.

par

par vn autre endroit, ils prirent l'eſpouuante & la fuite du coſté du pont de Copredy ; il y en demeura pourtant plus de trois cens ſur la place, le nombre des priſonniers fut encore plus grand, toute l'artillerie Parlementaire fut priſe, le Roy n'y perdit que vingt-deux hommes, entre leſquels ſe trouuerent le Cheualier Butler & Clark tous deux fort conſiderables par leurs merites & par leurs courages. 1644.

III.

Cependant le General Eſcoſſois continüoit l'attaque d'Yorx, au ſiege de laquelle il auoit deſia employé plus de quatre mois, ſans y auoir beaucoup profité par tous les ſoins qu'il y apportoit, & auec peu d'eſperance de l'emporter, tant elle eſtoit bien defenduë, par la valeur & par la conduite du Comte de Newcaſtel, & du Lieutenant general King qui en auoient entrepris la deffence. Mais ces genereux deffenſeurs ayant bien iugé qu'ils ne la pourroient plus conſeruer, à cauſe qu'ils manquoient de viures, ils trouuerent moyen de faire aduertir le Prince Robert des neceſſitez de la place, & luy faire dire qu'ils ſeroient contraints de capituler, ſi on ne leur enuoyoit du ſecours. Ce Prince voulant donc preuenir ce coup, il enuoya dire à Montroſe, que ſans s'arreſter à faire de nouueaux progrez pour ſe faciliter les moyens d'entrer en Eſcoſſe, il le vint joindre auec ſes troupes le plus promptement qu'il ſeroit poſſible. Cependant ne voulant point perdre de temps, il tourna teſte de ce coſté-là, & ſe rendit proche du camp ennemy le premier iour de Iuillet.

Le Prince Robert marche au ſecours d'Yorx.

Il y auoit trois quartiers eſtablis deuant cette place, parce qu'il y auoit trois armées qui l'enuironnoient, celle d'Eſcoſſe, celle du Comte de Mancheſter, qui eſtoit commandée par Cromvvel, & celle de Fairfax, où il eſtoit en perſonne, auec le Cheualier ſon fils. Ces trois Generaux s'aſſemblerent auſſi toſt qu'ils furent aduertis de l'arriuée de ce Prince ; ce fut pour concerter ce qu'il faudroit faire en cette conioncture. Ils ne conteſterent pas long-temps là-deſſus, ils demeurerent d'accord de leuer le ſiege. Ils eurent deux mouuemens qui les obligerent à prendre cette reſolution : le premier fut, qu'occupant tout le coſté par lequel les ennemis pouuoient arriuer ; ils empeſcheroient qu'on ne iettaſt des munitions dans la place : le ſecond, que s'ils ne pouuoient empeſcher ce coup, ils pourroient contraindre ce Prince à donner bataille, dont la gloire leur eſtoit acquiſe, ſelon toutes les apparences du monde. Ils leuerent donc le ſiege pour aller camper à la veuë de leurs ennemis, qui poſtoient entre les plaines de Marſtonmoor & de Longueneſton, à deux petites lieuës de la place. Ils ne purent pourtant empeſcher que le Comte de Newcaſtel & le General King ne ſortiſſent à la faueur des tenebres pour s'aboucher auec le Prince.

L'entretien de ce Prince & de ces deux Capitaines dura iuſques à la moitié de la nuit, parce qu'ils auoient beaucoup de choſes à dire en vne conioncture ſi delicate que celle qui ſe preſentoit. La reſolution du Prince ayant pourtant eſté qu'il falloit combattre, ils ſe ſeparerent deux heures auant iour, le Marquis & King auec ordre de retourner à la ville, pour en ſortir ſur les huit ou neuf heures du matin, à la teſte de toute leur garniſon, qui pouuoit eſtre de ſix mille hommes, & le Prince pour aller donner à ſes Capitaines les ordres qu'il vouloit qu'on tint à la bataille.

Comme l'intention de ce Prince eſtoit d'attaquer les ennemis, & que la reſolution des Parlementaires n'eſtoit pas d'éuiter le choc, les armées ſe trouuerent également rangées en bataille trois ou quatre heures apres que le Soleil eut ramené le nonneau iour ſur la terre, auquel temps le Prince voulant marquer l'ardent deſir qu'il auoit d'en venir aux mains ; il commanda qu'on ſalüât les ennemis de quelques volées de canon. Les Parlementaires voulant auſſi faire voir que leur chaleur n'eſtoit pas moins grande que la ſienne, ils reſpondirent à toutes ces vollées de canon par autant de coups, qui ſembloient dire : *Si vous venez, nous vous reſpondrons.* Mais cela n'arriua pas ſi promptement qu'ils le deſiroient. Le Prince ne vouloit poinr aller à la charge qu'il n'euſt veu ſortir de la place le Marquis & King, qui ne venoient point comme il leur auoit commandé. Les Parlementaires ne la vouloient point commencer, pour n'eſtre pas obligez d'abandonner leurs poſtes qu'ils trouuoient fort anantageux : ainſi tout ce qu'on fit depuis les huit heures du matin iuſques à quatre heures du ſoir, fut de faire

Bataille de Marſtonmoor.

1644. tonnet le canon de part & d'autre, ſans beaucoup de fruit.

Mais enfin le Marquis & King arriuans au bout de ce temps, & arriuant auec de legitimes excuſes de n'auoir pû venir plutoſt, le Prince reſolut de ne pas temporiſer dauantage, & de faire ſonnet la charge. Mais quoy que ſon ardeur fuſt grande, elle fut preuenuë par celle des Parlementaires. Ils virent que le General King changeoit l'ordre de la bataille, ils ſe ſeruirent de ce temps comme d'vne conionćture fauorable pour ſe pouſſer contre leurs ennemis. Les caualiers de l'aiſle gauche alletent donner le coup de piſtolet, le Prince qui auoit voulu combatre à ſa droite, partit au meſme moment, & ſe ietta dans les ennemis auec vne vigueur extreme; mais ſa caualerie ne reſpondit pas long temps à cette bruſque & braue chaleur, elle plia & ſe renuerſa ſur l'infanterie: cette laſcheté fut cauſe que cette aiſle fut mal-traitée & miſe en déroute.

La gauche qui eſtoit commandée par le Colonel Goring, combatit auec plus de cœur, & auec beaucoup plus de conduite. Elle auoit en teſte le corps de l'armée Eſcoſſoiſe, elle l'ouurit d'vn premier abord, & l'enfonça ſi bruſquement, que malgré toute la conduite & toute l'experience du General Leſley, qui fit des merueilles de ſa perſonne, elle la mit en fuite apres auoir couuert la terre de cinq mille morts. Ce qui arriuant ſur le point que les tenebres commençoient à couurir la terre, on ne put iamais dire de quel coſté la victoire s'eſtoit declarée; cat les Generaux des deux partis furent perſuadez qu'ils auoient perdu la bataille; & toute la difference qu'on y put mettre, fut que le nombre des morts Parlementaires doubla celuy de leurs ennemis. Ce General Eſcoſſois auoit eſté reduit à prendre la fuite auec ſes troupes, il fit ſa retraite à Vviterby, celle de Fairfax fut au chaſteau de Covvod; le Prince qui n'eſtoit moins eſtourdy que ces Generaux Parlementaires, ſe retira dans York auec vn ſenſible regret d'auoir auſſi laiſſé plus de quinze cens morts ſur la place, parmy leſquels on trouua le Cheualier Methum, & les Colonels Evvett & Tovvnely.

Nombre des morts.

Le combat auoit eſté grand, & il eſt certain qu'il ne s'en donna point dans toute la ſuite de cette guerre vn ſi bruſque ny ſi furieux: mais quoy que les Parlementaires y euſſent fait la perte que ie viens de dire, ils teſmoignetent qu'elle ne leur auoit point abbatu le cœur. Dauid Leſley General de la Caualerie Eſcoſſoiſe auoit fait ferme auec quelques eſcadrons & bataillons des deux nations; Cromvvel qui s'eſtoit tetiré dés le commencement du combat, non point pour fuir, mais pour ſe faire penſer d'vne playe qu'il auoit receuë, retourna au champ de bataille, ſe joignit à Leſley, la pluſpart des fuyards ſe tallierent autour de ces deux Capitaines, & allerent reprendre les poſtes qu'ils occupoient auant la bataille. Le Prince qui en fut aduerty vonlut ſçauoir ſi cette armée refaite eſtoit à craindre, il l'enuoya reconnoiſtre par vn Capitaine qu'on nommoit Hurty. Ce iudicieux homme executa ce commandement auec prudence, ſon rapport fit qne ce Prince ſe reſolut à quittet la ville, pour aller reſtablir ſon armée dans la Prouince de Lanclaſtre: mais auant que de l'abandonner, il donna trop à ſes paſſions; cat il priua le party de ſa Majeſté de trois hommes qui auoient donné de belles marques de leur courage & de leur conduite depuis le commencement de la guetre: Il apprit par vn ſecond aduis qni luy fut donné, que le nombre des ennemis qni s'eſtoient ralliez, n'eſtoit pas ſi grand qu'Hurry l'auoit dit, il le caſſa: il n'anoit pas bien gouſté les raiſons qui auoient empeſché le Marqnis de Nevveaſtel & King de l'allet ioindre au temps qn'il le leur auoit ordonné, il les priua de leurs charges. Ce mauuais traitement les obligea tous trois à ſe tetiret. Hurry ſe ietta dans l'armée des Confedetez, les deux autres prirent le chemin de Scarbourg, où ayant trouué vn vaiſſeau qni leuoit les voiles pour Hambourg, ils s'y embarquereut en reſolution de ne temettre point le pied dans le Royaume tant que la guetre duretoit.

Le Comte de Nevvcaſtel quitte l'Angleterre.

Pourquoy.

Comme toutes choſes ſe ſçauent, le General Leſley & Fairfax ne demeurerent pas long-temps à eſtre informez de l'éloignement du Prince, & du raliement de leurs troupes, voila pourqnoy qnittant Covvod & Vvatherby, ils retonrnerent au camp deux iours apres la bataille, & comme ils ne deuoient plus craindre d'eſtre attaquez par l'armée Royale, allerent reprendre leurs poſtes pour continuer le ſiege d'York. La raiſon ne vouloit pas que les habitans

Les Parlementaires ſe rendent maiſtres d'York.

ſe roidiſſent à voe plus longue deffenſe, puis qu'ils ne pouuoient plus eſtre ſecourus. Ils ne s'opiniaſtrerent point auſſi dauantage, car ils ſe rendirent à la premiere ſommation qu'on leur fit, à condition que la garniſon qu'on leur donneroit ne ſeroit point Eſcoſſoiſe. 1644.

Vn Capitaine qui ſçait ſon meſtier ne perd iamais les occaſions que la fortune luy preſente. L'armée Royale eſtoit ébranlée iuſques à vn point qu'elle n'eſtoit plus en eſtat de s'oppoſer à celle des Confederez: le General Eſcoſſois ſe ſeruit auſſi iudicieuſement de cette impuiſſance pour entreprendre le ſiege de Nevvcaſtel, & comme ſi cette auengle maiſtreſſe du ſort des humains euſt eſté de concert auec luy pour faire reüſſir ſes deſſeins, elle fit arriuer ſur ces entrefaites à Yorc le Comte de Calender, à la teſte de ſept mille hommes, qu'il auoit leuez en Eſcoſſe, depuis que ce General en eſtoit party. Ces deux armées allerent donc camper deuant cette place. Le Comte de Craford s'y eſtoit ietté, dans la reſolution de la bien defendre; il la defendit auſſi par l'eſpace de deux mois entiers, auec vne valeur extraordioaire; mais la ville ayant eſté forcée au bout de ce temps, & luy contraint de ſe retirer au chaſteau, il fut enfin reduit à capituler. On luy auoit promis vn traitement fauorable, on luy tint mal vne parole qui deuoit eſtre inuiolable dans les maximes de la guerre; car au lieu de luy ouurir les portes de la ville, comme il auoit ouuert celles du chaſteau, pour ſe retirer où il luy plairoit, ces vainqueurs inſolens le conduiſirent à la priſon de la ville, auec autant d'ignominie qu'ils euſſent pû enuoyer le plus grand voleur de la terre.

Seconde armée d'Eſcoſſois en Angleterre.

Siege & priſe de Nevvcaſtel par les Eſcoſſois.

Pendant que cet horrible feu rauageoit toute l'Angleterre; l'Eſcoſſe n'eſtoit point exempte de ſa violence. On auoit aſſigné vn Synode à Edimbourg au vingt-neufiéme de May: ce ne fut point pour y reformer les abus qui ſe commettoient contre la Religion, mais pour y condamner le Manifeſte que Montroſe auoit fait ſigner à la Nobleſſe d'Eſcoſſe à Oxford. On y excommunia tous ceux qui s'eſtoient portez à ce legitime deuoir; les Marquis de Montroſe & d'Huotly furent les premiers nommez dans cet inſolent acte d'anatheme, & comme ſi c'euſt eſté blaſphemer que d'auoir proteſté de conſeruer à la Couronne tout l'eſclat qu'elle pouuoit auoir en ſeruant le Roy, on ne traita cét eſcrit que de perfide & de ſacrilege. Eſtrange trait de Religion de diffamer ſi cruellement vn caractere qui auoit eſté imprimé par des Prophetes & par les ordres de Dieu, ſur des Rois qui commanderent autrefois les Iuifs que Dieu auoüoit pour ſon peuple.

Synode en Eſcoſſe. Pourquoy.

Ce beau reſultat d'vne aſſemblée qui ne deuoit eſtre faite que pour donner vne meilleure forme à l'Egliſe, ne fit pas encore tout le crime de cette nation. Les Eſtats Generaux y voulurent participer par vne nouuelle aſſemblée, dans laquelle le Conuenant fait entre les deux Royaumes, fut derechef approuué, dans laquelle on donna de oouueaux ordres pour la ſubſiſtance des armées qui eſtoient entrées en Angleterre, dans laquelle on ratifia la Cenſure que le Synode auoit faite du Manifeſte d'Oxford, & dans laquelle encore pour pouſſer ſa rage iuſques où elle pouuoit aller, il fut ordonné qu'vne copie de ce Manifeſte ſeroit publiquement brûlée par les mains d'vn bourreau.

Voila de grandes marques d'auerſion & de haïne que ce peuple auoit contre le ſeruice de ſon Roy. Elles ne furent pas encore les ſeules qui parurent en cette aſſemblée: Elle embraſſa les intereſts du Duc d'Hamilton, elle declara qu'il auoit eſté iniuſtement arreſté, qu'on auoit violé les loix fondamentales de l'Eſtat en ſon empriſonnement, & quand il auroit eſté criminel, ce qui ne paroiſſoit point, ſa Majeſté le deuoit renuoyer en Eſcoſſe, pour y eſtre iugé par les Pairs du Royaume, dans le nombre deſquels il tenoit vn des premiers rangs.

De ces marques de haïne, ces Eſtats en vindrent à l'vſurpation de l'authorité ſouueraine à l'exemple de ceux d'Angleterre. Le Roy & les Eſtats aſſemblez en 1641. auoient fait choix de cinq conſiderables perſonnes pour faire la charge de ſur-Intendant des Finances; ils trouuerent ce nombre trop grand, ou ceux que le Roy y auoit eſtablis trop portez dans les intereſts de ſa Majeſté, pour les faire plier à leurs volontez; ils les depoſſederent tous, & nommerent le Comte de

1644. Lyndsay pour estre seul dans l'exercice de cette charge. Cela fait, ils ajoûterent plusieurs Reglemens à ceux qu'on auoit fait l'année precedente pour la police de l'Estat, & donnerent de nouueaux ordres pour la subsistance des troupes qui estoient en Angleterre, & de celles qu'ils estoient obligez de tenir dans le Royaume pour s'opposer aux desseins de tous les Partisans du Roy.

Cependant Montrose estoit dans vn embarras où il auoit besoin de tout son courage & de toute la force de son esprit. Il n'auoit pû ioindre le Prince Robert pour se trouuer à la bataille de Maiston-moor; quand il en eut appris le succez, il sortit de Nortarlerton où ils'estoit anancé, & reprit le chemin de Carlile. Il n'osoit entrer en Escosse, parce qu'il n'auoit pas des troupes capables du moindre dessein du monde, il y enuoya le Seigneur d'Ogilby & Rollox en habit déguisé, auec ordre de s'informer sagement de la descente des Irlandois & des Danois que le Marquis d'Antryn & le Colonel Kocren y deuoient faire trouuer dés le commencement du printemps.

Ces deux Seigneurs firent exactement ce qui leur auoit esté commandé; mais ils trauaillerent inutilement pour la satisfaction de ce General: ils luy rapporterent qu'on ne parloit point du tout des Danois ny des Irlandois, qu'il n'y auoit pas vne place dans tout le Royaume où les Estats n'eussent estably des garnisons, & que pour le reste personne n'osoit parler du seruice de sa Majesté contre ce qui auoit esté resolu dans le Conuenant.

IV. Montrose est abandonné par ses troupes.

Des sages ont dit quelquefois que la prosperité faisoit des amis, & que l'aduersité les ostoit; ce raport fit voir qu'on n'a iamais rien dit de plus iuste. Tous ceux qui suiuoient Montrose auoient tesmoigné iusques-là de grandes dispositions à ne se point éloigner des interests de sa Majesté; si-tost qu'ils eurent appris qu'il n'y auoit personne en Escosse pour les appuyer, ils commencerent à saigner du nez, la plus grande part des soldats s'éuanoüirent en moins de six iours, les Officiers n'en firent pas moins; & dans le temps que ie dis de deux mille hommes qu'il commandoit, il ne se trouua plus accompagné que de cent ou six vingts Caualiers, lesquels encore luy conseillerent tous d'vne voix de ceder à la necessité du temps, & d'aller rendre sa Commission à sa Majesté, luy offrant leur escorte iusqu'au lieu où elle seroit, & la continuation de leur seruice, s'il continuoit dans la resolution de ne se point separer de ses interests.

Cette proposition estoit bien rude à vn homme qui brûlant d'amour pour son maistre, se voyoit priuer des moyens de le seruir auantageusement, comme il eut pû faire, s'il eût eu des forces proportionnées à son zele & à son courage: mais ne pouuant rien faire en l'estat où il se trouuoit, il se resolut, non pas de faire ce que ses amis desiroient, mais feindre de le vouloir faire. En effet montant à cheual auec eux, il prit le chemin du lieu où le bruit couroit que le Roy campoit auec son armée, & marcha deux iours comme s'il eust esté dans le dessein de continuer ce voyage: Mais prenant au bout de ce temps l'occasion de se découurir, il tira à part les Cheualiers Fleming & d'Innis, leur dit tout ce qu'il auoit sur le cœur, auec priere de tenir son secret caché, donna ses ordres particuliers au Seigneur d'Obilgy, de la fidelité duquel il ne doutoit point, de marcher touſiours auec tous les autres iusqu'à ce qu'ils fussent arriués au Camp de sa Majesté, commanda à son Escuyer de suiure la troupe auec tout son équipage, afin qu'on creust qu'il ne s'en éloignoit point, & se dérobant, suiuy seulement de deux Gentils-hõmes nommez Rollok & Sibbet, reprit le chemin de Carlile.

Son entrée en Escosse.

Son dessein estoit d'entrer en Escosse, il y voyoit des obstacles qui eussent esté inuincibles à tout autre personne qu'à luy; car outre les ennemis que sa fidelité luy auoit fait en ce Royaume, il sçeut que tous les passages estoient fermez par les ordres qu'on en auoit receu des Estats. Neantmoins la chaleur qu'il auoit pour le seruice du Roy fut si grande, qu'il les surmonta. Il partit de Carlile auec ses deux compagnons, luy couuert d'vn méchant habit, monté sur vn petit bidet, & menant en main vn Cheual de selle, comme s'il eût esté le valet des deux autres qui marchoient deuant, tous deux biens montez & armez de bons pistolets; mais quoy qu'il fust assez bien déguisé pour n'estre pas facilement reconnu, il le fut pourtant par vn soldat, lequel l'abordant froidement, *Ie vous connois, Seigneur*, luy dit-il, *mais passez, vous ne receurez point de déplaisir de ma Langue. Et*

vous, luy respondit-il en luy mettant vne pleine poignée d'or dans la main, *vous n'aurez pas suiet de vous repentir de vostre prudence, car ie feray peut-estre quelque iour pour vous plus que ie ne fais maintenant.* A ces mots, suiuant ses compagnons qui marchoient touſiours, ils firent vne diligence ſi grande, qu'apres auoir marché trois iours en Escosse, ils arriuerent chez vn de ſes parens nommé Greme d'Inchbraky, qui luy eſtoit encore plus conſiderable par l'amitié que par le ſang. 1644.

Sa traite auoit eſté longue, car il eſt certain qu'il n'auoit debridé que deux fois en quatre iours : il prit auſſi quelque repos auant que de s'engager aux choſes qu'il auoit reſolu de faire ; ne le pouuant pourtant pas bien gouſter, il commença d'agir dés le lendemain. Il écriuit à quelques amis qu'il auoit pour les obliger à ſe ietter dans les intereſts de ſa fortune, en ſe iettant dans ceux de ſa Majeſté, & faiſant donner d'autres cheuaux à Rollok & à Sibbet, les enuoya ſeparément en diuers lieux pour apprendre & pour l'informer de tout ce qui ſe paſſoit en cette Prouince.

Ces deux Caualiers auoient de l'eſprit ; ils s'acquiterent auſſi dignement de la Commiſſion qu'ils auoient receuë : l'vn luy manda qu'il y auoit tant de danger à n'eſtre pas dans les ſentimens des Eſtats, que tous ceux qui n'y eſtoient point entrez n'oſoient parler ny ſe confier à perſonne : de ſorte qu'il n'auoit point encore de lumieres aſſez grandes pour ſatisfaire ſon eſprit ; la nouuelle de l'autre fut plus fâcheuſe & plus affligeante ; il luy manda que le Marquis d'Huntly qui eſtoit dans les intereſts de ſa Majeſté, & le Comte d'Argyl dans ceux des Eſtats, auoient eſté ſur le poinct de ſe choquer ; mais que l'armée du Marquis s'eſtoit débandée aux approches de celle de ſon ennemy, & que cette deſertion l'auoit obligé de ſe retirer à Strauaure, qui eſt dans le fonds du Septentrion de l'Eſcoſſe. Deſcente des Irlandois en Eſcoſſe.

Cette nouuelle augmenta les inquietudes & les déplaiſirs de Montroſe : neanmoins comme il n'auoit point perdu le courage lors qu'il s'eſtoit veu abandonné de ſes troupes, il ne le perdit point encore, & ce qui fit tenir ſon eſprit en cette aſſiette, fut qu'il apprit preſqu'au meſme temps vne autre nouuelle, qui ramena dans ſon cœur l'eſperance que tant de trauerſes en auoient à moitié bannie. Il apprit par vn bruit qui n'éclatoit pourtant pas beaucoup, qu'vne troupe d'Irlandois eſtoit deſcenduë dans la haute Eſcoſſe ; il ſe figura tout au meſme temps qu'ils venoient de la part du Marquis d'Antryn, & dans cette penſée, il ſe propoſa d'y enuoyer vn homme exprés pour en apprendre la verité auec certitude. Il ne luy fut pourtant pas neceſſaire d'enuoyer ſi loin, il apprit le lendemain par vne lettre que les habitans de cette Prouince luy écriuoient, & qu'ils addreſſoient au Seigneur de Greme d'Inchbraky chez lequel il eſtoit logé, qu'ils auoient pris les armes pour fauoriſer la deſcente & les deſſeins de ces Irlandois, enuoyez effectiuement par d'Antryn ſous la conduite du Cheualier Alexandre Macdonald, & que ſçachant bien que les volontez de ſa Majeſté eſtoient, qu'il fuſt reconnu General de toutes les forces qui deſcendroient en Eſcoſſe, ils le ſupplioient de leur donner le plûtoſt qu'il ſeroit poſſible l'honneur de le voir, afin de luy témoigner auec quelle chaleur ils ſe porteroient au ſeruice de ſa Majeſté.

Cette lettre eſtoit bien capable d'adoucir l'amertume de ſes déplaiſirs, il en fut auſſi conſolé iuſqu'à luy faire prendre vne nouuelle vigueur. Il leur fit reſponſe qu'il datta de Carliſle, afin de les tromper plus agreablement dans la ſuite de leurs deſſeins, les pria de continuer dans le zele qu'ils auoient pour le ſeruice de ſa Majeſté, & les pria de s'auancer iuſques dans la Comté d'Athol, où il eſperoit vn grand ſecours des peuples, & particulierement de la nobleſſe, à la pluſpart de laquelle il eſtoit allié par le ſang.

Comme leurs lettres luy auoient eſté fidellement renduës, les ſiennes arriuerent heureuſement entre les mains de ceux auſquels il les addreſſoit : elles furent ſuiuies de l'effet qu'il s'en eſtoit promis : ils quitterent la haute Eſcoſſe pour aller camper au blais d'Athol, qui n'eſt éloigné d'Inchbraky que de dix lieuës. Il apprit la nouuelle de ce campement 24. heures apres qu'il fut fait ; il dépeſcha de nouueaux courriers à ſes amis pour les auertir de l'arriuée des Irlandois, & pour

les prier de s'aſſembler pour le ioindre, & montant à cheual accompagné du ſeul Inchbraky ſon parent, ſe rendit ſans aucun obſtacle au lieu où ces troupes campoient.

Montroſe les va ioindre.

Elles ne ſçauoient point qu'il fuſt en Eſcoſſe : elles ne le virent auſſi qu'auec vne ſurpriſe, ou pour mieux dire, qu'auec vne ioye qu'il ne ſeroit pas bien facile d'exprimer. Tous les Officiers coururent à luy pour le ſaluer auſſi-toſt qu'ils eurent appris la nouuelle de ſon arriuée. Les Irlandois dont le nombre n'alloit point au delà de douze cens hommes, encore fort mal équipez, eſtoient merueilleuſement eſtonnez, parce que les Confederez s'eſtoient ſaiſis de leurs vaiſſeaux pour leur empeſcher le retour, que le Comte d'Argyl s'auançoit d'vn coſté pour les charger auant que leur corps ſe puſt groſſir, & qu'ils ne voyoient aucunes troupes pour les appuyer qu'enuiron deux cens Eſcoſſois, qui n'auoient aucun Capitaine de marque pour les commander : ils commencerent à prendre courage, il les conſola par l'ordre qu'il mit à les mettre en meilleur eſtat : huit cens hommes qui les joignirent huit iours apres ſous la conduite de toute la nobleſſe d'Athol les aſſeurerent encore dauantage ; ils témoignerent qu'ils marcheroient de grand cœur quand leur General les voudroit faire marcher : Cette diſpoſition fit que ce Marquis ne iugeant pas qu'il falluſt differer dauantage, ſe mit en campagne, ſans conſiderer qu'il alloit auoir en teſte l'armée du Comte d'Argyl, & toute la milice du Royaume qui couroit aux armes de tous coſtez.

Tient la campagne.

On dit que la fortune combat volontiers auec ceux qui vont ſans crainte & ſans trembler aux occaſions de la gloire ; on en vid vne belle preuue dans l'entrepriſe de ce General : il n'auoit qu'vne petite poignée de gens, & dans l'eſtat où eſtoient les choſes, il n'en pouuoit pas beaucoup eſperer d'auantage. Il entreprit pourtant ce qu'vn autre Capitaine n'eut peut-eſtre pas entrepris auec beaucoup, & il l'entreprit ſur deux fondemens qui tenoient plus de la prudence que de la temerité ; car il creut que ſon armée ſe groſſiroit en marchant, de tous ceux qui auoient encore de l'amour pour ſa Majeſté, & qui n'oſoient découurir leur affection, pour ne voir perſonne qui la pût appuyer ; & il ſe promit en ſecond lieu de rompre le cours à toutes les leuées qui ſe faiſoient par les ordres des Confederez.

Sa premiere marche fut de ſuiure les riues du Tay, qui eſt la plus belle & la plus fameuſe riuiere de l'Eſcoſſe. Le ſoir du meſme iour il arriua proche d'vn Château nommé Vvime, il demanda des viures à ceux qui le poſſedoient, ils luy en refuſerent : l'incommodité qu'il receut de ce refus fit qu'il enuoya mettre le feu à tous les bleds qui eſtoient ſur pied à deux lieuës à la ronde de cette maiſon, leſquels furent tous conſommez. Cette mauuaiſe nuit ayant eſté paſſée ſous la couuerture du Ciel ſeulement, il paſſa le lendemain la riuiere ; & comme il luy eſtoit important de ſçauuir les forces que les Confederez pouuoient auoir dans la Comté de Straterre où il entroit, il commanda cinq cens hommes ſous la conduite d'Inchbraky pour l'aller apprendre.

Ce Caualier auoit aſſez d'experience pour s'aquitter d'vne pareille commiſſion : il fit auſſi ce que ſon parent deſiroit de luy, il découurit des troupes ſur la montagne de Buchanty, il en fit auertir Montroſe ; ce General partit pour le joindre, enuoya reconnoiſtre ces gens de guerre, on luy rapporta qu'ils eſtoient au nombre de cinq cens hommes, que le Seigneur de Kilpunt & le Cheualier de Drummond qui les commandoient, les faiſoient marcher pour aller ioindre d'autres troupes que les Eſtats ennoyoient pour enueloper les Irlandois ; il fit marcher droit à eux dans la reſolution de les attaquer. Ces Caualiers ſurpris de la rencontre des troupes qu'ils voyoient, & d'apprendre qu'elles eſtoient commandées par Montroſe qu'ils croyoient à Carliſle plûtoſt qu'en Eſcoſſe, luy enuoyerent quelques Officiers pour luy demander ce qu'il deſiroit d'eux ; ſa réponſe fut, qu'il auoit armé par les ordres & pour le ſeruice du Roy, qui luy auoit fait l'honneur de luy donner le commandement de ſes armes, qu'en qualité de ſon Lieutenant general dans le Royaume, il leur commandoit de le ſuiure : ils s'approcherent pour s'aboucher auec luy, il leur remontra qu'il y auoit de la honte & point d'honneur pour eux à ſe ranger dans le plus injuſte party du monde ; & qu'apres tout, ils n'auoient que ce ſeul moyen pour ſauuer leur reputation, leurs vies, & celles de tous ceux qui les accompagnoient.

Il est certain que ce discours ne surprit pas moins ces Seigneurs qu'ils l'auoient esté de la rencontre de ce General; mais comme ils n'auoient pas encore perdu toute l'affection que la nature & la raison leur deuoient donner pour leur Prince, ils ne ballancerent pas long-temps à dire qu'ils estoient dans la resolution de le seruir. Et en effet, ayant promis à ce General qu'ils combatroient de bon cœur sous ses ordres pour la querelle de sa Majesté, ils l'auertirent que les forces des Confederez s'assembloient à Perth, qu'elles estoient desia composées de quatre mille hommes, & que le Comte d'Argyl s'auançoit d'vn autre costé, suiuy d'vn corps encore plus puissant. 1644.

Le Seigneur de Kilpunt se ioint à Montrose.

Cét auis estoit important, Montrose ne le mépriſa point aussi: il considera que les affaires du Roy seroient sans resource, s'il se laissoit enueloper par ces deux armées, & dans cette sage reflexion, il fit marcher toute la nuict droit à cette Ville de Perth, afin de combatre ce corps qui s'y assembloit auant qu'il pust estre ioint par le Comte. Il ne le croyoit que de quatre mille hommes, il le trouua pourtant composé de six mille & de sept cens cheuaux rangez en bataille dans la plaine de Nevvbiggin. Il n'auoit point de Caualerie, il n'auoit point de canons, il y en auoit neuf dans l'armée de ces ennemis: le desauantage estoit grand de tous ces costez; neantmoins il ne s'en estonna pas: il considera qu'il ne se pouuoit retirer sans se perdre, qu'vne belle mort estoit preferable à vne lâche & honteuse fuite, & dans cette veuë, se tournant vers ses troupes; allons mes compagnons, leur dit-il, nos ennemis sont plus forts & en plus grand nombre que nous, mais ils ne sont pas plus vaillans, & nous les vaincrons infailliblement, si vous auez le cœur aussi ferme que vos contenances paroissent asseurées.

A ces mots, les ayant rangez en bataille, il estoit prest à faire sonner la charge quand il se souuint qu'il n'auoit pas encore tout fait ce qu'il falloit faire pour mettre toute la iustice de son costé: il n'auoit point sondé les volontez de tous ceux qu'il auoit en teste, il crût qu'il les deuoit sonder: il enuoya donc aux Confederez le Seigneur de Matherty, pour leur representer l'horreur du crime qu'ils commettoient en prenant les armes contre l'authorité d'vn Prince, de la bonté duquel ils auoient tout sujet de se loüer, & leur dire qu'il y alloit de l'honneur de toute la nation, à qui on pourroit eternellement reprocher vne infidelité si noire. Mais quoy que ce Seigneur eust appuyé son discours par d'autres raisonnemens qui les deuoient ébranler, il ne fut pas oüy d'vne bonne oreille: au contraire, ils se saisirent de sa personne, le desarmerent, & l'enuoyerent en prison, apres l'auoir menacé de le faire mourir au retour de la bataille.

Montrose voyant donc que son enuoyé ne reuenoit point, & iugeant par la posture des ennemis qui s'estoient rangés sur trois lignes, qu'ils estoient dans la resolution de combatre plûtost que de se reconnoistre, il donna le commandement de l'aisle gauche à Kilpunt, la bataille à Macdonald, & s'alla planter à sa droite, afin d'auoir en teste le Cheualier Iacques Scot de Rossy qui menoit la gauche ennemie, & qui passoit pour le plus asseuré Capitaine qui fut dans leurs troupes.

Les apparences de la victoire estoient toutes en faueur des Confederez; neanmoins il ne fallut pas plus de deux heures pour la voir pancher de l'autre costé. Montrose chassa Rossy du poste qu'il auoit choisi pour combatre, mit toute son aisle gauche en fuite, à la reserue de ceux qui demeurerent morts sur la place. Le Seigneur d'Elcho General des Confederez qui commandoit l'aisle droite, ne sortit pas plus heureusement des mains du Seigneur de Kilpunt, & le Comte de Tuliburne qui conduisoit la bataille, ne fit pas mieux que ses compagnons: car les Irlandois qui combatoient sous la conduite de Macdonald, s'estans souuenus que leur fortune dépendoit du succez de cette bataille, ils se porterent si vaillamment, qu'ils forcerent ceux qu'ils auoient en teste à prendre la fuite, aussi bien que ceux qui auoient esté reduits à vne pareille neceſſité par la conduite & par la valeur de Montrose; de sorte que ce vaillant General se vid vainqueur & maître du champ de bataille, qui se trouua couuert de deux mille morts, sans auoir perdu que douze hommes. Neuf pieces de canon que les fuyards auoient eſté contraints d'abandonner, firent son butin: le bagage de l'armée defaite fut celuy de ses soldats: le fruit de sa victoire, la reddition de Perth, qu'il ne voulut

Montrose donne bataille aux Confederez.

Gagne la victoire.

Se rend Maistre de Perth.

1644. point faire piller, afin que cet exemple de bonté luy fiſt des amis & des ſeruiteurs à la ſuite de cette guerre. Il auoit fait plus de deux mille priſonniers, vne meſme conſideration fit qu'il les remit tous en liberté, apres leur auoir fait promettre auec ſerment de ne porter iamais les armes contre le ſeruice de ſa Maieſté.

Ce General s'eſtoit promis que ſa victoire le feroit ioindre par tous ceux qui auoient encore de bons ſentimens pour le Roy, & que le bon traitement qu'il faiſoit aux rebelles, ſeruiroit à luy faire des creatures, & pour cette conſideration, il demeura quatre iours à Perth, pendant leſquels les Irlandois s'equiperent bien plus auantageuſement qu'ils n'eſtoient. Mais n'ayant veu arriuer dans tout ce temps-là, que le Comte de Kenoul, ſuiuy de huit ou dix Gentils-hommes, & apprenant d'ailleurs que le Comte d'Argyl s'approchoit auec vne armée de cinq mille hommes, il crut qu'il ne le deuoit point attendre dans Perth, & qu'il agiroit mieux à la Campagne, que dans vne ville, qui n'auoit peut-eſtre pas perdu toute l'inclination qu'elle auoit au party des Confederés; voila pourquoy il l'abandonna pour entrer dans la Comté d'Angus. Mais auant que de l'abandonner, il aſſembla tous les habitans, leur remontra ce qu'ils deuoient à leur ſouuerain, & les fit iurer qu'ils luy garderoient vne fidelité toute entiere.

Il entra donc dans la Comté d'Angus, où d'abord il eut la conſolation de ſe voir ioindre par quelque Nobleſſe, qui marchoit ſous les ordres du Chenalier Thomas Ogilby, fils du Comte d'Arly: mais comme les choſes du monde ſont ſuiettes aux viciſſitudes, il ne gouſta pas long-temps ces douceurs, ſans y voir arriuer vn meſlange d'amertume & de deplaiſir, qui ne luy fut pas facile de digerer. Il ouyt vn bruit merueilleux en ſon camp, à la pointe du iour ſuiuant; il s'imagigna qu'il procedoit de quelque querelle ſuruenuë entre les Irlandois & les Eſcoſſois, ou de l'attaque du Comte d'Argyl; il y courut pour en appaiſer les deſordres, il trouua quelque choſe de pire qu'il ne s'eſtoit imaginé; car il vid le corps du ſeigneur de Kilpunt qui venoit d'eſtre aſſaſſiné par vn homme pour lequel il auoit beaucoup d'amitié.

Cette perte luy fut d'abord ſi ſenſible, qu'il fut quelque temps aſſez eſtourdi pour ne pouuoir demander la cauſe de ce malheureux accident, qui le priuoit du plus tendre de tous ſes amis, & d'vn homme du courage & de la fidelité duquel il ſe promettoit beaucoup dans la ſuite de ſes deſſeins; mais enfin ayant pris le temps de reſpirer, il s'informa ſi l'on auoit arreſté ſon meurtrier; ſurquoy quelques-vns luy ayant reſpondu qu'il s'eſtoit ſauué, & qu'en ſe ſauuant, il auoit tué la ſentinelle, ſa douleur en receut vn remarquable accroiſſement: Voyant toutefois que les affaires demandoient vne reſolution plus forte que celle de plaindre auec excez vn malheur qu'il ne pouuoit point reparer, il arreſta quelques larmes que l'amour arrachoit de ſes yeux malgré qu'il en euſt: il ordonna que ce cher corps fut porté par ſes domeſtiques à la ſepulture de ſes anceſtres, & fit battre aux champs pour aller attaquer Dundy, dont il iugeoit la poſſeſſion neceſſaire à la ſuite de ſes deſſeins.

Cette entrepriſe ne luy reuſſit pourtant pas; la ville eſtoit grande, bien peuplée, & bien pourueuë de toutes les choſes neceſſaires à ſubſiſter deuant vne armée: les habitans reſpondirent à la ſommation qu'il leur fit faire, qu'ils ne ſe rendroient pas ſans combattre. Il iugea que s'il s'engageoit à vn ſiege, il donneroit au Comte d'Argyl le temps de l'enfermer entre les murailles & ſes troupes, & dans cette veuë, il tira de longue tant pour s'eſloigner de ce Comte ennemy, que pour donner aux ſeruiteurs de ſa Maieſté la commodité de le ioindre. Quelques-vns de ceux dont il attendoit le ſecours, arriuerent pour groſſir ſa petite armée: le Comte d'Arly fut le principal & le plus conſiderable de tous; car ſon age, qui alloit au delà de ſoixante ans, ne l'ayant pû diſpenſer de faire vn voyage pour marquer l'affection qu'il auoit au ſeruice de ſa Maieſté, ſes enfans, ſes amis & tous ceux qu'il put mettre ſur pied ne s'en voulurent auſſi point diſpenſer.

Il eſtoit ſenſiblement affligé, l'arriuée de ce genereux vieillard addoucit en quelque façon l'amertume de ſes deplaiſirs: il apprit par luy que les Confede-

rez

rez assembloient des forces aupres d'Albertin, qui est dans le pays du Nord, il y fit marcher, afin de les dissiper auant qu'Argyl fust en estat de les ioindre; il vint à bout de ce grand dessein, & le iour qu'il rencontra ces ennemis, qui fut le 12. Septembre, ne luy fut gueres moins glorieux que celuy de la bataille de Perth dans laquelle il auoit defait toutes les forces Parlementaires, qui s'assembloient de ce costé-là. Il trouua deux cens cheuaux & deux mille hommes de pied rangez en bataille, sous les ordres du Baron de Burly; ses troupes n'estoient composées que de quinze cens hommes de pied, & de cinquante cheuaux, parce que le reste de son armée auoit esté commandé pour escorter le corps du Seigneur de Kilpunt: Il ne s'arresta pourtant point à cette inegalité; il fit deux petits escadrons de sa caualerie, pour soustenir les deux aisles commandées par le Cheualier Rollox, & par les Colonels Hay & Gordon; mais auec ordre que celuy qui ne seroit point attaqué marcheroit au secours de l'autre, & ayant mis les choses en cet ordre, fit marcher droit aux ennemis. 1644.

Nouuelle defaite des Confederez par Montrose.

Il est certain qu'on ne vit iamais vn combat plus brusque, ny si bien dispnté par vn si petit nombre de gens; car outre l'auantage que les Confederez auoient par leur nombre, ils auoient encore celuy du lieu & de l'artillerie, qui incommodoit fort leurs ennemis. Mais comme la vanité fait faire de remarquables fautes aux plus asseurez Capitaines, il arriua que Louis Gourdon troisiesme fils du Marquis d'Huntly qui commandoit leur aisle gauche, voulant faire parler de luy, il quita l'auantage du poste qu'il auoit pour aller plus gaillardement à la charge, & que cette precipitation fit qu'ayant rencontré des hommes qui soustindrent generensement leur premiere fougue, il fut à la fin si vertement enfoncé, que ses troupes ayant enfin pris la fuite, elles furent taillées en pieces. L'aisle droite se mit bien en deuoir de reparer cette perte, car elle fondit sur la gauche des Royalistes, qui estoit commandée par Rollok, auec vne furenr extrême; mais elle n'y trouua pas mieux son conte qne la gauche: Montrose auoit rappellé sa caualerie de ce costé-là, auec la plus grande partie des fantassins qui venoient de vaincre, de sorte que les Confederez y rencontrant des obstacles qu'ils ne s'estoient pas imaginés, ils commencerent à lacher le pied, presqu'aussitost qu'ils eurent fait leur decharge: Ce que Montrose ayant apperceu, il anima si bien ses gens, que la tuerie fut encore plus grande de ce costé-là que de l'autre; car ils poursuiuirent les fuyards iusques à la ville, des portes de laquelle s'estant saisis, ils donnerent le temps à leur General d'y arriuer, pour s'en rendre maistre; les Confederez perdirent neuf cens soixante & seize hommes en cette bataille, tous les autres se tronuerent si bien escartés qu'ils ne parurent plus pour s'opposer à leurs ennemis.

V. Il se rend maistre d'Aberdon.

Les mesmes raisons qui auoient obligé ce General de faire quelque sejour dans Perth, l'obligerent encore de demeurer trois ou qnatre iours en celle-là; mais trois prudentes considerations l'en firent sortir au bout de ce temps: personne ne l'estoit venu ioindre, ses soldats s'estoient rafraichis, & les Comtes d'Argyl & de Lauthian s'estans ioints, s'approchoient à grandes iournées. Tont cela luy ayant fait dire qu'il falloit marcher, il abandonna cette place, laissa le bagage & l'artillerie en lieu de seureté, & pour oster à ses ennemis le moyen de l'enueloper, & de le forcer à combatre, alla chercher les montagnes, dans lesquelles il sçauoit bien que la caualerie Confederée ne luy ponrroit nuire.

Il y pensoit trouuer des amis & des seruiteurs à sa Maiesté, personne ne s'esmeût, quoy que le bruit de ses victoires denst obliger tons les bien intentionnés de courir à luy, ponr marquer leur affection. Voyant done que tout sembloit conspirer à la ruyne de ses beaux desseins, il mit Macdonald à la teste d'vne partie de ses troupes, pour aller dire aux montagnards, qu'il estoit temps qu'ils donnassent des marques de la fidelité qu'ils auoient promise: & qu'ils deuoient à leur souuetain, & depecha tout d'vn mesme temps le Cheualier Rollox à sa Maiesté, ponr lny rendre conte de tout ce qn'il anoit fait en Escosse, & pour la supplier de luy vouloir enuoyer du secours, sans lequel il seroit bien difficile d'agir vertemenr pour la gloire de son seruice.

Cela fait, il trauersa le mont Crampius qui fait la separation de la haute & basse Escosse, dans l'opinion qu'il obligeroit le Marquis d'Huntly, qui se di-

1644. ſoit ſeruiteur du Roy, & qui en effet eſtoit ſon Lieutenant general en la haute Eſcoſſe, de ſe ioindre à luy pour maintenir l'authorité Royale dans ſon luſtre & dans ſon éclat : Mais il n'auoit garde de rencontrer ce qu'il cherchoit. Ce Marquis qui s'eſtoit ietté d'abord dans les intereſts du Roy & qui auoit pris les armes pour ſon ſeruice, n'auoit plus ces bons ſentimens ; la raiſon de ce refroidiſſement procedoit de ce qu'il croyoit meriter la commiſſion que Montroſe auoit receuë de ſa Maieſté, ou du moins, qu'il ne deuoit point reconnoiſtre l'authorité d'vn autre dans vne Prouince dont il auoit le Gouuernement, & qu'apres tout ſon experience & ſon merite ne cedoient point à celle de celuy qu'on luy auoit preferé, de ſorte que quand il fut proche d'vne belle & ſuperbe maiſon que ce Marquis a dans cette Prouince du Nord, il trouua qu'il n'y eſtoit point, qu'il s'eſtoit retiré à Stranaure, que de trois enfans qu'il auoit, il n'y en auoit pas vn dans le pays ; ſi bien que tout ce qu'il put faire alors, fut de receuoir ſous ſes enſeignes deux cens hommes qui ſe preſenterent pour le ſuiure.

N'eſperant donc plus rien de ce coſté là, il marcha d'vn autre pour aller attaquer quelques troupes Confederées, qui eſtoient aux enuirons d'vne maiſon forte qu'on appelloit Feiny. Il auoit eſperé de ſurprendre ces troupes, & pour cette conſideration ſa marche s'eſtoit faite de nuit, ſa penſée ne le trompa point ; il les ſurprit, leur enleua vn quartier, les autres prirent l'eſpouuante & ſe retirerent, leur fuite fit que ce chaſteau ne luy oſa diſputer ſes portes.

Il s'eſtoit propoſé d'attendre là le retour de Macdonald, mais il falut changer de langage : il auoit enuoyé des coureurs pour prendre langue des Comtes d'Argyl & de Lauthian ; ces coureurs le trahirent, ſi bien que ces deux Generaux n'eſtoient plus qu'à vne honne lieuë de luy, quand il fut auerty par quelques payſans, qu'ils arriueroient dans vne heure à la teſte de douze cens cheuaux, & de deux mille hommes de pied.

Cette nouuelle eſtoit ſurprenante, elle le ſurprit auſſi & l'embaraſſa dés le premier abord ; car de ſe laiſſer aſſieger dans cette maiſon, la raiſon le luy defendoit, de ſortir auec quinze cens hommes de pied & cinquante cheuaux qu'il auoit pour combattre des ennemis ſi forts, & qui auoient tout le pays pour eux, la prudence ne le luy permettoit pas ; mais enfin ayant l'ame aſſez ferme pour n'enuiſager point le peril auec frayeur, il prit vne reſolution telle que ſon courage le deuoit prendre en vne neceſſité ſi preſſante : il ſortit de ce chaſteau, dans lequel il ne laiſſa qu'vne garniſon de quarante hommes, & rangea ſes gens en bataille ſur vne petite eminence, qui n'en eſtoit eſloignée que d'vne portée de mouſquet, ſur lequel temps quelqu'vn l'eſtant venu auertir que les deux cens hommes qui l'auoient ioint ſur les terres du Marquis d'Huntly, luy auoient tourné le dos & qu'ils s'eſcartoient pour ne point combattre, Mes compagnons, dit-il, ſe tournant aux autres, laiſſons les fuyr puis qu'ils ſont capables de peur, ils eſtoient indignes de partager auec nous l'honneur d'vne belle victoire, faiſons voir que nous pouuons vaincre ſans eux, & ne regardons le nombre de nos ennemis, que comme des inſtrumens propres à nous eſleuer vn nouueau trophée.

A ces mots voyant que ces ennemis eſtant arriués branloient pour aller attaquer ſes poſtes ; il marcha droit à celuy qu'il vouloit defendre. L'abord de ces Confederez fut impetueux & plein d'vne inconceuable fureur, car ils emporterent le poſte qui faiſoit front à leur principale auenuë ; mais s'ils furent bruſques & ardens, ils trouuerent des gens qui n'eſtoient point lâches : Le Colonel Oxan Irlandois, qui n'eſtoit point eſloigné de l'endroit que l'on venoit de forcer, y accourut auec vne partie de ſa brigade, chaſſa ces vainqueurs qui croyoient tenir le loup par les oreilles, & leur ayant enleué quelques barils de poudre que la haſte de ſe retirer leur auoit fait oublier, reſtablit ſi bien ce quartier, qu'y ayant remis toutes choſes en eſtat de ne plus rien craindre, il tourna ſes pas d'vn autre coſté où ſa valeur n'eſtoit pas moins neceſſaire. Cependant Montroſe, ayant veu ſa caualerie expoſée à fureur de celle des ennemis, il y enuoya ſix vingt mouſquetaires, leſquels ayant indicieuſement occupé les interuales qu'elle pouuoit faire, apporta tant de ruynes parmy cinq cornettes confederées qui s'auançoient pour la forcer, qu'ayant mis la plus-part des Caualiers

sur la poudre, & le reste tourna bride pour aller rejoindre son gros. 1644

Iusques-là les troupes Royales ne s'estoient tenuës que sur la defensiue, mais quand elles virent fuir ces caualiers, il leur prit vn fier mouuement, qui les emportant au delà de quelques fossez qui les mettoient à couuert de la caualerie, ils se pousserent si furieusement contre trois gros baraillons destinez pour les attaquer par autant d'endroits, que toute la conduire des Comtes d'Argyl & de Lauthian, ne fut pas capable de les retenir au champ de bataille; ils le quitterent pour le laisser à leurs ennemis, & forcerent les Generaux à se retirer à vne lieuë de là pour passer la nuit auec moins de crainte.

Quand vn Capitaine a esté battu, il fait tous les efforts possibles pour tirer raison de sa perte; mais il arriue bien souuent qu'au lieu de se satisfaire, il augmente son mal, & reçoit de nouuelles blessures. Ces deux Comtes Escossois n'auoient pas sujet d'estre fort contens, ils creurent auoir trouué les occasions de mieux faire & de se venger, en apprenant que les Royalistes manquoient de munitions; ils se proposerent là dessus de ne se point éloigner, & faire de nouueaux efforts pour triompher à leur tour. Ils retournerent donc le lendemain au lieu du combat, & reprirent les postes qu'ils auoient occupez le iour precedent, mais ils ne se hazarderent pas à forcer ceux de leurs ennemis: ils trouuerent en quelques escarmouches où ils s'attacherent, les mesmes hommes dont ils auoient éprouué la vigueur, aussi resolus qu'au premier combat; & cela les fit retirer encore vne fois aussi peu satisfaits de leurs courages & de leur fortune qu'ils l'auoient esté à leur arriuée.

Trois ou quatre iours se passerent en des attaques de cette nature, qui ne se firent iamais qu'au desauantage des Confederez: Mais enfin Montrose s'estant apperceu que le dessein de ces ennemis estoit de le consommer peu à peu, pendant qu'ils referoient leur armée par des gens qui les venoient joindre tous les iours, il leur voulut oster les moyens de profiter de cette longueur. Il resolut de decamper pour aller au deuant d'vn secours de cinq cens hommes que Macdonald & vn Capitaine nommé Clarendal luy amenoient de la haute Escosse. Il falloit tromper les yeux des Confederez pour faire ce voyage sans risque, il fit partir son bagage comme s'il eust esté dans la volonté de s'en débarrasser pour donner bataille. Sibber qu'il auoit amené d'Angleterre l'abandonna sur ces entrefaites pour aller seruir dans l'armée des Confederez; il sçauoit son dessein, cela fit que ce General changea de sentiment, afin que ces ennemis ne profitassent point de la connoissance que la desertion de cet homme leur pouuoit donner. Il fit donc retourner son bagage, demeura trois ou quatre iours sans abandonner ses premiers postes: Quand il vit que ses ennemis ne pouuoient plus asseoir aucun iugement sur les aduis de Sibber, il partit tout de bon sur le commencement d'vne nuit, & se rendit à Balueny à six lieuës du camp des Confederez, auant qu'ils eussent aucune connoissance de sa retraite.

Cette marche produisit des effets bien differens dans les esprits des Generaux Confederez, & dans ceux de ses Capitaines. La plus part de ceux-cy demeurerent persuadez qu'il les vouloit engager entre les montagnes pendant la fascheuse saison de l'Hyuer; & dans cette veuë ils enuoyerent demander des passeports au Comte d'Argyl pour retourner en leurs maisons; les autres y trouuerent leur conte, car se voyant ouurir les chemins de faire quelques progrez dans la Comté d'Athol, qu'ils vouloient mettre dans leurs interests, ils y marcherent au lieu de suiure leur ennemy.

Montrose fut bien aduerty de cette entreprise, mais comme il tendoit à ses fins, il ne s'en mit pas beaucoup en peine. Il arresta ceux qui le vouloient abandonner par des promesses de les satisfaire si bien qu'ils n'auroient pas sujet de se plaindre, continua sa marche, & se rendit à Badenoth, où ayant ioint Macdonald, qui estoit alors la plus grande de ses passions, il se remit en campagne, & fit vne diligence si grande, qu'il fut dans le Comté d'Athol auant que ses ennemis fussent aduertis qu'il estoit party de ce dernier poste. Montrose reçoit du secours.

Comme son decampement du chasteau de Feiny auoit également surpris ses amis & ses ennemis, son arriuée inopinée en cette Prouince y produisit les mesmes effets. Les habitans qui estoient quasi tous Royalistes, en firent de petits

1644. feux de ioye en leurs cœurs ; le Comte d'Argyl qui commençoit d'y prendre pied & d'y faire des pratiques, en fut tellement allarmé, que ſans ſe ſouuenir qu'il deuoit ſonger au ſalut de ſes gens de guerre pluſtoſt qu'au ſien, il leur fit dire cet eſpouuentable mot, *Sauue qui peut*, pour ſe ſauuer luy-meſme à Perth.

Armée du Côte d'Argyl diſſipée.

Montroſe ſe voyant donc deliuré d'vn ennemy qui l'auoit perſecuté plus de ſix mois, il raſſeura ceux qui auoient eu ſujet de trembler à la veuë de leur ennemy. Mais ne ſe trouuant pas encore aſſez ſatisfait d'auoir reſtably le calme en vn lieu qu'il deuoit cherir, puis qu'il auoit de l'affection pour ſon maiſtre, il ſe ietta dans la Comté d'Argyl, où eſtoit tout le bien de ſon ennemy ; mais il y entra ſi couuertement, qu'il eſtoit à trois lieuës de la principale maiſon de ce General Confederé auant qu'il fuſt aduerty de ſa marche. Il auoit eu belle peur dans le Comté d'Athol, ſa frayeur ſe trouua bien plus grande alors : il ſortit promptement de ſa maiſon, & ſe ſauua dans vn batteau, qui l'ayant emporté bien loin en fort peu de temps le mit à couuert de la rencontre de ſes ennemis.

Montroſe rauage la Comté d'Argyl.

Il auoit eſté le perſecuteur de Montroſe, Montroſe fut alors celuy de tous ſes vaſſaux ; car il rauagea la Comté d'Argyl, & les Baronnies de Lorne & de Glauco auec vne fureur ſi grande, qu'il n'y eut point de beſtail, qui fait les plus grandes richeſſes de ce pays-là, qui ne tombaſt entre les mains de ſes ſoldats, & gueres de bourgs ny de villages qui ne fuſſent expoſez à la violence du feu. Ce Capitaine s'eſtant donc vengé de la ſorte, il eſtablit ſes ſoldats dans les meilleurs poſtes qu'il pût choiſir, afin d'y paſſer la faſcheuſe ſaiſon de l'Hyuer.

IV.

Naiſſance de la Princeſſe Henriette.

Pendant que ce General marquoit ainſi glorieuſement dans l'Eſcoſſe la paſſion qu'il auoit pour le ſeruice du Roy, ſa Maieſté faiſoit trembler ſes ennemis en Angleterre ; & la Reine ſon Eſpouſe luy donnoit de nouuelles marques de ſon amour. Elle eſtoit groſſe, elle auoit choiſi la ville d'Exeter pour y faire ſes couches, elle les y fit heureuſement le ſeiziéſme du mois de Iuin, auquel iour elle mit au monde la Princeſſe Henriette, qui eſt auiourd'huy l'incomparable femme de ſon Alteſſe Royale le Duc d'Orleans frere vnique de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne. Mais comme le Comte d'Eſſex muguetoit cette ville, & qu'en effet elle apprit qu'il marchoit en reſolution de l'aſſieger, elle en ſortit ſans attendre qu'elle fuſt bien remiſe de ſon trauail, & ſe rendit au chaſteau de Pedennis, qui eſt en Cornvvaille, où elle s'embarqua quelque temps apres pour venir en France. Elle auoit eſté expoſée à la rage du Capitaine Hadok, lequel auoit fait décharger toute l'artillerie de cinq vaiſſeaux qu'il commandoit comme elle retournoit de Hollande : Elle le fut encore à ce coup à celle du Vice-Amiral Batti ; car à peine fut-elle en mer que ce barbare la pourſuiuit & fit tirer pluſieurs coups de canon ſur le vaiſſeau qui l'emportoit. Mais ce fut vne rage de laquelle il ne tira pas grande ſatisfaction, & qui ne ſeruit qu'à rendre ſon inhumanité deteſtable à toute l'Europe ; car mal-gré toutes ces canonades, elle alla heureuſement moüiller l'ancre à Chaſtel, qui eſt prés de Breſt en Bretagne.

La Reine d'Angleterre abandõne ce Royaume pour paſſer en France.

Il eſt certain que le deſſein du Comte d'Eſſex eſtoit de ſe rendre maiſtre d'Exeter, mais quand il apprit que la Reine en eſtoit ſortie, & que l'armée Royale marchoit pour le rencontrer, il tourna d'vn autre coſté, ſe ietta dans le pays de Cornvvaille, où d'abord il prit & pilla Saltash, Foy & quelques autres petites places, dont il fit porter le butin à Plymouth, & y fit de ſi grands rauages, que les habitans qui s'eſtoient hautement declarez pour ſa Maieſté, ſe fuſſent ſans doute reſolus de ſe mettre au joug, ſi dans le meſme temps qu'ils conceuoient vne ſi laſche penſée, ils n'euſſent appris auec certitude, que le Roy, le Prince Maurice, & le Cheualier Hopton s'auançoient à grandes iournées à la teſte de vingt-cinq mille hommes. Reprenant donc vn nouueau cœur à cette nouuelle, ceux qui vouloient mettre bas les armes, les reprirent auec chaleur, & s'allerent preſenter à ſa Majeſté, pour contribuer à la défaite de ſon ennemy. Ceux qui s'eſtoient embarquez pour ſe retirer, retournerent, & ſe mirent à meſme deuoir, pour ne teſmoigner pas moins d'affection que le peuple.

Armée du Côte d'Eſſex en Cornvvaille.

Le Roy marche de ce coſté-là.

Le Roy reçoit à compoſition toute l'infanterie du Comte d'Eſſex.

Le Comte d'Eſſex branoit auparauant, il prit l'épouuante à cette nouuelle de l'arriuée de ſa Majeſté ; il fit retraite auec ſa caualerie, & gagna Plymouth ; ſon infanterie qui eſtoit retranchée dans le chaſteau de Leſtuel, n'en fit pas de meſme ; le General major Skipon qui la commandoit traita pour ſept mille hommes

qui la composoient. Les conditions furent qu'ils se retireroient tous sans armes, à la reserue des Officiers, ausquels on laissa les espées & les pistolets, & que l'artillerie, les armes, les munitions & le bagage demeureroient au pouuoir du Roy. Cette artillerie estoit de trente-deux canons de fonte verte: Six mille paires d'armes completes, & six vingt barils de poudre, faisoient quasi tout le reste du butin. Il y auoit lieu d'exterminer tous ces rebelles, & vne bonne politique en eût authorisé le chastiment; car le Roy se fût défait d'autant d'ennemis, qui pouuoient reprendre les armes qu'ils venoient de mettre à ses pieds, & qui les reprirent en effet, neantmoins sa Maiesté ne leur fit aucun mal, leur soumission l'adoucit, elle leur pardonna, & leur permit de se retirer à Poole, apres leur auoit doucement remontré la faute qu'ils auoient faite de prendre les armes contre son seruice. 1644.

Cette perte affligea les Estats de Londres autant que la clemence de sa Maiesté leur donna de merueille & d'estonnement; car sçachant bien le iuste suiet qu'elle auoit de faire main-basse sur tous ceux qu'elle auoit espargnez, ils ne pouuoient quasi comprendre comment elle s'en estoit empeschée. Cette bonté les deuoit toucher & les ramener au deuoir, elle produisit vn effet contraire, ils allerent chercher le dernier secret de toutes les inuentions pour restablir l'armée du Comte, ils retirerent la plus part des forces qu'ils auoient du costé du Nord. Le Comte de Manchester & le Cheualier Midleron furent commandez de l'aller trouuer, le premier auec sept mille hommes, l'autre auec deux mille soldats; ils equiperent de nouueau ceux que le traité de Lesitiel auoit sauuez; bref ils n'oublierent rien pour remettre cette armée sur pied, & en estat de tenir touſiours en eschec les forces du Roy. Les Estats restablissent leur armée.

Sa Majesté continuoit cependant de se seruir des auantages que la fortune luy donnoit. Le Comte d'Essex s'estoit emparé de Barnstable, ville considerable dans la Comté de Deuon, elle la remit à l'obeyssance. Le Colonel Goring se rendit maistre d'Ilfarcombe, qui est vn port de mer situé dans cette mesme Comté: Montmouh fut repriſe par Herbert de Ragland, & le Cheualier Richard Grinwil emporta d'assaut Saltash, qu'Essex auoit pris en entrant dans la Prouince de Cornvvaille. Auantage des armes Royales.

Comme la disgrace d'vn homme abbat ses amis, sa prosperité les releue. Le Cheualier Alexandre Carrevv auoit touſiours esté dans les interests des Estats, tandis qu'il auoit veu les affaires de sa Majesté dans la decadence, si-tost qu'il eut veu qu'elles se restablissoient par les grands aduantages que ce Prince remportoit tous les iours sur ses ennemis, il luy prit enuie de changer de party, & pour rendre son changement remarquable, fit dessein de rendre sa Majesté absoluë dans toute l'isle de Plymouth: mais cette entrepriſe ayant esté découuerte, il fut arresté, conduit à Londres, & en suite decapité dans la Tour le vingt-troisiéme de Decembre.

Les Estats auoient rappellé l'armée du Comte de Manchester & les troupes du Cheualier Midleton, ces deux Capitaines auoient obey, si-tost qu'ils furent arriuez prés de Londres, on grossit leur armée de la milice de cette ville, & on leur commanda d'aller obseruer la marche du Roy, qui reprenoit le chemin d'Oxford: mais quoy que cette armée fust assez forte pour faire quelque chose de bon, elle ne fit rien à l'auantage des Estats, elle tenta d'enleuer vn quartier de l'armée Royale, qui campoit auprés de Newbury, qui est dans la Comté de Berks, elle fut batuë, cet eschec fit qu'au lieu de chercher des occasions de combatre, elle les éuita fort soigneusement; de sorte que le Roy n'esperant plus de l'engager à vne bataille, il reprit le chemin d'Oxford, où il arriua sur la fin du mois de Nouembre. Le Roy retourne à Oxford.

VII.

On ne deuoit pas beaucoup attendre du reste de cette année, puis qu'on estoit sur les derniers iours. La fin en fut pourtant tres-remarquable par deux circonstances: La premiere fut, que le Comte d'Essex se lassant de la guerre, & se lassant peut-estre de la faire auec iniustice, se démit entre les mains des Estats de sa charge de Generalissime de leurs armées, & que le Chenalier Thomas Fairfax fut choisi pour remplir sa place: l'autre, que l'on vit de grandes dispositions à vn accommodement general. Le Roy en auoit enuoyé faire des propositions aux Le Comte d'Essex se dépoüille de la Charge de Generalissime, Fairfax occupe sa place.

1644. Eſtats dés le quatriéme de Iuillet, qui eſtoit vn temps où on pouuoit dire que ſes armes n'eſtoient point malheureuſes; ils ne furent pas en humeur de les oüir d'vne bonne oreille. Ce Prince ne ſe rebutant point de ce refus, fit vn ſecond effort au mois de Septembre, & leur eſcriuit de Tareſton pour leur repreſenter les miſeres que leur opiniaſtreté faiſoit naiſtre dans tous ſes Eſtats. Ils ne reſpondirent pas encore à cette ſeconde marque de bonté. Mais les Prouinces Vnies des Pays-bas ayant enuoyé des Deputez en Angleterre, pour ſupplier ſa Maieſté & le Parlement de les receuoir pour Entremetteurs de cét important accommodement, conioinctement auec le ſieur Sabran Reſident de France en ce Royaume, ils iugerent que par vne maxime d'Eſtat ils eſtoient obligez de faire cette petite démarche; & dans cette veuë ils enuoyerent le Comte de Dembig, accompagné des ſieurs Maynard & Weoeman à Oxford, afin de faire voir à ſa Maieſté les conditions auec leſquelles ils pouuoient traiter. Ie croy que les curieux ſeront bien aiſes de les ſçauoir, ie les mets auſſi de bon cœur icy, tant pour les ſatisfaire, que pour leur faire voir l'effroyable iniuſtice de ces opiniaſtres.

Diſpoſitions à la paix.

Conditions auec leſquelles les Eſtats la veulent faire.

Les Eſtats d'Angleterre aſſemblez à Vveſtminſter ſupplient tres humblement ſa Maieſté, que pour le bien & le repos de tous ſes ſuiets, il luy plaiſe d'aggreer,

Que le Conuenant fait entre les deux nations, ſera generalement pris par toute l'eſtenduë des trois Royaumes. Qu'il ſera confirmé par le Parlement. Que l'on abolira tous les Eueſques, Doyens & Chapitres. Que l'Egliſe ſera reformee, & la Meſſe interdite dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Eſcoſſe. Que les Miniſtres ne poſſederoiét à l'aueoir qu'vn ſeul benefice. Que les ieux, les bals & les comedies ſerõt abolis. Que l'on entretiendra les ſoldats bleſſez, leurs femmes, leurs enfans, & les veuves de ceux qui ont eſté tuez pendant cette guerre. Que S.M. confirmera le Parlement d'Eſcoſſe en cõfirmant le Conuenant qu'il a fait pour le bien des deux Eſtats. Que la paix faite auec l'Eſcoſſe en 1641. ſera renouuellée. Que les Princes Robert & Maurice, les Cõtes de Cottington, de Briſtol, de Digby, de Brandford, les Mylords Iermin & Hoptnn, le Cheualier Glenham, & trente autres Catholiques nommez, ſeroient exceptez du pardon general, auec tous les Irlãdois qui eſtoient entrez au Royaume. Que tous ceux qui s'eſtoient armez contre le Parlement ſeroient bannis & chaſſez de la Cour. Le tiers du bien des delinquans vendu pour payer les debtes publiques. Que l'on inſtruiroit tous les Anglois à la diſcipline militaire. Qu'il ſera permis aux deux Chambres de choiſir de nouueaux membres quand il leur plaira. Que tous les Deputez d'Eſcoſſe & d'Irlande ſeront nommez par les deux Chãbres. Tous les enfans de leurs Maieſtez ſeront inſtruits dans la Religion Proteſtante, ſans pouuoir eſtre mariez que par le cõſentement du Parlemẽt; & que l'on ſe ſeruira des armes leuées pour reſtablir le Prince Palatin dans ſes droits, dont les Princes Robert & Maurice ſeront exclus.

Tous ceux dont le iugement ſera ſain auoüeront infailliblement que ces propoſitions eſtoient trop aigres pour o'eſtre point de mauuais gouſt: il eſt certain qu'elles déplurent auſſi à S. M. neantmoins comme ce Prince auoit vn eſprit le plus doux du monde, il ne témoigna point le mécontentement qu'il en reſſentoit, & répondit ſeulement qu'eſtant de la derniere importance, il les falloit digerer auec loiſir. Que pour cét effet, il enuoyeroit à Londres le Duc de Richemnnt & le Comte de Sudhampton pour demeurer d'accord auec les deux Chambres du lieu où elles voudroient faire trouuer quelques-vns de leur corps, & du nombre de ceux qu'elles nommeroient, afin qu'il y en fit trouuer autant de ſa part, auec proteſtation de faire tout ce que la iuſtice & la raiſon luy conſeilleroient pour contribuer au reſtabliſſement de la paix.

1645. I. Conférence à Vxbridge.

Ces Eſtats ne ſe pouuant donc legitimement diſpenſer d'en veoir à ce poinct; ils ſe reſolurent à vne conference, apres en auoir pris les ſentimens des Commiſſaires Eſcoſſois qui eſtoient à Londres: ils voulurent qu'elle ne fuſt que de vingt iours, le lieu qu'ils choiſirent fut Vxbridge aſſis dans la Comté de Middleton; ceux qu'ils nommerent furent les Comtes de Northumberland, de Pembrok, de Montgomery, de Salisbury, de Denbygs, le Vicomte de Wenman, Denzil Hollis, Pierpoint, le Cheualier Henry Vane le fils, Oliuier Saint Iean, Bulſtrod Whitlok, Iean Crev, Edmond Prideaux pour les Eſtats d'Angleterre, & pour ceux d'Eſcoſſe le Comte de Lovvdvo Chancelier du Royaume, le Mar-

quis d'Argyl, le Seigneur de Maitland, le Baron de Balmerino, les Cheualiers Archibald Ionſton & Charles Eskin, George Dundas de Maner, le Cheualier Iean Smith Maire d'Edimbourg, Hugues Kennedy, & Robert Barklay auec Alexandre Henriſon. 1645.

Ceux que le Roy choiſit, furent le Duc de Richemont, le Marquis d'Hartford, le Comte de Sudhampton, le Comte de Kingſton, le Comte de Chicheſter, les Barons Capel, Seymour, Harton, & Culpeper, les Cheualiers Edward Nicolas Secretaire d'Eſtat, Edvvard Hide Chancelier de l'Eſchiquier, Richard Lanc premier Baron de cette Cour, Thomas Gardiner, Orlande Bridgeman, Iean Ashburnhan, Geofroy Palmer auec le Docteur Richard Stevvard premier Aumoſnier de ſa Majeſté.

Cependant comme ces Eſtats s'eſtoient deffaits de trois teſtes qui leur nuiſoient, de celle du Comte de Straford Vice-Roy d'Irlande, qu'ils firent mettre à bas le 12. de May de 1641. comme nous auons dit cy-deſſus, & de celles des deux Hotans pere & fils, qui auoient eſté decapitez l'aouée precedente ſur des ſimples ſoupçons qu'ils vouloient changer de party: ils vouloient encore faire mourir Guillaume Laud Archeueſque de Cantorbery, aagé de ſoixante & douze ans, qu'ils tenoient priſonnier dans la Tour de Londres il y auoit trois ans, afin que le Roy ne le puſt ſauuer au cas que la paix ſe fiſt, du traité de laquelle il eſtoit alors queſtion. Il s'eſtoit ſouuenteſois agy de ſa liberté ou de ſa coodemnation dans les aſſemblées qui s'eſtoient faites depuis tant de temps: les Chambres meſmes auoient eſté diuiſées ſur ce ſujet: celle des Pairs auoit touſiours plaidé pour ſa iuſtification: celle des Communes s'eſtoit touſiours opiniaſtrée à luy faire paſſer le pas. Enfiu, elles demeurerent alors d'accord de le faire mourir, pour l'auoir veu trop amy de la verité, trop paſſionué pour ſon Prince, moins zelé qu'on ne vouloit pour la Religiou Proteſtante, & trop ſeuere cenſeur des mauuaiſes procedures du Parlement. Sa Seutence portoit qu'il deuoit mourir de la mort des traiſtres, qui eſt d'eſtre pendu, d'eſtre euentré, mis en quatre quartiers, & puis auoir la teſte tranchée. C'eſtoit aſſez pour le faire mourir par la ſeule appreheuſiou d'vn ſupplice qui fait horreur aux ames les plus ſanguinaires; mais comme il auoit eu le temps de s'y diſpoſer, il en receut la nouuelle ſans s'émouuoir.

Le Parlement fait mourir l'Archeueſque de Cantorbery.

Quelques-vns creurent que ſa generoſité naturelle cauſoit cette merueilleuſe conſtance, les autres l'attribuerent à l'eſperance qu'il auoit de ſortir d'vn paſſage ſi daugereux, en faiſant voir vu pardon de ſa Majeſté qu'il gardoit ſur ſoy depuis treize mois, & qu'il produiſit inutilement dans le dernier Interrogatoire qu'il ſubit: Quoy qu'il en ſoit, la lecture de cette piece ne changea poiut le cœur de ſes Iuges: la Chambre Baſſe n'euſt point d'égard à la grace d'vn Prince auquel elle diſputoit les droits de l'authorité ſouueraine, elle le condamna & luy enuoya proooucer ce cruel Arreſt le 10. iour de Iaouier par le Lieutenant de la Tour de Lundres. Toute la grace qu'on luy fit, fut de changer le genre du ſupplice auquel il auoit eſté coudamné, & de luy faire abatre la teſte apres vn diſcours qui perſuada fortement au peuple qu'il mouroit moins criminel qu'on ne l'auoit creu.

Nous venons de voir en peu de paroles qnatre eſchafaux enſanglantez par la mort de quatre perſonnes de condition, à qui des raiſons politiques firent ordonner le ſupplice. Ie veux maiutenant expoſer icy vn ſaug plus illuſtre & plus glorieuſement répandu, puis qu'il fut répandu pour la querelle & pour la gloire de Dieu. Henry Morſe natif de la Prouiuce de Norfolk, eſtant nay de parens Carholiques, employa les premiers talens qu'il auoit recens de la teinture du Chriſtianiſme, à la conuerſion de qnelques particuliers amis qu'il auoit: ce qui l'ayant fait deferer aux Iuges Criminels, il fut mis en priſon & condamné au banniſſement pour auoir violé les Loix dn Royaume. Il obeit à cette Sentence: il ſortit d'Angleterre, ce fut pour aller à Rome, où les Peres de la compagoie de Ieſus l'ayant receu auec ioye, il y demeura ſept ans entiers, tant pour apprendre à bien ſeruir Dieu, que ponr y trouner la perfection des ſciences qui ſont les grands Predicateurs. Mais ſe ſentant continuellement preſſé d'vn zele ardent d'acquerir des ames à Dieu dans vn pays où le nom de Catholique

Mortre d'Henry Morſe Ieſuiſte.

eſtoit en horreur, il reprit le chemin d'Angleterre ; & employa toutes les forces de ſon eſprit à maintenir les bons Chreſtiens qu'il y connoiſſoit, dans l'impreſſion qu'ils auoient de la pureté de leur Religion. On ne peut dire le fruit qu'il tira du beau feu qui le conſommoit, mais il eſt certain qu'il luy donna tant d'éclat, qu'il arriua bien-toſt à la connoiſſance des Proteſtans, leſquels ne l'ayant pû ſouffrir, le firent derechef ietter en vne priſon, & le condamnerent comme perturbateur du repos public, à eſtre traiſné ſur vne claye iuſqu'au lieu des ſupplices ordinaires, d'y eſtre pendu, euentré auant ſa mort, ſon cœur & ſes entrailles hruſlées, & ſon corps mis en quatre quartiers, pour eſtre expoſé ſur les portes de la Ville de Londres auec ſa teſte.

Si toſt que cette cruelle Sentence fut prononcée, elle vint à la connoiſſance du ſieur Sabran qui ne voulant point manquer de ſecours à celuy qui n'auoit pas apprehendé de ſe perdre pour en donner à tous ceux qu'il iugeoit en auoir beſoin, luy enuoya ſon Chapelain pour le fortifier dans la reſolution de mourir courageuſement pour la Foy. Mais ce Preſtre n'employa point de Rethorique pour le faire reſoudre à la mort, il le trouua ſi chreſtiennement diſpoſé, qu'il admira la force de ſon eſprit, ou pour dire mieux, la vertu de la main de Dieu qui luy faiſoit deſia gouſter les delices du Paradis, dans les effroyables objets d'vn ſupplice ſi cruel & ſi peu commun. Le ſieur Sabran le fut rencontrer comme on le traiſnoit ſur la claye, receut ſa benediction, le pria de demander à Dieu la proſperité de leurs Majeſtez tres-Chreſtiennes, la paix pour toute la Chreſtienté, & quelque grace particuliere pour luy ; ce que le S. Martyr luy ayant promis, ils ſe ſeparerent : le ſieur Sabran ſe mit à l'écart, luy continua d'éleuer ſon cœur à Dieu pour arriuer auec ioye au lieu deſtiné pour ſa mort.

Succés de la Conference d'Vxbridge.

Cependant tous ceux que le Roy & les Eſtats auoient nommez pour la conference eſtant arriuez à Vxbridge le 29. Ianuier, l'ouuerture s'en fit le 30. mais auec des diſpoſitions bien differentes. La Commiſſion de ceux de ſa Majeſté eſtoit ample & ſans aucune reſtriction ; car ils auoient pouuoir de conclure tout ce qu'ils trouueroient raiſonnable & auantageux au repos public : les Eſtats auoient limité celuy de ceux qu'ils auoient nommez, & s'eſtoient reſerué le droit d'approuuer ou d'apporter du changement à tout ce qui auroit eſté reſolu : de ſorte qu'ils ne leur auoient donné que la liberté de conferer & non point de reſoudre.

Cela faiſoit bien voir qu'ils ne procedoient pas auec franchiſe : mais ce ne fut pas en cela ſeulement qu'on remarqua le defaut d'vne bonne intention, neceſſaire à l'accompliſſement d'vn ſi grand ouurage. Ils auoient chargé peu auparauant le Comte de Dembigh de toutes les propoſitions que nous auons dites cy-deſſus : on trouua qu'ils y en auoient ajouſté beaucoup d'autres dont la conſequence n'eſtoit pas moins dangereuſe ny moins rude que des precedentes ; & pour aller encore plus auant, on remarqua qu'ils auoient donné des ordres particuliers de n'en mettre que trois ſur le tapis : le premier touchant la Religion, qui comprenoit la ſuppreſſion des Eueſques, & de toutes les dignitez Eccleſiaſtiques : le ſecond, de la milice dont le Parlement vouloit diſpoſer auec vne puiſſance abſoluë : le troiſiéme de la ceſſation des armes en Irlande.

Les deputez du Roy répondirent vigoureuſement à la premiere de ces trois propoſitions. Ils remonſtrerent que l'Epiſcopat eſtoit d'inſtitution diuine, & que ſa Majeſté ayant iuré au iour de ſon ſacre d'en maintenir inuiolablement le caractere & les priuileges, elle ne pouuoit conſentir à ſon abolition, à moins de ſe rendre parjure, ſacrilege, & indigne du rang qu'elle auoit. La ſeconde, qui regardoit la diſpoſition de la milice que le Parlement ſe vouloit attribuer pour en dépoüiller l'authorité ſouueraine, ne fut pas moins vertement combatuë : car ces deputez repreſenterent que les Eſtats ne pouuoient nommer les Chefs qui la commandoient, ſans vſurper vne puiſſance qui n'appartenoit qu'au Roy ſeul, & que ſi cette nomination ſembloit neceſſaire à leur ſeureté ; elle l'eſtoit également à celle de ſa Majeſté, qui n'eſtoit pas plus obligée de ſe fier à la fidelité de ſes ſujets, que ſes ſujets en auoient de ſe fier à la ſienne. Et pour la troiſiéme, qui touchoit la ceſſation ou la continuation de la guerre en Irlande que les Eſtats demandoient, ils repreſenterent encore que le temps de la tréve n'eſtant

puint

point encore expiré, les Estats n'en pouuoient demander la rupture qu'afin de rendre le Roy defectueux en sa parole ; ce qui seroit d'vne inconceuable importance à la suite de tout ce que sa Majesté pourroit iamais faire ; & par consequent, qu'ils ne pouuoient sainement iuger du mouuement qui les portoit à demander vne chose que le temps leur alloit donner dans deux mois, cette trêve deuant expirer à la fin de Mars. 1645.

Toutes ces raisons estoient fortes, les deputez Parlementaires n'y répondirent aussi que fort foiblement : tout ce qu'ils dirent pour repartir à la premiere, fut, que l'institution de l'Episcopat n'estoit point de Loy diuine ; pour la seconde, qu'ils ne demandoient l'authorité sur la milice que pour donner à sa Majesté le temps de se reposer sur l'affection de son peuple, & pour la troisiéme, qu'ils ne vouloient la continuation de la guerre en Irlande que pour humilier ce peuple, & l'empescher de prendre les armes contre l'authorité de son souuerain. Les vingt iours destinez à la conference s'estant ainsi passez inutilement, les deputez du Roy demanderent la prolongation du traité ; ceux des Estats la refuserent absolument : de sorte que ces belles démarches qu'on auoit fait pour trouuer la paix n'ayant esté qu'vn peu de vent, les deputez de sa Majesté reprirent le chemin d'Oxford, & ceux des Estats celuy de Londres. Traité rompu.

Les chemins de la guerre estant donc plus larges & plus ouuerts que iamais, les armes reprirent toute leur chaleur : Les troupes qui estoient commandées par les Cheualiers Gautier Hastins & Louys Diues, emporterent le Port de Waitmouth & le mirent à l'obeissance du Roy ; celles des Estats surprirent la Ville de Shrewvsbury, & reprirent Waitmouth quelques iours apres : les Royales commandées par le Cheualier Marmaduk ayant rencontré prés de Melton vn corps de Caualerie sous les ordres du Colonel Rosse, elles l'attaquerent, le taillerent en pieces, & poussant leur bonne fortune plus loin, s'auancerent iusques à Ponfract assiegé par le Baron Fairfax : Ce General Parlementaire leua le siege pour aller combatre ce corps, il ne le fit qu'à sa honte, Marmaduk le defit, luy tua sept cens cinquante hommes, fit six cens trente-sept prisonniers, gagna douze cornettes, seize drapeaux, deux mille paires d'armes, deux pieces de campagne, tout le bagage & toutes les munitions de l'armée.

Le Cheualier Asly, le Colonel Roger Molineux, les Cheualiers Guillaume & Charles Compton, tous engagez dans les interests de sa Majesté, ne furent pas moins heureux dans les occasions qu'ils eurent de tirer l'espée. Le premier surprit le chasteau de Hott assis dans la Prouince de Vvilt, vne partie de sa garnison, qui estoit de deux cens hommes, fut tuée dans la confusion de cette surprise, le reste, où l'on trouua trois Colonels & sept Capitaines, fut receu à composition : le second qui estoit forty de Nevvark auec vne partie de sa caualerie, enleua le Comité qui leuoit les contributions dans la Comté de Darby. Le deux freres defirent conioinctement vn corps de caualerie prés de Davventry, & contribuerent auec leur aisné à en defaire vn second proche d'Atroph. Diuers succez des armes Royales.

Le Roy trouuoit vne satisfaction que ie ne puis exprimer dans l'heureux succez de tant de combats ; mais cela ne fit pas encore toute sa consolation ; la fortune luy donna de nouueaux suiets de croire qu'elle ne le haïssoit pas ; car elle suscita sur la mer vne tempeste qui fit relascher au port de Darmouth, qui estoit dans l'obeissance & dans les interests de sa Maiesté, deux vaisseaux qui venoient des Indes Occidentales chargez de marchandises si riches, que le prix excedoit celuy de quatre millions de liures, & ce qui fut encore plus considerable dans le temps d'vne si pressante neceßité où le Roy se voyoit reduit, fut que l'vn de ces vaisseaux se trouua chargé de deux cens mille liures en argent, qui furent portées aux coffres de sa Maiesté.

I'ay tousiours oüy dire que l'amour que les soldats ont pour leurs Capitaines ne donne iamais de petits coups dans vne bataille, & ie sçay par experience que leur auersion les expose souuent à la honte de ne rien faire à leur auantage. I'apporterois bien quantité d'exemples pour appuyer l'vne & l'autre de ces veritez ; mais ie n'en iray point chercher dans l'antiquité, puis que i'en trouue en cette hiſtoire vn tour à propos pour l'authoriser. Le Cheualier Vvaller commandoit vne des plus considerables armées du Parlement, sa conduite n'estoit pas agreable aux soldats qui ne pouuoient souffrir vn trop grand empire en ses ordres, moins Les soldats de Vvaller se reuoltent.

1645. encore de ſe voir priués bien ſouuent des recompenſes que l'on deuoit à leurs trauaux: ils ſe ſouſleuerent auſſi quand il fallut marcher pour reſtablir les troupes defaites auprés de Ponfract, & contraignirent ce General à ſe ſauuer dans le Chaſteau de Pharazun, trois compagnies de Caualerie ſe rangerent ſous les cornettes Royales, trois de ſes Regimens d'Infanterie allerent camper à Kinſton qui eſt aſſis ſur la Tamiſe, où ils firent d'eſtranges rauages. Les autres qui n'eſtoient point ſortis de leurs poſtes, & qui eſtoient de 15. cens cheuaux, prirent le titre d'Independans, manderent au Parlement qu'ils ne cõbatroient iamais ſous les ordres de ce Cheualier, ny pour la liberté publique, ſi on ne leur donnoit le Comte d'Eſſex pour leur General, & proteſterẽt de demeurer en cét eſtat iuſqu'à ce qu'on leur euſt accordé qu'on n'aboliroit point les Eueſques & qu'on les euſt aſſeurez qu'on trauailleroit à la paix auec plus de ſincerité qu'on n'auoit fait iuſques-là.

Prennent le titre d'Independans.

Cette reuolte ne cauſa pas vn petit eſtonnement aux deux Chambres: le Comte d'Eſſex s'eſtoit démis volontairement de ſa charge, elles auoient nommé Thomas Fairfax pour remplir ſa place; elles ne voyoient aucune apparence de rapeller le premier. Il y en auoit encore moins de dépoüiller l'autre d'vne qualité dont elles l'auoient iugé digne; de donner ce commandement important à vn autre, la raiſon ne le vouloit point encore: elles ne ſçauoient auſſi comment appaiſer ces mutins. Enfin elles ſe reſolurent, elles creurent qu'elles auroient touſiours aſſez d'authorité pour les châtier, & leur faire tomber les armes des mains; & dans cette veuë, elles demeurerent d'accord de mettre vne nouuelle armée de quarante mille hommes ſur pied: elles confirmerent le choix de Fairfax, & declarerent ces Independans criminels & traiſtres, au cas qu'ils ne retournaſſent promptement vers leur General.

A meſure que le temps couloit l'on voyoit vn accroiſſement notable à la haine de ces deux partis: car lors que le Parlement decerna la Commiſſion du Comte d'Eſſex pour le commandement general de ſes troupes, il luy defendit par vne reſerue particuliere d'attaquer les poſtes où ſa Majeſté ſeroit en perſonne; mais durant celle qu'il fit à la creation de Fairfax, les deux Chambres demeurerent d'accord que l'on donneroit par tout ſans exception: de ſorte que le ſieur Sabran, qui demandoit auec inſtance qu'on renoüaſt la conference d'Vxbridge, ne voyant aucune apparence d'obtenir l'effet d'vne ſi charitable entremiſe, reſolut d'attendre que le temps luy donnât des occaſions de mieux faire.

Cependant l'armée des Parlementaires eſtant affoiblie par la reuolte de ces Independans, par la retraite de ceux qui s'eſtoient rangez ſous les enſeignes Royales, & par la deffaite de Ponfract: les deux Chambres enuoyerent chercher du ſecours dans l'armée des Eſcoſſois qui tenoient Carlile bloquée; ils ne leur pouuoient raiſonnablement manquer de ſecours: ils groſſirent auſſi les troupes du Cheualier Bruilton de deux mille hommes de pied, & de quatorze cens chenaux: ce qui ne leur ſuffiſant pas encore, ils firent marcher tous ceux qu'ils trouuerent capables de porter les armes dans Londres, afin de rendre redoutable l'armée qu'ils vouloient mettre ſous le commandement de Fairfax.

Generaux Parlementaires dépoſſedés de leurs charges.

L'vne des plus fortes paſſions de la Chambre Baſſe eſtoit, que tous les Officiers de l'armée, & les Gouuerneurs qui pouuoient auoir ſceance dans le Parlement, fuſſent rappellez; la Chambre Haute s'eſtoit ſouuent oppoſée à cet iniuſte mouuement, parce que c'eſtoit priner leurs armées & leurs places, de tous les hommes de conduite & d'experience; il falut neantmoins qu'elle relachaſt de ſes ſentimens, pour acquieſcer à la boüillante humeur de ceux-cy: Tous les hommes de commandement retournerent donc ſelon les ordres qu'ils auoient receus, les Comtes d'Eſſex, de Mancheſter & de Dembigh Generaux d'armées, furent de ce nombre, le Comte de Vvarwik arriua, & pluſieurs autres obeyrent auſſi; les trois premiers furent receus aſſez maigrement; on accuſa le Comte d'Eſſex, d'auoir laiſſé perdre toute ſon armée, dans le pays de Cornvvaille, le ſecond de ne s'eſtre pas fortement oppoſé au Roy, quand il emporta toutes les richeſſes que l'on auoit reſeruées dans le chaſteau de Denington; le troiſieſme d'auoir agy fort molement dans les Prouinces aſſociées, pour le quatrieſme, qui eſtoit le Comte de Vvarvvik, on receut ſa commiſſion ſans le taxer de lâcheté ny de foibleſſe. Les Comtes de Holland & de Suſſex eurent

ordre de se retirer ; le premier, pour auoir vne fois tesmoigné qu'il n'approuuoit pas toutes les rigueurs que l'on tenoit à sa Maiesté, le second pour n'auoit pas dit auec franchise le suiet qui luy auoit fait quitter la Cour, pour se venir ranger dans le party des Estats. 1645.

Quelque peine que prissent ces Estats de leuer des troupes, il ne leur estoit pas trop facile d'en venir à bout ; car ceux que la force faisoit marcher, ne trouuoient point la commodité de s'euader qu'ils ne s'en seruissent, & d'ailleurs ceux qui n'auoient point de repugnance de porter les armes, demandoient assez hautement pour se faire entendre, qu'on leur donnast le Comte d'Essex pour leur General, & non point Fairfax. De sorte que le Parlement n'auoit pas de petites affaires à trouuer des hommes, & à les maintenir au deuoir ; il le falloit pourtant & le faire auec diligence, car le Roy estant party d'Oxford le 7. de May à la teste de son armée, & tenant la campagne, auoit desia pris le chasteau d'Avvkly, & fait leuer le siege de Chester, assiegé par le Cheualier Guillaume Brereton ; le Colonel Goring auoit d'ailleurs defait Cromvvel aupres de Nevvbridge, le Prince Robert auoit encore tué sept cens hommes & fait quatre cens prisonniers des troupes que le Colonel Massey commandoit, & l'on n'entendoit parler par tout, que des auantages de sa Maiesté : Ils ne furent point aussi negligens, car leur principale armée que Fairfax deuoit commander, se trouua preste beaucoup plustost qu'on ne l'auoit cru.

II. Le Roy part d'Oxford à la teste de son armée.

Fairfax en campagne.

Les premiers demarches que fit ce General Parlementaire, furent pour aller secourir Tanton, l'vne des meilleures places de la Prouince de Sommerset assiegée par le Cheualier Greeville, mais il n'arriua pas iusques là : il apprit que le Prince Robert & Goring s'estoient ioints pour aller enueloper Cromvvel, il marcha de ce costé-là pour le degager, & de là il arriua que Tanton n'ayant pû estre secouruë, elle fut emportée par Hopton & Greeville qui la reduisirent en cendres, & qui firent ietter par terre toutes les fortifications du chasteau.

Tanton pris par les Royalistes.

Le secours de Vvorcester assiegé par les Parlementaires, fut plus heureusement entrepris par le Roy, sa marche s'estoit addressée de ce costé-là, les ennemis leuerent le siege aussitost qu'il parut aupres des murailles ; leur esloignement produisit deux choses, il ietta des hommes, des munitions & des viures dans cette place, & le laissa dans la liberté de s'auancer vers la Prouince de Lanclastre, où toute la Noblesse luy fut offrir son seruice & son assistance. L'armée Escossoise estoit dans le Nord : Les Parlementaires Anglois tenoient assez prés de là d'autres troupes si considerables, que l'on ne reconnoissoit que leur authorité de ce costé-là ; cela fit que ce Prince faisant deux corps de son armée, & partageant encore vn de ces corps entre les Princes Robert & Maurice ses Neueux, il leur ordonna d'aller arrester les progrez de ces deux armées ennemies. Neantmoins changeant de pensée presqu'en vn moment, il laissa tout ce corps sous la conduite du Prince Maurice, & retint le Prince Robert prés de soy.

Cependant se voulant dignement seruir du temps qu'il auoit, il prit sa marche droit à Lyceſter capitale de la Prouince de ce mesme nom, l'emporta par assaut le second iour de son arriuée, gagna dans sa prise seize pieces de canon, cinq mille paires d'armes, deux cens barils de poudre ; fit quinze cens prisonniers, & en tua sept cens à l'assaut, prit en suite les chasteaux de Corby, de Rakeingham, de Berly, les villes de Granthan, d'Huntingtron & Stanfort qu'il fit razer pour les rendre inutiles aux Parlementaires, & se rendit si redoutable, qu'il donna suiet à beaucoup de personnes de dire, qu'il triompheroit pleinement en cette campagne, & que ses armes ne seroient pas moins glorieuses en ses deux Royaumes d'Escosse & d'Irlande, puis qu'il leur donnoit tant d'esclat en Angleterre.

Lyceſter emporté d'assaut par le Roy.

En effet ceux de Londres prirent l'espouuante, plus de deux mille hommes dont les noms estoient au bas d'vne Requeste, demanderent que les deux Chambres donnassent de nouuelles commissions & de nouueaux ordres pour leuer des troupes, offrirent d'y contribuer de leurs biens & de leurs personnes, & presserent si fort le Parlement, qu'il fut contraint d'enuoyer ses ordres aux Generaux Fairfax, Brovvne & Cromvvel, qui campoient alors deuant Oxford, de leuer le siege, afin d'aller obseruer la marche du Roy qui estoit entré dans la Comté de Nortampton.

Les Generaux Parlementaires

1645. Ie n'ay iamais rien trouué de ſi capricieux que la fortune, elle a deux viſages
leuent le ſiege d'Oxford. dont les aſpects ſont tous differens; l'vn eſt affable, l'autre eſt facheux, elle careſſe, elle menace, & il ſe trouue bien ſouuent qu'elle enuiſage vne meſme perſonne de tous ces yeux, la maltraitant au meſme temps qu'elle l'a comblée de faueurs. Iuſques-là le Roy auoit eſté fort auantageuſement dans ſes bonnes graces, il auoit forcé des villes, battu des armées, il eſtoit maiſtre de la campagne, & ſes ennemis ſembloient n'auoir point d'affaires plus grandes, que celles de ſonger aux moyens de luy faire oublier leur reuolte; cette malicieuſe luy tourna le dos, dans le meſme temps qu'il s'eſtimoit le plus
La fortune tourne le dos au Roy. affermy dans ſon amitié. Le General Brovvne ayant amaſſé tous ceux de la ville de Londres qu'il trouua diſpoſés à prendre les armes, il alla rejoindre les Generaux Fairfax & Cromvvel campez à trois lieuës de l'armée Royale, & cette ionction fit naiſtre aux deux autres vn puiſſant deſir d'en venir aux mains auec ſa Maieſté, pour decider par vn beau combat, vne guerre ſi longue & ſi dangereuſe.

Ces Generaux Parlementaires quiterent donc le poſte de Guilborovv, en reſolution de ſurprendre l'armée Royale dans ſes quartiers: Mais ils ne la trouuerent pas endormie, ils virent qu'elle ſe mettoit en bataille dans la plaine de Naſby, ils iugerent par cette poſture qu'elle auoit deſſein de combattre, ils ſe mirent en eſtat de ne point refuſer le choc. Le deſir d'occuper vne colline, dont la
Bataille de Naſby. poſſeſſion ſembloit auantageuſe à l'vn & à l'autre party, fit qu'on commença le combat peut-eſtre pluſtoſt qu'on n'euſt fait. Les Royaliſtes furent les premiers à s'en rendre maiſtres, les Parlementaires firent d'aſſez grands efforts pour en regagner vne partie, ainſi elle ſe trouua partagée auant que toute l'armée fut aux mains.

L'aiſle droite de la caualerie Royale commandée par le Prince Robert, s'eſtant cependant auancé contre la gauche des ennemis, elles ſe chocquerent auec toute l'impetuoſité poſſible; le Prince auoit accouſtumé de vaincre, il vainquit encore, car ayant enfoncé ceux qu'il auoit en teſte auec vne vigueur qui ſembloit eſtre ſurnaturelle, il les mit en vn deſordre ſi grand, que demie-heure apres le commencement du combat, les ſoldats lacherent le pied comme incapables de ſouſtenir l'effort de leurs ennemis; mais cet acheminement à la victoire ne la fit pas toute; Cromvvel & le Maior des Parlementaires, r'allierent les fuyars auec vne promptitude qui fut admirée, & les ayant ioint à leur aiſle droite, fondirent ſur la gauche des Royaliſtes auec vne fureur ſi bruſque, qu'ils la reduiſirent au meſme eſtat que le Prince auoit reduit ceux qu'il auoit attaqués, de ſorte que les affaires eſtoient encore alors en balance eſgalle, les Royaliſtes ayant perdu leur aiſle gauche, & les Parlementaires leur
Le Roy perd la bataille. droite: Mais on vit peu de temps apres que la fortune aymoit plus les vns que les autres; car les Parlementaires n'ayant pas donné le temps au Prince Robert de marcher pour appuyer le corps de bataille, qu'ils firent attaquer, ils taillerent toute l'Infanterie en pieces, contraignirent le Roy de ſe ſauuer à Leyceſter auec quelque caualerie, gagnerent quatorze pieces de canon, les munitions, le bagage, quantité d'armes, ſeize drapeaux, & firent plus de quinze cens priſonniers; on trouua deux mille trois cens morts ſur la place, les Parlementaires auoüerent qu'il y en auoit neuf cens de leur part.

Ce Prince ſe ponuoit affliger auec raiſon d'vne ſi importante defaite, qui eut d'eſtranges ſuites, comme nous dirons à la ſuite de noſtre diſcours: Neantmoins ce qu'il en regreta le plus, fut la perte d'vne caſſette dans laquelle il auoit mis ſes plus chers papiers, & certes ce fut auec grand ſuiet qu'il s'en affligea; car on commença à remarquer peu de iours apres, qu'elle n'eſtoit pas de petite conſideration, d'autant que les Eſtats firent forcer la maiſon du Reſident de l'Empereur, qu'ils rompirent ſes portes, & luy enleuerent ſes meubles, ſur la connoiſſance qu'ils auoient par là de quelque intelligence auec ſa Maieſté, & qu'ils furent ſur le point de commettre vne violence pareille ſur celuy de Portugal, parce qu'ils trouuerent des lettres de ce ieune Roy, qui luy demandoit ſon alliance pour en eſtre appuyé contre les Eſpagnols, qui n'eſpargnoient pas le Roy pour le detroſner. Mais comme le mal ne vient pas ſouuent ſans eſtre

suiuy de quelque douceur, il eut suiet de se consoler par l'arriuée de six mille cheuaux, & de quatre mille fantassins, lesquels s'estant ralliés l'allerent ioindre à Leycfield. 1645.

Ce ne fut pas dans la seule perte de cette bataille, que la fortune se declara contre luy: Lyceſter n'estoit pas vne place où il put attendre le siege, il en sortit, sitost qu'il en fut dehors, les Parlementaires la remirent à l'obeyssance, le Colonel Goring fut battu par Fairfax peu de iours apres, les chasteaux de Ponfract & de Scarbourg ouurirent leurs portes à ses ennemis, & Carlile qui est vn port de mer important, fut contrainte de capituler & se rendre aux Escossois qui auoient esté deuant plus de quatre mois, & qui s'y fussent peut-estre perdus, si la disgrace de sa Maiesté n'euſt point fait perdre le cœur à sa garnison. Les Escossois prennent Carlile.

Cette armée Escossoise deuoit estre satisfaite d'vne si glorieuse conqueste, elle entreprit pourtant d'aller au delà, & de faire quelque chose de plus: elle tira droit au pays de Galles, & le dessein de son General estoit, d'en desbaucher les habitans du seruice de S. M. mais il n'y trouua pas son conte; les communes prirent les armes, & se trouuant appuyées de quelques troupes que le Roy y entretenoit pour en deffendre l'abord aux Parlementaires, les allerent combatre auec tant de cœur, qu'en ayant tué plus de douze cens, elles chasserent les autres iusques sur les frontiers d'Escosse, où se remettant deuant les yeux, que leurs armes estoient iniustement employées contre leur Prince & leur souuerain, ils enuoyerent au Parlement de Londres de nouuelles propositions de paix, auec priere de les faire presenter à sa Maiesté. La suite ne respondit pourtant pas à ce trait de reconnoissance; car dix ou douze iours apres auoir donné des marques de leur repentir, ils allerent assieger Hereford, qui est vne des plus importantes clefs du pays de Galles, l'importunité des deux Chambres du Parlement, leur ayant esté en plus grande recommandation que le remors de leurs consciences. Ils ne furent pas neantmoins heureux en cette entrepriſe, car l'importance de cette place ayant fait mareher le Roy de ce costé-là; ces mauuais suiets leuerent le siege: ce que les Estats n'ayant pû aprendre qu'auec vn sensible depit; ils firent par le moyen de l'argent, ce qu'ils n'auoient pû faire par la force de leurs armes; car ils corrompirent le Gouuerneur qui la leur mit entre les mains, sur les derniers iours de l'année. Ils vont assieger Hereford. Ils leuent le siege. Les Estats corrompent le Gouuerneur.

Cependant les Generaux parlementaires ne demeuroient pas inutiles; la bataille qu'ils auoient gaignée leur enfloit le cœur, & comme on les auoit veu fort humiliez, on les regardoit alors comme des triomphans qui menageoient les bonnes graces de la fortune auec beaucoup de prudence & de iugement. En effet voulans profiter de la foiblesse de l'armée Royale, ils firent deux corps de toutes leurs troupes; Fairfax prit la conduite du premier, Cromvvel qui estoit son Lieutenant general, se chargea de donner les ordres à l'autre. Ces deux corps estant fort considerables, Fairfax detacha du sien quatre regimens, deux de cauallerie, deux d'infanterie, pour ietter dans la ville de Bath afin de l'asseurer contre la garnison de Bristol, & alla camper auec le reste deuant le chasteau de Sherborne qu'il assiegea; la marche de Cromvvel fut du costé de Shastbury, qui est dans la Comté de Dorset.

III.

Le succez de ces deux desseins, eut d'abord quelque difference; ce Lieutenant general defit aupres d'Hamilton-Hil, deux mille paysans des communes de Dorset, de Vvilt & de Hamps, qui luy vouloient disputer l'entrée de leurs terres, Fairfax fut battu au premier assaut qu'il fit donner au chasteau de Sherborne, car il y perdit trois Capitaines, deux Lieutenans, & grand nombre de ses meilleurs hommes; neantmoins son opiniastreté luy rendit la fortune aussi douce qu'elle l'auoit esté à son compagnon: Il emporta cette place au second assaut, força la breche, fit trois cens cinquante-quatre prisonniers, gagna dix-huit pieces de canon, mille paires d'armes, & toutes les munitions qui furent trouuées en grand nombre: Ce qui ne rempliſſant pas encore toute son ambition, il commanda le Colonel Yreton auec vne partie de sa cauallerie pour aller inuestir Bristol, l'vne des plus importantes places de celles qui estoient dans les interests de sa Maiesté. Diuers progrez des Parlementaires. Bristol inuesti par les Parlementaires.

Iusques-là le Roy sembloit auoir esté dans quelque sorte d'estonnement; car

1645. il ne s'eſtoit point mis en campagne pour arreſter la fougue de ſes ennemis, qui ſe croyoient au deſſus du vent : Mais enfin ſon cœur ayant eſté plus ferme que ſa mauuaiſe fortune, il ſortit de la Principauté de Galles, alla joindre quinze cens cheuaux qu'il auoit enuoyez peu auparauant à Nevvark, & ſans redouter quatre mille cheuaux, & cinq cens dragons que Leſley Comte de Leuen, General Eſcoſſois auoit détachez pour le ſuiure, alla mettre le ſiege deuant Huntingtон, qu'il emporta du premier aſſaut. Cette ville eſtoit deffenduë par cinq cens hommes Parlementaires, il en fut tué deux cens trente-neuf à l'attaque, tous les autres furent faits priſonniers. Goring qui s'eſtoit retiré dans le Comté de Deuon apres la bataille de Naſby, ne fut pas moins heureux en vne rencontre qu'il fit de quelques troupes Parlementaires ; il en mit ſept cens ſur la poudre, obligea toutes celles qui ne tomberent pas ſous le fer à prendre la fuite ; & ſe trouuant quelques iours apres renforcé de quatre mille ſoldats de la Prouince de Cornvvaille, marcha du coſté de Tanton, pour faire perdre aux Parlementaires le deſſein qu'ils auoient d'y reſtablir toutes les ruines du chaſteau.

Diuers auantages des armes Royales.

Quelques nouuelles qu'il receut le premier iour de ſa marche luy firent pourtant changer de penſée, & luy firent prendre la reſolution de tirer d'vn autre coſté. On luy dit que Fairfax n'oublioit rien à faire pour prendre Briſtol, qu'il faiſoit auancer les trauaux auec vne diligence extraordinaire, qu'il s'eſtoit deſia rendu maiſtre du fort de Bortshendpoint, lequel eſtoit d'vne merueilleuſe importance ; d'autant qu'eſtant aſſis à l'emboucheure de la riuiere, il empeſcboit qu'on ne la puſt ſecourir par mer, & qu'il y auoit grande apparence que le Prince Robert qui s'y eſtoit enfermé pour la defendre, ne la pourroit iamais garantir, s'il n'eſtoit puiſſamment ſecouru. Voila pourquoy ioignant le plus diligemment qu'il luy fut poſſible, les troupes de Richard Greeuille ; ils marcherent conioinctement auec ſix pieces de canon pour aller faire leuer le ſiege.

Goring & Greeuille marchent au ſecours de Briſtol.

Leur marche auoit trop d'éclat pour eſtre ignorée : Fairfax l'ayant appriſe auſſi, il ſe propoſa de ne les point laiſſer approcher, & pour cet effet il détacha la meilleure partie de ſon armée ſous les ordres du Colonel Maſſey, auec commandement de leur former tous les obſtacles qu'il pourroit, ſans les engager au combat, s'il n'y eſtoit contraint par vne indiſpenſable neceſſité. Cependant comme ce General Parlementaire faiſoit d'extremes efforts pour venir à bout de cette entrepriſe ; le Prince Robert ne s'épargnoit point pour en rompre tous les deſſeins. Les ſorties eſtoient neceſſaires pour empeſcher la perfection des trauaux. Il en faiſoit ſi frequemment, & auec tant de ſuccez, qu'il donnoit ſujet à ſes ennemis de s'en eſtonner. En effet, on remarqua qu'en ayant fait ſept en dix iours, il diminua l'armée Parlementaire de neuf cens hommes, parmy leſquels ſe trouuerent le Colonel Daniel & le Cheualier Bernard Aſſhey, le premier au nombre des morts, l'autre parmy celuy des priſonniers.

Quoy que le Roy fuſt bien aduerty que Goring & Greeuille marchoient au ſecours de Briſtol, il eut neantmoins quelque crainte qu'ils ne fuſſent trop foibles pour forcer le camp ennemy ; & ce qui luy donnoit cette crainte, eſtoit qu'il ne doutoit point que les Eſcoſſois s'eſtant rendus maiſtres d'Herford, ils n'allaſſent appuyer le Camp de Fairfax. Voila pourquoy il ſe propoſa de marcher de ce coſté-là : mais ayant appris que la plus grande partie de la caualerie Eſcoſſoiſe auoit eſté commandée de marcher en Eſcoſſe, pour y arreſter les progrez de Montroſe, qui s'y faiſoit eſtrangement redouter, il iugea que les Eſcoſſois qui demeuroient en Angleterre, ſe ioindroient auec les autres Generaux Parlementaires, pour aller faire de nouueaux efforts au pays de Galles, & dans cette penſée, il ne ſe voulut pas éloigner, pour ne point donner trop beau ieu à ſes ennemis.

Aſſaut general à Briſtol.

Le Prince Robert l'attendoit pourtant, & pour luy donner le temps d'arriuer, il entretenoit Fairfax dans la promeſſe de ſe rendre, pouruen qu'on luy fiſt des conditions dignes de ſa naiſſance, de ſon courage, & de la qualité de la place ; mais ce General ayant reconnu que toutes ces paroles n'eſtoient que des feintes, il reſolut d'en venir aux dernieres extremitez, & de luy donner vn aſſaut general. Il commanda donc quatre attaques ; la premiere ſous les ordres du Co-

lonel Vvelden pour donner du costé de la Comté de Sommerset auec quatre Regimens: la seconde, sous ceux du Colonel Montagu, qui commandoit de pareilles forces à droit & à gauche de la porte de Lavvford: La troisiéme conduite par le Colonel Kainsborovvch, pour combarre auec cinq Regimens du costé de la riuiere de Froome, depuis Salliport iusques à Priorsford: La quatriéme, pour donner de continuelles allarmes au fort Royal. L'ordre estant de dõner tous en mesme temps, ces quatre brigades s'auancerent & furent aux mains par l'espace de trois heures entieres, sans gagner vn pouce de terre; au bout duquel temps Kainsborovvch s'estant emparé de Priorsford, & le Colonel Montagu d'vne demie lune; les assiegez se trouuerent si estonnez, que le Prince Robert s'estant retiré au chasteau, fit faire vne chamade pour capituler. Le General Parlementaire n'auoit combatu que pour arriuer à ce but, la capitulation ne fut pas aussi fort difficile à signer: Elle portoit. 1645. Place rendue.

Que le Prince sortiroit le lendemain auec tous les Seigneurs, Cheualiers, Chefs, Gentils-hommes, Soldats, & autres personnes residentes dans la Cité, Chasteau & Forts de Bristol, auec leur bagage, Enseignes deployées & tambour battant.

Que ce Prince, la Noblesse, & les Officiers employez, marcheroient à cheual & sous les armes, les simples soldats auec l'espée seulement.

Que le General Fairfax leur donneroit escorte pour les conduire où ils voudroient, pourueu qu'ils n'employassent que huit iours en leur marche, & que cette escorte auroit sept iours pour s'en retourner en toute seureté.

Le Prince sortit donc le 21. Septembre suiuy de quatre cens cheuaux & de quatre cens fantassins, apres auoir perdu le Colonel Tillot, dix Officiers & deux cens cinquante-trois soldats au dernier assaut, auquel le Colonel Vvelden, treize Officiers & trois cens soixante & seize soldats Parlementaires perdirent la vie. La place fut trouuée fournie de cent quarante pieces de canon, cent barils de poudre, deux mille cinq cens paires d'armes, des prouisions pour deux ans, & l'on conta dans son port plus de cent vaisseaux, dont les Parlementaires se mirent pareillement en possession. Le General maior Skipon demeura dedans pour y commander.

Il se passoit cependant en Escosse des choses qui ne sont pas moins dignes de la curiosité du Lecteur, que celles que ie viens de dire. Il s'y tint vn Synode, dans lequel tous ceux qui solemnisoient la feste de Noel furent condamnez à vne penitence publique, & par lequel il fut ordonné que l'on receuroit par tout le Royaume, vne certaine forme de prieres que le Synode d'Angleterre auoit instituée au lieu de la Liturgie, & qu'on appelloit *Directoire*.

Quant au succez des armes de Montrose, il fut encore plus merueilleux qu'il n'auoit esté dans la precedente campagne. Il auoit donné des quartiers d'Hyuer aux Irlandois, il auoit permis à ceux qu'on auoit leuez dans la Comté d'Athol de s'aller décharger du butin qu'ils auoient fait sur les terres du Comte d'Argyl, & il s'estoit luy mesme placé dans vn poste où il s'estoit proposé de passer les plus rigoureux iours de l'Hyuer. Mais il ne fut pas si long-temps en repos; il apprit que la garnison d'Inderneesse auoit abandonné ses murailles pour aller ioindre vn corps de cinq mille hommes que les Estats confederez auoient leuez au pays du Nord pour l'aller attaquer iusques dans ses postes; il en sortit, se remit en campagne, & quoy qu'il n'eust pas plus de quinze cens hommes, se proposa d'aller combatre ces ennemis. Succés des armes de Montrose en Escosse.

Il auoit besoin d'vn grand cœur pour prendre vne resolution si forte, il luy fut encore bien plus necessaire à vne seconde nouuelle qu'il apprit le second iour de sa marche. On luy dit que le Comte d'Argyl auoit remis sur pied vn nouueau corps de montagnars, lequel estoit composé de trois à qnatre mille hommes; qu'il n'estoit qu'à dix ou douze lieuës de luy, & qu'il marchoit en resolution de le charger à dos dans le mesme temps qu'il le verroit aux mains auec l'autre corps. Cette nouuelle le surprit vn peu, car il iugea bien qu'il ne sortiroit iamais du milieu de ces deux armées, s'il s'y laissoit enfermer. Mais comme il auoit vn courage à l'épreuue de tout ce qui le pouuoit estourdir, il fut encore plus prompt à se resoudre qu'il ne l'auoit esté à craindre de se voir enuironner de tant d'en-

1645. nemis. Il marchoit pour aller combatre le corps auquel la garniſon d'Inderneſſe s'eſtoit jointe, il changea de marche, & ſe propoſa d'aller attaquer ce Comte, qui ſe montroit ſi ardent à ſa ruine.

La fortune auoit touſiours appuyé ſon cœur, elle ne l'abandonna point encore à ce coup, il ſe rendit le lendemain ſi prés du camp ennemy, qu'il fit paſſer au fil de l'eſpée les gardes auancées, auant que le Comte fuſt aduerty de ſa marche. Ce coup le ſurprit, il voulut preuenir les autres qu'il pouuoit encore receuoir du voiſinage d'vn ſi dangereux ennemy; il mit promptement tous ſes gens ſous leurs eſtendars & ſous leurs enſeignes, mais ce ne fut pas pour les mener au combat, car au lieu de faire ce deuoir de Chef & de Capitaine, il ſe ietta dans vn batteau ſous pretexte d'aller faire venir des munitions à ſes gens, & alla attendre ſur le lac de Neſſe, quelle ſeroit la ſuite de cette attaque.

Défaite du Comte d'Argyl. Montroſe ne s'eſtoit auancé que pour combattre, & il eſt certain que s'il euſt creu ſes premiers mouuemens, la bataille ſe fuſt donnée tout à l'heure; mais il conſidera que la terre commençoit à ſe couurir de tenebres, & qu'il ne pourroie agir dans l'obſcurité, comme il pouuoit faire en plein iour: Voila pourquoy il fit faire alte, & commanda à ſes ſoldats d'entretenir toute la nuit vne eſpece d'eſcarmouche au clair de la Lune. Ce combat à coups de mouſquets dura en effet iuſqu'au iour, auquel temps ce General ayant reünis ſes troupes en bataille, il marcha ſi fierement au combat, que les premiers qui furent attaquez s'eſtant contentez de faire vne ſeule décharge, & apres cela de laſcher le pied. Ils entraiſnerent tous les autres, de ſorte que ce Capitaine ayant le plus beau ieu du monde, il fit main baſſe ſur tous ceux qu'il put attraper dans vne chaſſe de deux lieuës. Il n'auoit perdu que trois ſoldats en cette iournée, au lieu de quinze cens ennemis qu'il laiſſoit morts ſur la pouſſiere; il creut neantmoins auoir plus perdu qu'il n'auoit gaigné, car il perdit Ogilby qui auoit eſté le fidelle compagnon de ſes trauaux & de ſes deſſeins.

Comme il n'y auoit pas vn lieu dans toute l'Eſcoſſe où les confederez n'euſſent des gens ſous les armes, ce Capitaine n'eut point plutoſt défait les troupes du Comte, qu'il apprit qu'il y en auoit d'autres ſur pied dans la Comté de Murray, & qu'il s'y en aſſembloit tous les iours. Il eſtoit important de ne luy pas donner le temps de ſe rendre aſſez forte pour eſtre en eſtat de former de nouueaux obſtacles à ſes entrepriſes, il fit marcher de ce coſté là, mais on ne luy donna pas la peine d'employer le fer pour les rompre. Elles ſe diſſiperent tout au meſme temps qu'elles le ſentirent approcher, & le laiſſerent dans la liberté de tirer du coſté d'Aberdin, où il ſe formoit vne autre nuë.

Sa conduite & ſa reputation luy donnerent alors vne partie de ce qu'il auoit tant deſiré, qui eſtoit de voir groſſir ſon armée, afin de faire de plus grands efforts, & de rendre de plus conſiderables ſeruices à ſa Majeſté. Ses tropes ne conſiſtoient qu'en quinze cens hommes à la ſortie de ſes quartiers d'Hyner, elles ſe trouuerent alors compoſées de douze cens cheuaux, de deux mille deux cens fantaſſins, & d'vn homme de commandement, qui fut le Seigneur de Gordon, fils du Marquis d'Huntly, & neueu du Comte d'Argyl, lequel preferant la vertu de Montroſe, & la iuſtice des armes Royales à la conduite de ſon oncle, l'abandonna pour employer plus honorablement & plus iuſtement ſon courage dans l'armée Royale.

Montroſe n'eut pourtant pas long-temps la conſolation de ſe voir ſi bien ſuiuy & ſi bien accompagné, car apres vne marche de quelques iours, dans laquelle il chercha toutes les occaſions de combatre les Confederez aſſemblez en la Comté de Mernes, ſous les ordres du Cheualier Surry, le cadet de ce Seigneur de Gordon, qui s'eſtoit venu ranger ſous ſes Enſeignes, ſans auoir eſté ſolicité, luy fit dire qu'il auoit ordre du Marquis ſon pere de ſe retirer auec les troupes qui l'auoient accompagné, mais que ce ne ſeroit pas pour les employer contre luy, ny contre le ſeruice de ſa Majeſté.

Il ne faut point douter qu'vne ſi mauuaiſe nouuelle ne touchaſt ſenſiblement le cœur de ce General, qui ſe voyoit oſter les moyens de faire reüſſir les deſſeins qu'il auoit formez ſur l'augmentation de ſes troupes. Mais enfin n'eſtant point homme à perdre le cœur, il ne parut que mediocrement ébranlé d'vne perte

qui

qui sans doute estoit importante. Il s'estoit proposé d'aller faire dans les Comtez de Fife & de Lauthian les mesmes rauages qu'il auoit faits dans celles d'Argyl, mais il fallut changer de langage; la milice de ces Prouinces estoit trop à craindre pour y entrer auec de si foibles troupes. Et d'ailleurs il deuoit redouter celle qui estoit sous les ordres d'Hurry, laquelle ne s'éloignoit pas beaucoup, pour estre tousiours en estat de s'opposer à ses entrepriſes. 1645.

Il se proposa donc de retourner au Nord, parce qu'il esperoit d'y trouuer vn nouueau secours, & d'y restablir la perte qu'il auoit faite par la retraite du Seigneur de Gordon. Mais afin que les Confederez n'attribuassent point sa retraite à vne lasche foiblesse, d'autant qu'on disoit assez hautemẽt qu'ils vouloient passer la riuiere du Tay, afin d'estre en estat de combattre quand il se resoudroit à la passer, il fit deux corps de sa petite armée, ennoya deuant les plus foibles & les plus mal armez auec le bagage, & auec ordre de gagner Brecan, qui est dans les montagnes, & se mettant à la teste du reste, qui estoit composé de cent cinquante cheuaux, & de six cens mousquetaires d'élite, se presenta deuant Dundy, qui est vne des principales villes du Royaume.

Cette place n'auoit aucune garnison, mais elle estoit fournie d'vn grand nombre d'habitans capables de se seruir de leurs armes pour la defence de leurs biens, de leurs vies, & de leur liberté. Aussi bien loin de respondre fauorablement à la sommation qu'il leur enuoya faire, ils mirent en prison celuy qui leur estoit allé faire cette sommation; ce que ce General ayant bien connu par la longueur du temps que cet enuoyé mettoit à reuenir, il s'en trouua si picqué, que sans auoir vne patience plus longue, il fit trois bataillons de ses mousquetaires, les fit appuyer également par toute sa caualerie, & leur commanda d'aller attaquer la place par autant d'endroits. Montrose attaque Dundy.

Ces soldats estoient tous choisis, l'honneur & l'esperance d'vn grand butin les ayant aussi fait partir tous en mesme temps auec vne inconceuable fureur, ils forcerent les barricades, briserent les portes, se rendirent maistres de la place d'armes & de toute l'artillerie, mirent le feu en plusieurs quartiers, & pillerent vn si grand nombre de maisons, que ce butin fut capable de les rendre riches. Mais dans le mesme temps qu'ils se chargeoient de vin aussi bien que de nippes, on vint aduertir leur General que l'armée ennemie qu'il croyoit au delà du Tay, paroissoit à demie lieuë de la ville, & qu'elle marchoit auec toute la diligence possible pour le surprendre dans le desordre du pillage. Et la force.

Vn aduis si important n'estoit point à mespriser, il ne le mespriſa point aussi; il fit promptement sortir tous ses gens de la ville, les rangea sous leurs estendars & sous leurs enseignes, & sans vouloir escouter ceux qui luy conseilloient de se sauuer, ny ceux qui estoient d'aduis qu'on se iettast sur les ennemis auec vne aueugle fureur, fit filer les plus haraſſez, & n'ayant retenu que deux cens mousquetaires auec sa caualerie, se mit à la queuë de ceux qui marchoient en bon ordre, afin de faire la retraite sans la laisser faire à ses Capitaines. Belle retraite de ce Capitaine.

Les Confederez qui n'estoient plus qu'à mille pas de luy, & dont le nõbre estoit de sept cens cheuaux & de trois mille fantassins, se persuaderent alors qu'ils l'enfonceroient aisement, & qu'ils n'auroient qu'à l'attaquer pour le vaincre; & dans cette opinion, ils firent deux escadrons de leur caualerie pour le charger en flanc & en queuë; mais ils furent bien estonnez de voir qu'il détachoit luy-mesme vn peloton de mousquetaires pour aller charger leurs coureurs, & ils furent encore plus surpris de ce que dix ou douze de ces coureurs ayant esté portez par terre, les autres ne s'auancerent plus. Celuy qui les commandoit iugeant donc à leur cõtenance qu'ils redoutoient l'ennemy qu'ils deuoient poursuiure, il les voulut encourager & les mener luy-mesme au combat, pour les y faire marcher auec luy. Mais quelques vns de ses Capitaines luy ayant remontré que la nuit tomboit, & qu'il n'y auoit pas beaucoup d'apparence de poursuiure dans l'obscurité vn ennemy qui en pouuoit tirer tous ses auantages; ils arresterent si bien les mouuemens de leur General, qu'il s'arresta pour concerter auec eux des moyens qu'il falloit tenir pour auoir raison de cet ennemy.

Luy cependant s'estant si sagement degagé d'vn bourbier dans lequel toutes les apparences du monde vouloient qu'il tombast, il fit alte, tant pour donner

1645. à ſes gens le temps de reſpirer & de prendre haleine, qne pour ſe reſondre ſur le chemin qu'il prendroit. Son ingement lny repreſenta que s'il continnoit ſa marche vers le Nord, il ſeroit infailliblement coupé; voila pourquoy n'ayant pris qu'vn petit quart d'heure de repos, il employa le reſte de la nuit à trauerſer le pays qni eſt entre les riuieres de Tay & Sudesk, & ſe rendit à vne lieuë de Brecham, où il croyoit trouuer ſes troupes auec ſon bagage; mais ayant appris qn'elles eſtoient deſia entre les montagnes, & trouuant là vn poſte fort auantageux pour laiſſer prendre vn peu de repos à ſes gens, qui auoient deſia eſté trente heures ſur les chemins ſans auoir pris le temps de repaiſtre; il y campa dans la reſolution d'y paſſer deux ou trois heures; mais à peine auoit-il en le loiſir de prendre vn petit repas, que ſes vedettes le vindrent aduertir que les ennemis paroiſſoient.

Cet aduertiſſement ne luy ſemblant pas moins important que celny qu'il auoit recen dans Dundy, il decampa ſans differer, & pour le dire en peu de paroles, gagna Gleneſu en dépit de ſes ennemis, qui s'eſtoient approchez de ſi prés, que ſon arriere-garde fut contrainte de faire vn demy tour pour faire vne décharge ſur leur canalerie qui la pourſuiuoit.

Diuers auantages Parlementaires.

Les Parlementaires Anglois ſe ſeruoient cependant iudicieuſement des careſſes de la fortune. Le Colonel Ogle qui commandoit pour le Roy dans le chaſteau de Vveſt-Cheſter fut contraint de le rendre à ſes ennemis. Celny de Sandal qni eſt dans la Duché d'Yorк, fut emporté par le Colonel Bret Parlementaire. Ceux de Barkley, de Bolton, de Belvoir, & de Luthan eſchaperent encore des mains de ſa Majeſté; & comme ſi toutes ces conqneſtes n'euſſent eſté que des conqneſtes indignes de leur ambition, ils enuoyerent vers l'armée d'Eſcoſſe qui campoit à Nortaleton, pour offrir aux Generaux qui la commandoient trente mille liures ſterlin d'augmentation de paye ordinaire pour aller aſſieger Nevvark. Celuy de Baſin, qui appartenoit au Marquis de Vvincheſter, fut emporté par aſſaut, on y fit main baſſe ſur toute la garniſon, parce qu'elle auoit fait mourir plus de huit cens hommes deuant ſes murailles en deux mois de ſiege. Le Marquis ne fut pas tué comme ſes ſoldats, & ces barbares ſe contenterent de le mettre aux fers: la raiſon de cette indulgence fut qu'il auoit traité courtoiſement deux Colonels faits priſonniers en vne ſortie.

Belle reflexion pour porter vn homme à la generoſité & le détourner de faire du mal, quand il en a le pouuoir.

Les deux Chambres témoignerent vne ſatisfaction nompareille à la nouuelle de la priſe de cette place, qui eſtoit vne des plus importantes dn Royaume, & pour cette conſideration elles enuoyerent des ordres à Cromvvel, qui auoit commandé à ce ſiege, d'en faire ſoigneuſement reparer toutes les ruines: Mais ce Capitaine n'entra point dans leurs ſentimens, il leur manda qne toutes les raiſons politiqnes vouloient qu'on mit à bas toutes ſes murailles au lieu de les reſtablir en leur force; d'autant que cette place n'eſtant pas frontiere, elle ſeroit touſiours inutile, qu'elle ne pourroit eſtre gardée que par huit cens hommes, dont il faudroit affoiblir l'armée, qu'elle eſtoit fort endommagée par le canon, que la pluſpart de ſes baſtimens auoient eſté reduits en cendres par vn accident, & qn'apres tout, les peuples des ennirons eſtoient aſſez pauures ſans les expoſer aux incommoditez d'vne garniſon. De ſorte que ces Chambres ayant trouué ſes raiſons iudicieuſement appnyées, elles luy enuoyerent de nouueaux ordres ponr en vſer comme il le tronueroit à propos.

Parmy rant de grands aduantages que ces orgueilleux ennemis remportoient tous les iours ſur les armes de leur Souuerain, ſa Maieſté receut bien qnelqne petite conſolation: car on luy apprit que le Cheualier Grecuille tenoit Plymouth aux abbois, que Goring & Hopton auoient pour la ſeconde fois défait le Colonel Maſſey, & il ſe ponuoit ſatisfaire luy-meſme en quelqne façon d'vn remarqnable auantage qu'il remporta ſur le Chenalier Poinrz qui obſeruoit ſa marche auec tous les ſoins & toutes les addreſſes poſſibles. Mais quoy? c'eſtoient des remedes vn peu trop legers ponr des maux ſi violens & ſi dangereux. Il ſe falloit tourefois roidir contre tant de rudes aſſauts, ſon conrage auſſi l'emporta ſur ſon déplaiſir: il rallia toutes les troupes qu'il auoit dans la Comté

de Dembigh, prit le chemin de Nevvark, pour taſcher de ſauuer la place, & pour en venir à bout plus facilement, enuoya des ordres au Prince Maurice de ioindre le Cheualier Iacob Aſley, & de marcher de meſme coſté. Ce qui eſtant venu à la connoiſſance du Parlement, les deux Chambres enuoyerent auſſi leurs ordres à deux mille cinq cens dragons, & à cinq cens cheuaux legers employez peu auparauant à l'eſcorte des munitions du camp de Fairfax, d'aller ioindre ce Colonel Pointz, afin qu'il fuſt en eſtat de s'oppoſer aux deſſeins de ſa Majeſté. 1645. V.

Le Roy marche au ſecours de Nevvark.

Comme il eſt dn deuoir d'vn Capitaine de ne point perdre de temps à la guerre, Cromvvel ne le perdit point, apres auoir fait mettre à bas toutes les fortifications de Baſing. Le chaſteau de Langford luy nuiſoit, il alla camper deuant, il s'en rendit maiſtre. Fairfax qui n'auoit pas moins de conduite & d'experience que luy, s'empara de celuy de Tiuerton, dans lequel il y auoit trois cens Irlandois. Les garniſons d'Abingron & de Gannd défirent celle de Farinton, qui eſtoit dans les intereſts de ſa Maieſté. Le Colonel Roſſiter ne laiſſa pas le Prince Robert en repos, & le Colonel Coply rompit dans la Prouince d'York les troupes de Langdale, lequel auoit taillé en pieces peu de iours auparauant ſept cens cheuaux Parlementaires, qui marchoient pour aller groſſir l'armée de Fairfax. Greeville auoit aſſiegé Plymouth, il fut contraint de leuer le ſiege. Ainſi tout ſuccedoit ſi fauorablement aux Parlementaires, qu'ils n'auroient rien pû faire de plus, quand la fortune ſe ſeroit obligée par contract à ne leur tourner iamais le dos.

Diuers ſuccés des deux partis.

Ces merueilleux auantages qui les faiſoient regarder auec quelque ſorte d'eſtonnement, ne pleurent pourtant pas touſiours aux Eſcoſſois, quoy qu'ils fuſſent touſiours dans les intereſts du Parlement. Ils firent de iudicieuſes reflexions ſur l'eſtat de cette extraordinaire proſperité; ils iugerent qu'elle ſe pourroit eſtendre enfin ſur eux-meſmes, & qu'ils pourroient bien deuenir les eſclaues de ceux qui faiſoient gloire de les auoir pour compagnons. Voila pourquoy deſirant la paix auec autant de chaleur qu'ils en auoient eu pour ſe porter à la guerre, ils enuoyerent ordre à leurs Commiſſaires qui eſtoient à Londres, de remonſtrer aux deux Chambres, que les trois Royaumes qui compoſoient la Couronne de la Grande Bretagne, s'en alloient s'en deſſus-deſſous, auec bien pen de ſujet: Qu'il n'y auoit que la paix qui puſt reſtablir ces deſordres, & les prier d'en faire à ſa Maieſté les ouuertures qu'ils leur enuoyoient, afin de calmer toutes les tempeſtes qui les ébranloient.

Les Eſcoſſois demandent qu'on faſſe la paix.

Il eſt certain que ces mouuemens eſtoient legitimes, mais il eſt auſſi vray que le Parlement ne les pût apprendre qu'auec quelque ſorte de meſcontentement: Neantmoins comme il eſtoit important aux deux Chambres de ne point teſmoigner ce qu'elles penſoient, elles firent mine d'y vouloir auoir eſgard, & pour le perſuader aux Commiſſaires Eſcoſſois, elles firent quelques aſſemblées, à la ſuite deſquelles leur ayant fait eſperer ce qu'ils deſiroient, elles le firent encore eſperer au peuple. Mais cette affaire demeura ſi long temps ſur le tapis, que les plus iudicieux demeurerent tous perſuadez, que les aſſemblées de ces Chambres n'eſtoient qu'vne pure grimace faite pour contenter leurs amis, & non point dans vne ſincere reſolution d'executer ce qu'on deſiroit & qu'elles promettoient d'aſſez bonne grace; que la Chambre Baſſe ne voulut iamais rien relaſcher de la reſolution qu'elle auoit priſe, d'oſter à ſa Maieſté toute l'authorité des armes, & la diſpoſition des Gouuernemens.

Recompenſes données aux Officiers des Eſtats.

Leurs Officiers s'eſtoient glorieuſement employez en leurs charges, elles en recompenſerent auſſi fort auantageuſement les ſeruices. Elles donnerent le titre de Duc aux Comtes de Northumberland, de Pembrok, d'Eſſex & de Vvarvvix. Celuy de Marquis aux Comtes de Saliſbury & de Mancheſter: celuy de Comtes aux ſieurs Say, Fairfax, Vvarthon, Hovvard, Roberts & Vvilougſby, celuy de Vicomte au ſieur Hollis, & celuy de Baron aux Cheualiers, Fairfax, Vvillier, Wane & Cromwel; & d'autant qu'elles enuoyerent peu de temps apres à ſa Ma-

1645. jeſté les propoſitions de paix preſentées par les Eſcoſſois; elles la ſupplierent par leurs deputez de ratifier les honneurs dont elles auoient recompenſé les notables ſeruices rendus à l'Eſtat par les perſonnes qu'elles auoient nommées.

Cependant il ſe paſſa de ſi belles choſes en Eſcoſſe, que ie croirois commettre vn crime ſi ie ne les donnois à la ſatisfaction du Lecteur. Montroſe auoit trouué Glenesk pour ſe mettre à couuert de la violence des Confederez, deuant l'armée deſquels il auoit fait vne retraite, qui dans l'auis de tous les Capitaines du ſiecle, paſſoit pour la plus belle action qu'vn homme eſtoit capable de faire; il y fit vn ſejour de quelques ſemaines, tant pour donner à ſes troupes le temps de ſe refaire du long trauail qu'elles auoient ſouffert, que pour tâcher de faire quelques nouuelles creatures à ſa Majeſté.

Le Seigneur de Gordon fils aiſné du Marquis d'Huntly, ne l'auoit point voulu quitter comme ſon cadet, lequel auoit emmené ſes troupes auec celles du Colonel Nathanael Gordon, il le pria de faire quelque effort pour ramener ce frere au ſeruice de ſa Majeſté, & l'en pria de ſi bonne grace, que ce genereux homme ne le pouuant refuſer, partit à la teſte de quelques trouppes & tira droit à la maiſon de ſon pere, où il ſçauoit bien que ſon frere auoit reſolu de ſe retirer; luy qui ne pouuoit gouſter le repos, partit cependant accompagné de cinquante cheuaux & de cinq cens hommes de pied ſeulement, pour tâcher de faire quelque coup d'importance contre les Generaux Hurry & Bailly, qui tenoient la Comté de Perth dans l'obeiſſance des Confederez.

Le premier poſte qu'il y occupa fut le bourg de Krif, la premiere nouuelle qu'il y apprit fut, que ces deux Generaux s'eſtoient ſeparez, qu'Hurry s'eſtoit mis en campagne ſuiuy de deux cens cheuaux & de ſix cens hommes de pied, pour couper chemin au Seigneur de Gordon, & que Bailly poſtoit dans la Ville de Perth auec le reſte de l'armée, qui eſtoit encore compoſée de cinq cens cheuaux & de deux mille hommes de pied. Cette nouuelle l'embaraſſa, il eût bien voulu marcher apres Hurry pour l'enueloper entre ſes troupes & celles qu'il alloit chercher; mais la marche eût eſté trop longue & trop dangereuſe. D'aller attaquer Bailly qui auoit autant de deffenſeurs qu'il auoit de ſoldats, & qu'il y auoit d'habitans à la Ville, il n'en trouuoit pas la penſée raiſonnable ny iudicieuſe; de ſe retirer ſans rien faire, ſon courage ne le luy permettoit pas. Enfin comme il eſtoit en peine de ſe bien reſoudre, ſon ennemy luy en donna le moyen. Ses eſpions l'auertirent que Bailly marchoit à la teſte de toutes ſes troupes pour le ſurprendre dans ſon poſte meſme, il trouſſa bagage tout au meſme temps, & comme il auoit fait vne miraculeuſe retraite à Dundy, il en fit encore vne alors qui ne fut gueres moins eſtimée: car apres vne longue marche, dans laquelle il trompa touſiours la préuoyance de ſes ennemis, il alla ioindre le Seigneur de Gordon qui eſtoit alors accompagné de deux cens cheuaux & d'onze cens hommes de pied.

Le Seigneur de Gordon ioint Monroſe.

Il ne me ſeroit pas bien facile de dire auec quel tranſport il ſe vid à la rencontre d'vn homme qu'il auoit ſi grande enuie de trouuer, & qui luy amenoit vn ſi grand ſecours: Tout fier de ſe voir en eſtat de preſenter le front à ſes ennemis au lieu de fuir deuant eux; il parla dés l'heure meſme d'aller attaquer Hurry: & en effet, n'ayant pris qu'vne nuit pour laiſſer repoſer ſes tronpes, il ſe rendit à trois lieuës du Camp de cét ennemy dans vn temps où il le croyoit encore au delà du mont Crampius.

Hurry auoit recherché les occaſions de combatre quand il s'eſtoit mis en campagne pour ſuiure Gordon, la plus grande de ſes paſſions fut alors de les éuiter: il fit battre aux champs tout au meſme temps qu'il euſt appris que ſon ennemy venoit droit à luy, paſſa la riuiere de Spey auec toute la diligence poſſible: Montroſe auerty de ſa marche, le ſuiuit auec vne precipitation pareille: Hurry gagna le bourg d'Elgin, Montroſe y arriua trois heures apres luy; Hurry s'eſtoit ietté dans vne foreſt qui eſt fort proche de ce bourg, Montroſe ne marchanda pas d'y entrer, quoy que la nuit qui commençoit deſia de noircir la terre luy en deût faire perdre le mouuement; mais quoy que ſa diligence fuſt auſſi grande qu'elle le pouuoit eſtre, il luy fut impoſſible de le joindre ny de l'empeſcher de ſe mettre à couuert des murailles d'Inderneſſe fort heureuſement.

Montroſe iugeant donc alors qu'il trauailleroit inutilement s'il entreprenoit de ſuiure encore ce fuyard, il retourna du coſté d'Alderne où il campa durant quelques iours, & où il ſe fut peut-eſtre arreſté dauantage, s'il n'euſt appris que les milices des Comtés de Murray & de Suderland ayant joint Hurry, ce General Confederé marchoit à la teſte de trois mille fantaſſins & de quatre cens cheuaux pour le combatre ou du moins pour le faire fuir, comme il auoit fuy deuant luy. La raiſon vouloit que Montroſe priſt ce dernier party plutoſt que celuy de combatre anec tant d'inegalité: car il eſt certain qu'il n'auoit que ſeize cens hommes de pied & deux cens cinquante chenaux; mais il ne fut pas à ſon choix de le faire ou de ne le faire pas: il apprit encore que Bailly s'auançoit pour l'enueloper; cette neceſſité le fit reſoudre à combatre Hurry deuant que l'autre puſt arriuer, afin de ne les auoir pas ſur les bras tous en meſme temps. 1645.

Il prit donc vn poſte le plus auantageux qu'il luy fuſt poſſible pour y attendre ſes ennemis, rangea ſa petite armée en bataille dés le poinct du iour du 9. de May. Macdonald fut choiſi pour commander ſon aiſle droite, qui n'eſtoit compoſée que de quatre cens hommes choiſis, afin que l'eſtendart Royal qu'il y plaçoit fur plus genereuſemẽt defendu, ordonna à ce Capitaine de ne point abandonner ce poſte, lequel eſtant fortifié de hayes & de foſſez, ne ponuoit eſtre facilement forcé par vn nombre plus grand que celuy qui entreprenoit de les attaquer. Il voulut conduire la gauche; ce fut pour auoir lieu d'executer vne partie de ce qu'il anoit reſolu auec toute ſa Caualerie, qu'il mit ſous les ordres des deux Gordons, & pour tromper les ennemis, poſta quelques mouſquetaires en telle façon, qu'eſtant plantez les plus prés du bourg, ils repreſentoient vn corps de reſerue.

Les Confederez arrinant donc vn moment apres qu'il euſt ainſi diſpoſé ſes troupes, il ne fut plus qneſtion que de ſe bien battre. L'objet de l'étendart Royal fit que le General ennemy deſtina ſa Caualerie & ſes meilleurs hommes pour aller attaqner le poſte où il le voyoit. Macdonald ſe deffendit auec vne vigueur extréme: mais il ne ſe ſouuint pas qu'on luy auoit expreſſément ordonné de ne le point abandonner: les ennemis le combatoient auec des injures auſſi bien qu'à coups de mouſquets, ils luy crioient que s'il eſtoit braue il ſortiroit de ſes foſſez & de ſes buiſſons pour venir defendre ſa vie auec gloire: il auoit vn cœur à ne pas ſouffrir ces reproches, il ſortit, ſi-toſt qu'il fut aux mains auec eux la Caualerie le pouſſa; il reconnût alors la faute qu'il auoit faite, il tâcha de la reparer, il fit reprendre à ſes gens le chemin du poſte qu'ils venoient de qnitter, & voulant eſtre le dernier en cette retraite, combatit ſi bruſquement qu'il la fit auec admiration, malgré tant de gens qui le pourſuiuoient, & qui ceſſerent de le ponrſuiure auſſi-toſt qu'il s'y fuſt reſtably. Bataille d'Alderne.

Vn Caualier du meſme party auoit eſté ſpectateur du commencement de cette attaque & du danger auquel les ennemis auoient reduit Macdonald, il crût que tout eſtoit perdu, & cette opinion le fit partir à toute bride pour en auertir ſon General. Cette faſcheuſe nouuelle qui luy fut dite à l'oreille eſtoit capable de ietter l'épouuante en ſon cœur: il ne s'en eſtonna pourtant point; au contraire ſe tournant vers ſes compagnons, Courage mes amis, courage, leur cria-t'il, auec vne preſence d'eſprit admirable, ne laiſſons point toute la gloire de cette Iournée à Macdonald, il a deffait tous les ennemis qui l'ont attaqué; allons deffaire ceux qni ſont deuant nous. A ces mots, partant de la main comme vn foudre, & toute ſa Caualerie le ſuiuant auec vne fureur pareille, celle d'Hurry ſe trouna ſi foible qn'elle ſe miſt en deſordre au premier coup de piſtolet.

Montroſe eſtoit trop ſçauant à la guerre pour laiſſer perdre vne ſi belle occaſion, il ne la perdit point auſſi: il commanda aux Gordons d'acheuer de rompre cette Canalerie ennemie, fit cependant auancer ſon Infanterie ſur celle des Confederez; elle fit quelques décharges, elle ne les continua pas long-temps, la Caualerie fuyoit; ſon exemple luy fit auſſi prendre la fuïte: Quand il vid les affaires en l'eſtat qu'il les deſiroit, il tourna teſte à ſon aiſle droite pour aller degager Macdonald: la caualerie Confederée qni eſtoit de ce coſté, lâcha le pied tout auſſi-toſt qu'il l'eût attaquée, & Hurry fut le premier à luy montrer le chemin de ſe retirer auec diligence; mais l'Infanterie n'en fit pas de meſme, elle fit Defaite des Confederez.

1645. ferme & ſe bâtit auec tant de cœur, qu'elle demeura preſque toute ſur la place: car il eſt certain que la terre ſe trouua couuerte de trois mille morts, parmy leſquels on rencontra le Colonel Cambel-lauer, les Cheualiers Iean & Gedeon Murray, auec tous les Officiers de l'armée. Quant aux Seigneurs de Gordon ils ſe porterent ſi vaillamment en leur chaſſe qui dura deux heures, qu'ils reuindrent au bout de ce temps chargez de quatre Cornettes qu'ils auoient priſes ſur leurs ennemis, & auec plus de quatre-vingts priſonniers.

Les ſoldats de ce vaillant General auoient beſoin de repos, & il eſtoit neceſſaire qu'il en priſt luy-meſme: il choiſit la Ville d'Elgin pour cela & pour y faire penſer les bleſſez; ſes ſoins les ayant remis en eſtat de faire la guerre mieux que iamais, il les mit derechef en campagne; Hurry & Bailly ne l'auoient oſé attaquer dans ce poſte, ils furent prés à le ſuiure auſſi-toſt qu'ils eurent appris qu'il eſtoit aux champs: ils auoient eu le temps de rétablir leur armée, & elle n'eſtoit pas moins forte qu'auant la bataille d'Alderne. Voilà pourquoy ils faiſoient tous les efforts poſſibles pour en venir derechef aux mains: mais comme ils auoient affaire à vn homme qui ne ſçauoit pas dormir quand il eſtoit queſtion de veiller, ils le ſuiuirent inutilement dans tous les poſtes qu'il occupa depuis Elgin iuſqu'à Badenoth: de ſorte que les ayant laſſez par vne longue & fâcheuſe marche, il leur fit prendre la reſolution de ſe ſeparer & de le quitter.

Le Comte de Lindſay General des Confederés.

Si l'éloignement & la ſeparation de ces deux chefs ennemis donna de la ioye à ce General, ie croy qu'on ne me la demandera point, puis qu'il ſe voyoit dans la liberté de reſpirer, & de mettre de nouueaux ordres à ſes affaires: mais comme il eſtoit agiſſant & infatigable, il ne pût gouſter le repos dans lequel on l'auoit laiſſé: il apprit que les Confederez auoient donné au Comte de Lindſay le commandement de l'armée que le Comte d'Argyl commandoit, il n'en fallut pas dauantage pour luy faire prendre la reſolution d'aller ſçauoir par experience ſi ce nouueau General eſtoit plus à craindre que le precedent.

Il decampa donc de Badenoth, & marchant ſelon ſa couſtume auec beaucoup de diligence & fort peu de bruit, ſe rendit ſur les bords de la riuiere d'Erle ſi prés du poſte de ce Comte, qu'il ne luy falloit plus que deux heures pour le ioindre. Il ne s'eſtoit auancé que dans la reſolution de le ſurprendre & de le combatre, il fallut changer de ſentiment & de marche; deux accidens en furent la cauſe: les troupes qui ſuiuoient le Seigneur de Gordon l'abandonnerent pendant la nuit, pour ſe retirer auec le Colonel Natanael Gordon ſon parent, & d'ailleurs il apprit que Hurry & Bailly s'eſtoient rejoints, & s'auançoient par la Comté d'Aberdin, afin de l'attaquer encore vne fois.

Il y alloit alors de ſon tout à ne ſe laiſſer pas enueloper par ces anciens ennemis & par le nouueau; quitant auſſi les bords de cette riuiere, il reprit le chemin du Nord auec ſa promptitude ordinaire Cependant ne pouuant digerer la deſertion des troupes des Seigneurs de Gordon, il pria l'aiſné qui ne l'auoit point quitté, de vouloir ſuiure ſon frere pour l'obliger à retourner à l'armée, & pouſſant ſa préuoyance plus loin, détacha Macdonald auec quelques troupes pour aller haſter des leuées que l'on faiſoit aux montagnes pour le ſeruice de ſa Majeſté. Gordon auoit vne ame ſincere & fort genereuſe, il fit auſſi gallamment & de bonne grace ce que Montroſe auoit deſiré de luy: il ſuiuit ſon frere & ſes troupes, il les attrapa dés le lendemain & leur repreſenta des raiſons ſi fortes pour leur donner vn mouuement plus genereux que celuy qui les faiſoit éloigner, qu'il les ramena à l'armée au bout de deux autres iours.

Le Comte de Lindſay n'auoit point tenu cependant ſes bras en écharpe, il auoit ſçeu la jonction & la marche des troupes de Hurry & de Bailly, il n'auoit point ignoré celle de Montroſe, il cherchoit les occaſions de combatre cét ennemy & ne l'oſoit attaquer, parce qu'il ne ſe fioit pas en ſes troupes qui n'eſtoiét point encore faites à la guerre. Il s'auiſa d'vn expedient pour arriuer où il pretendoit, il prit mille ſoldats aguerris dans le corps que Bailly commandoit, & luy en laiſſa des ſiens vn nombre pareil: ce ne fut pourtant pas pour marcher droit au lieu où il euſt bien pû trouuer Montroſe, ce fut ſeulement pour aller rauager la Comté d'Athol, qui eſtoit celle de tout le Royaume qu'il ſçauoit eſtre la plus portée aux intereſts de ſa Majeſté. Les mouuemens de Bailly ne furent

point differents de ceux-là, il sçauoit que les Gordons enfans du Marquis d'Huntly estoient auec Montrose, il marcha droit au Chasteau de Bogge qui appartient à ce Marquis, dans l'opinion qu'il le surprendroit, ou du moins qu'il en ranageroit tous les enuirons; mais il ne trouua pas ce qu'il esperoit: Montrose qui fut auerty de sa marche, resolut de tout hazarder plûtost que de laisser ruiner les terres de ceux qui seruoient si dignement sa Majesté sous ses ordres, & dans cette veuë il tira de ce costé-là, bien qu'il n'eust que de foibles troupes en comparaison de celles de son ennemy. 1645.

Il se passa beaucoup de iours auant que les vns & les autres eussent trouué les auantages qu'ils cherchoient: mais enfin ils vindrent aux mains le deuxiéme du mois de Iuillet sur les bords de la riuiere de Don proche d'vn grand bourg qu'on appelle Alford. L'ordre que tint Montrose fut de mettre le Seigneur de Gordon & le Colonel Nathanael Gordon à la teste de son aisle droite, de donner le commandement de la gauche au Comte d'Aboin frere de Gordon, & au Cheualier Rollok, de laisser la bataille sous les ordres de Balloc & de Glengary, ausquels il ajousta le Major Grence, & le corps de reserue au Seigneur de Naper son neueu.

Comme tout l'auantage des Confederez ne consistoit qu'au nombre de leur caualerie qui excedoit de moitié celle de Montrose, il est certain qu'on se batit vertement d'vn premier abord, & que les soldats de l'vn & de l'autre party agirent auec autant de vigueur qu'il se pouuoit faire: la victoire ne fut pourtant pas long-temps en ballance; car le Colonel Gordon ayant remarqué que la caualerie ennemie faisoit subsister toute l'armée, il cõmanda à quelques pelotons de mousquetaires, de ietter le mousquet à bas, & de mettre l'espée à la main pour couper les iarrets à tous ces cheuaux; cela se fit, mais auec tant de promptitude & tant de vigueur, que trente cinq ou quarãte caualiers de l'aisle gauche ayant esté renuersés sur la poudre en moins d'vn moment, tous les autres prirent l'espouuante, sur lequel temps Montrose ayant fait auancer sur cette mesme aisle, le Seigneur de Naper son Neueu qui commandoit le corps de reserue, & le Seigneur d'Aboin sur la droite; le desordre deuint si grand parmy ces ennemis, que n'estant plus en leur pouuoir de garder leurs rangs, ils prirent ouuertement la fuite. Defaite des Confederez.

VI.

Cette confusion qui donnoit vne glorieuse victoire à Montrose, luy deuoit apporter vne satisfaction merueillense, mais dans le mesme temps qu'il animoit ses gens à faire main basse sur ces ennemis, il vid tomber le Seigneur de Gordon fils aisné du Marquis d'Huntly & celuy de tous les hommes qu'il aymoit le plus, par vn coup de mousquet, qui luy ayant trauersé le corps, le renuersa sur la poudre: il pallit à la venë de ce coup mortel, & la douleur le saisit auec vne violence si grande, qu'il suspendit le genereux mouuement qui le faisoit courir à la ruyne de ses ennemis. Il s'arresta, ce fut pour pleurer vne perte, qu'il ne croyoit pas que le temps put iamais effacer de son esprit. Mais enfin, la raison ne voulant pas qu'il desesperast toute son armée en se desesperant luy-mesme, il tâcha de donner des bornes à son deplaisir, chercha auec le Comte d'Aboin frere de ce genereux mort, les moyens de se consoler, pour l'entiere defaite des Confederez qui demeurent quasi tous sur la place, & pour diuertir vn peu sa melancolie, luy donna la commission d'aller faire de nouuelles recrnës dans la Comté de Buchan. Mort du Seigneur de Gordon.

Cependant ayant appris que les Estats alors assemblés à Sterlin, auoient ordonné qu'on feroit de nouuelles & fortes leuées, & que la Noblesse prendroit les armes pour contribuer à le mettre à bas, il tira droit à la Comté d'Angus, dans laquelle il rencontra de si belles troupes, qu'elles luy firent oublier vne partie de la tristesse qui le persecutoit encore pour la mort de son cher amy. Inchbraky conduisoit celles d'Athol, Macdonald celles qu'il auoit leuées dans les montagnes, MaKlene, que le merite, la naissance & la vertu rendoient tres-considerable dans la haute Escosse, y parut auec sept cens hommes de pied, deux autres personnages de marque, nommés Macranald & Glengary, s'y trouuerent auec cinq cens hommes chacun, il y en vint encore plus de quatre cens de quelques autres quartiers du Royaume: Enfin il se vit en vne posture ou il ne s'estoit point encore veu, & qui luy releuant le courage, luy fit prendre la re- L'armée de Montrose est renforcée.

1645. ſolution d'entrer dans le cœur du Royaume, auſſi toſt que les Comtes d'Herly & d'Aboin, luy auroient amené vn corps de cauallerie qu'ils luy faiſnient eſperer dans fort peu de iours.

En effet s'eſtant auancé iuſques ſur le bord de la riuiere d'Erne, où il fit d'eſtranges rauages, il apporta tant de frayeur aux Confederez, que le plus grand de leurs ſoins, fut de rallier toutes les troupes qu'ils auoient en diuers endroits, afin de s'oppoſer à ſes entrepriſes; cela s'eſtant fait plus promptement qu'on ne ſe l'eſtoit imaginé, cette armée compoſée de plus de douze mille hommes, alla camper à Nevvtoun, qui n'eſtoit qu'à deux lieuës du poſte de noſtre General. Les mains demangeoient aux vns & aux autres, & il eſt certain qu'ils auoient grande enuie de ſe chaquer: Mais les Generaux eſtoient retenus par des conſiderations differentes: les Confederez attendoient leurs auantages, parce qu'ils redoutoient la fortune & l'experience de leur ennemy: Montroſe n'oſoit auſſi marcher à la charge, parce que ſon armée eſtoit plus foible de cinq mille hommes que celle des Confederez, & que d'ailleurs il n'auoit pas encore reçeu les forces qu'il attendoit, des ſoins des Comtes d'Herly & d'Abnin: Ils ſe tenoient donc en eſchec ſans rien entreprendre. Mais enfin les Confederez ayant deconuert l'auantage qu'ils auoient ſur leur ennemy, & apprenant de moment à autre, des nouuelles de la canalerie que les Comtes Royaliſtes deuoient amener, ils ſe propoſerent de l'ataquer.

Celle des Confederez ſe reſtablit.

Montroſe qui auoit l'œil au guet, fut tout incontinant auerty de cette reſolution, ſon courage luy perſuada plus d'vne fois de faire la moitié du chemin pour les aller attaquer luy-meſme, mais la prudence ayant donné vne forte bride à ce mouuement, il crut qu'il faloit reculer pour prendre vn poſte plus auantageux entre les montagnes, & dans cette ſage reflection, il fit partir ſecretement ſon bagage; voulant pourtant faire croire à ſes ennemis qu'il eſtoit dans la reſolution de combatre, il rangea toute ſon armée en bataille, mais quand il vid que ſon bagage eſtoit en lieu de ſeureté, il fit marcher ſes troupes en bon ordre, & ne voulant rien oublier du deuoir d'vn bon Capitaine, ſe mit à la queuë de toute ſa cauallerie qui n'eſtoit que de trois cens cheuaux.

Cette marche ſurprit d'abord les Confederez; ils s'eſtoient diſpoſez à donner bataille, parce qu'ils auoient veu que leur ennemy s'eſtoit mis en pareil eſtat; ils iugerent alors qu'il leur en vouloit oſter les occaſions, ils en deuinrent plus fiers & plus courageux: Ils ſe pouſſerent contre luy auec toute la fureur poſſible; luy qui s'eſtoit deſia ſaiſi des paſſages, tourna teſte & repouſſa les plus auancés; cela n'ayant pas rebuté les Generaux Confederez, ils detacherent trois cens cheuaux pour l'aller engager au combat pendant qu'ils feroient auancer le gros de l'armée, ſi toſt qu'il les vid aſſez proches pour receuoir vn coup de mouſquet, il fit faire à vingt fuzeliers vne deſcharge qui en renuerſa dix-ſept ou dix-huit ſur la poudre: Cet eſchec & l'eſtat où il parut auec toute ſa cauallerie, refroidit les plus eſchaufez, ils firent alte comme s'ils euſſent voulu donner à leurs compagnons le temps d'arriuer pour les appuyer; Montroſe ſe ſeruit de cette occaſion pour auancer ſon chemin & gagner le petit Dunkel, qui eſtoit vn poſte où il ne pouuoit eſtre forcé par la cauallerie de ſes ennemis, ainſi il fit iudicieuſement ſa retraite ſans perdre vn ſeul homme.

Comme ce General & ſes amis eſtoient le but des armes des Confederez, ils l'eſtoient encore de la rage de ceux, qui n'oſant aller aux coups y faiſoient aller tous les autres. Les Eſtats tenus à Sterlin, s'eſtoient ſeparés à la fin de Iuillet, ils s'aſſemblerent encore alors à Perth, où parmy les ordonnances qu'ils firent pour la ſubſiſtance de leurs armées, ils declarerent rebelles, criminels de leze Maieſté, & indignes de toute ſorte de grace tous ceux qui auoient pris les armes auec Montroſe, & particulierement Ogylby Comte d'Herly, Iacques Gordon Comte d'Aboin, Macdonald, les ſeigneurs d'Inchbraky & de Gorthie, le Cheualier Rollox & le Colonel Nathanaël Gordons comme autheurs de tous les deſordres qui troubloient la tranquilité du Royaume.

Eſtats d'Eſcoſſe aſſemblez a Perth declarent criminels les Partiſans de Montroſe.

Montroſe fut bien auerty de ce qui ſe paſſa dans cette aſſemblée, mais il ne s'en inquieta point; tout ſon chagrin ne conſiſta qu'en ce qu'il ne voioit point arriuer la cauallerie qu'il attendoit des ſoins du Comte d'Aboin & du Colonel

Gordon

Gordon, ſans laquelle il ne vouloit point hazarder le combat, & auec laquelle il ſe promettoit de tout vaincre. Il l'attendoit auec vne impatience que ie ne puis dire, il la vid enfin auec vne conſolation que ie ne puis exprimer; ces deux hommes luy amenerent deux cens cheuaux, & douze cens mouſquetaires; le Comte d'Herly arriua trois iours apres, ſuiuy de quatre-vingt Maiſtres: ce n'eſtoit pas ce qu'il eſperoit, car il ſe promettoit vne caualerie plus forte, il ſe conſola neantmoins, & ſe conſola ſi genereuſement qu'il ſortit de Dunkel pour voir en quelle poſture eſtoit l'ennemy. 1645.

Il eſtoit alors en reſolution de combatre, il ne trouua pas les Confederez dans les meſmes ſentimens; ils auoient paſſé la riuiere d'Erne auec beaucoup de confuſion, cette nouuelle la luy fit auſſi paſſer pour les engager au combat; mais ils eſtoient ſi auantageuſement campez quand il parut deuant eux en bataille, qu'ils ne voulurent point quitter leurs poſtes, quoy qu'il fuſt deux iours entiers en cette poſture pour leur en faire naiſtre l'enuie. Voyant donc qu'il ne les pouuoit attirer, il ſe retira luy-meſme dans le deſſein d'aller rauager la Comté de Fife, dans laquelle il eſtoit entré par le paſſage de la riuiere. Mais cette fantaiſie luy paſſa bien toſt. Rollok & le Colonel Gordon qu'il auoit detachés pour aller prendre langue de l'eſtat de la Prouince, retournerent ſur le ſoir du ſecond iour: ils luy dirent que tout eſtoit en armes, du coſté duquel ils venoient: Il apprit d'ailleurs que l'armée qu'il venoit de quitter, auoit pris vn detour de plus de trois lieuës, pour aller ioindre cette milice qu'on mettoit ſous les armes auec tant d'empreſſement; tout cela le fit reſoudre à paſſer la riuiere de Forth, afin de faire perdre à tant d'ennemis la volonté de le ſuiure.

Quand vn Capitaine eſt iudicieux, & qu'il ne manque point de cœur, la fortune prend plaiſir à donner de l'accroiſſement à ſa gloire, & luy fournit meſme des occaſions pour y arriuer. Montroſe eſuitoit la rencontre de ſes ennemis, parce qu'il eſtoit foible; il auoit paſſé la riuiere de Forth pour s'en eſloigner, cet eſloignement fut pourtant la cauſe qu'il les rencontra, & qu'il couurit ſa teſte de nouueaux lauriers en les rencontrant. Bailly le ſuiuit iuſques à Kilſeith, à la teſte de neuf cens cheuaux & de ſix mille hommes de pied; Montroſe apprit que le Comte de Lenrik deuoit ioindre dans deux ou trois iours ce General Confederé, auec mille fantaſins & cinq cens cheuaux, que les Comtes de Glencern, de Caſils, & d'Eglinton s'auançoient d'vn autre coſté, ſuiuis de ſeize cens hommes pour auoir part à ſa defaite; il creut qu'il falloit combatre Bailly ſans attendre qu'il eut receu le ſecours de toutes ces forces, il s'y reſolut, il decouurit ſes ennemis en bataille le 15. iour d'Aouſt, il rangea les ſiennes à ſon ordinaire, & pour faire voir aux Confederez qu'il n'auoit iamais marché au combat auec plus de reſolution qu'il en auoit alors, il retrouſſa les manches de ſa chemiſe & de ſon pourpoint iuſqu'au coude, & commanda à tous ſes ſoldats d'en faire de meſme, afin d'eſpouuanter ſes ennemis par cette fiere contenance.

Cette grande iournée commença par vne attaque, qui n'auoit encore eu que fort peu d'exemples. Montroſe auoit poſté quelques mouſquetaires proche de trois ou quatre petites cabanes, qui eſtoient dans le champ où l'on deuoit decider cette importante querelle; les Confederez entreprirent de les aller deloger de là: ces mouſquetaires laiſſerent approcher ces ennemis ſans branſler: quand ils virent que leurs coups pouuoient porter, ils tirerent, en coucherent quelques-vns par terre, & mettant l'eſpée à la main, s'auancerent ſi bruſquement contre eux, qu'ils les obligerent à lâcher le pied; ce qui reueillant le courage des montagnars que Macdonald auoit amenés; ils ſe pouſſerent auec vne impetuoſité merueilleuſe iuſques à la portée du piſtolet du camp ennemy, ſans attendre les ordres de leurs Capitaines. Bataille de Kilſeith.

Cet excez de courage ſurprit les Confederez, & Montroſe meſme: ces ennemis firent auancer quatre cornettes de caualerie, auec deux mille hommes de pied pour les enueloper: Montroſe qui auoit preueu ce coup, fit au meſme temps partir le Comte d'Erly ſuiuy de toute ſa brigade pour en preuenir le ſuccez; ce Comte qui auoit vn bon nombre de braues gentilshommes à ſes coſtez, fit ce que ce General auoit eſperé de ſon courage & de ſa conduite: il enfonca

1645. la caualerie des Confederez, elle ſe renuerſa ſur l'Infanterie : cette Infanterie lâcha le pied & ſe mit d'abord en deſordre. Monrroſe qui ne ſçauoit pas perdre vne ſi belle occaſion, anima le reſte de ſes gens en leur montrant les ennemis qui fuyoient ; ils ſe pouſſerent auec vne pareille fureur contre ceux qu'ils auoient en reſte : cette vigueur les eſtonna, ils lâcherent le pied, leur confuſion redoubla le cœur de ceux qui les attaquoient : ils prirent la fuïte, on les pourſuiuit, & cette pourſuite fut tellement opiniaſtrée, qu'ayant duré plus de ſix heures on trouua la terre couuerte de plus de quatre mille morts, parmy leſquels on n'en rencontra que ſix du party de Montroſe : le Cheualier Guillaume Murray de Blebo, les Colonels Dike & Wallas, & le ſieur de Feruy furent les plus conſiderables des Confederez qui perdirent la vie en cette bataille. Tout le canon & tout le bagage firent le butin des vainqueurs, le nombre des priſonniers fut de quatre cens.

Deffaite des Confederez.

Il eſt certain que la perte de cette bataille laiſſa le party des Confederez dans vne conſternation generale : car tous les chefs qui s'eſtoient garantis à la fuite, allerent chercher des retraites à Barvvic, à Nevvcaſtel, à Carlile, & meſme en des pays plus éloignez, de peur de tomber entre les mains de leur ennemy : mais ſi elle cauſa cette remarquable ruyne dans le parry de ces rebelles, il eſt auſſi tout conſtant qu'il fit bien changer de face aux affaires de ſa Majeſté : pluſieurs perſonnes de qualité qui ne s'eſtoient oſé declarer pour elle, allerent alors trouuer Montroſe pour s'offrir à luy, les Villes & les Prouinces qui auoient eſté dans cette meſme retenuë, luy enuoyerent des deputez pour luy dire qu'elles vouloient eſtre dans l'obeiſſance, qu'elles s'efforceroient de luy témoigner qu'elles auoient du zele pour leur Souuerain, & pour luy faire des excuſes ſi elles n'auoient pas agy pour le ſeruice de ſa Majeſté dans vn temps où elles auoient eu ſujet de tout craindre : Enfin toutes les parties du Nord & du Midy ſe ſoûmirent de ſi bonne grace, que Monrroſe ne douta point qu'elles ne demeuraſſent dans le deuoir.

Fruits de cette victoire.

Ie ne puis pas nommer icy toutes les perſonnes de condition qui ſe declarerent alors pour ſa Maieſté, & qui allerent trouuer Montrole à Bothvvel où il eſtoit allé camper le lendemain de la bataille : mais comme ie dois au Lecteur toutes les lumieres que i'ay pour ſatisfaire toute ſa curioſité, ie luy diray que le Marquis de Douglas, les Comtes de Ligſou, d'Anandel, d'Hertfeld, les Seigneurs de Seton, de Drumond, de Fleming, de Maderty, de Carnegy, le Baron de Ionſton, les Cheualiers d'Hamilton, d'Ormeſton, de Charteris, d'Empsfeild, Tours d'Inuerlirh, Stuard de Reſyth & d'Alger frere du Comte de Carnvvath, furent ceux qui allerent prendre part à la gloire de ce General, & qui témoignerent de plus fortes diſpoſitions au ſeruice de ſa Maieſté.

VII. Montroſe Generaliſſime des armées du Roy en Eſcoſſe.

La belle action qu'il auoit faite eſtoit trop importante pour eſtre long temps ignorée du Roy, ſa Majeſté l'apprit auſſi peu de iours apres, & elle l'apprit auec des ſatisfactions ſi grandes, que pour en témoigner tout le reſſentiment qu'elle pouuoit alors produire, elle luy enuoya d'Hereford vne nouuelle Commiſſion de Generaliſſime de ſes armées en Eſcoſſe, auec pouuoir de leuer des troupes par tout le Royaume, de faire contribuer les Prouinces pour leur ſubſiſtance, de faire razer ou fortifier des places ſelon qu'il le trouueroit à propos, de traiter auec les Confederez s'il les pouuoit ramener au deuoir ; & enfin de faire la charge de Vice-Roy.

Comme les Confederez s'eſtoient ſeruis de la force qu'ils auoient en main pour opprimer les ſeruiteurs de ſa Maieſté, & qu'il y en auoit de conſiderables qui eſtoient reſſerrez dans le Chaſteau d'Edimbourg : l'vn des premiers ſoins de Montroſe fut de ſonger à les deliurer. Il mit donc le Baron de Naper ſon neveu, & le Colonel de Gordon à la teſte de quelques compagnies de Caualerie pour les aller demander aux Magiſtrats de cette Ville : ces Magiſtrats s'imaginerent d'abord que cette Caualerie alloit inueſtir la place, & que la reſolution de Monrroſe eſtoit de leur venir demander la raiſon de l'appuy qu'ils auoient donné à la rebellion des Confederez. Voilà pourquoy voulant preuenir les maux dont ils ſe croyoient proches, ils enuoyerent au deuant de ces Capitaines pour leur repreſenter que leur Ville eſtoit aſſez affligée par la peſte, ſans acheuer de la de-

soler par les armes, qu'ils estoient resolus de la mettre sous la protection de Montrose, & qu'ils les supplioient de vouloir moyenner leur paix auec luy. 1645.

Ce discours estoit assez obligeant & assez soumis pour toucher ceux ausquels il estoit fait: Naper prenant aussi la parole, répondit à ces deputez que son oncle auoit l'ame assez genereuse pour receuoir de la bonne sorte ces marques de leur repentir, & que pour ce qui regardoit son particulier, il leur rendroit de bon cœur auprés de luy tous les bons offices qu'il pourroit; mais qu'il auoit ordre de leur demander auant toutes choses le Comte de Craford & le Seigneur d'Ogilby qu'ils retenoient dans leur Chasteau, moyennant quoy il leur promettoit d'employer tout son credit pour les deputez qu'ils enuoyeroient à son oncle, & de tout obtenir de luy pour leur faire sentir les effets de la clemence de sa Majesté.

Montrose délliure le Comte de Craford & le Seigneur d'Ogilby, prisonniers des Confederez.

Ces deputez n'esperoient pas vn traitement si doux ny si fauorable: aussi dés l'heure mesme qu'ils eurent fait leur rapport aux Magistrats, ils mirent dehors les prisonniers que Naper auoit demandez, & les firent suiure par des deputez, afin qu'il les presentât à son oncle. Naper estant donc satisfait de ce coste-là, il le voulut estre d'vn autre: son pere, sa mere, le sieur Sterlin de Keyr son beau-frere & deux de ses sœurs auoient esté arrestez à Lisgou, lors qu'il alla trouuer son oncle pour se ietter dans ses interests, il les enuoya demander au Magistrat de cette Ville; on les luy enuoya auec grande ioye, & auec de tres-humbles prieres de vouloir oublier l'outrage qu'il auoit receu de la captiuité de ces cinq personnes qui luy deuoient estre si cheres.

Les Magistrats d'Edimbourg auoient esté souples, Montrose ne fut pas moins doux ny moins officieux à leurs deputez: ils luy dirent que le Conseil & tous les habitans de la Ville les auoient enuoyez pour luy promettre toute l'obeissance & toute la fidelité qu'ils deuoient au Roy, pour se soûmettre à l'authorité que sa Maiesté luy donnoit dans tout le Royaume, pour le supplier de vouloir obtenir d'elle le pardon de la faute qu'ils auoient faite d'auoir appuyé la reuolte de ceux qui auoient pris les armes contre son seruice, & pour l'asseurer que quoy que leur Ville fust fort affligée, ils contribueroient de tout leur pouuoir aux leuées qu'il voudroit faire pour rendre au sceptre Royal tout l'éclat qu'il deuoit auoir. Ce qu'il exigea d'eux fut, qu'ils se maintiendroient desormais dans l'obeissance du Roy, qu'ils romproient ouuertement auec les Confederez, qu'ils remettroient en liberté tous les autres prisonniers qu'ils auoient fait depuis le commencement de ces guerres, & qu'ils mettroient le Chasteau entre les mains des Officiers de sa Majesté, afin qu'elle fut touſiours absoluë dans la capitale du Royaume. Ces conditions estoient douces: ces deputez ne balancerent point aussi à les accepter; mais elles ne furent pas sincerement executées, comme nous verrons à la suite de nostre discours.

Edimbourg se met à l'obeissance.

C'estoit beaucoup d'auoir mis en si peu de temps les choses en vn estat si different de celuy auquel elles estoient pen auparauant: ce General n'en fut pourtant pas satisfait: les Comtes d'Eglinton & de Cassils faisoient de nouuelles leuées dans les Comtez qui sont sur la mer du Ponant, quelques Prouinces Meridionales estoient encore dans la reuolte: il vouloit rompre les entrepriſes de ces Comtes, & remettre ces Meridionaux au deuoir. Il enuoya Macdonald & Drumond vers ces factieux, il écriuit aux Comtes d'Hume, de Roxbourg, & de Traquair, qui n'auoient pas vn petit credit de ces costez-là, pour les faire souuenir qu'ils deuoient toute leur chaleur au seruice de sa Majesté. Macdonald & Drumond ne trauaillerent pas beaucoup à faire ce qui leur auoit esté commandé; car à peine furent-ils au Ponant, que toutes les leuées des Comtes d'Eglinton & de Cassils s'éuanoüirent; pour les autres ils luy répondirent, Qu'ils n'auoient point de passion plus grande que celle de rendre à sa Maiesté les seruices qu'ils luy deuoient naturellement: mais qu'ils auoient besoin de sa presence pour faire prendre les armes au peuple, qui s'asseureroit en le voyant, bien plus qu'ils ne le pourroient asseurer par toutes les promesses du monde.

Cette promesse estoit vn remarquable acheminement à ce que ce General desiroit le plus, il ne mépriſa pas aussi les ouuertures qu'on luy faisoit pour luy donner toute sa perfection. Il fit partir le Marquis de Douglas & le Seigneur d'O-

1645. gilby auec ordre de faire les plus grandes leuées de caualerie qu'ils pourroient dans les Cõtez d'Anandel & de Nidsdel, afin d'aller ioindre les Comtes d'Hartfild & d'Anan : cependant comme il attendoit les ordres du Roy, auquel il auoit donné auis de cette negociation, il ne decampa point de Bothwel pour marcher vers les frontieres du Midy, que ſon courrier ne fuſt de retour.

Montroſe marche aux Prouinces Meridionales.

La réponſe de ſa Maieſté ayant eſté, qu'il ſe pouuoit entierement fier aux Comtes d'Hume, de Roxbourg & de Traquair, qu'il eſtoit meſme à propos qu'il s'auançât de ce coſté-là pour auancer les affaires de ſon ſeruice, & que ſi Leſley, qui commandoit alors la caualerie de l'armée Eſcoſſoiſe qui eſtoit en Angleterre, marchoit comme il en auoit receu les ordres du Parlement, pour paſſer la riuiere de Tvvede, par le trajet de laquelle il le pouuoit incommoder, il luy enuoyeroit auſſi vn puiſſant corps de caualerie, afin de donner vn contrepoids à l'armée rebelle: il crût qu'il ne deuoit plus marchander, & qu'il falloit marcher pour chercher vn ouurage qui auoit de ſi beaux & de ſi bons fondemens.

Iuſques-là tout auoit contribué à la gloire de ce Capitaine, la fortune commença délors à luy témoigner qu'elle n'auoit plus d'amour pour luy. Son deſſein eſtoit de décamper dans deux iours pour marcher où les Comtes de Roxbourg & de Traquair l'appelloient, & il ſe preparoit auec ioye à ce voyage, dans lequel il ſe promettoit de donner de grands auantages à ſa gloire & au ſeruice de ſa Maieſté. Mais cette capricieuſe maiſtreſſe du ſort des humains luy oſta plus de la moitié de ſes eſperances en vn de ces iours, & luy fit ſentir bien-toſt apres vn ſecond coup, qui ne luy fut gueres moins ſenſible que le premier. Les montagnars qui faiſoient vn corps de trois mille hommes, & qui eſtoient les plus aſſeurez ſoldats qui fuſſent en ſon Camp, luy demanderent congé pour aller faire leur recolte, & pour l'obtenir ſans difficulté, luy remontrerent que l'armée des Confederez ayant eſté toute taillée en pieces, il n'y auoit aucune apparence qu'ils fuſſent de long-temps en eſtat de luy en oppoſer vne autre, à quoy voulant encore ajoûter quelque choſe qui euſt plus de force, ils luy promirent de retourner dans ſix ſemaines auec de noüueaux compagnons, pour continuer à marquer leur fidelité ſous ſes ordres.

Les montagnars l'abandonnent.

Il n'y a point de doute que ce coup ne luy portât iuſques dans le cœur, mais il ne le pouuoit éuiter : c'eſtoient des hommes qui ne tiroient aucune ſolde de luy, qui ne l'auoient ſuiuy que parce qu'ils croyoient deuoir leurs biens & leurs vies à leur ſouuerain, qui ſe pouuoient retirer malgré luy quand il leur voudroit refuſer vne choſe que la raiſon vouloit qu'il leur accordaſt, & deſquels apres tout il deuoit conſeruer le cœur & l'affection. Voilà pourquoy cedant à la neceſſité, il leur accorda ce qu'ils demandoient. Ils l'auoient ſupplié de leur donner Macdonald pour les commander, iuſques à ce qu'ils fuſſent chez-eux, il en vouluc bien encore demeurer d'accord. Macdonald le ſupplia de luy permettre d'emmener ſix-vingt Irlandois pour luy ſeruir de gardes, pendant que tous ces montagnars ſeroient occupez à leur trauail, il ne le voulut pas refuſer. Enfin ce corps qui faiſoit les deux tiers de l'armée, l'abandonna dans vn temps qu'il auoit le plus affaire de luy pour donner iour à ſes grands deſſeins.

Les troupes du Nord l'abandonnét encore.

Ce coup, comme ie l'ay deſia dit, luy porta iuſques dans le cœur, il en reçeut incontinent apres vn autre, qui ne luy fuſt pas moins ſenſible, parce qu'il n'eſtoit pas moins important. Toutes les forces qu'il auoit tirées des contrées du Nord, luy firent la meſme demande que les montagnars, & ſans pouuoir eſtre arreſtées par ſes prieres ny par ſes promeſſes, repaſſerent la riuiere de Forth auec le Comte de Keit grand Mareſchal du Royaume & le Vicomte d'Arbuthnet, qui ne demeurent pas touſiours dans la fidelité qu'ils auoient promiſe à ſa Maieſté.

Le reſte d'vne armée qui le faiſoit craindre eſtoit alors bien petit & peu capable d'executer les grands deſſeins qu'il auoit conçeus. Neantmoins il ne laiſſa pas de battre aux champs, & de paſſer prés d'Edimbourg pour aller camper à Gallouſils : il receut en ce poſte vne nouuelle marque de la colere de la fortune : car il trouua que la pluſpart des Caualiers que le Marquis de Douglas auoit engagez à le ſuiure, s'eſtoient débandez : il y receut auſſi vne conſolation qui luy fit facilement oublier le mal que ce dernier coup luy auoit fait. Le Comte de

Le Comte de Traquair luy amene vne cõpagnie de cheuaux legers.

Traquair l'y alla trouuer & luy mena le Seigneur de Linton son fils, à la reste d'vne compagnie de soixante & dix cheuaux, luy promit qu'il luy donneroit de nouueaux amis. 1645.

VIII. Il regarda ce petit renfort comme vn degré qui commençoit à le remettre au dessus du vent, & l'esperance d'en receuoir bien-tost vn plus grand par l'arriuée des Comtes d'Hume & de Roxbourg, qu'il attendoit de moment à autre, luy ostoit plus de la moitié de ses déplaisirs. Mais il ne demeura pas long-temps dans la consolation que cette esperance luy donnoit: il apprit que Lesley auoit passé la Tvvede auec quatre mille cheuaux, qu'il auoit rencontré ces deux Comtes aupres de Barvvik, & qu'il les auoit faits prisonniers; cela le surprit si fort, que s'il n'eust pas eu l'ame bien ferme, le dépit & la douleur eussent esté capables de le porter à la derniere des extremitez. Mais reuenant à soy pour faire vne iudicieuse reflexion sur le passage de cette caualerie ennemie, dont il n'auoit point esté aduerty, & sur le deffaut de celle que le Roy auoit promis de luy enuoyer, & de laquelle il n'auoit aucune nouuelle; il conclud qu'il estoit trompé par quelqu'vn de ceux ausquels il donnoit beaucoup de creance, & dans cette opinion, sa resolution fut d'obseruer plus exactement ses espions & ceux qu'il soupçonnoit de foiblesse, & cependant de prendre garde à luy plus soigneusement que iamais. *Lesley fait prisonniers les Comtes d'Hume & de Roxbourg.*

Quelque preuoyant qu'il fust, il ne put pourtant éuiter le coup que la fortune auoit resolu de luy donner. Lesley fut aduerry qu'il postoit à Selkirk, dont il n'estoit qu'à six lieuës, que toutes ses troupes ne consistoient qu'en cinq cens hommes de pied, & quatre ou cinq cornettes de caualerie, il ne voulut pas laisser eschaper vne si belle occasion qu'il auoit, il marcha toute la nuit du douze au treiziéme de Septembre pour surprendre cet ennemy dans son poste. Sa diligence fit ce qu'il auoit enuie de faire; il arriua dés le point du iour à ce poste, & il n'en estoit plus qu'à cinq cens pas quand les sentinelles donnerent l'allarme. Montrose se ietta sur le premier cheual qu'il rencontra au premier bruit qu'il oüit, courut au lieu où il auoit ordonné que toutes les troupes se rangeroient pour marcher, & tascha de former promptement vne espece de bataille pour resister à ses ennemis. Mais ils ne luy en donnerent pas le loisir: Lesley fondit auec deux mille cheuaux sur ceux qu'il auoit rangez pour son aisle droite; vn nombre pareil attaqua d'vn autre costé, sa caualerie ne soustint que le premier choc, elle se mit en desordre au second, & sans en attendre vn troisiéme, elle prit la fuite. Pour l'infanterie elle fit quasi au delà de ce qu'elle deuoit faire, car elle combatit long-temps auec toute la vigueur possible. Mais enfin ne pouuant raisonnablement esperer de vaincre, elle ietta les armes bas pour auoir quartier, qu'on luy accorda, & qui ne luy fut pas religieusement obserué. Quant à luy tout ce qu'il pût faire fut de rallier promptement trente-cinq ou quarante cheuaux, auec lesquels fondant sur vn corps de caualerie, qui sembloit n'estre venu là que pour piller le bagage, il le perça & se retira malgré tant d'ennemis qui l'enuironnoient. *Montrose surpris & défait par Lesley.*

La palme ne flechit iamais sous le poids, le cœur d'vn homme genereux ne s'abat aussi iamais dans le malheur ny dans la disgrace. Ce Capitaine auoit touſiours battu ses ennemis, il en fut alors battu; sa perte le pouuoit estourdir, il ne succomba pourtant pas au déplaisir qu'il en ressentit: au contraire, reprenant vn nouueau courage parmy tant d'occasions de le perdre, il fit sa retraite à Pibils, il y recueillit la pluspart de ses soldats qui s'estoient garantis par la fuite. Les Comtes de Craford & d'Herly qui s'estoient retirez d'vn autre costé, l'allerent rejoindre le lendemain au de là du Clyd; il s'estoit proposé de gagner la Comté d'Athol, il y arriua sans obstacle, parce que Lesley auoit repris le chemin d'Angleterre auec toute sa caualerie; si-tost qu'il y fut, il enuoya de tous costez pour faire de nouuelles leuées, & n'oublia pas de mander au Comte d'Aboin & à Macdonald, qu'ils se tinssent prests & qu'ils s'auançassent du costé du Nord, où il faisoit estat de restablir toute son armée.

Ce chemin ne fut pourtant pas celuy qu'il prit le premier, deux nouuelles qu'il apprit presqu'en mesme temps luy firent changer de pensée: Il sçeut que les Confederez parloient de traiter criminellement tous les prisonniers qu'ils

1645. auoient faits à la bataille de Selkirk, parmy leſquels il y en auoit cinq ou ſix de conſiderables. On luy dit que la caualerie que le Roy luy auoit promiſe & qu'il attendoit il y auoit long-temps, s'approchoit des frontieres d'Eſcoſſe, tout cela le fit reſoudre à s'auancer vers la riuiere de Forth, afin d'aller ioindre cette caualerie, qui en effet eſtoit ſur la frontiere de Carliſle, ſous les ordres du Comte de Digby, & pour faire ſurſeoir par ſa preſence la Sentence que les Eſtats vouloient donner contre ces priſonniers de guerre.

Les Eſtats d'Eſcoſſe font mouuir les priſonniers de guerre.

Il fut alors joint par deux cens cinquante hommes de pied & trois cens cheuaux conduits par le Comte d'Aboin, mais quoy que cette ionction deût apporter quelque retenuë aux mouuemens des Confederez, ils ne la redouterent pas aſſez pour s'empeſcher de faire le mal que Montroſe redoutoit ſi fort. En effet ils acheuerent de proceder contre les priſonniers, & les condamnerent à la mort: Ils firent trencher la teſte à Rollok, à Alexandre Ogilby, au Cheualier Philippe Miſbet, & firent attacher à vne potence deux Colonels Irlandois, qui paſſoient pour gens de cœur & d'vn merite peu commun.

L'eſprit de Montroſe n'eſtoit pas encore guery de la playe qu'il auoit receuë à Selkirk, l'execution de tant d'illuſtres perſonnes qui n'auoient pery que pour auoir embraſſé ſes intereſts auec chaleur, & la nouuelle qu'il receut deux iours apres que le Comte de Digby n'auoit pû paſſer auec ſa caualerie, parce qu'il auoit eſté repouſſé par le Cheualier Iean Brovvn de Fordal, donnerent vn ſi grand accroiſſement à ſon mal, qu'il fut encore vne fois ſur le point de renoncer au meſtier des armes: Mais il fut ſouſtenu par les meſmes conſideratinns qui l'auoient appuyé à la mort des Seigneurs de Kilpunt & de Gordon, qui auoient eſté les genereux compagnons de ſes grands trauaux, & par le deſir de ſe venger de ces bourreaux, qui auoient eſtendu leur rage ſur des perſonnes qui n'auoient point fait de plus grand mal que de ſeruir fidellement leur Souuerain.

Attendant donc vn temps propre à pouſſer ce iuſte reſſentiment iuſques au bout, il tira droit au pays du Nord, dans la penſée qu'il pourroit à la fin porter le Marquis d'Huntly à ſeconder les efforts qu'il faiſoit pour conſeruer à ſa Majeſté l'authorité qu'elle deuoit auoir dans la Royaume, & pour cet effet il luy enuoya à diuerſes fois vn des Ogilbys, vn Capitaine nommé Niſbet, le Cheualier Dalyel, le Seigneur de Drum, & le Baron de Ré, les deux premiers pour l'aſſeurer du ſecours que le Roy vouloit faire paſſer en Eſcoſſe; les autres pour luy remonſtrer l'importance de ſa ionction auec luy. La reſponſe qu'il fit aux premiers, fut qu'il ne pouuoit branler qu'il n'euſt veu les ordres du Roy, il paya les autres qu'il iroit de ſon honneur à ne commander pas en Chef les troupes du Nord, puis qu'il auoit l'honneur d'eſtre Lieutenant general pour ſa Maieſté en cette Pronince. De ſorte que Montroſe iugeant bien qu'il ne l'ébranleroit iamais, s'il ne faiſoit de plus grands efforts, il eſtablit ſes troupes dans vn poſte bien aſſeuré, monta à cheual auec peu de ſuite, & ſans auoir eſgard à la rigueur de la ſaiſon, qui rendoit les chemins faſcheux, ſe rendit à la maiſon de ce Marquis, pour voir ſi ſa preſence feroit ce que celle de tant de meſſagers n'auoit pû faire, & ſi ſon eloquence l'emporteroit ſur tous ceux qu'il luy auoit enuoyez.

Le Marquis d'Huntly prend le party de Montroſe.

La prudence obligeoit Montroſe à diſſimuler le déplaiſir qu'il auoit reſſenty de ce que le Marquis auoit refuſé de ſeruir le Roy ſous ſes ordres; la bienſeance obligeoit Huntly à le receuoir de bonne grace, & en homme que ſa Maieſté auoit iugé digne du titre de Vice-Roy. Leur entreueuë ſe fit auſſi auec toute la ciuilité poſſible. Montroſe luy dit, qu'il l'eſtoit venu voir pour concerter auec luy des moyens de remettre l'authorité Royale en ſon luſtre, que ſa Maieſté n'auoit point de plus ferme appuy que le ſien, qu'il auroit plus de la moitié de la gloire à la faire triompher de ſes ennemis, & qu'apres tout s'il en refuſoit les occaſions, il donneroit à tout le peuple vn manuais exemple, & ſuiet de croire qu'il preferoit ſes intereſts à ceux de ſon maiſtre. La reſponſe du Marquis fut qu'il n'auoit iamais manqué de zele pour le ſeruice de ſa Maieſté, qu'il n'en manqueroit point encore, & qu'il contribueroit volontiers ce qui luy reſtoit de ſang & de vie pour luy en donner des preuues inuincibles, qu'il falloit donc recourir aux moyens les plus aſſeurez, & qne pour cela il eſtoit fort ſatisfait de le voir pour en demeurer d'accord auec luy.

Ces ciuilitez estoient de grandes dispositions à vne vnion, elle se fit auſſi auant que le premier iour de leur entreueuë fuſt escoulé. Ils demeurerent d'accord de commencer la guerre qu'ils vouloient faire conioinctement par l'attaque d'Inderneſſe, qu'ils trouuoient importante à la ſuite de leurs deſſeins, & leur reſolution fut que le Marquis l'aſſiegeroit d'vn coſté de la riuiere auec toutes les forces du Nord, & Montroſe de l'autre auec celles qu'il auoit & qu'il eſperoit par le retour de Macdonald. Cette concluſion priſe, Montroſe alla rejoindre ſes troupes, Huntly alla mettre ordre à celles qu'il vouloit tirer de ſon Gouuernement pour aller executer ſa parole.

IX. Eſtat des affaires d'Irlande.

L'Irlande auoit eſté vn an tout entier dans le calme, par vne tréve dont le Roy eſtoit demeuré d'accord dés les premiers iours de mil ſix cens quarante-quatre, cette tréve eſtoit expirée le dernier iour de Mars de mil ſix cens quarante-cinq, on ne l'auoit point prolongée, au contraire, les Eſtats de Londres & ceux d'Eſcoſſe s'eſtoient obligez par leur Conuenant d'y enuoyer des troupes, afin d'y exterminer tous les Catholiques; il y en auoit paſſé de l'vn & de l'autre Royaume, cette deſcente y renouuella la guerre auec la meſme chaleur qu'elle auoit en Eſcoſſe & en Angleterre: & i'oſe dire que la Religion, le Roy & l'intereſt du Parlement de Londres en faiſant tous les fondemens, elle auoit encore plus de violence que les autres. En effet, il n'y auoit pas vne Prouince, ie diray meſme vne ſeule ville, de laquelle on ne vit tout le peuple en armes. Toutes celles qui profeſſoient la Religion Catholique, portoient les intereſts de ſa Maieſté auec ceux de Dieu; les Proteſtans ſe faiſoient appeller Parlementaires, parce qu'elles reconnoiſſoient le Parlement de Londres, & qu'elles ne combattoient que pour luy. Les premiers auoient enuoyé des Deputez à Galvvay pour reſoudre toutes les choſes qui regardoient la guerre & le maintien de leur Religion, & cette aſſemblée s'appelloit, *le Conſeil Prouincial des Catholiques Confederez*: les autres auoient vne meſme intelligence par tout, & n'oublioient rien de ce qui pouuoit contribuer à la ruine des Catholiques. Le Marquis d'Ormond Vice-Roy tenoit le party des premiers, Preſton eſtoit leur General, ſon Lieutenant s'appelloit Bourke, les plus conſiderables du party contraire eſtoient le Cheualier Charles Coote, & le Baron Inchequin, bien que Catholique.

Conſpiration contre le Vice-Roy.

La premiere choſe de conſideration que i'ay trouuée dans l'oppoſition de ces deux partis, a eſté vne trahiſon dreſſée contre le Vice-Roy, & contre les villes de Dublin & de Droheda, par les Proteſtans de la premiere de ces deux places, & par quelques perſonnes d'intelligence de la ſeconde. Le Cheualier Patrice Vvecubs Eſcoſſois, grand confident du Marquis d'Ormont, fut le principal autheur de cette conſpiration; Paſſomby Capitaine dans Droheda luy deuoit donner le commencement en ſe ſaiſiſſant de Milmonte, le plus conſiderable lieu de la place, & faiſant entrer dedans quinze cens Eſcoſſois, par le moyen d'vne fauſſe clef, pendant que trois compagnies du meſme peuple entreroient par vn autre endroit. Et d'autant que ce Vice-Roy ne portoit pas les Parlementaires, ſa mort auoit eſté reſoluë auec celle de tous les Catholiques de Dublin que l'on deuoit egorger cette meſme nuit, ſans eſpargner ny ſexe ny âge. Mais cette trahiſon ayant eſté découuerte par Stroude Lieutenant de la compagnie du Sergent Maior de Droheda, Paſſomby fut arreſté auec ſes complices, ſes memoires pris: Le Marquis d'Ormond aduerty de tout, ſe ſaiſit auſſi de Vecubs, & l'on ſceut par la confeſſion de ces criminels la nature de cette coniuration, pour l'effet de laquelle Paſſomby auoit deſia fait entrer dans la ville trois cens paires d'armes, onze barils de poudre, & trois cens bonnets blens à l'Eſcoſſoiſe, les chefs de cette coniuration eſtans demeurez d'accord de tuer & de ietter dans la riuiere tous les habitans qui ne porteroient pas de pareils bonnets.

Siege de Duncanan.

La ſeconde choſe qui me ſemble digne de mon recit eſt le ſiege de Duncanan, la plus conſiderable place du Royaume. Elle eſtoit en la poſſeſſion des Parlementaires, le General Preſton la fut aſſieger, la fit battre par trois endroits, fit trauailler à trois mines pour contribuer à l'effort de ſon artillerie, gagna tous les dehors en trois ſemaines, arreſta l'eau d'vne fontaine qui ſeruoit à toutes les neceſſitez de la ville, & parce qu'on la pouuoit ſecourir par le coſté de la riuiere, il fit baſtir deux forts aux deux riues pour faire tonner ſur les vaiſſeaux qui s'ap-

1645. procheroient. Ce dernier trauail fut entrepris par vne iudicieuſe penſée; car au meſme temps que ces forts eurent receu toute la perfection qu'ils pouuoient auoir, cinq vaiſſeaux du Parlement ſe preſenterent pour ietter des hommes & des viures dans la place: Mais le premier fut enfoncé, le maſt du ſecond fut mis en pieces, & les coups de canon le percerent en diuers endroits; quant aux deux autres, ils tournerent les voiles du coſté de la mer, pour éuiter vn pareil orage.

Les aſſiegez voulurent alors capituler, ſur le peu d'apparence qu'ils voyoient à receuoir du ſecours; mais ayant demandé qu'il leur fuſt permis d'emporter leurs meubles & leurs armes, le General Catholique les refuſa, de ſorte que continuant à ſe bien defendre, ils firent durer le ſiege deux mois, au bout deſquels ils furent pris par vne inuention peu commune, & dans le meſme temps qu'on les menaçoit d'vn aſſaut general. Vn Ingenieur mit quantité de grenades & force feux d'artifice dans vn grand coffre, auec cette inſcription, *Argenterie du General Preſton*, le fit porter à la place par quelques ſoldats, qui feignoient l'auoir enleué pour ſe venger de leur General qui les auoit meſcontentez. Tous ceux qui ſe trouuerent au corps de garde coururent pour auoir leur part du butin, & les plus ardens apporterent des ferremens pour mettre la ſerrure en pieces: Mais dés les premiers coups qu'ils donnerent le reſſort fit feu, & la poudre agit auec vne violence ſi grande, que de tous les ſoldats qui compoſoient ce corps de garde, il n'y en eut que deux qui ne furent point mis en pieces. Ce qui arriuant iuſtement dans le temps que Preſton diſpoſoit ſes gens à l'aſſaut, le Gouuerneur fit ſortir vn tambour pour capituler, & receut les conditions qu'il pleut à ce General Catholique de luy impoſer. Cette place qui eſtoit ſans doute le meilleur havre du Royaume eſtant ainſi priſe, ce meſme General qui en fut declaré Gouuerneur, marcha contre la ville d'Yergil, qu'il auoit enuoyé bloquer peu auparauant.

Reddition de la place.

Cependant comme on ne voit pas beaucoup de guerres dans leſquelles on ne faſſe des propoſitions de paix, les Catholiques enuoyerent à Dublin quelques deputez pour en traiter, auec vn pareil nombre de Proteſtans: Mais ces derniers n'ayant pas voulu conſentir que la Religion Catholique fuſt reſtablie par tout le Royaume, ny que les Catholiques y euſſent aucune ſorte de Gouuernement; ceux-cy ne voulurent plus entendre parler d'accommodement; & les raiſons qui les firent roidir à ne demordre point de ces deux articles, furent que n'eſtant pas declarez les maiſtres abſolus, il y reſteroit ſix mille Anglois que le Parlement de Londres tenoit dans la Prouince de Momonie, & douze mille Eſcoſſois dans l'Vltonie, leſquels pourroient facilement rompre cet accord, s'ils ſubſiſtoient dans ce Royaume. Voila pourquoy remettant ce different à l'aſſemblée generale des Catholiques, qui ſe tenoit à Kilkeny, ils s'en retournerent ſans rien conclure.

Propoſitions de paix inutiles.

Cependant leur armée faiſoit de grands progrez dans la Momonie, car elle ſe mit en poſſeſſion de Caperquin, de Liſmore apres deux aſſauts, de Tallon, de Knocmolin & du chaſteau de Finton, ce qui mit vne telle allarme dans l'eſprit du Baron Inchequin, qu'il fit partir vn Exprés pour Londres, afin de repreſenter aux deux Chambres la foibleſſe des Parlementaires de ce Royaume, qui ne ſe pouuoient plus defendre.

Progrés des Catholiques dans la Momonie.

Ces Catholiques ne s'eſtoient emparez de Duncanan qu'apres deux mois entiers de ſiege. Ils ſe mirent en poſſeſſion d'Yergil au bout de trente-quatre iours; de là vint que la ville de Limerique, qui n'auoit point eſté d'accord auec le ſuprême Conſeil des Catholiques confederez, rechercha de ſe bien eſtablir dans cette aſſemblée. Elle n'auoit contribué que legerement, & meſme auec repugnance, à l'auancement de la cauſe commune, elle s'offrit alors à donner beaucoup, elle promit de payer les contributions ordonnées; & pour cet effet elle depura Iourdain Roche & Iean Bourke à Kilkeny pour aſſeurer l'aſſemblée generale du zele qu'elle auoit conceu.

Progrés des Eſcoſſois en Irlande.

La guerre n'a pas moins de caprices que la fortune, elle a des diſgraces & des faueurs, elle ſe declare auiourd'huy pour les vns, elle prend demain le party des autres. Les Catholiques auoient reüſſi dans toutes les entrepriſes qu'ils auoient faites

faites depuis le commencement de cette campagne, les Protestans se firent craindre à leur tour. Six cens cheuaux & six mille fantassins Escossois, rauagerent toute la Prouince de Canacie, prirent le chasteau de Stieo, deuant lequel ils perdirent cinq cens quatorze hommes, & se rendirent maistres de cinq autres places en cette mesme Prouince. Les troupes du mesme party qui se trouuoient dans la Comté de Roscomon, enuoyerent trois cens cheuaux, & deux cens dragons pour butiner autour de Galway, d'ou ils emmenerent trois mille bœufs, apres auoir bruslé quarante-trois Bourgs; ces mesmes troupes allerent ioindre deux regimens d'Infanterie, & quatre compagnies de caualerie Escossoise, qui marchoient sous la conduite de Iacques de Montgommery, & se iettant dans la Comté de Mayo, la ruynerent de fonds en comble. Mais ces prosperités ne furent pas de longue durée, le General Preston, le Comte de Castelhauen qui commandoit les troupes Catholiques dans la Momonie, & le Mylord Tanste General des troupes des Conaciens, reprirent en moins de cinq semaines toutes ces places, à la reserue du chasteau de Slico, emmenerent trois mille bœufs de la Prouince d'Vltonie, & tirerent ainsi la raison des outrages qu'ils auoient receus de Coote, que nous auons desia dit estre le General des Protestans de ce Royaume. 1645.

Voila quel fut l'estat des trois Royaumes en 1645. nous allons voir en la continuation des desordres qui les auoient affligez, & ce qui est encore de plus surprenant, nous allons voir vn grand Capitaine reduit à l'exil, & vn puissant Prince à porter des fers: Mais afin que toutes les choses soient dites en leur ordre, suiuons le temps, & commençons cette année par ce qui se passa en Escosse. 1646.

Montrose & le Marquis d'Huntly s'estoient separés comme nous auons dit cy-dessus, dans la resolution d'aller assieger Ioderneste; Montrose estoit en estat d'aller occuper le poste qu'il deuoit tenir en ce siege, les troupes du Marquis n'estoient pas encore assemblées; pendant qu'il s'empressoit à les bien mettre sous les armes, Montrose ne voulut point laisser les siennes en repos. Les Cambels qui composoient la famille du Comte d'Argyl, auoient mis leurs amis à cheual, pour aller rauager la Comté d'Athol, Montrose ne voulut point laisser cette contrée exposée à la fureur de ses ennemis, il mit Inchbraky & Balloth, à la teste de cent cheuaux, auec ordre d'aller appuyer les peuples de cette Prouince, qui s'estoient armés pour defendre leurs biens & leurs vies; ces deux Capitaines les trouuerent en estat de marcher contre les enoemis, ils les menerent au combat, ils s'y porterent auec tant de cœur, que de sept cens hommes qui faisoient toute la troupe des Cambels, il en demeura cinq cens sur la poudre.

I. Troupes Confederées battuës par Montrose.

Cette belle expedition qui se fit le 13. iour de Fevrier, combla le cœur de Montrose d'vne nouuelle consolation, & luy fit esperer que les premiers iours de l'année luy ayant esté si fauorables, le reste auroit vn mesme succez: Mais il apprit bientost apres, que la fortune n'est iamais plus prompte à faire du mal, que quand elle flate, & qu'il se faut preparer à receuoir ses amertumes quand elle nous fait gouster ses douceurs. Les mesmes Estats qui auoient fait mourir l'année precedente le Cheualier Guillaume Rollok & ses compagnons, tenoient encore dans leurs prisons, le Seigneur d'Ogilby fils aisné du Comte d'Herly, le Cheualier Robert Spothvvad, Guillaume Murray frere du Comte de Tullibardin, & André Guthrie, ils les condamnerent à la mort, & en effet, il y en eut trois qui eurent les testes tranchées, Ogilby esuita cette cruelle sentence, par l'addresse de son esprit; sa mere, sa femme, & deux de ses sœurs demanderent la grace de le voir pour luy donner le dernier adieu, il estoit malade, on les introduisit dans sa chambre, il prit la robbe & la coiffure d'vne de ses sœurs, cette fille se mit au lit auec le bonet de son frere, Ogilby sortit & se sauua, il y eut quelques-vns de ses Iuges assez barbares pour dire que cette fille deuoit payer pour son frere; les autres plus humains furent d'vn contraire auis, & loüerent si hautement sa pieté, qu'ils luy firent ouurir les portes de la prison, au lieu de la retenir plus long-temps captiue.

Les Estats d'Escosse condamnent à la mort quatre prisonniers de guerre

Comme il estoit important à ces Estats d'apporter plus de soin que iamais à preuenir les desseins du dangereux ennemy qu'ils auoient en teste, tout le re-

1646. ſte de leur ſeance ne fut employé qu'à donner des ordres de faire vn corps d'armée de ſix mille hommes de pied, de ſeize cens cheuaux, de huit cens dragons, de remplir leurs villes de groſſes & fortes garniſons, & de chetcher les moyens de faire vn fonds aſſeuré pour l'entretenement de toutes leurs troupes. Cependant Montroſe s'affligeoit auec vn excez que ie ne puis dire; ſes amis luy conſeilloient de chercher ſa conſolation dans vne vengeance qu'il pouuoit prendre legitimement: Il auoit quantité de priſonniers & de fort conſiderables, faits dans les derniers cõbats dont il eſtoit ſorti auec tant de gloire, ils vouloient qu'il les fiſt tous mourir, & qu'il reparaſt la perte qu'il auoit faite, par vne pareille & plus grande effuſion de ſang, que ſes ennemis n'en auoient repandu dans le ſuplice de ces huit perſonnes qu'ils auoient inhumainement fait mourir; mais ſon cœur ne put iamais conſentir à cette cruauté: Nous appellons bourreaux auec raiſon, reſpondit-il, à ceux qui penſoient ſoulager ſon deplaiſir, en luy propoſant ce remarquable moyen de ſe contenter; nous appellons bourreaux ceux par le iugement deſquels ces illuſtres amis ont pery, voudriez-vous que la poſterité nous put reprocher vn crime pareil, non Meſſieurs: cela n'eſt pas iuſte, il ſe faut vanger, mais il ſe faut venger les armes à la main, les autres moyens ſont infames, & apres tout, nous deuons conſiderer que ceux qui ſont entre nos mains, ne ſont point coupables du crime de ceux qui nous donnent ſuiet de nous plaindre.

Ce genereux homme ayant donc fait taire ſes amis, auec des raiſons ſi iuſtes & ſi genereuſes, il ne ſongea plus qu'à l'execution du deſſein dont il eſtoit demeuré d'accord auec Huntly, il apprit que ce Marquis s'eſtoit ietté dans la Comté de Murray, qu'il y auoit pris quelque place, & qu'il campoit deuant le chaſteau de Lethen, il luy ennoya vn Officier, pour le faire ſouuenir que ce n'eſtoit pas ce chaſteau qu'il falloit attaquer, mais Inderneſſe, le Marquis ne voulut point demordre le ſiege entrepris: Les Eſtats ſe ſeruirent de cette opiniaſtreté pour ietter douze cens hommes, & deux cens cheuaux dans cette place. Le Colonel Midleton qui eſtoit dans le party des Eſtats, ſe ietta cependant dans le pays du Nord, auec ſix cens cheuaux & huit cens hommes de pied: Montroſe auerty de la marche de cet ennemy, enuoya derechef trouuer Huntly, pour luy dire que s'il eſtoit dans les ſentimens d'aller ſecourir ſon pays, il l'iroit ioindre pour chaſſer Midleton de ces quartiers-là: le Marquis ne gouſta point encore cette propoſition. Montroſe voyant donc qu'il ne le pouuoit obliger à quoy que ce fût, il ſe propoſa d'aller executer auec ſes troupes ſeules, ce qu'il ne deuoit entreprendre qu'auec l'appuy de celles que le Marquis employoit ailleurs, moins vtilement qu'à l'ataque d'Inderneſſe.

Montroſe aſſiege Inderneſſe.

Si toſt qu'il eut pris ſes poſtes deuant cette place, il detacha quatre compagnies de caualerie, auec ordre d'aller prendre langue de la marche de Midleton, de l'arreſter au paſſage de la riuiere de Spey, s'il en aprochoit pour venir au ſecours de la place: Mais cette caualerie ne fit pas ce qu'elle auoit ordre de faire: car ce Parlementaire paſſa, & paſſa ſi ſecrettement, que tout ce que Montroſe put faire, fut de leuer le ſiege auec precipitation, & de marcher droit aux montagnes, qui le pouuoient mettre à couuert de ſes ennemis. Il fut ſuiuy par Midleton, & cette pourſuite fut ſi preſſante, que ſon arriere garde fut contrainte d'en venir aux mains: Mais ſes ſoldats ayant eu aſſez de vigueur pour ſouſtenir & pour repouſſer ces Confederez, ils ne le purent empeſcher d'arriuer où il pretendoit, de ſorte qu'ils furent contraints de retourner ſur leurs pas, ſans opiniaſtrer vne choſe qu'ils ne pouuoient plus continuer auec eſperance d'y ſuceeder. Le Marquis d'Huntly fut plus heureux en ſes deſſeins; car apres auoir mis Lethen à l'obeyſſance, il prit encore Aberdin, quoy que les Confederez euſſent ietté dedans cinq cens hommes pour la conſeruer.

Il leue le ſiege.

Cependant la fortune eſtoit touſiours dans le party des Eſtats de Londres, & leurs armes auoient par tout de ſi fauorables ſuccez, qu'il ſembloit qu'elle voulut tout renuerſer pour les mettre au plus haut point de ſa roüe. Leurs Generaux auoient attaqué le chaſteau de Lathan, qui eſt vne des plus conſiderables pieces de la Comté de Darby, la force obligea le Gouuerneur à le rendre, aux conditions qu'il ſortiroit à cheual auec ſes armes, & dix liures Sterlin pour tou-

tes finances : que tous les hauts Officiers, iusqu'aux Lieutenans sortiroient l'espée au costé, tous les autres le baston blanc à la main, & que toutes les armes & munitions de quelque condition qu'elles fussent, demeureroient entre les mains du Colonel Both, qui fut estably dedans par le Parlement. 1646.

Cette prise fut le premier auantage qu'ils reçeurent en 1646. le second se rencontra dans vne declaration faite en leur faueur, dans la Comté de Breknok l'vne des principales du pays de Galles ; elle auoit tousiours esté dans les interests de sa Maiesté, la conionćture des affaires l'en detâcha : Les habitans enuoyerent à Londres vne declaration, par laquelle ils reconnoissoient que les deux Chambres assemblées à Westminster, composoient le seul & legitime Parlement d'Angleterre, auquel ils se sommettoient volontairement. Que les troupes de ce Parlement n'auoient esté leuées, que pour la deffence de la Religion Protestante, pour le seruice du Roy, pour la conseruation du Royaume, pour la liberté commune, pour les priuileges du Parlement, & par consequent, qu'elles estoient les seules qu'il falloit souffrir à l'exclusion de toutes les autres ausquelles ils se promettoient de s'opposer vigoureusement. Declaration des habitans de Breknok en faueur des Parlementaires.

Le Roy auoit tousiours témoigné de fortes dispositions à la paix, il les fit paroistre plus ouuertement que iamais dés les premiers iours de Feurier. Le Gouuerneur d'Oxford enuoya par ses ordres vers ce Parlement vn trompette chargé d'vne Lettre par laquelle sa Maiesté se plaignant des miseres de ses Royaumes, elle demandoit vn sauf-conduit pour le Duc de Richemont, le Comte de Soupthanton, Asburnehan & Palmer, qu'elle vouloit enuoyer vers eux pour trouuer de nouuelles voyes d'accommodement. Mais soit que ces quatre personnages fussent odieux aux deux Chambres, soit qu'elles vouluſſent suiure la fortune qu'elles voyoient en humeur de les caresser, elles répondirent, Que leur plus grand desir ayant tousiours esté de chercher la paix pour la gloire de sa Maiesté, pour la conseruation des Priuileges du Parlement, pour l'interest de la Religion, & pour la liberté publique, elles ne s'éloigneroient iamais de cette resolution : Que la misere des trois Royaumes les touchoit fort sensiblement, qu'elles souhaitoient auec passion que cette guerre intestine fût assoupie ; qu'elles n'estoient pas comme ces mauuais Conseillers à qui sa Maiesté donnoit ses oreilles, qui ne se soucioient pas d'vne affliction generale, pourueu qu'ils trouuassent leur conte parmy les desordres des autres, & qu'elles seroient tousiours plus de la moitié du chemin pour trouuer cette paix si necessaire & si desirée ; mais qu'elles ne tronuoient pas à propos de luy donner vn sauf-conduit pour ceux qu'elle vouloit enuoyer, d'autant que cela pourroit troubler la tranquilité de la Ville, qu'elles vouloient préuenir les partis que l'addresse de ces personnages pourroit former, au lieu de trauailler fidellement au traité de paix, & que si sa Maiesté la vouloit à bon escient, elle trouueroit les occasions de l'auoir dans quelques propositions qu'elles auoient desia dressées pour luy faire voir. Le Roy recherche la paix. Response du Parlement.

La commodité d'assieger les places auoit obligé les Parlementaires à serrer celles de Chester & de Nevvark, deuant la derniere desquelles les Escossois auoient estably leur camp dés la precedente campagne ; l'hyuer les fit subsister beaucoup plus long-temps qu'elles n'eussent fait : les Escossois qui n'auoient que cinq mille hommes dans leur armée ne la presserent plus de si prés ; le General Fairfax donna quelque relâche à l'autre, pour garentir ce qui luy restoit de soldats de la violence d'vn froid qui en auoit fait mourir beaucoup plus que la resistance des assiegez, & se contenta d'vn blocus iusques à ce que la saison fût plus commode : cela fut vne espece de consolation à sa Maiesté : mais comme les douceurs de ce monde sont tousiours suiuies de quelque amertume, ce Prince receut des deplaisirs assez puissans pour contre-balancer sa ioye. Il apprit que les Princes Robert & Maurice traitoient auec les Estats pour auoir la liberté de se retirer, que les Colonels Honnevvord, Vviuis, Fleter & Wolston auoient abandonné son seruice pour se ietter dans le party de ses ennemis : Que le Colonel Morgan auoit surpris Hereford frontiere du pays de Galles, ayant fait entrer dedans trois cens soldats déguisez en pioniers que le Gouuerneur auoit demandez pour acheuer quelques fortifications necessaires à la conseruation de la place, & receut en mesme temps la nouuelle du refus que les Chambres auoient fait Les Princes Robert & Maurice abandonnent le seruice de sa Maiesté.

1646. d'enuoyer vn ſauf-conduit pour le Duc de Richemont & ceux qu'il auoit nommez auec luy.

Le Roy demande vn ſauf conduit pour aller à Londres.

Bien que toutes ces nouuelles fuſſent facheuſes & que la perte d'Hereford ne fût pas d'vne conſequence legere, j'oſe dire que ce refus luy fut plus ſenſible que tout le reſte : car il ne pût ſouffrir auec patience que les Eſtats euſſent reietté vne ouuerture qui pouuoit calmer toutes les tempeſtes qui menaçoient l'Eſtat d'vn bouleuerſement general. Voulant auſſi faire voir qu'il en eſtoit touché iuſqu'au vif, il écriuit derechef à ces Chambres pour les porter à cette Iuſtice, proteſta de les rendre coupables deuant Dieu de tout le ſang que l'on répandroit en conſequence de leur obſtination, & ne croyant pas auoir aſſez fait, fit partir vn troiſiéme trompette pour auertir le Baron de Vvarque Orateur de la Chambre des Pairs, qu'il eſtoit reſolu de ſe rendre en perſonne dans Londres, afin de trouuer les moyens de faire la paix, & vuider tous les differents qu'il auoit auec le Parlement, & pour cét effet demanda pour ſa perſonne & pour ſon train, qui ne ſeroit compoſé que de trois cens hommes, le ſauf-conduit qu'il vouloit auparauant pour ſes deputez.

Reſponſe des Eſtats.

C'eſtoit porter la honté trop loin : neautmoins ces cœurs endurcis ne furent point touchés de tant de marques d'amour, la haine l'emporta ſur la Iuſtice & ſur la raiſon : ils creurent que le majeſtueux viſage de leur Souuerain leur imprimeroit le reſpect, & qu'ils ne ſe pourroient iamais dédire d'appuyer les raiſons qu'il leur déduiroit : ils ſe voulurent oppoſer à cette legitime violence, ils conclurent tous qu'il ne le falloit point receuoir, & pour aller encore plus auant, luy manderent que s'il venoit à Londres auant que d'auoir conſenty aux propoſitions qu'ils dreſſoient pour luy enuoyer, ſa preſence aſſureroit moins ſa perſonne & les Eſtats, qu'il ne ſeroit neceſſaire au repos de tout le Royaume.

Le trompette fut chargé de cette reſponſe, mais elle ne fit pas toute la reſolution que les deux Chambres prirent là-deſſus : car elles ordonnerent que s'il ſe preſentoit pour paſſer les lignes de la circonuallation qu'ils auoient fait faire autour de leur Ville, le Colonel de la milice ſe ſaiſiroit de ſa perſonne, & commanderent que tous ceux qui auoient porté les armes contre les Eſtats, ſortiroient de la Ville dans douze iours, ſur peine d'eſtre traitez comme on traite les eſpions.

Cependant la fortune ne ſe laſſoit point de les careſſer ; le General Maior Langhorne s'empara d'vne forte place dans la Comté de Carmarthen, mena ſes troupes deuant vne autre qui n'eſt pas des moindres de celles qui reconnoiſſoient le Roy dans la Comté de Cardigan ; le General Fairfax prit le chaſteau de Calitine, qui n'eſt pas eſloigné d'Exeter, emporta d'aſſaut vn autre Fort qui le rendit maiſtre de la riuiere qui paſſe auprés de cette Ville : le Cheualier Guillaume Yreton retourna du coſté de Cheſter pour le mettre à l'obeiſſance, & deux mille hommes que l'on auoit employez au ſiege du chaſteau de Skipton, l'vne des plus fortes places de la Comté d'York, ayant eſté enuoyés pour fortifier les Eſcoſſois qui campoient deuant Nevvark, le blocus qu'on y tenoit fut conuerty en ſiege.

Le Roy veut corrompre le Gouuerneur de Plymouth.

Il y a touſiours de la gloire & du contentement à vaincre, & les bons Capitaines ne trouuent gueres moins d'auantage à profiter de la foibleſſe du Gouuerneur d'vne place qu'ils veullent auoir, que de la forcer par les armes : delà vint que le Roy ayant vn extréme deſir de prendre auec artifice le port de Plymouth qu'il n'auoit pû reduire à l'obeiſſance par vn long ſiege, il fit pratiquer le Colonel Iacques Kerr qui commandoit dedans, & luy promit des recompenſes dignes d'vn notable ſeruice, s'il luy vouloit rendre la place : mais cette tentation eſtant addreſſée à vn homme dont l'ame eſtoit inébranlable, le Cheualier Iean Digby qui ſe meſloit de cette affaire, receut pour toute reſponſe, Qu'il eſtoit bien marry de ne pouuoir ſatisfaire ſa Maieſté, qu'il auoit touſiours fait vne haute profeſſion de l'honneur, qu'en effet il viuoit auec quelque reputation dans le monde & qu'il ſe rendroit indigne de la bõne opiuion qui auoit fait commettre cette place à ſa fidelité, s'il laiſſoit à ſes ſucceſſeurs vne ſi grande tache de trahiſon : Qu'il ne ſe pouuoit donc ſeruir de l'honneur qu'on luy vouloit faire, & que ſi ſa Maieſté vouloit ſuiure ſon Conſeil, elle changeroit de cœur, & ſe reconcilieroit auec le

corps representatif du Royaume, plûtost que de se laisser gouuerner par des gens qui l'aimoient moins que leurs interests. Cette réponse le priua des fruits qu'il pouuoit attendre d'vne reconnoissance Royale; mais comme elle estoit toute genereuse, elle ne perdit ny sa gloire ny sa recompense: car le Parlement l'ayant veuë auec la Lettre du Chevalier Digby qu'il enuoya tout d'vn mesme temps à Londres, il ordonna que le Comité de cette place de Plymouth luy feroit vne Lettre de remerciment au nom des deux Chambres, qu'il luy feroit present de cinq cens liures sterlin, qu'il l'asseureroit de la premiere charge vacquante, & que pour cét effet il le commanderoit aux Commissaires de l'armée, afin que cette charge fust digne d'vne si haute fidelité. 1646.

Les Villes d'Exerer, de Chester & de Nevvark estoient cependant fort pressées, la premiere par le General Fairfax, la seconde par le Colonel Brereton, la troisiéme par le General Major Pointh d'vn costé, par le Colonel Rossiter de l'autre, & en troisiéme lieu par l'armée d'Escosse qui faisoit vne des attaques; mais leurs garnisons se deffendoient auec vne vigueur si belle, qu'elles faisoient bien souuent dire aux Generaux ennemis qu'ils ne les emporteroient pas sans peine. Celle d'Exeter estoit continuellement aux mains auec les soldats de Fairfax: le Gouuerneur de Chester se voyant desia reduit à la necessité de viures, hazardoit tout par de frequentes sorties pour lasser ou chasser ceux qui l'assiegeoient. Celuy de Nevvark agissoit encore plus gaillardement que les autres pour faire perdre à ses ennemis l'esperance de le reduire: car il fit de si belles sorties sur les quartiers de Rossiter & de Pointh, que n'ayant iamais repris les chemins de ses murailles sans auoir laissé grãd nombre de morts sur la poudre, & sans faire des prisonniers, il obligea ces deux Generaux à enuoyer demander du secours aux Estats.

Les deux Chambres souhaittoient auec trop de passion d'auoir cette place pour n'y faire pas tous les efforts imaginables, elles firent aussi partir dix cornettes de caualerie & trois mille fantassins pour fortifier leurs quartiers. Le Prince de Galles s'estoit approché d'Exeter pour releuer le courage des assiegez: le General Fairfax s'en seruit pour les faire desesperer; car s'estant approché de son camp, il enleua l'vn de ses quartiers, fit deux cens trente prisonniers, & voyant que le reste du camp de ce Prince estoit en quelque desordre d'vne attaque qu'il n'attendoit pas, entra si brusquement dedans, qu'il le dissipa en moins de deux heures. Le Prince de Galles battu par Fairfax.

La retraite du Prince ayant donc asseuré Fairfax, il laissa ses lignes garnies de tous les soldats necessaires à les conseruer, en tirant du camp tout le reste, il en fit trois corps qu'il mit sous les ordres des Colonels Harton, Pride & Forteseu, pour aller attaquer le port de Dormouh par autant d'endroits. La garnison de cette place estoit assez forte pour la conseruer: mais la vigueur auec laquelle tous ces ennemis se presenterent à l'assaut, l'ayant estourdie d'vn premier abord, elle se laissa forcer sans faire qu'vne resistance fort confuse & tumultueuse: tous les Forts qui sont aux enuirons furent emportez auec vne pareille facilité, il n'y eust que ceux de Rinsvvorth & de Gallansbovvec, qui se disposerent d'abord à ne se point rendre; mais le premier ayant esté pressé viuement, le Chevalier Henry Carre qui le commandoit, traita pour sa vie & pour celle de tous ses soldats, à condition qu'ils ne seruiroient iamais que sous les enseignes du Parlement; l'autre ne fut point plus difficile à ferrer: car il ne tint que trois heures apres la sommation qu'on luy fit. Ces deux places furent trouuées garnies de 24. pieces de canon, de quantité d'armes, d'vn grand amas de prouisions: on y prit deux vaisseaux de guerre & quatre Marchands, le nombre des prisonniers fut de six cens à qui on ouurit la campagne, pour les Officiers ils furent tous arrestez.

Il y eut au bout de ce temps vn mélange de bonne fortune & de disgraces entre ces partis: toute la cauallerie Royale de Vvalingford conduite par vn Lieutenant Colonel, vn Maior & six Capitaines fut taillée en pieces apres auoir deffait celle du Parlementaire Blondel; Bambury fut bloqué par ceux de ce mesme party: le Comité de la Comté de Vvilth assemblé à Marlboroug auec plusieurs deputez des Villes voisines à dessein de choisir des personnes capables

1646. d'occuper vne place dans le Parlement, fut enleué par les Royaliſtes d'Oxford, qui firent alors vn grand nombre de priſonniers de condition, & le Baron de Longborough defit vn conuoy qui menoit quatre pieces d'Artillerie au General Pointh pour ſeruir au ſiege de Nevvark.

Le Roy demande encore la paix.

Vne occaſion fauorable ſe preſentant alors de faire vne nouuelle ouuerture de paix au Parlement, le Roy y enuoya pour la quatriéme fois vn trompette auec vne Lettre qui portoit vn deſaueu d'vn traité fait par le Comte de Clamorgan auec quelques Commiſſaires Catholiques du Royaume d'Irlande contre l'honneur de ſa Maieſté & contre la Religion Proteſtante. Il auoüoit que ce Comte eſtoit traiſtre & iuſtement empriſonné par le Conſeil de ce meſme Royaume d'Irlande. Il promettoit à ce Parlement toute la ſatisfaction qu'il deſireroit touchant ce Royaume: s'offroit derechef de ſe rendre à Vveſtminſter pour terminer cette affaire en propre perſonne, & donner aux deux Chambres le pouuoir d'enuoyer en Irlande ceux qu'elles voudroient, promit de leur accorder pour ſept ans, conformement aux propoſitions qu'elles auoient fait faire l'année precedente à Vxbridge, la nomination des perſonnes qu'elles iugeroient dignes de la conduite des milices, celle de ceux qu'elles trouueroient capables de remplir les charges de grand Amiral, de Miniſtres d'Eſtat & de Iudicature, conſentit qu'on fiſt publier vn pardon general pour les deux Royaumes, demanda qu'il y euſt liberté de conſcience par tout, & proteſta contre ceux qui s'oppoſeroient à ces offres, comme perturbateurs du repos public, & ennemis iurez de l'Eſtat. Cette lettre eſtoit d'vne merueilleuſe importance, elle fut auſſi leuë en plein Parlement. Nous verrons ce que les deux Chambres ordonnerent là deſſus, apres que nous aurons parlé des choſes qui precederent leur reſponſe.

Cheſter ſe rend aux Parlementaires.

La priſe de Dormouth ayant donné lieu à Fairfax de retourner au camp d'Exeter, il creut que le Gouuerneur ſeroit intimidé par le grand progrés des Parlementaires, & dans cette opinion, il luy fit dire qu'il eſtoit temps de ſonger à la capitulation qu'il vouloit auoir: Mais ne l'ayant pas trouué moins ferme qu'il eſtoit au commencemẽt de ce ſiege, il ne ſongea plus qu'à chercher de nouueaux moyens de venir à bout de ſon entrepriſe. Cependant le Colonel Brereton ayant pouſſé ſes trauaux deuant Cheſter iuſqu'au dernier bout, le Baron de Biron qui commandoit dedans pour ſa Maieſté, ne s'opiniaſtra plus à luy reſiſter. Il parla de capituler, on preſta volontiers l'oreille à cette demande. Cette capitulation fut redigée en 16. articles, ie n'en diray pourtant qu'vn, afin de ne me rendre point importun au recit d'vne choſe qui n'eſt pas neceſſaire à la perfection de l'Hiſtoire, ny bien digne de la curioſité du Lecteur.

„ Le Baron de Biron Gouuerneur, tous autres Seignents, Gentilshommes, „ Officiers & ſoldats eſtans dans la ville de Cheſter, ſon chaſteau & ſes forts, en „ ſortiront le treiziéme Fevrier de la preſente année 1646. le Baron à cheual „ auec ſes armes, & dix hommes auſſi à cheual & armez à ſa ſuite, auec deux car- „ roſſes à quatre cheuaux pour ſa femme, ſes domeſtiques & autres qu'il luy plai- „ ra. Il pourra auſſi emporter toutes ſes dules, obligations, lettres & autres pa- „ piers, auec la valeur de quarante liures ſterlin en eſpeces ſeulement, & vingt „ liures en vaiſſelle d'argent. Chacun des autres Seigneurs auec ſa famille, ayant „ quatre hommes à cheual auec leurs armes, & trente liures en argent. Tous „ Cheualiers & Colonels auec deux hommes à cheual armez, & vingt liures. „ Tous Capitaines d'Infanterie, Gentilshommes, Miniſtres, Graduez, l'Auocat „ & Secretaire de l'armée chacun auec ſon cheual & ſon eſpée, & deux liures & „ demie d'argent. Les Miniſtres auec leurs manuſcripts & autres papiers, mais „ ſans eſpées. Les Lieutenans, Cornettes, Enſeignes & autres Officiers d'Infan- „ terie auec leurs eſpées & vingt chelins chacun. Tous ſoldats de caualerie, in- „ fanterie ou autres ſeruans à l'artillerie, ſans armes ny cheuaux, tous leſquels „ ſeront conduits auec ſeure eſcorte inſques à Kovvay par l'eſpace de cinq iours „ entiers, ſans eſtre viſitez ny moleſtez en façon quelconque apres leur ſortie „ de la ville.

Le Prince de Galles tente encore vne fois le ſort des armes.

Bien que le Prince de Galles euſt eſté batu dans le temps qu'il parut pour faire leuer le ſiege d'Exeter, il ne perdit pourtant point l'enuie de faire vn ſecond effort pour ſauuer la place. Il recueillit auec ſoin le débris de toutes ſes

troupes, les renforça d'vne belle caualerie, prit sa marche vers Torrington: & d'autant que cette petite ville pouuoit beaucoup contribuer à son entreprise, il y fit promptement adiouster quelques fortifications, sans lesquelles on ne la pouuoit cõseruer. Mais ce dessein ne fut pas plus heureux que le precedent, Fairfax se mit dereschef en cãpagne auec la meilleure partie de son armée. Cromvvel qui commandoit vn autre corps d'armée, l'alla ioindre à moitié chemin, ils marcherent conioinctement contre cette place, & l'attaquerent auec vne chaleur si grande, qu'ils l'emporterent mal-gré toute la resistance des assiegez. Ils prirent dedans vn Colonel, huit Capitaines, six Lieutenans, treize Enseignes, vn Commissaire des guerres & deux cens soldats. Mais ils n'eurent pas grande satisfaction de cette conqueste, car le feu s'estant pris à quatre-vingt barils de poudre qu'on auoit mis dans l'Eglise, ils virent rostir quatre-vingt soldats de leurs troupes, qu'ils auoient commis à la garde de cette Eglise, auec les deux cens du Prince de Galles, qui faisoient le nombre des prisonniers. Tout ce qu'ils eurent de plus auantageux, fut d'auoir reduit ce Prince à se retirer à Straten, situé dans le pays de Cornuaille; d'où il partit peu de iours apres pour prendre le chemin de France La Reine sa mere estoit à saint Germain, il l'y alla trouuer le 2. du mois de Iuillet, ce fut pour solemniser auec des larmes le déplorable estat où la fortune les reduisoit.

1646. Secoure Exeter inutilement.

Il quite l'Angleterre pour se retirer en France.

III. Froideur entre les Anglois & les Escossois.

On eut alors sujet de redouter vn trait de mauuaise intelligence entre les Anglois & les Escossois; car ces derniers enuoyerent aux deux Chambres de Westminster quelques cahiers pour obtenir dans le quinziéme du mois de May quatre choses qu'on leur pouuoit refuser auec iustice. La premiere, que le Parlement entrast dans l'obseruation de l'article de la Religion, comme il estoit porté par le Connenant. La seconde, qu'il se resolût de donner vne prompte paix à sa Majesté, sans retenir plus long-temps les propositions qu'il auoit enuie de luy faire. La troisiéme qu'il eût à luy payer la somme de dix-sept millions de liures qui leur estoit deuë depuis qu'il s'estoit seruy de leurs armes. La quatriéme, qu'il fist vne estimation sincere de toutes les pertes que l'Escosse auoit souffertes par mer & par terre depuis le commencement de ces guerres, à faute d'y auoir enuoyé le secours qu'il s'estoit obligé de leur donner par leur Conuenant. Il estoit dangereux de mescontenter ces associez, il n'estoit pas facile de leur accorder ce qu'ils demandoient, veu que le dédommagement qu'ils pretendoient alloit encore au de-là de la premiere somme; les deux Chambres demeurerent aussi quelques iours à chercher les moyens de les satisfaire sans s'incommoder. Enfin la responsе qu'elles leur firent fut compriſe en deux points. Elles demanderent que les Commissaires Escossois residans à Londres, eussent à leur donner vn conte exact de toutes les sommes qui leur estoient deuës, & que le Parlement d'Escosse eût à leur declarer dans ce mesme iour quinziéme de May, s'il vouloit retenir ou non les places du Royaume d'Angleterre, dans lesquelles il y auoit des garnisons Escossoises.

Pendant que ces demandes & ces responses disposoient insensiblement ces deux Nations à quelque froideur, le Baron de Biron se rendoit dans le Comté de Worcester pour y commander les troupes Royales de cette Prouince, & y faire conjointement auec le Cheualier Iacob Astley vn coup capable de donner au Roy les moyens de s'opposer encore fortement aux progrez de ses ennemis. Ce qui donnant aux Parlementaires sujet de veiller pour empescher la jonction de ces troupes auec celles de sa Majesté, le Colonel Morgan posta toute sa caualerie sur les auenuës de leur marche. Le Colonel Flevod les occupa de l'autre costé Le Colonel Levvitz & le Major Habert attaquerent cependant le chasteau d'Aberistvvic auec vne merueilleuse furie, mais la garnison qui se vouloit conseruer les contributions qu'elle tiroit de toutes les bourgades voisines, se defendit auec tant de cœur, qu'elle sembloit mesme desirer les assauts, afin que ceux dont elle estoit attaquée, desesperassent de leur entreprise.

Celle de Nevvark ne combatit pas auec moins d'ardeur, elle auoit fait de belles sorties auant que le blocus fust changé en siege, elle en fit vne merueilleuse dés le commencement des trauaux du camp; car ayant mis hors des murailles mille cheuaux & quatre cens fantassins pour se ietter sur le quartier des

Estat du camp de Nevvark.

1646. Eſcoſſois, ils mirent tant de morts ſur la poudre, qu'ayãt la liberté de pouſſer leur pointe plus loin, ils s'alloient rendre maiſtres d'vn fort, par conſeqnent d'vne petite iſle, où les trois Generaux s'eſtoient enfermez, ſi tous les fuyards ne ſe fuſſent ralliez à la faueur d'vn gros de douze cens hommes qui marchoient pour s'oppoſer à cette entrepriſe. Cet obſtacle eſtant donc aſſez grand pour ne leur permettre pas de paſſer plus outre, ils ſe retirerent de peur d'eſtre coupés par ſept bataillons qu'ils voyoient former de toutes parts.

Défaite du Chevalier Aſlhey.

Dans le meſme temps que ie dis, les Parlementaires emporterent les chaſteaux d'Aſby, de Corſe & de Varehan, ſituez dans le Comté de Dorſet, & trouuez d'vne garde ſi incommode, qu'on en mit à bas toutes les murailles. Fairfax prit Lanceſtron, & s'auança iuſques à Bodman dans la reſolution d'y ſurprendre les troupes Royales, mais ayant appris qu'elles s'eſtoient retirées le ſoir precedent, & qu'elles campoient à Sainte Colombe, il iugea ce poſte ſi auantageux qu'il n'oſa paſſer outre pour les y forcer. Le Colonel Morgan, & le Cheualier Brereton furent plus heureux dans la reſolution d'obſeruer la marche du Cheualier Iacob Aſlhey, car ils mirent vne partie de ſes troupes en pieces, le prirent auec douze de ſes Officiers, & par cette priſe obligerent le roy à reprendre le chemin d'Oxford, dont il eſtoit ſorty pour ioindre ſes troupes.

Traité entre Fairfax & Hopton.

Iuſques là ce Prince auoit tenu la balance égale, l'on pouuoit dire que l'auantage de ſes ennemis ne luy donnoit pas lieu de croire que ſes affaires eſtoient ſans reſource, & les plus clair-voyans n'auoient iamais deſeſperé de le voir glorieuſement ſortir d'vne guerre ſi dangereuſe; mais vn traité qui ſe fit alors entre Fairfax & Hopton General des troupes de ſa Majeſté, apporta vn ſi grand changement à ſa fortune, que cõme la bataille de Naſby auoit commencé de l'ébranler, ce coup acheua de le mettre à bas. Ie n'en diray pas les circonſtances, parce que c'eſt vne eſpece de capitulation faite à vn homme qni abandonne le party pour lequel il auoit pris les armes, afin d'auoir la liberté de ſe retirer. Et ie ne dis pas encore auec quel déplaiſir le Roy ſe vit priuer de la plus grande partie de ceux qui s'eſtoient attachez à ſon ſeruice. Mais comme i'ay touſiours fait remarquer la fermeté de ſon ame dans toutes les ſecouſſes que la fortune luy a données; ie ne me puis encore empeſcher de parler à l'auantage de ſa bonté. Car il eſt certain qu'apres auoir appris vne ſi faſcheuſe nouuelle, il enuoya prier le Parlement de reſtablir dans leurs biens tous ceux qui l'auoient ſuiuy inſques-là, & qui venoient de quitter ſon ſeruice.

Les Parlementaires eurent alors beau ieu; ils le firent auſſi bien valoir. Le Colonel d'Albiere mena de fortes tronpes qu'il auoit tirées de Reding deuant Denington qu'il prit apres quatorze iours de ſiege. Hardreſſe Vvaller prit le fort de Poulderhan. Le Colonel Yreton marcha pour renforcer le Colonel Valhen, qui campoit deuant Bambury. Fairfax ayant veu l'accompliſſement du traité qu'il auoit fait auec Hopton, ramena la moitié de ſon armée deuant Exeter, qu'il auoit laiſſé bloquée par ſix Regimens, & commanda l'autre pour aller attaquer Barnſtable. Les Colonels Morgan, Birk, & le Cheualier Brereton prirent leur marche vers Vorceſter pour la bloquer, iuſques à ce que Fairfax ſe fuſt rendu maiſtre d'Exeter.

Vorceſter bloquée par les troupes Parlementaires.

Les Eſcoſſois ſe plaignent du Parlement de Londres.

Nous auons parlé cy-deſſus de l'aigreur qui naiſſoit entre les Anglois & les Eſcoſſois, il faut maintenant donner vne plus ample lumiere de leurs deſſeins au Lecteur, afin qu'il entende mieux noſtre Hiſtoire, & luy faire voir le ſujet des plaintes des derniers, & toutes les raiſons des autres, afin que la ſatisfaction ſoit entiere. Le premier ſujet que les Commiſſaires d'Eſcoſſe prirent de teſmoigner leur meſcontentement aux deux Chambres, fut qu'ils auoient employé neuf mois à preſſer l'enuoy des premieres propoſitions accordées entre les deux Royaumes auant qu'elles fuſſent preſentées à ſa Majeſté. Le ſecond, que ces Chambres ne s'eſtoient pas acquitées qu'au bout de huit autres mois de la promeſſe qu'elles leur auoient faites, d'enuoyer de nouuelles propoſitions de paix à ſadite Majeſté. Le troiſiéme, que leurs Deputez auoient remarqué, que dans ces meſmes propoſitions les deux Chambres auoient obmis, adiouſté & changé beaucoup de choſes contenuës aux premieres, contre l'intereſt commun des Royaumes.

Ces

Ces plaintes auoient beaucoup de iuſtice, les Chambres eſtablirent auſſi vn Comité pour regler les points dont ces Commiſſaires s'eſtoient plaints, & d'autres de plus grande conſideration qu'ils auoient encore à mettre deſſus le tapis. Il y en eut beaucoup, les principaux furent ceux qui concernoient la Religion, la milice du Royaume, l'intereſt du Royaume d'Irlande, & l'obmiſſion faite par les Chambres de quatre articles dans leurs ſecondes propoſitions. 1646.

Le Parlement de Londres fit vne propoſition generale ſur le premier: Il demanda que le Roy conſentiſt à ce que les deux Chambres auoient accordé cy-deuant, & pourroient accorder apres, touchant la reformation de la Religion, & ſon vniformité, comme il ſeroit reſolu par les deux Royaumes. Les Deputez d'Eſcoſſe voulurent ſçauoir quelles eſtoient les propoſitions particulieres que les Chambres ſe reſeruoient pour l'auenir, afin qu'apres vne aſſemblée de Theologiens de l'vn & de l'autre Royaume, ils euſſent lieu d'y conſentir ou les rejetter. Les Chambres reſpondirent qu'elles ne pouuoient ſatisfaire ces deputez, d'autant qu'elles n'auoient encore rien reſolu ſur cette matiere; cela fit que ces deputez refuſerent de conſentir à cette propoſition, iuſqu'à ce qu'on les euſt informez de toutes les particularitez neceſſaires à leur faire voir clair dans les deſſeins de ce Parlement. Reſponſe du Parlement.

Quant à ce qui regardoit la milice, le different fut encore plus grand; les Eſcoſſois demanderét que la premiere propoſition faite & accordée entre l'Angleterre & l'Eſcoſſe, & depuis conteſtée à Vxbridge, fût enuoyée à ſa Majeſté, d'autant qu'elle vniſſoit les deux Royaumes iuſques à ne leur laiſſer aucun ſujet de diuiſion. Les deux Chambres n'en voulurent point demeurer d'accord; car elles propoſerent que cette milice fût eſtablie diuerſement & ſeparement dans les deux Royaumes. Cette propoſitiou choquant alors ces deputez aſſez fortement pour obliger à la repartie, ils inſiſterent que du moins il y eût vne telle conjonction entre les Royaumes, qu'ils puſſent touſiours ioindre leurs forces tant pour empeſcher les ſoûleuemens iuteſtins, que pour s'oppoſer aux forces eſtrangeres. Les deux Chambres auoient refuſé la premiere condition, elles s'éloignerent encore de cette ſeconde, ſe voulurent reſeruer le pouuoir d'eſtablir la milice, quand il leur plairoit & où elles le trouueroient à propos, & demanderent meſme que ſa Majeſté & ſes ſucceſſeurs en fuſſeut exclus pour iamais. Le Parlement veut exclure le Roy de la diſpoſition de la milice.

Les Eſcoſſois s'écrierent ſur cet article: ils ingerent qu'il eſtoit neceſſaire pour la ſeureté des Royaumes, que la milice fuſt eſtablie en telle façon que le Roy ne s'en pût ſeruir pour opprimer ny l'vne ny l'autre des deux parties. Mais que comme il eſtoit dangereux qu'elle fuſt toute ſous les ordres ſeuls de ſa Majeſté, il n'eſtoit pas auſſi raiſonnable qu'elle fût pour iamais excluſe d'vn droit qui faiſoit quaſi toute ſon authorité. Que la guerre qui troubloit l'Eſtat, eſtant vn cas extraordinaire, il falloit que cette milice fût extraordinairement eſtablie pour vn certain temps. Qu'apres cela, la raiſon & la loy fondamentale du Royaume vouloient que les ordres en fuſſent donnez conjointement par ſa Majeſté & ſon Parlement, ſans que les Chambres s'appropriaſſeut l'authorité d'en diſpoſer abſolument, ſi le Roy ne s'éloignoit de la raiſon, de la iuſtice & de ce qu'il deuoit à ſes peuples, auquel cas ſeulement le Parlement auoit droit de pouruoir au ſalut du Royaume dans la diſpoſition de cette milice. Sentiments des Eſcoſſois.

La troiſiéme difficulté qui ſe rencontroit, n'eſtoit pas de petite importance, car elle regardoit vn traité, que les Anglois vouloient rompre, & que les Eſcoſſois ſouſtenoient deuoir eſtre inuiolablement obſerué. Il s'eſtoit fait en mil ſix ceus quarante-trois, dans le meſme temps que le Roy faiſoit la guerre aux Eſcoſſois. Les Chambres alleguoieut que le traité fait à Edimbourg le ſeptiéme Decembre de la meſme annee, n'eſtoit qu'vne ſimple tranſaction pour la conſeruation des Royaumes. Les deputez Eſcoſſois maintenoient que c'eſtoit vn traité fait auec toutes les formes qui le rendoient ſans aucun défaut. Premierement, parce que les deputez Anglois auoient vn pouuoir abſolu de traiter, d'accorder & de conclurre. Que les articles auoient eſté dreſſez, ſignez, & depuis confirmez par deux declarations des Chambres du 19. de Mars & du 21. d'Auril de 1644. Qu'en ſuite le Royaume d'Eſcoſſe auoit fait vne auance de cent mille liures

1646. ſterlin, comme ils en eſtoient demeurez d'accord, & qu'ils s'eſtonnoient merueilleuſement comme les Chambres penſoient ſeulement à n'accomplir pas vne choſe ſi ſolemnellement accordée.

Quant à la quatriéme cauſe de leurs differens, elle conſiſtoit en quatre propoſitions accordées entre les Royaumes, & depuis obmiſes par les Chambres dans les dernieres qu'on auoit enuoyées à ſa Majeſté. La premiere eſtoit, *Que la paix & la guerre ne ſe fiſſent point ſans le conſentement des Royaumes.* La ſeconde regardoit *l'education des enfans de ſa Majeſté. Le licenciement des armées* faiſoit la troiſiéme. La derniere deuoit eſtre *vn acte d'abolition.* Toutes ces propoſitions ne ſe deuoient faire que par vn conſentement reciproque des deux nations. Le Parlement de Londres vouloit eſtre ſeul au pouuoir d'en diſpoſer. Les deputez Eſcoſſois ſe plaignirent de cette iniuſtice autant que des autres.

Le public ſe promettoit que toutes ces conteſtations ſe vuideroient infailliblement par la prudence des deputez Eſcoſſois, & du Comité d'Angleterre. Mais ce Comité ayant declaré qu'il n'auoit pas le pouuoir de changer vne ſeule circonſtance de celles qui faiſoient tous leurs differens, meſme quand on iugeroit qu'il le fallut faire; les deputez d'Eſcoſſe preſenterent de nouueaux cahiers aux deux Chambres, par leſquels ils demanderent qu'elles augmentaſſent le pouuoir de leurs Comirez, afin que cette querelle fuſt vuidée au contentement des vns & des autres. Mais d'autant qu'il ſe trouua dans ces cahiers quelques points où l'authorité du Parlement eſtoit choquée, les deux Chambres les declarerent iniurieux & trop ſcandaleux pour eſtre ſoufferts; voila pourquoy elles les cõdamnerent à eſtre publiquement bruſlez par l'executeur des hautes Iuſtices. C'eſtoit vn nouueau ſujet d'alterer la bien-veillance des Eſcoſſois, & meſme de leur faire rompre ouuertement auec les Anglois: les affaires prirent auſſi beaucoup plus d'aigreur qu'elles n'en auoient; mais elle ne fut pas aſſez grande pour y apporter vne entiere deſvnion. Le Parlement auoit grand intereſt que le peuple ne ſe fondaſt point ſur les raiſons des Eſcoſſois, cela fit que les Chambres voulant empeſcher les deſordres qui en pouuoient naiſtre, elles firent publier vne declaration contenant leur intention ſur leur Gouuernement de l'Eſtat. Ie n'ay pas accouſtumé de mettre des pieces de cette nature dans la ſuite de mon Hiſtoire. Mais d'autant que cette declaration a quelque choſe qui peut éclaircir les matieres, ie la donneray au public telle que ie l'ay receuë de la main d'vn de mes amis, qui eſtoit dans Londres lors qu'elle fut expoſée au peuple.

DECLARATION DV PARLEMENT D'ANGLETERRE, contenant ſes intentions ſur le Gouuernement de l'Eſtat.

IV. AFin qu'on n'interprete point ſiniſtrement les intentions du Parlement d'Anglererre ſur le Gouuernement de l'Eſtat, il declare qu'elles ont toûjours eſté d'eſtablir la Religion en ſa pureté, ſelon la teneur de ſon alliance auec le Parlement d'Eſcoſſe: de maintenir l'ancien & fondamental Gouuernement du Royaume d'Angleterre, de conſeruer les droits & les priuileges des ſuiets du Roy de la grand' Bretagne, d'embraſſer la premiere occaſion qui luy ſera offerte d'eſtablir vne bonne & ferme paix dans ſes trois royaumes, & particulierement de garder vne bonne correſpondance entre les deux nations d'Angleterre & d'Eſcoſſe, ſuiuant les traitez d'alliance & actes paſſez entr'elles, que les deux Chambres promettent garder inuiolablement. Et de crainte que ces termes generaux ne donnent pas aſſez d'éclairciſſement & de ſatisfaction:

Elles declarent particulierement touchant la Religion & la diſcipline de l'Egliſe, qu'elles ont fait ouuertement connoiſtre leur intention, qui eſt d'eſtablir vn Gouuernement Preſbyteral, & n'ont à cette fin eſpargné aucun ſoin de temps en temps, ayant ratifié tout ce qui leur a eſté preſenté ſur ce ſuiet par le Synode qu'elles ont conuoqué pour ſuiure ſon anis, ſans auoir rien changé de ce qui leur a eſté propoſé de ſa part, ſinon au point qui concerne les Commiſſaires, parce qu'elles n'ont pû conſentir à l'eſtabliſſement d'vn pouuoir non limité, qui eut donné lieu d'erection d'vn grand nombre d'Offices de Iudicature incompatibles auec les loix fondamentales du royaume d'Angleterre.

Toutefois les deux Chambres declarent qu'elles ne peuuent conſentir que le peuple tombe ſous vn gouuernement arbitraire, tant au ſuiet de la Religion, qu'en celuy qui concerne le ciuil, & qu'elles ne ſe peuuent dépoüiller de ce pouuoir ; veu qu'on a remarqué de temps en temps que la reformation & la pureté de la Religion ont eſté apres Dieu conſeruées par le ſoin du Parlement, plûtoſt que par toute autre choſe, & proteſtent ſincerement deuant Dieu de tâcher par tous moyens, auec ſon aſſiſtance, de reformer la Religion, tant en Angleterre qu'en Irlande, ſelon la pureté de la parole de Dieu & l'exemple des Egliſes qu'elles croyent les mieux reformées. 1646.

Et pource qu'vne bonne paix eſt la fin d'vne iuſte gnerre, elles declarent auoir dreſſé des propoſitions pour eſtre enuoyées au Roy, telles qu'on les a iugées à propos pour le bien du Royaume, pour le preſent & pour l'auenir ; vne partie deſquelles propoſitions elles ont enuoyé aux Commiſſaires d'Eſcoſſe, ne doutant point qu'ils ne les approuuent, & ne conſentent qu'oo les enuoye à ſa Majeſté dans la forme qu'elles ſont conceuës, le Parlement d'Angleterre eſtant le ſeul Iuge competant pour ordonner des choſes qui concernent le bien du Royaume. Le meſme ayant eſté concedé au Parlement d'Eſcoſſe pour ce qui regarde les affaires de ce Royaume-là.

Que par toutes ces propoſitions l'on iugera bien qu'elles ſont fort éloignées de ſe vouloir porter à changer le Gouuernement ciuil eo autre que celuy de la Monarchie gouuernée par le Roy, les Seigneurs & les Communautez d'Angleterre : elles deſirent ſeulement qu'auec le conſentement du Roy, elles ſoient reueſtuës de ce pouuoir, ſans lequel elles ſont en danger de tomber en de pareils dangers, & peut eſtre encore plus grands que ceux dont la main diuine les a déliurées ; par où elles ſouſtiennent qu'elles ne viſent pas à rien changer ; mais bien à remettre les choſes au meſme eſtat qu'elles eſtoient dans leur premiere inſtitution.

Et d'autant que la gûerre qui trouble aujourd'huy cét Eſtat, a cauſé de grandes interruptions en l'exercice de la Iuſtice, elles declarent encore que de tout leur pouuoir elles rendront la Iuſtice à tous, & que comme elles ont deſia déliuré le peuple de pluſieurs oppreſſions par la ſuppreſſion de diuerſes Cours, ainſi elles oſteront toutes les garniſons qui ne ſeront pas neceſſaires, & en outre chercheront les moyens de ſatisfaire ceux qui ont auancé des deniers pour le public.

Finalement elles declarent, que comme elles ont fait des alliances & des traitez entre les deux nations d'Angleterre & d'Eſcoſſe, elles tâcheront de tout leur pouuoir de les entretenir, & d'executer de point en point ce qui eſt promis, ſans rien faire directement ny indirectement au contraire.

Comme cette Declaration n'eſtoit qu'vn coloris dont le Parlement couuroit les deffauts de ſes intentions, elle ne ſatisfit point les Eſcoſſois ny le Roy, lequel ayant appris que ces Chambres auoient enuoyé des ordres à Fairfax de l'aller aſſieger dans Oxford, auec deffenſe de luy faire aucune capitulation de celles que l'on ne refuſe iamais à des ennemis, il abandonna cette place pour trouuer plus de ſeureté parmy quelques troupes qu'il auoit encore en campagne, & il l'abandonna de telle façon, qu'il en ſortit accompagné d'vn ſeul Gentil-homme nommé Ashburnhan, & d'vn Miniſtre qu'on nommoit Hudſon, qu'il prit pour luy ſeruir de guide dans le chemin qu'il vouloit faire : ce qui donnant lieu à tous ceux qui auoient quelque chalenr pour ſon ſeruice de ſonger à lenr ſeureté, il n'y en eut que fort peu qui n'abandonnaſſent auſſi cette place. Le Duc de Richemont, le Comte de Southampton & quatre autres des principaux de ſa Cour furent les plus diligens à ſortir, & i'oſe dire à ſe rendre malheureux : car s'eſtant rendus volontairement en quelques quartiers des Parlementaires, ils furent enuoyez à Barvvik iuſques à ce que les deux Chambres euſſent examiné leurs affaires. Cependant Fairfax n'ayant point donné de relâche à ceux qu'il tenoit aſſiegez dans Exeter, le Gouuerneur parla de capituler, & capitula en effet le 23. d'Avril. Les conditions de cette capitulation furent celles qu'on fait ordinairement à des gens de guerre ; mais d'autant qne de 24. articles dont ce General & ce Gouuerneur demeurerent d'accord le 4. eſt conſiderable, & meſme de l'eſſence de nôtre Hiſtoire, i'ay crû que ie ne le deurois point paſſer ſous ſilence comme tous les autres ; en voicy les propres termes.

V. Le Roy abandonne Oxford.

Ses ſeruiteurs l'abandonnent.

V. Exeter rendu aux Parlementaires.

1646. „ La Princeſſe Henriette auec la Comteſſe de Morton ſa Gouuernante, & le
„ reſte de ſa maiſon aura la liberté de ſe retirer auec ſa vaiſſelle, ſon argent & ſes
Article conſide rable de la capi tulation. „ autres biens en quelque place d'Angleterre, ou de la Principauté de Galles
„ qu'il luy plaira, au choix de ſa Gouuernante, pour y demeurer iuſqu'à ce qu'on
„ ſoit informé de la volonté du Roy touchant ſon eſtabliſſement, pour lequel
„ cette Gouernante aura la liberté de dépeſcher vers ſa Maieſté, afin de ſçauoir
„ ſa reſolution pour la conduite de ſon Alteſſe, à laquelle on fournira des char-
„ rois à prix raiſonnable.

Ie n'ay point eu de circonſtances de la volonté du Roy aſſez religieuſement obſeruées pour me faire parler auec certitude du départ de cette Princeſſe ny du lieu où il fut ordonné qu'on la meneroit; mais ie dois croire que les ordres de ſa Maieſté furent, qu'elle paſſeroit en France: car ie ſçay bien qu'elle eſtoit dans Orleans au mois de Iuin, qu'elle ſortit de cette Ville ſur la fin de ce meſme mois pour aller vers la Reyne ſa Mere, qui eſtoit à S. Germain en Laye, & qu'elle y arriua dés les premiers iours de Iuillet, enuiron le temps que le Prince de Galles ſon frere s'y rendit. Mais pour reuenir à la capitulation d'Exeter, ie diray qu'elle fut ſignée le 19. d'Auril, que la place fut trouuée garnie de trente pieces de canon, de cent barils de poudre, de cinq cens mouſquets, de quantité d'autres armes & de force munitions: le Colonel Hamot fut eſtably dedans pour y commander. L'auantage des Parlementaires ne fut pas borné dans la priſe de cette place; Fairfax auoit enuoyé la moitié de ſon armée pour attaquer Barnſtable apres l'xecution du traité qu'il auoit fait auec Hopton, il ſe mit encore en poſſeſſion de cette place, & en ſuite de celles du mont S. Michel, de Dunſter, & de Texbury.

Le Parlement en allarme de l'abſence du Roy. Le Parlement n'auoit pû comprendre par quels mouuemens le Roy auoit abandonné la Ville d'Oxford, parce qu'il n'auoit point de plus aſſeurée rerraite que celle là, & il eſtoit encore plus en peine de ce que perſonne ne parloit auec aſſeurance de la route qu'il auoit priſe: car il y en euſt pluſieurs qui demeurerent tous perſuadez qu'il eſtoit entré dans Londres inconnu. Voilà pourquoy les deux Chambres prenant l'allarme, elles s'aſſemblerent, ordonnerent que le Colonel de la milice mettroit tous les habirans ſous les armes, & eſtant demeurées d'accord qu'il ſe falloit éclaircir d'vne affaire ſi chatoüilleuſe, elles firent publier par toute la Ville que quiconque recelleroit ſa Maieſté ſeroit puny comme traître à l'Eſtat.

Ce Prince cherche vn azile dãs l'armée des Eſcoſſois. L'effet de cette menace n'ayant produit aucune lumiere, & le ſoupçon qu'elles auoient ne s'éteignant point, elles redoublerent le lendemain, & ajoûterent au premier cry la confiſcation des biens de ceux qui ſçauroient où ce Prince pourroit eſtre ſans le découurir; mais le trouble où elles eſtoient s'appaiſa le troiſiéme iour: elles apprirent par vn Courrier du Comité des deux Royaumes, qui eſtoit alors au camp de Nevvark, qu'il eſtoit arriué au quartier des Eſcoſſois le 24. d'Auril, comme pour y chercher vn azile contre leur perſecution, & qu'il y eſtoit arriué ſuiuy ſeulement d'Ashburnhan & d'Hudſon.

Comme cette nouuelle eſtoit ſurprenante, elle apporta tant d'eſtonnement par tout, que les deux Chambres s'aſſemblerent extraordinairement, quoy qu'il fut deſia nuict quand le Courrier arriua: c'eſtoit pour y receuoir la Lettre du Comité, & pour en faire la lecture: mais comme tous les membres qui compoſoient ces Chambres n'auoient pas eſté également diligens, les premiers venus & les plus curieux s'informerent du courrier des circonſtances de cette arriuée, & luy demanderent auec quelles troupes ſa Maieſté auoit parû deuant Nevvark, à quoy voulant ponctuellement ſatisfaire, il leur répondit, que n'eſtant accompagnée que de deux hommes, elle auoit mis pied à terre au Village de Soutvvel, qui eſtoit le poſte des Eſcoſſois, que d'abord elle auoit demandé Leſley, que ce General l'eſtoit allé trouuer accompagné de ſept ou huit des principaux Officiers de l'armée, qu'il l'auoit ſalüé les genoux en terre, & en luy preſentant ſon épée par la poignée, que les Eſcoſſois en auoient témoigné des ſatisfactions incõceuables, que les Anglois au contraire en ayant appris vn bruit confus, en eſtoiẽt demeurez tellement allarmez, que le Major Pointh auoit à l'heure meſme fait rompre vn pont qui faiſoit la communication des quartiers, que le lendemain le

Circonſtances de ſon arriuée au camp de Nevvark.

Roy auoit enuoyé des ordres exprés au Gouuerneur de la Ville de remettre la place entre les mains des Officiers des Eſtats, & que cela auoit eſté executé à la ſuite d'vne capitulation qui auoit eſté telle que ce Gouuerneur l'auoit deſirée. 1646.

Si ce diſcours eut eſté fait à des hommes, il les eut ſans doute touchez de quelque ſorte de compaſſion, de voir vn ſi grand Prince reduit à la neceſſité d'aller chercher vn azile chez ſes perſecuteurs & ſes ennemis, & de le voir abbaiſſé iuſqu'à commander que ſes ſeruiteurs aidaſſent à le dépoüiller de l'authorité Souueraine; mais il eſtoit fait à des tygres qui ne ſe trouuerent point capables d'aucune ſorte d'humanité: ils firent faire la lecture de la Lettre du Comité auant que de dire ce qu'ils penſoient, ie ſuis auſſi d'auis de la donner aux curieux auant que de paſſer outre à la ſuite de mon diſcours, en voicy les termes.

Lettre des Commiſſaires reſidans en l'Armée d'Eſcoſſe, aux Commiſſaires des deux Chambres du Parlement de Londres touchant l'arriuée du Roy de la grand' Bretagne dans l'armée d'Eſcoſſe.

MESSIEVRS,

L'obligation que nous auons de nous acquiter de noſtre deuoir enuers le Royaume d'Angleterre & enuers vous qui eſtes ſes Commiſſaires, nous porte à vous auertir que le Roy eſt arriué ce matin à noſtre armée, laquelle arriuée nous ayant grandement ſurpris, comme vne choſe que nous ne deuions point eſperer, elle nous a auſſi remplis d'eſtonnement, ne pouuant nous imaginer que ſa Majeſté ait pris inconſiderément la reſolution de ſe venir ietter parmy nous ſans auoir de réelles intentions de donner vne ſatisfaction toute entiere aux deux Royaumes en toutes leurs demandes iuſtes & raiſonnables qui concerneroot la Religion & la Iuſtice: mais quelle que puiſſe eſtre ſa reſolution, vous pouuez vous aſſeurer que nous n'aurons iamais aucune penſée de contribuer à aucun deſſein, ny de fauoriſer aucune entrepriſe qui puiſſe préjudicier aux circonſtances de noſtre aſſociation, ou affoiblir l'vnion ny la confiance qui ſont entre ces deux nations, laquelle a donné ſuiet à beaucoup de prieres faites en ce Royaume: & comme rien ne nous a tant réjoüis que de la voir eſtablie, auſſi iuſques icy nous n'auons rien eu de trop cher pour la conſeruer, & nous eſperons de proceder en ce poinct auec tant de fidelité & de verité, que comme nous auons receu nous meſmes des témoignages d'vne bonne confiance, nous ferons auſſi paroiſtre à tout le monde que nous conſiderons voſtre intereſt auec autant d'integrité & de ſoin que le noſtre propre: nous nous aſſeurons auſſi que vous n'aurez point d'autres penſées de nous.

Du Camp de Newvark.

VI.

La Chambre Baſſe demande la perſonne du Roy.

L'arriuée de ce Prince au camp Eſcoſſois auoit ietté toute l'armée dans vn profond eſtonnement, le Parlement n'en demeura pas moins émerueillé quand il en eut appris la nouuelle: la Chambre Baſſe dont la haine auoit touſiours parû irreconciliable, ordonna qu'on écriroit à ce Comité pour luy demander la perſonne de ſa Majeſté, n'eſtant pas raiſonnable que les Eſcoſſois eſtant à leur ſolde ils en diſpoſaſſent autrement que par l'Ordonnance du Parlement, reſolut en ſuite qu'elle ſeroit conduite au chaſteau de Vvarwik iuqu'à ce qu'elle fût d'accord auec le Parlement de toutes les propoſitions qu'on luy vouloit faire: Que cependant il falloit faire venir à Londres les ſieurs Aſhburnhan & Hudſon pour les châtier comme traiſtres & malignans.

Toutes ces propoſitions eſtoient violentes, la Chambre haute auſſi n'en voulut point demeurer d'accord, elle fit quelques remonſtrances ſur le traitement qu'on vouloit faire à ſa Maieſté, & le peu de raiſon qu'on auoit de demander le châtiment de deux hommes qui n'auoient point fait de crime plus grand que celuy d'auoir accompagné le Roy pendant ſon voyage; celle des Communes ne les pût gouſter, elle appella cette prudence baſſeſſe de cœur, & ſuiuant les fougues de la paſſion qui la dominoit, ordonna dés le lendemain que Cromvvel marcheroit ſans ceſſe auec ſa brigade, & que Fairfax le ſuiuroit de prés pour empeſcher que les troupes Royales n'allaſſent ioindre les Eſcoſſois, dont elle ſem-

1645. bloit mettre la fidelité en doute. La raiſon qui luy fit donner des ordres ſi precipités, fut qu'elle auoit appris par vn ſecond courtier, que dans la conference qui s'eſtoit faite deuant Nevvark le 25. d'Auril entre les Anglois & les Eſcoſſois pour ſçauoir ce qu'on feroit de ſa Maieſté, les Anglois auoient demandé qu'on la remit entre les mains du Parlement, & que les Eſcoſſois auoient proteſté, de ne receuoir là-deſſus aucun ordre que du Parlement d'Eſcoſſe, qu'ils ſouſtenoient independant de celuy de Londres. Mais dans le meſme temps que cette Chambre prenoit vne allarme ſi chaude, elle receut vne troiſieſme nouuelle, qui fit ceſſer tous ces mouuemens. Les Commiſſaires Anglois luy manderent, que Nevvark eſtoit entre leurs mains, que les Eſcoſſois n'auoient fait aucun traité auec ſa Maieſté, qu'ils auoient touſiours proteſté de ſe gouuerner ſelon l'amitié fraternelle qui auoit eſté contractée entre les Royaumes; que depuis l'abord de ſa Maieſté, perſonne n'auoit parlé à elle que le ſieur de Montreuil, Reſidant de France pour l'Eſcoſſe, & que pour preuenir le deſſein de ceux qui s'en voudroient approcher pour former quelque intelligence, le General Leſley auoit fait vne declaration dont ils luy enuoyoient copie, que ie veux auſſi donner au public.

De par ſon excellence le Comte de Leuen General de l'armée d'Eſcoſſe.

Ces preſentes ſont pour deffendre eſtroitement à tous les Officiers & ſoldats qui ſont ſous mon commandement, d'auoir aucun commerce ny aucune correſpondance auec quelques perſonnes que ce ſoient, qui ayent cy-deuant porté les armes contre le Parlement d'Angleterre, les accompagner en leur marche, ny dans aucun de leurs quartiers, ny d'auoir aucune conference auec aucun qui luy ſoit mal affectionné; mais leur enioignons, que ſur l'aduis qu'ils auront de leur arriuée en mon armée, ils ayent à leur denoncer incontinent, afin qu'elles en ſoient eſloignées, & que nous ſoyons iuſtifiés dans l'intregrité de nos intentions, & puiſſions mieux preuenir les ſoupçons qu'on pourroit auoir de noſtre procedé.

Nous declarons par ces preſentes, que nous n'entendons point que telles perſonnes s'approchent de cette armée, mais qu'elles ayent pluſtoſt à s'en eſloigner, iuſques à ce qu'elles ayent rendu obeyſſance, & ſe ſoient ſoûmiſes aux ordonnances & à l'authorité du Parlement; leur faiſant ſçauoir à tous en general, & à chacun en particulier, que ſi apres la publication des preſentes ils ſont trouués dans l'armée, ils n'en ſeront point protegés, au contraire nous les traiterons d'ennemis, & commandons que leurs perſonnes ſoient miſes en lieu de ſeureté.

Bien que toutes ces choſes fuſſent ſuffiſantes pour arreſter les boüillantes humeurs de tous ceux qui compoſoient la Chambre Baſſe, ils inſiſterent pourtant à ce que ce Prince fut conduit à Vvarvvik, ou à Londres: Mais enfin la Haute s'y eſtant derechef oppoſée, & les Eſcoſſois ne l'ayant pas voulu relacher, ils le menerent à Nevvcaſtel qu'ils gardoient pour le Parlement, inſques à ce que les choſes fuſſent reduites en meilleur eſtat. Son entrée dans cette ville ne ſe fit pas auec les ceremonies ordinaires, on n'entendit point le tonnerre du canon, ny le ſon des cloches; le Maire ny les Eſcheuins ne ſortirent point au deuant de luy, le peuple ne fit point les acclamations accouſtumées à l'entrée des Sonuerains, il fut ſeulement accompagné de trois cens cheuaux, qui ſe diſpoſerent en haye iuſqu'au logis du gouuerneur, lequel l'eſtoit allé receuoir iuſqu'à la porte de la ville, pour luy en preſenter les clefs.

Le Roy eſt mené à Nevvcaſtel.

Si toſt qu'il y fut arriué, trois ſeigneurs d'Eſcoſſe luy allerent faire vne eſtrange harangue de la part du Parlement de ce Royaume: ils luy dirent qu'il ne penſaſt point à diuiſer les deux nations, luy preſenterent leur Conuenant, afin qu'il le ſignât de ſa propre main, & luy demanderent pour les Anglois des lettres addreſſantes aux Gouuerneurs de toutes les places qui tenoient encore ſon party, afin qu'ils euſſent à les remettre entre les mains du Parlement; mais voyant qu'il refuſoit abſolument de ſigner leur Conuenant, & d'eſcrire à ſes Gouuerneurs, ils firent redoubler ſes gardes, afin qu'il ne ſe puſt retirer vers les Marquis de Montroſe & d'Huntly, qui eſtoient encore armés en Eſcoſſe.

Il refuſe de ſigner le conuenant des confederez.

Le Parlement n'ayant donc plus rien à faire, qu'à mettre à l'obeyssance quelques villes qui tenoient encore le party du Roy, toutes les troupes Angloises qui auoient campé deuant Nevvark se separerent, dans la resolution de les aller attaquer: Le General Maior Points alla dans la Comté d'York: le Colonel Rossiter prit sa marche vers Grinsbry & Baldocton, pour y attendre les ordres des Commissaires de Lincoln, & Fairfax continua le siege d'Oxford qu'il auoit commencé deuant la reddition de Nevvark. Cependant les deux Chambres voulant decharger le Royaume des troupes estrangeres, elles resolurent de renuoyer les Escossois, l'assistance desquels leur estoit desormais inutile: cela ne se pouuoit faire qu'elles ne fourniſſent aux conditions, sous lesquelles ils estoient entrés au Royaume: elles leur firent aussi toucher deux millions quatre cens mille liures, auec promesse de leur enuoyer vne pareille somme tout aussitost qu'ils seroient rentrés en Escosse, & de satisfaire six mois apres à tout ce qui leur pourroit estre deu: L'armée ne sortit pourtant d'Angleterre que sur la fin de la mesme année. Nous verrons pourquoy à la suite de nostre discours. • 1646.

Les sages s'accommodent au temps, & leurs courages ne relâchent rien de leur grandeur, quand ils cedent aux neceſſités. Le Roy auoit refusé de signer le Conuenant des Anglois auec ceux d'Escosse, & d'escrire à ses Generaux pour leur faire quiter les armes; il ne relâcha rien de la resolution qu'il auoit prise pour le Conuenant, parce qu'il vouloit consulter les Theologiens sur quelques articles, il accorda l'autre à la seconde priere qu'on luy en fit; il enuoya ses ordres au Marquis de Montrose de cesser tous actes d'hostilité dans l'Escosse, & reuoqua les commissions qu'il luy auoit enuoyées, d'y leuer des gens de guerre, consentit que le gouuerneur d'Oxford rendist la ville auec des conditions honorables, remit au Parlement l'entiere direction du Royaume d'Irlande, & par vne lettre de double copie, fit sçauoir ses intentions aux deux Parlemens. Voicy les propres termes dans lesquels elle fut conceuë.

Il enuoye cõmander a Montrole de desarmer.

Lettre du Roy de la grand'Bretagne à ses Parlemens d'Angleterre & d'Escosse.

CHARLES ROY,

Sa Maiesté ayant esté auertie par les deux maisons du Parlement d'Angleterre, qu'il ne seroit pas seur pour sa personne d'aller à Londres comme elle auoit intention, afin de pouuoir par leur aduis faire tout ce qui seroit plus à propos pour la paix, & le bien de ses deux Royaumes, iusques à ce qu'elle ait consenty aux propositions qui luy doiuent estre presentées; & estant asseurement informée que les armées marchant contre Oxford, cette ville-là ne pouuoit estre vn lieu propre pour traiter, elle prit la resolution de se retirer icy, seulement pour asseurer sa personne, & sans aucune intention de continuer la guerre, ny de diuiser ses deux Royaumes, mais plustost pour les contenter, & les conseruer pour l'vn & pour l'autre, afin qu'elle puisse voir vne ferme paix, par le moyen de laquelle elle les puisse faire prosperer, comme ils faisoient au meilleur temps de tous les Rois ses predecesseurs. Et puis que l'establissement de la Religion doit estre le principal soin de tous ses Conseils, sa Maiesté recommande ardemment à ses deux maisons du Parlement d'expedier promptement par toutes les voyes possibles cette œuure pieuse & neceſſaire, mesme de prendre particulierement l'auis des Ministres des deux Royaumes assemblés à Vestminster. Quant à la milice d'Angleterre, pour asseurer son peuple de toute apprehension & de tout danger, il plaist à sa Maiesté qu'elle soit establie, comme il fut offert au traité d'Vxbridge, & que les personnes à qui on la doit confier, soient nommées par les deux maisons du Parlement d'Angleterre pour demeurer entre leurs mains par l'espace de sept ans, lequel temps expiré, ladite milice sera reglée selon que sadite Maiesté, & les deux maisons du Parlement en demeureront d'accord. Le mesme sera obserué pour le Royaume d'Escosse. Pour ce qui concerne la guerre d'Irlande, sadite Maiesté fera tout ce qui luy sera possible, pour leur donner vne entiere satisfaction. Que si ces offres ne les satisfont, elle desire que les propositions desia accor-

1646. dées par les deux Royaumes, luy ſoient promptement enuoyées, eſtant reſolue de s'accommoder auec ſes Parlemens en tout ce qui ſera pour le bien de ſes ſuiets, & pour oſter tous les differens qui ont produit des effets ſi triſtes. Toutefois elle ne doute point que ſes offres ne ſoient acceptées, ny que ſes deux Royaumes ne ſoient ſoigneux de la maintenir en ſon honneur & en ſes droits iuſtes & legitimes; c'eſt ce qui eſt le vray moyen de faire vne heureuſe compoſition de ces diuiſions inteſtines: Sadite Maieſté penſera de ſon coſté à quelque ſolide moyen pour conſeruer à l'aduenir cette paix entre les Royaumes, & donnera promptement ordre au ſoulagement de ſon peuple, en payant les dettes publiques, congediant toutes les armées, & vſant de tous autres moyens propres & neceſſaires, afin que tous empeſchemens eſtant oſtés, ſadite Maieſté puiſſe retourner en ſon Parlement auec vne conſolation mutuelle.

L'addreſſe de cette lettre fut.

A l'Orateur de la maiſon des Pairs, pour eſtre communiquée aux Seigneurs & Communes du Parlement à Vveſtminſter, & aux Commiſſaires du Parlement d'Eſcoſſe.

Cette lettre eſtoit remplie d'vn article ſeparé, dont voicy les mots.

Sadite Maieſte deſirant eſuiter l'effuſion de ſang, & monſtrer ſes reelles inclinations à la paix, veut bien que ſes gens de guerre qui ſont dans la ville d'Oxford & aux enuirons, ſoient licenciés, & les fortifications de ladite ville demolies ſous des conditions honorables, leſquelles eſtant accordées à ladite ville & à ſa garniſon, ſa Maieſté donnera ſemblable ordre au reſte de toutes ſes autres garniſons. De Newcaſtel le 29. de May.

Cette lettre ne fut pas également receuë de ces Parlemens; celuy d'Eſcoſſe en fut ſatisfait, la Chambre des communes de Londres ne put gouſter cette égalité que le Roy faiſoit des deux Parlemens, ne ſe voulant accorder qu'en ce qui ſeroit conſenty par les deux; auſſi ſa hayne en receut vn accroiſſement dont nous verons de triſtes effets, nous les dirons apres que i'auray dit les choſes qui les precederent.

Plaintes des habitans de Lódres à la chambre des communes.

Quelques iours apres la captiuité de ce Prince, le Maire & le Conſeil de Londres preſenterent à la Chambre Baſſe vn cahier de plaintes & de remonſtrances ſur l'eſtat des affaires preſentes. Ils teſmoignerent en premier lieu vn reſſentiment tres-puiſſant, des obligations extrêmes qu'ils auoient aux ſoins de tous ceux qui compoſoient cette Chambre, leſquels s'eſtoient courageuſement portés à la reformation de l'Egliſe & à la conſeruation de l'Eſtat, luy donnerent toutes les aſſeurances poſſibles de leur reconnoiſſance & de leurs ſeruices; luy demanderent en ſuite pardon, s'ils teſmoignoient ouuertement la triſteſſe dont ils eſtoient ſaiſis, en vn temps auquel ils ſe deuoient reionyr de l'heureux ſuccez de leurs armes; luy repreſenterent en troiſieſme lieu, qu'ils auoient tous promis de gouuerner l'eſtat Eccleſiaſtique, ſans laiſſer au choix de quelques particuliers de ſuiure leur caprice dans la forme du ſeruice Diuin: Qu'ils s'eſtoient declarés contre le Brovvniſme & l'Anabaptiſme, que neantmoins il ſe faiſoit tous les iours des aſſemblées pour introduire de nouuelles ſectes, que ces deſordres arriuoient à la ſuſcitation des Independans, qui pouuoient alterer la paix de l'Egliſe & le repos de tout l'Eſtat, ſi on leur donnoit la conduite des armes ou des affaires, & que pour des conſiderations ſi iuſtes, il eſtoit à propos qu'ils arreſtaſſent le vol de ces nouueaux Sectaires, de crainte que la reformation & l'vniformité de la religion qu'ils auoient ſi Chreſtiennement embraſſée, ne reçeut pas ſa perfection. Que dans le Conuenant qui s'eſtoit fait au commencement de ces guerres, ils auoient promis à Dieu de conſeruer les priuileges du Parlement, la liberté des trois Royaumes, & de deffendre l'authorité Royale auec la perſonne de ſa Maieſté; Qu'ils perſiſtoient dans le deſſein de ſatisfaire toutes ces nobles paſſions; que leur intention n'eſtoit pas de diminuer l'eſclat, la puiſſance, ny la grandeur de la Couronne, comme ils vouloient croire que les deux Chambres ne s'eſloigneroient iamais d'vn deuoir ſi iuſte, & qu'ils les ſupplioient de conſeruer à la poſterité Royale, toutes les marques de reſpect & d'obeyſſance qu'elle deuoit attendre de leur loyauté.

Qu'ils leur demandoient donc la paix pour les trois Royaumes, vne large reconnoiſſance enuers leurs freres d'alliance, qui auoient attiré la guerre dans leur Royaume pour les auoir genereuſement ſecourus; qu'il les ſupplioient de conſiderer

considerer l'importance de leurs seruices, ausquels on deuoit en partie le succez heureux de leurs armes, de se souuenir que leur assistance auoit esté toûjours accompagnée de beaucoup de fidelité, & pour leur particulier, de n'oublier pas que la ville de Londres auoit besoin d'estre soulagée des charges qu'elle auoit souffertes iusques-là, soit en restablissant le commerce, soit en luy procurant le payement des sommes immenses qui luy estoient deuës, soit encore en supprimant le Comité de Haberdashers-Haall, dont ils se trouuoient fort incommodés. 1646

Ce peu de mots ne suffisant pas encore pour remontrer leur interest particulier, ny le iuste suiet qu'ils auoient de se plaindre, ils adioûterent que l'on deuoit auoir esgard au zele qu'ils auoient tesmoigné pour le Parlement, qu'ils auoient repandu leur sang, exposé leurs personnes & leurs biens pour le maintenir, qu'ils estoient encore prests de le faire: Que neantmoins le Parlement leur donnoit d'estranges marques d'vne iuste reconnoissance, puis que leur retenant vne lettre qui leur auoit esté enuoyée d'Escosse, il sembloit mettre en doute leur fidelité: qu'il n'auoit point voulu répondre les Requestes qu'ils luy auoient souuent presentées pour la gloire & la conseruation de l'Estat: Que de plus il auoit permis au Quaterman reconnu Sectaire, & chassé de la ville pour ses maluersations, d'y rentrer auec vn trompette en teste pour en proclamer le retour sans en auoir auerty le Maire, & ce qui estoit encore plus outrageant, & par consequent plus insuportable, on auoit fait contre eux des informations capables de mettre vne dangereuse diuision entre le Parlement & la ville.

Finalement, dirent ils pour conclure ce long discours, nous pourrions nous estendre bien dauantage sur les inuectiues qu'on fait contre nous dans les chaires, & autres lieux où on souffre tous les Sectaires & les boutefeux, sur les placards & autres libelles seditieux & diffamatoires contre la ville de Londres, & sur le mespris des Ministres de l'Euangile qui adherent au Presbiteriat; mais nous nous contentons de vous supplier de voir & d'auoir esgard à cette requeste que nous vous presentons au nom de toute ladite ville.

Ce disant, ils tendirent à l'Orateur de cette Chambre vn papier, dont voicy le contenu.

Nous demandons qu'on trouue vne prompte voye, pour supprimer toutes congregations secrettes & particulieres.

Que l'on face vne declaration contre tous Anabaptistes, Brovvnistes, Heretiques, Schismatiques, blasphemateurs, & tous autres Sectaires, qui ne se conforment point à la discipline publique establie, ou qui doit estre establie par le Parlement, & que quelque voye effectiue soit trouuée pour proceder contre ces personnes.

Comme nous sommes esgalement suiets d'vn Royaume, que tous soient également obligés au gouuernement estably, ou qui le doit estre par le Parlement.

Qu'aucun mal affectionné au presbyterian estably, ou qui le doit estre par le Parlement, ne soit employé aux charges de consequence.

Qu'il plaise à cette honorable maison d'enuoyer promptement les propositions pour vne heureuse & ferme paix, apres vne si longue guerre.

Qu'il luy plaise de chercher toutes sortes de voyes possibles, pour conseruer l'vnion entre les deux Royaumes d'Angleterre & d'Escosse, selon le Conuenant fait entre-eux, afin d'oster toutes les ialousies qui pourroient hazarder nostre accord mutuël.

Qu'il luy plaise de regler les Priuileges dont les membres du Parlement & leurs seruiteurs ioüyssent, & par lesquels ils sont exempts d'estre poursuiuis pour leurs dettes, afin que tous les habitans du royaume puissent recouurer ce qui leur est deu.

Que tous les reuenus & rentes publiques soient employées aux affaires du public, & que par ce moyen la ville soit soulagée des tailles dont elle est accablée.

Que les biens des delinquans soient employés à descharger les grandes sommes deuës à la ville & aux Bourgeois, selon les ordres du Parlement.

1646. Que le droit de Plymouth ſoit oſté du commerce, principalement auiourd'huy que le pays de Weſt ſe void entierement ſous l'obeiſſance du Parlement.

Que le Comité de Haberdasbern-Hall ſoit promptement congedié, ou du moins reglé de telle ſorte que la Ville n'ait plus ſuiet de s'en plaindre.

Que la reduction du Royaume d'Irlande ſoit conſideree auant que ceux qui y ſont dans voſtre party ſoient dauantage affoiblis & découragez.

Que l'original de la Lettre que le Parlement d'Eſcoſſe a écrite à la Ville, ſoit rendu.

Que ladite Ville puiſſe iouïr de ſa milice & pleinement, comme il fut offert au dernier traité d'Vxbridge.

Que le Quaterman ou Commiſſaire des quartiers ſoit puny exemplairement pour auoir mal-verſé dans ſa charge.

Que le Maire de cette Ville ſoit entierement & pleinement iuſtifié des calomnies que ſes ennemis luy ont injurieuſement impoſées.

Sur tout, qu'il plaiſe à cette honorable maiſon de ne conſiderer point noſtre remontrance comme vn attentat à ſes Priuileges; mais de l'accepter & l'interpreter fauorablement comme prouenante d'vn cœur ſimple, humble, libre de tous intereſts particuliers, & comme ſortie de perſonnes ſurchargées de craintes, & qui appellent Dieu le ſcrutateur des cœurs, en témoignage, que ſelon leur Conuenant, leur zele, leur obeiſſance & leur deuotion, ils ſont auſſi ardans que iamais au ſeruice du Parlement contre tous les ennemis de la paix, & qu'ils ſoûmettent tout ce que deſſus à la ſageſſe de cette honorable maiſon.

Le preambule de ces remontrances eſtoit long, elles eſtoient longues & peu conſiderables en leur ſubſtance, la Chambre n'y répondit pourtant qu'en fort peu de mots, qui furent, qu'on apporteroit vn ſi bon ordre par tout, que perſonne n'auroit ſujet de ſe plaindre.

VII. La Ville d'Oxford capitule.

Bien que les ordres du Roy euſſent eſté portez au Cheualier Thomas Glenhan Gouuerneur d'Oxford, de remettre la Ville entre les mains des Parlementaires, il receut deux oppoſitions à cette Ordonnance qui en retarderent l'effet: La premiere fut de la part de la Chambre Baſſe, qui ne vouloit point qu'elle ſe rendiſt en vertu du commandement de ſa Maieſté, mais qu'elle fuſt emportée par le ſeul effort de leurs armes: la ſeconde de la part du Gouuerneur, qui ne fut point d'auis de capituler, qu'au prealable il ne fut éclaircy ſi ceux que le Parlement auoit exemptez du pardon, ſeroient compris dans ce traité, & principalement les Princes Robert & Maurice qui n'en eſtoient pas ſortis auec le Roy, & qui demandoient le pouuoir de demeurer deux mois dans le Royaume apres la reddition de la place. Cette affaire n'eſtoit pas ſans difficulté, la Chambre Baſſe ne voulant rien relâcher de ſes volontez, ny les aſſiegez d'vne choſe qui leur ſembloit iuſte, & d'vne conſequence importante. Mais les deputez de Fairfax & du Gouuerneur s'eſtant inutilement aſſemblez plus de quatre fois, ils tomberent enfin d'accord de 26 articles, deſquels ie n'en déduiray que trois qui me ſemblent trop neceſſaires pour les oublier. Le premier regardoit le Duc d'York qui s'y eſtoit enfermé: le ſecond les Princes Robert & Maurice: le troiſieſme la priuation de pluſieurs pieces neceſſaires à la conſeruation de l'authorité Royale.

I. Le Duc d'York venant à Londres aura vn honorable conuoy, & ſera ſuiuy de ſes Officiers & ſeruiteurs tels que le Parlement approuuera, auec tout ce qui luy ſera neceſſaire pour emporter ſes meubles & autres biens, & luy ſera ordonné vn honorable entretien ſelon ſa qualité.

II. Les Princes Robert & Maurice auront paſſeport pour eux, leurs hommes, cheuaux, armes & biens, le nombre de leurs cheuaux n'excedant point celuy de ſoixante & dix, pour aller en quelque lieu que ce ſoit à cinquante milles de Londres. Ils auront auſſi paſſeport pour paſſer la mer quand bon leur ſemblera, dans ſix mois prochains, à la charge qu'ils promettront ſur leur honneur de ne faire aucun acte d'hoſtilité contre le Parlement.

III. Le grand ſceau, le ſceau priué, le cachet, le ſceau du banc Royal, ceux de l'eſchiquier, de la Cour de la garde-noble, du Duché, de l'Amirauté, & autres prérogatiues auec l'eſpée de l'Eſtat, ſeront enfermez dans vn coffre, & laiſſez dans la Librairie publique, en la preſence de deux perſonnes telles que le ſire

Thomas Fairfax ordonnera, & si on y trouue quelque chose à redire, la faute en sera imputée à ceux qui en auront eu la garde. 1646.

Ces articles & vingt-trois autres que i'obmets, parce que ie ne les inge point necessaires à la satisfaction du Lecteur, à la reserue du vingt-trois, qui permettroit au Duc de Richemont & au Comte de Lindesay de ioüir du benefice de la capitulation, furent signés à Oxford & au camp le 30. de Iuin. Tout ce qui estoit compris au treiziéme article fut porté quelque temps apres à Londres; mais les deux Chambres n'en reserverent que l'espée Royale qu'ils firent enfermer dans le cabinet qui seruoit ordinairement à sa Maiesté: car pour tous les sceaux elles les firent mettre en pieces en leur presence, toutes les Iustices subalternes ausquelles on les pouuoit employer ayant esté cassées par leurs ordonnances.

Il estoit iuste & mesme important que le Parlement donnât quelque satisfaction aux Bourgeois de Londres, la premiere qu'ils receurent par la deliberation des deux Chambres, fut qu'on leur laissa l'entiere disposition des leuées qu'ils auoient faites: Que la Ville joüiroit à l'auenir de tous ses Priuileges, franchises & immunitez, quelque ordonnance qui eust esté faite au contraire: Et d'autant qu'il ne pouuoit pas mépriser les autres articles de la Requeste du Maire & des Eschevins de ladite Ville, dont nous auons parlé cy dessus, il fut dit que les Chambres s'assembleroient derechef pour deliberer definitiuement sur tous les points qu'elle contenoit: cependant les apparences de la paix continuoient d'autant plus que l'on voyoit tous les iours de nouuelles dispositions à cela de la part de sa Maiesté. Elle auoit commandé que l'on mit bas les armes en Escosse; ses ordres n'auoient pas encore esté ponctuellement obserués, il enuoya faire vne proclamation qui fut addressée au Parlement auec vne Lettre, afin que l'on conoût plus clairement l'inclination qu'il auoit de donner la paix à ses peuples.

Bon traitement fait aux habitãs de Londres par le Parlement.

Certe proclamation portoit vn iteratif commandement à toutes sortes de personnes de quelque condition & qualité qu'elles fussent, de poser les armes, de licentier les troupes sans differer, & de ne faire aucun acte d'hostilité dans tout le Royaume, sur peine d'estre atteints du crime de leze-Maiesté. Elle portoit encore vne generale reuocation de toutes les Commissions qu'il auoit données de leuer des gens de guerre de quelque nature qu'elles fussent, & donnoit pouuoir au Comité de ces Estats de disposer des conditions auec lesquelles on réuniroit tous ceux qui auoient commandé les armes de l'vn & de l'autre party: Le Comité de ce Parlement voulant aussi faire voir qu'il estoit dans le ressentiment des bontez de sa Maiesté, il luy écriuit pour luy faire de tres-humbles remercimens.

Second commandement du Roy de mettre bas les armes en Escosse.

Cependant se voulant hautement préualoir de l'authorité qu'il auoit receuë, il fit imprimer la Lettre & la Declaration, les fit publier dans toutes les Villes & dans tous les bourgs du Royaume, & ordonna que tous les bons sujets de sa Maiesté en témoigneroient leur ressentiment par le son des cloches, feux de ioye, & autres marques de réjoüissance qui se pratiquent en semblables choses. Mais quoy que ces ordres fussent bien precis, Montrose ne se pût resoudre à quitter les armes qu'auec vne repugnance inconceuable: il fut surpris au premier ordre qu'il en receut par vne lettre de S. M. il se representa que ce n'estoit pas vn Roy seant en son Trosne qui luy faisoit ce commandement, que c'estoit vn triste caprif, qui pour rendre ses fers plus legers agissoit par les mouuemens de ses ennemis, plûtost que par celuy de son iugement & de sa raison: cette imagination luy fit croire qu'il seroit peut-estre bien aise de n'estre pas obey, & dans cette veuë, il crut qu'il ne falloit point desarmer.

Reflexions de Montrose sur ces ordres.

Mais reuenant à soy presqu'en mesme temps, il considera que c'estoit vn Roy qui parloit, & qui en l'estat qu'il estoit, ne pouuoit parler autrement sans se perdre; Que s'il n'obeissoit pas il rendroit peut-estre son sort plus fâcheux, & qu'apres tout, il importoit mesme à sa gloire d'obeir ponctuellement, afin de marquer par là son respect, sa chaleur, & le zele qu'il apportoit à son service. Voilà pourquoy se laissant aller à cette derniere consideration, il se mit en estat de faire ce qu'on luy commandoit. Mais ne sçachant pas bien encore comme il faudroit faire ce pas dangereux & si difficile pour ne faillir point, il conclud d'en-

Il enuoye au Roy.

1646. uoyer iuſqu'à Nevvcaſtel pour y receuoir de nouueaux ordres de ſa Maieſté; cependant qu'il falloit aſſembler ſes amis pour prendre leurs ſentimens en vne conjoncture ſi delicate. La pluſpart de ceux en qui il pouuoit prendre croyance eſtoient dans ſon camp, il enuoya donc ſeulement vers le Marquis d'Huotly pour le ſupplier de luy vouloir aſſigner vn iour & vn lieu, afin que l'y allant trouuer il puſt conferer auec luy d'vn ordre important qu'il auoit receu de ſa Maieſté: la réponſe de ce Marquis fut, qu'il auoit receu ce meſme ordre, & qu'il ne voyoit pas lieu de déliberer d'vne choſe où il falloit ponctuellement obeir.

Cette reſponſe ne fut point du tout à ſon gouſt, il en receut vne du Roy peu de iours apres qui luy fut encore d'vne plus dure digeſtion. Sa Majeſté luy manda qu'elle auoit donné pouuoir au Comité des Eſtats d'Eſcoſſe d'arreſter des articles pour les enuoyer à Midleton, auquel ce Comité auoit donné pouuoir de traiter auec tous ceux qui auoient pris les armes auec luy contre le Parlement, & partant qu'il y falloit obeyr. Il ne fut donc plus queſtion que de ſçauoir quelles ſeroient les conditions que l'on feroit à tant de perſonnes qui auoient ſi genereuſement ſacrifié leurs biens & leurs vies pour le ſeruice de ſa Maieſté. Il ne luy fut pas difficile de l'apprendre. Midleton les fit publier à Dundy le 7. du mois de Iuillet, il n'y eut perſonne en tout le Royaume d'Eſcoſſe qui ne les ſceut quinze iours apres.

Dures conditions impoſées aux Royaliſtes.

La premiere fut que toute la grace qu'on pouuoit faire à Iacques Greme, Louis Lyndeſay, Alexandre Macdonald, & au Cheualier Iean Hurry, eſtoit de leur donner la liberté de paſſer la mer pour ſe retirer où il leur plairoit, pourueu qu'ils ſortiſſent du Royaume deuant le premier iour de Septembre, qu'ils s'embarquaſſent au port de Montroſe, & qu'auant que de s'embarquer ils iuraſſent ſolemnellement de ne retourner iamais en Eſcoſſe que par le conſentement des Eſtats.

La ſeconde, que tous les Gentils-hommes qui auoient embraſſé ce party, ne ſouffriroient aucun tort en leurs vies ny en leurs biens, pourueu qu'ils miſſent bas les armes dans le 20. du mois de Iuillet, & que tous les Chefs des familles ſe preſentaſſent dans le 5. du mois de Septembre ſuiuant, pour faire ſerment de viure dans l'obeyſſance des Eſtats.

La troiſiéme & la quatriéme furent, que les eſtrangers auroient la liberté de ſe retirer, à condition de ne rentrer iamais au Royaume ſans la permiſſion des Eſtats. Et que les Eſcoſſois naturels ſe pourroient retirer en leurs maiſons pour y viure conformement aux loix du Royaume.

Il eſt certain que le commandement de deſarmer auoit eſté merueilleuſement ſenſible à Monrroſe, mais il n'eſt pas moins vray de dire que ces cruelles conditions ne luy laiſſerent plus qu'vne petite partie de ſon iugement & de ſa raiſon. Il s'eſcria contre la fortune qui perſecutoit ainſi la vertu, le reſpect qu'il auoit pour ſa Maieſté ne le put empeſcher de dire, que c'eſtoit conſentir trop legerement à la ruine de tous ceux qui n'auoient peché que pour auoir eu trop d'amour pour la gloire de la Couronne, & qu'il y auoit de l'iniuſtice à traiter en criminels des gens de guerre qui n'auoient combatu que pour appuyer le Sceptre, & luy conſeruer toute ſa grandeur. Mais apres tout, quand ces grands mouuemens furent vn peu calmés, il entra dans les meſmes conſiderations qui luy auoient fait ſouffrir auec patience le premier commandement de deſarmer: il ceſſa de ſe plaindre & de s'affliger; mais il ne ceſſa pas de chercher les moyens d'amoindrir la honte, le déplaiſir & le mal que l'on faiſoit ſouffrir à ſes amis. Il enuoya vn troiſiéme courtier au Roy pour le ſupplier de ſe ſouuenir des ſeruices de ceux qu'on mal-traitoit pour l'amour de luy, & ne permettre pas qu'ils fuſſent traitez en perſonnes indignes des graces qu'on ne refuſe iamais à des gens de bien. Mais comme ſa Maieſté n'eſtoit plus en eſtat de donner la loy, ny de faire ce qu'elle euſt bien voulu faire par vn acte de reſſentiment & de generoſité tout enſemble, il n'en receut qu'vne reſponſe ſi foible, qu'il vit bien que ſa fortune eſtoit entierement renuerſée, & qu'il n'y auoit plus rien à eſperer.

Diſcours de Monroſe à ſes gens de guerre.

„ Faiſant donc aſſembler tous ceux qu'il auoit encore ſous les armes: Mes chers „ compagnons, leur dit-il, nous auons genereuſement ſeruy le Roy, parce que „ nous le deuions faire, & qu'il authoriſoit nos armes; les choſes ont changé de

„ face auiourd'huy, il n'a plus le pouuoir de dire, Ie veux, si ce n'est pour nous com-
„ mander, il veut que nous mettions les armes bas, & que ie sorte du Royaume,
„ ie n'ay iamais desobey à ses ordres, ie n'y desobeïray point encore; ie me dis-
„ pose à me separer de vous, mais, mes compagnons, ie ne m'en separeray point
„ que ie ne vous aye priez de conseruer à sa Maiesté toute la chaleur que vous
„ auez tesmoignée auoir pour ses interests & pour son seruice. C'est vn bon
„ Prince, qui nous reconnoistroit mieux s'il le pouuoit faire, il ne vous abandon-
„ nera pas si la fortune ne l'abandonne. Demeurez donc icy pour luy continuer
„ vos seruices, s'il en a besoin; pour moy ie m'en vay me retirer comme i'en ay
„ receu le commandement, ce ne sera pourtant qu'apres vous auoir remercié de
„ l'amour que vous auez euë pour moy, & qu'apres vous auoir priez de vous son-
„ uenir d'vn General qui vous a touſiours cherement aymez: Si ie reuiens iamais
„ en Escosse, ie me souuiendray de vous.

Si on n'auoit iamais éprouué ce que peut l'amour, on s'estonneroit icy de la sensibilité que ce discours produisit dans l'ame de tous ceux qui l'oüirent; il y en eut vn grand nombre qui ne se purent empescher de verser des larmes, il y en eut d'autres, & quasi tous, qui s'offrirent à le suiure, & d'aller partager sa fortune dans les Royaumes estrangers, puis que celuy qui l'auoit veu naistre estoit ingrat à sa vertu. Il se sentit obligé de la compassion des premiers, il s'opposa modestement au desir des autres. Il leur allegua qu'on ne luy permettroit pas d'emmener des troupes hors du Royaume, quand il en auroit la volonté, & d'ailleurs que n'estant point encore d'accord auec luy-mesme du lieu où il feroit sa retraite, il ne se pouuoit seruir de la bonne volonté qu'ils luy tesmoignoient. Leur disant donc adieu auec quelques larmes qu'il ne put iamais retenir, il alla chercher vn vaisseau de Norvvegue qu'il auoit fait arrester quelques iours auparauant par des personnes affidées, il y fit embarquer quelques-vns de ses plus intimes amis, qui ne pouuoient demeurer en Escosse, sans s'exposer à de continuelles persecutions de leurs ennemis, & sous l'habit du valet de son Aumosnier, alla prendre vn esquif au port de Montrose, qui le porta le cinquiesme iour de Septembre dans vn autre vaisseau qui l'attendoit à la rade. Voila quelle fut la fortune de ce grand & genereux homme, lequel estant entré en Escosse suiuy seulement de deux hommes, en sortit enfin tout seul, sous les habits d'vn simple valet, apres y auoir fait de si belles choses, qu'elles feront parler eternellement de sa fidelité, de sa valeur, de sa conduite & de sa vertu.

Il abandonne l'Escosse.

VIII. Le Duc d'York est mené à Richemont.

Par le second article de la reddition d'Oxford, il estoit porté que le Duc d'York, second fils du Roy d'Angleterre seroit suiuy de tous ses Officiers, & d'vne escorte digne de sa naissance pour aller à Londres; par le troisiéme, que les Princes Robert & Maurice s'éloigneroient de cette mesme ville de Londres de cinquante milles pour six mois, au bout desquels ils deuoient passer la mer pour se retirer ailleurs que dans le Royaume. Mais le Parlement n'ayant pas trouué qu'il fust à propos de loger le Duc dans cette ville de Londres, il fut conduit à celle de Richemont iusques à nouueaux ordres. Et quant aux Princes Robert & Maurice s'estans voulu dispenser de choisir vne demeure plus proche qu'il ne leur estoit ordonné; on leur ennoya commander de s'embarquer dans dix iours pour passer la mer, à peine de déchoir de la grace de la capitulation, de sorte que se voyant contraints d'obeyr, ils prirent le chemin de Douures, où s'estant embarquez sur deux vaisseaux differens, celuy du Prince Robert alla moüiller l'ancre à Calais.

Le Presidẽt de Bellievre Ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

La disgrace du Roy ne pouuant estre que tres-sensible à la France, leurs Maiestés Tres-Chrestiennes firent partir le President de Bellievre pour aller iusqu'en Angleterre, afin de s'entremettre puissamment pour l'accommodement de ce Prince & du Parlement. Sa qualité d'Ambassadeur Extraordinaire le fit receuoir par les Chambres auec beaucoup de respect & de ciuilité. Il demanda passe-port pour aller trouuer sa Maiesté Britannique, il luy fut octroyé sans difficulté; ce Prince le vit de bon œil, receut de luy toutes les consolations qu'il estoit capable de receuoir dans le déplorable estat où la fortune le reduisoit, & consentit de bon cœur à l'entremise du Roy son Maistre pour trouuer vne paix qu'il souhaitoit auec passion. Mais les deux Chambres du Parlement s'estant assemblées

1646. apres ſon départ pour deliberer ſur le fait de ſon Ambaſſade, elles reſolurent d'oſter la connoiſſance de leurs differens à tous les Princes eſtrangers, de ne ſouffrir point que d'autres Eſtats s'en meſlaſſent, & de les terminer auec leur Roy ſans l'entremiſe de qui que ce fuſt, de ſorte que cét Ambaſſadeur n'ayant rien fait pour auancer vn ſi grand ouurage, il ſe diſpoſa à reprendre le chemin de France bien-toſt apres qu'il fut de retour à Londres.

Lichfield & Vvorceſter rendues aux Parlementaires.

Cependant toutes les places qui eſtoient dans le party Royal commencerent à ceder au temps, les affaires eſtant en vn point qu'il n'y auoit plus de reſource. Vvorceſter eſtoit la plus remarquable, elle eſtoit aſſiegée, elle fut vne des premieres qui ſe mit au ioug, apres le chaſteau de Lichfield, d'où ſortirent huit Colonels, ſix Commiſſaires des munitions, deux Lieutenans Colonels, neuf Majors, trente Capitaines, quinze Lieutenans, dix Cornettes, neuf Enſeignes & ſept cens ſoldats. La compoſition que l'on fit au Gouuerneur fut, qu'il ſortiroit auec ſes ſoldats, cheuaux, armes & bagage iuſques à vn mille de la place, qu'eſtans arriuez au lieu reſolu, tous les ſoldats rendroient les armes, que le Gouuerneur emmeneroit tous ſes cheuaux, les Colonels chacun trois, les Lieutenans Colonels & les Majors deux, que la ville ny la garniſon ne ſeroient point pillées, & que l'on donneroit des paſſe-ports à tous ceux qui voudroient paſſer la mer pour ſe retirer. Il n'y eut que le Cheualier Guillaume Coſſel qui fut excepté de cette capitulation.

Les Eſcoſſois s'eſtoient quelquesfois plaints des longueurs que le Parlement d'Angleterre apportoit à enuoyer à ſa Majeſté les propoſitions de paix qui deuoient calmer toutes les tempeſtes qui renuerſoient les fondemens de l'Eſtat. Le Maire & les Eſcheuins de Londres auoient appuyé ces plaintes par la derniere requeſte qu'ils auoient preſentée au Parlement. Les Chambres meſmes les auoient fait eſperer au Roy par la reſponſe qu'elles firent à la lettre par laquelle ſa Majeſté demandoit qu'il luy fût permis d'aller à Londres. Enfin ces meſmes Chambres ſe reſolurent à ſatisfaire les vns & les autres, & nommerent ſix membres de leurs corps, auec ordre d'aller à Nevvcaſtel pour les preſenter à ſa Majeſté. Elles ſont de l'eſſence de cette Hiſtoire, voila pourquoy ie les donne à la curioſité du Lecteur.

ARTICLES DE PAIX ENVOYEZ AV ROY PAR LES deux Chambres du Parlement d'Angleterre.

IX. NOus les Seigneurs & Communes aſſemblez au Parlement d'Angleterre, au nom & de la part des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, & des Commiſſaires deputez du Parlement d'Eſcoſſe, preſentons humblement à voſtre Maieſté les ſouhaits d'vne ſeure & ferme paix, reſoluë & accordée par les Parlemens des deux Royaumes, ſur leſquels nous ſupplions voſtre Maieſté de conſentir que les propoſitions & requeſtes qui ſeront preſentées à voſtre Maieſté, ſoient enterinées & paſſées pour ſtatuts & actes de Parlement, faits auec le conſentement de voſtre Maieſté.

Les deux Chambres du Parlement ayant eſté contraintes de prendre les armes pour leur iuſte defenſe, & les deux Royaumes d'Angleterre & d'Eſcoſſe ioints par vne ligue ſolemnelle, obligez de continuer cette guerre, ils deſirent,

I. Que par acte du Parlement des deux Royaumes, tous ſermens, declarations, & proclamations qui ont eſté faites cy-deuant, ou le ſeront cy-apres contre les deux Chambres du Parlement d'Angleterre, ou de celuy d'Eſcoſſe, ou contre la nouuelle aſſemblée des Eſtats d'Eſcoſſe, & Commiſſaires deputez du Parlement ou aſſemblée du meſme Royaume, leurs ordonnances ou procedures, ou contre tous leurs adherans, ou pour auoir fait & exercé offices, charges, ou tenu place dependante de leur authorité. Et que tous iugemens, adiournemens, banniſſemens, accuſations & ſignifications ſur ces choſes, & generalement tout ce qui a eſté fait & executé contr'eux, ou le doit eſtre, ſoit declaré nul, ſupprimé & deffendu. Ce qui ſera publié en toutes les Egliſes parrochiales & autres lieux que beſoin ſera.

II. Qu'il luy plaira, à l'exemple du Roy ſon pere d'heureuſe memoire, iurer

& ſigner la ligue & vnion nouuelle, & qu'vn acte des deux Royaomes ſoit paſſé, par lequel il ſoit enioint à tous les ſuiets des trois Royaumes, de preſter le meſme ſerment, & que les ordonnances qui touchent la maniere de preſter ce ſerment ſoient conformes aux actes du Parlement, ſous les peines qui ſeront declarées encouruës par les refuſans, ſuiuant l'aduis des deux Royaumes. 1646.

III. Que l'on paſſe vn acte pour la ſuppreſſion entiere de tous Archeueſques, Eueſques, leurs Chanceliers & Commiſſaires, Doyens, Sous-Doyens & Chapitres, Archidiacres, Chanoines & Prebendaires, & de tous Chantres, Treſoriers, Sous-chantres & Sacriſtains, Enfans de Chœur, vieux & nouueaux Vicaires des Egliſes Cathedrales ou Collegiales, & de tous leurs officiers inferieurs dans les Egliſes d'Angleterre ou Souueraineté de Galles; comme auſſi en celles d'Irlande, auec tel changement du reuenu des Prelats qu'il ſera accordé, conformement aux derniers articles du dernier traité d'Edimbourg du 29. Nouembre 1643 & à la commune declaration des deux Royaumes.

IV. Que les ordonnances qui concernent la conuocation des Theologiens en Synode ſoient confirmées.

V. Que la reformation de la Religion ſelon le Conuenant, ſoit reſtablie par acte dudit Parlement, ainſi que les deux Chambres en ſont demeurées d'accord, & s'en accorderont à l'auenir, en ayant conſulté auec les Theologiens.

VI. Les deux Royaumes eſtans obligez par le meſme Conuenant de trauailler à vne exacte vniformité en matiere de Religion, que cette vnité ſelon le Conuenant, en ayant pris auis des Theologiens des deux Royaumes à preſent aſſemblez, ſoit accordée par les deux Chambres du Parlement d'Angleterre, & par l'Egliſe & le Royaume d'Eſcoſſe, & qu'elle ſoit confirmée par acte du Parlement des deux Chambres.

VII. Que pour empeſcher les Ieſuiſtes, Preſtres & Catholiques recuſans, de troubler l'Eſtat d'Angleterre, & eluder les loix deſdits Royaumes, & pour découurir & conuaincre plus promptement les recuſans, le ſerment ſoit eſtably par acte du Parlement, afin qu'ils le preſtent pour l'exercice de la Religion, dans lequel ils renonceront à la ſuperiorité du Pape, à la doctrine de la Tranſubſtantiation, au Purgatoire, à l'adoration de l'Hoſtie conſacrée, des Crucifix, Images, & autres cultes religieux. Et en cas qu'ils refuſent de preſter ce ſerment leur eſtant preſenté, comme il ſera ordonné par ledit acte, que ce ſera vne conuiction qu'ils ſont recuſans.

VIII. Qu'il s'y paſſe auſſi vn acte pour l'education des enfans des Catholiques par les Proteſtans en leur Religion Proteſtante.

IX. Vn autre touchant les amendes qui ſeront leuées comme les deux Chambres en diſpoſeront en indemniſant les droits deus à ſa Maieſté.

X. Encore vn autre acte, portant que ce qu'ils appellent *les menées des Catholiques* contre leur Eſtat, ſoient preuenuës, & les loix eſtablies contr'eux & deuëment executées; particulierement qu'il ſoit donné vn ordre exact, à ce que la Meſſe ne ſe diſe point à la Cour, ny en aucun autre lieu d'Angleterre.

XI. Que la meſme choſe ſoit obſeruée en Eſcoſſe, conformement aux quatre dernieres propoſitions, & comme les Eſtats dudit Royaume le trouueront bon.

XII. Qu'vn autre acte ſoit paſſé pour l'eſtroite obſeruation du Dimanche, ſuppreſſion des innouations dans les Egliſes, Chapelles, & autres choſes concernantes le ſeruice diuin, & pour l'auancement de la predication de la parole de Dieu par tout le Royaume. Pareillement contre la pluralité des Benefices, & contre ceux qui ne reſident pas ſur les lieux, comme pour le reglement & reforme des deux Vniuerſitez, & des Colleges de Weſtminſter, Vvincheſter & Haton. Que ſadite Maieſté donnera auſſi ſon conſentement pour la leuée des deniers qui doiuent ſeruir au payement des debtes publiques & dommages ſoufferts par le Royaume, comme il ſera accordé cy-apres par les deux Chambres. Et en cas que le Roy ne donne ſon conſentement, l'acte ayant eſté paſſé, il ſera auſſi valide que ſi ſa Maieſté l'auoit donné. Le meſme aura lieu dans le Royaume d'Eſcoſſe.

XIII. Que ſa Maieſté donne aſſeurance qu'elle conſentira à vn acte du Parlement d'Eſcoſſe, où elle reconnoiſtra & ratifiera les actes de l'aſſemblée des Eſtats de ce Royaume-là, faite par le conſeil des Conſeruateurs & Commiſſaires

1646. qui furent aſſemblez le vingt-deuxiéme de Iuin de mil ſix cens quarante-trois, & qui ſe ſont du depuis aſſemblez à diuerſes fois, & ceux du Parlement du meſme Royaume depuis aſſemblé.

XIV. Que la milice d'Angleterre, d'Irlande, de la Principauté de Galles, des iſles de Gernſey, & Terſey, & de la ville de Baryvik aſſiſe ſur la riuiere de Tvved, tant par mer que par terre, demenrera entre les mains & à la diſpoſition du Parlement l'eſpace de vingt ans, lequel Parlement aura pouuoir de leuer des gens de guerre comme il trouuera à propos, & que ny le Roy, ny ſes ſucceſſeurs, ny aucun autre qui ne ſera pas anthoriſé des deux maiſons, ne pourra vſer de ce pouuoir durant ce temps-là. Il en ſera de meſme dans le Royaume d'Eſcoſſe, ſi les Eſtats le trouuent à propos.

XV. Qu'il leur ſera auſſi permis de leuer des deniers ponr ce ſujet durant cette eſpace de vingt années, en telle façon qn'il leur ſemblera bon, qu'ils diſpoſeront deſdites forces à leur volonté, qu'ils auront auſſi pouuoir de ſupprimer toutes ſortes de forces qui ſe leueront ſans leur conſentement, & qu'ils ſe pourront oppoſer à toutes forces eſtrangeres qui attaqueront tout ce qui dépend de la Couronne d'Angleterre. Qu'en ſemblable cas ils ſe pourront ioindre à l'Eſcoſſe, pourront ſupprimer toutes ſortes de ſouſleuemens dans le Royaume d'Angleterre, bien qu'ils fuſſent authoriſez du grand ſceau, ou autre commiſſion quelconque.

XVI. Qu'ancunes forces ne paſſeront d'vn Royaume à l'autre ſans le conſentement de leurs Parlemens.

XVII. Que le temps de vingt ans eſtant expiré, le Roy ny ſes ſucceſſeurs ne pourront rentrer dans les ſuſdits pouuoirs ſans le conſentement des deux Chambres du Parlement.

XVIII. Que ſi le Roy ne preſte point ſon conſentement à tont ce qu'elles reſoudront dans le temps qui leur aura eſté accordé, leur acte aura autant de validité que s'il y auoit conſenty; pourueu que cela ne choque point la puiſſance legitime des Preuoſts, Iuges, Maires, Commiſſaires & autres Officiers de Iuſtice, & que leſdits Officiers ne s'ingerent point aux choſes qui regarderont la milice, ſous couleur de quelque commiſſion prouenante du Roy, ſans le conſentement du Parlement. Et en cas qu'il ſe faiſe ſeulement vne aſſemblée de trente hommes armés, & qu'ils ayent eu commandement de poſer les armes, s'ils n'obeïſſent pas, ils ſeront attaints du crime de haute trahiſon, bien qu'ils ſoient authoriſez du grand Sceau ou de quelque commiſſion que ce ſoit.

XIX. Auſſi que ſa Maieſté ny ſes ſucceſſeurs ne pourront pardonner à aucune de ces perſonnes-là, & que le Parlement pourra confiſquer leurs biens, ſelon qu'il le trouuera bon, ſans oſter neantmoins les immunitez de la ville de Londres, & la liberté de s'armer pour ſa propre defenſe, comme elle a touſiours fait cy-deuant, afin que ceux de ladite ville ne croyent pas que le Parlement luy veuille oſter de ſes anciens priuileges. Il en ſera de meſme du Royaume d'Eſcoſſe, ſi les Eſtats le trouuent à propos.

XX. Que par acte du Parlement tous les Pairs creez depnis que le Mylord Edoüard Litleton, alors Garde des Sceaux, deſerta le Parlement, & que le grand Sceau fut emporté par luy furtiuement le 22. de May 1642. & tous ceux qui ſeront creez Pairs cy-apres, n'auront point de ſeance ny voix dans le Parlement d'Angleterre ſans le conſentement des deux Chambres, & que tous les honneurs & dignirez qui ont eſté conferées ſans leur conſentement depuis que le Roy ſeduit par de mauuais conſeils, a commencé de leur faire la guerre, ſoient declarées nulles. Le meſme ſera dn Royaume d'Eſcoſſe, excepté ceux dont les lettres auront eſté paſſées ſous le grand Sceau deuant le quatriéme de Iuin de 1644.

XXI. Qu'il y ait vn antre acte paſſé anx Parlemens des deux Royaumes pour la confirmation des traitez qui ſont faits entr'eux, à ſçauoir le grand & le nouueau traité pour faire entrer l'armée Eſcoſſoiſe en Angleterre, & mettre garniſon dans Barwik du 29. Nouembre de 1643. & du traité touchant l'Irlande du 6. Aouſt 1642. pour enuoyer dix mille Eſcoſſois dans la prouince d'Vlter en Irlande, auec toutes les autres Ordonnances & procedures qui ſe ſont faites

entre

faites entre les deux Royaumes, & à quoy ils ſont obligez par leſdits traitez. 1646.

XXII. Qu'Algernon Comte de Northumberland, Iean Comte de Rutland, Iacques Comte de Suffolk, Robert Comte de Vvarvvik, Edoüard Comte de Manchester, Henry Comte de Stanford; les Milords Dacres, Vvarthon, Vviſloughſby, North, Hunſdon, Grey, Hovvard d'Eſtrick, Bruce, Fairfax, le ſieur Nathanael Fiennes, le Cheualier Armine, le Cheualier Stapilton, le Cheualier Vane, le ſieur Pierpoint, les Cheualiers Aiſcongh, Strikland, Heſtilg, Fennuik, Brereton, Vvidington, les ſieurs Tolles & Millington, les Cheualiers Conſtable, Vvray, Vane le ieune, les ſieurs d'Arlay, de ſaint Iean, Hollis, Holland, Vaſſel, Pelhan, Glin, Marter, Hoile, Blakiſton, Vvilde, Barvvits, Irby, Ashurſt, Bellenghan & Tolſon membres des deux Chambres du Parlement d'Angleterre ſeront eſtablis depurez pour ledit Royaume, pour agir à la conſeruation de la paix entre les deux Royaumes, ſelon le pouuoir qui a eſté exprimé à cét effet dans les articles du grand traité, & non autrement.

XXIII. Que ſa Maieſté conſentira à ce que les deux Royaumes reſondront dans les articles du grand traité, qui ne ſont point encore accomplis.

XXIV. Qu'il y ait vn acte du Parlement des deux Royaumes pour l'eſtabliſſement de leur declaration mutuelle, dattée du trentiéme Ianuier, de 1643. en Angleterre, & 1644. en Eſcoſſe, auec les qualifications ou modifications qui s'enſuiuent.

Les perſonnes qui ſont exceptées du pardon ſont celles-cy.

1. Les Comtes Palatin du Rhin Roberr & Maurice, Iacques Comte d'Arby, Iean Comte de Briſtol, Guillaume Comte de Nevvcaſtel, les Mylords François Cotrington, Georges Digby, l'Eueſque d'Ely, le Cheualier Heath, l'Eueſque de Derri, le Cheualier Vvidrington, le Colonel Goring, H. Iermin, les Cheualiers Hopton, Biron, Dodington, & Stranvvayes, Endimion Porter, les Cheualiers Radoliſe, Langdale, Vangan, Vindebanke, Greeville, Yde, de Marly, Cole, Ridel le ieune, Collepeſper, Loyd, Ienkins Strode, Carteret, Dulliſſon, Lane, Nicolas Aſburnang, Harbert, le Comte de Traquair, le Mylord Harris, le Mylord Rac, le Marquis de Montroſe, les Comtes de Nithſdale, de Carnevvath, le Vicomte d'Aboin, les Comtes de Cravvferd & de Darby, le Mylord Ogly, le Comte de Forth, le Mylord Hitan, Aleſter, Macdonald, Ievving, Drumin le ieune, Gordon de Ieth, le Colonel Cokren, Grahan de Gorthie, Maxuel Eueſque de Roſſes, & autres dont le procez eſtant fait pour eſtre traiſtres à l'Eſtat, ſeront condamnez auant qu'il y ait vn acte d'Amniſtie ou pardon general. Qualifications.

2. Tous les Catholiques qui ont porté les armes contre le Parlement, comme ſont particulierement le Marquis de Vvinton, le Comte de Vvorceſter & ſon fils, les Mylords Braduel & Arondel de Varder, les Cheualiers Hovvard, Vinter, Sunth, Preſton, Brooke, Berdinfield, le Mylord Andly, les ſieurs Molineux & Scherdon.

3. Tous ceux qui ont eſté du party des rebelles en Irlande, excepté ceux qui les ayant ſeulement aſſiſtez en leur rebellion, ſe ſont rendus, ou venus de leur bon gré au Parlement d'Angleterre.

4. Que l'Eſcuyer Humfroy Bennet, les Cheualiers Ford, Penrudoch, Vvanghan, Vveeld, Lec, Pate, les ſieurs Akland Vinghan, les Cheualiers Fitz, Hurberr, Laurence, Durton, Lingen, Ruſſer de Vvorceſter-Shire, Thomas Lec Dadlinton, Girlington, Neole, Thorod, Vlſy, Lidell, Muſgraue Dirby de Nortinghanphire, les Cheualiers Fleſcher, Minshall, Halſtead, Denhan Eſcuyer, les Cheualiers Tiſdeſly, Griffitz, Spiller, Benjon, Vvalgrary, Bishop, Ovvſily, Muni, Colmaly, Aſtnn, Dines, Oſbourne, Lucas, Chelde, Kemitz, Criſpe & Ricand, les Eſcuyers Sinthill, Vvarron Thornton, Blani & Loyd. Et tous ceux de la nation Eſcoſſoiſe qui ont donné leurs voix à Oxford contre le Royaume d'Eſcoſſe & ſes procedures, ou qui ont ſigné contre l'aſſemblée du Conuenant, & tous ceux qui ont preſté main-forte à la rebellion du Nord, ou à l'inuaſion des parties Meridionales du meſme Royaume, ou à celle qui a eſté faite par les Ibernois & les Aſſociez, ſeront éloignez des Conſeils de ſa Majeſté, & defenſe à eux faites de venir à la Cour, & ne pourront iouyr d'aucunes charges ou dignitez dans l'Eſtat, ſans le conſentement exprez du Parlement d'Angleterre & d'Eſcoſſe,

1646. ils ſeront conuaincus de haute trahiſon, & incapables du pardon de ſa Majeſté, leurs biens laiſſez à la diſpoſition de l'vn & de l'autre parlement, & qu'vn tiers du bien deſdites perſonnes, qui ſont incapables d'aucunes charges, ſera employé à la ſatisfaction des dettes & pertes publiques, ſelon la declaration ſuiuante, diuiſée en trois branches.

Premiere branche. Que les membres inferieurs de l'vne ou de l'autre Chambre qui n'ont pas ſeulement deſerté ce parlement, mais auſſi qui ont pris ſeance au pretendu parlement d'Oxford, & traité les deux royaumes comme traiſtres, & qui ne ſe ſont pas rendus volontairement deuant le dernier d'Octobre de 1644. ſeront éloignez des Conſeils de ſa Majeſté, & que defenſes leur ſeront faites de s'approcher de la Cour; ne pourront auoir aucunes charges ou emplois dans l'Eſtat, ſans l'auis & le conſentement des deux royaumes; & en cas qu'ils y contreuiennent, ils ſeront conuaincus de haute trahiſon, & incapables de receuoir aucun pardon de ſa Majeſté, & leurs biens remis à la diſpoſition des deux parlemens.

Seconde branche. Que les membres qui ont pris ſeance en ladite aſſemblée d'Oxford, & qui ne ſe ſont pas rendus volontairement le dernier d'Octobre de 1644. ſeront éloignez des Conſeils de ſa Majeſté, & defenſes leur ſeront faites de s'approcher de la Cour. Ne pourront auoir aucunes charges dans l'Eſtat, ſans l'aduis & le conſentement des deux Chambres, ſeront conuaincus de haute trahiſon, au cas qu'ils contreuiennent à cét article, demeureront incapables de la grace de ſa Majeſté, & leurs biens, comme deſſus, à la diſpoſition du parlement d'Angleterre.

Troiſiéme branche. Que les membres de l'vne ou de l'autre Chambre du Parlement qui ont deſerté ou adheré à ſes ennemis, ne s'eſtans reconnus & ſoûmis deuant le dernier d'Octobre 1644 encoureront toutes les peines cy-deſſus mentionnées, ſans aucune eſperance de grace.

V. Qualification. Que tous Iuges & Officiers de Iuſtice qui ont abandonné le parlement, n'auront aucune charge de Iudicature, comme auſſi les autres Officiers ſubalternes. Tous Eccleſiaſtiques, Recteurs de Colleges, Regens & autres qui ont deſerté ledit parlement, perdront leurs charges, ſi ledit parlement ne trouue à propos d'en diſpoſer autrement.

VI. Que tous ceux qui ont actuellement porté les armes contre le parlement, aſſiſté ou conſeillé ſes ennemis, ne pourront eſtre Eſcheuins, Iuſticiers de pays, ou autres principaux Officiers d'aucune ville ou commune que ce ſoit, commiſſaires pour ouïr & terminer, ny ſeoir ou aſſiſter dans aucune des Chambres du parlement, ny en aucune charge militaire dudit Royaume, ſans le conſentement des deux Chambres.

VII. Que tonte autre perſonne ſera libre de tonte cenſure perſonnelle, nonobſtant les actes qui ſe ſont faits pendant cette guerre, pourueu qu'ils ſe ioignent au Conuenant.

VIII. Les biens de tons ceux qui ont eſté exceptez dans les trois premieres qualifications, & ceux du Mylord Edoüard Litleton, & Guillaume Laud Archeueſque de Cantorbery ſeruiront à payer les dettes & dommages publics.

IX. Que les deux tiers des biens des membres du parlement qui l'ont non ſeulement abandonné, mais auſſi appellé les deux Chambres traiſtres, & ne ſe ſont pas rendus deuant le premier Decembre de mil ſix cens quarante-cinq, ſeront employez pour payer les dettes publiques, & les dommages que le royaume a ſoufferts. Qu'il en ſera de meſme des membres du parlement qui ont eu ſeance dans l'aſſemblée illegitime d'Oxford, & qui ne ſe ſont point rendus dans le temps ſuſdit.

X. Que le tiers des biens des gens de Iuſtice, Eccleſiaſtiques, & autres gens de lettres qui ont abandonné le parlement, & qui ne ſe ſont point rendus dans le meſme temps, ſeront employez à meſme vſage. Que la ſixiéme partie des biens de ceux qui ont eſté exceptez dans la ſixiéme qualification concernant ceux qui ont actuellement ſerny, conſeillé ou aſſiſté volontairement les ennemis, ſeront employez au meſme vſage, s'ils ne ſe ſont rendus dans le terme cy-deſſus mentionné.

XI. Que les ſoldats d'Angleterre qui n'ont pas vallant deux cens Iacobus, & ceux d'Eſcoſſe cent, ne payeront rien. Que cette propoſition ſoit tenuë pour valide, ſi les Eſtats d'Eſcoſſe, ou leurs Commiſſaires le trouuent bon. Que le premier de May de cette année, eſt le temps où ſe ſont deu rendre ceux qui ſont compris dans la premiere qualification : Qu'il y ait vn acte pour connoiſtre les dettes du Royaume, les perſonnes delinquans, la valeur de leurs biens, & que dans le meſme acte il ſera ordonné de la maniere de leuer les confiſcations & propoſitions ſuſdites, pour eſtre appliquées à la deſcharge des engagemens. Le Royaume d'Eſcoſſe en fera de meſme, s'il le trouue à propos. 1646.

Qu'il y ait vn acte pour annuller la ceſſation d'Irlande, & tous traitez de paix ou autres articles ſur ce ſuiet faits auec les rebelles ſans le conſentement des deux Chambres, & pour eſtablir la pourſuite de la guerre d'Irlande dans les meſmes Chambres pour eſtre menagés par elles, & que le Roy les aſſiſtera & ne fera rien qui les trouble dans ce point-là.

Que la Religion qui a eſté reglée ſelon le Connenant, ſera eſtablie audit Royaume d'Irlande par acte du Parlement ainſi qu'il l'accordera, apres auoir pris auis de l'aſſemblée des Theologiens qui ſont icy. Que le Vice-Roy d'Irlande, & tous les Gouuerneurs de Prouinces, & principaux Officiers de Iuſtice & de guerre, & autres grands Officiers des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande ſeront nommez par le Parlement, & pendant leur interualle, par les Commiſſaires qu'il aura ordonnez pour cet effet. Que le meſme ſe fera en Eſcoſſe, ſi les Eſtats le trouuent à propos.

Que la milice de la ville de Londres & ſes immunitez ſeront entre les mains de leurs Maires & Eſcheuins, ou de ceux qu'ils nommeront à cette fin, & qu'ils s'en ſeruiront ſelon que le Parlement en ordonnera. Que les Bourgeois de ladite ville ne ſeront point forcez de ſortir pour ſeruir à la guerre ſans leur conſentement. Qu'il y aura vn acte pour la confirmation des priuileges & couſtumes de cette ville. Que la groſſe Tour ſera dans le gouuernement du Maire, qui ſe changera de temps en temps & ſe nommera par le commun Conſeil des Bourgeois. Et pour preuenir les inconueniens que l'intermiſſion de ces communs Conſeils pourroit apporter ; l'on deſire qu'il y ait vn acte portant, que tout ce qui a deſia eſté eſtably par loy ou ordonnance, & ſera cy-apres par le Maire, Eſcheuins & Conſeil de la Bourgeoiſie touchant l'aſſemblée, continuation & reglement du meſme Conſeil, aura autant de force que s'il auoit eſté eſtably de l'autborité du Parlement, & que meſme de temps en temps ils y pourront adionſter ou diminuer ce qu'ils verront à propos : & que toutes les propoſitions qui ſe feront pour le bien & le repos de la ville approuuées par le Parlement, ſeront accordées & confirmées par vn acte des deux Chambres.

Que toutes les conceſſions, commiſſions, preſentations, eſcritures & procedures qui ont eſté cy-deuant paſſées, ou le ſeront cy-apres, ſous le grand ſceau d'Angleterre qui eſt à la garde des Commiſſaires ordonnez par les deux Chambres, auront autant de force par le conſentement du Roy, que tout ce qui a eſté paſſé cy-deuant ſous aucun autre grand ſceau, lequel ſera à l'aduenir tenu pour le ſeul grand ſceau d'Angleterre. Et tout ce qui a eſté paſſé ſous aucun autre grand ſceau depuis le 22. de May de 1642. ou le ſera cy-apres, ſera nul ; excepté ce qui a eſté paſſé dans ledit temps du 22. de May, & deuant le 3. Nouembre de 1643. & qui a eſté examiné & accordé par le Parlement : & que tout ce qui a eſté paſſé ſous le grand ſceau d'Irlande depuis la ceſſation du 15. Septembre de 1643. ſera nul : & que tous les honneurs & dignitez conferées depuis le meſme terme dans le meſme Royaume ſeront nulles.

Depuis la captiuité du Roy, il auoit teſmoigné de grandes paſſions pour ces propoſitions qu'on luy auoit fait attendre ſi longtemps : auſſi dés l'heure meſme qu'il ſceut que les Deputez qui les apportoient eſtoient arriuez à Neucaſtel, il ne leur donna qu'vn iour pour ſe delaſſer, tant il auoit ennie de les voir. Cependant les Chambres ayant changé de reſolution pour le ſeiour du Duc d'York, elles luy eſcriuirent pour le conuier de venir à Londres. C'eſtoit aſſez luy dire qu'il le falloit faire ; il ne fit point auſſi de difficulté d'obeïr. Il fut recen hors des portes par le Comte de Northumberland, & conduit au Palais de S. Iames où

1646. ſon logement auoit eſté reſolu, deux heures apres tous ſes Officiers & ſes ſeruiteurs receurent les ordres de ſe retirer, & chercher ailleurs leur bonne fortune; le Parlement remplit leurs places de quelques perſonnes qu'il auoit choiſies pour le ſeruir & l'accompagner. Ce Prince eſtoit ieune, il eut pourtant alors aſſez de iugement pour connoiſtre qu'il n'eſtoit pas moins priſonnier que le Roy ſon pere; mais comme ce iugement eſtoit accompagné de toute la prudence que ſon âge luy pouuoit donner, il ſe propoſa de diſſimuler, afin de ne rendre pas ſa fortune plus malheureuſe.

Le Duc d'Yorc eſt conduit à Londres.

Le iour deſtiné au repos des deputez du Parlement s'eſtant enfin écoulé auec beaucoup d'impatience, tant de la part du Roy que de la leur, ſa Majeſté les manda pour receuoir de leurs mains les propoſitions qu'ils luy apportoient: ce Prince les leut auec aſſez d'attention pour les digerer, quand il fut au bout, il leur demanda s'ils auoient pouuoir de traiter, leur réponſe fut qu'ils n'auoient aucun pouuoir de cela; ſurquoy le Roy ne ſe pouuant taire, on eut autant fait, leur dit-il, de me les enuoyer par vn trompette que par vous: ie demandois des Commiſſaires auec leſquels ie puiſſe demeurer d'accord de quelques points importans, & non pas des propoſitions que ie ne puis accorder qu'apres auoir leué les obſtacles qui s'y rencontrent: Si l'on m'enuoye des perſonnes auec puiſſance de faire tout ce qui ſera neceſſaire pour eſtablir vne bonne paix, ie traiteray franchement, & relacheray tout ce que la Couronne pourra ſouffrir que ie relaſche; ſinon vous n'auez qu'à vous en retourner, ie vous chargeray d'vne Lettre pour le Parlement, vous me ferez plaiſir de m'en faire tenir la réponſe.

Ces deputez n'auoient que douze iours pour acheminer cette negociation, le Parlement leur auoit lié les mains: ils furent donc contraints de reprendre le chemin de Londres, au grand regret d'vne infinité de perſonnes qui iugerent bien que le Parlement ne vouloit point la paix, puis qu'il fermoit la bouche à ſes deputez, & que par vne authorité abſoluë il vouloit preſcrire à ſa Majeſté toutes les conditions de cette paix, ſans luy laiſſer la liberté d'y ajoûter ou d'en effacer vn article. Or d'autant que le frequent abord des Royaliſtes à Nevvcaſtel donnoit quelque ombrage aux deux Chambres, le General Eſcoſſois fit publier par toute la Ville que ceux qui s'eſtoient declarez en cette guerre contre les Parlemens d'Angleterre & d'Eſcoſſe, euſſent à ſortir promptement, de crainte qu'ils ne détournaſſent les bonnes intentions de ſa Maieſté, autrement il les menaça de les arreſter & faire proceder contre eux, comme il en auoit eſté prié par ces Chambres.

Lettre du Roy au Parlement.

Il ne falloit que peu de temps aux deputez du Parlement pour ſe rendre à Londres, il leur en fallut encore moins pour rapporter ce qui s'eſtoit paſſé dans la communicatiõ qu'ils auoient euë auec le Roy, & pour ſe décharger de ſa Lettre, par laquelle ſa Maieſté ſe plaignoit du peu de temps & du peu de pouuoir que les Chambres auoient donné à leurs deputez, n'ayant pas eu le loiſir de s'éclaircir auec eux de quelques articles, dont la conſequence eſtoit grande, ny les moyens de traiter faute de pouuoir: Que ſi tout leur corps vouloit eſtre preſent à la deciſion qu'il en falloit faire, elle s'offroit encore vne fois d'aller à Londres ou aux enuirons, promettant de n'aller point à l'encontre de toutes les choſes que les deux Royaumes voudroient raiſonnablement pour la paix, le repos des peuples, la gloire de la Religion, & les Priuileges du Parlement.

Requeſte des Commiſſaires Eſcoſſois au Parlemẽt d'Angleterre.

Les deux Chambres auoient enuoyé vers les Eſcoſſois dés les premiers iours de la captiuité du Roy, pour faire retirer leur armée auec des offres aſſez raiſonnables; mais l'effet n'eſtant pas ſuiuy des promeſſes qu'ils leur auoient faites, les Commiſſaires d'Eſcoſſe preſenterent aux deux Chambres des cayers, par leſquels ils expoſoient, que n'ayant pas d'ennemis à combatre, ils ne demeuroient en Angleterre qu'auec regret, que le plus grand deſir qu'ils auoient eſtoit de ſe retirer pour trouuer du repos chez-eux, offroient de rendre toutes les places qu'ils tenoient, & qu'ils n'auoient gardées que pour la conſeruation de leurs troupes, demanderent qu'on euſt égard aux grandes pertes qu'ils auoient faites depuis le commencement de ces guerres, qu'on mit en effet les promeſſes qu'on leur auoit faites, qu'on eut à leur fournir au moins deux cens mille liures ſterlin, juſques à ce qu'on fut en pouuoir de payer le tout, & que les propoſitions de-

puis enuoyées au Roy n'ayant pas eſté trouuées raiſonnables dans la forme qu'elles eſtoient conceuës, ils les ſupplioient de trouuer auec eux des expediens plus auantageux au repos public, plus iuſtes, & moins préiudiciables à la gloire de la Couronne. 1646.

Il y auoit beaucoup de iuſtice en cette requeſte, elle fut auſſi fauorablement écoûtée par le Parlement: le Comte de Pembrok l'appuya de toute ſon authorité, remontra par vn long diſcours les obligations qu'on auoit à leur nation, aſſeura qu'ils n'auoient iamais donné aucun ſoupçon d'infidelité, qu'ils s'eſtoient vigoureuſement employez à faire ſigner au Roy les propoſitions de paix telles qu'on les luy auoit enuoyées: de ſorte que les deux Chambres reſolurent conjointement qu'il leur ſeroit fait de grands remercimens, pour le zele qu'ils auoient témoigné au bien de l'Eſtat, les enuoyerent prier de conſeruer la bonne intelligence qui les faiſoit viure en freres auec les Anglois, firent faire vne deffenſe publique de parler contre l'honneur de cette nation, comme ces Commiſſaires l'auoient demandé par vne precedente requeſte, accepterent l'offre qu'ils leur faiſoient de remettre en leur pouuoir toutes les places qu'ils poſſedoient en Angleterre, ordonnerent qu'on leur enuoyeroit promptement cent mille liures ſterlin, promirent de leur faire toucher vne ſomme pareille dans peu de iours, & les aſſeurerent de payer fidellement tout le reſte au meſme temps que leurs contes ſeroient arreſtez. Sur lequel temps le Lieutenant Colonel Carré retournant d'Eſcoſſe où le Roy l'auoit enuoyé, pour dire fortement à Montroſe qu'il vouloit qu'il poſaſt les armes: il rapporta que ce Marquis auoit enfin obey, qu'il s'eſtoit embarqué ſans auoir dit où il auoit fait deſſein de ſe retirer: mais que l'Eſcoſſe n'eſtoit pourtant pas dans le calme, d'autant que les Comtes d'Autrin, de Craford & le Baron de Kilkito ſe fortifioient dans les montagnes auec plus de chaleur que iamais.

Il eſtoit important au Parlement d'Angleterre de faire arreſter au Roy les propoſitions qu'il luy auoit enuoyées, & il n'eſtoit pas de moindre conſequence à celuy d'Eſcoſſe de les voir ſigner, parce que leurs intereſts y eſtoient vnis encore plus eſtroitement que par la confederation de leur Couuenant: ils demeurerent auſſi d'accord que les Eſtats d'Eſcoſſe appuyeroient les mouuemens de ceux d'Angleterre, & pour cét effet, les Commiſſaires Eſcoſſois qui eſtoient à Londres en ayant écrit leurs ſentimens aux Eſtats de ce Royaume; ces Eſtats firent agir le Preuoſt, le Bailly, & le Conſeil de la Ville d'Edimbourg pour faire arriuer cette affaire au but auquel ils aſpiroient également.

Les Officiers d'Edimbourg écriuent à ſa Maieſté.

Ces Officiers écriuirent donc conjointement à ſa Majeſté pour luy repreſenter l'importance de l'accommodement qu'on luy demandoit. Ils la ſupplierent de conſiderer que c'eſtoit le ſeul moyen de ſatisfaire ſes peuples, qu'il en reuiendroit de la gloire à Dieu, de l'honneur à ſa Majeſté, du bon-heur à toute ſa poſterité, & des conſolations à tous ceux qui auoient du zele pour ſon ſeruice: mais comme il s'agiſſoit en ce point de l'aneantiſſement de l'authorité Royale, toute la réponſe que ce Prince fit à ces Lettres fut, Que les moyens qu'on luy propoſoit auoient de ſi rudes conditions, qu'il n'eſtoit pas en ſon pouuoir de les accepter ſans faire parler toute la terre au deſauantage de ſon cœur, de ſon iugement & de ſa prudence: Qu'il luy en falloit offrir d'autres plus honorables, plus douces & plus iuſtes, ſi on vouloit acheuer ce grand ouurage auec moins de peine & plus d'honneur; & que ſi ceux qui luy écriuoient auoient du zele pour ſon ſeruice, ils tacheroient de porter les Eſtats d'Angleterre à des voyes plus raiſonnables en leur donnant ce bon exemple.

Reſponſe de ſa Maieſté.

On luy enuoye des Theologiens.

Les Eſtats de Londres ayant donc appris qu'ils trauailleroient inutilement, s'ils ne faiſoient de plus grands efforts, ils ſupplierent ceux d'Eſcoſſe d'enuoyer à ſa Majeſté les plus fameux Theologiens du Royaume, dans la croyance qu'elle ſe ſoûmettroit facilement à leur Iugement; mais quelque grande que fut leur Rethorique & leur éloquence, elle n'obtint rien de ce qu'ils vouloient. Ils demanderent en premier lieu la caſſation du Gouuernement Epiſcopal: la ſeconde choſe fut la diſpoſition de la milice & de toutes les places du Royaume: La réponſe qu'il leur fit ſur le premier poinct fut, qu'à ſon aueuement à la Couronne il s'eſtoit obligé par ſerment à maintenir ce Gouuernement en l'eſtat qu'il le trou-

1646. uoit, & partant qu'il ne le pouuoit point caſſer : Pour le ſecond qui le dépoüilloit de toute l'authorité Royale, il en auoit dit ſes ſentimens aux Eſtats de Londres, qu'il auoit relâché du pouuoir Royal beaucoup plus qu'il ne deuoit, en leur accordant la diſpoſition de cette milice pour ſept ans, comme ils l'auoient demandé au traité d'Vxbridge, & qu'apres cela on n'auoit plus rien à luy demander : de ſorte que cette fermeté ne donnant pas peu d'étonnement au Parlement, les deux Chambres commencerent à ſe diuiſer ſur les choſes auſquelles il ſe falloit reſoudre. Il y en eut beaucoup qui tomberent d'accord auec les Commiſſaires Eſcoſſois qu'il falloit apporter quelque moderation aux articles, & faire venir ſa Majeſté à Londres ou aux enuirons, afin d'accommoder ces grands differens auec plus de facilité : mais ceux qui donnoient le branſle à toute la Chambre des Communes s'eſtant fortement oppoſez à cette propoſition, on ceſſa d'en parler pour en remettre ſur le tapis vne autre qu'ils ne trouuoient pas moins importante.

X. Ordonnances du Parlement contre les Eueſques.

Ils auoient remarqué que le point ſur lequel le Roy ſe roidiſſoit plus que ſur les autres, eſtoit de ne point caſſer les Eueſques, on luy voulut oſter ce pretexte, afin de luy fermer la bouche là-deſſus ; car les Chambres firent de nouuelles ordonnances contre ces perſonnes qu'elles proteſterent de rendre irreuocables, quelque accommodement qu'on put faire auec le Roy. Ces ordonnances faites & ſignées le 19. d'Octobre, furent ſuiuies d'vne autre faite le 23. du meſme mois, en faueur & pour la ſatisfaction de ceux qui fourniroient deux cens mille liures ſterlin pour ſuruenir aux neceſſitez de l'Eſtat.

Importante diuiſion entre les Anglois & les Eſcoſſois.

Quelque grande que fut l'intelligence des Anglois & des Eſcoſſois, & quelque précaution que ces derniers apportaſſent à la conſeruer, il ne laiſſa pas d'arriuer entre eux vne conteſtation dont la deciſion faiſoit la gloire, la fortune, la vie ou la mort du Roy. Le Parlement de Londres pretendoit & demandoit la diſpoſition de la perſonne de ſa Maieſté ; les Eſcoſſois n'eſtoient pas d'auis de s'en deſaiſir que l'on ne fût demeuré d'accord des conditions de la paix. Les Chambres auoient fait ſçauoir leurs intentions aux Commiſſaires d'Eſcoſſe par vne Lettre en datte du 24. de Septembre. Voicy la reponſe qui leur fut faite par ces Commiſſaires le 30. d'Octobre ſuiuant.

Reſponſe des Eſcoſſois aux deux Chambres du Parlement de Londres, touchant la diſpoſition de la perſonne de ſa Maieſté.

I. LEs Commiſſaires d'Eſcoſſe aſſeurent les Chambres du Parlement de Londres que tous leurs deſſeins ne tendent qu'à entretenir vne bonne intelligence entre les Royaumes, comme ils eſperent de rencontrer la meſme affection du coſté des Chambres ; & qu'encore qu'ils iugent que ce n'eſt pas l'intention deſdites Chambres dans le reſultat qu'elles ont fait touchant la perſonne du Roy, de s'en vouloir attribuer le pouuoir à elles ſeules, à l'excluſion de celuy du Parlement d'Eſcoſſe. Neantmoins ils ont trouué neceſſaire dans vne affaire tant importante aux deux Royaumes, de leur repreſenter leur ſentiment, afin que l'Eſcoſſe ne ſe voye pas abſolument priuer de ſes droits.

II. Ils reconnoiſſent que le Parlement de Londres a tout pouuoir de diſpoſer de la perſonne du Roy de la grand'Bretagne, & que nul autre ne le peut ſans auoir le conſentement des deux Chambres : Mais ils ſouſtiennent que le Parlement d'Eſcoſſe a les meſmes droits, puiſque la loy fondamentale des deux Royaumes eſt, que nul ne peut empeſcher le Roy d'aller & venir, exercer & rendre les deuoirs de la Royauté en chacun d'eux, auquel ſens ils acquieſcent au reſultat des deux Chambres.

III. Mais que ſi on veut entendre par ce reſultat, que le ſeul Parlement d'Angleterre ait ce pouuoir, à l'excluſion de celuy d'Eſcoſſe ; en ce cas ils croyent que cela eſt auſſi éloigné de l'intention deſdites Chambres, comme il l'eſt de la Iuſtice & de l'equité, n'eſtant pas raiſonnable qu'elles s'attribuent toute cette authorité, puiſque le Parlement d'Eſcoſſe n'a pas moins d'intereſt en la perſonne du Roy d'Eſcoſſe, que l'Angleterre en celle du Roy d'Angleterre ; & celuy d'apreſent l'eſtant des deux Royaumes, chacun d'eux n'y a pas moins de droit

que l'autre ; le Parlement d'Angleterre n'ayant pas plus de droit de diſpoſer du Roy d'Eſcoſſe eſtant en Angleterre, que celuy d'Eſcoſſe du Roy d'Angleterre eſtant en Eſcoſſe : partant comme ils ne doutent point que le Parlement d'Angleterre ne crût qu'on luy fit tort, ſi celuy d'Eſcoſſe vouloit ſeul diſpoſer de la perſonne dudit Seigneur Roy eſtant en Eſcoſſe, ils eſperent de meſme que les deux Chambres les traiteront comment elles voudroient eſtre traitées en ſemblable cas. 1646.

IV. Que la queſtion n'eſt pas de ſçauoir ſi les deux Chambres ou l'armée Eſcoſſoiſe diſpoſeront de la perſonne de ſa Majeſté, cette armée ne le pretendant pas faire : elle n'eſt pas auſſi lequel des deux Royaumes ſe confiera à l'autre de la garde de ſa perſonne, iuſqu'à ce qu'on en ait diſpoſé conjointement, ny d'aucune loy ou priuilege du Royaume & du Parlement d'Angleterre, dont ils ne ſe veulent non plus meſler qu'ils voudroient que les Anglois ſe mélaſſent des leurs : mais comme il y a difference entre ce que les vns & les autres pouuoient faire en leur particulier cy-deuant, & ce qu'ils doiuent faire à preſent, apres qu'ils ſe ſont vnis ſi étroittement par leur Conuenant, & qu'ils ont fait conjointement la guerre pendant trois ans. La queſtion dont il s'agit maintenant eſt, ſi les deux Royaumes n'ont pas vn intereſt commun de diſpoſer de leur Roy commun, pour le bien commun des vns & des autres, & ſi vn Royaume ſeul en doit & en peut diſpoſer.

V. Encore qu'vne choſe puiſſe eſtre également départie entre deux perſonnes, neantmoins il n'en eſt pas de meſme lors qu'il s'agit d'vn homme, la perſonne duquel ne pouuant ſouffrir la diuiſion, l'on en doit diſpoſer par conſeil & auis commun : ſi cela s'obſerue enuers les particuliers, combien plus enuers vne perſonne de haute condition ; & ſi des contracts particuliers y peuuent obliger les hommes, que ne doit point faire vn Conuenant dont toutes les clauſes les tient enſemble, & où ils ont tous iuré vne deffenſe mutuelle du bien commun des deux Royaumes, comme les deux Chambres le reconnoiſſent par leur Declaration du cinquiéme Aouſt 1645. aux Eſtats des Provinces vnies des Pays bas.

VI. Cela ſe void encore par le traité où l'armée Eſcoſſoiſe paroit auoir eſté leuée pour le bien commun des deux Royaumes, pour la pourſuite des fins du Conuenant, & non pas comme ſimples auxiliaires pour l'Angleterre ; & partant ne ſont pas obligez à ſuiure les directions d'vn ſeul Royaume, mais des deux conjointement.

VII. Auſſi par le huitiéme article, l'vn ne peut rien faire ſans le conſentement de l'autre : de ſorte que ſi la diſpoſition de la perſonne dudit Roy mentionnée au ſuſdit reſultat ſe pretend faire pour la paix, & pour la ſeureté des deux Royaumes, elle ſe doit faire par le conſentement des deux.

VIII. D'ailleurs le neufiéme article portant que tous les differens qui naîtront entre les ſujets des deux nations ſeront terminez par l'auis commun des vns & des autres, combien plus ceux qui ſe pourroient éleuer entre les deux Parlemens, meſme ſur la diſpoſition de la perſonne de leur Roy, & combien mieux encore ſelon le ſixiéme article, pour conſulter les moyens de préuenir ceux qui pourroient naiſtre cy-apres.

IX. Que ſi les deux Chambres ont iugé à propos de regler les armes par des conſeils communs, à plus forte raiſon le doit on faire, lors qu'il s'agit de la perſonne de leur Roy, en laquelle les deux Royaumes ſont également intereſſez.

X. On ſe ſouuiendra pareillement que les Declarations & les Commiſſaires des deux Chambres enuoyés pour inuiter les Eſcoſſois à s'engager en cette guerre, les y conuierent ſur les cõſiderations de leurs intereſts communs ; ce qu'ils accepterent auec toute demonſtration d'vne affection fraternelle. Et partant, ils ne croyent pas maintenant que leurs freres Anglois voulnſſent eſtablir leur paix ſans eux, pendant que l'Eſcoſſe ſeroit en trouble.

XI. Ils les coniurent donc pour le bien commun des deux Royaumes, par la conionction & égalité d'intereſt, par l'amour qui doit eſtre entre deux freres, par la declaration des deux Chambres, par les premiers traitez entre les Royaumes, par leur Conuenant, par le droit des gens, & par les regles de l'equité naturelle, qu'il y ait vne conionction de conſeil & de reſolutions des deux Royau-

1646. mes, ſur la diſpoſition de cette perſonne Royale, qui eſt également Roy de l'vn & de l'autre : Et que l'on ſe ſerue de tous les moyens legitimes & poſſibles dont cettuy-cy eſt vn des plus importans & des principaux, afin de conſeruer ſa Maieſté, ſa perſonne, ſon honneur & ſon bon-heur, ſelon le Conuenant, & le Gouuernement Monarchique, ſelon les loix des deux Royaumes, & auec vne bonne & ferme paix entr'eux.

XII. Ils adiouſtent que ſi l'armée Eſcoſſoiſe auoit remis la perſonne de ſon Roy entre les mains du Parlement d'Angleterre ſur ce reſultat, cette action ſeroit contraire au ſerment qu'elle a fait de defendre la perſonne de ſa Maieſté de toutes ſortes d'iniures, ſelon leur Conuenant, qui n'a eſté fait que pour fortifier leur alliance, & effacer l'opprobre de rebellion, afin de faire voir au monde qu'on peut faire ſubſiſter la religion auec l'authorité de ſa Maieſté, & leurs priuileges.

XIII. Auſſi quand l'armée du ſieur Thomas Fairfax ſeroit en Eſcoſſe, & auroit le Roy d'Angleterre en ſes mains, elle ne le remettroit iamais en celles d'autruy, ſans ordre exprés du Parlement d'Angleterre, lequel ordre l'armée Eſcoſſoiſe n'a pas du Parlement d'Eſcoſſe. Et ſi c'eſt contre la pratique de toutes les nations qu'on rende celuy qui s'y eſt refugié, meſme coupable ; que ne diroit point le monde, ſi cette armée auoit remis ſon Roy à la diſpoſition d'vne autre nation, apres s'eſtre luy-meſme ietté entre ſes bras.

Et d'autant qu'on a deſia fait ou qu'on pourroit faire quelques obiections contre ce qui a eſté dit, en voicy les reſponſes.

„ La premiere eſt, que l'armée Eſcoiſſe eſtant à la ſolde d'Angleterre comme
„ auxiliaire, elle doit remettre entre les mains des deux Chambres la perſonne
„ du Roy pour en diſpoſer comme elles iugeront à propos. Les Eſcoſſois ont
„ reſpondu.

Que leur armée n'eſt point venuë comme auxiliaire : Qu'elle auoit refuſé d'eſtre ſujette aux deux Chambres, quand on en auoit propoſé la leuée, & qu'on eſtoit demeuré d'accord de cela ; car ils voyoient bien les maux & les perils dans leſquels ils s'engageoient dans cette guerre. Et il eſt certain qu'ils n'auoient conſideré que le bien de la Religion, celuy du Roy, & des deux Royaumes. C'eſt pourquoy ils mirent à leurs deſpens vne armée ſur pied, & pour ne pas ſurcharger le Royaume, ſe contenterent de tirer tous les mois vn ſi mediocre entretien, qu'il n'alloit pas iuſqu'à la moitié d'vne paye, remettant leur recompenſe à la concluſion de la paix. Et puis que l'Eſcoſſe s'engageoit à l'Angleterre ſans aucun beſoin, il fut iugé equitable que les conditions de la paix ſe feroient du commun conſentement des deux Royaumes. C'eſt ſur cette conſideration que le Conuenant fut fait, & qu'on fit encore vn autre traité, par lequel il fut dit que l'armée Eſcoſſoiſe ſeroit commandée par vn General appointé des Eſtats d'Eſcoſſe, & obeïroit aux ordres des deux Royaumes, ou de leurs Comitez.

„ La ſeconde obiection eſt, que ſa Maieſté eſt en Angleterre, & partant que la
„ diſpoſition en appartient aux deux Chambres, que l'intereſt que peut auoir l'Eſ-
„ coſſe, ceſſe en Angleterre, & qu'encore que l'armée Eſcoſſoiſe ſoit par le traité
„ laiſſée en la diſpoſition des Comitez des deux Royaumes, cela ne s'entend que
„ pour le reglement des troupes, & la pourſuite de la guerre.

On reſpond, que cette obiection ne regarde pas l'eſtat de la queſtion ſur laquelle ils diſent que le Roy eſtant venu volontairement en l'armée d'Eſcoſſe, ils ne peuuent le remettre entre les mains des deux Chambres du Parlement de Londres ſans le conſentement de celuy d'Eſcoſſe, & ſans violer les loix du deuoir, de l'ame & de la generoſité, ſa demeure en Angleterre n'eſtant pas la relation qui eſt entre luy & ſes ſujets du Royaume d'Eſcoſſe, non plus que les deuoirs qui en dépendent, l'hommage & la redeuance des ſujets à leur Prince n'eſtant point limitée par les lieux. Elle eſt mieux fondée ſur la loy de la nature que tout ce que nous faiſons ſur nos couſtumes, leſquelles neantmoins nous obſeruons inuiolablement & auec reſpect. Ainſi elle eſt pluſtoſt vniuerſelle que locale. Les lieux n'oſtent pas le rapport des peres à leurs enfans, & ce n'eſt pas le lieu, mais la relation qui donne l'intereſt à la diſpoſition de la perſonne du Roy, lequel peut demeurer ou bon luy ſemble, ſans que le Royaume où il fera ſa

demeure

demeure le puisse empescher d'aller exercer sa charge & son authorité de Roy, aux lieux dont sa personne est absente, ny d'y sejourner, si les affaires de son Estat le requierent; & s'il en estoit autrement, le Royaume qui l'auroit, comme les Estats d'Escosse l'ont maintenant, le pourroit retenir & l'obliger luy & sa posterité d'y faire sa residence perpetuelle contre le consentement du Royaume d'Angleterre, ce qui ne se pourroit sans luy faire tort. Partant en quelque lieu que ledit Roy soit, en Angleterre ou en Escosse, il est tousiours Roy des deux Royaumes, & la disposition de sa personne n'appartient point plus à l'vn qu'à l'autre. 1646.

La troisiéme objection est, Que l'armée Escossoise a tousiours disposé de la " personne du Roy depuis qu'il se rendit au camp de Nevvark, iusques à present, " sans le consentement des deux Chambres, quoy que par le traité il ne se deût " rien faire que par la resolution commune des deux Royaumes ou de leurs " Comitez. "

A quoy on respond, Que sadite Majesté ne fut pas plustost arriuée à l'armée Escossoise, que le Comité d'Escosse y residant en aduertit les deux Chambres, comme le Parlement d'Escosse à Edimbourg. Mais on ne leur fit aucune response, ny de la part des deux Chambres, ny de leurs Commissaires, & qu'apres la guerre finie, l'armée Escossoise s'estoit retirée en la Prouince d'York-hisre où sa Majesté la suiuit de son mouuement, comme elle l'estoit venuë trouuer sans autre mouuement que celuy de sa volonté. Que depuis ils auoient tousiours auerty les deux Chambres de ce qui s'estoit fait, sans y manquer en aucun point. Que n'y ayant point de clause dans leurs traitez qui les empeschast de receuoir leur Roy venant à eux, mais bien qui les obligeoit de le defendre, n'y ayant esté donné aucun ordre nouueau par les deux Royaumes, c'estoit à eux à executer les premiers, & que comme leur armée reconnoissoit bien qu'elle n'auoit pas la puissance de disposer de cette personne Royale, non plus que de l'empescher de venir en son Parlement; ainsi l'on ne deuoit pas prendre la conseruation qu'ils en auoient faite pour vne disposition d'icelle, conseruer quelqu'vn n'estant pas en disposer.

La quatriéme objection est, Que si l'vn des Pairs d'Angleterre alloit se mettre " sous la protection de l'armée d'Escosse, le Parlement d'Angleterre en pourroit " disposer, sans le consentement du Comité Escossois de ladite armée. "

On respond à cela, Qu'il y a grande difference entre le rapport de l'armée Escossoise auec vn sujet d'Angleterre, & celuy qu'ils ont à leur Roy, qui sont clairement distinguez par le trois & quatriéme article du Conuenant: car pour l'vn ils sont obligez mutuellement à la conseruation dudit Seigneur Roy, & par l'autre à la recherche & punition des mal-faicteurs, où le Parlement d'Escosse ayant mesme droit que celuy d'Angleterre, quand il s'agit de leur Roy commun, il ne peut pretendre le mesme sur vn particulier d'vn autre Royaume.

La cinquiéme objection est, Que puis que nous alleguons que la disposition " de la personne du Roy tient lieu de paix, la reception d'iceluy dans l'armée Es- " cossoise, sans le consentement des deux Chambres, vaut autant que de faire la " paix contre le consentement du Royaume d'Angleterre, au preiudice du huitié- " me article du traité. "

A quoy il a esté satisfait cy-dessus, la residence du Roy auec les Escossois estant aussi libre que sa venuë l'a esté.

La sixiéme objection est, Que l'Angleterre estant vne nation libre, ce seroit " entreprendre sur sa liberté que de vouloir disposer de son Roy. "

A quoy ils respondent, qu'ils ne disputent point de la puissance des deux Chambres, mais ils soustiennent que le Parlement d'Escosse en a autant. Autre chose seroit s'ils estoient comme cy-deuant sous diuers Rois, & non pas sous vn seul Monarque, & qu'il n'y eut point de Conuenant. Mais les choses estant ainsi, nul ne peut iustement determiner tout seul ce qui est de plus expedient pour les deux.

La septiéme objection est, Que l'armée Escossoise est en possession de la per- " sonne de sa Maiesté, & bien que le consentement des deux Royaumes soit re- " quis pour la disposition d'icelle, neantmoins si les deux Chambres ne s'accor- "

1646. „ dent pas auec l'Eſcoſſe, ledit Roy ne laiſſe pas de demeurer entre les mains des
„ Eſcoſſois, à quoy les deux Chambres ne preſtant point leur conſentement, on
„ leur fait preiudice.

Mais on reſpond, Que ſi le Roy eſtoit à Vveſtminſter, on pourroit dire par les meſmes raiſons que le Royaume d'Eſcoſſe n'auroit point preſté ſon conſentement ſur la diſpoſition de ſa perſonne, qu'ils ne demanderoient pas alors eſtre faite par l'auis commun des deux Royaumes; & puis qu'il n'y a point de raiſon pourquoy on ne puiſſe reſoudre cette difficulté touchant la diſpoſition de ſa perſonne tandis qu'il eſt dans l'armée Eſcoſſoiſe.

Et bien qu'il fuſt beaucoup meilleur, comme tout le Royaume y trauaille, que le Roy fuſt reconcilié auec les deux Chambres, & ſatisfit à leurs propoſitions pour la paix; neantmoins cela n'eſtant pas, à leur grand regret, on iuge expedient que ſa Maieſté allant à Londres ou en quelqu'vne de ſes maiſons proche delà, ſoit entenduë comme elle le ſouhaite, afin qu'eſtant ſatisfaite en ce point, elle reſponde auſſi auec plus de ſatisfaction aux propoſitions qu'on luy a faites. Ce qui eſt bien plus raiſonnable que tout ce qu'on peut eſperer, au cas qu'on ne la contente point. Car ſoit qu'elle aille en Irlande ou ailleurs, ce ſera pluſtoſt vn ſuiet de nouueaux troubles que de paix; au lieu que ſon retour à Londres, ou auprés, ſera le vray moyen de conſeruer l'vnion des deux Royaumes, comme vn lieu propre pour y leuer des armes, pour détruire l'ennemy commun, qui eſt en Eſcoſſe, & empeſcher les delinquans de s'approcher de ſa perſonne, maintenant que tous ſuiets de crainte ſont éloignez, en prenant de luy les aſſeurances neceſſaires pour empeſcher les mouuemens du dedans, les inuaſions eſtrangeres, ou autres choſes contraires à la paix des deux Royaumes, pour laquelle ils croyent qu'il eſt neceſſaire d'enuoyer des deputez à ſa Maieſté de la part des deux Chambres, chargez des meſmes conditions qu'on luy auoit fait propoſer en Septembre de 1642.

Que ſi le retour de ſa Maieſté à Londres ne plaiſt pas aux deux Chambres, ils propoſent vn autre expedient, qui eſt d'enuoyer pour la derniere fois des Commiſſaires au nom des deux Royaumes, munis d'vn plein pouuoir de l'ouïr & de luy donner ſatisfaction ſur ce qu'elle demandera, luy ſignifiant auſſi que ſi elle n'apporte de ſon coſté toutes les diſpoſitions neceſſaires à trouuer la paix, les deux Royaumes ſe ioindront ſans plus de delay pour auiſer conioinctement à ce qui ſera iugé plus neceſſaire pour la ſeureté publique & commune, mais que s'il luy plaiſt d'y ſatisfaire, ſon Troſne Royal ſera releué, comme la paix de ſes ſuiets ſera reſtablie.

La cauſe que les Eſcoſſois auoient ſi bien plaidée eſtoit trop importante pour laiſſer toutes leurs raiſons ſans replique. Thomas Chalonnet membre de la Chambre Baſſe y reſpondit auſſi d'vn ſtile que ie n'ay pû demeſler qu'auec grand' peine; en voicy neantmoins toute la ſubſtance.

Reſponſe des Anglois.

„ Nos parties aduerſes, dit-il, ont fait vne harangue fort longue, mais elle n'a
„ pour tous fondemens que cét argument, Que le Roy l'eſtant également d'An-
„ gleterre & d'Eſcoſſe, les Anglois ont intereſt en la diſpoſition de ſa perſonne
„ comme Roy d'Angleterre, & les Eſcoſſois comme Roy d'Eſcoſſe, que l'intereſt
„ eſtant donc commun aux deux nations, elles en doiuent également diſpoſer
„ pour le bien de l'vn & de l'autre Royaume.

Cét argument ſemble preſſant, mais il eſt bien aiſé d'y reſpondre. Les Eſcoſſois qui ſont en poſſeſſion de la perſonne Royale depuis ſix mois, & qui ſe veulent conſeruer cette prerogatiue pour vn plus long-temps, couurent adroitement leur malice de ce mot de *Roy*, qui ſe doit prendre en deux façons: la premiere, pour l'authorité Royale; la ſeconde, pour la perſonne de ſa Maieſté. Ie demeure d'accord qu'au premier ſens, le Parlement d'Angleterre n'a rien à voir ſur la vie ny ſur les actions du Roy d'Eſcoſſe, la verité eſtant qu'vn Roy ſortant de ſon Royaume, ne partage point ſes intereſts en faueur du pays où il demeure, l'office & la puiſſance Royale reſidans touſiours dans le meſme lieu dont il ſort. Mais pour le ſecond, ie nie formellement qu'il n'ait rien à demeſler auec luy; car bien qu'il n'appartienne qu'aux Eſtats d'Eſcoſſe de diſpoſer de l'office Royal en leur Royaume, il n'en peut eſtre de meſme de la perſonne de ſa Ma-

jesté ; laquelle ie soustiens appartenir à la puissance du pays où elle fait actuellement sa demeure. Le fondement que ie donne à cette raison est : Que si le Roy d'Escosse estoit en Espagne, les Escossois n'auroient pas le mesme droit sur sa personne que s'il estoit à Edimbourg : Que l'Angleterre estant vn Royaume aussi distingué de l'Escosse, que celuy d'Espagne le peut estre en ses loix, ses priuileges ou ses interests, il s'ensuit que sa Maiesté estant en Angleterre, & non pas en Escosse, les Anglois doiuent auoir toute la disposition de sa personne. 1646.

Que si la protection attire par necessité la subiection, celuy qui est protegé en vn lieu demeurant sujet infailliblement, ie ne puis approuuer que les Escossois pretendent estre les protecteurs du Roy, qui ne peut estre leur sujet, parce qu'il est leur Roy ; & soustiens qu'ils ne le peuuent retenir plus long-temps sur ce prerexte. Que si la loy doit estre égale entre les Royaumes, il est iuste que les Anglois en ayent la possession pour autant de temps que celle des Escossois a duré. I'aioûte, que si les Anglois ont quelquefois disposé de la personne des Rois d'Escosse, sans en auoir demandé le consentement des Escossois, ils ont bien plus de raison de le faire en celle d'vn Roy d'Angleterre, demeurant actuellement dans le Royaume, ne croyant pas que les Escossois puissent alleguer des raisons assez fortes pour les priuer de cette iustice. Ou les Escossois sont nos maistres, nos inferieurs, ou nos compagnons ? Nous auoüons qu'ils ne sont pas nos inferieurs, ils n'oseroient dire qu'ils sont nos maistres, parce qu'ils ne sçauroient montrer à quel prix ils nous ont acquis ; mais s'ils ne sont que nos compagnons, pourquoy le veulent-ils emporter sur nous, & ne nous pas donner le mesme auantage que nous leur auons laissé depuis tant de temps ? La raison leur deffend d'en vser de la sorte, & l'honneur ne veut pas que nous le souffrions.

Alors la passion qui l'emportoit ne le laissant pas maistre de son iugement, il dit beaucoup de choses que le respect de l'authorité Royale ne sçauroit souffrir à la plume d'vn Historien desinteressé : il témoigna de tres-sensibles déplaisirs de ce que les Escossois mettoient cette question sur le tapis en vn temps où de pareilles contestations ne pouuoient apporter que de grands mal-heurs : allegua que c'estoit vne ouuerture à vne rupture de leur Conuenant : Que l'armée Escossoise estoit entrée en Angleterre comme confederée, qu'elle estoit pour cette consideration localement sujette à l'Angleterre pendant son sejour, & partant qu'estant en possession de la personne de sa Majesté, elle ne deuoit point plus apporter de difficultez de la mettre au pouuoir des deux Chambres, que feroit Fairfax si elle estoit tombée en ses mains ; surquoy trouuant à propos de finir, il supplia les deux Chambres de ne point traiter auec le Roy, ny mesme auec les Escossois, que le Parlement ne fût entierement satisfait sur cette matiere.

Cette harangue fut bien receuë du Parlement, parce qu'elle appuyoit les mouuemens de la pluspart, ouuertement portez à la ruine du Roy ; mais elle ne fut pas au gré de tous, de sorte que quelqu'vn s'estant ingeré d'en faire courir vne plus ciuile, moins passionnée & beaucoup plus indicieuse que la precedente, elle choqua si fort l'esprit des plus interessez, qu'elle fut publiquement brûlée, l'Autheur ne s'estant point nommé, pour ne se pas exposer à vn seuere chastiment.

Tous ces escrits & ces responses estant sur le point de mettre aux mains les deux nations, les Anglois iugerent qu'il falloit faire vn effort pour se deliurer des orages qui les menaçoient en éloignant les Escossois. Voila pourquoy s'estant auisez qu'ils s'en déferoient aisement en leur donnant deux millions de liures qu'ils leur auoient demandez iusques à vn payement plus enrier ; ils s'euerruerent si bien qu'ils rencontrerent enfin cette somme ; ce qui leur donnant suiet de sortir de ces embarras, ils commanderent Fairfax auec vne partie des tronpes qu'il auoit encore sur pied pour escorter cét argent iusques à York, & plus loin s'il le falloit faire, le consigner entre les mains du General d'Escosse, & parachever cette affaire auec toutes les formes qu'elle deuoit auoir pour sa seureté. Cependant le Parlemẽt voulant trauailler à punir les Catholiques, & ceux qu'il nommoit delinquans, il commença cette procedure par la vente des biens du Marquis de Worcester. Il mourut enuiron ce temps-là deux personnes illustres, le Comte

1646. d'Eſſex à Londres, & le fameux Miniſtre Alexandre Henriſon à Edimbourg; le Comte ſubitement, apres auoir teſmoigné de bons ſentimens pour le Roy, l'autre auec vne extreme regret de laiſſer l'Eſcoſſe dans la reputation d'auoir manqué de fidelité pour le ſeruice de ſa Maieſté. Cependant les Eſcoſſois ayant receu l'argent que les deux Chambres luy auoient enuoyé, ils remirent toutes les places qu'ils occupoient en Angleterre entre les mains de quelques Deputez qui auoient accompagné Fairfax auec la perſonne de ſa Maieſté, & ſe retirerent en Eſcoſſe apres leur auoir fait iurer ſolemnellement qu'ils la traiteroient auec reſpect, & que tous ceux que les Eſtats de leur Royaume voudroient employer à la paix, auroient vn libre accez aupres d'elle pour luy en faire naiſtre le deſir. Voila tout ce qui ſe paſſa de remarquable en Eſcoſſe & en Angleterre pendant cette année de 1646. n'oublions pas ce que l'Irlande ent de conſiderable pendant ce temps-là.

Les Eſcoſſois vuident l'Angleterre & remettent le Roy entre les mains des Anglois.

Eſtat de l'Irlande.

I'y remarque cinq choſes qui me ſemblent dignes de tenir icy quelque rang; Le Comte de Clamorgan l'vn des plus illuſtres de ceux qui compoſoient les forces Catholiques de ce Royaume, auoit quelque choſe à demeſler auec le Mylord Digby, ce Mylord n'auoit point de moyens ouuerts de pouſſer ſon reſſentiment où il euſt bien eu enuie de le porter: il fit conſiderer au Marquis d'Ormond Vice-Roy, que le credit de ce Comte pouuoit beaucoup contribuer à l'accroiſſement des deſordres qui troubloient l'Eſtat; ce Vice-Roy le fit arreſter, les Catholiques ne purent ſouffrir cet outrage: ils auoient les armes à la main, ils reſolurent de s'en ſeruir pour remettre ce priſonnier dans les droits de ſa liberté; le Marquis qui les vid en poſture de ſe faire raiſon par eux meſmes, le relacha à la premiere priere qu'ils luy en enuoyerent faire.

Aſſemblée generale du Clergé.

Il y auoit plus de cent ans qu'on n'auoit veu vne aſſemblée generale du Clergé dans ce Royaume, il s'en fit vne à Kilkeny ſur les premiers iours du mois de May: Le Nonce du Pape y connoqua tous les Archeueſques, les Eueſques, les Agens, & les Deputez de tout le Clergé; parmy les importantes propoſitions qui furent faites en cette aſſemblée pour la conſeruation de la gloire des Autels de Dieu & des priuileges de l'Egliſe, on y demenra d'accord de faire la paix auec les Proteſtans du party Royal, & d'ennoier dix mille hommes au Roy ſous la conduite du Comte de Clamorgan & du General Preſton: Mais la nouuelle qu'on y receut en ce meſme temps que ſa Maieſté s'eſtoit refugiée en l'armée d'Eſcoſſe, où elle auoit trouué la captiuité au lieu de l'azile qu'elle y eſperoit, fit que ces troupes preſtes à s'embarquer furent retenues pour ſeruir dans le meſme Royaume. Cependant les Catholiques emporterent le chaſteau de Bellengary la plus forte place de la Prouince de kiery. Celle qui doit tenir le troiziesme lieu fut deux auantages conſiderables emportés ſur les Proteſtans au Pays du Nord par le General Oneil, duquel nous auons parlé cy-deſſus, & par le Seigneur Roger Marquir dans cette meſme Prouince du Nord.

La quatrieſme choſe digne de la curioſité du Lecteur, eſt vne troiſieſme gloire pour les armes catholiques de ce Royaume. Les troupes parlementaires qui s'y rencontroient ayant le cœur enflé de la proſperité de celles qui triomphoient en Angleterre, elles s'imaginerent qu'elles auroient le meſme bonheur ſous le commandement du ſieur Mouro General des forces Angloiſes & Eſcoſſoiſes dans l'Vltonie, voila pourquoy preſſant ce Chef de les mettre aux mains auec les Catholiques conduits par ce General Oneil, elles paſſerent la riuiere de Blacwater, & s'auancerent iuſques à Bembarb gros village ſitué dans la Comté de Vironne où ce General Catholique campoit: elles s'eſtoient promis de le ſurprendre & de le defaire, elles ſe trouuerent ſurpriſes & defaites; car ce Capitaine ayant rangé en bataille la plus grande partie de ſes gens de guerre dans la plus prochaine plaine de ce village, & poſté deux mille Mouſquetaires dans quelques bois & quelques foſſés où il falloit neceſſairement que la caualerie Parlementaire paſſaſt pour aller à luy; ces Mouſquetaires executerent ſi bien les ordres qu'ils auoient receus, qu'auant mis à bas plus de cinq cens hommes de cette caualerie aux premiers ſalues; la peur fit retirer le reſte auec vne ſi grande confuſion, que le General Catholique ſe voulant dignement ſeruir de l'occaſion qu'il auoit, fit donner ſa caualerie auec vne inconceuable vigueur. Le carnage eſtoit deſia

Grande defaite des Proteſtãs.

grand, il deuint horrible, toute la cauallerie parlementaire fut taillée en pieces sans pouuoir profiter du secours de l'infanterie, qui ne se pouuant resoudre à combattre dans vne confusion si grande, se mit en fuite d'elle mesme au lieu d'auancer comme elle en auoit receu le commandement; mais bien que la nuit fût fauorable à cette lascheté, la defaite se trouua si grande, que l'on conta cinq mille morts ou prisonniers dans le mesme champ de bataille, sans que cette belle victoire coûtast plus de soixante hommes aux Catholiques. Le General Parlementaire n'eut que sept hommes pour l'accompagner en sa fuite, il perdit toute son artillerie, ses munitions, grande quantité d'armes; les drapeaux, qui estoient au nombre de 22. furent enuoiez au Nonce du Pape pour estre arborez dans la cathedrale de l'Immerique. 1646.

Cet auantage ne fut pas le seul que ce General Catholique remporta sur les Protestans; sa marche s'estant addressée incontinent apres cet eschec contre les Escossois, qui se rendoient redoutables dans la prouince de Tyrconnelle, il trompa si bien ces Parlementaires, par des bannieres Escossoises qu'il fit mettre au vent, que croians receuoir le debris de leurs compagnons defaits à Bembarb, ils furent enueloppez & taillez en pieces: la terre se trouua couuerte de seize cens morts, le nombre des prisonniers ne fut gueres moindre.

Conqueste du General Preston.

Ce General faisoit des merueilles de son costé, Preston qui commandoit les Catholiques dans la prouince de Connacie ne secondoit pas mal ses exploits guerriers; les Protestans ne tenant point la campagne deuant ses troupes, il reduisit à son obeissance plusieurs places, dont les principales furent Roscoman, pourueuë d'vne garnison de cinq cens cheuaux & de deux mille fantassins, & le chasteau de Buuralti: Charles Coote grand ennemy des Catholiques, fut tué deuant la premiere où il commandoit, Artus Loftas Gouuerneur de la seconde ne se rendit qu'apres auoir soustenu le siege trois mois.

Ces progrez n'estoient pas de petite importance, & l'authorité des Parlementaires s'abbaissoit merueilleusement: cela fit aussi que le Parlement d'Angleterre, qui pretendoit vn commandement absolu sur ce Royaume, n'ayant plus affaire des troupes qu'il auoit employées sous les ordres de Fairfax, il en detacha dix mille hommes pour aller fortifier ce party; ce qui ne semblant pas encore suffisant pour le mettre hors d'inquietude, il enuoya demander à sa Maiesté des Lettres pour obliger les Generaux Catholiques à desarmer. Ce bon Prince vouloit tout pour auoir la paix; il fit aussi partir vn exprés, auec ordre à ces Generaux de mettre les armes bas.

Le Parlement d'Angleterre y enuoye dix mille hommes.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES AV VINGT-CINQVIESME LIVRE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE ET D'IRLANDE.

1647.

I. *SEntimens du Roy sur sa captiuité. La guerre se renouuelle en Escosse. Defaite de Macdonald, Triste fin de ce Capitaine.*

II. *Le Roy est mené à Oldemby. Il demande des Theologiens aux Estats. Ils les luy refusent. Les reformateurs de la Religion deffendent la celebration de la feste de Pasques. Les Estats condamnent en sa Maiesté l'action de toucher les malades des Escroüelles. Ieusne solemnel. Pourquoy.*

III. *Response du Roy aux propositions des Estats. Dessein de ces Estats de licencier leur armée. On leur fait de fort importantes Requestes. Leurs depenses prodigieuses. Ils proposent d'enuoyer des troupes en Irlande.*

IV. *Motifs de la diuision d'entre les Estats & l'armée: adresse des Independans pour se rendre maistres des forces du Royaume. Les Officiers de cette armée refusent d'aller en Irlande. Requeste de la milice à Fairfax. Declaration des deux Chambres contre cette Requeste. Response de Fairfax à cette Declaration.*

V. *La milice refuse pour la seconde fois d'aller en Irlande. Les Estats recompensent les seruiteurs de Fairfax & de Cromvvel.*

VI. *Creation des Agitateurs. Ils refusent de mettre les armes bas. Les Estats renuoyent Fairfax à l'armée. Requeste des soldats à ce General. Origine de la mauuaise intelligence d'entre les Estats & l'armée. Raisons de la desobeyssance des soldats.*

VII. *Le Roy est enleué du chasteau d'Oldemby. Est conduit à Newvmarket. Esclairciſſement sur les causes de cet enleuement. Les Escossois s'en plaignent aux Estats.*

VIII. *Les Agitateurs presentent Requeste contre les Estats. Ordonnance de ces Estats pour les satisfaire. La ville de Londres prend l'allarme de cette broüillerie. Commissaires des Estats mal receus à l'armée: Elle s'approche de Londres. Les Estats & la ville s'estonnent.*

IX. *Fairfax escrit au Maire & aux Eschevins. Les Estats luy demandent la personne du Roy. Declaration de l'armée contre ces Estats. Elle accuse onze membres du Parlement. La Chambre Basse les absout. La milice menace les Chambres.*

X. *Demandes de l'armée aux Estats. Accordées. Artifices des chefs de l'armée pour brouiller les Estats & la ville de Londres. La Chambre Basse casse l'election des Officiers de la ville. La Chambre des Pairs la restablit.*

X. *Sedition dans Londres. La pluspart des membres du Parlement desertent la ville. Fairfax s'en approche. Les Estats, le Maire & les Eschevins, luy*

enuoyent des deputez. La ville traite auec luy. Il en prend possession. Il restablit dans le Parlement les membres qui l'auoient abandonné. L'armée passe en triomphe par la ville.

XII. *Les Ducs d'York & de Gloceſter vont voir le Roy. La Reine & le Prince de Galles enuoyent en Angleterre. Negotiation de Barclay. Sa conuersation auec le Roy. Ses intrigues auec Ireton. Ses discours auec Cromwel. Sa seconde conuersation auec le Roy.*

XIII. *Propositions de l'armée à sa Maiesté. Mal receuës. Importantes paroles du Roy. Cromwel & Ireton changent de sentiment pour luy.*

XIV. *L'armée arriue à Londres. Desordre dans cette ville. Le Maire & les Eschevins prisonniers. Les Escossois prennent les armes. Secours d'Irlande differé.*

XV. *Le Roy est mené à Hamptoncourt. Ses occupations. Il refuse derechef les propositions des Estats. Les Agitateurs defendent à Barclay de le voir. Ils se veulent saisir de la personne de sa Maiesté.*

XVI. *Le Roy se retire secrettement d'Hamptoncourt, pour se retirer en l'isle de Wigth. Sa fuite allarme la ville de Londres & l'armée. Ordre des deux Chambres au Gouuerneur de cette Isle.*

XVII. *Reuolte dans l'armée. Le Roy escrit aux Generaux. Ses lettres sont mal receuës. Barclay aprend le secret de la trahison de Cromwel contre le Roy. Il en donne auis à sa Maiesté. Cromwel refuse de receuoir de ses lettres.*

XVIII. *Le Roy rappelle Barclay prés de sa personne. Importante conuersation de sa Maiesté auec ce seruiteur fidelle. Les Estats enuoyent de nouuelles propositions au Roy. Sentimens de sa Maiesté sur ces propositions. Sentimens de Barclay sur la response de sa Maiesté.*

XIX. *Les deputez d'Escosse s'escrient contre les propositions des Estats. Traité des Escossois auec le Roy. Les deputez de Londres s'emportent en receuant la response de sa Maiesté.*

XX. *Le Roy se veut sauuer. Il ne peut. Le Gouuerneur chasse tous ses seruiteurs. Il est reserré. Tous les Catholiques sont chassez de Londres.*

1648.

I. *Cromwel & Ireton se declarent contre le Roy. Ordonnance de la Chambre Basse contre sa Maiesté, appuyée par celle des Pairs. Les Deputez d'Escosse se retirent. Pourquoy.*

II. *Declaration de la Chambre Basse contre le Roy. Sedition dans Londres. Les Estats cassent Inchequin. Les Escossois embrassent les interests du Roy. Declaration des Estats d'Escosse aux Estats de Londres. Froide response des Anglois. Aigreur entre ces deux nations.*

III. *Factions pour remettre en credit le party Royal. Prise de Barwik, de Carlile & de plusieurs autres places par les factieux. La ville de Londres en allarme. Elle est satisfaite par les Estats. Raison de cette douceur en ce Parlement.*

IV. *Le Duc d'York sort secretement de Londres & se sauue. Circonstance de sa fuite. Response des Chambres de Londres aux Estats d'Escosse. Les Escossois se resoluent à la guerre. Le Comte d'Argyl se declare contre le Roy.*

V. *Les Eſtats d'Angleterre veulent depoſseder le Gouuerneur de Pembrok. Cette ville eſt bloquée par Flemming. Flemming defait & tué. Defaite de* Langorn. *Priſe du chaſteau de Chepſtovv, de celuy de Temby. pembrok aſſiegé & pris par Cromvvel.*

VI. *Le Duc de* Bukingham, *& les Comtes de Holland & de Peterbourg prennent les armes en faueur du Roy. Les Eſtats preunent l'allarme. Defaite du Duc de* Bukingham.

VII. *Les Eſcoſſois entrent en Angleterre ſous les ordres du Duc d'*Hamilton. *Cromvvel leur va au deuant. L'Infanterie Eſcoſſoiſe poſe les armes deuant Cromvvel ſans rendre combat. Midleton eſt fait priſonnier. Langdale ſe retire.* Les Eſcheuins veulent traiter: Le Comte de Calender *ſe retire.* Lache traité des Eſcoßois.

VIII. *Deſordre en Eſcoſſe. Pourparler d'accommodement. Cromvvel entre en Eſcoſſe. On le remet en poſſeſſion de Barvvik & de Carlile. Il eſt Royalement receu dans* Edimbourg.

IX. *Mouuement de Cromvvel pour entrer en Eſcoſſe. Exploits de ce Capitaine.* Le peuple de la Comté de Kent *ſe reuolte. Impoſture d'vn homme qui veut paſser pour le Prince de Galles. Decouuerte. Il eſt pris & mis en priſon.*

X. *Fairfax attaque & emporte Maiſton. Les Royaliſtes ſe reſoluent d'aller à* Londres. *Le Maire & les Eſcheuins refuſent de ſe ioindre à eux. Terreur panique parmy ces troupes Royales. La Nobleſſe d'Eſſex embraſſe ce party. Ces troupes s'emparent de Colcheſter. Fairfax attaque cette place. Braues efforts des aſſiegés. Ils ſont reduits à la neceſſité de viures. Ils capitulent. Cruauté de Fairfax.*

XI. Les *vaiſſeaux des Dunes s'engagent dans le party Royal.* Le Comte de Warvik *eſt fait Amiral d'Angleterre par les* Eſtats.

XII. *Le Prince de Galles abandonne la France pour paſſer en Angleterre. Il fait publier vn manifeſte. Les Habitans d'*Yarmouth *luy refuſent les portes. Il tente inutilement le ſecours du chaſteau de Sandoun. Il cherche l'occaſion de combattre* Warvvik. *Orgueilleuſe reſponſe de ce Comte au Prince. Vvarvvik debauche les Capitaines de ce Prince.*

XIII. *Pourparler de paix. Newport choiſi pour la conference, les Officiers de ſa Maieſté luy ſont enuoyés. Deputez des Eſtats pour le traité. Premier point de la conference. Seconde propoſition des Eſtats. Troiſieſme propoſition. Les* Chambres *ſe diſpoſent à ſatisfaire ſa Maieſté.*

XIV. *Les Officiers de l'armée enuoyent aux Eſtats vne remonſtrance contre le Roy. Sa Maieſté eſt enleuée de l'Iſle de Vvigth par les ordres de Fairfax.*

XV. *Declaration des Officiers de l'armée contre les* Eſtats. *Ils ſe ſaiſiſſent de Vveſtminſter. Membres de la* Chambre *Baſſe arreſtés. Plainte de ces membres. Fairfax fait encore entrer huit mille hommes dans* Londres.

1649.

I. Commiſſion *des Communes d'*Angleterre *portant l'eſtabliſſement d'vne haute* Cour de Iuſtice, *pour examiner & iuger* Charles Stuard *Roy d'*Angleterre. *Reiettée par la* Chambre *des Pairs. Fairfax ne veut point eſtre du nombre des Iuges.*

II. *Deſſein de ſauuer le* Roy *ſans effet. Il eſt enleué par les ſoldats de l'armée pour eſtre conduit à Vvindſord. Second deſſein de le ſauuer. Decouuert. Le*

Roy

Roy eſt mené à Londres. Ouuerture de la Cour de Iuſtice.

III. Audition des teſmoins. Les Commiſſaires dreſſent la ſentence de mort. On donne au Roy l'Eueſque de Londres pour l'aſſiſter à bien mourir. On luy donne la ſatisfaction de voir ſes enfans. Sentence de mort contre luy. Ordre pour l'execution de cette ſentence.

IV. La Chambre des Communes caſſé & ſupprime celle des Pairs. Elle ſupprime la Royauté. Eſtabliſſement d'vn Conſeil d'Eſtat.

V. Execution du Duc d'Hamilton, du Comte de Holland & du Baron Capel. Le Colonel Powvel eſt paſſé par les armes. Les Eſcoſſois font decapiter le Marquis d'Huntly.

VI. Le Maire de Londres refuſe de faire publier la ſuppreſſion de la Royauté. Il eſt depoſſedé de ſa charge par les Eſtats. Le Comte de Vvarvvik eſt dépoüillé de la charge d'Amiral.

VII. Cromvvel veut vnir les Independans & les Presbyteriens. Les Presbyteriens le refuſent. Reuolte des Egaleurs. Leur defaite.

VIII. Le Prince de Galles apprend la mort du Roy ſon pere. Il eſt proclamé Roy en Eſcoſſe & en Irlande. Les Eſcoſſois luy enuoyent des Deputez.

IX. Cromvvel eſt declaré General pour l'expedition d'Irlande. Declaration des Pairs d'Angleterre contre la Chambre des Communes. Faction des Leuellers. Ordonnance de la Chambre des Communes pour la vente du Domaine Royal. Defaite des Leuellers.

X. Le peuple de Londres s'eſleue contre Cromvvel. Eſclairciſſement pour l'intelligence des affaires d'Irlande.

XI. Le Marquis d'Ormond met Dublin entre les mains des Parlementaires. Il paſſe en France. Il retourne en Irlande auec la qualité de Vice-Roy. Fait vne ſuſpenſion d'armes auec les Catholiques. Le Nonce du Pape ſe retire de ce Royaume & paſſe en France.

XII. Les Eſcoſſois enuoyent des Deputez à ſa Maieſté. Diſpoſitions à leur accommodement auec elle. Le Marquis d'Ormond aſſiege Dublin. Drogheda pris par le Mylord Inchequin.

XIII. Motif de la mauuaiſe intelligence des Royaumes d'Angleterre & d'Eſcoſſe. Lettre du Chancelier d'Eſcoſſe aux Communes d'Angleterre. Reſponſe de ces Communes.

XIV. Les Parlementaires iettent du ſecours dans Dublin. Dundalke emporté par le Mylord Inchequin. Importante ſortie de la garniſon de Dublin. Le Marquis d'Ormond leue le ſiege. Defaite du Gouuerneur de Dublin.

XV. Deſcente de Cromvvel en Irlande. Il aſſiege Drogheda. L'emporte d'aſſaut. La faction des Leuellers ſe reſueille. Elle eſt eſteinte.

XVI. Vvexford eſcaladé & pris par les Anglois. Roſe ſe rend à compoſition. Cromvvel aſſiege Duncanan. Il leue le ſiege. Declaration du Roy. Oneil ioint ſes troupes à celle du Marquis d'Ormond.

1650.

I. Exil de Montroſe. Cromvvel attaque Vvaterford. Il eſt mal traité. Il leue le ſiege. Generoſité de Montroſe.

II. Les Communes d'Angleterre prennent l'allarme. Dequoy. Elles rappellent Cromvvel en Angleterre. Il ne veut point ſortir d'Irlande. Vaiſſeaux Anglois perdus.

III. *La faction des* Leuellers *ſe reueille. Coup hardy d'vn des chefs de cette faction.*

IV. *Breda choſi pour le traité d'entre le Roy & les Eſcoſſois. Sa Maieſté conſerue les charges & les dignités de ſon* Royaume *à ſes ſeruiteurs.*

V. *Remarques conſiderables ſur la mort du feu Roy. Succez des armes Angloiſes en Irlande. Les* Eſcoſſois *enuoyent preſenter de nouuelles propoſitions à ſa Maieſté. Les Catholiques ſont bannis de* Londres.

VI. *La Chambre des Communes donne de grandes recompenſes aux Officiers de l'armée d'Irlande. Elle crée vne Chambre de Iuſtice. Pourquoy. Elle fait effacer & abatre les armes* Royales *par tout le* Royaume.

VII. *Succez de la guerre d'Irlande. Kilkeny pris par Cromvvel. Ce General eſt rappellé en Angleterre. Deſcente d'vne armée eſtrangere en Eſcoſſe en faueur du Roy.*

VIII. *Retour de Montroſe en ce* Royaume. *Les* Eſtats *en prennent l'allarme. Il entre en* Eſcoſſe. *Il rencontre les ennemis. Il eſt defait. Fait priſonnier. Il eſt condamné à la mort. Belle & genereuſe mort de ce General.*

IX. *Concluſion du traité de Breda. Le Roy s'embarque pour paſſer en* Eſcoſſe. *Fairfax quite la charge de Generaliſſime des armes Parlementaires. Cromvvel en eſt inueſti.*

X. *Le Roy arriue en* Eſcoſſe. *Cromvvel part de* Londres *pour aller commander l'armée deſtinée contre l'*Eſcoſſe. *Defaite des troupes Royales d'Irlande. Trecoghan mis à l'obeiſſance des Parlementaires.*

XI. *Acte du Parlement d'Eſcoſſe en faueur de ſa Maieſté. Les Anglois veulent mettre de la diuiſion en Eſcoſſe. Conditions de Cromvvel. Il entre en Eſcoſſe auec vne armée. Flote Angloiſe enuoyée contre le* Prince Robert. *Orgueil des Amiraux de cette flote enuers le Roy de* Portugal. *Reſſentiment de ce Prince.*

XII. *Adreſſe de Cromvvel pour ſe bien mettre dans l'eſprit du peuple d'Eſcoſſe. Combat entre les Anglois & les Eſcoſſois. Second combat.*

XIII. *Les* Communes *de* Londres *font abattre les ſtatuës du Roy. Auantages des Parlementaires d'Irlande. Rhedouſe emporté par les Anglois.*

XIV. *Bataille entre les Anglois & les Eſcoſſois. Defaite des Eſcoſſois. Le Roy ſe retire. Cromvvel ſe met en poſſeſſion d'*Edimbourg, *& de la ville de* Leith.

XV. *Le Roy ſe retire ſecretement de S. Ionſtons. Il retourne à la priere des Eſtats. Diuiſion entre les Chefs de l'armée Royale. Les* Eſtats *ſe ſeruent de tous les moyens poſſibles pour les reünir.*

XVI. *Cromvvel tache de débaucher les Capitaines* Eſcoſſois. *Stranghan branle pour ſe mettre dans ſon party. Les* Eſcoſſois *chaſſent tous les* Anglois *d'aupres de ſa Maieſté.*

XVII. *Reunion des Capitaines de l'armée Royale d'Eſcoſſe. Succez de la guerre d'Irlande. Axtel defait le Comte de Clanrikart. Ireton leue le ſiege de deuant* Limmerik. *Diſpoſition à vne reuolte en* Angleterre. *Mort de la Princeſſe* Elizabeth.

HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.

LIVRE XXV.

QVAND nos actions sont bonnes, elles nous plaisent, nous honorent & nous satisfont: quand elles n'ont pas cette qualité, elles nous rempliſſent de confusion, & nous exposent à la haine de tous les hommes. Les Escossois s'en retournoient auec de l'argent; mais non point auec de l'honneur; ils estoient chargez de butin, mais ils n'emportoient point de gloire; auſſi dés qu'ils furent entrez en Escosse, ils commencerent de connoiſtre qu'il y auoit eu du deffaut en leur conduite beaucoup plus que dans leurs courages, le peuple commença de murmurer de ce qu'il ne voyoit point le Roy à la teſte de leur armée, & comme la curiosité emporte les hommes, il y en eut beauconp qui demanderent ce qu'il estoit deuenu.

La choſe auoit eu trop d'éclat pour estre long temps ignorée, ces curieux apprirent auſſi que par l'ordre des Estats il auoit esté remis entre les mains des Anglois, & meſme que cette condition luy auoit donné tant d'horreur, qu'il ne s'estoit pû empeſcher de dire à quelqu'vn qui luy auoit demandé s'il auroit mieux aimé d'estre conduit en Escosse que de demeurer en Angleterre, *Qu'il aimoit encore mieux estre auec ceux qui l'auoient achepté cherement, qu'auec ceux qui l'auoient lâchement vendu.*

I. Sentiment du Roy ſur ſa captiuité.

Ce reproche deuoit ſenſiblement toucher ceux auſquels il ſe pouuoit legitimement addreſſer; mais les Estats ny Leſley ne témoignerent point qu'ils y priſſent part: au contraire, ce General voulant faire voir qu'il tiroit vne grande gloire & vn grand auantage d'auoir ſeruy les Anglois, il entra aux Estats auec vne Lettre en main & vne boette de diamans penduë à ſon col, qu'il auoit receuë de la Chambre Baſſe comme vne recompenſe particuliere que le Parlement d'Angleterre deuoit à la grandeur de ſes ſeruices, il mit cette petite reconnoiſſance à vn ſi haut prix, qu'apres auoir dit qu'il vouloit mettre la Lettre entre les plus beaux titres de ſa maiſon, il ajouſta en ouurant cette boette, que pour l'enſeigne elle luy ſeroit encore plus conſiderable, parce qu'elle feroit eternellement ſouuenir l'Eſcoſſe de l'alliance qu'elle auoit faite auec l'Angleterre, la Chambre Baſſe de ce Parlement y ayant fait mettre vne delicate peinture qui repreſentoit les deux Royaumes liez d'vne double chaiſne d'or.

Ce diſcours plût à ceux qui n'eſtoient pas moins criminels que luy, il y en eut d'autres dans le cœur deſquels toute la fidelité n'eſtoit pas éteinte, qui n'en furent gueres ſatisfaits: Mais comme la raiſon ne vouloit pas qu'ils témoignaſſent alors ce qu'ils en penſoient, ils ſe teurent pour attendre de meilleures occaſions de parler. Cependant toute l'aſſemblée eſtant demeurée d'accord d'employer l'armée qui venoit d'Angleterre à remettre au deuoir le Marquis d'Huntly, qui n'ayant point voulu deſarmer, tenoit tout le pays du Nord ſous ſes loix, & de ranger encore à l'obeiſſance Macdonald & ſon fils, qui faiſoient des rauages inconceuables ſur les terres du Comte d'Argyl: Leſley & Midleton furent choiſis pour commander cette armée.

1647. La guerre ſe renouuelle en Eſcoſſe.

La ſaiſon n'eſtoit guere propre à faire la guerre, parce qu'on eſtoit encore aux premiers iours du mois de Mars, où l'hyuer eſt touſiours redoutable entre les montagnes. Neantmoins les Eſtats ayant conſideré que ſi le Marquis & Macdonald ſe joignoient, il ne ſeroit pas bien facile de les battre, ils vouluret qu'on bâtit aux champs, tant pour ſoulager les enuirons d'Edimbourg, que pour auancer la tranquilité de l'Eſtat. Leſly marcha donc du coſté d'Aberdin, dont le Marquis s'eſtoit rendu maiſtre ſur la fin de la precedente campagne, il trouua les ennemis qu'il cherchoit, & leur rencontre ayant fait naiſtre quelques eſcarmouches, il eſt certain qu'elle euſt fait naiſtre vne bataille, s'il y eut eu de l'égalité entre les deux camps; mais la caualerie d'Huntly n'arriuant pas à la moitié de celle des Confederez, ce Marquis prit la reſolution de ſe retirer aux montagnes; & en effet il s'y retira malgré toute la préuoyance de Leſly. Ce General donc voyant qu'il ne l'obligeroit point à combattre, il ſe mit du moins en eſtat de luy faire beaucoup de mal d'vn autre coſté. Il auoit cinq maiſons fortes, Straboggy, la Bogge, Liriore, Achandrun & Ruthen, il y fit marcher & les prit toutes, quoy que leurs garniſons les euſſent genereuſement deffenduës.

Cela fait, il retourna chercher ce Marquis, en reſolution de le forcer meſme entre les montagnes; mais il fut contraint de marcher d'vn autre coſté: deux raiſons en furent la cauſe: Macdonald apportoit de ſi grandes ruynes dans la Comté d'Argyl, que les plaintes en ayant eſté portées aux Eſtats, ils luy enuoyerent des ordres exprés d'aller arreſter la furie de ce torrent: il apprit d'ailleurs que le Marquis trauerſoit la Comté de Locabre pour aller occuper les montagnes de Lommond, qui luy pouuoient donner la commodité de joindre Macdonald quand il luy plairoit: Tout cela fit que ſe reſoluant promptement, il détacha la moitié de ſes troupes ſous les ordres de Midleton, pour s'oppoſer à tous les deſſeins du Marquis, & qu'il fit toute la diligence poſſible pour s'approcher de Macdonald qui campoit alors à Tarbot, le plus important poſte de toute la Comté de Kintyre.

Quand vn homme ſçait ménager les occaſions que la fortune luy preſente, elle l'accompagne & luy ouure à tous momens de nouueaux chemins pour arriuer où il veut aller: Quand il n'en ſçait pas profiter, elle l'abandonne & l'expoſe à toutes les diſgraces qu'il peut receuoir: Leſly & Macdonald nous font voir icy l'importance de cette maxime. Le premier s'eſtoit iudicieuſement ſeruy de la retraite d'Huntly pour aller prendre toutes ſes places, elle fauoriſa le deſſein pour lequel il eſtoit alors en campagne. Macdonald auoit negligé d'apporter à ſa ſeureté toutes les precautions neceſſaires à mettre ſa vie à couuert, elle le punit d'vn crime qu'vn bon Capitaine ne commet iamais. Il occupoit le poſte de Tarbot, où trois cens hommes qu'il y auoit eſtablis, eſtoient capables de faire perir vne armée plus forte que celle de Leſly: cette garniſon ne ſe tenoit point ſur ſes gardes, parce qu'elle s'aſſeuroit ſur l'auantage de quelques retranchemens, elle fut ſurpriſe & taillée en pieces, Macdonald lequel y eſtoit en perſonne, ſe ietta dans vn batteau qui le porta dans l'Iſle d'Ila, toute ſon artillerie qui conſiſtoit en huit pieces de campagne, & toutes ſes munitions firent le butin des victorieux.

Deffaite de Macdonald.

Ce fut là le premier chaſtiment d'vne negligence qui eſt touſiours criminelle en vn Capitaine, ce ne fut pourtant que le cõmencement de l'infortune de celuy là. Leſly eſtant auerty que le Marquis d'Antryn luy deuoit enuoyer d'Irlande vn ſecours de quinze cens hommes, il ne luy voulut point donner le temps de le receuoir; il fit promptement aſſembler tous les batteaux dont on auoit accoûtumé de ſe ſeruir ſur le lac de Leue, & pour entrer aux Iſles, les chargea de ſes meilleurs ſoldats, paſſa dans cette Iſle d'Ila & en fit attaquer la forteresſe, dans laquelle Macdonald s'eſtoit retiré. Il s'agiſſoit de la vie & de la fortune de ce Capitaine. Il eſt certain qu'il fit auſſi tout ce qu'vn vaillant homme peut faire: car ſon ennemy fut repouſſé d'abord, auec perte de plus de 400. hommes; mais enfin la place fut forcée au ſecond aſſaut, & la plus grande partie des ſoldats qui l'accompagnoient y furent tuez; quant à luy ſon ſort fut encore plus déplorable que celuy de ſes gens de guerre, il demeura priſonnier, Leſly le fit conduire à Edimbourg, le Comte d'Argyl qui eſtoit ſon ennemy mortel, obtint des Eſtats

qu'il seroit mis en sa puissance pour en faire ce qu'il luy plairoit, il le fit mener à sa maison, où il le fit attacher à vne potence, triste fin pour vn homme dont le merite & la valeur l'eussent garanty de la mort, s'il fut tombé entre les mains d'vn genereux homme. Le sort de son fils fut plus glorieux; il s'estoit sauué en Irlande, il s'estoit ietté dans le party de ceux qui combattoient pour les interests de sa Majesté, il fut tué dans vne si iuste querelle; cette illustre mort repara l'outrage que sa famille auoit receu de celle de son pere. 1647. Triste fin de Macdonald.

II. Le Roy est mené à Oldemby.

Nous n'auons point parlé du Roy depuis que les Escossois le mirent entre les mains des Anglois, il est iuste que l'on sçache ce qu'il deuint, & quel fut le traittement qu'il receut de ses ennemis. Ses persecuteurs ne iugerent pas qu'on le pût garder auec assez d'exactitude dans la Ville de Newcastel, ils l'en firent sortir sous l'escorte de deux regimens de cauallerie commandez par le Colonel Graues, pour le mener au chasteau d'Oldemby qui est assis dans la Comté de Northampton, & qui n'est qu'à cinq ou six lieuës de Nasby, où ce Prince infortuné receut les premieres marques de la colere de la fortune dans le succez de la bataille qu'il y perdit.

D'abord ses conducteurs, ou pour mieux dire encore ses maistres, le traiterent en prisonnier de goerre: car ils ne luy laisserent point de liberté, & si peu de domestiques, qu'il n'auoit pas trois personnes auec lesquelles il pust auoir vne heure de conuersation; d'où il arriua que ne pouuant auoir l'entretien des hommes, il chercha celuy de Dieu, qui luy suscita vne partie des pensées Chrestiennes que les curieux pourront voir dans vn Liure qui porte pour titre, *Le Portrait du Roy d'Angleterre.* Ses gardes luy offrirent bien deux Ministres nommez Martial & Caril, que les Estats luy auoient ennoyez pour soulager sa solitude par leurs predications & par leurs discours particuliers; mais parce qu'ils estoient Puritains, il ne les voulut point souffrir auprés de sa personne, ny les entendre dans le ministere de la chaire.

Comme il n'y a rien de sacré pour vn soldat, il n'y a point d'insolence à laquelle ceux qu'on auoit choisis pour sa garde ne se portassent, pour rendre ses souffrances de plus mauuais goust. Il ne sortoit point d'vne chambre pour entrer dans vn cabinet qu'on ne le suiuit, on le veilloit pendant qu'il dormoit, & il ne proferoit pas vn mot que toutes les oreilles de ses surueillans ne fussent ouuertes pour le remarquer. Il est certain que toutes ces rigueurs estoient des supplices qui redoubloient le chagrin de sa solitude, & qui luy faisoient trouuer la vie importune: mais rien ne le toucha si sensiblement que la perte qu'il fit alors d'vne cassette où il auoit enfermé des papiers qui n'auoient iamais esté veus que de la Reine son épouse & de luy, parce qu'ils exprimoient les tendresses de l'amour de cette Princesse dans des termes les plus delicats qu'vne passion si nohle & si innocente luy pouuoit fournir, & que ses ennemis en faisoiẽt courir des copies, comme si ces belles expressions d'vne amour legitime, eussent esté des crimes contre la bien-seance & la modestie.

Il demande quelques Theologiens aux Estats: ils le refusent.

Il auala pourtant ce breuuage auec vne constance qui le fit admirer de quelques vns de ses gardes, qui n'auoient pas l'ame si dure que les autres, & chercha tousiours sa consolation auec Dieu. Mais comme il connoissoit la foiblesse humaine, il eut peur de n'estre pas tousiours assez resolu contre la fortune, & dans cette reflexion, il écriuit aux Estats vne Lettre en datte du 17. Feurier, pour les prier de luy ennoyer deux Theologiens du nombre de ceux pour la pieté desquels il auoit de l'estime: il leur en nomma dix ou douze, parmy lesquels furent les Eueſques de Londres, de Salisbury, de Peterbourg, & le Docteur Shelden son premier Aumosnier; mais comme c'estoit vn pauure prisonnier, & vn prisonnier pour lequel on auoit de l'auersion, sa Lettre fut si peu considerée des Estats, qu'ils ne luy voulurent faire aucune response.

Cette surcharge de déplaisirs ne donna pas vn petit accroissement à la douleur de sa Majesté; mais comme elle auoit tousiours donné de fortes brides à tous ses ressentimens, elle les voulut encore commander en cette rencontre, elle iugea qu'il falloit batre le fer pour l'estendre, & dans cette pensée elle enuoya à ces Estats vne seconde lettre dattée du sixiesme de Mars, pour les prier de ne luy refuser pas vne chose qui pouuoit beaucoup contribuer à rendre

1647. le calme à l'Eſtat, ſa reſolution eſtant de ſoûmettre ſon eſprit à la verité, de faire vne demarche pour la paix beaucoup plus grande que celle qu'elle auoit faite inſques-là, & de donner aux deux Chambres toute la ſatisfaction qu'elle pourroit. Sa premiere lettre n'auoit point touché ces cœurs endurcis, la ſeconde n'y fit point de plus fortes impreſſions: Se croyans pourtant obligez de reſpondre, elles luy enuoyerent des deputez pour la luy faire de bouche, mais ce fut pour luy dire que les perſonnes qu'elle demandoit, eſtoient incapables de faire leur charge auprés d'elle, parce qu'elles n'approuuoient pas l'ordre du ſeruice diuin, ny le Gouuernement Eccleſiaſtique eſtably dans le Royaume par l'aſſemblée des Theologiens.

Ce Prince voyoit bien qu'il falloit plier, il ne repartit auſſi rien qui pût témoigner de l'aigreur, & quoy que cette neceſſité fuſt cruelle, il en fit vne vertu qui donna de l'eſtonnement à tous ceux qui la remarquerent. N'inſiſtant donc plus là deſſus, il ſe contenta de vouloir ſçauoir de ces deputez pourquoy les nouueaux reformateurs de l'Egliſe defendoient l'obſeruation de la Feſte de Paſques, qui eſtoit le memorial de la Reſurrection de Ieſus-Chriſt, & qui ſans doute auoit eſté inſtituée de l'Egliſe. A quoy vn de ces deputez voulant ſatisfaire, il fit vn aſſez ample diſcours des mouuemens qui auoient obligé les Theologiens à la vouloir abolir: Mais ſa Majeſté trouua ſes raiſons ſi mal appuyées, qu'au lieu d'en eſtre perſuadé, elles luy donnerent plus d'auerſion pour cette nouuelle doctrine, qu'elle n'en auoit auant que de les auoir entenduës: de ſorte que voulant faire voir qu'elle demeuroit ferme dans celle qu'elle auoit profeſſée iuſques-là, elle emprunta de ces deputez quatre cens Angelotz, qui reuiennent à huit cens eſcus de noſtre monnoye, pour ſecourir les neceſſiteux pendant la ſemaine ſainte dans laquelle on eſtoit alors.

Les reformateurs de la Religion defendẽt la celebration de la Feſte de Paſques.

Il faut auoüer qu'il n'y a rien dont la malice des hommes ne s'auiſe, & principalement quand il s'agit de ſe venger d'vn ennemy. On croyoit que les Eſtats auoient épuiſé tous les mouuemens de la haine qu'ils portoient au Roy, & qu'ils ne ſongeoient plus qu'à obtenir de luy tout ce qu'ils en deſiroient pour la paix. On vit neantmoins qu'ils auoient encore quelque choſe à dire contre ſa conduite. Ils eurent auis qu'à l'exemple des Rois ſes predeceſſeurs qui s'eſtoient attribué la vertu de guerir des écroüelles, depuis qu'Edoüard premier ſurnommé le Confeſſeur, auoit fait beaucoup de miracles dans la gueriſon de ce mal, il en auoit touché quantité à ces meſmes Feſtes de Paſques, ils declarerent cette action ſuperſtitieuſe, & pour aller encore plus auant, firent de tres-expreſſes defenſes à toutes ſortes de perſonnes de ſe preſenter pour eſtre touchées de ſa Majeſté, ſur peine d'eſtre declarées refractaires aux Ordonnances de l'Egliſe.

Les Eſtats condamnent en ſa Maieſté l'action de toucher les malades des écroüelles.

Les comedies auoient grand cours dans le Royaume, ils les defendirent, comme vne choſe capable de peruertir la ieuneſſe, & de la détourner d'vne occupation plus vtile, abolirent toutes les Feſtes, à la reſerue du Dimanche, & d'autant que les apprentifs de tous les meſtiers de la ville & les eſcoliers leur preſenterent des requeſtes pour auoir quelques iours de recreation, ils ordonnerent aux vns & aux autres les ſeconds Mardis de chaque mois, & point dauantage, leur mouuement ayant eſté d'empeſcher toutes les débauches qui ſe font ordinairement aux iours que l'on s'abſtient du trauail.

Ces ordonnances furent ſuiuies d'vne autre, dont le fondement parut encore plus religieux. On ne voyoit dans tout le Royaume que des Sectaires, qui renuerſoient les regles de la religion par des hereſies monſtrueuſes, on n'entendoit par tout que des blaſphemes & des iuremens; il n'eſtoit pas poſſible de deſtruire ces Hereſiarques ſans expoſer l'Eſtat à vne ruine euidente; il eût fallu faire mourir la pluſpart des habitans du Royaume, s'il eût fallu punir de mort le blaſpheme & les iuremens. Il falloit pourtant chercher des remedes à de ſi grands maux, dont la ſuite eſtoit touſiours dangereuſe. Celuy que les Chambres trouuerent, fut d'inſtituer vn ieuſne ſolemnel dans l'année, afin d'obtenir de la miſericorde de Dieu vn changement à tant de mauuaiſes couſtumes, & pour implorer le ſecours du Ciel pour le ſuccez des affaires qui troubloient l'Eſtat. Le dixiéme iour de Mars fut choiſi pour cette abſtinence, les Miniſtres furent chargez d'en faire la publication dans les chaires.

Ieuſne ſolemnel, pourquoy.

Ces ordonnances estoient generales, il est neantmoins tres-certain que les Independans estoient ceux contre lesquels elles estoient faites plûtost que contre tous les autres Sectaires; & que les mouuemens en auoient esté donnez par les Puritains, autrement appellez Presbyteriens, qui se portoient ouuertement pour leurs ennemis. Mais quoy que ces Independans reconnussent bien qu'on parloit à eux sourdement, ils ne firent pas semblant de l'entendre, leur temps de parler & d'agir n'estoit point encore arriué, ils se proposerent de l'attendre, & cependant de se tenir en estat de preuenir tous les desseins de ces ennemis. 1647.

Cependant les deux Royaumes ne buttoient plus qu'à faire accepter à sa Majesté les propositions qu'on luy auoit enuoyées, afin que les Estats demeurassent souuerains en l'vn & en l'autre, & que le Roy n'eût plus que le titre de Roy, pendant qu'ils en auroient la puissance. Sur tout les Escossois le souhaitoient auec des passions ardentes, & pour en donner vne preuue, ie n'auray qu'à dire qu'ils deputerent à Londres le Comte de Laderdale, auec ordre de se ioindre au Comte de Lautbian, au Baron de Gurtland, au Cheualier Charles Eskrin, & aux sieurs Barclay & Kennedy leurs deputez aux Estats de Londres, afin de trauailler conjointement auec les Anglois à faire goûter ces propositions à sa Majesté, & afin d'entretenir la bonne intelligence qui estoit encore entre les deux nations. Ils reüssirent en ce dernier point; car les Estats d'Angleterre témoignerent à ces deputez que la plus forte de leurs passions estoit d'en demeurer auec eux aux termes de la fraternité contractée par leur Conuenant, nonobstant la priere qu'ils leur faisoient de retirer les troupes qu'ils auoient en Irlande, desquelles ils n'auoient plus besoin. Quant au premier la suite de nostre discours fera voir quel en fut le succez.

Comme la solitude est la plus importune de toutes les choses à vn esprit agissant, celle à laquelle le Roy se trouuoit reduit luy estoit presqu'insupportable. Il ne pouuoit ouurir son cœur à personne, cela luy donnoit vn inconceuable chagrin: Mais comme il auoit reconnu que la lecture soustenoit vn peu son esprit, il luy donnoit toutes les heures qu'il ne donnoit pas aux meditations Chrestiennes, qu'il faisoit pour se conformer à la volonté de Dieu. Vn iour qu'il se trouua vn peu pressé de ses inquietudes ordinaires, il ietta les yeux sur les propositions que les Estats luy auoient enuoyées à Newcastel; il en auoit vne memoire assez recente, neantmoins il luy prit enuie de les lire encore auec plus d'attention qu'il n'auoit fait quand elles luy furent presentées: Il les ouurit donc & les releut auec vn esprit assez reposé pour en imprimer fortement toutes les circonstances en sa memoire, il y trouua quelque chose sur quoy il se crût obligé de respondre. Il prit la plume, & dans l'humeur où il estoit, mit ses pensées sur vn papier, afin de les enuoyer aux Estats.

III. Réponse du Roy aux propositions des Estats.

Le premier point de sa lettre fut, que la plume n'estant pas capable de bien exprimer tout ce qu'il auoit sur le cœur, & qu'il falloit neceſſairement parler, pour demeurer d'accord de la paix, il offroit encore vne fois aux Estats d'aller à Londres, pour leur faire voir qu'il la desiroit sincerement & de bonne foy. Qu'il ne desiroit ce voyage que pour appuyer tous les sentimens qu'ils auoient pour le repos & pour la gloire des deux Royaumes, moyennant qu'ils voulussent auoir égard à son honneur & à la qualité qu'il auoit. Que dés le second iour de son arriuée il confirmeroit pour trois ans tout ce dont les Theologiens assemblez à Westminster seroient demeurez d'accord, touchant le Gouuernement de l'Eglise, pourueu qu'il se pût seruir pendant ce temps-là de la Liturgie pour le repos de sa conscience, & pour la consolation de tous ceux qui composoient sa famille; & pourueu encore que les Estats luy promissent qu'apres ces trois ans, ils feroient receuoir dans l'assemblee Synodale de Vvestminster vingt autres Theologiens qu'il nommeroit, afin d'éclaircir les affaires de la Religion en telle sorte qu'il n'y eût plus rien à desirer. Que bien loin d'apporter de la repugnance à l'obseruation du Dimanche, il seroit le premier à demander la suppression des nouueautez qu'on vouloit introduire contre cette ancienne & sainte institution. Que pour ce qui regardoit la leuée des deniers qu'il falloit faire pour payer les dettes publiques, il authoriseroit les ordonnances qu'ils auoient faites sur cela, pourueu que celles qu'il auoit esté contraint de faire fussent comprises en cette

1647. leuée. Qu'il leur accorderoit la Surintendance generale de la milice de terre & de mer pour dix ans, comme ils l'auoient demandé par vne de leurs propoſitions. Que pour le Royaume d'Irlande, leur en ayant deſia laiſſé la diſpoſition, il n'y contreuiendroit point du tout. Qu'il ratifieroit tout ce qui auoit paſſé ſous le grand Sceau qu'ils auoient fait faire, pourueu qu'on ne s'en ſeruit pas pour annuller tout ce qui auoit paſſé ſous le ſien. Et enfin qu'il n'oſteroit rien des priuileges de la ville de Londres, & qu'il toucheroit encore moins à ceux des Eſtats.

Mais auſſi que comme il faiſoit tout pour les contenter, il eſtoit iuſte qu'ils fiſſent quelque choſe pour la ſatisfaction qui luy eſtoit deuë. Qu'il leur demandoit donc qu'ils le fiſſent receuoir dans Vveſtminſter auec tout l'honneur, tout le reſpect & toute la ſoûmiſſion qu'ils deuoient à leur Souuerain, afin que le Sceptre & la Couronne ne fuſſent plus priuez de ce qui leur eſtoit deu naturellement, & que pour leur teſmoigner autant d'affection qu'il leur en vouloit faire paroiſtre, il y eût vne amniſtie generale, l'honneur ne luy permettant pas d'abandonner en cette rencontre ceux qui l'auoient ſi fidellement aſſiſté.

Cette lettre qui fut renduë aux Eſtats le 19. de May auoit des choſes ſi tendres & ſi preſſantes tout enſemble, qu'il n'eût pas eſté bien facile d'y reſiſter. Les deux Chambres ſemblerent auſſi d'abord tendre les mains à ce que ſa Majeſté deſiroit, car s'eſtant aſſemblées le lendemain 20. elles demeurerent d'accord qu'on la feroit ſortir d'Oldemby pour l'amener à ſa maiſon d'Oatlans, qui eſt dans le Comté de Surry ſur la Tamiſe, huit lieuës au deſſus de Londres: Mais cette reſolution ne fut point ſuiuie, car auant qu'on la pût mettre en effet, la perſonne du Roy ne fut plus en la diſpoſition des Eſtats. Nous verrons pourquoy à la ſuite de noſtre diſcours, qui eſt bien digne de l'attention & de la curioſité du Lecteur.

Deſſein des Eſtats de licencier leur armée.

Les Eſtats auoient alors deux objets; l'vn regardoit la guerre d'Irlande, l'autre le ſoulagement du Royaume. Ils trouuerent qu'en y faiſant paſſer quatre mille hommes, ils donneroient aſſez de ſecours à ceux qui commandoient leurs armées de ce coſté-là; voila pourquoy ils ſe propoſerent de choiſir deux mille cheuaux & deux mille fantaſſins de toutes les troupes qu'ils auoient encore ſur pied, de les mettre ſous les ordres de Skippon, de les y enuoyer, & de ſoulager l'Angleterre par le licenciement de toutes les autres qui auoient ſeruy durant la guerre.

Quoy que ces reſolutions euſſent eſté priſes dans les Chambres dont elles ne deuoient point partir qu'au temps de leur execution; l'armée en fut pourtant auertie, & cét auertiſſement fit que tous les diuers corps qui la compoſoient, s'vnirent pour concerter les moyens de ſe maintenir. Leur rendez-vous fut dans la Comté d'Eſſex, leur nombre eſtoit grand, car il eſt certain qu'il excedoit celuy de vingt mille hommes; les habitans de cette Prouince ſe trouuerent trop chargez pour ne chercher pas les moyens de s'en deliurer, ils enuoyerent des deputez au Parlement pour ſe plaindre, ils furent introduits dans la Chambre Baſſe, auec vne requeſte en main, qui repreſentoit aux deux Chambres, qu'ils auoient eſté les premiers à prendre les armes pour les appuyer. Que dans la continuation de la guerre ils auoient touſiours ouuert leurs bourſes pour ſubuenir aux neceſſitez des Eſtats, qu'ils s'eſtoient touſiours decimés pour leur fournir des gens de guerre, & qu'ils pouuoient dire ſans vanité qu'ils auoient eſté les principaux inſtrumens de toutes les victoires qu'ils auoient emportées; que cependant on permettoit que toute l'armée acheuaſt de les reduire à la derniere des incommoditez de la vie, qu'ils auoient donc lieu de ſe plaindre, & par conſequent de demander qu'on les deliuraſt de ſi mauuais hoſtes.

Diuerſes & importantes requeſtes aux Eſtats.

Ce qu'ils demandoient eſtoit iuſte, les Eſtats auſſi ne firent aucune difficulté de leur promettre qu'ils ne les laiſſeroient pas long-temps ſous la preſſe. Mais dans le meſme temps qu'ils donnoient des ordres pour enuoyer à leurs Generaux, on leur preſenta deux autres requeſtes qui les embarraſſerent bien plus. La premiere demandoit que la milice ne dependiſt que de ſes Chefs; l'autre, iuſtice de quelques membres du Parlement qu'on accuſoit de n'auoir pas eſté fidelles en l'exercice de leurs charges. Elles eſtoient toutes deux d'vne dangereuſe conſequence; les Eſtats auſſi n'y pouuant faire aucune reſponſe, parce qu'elles

qu'elles auoient esté presentées par des gens sans aueu, ils se contenterent de les declarer scandaleuses, & de les faire brusler par les mains d'vn bourreau dans la cour du Palais de Vvestminster. 1647.

Cependant comme par l'vnion de tous les corps de la milice, & par l'audacieuse requeste qu'on auoit presentée contre quelques membres de leur Parlement, ils deuoient craindre que cette milice ne les priuast de l'authorité qu'ils s'attribuoient au Gouuernement du Royaume, ils se proposerent de la congedier au plustost. Il falloit de l'argent pour en venir là, car ils ne doutoient point que l'armée ne voulût estre payée de tout ce qui luy estoit deu auant que de mettre les armes bas: ce fut aussi la plus pressante chose à laquelle ils s'attacherent; ils demanderent deux millions & quatre cens mille liures à la ville de Londres, & offrirent de luy engager pour cela les biens des Euesques qui auoient esté confisquez par leurs ordonnances.

La Ville fut vn peu surprise à cette proposition; car comme elle auoit desia fourny des sommes immenses pour ne point manquer aux Estats, & que d'ailleurs elle pouuoit iustifier que ces Chambres auoient desia disposé de plus de quatre cens quatre-vingt millions depuis le commencement de la guerre, elle ne pouuoit comprendre comment elles se pouuoient trouuer reduites à la necessité de faire de nouueaux emprunts, & ne se pouuoit disposer à faire encore cette grosse auance, parce qu'elle iugeoit bien que tant de deniers n'auoient pas esté fidellement mesnagez, & qu'elle succomberoit à la fin sous ce grand fardeau. Neantmoins ayant consideré qu'il falloit faire ce dernier effort pour sortir des miseres qui menaçoient tout le Royaume, elle s'y resolut, & promit qu'elle fourniroit cette somme, à condition qu'elle seroit leuée par deux Tresoriers du corps des Marchands, lesquels l'employeroient au seul vsage pour lequel les Estats la demandoient. Prodigieuse dépense des Estats.

Cette condition choquoit ceux ausquels elle estoit imposée, parce qu'ils auoient accoustumé de graisser leurs mains de l'argent public: neantmoins n'osans témoigner le despit qu'ils en ressentoient, de peur de découurir leurs friponneries, ils l'accepterent & en demeurerent d'accord; de sorte que n'estant plus question de disposer de cette milice comme les Chambres l'auoient resolu, il fut dit que les Regimens destinez pour l'Irlande seroient mis sous les ordres de Skippon, auec la qualité de Mareschal de Camp; que celles que l'on garderoit pour la defense du Royaume, demeureroient sous la conduite de Fairfax. Que tous les Officiers signeroient le Conuenant, & qu'ils seroient nommez par les Chambres. Les Estats veulét enuoyer des troupes en Irelande.

Ces Chambres parloient alors comme si elles eussent touſiours esté dans l'authorité Souueraine, mais elles ne furent pas long-temps à connoistre qu'il ne leur restoit plus rien de ce grand pouuoir, duquel elles auoient tant indiguement abusé, & qu'il estoit passé en des mains plus fortes: le Lecteur sera bien aise de sçauoir comment ce grand changement se put faire, il le faut esclaircir & le contenter.

IV.

Quoy que ce grand corps des Estats semblast n'auoir qu'vne teste, par le mouuement de laquelle les affaires du Royaume estoient gouuernées: Il est pourtant tres-asseuré qu'il y auoit deux factions contradictoirement opposées: l'vne estoit des *Puritains*, l'autre des *Independans*. Les Puritains auoient aboly le Gouuernement Episcopal pour establir le Presbyteral, d'où ils voulurent estre appellez *Presbyteriens*. Les Independans ne voulurent point approuuer ny l'vn ny l'autre de ces Gouuernemens, & ne pouuoient mesme souffrir le nom de Ministres; leur opinion estant que la predication de l'Euangile appartenoit indifferemment à tous ceux qui la vouloient faire. Le nombre des Presbyteriens estoit beaucoup plus grand que celuy des Independans, & cette consideration faisoit qu'ils l'emportoient touſiours quand il estoit question des choses qui pouuoient appuyer leurs sentimens, ou qui pouuoient authoriser leur party. Mais quoy qu'ils fussent irreconciliables en leurs cœurs, il ne paroissoit pourtant point qu'ils fussent ennemis, quand il y alloit de l'interest general. La ville de Londres appuyoit les Presbyteriens, & les Confederez d'Escosse ne faisoient aucune difficulté de se porter ouuertement pour eux. L'armée ne ballançoit point auſſi Motifs de la diuision d'entre les Estats & l'armée.

1647. à prendre le party des Independans, parce qu'ils ne vouloient point demeurer d'accord du licenciement ny de la reformation que les Preſbyteriens en vouloient faire: Ainſi comme leurs ſentimens eſtoient diuiſez, leur puiſſance eſtoit partagée.

Addreſſe des Independans pour ſe rendre Maiſtres de l'armée.

Les Preſbyteriens auoient touſiours ouuertement agy pour faire reüſſir ce qu'ils vouloient faire; les Independans au contraire auoient toûjours fait la guerre en renards, & auoient fait ioüer leurs reſſorts ſi adroitement, qu'ils n'auoient eſté cõnus que d'eux-meſmes: Toute leur eſtude ne s'eſtoit étenduë qu'à ſe rẽdre maiſtres de l'armée: ils arriuerent à ce poinr-là par des moyens qui ont quelque choſe d'extraordinaire & de merueilleux. Ils ſe ſeruirent de la diſgrace du Comte d'Eſſex à l'attaque du chaſteau de Leſthiel pour en décrier la conduite: Quelques vns d'entre eux auancerent que leurs armes ſeroient plus heureuſes ſi on les mettoit ſous les ordres d'vn autre: Ces diſcours arriuerent aux oreilles du Comte, il ſe demit de ſa charge, comme nous auons dit cy-deſſus, afin de n'auoir pas l'affront d'en eſtre deſpoüillé par vn autre mouuement que le ſien; ils ne negligerent point cette occaſion pour parler du courage & de l'experience de Fairfax, les Eſtats luy firent remplir la place du Comte. Ces meſmes perſonnes ne furent pas moins adroites à decrediter Guillaume Waller, pour la perte qu'il auoit faite à Keinton proche du pont de Copredy, où il fut defait par le Roy, afin qu'il ſe demiſt auſſi de ſa charge: Elles trouuerent encore moyen de mettre le Comte de Mancheſter & Cromvvel aux mains à deſſein de faire caſſer le Comte pour donner à Cromvvel, qui eſtoit chef de leur party, le commandement du corps auquel ce Comte donnoit ſes ordres. Enfin ces Independans furent ſi iudicieux en la conduire de leurs deſſeins, qu'il ne ſe faut pas eſtonner ſi ayant mis tous les principaux Chefs de l'armée dans l'authorité & dans le credit, ces Chefs & cette armée embraſſerent leur querelle & leurs intereſts.

Cet eſclairciſſement eſtant aſſez grand pour tout ce qui nous reſte à dire de la decadence du Parlement & de l'eleuation de l'armée, ie continueray mon diſcours, & diray que les Eſtats ayant fait partir des Commiſſaires pour aller porter aux Generaux & aux Officiers de l'armée les ordres qu'ils leur enuoyoient: ces Commiſſaires s'addreſſerent à Fairfax, qui campoit alors à Saffrun Walden, pour luy apprendre le ſuiet de leur arriuée: ce General les receut auec toute la ciuilité poſſible, & les oüit ſans les interrompre: Mais comme il ne pouuoit pas diſpoſer des volontez de tous ceux qui compoſoient ſon armée, il dit à ces Commiſſaires qu'il eſtoit neceſſaire que toute l'armée appriſt par leurs bouches les ordres qu'ils luy apportoient, & que pour ce ſuiet il feroit aſſembler le lendemain tous les Chefs, afin qu'ils fuſſent eux-meſmes les teſmoins de leurs ſentimens & de leurs reſolutions.

Cette reſponſe eſtoit telle que ces Commiſſaires la deuoient attendre; ils en furent auſſi ſatisfaits, mais ils ne le furent pas également le lendemain; car apres auoir dit dans l'aſſemblée, que la reſolution des Eſtats eſtoit d'ennoyer en Irlande huit mille hommes de pied & deux mille cheuaux Anglois, pour la ſolde deſquels ils auoient ordonné qu'on leueroit ſept cens vingt mille liures par mois, ils eurent pour premiere reſponſe de tous ces Officiers, qu'ils ne ſe pouuoient en-

Les Officiers de l'armée refuſẽt d'aller en Irlande.

gager à la guerre d'Irlande que les Eſtats ne leur euſſent accordé quatre choſes, qu'on ne leur pouuoit legitimement refuſer; la premiere de leur nommer celuy auquel ils vouloient donner le commandement General de l'armée qui deuoit paſſer la mer: la ſeconde de leur dire quels regimens ils vouloient retenir pour l'Angleterre: la troiſieſme, quel ordre ils donneroient pour la ſubſiſtance des troupes qui paſſeroient en Irlande, & de celles qui demeureroient en Angleterre: la quatrieſme de les faire payer de toutes les montres qui leur eſtoient deuës. Quand vous aurez fait ſçauoir aux Eſtats ce que nous deſirons en cette rencontre, adiouſterent-ils, & quand vous nous aurez informez de la reſponſe qu'ils vous y feront, alors nous nous reſoudrons à leur teſmoigner que nous ne manquons point de zele pour la gloire ny pour le repos de l'Eſtat, ou nous leur ferons voir ce que nous ſommes capables de faire, ſi elles refuſent de nous contenter.

Quoy que cette reſponſe fuſt vn peu rude & de mauuais gouſt, elle ne le fut

pourtant pas aſſez pour faire deſeſperer ces Commiſſaires de voir l'armée dans l'obeiſſance, veu que les demandes que ces Officiers auoient faites n'eſtoient point exorbitantes ny hurs des termes de la raiſon: mais dans le temps qu'ils ſe preparoient à partir pour aller informer les Eſtats du ſuccez de leur commiſſion, ils eurent le vent d'vne requeſte que quelques particuliers de l'armée auoient deſia fait ſigner à plus de cinquante perſonnes de condition, leſquelles apres auoir repreſenté aux Eſtats auſquels elle eſtoit addreſſée, la fidelité & la longueur de leurs ſeruices demandoient aux deux Chambres vne amniſtie ſignée de ſa Majeſté de toutes les hoſtilitez qui s'eſtoient faites depuis le commencement de la guerre: Que les contes de l'armée fuſſent examinez auant qu'on en pût licencier vne compagnie: Que tous ceux qui s'eſtoient volontairement attachez aux intereſts du Parlement, ne fuſſent point contraints de ſortir du Royaume pour aller ſeruir en quelque lieu que ce fût: Qu'on euſt égard à la recompenſe que l'on deuoit aux eſtropiez, & à la ſubſiſtance de la famille de ceux qui auoient eſté tuez à la guerre, & qu'attendant le licenciement de l'armée, on dédommageaſt les Prouinces dans leſquelles elle eſtoit contrainte de viure faute de payement.

1647.

Requeſte de la milice à Fairfax.

Ces Commiſſaires euſſent bien voulu taire aux Eſtats la connoiſſance qu'ils auoient de cette Requeſte, qu'ils iugeoient eſtre vne diſpoſition à la reuolte; mais comme elle eſtoit trop importante pour n'en parler point, ils leur dirent franchement qu'il eſtoit à craindre que la choſe n'allât plus auant, & que pour ce qui regardoit l'Irlande, ils n'y reüſſiroient point, s'ils ne trouuoient ailleurs des ſoldats plus obeiſſans que ceux qu'ils pretendoient d'y enuoyer.

Cette nouuelle eſtoit ſurprenante, elle ſurprit auſſi les Eſtats, & ie puis dire qu'elle leur donna des preſſentimens de leur ruine: ils ne témoignerent pourtant pas tout leur déplaiſir; au contraire, les deux Chambres s'eſtant aſſemblées, elles reſolurent d'agir comme elles auoient touſiours fait, & firent publier vne Declaration par laquelle elles ſe plaignirent, Que quelques perſonnes mal-intentionnées au bien de l'Eſtat vouloient débaucher l'armée du reſpect & de l'obeiſſance qu'elle deuoit aux Eſtats, pour rendre inutiles les ſoins qu'ils prenoient de ranger l'Irlande au deuoir: Qu'ils ſe porteroient à toutes les reconnoiſſances poſſibles enuers ceux qui en ſignant le Conuenant auoient montré le zele qu'ils auoient pour le bien public; mais que pour les autres qui s'eſtoient laiſſé ſeduire, ils procederoient contre-eux, comme traiſtres & perturbateurs du repos public, s'ils perſeueroient dans la mauuaiſe volonté qu'ils auoient & qu'ils témoignoient aſſez ouuertement pour eſtre connus: ce qui ne leur ſemblant pas encore aſſez fort, ils écriuirent à Fairfax pour le prier de faire ſupprimer cette dangereuſe Requeſte, & de leur enuoyer les Colonels Hammond & Liburne, auec quelques autres du nombre de ceux qui n'auoient apporté aucune repugnance à ſigner le Conuenant, afin qu'ils ſe peuſſent éclaircir auec eux des veritables cauſes d'vn ſi grand deſordre.

Declaration des deux Chãbres contre cette Requeſte.

Il n'eſtoit pas encore temps de porter les choſes à l'extremité, Fairfax ne témoigna point auſſi tout ce qu'il penſoit; il falloit ſatisfaire ces Chambres, il ſe mit en eſtat de le faire, il leur enuoya les Officiers qu'elles demandoient, & pour répondre à la Lettre qu'il auoit receuë, leur manda que ceux qui luy auoient preſenté la Requeſte qui les allarmoit, n'auoient point porté leur penſée à ſe départir du reſpect qu'ils deuoient aux Eſtats, & que leur intention n'auoit eſté que de luy repreſenter les accidens qui pouuoient arriuer du licenciement de l'armée ſi on la licencioit auant que d'auoir ſatisfait aux legitimes demandes qu'ils auoiẽt faites, & qu'apres tout ils auoient receu vn tres-ſenſible déplaiſir de voir qu'on auoit ſi mal expliqué la ſincerité de leurs intentions, qui n'auoient point d'autre but que celuy d'empeſcher la ſuite des maux qu'ils préuoyoient.

Reſponſe de Fairfax.

Cette Lettre fut leuë deuant les deux Chambres aſſemblées, ceux qui la portoient furent en ſuite examinez ſur les circonſtances de cette affaire: mais ayant tous hardiment ſouſtenu qu'ils n'eſtoient point du nombre de ceux qui auoient ſigné la requeſte dont il s'agiſſoit, on les renuoya à leurs charges, ſans approfondir dauantage ſi ce qu'ils diſoient eſtoit vray ou non. C'eſtoit agir auec douceur auſſi bien qu'auec prudence; neantmoins l'armée ne fut pas ſatisfaite de ce procedé, car elle murmuroit aſſez hautement de ce que les Chambres s'attribuoient

1647. l'authorité de faire répondre les Officiers au barreau; mais comme elles se voyoient sur vn pas glissant, elles ne firent pas semblant d'auoir appris quelque chose de ce murmure. Tout le remede qu'elles trouuerent bon d'y apporter, fut d'ennoyer des ordres au General Major Skippon Gouuerneur de Nevvcastel, d'aller à l'armée pour tenir en bride tous ceux qui se voudroient emanciper.

V. La milice refuse pour la seconde fois d'aller en Irlande.

La presence de ce Major, qui estoit absolument dans leurs interests, pouuoit beaucoup contribuer à les asseurer; mais comme elles auoient sujet de craindre, elles ne se contenterent pas de cette précaution; elles enuoyerent d'autres Commissaires à l'armée, pour offrir des conditions plus auantageuses aux soldats qu'elles destinoient au voyage d'Irlande, & aux Officiers des assignations de tout ce qui leur estoit deû sur les terres des soûleuez de ce Royaume. Mais quand ces Commissaires eurent dit que les Estats auoient fait choix de Skippon pour commander en chef, & du General Major Massey pour estre son Lieutenant General; tous ces Officiers, qui estoient au nombre de plus de deux cens, s'écrierent qu'ils vouloient auoir Fairfax & Cromvvel, & que si ceux-là ne marchoient, ils ne marcheroient pas aussi, quoy qu'ils eussent beaucoup d'estime pour l'experience & pour la vertu de Skippon.

Ces Commissaires qui estoient le Comte de Warvvic, le Baron d'Acres, Guillaume Vvaller & Massey, voyant donc qu'ils n'auanceroient pas beaucoup dans leur entreprise s'ils n'agissoient autrement que par des prieres & par des promesses, ils firent publier dans tous les quartiers de l'armée, que ceux qui vondroient accepter les conditions que les Estats leur faisoient offrir, eussent à les venir trouuer en leurs logis, d'autant qu'ils estoient resolus de partir le lendemain. Ces proclamations firent quelque chose, car elles donnerent le mouuement à plus de quatre mille soldats de s'aller enroller sous deux cens soixante Officiers Presbyteriens; mais comme les Independans ne pouuoiẽt approuuer cette procedure, ils casserent tous ces Officiers, & mirent de nouueaux obstacles à ce voyage, qui faisoit alors la plus forte passion des Estats.

Fairfax estant alors cruellement trauaillé de la pierre, il prit la resolution d'aller à Londres pour y chercher sa gueriſon: Les Officiers contre lesquels les Chambres auoient pris de l'ombrage, par la consideration de la Requeste dont nous auons parlé cy-dessus, le chargerent d'vne declaration qui les pouuoit iustifier; il la fit voir aux Estats, ils firent paroistre qu'ils estoient satisfaits en quelque façon, ils furent pourtant long-temps à se resoudre, s'ils hasteroient le licenciement de l'armée, ou s'ils la feroient passer toute entiere en Irlande, car il y auoit beaucoup de raisons qui tenoient la ballance égale, entre l'ouy & le non: Mais enfin celles qui vouloient qu'elle fût congediée l'emporta, & les Chambres demeurerent d'accord que Skippon, Cromvvel, Ireton & le Colonel Fleeuood partiroient pour aller dire aux Officiers & aux soldats de l'armée, que les Estats auoient mis tous les ordres necessaires à leur satisfaction: qu'il y auoit de l'argent, que leurs contes seroient arrestés, & que pour leur indemnité, qui estoit vne asseurance de ne pouuoir estre recherchés de tout ce qui s'estoit fait depuis le commencement de la guerre, les deux Chambres en passeroient vne ordonnance en telle forme qu'ils auroient suiet d'estre satisfaits.

Les Estats recompensent les seruices de Fairfax & de Cromvvel.

Cromvvel estoit redoutable aux Estats, il estoit aussi suspect au party des Independans, quoy qu'il fût leur Chef; les Chambres le voulurent gagner par des bienfaits, car elles recompenserent ses seruices d'vne assignation de trente mille liures de rente sur les terres du Marquis de Vvorcester, comme elles recompensoient ceux de Fairfax de soixante mille, il ne les put refuser parce qu'il ne se vouloit point decouurir, & leur promit mesme qu'il contribueroit à faire mettre bas les armes aux soldats: Tous ses partisans qui ne lisoient pas dans son cœur, luy tesmoignerent qu'ils n'estoient point d'humeur à souffrir qu'on les engageast à quoy que ce soit sans leur en parler, ils s'assemblerent pour créer des Syndics dans tous les regimens & dans toutes les compagnies de caualerie: ils ne chercherent point les plus gens de bien, mais les plus brouïllons pour les establir dans ces charges; quand ils eurent choisi ceux qui reuenoient le plus à leur gré, ils leur remirent tous leurs interests entre les mains, & protesterent de ne vouloir plus dependre que d'eux.

Quand on lâche la bride au mal, il ne ſe faut pas eſtonner s'il produit des effets eſtranges. Ces nouueaux Officiers, qui furent appellez *Agitateurs*, auoient eſté ereés pour donner des bornes à l'authorité des Eſtats, ils commencerent dés les premiers iours de leur eſtabliſſement à faire voir qu'ils executeroient hardiment tout ce qu'on auoit eſperé d'eux; car les deux premieres reſolutions qu'ils prirent, furent de ne deſarmer point & de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, pour authoriſer leurs mouuemens & leurs attentats. En effet les Commiſſaires des Eſtats eſtant arriués dans l'armée, tant pour dire aux Officiers & aux ſoldats l'ordre que les Eſtats auoiẽt apporté pour leur payement & pour l'indemnité qui les arreſtoit, que pour eſteindre les deſordres & les confuſions qui s'y eſleuoient, ils leur demanderent fierement ce qu'on entendoit dire par ces mots de *deſordres & de confuſions*, & pour aller encore plus auant, adiouſterent que s'ils s'eſtoient plaints, ils auoient eu vn tres-iuſte ſuiet de le faire; Que les Eſtats auoient declaré criminelle la requeſte qu'ils leur auoient preſentée, & que pour luy donner cette qualité de criminelle, on auoit ſuppoſé qu'ils auoient eſcrit vne lettre au Roy, par laquelle ils luy promettoient de luy remettre le ſceptre à la main malgré toute la rage de ſes ennemis; qu'on adiouſtoit à cette impoſition des calomnies inſupportables, afin de pretexter les violences qu'on leur vouloit faire, & que pour ce qui regardoit les propoſitions qu'ils leur auoient faites de la part de ces Eſtats, ils n'y pouuoient reſpondre qu'apres en auoir pris les ſentimens de toute l'armée, ne voulant pas imiter quelques particuliers qui auoient inconſiderement engagé leurs regimens à mettre les armes bas, ſans les auoir conſultés ſur vne matiere où il y alloit de leur intereſt; de ſorte que ces Commiſſaires iugeant bien qu'ils n'auroient alors aucune raiſon d'eux, ils remirent l'affaire à vn autre iour. 1647. Creation des Agitateurs.

Ce iour eſtant donc arriué, Skippon qui eſtoit le plus conſiderable de ces Commiſſaires, & celuy qui deuoit commander l'armée d'Irlande, prit la parole, & n'oublia rien pour repreſenter à ces Agitateurs, qu'il s'agiſſoit de leur gloire, & du repos de tout le Royaume, à obeïr ponctuellement aux ordres qui leur eſtoient enuoyés des Eſtats, leſquels auoient fait tout ce qui ſe pouuoit faire pour les contenter. Mais quoy qu'ils euſſent beaucoup de reſpect pour ſon merite & pour ſa vertu, ils ne le ſatisfirent point: ils le prierent de leur donner vn petit moment de temps, pour deliberer ſur l'importance des ordres du Parlement, ſe retirerent & dreſſerent vn eſcrit qu'ils luy porterent au bout d'vne heure, auec priere de le preſenter aux Eſtats. Les Agitateurs refuſent de mettre bas les armes.

Cet eſcrit contenoit dix ou douze chefs, leſquels n'aboutiſſoient pourtant qu'à teſmoigner que l'armée ne vouloit point mettre bas les armes, qu'on n'euſt entierement ſatisfait à tout ce qu'elle auoit demandé par ſes precedentes Requeſtes; voila pourquoy les Eſtats ordonnerent qu'on payeroit par auance dix ſemaines de ſolde aux ſoldats qu'on feroit paſſer en Irlande, qu'on payeroit deux mois à ceux qui ſeroient congediés, ſur ce qui leur pouuoit eſtre deu, qu'on leur aſſigneroit le reſte ſur les confiſcations des delinquans, dreſſerent enfin l'ordonnance de l'indemnité, & iugeant que la preſence de Fairfax ſeroit neceſſaire à faire executer leurs ordres, le prierent de vouloir retourner à l'armée ſi ſon mal luy pouuoit permettre d'agir dans vne conioncture qui eſtoit de la derniere importance. Les Eſtats renuoyent Fairfax à l'Armée.

Il eſt certain que ce General n'auoit pas toute la ſanté qui luy eſtoit neceſſaire pour executer ces ordres auec vigueur: neantmoins les termes dont les Eſtats s'eſtoient ſeruis pour luy faire cette priere, eſtant trop preſſans pour l'en diſpenſer, il y alla dans la diſpoſition de ſeconder les intentions de ce Parlement. Cependant Cromvvel, dont l'ame auoit touſiours eſté double, y agiſſoit d'vne eſtrange ſorte: les Agitateurs y auoient plus de pouuoir que le conſeil de guerre, dont le Commiſſaire General Ireton ſon gendre & luy eſtoient les principaux chefs, il ſe ierta dans leur party, & meſnagea ſi bien leurs eſprits, qu'il en diſpoſa comme ils diſpoſoient de ceux de tous les autres Officiers, & de tous les ſoldats de l'armée.

Lors que Fairfax partit pour s'y rendre, ce fut auec ordre de commencer le licenciement le premier de Iuin, & comme les Eſtats ingerent qu'il auroit beſoin

1647. d'vn puiſſant appuy pour vn ouurage ſi grand, ils deputerent le Comte de Vvarvvik, le Baron de Vare, & quelques membres de la Chambre Baſſe pour l'aſſiſter en cette action, & auec ordre de ſe tenir à la teſte des regimens qu'on licencieroit pour les remercier des fidelles ſeruices qu'ils auoient rendus à l'Eſtat pendant cette guerre: mais dés l'heure-meſme qu'on euſt publié les ordres de ces Eſtats, on entendit vn murmure general dans toute l'armée, lequel ayant fait connoiſtre à Fairfax qu'il ne ſeroit pas ſeur de vouloir alors opiniaſtrer ce licenciement, il ſe contenta d'ordonner à tous les Officiers de ſe trouuer à Bury le 29. de May, afin de demeurer d'accord auec eux, des moyens de ſatisfaire les deux Chambres.

Il eſtoit iuſte que ces Officiers paruſſent ſenſibles à la raiſon, afin de ne point faire parler au deſauantage de leur conduite, ils ſe trouuerent auſſi où on les auoit fait appeller: mais ce ne fut que pour dire, apres la lecture des ordres du Parlement, que l'armée ne pouuoit demeurer d'accord des conditions auec leſquelles on luy vouloit faire poſer les armes, parce que, ce que l'on preſentoit aux ſoldats pour les enuoyer à leurs meſtiers ordinaires, n'eſtoit pas le quart de ce qui leur eſtoit deu, qu'ils n'auoient point eſté ſatisfaits ſur le point qui les touchoit encore plus ſenſiblement que leur paye, qui eſtoit celuy de leur iuſtification, & par conſequent qu'ils ne deſarmeroient point, que les deux Chambres n'euſſent reuoqué la declaration qu'ils auoient faite contre eux ſur leur Requeſte, de laquelle ils n'auoient pas voulu demordre, & qu'ils ne fuſſent entierement payés de tout ce qui leur eſtoit deu.

Requeſte des ſoldats a leur General.

C'eſtoit beaucoup, ils allerent pourtant plus auant; ils preſenterent Requeſte à ce General de la part de tous les ſoldats, pour le ſupplier d'auoir eſgard aux legitimes raiſons qu'ils auoient de n'obeyr pas, luy repreſenterent qu'il y alloit de ſa gloire à ne ſouffrir point qu'ils euſſent ſeruy fidellement ſous ſes ordres ſans eſtre dignement recompenſés, qu'on les porteroit aux dernieres extremités, ſi on ne ſe portoit à toute la raiſon qu'ils deſiroient, & qu'apres tout, comme on les traitoit auec trop d'ingratitude, ils trouueroient bien les moyens de ſe faire rendre iuſtice.

Ces termes eſtoient aſſez preſſans pour obliger ce General à ne les pas meſpriſer, il y fit auſſi toutes les reflexions qu'il deuoit, il fit aſſembler le conſeil de guerre pour concerter ce que l'on feroit à cela: le ſentiment de la pluſpart fut, qu'il faloit gagner ces Officiers par quelques conſiderables preſens, afin qu'ils s'accordaſſent auec les ſoldats; les autres qu'il en faloit promptement eſcrire aux Eſtats, pour les prier de ſatisfaire entierement à tous les griefs de ces Officiers & de ces ſoldats, afin qu'ils n'euſſent plus de pretexte de brouïller, & de conſiderer plus meurement l'importance du licenciement qu'ils vouloient faire, lequel eſtoit beaucoup plus dangereux qu'on ne l'auoit creu.

Origine de la mauuaiſe intelligence d'entre les Eſtats & l'armée.

La raiſon vouloit que ces Eſtats fuſſent promptement auertis du reſultat de cette aſſemblée, Fairfax ne manqua point auſſi d'en eſcrire ſeparement aux deux Chambres, & de marquer vn tres-ſenſible deplaiſir de la mauuaiſe intelligence qui naiſſoit entre elles & l'armée: Mais s'il auoit eſté ſurpris de trouuer ſi peu de docilité dans tous les ſoldats, elles le furent bien dauantage d'y trouuer tant d'auerſion. Elles furent long temps à chercher les moyens de ſortir heureuſement de cette embaras. Le premier ſur lequel elles s'arreſterent fut, d'enuoyer en diligence apres ceux qui menoient à l'armée vne fort conſiderable ſomme d'argent auec ordre de le ramener: le ſecond de rappeller tous les Commiſſaires à Londres dans l'opinion qu'ils s'eclairciroient auec eux des veritables motifs de cette forte rebellion.

Nous auons dit que Cromwel eſtoit vn de ces Commiſſaires, il ne fut pourtant pas du nombre de ceux qui retournerent à Londres ſelon les ordres du Parlement; car comme il eſtoit le plus puiſſant mobile de cette rebellion, il eut peur d'y eſtre arreſté ſi les Eſtats auoient quelque vent de cette menée, car par vn trait de l'addreſſe de ſon eſprit, il auoit abandonné l'armée auant que ces ordres y fuſſent arriués, il ne s'en eſtoit pourtant pas beaucoup eſloigné, & encore auant que de s'en eſloigner, il auoit ſi adroitement meſnagé l'eſprit de Fairfax, que ce General eſcriuant aux Eſtats par ces Commiſſaires qui s'en retour-

noient, il les anoit prié de le laiſſer à l'armée, afin d'en eſtre appuyé dans la neceſſité des affaires. 1647.

On s'eſtonnera peut-eſtre de voir des ſoldats ſi portez à la deſobeiſſance en vne choſe qu'il falloit faire à la fin, veu que les Eſtats ſe mettoient en tous les deuoirs poſſibles pour les contenter. Mais afin qu'on ne les blaſme point ſans ſçauoir comment, ie diray qu'ils auoient quelque raiſon de s'opiniaſtrer à deux choſes qui leur eſtoient de la derniere conſequence. Ils croyoient bien que s'ils deſarmoient ſans auoir eſté pleinement ſatisfaits de leur ſolde, ils ne le ſeroient iamais, d'autant qu'il ne ſeroit point en leur pouuoir de contraindre ceux ſur leſquels on les vouloit aſſigner quand ils ſeroient en particulier; ils ſçauoient bien d'ailleurs qu'ils ſeroient encore moins aſſeurez ſur le fait de leur indemnité, parce que les Ordonnances des Eſtats n'auoient plus de vertu quand ils n'eſtoient plus en commiſſion, & que par les Loix du Royaume elles n'exemptoient point les crimes de felonie & de trabiſon de la punition qui leur eſtoit ordonnée, & meſme qu'il ne leur eſtoit pas permis par ces meſmes loix de donner des abolitions & des graces qui ſont reſeruées à la ſeule puiſſance du Roy; voilà pourquoy craignant qu'on ne fiſt reuiure leurs violences & les vols qu'ils auoient fait dans la licence de la guerre, ils ne tenoient pas ces Ordonnances aſſez fortes pour les empeſcher d'eſtre recherchez, ſi elles n'eſtoient autoriſées de ſa Majeſté. Voilà ce que i'auois à dire ſur cette matiere, ie paſſe maintenant à des choſes plus eſſentielles à l'Hiſtoire, & plus dignes de la curioſité du Lecteur.

Raiſons de la deſobeiſſance des ſoldats.

Pendant que les Eſtats trauailloient à preuenir la foudre qui deuoit abbatre leur authorité, & que l'armée trouuoit les moyens de ſubſiſter: vn corps de cinq cens cheuaux parut à la porte du chaſteau d'Oldemby ſur les neuf heures du ſoir du 3. Iuin, il eſtoit commandé par vn Cornette nommé Ioyce, lequel s'eſtant auancé pour parler aux gardes, il les pria de le faire parler au Roy: L'heure n'eſt guere commode pour cela, luy répondirent ces gardes, car ſa Majeſté s'eſt retirée il y a bien prés de demie heure. Il eſt pourtant neceſſaire que ie luy parle ſans differer plus long-temps, repliqua Ioyce, voilà pourquoy ie vous prie de me vouloir conduire vers luy.

VII. Le Roy eſt enleué du chaſteau d'Oldemby.

Ces gardes euſſent bien voulu n'abuſer pas du repos de ſa Maieſté, mais craignant de faillir ſi l'affaire dont il s'agiſſoit eſtoit importante, & d'ailleurs n'eſtant pas en eſtat de s'oppoſer à ce que ce Cornette deſiroit, ils le menerent où eſtoit le Roy. Son abord fut reſpectueux & tout plein de ſoûmiſſion; les premieres paroles qu'il dit à ſa Maieſté furent, qu'il auoit receu des ordres exprés de toute l'armée de le retirer d'Oldemby, à quoy le Roy ayant reſpondu qu'il eſtoit trop tard pour parler d'vne affaire de cette importance, il luy commanda de retourner le lendemain de bon matin.

Ioyce ſe retira donc iuſques au nouueau iour, auquel temps ſa Maieſté paroiſſant ſur vn balcon, au bas duquel ces caualiers s'eſtoient mis en bonne ordonnance & tous découuerts, ſa Maieſté leur demanda par quel mouuement ils l'eſtoient venu trouuer, & ce qu'ils vouloient faire de ſa perſonne: A quoy Ioyce reſpondant, Sire, luy dit-il, nous ſommes icy par les ordres de toute l'armée, ſeulement pour vous faire ſortir d'icy: Voyons donc, ajouſta le Roy, voyons voſtre commiſſion; la voilà, Sire, repliqua Ioyce, en luy montrant ſa caualerie: c'eſt aſſez, repartit le Roy; mais ſi ie n'en voulois point ſortir, m'en feriez vous ſortir par force: ceux qui nous ont enuoyez, répondit Ioyce, ont creu que V. M. ne le refuſeroit pas, & nous le croyons auec eux: mais Sire, apres tout, nos ordres ſont de vous emmener? Ie vous ſuiuray volontiers, repliqua le Roy, pourueu que vous me promettiez de ne point attenter à ma perſonne, de ne point foüiller mes coffres ny mes papiers, que vous n'exigerez rien de moy qui ſoit contre ma conſcience, & que vous me laiſſerez mes Officiers pour auoir ſoin de mon ſeruice. Ce que V. M. demande de nous eſt ſi raiſonnable, repartit Ioyce, que nous vous le ponuons promettre auec aſſeurance de n'aller point au contraire. Allons donc quand il vous plaira, ajouſta le Roy, mais ſi vous me voulez faire plaiſir, menez moy droit à Newmarquet, ſi vos ordres ne ſont point de me faire prendre vn autre chemin. A ces mots, quelques deputez que les Eſtats y auoient enuoyez, & les gardes qu'ils auoient eſtablis prés de ſa perſonne, proteſterent

Eſt conduit à Newmarket.

1647. qu'on l'enleuoit malgré eux; mais quoy qu'ils puſſent dire, Ioyce ne laiſſa pas de marcher & de prendre le chemin de cette maiſon de Nevvmarquet, qui eſt à 23. lieuës de Londres, apres auoir mis le Roy au milieu de toute ſa rroupe.

Eſclairciſſemẽt ſur les cauſes de cét enleuement,

Il me ſemble que comme i'ay deſia donné cy-deſſus vn petit éclairciſſement au Lecteur ſur la deſobeiſſance des ſoldats, ie luy en dois encore vn en cette rencontre, afin qu'il n'ignore pas le mouuement de cét enleuement ſurprenant. Ioyce en fut l'executeur, mais il n'en fut pas le mobile, & il n'entreprit rien qu'apres en auoir receu les ordres des Generaux de l'armée, ie veux dire de Fairfax & de Cromvvel, leſquels apprehendant que ſa Majeſté ne ſe rendiſt enfin aux perſuaſions des Preſbyteriens qui pouuoient tout dans les deux Chambres, & que le party des Independans dont ils eſtoient les protecteurs, ne fût entierement renuerſé, ſe voulurent ſaiſir de ſa perſonne, afin de trouuer leur conte dans l'accommodement qu'ils pretendoient faire auec elle. Mais comme c'eſtoient des eſprits forts, & qui auoient agy par des reſſorts qu'ils ne vouloient point faire connoiſtre, ils témoignerent d'abord vn eſtonnement auſſi grand que celuy des plus ignorans: car Fairfax écriuit aux Eſtats qu'il n'auoit point contribué à cét audacieux deſſein, qu'il croyoit meſme que les principaux Officiers de l'armée l'auoient ignoré, & que pour leur faire voir la fidelité de ſes actions, il auoit enuoyé le Colonel Bully auec douze cens hommes dont ſon Regiment eſtoit compoſé, afin d'arreſter ſa Maieſté en quelque part qu'il la rencontrât: ce qui eſtoit vray, mais non pas dans le deſſein qu'il leur vouloit perſuader; car il eſt certain que ce n'eſtoit pas pour faire obſtacle à la marche de Ioyce, qu'au contraire, c'eſtoit pour rendre ſon eſcorte plus aſſeurée, ſi les Eſtats ſe mettoient en deuoir de preuenir ce coup, & de le mener à Londres.

Les Eſcoſſois s'en plaignent aux Eſtats.

Comme cét enleuement auoit quelque choſe de ſurprenant, les deputez des Eſtats d'Eſcoſſe en demeurerent ſi eſtourdis, qu'ils furent vne aſſez longue eſpace de temps ſans ſçauoir ce qu'ils deuoient dire: mais enfin ne ſe pouuant taire, ils enuoyerent demander aux Eſtats vne audiance extraordinaire, qui ne leur fut point refuſée. Ils leur repreſenterent que lors que leur General auoit remis cette ſacrée perſonne entre leurs mains, ç'auoit eſté ſous condition qu'elle ſeroit touſiours traitée auec reſpect; neantmoins qu'on agiſſoit auec elle comme on feroit auec vne perſonne preuenuë de quelques grands crimes, que cela leur donnoit lieu de ſe plaindre & de leur demander Iuſtice, afin qu'ils n'euſſent pas ſujet de rompre l'alliance qui auoit eſté ſi ſolemnellement iurée entre les deux nations.

§ VIII. Les Agitateurs preſentent Requeſte contre les Eſtats.

Cette plainte eſtoit iuſte, & les Eſtats demeurerent d'accord qu'on la leur faiſoit auec raiſon: mais leur pouuoir eſtoit alors bien petit: auſſi tout ce qu'on leur put alleguer fut d'en imputer la cauſe à l'inſolence des ſoldats, qui ne reconnoiſſoient plus de maiſtres, & de leur faire eſperer que le temps y apporteroit du remede. Cependant il ſe paſſoit des choſes à l'armée qui faiſoient bien voir que le mal prenoit de l'accroiſſement, au lieu de receuoir de la diminution; car les Agitateurs preſenterent à Fairfax vne nouuelle Requeſte, dans laquelle s'eſtant plaints des Eſtats auec des paroles fort aigres, ils demanderent qu'on chaſsât des Chambres, & particulierement de la Baſſe, des eſprits turbulens, dont les factions deſ-honoroient tout le corps: Que l'on fiſt connoiſtre aux Officiers de l'armée ceux qui les auoient voulu mettre dans vn predicament deſauantageux à leur gloire & à la Iuſtice de leurs mouuemens: Que tout ce que le Conſeil de guerre reſoudroit ſur les difficultez qui ſe preſentoient, fût approuué par le Parlement: Que pas vn ſoldat ne pût eſtre contraint d'aller ſeruir hors du Royaume par les Ordonnances des Eſtats, autrement qu'ils eſtoient dans la reſolution de ne leur plus obeir.

Ordonnances des Eſtats pour les ſatisfaire.

Ces termes eſtoient aſſez bruſques pour imprimer beaucoup de crainte dans les eſprits de ces Eſtats qui en eſtoient deſia préuenus: ils y trouuerent auſſi tant de ſujet d'apprehender vne ruine qui les menaçoit, que pour l'éuiter, les deux Chambres demeurerent d'accord de paſſer vne amniſtie aſſez ample pour aſſeurer ces mutins, de reuoquer la declaration qu'ils auoient faite contre-eux, de trouuer tout l'argent qui leur eſtoit deû pour les contenter, d'ordonner que ceux qui ſe mettroient au deuoir joüiroient de tous les Priuileges qu'ils leur

auoient

auoient fait eſperer par leurs Ordonnances, & que pour ce qui regardoit les Membres du Parlement dont ils s'eſtoient plaints & deſquels ils auoient demandé la caſſation, on informeroit de la verite de leurs excez, afin de les punir ſi on les trouuoit criminels : Ce qui n'eſtant pas encore aſſez ſelon leur aduis, ils enuoyerent vers le Comte de Notingham, le Baron Vare, le Cheualier Henry Vane, & Skippon, afin que cette ſatisfaction fuſt bien receuë. 1647.

Les Eſtats ne furent pas les ſeuls qui prirent l'allarme du meſcontentement de cette milice, la ville de Londres y participa ; & comme elle auoit grand intereſt à voir les choſes en meilleur eſtat, elle enuoya des deputez aux deux Chambres, pour leur repreſenter les malheurs qui pouuoient naiſtre de cette dangereuſe diuiſion, pour les ſupplier de relacher tout ce qui ſe pourroit pour l'eſteindre ; pour leur demander que la perſonne de ſa Maieſté fût conſeruée auec tout le reſpect qu'on deuoit à ſon caractere, que les deputez des deux Nations puſſent auoir vn libre accez aupres d'elle, afin de contribuer par leurs inſtantes ſupplications au bien de l'accommodement qu'on eſperoit : Qu'on euſt plus de ſoin qu'on n'auoit eu iuſques-là de la guerre qu'on ne faiſoit que trop cruellement en Irlande, & qu'elles fiſſent leuer quelques compagnies de caualerie pour aſſurer la Ville, qui ſembloit eſtre menacée de quelque ruine par des aſſemblées ſecrettes qui s'y faiſoient bien ſouuent. La ville de Lõdres prend l'allarme.

Ces deputez furent fauorablement oüis & ne ſe retirerent qu'apres auoir receu toutes ſortes de ſatisfaction. Il n'en arriua pas de meſme aux Commiſſaires que les Eſtats auoient enuoyez à l'armée ; car ils y furent tres-mal receus, & la plus douce reſponſe qu'on leur fit, fut de leur monſtrer trois Requeſtes qui auoient eſté preſentées à Fairfax par les habitans des prouinces d'Eſſex, de Suffolk & de Norfolk, par leſquelles ils demandoient conioinctement qu'on ne licentiaſt point l'armée dans vne conionćture ſi dangereuſe que celle où le Royaume ſe trouuoit ; de ſorte que n'ayant rien à repliquer, ils reprirent le chemin de Londres ſur le point que Fairfax decampoit auſſi pour s'en approcher, bien que les Eſtats l'euſſent prié par vne lettre de ne le pas faire. Commiſſaires des Eſtats mal receus à l'armée

Il y auoit grande apparence que ſa marche eſtonneroit les Eſtats, & que la ville ne ſeroit pas exempte de cette frayeur : Il arriua auſſi qu'ils prirent également l'allarme. Le Maire & les Eſcheuins firent mettre toute la milice de la ville ſous les armes, auec ordre d'aller appuyer les gardes qu'on auoit eſtablis aux lignes ; enuoyerent des deputez à Fairfax pour le faire ſouuenir que la ville auoit toûjours eſté dans vne bonne intelligence auec l'armée, & la Chambre Baſſe y en deſpeſcha d'autres de ſa part, tant pour apprendre le deſſein des Generaux, que pour obſeruer les mouuemens des autres Officiers, & leur demander ce que les Eſtats pourroient faire pour les contenter, apres ce qu'ils auoient deſia fait. L'armée s'approche de Londres. Les Eſtats & la ville en prennent l'allarme.

Il n'eſtoit gueres moins important à Fairfax de mettre la Ville dans les intereſts de l'armée, qu'il l'eſtoit à la ville de n'eſtre point mal auec l'armée ; voila pourquoy dés l'heure meſme qu'il euſt eſtably ſes poſtes à S. Aubin, qui n'en eſt qu'à dix petites lieuës, il ſe propoſa d'eſcrire au Maire, aux Eſcheuins & au Conſeil, de ſorte qu'il ſe rencontra que dans le meſme temps que les Deputez de la Ville entretenoient Fairfax du ſuiet qui les auoit amenez à l'armée, le Maire, les Eſcheuins & le Conſeil liſoient la Lettre de ce General, laquelle eſtoit ſignée de Cromwel & de quelques autres Officiers. Elle eſtoit compoſée de pluſieurs points. Ils demandoient par le premier, qu'on leur fiſt raiſon de ceux qui les auoient mis en mauuaiſe odeur dans l'eſprit du peuple, par des calomnies qui les pouuoient perdre d'honneur dans le monde : Le ſecond les aſſeuroit que leur but principal n'eſtoit que de donner la paix au Royaume : Le troiſiéme, qu'ils eſtoient dans le deſſein de n'apporter aucun changement au Gouuernement Preſbyterien : & le plus important de tous, que la Ville ne receuroit aucun deplaiſir, pourueu qu'elle ne ſe declaraſt point contre eux en faueur de quelques broüillons, qui ne ſe ſoucioient point de renuerſer le Royaume pour ſatisfaire leur ambition, & qui n'auoient point de plus noble but que celuy de perdre les gens de bien, afin d'eſtablir leur fortune par des iniuſtices toutes criminelles.

IX. Fairfax eſcrit au Maire & aux Eſcheuins.

1647. Cette lettre faiſoit toute la reſponſe que ce General pouuoit faire aux deputez de la ville, voila pourquoy ils n'en rapporterent point d'autre; pour celle que ſes Officiers luy firent, elle fut que tout le corps de la ville n'auoit iamais manqué de bons ſentimens pour l'armée, qu'ils n'en manquoient point encore, & que s'ils auoient mis ſous les armes quelques Compagnies de leur milice, ce n'auoit eſté que pour veiller à leur ſeureté, & pour empeſcher l'effet de quelques aſſemblées ſecretes, qui ne ſe faiſoient que trop ſouuent dans la ville.

Les Eſtats demandent la perſonne du Roy à Fairfax.

Cependant les deputez de la Chambre Baſſe ne s'eſtoient point ſi mal employez qu'ils n'euſſent facilement remarqué que l'armée s'oppoſoit directement à l'authorité des Eſtats. Voila pourquoy en ayant fait leur rapport aux deux Chambres, elles iugerent qu'il falloit faire vne declaration, afin que tout le monde apprît le deuoir auquel elles s'eſtoient miſes pour rendre le repos à l'Eſtat; & pour aller encore plus auant, elles crurent qu'il falloit demander la perſonne du Roy à Fairfax, pour faire voir qu'elles eſtoiẽt touſiours dans l'authorité. Elles firent donc publier vne declaration dans laquelle elles n'oublioient rien de tout ce qu'elles auoient fait pour la ſatisfaction de l'armée, & elles écriuirent à ce General pour le ſupplier de vouloir remettre la perſonne de ſa Maieſté entre les mains des meſmes Commiſſaires an pouuoir deſquels les Eſcoſſois l'auoient miſe à Newcaſtel, auſquels ils enuoyerent des ordres de la mener à Richemont. Mais ce General n'ayant pas fait grand eſtat de cette lettre, & moins encore de l'ordonnance qu'elles auoient enuoyée à Newmarket, il n'enuoya point d'ordre à Qhally, voila poutquoy on ne parla plus dn voyage de Richemont, quoy que le Roy n'eût point témoigné de repugoance à le faire.

Declaration de l'armée contre les Eſtats.

Cependant il ſe propoſa des choſes qui firent connoiſtre la decadence des Eſtats bien plus ouuertement qn'on ne l'auoit encore connuë. On vit courir par tout le Royaume vne declaration de l'armée conceuë en des termes ſi éloignez du reſpect de toutes les precedentes qu'on auoit faites, qu'il fut aiſé de iuger que ces gens de guerre auoient abſolnment ſecoüé le joug. Car apres auoir allegué toutes les raiſons qu'ils anoient de ſe plaindre, & toutes celles qui les pouuoient iuſtifier contre ceux qui les vouloient rendre criminels, ils demanderent qu'on chaſſaſt de la Chambre Baſſe la pluſpart des membres qni n'y auoient pas eſté deputez par vne action libre, qu'on en banniſt quelques autres qui n'y ſeruoient que de boute-fenx, qu'on fiſt le procez à d'autres qui ne s'eſtoient pas fidellement portez dans leurs charges; qu'on fiſt rendre conte à ceux qui n'auoient pas les mains nettes du maniement des deniers publics: Que la tenuë des Eſtats eût des bornes, comme il eſtoit ordonné par les loix: Que ceux qui eſtoient pour le preſent à Weſtminſter penſaſſent à reſtablir les droits & l'authorité de la Couronne, & qu'enfin tous les Comitez eſtablis dans les Prouinces fuſſent caſſez, ou dn moins qu'on en limitaſt le pouuoir, afin qu'ils n'en abuſaſſent pas comme ils faiſoient à la deſtruction du Royaume.

Ce fut auec vn dépit qui ne ſe peut dire que les Chambres virent cette dangereuſe declaration; ce fut encore anec vn déplaiſir ſenſible qu'elles virent les Prouinces de Bukinghan & d'Hartford ſe joindre à celles d'Eſſex, de Suffolk & de Norfolk pour ſuppller Fairfax de ne deſarmer point qu'on n'eût fait au peuple & à l'armée vne iuſte reparation de tons les griefs & de tous les dommages qu'ils auoient foufferts. Mais ſi elles ſe trouuerent choqnées de voir ces inſolens procedez, elles ne demeurerent pas auſſi ſi abandonnées de ſecours, qu'elles ne teceuſſent des conſolations aſſez douces par des reparties qui furent faites à cette déclaration, par des gens qni en condamnerent l'audace, & qui en renuerſerent toutes les raiſons aſſez fortement pour les deſtruire, ſi elles n'euſſent point eſté anthotiſées par les armes.

Elle accuſe onze membres du Parlement.

On voyoit bien qu'il y auoit vne merueilleuſe aigreur entre ces Eſtats & l'armée, on ne ponuoit ponrtant point dire auec certitude à qui cette armée en vouloit, ny ſur qui cette dangereuſe foudre deuoit tomber. Mais enfin l'armée commença de parler aſſez hautement pour ſe faire entendre: Elle ne s'eſtoit point expliquée dans la declaration par laquelle elle auoit demandé la caſſation de quelques membres du Parlement, elle parla plus intelligiblement quelques iours apres; car elle fit preſenter à la Chambre Baſſe vne accuſation contre

Vvaller, Stapleton, Clotvvorthy, Levvitz, Maynard, Hollis, Nicol, Maſſey, le Long, Harlay & Glinc, qui faiſoient la plus ſaine partie de ſes membres, & s'offroit à pronuer les chefs de cette accuſation, dont voicy les trois principaux. 1647.

Le premier, qu'ils eſtoient les autheurs de la diuiſion qui eſtoit entre le Parlement & l'armée, puis qu'ils auoient fortement opiniaſtré le licenciement de la meilleure partie de l'armée, & voulu forcer l'autre au voyage d'Irlande. Le ſecond, qu'ils auoient propoſé de faire de nouuelles leuées pour leur mettre en teſte, qui eſtoit renouueller la guerre dans le Royaume auec plus de cruauté que iamais. Le troiſiéme, qu'ils auoient fait vn grand amas d'Officiers reformez à Vveſtminſter, afin d'obliger le corps des Eſtats à ſouſcrire tout ce qu'ils luy propoſeroient.

Il y auoit lieu de s'eſtonner & de craindre qu'en cette conioncture de temps cette accuſation ne portaſt coup ſur ceux contre leſquels elle eſtoit faite: Neantmoins ils n'en furent pas eſtourdis, au contraire ſe leuans tous au meſme temps que la lecture en eut eſté faite, ils ſupplierent la Chambre de faire trauailler à l'inſtruction de leur procez; & pour faire voir qu'ils n'en vouloient point éuiter les formes, qnoy que leurs accuſateurs ne les euſſent pas obſeruées, leur accuſation n'eſtant point ſignée; ils s'offrirent de renoncer à leurs priuileges, afin que la Iuſtice euſt ſon cours. Mais tous les autres qui compoſoient cette Chambre eſtans demeurez d'accord que les loix du Royaume ne permettoient pas qu'on ſuſpendiſt les membres du Parlement du ſeruice qu'ils luy deuoient, & principalement ſur vne accuſation qui n'auoit point de fondement que l'artifice ou la haïne d'vn ennemy caché, il fut dit, que ces onze perſonnages eſtoient iniuſtement accuſez, la Chambre n'ayant iamais eu aucune lumiere des choſes dont ils eſtoient chargez. La Chambre Baſſe les abſout.

Comme nous n'auons rien qui nous picque à l'égal du refus des choſes que nous croyons demander auec raiſon; il eſt vray que l'armée ſe trouua ſenſiblement outragée de la prompte iuſtification de ces accuſez, elle en eſcriuit au Conſeil de Londres pour s'en plaindre: elle parla plus hautement encore aux Commiſſaires des Eſtats; car elle reprocha que la Chambre Baſſe preferoit la conſeruation de ſes priuileges au bien & au repos du Royaume. Mais que le ſalut de l'Eſtat l'obligeant auſſi à ne point ſortir de ſes poſtes, elle ne les quitteroit point, quelque ordre qui luy pût arriuer de la part des Chambres, qu'elles n'euſſent chaſſé ceux contre leſquels ils auoient formé des plaintes fort iuſtes, & que ſi les nouuelles troupes que les Eſtats faiſoient leuer en diuers endroits du Royaume, & auſquelles on auoit donné le rendez-vous à Vvorceſter, ſe preſentoient deuant elle, elle leur feroit voir qu'elle n'auoit pas les mains engourdies. La milice menace les Chambres.

Ce meſpris ouuert de l'authorité des deux Chambres faiſoit bien voir que ces mal-contens auoient enuie de n'en demeurer pas ſur ces termes; ils en donnerent encore des marques plus ſenſibles & plus viſibles quelques iours apres; car Fairfax fit venir d'Oxford à ſaint Aubin ſeize pieces de groſſe artillerie, & pareil nombre de campagne, en reſolution d'aller demander à Londres la ſatisfaction qu'on luy refuſoit. Mais afin de faire toutes les choſes dans les apparences de bien, les Generaux & les Agitateurs, qui n'agiſſoient que de concert, ſe propoſerent d'enuoyer vne remonſtrance aux Eſtats, afin de les rendre coupables de tous les maux qui pourroient arriuer du renouuellement de la guerre.

Cette remonſtrance eſtoit longue, mais comme elle eſtoit quaſi toute fondée ſur le meſpris qu'on auoit fait de les ſatisfaire, & que nous auons deſia dit les raiſons pour leſquelles on ne les auoit pas contentez, ie ne les repeteray point icy. Ie diray ſeulement qu'ayant adiouſté à leurs precedentes plaintes que les Eſtats ſollicitoient la France & l'Eſcoſſe de leur enuoyer des troupes, qu'ils preſſoient le Roy de ſe ranger de leur coſté, que pluſieurs membres des deux Chambres eſtoient menacez par les troupes que les broüillons aſſembloient à Vveſtminſter, parce qu'ils ne vouloient point entrer dans les ſentimens dangereux qu'ils leur inſpiroient, & que les finances eſtant entre les mains de leurs ennemis, on ne parloit point de leur enuoyer ce qu'on deuoit à la grandeur de leurs ſeruices, ils proteſtoient de ne plus ſouffrir ces deſordres, dont ils vouloient voir la fin, & que pour ce effet ils ſe ſeruiroient des moyens qu'ils auoient en main, ſi

1647. dans le meſme iour qne leur remonſtrance ſeroit preſentée aux Eſtats, ils ne leur enuoyoient des reſponſes poſitiues & conformes à leurs demandes. Ces demandes ſont trop eſſentielles à l'Hiſtoire pour ne les pas dire, voila pourqnoy ie les donne à la ſatisfaction du Lecteur, telles que ie les ay receuës de la main d'vn homme qni a fait vn recueil de toutes les pieces de cette Hiſtoire qu'il a iugées dignes de la curioſité des honneſtes gens.

X. Demandes de l'armée aux Eſtats.

„ Nous demandons que l'ordonnance faite en faueur des ſoldats qui deſerte-
„ roient l'armée, ſous eſperance de receuoir leur ſolde, ſoit reuoquée. Que l'on
„ paye toute l'armée de ce qui luy eſt deu, à proportion de ce qu'on a payé à ces
„ deſerteurs. Qu'on differe la conduite du Roy à Richemont, iuſques à ce que
„ la tranquillité ſoit reſtablie dans les Eſtats. Que cependant les Eſtats ne de-
„ mandent point que ſa Majeſté ſoit menée à Londres, ny en quelque autre lieu
„ plus proche que Newmarket, où elle eſt à cette heure. Que les membres ac-
„ cuſez abandonnent la Chambre Baſſe auant que l'on faſſe reſponſe à nos de-
„ mandes. Que les troupes qui ont abandonné l'armée ſous pretexte du voyage
„ d'Irlande, ſoient caſſées. Qu'on faſſe ſortir de Londres & de Vveſtminſter tous
„ les gens de guerre qui s'y ſont retirez, ſans exception quelconque. Que l'on
„ reuoque tous les ordres donnez pour faire de nouuelles leuées dans le Royau-
„ me, en France, en Eſcoſſe, ou autres Prouinces eſtrangeres. Que les Eſtats nous
„ ſatisfaſſent ſur les choſes que nous leur auons repreſentées dans noſtre decla-
„ ration. Et d'autant que les Officiers de la ville demandent conioinctement auec
„ les Eſtats que nous nous éloignions de Londres encore de dix lieuës, afin de les
„ ſoulager dans le prix des viures, où il y a deſia de l'excez, nous declarons que
„ nous en demeurons d'accord, à condition que cette armée ſera entretenuë
„ tout le reſte de cette année auec les meſmes auantages qu'elle a touſiours eus.
„ Qu'on terminera toutes les affaires qui embarraſſent auiourd'huy l'Eſtat auant
„ qu'on parle de luy faire poſer les armes; & qne les deux Chambres feront vne
„ ordonnance, qui priuera pour iamais de la ſolde ceux qui deſerteront l'armée
„ ſans la permiſſion de leur General.

Accordées par les Eſtats.

Toutes ces demandes eſtoient inſolentes, neantmoins la neceſſité força les Eſtats d'y auoir égard. Les accuſez furent les premiers à plier, ils ſe leuerent pour demander la permiſſion de ſe retirer, elle leur fut accordée, à condition qu'ils ne ſortiroient point de la ville, afin qu'ils fuſſent en eſtat de reſpondre, quand on les voudroit faire parler, ce fut pour oſter à leurs ennemis le pretexte de ne pas obeïr. Apres cela les Chambres s'eſtant aſſemblées, elles demeurerent d'accord qu'il falloit détourner l'orage qui grondoit par le contentement de ces mutins; & pour cét effet elles declarerent, Que les ſoldats ne pourroient plus quitter l'armée ſans le congé de leur General. Ordonnerent que tous les gens de guerre qui eſtoient à Londres & à Vveſtminſter en ſortiroient, quelque excuſe qu'ils puſſent apporter pour y faire vn plus long ſejour. Qu'on donneroit à l'armée la meſme paye & les meſmes auantages qu'elle auoit touſiours eus, & que les troupes qui s'en eſtoient détachées pour le voyage d'Irlande, y retourneroient ou ſeroient caſſées.

Cette ſatisfaction eſtoit aſſez grande pour remettre ces libertins à quelque deuoir. Ils en parurent auſſi ſi contens, que pour faire voir que leur colere auoit deſia beaucoup relâché de ſa violence, ils decamperent de ſaint Aubin pour aller à Wirxan, qui les éloignoit encore de la ville de quatre lieuës. Mais comme ils s'eſtoient engagez à faire voir qu'ils n'auoient demandé la ſuſpenſion des accuſez qu'auec des raiſons legitimes, ils enuoyerent à la Chambre Baſſe les charges & les informations qu'ils en auoient faites, dont voicy les principaux chefs. Que quelques-vns d'entr'eux auoient eu des intelligences ſecrettes auec des Chefs du party Royal pour abbatre le legitime pouuoir des Eſtats: Que d'autres n'auoient pas eſté plus fideles, ayant ſouuent informé la Reine des reſolutions qui ſe prenoient aux Eſtats. Que l'argent deſtiné pour le ſecours de l'Irlande auoit eſté diuerty par trois ou quatre de ce nombre. Qu'il y en auoit encore qui auoient fait d'horribles concuſſions dans les Prouinces où on les auoit enuoyez. Qu'ils eſtoient tous criminels pour auoir fait naiſtre les diuiſions qui eſtoient entre les Eſtats & l'armée, pour auoir rebuté toutes les requeſtes que les Officiers

de l'armée leur auoient presenrées ; pour les auoir obligez de répondre deuant eux, au iugement desquels ils ne deuoient point estre soûmis, & mesme pour en auoir indignement traité d'autres, qu'ils auoient fait ietter dans vne prison, apres les auoir spoliez de leurs papiers, & des ordres qu'ils auoient receus de leurs Generaux. 1647.

Il estoit iuste que les accusez fussent ouïs sur tous ces chefs, ils furent aussi mandez pour répondre ; mais comme tous les crimes dont on les accusoit n'estoient que des crimes pretendus, ils allegueront qne ce n'estoient que des calomnies, & demanderent que leurs ennemis fissent parler les témoins dont ils se vouloient seruir, afin d'éclaircir cette affaire : ce qui ayant esté trouué raisonnable, il fut ordonné qu'on procederoit à l'audition des témoins dés l'heure qu'ils paroistroient. Mais l'on n'en entendit plus parler, la suite de nostre discours fera voir pourquoy.

On continuoit cependant de trauailler pour acheuer le traité qui se faisoit entre les Estats & l'armée, mais cela se faisoit auec vne negligence si grande, ou pour mieux dire, auec de si grands artifices de la part des Officiers, qu'il y auoit toûjours quelque chose à faire quand on le trouuoit en estat d'y donner vne heureuse conclusion. Ils n'auoient point demandé que toutes les forces & toutes les places du Royaume fussent mises sous le Gouuernemẽt du General de l'armée, ils le demanderent alors : ils l'obtindrent, excepté la disposition des milices du Royaume, que les deux Chambres ne luy voulurent point accorder, & desquelles ce General ne laissa pourtant pas de disposer peu de temps apres. Ils ne s'estoient point auisez de demander que tous ceux que les Chambres auoient fait arrester contre les formes de la iustice fussent deliurez, ils aiousterent cette condition à celles qu'ils auoient proposées pour trouuer vn bon accommodement ; on les satisfit, car les prisons furent ouuertes à tous ceux qu'on auoit priuez de la liberté, à la reserue des prisonniers d'Estat, que l'on ne voulut point faire iouyr de ce priuilege, d'autant que cela eust esté d'vne dangereuse consequence. Enfin ne s'arrestant pont encore à cela, ils mirent sur le papier vingt-deux demandes, qui ne tendoient qu'à reformer l'Estat à leur mode, afin d'en estre les Sonnerains.

Comme on les auoit contentez sur la pluspart de leurs premieres demandes, on fit encore tout ce qui se put pour les satisfaire sur ces dernieres. Mais quoy que toutes ces concessions auançassent remarquablement leurs desseins, il y auoit encore vn obstacle qui leur sembloit bien plus difficile à vaincre que tous les autres, & qu'il falloit necessairement surmonter pour arriuer où ils pretendoient. La ville s'estoit touſiours tenne fort estroitement attachée aux interests des Estats, & ils sçauoient bien qu'ils n'auoient subsisté que par le secours qu'ils en auoient receu dans leurs plus importantes necessitez. Cette bonne intelligence les faschoit, parce que c'estoit vn obstacle inuincible à leurs entrepriſes ; il la falloit rompre, ils ne voyoient point de chemins ouuerts pour cela ; mais comme il y auoit de grands & de iudicieux esprits parmy eux, ils en trouuerent les moyens dans le mesme temps qu'ils desesperoient de les rencontrer. Ils se souuindrent que dés le commencement de l'année, les Estats auoient donné pouuoir au Conseil de la ville d'élire des Chefs pour commander leur milice pendant cette année : ils sceurent que les Chambres auoient confirmé l'élection qui en auoit esté faite : Ils resolurent de se seruir de cette conionćture pour les broüiller, & leuer ce seul obstacle qui se rencontroit à leurs grands desseins. Ils presenterent requeste aux Estats, & demanderent qne cette élection fût cassée, & pour obtenir ce qu'ils demandoient, ils repreſenterent qu'il y alloit non seulement de la seureté de la ville, mais de celle de tout le royaume. La Chambre Basse à qui elle fut portée estoit à demy deserte, tant par l'expulsion de ceux qui auoient esté accusez, que par la retraite volontaire de quelques autres, à qui la peur auoit fait prendre le chemin de leurs maisons, elle auoit sujet de redouter ceux qui luy faisoient presenter la requeste : aussi sans la communiquer à la ville, de l'interest de laquelle il s'agissoit, elle cassa sur le champ & sans differer l'élection dont il estoit question, & fit vne ordonnance par laquelle les Officiers qui estoient en charge l'année precedente furent restablis. La Chambre

Artifice des Chefs de l'armée pour broüiller les Estats & la ville de Londres.

La Chambre Basse casse l'election des Officiers de Ville.

1647. des Pairs n'auoit point eſté appellée pour contribuer à cette action, il y en eut auſſi qui ne purent d'abord approuuer la precipitation auec laquelle elle s'eſtoit faite: mais quand ceux qui auoient agy leur eurent repreſenté que ſi la Ville en euſt eſté auertie, elle ſe fût vigoureuſement oppoſée à cette Ordonnance, & que cette oppoſition eût donné pretexte à l'armée de marcher pour ſe faire raiſon par la force, ils ne ballancerent point à la confirmer, & loüerent meſme la préuoyance de cette Chambre à préuenir vn malheur qui pouuoit facilement arriuer.

Il ne ſeroit pas bien facile de dire auec quel eſtonnement le Maire & les Eſchenins de la Ville apprirent le changement que les Eſtats auoient apporté dans leur milice; car ne doutant point que cela ne fût arriué par les mouuemens des Officiers de l'armée, ils entrerent dans vne iuſte apprehenſion que ces gens de guerre ne vouluſſent encore extorquer vne ſeconde Ordonnance des Chambres pour caſſer toutes les ſenretez qu'elles leur auoient données de l'argent qu'elles auoient emprunté de la Ville. Voilà pourquoy ils deputerent cinq perſonnes des plus conſiderables de leur corps pour aller repreſenter aux deux Chambres l'importance de ce changement par vne requeſte qu'ils auoient dreſſée; ſurquoy mille ou douze cens apprentifs de la Ville arriuant auec vne ſeconde requeſte en main pour dire à la Chambre des Pairs, à laquelle ils s'addreſſerent, que le reglement de la milice eſtoit vn patrimoine qui ne leur pouuoit eſtre oſté auec iuſtice, & pour leur faire voir cette verité par vne chartre qui auoit eſté reconnuë & approuuée par pluſieurs Eſtats du Royaume, ils eurent vne ſi fauorable audiance de cette Chambre, qu'elle ordonna que l'élection des Officiers de la milice faite le 4. de May ſubſiſteroit en ſa vigueur, & que la derniere Ordonnance faite au contraire le 23. de Iuillet ſeroit caſſée, comme ayant eſté ſubreptiuement obtenuë: ce qui fut enfin confirmé par celle des Communes, bien qu'elle en euſt fait d'abord des difficultez aſſez grandes pour faire craindre qu'elle ne l'approuueroit pas.

La Chambre des Pairs les reſtablit.

IX. *Sedition dans Londres.*

Ce deſordre s'appaiſa donc ſans auoir cauſé le mal qu'on apprehendoit. Mais il en arriua le iour meſme vn autre qui fit bien plus de bruit, & qui fut ſur le point de ietter la Ville dans la derniere des confuſions. Quelques mutins s'eſtant fait accompagner par vn grand nombre de vagabonds, entrerent bruſquement au Palais ſur le point que les membres de la Chambre Baſſe ſe retiroient, forcerent tous ces membres à rentrer, contraignirent l'Orateur à reprendre la place qu'il venoit de quitter, & demanderent ſi fortement vne Ordonnance pour faire reuenir le Roy à Londres, afin qu'il traitaſt luy-meſme auec les deux Chambres, qu'ils n'en voulurent laiſſer ſortir pas vn qu'on ne les euſt contentez. Il eſt à croire que leur inſolence ſe fût portée à demander quelqu'autre choſe: mais on ne leur en donna pas le temps; car le Maire & les Eſcheuins qu'on auoit auertis de ce deſordre, ayant mandé les deux Preuoſts de la Ville, & ces Preuoſts ayant promptement mis ſous les armes quelques compagnies de milice, ils ſe rendirent au Palais auec toute la diligence poſſible, diſſiperent tous ces mutins, & parce que Lenthal, on nommoit ainſi l'Orateur, auoit eſté menacé par cette multitude inſolente, ils l'eſcorterent iuſqu'à ſon logis.

La pluſpart des membres du Parlement deſertent la Ville.

Le deſordre auoit eſté grand, il y auoit ſujet de craindre encore pis; car on ne douta point que l'armée ne paruſt bien-toſt aux portes de Londres; voilà pourquoy les plus iudicieux ſongerent à ſe retirer pour ſe mettre à couuert de l'orage. En effet, quoy que le General Maior Maſſey qui commãdoit toute la milice de la Ville, euſt fait crier à ſon de trompe & fait afficher à tous les carrefours, que s'il ſe trouuoit des gens aſſez inſolens pour troubler encore la ſeance des deux Chãbres, on feroit main baſſe ſur eux: les Comtes de Mancheſter, de Northumberland, de Vvarvvik, de Saliſbury, de Kent, l'Orateur Lenthal, le Vicomte de Say, le Baron Gray de Vvark, Houard d'Eſtrik, Vvarton, Mongrane, & plus de quatre-vingt membres de la Chambre Baſſe deſerterent deux iours apres le Parlement & la Ville, pour aller chercher leur azile à Vvindſor où eſtoit le quartier general de l'armée, & où ils furent receus auec ioye.

Cette euaſion ſurprit beaucoup de perſonnes, & principalement ceux qui reſtoient aux Eſtats: car cõme ils ſe voyoient en fort petit nombre, ils ne croyoient

pas pouuoir subsister. Neantmoins ils se resolurent à ne perdre point le courage: ils rapellerent les onze accusez, la Chambre Basse fit remplir la place qu'y tenoit Lenthal par Henry Pelham grand & fameux Iurisconsulte, les Seigneurs choisirent le Baron de Villougby pour tenir la mesme place de Lenthal dans la leur: elles nommerent conjointement des Commissaires pour trauailler à la seurete publique, leur donnerent pouuoir de leuer promptement des troupes, & de choisir des Officiers pour les commander: Quant à la Ville de Londres, elle ordonna que ses milices reglees occuperoient les postes dans lesquels on pouuoit deffendre les dehors; & n'en voulant pas demeurer en ces termes, fit publier que tous ceux qui voudroient prendre les armes pour le salut public, se trouuassent au parc de S. Iacques, & qu'on leur y donneroit de l'employ. 1647.

Cela n'estant pas encore assez, elle fit vne declaration dans laquelle le Maire, les Escheuins & le Conseil ayant dit que leur plus forte passion estoit de voir le Roy en liberté pour traiter auec les Estats des deux Royaumes, ils protesterent de s'attacher inuiolablement à ceux de Westminster, dans l'opinion que tous les gens de bien suiuroient leur exemple, pour contribuer au repos public; ce qui semblant inspirer vne vigueur surnaturelle en l'ame d'vne infinité de personnes, les apprentifs, les batelliers & les gens de marine, qui pouuoient faire vn corps tres-considerable, allerent demander des armes, s'engagerent à n'épargner ny biens ny vies pour la liberté du Roy, pour la deffense de la Ville, & pour la conseruation des Priuileges du Parlement. Il n'y eut que les habitans du fauxbourg de Sudvvark qui ne pouuant entrer dans les sentimens publics, presenterent Requeste au Conseil de Ville pour n'estre point forcez de seruir sous des Capitaines qui ne seroient pas à leur choix, & qui demanderent qu'on leur permist de deffendre leur quartier sans aucun secours que celuy de leur vigueur & de leurs courages.

Quoy que toute la Ville de Londres semblast estre dans les interests des Estats, il est certain que les Generaux de l'armée y auoient vn grand nombre de creatures, & des creatures capables de contribuer au dessein qu'ils auoient de s'en rendre maistres. En effet, tout aussi-tost que le Maire, les Escheuins & le Conseil eurent fait la declaration de laquelle nous auons parlé, & qu'ils eurent estably les ordres necessaires à la deffense de la Ville, ils en furent ponctuellement auertis. Ils n'attendoient que cette conjoncture pour executer leurs dessceins & pour en auoir vn pretexte; ils n'en perdirent pas aussi l'occasion: Fairfax enuoya ses ordres à tous les quartiers pour leur commander de le venir trouuer en son poste, écriuit cependant au Maire & aux Escheuins pour leur reprocher l'attentat qu'ils auoient souffert estre fait à l'authorité des Estats, dont les interests n'estoient plus separez de ceux de l'armée, depuis que tant de membres s'y estoient refugiez, leur parla de la Ligue qui s'estoit faite à la Ville, & de la declaration qu'ils auoient faite eux-mesmes auec des termes qui auoient quelque chose de menaçant; leur dit qu'ils alloient estre cause d'vne nouuelle guerre qui feroit encore plus de mal à l'Estat que la precedente, & concluant par la resolution où il estoit de venger les outrages que ces Estats auoient receus, commanda que l'armée se mist en bataille pour marcher droit à cette Ville.

Fairfax marche contre la Ville de Londres.

Cependant le conseil de guerre ayant receu de tous les membres des deux Chambres qui s'estoient refugiez au camp vne declaration, par laquelle ils protestoient de vouloir desormais viure & mourir dans les interests de l'armée: ce mesme General fit vn assez ample discours, pour faire voir que l'armée auoit eu raison de se plaindre de la malice des onze membres dont elle auoit demandé l'expulsion, puis qu'on pouuoit remarquer à l'œil par les choses qui s'estoient passées du depuis, qu'ils estoient les seuls autheurs de la mauuaise intelligence qui auoit esté entre les Estats & l'armée; apres quoy s'attribuant vn pouuoir suprême, comme si les Estats qui estoient à Londres n'eussent plus esté legitimes, il condamna l'élection des nouueaux Orateurs qui auoient la place de Lenthal, & declara nulles toutes les Ordonnances qui s'estoient faites en ces assemblées depuis le 26. de Iuillet.

Les hommes changent touſiours de cœur & de sentiment à mesure qu'ils y sont obligez par les accidens & les occurrences. Le Maire & les Escheuins s'e-

1647. ſtoient à leur auis bien précautionez contre les deſſeins des Generaux de l'armée ; ſi-toſt qu'ils eurent appris qu'elle marchoit, ils écriuirent à Fairfax auec grand reſpect, & luy enuoyerent des deputez pour le ſupplier de ſe ſouuenir qu'ils n'auoient rien fait qui pût attirer ſa colere ſur eux ny ſur vn peuple qui n'auoit iamais eu de maouais mouuemens pour les gens de guerre. Les Chambres meſmes, en faueur deſquelles il ſembloit marcher, luy enuoyerent d'autres deputez pour luy dire qu'elles eſtoient ſatisfaites de la Ville, & qu'elles n'auoient aucun ſuiet de ſe plaindre que de quelques gens de neant qu'on auoit ponis auec toute la rigueur poſſible : mais il n'euſt point d'égard aux Lettres qu'on luy auoit enuoyées, ny à tous les diſcours qu'on luy fit : au contraire, il preſſa la marche de ſes gens de guerre, ſe ſaiſit de Grauesend & du fauxbourg de Sudvvark, où il commanda qu'on ne fiſt aucun deſordre, puiſqu'il auoit abandonné les intereſts de la Ville pour ſe mettre ſous ſa protection, & comme ſi ſon armée n'eut point eſté aſſez forte pour venir à bout de ce qu'il entreprenoit, enuoya faire des leuées dans les Comtez de Kent, d'Eſſex & de Surry ; mais elles luy furent inutiles, la raiſon fut que la ville ſe deſarma d'elle-meſme, ſans attendre qu'elle y fuſt forcée. Voicy comment en peu de paroles.

Les Eſtats, le Maire & les Eſcheuins luy enuoyent des deputez.

La Ville traite auec Fairfax.

Le ſentiment de tout le corps ayant eſté qu'il ſe falloit humilier au lieu de ſe roidir à vne deffenſe qu'il n'eſtoit pas facile de faire pour beaucoup de puiſſantes conſiderations, on dépeſcha, comme ie l'ay deſia dit, des deputez pour tâcher de ſuſpendre la marche de l'armée par des remontrances & par des prieres. Ce voyage n'auoit rien produit de ce que l'on eſperoit : il fut dit qu'il falloit faire vne nouuelle démarche ; & pour cét effet, on fut d'auis d'enuoyer les douze Eſcheuins au deuant du General, pour luy dire que la Ville ne le vouloit poine auoir pour ennemy, & qu'elle ne luy refuſeroit point ſes portes, pourueu qu'il luy plût luy promettre qu'elle ne ſeroit point expoſée au pillage. Ce General ne cherchoit que ce qu'un luy offroit, il ne ballança point auſſi à répondre, & de iurer à ces Eſcheuins que les habitans ne receuroient aucun outrage de ſes gens de guerre ny en leurs biens ny en leurs perſonnes ; mais qu'il vouloit que la Ville reuoquât ſa declaration, qu'elle renunçaſt aux pretentions qu'elle auoit de pouuoir diſpoſer de la milice, qu'elle congediât ſes troupes, qu'elle receuſt dans ſes lignes toute la caualerie & l'infanterie qu'il iugeroit neceſſaires à la ſeureté des Eſtats, & qu'elle fiſt arreſter les onze membres que l'armée auoit accuſez auec le Colonel Pointz.

Quoy que pluſieurs remarquaſſent que ces conditions priuoient les Officiers de la Ville de tous les Priuileges dont ils eſtoient en poſſeſſion, & qu'elles fuſſent des marques d'vn eſclauage dans lequel il y auoit beaucoup d'apparence qu'on les reduiroit ; elles ſemblerent pourtant ſi douces, qu'on ne heſita pas ſeulement à en demeurer d'accord : Et en effet, les milices furent licenciées dans le meſme iour, tous les forts qu'on auoit faits pour la deffenſe des lignes furent euacuez, & l'on ramena dans la groſſe Tour toute l'Artillerie dont on les auoit garnis : mais pour les onze membres accuſez, & pour le Colonel Pointz qu'on vouloit auoir, ils auoient preuenu le mal qu'on leur vouloit faire par vne iudicieuſe retraite : de ſorte qu'il ne fut point au pouuoir des Magiſtrats de ſatisfaire ce General ſur cét article.

Fairfax eſtant donc aſſeuré qu'il ne trouueroit point d'obſtacles à tous ſes deſſeins, il enuoya cinq Regimens de Caualerie & d'Infanterie ſous les ordres du Colonel Hammond pour prendre poſſeſſion des forts & des lignes, & Cromvvel fut commandé pour aller poſer les gardes autour du Palais de Vveſtminſter, d'autant que la premiere choſe que ce General vouloit faire entrant dans la Ville, eſtoit de reſtablir dans les Chambres tous les membres qui les auoient deſertées pour aller chercher la protection de l'armée, parce qu'ils eſtoient ſes creatures, & qu'il vouloit eſtre tout puiſſant dans le Parlement les ayant tous à ſa deuotion.

Il rétablit dans le Parlemẽt tous les membres qui l'auoient abandonné.

Ie ne particulariſeray point icy les ceremonies que la Ville fit pour le receuoir auec des marques de reſpect & de ſoûmiſſion ; ie diray ſeulement que cette entrée fût vn triomphe, qu'il reſtablit dans les deux Chambres tous les membres qui s'en eſtoient éloignez : Qu'il fut fait Gouuerneur de la Tour de Londres,

dres, qu'il en chassa le Colonel West, lequel y commandoit en qualité de Lieutenant, qu'il fit occuper sa place au Colonel Tichburne, que les deux Chambres ordonnerent que le *Te Deum* seroit solemnellement chanté, pour remercier Dieu de l'heureux succez d'vne affaire que l'on auoit apprehendé deuoir estre la ruyne de tout le Royaume, que les soldars se ressentirent de cette allegresse publique par le don gratuit qu'on leur fit d'vne montre, outre leur solde ordinaire: Que toutes les ordonnances faites depuis le vingt-sixiesme de Iuillet iusques au sixiesme d'Aoust, qui estoit le iour de cette feste solemnelle, furent cassées, nonobstant l'opposition de ceux qui auoient representé tout le corps pendant ces dix ou douze iours. Que toute l'armée dont l'auant-garde estoit commandée par Fairfax, la bataille par Skippon, & l'arriere-garde par Cromwel, trauersa le lendemain septiéme du mesme mois toute la ville, ayant à sa queuë trente-deux pieces d'artillerie, auec vne pompe qui parut belle aux yeux du peuple, & qu'apres auoir employé la plus part du iour à se montrer, pour faire voir qu'elle estoit à craindre, elle alla camper dans les Comtez de Surry, de Kent & d'Essex. 1647.

L'armée passe en triomphe par la ville.

XII.

Les Ducs d'York & de Gloceſter vont voir le Roy.

La condition du Roy n'estuit point changée depuis qu'on l'auoit tiré d'Oldemby, car la mauuaise intelligence qui estoit entre les Estats & l'armée, auoit fait qu'on l'auoit contraint de changer de demeure aussi souuent que l'armée changeoit de quartier. Mais alors il sembla qu'on le voulut traiter auec plus de respect que l'on n'auoit fait. Car l'armée, au pouuoir de laquelle il estoit toûjours, donna la permission de le voir à tous ceux qui témoignoient en auoir enuie, consentit sans aucune repugnance que deux de ses Aumosniers eussent la liberté de demeurer prés de sa personne, ce que les Estats auoient tousiours refusé; & pour donner encore quelque chose de plus à ce traitement raisonnable, Fairfax voulut bien permettre aux Ducs d'York & de Gloceſter, enfans de sa Maiesté, qui estoient dans Londres, de luy aller donner le contentement de les voir, se rendant caution de leur retour enuers les Estats, qui n'estoient pas dans le sentiment de leur donner cette liberté.

La Reine & le Prince de Galles enuoyent en Angleterre pour apprendre des nouuelles de la Maiesté.

Comme les afflictions donnent des inquietudes & des déplaisirs, la seule ombre de prosperité les chasse & ne leur laisse plus d'empire. La Reine & le Prince de Galles qui estuient en France, auoient esté sensiblement touchez des indignitez auſquelles sa Maiesté se voyoit exposée, dans la rigueur d'vne insupportable prison, ils commencerent à se consoler à l'heure mesme qu'on leur eut appris que sa condition deuenoit meilleure. Cette bonne nouuelle meritoit bien qu'ils se missent en peine d'en sçauoir les particularitez plus asseurées; ils enuoyerent aussi en Angleterre le Cheualier Edwarford & le sieur Denhan pour satisfaire leurs esprits sur cette matiere. Et parce que le temps donnoit tous les iours de l'accroissement à cette passion naturelle, ils ne se contenterent pas d'auoir chargé ces deux Enuoyez de ces soins, ils en depescherent deux autres, qui furent le Cheualier Iean Barclay & le sieur Ashburnham, qui pouuoient encore plus que les deux premiers, parce qu'Ashburnham auoit grand accez aupres de sa Maiesté, comme ayant l'honneur d'estre son premier valet de Chambre, & que Barclay n'estoit pas mal dans l'esprit des Officiers de l'armée, & particulierement de Cromwel.

Negotiation de Barclay.

Le dessein de Barclay estoit d'aller droit à Londres, apres auoir pris terre à Hastings, qui est dans la Comté de Sussex: Mais la rencontre qu'il fit du Cheualier Apsly, qui auoit quelquefois commandé sous luy dans Exeter, luy fit changer de pensée. Ce Genril homme l'asseura que Cromvvel auoit grande passion de se bien mettre dans l'esprit de la Reine & du Prince de Galles; cet auis luy fit tourner teste du costé de Reding, qui estoit alors le quartier general de l'armée, pour aller faire voir à Cromvvel, que si les Officiers de l'armée auoient quelques bons mouuemens pour le seruice de la Reine, & pour celuy du Prince de Galles, cette Reine & ce Prince auoient beaucoup d'estime pour eux, & se promettoient beaucoup de leur assistance. En effet Cromvvel l'estant allé voir aussi tost qu'il fut arriué, Barclay luy montra ses instructions qui l'obligeoient d'asseurer tous les Officiers de l'armée que cette Princesse & ce Prince n'auoient aucune auersion pour eux, ny aucune inclination pour les Presbyteriens, qu'au contraire esperant d'eux qu'ils s'accommoderoient genereusement auec

1647. le Roy, ils les prioient de ne rien exiger de luy qui fût contre ſon honneur & ſa conſcience. A quoy Cromvvel reſpondant ſerieuſement. Vous verrez bien, luy dit-il, & toute l'Europe le pourra voir auec vous, que nous n'auons iamais eſté conduits par les intereſts, que noſtre but a eſté de viure comme des gens d'honneur & de bons ſujets doivent faire, & que ne croyant point tous tant que nous ſommes, qu'il y ait rien d'aſſeuré pour nous, ſi l'authorité Royale n'eſt reſtablie, nous contribuerons de tout noſtre pouuoir à la reſtablir.

Sa conuerſation auec le Roy.

Ces paroles donnerent à Barclay des conſolations qu'il ne ſeroit pas bien facile de dire: il en receut le lendemain vne autre qui ne le ſatisfit guere moins; car eſtant allé voir Fairfax, par le mouuement que Cromvvel loy auoit donné; ce General luy accorda ſans difficulté la permiſſion d'aller voir le Roy, qui eſtoit alors à Caſum, mais cette ſatisfaction ne luy dura guere; car ſa Majeſté n'eut point plûtoſt leu ſes inſtructions, & luy ne luy eut point plûtoſt dit la conuerſation qu'il auoit euë auec Cromvvel, que le regardant attentiuement: Barclay, luy dit-il, on vous a trompé, tout ce que Fairfax & Cromvvel vous ont dit, n'a eſté „ que pour vous faſciner les yeux; & ie ſuis tout perſuadé que leurs cœurs n'ont „ point parlé quand leurs bouches ſe ſont ouuertes pour vous dire ce que vous „ me dites; en vn mot ie ne m'y fie point, & ſi vous en voulez ſçauoir la raiſon, outre celle que i'ay de la connoiſſance de leurs eſprits, c'eſt qu'ils ne veulent receuoir aucune grace ny faueur de moy. Il faut donc, Sire, repartit Barclay, que „ voſtre Maieſté agiſſe par d'autres reſſorts: Vous en auez trois qui pourront beaucoup contribuer à mettre vos affaires en meilleur eſtat. Hugues Peters, qui eſt „ le plus fameux Miniſtre de tous ceux auſquels ces ennemis ſecrets donnent leurs „ oreilles, bruſle d'enuie de preſcher deuant voſtre Maieſté, ſatisfaites cette paſſion. Ie ſçay bien qu'il y a pluſieurs Officiers de l'armée qui deſirent auoir vn „ libre accez auprés de voſtre perſonne: Mais ſur tout, Sire, gaignez le cœur des „ principaux Agitateurs par des marques d'eſtime que vous ferez de leur amitié; „ car ayant tout pouuoir ſur les eſprits des Officiers, ils feront tous pour voſtre „ Maieſté, ſi vous pouuez gagner quelque petit aſcendant ſur les leurs. Il eſt certain que ce conſeil eſtoit iudicieux & plein d'vne fidelle chaleur, mais il ne fut pas receu comme la raiſon vouloit que ſa Maieſté le receut; ce qui fit que ce bon ſeruiteur ſouhaita plus d'vne fois qu'Ashburnham fût deſia venu, afin de rebattre vn fer qui auoit tant de repugnance à s'eſteindre.

Ses intrigues auec Ireton.

Ce rebut ne luy fit pourtant pas perdre courage, au contraire ſon cœur augmentant à meſure que les difficultez ſe trouuoient grandes; il retourna à l'armée pour ſçauoir en quelle diſpoſition eſtoient les affaires. Le Roy luy auoit témoigné qu'il faiſoit vne eſtime particuliere du Major Huntington, il l'alla trouuer, prit habitude auec quelques autres Officiers, qui ſans doute n'eſtoient point mal affectionnez au ſeruice de ſa Maieſté. Tous ceux-là luy dirent que l'armée auoit de bons ſentimens pour ſa Maieſté; les Agitateurs meſmes luy donnerent parole de découurir adroitement quelles ſeroient les penſées de Cromvvel & d'Ireton, deſquels le Roy prenoit de la défiance, luy promirent tout leur ſeruice, & s'offrirent encore à luy faire voir les propoſitions qu'Ireton dreſſoit pour trouuer vn bon accommodement; ſur quoy Barclay ne voulant point laiſſer eſchaper vne occaſion qu'il ſouhaitoit auec vne grande ardeur, il accepta l'offre qu'on luy faiſoit: il alla chez Ireton auec ces Officiers, Ireton luy fit voir les articles qu'il auoit dreſſez, en raya quelques vns qu'il ne trouua pas raiſonnables, en adoucit d'autres, dont les termes luy ſembloient incompatibles auec la Maieſté Royale: il n'y en eut que deux auſquels il ne voulut rien changer, vn deſquels eſtoit vne excluſion de l'amniſtie generale pour ſept perſonnes qui n'eſtoient point nommées: l'autre, vne declaration contre tous ceux du party Royal, qu'on rendoit incapables d'auoir ſceance dans la prochaine aſſemblée des Eſtats.

Barclay fit tous les efforts poſſibles pour faire encore effacer ces deux-là, mais Ireton l'ayant payé de quelques raiſons qui n'eſtoient pas trop éloignées de la iuſtice, & luy ayant fait eſperer que ſi les choſes s'accommodoient, le Roy pourroit encore obtenir la caſſation de ces deux articles, il en fallut demeurer là. Barclay ſe retirant donc apres cette conuerſation, qui fut longue, il rencontra

de fortune Cromvvel qui venoit de Casum, lequel s'estant arresté pour parler à luy, Ie viens de voir, luy dit-il, vne chose qui m'a touché plus sensiblement que ie ne l'ay esté de ma vie, & pour parler sincerement, ie n'auois iamais remarqué la bonté du Roy comme ie l'ay remarquée à la veuë de ses enfans. Elle a esté si tendre qu'elle m'a tiré des larmes des yeux, & m'a donné de si grands mouuemens de respect & de veneration pour la vertu d'vn si grand Prince, que ie m'estimerois indigne des misericordes de Dieu, si apres les obligations que tous les Independans luy ont, d'auoir reietté les propositions qui luy furent faites contr'eux pendant qu'il estoit à Newcastel, nous n'auions pour luy, & moy en mon particulier, toute l'amour & toute la fidelité que de bons suiets doiuent auoir pour leur Prince. 1647. Ses discours auec Cromvvel.

Barclay auoit grand sujet d'estre satisfait de la ciuilité d'Ireton, il le fut encore dauantage du discours de Cromwel, qu'il ne pouuoit croire meschant, quoy que la défiance du Roy luy reuint souuent dans l'esprit: Il creut que ce qu'il venoit d'apprendre meritoit bien que sa Maiesté en fût auertie, il la fut trouuer à Woburne, où l'armée allant à Bethford l'auoit escorté, mais son discours ne fut pas mieux receu qu'il l'auoit esté la premiere fois. Le Roy luy tesmoigna qu'il auoit d'autant plus mauuaise opinion de ces gens-là, qu'ils s'efforçoient de couurir ce qu'ils auoient dans le cœur par des feintes & des artifices, & pour faire voir que ces soupçons se fondoient legitimement. Croyez-vous, dit-il à Barclay, que ces gens-là me puissent aymer, puis qu'ils m'imposent des conditions à ne pouuoir estre souffertes. Ne voyez-vous pas qu'ils n'exceptent ces sept personnes que pour me rendre odieux à toute la terre, par l'abandonnement de ceux dont on ne demande la vie que pour auoir eu de la fidelité pour mon seruice. Ne iugez vous point encore qu'ils me veulent laisser sans appuy, en ne voulant pas que mes creatures soient receuës dans la prochaine assemblée des Estats? Non, non ne vous trompez point dans la pensée que vous auez d'eux, leur dessein n'est que de me perdre; & s'il estoit vray qu'ils eussent pour moy tous les sentimens que vous dites, ils chercheroient vn accommodement plus doux & plus auantageux à ma gloire. Mais, Sire, repliqua Barclay, permettez-moy de representer à vostre Majesté, que quand vous serez restably dans l'authorité, vous pourrez facilement faire changer de nature à ces deux articles qui vous semblent si difficiles à passer? Mais Barclay, luy repartit le Roy, vous ne songés pas que par le traité ie m'engage à ne pouuoir pas ce que vous dites que ie pourray facilement, & qu'apres tout, ie seray tousiours sans honneur d'auoir pû consentir vne fois à laisser mes amis sous la presse, & à les exclure des auantages qu'ils doiuent trouuer dans leur naissance & dans leur vertu. Ie serois indigne de viure si i'entrois dans ces sentimens, & tous ceux que i'abandonnerois auroient lieu de m'abandonner; voila pourquoy n'en parlons plus, ie ne traiteray point si ie ne traite qu'auec des conditions tant infames. Raisons du Roy à Barclay.

C'estoit parler fortement pour imposer silence à Barclay, il se teut aussi sans vouloir pousser l'affaire plus loin; mais quand Ashburnham fut venu, il recommença sa poursuite & tacha d'engager Asburnham à contribuer à la violence qu'il vouloit faire aux inclinations de son Maistre. Asbhurnham ne fut pourtant pas dans ce sentiment, il crut au contraire qu'il falloit gagner les Officiers, sans rompre pourtant auec ces Agitateurs, & dans cette veuë il lia fort étroitement d'amitié auec Qhally Capitaine de la garde du Roy, & se mit si auantageusement dans les esprits de Cromwel & d'Ireton, qu'à les voir continuellement ensemble, on eût dit qu'ils n'auoient plus qu'vn cœur & vne volonté; de sorte que tout le monde croyoit que l'on sortiroit heureusement d'vne affaire du succez de laquelle on auoit eu de grandes apparences de desesperer.

Mais, ô Dieu, qu'il est dangereux de faire vn faux pas en vn chemin si glissant que celuy qui se presentoit! huit iours apres les deputez de l'armée estans arriuez auec les propositions qu'on s'estoit resolu de faire au Roy, & qui estoient celles-là mesmes que Barclay auoit veuës peu auparauant, elles furent fort mal receuës de sa Maiesté, laquelle ne s'estant pû contraindre, leur dit fortement, qu'elle ne pouuoit demeurer d'accord de laisser perir des personnes qui l'auoient seruie: Qu'elle auoit consenty à la mort du Comte de Straford, mais XIII. Propositions de l'armée mal receuës du Roy.

1647. qu'elle en portoit encore dans le cœur vn deüil ſi preſent, qu'elle s'empeſcheroit bien d'y en mettre vn autre, qui ſeroit peut-eſtre plus ſenſible & plus violent : Qu'elle vouloit le reſtabliſſement du Gouuernement Epiſcopal, qu'apres tout, comme elle ſçauoit bien qu'ils ne ſubſiſteroient iamais que par ſon moyen, & que ſi elle abandonnoit leurs intereſts, ils ſeroient abandonnez de toute la terre, ils deuoient tout faire pour la contenter & pour ſe remettre en ſes bonnes graces.

Importantes paroles de ſa Maieſté.

Ces paroles eſtoient trop importantes pour n'eſtre point remarquées de ceux leſquels y pouuoit prendre intereſt ; elles le furent auſſi par tous ceux qui les entendoient. Ireton, qui eſtoit Chef de ces deputez, en fut tout ſurpris, Rainſbourg qui l'accompagnoit ſe déroba de l'aſſemblée pour l'aller dire aux Agitateurs, le Roy qui reconnut auſſi ſa faute par les mouuemens de Barclay, lequel ne ſe put empeſcher de luy dire à l'oreille, que des termes ſi aigres ne deuoient point ſortir de ſa bouche deuant des perſonnes qui s'en ſeruiroient pour luy nuire, la voulut reparer par vn diſcours plus obligeant. Mais cela ne ſe pouuoit pas, car Ireton prit ſujet de ſe retirer auec des mouuemens qui firent bien iuger le dépit qu'il auoit d'auoir trouué ſi peu de diſpoſition en ſa Maieſté, pour le ſuccez d'vne affaire qui luy eſtoit de la derniere conſequence.

Les choſes eſtans donc en ces mauuais termes, les Generaux de l'armée ſe reſolurent de retourner à Londres pour ajuſter quelques nouuelles difficultez qui eſtoient arriuées cependant entre les Eſtats & l'armée : Et ce fut alors que Cromwel & Ireton, que Barclay & Ashburnham auoient mis dans les intereſts de ſa Maieſté, firent paroiſtre le déplaiſir qu'ils auoient de voir la repugnance que le Roy auoit de s'accommoder nettement auec l'armée ; car ils craignoient de ne pouuoir plus diſpoſer des Agitateurs ny des ſoldats, quand ils ſe verroient les maiſtres abſolus dans la ville, & par conſequent de ne pouuoir plus effectuer ce qu'ils vouloient faire pour ſon ſeruice : ils enuoyerent vn courrier exprés à ces deux ſeruiteurs de ſa Majeſté pour leur donner auis de leur crainte, & de leur voyage, & pour les prier de diſpoſer le Roy à eſcrire du moins vne lettre de ciuilité à l'armée pour faire voir aux deux Chambres que les choſes n'eſtoient pas hors des termes d'vn bon accommodement.

Cromwel & Ireton feignent de bons ſentimens pour le Roy.

Il eſtoit important que ſa Maieſté fit ce que l'on deſiroit d'elle, Barclay & Ashburnham luy donnerent auſſi le mouuement de le faire, mais le conſeil fut ſi long-temps à donner en cette lettre toute la façon qu'il iugeoit neceſſaire à la conſequence de ſa matiere, qu'elle arriua trop tard pour produire de bons effets, car il ſe trouua que les deputez de la ville eſtoient deſia arriuez à l'armée, qu'ils luy auoient fait la ſouſmiſſion de la ville, & que les affaires eſtoient aiuſtées. Neantmoins les Officiers aſſeurerent Barclay & Ashburnham qui auoient eſté chargez de cette miſſiue, qu'ils maintiendroient les ſoldats autant qu'ils pourroient dans la volonté de ne ſe point détacher des intereſts de ſa Maieſté.

XIV.

L'armée arriue à Londres.

L'armée ne s'arreſta pourtant point, elle eſtoit partie de ſes poſtes pour aller à Londres, elle y arriua, & y fut receuë comme ſi elle eût eſté la maiſtreſſe. La premiere choſe qu'elle y fit, fut d'eſtablir des Commiſſaires pour faire vne exacte recherche des autheurs de la derniere broüillerie arriuée entre les Eſtats, l'armée & la ville. Ces Commiſſaires ne trouuerent d'abord que fort peu de teſmoins contre ceux qu'ils vouloient rendre criminels ; mais comme ils eſtoient iuges & parties, ils en firent à leur poſte vn ſi grand nombre, que quoy qu'ils agiſſent contre les formes de la Iuſtice, ils ne laiſſerent pas de condamner toutes les perſonnes pour leſquelles l'armée auoit de l'auerſion. Il y eut ſept ou huit membres de la Chambre Baſſe qui furent chaſſez, il y en eut quelques autres qui furent enuoyez à la Tour, apres auoir eſté accuſez de trahiſon deuant les Seigneurs. Le Maire & les Eſcheuins ne furent pas traitez plus ciuilement, car on les reſſerra dans la groſſe Tour, & ſans eſpargner la Chambre des Pairs, on y alla prendre les Comtes de Suffolk, de Lincoln, & de Midleſex, les Barons de Barelay, Willoughby, de Parthan, Hudſon & Maynard, qui furent mis ſous la verge noire.

Deſordre dans la ville.

Le Maire & les Eſcheuins priſonniers.

Vn ſi grand changement fit beaucoup de bruit dans la ville, car d'abord on fut dans vne merueilleuſe peine pour ſçauoir ce qu'on feroit de ces accuſez, mais enfin il fut reſolu que tous les Seigneurs qui compoſoient la Chambre des Pairs, leur

feroient leur procez & seroient leurs iuges, & il est sans doute qu'on les eût tous fait mourir, si dans le mesme temps que l'on commençoit à trauailler à cette dangereuse affaire, il ne fut arriué des couriers à Londres, pour dire que les Escossois armoient puissamment & auec toute la diligence possible. 1647.

Les Escossois prennent les armes.

Cette nouuelle arresta donc le cours de la iustice, & occupa toutes les pensées des Estats & des Generaux de l'armée : Neantmoins quoy que les vns & les autres ne deussent songer qu'à diuertir la nuë qui se formoit pour venir fondre en Angleterre, il y en eut pourtant qui ne laisserent pas de proposer de faire passer en Irlande six mille hommes de pied, auec deux mille cinq cens cheuaux, & de limiter les troupes qu'on destineroit à la deffence du Royaume, à dix-huit mille hommes de pied, sept mille cheuaux & douze cens dragons ; mais comme les Independans n'entroient point dans ces sentimens, qu'ils alleguerent qu'ils n'y auoit pas vn soldat dans toute l'armée qui voulût faire ce voyage, & que d'ailleurs il estoit à craindre qu'en les voulant separer ils ne se reuoltassent, comme ils auoient fait peu auparauant dans l'opinion qu'on les voudroit tous licencier, les Presbyteriens soustindrent au contraire, que les volontés de l'armée ne deuoient point seruir de regle aux Estats, qu'il n'estoit pas raisonnable de les despoüiller de leur authorité, en telle façon qu'il ne leur en restast plus que l'ombre. Qu'ils estoient tous demeurés d'accord que le voyage d'Irlande estoit necessaire à la grandeur de l'Estat, & qu'apres tout, il falloit considerer que c'estoit descharger le Royaume de huit ou dix mille hommes, qui n'y apportoient pas de petites incommodités : Mais quoy que ces raisons eussent du poids, elles n'emporterent pas la balance, la faction des Independans fut plus forte que celle de leurs ennemis, car apres auoir obtenu qu'on ne separeroit point l'armée, & qu'elle demeureroit en l'estat qu'elle estoit alors, pour seruir vtilement au cas que les Escossois remuassent, ils obtindrent encore que la milice de Londres seroit changée, qu'on luy donneroit d'autres Officiers, & qu'on demoliroit les dehors de la ville, que les Officiers de l'armée iugeoient plus onereux qu'auantageux à sa deffence.

Secours d'Irlande differé.

XV.

Occupation du Roy à Hamptoncour.

Pendant que tant de grandes affaires tenoient la ville dans vn embarras merueilleux, le Roy passoit fort tristement sa vie dans Hamptoncour, où les Independans l'auoient fait conduire quand ils decamperent de Vvindsor, quoy que cette maison située sur le bord de la Tamise à quelques douze mille de Londres, soit vne des plus belles, des plus magnifiques & des plus superbes de toute l'Europe, son occupation n'estoit que de prier Dieu, & d'entretenir souuent des personnes qui ne le voyoient que pour l'importuner, sur la necessité d'accorder à l'armée tout ce qu'elle desiroit de luy : Celle de Barclay & d'Ashburnhan estoit toute contraire, car ils trauailloient continuellement aupres de Cromvvel, d'Ireton & des autres Agitateurs qui composoient le conseil de guerre, afin de conseruer en eux toute la bonne volonté qu'ils tesmoignoient au seruice de sa Maiesté. Mais comme vne frequentation si familiere ne pouuoit pas durer long temps sans donner de la ialousie & du soupçon à ceux qu'elle interessoit, & qui n'auoient point de bons sentimens pour le Roy ; il arriua qu'ils en murmurerent & qu'ils en murmurerent si hautement, que Cromvvel ne voulant pas qu'on le soupçonnast de trahir la cause commune, il coniura ces fidelles seruiteurs de ne le voir pas si souuent, de considerer qu'il y alloit de l'interest de sa Maiesté à ne pas faire connoistre qu'il eût pour elle tous les bons mouuemens qu'il auoit, & que quand ils auroient quelque chose d'importance à luy dire, ils le luy ennoyassent secretement dans vn papier, afin d'esuiter les reproches qu'on luy pouuoit faire, & fermer la bouche & les yeux à ces surueillans.

Comme les affaires auoient vne longueur importune, & que chacun desiroit la fin des desordres qui boulenersoient tout l'Estat, les Deputez des Confederez d'Escosse firent de nouueaux efforts pour auancer ce grand ouurage : ils demanderent aux deux Chambres qu'elles se ioignissent à eux, pour aller faire à sa Maiesté vne nouuelle supplication de vouloir accepter les propositions qu'on luy auoit faites à Nevvcastel : les Chambres en demeurerent d'accord, elles nommerent quatre membres pour accompagner ces Deputés Escossois à Hamptoncour : Ces propositions furent derechef presentées à sa Maiesté le 7. iour de

Il refuse derechef les propositions des Estats.

1647. Septembre; ſon Conſeil trouua qu'elle ne les deuoit pas accepter, parce qu'il eſtoit dangereux de conclure quelque choſe qui ne fut pas dans les ſentimens de l'armée, elles ne furent auſſi pas mieux receuës qu'elles auoient eſté la premiere fois, & ſa Maieſté demanda qu'elle put traiter en perſonne ſur les propoſitions de l'armée, qui luy ſemhloient encore plus raiſonnables que celles qu'on luy preſentoit.

Ce choix obligeoit les Independans; ils en teſmoignerent auſſi des reſſentimens ſi puiſſans, que Cromvvel, Ireton, Vane & tous les plus puiſſans d'entre les Agitateurs promirent à Barclay d'appuyer le deſſein que le Roy teſmoignoit auoir de vouloir traiter perſonnellement auec eux; & en effet ils n'oublierent rien pour mettre cette affaire au point où ils la deſiroient. Mais quand la réponſe de ſa Maieſté eut eſté leuë dans les deux Chambres, la Baſſe s'oppoſa à ce traité auec vne inconceuable vigueur: Il y en eut meſme de la compagnie qui ne balancerent point à dire, que Cromvvel & ſon Gendre auoient infaillihlement & ſecrettement traité auec le Roy, la pluſpart des Agitateurs conceurent encore cette penſée; il arriua de là que l'armée ne pouuant ſouffrir qu'on euſt pouſſé les choſes ſi loin ſans ſa participation, teſmoigna plus de meſcontentement que la Chambre Baſſe & les Agitateurs n'en faiſoient paroiſtre.

Les Agitateurs defendét à Barclay de voir le Roy.

Iuſques-là les choſes auoient eſté dans vn eſtat qui n'auoit rien de redoutable; mais on vit au bout de deux iours le premier vent de l'orage qui renuerſa tout. Les Agitateurs commencerent à n'auoir plus de reſpect pour ſa Maieſté, ils luy oſterent la conſolation qu'elle trouuoit dans les entretiens de Barclay, auquel ils defendirent l'accez qu'il auoit prés de ſa perſonne; Ashburnham receut quelques iours apres le meſme commandement de ſe retirer. Leurs communs diſcours eſtoient qu'ils vouloient ſauuer leurs perſonnes & le Royaume, puis que le Roy refuſoit d'y trauailler, en ne voulant point faire ce que l'on deſiroit qu'il fiſt: Cromvvel, Ireton, Vane & quelques-vns des principaux Officiers oppoſerent tout leur credit à cette furie; car ils taſcherent, au moins en apparence, de remettre tous ces turhulens au deuoir; mais ils le firent inutilement, & toutes leurs prieres & leurs remonſtrances ne ſeruirent qu'à les porter à faire des aſſemblées ſecrettes pour trouuer moyen de ſe ſaiſir de ſa perſonne.

Ils ſe veulent ſaiſir de la perſonne de ſa Maieſté.

Quelque precaution qu'ils priſſent de tenir ce deſſein couuert & caché, il ne le fut pourtant pas ſi bien que le Roy n'en eût quelque preſſentiment & quelque ſoupçon; voila pourquoy ayant decouuert au Colonel Legge, qui luy ſeruoit alors de Valet de chambre, tout ce qu'il auoit ſur le cœur; ce Colonel trouua le moyen d'aſſembler Ashburnhan qui ne s'eſloignoit gueres d'Hamptoncour, & Barclay qui s'eſtoit retiré dans Londres, pour leur dire que ſa Maieſté redoutoit vn attentat à ſa perſonne de la part des Agitateurs: Que cette crainte luy auoit fait prendre la reſolution de ſe ſauuer, & qu'elle les auoit choiſis pour contribuer à ſon euaſion. Ces deux Gentilshommes auoient de l'amour & de la fidelité pour leur maiſtre autant qu'il en falloit pour entreprendre auec ioye ce que l'on deſiroit d'eux: Ils ne ballancerent point auſſi à s'offrir; mais comme cette entrepriſe eſtoit difficile, & qu'il y auoit beaucoup de danger à l'executer, ils concerterent entre eux les moyens de preuenir les obſtacles qui s'y rencontroient; & comme elle eſtoit importante, ils trouuerent tous deux qu'il falloit aprendre ces moyens-là par la propre houche du Roy, de ſorte qu'inſiſtant vn peu là-deſſus, Legge leur promit qu'il les rendroit hientoſt ſatisfaits. En effet n'ayant attendu que l'entrée de la nuit pour executer ce qu'il promettoit, il les fit entrer au chaſteau par vne porte de derriere & les introduiſit dans le cabinet de ſa Maieſté, laquelle leur ayant dit en peu de paroles, que le danger auquel elle eſtoit l'obligeoit à ſe retirer en quelque endroit de ſeureté, elle les auoit choiſis pour ſe ſeruir de leur ſecours en cette retraite, elle les trouua ſi diſpoſez à l'obeiſſance, qu'apres auoir teſmoigné tout le reſſentiment qu'ils auoient du choix qu'elle auoit fait d'eux, il ne fut plus queſtion que de ſçauoir où cette retraite ſe feroit.

La difficulté de le rencontrer ne fut pas petite, parce que l'importance en eſtoit tres-grande: Mais enfin ils demeurerent d'accord qu'elle ne ſe pouuoit faire commodement & ſeurement qu'en l'Iſle de Wigth, ſi on ne vouloit ſortir en-

tierement du Royaume ; ce qui ne ſe pouuoit faire ſans riſque, & la raiſon pour laquelle on s'arreſta là, fut que le Colonel Hammond qui en eſtoit alors Gouuerneur, auoit témoigné peu auparauant qu'il eſtoit dans les intereſts de ſa Majeſté, quoy qu'il euſt touſiours eſté du party contraire, & qu'il euſt de fortes obligations aux Eſtats. 1647.

La choſe eſtant donc ainſi arreſtée, Barclay & Aſburnhan ſe retirerent pour enuoyer des cheuaux de relais à Suffon, les cheuaux partirent le Mercredy 10. Nouembre, le Roy ſortit d'Hamptoncour le lendemain ſur les cinq à ſix heures du ſoir, ſans eſtre ſuiuy que de ces trois ſeruiteurs fidelles, & ſans autre guide que celuy de la connoiſſance qu'il auoit des chemins de la foreſt d'Otlands par laquelle il falloit paſſer. L'eſtat où cette petite compagnie ſe trouuoit alors eſtant ſans ſoupçon, ſa Majeſté ſe plaignit à Barclay des deputez des Confederez d'Eſcoſſe, leſquels ayant eſté les plus ardans à luy repreſenter le danger qu'il y auoit de demeurer plus long-temps au pouuoir de l'armée Angloiſe, ne luy auoient pas neantmoins offert ſon Royaume d'Eſcoſſe pour ſa retraite, quoy qu'ils l'euſſent puiſſamment ſolicité d'abandonner entierement l'Angleterre, dans laquelle ils ne penſoient pas qu'il ſe pût cacher. A quoy Barclay répondant, Ie ne ſçay pas, Seigneur, luy dit-il, quelle a eſté la retenuë de ces hommes ; mais ſi V. M. me veut permettre de luy en dire mes ſentimens, elle ſe perſuadera qu'ils vous ont ſollicité de vous deliurer par la fuite, parce qu'ils craignoient l'inſolence & la haine des troupes Angloiſes, que s'ils ne vous ont point offert de retraite en Eſcoſſe, ç'a eſté à mon auis, parce qu'ils rougiſſent encore de la laſcheté qu'ils firent de ne vous y mener pas quand vous vous rendiſtes en leur camp, & qu'ils attendoient que vous la leur demandaſſiez, pour leur faire voir que vo⁹ auiez oublié leur faute. Cela ſe peut faire, dit le Roy, auec quelque ſatisfaction de la penſée de Barclay qui leur ſembloit fort iudicieuſe ; mais quoy qu'il en ſoit, s'ils me l'euſſent offerte, ie penſe que i'euſſe donné les mains à cette priere.

Le Roy quitte ſecrettement Hamptoncourt ouſe retire en l'Iſle de Vvigth.

Ce diſcours & quelques autres moins ſerieux les entretindrent iuſques à la veuë de Suffon, auquel temps les valets qu'ils auoient enuoyez deuant les eſtant allé rencontrer, ils leur dirent qu'il y auoit dans ce meſme lieu de Suffon des Commiſſaires des Eſtats, leſquels y eſtoient arriuez le ſoir precedent pour les affaires de la Prouince : ce qui leur faiſant perdre l'enuie d'aller plus auant, ils monterent ſur des cheuaux frais pour prendre d'autres routes plus aſſeurées : le Roy tira du coſté de Tichfield ſuiuy de Legge ſeulement, les deux autres eurent ordre d'aller à Vvigth pour ſonder le cœur du Gouuerneur ſur la reſolution que ſa Majeſté prenoit de luy confier toute ſa fortune.

Le Roy croyoit leur auoir donné toutes les inſtructions neceſſaires à faire ſucceder ce deſſein ; mais la préuoyance de Barclay alla plus auant : car à peine euſt-il fait dix ou douze pas du coſté qu'il deuoit aller, qu'il retourna promptement vers ſa Majeſté pour luy dire qu'elle s'eſtoit oubliée du plus important point de toute leur commiſſion. Vous ſçauez bien, Seigneur, continua-t'il, que ie ne ſuis point connu de ce Gouuerneur, & que ie n'en connois point l'humeur ; il voudra peut-eſtre douter des ordres de V. M. & nous arreſtera peut eſtre tous deux. Voilà pourquoy, Seigneur, ſi vous ne nous voyez demain, ſongez à vous retirer autre part qu'à Vvigth. Barclay, luy répondit le Roy, voſtre eſprit a touſjours eu beaucoup de vigueur ; mais ie ne l'auois pas ſi bien connu que ie le connois maintenant ; allez ie me ſouuiendray de voſtre prudence & du zele que vous apportez à mon ſeruice. A ces mots, le laiſſant retourner vers Ashburnhan, il continua de marcher du coſté de Tichfield auec Legge.

L'extréme deſir que ces deux enuoyez auoient de ſeruir leur maiſtre les rendit bien toſt au lieu où le trajet eſtoit le plus court pour entrer dans l'Iſle ; mais quelque grande que fuſt leur ardeur, il ne fut point en leur pouuoir de paſſer, parce que la tempeſte éleuoit alors les ondes auec trop de violence & trop de furie : la mer ſe trouua plus calme le lendemain, ils paſſerent auſſi ſans riſque, & allerent trouuer Hammond pour luy dire le ſuiet qui les auoit amenez vers luy. Ce Gouuerneur ne s'attendoit pas au diſcours que luy fit Barclay ; auſſi iamais homme ne fut ſi ſurpris qu'il le parut en cette rencontre ; il paſlit de crainte, il trembla par l'excez d'vne frayeur qui ne luy laiſſa point de force, il s'écria trois

1647. ou quatre fois qu'il eſtoit perdu, comme ſi c'euſt eſté vne ſentence de mort qui luy euſt eſté prononcée: de ſorte que Barclay le voyant en cette poſture, il ne ſe pût empeſcher de dire à ſon compagnon que cét homme auquel ils s'eſtoient addreſſez n'eſtoit pas celuy qu'ils cherchoient & qu'il leur falloit.

Neantmoins cela ne fut pas tout ce qui ſe paſſa en cette conuerſation, Hammood reuenaot de ce grand eſtourdiſſement par l'aſſeurance que Barclay luy donna que le Roy n'eſtoit pas dans l'Iſle, ils eurent encore vne longue ſuite de diſcours, dans leſquels ce Gouuerneur s'eſtant engagé de ſeruir ſa Maieſté auec tonte la fidelité qu'elle pourroit deſirer en vn Gentilhomme, pourueu qu'on le fiſt parler à elle; il fut reſolu apres que Barclay ſe fut fortement oppoſé à cette entreueuë auant qne d'en auoir auerty le Roy, qu'ils iroient tous de compagnie à Tichfield. Hammond auoit deſiré d'eſtre accompagné d'vn nommé Buſquet Gouuerneur dn chaſteau de Cous, les choſes ne permettoient pas qu'on le refuſaſt: ils partirent donc rous quatre & ſe rendirent le iour meſme où ſa Maieſté les attendoit auec beaucoup d'impatience.

D'abord le Roy ne pût gouſter qu'on euſt fait venir Hammond iuſques-là: neantmoins comme on ne pouuoit plus reparer cette faute, ſa Maieſté ne teſmoigna point le mécontentement qu'elle en reſſentoit; au contraire, elle reçeut ce Gouuerneur auec des careſſes aſſez grandes pour le mettre tout à fait dans ſes intereſts, quand il eut eu des ſentimens éloigoez de cette Iuſtice, ayant auſſi receu ce bon accueil auec tout les reſſentimens poſſibles, il promit à ſa Majeſté beaucoup plus qu'il n'auoit promis à ces enuoyez: de ſorte que le Roy ne faiſant plus aucune difficulté d'acheuer cette entrepriſe, il paſſa dans l'Iſle le treiziéme du mois de Novembre, & fut accompagné le lendemain de bon nombre de Gentils hommes qui luy eſtoient allé au deuant iuſqu'au chaſteau de Cariſbourg, qui faiſoit la principale fortification de l'Iſle.

Le Roy paſſe en l'Iſle de Vvigth.

Cependant l'allarme eſtoit au camp & à Londres; les Generaux de l'armée n'auoient pû apprendre ſa retraite qu'auec vn dépit nompareil, les Chambres n'en eurent la nouuelle qu'auec vn mécontentement encore plus puiſſaot; elles creurent que le mal ne ſeroit point ſans remede, ſi elles apportoient tous leurs ſoins à le faire ceſſer, elles enuoyerent pour cela tous les ordres dont elles ſe purent auiſer. Les premiers s'adreſſerent aux Gouuerneurs des cinq ports, pour les teoir fermez à qui que ce fût, ſans auoir égard aux paſſeports qu'on pourroit montrer; les ſecoods au Vice-Amiral, auquel il eſtoit enjoint de viſiter tous les vaiſſeaux qui ſeroient ſous les voilles entre les deux coſtez, afin d'arreſter ſa Majeſté, s'il la rencontroit, & d'autant qu'il y en euſt pluſieurs qui demeurerer perſuadez qu'elle eſtoit dans Londres, elles firent publier à ſon de trompe qu'il y alloit de la vie de tous ceux qui l'auroient receuë, à la tenir plus long-temps cachée ſans la découurir.

Sa fuite allarme la Ville & l'armée.

Mais dans le meſme temps qu'elles eſtoient le plus en peine de ſçauoir vn ſi grand ſecret, elles l'apprirent par les Lettres d'Hammond, qui leur manda comme toute l'affaire s'eſtoit paſſée, & qui demanda par meſme moyen leurs ordres pour le traittement qu'il deuoit faire à ſa Majeſté; ſurquoy les deux Chambres s'eſtant aſſemblées, elles ordonnerent qu'elle demeureroit à Cariſbourg, manderent au Gouuerneur que cependant il ne ſouffrit dans l'Iſte aucun de tous ceux qui auoient combatu ſous les enſeignes Royales, qu'il en chaſsât tous les autres qui n'ayant point pris les armes auoient fauoriſé ce party par leur conſeil, ou par l'ouuerture de leurs bourſes, qu'il ne permiſt point à quelque eſtranger que ce fût d'en approcher ſans leur permiſſion; & que pour ce qui regardoit la perſonne de ſa Majeſté, elles entendoient qu'elle receût de luy tous les ſeruices qui ne bleſſeroient point la fidelité qu'il leur promettoit par ſes Lettres.

Ordres des deux Chambres au Gouuerneur de l'Iſle.

Ces ordres furent les premiers qui furent enuoyés à ce Gouuerneur: il en receut d'autres quatre iours apres qu'il trouua de plus mauuais gouſt. Les Chambres luy manderent qu'il euſt à leur enuoyer ſous vne ſeure & bonne eſcorte, Barclay, Legge & Aſburnhan: ſon hooneur & la raiſon luy deffendoient de le faire; il ne le fit point anſſi: il leur fit réponſe, mais ce fut pour leur dire que le Roy luy rémoignant de tres-fortes diſpoſitions à la paix, il ne croyoit pas qu'il fuſt à propos de luy oſter des ſeruiteurs qui faiſoient toute ſa conſolation, parce

que

que ce traitement ſeuere luy en feroit apprehender vn de meſme nature en ſa perſonne, & luy feroit peut-eſtre perdre les bons mouuemens où il le voyoit, & que d'ailleurs ſa parole eſtoit trop fortement engagée à ces Gentils-hommes de ne leur faire aucune violence, pour les expoſer à vne priſon plus eſtroite que celle où ils s'eſtoient rangez volontairement. 1647.

Quelqu'vn voudra peut-eſtre ſçauoir quelle certitude ce Gouuerneur pouuoit donner aux Eſtats des diſpoſitions du Roy à la paix, ie croy qu'il ne ſera pas hors de propos de le ſatisfaire. Il ſçauoit cela par deux moyens qui l'obligeoient à le croire, le Roy le luy auoit dit plus d'vne fois depuis qu'il eſtoit entré dans l'Iſle : il le ſçauoit encore pour auoir veu la copie d'vne Lettre que ſa Maieſté auoit laiſſée dans Hamptoncour pour la faire tenir aux deux Chambres apres ſon depart. Cette Lettre auoit plus de quatre circonſtances qui montroient éuidemment qu'il cherchoit la paix : car s'il vouloit maintenir l'Epiſcopat pour les raiſons que nous auons dites cy-deſſus, il conſentoit neantmoins que les Eueſques ne puſſent faire aucun acte de iuriſdiction ny d'ordination que par le conſentement de leurs Preſtres : Que s'il ne pouuoit demeurer d'accord de l'alienation des biens de l'Egliſe, ce qui ne ſe pouuoit faire ſans cõmettre des ſacrileges, il permettoit toutefois que le Gouuernement preſbyteral ſubſiſtât pour trois ans en l'eſtat auquel il eſtoit, pourueu que perſonne ne fuſt contraint de s'y ſoûmettre : Que s'il ne ſe pouuoit abſolument dépoüiller de la diſpoſition de la milice, qui ſelon les loix du Royaume, eſtoit inſeparable de l'authorité Royale, il y renonçoit pourtant pour luy ; mais non point pour ſes ſucceſſeurs, & demeuroit d'accord que les Eſtats en euſſent tous les priuileges inſques à la fin de ſa vie. Qu'il permettroit encore que les deux Chambres nommaſſent les Officiers de la Couronne tant qu'il viuroit, à condition que ce priuilege ſeroit eſteint dés l'heure meſme qu'il auroit ceſſé de viure. Que pour faire voir aux Eſtats qu'il ne ſe vouloit plus ſouuenir des outrages qu'il auoit receus, il reuoqueroit toutes les declarations qu'il auoit faites contre les deux Chambres ; & que pour témoigner encore qu'il eſtoit dans la reſolution d'effectuer tout ce qu'il diſoit, il eſtoit preſt d'aller à Londres pour en faire plus, pourueu qu'on luy dõnaſt parole qu'on l'y receuroit auec reſpect, & qu'il y ſeroit en ſeureté. Cette Lettre auoit tout ce qu'elle pouuoit auoir pour iuſtifier les ſinceres mouuemens de ce Prince, & il ne pouuoit aller plus loin, ſans témoigner qu'il n'auoit pas vn cœur de Roy ; elle fut pourtant ſans effet, l'authorité de l'armée en fut la raiſon.

XVII. Reuolte dans l'armée.

Il n'eſt pas poſſible qu'vne Republique ſubſiſte quand tous ceux qui la compoſent veulent faire les ſouuerains & les maiſtres. Il n'eſt pas moins difficile de tenir vne armée dans les iuſtes loix de la guerre, quand les ſimples Officiers veulent faire les Generaux, & y commander à baguette. Les Agitateurs auoient fait vn redoutable party dans celle dont nous parlons : ils s'eſtoient perſuadez que rien ne s'y deuoit paſſer contre leurs auis & leurs ſentimens. Les Generaux enuoyerent à tous les quartiers pour leur donner vn rendez-vous entre Hartford & Varc, afin de s'approcher de Londres : ces ordres ne leur plûrent pas, Rainſbourg, le Colonel Eyre, & le Major Scot coururent par tout pour conſeiller aux ſoldats de n'obeir point ; ces ſoldats ne conſidererent pas l'importance des mouuemens qu'on leur inſpiroit : ils prirent tous des roulleaux de papier dans leſquels ils auoient écrit en groſſes lettres, *Pour les droits du Royaume & par le conſentement des peuples*, & les mirent au lieu de cordons ſur leurs chapeaux : les Generaux ne purent ſouffrir cette inſolence, qui marquoit vn mépris ouuert de leur authorité, ils firent prendre les armes à ceux qui demeuroient dans l'obeiſſance & dans le reſpect, les mutins ſe voyant attaquez arracherent & mirent en pieces les cordons de papier qu'ils portoient, les principaux autheurs des deſordres furent arreſtez, il y en eut vn qui fut puny ſur le champ par ſentence du Conſeil de guerre ; il y en auoit encore onze de priſonniers, on en appliqua plus de la moitié à l'eſtrapade, les autres furent caſſez & bannis.

Cette reuolte, ou pour mieux dire, le chaſtiment qu'on donna à ces reuoltez produiſit des conſolations inconceuables dans l'ame de tous ceux qui vouloient la paix, & qui craignoient la violence de ces inſolens, les Eſtats meſmes en receurent des ſatisfactions que ie ne ſçaurois exprimer ; mais s'il contenta ces

1647. Eſtats & les gens de bien, ie puis dire que ce ne fut pas à l'égal du Gouuerneur de Vvigth ; car comme il aimoit ſa patrie, & qu'il auoit conçeu de bonnes inclinations pour le ſeruice du Roy, il n'en puſt apprendre la nouuelle ſans témoigner la ioye qu'il en reſſentoit. Il enuoya ſon Aumoſnier à Cromvvel & à Ireton pour les feliciter ſur la gloire qu'ils s'eſtoient acquiſe d'auoir mis ces turbulens à la raiſon, les ſupplia par toutes les choſes qui leur pouuoient eſtre conſiderables, de ſe ſouuenir des ſeruices qu'ils auoient fait eſperer & qu'ils deuoient naturellement au Roy, les conjura de le tirer promptement du malheureux embarras où il ſe trouuoit, puis qu'il eſtoit en leur pouuoir de le faire, & ne croyant pas que ce fût encore aſſez de s'employer de ce coſté-là, ſupplia ſa Maieſté de leur vouloir écrire à tous deux pour les porter à ce deuoir par des careſſes qui ſont touſiours des amis aux Grands.

Le Roy eſcrit aux Generaux de l'armée

Cette priere eſtoit toute pleine de zele, ſa Maieſté ne s'en éloigna point auſſi: elle écriuit à ces deux hommes, & outre ces deux Lettres qui eſtoient particulieres, elle en écriuit vne troiſiéme aux Generaux de l'armée comme pour leur faire de nouuelles propoſitions de paix ; Barclay qui fut chargé de ces Lettres partit auec ioye, parce qu'il partoit auec eſperance de faire à ce coup quelque choſe d'importance pour le ſeruice de ſon maiſtre : mais il ne fut pas long-temps flatté de ce doux eſpoir ; car à peine eut-il preſenté ſon pacquet à Fairfax, chez lequel Cromvvel, Ireton & tous les autres Officiers de l'armée eſtoient aſſemblez, qu'il euſt vne reſponſe peu conforme à celle qu'il s'eſtoit promis. Nous ne pouuons, luy dit Fairfax, auec vne mine trop ſerieuſe pour en tirer vn bon preſage, nous ne pouuons répondre preciſément aux propoſitions de paix que nous fait le Roy, parce que nous ne dépendons plus abſolument de nous, & que nous ne pouuons rien ſans le conſentement des Eſtats ; nous leur enuoyerons aujourd'huy ces Lettres, apres cela nous y répondrons.

Ses lettres ſont mal receuës.

Ces paroles n'eſtoient point trop rudes, ſi elles euſſent eſté prononcées d'vn ton plus agreable & plus doux ; mais ayant eſté accompagnées d'vne froideur qui auoit quelque choſe de meſpriſant ; Barclay n'y trouua rien de bon : Il ſe retira, parce qu'il ne pouuoit demeurer plus longtemps auec bien-ſeance en vn lieu où il auoit bien remarqué qu'on ne l'auoit pas veu de bon œil ; ce fut pour aller quelque temps apres chez Cromvvel & chez Ireton ; mais ſi la reſponſe de Fairfax luy auoit donné de la crainte, la froideur auec laquelle il fut accueilly de l'vn & de l'autre redoubla bien ſon eſtonnement, car ils le traiterent comme s'ils ne l'auoient iamais connu, & reſpondirent ſi peu fauorablement à ce qu'il leur dit de la part de ſa Maieſté, qu'il preuit dés lors le malheureux coup qui tomba peu de temps apres ſur la teſte de ce cher Maiſtre.

Comme la neceſſité l'auoit fait ſortir du logis de Fairfax auec vn meſcontentement ſenſible, il ſortit encore de celuy de Cromvvel auec autant & plus de douleur. Mille choſes facheuſes luy paſſerent dans l'eſprit ; quand il fut au ſien, il ſe figura la vie de ſon Maiſtre au hazard, il tint la ſienne pour perduë ; il reſva longtemps aux moyens de ſauuer ce cher Maiſtre, ſans ſonger à ceux de ſe ſauuer auec luy : cette penſée le tint plus de deux heures en l'eſtat d'vn homme qui deuoit tout craindre & qui ne deuoit rien eſperer : Mais enfin, ſon eſprit ſe conſerua aſſez de force pour agir auec iugement. Il auoit vn Lacquais. Il luy commanda de ſe tenir dans les ruës, afin que s'il eſtoit rencontré par quelques-vns de ſa connoiſſance, il put apprendre les choſes plus particulierement qu'il ne les ſçauoit. Cette precaution reüſſit, ce Lacquais fut reconnu par vn Officier, qui le tirant à part, Mon amy, luy dit-il aſſez bas pour n'eſtre entendu de perſonne, Va dire à ton Maiſtre qu'il ſe rende à minuit dans la maiſon où tu me verras entrer, & que i'ay des choſes aſſez importantes à luy dire pour luy faire prendre cette peine : Mais remarques bien la maiſon dont ie te parle, afin que tu ne te trompes pas, & luy dis que ie l'attendray à la porte à l'heure que ie te preſcris.

Barclay eſtoit dans vne inquietude effroyable de n'auoir eſté viſité de pas vn de ſes amis depuis trois ou quatre heures qu'il eſtoit ſorty du logis de Cromvvel ; ce meſſage ne l'amoindrit point, au contraire il luy donna tout l'accroiſſement qu'elle eſtoit capable de receuoir. Mais comme il auoit le cœur ferme, il ſe re-

soint à tout ce qui luy pouuoit arriuer de pis, & ne manqua point d'aller à l'heure ordonnée où on l'attendoit. D'abord il fut vn peu consolé de voir vn homme qu'il mettoit au nombre de ses meilleurs amis : mais sa consolation ne fut pas de longue durée; car cet Officier prenant la parole, I'ay desiré de vous voir, luy dit-il, c'est pour vous dire en peu de paroles, que si vous aimez vostre Maistre, il est temps que vous luy tesmoigniez en l'allant promptement auertir des choses qui se passent icy contre luy. Il croit que Cromvvel & Ireton mesnagent ses interests auec les Estats, le pauure Prince se trompe: Ce sont des traistres qui se veulent deffaire de sa personne & mettre toute sa famille à bas. Ie sçay ce que ie vous dis par des moyens qui ne reçoiuent point de doute; ie sçay que pour executer cet horrible & execrable dessein, ils ont desia choisi huit cens hommes pour aller tirer sa Maiesté de l'Isle de Vvigth, & ie sçay de plus qu'Ireton a proposé ce matin de vous enuoyer prisonnier à Londres. I'ay hazardé ma vie en desirant de parler à vous, c'est parce que ie vous estime beaucoup, & que s'il ne tenoit qu'à la perdre pour deslurer le Roy du danger qui le menace, ie ne la conseruerois pas vne heure : Sauuez-vous donc & sauuez sa Maiesté, en luy conseillant de sortir du Royaume, auant que ses ennemis luy en puissent oster les moyens.

1647.

Barclay apréd le secret de la trahison de Cromvvel contre le Roy.

Iamais la foudre tombant aux pieds du laboureur ne luy donna tant de frayeurs & d'estonnement, que cette funeste nouuelle en causa dans le cœur de Barclay. Il recula deux ou trois pas comme s'il eust esté estourdy, & sa langue se trouua tellement liée, que d'abord son amy n'en put tirer aucune parole; neantmoins, reuenant de ce grand estourdissement apres vne petite espace de temps; Mais, dit-il à cet officieux amy, puis que vous m'auertissez d'vn si grand secret, ne me sçauriez vous dire d'où procede ce changement en deux hommes, dans lesquels le Roy pensoit assceurer son honneur, sa fortune & sa vie: Ie ne vous le diray point positiuement, luy repliqua-il, parce que ie ne suis iamais entré dans leurs cœurs; mais si l'on peut donner quelque fondement à des conjectures, c'est que ces deux hommes craignent encore les Agitateurs qui sont portez par les deux tiers de l'armée, qu'ils aprehendent d'estre acablés par tant de gens qui sont les ennemis iurez de sa Maiesté, & que pour se bien remettre auec eux, ils les veulent satisfaire, en leur donuant la seule victime qu'ils trouuent capable de les apaiser.

En voila trop, dit alors Barclay, mon cher amy, permettez moy qu'apres vous auoir remercié de la fidelle chaleur que vous tesmoignez pour sa Maiesté, ie me retire pour aller trauailler à ce que vous me conseillez. A ces mots, ces deux amis s'estant separés, Barclay reprit le chemin de son logis, où dés l'heure mesme qu'il fut arriué, il escriuit deux lettres à sa Maiesté, l'vne pour luy donner auis de tout ce qu'il venoit d'aprendre, & pour la supplier de sortir de l'Isle dés l'heure mesme qu'il l'auroit receuë; l'autre generale, & qu'elle pouuoit monstrer au Gouuerneur sans aucune risque. Ces deux lettres estans escrites, il les mit entre les mains d'Henry Barclay son neueu, qui l'auoit accompagné en ce voyage, & le fit partir dés le point du iour, auec ordre de donner adroitement à sa Maiesté celle qui estoit importante, afin que le Gouuerneur ne sceut point le secret qu'elle contenoit.

Il en donne auis à sa Maiesté

Cela fait, il se voulut descharger des deux lettres qui s'addressoient à Cromvvel & à Ireton, dans la pensée qu'il deconuriroit encore quelque chose qui pourroit seruir à son dessein, ou qui pourroit apporter quelque changement dans le cœur & dans la volonté de ces traitres, & pour cet effet, il pria vn Colonel de ses amis d'aller dire à Cromvvel, qu'il auoit des lettres à luy donner de la part de sa Maiesté, & quelque chose à luy communiquer qu'il ne seroit pas marry d'aprendre; mais ce lâche homme luy fit dire, qu'il ne le pouuoit ouyr ny receuoir de luy les papiers dont il estoit chargé, sans s'exposer à vn manifeste danger de sa vie, voila pourquoy il les pria de les garder iusques à vne meilleure occasion.

Cromvvel refuse de receuoir des lettres du Roy.

Barclay voyant donc qu'il n'auoit plus rien à faire à Windsor, il prit le chemain de Londres en resolution de ne dire rien de ce qu'il auoit appris : en effet quoy qu'il y vist les Comtes de Lenrik & de l'Aderdale Escossois, il ne leur en

1647. parla point, & tout ce qu'il fit auec eux, fut d'arreſter quelques articles d'vn traité que les Eſcoſſois vouloient faire pour ſe remettre dans les bonnes graces du Roy, afin de contribuer hardiment à ſa deliurance : Mais dans le meſme temps que toutes choſes ſembloient diſpoſées à vne heureuſe concluſion de cet important traité, Barclay receut vne lettre d'Aſburnhan, par laquelle ſa Maieſté luy commandoit de remettre la fin de cette affaire à vne autre fois, pour la venir trouuer auec toute la diligence poſſible. Preferant donc des ordres ſi precis à vne choſe qu'il iugeoit bien neceſſaire au ſeruice de ſa Maieſté, il partit à la meſme heure, apres auoir enuoyé faire ſes excuſes à ces deux Comtes auec leſquels il traitoit

XVIII. Le Roy rappelle Barclay auprés de ſoy.

Comme il auoit vne chaleur incomparable au ſeruice de ſon Maiſtre, il ne demeura à faire ce chemin qu'autant de temps qu'il en falloit pour le plus diligent homme du monde. Cette ardeur meritoit bien vne eſpece de reconnoiſſance, ſa Maieſté le receut auſſi auec des careſſes, & le remercia auec des termes fort obligeans du dernier ſeruice qu'il luy auoit rendu par ſes derniers auertiſſemens; ſurquoy ce bon ſeruiteur ſe croyant obligé de parler : He d'où vient donc, Sire, luy dit-il, auec vn reſpectueux accez de plainte, d'où vient donc que Voſtre Maieſté n'a pas fait ce que ie l'auois ſuppliée de faire, & qui luy eſtoit de la derniere conſequence ? Ie l'ay fait, luy reſpondit le Roy, parce que i'ay creu auoir aſſez de temps pour pourueoir à ma ſeureté, & que ie crains de n'en auoir pas aſſez pour achener le traité d'Eſcoſſe qui me peut mettre en repos. Ah, Sire, repliqua Barclay, le traité d'Eſcoſſe ſe pouuoit bien touſiours faire, & ie ne ſçay pas ſi voſtre Maieſté aura le temps de ſe remettre en liberté quand il luy plaira : mais puis que vous auez d'autres ſentimens, il faut ſonger à l'accompliſſement du traité & n'en point differer l'effet, car de s'arreſter à quelques expreſſions inutiles & qui ne ſont pas de conſequence, ie trouue qu'il n'y a gueres moins de danger qu'à demeurer encore en cette Iſle. Enuoyez donc Seigneur vos dernieres volontez aux deputez d'Eſcoſſe qui ſont à Londres, mais afin que tout ſe faſſe auec prudence, faites-en deux copies dont vous en ſignerez vne, afin que s'ils en demeurent d'accord, l'affaire ſoit acheuée en vn iour, & que s'il y a quelque choſe de deffectueux, on le puiſſe ajouſter à l'autre. Cependant, Sire, montez ſur mer & ſortez d'icy, puis que vous auez au port vne fregate que la Reyne vous a enuoyée auec priere de ne pas laiſſer eſchaper cette occaſion. Quand vous ſerez hors des mains du Parlement & de l'armée, vous aurez le temps de ſonger à paracheuer ce traité pour lequel vous auez trop de paſſion.

Importante conuerſation de ſa Maieſté & de Barclay,

Ce raiſonnement eſtoit aſſez fort pour faire remarquer au Roy le zele de ce ſeruiteur; & il eſt certain que ſa Maieſté s'y fût arreſtée, quoy qu'Aſhburnhan euſt remonſtré qu'il falloit du temps pour mettre les propoſitions de ce traité en bon ordre & en bons termes, mais comme le Roy ſe propoſoit de ſuiure les ſentimens de Barclay, on luy vint dire que les deux Chambres des Eſtats de Londres luy enuoyoient des Deputez pour luy offrir de traiter auec luy dans l'Iſle, ſur de nouuelles propoſitions qu'ils luy vouloient faire.

Les Eſtats enuoyent de nouuelles propoſitions au Roy;

Cette nouuelle luy ſembloit aſſez importante pour luy faire changer de ſentimens, il ne ballanca point auſſi à le faire, il attendit ces Deputez qui arriuerent à Cariſbourg le 14. de Decembre. Il les ouyt, & receut de leurs mains les propoſitions des Eſtats qui eſtoient reduites au nombre de quatre. La premiere demandoit vne reuocation generale de toutes les declarations qu'il auoit faites contre les deux Chambres & la iuſtification de tout ce qu'elles auoient fait depuis qu'il les auoit abandonnées. La ſeconde, vne caſſation de toutes les dignités qu'il auoit conferées depuis ce temps, auec defence à ceux qui les auoient receuës, de pretendre iamais à l'entrée de la Chambre des Pairs. La troiſieſme la continuation de l'aſſemblée des Eſtats à Londres, ou en quelque autre lieu du Royaume qu'il plairoit aux Chambres de la transferer. La quatrieſme vne promeſſe de laiſſer à perpetuité la milice dans la diſpoſition des Eſtats, leſquels auroient pour ce ſuiet plein pouuoir de leuer des troupes, & de l'argent autant qu'il leur plairoit pour les entretenir dedans & dehors le Royaume.

C'eſtoit demander au Roy qu'il ſe declaraſt autheur de tous les deſordres qui renuerſoient l'Eſtat, c'eſtoit oſter à ſa Couronne le plus beau de ſes orne-

mens & de ses fleurs qui est celuy de pouuoir, faire des creatures en faisant des grands; c'estoit mettre vn Prince à bas de son trosne que de luy oster la disposition de la milice qui en fait la base & le fondement; c'estoit ouurir les chemins à des voleries insignes, que de laisser leuer de l'argent à discretion sur les peuples; voila pourquoy le Roy ayant serieusement examiné ces quatre demandes, il en connut l'importance, & cette consideration fit, que ne voulant pas dire aux deputez ce qu'il auoit sur le cœur, il se proposa de l'escrire aux Estats, pour leur dire qu'il ne pouuoit pas demeurer d'accord de ces propositions, qui le détronoient, qui le perdoient d'honneur, & qui rendoient sa condition pire que celle du plus abjet de tous ses suiets. 1647.

Il y auoit grande apparence qu'il n'enuoyeroit pas cette lettre sans la communiquer à ceux dont il prenoit les auis & les sentimens, il la leut aussi deuant sept ou huit personnes qui l'approuuerent toutes à la reserue de Barclay, lequel ne se pouuant taire, Sire, luy dit il, ie sçay bien que vous faites tout admirablement bien, mais vostre Maiesté me permettra de luy dire qu'elle n'a pas consideré que cette response peut obliger les deputez de commander au Gouuerneur de vous obseruer de plus prés, & par consequent que vous n'aurez pas la liberté de sortir quand il vous plaira, à quoy le Roy qui prenoit plaisir à ces marques d'affection: Non non Barclay, luy respondit-il, i'ay preueu ces accidens & y ay mis ordre, car ie cacheteray ce papier sans faire voir à ces deputez ce qu'il y a dedans: Ah Seigneur, repliqua Barclay, pardonnez moy si ie dis à vostre Maiesté que cette preuoyance est bien foible; si vous ne monstrez point vostre lettre à ces deputez ils l'ouuriront infailliblement & ne la porteront pas aux Estats auec son sceau, de sorte que vous attirerez vostre mal au lieu de l'esuiter comme vous croyez. Encore vne fois, Sire, au nom de Dieu sortez d'icy, & pour en chasser ces deputez, donnez leur vne response d'vne autre nature.

Sentimens du Roy sur la proposition des Estats.

Sentimens de Barclay sur la response de sa Maiesté.

Ie ne sçay si le Roy n'eut point le mouuement de faire ce qu'on luy conseilloit, mais ie scay bien qu'il ne le fit pas, qu'il cacheta cette lettre pour la mettre entre les mains de ces deputez, & que se roidissant à ne pas sortir de Carisbourg comme Barclay le vouloit, il attira sur soy le deplorable malheur qui luy arriua. Cependant les deputez d'Escosse estant arrinés à Carisbourg, ils s'escrierent contre les propositions des Estats de Londres; ils allegueront qu'elles choquoient leur Connenant, & comme elles ne pretendoient qu'à priuer la Couronne de toute la grandeur & de toute la Maiesté qu'elle auoit, protesterent en presence du Roy de ne les point souffrir quand meime il y voudroit consentir. Se voulant donc mettre en estat d'executer ce qu'ils disoient, ils supplierent sa Maiesté de leur donner vne conference secrette auec elle; elle en demeura d'accord, cette conference produisit vn traité qui fut signé le 26. Decembre, dont les principaux articles furent, Qu'elle signeroit le Conuenant, à la reserue pourtant de quelques articles dont elle n'estoit point voulu demeurer d'accord; qu'elle confirmeroit le Gouuernement Presbyteral, & l'assemblée des Theologiēs de Westminster pour trois ans, à condition qu'elle ne seroit point empeschée ny toute sa famille aussi, de continuer l'vsage de la liturgie dont elle s'estoit seruie iusques-là: Qu'elle contribueroit à la suppression de toutes les sectes qui s'estoient introduites dans les deux Royaumes, & qui les rendoient des monstres de Religion à plusieurs testes: Qu'elle feroit tous les efforts possibles pour le licenciement de l'armée Angloise, & que si elle ne le pouuoit obtenir, les Estats d'Escosse feroient prendre les armes à tout le Royaume pour maintenir les droits de la Couronne, & les restablir au point qu'ils estoient au commencement de ces guerres: Que tous les Anglois & les Irlandois qui se voudroient ioindre à eux pour le maintien de l'authorité Royale, seroient sous la protection de sa Maiesté: Qu'elle ne pourroit faire aucun traité de quelle nature qu'il fût, auec les deux Chambres des Estats de Londres, sans le consentement des Estats d'Escosse; que reciproquement les Estats d'Escosse n'en pourroient faire auec qui que ce fût, sans la permission de sa Maiesté: Que les Escossois auroient desormais le tiers de toutes les charges qui peuuent obliger les personnes de condition à s'attacher à sa personne; & qu'enfin il y auroit tousiours en Escosse quelqu'vn de la famille royale, tant pour honorer ce Royaume par leur residence, que pour prendre

XIX.

Les deputez d'Escosse s'escrient contre les propositions des Estats.

1647. connoiſſance de tous ceux qui auroient de la chaleur pour le ſeruice de ſa Maieſté.

En ſuite de ce traité, qui fut conclu & ſigné comme ie l'ay deſia dit le 26 de Decembre par les Comtes de Loudun, de Laderdalle, & de Lenrik; le Duc d'Hamilton deuoit commander l'armée qu'on deſtinoit pour en appuyer l'execution. Mais le Comte d'Argyl, qui auoit touſiours eſté broüillon, le fut encore à ce coup. Il ne put ſouffrir que le Roy cût fait quelque exception dans la promeſſe de ſigner le Conuenant, il anima quelques Miniſtres à declamer contre ces reſerues; ces Predications ſeditieuſes furent cauſe que l'on trauailla prés de quatre mois à mettre cette armée ſur pied, & par conſequent qu'elle fut inutile au deſſein pour lequel elle eſtoit leuée.

Les deputés des Eſtats s'emportent en teccuant la réponſe de ſa Majeſté.

Quoy que les deputez des Eſtats de Londres fuſſent à Cariſbourg, ils n'eurent pourtant aucun vent de ce traité. Ils auoient donné quatre iours au Roy pour répondre définitiuement aux quatre propoſitions qu'ils luy auoient apportées, ce temps eſtant expiré, ſa Majeſté les fit appeller, & s'addreſſant au Comte de Demby, qui en eſtoit le Chef, il luy demanda ſi les Eſtats ne leur auoient pas donné à tous le pouuoir de rien changer en ces articles; à quoy ce Comte ayant répondu, que non: Tenez donc, adiouſta le Roy, voila la réponſe que ie veux faire aux Eſtats. Le Comte ne ſe put empeſcher de prendre auec reſpect le papier qu'on luy preſentoit, mais quand il le vit cacheté, il ſortit des termes du deuoir, auquel il auoit eſté iuſques là, & d'vn ton de voix qui marquoit vne violente colere, proteſta qu'il ne le porteroit point aux Eſtats ſans ſçauoir ce qu'il contenoit, & que comme les Eſtats n'auoient point ſcellé les propoſitions dont ils les auoient charg·z, S. M. n'auoit point deu leur oſter la connoiſſance de la réponſe qu'elle y vouloir faire; de ſorte que pour finir cette conteſtation, qui eut encore d'autres circonſtances qui ne furent pas moins aigres, ce bon Prince fut contraint de rompre ſon cachet luy-meſme. Les mouuemens de ces deputez auoient eſté fort peu reſpectueux, ils furent alors inſolens & ſi brutaux, qu'ils ne ponuoient aller au de-là. Ils parlerent quaſi tous enſemble pour faire connoiſtre à ſa Maieſté qu'elle ſe meſcontoit d'auoir ſi peu deferé aux ſentimens des Eſtats: Hammond qui eſtoit preſent à ce diſcours, ne fut point plus reſpectueux qu'eux, il appuya leurs plaintes par d'autres qui n'auoient pas moins de violence, & ſortit auec eux pour aller à Newport, qui n'eſt qu'à demie lieuë de Cariſbourg.

XX.

Le Roy ſe veut ſauuer.

Il ne peut.

Ce fut alors que le Roy connut la faute qu'il auoit faite de n'auoir pas creu le conſeil de Barelay, & ce fut alors qu'il prit la reſolution de le ſuiure, par celle de s'embarquer ſur le ſoir de la meſme iournée. Mais, helas, il la prit trop tard, car il ne fut plus en pouuoir de l'executer. Vn vent contraire à ſon deſſein s'éleuant ſur les trois heures apres midy, irrita la mer de telle façon, qu'on n'y voyoit plus que des montagnes d'eau & des abyſmes; & d'ailleurs, le Gouuerneur eſtant de retour au chaſteau, il en fit fermer le pont-leuis, redoubla les gardes, & chaſſa dés le lendemain matin tous les ſeruiteurs de ſa Maieſté, auec ordre de ſortir de l'Iſle, ſans s'arreſter en quelque part que ce fût. Ils eurent pourtant le temps de dire à ce cher Maiſtre, qu'il ſe ſouuint de la fregate que la Reine luy auoit enuoyée, & que s'il pouuoit trouuer l'inuention de ſortir, il ſeroit accompagné par deux Gentils-hommes de l'Iſle, qui ne l'abandonneroient point.

Le Gouuerneur chaſſe tous ſes ſeruiteurs.

Ce fut auec vne douleur inconceuable que ces fideles ſeruiteurs furent contraints d'abandonner vn ſi grand Maiſtre: Mais ce mal ne fut pas le ſeul qu'ils ſouffrirent en cette conioncture: ils s'eſtoient retirez par Newport, vn Gentil-homme nommé Barly ayant fait paroiſtre quelque reſolution de deliurer le Roy, le Gouuerneur creut qu'il auoit eſté pouſſé à cela par le mouuement qu'ils luy en auoient donné; il enuoya commander à celuy de Cous de les arreſter, & de les enuoyer à Londres, le Gouuerneur ſortit de Cous bien accompagné pour executer ce qu'on luy ordonnoit; il ne fut pourtant pas aſſez diligent pour le faire, car ils paſſerent & ſe retirerent auant qu'ils fuſſent à eux. Ils auoient tous vn meſme intereſt, qui eſtoit celuy de ſe ſauuer, mais comme ils auoient des inclinations differentes, chacun tira du coſté où il croyoit trouuer ſon ſalut. La route que prit Barclay fut de retourner en France pour rendre conte à la Reine de

tout ce qu'il auoit fait pour le seruice de sa Maiesté, sans auoir peu reüssir en tout ce qu'il auoit eu enuie de faire. 1647.

Cependant les deux Chambres ayant enuoyé des Compagnies d'infanterie à Carisbourg, & le Colonel Rainsbourg que les Estats auoient absous, ayant receu commandement de mettre en mer huit ou dix vaisseaux pour fermer toutes les auenuës de Wigth, le Roy se trouua si bien resserré, qu'il ne fut plus en son pouuoir de sortir: Ce qui ne suffisant pas encore pour asseurer entierement la ville de Londres, ces Estats ordonnerent que tous les Catholiques & tous ceux qui auoient porté les armes contr'eux, en sortiroient dans vingt-quatre heures, & ne voulant pas laisser impunie la marque de fidelité que Barly auoit donnée peu auparauant au seruice de Maiesté, commanderent qu'on luy fist son procez, & qu'on le fit pendre; ce qui fut executé quelques iours apres dans la ville de Vincheſter.

Le Roy resserré.

Tous les Catholiques chassés de Londres.

Barclay auoit veu dans Windsor les premiers témoignages du fiel que Cromwel & Ireton son gendre auoient dans le cœur, ces deux hommes n'en voulurent plus faire vn secret, quand les deputez des Estats furent retournez à Londres auec la réponse du Roy, car au mesme temps qu'elle eut esté leuë dans la Chambre Basse, Ireton preuant la parole, Puis que sa Maiesté, dit-il, refuse toutes les conditions qu'on luy fait, elle montre euidemment qu'elle ne veut point la paix, & qu'elle abandonne la protection de son peuple. Voila pourquoy ie suis d'auis que nous luy faſſions voir que nous ne sommes plus ses suiets, & que nous pouuons bien gouuerner l'Estat sans auoir besoin qu'elle appuye nostre conduite. Nous pouuons ce que ie dis, parce que nous auons les armes à la main, il les faut faire valoir; & puis qu'il s'agist du repos de tout le Royaume, il faut faire auiourd'huy ce que nous auons differé de faire pour des considerations qui sembloient nous y obliger. Il est vray, adiousta Cromvvel, que nous auons fait ce que nous ne deuions pas faire, que nostre patience a fait naistre le mespris que le Roy fait de nos demandes, & que si nous nous fussions fait craindre, il ne se seroit pas roidy à nous refuser. Mais puis que les choses sont en cet estat, & qu'il n'y a plus d'esperance de calmer l'orage qui nous menace, que par la vigueur de nos cœurs; Ie croy, Messieurs, que nous sauuerons le Royaume si nous en donnons l'entier Gouuernement aux Estats. L'armée leur a conferué cette authorité iusques icy, elle n'est pas moins puissante & moins zelée au bien public qu'elle estoit il y a six mois, nous les maintiendrons touſiours au prix de nostre sang & de nos vies. Nous leur laisserons l'authorité absoluë de toutes les affaires de l'Estat, pour ne nous conseruer que la gloire de les appuyer par les armes, il n'y a qu'à paracheuer courageusement ce qui nous reste à faire pour arriuer à ce but; souuenons-nous donc qu'il y va de l'interest general à ne plus nous remettre sous la puissance d'vn homme qui fait voir dans l'opiniastreté où il est, qu'il veut estre irreconciliable ennemy, & souuenons-nons en pour ne point abuser des moyens que le Ciel nous donne de contribuer à nostre salut. 1648. I.

Cromvvel & Ireton se declarent contre le Roy.

Quand nos esprits sont preuenus de quelque passion, ils ne resistent iamais à ce qui la flate. Tous ceux qui compoſoient cette Chambre auoient vne auersion merueilleuse pour sa Maiesté, ils trouuerent auſſi tant de gouſt dans le discours qu'ils venoient d'entendre, que sans tenir plus long-temps leurs resolutions en ballance, ils demeurerent d'accord qu'on ne s'addresseroit plus au Roy pour luy demander son consentement sur quelque affaire que ce fust, qu'on ne luy parleroit plus de Religion, de Milice, de Gouuernement, ny de paix; que personne ne le verroit plus, que par le consentement des deux Chambres; que l'on ne recevroit plus de lettre de luy, quelque specieux qu'en fust le pretexte. Et d'autant que tous ces hommes passionnez iugerent bien que la Chambre des Pairs n'approuueroit point ces resolutions violentes, il fut encore arresté qu'on enuoyeroit au General de l'armée des ordres de leur enuoyer promptement deux Regimens de caualerie & d'infanterie, afin que les postes de Vvitehal & des Mevves, qui sont les escuries du Roy, estans occupées par ces gens de guerre, les Seigneurs fussent contraints d'approuuer tout ce qui auoit esté resolu. En effet ces Pairs rejetterent d'abord auec toute la vigueur possible

Ordonnance de la Chambre Basse contre sa Majesté.

Appuyée par celle des Pairs;

1648. de ſouſcrire à des ordonnances qui leur ſembloient inſupportables & pleines d'horreur : mais quand ils ſe virent au milieu de ces Regimens, ils furent obligez de plier, & de ſuiure les mouuemens de ces enragez.

Parmy les choſes que ces Eſtats iugerent neceſſaires à rendre leur authorité Souueraine, ils creurent qu'il falloit reſtablir le Comité de la ſeureté publique, lequel auoit eſté eſtably dans Londres en 1643. pour la conference des Commiſſaires Anglois auec ceux d'Eſcoſſe : Mais d'autant que le temps de ce premier Comité n'auoit eſté que pour trois mois, ils ne iugerent pas à propos de luy donner des bornes ſi courtes ; ils ne luy en donnerent point du tout, & comme ils n'auoient plus alors d'affaires meſlées auec les Eſtats d'Eſcoſſe, ils ne le voulurent compoſer que des membres tirez de leurs Chambres. Ceux qui furent choiſis dans celle des Pairs, furent les Comtes de Northumberland, de Vvarvvik de Kent, & de Mancheſter, les Barons Say, Vvarthon & Roberth ; Cromvvel fut le principal des quatorze que la Chambre Baſſe nomma. Le pouuoir qu'on leur donna fut de preuenir tous les ſouſleuemens qui ſe pouuoient faire dans les Prouinces, & afin qu'ils fuſſent en eſtat de cela, d'armer toutes les milices du Royaume.

Les Deputés d'Eſcoſſe ſe retirent. Pourquoy.

Les diſcours de Cromvvel & d'Ireton, les ordonnances de la Chambre Baſſe, & l'arriuée des troupes de l'armée auoient eu trop d'éclat pour n'eſtre pas ſceuës ; les deputez d'Eſcoſſe les apprirent auſſi, comme tous les autres ; ils y auoient aſſez d'intereſt pour ne ſe pas taire, cela fit qu'ils prirent la reſolution de parler, & celle de ſe retirer tout en meſme temps. Ils eſcriuirent aux deux Chãbres pour apprendre d'elles, ſi dans l'article de leurs ordonnances, qui deffendoit à qui que ce fût d'auoir aucune communication auec ſa Maieſté, elles pretendoient leur en auoir deffendu l'accez. Les Chambres ne firent aucune réponſe à ces lettres pendant qu'ils furent dans Londres, mais deux iours apres leur départ, elles leur enuoyerent declarer que leurs intentions n'auoient point eſté de les excepter d'vn priuilege qui leur eſtoit deu, & auquel elles s'eſtoient obligées, lors qu'ils mirent la perſonne du Roy entre les mains de leurs Commiſſaires : Qu'il leur ſeroit donc accordé de l'aller voir, toutes les fois qu'ils leur en voudroient demander la permiſſion ; mais qu'ayans de puiſſantes raiſons pour y adiouſter cette condition, elles les prioient de ne ſe point offenſer, ſi elles ne le pouuoient autrement.

Leur opinion fut que cette lettre pourroit bien appaiſer plus de la moitié de la colere des Eſcoſſois, neantmoins leur iugement les ayant perſuadées, qu'elle ne leur donneroit pas toutes les ſatisfactions qui leur eſtoient deuës, elles ſe propoſerent de faire deux grandes démarches pour mettre les choſes en meilleur eſtat. Elles leur deuoient encore deux millions quatre cens mille liures, elles conclurent de leur en payer la moitié dans la fin du mois ; il leur importoit d'entretenir la paix auec eux, elles nommerent ſix deputez pour paſſer en Eſcoſſe, auec ordre de demander la ratification du traité, & de promettre de payer au denier douze l'intereſt de la ſomme qui leur reſtoit à payer.

Declaration de la Chãbre Baſſe contre le Roy.

Le meſcontentement des Eſcoſſois eſtoit bien capable d'embarraſſer vn peu ces Eſtats, ce ne fut pourtant pas la ſeule choſe qui mit du deſordre dans leurs eſprits. Le peuple murmuroit & n'approuuoit pas le traitement qu'on faiſoit au Roy : la Chambre Baſſe voulut preuenir le mal qui pouuoit arriuer de la continuation de ces plaintes par vne declaration qui pût condamner la fermeté de ſa Maieſté, & iuſtifier les violences qu'on luy faiſoit. Mais cela ne ſatisfit pas ces eſprits bleſſez, & il eſt certain que ſi la preſence des gens de guerre ne les eût bridez, ils euſſent pouſſé leur reſſentiment plus auant, principalement apres auoir veu la réponſe que ſa Maieſté fit à cette ſcandaleuſe declaration, qui n'eſtoit apres tout, qu'vne ſotte redite de tous les reproches qu'ils luy auoient faits dans leurs precedens manifeſtes. Voila le premier ſujet qui pouuoit embarraſſer les Eſtats, en voicy vn autre qui ne fut pas moins puiſſant ny moins dangereux.

Comme le crime ſuſcite des craintes, & des craintes continuelles dans l'eſprit de ceux qui le commettent, il eſt certain que les Chambres n'auoient point de repos dans le temps meſme qu'elles le pouuoient gouſter auec douceur, & qu'elles ne voyoient point ſix hommes aſſemblez qu'elles ne redoutaſſent quelque choſe

chose de leur conuersation. Il arriua de là vn accident qui causa de grands desordres dans la ville, & qui fit bien changer l'inclination que le peuple auoit toûjours euë pour la gloire du Parlement. On auoit fait l'année precedente vne défence à qui que ce fût de celebrer les Festes qu'on celebroit anparanant en ce Royaume, & en suite on auoit fait vne autre ordonnance pour empescher les réjouyssances publiques. Les apprentifs de la ville de Londres ne se voulurent pas assujettir à ces loix, qui leur sembloient tyranniques ; ils s'assemblerent aux Festes de Pasques pour les passer parmy les diuertissemens, & pour n'y estre pas empeschez dans la suite de leurs passe-temps, fermerent les portes de la ville du costé de Westminster ; mais ce ne fut qu'vne demie preuoyance, qui ne les mit pas à couuert de ce qu'ils craignoient, car n'ayant posé aucunes sentinelles, ny estably aucun ordre pour se deffendre, ils furent chargez le lendemain par les Regimens de caualerie qu'on auoit fait entrer dans la ville ; & comme si vne considerable execution qui s'ensuiuit n'eût pas esté vn chastiment assez grand pour vne folie de ieunesse, qui n'auoit rien de plus criminel que le dessein de se réjouyr ; les Chambres qui auoient tremblé à l'objet de l'assemblée de ces ieunes hommes, firent informer contr'eux, ordonnerent qu'on feroit quelques fortifications à Vvitehal ; qu'on chargeroit cinq batteaux de deux cens cinquante mousquetaires pour asseurer le derriere du Palais de Vvestminster contre les assemblées des bateliers, qui se vouloient diuertir aussi bien que les apprentifs, & qui murmuroient hautement de se voir traiter en esclaues, qu'on osteroit toutes les chaisnes qui fermoient les ruës dans la seditiõ populaire afin que leur caualerie pût agir, & qu'on mettroit cent cheuaux & douze cens hommes de pied dans la grosse Tour pour asseurer le dedans de la ville. Ce qui ne leur semblant pas encore suffisant pour calmer toutes les agitations qui faisoient ombre à leur repos, il y en eut qui proposerent de doubler le nombre de ceux qui composoient le Comité de la Seureté ; mais quelques autres ayant remonstré que quatorze Pairs & vingt-huit membres des Communes, dont ce Comité seroit composé, se pourroient attribuer vne autorité qui feroit obstacle à celle de tout le Parlement, & que d'ailleurs les affaires n'en auroient pas vne expedition si prompte, cette proposition ne fut point suiuie.

1648. II.

Sedition dans Londres.

Cependant il se passa pour l'Irlande des choses assez considerables pour tenir icy quelque rang. Le Baron d'Inchequin y commandoit les Protestans, il n'estoit pas au gré des Estats, ils cherchoient les moyens de le casser, pour donner vn autre General à l'armée ; cela ne leur estoit pas bien facile, parce qu'il estoit bien voulu de tous ses Officiers, & qu'il seruoit auec assez de chaleur pour meriter de l'estime & de la loüange : Mais que ne peuuent pas des personnes qui auoient trouué l'inuention d'abbatre la puissance d'vn des plus grands Rois de l'Europe ? Soit qu'ils eussent corrompu les tesmoins pour les faire parler dans leurs sentimens, soit que ces tesmoins n'eussent eu que la pure verité pour objet de leurs mouuemens ; il se trouua des Officiers de cette mesme armée d'Irlande qui auoient esté cassez par ce General, lesquels ayant dit à quelques membres de la Chambre Basse qu'ils l'auoient veu sur le point, & que sans doute il estoit encore dans la volonté de se declarer contre l'armée d'Angleterre, & contre le party des Independans en faueur de sa Maiesté, leur imprimerent si bien cette opinion dans l'esprit, que sans auoir vn plus grand éclaircissement de l'affaire, ils le casserent, apres auoir fait mettre dans la Tour de Londres vn ieune enfant qu'il auoit, âgé de huit à neuf ans, & nommerent le Baron de l'Isle pour remplir sa place au commandement de cette armée d'Irlande.

Les Estats cassent Inchequin.

Cette resolution l'emporta sur celle de quelques particuliers qui ne vouloient pas qu'on touchât cette corde, pour quelques raisons qui paroissoient assez importantes ; mais quoy que les Estats se fussent précautionnez en apparence de tout ce qu'ils pouuoient craindre de ce costé-là, ils ne se trouuerent pas affranchis des iustes apprehensions qu'ils ponnoient receuoir d'vn autre : car dés l'heure mesme que les deputez Escossois furent arriuez à Edimbourg, & qu'ils enrent fait aux Estats le rapport de l'estat où ils auoient laissé le Roy dans l'Isle de Vvigth, & des choses dont ils estoient demeurez d'accord auec luy, la pluspart

Les Escossois embrassent les interests du Roy.

1648. de ceux qui compoſoient ces Eſtats entrerent dans de genereux ſentimens d'honneur, & témoignerent qu'ils eſtoient dans la reſolution de ſouſtenir les intereſts de la Couronne, & de tout faire pour le ſalut de leur Prince. Il n'y eut que le Comte d'Argyl & ceux de ſa faction qui s'oppoſerent à ces mouuemens legitimes, & qui pour donner vn pretexte à leur mauuaiſe volonté allegueront que le Roy ne pouuant aimer la religion, puis qu'il refuſoit de ſigner le Conuenant auec toutes ſes conditions, ils ne le pouuoient ſeruir auec conſcience, ny prendre les armes pour le retirer du precipice où il s'eſtoit engagé auec trop d'opiniaſtreté. Neantmoins les Eſtats ne s'arreſtant point à ces diſcours dans leſquels ils voyoient plus de paſſion que de Iuſtice, & ne faiſant pas plus d'eſtat des criailleries de quelques Miniſtres qui eſtoient les Emiſſaires de ce Comte, ils demeurerent d'accord que les cauſes de la guerre qu'ils entreprenoient eſtoient legitimes, & pour oſter cette impreſſion au peuple qu'ils vouloient mettre dans leurs intereſts, firent publier vne declaration dans laquelle ayant expoſé tous les malheurs que la mauuaiſe intelligence de ſa Majeſté auec les Eſtats d'Angleterre auoit produit dans les deux Royaumes, toutes les raiſons ſur leſquelles le Roy ſe roidiſſoit à conſeruer les priuileges de la Couronne, tous les deſordres qui ſe commettoient ſous le manteau de la Religion, tous les outrages que ſa Majeſté auoit recens & receuoit tous les iours des Anglois au préjudice des promeſſes qu'on leur auoit faites de reſpecter & de bien traiter ſa perſonne, & enfin les obligations qu'ils auoient de courir tous au ſecours de leur Prince, auquel ils deuoient naturellement les biens & la vie, ils renuerſerent le plus grand credit des ennemis de ſa Majeſté, & firent naiſtre dans l'ame d'vne infinité de bonnes gens le deſir d'aller mourir glorieuſement pour le maintien d'vne cauſe ſi iuſte & ſi belle. Neantmoins ne voulant point que la poſterité pût parler au préjudice de leur conduite; ils iugerent qu'il falloit tenter les voyes de la douceur auant que d'en venir aux dernieres extremitez, & dans cette veuë, ils reſolurent de faire ſçauoir leurs ſentimens aux Anglois, afin de les porter à quelque raiſon.

Declaration des Eſcoſſois aux Eſtats de Londres.

Ils dreſſerent donc des memoires pour demander aux Eſtats qu'ils appuyaſſent plus fortement qu'ils n'auoient fait iuſques-là, l'execution de leur Conuenant, en le faiſant ſigner à tous les peuples de ce Royaume, comme ils s'y eſtoient obligez par leur traité de 1643. afin d'en bannir les ſectes des Socinens, des Arminiens, des Anabaptiſtes, des Antimoniens, des Eraſtiens, des Brovvniſtes, des Independans, les reſtes de la Papauté, de l'Epiſcopat & de la Liturgie Anglicane: Que ſa Maieſté fut receuë dans Londres auec honneur, où conduite dans l'vne de ſes maiſons proche de cette Ville, auec le reſpect qu'on doit à ſa Maieſté, afin que les Eſtats des deux Royaumes ſe puſſent librement & commodément addreſſer à elle pour trouuer vne bonne paix: Que l'armée d'Angleterre fût congediée, pour leur oſter tout ſuiet de crainte & de ialouſie, & que pour les garniſons neceſſaires à la ſeureté du Royaume, elles ne fuſſent miſes que ſous les ordres de ceux qui ſe ſeroient engagez aux Eſtats par la ſignature du Conuenant, & finalement qu'on reſtabliſt à la Ville de Londres tous les priuileges qu'on luy auoit oſtez depuis peu, afin que les Commiſſaires des deux Royaumes s'y puſſent ſeurement aſſembler pour l'entretien de leur vnion.

Froide réponſe de ces Eſtats.

Ces demandes eſtoient aſſez raiſonnables pour faire eſperer aux Eſcoſſois que les deux Chambres ne ballanceroient point à les ſatisfaire, parce qu'ils y auoient aiouſté qu'il n'y auroit perſonne dans leur Royaume qui fut appellé aux charges de l'armée ny à celles du Gouuernement general que ceux qui ſe ſeroient engagez par le Conuenant à la deffenſe de la cauſe commune, & que leur intention n'eſtoit point de s'accorder auec ſa Maieſté, qu'auparauant elle n'eût promis par ſerment de conſentir à tous les actes qui luy ſeroient propoſez par les deux Eſtats des Royaumes touchant la religion: mais la réponſe qu'elles y firent fut ſi eſloignée de l'eſperance des Eſcoſſois, qu'ils ne douterent plus deſlors qu'on n'en vint à vne rupture ouuerte.

Le procedé de ces Chambres fut le premier coup qu'on donna pour rompre le lien qui vniſſoit les deux nations; les Eſcoſſois en donnerent vn autre à leur tour qui ne fut pas moindre. Le Capitaine Woghan qui pendant la guerre auoit commandé vne compagnie de Caualerie en l'armée du Roy, auoit eu ordre de

la caſſer; il ne l'auoit pas fait, & s'eſtoit touſiours tenu couuert ſans aucun bruit, il auoit conſerué la chaleur qu'il auoit pour le ſeruice de ſa Majeſté, il la ſentit réueiller au premier bruit des leuées que faiſoient les Eſcoſſois: Il paſſa en Eſcoſſe, les Cheualiers Muſgraue, Glenban & Langdale s'y rendirent auſſi; les Eſtats d'Angleterre furent auertis qu'on les ſouffroit dans Edimbourg, on leur dit encore que pluſieurs autres Officiers & ſoldats du party Royal les alloient ioindre tous les iours; ils enuoyerent des deputez en Eſcoſſe pour demander qu'on leur remiſt entre les mains ce Capitaine & ſes partiſans; les Eſtats répondirent que toutes ces perſonnes-là n'eſtoient point des Incendiaires, & qu'ils n'auoient point oüy dire que ce fuſſent des factieux qui tâchaſſent de rompre l'alliance des deux nations: voilà pourquoy ils ne les pouuoient chaſſer de l'Eſcoſſe auec raiſon, ny les mettre auec honneur entre les mains de leurs ennemis. Les deputez Anglois aiouſterent que les deux Chambres ne ſeroient pas ſatisfaites de cette reſponſe. Vous leur direz auſſi, repliquerent les Eſtats d'Eſcoſſe, que nous ne le ſommes pas de celle qu'ils nous firent lors que nous leur demandaſmes que ſa Majeſté fuſt traitée auec plus de reſpect que vous ne la traitez aujourd'huy. 1648.

Aigreur entre les Anglois & les Eſcoſſois

III. Faction pour remettre le party Royal en credit.

Quoy que les Eſtats d'Angleterre demandaſſent tous ces hommes dont nous parlons pour ſatisfaire leur vengeance, plûtoſt que pour les croire capables de former vne faction, il eſt pourtant tres-aſſeuré qu'ils ne s'eſtoient aſſemblez que pour remettre le party Royal en credit, & que pour chercher vne remarquable raiſon des indignitez que l'on faiſoit à ſa Majeſté En effet dans le meſme temps que les deputez Anglois preſſoient les Eſtats d'Eſcoſſe de faire iuſtice à la demande de ceux d'Angleterre, on apprit que Muſgraue & Glenhan auoient ſurpris Carliſle, que Langdale s'eſtoit rendu maiſtre de Barvvik, que le chaſteau de Pontfrât auoit eſté emporté par des ſoldats habillez en païſans, que Scarbourg auoit ouuert ſes portes à quelques autres troupes de meſme party, & que Langdale ſe voyoit deſia ſuiuy d'vn corps aſſez conſiderable pour ſe faire craindre; ce qui donnant l'allarme aux deux Chambres, elles enuoyerent vn courrier aux deputez qu'elles auoient en Eſcoſſe, auec ordre de demander raiſon aux Eſtats de ce Royaume de toutes ces hoſtilitez; mais la réponſe que ces deputez en receurent ne fut pas plus obligeante que la premiere: car on leur dit ſeulement que cela ne s'eſtoit pas fait par leurs ordres, & qu'ils ne vouloient point prendre connoiſſance d'vne action que des Anglois auoient fait en Angleterre ſans aucune aſſiſtance des Eſcoſſois. Les deux Chambres iugerent donc bien qu'on ne les ſatisferoit point là deſſus, elles eurent recours à leurs propres forces, elles enuoyerent prier Fairfax de s'oppoſer à ces rauages; ce General détacha de fortes troupes ſous les ordres du General Major Lambert pour aller faire teſte à ces nouueaux ennemis: ce Major prit le temps que Langdale donnoit toutes ſes penſées à ſe rendre maiſtre du chaſteau de l'Iſle ſainte pour luy enleuer vn quartier: cette action ne fut pas grande ny glorieuſe, car il n'y eût pas vne ſeule goutte de ſang de répandu: mais elle fut importante & de grand éclat, d'autant qu'elle empeſcha le progrez des beaux deſſeins de Langdale, & que les Eſtats en firent faire des feux de ioye à Londres, comme ſi ce coup euſt deliuré tout le Royaume de la ſeruitude d'vn peuple eſtranger.

Priſe de Carliſle, de Barvvik, & de pluſieurs autres places.

Cette Ville de Londres eſtoit cependant reduite à des trances qui n'eſtoient guere moins que mortelles; on auertit le Maire & les Eſcheuins que les reſolutions de ceux qui commandoient l'armée eſtoient de les deſarmer pour les obliger à leur fournir douze millions, à faute dequoy on les menaçoit d'expoſer la Ville au pillage, & qu'on n'auoit eſtably dans la groſſe Tour vne ſi forte garniſon que pour faciliter ce deſſein: c'eſtoit aſſez pour les faire trembler de peur, ils tremblerent auſſi peut-eſtre auec plus de violence que s'ils euſſent eſté ſaiſis d'vne ardente fiéure; ils dreſſerent vne Requeſte aux deux Chambres, par laquelle ils demanderent auec grande inſtance qu'elles fiſſent éloigner l'armée, qu'on leur fiſt rendre les chaiſnes qu'on auoit enleuées des coins de toutes les ruës, qu'on remiſt en liberté les Eſcheuins qu'on auoit ſerrez dans la Tour, & que les milices de Vveſtminſter & des autres Fauxbourgs fuſſent réünies à la Ville, afin qu'elle fût plus en pouuoir de veiller à la ſeureté des Eſtats.

La Ville de Lõdres en allarme

Ces demandes auoient quelque apparence de raiſon: les Eſtats qui ſçauoient

1648. le ſuiet que ce Maire & ces Eſcheuins auoient de les faire, ne les reietterent point auſſi; ils leur promirent que l'armée qui s'eſtoit approchée de la Ville s'en eſloigneroit dés le lendemain, & qu'elle s'en eſloigneroit de ſorte, qu'elle ne leur donneroit plus d'ombrage: ils leur accorderent de pouuoir nommer des Chefs pour commander leur milice; ils choiſirent Skippon, les deux chambres en demeurerent d'accord & luy donnerent le pouuoir de faire main baſſe ſur tous ceux qui s'oppoſeroient aux ordres qu'ils receuroient d'elles. Ils auoient demandé la liberté du dernier Maire & des Eſcheuins, on les mit hors des cachots, auec décharge des accuſations ſur leſquelles on les auoit enfermez: Ils s'eſtoient plaints de ce qu'on auoit priué le Colonel Vveſt de la charge de Lieutenant de la Tour, elle luy fut renduë à leur ſolicitation, & pour donner vne ſatisfaction generale à tous ceux auſquels on auoit fait quelque violence, on tira de cette meſme priſon les Seigneurs de la chambre des Pairs qu'on auoit accuſez de trahiſon, pour les reſtablir dans leurs places, & l'on fit vne meſme grace à ceux de la chambre Baſſe qu'on auoit chaſſez peu auparauant.

Elle eſt ſatisfaite par les Eſtats.

Quelqu'vn me demandera peut-eſtre d'où pouuoient proceder tant de douceurs en des perſonnes qui eſtoient toutes de fer pour leur Roy, ie ne trauailleray pas beaucoup à leur en dire la raiſon. Ces mouuemens de bonté auoient deux ſources, celle de l'intereſt & de la ialouſie. Elles ne vouloient pas deſmordre de l'authorité qu'elles auoient vſurpée, pour ne ſe priuer pas des auantages qu'elles y trouuoient; & en effet il eſtoit bien doux de commander, d'eſtre reſpecté, & de viure ſplendidement aux deſpens du peuple; elles ſe vouloient bien mettre auec la ville de Londres, tant pour luy faire perdre le reſſentiment qu'elle auoit de la franchiſe des Eſtats d'Eſcoſſe, leſquels auoient embraſſé ſes intereſts dans les dernieres demandes qui leur auoient eſté faites par leurs Deputez, que pour l'empeſcher de faire quelque ligue auec eux à leur preiudice; car il eſt tout certain que ſi la crainte de voir cette ligue n'euſt donné de fortes brides à leur rage, ces inhumains euſſent fait mettre à bas les teſtes de leur Maire, de leurs Eſcheuins, & de tous les membres du Parlement qui auoient eſté reſtablis dans leurs charges. Mais laiſſons ce raiſonnement, pour l'appuy duquel ie n'aurois qu'à mettre icy les diſcours de quelques-vns de ce meſme corps, qui eurent la langue aſſez grande pour decouurir les ſentimens de leurs cœurs: le cours de l'hiſtoire aura plus de gouſt & ſatisfera mieux le Lecteur.

Raiſon de cette douceur en ce Parlement.

La Ville de Londres croyoit auoir fait vn grand coup d'auoir obtenu des Eſtats tout ce qu'elle en auoit deſiré; les Eſtats croyoient encore auoir mieux fait d'auoir attaché cette ville à leurs intereſts, par ces petites marques d'eſtime & de biẽveillance, cette opinion les remplit egalement d'vne ioye, qui parut par tout trois ou quatre iours: Mais comme la pluye ſuccede au beau-temps, & l'orage au calme, cette douceur ſe changea en amertume au bout de ce temps, & ces ſatisfactions reciproques deuindrent des inquietudes publiques & particulieres. La raiſon de ce changement proceda de la fuite du Duc d'York, lequel ne pouuant ſouffrir la captiuité propoſa de rompre ſes fers. Cela ne luy eſtoit pas bien facile, neantmoins il en vint à bout, par vne prudence qui ne ſe rencontre pas ordinairement en ſon âge. On l'auoit logé au Palais ſaint Iacques, où il n'eſtoit pas ſi eſtroitement reſerré, qu'il n'euſt les iardins de cette belle maiſon pour s'eſbatre auec quelques Gentilshommes qu'on luy auoit donnés pour ſe diuertir. Le plus doux de ſes paſſe-temps, eſtoit de ſe cacher tantoſt en vn lieu, tantoſt en vn autre pour ſe faire chercher par ſes domeſtiques; il ſe ſeruit de cette liberté pour donner iour à ſon entrepriſe: Il donna les ordres neceſſaires pour faire reuſſir ſon deſſein à deux Gentilshommes qui deuoient faciliter ſon éuaſion, il enuoya demander au Iardinier la clef d'vne porte de derriere de ces iardins, ſous pretexte de vouloir aller à la chaſſe dés la pointe du iour ſuiuant: le Iardinier ne la luy refuſa point, parce qu'il la demandoit ſouuent pour vn ſemblable exercice; il ſortit par là ſans aucune ſuite, ce fut pour entrer dans vn caroſſe qu'vn de ſes confidans nommé Banfild luy tenoit tout preſt; ce caroſſe le mena iuſques au bord de la Tamiſe, deguiſé par vne longue peruque noire, auec vne emplaſtre ſur l'vn de ſes yeux: Quand il fut là, Banfild le fit entrer dans vne gondole, le fit deſcendre dans vne maiſon affidée qui eſt fort proche du port, le fit prompte-

IV.

Le Duc d'York ſort ſecretemẽt de Londres & ſe ſauue.

ment couurir d'vne robe de femme, & ne voulant point perdre de temps, le fit entrer dans sa gondole pour continuer son voyage. 1648.

Ils n'auoient point trouué d'obstacles iusques-là, mais dés qu'ils furent arriués à Grinwich, ils en rencontrerent d'assez grands pour renuerser vn si beau dessein si la fortune ne l'eût appuyé. Le batelier qui les conduisoit ne voulut point passer outre, tant pour ne se pas exposer à la fureur d'vn vent contraire qui s'esleuoit, que par la crainte de faillir en contribuant à l'euasion d'vne personne qu'il croyoit estre quelque chose de plus qu'vne ieune fille; car ayant apperceu que le Duc cachoit vne iartiere bleuë qu'il auoit oublié de cacher, quand il auoit pris des habits de femme pour se deguiser, il soupçonna que celuy qui la portoit ne pouuoit estre que le Duc d'York, & dans cette opinion, il se roidit à ne vouloir point aller plus auant. Mais enfin il cessa d'estre opiniastre, la raison de cela fut, que Banfild le coniurant de ne se point arrester, parce que la Dame qu'il menoit auoit des affaires de consequence qui l'appelloient en Hollande auec toute la diligence possible, Cette Dame, luy respondit-il auec vn soûris, a donc des priuileges bien au-dessus de toutes celles de son sexe, car on n'en a iamais veu en Angleterre qui eussent la qualité de Cheualier de la iartiere. Ces mots eussent sans doute estonné vn homme dont l'esprit eut esté pesant: mais ce Prince qui l'auoit vif & penetrant, iugeant bien qu'on le connoissoit: Tu as raison, bon homme, dit-il, tendant la main à ce batelier, ie ne suis pas ce que ie parois, & ie t'auoüeray franchement que ie suis le Duc d'York, mais souuiens toy que ie puis faire ta fortune, & que ie la feray sans doute, si tu me sers auec toute la fidelité que ie desire de toy. Ouy, Seigneur luy respondit-il, ie vous seruiray par deuoir & par inclination, & pour commencer à le tesmoigner, allons, adiousta-t'il en donnant des rames à sa gondole, la fortune nous conduira; alors se laissant emporter au courant de l'eau, il trauailla de si grand courage, qu'il rendit ce Prince à Tibury, où il estoit attendu par vn vaisseau Hollandois qui le porta iusqu'à Midebourg.

Cette fuite estoit assez surprenante pour estourdir vn peu les Estats, il est aussi tres-asseuré qu'ils en receurent vn deplaisir assez sensible pour rompre le cours de leur ioye; Le Comte de Northumberland auoit esté chargé de la garde de ce Prince, ils voulurent sçauoir s'il ne l'auoit point facilitée, & pour cet effet, ils le firent parler, & interogerent tous ses domestiques; mais n'ayant eu aucune lumiere qu'il y put auoir contribué, ils le iustifierent, & le restablirent dans la place qu'il auoit accoustumé de tenir.

Cependant ces Chambres ne laissoient pas de songer aux choses qui les regardoient encore de plus prés que l'enasion de ce Prince: Elles deuoient vne response aux demandes des Escossois, elles la dresserent, leur firent sçauoir qu'elles estoient dans la resolution de ne se point esloigner de leur Conuenant, & qu'elles traiteroient auec le Roy conioinctement auec eux, pourueu que sa Maiesté voulût demeurer d'accord auant toutes choses, Que le Gouuernement Presbyteral subsisteroit dans le Royaume, qu'elle reuoqueroit toutes les declarations qu'elle auoit faites contre elles depuis 1643. & qu'elle leur laisseroit la disposition de la milice pour dix ans: Mais comme cette response ne contenoit rien de tout ce que ces Estats auoient demandé, ils en furent si peu satisfaits qu'ils se resolurent à la guerre.

Response des Chambres de Londres aux Estats d'Escosse.

Ils enuoyerent donc de l'argent à leur General d'Irlande, auec ordre d'en ramener toutes les troupes le plus promptement qu'il pourroit, confirmerent l'election qu'ils auoient desia faite du Duc d'Hamilton pour commander leur armée, nommerent tous les autres chefs necessaires, tant à la Caualerie qu'à l'Infanterie, distribuerent des commissions pour faire de nouuelles leuées, chercherent les moyens de faire subsister ces troupes, ordonnerent pour cela des Comités dans toutes les Prouinces du Royaume, auec ordre de n'excepter personne d'vne si iuste contribution, & pour ne rien oublier en cette matiere, declarerent, que tous ceux qui refuseroient de faire ce qu'ils commandoient seroient reputés ennemis de la Religion, du Roy, & de l'Estat.

Les Escossois se resolurent à la guerre.

Le Marquis d'Argyl, les Comtes de Castles, d'Eglinton, de Lowdun & de Lauthian auoient touſiours esté du nombre de ceux qui n'auoient point eu de

1648. bons ſentimens pour le ſeruice du Roy, & par conſequent il faut croire qu'ils n'approuuerent point vne guerre qui ſe propoſoit pour le ſouſtien de la Couronne, & qu'ils ne furent point du nombre de ceux qui appuyerent la reſolution des Eſtats. En effet ne s'eſtant pas voulu trouuer à cette aſſemblée dans laquelle ils ſçauoient bien que l'on demeureroit d'accord de prendre les armes, ils les firent prendre à tous leurs amis, dans le deſſein de former tous les obſtacles poſſibles à l'armée qu'on mettoit ſur pied. Mais les Eſtats ayant mis les ſieurs Calender & Midleton à la teſte d'vne forte caualerie, pour aller ranger au deuoir ces ingrats & indociles eſprits; ces deux Capitaines agirent auec tant de vigueur & tant de conduite, qu'ayant diſſipé toutes leurs factions, ils les redniſirent à changer de cœur & de ſentiment. Ils allerent donc promettre aux Eſtats qu'ils feroient ſincerement & auec beaucoup de chaleur ce que tous les autres feroient pour l'affermiſſement du Sceptre; mais quoy que ce grand obſtacle fuſt leué, l'armée ne ſe put trouuer en eſtat de marcher, que ſur le commencement dn mois de Iuillet. La raiſon de cela fut qu'Argyl ne pouuant agir ouuertement contre ſa parole, faiſoit agir les Miniſtres, qui firent vn bruit merueilleux.

Le Marquis d'Argile declare contre le Roy.

Cependant comme toute l'Eſcoſſe ſe remuoit, l'armée d'Angleterre ne ſe tenoit pas les bras en écharpe, pluſieurs places y auoient ſecoüé le joug des Eſtats au premier bruit des armes de Langdale & de ſes aſſociez: Ces Eſtats apprehenderent que celle de Pembrok ne fiſt le ſaut comme les autres, ils y ennoyerent le Colonel Flemming auec vne lettre de Fairfax, & auec ordre d'y remplir la place du Colonel Poyer, qui en eſtoit Gouuerneur. Poyer ne fut point en humeur de ceder ce qu'il poſſedoit, & qu'il croyoit meriter auſſi bien que celuy qui ſe preſentoit. Il appella la plus grande partie du Regiment de Langhorn que Fairfax auoit licencié, pour ſe defendre ſi on l'attaquoit. Les Eſtats auertis de cette reſolution, declarerent traiſtres Poyer & tous ſes adherans, enuoyerent ordre à ce General d'appuyer Flemming. Fairfax enuoya commander à Poyer de ſortir dans vingt-quatre heures, fit marcher route la garniſon de Gloceſter pour donner main-forte à ce Colonel, & pour ne rien oublier, fit partir vn courrier exprés pour dire à Rainſbourg qu'il eût à fermer le port du chaſteau par autant de vaiſſeaux qu'il en faudroit pour empeſcher qu'on n'y puſt ietter du ſecours. Les ordres de Fairfax furent enuoyez à ce Gouuerneur par ſon concurrant, la réponſe qu'il y fit, fut qu'il abandonneroit la place dès l'heure meſme qu'on auroit fait toucher à ſa garniſon & à luy tout l'argent qui leur eſtoit deu de leurs montres, mais qu'ils n'en ſortiroient point autrement, & qu'ils eſtoient tous reſolus de la conſeruer pour le Roy iuſques au dernier ſouſpir de leurs vies.

V. Les Eſtat veulẽt depoſſeder le Gouuerneur de Pembrok.

Cette réponſe eſtoit trop forte pour plaire à Flemming, il en fut auſſi ſi mal ſatisfait, qu'il ſe reſolut à fermer toutes les auenuës de la place du coſté de terre, attandant qne Rainſbourg en fermaſt le port auec ſes vaiſſeaux; mais il ne trouna pas ſon conte en cette diſpoſition. Poyer fit vne ſortie ſur luy, tailla en pieces tous ſes gardes, prit deux pieces d'artillerie qu'il fit mener au chaſteau, & ſe trouuant quelques iours apres renforcé du reſte des troupes de Langhorn, & d'vn Regiment de douze cens hommes, commandé par vn Colonel qu'on nommoit Pouel, ſe mit en campagne auec deſſein de voir ſon ennemy de plus prés. La fortune qui fait tout par vn admirable caprice, luy donna bien-toſt ce qu'il deſiroit, ils ſe rencontrerent, ils vindrent aux mains, le nombre de leurs troupes eſtoit égal, & cela fit que la victoire demeura long-temps en ballance, mais enfin Poyer fut le plus vaillant ou le plus heureux, les dragons de Flemming lâcherent le pied, ils furent enfoncez par leurs ennemis, Flemming ſe ietta dans vne Egliſe pour y diſputer ſa vie, attendant le ſecours du Colonel Horton qui commandoit ſon Infanterie. Ce Colonel eſtoit trop loin pour luy rendre ce bun office, l'Egliſe fut auſſi forcée auant qu'il puſt eſtre auerty, & il apprit la mort de Flemming & de tous ceux qui l'accompagnoient, auant meſme qu'il puſt partir de ſon poſte.

Pembrok bloqué par Flemming.

Flemming défait & tué.

La défaite n'eſtoit pas grande, car il n'auoit qu'vne compagnie de caualerie & deux de dragons quand il rencontra ſon competiteur, neantmoins comme il eſtoit à craindre qu'vn autre corps qui ſe formoit dans la Principauté de Galles n'allaſt ioindre celuy de Langhorn, & de ce Gouuerneur, Fairfax détacha trois

Regimens d'Infanterie & deux de Cauallerie, sous les ordres de Cromwel, tant pour dissiper ces nouuelles factions, que pour remettre à l'obeyssance des Estats Pembrok, Temby, & le chãtean de Chepstow qui leur estoiẽt eschapés des mains depuis ces nouueaux remuemens. Cromwel se mit donc en campagne pour executer tous ces ordres, mais il n'eut que la moitié de la peine qu'il croyoit auoir, car il trouua que Langhorn ayant voulu défaire Horton auant qu'il pût estre ioint par le secours qu'il luy menoit, il auoit esté défait luy-mesme auec le corps qui s'estoit formé dans la Principauté de Galles, & qu'il auoit perdu en cette rencontre plus de quatorze cens hommes, outre le nombre des prisonniers, qui n'estoit guere moins grand que celuy des morts; de sorte que ne songeant plus qu'à se rendre maistre des places qu'il auoit ordre d'attaquer, il se proposa de commencer par le chasteau de Chepstovv, qui estoit le moins éloigné de sa marche. 1648. Défaite de Langhorn.

Il ne luy fut pas difficile de se rendre maistre de la ville, car au mesme temps qu'il eut commandé au Regiment du Colonel Pride d'enfoncer les portes, elles furent mises en pieces, mais il ne rencontra pas la mesme facilité à se mettre en possession du chasteau, la soldatesque qui s'y estoit retirée ne fit point d'estat de la sommation qu'on luy fit: Pride voulut faire des portes de cette forteresse ce qu'il auoit fait de celles de la ville, son Major y fut tué d'abord auec sept soldats: Cette resistance ayant donc fait iuger à Cromvvel qu'il la falloit attaquer par les formes, il laissa dans la ville sept Compagnies d'infanterie & trois de cauallerie sous les ordres du Colonel Evvert, & ayant donné ordre qu'on fist venir du canon de Glocester, afin de faire peur à ces assiegez, passa outre suiuy du reste de sa brigade pour aller luy mesme assieger Pembrok.

Evvert n'attenta rien contre ce chastean par l'espace de douze iours, mais dés le mesme-temps qu'il eut veu trois pieces de canon qui luy auoient esté amenées par les ordres de Cromvvel, il les fit mettre en baterie & commença de parler. Il fit offrir quartier au Gouuerneur, qu'on nommoit Kennith, il le refusa. Les canons tonnerent & firent bresche, les assiegez demanderent alors ce qu'ils auoient refusé. Evvert n'eut point d'oreilles pour les ouïr, il les voulut auoir à discretion, Kennith n'en voulut point demeurer d'accord. Ses soldats qui se vouloient rendre, s'approcherent de la bresche dans le dessein de sortir par là. Evvert fit donner l'assaut en ce mesme temps, Kennith se presenta pour la disputer, il fut tué; toute la garnison qui consistoit en cent cinquante hommes, ietta les armes pour auoir quartier. Prise du chasteau de Chepstovv.

Cromvvel agissoit cependant en tygre à Cardiffe, où il estoit arriué, il y rencontra deux cens cinquante prisonniers, du nombre de ceux qui auoient esté défaits par Horton, il en vendit plus de la moitié comme des mal-heureux & chetifs esclaues, fit passer trois Capitaines par les armes, & en enuoya douze à Windson, sur lesquels Fairfaix vsa d'vne pareille cruauté. Il auoit ordre d'attaquer Tembly, il ne manqua pas de le faire. La place estoit suffisamment pourueuë de soldats, elle estoit encore fournie de trente-cinq pieces de canon, de viures & de munitions de guerre capables de faire subsister deux mois, neantmoins elle ne fit qu'vne resistance legere, & le premier pan de la muraille qui fut abbatu par la violence du canon, intimida si fort le Colonel Rice Pouuel, qui commandoit dedans, qu'il ne ballança point à se rendre à discretion. De celuy de Tembly.

Quant au siege de Pembrok, il dura depuis le vingt-cinquiéme de May insques au douziéme de Iuillet, parce ce que la place auoit pour ses deffenseurs Poyer, Langhorn, trois cens cheuaux, neuf cens fantassins, & beaucoup d'autres personnes de main, qui se defendirent auec vne admirable vigueur. Mais enfin tous leurs viures ayant esté consommez en cette espace de temps que ie dis, & ne voyant point paroistre le secours du Prince de Galles ny de Langdale, qu'on leur auoit fait esperer, ils furent contraints de capituler. Les conditions qu'on leur accorda, furent que Langhorn, Poyer, le Colonel Sumpré, le Capitaine Philipe Bowen & Dauid Poyer frere du Colonel, se rendroient à la discretion des deux Chambres. Que les Cheualiers Kennith, Stradling & plusieurs autres Officiers nommez dans les articles, sortiroient du Royaume dans six semaines pour n'y retourner de deux ans, que les autres Officiers & volontaires Pembrok assiegé & pris par Cromvvel.

1648. qui n'estoient point nommez, auroient la liberté de se retirer apres s'estre obligez par serment de ne prendre iamais les armes contre les Estats. Voila quel fut le succez du voyage de ce Lieutenant General, voyons ce qui se passa cependant d'vn autre costé.

VI. Le Duc de Bukinghan, & les Comtes de Holland & de Peterbourg prennent les armes en faueur du Roy.

Langdale, & tous ceux dont nous venons de parler, ne furent pas les seuls qui s'efforcerent de remettre l'authorité Royale en son lustre. Le Duc de Bukinghan, les Comtes de Hollaud & de Peterbourg prirent aussi les armes d'vn autre costé, pour appuyer les Communes des Comtez d'Essex & de Surry qui s'éleuoient, & qui demaudoient la paix du Royaume par la liberté du Roy. Leurs troupes ne se trouuerent d'abord composées que de cinq à six cens cheuaux, mais comme ils esperoient que le temps, leurs soins & la iustice de leur cause les pourroient grossir, ils en chercherent les moyens auec beaucoup d'empressement. Ils escriuirent au Maire & aux Escheuins de Loudres pour les conuier à se ietter dans leurs interests, qui n'auoient que le repos du Royaume & le bien public pour obiet. Ils enuoyerent mesme iusques en la Principauté de Galles, pour y réueiller la Noblesse, qui auoit touſiours témoigné de fortes dispositions au seruice de sa Maiesté; & pour faire toutes les demarches possibles pour auantager leurs desseins, ils enuoyerent des billets en diuers endroits du Royaume, pour donner horreur au peuple du mauuais traitement qu'on faisoit à son Souuerain.

Les Estats prennent l'allarme.

Leurs desseins estoient iustes, legitimes & genereux, ils n'eurent pourtant pas vn succez tel qu'on le deuoit attendre de la iustice de leurs mouuemens. Les Estats s'émeurent à la premiere nouuelle qui leur en fut apportée. Le Comité de la Seureté publique proposa de faire entrer dans la ville vn corps de caualerie pour la conseruation des deux Chambres, & ces Chambres enuoyerent prier Fairfax de preuenir la nuë qui se formoit, & qui pourroit deuenir assez grosse pour apporter de grands desordres dans l'Estat. Cet auertissement estoit necessaire & iudicieux; ne le mesprisant pas aussi, il mit en campagne le Cheualier Leuesey pour aller reconnoistre ces ennemis, & pour les combatre s'il y trouuoit ses auantages: Cependant les Chambres voulurent faire ce qu'elles deuoient; elles declarerent traistres ces trois Seigneurs, auec tous ceux qui les appuyoient, & pour commencer la vengeance qu'ils en vouloient prendre, ordonnerent que leurs biens seroient mis en sequestre pour l'entretenement des troupes qu'on auoit mises sous la conduite de Lambert, pour s'opposer aux progrez de Langdale, de Musgraue & de Glenhan, qui se faisoient craindre du costé du Nord.

Défaite du Duc de Bukinghan.

Leuesey n'auoit esté détaché du corps de l'armée que pour aller reconnoistre la posture des soulleuez, il trouua l'occasion de faire quelque chose de plus, il en profita: Sa caualerie & celle des ennemis s'estans rencontrées dans les plaines qui separent Kinston de Monsuch, elles vindrent aux mains, & donnerent vne petite espece de bataille, dont l'honneur fut genereusement disputé par l'espace de plus de trois heures, & où la perte eust esté bien égale, si le frere du Duc de Buxinghan n'eust esté mis hors de combat par des blesseures qui se trouuerent mortelles: Mais la suite ne fut pas de mesme; car Leuesey ayant esté renforcé peu de iours apres par cinq cens cheuaux, arriuez sous les ordres du Colonel Scrop, la partie se trouua si mal-faite, que les Confederez ayant esté contraints de combattre proche de S. Neds, ils furent défaits; le Duc de Bukinghan fit sa retraite vers Lingon, suiuy de cinquante cheuaux seulement, celle de Peterbourg fut aux Pays-bas, le Comte de Holland plus mal-heureux que ses compagnons, fut pris auec plusieurs autres Officiers qui s'estoient battus en lyons, & fut conduit à Vvarvvik, d'où il fut tiré peu de iours apres par les ordres du Parlement pour estre mené à Kingston.

VII. Les Escossois entrent en Angleterre.

Cependant Cromvvel estant sorty de Pembrok, qu'il auoit heureusement reduit à l'obeyssance, il prit sa marche droit au Nord, pour s'opposer à l'armée d'Escosse, qui s'auançoit pour entrer en Angleterre par cet endroit là. En effet cette armée qu'on auoit tant trauaillé à mettre sur pied, ayant finalement esté mise sous les ordres du Duc d'Hamilton; ce General entra en Angleterre le 10. du mois de Iuillet, & sans attendre les troupes d'Irlande, lesquelles estoient desia arriuées à Dumfris, alla ioindre Langdale, qui postoit alors à Tursby. La

premiere

premiere resolution que prirent ces deux Capitaines fut de marcher contre Lambert ; mais d'autant que ce Major Parlementaire ne se trouuoit pas les reins assez fermes pour montrer le front à tant d'ennemis, & que d'ailleurs il auoit receu des ordres exprés de Cromvvel de ne combattre point qu'il ne l'euſt ioint, il recula & alla poſter au chaſteau d'Apleby, qui le ſeparoit de l'armée d'Eſcoſſe par vne riuiere qui eſtoit alors hors de ſon lict ordinaire, & par conſequent fort difficile à paſſer. 1648.

Comme la diſtance n'eſtoit pas grande entre ces armées ennemies, Langdale fut bien-toſt auerty du decampement de Lambert & de la route qu'il auoit priſe, voilà pourquoy demeurant d'accord auec le Duc d'Hamilton qu'il le falloit ſuiure, on luy mit en queuë vn corps de caualerie Eſcoſſoiſe pour l'engager au combat pendant que l'Infanterie s'auanceroit auec toute la diligence poſſible : mais comme il eſtoit deſia à couuert & qu'il auoit poſté de fortes troupes aux deux bouts du pont, les Eſcoſſois ne le purent iamais forcer à combatre : de ſorte que la nuit arriuant apres vne longue & furieuſe attaque, ils furent contraints de ſe retirer. Lambert qui ſans doute eſtoit Capitaine, iugea bien qu'il ne ſubſiſteroit point dans le poſte qu'il auoit choiſi, & qu'il y ſeroit aſſiegé s'il s'opiniaſtroit à le conſeruer ; il en partit auſſi dés le point du iour, apres y auoir laiſſé deux cens hommes pour amuſer les ennemis pendant qu'il tireroit de longue pour aller ioindre Cromvvel. Ce poſte eſtoit aſſez important à l'armée d'Eſcoſſe pour ne pas negliger l'occaſion qu'on luy donnoit de s'en emparer, Langdale auſſi l'ayant aſſiegé, tout auſſi-toſt que les ennemis luy eurent laiſſé le paſſage libre, il le mit à l'obeiſſance au bout de trois iours.

Cromvvel va au deuant de l'armée d'Eſcoſſe.

La raiſon vouloit que le General Eſcoſſois attendit ſon Artillerie qui n'auoit pû aller auſſi viſte que ſes ſoldats, & qu'il donnât à ſes troupes qui venoient d'Irlande, le loiſir d'arriuer pour le renforcer auant que d'entrer plus auant dans le Royaume, où il ſçauoit bien qu'il ne manqueroit pas de trouuer des hommes qui ne refuſeroient point le combat. Neantmoins il n'eût pas cette conſideration, il ſe ietta dans la Comté de Lenclaſtre, parce qu'elle abondoit en toutes les choſes neceſſaires à la ſubſiſtance de ſon armée ; Cromwel s'auança cependant, Langdale qui ſe trouua ſur ſa marche, fut contraint de quitter ſes poſtes pour en aller prendre d'autres auprés de Preſton. Cet éloignement de quartiers donna ſuiet à Cromvvel de ſe ſeruir de l'occaſion, il alla camper dans l'eſpace qui ſeparoit la caualerie du Duc, attaqua cette infanterie proche le pont de Vvarinton, elle eſtoit compoſée de quatre mille hommes, elle eſtoit commandée par Bailly, lequel auoit donné de belles marques de conduite & de courage pendant qu'il commandoit les troupes des Confederez d'Eſcoſſe contre le Marquis de Montroſe, il ne fit pourtant rien alors qui répondiſt à la bonne opinion qu'on auoit conçeuë de luy ; au contraire, il mit les armes bas ſans rendre combat, & comme s'il euſt eſté de concert auec la fortune pour rendre illuſtre la reputation de Cromvvel, ne luy diſputa pas ſeulement vn paſſage auquel il deuoit faire perir toute ſon armée.

L'infanterie Eſcoſſoiſe poſe les armes deuant Cromvvel ſans rendre combat.

Cette lâcheté n'auoit point d'exemple : la caualerie en fut auſſi tellement eſtourdie qu'il y en euſt beaucoup qui commencerent à dire dés le meſme iour, qu'il n'y auoit plus rien à faire qu'à traiter : mais les autres n'ayant pas eſté dans ce ſentiment, il fut conclu qu'on marcheroit plus auant du coſté du Nord où Monro commandoit vn corps de cinq mille hommes, & Langdale vn de trois mille. Ils prirent donc le chemin d'Vtoxater en reſolution de ne plus faire qu'vn gros de tous ces corps ſeparez ; mais on ne leur donna pas le loiſir de faire ce qu'ils projettoient ; les troupes de Cromvvel parurent à leurs talons ſur les trois heures apres midy du premier iour de leur marche ; Midleton qui commandoit l'arriere garde les ayant apperçeus, enuoya promptement auertir le Duc, fit tourner teſte à ſes ſoldats, leur commanda d'aller à la charge, & les voulant encourager par ſon exemple, marcha ſi bruſquement contre-eux qu'il les fiſt plier de premier abord ; mais le cheual ſur lequel il combattoit s'eſtant malheureuſement abbatu ſous luy, il ne ſe pût empeſcher de tomber entre les mains de ſes ennemis : le Colonel Lokard & le Comte de Calender pouſſerent ceux qui l'emmenoient auec toute la chaleur poſſible ; mais il ne fut pas en leur pou-

Midleton eſt fait priſonnier des Anglois.

1648. uoir de le déliurer, & malgré eux il fut conduit à Stafford où on luy donna vne rigoureuſe priſon.

Langdale ſe retire. Cét accident fut ſenſible au General Eſcoſſois qui s'eſtoit rendu dans Vtoxater ſans auoir receu l'auertiſſement de Midleton; mais cette diſgrace ne fut pas la ſeule qui l'affligea: Langdale abandonna l'armée dés le lendemain, parce que toute la caualerie voulut qu'on traitaſt auec les Anglois; le Comte de Calender fit de grands efforts pour faire changer de ſentiment à ces ames laſches; il fit barricader toutes les auenuës de la Ville, il y fit poſer des gardes, & propoſa au Conſeil de guerre de la deffendre, dans la penſée que les troupes tirées d'Irlande arriueroient aſſez toſt pour la ſecourir: mais il ne fut pas le maiſtre, la pluſpart de ceux qui compoſoient ce Conſeil conclurent à traiter, leur opinion fut ſuiuie, & on enuoya vn trompette aux ennemis dés le meſme iour qui eſtoit le 21. d'Aouſt. Ce qui picquant Calender iuſqu'à le faire ſortir des termes de ſa moderation ordinaire, il ſortit de la Ville à la teſte de ſix vingts cheuaux pour aller ioindre Langdale: mais ayant appris que ce Capitaine auoit congedié ſes troupes pour ſe retirer en quelque maiſon particuliere, il tira du coſté de Pomfract, où ſes Caualiers ayant eſté pouſſez par la milice de la Comté de Darby, ils ſe diſſiperent de telle façon qu'il fut auſſi contraint de tout quitter pour aller chercher le repos ailleurs. Quant au Duc d'Hamilton, il mit Cromvvel en poſſeſſion d'Vtoxater, & fit ſon traité comme il auoit eſté reſolu; mais auec des conditions fort deſauantageuſes à ſa gloire & à ſa conduite: car il demeuroit priſonnier de guerre auſſi bien que le moindre de ſes ſoldats, & laiſſa malheureuſement perir vne armée qui pouuoit ſecourir Colcheſter que Fairfax tenoit aſſiegée, qui pouuoit encore remettre l'authorité Royale en ſon luſtre, & tirer la perſonne de ſa Maieſté d'entre les mains de ſes ennemis pour la rétablir ſur le troſne.

Les Eſcoſſois veulent traiter.

Lâche traité des Eſcoſſois.

Cette armée auoit donné de terribles inquietudes aux Eſtats de Londres, ils n'eurent point auſſi plûtoſt appris la nouuelle de ſa defaite, qu'ils en firent faire des feux de ioye; mais comme il y auoit encore quelque choſe à craindre du coſté de Vveſtmurland, où Monro eſtoit touſiours auec cinq mille hommes; la premiere choſe qu'ils firent apres cette réjoüiſſance publique, fut d'enuoyer des ordres à Cromvvel de le pourſuiure, & de remettre à l'obeïſſance les Villes de Barvvik & de Carlile qui auoient plié ſous les efforts des armes de Langdale & de ſes Confederez.

VIII. Deſordre en Eſcoſſe.

L'Eſcoſſe eſtoit cependant dans vn effroyable deſordre, le Marquis d'Argyl y eſtoit armé en faueur des Eſtats de Londres, les Comtes de Lenrix & de Lyndeſay y maintenoient le party Royal; le Marquis ne faiſoit point trop le maunais, pendant que l'armée du Duc d'Hamilton eſtoit en eſtat de ſe faire craindre, quand il eût appris la nouuelle que Cromvvel l'auoit miſe à bas, il deuint ſi fier qu'il ne ballança plus à mettre tous ſes partiſans en campagne pour aller joindre Leſly qui commandoit toutes les forces de ce party. Les Comtes appellerent auſſi Monro pour eſtre en eſtat de s'oppoſer à ces ennemis: de ſorte que ces deux corps oppoſez n'eſtant pas de forces inegales, on n'attendoit que l'heure qu'ils ſe chocqueroient, & qu'ils decideroient leurs differens par vne bataille. Neantmoins on perdit cette opinion peu de iours apres, & deux raiſons firent qu'on crût au contraire qu'on n'en viendroit pas aux extremitez. La premiere fut que la diſgrace du Duc d'Hamilton ayant refroidy tous ceux des Eſtats qui s'eſtoient engagez dans ſes intereſts, ils ſe retirerent; qu'Argyl profita de cette froideur, & que ſes partiſans agirent auec vne vigueur ſi forte, qu'ayant rendu Leſly maiſtre du chaſteau d'Edimbourg, ils vſurperent le Gouuernement de l'Eſtat. La ſeconde, que les Comtes enuoyerent parler d'accõmodement à leurs ennemis, comme s'ils euſſent redouté le changement qu'on remarquoit en leur fortune. Mais comme il ne faut qu'vn moment pour paſſer d'vne extremité à l'autre, tous ceux qui s'eſtoient perſuadez que ce pourparler d'accommodement rendroit le calme à l'Eſtat, ſe tromperent. Les partiſans d'Argyl ne s'éloignerent point de la propoſition de traiter, ils choiſirent vn village qui eſtoit entre les deux camps pour le lieu de la conference, & demeurerent meſme d'accord du iour & de l'heure qu'ils ſe tronueroient à ce rendez-vous: mais y ayant man-

Pourparler d'accommodement.

qnè, & s'estant fait trop long-temps attendre, les Comtes furent si picqnez de cette negligence, qu'ils ne pouuoient attribuer qu'à vne outrageante inexecution de parole, qu'ayant surpris ces ennemis, ils les firent tous prisonniers, à la reserue de cinquante sept qui furent tuez dans la premiere chaleur de l'attaque. 1648.

Cette perte estoit grande, parce qu'il est certain que le nombre de ces prisonniers exceda celuy de six mille; mais le mal de cœur d'Argyl fut bien-tost passé: car quelques considerables personnes qui vouloient la paix, s'estant mélées de renoüer ce traité, il eût enfin le succez qu'on en auoit esperé, & tous les chefs demeurerent d'accord des articles suiuans, à la reserue des Comtes de Lenrik & de Glencarne, qui ne les voulant point accepter, se retirerent tous deux en Hollande. Que toutes les troupes de l'vn & de l'autre party poseroient les armes: Que pour empescher de nouueaux troubles qui pourroient arriuer entre les Royaumes, tous ceux qui s'estoient engagez auec le Duc d'Hamilton ne seroient point receus dans le Comité des Estats: Que Lenrix, Lyndesay, Mocro ny tous leurs partisans ne seroient point recherchez en leurs personnes ny en leurs biens, & qu'il ne seroit plus permis aux vns ny aux autres de se partialiser pour troubler l'Estat.

Cependant Cromvvel ne tenoit pas ses bras en écharpe; il auoit receu des ordres exprez des Estats de remettre Carlile & Barvvik à l'obeïssance, il se mit en estat d'executer ce commandement. Il enuoya sommer Dauid Lesly Gouuerneur de la derniere de ces deux places, non point par vn trompette ny par vn tambour; mais par vne lettre assez ciuile qui luy representoit qu'ayant esté prise en pleine paix par des reuoltez, & contre le Conuenant des deux nations, il ne la pouuoit garder auec Iustice: la responce qu'il en receut fut, que cette place luy ayant esté confiée par le Comité des Estats d'Escosse, il ne la pouuoit mettre en d'autres mains sans ses ordres, qu'il luy enuoyeroit sa lettre, & qu'en suite il feroit sans repugnance ce qui luy seroit ordonné.

Cette responce estoit raisonnable, Cromvvel n'en fut aussi point chocqué; au contraire ayant receu dans ce mesme temps vne lettre du Chancelier d'Escosse qui l'asseuroit que la pluspart des Seigneurs du Royaume n'estoient point voulu demeurer d'accord de prendre les armes auec Hamilton, ils estoient encore dans la resolution de ne se point éloigner de leur Conuenant, & d'obseruer inuiolablement le traité fait entre les deux nations, il crût qu'il deuoit entrer en Escosse pour y apprendre de plus particulieres nouuelles des affaires du Marquis d'Argyl & des autres alliez des Estats de Londres. Ne voulant toutefois rien oublier du deuoir d'vn bon Capitaine ny d'vn politique ruzé, il laissa la moitié de ses troupes deuant Barvvik pour empescher que le Gouuerneur n'y iettât des hommes, des viures ou des munitions, & ayant passé la Tuede, fit publier de tres-rigoureuses deffenses à tous les soldats de prendre quoy que ce soit sur le peuple de ce Royaume, auquel il vouloit qu'on eust plus d'égard qu'aux Regnicoles d'Angleterre. Cromvvel entre en Escosse.

Comme les inclinations des peuples sont ordinairement partagées, il y en eut beaucoup en ce Royaume qui le virent arriuer auec ioye: il y en eut aussi beaucoup qui ne le purent voir sans dépit. Ceux que la Iustice auoit armez en faueur du Sceptre & de la Couronne furent du nombre de ces derniers, Argyl & ses sectateurs furent les autres qui ne le virent pas seulement de bon œil, mais qui luy allerent rendre de grands deuoirs dans le premier logis que les Estats luy auoient fait preparer en Escosse: ils s'entretindrent long-temps auec luy des moyens qui pouuoient conseruer l'alliance particuliere qu'ils auoient faite auec les Estats d'Angleterre, & on commença de luy donner en ce lieu-là des marques du dessein qu'on auoit de le contenter: car on enuoya des ordres aux Gouuerneurs de Carlile & de Barvvik de vuider ces places, & de les mettre entre les mains des Anglois. On le remet en possession de Barvvik & de Carlile.

Cela fait on songea à luy donner de nouuelles satisfactions: il auoit dit au Marquis d'Argyl peu auparauant, qu'il auoit quelque chose de particulier à cõmuniquer au Comité des Estats: ce Marquis l'auoit fait sçauoir à ceux qui le composoient, ils luy enuoyerent deux hommes de consideration pour luy dire qu'ils se sentiroient honorez de sa veuë & de sa conuersation; il prit le chemin. Il est Royalement receu dans Edimbourg.

1648. d'Edimbourg, il y fut receut comme s'il en eût eſté le Maiſtre, on le logea dans le plus beau Palais de la ville. Si-toſt qu'il y fut arriué, le Chancelier, Argyl, le Maire de la ville, & pluſieurs autres perſonnes de marque s'y rendirent pour luy faire les ciuilitez des Eſtats & de la Ville; le Comité des Eſtats attendit au lendemain à luy enuoyer quatre deputez pour ſçauoir de luy ce qu'il auoit à leur dire; toute ſa réponſe ne fut que de leur preſenter vn papier, le plus grand ſecret duquel n'eſtoit que pour obtenir d'eux qu'il leur pluſt ordonner qu'aucun de ceux qui eſtoient entrez en Angleterre auec Hamilton ne pût auoir aucune charge publique en Eſcoſſe. La conſequence de cette demande n'eſtoit pas grande, le Comité ne la refuſa point auſſi, au contraire, le voulant obliger de fort bonne grace, il adiouſta que perſonne n'y ſeroit receu que par le conſentement des Eſtats d'Angleterre, & pour porter encore plus auant l'enuie qu'ils auoient de ſe bien mettre dans ſon eſprit, le prierent de laiſſer en Eſcoſſe le Major Lambert auec deux regimens de caualerie, afin de tenir en bride ceux qui pretendoient de broüiller encore le Royaume.

IX. Il eſt certain que la paſſion de Cromvvel n'auoit iamais eſté d'obtenir ce qu'il auoit demandé, parce que ce n'eſtoit pas vne choſe qui luy fuſt conſiderable en particulier, moins encore à tout le Royaume d'Angleterre; & ie puis dire que tout le mouuement qu'il a eu d'entrer en Eſcoſſe, n'auoit eſté que pour y remarquer les paſſages & le plan des villes, pour commencer par là le deſſein qu'il auoit de mettre ce Royaume à l'obeïſſance; le Lecteur iugera donc bien qu'il n'auoit garde de refuſer d'y laiſſer Lambert, puis que c'eſtoit la plus grande demarche qu'il pouuoit faire pour arriuer où il pretendoit. En effet, il l'y laiſſa auec tant de ioye de ce Comité, qu'il en eſcriuit vne lettre de remerciment aux Eſtats de Londres, comme ſi le Royaume ne ſe fuſt pû conſeruer ſans luy, & ſans le ſecours de Cromvvel, lequel eſtant enfin ſorty de là accablé d'honneur & de bonne chere, r'entra en Angleterre pour mettre de nouueaux lauriers ſur ſa teſte, par la priſe des chaſteaux de Pomfract, de Scarbourg & de Cokermonth, qu'il remit à l'obeyſſance.

Mouuemens de Cromvvel pour entrer en Eſcoſſe.

Exploits de ce Capitaine.

Le peuple de la Comté de Kent ſe reuolte.

Pendant que ce Lieutenant General faiſoit des choſes que i'ay trouuées aſſez importantes pour n'en deuoir pas rompre le fil, Fairfax n'eſtoit guere moins occupé dans d'autres endroits du Royaume. Les peuples de la Comté de Kent s'éleuerent pour des meſcontentemens particuliers qu'ils receuoient: ils dreſſerent vne requeſte, par laquelle ils demanderent aux deux Chambres qu'elles remiſſent le Roy dans vne liberté aſſez grande pour aller trouuer la paix auec elles dans la ville de Londres, comme il deſiroit. Que l'armée qui cauſoit tant de deſordres où elle poſtoit, & qui ruinoit inſenſiblement le Royaume, fût payée & licentiée. Que ſuiuant les loix du Royaume les Prouinces fuſſent déchargées des impoſts qui les accabloient, & que l'on miſt vne heureuſe fin aux abus qui renuerſoient la Religion. Plus de deux cens Gentils-hommes appuyerent cette requeſte, les Chambres qui en furent auerties, iugerent que c'eſtoit vne ouuerture à vn ſouſleuement general, elles voulurent empeſcher qu'elle ne fuſt preſentée, & pour cet effet elles enuoyerent ordre aux Comitez de ce Comté & des Prouinces circonnoiſines de la faire ſupprimer, & d'arreſter tous ceux qui ſe mettroient en deuoir de l'authoriſer. Ces Comitez voulurent executer ces ordres, le peuple prit les armes, les Prouinces adiacentes n'en firent pas moins, leur ligue eſtant faite, ils ſe mirent en chemin pour aller preſenter leur requeſte, & la faire répondre par force. Vn nommé Keme eut cependant l'adreſſe de mettre dans leurs intereſts tous les Capitaines des vaiſſeaux qui eſtuient aux Dunes. Vn grand nombre de Gentils-hommes de main ſe ietterent dans ce party, cela donna tant de peur au Comité de la Comté de Kent, que ne ſe trouuant pas en ſeureté, ils enuoyerent prier Fairfax de leur enuoyer du ſecours.

Impoſture d'vn hõme qui veut paſſer pour le Prince de Galles.

C'eſtoient-là de grandes diſpoſitions à vn deſordre general, elles ne furent pourtant pas les ſeules qui cauſerent des troubles en ces meſmes lieux. Vn impoſteur couuert de méchans haillons, & arriué tout ſeul dans vne hoſtellerie de la ville de Sandvvic le treiziéme du mois de May, tira à part le Maiſtre de ce logis, pour luy dire qu'il eſtoit le Prince de Galles; ſurquoy cet homme ſe trouuant ſurpris autant qu'il le pouuoit eſtre d'vne nouuelle ſi peu attenduë: Comment,

Seigneur, luy dit-il, vous eſtes le Prince, en quel equipage eſtes vous, & d'où venez-vous ? Ne vous eſtonnez pas, luy reſpondit ce fourbe, ſans s'eſtonner, de me voir veſtu de la ſorte, l'eſtat où ſont les affaires m'a contraint de me déguiſer & de prendre les habits que vous me voyez pour ſauuer ma vie. La Reine ma mere m'a voulu faire empoiſonner à Saint Germain en Laye, qui eſt à cinq lieuës de Paris, on m'a fidelement auerty de cet horrible attentat, i'ay quitté la France, où ie ne pouuois plus eſtre en ſeureté. Et pour en ſortir ſans danger, i'ay eſté forcé de me mettre en cette poſture où vous me voyez, à la faueur de laquelle ie ſuis arriué iuſqu'icy ſans auoir eſté reconnu. 1648.

Ce diſcours n'auoit rien qui pût perſuader à cet homme que ce qu'on luy diſoit fuſt vray ; neantmoins ayant fait vne legere reflexion ſur le déplorable eſtat où le Roy ſe trouuoit alors, il crut ſi fortemẽt vne choſe ſi peu croyable, qu'apres auoir donné ordre qu'on traitaſt bien ce Prince apoſté, il alla trouuer le Maire pour luy découurir ce ſecret. Comme il auoit legerement cru, ce Maire crut ce qu'on luy diſoit, auec vne facilité pareille ; il ſe tranſporta tout au meſme temps à cette hoſtellerie, rendit toutes les ſoûmiſſions & tous les reſpects poſſibles à celuy qu'il penſoit eſtre fils de ſon Souuerain, le tira de l'hoſtellerie pour le conduire au plus beau logis de la ville, luy donna des gardes pour le ſeruir, auec ordre de ne ſe couurir point deuant luy, & commanda qu'on luy fiſt promptement des habits qui répondiſſent à ſa naiſſance.

Comme cette auanture eſtoit ſurprenante, il n'y eut perſonne en toute la ville qui n'eût la curioſité de le voir, les Gentils-hommes & les Dames de tous les enuirons de la ville y arriuerent en foule pour luy rendre leurs reſpects par des baiſemains, & pour luy donner des marques de leur affection par des preſens & par des aſſeurances de contribuer iuſques à leur ſang pour la gloire de ſon ſeruice ; de ſorte que ce marroufle receuant toutes ces ciuilitez auec des actions obligeantes, & qui perſuadoient beaucoup, ce bruit s'épandit bien loin en fort peu de temps, & on vit par l'eſpace de huit iours entiers vn merueilleux concours de peuple, qui vouloit participer à la felicité d'eſtre carreſſé par ce Prince. Mais au bout de ce temps, cette grandeur ſi-toſt eſtablie commença d'eſtre ébranlée par vn accident remarquable.

La Reine & le Prince de Galles auoient enuoyé en Angleterre depuis quelques mois vn Gentil-homme nommé Dishinton pour les tenir ponctuellement auertis de tout ce qui ſe paſſeroit en ce Royaume. Ce Gentil-homme prit la reſolution de retourner en France, pour dire à la Reine quelque choſe qu'il ne luy pouuoit pas eſcrire, ſon chemin le plus commode eſtoit de paſſer par Douer ; ſi-toſt qu'il y fut, il apprit la ridicule nouuelle de l'arriuée du Prince à Sandvvich ; il s'en mocqua, ſes amis l'aſſeurerent qu'il n'y auoit rien de plus veritable. Le diſcours de ces gens d'honneur luy perſuada que la choſe eſtoit, il ſe rendit à cette ville auec toute la diligence poſſible, le logis de cet impoſteur eſtoit ouuert à tout le monde, il y entra ſans difficulté ; quand il l'eut enuiſagé, il ne douta point de la fourbe : Neantmoins voulant penetrer plus auant : Seigneur, luy dit-il, ie ſupplie tres-humblement voſtre Alteſſe de me vouloir dire où vous auez laiſſé la Reine, & ce qui s'eſt paſſé depuis trois mois à la Cour de France. C'eſt ce que vous ne pouuez apprendre de moy, luy reſpondit il, pour des raiſons dont ie ne vous veux point rendre conte. Ie les ſçay pourtant bien, repliqua Dishinton, auec vn mouuemẽt de colere, c'eſt que vous n'eſtes rien de ce que vous dites, que vous abuſez impudemment vn peuple pour en tirer des commoditez, & que pour le dire plus ouuertement, vous n'eſtes qu'vn impoſteur, qu'il faut chaſtier. C'eſt ton inſolence qu'il faut punir, repliqua ce fourbe, ie la feray chaſtier auſſi. Qu'on me le prenne, adiouſta-il, s'adreſſant au Maire, & qu'on le traite comme vn criminel qui a commis vne trahiſon ? Si ce Maire euſt eu de l'eſprit autant qu'vn homme eſtably dans vne haute charge en deuoit auoir, l'aſſeurance de Dishinton luy eut ouuert les yeux, & il euſt creu ce qu'il entendoit ſi fortement reprocher à vn homme de la grandeur & de la naiſſance duquel il ne ſçauoit rien que ce qu'il en auoit apris par ſa bonche. Mais au lieu de faire vne ſi iudicieuſe reflexion, il executa ce qui luy auoit eſté cõmandé, & ſe ſaiſiſſant de ce Cheualier l'enuoya dans vne priſon, où il fut deux iours, quoy que pluſieurs perſonnes de condition,

Decouuerte.

1648. qui commençoient à ſe détromper, puſſent dire pour le remettre en liberté. Voila les premieres lumieres qu'on euſt d'vne impoſture qui n'eſtoit pas aſſez bien tiſſuë pour faire l'effet qu'elle fit ; voicy les ſecondes.

Nous auons dit cy-deſſus que quantité de braues gens auoient pris les armes en cette Prouince pour ſeconder la chaleur du peuple, qui demandoit la paix & la liberté du Roy : Ces geos-là fureot abbreuuez comme tous les autres de la farce qui ſe joüoit à Sandwich, ils en voulurent ſçauoir le ſecret, afio que ſi c'eſtoit effectiuement le Prince, ils authoriſaſſent leurs armes par ſa preſence : ils s'approcherent de la ville, en reſolution de le prier ciuilement de ſe venir mettre à leur teſte, afin d'appuyer les deſſeins qu'ils auoient pour le bien public. Comme ces troupes eſtoient des troupes amies, elles entrerent ſans difficulté, mais quand elles fureot arriuées deuant le logis de ce Prince fait à la haſte, elles en trouuerent les portes fermées ; ce qui leur donnaot quelque ſoupçon de la fourbe, elles eo demanderent l'ouuerture, & ſur le refus qu'on leur en fit, le Capitaine qui les menoit commanda ſoixante mouſquetaires pour la mettre en pieces, & d'autant que le peuple accouroit de tous les quartiers de la ville, tout le reſte des troupes fut poſté ſur les auenuës des ruës, taot pour en defendre l'abord, que pour ſouſtenir ceux qui s'en approcheroient auec des armes. Les portes furent donc briſées, on ne trouua pourtant pas ce que l'on cherchoit ; le galland auoit pris la fuite, & s'eſtoit ſauué par vne porte de derriere, où ayant eſté receu par dix ou douze batteliers, ils le firent entrer en vne gondole, & le paſſereot en l'iſle de Thanet. Mais il ne profita pas beaucoup de ſa fuite, ceux là meſmes qui l'auoient fait ſortir de la ville l'allerent prendre dans cette iſle, & le meoerent à Cantorbery, d'où ayaot eſté tiré quelque temps apres, pour eſtre conduit à Londres, il eſt certain qu'il y euſt trouué la fio de ſes iours, s'il n'euſt trouué l'addreſſe de rompre ſes fers ; il s'appelloit Corneille Euans, il eſtoit né dans Marſeille d'vn pere ſorty du pays de Galles, quelle fut apres ſa fortune, on ne l'a pas ſceu.

Il eſt pris & mis en priſon.

Cette plaiſante hiſtoire ſuſpeodit pour quelqnes iours les deſſeins de ceux qui faiſoient reuiure le party Royal en cette Prouince, mais s'eſtant mis bien-toſt apres en eſtat de n'en demeurer pas ſur ces termes, ils commençoient à tirer du coſté de Londres, quand vn courrier leur apporta des ordres des deux Chambres, par leſquels ils eſtoient renuoyez au General Fairfax, & au Comité de la Seureté publique, pour auiſer à ce que l'on pourroit faire pour leur requeſte. Voyant donc qu'il leur faudroit prendre d'autres meſures s'ils vouloient tirer qoelque aduantage de leurs deſſeins, ils contre-manderent leur Infanterie qui marchoit deſia, retournerent à Rocheſter, enuoyerent offrir au Comte de Norwich le commandement general de leur corps, qui eſtoit deſia compoſé de ſept mille hommes, & par vn imprudent deſſein de loger commodement cette Infanterie qui eſtoit fatiguée, la poſterent en des quartiers ſi éloignez les vns des autres, qu'ils n'eſtoieot poiot en eſtat de ſe donnet vn reciproque ſecours, ſi les ennemis venoient à eux pour les attaquer.

X. Fairfax attaque & emporte Maidſton.

La ſuite fit bien voir que ce logement n'auoit pas eſté iudicieuſement ordonné ; car à peine furent ils poſtez, que Fairfax ſuiuy ſeulement d'vn corps de quatre mille hommes parut aux portes de la ville de Maidſton, dans laquelle on en auoit mis huit cens hommes. Sa marche auoit eſté ſi ſecrete, que les habitans ny l'armée n'en auoieot appris aucunes nouuelles ; de ſorte qu'eſtant arriué ſans bruit, il ne luy fut pas difficile d'enfoncer les portes ; mais il n'eut pas la meſme facilité à s'en rendre maiſtre qu'il auoit eu à les mettre à bas ; car ces ſoldats qu'on y auoit eſtablis ce iour meſme deuxiéme de Iuin, eſtant des meilleurs de tout le Royaume, ils ſe deffendirent auec vne vigueur ſi belle, qu'ayant fait deſeſperer Fairfax de reüſſir en ſon entrepriſe, il fut contraint de mettre pied à terre pour releuer le courage de ſon Infanterie, qui par la vigoureuſe reſiſtance qu'elle auoit trouuée, auoit perdu plus de la moitié de ſon ardeur. Eo effet, quand elle vit ſon General l'eſpée à la main deuant elle, elle ne cooout plus de danger, & retourna ſi broſquement aux portes, que les Royaliſtes qui les auoient ſi genereuſement deffenduës, ne pouuant ſouſteoir alors cette impetuoſité, ils furent forcez de reculer. Ils ne perdireot pourtant point le cœur ; car ils

se deffendirent de ruë en ruë par l'espace de six heures entieres : & iusques à ce que toute l'armée de Fairfax estant entrée, ils furent reduits à se iettet dans l'Eglise, où apres auoir fait tous les efforts qui se pouuoient faire, ils furent contraints de se rendre. 1648.

Le Comte de Norvvick & la pluspart des Officiers s'estoient retirez à Rochester pour passer la nuict, ils en sortirent tout au mesme temps qu'ils furent auertis que ce General ennemy attaquoit Maidston ; mais quelque diligence qu'ils pussent faire pour remettre en vn corps toutes les troupes qui estoient si fort éloignées les vnes des autres, cela ne se pût faire que le nouueau Soleil n'eust desia paru sur la terre : de sorte que quand ils voulurent marcher pour aller au secours de la place, il se trouua qu'il n'estoit plus temps : car on les auertit à moitié chemin qu'elle estoit entre les mains de leurs ennemis, lesquels n'auoient guere moins perdu de gens à l'attaque qu'ils en auoient fait mourir en la prenant. Cét auertissement les ayant donc obligez de retourner à Rochester, le General fit assembler le conseil de guerre pour deliberer sur l'occurrence de l'estat où on se trouuoit. Comme ce conseil estoit composé de plusieurs testes qui auoient diuers interests, il y en eut qui furent d'auis de marcher droit aux ennemis, les autres de fortifier Rochester, & de faire poster l'armée tout autour pour y attendre que les Prouinces plus éloignées fissent de pareils efforts qu'eux pour embarrasser les Estats ; mais ces deux opinions ayant esté combatuës par de tres-pertinentes raisons que d'autres personnes allegueret, il fut enfin resolu que l'on marcheroit droit à Londres, & cependant qu'on enuoyeroit soliciter le secours des Prouinces d'Essex & de Surry qui s'estoient engagées d'entrer dans la Ligue.

Les Royalistes se resoluent d'aller à Londres.

Ils s'auancerent donc de ce costé-là, mais ne voulant rien oublier de ce qui pouuoit contribuer à leur entreprise, ils jetterent premierement douze cens hommes dans Cantorbery, enuoyerent le Colonel Vvilles vers la partie Orientale de cette Prouince auec vn pareil nombre de fantassins, & dépescherent vn courrier au Maire & aux Escheuins de la Ville de Londres pour les supplier d'entrer dans leur ligue, qui ne s'estoit faite que pour rendre le repos à tout le Royaume, en ouurant les prisons à sa Maiesté : mais ils ne receureot pas de ces Magistrats la satisfactioo qu'ils en esperoient : au contraire la Ville se declara contre-eux, elle fit mettre sa milice sous les armes, & establit de si bons corps de gardes aux portes, qu'elle leur osta l'esperance de trauailler heureusement de ce costé-là.

Le Maire & les Escheuins refusent de se ioindre à eux.

Ils ne virent cét obstacle qu'auec deplaisir ; neantmoins ils receurent en ce mesme temps vne nouuelle qui les consola. Vn Gentilhomme de la Comté d'Essex se presenta pour les asseurer qu'il y auoit deux mille hommes à Bovv armez pour les appuyer, & qu'il y en auoit encore deux mille cinq cens à Chelmesford en pareil estat, qui n'attendoient que leurs ordres pour se mettre aux champs. Vne nouuelle si grande meritoit bien qu'on se mist en deuoir de l'apprendre plus certainement que par la bouche d'vn seul homme. Le Comte de Norvvick en ayant aussi consideré l'importance, il laissa toute l'armée sous la conduite du Cheualier Compton, & passa tout seul en cette prouince d'Essex : le premier chemin qu'il prit fut celuy de Bow, il n'y trouua pas vn seul homme armé, cela luy fit prendre celuy de Chelmesford ; la nuict estant cependant arriuée, les soldats s'impatienterent, ils s'imaginerent que ce General s'estoit secretement retiré. Vn homme aposté passant par leur quartier dit à quelques-vns qu'ils estoient perdus s'ils ne se retiroient viſtement, & qu'il auoit ordre des principaux Officiers de leur porter cette mauuaise nouuelle, afin qu'ils se sauuassent comme ils pourroient. Leurs courages estoient desia fort ébranlez, il n'en fallut pas dauantage pour les abbatre. Il y en eut quantité qui se ietterent dans des bateaux pour se sauuer en diuers endroits, & la pluspart de la caualerie passa la Tamise en confusion, sans sçauoir où elle auoit dessein de faire retraite. Compton qui fut auerty qu'il y auoit vn regiment de la milice de Londres qui venoit à luy teste basse, fit tout ce qu'il put pour mettre quelque ordre parmy ceux qui se trouuoient encore prés de luy ; mais voyant que la peur augmentoit le desordre de moment à autre, & qu'il ne falloit point parler de combattre, il

Terreur panique parmy les Royalistes.

1648. s'auança ſuiuy de trois ou quatre Officiers ſeulement pour traiter auec les Capitaines de ce Regiment. En effet, il traita à condition que les ſoldats poſeroient les armes, & que tous les Officiers & les Gentilshommes ſe pourroient retirer auec leurs cheuaux & leurs armes; mais quelques Gentilshommes ayant eſté foüillez, deſarmez, & vollez meſme auant que l'infanterie euſt quitté les armes, les autres ſe trouuerent ſi choquez de cette infraction de parole, qu'ayant aſſeuré tous les ſoldats qu'on ne les traiteroit pas mieux, & qu'on ne manqueroit point de les mettre aux fers, ils leur remirent ſi bien le cœur au ventre, que ſe mettant promptement en ordre de bataille, ſes ennemis n'oſerent plus s'oppoſer à leur marche, laquelle s'eſtant addreſſée au pont de Bovv, ils trouuerent à Straford leur General qui leur fit diſtribuer de bons poſtes pour les rafraiſchir.

La nobleſſe d'Eſſex embraſſe le party Royal.

Ce General n'auoit pas moins beſoin de repos qu'eux, car il n'auoit point ceſſé d'agir depuis qu'il les auoit quittez à Grinvvich; neanmoins ayant conſideré que ce repos luy ſeroit alors de mauuaiſe grace, il courut à Chelmesford où toute la nobleſſe de la Prouince s'eſtoit aſſemblée pour ſçauoir ce qu'elle feroit en cette nouuelle conjoncture d'affaires où il eſtoit queſtion de tout; il la trouua merueilleuſement partagée: quelques-vns vouloient qu'on priſt ouuertement les armes pour moyenner la liberté du Roy, à laquelle le repos de tout l'Eſtat eſtoit attaché: les autres ſe vouloient tenir à vn traité que la Prouince auoit fait auec les deux Chambres depuis quelques mois. Mais enfin ayant eu l'addreſſe de lier d'amitié auec le Cheualier Charles Lucas, le plus puiſſant mobile de tous ceux qui vouloient appuyer la Couronne, ils ſe ſaiſirent de tous les membres du Comité qui portoient les intereſts des Eſtats; & par cette action courageuſe donnerent vn ſi grand poids à la ballance, qu'elle pancha quaſi toute de leur coſté. Ce Comte voyant donc vn ſi fauorable acheminement à ſes grands deſſeins, il enuoya ordre à Compton de ſe mettre aux champs pour le venir trouuer à Runford: le lendemain de l'arriuée des troupes Lucas le joignit auec vn corps tres conſiderable, & peu de iours apres il vid groſſir ſon armée par les Barons Capel & Longborovv, qui s'y rendirent accompagnez de force nobleſſe.

Ces troupes ſe rendent maiſtreſſes de Colcheſter.

Tant de gens de bien ne s'eſtoient point aſſemblez pour demeurer inutiles: le General voulant auſſi ſçauoir ce qu'ils deuiendroient, il fit appeller tous les chefs de l'armée pour le concerter auec eux: d'abord on eut quelque difficulté à ſe bien reſoudre; mais enfin ils demeurerent tous d'accord qu'il falloit marcher du coſté de Colcheſter, parce que le Cheualier Lucas promettoit d'y faire de grandes leuées par les grandes connoiſſances qu'il y auoit. Ils tirerent donc de ce coſté-là, prirent en paſſant le chaſteau de Leida, d'où ils enleuerent deux pieces d'Artillerie, des mouſquets, des picques, & d'autres munitions de guerre, & ſe rendirent deuant cette place, laquelle apres quelque refus de les receuoir, ouurir les portes à condition que les habitans ne receuroient aucun dommage, & qu'ils n'y demeureroient que trois iours.

Fairfax attaque cette place.

Iuſques-là Fairfax n'auoit pas mené grand bruit; mais comme il attendoit les occaſions d'agir auec fruit, il les prit alors. Il auoit ſuiuy cette armée Royale depuis qu'elle eſtoit partie de Chelmesford; incontinent qu'elle fut entrée dans Colcheſter, ſes auant coureurs furent aux mains auec les gardes qu'on auoit poſtez aux Fauxbourgs. Ce combat fut grand, car comme ce General Parlementaire eſperoit d'emporter la place par ce ſeul aſſaut, il la faiſoit attaquer auec toute la vigueur poſſible, & comme il eſtoit de la derniere importance au party Royal de ne ceder pas, le Comte de Norvvick la deffendit auec vn courage pareil; de ſorte que l'attaque ayant duré depuis le midy iuſques à la nuict, Fairfax y perdit cinq cens hommes, outre cent trente priſonniers & vne piece de batterie qu'il y auoit enuoyée pour forcer la porte. Voilà les premiers effets d'vn ſiege le plus fameux de tous ceux qui s'eſtoient faits dans ce Royaume depuis long-temps, voicy les ſeconds.

L'on n'auoit pas attaqué cette place ſelon les formes ordinaires, par la raiſon que i'ay deſia dite, le General Parlementaire ſe reſolut alors d'y proceder d'vne autre façon: il fit éleuer des redoutes ſur toutes les auennës, & dans tous les lieux qui furent iugez auantageux pour former vn camp: Quand il vid tous ces forts en deffenſe, il fit tirer des lignes de communication pour les conſeruer & fermer

fermer la place. Ces trauaux firent connoistre à tous ceux qui s'y estoient enfermez qu'on les alloit regulierement assieger, il n'y auoit plus de party à prendre que celuy de se deffendre là dedans auec vigueur, parce que ces Parlemenraires estant beaucoup plus forts en caualerie qu'eux, ils ne se ponuoient mettre en campagne sans vn manifeste danger de se perdre: ce fut aussi la seule resolution qu'ils prirent, & qu'ils prirent auec autant plus de raisõ qu'ils estoient persuadez qu'ils donneroient aux Escossois le temps de s'approcher d'eux pour les secourir, puisque leur cause estoit commune, & que leurs armes n'auoient qu'vn obiet. Cette consideration les ayant donc fait songer aux moyens de se conseruer, ils firent fortifier la Ville autant qu'il estoit en leur pouuoir de le faire: ils y firent entrer tous les viures & toutes les munitions de guerre qu'ils purent tirer de tous les lieux circonuoisins, firent de belles & de furieuses sorties, enuoyerent leuer des troupes dans les Comtez de Nortfolk, de Suffolk & de Cambridge, & pour ne rien faire en desordre establirent diuers quartiers dans la Ville, afin que chacun courust au lieu qu'il auoit à deffendre quand on attaqueroit la place. 1648.

Brauës efforts des assiegez.

Comme ils trauailloient de la sorte à se bien précautionner, Fairfax n'en faisoit pas moins pour donner vn succez heureux à son entreprise. Ses trauaux estant acheuez, il attaqua & se rendit maistre d'vn moulin qui faisoit auec la ruë à laquelle il aboutissoit, la meilleure partie du Fauxbourg. Ce lieu luy semblant propre à placer vne batterie, il y fit rouler deux pieces de canon qui tonnerent dés le mesme temps qu'on les eust placez; ces foudres ne furent point agreables aux assiegez, les chefs s'assemblerent, ils resolurent de faire vne grande sortie de ce costé-là, Lucas fut prié de se mettre à la teste de deux cens cheuaux, le Cheualier George Lisle à celle de cinq cens hommes de pied, ils sortirent, se rendirent d'abord maistres du canon malgré le feu d'vn grand nombre de mousquetaires qu'on auoit placez dans toutes les maisons de la ruë, & ne voulant rien faire à demy, attaquerent ces mousquetaires si bruſquement, qu'apres en auoir tué soixante & huit, ils accorderent quartier à quatre vingt autres qui estoient encore appuyez par leur Capitaine, par leur Lieutenant & par leur Enseigne.

Ils sont reduits à la necessité de viures.

Comme le nombre des deffenseurs de cette place estoit grand, & que l'on n'auoit pû faire de grandes prouisions de viures, ils commencerent à deuenir courts apres cinq semaines de siege, & les ennemis s'estant rendus maistres du Fort de Mersy qui commandoit l'emboucheure de la riuiere, ils se trouuerent si rares au bout de deux autres semaines que l'on n'en pouuoit quasi plus trouuer. Neantmoins cette graude neceſſité n'abbatit point le courage des chefs: ils auoient des cheuaux, ils les firent tuer pour satisfaire leur faim, tous les caualiers en firent de mesme, & quand cette viande fut finie, ils eurent recours aux chats & aux chiens: cette dure neceſſité ayant obligé les Generaux à chercher tous les moyens possibles pour en sortir, ils écriuirent à Fairfax pour luy demander vn passeport pour deux hommes qu'ils vouloient enuoyer à Langdale, auec parole que s'il ne leur arriuoit du secours dans vingt iours, ils luy remettroient la place entre les mains; mais comme ils s'addressoient à vn homme qui ne sçauoit ce que c'estoit de la vraye generosité, il n'eut point d'oreilles pour eux. Ce refus les ayant obligez d'ordonner que toutes les bouches inutiles sortiroient dans 24. heures, ce mesme homme fit publier par tout les quartiers que l'on fist main-basse sur tous ceux qui se presenteroient pour sortir. Enfin les soldats n'ayant pas dequoy tirer vn coup de mousquet, & peut-estre pas cent personnes en toute la Ville vn morceau de pain à manger, on fit sortir deux des principaux habitans de la Ville chargez d'vne lettre pour demander à cét inexorable General des conditions honorables pour rendre la place: mais au lieu de répondre en genereux homme, il répondit en barbare, Qu'il permettroit aux soldats de se retirer en leurs maisons, à la reserue pourtant de ceux qui auoient abandonné le seruice des Estats pour combattre sous les enseignes de leurs ennemis; mais que pour les Capitaines & autres plus hauts Officiers il ne les pouuoit receuoir qu'à discretion; que si on differoit plus haut de deux iours à se seruir de ses offres, il n'y auroit plus de grace pour qui que ce fust.

Il n'y auoit plus rien à esperer apres cette cruelle response, les soldats ayant aussi tous iuré de mourir plustost que d'abandonner leurs Officiers à la rage de ce

1648. cœur inſenſible à l'humanité, ces Officiers ſe reſolurent auſſi tous de mourir genereuſement l'eſpée à la main plûtoſt que de donner à leur ennemy le contentement de diſpoſer de leurs vies, ſelon le caprice de ſon humeur toute ſanguinaire. Cette reſolution priſe & ſignée le 23. d'Aouſt de tous les Officiers & de toute la nobleſſe de l'armée, ils arreſterent qu'ils feroient vne ſortie generale la nuict du 25. au 26. de ce meſme mois: cela fait chacun ſe retira pour aller ſonger à ſe mettre en eſtat de bien faire & de bien mourir.

La reſolution de ces Officiers auoit eſté ſignée le 23. d'Aouſt, comme nous le venons de dire, le lendemain 24. on receut dans l'armée Parlementaire la nouuelle de la deffaite de celle d'Eſcoſſe. Fairfax en fit vne réjoüiſſance publique par vn tonnerre de toute ſon Artillerie; tous les monſquetaires de ſon armée & particulierement ceux qui occupoient les Fauxbourgs, ajouſterent à cette allegreſſe deux ou trois décharges de mouſqueterie; les aſſiegez creurent qu'on leur vouloit donner vn aſſaut general, ils s'y preparerent, & pour faire voir qu'ils n'en redoutoient pas la brauade, enuoyerent dire à Fairfax que s'il auoit ſi grande enuie de combattre qu'il le témoignoit par toutes ces décharges d'Artillerie & de mouſqueterie qu'il faiſoit faire pour les éponnanter, ils luy ouuriroient telle porte de la Ville qu'il voudroit choiſir pour luy en diſputer l'entrée: mais ce General leur ayant répondu qu'il les auroit aſſez toſt ſans expoſer inutilement ſes ſoldats à leur deſeſpoir, ils s'empreſſerent de ſçauoir d'où pouuoit donc proceder le bruit & le tintamarre qu'ils auoient oüy; le plus ſeur moyen de l'apprendre leur ſemblant eſtre celuy d'enuoyer quelques eſpions au camp pour leur en apporter: ils donnoient à deux hommes toutes les inſtructions dont ils auoiẽt beſoin pour cela, quand ils virent en l'air vn dragon de papier que le vent y auoit eſleué, lequel eſtant tombé au milieu de la Ville demie heure apres, leur fit voir vne relation de la victoire que Cromvvel auoit remportée ſur l'armée d'Eſcoſſe; ce qui leur faiſant aſſez comprendre que tant de coups de canon & de mouſquets n'auoient eſté tirés que pour celebrer ce triomphe, ils creurent que leur curioſité ne deuoit point aller plus loin, & dans cette penſée ils ne firent point ſortir ceux qu'ils auoient inſtruits.

Priſe de Colcheſter.

Les hommes changent bien ſouuent de ſentimens par caprice: mais il faut auoüer qu'ils y ſont bien ſouuent contraints par des accidens ſans leſquels ils demeureroient fermes dans leurs opinions. Ces aſſiegez s'eſtoient propoſez de ne plus parler d'accommodement, & tous leurs deſirs ne butoient qu'à ſe porter vaillamment dans la ſortie generale dont ils eſtoient demeurez d'accord. Neantmoins ils furent obligez de faire ce qu'ils auoient reſolu de ne faire pas. Vn habitant de la Ville, que l'on crût depuis auoir eſté pratiqué par Fairfax, dit à quelques ſoldats que les Officiers & les Gentilshommes ne vouloient ſortir que pour ſe ſauuer, & les laiſſer engagez au milieu de leurs ennemis; ceux-là le crurent & le perſuaderent à pluſieurs autres, le bruit paſſa de quartier en quartier en fort peu de temps, ils eurent tous horreur de la lâcheté qu'ils penſoient qu'ő leur vouloit faire; ils ſe mutinerent iuſqu'à dire hautement qu'il falloit precipiter tous ces Officiers des murailles en bas: ce bruit vint aux oreilles de Compton & de Lucas, ils ſortirent du conſeil de guerre pour en apprendre la cauſe; quand ils l'eurent appriſe, ils ne trauaillerent pas beaucoup à les appaiſer: car apres leur auoir proteſté que cette penſée ne leur eſtoit iamais tombée dans l'eſprit, & le Comte de Norvvick qu'ils allerent trouuer vn moment apres, leur ayant iuré la meſme choſe, & leur ayant dit que le conſeil de guerre n'eſtoit aſſemblé que pour tenter encore vne fois la voye d'vn accommodement pour les ſauuer tous, ils ſe retirerent plus doux qu'ils n'auoient eſté furieux. Mais ils ne furent pas long-temps à connoiſtre que cette incertitude les auoit perdus: car le conſeil ayant eſté d'auis de parler encore vne fois d'accommodement, & le Colonel Take eſtant party auec plein pouuoir de traiter auec Fairfax, ils demeurerent finalement d'accord que tous les bas Officiers & les ſoldats demeureroient priſonniers de guerre, que tous les hauts Officiers ſe rendroient à diſcretion, & qu'on feroit ſortir dans vingt-quatre heures le Comité qu'ils auoient eſtably dans cette Prouince.

Ces conditions eſtoient dures, neantmoins il les fallut accepter; le Comité

partit dés le lendemain matin pour se retirer, les armes des soldats furent portées à l'hostel de ville auec vn seul baril de poudre qui estoit le reste de toutes les munitions de la place, & tous les Seigneurs se rendirent au lieu où leur vainqueur auoit ordonné qu'ils s'assembleroient: Cela fait, ce General Parlementaire entra en triomphe dans la ville, où tout au mesme temps qu'il fust arriué, il donna de nouuelles marques de l'insensibilité de son cœur; car y ayant fait tenir le conseil de guerre, il y fit condamner les Cheualiers Lucas & de Lisle à estre passés par les armes; ce qui fut executé sur le champ, sans qu'on leur voulût donner vne heure de temps pour songer à leurs consciences. Quant au Comte de Norvvich, Capel & Longborovv, on leur fit vn peu plus de grace qu'aux autres, car on se contenta de les enuoyer en trois differentes prisons iusqu'à nouueaux ordres des Chambres, qui ne les pouuant faire mourir auec iustice, parce que Fairfax leur auoit donné quartier, les bannirent d'Angleterre, & auec eux, le Comte de Holland fait prisonnier à la bataille de S. Nids, comme nous auons dit cy-dessus. 1648. Cruauté de Fairfax.

C'estoit beaucoup d'auoir fait mourir deux hommes illustres, & d'en auoir exilé trois d'vne qualité releuée, pour auoir esté trouués les armes à la main pour le seruice de leur Prince; mais tout cela ne satisfit pas encore l'esprit de ce General: il y auoit beaucoup de Gentilshommes volontaires & d'Officiers dans le nombre des prisonniers, il les donna tous à ses soldats pour en tirer de remarquables rançons; la condition des soldats de l'armée Royale, ne fut pas meilleure que celle de leurs Capitaines, car ils furent tous depoüillez, & reduits à de si grandes necessités, que la pluspart moururent de faim & de mesaises auant que de se pouuoir rendre chez eux. La ville n'auoit receu cette armée que contre son gré, elle fut neantmoins condamnée à cent cinquante mille liures pour la subsistance de l'armée.

Il ne faut rien laisser à dire pour esclaircir cette histoire, autrement les curieux auroient suiet de se plaindre. Pour euiter donc les reproches qu'on me pourroit faire, ie les prieray de se souuenir que i'ay dit cy-dessus, qu'vn homme d'esprit nommé Keme s'estoit engagé dans le party Royal, duquel nous venons de voir le deplorable succez, & qu'il l'auoit puissamment seruy, en luy gagnant tous les Capitaines des vaisseaux qui estoient aux Dunes; mais comme ie n'ay pas dit en cet endroit, les efforts que fit Fairfax pour détourner ce coup, & que ie n'ay point parlé de l'effet que cette entrepriſe produisit, parce que ie n'ay pû rompre le fil de mon discours qui ne vouloit point estre interrompu, ie croy que ie le dois dire icy, où ie suis obligé de parler des choses que cet engagement produisit. Fairfax estoit desia dans le Comté de Kent, pour rompre les mesures de ceux qui s'assembloient en cette Prouince pour restablir sa Maiesté dans les premiers droits de sa gloire & de son authorité quand il en aprit la nouuelle, si tost qu'il la sceut, il escriuit aux Capitaines de tous les vaisseaux qui secoüoient le ioug de la tyrannie des Estats pour retourner au seruice de leur Souuerain; leur remontra par ses lettres, que le party qu'ils abandonnoient leur estoit bien plus auantageux que celuy dans lequel ils se iettoient, sans auoir examiné l'importance de leur changement, les pria de reprendre vn peu leurs esprits, & ne point mespriser vne amnistie generale des Estats, qui seroit suiuie d'vn plein payement de tout ce qui leur estoit deu. Mais quoy que ses paroles fussent obligeantes & fondées sur les apparences de l'interest, qui charoüille touſiours les hommes, il n'y en eut qu'vn seul, qui se laissant seduire, ramena son vaisseau dans la Tamise, tous les autres demeurerent fermes dans la resolution qu'ils auoient prise de seruir l'Estat en seruant le Roy, & firent voile en Hollande.

XI. Les vaisseaux des Dunes s'engagent au party Royal.

Il est certain que cette éclipse causa de merueilleux desordres dans les esprits de tous ceux qui composoient les Estats; ils firent aussi tous les efforts possibles pour preuenir le mal qu'ils en pouuoient craindre; ils escriuirent aux Estats des Prouinces vnies, pour les prier de faire arrester ces vaisseaux, comme des reuoltez qui auoient abandonné leur seruice, & n'en voulant pas demeurer sur ces termes, establirent le Comte de Warvvik dans la charge d'Amiral d'Angleterre auec ordre d'aller mettre en mer la flote qui estoit à l'anchre à Portmouth pour

Le Comte de Vvarvvik fait Amiral d'Angleterre par les Estats.

1648. ramener ces fugitifs à l'obeyſſance. Ce Comte fut bien reconnu par quelques fregates qui eſtoient ſur la Tamiſe, & par la flote de Portmouth, mais il n'eut pas alors le temps de faire ce qui luy auoit eſté ordonné ; en voicy la cauſe.

Il n'eſt pas poſſible qu'vn ſang genereux & Royal manque à la nature, & il faut croire que quand il n'agit pas pour cela, c'eſt qu'il n'a pas le moyen de le faire. Le Prince de Galles eſtoit en France, il y eſtoit aymé de ſa Maieſté, & il eſt tres-vray qu'il n'y auoit point de bons traitemens qu'on ne fiſt au caractere Royal qu'il portoit : Mais toutes ces marques d'amour n'eſtoient pas capables de ſatisfaire ſon eſprit ; le Roy ſon Pere eſtoit priſonnier, la miſere où il le ſçauoit luy rendoit cette bonne chere importune, & la plus diuertiſſante de toutes ſes occupations, eſtoit celle de ſonger aux moyens de le deliurer. Il n'auoit point veu de chemins ouuerts pour le faire, il crut en auoir trouué, quand il apprit l'arriuée des vaiſſeaux Anglois en Hollande, & quand on luy dit qu'on ne les auoit amenés que pour le porter en Eſcoſſe ou en Angleterre : Il ſe propoſa de ne perdre pas vne conionćture ſi belle, & dans cette veuë, il partit de S. Germain en Laye accompagné du Prince Robert, & de plus de deux cens perſonnes de condition de l'vn & de l'autre Royaume, qui auoient conſerué pour ſa Maieſté toute la chaleur que de bons ſuiets doiuent auoir pour leur Souuerain.

XII.

Le Prince de Galles abandõne la France pour paſſer en Angleterre.

Son embarquement ſe fit à Calais ſur le commencement du mois de Iuillet, les deux premieres choſes qu'il fit en Hollande, fut de donner des marques de reſſentimens aux Capitaines qui s'eſtoient ſi genereuſement declarés pour le ſeruice du Roy ſon pere, & de leur demander ſi leurs vaiſſeaux eſtoient en eſtat de ſe remettre ſous les voilles. La reſponſe qu'il en receut ayant eſté telle qu'il la deſiroit, il monta ſur l'Amiral, & fit tirer droit en Angleterre. Il eſtoit neceſſaire qu'il y parut, auec vn pretexte qui put donner au peuple le mouuement de ſe ietter dans ſes intereſts : ce fut auſſi par vn manifeſte qu'il apprit à tout le Royaume qu'il eſtoit armé, premierement pour reſtablir la Religion dans vn point duquel elle ne pût plus decheoir, en ſecond lieu pour remettre le Roy ſon Pere dans vne pleine liberté, afin qu'il pût donner la paix à tout le Royaume par vn parfait accommodement auec les Eſtats, & de donner apres vne ſatisfaction generale à tous ceux que les deſordres de la guerre auoient iettés dans les incommoditès & dans la miſere.

Il fait publier vn manifeſte.

Ce manifeſte preceda tous les actes d'hoſtilité, qu'il eſtoit bien perſuadé qu'il faudroit faire pour remettre les choſes en meilleur eſtat : Quand il creut que le peuple en pouuoit auoir pris quelque impreſſion, il alla mouiller l'anchre à la rade d'Yarmouth, & fit mettre à terre vn trompette, pour demander à la ville que ſes portes luy fuſſent ouuertes, autrement qu'elle s'attendiſt à voir ruiner ſon port, pour la punition de ſa deſobeyſſance : Mais quoy que cette menace deût eſpouuanter les habitans, il ne la mit point en effet : deux raiſons en furent la cauſe, les Magiſtrats luy enuoyerent des rafraichiſſemens par leurs Eſcheuins, auec vne tres-humble ſupplication de conſiderer qu'ils n'eſtoient pas les maiſtres de leur liberté, & d'ailleurs le Maior Iarmy ſe ietta dedans auec vne promptitude ſi grande, que quand ces Magiſtrats euſſent eu la volonté d'abandonner le party des Eſtats pour le receuoir, il n'eut pas eſté en leur pouuoir de le faire.

Les habitans d'Yarmouth luy refuſent leurs portes.

Ce Prince faiſant donc leuer les anchres pour aller aux Dunes, il eſcriuit deux lettres, l'vne poor le Conſeil de la ville de Londres, pour le prier d'auoir eſgard au manifeſte qu'il auoit fait publier, & ſe ſouuenir qu'il n'y auoit point de meilleur moyen de donner le repos à l'Eſtat que de l'appuyer ; l'autre aux Marchands de la groſſe auanture (on appelloit ainſi ceux qui faiſoient de grands trafics ſur la mer) pour leur demander deux millions, auec promeſſe de les faire fidellement rembourſer des deniers qui prouiendroient de la Doüane. Il demeura plus de 24. heures aux Dunes pour attendre la reſponſe à ces lettres, mais on ne luy en fit point du tout, car elles furent portées à la Chambre Baſſe, qui enuoya deffendre aux Marchands d'y reſpondre ny de bouche ny par eſcrit, & qui ne s'arreſtant pas encore à cela, fut ſur le point d'appuyer la propoſition d'vn de ſes membres, qui vouloit qu'on declaraſt le Prince traiſtre, parce qu'il auoit pris les armes contre les Eſtats. Mais quelques autres mieux ſenſés, ayant allegué que cette propoſition eſtoit dangereuſe pour beaucoup de cõſiderations & prin-

cipalement parce qu'elle deſtruiſoit la loy fondamentale de l'Eſtat, qui ne vouloit pas que l'on pût declarer criminels les fils aiſnés des Rois, elle fut enfin reiettée. 1648.

Cependant ce Prince ne voulant pas perdre inutilement le temps qu'il deſtinoit à l'attente de la reponſe de ſes deux lettres, il mit cinq cens hommes à terre auec ordre d'aller attaquer les Colonels Rich & Hudſon qui campoient deuant le chaſteau de Sandrun; mais ce deſſein ne ſucceda pas fort heureuſement, car bien que ſes ſoldats euſſent vaillamment attaqué le camp ennemy, & qu'ils euſſent tué d'abord plus de quarante hommes, ils furent ſi furieuſement pouſſés par toute la caualerie, qu'ils furent contraints de reculer iuſqu'à leurs vaiſſeaux, où ils furent reçeus ſans auoir perdu que huit hommes, trois deſquels eſtoient demeurez priſonniers des ennemis.

Il tente ſoubtilement le chaſteau de Sandrun.

Vne autre reſolution que ce Prince prit encore pendant qu'il ſeiournoit aux Dunes, n'eut pas vn plus fauorable ſuccez que celuy des deux lettres qu'il auoit eſcrites à Londres, ny que celuy du ſecours du chaſteau de Sandrun; il aprit que les Eſtats trauailloient au procez de Langhorn, de Poyer & de Povel, faits priſonniers par la capitulation de Pembrok & de Chepſtovv; il voulut empeſcher que ces illuſtres priſonniers ne periſſent auſſi malheureuſement que Charles Lucas & de Liſle auoient pery; il eſcriuit à Fairfax & le pria de les traiter en priſonniers de guerre & non autrement, afin qu'il ne fût point obligé de faire vn meſme traitement à tous ceux qui tomberoient entre ſes mains: La reſponſe que ce General luy fit, fut que ces priſonniers n'eſtoient point en ſon pouuoir, & que ſi les deux Chambres les traitoient auec rigueur, elles ne les chaſtiroient pas pour auoir porté les armes contre elles, mais pour auoir deſerté leurs troupes, contre l'engagement qu'ils auoient à ne combatre que pour la iuſtice de leur cauſe.

Cette reſponſe fit bien connoiſtre à ce Prince, qu'il auoit empiré la condition de ces priſonniers au lieu d'aſſeurer leurs vies comme il en auoit eu la penſée: Mais n'eſtant point en eſtat de donner des loix à des perſonnes qui en vouloient donner, & qui en donnoient en effet à tout le Royaume, il ſe reſolut à la patience: cependant ſçachant bien que le Comte de Vvarwik cherchoit ou feignoit chercher l'occaſion de le combatre, parce qu'il en auoit receu les ordres des Eſtats, il luy voulut eſpargner la peine de faire tout le chemin qui les ſeparoit; il fit donner les voiles au vent pour l'aller chercher, & l'ayant decouuert dans le canal Royal auec ſeize vaiſſeaux de guerre, commanda que chacun ſe preparaſt au combat: Mais il n'eut pas la ſatisfaction qu'il eſperoit de cette rencontre, ce Comte recula au lieu d'auancer, & recula de ſi bonne ſorte, que la nuit tombant auant qu'il le put ioindre, il fut contraint d'aller moüiller l'anchre deuant vn vieux chaſteau, dit le chaſteau du bourg à la Reine, pour y attendre le nouueau iour, comme le Comte l'alla moüiller à vne lieuë plus bas, & plus prés de l'emboucheure de la Tamiſe.

Il cherche l'occaſion de combatre Vvarvvik.

Si toſt que ſes vaiſſeaux furent ſur les anchres, il fit partir vn Gentil-homme dans vn eſquif pour porter au Comte vn billet, par lequel luy mandant qu'il eſtoit en perſonne dans la flote dont il auoit eſuité la rencontre, il luy commandoit de mettre le pauillon bas & de le venir ioindre pour le ſeruice du Roy; mais s'il n'auoit pas eſté ſatisfait de ſon courage, il le fut encore moins de ſon inſolence; car il luy manda que quand les Eſtats l'auoient fait Amiral d'Angleterre, ils ne luy auoient pas ordonné de baiſſer le pauillon deuant qui que ce fût, qu'il auoit droit de le porter, qu'il le porteroit, & que pour ce qui regardoit le commandement qu'il luy faiſoit de le ioindre, c'eſtoit vne choſe qu'il ne feroit que par les ordres de ceux qu'il reconnoiſſoit pour ſes maiſtres.

Orgueilleuſe reſponſe de ce Comte au Prince.

Cette reſponſe eſtoit inſolente: le Prince auſſi s'en trouua tellement picqué, que dés qu'il vit le nouueau iour il ſe mit en eſtat d'aller combattre cet orgueilleux, lequel ayant eſté renforcé la nuit meſme de douze vaiſſeaux ſortis de Portmouth, ne recula pas comme il auoit fait le iour precedent: Mais quelque enuie qu'ils euſſent d'en venir aux mains, il ne fut pas en leur pouuoir de le faire; car dans le meſme temps qu'ils s'efforçoient de gaigner le vent, ils furent ſeparez par vne tempeſte qui dura plus de 24. heures, & qui ayant contrainr le Prince de relacher en Hollande ne luy permit pas de reuoir cette flote ennemie, laquelle eſtant allé moüiller l'anchre aux Dunes, Varwick fut receu des Eſtats auec des

careſſes extraordinaires. La raiſon pour laquelle ce Prince ne ſe remit point en mer, fut qu'on eſtoit alors dans les termes d'vn bon accommodement, & que d'ailleurs cet Amiral Parlementaire ayant deſbauché la pluſpart de ſes Capitaines, ceux qui ne s'eſtoient point laiſſé corrompre ne demeurerent pourtant pas inutiles, car eſtant tombez d'accord de reconnoiſtre le Prince Robert pour leur chef, ils allerent faire de ſi belles choſes ſur la mer Atlantique, qu'ils y acquirent beaucoup de gloire & beaucoup de biens.

Warwick débauche les Capitaines de ce Prince.

XIII. Pourparler de paix.

Le monde ne ſubſiſteroit point ſi les orages qui s'eſleuent ſur la mer & ſur la terre auoient vne continuelle durée, & iamais vn Eſtat troublé par les guerres ne ſe verroit dans le calme ſi l'on n'y parloit de la paix. Il y auoit long-temps qu'on la cherchoit en Angleterre; le Roy l'auoit ſouuent demandée, & il faiſoit encore tous les iours de belles demarches pour la rencontrer; les Eſtats ne la vouloient point, parce qu'elle eût détruit leur authorité. Ils furent enfin touchez des plaintes publiques, & les miſeres qui accabloient le Royaume ayant eſté aſſez puiſſantes pour attendrir ces cœurs endurcis, ils ſe reſolurent d'y trauailler tout de bon, apres auoir aſſeuré leur authorité par l'abbaiſſement de celle du Sceptre. Le Roy demandoit de pouuoir traiter en perſonne, ils en demeurerent d'accord. Pluſieurs raiſons les éloignerent du choix de la ville de Londres, que quelques-vns auoient propoſée pour le lieu de la Conference, & que ſa Maieſté meſme auoit demandée; ils trouuerent plus expedient qu'elle ſe fiſt en l'iſle de Vvigth qu'en quelqu'autre lieu du Royaume; ils y enuoyerent des deputez le deuxiéme d'Aouſt, auec ordre de laiſſer à ſa Maieſté le choix du lieu où il luy plairoit que le traité ſe fiſt, afin qu'il fuſt libre. Le Roy les receut auec des careſſes, les aſſeura qu'il feroit tout le chemin qu'il falloit faire pour trouuer la paix, choiſit la ville de Nevvport, eſcriuit aux deux Chambres pour leur témoigner la ioye qu'il auoit de les voir en vne diſpoſition ſi Chreſtienne, & pria particulierement ces deputez de vouloir contribuer de leur part à vne action à laquelle tout le bon-heur du Royaume eſtoit attaché.

Nevvport choiſi pour la Conference.

Par cette lettre, qui fut renduë aux deux Chambres le quatorziéme de ce meſme mois, ſa Maieſté demandoit deux choſes: la premiere, qu'elles reuocaſſent les ordonnances par leſquelles elles auoient deffendu à tous ſes ſuiets d'auoir aucun commerce auec elle, afin que toutes les perſonnes dont elle auoit beſoin pendant le traité euſſent la liberté de luy venir rendre leurs ſeruices: la ſeconde, que les Eſcoſſois fuſſent appellez à ce traité, pour y demeurer d'accord de tout ce qui s'y paſſeroit. Le premier point eſtoit appuyé d'vne raiſon qui ne receuoit point de replique, parce qu'il leur repreſentoit qu'il ne traiteroit pas auec honneur ny en perſonne libre, s'il n'auoit ſes Officiers prés de ſa perſonne; elles ne reſiſterent point auſſi là deſſus. Elles n'eurent pas moins d'égard au ſecond, parce qu'il pouuoit reſtablir vne parfaite concorde entre les deux nations; elles tomberent donc d'accord de reuoquer l'ordonnance qui portoit deffence de ne plus rien adreſſer à ſa Maieſté, elles ordonnerent que ceux qu'elle iugeroit neceſſaires à ſon ſeruice pendant le temps de la Conference, auroient les chemins ouuerts pour ſe rendre auprés d'elle, quand il luy plairoit de les appeller; & pour ce qui regardoit les Eſcoſſois, qu'elles ne les empeſcheroient pas d'y enuoyer des Commiſſaires pour traiter, mais ſeulement pour les intereſts de leur Royaume.

Les Officiers de ſa Maieſté luy ſont enuoyez.

Toutes choſes eſtant donc d'accord pour cela, ces Chambres permirent au Duc de Lennox, au Marquis d'Hartford, & aux Comtes de Lyndeſay & de Sudhampton de ſe rendre prés de ſa Maieſté, pour y faire leurs charges de premiers Gentils-hommes de ſa chambre; donnerent vn meſme pouuoir à ſes Aumoſniers, & aux Iuriſconſultes qu'elle auoit demandez pendant qu'elle ſejournoit dans Hamptoncour, n'empeſcherent point qu'on ne luy menaſt des cheuaux pour ſe diuertir à la chaſſe, s'il luy prenoit enuie d'y aller. Toute la rigueur qu'elles luy tindrent alors, fut de l'obliger par ſerment qu'elle ne ſortiroit point de l'iſle pendant le temps de la Conference, qui deuoit durer ſix ſemaines, ny de vingt iours apres le traité, qu'il n'en euſt pris leur conſentement. Il falloit apres cela qu'elles nommaſſent les deputez qu'elles y vouloient enuoyer, cela ſe fit le ſixiéme de Septembre, qui fut le meſme iour que le Roy ſortit de Cariſbourg pour aller à

Newport. Ceux de la Chambre des Pairs furent, les Comtes de Northumberland, de Pembrok, de Midlesex & de Salisbury, auec le Vicomte de Say: Les Cheualiers Henry Vane le ieune, Arboile Grimston, Iean Potz, Hollis, Wemmam, Pierre Point, Browne, Creu, Cline & Bulxely furent ceux de la Chambre Basse. 1648. Depotez des Estats pour le traité.

Il estoit important au Roy d'agir de bonne grace auec tous ces deputez, afin de leur gagner le cœur par de nouuelles marques de bonté; il les accueillit aussi d'vn air qui rémoignoit qu'il n'y auoit point de fiel dans son cœur; ils luy baiserent les mais, il étendit les bras ponr les embrasser: ils luy dirent d'abord quelque chose sur le suiet qni les auoit amenez en l'isle de Wigth. Il leur dit, qn'ils estoiene les bien-venus, & poussant encore sa bonté plus loin, leur protesta qu'il n'auoit rien dans l'ame qui l'empeschast de les mettre au rang de ses seruiteurs & de ses amis. Certe premiere entre-veuë se fit vn Samedy seiziesme Septembre, le lendemain fut tout employé à chercher vn commencement heureux à ce grand ouurage; car il est cerrain qn'il passa route la iournée en priere, pour demander à Dieu qu'il lny plust attendrir le cœur de ceux qui s'opposoient à la paix, & qui en vonloient à sa vie, & le Lundy suiuant dix-huitiéme de ce mesme mois fut choisi pour le premier de la Conference.

Les deux Chambres auoient demandé par le premier de leurs articles, que tontes les declarations faites contr'elles fussent renoquées, & qu'il fust dit dans l'acte de cetre reuocation, qu'elles n'auoient pris les armes que pour vne inste & legirime deffence de lenrs priuileges & de leurs personnes. Cét article estoit d'vne dangereuse consequence, car il inferoit que le Roy leur auoit voulu faire violence, & que celles qu'il leur anoit opposées n'auoient pas esté prises auec raison; neantmoins sa Maiesté ne l'ayant dispuré que legerement, & seulement pour leur témoigner qu'elle en connoissoit l'importance, elle consentit qne cette premiere proposition passast comme les Estats le desiroient; à condition toutefois que les Estats ne se pourroient seruir de cette bonté qu'apres que le traité seroit signé & conclu. Premier point de la Conference.

La seconde proposition regardoit la disposition de la Milice: le Roy s'estoit souuent expliqué là dessus, & alors il ne parla point moins fortement qn'il en anoit parlé quelquefois ponr se conseruer vn droi: qui faisoit le seul éclat de sa Couronne, & sans lequel il ne pounoit rien; mais il auoit tant de passion pour la paix, & vn si grand desir de soulager tous ses penples, qni ne pouuoient estre heureux sans cela, qu'il voulut bien demeurer d'accord qu'ils en auroient l'entiere disposition par l'espace de vingt années, apres lesquelles ny luy ny ses successeurs n'en pourroient disposer sans le consentement des deux Chambres, & pour adiouster encore quelque chose à cette bonré qui le dérronoit, il consenrie qu'ils ponrroient leuer de l'argent pour l'entretenir, sans en demander vn plus ample pouuoir que celuy qu'on leur accordoit par cet acte. Seconde proposition des Estats.

La troisiéme chose qn'il accorda, fut vn pareil conp contre la Maiesté de son Sceptre; car comme on luy demanda qu'il fust de l'authorité des deux Chambres de nommer tous les Officiers de la Couronne, & tous les Gouuerneurs des places d'Angleterre & d'Irlande pour le mesme nombre d'années, il ne le refusa point, & se lia les mains iusques à ne pouuoir faire vne creature, ny recompenser vn seruice. On luy demanda en quatriéme lien, que tout ce qui s'estoit expedié sous le scean Royal depuis le 21. de May de 1642. iusques alors fut declaré nul, & qu'il approuuast tout ce qui s'estoit fait sous celny que les Estats auoient fait faire: il le voulut bien. Il apporta de la resistance & ne vonlut point consentir à la condamnarion du Marquis de Newcastel, du Cõte de Darby, du Baron Digby, de Langdale, de Grinwil, de Dodrington, de Vinter, & de Ienkins, que les Chãbres vouloient sacrifier à leur rage, mais il consentit à vne sentence de bannissemenr. On luy demanda la cõfirmarion de l'abolition des Eueſqnes, on le pressa de signer le Conuenanr; il s'excusa de l'vn & de l'autre de ces demandes, sur le danger qn'il y auoir pour sa conscience. Enfin on luy fit tant de demandes extrauagantes, & on en disputa l'effet anec vne opiniastreté si grande, que les quarante iours qn'on auoir donnés anx deputez pour terminer ce grand different, s'écoulerent sans y auoir auancé que fort peu, de sorte que ces deputez estans retour- Troisiéme proposition.

1648. nez à Londres, les Chambres trauaillerent quatre iours entiers auant que de pouuoir demeurer d'accord ſi le Roy les auoit entierement ſatisfaits, ou non: & il eſt ſans doute qu'elles euſſent encore employé plus de qnatre autres iours en cette conteſtation, ſi Guillaume Prynne ne leur eût remontré par vn diſcours des mieux appuyez, qu'ils ne pouuoient deſirer de plus grands auantages que ceux qui leur eſtoient accordez par le Roy, que ce Prince auoit fait quelque choſe au delà de ce qu'il deuoit, & par conſequent qu'il falloit ſerieuſement ſonger à la paix, qui deuoit eſtre l'vnique but des gens de bien.

Les Chambres ſe diſpoſent à faire ſatisfaite ſa Maieſté.

Comme cet eloquent & hardy diſcours l'auoit emporté ſur la malice de ces quarante membres de ces Eſtats, qui cherchoient leurs intereſts pluſtoſt que le bien & le repos du Royaume; les deux Chambres demeurerent enfin d'accord qu'il ſe falloit porter à quelque raiſon, & cette reſolution fut qu'elles ſe diſpoſerent de donner au Roy la ſatisfaction qu'il deſiroit par trois demandes qu'il leur auoit faites, de pouuoir aller à Londres auec honneur & ſeureté, d'eſtre remis dans la iouyſſance de ſon domaine & de ſes autres reuenus, & de faire publier vne amniſtie generale dans tout le Royaume. Mais dans le meſme temps qu'elles commençoient à leuer quelques obſtacles que les boute-feux vouloient mettre à la perfection de ce grand ouurage, Cromvvel & Ireton retournerent de l'expedition d'Eſcoſſe, & en retournerent pour renuerſer toutes les hoooes reſolutions qu'on auoit priſes de reſtablir la paix dans l'Eſtat; car au meſme temps qu'ils furent arriuez à l'armée, qui poſtoit alors à Saint Aubin, ils gagnerent ſi bien l'eſprit de tous les Officiers, que quatre iours apres ils enuoyerent des deputez aux Eſtats auec vne remontrance, qui fit bien voir qu'ils vouloient eſtre les Maiſtres.

VIV. Les Officiers de l'armée enuoyent vne Remontrance aux Eſtats contre le Roy.

Leur premier mouuement fut de blaſmer la conduite du Roy, par le peu de diſpoſition qu'il auoit touſiours teſmoignée au bien de ſes peuples; le ſecond eſtoit vn reproche aux deux Chambres, d'auoir eſté ſi peu fermes à faire obſeruer l'ordonnance qu'elles auoient faite, de ne ſe plus addreſſer à ſa Maieſté, & d'auoir capitulé pour la vie de pluſieurs perſonnes qui meritoient de mourir. Ils demandoient par la troiſiéme que l'on fit le procez au Roy, puis qu'il auoit cauſé le mal-heur de tout le Royaume, par l'opiniaſtreté qu'il auoit euë à preferer ſes intereſts à ceux des Eſtats. Ils vouloient par le quatriéme qu'on ſommaſt le Prince de Galles & ſon frere le Duc d'York, de ſe rendre daus Londres pour eſtre ouys ſur le ſuiet de leur fuite & de leurs inuaſions. Que tout le reueou de la Couronne fût employé au ſoulagement des neceſſitez publiques. Que l'on fiſt vn exemple public de tous ceux qui auoient eſté pris les armes à la main contre les Eſtats. Que la Chambre des Communes fuſt le corps repreſentatif de tout le Royaume. Qu'elle euſt la puiſſance ſupreſme de faire des loix, de reuoquer celles qu'elle iugeroit inutiles, de faire la paix & la gnerre, de nommer & choiſir les Miniſtres neceſſaires au Gouuernement de l'Eſtat, & enfin que les Rois fuſſent deſormais eſleus par ce corps repreſentatif, ſans qu'il fuſt en leur pouuoir de diſpoſer de quoy que ce fuſt, ſans le conſentement de ceux qui le compoſeroient.

Cette remontrance eſtoit toute pleine d'horreur, il eſt auſſi certain qu'elle en donna tant à tous ceux qui auoient encore quelque reſte de vertu dans l'ame, qu'elle les fit trembler, & qu'elle les reduiſit à des extremitez qu'il n'eſtoit pas bien facile de vaincre. Ils firent toutes les reflexions qui ſe pouuoient faire ſur la deteſtable demande de ces enragez; & il n'y a rien qu'ils ne diſſent pour en détourner les effets. Mais quoy, ils parloient contre des perſonnes auſquelles ils ne pouuoient reſiſter, parce qu'elles auoient la force à la main. Ils fureot donc contraints de ſe taire, & de laiſſer faire à la fortune ce qu'elle auoit reſolu de la deſtinée de ce grand & mal-heureux Prince.

Cepeudant ces inhumains pouſſoient leurs damnables deſſeins iuſqu'au bout: Ils auoient mis de la terreur dans l'ame de tous ceux qui compoſoient les Eſtats, ils leur voulurent faire voir qu'ils ne les reconnoiſſoient plus pour leurs maiſtres, & qu'au contraire ils les vouloient reduire à l'obeyſſance. La Chambre Baſſe les enuoya prier de ne rien innouer dans vne affaire qui eſtoit preſte d'eſtre heureuſement terminée, ils n'eurent point d'égard à cette priere; le General eſcriuit

au

au Colonel Hammond, pour luy commander de le venir trouuer au mesme temps qu'il auroit receu sa depesche, auec ordre de laisser le Roy sous la garde du Colonel Evvers. Hammond enuoya cette lettre à la Chambre Basse; cette Chambre luy defendit de sortir de l'isle sans en auoir recen ses ordres. Hammond ne laissa pourtant pas d'aller à l'armée pour y receuoir ceux du General On n'a pû sçauoir quel fut l'entretien de ce General & d'Hammond, mais il est certain qu'on vit paroistre dans l'isle au bout de trois iours vne compagnie de caualerie & vne d'infanterie, les Chefs desquelles ayant montré au Colonel Evvers les ordres de ce General, ils tirerent le Roy de cette isle pour le conduire au chasteau de Hurst, qui est vne vieille maison mal plaisante, située sur vne pointe de la coste de Sudbampton, qui entre bien auant dans la mer, dequoy le Roy s'estant plaint auec de plus visibles marques de déplaisir qu'il n'en auoit iamais donné, il commanda à vn de ses seruiteurs de faire publier par tout le Royaume la violence auec laquelle il estoit traité. 1648.

Le Roy est enleué de l'isle de Vvigth par les ordres de Fairfax.

Iusques là les deux Chambres auoient approuué tous les procedez de l'armée, mais alors elles ne purent appuyer cettte violence, ny souffrir le mespris que cette soldatesque faisoit de leurs ordres; car elles declarerent qne le transport de sa Maiesté auoit esté fait contre la iustice, sans qu'elles y eussent presté leur consentement. Mais parce qu'elles deuoient craindre qne la rage de ces desesperés ne s'étendit sur elles aussi bien que sur la personne de leur Souuerain, elles n'oserent témoigner vn mescontentement plus ouuert, & de là il y en eut beancoup qui demeurerent persuadez qu'elles estoiét d'intelligence anec Cromvvel, qui estoit le principal acteur de la tragedie qu'il vouloit joüer. Quoy qu'il en soit, elles voulurent faire paroistre qn'elles craignoient pour elles mesmes, car ayant appris qne cette armée s'approchoit de Londres, elles escriuirent ciuilement au General pour le prier de n'auancer pas dauantage. Mais comme la paille estoit desia rompuë entre ce Parlement & ce General, ces lettres furent si peu considerées, qu'il n'y voulut point répondre que par vne declaration qui accusoit les Chambres d'infidelité, qui demandoit que les membres accusez peu anparauant fussent mis aux fers, qu'on fist le procez au Major Brovvne, comme à vn homme qui anoit appellé les Escossois en Angleterre: Qu'on chassast des Estats tous ceux qni n'auoient pas voulu qu'on declarast traistres les Chefs Escossois qui estoient entrez au Royaume: Qu'on bannist tous ceux qui ne s'estoient point opposez au traité de Vvigth, & qu'on mist encore hors des Chambres tous les aurres qui auoient appuyé les articles dont on estoit demeuré d'accord en cette isle.

XV.

Declaration des officiers de l'armée conte les Estats.

Toutes ces demandes estoient menaçantes, les Estats aussi en demeurerent tellement épouuantez, que ne sçachant plus à quoy se resoudre, les deux Chambres s'assemblerent trois fois auant que de pounoir demeurer d'accord de la réponse qu'on y feroit. Ce qui donnant de l'impatience à ces gens de guerre, ils se resolurent à ne plus attendre, & voulurent faire voir qu'ils ne dependoient plus de personne; car ils enuoyerent à Vvestminster quatre Regimens, lesquels n'y ayant pû laisser la Milice que les Magistrats y auoient mise en garde, la renuoyerent dans la ville, se saisirent des portes, allerent mettre douze cens bommes en haye sur les degrez du Palais & de la grand'Salle, auec ordre de n'y laisser entrer que les membres & les Officiers des deux Chambres.

L'armée se saisit de Vvestminster.

Ce procedé surprit tout le monde, ce ne fut pourtant que le commencement du desordre, trois des principaux Officiers de cette armée arresterent quarante-deux membres de la Chambre Basse, & les ennoyerent prisonniers dans vn lieu qu'on appelle la *Cour de la Reine*. Toutes ces violences ne se purent faire sans bruit; la Chambre l'ayant appris aussi, elle ennoya demander ces prisonniers au Capitaine qui les gardoit, mais le Sergent d'armes qui auoit eu cette commission ne peut auoir audiance, & on ne luy voulut point permettre d'entrer an lieu où on les auoit resserrez, de sorte qu'ayant esté contraint de retourner sans auoir rien fait, la Chambre se trouua si choquée, qn'elle fit partir quatre deputez pour en aller faire des plaintes à Fairfax, & auec ordre de luy dire, qn'on ne feroit aucnne affaire dans le Parlement que tons ces membres si mal-traitez ne fussent remis dans leurs places. La raison vouloit que ces deputez fussent ouys, le General

Membres de la Chambre Basse arrestez.

1648. les ouyt auſſi ; mais il ne parût pas beaucoup touché de leurs remonſtrances ny de leurs plaintes, & tout ce qu'il fit pour les contenter fut de faire relâcher quelques-vns de ces priſonniers ; pour les autres ils furent tirez du premier lieu où on les auoit enfermez pour aller paſſer vne triſte & incommode nuict dans vn autre qu'on appelle Enfer.

Ce deſordre auoit allarmé toute la Ville, & tout le monde y eſtoit dans vne conſternation ſi grande, que les plus aſſeurez trembloient : mais le mal ne s'arreſta pas encore à cela ; les Officiers de l'armée qu'on auoit eſtablis à la garde du Palais en refuſerent l'entrée à plus de cent cinquante membres, la pluſpart deſquels ayant grand ſujet de redouter la continuation de l'orage, allerent chercher vn azile ailleurs : ſi bien que tous ceux qui n'en trouuerent point les portes fermées, eſtant reduits au nombre de cinquante-deux pour la Chambre Baſſe, & à celuy de quarre pour celle des Pairs, qui eſtoient tous eſclaues des Generaux de l'armée ; ces orgueilleuſes Chambres ne ſe trouuerent plus compoſées que de cinquante-ſix membres en tout.

Plaintes de ces membres maltraitez.

Il y auoit lieu de croire que tant d'hommes offencez par la priſon & par le refus qu'on leur auoit fait de les laiſſer dans l'exercice de leurs charges, ne s'empeſcheroient iamais de ſe plaindre ; ils le firent auſſi bautement par vn manifeſte du 10. de Decembre, conçeu au nom des Comtez & des Villes dont ils eſtoient deputez. Ils exagererent la violence du traittement qu'on leur auoit fait pour y intereſſer toutes les Communes du Royaume, & proteſterent de nullité contre les Ordonnances qui ſe feroient pendant leur abſence, par ceux qui pretendoient de former le corps du Parlement, & qui n'en pouuoient faire qu'vne bien petite partie.

Fairfax fait entrer huit mille hommes dans Londres.

Cõme vn torrent renuerſe tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage, & comme vn orgueilleux ne ſouffre point cequi luy reſiſte, les Generaux de l'armée qui croyoiẽt eſtre en pouuoir de tout faire & qui y eſtoient en effet, trouuerent auſſi ce Manifeſte de ſi mauuais gouſt, que pour luy faire perdre le credit qu'il pouuoit auoir, ils le firent declarer ſcandaleux & propre à renuerſer le Gouuernement fondamental de l'Eſtat par ceux qui reſtoient dans les Chambres, leſquels ayant ordonné qu'il ſeroit ſupprimé, ajouſterent encore à cette Ordonnance que ceux qui en auoient eſté les antheurs ne ſeroient iamais receus aux charges publiques du Royaume : mais comme il falloit de plus grandes forces pour ſe faire craindre que les quatre Regimens qu'on auoit iettez dans la Ville, le General y en fit encore entrer huit autres qu'il poſta dans les quartiers des Dominicains, qu'on appelloit le quartier des freres noirs & de S. Paul, qui eſtoient les plus conſiderables & les plus importans poſtes de Londres.

Cette Ville eſtant ainſi aſſuiettie par l'entrée de ces nouuelles troupes, les pretendus Eſtats ne s'arreſterent pas aux deux Ordonnances qu'ils auoient faites pour détruire le manifeſte des membres chaſſez & perſecutez ; ils en firent ſept ou huit autres pour inualider celles qui auoient eſté faites auparauant contre les ſentimens de l'armée, & pour authoriſer celles qu'on auoit faites en ſa faueur. La premiere appnya celle qui auoit ignominieuſement chaſſé de la Chambre des Communes Hollis, Coply, Clotvvorthy, Maſſey, & le Long, & caſſa celle qui les y auoit rappellez. La ſeconde authoriſa celle qui auoit deffendu de ne ſe plus addreſſer au Roy, & declara celle qui l'auoit reuoqnée injurieuſe aux Eſtats, & contraire à la gloire de tout le Royanme. La troiſiéme anulla celle dans laquelle les deux Chambres auoient permis le traité de Vvigth, comme dangereuſe à l'Eſtat, & préjndiciable à tous ceux qni compoſoient les Eſtats. La quatriéme changeoit en Sentence de mort le banniſſement des Comtes de Holland & de Norvvich, des Barons Capel & de Longbovvrg, & l'amende pecuniaire du Due d'Hamilton qni eſtoit de douze cens mille liures, en vne pareille peine de mort. Et enfin ils declarerent qne les Eſtats du Royaume auoient eſté violez & deshonorez dans l'approbarion qu'ils auoient donnée aux articles du traité de Vvigth.

Tout cela faiſoit bien voir à quelle extremité ces enragez vouloient pouſſer vne affaire qui ne leur deuoit iamais tomber dans le cœur, & qui pourtant y regnoit il y auoit bien prés de deux ans ; mais comme ce n'eſtoit pas aſſez de l'auoir penſé, ils en voulurent voir la fin : ils eſtoient demeurez d'accord entr'eux

que si le Roy ne mouroit, son ressentiment le porteroit à les faire tous mourir ainsi-tost qu'il seroit restably dans l'authorité. Voilà pourquoy ils resolurent de ne luy point pardonner: pour arriuer à ce point, ils firent le 25. de Decembre vne longue Declaration, dans laquelle ils pretendoient de persuader au peuple que le Roy ayant esté l'autheur de tous les desordres du Royaume, ils auoient droit de proceder contre luy comme traistre à l'Estat, & pour aller encore plus auant, ils firent trois iours apres, qui fut le 28. de ce mesme mois, vne Ordonnance, par laquelle il fut dit qu'on luy feroit son procez, & dans laquelle on insera les noms des Commissaires que l'on y vouloit employer. Voicy les propres termes dans lesquels cette épouuentable Ordonnance fut conceuë. 1648.

LA COMMISSION, AVTREMENT APPELLE'E L'ACTE des Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement, portant l'établissement d'vne haute Cour de Iustice pour examiner & iuger Charles Stuart Roy d'Angleterre.

COMME ainsi soit que Charles Stuart, à present Roy d'Angleterre, non content des diuerses vsurpations que ses Predecesseurs oot faites sur le peuple, en ses droicts & franchises, ait fait voir tres-apparemment qu'il a eu vn dessein tres-pernicieux de renuerser les loix & la liberté ancienne de cette nation, & d'introduire en leur place vn gouuernement arbitraire & tyrannique; & qu'outre plusieurs autres méchantes voyes & moyens obliques, desquels il s'est seruy pour mettre en effet ce dessein, il en ait aussi poursuiuy l'accomplissement auec le fer & le feu, ayant leué & entretenu vne cruelle guerre dans le païs contre le Parlement & le Royaume; de sorte que par là il a esté miserablement ruiné, le tresor public épuisé, le commerce interrompu & décheu, plusieurs milliers de ses bons suiets ont esté tuez, & vne infinité d'autres méchancetez commises; pour lesquels hauts crimes & trahisons ledit Charles Stuart eût pu estre, il y a long-temps, iustement amené en Iustice, pour receuoir vne punition iuste & exemplaire: Et comme ainsi soit aussi que le Parlement s'estant abstenu de proceder contre luy, sur l'esperance qu'il auoit que la contrainte & l'emprisonnement de sa personne, depuis qu'il a pleu à Dieu de le liurer en ses mains, pourroit apporter le remede, & mettre fin aux desordres du Royaume, ait neantmoins trouué par vne triste experience, que cette retenuë & clemence de laquelle il a vsé enuers luy, n'a seruy qu'à l'encourager & ses complices à continuer leurs méchantes pratiques, à émouuoir de nouueaux troubles & de nouuelles rebellions dans le Royaume, & causer de nouuelles inuasions des pais estranges: pour les preuenir à l'aduenir & de semblables, ou de plus grands malheurs, & afin que nul Officier ou Magistrat, quelque grand qu'il puisse estre, ne presume cy-apres d'entreprendre d'asseruir & détruire la nation Angloise, par trahison & par d'autres mauuais moyens, & ne s'atteode de le faire impunément: Qu'il soit ordonné & arresté par les Communes assemblées en Parlement; & il est icy ordonné & arresté par leur authorité: Que le Seigneur Thomas Fairfax, Oliuier Cromvvel, Henry Ireton Escuyers; le Cheualier Hardres Vvaller, Philippe Skippon, Valentin Wauton, Thomas Harrison, Edouard Vvalley, Thomas Pride, Isaac Ewer, Richard Ingoldsby, Henry Mildemay Escuyers; le Cheualier Thomas Honyvvood, le Seigneur Thomas Grey de Grouby, le Seigoeut Philippe Lisle, le Seigneur Guillaume Mounson, le Cheualier Iean Danvers, le Cheualier Thomas Maleuerer Baronnet, le Cheualier Iean Boucher, le Chenalier Iacques Harrington, le Cheualier Guillaume Allenson, le Cheualier Henry Mildemay, le Cheualier Thomas Wroth, le Cheualier Guillaume Masham, le Cheualier Iean Barrington, le Cheualier Guillaume Brereton Baronnet, Robert Wallop. Guillaume Heveningham Escuyers, Isaac Penington, Thomas Atkins, Roland Vvlson Aldermans, ou Escheuins de la Ville de Londres, Pierre Wentvvorth Cheualier des Bains, Heory Martin, Guillaume Purefroy, Godefroy Bosvville, Iean Trenchard, Herbert Morley, Iean Berkestead, Mathieu Tomlinson, Iean Blaxiston, Gilbert Mellington Escuyers; le Cheualier

1648. Guillaume Conſtable Baronnet; Edmond Ludlovv, Iean Lambert, Iean Hutchinſon Eſcuyers; le Cheualier Arthur-Haſilrige, le Cheualier Michel Liueſay Baronnets; Richard Salvvey, Humphré Salvvey, Robert Tichburne, Ovven Roe, Robert Manvvaringe, Robert Lilburne, Adrian Scroop, Richard Deane, Iean Okey, Robert Overton, Iean Hugſon, Iean Diſboroug, Guillaume Goffe, Robert Duckenfied, Corneille Holland, Iean Carey Eſcuyers; le Cheualier Guillaume Armyn Baronnet; Iean Iones Eſcuyer, Miles Corbet, François Alen, Thomas Liſter, Benjamin, Vveſten, Peregrine Pelham, Iean Gourdon Eſcuyers; François Thorpe, Conſeiller és Loix, Iean Nut, Thomas Chalonner, Algernone Sidney, Iean Alaby, Iean Moore, Richard Darley, Guillaume Say, Iean Aldred, Iean Fagge, Iacques Nelthrope Eſcuyers; le Cheualier Guillaume Robert, François Laiſels, Alexandre Rigby, Henry Smith, Edmond Vvilde, Iacques Chaloner, Ioſias Barners, Denis Bond, Humphrey Edouards, Gregoire Clement, Iean Fry, Thomas Vvogam Eſcuyers, le Cheualier Gregoire Norton Baronnet; Iean Bradshavv Conſeiller és Loix; Edmond Harvey, Iean Dove, Iean Venn Eſcuyers, Iean Fovvkes Alderman de la Ville de Londres, Thomas Scot Eſcuyer, Thomas Andrevves, Alderman de la Ville de Londres, Guillaume Cavvley, Abraham Burrel, Anthoine Stapley, Roger Grarvvicke, Iean Dovvns, Thomas Horton, Thomas Hammond, George Fenvvicke Eſcuyers, Robert Nicholas Conſeiller és Loix, Robert Reynolds, Iean Liſle, Nicolas Love, Vincent Potter Eſcuyers; le Cheualier Gilbert Pickeringe Baronnet, Iean Vveaver, Roger Hill, Iean Lenthal Eſcuyers, le Cheualier Edoüard Bainton, Iean Corbet, Thomas Blunt, Thomas Boone, Auguſtin Garland, Auguſtin Skinner, Iean Dixvvell, George Fleetvvood, Simon Meyne, Iacques Temple, Pierre Temple, Daniel Blagrave Eſcuyers; le Cheualier Pierre Temple Baronnet, Thomas Vvaite, Iean Brovvne, Iean Lovvrez Eſcuyers, ſeront & ſont par ce preſent Acte ordonnez & requis pour eſtre Commiſſaires & Iuges pour entendre, examiner & iuger ledit Charles Stuart. Et leſdits Commiſſaires ou vingt, ou plus grand nombre d'iceux ſeront, & ſont icy authoriſez & eſtablis pour eſtre vne haute Cour de Iuſtice, qui s'aſſemblera & ſe tiendra à tels temps, & en telles places conuenables qu'il en ſera conuenu & ordonné par leſdits Commiſſaires ou la plus grande partie, ou vingt, ou plus grand nombre d'iceux, par cry public qui en ſera fait en la grande ſalle de Vveſtminſter, ayans pouuoir de changer leſdits temps & places comme ladite Haute Cour, ou la plus grande partie d'icelle aſſemblée trouuera à propos de faire: Et de donner ordre qu'informations & accuſations ſoient faites contre ledit Charles Stuart des crimes & trahiſons cy-deſſus mentionnez: De receuoir ſa reſponſe, de ſa propre bouche là deſſus, & d'examiner les teſmoins auec ſerment; ce que la Cour a par ce preſent Acte authorité de faire, ou en toute autre ſorte, & de prendre toutes autres éuidences là deſſus: Et en cette affaire, ou au deffaut de ladite reſponſe de proceder à donner Sentence finale & definitiue, ſelon la Iuſtice & le merite de la Cauſe, & d'executer ou faire executer vne telle Sentence definitiue promptement & ſans partialité. Et ladite Cour eſt icy authoriſée & requiſe d'eſtablir & ordonner tous & tels Officiers & Seruiteurs, & donner ordre à toutes autres circonſtances qu'icelle, ou la plus grande partie d'icelle iugera eſtre en quelque ſorte que ce ſoit, vtile & neceſſaire pour le bon ordre & l'execution des choſes ſuſdites. Et le Seigneur Thomas Fairfax & tous Officiers & Soldats qui ſont ſous ſon commandement, comme auſſi tous les Officiers de Iuſtice, & autres perſonnes bien affectionnées au bien public, ſont icy authoriſées & requiſes de preſter aide & aſſiſtance à ladite Cour, pour l'execution du pouuoir qui luy eſt icy donné: A condition que cét Acte & l'authorité icy accordée, continuera en ſa force & vigueur l'eſpace d'vn mois depuis la datte du preſent Acte, & non pas plus long-temps.

Eſtoit ſigné Henr. Scobell. Cler. Parlem. Dom. Com.

1649. I. Reiettée par la Chambre des Pairs.

Cette piece fabriquée dans la boutique de Sathan le vingt-huitiéme de Decembre de mil ſix cens quarante-huit, fut portée à la Chambre des Pairs le 2. iour de Ianuier 1649. ſes artiſans s'eſtoient bien promis qu'elle ſeroit ap-

puyée de tous ceux qui composoient cette Chambre, qui estoient alors au nombre de seize, mais tant s'en faut qu'ils la vouluſſent receuoir comme vn inſtrument de Iuſtice, qu'au contraire il n'y en eut que fort peu qui ne la regardaſſent auec horreur. Ils auoient ſujet de craindre l'armée, comme tous les autres qu'on auoit exilez, cette crainte ne fut pourtant pas capable de les empeſcher de parler. Le Comte de Mancheſter fut le premier qui oe ſe peut taire: Ie ne ſçay, Meſſieurs, dit-il, auec vn accent de colere, ce que ceux qui nous ont enuoyé cet eſcrit penſent de nous, mais pour mon particulier, ie ſçay bien qu'ils ſe ſont trompez; ils nous prennent pour des demõs, ie les prends pour des inſenſez, qui ne ſçauent pas ce qu'ils font: Ils nous veulent faire dire que le Roy eſt traiſtre, ils ne ſe ſont pas ſouuenus que par les loix fondamentales du Royaume, il ne le peut eſtre: Que les Eſtats ont touſiours eſté compoſez du Roy, qui eſt la premiere teſte des Seigneurs & des Communes, qu'il eſt le ſeul qui peut aſſembler & congedier, & par conſequent qu'il y a de la folie à dire qu'il peut eſtre traiſtre contr'eux; Non, ie n'entreray point dans leur ſentiment? Dites encore Seigneur, ajouſta le Comte de Northumberland, qu'il n'eſt pas bien aueré ſi c'eſt le Roy qui a fait la guerre aux Eſtats, ou ſi les Eſtats ſont ceux qui la luy ont faite? En effet ſi nous voulons parler raiſonnablement & ſans paſſion, nous trouuerons peut-eſtre qu'il n'a pas ſuſcité les troubles qui nous ont affligez par l'eſpace de cinq ou ſix ans, & que l'on nous peut accuſer de leur auoir donné la naiſſance; voila pourquoy ie ne concluray point auſſi à le traiter en criminel, quand meſme il ſeroit vray qu'il auroit pris les armes auant que nous euſſions penſé à les prendre. 1649.

Comme nos ſentimens ne ſont pas toûjours iuſtes & genereux, il eſt certain que cette franchiſe & cette generoſité ne ſe rencontra pas en tous ceux qui ſe trouuerent à cette aſſemblée, mais quoy qu'ils euſſent enuie de parler pour appuyer les mouuemens de la Chambre Baſſe, ils n'oſerent, afin de ſe conſeruer la bonne opinion qu'on pouuoit auoir de leur probité, de ſorte que donnant les mains aux ſentimens de ces deux Seigneurs, ils conclurent auec enx, qu'il falloit rejetter cette ordonnance, comme execrable, & comme iniurieuſe à toute la nation, qui ſe picque d'vne aueugle paſſion pour ſes Rois.

Les pretendus membres de la Chambre Baſſe ayant donc appris que tous les Pairs n'eſtoient point entrez dans leurs ſentimens, ils en conceurent vn dépit ſi puiſſant, qu'au lieu d'y faire vne iudicieuſe & Chreſtienne reflexion, ils demeurerent tous d'accord qu'il ne falloit pas tarder dauantage à faire mourir le Roy, de peur que les Communes entrans dans de plus iuſtes mouuemens, elles ne priſſent tout d'vn coup les armes pour le leur arracher des mains. Ils auoient nommé cent trente-cinq Commiſſaires pour trauailler à ce procez, il y en eut cinquante-trois qui ne pouuant approuuer vn acte qui faiſoit peur à la nature, ne voulurent point eſtre compris au nombre des Inges, ny ſe trouuer à aucune inſtruction de cét extraordinaire procez. Fairfax fut le premier de ceux là, Cromvvel fut le Capitaine de tous les autres qui furent inſenſibles à la iuſtice & à la pitié. Ie croy que les curieux auroient quelque choſe à me demander, ſi ie ne leur apprenois les noms de ces tygres, il ne les faut pas priuer d'vne ſatisfaction qui ne me couſtera pas beaucoup de peine, & que ie leur dois.

Fairfax nẽ veut point eſtre du nombre des Iuges.

Oliuier Cromvvel Lieutenant general de l'armée fut le premier, Henry Ireton ſon gendre, Commiſſaire General le ſecond, Skipon General Major le troiſiéme, les autres, Thomas Harriſſon, Edoüard Qhally, Thomas Pride, Iſaac Evvers, Richard Ingolſby, Rouland Vvilſon, Henry Martin, Guillaume Purefroy, Godefroy Boſvvil, Iean Berkſted, Edovvard Ludlovv, Iean Hurchinſon, Robert Tichburne, Ovven Roe, Adrian Scrop, Iean Oxy, Iean Harriſſon, Iean Deſbourg, Iean More, François Laſſels, Edovvard Haruy, Iean Ven, Anthoine Staply, George Fleitvvod, Iacques Temple, Thomas Vvaite Colonels; Thomas Gray, Philippe Liſle, Guillaume Munſon Barons; Hardoin Vvaller, Henry Mildemay, Iean Danners, Thomas Maleuerer, Iean Bovvcher, Iacques Harrington, Guillaume Brereton, Pierre Vventvvorth, Guillaume Conſtable, Gregoire Norton, Pierre Temple Cheualiers; Guillaume Henninghan, Corneille Holland, Milles Corbet, François Allen,

1649. Petegrin Pelhan, Iean Goutdon, Thomas Chaloner, Denis Bond, Humphtey Edvvaras, Henry Smith, Iacques Chaloner, Iean Aldret, Gregoire Clement, Iean Fray, Thomas Vvogan, Iean Loue, Guillaume Cavvly, Iean Liſle, Iean Corbet, Thomas Blund, Thomas Bone, Iean Brovvn Eſcuyers: Iſaac Penninton, Thomas Askins, Iean Foulks, Thomas Andrevvs, Eſcheuins; François Thorp, Sergent au Droit: Iean Bradshavv Sergent au Droir, Preſident en cette Cour de Iuſtice, Doriſlaus, Aske Aſſeſſeurs, Cooke Soliciteur, Dandy Sergent d'armes ou Macier, Philfs greffier, King Crieur, Vvalford, Radly, Payn, Povvel Hul, Huiſſiers & Portiers.

Il y a lieu de s'eſtonner icy d'vne choſe qui deuoit ſurprendre toute la terre, & qui l'a ſurpriſe en effet, on aura dis-je de la peine à croire que cinquante ou ſoixante hommes, qui n'eſtoient que le rebut de la Chambre Baſſe, quand elle eſtoit en ſon luſtre, ayent eu le pouuoir de caſſer la Chambre des Pairs par l'ordonnance qu'ils firent, que leur Chambre ſeroit le corps repreſentatif de tout le Royaume; qu'il ait eſté en leur puiſſance de dépoüiller de tous ſes priuileges la ville de Londres, qui pouuoit facilement mettre quarante mille hommes ſous les armes, de renuerſer toutes les loix fondamentales de l'Eſtat, & d'eriger vne Cour de Iuſtice pour faire le procez au Roy: Neantmoins il eſt vray que ces cinquante ou ſoixante hommes firent tout ce que ie dis, qu'apres auoir fait leur ordonnance, telle que nous l'auons miſe icy, il firent publier l'eſtabliſſement de cette haute Cour de Iuſtice le neufiéme du mois de Ianuier par tous les carrefours de la ville, qu'ils éleurent Iean Brudshaw pour Preſident de cette Cour, qu'ils luy donnerent pour Aſſeſſeurs Aske & Doriſlaus, & pour Soliciteurs generaux Stecle & Cooke, auec ordre de chercher tous les papiers qui pourroient ſeruir au procez, & de les produire.

II. Deſſein de ſauuer le Roy ſans effet.

Cependant le cœur de ce Prince ſentoit deſia les premieres pointes des traits de la mort qu'on luy preparoit, il l'auoit preueuë dés l'heure meſme qu'il ſe vit enleuer de l'iſle de Vvigth, & cõme il eſt natutel aux hõmes de l'éloigner le plus qu'il leur eſt poſſible, il auoit taché de ſe ſauuer par le ſecours du Baron de Nevvbourg Eſcoſſois, lequel luy auoit fait amener vne fregate au bout d'vne chauſſée qui faiſoit le bas du chaſteau de Hurſt, & ſur laquelle il auoit la liberté de ſe promener. Mais dans le meſme temps que cette entrepriſe deuoit auoir vn ſuccez heureux, & que vingt hommes deuoient ſortir de cette fregate pour l'enléuer, on vit arriuer cinq cens cheuaux commandez par Thomas Harriſſon, lequel n'ayant point perdu le Roy de veuë, le tira de cette priſon pour le conduire en vne autre, qui fut le chaſteau de Vvindſor.

Il eſt enleué, par les ſoldats de l'armée pour eſtre conduit à Vvindſor.

Que ne dit point alors ce mal-heureux Prince, voyant que toutes les choſes contribuoient viſiblement à ſa perte, & que ne dit point encore celuy qui auoit entrepris de le deliurer, & qui ſe voyoit ſi proche de donner iour à ce grand deſſein? Sans doute il ne me ſeroit pas bien facile d'exprimer l'étonnement de l'vn & de l'autre. Le Roy auoit le cœur grand & ferme, il vit auſſi ce dangereux coup auec toute la generoſité qu'il auoit témoignée depuis qu'il eſtoit entre les mains de ſes ennemis. Pour Nevvbourg il ne perdit point le courage, il ſuiuit ſa Maieſté iuſqu'à Vvindſor, il trouua-là vn Gentil-homme qui s'offrit de contribuer au deſſein qu'il auoit de ſauuer le Roy. L'affaire eſtoit trop grande pour refuſer vne occaſion qu'il euſt volontiers achetée par la perte de tout ſon ſang, il ne la meſpriſa point auſſi, il prit ce Gentil-homme au mot, voyant qu'il s'offroit de ſi bonne grace, & d'vn air qui témoignoit vne franchiſe ſans deffaut; le Gentil-homme qui vouloit effectiuement executer ſa promeſſe, luy mit entre les mains vn paſſe-par-tout, par le moyen duquel le Roy pouuoit ſortir par des cazemates qui alloient iuſqu'au bord de la riuiere. Nevvbourg le fit adroitement tenir à ſa Maieſté, auec vne lettre qui l'inſtruiſoit de tout ce qu'il falloit faire pour ſe bien ſeruir de l'occaſion; le Roy faiſant réponſe à ce Nevvbourg, luy manda qu'il tint toutes choſes preſtes pour aller gagner ſa fregate, lors qu'il ſeroit ſorty du chaſteau; ce ſeruiteur executa fidellement ce que le Roy luy commandoit. Mais, ô Dieu! qu'il eſt bien difficile aux hommes de luiter contre le deſtin! Tout eſtoit preſt, & il ſembloit meſme que rien ne ſe pouuoit plus oppoſer à ce grand deſſein, quand

Second deſſein de ſauuer le Roy découuert.

les ennemis de sa Maiesté intercepterent deux lettres, l'vne de la Reine, l'autre de Nevvbourg, par lesquelles ayant découuert qu'il se tramoit quelque chose pour la liberté de ce prisonnier, ils l'allerent foüiller, & le trouuerent saisi du passe-par-tout. Iusques là l'esperance auoit tousiours soustenu ce Prince, il la perdit alors, & ne douta plus qu'on ne le resserrast à l'ègal des plus grands criminels du monde. En effet Harrisson n'ayant pas manqué de donner auis à la Chambre Basse de tout ce qui luy estoit arriué, cette pretenduë Chambre luy enuoya commander de l'amener à Londres, où on le logea si estroitement au Palais saint Iacques, qu'il n'auoit pas plus de liberté que ceux qu'on enferme dans des cachots. 1649. Le Roy est mené à Londres.

Il n'y fut pourtant pas long temps car la pretenduë Cour de Iustice ordonna qu'il sortiroit de là pour estre conduit au logis du Cheualier Robert Cotton, où il deuoit tousiours demeurer pendant qu'on luy feroit son procez: En effet il y fut mené le 27. du mois, auec ordre que trente Officiers de guerre ou autres personnes choisies par la Cour en auroient la garde, qu'il y en auroit deux ordinairement dans sa chambre, que les autres seroient à sa porte, que l'on mettroit dans le iardin vn corps de garde de deux cens hommes, parce que ce iardin estoit fort proche de la riuiere, qu'il y auroit encore dix compagnies d'Infanterie tousiours postées aux auenuës de son logis, afin que personne n'en pût aprocher, & qu'outre cela, on choisiroit vingt Gentilshommes auec la pertuisane en main pour asseurer la personne du President en quelque lieu qu'il voudroit aller.

Ces ordres furent donnés le 18. le lendemain le sergent d'armes qu'on nommoit Dundy, precedé de six trompettes, & suiuy de quelques Huissiers qui marchoient teste nuë prés de luy, alla publier dans la Cour du Palais de Vvestminster, à la Chepside qui est le quartier S. Paul, & à la vieille Bourse, que l'ouuerture de la haute Cour de Iustice, comme necessaire au repos de l'Estat, se feroit le Samedy suiuant 20. du mois, & que l'on y entendroit toutes les plaintes qu'on auroit à faire contre Charles Stuart Roy d'Angleterre, de quelque nature & condition qu'elles fussent.

On s'estoit estonné dans Londres d'y voir amener le Roy comme vn criminel, on changea alors cet estonnement en vne frayeur qui parut mortelle: Il y en eut qui eurent recours aux pleurs, d'autres aux prieres: La plus part des Ministres Presbyteriens declamerent hautement dans leurs chaires contre vn traitement si barbare, les deputez Escossois interuindrent pour demander qu'on eût esgard à leur Conuenant. Les Ambassadeurs des Prouinces vnies des pays-bas, s'empresserent fort pour rompre ce coup, il y eut des Gentilshommes Anglois qui se presenterent auec des requestes, dans lesquelles ils offroient leurs testes pour celle du Roy, mais ce fut vne pieté inutile; on ne fit point d'estat des predications des Ministres, les deputez Escossois ne furent pas fauorablement ouys, on renuoya les Ambassadeurs des Prouinces vnies auec des excuses, & on se mocqua de ceux qui presentoient leurs testes pour sauuer celle qu'ils demandoient.

Le Lundy 20. du mois, iour qu'on auoit destiné pour l'ouuerture de cette nouuelle Cour, estant donc arriué, tous ceux qui deuoient contribuer à cet horrible parricide, s'assemblerent à la salle de Vvestminster, Brasdhavv qui en estoit le president, y parut des premiers auec vn orgueil insuportable: on portoit en ceremonie deuant luy la masse & l'espée de Iustice, il estoit accompagné de deux Conseillers ausquels on auoit donné la qualité d'Assesseurs, de plusieurs Officiers de guerre, & de vingt Gentilshommes armés d'espées & de pertuisanes. Les deux costés de cette salle estoient remplis de sieges couuerts d'escarlate pour les Commissaires, le sien fut vne chaire de velours cramoisi esleuée au milieu de tous ses Iuges, auec vn pulpitre deuant luy couuert d'vn tapis de Turquie, & à ses pieds vne table couuerte d'vn autre tapis, sur laquelle l'espée & la masse ayant esté mises auec vn petit coffre remply de toutes les procedures du procez, les Greffiers allerent occuper les sieges qui estoient vis à vis de cè president; ce qui estant fait, on commanda que la grande porte de la salle fût ouuerte, afin que sans exception tous ceux qui desiroient de voir & d'ouyr y pussent entrer; de sorte que cette salle, qui est d'vne grandeur fort extraordinaire, fut aussi tost remplie d'vne foulle de peuple. Et apres que l'on eut derechef commandé Ouuerture de la Cour de Iustice.

1649. que l'on fiſt ſilence, l'vn des Greffiers leut tout haut la Commiſſion ou l'Acte des Communes d'Angleterre, portant l'eſtabliſſement de cette haute Cour de iuſtice, pour examiner & iuger Charles Stuart, Roy d'Angleterre, & en ſuite il leut la liſte des Commiſſaires de la Cour, qui ſe leuerent & reſpondirent vn chacun à ſon nom.

Apres cela la Cour commanda au Sergent d'Armes d'enuoyer querir le Priſonnier, & là deſſus le Colonel Thomlinſon qui l'auoit en garde, l'amena auſſi-toſt, accompagné du Colonel Hacker, & de trente-deux autres Officiers, armez de pertuiſanes, leſquels le garderent deuant la Cour, ſes Seruiteurs le ſuiuans immediatement. Dés qu'il parut à la face de la Cour le Sergent d'armes l'alla receuoir auec la Maſſe, & le conduiſit à la Barre, en vne place qui eſtoit garnie de tapis de Turquie, dans laquelle il y auoit vne chaire de velour cramoiſy; où eſtant venu il regarda la Cour & le peuple, qui eſtoit dans les galleries des deux coſtez auec vn viſage tel qu'il l'auoit ordinairement, & ſans aucune marque d'émotion; puis s'aſſit ſans ſaluer ny teſmoigner le moindre reſpect à la Cour, ſe leua peu apres, & ſe tournant ietta la veuë ſur la garde qui eſtoit en bas à la gauche, & ſur vne foule de ſpectateurs qui eſtoient à la droite de la Salle: cependant la garde qui l'auoit amené ſe ſepara auſſi en deux & ſe plaça aux deux coſtez de la Cour, & ſes Seruiteurs qui l'auoient ſuiuy, s'approcherent de la Barre, & de ſa perſonne du coſté gauche, & luy s'eſtant r'aſſis en ſa chaire, la face tournée vers la Cour, apres que l'on euſt encore commandé au Peuple de faire ſilence, le Preſident s'addreſſa à luy, & luy dit.

Le Preſident. Charles Stuart, Roy d'Angleterre, Les Communes d'Angleterre aſſemblées en Parlement, ayans vn reſſentiment tres-profond des maux & des calamitez qui ſont aduenuës à cette Nation, & du ſang innocent qui a eſté reſpandu, qui vous ſont imputez comme à celuy lequel en a eſté la cauſe principale; Elles ont reſolu d'en faire la recherche: Et afin de s'acquitter de leur deuoir enuers Dieu & de la iuſtice qu'elles doiuent au Royaume, & à elles-meſmes, ſelon le pouuoir qui par les Loix fondamentales reſide en elles, & leur eſt confié de la part du Peuple, tous les autres moyens leur manquans à preſent par voſtre faute; elles ſont reſoluës de vous faire faire voſtre procez, & ont pour cet effet eſtably cette haute Cour de Iuſtice, deuant laquelle vous eſtes maintenant amené, & pourtant vous deuez ouyr les charges, ou l'Accuſation qui eſt intentée contre vous, ſur laquelle la Cour vous examinera & iugera. Ce qu'ayant dit, auſſi-toſt Cooke Soliciteur General, eſtant auec le reſte du Conſeil à la Barre, à la droite du Priſonnier, commença à parler, & le Roy ayant vne canne en ſa main la leua & l'en toucha deux ou trois fois ſur l'eſpaule, luy diſant qu'il ſe teuſt; mais le Preſident luy commandant de pourſuiure, il continua en ces mots.

Le Soliciteur Cooke. Monſeigneur, i'apporte & preſente à cette haute Cour, ſuiuant l'ordre que i'en ay receu au nom des Communes & de tout le Peuple d'Angleterre, vne Accuſation de haute trahiſon & autres hauts crimes, deſquels ie charge Charles Stuart, Roy d'Angleterre, icy preſent; Et ie demande au nom deſdites Communes, que cette charge & Accuſation ſoit leuë & que l'on procede là deſſus contre luy ſelon les formes de iuſtice. Ce qu'ayant dit, il preſenta l'Accuſation par eſcrit, laquelle ayant eſté receuë de la Cour, & deſlinrée auſſitoſt au Greffier, le Preſident commanda de la part de la Cour qu'elle fût leuë: & le Greffier la leut comme s'enſuit.

ACCVSATION DE HAVTE TRAHISON ET D'AVTRES hauts crimes contre Charles Stuart, Roy d'Angleterre, preſentée de la part & au nom du Peuple, à la Haute Cour de Iuſtice par Iean Cooke Eſcuyer Solliciteur General.

QVE ledit Charles Stuart ayant eſté admis Roy d'Angleterre, & luy ayant à ce regard eſté confié vn pouuoir limité de gouuerner par, & ſelon les Loix du pays, & non pas autrement, & eſtant obligé par ce pouuoir qui luy auoit eſté confié, par ſon ſerment & par ſon Office, d'vſer de cette authorité à luy commiſe

mise & confié pour le bien & au profit de ses suiets, & pour la conseruation de leurs droits & de leurs franchises: Toutefois au contraire par vn pernicieux dessein qu'il a eu d'establir & fonder en soy mesme vn pouuoir illimité & tyrannique de gouuerner à son plaisir & à sa volonté, & de renuerser & supprimer les droits & franchises du peuple, voire mesme de luy en ruiner tous les fondemens, & luy oster tous les remedes contre vn mauuais gouuernement, lesquels les constitutions fondamentales de ce Royaume auoient reserués pour son bien & pour sa seureté, par les droits & l'authorité attribués à des frequens & successifs Parlemens, ou assemblées Nationelles en commun Conseil; Ledit Charles Stuart, pour accomplir vn si meschant dessein, & afin de se pouuoir proteger luy-mesme & ses adherans en ses pernicieuses pratiques & les leurs, rendantes à mesmes fins, a proditoirement & malicieusement leué la guerre contre ce present Parlement, & contre le peuple qui y est representé. Particulierement le 30. iour de Iuin, 1642. ou enuiron ce temps-là à Beverley, au Comté d'York; Et le 30. Iuillet de la mesme année, ou enuiron ce temps, au Comté de la ville d'York, & le 24. iour d'Aoust ou enuiron en la mesme année, au Comté de la ville de Nottingham, on alors il dressa son grand Estendart de guerre; Comme aussi le 23. d'Octobre, ou enuiron de la mesme année à Edigihil & au camp de Keinton au Comté de Vvarvvik; Et le 30. iour de Nouembre, ou enuiron en la mesme année, à Brainford au Comté de Middlesex; Et le 30. d'Aoust, ou enuiron en l'année 1643. au pont de Cavesham, auprés de Redding au Comté de Berks. Et le 30. iour d'Octobre, ou enuiron de ladite année en la ville de Gloceſter, ou prés de là; Et le 30. Nouembre ou enuiron en l'année susdite à Newbury au Comté de Berks. Et le 31. de Iuillet, ou enuiron de l'année 1644. au pont de Copredy au Comté d'Oxford. Et le 30. de Septembre de la mesme année, ou enuiron ce temps à Bodmin, & autres lieux adiacens, au Comté de Cornwal. Et le 30. Nouembre, ou enuiron en ladite année au susdit Newbury. Et le 8. iour de Iuin, ou enuiron de l'année 1645. en la ville de Leiceſter; Comme aussi le 14. iour du mesme mois & de la mesme année au champ de Naseby au Comté de Nortampton; auſquels diuers temps & places, ou la pluspart d'iceux, & en plusieurs autres endroits de ce pays à diuers autres temps des années susmentionnées, & en l'an de nostre Seigneur 1646. ledit Charles Stuart a fait tuer plusieurs milliers de peuple libre de cette nation, & en suscitant des diuisions, partis, soulleuemens & reuoltes dans ce Royaume, & par des inuasions des pays estranges, qu'il a suscitées & procurées, & par plusieurs autres meschantes voyes & moyens illicites, ledit Charles Stuart n'a pas seulement entretenu & aduancé ladite guerre, tant par mer que par terre durant les années susdites: mais aussi l'a renouuellée contre le Parlement & le bon peuple de cette nation en l'année presente, 1648, és Comtés de Kent, Essex, Surrey, Middlesex & plusieurs autres Prouinces & lieux d'Angleterre & du pays de Galles, comme aussi sur mer. Et particulierement ledit Charles Stuart a donné à cette fin des commissions au Prince son fils & à d'autres; par le moyen desquels outre vne infinité d'autres personnes, plusieurs de ceux ausquels le Parlement s'estoit confié, & lesquels il employoit pour la conseruation de la nation, ayant esté gaignés & corrompus par luy, & par ses Agens, iusques à trahir la cause & se reuolter du party du Parlement, ont esté bien receus du sien, & ont eu des Commissions, pour continuer & renouueller la guerre, & tous actes d'hostilité contre le Parlement & le peuple, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus; par laquelle cruelle & desnaturée guerre, leuée, continuée, & renouuellée par ledit Charles Stuart, comme dit est, beaucoup de sang inocent des suiets libres de cette nation a esté respandu, plusieurs familles ont esté ruinées, le tresor public a esté espuisé & consumé, le commerce empesché & miserablement descheu, la nation a fait des despenses & receu des dommages & pertes extraordinaires, & plusieurs Prouinces de ce pays ont esté rauagées, vne d'icelles iusques à vne entiere desolation. 1649.

Et afin de porter plus auant sesdits pernicieux dessein, ledit Charles Stuart continuë encore à present ses commissions données audit Prince & autres rebelles & reuoltés, ses associés, tant Anglois qu'estrangers, & au Comte d'Ormond, aux rebelles & reuoltés d'Irlande ses associés & complices, qui menacent ce

1649. pays de plus grandes innaſions, à l'inſtigation & en faueur dudit Charles Stuart.

Tous leſquels pernicieux deſſeins & méchantes pratiques d'iceluy Charles Stuart, ont eſté & ſont encore à preſent fomentées & pourſuiuies auec ardeur pour l'aduancement & eſtabliſſement de ſon intereſt particulier, de ſa volonté propre, de ſa puiſſance & authorité perſonnelle, & des prerogatiues qu'il pretend luy appartenir & à ſa famille, à la ruine de l'intereſt public, de la liberté Cõmune, de la Iuſtice & de la Paix, & repos du peuple de cette nation, duquel & pour le bien duquel il auoit receu ſon authorité, ainſi qu'il a deſia eſté dicy-deuant.

De toutes leſquelles choſes ſuſmentionnées il appert clairement, que ledit Charles Stuart a eſté & eſt la cauſe, l'auteur & le machinateur de la ſuſdite cruelle, dénaturée & ſanglante guerre; & pourtant coupable de toutes les hautes trahiſons, meurtres, rapines & pillages, bruſlemens & incendies, dégats & deſolations, dommages, ruines & méchancetez qui ont eſté faits & commis contre cette nation en cette guerre, & qui ſont aduenus ou aduiendront à cauſe d'icelle.

Et ledit Iean Cooke, en proteſtant de ſe reſerner au nom du peuple d'Angleterre, la liberté de produire & preſenter en tout autre temps cy apres toutes autres charges contre ledit Charles Stuart; comme auſſi de repliquer aux reſponſes que ledit Charles Stuart fera ſur les choſes ſuſdites, ſur aucunes d'icelles, ou aucune autre charge qui y pourra eſtre adiouſtée: Accuſe & charge ledit Charles Stuart, au nom du peuple, pour leſdites hautes trahiſons & crimes, d'eſtre vn Tyran, vn Traiſtre, vn Meurtrier, & l'ennemy public & implacable de l'Eſtat d'Angleterte: Et ſupplie que ledit Charles Stuart, Roy d'Angleterre, ſoit contraint de répondre à tous & à chacun des articles ſuſdits, afin que toutes procedures, preuues, examens, ſentence & iugement ſe puiſſent faire & donner là-deſſus ſelon les formes de Iuſtice.

Eſtoit ſigné Iohn Cooke.

Le Priſonnier pendant que l'on leut l'accuſation, ſe tint quelque temps aſſis, regardant quelquefois la Cour, & leuant quelquefois la veuë vers les galleries; & s'eſtant auſſi leué & tourné pour regarder la garde & les ſpectateurs & auditeurs, il ſe raſſit auec vne contenance aſſeurée, ne témoignant pas d'eſtre aucunement eſmeu, iuſqu'à ce qu'on vint à ces mots, que Charles Stuart eſtoit vn Tyran, vn Traiſtre, &c. leſquels oyant, il ſe prit à rire à la face de la Cour, & l'accuſation ayant eſté leuë, le Preſident luy parla derechef en cette ſorte.

Le Preſident. Sire, vous venez d'oüir lire vne haute accuſation contre vous, & les choſes qui y ſont contenuës; vous voyez dans la concluſion, que la Cour eſt priée au nom des Communes d'Angleterre de vous y faire répondre: c'eſt pourquoy elle attendra voſtre reſponſe & l'entendra volontiers. A quoy le Roy luy reſpondit.

Le Roy. Il me faut premierement ſçauoir par quelle authorité i'ay eſté amené icy, auant que ie veüille reſpondre. Il n'y a pas long temps que i'eſtois dans l'iſle de Vvight, & de dire comme ie ſuis venu icy, c'eſt vn recit qui requiert plus de temps que ie ne trouue à preſent à propos d'employer à le faire. Mais, Monſieur, i'eſtois entré en ce lieu-là en traité auec les deux maiſons du Parlement, ſur vne foy autant publique qu'il eſt poſſible de l'auoir d'aucun peuple du monde: Ie traitois là auec nombre d'honorables Seigneurs & Gentilshommes; je traitois auec ſincerité & de bonne foy; je ne ſçaurois dire autre choſe d'eux, ſinon qu'ils ſe ſont portez fort noblement enuers moy, & nous eſtions ſur la concluſion de ce traité; je voudrois bien ſçauoir maintenant par quelle authorité, i'entens legitime, car il y en a de pluſieurs ſortes qui ſont illegitimes: les voleurs prennent la bourſe des paſſans ſur les grands chemins par vn pouuoir illegitime; mais ie voudrois bien ſçauoir par quelle authorité legitime i'ay eſté enleué de là & mené touſiours depuis de place en place, comme ie ne ſçay quoy, iuſques à ce que i'aye eſté amené icy; je le voudrois bien ſçauoir: & lors que ie reconnoiſtray que ç'a eſté par vn legitime pouuoir, ie reſpondray. Sounenez vous, Monſieur, que ie ſuis voſtre Roy & voſtre Roy legitime, & quel peché vous attirez deſſus vos teſtes, outre d'autres grands iugemens ſur le païs; penſez y bien, & penſez-y bien deuant que de paſſer plus auant d'vn peché à vn autre qui ſoit plus grand,

je ne voy pas que vous ayez aucune authorité : Et pourtant faites-moy sçauoir par quelle authorité legitime ie suis icy, alors ie ne refuseray pas de respondre ; & en mesme temps sçachez que ie ne veux pas abandonner le droit qui m'a esté mis en dépost ; j'ay vn depost qui m'a esté commis de la part de Dieu par vne ancienne & legitime succession de mes Ancestres, ie ne l'abandonneray pas en me soûmettant à répõdre à vne authorité qui ne sera point legitime ; c'est pourquoy satisfaites moy en cela, & ie vous répondray. A quoy le President luy repartit, 1649.

Le President. Sire, s'il vous auoit plû remarquer ce que la Cour vous a limité d'abord, & l'écrit qui vous a esté leu, vous auriez reconnu par quelle authorité nous sommes icy assemblez, à sçauoir par l'authorité des Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement au nom du peuple Anglois, par lequel vous auez esté esleu Roy, laquelle authorité vous semond à present au nom de ce peuple, de répondre à vostre accusation.

Le Roy. Ie nie que l'Angleterre ait iamais esté vn Royaume electif, il a esté hereditaire depuis prés de mille ans, & pourtant faites-moy sçauoir par quelle authorité ie suis appellé icy deuant vous, la vostre estant fondée sur vn pouuoir qui est vsurpé. Ie ne manqueray iamais à mon deuoir ; on m'a confié la liberté de mon peuple, pour laquelle ie suis plus porté qu'aucun de tous ceux qui tiennent icy rang de Iuges : c'est pourquoy faites-moy voir par quelle authorité legitime ie comparois icy, & lors ie répondray : Autrement ie trahirois la liberté de mon peuple.

Le President. Si vous ne reconnoissez l'authorité de la Cour, elle ne laissera pas de passer outre.

Le Roy. Ie vous dis, Monsieur, que l'Angleterre n'a iamais esté vn Royaume electif, &c. comme cy-dessus.

Le Presid. Le moyen de faire paroistre, Sire, que vous vous estes acquitté de vostre deuoir selon la confiance qu'on a mise sur vous, c'est de répondre à vostre accusation, au lieu d'interroger la Cour comme vous faites ; ce que vous ne deuez pas entreprendre en la condition en laquelle vous estes, ainsi qu'il vous a desia esté dit deux ou trois fois.

Le Roy. Voicy vn Gentilhomme nommé Cobbet, qui pourra tesmoigner que i'ay esté amené par force de l'isle de Vvigth ; je ne viens pas icy pour me soûmettre à la Cour, ie suis autant pour les vrais priuileges de la maison des Communes, qu'aucun qui soit icy ; je ne voy point de maison des Seigneurs pour composer vn Parlement auec leur Roy. Est-ce là ramener vostre Roy à son Parlement ? Est-ce là mettre fin au traité qui se deuoit faire sur la foy publique ? Monsieur faites-moy voir vne authorité legitime, ie dis legitime, & fondée en la parole de Dieu par l'Escriture, ou bien sur les Loix & Constitutions anciennes du Royaume, & ie répondray.

Le Presid. Sire, vous auez trop souuent proposé vne question, sur laquelle vous auez aussi desia receu plusieurs fois réponse, quoy qu'il semble que vous n'en soyez pas satisfait. Il ne vous appartient pas, Sire, de faire des interrogations, & pourtant la Cour considerera ce qu'elle doit faire de vous : cependant ceux qui vous ont amené icy vous réprendront en leur charge ; & vous ferez bien, Sire, de considerer aussi de vostre costé, si c'est la seule réponse sur laquelle vous voulez insister.

Le Roy. Ie desire que vous me donniez, & à tout le monde, satisfaction en cecy ; car permettez-moy de vous dire, que ce n'est pas le pouuoir que vous auez à present qui doit restablir les affaires de ce Royaume ; je suis obligé par serment d'en conseruer la paix par mon deuoir enuers Dieu & enuers ce pays, & ie le feray iusques au dernier soûpir de ma vie : Et pourtant, Monsieur, vous ferez bien de donner satisfaction à Dieu & à ce Royaume, en faisant connoistre par quelle authorité legitime vous agissez icy, si c'est par vne authorité vsurpée, elle ne peut durer long-temps, & il y a vn Dieu au Ciel qui vous en fera rendre compte, & à ceux qui vous l'ont donnée ; c'est pourquoy satisfaites-moy en cela & ie vous répondray, autrement ie manquerois à mon deuoir, en trahissant la liberté de mon peuple, pour la conseruation de laquelle ie suis autant porté qu'aucun de ceux qui sont icy assis comme Iuges ; je tiens que c'est vn aussi

1649. grand peché de s'oppoſer à vn pouuoir legitime, que de ſe ſoûmettre en quelque façon que ce ſoit à celuy qui eſt tyrannique ou illegitime; & pourtant ſatisfaites en cela premierement à Dieu, puis à moy & à tout le monde, & vous entendrez ma réponſe; je ne crains rien en cette affaire.

Le Preſid. La Cour attend de vous, que vous luy donniez vne réponſe poſitiue; Elle a reſolu de remettre la ſeance à Lundy prochain, & ſi vous perſiſtez dans l'humeur en laquelle vous eſtes à preſent, c'eſt comme ſi vous ne diſiez rien du tout: Quelques raiſons que nous vous donnions pour vous aſſeurer que noſtre authorité eſt bien fondée, elles ne vous ſatisfont pas: Quant à nous, nous en ſommes tres-ſatisfaits & bien aſſeurez: C'eſt pour mainteuir la cauſe de Dieu & celle du Royaume que nous nous eu ſeruons. Et nous ne doutons nullement, qu'apres que nous aurons fait la iuſtice, que l'ou attend de nous, nous n'obtenions & n'aſſeurions mieux cette paix, & pourtant penſez bien à ce que vous aurez à faire la premiere fois que vous comparoiſtrez encore deuant nous.

Le Roy. Permettez moy de vous dire, que ſi vous me faites voir que vous auez vne authorité legitime, ie ſeray ſatisfait; de dire ſimplement que vuus l'auez, cela ne peut donner ſatisfaction à aucun homme de iugement.

Le Preſid. Non pas ſelon le voſtre propre; mais pour nous, qui ſommes vos Iuges, nous croyons que nous vous donnons là deſſus vne ſatisfaction raiſonnable & ſuffiſante.

Le Roy. Ce n'eſt pas ſelon mon propre iugement ſeulement, car ce n'eſt ny le mien, ny le voſtre qui doit decider cette affaire.

Le Preſid. La Cour a oüy tout ce qu'il vous a plû de dire, il faut que vous permettiez maintant que l'on diſpoſe de voſtre perſonne, ainſi qu'elle l'a ordonné.

Là deſſus le Roy repartit, bien Monſieur, & ſe retira ſans aucun ſemblant de ſalüer, & en deſcendant dit, qu'il ne craignoit pas cette eſpée, & le peuple le voyant deſcendre, s'eſcria pluſieurs fois, en demandant iuſtice. La Cour aſſigna auſſi-toſt apres la prochaine ſeance au Lundy ſuiuant à neuf heures du matin dans la Chambre Peinte, & de là au ſiege de la Salle de Weſtminſter: Puis ayant fait faire les cris ordinaires auparauant que de ſe leuer, elle commanda à vn de ſes Officiers de crier, *Dieu benie le Royaume d'Angleterre*, au lieu de *Dieu benie le Roy.*

Le vingt-deuxiéme, la Cour s'eſtant reuduë en la Chambre Peinte au iour & à l'heure aſſignée, elle delibera de quelques affaires particulieres, & conſidera ſur tout ce qui s'eſtoit paſſé en la ſeance publique, & comme le Roy s'y eſtoit comporté, approuuant entierement tout ce que le Preſident y auoit fait & dit, & la façon en laquelle il auoit conduit l'affaire de ce iour; Et apres auoir conſideré que le deſſein du Roy eſtoit de mettre en queſtion, & deſauoüer la iuriſdiction de la Cour, & l'authorité par laquelle elle auoit eſté eſtablie, à ſçauoir celle de ce Corps, qui repreſente les Communes d'Angleterre aſſemblées en Parlement, duquel elle ne pouuoit mettre l'authorité en doute; Et qu'à cette fin il n'auoit pas voulu reconnoiſtre la Cour, ny ſes Iuges, montrant par là le meſpris qu'il faiſoit de l'authorité ſupreſme deſdites Communes d'Angleterre ainſi aſſemblées en Parlement, apres auoir meurement conſulté & deliberé ſur ce ſuiet, elle ordonna que le Preſident ne luy permettroit plus de le faire, & ne ſouffriroit pas qu'il fiſt aucune proteſtation là deſſus; Et qu'en cas qu'il entrepriſt encore de diſputer contre l'authorité de la Cour, il luy feroit entendre, qu'elle auoit pris en conſideration les queſtions qu'il auoit faites, & iugeoit qu'il deuoit eſtre ſatisfait de ce qui luy auoit alors eſté répondu de ſa part; Que la Cour auoit receu ſon authoriré des Communes d'Angleterre, aſſemblées en Parlement, le pouuoir deſquelles ne ſe pouuoit ny deuoit reuoquer en doute, ce qu'on ne luy permettroit pas de mettre en queſtion; Que s'il refuſoit de répondre & de reconnoiſtre la Cour, le Preſident l'aduertiroit, que la Cour le luy imputeroit à contumace, & qu'on enregiſtreroit le défaut contre luy; S'il offroit de répondre à condition que ce fuſt ſans preiudice de ſes prerogatiues pretenduës ſur la iuriſdiction de la Cour, le Preſident rejetteroit au nom de la Cour toutes telles proteſtations, & le preſſeroit de répondre ouuertement, s'il la vouloit reconnoiſtre, ou non; S'il demandoit copie de ſon accuſation, pro-

mettant d'y répondre, elle luy seroit accordée: Mais s'il persistoit à mespriser la Cour, le President commanderoit au Greffier de le semondre de donner vne réponse positiue sur son accusation. Puis la Cour se rendit tout aussi-tost au siege dans la salle de Vvestminster, & les proclamations ordinaires estant faites, & la liste des Commissaires ayant esté leuë, comme auparauant, Elle commanda au Sergent d'armes de faire amener le prisonnier à la Barre, ce qui estant fait, & ayant encore esté commandé que l'on fist silence, sous peine d'emprisonnement, le Solliciteur de la Cour adressa sa parole au Seigneur President en cette sorte. 1649.

Le Solliciteur Cooke. Monseigneur, ie presentay à l'autre seance à cette Haute Cour, au nom du peuple d'Angleterre, vne accusation de haute trahison, & d'autres hauts crimes contre ce prisonnier, qui est icy deuant vous à la Barre, desquels ie le chargeay alors au nom des Communes & dudit peuple d'Angleterre; L'accusation luy fut leuë, & il fut requis d'y répondre, mais il ne luy pluſt pas d'y donner aucune réponse, ains au lieu de le faire, il entreprit de mettre en question l'authorité de cette Cour, & en disputer. C'est pourquoy, Monseigneur, ie supplie maintenant la Cour de vouloir ordonner qu'il donne vne réponse claire & ponctuelle, en confessant ou en niant les choses desquelles il est accusé, & s'il refuse de le faire, qu'elles soient tenuës pour confessées, & que la Cour puisse proceder là dessus contre luy selon les formes de Iustice. Surquoy le President luy parla de la sorte.

Le Presid. Sire, vous vous pouuez ressouuenir qu'on vous fit entendre à l'autre seance pour quelle occasion vous auez esté amené icy deuant nous, & vous ouystes lire vostre accusation, par laquelle vous estes chargé de haute trahison, & d'autres hauts crimes commis contre le Royaume d'Angleterre. Vous ouystes aussi qu'on ptia la Cour, au nom de l'Estat, de vous semondre de répondre à ladite accusation, afin que l'on pust proceder en suite selon la Iustice: Et il vous pleut alors de faire scrupule de reconnoistre l'authorité de la Cour, disant, que vous ne sçaniez par quelle authorité vous aniez esté amené icy. Vous proposastes à diuerses fois vos questions, & l'on vous y respondit autant de fois: Que c'estoit par l'authorité des Communes d'Angleterre assemblées en Parlement, & qu'elles auoient trouué conuenable de vous appeller à rendre conte de ces hautes & capitales offenses, desquelles vous estes accusé. La Cour, Sire, a depuis ce temps-là pris en consideration ce que vous distes alors, & elle est entierement satisfaite touchant la validité de son authorité, & tient que vous le deuez aussi estre là dessus. Et pourtant elle requiert de vous que vous veüilliez donner vne réponse positiue & determinée sur l'accusation qui a esté presentée contre vous. Elle attend de vous que vous confesserez ou nierez les choses qui y sont contenuës; & si vous les niez, on offre au nom de l'Estat de les prouuer contre vous. Elle maintient deuant tout le monde qu'elle a vne authorité suffisante, & soustient que tout le Royaume la doit reconnoistre, comme vous le deuez aussi faire, Sire. Et elle s'attend que vous vous appliquerez, sans perdre de temps, à répondre directement à vostre accusation.

Le Roy. Lors que ie fus l'autre fois icy, il est tres-vray que i'y fis cette question: & certes s'il s'agissoit seulement de mon particulier, ie me serois contenté de la protestation que ie pretendois faire contre l'authorité de cette Cour, en soûtenant qu'vn Roy ne peut estre appellé en iugement deuant aucune Iurisdiction sur la terre. Mais cela ne me concerne pas tout seul en mon particulier, il s'agit des franchises & de la liberté du peuple d'Angleterre; Et pretendez tout ce qu'il vous plaira, ie me porte tres-instement à la defense de sa liberté; car si vn pouuoir illegitime peut faire des loix, & changer celles du Royaume, qui sont fondamentales, ie ne sçay pas quel sujet il y a en Angleterre qui puisse estre asseuré de sa vie, ou d'aucune chose, qu'il peut dire estre à soy en propre: Et pourtant, quand ie suis venu, ie m'estois promis qu'on me donneroit des raisons particulieres pour me faire entendre en vertu de quelles loix, & par quelle authorité vous procedez icy contre moy. C'est pourquoy ie me trouve vn peu en peine sur ce que ie vous dois dire là dessus, à cause que l'affirmatiue se deuroit prouuer, la negatiue ne le pouuant pas estre le plus souuent, que difficilement.

Mais puis que ie ne vous puis perſuader de le faire, ie vous deduiray le plus ſuccinctement que ie pourray mes raiſons, pour leſquelles, à cauſe de mon deuoir enuers Dieu premierement, puis enuers mon peuple, en ce qui regarde ſa vie, ſa liberté & ſes biens, ie croy ne pouuoir pas en conſcience vous reſpondre à preſent, iuſques à ce que ie ſois ſatisfait de la validité de voſtre pouuoir. Toutes procedures contre quelque perſonne que ce ſoit---Le Roy fut alors interrompu par le Preſident, qui luy dit,

Le Preſident, Sire, il faut que ie vous interrompe, quoy que ie ne le faſſe pas volontiers: Mais ce que vous faites ne s'accorde pas à la façon de proceder d'aucune Cour de Iuſtice, comme tous ceux qui ſçauent ce qui s'y pratique le peuuent reconnoiſtre. Il ſemble que vous vous diſpoſiés encore à entrer en diſpute & raiſonnement ſur l'authorité de cette Cour, deuant laquelle vous auez à comparoiſtre, comme vn priſonnier, qui eſt accuſé d'eſtre vn grand criminel; ce que vous ne pouuez pas faire: Nous ne vous le pouuons pas permettre, n'y ayant point de Cour, qui vous le permiſt. Vous deuez donner vne reſponſe ponctuelle & preciſe, affirmatiue, ou negatiue, ſçauoir, ſi vous voulés reſpondre à voſtre accuſation, ou non, A quoy le Roy repartit.

Le Roy. Monſieur, auec voſtre permiſſion, ie ne connois pas les formes de iuſtice, mais bien ce qui eſt des Loix & de la raiſon; & quoy que ie ne faſſe pas profeſſion des Loix, i'en ay neantmoins auſſi bonne connoiſſance que la pluſpart des Gentilshommes de ce Pays; c'eſt pourquoy ie vous diray, auec voſtre permiſſion, Monſieur, que ie plaide plus pour la liberté du peuple d'Angleterre qu'aucun de vous ne fait: Et pourtant, comme ſi ie forçois aucun homme de croire vne choſe ſans luy en donner des raiſons pour l'y perſuader, cela ſeroit deſraiſonnable: Il faut que ie vous diſe auſſi qu'auec la raiſon que i'ay, n'eſtant pas mieux informé, ie ne puis acquieſcer à cela.

Le Preſid. Ie ſuis contraint de vous interrompre encore: Vous ne deuez pas continuer à vſer de ces termes: Vous parlez des Loix & de la raiſon; il eſt bien à propos qu'il y ait des Loix & de la raiſon, & l'vn & l'autre ſont contre vous en cette procedure: Les ſuffrages & les reſolutions des Communes d'Angleterre en Parlement ſont la raiſon de ce Royaume, c'en ſont les Loix, & ce ſont elles qui vous ont donné ces Loix, ſelon leſquelles vous deuiez auoir gouuerné & regné. Vous ne deuez pas, Sire, diſputer contre noſtre authorité; la Cour vous en aduertit encore vne fois. On peut, Sire, aiſement remarquer que vous meſpriſez cette Cour, & l'on ne doit pas plus receuoir vos diſputes, qu'oublier vos meſpris.

Le Roy. Ie ne ſçay pas comment vn Roy peut eſtre criminel; mais par toutes les Loix deſquelles i'ay iamais oüy parler, les criminels, ou, comme il vous plaira les appeller, ie vous diray qu'ils peuuent mouuoir des doutes, & retarder toutes procedures iniuſtes, ie demande la meſme liberté, & que mes raiſons ſoient oüies: Si la Cour ne veut pas entendre des raiſons, ie ne ſçay pas quelle en peut eſtre la raiſon.

Le Preſid. Sire, vous auez eu le temps de repreſenter ce que vous auez voulu; ie vous diray maintenant quel eſt le ſentiment de toute la Cour là-deſſus. La choſe ſur laquelle vous inſiſtez tant, a eſté bien conſiderée: Et veritablement, Sire, ny vous, ny aucun autre ne pouuez pas eſtre receu à diſputer ſur ce point-là: Vous auez vos limites, & ne pouuez mouuoir aucun doute ſur la iuriſdiction de la Cour, non plus qu'en retarder les procedures; & ſi vous entreprenez de le faire, il faut que vous ſçachiez que la Cour a reſolu de ne vous pas permettre d'apporter ces delais. Vous ne pouuez pas, ſelon la raiſon, mettre en queſtion cette authorité, par laquelle vous eſtes appellé icy pour rendre compte de vos actions: La Cour l'a receuë des Communes d'Angleterre, qui ſe ſont autrefois attribuées le pouuoir de faire rendre compte à vos Anceſtres, voire meſmes aux plus grands d'entre eux.

Le Roy. Ie le nie, monſtrez m'en vn exemple.

Le Preſid. Sire, vous ne me deuez pas interrompre, lors que ie vous parle au nom & de la part de la Cour: ce n'eſt pas à vous d'entrer en debat ſur ce point; & comme on vous a deſia dit par pluſieurs fois, la Cour ne vous peut pas per-

mettre de le faire. Il ne vous ſeruira de rien d'y inſiſter, ny de mettre en doute ſa iuriſdiction; elle a ſuffiſamment conſideré quelle elle eſt, & ſouſtient qu'elle eſt bien fondée, & pourtant elle vous ordonne encore vne fois de reſpondre. 1649.

Le Roy. Ie vous dis, Monſieur, auec voſtre permiſſion, que les Communes d'Angleterre n'ont iamais eſté vne Cour de Iudicature, ie deſire de ſçauoir comment elles le ſont deuenuës.

Le Preſid. On ne vous doit pas permettre de paſſer plus auant en ce diſcours. Et alors ſuiuant l'ordre qu'il en auoit receu en cas que le Roy entrepriſt d'entrer plus long-temps en debat là deſſus, il commanda au Greffier de la Cour de lire ce qui ſuit.

Le Greffier. Charles Stuart, Roy d'Angleterre, vous eſtes accuſé au nom du peuple Anglois, d'auoir commis pluſieurs hauts crimes & trahiſons portez par l'accuſation qui vous a eſté leuë: La Cour requiert que vous y donniez vne reſponſe poſitiue, à ſçauoir ſi vous confeſſez ou niez les faits qui y ſont contenus, ayant ordonné que vous y deuez répondre.

Le Roy. I'y répondray auſſi-toſt que ie ſçauray par quelle authorité vous eſtes aſſemblez.

Le Preſid. Sire, ſi c'eſt là tout ce que vous voulez dire, vous (en parlant aux Gardes) qui auez amené le priſonnier icy, ramenez-le.

Le Roy. Ie deſire de vous donner mes raiſons, ie ne diray rien hors de raiſon; je requiers que ie vous puiſſe donner mes raiſons, pour leſquelles ie ne.....

Le Preſid. Sire, ce n'eſt pas à faire à vn priſonnier de donner des raiſons contre l'authorité de ſes Iuges.

Le Roy. Monſieur, ie ne ſuis pas vn priſonnier ordinaire.

Le Preſid. La Cour a aſſez declaré le pouuoir de ſa juriſdiction Souueraine.

Le Roy. Monſtrez-moy cette juriſdiction Souueraine, contre laquelle on ne doit point oüir de raiſons.

Le Preſid. On n'en doit point entendre contre cette juriſdiction Souueraine, qui a eſtably cette Cour. La premiere fois qu'on vous ramenera icy, vous entendrez plus amplement quel eſt le bon plaiſir de la Cour, & peut-eſtre ſa derniere reſolution.

Le Roy. Faites-moy paroiſtre quand la maiſon des Communes a eſté vne telle Cour de judicature.

Le Preſid. On ne vous doit pas ouyr dauantage ſur ce ſuiet. Sergent emmenez le priſonnier.

Le Roy. Et bien, Meſſieurs, ſouuenez vous que le Roy n'a pas la liberté de dire ſes raiſons pour la liberté & les franchiſes de ſes ſuiets.

Le Preſid. Sire, on ne vous peut pas permettre plus long-temps d'vſer de ces termes: non ſeulement toute l'Angleterre; mais tout le monde peut aſſez iuger de vos actions du paſſé, quelle a eſté voſtre affection pour la conſeruation des Loix & de la liberté du peuple.

Le Roy. Monſieur, auec voſtre permiſſion, ie vous diray que ç'a eſté à cauſe de la liberté & des franchiſes du peuple, & pour maintenir les loix, que ie me ſuis deffendu par les armes, ie ne les ay iamais priſes contre le peuple; mais pour la deffenſe des loix.

Le Preſid. Sire, il vous faut obeir icy aux commandemens de la Cour, puiſque vous ne voulez pas répondre à voſtre accuſation.

Le Roy. Bien, Monſieur.

Alors le Preſident commanda qu'on enregiſtrât le deffaut & les mépris que le Roy faiſoit de la Cour, & qu'il ne vouloit pas répondre à ſon accuſation, & le fit ramener à ſon logis, puis la Cour aſſigna la ſeance prochaine au lendemain ſur le midy en la chambre Peinte, pour ſe rendre de là au Siege en la ſalle de Vveſtminſter.

La Cour eſtant en la chambre Peinte le Mardy 23. iour de Ianuier, & ayant encore conſideré ce qui s'eſtoit paſſé en la ſeconde ſeance, approuua comme deuant tout ce que le Preſident y auoit fait & dit: Et quoy que le Roy perſiſtaſt à ne vouloir pas reconnoiſtre ſa juriſdiction, elle reſolut neantmoins de l'éprouuer encore vne fois, pour voir s'il la voudroit à la fin reconnoiſtre: Et pour cét

1649. effet ordonna que s'il continuoit en ſa contumace, en refuſant de ſe ſoûmettre au iugement de la Cour, le Preſident l'auertiroit qu'il ne ſe deuoit pas attendre qu'on luy donnaſt plus de temps pour répondre, & le preſſeroit de donner vne réponſe pertinente & finale; & en cas qu'il ne le vouluſt faire, on commanderoit au Greffier de l'en ſommer encore comme auparauant; mais s'il vouloit répondre & demander copie de ſon accuſation, elle luy ſeroit accordée, en luy faiſant toutefois entendre que la Cour pouuoit dés l'heure proceder à donner iugement ſur ſa contumace & ſur ſon refus de répondre; & pourtant qu'il fernit requis de donner ſa réponſe ſur ſon accuſation le lendemain à vne heure apres midy. Et auſſi toſt la Cour s'eſtant, comme elle l'auoit ordonné, renduë dans la ſalle de Vveſtminſter, les proclamations & autres formalitez eſtans faites comme és autres ſeances, & le priſonnier ayant eſté ramené à la Barre, apres auoir commandé le ſilence, le Solliciteur General Cooke adreſſa ſon diſcours à la Cour parlant au Preſident en cette ſorte.

Le Solliciteur Cooke. Monſeigneur, c'eſt icy la troiſiéme fois que par vne grace & faueur ſpeciale de cette Haute Cour, le priſonnier a comparu icy à la Barre, ſans qu'on en ait rien auancé en la cauſe. Ie preſentay en la premiere ſeance vne accuſation contre luy, laquelle contenoit les plus grandes trahiſons qui ſe ſoient iamais faites ſur le theatre d'Angleterre: Qu'vn Roy qui auoit receu vn pouuoir limité de gouuerner ſelon les loix, leſquelles il auoit fait ſerment de maintenir pour le bien & pour la paix du Royaume, & auquel on auoit à cette fin payé tribut, ait neantmoins par vn pernicieux deſſein de renuerſer les loix & d'introduire vn gouuernement arbitraire & tyrannique, en mépris & deffy du Parlement dreſſé ſon étendart de guerre contre luy & contre ſon peuple. Ie vous ſuppliay lors tres-humblement, Monſeigneur, au nom du peuple d'Angleterre, qu'il fuſt ſommé de répondre promptement à ſon accuſation: mais au lieu de donner réponſe, il entreprit alors de diſputer contre l'authorité de cette Haute Cour. Il vous anoit plû luy accorder encore vn autre iour pour penſer à ſoy & répondre, qui eſtoit le iour d'hier: Et lors ie ſuppliay tres humblement la Cour qu'il fuſt preſſé de donner vne réponſe poſitiue & preciſe, en niant ou en confeſſant les choſes dont il eſt chargé; mais il voulut derechef apporter des delais, en mouuant encore des doutes contre la juriſdiction de la Cour, dequoy elle le debonta, & luy ordonna de répondre directement & poſitiuement ſans delay. Ce qui a, Monſeigneur, cauſé vn grand retardement à la Iuſtice: c'eſt pourquoy ie requiers à preſent tres humblement la Cour, de vouloir donner vn iugement prompt contre luy. Ie pourrois, Monſeigneur, vous alleguer pour inſtance en cela, ce qui ſe pratique ſelon les formes de la juſtice du pais, qui eſt, que ſi vn priſonnier veut demeurer muet ou contumax, & ne veut pas plaider pour ſa deffenſe contre l'accuſation qui eſt intentée contre luy, à deſſein d'empeſcher qu'on ne puiſſe librement proceder; on peut ſelon les formes de iuſtice tenir la choſe pour confeſſée par vne confeſſion implicite, comme on l'a fait à quelques vns, qui auoient merité plus de faueur que le priſonnier qui eſt icy à la Barre: Mais outre cela, Monſeigneur, ie vous feray en toute humilité inſtance ſur l'euidence du fait: la maiſon des Communes a declaré que ſa trahiſon eſt éuidente, & que les choſes contennës en l'accuſation ſont vrayes; comme en verité elles le ſont, Monſeigneur, & auſſi claires que du criſtal, ou que le ſoleil l'eſt en plein midy; & ſi la Cour ne ſe trouue pas ſatisfaite en cela, i'ay pluſieurs teſmoins à produire au nom du peuple d'Angleterre: Et pourtant ie vous prie tres-humblement & non pas tant moy, que le ſang innocent qui a eſté répandu, & crie hautement vengeance, qu'il vous plaiſe, ſelon la iuſtice de la cauſe, donner promptement ſentence & iugement contre le priſonnier. Là deſſus le Preſident parla en cette ſorte.

Le Preſid. Sire, vous auez oüy ce que le Conſeil a meu contre vous au nom du Royaume, & vous pouuez vous reſſouuenir (mais ſi vous ne le faites, la Cour ne le peut oublier) de combien d'euaſions & de delais vous vous eſtes voulu ſeruir. Vous auez propoſé quelques queſtions ſur leſquelles on vous a pluſieurs fois reſpondu; On vous a diuerſes fois repeté, que la Cour ſouſtient, que ſa iuriſdiction eſt fondée ſur vne authorité valable, & que ce n'eſt pas à faire à vous,

ny

ny à aucun autre d'entrer en dispute de la supreme & plus haute authorité d'Angleterre, de laquelle il n'y a point d'appel, & contre laquelle on ne peut disputer: Et toutefois vous auez continué de vous comporter en sorte, que vous ne vous y estes pas voulu soûmettre, n'y aués pas voulu obeyr en aucune façon, ny reconnoistre que ceux qui ont estably cette Haute Cour de Iustice, ayent aucune authorité. Il faut donc, Sire, que ie vous dise de la part de la Cour, qu'elle desapprouue fort vos delais & qu'elle vous declare, qu'estant comme elle l'est, authorisée par la Cour Souueraine d'Angleterre, elle ne peut souffrir que l'on l'amuse, & qu'on luy face perdre le temps comme vous faites; Qu'elle pourroit, s'il luy plaisoit, auec droit & selon les formes de iustice tirer aduantage de vos defauts, & passer à prononcer iugement contre vous: Neantmoins il luy plaist encore de donner ordre, & ie vous semonds derechef en son nom, que vous respondiés positiuement à l'accusation, qui est intentée contre vous, Sire, pour vous le dire nettement; car la iustice n'a point d'esgard aux conditions des personnes. Vous estes accusé de haute trahison, il faut que vous donniés vostre rèponse, voire vne response positiue & finale, à sçauoir, si vous estes coupable, ou non, des trahisons desquelles vous estes accusé. Alors le Roy apres estre vn peu demeuré pensif, parla ainsi,

Le Roy. Estant hier icy, ie desiray, & auois commencé de parler de la liberté du peuple d'Angleterre, mais ie fus lors interrompu; ie desire encore à present de sçauoir, si ie puis parler librement ou non.

Le President, Sire, vous ouystes hier la resolution de cette Cour sur vne semblable demande, & l'on vous dit, que vous auiez icy à faire à vne Cour de iustice, & qu'ayant vne accusation d'vne telle nature intentée contre vous, vous deuiés reconnoistre sa iurisdiction & respondre à vostre accusation. Si vous y voulez respondre, comme elle vous en accorde encore maintenant la liberté, quoy qu'elle puisse se preualoir du mespris que vous auez fait de son authorité, toutefois si vous y pouuez respondre, aussi tost que vous l'aurez fait, on vous permettra de parler si amplement que vous voudrez, pour vous deffendre le mieux que vous pourrez de ces faits enormes, desquels vous estes accusé. Mais, Sire, il faut que ie vous dise de la part & par le commandement de la Cour, que l'on ne vous peut pas permettre de vous engager dans d'autres discours, iusques à ce que vous ayez positiuement respondu sur l'accusation qui est faite contre vous, & c'est là le commandement expres & dernier de la Cour.

Le Roy Quant à l'accusation, ie ne l'estime pas vn festu; c'est pour la liberté du peuple d'Angleterre que ie plaide; Et pour moy de reconnoistre vne Cour d'auiourd'huy, de laquelle ie n'ay iamais ouy parler auparauant, moy qui suis vostre Roy, qui dois seruir d'exemple à toute la nation Angloise pour maintenir la iustice & les loix anciennes, certes ie ne sçay pas comment le pouuoir faire. Vous dites fort bien la premiere fois que ie comparus icy deuant vous, que ie suis obligé enuers Dieu de maintenir la liberté du peuple, que ie dois deffendre de tout mon pouuoir les anciennes loix du Royaume; c'est pourquoy iusques à ce que ie puisse sçauoir, que cecy n'est pas contraire aux loix fondamentales du Royaume, ie ne puis, s'il vous plaist, donner de response sur aucune affaire particuliere; ie vous feray entendre mes raisons pour lesquelles ie ne le puis faire, si vous m'en voulez accorder le temps. Ie ne sçay comme il se peut faire, que ie sois icy prisonnier, il n'y a point de loy qui mette vostre Roy en vne telle condition. I'estois en traité sur la foy publique du Royaume, c'est à sçauoir des deux maisons reconnuës du Parlement, qui sont le corps representatif du Royaume, & comme i'estois prés de conclure ledit traité, i'ay esté violamment enleué & amené icy; & pourtant auec vostre permission.

Le President Maintenant, Sire, il vous faut entendre la volonté de la Cour.

Le Roy. Auec vostre permission,

Le President Maintenant, Sire, auec vostre permission, il vous faut ouyr ce que la Cour vous ordonne; Et puis que vous ne la voulez pas reconnoistre, elle ne vous doit pas permettre de tels discours; Vous comparoissez comme vn criminel deuant vne haute Cour de iustice, & vous ne luy voulez pas respondre positiuement & determinément; Elle ne le demande pas de vous auec prieres,

1649. mais elle vous ſemond encore vne fois de le faire. Greffier faites voſtre deuoir.

Le *Roy*. Quel deuoir?

Le *Greffier*. Le Greffier lent encore tout haut, Charles Stuart Roy d'Angleterre, vous eſtes accuſé au nom du peuple d'Angleterre de pluſieurs hants crimes & trahiſons, ainſi qu'il eſt contenu en l'accuſation qui vous a eſté leuë, la Cour requiert à preſent de vous que vous donniez vne réponſe finale & poſitiue, en confeſſant ou niant le contenu en ladite accuſation.

Le *Roy*. Monſieur, ie dis encore, que ſi ie pouuois donner ſatisfaction au peuple d'Angleterre de la ſincerité de ma procedure, non pas en forme de réponſe ny en cette ſorte-là; mais pour luy faire voir que ie n'ay rien fait contre la confiance qu'on a repoſée ſur moy, ie le ferois; mais de reconnoiſtre vne nouuelle Cour eſtablie contre ſes priuileges, pour changer toutes les loix fondamentales du Royaume, vous m'en excuſerez, Monſieur, ie ne le puis faire.

Le *Preſid*. C'eſt icy la troiſiéme fois que vous auez publiquement deſauoüé & recuſé la Cour, & que vous vous en mocquez ouuertement. Il ſe voit clairement par vos actions du paſſé quel ſoin vous auez eu de conſerver les loix fondamentales de l'Eſtat, & les franchiſes & priuileges de vos ſuiets; car certes, Sire, les intentions n'ont point de moyen plus certain de ſe faire connoiſtre que par les actions, vous auez aſſez fait paroiſtre quelles ont eſté les voſtres, les ayant imprimées en caracteres de ſang par tout le Royaume: Et, Sire, la Cour entend fort bien quelle eſt encore voſtre intention à preſent. Greffier enregiſtrez le deffaut; Et vous qui auez amené le priſonnier, ramenez-le.

Le *Roy*. I'ay encore vn mot à vous dire; ſi cette affaire me concernoit tout ſeul en mon particulier, certes ie ne voudrois pas.....

Le *Preſid*. Sire, vous auez ony le commandement de la Cour, vous deuez ſçauoir, quoy que vous faſſiez ſemblant de ne l'entendre pas, que vous eſtes deuant vne Cour de juſtice.

Le *Roy*. Ouy bien, Monſieur, ie trouue que ie ſuis deuant des gens qui ont du pouuoir, ce qu'il dit aſſez bas en s'en allant.

Alors la Cour aſſigna la prochaine ſeance au meſme lieu le lendemain à dix heures du matin, & ſe tranſporta auſſi-toſt en la Chambre Peinte, où apres auoir fait vn ordre, qu'aucun des Commiſſaires ne ſe pourroit retirer ſans permiſſion de la Cour, elle repaſſa encore ſur l'action de la troiſiéme ſeance publique, & ayant comme auparauant approuué la procedure du Preſident, & pris en conſideration, que le Roy ayant eſté requis par trois fois & en trois diuerſes ſeances de vouloir répondre, il auoit refuſé de le faire, & que ſelon les formes de la iuſtice on pouuoit prendre ſon refus & ſa contumace pour vne confeſſion tacite des choſes dont il eſtoit accuſé, leſquelles eſtoiẽt tres-notoires & éuidentes: Neantmoins la Cour, pour ſa propre ſatisfaction, & pour oſter tous ſcrupules de conſcience, ordonna qu'on feroit ouyr des témoins, & donna les ordres neceſſaires pour cela: Et ſur ce que le Roy luy fit demander permiſſion de pouuoir parler à ſes Chapelains qui ſe preſentoient pour le viſiter en ſecret, elle ne iugea pas à propos de rien ordonner là deſſus & s'en déporta, ayant ſçeu que le Parlement auoit pris cette demande en conſideration, lequel luy accorda le Docteur Iuxon, cy-deuant Eueſque de Londres, qui l'a aſſiſté iuſques à la mort: Puis la Cour ſe ſepara iuſques au iour ſuiuant 24. du mois, à 9. heures du matin, auquel temps s'eſtant raſſemblée en la chambre Peinte, elle conſidera en quelle maniere & en quel lieu les témoins ſeroient examinez, & ordonna que ce ſeroit deuant elle en la chambre Peinte; puis donna charge à quelques-vns des Commiſſaires d'aller à l'heure meſme trouuer le Greffier de la maiſon des Seigneurs pour retirer de ſes mains toutes les pieces & papiers qui pouuoient concerner ce procez, & ſeruir de preuues à la Cour, auec commandement audit Greffier de les enuoyer ſans delay, & apres auoir fait faire ſerment à pluſieurs teſmoins, qui furent produits deuant elle iuſques au nombre de trente, elle eſtablit vn Comité pour les examiner, & commanda au Greffier de la Cour d'y aſſiſter pour enregiſtrer leurs depoſitions: Elle accorda auſſi qu'on produiroit dauantage de teſmoins, puis remit ſa ſeance au lendemain à 9. heures du matin au meſme lieu.

Ce seroit vne chose ridicule & trop ennuyeuse de faire tenir icy quelque rang à la deposition de trente coquins, qui ne dirent que des sotises, & les plus grands reproches desquels ne furent, Que d'auoir veu leuer des troupes pour composer la garde du Roy : Que d'auoir veu l'Estendart Royal sur la vieil le tour du chasteau de Nottingham, Que d'auoir veu sa Majesté à la teste de son armée à la bataille de Kinton, où la terre auoit esté couuerte de six mille cinq cens cinquante-neuf morts ; de l'auoir veu dans son arriere-garde proche du pont de Copredy, de l'auoir veu l'espée à la main à la bataille de Nazebis, & enfin d'auoir esté les tesmoins de toutes les belles actions qu'il auoit faites pour conseruer à sa Couronne l'éclat que des rebelles luy vouloient oster. Ie n'en eusse aussi point parlé, si ie n'eusse voulu faire voir l'aueuglement & la rage de ces esprits enuenimez, qui vouloient faire passer de nobles mouuemens pour des crimes, en rendant ce Prince authenr d'vne guerre à laquelle la seule ambition les auoit eux-mesmes portez. 1649.

III. Audition des tesmoins.

Ces accusations n'estoient donc à les bien prendre, que des choses que l'on ne pouuoit reprocher à vn Roy, qui n'auoit fait que defendre son authorité, & qui luy deuoient estre glorieuses, au lieu de supposer des crimes ; neantmoins elles furent receuës pour puissantes & legitimes, & ces esprits malades en tirerent des sujets de vomir le reste du venin qu'ils auoient au cœur, car ils resolurent qu'on procederoit là dessus à la Sentence de condamnation, qu'on fonderoit cette Sentence de mort sur les crimes *de Tyran*, *de Traistre*, *de Meurtrier & d'Ennemy public du Royaume*, qu'on luy imposoit par la declaration des tesmoins, & pour donner encore vn noir plus épouuentable à cet attentat, il y en eut dans la compagnie qui proposerent de degrader ce Prince auant que de luy lire sa Sentence, afin de le faire mourir auec plus d'opprobre & plus de douleur. Mais comme cette proposition ne fut pas generalement goustée, on en remit l'effet à vne autre fois. Cependant tous ces coniurez craignant touſiours qu'il ne suruint quelque accident qui rompit toutes leurs mesures, ils demeurerent d'accord de presser cette importante execution, & pour y mieux reüssir, ordonnerent que tous les Commissaires nommez qui seroient dans la ville ou aux enuirons, se trouueroient à l'assemblée le lendemain 26. afin de dresser la Sentence & de la signer.

Les Commissaires dressent la Sentence de mort.

Elle fut donc faite ce iour-là, le lendemain vingt-septiéme tous ces Commissaires, qui se trouuerent au nombre de soixante-neuf, s'assemblerent à la chambre Peinte ; cette Sentence écrite en parchemin leur fut leuë, ils la trouuerent telle qu'ils l'auoient desirée, & ordonnerent qu'elle seroit prononcée à ce malheureux Prince le mesme iour en la Salle de Vvestminster. Cela fait, on donna quelques instructions au President pour conduire l'affaire en public ; & fut dit, qu'il seroit laissé à sa discretion de faire tels discours & responses au Roy qu'il iugeroit estre à propos, de l'auis de ses deux Assesseurs ; & qu'en cas qu'il persistast comme auparauant, à rejetter & mettre en question la iurisdiction de la Cour, il luy diroit encore, qu'elle la declare valable & bien fondée ; Qu'au cas qu'il s'y veüille soûmettre, & demande copie de son accusation, la Cour se retireroit pour en deliberer. Et que si le Roy proposoit aucune chose digne de la consideration de la Cour, le President en confereroit auec ses Assesseurs, puis sur leur auis donneroit ordre à la Cour de se retirer à part pour en consulter. Que si le Roy ne se soûmettoit pas à donner sa réponse, de sorte que la Cour n'eust aucun sujet de se retirer, alors le President feroit prononcer la Sentence, en donnant temps au Roy de dire ce qu'il luy plairoit, auant qu'elle luy fust prononcée, mais ne luy permettroit pas de parler apres. Et là dessus ayant esté mis en question, si le President feroit vn discours ou harangue au Roy, comme on a accoustumé de le faire aux autres prisonniers, qui doiuent estre condamnez : Il fut laissé à sa discretion d'en vser, comme il en verroit l'occasion, & qu'il le trouueroit conuenable à l'action publique. Il fut aussi ordonné, qu'apres la lecture de la Sentence faite, le President declareroit, que c'estoit le iugement & la resolution de toute la Cour, & que les Commissaires qui seroient presens, se leueroient pour l'auoüer ; puis incontinent apres la Cour se transporta dans la Salle de Vvestminster, où s'estant assise, & toutes les formalitez estant faites,

comme aux ſeances precedentes, comme le Roy y fut amené, il s'éleua vn grand cry par toute la Salle, de gens qui demandoient iuſtice & execution; Surquoy ayant eſté commandé que l'on fiſt ſilence, le Preſident eſtant en robe rouge, ſe leua en intention d'addreſſer ſa parole au peuple, & non pas au priſonnier, qui auoit tant de fois decliné la Iuriſdiction de la Cour, diſant, Meſſieurs, mais il fut interrompu.

Le Roy. Ie deſire qu'on m'entende parler vn mot, & eſpere que ie ne cauſeray point d'interruption.

Le Preſident. On vous pourra entendre à voſtre tour, eſcoutez premierement la Cour.

Le Roy. S'il vous plaiſt, Monſieur, ie deſire d'eſtre entendu, & ie ne vous donneray point d'occaſion d'interruption; Ie diray en vn mot qu'vn iugement trop prompt ----

Le Preſident. Sire, on vous entendra quand il en ſera temps, mais vous deuez auparauant ouyr la Cour.

Le Roy. Ie deſire d'eſtre ony, & ce que ie diray ſera à propos de ce que ie croy que la Cour veut dire; Pourtant, Monſieur, vn iugement precipité ne ſe peut pas aiſement rappeller.

Le Preſident. Sire, on vous oyra auant que l'on donne le iugement, & cependant vous vous abſtiendrez de parler.

Le Roy. Bien, Monſieur, ſeray-ie ouy deuant que le iugement ſe donne?

Le Preſident. Ouy, Sire.

Meſſieurs, vous tous qui eſtes icy preſens, ou du moins la plus grande partie, ſçauez que ce priſonnier, qui eſt icy à la Barre, a eſté amené pluſieurs fois deuant cette Cour, pour répondre à l'accuſation de trahiſon & d'autres hauts crimes, qui a eſté preſentée contre luy au nom du peuple d'Angleterre, à laquelle eſtant requis de donner réponſe, tant s'en faut qu'il ait obey au commandement de la Cour, en ſe ſoûmettant à ſon iugement, qu'au contraire il a entrepris de raiſonner & diſputer contre ſon authorité, & meſme contre la Cour Souueraine, qui nous a commis & eſtablis pour l'examiner & pour le iuger; Mais ayant eſté empeſché de le faire, & ſommé de répondre, il a touſiours continué en ſa contumace & à refuſer de ſe ſoûmettre, & donner ſa réponſe. Là deſſus la Cour, pour ne manquer à ſon deuoir, & à la confiance qu'on a repoſée ſur elle, & afin que l'opiniaſtreté d'aucune perſonne que ce puiſſe eſtre, n'empeſche le cours de la iuſtice, elle a crû eſtre à propos de prendre toute l'affaire en conſideration: Et pourtant elle a conſideré l'accuſation & la contumace de l'accuſé, comme auſſi la confeſſion, laquelle ſelon la loy de ce pays ſe tire de la contumace; Elle a auſſi conſideré l'euidence du fait, duquel ce priſonnier eſt accuſé: Et ſur toute l'affaire elle a reſolu d'vn conſentement vnanime de donner contre luy la Sentence qui luy ſera maintenant prononcée: Mais veu qu'il deſire d'eſtre ouy auant qu'elle ſoit leuë, la Cour a reſolu de l'entendre encore: Toutesfois, Sire, ie vous diray auparauant, comme on vous en a deſia aduerty aux autres ſeances, que ſi ce que vous voulez dire eſt pour entrer en diſpute de la iuriſdiction de la Cour, on ne vous eſcoutera pas ſur ce ſujet là. Vous l'auez voulu faire cy-deuant, & certes en le faiſant vous auez frappé droit à la racine, qui eſt le pouuoir & l'authorité des communes d'Angleterre; Ce que la Cour ne vous permettra pas de mettre en queſtion, & qu'en effet elle n'auroit point de raiſon de faire, en donnant lieu de diſputer en quelque ſorte que ce ſoit le pouuoir de ſes Superieurs, puis qu'elle agit ſeulement par l'authorité qu'elle a receuë d'eux: Bien loin de vouloir preſumer de iuger du pouuoir de ceux deſquels elle deriue le ſien, & deſquels il n'y a point d'appel. Mais, Sire, ſi vous auez quelque choſe à dire pour voſtre defenſe ſur celles deſquelles vous eſtes accuſé, la Cour m'a commandé de vous faire ſçauoir qu'elle vous entendra.

Le Roy. Puis que ie voy que vous ne me voulez pas ouyr entrer en diſpute ſur la choſe laquelle ie confeſſe que ie croyois eſtre la plus eſſentielle pour la paix du royaume, & pour la liberté de mes ſujets, ie paſſe par deſſus, & n'en parleray point: Mais ie vous diray ſeulement, qu'il y a long-temps, que l'on m'a eſté toutes choſes, hormis celles qui me ſont plus cheres que ma vie, ſçauoir

ma conscience & mon honneur; Si i'auois eu plus d'égard à ma vie qu'à la paix du Royaume, & à la liberté de mes sujets, certainement i'aurois entrepris ma defense particuliere; I'aurois à tout le moins, en le faisant, retardé vne vilaine Sentence, laquelle, comme ie croy, se donnera contre moy. Et pourtant veritablement, si mon vray zele pour mon pays ne l'auoit emporté sur le soin que i'ay de ma propre conseruation, i'aurois, comme vn homme qui a quelque entendement & quelque connoissance du monde, pris vn autre chemin que ie n'ay fait. Maintenant ie vous dis, Monsieur, que ie tiens qu'on se peut plûtost repentir d'vne Sentence donnée auec precipitation, que la rappeller. Et certes le desir que i'ay de procurer la paix de ce Royaume, & pour la liberté de mes sujets, plûtost que pour mon bien particulier, me fait à present finalement desirer, qu'ayant quelque chose à declarer, laquelle concerne l'vne & l'autre, ie puisse estre ouy en la Chambre Peinte deuant les Seigneurs, & les Communes, auant que la Sentence soit prononcée; Ce delay ne peut preiudicier: Et si ce que ie proposeray ne s'accorde pas auec la raison, ceux qui m'entendront en pouront iuger, ne m'appartenant pas d'en estre moy-mesme le iuge; Et si c'est vne chose raisonnable & effectiuement pour le bien du Royaume, & pour la liberté de mes sujets, ie m'asseure qu'elle vaut bien la peine qu'on l'entende. Pourtant ie vous coniure encore, autant que vous aimez ce que vous pretendez d'aimer, (ie veux croire que c'est en effet) la liberté de mes sujets & la paix du Royaume, que vous m'accordiez d'estre ouy de la sorte, auant que vous douniez aucune Sentence contre moy. Ie desire seulement que vous preniez ma demande en consideration, peut-estre n'en auez vous pas oüy parler auparauant. S'il vous plaist ie me retireray d'icy, si vous le trouuez à propos; Mais si ie ne puis obtenir cette liberté-là, ie proteste dés icy que ces beaux semblans que vous faites d'auoir pour but la liberté & la paix du Royaume, sont plûtost des apparences specieuses, que rien de reel, & que vous ne voulez pas ouyr vostre Roy. 1649.

Le Presid. Sire auez vous acheué de parler?

Le Roy. Ouy, Monsieur.

Le Presid. Or tout ce que vous auez dit ne tend à autre fin qu'à continuer de decliner la iurisdiction de cette Cour, qui est cela mesme qu'on vous auoit cy-deuant limité & defendu, excusez-moy, Sire, si ie ----

Le Roy. Ie vous prie excusez si ie vous interromps, pour ce que ie voy que vous ne prenez pas bien mon intention, ce n'est pas decliner la iurisdiction de la Cour, ce n'est pas le faire en effect, ie vous en asseure, Monsieur; Vous me iugez deuant que de m'auoir ouy. Ie dis que ie ne la veux pas decliner. Et quoy que ie ne la puisse reconnoistre, toutesfois, Monsieur, permettez-moy de dire que ie le voudrois pouuoir faire, encore que ie ne la reconnoisse pas en cecy, Ie proteste, que ce n'est pas pour la decliner, & que si ie dis aucune chose, que ce qui fera pour la paix du Royaume, & pour la liberté de mes sujets, alors la honte m'en demeurera. Ie desire que vous preniez incontinent cela en consideration, & s'il vous plaist ie me retireray.

Le Presid. Sire, ce que vous nous venez de dire n'est pas nouueau, il ne nous l'est pas tant que vous pensez, bien que ce soit la premiere fois que vous le proposez vous-mesme à la Cour. Vous dites, Sire, que vous ne declinez pas en cela sa iurisdiction.

Le Roy. Non pas en ce que i'ay dit.

Le Presid. Ie vous entens bien, Sire, Mais pourtant ce que vous auez proposé semble estre contraire à ce que vous dites. La Cour est preste de donner Sentence contre vous, & n'a pas refusé d'ouyr son Roy, comme vous pretendez, car elle vous a plusieurs fois accordé la liberté de vous defendre, & vous en a donné le temps, elle a patiemment attendu vostre plaisir durant trois diuerses seances pour entendre ce que vous respondriez à l'accusation du peuple contre vous; mais vous n'auez daigné y donner aucune réponse. Ce que vous desirez à present, Sire, semble tendre à vn autre delay; Et certes, Sire, ny le Royaume, ny la Iustice ne peuuent plus souffrir ces retardemens. On vous a donné trois diuers iours pour dire ce qu'il vous a plû de cette nature là, cela vous doit suffire. Cette Cour est fondée sur l'authorité des Communes d'Angleterre, esquelles

1649. reſide la iuriſdiction Souueraine de l'Eſtat: Ce que vous propoſez icy eſt pour en obtenir vne autre, ou vne Iuriſdiction coordinée. I'entens bien comme vous vous exprimez, Sire, que nonobſtant ce que vous voulez declarer aux Seigneurs & Communes dans la Chambre Peinte, vous continuriez neantmoins à proceder icy; ie croy vous en auoir ouy parler ainſi. Mais, Sire, quuy que ce ſoit, que vous leur vouliez faire entendre en ce lieu là, cela ne peut que cauſer du retardement à la iuſtice de cette Cour. Tellement qu'eſtant preſte de donner ſa Sentence, elle ne peut eſtre obligée par aucune raiſon d'accorder ce que vous demandez. Mais, Sire, pour condeſcendre en quelque ſorte à ce qu'il ſemble que vous deſirez, & afin que vous entendiez plus amplement la volonté de la Cour ſur ce que vous auez propoſé, elle ſe retirera pour quelque temps.

Le Roy. Me retireray-ie auſſi?

Le Preſid. Sire, vous ſçaurez incontinent le plaiſir de la Cour, elle ſe retire cependant pour demie heure dans la Cour de la garde Noble.

Sergent d'armes, la Cour commande que vous faſſiez retirer le priſonnier iuſques à ce qu'elle donne ordre de le ramener.

La Cuur s'eſtant alors retirée pour demie heure, elle retourna & renuoya querir le priſonnier, lequel eſtant venu, elle proceda de la ſorte.

Le Preſident. Sire, vous auez fait vne demande ou vne offre à la Cour ſur quelque propoſition que vous vouliez faire aux Seigneurs & aux Communes en la Chambre Peinte, pour la paix du Royaume, ſurquoy vous auez deſia en effet receu réponſe deuant que la Cour ſe leuaſt. Certes, Sire, ce qu'elle s'eſt retirée & a changé de lieu, ce n'a eſté que * *parforme*, car il ne luy ſembloit pas qu'il y eût aucune difficulté en l'affaire. Elle a conſideré ce que vous auez propoſé, comme auſſi ce qui eſt de ſon authorité, qui eſt fondée, comme il a ſouuent eſté dit, ſur l'authorité ſouueraine des Communes de ce Royaume aſſemblées en Parlement, qui luy ont donné la commiſſion en vertu de laquelle elle agit contre vous. Et ce que i'ay à preſent, Sire, à vous répondre de ſa part, c'eſt qu'elle a deſia trop ſouffert de delais de la voſtre, & que ce que vous auez offert à preſent a encore apporté plus de retardement à la Iuſtice: Ce ſont des Iuges eſtablis par authorité Souueraine, qui ne doiuent pas plus differer la Iuſtice que la refuſer; Il y a de bonnes paroles dans la vieille Chartre d'Angleterre, * *Nous ne refuſerons la iuſtice à perſonne, nous ne la vendrons à perſonne, & ne la retarderons point;* La Cour ne peut plus ſouffrir vos delais: Mais, Sire, la verité eſt, & vn chacun qui eſt icy, le remarque fort bien, que vous luy en auez cauſé de tres-longs par vos meſpris & vus deffauts, ſur leſquels elle eût pû il y a long-temps proceder à donner iugement contre vous; & pourtant, nonobſtant ce que vous auez propoſé, elle a reſolu de paſſer à voſtre Sentence, & à donner iugement contre vous, c'eſt noſtre reſolution vnanime.

* *proforma.*

* *Nulli negabimus, nulli vendemus, nulli differemus iuſtitiã, vel rectum.*

Le Roy. Monſieur, ie ſçay que c'eſt en vain pour moy de diſputer, ie ne ſuis pas Sceptique pour nier le pouuoir que vous auez, ie ſçay que vous en auez aſſez; mais, Monſieur, ie confeſſe que ie croy que ſi vous auiez pris la peine de monſtrer que voſtre ponuoir eſt legitime, cela auroit beaucoup fait pour la paix du Royaume. Quant à ce delay, que i'ay deſiré, ie confeſſe que c'en eſt vn, mais vn delay bien important pour obtenir la paix; Car, Monſieur, ie n'ay pas ſeulement égard à ma perſonne, mais au bien & à la paix de ce Royaume. Il y a vne vieille ſentence, Que *nous deurions penſer long-temps, & ne nous reſoudre pas ſoudainement ſur des grandes affaires*: Et pourtant, Monſieur, ie vous dis encore, que ie mets à voſtre porte tous les inconueniens qui peuuent arriuer d'vne ſentence precipitee. Ie confeſſe que i'ay eſté icy vne ſemaine, il y a huit iours que i'y vins la premiere fois, mais vn petit delay d'vn iour ou de deux dauantage, peut apporter la paix, au lieu qu'vn iugement donné auec precipitation peut cauſer de tels inconueniens & de tels troubles à ce Royaume, que l'enfant qui n'eſt pas encore né s'en puurra repentir; & partant ie deſire encore vne fois pour l'acquit de mon deuoir enuers Dieu & enuers mon pays, d'eſtre ouy des Seigneurs & des Communes en ladite Chambre Peinte, ou en toute autre place que vous ordonnerez.

Le Preſident. Sire, on vous a deſia ouy, & répondu ſur ce que vous venez de dire,

qui est ce que vous auez proposé deuant que vous eussiez entendu le iugement & la resolution de la Cour là dessus. Elle desire maintenant sçauoir si vous auez quelque autre chose à dire, que ce que vous nous auez desia dit cy-deuant, qui luy doiue faire differer la Sentence. 1649.

Le Roy. Ie dis encore, que si vous me voulez ouyr & m'accorder ce petit delay, ie ne doute pas que ie ne vous donne satisfaction, à vous tous qui estes icy, & à mon peuple aussi en suite: C'est pourquoy ie vous requiers, comme vous en deuez répondre au iour terrible du Iugement, que vous veüillez considerer cela encore vne fois.

Le President. Sire, i'ay receu ordre de la Cour----

Le Roy. Bien, Monsieur.

Le President. Sire, i'ay charge de la Cour, si vous continuez à faire instance là dessus, ou sur aucune chose de mesme nature, de vous faire la mesme réponse, & de vous dire, qu'elle veut passer à donner Sentence, si vous n'auez rien dauantage à dire.

Le Roy. Ie n'ay rien d'auantage à dire, mais ie desire que ce que i'ay dit soit enregistré.

Souffrez donc, Sire, ajousta ce President, que ie vous dise mon sentiment, qui est celuy de toute la Cour, par la bouche de laquelle ie parle. Alors ayant fait vn discours de demie heure, qu'on pouuoit appeller vne rapsodie de Pedant, plûtost qu'vn discours solidement conceu & elegamment exprimé; il changea de ton, & d'vn air imperieux, lisez, dit-il au Greffier, la Sentence telle qu'elle a esté faite par la voix generale de cette assemblée. A ces mots, ce Greffier qui l'auoit en main, éleuant sa voix assez hautement pour estre entendu, dit,

SENTENCE CONTRE CHARLES STVART Roy d'Angleterre.

LEs Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement, nous ayans par leur Arrest donné dernierement, intitulé l'Acte des Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement, portant l'establissement d'vne Haute Cour de Iustice, pour examiner & iuger Charles Stuart Roy d'Angleterre, authorisez & establis pour estre vne Haute Cour de Iustice, pour examiner & iuger ledit Charles Stuart, sur les crimes mentionnez au mesme Acte: En vertu d'iceluy ledit Charles Stuart a esté trois diuerses fois amené deuant cette Cour, où le premier iour, qui fut le Samedy 20. du present mois de Ianuier, vne accusation & charge de hante trahison, & autres hauts crimes, fut aux fins dudit Acte, presentée au nom du peuple d'Angleterre, & leuë tout haut deuant luy, par laquelle il estoit dit, Que ledit Charles Stuart, ayant esté admis Roy d'Angleterre, & luy ayant à cet égard esté confié vn pouuoir legitime de gouuerner par & selon les loix du pays, & non pas autrement, & estant obligé par ce pouuoir qui luy auoit esté confié par son serment, & par son Office, d'vser de cette authorité à luy donnée & confiée pour le bien & au profit du peuple, & pour la preseruation de ses droits, & de ses franchises & libertez: Toutefois au contraire par vn dessein pernicieux qu'il a eu d'establir & fonder en soy-mesme vn pouuoir déreglé & tyrannique de gouuerner à son plaisir & à sa volonté, & de renuerser & supprimer les droits & libertez du peuple; voire mesme de luy en ruiner tous les fondemens, & de luy oster tous les remedes contre la corruption du Gouuernement, lesquels les Constitutions fondamentales de ce Royaume auoient reseruez pour sa defense par les droits & l'authorité attribués & conserués à des frequens & successifs Parlemens, ou assemblées Nationales en commun conseil, ledit Charles Stuart pour accomplir vn si meschant dessein, & se pouuoir proteger luy & ses adherans en ses pernicieuses pratiques, & les leurs, tendantes toutes aux mesmes fins, a proditoirement & malicieusement leué la guerre contre ce present Parlement & le peuple, qui y est representé, ainsi qu'il est plus amplement declaré en ladite accusation, par les circonstances des temps & des lieux; Et a par là fait tuer plusieurs milliers du peuple libre de cette nation, & en suscitant des diuisions, partis, soûleuemens & reuoltes dans ce Royaume, & par des inuasions

1649. des pays eſtrangers, qu'il a ſuſcitées & procurées, & par pluſieurs autres méchantes voyes & moyens illicites, ledit Charles Stuart n'a pas ſeulement entretenu & aduancé ladite guerre, tant par mer que par terre, mais auſſi l'a renouuellée & fait renouueller contre le Parlement, & le bon peuple de cette Nation en l'année preſente 1648. en diuerſes Prouinces & Places du Royaume, ſpecifiées dans l'accuſation : Et qu'il a pour cet effet donné des Commiſſions au Prince ſon fils, & à d'autres, par le moyen & en vertu deſquelles, outre vne infinité d'autres perſonnes, pluſieurs de ceux auſquels le Parlement s'eſtoit confié, & leſquels il employoit pour la conſeruation de la Nation, ayans eſté gagnez & corrompus par luy & par ſes Agens, iuſques à trahir la Cauſe, & ſe reuolter du party du Parlement, ils ont eſté bien receus du ſien, & ont receu des Commiſſions pour continuer & renouueller la guerre, & tous actes d'hoſtilité contre ledit Parlement & le peuple : Par laquelle cruelle & dénaturée guerre, leuée, continuée, & renouuellée, beaucoup de ſang innocent du peuple libre de cette Nation a eſté répandu, pluſieurs familles ont eſté ruinées, le treſor public épuiſé & conſumé, le trafic interrompu & miſerablement décheu, la Nation a fait des deſpences & recen des dommages extraordinaires, & pluſieurs Prouinces du pays ont eſté rauagées, voire quelques vnes d'icelles iuſques à vne entiere deſolation. Comme auſſi qu'il continuë encore ſes Commiſſions données à ſondit fils, à d'autres rebelles & reuoltez, tant Anglois qu'eſtrangers, & au Comte d'Ormond & aux rebelles & reuoltez d'Irlande, ſes aſſociez, qui menacent ce pays de plus grandes inuaſions à ſon inſtigation & en ſa faueur: Et que tous les pernicieux deſſeins, guerres & meſchantes menées & pratiques d'iceluy ſont encore continuées, fomentées & pourſuiuies auec ardeur pour l'auancement & eſtabliſſemẽt de ſon intereſt particulier, de ſa volonté propre, de ſa puiſſance & authorité perſonnelle, & des prerogatiues qu'il pretend luy appartenir & à ſa famille, à la ruine de l'intereſt public, du droit & de la liberté commune, de la iuſtice & de la paix & repos des ſuiets de cette Nation : Et que par là il a eſté, & eſt encore à preſent, l'occaſion & la cauſe deſdites dénaturées, cruelles & ſanglantes guerres, & de la continuation d'icelles, & pourtant coupable de toutes les hautes trahiſons, meurtres, rapines, pillages, brûlemens & incendies, dégaſts & deſolations, dommages, ruines & méchancetés, qui ont eſté faits & commis contre cette Nation en ces guerres, & qui ſont aduenuës ou aduiendront à cauſe d'icelles. Surquoy la Cour a eſté requiſe & priée de proceder à donner iugement contre luy, comme contre vn tyran, vn traiſtre, vn meurtrier, & l'ennemy public de l'Eſtat, ainſi qu'il appert plus amplement par ladite accuſation. A laquelle, apres qu'elle luy a eſté leuë, comme dit eſt, ledit Charles Stuart a eſté requis de répondre, mais il a refuſé de le faire : Et eſtant encore Lundy 22. iour du preſent mois de Ianuier amené deuant cette Cour, & là requis d'y répondre directement, il refuſa de meſme de le faire, & là deſſus on enregiſtra ſon deffaut & ſa contumace ; puis le iour ſuiuant eſtant amené la troiſiéme fois deuant la Cour, on nous pria alors auec inſtance, au nom du peuple d'Angleterre de donner iugement contre luy ſur ſes défauts & ſur ſa contumace, & ſur les matieres contenuës contre luy en l'accuſation, comme les tenans pour confeſſées, pource qu'il refuſoit d'y répondre : Toutesfois cette Cour ne voulant pas tirer aduantage de ſon meſpris, le requit encore vne fois de répondre à ladite accuſation, ce qu'il refuſa auſſi encore de faire: Sur leſquels diuers défauts cette Cour eût pû en toute iuſtice proceder à donner Sentence contre luy, tant pour ſa contumace, que ſur les matieres contenuës en l'accuſation, les tenant pour confeſſées, comme dit eſt : Neantmoins la Cour pour en eſtre plus clairement informée, & pour ſa plus grande ſatisfaction, a iugé à propos d'examiner & ouyr des teſmoins ſur leur ſerment, & de prendre connoiſſance de quelques autres euidences ſur leſdites matieres contenuës en l'accuſation, ce qu'elle a auſſi fait : Et pourtant apres auoir ſerieuſement & meurement deliberé ſur les choſes dites cy-deſſus, & conſideré que les matieres de fait portées par l'accuſation contre luy, ainſi qu'il eſt dit, ſont tres-claires & éuidentes. La Cour eſt pleinement informée en ſon iugement & ſatisfaite en conſcience, que ledit Charles Stuart eſt coupable d'auoir leué la guerre contre le Parlement & le peuple, & de l'auoir maintenuë & continuée,

continuée, dequoy il est chargé en ladite accusation ; & par le cours entier de son Gouuernement, par ses conseils & ses pratiques deuant & depuis le commencement de ce Parlement, lesquels ont esté très-manifestes & publics, & les effets desquels demeurent suffisamment enregistrez, cette Cour est pleinement satisfaite en conscience & jugement : Qu'il a esté & est coupable des pernicieux desseins & attentats declarez en ladite accusation, & que la susdite guerre a esté leuée, maintenuë & continuée par luy, ainsi que dit est, pour auancer & accomplir ses méchans desseins : Et qu'il a esté & est l'occasion, l'autheur & le continuateur desdites desnaturées, cruelles & sanglantes guerres ; Et pourtant qu'il est coupable des hautes trahisons, & des meurtres, rapines & pillages, bruslemens & incendies, degasts & desolations, dommages & autres malefices, qui ont esté faits & commis contre cette nation en cesdites guerres, & qui sont aduenus ou aduiendront à cause d'icelles. Pour toutes lesquelles trahisons & crimes, la Cour ordonne qu'iceluy Charles Stuart sera mis à mort, comme vn Tyran, vn Traître, vn Meurtrier & l'Ennemy commun de cette nation, par la separation qui sera faite de sa teste d'auec son corps. 1649.

Apres que la Sentence eust esté leuë, le President dit tout haut, Cette Sentence qui vient d'estre leuë & publiée, est l'Arrest, la Sentence, le Iugement & la resolution de toute la Cour : Et en mesme temps vn chacun des Commissaires se leua pour l'aduoüer.

Le Roy. Monsieur, me voulez vous permettre de parler.

Le Presid. Sire, on ne vous peut pas ouyr apres la Sentence.

Le Roy. Non Monsieur ?

Le Presid. Non, Sire, auec vostre permission, Sire, Gardes remenez le prisonnier.

Le Roy. Ie puis parler apres la Sentence, auec vostre permission, Monsieur, ie puis parler apres la Sentence, auec vostre permission, Monsieur, arrestez la Sentence, ie dis, Monsieur, ie fais.....

Le Presid. Gardes emmenez vostre prisonnier.

Le Roy. On ne me veut pas permettre de parler, iugez de là quelle iustice on fera aux autres, lesquelles dernieres paroles il profera en sortant de la presence de la Cour.

Il est aisé de iuger qu'vne si funeste sentence perça le cœur de ce Prince dans sa plus sensible partie, non point par la consideration de la mort, car il auoit l'ame assez ferme pour ne la point redouter ; mais par celle des qualitez odieuses qu'õ luy supposoit, neantmoins il n'en parût que mediocrement esbranlé, & son iugement ne relâcha rien de sa force & de sa vigueur. Il estoit deuot & auoit la pieté en recommandation, autant que la peut auoir vn homme preuenu des opinions contraires à la Religion Catholique, aussi dés l'heure mesme qu'il fut retiré, il se tourna vers le Colonel Tolimson, à la garde duquel il auoit esté mis, & le pria de demander au Parlement deux graces : la premiere de permettre au Docteur Iuxon Eucsque de Londres auant l'abolition de l'Episcopat, de se tenir prés de sa personne, afin qu'il pust estre secouru de ses bons conseils pendant le temps qu'il auoit à viure, l'autre qu'il luy fût permis de voir le Duc de Glocester son troisiéme fils, & la Princesse Elizabeth sa fille, que l'on gardoit dans la maison de Sion, qui est proche de la Ville de Londres.

On luy donne l'Eueſque de Londres pour l'aſſiſter à bien mourir.

Ces demandes estoient legitimes, & ne pouuoient estre importantes aux dessceins de ses bourreaux : on ne refusa point aussi de le satisfaire là dessus ; ce Docteur luy fut enuoyé, il prescha deuant luy le lendemain 28. à sa chambre de Vvitte-Hall, & luy allegua tant de pertinentes raisons pour le faire resoudre à vne genereuse mort pendant deux iours & deux nuits qu'il fut auec luy, qu'outre la naturelle force de son esprit, il en fut merueilleusement consolé : Quant à ses enfans ils luy furent amenez le lendemain 29. Si-tost qu'il les vid il les embrassa, & leur voulant donner des instructions conuenables à leur bas aage : Ma fille, „ dit-il à la Princesse, ie ne vous recommande point de vous souuenir de ce que „ vous estes, car vous m'auez tousiours donné des marques d'vne vertu digne du „ sang illustre duquel vous sortez ; mais ie vous recommande deux choses : la „ premiere d'asseurer la Reyne vostre mere, quand vous aurez l'honneur de

On luy donne la permiſſion de voir ſes enfans.

1649. „ la voir, que ie luy ay conſerué toute l'amour que ie luy deuois iuſqu'ao der-
„ nier ſoûpir de ma vie, la ſeconde de dire au Duc d'York voſtre frere, qu'il ne
„ regarde plus le Prince de Galles comme ſon aiſoé ſeulement; mais comme ſou
„ maître & ſon Roy, & que ie luy cõmande d'auoir pour luy toute l'obeiſſance &
„ toote la fidelité qu'vn ſuiet doit à ſon ſouuerain: Quant à vous, ajouſta-t'il,
„ prenant le Duc de Gloceſter ſur ſes genoux, mon fils ie vais mourir, & peut-
„ eſtre que les Anglois ſe ſeruiront de l'abſence de vos deux aiſnez ponr vous
„ preſenrer la Couronne; mais gardez-vous bien de la receuoir, elle ne vous
„ peut apparteoir tant qu'ils viuront, & vous ſouuenez de ce que ie vous dis, ſi
„ de fortune on vous en parle. Ce Prince n'eſtoit qu'vn enfant, & par conſe-
„ queot incapable de iugement: il eût neantmoins l'aſſeurance de répondre au
„ Roy qu'il oc cooſeotiroit iamais à cela quand il deuroit mourir en le refuſant;
„ ce qui doonant quelqne eſpece de ſoulagement à la douleur de ce bon pere, il
„ les embraſſa derechef, leur ordonna d'eſtre bien obeiſſans à la Reyoe, & les
„ renuoya apres leur auoir donné ſa beoedi&tion. L'Electeor Palatin & le Duc
„ de Richemont ſe preſeoterenr bien alors pour luy dooner de nouuelles mar-
„ ques de l'amour qu'ils auoient conſeruée pour luy: mais il leur fit dire qu'il n'en
„ doutoit point, & les pria de trouuer boo qu'il ſe priuaſt de la ſatisfaction de les
„ voir pour donner à Dieu toutes ſes penſées.

En effet s'eſtant tourné vers l'Eueſque de Londres, il l'alloit entretenir des choſes qui regardoient le ſalut de ſon ame, quand il ſe vid aborder par quelques ſoldats du nombre de ceux qu'on anoit commis à ſa garde, leſquels loy preſeotant vn papier, l'aſſeurerent de la part de quelque perſoone qui pouuoit tout, non ſeulement de la vie, qu'il eſtoit ſur le point de perdre; mais eocore de ſon reſtabliſſement ſur le troſne auec ãutant d'authorité qne iamais, pourueu qu'il vouluſt ſouſcrire le papier qu'ils luy preſentoient. Cette parole eſtoit ſurprenante plus que toutes celles qu'il auoit iamais oüies, elle le ſurprit auſſi iuſques à le faire douter de n'auoir pas bien oüy ce qu'on luy diſoit, s'en voulant donc aſſeurer par la lecture de ce qu'il y auoit dans le papier qo'il auoit en main, il l'ouurit; mais ayant trouué d'abord deux propoſitions execrables: Non non, dit-il, en le refermant & le leur rendant, dites à celoy qui vous enuoye que i'aime mieux mourir auec gloire que de viure auec infamie, & de viure pour eſtre le tyran de la liberté de mes peuples. A ces mots, leur tournant le dos, il s'approcha de ſon Docteur auec lequel il s'entretint voe aſſez longue eſpace de temps de l'eternité de la vie dans laquelle il alloit paſſer. Cependant ſes Iuges s'empreſſoient plus que luy, & il ſembla meſme que lenr inquietude fur beaucoup plus grande que la ſienne: car dés le meſme temps qu'on luy euſt leu ſa Sentence, ils ſe retirereot à la Chambre Peinte pour concerter le iour & le lieu où cette execution ſe feroit. Voicy quel fut le reſultat de cette aſſemblée.

Ordre pour l'execution de la Sentence de la Haute Chambre de Iuſtice le 29. de Ianuier 1649.

CHarles Stuart Roy d'Angleterre, ayant eſté atteint, conuaincu, & condamné de haute trahiſon & autres hauts crimes, & ſa Sentence luy ayant eſte prononcée par cette Cour Samedy deroier, Qu'il ſeramis à mort par la ſeparation qui ſera faite de ſa teſte d'auec ſon corps, de la quelle Sentence l'execution reſte encore à faire. Vous eſtes pour cette cauſe icy requis de voir que ladite Sentence ſoit miſe à execution en pleine ruë deuant Vhite-Hall, demain 30. du preſent mois de Ianuier, entre dix heures du matin & cinq heures apres midy du meſme iour, en ſon plein & entier effet: Et pour ce faire, la preſente vous ſeruira d'ordre & de décharge ſuffiſante; Et par icelle ſont reqois toos Officiers, ſoldars & autres perſonoes du bon peuple de cette nation Angloiſe, de vous prêter toute aſſiſtance en ce ſeruice. Donné ſons noſtre ſeing & cachet en la Cour de Iuſtice ce 29. Ianuier 1648. Eſtoit ſigné du Preſideor & de cinquante-huit des Commiſſaires & ſcellé de leurs cachets, & eſtoit adreſſé au Colonel François Hacker, au Col. Henuks & au Lieutenant Col. Phray, & à chacun d'eux.

La Cour ordonna auſſi qu'on enuoyeroit vn commandement au Gouuerneur ou à tout autre Officier de la Tour, commis à la garde de l'Arcenal, de déliurer au Sergent Dendy, ou à ceux qui ſeroient enuoyez par luy, la Hache de juſtice pour l'execution des criminels, qui ſe garde en ladite Tour; puis elle ſe ſepara iuſqu'au lendemain. 1649.

Auquel temps s'eſtant r'aſſemblée en la Chambre Peinte ſur les neuf heures du matin, elle delibera de quelques circonſtances de ladite execution, & ordonna entre autres choſes que cinq Miniſtres, ſçauoir Mareſchal, Nye, Garyll, Salvvay, & Dell, ſeroient requis d'aſſiſter auprés de la perſonne du Roy, pour luy adminiſtrer les aſſiſtances & conſolations ſpirituelles qui luy pourroient eſtre neceſſaires en la condition en laquelle il eſtoit: mais il refuſa de conferer auec eux, diſant qu'il n'en vouloit pas eſtre incommodé.

La façon en laquelle le Roy fut mené à la mort & executé, & ſes dernieres paroles.

LE Mardy 30. Iannier 1649. ce Prince fut mené à pied ſur les dix heures du matin de ſa maiſon de S. Iacques à Vhite-Hall par le parc, gardé d'vn regiment d'infanterie, duquel vne partie marchoit deuant luy & l'autre apres, les tambours battans, & les enſeignes déployées; ſa Garde particuliere armée de pertuiſanes, & quelques-vns de ſes Gentils-hommes ayans la teſte découuerte alloient les plus proches de ſa perſonne deuant & derriere: Le Docteur Iuxon & le Colonel Thomlinſon qui commandoit la Garde, le ſuiuans immediatement & parlans à luy teſte nuë: Ils paſſerent ainſi à trauers du pare, & monterent dans la gallerie de Vhite-Hall, & de là dans la chambre proche de ſon cabinet, en laquelle il auoit autrefois couſtume de coucher; où il fut quelque temps à ſes deuotions ſans vouloir diſner, ayant auparauant receu le Sacrement, ſeulement fut le midy, vne heure auant qu'il ſortit en public, il prit vn verre de vin & mangea vn morceau de pain.

De là il fut accompagné du Docteur Iuxon, & du Colonel Thomlinſon & d'autres Officiers qui auoient auparauant eu charge de ſa Garde & de ſe tenir auprés de ſa perſonne, quelques mouſquetaires eſtant en haye des deux coſtez, à trauers de la grande * ſalle des Banquets, ioignant laquelle eſtoit dreſſé l'Eſchaffaut, prés de la porte de ſa maiſon de Vvhite-Hall, & par l'vne des feneſtres il paſſa ſur ledit Eſchaffaut qui eſtoit preſque de la meſme hauteur, & eſtoit tendu & couuert de noir; le billot de bois fort bas, & long enuiron d'vn pied & demy, ſur lequel ſe deuoit donner le coup, eſtoit au milieu, la hache deſſus; la place & la rue où ſe faiſoit l'execution, quoy qu'elles fuſſent fort ſpacieuſes, eſtoient pleines d'infanterie dans des barrieres qu'on auoit faites à l'entour de l'Eſchaffaut, & de caualerie parmy le peuple qui eſtoit en tres-grand nombre au delà des barrieres.

* Ce deuant le lieu des grandes ſolemnitez des feſtins, ieux & réjoüiſſances de la Cour, & ou l'on donnoit auſſi les Audiances aux Ambaſſadeurs.

Le Roy eſtant venu ſur l'Eſchaffaut regarda fixement la piece de bois ſur laquelle on luy deuoit couper la teſte, & demanda ſi elle n'eſtoit pas ordinairement plus releuée, puis ſe mit auſſi-toſt à parler en cette ſorte, adreſſant ſon diſcours au Colonel Thomlinſon au milieu de huit ou dix perſonnes de ſes Gardes & d'autres, & deuant le Docteur Iuxon.

Ie ne puis eſtre bien entendu de cette grande compagnie, c'eſt pourquoy ie vous parleray icy en peu de mots. Certes ie me pourrois bien taire, ſi ie ne croyois que mon ſilence fit penſer à quelques-vns que ie me ſoûmets à la coulpe auſſi bien qu'au ſupplice: Et pourtant ie tiens eſtre de mon deuoir premierement enuers Dieu, puis enuers mon pays, de me iuſtifier & faire voir, que ie ſuis auſſi bien homme de bien, que bon Roy & bon Chreſtien. Ie commenceray premierement par l'innocence; Et certes ie penſe qu'il ne m'eſt pas beaucoup neceſſaire d'inſiſter long-temps là deſſus, car comme le monde ſçait, ie n'ay pas commencé la guerre contre les deux maiſons du Parlement, & i'appelle Dieu à témoin, auquel il me faut bien-toſt rendre conte, que ie n'ay iamais eu intention d'empieter ſur leurs priuileges: Elles ont commencé de le faire ſur moy. C'eſt

1649. par la milice qu'elles ont commencé ; Elles ont confeſſé qu'elle eſtoit en ma diſpoſition, mais qu'elles ont crû eſtre à propos de me l'oſter: Et pour le faire court, ſi quelqu'vn veut reuoir les dattes de leurs Commiſſions & des miennes, comme auſſi nos Declarations de part & d'autre, il verra clairement qu'elles ont commencé ces mal-heureux troubles, & que ce n'a pas eſté moy. Et quant à la coulpe des crimes, deſquels ie ſuis accuſé, i'ay eſperance en Dieu, qu'il m'en declarera innocent ; Ie ne veux pas, ie ſuis en charité, à Dieu ne plaiſe, que i'en charge les deux maiſons du Parlement, il n'eſt pas neceſſaire d'en charger ny l'vne ny l'autre, & ie veux eſperer qu'elles en ſont toutes deux innocentes, car ie croy que des méchans inſtrumens entr'elles & moy, ont eſté la cauſe principale de cette effuſion de ſang. De ſorte que ie diray par forme de diſcours, que comme ie m'en trouue net, auſſi i'eſpere & prie Dieu qu'elles le ſoient : Toutefois, quoy qu'il en ſoit, à Dieu ne plaiſe que ie ſois vn ſi mauuais Chreſtien, que de ne confeſſer pas que les iugemens de Dieu deſſus moy ſont iuſtes : Souuentesfois il ſatisfait à ſa juſtice par vne Sentence iniuſte, cela arriue ordinairement ; Ie veux ſeulement dire qu'vne* Sentence iniuſte, que i'ay ſouffert de prendre effet, eſt à preſent punie par vne autre iniuſte Sentence à l'encontre de moy. Ce que i'ay dit iuſques icy eſt pour montrer que ie ſuis innocent.

* Du Comte de Strafford Vice-roy d'Irlande.

Ie pourſuiuray pour vous faire auſſi voir que ie ſuis bon Chreſtien, i'eſpere que voila* vn homme de bien, qui teſmoignera que i'ay pardonné à tout le monde, voire meſme en particulier à ceux qui ont eſté les authenrs principaux de ma mort. Dieu connoit qu'ils ſont, ie ne deſire pas de le ſçauoir, & prie Dieu qu'il leur pardonne. Mais ce n'eſt pas encore tout, ma charité doit paſſer plus auant ; Ie ſoubaite qu'ils s'en puiſſent repentir, car certes ils ont en cecy commis vn grand peché : Ie prie Dieu auec ſaint Eſtienne, qu'il ne leur ſoit point imputé. Voire ie ne me contenteray pas de cela, mais ie ſouhaiteray auſſi qu'ils puiſſent prendre le droit chemin pour paruenir à la paix du Royanme : Et pourtant ie ſouhaite de toutes les affections de mon ame, & i'eſpere qu'il y en a icy* qui feront paſſer ce ſouhait plus loin, qu'ils puiſſent s'employer pour procurer la paix du Royaume. Maintenant, Meſſieurs, il faut que ie vous faſſe voir que vous n'en eſtes pas en chemin, & que ie vous y remette. Premierement, vous n'en eſtes pas au chemin, car certainement toutes les voyes que vous auez tenuës cy-deuant, autant que ie l'ay pû remarquer de toutes choſes, ſont les voyes d'vne Conqueſte ; Certes c'eſt vn mauuais chemin, car à mon opinion, Monſieur, il n'y a point de Conqueſte qui ſoit iuſte, ſi ce n'eſt que la cauſe en ſoit iuſte, ou pour venger vn tort receu, ou pour la iuſtice d'vn droit : Et alors, ſi vous paſſez plus auant, la premiere querelle que vous faites, rend à la fin iniuſte, ce qui du commencement eſtoit iuſte. Mais ſi c'eſt ſimplement vn ſujet de Conqueſte, c'eſt alors vn grand vol & brigandage, comme vn Pirate dit à Alexandre, que ce Roy eſtoit vn grand Voleur, & pour luy qu'il n'en eſtoit qu'vn petit. Et ainſi, Monſieur, ie tiens que le chemin auquel vous eſtes, eſt fort hors du chemin ; mais pour vous y remettre, croyez-moy que vous n'irez iamais droit, & que Dieu ne vous benira iamais, iuſques à ce que vous luy rendiez ce qui luy eſt deu, au Roy, c'eſt à dire, à mes Succeſſeurs, ce qui leur appartient, & auſſi à mon peuple ce qui eſt à luy, ie ſuis autant porté pour ſon bien qu'aucun de vous. Il vous faut rendre à Dieu ce qui luy eſt dû, en reglant droitement ſelon ſon Eſcriture ſon Egliſe, laquelle eſt maintenant en grand deſordre : De vous en donner à preſent vne adreſſe particuliere, ie ne le puis faire, ie vous diray ſeulement qu'vn Synode National librement aſſemblé, & qui ait ſes ſuffrages libres y doit apporter l'ordre, quand on donnera la liberté à vn chacun de dire nettement ſon opinion.

* Monſtrant le Docteur Iuxon.

* Se tournant vers quelques-vns qui eſcriuoient.

Quant au Roy, ie ne veux pas, [alors ſe tournant vers vn des aſſiſtans qui touchoit la hache, dit* ne la gaſtez pas, cela me feroit tort,] Quant au Roy, les Loix du pays vous informeront clairement là deſſus ; Et pourtant à cauſe que cela me concerne en mon particulier, ie vous en parle ſeulement en paſſant.

* Voulant dire qu'il n'eſmouſſaſt pas le taillant.

Et quant au peuple, veritablement ie deſire ſa liberté & la conſeruation de ſes franchiſes autant qu'aucun autre ; Mais il faut que ie diſe qu'elles conſiſtent à auoir vn Gouuernement, & ces Loix par leſquelles ſa vie & ſes biens ſont

proprement à luy ; Ce n'est pas à auoir part au Gouuernement, Monsieur, cela ne luy appartient pas ; Vn Sujet & vn Souuerain sont des choses entierement differentes : Et pourtant iusques à ce qu'ils facent ce que ie dis, & que vous remettiez le peuple en cette liberté là, certainement il ne iouyra iamais de sa Liberté. 1649.

Messieurs, c'est pour cela que ie suis à present icy : Si i'eusse consenty à vn Gouuernement arbitraire, & à laisser changer les Loix selon le pouuoir de l'Espée, ie n'aurois pas eu besoin d'y venir. C'est pourquoy ie vous dis, & ie prie Dieu qu'il ne vous soit point imputé, que ie suis le Martyr du peuple.

Certes, Messieurs, ie ne vous tiendray guere plus long-temps, car ie vous veux seulement dire, que veritablement i'eusse pû demander quelque peu de temps dauantage, à cause que i'eusse bien voulu mettre ce que i'ay dit en vn meilleur ordre, le digerant vn peu mieux que ie n'ay fait, & partant i'espere que vous m'excuserez.

I'ay déchargé ma conscience, & prie Dieu que vous preniez la meilleure voye pour le bien du peuple & pour vostre propre salut.

Le Docteur. S'il plaist à vostre Maiesté, encore que vostre affection à la Religion soit assez connuë, toutefois on peut attendre de vous que vous disiez quelque chose sur ce sujet là, pour la satisfaction du monde.

Le Roy. Ie vous remercie de bon cœur, Monsieur, ie l'auois presque oublié. Certes, Messieurs, ma conscience en la Religion est, comme ie croy, tres-bien connuë à tout le monde ; & pourtant ie declare deuant vous tous, que ie meurs Chrestien, selon la Profession de l'Eglise d'Angleterre, ainsi que i'ay trouué qu'elle m'a esté laissée de mon pere ; Et ie croy que * cet homme de bien le tesmoignera aussi ; Et se tournant alors vers le Colonel Hacker, luy dit, ayez soin, s'il vous plaist, qu'on ne me face pas languir en m'executant, ie vous prie, Monsieur. Et comme vn de la compagnie s'approchoit de la hache, le Roy luy dit, Prenez garde à la hache, ie vous prie prenez y garde, puis parlant à l'Executeur dit ; Ie ne feray qu'vne fort courte priere, & quand i'estendray mes mains ----

* Marquant le Docteur.

Apres il appella le Docteur pour luy donner son bonnet de nuit, & l'ayant mis, il demanda à l'Executeur si ses cheueux l'empeschoient, lequel le pria de les mettre sous son bonnet, ce que le Roy fit, auec l'aide de l'Executeur & du Docteur, luy disant en se tournant vers luy, I'ay vne bonne cause, & vn Dieu misericordieux de mon costé.

Le Docteur. Sire, vous n'auez plus qu'vne traitte à faire, elle est turbulente & pleine d'inquietudes, mais elle est courte, & vous pouuez considerer qu'elle vous portera bien loin : Elle vous passera de la terre au Ciel, & là vous trouuerez vn grand nombre de ioyes cordiales & de consolations.

Le Roy. Ie passe d'vne Couronne temporelle à vne eternelle, c'est vn bon change ; Et alors il demanda à l'Executeur si ses cheueux estoient bien, puis osta son manteau & son cordon bleu, les baillant au Docteur, en luy disant, * Souuenez-vous. Apres cela, il mit bas son pourpoint, & estant en camisolle, sentant qu'il faisoit fort froid, il reprit son manteau, & regardant le billot de bois, dit à l'Executeur de l'affermir, lequel luy respondit qu'il estoit ferme, & le Roy disant qu'on l'auroit peu faire vn peu plus haut, il repartit qu'il ne le deuoit pas estre dauantage.

* On croit que c'estoit d'enuoyer l'Ordre au Prince son fils.

Puis le Roy dit encore ; Quand i'estendray mes mains, alors ----

Et apres auoir parlé deux ou trois paroles en soy-mesme, comme il estoit encore debout, & auoit éleué ses yeux & ses mains en haut, il se coucha incontinent apres sur le ventre, & mit son col sur le billot : Et l'Executeur portant la main à ses cheueux pour les remettre sous son bonnet, le Roy * luy dit qu'il attendist le signal, ce qu'il luy promit de faire. Puis aussi-tost apres le Roy ayant estendu ses mains, l'Executeur separa d'vn coup sa teste de son corps, & l'ayant promptement releuée, la monstra au peuple, puis la remit aupres du corps, qui fut incontinent mis dedans vn cercueil de plomb, couuert de velour noir, puis porté en sa chambre à Whit-Hall, où ayant esté quelque temps exposé à la veuë du peuple, il fut transporté au Palais saint Iacques, & deux iours apres

* Croyant qu'il allast donner le coup.

1649. à Windſor, accompagné du Duc de Lennox, Prince de ſon ſang, du Marquis d'Hartford, du Comte de Sudhampton, & de l'Eueſque de Londres, qui luy rendant alors les derniers deuoirs, le firent enterrer dans la Chapelle Royale, du corps d'Henry VIII.

Voila quelle fut la fin d'vn Prince qui n'auoit rien eu que de grand, & qui ne mourut que pour auoir eu plus d'amour pour ſes peuples, que pour ſa propre vie & pour ſa Couronne. Il n'auoit que quarante-neuf ans, dont il en auoit paſſé vingt-cinq ſur le Thrône, quand on mit cette precieuſe teſte à bas. Sa mort fut vn ſujet de douleur à tous ceux qui n'auoient pû entrer dans les cruels ſentimens de tous ſes bourreaux; mais comme ils n'auoient oſé s'éleuer pour arreſter les violens mouuemens de ces inhumains, ils furent encore contraints de reſſerrer cette douleur dans leurs cœurs, & de la tenir ſecrete pour ne pas attirer inutilement ſur leurs teſtes de pareils effets d'inhumanité. Ces tyrans deuoient eſtre contens de s'eſtre vangez de la plus haute façon qu'ils le pouuoient faire, neantmoins ils ponſſerent cette vengeance plus auant; ils luy auoient oſté la Couronne en luy mettant la teſte à bas, ils la voulurent encore oſter à celuy qui la deuoit legitimement porter apres luy, car dés le lendemain dernier iour de Ianuier, ils firent defendre par vn cry public, de proclamer le Prince de Galles Roy d'Angleterre, ſur peine du crime de trahiſon; mais bien que leur cruauté les fiſt craindre, on ne laiſſa pas de faire courir par la ville des eſcrits, par leſquels on reconnoiſſoit, *Charles Stuart, deuxieſme du nom, pour legitime Roy d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande.*

Allons plus auant, & voyons de nouuelles inſolences en ces execrables meurtriers. Incontinent que le Roy fut mort, les Seigneurs qui compoſoient la Chambre des Pairs s'aſſemblerent pour aduiſer au Gouuernement de l'Eſtat, ils demeurerent d'accord qu'il falloit concerter cette affaire auec celle des Communes, & pour cet effet ils luy enuoyerent communiquer la reſolution qu'ils prenoient; mais comme Cromwel, qui eſtoit le tout puiſſant mobile de cette Chambre, n'auoit pû ſouffrir vn Roy au deſſus de luy, il crut qu'il ne deuoit plus reconnoiſtre de Superieurs, & dans cette veuë, il agit ſi fortement parmy ces Communes, qui n'oſoient quaſi plus s'oppoſer à ſes volontez, qu'il les fit demeurer d'accord, que cette Chambre des Pairs eſtant inutile & d'vne conſequence tres-dangereuſe, il la falloit ſupprimer. En effet, s'attribuant alors le ſouuerain Gouuernement de l'Eſtat. Ils en caſſerent tous les priuileges, & ne laiſſerent à tous ces Seigneurs que le pouuoir d'eſtre deputez comme eux, des villes des Prouinces du Royaume.

IV. La Chãbre des Cõmunes ceſſe & ſupprime celle des Pairs.

Il eſt certain que cette violence fit vne infinité de mal contens, & que l'on connut bien alors de quelle importance eſtoit l'eclipſe de la Couronne à la grandeur de tous ces Seigneurs qui n'eſtoient plus rien depuis la mort de leur maiſtre: Mais quoy qu'ils fiſſent beaucoup de bruit, & qu'ils proteſtaſſent contre cette inſolente Ordonnance, ils ne furent plaints que de bien peu de perſonnes, & la raiſon de l'ioſenſibilité que l'on euſt pour eux, fut qu'ils auoient contribué à donner cette authorité à des perſonnes qui ne la deuoient point auoir: Cette grandeur eſtant donc ainſi renuerſée, ces impudens Miniſtres firent vne ſeconde ordonnance pour l'abolition de la Royauté, car ayant ſuprimé ces religieux noms de *Fidelité* & de ſouueraineté pour vn Prince, ils declarerent que l'Eſtat ſeroit deſormais gouuerné par des aſſemblées populaires, qu'ils appellent *Comices*, & que le ſerment de fidelité que l'on preſteroit ſeroit *à la Republique d'Angleterre* & non plus *au Roy d'Angleterre*

Elle ſupprime la Royauté.

Pour introduire ce nouueau gouuernement, il falloit compoſer vn Conſeil d'Eſtat; ils le firent auſſi, & nommerent pour cela quarante perſonnes, mais il ne trouuerent pas le cœur de tous ces gens-là ſi facile à plier qu'ils ſe l'eſtoient imaginé, car dés l'heure meſme qu'ils leur eurent propoſé de confirmer la ſentence de mort qu'ils auoient prononcée contre leur feu Roy, d'apuyer l'abolition de la Chambre des Pairs & de reconnoiſtre que la Chambre des Cõmunes auoit legitimement la puiſſance ſupreme du Royaume, il y en eut plus de la moitié qui ne voulurent point demeurer d'accord des deux premiers points, de ſorte qu'il fuſt neceſſaire que l'eſprit de Cromvvel agiſt en cette rencontre, & qu'il trouuaſt vn

Eſtabliſſemẽt d'vn Conſeil d'Eſtat.

milieu pour accorder cette affaire qui pouuoit aporter vne merueileuse confu- 1649.
sion parmy eux. Il fut donc d'auis que dans le serment qu'on exigeroit deux, on ne parleroit point de la mort du Roy, ny de la suppression des priuileges des Pairs, & qu'on les obligeroit seulement à deux choses; la premiere, à reconnoistre l'authorité des Communes auec plenitude de puissance, l'autre qu'ils demeureroient d'accord, que le gouuernement Monarchique seroit changé en celuy d'Aristocratique.

Vne ame carnassiere n'est iamais saoule, vn esprit de sang ne s'en remplit iamais assez suffisamment pour estre content. Ces cruelles Communes venoient de respandre celuy de leur Roy, vne seule goute duquel deuoit satisfaire toute leur rage; Cet illustre sang ne les assouuit pourtant pas. Elles auoient reuoqué les ordonnances que les Estats auoient faites lors qu'ils estoient dans leur lustre, dés l'heure mesme que l'armée en eut chassé les principaux membres, pour ce qui regardoit la rançon dn Duc d'Hamilton & le bannissement des Comtes de Holland & de Norwik, des Barons Capel & Lougbourovv lesquels estoient tous prisonniers de guerre, elles n'auoient commencé leurs tyrannies par cet endroit, qne pour donner plus d'estenduë à leur cruauté, quand elles auroient vne saison plus commode, il n'y auoit plus rien alors qui put empescher le cours de leur rage, elles exercerent sur la fin du mois de Fevrier, ce qu'elles n'auoient fait que penser en vn temps auquel elles n'estoient pas bien affermies. Elles tenoient encore tous ces prisõniers enfermés, à la reserue de Lougbourovv qui s'estoit sauué au lieu duquel on auoit mis le Cheualier Iean Oven qui auoit esté fait prisonnier aux derniers mouuemens du pays de Galles, elles resolurent alors de leur faire passer le pas, & de se defaire d'eux, afin de ne les auoir plus pour ennemis si les affaires changeoient de face; elles restablirent donc vne autre Chambre de iustice composée d'autres Officiers que ceux qui auoient esté iugés du Roy, & leur ordonnerent de trauailler à leur procez.

Ils estoient cinq sur lesquels leur rage se deuoit estendre, mais le Comte de Norwik & le Cheualier Oven trouuerent de si puissans solliciteurs, qu'ils ne iugerent pas deuoir conclure à leur perte: Le Duc d'Hamilton leur deuoit estre considerable d'vn autre costé, parce qu'il estoit Escossois, & que raisonnablement les Anglois ne ponnoient estre ses iuges, il est aussi sans doute qu'il ne fût point mort, s'il eust voulu perdre ceux par le mouuement desquels il estoit entré en Angleterre, car il est certain que Cromvvel & Hugues Peterh le plus detestable Ministre de ceux qui auoient agi contre la vie du feu Roy, l'allerent tronuer trois ou quatre fois pour le faire parler, auec promesse de le mettre hors de cette affaire, mais ayant preferé sa foy à sa vie, il fut ordonné qu'il mourroit auec le Comte de Holland & Capel.

V. Execution du Duc d'Hamilton. du Comte de Holland & du Baron Capel.

Ces illustres victimes furent donc sacrifiées à l'implacable cruauté de tous ces tyrans le 9. du mois de Mars, & cela dans la Cour du nouueau Palais de Westminster. C'estoient trois hommes egalemens ialoux de la fidelité qu'ils deuoient au Roy leur maistre, de l'honneur & de la gloire du monde; ils ne dementirent point aussi en leur mort, cette fermeté de courage qu'ils auoient testmoignée dans toutes les occasions de la guerre: ils parurent sur l'eschafaut comme ils auoient accoustumé de paresstre dans vne salle, & ces horribles images d'vne mort honteuse, leur donnerent si peu de crainte, qu'il n'y en eût pas vn qui ne dit, auec vne parole ferme & sans aucune esmotion sur le visage, *qu'il leur estoit bien glorieux de mourir pour auoir eu vne fidelité sans defaut pour le seruice du meilleur & du plus vertueux Roy du monde.* Le Duc fut le premier qui donna cette belle marque de cœur, le Comte le second, le troisiesme fut le Baron. Il y auoit encoré trois hommes de marque dans les cachots, Laghorn, Poyer & Povvel, qui s'estoient rendus à discretion lors que Cromvvel se rendit maistre de Pembrok, il falloit sçauoir ce qu'on en feroit; les Communes les renuoyerent au Conseil de guerre: Ce Conseil ordonna, que l'vn deux seroit passé par les armes sans dire lequel, le sort tomba sur Poyer, ce genereux homme fut ainsi la quatriesme victime qui fut sacrifiée à la fureur des ennemis de sa Maiesté.

Le Colonel Poyer passé par les armes.

Ce ne fut pas seulement en Angleterre que l'on respandit du sang pour vne si iuste querelle, les Escossois voulurent disputer du prix de la cruauté auec les An-

1649. glois: Ils tenoient le Marquis d'Huntly priſonnier dans le chaſteau d'Edimbourg depuis le mois d'Octobre de 1647. ils ne l'auoient oſé faire mourir du viuant du Roy, parce qu'il n'eſtoit criminel que pour auoir pris les armes, pour appuier la iuſtice de celles de ſa Maieſté, ils le condamnerent alors à la mort, & ſans ſe ſouuenir que dans tous les trois Royaumes qui compoſoient la Couronne de la grande Bretagne, il n'y auoit pas vne plus illuſtre famille que la ſienne, luy firent mettre la teſte à bas le 22. de Mars

Les Eſcoſſois font decapiter le Marquis d'Huntly.

Quoy que ces orgueilleuſes Communes fuſſent demenrées d'accord d'abolir la Royauté par l'ordonnance qu'elles auoient faite, & qu'elles auoient voulu faire authoriſer par le nouueau Conſeil d'Eſtat, elles ne l'auoient pourtant pas voulu faire publier auant que d'auoir fait mettre à bas toutes les teſtes dont nous venons de parler, & cela pour des conſiderations qui leur eſtoient toutes particulieres; mais dés auſſi toſt qu'elles ſe furent plus fortement eſtablies par la crainte que cette execution faite d'authorité abſoluë cauſa dans tout le Royaume, elles ne differerent point de l'enuoyer au Maire de Londres, auec ordre de la faire publier par toute la ville, ſuiuant la forme des cris ordinaires: Mais ce Maire ayant conſtamment refuſé de le faire, elles le firent citer deuant elles, l'enuoyerent dans vn cachot, le depoüillerent de ſa charge, apres l'auoir condamné à 14. mille liures d'amande, & firent remplir ſa place à vn qu'on nommoit Andrevvs, dont les mouuemens n'eſtoient point plus iuſtes ny plus raiſonnables que ceux de ces ames ſanguinaires. Ce nouueau Maire ne reuſſit pas neantmoins au premier ordre qu'il reçeut d'elles, qui fut de faire publier cette ordonnance; car dés le meſme temps qu'il parut à la teſte de quatorze Eſcheuins, pour executer ce commandement, le peuple qui s'eſtoit aſſemblé commença de crier à haute voix, *point d'Ordonnance, point d'Ordonnance & vive le Roy Charles deuzieſme.* Surquoy ce nouueau Maire voulant faire reſpecter ſa charge par vn commandement menaçant qu'il fit au peuple de ſe taire, il eſt certain qu'il n'euſt eſté Maire qu'vn iour, ſi dans le meſme temps qu'on couroit aux armes, l'on n'euſt veu arriuer quatre compagnies de caualerie que Cromvvel auoit commandées pour preuenir le mal qu'il jugeoit bien deuoir arriuer. Tout le peuple ſe retirant donc à l'obiet de ces gens de guerre, ce Maire acheua ce qu'il auoit reſolu de faire, mais ce fut auec ſi peu de ſuccez, qu'il ne trouua quaſi perſonne dans les carrefours, le peuple teſmoignant par le meſpris d'entendre ce qu'on luy vouloit faire ſçauoir, l'horreur qu'il auoit pour vne Ordonnance qui choquoit les loix Diuines & humaines.

VI. Le Maire de Londres refuſe de faire publier la ſupreſſion de la Royauté.

Il eſt depoſſedé de ſa charge par les Eſtats.

L'ombre d'vne choſe pour laquelle nous auons de l'auerſion nous deplait toûjours, nous ne la pouuons ſouffrir qu'auec repugnance, & quand il eſt en noſtre pouuoir de la diſſiper, nous la chaſſons infailliblement. Cette pretenduë Chambre des Communes auoit renuerſé celle des Pairs, parce qu'elle ne vouloit rien reconnoiſtre au deſſus d'elle. Le Comte de Warwik portoit cette qualité & en auoit touſiours fait vn des principaux membres, on l'auoit fait Amiral d'Angleterre, cette Chambre eut peur qu'il ne ſe ſeruiſt de l'authorité qu'il auoit parmy les gens de marine, & qu'il ne ſe iettaſt dans les intereſts du Prince de Galles pour ſe venger de l'outrage que toute la Nobleſſe receuoit de l'abbaiſſement auquel elle l'auoit reduite, elle le priua de cette importante charge, & la mit entre les mains des Colonels Pophan, Blak & Deane, de la fidelité deſquels elle ne vouloit point douter; & d'autant que la langue des Miniſtres ne luy eſtoit pas moins redoutable que le courage d'vn homme de main, elle leur fit faire de ſeueres deffences de parler des affaires d'Eſtat dans leurs chaires, de peur que leurs ſermons ne donnaſſent aux peuples des mouuemens legitimes de rendre au Prince de Galles ce qu'ils luy deuoient comme à leur Roy.

Le Comte de Vvarvvik eſt depoüillé de la charge d'Amiral.

Tous ces venerables perſonnages n'en demeurerent pas encore là: Cromvvel leur propoſa d'vnir les Independans dont il eſtoit le principal chef, auec les Preſbyteriens qui faiſoient le plus puiſſant corps du Royaume, afin d'eſtre mieux en eſtat de s'oppoſer aux efforts que l'on pourroit faire pour mettre le Prince de Galles ſur le troſne; ils en demeurerẽt d'accord: Cet homme de bien ſe chargea d'en parler & d'en faire parler à tous les plus conſiderables de ce party; il leur repreſenta & leur fit repreſenter qu'ils auoient vn eſgal intereſt auec eux de ſe

VII. Cromvvel veut vnir les Independans & les Preſbyteriẽs.

precautionner

précautionner contre le reſſentiment du ſucceſſeur de la Couronne, parce qu'ils auoient fait la guerre au Roy auec autant de rigueur qu'eux, & par conſequent qu'ils ſe deuoient vnir pour luy reſiſter & pour empeſcher que les peuples ne le regardaſſent comme leur Roy ; mais ſon éloquence & ſon artifice luy furent inutiles ; ils le regarderent tous comme l'autheur d'vn parricide pour lequel ils auoient vne horreur extréme, & rejetterent la propoſition qu'on leur fit auec tant d'aigreur, qu'il s'en plaignit ouuertement comme d'vne ingratitude qui chocquoit la bonté de Dieu, & qui contreuenoit à la felicité de l'Eſtat. 1649. Les Presbyteriens le refuſent

Cependant comme il s'eſtoit formé dans l'armée vn party qui auoit pris le nom d'Eſgalleurs, parce qu'ils pretendoient de tenir en ballance le credit des Independans & des autres Officiers de l'armée, les choſes ſe diſpoſerent à vne nouuelle broüillerie, car ces Eſgalleurs ne pouuans ſouffrir que le Conſeil d'Eſtat nouuellement eſtably euſt toute l'authorité du Royaume, ils appellerent le gouuernement preſent tyrannique, & demanderent auec des paroles aſſez aigres pour témoigner leur meſcontentement & ſe faire craindre, que les aſſemblées populaires fuſſent reſtablies, afin que l'on pût librement former vn corps repreſentatif du Royaume : Cromvvel qui eſtoit le grand mobile de ce pretendu Conſeil, & celuy encore de qui la Chambre des Communes vouloit dépendre abſolument, ſe trouua chocqué de l'inſolence de ces Eſgalleurs, il fit prendre cinq ou ſix ſoldats du nombre de ceux qui s'eſtoient attachez à leurs intereſts, les fit paſſer par les armes pour faire trembler tous les autres, fit ordonner que ce ſeroit aſſez pour expoſer vn homme au ſupplice des traiſtres que de dire que le Gouuernement eſtoit tyrannique, ou denier que l'aſſemblée des Communes n'euſt pas l'authorité ſupréme ; & d'autant que les chefs de ce party s'eſtoient mis en campagne à la teſte de ſix mille hommes, il fut propoſé dans la Chambre d'en aller nettoyer le pays. Fairfax fut celuy qui en commença la deffaite par l'enleuement d'vn quartier qui amoindrit leur armée de ſept cens hommes, Cromvvel acheua de les diſſiper par la priſe de tous les chefs & par la mort de plus de la moitié des ſoldats. Reuolté des Eſgalleurs. Leur deffaite.

C'eſtoit vne victoire importante parce qu'elle mettoit le Royaume dans vn nouueau calme, le Maire & les Eſcheuins de Londres la celebrerent auſſi par vn merueilleux regalé qu'ils firent à Fairfax, à Cromvvel, à tous les hauts Officiers de l'armée, à la Chambre des Communes, & au pretendu Conſeil d'Eſtat : ie laiſſe à part la bonne chere de ce feſtin, qui fut fait le 7. iour de Iuin, & ie ne parle point encore des preſens que la Ville fit à ces deux Generaux Fairfax & Cromvvel : mais ie ne puis oublier vne circonſtance qui me ſemble digne de remarque. Quand les Rois reuenoient à Londres apres quelques glorieux exploits de guerre les Maires auoient accouſtumé d'aller au deuant d'eux auec vne eſpée Royale pour montrer que la protection de la Ville ne dépendoit que de leur valeur : le Maire fit alors cette ceremonie, non point à Fairfax ny à Cromvvel ſon Lieutenant General ; mais à l'Orateur de la Chambre, comme pour reconnoiſtre l'authorité Souueraine en elle : car eſtant allé au deuant de luy, il la luy mit entre les mains auec vn petit diſcours qui l'aſſeuroit de la ſoûmiſſion de la Ville, & cét Orateur la luy redonnant vn moment apres de la part de la Republique, l'aſſeura de ſa bien-veillance & de ſa protection.

VIII. Le Prince de Galles apprend la mort du Roy ſon pere.

Il ſemble que nous ayons laiſſé le Prince de Galles inſenſible à la mort du Roy ſon pere, & que nous ayons oublié l'intereſt que les Eſcoſſois deuoient prendre dans la perte d'vn ſi bon Prince : Non, nous n'auons rien oublié de tout cela ; mais nous auons eſté contraints de ſuiure le fil d'vn diſcours que nous ne pouuions rompre ſans pecher contre la iuſteſſe d'vn Hiſtorien : reprenant donc l'vne & l'autre de ces deux choſes, ie diray que ce Prince eſtoit à la Haye lors qu'il apprit la nouuelle de la fin tragique de ſon pere, qu'apres auoir donné à la nature toutes les tendreſſes qu'elle pouuoit exiger de la bonté de ſon naturel, il receut obligeamment le Duc d'Hamilton frere du dernier mort, & grand nombre des plus conſiderables Seigneurs d'Angleterre & d'Eſcoſſe, qui paſſerent en Hollande pour luy témoigner qu'ils prenoient part à ſa douleur & pour luy offrir leur ſeruice, & que iettant deſia les yeux ſur les ſeruiteurs qu'il auoit en ce Royaume pour contribuer à la vengeance qu'il vouloit prendre des parricides, il

1649. enuoya chercher Montroſe, du courage & de la conduite duquel il ſe promettoit beaucoup dans la ſuite de ce grand deſſein : nous dirons le ſuccez de ce voyage quand il ſera temps ; cependant comme il importe aux curieux de ſçanoir comment cette triſte nouuelle fut receuë en Eſcoſſe, ie leur diray que comme elle ſurprit toute la terre, elle donna de l'horreur à tous ceux qui auoient des ſentimens de vertu dans l'ame, qu'il n'y eut pas beaucoup d'habitans dans tout le Royaume qui n'en paruſſent ſenſiblement affligez, qui ne luy donnaſſent des larmes, qui n'euſſent en execration la cruauté de ſes parricides, & qui ne ſe reſoluſſent à faire tõber la Couronne ſur la teſte du Prince ſon fils. En effet les Eſtats eſtant demeurez d'accord de luy rendre cette legitime reconnoiſſance, ils le proclamerent Roy de la grand'Bretagne auec toutes les ceremonies neceſſaires à vne action de cette nature. Le Chancelier du Royaume fut celuy qui en leut la Declaration au Roy d'armes en preſence de tous les Pairs, leſquels eſtoient couuerts de leurs robes qui ne ſeruoient qu'à cét vſage, & ce fut ce Roy d'armes qui leut à tout le peuple aſſemblé autour de la Croix qui eſt dans la grande place d'Edimbourg : mais quoy que ces Eſtats luy euſſent dõné en cette ceremonie des marques de leur deuoir & de leur affection, ils y apporterent pourtant vne retenuë qui ne fut pas de bonne grace, & qui ne marquoit pas vne entiere ſoûmiſſion ; car ils ne luy voulurent pas dõner le Sceptre ny la Couronne, cõme nous le dirons peut-eſtre en vn autre endroit, qu'il ne ſe fuſt obligé de ſigner leur Conuenant.

Il eſt proclamé Roy en Eſcoſſe.

Et en Irlande. Les Irlandois n'auoient iamais manqué d'affection pour leur Prince, non plus que pour le maintien de la Religion Catholique : ils en donnerent alors des preuues inuincibles ; car dés l'heure meſme qu'ils eurent appris la tragique mort du feu Roy, ils ne s'écrierent pas ſeulement contre les Anglois qui auoient commis cét eſpouuantable parricide en condamnant leurs procedures ; mais ayant fait vne aſſemblée generale à Carwik le 26. Feurier, ils proclamerẽt Charles ſecond ſon fils Roy d'Angleterre & d'Irlande, auec les meſmes ceremonies qui auoient eſté faites en Eſcoſſe, & pour aller encore plus auant, les Catholiques Confederez traiterent auec le Marquis d'Ormond Vice-Roy, afin qu'eſtant parfaitement vnis, ils puſſent mieux ſouſtenir les intereſts de ſa Majeſté contre les Parlementaires de ce Royaume, & cõtre ceux qu'ils s'attendoient bien d'auoir ſur les bras. Ce Vice-Roy écriuit meſme au Colonel Iones Gouuerneur pour les Parlementaires à Dublin, afin de le porter à ce qu'il deuoit à ſa Maieſté ; mais il n'en fut pas ſatisfait : de ſorte qu'au lieu de ſe ioindre auec luy comme les Confederez Catholiques, il ſe mit en eſtat de détruire ce party, & fit démolir le chaſteau de Leixlip qui eſt à dix mille de Dublin, parce qu'il ſeruoit aux ſoldats de la garniſon de cette ville, qui deſertoient leurs poſtes pour aller groſſir l'armée de ce Vice-Roy. Les peuples de la Prouince d'Vlter n'auoient pas eſté d'abord dans de ſi iuſtes ſentimens pour la proclamation de ce Prince ; mais comme il n'y a point de mauuaiſe inclination à laquelle on ne puiſſe dõner des brides, ils ſe reconnurent : ils iugerent que cette proclamation s'eſtoit faite aux autres endroits du Royaume auec beaucoup de juſtice, ils s'y porterent, la firent faire chez eux auec les formalitez ordinaires, & n'en demeurant pas encore ſur ces termes, firent en ſorte auec le Colonel Monk leur General, qu'ils croyoient eſtre bien contraire à cét eſtabliſſement Royal, qu'il trouua bon de ceder ſa place de General au Baron d'Ardes, ſur lequel ces peuples auoient ietté les yeux pour les commander.

Les Eſcoſſois luy enuoyent des deputez. Les Eſcoſſois trauailloient cependant à chercher leur accommodement auec le Roy : car quoy qu'ils fuſſent demeurez d'accord de le reconnoiſtre, ce n'auoit pourtant eſté qu'à condition qu'il ſigneroit leur Conuenant, & qu'il éloigneroit de ſa perſonne & de ſes conſeils tous ceux qui auoient pris les armes en faueur du feu Roy ſon pere, & qu'il n'ameneroit point de troupes eſtrangeres pour l'aſſiſter à remonter ſur le troſne : Voilà pourquoy dés l'heure meſme qu'ils ſe furent portez à ce legitime deuoir, ils luy enuoyerent des deputez pour exiger de luy les choſes qu'ils luy demandoient. Ils ne laiſſerent pourtant pas de faire mettre la teſte à bas au Marquis d'Huntly, comme nous auons dit cy-deſſus, tant pour empeſcher que l'accommodement qu'ils proiettoient auec le Roy ne les priuaſt pas de la ſatisfaction de ſe venger d'vn homme qui les auoit perſe-

cutez, que pour asseurer le repos du Royaume qu'ils croyoient ne deuoir plus estre troublé : mais tant s'en faut que ce dessein leur reüssit comme ils l'esperoient, qu'au contraire il r'alluma la guerre dans la Prouince d'Athol auec plus d'aigreur que iamais ; car l'illustre famille des Gordons dont ce Marquis estoit le chef, n'ayant pû souffrir cét ourrage sans pousser son ressentiment où l'honneur vouloit qu'elle le portast, ceux qui la composoient mirent tous leurs amis à cheual, firent vn corps de cinq à six mille hommes, & allerent assieger dans vn chasteau prés d'Inderuesse Dauid Lesly, à qui les Estats auoient donné le commandement general de leurs troupes. 1647.

Cependant il se passa ailleurs des choses qui meritent bien trois ou quatre petits traits de plume. Le Prince Robert qui auoit esté declaré General des vaisseaux qui s'estoient retirez en Hollande lors que le Prince de Galles y relascha par les considerations que nous auons dites, prit en diuers lieux plusieurs vaisseaux Parlementaires, & particulierement vn qui venoit de S. Lucas auec vne charge de 60. mille liu. sterlin, & de plusieurs autres riches marchandises. Cela fit que le Conseil d'Estat de Londres ordonna qu'on garniroit les costes du Royaume d'vn grand nombre de vaisseaux de guerre pour faciliter l'expedition d'Irlande, pour laquelle il nomma Cromwel auec la qualité de Generalissime ; & d'autant qu'au mesme temps il arriua des courriers à Londres auec la nouuelle que le Marquis d'Ormond auoit fait proclamer le Prince de Galles Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, & qu'il courut vn libelle intitulé, *Le nouuel esclauage d'Angleterre*, les Communes declarerent ce Marquis traistre, auec ordre à la Chambre de Iustice de trauailler à son procez, & ordonnerent pour le second point qu'on se saisiroit des sieurs Iean Lillebourne, Vvalain, Ouerron, & Princé qu'on soupçonnoit estre les autheurs de ce dangereux escrit.

IX. Cromvvel declaré General pour l'expedition d'Irlande.

Ce Marquis auoit esté le puissant mobile qui auoit fait pancher les inclinatiõs des Irlandois du costé du deuoir & de la iustice : les Estats d'Escosse auoient appuyé le mesme droit, il n'eut pas esté juste qu'il ne se fust point trouué d'Anglois capables d'vn sentiment si legitime. Les Pairs auoient esté opprimez en la suppression de leurs priuileges, l'honneur & la conscience les obligeoient à ne demeurer pas muets dans l'iniustice qu'on leur auoit faite & dans celle qu'on vouloit faire au Prince de Galles, en le priuant de la Couronne ; ils témoignerent aussi qu'ils n'estoient pas insensibles à l'vn ny à l'autre de ces outrages ; ils s'assemblerent, dresserent vne declaration contre ces attentats, & la firent publier assez hautement pour en donner la connoissance à tout le Royaume. Elle portoit, que comme deffenseurs de la justice, des priuileges du Parlement, & comme protecteurs de la personne des Rois, ils protestoient contre les violences que la Chambre des Communes nouuellement establie auoit commise enuers la personne du Roy deffunt, de celles qu'elle vouloit commettre contre Charles II. son fils, legitime heritier de la Couronne, & de celle par laquelle elle pretendoit de leur rauir vn droit qui leur auoit esté de tout temps acquis : mais comme ils n'estoient point les maistres, & que la force l'emportoit sur la raison, cette pretenduë Chambre des Communes fit si peu d'estat de leurs plaintes qu'elle ne relacha rien de l'authorité qu'elle s'estoit attribuée de ne les pas consulter sur les affaires de l'Estat.

Declaration des Pairs d'Angleterre contre la Chambre des Communes.

Au contraire ayant appris que les troupes qui estoient dans la Prouince d'Vlter en Irlande, auoient reconnu ce Prince pour Roy de la grand'Bretagne, qu'elles s'estoient mises en possession de Carickfergus, de Celeraine & de Belfat, que la Ville de Londondery estoit assiegée par le Colonel Iames Charbret, que le chasteau de Carlemont qui est dans la mesme Prouince, s'estoit declaré pour sa Maiesté, que le Marquis d'Ormond sembloit estre dans le dessein d'attaquer Dublin, que le Comte de Clanrikard, le Mylord Inchequin, le general Preston se disposoient au siege de Cushal, & que le Prince Robert fauorisoit cette entreprise par vne flote de vingt vaisseaux de guerre qu'il tenoit en estat d'empescher le secours qu'on luy pourroit enuoyer par mer, elle pressa tellement vn emprunt de six vingt-mille liures sterlin qu'elle demandoit à la Ville de Londres, que l'ayant enfin obtenu, elle destina ces deniers au payement des troupes qu'elle enuoyoit de ce costé-là sous la conduite de Cromvvel.

1649. Toute la famille Royale eſtoit en exil, à la reſerue de la Princeſſe Elizabeth & du Duc de Gloceſter ſon frere, qui eſtoient ſoigneuſement gardez prés de Londres : cette Princeſſe trouua ſa captiuité trop facheuſe pour eſtre plus long-temps ſoufferte ; elle écriuit aux Communes pour leur demander la permiſſion de ſe retirer en Hollande auec la Princeſſe d'Orange ſa ſœur. Il y en eut quelques-vns dans l'aſſemblée dont l'humeur fut aſſez obligeante pour dire qu'il luy falloit donner cette liberté ; les autres ſe trouuerent bien eſloignez de ce ſentiment, car au lieu de la ſatisfaire ſur vne priere qui n'eſtoit point importante à l'Eſtat, ils ordonnerent qu'elle & ſon frere ſeroient conduits dans la Comté de Rutland, & logez chez le Cheualier Edvvard Harrington, auquel on aſſigna pour leur nourriture trois mille liures ſterlin par an ; mais ce Cheualier ne ſe voulant point rendre reſponſable d'vne charge ſi chatoüilleuſe, il fit repreſenter à ces Communes qu'il eſtoit dans vn aage bien auancé, ſujet aux gouttes, & ſa femme des plus valetudinaires du monde, & demanda par toutes ces conſiderations qu'on choiſiſt vne perſonne plus propre que luy aux ſoins d'vne charge tant importante. Il y auoit beaucoup de juſtice en cette remonſtrance, elle fut auſſi bien receuë, car la Chambre ordonna que cette Princeſſe & le Prince ſon frere ſeroient mis à la garde de la Comteſſe de Leyceſter iuſqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, & auec ordre qu'elle ne fiſt aucune diſtinction de nourriture de ces enfans Royaux & des ſiens.

Faction des Leuelers.

Le prouerbe & l'experience nous diſent qu'vne patience bleſſée ſe conuertit ordinairement en fureur & qu'elle éclate touſiours à la fin, quelque peine que nous prenions à luy donner de fortes brides pour la retenir. On en vid alors vne tres-importante preuue en ce Royaume ; les peuples ſe laſſerent d'eſtre toûjours dans la ſeruitude, ils trouuerent que les directeurs de la Republique eſtoiẽt des tyrans & non point les protecteurs de l'Eſtat, ils formerent vn nouueau party ſous le nom de *Communes libres* ou de *Leuelers* contre celles de Londres qui faiſoient plier tout le Royaume ſous vne injuſte authorité qu'elles vſurpoient contre le pretendu Conſeil d'Eſtat, & contre l'armée qui appuyoit la conduite de l'vn & de l'autre de ces deux corps ; ils declarerent qu'ils prendroient les armes pour abolir la longue ſeance des Eſtats qui ne pouuoient plus porter cette qualité, puiſque ce n'eſtoient que des membres corrompus & ſans chef, s'ils ne ſe retiroient d'eux-meſmes pour reſtablir vn veritable Parlement ; proteſterent de caſſer tous les Actes, toutes les Ordonnances, toutes les Declarations, & tous les Arreſts qui s'eſtoient faits depuis la mort du feu Roy, & tous ceux qui ſe pouroient faire cy-apres ; s'écrierent contre la captiuité de Lillebourne, de Vvaluin & des autres qu'on auoit iniuſtement reſſerrez dans la Tour de Londres, pour auoir eſté ſoupçonnez d'auoir eſté les peres du libelle dont nous auons parlé cy-deſſus, ſe declarerent ennemis de tous ceux qui pretendroient d'vſurper vn injuſte pouuoir ſur le peuple, & s'engagerent tous reciproquement d'employer iuſques à la derniere goute de leur ſang pour eſtablir vn gouuernement libre ſur les fondemens d'vn droit legitime & commun.

Il ne ſeroit pas bien facile de dire ſi la crainte d'vn ſoûleuement duquel on voyoit deſia des eſtincelles fort groſſes, firent peur aux Communes de Londres, ou ſi elles ſe trouuerent pouſſées par vn mouuement de raiſon à relaſcher vn peu de leur tyrannie & de leur orgueil ; mais il eſt certain qu'elles firent ce qu'on ne croyoit pas qu'elles deuſſent faire. Elles auoient fait condamner à la mort Langborne & Povvel par le Conſeil de guerre, elles les remirent en liberté par vne Sentence plus douce, le Baron Goring & le Cheualier Ovven auoiẽt eſté rendus criminels pour auoir embraſſé les intereſts du feu Roy, elles leur firent ouurir leurs cachots & leur aſſeurerent la vie ; mais elles ne parurent pas ſi ſouples aux choſes qui regardoient l'intereſt de la famille Royale ; car elles firent le 19. de May vne Ordonnance par laquelle il fut dit, que les terres, les chaſteaux, & tous les reuenus du feu Roy, de la Reyne & des Princes ſeroient vendus pour payer les debtes publiques ; & d'autant que la reuolte de Levellers prenoit de l'accroiſſement de moment à autre, ces meſmes Communes firent declarer traiſtre à la Republique le Capitaine Tompſon qui s'en eſtoit rendu le chef, & ordonnerent à Fairfax d'aller eſteindre cette reuolte auant que le feu fût plus grand.

Ordonnance de la Chambre des Communes pour la vente du domaine Royal.

Ce General se mit donc en campagne, & tira du costé d'Oxford, proche de laquelle Ville il sçauoit bien que cette dangereuse nuë se formoit. Il auoit toûjours genereusement fait la guerre depuis qu'on l'auoit rendu chef des forces Parlementaires, il ne fut pas moins heureux en cette entreprise qu'en toutes les autres: dés aussi-tost qu'il fut à demie iournée de ces ennemis, il détacha ses meilleures troupes pour commencer à leur faire la guerre; il y auoit vn regiment de douze cens hommes postez dans le bourg de Barford, elles les surprirent, & en reduisirent aux fers neuf cens trente-deux, sans auoir fait perte que d'vn seul homme. Ce fut le premier coup de foudre qui ébranla ce party, qui n'auoit que des fondemens trop foibles pour subsister, le Colonel Reynolds & le Major Butler commandés pour donner la chasse aux autres Confederez, qui sur l'auis de cette défaite s'estoient retirez à Northampton, sous les ordres de leur Capitaine Tompson, acheuerent de le mettre à bas. Car quoy que ce Capitaine eût fait les miracles que le desespoir fait faire à tous ceux qui voyent que leur salut ne dépend que de leur courage, il ne s'en sauua que fort peu; Tompson fut tué d'vn coup de carrabine chargée de sept balles, son Lieutenant fut fait prisonnier; les quatre premiers Officiers de ceux qu'on auoit pris à Barford, furent passez par les armes par Sentence du Conseil de guerre, on fit grace à la soldatesque, à laquelle on donna la liberté, apres auoir confessé que le dessein de leurs Capitaines estoit de se saisir de la Tour de Londres, du chasteau de Windsor, de la ville de Couuentry, & de quelques autres places importantes à leur subsistance. 1649. Défaite des Leuelers.

Ce ne fut pas en Angleterre seulement que la fortune appuya les armes du mauuais party, Midleton commandoit celles que quelques particuliers auoient leuées en Escosse pour y maintenir la gloire de la Couronne; Lesley estoit General de celles que le Marquis d'Argyl auoit mis dans la main de tous ses amis pour en destruire la grandeur: Nous auons dit cy-dessus que ces deux Generaux opposez, estoient entrez en traité d'accommodement, pendant lequel on estoit demeuré d'accord d'vne suspension d'armes, iusques à la conclusion du traité. Lesley ne fut pas neantmoins assez iuste pour garder religieusement sa parole, il apprit qu'vn corps de douze cens hommes des troupes Royales postoit à quatre lieuës de luy, & qu'il postoit sans se tenir sur ses gardes, parce que la treve luy sembloit permettre cette negligence: Il se seruit d'vne conionçture si fauorable pour diminuer l'armée de son ennemy; il attaqua ce corps, mit cent ou six-vingt soldats sur la poudre, & se rendit si bien maistre de tous les autres, qu'il n'y en eut pas plus de soixante qui éuiterent la captiuité. C'estoit vne noire infidelité. Il y eut aussi plus de personnes à la detester qu'à luy donner de la gloire & de l'approbation: Il y ent mesme quelques-vns de ses soldats qui ayant horreur de son crime, & qui sçachant bien que le mouuement en auoit esté suggeré par Argyl & par quelques vns de ses partisans, entreprirent de le tuer; mais ayant eu la langue trop longue, & voulant auoir trop de compagnons à l'execution de leur entreprise, ils furent découuerts par ceux qu'ils vouloient mettre dans leur party, saisis & passez par les armes.

Il est bien mal-aisé que les tyrans regnent & possedent en mesme temps les cœurs des peuples qu'ils ont mis au ioug. Ie puis dire sans faire tort à la verité que l'ambition de Cromwel auoit causé tous les maux qui auoient affligé & qui affligeoient encore l'Angleterre; & ie puis dire encore que luy seul ayant reduit tous les peuples du Royaume à l'esclauage où ils se trouuoient, il en estoit hay iusques au dernier point. Mais comme il n'y auoit personne qui se pût opposer à l'authorité qu'il auoit; car on ne regardoit plus Fairfax que comme vne personne inutile au Gouuernement de l'Estat, les plus sages ne parloient point pour ne pas découurir ce qu'ils auoient au fonds du cœur; le peuple luy donna pourtant des marques de la hayne qu'il auoit conceuë pour luy, car vne rouë de son carrosse s'estant vn iour rompuë dans les ruës, il fut enuironné de plus de cinquante personnes, lesquelles ayant commencé de l'entreprendre auec des iniures, qui luy reprochoient la mort du Roy, & qui le rendant autheur de toutes les miseres du Royaume, attirerent vn si grand nombre de mal-contens auprés d'elles, que redoutant de tomber entre les griffes de ce monstre à pluſieurs X. Le peuple de Londres s'éleue contre Crom-vvel.

1649. testes, il fut contraint de se ietrer dans vne maison voisine, & de se sauuer par vne porte de derriere. Comme il auoit vne humeur roure carnaciere, il ne fut point plûtost au lieu de seureté, qu'il parla d'armer le soldat pour tirer vne remarquable vengeance de cet affront: Mais comme il estoit politique, & que la plusparr de ses amis ne vouloient point appuyer ce ressentiment, il auala ce breuuage amer auec plus de moderation qu'on ne s'en estoit promis de luy, joint que dans le mesme temps les Communes demeurerent d'accord de le faire partir pour le voyage d'Irlande, & de luy donner le Commissaire general Ireton son gendre pour compagnon de cette belle expedition.

Ie croy que le Lecteur auroit quelque chose à me demander icy; si ie ne luy donnois vn plus grand éclaircissement des affaires de ce Royaume que celuy qu'il a eu iusqu'icy; voila pourquoy ie ne craindray point de faire vne petite disgression, puis qu'elle me semble & qu'elle est en effet necessaire à la satisfaction de son esprit. Lors que le Roy deffunt donna la paix aux Escossois, qui fut en mil six cens quarante-deux, ce ne fut qu'à condition que les deux nations d'Angleterre & d'Escosse s'vniroient contre leurs ennemis communs: les Catholiques d'Irlande se persuaderent que ces mots ne se pouuoient addresser qu'à eux; la tragique fin du Comte de Staffort leur Vice-Roy, qui suiuoit de bien prés ce traité, ne les en pût faire douter, ils creurent qu'ils estoient obligez de veiller à la conseruation de leurs vies & de leur Religion, qu'ils voyoient bien qu'on vouloit abbatre: Ils prirent les armes contre les Protestans de ce mesme Royaume, firent les combats dont nous auons parlé cy-dessus, & en suite de ces glorieuses victoires, establirent à Kilkeny vn Conseil souuerain de vingt-quarre personnes, qui toutes demeurerent d'accord de ne quitter iamais les armes, que l'Eglise Romaine & leur Roy, qui estoit alors en captiuité ne fussent restablis dans leur ancienne dignité.

Eclaircissemẽt pour l'intelligence des affaires d'Irlande.

Le Comte de Clanrikard & Mylord Muscrie estoient du nombre de ces vingt-quatre qui auoient si solemnellement iuré l'Vnion, mais l'interest les en détacha. Le Marquis d'Ormond & Mylord Inchequin Protestans leur representerent, que si la droite obseruation de la discipline Romaine estoit establie, comme en effet elle le seroit infailliblement par les soins & par la vigueur de l'Archeuesque de Fermo, que le Pape auoit enuoyé en Irlande en qualité de Nonce Extraordinaire, on les priueroit de quelques Benefices dont ils iouyssoient en vertu des Ordonnances faites par la Reine Elizabeth; ils ne voulurent point perdre vn bien qu'ils pouuoient posseder auec pretexte, ils ne voyoient aucun moyen de conseruer ce bien qu'en faisant la paix, ils la conseillerent, elle se fit:

XI. Le Marquis d'Ormond met Dublin entre les mains des Parlementaires.

le Nonce en fut si picqué, que s'estant rendu dans Waterford, il y fit conuoquer tout le Clergé de ce Royaume, & en suite excommunia tous ceux qui s'y arresteroient comme indignes de la qualité de vrais soldats de Iesus-Christ. Ce qui ne luy semblant pas encore assez fort pour borner la chaleur de son zele, il enuoya commander à Oneil General des Catholiques, qui retournoit victorieux de deux grandes batailles qu'il auoit gagnées contre les Protestans Escossois qui s'estoient iettez en Irlande, de marcher droit à Kilkeny, pour rompre les mesures du Marquis d'Ormond, qui en auoit pris le chemin, afin d'y faire executer le traité de paix. Ce Marquis ne se voyant donc point en estat d'acheuer ce qu'il auoit proiecté, il retourna droit à Dublin, où par vn caprice, duquel on eut bien de la peine à deuiner le mouuement, il mit cette Capitale ville du Royaume entre les mains des Parlementaires, auec toutes les autres qu'il auoit iusques-là à l'obeyssance de sa Majesté.

Il passe en France.

On ne pouuoit cõprendre pourquoy ce Marquis auoit abandonné les interests de son Maistre pour éleuer la grandeur de ses ennemis; on le cõnut quelques iours apres, car on luy vit prendre le chemin de Londres dans l'esperance de receuoir de grandes recompenses du Parlement, pour le remarquable seruice qu'il luy auoit rendu en cette rencontre. Mais on connut en mesme temps que ces mercenaires esprits ne reussissent pas tousiours en tous leurs desseins, & que l'on ne fait pas grand estat d'vn homme qui gauchit quand il se doit tenir ferme; car il fut si froidement receu de ce Parlement, que iugeant bien qu'il n'y auoit rien à faire pour luy, il partit secretement de Londres pour aller en France, où ayant

eux l'asseurance de se presenter deuant la Reine de la Grand'Bretagne, qui estoit alors à saint Germain en Laye, il sceut si bien pallier sa foiblesse, que cette Princesse le croyant plein de zele pour le seruice du Roy son Espoux, qui viuoit encore, elle le renuoya en Escosse auec la mesme qualité de Vice-Roy qu'il y auoit euë peu auparauant. 1649. Il retourne en Irlande auec la qualité de Vice-Roy.

La guerre auoit repris beaucoup de chaleur pendant son absence, tant par les continuelles exhortations du Nonce du Pape, que par la haine que les Anglois portoient à la Religion Catholique, de laquelle ils vouloient l'extirpation. Mais tout aussi-tost qu'il eut esté restably dans sa Charge, il tesmoigna qu'il vouloit restablir la paix dans ce Royaume: En effet les sept principales testes du supresme Conseil des vingt-quatre estant entrez dans ses sentimens, par l'adresse qu'il eut à disposer de leurs esprits, ils agitent si fortement aupres de tous les autres, qu'ils demeurerent tous d'accord d'vne nouuelle suspension d'armes, ce qui donnant vn nouueau suiet de douleur & de mescontentement au Nonce du Pape, il fit vne seconde assemblée de tous ceux qui pouuoient composer le Clergé, se plaignit à eux du peu de disposition qu'il trouuoit aux Catholiques de deffendre la gloire de la Religion, leur demanda ce qu'il falloit faire pour en empescher la ruine: ils furent generalement d'auis de donner de la frayeur à ces ames foibles par les censures Ecclesiastiques. Ce Nonce suiuit leurs mouuemens, il excommunia non seulement ceux qui auoient signé le traité de la suspension d'armes, mais encore tous ceux qui se mettroient en estat de l'executer. Fait vne suspension d'armes auec les Catholiques.

Iusques-là ce Conseil tres-Catholique auoit eu du respect & pour l'authorité du Pape & pour la personne de son Nonce, mais il se trouua si choqué de cette seconde excommunication, que cessant de regarder ce Prelat auec la reuerence qu'il auoit tousiours euë pour luy, il n'vsa que de menaces, de sorte que redoutant vn mauuais traitement de tant de personnes irritées, il abandonna secretement la ville de Kilkeny, pour se sauuer en celle de Galway, qui est en la Prouince de Conagt, où il conuoqua vn Concile National. Mais on ne luy donna pas le temps d'y faire de nouuelles plaintes ny d'y prendre de nouuelles resolutions pour la gloire de la Religion. Car ayant appris que ce Conseil auoit enuoyé des ordres exprés au General Preston de le suiure. Il sortit de ce Royaume pour passer en France, où il arriua au mois de Mars de cette année mil six cens quarante neuf. Le Nonce du Pape se retire de ce Royaume, & passe en France.

Il est certain que le traitement fait à ce Prelat satisfit tous les esprits vlcerez, & auec eux ceux qui n'auoient point de sentiment pour la paix. Mais il ne sera pas aussi moins vray de dire qu'il ne fut point au gré du General Oneil, que ce luy fut vn suiet de se détacher de ce party, quoy que Catholique de faire tous les efforts possibles d'obtenir vn autre Vice-Roy que le Marquis, qui luy sembloit indigne du rang qu'il tenoit, & que ce Vice-Roy ayant voulu parler de cette retraite, comme d'vne chose qui s'opposoit ouuertement aux desseins du Roy, il se trouua contraint de faire vne declaration, par laquelle il protestoit de n'auoir point d'autres mouuemens que de restablir la Religion Catholique, la liberté du Royaume, & les priuileges de la Couronne. Voila ce que ie n'auois pû dire en vne saison plus embarrassée, & que i'ay creu deuoir à la satisfaction du Lecteur, pour esclaircir toutes mes matieres, ie reprens maintenant le cours de l'Histoire, afin que ie la donne toute entiere à mes curieux.

XII. Les Escossois enuoyent des Deputez à sa Majesté.

Nous auons dit cy-dessus que les Escossois auoient enuoyé des Deputez à la Haye pour aller traiter auec le Roy dés l'heure mesme qu'ils l'eurent proclamé dans Edimbourg; il est iuste que ie dise maintenant quel fut le fruit de ce grand voyage. Ces Deputez furent receus de luy auec toutes les caresses que sa douleur luy put permettre de leur tesmoigner. Ils luy dirent le deuoir auquel les Estats du Royaume s'estoient mis. Ils luy dirent aussi ce qu'ils demandoient, & ce qu'ils esperoient de sa bonté. Sa réponse fut, qu'il auoit autant & plus de disposition qu'eux à restablir le repos publie dans ce Royaume, qu'il contribueroit de son sang, s'il estoit necessaire, à luy rendre sa premiere splendeur, qu'il feroit tousiours plus d'estat de posseder l'affection de tous ses peuples, que son

1649. ptopre Sceptre, qu'il conſentiroit à tout ce qui n'intereſſeroit point ſon honneur ny ſa conſcience, qu'il confirmeroit & maintiendroit le Gouuernement Eccleſiaſtique & politique ſuiuant les anciennes loix du Royaûme, qu'il appronueroit tous les actes du Parlement que le feu Roy ſon pere auoit apptonuez, qu'il conſerueroit les loix qui regardoient le Conuenant national, la liberté de conſcience, & le Gouuernement Preſbyterien de l'Egliſe; mais que pour l'article du dernier Conuenant, il ne ſe pouuoit determiner là deſſus, ſans prendre l'aduis de ſes Parlemens d'Angleterre & d'Irlande; que pour cela il feroit cónuoquer vn Parlement general & libre, dés l'henre meſme que Dieu luy auroit fait la grace d'en auoir chaſſé les deſordres; & que cependant il accordoit vne amniſtie generale à tous ſes ſujets, à la reſerue de ceux qui auoient trempé leurs mains parricides dans le ſang du feu Roy ſon pere. Toutes les demandes de ces Deputez n'alloient gueres plus loin que cela, voila pourquoy ils apporterent tant de ioye à l'Eſcoſſe à leur retour, qu'il ſembla que l'orage qui la trauailloit euſt deſia beaucoup relaché de ſa violence.

Diſpoſitions à l'accommodement des Eſcoſſois auec ſa Maieſté.

Comme il n'y a point de faute qu'vn iugement plus meur ne ſoit capable de reparer, l'on ne s'eſtonnera pas ſi ie dis que le Marquis d'Ormond ayant reconnu celle qu'il auoit faite en mettant la ville de Dublin au pouuoir des Parlementaires de ce Royaume, il la voulut recouurer apres ſon reſtabliſſement à la charge de Vice-Roy, afin de la remettre à l'obeyſſance de ſa Maieſté. Il eſtoit porté par le ſupreſme Conſeil des vingt-quatre. Il n'auoit point de Catholiques pour ennemis, parce qu'ils auoient touſiours appuyé le droit & la grandeur de la Couronne. Il ne trouua donc point de grandes difficultez à leuer des troupes pour executer ce deſſein. Si-toſt qu'il ſe vit en eſtat de le pouuoir faire, il eſcrinit au Colonel Iones, qui en eſtoit Gouuerneur, & luy manda qu'en qualité de Vice-Roy d'Irlande, il y vouloit aller faire ſa demeure, afin qu'il ſe pût mieux acquiter des choſes qui regardoient ſa charge, & que pour cét effet il luy ordonnoit de luy en tenir les portes ouuertes, & de faire remeubler le logis où il auoit accouſtumé de loger, lors qu'il y arriueroit. Mais ce Gouuerneur n'ayant pas eſté en humeur de faire grand eſtat de cette ordonnance, il luy manda que bien loin de le receuoir dans ſa place, il luy en defendroit l'entrée, iuſqu'au dernier ſonſpir de ſa vie: Ce qui donnant vn ſenſible dépit à ce Marquis, il fit marcher toutes ſes troupes de ce coſté-là pour l'emporter par force, ſi on luy en refuſoit les portes encore vne fois. Il l'aſſiegea donc, & fit tous les efforts imaginables pour s'en rendre maiſtre; mais comme il n'oublioit rien pour venir à bout de cette entrepriſe, Cromwel deſtiné pour aller faire la guerre en ce Royaume, ſe diſpoſoit auſſi à ce grand voyage. Les troupes qu'il y deuoit faire paſſer l'attendoient aux enuirons de Briſtol & de Milleford, il arriua dans la premiere de ces deux villes le 11. de Iuillet, & y fit vne entrée ſi magnifique, qu'on euſt eu bien de la peine à mieux faire pour y receuoir le Roy meſme, en quelque ſaiſon que ce fuſt; mais quand il fut queſtion de les embarquer, il n'y trouua pas toute la docilité qu'il s'eſtoit promiſe & qu'il eſperoit, car elles refuſerent de paſſer, qu'on ne les eût entierement payées de ce qui leur eſtoit deu, de ſorte que cette expedition fut retardée iuſques à ce qu'on euſt informé les Communes de l'obſtacle qui ſe rencontroit.

Le Marquis d'Ormond aſſiege Dublin.

Cependant il ſe paſſa dans ce meſme Royaume des choſes aſſez conſiderables pour tenir icy quelque rang; le party Royal y eſtoit appuyé du courage & de l'experience de cinq ou ſix Chefs qui commandoient des corps ſeparez dans les quartiers qui faiſoient les principales Prouinces de ce Royaume; le Baron d'Inchequin en cõmandoit vn; Ards & Montroë eſtoient à la teſte d'vn autre, Owen Rnë poſtoit ailleurs auec vn troiſiéme, dans lequel on pouuoit conter ſix mille hommes tous Catholiques. Le premier ſe rendit maiſtre de Drogheda & de Culmore, qui fermoient à la ville de Londondery aſſiegée par des troupes de meſme parti, le ſecours qu'elle pouuoit eſperer. Ards & Montroë emporterent Knofergus, & allerent camper deuant Dundalke. Owen Roë ne branſla point, & comme quelques-vns de ſes amis luy voulurent remontrer qu'il n'auoit pas bonne grace de tenir de ſi belles troupes inutiles, Ie les reſerue, leur répondit il, pour le ſeruice de ſa Majeſté, qui doit bien toſt arriuer icy, parce que c'eſt à elle ſeule à qui ie dois raiſonnablement obeyr.

Drogheda pris par le Mr lord Inchequin.

La ioye

La ioye a trop d'éclat pour ne paroistre pas dans les yeux & dans les actions des personnes qui la ressentent, & nous ne pouuons que tres-difficilement empescher que ceux qui la remarquent n'en veuillent apprendre la cause : le retour de ceux que les Estats d'Escosse auoient ennoyez à la Haye pour traiter auec sa Maiesté, auoit remply le Royaume d'vne certaine allegresse qui paroissoit sur les yeux & dans les discours ordinaires du peuple : les Anglois en voulurent sçauoir le veritable suiet, ils apprirent tout ce qui s'estoit passé à la Haye, les Communes n'en furent point satisfaites, elles chargerent Lenthal Orateur de leur Chambre, d'en escrire aux Estats d'Escosse : la lettre de cét homme ne fut que des plaintes qui demandoient de grandes satisfactions ; les Estats d'Escosse le voulurent faire expliquer sur le mot de *satisfaction* ; & pour l'apprendre, ils le luy demanderent par vne réponse que le Chancelier du Royaume luy addressa, & dont voicy la substance en peu de paroles.

1649.

XI.

Mouf de la mauuaise intelligence des Royaumes d'Angleterre & d'Escosse.

Monsieur, les Estats d'Escosse assemblés en Parlement ont receu celle que vous leur auez escrite au nom de vostre republique : le premier point de la répõse qu'ils m'ont ordonné de vous y faire, est de vous dire qu'ils ne reconnoissent point cette republique dont vous leur parlez, & qu'ils ne la peuuent reconnoistre sans contreuenir à la ligue solemnelle qui fut faite entre les deux nations en 1643. sans violer le Conuenant que le Parlement d'Angleterre signa en ce mesme temps, & sans rompre tous les traitez qui se sont faits quelquefois entre les Royaumes : ils vous prient par le second de vous expliquer nettement sur ce mot de *satisfaction*, car ne l'ayant allegué qu'en general, ils ne vous y peuuent pas répondre bien precisément.

Lettre du Chancelier d'Escosse aux Communes d'Angleterre.

Vous auez peut-estre voulu parler de la derniere entrepriſe que fit le Duc d'Hamilton lors qu'il entra en Angleterre les armes à la main, & vous pretendez peut-estre qu'on vous dédommage des pertes que cette armée causa dans vostre Royaume ; mais ils vous prient de vous souuenir qu'ils s'opposerent de tout leur pouuoir à cette entrepriſe, qu'ils la desauoüerent en plein Parlement, qu'ils prirent les armes pour l'empescher, qu'ils firent sortir les garnisons de Barvvik & de Carlile à la premiere priere que leur en fit le Lieutenant General Cromvvel, qu'ils demeurerent d'accord auec luy que tous ceux qui auoient appuyé ce dessein ne seroient iamais appellez aux charges publiques, qu'ils casserent en la presence de ce Lieutenant tous les actes qui auoient pû donner du credit à cét engagement, & pour dire encore quelque chose de plus, que vous auez fait perdre la teste à celuy duquel vous pouuiez auoir suiet de vous plaindre, quoy qu'il ne fust point suiet à vostre iustice,

Si apres cela vous nous alleguez qnelqu'autre suiet de plainte nous l'écoûterons, & s'il vous eschet quelque satisfaction, nous nous disposerons à la faire ; mais aussi vous nous permettrez à nostre tour de vous en demander de legitimes & qui nous sont deuës. N'auez-vous point violé la fidelité que vous deuiez à nostre Connenant dans le parricide que vous auez commis en la personne de nostre Roy, à la protection duquel vous vous estiez solemnellement obligez ? N'auez-vous point renuersé le Gouuernement fondamental de l'Estat en changeant les loix qui le soustenoient, & celuy de la Religion, en y introduisant des sectes qui luy ostent toute sa pureté ? Si vous voulez faire de sinceres reflexions sur tout ce que nous vous representons, & sur beaucoup d'autres suiets que nous passons sous silence, pour ne nous rendre point importuns ; vous auoüerez que s'il y a des satisfactions à faire, il faut que ce soit vous qui nous les fassiez : Mais n'en demeurons pas sur ces termes, & sçachons si vous en pouuez demander & si nous les deuons refuser ? Cela se verra bien clairement par vne conference de quelques personnes des deux nations ; Restablissez le Gouuernement Royal & la Chambre des Seigneurs, sans laquelle les Estats de vostre Royaume n'ont iamais esté & ne seront iamais legitimes : Quand vous l'aurez fait, si vous voulez nommer des Commissaires, nous en nommerons & chercherons auec vous les moyens d'empescher la ruine des deux Royaumes, qui sans doute auront beaucoup à soffrir si nous n'auons également des oreilles pour la raison.

Cette réponse n'estoit pas trop douce, les Communes de Londres ne la receurent aussi qu'auec vne aigreur qui ne se peut dire : Elles iugerent qu'il y fal-

Reſponſe des Communes.

1649. loit repondre d'vn ton pareil, elles y répondirent, elles se chocquerent d'abord du refus que ces Estats auoient fait de les reconnoistre pour Republique, de ce qu'ils auoient decrié leur Gouuernement, de ce qu'ils desapprouuoient l'abolition de la Chambre des Pairs, & plus encore de ce qu'ils appelloient parricide l'execution qu'elles auoient fait faire du Roy; elles n'auoient rien à respondre sur ce dernier point, d'autant qu'il n'y pouuoit auoir d'excuse en leur crime, & que toute la lettre parloit au desauantage de cette horrible action, elles s'étendirent sur celle qui regardoit la suppression de la Chambre des Seigneurs; car elles allegueront qu'elles l'auoient abolie, parce qu'elles l'auoient trouuée inutile & contraire à la liberté & à la seureté que les peuples d'Angleterre auoient meritée par tant de trauaux, & qu'apres tout elles n'estoient point obligées de prendre leur consentement sur les choses qui regardoient leur Gouuernement. Quant à ce qu'on leur vouloit remettre en memoire, que les Estats d'Escosse s'opposerent au voyage du Duc d'Hamilton, & qu'en suite ils firent restituer à Cromvvel, Barvik & Carlile, elles répondirent qu'elles sçauoient bien que ces Estats auoient fait le contraire de ce qu'ils disoient pour le premier point, la chose estant constante qu'ils en auoient appuyé les mouuemens, & pour le secõd, que quand ils ne se fussent pas mis à la raison en leur faisant restituer ces deux places, leur Lieutenant General Cromvvel estoit en posture de les remettre à l'obeissance malgré qu'ils en eussent: de sorte qu'elles estoient en droit de demander la reparation de tous les dommages que l'Angleterre auoient soufferts par l'inuasion du Duc d'Hamilton, la mort duquel on ne leur pouuoit reprocher, parce qu'on ne la luy auoit donnée que comme à vn traistre, qui de gayeté de cœur auoit violé l'vnion des deux nations.

Leur réponses étendit encore sur ce qui regardoit le Gouuernement Ecclesiastique & l'outrage fait à leur Conuenant; mais comme ce sont des raisons qui ne regardent pas le fonds de l'histoire, ie n'en ay point voulu grossir celle-cy, non plus que d'vn manifeste Escossois fait en suite de cette réponse, qui ne fut dressé que pour faire voir que ces Communes d'Angleterre ne se pouuoient attribuer auec raison la suprême authorité Legislatiue qu'elles disoient auoir, & par consequent que toutes leurs procedures n'estoient que des violences & des tyrannies. Ce motif de la mauuaise intelligence des Anglois & des Escossois m'a ce semble esloigné du droit fil de nostre discours; mais comme il estoit necessaire à l'intelligence des choses que nous auons à dire, i'ay crû que ie ne le pouuois dérober à la satisfaction du Lecteur sans luy faire tort: ie le continue donc par des choses qui luy sembleront peut-estre plus belles & moins ennuyeuses.

Comme toute l'authorité des Parlementaires d'Irlande ne consistoit qu'en la possession de Dublin, il est certain qu'ils n'oublierent rien pour la conseruer. Elle estoit merueilleusement pressée, il la falloit secourir, ils le firent; les Regimens de Reynolds, de Venables & de Hunck composés de sept cens chevaux & de deux mille hommes de pied, y entrerent sur les derniers iours de Iuillet, & firent voir dés le lendemain qu'ils n'y estoient entrez que pour la deffendre, car ils firẽt vne si brusque sortie sur le camp du Marquis d'Ormõd, qu'apres auoir tué plus de deux cens hommes, ils firent encore plus de deux cens prisonniers, donnerent le chasse à toute la cauallerie de ce Vice-Roy, brusserent quantité de tentes, & prirent huit pieces de canon qu'ils firent mener à la Ville.

Dundalke emportée par le Baron d'Inchequin.

La fortune fut alors fauorable à ceux de cét iniuste party, elle ne leur fut pas si douce en vn autre endroit: Owen Roë Oneil ne s'estoit point voulu declarer comme nous auons dit cy-dessus: il attendoit à faire vn coup de partie pour se faire considerer dans le party qu'il embrasseroit, il creut l'auoir rencontré en sauuant la Ville de Dundalke que Myloró Inchequin tenoit estroittement assiegée; il sortit des postes qu'il auoit si long-temps occupez pour marcher de ce costé-là; Inchequin fut auerty de sa marche, il décampa pour l'aller combatre, luy tua cinq cens hommes, du nombre desquels fut Hugues Oneil son Lieutenant General; fit vn pareil nombre de prisonniers, & causa tant de frayeur parmy le reste de ses troupes, qu'elles se retirerent en desordre dans la Comté de Longford, ce que le Colonel Monk Gouuerneur de cette place ayant appris dés

le mesme iour, il capitula de sortir le lendemain à la teste de cinq cens cheuaux & de trois cens fantassins : le Marquis d'Ormond auoit perdu huit pieces de canon dans la derniere sortie de la garnison de Dublin, Inchequin en trouua dans cette place vn nombre pareil pour les remplacer. 1649.

Quelque chose que l'on puisse faire pour opprimer la iustice, elle subsiste toûjours, & toute la malice des hommes ne peut empescher qu'elle ne se maintienne en sa force quelques secousses qu'on luy donne pour l'ébranler. Les Anglois n'auoient rien épargné pour esteindre l'authorité Royale en Irlande, comme ils l'auoient esteinte en Angleterre, ils y tenoient des armées & ils n'épargnoient point leurs bourses pour y faire des creatures de tous ceux sur qui l'argent auoit plus de pouuoir que la vertu ; ils n'auançoient pas neantmoins, & la iustice l'emportoit sur leurs artifices & sur leur malice ; car dés l'heure mesme que le Marquis d'Ormond eut fait publier qu'il n'auoit pris les armes que pour venger la mort du feu Roy, pour maintenir la Couronne à son successeur, & pour la conseruation du Royaume, son camp se grossit de moment à autre, & les autres corps qui estoient sous les ordres des autres chefs du mesme party receuoient vn auantage pareil ; si bien que toute la Prouince d'Vlter s'estant declarée pour eux, à la reserue de la Ville de Derry qui demeura ferme dans le party des Parlementaires, & le chastean de Sligo ayant esté contraint de se rendre au Comte de Clanrikard, il y auoit lieu de croire que ces opiniastres seroient enfin forcés de ceder si l'armée Angloise qu'ils attendoient de iour à autre n'arriuoit bien-tost pour les retirer de l'oppression.

Mais comme la fortune a des caprices qu'on ne peut connoistre, il arriua que dans le mesme temps que tout sembloit desesperé pour eux, leurs affaires commencerent à se restablir par vne seconde sortie que fit le Gouuerneur de Dublin. La premiere auoit esté brusque & heureuse, celle-cy le fut encore incomparablement dauantage, car ayant tué quatre mille soldats sur la place & fait deux mille cinq cens prisonniers, il jetta vne telle épouuante dans l'ame de ceux qui restoient, que le Marquis ne s'en pouuant plus promettre de grands seruices, il fut contraint de leuer le siege pour se retirer à Kilkeny. Iones auoit grand sujet d'estre satisfait d'vne si glorieuse victoire, il témoigna pourtant que son ambition n'estoit pas encore bien remplie : car n'ayant plus rien à craindre pour Dublin, il en sortit à la teste de mille cheuaux & de trois mille fantassins pour aller reprendre Drogheda qui auoit esté contrainte d'ouurir ses portes au Mylord Inchequin peu auparauant. Voilà le premier coup qui releua la fortune des Parlementaires de ce Royaume ; le second fut l'abord d'vne flote de cent dix vaisseaux qui portoient Cromvvel, Ireton son gendre & la soldatesque destinée à la conqueste de ce Royaume, lesquels n'ayant pû prendre terre à Kingsale par la vigoureuse resistance que leur fit le Prince Robert, allerent descendre à Dublin. Cependant les Escossois firent partir de nouueaux deputez pour aller acheuer le traité qu'ils vouloient faire auec le Roy dans la resolution de leuer vne puissante armée pour son seruice, s'ils pouuoient obtenir de luy les conditions qu'ils en desiroient.

Impetueuse sortie de la garnison de Dublin.

Le Marquis d'Ormond leue le siege.

La guerre a ses vicissitudes comme les iours & les saisons de l'année ; Iones deuenu tout fier d'auoir chassé le Marquis d'Ormond de deuant les murailles de Dublin, s'estoit promis de remettre Drogheda à l'obeissance, & pour cét effet il s'estoit mis en campagne auec l'équipage que nous auons dit ; mais il trouua que la fortune n'estoit plus en humeur de le caresser, car le Marquis qui fut auerty de sa marche fit deux corps de toutes ses troupes, posta le plus gros dans vn bois qui pouuoit faire le milieu du chemin de ces deux Villes de Dublin & de Drogheda, luy donna le Mylord Inchequin pour chef, & se mettant à la teste de l'autre marcha pour rencontrer ce Gouuerneur, qui ne l'eut point plûtost découuert qu'il le fit attaquer par toute sa caualerie. Ce Marquis qui marchoit en bataille fit d'abord mine de vouloir combattre ; & en effet, il fit commencer l'escarmouche assez brusquement pour le persuader à son ennemy : mais le voulant attirer au piege qu'il luy auoit dressé, il lascha le pied incontinent apres la premiere décharge de ses mousquetaires, & le lascha si adroitement que Iones croyant qu'il vouloit fuir effectiuement ; anima ses gens à le poursuiure auec toute la cha-

Deffaite du Gouuerneur de Dublin.

1649. leur poſſible ; de ſorte que ces ſoldats ne ſongeant point au feſtin qu'on leur prẽparoit, s'engagerent ſi bien à cette pourſuite, que quand le Mylord Inchequin ſortit de ſon embuſcade pour les enuelopper, il ne fut plus en leur pouuoir de combattre auec ordre pour ſe deffendre auec courage : En effet ſe voyant ſurpris de la ſorte, ils deuindrent ſi laſches, que ſe penſant ſauuer par la fuite ils ſe firent tous tuer, à la reſerue de deux cens qui firent le nombre des priſonniers, & de la caualerie qui fut pourſuiuie iuſques aux portes de Dublin.

XV. Deſcente de Cromvvel en Irlande.

Cromvvel n'eſtoit point encore hors de ſes vaiſſeaux quand ce grand eſchec arriua, & il n'en apprit la nouuelle que deux heures apres ſa deſcente qui fut le 25. d'Aouſt en cette ville de Dublin. Mais quoy que cette perte fuſt aſſez importante pour eſtre pleurée, les habitans ne laiſſerent pas de le receuoir auec des marques de ioye que l'on ne ſçauroit exprimer, & particulierement apres les aſſeurances qu'il leur donna de les remettre bien-toſt dans la joüiſſance de leurs biens, de reſtablir les priuileges de la ville auec autant d'éclat que iamais, de les mettre à couuert de la crainte de leurs ennemis, & de recompenſer largement tous ceux qui auroient perdu leurs biens pour s'eſtre iettez dans les intereſts de la Republique. Quant au Marquis d'Ormond il ne fut point plûtoſt ſorty de cette glorieuſe entrepriſe, qu'il ietta des hommes, des viures & des munitions de guerre dans Drogheda, afin qu'elle fuſt en eſtat de ſe bien deffendre, qu'il alla camper entre cette ville & celle de Trim auec quatre mille cheuaux & douze mille hommes de pied, qu'il enuoya des ordres au Comte de Clanrikard de le venir ioindre auec toutes ſes troupes qui eſtoient compoſées de neuf cens cheuaux & de quarre mille hommes de pied, afin d'eſtre en eſtat de répondre à Cromvvel duquel il auoit appris l'arriuée, & qu'il enuoya Mylord Inchequin dans la Prouince de Munſter, auec ordre de changer les garniſons de quelques places, qui ſelon les aduis qu'il en auoit receus, parloient deſia d'ouurir leurs portes à ce General Anglois dés l'heure meſme qu'il paroiſtroit.

Il aſſiege Drogheda.

Ce Vice-Roy eſtoit tout perſuadé que les premiers efforts des armes Angloiſes ſeroient employées contre Drogheda, ſon opinion ne le trompa point, il y alla camper le 12. du mois de Septembre, ſuiuy de douze mille fantaſſins & de trois mille cheuaux ; prit ſes poſtes le meſme iour, & ne voulant rien oublier du deuoir d'vn bon Capitaine, fit trauailler dés le lendemain aux retranchemens & à mettre en batterie quelques pieces de canon pour faire peur aux aſſiegez. L'ordre de la guerre vouloit qu'il fiſt ſommer cette place auant que de faire tirer ſon canon, il ne s'éloigna pas de cette maxime. Il enuoya vn trompette au Gouuerneur que l'on nommoit Arthur Aſhton, auec ordre de luy dire qu'il euſt à ſortir, autrement qu'il n'y auroit point de quartier pour luy : toute la réponſe que luy fit ce Gouuerneur fut, qu'il ne s'y eſtoit pas enfermé pour en ſortir ſi promptement, & que s'il eſtoit contraint de le faire ce ne ſeroit qu'à bonnes enſeignes. En effet voulant faire voir qu'il eſtoit capable d'executer ce qu'il diſoit, il fit coup ſur coup deux ſorties qui ne démentirent point la vigueur de ſa genereuſe réponſe : Cependant Inchequin ayant ſagement executé ce qui luy auoit eſté ordonné dans la Prouince de Munſter, il repaſſa la riuiere, & voulant incommoder le camp ennemy, ruina tous les lieux par leſquels Cromvvel pouuoit receuoir des munitions & des viures. Mais quoy qu'il agiſt auec vne vigueur extraordinaire, & que le Gouuerneur fiſt de ſon coſté des efforts ſurnaturels pour ſe bien deffendre, ils ne purent empeſcher que ce General Anglois n'emportaſt la place d'aſſaut, qu'il n'y fiſt tuer de ſang froid tous les Catholiques qui s'eſtoient retirez dans l'Egliſe Cathedrale de S. Pierre, & qu'en ſuite de cette laſche & & peu genereuſe action, il n'allaſt camper deuant la ville de Wexford qui eſt vn port de mer de grande importance dans la meſme Prouince de Munſter. Ce fut alors que la guerre commença de prendre beaucoup de chaleur en ce Royaume. L'Angleterre n'eſtoit pas cependant dans vn calme trop aſſeuré, car la faction des Leuellers ſe réueilla dans Oxford & fit aſſez de bruit pour donner de nouuelles inquietudes aux Communes ; mais comme ce party n'auoit point d'appuy, il ne fut pas difficile au Lieutenant General Lambert & au Colonel Ingoldſby de le mettre à bas, & de le reduire au meſme point qu'il auoit eſté reduit la premiere fois.

L'emporte d'aſſaut.

La faction des Leuellers ſe réueille.

Vvexford eſt vne des bonnes places d'Irlande, la garniſon qu'elle auoit eſtoit compoſée de plus de quinze cens hommes, & elle eſtoit fournie de toutes les munitions neceſſaires à vne longue & vigoureuſe deffenſe : Neantmoins elle ne diſputa pas ſes murailles auec l'ardeur qu'elle les pouuoit diſputer, elle parla de capituler peu de iours apres que Cromwel ſe fut eſtably dans ſes poſtes. On fut trois ou quatre iours à diſputer des conditions auec leſquelles on ſe pouuoit rendre : Mais dans le meſme temps que le Maire & les Eſcheuins acheuoient de demeurer d'accord des articles auec ce General ennemy, vne panique terreur s'empara tellement de l'eſprit du peuple, que ſans attendre le retour de ceux qui traitoient, il y eut quantité d'habitans qui ſe ietterent au trauers des ſoldats pour ſortir & prendre la fuite. Ceux qu'on auoit poſtez ſur les remparts creurent que les Anglois auoient forcé les portes ; ils abandonnerent leurs poſtes pour y courir & pour ſe ſauuer, ces ennemis ſe ſeruirent d'vne conioncture ſi fauorable, ils eſcaladerent les murailles, ſe rendirent maiſtres de toute la ville en fort peu de temps, & pour ſe payer de leurs peines la pillerent par l'eſpace de deux heures entieres. La priſe d'vne ſi bonne place pouuoit ſatisfaire l'ambition de ce General, elle ne la remplit pourtant pas ; il voyoit la fortune en humeur de le careſſer, il ne luy voulut pas donner lieu de luy retrancher ſes faueurs par vn meſpris de s'en ſeruir. Roſſe eſtoit vne place aſſez importante à la ſuite de ſes deſſeins pour en deſirer la poſſeſſion, il y fit marcher, il s'en rendit maiſtre apres vne batterie de ſept ou huit heures, & pour faire encore dauantage, alla camper deuant Duncanon. Mais il ne fut pas heureux en cette entrepriſe comme il l'auoit eſté dans les precedentes, il trouua des hommes plus fermes que ceux de Vvexford ; il eut peur de perdre toute ſon armée s'il opiniaſtroit vn ſiege dans vne ſaiſon où l'hyuer ſe faiſoit deſia reſſentir auec rigueur ; il decampa, ce fut pour ſe retirer à Dublin, où il auoit reſolu de paſſer cette rigoureuſe ſaiſon. Cependant comme la guerre a des caprices qui ne ſont gueres moins bizarres que ceux du deſtin, il arriua qu'vn corps de quinze cens Parlementaires qui marchoient ſous les ordres du Colonel Occonelli, du Maior Ionhſon & du Capitaine Rop, ayant eſté rencontrez par les troupes royales de Monroë, il en demeura plus de 900. ſur la place, parmy leſquels on trouua les corps de ce Colonel, de ce Capitaine & de ce Maior.

1649.

XVI.

Vvexford eſcaladé & pris par les Anglois.

Roſſe ſe rend à compoſition.

Cromvvel aſſiege Duncanon.

Il leue le ſiege.

Quoy que nous n'ayons parlé que fort rarement du Roy depuis la retraite qu'il fut contraint de faire en Hollande apres auoir paru aux Dunes auec la flote qui s'eſtoit declarée en ſa faueur dés le commencement de l'année ; il eſt pourtant vray que ſon eſprit n'auoit pour obiet que la vengeance qu'il vouloit prendre de l'outrage qu'il auoit receu dans la mort du feu roy ſon pere, & ſon reſtabliſſemẽt ſur le Troſne. Il n'auoit point agy auec eſclat, parce qu'il ne l'auoit pû faire : il auoit attendu ſon accommodement auec les Eſcoſſois ; quand il vit toutes les diſpoſitions à y reuſſir, il s'embarqua & ſe rendit en l'iſle de Ierſey afin de l'acheuer auec plus de facilité, & afin de releuer le courage de ceux qui eſtoient encore dans ſes intereſts en Angleterre, & n'oſoient pourtant teſmoigner ce qu'ils auoient dans le cœur pour ne ſe perdre pas à credit. Il creut qu'vne Declaration donneroit beaucoup de iour à ſes grands deſſeins, il en fit publier vne, par laquelle ayant proteſté qu'il ne s'eſtoit auancé que pour venger le ſang de ſon Pere & pour remonter ſur vn troſne qu'il deuoit remplir par les loix du Ciel & de la Nature, il promit de l'amour, de la protection, des graces & des bienfaits à tous ſes peuples, à la reſerue de ceux qui contre les loix diuines & humaines auoient cruellement répandu ce ſang precieux, & les exhorta tous de contribuer à luy faire auoir la raiſon de ces abominables meurtriers, qui n'eſtant point contens d'auoir pouſſé leur cruauté iuſqu'à ce parricide, pretendoient encore de le deſpouïller d'vn Sceptre & d'vne Couronne qu'il tenoit de la main de Dieu.

Declaration du Roy.

Cette declaration dreſſée en l'iſle de Ierſey, fut ſemée par tout le Royaume d'Angleterre, & dans la Principauté de Galles ; mais elle ne produiſit pas ce que ce Prince en auoit eſperé, car le peuple eſtoit tellement preuenu de crainte, que perſonne n'oſa branſler. Cependant le General Oneil qui auoit touſiours voulu demeurer neutre en Irlande, ayant bien iugé qu'il ne ſubſiſteroit iamais entre deux partis oppoſez, tels qu'eſtoient celuy du Marquis d'Ormond & de Cromvvel, il prit enfin la reſolution de ſe declarer. Il haiſſoit trop l'orgueil & la

Oneil ioint ſes troupes à celles du Marquis d'Ormond.

1649. meſchanceté de Cromvvel pour ſoûmettre ſes armes aux ſiennes, il choiſit auſſi de ſe ioindre au Vice-Roy, tant pour eſtre en eſtat d'appuyer la iuſtice du party Royal, que pour auoir des occaſions de combattre ce General Anglois, pour lequel il auoit vne auerſion merueilleuſe: il auoit de l'eſprit auſſi bien que du cœur, il le fit paroiſtre en cette rencontre; car il chercha ſes auantages dans le traité qu'il fit auec ce Vice-Roy, & les chercha auec tant d'adreſſe qu'il en obtint tout ce qu'il en pouuoit deſirer.

Exil de Montroſe. Nous auons dit cy-deſſus dans le vingt-quatriéme liure de ce grand ouurage, que Montroſe auoit mis les armes bas pour obeyr aux ordres du Roy, & qu'il auoit eſté contraint de ſortir d'Eſcoſſe par vne iniuſte Sentence de banniſſement, que ſes ennemis auoient extorquée du Comité des Eſtats de ce Royaume: Nous auons encore dit que Charles ſecond, qui regne auiourd'huy l'auoit enuoyé chercher pour ſe ſeruir de ſon courage & de ſa conduite pour ſe reſtablir ſur le Troſne. Il ne ſeroit pas iuſte de luy remettre les armes à la main, ſans auoir dit ce qu'il fit pendant le temps de cet exil, qui commença ſur la fin du mois de Septembre de mil ſix cens quarante-ſix. Le Lecteur apprendra donc que s'eſtant embarqué au port de Montroſe, il fit voile en Norwegue, qu'il trauerſa le Dannemare, & qu'apres auoir receu de ſa Maieſté Danoiſe tout le fauorable accueil qu'il deuoit attendre de ſa valeur, de ſa naiſſance, & de ſa vertu, il prit le chemin de France, où il ne fut pas moins conſideré qu'il l'auoit eſté dans le Dannemarc.

Parmy ceux de noſtre Cour qui eurent de l'eſtime pour ſa vertu, ie puis donner le premier rang au Cardinal de Retz, alors Coadiuteur de l'Archeueſché de Paris; car il eſt certain qu'eſtant preſque idolatre de ſon merite, il n'oublia rien pour luy donner des marques de cette eſtime, qu'il fit tous les efforts poſſibles pour le retenir en France, & qu'il le propoſa à la Cour comme vn Capitaine qui pouuoit amener vn corps de quatre mille hommes à ſa Majeſté pour l'appuyer dans la guerre qu'elle auoit auec l'Eſpagne. Mais cette affaire n'ayant pas eu toute la facilité qu'il y deſiroit, il paſſa en Allemagne, où l'Empereur le fit Mareſchal de Camp de l'Empire, en luy donnant vn corps de douze mille hommes à commander. Mais quoy que cette charge fuſt conforme à l'inclination qu'il auoit aux armes, qu'elle ne fuſt point indigne de ſa qualité, & qu'il y puſt trouuer ſon conte, il ne la voulut point accepter, qu'à condition qu'il pourroit rendre le baſton de General à ſa Maieſté Imperiale dés l'heure meſme que le Roy ſon maiſtre l'appelleroit pour luy continuer ſes ſeruices, ce qui luy fut auſſi genereuſement accordé qu'il le demandoit.

Le Prince de Galles, que nous appellerons deſormais Roy d'Angleterre, l'ayant donc mandé, il ne ballança point à quitter l'Allemagne, quoy que par bien-ſeance il montraſt la lettre à ſes amis, comme pour leur demander ce qu'ils en penſoient; il alla trouuer l'Empereur, luy fit tous les remerciemens poſſibles de l'honneur qu'il auoit receu de ſa Majeſté, prit congé de luy, & s'en alla trouuer ſon maiſtre, qui le receut auec les plus obligeantes careſſes dont il ſe pût aduiſer. Quand il receut la lettre de ſa Majeſté, il iugea bien qu'il auroit beſoin de quelques ſeconds, puis qu'il ſe falloit ſeruir des armes; il s'eſtoit fait aymer dans le commandement qu'il auoit en Allemagne, on ſceut dans ſon armée la raiſon qui luy faiſoit quitter le ſeruice de l'Empereur. Pluſieurs vieux Officiers s'offrirent de paſſer en Eſcoſſe auec luy, il ne les refuſa pas, mais comme il vouloit tout faire en vne partie où il ne falloit rien oublier, il alla demander le ſecours de la Pologne, du Dannemarc, de la Suede, des Ducs de Kurland, d'Holſtein, de Lunebourg & de Friſland; perſonne ne s'excuſa d'vn ſi legitime deuoir. Quand il ſe vit en l'eſtat qu'il ſe ſouhaitoit, il aſſembla tous ceux qui luy auoient eſté donnez, & que ſa vertu luy auoit acquis, en fit partir cinq mille ſous la conduite du Comte de Kennouil, auec ordre d'aller prendre terre aux iſles d'Orknay, & leur promit de les bien-toſt ioindre auec vn autre corps compoſé de mille cheuaux & de cinq mille hommes de pied.

Le Marquis d'Argyl & ſes partiſans, touſiours ennemis de la Iuſtice & de la Couronne, auoient trop d'intereſt en ce qui ſe faiſoit dans le Royaume pour n'eſtre pas auertis de l'arriuée de ces ennemis; ils l'apprirent auſſi deux iours apres

qu'ils eurent déchargé trois vaisseaux qui les auoient apportez. Ils n'estoient point en estat de les aller attaquer dans ces isles, d'autant qu'ils ne pouuoient degarnir le cœur du Royaume de leurs gens de guerre, sans risquer toute la partie, ne l'entreprenant pas aussi il se contenta de tenir deux fregates au guet, afin de surprendre ce Comte, quand il sortiroit pour aller mettre pied à terre en quelque lieu du Royanme; mais cette ruze luy reüssit tout au contraire de ce qu'il esperoit. Les Capitaines de ces fregates se declarerent pour le Roy, & allerent augmenter le nombre de ses seruiteurs: Ce qui estant venu à la connoissance de la Noblesse du pays, elle déborda quasi toute pour aller grossir ce party, de sorte qu'il sembla que ces isles fussent deuenuës vn rendez-vous general pour tous ceux qui vouloient prendre les armes en faueur & pour le reſtablissement de sa Majesté. 1649.

Comme l'enuie de boire ne s'esteint iamais en vn hydropique, le desir de prendre des places ne meurt iamais dans le cœur d'vn Conquerant. Cromvvel n'auoit pas esté bien satisfait de l'attaque de Duncanon, & la necessité dans laquelle il s'estoit veu de leuer le siege de deuant cette place, l'auoit fait resoudre à passer la rigoureuse saison de l'hyuer à Dublin: Mais ayant veu que le Marquis d'Ormond battoit la campagne, sans parler de faire hyverner ses soldats, il creut que le repos qu'il vouloit prendre seroit iniurieux à sa gloire, & dans cette veuë il se remit aux champs pour aller attaquer Waterford. Il auoit esté mal heureux deuant Duncanon, il le fut encore plus deuant cette place: Ses canons y auoient fait deux breſches capables de le conuier à l'assaut, il le fit donner, & ses gens combattirent si bien à l'abord, que plus de neuf cens hommes se tronuerent sur les ramparts vne heure apres le commencement du combat; mais dans le mesme temps que les plus ardens incitoient leurs compagnons à les suiure, par les cris de *Ville gagnée*, on vit paroistre cinq cens cheuaux & deux mille hommes de pied, qui n'y estoient entrez que de la nuit precedente, lesquels se pouſſant auec fureur contre ces hazardeux Anglois, les renuerserent tous sur la poudre, desorte que ceux qui s'approchoient pour auoir part au gasteau, reculant à l'objet de cette tuerie, ils refroidirent si bien les autres qui les suiuoient, qu'ils ne regarderent plus les breſches que comme des redoutables cimetieres, dont il ne falloit plus approcher. En effet, ils s'en éloignerent pour aller reprendre leurs postes, mais ils ne furent guere plus asseurez de ce costé là que de l'autre; car le Gouuerneur ayant fait en ce mesme temps vne bruſque & vigoureuse sortie sur eux, il accreut leur frayeur de si bonne sorte, que Cromvvel songeant plûtost à trousser bagage, qu'à remettre ses gens en bataille, il laissa huit pieces de canon dans les lignes, auec plus de la moitié du bagage de toute l'armée. Mais comme la pluye est touſiours suiuie du beau temps, ce General eut lieu de se consoler de la perte qu'il auoit faite, par la prise du fort de Kingsale, qui fut rendu à Mylord Brovvghil General de l'artillerie sans tirer l'espée, & cela par le Gouuerneur, qui eut plus d'esgard à quelque interest qu'à la gloire qu'il pouuoit esperer d'vne genereuse defense, & par la reddition de Duncaruan, qui se mit entre les mains de ce mesme Chef, par vne composition aussi lasche que la precedente. 1650 I. Cromvvel attaque Vvaterford. Il y est mal traité. Il leue le siege.

Les choses estoient cependant en vn autre estat en Escosse, tout y trembloit par les dispositions d'y voir bien-tost arriuer le Marquis de Montrose à la teste d'vne forte armée, & par cette consideration le traité de sa Maiesté auec les Estats de ce Royaume ne s'auançoit pas, ce que la generosité de ce Marquis ne pouuant souffrir, il escriuit à sa Maieste, pour la supplier de ne rompre pas vne affaire de si grande consequence pour l'amour de luy, qu'il vouloit bien demeurer banny, pourueu qu'elle fust restablie dans l'authorité qu'elle y deuoit auoir, & que sa plus grande felicité ne consisteroit iamais qu'à luy voir le Sceptre à la main. Cette lettre auoit toutes les tendresses qu'vn bon seruiteur doit auoir pour la gloire de son Souuerain; le Roy ne voulant point aussi estre vaincu par vne si genereuse ciuilité, luy manda par sa response, que si la necessité de ses affaires ne luy permettoit pas de luy donner de l'employ, il se souuiendroit du moins qu'il luy deuoit sa protection. L'affaire estant donc quasi toute resoluë, sous la condition que ce Marquis ne retourneroit point au Royaume, ce Prince Generosité de Montrose.

1650. ne demanda plus au Baron de Liberton, qui negocioit cette affaire par les ordres des Estats d'Escosse, que le temps de communiquer ce traité à la Reine sa Mere, sans le consentement de laquelle il ne deuoit raisonnablement rien conclurre.

II. Les Communes d'Angleterre prennent l'allarme, dequoy. Il est certain que la nouuelle du retour de Montrose tenoit l'Escosse en cerueille, il est aussi tout asseuré que les Communes d'Angleterre eurent de leur costé sujet de redourer de voir naistre quelque nouueauté; car dans le mesme temps qu'on parloit le plus hautement d'vne armée qui deuoit partir de Dannemarc sous la conduite de ce Marquis, des Gentils-hommes du party Royal attacherent à la Croix du marché de Durhan vn papier contenant la proclamation de Charles second, auec toutes qualitez qu'on donnoit aux Rois d'Angleterre, & qui menaçoit d'vn chastiment tres-rigoureux tous ceux qui s'opposeroient aux iustes pretentions de sa Maiesté, de sorte que prenant l'allarme plus chaudement qu'elles ne deuoient, elles ordonnerent à Lenthal leur Orateur, d'escrire à Cromvvel pour le supplier de reuenir en Angleterre, tant pour leur rendre conte des affaires d'Irlande, que pour concerter auec elles les moyens d'empescher les nouueaux soulleuemens qu'elles preuoyoient. Mais comme l'ame de ce General n'estoit pas capable d'vne lâche crainte, il ne se disposa point au retour, comme on le vouloit: au contraire, il demanda de grosses recruës pour remplacer les pertes que les maladies, le fer, & le plomb auoient causées dans son armée. Quelques Anglois m'ont voulu dire que la cause de ce refus ne procedoit pas de la fermeté de son ame, mais du pressentiment qu'il auoit que la pluspart des membres de ces Communes n'estoient plus dans ses interests. Mais la suite des choses qui se sont passées à sa gloire, & que nous dirons, ne m'a pas permis de porter mon esprit à cette creance. Quoy qu'il en soit, il est certain qu'il n'abandonna point l'Irlande, & qu'il n'oublia rien pour se mettre en bonne posture. Cependant l'amour que les Escossois tesmoignoient auoir pour leur Roy, semblant prendre de l'accroissement de moment à autre, il s'en trouua vn si grand nombre qui prirent les armes pour son seruice, que ces Communes de Londres prenant l'allarme beaucoup plus forte qu'elles n'auoient encore fait, elles ordonnerent au General Fairfax d'assembler toutes ses troupes pour les faire marcher du costé du Nord, afin d'estre en estat de s'opposer à la marche de ces nouueaux ennemis, s'ils se mettoient en deuoir de faire vne nouuelle irruption dans le Royaume.

Ils rappellent Cromvvel en Angleterre.

Il ne veut point sortir d'Irlande.

Vaisseaux Anglois perdus. Elles n'auoient alors que la peur d'vn orage qu'elles ne faisoient que preuoir, elles eurent peu de iours apres vn mal effectif, qui leur fut beaucoup plus sensible. Elles auoient chargé neuf grands vaisseaux d'hommes, de cheuaux, d'argent, de munitions & de viures pour soulager leur armée d'Irlande, qui n'estoit pas en bon estat, vne tempeste de mer rompit toutes les mesures qu'ils auoient prises pour cela: Il se perdit quarre de ces vaisseaux à l'entrée du havre de Kingsale, sans que l'on pût sauuer vn homme; il y en eut trois autres qui furent fracassez sur les costes de Waterford, les deux autres furent emportez auec tant de fureur & d'impetuosité, que l'on n'en apprit aucunes nouuelles de plus de six semaines apres. Cette perte estoit affligeante, Cromvvel qui l'apprit peu de iours apres, la ressentit aussi iusques dans le fonds du cœur, mais comme il auoit l'ame grande, il ne témoigna pas toute sa douleur.

III. La faction des Leuellers se réueille. Quoy que l'on eust apporté tous les soins possibles à esteindre la faction des Leuellers, elle renaissoit tousiours, & il y auoit tousiours quelques estincelles de ce feu, qui ne se cachnient pas assez bien pour n'estre point veuës, de sorte que les Communes qui auoient tousiours l'œil au guet, en découuroient souuent la lumiere, & souuent aussi elles eurent la satisfaction d'en sacrifier quelques-vns à leur colere, & à leur vengeance. Mais parmy ceux qui furent découuerts, il s'en trouua vn si determiné, qu'il donna suiet à tout le Royaume de parler de sa hardiesse, comme d'vne chose qui n'auoit que des exemples fort rares. Il s'appelloit Marston, ils estoit vn des principaux Chefs de cette dangereuse faction; le desir de ioindre à leur party quelques puissans amis qu'il auoit dans Londres, le fit aller à cette ville, il fut reconnu par les surueillans du Conseil d'Estat. Ce Conseil commanda trois Officiers pour se saisir de sa personne, ces Officiers se transporterent

transporterent à son logis pour executer ce qui leur auoit esté ordonné; l'vn d'eux se saisit de la porte sans faire bruit, vn autre se posta sur le milieu de la montée, le troisiéme monta iusques à sa chambre pour luy dire les ordres qu'il auoit receus, & pour luy commander de le suiure. 1650.

Ce Gentil-homme fut vn peu surpris au premier discours qu'on luy fit, mais comme il se deuoit défier de tout, & qu'il se tenoit en estat de defendre sa vie & sa liberté, il ne donna pas loisir à cet Officier de parler long-temps, il luy perça le corps de deux coups de poignard qui le renuerserent mort sur le carreau, sortit de sa chambre sans perdre temps, tua celuy qui estoit sur la montée de deux autres coups, & trouuant le troisiéme à la porte, se seruit encore de son poignard pour le mettre en pareil estat qu'il auoit mis ses compagnons: Si bien que s'estant depéché de ces trois hommes en moins d'vn demy quart d'heure, il eut le temps de se sauuer, & de se mettre si bien à couuert, que le Conseil d'Estat n'en put iamais apprendre des nouuelles, quoy qu'il eût promis de grandes recompenses à ceux qui le representeroient. Coup hardi d'vn des Chefs de cette faction.

Vn coup si hardy fit peur aux Communes, il ne fit pourtant qu'vne petite partie de leur crainte, elles apprirent presqu'en mesme temps que la Noblesse des enuirons de Scherbury s'assembloit auec apparence de se declarer pour sa Maiesté, que les Ministres du pays de Leds préchoient publiquement contre l'engagement nouueau, & mesme que plusieurs Gentils-hommes affectionnez au party Royal, passoient de moment à autre en Escosse; voila pourquoy ayant suiet de tout craindre, elles enuoyerent des ordres exprés aux Commissaires de la milice de renforcer les garnisons de toutes les villes, & outre cela de leuer deux Regimens d'infanterie & trois de cauallerie pour grossir l'armée, afin qu'elle fust en estat d'asseurer le repos de la Republique.

IV.

Le traité des Escossois auec le Roy n'estoit pas cependant au point que les pacifiques & les gens de bien le desiroient; car quoy que le Baron de Liberton fust de retour à Edimbourg auec deux lettres de sa Maiesté, l'vne pour le Comité des Estats de ce Royaume, & l'autre pour l'assemblée generale de leurs Eglises, quoy qu'il se loüast hautement du bon traitement qu'il auoit receu d'elle, & qu'il parlast dignement des bonnes intentions qu'elle auoit à vn parfait accommodement, ce Comité trauailloit si secretement, que ne donnant aucune connoissance de ses resolutions, le peuple n'en tiroit point de bons augures; de sorte que le bruit estant assez grand que Montrose & ses partisans auoient toûjours grand credit au Priué Conseil de ce Prince, on apprehendoit que cette consideration ne rompist les mesures d'vne affaire que l'on souhaitoit auec passion; Mais on n'en desesperoit pas, car ce Baron de Liberton ayant asseuré que sa Maiesté quitteroit l'isle de Gersé pour se rendre à Breda le quinziéme du mois de Mars, afin d'y acheuer le traité, comme les Estats l'auoient desiré, on se promettoit qu'enfin elle ne se roidiroit pas à se seruir de ce Marquis, malgré tout vn peuple qui ne l'aymoit point. Breda choisi pour le traité d'entre le Roy & les Escossois.

Ce que Liberton disoit du voyage que le Roy alloit faire en Hollande, n'estoit pas vne chose dite à la volée; car il est certain que ce Prince sortit de l'isle de Gersé enuiron le quinziéme de ce mois de Mars: mais comme il fit des choses assez dignes de mon recit auant que partir, ie ne suis pas d'auis de les taire. Il voulut laisser vn bon ordre parmy ses troupes, afin qu'elles subsistassent pendant son absence. Il estoit sensible à l'affection de ceux qui se iettoient si genereusement dans ses interests, il les regarda tous comme des personnes dont il vouloit conseruer la bienveillance, & qu'il vouloit recompenser par les charges & par les honneurs qu'il pouuoit donner; car il fit le Duc d'York son frere Amiral, le Prince Robert Vice-Amiral & General de sa Cauallerie, le Prince Maurice Contre-Amiral, le Marquis de Montrose Duc, Cheualier de la Iartiere & General de ses troupes de terre, fit encore Cheualier de la Iartiere le Prince Philippes Palatin, le Marquis d'Hamilton, & le Comte de Herby; Langdale fut declaré General des forces de mer, sous l'authorité du Duc d'York, le rang de Cheualier Baronnet fut donné à Henry Wood, plusieurs autres furent gratifiez d'autres charges, qui ne pouuant estre bien auantageuses, portoient du moins des marques de sa bienveillance & de son estime. Le Roy confere les charges & les dignitez de son Estat à ses seruiteurs.

1649. V.

Remarques cõſiderables ſur la mort du feu Roi.

Les curieux ont fait des remarques qui me ſemblent dignes des yeux des honneſtes gens : voilà pourquoy ie ne craindray point de les expoſer, bien qu'elles ne ſoient pas neceſſaires à l'intelligence de noſtre hiſtoire. Ils ont obſerué que l'vn de ceux qui furent tuez à Londres le 19. Feurier par le ſieur Marſton l'vn des principaux chefs des Leuellers, & dont nous auons parlé cy-deſſus, ſeruoit d'Huiſſier à faire executer les commandemens de Brasdbavv qui preſidoit à la Sentence de mort donnée contre le deffunt, que Vvilde Alderman d'York & grand partiſan des Parlementaires, ſe pendit vn an apres & à meſme iour que ce Prince fut executé, que Brovvgton qui eſtoit le Greffier de cette Haute Chambre de Iuſtice, deuint inſenſé & furieux quelques mois apres, & que Wilſon Eſchenin de Londres qui auoit ſigné cette mortelle & iniuſte Sentence contre les deffenſes que ſon pere luy en auoit faites, monrut enragé dés les premiers iours du mois de Feurier de cette année 1650. Ces curieux ont remarqué ces quatre ſortes de morts en des perſonnes toutes criminelles dans la mort de leur Souuerain ; ie n'en ay fait auſſi le recit que ponr faire redouter aux méchans la vengereſſe main de Dieu. Mais retournons à l'Hiſtoire, & voyons ce que Cromvvel faiſoit cependant en Irlande.

Succez des armes Angloiſes en Irlande.

Ce General auoit eſté contraint de donner de bons quartiers d'hyuer à ſes troupes pour les reſtablir par vn repos de quelques mois : il auoit cependant receu cinq mille hommes de renfort par les ſoins des Communes d'Angleterre, ſi toſt qu'il vid la ſaiſon propre à remettre en campagne, il tira ces troupes de leurs garniſons, fit auancer le General Maior Ireton ſon gendre, du coſté de Vvexford & de Roſſe auec vn corps de trois mille hommes, fit deux autres corps du reſte de ſon armée, en mit vn ſous la conduite du Colonel Reynolds, auec ordre d'entrer dans la Comté de Kilkeny, & ſe mettant à la teſte de l'autre paſſa la riuiere de Blatvvater, comme s'il eût voulu tirer droit à Limmerik ; la premiere de ſes conqueſtes fut du chaſteau de Ragbel, dans lequel il n'y auoit que quarante-quatre ſoldats Catholiques ; la ſeconde de la ville de Futbard qui capitula ſous des conditions fort auantageuſes ; celle de Cusbol n'attendit pas ſes approches, car le Maire & les Eſcheuins l'ennoyerent prier de les prendre ſous ſa protection, il les y receut : Ireton ſon gendre emporta cependant le chaſteau d'Arfinon, conſiderable par vn pont qui donne le paſſage de la riuiere de Sevver : le Colonel Reynolds ſe rendit maiſtre de Kingixtofer, & le Mylord Broghyl de Cuſteleton qui fut emporté par la force : de ſorte que ce General s'eſtant ainſi puiſſamment eſtably dans le milieu des quartiers ennemis, il leur oſta les moyens de s'aſſembler & d'agir de concert pour s'oppoſer à ſes entrepriſes.

Les Eſcoſſois enoyerent preſenter de nouuelles propoſitions à ſa Majeſté.

Par le ſilence extraordinaire du Comité des Eſtats d'Eſcoſſe, le peuple auoit bien connu que les Lettres de ſa Maieſté n'auoient pas ſatisfaits ces Eſtats, & il eſt tres-vray qu'elles auoient apporté quelque dégouſt dans l'eſprit de beaucoup de membres dont les intentions ne s'éloignoient pas du ſeruice du Roy : Neantmoins bien que ces perſonnes-là euſſent propoſé de ne plus enuoyer vers ſa Maieſté, le nombre des autres qui conſeruoient tous les bons mouuemens que la Iuſtice leur auoit donnez, l'emporterent ſur le mécontentement de ces delicats : il fut arreſté dans le Parlement qu'on dreſſeroit de nouuelles propoſitions ſur la negociation du Baron de Liberton pour eſtre portées à Breda, & preſentées à ſa Maieſté par ſix Seigneurs & par trois Miniſtres, les deux plus importantes deſquelles eſtoient, Que ſa Maieſté ſigneroit leur Conuenant, & qu'elle ne ſe ſeruiroit d'aucun de ceux qu'on appelloit delinquants.

Les Catholiques ſont bannis de Londres.

La crainte croiſſoit cependant dans l'ame des directeurs de la pretenduë Republique d'Angleterre, ils s'eſtoient precantionnez contre vne nouuelle inuaſion des Eſcoſſois qu'ils auoient quelque ſuiet de redouter, en leuant les troupes dont nous auons parlé cy-deſſus ; ces gens de guerre ne les aſſeuroient point encre aſſez : ils apprehendoient que les Catholiques & ceux qui auoient porté les armes en faueur du Roy deffunt ne formaſſent de nouueaux partis dans la ville pour troubler l'Eſtat & pour appuyer les pretentions de ſon ſucceſſeur, ils y voulurent pouruoir par vn acte de banniſſement des villes de Londres & de Vveſtminſter, auquel ils coudamnerent les vns & les autres ſur peine de punition

exemplaire, ce qui ne leur semblant pas encore assez fort pour les mettre à couuert de leurs apprehensions, ils firent vne liste de tous les vaisseaux qu'ils auoient en mer, & ordonnerent de la charge qu'on leur donneroit, & des Capitaines qu'on y establiroit, afin que toute cette flote, qui pouuoit estre composée de quarante cinq vaisseaux de guerre, chargez de cinq mille cinq cens soixante & quatorze soldats, & de vingt vaisseaux Marchands qui portoient encore deux mille soixante & six hommes, sans y comprendre les matelots, fust tousiours en estat de s'opposer à toutes les forces estrangeres qui pourroient arriuer en faueur de sa Maiesté. 1650.

Il n'y a rien qui anime vn homme de cœur à l'esgal de l'honneur qu'il attend de ses actions, & ie ne trouue encore rien apres cela qui le pousse auec plus d'ardeur à bien faire, que la recompense qu'il espere de ses seruices. Cromvvel & les principaux Officiers de l'armée d'Irlande s'estoient acquis vne grande estime par les considerables auantages qu'ils auoient remportés depuis qu'ils faisoient la guerre en ce Royaume; il ne leur manquoit plus que des recompenses; la Chambre des Communes de Londres s'auisa de leur en donner sans fouler le peuple. Elle disposoit de toutes les dependances de Dublin, depuis que cette place auoit esté mise au pouuoir des Parlementaires par la foiblesse du Marquis d'Ormond, son pouuoir s'estendoit encore sur tous les lieux dont les armées Angloises s'estoient emparées; Elle ordonna que tous les chasteaux, Seigneuries, fiefs, domaine, & le bien de l'Archeuesque de Dublin, du Doyen & du Chapitre de S. Patrice en Irlande, auec la ferme d'Ardbrinxan, & le Prieuré de Trin dependans de l'Eueschè de Meath, seroient donnés à Ireton & à quatorze autres Officiers de l'armée, pour en iouyr à perpetuité comme de leur propre: Mais voulant pretexter cette liberalité de quelque religieux mouuement, elle voulut que ce fust à condition d'entretenir vn college en ce Royaume, dans lequel on n'enseigneroit que les moyens de donner de l'esclat à la Religion Protestante. Et d'autant que toutes ces personnes nommées auoient besoin d'vn acte pour se mettre en possession de ce bien, cette Chambre leur enuoya vne copie de cette ordonnance signée, auec ordre particulier à Cromvvel d'en faire iudicieusement le partage comme Surintendant de cette gratification.

VI. La Chambre des Communes donne de grandes recompenses aux Officiers de l'armée d'Irlande.

Quand des hommes se sont esleuez à l'authorité par des moyens illegitimes, ils ont si grand peur de decheoir, qu'il n'y a rien qu'ils ne fassent pour s'y maintenir, & pour empescher que leur exemple n'excite les autres à les chasser de là pour prendre leur place. Cette Chambre des Communes auoit vsurpé le pouuoir supréme par toutes les violences que nous auons dites, elle deuoit apprehender d'en estre priuée par d'autres personnes aussi ambitieuses que celles qui s'y estoient installées, & qui murmuroient desia assez hautement pour faire connoistre ce qu'elles pensoient: Pour empescher ce coup, qui eut fait des petits musniers de tous ces illustres & grands Senateurs; ils demeurerent d'accord de creer vne Haute Cour de iustice, afin de tenir en bride tous ces esprits qui prenoient l'essort, & de se conseruer par la crainte, ce qu'ils auoient acquis sans merite & par tyrannie. Ils la creerent donc, mais d'autant que cela ne se pouuoit sans donner quelque pretexte apparent à cette nouueauté, ils allegueront que pour la conseruation de la paix publique, & pour preuenir les miseres d'vne nouuelle & cruelle guerre qu'ils voyoient sur le point de s'esleuer dans le Royaume, par la liberté que chacun prenoit de parler selon ses sentimens du Gouuernement present, ils auoient nommé soixante & cinq Commissaires de probité, pour obseruer des ordres qu'ils auoient donnés pour empescher les malheurs qu'vne trop grande liberté pouuoit apporter dans l'Estat, & pour faire iouyr eternellement le peuple du repos dont il iouyssoit depuis qu'on l'auoit mis sous l'authorité d'vne Republique.

Elle crée vne Chambre de Iustice. Pourquoy,

Ce bel acte commençoit par la plus haute insolence qui se pouuoit faire; car son premier ordre portoit vne deffence sur peine de mort, d'aller demeurer auec la personne de Charles Stuart fils aisné du Roy precedent, ny auec celle de Iacques Stuart son frere, ou de la Reine precedente leur mere, en quelque lieu du monde qu'ils fussent. Ceux qui communiqueroient auec eux par lettres, par messages ou autrement n'estoient pas menacez d'vne moindre peine par le se-

1650. cond: le troiſieſme promettoit vn pareil ſuplice à tous ceux qui rendroient des villes, des forts, des magazins & des vaiſſeaux que la Republique tenoit ſous les voiles, à d'autres perſonnes qu'à celles qui leur en porteroient les ordres du Parlement: le quatrieſme promettoit vn nouueau genre de mort à tous ceux qui aſſiſteroient ces Princes d'argent, & qui prendroient les armes pour les ſeruir. L'on ne parla pas plus doucement dans le cinquieſme contre ceux qui feroient des aſſemblées tumultueuſes, & pour le dire en peu de paroles, on ne promettoit rien moins qu'vne ſeuere punition ſans grace, à tous ceux qui abandonneroient le party de la Republique pour embraſſer celuy des ſeditieux & des malcontens.

Elle fait effacer & abatre les armes Royales par tout le Royaume.

Cet acte eſt vne toute euidente preuue de la crainte de ces Communes & de la rage qui les portoit à la ruyne de toute la famille Royale. Mais n'en demenrons pas en ſi beau chemin; allons plus auant, nous en verrons encore dauantage. Ces meſmes tyrans ordonnerent quelques iours apres, que les armes du deffunt Roy ſeroient abbatuës & effacées de tous les vaiſſeaux, qu'on les oſteroit encore de toutes les Egliſes & lieux publics du Royaume & de la principauté de Galles, & pour cet effet, ils enuoyerent par tout des commandemens ſi precis, qu'il n'en parut plus ſur la mer ny ſur la terre douze iours apres. Cependant ils ne s'attachoient pas ſi fort à ces laches mouuemens de haine, qu'ils ne ſongeaſſent au traité qui ſe faiſoit à Breda: ils apprirent qu'il y auoit de grandes diſpoſitions à le voir conclure, ils ne douterent point que cet accommodement ne fiſt naiſtre la guerre entre les Anglois & les Eſcoſſois, ils ſe mirent en eſtat de la ſouſtenir, & non pas de la ſouſtenir ſeulement, mais encore de la porter eux-meſmes en Eſcoſſe; car ils firent marcher dix mille hommes du coſté du Nord, pour y porter le fer & le feu, ſi les choſes alloient plus auant.

VII.

Succez de la guerre d'Irlande.

Les armes auoient cependant beaucoup de chaleur en Irlande; le Marquis d'Ormond y deffit le Cheualier Charles Coote, l'vn des principaux Chefs des Parlementaires; le Colonel Hevvſon Gouuerneur de Dublin ſe rendit maiſtre de Baliſanon; Richard Cromvvel fils aiſné du General, ayant ioint le Mylord Browghil, ils defirent vne partie des troupes qui eſtoient ſous les ordres du Baron d'Inchequin, & Cromvvel luy meſme ayant emporté quelques petites places qui ſe rencontrerent en ſa matche, alla camper deuant Kilkeny. Cette place eſtoit aſſez bonne pour diſputer ſes murailles plus de ſix ſemaines, & en effet le Gouuerneur y ſouſtint deux aſſauts auec vne vigueur ſi ferme, qu'il fit apprehender à ce General ennemy de ſortir de cette entrepriſe auec peu d'honneur; neantmoins cette vigueur ne dura pas tant qu'on auoit eſperé qu'elle dureroit, il ſe laſſa d'auoir montré le front à ſes ennemis, il capitula apres ſix iours de ſiege, & la raiſon qu'il allequa pour pretexter cette foibleſſe fut, qu'il ne pouuoit pas reſpondre à ſes ennemis par faute de poudre. Le Colonel Axtel occupa ſa place, Cromvvel tourna teſte du coſté de Waterford où le General Preſton s'eſtoit enfermé auec quinze cens hommes des meilleurs de toutes ſes troupes, mais ce ne fut qu'apres auoir adiouſté à la priſe de Kilkeny, celle des chaſteaux de Cantvvelcashe, d'Eniſnon, qu'apres auoir emporté d'aſſaut Polkerry, dont toute la garniſon fut paſſée au fil de l'eſpée, & qu'apres s'eſtre rendu maiſtre de Bulladoin, de Brano & de Donkil, trois forts importans au ſiege qu'il pretendoit faire de Vvaterford, & qu'il ne fit pas neantmoins; celuy de Conmel deuant laquelle il alla camper, luy ſemblant plus facile & plus important à la ſuite de ſes deſſeins.

Kilkeny pris par Cromvvel

Il eſt certain que les grands hommes ne font iamais de petits deſſeins, & qu'ils s'eſleuent touſiours à proportion de la force de leurs eſprits; mais il eſt auſſi tres-conſtant que ces deſſeins n'ont pas touſiours toutes les ſuites qu'on s'en promet. Cromvvel n'auoit entrepris le voyage d'Irlande, que dans l'opinion de reduire facilement ce Royaume à l'obeyſſance, il auoit glorieuſement commencé ce grand ouurage, il arriua cependant qu'au plus fort de ſes conqueſtes, & lors qu'il eſtoit ſur le point d'y apporter la derniere main, il fut contraint de tout quitter & de repaſſer en Angleterre par les ordres expres qu'il en receut des Communes. Pluſieurs demeurerent perſuadés que la reuocation eſtoit vn coup important au repos, à la grandeur & à la gloire de l'Eſtat: mais quand ces poli-

Cromvvel eſt rappellé en Angleterre.

tiques qui ne vouloient point qu'on le retiraſt d'Irlande, eurent conſideré qu'on ne le rappelloit que pour ſauuer cét Eſtat qui eſtoit menacé par les Eſcoſſois, ils furent contraints d'auoüer qu'on ne l'auoit fait reuenir que pour l'employer plus vtilement d'vn autre coſté: En effet ce n'auoit eſté que pour oppoſer ſon courage & ſa conduite aux ennemis qui ſe preparoient d'entrer hoſtilement au royaume. Il partit donc auec regret de n'auoir fait qu'vne partie de ce qu'il vouloit faire: mais ce ne fut qu'apres auoir eſtably ſon Gendre dans la place qu'il occupoit, qu'apres luy auoir ordonné d'aller camper auec vne partie de l'armée deuant la ville de Caterlovv, & qu'apres auoir mis le Colonel Reynolds à la teſte de l'autre corps pour aller attaquer le chaſteau de Trecoghan. Il deuoit eſperer que les Communes conſidereroient l'importance de ſes ſeruices, elles firent auſſi tous les efforts poſſibles pour les reconnoiſtre, en le receuant dans Londres auec autant de magnificence & d'honneur que s'il euſt triomphé de la moitié de toute l'Europe. Laiſſons-le pour quelque temps dans le repos, dans les feſtins & les applaudiſſemens, & faiſons vn tour en Eſcoſſe pour y voir des choſes qui meritent bien toute la force de ma plume, & tous les yeux de mes Lecteurs. 1650.

Nous auons dit que les premieres troupes que le Marquis de Montroſe auoit fait paſſer en Eſcoſſe pour le ſeruice de ſa Maieſté, auoient pris terre és Orcades ſous la conduite du Comte de Kennoüil; nous auons encore dit qu'elles ſe groſſiſſoient tous les iours par ceux qui ne pouuans aimer la tyrannie des Parlementaires, n'aprehendoient point d'expoſer leurs vies pour conſeruer les priuileges de la Couronne, & nous n'auons pas oublié de dire que les ennemis de ſa Maieſté auoient aſſemblé des forces conſiderables ſous les ordres de Dauid Leſley pour tenir ces troupes en bride: il eſt maintenant raiſonnable de faire agir ces corps oppoſez, afin que noſtre hiſtoire n'ait rien de defectueux. 1644.

Ces Royaliſtes eſtoient ſous les ordres du Comte de Kennoüil; ce Comte ſe laiſſa mourir, le Mylord S. Clare fut choiſi pour remplir ſa place: mais il ne poſſeda pas long-temps la qualité de General; car Montroſe ayant enuoyé quatre mille cinq cens fantaſſins ſous les ordres du Cheualier Hurry pour aller ioindre ces troupes, & luy-meſme y eſtant arriué ſur les derniers iours du mois d'Auril, accompagné de quinze cens hommes qu'il auoit tirez de Suede & de Dannemarc, il commença de donner ſes ordres à toute l'armée en qualité de Lieutenant General de ſa Maieſté en Eſcoſſe. Elle eſtoit forte, car elle eſtoit compoſée de quatorze à quinze mille hommes: le Comité des Eſtats de ce Royaume en prit auſſi l'allarme ſi chaude, que s'eſtant extraordinairement aſſemblé, il n'eut rien de plus preſſant à faire que de chercher les moyens de donner vne forte digue à ce gros torrent; il n'en auoit point que de mettre promptement en campagne le General Dauid Leſley, il luy enuoya des ordres exprés de le faire auec toute la promptitude poſſible, & ne croyant pas que ce fût aſſez, en fit auertir le Marquis d'Argyl, tant pour l'obliger de mettre tous ſes amis à cheual, afin d'aller groſſir l'armée de ce General, que pour l'appeller à Edimbourg où la force de ſon eſprit ne ſembloit pas moins neceſſaire pour preuenir les orages que l'on craignoit, que la vigueur de ſon bras & de ſon courage pour les diſſiper. Il y alloit du ſalut non ſeulement de ce Comte; mais encore de celuy de tout le corps des Eſtats en cette partie: Leſley ne manqua point auſſi d'aſſembler ſes troupes, de ſe mettre à la teſte de trente Cornettes de cauallerie & de ſept mille fantaſſins, pour aller mettre obſtacle à la deſcente de ce Marquis, & de détacher dix Cornettes auec quatre cens fantaſſins pour luy aller fermer vn autre paſſage.

Deſcente d'vne armée eſtrangere en Eſcoſſe, en faueur du Roy.

VIII. Retour de Montroſe en ce Royaume.

Les Eſtats ſe prennent l'allarme.

Qu'il faut peu de temps pour tomber des plus hauts degrés de la gloire iuſques aux derniers extremitez de la honte! Montroſe auoit couuert ſa teſte des plus beaux lauriers du monde par le gain de ſept batailles, dont il eſtoit ſorty victorieux depuis 1644. iuſques au mois de Septembre de 1646. ſon nom eſtoit en veneration par toute l'Europe, & tout le monde le regardoit comme vn Capitaine qui n'auoit pas beaucoup de ſeconds, vn petit coup de foudre mit pourtant à bas tous ces beaux lauriers, & la rencontre d'vn petit Capitaine ſans nom luy rauit ce qu'il deuoit auoir acquis pour vne eternité toute entiere.

1650. Il eſtoit arriué dans les iſles Orcades auec les troupes qu'il auoit eſté mandier en Allemagne, en Suede & en Dannemarc, ſon courage ne luy permit pas de les tenir long-temps inutiles, il en laiſſa la meilleure partie à la garde de ces iſles, dont la conſeruation luy ſembloit importante à la ſuite de ſes deſſeins, alla prendre terre auec le reſte qui eſtoit compoſé de quatre mille hommes: il en détacha douze cens ſous la conduite d'Hurry pour aller prendre le chaſteau de Drumpeth Houſſe, & voulant aller ioindre deux mille hommes des ſuiets du Comte de Staford qui tenoient deſia la campagne ſous les ordres d'vn Capiraine nommé Plaſcardy, tira du coſté qu'il eſperoit de les rencontrer; mais il n'alla pas ſi loin qu'il croyoit aller, il apprit que cinq Cornettes de caualerie auoiẽt eſté detachées de l'armée de Leſley pour traner ſer ſa marche par quelques obſtacles, il luy prit enuie de les aller viſiter, il tourna teſte pour les aller rencontrer; Stranghan qui les commandoit fut vn peu ſurpris d'apprendre qu'il le venoit chercher, il fut ſur le point de reculer; mais enfin ſon cœur ne l'abandonnant point en cette rencontre, il ſe reſolut au combat. Il n'auoit que deux cens ſoixante & quinze cheuaux, il en fit trois corps, & eſtant allé rencontrer ce Marquis dans la plaine de Scroggyvvod luy preſenta le front auec tant d'aſſeurance que tous ſes trois eſcadrons ayant percé ſon infanterie par tous les coſtez qu'ils l'attaquoient, elle prit l'épouuante & la fuite ſans auoir fait qu'vne décharge ſi mal aſſeurée, qu'elle ne tua que ſept ou huit hommes. La fortune careſſoit trop ouuertement Stranghan pour luy faire mépriſer ſes careſſes, il s'en ſeruit auſſi dignement; il ſe mit à la queuë des fuyards qui n'auoient plus d'oreilles pour leur General, couurit la terre de plus d'onze cens morts, & fit trois cens quatre-vingts ſix priſonniers, les plus conſiderables deſquels furent ſix hauts Officiers, neuf Capitaines, deux Lieutenans, ſix Enſeignes, ſix Sergens & quinze Caporaux: Quant au Marquis il fut pris à vne iournée du lieu du combat & conduit à Edimbourg, où il arriua le 25. du mois de May ſous vne eſcorte de cinq cens cheuaux.

Il entre en Eſcoſſe.

Il rencontre les ennemis.

Il eſt deffait.

Fait priſonnier.

Il ne me ſeroit pas bien facile de dire auec quel creue-cœur ce grand homme id vn ſi épouuentable bouleuerſement en ſa gloire & en ſa fortune, ny auec quel depit il vid lier de cordes des mains qui auoient ſi long temps & ſi dignement porté le baſton de General: ie ne l'entreprens point auſſi; mais ie diray bien que toute ſa douleur fut de n'auoir pû mourir les armes à la main: mais comme il auoit le cœur ferme, il ne témoigna pas ſeulement que ſa captiuité luy euſt abbatu le courage, au contraire il n'en auoit iamais tant fait paroiſtre en tous ſes combats qu'il en montra ce iour-là: Voyons cette fermeté pour ne rien dérober à la gloire d'vn ſi grand homme.

Il eſt bien difficile à vn loup de n'eſtre point rauiſſant, il eſt encore plus malaiſé à vn homme de ſang de s'empeſcher de le verſer quand il en peut trouuer les moyens. Nous auons trouué des ames ſanguinaires en Eſcoſſe auſſi bien qu'en Angleterre; l'execution des Cheualiers Guillaume Rollok, Alexandre Ogilby, Philippe Niſbet, Robert Spotvvod, Guillaume Murray, André Gntrie, & Alexandre Macdonald, dont on fit mettre les teſtes à bas en 1646. & celle du Marquis d'Huntly que l'on ſacrifia de meſme en 1649. ſont des preuues inuincibles de ce que ie dis. Tout cela ne fut pas encore aſſez pour remplir cette auidité de ſang en ceux qui compoſoient les Eſtats de ce Royaume en cette année de 1650. Montroſe s'eſtoit touſiours fait redouter, il eſtoit alors entre leurs mains, ils ne ſe purent iamais reſoudre à luy pardonner, quoy que la raiſon les obligeaſt à ſe ſouuenir qu'il auoit traité genereuſement tous les priſonniers de guerre qu'il auoit faits en 1645. & 46. & quoy qu'ils ſçeuſſent bien qu'il n'auoit agy que pour contribuer à reſtablir ſur le troſne celuy qu'ils auoient iugé digne d'y remonter. En effet ils le condamnerent à la mort; mais ils le condamnerent d'vne ſi injurieuſe façon, que cette horrible procedure n'a iamais eu & n'aura peut-eſtre iamais d'exemple. I'en dis trop pour n'en dire pas dauantage, il faut que la poſterité voye par l'indignité du traitement qu'on luy fit, que la rage auoit plus de part au cœur de ſes Iuges que la iuſtice & la raiſon. Ils n'attendirent pas qu'il fuſt deuant eux pour luy faire ſentir l'injuſtice de leurs mouuemens, ils ordonnerent que les Magiſtrats & le bourreau l'iroient receuoir aux portes de la Ville d'E-

Il eſt condamné à la mort.

dimbourg, que le bourreau le feroit monter sur vne charrete lié & garroté comme vn volleur pour estre promené par toutes les ruës teste nuë, qu'il seroit attaché à vne potence de dix-huit pieds de haut, dressée deuant la Croix de la grande place, qu'il y demeureroit trois heures auec vn écriteau sur l'estomac qui contenoit en langue Latine tous les combats qu'il auoit faits dans ce Royaume, que son corps seroit mis en quatre quartiers, lesquels seroient exposez sur les portes des Villes de Sterlin, de Glascovv, de Perth & d'Aberdin, & que sa teste seroit mise sur le haut du Palais d'Edimbourg. 1650.

Cette Sentence qui luy fut prononcée à l'entrée de la Ville le 25. de May estoit assez redoutable pour le faire trembler, s'il eut eu l'ame moins ferme; mais tant s'en faut qu'elle fust capable de l'épouuanter, qu'au contraire il répondit à quelques Ministres qu'on luy enuoya, qu'il auoit de tres-sensibles obligations aux Estats de le traiter de la sorte, puisque sa teste plantée sur le plus haut du Palais d'Edimbourg, seroit vn memorial eternel à cette Ville de la fidelité qu'il auoit apportée au seruice de sa Majesté, & que bien loin de se fâcher d'apprendre que l'on vouloit mettre ses membres sur les portes des quatre principales villes du Royaume, il souhaitoit que l'on pût faire autant de pieces de son corps qu'il y auoit de villes au monde, afin qu'il y eust par toute la terre des marques de sa fidelité pour son Prince, & de son amour enuers sa patrie, le principal but de ses armes n'ayant esté que pour l'empescher d'estre ingrâte, infidelle & rebelle à son Souuerain. Ces discours estoient genereux & marquoient vne grandeur de courage qui n'auoit pas beaucoup d'exemples, il ne la dementit point à l'heure & au moment de sa mort; car lors que le bourreau luy mit la corde au col, *Il ne falloit plus que cela*, luy dit-il, *pour acheuer mon triomphe, le feu Roy m'a fait quelquefois l'honneur de me gratifier de l'Ordre de la Iartiere; mais ce collier que l'on me donne rend ma condition plus illustre que cette petite faueur-là, puis qu'elle n'ajoûtoit rien à la gloire de mes seruices, & que celle-cy montre qu'ils ont esté sans deffaut. Va*, ajoûta-t'il, tournant les yeux sur le bourreau, *& acheue ce que tu dois faire pour assouuir la rage de mes ennemis, ie leur pardonne, & ie te pardonne encore comme ie demande à Dieu qu'il me pardonne.* Belle & genereuse mort de ce General.

Ce fut auec cette fermeté de cœur & d'esprit que cét homme illustre receut vne cruelle & ignominieuse mort dans vn lieu où il auoit quelquefois esté receu auec l'honneur & l'accueil que l'on fait à des Vice-Rois. Darcy petit fils du Chancelier Spotvvord, Sterlin, Dagaty & Hurry, quatre hommes considerables par leur naissance & par leur vertu auoient esté pris auec luy, on ne leur fit point plus de grace, car on leur mit la teste à bas quelques iours apres au mesme lieu qu'on auoit fait mourir leur General.

IX. Conclusion du traité de Breda.

Tout le monde croyoit & on le pouuoit croire auec apparence, que cét indigne traittement fait à vn homme qui n'auoit point fait de plus grand crime que celuy d'auoir eu de l'amour & de la fidelité pour son Souuerain, empescheroit le traité de Breda; neantmoins la prudence du Roy l'emporta sur le ressentiment qu'il pouuoit auoir, & les maximes de la politique furent plus fortes que celles de son mal de cœur: Vn trône meritoit biẽ cette mortification, il la pratiqua dans le plus haut point qu'elle pouuoit estre receuë, & le bien de ses affaires ne luy permettant pas seulement d'en murmurer, il demenra finalement d'accord auec les deputez d'Escosse de la pluspart des choses qu'ils auoient desirées de luy: de sorte que se resolnant à repasser en ce Royaume, il alla prendre congé de la doüairiere d'Orenge pour aller s'embarquer à Scheueling comme il fit le 2. du mois de Iuin. Le Roy s'embarque pour passer en Escosse.

Il n'estoit pas possible que ce grand accommodement se fist sans esclat, les Communes de Londres en furent aussi bien-tost auerties; elles l'anoient attendu par les dispositions où elles auoient veu cette affaire depuis que les Estats d'Escosse auoient enuoyé des Commissaires à Breda, & cette preuoyance leue auoit fait tenir leur armée en estat de s'opposer à celle qu'ils s'attendoient bien d'auoir sur les bras. Il ne leur restoit donc plus rien à faire que de luy donner vn bon General: elles auoient ietté les yeux sur Cromvvel pour luy en donner la conduite en qualité de Lieutenant General; mais comme la bien-seance & la raison ne vouloient pas qu'on fist vn affront à Fairfax en ne luy donnant pas cét

1650. employ, qui luy eſtoit deu par ſa charge de Generaliſſime, dans l'exercice de laquelle il auoit rendu de conſiderables ſeruices à la republique, toute la Chambre demeura d'accord non ſeulement de luy donner la conduite de cette armée, mais de la luy donner par vne nouuelle Commiſſion beaucoup plus auantageuſe & plus ample que celle qu'il auoit receuë apres la demiſſion du Comte d'Eſſex, voila pourquoy elle luy en fit dreſſer vne qui ſans doute eſtoit capable de remplir toute ſon ambition. Mais au lieu de la receuoir, il s'en excuſa, & remontra que les incommoditez auſquelles il eſtoit ſuiet depuis quelque temps ne luy permettoient pas d'agir auec vigueur en vne guerre qui ſelon les apparences deuoit eſtre longue, & plus laborieuſe que les precedentes, & par conſequent qu'il ſupplioit la compagnie de l'en diſpenſer.

Fairfax quitte la charge de Generaliſſime des armées Parlementaires.

D'abord tous ceux qui la compoſoient ſe trouuerent ſurpris d'vne reſponſe qu'ils n'attendoient pas, ils inſiſterent & le ſupplierent de conſiderer que la Republique n'auoit iamais eu plus affaire de ſon experience que dans ce temps, auquel elle en demandoit le ſecours: mais quoy que leur priere fuſt legitime, & qu'elle paruſt pleine de chaleur, il ne changea point de penſée, il les remercia des bonnes volontez qu'ils auoient pour luy, les aſſeura qu'il ne manqueroit iamais à la Republique, qu'il ſeroit touſiours preſt à luy donner tout ſon ſang, & les faiſant encore vne fois entrer dãs la conſideration de ſes infirmitez naturelles, leur remit les Commiſſions qu'il auoit receuës du Parlement, ſi bien qu'ayant teſmoigné par cette action qu'il eſtoit reſolu de ne ſe meſler plus de la guerre, ils preſenterent cet employ à Cromwel, qui le receut apres vn refus où l'adreſſe de l'eſprit auoit plus de part que la modeſtie.

Cromvvel en eſt inueſti.

Cependant l'Irlande n'eſtoit point en repos, quoy que Cromvvel n'y fuſt plus, & l'Eſcoſſe eſtoit d'vn autre coſté toute en armes. Les troupes Royales du premier de ces Royaumes, alors commandées par l'Eueſque de Clogher, par la retraite du Marquis d'Ormond & du Mylord Inchequin, que des affaires importantes auoient fait ſortir du Royaume, rauageoient toute la contrée qui eſt entre les villes de Londondery & Coltaire, & formerent tant d'obſtacles à la ionction de celles qui eſtoient ſous les ordres de Coote & du General Venables Parlementaires, qu'elles n'oſoient rien entreprendre. Quant à ce qui ſe paſſa en Eſcoſſe, la pluſpart du temps y fut employée à leuer les troupes qu'on auoit promiſes à ſa Maieſté, & à faire rougir de nouueaux eſchaffaux du ſang de ceux qui auoient eſté priſ auec Montroſe. En effet, quoy que pluſieurs fuſſent tout perſuadez que le traité de Breda les exempteroit de la mort, l'on vit que les Eſtats n'eſtoient point en humeur de leur faire grace; car ils en firent mourir cinq, du nombre deſquels furent le Cheualier Hurry Lieutenant general de l'armée de ce Marquis, & vn nommé Vvitford, accuſé de quelque crime plus noir que celuy d'auoir pris les armes contre les Eſtats.

X.

Le Roy arriue en Eſcoſſe.

Tout ce Royaume auoit appris l'embarquement du Roy, & il eſt certain que tout le monde l'attendoit auec autant d'impatience qu'il ſe peut dire, mais enfin ce iour heureux arriua; la tempeſte l'auoit contraint de relaſcher en vne iſle de la riuiere d'Elbe, proche de Hambourg, & l'y auoit fait arreſter quelques iours. Vn vent plus fauorable le pouſſa iuſques à l'emboucheure de la riuiere de Spey, il y mit pied à terre, les Eſtats en teſmoignerent vne ioye qu'il ne me ſeroit pas bien facile de dire; quantité de perſonnes de condition partirent d'Edimbourg par leurs ordres pour luy aller rendre leurs premiers deuoirs, & pour l'accompagner à Faskeland, vne belle Nobleſſe l'alla trouuer en ce lieu là pour le conduire à Dundee; Cependant les Generaux de l'armée qu'on preparoit en ſa faueur, receurent de nouueaux ordres de ſe tenir preſts de marcher quand ils en receuroient les commandemens.

Les Anglois auoient trop d'intereſt en ce qui ſe paſſoit en Eſcoſſe pour en ignorer les moindres particularitez; le Roy n'eut point auſſi plûtoſt mis pied à terre, qu'on leur en porta la nouuelle: Ils l'auoient preueuë, & cette preuoyance les auoit obligez à faire vn long Manifeſte pour iuſtifier la lenée des troupes qu'ils enuoyoient du coſté du Nord, & pour charger les Eſcoſſois du violement de l'allianee des deux Nations: Mais quand ils eurent receu la nouuelle certaine de l'accueil que les Eſcoſſois auoient fait à ſa Maieſté, Cromvvel qui eſtoit à

Cromvvel part de Londres

Londres

Londres prit la poste, & se rendit à Barvvik, aux enuirons de laquelle place il auoit donné le rendez-vous general à ses troupes; le General Major Skippon demeura dans Londres, pour auoir l'œil à la conseruation de la ville.

pour aller commander l'armée destinée contre l'Escosse.

Quand des troupes sont bien commandées, il n'y a rien qu'elles ne soient capables de faire: Charles Coote estoit vn des plus asseurez Capitaines de tous les Parlementaires d'Irlande: Il auoit plusieurs fois essayé de ioindre le Colonel Venables, dont les troupes estoient composées de seize cens hommes, afin d'estre en estat de combatre les Royalistes que le Marquis d'Ormond auoit laissées sous les ordres de l'Eueſque de Clogher, il auoit touſiours trouué des obstacles assez grands pour n'arriuer pas où il pretendoit: Sa patience & sa conduite luy donnerent enfin ce qu'il desiroit. Il vit quelques passages ouuerts pour executer son dessein, il fit batre aux champs, l'Eueſque fut auerty de sa marche, son principal but n'estoit que d'empescher qu'il ne pût ioindre Venables, il luy prit enuie de le couper, son armée estoit composée de quatre mille hommes, celle de Coote de dix-huit cens fantassins & six cens cheuaux seulement; il se trouua neantmoins qu'à la rencontre de ces deux corps, le petit nombre l'emporta sur le plus grand; car apres vn combat de quatre heures l'Eueſque perdit trois mille hommes, qui demeurerent morts sur la place; Il fut pris luy-mesme auec onze Colonels, & quantité d'autres Officiers, toute la composition qu'on luy fit fut de luy faire mettre la teste à bas, & en suite de la faire perdre à la pluſpart de ceux qui auoient esté pris auec luy. Le fruit de cette importante victoire fut la reddition de toutes les places de la Prouince d'Vlter, à la reserue de Charlemont, qui ne voulut point reconnoistre le victorieux. Le chasteau de Trecoghan estoit vne des plus fortes places de ce Royaume, la Dame à qui il appartenoit l'auoit genereusement deffendu par l'espace de deux mois & plus, contre les efforts du Colonel Reynolds, elle fut alors contrainte de ceder, ne voyant aucune esperance de secours, apres vn combat qui mettoit à bas le party des Royalistes, & qui ne laiſſoit aux Catholiques qu'vne resource trop foible pour leur releuer le courage. Owen-Oneil & le Baron de Muskry ne le perdirent pourtant point, car le premier nommé par les Catholiques pour remplir la place de l'Eueſque, assembla promptement toutes les troupes confederées pour marcher au secours de Charlemont que Coote auoit assiegé, & l'autre se mit en deuoir de faire prendre les armes aux habitans de la Comté de Kerry, afin de restablir ce party.

Defaite des troupes Royales d'Irlande.

Trecoghan mis à l'obeïſſance des Parlementaires.

Les affaires marchoient bien d'vn autre biais en Escosse, l'on n'y auoit veu l'arriuée du Roy qu'auec quelque sorte de transport, il parut tout entier quelques iours apres; car le Parlement s'estant extraordinairement assemblé, il dressa vn acte par lequel ayant declaré que sa Maiesté auoit donné à ses peuples d'Escosse toute la satisfaction qu'elle leur pouuoit donner, pour marquer son amour enuers eux, elle s'estoit remise dans l'exercice de sa puiſſance & de son authorité Royale, & comme si ce n'eust rien esté de l'auoir fait en vne Chambre particuliere, il ordonna que la publication s'en feroit dans la place publique, appellée *La Croix d'Edimbourg*, que cette place seroit tenduë de velours cramoiſi, & de drap d'or, & pour faire voir qu'il vouloit effectiuement compre auec les Anglois, fit ajouſter à ce cry public, que tous les habitans des frontieres du Nord qui assisteroient les Anglois Parlementaires de viures & d'autres commoditez necessaires à leur subsiſtance, seroient declarez ennemis de l'Estat.

XI.

Acte du Parlement d'Escosse en faueur de sa Maiesté.

Comme il n'y a point de plus puiſſant moyen pour ruiner vn Estat que d'y ietter la diuision, les Anglois n'oublierent rien alors pour la mettre entre les peuples d'Escosse, qu'ils voyoient à leur grand regret tres-estroitement vnis pour le seruice de leur Prince. Ils auoient fait vn grand Manifeste pour iuſtifier la leuée des troupes qu'ils auoient enuoyées sur les frontieres du Nord. Ils en firent vn second, pour détacher de cette vnion ceux qui s'estoient quelquefois iettez dans leurs interests. Ils demanderent aux gens de bien de ce Royaume, ce sont les termes dont ils se seruirent pour ébranler ceux qu'ils vouloient seduire, de ne se ioindre point à ceux qui violoient les loix diuines & humaines, en violant leur vnion, qu'ils se deuoient souuenir de l'assistance qu'ils auoient receuë d'eux dans leurs pressantes affaires, au lieu de les payer d'ingratitude, & qu'apres

Les Anglois veulent mettre la diuision en Escosse.

tout le ſort des armes tomboit aſſez ordinairement ſur ceux qui les auoient priſes pour appuyer vn mauuais party. Il eſt certain que cette piece parut en Eſcoſſe, & qu'elle y fut leuë de beaucoup de gens ; mais il eſt auſſi tres-aſſeuré, qu'elle n'y porta pas grand coup, car dans l'eſtat où les choſes eſtoient, il n'y en eut que fort peu qui n'en connuſſent les mouuemens, & qui ne l'attribuaſſent à vn artifice, au lieu de preſuppoſer qu'elle pût auoir vn obiet Chreſtien, comme on l'auoit voulu perſuader.

Conditions de Cromwel.

On peut auoir connu Cromwel par tous les diſcours que nous en auons tenus depuis que nous l'auons fait paroiſtre ſur le theatre de cette longue ſcene : Mais comme tout le monde ne fait pas ordinairement de fortes reflexions ſur l'humeur de ceux dont il voit les démarches & les actions, ie croy qu'il n'y aura point d'inconuenient à dire, que s'il auoit beaucoup de cœur, il auoit vne ambition déreglée, que s'il auoit de l'experience, il auoit aſſez bonne opinion de ſoy pour la croire encore plus grande qu'elle n'eſtoit, & qu'apres tout, il eſtoit tout perſuadé, que s'il ne reüſſiſſoit en ſes entrepriſes, vn autre ne deuoit point eſperer de ſortir auec gloire d'vn pareil deſſein. Cette bonne opinion luy faiſant donc croire qu'il vaincroit touſiours, il ne voulut pas attendre que les Eſcoſſois fiſſent tout le chemin pour le voir : Il auoit fait aſſembler toute ſon armée à quatre milles de Barwik, il la fit entrer en Eſcoſſe par le chemin de Mordington, & continua ſa marche trois iours de ſuite, ſans trouuer que fort peu d'habitans dans tous les villages qu'il rencontra, parce que le Comité des Eſtats leur auoit ordonné de ſe retirer dans les villes auec tout le bien qu'ils pouuoient auoir.

Cromwel entre en Eſcoſſe auec vne armée.

Pendant que ce General Anglois commençoit vne guerre qui vray-ſemblablement deuoit auoir beaucoup de chaleur, on eſtoit ſur le point d'en commencer vne ſur la mer: Le Prince Robert auoit eſté declaré General de la flote de ſa Maieſté, lors qu'elle fut contrainte de relaſcher en Hollande, par les conſiderations que nous auons dites ; cette flote n'eſtoit compoſée que de douze vaiſſeaux, les Capitaines de tous les autres qu'il auoit auparauant, ayant eſté corrompus par les auantageuſes promeſſes que les Communes de Londres leur auoient fait faire. Il auoit fait voile du coſté de Liſbonne, pour taſcher de faire quelque beau combat contre les vaiſſeaux Anglois qui alloient aux Indes & qui en venoient ; Il auoit eſté contraint de demeurer au port de Liſbonne, pour donner temps à la mer, épouuentablement émenë, d'abbaiſſer l'orgueil de ſes flots: Sa Maieſté Portugaiſe l'auoit enuoyé complimenter comme vn Prince qui repreſentoit le Roy d'Angleterre. Il auoit fait en ſon voyage des combats auantageux à la gloire du Roy ſon Maiſtre, & s'eſtoit mis en poſſeſſion de quelques vaiſſeaux Anglois qui n'eſtoient pas de petite conſequence à la Republique. Les Communes ne purent ſouffrir cette perte ſans teſmoigner qu'elles la reſſentoient viuement. Elles auoient creé trois Amiraux pour faire diuerſes eſcadres de leur flote, qui eſtoit compoſée de quarante-deux vaiſſeaux : Elles enuoyerent des ordres à Blak, on nommoit ainſi vn de ces Capitaines de mer, d'en mettre ſeize ſous les voiles pour aller combattre ce Prince, & luy oſter le nom de Vainqueur. Ce nombre de vaiſſeaux ne leur ſemblant pas encore aſſez grand pour triompher ſans riſque d'vn ennemy qui eſtoit à craindre ; Elles commanderent vn autre de leurs Amiraux, qu'on nommoit Pophan, ce Capitaine auoit mis en mer neuf de ces vaiſſeaux, il alla ioindre Blak, lequel eſtoit arriué dans ce meſme port de Liſbonne, où la tempeſte l'auoit contraint de relaſcher. Le Roy de Portugal qui le ſceut, & qui auoit touſiours eſté dans la neutralité depuis que les armes auoient eſté leuées en Angleterre, leur enuoya des rafraichiſſemens, comme il auoit fait au Prince Robert. Mais qnoy qne cette ciuilité les dût contenter, & que ce Prince les euſt encore traitez d'vne façon plus obligeante, en leur permettant de ſe fournir de prouiſions pour toute leur flote, ils témoignerent qu'ils n'en eſtoient pas ſatisfaits. Car ils eurent l'impudence de luy enuoyer demander qu'il fiſt ſortir de ſes ports l'armée du Roy de la Grand'-Bretagne, afin de leur donner la liberté de ſe battre auec elle, ou du moins qu'il leur fiſt mettre entre les mains l'Amiral, le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral de cette flote, qu'ils diſoient appartenir à la Republique, autrement qu'ils eſtoient.

Flotë Angloiſe enuoyée contre le Prince Robert.

Orgueil des Amiraux enuers le Roy de Portugal.

resolus de ne point abandonner ses costes, qu'ils ne luy eussent fait voir qu'ils ne garderoient plus de mesures auec tous les vaisseaux qu'ils rencontreroient. 1650.

Cette demande estoit extrauagante & insupportable, sa Maiesté Portugaise témoignant aussi qu'elle ne la pouuoit pas digerer, leur fit réponse qu'elle s'estonnoit de l'audace auec laquelle ils luy demandoient vne chose qu'elle ne pouuoit faire sans violer le droit des gens, & qui choquoit le respect qu'on deuoit à sa qualité; qu'ils luy donnoient lieu de faire des plaintes à leur Republique, qu'elle le feroit, qu'elle leur en demanderoit la raison, & qu'apres tout elle leur feroit voir qu'elle n'estoit point en humeur de soufftir leur insolence & leurs brauades. En effet cet audacieux General de mer ayant attaqué des vaisseaux chargez de viures & de munitions pour aller rafraischir l'armée Portugaise, qui estoit dans la Baye du Saluador, & n'ayant point voulu laisser passer l'Eueſque de Conimbre destiné pour Ambassadeur à la Cour de France, ce Prince prit resolution de tout faire pour se ressentir; car il fit mettre en sequestre toutes les marchandises que les Anglois auoient dans les ports de Lisbonne, de Porto, de Setuval, d'Oudiro, de Viana, des Algarues, des isles de la mer Oceane & du Bresil, ordonna que l'on garnist tons ses vaisseaux de soldats; & voulant encore faire quelque chose de plus, commanda qu'on eust à pourueoir l'armée du Prince Robert de tout ce qui seroit necessaire à la restablir.

Ressentiment de ce Prince.

XII.

Addresse de Cromwel pour se bien mettre dans l'esprit du peuple d'Escosse.

Ie n'ay gueres veu de personnes qui ayent aymé la seuerité, ie n'en ay iamais rencontré sur qui la douceur ne se soit acquis de l'empire; l'humeur de Cromwel n'estoit pas des plus accommodantes du siecle; neantmoins il s'accommodoit de telle façon, qu'il vouloit qu'on le crût doux, ciuil, amy de la Iustice & de la Pieté. Il n'auoit quasi trouué personne dans vne marche de trois iours, il n'aymoit point vn si grand desert, parce que son armée ne rencontroit point ce dont elle auoit besoin pour sa subsistance, il voulut pourtant persuader à quelques-vns qui luy furent presentez par ses soldats, que la misere du peuple le touchoit; car apres auoir prié ces gens-là de faire reuenir tous ceux de leur connoissance, auec promesse qu'il ne leur seroit fait aucun tort, il fit defendre à tous ses soldats, & cela sur peine de la vie, de faire du mal à qui que ce fust qui retourneroit en sa maison, pour y viure à son ordinaire.

Il n'estoit entré dans ce Royaume que pour y combattre des ennemis, il en chercha les occasions, & pour les trouuer, il n'apprehenda point de s'auancer iusques entre les villes d'Edimbourg & de Leith, où l'armée Escossoise s'estoit retranchée. La premiere chose qu'il fit, fut de s'informer de sa force; la seconde, d'aller obseruer ses retranchemens, il apprit pour le premier point qu'elle estoit composée de six mille cheuaux, & de quinze mille hommes de pied; son experience luy fit iuger pour le second, qu'elle estoit trop auantageusement postée pour estre forcée; voila pourquoy ayant demeuré tout vn iour & toute vne nuit en bataille, pour attendre si elle sortiroit de ses lignes, il recula du costé de Muscleborovvgh.

Cette armée d'Escosse estoit commandée par des Generaux assez experimentez pour se seruir dignement des occasions que la fortune leur presentoit, ils ne laisserent pas aussi eschaper celles que la retraite du General Anglois leur donnoit, ils tirerent de leurs retranchemens la plus part de leur caualerie pour aller attaquer l'arriere-garde ennemie, qui estoit commandée par Lambert. Cette caualerie fit d'abord tout ce qu'elle pouuoit faire, car elle mit vn grand nombre de morts sur la poudre; Lambert fut blessé de trois coups de lance, & fait prisonnier. Mais la suite ne fut pas de mesme, Cromvvel auerty de l'attaque, parut à la teste de deux mille cheuaux, sa presence releua le cœur des vaincus, & le fit perdre aux vainqueurs; Ils reculerent, ils furent enfoncez, & tout ce qu'ils purent faire, fut de se mettre à couuert de leurs retranchemens, où ils arriuerent sans beaucoup de perte. Ce changement de fortune fit que Lambert fut deliuré demie heure apres auoir esté pris.

Combat entre les Anglois.

Ce choc fut le premier qui se fit entre les deux armées ennemies, on en vit encore vn autre plus brusque dés le point du iour du lendemain; Quinze cornettes de caualerie Escossoise sortirent derechef de leurs lignes, sous les ordres du General Maior Montgommery & de Stranghan, le dessein de ce Chef estoit

Second combat.

1650. d'enleuer vn quartier de l'armée Angloiſe qui poſtoit à Muſcleborovvgh, ils ſurprirent les gardes auancés, taillerent en pieces le premier regiment qui ſe mit en eſtat de leur montrer le viſage, & pouſſerent iuſques à vn autre corps qui s'auançoit au ſecours de leurs compagnons, mais ce torrent rencontra en ce nouueau corps, vne digue capable d'arreſter toute ſa furie & ſa violence: ces gens firent leur deſcharge de pied ferme & ſans s'eſtonner, Montgommery trebucha auec cinquante ou ſoixante ſoldats qui furent renuerſés d'vn premier abord, ſa mort eſtonna ceux qui le ſuiuoient, ils ſe retirerent en deſordre, il arriua en ce meſme temps de la caualerie Angloiſe qui les ſurprenant dans cette frayeur & dans cette confuſion, les pouſſa iuſques à cent pas de leurs lignes; le nombre des priſonniers fut de ſoixante & quatorze; le Colonel Strangham fut de ce nombre, mais ayant eu aſſez d'addreſſe pour ſe ſauuer ſans eſtre connu, il ſe rendit au camp dés le lendemain, L'opinion de ſa perte auoit donné de ſenſibles deplaiſirs aux Generaux, ſon retour les combla de ioye.

XIII.

Les Communes de Londres font abbatre les Statues du Roy.

La hayne n'a point de bornes dans vn cœur qui ne connoit point les auantages que la generoſité donne à tous ceux qui la pratiquent. Les pretenduës Communes de Londres auoient inhumainement fait mourir leur Roy, elles auoient diſpoſé de ſes biens & de ſes reuenus, elles auoient eſtendu leur rage ſur ſes armes qu'elles auoient fait oſter de toutes les Egliſes & de toutes les places publiques du Royaume, elles la voulurent pouſſer plus loin: Ses vertus luy auoient fait eſleuer des ſtatuës dans Londres, l'vne au bout de l'Egliſe de Saint Paul, l'autre à la Bourſe, où il y en auoit vn bon nombre qui repreſentoient ſes predeceſſeurs: Ces ames baſſes inſulterent contre ces pierres, elles firent mettre en pieces celle qui eſtoit deuant l'Egliſe de Saint Paul, firent abatre la teſte à l'autre qui eſtoit à la bourſe, & comme ſi ce Prince euſt eſté indigne d'vn ſceptre de meſme matiere qu'on luy auoit mis à la main, le firent briſer à coups de marteaux.

Auantages des Parlementaires d'Irlande.

Cependant comme les Generaux Anglois & Eſcoſſois tendoient également à leurs fins & ne ſongeoient qu'à prendre leurs auantages pour faire glorieuſement la guerre, les Parlementaires d'Irlande la firent auec beaucoup de bonheur. Ireton, que Cromvvel y auoit laiſſé en qualité de General Maior & de Preſident, y prit Vvaterford & Duncanon, le Cheualier Hardreſſe Vvaller de meſme party ſe mit en poſſeſſion du chaſteau de Caterlagh, & le Chenalier Vviglian Lenthal ſe rendit maiſtre de Charlemont, qui eſt vne des plus conſiderables places du Royaume, de ſorte que toutes les places conſiderables de la Prouince de Munſter furent miſes à l'obeiſſance du Parlement d'Angleterre en moins de cinq ou ſix ſemaines.

Il n'y auoit pas grande apparence que Cromvvel qui auoit porté la guerre en Eſcoſſe, demeuraſt plus long temps dans ſes poſtes de Muſcleborowg & ſi proche de ſes ennemis ſans pouſſer ſes deſſeins plus loin: ne voulant point auſſi iouyr d'vn repos plus long, & qui n'eut pas eu bonne grace, il decampa, s'empara de Collingthan. Houſſe qui eſt vn poſte important pres de Sterdingbridge, & iugeant le chaſteau de Rhedouſe important à la ſuite de ſes deſſeins, parce que c'eſt vn lieu où l'on peut commodement paſſer la riuiere de Leith, detacha deux mille hommes pour l'aller mettre à l'obeyſſance. Il n'y auoit dedans que cent quatorze hommes, neantmoins cette petite troupe ſe defendit auec tant de cœur, qu'elle arreſta la fougue de ceux qui l'attaquoient par l'eſpace de quatre heures entieres, au bout duquel temps, ne pouuant plus ſouſtenir l'effort de tant d'ennemis, ceux qui reſtoient & qui ſe trouuerent reduits au nombre de quarante ſept, furent forcés & faits priſonniers à la barbe de toute l'armée Eſcoſſoiſſe qui eſtoit en bataille de l'autre coſté de la riuiere.

Rhedouze emporté par les Anglois.

Cette riuiere de Leith ſeruit alors d'obſtacle à vn combat qui ſe fut fait infailliblement, parce que le General Anglois le deſiroit auec paſſion, & que celuy d'Eſcoſſe y eſtoit obligé par honneur: Mais ce que ces Generaux ne purent alors executer, ſe fit trois iours apres auec grand eſclat. Cromvvel ne pouuoit receuoir des viures que par le moyen des vaiſſeaux que l'on faiſoit partir de Londres preſque tous les iours; il ſe voulut faciliter les moyens de les receuoir, il decampa de Rhedouſe pour s'aprocher de la mer: Les Eſcoſſois ne s'oppoſerent point

à sa marche, mais aussi ne voulant pas tousiours demeurer inutilement sous les armes, ils decamperent la mesme nuit, allerent choisir vn poste entre l'armée de ces ennemis & le lieu où ils deuoient prendre leurs viures. 1649.

C'estoit vn facheux obstacle aux Anglois, ils y trouuerent pourtant bientost du remede; ils deslogerent pour aller gagner vne eminence qui leur ouuroit vn autre chemin, cette marche leur ayant donné le moyen d'embarquer cinq cens malades, & de tirer toutes les munitions des vaisseaux, ils reprirent la route de Dumbas qui auoit esté l'vn de leurs premiers postes, & qu'ils trouuoient fort auantageux à leur subsistance; mais comme leurs ennemis estoient à leur queuë, ils ne firent pas tout ce chemin, les Escossois attaquerent la Caualerie de leur arriere-garde, & y apporterent vne si grande confusion, que sans doute ils l'eussent toute taillée en pieces, si vne grosse nuë qui couurit la Lune à la clarté de laquelle le combat s'estoit commencé, ne l'eust derobée à leur poursuite.

XIV.

Bataille entre les anglois & les Escossois.

Cette caualerie se sauua donc & eut le temps de se retirer à son gros sans beaucoup de perte: Mais le lendemain la chose alla bien d'vne autre façon; les deux corps d'armée se rencontrerent proche de Capperspet sur les cinq ou six heures du matin du 10. iour de Septembre, ils vindrent aux mains auec tant de malheur pour les Escossois, qu'apres vne heure de combat toute leur armée se trouua defaite: Le nombre des morts qu'ils laisserent sur la place fut de quatre mille, celuy des prisonniers de huit mille & plus, parmy lesquels se trouuerent douze Lieutenans Colonels, six Maiors, 37. Capitaines, 75. Lieutenans & plus de cent moindres Officiers; Tout le bagage fut le butin des soldats Anglois, cent drapeaux & trente pieces de canon, celuy de leur General, lequel voulant faire valoir sa victoire, depescha tout au mesme temps des courriers à Londres pour en donner auis aux Communes. Ce qui se put sauuer d'vne si cruelle defaite se rallia vers Sterlingbrige, pour y attendre les ordres du General Lesley qui auoit esuité le fer & les mains de ses ennemis.

Defaite des Escossois.

Il ne me faut point demander comment ces auantageuses nouuelles furent receuës des Communes de Londres, ny quelle fut la consternation qu'elles apporterent à la Cour du Roy: Ce Prince les ouyt auec deplaisir, & les trouua si mauuaises qu'il se creut obligé de se retirer à Dundre auec son Conseil; au contraire les Communes de Londres n'oublierent rien pour faire paroistre la ioye qu'elles en ressentoient apres l'auoir monstrée par les graces solemnelles qu'elles en firent rendre à Dieu par tout le Royaume.

Le Roy se retire.

On ne voit gueres de Capitaines qui se contentent du gain d'vne victoire quand ils l'ont acquise; ils suiuent la fortune qui les a caressez, de peur de se rendre indignes de ses faueurs, & s'il y a quelque chose à faire pour l'augmentation de leur gloire, il n'en mesprisent iamais les occasions. Cromvvel venoit de vaincre, il n'en voulut pas demeurer en si beau chemin: il n'estoit qu'à quatre mille d'Edimbourg, il y fit marcher dés le lendemain de cette glorieuse victoire, il en trouua les portes fermées: mais il eut de bonnes clefs pour les faire ouurir; les habitans estoient estonnez, ils n'attendirent pas vne seconde sommation pour se mettre à l'obeissance, il n'y eut que le chasteau qui ne parla point de se rendre, d'autant qu'il y auoit dedans vne forte garnison sous les ordres du Colonel Villiam Dandasse, qui estoit dans l'estime d'homme de cœur & de conduite. La ville de Leth ne fut gueres plus difficile à prendre le ioug ny la pluspart de celles qui estoient dans cette Comté, de sorte que par vne seule victoire ce General Anglois se rendit maistre de cinq ou six places qui luy deuoient couster plus de temps & plus de monde qu'il ne luy en consta. Celle de Leth estoit à sa bienseance, car estant vn des meilleurs ports de l'Escosse, & par consequent propre à receuoir le secours qu'on luy enuoyoit d'Angleterre, il y laissa vn regiment de douze cens hommes, auec ordre au Gouuerneur qu'il y establit, d'y faire ajouster de belles fortifications afin de la rendre imprenable.

Cromvvel se met en volle de Edimbourg.

Il de la ville de Leth.

Il n'y a rien qui picque vn vainqueur comme les obstacles qu'il trouue de venir à bout de ses entreprises. Cromvvel auoit acquis cinq ou six places sans tirer l'espée pour les mettre à l'obeissance, il se fascha de voir que le chasteau d'Edimbourg fust le seul qui ne le vouloit point reconnoistre, il crût qu'estant forty

1650. triomphant d'vne bataille qui auoit diſſipé toutes les forces d'Eſcoſſe, le Gouuerneur ne parleroit pas auec tant de fermeté qu'il auoit fait quand il l'auoit fait ſommer de ſe rendre; il luy fit faire vne ſeconde ſommation, il n'en eut pas vne reſponſe moins genereuſe, cette reſiſtance l'irrita, il ordonna qu'on fiſt ſauter ce chaſteau par des mines, & ne voulant point differer l'effect d'vn deſſein qui ſans doute eſtoit d'importance, commanda qu'on miſt des Trauailleurs en beſongne.

XV. Le Roy ſe retire ſecrettement de S. Iohnſtons.

Cependant les affaires de ſa Maieſté ne s'ajuſtoient point comme elles ſe deuoient ajuſter pour bien eſtablir ſa Couronne, la perte de la bataille de Copperſpet eſbranla ceux qui s'eſtoient monſtrez les plus ardens à ſon ſeruice: il y eut meſme des Eccleſiaſtiques qui ne ſe purent empeſcher de dire que cette deffaite ne procedoit que de l'accommodement qu'on auoit fait auec elle, & la choſe alla ſi auant, qu'il fut arreſté dans le Parlement qu'on enuoyeroit des Commiſſaires à S. Ionſtons, où elle s'eſtoit retirée, pour regler ſes Officiers & ſes Domeſtiques: ce qui luy faiſant iuger qu'il y auoit quelque choſe à craindre en ce refroidiſſement, elle fit partir pour les Orcades quelques-vns de ſes plus affidez ſeruiteurs, afin de luy faire tenir des vaiſſeaux preſts pour ſon paſſage, ſi la neceſſité de ſes affaires l'obligeoit à quitter l'Eſcoſſe; & pour teſmoigner encore plus ouuertemẽt la deffiance qu'elle auoit, partit ſecrettement de ce lieu de S. Ionſtons ſuiuie de quatre Caualiers ſeulement, pour ſe retirer à la maiſon du Mylord Dedupes. Mais elle n'y demeura pas longtemps; les Comitez des Eſtats & du Clergé en furent auertis, ils luy depeſcherent conioinctement le Colonel Robert de Montgommery pour le ſupplier de retourner, & de croire que c'eſtoit par vn mouuement de zele & d'amour qu'ils s'eſtoient meſlez de l'œconomie de ſa maiſon pluſtoſt que par vne indiſcrette temerité de luy vouloir borner le nombre de ſes Domeſtiques. C'eſtoit vn pas vn peu delicat de paſſer en vn moment de la crainte à l'aſſeurance: Neantmoins ce Prince ayant fait vne forte reflexion ſur ce qu'il alloit eſtre s'il ſe mettoit mal auec cette Nation, il conclud qu'il ne falloit point meſpriſer la priere qu'on luy faiſoit, & dans cette veuë il reprit le chemin du lieu d'où il eſtoit ſorty peu auparauant, & où on le rappelloit auec beaucoup de reſpect & d'humilité.

Il y retourne à la priere des Eſtats.

Ie ne diray pas icy les remercimens qu'il receut du Comité des Eſtats & de celuy du Clergé, pour la bonté qu'il leur auoit teſmoignée; mais ie diray bien que quand il fut là ſa ſatisfaction ne fut point entiere, & la raiſon de ce nouueau mécontentement fut qu'il trouua des partis formez entre ceux qui s'eſtoient armez pour ſon ſeruice: il apprit que les Colonels Strangan & Catre eſtoient à Dunfred auec quatre mille cheuaux qui ne vouloient point reconnoiſtre le General Leſley, lequel eſtant d'vn autre coſté auec le General Major Holburne, & pluſieurs Seigneurs Eſcoſſois, formoit vn ſecond corps qui n'eſtoit pas moindre que celuy de ces Colonels: Que le Marquis d'Huntly, les Comtes d'Athol, de Staford & Midleton en auoient vn troiſiéme de ſix mille hommes dans le Nord: Que les vns & les autres n'eſtoient ſous les armes que pour appuyer ſa querelle; mais qu'ils ne ſe vouloient point accorder, & qu'au contraire il eſtoit à craindre qu'ils n'en vinſſent aux mains, parceque Midleton, le Marquis d'Huntly & les Comtes ſes Confederez demandoient vne entiere ſatisfaction de la mort des Marquis de Montroſe & d'Huntly; cela luy donna des inquietudes aſſez grandes pour renouueller le déplaiſir qu'il auoit receu de la precedente deffaire de ſes troupes: neantmoins ayant ſçeu d'ailleurs que les deux Comitez des Eſtats & du Clergé faiſoient toutes les démarches poſſibles pour ajuſter les differents des Colonels & de Leſley, & pour appaiſer les malcontens qui euſſent pû faire beaucoup contre leur ennemy commun s'ils euſſent eſté dans l'vnion, il ſe conſola par l'eſperance d'y voir bien-toſt vn parfait accommodement.

Diuiſion entre les chefs de l'armée Royale.

Le moyen de trouuer cét accommodement n'eſtoit pourtant pas trop facile, car c'eſtoit ſur les Eſtats que les amis des Marquis de Montroſe & d'Huntly vouloient executer leur vengeance; voilà pourquoy l'on n'y voyoit pas de grandes diſpoſitions: mais comme il n'y a point de maladies ſi deſeſperées que l'on n'y cherche des remedes, les plus ſages s'auiſerent enfin d'vn moyen qui leur ſembla fort propre à fermer heureuſement cette grande playe; ils demeurerent d'accord qu'il n'y auoit que l'authorité Royale qui pût faire vn ſi grand coup, elle

n'estoit pas reconnuë, parce que le Roy n'estoit point encore Couronné, ils proposerent donc de haster ce Couronnement comme la seule chose qui pouuoit produire vn si bon effet, & qui pouuoit sauuer l'Estat en le produisant. 1650.

Pour donner vn bon commencement à ce grand ouurage, ils firent publier vne amnistie generale, afin de réunir tant d'esprits si dangereusement partagez; ils enuoyerent les Mylords Brody & Butlist auec vn Ministre vers Stranghan & Carre, pour leur remontrer que leur desvnion d'auec leur General ouuroit aux ennemis de l'Estat le chemin de mettre tous les Escossois aux fers, Que cela ne se pouuoit faire que par la ruyne entiere de leur Prince, & qu'apres tout il falloit bannir l'ambition de leurs cœurs pour y introduire la raison: Et d'autant qu'il sembloit encore plus difficile de faire changer de sentimens à ceux qu'vn desir de vengeance animoit, ils leur enuoyerent d'autres deputez pour leur representer les mesmes raisons & pour y aioûter celle-cy: Qu'il leur seroit bien plus glorieux de venger la mort de leur Roy sur ceux qui la luy auoient donnée, que de s'arrester à celle d'vn particulier que l'on pouuoit reparer autrement que par la perte d'vn Royaume, & peut-estre par la leur propre: mais quoy que ces raisons fussent fortes & qu'il y eust de la iustice à les bien oüir, elles ne furent point goustées des vns ny des autres: de sorte qu'il ne se faut pas estonner si dans cette espouuentable diuision Cromvvel auançoit ses affaires comme il le vouloit.

Les Estats se seruent de tous les moyens possibles pour les ruïner.

En effet ce General ayant laissé dans Edimbourg deux Regimens d'infanterie, auec ordre d'y faire auancer les mines qu'il auoit commandées, il en partit auec dix autres, renforça les garnisons de Leith & de Barvvik, emporta le chasteau de Kilseth remarquable par la bataille que le Marquis de Montrose y auoit gagnée en 1645. contre le Marquis d'Argyl, se rendit maistre de Gloscovv, & se voulant faire des creatures de ceux qui se pouuoient opposer à ses conquestes, enuoya representer à Stranghan la ruyne où il alloit tomber, s'il ne mettoit les armes bas, auec ordre à son enuoyé de luy offrir dans son armée vn employ digne de son courage & de sa conduite: ce qui ne leur suffisant pas encore, il écriuit au General Lesley pour le debaucher du seruice de sa Maiesté en luy representant qu'il appuyoit vn party lequel estoit éuidemment abandonné de la protection de Dieu, & que l'iniustice qu'il y auoit en ses armes le precipiteroit luy-mesme dans la derniere des disgraces s'il ne changeoit de sentimens.

XVI. Cromvvel tasche de débaucher les Capitaines Escossois

C'estoient deux pierres iettées en l'air & au hazard, il y en eut pourtant vne qui tomba iustement où il l'addressoit: le General Lesley ne gousta point vne si lasche proposition, au contraire il se mit à la teste de huit Regimens & s'approcha d'Edimbourg dans le dessein de faire tous les efforts possibles pour secourir le chasteau, sous lequel on auoit desia fait plus de soixante brasses de mine, l'autre fut moins genereux & fidelle: il fut ébranlé par les persuasions du General ennemy, & quoy qu'il ne se iettast pas genereusement dans ses troupes, il fit pourtant assez pour faire connoistre qu'il estoit dans la volonté de le faire: car ayant appris que le Comité des Estats auoit supplié sa Maiesté de luy enjoindre & à Carre son compagnon, de se venir rendre prés de sa personne sur peine d'estre declarez criminels de leze-Maiesté, ils enuoyerent à ce Comité vne declaration par laquelle ils desauoüerent les traitez que les Estats auoient fait auec ce Prince, & par laquelle ils protestoient de ne le point reconnoistre, qu'il n'eût donné à l'Eglise toute la satisfaction qu'elle demandoit, & par laquelle ils approuuoient la mort du feu Roy, quoy qu'ils blasmassent les procedures du Parlement d'Angleterre.

Les Escossois chassent tous les Anglois d'auprés de sa Maiesté.

C'estoit vne reuolte manifeste, le Comité des Estats & celuy de l'Eglise n'en ponuant aussi soffrir l'insolence, ils commanderent quinze cens cheuaux & quatre Regimens d'infanterie pour les aller mettre au deuoir; ayant neantmoins sujet de craindre qu'ils ne fussent eux-mesmes la proye de ces mutins ou des Anglois, ils abandonnerent S. Ionstons pour se retirer en l'isle de Brunt; mais ce ne fut pas sans auoir donné à sa Maiesté vne nouuelle marque d'aigreur, en luy ostant tous les Anglois de condition qu'elle auoit auprés d'elle, à la reserue du Duc de Buxinghan & des Mylords Graues & Massey, contre lesquels ils ne pouuoient auoir suiet d'vne auersion legitime. Il n'en alla pas de mesme du corps qui s'estoit formé dans le Nord; car ceux qui s'employerent pour en appaiser les

1650. chefs, s'estant auisez de leur proposer vn accommodement dans lequel ils leur faisoient esperer vne grande partie de la satisfaction qu'ils desiroient, ils demeurerent d'accord de traiter & donner des ostages comme on leur en offroit pour la seureté de la Conference.

XVII. Reunion des Capitaines de l'armée Roiale d'Escosse.

Vne des principales conditions qu'on auoit desirées pour donner vn heureux acheminement à cette importante negociation, auoit esté que Midleton & ses partisans poseroient les armes, ils en estoient demeurez d'accord, à condition que le Roy seroit Couronné auant que l'on passast outre; & en effet ils se disposerent à les mettre bas: mais vne maxime d'Estat l'emporta sur la resolution qu'ils auoient prise. Le Roy considera que si ce corps d'armée se dissipoit, ce seroit autant de sang qu'il se tireroit de ses propres veines, parce que ces soldats estoient le plus seur appuy de son Sceptre, & que les Anglois en tireroient de grands auantages; voilà pourquoy il ennoya commander à ces Capitaines de demeurer en l'estat qu'ils estoient, & pour faire encore dauantage mesnagea si bien les esprits des deux Comitez qu'ils ioignirent leurs prieres aux commandemens de sa Maiesté pour remettre vne intelligence parfaite entre Lesley General des forces du Clergé, & Midleton de celles des Confederez lesquels auoient auparauant vne merueilleuse auersion l'vn pour l'autre.

Ce coup estoit grand, on en vid arriuer peu de iours apres vn autre dont l'importance n'estoit guere moindre: Stranghan & Carre auoient esté prests de traiter auec les Anglois, ils se trouuerent poussés d'vn mouuement plus legitime: Stranghan se lassa de la guerre & remit sa Commission entre les mains du Comité des Estats duquel il l'auoit receuë; Carre qui demeuroit seul au commandement de toutes les troupes ausquelles ils donnoient leurs ordres conjointement, rompit la negociation qu'il auoit auec Cromvvel, se declara contre luy & se resolut à seruir son maistre auec plus de fidelité qu'il n'auoit fait iusques-là: de sorte que l'on vid en fort peu de temps des dispositions si grandes à vne parfaite réünion de tant de corps si cruellement diuisez, que les seruiteurs de sa Maiesté commencerent à bien esperer de ses desseins & de ses affaires; car ils ne douterent point que tous ces corps ne se ioignissent bien-tost, tant pour marcher au secours du chasteau d'Edimbourg que les Anglois pressoient touiours auec toute la vigueur possible, que pour chasser ces ennemis de leur Royaume par vne bataille.

Succez de la guerre d'Irlande.

Cependant la guerre auoit touiours toutes ses chaleurs en Irlande. Kilkeny auoit esté emporté par les Parlementaires, Ireton y auoit estably le Colonel Axtel auec vne garnison suffisante pour la conseruer: Ce Gouuerneur ne se voulut point tenir touiours enfermé entre ses murailles; il iugea que les places de leur party scituées sur les bords de la riuiere de Schanon, estoient en danger d'estre perduës par les efforts des Catholiques de la Prouince de Conagh, il tira deux cens hommes de sa garnison & six cens autres des places voisines pour aller asseurer celles-là par le renfort de leurs garnisons; mais ayant appris en sa marche que les troupes Royales de cette Prouince de Conagh postoient au delà de cette riuiere de Schanon dans la resolution d'aller camper deuant Villogavv, & que pour cét effet elles s'estoient desia mises en possession d'vn tres-important passage nommé Faubavvere, il s'approcha de ce mesme lieu pour voir si la fortune luy seroit assez fauorable pour s'en emparer. Il l'attaqua donc, & l'attaqua assez vertement pour faire iuger qu'il auoit enuie de s'en rendre maistre: mais ceux qu'il y rencontra n'ayant pas esté moins fermes ny moins vigoureux que les soldats qu'il leur opposoit, il fut contraint de se retirer & d'aller choisir vn poste à demie lieuë delà dans l'opinion que ces troupes ne manqueroient pas de le suiure: mais voyant qu'elles tenoient pied ferme pour ne point abandonner ce poste important, il marcha d'vn autre costé, sur lequel temps ces mesmes troupes Royales ayant esté iointes par le ieune Preston, elles se creurent assez fortes pour faire quelque entreprise importante, & dans cette veuë, elles ietterent les yeux sur Bevve qui estoit vne piece de consequence & dont la possession leur pouuoit faciliter de tres-grands desseins. Le Comte de Clanricard qui les commandoit marcha de ce costé-là; mais ayant appris qu'Axtel auoit esté renforcé de mille cheuaux & de treize cens fantassins, il crût qu'il ne se deuoit pas

engager

engager à l'attaque d'vne forte place pendant qu'il auoit de si puissans ennemis sur les bras ; voilà pourquoy changeant de pensée, il tourna teste du costé de l'isle de Melecky dont les habitans estoient dans les interests de son party. 1650.

Cette isle estoit assez bien fortifiée pour en disputer les passages, neantmoins Axter ayant iugé par la retraite de ce General qu'il apprehendoit sa rencontre, il entreprit de l'aller forcer là dedans. En effet, ayant emporté la premiere, la seconde & la troisiéme garde de ces passages apres vn combat des plus opiniastrés que l'on vid iamais, il tailla tout ce corps en pieces à la reserue de trois cens qui s'estant heureusement sauuez, éuiterent la mort ou la captiuité : le Comte de Clanrikard ne fut point suiet à l'orage ; la raison de cela fust, qu'il auoit repassé le iour auparauant la riuiere de Schanon pour aller donner ordre à la marche de quelqu'autres troupes qu'il auoit laissées dans la Comté du Roy. La fortune d'Ireton ne fut pas pareille à celle d'Axtel, car ayant inutilement campé plus de six semaines deuant Limmerix, il fut contraint de leuer honteusement le siege. Il eut pourtant la consolation de prendre les chasteaux de Nonakg, de Chastleton, & de Dromaner ; mais comme ces places n'estoient pas du nombre de celles qui donnent de l'honneur en leur prise, il ne gousta pas cette consolation comme il eut fait celle de sortir glorieux d'vne plus auantageuse conqueste.

Axte' deffait le Comte de Clanrickard.

Ireton leue le siege de deuant Limmerik,

Il se fit bien sur la fin de l'année à S. Ionhstons vne assemblée generale de tous les Estats d'Escosse pour trouuer le moyen de mieux faire la guerre qu'on ne l'auoit faite iusques-là : mais comme le Comité des Estats & du Clergé n'auoit pas esté d'accord du lieu de cette assemblée, & que les principaux de ceux qui les composoient s'estoient absentez, on n'y resolut rien de ce que l'on y deuoit resoudre pour l'auancement des affaires de sa Maiesté. L'on vid cependant vn petit nuage qui s'éleua en Angleterre & qui fit craindre qu'on n'y vid du soûleuement. Les communes auoient enuoyé par tout le Royaume l'engagement general, auec ordre aux Magistrats de toutes les Villes de le faire signer à tous les habitans de leurs ressorts sans exception quelconque. Ceux de la Ville de Lime ne le voulurent point receuoir ; ils alleguerent pour raisons qu'il estoit tyrannique, puis qu'on les vouloit obliger à ne reconnoistre ny Roy ny Chambre des Seigneurs ; ce qui estoit formellement contraire aux loix de l'Estat. Les Communes ne purent souffrir cette resistance, elles leur enuoyerent commander de se rendre à Londres dans huit iours pour rendre raison de leur refus, ils protesterent de n'y aller pas. Voilà ce que l'année 1650. a eu de plus recommandable apres que i'auray dit que la Princesse Elizabeth seconde fille du deffunt Roy, mourut au mois d'Octobre à Nevvport, que nous auons dit quelquefois estre situé dans l'isle de Vvigth ; Voyons ce que la suiuante de 1651. nous donnera pour continuer nostre histoire.

Dispositions d'vne reuolte en Angleterre.

III. *Les Estats Generaux des pays-bas enuoyent vn Ambassadeur extraordinaire à Londres. Auec peu de fruit. Raisons du mauuais succez de cette Ambassade. Les Anglois se rendent maistres de Dunotir.*

IV. *Guerre declarée entre les Anglois & les Hollandois. Second combat naual entre les flotes de ces nations. Troisiesme combat. Quatriesme bataille Cruauté des Anglois sur les Irlandois.*

1653.

I. *Dispositions des Anglois & des Hollandois à la continuation de la guerre. Estat des affaires d'Irlande & d'Escosse.*

II. *Cinquiesme bataille nauale entre les flotes des deux Republiques. Suite de cette bataille. Sixiesme combat. Le Roy de Dannemarc se declare pour les Hollandois. Les Anglois pratiquent la Reine de Suede pour la mettre dans leurs interests. Disposition à la paix.*

III. *Combat naual sur la Mediterranée. Isles d'Enisburin & de la Trinité reduites à l'obeyssance des Anglois. Cromvvel casse le Parlement & le Conseil. Declaration de ce General pour authoriser son action.*

IV. *Les Officiers de la flote l'appuient. La Comté de Durham luy aplaudit: les Officiers de l'armee d'Escosse se iettent dans ses interests. Ceux d Irlande suiuent leur exemple. Quelques particuliers demandent le restablissement de ce Parlement.*

V. *Bataille nauale entre les flotes des deux Republiques. Succez de ce grand combat. Ambassadeur Hollandois à Londres.*

VI. *Cromvvel restablit vn nouueau Parlement. Les montagnards d Escosse reprennent les armes en faueur de sa Maiesté. Ministres de ce Royaume mal traités par les Anglois.*

VII. *Bataille nauale entre les flotes des deux Republiques. mort de l'Amiral Tromp. Mauuais traitement fait aux Ministres d Escosse. Opdam remplit la place de Tromp au commandement de la flote Hollandoise.*

VIII. *Libelles iettés dans la ville de Londres en faueur de sa Maiesté. Les montagnars d'Escosse reprennent les armes. Surprenante proposition d'vn membre du Parlement à la compagnie.*

IX. *Cromvvel est declaré protecteur des Royaumes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande. Ceremonies faites pour authoriser cette declaration. Reglemens de ce protecteur.*

1654.

I. *Sa proclamation. Prerogatiues de sa dignité. Il compose vn Conseil d'Estat. Les gens de guerre d'Escosse & d'Irlande apprennent son éleuation. Les Principales villes du Royaume le reconnoissent. Il est felicité par les Ambassadeurs des Princes Chrestiens.*

II. *Les Ministres de Londres declament contre luy. Ordonnance du Conseil d'Estat contre ses mal veillans. Les Generaux de la flote l'approuuent & le reconnoissent. Ambassadeurs Hollandois à Londres.*

III. *Paix entre les Anglois & les Hollandois. Principaux articles du traité. Publication de cette paix. Conspiration contre Cromvvel. Decouuerte.*

IV. *Sa Maiesté tres-Chrestienne enuoye vn Ambassadeur à Londres. Les Escossois reprennent les armes en faueur du Roy. Ordonnances du protecteur pour l'vnion de l'Escosse auec l'Angleterre. Declaration du General Monck.*

V. *Nouuelle conſpiration contre Cromvvel. Eſtabliſſement d'vne haute Cour de Iuſtice. Execution de quelques vns des criminels. Les armes du Roy ne proſperent pas en Eſcoſſe. Defaite de Midleton.*

VI. *Ouuerture d'vn nouueau Parlement. Pompe de la marche du Protecteur pour aller à cette ouuerture. Harangue de ce Protecteur. La qualité de Protecteur aſſeurée à Cromvvel iuſques à ſa mort.*

VII. *Les affaires de ſa Maieſté en tres-mauuais eſtat en Eſcoſſe. Cromvvel en danger. Ordonnances du Parlement pour l'eſtabliſſement de la qualité de Protecteur. Et en faueur de Cromvvel.*

1655.

I. *La guerre ſe reueille en Eſcoſſe. Exacte recherche des complices de la derniere coniuration contre Cromvvel. Ce protecteur fait r'entrer la milice dans Londres.*

II. *Hiſtoire de Tenrau Iean. Diuiſion entre les Officiers Anglois de l'armée d'Eſcoſſe. Le Royaume d'Irlande incorporé auec la Republique d'Angleterre. Cromvvel caſſe le Parlement.*

III. *Precautions de ce protecteur contre les coniurateurs. Midleton traite auec les Anglois. Traité rompu. Souſleuement en Angleterre. Le Roy eſt proclamé à Salisbury. Deſſeins infructueux.*

IV. *Nouueau ſouſleuement en Angleterre. Midleton abondonne l'Eſcoſſe. Les autres chefs Royaliſtes traitent. Les Irlandois ſont perſecutés.*

V. *La flote Angloiſe ſe remet en mer. Pourquoy. Beau combat d'vn vaiſſeau François contre quatre fregates Angloiſes. La flote Angloiſe deuant Tunis. Exploits de cette flote. Brack s'accommode auec les Gouuerneurs d'Alger & de Tripoly. Succez de la nauigation de l'eſcadre de Pen.*

VI. *Preuoyances du Protecteur contre les conſpirations. Henry Cromvvel enuoyé pour commander en Irlande. Reglemens pour l'Eſcoſſe. Alliance entre la France & l'Angleterre. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe retire auec meſcontentement.*

VII. *Le protecteur ſe diſpoſe à la guerre contre les Eſpagnols. Commencement des hoſtilitez de ces ennemis. Paix publiée entre la France & l'Angleterre. Retour de l'Ambaſſadeur de France à Paris. Suite des preuoyances du Protecteur.*

1656.

I. *Les Iuifs demandent vn eſtabliſſement en Angleterre. Ils n'obtiennent rien. Ambaſſadeur du Roy de Suede à Londres. Alliance renouuellée entre l'Angleterre & la Suede.*

II. *Effets de la guerre entre l'Eſpagne & l'Angleterre. Les Quakers ſe reueillent en Irlande. Precautions pour aſſeurer les trois Eſtats.*

III. *Conuocation d'vn nouueau Parlement. Son ouuerture. Alliance entre les Anglois & les Portugais. Guerre declarée contre l'Eſpagne. Combat naual entre les Eſpagnols & les Anglois.*

IV. *Cromvvel s'offre pour mediateur entre le Roy de Suede & les Eſtats des pays bas. Le Preſident de Bordeaux retourne en Angleterre. Preuoyance de Monck pour la conſeruation de l'Angleterre.*

V. *Acte du Parlement pour annuler les titres de ſa Maieſté. Acte pour la ſeureté de la perſonne de Cromvvel. Hiſtoire de Iacques Naylor chef des Quakers ou des Trembleurs.*

VI. *Conſpiration contre Cromvvel. Deſcouuerte. Le Parlement le felicite ſur cette rencontre. Sentence de Syndercomb qui s'empoiſonne. Sottiſes de la ſecte des Trembleurs. Extrauagance d'vne Trembleuſe qui veut reſſuſciter vn mort.*

1657.

I. *Le Parlement reſtablit vne ſeconde Chambre. Il veut encore reſtablir la Monarchie. Il offre la Couronne à Cromvvel. Les Anabaptiſtes & les Quakers troublent l'Eſtat.*

II. *Seconde inſtance à Cromvvel pour receuoir la Couronne. Il la refuſe. Il demande la continuation de la qualité de Protecteur. Le Parlement la luy accorde. Ceremonies faites à cette confirmation.*

III. *Le Protecteur enuoye des troupes à ſa Maieſté Tres-Chreſtienne. Bataille nauale entre les Eſpagnols & les Anglois. Defaite de la flote Eſpagnole. Mort de l'Amiral Black. Le Protecteur s'entremet d'accommoder les Rois de Suede & de Dannemarc.*

IV. *Le Mareſchal de Turenne attaque & prend Mardik. Il y eſtablit les Anglois. Il en appuye la garniſon. Les Eſpagnols l'attaquent. Ils ſont repouſſés & battus. Declaration du Protecteur pour le commerce des Indes. Henry Cromvvel eſt declaré Vice Roy en Irlande.*

1658.

I. *Ouuerture d'vn nouueau parlement. Cromvvel le caſſe. Les Trembleurs cauſent de nouueaux deſordres dans l'Eſtat. Le Protecteur rétablit la milice de Londres. Il inſtituë vne haute Chambre de Iuſtice. Il eſloigne de la Cour Lambert & le Cheualier Vane.*

II. *Dunkerque aſſiegé par les François & les Anglois. Le Mareſchal d'Hoquincour va reconnoiſtre les lignes. Il eſt tué. Le Mareſchal de Turenne marche contre les Generaux d'Eſpagne. Bataille. Defaite de l'armée Eſpagnole. Priſe de Dunkerque. Le Roy le remet entre les mains des Anglois.*

III. *Nouuelle conſpiration contre le Protecteur. Suplice des Coniurez. Mort de Cromvvel. Richard Cromvvel eſt choſi pour remplir la place de ſon pere. Ceremonies de cet eſtabliſſement. Qualitez de ce nouueau Protecteur.*

IV. *Monck & Montagu enuoyent ſecretement vers ſa Maieſté pour l'aſſeurer de leur ſeruice. Pompe funebre du Protecteur.*

1659.

I. *Ouuerture d'vn nouueau Parlement. Importans reglemens pour la ſeureté de l'Eſtat. Le Parlement limite le pouuoir du Protecteur. Flote Angloiſe ſous les voiles pour moyenner l'accommodement des Couronnes du Nord.*

II. *Lambert & Vane ſe liguent contre le Protecteur. L'armée le contraint de caſſer le Parlement. Les Officiers de l'armée reſtabliſſent le Parlement caſſé par Cromvvel en 1653.*

II. *Declaration du Parlement. Eſtabliſſement d'vn Conſeil d'Eſtat. Requeſte des Officiers de l'armée au Parlement. Ordonnance de ce Parlement ſur cette requeſte. Cromvvel eſt depoüillé de la qualité de Protecteur.*

III. *Broüilleries entre le Parlement & les Officiers de l'armée. Henry Cromvvel eſt depoſſedé du Gouuernement d'Irlande. La ſtatuë de Cromvvel eſt tirée de l'Egliſe de Vveſtminſter.*

IV. *Sonſleuemens en Angleterre.* Le Parlement met des troupes en campagne pour les preuenir. Procedures de ce Parlement contre les autheurs. Les ſouleuez eſcriuent à Lambert. Orgueilleuſe reſponſe de ce General. Bataille de Norvvik. Defaite des ſouleuez.

V. Le Parlement & les Officiers de l'armée ſe broüillent. Le Parlement caſſe la pluſpart de ces Officiers. Deſordre dans Londres. Les Officiers de l'armée caſſent le Parlement. Vſurpent l'authorité ſupreſme. Eſtabliſſent vn Conſeil d'Eſtat.

VI. Monck deſapprouue l'outrage fait au Parlement. Il prend les armes pour le reſtablir. Le Conſeil commande Lambert contre luy. Pourparler d'accommodement. Ce General ne ſe veut point decouurir. Raiſon de cette retenuë.

VII. Il entre en Angleterre auec vne armée. Fait publier vn Manifeſte. La Nobleſſe & les villes ſe declarent pour luy. Lambert marche pour l'aller combatre. Il luy demande vne conference. Monk l'accepte. Lambert luy dreſſe des embuches. Il les preuient. Lambert ſe veut retirer à Londres. Il le pourſuit. Lambert arriue en cette ville. Il y eſt arreſté & mis en priſon.

1660.

I. Monk ſe rend adroitement maiſtre du parlement & de l'armée. Les habitans de Londres prennent les armes. Monk les met à la raiſon. Conſeil de guerre où l'on ſe reſout au reſtabliſſement de ſa Maieſté.

II. Le Parlement eſt caſſé. Monk s'aſſeure du Royaume d'Irlande. Deſſein de ce General pour reſtablir le Gouuernement Monarchique. Il fait reſtablir la Chambre des Pairs. Lettres du Roy bien receuës au Parlement.

III. Declaration du Roy auantageuſe à ſon reſtabliſſement. Le Parlement luy enuoye des deputez. Le Prince d'Orange le felicite. Les Eſtats de Hollande le complimentent. Le Marquis de Caracene luy rend les meſmes ciuilitez au nom de ſa Maieſté. Catholique.

IV. Lambert rompt ſes priſons. S'oppoſe au reſtabliſſement du Roy. Il eſt defait. Deputez des Eſtats Generaux à ſa Maieſté. Elle ſe rend à la Haye: le Parlement la fait proclamer à Londres. Elle eſt complimentée par les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Dannemarc.

VI. Les Deputez du parlement arriuent à la Haye. Harangue de ces Deputez. Le Roy eſt complimenté de la part de l'Empereur. Conſpiration contre ſa perſonne. Decouuerte. Seconde conſpiration. Generoſité du Roy.

VII. Il touche des Eſcroüelles. Il s'embarque pour paſſer en Angleterre. Il arriue à Douures. Il confere l'ordre de la iartiere au General Monk. Fait Montagu Vice Amiral de la flote. Il eſt proclamé dans Dunkerque. Remarquables circonſtances de ſa proclamation dans Sherborne.

VIII. Il s'auance vers Londres. Soumiſſions du Maire & des Aldermans. Ceremonies de ſon entrée. Il va au Parlement. Il diſtribue les charges de ſa maiſon à ſes ſeruiteurs.

IX. Eſtabliſſement d'vn priué Conſeil. Le Parlement authoriſe l'amniſtie à la reſerue des meurtriers du Roy deffunt. Les Officiers des armées d'Eſcoſſe & d'Irlande rendent leurs ſoumiſſions à ſa Maieſté.

X. Les Princes Chreſtiens la complimentent ſur ſon reſtabliſſement ſur le troſ-

ne. Licenciement de l'armée. Dissolution du Parlement. Mort du Duc de Gloceſter. Le Roy reſtablit vn Parlement en Escoſſe. La Princeſſe Royale & le Prince Robert ſe rendent à Londres.

XI. *On procede contre les meurtriers du feu Roy. Execution de quelques-vns de ces criminels. Le Comte de Soiſſons Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre. La Reine d'Angleterre arriue à Londres.*

XII. *Le Roy reſtablit les Eueſques. Les corps de Cromvvel, de Bradſhavv, d'Ireton & de Pride ſont tirez des Tombeaux pour eſtre pendus. Eſtabliſſement d'vn Conſeil pour le Commerce. Conſpiration contre le Roy. Mort de la Princeſſe d'Orange.*

1661.

I. *Diſſolution du Parlement. Empriſonnement du Marquis d'Argyl. Mariage du Duc d'Yorck. La Reine d'Angleterre retourne en France auec la Princeſſe Henriette. Les Trembleurs remuent. Ils ſont chaſtiés.*

II. *Le Parlement d'Eſcoſſe caſſe tous les actes paſſés contre la famille Royale. Les Eueſques ſont reſtablis en Irlande. Mariage de la Princeſſe Heuriette auec le Duc d Orleans.*

III. *Le Marquis d'Argyl accuſé de haute trahiſon. Recompenſes Royales données aux ſeruiteurs de ſa Maieſté.*

IV. *Remarquable pieté des habitans d'Aberdin enuers les oſſemens de Montroſe.*

V. *Canalcate pour le Couronnement du Roy. Ceremonies de ce Couronnement. Ouuerture du Parlement. La Chambre des Communes preſte le ſermcnt de fidelité. Diſpoſition au Mariage de ſa Maieſté auec l'Infante de Portugal. La Reine de Boheme arriue à Londres.*

VI. *La Chambre des Communes fait bruſler par vn boureau tous les actes paſſés contre le feu Roy. Execution du Marquis d'Argyl. Pompe funebre aux obſeques du Marquis de Montroſe. Et des Cheualiers Charles Lucas & George Liſle.*

VII. *Actes importans paſſés par le Parlement. Guerre declarée entre les Anglois & les Corſaires d'Alger.*

VIII. *Remarquable querelle arriuée dans Londres entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne. Satisfaction faite à ſa Maieſté Tres-Chreſtienne. Le Duc d'Ormond eſt fait Vice-Roy d'Irlande. Le Parlement reprend ſes ſceances.*

1662.

I. *Conſpiration contre la perſonne du Roy. Mort de la Reine de Boheme. Le Parlement reſtablit la memoire du Comte de Strafford. Execution de trois des meurtriers du feu Roy.*

II. *Le Duc d'Yorк va au deuant de l'Infante de Portugal. Elle prend terre à Portmouth. Le Roy l'eſpouſe. Eſtat de la ville de Tanger & de la guerre des Anglois auec les Corſaires d'Alger.*

III. *Sentence du Cheualier Henry Vane. Executée. Sentence de Lambert. Surciſe. Le Roy & le Duc d'Yorк en danger. La Reine mere arriue en Angleterre. Le Roy mene la Reine ſon Eſpouſe à Londres.*

IV. *Les Miniſtres teſmoignent de l'auerſion pour le reſtabliſſement des Eueſques. Le Roy fait grace au fils du Marquis d'Argyl.*

V. *Nouuelle conſpiration contre la perſonne du* Roy. *Sa Maieſté donne l'ordre de la iartiere au Prince de Dannemarc. Le Roy de France retire Dunkerque des mains des Anglois.*

1665

I. *Execution des Conſpirateurs. Prudente politique du* Roy. *Le Comte de Comminges Ambaſſadeur en Angleterre. Declaration du Roy contre les Preſtres Catholiques*

II. *Le Comte de Tyuert part pour aller commander à Tanger. Le Duc de Moutmonth eſt fait Cheualier de la iartiere. Deſſein des mal intentionnés ſur le chaſteau de Dublin. Execution des conſpirateurs.*

III. *Naiſſance d'vn fils du Duc d'York. Eſtat de la ville de Tanger.* Dangereux *libelles contre le Roy.* Les *Eſcoſſois leuent vne armée pour aſſeurer la perſonne de ſa Maieſté. Maladie de la* Reine. *Sa conualeſcence.*

1664.

I. *Le* Roy *s'entremet de la paix entre l'Eſpagne & le Portugal. L'Imprimeur des libelles ſeditieux eſt pendu. Ouuerture du Parlement. Continuation du chaſtiment des conſpirateurs.*

II. *Motif de la guerre entre les Anglois & les Hollandois. Lawſon declare la guerre aux Corſaires d'Alger. Mort du Comte de Tyuert Gouuerneur de Tanger.*

III. *Les Eſtats Generaux des Prouinces vnies enuoyent vn Ambaſſadeur en Angleterre. Diuers mouuemens des Anglois ſur la conionćture de cette guerre.*

IV. *Second motif de la guerre des* Anglois *& des Hollandois. Le Roy enuoye des expres en Suede & en Dannemarc.* Les *armées nauales ne ſortent point de leurs poſtes.* Pourquoy. *Ambaſſadeur extraordinaire du Roy Treschreſtien en Angleterre pour s'entremettre d'accommoder cette querelle.*

HISTOIRE
D'ANGLETERRE, D'ESCOSSE, ET D'IRLANDE.
LIVRE XXVI.

LEs premiers iours de l'aooée mil six cens cioqoante-vn, 1651.
furent remarquables par vne circonstance desauantageuse au party de sa Majeste: Waller Dundasse Gouuerneur du chasteau d'Edimbourg, s'estoit maioteou dans l'obeyssance, quoy que Cromvvel se fust rendu maistre de la ville, il y auoit plus de trois mois: Il auoit fait toutes les resistances possibles, & s'estoit mocqué de toutes les mines par lesquelles oo luy auoit voulu faire peur. Mais les meilleures pieces de soo artillerie ayant esté démontées par celles de ce Geoeral ennemy, & les continuelles attaques que l'oo faisoit à cette place, ayant mis sa garoison sur les dens, il creut qu'il ne deuoit plus opiniastrer la partie, puis qu'il ne voyoit aucunes dispositions à estre secouro par les Estats d'Escosse, oy par le Roy, & dans cette veuë il se resolut à capituler. Il s'estoit genereusement deffendu, on luy fit aussi toute la composition qu'il pouuoit raisonnablement esperer. Oo luy accorda de sortir eoseigoes déployées, tambour battant, mesche allumée, balle en bouche, pour aller où il luy plairoit, que chaque soldat emporteroit autaot de bagage qu'il en pourroit porter, que tous les registres & titres publics seroient emportez à Fife ou à Sterling, sur des chariots ou sur des vaisseaux qu'oo luy fouroiroit; & que les habitaos d'Edimbourg ou des enuirons qui auroient retiré des meubles dans ce chasteau, auroient la permission de les repeter: Mais aussi que toutes les munitions, l'artillerie & les armes seroient mises au pouuoir de celuy que Cromvvel y voudroit establir. Le Gouuernemeot eo fut dooné au Colooel Fenvvik, le Regiment de Vvhite y fut estably.

I. Le Gouuernement du Chasteau d'Edimbourg capitule.

Cette perte estoit grande, les seruiteurs de sa Maieste ayant aussi bien reconnu que les diuisions des diuers partis formez en Escosse eo estoient la cause, parce qu'elles auoient empesché qo'on n'y pût ietter du secours, ils se proposerent d'oublier leurs interests, & de se reüoir pour restablir les choses & les mettre en meilleur estat. Cela s'estant fait, comme oous l'auons dit cy dessus, ils iugerent qne cette reüoion ne subsisteroit iamais, si on ne redonnoit à la Cooroone l'éclat qu'elle auoit perdu depuis tant de temps, voila pourquoy ils demeurerent tous d'accord de la remettre sur la teste de leur Souuerain, afin que le respect que l'on doit à ce caractere sacré, retint tout le monde au deooir, & fist combatre les gens de guerre auec plus de vigoeur & plus de courage.

Ce Couronnement estoit vne action trop importante pour la faire saos y auoir apporté toutes les precautions oeceſſaires à son affermissement: Ces peuples aussi se voyant eo estat de l'appuyer par la faueur & par les benedictions du Ciel: ils voulnreot que la ceremonie en fust deuancée par deux iours de jeusne, qui furent religieusemeot obseruez à saint Iohnstons, & le Roy mesme se repentit à la mode de ce pays-là, & publiquement, de toutes ses fautes passées, afio d'estre en estat de demander à Dieu qu'il luy pluſt de benir les mouuemens legitimes de ses suiets & les siens.

Cela fait, il sortit de saint Iohnstoos le oeufiesme du mois de Ianuier, suiuy de toute sa Cour, & se reodit à Sehone, qui est vne aocienne Abbaye située daos le Comté de Fife, où tous les Rois ses predeceſſeurs auoient tousiours receu

Le Roy est Couronné en Escosse.

1651. la Couronne. On luy auoit preparé vne eſpece de Thrône, il s'y plaça; tous les Seigneurs qui l'auoient ſuiuy occuperent les places que leur qualité leur donnoit, les membres du Parlement celles qui leur eſtoient deuës; on fit les prieres ordinaires, apres ces prieres, les Seigneurs, les membres du Parlement, & quelques Miniſtres exigerent de ſa Majeſté les ſermens accouſtumez: Cela fait le Marquis d'Argyl & deux Miniſtres luy mirent ſur la teſte vne Couroone d'argent, au deffaut de celle dont ſes predeceſſeurs auoient touſiours eſté couronnez, d'autant qu'elle auoit fait vne partie du butin que les Anglois auoient faic ſur les Eſcoſſois, à la derniere bataille qu'ils auoient gagnée proche d'Edimbourg. Ce qui ayant eſté ſuiuy d'vn docte Sermon, fait par Robert Douglas, troiſiéme Miniſtre, la Mouſqueterie de toute la Soldateſque commença de faire vn ſi beau bruit, & l'artillerie de Sterling, de l'iſle de Brunt, & autres lieux circonnoiſins, vn tintamare ſi plaiſant, qu'il ſembla par l'eſpace d'vne heure entiere, que cette Comté de Fife deuſt fondre ſous vn ſi agreable tonnerre.

Ces marques d'vne réjouyſſance publique ne furent pas les ſeules que ce Prince receut de l'affection de ſes peuples; le Parlement auoit fait faire quantité de pieces d'or & d'argent frapées à ſon coing, on en fit vne magnifique largeſſe publique, auſſi-toſt que l'on fut hors de l'Egliſe, les feux de ioye ne furent point eſpargoez à ſaint Iohnſtons, quand cette Auguſte compagnie y fut de retour, & pour le dire ſuccinctement, on n'oublia rien pour teſmoigner vne affection generale. On ne s'oublia pourtant point tant parmy ces plaiſirs, qu'on ne ſongeaſt que les ennemis de ſa Maieſté eſtoient armez dans ce Royaume, & qu'ils n'y eſtoient que pour renuerſer cette Courronne, qu'on venoit de luy redonner. Voila pourquoy faiſant tréve aux diuertiſſemens qu'on auoit cherchez pour rendre belle cette Auguſte ceremonie, le Roy deliura grand nombre de Commiſſions pour groſſir ſes armées, & parce qu'il y vouloit eſtre en perſonne, il nomma pour ſon Lieutenant general le Duc d'Hamilton, pour ſon Maior general Dauid Leſley, Midleton pour commander ſa caualerie, le Duc de Buckinghan pour General des Anglois qui eſtoient demeurez dans ſon party, & le Colonel Maſſey pour Lieutenant general de ce corps Anglois.

Bien que la ſeule Iuſtice dûr obliger les Eſcoſſois de reconnoiſtre leur Souuerain & de le reſtablir ſur le Thrône, il eſt pourtant tout aſſeuré qu'vne des principales raiſons qui les firent reſoudre à le courooner, fut d'eſteindre toutes les diuiſions qui ruinoient inſenſiblement ce Royaume. Ils y trauaillerent comme nous l'auons dit cy-deſſus, & mirent les choſes à tel point, que les Chefs des partis ſe ſouffrirent enſemble, & que ſelon les apparences ils ſe virent tous de bon œil: Neantmoins cette reünion ne fut pas ſi ſincere par tout qu'il ne reſtaſt de l'aigreur dans les eſprits de quelques-vns, & principalement dans celuy du Marquis d'Argyl; Il hayſſoit autant le Duc d'Hamilton, que ce Duc eſtoit aymé de ſa Majeſté. Il auoit ſouffert que le Roy le declaraſt General de ſes armes contre les Anglois, mais il ne le pût voir arriuer à Saint Iohnſtons pour prendre poſſeſſion de la Charge à laquelle il eſtoit éleué, il abandonna la Cour pour ſe retirer à Sterling, le bruit courut qu'il ne s'éloignoit que pour la crainte des mauuais offices que ce General luy pouuoit rendre auprés de ſa Maieſté: On le ſonpçonna pourtant d'auoir deſſein ſur cette place, & l'on crut meſme qu'il auoit pratiqué Dauid Leſley & le General Maior Holburne, qui eſtoient ſes creatures, pour venir à bout de cette entrepriſe: Voila pourquoy Holburne, qui en eſtoit Gouuerneur, en fut adroitement depoſſedé par ſa Maieſté, laquelle fit occuper ſa place au Comte de Crafford. Quant au Marquis d'Argyl, quelques amis l'ayant fait ſortir de cette place, il alla droit dans le pays que l'on appelle des Montagnes, où il ſe croyoit moins expoſé au credit de ſon ennemy, qu'à la meilleure de ſes maiſons. Mais comme cét éloignement eſtoit d'vne tres-dangereuſe conſequence aux affaires du Roy, ſa Maieſté en voulut preuenir la ſuite, elle enuoya deux hommes d'authorité trouuer ce Marquis, pour luy ordonner de reuenir en Cour, & l'aſſeurer qu'il y ſeroit fauorablement accueilly. Il obeyt, tout auſſi-toſt qu'il fut arriué, le Roy tourna ſon eſprit de telle façon, qu'il luy fit promettre de viure doreſnauant auec le Duc, comme auec le meilleur de tous ſes amis. En effet le Duc ayant fait vne pareille promeſſe à ſa Majeſté,

ces deux ennemis s'embrasserent en sa presence, & protesterent de mettre sincerement sous le pied tout le ressentiment qu'ils pouuoient auoir l'vn contre l'autre; sur quoy le Roy les ayant luy-mesme embrassez, il leur ordonna & fit vn pareil commandement au Comte de Midleton d'aller diligenter la leuée des troupes qu'ils s'estoient obligez de mettre sur pied. 1651.

Cependant le Roy d'Espagne qui tend touſiours à ſes fins, ſe ſeruoit dignement d'vne conioncture ſi fauorable pour y arriuer. Il auoit la guerre auec la France, c'eſtoit vn fardeau qui luy peſoit fort: Il voulut chercher des compagnons pour le ſonlager, il enuoya à Londres Dom Alfonſe de Cardenas en qualité d'Ambaſſadeur, pour reconnoiſtre la Republique, & par conſequent pour la ietter dans ſes intereſts. Le pretendu Parlement le receut auec le reſpect que l'on deuoit à vn homme qui repreſentoit l'vn des plus puiſſans Princes de l'Europe, on luy donna audiance; il dit pour le premier point de ſon diſcours, qu'il auoit ordre de reconnoiſtre la Souueraine authorité en ce Parlement; pour le ſecond, que ſon Maiſtre deſiroit auec paſſion de reſtablir auec la Republique la bonne intelligence qui auoit touſiours eſté entre les Eſpagnols & les Anglois, laquelle eſtoit alors alterée par la mort du ſieur Anthoine Aſchan, Reſident de cette republique à Madrid, lequel auoit eſté tué dans vne émotion publique: Offrit pour le troiſiéme toute la ſatisfaction que l'on pouuoit deſirer pour le chaſtiment de ceux qui auoient eſté les meurtriers de ce Reſident, & pour faire voir que ſa Maieſté Catholique vouloit tout faire pour eſtre bien auec eux, allegua pour le quatriéme, qu'elle auoit defendu l'entrée de ſes ports au Prince Roberr. Ce diſcours auoit eſté adreſſé à l'Orateur de cette Chambre des Communes, la réponſe que ce meſme Orateur luy fit, fut, Que le Parlement receuoit auec reſpect & acceptoit auec ioye la bonne amitié qu'il plaiſoit à ſa Maieſté Catholique de preſenter à la republique. Qu'il eſtoit fort content des procedures qu'on auoit faites en Eſpagne contre les aſſaſſins de ſon Reſident, & qu'il le ſeroit encore dauantage, quand il apprendroit qu'on en auroit fait vne exemplaire iuſtice.

Le Roy d'Eſpagne enuoye reconnoiſtre la Republique d'Angleterre.

Comme il eſt important que les peuples qui reconnoiſſent diuers Princes, ou que les republiques qui n'en veullent point reconnoiſtre, ſe maintiennent auec leurs voiſins par des alliances & par des confederations, il ne ſe faut pas eſtonner ſi cette nouuelle republique d'Angleterre ſe miſt alors dans la faotaiſie de ſe donner du credit par vne precaution de cette nature, & ſi elle ſe voulût appuyer en faiſant alliance auec ſes voiſins. Parmy ceux qui pouuoient mieux ſeruir à ce deſſein, elle ietta les yeux ſur les Eſtats des Prouinces Vnies, tant pour la conſideration de leur voiſinage, que par celle de la Religion, qui leur eſtoit commune: Elle crut qu'il falloit lier auec eux, & dans cette veuë le pretendu Parlement ſe ſeruit de la conjoncture d'vne aſſemblée generale de toutes ces Prouinces qui ſe faiſoit à la Haye, luy depeſcha deux de ſes membres, qui furent les Mylords de Saint Iean & Strickland, pour leur offrir la continuation & le renouuellement de l'vnion qui auoit touſiours eſté entre l'Angleterre & eux. Il y auoit lieu de croire qu'ils ſeroient bien receus & fauorablement eſcoutez, on leur fit auſſi toutes les ceremonies & toutes les ciuilitez qu'on auoit accouſtumé de faire à l'arriuée des Ambaſſadeurs des autres Eſtats: Mais ils n'eurent pas toute la ſatisfaction qu'ils s'eſtoient promiſe; car des ſept Prouinces Vnies, il n'y eut que celle d'Hollande, d'Vtrech, & de Groningne qui demeurerẽt d'accord de la confederation qu'ils demandoient, les quatre autres la reietterent pour des raiſons qu'il ſeroit ennuyeux de deduire; & d'ailleurs ils furent fort mal traitez par quantité d'Anglois, qui n'ayant pas perdu toute l'affection que la nature & la iuſtice les obligeoient d'auoir pour leur Prince, leur firent des affronts au milieu des ruës & dans leurs logis. Le Prince Palatin Edoüard fut le premier qui leur reprocha le ſacrilege qu'ils auoient commis en la perſonne de leur Roy, le Colonel Aſſey le ſecond, qui eſtant entré dans la Chambre du Mylord S. Iean, auec vne corde à la main qu'il mit à l'entour du col de l'vn de ſes domeſtiques, luy fit ſi fort apprehender vn pareil traitement, que la peur fut ſur le point de l'enuoyer au tombeau: Quelques-vns attaquerent en pleine ruë le carroſſe de Strickland, d'autres alletent mettre en pieces toutes les vitres de ſon logis.

Ambaſſadeur anglois à la Haye.

1651. Enfin le desordre deuint si grand, que les Estats furent contraints de decerner prise de corps contre le Prince Palatin, & d'enuoyer faire de tres-rigoureuses defenses d'attenter à leurs personnes de fait ny de paroles.

Il y auoit long-temps que Cromvvel n'auoit fait parler de luy, son silence ne procedoit pourtant pas d'vne foiblesse de cœur, ou de negligence à se bien seruir de ses troupes; vne longue maladie l'auoit mis au lit, il fut retiré de là par le soin de ses Medecins, si-tost qu'il fut en estat de quitter la chambre, il voulut faire voir à ses ennemis qu'il n'estoit point mort, comme ils en auoient fait courir le bruit. L'armée des Escossois n'estoit point encore en estat de marcher, parce que les diuers Capitaines qui la deuoient commander n'auoient pas encore tous les gens de guerre qu'ils vouloient auoir & qu'ils auoient promis de mettre sur pied, il se seruit du temps qu'ils luy donnoient pour faire quelque remarquable progrez, il mit en campagne, & par vn trait de Capitaine, enuoya le Colonel Reynold pour obseruer la contenance de l'armée Royale qui se formoit de l'autre costé de la riuiere.

II. Terreur dans l'armée Royale.

Ce Colonel s'estant donc embarqué sur vne fregate, apres auoir chargé six petits vaisseaux de cinq cens hommes, qu'il auoit iugez necessaires au succez de son entrepriſe, il passa iusques à la Comté de Fife, qui estoit celle où toutes les forces Escossoises s'assembloient. Son escadre estoit fort petite, neantmoins elle ietta tant de frayeur dans l'armée Royale, qui croyoit que toutes les forces des ennemis estoient à la queuë de ce qui paroissoit sous les voiles, que le Duc d'Hamilton se presenta d'abord auec six mille hommes pour combattre ces ennemis, s'ils se mettoient en deuoir de prendre terre; qu'il depescha vn courrier au Roy pour supplier sa Maiesté de se retirer plus auant dans le Nord, & qu'il en enuoya vn autre au Comte de Midleton, qui se trouuoit desia suiuy de sept mille hommes, pour luy ordonner de le venir ioindre le plus promptement qu'il seroit possible, & qu'il fit que le Comité de la guerre en fit partir cinq ou six autres pour aduertir les Gouuerneurs des places voisines de se tenir bien sur leurs gardes.

Il auoit pris l'allarme vn peu chandement, ses courriers ne la donnerent gueres moins forte à S. Iohnstons, où le Roy seiournoit touſiours. Il y eut plusieurs de ses Capitaines qui ne ballancerent point à dire qu'il se falloit retirer. Il y en eut d'autres qui furent d'auis que sa Maiesté deuoit marcher droit à l'armée pour y combatre en personne, dans l'opinion que sa presence feroit autant de lyons qu'il y auoit de soldats. Mais quoy que ce sentiment fût le plus genereux, & peut-estre le plus neceſſaire, il ne fut point suiuy, & le nombre fit pancher la balance de l'autre costé, de sorte que le Roy faisant ceder ses propres mouuemens à ceux qui ne vouloient point mettre sa personne au hazard, il prit la resolution de s'éloigner de S. Iohnstons.

Dessein de Cromvvel sur Sterling.

Cependant Cromwel visoit à ses fins, il n'auoit fait passer Reynold dans la Comté de Fife que pour apprendre l'estat de l'armée ennemie: Il sceut que les troupes qui occupoient des postes diuers, marchoient toutes de ce costé là pour aller ioindre le Duc d'Hamilton, il prit ce temps pour s'approcher de Sterling dans l'opinion qu'il l'emporteroit par surprise, ou qu'il s'en rendroit maistre par force. Mais il fut trompé dans l'vne & dans l'autre de ses pensées. Il trouua la garnison trop bien sur ses gardes pour estre surprise, & trop resoluë à se bien defendre, pour ceder à la vigueur de ses attaques.

Les affaires d'Irlande n'estoient pas cependant dans les termes qu'il eust esté à desirer pour le seruice de sa Maiesté, & pour la gloire de la Religion Catholique; car les Prouinces d'Vlter & de Linster estoient entierement perduës, & il n'y auoit que la seule ville de Limmerik & la Comté de Clare dans celle de Monnster qui ne fussent à la deuotion des Anglois: Neantmoins le courage ne manquoit point aux troupes Catholiques & Royales, qui ne faisoient qu'vn mesme party. Elles auoient eſleu le Marquis de Clanrickard pour leur General & leur Vice-Roy, depuis la retraite du Marquis d'Ormond. Ce General estoit en posture de trauerser les desseins d'Ireton, qui commandoit les Parlementaires en ce Royaume; car il estoit à la teste d'vn corps de caualerie tres-considerable. Le Marquis de Castelhauen auoit d'ailleurs d'assez belles troupes en la Prouince

Estat des affaires d'Irlande.

de Mounster pour ne pas laisser aux Anglois la liberté d'agir à franches coudées, & ce qui n'estoit pas moins digne de consideration, il estoit en tres-bonne intelligence auec mylord Muskri & le sieur Dauid Roch qui commandoient vn autre corps dans le Vvest de ce royaume : Tout cela, dis-ie, se trouuant ioint à l'esperance qne ces Generaux auoient d'estre secourus par le Duc de Lorraine, qui leur auoit ennoyé de l'argent par son premier Aumosnier, auec promesse d'y faire passer bien-tost vn secours de dix mille hommes, les rendoit si fermes qu'ils souffroient leurs maux & leurs pertes auec vn courage qui les leur rendoit tous legers. 1651.

Le pretendu Parlement de Londres voyant cependant qu'on ne satisfaisoit point les Ambassadeurs qu'il auoit enuoyez à la Haye, il se resolut à les r'appeller ; & en effet il leur enuoya ordre de retourner, suiuant lequel ils se disposerent à partir, & enuoyerent commander aux Capitaines des vaisseaux qui les anoient apportez de se tenir prests de repasser en Angleterre. Mais ceux qui composoiẽt l'assemblée des Estats Generaux ayant esté auertis de cette resolution, ils creurent qu'ils ne deuoient point laisser les choses en l'estat qu'elles estoient, & leur deputerent deux de leurs corps pour les prier de ne point precipiter leur depart, & pour faire encore dauantage, firent passer vn vaisseau iusqu'en Angleterre pour demander à ce Parlement la continuation de cette Ambassade : ce qui leur ayant esté accordé, ils commencerent de traiter plus serieusement qu'ils n'auoient fait. Cette prolongation estoit asseurer vn traité d'alliance entre ces deux peuples ; cela ne se ponuoit faire qn'au preiudice de sa Maiesté : le Duc d'York qui estoit alors en Hollande voulant aussi trauerser cette negociation, il partit auec la Princesse sa sœur & la Reyne de Boheme sa Tante, pour aller iusques à la Haye : mais il fut contraint de changer de marche ; les Estats craignant que sa presence ne troublast la suite d'vne affaire qui leur estoit importante, ils l'enuoyerent supplier de n'auancer pas : cette priere fit que ne pouuant aller plus auant sans s'exposer à vn déplaisir plus sensible, il prit le chemin de France, & la Princesse sa sœur celuy d'vne autre ville des Pays-bas, où elle alla digerer son dépit auec la Reyne de Boheme sa Tante. La negociation de ces Ambassadeurs n'eut pourtant pas le succez qu'ils en esperoient, dautant qu'il s'y trouua de si grands obstacles qu'ils furent contraints de se retirer auec cette seule satisfaction que les Estats Generaux de ces Prouinces enuoyeroient bien-tost des Ambassadeurs en Angleterre pour acheuer ce que l'on n'auoit fait que commencer en Hollande.

Succez de l'Ambassade du Parlement de Londres aux Estats des pays-bas.

III. Le Duc d'York se retire en France.

Il est bien difficile à vne ame de sang de deuenir donce, & nous ne voyons passer que fort rarement de l'extremité de cette humeur carnaciere à celle de la compassion : il n'y a point de rigueurs qn'on n'eust exercées sur ceux qui professoient la Religion Catholique, il n'y a point mesme de menaces qn'on ne leur eust fait pour les chasser de tout le royaume : Il y eut pourtant vn Iesuite qu'on nommoit Wik, lequel ayant plus de zele pour la gloire du fils de Dieu que d'apprehension pour sa vie, y voulut demeurer pour la consolation de quelques deuotes personnes, il fut découuert le 12. du mois de Feurier en disant la Messe dans la maison du Marquis de Vvinchester, il fut saisi & mené dans vne rigoureuse prison d'où on le tira quelques iours apres sur vn traisneau pour recompenser sa charité d'vn martyre aussi noble que celuy des Saints, qui dans les premiers siecles du Christianisme passerent sous les cruels cousteaux des bourreaux ponr la confession du nom de leur maistre, car il fut pendu & escartelé à Tyburne qui est le lieu du supplice ordinaire des criminels que l'on veut faire munrir à Londres.

Martire d'vn Pere Iesuite.

Les armées qui estoient alors en Escosse n'auoient pas esté cependant dans l'oisiueté ; celle du Roy estoit composée de vingt mille hommes de pied & de huit à neuf mille cheuaux ; celle de Cromvvel de neuf mille cheuaux & de dix mille fantassins, elles ne s'estoient point encore choquées, elles se choquerent sur les premiers iours du mois d'Auril ; le suiet qui les mit aux mains fut que le General Parlementaire ayant detaché la pluspart de ses dragons pour aller leuer quelques contributions dans le Vvest d'Escosse, le Roy qui estoit en personne à la teste de toute la sienne détacha promptement seize cens chenaux sous les or-

1652 dres du General Maior Maſſey pour aller deffaire cette partie. Mais comme la fortune diſpoſe ſouuent de nos deſſeins tout au contraire de ce que nous en auons eſperé, il arriua que ce Major Royaliſte rencontra le Lieutenant General Lambert à la teſte d'vn corps de treize à quatorze cens cheuaux, au lieu de celuy pour lequel il s'eſtoit mis en campagne.

Combat entre les Anglois & les Eſcoſſois. Ces deux Capitaines ſe trouuerent d'abord ſurpris de ſe voir ſi prés l'vn de l'autre; mais comme ils auoient tous deux de l'experience & du cœur, ils ſe diſpoſerent également au combat: les piſtolets commencerent vne eſcarmouche qui dura plus de demie heure; la chaleur les emportant inſenſiblement les vns & les autres au bout de ce temps, ils ſe mélerent ſi bruſquement que ſi le combat eut duré long-temps, il ne s'en fut ſauué que bien peu: mais les Anglois ayant perdu le courage à l'obiet de plus de quatre cens morts qu'ils voyoient deſia couchez ſur la terre, ils commencérent à laſcher le pied, ce qui donnant ſuiet aux Eſcoſſois de redoubler l'ardeur qui les emportoit, ils s'enfoncerent ſi furieuſement au trauers de ces ſoldats eſtonnez, qu'ayant acheué de les rompre, ils en firent quatre cens priſonniers, & pourſuiuirent les autres iuſqu'à mille pas de leur quartier principal, auquel temps s'eſtant remis en bataille pour ſe retirer, ils allerent encore enleuer vn Regiment de dragons Anglois qui ſe rencontra ſur leur marche: mais comme la fortune a des caprices qui ne peuuent pas eſtre reconnus des hommes que par leurs efforts, elle ballança la perte que les Anglois firent alors par la perte de l'iſle de Sylly qui leur fut miſe entre les mains apres que le Cheualier Greenville eût fait tous les efforts poſſibles pour la conſeruer à l'obeiſſance de ſa Maieſté, & apres vne capitulation la plus auantageuſe qui ait iamais eſté accordée à vn Gouuerneur de place aſſiegée.

L'iſle de Silly priſe par les Anglois.

Iuſques-là, la Prouince de Connaght, qui eſt vne des meilleures d'Irlande, n'auoit point reſſenty les efforts des armes Angloiſes; mais le Marquis de Clanrickard & le Comte de Caſtelhauen, ſur le courage deſquels tous les Catholiques & les Royaliſtes de ce Royaume s'appuyoient, s'eſtant mis en mer ſans que l'on ſçeût par quel mouuement ils auoient eſté obligez à ſe retirer; les Anglois ſe ſeruirent d'vne conioncture ſi fauorable pour attaquer cette Prouince. Il eſtoit arriué vn renfort de douze cens hommes au General Ireton, il en groſſit le corps que le Cheualier Charles Coote commandoit, ce Cheualier ſe ietta dans ce pays, ſe rendit maiſtre d'Atlone, de Baſtene, de Langreigh, de quelques autres maiſons qui paſſoient pour fortes, & ne croyant pas que de ſi petites conqueſtes deuſſent borner ſon ambition, alla camper deuant la Ville de Gallovvay par la poſſeſſion de laquelle il eſperoit bien de s'emparer de tout le reſte; ce qui donna tant de frayeur aux troupes que le Marquis de Clanrickard & le Comte de Caſtelhauen y commandoient auparauant, qu'elles allerent choiſir vn poſte fort auantageux au delà de cette ville de Gallovvay pour y attendre vn General de la préuoyance du Conſeil de l'Egliſe & des Royaliſtes.

Eſtat de la guerre d'Irlande. La crainte auoit touſiours fermé la bouche à la pluſpart de ceux deſquels les diſgraces de la famille Royale n'auoient point chaſſé le reſpect ny l'affection: la poſture dans laquelle eſtoit alors le Roy en fit parler quelques-vns aſſez hautement pour ſe faire entendre. Toute la nobleſſe du pays de Galles s'eſleua dans la reſolution de former vn corps pour aller ioindre l'armée Eſcoſſoiſe. Leur rendez-vous fut donné dans la Prouince de Cardignan, cette aſſemblée ſe faiſoit auec peu de bruit; neantmoins le Parlement en eut le vent auant qu'elle ſe pût groſſir, il en prit l'allarme, il auoit fait leuer quatre Regimens de caualerie dans les Comtez de Clamorgan, Carmarthen & de Pembrox; il leur enuoya des ordres exprés de marcher promptement de ce coſté-là pour diſſiper cette nuë auãt qu'elle fuſt tout à fait formée. Cette caualerie fit ce qu'elle auoit ordre de faire, elle s'auança vers cette Comté de Cardignan, les ſouſleuez qui eſtoient deſia au nombre de quatre cens cheuaux ſe mirent en eſtat de deffendre leurs vies, ils ne furent pas les plus forts; il y en eut d'abord quarente-deux couchez ſur la place, cét eſchec refroidit les plus courageux, ils laſcherent le pied, ils furent enfoncez; il y en eut ſoixante de pris, les autres ſe ſauuerent; ainſi cette reuolte qui deuoit remettre cette belle Prouince à l'obeiſſance de ſon Souuerain, fuſt éteinte ſans auoir produit qu'vn effet contraire à ſon but; car le Parlement ayant con-

neū par là de quelle importance il eſtoit d'auoir de bonnes troupes ſur pied, donna de nouueaux ordres pour de nouuelles leuées, afin de s'en ſeruir au beſoin. 1651.

IV. Les armées d'Eſcoſſe & d'Angleterre en preſence.

Les armées d'Angleterre & d'Eſcoſſe ſe muguetoient cependant auec toutes les circonſpections poſſibles. Celle d'Eſcoſſe s'eſtoit long-temps poſtée dans le parc de Sterling, elle décampa pour s'auancer iuſques à Falkirk & à Callender: Cromvvel qui vouloit combattre, quitta auſſi le poſte qu'il occupoit pour la ſuiure, & alla camper à deux milles de celuy qu'elle auoit choiſi; ſon armée eſtoit compoſée de douze Regimens d'Infanterie, & de quatorze de Caualerie, elle eſtoit appuyée de ſeize pieees de canon, elle eſtoit en bataille quand elle parut proche de celle du Roy. Cette poſture & ce voiſinage firent naiſtre quelques eſcarmouches entre l'vne & l'autre. Mais comme les Eſcoſſois ne vouloient point abandonner leur poſte, qu'ils trouuoient fort auantageux, Cromvvel ne voulut point auſſi pouſſer ſa fortune plus loin, de peur de ſe perdre par vne attaque inconſiderée; de ſorte que ce iour qui fut le donzieſme de Inillet n'eut rien de conſiderable qu'vne eſcarmouche, dans laqnelle on remarqua des deux coſtez plus de prudence que d'ardeur. Le lendemain treiziéme de ce mois Cromvvel recula iuſqu'à Callender pour obliger les ennemis à ſe remüer; mais comme leur poſte eſtoit autant auantageux qu'il le pouuoit eſtre, ils n'en voulurent point ſortir, & ſe contenterent de faire deſcendre quelques partis pour l'attirer luy-meſme au combat, ce qui obligeant ce General de changer d'anis, il recula tout à fait pour aller camper à Lithgovv.

Quelques-vns s'eſtonneront peut-eſtre comme l'armée Eſcoſſoiſe, qui eſtoit plus nombreuſe que celle des Anglois, ne prit point au poil l'occaſion de combattre, & de terminer par vne bataille vne querelle qui mettoit tant de monde en peine, mais ils ceſſeront de s'émerueiller de cette retenuë, quand ie leur auray dit, que les Anglois n'auoient point de Roy à perdre, qu'il eſt du deuoir d'vn bon Capitaine de ne point abandonner vn poſte auantageux pour combattre à la fantaiſie de ſes ennemis, & que ſi le Roy differa d'en venir aux mains, ce ne fut que pour attendre vn renfort de ſix mille hommes qui luy deuoient arriuer ſous la conduite du Marquis d'Huntly. En effet, ce Marquis eſtant arriué quelques iours apres, les fers s'échaufferent, & l'on commença d'agir auec plus de vigueur que l'on n'auoit fait.

Cromwel plus ardent que les Eſcoſſois, commença la noiſe: Le chaſteau de Callender faiſoit grand obſtacle au deſir qu'il auoit de voir les ennemis de plus prés, il l'attaqua, l'emporta d'aſſaut, la garniſon ne conſiſtoit qu'en ſoixante-deux ſoldats, il les fit paſſer au fil de l'eſpée. De grands foſſez & de grands mareſcages l'empeſchant de pouſſer ſa pointe plus loin, il campa prés de cette place, détacha douze cens fantaſſins & quatre Compagnies de caualerie ſous les ordres du Colonel Overton, pour entrer dans la Comté de Fife; Ce Colonel ſe rendit maiſtre de Nortfferry, & de trois autres forts dans leſquels il trouua dix-ſept pieces de canon. L'armée Eſcoſſoiſe eſtoit trop prés pour n'eſtre point auertie de ſes conqueſtes, le Roy les apprit, il en voulut preuenir la ſuite; il mit le Major General Brown à la teſte de quatre mille hommes, pour aller faire teſte à ce Colonel ennemy: Cromvvel qui auoit touſiours des eſpions au camp de ſa Maieſté, fut aduerty de la marche de ce Maior, il détacha promptement cinq Regimens de caualerie, quatre cens dragons & trois Regimens d'infanterie ſous les ordres du Maior Lambert, de Deane, & des Colonels Weſt & Oky pour aller appuyer Overton. Ces troupes rencontrerent celles d'Eſcoſſe entre Neſterton & Enderkecding, il fallut venir aux mains. Les Eſcoſſois eſtoient les plus foibles, ils furent auſſi battus, & il eſt certain qu'il y en demeura plus de ſeize cens ſur la place, que le nombre des priſonniers exceda celuy de douze cens, que le Maior Brovvn, le Colonel Buchauan, le Lieutenant Colonel Vvithleand, vn Sergent Maior, treize Capitaines & douze Lieutenans ou Cornettes furent du nombre de ces derniers, que le butin honorable fut de cinquante-quatre drapeaux, & qu'il y eut quantité d'armes à feu, auec trois cens cheuaux qui firent celuy des ſoldats.

Bataille de Neſterton.

Défaite des Eſcoſſois.

Cette perte eſtoit grande, elle ne fit pourtant pas encore toute celle qne firent les Eſcoſſois, car ces peuples ayant pris l'eſpouuante, ils abandonnerent

1651. Tervvod, & laiſſerent au pouuoir des ennemis, leurs pondres, leurs meſches, leurs prouiſions de viures, & leurs malades; & pour dire encore dauantage, celuy qui commandoit dans l'iſle de Brunt, capitula pour la mettre au pouuoir des Parlementaires. Mais comme il n'y a point de bon-heur ſi entier qu'il ne ſoit ſuiuy de quelque diſgrace, ces vaincus eurent quelque petit ſujet de ſe conſoler par deux coups que la fortune voulut donner en leur faueur. Le premier fut la priſe du chaſteau de Nevvarck, emporté par le Colonel Maſſey, & par la défaite d'vne partie de l'armée Angloiſe qui eſtoit en Irlande, à l'attaque de la ville de Limmerik.

Les Anglois ſe rendẽt maiſtres de l'iſle de Brunt.

Ils ſont battus en Irlande.

Quoy que cét eſchec fuſt conſiderable & capable d'ébranler vn cœur, celuy du Roy n'en fut touché qne legerement. Il fit aſſembler ſon Conſeil de guerre, pour ſçauoir ce qu'il ſeroit à propos de faire en cette conionctnre importante. La pluſpart des Capitaines de l'armée demeurerent d'accord que la propoſition que quelques-vns firent de donner bataille eſtoit dangereuſe, d'autant que le courage des ſoldars eſtoit abbatu, & qu'il ſeroit bien plus à propos de paſſer en Anglererre, laquelle ſans doute ſe remüeroit quand elle verroit ſon Roy à la teſte de ſon armée. Quelques Eſcoſſois furent d'vn ſentiment contraire, & remonſtrerenr qu'on expoſeroit le royaume à la fureur des ennemis, ſi on l'abandonnoit dans la coniocture où les affaires ſe tronuoient. Mais enfin le Roy ayant teſmoigné quelque volonté de marcher droit en Angleterre, il fut reſolu qu'on y iroit, la raiſon voulant neantmoins qu'il donnaſt qnelque choſe au ſentiment de ceux qui ne ponuoient conſentir qu'on laiſſaſt le Royaume en proye à lenrs ennemis, il fut pareillement conclu qu'on y laiſſeroit vn corps de huit mille hommes pour tenir les Anglois en bride.

V. Il partit donc de Sterling le dixieſme d'Aouſt, ſuiuy du Lieutenant general Dauid Leſley, des Ducs de Buckinghan & d'Hamilton, du Comte de Landerdale, du General Maſſey, du Comte de Midleton, du Cheualier Robert de Montgommery, de pluſieurs autres Seigneurs, & du reſte de ſon armée, qui eſtoit encore compoſée de quatorze à quinze mille hommes. Sa route fut du coſté de Glaſco, de là vers Carlile, & en ſuite par le pays de Lanclaſtre, où le plus preſſant de ſes ſoins fut de faire diſtribuer par tout des papiers d'Amniſtie, afin d'obliger le peuple à prendre les armes pour groſſir ſes troupes. Mais Cromvvel ne leur donna pas le loiſir d'en conceuoir la penſée, moins encore d'en prendre la reſolution: Car dés l'heure meſme qu'on l'eut aduerty de la marche de l'armée Royale, il abandonna Saint Iohnſtons qu'il auoit pris il n'y auoit que deux heures, laiſſa huit mille hommes en Eſcoſſe ſous la conduite du Colonel Monk, auec ordre à ce Capitaine de les employer à l'attaque du chaſteau de Sterling, déracha trois cens cheuaux ſous le commandement du General Maior Lambert, pour donner ſur l'arriere-garde Eſcoſſoiſe, enuoya le General Harriſſon, auec vn pareil corps de canalerie pour aller occuper le pont de Vvarington, ſur lequel il iugeoit qne cette arriere-garde deuoit paſſer, & ſe mettant à la teſte de tout le reſte, qui pouuoit eſtre encore compoſé de dix mille hommes, ſe mit à ſa queuë, reſolu de preſſer ſa marche le plus qu'il luy ſeroit poſſible.

Le Roy entre en Angleterre auec vne armée.

Lambert ne rencontra rien qni le pût obliger à combattre, Harriſſon fit des merueilles à Vvarington, dont il auoit occupé le pont anant que l'arriere-garde s'y preſentaſt, car il eſt certain qu'il le defendit par l'eſpace de cinq heures entieres, & qu'il ne l'abandonna qu'aprés y auoir fait monrir prés de cinq cens hommes, & aprés en auoir perdu plus de quatre cens. Mais enfin ayant remarqué que ſes troupes commençoient à ſe laſſer, & qn'elles n'agiſſoient pas anec leur premiere vigueur, il ſe ſeruit de la nuit pour faire retraite, & s'en ſeruit ſi iudicieuſement, qu'il mit à couuert ce qui luy reſtoit.

Son arriuée à Vvorceſter.

Ce premier obſtacle eſtant leué, l'armée continna ſa marche, pendant laquelle ayant emporté la ville de Nantewick, receu celle de Cheresbourg, qui luy enuoya ſes clefs, & défait Mylord Gray de Groby, qni faiſoit vn corps de la Milice de Srrafford, elle ſe rendit finalement le vingt-deuxieſme d'Aonſt deuant les portes de la ville de Vvorceſter, ſituée dans la Prouince de meſme nom, malgré toutes les difficultez qui ſe preſenterenr, en vn chemin de cent lieuës Françoiſes. Cette ville eſtoit dans les intereſts du Roy, il y fut auſſi receu auec toute l'affection

l'affection qu'il pouuoit eſperer de ſes habitans. Son armée campa au pied des murailles, comme ſi elle euſt eu deſſein d'y mettre le ſiege. Le lendemain ſa Majeſté en ayant fait faire la reueuë, elle la trouua compoſée de dix mille hommes de pied, quaſi tous montagnards Eſcoſſois, aſſez mal armez, & de trois mille cheuaux, leſquels ayant eſté ioints le iour meſme par ſix cornettes de canalerie que le Comte Scherusbery, le Colonel Howard, & quelques autres perſonnes de marque luy amenerent, & qui n'eſtoient plus que les reſtes d'vn petit corps d'armée, que le Comte de Derby beau-frere du Duc de la Trimoüille auoit commandé auparauant, & qui auoit eſté défait au bourg de Vvigban par le Colonel Lilborn, pouuoient faire en tout trois mille quatre cens cheuaux. 1650.

Cette armée auoit fait cent lieuës ſans ſe repoſer, ſa Maieſté la laiſſant auſſi reſpirer par l'eſpace de cinq ou ſix iours, ordonna qu'on la fourniſt de toutes les choſes neceſſaires à ſa ſubſiſtance. Cependant ne doutant point que toutes les forces Angloiſes ne s'vniſſent pour luy venir donner bataille, il appliqua tous ſes ſoins à ſe mettre en meilleure poſture qu'il n'eſtoit. Il falloit renforcer ſon armée pour s'oppoſer à celle de ſes ennemis, il enuoya pour cela ſes ordres aux Prouinces circonuoiſines pour les exhorter à ſe mettre à l'obeyſſance, & pour leur demander du ſecours. Il falloit encore mettre la ville en eſtat de ſouſtenir vn ſiege, s'il prenoit enuie à Cromvvel de l'attaquer. Il y fit trauailler auec toute la diligence poſſible: enfin comme il eſtoit alors queſtion de ſa fortune, & peut-eſtre encore de ſa vie, il n'oublia rien de tout ce qui le pouuoit aſſeurer contre de ſi iuſtes apprehenſions.

Il y eſt attaqué par Cromvvel.

Mais, ô Dieu, qu'il eſt bien difficile de luitter contre le deſtin! Rien ne peut éuiter ſes coups, & toute la prudence des hommes n'eſt qu'vn foible effort qui ne le garantit que fort rarement. Cromvvel parut à la veuë de cette place le 12. iour de Septembre, auec vne armée ſi puiſſante, que le nombre des ſoldats dont elle eſtoit compoſée, eſtonna celle du Roy. Elle eſtoit de dix mille hommes quand il partit d'Eſcoſſe, toutes les troupes qu'il en auoit détachées ſous les ordres de Lambert & de Harriſſon l'alletent rejoindre, la ville de Londres luy en enuoya douze mille, il ne trauerſa pas vne Prouince qui ne luy en fournit autant qu'elle en put aſſembler en cette preſſante occaſion; Il ſe trouua ſuiuy de cinquante mille hommes, qui eſtoient encore appuyez de trente pieces d'artillerie quand il parut; il ne ſe faut donc pas eſtonner ſi les partiſans de ſa Maieſté, qui n'arriuoient pas à la troiſiéme partie de ce nombre, furent vn peu ſurpris de ſe voir tant d'ennemis ſur les bras.

Le pont d'Hapton eſt emporté par ce General.

Ils ne le furent pourtant point ſi fort, qu'ils ne les trouuaſſent reſolus à ſe bien deffendre. En effet, ce General rebelle ayant attaqué le pont d'Hapton, qu'il falloit gagner auant que de pouuoir regulierement aſſieger la ville, il y trouua le Colonel Maſſey, qui le defendit auec vne vigueur ſi belle, qu'il couurit de morts les bords de la riuiere de Seuerne, qui deffend la place d'vn coſté. Mais ce braue Chef ayant eſté dangereuſement bleſſé, & ne ſe voyant pas en eſtat de ſouſtenir encore les efforts d'vne armée entiere, il fut contraint de ceder à ſes ennemis ce poſte qu'il auoit ſi genereuſement diſputé par l'eſpace de plus de deux heures, & de ſe retirer à la ville auec ce qui luy reſtoit de ſoldats.

Il force celuy de Porvvick-Bridge.

Cette attaque ayant eu le ſuccez que ie viens de dire, Cromvvel fit aſſembler le Conſeil de guerre dés auſſi-toſt qu'il eut pris ſes poſtes. Il eſtoit important de battre le fer pendant qu'il eſtoit encore chaud, cette conſideration fit qu'il fut reſolu qu'on feroit dés le lendemain vne attaque generale à la ville, afin de la mettre à l'obeyſſance pendant que le Roy n'eſtoit point en pouuoir de la bien deffendre. Le pont Porvvick Bridge eſtoit le principal poſte qu'il falloit gagner, ce fut auſſi celuy contre lequel le General ennemy ſe propoſa de faire de plus grands efforts. La brigade Royale l'occupoit, ſa Maieſté s'y eſtoit renduë en perſonne, en reſolution de le defendre iuſques aux dernieres extremitez: On la vint aduertir dés le commencement de l'attaque qu'il y auoit du bruit dans la ville, & qu'il eſtoit à craindre que les habitans ne luy fuſſent pas trop fidelles, elle y accourut pour y donner ordre. Son abſence fit perdre le cœur à ſes gens de guerre, ils commencerent à laſcher le pied preſqu'auſſi-toſt qu'ils ne la virent plus à leur teſte, leur eſtonnement réueilla le courage de leurs ennemis, ils les en-

1651. foncerent, emporterent ce poſte, & les recognerent à la ville, auec vne vigueur ſi bruſque, qu'ils y apporterent le deſordre, & meſme vne horrible confuſion.

Cromvvel qui eſtoit Capitaine, ne perdit pas l'occaſion que la fortune luy preſentoit, il iugea que toute l'armée Royale ſeroit eſtourdie de la perte du pont de Porvvick, ſon armée eſtoit en bataille, il enuoya ordre à tous ceux qu'il auoit deſtinez à vne attaque generale, de donner aux lieux où ils auoient eſté commandez, ils executerent ces ordres auec vne inconceuable chaleur, le bruit commença de tous coſtez preſqu'en meſme temps, le Roy eſtant ſorty de la ville auoit diſpoſé pluſieurs corps pour ſouſtenir la furie de ſes ennemis en diuers endroits; ils combattirent auec vigueur, luy-meſme ſe preſenta l'eſpée à la main pour les obliger à bien faire, & ie puis dire ſans le flater qu'il fit de ſa perſonne tout ce que le plus vaillant de ſes ſoldats pouuoit faire, & qu'il donna ſes ordres auec autant & plus de conduite que le plus iudicieux Capitaine du ſiecle euſt pû faire; mais il ne fut pas bien ſecondé, le Duc d'Hamilton ayant eſté mortellement bleſſé prés de ſa perſonne, ceux qui combattoient de ce coſté là, relacherent de la vigueur auec laquelle ils auoient ſouſtenu les premiers efforts de tant d'ennemis. Le General Leſley ne fit pas auancer ſa caualerie pour les appuyer, ils furent contraints de laſcher le pied, leur deſordre donna ſujet à Cromvvel de faire marcher droit au fort Royal, ceux qu'on y auoit poſtez le defendirent quelque temps; mais ce fut ſi mollement, que les ennemis ayant connu leur crainte par le peu de mouuement qu'ils apportoient à leur reſiſtance, ils deuindrent plus audacieux & plus fiers, leur vigueur acheua de faire perdre le cœur aux partiſans de ſa Maieſté, ils abandonnerent leur poſte, les ennemis s'en rendirent maiſtres, & comme ſi la fortune euſt alors entrepris de prodiguer toutes ſes faueurs à ces reuoltez, il arriua qu'vne partie de leur armée s'empara d'vne des portes de la ville, qu'elle y entra les armes à la main, qu'elle couurit toutes les ruës de corps morts, & qu'apres vn carnage qu'il ne ſeroit pas bien facile d'exprimer, elle y enleua tout ce qu'il y auoit de facile à prendre.

Attaque generale à la ville de Vvorceſter.

Elle eſt emportée & ſaccagée.

Perdre vne bataille, voir prendre & ſaccager vne place importante en vn meſme iour, eſtoient des choſes aſſez faſcheuſes pour ébranler le plus ferme eſprit de la terre. Celuy de ſa Maieſté n'en fut pourtant pas ſi dangereuſement attaint qu'il ne conſeruaſt aſſez de iugement pour ſonger à ſe dégager du milieu de ſes ennemis. Il occupoit encore le quartier de la ville qu'on appelle la porte ſaint Martin, qui eſt ſituée du coſté du Nord, il y r'allia promptement la pluſpart de ſes Officiers & de ſa Nobleſſe, & ſans perdre vn moment de temps, ſortit par cette meſme porte pour ſe retirer à la faueur de la nuit, qui commençoit à rendre deſia la terre fort noire.

Le Roy ſe ſauue.

Sa marche ſe fit d'abord auec toute la diligence poſſible, quoy que toute la caualerie fuſt en eſtat de combattre, ſi elle eſtoit forcée d'en venir aux mains encore vne fois. Mais la raiſon ne voulant pas qu'on marchaſt long-temps ſans deſſein, & ſans ſçauoir où l'on pourroit faire retraite, ſa Maieſté s'arreſta, & commanda qu'on fiſt alte, pour concerter auec ſes plus fidelles ſeruiteurs ce qu'elle auoit à faire en cette conionćture importante. Tous ceux dont elle vouloit prendre les ſentimens demeurerent d'accord qu'il falloit ſauuer ſa perſonne, & la ſauuer en la ſeparant de ce gros corps de caualerie, qui pouuoit eſtre compoſé de mille cheuaux: voila pourquoy le Comte de Derby luy ayant propoſé le chaſteau de Boſcabel pour le lieu le plus aſſeuré qu'elle pourroit choiſir, il fut reſolu qu'elle y ſeroit conduite par les Comtes de Derby & de Rocheſter, qui ne ſeroient accompagnez que de deux autres perſonnes, afin que ce petit nombre pût paſſer par tout ſans eſtre curieuſement obſerué; & que cependant tout le gros prendroit diuerſes routes pour éuiter la rencontre des ennemis, ſelon que chacun le pourroit faire en particulier.

Ceux qui furent choiſis pour accompagner cette precieuſe perſonne furent deux Gentils-hommes nommez Giffard & Vvalker, pource que leurs biens eſtoient fort proches de ce chaſteau, & qu'ils en ſçauoient toutes les routes. Ces deux Gentils-hommes s'eſtant donc chargez d'vne affaire ſi delicate, ils preſſerent ſi bien leurs cheuaux, qu'ils arriuerent à la pointe du iour du quatorziéme

de Septembre à vne maison qu'on appelle Vvlisdladie, ou les Dames blanches, située à demie lieuë de Boscabel, & hors du chemin, afin de tromper ceux qui pourroient soupçonner que sa Maiesté eust pris ce chemin. Cette maison d'Vvlisdladie estoit possedée par vn payſan, nommé George Pendrille, lequel auoit encore cinq autres freres plus vieux que luy, dont la demeure n'estoit pas beaucoup esloignée de la sienne. Giffard agissoit ordinairement auec ces six freres, comme auec des personnes qui deuoient toute leur fortune à son affection, il en connoissoit les humeurs & inclinations, il les auoit souuent ony parler contre la tyrannie des Parlementaires, & il sçauoit encore qu'ils auoient tous les bons mouuemens possibles pour le seruice de sa Maiesté, voila pourquoy se promettant beaucoup de leur assistance, il ne ballança point à leur confier la fortune de ce grand Prince. 1651.

Estrange estat ou ce Prince se trouue reduit.

Il heurta donc à la porte de ce payſan, si tost qu'il fut arriué; le bruit qu'il fit éueilla George, il se leua tout en chemise pour demander qui c'estoit, Giffard se nomma, il n'en fallut pas dauantage pour la faire ouurir, ces Illustres fuyards entrerent, mirent leurs cheuaux dans vne chambre basse pour leur donner le temps de repaistre. Cependant Giffard ayant pris George en particulier, il luy découurit l'importance de l'affaire qui les faisoit refugier en sa maison. Ce remarquable payſan tressaillit d'estonnement & de ioye à vne nouuelle si peu attenduë, il asseura Giffard de toute la fidelité qu'il pouuoit attendre d'vn homme qui sçauoit ce qu'il deuoit à son Prince, & luy ayant donné vne pareille asseurance de l'affection & de la discretion de ses freres, s'il trouuoit à propos de les employer, le laissa dans la liberté d'aller concerter auec le Roy comment il se faudroit comporter pour s'asseurer en cette maison.

Comme l'affaire dont il s'agissoit estoit de la derniere importance, la resolution ne fut pas prise en vn moment: Mais enfin ils demeurerent tous d'accord qu'il falloit commencer à l'asseurer en se tenant enfermés dans vne Chambre de cette rustique maison, & apres cela d'enuoyer au bourg de Tong situé à quelques milles de cette maison, pour s'informer secretement de ce qui s'estoit passé au camp des Parlementaires depuis leur victoire, & si on n'y auoit point detaché de partis pour suiure le Roy. Il n'y auoit personne là pour prendre vn employ de cette importance sans risquer toute la partie, parce que Giffard Walker, les Comtes de Derby & de Rochester estoient connus pour partisans de sa Maiesté, cette consideration fit qu'on ietta les yeux sur Pendrille pour luy en donner la commission. Elle estoit vn peu delicate, il ne la refusa pourtant pas; au contraire ayant promis à sa Maiesté de s'en acquiter auec zele & fidelité, on le laissa partir apres auoir dit à Giffard qu'il estoit neceſſaire d'enuoyer querir ses freres pour seruir le Roy dans le besoin qu'il pourroit auoir de leur assistance, ce qui fut fait tout au mesme temps.

Cette resolution estoit celle qu'ils pouuoient raisonnablement prendre en vne neceſſité si preſſante: Mais comme le danger estoit touſiours grand, & qu'ils pouuoient estre surpris, ils conclurent tous de n'en demeurer pas sur ces termes: Il falloit déguiser le Roy, on ne perdit point de temps à le faire. Le Mylord Vvilmot Comte de Rochester luy coupa promptement les cheueux, Richard Pandrille, vn des freres de George, se dépoüilla d'vn iuste au corps, d'vn haut de chaosses de drap verd, & d'vn pourpoint de peau de dain qu'il auoit, pour les luy mettre sur le corps. Guillaume Pandrille, on nommoit ainsi l'aisné de ces officieux payſans, luy donna vn vieux chapeau gris, vne chemise de groſſe toille, de gros soüillers, & voulant encore faire quelque choſe de plus, luy mit vne serpe à la main, pour le mener à vn bois prochain, & l'employer à couper du bois. Surquoy les Comtes de Derby & de Rochester ayant receu ses ordres pour quelques desseins d'importance, ils prirent congé de luy, & remonterent à cheual pour tacher de se retirer, Giffard & Vvalker en firent de mesme.

Il va couper du bois sous des habits de payſan.

Si nous ne sçauions pas que la main de Dieu protege touſiours les Rois qui se rendent dignes de ses graces, nous aurions sujet d'admirer icy vn puiſſant effet de sa prouidence sur la perſonne de ce Prince; car à peine fut-il au bois, qu'vn party de deux cens cheuaux Parlementaires parut autour de cette maison d'Vvlisdladie, à dessein de se faire ouurir toutes les portes des maisons qui com-

1651. poſoient le village qui en eſtoit proche. Mais le Capitaine qui commandoit tous ces gens de guerre ayant appris qu'il y auoit bien vne heure & demie que tout eſtoit party pour ſe retirer du coſté du Nord, il ne douta point que le Roy ne fuſt du nombre de ceux qui fuyoient, & dans cette veuë il fit pouſſer du coſté que le Comte de Derby ſe retiroit, afin de ne point manquer à ſon entrepriſe, de ſorte que ne ſe donnant point de repos, il le pourſuiuit iuſques auprés de Nevvport, où l'ayant attrapé auec le Duc de Buckinghan, le Mylord Talbot, le Comte de Landerdale, & pluſieurs autres qu'il auoit rejoints, il fallut combattre & venir aux mains. Mais cette petite partie n'eſtant pas égale à celle qui l'attaquoit, elle fut défaite; le Comte fut pris auec la pluſpart de ceux qui l'accompagnoient, il n'y eut que le Duc de Buckinghan qui ſe ſauua mal gré tous ceux qui furent mis apres luy pour l'attraper. La deſtinée du Comte fut qu'on luy mit la teſte à bas à Cheſter le vingt-cinquiéme du mois d'Octobre, nous verrons celle des autres par la ſuite de noſtre diſcours, continuons-le par le ſuccez des choſes qui arriuerent cependant à ſa Maieſté.

VI. Le Comte de Derby eſt pris & decapité.

Ce Prince paſſa tout le iour à couper du bois dans la Foreſt, la nuit venuë il ſe retira à la maiſon de Pendrille où il croioit pouuoir demeurer en ſeureté apres auoir appris que la caualerie qui le cherchoit auoit paſſé outre: neantmoins s'eſtant imaginé qu'il ſeroit bien plus aſſeuré dans le pays de Galles s'il y pouuoit arriuer que dans vn lieu où il pouuoit auoir tous les iours de nouuelles allarmes, il reſolut d'aller chez vn Gentilhomme nommé Wolf de Madely lequel demeuroit à cinq ou ſix milles de là & qu'il mettoit au nombre de ſes plus fidelles ſeruiteurs; il prit donc Richard Pendrille pour ſon guide & ſe rendit en cette maiſon, mais ſi tard & ſi fatigué du mauuais chemin, que ne voulant point faire d'eſclat deuant des valets, il alla coucher ſur vn peu de foin dans la grange d'vne metairie prochaine. Tout ſon deſſein n'eſtoit que d'apprendre par la bouche de ce Gentilhomme, s'il y auoit quelque apparence de pouuoir paſſer la riuiere pour executer ſon deſſein; on luy dit que non, parce qu'il y auoit plus de trente brigades de caualerie qui couuroient ſes bords, cela luy fit reprendre le chemin de Boſcobel la nuit ſuiuante, qui eſtoit celle du 6. iour de Septembre, & en ſuite celuy de la maiſon de Pendrille par le conſeil d'vn Colonel nommé Carelos, qui n'auoit point de petites paſſions pour ſon ſeruice, & qui ſe reſolut à ne le point abandonner afin de le ſauuer ou de ſe perdre auec luy.

Parmy les inuentions qu'ils cherchoient pour ſe bien cacher, ils n'en trouuerent point de meilleures que de ſe retirer dans le meſme bois où le Roy s'eſtoit retiré la premiere fois. Il y auoit en cette Foreſt vn Cheſne ſi eſpais & ſi bien entrelaſſé de ſes branches, que ſix hommes y pouuoient demeurer cachés ſans crainte d'eſtre apperceus quand meſme on y euſt eſté deſſous. Pendrille iugea ce merueilleux arbre propre au deſſein qu'il auoit de mettre le Roy à couuert de la diligence de ſes ennemis, il le mena dans le bois & le Colonel auec luy, les fit monter tous deux ſur ce cheſne auec vne eſchelle qu'il auoit aportée auec luy, leur alla querir apres deux oreillers ſur leſquels ils repoſerent plus de quatre heures auec autant de douceur que s'ils euſſent eſté dans des licts. Cet agreable ſommeil reffit le Roy du trauail qu'il auoit ſouffert en marchant à pied; il ſe trouua preſſé de la faim quand il s'eſueilla, Carelos auoit garni ſa pochette de pain & de fromage auant que de monter ſur cet arbre, il luy en donna ſuffiſamment pour ſatisfaire ſon appetit, vne petite bouteille d'eau qu'il n'auoit pas oubliée fut toute la boiſſon qu'il luy put alors donner pour appaiſer vne ardente ſoif qui le trauailloit.

Arbre merueilleux qui ſert à coucher le Roy.

Le iour s'eſtant ainſi paſſé ſans aucune riſque ces deux illuſtres fugitifs deſcendirent de l'arbre par l'eſchelle que Pendrille leur alla porter, allerent au Iardin de Boſcobel que Richard leur tenoit ouuert, & y ſouperent d'vne fricaſſée de mouton que Guillaume leur auoit ſoigneuſement appreſtée & y demeurerent iuſques à la pointe du iour. Iean Pendrille frere de Guillaume, de Richard & de George ſe preſentant de la part de Mylord Wilmot, il dit à ſa Maieſté qu'elle trouueroit vn azile tout aſſeuré chez le ſieur Vvhihgraue ſi elle y vouloit aller, d'autant qu'il y auoit là dedans vn lieu entre deux murailles ſi ſe-

Grandes particularitez de la fuite du Roy.

cret & si bien caché qu'il estoit impossible d'en trouuer l'entrée, à moins que de la sçauoir par le moyen du maistre du logis, surquoy le Roy ayant consulté Carelos, il fut resolu que sa Maiesté partiroit la nuit suiuante, qu'elle se seruiroit du cheual du Musnier, qui estoit des intimes amis des Pandrilles, pour aller iusques à cette maison, & qu'elle n'auroit pour escorte que les quatre freres qui en sçauoient parfaitement les chemins. Pour le Colonel, qu'il iroit chercher sa retraite chez quelques vns de ses amis, où il se promettoit bien luy-mesme d'estre en seureté. 1651.

La nuit estant donc venuë, les quatre freres mirent le Roy au milieu d'eux, monté sur le cheual du Musnier, qui le menoit luy-mesme par la bride; les chemins estoient fort mauuais, le cheual n'estoit pas des meilleurs du monde, & bronchoit souuent; cela fit que le Roy ayant quelque apprehension de le voir tomber, il ne se pût empescher de dire au Musnier qu'il prist garde à soy; surquoy le Musnier ne se pouuant empescher aussi de respondre; Seigneur, luy-dit, vous ne deuez pas vous estonner si mon cheual bronche, il est chargé de trois Royaumes, cela merite bien qu'on l'excuse. Cette repartie fit rire le Roy, mal-gré la conionćture du temps où il se trouuoit. Mais enfin ce penible voyage ayant duré plus de la moitié de la nuit, cette petite troupe arriua à demie lieuë de la maison qu'elle alloit chercher. Les Pandrilles supplierent le Roy de vouloir mettre pied à terre, renuoyerent le Musnier chez soy auec son cheual, & menerent sa Maiesté iusques à la porte, auquel temps l'ayant laissée entre les mains de l'vn d'eux, ils reprirent le chemin de leurs maisons, apres que ce Prince les eut asseurez qu'il n'oublieroit point l'importance de leurs seruices.

Importante cõuersation de ce Prince & du Mlord Vvilmor Comte de Rocheller.

Le Mylord Vvilmot qui estoit dans cette maison, fut rauy de vnir arriuer son bon Maistre, il luy tesmoigna sa ioye par des actions qui firent bien connoistre son affection, apres quoy luy ayant fait changer de chemise, de soüilliers & de bas, il le supplia de trouuer bon qu'il luy dist ses sentimens sur l'occurrence de ses affaires. Ce que ce Prince ayant approuué, Seigneur, poursuit-il, ie suis donc d'auis que nous cherchions les moyens de sortir du Royaume le plus promptement qu'il sera possible: I'en ay trouué l'inuention, & si vostre Maiesté me veut croire, ie suis tout persuadé, que nous reüssirons en nostre dessein. Le Colonel Lane a beaucoup d'amour pour vostre seruice, il est ceans auec vne fille qu'il a, laquelle est toute pleine d'esprit. Nous auons desia resolu luy & moy d'enuoyer demander aux ennemis vn passe-port pour cette fille, qui feindra d'aller voir vne sienne sœur, qui est mariée à Bristol, sous la conduite d'vn valet de chambre, vous serez ce valet de chambre, qui n'aura point d'autres habits que ceux que vous portez maintenant: Cette fille se promet de vous dégnizer encore le visage, si bien que vous ne serez point connu; cependant ie trouueray bien le moyen de sortir d'icy pour aller chercher vn vaisseau. Seigneur, donnons tout à la fortune, & croyez que ces petits moyens ne nous sont point tombez dans l'esprit que par vne particuliere prouidence de Dieu qui prend soin de vostre personne. Ie trouue vostre dessein si bien digeré, luy respondit le Roy, que ie ne ballanceray point à faire ce que vous auez resolu: Acheuez donc ce que vous auez si iudicieusement pensé, le Ciel benira nos intentions, puis qu'elles sont iustes.

Inuention d'vne Damoiselle Angloise pour sauuer le Roy.

La chose ayant donc esté resoluë de la sorte, on enuoya demander vn passe-port, qui fut accordé sans beaucoup de difficulté. Cependant la Damoiselle Lane de l'esprit de laquelle cette inuention estoit sortie, acheua de faire ce qu'elle auoit resolu, elle ietta dans l'eau des noix qui estoient encore dans leur robbe verte, les fit boüillir, laua le visage du Roy de cette eau, & luy rendit le tein si different de celuy qu'il auoit naturellement, qu'auec des habits si éloignez de sa naissance, il eust esté bien difficile de le reconnoistre. En effet le passe-port estant arriué, ce Prince monta sur vn cheual, prit en croupe cette Damoiselle, & n'ayant pas vn seul valet à sa suite, partit pour tirer du costé de Bristol. Il fit cinq ou six milles sans rencontrer que quelques passagers, qui ne luy donnerent pas vn surfaut de crainte: Mais il ne se pût empescher d'en estre viuement atteint à l'entrée d'vn bourg par lequel il falloit passer; car il y rencontra vne compagnie de caualerie, qui sans doute n'y estoit postée que pour l'attraper; mais le Capitaine qui la commandoit ne s'estant point imaginé qu'il pût trouuer ce qu'il cherchoit en vn

1651. équipage ſi triſte, il luy fit ouurir le chemin ; ſi bien que paſſant heureuſement ſans auoir eſté reconnu, il ſe rendit à Briſtol, & de là dans vn autre endroit où il eſtoit demeuré d'accord d'aller trouuer le Mylord Wilmot, lequel n'ayant pas trauaillé moins heureuſement de ſon coſté, eſtoit demeuré d'accord auec le Capitaine d'vn vaiſſeau qui eſtoit ſon amy, de le porter en France auec douze ou treize de ſes domeſtiques & de ſes amis.

On ne vid peut-eſtre iamais vne rencontre ſi tendre que celle de ce Prince & de ce Mylord ; l'vn n'eut des bras que pour embraſſer, l'autre que des larmes de ioye de voir vn ſi cher maiſtre preſt d'eſtre tout à fait à couuert de la rage de ſes ennemis. Ils furent long-temps à s'entretenir ſur les accidens qu'ils auoient courus l'vn & l'autre auant que de ſe rendre où ils ſe rencontroient, ils connurent les obligations qu'ils auoient à la prouidence diuine, ils la remercierent auec tous les reſſentimens poſſibles : Apres cela le Comte commanda qu'on le fiſt ſouper, le Roy prit la place du moindre de ceux qui deuoient compoſer cette compagnie. Comme ils commençoient à manger le Capitaine du nauire entra pour dire à ce Comte qu'il ſe falloit embarquer auant qu'il fuſt nuit, d'autant que le vent commençoit à ſe leuer pour les conduire où ils auoient reſolu d'aller : le Comte le pria de s'aſſeoir & de ſouper auec luy, il ne pût refuſer ce qu'on luy offroit, il prit place auprés de ce Comte ; mais quoy que le bon appetit qu'il auoit luy donnaſt lieu d'employer toutes ſes dens, il ne s'arreſta pas tant à manger que ſes yeux ne s'attachaſſent ſur tous ceux qui compoſoient cette compagnie ; le Roy y eſtoit auec des habits & auec vn viſage qui n'auoient garde de l'accuſer, neantmoins ſa bonne mine & ſa contenance majeſtueuſe produiſirent ce que l'on deuoit attendre d'elles ; ce Capitaine reconnut ce qu'il eſtoit auſſi-toſt qu'il l'euſt obſerué, & ne ſe pouuant empeſcher de témoigner ce qu'il en penſoit ; Ie voy bien, Seigneur, dit-il à l'oreille du Comte, que vous ne me dites pas tous vos ſecrets, & que vous voulez faire paſſer vn grand Roy pour vne perſonne du commun : mais n'importe vous vous eſtes heureuſement addreſſé à vn homme qui ſçait ce qu'il doit à ſon Souuerain, & qui donnera volontiers ſa vie pour ſauuer la ſienne. Ie ne ſçay, luy dit le Comte, ſurquoy vous fondez voſtre opinion ; mais ſouuenez-vous que ce que vous penſez ne peut eſtre. I'en croiray ce qu'il vous plaira, luy repartit ce Capitaine, mais aſſeurez-vous encore vne fois que i'auray touſiours pour ſa Maieſté toute la fidelité qu'elle peut deſirer en vn bon ſujet. A ces mots, voyant que le temps eſtoit tel qu'il le deſiroit ; mais, Seigneur, ajouſta-t'il, relenant ſa voix, ne perdons pas vn temps fauorable à vous faire voir ce que ie vous dis. A ces mots, tout le monde s'eſtant leué de table pour prendre le chemin de la mer, ils s'embarquerent ſi heureuſement qu'ils allerent prendre terre ſur les coſtes de la Normandie, où dés l'heure meſme qu'ils furent arriuez, le Comte auoüa franchement à ce Capitaine qu'il ne s'eſtoit point trompé dans l'opinion qu'il auoit euë de ſa Maieſté. Vous auez contribué à la garentir de la main de ſes ennemis, continua-t'il, vous deuez croire auſſi qu'elle ne perdra pas la memoire de l'importance du ſeruice que vous luy auez rendu en cette rencontre : Et moy, ajoûta le Roy qui auoit oüy ce diſcours, ie vous promets de m'en ſouuenir & de n'en point demeurer ingrat. C'eſt trop, Seigneur, repartit ce Capitaine, en mettant vn genoüil à terre, ie deuois à V. M. ce que i'ay fait pour voſtre ſeruice, ſi ie puis quelque choſe au delà, ie l'executeray de bon cœur quand il y auroit mille vies à perdre.

Il s'embarque & arriue en France.

VII. Exploits du Colonel Monck en Eſcoſſe.

Pendant que tout cela ſe paſſoit de la façon que ie viens de dire, les armes ne relaſchoient rien de leur chaleur en Eſcoſſe, le Colonel Monke y auoit eſté laiſſé par Cromvvel auec ordre d'aſſieger le chaſteau de Sterling. Ce Colonel auoit trop beau ieu pour ne pas executer ce qui luy auoit eſté commandé, il le fit battre, & pour le dire en peu de paroles, eſtonna ſi fort le Colonel Vvillium Cuninghan lequel y commandoit, qu'il le contraignit à capituler. Cét auantage ne fut pas le ſeul qui donna de l'éclat au courage & à la conduite de ce General, il apprit que le vieil General Leſley Comte de Leuen, le Comte Londoron, les Mylords Ogilby Crawford, Lyndſey & trois cens autres Gentilshommes s'eſtoient aſſemblés proche de Dundec pour trauerſer le deſſein qu'il auoit de mettre cette place à l'obeiſſance, il les inueſtit, les fit tous priſonniers, les fit conduire à

Leith qui estoit l'vne des premieres conquestes que Cromvvel auoit faites en ce Royaume, & poussant sa fortune plus loin assiegea cette mesme place. 1651.

D'abord il fit ce que tous les Capitaines ont accoustumé de faire qnand ils se presentent deuant vne place ; il enuoya sommer celuy qui commandoit dedans de la luy mettre entre les mains : la response de ce Gouuerneur fut vne petite exhortation qu'il luy fit de se mettre à l'obeissance de sa Maiesté, au seruice de laquelle les loix du Ciel & de la nature vonloient qu'il se reduisit. Vne rèponse si hors de propos irrita ce General, il fit marcher ses soldats à l'assaut, ils le firent auec tant d'ardeur qu'ils emporterent cette place en moins d'vne heure, ce Gouuerneur fut tué dés le commencement du combat ; plus de la moitié de la garnison perit par le fil de l'espée, les moins opiniastres furent faits prisonniers, parce qu'ils mirent les armes bas : les soldats pillerent la Ville, le glorieux butin du General fut de quarante pieces d'Artillerie & de cinquante deux nauires qui estoient au Havre : les Villes de S. André, de Montrosse, & d'Aberdin capitulerent apres cela pour ne se pas exposer à vne pareille disgrace.

Cromvvel receu en triomphe dans Londres.

Cromvvel auoit fait brauement la guerre en Escosse, il auoit fait des demy miracles en l'importante bataille qu'il auoit gagnée deuant Vvorcester, il estoit iuste que le Parlement reconnust vne si haute valeur, il ne manqua pas aussi de marquer son ressentiment par toutes les reconnoissances possibles. Il prit enuie à ce General d'aller à Londres apres auoir mis toutes choses au meilleur estat qu'elles pouuoient estre, l'Orateur de ce Parlement accompagné des principaux membres de la Chambre, du President du Conseil d'Estat, du Maire, des Escheuins & Conseil de ville, des Commissaires de la Milice, & d'vn grand nombre des plus considerables bourgeois qui s'estoient mis sous les armes, l'alla rencontrer hors des portes, luy fit vne harangue dans laquelle il esleua sa valeur & les obligations que la republique luy auoit, iusques à vn point qu'il ne se pouuoit rien dauantage, & pour porter ce grand accueil iusques où il pouuoit aller, les canons de la grosse Tour firent vn merueilleux tonnerre tout autant de temps qu'il en employa à faire le chemin qu'il y auoit de la porte iusqu'à Vvitehall. Il auoit fait plusieurs prisonniers à cette bataille de Vvorcester, entre lesquels estoit le Duc d'Hamilton, les Comtes de Lauderdale, de Cleueland & de Shrevvsbury, le general Massey & le Colonel Bendbovv, on les fit seruir à ce triomphe ; car on les fit passer le lendemain par les ruës de Londres pour estre resserrez à Meraigraue & dans la grosse Tour : les generaux Dauid Lesley & Midleton s'estoiẽt sauuez auec le Roy, ils auoient fait diuerses bandes pour se retirer apres que sa Maiesté se fut separée d'eux pour tirer à Boscabel, ils furent poursuiuis & attrapés prés d'York, aussi tost que Cromvvel en eust appris la nouuelle, il enuoya des ordres expres de les faire amener à Londres : cependant le Duc d'Hamilton monrut des blessures qu'il auoit receuës à cette bataille.

L'immerick prise par les Parlementaires.

La fortune auoit ouuertement témoigné qu'elle vouloit appuyer les desseins des Parlementaires tant en Escosse qu'en Angleterre ; elle ne se contenta pas de ce qu'elle auoit fait iusques-là, elle leur voulut donner en d'autres endroits de nouuelles marques de l'amour qu'elle auoit pour eux. La ville de Limmerick en Irlande estoit vne piece tres-importante aux desseins qu'ils auoient de mettre ce royaume à l'obeissance, elle fut contrainte de capituler & les reconnoistre. Ils attaquerent l'isle de Man que le Comte de Derby prenant les armes pour aller appuyer la marche du Roy auoit laissée sous le commandement de la Comtesse sa femme, ils s'en rendirent les maistres. L'isle de Gersey s'estoit conseruée dans l'obeissance de sa Maiesté sous le gouuernement du Cheualier Georges Carteret : ils y enuoyerent quatre-vingt vaisseaux : les soldats qui les chargeoient trouuerent d'abord de grands obstacles à y descendre : car outre que la marée n'estoit gueres propre à cette entreprise, le riuage se trouua chargé de gens de guerre, & deffendu pár douze pieces de canon : mais comme ils estoient emportez par l'esperance de faire vn considerable butin, ils ne considererent point le danger, ils se ietterent dans l'eau, coururent à terre au trauers des canonades & de la monsqueterie des ennemis qui les attendoient en resolution de les receuoir vigoureusement, & combatirent auec vne fureur si brusque, qu'ayant estonné les plus fermes, ils les contraignirent à lascher le pied, malgré la genereuse &

Ils attaquent & se rendent maistres de l'isle de Man.

Ils portent leurs armes dans l'isle de Gersey.

1651. preſque inconcenable reſiſtance du Gouuerneur, lequel voulant épargner à ſes gens la bonte d'auoir pris la fuite, fit ſonner la retraite, qu'il fit enfin auec quelque ordre ioſques au Fort de S. Aubin nommé la Tour, & delà au chaſteau Elizabeth qui eſtoit la plus forte place de l'iſle. Ce qui ayant donné à ces ennemis la liberté de pouſſer leur fortune plus loin, ils emporterent ce iour meſme deux petits Forts, enuoyerent ſommer le poſte de la Tour qui n'oſa diſpurer ſes portes ny ſes murailles, & voulant tout auoir enuoyerent faire vne nouuelle ſommation au Gouuerneur de leur mettre en main le chaſteau d'Elizabeth.

Genereuſe reſponſe du Cheualier Carteret.

Cette parole s'addreſſoit à vn homme de cœur & qui ſe picqnoit d'auoir vne fidelité ſans deffaut pour ſon Souuerain: on connût l'vne & l'autre de ces qualitez dans la genereuſe reſponſe qn'il fit à cette ſommation. Tu retourneras, dit il au trompette qu'on luy auoit enuoyé, mon amy tu retourneras à ton maiſtre, & luy diras de ma part qu'il m'a deû connoiſtre depnis qu'il s'eſt approché de cette iſle: le Roy m'a fait l'honneur de me la confier, ie m'efforceray de luy en rendre bon conte: il me preſente des conditions auantageuſes pour me rendre infame, ie ne les accepteray point au preiudice de ce que ie dois à ſa Maieſté: il m'attaquera, ie me deffendray, & ſi mes ſoldats veulent combattre auec moy, il ne viendra pas ſi facilement à bout de ſon deſſein qu'il le penſe.

Cette reſponſe eſtoit braue & fort genereuſe, ſes actions ne la dementirent point; car il eſt certain qu'il ne s'entretint long-temps auec ſes ennemis que par la bouche de ſes canons; mais qui ne ſçait qu'il n'y a point de place imprenable, & que quelqoe reſolu que ſoit vn homme, il faut qu'il cede au temps & à la neceſſité? Ce Cheualier eſtoit braue & plein de chaleur pour le ſeruice de ſon Prince, il ne fut pourtant point en ſon pouuoir de ſe ſeruir de ſon courage & de ſa fidelité: les Anglois voyant que leur Artillerie n'auançoit point la priſe de cette place, ils eurent recours aux bombes, il y en eut vne qui tombant dans la place d'armes de ce chaſteau, y tua ou bleſſa plus de trois cens perſonnes, d'autres ruinerent les logemens, vn ſi prodigieux effet eſtonna toute la garniſon; il y en eut pluſieurs qui remontrerent à ce Gouuerneur qu'ils ne ponuoient eſtre ſecourus par ſa Maieſté, il leur reſpondit que leur vigueur laſſeroit les ennemis, & qu'il ne falloit point parler de ſe rendre: il fit embarquer ſa femme & celles de tons ſes Officiers auec ordre de paſſer en France, afin que leurs plaintes & leurs larmes ne fuſſent point capables de leur attendrir le conrage; cela ne les ſatisfit pas, ils repliquerent qne leurs courages leur ſeroient inutiles entre des murailles, puis qu'ils n'eſtoient pas aſſez forts pour ſortir ſur leurs ennemis, que Philippe Carteret ſon frere, auoit deſia capitulé pour la reddition du chaſteau de Montorgueil où il commandoit, le menacerent d'ennoyer capituler ponr eux, & enfin le preſſerent de telle ſorte de répondre fauorablement à vne nouuelle ſommation qu'on luy faiſoit, qu'il fuſt contraint d'y condeſcendre & d'ennoyer traiter auec le Colonel Heane, duquel il obtint toutes les conditions qn'il iugea luy pouuoir honneſtement demander: de ſorte que luy remettant ſa place entre les mains, ce Colonel ennemy luy donna quatre vaiſſeaux pour le porter à S. Malo auec toute ſa garniſon.

Les Anglois s'emparent de l'iſle de Gerſey.

Ils ſe rendent maiſtres de celle de Garnéſé.

Cette conqueſte ne fut pas la ſeule que firent alors ces Parlementaires; la poſſeſſion de l'iſle de Garnezé ne leur eſtoit guere moins importante que celle de Gerſé, elle eſtoit deffenduë par vne place nommée Chaſteau Cornet dont les fortifications n'eſtoient guere moins anantageuſes que celles du chaſteau Elizabeth: ils y ennoyerent le Colonel Bingban, cette place fut aſſiegée, elle fut generenſement deffenduë par le Colonel Roger que ſa Maieſté y auoit eſtably; mais enfin il fallut ceder deuant ces vainqueurs, & les meſmes conſiderations qui auoient contraint Carteret à capituler, obligerent celuy-cy à receuoir vne meſme grace; de ſorte que cette iſle qui eſtoit dans les intereſts de ſa Maieſté, fut perduë pour elle, & vint au pouuoir de ſes ennemis.

Les choſes allerent encore plus auant en Eſcoſſe: le Marquis d'Huntly y auoit maintenu l'autborité Royale par le moyen de ſes amis, on le pourſuiuit auec toute la chaleur poſſible; la perte de la bataille de Vvorceſter fit ſaigner du nez à la pluſpart de ceux qui l'accompagnoient, ils parlerent de ſe retirer, les Parlementaires luy ennoyerent offrir quartier: c'eſtoit le ſeul moyen qu'il auoit

d'aſſeurer

d'aſſeurer ſa vie & ſes biens, il ſe ſernit de cette conjoncture pour éuiter ſa ruine, il traita, ce fut à condition que tous les Seigneurs dont il eſtoit ſuiuy ſeroient auec luy protegez en leurs perſonnes & en leurs biens comme amis de la Republique d'Angleterre, & qu'on donneroit des paſſeports à tous ceux qui ſe voudroient retirer ailleurs, moyennant quoy ils licencieroient toutes les troupes qu'ils auoient ſur pied; ſi bien que n'y ayant plus perſonne en campagne armé pour le ſeruice du Roy, tout le Royaume ſe trouua à la deuotion de ſes ennemis, à la reſerue des chaſteaux de l'Iſle de Baſſe, de Dunbarton, de Dunnotir & d'vn quatriéme ſitué dans les montagnes, lequel eſtoit poſſedé par le Chancelier Lovvdun, lequel branlant encore dans le manche témoignoit quelque reſolution de s'accommoder auec le General Monk. 1651.

Iuſques là tous les deſſeins des Anglois auoient eu de ſi beaux ſuccez qu'il ſembloit que la fortune euſt eſté gagée pour les exempter de toutes les diſgraces auſquelles elle expoſe le reſte des hommes: mais comme c'eſt vne capricieuſe qui rit & frape preſques en meſme temps, elle voulut trauerſer la ioye dont elle auoit remply le cœur de Cromvvel par tant de glorieux exploits qu'il auoit executés, afin qu'il appriſt que l'eſtat de la gloire où il eſtoit eſleué ne le diſpenſoit point de ſon Empire. Il auoit pour Ireton toutes les tendreſſes qu'vn homme peut auoir pour vn autre, parce qu'il eſtoit ſon gendre, & le plus puiſſant bras qu'il euſt pour appuyer ſon ambition: Elle le mit à bas peu de iours apres qu'il ſe fuſt rendu maiſtre de Limmerick, & priua tout d'vn meſme temps la Republique d'Angleterre d'vn Capitaine qui pouuoit encore contribuer à ſon affermiſſement par ſa valeur, par ſon eſprit & par ſa conduite. Ce fut le 6. iour de Decembre qu'il mourut d'vne fievre contagieuſe. Le General Maior Ludlow choiſi pour remplir ſa place au commandement de tous les gens de guerre qu'il y auoit en Irlande iuſques à nouueaux ordres du Parlement & de Cromvvel, commença l'exercice de cette nouuelle charge par la priſe du chaſteau de Clare dans la Comté de Thomond, & de celuy de Carick Colta, ſitué à l'emboucheure de la riuiere de Shanon. Mort d'Ireton Gendre de Cromvvel.

L'année de 1652. commença par deux circonſtances, la premiere deſquelles témoigna vne ſuite des proſperitez de la Republique, l'autre vne iudicieuſe œconomie des faueurs que la fortune faiſoit aux Capitaines qu'elle auoit enuoyez en Eſcoſſe. Le General Maior Lambert prit en ce Royaume le chaſteau de Dunbarton, les Commiſſaires qu'on y auoit enuoyez s'acquirent la bien-veillance du peuple par l'eſtabliſſement de quelques Magiſtrats auſquels ils ordonnerent de rendre iuſtice à tout le monde, ſans conſiderer les grands au prejudice des petits, ny la qualité plus que la raiſon, deffendirent qu'on n'euſt à reconnoiſtre dans tout le Royaume aucune Iuriſdiction ny authorité que celles qui ſeroient deriuées du Parlement d'Angleterre, Charles Stuart qu'on y auoit reconnu pour Roy n'eſtant plus en eſtat d'y commander ny de s'y faire obeir, & trauaillerent auec tant de conduite & de iugement à l'eſtabliſſement de ces Magiſtrats, qu'ils obligerent finalement la plus grande partie de ces peuples à declarer qu'ils eſtoient contens de viure paiſiblement ſous le gouuernement preſent, & qu'ils eſtoient preſts de s'vnir auec l'Angleterre pour ne faire qu'vne Republique des deux nations, ſans Roy ny Chambre de Seigneurs. 1652. Les Eſcoſſois demeurẽt d'accord de ne faire qu'vne Republique auec l'Angleterre.

L'iſle des Barbades qui eſt en l'Amerique s'eſtoit touſiours maintenuë dans l'obeiſſance qu'elle deuoit à ſa Maieſté, & Mylord Vvillovvghby qui en eſtoit gouuerneur auoit aſſez mal traité ceux qui s'eſtoient declarez en faueur du Parlement, pour faire croire qu'il ne s'éloigneroit iamais de ce ſentiment de fidelité: mais il fut contraint de changer de note & faire ce que tous les Gouuerneurs des places d'Angleterre & d'Eſcoſſe auoient fait, pour ne ſe perdre pas auec imprudence. Le Cheualier Georges Ayſene l'vn des Amiraux du Parlement d'Angleterre arriné proche de cette iſle auec vne flote capable de ſe faire craindre, l'ennoya ſommer d'en ſortir & la luy remettre entre les mains, il ſe mocqua de cette ſommation, le Parlementaire fit prendre terre à ſix cens hommes choiſis, auec ordre d'aller faire les approches du Fort Royal, les habitans de Spikbay le plus proche poſte de ce Fort s'auancerent pour combattre ces ennemis, ils ne furent pas les plus forts, la vigueur auec laquelle on les attaquoit, les mit en de-

1652. ſordre dés le commencement du combat, ils prirent la fuite, les Anglois ſuiuant leur bonne fortune s'approcherent du Fort, s'en rendirent maiſtres & le firent mettre par terre, parce qu'il n'auoit pas des fortifications aſſez bonnes pour ſoûtenir vn ſiege de quatre iours : ce qui ayant obligé l'Amiral Anglois de prendre terre luy meſme auec la meilleure partie de ceux qui chargeoient encor ſes vaiſſeaux, il ſe propoſa d'aller attaquer vn Fort dans lequel Mylord Vvilovvghby auoit eſtably ſa demeure ; mais voulant obſerver ce que tous les Capitaines obſeruent à la guerre, il luy enuoya vn trompette pour luy dire qu'il y auoit encore lieu d'eſperer vne fauorable capitulation s'il la deſiroit, mais qu'apres cette courtoiſie il n'en deuoit plus attendre.

L'iſle des Barbades reduite à l'obeïſſance du Parlement.

D'abord ce Gouuerneur ne parut pas moins reſolu qu'il l'auoit eſté à la premiere ſommation ; neantmoins ayant pris le conſeil de ſes amis, de ſon iugement & de la raiſon, il demeura perſuadé qu'il falloit traiter, & dans cette veuë il capitula. Les conditions de ſon traité furent, Qu'il remettroit à l'obeïſſance du Parlement d'Angleterre les iſles des Barbades, d'Antigoa, de Nieues, & de S. Chriſtophe, qu'il ſeroit remis dans la jouyſſance de tous les biens qu'il auoit en Angleterre ; Que le Colonel Vvaldron, & quelques autres de ſes Officiers jouyroient d'vn meſme priuilege que luy, & que les habitans ſeroient maintenus dans tous les priuileges dont ils eſtoient en poſſeſſion.

Le Royaume d'Eſcoſſe incorporé à la Republique d'Angleterre.

La proſperité des armes Angloiſes auoit obligé ces peuples d'Eſcoſſe de faire vne declaration par laquelle ils demeuroient d'accord de ſe ſoûmettre au Gouuernement de la Republique d'Angleterre, pourueu que leur Royaume en fiſt vne bonne partie, & qu'il jouyſt des meſmes priuileges que les Anglois naturels : Cette declaration fut enuoyée à Londres par les Commiſſaires auſquels elle auoit eſté faite : le Parlement n'y auoit porté la guerre que pour arriuer à ce point, qui donnoit à ſon authorité tout l'eſclat qu'elle pouuoit quaſi receuoir ; il ne laiſſa pas échaper auſſi vne occaſion qu'il auoit ſi ardemment deſirée, il ordonna que ce Royaume ſeroit incorporé à la Republique, & pour faire trouuer doux à ces peuples le ioug ſous lequel ils entroient volontairement, ordonna pour vn ſecond chef du meſme acte, que quarante de leurs deputez ſeroient receus dans la compagnie qui le compoſoit comme membres du meſme corps.

II.

Le Duc de Lorraine entrepris de proteger l'Irlande.

Nous auons dit cy-deſſus dans le 25. liure de ce grand ouurage, que le Duc de Lorraine auoit entrepris de proteger le Royaume d'Irlande contre l'oppreſſion des Anglois ; Qu'il auoit enuoyé de l'argent aux Catholiques pour leur donner les moyens de ſe deffendre par vne nouuelle leuée de ſoldats, & qu'il leur auoit promis d'y paſſer en perſonne auec vne armée de dix mille hommes : Il eſt maintenant iuſte de donner aux curieux les conditions auec leſquelles ce Prince auoit promis d'agir. Elles furent en grand nombre, mais pour ne me point eſtendre inutilement, ie n'en diray que les principales. Il deuoit eſtre inueſty de la puiſſance Royale ſous le titre de *Protecteur Royal d'Irlande* ; il s'obligeoit par cette qualité de pourſuiure par les armes tous les ennemis de ſa Maieſté Britanique, à laquelle il promettoit de remettre ſincerement & de bonne foy le Royaume, quand il en auroit chaſſé ſes ennemis & reſtably la Religion Catholique dans le premier eſclat de ſa gloire. Que pour donner vn ſuccez heureux à ces grands deſſeins, il auroit vn pouuoir abſolu ſur tous les gens de guerre qu'on y leueroit : Que tout l'argent deſtiné au payement de la ſoldateſque luy ſeroit mis entre les mains pour le diſtribuer en perſonne ou par les Commiſſaires qu'il voudroit nommer : Qu'il manieroit tous les autres deniers qu'on leueroit pour la neceſſité des affaires : Que toutes les places que l'on prendroit ſur les Parlementaires heretiques ne receuroient des garniſons que par ſes ordres : Qu'on le mettroit en poſſeſſion des villes de Limmerick, de Gallovvay, d'Atheurec, d'Atloue, de Vvaterford & du Fort de Duncanon à meſure qu'on les reprendroit ſur les ennemis, afin qu'elles luy ſeruiſſent d'aſſeurance : Qu'il ne s'en dépoüilleroit point qu'il n'euſt eſté rembourſé des 20000. liures ſterlin qu'il auoit deſia données, & de toutes les autres dépenſes qu'il auroit faites pour la leuée & pour la marche de ſes gens de guerre : Que l'Irlande eſtant nettoyée de tous les ennemis qui la trauailloient, il fourniroit des troupes au Roy pour l'aſſiſter contre les rebelles de ſes autres Eſtats, & enfin qu'il ne pourroit conclure la paix ſans en auoir pris l'a-

uis des deputez de sa Maiesté & de l'assemblée des Estats, lesquels aussi ne la pourroient faire sans luy. Ce traité fut fait entre ce Prince & Theobald Vicomte de Taaf, le Cheualier Nicolas Plunket & Geoffroy Browne au nom du Royaume & peuple d'Irlande : Il estoit grand, mais comme nous n'en auons point veu les effets ; on doit croire qu'il y eust du defant de l'vn ou de l'autre costé. 1652.

Le Marquis d'Argyl signe le traité de l'vnion de l'Escosse auec l'Angleterre.

Quoy que la fortune eût ouuertement appuyé les armes des Anglois en Escosse, & que la pluspart des grands & du peuple se fussent soûmis au gouuernement de ces rebelles Parlementaires ; il est pourtant tres-certain que le Marquis d'Argyl auoit conserué toute la chaleur qu'il auoit pour le seruice du Roy, & qu'il s'estoit retiré dans les montagnes auec tous ceux qu'il auoit pû mettre sous les armes, dans l'esperance que les affaires changeant de face, il ne seroit point inutile au restablissement de celles de sa Maiesté : mais enfin voyant que tout plioit deuant ces vainqueurs, il considera qu'il ne pouuoit soûtenir la guerre tout seul, & dans cette veuë il chercha les moyens de se mettre à couuert. Il falloit faire ce que le Marquis d'Huntly & tous ses partisans auoient fait, il s'y resolut : il enuoya traiter auec les Commissaires du Parlement, ils luy accorderent sans beaucoup de difficulté la pluspart des choses qu'il leur demanda : cela fit qu'il signa l'vnion auec l'Angleterre, & cela fit encore que quelques Ministres qui s'estoient roidis à ne point approuuer ce nouueau Gouuernement, relâcherent de leur vigueur pour le suiure : de sorte qu'il ne se trouua que fort peu de personnes en tout ce Royaume qui eussent des cœurs pour le Roy.

L'ambition produit de si grands desordres par tout, que ie ne m'estonne pas si l'vn des plus grands hommes des siecles passez a dit, qu'il n'y auoit point de maux qu'elle ne fist naistre dans la Republique & dans les familles particulieres. Tout le monde est conuaincu de cette verité ; mais quand nous n'en verrions pas des exemples à tous momens, ce que ie vais dire le témoigneroit assez pour le persuader à toute la terre. Les Prouinces vnies des Pays-bas auoient des Ambassadeurs à Londres pour y reconnoistre la Republique, & pour y demander la continuation de la bonne intelligence qui auoit esté long-temps entre les deux nations, & qui sembloit alors alterée par la depradatiõ de quelques vaisseaux qui auoient esté respectiuement pris dans les voyages que l'vne & l'autre natiõ faisoit ordinairement aux Indes. Ces Ambassadeurs auoient esté fauorablement accueillis, on leur auoit donné trois audiances, & il est certain que la seule consideration des importantes affaires que cette Republique auoit en Escosse, en Irlande & dans les propres entrailles du Royaume, auoit empesché le Parlement de terminer promptement cette affaire ; neantmoins vn trait de cette dangereuse qualité renuersa ce grand projet, & mit ces deux peuples aux mains dans vn temps qu'il ne falloit plus qu'vn trait de plume pour les allier.

Combat naual entre les Anglois & les Hollandois.

Martin Harperth Tromp Amiral de Hollande, ayant esté pousſé aux Dunes auec vne flote de quarente-deux vaisseaux, & s'estant en suite approché du château de Douures, le Gouuerneur luy enuoya dire qu'il euſt à mettre bas son pauillon. Cét Amiral ne fut point d'humeur à le faire ; ce Gouuerneur fit faire vne décharge de mousqueterie sur luy, enuoya promptement donner auis de sa venuë au Conseil d'Estat d'Angleterre, & à Black Amiral de la flote Parlementaire qui estoit auec vne escadre de douze nauires vers l'Oüest ; Black fit au mesme temps leuer les voiles pour tirer de ce costé-là : si-tost qu'il fust à la portée du canon des Hollandois, il fit tirer sur eux vn coup sans balle, comme pour luy commander d'abatre son pauillon, Tromp ne le fit point, Black luy fit tirer deux autres coups pour luy dire encore vne fois qu'il estoit de son deuoir de le faire : Tromp ne pût souffrir cette brauade, la responſe qu'il y fit fut par vne bordée de tout son canon qu'il tira sur Black : l'Anglois reconnoissant par là ce qu'il auoit dans le cœur, fit approcher son vaisseau du sien pour luy parler & pour le porter à faire de bonne grace ce que l'on desiroit de luy : mais au lieu d'vne fauorable responſe qu'il en attendoit, il se vid enuironné de la pluspart des vaisseaux Hollandois, lesquels ayant fait vne furieuse décharge sur luy, le mirent en danger de couler à fonds, ce qui donnant lieu aux autres vaisseaux Anglois de s'auancer pour le secourir, on vid commencer vn combat si brusque que l'on crût d'abord qu'il ne finiroit que par la perte des vns & des autres ; mais quoy qu'il y euſt deux

1652. mille coups de canon tirez en quatre heures de temps qu'il dura, elle ſe trouua fort petite à l'entrée de la nuict qui le fit ceſſer: car il eſt certain qu'il n'y eût qu'vn vaiſſeau Hollandois de pris, & vn autre coulé à fonds. La ſuite de cette boutade fut que les Ambaſſadeurs Hollandois qui eſtoient à Londres demanderent au Conſeil d'Eſtat la reſtitution de leur nauire, que ce Conſeil en renuoya l'affaire au Parlement, & que ce Parlement leur enuoya vne compagnie de Cauallerie pour les conſeruer contre la brutalité du peuple qui teſmoignoit ne pouuoir ſouffrir les hoſtilitez de leur Amiral.

III. Les Eſtats generaux des Pays-bas enuoyent vn Ambaſſadeur extraordinaire à Londres.

Cette chaleur de ſoye pouuoit cauſer vne rupture ouuerte entre ces deux nations; mais comme elle eſtoit importante, les Eſtats de Hollande en voulurent preuenir les ſuites; ils enuoyerent à Londres le ſieur Paw en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, il y fut receu auec toutes les ciuilitez poſſibles, il eut audiance du Parlement & du Conſeil d'Eſtat, & pour le dire en peu de paroles, on le traita d'vn air qui fit croire à l'abord qu'il n'eſteindroit pas ſeulement le feu que le precedent combat auoit allumé; mais encore qu'il acheueroit heureuſement la negociation que les premiers Ambaſſadeurs auoient ébauchée: cela n'arriua pourtant pas, car ces Ambaſſadeurs ayant conjointement preſenté au Conſeil d'Eſtat d'Angleterre vn memoire par lequel ils aſſeuroient que ce combat auoit eſté fait à l'inſçeu des Eſtats generaux des Prouinces vnies, & le Parlement de cette Republique leur ayant fait vne reſponſe qui ne les pouuoit contenter, parce qu'elle demandoit ſatisfaction des dommages que la republique auoit receus de leurs armes en la deptadation de quantité de vaiſſeaux qu'on auoit pris ſur elle aux Indes & dans les mers du Leuant, les Eſtats qui en furent auertis leur enuoyerent ordre de retourner: de ſorte que ſortant de Londres pour obeir à ces ordres, ils y laiſſerent les choſes dans vne aigreur qui fit préſumer qu'on pouſſeroit plus loin cette affaire.

Les Anglois ſe rendent maiſtres de Dunotir.

Il y auoit encore en Eſcoſſe quelques chaſteaux qui n'auoient point voulu reconnoiſtre les Anglois & qui ſe vouloient conſeruer dans l'obeiſſance de ſa Maieſté ſous l'eſperance que la fortune ne la perſecuteroit pas touſiours; Dunotir en eſtoit vn, il s'eſtoit conſerué iuſqu'au mois de Iuin contre les attaques des troupes que Monke y auoit enuoyées ſous les ordres du Colonel Morgan, le Gouuerneur ſe trouua preſſé de capituler, parce qu'il manquoit de viures, de munitions, & qu'il n'eſperoit plus de ſecours, il enuoya trouuer ce Colonel Anglois pour luy demander des conditions honorables; on luy accorda ſans beaucoup de peine celles qu'on accorde ordinairement à des gens de cœur: il s'eſtoit engagé de mettre entre les mains de ce Colonel Anglois le Sceptre & la Couronne du Roy, il ne pût ou ne voulut point tenir ſa parole; ce Colonel l'arreſta priſonnier, & d'autant qu'il allegua que ſa femme auoit fait tranſporter ces pieces hors de là ſans en auoir pris ſon conſentement, cette femme fut arreſtée comme luy; pour tout le reſte de la garniſon elle ioüit des conditions dont on eſtoit demeuré d'accord.

Raiſons du mauuais ſuccez de l'Ambaſſade des Hollandois.

Les curieux auroient quelque choſe à me demander, ſi leur ayant parlé du mauuais ſuccez de la negociation des Ambaſſadeurs que les Eſtats generaux des Prouinces vnies auoient enuoyez en Angleterre, ie ne leur en diſois la raiſon: il faut dõc que ie cherche les moyens de les ſatisfaire, afin qu'il n'y ait point de deffaut dans la ſuite de mon diſcours. Le voyage de ces Ambaſſadeurs auoit deux obiets: le premier eſtoit pour demander raiſon d'vne quantité de vaiſſeaux marchands que les Anglois auoient pris ſur eux, en conſequence de ceux que les Hollandois leur auoient auſſi pris tant aux Indes Occidentales que ſur les mers du Leuant; l'autre pour renouueller l'alliance qui auoit maintenu iuſques-là les deux nations dans vne eſpece de fraternité. Les Hollandois ne pouuoient ſouffrir la perte de leurs marchandiſes, les Anglois ne ſe pouuoient reſoudre à la reſtitution qu'on leur demandoit; le reſſentiment des Hollandois fut cauſe que l'Amiral Tromp paruſt aux Dunes & proche du chaſteau de Douures, pour taſcher de faire vn important coup de repreſſailles, & par conſequent du combat qui ſe fit deuant cette place: la conſequence de la reſtitution qu'on demandoit aux Anglois leur fit chercher des raiſons pour s'en empeſcher, & leur fit alleguer que ces ennemis auoient cauſé des dommages inconceuables à leur compagnie

des Indes Orientales, tant par la depradation de leurs vaisseaux, que par des hostilitez où ils n'auoient point espargné le fen, les gehennes & les supplices. Ils ajousterent qu'ils auoient tousiours fortement appuyé le party du deffunt roy d'Angleterre, qu'ils auoient permis, ou qu'ils n'auoient point chastié l'outrage fait aux sieurs Iohn & Strickland leurs Ambassadeurs à la Haye, & enfin que l'Amiral Tromp ayant attaqué leur Amiral Black le vingt-sixiesme de May dernier par vne décharge de tout le canon qui estoit à vn des costez de son vaisseau, d'où le combat s'estoit ensuiuy entre les deux flotes: Cela fit que la negotiation des Ambassadeurs Hollandois tirant en longueur & sans aucune apparence de pouuoir ajuster les choses, les Estats les rappellerent. 1652.

Leur retour n'apporta pas de petits desordres dãs les Pays-bas: Tous les Marchands qui se trouuoient merueilleusement interessez dans les pertes precedentes, & dans la discontinuation du commerce, commencerent à murmurer contre la conduite des Magistrats, ils les accuserent de nonchalance ou de trahison, & les choses allerent si loin, qu'on eut à redouter vne sedition generale: Voila pourquoy ces Magistrats voulant preuenir la suite de ces plaintes, & de ces mouuemens, ils s'appliquerent si fortement à grossir la flote de l'Amiral Tromp, qu'elle se trouua peu de iours apres cõposée de 140. nauires de guerre: Ce qui ne les satisfaisant pas encore, ils enuoyerent des ordres exprés à la Compagnie des Indes de mettre vingt-cinq vaisseaux sous les voiles, afin de venir ioindre cet Amiral, & outre cela toutes les villes de ces Prouinces receurent commandement de mettre en mer d'autres vaisseaux pour composer vne flote de reserue, pour se tenir du costé du Nord. Mais comme il falloit piequer d'interest tous les Capitaines destinez au commandement de tant de vaisseaux, on leur accorda des lettres de represailles en quelques ports qu'ils rencontrassent des vaisseaux Anglois; & pour les mettre en estat d'agir auec gloire, Tromp leur ordonna de tenir complet le nombre des soldats porté par leurs Commissions, sous peine de trois cens Florins à celuy qui n'obeïroit point ponctuellement à cette Ordonnance.

Neantmoins comme les choses n'estoient point encore si desesperées qu'il n'y restast quelque lumiere d'accommodement, ou parce qu'on ne vouloit point commencer la guerre qu'apres auoir apporté toutes les precautions necessaires à la faire auec succez, les Ambassadeurs retournant de Londres, exigerent de cét Amiral vn acte par lequel il s'obligea de ne rien entreprendre que le cinquiéme iour de Iuillet ne fust écoulé, auquel tous les vaisseaux deuoient estre en estat de leuer les voiles, s'il en falloit venir aux extremitez.

IV. Guerre declarée entre les Anglois & les Hollandois.

Cét ordre fut ponctuellement executé, car il est certain que Tromp laissa passer au traners de tous ses vaisseaux quelques nauires Anglois chargez de diuerses fortes de marchandises; mais n'ayant point receu de nouueaux ordres au bout de ce temps, il s'approcha des costes d'Escosse, car il commença de faire la guerre par la prise de tous les batteaux Anglois qui estoient employez à la pesche. Black n'en fit pas moins de sa part, car ayant tiré du costé du Nord, il exerça de pareilles hostilitez sur tous les batteaux Hollandois qui s'occupoient à la mesme pesche, & d'autant qu'il y rencontra seize nauires de guerre qu'on leur auoit enuoyez pour escorte, il en prit douze, apres quoy s'estant contenté d'enleuer tout le poisson de ces pescheurs, il les renuoya chez eux, auec ordre de ne pescher plus, s'ils vouloient éuiter la captiuité.

Ces marques d'animosité ne furent pas les seules hostilitez qui se commirent entre ces deux nations: les Anglois auoient vne flote de quarante-quatre vaisseaux sous les ordres du Cheualier Aiscue, les Hollandois en auoient vne autre de trente six, & de quatre brûlots, sous la conduite de leur Vice-Amiral Ruiter, ces deux flotes se rencontrerent prés de Plymouth, elles vindrent aux mains, ce fut auec tant de fureur, qu'apres vn combat de quatre heures, Aiscue perdit sept de ses vaisseaux, son Amiral qui fut coulé à fonds, deux qui furent brûlez, & quatre qui furent pris, tout le dommage des Hollandois ne fut que de trois vaisseaux mal menez; neantmoins cela n'empescha pas leur Amiral à se disposer à vn nouueau combat dés le point du iour, mais il n'y put attirer les Anglois, de sorte qu'il fut contraint de relascher dans vn port de France, où il fit radouber ses vaisseaux.

Second combat naual entre les flotes de ces nations.

1652. Quelque bonne que ſoit vne viande, elle dégouſte quand on la prend ordinairement: Nous voyons auſſi bien ſouuent que nous prenons de l'auerſion pour les choſes qui nous ont eſté les plus agreables. Tromp auoit fait ſes delices d'exercer la Charge d'Amiral des Prouinces Vnies des Pays-Bas, il y auoit aſſez heureuſement reüſſi pour tirer de la gloire de ſon courage & de ſa conduite, il ſe trouua neantmoins qu'auſſi-toſt qu'il eut remis en bon eſtat les vaiſſeaux que la bataille precedente auoit fort endommagez, il luy prit enuie de ſe retirer, ſoit que ſa ſanté fuſt aſſez alterée pour ne luy en permettre plus le trauail, ſoit qu'il euſt receu quelque meſcontentement des Eſtats en ſuite de cette bataille. Il les pria donc de le diſpenſer du commandement qu'ils luy auoient donné ſur leur flote, & les ſupplia de trouuer bon qu'il allaſt chercher du repos hors des ſoins & des trauaux de la guerre. Il n'y auoit pas grande apparence de forcer vn homme à faire vne choſe contre ſon gré, les Eſtats receurent auſſi ſa priere, le diſpenſerent du commandement de leur flote, comme il l'auoit deſiré, & firent remplir ſa place au ſieur Witwittens, auquel ils donnerent Ruytter pour ajoint & pour compagnon.

Troiſiéme combat. Ces deux Capitaines eſtans donc eſtablis dans ces Charges, auec ordre de faire tous les deuoirs poſſibles pour tirer raiſon de leurs nouueaux ennemis; ils firent voile du coſté de Northforeland; la flote Angloiſe qui eſtoit aux Dunes, ſous les ordres de Black, eut aduis de la route que tenoit cette flote ennemie, compoſée de ſoixante voiles, elle leua les anchres pour luy aller au deuant, elles ſe rencontrerent ſur les quatre heures apres midy du huitieſme Octobre. Elles vindrent aux mains, Mildmay Capitaine d'vne fregate Angloiſe, nommée la Nompareille, commença le combat par vne décharge de coups de canon. Les Amiraux Hollandois luy reſpondirent auec vn tonnerre pareil, cette chaleur dura iuſques à la nuit, mais ce ne fut pas auec vn auantage égal, car le Contre-Amiral Hollandois ſe retirant tout demaſté, & auec luy deux autres vaiſſeaux qui n'eſtoient pas en meilleur eſtat, Mildemay les aborda ſi bruſquement, que s'eſtant rendu maiſtre des deux vaiſſeaux, il fit tourner ſes voiles pour aller reioindre ſa flote auec ſa conqueſte, mais voyant que le corps de l'vn de ces nauires eſtoit tout ouuert, & que faiſant eau de tous coſtez, on ne le pouuoit plus gouuerner, il en tira deux Capitaines auec quatre-vingts ſoldats, & le laiſſa couler à fonds.

La nuit auoit fait ceſſer le combat entre ces deux flotes; tout auſſi-toſt que le nouueau Soleil parut l'Amiral Anglois fit donner toutes les voiles au vent pour aller chercher les Hollandois, dont il n'eſtoit éloigné que de quatre lieuës: Le premier deſſein de With eſtoit bien de retourner au combat, mais vn vent du Nord s'eſtant éleué, il le iugea trop fauorable à ſes ennemis pour leur donner cét auantage; voila pourquoy mettant auſſi hors toutes ſes voiles, il ſe retira du coſté de la Hollande, pour ne ſe point engager temerairement à vne ſeconde bataille, dans laquelle il voyoit bien que les elemens fauoriſoient le party de ſes ennemis; mais quelque choſe qu'il pût faire, il ne ſe peut empeſcher d'en venir encore aux coups de canon, auec leſquels les vns & les autres s'écarmoucherent tout le long du iour ſans ſe ioindre, iuſques à ſe ſeruir des monſquets, d'où il arriua que les Hollandois s'eſtant retirez vers Gorrée ſur le point que la nuit tomboit, & que le vent teſmoignoit auoir enuie de changer en leur faueur, les Anglois retournerent chercher leurs coſtes, afin de ne laiſſer pas à leurs ennemis vn auantage dont ils ne s'eſtoient pû ſeruir toute la iournée. Ie ne mets point icy le nombre des morts qui trebuſcherent de l'vn & de l'autre coſté, la raiſon eſt qu'il ne fut pas grand, & que d'ailleurs il ne fut point dit auec verité des vns ny des autres.

Laiſſant donc à part vne curioſité qui ne me ſemble pas d'importance, ie diray que cette flote Hollandoiſe s'eſtant miſe ſur les anchres à Gorrée, elle ſe reſolut de n'en ſortir point qu'elle ne fuſt en meilleur eſtat, & fortifiée de tous les vaiſſeaux qu'on faiſoit preparer pour mieux faire la guerre qu'on ne l'auoit fait iuſques-là: Que les Eſtats receurent parole du roy de Dannemare qui s'eſtoit declaré pour eux, d'vn ſecours de vingt vaiſſeaux de guerre, qu'ils reſtablirent Tromp dans la Charge d'Amiral, qu'ils creerent vn quatriéme Chef, qui fut le Capitaine Euerſen, auec ordre à ces deux de commander conioinctement l'auant-

garde, composée de soixante-dix voiles, comme Vvit-vvitteus & Ruyter deuoient donner leurs ordres à l'arriere-garde, qui estoit de cinquante-deux. 1651.

Quatriéme bataille entre ces deux nations.

Cét ordre estant donc ainsi iudicieusement estably, ces Generaux leuerent les anchres, & firent voile droit aux ennemis. Il auoit esté resolu dans le Conseil de Londres, qu'on n'éuiteroit point les occasions de combattre, Black ne recula point aussi, quand il eut appris que ces ennemis tiroient droit à luy. Il estoit aux Dunes, il leua les voiles: Tromp qui en fut aduerty commanda sept nauires de guerre pour l'aller reconnoistre. Ces sept vaisseaux en rencontrerent neuf qui vognoient auec le mesme dessein d'obseruer l'estat auquel il estoit. Ces ennemis opposez auoient trop beau ieu pour ne satisfaire pas la passion qu'ils auoient d'en venir aux mains: Ils commencerent le combat à coups de canon, les deux Generaux s'auancerent cependant à la teste de tous leurs vaisseaux, la meslée deuint furieuse, & il est certain qu'elle dura depuis les deux heures du matin du dixiesme iour de Decembre iusques à six heures du soir: Mais quoy que pendant tout ce temps il n'eût pas esté facile de dire de quel costé la fortune se tourneroit, il est pourtant tres-asseuré que le nombre des vaisseaux Hollandois l'emporta sur celuy de leurs ennemis, qu'ils en coulerent trois à fonds, qu'ils en brûlerent vn, & qu'ils en prirent deux fort considerables, montés de quarante & trente-six pieces de canon, & que toute la satisfaction que les Anglois remporterent de cette bataille fut de leur auoir coulé à fonds le vaisseau sur lequel vn de leurs Amiraux auoit combatu.

Cette perte estoit fort considerable, le Parlement aussi ne la prit pas bien digerer, & ce qu'il y trouua de plus important, fut qu'on luy fit des plaintes de la lascheté de quelques Capitaines qui n'auoient agy dans la bataille que comme indifferens au succez qui en pouuoit arriuer, voila pourquoy voulant approfondir cette affaire pour en connoistre le succez, il fit prendre le chemin des Dunes à quatre membres du Conseil d'Estat, afin qu'apres vne exacte information on fit punir ceux qui ne s'estoient pas acquitez de leur deuoir: Cependant voulant empescher que la flote ennemie qui estoit touſiours entre Douures & Calais ne s'approchast de Londres par l'emboucheure de la Tamise, il enuoya des ordres exprés à l'Amiral Black de rappeller vingt vaisseaux de guerre qu'il auoit donnez pour escorter cent nauires chargez de charbon qui venoient de Newcastel, & despescha d'vn mesme temps vn courrier à Porthmouth, pour en faire sortir douze autres, auec ordre d'aller ioindre la flote le plus promptement qu'il seroit possible: Ce qui s'estant fait auec autant de diligence qu'il en auoit desiré, la flote de Black se trouua composée de plus de soixante vaisseaux, & par consequent en estat de donner vne nouuelle bataille, si les ennemis se presentoient pour la luy donner. Cette preuoyance n'empescha pourtant pas que les Hollandois ne se seruissent iudicieusement de leur auantage, qu'ils ne se rendissent maistres de quelques fregates, & particulierement d'vne qu'on nommoit l'Hercule, la prise de laquelle semblant de mauuais augure à quelques Anglois scrupuleux, ils entrerent dans vne consternation que l'on ne bannit pas facilement de leurs ames.

Cruauté des Anglois sur les Irlandois.

L'authorité fait les Tyrans, & quand vne fois ces ames de sang ont estably leur empire sur ceux qu'elles ont assuiettis, elles ne relaschent iamais rien en faueur de la clemence ny de la raison. Les Parlementaires d'Angleterre n'auoient aucun droit sur l'Irlande, ils auoient attaqué ce Royaume sous pretexte de venger le sang de quelques Protestans qui auoient passé sous le fil de l'espée des Catoliques de ce mesme Estat, ils auoient exercé des cruautez inouyes sur tous ceux qui s'estoient mis sous les armes pour conseruer leur Religion, leurs libertez, & la fidelité qu'ils deuoient à leur Souuerain: La fortune auoit tellement appuyé leurs armes, qu'ils s'estoient rendus maistres des principales places de cét Estat, & mesme des principales Prouinces: Quand ils eurent fait plus de la moitié de ce grand chemin, ils parlerent en Souuerains, & comme si les naturels habitans du Royaume leur eussent fait tort de se defendre, ils ne se proposerent rien moins que de les traiter en rebelles: En effet passant vn acte pour l'establissement des affaires de ce pays-là, ils iugerent dignes de mort tous ceux qui auoient pris les armes pour la gloire de leur Religion, & pour la conseruation de leurs liber-

1652. tés : Ordonnerent vn mesme supplice à tous les Religieux & Ecclesiastiques qui auoient receu les ordres de Rome pour appuyer la resistance qu'on leur auoit faite. La peine qu'ils destinerent à ceux qui auoient encore les armes à la main & qui ne les quittoient point, ne fut pas moindre. Toute la douceur dont ils vserent enuers le reste des Catholiques romains, fut de les priuer du tiers de leurs biens, pour l'employer à l'vsage de la Republique, & de faire changer de nature aux deux autres tiers, les leur assignant en d'autres endroits, qui ne leur seroient point suspects.

Voila d'estranges procedures, le mal ne s'arresta pourtant pas aux menaces, car en consequence de cet acte, pour l'execution duquel ils auoient creé vne Cour de Iustice, composée de soixante-neuf Iuges ; cette Chambre trauailla si puissamment au procez de quelques-vns de ceux-là qu'on auoit exceptez du pardon, & qui estoient tombez en leurs mains, qu'elle fit trancher la teste au Colonel Walter Bagnal, qu'elle fit attacher à vne potence Louis Moore & Louis Demsey, & qu'elle fit exposer au feu vne Damoiselle nommée Brigide Patrick, tous quatre accusez d'auoir esté les autheurs du massacre de quelques Protestans qui s'estoit fait en 1641.

1653. Comme il arriue souuent que le temps rengrege les maux violens au lieu de les diminüer ou de les guerir, il est aussi tres-certain que la hayne des Anglois & des Hollandois augmentoit au lieu d'affoiblir, & que de petits combats qui se faisoient quasi tous les iours auec des succez dont l'auantage demeurant tantost aux vns & tantost aux autres y ajoustoit beaucoup d'aigreur. L'Espagnol appuyoit celle des Anglois par vne intrigue qui tesmoignoit ouuertement qu'il en desiroit l'alliance, afin de se seruir de leurs forces contre les François, auec lesquels il estoit aux mains depuis mil six cens trente-cinq. Le Roy de Dannemare redoubloit celle des Hollandois par l'asseurance qu'il leur donnoit d'vn puissant secours, personne ne s'offroit d'y mettre la paix : Ainsi comme ils estoient également animez, ils ne songeoient tous qu'à la continuation de la guerre, & tous leurs esprits n'estoient qu'à la faire à leur auantage.

I. Dispositiõs des anglois & des Hollandois à la continüation de la guerre.

Les Anglois sensiblement picquez du mal-heur que leurs armes auoient eu au dernier combat du dixiesme iour de Decembre mil six cens cinquante deux, n'épargnerent rien pour se mettre en meilleure posture, & pour tirer raison de la remarquable perte qu'ils auoient faite ; car le Parlement fit vn fonds de douze millions par an, en resolution de ne l'employer à autre vsage qu'à l'entretien de leur flote, qui se trouua composée de cent voiles dés les premiers mois de mille six cens cinquante-trois. Les Estats Generaux n'en firent pas moins ; la tempeste auoit apporté vn épouuentable desordre dans celle que l'Amiral Tromp commandoit ; car il est certain qu'elle l'affoiblit de dix-huit vaisseaux qui perirent auec toute la charge qu'ils auoient ; Ils la restablirent par vn renfort de quarante nauires de guerre, qu'ils luy enuoyerent sous la conduite du Vice-Amiral Vvite-Vvittens, & ne croyant pas que ce fust assez, la firent ioindre par trente vaisseaux de nouuelle fabrique, qui auoient esté mis sous les voiles depuis le commencement de la guerre.

Les armes des Anglois prosperoient cependant touſiours en Irlande, car le Commissaire General Reynolds ayant fait passer en l'isle d'Arran treize cens hommes seulement, le Colonel Sinnot n'eut pas assez de cœur pour luy disputer la possession du chasteau d'Arkin, qui faisoit la principale fortification de cette isle, il la mit entre les mains de ce Comissaire ennemy, sans autre condition que celle de se pouuoir retirer en Espagne auec toutes les troupes qu'il auoit, lesquelles pouuoient estre composées de quatre cens hommes. Pour les affaires d'Escosse il sembla qu'il y dût auoir quelque changement, d'autant qu'on trouua des armes cachées en plusieurs maisons, que d'ailleurs le Marquis d'Argyl faisoit mine de vouloir remettre les Montagnards sous les armes en faueur de sa Maiesté, & que les Ministres ne cessoient point de declamer contre le Gouuernement, sous lequel la plus part des peuples faisoient gloire de s'estre soumis.

Estat de l'Irlande & de l'Escosse.

Les deux Republiques ennemies auoient employé plus de la moitié de l'hyuer à se mettre en estat de renouueller leurs hostilitez dés le commencement du

Prin. temps

Printemps, mais elles n'attendirent pas à se ioindre que cette belle saison fust venuë. Tromp qui se vouloit approcher de l'emboucheure de la manche, apprit que la flote Angloise s'estoit mise en mer ; Il l'enuoya reconnoistre par six nauires, auec ordre de donner le signal de l'vne de leurs plus grosses pieces de canon dés l'heure mesme qu'ils l'apperceuroient, & d'autant qu'il s'écartoit vn peu sur la droite, il les auertit que s'il les découuroit le premier, il feroit tirer trois coups de canon, afin qu'ils le vinssent rejoindre. Ayant donc découuert cette flote ennemie, qui estoit composée de soixante-dix voiles, dés le point du iour du trentiesme de Ianuier entre Portland & l'isle de Vvigth, il en auertit ces six vaisseaux par les trois coups de canon qu'il auoit promis de tirer, & commença dés l'heure mesme de se disposer au combat. L'ordre qu'il tint pour en venir à ce point, fut de mettre trois cens vaisseaux marchands au milieu de tous ses vaisseaux de guerre, qui estoient au nombre de soixante-seize, auec ordre de ne se point escarter de sa route, & pour obliger tous ses Capitaines à faire vn genereux deuoir, fit entrer son Syndic dans vne Galiote ; auec commandement de se retirer à l'escart, afin d'obseruer ceux qui ne se porteroient pas valeureusement au combat. 1653.

II. Cinquiéme bataille nauale entre les flotes ennemies.

Black & Deane Amiraux Anglois n'auoient mis en mer que dans la resolution de combattre, ils estoient fort auancez, & n'estoient suiuis que de trois autres vaisseaux quand ils découurirent la flote ennemie. Neantmoins ils ne s'arresterent point, ils virent sept vaisseaux Hollandois, qui estoient comme les auantcoureurs de leur flote, ils les allerent affronter, & commencerent vn combat aussi braue qui se pouuoit voir. La vigueur des vns & des autres fit durer ce choc bien prés de trois heures auec vn auantage esgal ; Mais trente fregates Angloises estans arriuées d'vn costé, & trente-trois vaisseaux Hollandois d'vn autre, le combat deuint si cruel, qu'il dura iusques à nuit. Le nauire qui portoit les deux Amiraux Anglois receut plus de sept cens coups de canon, sans pourtant estre beaucoup entamé dans son corps, Black fut blessé à la cuisse d'vn esclat, son Secretaire fut tué, auec plus de six-vingt soldats, & la pluspart de ses matelots, les Capitaines Mildmay, Barker & trois autres des principaux Chefs y finirent glorieusement leurs iours ; il y eut des vaisseaux coulez à fonds, il y en eut de brûlez, il y en eut encore plusieurs autres si endommagez, qu'ils furent contraints de relâcher à Portmouth pendant les tenebres pour s'y radouber : Quant à la perte que firent les Hollandois, elle ne fut pas beaucoup differente de celle que leurs ennemis auoient faite, leur Amiral qui s'estoit trouué au milieu des ennemis dés le commencement du combat, eut d'abord tous ses mats emportez, la pluspart des hommes qui le chargeoient furent tuez par le canon & par la mousqueterie, vn de leurs plus grands nauires fut pris, apres s'estre battu prés de trois heures contre six fregates Angloises ; & comme ces ennemis auoient veu perir quelques-vns de leurs vaisseaux par les flammes & par les ondes, ils en perdirent par les mesmes voyes.

Suite de cette bataille.

La nuit auoit fait cesser ce cruel combat, si-tost que le nouueau Soleil parut, il recommença auec plus de fureur qu'au iour precedent ; les Anglois auoient esté renforcez cette mesme nuit de vingt vaisseaux, mais Tromp s'estant trouué au dessus du vent, il ne considera point ce secours, il fit dresser les voiles droit à eux, ils en firent autant de leur part ; Cette égale disposition les mit bien-tost à la portée du canon, ils ne manquerent pas de le mettre en ieu, ce fut auec vne furie si grande, que la flamme & la fumée couurant toutes les deux flotes, il sembloit qu'elles ne se fussent rencõtrées que pour se faire perir reciproquement. En effet l'eschec n'y fut pas moins grand qu'au premier combat, & si les Anglois virent disparoistre quelques-vns de leurs vaisseaux qui coulerent à fonds, les Hollandois ne furent pas exempts de cette disgrace, de sorte que la nuit arriuant encore pour les separer, ils se retirerent sans que l'on pût dire auec certitude en faueur desquels la fortune auoit combatu.

Sixiesme combat.

Ces deux furieuses meslées deuoient auoir satisfait la brutale fureur des vns & des autres, ce fut pourtant le contraire ; les Anglois se fascherent de n'auoir pas esté victorieux, les Hollandois ne purent souffrir que ces ennemis sortissent de leurs mains auec vne gloire pareille, ils se resolurẽt à vne troisiéme bataille, ils la

1653. donnerent dés le lendemain, les deux premieres auoient eſté bruſques & ſanglantes, celle-là le fut encore plus; car elle dura depuis le point du iour iuſqu'à 4. heures apres midy, auquel temps les Amiraux voyant que leurs vaiſſeaux eſtoiẽt tous briſez, ils ſe retirerent comme de concert, afin d'aller reſtablir les dommages qu'ils auoient ſoufferts. La perte des Hollandois ſe trouua de dix-huit vaiſſeaux bruſlez ou coulez à fonds, & de huit marchands, qui furent pris & emmenez par leurs ennemis; celle des Anglois fut le vingt-quatre vaiſſeaux de guerre, dont il n'y en eut que deux capables de ſeruir ceux qui s'en eſtoient rendus les maiſtres. Pour la perte des hommes, il eſt certain qu'elle fut de plus de quatre mille, mais il ne fut pas facile de inſtifier de quel coſté l'eſchec fut plus grand, d'autant que les vns & les autres publierent qu'elle eſtoit plus grande du coſté de leurs ennemis que du leur.

Le Roy de Dannemarc ſe declare pour les Hollandois.

Comme la nouuelle du different de ces deux Nations auoit paſſé les mers, pour eſtre portée iuſques aux extremitez de la terre; les vaiſſeaux Anglois & Hollandois qui trafiquoient dans toutes les parties de l'Europe, ſe faiſoient vne guerre pareille quand ils ſe rencontroient ſur la mer, que ceux qui s'aſſembloient ſur les coſtes d'Angleterre, d'Hollande & de France qui ſe choquoiẽt à tous momens pour la deciſion de cette querelle, voila pourquoy il ne ſe paſſoit que fort peu de iours que les vns ne priſſent des vaiſſeaux ſur les autres. Mais comme tous ces petits exploits ne ſont pas des choſes dont il faille remplir inutilement vne Hiſtoire, & que d'ailleurs le diſcours en ſeroit plus ennuyeux que plaiſant, ie les ay paſſés ſous ſilence, comme indignes des yeux du Lecteur. Reuenant donc à celles que ie ne pourrois oublier ſans crime, ie diray que le Roy de Dannemarc voulant pouſſer iuſqu'au bout le ſecours qu'il auoit promis aux Hollandois, ſe mit en eſtat de leur donner de belles marques de ſa bienveillance. Il auoit fait arreſter dans ſes ports vingt-deux vaiſſeaux Anglois dés le commencement de cette querelle, il en fit confiſquer les marchandiſes, ordonna qu'elles ſeroient déchargées, & pour aller encore plus auant, choiſit les ſix meilleurs de tous ces vaiſſeaux pour les enuoyer en Hollande chargez de ſoldats.

Les Anglois pratiquent la Reine de Suede pour la mettre dans leurs intereſts.

Comme il n'y a rien qu'vn homme preſſé ne faſſe pour ſe mettre hors de la main de ſes ennemis, les Anglois qui voyoient auec regret vn ſi puiſſant Protecteur à leurs ennemis, n'épargnerent rien pour luy donner vn contre-poids: Ils depeſcherent le Vicomte de l'Iſle en Suede en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, afin de faire entrer la Reine Chriſtine dans leurs intereſts: Mais comme cette affaire eſtoit importante, cette Princeſſe n'alla pas ſi viſte en beſogne qu'ils le ſouhaitoient; elle teſmoigna d'abord qu'elle vouloit demeurer dans la neutralité, & pour en donner vne preuue, elle fit partir deux Ambaſſadeurs preſqu'en meſme temps, l'vn pour Londres, l'autre pour la Haye, auec ordre de moyenner l'accommodement de ces Republiques. Cependant l'on vid de grandes diſpoſitions à cét important accommodement par vne voye que l'on n'oſoit eſperer.

Diſpoſitions à la paix.

L'Orateur Vvilliam Lenthal receut vne lettre des Eſtats de Hollande & de Vveſt-Friſe, par laquelle ils luy repreſentoient les maux & les deſordres que la ſuite de cette guerre apporteroit à l'vne & à l'autre de ces Republiques, afin que le Parlement de Londres en conſideraſt l'importance auant que de s'y engager plus auant: Elle eſtoit d'vne conſequence aſſez grande pour n'eſtre pas ſupprimée, cét Orateur l'ayant auſſi communiquée à tous ceux qui compoſoient ce Parlement, il ordonna au Conſeil d'Eſtat d'y faire reſponſe: Ce procedé fit que tous les habitans de Londres conceuant quelque eſperance d'vne paix qu'ils deſiroient auec paſſion, ſe promirent auſſi le reſtabliſſement du commerce, & ce auec d'autant plus d'apparence, que ce Conſeil ayant dreſſé cette reſponſe auec vne ſeconde lettre aux Eſtats Generaux des Prouinces Vnies, elles furent conceuës en des termes qui la faiſoient eſperer; car elles portoient, que comme le Parlement auoit fait ſon poſſible pour éuiter la guerre qui affligeoit les deux Republiques, il eſtoit encore preſt d'embraſſer les moyens de reſtablir entre elles vne bonne paix.

III. Combat naual ſur la Mediterranée.

Mais comme ces diſpoſitions à vn accommodement n'eſtoient pas l'accommodement meſme, les hoſtilitez ne ceſſerent point cependant; car ſix nauires

de guerre commandez par le Capitaine Apleton Anglois ayant esté rencontrez proche du Molle de Livourne par seize vaisseaux Hollandois qui voguoient sous les ordres de l'Amiral Van Gallen, ils vindrent aux mains: la partie n'estoit point égale, les Anglois qui estoient les plus foibles furent aussi les plus mal-heureux, car bien qu'ils eussent esté secourus par quatre puissans vaisseaux qui estoient dans l'Elbe sous le commandement du sieur Bodeley, deux de leurs nauires furent consommés par le feu, leurs ennemis se rendirent maistres de trois autres, apres auoir tué la plus part des hommes qui les chargeoient, il n'y en eut qu'vn qui trouua son salut en sa fuite auec ceux de Bodeley, qui ne voyant point lieu de disputer encore la partie auec tant d'inegalité fit sa retraite au mesme lieu duquel il estoit party peu auparauant. Mais quoy que cette victoire fust assez considerable aux Estats pour leur donner suiet de s'en rejoüir d'autant qu'elle les rendoit maistres de la mer Mediterranée, ils s'en affligerent fort sensiblement, car leur Amiral Van Gallen qu'ils mettoient au nombre de leurs meilleurs Capiraines de mer, mourut quelques iours apres des blessures qu'il auoit receuës en cette bataille. 1653.

Il est certain que le succez de ce combat important fut d'vne dure digestion au Parlement d'Angleterre; mais comme la fortune se plaist à méler des douceurs aux amertumes dont elle remplit le cœur & l'esprit des hommes, ce Parlement eut quelque sujet de se consoler d'vne nouuelle qu'il receut presqu'en mesme temps: on luy manda d'Irlande que l'isle d'Enisburin qui fait vne considerable partie de ce Royaume, auoit esté reduite à l'obeissance, que celle de la Trinité qui n'est gueres moins importante s'estoit mise à pareil deuoir, & que cinq des principaux chefs Irlandois auoient posé les armes en suite d'vn traité qu'ils auoient fait auec le Commissaire Reynolds. Isles d'Enisburin & de la Trinité reduites à l'obeissance des Anglois.

Il n'y a rien qui chatoüille les hommes à l'égal de l'honneur auquel ils peuuent pretendre par leur merite ou par leur naissance. Ceux qui pouuoient pretendre à la qualité de membres du Parlement ne purent souffrir que ceux qui occupoient cette illustre place depuis si long-temps l'occupassent encore, ils en demanderent la dissolution; les Officiers de l'armée incitez par Cromvvel qui estoit leur General, furent les premiers qui en firent instance; ceux qui le composoient se ligüerent pour le perpetuer & se maintenir; cette ligue vint à la connoissance de Cromvvel, il en apprehenda la suite, il entra dans la Chambre suiuy de ses Officiers, ce fut pour se plaindre à tous les membres du peu de conte qu'ils auoient tenu de la demande de l'armée & du peuple qui concouroit à leur dissolution: ce fut encore pour leur reprocher d'auoir trahy la Republique au lieu de la proteger, d'auoir deshonoré la nation, & enfin pour leur dire qu'ayant esté fidellement auerty de tous leurs complots, il estoit resolu d'en empescher l'effet & la suite: apres quoy s'addressant à l'Orateur qui en estoit le President, il luy commanda fierement de se retirer. Ce procedé surprit cet homme, il repartit qu'ayant esté mis dans cette place par vne authorité suprême, il ne la pouuoit abandonner que par l'ordre de cette mesme puissance qui l'y auoit estably: Cette réponse irrita Cromvvel, il fit signe à vn Colonel d'executer ce qui luy auoit esté ordonné: ce Colonel fit entrer seize soldats, qui prenant cet Orateur par le poing le mirent dehors: Quelques vns de ce mesme corps voulurent parler en faueur de leurs priuileges, on leur commanda de se taire & de sortir, ils firent l'vn & l'autre sans y apporter vne resistance plus grande: leur retraite ayant laissé la Chambre vuide, Cromvvel fit enleuer la masse qu'on mettoit ordinairement deuant l'Orateur, & se saisit de la clef qu'il mit entre les mains de ce Colonel. Cromvvel casse le Parlement & le Conseil.

Cette action estoit violente & de grand esclat, on n'en demeura pourtant pas sur ces termes: Tout aussi tost que ce General fust dehors, il marcha droit à la Chambre où se tenoit le Conseil d'Estat, le cassa, manda le Maire, les Escheuins & le Conseil de Ville, tant pour les auertir de tout ce qu'il venoit de faire, que pour les asseurer que l'armée prendroit soin de la Republique, qu'elle establiroit vn ordre si grand à la conseruation de l'Estat que tous les peuples du Royaume auroient suiet de benir le mouuement qui l'auoit fait trauailler à leur salut, les pria de tenir cependant tous les habitans de Londres au deuoir, & pour

1653. ne rendre pas inutile vn deſſein à la ſuite duquel il auoit eſtably toute ſa grandeur & ſa gloire, fit auancer la meilleure partie de l'armée iuſques à quatre milles de la Ville pour tenir en bride tous ceux qui auroient quelques diſpoſitions au ſoulleuement ; mais il n'eut pas beſoin de ſecours ny de l'aſſiſtance de ces gens de guerre pour acheuer ce qu'il vouloit faire, car le peuple de cette Ville ayant ardemment deſiré la caſſation de ce Parlement, contre la conduite duquel il auoit ſouuent murmuré, il n'eût pas pluſtoſt appris ce qui s'eſtoit paſſé dans cette action qu'il en témoigna de la ioye. Tous les Ambaſſadeurs & reſidens eſtrangers qui eſtoient dans Londres en demeurerent d'abord fort ſurpris ; mais on les releua bien-toſt de toutes les doutes & de toutes les craintes qu'ils pouuoient auoir conçeuës ; car le maiſtre des ceremonies leur alla dire le iour meſme que ce changement de Miniſtres n'apporteroit aucune alteration aux deſſeins qui les auoient amenez, & que la Republique demeureroit ferme dans la bonne intelligence qu'elle auoit auec ſes amis & ſes allicz.

Declaration de Cromvvel pour authoriſer ſon action.

Iamais les hommes ne veulent auoir tort dans leurs procedez. Il eſt certain que l'eſprit de Cromvvel auoit eſté pouſſé par vn mouuement tyrannique ; il vouloit neantmoins chercher des raiſons pour le faire trouuer legitime, plein de zele & iudicieux. Il fit publier vne declaration du 4. du mois de May, par laquelle ayant vanté la reduction de l'Irlande, la ſoûmiſſion de l'Eſcoſſe, & le gain de la bataille de Worceſter, comme des effets de ſa conduite & de ſa vaillance, il allegua qu'il n'auoit fait toutes ces merueilles que pour faire ioüir l'Angleterre du repos & de la felicité dont elle ne iouyſſoit pas ſous le precedent gouuernement : Que neantmoins cela n'arriuant point par la negligence ou par l'auarice du Parlement, le peuple en auoit fait ſes plaintes aux Officiers de l'armée, qu'il en auoit demandé la caſſation pour en auoir vn nouueau dont les intentions fuſſent meilleures & plus portées au bien de la Republique, Que ces plaintes l'auoient obligé de prier tous les membres qui le compoſoient de les vouloir faire ceſſer en donnant vn plus iuſte Gouuernement à l'Eſtat, qu'on s'eſtoit mocqué de ſes auertiſſemens & de ſes prieres, & qu'au lieu d'apporter vn prompt reglement aux affaires, ces membres voyant bien qu'ils ſeroient contraints de ſe retirer, parce que les loix du Royaume vouloient que tous les Parlemens fuſſent ſucceſſifs, ils s'eſtoient auiſé d'vn dangereux artifice qui eſtoit de perpetuer leur authorité, en faiſant remplir leurs places par des gens de meſme eſprit & de meſme trempe qu'eux, s'ils ne pouuoient obtenir d'eſtre continuez comme ils l'auoient fait demander en pluſieurs Comtez. Voilà pourquoy ne pouuant ſouffrir des injuſtices de cette nature, qui faiſoient parler toute la terre au deſauantage de la nation, il auoit eſté contraint d'employer l'authorité des armes pour la caſſation d'vn Parlement trop intereſſé : mais que pour faire voir à tout le Royaume que le ſeul intereſt du bien public l'auoit obligé d'en venir à ces extremitez violentes, il proteſtoit de ne rien entreprendre à la ſuite de cette affaire que par l'auis d'vn Conſeil qui deuoit eſtre compoſé du General Major Lambert qui en deuoit eſtre Preſident, du Maior General Harriſon, des Colonels Reicham & Stapley, des ſieurs Waller, Strickland, & de quelques autres qu'il auoit choiſis parmy les membres de ce Parlement, dont l'affection ne luy eſtoit point inconnuë, auquel Conſeil il vouloit que tous Iuges, Seneſchaux, Maires, Baillifs, Comitez, Commiſſaires & tous autres Officiers de la Republique rendiſſent la meſme obeiſſance qu'ils rendoient au Parlement pendant qu'il eſtoit legitimement aſſemblé, auec promeſſe d'en reſtablir bien-toſt vn nouueau repreſentatif ſelon les Loix & les Conſtitutions du Royaume. Voilà le premier degré de la prodigieuſe grandeur à laquelle ce General ſe vid peu de temps apres eſleué : voicy le ſecond.

IV. Les Officiers de la flote appuyent les deſſeins de Cromvvel.

Quand la fortune ſe range du party d'vn homme, elle fait que toutes choſes concourent à l'augmentation de ſa gloire : la flote Angloiſe faiſoit vn des plus puiſſans & des plus conſiderables corps de tout le Royaume ; elle apprit ce merueilleux changement peu de iours apres qu'il fuſt arriué, les Officiers qui la commandoient s'aſſemblerent pour demeurer d'accord de ce qu'il faudroit faire en cette conjoncture, leur reſolution fut de ſuiure la fortune de celuy qui ſembloit ne reſpirer que la grandeur de la Republique & la gloire de la nation, & afin que

perſonne ne doutât de leurs mouuemens, ils en firent publier vne declaration par tout le Royaume. Deane & Monke qui en eſtoient alors les deux Generaux par l'abſence de Black, lequel n'eſtoit point encore gnery de quelques bleſſeures qu'il auoit receuës au dernier combat, furent les premiers qui ſignerent cette declaration, les autres furent Groſby, Peacok, Goodſon, Havvlay, Parke, Hoddock, Lane, Sand, Torovgood, Daheinet & Arkinſtal. 1653.

Voilà les deux plus grands corps du Royaume l'armée de terre & celle de mer deſia liés ſous vn meſme ioug, il falloit qne les Prouinces parlaſſent pour ajoûter quelque choſe à cette naiſſante grandeur, la Comté de Durban fut celle qui fraya le chemin à toutes les autres. Les plus apparens dreſſerent vne requeſte en forme de remerciment à cét homme, & à ſon Conſeil ſur la diſſolution du Parlement; ils le flatterent de n'auoir agy en cette grande affaire que par vn mouuement de la Prouidence diuine, l'appellerent *le liberateur de l'Eſtat*, proteſterent de ne ſe iamais eſloigner des ordres qu'il leur voudroit preſcrire, & croyant eſtre deſia à couuert de toutes les miſeres du monde, le ſupplierent d'acheuer ce grand ouurage auec le meſme cœur, le meſme iugement, & la meſme bonté qui le luy auoient fait entreprendre. La Comté de Durban luy applaudit.

Comme il eſt naturel aux hommes de faire par exemple ce qu'ils ne feroient peut-eſtre iamais par raiſon, l'Eſcoſſe parut auſſi prompte que cette Comté de Durhan à donner de l'encens à cét Idole nouueau; les Generaux des forces Angloiſes, le Conſeil, le Controolleur & les Officiers de l'Artillerie n'eurent point plûtoſt veu la declaration dont nous auons parlé cy-deſſus, & celle des generaux de la flote, qu'ils ſe trouuerent d'accord de faire tout ce qu'ils voyoient faire aux autres; ils écriuirent à Cromvvel pour loüer le zele qu'il témoignoit au repos & à la gloire de la Republique; ils luy donnerent toutes les aſſeurances poſſibles de leur obeiſſance & de la fidelité de leurs ſeruices, & pour luy dire encore quelque choſe de plus obligeant, proteſterent qu'ils demeureroient touſiours debout, ou qu'ils tomberoient auec luy. Les Officiers de l'armée d'Eſcoſſe ſe iettent dans ſes interests.

Il n'eut pas eſté iuſte que Charles Fleevvord, Edme Ludlow, Milles Corbet & Iean Iones Commiſſaires de la Republique en Irlande, n'entraſſent pas dans les ſentimens du Conſeil & des Officiers d'Eſcoſſe, ils témoignerent auſſi qu'ils ne prenoient pas moins de part que les autres à la gloire que ce general s'eſtoit acquiſe en cette action, & par vne ſoûmiſſion pareille proteſterent qu'ils obeyroient aueuglement aux ordres qu'il leur voudroit enuoyer, tant en ſon particulier que par le mouuement du Conſeil qu'il auoit choiſi.

Il eſt certain que la ville de Londres ne fut pas des dernieres à feliciter ce general ſur l'heureuſe execution de ce grand deſſein; mais comme tous les hommes ne ſont pas pouſſez d'vn meſme eſprit, il ſe trouua quelques habitans qui percerent plus auant que les autres dans ſes intentions & dans ſes penſées; ils connurent qu'il ne pretendoit à rien moins qu'à ſe rendre abſolu dans tout le Royaume, ils en voulurent empeſcher l'effet, & pour le faire auec addreſſe, ils s'auiſerent de dreſſer vne Requeſte pour luy demander le reſtabliſſement du Parlement. Vn Alderman nommé Eſtvvick fut l'antheur de cette entrepriſe, il fut celuy ſur l'eſprit duquel cette requeſte fut conceuë, & il fut celuy qui ſe chargea de la preſenter auec huit ou dix autres bourgeois. Cromvvel ne témoigna pas d'abord que cette liberté l'euſt choqué: car il reçeut la requeſte, la leût & promit de la communiquer au Conſeil d'Eſtat. En effet, il la fit voir à tous ceux qui le compoſoient; mais comme cét Alderman s'addreſſoit à vn homme dont l'eſprit eſtoit encore plus perçant que le ſien, il ne trouua pas ſon conte à la ſuite de ſon deſſein. On ſçeut en ce Conſeil que tous ceux qui auoient ſigné cette requeſte eſtoient des hommes pourueus de grandes charges qui les obligeoient à rendre conte de leur adminiſtration, on iugea qu'ils vouloient éuiter ce coup & empeſcher la reformation des abus, on les dépoüilla de leurs charges, on les condamna à la reddition d'vn conte exact, & pour chaſtier plus ſeurement leur malice, on les declara tous incapables d'exercer iamais aucunes charges dans la republique. Neantmoins comme Cromvvel vouloit touſiours couurir ſes violences du pretexte de ne chercher que le bien public, il fit aſſembler trois ou quatre fois ce Conſeil pour trauailler à la nomination de ceux qui deuoient eſtre Quelques particuliers demandent le reſtabliſſement du Parlement.

1653. choiſis pour compoſer le nouueau repreſentatif : ce qui n'eſtoit à le bien prendre, que chercher le moyen d'appuyer ſes deſſeins & ſes entrepriſes.

Pendant que ce General trauailloit de la ſorte pour bien eſtablir ſa domination, les Generaux de mer des deux Republiques cherchoient à deméler leurs querelles par vne nouuelle bataille : la flote de Tromp eſtoit compoſée de cent quatre vaiſſeaux de guerre, de douze galliotes & de neuf brulots ; celle des Anglois de quatre-vingts grands nauires & de quarente de moindre conſideration ; la premiere ſortit du port de Texel dés le commencement du mois de Iuin, apres auoir enuoyé ſupplier les Eſtats Generaux d'ordonner à ſix cens nauires marchands chargez de riches marchandiſes pour tirer du coſté de la mer Baltique, de ſe tenir encore quelque remps ſur les anchres, afin qu'ils ne l'empeſchaſſent pas de combattre auec plaiſir ; l'autre qui venoit de faire parade de ſes forces deuant Vlie & Texel, ſe retira dans ce meſme temps vers les Dunes & proche de la riuiere de Londres, Tromp qui vouloit combattre l'alla chercher, & la chercha auec tant de ſoins qu'il la rencontra le douziéme de ce meſme mois. Les Amiraux Anglois auoient ordre de ne point refuſer le combat, ils ne le refuſerent point auſſi, ils s'y diſpoſerent dés l'heure meſme qu'ils eurent découuert les ennemis, le canon des Hollandois le commença, celuy des Anglois ſe fit oüir en meſme temps : ils vindrent aux mains, ce fut auec vn tintamarre ſi grand & auec vne fureur ſi bruſque, que l'eſchec en euſt eſté déplorable aux vns & aux autres, ſi le calme tombãt tout d'vn coup n'eut fait ceſſer la meſlée quelque tempsapres qu'on l'euſt commencée : mais le vent s'eſtant rafraichy apres deux heures de calme, elle recommença d'vne ſi furieuſe façon qu'elle dura iuſques à la nuict, & le iour ſuiuant iuſques à midy. Il n'eſtoit pas poſſible qu'vne animoſité ſi grande ne produiſit de triſtes efforts, les Anglois y perdirent auſſi deux vaiſſeaux auec cent trente-ſix hommes, les plus conſiderables deſquels furent le General Deane emporté d'vn coup de canon & deux Capitaines ; mais la perte des Hollandois fut beaucoup plus grande, car il eſt conſtant qu'outre quatre nauires qui furent bruſlez & vn coulé à fonds, ils laiſſerent au pouuoir de leurs ennemis leur Vice-Amiral, deux contre-Amiraux, & deux autres vaiſſeaux de moindre importance : Quant au nombre des morts qui perirent par le feu, le plomb, le fer & les ondes, ie ne l'ay point ſçeu ; mais pour celuy des priſonniers ie puis dire qu'il alla iuſques à 1350. entre leſquels il ſe trouua ſix Capitaines, perte d'autant plus conſiderable, que les Anglois demeurerent maiſtres de la mer, au lieu que les Hollandois ſe pouuoient glorifier de cét auantage auant ce combat.

V. Bataille nauale entre les flotes des deux Republiques.

Succez de ce grand combat.

Quand vn homme a l'eſprit fort il ne fait pas beaucoup de deſſeins qu'il ne faſſe reuſſir à ſa gloire ; nous auons veu les premieres démarches que fit Cromwel pour eſtablir ſa tyrannie par la diſſolution du Parlement qu'il caſſa par vne authorité qui n'eſtoit gueres moins qu'abſoluë : voicy les ſecondes. Il ne pouuoit empeſcher la conuocation d'vn nouueau Parlement, à moins que de renuerſer les loix du Royaume & s'oppoſer ouuertement à tous les peuples qui le demandoient, comme la ſeule choſe qui pouuoit conſeruer l'Eſtat. Il fit trauailler ſon Conſeil d'Eſtat à cela, comme nous l'auons deſia dit ; mais il y fit trauailler de telle façon, que ſans laiſſer au peuple la liberté de ſes ſuffrages en faueur de ceux qu'il en iugeoit les plus dignes, il les fit tous nommer par le meſme Conſeil d'Eſtat, afin que les ayant tous en ſa manche, il en pût diſpoſer comme il luy plairoit. Cela s'eſtant fait, il fit faire autant de lettres d'vne meſme ſubſtance qu'il auoit trouué bon d'y appeller de perſonnes, & pour faire voir qu'il auoit eſté l'autheur de cette nomination leur enuoya ces lettres ſignées de ſa main, auec ordre de ſe trouuer à Weſtminſter le 14. de Iuillet, afin d'y occuper les places deſtinées aux vrais membres du Parlement. Cependant continuant d'agir en Souuerain, il enuoya par tout le Royaume vne declaration pour ſolemniſer le 12. & le 13. de Iuin en memoire de la glorieuſe victoire que la flote Angloiſe auoit obtenuë ces iours-là ſur les Hollandois.

VI. Cromwel eſtablit vn nouueau Parlement dans Londres.

Ambaſſadeurs Hollandois à Londres.

Quoy qu'il y eut beaucoup d'aigreur entre les deux Republiques, & qu'il n'y eut pas beaucoup d'eſperance de pouuoir empeſcher la ſuite de ces hoſtilitez par vn accommodement, il eſt pourtant vray que comme on auoit deſia veu quelques diſpoſitions à cela auant ce dernier combat, l'euenement n'empeſcha pas

qu'on n'en continuaſt le deſſein. En effet, les ſieurs de Beuerling, de Neuport, de Vanderparc & de Iongſtal furent nommez par les Eſtats Generaux pour aller en Angleterre, afin de trauailler à cét important accommodement: mais comme cette affaire n'eſtoit pas de petite conſideration, & qu'il y alloit de la gloire de la nation à ne rien faire qui la pût bleſſer, il fut reſolu dans l'aſſemblée de ces Eſtats que le premier de ces deputez partiroit pour Londres, afin d'aller preſſentir ſi les nouueaux Gouuerneurs de ce Royaume ſe pourroient porter à la paix ſur des conditions honorables & iuſtes, auquel cas il ſeroit ſuiuy par les trois autres & non autrement. Beuerling fit donc voile de ce coſté-là: les maximes d'Eſtat vouloient qu'il y fuſt bien receu, Cromvvel ne manqua pas à ce deuoir politique, ce fauorable accueil luy perſuada que les choſes ſe pourroient ajuſter, il écriuit aux Eſtats pour leur en donner auis; ils enuoyerent ordre aux trois autres de continuer leur voyage, ils allerent ioindre leur compagnon, ils eurent audiance: la premiere choſe qu'ils demanderent fut que les trente-ſix articles propoſés aux Ambaſſadeurs d'Angleterre en 1651. fuſſent derechef examinez; on le leur promit: cette parole fit eſperer vne ſuite plus fauorable, & il y en eut beaucoup qui conceurent l'eſpoir d'vne paix prochaine. Neantmoins toutes ces diſpoſitions n'empeſcherent pas que les vns & les autres ne s'occupaſſent à mettre leurs flotes au meilleur eſtat qu'il ſeroit poſſible; car les Anglois enuoyerent trente fregates pour ioindre la leur qui tenoit les potts de Texel & d'Vlie comme bloquez, & les Eſtats enuoyerent ordre à leur Vice-Amiral Witte-Vvittens d'aller ioindre auec vingt huit vaiſſeaux qu'il auoit à Texel, la flote de Zelande & tous les nauires qui eſtoient à Meuze & à Gorée. 1653.

Les lettres circulaires de Cromvvel & du Conſeil d'Eſtat ayant cependant eſté portées par toutes les Comtez du Royaume, ceux qu'elles appelloient à l'authorité ſuprême de la republique, ſe rendirent à Whithall le quatriéme du mois de Iuillet, ils furent receus & introduits à la Chambre du Conſeil par ce General, lequel leur ayant repreſenté par vne harangue bien concertée les benedictions qui eſtoient tombées ſur tout le Royaume depuis la bataille de Worceſter, afin qu'ils conſeruaſſent la Republique dans l'eſtat où ils la trouuoient, les chargea de l'authorité Souueraine iuſqu'au 13. Nouembre de 1654. auquel temps on feroit occuper leurs places par d'autres perſonnes, ſelon les Conſtitutions du Royaume. Ce qui s'eſtant fait par vn acte ſigné de ſa main, & ſcellé de ſon ſceau, il ſe retira les laiſſant dans la liberté de commencer leur adminiſtration comme ils le iugeroient pour le mieux: ce fut par vne Ordonnance de s'aſſembler le lendemain pour implorer l'aſſiſtãce diuine ſur eux; le ſecõd de leurs monuemens fut d'élire ledit General, les Maiors Generaux Lambert, Harriſon, Deſborowgh & le Colonel Tolimſon pour remplir leur nombre; le troiſiéme d'ordonner que leur aſſemblée prendroit le nom de Parlement de la Republique d'Angleterre.

Reglemens du nouueau Parlement.

Ce furent là les trois premiers effets de l'eſtabliſſement de ce nouueau repreſentatif; ce que cette aſſemblée fit en ſuite eſt aſſez conſiderable pour tenir icy quelque place. La gloire de l'Eſtat ſembloit eſtre fort alterée par le mauuais gouuernement de ceux qui auoient abuſé de leurs charges; elle nomma dix ou douze Comitez pour la reſtablir en ſon premier luſtre. Le premier fut pour examiner les loix: les autres pour faire iuſtice aux priſonniers: pour la direction des finances: pour donner les ordres neceſſaires à la conſeruation des conqueſtes qu'on auoit faites en Irlande & en Eſcoſſe: pour l'entretien des armées: pour auoir égard au payement des dettes publiques: pour diſpoſer des propoſitions de paix que les Hollandois leur faiſoient faire: pour le ſoulagement des pauures: pour remettre les lettres & les ſciences en vigueur; & enfin pour faire ſubſiſter le Royaume dans le repos dont il iouiſſoit.

Les montagnars d'Eſcoſſe reprennent les armes en faueur de ſa Maieſté.

Quoy que la pluſpart de l'Eſcoſſe fuſt à la deuotion des Anglois, les montagnars n'auoient point encore plié ſous le iong, & s'eſtans touſiours roidis à conſeruer à ſa Maieſté la fidelité qu'ils luy deuoient, auoient cherché tous les moyens poſſibles pour rompre les deſſeins de ſes ennemis; ils s'eſtoient ſouuent aſſemblez pour demeurer d'accord de ce qu'il faudroit faire pour s'acquiter vtilement de ce deuoir: ils n'y auoient point trouué de lumiere iuſques aux derniers

1653. iours de Iuillet, ils creurent alors en auoir trouué dans la promeſſe que l'agent du Roy leur fit d'vn conſiderable ſecours: ils prirent la reſolution de le ſeruir iuſques à la mort, eſleurent dés ce meſme temps le Comte de Glencarne pour leur General, & creerent tous les Officiers neceſſaires à la conduite des troupes qu'ils pouuoient leuer: mais comme ils manquoient alors de prouiſions pour ſubſiſter en corps, & que le ſecours qu'on leur faiſoit eſperer ne pouuoit point encore eſtre en eſtat, ils ſe retirerent chacun chez eux, & ſe contenterent d'aſſigner vn rendez-vous general s'ils eſtoient obligez de ſe mettre en corps pour s'oppoſer à leurs ennemis.

Miniſtres d'Eſcoſſe mal traitez par les Anglois.

Les Miniſtres Preſbyteriens de ce Royaume n'eſtoient auſſi iamais entrez dans les lâches ſentimens de ceux qui auoient abandonné leur Prince pour ſe ſoûmettre à la tyrannie de ces ennemis, les chefs Anglois ne les auoient iamais oſé chocquer pour ne point émouuoir tout le reſte du peuple contr'eux, ils le firent alors. Ces Miniſtres s'eſtoient aſſemblez à Edimbourg, afin d'élire vn moderateur & paſſer quelques actes neceſſaires pour leur Synode, trois Capitaines accompagnez de pluſieurs ſoldats entrerent dans le lieu de leur aſſemblee, leur dirent d'vn ton de voix qui marquoit beaucoup de colere, qu'ils ne ſe pouuoient point aſſembler ſans permiſſion du Parlement, ou ſans le conſentement de Cromvvel, & ſans vouloir receuoir les raiſons qu'on leur alleguoit pour leur apprendre que ſelon les loix du Royaume ils pouuoient faire ce qu'ils faiſoient, les firent ſortir, leur oſterent leurs Commiſſions, & leur donnant deux compagnies de gens de guerre pour les eſcorter, leur ordonnerent de ſe retirer chacun chez eux. Ce commandement eſtant rude; neantmoins ils obeirent ſans repugnance, la raiſon de cette docilité fut qu'ils n'eſtoient plus en eſtat de s'oppoſer à la tyrannie.

Ce nouueau remuëment d'Eſcoſſe fait en faueur de ſa Maieſté fut cauſe que le nouueau Parlement d'Angleterre apprehendant vne ſuite plus dangereuſe, il ordonna que le General Major Lambert paſſeroit en ce Royaume pour y commander en chef, & qu'il y conduiroit vn corps de ſix mille hommes pour mettre tous ces ſouſleuez au deuoir: mais vn courrier eſtaot arriué dans Londres quatre iours apres pour aſſeurer ce Parlement que ces montagnards auoient eſté ſurpris & deffaits par le Colonel Morgan, on changea l'ordre de ce voyage.

VII. Bataille nauale entre les flotes des deux Republiques.

La diſpoſition dans laquelle les flotes des deux Republiques s'eſtoient miſes teſmoignoient que nonobſtant la negociation de ceux que les Eſtats Generaux des Prouinces vnies auoient deputez à Londres pour y faire quelques ouuertures de paix, elles auoient enuie d'en venir encore vne fois aux mains, la fortune leur en donna les occaſions quelques iours apres. L'Amiral Tromp eſtant party de Vvillingues qui eſt en Zelande le 6. du mois d'Aouſt auec quatre-vingt cinq vaiſſeaux de guerre, cinq brulots & quelques nauires marchands, il prit la route du Texel pour y aller ioindre le Vice-Amiral Vvitte Vvittens qui n'auoit oſé ſortir de ce port par la conſideration de toute la flote Angloiſe qui le tenoit comme aſſiegé là dedans. Trois iours apres qui fut le 9. il découurit ces ennemis qui eſtoient encore ſur les anchres, mais dés l'heure meſme qu'ils l'eurent découuert ils les leuerent pour aller à luy. Il eſtoit pouſſé d'vn merueilleux deſir de combattre, il ne gauchit point auſſi pour en éuiter la rencontre: il donna promptement tous les ordres qu'il vouloit donner, quand il ſe vid en eſtat de ſatisfaire ſa paſſion, il commença le combat par vn horrible tonnerre de coups de canon, les Anglois n'en firent pas moins; mais comme ils auoient deſſein de l'enueloper pour l'obliger à vn combat general, ils ſe diuiſerent dés le commencement de l'attaque. Vvitte Vvittens qui n'auoit oſé mettre en mer voyant les chemins ouuerts, il ſe voulut dignement ſeruir de l'occaſion, il ſortit ſi heureuſement qu'il alla ioindre Tromp auant que les fers fuſſent beaucoup eſchauffez. Cette ionction redoublant encore le cœur à cet Amiral Hollandois, il luy prit enuie de pouſſer le combat plus loin: mais comme la nuict eſtoit proche & que d'ailleurs les ennemis ne s'auançoient point, il creut qu'il deuoit attendre le jour pour executer ſes deſſeins, & dans cette penſée il ſe retira comme il voyoit qu'ils ſe retiroient.

La plus grande partie de la nuit fut employée à tenir le Conſeil de guerre, en l'vne

l'vne & l'autre de ces flotes ; dés les cinq heures du matin l'Amiral Hollandois partagea la sienne en quatre escadres, qui furent mises sous les ordres des Vice-Amiraux Euersen, Vvitte-wittens, & du Contre Amiral Floris qui deuoit seruir de corps de reserue. Celle des Anglois s'estoit au contraire tenuë fort serrée, mais quand on eut commencé le combat, elle fut contrainte de changer de forme, car Tromp l'ayant ouuerte iusqu'à deux fois à la faueur du vent qu'il auoit en poupe, il fallut qu'elle se partageast pour répondre aux diuerses attaques qu'on luy faisoit. Les Chefs estoient également animez, ce combat fut aussi furieux, & la gloire en demeura auec bien peu d'auantage du costé des Hollãdois & quasi auec vne ballance égale, depuis les 5. heures du matin iusqu'à deux heures apres midy, auquel temps l'Amiral Tromp ayant receu vn coup de mousquet qui le renuersa mort sur le tillac, les Chefs qui commandoient les autres escadres n'en furent point plustost auertis, qu'au lieu de continuer la bataille, dans laquelle il est certain que la victoire leur tendoit les mains, ils se retirerent dans le Texel, de sorte que les Anglois qui ne sçauoient pas le sujet de cette retraite, estonnez de les voir en cette posture, commencerent à se retirer à leur exemple ; mais ayant appris la mort de ce General, ils choisirent les meilleures de leurs fregates pour poursuiure les plus paresseux de ceux qui se retiroient. Le combat auoit esté grand, la perte fut aussi tres-considerable de part & d'autre. Celle des Anglois fut de quatorze de leurs principaux vaisseaux, qui furent brûlez ou coulez à fonds, celle des Hollandois de neuf. Ce combat fit que les Ambassadeurs Hollandois qui estoient à Londres retournerent à la Haye, où ils donnerent pourtant de bonnes esperances de l'accommodement que l'on souhaitoit. 1653.

Mort de l'Amiral Tromp.

Nous auons parlé cy-dessus d'vne rigueur exercée contre les Ministres d'Escosse, il faut acheuer ce discours afin de faire voir à quel point d'esclauage on reduisoit le peuple de ce triste Royaume, & quelle violence on faisoit aux plus innocentes actions de ces miserables. Ces Ministres ne se pouuoient empescher de faire des prieres pour la conseruation de la Maiesté, les Commissaires Anglois ne purent souffrir que l'on rendist ces deuoirs & ces marques d'amour à vn Prince qu'ils tenoient pour leur ennemy, moins encore qu'ils dressassent des manifestes pour y porter tous les autres habitans du Royaume. Ils leur enuoyerent defendre de continuer, & pour les obliger à l'obeyssance, accompagnerent ces defences d'vne tres rigoureuse menace de les faire punir exemplairement comme perturbateurs du repos public, & comme ennemis de la Republique.

Mauuais traitement fait aux Ministres d'Escosse.

C'estoit beaucoup, les outrages qu'on leur vouloit faire ne furent pourtant pas limitez à la violence qu'on leur fit alors. Les mariages se faisoient deuãt eux, comme on l'auoit touſiours pratiqué dans la coustume de l'Eglise, & mesme depuis la reuolte d'Henry VIII. on leur enuoya deffendre de s'en plus mesler comme incapables d'vn exercice qui ne leur appartenoit pas, & pour leur faire perdre l'esperance de se restablir encore dans ce Priuilege ; ces mesmes Commissaires ordonnerent que les ceremonies des mariages ne se feroient plus que deuant les Iuges ordinaires qui connoissoient de toutes les matieres ciuiles. Les premieres violences qu'on leur auoit faites leur auoient esté tres-sensibles, celle-là ne leur apporta pas vn deplaisir moins puissant : Mais quoy, ils estoient au ioug, & tout ce qu'ils purent faire fut de se plaindre inutilement.

Cependant les estats Generaux des Prouinces vnies, s'estant souuent assemblés tant pour donner vn digne successeur à l'Amiral Tromp, que pour trouuer les moyens de restablir toute leur flote, dans laquelle on trouua plusieurs vaisseaux si fort endommagés du dernier combat, qu'ils n'estoient point en estat de seruir ; ils demeurerent d'accord pour le premier point de faire occuper cette illustre place d'Amiral au sieur Of dam qui estoit en tres bonne estime parmy eux : Mais quoy qu'vne charge de cette nature eût des charmes assez grands pour se faire rechercher auec passion, ce genereux homme ne la voulut point accepter qu'on n'eust fait chastier trente Capitaines de nauires, lesquels auoient agy si molement à la derniere bataille, qu'ils s'estoient rendus spectateurs du combat au lieu de combattre. Pour le second, qu'on equiperoit trente vaisseaux neufs, pour remplir le nombre de tous ceux qu'on auoit perdus dans les precedentes batailles, & outre cela, que pour faire diuersion des forces An-

Ofdam remplit la place de Tromp, au commande en chef de la flote Hollandoise.

1653. gloiſes, on aſſiſteroit d'hommes, d'argent & de munitions les Montagnards d'Eſcoſſe, leſquels eſtans demeurés fermes dans le ſeruice du Roy, s'eſtoient rangés ſous l'obeyſſance du Comte de Glencarne & du Mylord Midleton.

VIII. Libelles dans Londres en faueur de la Majeſté.

Ce n'eſtoit pas ſeulement en Eſcoſſe ny en Irlande qu'il y auoit des perſonnes qui conſeruoient encore en leurs cœurs toute la chaleur qu'elles auoient eu pour la gloire de la Couronne: La ville de Londres ſe trouua vn matin remplie de libelles, qui ne parloient que de l'obligation naturelle que les peuples auoient de reconnoiſtre Charles Stuart deuxieſme du nom pour leur maiſtre & Roy legitime, & qui en ſuite deteſtoient l'horrible iniuſtice des tyrans qui s'eſtoient emparés de l'authorité Souueraine. Ce qui donnant à Cromvvel & au nouueau Parlement des inquietudes aſſez grandes pour leur faire aprehender vn ſouſleuement, ils firent auancer la meilleure partie de l'armée iuſques à quatre milles de Londres, & voulant pouſſer leur preuoyance encore plus auant, logerent dans la groſſe Tour le Colonel Philippe & pluſieurs autres perſonnes de marque, ſur le ſoupçon que ce Colonel tramoit quelque choſe en faueur de ſa Maieſté, & que les autres eſtoient les autheurs de ces dangereux eſcrits qui couroient.

Il ſembloit alors qu'il n'y auoit plus d'eſperance d'accommodement entre les deux Republiques ennemies, parce que Cromvvel ayant fortement demandé qu'elles fuſſent incorporées, les Eſtats generaux des prouinces vnies n'en eſtoient pas vouln demeurer d'accord: Mais ce meſme General eſtant allé rendre viſite à deux des Ambaſſadeurs Hollandois qui auoient eſté contraints de demeurer à Londres par la conſideration de quelques maladies qui ne leur auoient pas permis d'en ſortir auec les autres, & cela pour leur teſmoigner qu'il ne ſongeoit plus à cette incorporation, mais à vn parfait reſtabliſſement de la bonne intelligence des deux nations, les ſieurs de Nevvport & de Longhſtal eurent ordre de retourner en Angleterre pour faire ſçauoir au General Anglois, que l'on reprendroit de bon cœur le traité de l'année derniere, à condition que les articles n'en ſeroient point alterés, de ſorte que l'on vid renaiſtre l'eſperance qu'on auoit euë de terminer ce grand different, dans vn temps où les vns & les autres ne s'occupoient qu'à rendre leurs flotes plus fortes, afin de les remettre en mer aux premiers beaux iours du printemps. Mais ces belles diſpoſitions ne durerent gueres, car le General Cromvvel, Mylord l'Iſle, les Cheualiers Georges Vvorcley, Striklard, & l'Alderman Titchburne Commiſſaires de la Republique, s'eſtant aſſemblés trois ou quatre iours de ſuite auec les quatre deputez des Eſtats generaux, ces Commiſſaires ayant demandé des villes de ſeureté pour l'Angleterre, & les Hollandois que leurs alliez fuſſent compris dans le traité Les choſes ſe trouuerent ſi eſloignées de leur premier train, que l'on creut à Londres que l'accommodement ne ſe feroit point, & à la Haye qu'il ſe faloit reſoudre à la continuation de la guerre.

Cependant le nouueau Parlement voulant encherir ſur toutes les rigueurs qu'on auoit cherchées à l'endroit de ceux qui auoient conſerué leur zele pour la Religion Catholique, il ordonna que les deux tiers des fiefs, terres, heritages, bois, ameublemens, droits, intereſts, ou autres biens qu'ils poſſedoient, de quelque nature qu'ils fuſſent, excepté les dixmes, ſeroient ſequeſtrez par des Commiſſaires eſtablis pour traiter auec eux, & employez au profit de la republique. Et au cas que quelqu'vn d'eux negligeaſt de traiter dans trois mois apres l'acte qui en fut paſſé ſur la fin du mois de Nouembre, ces Commiſſaires auoient pouuoir de s'en ſaiſir, apres vne ſoigneuſe information de tous leurs biens.

Les Montagnards d'Eſcoſſe reprennent les armes.

Iuſques-là les Montagnards d'Eſcoſſe n'auoient point agy pour donner de la chaleur au zele qu'ils auoient conſerué pour ſa Maieſté, tant pour les raiſons que nous auons cy-deſſus déduites, que pour attendre quelque ſecours de la part des Eſtats de l'Empire, qui s'eſtoient declarez en faueur de ſa Maieſté. Mais les Anglois leur ayant donné le temps de faire toutes les prouiſions neceſſaires au ſuccez de leur entrepriſe, ils ſe propoſerent de ſortir de leurs bois & de leurs montagnes pour faire de plus grands efforts, & faire voir à leurs ennemis qu'ils n'eſtoient pas encore au plus haut point de la roue. Ils s'aſſemblerent tous ſur le commencement du mois de Decembre, firent deux corps de toutes leurs trou-

pes ; le plus foible composé de mille cheuaux & de deux mille cinq cens fantassins, fut mis sous les ordres des Comtes de Glencarne, de Glengary & de Kemnore, l'autre de quinze cens cheuaux, & de seize cens hommes de pied, eut pour ses Generaux les Comtes de Lorne, fils aisné du Marquis d'Argyl, de Seafort & d'Athole. Ils ne s'estoient point mis sous les armes pour demeurer entre leurs rochers, ils les abandonnerent aussi pour se ietter dans le plat pays, & comme ils sçauoient bien que les Anglois n'estoient point alors en meilleure posture qu'eux, s'auancerent iusques à deux lieuës d'Edimbourg, où ils firent d'assez grands rauages pour allarmer ces ennemis. 1655.

Cependant il se passoit à Londres des choses assez considerables pour n'estre pas oubliées icy : Tous ceux qui composoient le Parlement n'y auoient esté appellez que par la seule voix de Cromwel, qui les auoit choisis à sa poste : Il est certain qu'il auoit secretement exigé d'eux des promesses d'vn ressentiment ouuert auant qu'ils fussent contraints de sortir de charge ; ils n'attendirent pas aussi ce temps pour executer ce qu'il desiroit : Ils s'assemblerent le vingt-deuxiesme de Decembre pour trauailler comme de coustume aux affaires qui regardoient la deposition des Ministres ignorans & de mauuaise odeur dans le monde : Mais ceux dont l'esprit estoit preuenu en faueur de ce General ayant adroitement rompu le cours de la proposition qui regardoit ce reglement necessaire, ils representerent à la Compagnie, qu'il y auoit des choses bien plus importantes que celles dont il s'agissoit, ausquelles ils se deuoient occuper, par consequent celuy qui parloit demanda vn peu d'audience. Tout le monde se teut à cette demande, vn si profond silence luy ayant fait iuger qu'on l'escouteroit, il adiousta, Que tout le monde murmuroit de ce que le Parlement n'auoit point esté estably dans les formes ordinaires & necessaires à luy donner de l'authorité : Que comme il estoit plus amy de la Iustice que de ses propres interests, il estoit contraint d'auoüer que ce peuple auoit quelque raison de se plaindre, & partant qu'il estoit presqu'absolument necessaire que pour le bien & pour l'honneur de la Republique on n'y parlast plus de seance, & qu'il estoit iuste que le pouuoir supréme qu'on leur auoit donné dans leur establissement, fût remis entre les mains du General Cromwel, qui se pouuoit vanter d'auoir mis la Republique dans le repos & dans la gloire par des actions où sa conduite, sa valeur & son iugement auoient eu vn eclat tout surnaturel.

Surprenante proposition d'vn membre du Parlement à la Compagnie.

Ce discours estoit surprenant, peu attendu & d'vne merueilleuse importance. Il surprit aussi la pluspart de ceux ausquels il estoit addressé ; mais les autres qui en sçauoient le secret, ayant puissamment appuyé les sentimens de celuy qui en auoit fait l'ouuerture, il ne fallut pas vne heure de temps pour les faire tous demeurer d'accord que ce General meritoit la gloire à laquelle on le vouloit esleuer : la plus grande difficulté qui s'y rencontra, fut de sçauoir sous quel titre on l'establiroit dans cette autorité supréme : Elle fut pourtãt bien-tost terminée, car quelques-vns ayãt dit qu'il n'y en auoit point de plus illustre ny de plus specieux que celuy de PROTECTEVR, personne n'y apporta de la repugnance. Cela ayant donc esté resolu de la sorte, toute cette Compagnie se leua : L'Orateur accompagné de plusieurs membres se rendit à Vvhithall pour dresser l'escrit de leur soûmission, auec celuy de la resolution qui auoit esté prise dans l'assemblée : tout aussi-tost qu'il fut acheué, ce mesme Orateur & ces mesmes membres l'allerent mettre entre les mains de ce General, auec protestation d'obeyr ponctuellement à ses ordres, sans prendre d'autre pouuoir que celuy qu'il leur voudroit donner.

IX.

Cromvvel est declaré Protecteur des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande.

D'abord il fit paroistre vne humilité assez affectée, pour faire croire à plusieurs qu'il n'auoit iamais éleué son ambition iusques-là ; mais enfin apres auoir protesté qu'il ne receuoit l'honneur qu'on luy vouloit faire, que pour donner plus d'eclat & plus de gloire à la Republique, il permit qu'on le declarast Protecteur des trois royaumes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande. Cette solemnité se fit le vingt-sixiesme du mois de Decembre, le mesme iour s'estant transporté à la Chancellerie où on luy auoit fait preparer vne chaire éleuée en forme de trône, les Barons Iuges des Cours, reuestus de leurs robes de Ceremonies, les Maire & Escheuins de Londres, & les Commissaires du grand Sceau luy remirent en-

Ceremonies faites pour authoriser cette declaration.

1653. tre les mains toutes les marques de leur authorité, qui furent l'eſpée royale & les Sceaux ; mais comme la raiſon ne vouloit pas qu'on dépoüillaſt tant de perſonnes des Charges qu'ils exerçoient dignement, il les leur rendit apres de ſerieuſes exhortations d'agir encore auec plus de chaleur & plus de probité que iamais, afin de rendre ſon Gouuernement glorieux & vtile à la Republique. Voila quel auoit eſté le but auquel cét homme viſa, quand il employa toutes les forces de ſon eſprit pour faire mettre la teſte à bas à ſon Roy ; voila l'objet de la penſée qu'il eut quand il caſſa le Parlement, & voila encore ce qui luy en fit eſtablir vn à ſa poſte : Voyons maintenant quel ſera le ſuccez de ces grands deſſeins.

Reglement du Protecteur.

Ce commencement eſtoit extraordinaire, la ſuite eut encore quelque choſe de plus merueilleux, & la fortune y fit voir que quand elle entreprend l'éleuation d'vn homme, il n'y a rien qui la puiſſe empeſcher de le mettre au plus haut point de la roüe. Le premier ordre qu'il donna pour marquer l'authorité à laquelle il eſtoit arriué, fut d'eſtablir vn Conſeil d'Eſtat compoſé de quatorze perſonnes, auec pouuoir de faire des loix & des ordonnances pour la paix & proſperité des trois nations, iuſques à l'eſtabliſſement d'vn nouueau Parlement, qu'il promit d'appeller bien toſt. Le ſecond, d'enuoyer des Commiſſaires à tous les Iuges des trois Royaumes, pour les continuer dans l'exercice de leurs charges. Le troiſiéme d'enuoyer d'autres patentes à tous les officiers des armées de terre & de met, pour leur apprendre qu'ils ſeroient maintenus dans les priuileges dont ils iouyſſoient, pourueu qu'ils s'acquittaſſent exactement de ce qu'ils deuoient à l'honneur de la Republique.

1654. I. Proclamation de Cromvvel.

Tout cela ſe fit depuis le vingt-ſixieſme Decembre de mil ſix cens cinquante-trois, iuſques au dernier de ce meſme mois : les premiers iours de l'année ſuiuante mil ſix cens cinquante-quatre, furent remarquables par la ſuite des ceremonies faites pour donner du credit à ce changement. Le Maire & les Eſcheuins de Londres couuerts des meſmes robes d'eſcarlate qui leur ſeruoient en des actions de cette nature, s'eſtant fait accompagner par les Herauts d'armes, & douze trompettes, firent publier en la Cour du Palais de Vveſtminſter, en la place de la vieille Bourſe, & en quelques autres endroits de la ville, la promotion de ce General à la qualité de Protecteur des trois Royaumes, à condition qu'il y auroit des Parlemens ſucceſſifs de trois en trois ans ; que toutes les loix que l'on y feroit, ſeroient preſentées à ce Protecteur pour en auoir ſon conſentement ; que toutes les eſcritures publiques ſe feroient ſous ſon nom ; que l'on ne feroit rien dans les choſes qui regarderoient la paix & la guerre, que par ſon approbation ; qu'il en donneroit tous les ordres tant ſur la mer que ſur la terre ; & enfin que luy ſeul auroit le pouuoir d'eſtablir ou de caſſer des Iuges, & de conferer des honneurs, ou d'ordonner des chaſtimens.

Prerogatiues de ſa dignité.

Il compoſe vn Conſeil d'Eſtat.

Il eſtoit iuſte qu'apres auoir éleué vn homme ſi haut on luy donnaſt le moyen de ſubſiſter dans vn eſclat conuenable à cette grandeur, ce fut auſſi l'vn des premiers ſoins des ſieurs Lambert Deſborowgh, Henry Laurens, Charles Vvoſley Cheualier, Syndenhan Colonel, François Roux Eſcuyer, Philippes Vicomte de l'Iſle, Peter Iohn Colonel, Montagu Colonel, Richard Major, Vvalter Strickland Eſcuyer, Gilbett Pickering Cheualier, Skippon Major, & Antoine Aſteley Cooper, qu'il auoit choiſis pour ſon Conſeil d'Eſtat ; car ils ordonnerent qu'on luy donneroit deux cens mille liures Sterling par an pour l'entretenement de ſa maiſon, & qu'outre cela il iouyroit du reuenu de toutes les terres de ſa Maieſté, qui n'eſtoient point encore venduës.

Les gens de guerre d'Eſcoſſe & d'Irlande approuuent l'éleuation du Protecteur.

Il eſt certain qu'on adore touſiours le Soleil leuant, & qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui ne donnent de l'encens aux nouueaux Idoles. L'éleuation de cét homme s'eſtoit faite à Londres ſans aucun obſtacle, elle n'en trouua point à Edimbourg, à Dublin, ny parmy tous les gens de guerre qui ſe trouuoient en ces deux Royaumes d'Eſcoſſe & d'Irlande ; on fit en l'vne & en l'autre de ces deux Capitales villes les meſmes ceremonies que l'on auoit faites à Londres, & cette qualité de Protecteur luy fut ſi generalement accordée en ces deux Eſtats, qu'il n'y eut que ceux qui eſtoient encore ſous les armes en faueur de ſa Maieſté qui ne voulurent point demeurer d'accord de la luy donner.

Quelques remuemens precedens qui s'estoient faits en Angleterre, auoient fait croire qu'il n'y en auroit pas beaucoup qui suiuissent la Capitale du Royaume; neantmoins on perdit bien-tost cette opinion, car auant que l'on fust arriué à la moitié du mois de Ianuier, celle de Bristol, d'Exceter, de Plymouth, de Vveymouth, de Skevvsbury, de Yarmouth, d'York, de Hact, de Durhan, de Nevvclaste, & de plusieurs autres l'approuuerent, & ne firent pas de moindres ceremonies qu'on en auoit fait dans Londres. Les choses allerent encore plus auant, il y auoit des Ambassadeurs d'Espagne & de Portugal dans cette mesme ville de Londres, ils allerent feliciter ce Protecteur, par des complimens qui le chatouilloient bien fort du costé de l'ambition. La Reine de Suede luy depescha d'ailleurs vn Ambassadeur, tant pour luy tesmoigner la ioye qu'elle auoit de le voir éleué à vne qualité digne de son courage & de sa vertu, que pour luy demander la continuation de l'alliance qui estoit entre les Anglois & ses peuples.

1654.

Les principales villes du Royaume le reconnoissent.

Il est felicité par les Ambassadeurs des Princes Chrestiens.

Cependant comme ce changement n'auoit point alteré l'estat des affaires particulieres, les Deputez des Prouinces Vnies des Pays-Bas n'auoient pas cessé d'agir pour acheuer leur negotiation. Cela ne s'estoit point fait auec Cromvvel, parce que n'ayant pas la qualité d'Ambassadeurs, ils eussent esté obligez de se découurir pour parler à luy, afin de luy deferer ce que tous les Grands du Royaume luy deferoient; cela s'estoit fait auec les autres Commissaires, on ne sceut point alors quel auoit esté le succez de cinq ou six conferences fort longues, qui les auoient occupez presqu'autant de iours tous entiers; mais cõme on les vit tous resolus de reprendre le chemin de la Haye sans aigreur ny sans aucune marque de mescontentement, on iugea que l'affaire estoit en bons termes, il arriua de là que le peuple se repaissant de l'esperance d'vne prochaine paix, gousta mieux qu'il n'auoit fait auparauant le nouueau Gouuernement de Cromvvel. Mais,

On ne voit gueres souuent vne puissance tyrannique s'establir en quelque lieu que ce soit, sans estre sujete à beaucoup de troubles, & sans craindre vn renuersement. Celle de ce Protecteur n'en auoit point eu, & la facilité auec laquelle il s'estoit acquis cette qualité faisoit croire qu'il n'y auoit plus rien à redouter pour luy; neantmoins il ne fut pas long-temps en cette grandeur sans crainte d'auoir rencontré le precipice dans cette belle éleuation. Il se trouua des Ministres qui n'apprehenderent point de prescher publiquement que l'authorité supréme ne pouuoit raisonnablement resider en sa personne, & qu'il y auoit de la tyrannie à la vouloir faire reconnoistre.

II.

Les Ministres de Londres declament contre le Protecteur.

Il y en eut d'autres qui donnerent carriere à leurs plumes pour décrier son Gouuernement, il y en eut encore d'assez hardis pour dire qu'il falloit abbatre ce Colosse auant qu'il se rendit plus grand, & ne deuint inébranlable. Tout cela luy deuoit faire peur, il fit voir aussi qu'il estoit capable d'vne si legitime apprehension: Il voulut arrester le cours de tous ces menaçans desordres; le seul moyen qu'il auoit estoit de ietter la crainte dans l'esprit de tous ces seditieux, il le fit par vne Ordonnance du deuxiesme iour de Fevrier, laquelle estant appuyée par son Conseil d'Estat, declaroit criminels de haute trahison tous ceux qui attenteroient à sa personne, qui diroient que la qualité de Protecteur ne luy donnoit pas vne authorité supréme, qui prescheroient qu'il eust tyranniquement extorqué l'authorité dans laquelle il auoit esté placé par la voix vniuerselle de tous les gens de bien du Royaume, qui proclameroient Charles Stuart ou quelques vns de ses parens Roy d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, qui débaucheroient les officiers & les soldats pour les engager à vn autre Gouuernement, ou qui leur mettroient entre les mains quelques places de l'vn ou de l'autre des trois Royaumes, qui composoient alors la Republique.

Ordonnance du Conseil d'Estat contre les malveillans.

Il est certain que cette Ordonnance publiée dans Londres & ennuyée par tout, eut assez de force pour faire taire la plus part de ceux qui parloient trop, & qui parloient inutilement: Mais il est aussi vray de dire qu'elle n'eut pas assez de verru pour fermer la bouche à tous ceux qui auoient encore quelque reste de cœur dans le ventre; car il y eut mesme des Officiers en Escosse & en Irlande, qui n'estans point voulu demeurer d'accord de reconnoistre cette puissance illegitime, aymerent mieux quitter leurs charges que de s'y soûmettre. Les Generaux & les Officiers de la flote Angloise eurent pour luy des sentimens plus

Les Generaux de la flote l'approuuent & le reconnoissent.

1654 anantageux que ceux-là Ils l'auoient enuoyé feliciter dés les premiers iours de ſon éleuation; ils luy enuoyerent peu de temps apres vne ſolemnelle declaration, par laquelle l'ayant aſſeuré de toutes leurs affections, ils proteſtoient de le reconnoiſtre comme leur ſeul Superieur, & de n'agir que par ſes ordres.

Ambaſſadeurs Hollandois à Londres.

Lors que les Deputez des Eſtats Generaux des Prouinces Vnies des Pays-Bas ſortirent de Londres pour reprendre le chemin de la Haye, ce fut pour y aller rendre conte de leur negociation; Il eſtoit iuſte que toutes les Prouinces fuſſent fidellement auerties de tous les articles dont ils eſtoient demeurez d'accord auec les Commiſſaires Anglois; le ſieur de Berering receut auſſi commandement de ſe tranſporter par tout pour cela; il en reuint auec vne ſatisfaction generale, cela fit reſoudre les Eſtats Generaux de le renuoyer à Londres auec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, & auec plein pouuoir d'acheuer ce grand ouurage. Il auoit beſoin de ſecours, afin d'agir plus ſeurement & auec des lumieres plus fortes, on fit auſſi partir les ſieurs de Newport & Ionſtall pour trauailler conjoinctement auec luy. La qualité d'Ambaſſadeurs qu'ils auoient commune auec Berering, fit qu'ils furent receus auec reſpect à Grauеſend par le Cheualier Oliuier Flemming Maiſtre des Ceremonies, & qu'ils furent conduits par luy iuſqu'à Londres, où ayant eu audience du Protecteur auec toutes les formes ordinaires és affaires de cette nature, on les reconduiſit au logis qui leur auoit eſté preparé.

III. Paix entre les Anglois & les Hollandois.

Comme cette affaire eſtoit d'vne merueilleuſe importance, il fallut pluſieurs conferences pour en aiuſter tous les differens, mais enfin elle fut paracheuée, & les articles en furent ſignez de part & d'autre, le quinzieſme du mois d'Avril ſur les ſix à ſept heures du ſoir. L'on m'a communiqué ces articles, mais comme ie ne les ay pas iugez neceſſaires à l'eſſence de cette Hiſtoire, ie me ſuis contenté d'en mettre deux icy ſeulement que i'ay creu ne pouuoir oublier ſans crime. On a veu parmy les ſuiets qui auoient donné la naiſſance à cette guerre, que le refus d'abbaiſſer vn pauillon l'auoit fait commencer auec eſclat; i'ay fait encore remarquer que le Roy de Dannemarc ayant embraſſé les intereſts des Eſtats, auoit fait arreſter vingt-deux vaiſſeaux Anglois qui eſtoient dans ſes ports, & en auoit confiſqué les marchandiſes; ie diray maintenant que ces deux articles trouuerent plus de difficultez que tous les autres, & principalement ce dernier, dans lequel il fut queſtion de dédommager les Marchands Anglois, dont les marchandiſes auoient eſté priſes. Voicy comme on demeura d'accord de l'vn & de l'autre de ces articles.

Principaux articles du traité,

» Les nauires Hollandois abbaiſſeront leurs pauillons deuant les Anglois dans
» les mers Britanniques.
» Les Eſtats feront la reſtitution de tous les nauires & de toutes les marchandiſes ſaiſies ſur les Anglois par le Roy de Dannemarc qui ſe trouueront en nature,
» comme auſſi vne pleine compenſation de la valeur des marchandiſes qui peuuent deſia eſtre venduës; En ſuite de laquelle ſatisfaction donnée par ſa Maieſté Danoiſe, toute hoſtilité ceſſera entre l'Angleterre & le Dannemarc.

Publication de cette paix.

Il n'y auoit rien de difficile au premier article, les difficultez eſtoient grandes au ſecond, & ne ſe pouuoient pas bien vuider ſans riſque de rompre ce traité; mais pour n'en venir pas à vne extremité ſi grande, il fut reſolu qu'on aſſembleroit ſix Marchands, Anglois & ſix Hollandois afin d'aiuſter cette affaire dans la fidelité des leurs conſciences.

Il faut acheuer ce grand ouurage par le dernier trait, qui eſtoit la publication de cette paix: Cela ſe fit à Londres le ſixieſme du mois de May par les ordres du Protecteur, auec toutes les ceremonies & auec vne inconceuable ſatisfaction du peuple: Les Eſtats Generaux firent faire la meſme choſe à la Haye deux iours apres, qui fut le 8. du meſme mois; & par leur ordre cela ſe fit encore dans toutes les Capitales des Prouinces Vnies.

Pendant qu'on trauailloit à ces aiuſtemens, il ſe paſſoit à Londres des choſes qui ne ſont point indignes de mon recit, ny de la curioſité du Lecteur: On y vid réueiller en quelques perſonnes l'auerſion qu'on auoit pour la domination de Cromvvel, on y vid renaiſtre en quelques autres la legitime chaleur qu'elles auoient pour le ſeruice de ſa Maieſté. Les premiers n'oſerent branſler, parce

qu'on auoit saisi quelques remarquables seigneurs qui n'auoient pû cacher l'enuie qu'ils portoient à la naissante fortune de ce Protecteur, & qu'on les auoit logés dans la Tour, le dessein des autres fut malheureusement descouuert, & par consequent il n'eust pas l'effet qu'ils en esperoient : Les curieux ne seront pas satisfaits de ce peu de mots, cette consideration fait que ie leur en diray dauantage. 1654.

Les choses estoient reduites à tel point dans la ville de Londres, & mesme dans toute l'estenduë du Royaume, qu'il sembloit que tous les peuples eussent oublié qu'ils auoient vn Roy legitime: Mais quoy que l'on ne parlast point de luy, il est certain qu'il auoit vn grand nombre de seruiteurs dans cette ville, & que toute la fidelité n'estoit pas morte au cœur des autres peuples de toutes les Comtés du Royaume. On ne les connoissoit pas, ils se connoissoient pourtant bien entre eux, & auoient vne si grande intelligence, que quoy qu'ils fussent separés il n'y auoit rien de particulier chez les vns que les autres n'en eussent vne connoissance parfaite, de sorte que conconrans tous à vn mesme but, qui estoit de restablir le Roy sur le trosne, ils demenrerent tous d'accord de le faire venir secretement à Londres où il pouuoit demeurer caché iusques au iour qu'ils pourroient executer leur entreprise : Que cependant trente Officiers choisis entre ceux qui tesmoignoient plus de passion pour son seruice, enroolleroient chacun mille ou douze cens hommes, afin de pouuoir mettre sur pied vne armée de trente ou de trente cinq mille hommes tout d'vn coup : Que ceux qui se trouueroient dans Londres au nombre de plus de dix mille, feroient trois corps pour agir en mesme temps en diuers endroits de la ville : Le premier pour tuer Cromvvel, sa garde & tous ceux qui se trouueroient prés de la personne ; le second pour faire vne execution pareille sur tous ceux qui composoient le Conseil d'Estat, & de tous les soldats qu'on auoit establis pour la conseruation de Whithall ; le troisiesme pour se rendre Maistre de la Tour, afin que par la deliurance des prisonniers leur nombre se trouuast plus considerable, & que par la possession de cette place, on tinst toute la ville en bride si elle vouloit porter les interests de l'vsurpateur ; & d'autant que la presence du Roy pouuoit faire changer de visage à toutes choses, il auoit esté resolu que ces trois corps se reüniroient incontinent apres auoir executé leurs desseins, afin de faire proclamer sa Maiesté par tous les plus considerables endroits de la ville.

Conspiration contre Cromvvel.

Tous les autres Chefs dispersés par les prouinces deuoient agir en mesme-temps, le Roy deuoit encore offrir vne amnistie generale au peuple afin de le ietter dans ses interests, & le 24 de Fevrier auoit esté choisi pour cette importante entreprise. Mais ô Dieu qu'il est bien difficile d'executer heureusement des projets de cette nature ! Vn de ceux en qui l'on auoit plus de confiance ne put demeurer dans les termes de la fidelité qu'il auoit promise, il alla trouuer deux des principaux Officiers de ce Protecteur, leur declara le secret de toute l'affaire, & voulant pousser son infidelité plus loing, leur dit qu'ils trouueroient de plus grandes lumieres de ce dessein chez vn Tauernier nommé Thomas Amps, s'ils y vouloient ennoyer des gens pour prendre ceux qu'on y trouueroit. L'auis estoit trop important pour le mespriser, ces Officiers s'estant aussi fait accompagner par vn bon nombre de soldats, ils se transporterent chez ce Tauernier, ils y trouuerent dix hommes du nombre des conspirateurs, ils s'en saisirent, ce fut pour les mener à Sainte Iames & de la à la Tour de Londres.

Descouuerte.

IV. Sa Maiesté tres Chrestienne enuoye vn Ambassadeur à Londres.

Les maximes d'Estat sont si delicates & d'vne consequence si grande à la gloire d'vne Monarchie, qu'il ne se faut pas estonner si les Princes passent souuent sur des considerations de la nature pour le saint de leurs Estats. Il n'y auoit pas beaucoup d'apparence que la France & l'Espagne deussent reconnoistre la Republique d'Angleterre, le Roy Catholique ne laissa pas neantmoins d'en rechercher l'alliance, afin de s'en preualoir contre la France auec laquelle il estoit aux mains il y auoit 19. ans. Sa Maiesté Tres-Chrestienne voulant preuenir ce coup qui luy estoit de la derniere importance, enuoya le president de Bordeaux à Londres pour tâcher de mettre les Anglois dans ses interests, sa negotiation prit vn bon train dés les premiers iours de son arrinée ; sa Maiesté en fut aduertie, elle l'honora de la qualité de Plenipotentiaire conioinctement auec le Baron

1654. de Baas qu'elle luy depeſcha ſur les derniers iours du mois de Mars de 1654. Cromvvel les fit receuoir auec toutes les ceremonies poſſibles, leur donna audiance deux iours apres qui fut le 8. d'Auril, & les traita trois iours entiers aux deſpens de l'Eſtat, ſi ſplendidement & auec tant de marques d'affection, qu'ayant eſté conduits à leurs logis auec les meſmes ceremonies qu'ils auoient eſté amenés à la ſalle des audiences, il leur fit d'abord eſperer que leur negotiation auroit le ſuccez qu'ils en attendoient.

Les Eſcoſſois reprennent les armes en faueur de la Maieſté.

Cependant les choſes ſembloient ſe diſpoſer en Eſcoſſe à y releuer le party du Roy, car Midleton declaré Lieutenant General de ſa Maieſté de ce coſté là, le Cheualier Georges Monroë, le Barnn de Naper, & plus de cent autres Officiers y eſtant arriués ſur vn vaiſſeau qui portoit cent cinquante tonneaux de poudre, & cent paires d'armes, ils allerent ioindre les Comtes de Glencarne, de Seafort, de Glengary, & le Baron de Ray, qui auoient donné le rendez-vous general à toutes leurs troupes à Strathfleet, & ne parlerent de rien moins que d'aller forcer toutes les Comtés de ce Royaume à ſe ſoûleuer contre l'Angleterre; mais afin qu'vn ſi grand deſſein s'executaſt auec vn ſuccez plus auantageux, ce General depeſcha vn Exprez au Comte d'Athole & au Cheualier Forbus qui poſtoient à Budgenoth auec les principales forces des Montagnards auec ordre de venir ioindre, afin de commencer d'agir dans le Comté de Sutherland, laquelle eſt du coſté du Nord.

Leur armée n'eſtoit gueres conſiderable, car elle ne conſiſtoit encore qu'en deux mille cheuaux & trois mille trois cens hommes de pied, neantmoins ayant eu l'aſſeurance de commencer leurs hoſtilitez par le ſiege du chaſteau de Canklair, qui les bridoit de ce meſme coſté du Nord, & quantité de particuliers ſe remuans pour aller groſſir ce party, ils allarmerent ſi fort les Anglois que les Colonels Mitchil, Morgant, & Thomlinſon ne ſongerent qu'à ſe ioindre pour eſtre en eſtat de leur reſiſter, attendant le General Monk que le Protecteur fit partir auec des troupes ſur la nouuelle de ces deſordres.

Ordonnance du Protecteur pour l'vnion de l'Eſcoſſe auec l'Angleterre.

Nous auons veu cy-deſſus que ce Royaume auoit eſté incorporé auec la Republique d'Angleterre, cela ne s'eſtoit pas fait dans toutes les formes neceſſaires pour cimenter cette incorporation: Cromwel le voulut faire alors, tant pour donner vn nouueau luſtre à ſon authorité, que pour mieux appuyer cette affaire. Il ordonna donc, Que les deux Royaumes d'Angleterre & d'Eſcoſſe ſeroient vnis dans vne meſme Republique: Que la conuocation des trois Eſtats de ce Royaume ſeroit abolie: Que pour mieux marquer l'vnion de ces deux Eſtats, la Croix de ſaint André qui compoſoit les armes d'Eſcoſſe, ſeroit vne partie de celles de la Republique d'Angleterre, & pour faire encore quelque choſe de plus, il adiouſta, Que ce Royaume ſe ſoûmettroit aux couſtumes de la Republique d'Angleterre, que l'on y proportionneroit les taxes à celles que l'on faiſoit en Angleterre, & qu'il n'y auroit deſormais qu'vne meſme forme de Gouuernement en l'vn & en l'autre de ces Royaumes.

Iuſques-là l'on pouuoit donner quelque ſorte d'approbation à ſon procedé, parce qu'il ſembloit auoir quelque droit d'impoſer des loix à vn Royaume à demy conquis: Mais ce qu'il fit ſuiure à ces Ordonnances parut ſi tyrannique meſme à ceux qui n'y pouuoient eſtre intereſſez, qu'ils ne le purent apprendre ſans horreur. Il voulut pour vn ſecond chef de cette Ordonnance, Que Charles Stuart & tous ceux de la famille du deffunt Roy, fuſſent incapables de la Couronne de ce Royaume-là, & de tous les noms, titres, dignitez, poſſeſſions, ou heritages qui en dependoient; & par vn troiſiéme, Que la Reine veuve du deffunt Roy, ſon fils aiſné, les Ducs d'York & de Glocester, ſes autres enfans, le Duc d'Hamilton, les Comtes de Craffort, de Lynſey, de Calender, de Marshal, de Kelly, de Lauderdale, de Loudon, de Seafort, d'Athole, le Vicomte de Kennore, les Barons de Lorne, de Machlin, de Montgommery, de Spynie, de Cranſton, de Smelair, le Maior Duliel, le Lieutenant general Midleton, le Vicomte de Newbourg, le Cheualier Tomſon, les Seigneurs de Wormes, de Naper, & le Comte de Glencarne, il voulut, diſje, que toutes ces Illuſtres perſonnes fuſſent exemptes du pardon qu'il accordoit à tous ceux du meſme Royaume qui mettroient bas les armes depuis le 20. de May iuſqu'à l'entiere reduction du Royaume.

Royaume. Sa nouuelle authorité n'auoit pourtant point encore eſté reconnuë en ces quartiers-là, que par la precipitation de quelques Officiers de l'armée Angloiſe ; mais le General Monek eſtant arriué dans Edimbourg, il fit proclamer ce Mylord Protecteur d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, auec des ceremonies ſi grandes que l'on n'en euſt point fait dauantage, quand c'euſt eſté pour luy donner la Couronne. 1655.

Les loix du Royaume vouloient qu'on eſtabliſt le Parlement, Cromvvel l'auoit promis dés le iour meſme qu'on luy donna le tiltre de Protecteur ; il l'auoit indiqué à Veſtminſter au 13. Septembre de cette meſme année, il commença de trauailler à cette conuocation par les ordres qu'il enuoya dans toutes les Comtés, de choiſir ceux qu'on iugeroit capables de remplir des places tant importantes, mais auec deffence de n'en point nommer qui euſſent porté les armes contre le Parlement depuis 1641. Cependant comme la chaleur des Royaliſtes d'Eſcoſſe ſembloit prendre de l'accroiſſement de moment à autre, elle obligea le General Monek à chercher de nouuelles inuentions pour la decrediter & la mettre à bas. Celle qui luy ſembla la meilleure, fut de faire vne declaration par laquelle il promettoit, premierement vne abolition generale de toutes offenées, pillages & autres actions commiſes depuis le commencement de la guerre, à ceux qui poſeroient les armes dans 20. iours, ou qui luy mettroient entre les mains quelques eſpions des rebelles, & en ſecond lieu la ſomme de deux cens liures ſterling de recompenſe, à quiconque tueroit ou pourroit mettre en ſon pouuoir Midleton, les Comtes de Glenearne, d'Athole, de Seafort, ou quelques autres du nombre de ceux qui auoient eſté exceptés du pardon par la precedente declaration du Protecteur. Cette inuention le pouuoit faire arriuer à ſes fins, car le pardon & la recompenſe ſont bien capables de tenter vn cœur, neantmoins, elle ne produiſit pas de grands effets ; au contraire, elle fit que ceux auſquels on vouloit arracher la vie par des moyens ſi peu genereux, ſe tindrent mieux ſur leurs gardes, & ne relâcherent rien de la fidelité qu'ils auoient promiſe à leur party.

Declaration du General Monck.

Le demon qui preſidoit à la bonne fortune de Cromvvel luy auoit fait euiter l'effet de la coniuration faite contre ſa perſonne le 24. de Fevrier : D'autres coniurés qui eſtoient ſans doute les principaux du meſme party, ne ſe rebuterent point pour auoir veu leur premier deſſein ſans effet. Ils apprirent que ce Protecteur ſe preparoit pour aller prendre quelques iours de diuertiſſement à Hamptoncour, & qu'il ne deuoit eſtre accompagné que de cinquante Gentilshommes, ils entreprirent de le tuer ſur le chemin, & pour le faire ils allerent ſecretement choiſir des poſtes, à la faueur deſquels ils pouuoient facilement executer vne ſi hardie entrepriſe. Mais ce meſme Demon qui l'auoit garanti la premiere fois par les moyens que nous auons dit, trahit encore pour ce coup le deſſein de ces conſpirateurs : car ce Mylord ayant pris vne route bien eſloignée de celle qu'il deuoit prendre à leur auis, il ne tomba point entre leurs mains. Cela les deuoit rebuter, ce fut au contraire, le depit d'auoir manqué leur coup les irrita, ils ſe propoſerent de l'aller poignarder meſme dans ſa chapelle de Whithall, & pour cet effet ils demeurerent d'accord que ce ſeroit le lendemain de ſon retour : Mais ils furent encore plus malheureux en ce deſſein que dans le premier. Ce Protecteur eut le vent de cette menée le iour meſme qu'il rentra dans la ville, il ſçauoit les noms de dix ou douze des principaux coniurateurs, il les enuoya prendre de nuit, & les fit mettre dans la Tour.

V.
Nouuelle conſpiration contre Cromvvel.

Il y eut eu beaucoup d'imprudence à ne preuenir pas vne ſuite de ſes attentats, il n'en voulut point auſſi mépriſer le ſoin, il fit aſſembler le Conſeil pour ſçauoir ce qu'il y auoit à faire en cette conioncture, la reſolution qu'on y prit fut, d'enuoyer commander aux Officiers des Parroiſſes des villes de Londres & de Vveſtminſter, du bourg de Southvvark & des enuirons, de ſe tranſporter dans toutes les maiſons deſdites parroiſſes, & demander à tous les chefs de famille ou d'hoſtel, vne liſte des noms & qualitez de toutes les perſonnes qui logeroient ou qui auoient logé chez eux depuis le 19. de May, leſquels chefs de famille ſeroient obligés ſur peine d'eſtre punis comme complices des preecdens attentats & des accidens qui pourroient arriuer en ſuite, d'aporter cette liſte aux

1653. Maire de Londres & Bailly de Vveſtminſter, afin que l'on put empeſcher les deſordres qui pouuoient naiſtre de la trop grande multitude de peuple, qui ſe rendoit de moment à autre dans l'vne ou dans l'autre de ces deux villes. Ce qui ne ſemblant pas encore ſuffiſant pour détourner entierement les mauuais deſſeins que l'on pourroit faire contre la vie de ce protecteur, ce Conſeil adiouſta vne defence ſur peine de mort, à tous ceux qui logeoient dans les lignes de communication, de changer de demeure, & meſme de ſortir deſdites lignes de dix iours ſans paſſe-port du Maire de Londres, ou des Baillifs de Vveſtminſter ou de Southevvart.

Eſtabliſſement d'vne haute Cour de Iuſtice.

Ces deffenſes furent publiées à ſon de trompe, mais on n'en demeura pas là: Cromvvel voulant aller iuſqu'à la racine, afin de l'arracher tout à fait, employa tant de perſonnes à la recherche des conſpirateurs, qu'en moins de dix ou douze iours on en arreſta plus de cent qui furent tous logez dans la Tour, on ne s'en eſtoit point ſaiſi pour ne leur faire ſouffrir que la rigueur d'vne priſon. Ce Protecteur eſtablit auſſi vne haute Cour de Iuſtice compoſée de trente-vn Iuges pour trauailler à leur procez, & d'autant qu'il eſtoit à craindre que tant de priſonniers n'entrepriſſent quelque choſe pour leur liberté, il fit renforcer de huit cens hommes la garniſon de cette place qui n'eſtoit que de quatre cens. Cependant ſe voulant conſeruer vne reputation de probité, de laquelle les laſches du temps le flatoient, il enuoya dans toutes les Comtez du Royaume les ordres neceſſaires à l'élection des membres du Prochain Parlement, que nous auons deſia dit deuoir eſtre eſtably le 13. iour de Septembre, & pour ajoûter encore quelque choſe à l'eſtime qu'il vouloit que l'on euſt de luy, fit publier vne exacte deffenſe des duels.

Parmy le grand nombre de ceux qu'on auoit arreſtez en ſuite de l'attentat fait à la perſonne de ce Protecteur, il s'en trouua trois nommez Iohn Gerard, Sommerſet, Fox & Pierre Vowel particulierement accuſez d'auoir iuré ſa mort par leurs mains propres: il auoit creé vne haute Chambre de Iuſtice pour trauailler à leur procez; ces trois criminels furent les premiers qui parurent deuant ces Iuges: Sommerſet Fox auoüa ingenuëment qu'il auoit eſté dans la reſolution de deffaire l'Angleterre de ce protecteur, du General Lambert, du Cheualier Gilbert Pickering, du ſieur Strickland, de ſe ſaiſir du corps de garde, & de proclamer ſa Maieſté Britannique; les deux autres nierent abſolument d'auoir trempé dans tous ces deſſeins, on leur confronta pluſieurs teſmoins qui ſoûtindrent que Gerard deuoit commander le party deſtiné à ce meurtre conjointement auec Vowel, ce fut aſſez pour les faire condamner tous trois à la mort; cette ſentence fut executée ſur ces deux derniers, l'ingenuité de Sommerſet Fox fit que le Protecteur voulut qu'on en differât l'execution iuſques à vne deliberation plus meure.

Les armes du Roy ne proſperent pas en Eſcoſſe.

Cependant la guerre ſe faiſoit aſſez bruſquement en Eſcoſſe; mais quoy que les partiſans de ſa Maieſté apportaſſent toute la chaleur poſſible à y maintenir ſon authorité, ils ne furent point heureux en deux ou trois rencontres d'eſclat: le Colonel Morgan & le Maior Vvight defirent vn party de ſix cens montagnars, le Lieutenant Colonel Brian remporta d'ailleurs de conſiderables auantages ſur eux, & tout ce que Midleton pût faire d'abord, fut d'éuiter les occaſions d'en venir aux mains auec le General Monck, lequel s'eſtant auancé iuſques dans la Comté de Kintale pour luy preſenter la bataille, l'obligea de faire retraite du coſté des hautes montagnes d'Armanath pour n'eſtre point forcé de la receuoir. Mais quoy qu'on luy puſt donner la gloire de ſçauoir bien commander & de bien combattre, il ne put éuiter la rencontre qu'il apprehendoit; Monck fit mine de ſe retirer, comme s'il euſt redouté de s'engager dans ces montagnes: ce General Royaliſte creût que cette retraite le mettoit en liberté d'agir comme auparauant; le Colonel Morgan qui auoit receu commandement d'obſeruer ſa marche, fit ſçauoir à ſon General qu'il auoit quitté les montagnes; Monck renuoya celuy par lequel il auoit appris ce ſecret, auec ordre à ce Colonel de luy aller fermer les paſſages: cependant il s'auança ſi ſecrettement du coſté de Gleenſtrea où on luy mandoit que ce General ennemy poſtoit, qu'il ſe trouua fort prés de ſon Camp auant qu'il en puſt eſtre auerty. La nouuelle qu'il en receut le ſur-

Deffaite de Midleton.

prit il voulut faire retraite, cela ne fut pas en son pouuoir, il trouua d'vn costé vn marais, & de l'autre toutes les troupes de Morgan & du Maior Knight: Monck le pousſa là-dessus, la neceſſité le fit resoudre à combattre, il le fit, mais ce fut malheureusement; ses gens estonnez lâcherent le pied presqu'aussi tost qu'ils furent attaquez, il y en eût plus de deux cens de tuez, le nombre des prisonniers fut plus grand, quant à luy il se sauua dans le marais, bien qu'il fust dangereusement blessé, le Colonel Kemnore trouua son salut dans la mesme voye, tous les autres se sauuerent à la faueur de la nuict, mais ce fut de telle façon que ne s'estãt point escartez les vns des autres, ils s'allerent poſter entre des montagnes où ils resolurent d'attendre des nouuelles de leur general ou des Comtes de Seafort & de Glengary, lesquels estoient demeurez à Dunkel auec les Cheualiers Forbus & Mongomery pour y faire quelques leuées. 1654.

VI. Ouuerture d'vn nouueau Parlement.

Le treiziéme du mois de Septembre estant alors arriué, tous ceux qui auoient esté appellez pour composer le nouueau Parlement, se rendirent en l'Abbaye de Vvestminster comme il leur auoit esté ordonné: Tout ce qu'ils y firent ce iour-là ne fut que d'entendre vne predication qui n'auoit pour objet qu'vne forte remonstrance de se porter vertueusement & Chrestiennement en l'exercice des charges dont on les alloit reuestir: si-tost qu'elle fust acheuée, ils se rendirent tous en corps à la Chambre Peinte de la maison du Parlement où le Protecteur les attendoit dans vne chaire dorée esleuée de deux marches en forme de trosne. Il se leua dés l'heure mesme qu'il les vid entrer, ils luy firent tous de profondes reuerences, il les salua reciproquement, & demeurant debout comme eux, Messieurs, leur dit il, i'ay des choses tres-importantes à vous dire; mais d'autant qu'il me faudroit vn long-temps pour les bien déduire & qu'il est aujourd'huy Dimanche; i'en remettray le discours à demain matin, afin de ne point employer ce iour qui est destiné aux loüanges de Dieu en des choses qui sont de moindre consideration de son seruice: A quoy quelqu'vn de la compagnie ayant répondu qu'il n'y auoit personne dans leur assemblée qui se voulût éloigner de ses volontez, il reprit le chemin de Vvhithall, & ces membres estant rentrez dans la maison seulement pour dire qu'il falloit remettre leur seance au lendemain, ils se separerent pour se retirer chacun chez soy.

Pompe de la marche du Protecteur pour aller à l'ouuerture du Parlement.

Ie voudrois bien dire icy seulement que cette ouuerture se fit le iour suiuant auec toutes les formalitez ordinaires, & ce seroit assez à mon auis pour ne point pecher contre les regles de l'histoire; mais comme ie croirois dérober quelque chose à la satisfaction des honnestes gens, i'en diray vn peu dauantage pour faire voir iusques à quel point ce Protecteur portoit sa fortune. Quand il sortit de Vvhithall pour aller où l'assemblée l'attendoit, son carrosse n'estoit remply que du General Major Lambert & du sieur Laurens President au Conseil d'Estat; Strickland & le sieur Howard Capitaines de ses gardes, & tous deux membres de ce Conseil, estoient aux deux portieres de ce carrosse teste nuë & à pied, les autres membres de ce Conseil, & plusieurs autres Officiers l'enuironnoient en pareil estat: il estoit precedé de tous ses gardes couuerts de leurs casaques de liurées, tous armez de pertuisanes & nuë teste: deux autres carrosses qui le suiuoient estoient remplis, le premier des Mylords Vvhitelock, Vvitrington & de l'Isle Commissaires du grand sceau, auec l'espée Royale, les Masses & le sceau; l'autre des Colonels Syndenhan & Montagu Commissaires de l'Eschiquier, & de Turloë Secretaire d'Estat; le sieur Caypoole Gendre de ce Protecteur & son grand Ecuyer, marchoit à la queuë de ces deux carrosses monté sur vn superbe cheual, & ayant à sa suite celuy de son Alteſſe, on appelloit ainsi ce Protecteur, richement caparaçonné & conduit en main par deux Officiers de son escurie.

Harangue de ce Protecteur aux membres du Parlement.

Ce protecteur estant donc arriué à l'Abbaye en ce magnifique équipage, tous les membres du Parlement qui l'y attendoient luy firent leurs ciuilitez, il leur fit les siennes, entendit auec eux vne predication dont le suiet n'estoit pas beaucoup esloigné de celle du iour precedent. Cela fait, il prit le chemin de la Chambre des Seigneurs precedé des quatre masses & du sieur Laurens qui portoit l'espée, tous teste nuë; les membres qui estoient au nombre de trois cens entrerent cependant dans la Chambre Peinte, où les estant allé trouuer il leur fit vne haran-

1654. gue dans laquelle les ayant entretenus des raiſons de la diſſolution du dernier Parlement, de la conuocation du nouueau, & de la condition preſente de la Republique, il les pria de croire que l'ambition d'agrandir ſa fortune & d'arriuer au faiſte des grandeurs du monde, ne l'auoit point obligé à ſe charger du Gouuernement de l'Eſtat, qu'il ne l'auoit pris que pour le garentir d'vne euidente ruine qui le menaçoit, qu'il n'en vouloit pas eſtre le maiſtre; mais leur compagnon ſeulement aux trauaux qu'il faudroit ſouffrir pour le rendre illuſtre, & finit ſon diſcours par vne priere de vouloir contribuer tous leurs ſoins & toute leur fidelité à le rendre tel: apres quoy ſe retirant à Whithall au meſme ordre & auec la meſme pompe qu'il eſtoit venu, il laiſſa à toute cette compagnie la liberté de commencer l'exercice de la charge pour laquelle on l'auoit aſſemblée. La premiere choſe que l'on y fit fut de nommer le ſieur William Lenthal à la charge d'Orateur qu'il auoit deſia dignement exercée dans les precedens Parlemens: La ſeconde d'ordonner vn ieuſne ſolennel dans les trois royaumes pour rendre graces à Dieu des benedictions viſibles qu'il enuoyoit ſur la Republique, & la troiſiéme d'ordonner que la ſuprême authorité legiſlatiue de la Republique reſideroit en vne ſeule perſonne ſous le titre de Protecteur des trois Eſtats, à quoy ils alouſterent encore quelques iours apres, que Mylord Olinier Cromvvel la poſſedant alors par ſon merite & par ſa vertu, elle luy ſeroit continuée iuſques à ſa mort; que neantmoins les Parlemens ſeroient triennaux: Quant à luy il s'occupa à faire des Ordonnances qui regardoient la reformation de la Cour de la Chancellerie, la vente de quelques Forts dont les deniers eſtoient deſtinez au payement des arrerages deus à la ſoldateſque, à donner vne nouuelle audiance au Preſident de Bordeaux Ambaſſadeur de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne, & à eſtablir vn Comité de quatre-vingts membres pour examiner les priuileges du Parlement.

La qualité de protecteur aſſeurée à Cromvvel iuſques à ſa mort.

VII. Les Officiers de ſa Maieſté en tres-mauuais eſtat en Eſcoſſe.

Cependant le General Monke fit ſi glorieuſement la guerre en Eſcoſſe qu'il y ruina tous les partiſans de ſa Maieſté ſans leur laiſſer qu'vne reſource fort legere, car apres pluſieurs deffaites des Montagnars, il amena à l'obeiſſance le Comte de Glencarne qui fut contraint de licencier toutes ſes troupes; obligea les Colonels Herris & Maxvvel à quiter le meſme party pour ne dépendre plus que de l'authorité de la Republique; fit encore quiter la partie à Mylord Foreſter & au Lieutenant Colonel Iruin qui commandoit ſous le Cheualier Forbus, fit pratiquer ſi adroittement le Cheualier Georges Monroe par le Colonel Morgan, qu'il le fit reſoudre à traiter pour ne demeurer pas dans le precipice, & traita luy-meſme auec le Comte d'Athole par l'entremiſe du Comte de Tullybardine: de ſorte que le Comte de Montroſe ayant fait ſon accommodement par d'autres moyens les affaires de ſa Maieſté ſe trouuerent en mauuais eſtat de ce coſté-là, le Comte de Lorne eſtant quaſi le ſeul auec les Comtes de Glengary, de Seaforr, le Vicomte de Kinnoule, Dudop & le General Midleton qui fuſſent alors dans ſes intereſts.

Quelques careſſes que la fortune faſſe aux hommes, ils ne ſont point exempts du caprice de ſon inconſtance: la felicité de Cromvvel eſtoit au plus haut point qu'il la pouuoit deſirer, & il eſt certain qu'il pouuoit mettre ſon bon-heur au deſſus de celuy du reſte des hommes: il fut pourtant ſur le point de perdre toutes ces grandeurs auec la vie par vn accident peu commun. Il luy prit enuie de voir comment ſon carroſſe ſeroit tiré par des cheuaux neufs, il s'alla promener aux enuirons de la Ville de Londres, ces cheuaux ne voulurent point obeir à la main de leur Gouuerneur, ils l'emporterent malgré qu'il en euſt: ce Protecteur apprehenda qu'ils ne le iettaſſent en quelque dangereux precipice, ou qu'en mettant ſon carroſſe en mille morceaux, ils ne fiſſent autant de pieces de ſon corps; il voulut ſortir, il le fit; mais ce fut auec vne violence ſi grande que ſon eſpaule ayant rudement porté contre terre il en receut vne bleſſeure qui d'abord fit vn peu douter de ſa vie; neantmoins il fut ſecouru ſi ſoigneuſement, que ſon mal ayant trouué du ſoulagement au bout de huit ou dix iours, ſes Medecins luy permirent de ſe leuer au bout de ce temps pour agir comme de couſtume.

Le Parlement agiſſoit cependant auec aſſez de chaleur pour faire croire qu'il

apporteroit à l'Estat vne police beaucoup plus auantageuse que celle dans laquelle il l'auoit trouué ; mais comme toutes les Ordonnances qu'il fit pour arriuer à ce point ne m'ont point semblé dignes de la curiosité du Lecteur, i'ay creu que ie ne m'y deuois point arrester, & qu'il me suffiroit d'en dire deux que ie croy necessaires à la perfection de l'histoire. La premiere fut, Que le Protecteur auec son Conseil auroit la disposition des forces de la Republique dans les interualles des Parlemens ; mais que durant leur seance luy & le Parlement en disposeroient conjointement pendant qu'il viuroit, ou son Conseil, iusqu'à la seance du prochain Parlement, s'il venoit à mourir pendant ledit interualle. La seconde, que l'on conuoqueroit vn nouueau Parlement pour le troisiéme Lundy d'Octobre de 1656. & vn autre le troisiéme Lundy du mesme mois d'Octobre de 1659. auec ces conditions, que le present Parlement ny les autres qui deuoient estre triennaux ne pourroient estre dissous durant six mois, sans leur consentement & participation : Que leur seance aussi ne pourroit durer que six mois sans le consentement du Seigneur Protecteur, & que si les necessitez de l'Estat requeroient que ce mesme protecteur en establist d'autres dans les interualles, il le pourroit faire, pourueu que leurs seances n'excedassent point le temps de trois mois, à conter du iour de leur premiere assemblée. Et d'autant qu'il falloit auoir égard à la conseruation de l'Estat, ils ajoûterent que si ledit protecteur mouroit pendant la seance, ledit Parlement pourroit proceder à l'election d'vn autre. Que s'il arriuoit qu'il mourust dans les interualles, le Conseil s'assembleroit en ce cas pour en eslire vn : Que ce Conseil seroit du moins composé de treize personnes, que de ces treize personnes assemblées il y auroit onze suffrages en sa faueur & non autrement : Que ce nouueau Protecteur auroit toutes les qualitez necessaires à ce haut employ, qu'il seroit Anglois, aagé de 25. ans, non Catholique, ny marié à vne femme Catholique, ny fils du deffunt Roy, & que la charge n'en seroit point hereditaire, mais electiue. 1654. Ordonnances du Parlement.

Ils auoient ordonné dans leur premiere assemblée que Cromvvel auroit deux cens mille liures sterling par an pour soustenir l'eclat de sa dignité, & outre cela qu'il ioüiroit de toutes les terres du Roy deffunt qui n'auoient point esté venduës, ils demeurerent encore d'accord en la derniere seance de cette année 1654. que cette Ordonnance auroit lieu, que les Royales maisons de Vvhithall, S. Iames, la Mevvs, Sommerset, Honsé, Greevvich, Vvindsor, Hamptoncour & le Palais d'York ne seroient point venduës, mais reseruées pour le seruice du Protecteur & de tous ses successeurs à cette qualité releuée, & pour aller encore plus auant, que tous les reuenus publics dont on n'auoit point encore disposé luy seroient mis entre les mains pour en disposer selon les necessitez de l'Estat. Ordonnances en faueur de Cromvvel.

Ces Ordonnances fermerent à Londres l'année de 1654. la suiuante y commença par la reception du Comte de Fiesque Ambassadeur de la Republique de Gennes, laquelle se fit auec les ceremonies ordinaires, & autant de marques d'affection que cét Ambassadeur pouuoit raisonnablement desirer. Mais pour l'Escosse elle y commença par de nouuelles dispositions à la continuation de la guerre. Le mal-heureux succez des armes Royales sous la conduite de Midleton auoit fait prendre à ce General la resolution de sortir de ce Royaume pour se retirer en Hollande ; vn nouueau secours qu'il receut sur le point de se mettre en mer, luy fit changer de pensée & de nouueaux ordres qui luy furent ennoyez tout d'vn mesme temps, l'obligerent de retourner chez le Comte de Glengary, afin de demeurer d'accord auec luy de ce qu'il faudroit faire pour continuer à defendre les interests du Roy leur maistre. 1655. 1. La guerre se reueille en Escosse.

Cependant quoy que le Protecteur eust apporté tous les soins imaginables pour empescher la suite des attentats qu'on auoit fait à sa vie, il ne fut pas en son pouuoir de donner des brides assez fortes à tous ceux qui le haïssoient pour les retenir : on l'auertit qu'il y auoit plusieurs maisons dans Londres où l'on auoit caché des armes, il enuoya des ordres au Maire de s'en éclaircir : Cet Officier parcourut toutes celles qu'on luy auoit designées & qui pouuoient estre suspectes, il en trouua quantité & de toutes façons, on soupçonna les sieurs Norvvord, Henry Litleton, Iean Packinton & Edouard Vernhan, on les fit arrester & loger dans la Tour de Londres : on eut quelque lumiere que le sieur Vernhan de Prompte recherche des conspirateurs.

1655. Stockley, Parcr ſon oncle, & le ſieur Brovvn de Hengry Bentley de la Prouince de Darby pouuoient eſtre du nombre des coniurateurs. On ſe ſaiſit d'eux, & on les mit dans les priſons de Catehouſe ; on pouſſa l'affaire plus loin, on trouua de nouueaux complices, qui furent Roulland Thomas, ſon frere, le ſieur Bagnoth, Guillaume Prior, Caſtis & Glover Marchands de Londres, les ſieurs Freare, Bailly, Haylen, & Torouſil, ils furent tous arreſtez ; il y en eut qui confeſſerent qu'ils auoient receu des Commiſſions de ſa Maieſté, & d'autres auoüerent qu'ils auoient eu connoiſſance de cette coniuration ; ce qui donnant ſuiet à ce Protecteur d'adiouſter de nouuelles precautions à celles par leſquelles il auoit creu mettre ſa perſonne en ſeureté, il fit entrer vne partie de ſa milice dans Londres, pour donner de la crainte à ceux qui penſeroient encore à former de pareils deſſeins ſur ſa vie.

Cromvvel fait entrer ſa milice dans Londres.

Si toutes les fleurs qui compoſent vn bouquet eſtoient d'vne meſme couleur, il ne ſatisferoit pas la veuë, il paroiſt beau quand il eſt aſſorty de pluſieurs autres qui peuuent former vn émail : vne Hiſtoire qui ne parleroit que de guerre, ne contenteroit que les hommes nourris dans le carnage & le ſang ; quand on y meſle des diuerſitez elle peut plaire à tout le monde. Nous n'auons parlé que de la fortune de Cromvvel depuis les derniers iours de 1653. & ſon eſtabliſſement à cette grandeur a fait quaſi tout le ſuiet de noſtre entretien de 1654. il faut maintenant changer de ton, & dire quelque choſe de moins ſerieux, afin de réueiller l'eſprit du Lecteur, & l'empeſcher de s'ennuyer dans vn diſcours de cette nature : Vn extrauagant qui parut à Londres ſur les premiers iours de mil ſix cens cinquante-cinq me donne lieu de parler de luy, ſeruons-nous de ſa folie pour faire ce diuertiſſant changement.

II. Hiſtoire de Thearan Iehan.

Il eſtoit du nombre de ceux qu'on appelloit Quakers ou Trembleurs, il s'appelloit Thearan Iehan, il auoit eſtably ſa demeure en des tentes qu'il auoit dreſſées auprés de Lambeth, l'habit qu'il portoit n'eſtoit pas moins extrauagant que ſon eſprit ; ſon coſté eſtoit paré d'vne vieille eſpée, ſa folie eſtoit de dire, Qu'il eſtoit enuoyé de Dieu pour remettre en vn corps tous les Iuifs diſperſez en diuers endroits de la terre, pour les reſtablir en Iudée, comme au lieu qu'ils deuoient poſſeder legitimemẽt, & dont on ne les auoit priuez que par la voye de la violence. Il s'eſtoit long-tẽps tenu ſous ſes tentes, il en ſortit pour ſe faire voir dans Londres ; le premier lieu où il parut auec eſclat fut à l'entrée de la maiſon où le Parlement s'aſſembloit : Il y trouua vn portier & des gardes qui le voulurent empeſcher d'entrer, il mit l'eſpée à la main, frappa ce portier, eſcarta les gardes auec la meſme fureur, & s'auançant iuſques à la porte de la Chambre, la pouſſa de toute ſa force d'vn coup de pied qu'il luy donna, ſurquoy vn Officier luy ayant mis la main au collet, il le deſarma & le fit entrer dans la Chambre pour y eſtre examiné. Sa mine hagarde épouuenta la pluſpart des membres qui auoient tous les yeux ſur luy, ſes reſponſes les eſtonnerent encore dauantage, car apres auoir dit qu'il eſtoit enuoyé de Dieu pour reſtablir tous les Iuifs dans les heritages qui auoient eſté la poſſeſſion de leurs peres ; il adiouſta que le ſaint Eſprit luy auoit deſia donné deux fois le mouuement de tuer tous ceux qui compoſoient cette aſſemblée, que ne l'ayant pû faire il y a trois iours, il s'eſtoit alors preſenté dans la reſolution de l'executer. Vne extrauagance de cette nature eſtoit fort à craindre, il fut auſſi ennoyé dans vne rigoureuſe priſon ; & dés l'heure meſme on luy donna des Commiſſaires pour trauailler à ſon procez. Mais enfin tout ſon ſupplice ne fut que d'auoir eſté tenu quelque temps dans cette priſon ; car apres pluſieurs interrogatoires ſes Iuges ayant reconnu qu'il y auoit de la folie en ſon fait, il fut élargy, à condition de ſe repreſenter deuant la Cour du haut banc toutes les fois qu'il y ſeroit appellé.

Diuiſion entre les officiers Anglois de l'armée d'Eſcoſſe.

Nous auons dit cy-deſſus que l'année auoit commencé en Eſcoſſe par de grandes diſpoſitions à la continuation de la guerre, ce deſſein parut plus ouuertement que iamais. Il y auoit parmy les Anglois quelques Officiers qui n'eſtoient pas trop ſatisfaits du Gouuernement de Cromvvel, ils n'auoient oſé teſmoigner leur meſcontentement pour ne ſe point perdre, le temps aigrit leurs eſprits, ils apprirent que Midleton ſe mettoit en bonne poſture, & que les Montagnards s'échauffoient plus que de couſtume pour ne laiſſer pas tomber la Couronne ; ils

prirent la resolution de se seruir de cette conionćture pour esclater. Le General Maior Ovverton qui en estoit le Chef voulut gagner ceux qu'il ne croyoit pas estre dans ses sentimens. Il leur donna le rendez-vous à Edimbourg, sous pretexte d'y vouloir concerter quelque chose tres importante à la gloire de la Republique; le General Monck qui fut auerty de cette entreprise, le fit arrester auec cinq ou six de ses partisans, & ne croyant pas le pouuoir garder assez seurement en Escosse, le fit conduire à Londres, où le Protecteur le fit enfermer dans la Tour. On auoit differé d'incorporer l'Irlande auec la Republique d'Angleterre iusques à l'entiere reduction de ce Royaume; mais comme cette affaire tiroit en vne trop grande longueur, & qu'il y auoit tousiours quelqu'vn qui branloit, on prit alors la resolution de le faire, & l'acte en fut passé au Parlement le 4. iour du mois de Fevrier. 1655.

Le Royaume d'Irlande incorporé auec la Republique d'Angleterre.

Cét acte s'estant fait auec les mesmes ceremonies qu'on auoit pratiquées à l'incorporation de l'Escosse, ce Parlement vouloit continuer ses exercices par vn acte qui porteroit, Que la milice ne seroit leuée que du consentement de la Chambre, ny employée qu'à la conseruation de l'Estat. Mais le Protecteur n'estant pas bien satisfait de cette negociation, il manda tous les membres à la Chambre peinte de Westminster, & d'vn ton de voix qui marquoit assez que son esprit n'estoit pas content, se plaignit de ce qu'ils n'auoient point trauaillé pour affermir le Gouuernement, qu'au contraire ils en auoient alteré la gloire, tant pour n'auoir apporté aucun ordre à esteindre les conspirations qu'on auoit faites contre sa personne, que pour auoir differé l'acte des taxes pour le payement de la soldatesque, de laquelle negligence estoient nés les desordres arriués en Escosse; en suite dequoy leur ayant dit que le temps de leur seance estoit expiré, il adiousta qu'ils se pouuoient tous retirer chez eux. C'estoit assez pour les surprendre, ils le furent aussi tellement, que pas vn ne s'estant mis en deuoir de luy repartir, ils sortirent tous apres auoir pris congé de luy par vne reuerence fort humble.

Cromvvel casse le Parlement.

Cependant comme il estoit important de ne rien oublier dans les choses qui regardoient la derniere coniuration, on donna tant de soins à la recherche des complices, qu'il en fut arresté dix quelques iours apres, les principaux desquels furent Thomas Tompson, Vviston, le Colonel Gardiner, qui auoit seruy dans les armées du Roy deffunt, & le Maior General Vvildman, par lesquels on apprit que les Leuelers, dont nous auons parlé quelquesfois, se ioignoient auec les anciens Royalistes pour remettre sa Maiesté sur le thrône. La premiere & la plus grande connoissance qu'on put alors auoir de cette coniuration fut vne lettre du Roy trouuée dans le coffre d'vn nommé Read, par laquelle sa Maiesté le prioit d'exhorter le peuple de se ietter dans ses interests; la seconde, vne declaration du Maior Vildman, faite en faueur de ce mesme Prince: il se trouua bien quatre personnes de marque que l'on renferma dans Vvestminster, mais ce ne fut point en consequence de la coniuration, ce fut parce qu'ils auoient refusé d'approuuer le Gouuernement present. Le General Maior Harrison fut le premier de ces quatre nouueaux prisonniers, les autres furent le Colonel Rich, les sieurs Carrer & Courtney.

III.

Precautions de ce Protecteur contre les coniurateurs.

Le cœur de Cromvvel estoit à l'espreuue de ces redoutables desseins, neantmoins comme la prudence ne luy estoit pas moins familiere que le carnage, il crent qu'il ne pouuoit negliger vne affaire tant importante sans faire parler toute la terre au desauantage de sa conduite; voila pourquoy ayant mandé le Maire, les Aldermans, le sieur Steer, & quelques autres Officiers du Conseil de Ville, il leur representa les maux qui pouuoient arriuer à l'Estat, & mesme à leurs propres personnes, si l'on ne coupoit cette dangereuse coniuration iusqu'à la racine, leur dit que le seul moyen d'empescher les desordres qui pouuoient ruiner la ville, estoit de leuer quatre Regimens de milice pour l'asseurer, leur deliura vne Commission pour cela, & leur presentant le General Maior Skippon, qu'il sçauoit estre fort bien dans l'esprit de tous les habitans, les pria de mettre ces quatre Regimens sous ses ordres.

La proposition de ce Protecteur sembloit n'auoir autre but que le bien public & la seureté de la ville, ces Officiers ne ballancerent point aussi à receuoir cette

1655. Commiſſion, ny à dire qu'ils le ſatisferoient bien-toſt là deſſus. Mais ce qui contribua le plus à faire baſter cette importante leuée, fut que dés le lendemain on mit encore ſous la clef vn Notaire de Londres nommé Brunt, deux confidens du Maior Vvildman, les ſieurs Deane, Progeru, Bradshavv, Philiph, & l'Ajutant General Alleyn accuſez d'eſtre du nombre des coniurateurs, & par conſequent ennemis de la Republique. Le precedent Conſeil n'eſtoit compoſé que de quatorze perſonnes, celuy que le Protecteur eſtablit apres la diſſolution du Parlement fut de dix-ſept, dont la pluſpart ſe trouuerent eſtre les meſmes qui auoient eſté en charge deuant la conuocation dudit Parlement, & pendant tout le temps de ſa ſeance. Ie ne m'arreſte pas à quantité de reglemens qui furent faits pour l'entretien de la flote, de l'armée de terre, & pour le payement des dettes publiques, parce que cela ne me ſemble pas du fait de l'Hiſtoire, & que d'ailleurs i'ay des choſes plus importantes à deduire; laiſſant donc cet inutile diſcours, ie diray.

Midleton traite auec les Anglois. Que le party de ſa Maieſté fut ſur le point d'eſtre tout à fait ruiné en Eſcoſſe, ſur les derniers iours du mois de Fevrier; car Midleton qui l'auoit touſiours fait ſubſiſter, traita par quelques deputez qu'il auoit enuoyez au General Monck, & tous ceux qui l'auoient touſiours appuyé traiterent auec luy pour ne demeurer pas dans la naſſe: La condition generale fut, qu'ils mettroient tous les armes bas, les partienlieres, que le Lieutenant general Daniel, le Maior Drummonr, le Baron de Naper, & le Cheualier Murray pourroient demeurer dans le pays par l'eſpace de deux mois entiers, apres leſquels ils paſſeroient la mer, pour ſe retirer où il leur plairoit; mais à condition de n'y point retourner ſans paſſe-port du Protecteur. Que le Comte de Glengary, Mac Cloud, Longhiel & Duffroy, tous gens de marque, auroient les meſmes conditions que l'on auoit accordées au Comte de Gleencarne peu de iours auparauant. Que les Comtes de Londen & de Selkirk iouyroient de la meſme capitulation que l'on accordoit à Midleton, & que les Vicomtes de Kinnoule & Dudbop, le Cheualier Forbus, & tous les autres officiers faits priſonniers aux derniers combats ſeroient remis en liberté, pour iouyr des meſmes priuileges qu'on accordoit à leurs partiſans. Mais comme il ne faut qu'vn moment pour paſſer du calme à l'orage, cette grande affaire qui laiſſoit tout le Royaume ſous le pouuoir des Anglois, ſe trouua renuerſée par vn accident de peu de conſideration. On eſtoit demeuré d'accord par vn des articles du traité, Que les confiſcations faites ſur les biens de tous ceux qui ſe vouloient mettre à l'obeyſſance, & qui s'y mettroient effectiuement, demeureroient nulles, & comme n'eſtant point auenuës, Monck ne les voulut point leuer, cette infraction de parole les irrita, les deputez ſe retirerent, les intereſſez reprirent le chemin des montagnes, en reſolution de diſputer leurs intereſts auec ceux de ſa Maieſté, iuſques à la derniere goute de leur ſang.

Traité rompu.

Cependant on vid en Angleterre que tous les habitans du Royaume n'auoient pas perdu tous les ſentimens de reſpect & d'affection qu'ils deuoient auoir pour leur Prince: la Nobleſſe ſe ſouſleua, dans la reſolution de le reſtablir ſur le thrône, pluſieurs petits corps ſe formerent en pluſieurs Prouinces pour ſe ioindre facilement quand il ſeroit temps; le premier de trois cens cheuaux ſe trouua inſenſiblement formé dans la Comté de Notingban, le ſecond, de huit cens cheuaux dans la Comté de Merioneih, le plus redoutable qui n'eſtoit pourtant que de cinq cens, ſous la conduite du Cheualier Ioſeph Vvagſtaf, & des ſieurs Iones, Penrudock & More, ſurprit la ville de Saliſbury, dans laquelle tous les Iuges de la Prouince s'eſtoient aſſemblez pour y tenir les aſſiſes, enleua tous les cheuaux qu'il y trouua, ſe ſaiſit de ces Iuges, leur oſta leurs Commiſſions, leur commanda de le ſuiure pour proclamer ſa Maieſté Roy d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande; ils le refuſerent, il les fit pillet, força les priſons pour groſſir ſes tronpes de tous ceux qu'on y tenoit enfermez, s'empara de la place, & y proclama luy-meſme ſa Maieſté. Le Cheualier Richard Munleuvrier entreprit encore de ſurprendre la ville d'Yorck, & y faire la meſme choſe qu'on auoit faite à Saliſbury, mais tout cela ne reüſſit point: Cromvvel qui voyoit par là les chemins ouuerts à vn ſouſleuement general, en redouta la ſuite & l'effet: Il commanda le Colonel Hacker d'vn coſté, & le Maior Butler d'vn autre pour diſſiper toutes ces nuées

Soulenemens en Angleterre.

Le Roy proclamé à Saliſbury.

qui

qui se formoient en diuers endroits: Celle qui s'éleuoit dans la Comté de Notingham s'éuanouit sans attendre l'arrinée d'Hacker, tous ceux qui deuoient appuyer l'entreprise d'York manquerent de cœur, & ne se trouuans pas au rendez-vous, donnerent sujet à Richard Munlevrier de prendre la fuite. Quant aux autres qui auoient si bien commencé dans Salisbury sous les ordres de Vvagstaf, ils furent rencontrez & défaits par les sieurs Croot, Scaper & Chasin, qui commandoient les compagnies de milice de cette mesme Comté, de sorte que ce grand feu ne produisit qu'vn peu de fumée inutile. 1655.

Desseins infructueux.

Cét heureux succez d'vne affaire si dangereuse remit l'esprit de Cromwel en repos; mais ne voulant rien oublier de ce qui pouuoit seruir à la seureté de la ville & de sa personne, il fit porter grande quantité d'armes à la Tour de Vvithhall, & enuoya prendre tous les cheuaux des enuirons, afin qu'ils ne pussent seruir qu'à ceux qui seroient dans les interests de sa fortune: Ce qui ne suffisant pas encore pour dissiper toutes ses craintes, il enuoya des Ordonnances aux Iuges de paix de toutes les Comtez du Royaume, portant, Que pour empescher les desordres qui s'éleuoient à tous momens, & qui menaçoient l'Estat d'vne cruelle ruine, il vouloit qu'ils establissent vne forte garde dans tous leurs ressorts, pour arrester les vagabonds, gens sans aueu & débauchez, qui n'auoient point de retraite que dans les tauernes & les cabarets. Mais quelques soins qu'il pût apporter à rompre toutes ces entreprises, il ne put empescher qu'il ne se fit trois nouueaux sousleuemens, qui n'estoient pas moins à craindre que les precedens; le premier dans la Prouince de Galles, le second aux enuirons de Newclaste, qui deuoit surprendre cette ville; le troisiéme, pour se rendre maistre de l'isle Sainte. Mais tous ces desseins n'eurent pas vn succez plus heureux que les autres: Les sieurs Colingnard & Car qui estoient autheurs du dernier, furent découuerts par vn Canonnier, ils furent arrestez & menez à Barvvick, où on les enferma dans vne prison; l'entrepriſe de Nevvclaste fut diuertie par la milice du pays, & la leuée de la Prouince de Galles s'éuanoüit comme vn éclair, sur la nouuelle de quelques troupes qui en prenoient le chemin.

IV.

Nouueaux soulevemens en Angleterre.

Quelqu'vn s'étonnera peut-estre de voir de si frequentes reuoltes en Angleterre auec si peu de suite & d'effet; mais ie croy que cet estonnement cessera quand i'auray dit que tous les seruiteurs du Roy s'éleuerent sur le bruit qui couroit qu'il estoit en personne dans le Royaume pour les appuyer, qu'il auoit choisi pour retraite la maison du Chenalier Guillaume Ingram, accompagné du seul Mylord Vvilmot, qui l'auoit si genereusement assisté apres la perte de la bataille de Vvorcester, & qu'il auoit enuoyé des ordres exprés en Escosse, afin d'entretenir la chaleur des partisans qu'il y auoit par l'esperance de le reuoir bientost sur le thrône. Ce fut donc sur cette opinion que tant de gens prirent les armes; celle qui renuersa tant de grands desseins eut deux causes; la premiere fut la diligence de Cromvvel à les preuenir; la seconde fut vne autre nouuelle qui suiuit de bien prés la premiere, Que sa Maiesté ayant veu de si facheuses suites au glorieux commencement de ce qui s'estoit fait à Salisbury, & à l'entrepriſe d'Yorck, estoit sortie du Royaume par l'assistance du mesme vaisseau qui l'y auoit apportée, & qu'enfin elle s'estoit retirée à Cologne.

Iusques-là on n'auoit point apporté les dernieres rigueurs necessaires à estoufer ces remuemens; mais comme il y auoit de la prudence & de la politique à n'en point souffrir la continuation, le Protecteur fit partir des Commissaires pour aller faire le procez à ceux dont on s'estoit saisi. Leur ordre estoit de se transporter en diuers lieux, ils commencerent à Salisbury, où ils en firent executer treize, ils continuerent par Exeter, où ils en firent pendre & escartelet trente, du nombre desquels furent les Colonels Penradock & Iones compagnons de Vvagstaf: Le Chenalier Thomas Armstrong qui auoit commandé la caualerie d'Irlande du temps que le Comte d'Ormond y exerçoit la Charge de Vice-Roy, s'estoit caché dans Londres, sous le nom du Docteur Vvilhon, il y auoit trop de surueillans pour y agir seurement, sous quelques habits que ce fust, il fut reconnu, pris & logé dans la Tour, comme personne mal intentionnée à l'Estat.

Quoy que Midleton & les autres Chefs qui combatoient en Escosse pour les

1655. intereſts de ſa Majeſté euſſent pris vne genereuſe reſolution de perir pluſtoſt que de changer de cœur, il eſt pourtant tres-aſſeuré que cõme ils ne s'eſtoient montrez ſi reſolus, que dans l'eſperance de voir toute l'Angleterre ſoûleuée pour appuyer la gloire de la Couronne, ils commencerent à relaſcher dés l'heure meſme qu'ils eurent appris les mauuais ſuccez de tant de deſſeins qui s'y eſtoient faits: Midleton ne vouloit point parler de traiter, la retraite luy ſembla plus propre & plus ſeure que la parole de ſes ennemis, dans laquelle il auoit deſia trouué du deffaut, il s'y reſolut & ſe mit ſous les voiles pour paſſer le mer. Le Comte de Lorne, le Colonel Mac Naughton & Mylord Read ne ſuiuirent pas ſon exemple, ils ſe ſoûmirent, ce fut auec des conditions auantageuſes; la raiſon du bon traitement qu'on leur fit, fut qu'ils faiſoient mettre les armes bas à tous les mal-contens du Royaume, à la reſerue du Comte de Glengary & du Baron Mac Cloude, qui rechercherent d'autres voyes pour trouuer leur conte.

Midleton abandonne l'Eſcoſſe.

Les autres Chefs Royaliſtes traitent.

Cependant on traitoit les Catholiques Irlandois en eſclaues. Il auoit eſté reſolu au Conſeil Souuerain de Dublin, qu'on les chaſſeroit de la Prouince de Connagh & autres voiſines, dans leſquelles ils pouuoient donner de la ialouſie aux directeurs Anglois, pour leur aſſigner vne demeure plus proche de la ville de Dublin, où on les pouuoit obſeruer de plus prés; ils ne pouuoient ſouffrir cette tranſplantation. Le Mylord Deputé, on appelloit ainſi le General Anglois, fit pluſieurs ordonnances pour les y contraindre; ils n'y voulurent point obeïr, cette repugnance l'irrita de telle façon, qu'en ayant fait punir quelques-vns de puiſſance abſoluë, il fit eſtablir vne Cour de Iuſtice, pour faire le procez à tous les autres qui parleroient encore de luy reſiſter.

Les Irlandois ſont perſecutez.

Vn grand Miniſtre n'oublie iamais les choſes qui peuuent donner de la gloire à ſa conduite, & de l'auantage aux peuples qui reconnoiſſent ſon authorité. Cromwel eſtoit politique & iudicieux autant qu'il ſe peut, il conſidera que l'vn des plus grands intereſts des nations ſur leſquelles il eſtendoit ſon Empire, eſtoit de faire valoir leur flote, qui les pouuoit combler de richeſſes: Il y en auoit vne ſous les voiles capable de faire quelque choſe de grand, elle auoit eſté occupée pendant les deux dernieres années à faire la guerre contre celle des Prouinces Vnies: Si-toſt que la paix eut eſté ſignée entre les deux Republiques, il la remit ſous les voiles, Black en fut fait le General, Pen, Venables & Deſbrovv furent les trois qu'on luy donna pour Vice-Amiraux ou compagnons en cette Charge: Il en demeura vne eſcadre de trente vaiſſeaux ſous les ordres d'vn troiſiéme Vice-Amiral, nommé Lavvſon, pour la garde des coſtes dn Royaume. Comme cette flote eſtoit compoſée de quarante-cinq vaiſſeaux, & que les Generaux auoient diuers ordres, ils en firent deux eſcadres; Black & Desbrovv qui en commandoient vne, firent voile du coſté de Tunis, l'autre tira droit aux Barbades ſous la conduite de Pen & de Venables. Le ſuiet qui faiſoit marcher Black à Tunis, eſtoit pour demander la reparation des pyrateries qne les Corſaires de cette ville auoient faites ſur quelques vaiſſeaux Anglois, & demander la liberté de quelques priſonniers qui auoient eſté faits en meſme temps. Ce qui pouſſoit Pen vers les Barbades fut pour aſſeurer ces Iſles à la Republique, & pour faire quelques progrez en l'Amerique.

V.

La Flote Angloiſe ſe remet en mer, pourquoy.

Comme il n'eſt pas poſſible que tous les vaiſſeaux d'vne flote reçoiuent également le vent, eſtans bien ſouuent plus peſans, qnelquefois meilleurs voiliers les vns que les autres, il arriua qne quatre grandes fregates de celle de Black qui s'eſtoient eſcartées de leur gros pendant l'obſcurité de la nuit du vingt troiſiéme de Fevrier, rencontrerent entre les iſles de Cabreres & de Maillorque vn vaiſſeau François commandé par le Cheualier de Valbelle. La retraite que le Roy de la Grand'Bretagne auoit tronuée en France apres la déroute de Vvorceſter, faiſoit que les François & les Anglois n'eſtoient point amis: Les conſiderations dont nous anons parlé cy-deſſus, auoient bien obligé ſa Majeſté Tres-Chreſtienne d'enuoyer le Preſident de Bordeaux à Londres en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire pour chercher la paix auec la Republique, mais cét accommodement n'eſtoit point encore fait. Ces quatre fregates Angloiſes n'eurent donc point pluſtoſt reconnu ce vaiſſeau François qu'elles l'attaquerent. Il n'y auoit pas beaucoup d'apparence qu'il ſe pût defendre, neantmoins il ſe fit

Beau combat d'vn vaiſſeau François contre quatre fregates angloiſes.

auec vne si prodigieuse valeur de ceux qui le chargeoient, qu'apres auoir receu plus de douze cens coups de canon qui auoient mis en mille pieces ses mats, ses voiles & ses cordages, il fut contraint de s'aller eschoüer sur le sable du Port de Compos pour ne tomber pas entre les mains de ses ennemis. Les quatre fregates Angloises n'oserent le suiure pour ne se point perdre ; mais comme il y eût eu de la honte à tant de vaisseaux de n'en aunir pû prendre vn, la plus petite de ces quatre fregates commandée par vn Capitaine nommé Cortes, se proposa de tenter le sort ; mais ce fut auec tant de malheur que s'estant échoüée, elle receut du vaisseau François plus de cent coups de canon sans pouuoir répondre, parce que cette Artillerie foudroyoit tout ce qui parroissoit ; de sorte que le Capitaine se voyant reduit en vn estat qui ne le menaçoit rien moins que de sa perte, enuoya sa chaloupe auec vn pauillon blanc & vn trompette, pour demander au Capitaine François que leurs hostilitez cessassent, & qu'il leur fust également permis de se retirer. 1655.

Le Cheualier ne ponuoit point raisonnablement refuser vne proposition qui estoit toute à son auantage, il ne la refusa point aussi ; ils traitterent & demeurerent d'accord de ce que ie dis : mais le commandant des autres fregates ne voulut point approuuer ce traité, il allegua qu'il iroit de sa teste si dans vn auantage si grand il ne s'estoit point rendu maistre de ce vaisseau, offrit au Cheualier de luy donner vne barque & des viures pour le porter seurement en France auec tout son monde, le Cheualier le refusa, il s'estoit déchoüé, il s'échoua derechef resolu d'attendre les dernieres extremitez en cette posture : le Vice-Roy de Maillorque qui auoit esté spectateur du combat qui s'estoit fait, & qui auoit admiré la resolution du Capitaine François, l'enuoya prier de le venir trouuer sur sa parole, il y alla, ce fut pour ouyr des lóüanges dignes de sa valeur & de son courage ; mais ce ne fut point pour y receuoir du secours, car ce Vice-Roy luy confessa sincerement que qnoy que sa vertu luy donnât de l'amour & de l'admiration tout ensemble, il ne le pouuoit assister ayant receu du Roy son maistre des ordres exprez de fauoriser les Anglois, desquels il vouloit deuenir amy. Retournant donc dans son vaisseau auec la mesme resolution où il auoit esté de se defendre iusqu'au bout, il y demeura trois iours entiers, à la fin duquel temps voyant que les quatre vaisseaux ennemis l'assiegeoient touſiours pour l'empescher de sortir, & que d'ailleurs le sien estant tout brisé, il ne s'en pouuoit plus seruir, il eut recours à la generosité du Vice-Roy, duquel il auoit esté si auantageusement loüé, & l'enuoya supplier de luy donner sa parole, que s'il prenoit terre il ne seroit point arresté ny ses gens aussi, & qu'il luy seroit permis de se mettre en mer, s'il trouuoit vne barque qui le voulut porter en France : ce qui luy ayant esté accordé, & qui fut apres religieusement obserué, il abandonna son vaisseau à ses ennemis, qui ne s'en pouuant point seruir le vendirent aux Espagnols, par lesquels il fut mis en pieces.

Black estant cependant arriué à la veuë de Tunis, il fit sçauoir au Gouuerneur le suiet qui l'auoit amené iusques-là, il en fut surpris ; car la flote estant composée de vingt-cinq vaisseaux, il iugea bien qu'il ne se deferoit pas fort facilement de la main de tant d'ennemis ; voilà pourquoy voulant prendre du temps pour se resoudre & pour agir en cas de neceſſité ; il luy fit responſe qu'il entendroit volontiers ses plaintes, & qu'il y feroit toute la raison qu'il pourroit : mais qu'apres tout il le prioit de considerer qu'il n'estoit pas iuste de le vouloir rendre responsable des choses passées ; que pour l'auenir il luy promettoit de viure en paix & bonne intelligence auec les Anglois, pourueu qu'il en voulût demeurer d'accord. La flote Angloise deuant Tunis.

Cette responſe n'estoit pas celle que ce General Anglois attendoit : n'en estant aussi point satisfait, il se proposa d'employer le fer au lieu de la langue ; il entra dans la Baye de Porto farina, fit auancer treize fregates auec ordre d'aller employer toute la fureur de leur Artillerie contre le chasteau, & d'autant qu'il y auoit neuf grands vaisseaux Turcs à la rade, il commanda le reste de son escadre pour les attaquer d'vn costé pendant que de l'autre il y enuoyeroit mettre le feu par toutes les chaloupes de la flote : ce qui fut si vaillamment executé, que malgré l'effroyable tonnerre de soixante pieces de canon qui couuroient les mu- Exploits de cette flote.

1655. railles de ce chaſteau, & malgré les decharges continuelles d'vn grand nombre de ſoldats qui bordoient toute la coſte, ces neuf vaiſſeaux furent brûlez en moins de cinq heures que dura ce bruſque combat. Ce qui ne remplıſſant pas encore toute la colere de Black, il fit prendre terre à douze cens de ſes ſoldats, & alla tailler en pieces trois mille Turcs qui campoient ſous leurs tentes à mille ou douze cens pas de là, ſans auoir perdu que vingt-trois hommes en ce dernier combat, vingt-ſept au premier, & cinquante-deux bleſſez en l'vn & en l'autre.

Black s'accommode auec les Gouuerneurs d'Alger & de Tripoly.

Ce commencement heureux luy donnant ſuiet de pouſſer plus loin ſa penſée, il leua les voiles pour tirer du coſté d'Alger; mais le Gouuerneur de cette place n'en vſa pas comme celuy de Tunis, il luy fit eſperer d'abord qu'il remettroit en liberté tous les eſclaues Anglois qu'il y auoit dans ſa Ville, que meſme il y receuroit vn Conſul ſi le Protecteur y en vouloit enuoyer vn: En effet ce General, ce Gouuerneur, & en ſuite celuy de Tripoly ſe trouuerent ſi bien d'accord, que tous les eſclaues Anglois qui eſtoient dans l'vne & dans l'autre de ces deux Villes ayant eſté mis en liberté, ce General leua derechef les voiles pour prendre la route de Cadis.

Succez de la nauigation de l'eſcadre de Pen

Quant à l'eſcadre qui auoit fait voille aux Barbades ſous la conduite des ſieurs Pen & Venables, elle y fit auſſi d'abord vn exploit fort conſiderable; car elle y enleua dix-huit nauires Hollandois, confiſqua toutes les marchandiſes qui les chargeoient, & la raiſon que ces deux Capitaines donnerent pour authoriſer vne hoſtilité qui ne ſembloit point eſtre permiſe apres vne paix ſi ſolemnellement iurée entre les deux Republiques, fut que ces vaiſſeaux trafiquoient en ces iſles contre l'Ordonnance du Parlement qui en deffendoit le commerce à tous eſtrãgers ſans exception quelconque. Cela fait, ces Generaux qui portoient leur ambition plus loin que de donner quelques ordres à la conſeruation de ces iſles où tout pliоit ſous le ioug Anglois, rentrerent derechef en mer auec deſſein d'aller enleuer quelque place dans l'iſle de Cuba, de laquelle les Eſpagnols s'eſtoient rendus maiſtres il y auoit deſia long temps. Le vent les y pouſſa fauorablement, la fortune ne les careſſa pas de la ſorte dans l'execution de leurs entrepriſes; car à peine furent-ils à terre qu'ayant voulu attaquer San Domingo, ils tomberent dans vne embuſcade qui leur couſta deux cens hommes & la vie du Maior General Haynes qui commandoit le corps deſtiné à la ſurpriſe de cette place.

Mais comme cette capricieuſe maiſtreſſe des choſes du monde prend plaiſir de meſler des douceurs à ſes amertumes, elle les fit triompher en vn autre endroit auec autant d'auantage qu'ils en euſſent pû trouuer à la priſe de cette place: ils ſe remirent à la voille, arriuerent heureuſement à l'iſle de la Iamaïque qui eſt dans l'Amerique, & qui a vingt-qnatre lieuës de long & vingt-quatre de large, emporterent dés le lendemain San Yago de la Villa capitale de cette iſle, & la trouuant tres-importante, tant parce qu'elle eſt fort abondante en mines d'or, d'argent & de cuivre, que d'ailleurs elle eſt riche en ſucres, cottons, toubac & poyvre, que parce qu'on peut facilement aller de là à l'iſle de Cuba, à Guatimala, & à Mexico, commencerent à la fortifier & à y ietter de grandes prouiſions, dans l'eſperance de la peupler par de nouuelles Colonies, & d'en faire vne retraite pour toutes les flotes qu'on voudroit enuoyer d'Angleterre en cette quatrieſme partie du monde.

De ſi conſiderables ſeruices meritoient bien vne belle reconnoiſſance: mais comme la vertu n'eſt pas touſiours recompenſée, Pen & Venables qui commandoient cette flote, n'en receurent pas les auantages qu'ils en auoient eſperé; car apres auoir laiſſé cette flote au meilleur eſtat qu'il eſtoit poſſible ſous la conduite du General Major Forteſcrie & du Vice-Amiral Grodſon, auquel ils auoient laiſſé dix vaiſſeaux, le Protecteur les enuoya dans la Tour de Londres deux iours apres qu'ils furent retournez de ce grand voyage, ſans que l'on pût attribuer la cauſe de ce mauuais traittement qu'à celle d'eſtre reuenus ſans en auoir receu ſes ordres: Black qui retourna douze ou quinze iours apres ne fut point traité de la ſorte, car on le receut auec des careſſes, parce que la ſeule neceſſité de prouiſions & de viures l'auoit forcé de retourner; mais on luy commanda de ſe remettre ſous les voiles pour aller obſeruer la flote d'Eſpagne qui eſtoit compoſée de

trente-deux vaiſſeaux, & qui n'eſtoit en cét eſtat que pour fanoriſer celle qui venoit des Indes. 1655.

VI.

Cependant Cromwel agiſſoit touſiours auec vne actiuité ſans pareille; il eut le vent d'vne nouuelle conſpiration qui ſe tramoit, il y apporta de nouueaux ordres, il eſtablit des Commiſſaires pour obſeruer les Catholiques & tous ceux qui auoient eſté dans les intereſts du feu Roy, dans toutes les Comtez du Royaume, & pour les mieux tenir en bride leur fit deffendre par vn cry public & par des affiches de voyager, ny de s'éloigner plus de cinq milles de leur demeure ordinaire ſans permiſſion des Iuges des lieux où ils habitoient: Et d'autant qu'il y auoit encore quelque choſe à craindre de la communication que les Seigneurs d'Eſcoſſe qui eſtoient enfermez dans la Tour de Londres pouuoient auoir enſemble, il les voulut ſeparer. Cela ne ſe pouuoit faire qu'en les transferant, il l'ordonna, il fut obey; le Comte de Landerdale fut mené en l'iſle de Portland; le Comte de Kelly & le Baron Grandiſſon au chaſteau de Covves qui eſt ſitué dans l'iſle de Wigth, le Comte de Craford Lynſey au chaſteau de Sendovve au pays de Kent; le Baron de Sinclare au chaſteau de Hurſt qui eſt encore vne des forteresſes de l'iſle de Wigth, le General Dauid Leſley à Plymouth, & les ſieurs Iehan & Guillaume Ashburnhan dans les iſles de Guerneſey & Gerſey, tous pour y eſtre gardez iuſques à nouueaux ordres. Prémonition de Protecteur contre les conſpirations.

C'eſtoit apporter de grandes précautions à ſa ſeureté, il n'en demeura pourtant pas encore à cela, il ordonna que la pluſpart de ceux qu'on auoit arreſtez en ſuite de la derniere conſpiration ſeroient enuoyez dans les Colonies de l'Amerique, afin de ſe déliurer des inquietudes qui le pouuoient trauailler s'il les laiſſoit en Angleterre, & en effet quinze vaiſſeaux qu'on mit ſous les ordres du Colonel Humphry ayant eſté chargez d'vne ſoldateſque choiſie pour appuyer les courſes de Black, ces priſonniers qui eſtoient au nombre de cinquante-deux, furent contraints de s'embarquer pour aller faire ce grand voyage. On en arreſta d'autres peu de iours apres, qui furent les Barons de Vvillougcy, de Parhan, & de Nevvport, les ſieurs de Nevvport frere du Baron, Ieffrey, Palmer, & Seymor; ceux-là furent mis dans la Tour de Londres, le Cheualier Frederic Corvvalis, les ſieurs Progers, Preynton faits priſonniers preſqu'en meſme temps, furent logez dans les priſons de S. Iames & de Lambeth.

Ie ne doute point que le Lecteur ne s'ennuye de n'entendre parler que de cõiurations, d'empriſonnemens & de violences; mais comme il faut que l'hiſtoire ait ſon cours, & que ie ne ſerois pas iuſte d'oublier des circonſtances neceſſaires à la ſuite de mon diſcours, ie le ſupplieray de ſe ſouuenir que ſi i'auois des ſujets plus nobles & plus importans à déduire, ie ne les luy cacherois pas. On venoit de mettre neuf ou dix illuſtres priſonniers ſous la clef, cette diſgrace s'eſtendit encore trois iours apres ſur trente-deux, qui ayant eſté trouuez coupables ou ſuſpects, acheuerent de remplir les diuerſes priſons de la ville. Les Comtes de Northampton & de Peterborovvgh, les Cheualiers Edvvard Griffin, Iuſtinian Ishan, Iohn Vvake, Artur Haſlevood, Richard Wingfield, Rolph Varney, & le Colonel Iohn Ruſſel, furent enfermez à Sainte Iames: les Colonels Vvoodford & Griffin, les ſieurs Robert Kirkam & Seyres, les Capitaines Maſon, Stiles, Vvilloughby & Kirkam à Catehouſe: le Docteur Bridyes, le Maior Shollon, le Capitaine Thomas Stafford, les ſieurs Bours, Kyrſman, Thyrſby, d'Igby, Bullingham, Cravvly, Taylor & Thomas Parſons à Lambeth; le Cheualier Vvilliam Ovven, les ſieurs Roger Ovven, & Edvvard Ovven de la Comté de Srops à Vveſtminſter auec le Marquis d'Hartford, le Colonel Long & le Cheualier Vvilliam: Tous ceux-là, diſ-ie, furent reſſerrez iuſqu'à connoiſſance de cauſe, à la reſerue du Comte de Peterborovvgh, lequel ayant eu d'abord d'aſſez iuſtes raiſons pour ſe faire trouuer innocent, fut remis en liberté dés le lendemain. Le Comte de Northampton receut quelques iours apres vne meſme grace par la conſideration d'vne maladie qui le menaçoit du tombeau: l'ordre qu'il receut en receuant la liberté fut de demeurer en ſa maiſon d'Iſtington.

On auoit quaſi tout fait ce qui ſe pouuoit faire pour affranchir la Ville & le Protecteur de toutes leurs craintes. Neantmoins on trouua qu'il falloit aller plus auant, on le fit; tous ceux qui auoient porté les armes contre la Republique

1655. depnis 1641. iuſqu'alors, ou qui pnuuoient auoir fauoriſé celles de ſes ennemis, furent commandez de ſortir de Londres, de Vveſtminſter & de l'eſtenduë de leur dépendance dans trois iours, & auec condition que ſi on remettoit en liberté quelques-vns de ceux qu'on auoit arreſtez, ils ſeroient obligez d'abandonner ces meſmes villes cinq iours apres leur élargiſſement, à peine d'eſtre apprehendez & condamnez comme perturbateurs du repos public.

Henry Cromvvel enuoyé pour commander en Irlande.

Il eſt certain que tant d'importunes affaires occuperent les meilleurs ſoins du Protecteur & de ſon Conſeil. Neantmoins elles ne rompirent pas le cours des autres; il auoit eſté reſolu qu'on r'appelleroit d'Irlande Mylord Fleevuod Gendre de Cromvvel, lequel y auoit eſté plus de deux ans en qualité de Deputé qui n'eſtoit autre que celle de Vice Roy, & on eſtoit encore demeuré d'accord que Henry Cromvvel ſecond fils de ce Protecteur, iroit remplir cette illuſtre place. Ces deux choſes firent preſqu'en meſme temps que Fleevood reprit le chemin de Londres, où il fut receu auec de grands applaudiſſemens; Henry Cromvvel celuy de Dublin où on luy fit vne magnifique & ſuperbe entrée. Le Conſeil auoit encore reſolu que l'Eſcoſſe eſtant alors toute paiſible & ſi bien reduite à l'obeiſſance, qu'il n'y auoit plus qu'à la conſeruer, on en regleroit le gouuernement; on eſtablit donc pour cela vn Conſeil qui fut compoſé de Mylnrd Broughill Preſident, du General Monck, des Colonels Hovvard, Scroop, Crooper, Vvitham, Lockier, Svvinton & Deſbrovvg auec plein pouuoir d'ordonner tout ce qu'ils iugeroient neceſſaire à la gloire & au repos de la Republique.

Reglemens pour l'Eſcoſſe.

Il y auoit long. temps que le Preſident de Bordeaux Ambaſſadeur extraordinaire de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne à Londres, trauailloit à remettre la bonne intelligence entre la France & l'Angleterre, alterée pour les raiſons que nous auons dites: Il ne s'eſtoit quaſi point paſſé de ſemaines qu'on ne luy euſt donné des audiances fort fauorables: les grandes occupations du Protecteur, & les trauerſes que l'Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne auoit apportées à cet accommodement auuient touſiours empeſché qu'on n'en vint à vne heureuſe concluſion: mais enfin ces grands differends s'ajuſterent, & les articles en furent ſignés le troiſieſme du mois de Nouembre. Cela ne ſe pouuoit faire ſans choquer le Roy Catholique, Dom Alonzo de Cardenas qui eſtoit ſon Ambaſſadeur ne l'ayant auſſi pû ſouffrir ſans faire éclater ſon reſſentiment, il ſuiuit les ordres qu'il auoit receus de ſe retirer: il enuoya demander ſon audiance de congé, Cromvvel ne la luy donna pas ſi toſt qu'il la deſiroit, il le prit luy-meſme par vne lettre qu'il enuoya à ce Protecteur pour obtenir vn paſſeport & vne fregate de l'Eſtat: c'eſtoient deux choſes qu'on ne luy pouuoit refuſer auec iuſtice, elles luy furent auſſi accordées, la fregate qu'on luy donna le porta iuſqu'à Dunkerque; ainſi la France & l'Angleterre ſe lierent au préiudice de l'Eſpagne qui n'auoit reconnu cette Republique que pour ſe preualoir de ſes forces contre la France auec laquelle elle eſtoit aux mains.

Alliance entre la France & l'Angleterre.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe retire auec meſcontement.

Cnmme cette rupture entre l'Eſpagne & l'Angleterre n'eſtoit pas de petite conſideratiõ, le Protecteur qui eſtoit vn des plus adroits politiques de ſon temps, creut qu'il deuoit auertir le peuple des raiſons qui luy auoient fait preferer l'alliance de la France à celle d'Eſpagne, & dans cette veuë, il dreſſa luy-meſme vn Manifeſte qu'il enuoya publier dans les trois Royaumes & dont il fit porter des copies en diuerſes Cours: mais il n'auoit pas beſoin de chercher des précautions pour les peuples qui recnnnoiſſoient ſon authorité; car outre que ſes volontez eſtoient abſoluës, il eſt certain qu'ils eurent de tres-ſenſibles ſatisfactions du chnix qu'il auoit fait des François plûtoſt que des Eſpagnols pour eſtre amis de leur republique, l'humeur Eſpagnole leur eſtant beaucoup moins agreable que celle des François qui ſont naturellement fort ciuils, ſociables & ſinceres dans leur tráfic. Ce premier nrdre eſtnit capable de donner à ſon action tout le credit qu'il voulnit qu'elle euſt; mais il ne s'arreſta pas là: il iugea bien que les Eſpagnols éclatteroient, il ſe vnulut mettre en eſtat de reſpondre à toutes leurs fougues.

Le Protecteur ſe diſpoſe à la guerre contre les Eſpagnols.

Il ordonna que tous les vaiſſeaux de la Republique fuſſent armez & fournis de toutes les choſes neceſſaires à ſe mettre en mer, afin d'en cnmpoſer trois flo-

tes ; la premiere pour estre employée vers les Indes Occidentales, la seconde, pour rauager les costes d'Espagne ; la troisiéme, pour garder celles du Royaume, afin de tenir en bride les Dunkerquois, qui selon son auis ne manqueroient point de faire toutes les hostilitez possibles ; & d'autant qu'il sçauoit bien que l'on ne sçauroit donner aux soldats plus de cœur que de leur proposer le butin pour la recompense de leurs trauaux, il accorda des lettres de represailles à tous ceux qui luy en demanderent contres ces ennemis. 1655.

Ce furent là les premieres dispositions de ce Protecteur à faire la guerre aux Espagnols, ils ne manquerent pas aussi de faire à leur tour ce qu'ils deuoient faire pour témoigner qu'ils vouloient la guerre, puis qu'on n'auoit point voulu de leur amitié. Ils commencerent leurs hostilitez par vne saisie generale de tous les vaisseaux Anglois qui furent trouuez dans leurs ports : Les Dunkerquois par l'enleuement du vaisseau du Capitaine Sydrac Black, & les Magistrats de S. Sebastien par la décharge de tous ceux qui se trouuerent dans leur havre. Commencement des hostilitez de ces ennemis.

Cependant le sieur de la Bastide Secretaire du President de Bordeaux, enuoyé à sa Maiesté Tres-Chrestienne pour luy porter les articles du traité dont il estoit demeuré d'accord auec les Commissaires Anglois & le Protecteur, estant de retour à Londres auec la ratification de sa Maiesté ; cét Ambassadeur alla trouuer le Protecteur le vingt-huitiéme de Nouembre, luy mit en main cette ratification signée & scellée ; le Protecteur luy mit reciproquement entre les mains la sienne signée de luy, & scellée du grand sceau d'Angleterre : Il ne restoit plus rien pour acheuer cette grande affaire, que de faire publier la paix reciproquement : Cela fut fait à Londres & à Vvestminster le huitiesme du mois de Decembre auec toutes les formalitez necessaires & toutes les pompes possibles, & à Paris le 9. de ce mesme mois auec des ceremonies si grandes qu'il ne s'y pouuoit rien adiouster. Apres quoy cét Ambassadeur ayant receu du Protecteur des marques d'affection aussi grandes qu'il les pouuoit desirer, il reprit le chemin de France, où la consideration du seruice important qu'il venoit de rendre à l'Estat, fit que le Roy son Maistre le receut auec de grandes caresses. Paix publiée entre la France & l'Angleterre. Retour de l'Ambassadeur de France à Paris.

Cette grande affaire ayant donc esté terminée auec vne satisfaction reciproque des deux nations ; Cromvvel qui ne vouloit rien oublier de ce qu'il trouuoit necessaire à la conseruation du repos public, fit partir le General Maior Berry pour tirer asseurance de la Noblesse de Shrewbusry & de la Principauté de Galles, qu'elle viuroit paisiblemeot & dans la soumission ; enuoya d'vn autre costé le General Desbrovv pour executer les mesmes ordres donnez contre ceux qui auoient appuyé le party Royal dans les Comtez de Vvilth & de Dorset ; & d'autant que la reuolte auoit presque esté generale, il depescha plusieurs Officiers dans toutes les autres Prouinces du Royaume, tant pour y prendre le nom de tous les habitans naturels & des estrangers qui s'y rencontroient, que pour faire chastier ceux qui tesmoigneroient quelques dispositions à la suite des soûleuemens : Ce qui ne chassant pas encore toutes les craintes dont son esprit estoit trauaillé, il fit publier vne declaration portant defenses à toutes sortes de personnes, de quelque condition qu'elles fussent, d'entrer dans le Royaume, ny d'en sortir sans sa permission, ou celle des Gouuerneurs des places frontieres, sur peine d'estre traitez comme ennemis de la Republique. Voila quels furent ses principaux mouuemens pour preuenir les suites de l'affection que les peuples pouuoient encore auoir pour sa Maiesté : Ce qu'il y adiousta de plus fut qu'il enuoya des Commissaires par tout auec ordre de faire vne exacte recherche de tous les biens des Royalistes, & de les taxer, afin de faire subsister les milices à leurs despens. Suite des preuoyances du Protecteur.

I.

Il n'y a rien surquoy vn bon Politique se fonde auec plus d'apparence, que quand il se roidit à ne rien faire qui puisse choquer la Religion : Cromvvel qui possedoit cette qualité, se sernit aussi iudicieusemeot de cette maxime pour se mettre touſiours de plus en plus dans la bonne estime du peuple. Les Iuifs s'estoient puissamment establis dans toutes les terres possedées par les Estats des Prouinces Vnies des Pays-Bas, ils y trafiquoient à leur gré, ils eurent enuie de se planter en Angleterre, demeurerent d'accord dans leurs assemblées d'enuoyer trouuer le Protecteur pour luy en demander la permission. Raby Manasse Ben 1656. Les Iuifs demãdent vn establissement en Angleterre.

1656. Iſrael qui paſſoit pour le plus conſiderable de leur Synagogue, mit ſur vn papier toutes les choſes qui pouuoient faciliter le ſuccez d'vn ſi grand deſſein: Il demanda premierement d'eſtre admis en la Republique d'Angleterre, ſous la protection & ſauue-garde de ſon Alteſſe, comme les naturels du Royaume, qu'on leur aſſignaſt des Synagogues publiques dans les trois Royaumes, afin d'y pouuoir faire les exercices de leur Religion; que le trafic de toutes ſortes de marchandiſes leur fuſt permis, comme à tous les autres regnicoles; que le Chef de leur Synagogue pût iuger tous les procez qui naiſtroient entr'eux ſelon les Conſtitutions Moſaïques, à condition, neantmoins que les intereſſez en ſes Iugemens pourroient appeller de ſes Sentences deuant les Iuges ciuils du Royaume; & enfin s'il y auoit quelque loy dans l'Eſtat faite contr'eux, il luy plût de la reuoquer, afin qu'eſtant affranchis de toutes leurs craintes, ils puſſent viure en repos par tout où il trouueroit bon de les eſtablir.

Ils n'obtiennent rien.

Ce Protecteur n'auoit gueres eu d'affaires plus difficiles & plus chatoüilleuſes que celle-là depuis qu'il eſtoit dans l'authorité; car il y alloit de l'intereſt du commerce & de celuy de la Religion, qui ſont deux points tres-importans & tres-delicats. Ayant auſſi leu ſerieuſement la requeſte dans laquelle toutes ces demandes eſtoient expoſées, il manda dix Miniſtres des plus ſçauans d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, & prenant vn pareil nombre des membres qui compoſoient ſon Conſeil, leur demanda ce qu'ils penſoient de toutes ces propoſitions. Les auis furent differens, les plus intereſſez repreſenterent que l'induſtrie de ces gens là pouuoit apporter de merueilleuſes commoditez à l'Eſtat; les plus zelés, que leur conuerſation eſtoit dangereuſe, & que leur doctrine eſtant formellement contraire à la Religion qu'ils profeſſoient, il eſtoit à craindre qu'elle n'apportaſt plus de deſordre dans les conſciences que de commoditez dans les auantages de leur commerce: de ſorte que ces opinions eſtant partagées ſans y voir des lumieres plus grandes d'vn coſté que d'autre, la choſe demeura ſuſpenduë iuſques à vne deliberation plus meure.

Ambaſſadeur du Roy de Suede à Londres.

Nous auons dit cy-deſſus que la Reine Chriſtine de Suede auoit deſpeſché vn Ambaſſadeur à Londres, tant pour s'entremettre de la paix entre les Anglois & les Hollandois, que pour feliciter Cromvvel ſur la qualité de Protecteur qu'il s'eſtoit acquiſe; mais nous n'auons pas dit qu'en ſuite de la paix faite entre ces deux Republiques, cette Princeſſe preferant le repos à ſon eſprit, & la gloire de bien ſeruir Dieu, aux ſoins qui ſont attachez au Gouuernement d'vn grand Eſtat, auoit cedé ſa Couronne à Charles Adolphe ſon couſin, tant pour n'eſtre point empeſchée d'embraſſer la Religion Catholique, que les belles lumieres de ſon eſprit luy auoient fait connoiſtre eſtre la ſeule qui nous pouuoit conduire à la beatitude du Ciel, que pour gouſter la douceur que la ſolitude nous donne; il faut donc dire maintenant que ce nouueau Roy s'eſtant laiſſé rauir par la merueilleuſe conduite que Cromwel apportoit à ſe conſeruer dans l'eſclat où la fortune l'auoit éleué, il auoit ennoyé de nouueaux Ambaſſadeurs à ce Protecteur, pour vnir la Suede auec l'Angleterre par vn nouueau traité d'alliance.

Alliance renouuellée entre l'Angleterre & la Suede.

Cette affaire fut comme toutes les autres de cette nature qui ne ſe font pas en vn iour, mais enfin elle fut concluë ſur les premiers iours du mois de Mars; le traité en fut publié le neufieſme du meſme mois, & en ſuite de cette publication le Protecteur enuoya ſes ordres aux Generaux de la flote d'en mettre vne forte eſcadre ſous les voilles pour entrer dans la mer Baltique en faueur de ſa Majeſté Suedoiſe, laquelle eſtoit alors en mauuaiſe intelligence auec la Pologne & le Dannemarc. Pour le reſte de cette flote il fut encore ordonné qu'on en feroit deux eſcadres, vne de douze vaiſſeaux pour aller appuyer celle qui eſtoit dans la Iamaïque, l'autre de quarante-cinq ſous les ordres de Black, de Montagu, & de Bodiley pour aller à la rencontre de la flote Eſpagnole, qui reuenoit des Indes Occidentales, chargée d'vne grande quantité d'argent & de tres-riches marchandiſes.

Comme ce protecteur n'onblioit rien pour bien faire la guerre auec l'Eſpagne, ces ennemis ne perdoient point auſſi d'occaſions de faire voir aux Anglois qu'ils n'eſtoient pas ſeulement dans la reſolution de ſe bien deffendre, mais auſſi de bien attaquer. En effet les Dunkerquois & ceux d'Oſtende eſtoient ordinairement

nairement sous les voiles pour surprendre les vaisseaux Anglois que le vent pousſoit vers leurs costes ou celles de France, & comme on ne doutoit point à la Cour d'Espagne que la flote Angloise ne fust en mer pour attaquer celle qui venoit des Indes, on en fit equiper vne à Cadis, qui se trouua d'abord composée de trente-huit voiles pour aller faciliter son retour. Cependant le Roy Catholique voulant faire voir qu'il ne digeroit pas bien le mespris que le Protecteur auoit fait de son amitié, il enuoya deffendre par toutes les terres de son obeïssance le commerce & la correspondance auec l'Angleterre, l'Escosse & l'Irlande, le Protecteur en auoit fait autant peu auparauant; ainsi la guerre s'échauffa de si bonne sorte entre ces deux nations, qu'on voyoit souuent dans les ports d'Angleterre des vaisseaux Espagnols que les Anglois auoient pris, & dans les ports de sa Maiesté Catholique des nauires Anglois que les Espagnols auoient enleuez.

1656.

II. Effets de la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre.

Parmy le nombre des petits combats qui se firent en suite de cette declaration, il y en eut trois qui eurent plus d'esclat que les autres; le premier se donna entre quatre vaisseaux de Dunkerque & d'Ostande, & six fregates Angloises le treiziesme du mois de May, il dura depuis les neuf heures du matin iusqu'à six heures du soir, auec toute la fureur possible; l'eschec fut neantmoins limité dans la seule perte de l'Amiral de Dunkerque qui fut pris, & que les Anglois ne purent garder, car il se trouua si mal-mené des coups de canon qu'il auoit receus, qu'ils furent contraints de le couler à fonds, apres en auoir tiré cent cinquante hommes, qui furent tous desarmez & faits prisonniers: Pour les deux autres ils se firent aux isles de Vigo de Byane, & dans le port de Malaga par deux escadres de la flote Angloise qui se tenoit sur les anchres deuant Cadis pour y attendre celle d'Espagne qui venoit des Indes. Les hostilitez qui furent faites deuant Byane & Vigo ne furent pas fort considerables, mais celles qui se passerent dans le mole de Malaga produisirent la perte d'vne galete & de huit nauires marchands Espagnols qui furent bruslez.

La guerre que le Protecteur auoit faite à tous ceux qui pouuoient choquer son authorité, & renuerser les ordres qu'il donnoit pour y subsister auoit esté grande, & il est certain qu'il auoit employé toutes les forces de son esprit pour abbatre tous les ennemis qui se pouuoient encore éleuer: Neantmoins comme il n'y a rien d'assez fort pour arrester la vnlonté d'vn homme qui se determine à ne point obeïr, & à faire valoir tous ses sentimens; il se rencontra que la secte des Quakers ou Trembleurs que l'on croyoit supprimée, se réueilla de telle façon qu'elle se fit redouter plus que iamais: on en vid en quelques endroits de l'Irlande des assemblées où on en pouuoit conter iusques à trois cens, cinq cens & huit cens, le mesme desordre se réueilla dans l'Angleterre. Ce nouueau bruit donna de nouueaux soucis à Cromvvel, d'autant que le dessein de ces hommes n'auoit point de plus grand obiet que celuy de detacher les peuples de l'obeyssance des Ministres & des Magistrats: Henry Cromvvel son fils qui commandoit en Irlande receut des ordres exprés d'employer toutes les forces de cet Estat pour dissiper ces assemblées; le Parlement vsa de cette preuoyance pour rompre ceux qui broüilloient l'Angleterre, & qui ne tendoient qu'à vn soulevement general, le pere & le fils reüssirent en leurs entrepriſes, & la captiuité de quinze ou vingt des plus eschauffez, refroidit si bien la chaleur des autres, que ces deux Royaumes reprirent leur calme premier en moins de quatorze ou quinze iours.

Les Quakers se réueillent en Irlande.

Ce nouueau soulevement estant pourtant d'vne consequence assez grande pour n'en pas mespriser les suites, il fut resolu dans le Conseil qu'on apporteroit de nouuelles precautions à celles que l'on auoit desia trouuées pour éloigner toutes les craintes dont les trois Royaumes, & particulierement celuy d'Escosse, estoient trauaillez. Les moyens d'asseurer l'Escosse furent de faire vne nouuelle declaration contre ceux lesquels ayant esté contraints d'abandonner le Royaume dés les commencemens des troubles, y retournoient librement sans passeports ny sans permission du Protecteur, comme si leur éloignement n'eût procedé que de leurs volontez ou de leur caprice: & pour aller encore plus auant, il fut ordonné par cette declaration que les Officiers des Doüanes & des ports, seroient obligez de se rendre au bord de tous les vaisseaux qui arriueroient de

Precautions pour assembler les trois Etats.

1656. delà la mer pour en faire la viſite, & prendre vne liſte des paſſeports qui s'y trouueroient, auec vne rigoureuſe deffenſe aux maiſtres des nauires de les debarquer auant que d'auoir receu l'ordre du Gouuerneur de la prochaine garniſon. On ſe ſeruit encore du meſme moyen pour aſſeurer l'Angleterre & l'Irlande: Mais comme la ſortie de ces trois Royaumes ne ſembloit gueres moins importante que l'entrée, on adionſta que pas vn Patron de nauire ne pourroit tranſporter qui que ce fût, outre ceux de ſon equipage, ſans paſſeport du meſme Conſeil, ou du Protecteur, ſur peine d'eſtre mis aux cachots, comme infracteur des ordonnances faites pour la ſeureté du public.

III. Conuocation d'vn nouueau Parlement.

Il y auoit long-temps que le Parlement auoit eſté caſſé, le peuple en demandoit vn nouueau, les loix le vouloient, il y auoit de la politique à ne le pas refuſer, & meſme il y auoit du danger à ne ceder pas à vn mouuement que la couſtume authoriſoit. Cromvvel auſſi s'accommodant à la volonté des peuples, enuoya des ordres par toutes les Prouinces des trois Royaumes, afin que l'on y fiſt le choix de ceux qu'on iugeroit dignes de cet employ; mais afin que cela ſe fiſt ſans aucun preiudice de ſa fortune, il ordonna qu'on n'en nommeroit point en quelque lieu que ce fuſt qu'on puſt ſoupçonner d'intelligence auec les ennemis de l'Eſtat, & qui n'eût teſmoigné de fortes diſpoſitions à l'appuy du Gouuernement preſent. Ce qui ne ſuffiſant pas encore pour donner à ſon eſprit toute la tranquillité qu'il luy deſiroit, il ordonna par vne declaration qu'il fit publier, Que tous ceux qui ſeroient encore attachez aux intereſts de ſa Maieſté, & qui auroient porté les armes contre la Republique, ſortiroient dans vingt-quatre heures des villes de Londres & de Weſtminſter, pour n'y point rentrer pendant la ſeance, qui deuoit durer ſix mois, & qu'ils s'en éloigneroient de vingt-deux milles, afin qu'ils n'euſſent pas la commodité de faire quelques pratiques au preiudice du repos public, & pour appuyer cette iudicieuſe ordonnance, il enjoignit au Maire, aux Aldermans & aux Inges de paix deſdites villes, de faire vne diligente recherche de tous ces gens-là, pour proceder contr'eux auec rigueur, s'ils n'obeyſſoient ponctuellement à ces ordres. Le Cheualier Henry Vane qui paſſoit en Angleterre pour homme d'eſprit, de cœur, d'experience & de iugement, teſmoigna quelque meſcontentement de ce que cette aſſemblée ne ſe faiſoit pas dans les formes de la iuſtice; & meſme il ne ſe put empeſcher de dire que les choſes ſe diſpoſoient ouuertement à vn Gouuernement tyrannique, Cromvvel en fut auerty, il le redouta, il le fit prendre, & le fit conduire au chaſteau de Carisbrovvch, qui eſt dans l'iſle de Vvight, afin qu'il ne pût troubler la ſeance ny ſes deſſeins.

Ouuerture de ce Parlement.

Tous les membres qui deuoient compoſer ce Parlement eſtans donc arriuez, le Protecteur en fit faire l'ouuerture le vingt ſeptieſme Septembre. Cela ſe faiſoit touſiours auec de grandes ceremonies, elles ſe pratiquerent alors auec plus d'eſclat que iamais. Il ſe rendit à l'Abbaye de Vveſtminſter, precedé de la Compagnie de ſes Gardes, des Gentils-hommes de ſa chambre, de grand nombre d'Officiers, & de tous ſes valets de pied, quatre carroſſes qui ſuiuoient le ſien eſtoient remplis des membres du Conſeil; tous les Deputez ouyrent auec luy vne excellente Predication du Vice-Chancelier de l'Vniuerſité d'Oxford ſur le ſujet qui faiſoit aſſembler tant d'hommes Illuſtres. Cela fait, ils prirent tous le chemin de la Chambre Peinte, tous ces membres ayant à leur teſte deux cens mouſquetaires, ce Protecteur precedé de ſes Gentils-hommes, de quelques Officiers de l'armée, des quatre Maſſiers, des Commiſſaires du Threſor, de ceux du grand Sceau, & des Mylords Finnes & Lambert, le premier deſquels portoic le grand Sceau, l'autre l'eſpée Royale. Ce qui ſe paſſa dans cette Chambre ne fut qu'vne Harangue du Protecteur, par laquelle ayant appris à tous ces membres qu'ils eſtoient appellez à cét employ pour trauailler à la gloire & au repos de la Republique, il les pria de le faire auec toute la fidelité & toute l'affection qu'ils deuoient auoir pour la grandeur de l'Eſtat; apres quoy leur ayant laiſſé prendre le chemin de la Chambre appellée, *La Maiſon du Parlement*. Il reprit celuy de Vvhitehall, ſuiuy de toute ſon eſcorte. Ce iour n'eſtoit deſtiné qu'à la ceremonie de cette ouuerture, tout ce que le Parlement fit auſſi, ne fut que de choiſir le Cheualier Thomas Vviddrington pour ſon Orateur.

Comme les interests soot chers à toutes sortes de personnes, le Roy de Portugal voulut profiter de la mauuaise intelligence qui estoit entre l'Espagne & l'Angleterre : Il y auoit long-temps qu'il tenoit vn Ambassadeur à Londres pour ioindre les Anglois & les Portugais contre leur ennemy commun, cét Ambassadeur ne trauailla pas inutilement, & le Protecteur rauy de trouuer les moyens d'appuyer ce Prince contre vn ennemy qui estoit le sien, ne ballança point à conclurre le traité qu'on luy demandoit, de sorte que ces deux Estats s'estans alliez contre l'Espagne, ce Protecteur voulut faire voir qu'il en auoit embrassé les occasions auec ioye, car outre le secours reciproque qu'ils s'estoient promis, il fit construire trois petites fregates de cinquante ou soixante tonneaux chacune pour aller de Plymouth à Lisbonne de trois semaines en trois semaines, pour porter des lettres des Marchands Anglois à vn Consul de la nation qu'il auoit estably dans cette mesme ville de Lisbonne, & pour en rapporter à vn Officier de pareille nature que sa Maiesté Portuguaise tenoit à Londres. 1656. Alliance entre les Anglois & les Portugais.

La premiere seance du nouueau Parlement n'auoit produit que l'élection d'vn Orateur, la seconde produisit deux actes importans ; le premier annula les droits de sa Maiesté dans les trois Royaumes, le second declara que la guerre entreprise contre l'Espagne auoit esté entreprise sur des fondemens iustes & necessaires, & pour faire voir que toute la Compagnie auoit esté dans ce sentiment, enuoya asseurer le Protecteur qu'elle l'appuyeroit dans tous les mouuemens qu'il auoit pour la contioüer auec gloire. Le seul desir de se mettre bien dans l'esprit de cet homme, auoit esté la cause de la deference qu'elle rendoit à ses volontez ; mais il arriua quelques iours apres vne chose qui l'obligea de faire alors par deuoir, ce qu'elle n'auoit fait que par bien-seance, ou par interest, car on apprit dans Londres que la flote qui postoit deuant Cadis sous les ordres des Generaux Black & Montagu ayant découuert à neuf lieuës de la Baye de cette ville sept vaisseaux Espagnols du nombre de ceux qui venoient des Indes, elle les auoit engagez au combat, en auoit reduit en cendres deux, dont la charge des marchandises, d'or, d'argent & de pierreries excedoit la valeur de quatre millions, en auoit coulé à fonds vn troisiéme, qui n'estoit gueres moins richement chargé que les autres, en auoit fait eschoüer deux, & en auoit pris vn nombre pareil, & qu'elle auoit trouué dans ces deux vaisseaux la valeur de plus de douze cens mille liures sterling ; de sorte que ce grand auantage qui reduisoit les affaires du Roy Catholique en mauuais estat, donnant encore à cette Compagnie de nouuelles dispositions à faire de nouueaux complimens à ce Protecteur, elle luy enuoya dire, que le premier de ses soins seroit de luy donner les moyens qu'il desiroit d'en venir à bout. Guerre declarée contre l'Espagne. Combat naual entre les Espagnols & les Anglois.

IV.

Le Roy de Suede, & les Estats des Prouinces Vnies des Pays-Bas auoient eu cependant quelque chose à demesler, les affaires estoient en vn point que l'on voyoit les chemins ouuerts à vne rupture : Il y alloit de l'interest des Estats voisins, Cromwel aussi voulant passer pour Politique & pour obligeant, escrimit à ces Estats pour les porter à quelque accommodement, & pour leur offrir son credit auprés de sa Maiesté Suedoise ; la bien-seance vouloit qu'il fist les mesmes complimens à ce Prince, il luy depescha donc des Ambassadeurs pour le supplier de considerer l'importance d'vne guerre qui ne se pouuoit faire qu'au preiudice de la Religion & du commerce qu'il auoit auec ses voisins : Mais ces ciuilitez ne furent point necessaires pour mettre l'affaire au point où il la desiroit. Car les Plenipotentiaires que sa Maiesté Suedoise & les Estats Generaux auoient enuoyez à Elbing, auoient si bien aiusté tous les differens qui leur pouuoient mettre les armes à la main, qu'ils estoient demeurez d'accord d'vn traité qui vniſſoit ces deux Estats plus estroitement que iamais : Ces Plenipotentiaires ne laisserent pourant pas d'auoir esgard à la bonne volonté de ce Protecteur, car ils comprirent la Republique d'Angleterre dans leur traité ; & comme le Roy de Suede le remercia des marques d'affection qu'il luy auoit données en cette occurrence, les Estats Generaux luy enuoyerent vn Ambassadeur pour luy rendre graces de leur auoir si genereusement offert sa mediation. Cependant comme le traité d'alliance fait entre la France & l'Angleterre demandoit la presence d'vn Ambassadeur en l'vne & en l'autre Cour, afin de l'entretenir en sa force, Cromwel s'offre pour Mediateur entre le Roy de Suede & les Estats des Pays-bas. Le President de Bordeaux retourne en Angleterre.

1656. le Presidẽt de Bordeaux fut renuoyé en Angleterre, Mylord Lockard fut celuy que le Protecteur choisit pour enuoyer à la Cour de France.

Quoy que l'vn des plus grands soins des Officiers de la flote Angloise qui estoit dans le port de la Iamaïque, fût de trouuer les moyens de peupler cette isle, afin d'en faire vn lieu de retraite pour tous les vaisseaux marchands qui venoient trafiquer de ce costé-là, il est pourtant certain que l'Amiral de cette escadre ne pouuant laisser inutile le courage d'vn grand nombre de braues hommes, qui ne demandoient que les occasions de s'employer pour les auantages & pour la gloire de la Republique; il entreprit de s'approcher de Cartagene, sur le rapport qu'on luy fit qu'il n'estoit remply que de sept vaisseaux Espagnols: Il choisit donc douze de ses meilleures fregates, les mit à la voile, fit prendre terre à cinq cens hommes, comme il se vid proche d'vn fort qui couuroit d'vn costé la ville de Rio de la Hache, fit attaquer ce fort, s'en rendit maistre, le fit démolir, parce qu'il ne le pouuoit conseruer, fit entrer dans son bord trente prisonniers Espagnols qu'il auoit faits, se remit en mer, & alla moüiller l'anchre deuant Cartagene, dans la croyance qu'il pourroit faire quelque effort sur les vaisseaux qu'il cherchoit; mais ayant bien connu qu'il ne trouueroit pas son conte en cette entreprise, il fit tourner les voiles du costé de la Iamaïque, sur laquelle route il prit encore deux vaisseaux Espagnols, le premier chargé d'huiles, de vins & d'étoffes, l'autre de Coco.

Preiorance de Monck pour la conseruation de l'Escosse.

L'vn des premiers auantages d'vn Capitaine est de preuenir les choses qui peuuent decrediter sa conduite; quand il a cette perfection, elle l'éleue à la gloire, quand il ne l'a pas, il est touſiours sujet au blasme. Le General Monck maintenoit l'Escosse dans vn calme profond par les soins qu'il apportoit à dissiper toutes les nuées qui s'y éleuoient, & il les auoit touſiours sagement dissipées depuis le temps qu'il y commandoit; il preuint encore les desordres qui s'y pouuoient éleuer par vne pareille prudence. Il s'y espandit vn bruit que sa Maiesté se faisoit vn grand nombre de creatures dans la Flandre, & mesme que le Roy Catholique luy donnoit des troupes pour les enuoyer de ce costé-là: C'estoit assez pour luy faire craindre quelque reuolution dans l'Estat, il la voulut empescher, le premier ordre qu'il y donna, fut de pourueoir à la seureté de tous les ports & de toutes les places maritimes, le second de faire arrester les Comtes de Seafort & de Glengary, le Baron de Lorne & le fils du Marquis d'Argyl, le Mylord Forester, & plusieurs autres Seigneurs de Montagnes, de peur que leur ancienne chaleur pour le seruice de leur Souuerain se réueillant dans leurs cœurs, elle n'exposast le Royaume à vne nouuelle guerre, qu'il n'eust pas esté facile d'éteindre.

Ie ne parle point icy des reglemens que le Parlement fit cependant pour la police, parce que tous les actes qu'il passa ne regardant que la seureté de la personne du Protecteur, que l'obseruation de quelques ieusnes qu'il commanda, que pour le payement des dettes generales & particulieres, que pour empescher les vols qui se commettoient frequemment sur les frontieres de l'Angleterre & de l'Escosse, que pour establir des Cours de Iustice pour la preuue des testamens, que pour le transport de quelques commoditez du crû & de la manufacture de la Republique, que pour verifier les priuileges de quelques isles, que pour changer des iours de marché, que pour retrancher les abus qui se commettoient en la façon des étoffes trauaillées en quelques villes particulieres, & enfin que pour mille choses qui n'auoient point de plus digne obiet que l'employ d'vn Iuge particulier, i'ay crû que ie n'en deuois point remplir cette Histoire, pour ne pas abuser de la patience & de la bonté du Lecteur: Mais aussi comme ie trouue deux de ces actes trop importans pour les passer sous silence, parce que l'vn ne fut fait que pour annuller les titres de sa Maiesté, & l'autre pour la seureté de la personne du Protecteur. Ie les ay bien vouln donner tous entiers à la curiosité des honnestes gens: Les voicy dans les propres termes qu'ils furent conceus.

1656.

Acte du Parlement, pour annuller les Titres de sa Maiesté.

AFin d'establir d'autant mieux la paix de cette Republique d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, comme aussi des domaines qui en dependent, & d'vn mesme temps empescher l'effet des mauuais dessins de ses ennemis; les Cheualiers & Bourgeois assemblez en ce present Parlement au nom de tout le peuple, desaduouënt, & renoncent entierement, librement, absolument, & pour iamais, à toute feauté, hommage ou deuoir, enuers les Princes Charles, Iacques & Henry enfans du deffunt Roy Charles, & toute autre posterité du mesme Roy, ou autre personne pretendante, ou qui pretendra à l'aduenir par luy, ou quelqu'vn d'eux, aucun titre aux Couronnes d'Angleterre, d'Escosse, ou d'Irlande, ou à aucunes d'icelles, ou aux titres de Roy & Reine de la Grand Bretagne, de Roy ou Reine d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, de Prince de Galles, Duc de Cornovvailles, Prince d'Escosse, Duc d'Albanie, Duc de Rothesay, Duc d'York, Duc de Gloceſter; auoir le Gouuernement & la souueraine Magistrarure de cette republique, ny d'aucune partie d'icelle, auoir & iouïr en qualité de Roy ou Reine d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, ou par vertu de quelques-vns des autres titres susdits, d'aucuns honneurs, seigneuries, fiefs, terres, possessions ou heritages cy-deuant appartenans aux Couronnes des trois Royaumes, ou à l'vn d'iceux, ou bien à la Principauté de Galles, aux Duchez de Lanclastre & de Cornoüailles: Il est donc declaré & ordonné par son Alteſſe le seigneur Protecteur, & le present Parlement, Que lesdits Princes Charles, Iacques & Henry, & autres de la posterité du deffunt Roy, ensemble toute personne pretendant; ou qui pretendra à l'aduenir aucun titre par luy ou eux, sont & seront absolument, entierement & pour iamais, exclus & rendus incapables de iouyr des Couronnes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, ny d'aucune d'icelles, ou des domaines qui en dependent, non plus que de porter le nom, titre, ou dignité de Roy ou Reine de la Grand' Bretagne, de Roy ou Reine d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, ou de l'vne ou l'autre, ny d'aucuns domaines qui en dependent, de Prince de Galles, Duc de Cornoüaille, Prince d'Escosse, Duc d'Albanie, Rothesay, York, Gloceſter, ou de iouyr sous pas vn desdits noms ou titres, des honneurs, fiefs, terres, possessions ou domaines cy-deuant appartenans ausdites Couronnes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, ny de tenir, exercer & iouyr d'aucun pouuoir, gouuernement, ou Magistrature en cette republique, ny sur les peuples d'icelle, en sorte que tout droit & titre, ou preteution de droit & titre qu'aucun d'eux a pû cy-deuant, peut à present, ou pourra cy-apres prendre à cet égard, est par ces presentes declaré & iugé, & sera pour iamais à l'auenir iugé & tenu pour entierement nul & de nul effet. Estant de plus arresté, que si quelques personnes taschent & entreprennent par forces d'armes ou autrement, ou aydent, assistent, ou fauorisent aucun des pretendus droits & titres desdits Princes Charles, Iacques & Henry, ou autres de la posterité du feu Roy, ou d'aucune personne pretendant droit par luy ou eux, & par vn desdits offices, titres, dignitez, ou authoritez, ou viennent à declarer, publier, ou en autre maniere mettre en auant tels pretendus droits & titres, donner & attribuer les seances, ou autrement prester assistances ausdits Princes Charles, Iacques & Henry, ou autres d'eux, Telles offences seront sensées & iugées hautes trahisons, & tous delinquans de cette nature, leurs conseillers, assistans & fauteurs en estant conuaincus trois ans apres l'offence commise, seront aussi sensés & iugés traistres & souffriront la mort & les confiscations accoustumées dans les cas de haute trahison.

Voila vn acte bien passionné contre la famille Royale, en voicy vn second qui n'a pas moins de chaleur pour la gloire & pour la fortune du Protecteur.

Acte pour la seureté de la personne de Cromvvel.

DAutant que la prosperité & le salut de cette nation, & la conseruation de ses domaines dépend apres Dieu de la seureté & de la vie de son Alteſſe,

1656. & qu'il nous eſt apparu que diuers pernicieux complots ſe ſont depuis peu traſſés, tant au dedans qu'au dehors de cet Eſtat, contre ſa perſonne, à deſſein de ietter derechef la Republique en de nouuelles guerres inteſtines & la ruiner entierement : Pour preuenir ces grands dangers, & les malheurs qui pourroient arriuer à la ſuite de telles conſpirations & pratiques, le Parlement qui en eſt ſenſiblement touché, & qui les doit redouter auec raiſon, deſire qu'il ſoit ordonné, comme il l'eſt preſentement par ſadite Alteſſe & par ledit Parlement, que ſi aucune perſonne apres le 10. d'Octobre de la preſente année 1656. complote ou attente contre le Seigneur Protecteur, & fait paroiſtre qu'il ait l'intention par quelqu'vne de ſes actions, ou trempe dans aucune guerre ou cabale, ou entreprend d'eſleuer le peuple, ou mettre des forces ſur pied contre ſon Alteſſe & le Gouuernement, pour le renuerſer ou de propos deliberé & malicieuſement proclamer & publier le prince Charles fils aiſné du deffunt Roy, ou par vn autre de ſa proſperité, ou qui que ce ſoit pretendant droit par luy au titre de Roy, Reine ou principal Magiſtrat de la grand Bretagne, d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, ny des domaines qui en deſpendent, ou aſſiſte, aide & fauoriſe quelque perſonne telle qu'elle ſoit, ny par quelque voye que ce puiſſe eſtre, tache de faire reuiure ou eſtablir aucun titre ou droit dudit Prince Charles, ou autre de la poſterité du deffunt Roy, ou d'aucune perſonne pretendant droit par eux, aux Offices, titres, dignitez ou authoritez ſuſdites, la perſonne qui fera quelqu'vne de ces choſes, ſera reputée coupable de haute trahiſon : Comme auſſi quiconque entretiendra correſpondance auec leſdits Princes Charles, Iacques & Henry, leur donnera, ou contribuera aucunes ſommes, ou autres aſſiſtances, leur deliurera quelques villes, bourgs, chaſteaux, forts, magazins, vaiſſeaux, ou forces, ſoit par mer ou par terre appartenant à cette Republique : Ou encore de propos deliberé & malicieuſement eſſaiera par aucune action de cauſer de la mutinerie dans les armées, flotes ou autres forces de cet Eſtat, ou de debaucher aucun Officier, ſoldat, ou marelot de l'obeyſſance qu'ils doiuent au Seigneur Protecteur, ou inuitera, ou procurera & aſſiſtera aucuns eſtrangers à enuahir l'Angleterre, l'Eſcoſſe & l'Irlande, ny aucun de ſes domaines, ou adherera à aucunes forces leuées ou qui ſe leueront cy-apres contre ledit Protecteur : En tous leſquels cas, le Chancelier, le Garde des ſceaux, & les Commiſſaires du grand ſceau d'Angleterre lors en charge, ſont authoriſez par l'ordre de ſon Alteſſe d'expedier vne ou pluſieurs commiſſions ſous le grand ſceau d'Angleterre aux perſonnes qui ſeront nommées à cette fin ; leſquelles auront reciproquement pouuoir d'ouir & executer toutes les matieres, offences, & crimes ſuſdits auec toutes leurs circonſtances, receuoir les reproches des accuſez, ouyr les teſmoins ſur leur ſerment, & ſur la confeſſion des parties, ou ſur le refus de reſpondre, proceder à leur conuiction & au iugement final, ſelon la iuſtice & le merite de la cauſe, & faire executer leur iugement : Auquel effet, ils auront pouuoir de s'aſſembler aux temps & lieux qu'ils iugeront à propos, & de faire choix des Officiers neceſſaires. Tous Maires, Preuoſts, Iuges de paix, Conneſtables, Baillifs, & autres Officiers ciuils & militaires, leur preſteront main forte : Et auant qu'entrer en leur charge, ils feront le ſerment de bien & fidellement executer les pouuoirs qui leur ſont donnés, lequel ſerment leur ſera adminiſtré par le Chancelier, le Garde des ſceaux & les Commiſſaires du grand ſceau d'Angleterre, ou l'vn d'eux pour ceux d'Angleterre, par le Seigneur deputé d'Irlande, le Chancelier, le Preſident du Conſeil, ou l'vn d'eux, pour ce pays-là : & par le Preſident ou quelqu'vn du Conſeil qui ſe tient à Edimbourg, pour l'Eſcoſſe : Auec cette condition, que ces Commiſſaires ne procederont point en vertu de ce preſent acte contre aucun qu'il ne leur ſoit nommement ordonné par le Seigneur Protecteur de l'auis de ſon Conſeil, & que le preſent acte ne ſera en force que iuſqu'à la fin de la derniere ſeſſion du prochain Parlement.

Hiſtoire de Iacques Naylor.

Nous auons parlé cy-deſſus d'vn extrauagant qui pour ſe mettre en quelque credit ſe vantoit d'auoir receu les ordres de Dieu de ramaſſer en vn corps tous les Iuifs qui eſtoient eſpars en pluſieurs endroits de la terre, afin de les reſtablir en la Iudée, & les remettre en poſſeſſion des heritages qui furent autrefois

à leurs peres : on en vid renaiſtre en cette année de 1656. vn autre dont la folie fut bien plus haute & plus dangereuſe que celle de l'autre, il s'appelloit Iacques Naylor, c'eſtoit luy qui auoit donné la naiſſance à la ſecte des Quakers ou Trembleurs, dont nous auons parlé ſi ſouuent ; ſon extrauagance eſtoit qu'il ſe croyoit eſtre le Meſſie, & qu'en cette qualité il ſouffroit qu'ō luy rendiſt les honneurs de l'adoration tels que nous les rendons au Verbe Eternel. Sa premiere folie parût dans la Prouince d'Exceter, il parcourut apres le Royaume & en infecta toutes les Prouinces : ſes euaporations eſtoient trop ridicules & d'vne conſequence trop grande pour eſtre ſouffertes : Eſtant auſſi de retour à Exceter les Iuges de cette ville qui ne les putent approuuer ſe ſaiſirent de ſa perſonne, & le mirent dans vne rigoureuſe priſon : il y fut aſſez long-temps & aſſez mal-traité pour luy faire paſſer cette folle fantaiſie ; neantmoins il n'en profita pas, on le mit dehors apres des remonſtrances & des menaces d'vn chaſtiment ſeuere s'il continuoit dans les extrauagances de ſes diſcours ; ſi-toſt qu'il fuſt en liberté, il les recommença auec plus d'éclat que iamais : Quelques foibles eſprits ſe laiſſerent perſuader les abſurditez qu'ils luy entendoient dire ; il y eut des hommes & des femmes qui quitterent ſans repugnance leurs maiſons & leurs biens pour le ſuiure : Il entra vn iour dans la ville de Glaſtenbury ſur vn cheual paſſablement bon precedé d'vn homme qui marchoit teſte nuë deuant luy & enuironné de huit ou dix autres qui portoient leurs femmes en croupes, pluſieurs ietterent des fleurs & leurs veſtemens ſur le chemin par lequel il paſſoit : il parut quelques iours apres dans Briſtol au meſme équipage, & pour augmenter ſon triomphe, les ruës commencerent à reſonner par la voix de tous ceux qui l'accompagnoient, car ils le conduiſirent iuſques à la Croix de cette grande Ville en chantant inceſſamment *Saint Saint Seigneur d'Iſrael.* Les Magiſtrats de cette Ville eſtonnez d'vne proceſſion ſi ſurprenante, enuoyerent querir ce Seducteur & ſes partiſans ; ils comparurent, ce malheureux homme ne ballança point à dire qu'il eſtoit venu ſur la terre pour eſtre le reparateur de la nature corrompuë, vn de ſes partiſans confeſſa qu'il le traitoit de fils de Dieu, parce qu'il l'eſtuit effectiuement, vn autre dit auec vne aſſeurãce pareille qu'il luy auoit preparé de l'or, de l'encens, & de la myrrhe pour luy faire vn preſent qui répondit à la qualité qu'il auoit de Roy, d'homme & de fils de Dieu : Trois ou quatre autres chercherent de diuers titres pour releuer ſa gloire & ſa reputation ; car l'vn l'appella *precieux fils de Syon*, les autres *Prince de paix*, *le Saint d'Iſrael*, *le Sauueur des hommes*, & enfin la Sainte Egliſe n'a iamais attribué des titres plus glorieux & plus auantageux à l'humanité du fils de Dieu, que ces malheureux en donnerent à cet impoſteur. Ce qui donnant de l'horreur à ces juges, ils demeurerent dans vn eſtonnement ſi profond, que ne ſçachant pas bien comme il falloit punir ces blaſphemes & tant d'attentats que l'on commettoit contre l'adorable perſonne du Verbe, ils ordonnerent que ce Seducteur ſeroit conduit à Londres pour y receuoir le chaſtiment de ſes crimes.

1656.

Comme cette affaire eſtoit importante, puis qu'il s'agiſſoit de la gloire de Dieu, le Parlement ſe trouua fort embarraſſé du premier abord, & pour cét effet il s'aſſembla trois ou quatre fois ſans ſe pouuoir bien reſoudre ſur le chaſtiment que l'on donneroit à cét horrible blaſphemateur : Mais enfin tous ceux qui le compoſoient demeurerent d'accord de le tenir attaché deux heures durant au carquan du Pillory de Veſtminſter, de le faire fuſtiger par les ruës depuis ce lieu-là iuſques à la place de la vieille Bourſe, de le remettre le lendemain au carquan par l'eſpace de deux autres heures, de luy faire percer la langue auec vn fer chaud, de luy faire appliquer ſur le front vn autre fer chaud, dans lequel il y auoit vn B. grané, pour faire voir qu'on luy auoit ordonné ce ſupplice par la conſideration des blaſphemes qu'il auoit commis en vſurpant vn nom & vne qualité qui n'appartenoit qu'au Verbe Eternel, qu'il ſeroit conduit à Briſtol pour y eſtre derechef foüetté en vn iour de marché, & qu'apres auoir eſté promené par les ruës de cette Ville ſur vn cheual auec la teſte tournée contre la queuë, il ſeroit ramené dans Londres pour y eſtre enfermé dans les cachots iuſqu'à ce que le Parlement en eut autrement ordonné. L'hiſtoire m'apprend qu'il fuſt quelque temps apres élargy, à condition de ſe repreſenter toutes les fois qu'il plai-

Supplice de cét Impoſteur.

1655. roit à la Chambre de reuoir ſon procez ; mais ie n'ay point ſçeu ce qu'il deuint apres cét élargiſſement, qui fut à mon auis vne dangereuſe grace pour le public, qui pouuoit encore eſtre ſeduit par la frequentation d'vn ſi meſchant homme.

Iuſques-là les plus éclairez auoient eſté fort empeſchez à connoiſtre par quel mouuement ces Trembleurs agiſſoient ; car il eſt certain que leur Inſtituteur paſſoit pour malicieux & méchant, pluſtoſt que pour extrauagant & pour hypocondriaque : mais les yeux de tout le monde furent ouuerts par vne choſe qui arriua dans le meſme temps que l'on chaſtioit ce brouïllon par les rigueurs que nous auons dit ; car vn vaiſſeau venant de la nouuelle Angleterre, rapporta que parmy le nombre de ceux qu'on y auoit enuoyez pour la peupler, il s'eſtoit rencontré quatre femmes & cinq hommes ſi preuenus de cette folle paſſion, qu'on ne les auoit point voulu receuoir de peur de corrompre cette nouuelle habitation par la frequentation de perſonnes ſi dangereuſes ; qu'ayant eſté reconnus pendant la nauigation pour infectez d'vne ſi villaine tâche, le Conſeil de Boſton qui eſt la principale place de ce Royaume nouueau, les auoit reſſerrez, les auoit interrogez, que l'on auoit reconnu dans leurs reſponſes que leur but n'eſtoit que de détruire les Miniſtres & les Magiſtrats, contre la conduite deſquels ils auoient dit des choſes les plus eſpouuentables du monde, qu'ils ne tendoient qu'à renuerſer les ordres eſtablis dans les Egliſes & dans le Gouuernement de la Republique, & qu'enfin voulant paſſer pour Prophetes inſpirés par le S Eſprit, il n'y a point d'impertinences ny meſmes d'impietez qu'ils n'euſſent commiſes, & qu'il n'y a point d'iniures qu'ils n'euſſent dites tãt au Gouuerneur qu'à ceux qui compoſoient le Conſeil ; de ſorte qu'on les auoit renuoyez à Londres, auec priere au Parlement d'auoir égard à la conſequence de leur doctrine & des mouuemens qui les poſſedoient. On leur auoit deſia fait la guerre autant que l'on auoit pû, ſans ſuſciter de nouueaux troubles dans l'Eſtat : cét auertiſſement fit redoubler les ſoins qu'on auoit pris de les exterminer : En effet le Protecteur qui auoit ſuiet de les redouter plus que tous les autres, renuoya par tout des ordres ſi precis de trauailler à les mettre à bas, qu'il ne ſe trouua point de villes dans les trois Royaumes dont les priſons ne fuſſent remplies de ces perturbateurs du repos public. Quant à ces neuf on les logea dans des cachots pour répondre de leurs perſonnes.

1657. VI. Conſpiration contre Cromvvel.

Il eſt bien difficile de ſe maintenir dans vn rang ſublime ſans y ſeruir de but au caprice de la fortune : Cromvvel auoit tout fait pour ſe conſeruer ſans enuie en celuy où l'addreſſe de ſon eſprit l'auoit eſleué, il s'eſtoit rendu populaire pour ſe faire aimer du peuple, il auoit tiré du neant des perſonnes qu'il iugeoit auoir de l'eſprit & du cœur, pour ſe faire des creatures, il auoit taſché d'obliger ceux qu'il voyoit dans le pouuoir de trauerſer ſa grandeur ; & il eſt certain qu'il n'auoit rien oublié pour faire perdre à ſes mal-veillans le deſir d'attenter encore à ſa vie. Neantmoins toutes ces précautions n'empeſcherent pas qu'on ne luy tendit des pieges nouueaux. Deux hommes nommez Syndercomb & Celile prirent la reſolution de le faire perir, le premier pour auoir eſté caſſé par le General Monck, ſuiuant les ordres de ce Protecteur, de la charge de Quartier-meſtre de l'armée ſous le Colonel Reynolds ; l'autre pour auoir eſté refuſé par ce meſme Protecteur de quelque choſe qu'il croyoit eſtre deuë à ſon merite : il falloit chercher les moyens de ſatisfaire cette paſſion, ils en trouuerent dans la pratique d'vn grand nombre de perſonnes qu'ils gagnerent : ils eurent meſme l'addreſſe de tirer des coffres d'Eſpagne l'argent dont ils auoient beſoin pour augmenter la chaleur de leurs partiſãs. Quand ils ſe virent en eſtat d'executer ce deſſein, ils choiſirent vne maiſon à Hammerſmith qui eſt vn grand bourg eſcarté du droit chemin de Hamptoncour, afin d'attraper leur ennemy quand il iroit à cette Royale maiſon : mirent là-dedans autant de bons cheuaux qu'ils eſtoient de conſpirateurs, afin de ſe ſauuer apres leur coup : il y auoit vn lieu proche de là par lequel il falloit neceſſairement paſſer, & dans lequel les carroſſes ne pouuoient rouller que fort lentement, parce qu'il y auoit touſiours de la bouë & des hornieres fort incommodes ; ils y firent planter vne machine, laquelle eſtant déchargée à propos ne pouuoit manquer à mettre en pieces le carroſſe auec tout ce qu'il y auoit dedans ; & d'autant qu'il falloit ſçauoir preciſément le iour que ce Protecteur y pourroit

pourroit passer, ils corrompirent vn de ses gardes pour leur en donner vn fidelle auis. Cela auoit sans doute esté fort iudicieusement concerté ; mais il ne reussit pas, la raison fut que ce Protecteur s'estant mal trouué, il ne sortit point de Londres comme on auoit creu qu'il feroit.

Vn dessein si malheureusement rompu ietta ces conspirateurs dans vne confusion merueilleuse, neantmoins ils n'estoient pas gens à perdre le cœur, ils s'auiserent d'vn autre moyen, qui fut de faire remplir de poudres, de grenades, de meshes & d'autres materiaux susceptibles d'vn prompt embrasement, diuers endroits du Palais de Vvhirehall, & mesme le dessous du siege où ce Protecteur auoit accoustumé de se mettre pour prier Dieu en sa Chapelle, afin de le faire sauter en l'air, & de le faire deuorer par les flammes dés l'heure mesme qu'il s'y estoit mis. Mais ce dessein ne leur succeda pas plus heureusement que le precedent La machine qui deuoit ioüer sur le moment qu'il seroit prest à se mettre au lict fut découuerte sur les neuf heures du soir par le garde mesme qui auoit facilité iusques là le dessein de ces conspirateurs, ils furent arrestez, on les trouua saisis de chacun vn pistolet chargez de balles longues & faites exprés, pour faire des ouuertures beaucoup plus meurtrieres que celles dont on se sert ordinairement; le logement qu'on leur donna fut deux cachots les plus noirs de toutes les prisons de Londres.

Le Parlement felicite Cromvvel sur cette auanture.

Cet attentat paroissoit horrible à tous ceux qui estoient dans les interests de ce Protecteur, le Parlement qui n'estoit composé que de personnes esclaues de sa grandeur & de sa fortune, ne manqua point aussi de prendre au poil vne conjoncture dans laquelle chacun luy pouuoit tesmoigner son affection, car il ordonna que graces en seroient publiquement renduës à Dieu dans l'Eglise de Sainte Marguerite de Vvestminster, & qu'apres cela toute la maison iroit en corps pour feliciter son Alteſſe sur l'heureuse conseruation de sa vie, à laquelle le salut de la republique sembloit attaché. Il falloit pour cela vne harangue qui fût concertée, l'Orateur ayant aussi exageré la grandeur de la grace que Dieu auoit fait à la Republique, en preuenant vn mal qui en pouuoit renuerser tous les fondemens, il continua son discours par l'horreur qu'il vouloit imprimer dans l'ame de tous ceux dont il pouuoit estre oüy contre la cruauté des conspirateurs, ajoûta que cette miraculeuse déliürance n'estoit pas seulement vne matiere de ioye aux peuples d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, mais encore vn suiet de ioye vniuerselle pour tous les Protestans de l'Europe qui euſſent perdu leur bras droit, s'ils euſſent esté si malheureusement priuez d'vne personne qui les appuyoit auec toute la chaleur possible, & conclud enfin que pour éuiter des coups de cette nature, il en falloit seuerement punir les autheurs.

Il estoit iuste qu'on eust égard au dernier point de ce discours, & qu'on n'en mepriſast point l'importance: Cecile auoit eu l'addresse de se sauuer, pour Syndercomb ayant esté trouué trop criminel pour luy laisser plus long-temps la vie, il fut condamné le 15. du mois de Fevrier à estre traisné sur vne claye iusques à Tyburne, pour y estre pendu & escartelé : mais il éuita la honte de mourir par vn supplice public, car il s'empoisonna luy-mesme : son corps fut neantmoins tiré à la queuë d'vn chenal iusqu'à vn lieu qu'on appelle Tovverhill, où apres auoir demeuré long-temps attaché à vn pôteau, il fut enterré dans le grand chemin.

Sentence de Syndercomb. qui s'empoisonne.

Nous auons fait voir l'impertinence de la secte des Trembleurs dans la folie de Iacques Naylor ; mais comme l'histoire me presente vn second suiet d'en parler, & que ce suiet plus ridicule encore que le premier peut seruir à faire voir qu'elle est toute extrauagante, ie croy qu'il ne sera pas hors de propos de ioindre ce discours à celuy de ce Seducteur pour faire voir iusques où peut aller la folie des hommes qui sont capables de receuoir des impressions si sottes. Vn malheureux partisan de cette secte appellé Guillaume Poole, se deroboit fort souuent du seruice d'vn artisan de la Ville de Worcester, chez lequel il estoit apprentif, pour aller passer quelques heures dans vn iardin qui ioignoit la maison dans laquelle il demeuroit : son maistre ne pouuant approuuer ces absences qui apportoient vn remarquable interest à son trauail, luy demanda vn iour à quoy il employoit le temps qu'il estoit obligé de donner à sa besogne: A conferer auec

Sottises de la secte de Trembleurs.

1657. Ieſus-Chriſt, luy répondit-il, lequel m'ayant pris aniourd'huy par la main, m'a commandé de me trouuer tous les ſoirs au meſme endroit, pour luy rendre conte de mes actions & de mes penſées.

Vn homme qui n'euſt pas eſté Trembleur ſe fût moequé de la ſimplicité de cet apprentif, celuy-là qui l'eſtoit au dernier degré, fit tout le contraire: il luy applaudit & luy permit d'en vſer comme il luy plairoit. Ce ſeruiteur ayant donc toute la liberté qu'il vouloit auoir, il reprit le chemin du iardin le iour ſuiuant; mais il n'en retourna iamais: ſon maiſtre vn peu ſurpris de voir qu'il auoit paſſé la nuict hors de ſa maiſon, le fit chercher dés le lendemain matin: on trouua ſes habits ſur le bord d'vne petite riuiere qui paſſoit prés de ce iardin, & l'on découurit ſon corps à quinze ou vingt pas de là: ce qui ayant fort eſtonné ceux qui le cherchoient, ils en furent donner auis au Magiſtrat, lequel eſtant demeuré lors perſuadé qu'il s'eſtoit noyé par vn deſeſpoir ou par la malice du diable qui l'auoit ſeduit ſous le nom du Sauueur du monde, ordonna qu'il ſeroit enterré ſur le grand chemin, ce qui fut executé tout à l'heure meſme ſelon les loix du Royaume, qui vouloient qu'vne perſonne qui s'eſtoit donné la mort fut priuée de la ſepulture qu'on donne dans les cimetieres à ceux qui meurent en bons Chreſtiens.

Extrauagance d'vne Trembleuſe, qui veut reſſuſciter vn mort.

Quoy que la perſonne de cét apprentif ne fuſt gueres conſiderable, ſa mort qui auoit quelque choſe d'extraordinaire fit aſſez grand bruit dans la ville pour arriuer à la cõnoiſſance de la plus grande partie des habitans; de ſorte qu'vne femme du nombre de celles qui s'eſtoient laiſſées corrompre par la nouueauté de cette Religion, & qui ſe croyoit ſainte, parce qu'elle auoit beaucoup de chaleur pour luy donner du credit, ſe tranſportant auec pluſieurs autres Trembleurs ſur le lieu où ce malheureux eſtoit enterré, elle entreprit de le reſſuſciter par la force & par la grandeur de ſa foy; elle le fit tirer du ſepulcre, luy paſſa cinq ou ſix fois la main ſur le viſage & ſur l'eſtomac, ſe coucha ſur luy, appliqua ſon viſage ſur le ſien, ſes mains ſur les ſiennes, & ſe releuant tout d'vn coup: *Ie te commande*, luy dit-elle, éleuant ſes mains & ſes yeux au Ciel, *Guillaume ie te commande de la part du Dieu viuant, de te leuer & de l'adorer comme tu faiſois il y a deux iours*: mais comme ce corps demeuroit froid, & qu'il ne donnoit aucune marque de vie, elle mit les genoux à bas, fit vne infinité de grimaces en racontant quelques oraiſons, & ſe releuant auec des yeux égarez, & donnant plus de vigueur à ſa voix qu'elle n'auoit fait peu auparauant: *Guillaume*, luy dit-elle derechef, *ie te commande au nom de Dieu, de te leuer, & de l'adorer, & de marcher pour glorifier ſa puiſſance*; mais comme cette maſſe n'auoit plus d'oreilles capables d'ouyr, qu'elle n'auoit plus de diſpoſitions qu'à la pourriture, & qu'il n'y auoit plus de principe ſurnaturel pour la faire agir, elle ne branſla point du tout: ce qui faiſant bien iuger à cette frenetique & ſotte femme qu'elle auoit trop entrepris, elle dit en ſe retirant toute honteuſe & pleine de confuſion, que Dieu ne l'auoit point exaucée, parce qu'elle n'auoit pas attendu quatre iours pour luy demander des marques de ſa puiſſance en faueur du mort, croyant impertinemment que ce nombre de iours eſtoit neceſſaire à faire vn miracle, parce que le fils de Dieu n'auoit reſſuſcité le Lazare qu'apres auoir eſté quatre iours dans le ſepulcre.

I'aurois bien encore des choſes à dire d'vn nommé Mathieu Thomas, qui s'attribuoit le titre d'Agneau qui oſte les pechez du monde, d'vn autre partiſan de Naylor qui voulant paſſer comme luy pour le Meſſie, en prenoit les auguſtes noms, & d'vne Damoiſelle nommée la veuve Erbury, dont les actions ne furent pas moins criminelles que celles de l'odieuſe Iezabel qui fut l'abomination de toutes les Princeſſes qui auoient occupé le Troſne des Rois d'Iſraël, pour faire voir iuſques à quel point d'extrauagance & d'impieté ces miſerables ſectateurs d'vne deteſtable religion ſe pouuoient porter; mais comme i'ay horreur d'en parler, je croy que les yeux en auroient auſſi de voir ce que i'en eſcrirois: voila pourquoy paſſant ſous ſilence les geſtes & les actions de ces perſonnes ſcandaleuſes, ie continueray mon diſcours par des choſes qui rempliront mieux l'eſprit du Lecteur.

Pendant que cette Comedie ſe ioüoit dans la ville de Worceſter, & dans les lieux où Mathieu Thomas & cette veuve d'Erbury faiſoient leur ſeiour, l'on

voyoit dans le Parlement de Londres de grandes dispositions à changer le Gouuernement de la republique. La Chambre des Communes n'auoit pas assez d'éclat, quoy qu'on luy euſt attribué la qualité de Parlement : on propoſa d'en creer vne haute, cela fut reſoln apres vne longue & meure deliberation, mais ce fut ſans determiner le nom qu'elle porteroit, & à condition que le ſonnerain Magiſtrat (c'eſtoit vne ſeconde qualité que l'on donnoit au Protecteur) en nommeroit tous les membres, & qu'il auroit la diſpoſition de l'armée du conſentement des deux Chambres. Cette reſolution fut priſe ſur les derniers iours du mois de Mars : les premiers d'Avril furent employez à pouſſer l'affaire plus loin que cela : car de cent quatre-vingt cinq membres qui compoſoient alors le Parlement, il y en eut cent vingt-deux qui demeurerent d'accord de reſtablir la Monarchie, les autres, qui eſtoient au nombre de 62. s'y oppoſerent auec beaucoup de vigueur. 1657. I.

Le Parlement retablit vne ſeconde Chambre.

Il veut encore reſtablir la Monarchie.

Cette pluralité de voix donnant l'auantage à ceux qui vouloient ce reſtabliſſement, il fut reſoln tout d'vn meſme temps que la deliberation en ſeroit portée au Protecteur, afin d'y donner ſon conſentement. Cela fut fait le ſixieſme de ce meſme mois : Tout le corps ſe rendit à Whitehall, l'Orateur repreſenta à ſon Alteſſe les raiſons ſur leſquelles toute l'aſſemblée auoit iugé que le reſtabliſſement de la Monarchie eſtoit neceſſaire, il luy preſenta l'eſcrit qui en auoit eſté fait, il en commanda la lecture, le Secretaire de la Maiſon la fit auec les formalitez neceſſaires. Ce Protecteur voyoit bien que ce reſtabliſſement le regardoit à l'excluſion de celuy qu'on y deuoit legitimement appeller, & il ne douta point qu'en ſuitte de ſon conſentement on ne le choiſiſt pour luy donner la Couronne : Neantmoins il voulut paroiſtre plus modeſte qu'ambitieux : il reſpondit, que l'affaire eſtant de la derniere importance à l'Eſtat, on n'y pouuoit apporter aſſez de precautions, voila pourquoy il demanda du temps pour implorer de Dieu les lumieres & les inſpirations neceſſaires à prendre vne reſolution qui fut à la gloire de ſon nom, & pour le ſoulagement des peuples.

Il offre la Couronne à Cromvvel.

Cette modeſte reſponſe fit retirer l'aſſemblée auec toute la ſatisfaction poſſible : mais comme on n'en eſtoit pas venu ſi auant pour en demeurer ſur ces termes, la Chambre luy fit de nouuelles inſtances trois iours apres, & luy deputa vn Comité auec ordre de luy parler plus ouuertement, & le ſupplier de luy vouloir dire plus preciſement ſon intention. Cela l'obligeoit à faire vne ſeconde reſponſe, il la fit, mais non pas telle qu'on deſiroit. Il dit qu'il auoit des obligations inconceuables à l'affection que toute la compagnie luy teſmoignoit : que neantmoins comme elle luy preſentoit vn fardeau qui eſtoit beaucoup au delà de ſes forces, elle ne ſe deuoit pas eſtonner s'il ne s'eſtoit point encore pu reſoudre à en charger ſes eſpaules, qu'il ne ſçauoit pas bien s'il ſe pourroit dignement acquitter d'vne charge qui deuoit eſtre accompagnée de grandes vertus & de qualitez éminentes, & que pour tant de iuſtes conſiderations il auoit beſoin d'vn plus long temps pour le bien examiner. Voila pourquoy il demandoit encore quelques iours pour prendre conſeil de Dieu, de ſa conſcience & de ſes amis : promettant de declarer plus ouuertement ſes intentions quand il auroit receu toutes les lumieres qu'il demandoit à la prouidence Diuine : Que cependant il feroit touſiours toutes les choſes poſſibles pour le bien public, & pour reconnoiſtre l'affection qu'on luy témoignoit.

Ce fut auec cette ſeconde reſponſe qu'il laiſſa retirer ce Comité, cependant il agit touſiours comme il auoit fait, car ſon Conſeil luy ayant preſenté vne patente en faueur des Marchands qui trafiquoient aux Indes Orientales, pour y reſtablir leur Compagnie, il ordonna que tous ceux qui s'y voudroient ioindre & entrer dans le trafic à frais & profits communs, ils le pourroient faire en qualité d'auanturiers ; & pour porter encore ſes ſoins plus auant, ſigna deux Chartres, l'vne pour confirmer à la ville de Marleborough pluſieurs beaux priuileges qui luy auoient eſté accordez par les Rois, l'autre pour le reſtabliſſement de l'Vniuerſité de Glaſcow en Eſcoſſe, qu'il iugeoit neceſſaire à faciliter le progrez de la Religion & des bonnes lettres en ce Royaume.

Pendant que le Parlement ne ſongeoit qu'à mettre la Couronne ſur la teſte de Cromvvel, la faction des Anabaptiſtes & des Quakers ſe renouuelloit pour

1657. ſuſciter de nouueaux troubles dans l'Eſtat ; car dans le meſme temps que cette Compagnie ſe propoſoit de faire vn troiſiéme effort pour tirer vn dernier éclairciſſement des volontez de ce Protecteur, Turloë Secretaire d'Eſtat découurit vne conſpiration qui s'eſtoit faite par vn grand nombre de ces Sectaires: Le Major General Harriſon & Lavvſon qui auoit eſté Vice-Amiral de la Republique, eſtoient les Chefs de ces ſoûleuez ; leur deſſein eſtoit de faire vn corps fort conſiderable pour maintenir leur Religion par la force ouuerte. Ce Secretaire fut auerty par vn de ſes domeſtiques qu'il auoit veu entrer ces quatre Capitaines en vne maiſon qui eſtoit proche des portes de la ville, il ſoupçonna que quatre hommes de cette importance ne s'eſtoient point aſſemblez ſans deſſein, il en fit donner auis au Protecteur, on fit partir plus de cent hommes pour les aller prendre, ils furent arreſtez, on les trouua ſaiſis d'vn Manifeſte intitulé, l'*Eſtendart*, & d'vn drapeau ſur lequel on auoit peint vn lion endormy, *qui le réueillera*. On les mit d'abord ſous la garde d'vn Sergent d'armes du Parlement, vingt autres de leurs partiſans cachez dans d'autres maiſons proches de celle-là, ſortirent pour les ſecourir, on en tua quelques-vns, on deſarma les autres, & on leur alla faire paſſer la nuit dans vne priſon. Ceux-là dirent que le drapeau qu'on auoit trouué eſtoit vne banniere que Dieu auoit donnée à ſon pauure peuple affligé par la contrainte qu'on vouloit faire à leurs conſciences, confeſſerent qu'il auoit eſté fait pour aſſembler tous ceux de leur ſecte, leſquels eſtoient diſperſez par tout le Royaume, & auoüerent qu'ils deuoient ſortir cette nuit là pour aller ioindre à huit milles de là douze cens hommes qui eſtoient ſous les armes, & en ſuite de cette ionction continüer leur marche du coſté de Norford, où ſe deuoient rendre par diuerſes routes tous ceux de leur party qui ſeroient capables de porter les armes. On leur demanda quel eſtoit l'obiet de ces armes, ils répondirent que c'eſtoit pour ſe venger ſur la beſte, ſur le faux Prophete, ſur les Rois de la terre, ſur leurs armes, & ſur toutes les puiſſances de Babylon, en plaçant le ſupréme pouuoir legiſlatif en la perſonne de Chriſt, & en erigeant pour le repreſentatif des Saints. Tous ces termes eſtoient fort obſcurs, neantmoins on ne trauailla pas beaucoup à deuiner qu'ils entendoient parler d'eux meſmes par ce corps des Saints repteſentatif, & par tous les termes de Beſte, de faux Prophete & de Babylon, Cromvvel, les Miniſtres & les Magiſtrats, de ſorte que le Parlement eſtant demeuré d'accord que ces complots eſtoient d'vne daogereuſe conſequence, il commanda que tous ces factieux fuſſent eſtroitement reſſerrez iuſqu'à nouueaux ordres.

Les anabaptiſtes & les Quakers troublent l'Eſtat.

II. Cette grande affaire ſuruenuë dans la conioncture du temps qu'on auoit enuoyé vn ſecond Comité à Cromvvel pour apprendre ſes ſentimens ſur le reſtabliſſement de la Royauté, auoit empeſché que ce Protecteur ne fiſt vne réponſe preciſe à la Compagnie. Mais comme il ne vouloit point qu'on le preſſaſt dauantage ſur vne matiere qu'il deuoit preſſer luy-meſme, il enuoya deux membres de ſon Conſeil à ce Parlement pour luy dire, Que la quantité d'affaires qui ſe preſentoient ne luy auoient pas encore permis de ſe bien reſoudre, & qu'il les en auertiroit quand il auroit pris ſes meſures. Vne réponſe ſi froide eſtõna la pluſpart de la Compagnie, & il y en eut pluſieurs qui ne purent comprendre la raiſon pour laquelle vne ſi belle Couronne ne chatoüilloit pas aſſez viuement vne ambition qui auoit paru auec tant d'eſclat, quand il auoit eſté queſtion d'vn employ moins illuſtre & moins glorieux : Mais les plus iudicieux en ayant deuiné la cauſe, ils crurent qu'il falloit attendre qu'il s'ouurit de luy-meſme, & cependant trauailler à l'eſtabliſſement d'vn fonds capable de ſouſtenir l'eſclat de la haute dignité à laquelle on le vouloit éleuer, qui eſtoit vne des choſes qui l'auoient empeſché iuſques là de découurir ce qu'il auoit ſur le cœur.

Seconde inſtance à Cromvvel pour receuoir la Couronne.

Mais enfin comme il falloit parler plus ouuertement pour terminer vne affaire qui auoit fait toute l'occupation du Parlement depuis qu'elle auoit eſté miſe ſur le tapis, & qui tenoit encore les trois Eſtats en ſuſpens, ce Protecteur manda le Parlement le dix-neufieſme de May, ce fut pour luy dire qu'il ne pouuoit accepter la Couronne qu'on luy preſentoit. La premiere raiſon qu'il allegua pour cela fut, qu'il eſtoit en vn âge trop auancé pour ſe charger d'vn faix ſous lequel il ſuccomberoit infailliblement ; la ſeconde, que ſi le nom de Protecteur

Il la refuſe.

luy auoit fait des ennemis & des enuieux, celuy de Roy luy en feroit bien dauantage, & la troisiéme, qu'il ne possedoit pas des qualitez assez releuées pour s'acquiter dignement de tout ce qu'vn Souuerain doit à ses suiets; mais comme il luy eust esté insupportable de se dessaisir dn Gouuernement, & de viure en homme priué apres auoir esté si long temps dans l'authorité, il adiousta à ces excuses, que si le Parlement luy vouloit continuer la qualité de Protecteur, il s'en acquitteroit auec les mesmes soins qu'il auoit fait iusques-là, & leur donneroit lieu de ne se point repentir de cette nouuelle grace. Ce qu'il demandoit estoit iuste, on ne ballança point aussi à luy accorder; car ce Parlement voyant qu'apres de nouuelles instances qu'il luy fit de receuoir la Couronne, il demeuroit ferme à la refuser, il fit vne nouuelle ordonnance, par laquelle cette qualité de Protecteur des trois Estats luy fut confirmée. 1657.

Il demande la continuation de la qualité de Protecteur.

Le Parlement la luy accorde.

Il estoit necessaire d'appuyer cette ordonnance par des ceremonies, afin de la rendre plus authentique, & il falloit encore que ce Protecteur prestast le serment de maintenir & defendre la liberté des loix du pays, comme aussi de proteger & d'auancer la Religion Protestante de tout son pouuoir. Le septiesme du mois de Iuillet ayant esté choisi pour cette ceremonie, le Protecteur se rendit à la grand'Salle de Westminster, où le Parlement l'attendoit. Tous les membres se leuerent à son abord, & le saluërent auec grande soûmission: La place qu'on luy auoit preparée ayant en suite esté remplie, l'Orateur luy fit vne Harangue dont les mouuemens m'ont semblé si beaux, que ie croirois dérober à mes Lecteurs vne grande satisfaction, si ie ne leur en disois quelques circonstances. Seigneur, luy dit-il, i'ay ordre du Parlement de presenter à vostre Alteſſe quatre « choses, qui sont les marques de sa dignité & de ses deuoirs. La premiere est vne « robe de pourpre, qui est l'embléme de la Magistrature, & la marque de la Iustice « qu'elle est obligée de rendre à la Republique, au Gouuernement de laquelle « elle est appellée. La seconde est vne Bible, laquelle contenant les fondemens « de la vraye Religion Chrestienne, qui est la Protestante, est aussi remplie d'exem- « ples instructifs pour vn bon Gouuernement. La troisiéme est vn Sceptre peu « dissemblable d'vn baston, pour luy dire qu'elle doit estre l'appuy des pauures & « des foibles. La derniere est vne espée, non de guerre & de combat, mais vne « espée ciuile, destinée à la protection de ceux que vous deuez regir, plustost qu'à « la punition des offenses particulieres. C'est vn hierogliphique de Iustice, dont « vostre Alteſſe s'est tousiours vtilement & glorieusement seruie pour la gloire de « cet Estat. Nous croyons tous que vous le ferez encore agir auec la mesme sages- « se, la mesme force, & la mesme temperance qui luy ont donné tant d'esclat; voila « pourquoy, Monseigneur, nous vous supplions de la ceindre, de prendre le Sce- « ptre, de vous reuestir de cette robe de pourpre, & d'accepter cette Bible, qui « sont à nostre auis les plus illustres ornemens qu'on puisse offrir à vn illustre Pro- « tecteur. «

Ceremonies faites à cette continuation.

Cette belle harangue, dont ie n'ay fait qu'vn extrait, deuoit chatoüiller l'esprit de ce Protecteur; il ne fit pourtant point voir qu'elle eust esté capable de luy donner de la vanité: au contraire son esprit demeurant dans son assiette ordinaire, il se contenta de témoigner par vn petit remerciment qu'il fit à la compagnie, qu'il estoit sensiblement obligé à l'affection qu'on luy témoignoit, apres quoy ayant repris la parole: Et moy, Messieurs, ajousta-t'il, en mettant la main « sur la Bible, ie vous promets, & ie le promets deuant Dieu, de n'employer tous « les presens que vous venez de me faire qu'à la gloire de Dieu, à l'auancement de « la Religion Protestante, & à la grandeur de la Republique, qui seront tousiours « les plus grandes de mes passions. Ce serment obligeoit tous les membres du « Parlement d'en faire de mesme, ils le firent aussi: ils protesterent tous auec la mesme ceremonie de mettre la main sur la Bible, qu'ils seroient fidelles à la Republique, au Protecteur & à leurs charges, qu'ils donneroient tousiours tout leur sang pour l'appuy de la Religion Protestante, qu'ils procureroient tousiours de toutes leurs forces la paix à l'Estat, le bien des trois nations, & comme membres du Parlement, ils leur conserueroient inuiolablement les droits & les libertez du peuple: Tous les membres qui composoient son Conseil n'en firent pas moins; la raison vouloit encore que les Escossois & les Irlandois approuuassent ce qui

1657. ſe venoit de faire à Londres, ils n'y apporterent point auſſi de repugnance, car la proclamation de ce Protecteur ſe fit à Edimbourg & à Dublin quelques iours apres auec toutes les formalitez neceſſaires à donner de l'affermiſſement à cette qualité, & pour aller encore plus auant, il n'y eut preſque point de villes dans les trois Eſtats qui n'en fiſſent autant que les Capitales.

III. Le Protecteur enuoye des troupes à ſa Maieſté Treſ-Chreſtienne.

Cette grande affaire ayant donc eu le ſuccez que ie dis, le Protecteur ſongea qu'il eſtoit temps de faire voir qu'il n'auoit point fait inutilement alliance auec la France; il fit embarquer trois mille hommes qui allerent prendre terre à Calais ſous la conduite du Cheualier Iean Reynolds, ce qui n'eſtant pas encore tout ce qu'il vouloit faire pour le ſeruice de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne, il en fit partir vn nombre pareil quelques iours apres ſous les ordres du Colonel Morgan Lieutenant General dudit Cheualier, leſquels allerent deſcendre proche de Boulogne: Nous dirons quand il ſera temps, à quoy ces troupes eſtoient deſtinées; cependant il faut continuer noſtre hiſtoire par vn beau combat qui fut donné ſur la mer entre les Anglois & les Eſpagnols.

Bataille tenduë entre les Eſpagnols & les Anglois.

La flote Angloiſe qui eſtoit ſous les ordres de Blacx, s'eſtoit touſiours tenuë ſur les ancres auprés de Cadis, afin d'apprendre des nouuelles de celle d'Eſpagne qui eſtoit aux Indes: il y auoit dans le port de cette ville plus de trente vaiſſeaux que les Eſpagnols pretendoient mettre ſous les voiles pour aller au deuant de celle qui leur deuoit venir des Indes: ces vaiſſeaux n'eſtoient point encore en eſtat de faire voyage, Blacx eut auis que cette flote ennemie qu'il attendoit, eſtoit arriuée en l'iſle de Tenerif qui eſt vne des Canaries, il fit hauſſer les voiles en reſolution de tirer de ce coſté-là. L'experience qu'il auoit ne luy permit pas d'aller bien loin ſans ſçauoir s'il y auoit des vaiſſeaux dans la grande Canarie, vne fregate qu'il détacha pour l'aller apprendre, luy rapporta qu'il n'y en auoit point, il continua ſa route vers l'iſle de Tenerif. La pointe du iour du 30. May luy fit découurir la flote Eſpagnole compoſée de ſeize grands vaiſſeaux & d'vne patache, poſtée à la portée du mouſquet de la Baye de Sainte Croix, laquelle eſtoit deffenduë par trois Forts. Il aſſembla ſon Conſeil, il y fut reſolu que douze de leurs meilleures fregares s'auanceroient vers ces ennemis pour commencer le combat pendant que les autres les ſuiuroient pour les appuyer. Cet ordre fut executé; ces fregates commencerent le choc à coups de canon, les Eſpagnols leur répondirent auec vn tonnerre pareil, & ſe deffendirent d'abord auec aſſez de vigueur pour faire croire qu'on ne les battroit pas ſans peine: mais les vaiſſeaux Anglois qui eſtoient demeurez derriere eſtant arriuez, la victoire ne ballança plus, tous ceux d'Eſpagne furent perdus, il y en eut deux qui coulerent à fonds, les autres quatorze furent bruſlez & reduits en cendres. Les Anglois ne profiterent pourtant pas de l'argent dont treize de ces vaiſſeaux eſtoient chargez, car on l'auoit enuoyé le iour precedent dans vne ville nommée Arragone, laquelle eſt ſituée à ſix ou ſept milles dans la terre ferme. Les Eſpagnols perdirent en ce combat plus de neuf cens hommes outre le nombre des priſonniers, la perte des Anglois ne fut que de ſoixante-trois ſoldats & d'vn Lieutenant; pour leurs vaiſſeaux il y en eut quatre fort endommagez; mais ils furent ſi promptement radoubez qu'au bout de deux iours ils ſe trouuerent en eſtat de ſe remettre ſous les voiles pour aller reprendre leurs premiers poſtes autour de Cadis.

Deffaite de la flote Eſpagnole.

Vne ſi importante victoire meritoit des loüanges & des recompenſes, le Parlement n'en eut point auſſi plûtoſt appris la nouuelle qu'il ordonna qu'on en rendroit publiquement des actions de graces à Dieu; qu'on enuoyeroit à Blacx vn diamant de cinq cens liures Sterlin, iuſques à ce qu'on luy euſt ordonné vne recompenſe plus digne du grand ſeruice qu'il auoit rendu à la Republique, qu'on gratifieroit le Capitaine qui en auoit apporté la nouuelle, d'vn preſent de cent cinquante liures Sterlin, & qu'on écriroit vne lettre à tous les Officiers de la flote, tant pour les remercier de la valeur qu'ils auoient teſmoignée en cette rencontre, que pour les obliger à continuer leurs ſeruices par la promeſſe de les recompenſer dignement. Mais quoy que toute l'aſſemblée euſt reſolu de donner vn iour tout entier à la réjouyſſance publique, elle ne laiſſa pourtant pas de trauailler la matinée de ce meſme iour à regler la maniere en laquelle on feroit l'é-

lection des personnes qui composeroient la Chambre Haute du Parlement, & la raison pour laquelle ils n'employoient pas ce iour entier à la ioye, fut que la fin de la seance approchant, ils ne vouloient pas laisser ce grand ouurage imparfait. 1657.

Mort de l'Amiral Black.

Il est certain que Black receut le diamant qui marquoit l'estime du Protecteur, & la reconnoissance du Parlement; mais il n'eut pas le temps de gouster la satisfaction qu'il auoit ressentie au premier moment que ce present luy fut apporté: il sentoit desia quelque indisposition quand ce grand combat, duquel nous auons parlé, se donna dans les Canaries: l'actiuité qu'il apporta à faire combatre donna de l'accroissement à son mal; il le ressentit auec vne violence plus forte quand il fut restably dans les postes qu'il auoit si long-temps occupés proche de Cadis. Il creut qu'il se deuoit éloigner des costes d'Espagne pour trouuer plus facilement sa gueriſon sur celles de sa terre natale, il en prit la route apres auoir laissé la flote sous les ordres du Capitaine Stoke, quand il fut à la veuë de Plymouth il mourut sans y pouuoir arriuer. C'estoit vn homme fort considerable aux seruices duquel la Republique auoit de grandes obligations, le Protecteur & le Parlement firent aussi donner la sepulture à son corps auec toutes les pompes que l'on deuoit à sa vertu.

Comme il estoit important au Protecteur de se faire par tout des amis, il tenoit des Ambassadeurs ou des Residens dans toutes les Cours de la Chrestienté. Il en auoit vn dans la Ville de Hambourg qu'on nommoit Bradshavv: le Roy de Suede & le Grand Duc de Moscouie auoient les armes à la main pour vuider quelques differens qu'ils auoient à cause de la Prouince de Liuonie; il voulut donner vn nouuel eſclat à la qualité qu'il auoit, en se rendant mediateur de cette querelle, il enuoya des ordres à Bradshavv de s'entre-mettre de cet accommodement: ce Resident sortit de Hambourg pour executer ce qui luy auoit esté ordonné; il fut receu par toutes les terres de l'obeissance du Roy de Suede auec tous les honneurs possibles, il creut qu'il estoit obligé d'ennoyer auertir le Moscouite de la Commission qu'il auoit, il depescha vn exprés à Moscovv, & resolut d'attendre où il estoit la response de ce grand Duc; mais soit que cét enuoyé perit par les chemins, soit que celuy auquel on l'auoit enuoyé le retint, pour n'estre pas obligé de faire response, il ne parut plus: de sorte que Bradshavv ayant attendu long temps inutilement, il fut contraint d'enuoyer à Londres pour y receuoir des ordres nouueaux. Cet enuoyé ne fut pas encore le seul que ce Protecteur employa pour donner, comme ie l'ay desia dit, de l'eſclat à la qualité qu'il auoit. Le Roy de Suede n'estoit pas moins broüillé auec le Roy de Dannemarc qu'auec le Grand Duc, il arriua de là qu'il fit prendre au General Maior Iephson le chemin de Stockholm, & à Philippe Medovv celuy de Coppenhaguen, tous deux auec ordre de trauailler à l'accommodement de ces deux Couronnes.

Le Protecteur s'entremet d'accommoder les Rois de Suede & de Dannemarc.

Cependant les tropes que ce Protecteur auoit fait passer en France à diuerses fois s'estant iointes sous les ordres de l'Amiral Montagu qui en auoit esté declaré General, elles se remirent en mer pour tirer du costé de Mardik où elles deuoient seconder l'entrepriſe que le Mareschal de Turenne auoit faite de mettre ce Fort à l'obeissance de sa Maiesté Tres-Chrestienne: mais cét Amiral qui se deuoit rendre maistre de la mer & entrer dans le canal, afin d'oster à la garnison de cette place la communication du fort du bois, basty sur ce mesme canal, & distant de la place d'vne portée de mousquet seulement, ne l'ayant pû faire, parce qu'il eust vn vent si contraire, qu'il ne se put iamais trouuer au temps qu'il auoit promis; ce General François ne laissa pas de se rendre maistre de ce Fort du bois apres vne attaque de trois heures, d'emporter encore Mardik qui luy fut tendu par Dom Iuan de la Torre qui en estoit Gouuerneur, & en suite de se rendre maistre de Bontbourg. Les desseins de ce General François n'estant pourtant pas d'en demeurer en si beau chemin, il establit en cette derniere le Comte de Schomberg, auec ordre d'y faire continuellement trauailler à de nouuelles fortifications, & d'establir dans Mardik vne partie de l'armée Angloise qui estoit arriuée dés le commencement du siege, le reste fut mis sous les voiles pour retourner en Angleterre iusques à vne meilleure saison de faire la guerre. Il n'a-

IV.

Le Mareschal de Turenne attaque & prend Mardik.

Il y establit les Anglois.

1657. uoit pas enjoint à ces derniers de fortifier cette place ; mais comme il y alloit de leur intereſt à ne la pas laiſſer en l'eſtat auquel elle eſtoit, ils n'y furent point plûtoſt eſtablis qu'ils en firent releuer toutes les ruines que le canon y auoit cauſées, & qu'ils commencerent à y aioûter tout ce qui la pouuoit rendre inprenable.

Il y alloit de l'honneur des armes du Roy Cathnlique à ne laiſſer pas vne place de cette importance entre les mains de ſes ennemis : Dom Iean d'Autriche, le Prince de Condé, le Marquis de Caracene & le Prince de Ligne qui les commandoient de ce coſté là, ne purent auſſi ſouffrir qu'elle euſt eſté priſe à leur barbe, ſans ſe mettre en deuoir de la recouurer auant que les Anglois l'euſſent miſe en l'eſtat qu'ils la vouloient mettre : leurs troupes poſtoient aux enuirons de Dunkerque, ils les aſſemblerent pour aller faire cette tentatiue ; mais quoy qu'ils taſchaſſent de tenir leur deſſein ſecret, le Mareſchal de Turenne qui les auoit aſſez long-temps obſeruez pour les bien connoiſtre, ſe douta qu'ils feroient ce qu'ils firent, & dans cette veuë, il y enuoya trois cens hommes choiſis entre ſes meilleures troupes, afin d'appuyer les Anglois au cas qu'on les allaſt attaquer.

Les Eſpagnols l'attaquent.

Ce fut alors que l'on connut que ce General ne ſçauoit pas moins bien preuenir les deſſeins de ſes ennemis que de les combattre, car deux iours apres que ce grand renfort fut entré dans cette place, les Generaux Eſpagnols ne manquerent pas de paroiſtre deuant & de l'attaquer de quatre coſtez auec vne fureur ſi bruſque, qu'ils gagnerent d'abord le foſſé & planterent vn merueilleux nombre d'eſchelles contre les murailles ; mais quoy qu'ils tinſſent ſix mille mouſquetaires en eſtat de tirer continuellement pour fauoriſer le courage de ceux qui gagnoient les remparts par le moyen de leurs eſchelles, quoy qu'ils fiſſent iouër le canon auec vne fureur pareille, & quoy qu'ils euſſent opiniaſtré le combat par l'eſpace de dix heures entieres, ils ne firent rien de ce qu'ils auoient enuie de faire ; car ayant appris que le Mareſchal de Turenne s'auançoit à la teſte de ſon armée, ils laiſſerent leurs poudres, leurs boulets, leurs grenades, tous les inſtrumens qu'ils auoient fait apporter, & la terre couuerte de morts.

Ils ſont repouſſez & battus.

Cette attaque auoit empeſché que les Anglois n'acheuaſſent toutes les fortifications qu'ils vouloient aioûter à la place, ils recommencerent à y trauailler dés le iour meſme que la retraite des Eſpagnols leur en euſt laiſſé la liberté, & continuerent ce trauail auec tant de chaleur & de diligence, que toutes ces fortifications ne ſe trouuerent pas ſeulement fraizées & paliſadées en fort peu de temps ; mais on y vid encore des logemens faits pour la commodité des ſoldats. La place auoit eſté en danger, & il eſt certain que ſi le Mareſchal de Turenne n'y eut ietté le nombre de ſoldats que nous auons dit, il eut eſté bien difficile de la conſeruer contre vn aſſaut ſi furieux & ſi bruſque ; voilà pourquoy ce meſme General ayant lieu de croire que ces ennemis feroient de nouueaux efforts pour la recouurer, il vſa d'vne nouuelle préuoyance pour empeſcher qu'elle ne retombaſt dans leurs mains, car outre le nombre des François qu'il y auoit deſia ietez, il détacha encore cent cinquante ſoldats de ſon regiment, & cent cinquante cheuaux de ſa meilleure caualerie pour en aller appuyer la garniſon.

C'eſtoit beaucoup, ce ne fut pas neantmoins tout ce qu'on iugea neceſſaire pour la mettre bien à couuert ; les Eſpagnols témoignerent trop de depit de l'auoir perduë pour ne ſe mettre point en deuoir de la reconurer, ils ſe diſpoſerent à vne nouuelle attaque, le Mareſchal de Turenne en auertit ſa Maieſté Treſ-Chreſtienne : Ce grand Prince par les armes duquel elle auoit eſté glorieuſement conquiſe, ſe reſolut à la conſeruer : il fit partir quatre-vingt de ſes mouſquetaires pour aller renforcer ſa garniſon : le Cardinal Mazarin alors Premier Miniſtre de cét Illuſtre Monarque, voulut témoigner vn zele pareil, il fit accompagner ces mouſquetaires d'vne bonne partie de ſes gardes ; ainſi le Gouuerneut Anglois receut vn ſi conſiderable renfort, que ſe croyant inuincible, il ne redouta plus l'abord de ces ennemis.

Comme la priſe de cette place eſtoit vn acheminement à quelque coup plus auantageux à la gloire de la republique, le Protecteur en teſmoigna des ſatisfactions qu'il ne ſeroit pas bien facile de dire ; mais quoy que ce luy fuſt vn ſuiet de réiouyſſance publique, il ne s'y attacha pas ſi fort qu'il ne ſe ſouuint de beaucoup

coup d'autres choses qui n'estoient pas moins importantes à sa conduite. Le commerce des Indes pouuoit enrichir beaucoup de personnes, & apporter de grandes commoditez dans les trois Royaumes ; il se falloit auancer, il s'appliqua fortement à le faire. Il fit vne declaration, laquelle portoit qu'il seroit desormais mesnagé par la voye d'vn fond commun, & afin d'y encourager les personnes qui auroient dessein de s'y rendre auanturiers, il n'en confirma pas seulement les Priuileges que le Roy Iacques leur auoit autrefois accordés, mais encore il leur augmenta les anciennes immunitez, de sorte que cette importante affaire qui sembloit auoir desia beaucoup relaché de sa premiere vigueur, reprit vne chaleur si belle, que plusieurs personnes s'empresserent à prendre le nom d'auanturiers. 1657.

Declaration du Protecteur pour le commerce des Indes.

Ce soin regardoit la commodité publique, il estoit raisonnable qu'il en prist pour l'establissement de la fortune de sa famille. Il auoit encore deux filles à marier, il donna la plus ieune à Robert Rich petit fils du Comte de Vvarvvik & de la Comtesse doüairiere de Deuon, l'autre à Mylord Falcombridge : Henry Cromvvel son fils puisné, ne portoit que la qualité de Mylord deputé en Irlande, il luy enuoya par le Colonel Vvalter vne commission par laquelle il luy donnoit auec le Parlement, celle de Vice-Roy dans ce Royaume ; ce nouueau titre obligeoit le Conseil de Dublin, & tous les Officiers du Royaume à tesmoigner leur mescontentement ou leur ioye, on fit de si belles ceremonies pour le mettre en possession de cette belle charge, que personne ne put mettre en doute, que ce ne fût auec ioye qu'on luy rendoit ces nouueaux honneurs.

Henry Cromvvel est declaré Vice Roy d'Irlande.

Quand on parla de restablir le Gouuernement Monarchique, on commença par la resolution de mettre en credit vne haute Chambre : autrement appellée la Chambre des Seigneurs : On auoit touſiours ignoré les noms de ceux qui la deuoient composer ; on l'apprit enfin sur les derniers iours de l'année, par l'ordre qui leur fut enuoyé de se trouuer à Londres au premier de 1658. le Protecteur auoit esté celuy qui les auoit nommés. Voicy le rang dans lequel ie les ay trouués.

Richard Cromvvel fils aisné de ce Protecteur, Henry Cromvvel son cadet Vice-Roy d'Irlande, Nathanaël Fiennes, & Iean l'Isle Commissaires du grand sceau d'Angleterre, furent les quatre premiers, Iean Claypoole son gendre & son grand Escuyer, Iean Disbrovv son beaufrere & Edouard Montagu Generaux de la mer remplirent la 5. 6. & 7. places. Les autres furent Henry Laurence President du Conseil priué, Charles Fleetvvod gendre de son Alteſſe, Edmond Comte de Mulgraue, Philippe Vicomte de l'Isle, les Cheualiers Gilbert Pulcxering, Charles Wolseley, Walter Strickland, le General Maior Skippon, les Colonels Syndeham & Iones, François Roux tous membres de son Conseil : Robert Comte de Vvarvvik, Edouard Comte de Mancheſter, Dauid Comte de Cassils, les Vicomtes de Say, de Seale & de Hovvard : les Barons de Falcombridge, de Varton, de Broghill & d'Eure, les Mylords Vvhitelock, Glyn, Oliuier S. Iean, Steël : George Monck Commandeur en chef des forces d'Escosse, les Cheualiers Guillaume Lockard, Guillaume Strickland, François Busſel, Thomas Honnivvood, Arthur Hasselrigg, Iean Barkstead Lieutenant de la Tour de Londres, Thomas Bridge, George Fleetvvood, Iean Hevvson, Archibald Iohnston, & Mathieu Tomlison ; les sieurs Iean Fiennes, Guillaume Pierrepoint, Iean Iones, Iean Crevv, Alexandre Pophan, Edouard Vvalley, Richard Ingoldsby, Iacques Berry, Guillaume Toff, Thomas Cooper, & Edmond Thomas.

Le Parlement qui auoit agy en 1657. s'estoit separé deuant la fin de l'année, le Protecteur en auoit fait conuoquer vn autre, afin que le peuple n'enst point suiet de se plaindre de sa conduite. La pluspart des membres destinés à le composer estoient arriués à Londres dés le 15. de Ianuier de 1658. il en falloit faire l'ouuerture, le Protecteur ordonna qu'elle se feroit le dernier de ce mesme mois, cet ordre fut executé : Tous ceux qu'on auoit nommés pour la Chambre Haute y allerent prendre seance, le Protecteur y fut conduit auec les mesmes ceremonies que nous auons cy-dessus deduites : Quant il eut fait à son ordinaire, vn discours par lequel tous les nouueaux membres de la chambre des Communes apprirent, qu'on ne les auoit assemblés que pour trauailler serieusement &

1658. 1.

Ouuerture d'vn nouueau Parlement.

1658. fidellement aux affaires de la Republique, & quand il eut ooy vne ſeconde harangue faire ſur le meſme ſuiet par Mylord Finnes, il ſe releua pour les laiſſer tous dans la liberté de leurs charges: Mais ils ne trauaillerent pas long-temps, & tout ce qu'ils pureot faire, fut de dreſſer cioq ou ſix actes de peu d'importance, car le Protecteur s'eſtaot rendu le 13. de Fevrier à la Chambre des Seigneurs, il y fit appeller celle des Communes, & par vn mouuemeot dont on ne put deuiner la cauſe, leur declara que pour pluſieurs raiſons importantes à la gloire & au repos de la Republique, il eſtoit oeceſſaire de proceder à voe prompte diſſolution dece Parlement. Ce commandement eſtoit ſurprenant, il n'y eut auſſi perſonne qui n'en fût ſurpris plus que l'on ne le ſçauroit dire: Neantmoins comme ils eſtoient tous daos vne ſoumiſſion ſans reſerue, il n'y eot point de replique à cela, & chacun commença de ſonger à ſe retirer.

Cromvvel le cauſe.

Cependant l'oo vid renaiſtre l'hydre des Trembleurs, on trouua dans les ruës de Londres quantité de libelles ſcandaleux: Le protecteur auquel oo en auoit apporté des copies, ſe crut obligé de ſçauoir de quelle main ces eſcritures pouuoient ſortir; il auoit aſſez de ſurueillans pour venir à bout de cette entrepriſe, on en ſoupçonna trois perſonnes, qui furent le Maior Courtner, Portman Secretaire du deffuot Amiral Blâck, & le Colonel Iean Vvbite, on ſe ſaiſit d'eux, ils ne deſauouerent point leur ouurage, portman reſpondit, que s'il falloir mourir pour auoir eſcrit contre le Gouuernement preſeot, il ne pouuoit ſouffrir vne mort plus illuſtre & plus glorieuſe, Courtner oe s'eſloigna pas beaucoup de la liberté de cette reſponſe, & tout ce qu'il y adiouſta, fut de dire qu'il prendroit touſiours les armes, pour dooner vne nouuelle forme à l'Eſtat: quant à l'antre il parla de Iacqoes Naylord aoec tant d'eloges, qu'il fit bien connoiſtre qu'eſtant daos les intereſts de cet impoſteur, il n'auoit rien moios dans l'eſprit que de porter le peuple à la protection de ſa ſecte & de ſes erreurs.

Les Trembleurs cauſent de nouueaux deſordres dans l'eſtat.

Le Protecteur croyoit auoir deſia fait tous les efforts poſſibles pour preuenir les dangers que des ſentimens ſi contagieux pouuoient ſuſciter dans l'Eſtat: Neantmoins voyant bien qu'il falloit eocore aller plus auant & adiouſter de nouuelles precautions à celles qu'il auoit deſia eſtablies, il fit vne nouoelle declaration pour aller iuſques à la racine de ces maux. Il ordonna que ceux qui eſtoieot d'vne creance contraire à celle qui eſtoit approuuée dans les trois Eſtats; qui auoient porté les armes cootre la Republique, ou qui par quelque voye que ce fût, auoient fauoriſé le party de ſes ennemis, ſortiroient des villes de Londres & de Vveſtminſter ſans en approcher de cioq milles: Que tous les Iuges de paix, Conneſtables, ou autres Officiers de guerre & de police, oe ſouffriroient poiot de Catholiques, de Trembleurs ny d'Anabaptiſtes dans les reſſorts de leurs iuriſdictions, & qu'ils s'aſſeureroient de tous ceux qui par leurs diſcours & leurs actions teſmoigneroient quelques diſpoſitions à troubler la tranquilité de l'Eſtat. Ce qui n'eſtant pas encore aſſez fort pour donner à ſon eſprit tout le repos qu'il vouloit auoir, il fit aſſembler le Maire & les Aldermans de Londres, pour leur ordonner de reſtablir leur milice, afio d'eſtre eo eſtat de rompre tous les partis qui ſe pourroient former daos la ville.

Le Protecteur reſtablit la Milice de Londres.

Toutes ces perſonnes eſtoient aſſez portées à oe ſe poiot eſloigner de ſes volontez, neantmoios il les y voulut engager par des raiſons où leur iotereſt fuſt pareil au ſien. Il leur allegua qu'il ſçauoit de ſcience certaine, que le Marquis d'Ormond auoit eſté enfermé trois ſemaines eotieres dans Londres, pour y pratiquer des perſonnes en faueur de leurs enoemis: Qu'il ſçauoit encore par le raport de quelques ſecrets Agens qu'il auoit en France, en Flandres, en Eſpagne, & dans toutes les villes des Eſtats des Prouinces voies, que le Roy de la Grand' Bretagne auoit huit mille bommes en Flandres, poſtez à Bruxelles, à Bruges, à Oſteode & en toutes les places maritimes du Roy Catholiqne, leſquels n'attendoient qu'vo vent fauorable & vne ouict obſcure pour charger viogt deux vaiſſeaux deſtinez à le tranſporter où il luy plairoit: que tout cela ne ſe faiſoit que pour apporrer dans les entrailles du Royaume vne nouuelle guerre, qui l'altereroit peut eſtre aſſez pour ne ſe pouuoir iamais remettre: que tous les partiſans que ce Prince auoit encore dans les trois Royaumes, ſe reſueilleroient au premier bruit de ſa deſcente, & qu'infailliblement les Trembleurs groſſi-

roient ses troupes : qu'il estoit donc à propos, & mesme tres-neceſſaire de preuenir ces nouueaux desordres auec toute la diligence possible, & que pour cet effet il les supplioit de vouloir seconder ses soins & sa preuoyance. La langue de ce Protecteur estoit bien penduë, ses raisons n'estoient pas esloignées des apparences, elles estoient dites à des personnes qui deuoient craindre, parce qu'elles auoient touſiours appuyé l'vſurpation de ce protecteur ; ils apprehenderent auſſi tous les disgraces dont on leur auoit voulu faire peur, ils remercierent son Alteſſe, comme ils l'appelloient, des soins qu'elle prenoit du salut public, luy promirent de trauailler inceſſamment à ce qu'elle leur ordonnoit, & pour ioindre l'effet aux paroles, commencerent à ietter les yeux sur les Officiers auſquels ils pouuoient donner la conduite de cette milice. Cette marque d'affection donna bien quelque relache aux inquietudes qui le trauailloient : Mais comme il ne croyoit pas auoir aſſez fait, il nomma grand nombre de Iuges pour compoſer vne haute chambre de Iuſtice, afin que par des chaſtimens exemplaires il puſt ietter la frayeur dans l'ame de ceux qui pouuoient encore auoir de mauuais mouuemens contre sa perſonne ou contre son gouuernement.

1658.

Il inſtitue vne haute Chambre de Iuſtice.

L'air n'eſt pas touſiours dans vne meſme conſtitution, il a ſes differentes ſaiſons de froid & de chaud, les inclinations des hommes ne ſont pas auſſi toûjours portées à vn meſme obiet, & nous voyons ſouuent qu'ils ceſſent d'aimer auiourd'huy ce qu'ils aimoient hier auec violence. Cromvvel auoit eſleué Lambert aux plus hautes dignitez de la Republique, & il ſembloit ne deuoir iurer que par luy, il n'auoit pas eu de moindres diſpoſitions à mettre la fortune du Cheualier Henry Vane à vn rang pareil : La raiſon pour laquelle il auoit de ſi fortes diſpoſitions pour Lambert, eſtoit qu'il eſtoit braue de ſa perſonne, & qu'il l'auoit touſiours trouué ſi ardent à la ruine de la famille Royale, qu'il n'auoit point aprehendé de dire vn iour en pleine aſſemblée, *Que ſon eſpée auoit coupé plus de la moitié des racines de la Royauté & qui la tireroit encore contre le premier qui oſeroit attenter à la liberté publique pour laquelle il vouloit perir*, les mouuemens qu'il auoit pour l'autre auoient vn meſme obiet, car il eſt certain que ce Cheualier ne regardoit pas la Couronne auec moins d'auerſion que Lambert : mais comme ce protecteur auoit vn eſprit perçant, il connut que ces deux hommes n'appuyoient ſon authorité que pour leurs intereſts particuliers, il redouta l'ambition de Lambert, la fierté de l'eſprit de l'autre ne luy ſembla pas moins dangereuſe, il ſe propoſa de les éloigner tous deux, il caſſa doucement le premier, & prit pretexte de renuoyer l'autre à ſa maiſon, parce que dans le temps qu'on parloit de mettre la Couronne ſur la teſte de ce Protecteur, il ne s'eſtoit pû empeſcher de dire deuant vn grand nombre de gens, *Que ſi on vouloit reſtablir la Monarchie, la maiſon de Stuart valloit bien celle de Vvilliam, & qu'il ne pouuoit comprendre la politique de ceux qui chaſſoient des Rois pour ſe mettre ſous la domination d'vne perſonne particuliere.* Il n'y a point de doute que ce mauuais traitement ne picquaſt iuſqu'au vif ces deux grands courages, mais comme ils n'eſtoient point en eſtat de renuerſer la fortune de leur ennemy, ils reſolurent d'attendre ſa mort pour agir de concert contre ceux qui ſeroient choiſis pour remplir ſa place.

Il eloigne de la Cour Lambert & le Cheualier Vane.

Il eſt certain que l'armée du Roy tres-Chreſtien n'auoit attaqué Mardick ſur la fin de la derniere campagne, que ſur le deſſein de mettre Dunkerque au meſme deuoir. Cette place n'auoit eſté priſe que pour la donner aux Anglois. L'attaque que l'on deuoit faire à Dunkerque, n'eſtoit encore que pour donner à cette nation le moyen de tenir en eſchet les forces du Roy Catholique de ce coſté-là. C'eſtoit vne affaire aſſez conſiderable pour n'eſtre pas faite legerement. Mylord Lockard Ambaſſadeur de cette Republique à la Cour de France, partit auſſi de Paris ſur les derniers iours du mois d'Auril pour en aller prendre les ſentimens du Protecteur, il arriua dans Londres le 19. de May, il ne fallut que cinq iours pour ſe bien inſtruire de toutes ſes intentions & de ſes deſſeins : cela fait, il reprit le chemin de France pour aller rendre conte au Cardinal Mazarin du voyage qu'il venoit de faire.

Il y auoit grande apparence que l'on ne commenceroit point cette campagne de mil ſix cens cinquante-huit par vn ſiege de cette importance : Ce fut pourtant la premiere choſe qui fut reſoluë dans le Conſeil de ſa Maieſté Tres-Chreſtien.

1658. II. ne, & ce fut encore par là que le Mareschal de Turenne continua les grandes choses qu'il auoit faites depuis qu'on luy auoit donné le commandement de nos armes. Ses troupes estoient prestes pour aller assieger cette place du costé de la terre : Vingt vaisseaux Anglois se trouuans aussi sous les voiles pour luy fermer les auenuës de la mer, elle fut reguliérement assiegée. Les Generaux du Roy Catholique auoient bien preueu ce coup, & pour cette consideration ils ne s'y estoient point voulu enfermer, mais ils l'auoient si bien pourueuë d'hommes, de viures & de munitions, qu'ils s'estoient promis de la conseruer mal gré toute l'experience du General qui l'attaquoit. Cette esperance les trompa pourtant, car quoy que le Marquis de Leyde que Dom Iean d'Autriche y auoit estably en qualité de Gouuerneur, fist faire de belles & de brusques sorties pour retarder la perfection des trauaux, il ne fut point en son pouuoir de l'empescher, & il ne fut point encore en celuy des Generaux Espagnols d'y ietter du secours pour releuer le courage de la garnison. Mais comme ils se trouuoient obligez de ne point laisser à la posterité vn legitime suiet de faire vn mauuais iugement de leur conduite & de leur courage ; ils creurent qu'il leur seroit plus auantageux de mourir glorieusement, que de laisser perdre à leur barbe vne place de cette importance sans la secourir, & dans cette veuë ils se proposerent de perir ou de la sauuer.

Dunkerque assiegée par les François & par les Anglois.

Ils auoient vne armée de vingt-huit à trente mille hommes, la fortune leur auoit donné vn Capitaine de marque, qui estoit le Mareschal d'Hocquincour, lequel ayant mis Peronne entre les mains du Prince de Condé, s'estoit ietté dans l'armée d'Espagne, ils l'appellerent au Conseil de guerre qu'ils auoient fait assembler pour concerter les moyens de faire leuer le picquet à leurs ennemis. Ils demeurerent d'accord qu'il falloit attaquer les lignes, l'ordre vouloit qu'on les allast reconnoistre pour le faire auec quelque fruit, ce Mareschal s'offrit, on le prit au mot, dans l'opinion que son experience au fait de la guerre feroit reüssir ce dessein ; il partit la nuit du treize au quatorziesme de Iuillet, sans autre suite que celle de cinquante cheuaux, quand il fut à cent pas des lignes, il rencontra le Comte de Soissons, qui marchoit à la teste de quarante caualiers, comme s'il eust voulu faire la patroüille à l'entour du camp : Cette rencontre l'arresta tout court, le Comte fit ferme de son costé ; ils furent également tentez d'en venir aux mains, ils ne le firent pourtant pas, le Mareschal s'en empescha pour ne pas destruire le dessein qui l'auoit mis en campagne ; le Comte eut d'autres considerations qui ne furent pas moins legitimes ; le Mareschal se seruant de la retenuë de ses ennemis, creut qu'il auoit trouué son temps pour executer ce qu'il vouloit faire ; il fit commandement à vn Capitaine qu'il auoit à ses costez de n'attaquer point, si les ennemis demeuroient en l'estat où il les voyoit, ou s'ils prenoient resolution de se retirer sans combattre, & se dérobant auec vn seul caualier, marcha droit aux lignes, afin d'en bien remarquer le trauail. Mais à peine eut-il fait cinquante ou soixante pas que se trouuant proche d'vne redoute, dans laquelle il y auoit seize Suisses, la sentinelle l'arresta par vn, *Qui va là.* Il ne dit mot, son silence fit iuger qu'il estoit du party contraire, on fit vne décharge sur luy de huit ou dix coups de mousquet, il en receut deux qui l'enooyerent sur la poudre, celuy qui l'accompagnoit fut tué ; il iugea bien qu'il estoit au dernier moment de sa vie, il voulut mourir en homme d'honneur, il éleua sa voix pour estre entendu, il se nomma & demanda qu'on le vint querir, le Commandant s'auança suiuy de dix de ses compagnons, il fut porté dans cette redoute, il pria ce mesme Commandant de faire promptement auertir le Mareschal de Turenne de ce qui luy venoit d'arriuer, ce General ne manqua point de se rendre aupres de luy, ils eurent vn entretien de demie heure, pendant laquelle ce blessé eut le loisir de luy dire le secret des Generaux Espagnols qui le deuoient attaquer de deux costez sur le point du iour, & voulant finir par vne reconnoissance de genereux homme, le supplia de dire à sa Maiesté, qu'il mouroit auec grand regret de ne luy auoir pas exactement gardé la fidelité qu'il deuoit aux marques qu'il auoit receuës de sa bien-veillance & de sa bonté : auquel temps la mort luy ayant fermé la bouche, le Mareschal de Turenne resolut de profiter du grand auis qu'on venoit de luy donner.

Le Mareschal d'Hocquincour va reconnoistre les lignes.

Il est tué.

Il manda donc la plus part de ses Capitaines, enuoya prier le General Anglois qui occupoit vne des attaques auec six mille hommes, de se transporter promptement iusques à son poste, leur découurit à tous les desseins des Generaux ennemis: Il y en eut quelques-vns qui furent d'auis de bien garnir tous les postes pour les receuoir auec vigueur. Il ne fut pas dans ce sentiment, il iugea qu'il les falloit preuenir & les combattre; il tira des retranchemens toute son armée, à la reserue de ceux qui seroient necessaires pour les conseruer, en fit deux corps, & comme il estoit asseuré que Dom Iean d'Autriche & le Prince de Condé deuoient attaquer deux endroits, mit l'vn de ces corps composé de cinq mille Anglois & d'vn pareil nombre de François, sous les ordres du Marquis de Calstenau pour s'opposer à Dom Iean d'Autriche, & sortit auec l'autre pour aller combattre le Prince. 1658.

Le Mareschal de Turenne marche contre les Generaux d'Espagne.

Il ne me seroit pas bien facile de dire auec quel estonnement ces deux Generaux Espagnols virent paroistre à leur barbe des hommes qu'ils croyoient trouuer endormis, ou du moins qu'ils ne pensoient pas trouuer en l'estat qu'ils les rencontroient. Il est certain qu'ils en furent tous deux surpris, mais il n'est pas moins vray de dire aussi que leur estonnement ne fut pas de longue durée, & que comme ils marchoient serrez, ils ne marchanderent point à se disposer au combat, puis qu'ils ne le pouuoient éuiter. Ils le firent donc, mais ils le firent tous deux auec mal-heur. L'ardeur des François fut plus forte que celle des Flamans & des Espagnols, ceux-cy lâcherent le pied vne heure apres le commencement du combat. Cette lâcheté fit combattre les autres auec vne fureur si brusque, qu'ayant reduit leurs ennemis à la fuite; le Prince de Condé eust sans doute accreu le nombre des morts ou des prisonniers, si son Capitaine des Gardes voyant tomber son cheual percé de trois ou quatre coups de mousquet, ne se fust ietté à bas du sien pour le luy donner, afin de luy faciliter les moyens de se sauuer: Quant à ce qui se passa de l'autre costé, entre Dom Iean d'Autriche & le Marquis de Castelnau, le combat y fut encore beaucoup plus meurtrier qu'il n'auoit esté de celuy du Prince; car les Anglois s'acharnerent de telle façon sur leurs ennemis, que les François qui combattoient auec eux ne les ayant pû empescher de faire main basse, ils couurirent la terre d'vn merueilleux nombre de morts. La tuerie auoit esté grande, car il est certain que toute l'Infanterie Espagnole auoit esté taillée en pieces, le nombre des prisonniers ne fut gueres moins grand que celuy des morts: Les plus considerables furent les Comtes de Bouteville, de Meille, de Coligny, le Prince Robert, le Marquis de Rochefort, le Cheualier Guitaut, Desroches Capitaine des Gardes du Prince, & la plus part des Colonels de l'armée.

Bataille.

Défaite de l'armée Espagnole.

Il y auoit grande apparence que ce carnage feroit peur à la garnison, & qu'elle ouuriroit les portes aux victorieux à la premiere sommation qui luy en seroit faite; il arriua pourtant le contraire, car elle disputa ses dehors auec tant de cœur, qu'elle fit perir plus de cinq cens hommes auant que de vouloir fauorablement respondre aux conditions qu'on luy presentoit pour se rendre; mais le Gouuerneur qui l'auoit maintenuë en cette genereuse opiniastreté, estant mort de quelques blesseures, & les Officiers qui restoient ayant appris que sa Maiesté Tres-Chrestienne estoit dans Mardik, ils crurent qu'il n'y auoit point de honte à plier deuant vn Prince qui sembloit n'estre sur la terre que pour vaincre tous ceux qui s'opposeroient à ses armes, ils capitulerent le vingt-quatriesme de Iuin. Ce siege n'auoit esté entrepris que pour executer le traité que le President de Bordeaux auoit fait auec le Protecteur; Sa Maiesté n'eut point aussi plustost pris possession de la place, qu'elle la remit entre les mains de Mylord Lokard Ambassadeur d'Angleterre à sa Cour, à condition qu'on ne feroit aucune violence à la Religion des habitans, qui estoient tous Catholiques Romains, & qu'on garderoit exactement tous les priuileges de la Bourgeoisie, comme il auoit esté accordé par les articles de la capitulation.

Prise de Dunkerque.

Le Roy la remet entre les mains des Anglois.

Pendant qu'on faisoit de si belles choses deuant cette place, l'esprit du Protecteur estoit agité de ses apprehensions ordinaires, & la ville de Londres n'estoit pas plus tranquille qu'à l'accoustumée: on y eut vn nouueau suiet d'apprehender du changement dans l'Estat, & on y découurit vne nouuelle coniuration,

III.

Nouuelle coniuration contre le Protecteur.

1658. qui fit tenir toute la milice ſous les armes trois iours & trois nuits tout de ſuite. Le deſſein des Conſpirateurs eſtoit de mettre ce Protecteur à bas, de ſe ſaiſir des principaux Magiſtrats, de ſurprendre les gardes de Saint Paul, de s'aſſeurer de la Tour de Londres, & de mettre le feu en diuers endroits de la ville pour agir dans la ſuite de leurs entrepriſes auec plus de liberté & moins de danger. Ceux que l'on ſoupçonna d'abord d'auoir eſté dans ces mouuemens furent, le Cheualier William Leigton, le Maior Rogera, Iean Ruſſol, puiſné du Comte de Bethford, le Cheualier William Compton, frere du Comte de Northampton, le Cheualier Richard Vvillis, le Cheualier Henry Slingſby, le Docteur Hewet, Mauly, Seymer, Mordant, frere du Comte de Petersborough, & pluſieurs autres. Le premier de tous ceux-là, parce qu'il auoit commandé la Compagnie d'ordonnances du deffunt Roy, le ſecond, pour auoir auſſi commandé dans la Comté de Gloceſter pour ſa Maieſté; le Cheualier Vvilliam Compton, parce qu'il auoit eſté Gouuerneur de Bamhury, & le Chenalier Richard Vvillis, parce qu'il auoit eſté gratifié par le meſme Roy du Gouuernement de Newarck; les autres pour auoir eſté trouuez dans des maiſons ſuſpectes, ou chargez de Commiſſions de ſa Maieſté. Ils furent tous arreſtez & enfermez dans les diuerſes priſons de la ville. Le premier qui fut mené deuant les Iuges de la Chambre de Iuſtice, fut Henry Slingsby, le ſecond & le troiſieſme furent le ſieur Mordant & le Docteur Hevvet. Mordant n'ayant point eſté trouué criminel, on le renuoya; les deux autres furent condamnez à eſtre pendus & eſcarrelez, comme atteints & conuaincus du crime de haute trahiſon: Mais comme le Protecteur vouloit paſſer pour moins cruel qu'il n'eſtoit, il voulut changer cet épouuentable genre de mort en vn moins infame & moins rigoureux, qui fut de leur faire trencher la teſte.

Supplice des coniurez.

Le Colonel Aſthon, les ſieurs Summer, Stacy, Bettley, Frier & Allen eſtoient du nombre de ceux qui s'eſtoient malheureuſement laiſſé prendre: on les trouua criminels, on les enuoya à la potence trois iours apres qu'on eut fait trencher la teſte aux deux autres. Aſthon, Betteley & Stacy furent pourtant les ſeuls qu'on y attacha, les autres furent renuoyez à la priſon ſur la meſme claye qui les auoit traiſnez au lieu du ſupplice, iuſqu'à nouueaux ordres du Protecteur. Quelques autres qui furent interrogez confeſſerent, que pour donner vn ſuccez heureux à leur entrepriſe, ils eſtoient demeurez d'accord que le Chenalier Vvilliam Leigton ſeroit celuy qui feroit paſſer tous les gardes de Saint Paul au fil de l'eſpée, que Manley s'aſſeureroit du milieu de la ville pour ſe ſaiſir des principaux Magiſtrats, & pour contraindre le Maire & les Aldermans de les ſuiure pour faire armer le peuple en leur faueur: Que pour s'emparer plus facilement de la Tour, on mettroit le feu à deux ou trois maiſons voiſines, afin d'obliger les ſoldats à ſortir, & contribuer à l'eſteindre. Qu'il y auroit diuers corps qui agiroient en diuers endroits de la ville: Que ce grand deſſein n'auoit eſté conceu que pour faciliter à ſa Maieſté la deſcente qu'elle vouloit faire en Angleterre auec huit mille fantaſſins & douze cens cheuaux que le Roy Catholique luy auoit donnez, & qu'enfin il y auoit autant de partis formez qu'il y auoit de Prouinces dans le Royaume, leſquels partis ſe deuoient aſſembler en moins de huit iours, pour donner à ce Prince les moyens de remonter ſur le Troſne.

Cette grande affaire occupoit tous les ſoins de ceux qui compoſoient la haute Chambre de Iuſtice, & le Protecteur meſme en eſtoit aſſez allarmé, pour chercher auec empreſſement les moyens de ſe conſeruer contre tant d'attentats à ſa vie & à ſa fortune, mais comme il s'employoit tout à les rencontrer, il ne trouua qu'vne fiévre qui l'ayant violemment agité par l'eſpace de quatorze iours, l'emporta finalement le treizieſme du mois de Septembre. Ainſi fut renuerſé ce grand & merueilleux coloſſe, qui auoit ſeruy d'eſtonnement à toute l'Europe par l'eſpace de dix ans entiers, & il ne fallut qu'vn moment pour horner vne ambition qui auoit touſiours eſté l'aſtre dominant de ſon ame.

Mort de Cromvvel.

Il eſt certain qu'il auoit eſté l'vn des plus grands hommes de ſon ſiecle, & il eſt encore tres-aſſeuré que ſa mort toucha ſenſiblement beaucoup de perſonnes; Mais il ne ſera pas moins vray de dire qu'elle ſuſcita d'auſſi grands mouuemens de ioye dans le cœur de tous ceux qui conſeruoient encore quelque

chaleur pour la gloire de la Couronne, qu'elle auoit mis de douleur dans celuy des autres qui s'estoient faits esclaues de sa fortune. Le partage de ce déplaisir & de cette satisfaction ne parut point alors dans l'vn de ces mouuemens, comme il fit dans l'autre, mais le temps fit bien connoistre que s'il n'auoit esclaté, il n'auoit attendu que pour le faire auec raison. Nous en verrons les effets, disons cependant que comme tous ceux qui estoient dans les Charges ne s'y pouuoient maintenir, qu'en faisant remplir cette Illustre place par vn homme qui seroit obligé de les proteger, ils ietterent les yeux sur Richard Cromwel, fils aisné de ce Protecteur pour l'y establir: Le deffunt l'auoit nommé pour luy succeder, auec priere au Parlement d'appuyer son choix, le Priué Conseil qui s'estoit extraordinairement assemblé, approuua ce choix d'vn commun auis, il escriuit aux Officiers de l'armée la priere du deffunt, & le consentement que toute l'assemblée y donnoit. Ces Officiers ne ballancerent point à dire qu'ils l'approuuoient auec ioye. Cette declaration fit que ce Conseil ayant dressé & signé la proclamation, il choisit le lendemain pour en faire la ceremonie. Il falloit auertir les Herauts & les Sergens d'armes, afin qu'ils se tinssent prests, il leur enuoya les ordres necessaires à cette solemnité: Cependant comme il estoit de la bienseance d'enuoyer vers ce Mylord, tant pour l'asseurer que toute la Compagnie prenoit part à la grandeur de la perte qu'il auoit faite, que pour l'auertir de tout ce qu'elle auoit resolu, le grand Chambellan, & le President de ce Conseil furent choisis pour aller faire l'vne & l'autre de ces deux choses. 1658.

Ce compliment auoit toutes les conditions requises à estre receu fauorablement: ce Mylord aussi y respondit auec vn tres-profond ressentiment, tant de la mort de son pere, que de l'affection que ce Conseil luy tesmoignoit. Il pratiqua d'abord les maximes du deffunt, lequel auoit tousiours affecté de paroistre humble; car il auoüa modestement qu'il se reconnoissoit indigne d'vn employ où il ne falloit qu'vn esprit fort & releué, mais ayant aiousté qu'il auoit besoin pour cela de leurs prieres, & de celles du peuple, qu'il leur demandoit, il fit connoistre qu'on l'auoit sensiblement obligé d'auoir eu cette deference pour luy, & qu'on l'obligeroit encore dauantage de luy continuer ces bons mouuemens, desorte que le Conseil ayant appris ses volontez, il ordonna que le General Montagu, les Mylords Strickland & Skippon iroient le lendemain à l'Hostel de Ville, pour donner auis au Maire, aux Aldermans & au Comité de la Milice, de ce qui auoit esté resolu.

Ces ordres n'auoient esté donnez que pour obtenir le consentement de tous ces Officiers, ils le donnerent sans difficulté, en suite dequoy la proclamation de ce nouueau Protecteur s'estant faite à la Cour de l'Hostel où le Conseil se tenoit, à Westminster, à la place de Chancellerie, à Chempside, & dans la place du change Royal en Cornhille par des Herauts & des Sergens d'armes dans l'agreable bruit des trompettes, de plusieurs salues de mousqueterie, & parmy les acclamations d'vn merueilleux nombre de peuple qui couroit pour voir les diuerses ceremonies qui se faisoient en tous ces endroits; le Maire & les Aldermans allerent trouuer ce nouuel Idole, à qui l'on donnoit desia tant d'encens, tant pour luy tesmoigner la part qu'ils prenoient à la douleur que la mort d'vn si grand pere luy pouuoit donner, que pour feliciter son election. Richard Cromwel est choisi pour occuper la place de son pere.

Les ceremonies de la proclamation auoient esté grandes, cette visite ne se fit pas sans esclat; Tous les membres du Conseil s'estoient rendus à Vvithehall à trois fins; la premiere, pour faire en corps ce qu'ils n'auoiét fait le iour precedent que par deux Enuoyez: La seconde, pour voir donner à ce nouueau Protecteur la benediction de Thomas Grodwin Ministre; la derniere, que pour receuoir de luy le serment de maintenir la Religion Protestante en sa pureté, d'entretenir les trois Estats dans la tranquillité où il les trouuoit, de conseruer les droits & les priuileges des peuples, & enfin de gouuerner la Republique selon les loix & les coustumes qu'on y auoit tousiours obseruées. Tout cela s'estant fait auec ordre, il laissa retirer le Maire & les Aldermans, apres les auoir asseurez de toute sa bienveillance, & passa dans vne Chambre auec le priué Conseil, pour signer vn acte qui confirmoit tous les membres qui le composoient dans la fonction de leurs charges iusques à nouueaux ordres. Il falloit encore receuoir les soûmissions Ceremonies de cét establissement.

1658. des Officiers de l'armée, il les receut ſur le ſoir, le Lieutenant de la Tour luy fit les ſiennes par trois deſcharges de cent pieces de canon qui couurirent long-temps toute la ville d'vne agreable fumée, les habitans teſmoignerent leur ſatisfaction par des feux de ioye qui durerent iuſques à la moitié de la nuit.

Qualitez de ce nouueau Protecteur.

On deuoit tout attendre d'vn ſi beau commencement à l'eſtabliſſement d'vne nouuelle grandeur, & particulierement apres auoir veu qu'on luy enuoyoit de tous coſtez des addreſſes pour feliciter ſon élection : Mais comme vn edifice quelque beau qu'il ſoit, tombe infailliblement en ruyne quand il n'a pas de bons fondemens, il ne ſe faut pas eſtonner ſi la fortune renuerſa ce nouueau Protecteur preſqu'auſſi toſt qu'il fut au plus haut de ſa roue : C'eſtoit vn homme dont l'ame eſtoit trop baſſe pour ſe pouuoir maintenir dans vne ſi haute éleuation ; il n'auoit point le cœur d'vn guerrier, ſon eſprit eſtoit trop materiel pour receuoir les delicateſſes de la politique, & pour le dire en peu de paroles, il n'auoit aucune qualité de celles qui ſont requiſes à faire vn grand homme. Il fut pourtant choiſi pour occuper l'illuſtre place que ſon pere auoit occupée, ce ne fut pas ſon merite qui l'y eſtablit, ce ne fut que l'intereſt de ceux qui l'y appellerent ; ie puis dire auſſi qu'il n'y fut pas pluſtoſt aſſis par le miniſtere de ceux-là, qu'il y en euſt d'autres qui commencerent à chercher les moyens de le debuſquer. Montagu General de toute la flote depeſcha vn fidelle Agent au Roy pour l'aſſeurer de la fidelité de ſon ſeruice, mais auec vne tres humble ſuplication de ne le point hazarder mal à propos, de peur de ruyner les grands deſſeins qu'il auoit de luy gagner toute la flote. Moncx General de l'armée d'Eſcoſſe, fit partir preſqu'en meſme temps vn Gentilhomme Irlandois, dans la fidelité duquel il auoit vne confiance toute entiere, pour proteſter à ſa Maieſté, que la plus haute de ſes penſées n'auoit pour obiet que la gloire de ſon ſeruice, & qu'il prendroit ſi bien ſon temps pour luy teſmoigner cette verité, qu'elle ne la pourroit iamais mettre en doute ; il y eut encore d'autres perſonnes de marque qui ne purent approuuer le Gouuernement de cet homme ; mais comme il faut que toutes choſes aillent dans leur rang, ie ne parleray point de leurs mouuemens qu'apres auoir dit les choſes qui les precederent.

IV.

Monk & Montagu enuoyent ſecretement vers ſa Maieſté pour l'aſſeurer de leur ſeruice.

pompe funebre du Protecteur.

Il falloit mettre le mort en terre, la qualité qu'il auoit euë, & celle que poſſedoit alors ſon fils demandoient de grandes ceremonies, la pompe de ſon enterrement ne fut auſſi pas moins ſolemnelle que celle que l'on auoit accouſtumé de faire aux ſepultures des Rois d'Angleterre : Son corps, ou pour dire mieux ſa figure faite au naturel, auoit eſté expoſée dans l'Hoſtel de Sommerſet couuerte d'vn habit de velours plein de couleur de pourpre : Elle tenoit dans la main droite vn ſceptre pour marquer ſon Gouuernement, dans la gauche vn globe qui repreſentoit la principauté, auoit à ſes pieds ſur vn couſſin poſé ſur vn fauteuil de drap d'or, vne Couronne Imperiale enrichie d'vn grand nombre de pierreries. Elle fut tirée de là le troiſieſme du mois de Decembre par dix Gentilshommes, leſquels luy ayant mis la Couronne en teſte au lieu de la laiſſer à ſes pieds, ou de la faire porter par quelqu'vn, & l'ayant couuerte d'vn manteau Royal, l'allerent mettre ſur vn chariot qui l'attendoit à la Cour de Vveſtminſter accompagné de tous les plus grands du Royaume couuerts de robes de deuil, où ayant enfin eſté placée au bout Oriental de ladite Egliſe, elle y fut placée ſur vn lit de parade au plus haut du cœur : Quant au corps qu'on y auoit auparauant porté ſans aucune ceremonie, il fut mis dans vne caue de la chapelle d'Henry VII.

1659. I.

Ouuerture d'vn nouueau Parlement.

Nous auons dit de quelle façon le dernier Parlement auoit eſté caſſé par le premier Protecteur, les loix vouloient qu'on en eſtabliſt vn nouueau ; ce fut auſſi l'vn des premiers ſoins qui occuperent l'eſprit du ſecond Protecteur, mais ce fut auſſi vn des premiers coups qui tomberent ſur luy, & qui contribuerent à le renuerſer. Il en fit l'ouuerture le cinquieſme du mois de Fevrier auec les formalitez ordinaires, Chaloner Chute fut celuy que la Chambre Baſſe choſit pour ſon Orateur, la premiere choſe qu'on y fit, fut d'y ordonner vn ieuſne pour demander les benedictions de Dieu en faueur du Gouuernement ; la ſeconde de faire lire en l'vne & en l'autre Chambre l'acte qui concernoit le droit & le titre de Protecteur en qualité de ſupreme Magiſtrat de la Republique d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande.

Parmy

Parmy les choses qui se passerent dans les suiuantes seances de ce Parlement, il y en eut trois fort considerables. La premiere, de dresser vn acte pour empescher les assemblées des Trembleurs, des Anti-Sabataires, Anti-Trinitaires & de ceux qui vouloient introduire dans l'Estat les ceremonies Iudaïques : la seconde fut vne proposition de casser la Chambre des Seigneurs : la troisiéme de limiter le pouuoir & l'authorité du Protecteur. La premiere passa sans difficulté, car il fut dit que la multiplicité des sectes estoit tres-dangereuse dans vn Estat, & par consequent la proposition que l'on fit de ne les plus souffrir ne fut point du tout combatuë ; de sorte que l'acte en fut passé sans le remettre à vne autre fois : La seconde ne se termina qu'apres de grandes contestations, car comme ceux qui vouloient la suppression de la Chambre des Seigneurs, n'auoient point de plus fortes raisons que de dire que tous ceux qui auoient esté nommés pour la composer n'estoient pas d'assez grande qualité pour estre admis parmy les Barons, ceux qui s'y trouuoient interessez respondirent, qu'il ne seroit pas iuste qu'vne si foible raison les priuast d'vn droit qu'on ne leur pouuoit legitimement oster, puis qu'on les en auoit trouuez dignes ; de sorte qu'apres auoir agité cette question dans trois ou quatre seances, il fut dit que la Chambre subsisteroit, que ceux de l'ancienne Noblesse qui estoient demeurez fideles aux precedens Parlemens, seroient maintenus dans leurs priuileges ; que les autres qui auoient porté les armes contr'eux, n'y seroient point receus, & que ceux qui n'auoient pas les qualitez necessaires à y estre admis ne s'y presenteroient plus. Quant à la troisiéme, le Parlement trouua bon de se reseruer la disposition de la Milice, & le pouuoir de faire la paix ou la guerre, contre ce que les autres Parlemens auoient accordé au deffunt Protecteur. Voila le premier coup de foudre qui tomba sur ce Protecteur, nous verrons bien tost le second.

1659.

Importans reglemens pour la seureté de l'Estat.

Le Parlement limite le pouuoir du Protecteur.

Quoy que l'empressement du Parlement fust grand sur le reglement de toutes les choses qui regardoient les necessitez de l'Estat, & que d'ailleurs le Protecteur fût assez empesché à respondre à toutes les addresses qu'on luy faisoit pour feliciter son éleuation : Il est certain que le Parlement ny luy n'oublierent pas vne circonstance qui regardoit la gloire & la grandeur de l'Estat. Le deffunt Protecteur s'estoit entremis d'accommoder la querelle qui estoit alors entre les Rois de Suede & de Dannemarc. Ce nouueau Parlement & ce nouueau Protecteur trouuerent qu'il y alloit de leur interest en la continuation de cette guerre par la consideration du passage du Sund, lequel estant alors fort embarrassé, leur empeschoit ouuertement le commerce, ils ne voulurent point laisser cette affaire en l'estat auquel elle estoit, ils demeurerent d'accord qu'il falloit trauailler plus serieusement que iamais à ce grand accommodement, ils mirent trente-six vaisseaux & six brulots en mer sous les ordres de Montagu, pour faire voile de ce costé-là. Ils penchoient plustost du costé du Roy de Suede que de celuy de son ennemy, comme les Hollandois auoient plus de disposition à fauoriser le Roy de Dannemarc que celuy de Suede : Neantmoins quand cet Amiral parut dans le Sund, la premiere chose qu'il fit, fut d'enuoyer dire à sa Maiesté Danoise, qu'elle ne deuoit point prendre l'allarme de le voir en cet equipage dans vn lieu qui luy deuoit estre suspect : Qu'il auoit receu ordre de ne faire aucun acte d'hostilité contre elle, & qu'il ne s'estoit mis sous les voiles que pour auancer la paix entre les deux Couronnes, la mauuaise intelligence desquelles estoit de la derniere importance à tous leurs voisins. Mais comme le Roy de Dannemarc n'estoit point homme à ignorer des intrigues de cette importance, il creut ce qu'il deuoit croire de ce mouuement, & dans cette veuë il enuoya promptement auertir l'Amiral Op-Dam Hollandois, qui voulant tenir en eschec toutes les forces Angloises, se mit en estat de leur opposer quarante vaisseaux bien armés, s'ils faisoient mine d'attaquer la flote Danoise, ou de s'auancer pour fauoriser l'atraque de Coppenhaguen, à laquelle le Roy de Suede auoit desia donné plusieurs assauts.

Flote Angloise en mer pour mettre l'accommodement des Couronnes du Nord.

Iusques-là le nouueau Protecteur n'auoit eu qu'vn seul déplaisir, qui est celuy de se voir dépoüiller de l'authorité de pouuoir conioinctement disposer auec le Parlement de la Milice, & du droit de faire la paix ou la guerre : Il luy en arriua vn second sur les derniers iours du mois d'Auril Les soldats ennuyez d'estre con-

1659. tinuellement ſous les armes ſans receuoir leur ſolde ordinaire; ils s'en pleignirent à leurs Officiers: Ces Officiers s'eſtoient eſpuiſez pour les ſecourir, il ne fut pas en leur ponuoir de le faire, quand on leur addreſſa ces plaintes; ils s'aſſemblerent, dreſſerent vne remonſtrance à ce Protecteur, tant pour luy repreſenter les miſeres dont les ſoldats eſtoient accablez, que pour le ſupplier de les faire payer de tous les arrerages qui leur eſtoient deus, de peur qu'ils ne ſe portaſſent à la reuolte: Charles Fletvvood ſon beau frere eſtoit en grand credit dans l'armée, ces Officiers s'addreſſerent à luy pour luy demander quelques effets de ſon pouuoir en cette rencontre: Ils le ſupplierent de vouloir preſenter leurs plaintes à ce Protecteur; il le fit ſans repugnance, & meſme en preſence de tout ſon Conſeil, elles furent trouuées iuſtes & raiſonnables, il promit d'en informer le Parlement, & de leur procurer vne entiere ſatisfaction. Mais comme cette affaire tiroit en longueur, il y en eut qui parlerent aſſez hautement pour faire iuger qu'ils n'eſtoient pas fort contens.

Lambert & le Cheualier Henry Vane eſtoient du nombre de ceux qui compoſoient le Parlement, ils auoient ſuiet de ne pas aymer le Protecteur, & de n'eſtre point dans ſes intereſts. Ils s'aboucherent pour concerter les moyens de ſe venger, ils entreprirent de reſtablir la Republique en l'eſtat qu'elle eſtoit auant qu'on parlaſt de la mettre ſous le Gouuernement d'vn ſeul homme: Ils ne le pouuoient faire qu'en mettant à bas celuy qui leur déplaiſoit; il ſe falloit ſeruir de la conioncture de cette Milice mal ſatisfaite; ils aſſemblerent tous les Officiers de l'armée qui eſtoient dans le corps des membres du Parlement qu'on auoit caſſé. Vane creut qu'il viendroit á bout de cette entrepriſe, s'il diſoit hautement tout ce qu'il auoit ſur le cœur, il reſolut de le faire; en effet il n'entendit point pluſtoſt parler de ſatisfaire ces Officiers, que ſe leuant, il demanda la liberté de parler. Le ſilence que tout le monde fit, luy ayant teſmoigné que la Compagnie auoit deſir de l'entendre, il luy repreſenta, Que Cromvvel auoit regné contre le ſerment de fidelité qu'il auoit fait à la Republique, contre la veneration qu'il deuoit auoir pour le Parlement, & contre l'amour que la Iuſtice l'obligeoit d'auoir pour ſa patrie; Que tout le monde auoit ſouffert ſa tyrannie, parce qu'il auoit du merite, parce que l'adreſſe de ſon eſprit auoit contraint la fortune d'appuyer tous ſes mouuemens, & parce qu'il auoit fait des actions aſſez belles pour meriter qu'on le ſouffriſt dans vn eſtat qui fût au deſſus du commun. Mais pour Richard Cromvvel qui n'auoit iamais tiré l'eſpée pour la gloire de ſa patrie, ny pour la ſienne; qui n'auoit iamais eu aſſez d'eſprit pour commander à ſes valets, & qui eſtoit ſans naiſſance, ſans vertu, qui n'auoit point de cœur & point de conduite, il ne pouuoit comprendre comme les Anglois auoient eſté aſſez aueuglez, ou pour mieux dire aſſez laſches, pour l'éleuer à vn rang qui n'eſtoit pas moindre que celuy de Roy, & que pour luy, il ne le ſouffriroit iamais, & ne recoonoiſtroit iamais vn tel maiſtre.

I. Lambert & Vane ſe liguent contre le Parlement.

Qu'il eſt bien facile d'allumer vn feu quand il ſe trouue des matieres diſpoſées à l'embraſement! La pluſpart de ceux auſquels ce Cheualier découuroit ſi bien ſes penſées, n'auoient point d'amour pour la perſonne de ce Protecteur, & peut-eſtre que leurs cœurs brûloient d'vne ſecrete ialouſie de voir ſa fortune au deſſus de la leur; auſſi dés le meſme moment que Vane eut ceſſé de parler, My» lord Fackland prenant la parole. Il eſt iuſte, Meſſieurs, dit-il hautement, que » nous faſſions vne ſerieuſe reflexion ſur des raiſons ſi puiſſamment appuyées, nous » nous rendons eſclaues d'vne puiſſance qui nous deshonore, & ie croy que ie vous » dois dire que nous ne ſommes on que nous ne deuons eſtre maintenant aſſem» blez que pour obuier aux deſordres qui nous oprimeront infailliblement, ſi nous » n'auons aſſez de cœur pour nous maintenir: Nous anons aboly la Monarchie, » pourquoy la reſtablirons-nous en faueur d'vn homme qui ne merite pas de re» gner, & que ie ne trouue pas digne de nos reſpects? Nous auons fait gloire de » donner de bons fondemens à vne Republique, pourquoy les renuerſerons-nous? » Il faut, Meſſieurs, il faut que nous nous rendions dignes de nous-meſmes, & que » nous nous deliurions d'vne tyrannie qui doit eſtre odieuſe à tous les gens de » bien du Royaume.

A ces mots Lambert qui vid les chemins ouuerts à l'execution de ce qu'il auoit

dans le cœur, ne fut point plus paresseux à dire ses sentimens que les autres: Il ietta les yeux sur Fleetvvood, & luy addressant sa parole; Il ne tient qu'à vous, luy dit-il, de vous mettre en meilleure posture que vous n'estes: Tous ceux que vous voyez icy sont pour vous, & vous n'auez plus qu'à gagner les suffrages de l'armée pour la commander en Chef, sans dépendre que de l'amour & de la bienveillance des soldats, qui sont desia tous prenenus de l'estime qu'ils font de vostre vertu; Pour moy ie me contenteray de la charge que i'y ay faite quelquefois, & que l'ingratitude de deffunt Cromwel m'a ostée. 1659.

Que ne peut l'ambition sur le cœur des hommes? Fleetwood estoit beau-frere de Richard Cromvvel, contre lequel cette assemblée estoit faite. Il ne considera pourtant point cette affinité; il creut qu'il deuoit trauailler pour soy plustost que de s'opiniastrer à maintenir vn homme qu'il voyoit sur le point d'estre renuersé. Il se resolut à le faire, Disbrovv le confirma dans ce mouuement: Tous ces gens n'eurent pas beaucoup de peine à mettre la Milice dans leurs interests. Le Protecteur & le Parlement furent auertis de ces assemblées, & dès effets qu'elles produisoient: Ils firent publier des deffenses de les continuer, auec ordre à tous ces Officiers de se retirer dans leurs postes: Ils auoient pousſé l'affaire trop auant pour se retenir dans les termes de l'obeyssance, aussi bien loin de faire ce qu'on leur ordonnoit, ils firent prendre les armes à leurs troupes, enuoyerent commander à celles qui estoient éloignées de s'approcher de Londres auec toute la diligence possible; ces troupes marcherent droit à Whitehall, enleuerent le disner du Protecteur, luy demanderent fierement vn General, puis qu'il n'estoit pas capable de les commander: Les partisans de ce Protecteur se voulurent mettre en deuoir de repousser cette Milice, & de chastier l'insolence auec laquelle elle paroissoit, ils ne furent pas les plus forts, & pour le dire en peu de paroles, contraignirent ce malheureux à casser le Parlement tout-à la mesme heure, & d'eo faire publier la dissolution dés le lendemain.

L'armée contraint le Protecteur à casser le Parlement.

Parmy le nombre de ceux qui estoient dans les interests de ce Protecteur, il s'en trouua vn qu'on nommoit Houard, autant vigoureux & braue qu'il y en eût peut-estre dans tout le Royaume. Le grand cœur de ce Caualier ne luy permit pas de voir le mauuais traitement qu'on faisoit à vn homme duquel il auoit esté quelquefois Capitaine des Gardes & pour le seruice duquel il auoit encore vne passion violente, sans se porter à vn ressentiment legitime, il prit l'asseurance de l'aborder pour luy dire ses sentimens sur la conioncture des choses qui se presentoient. Il luy fit voir à l'œil que l'insolence des soldats ne pouuoit proceder que des manuaises intentions de Vane, de Lambert, de Fleetvvood & de Disbrovv, s'offrit à faire perir ces quatre personnes, & de les sacrifier à l'interest de sa fortune & de sa grandeur, qui demeureroient inébranlables apres vn coup qui le feroit redouter, & le supplia de se souuenir que si le deffunt Protecteur n'eût agy auec vne vigueur pareille à celle qu'il luy conseilloit, il ne fut iamais mort auec la gloire de s'estre rendu l'vn des plus grands hommes de son siecle. Mais cette genereuse chaleur ne fut pas receuë comme elle l'eût esté de mille autres. Ce foible esprit ne put comprendre le bien qu'on se proposoit de luy faire, & toute la response qu'il fit à vn discours le plus obligeant de tous ceux qu'il pouuoit iamais attendre, fut, *Que n'ayant iamais fait tort à personne, il ne vouloit pas commencer à le faire, qu'il estoit ennemy du sang, & qu'il ne voudroit point achepter des grandeurs plus éclatantes que celles où on l'auoit éleué, par la mort du moindre homme de tout le Royaume.* Surquoy ce Gentilhomme plus surpris qu'on ne le pourroit exprimer, reculant vn pas ou deux pour le regarder fixement. Eh quoy Seigneur, ajousta-il, ne con- « fidererez vous point que cette retenuë est hors de saison; ne vous souuiendrez- « vous point que vous estes successeur d'Oliuier Cromvvel, qui a bien fait dauanta- « ge que ie ne dis, pour mettre sa grandeur au point où vous l'auez veuë, & dans la- « quelle vous vous pouuez maintenir, puis que la fortune vous y a placé? Ne vous « souuiendrez vous point, dis-je, qu'il n'a pas espargné son Roy pour y arriuer, & « que si vous espargnez ceux qui se declarent contre vous, ils ne vous espargne- « ront point? Seigneur, il ne faut point faire la femme où il est question d'auoir « vn cœur masle & vigoureux; la clemence que vous affectez vous sera prise que « pour vne foiblesse de cœur, & comme vous vous ferez craindre & respecter «

1659. » ſi vous ſçauez bien vſer de voſtre fortuoe, vous ſeruirez de riſée à vos ennemis » ſi vous maoquez de courage. *Non, non*, luy repartit Cromvvel, *ie ne me trouue point en eſtat de faire ce que vous me conſeillez, & quoy que voſtre affection m'oblige, ie ne m'en puis ſeruir, ie m'en ſouuiendray pourtant, ſi la fortune me laiſſe en eſtat de la reconnoiſtre.* » C'eſt aſſez, Seigoeur, repliqua Houard en ſe retiraot, i'ay parlé plus qu'il ne falloit, ie oe parleray pas dauantage. A ces mots, ſortant de la Chambre, où cét entretien s'eſtoit fait, il reprit le chemio de ſon logis, en reſolution de o'auoir plus de peoſées que poor le ſeruice du Roy. En effet il luy eo reodit de tres coo-ſiderables lors que Lambert prit les armes pour empeſcher que ſa Maieſté oe remontaſt ſur le Troſne.

Les Officiers de l'armee reſtabliſſent le Parlement caſſé par Cromvvel en 1656.

Pendant que cette importante coouerſation ſe faiſoit dans le Palais de Whiteball, les Officiers de l'armée eo faiſoient vne autre, dans laquelle eſtant demeurez d'accord de reſtablir le Parlement que le deffuot Protecteur auoit caſſé en mil ſix cens cioquaote ſix, ils en paſſerent voe declaration le ſeizieſme iour de May, & pour la faire valoir, la firent publier daos Londres le iour oieſme, & l'enuoyereot faire publier par tout le Royaume, afin que tous les membres qui le compoſoient y vinſſent repreodre leurs places. Cependaot comme il s'en trouua dans la ville iuſqu'au nombre de ſix vingt, ces meſmes Officiers les ſupplierent de vouloir commencer leurs ſeances dés le lendemain dix-ſeptieſme, afin d'oſter au peuple qui s'eſtonnoit vn peu du deſordre qu'il voyoit dans l'Eſtat, les moyens d'y apporter de nouueaux troubles. Ces membres s'eſtans dooc aſſemblez, ils firent l'ouuerture de leur Parlement par vne Declaration, laquelle ayaot authoriſé celle de l'armée, ils proteſterent qu'ils n'auoient repris leurs ſeances que pour trauailler au parfait reſtabliſſement de la Republique, que pour caſſer la Chambre des Pairs, que pour empeſcher que l'authorité ſupréme oe fût confiée à voe ſeule perſonne, & que le Gouuernement n'euſt aucune forme de Royauté Le ſecond obiet de cette ſeance fut d'ordonoer que toutes les procedures de Iuſtice oe ſe feroient plus que ſous le nom des *Conſeruateurs de la liberté d'Angleterre, par l'authorité du Parlement, & non d'autre*; les ſuiuantes que pour caſſer le grand Sceau, duquel on s'eſtoit touſiours ſeruy depuis l'vſurpatioo de Cromvvel, pour en eſtablir vo nouueau, & pour choiſir trente-vn membres pour compoſer le Conſeil d'Eſtat; Ceux qui fureot nommez pour cela furent, Fairfax, Lambert, Ludlovv, Fleetvvod, S. Iohn, Whitelock, Bradsbavv, Disbrovv, Berry, Morlay, Vanton, Iooes, Syndenban, Sydoey, Tompſon, D'vxvvel, Aſhley, Cooper, Tovvnſend, Hazelng, Vaoe, Harrington, Iohnſoo, Honnivvod, Scot, Walop, Neueil, Chalonner, Reynolds & Barners.

II. Declaration du Parlement.

Eſtabliſſement d'vn Conſeil d'Eſtat.

Les Officiers de l'armée ayaot alors preſenté vne reqneſte à ce Parlemeot à ce que les trois nations fuſſeot eſtablies ſoos le Gouuernemeot d'vo Eſtat libre, ſans Protecteur, ſans Roy, ſans Chambre des Pairs, & que comme il eſtoit queſtion de dépoüiller Richard Cromvvel de la qualité à laquelle il auoit eſté éleué par la mort de ſon pere, on eut eſgard à luy dooner vn honoeſte entretien à la conſideratioo des ſignalez ſeruices que le deffunt auoit reodus à l'Eſtat; il fut ordonné pour le premier poiot, qu'on trauailleroit inceſſamment au reſtabliſſement d'vne vraye Republique, que la liberté & les biens de tout le peuple ſeroient maintenus & conſeruez inuiolablement ſous le Gouuernement d'vn Eſtat libre, qui o'auroit ny Roy, oy Protecteur, ny Chambre de Pairs: Que Mylord Fleetvvood ſeroit General de l'armée de terre d'Angleterre & d'Eſcoſſe, que Lambert ſeroit ſous luy dans la qualité de Major General qu'il auoit enë cy-deuant: Et que pour ce qui concerooit la fortune de Richard Cromvvel, qu'il donoeroit vn eſtat de toutes ſes dettes, afin qu'elles fuſſent payées des deniers publics, qu'oo luy aſſenreroit vn reuenu annuel de dix mille liures ſterlin durant ſa vie, & huit mille liures ſterlin à ſa mere, à condition que ce Protecteur ſigoeroit la demiſſion qui luy ſeroit eonoyée.

Requeſte des Officiers de l'armée au Parlement.

Ordonnauce de ce Parlement ſur cette Requeſte.

A vray dire cette coodition eſtoit ſurprenante & d'vne digeſtion tres-difficile, car c'eſtoit faire faire le plos eſpouuentable ſaut du monde à celuy qui ayant veu plier deuaot luy toutes les teſtes de trois Royaumes, ſe deuoit croire à coouert d'vn orage de cette oature. Neantmoins vn Comité luy ayant eſté enuoyé quelques iours apres pour luy demander la demiſſion que le Parlement deſiroit

Cromvvel eſt dépoüillé de la qualité de Protecteur.

de luy, il n'en parut pas tant estonné qu'on croyoit qu'il le deuoit estre. Il répondit à ce Comité, qu'il ne s'esloigneroit iamais des sousmissions qu'il deuoit à la prouidence Diuine, qu'il auoit esté placé dans le rang qu'il tenoit par la seule bonté du Parlement, que le Parlement n'ayant plus pour luy ces bons sentimens, il deuoit obeïr aux ordres qu'il luy enuoyoit, qu'il le feroit sans regret, & pour faire voir qu'il parloit selon les mouuemens de son cœur, il coucha tout ce que ie viens de dire sur vn papier qu'il mit entre les mains de ces deputez, pour le donner à l'assemblée, apres auoir adiousté qu'il protestoit de viure auec franchise, respect & fidelité sous le nouueau Gouuernement, dans l'opinion qu'il auoit que les peuples des trois Estats y trouueroient leur repos & la paix de leurs consciences. 1659.

III.

Brouillerie entre le Parlement & les Officiers de l'armée.

Comme toutes les choses sont ordinairement bien receuës, on ne vid autre chose dans Londres que des enuoyés d'Escosse, d'Irlande, des Comtés d'Yorc, de Lanclastre, de Lincolne, de Durhan, de Vvestmerland, de Comberland & des autres Prouinces du Royaume, tant pour reconnnoistre le Parlement que pour feliciter Fleetvvod sur la charge de General des forces de terre de la Republique: Mais aussi comme il est naturel à tous ceux qui se trouuent dans l'authorité de ne vouloir rien relacher de ce qu'ils croient leur estre den, il arriua que les Officiers de l'armée ne voulant dépendre que de leur General, & le Parlement ne le pouuant point souffrir, on fut sur le point de voir esleuer de nouueaux orages capables de renuerser tout ce qui auoit esté fait auec tant de peine pour mettre la tranquilité dans l'Estat; mais enfin ces importantes contestations ayant tenu la ville en suspens par l'espace de cinq ou six iours, les choses reprirent leur premier calme, les Officiers de l'armée estant demeurés d'accord qu'ils prendroient leurs commissions du Parlement, & non point de leur General comme ils pretendoient.

Henry Cromvvel est deposé du Gouuernement d'Irlande.

Cette bourrasque estant donc passée, le Parlement pourueut au Gouuernement d'Irlande dont il vouloit depoüiller Henry Cromvvel, cadet de Richard lequel y commandoit comme nous auons dit ailleurs, en qualité de Vice-Roy; il nomma pour cela cinq Commissaires, qui furent le Colonel Iohn Iones, Vvilliam Steel, Robert Goodvvin, Mathieu Thomlinson, & milles Corbet, tant pour mettre les affaires du Royaume en estat de ne dependre plus que de l'authorité du Parlement, que pour ordonner à ce cadet de Cromvvel de se rendre au plustost à Londres. D'abord ce Vice-Roy ne se put resoudre à quiter vne qualité qu'il croyoit auoir meritée, car il se mit en deuoir d'engager toutes les villes dans ses interests, & de faire prendre les armes à tous ceux qu'il auoit obligés pendant qu'il estoit dans l'employ, mais n'ayant pas trouué son conte en toutes ces pratiques, & son iugement l'ayant emporté sur l'ambition qui le possedoit, il fit ce que son frere auoit fait, il donna sa demission aux sieurs Steel & Corbet, & pour obeïr aux ordres du Parlement abandonna ce Royaume qu'il s'estoit promis de posseder insques à la fin de sa vie, comme vn partage qu'il tenoit de la fortune de son pere Voila quelle fut la disgrace d'vne famille qui s'estoit veuë peu de iours auparauant dans l'esclat d'vne teste Royale sous vne illustre Couronne. Il ne restoit plus pour l'aneantir, que d'oster à la statuë du pere les marques Royales qu'elle auoit encore dans l'Eglise de S. Catherine de Vvestminster, elle fut tirée de là par les ordres du Parlement, pendant que ces Commissaires dont ie viens de parler, passoient en Irlande.

La statuë de Cromvvel est tirée de l'Eglise de Vestminster.

La guerre continuoit cependant entre les Rois de Suede & de Dannemarc, elle ruynoit le commerce de tous leurs voisins. Le deffunt Protecteur s'estoit entremis de l'accommoder, le Parlement continua cette mediation, & voulant faire tous les efforts possibles pour la terminer, nomma les Colonels Algernon, Sydney & Edouard Montagu, le Cheualier Robert Honnevvood & Thomas Bonne pour aller en l'vne & en l'aurre Cour de ces Princes en qualité de plenipotentiaires, & auec ordre de tout-faire pour donner la paix à ces deux Couronnes: Et dautant que ce Parlement vouloit donner vn fondement inebranlable à la resolution qui auoit esté prise, que les Commissions des Officiers de l'armée & de quelques autres Officiers que ce fussent, ne se donneroient plus que par son authorité, il fit faire vn formulaire general, sur la signature duquel per-

1659. ſonne ne deuoit eſtre reconnu ſur la terre ny ſur la mer, capable de commander des gens de guerre. Charles Fleetvvood declaré Lieutenant general des forces de la Republique dans les Royaumes d'Angleterre & d'Eſcoſſe, fut le premier auquel on fit pratiquer cet ordre, car il ne partit point pour aller exercer cette charge, qu'apres auoir receu ſa commiſſion de la main de l'Orateur, Ludlovv qu'on auoit nommé pour eſtre Lieutenant general de la caualerie, & en ſuite pour commander en chef les forces d'Irlande, fut le ſecond, Lambert General Maior, le troiſieſme, & en ſuite tous ceux auſquels on donna la qualité de Capitaine, de Lieutenant & d'Enſeigne, receurent les leurs d'vne meſme main, apres vn diſcours qui leur faiſant voir à tous la confiance que la Republique prenoit en eux, leur remontroit l'importance de leur employ; & pour n'exempter perſonne de cette ſoumiſſion, trois Commiſſaires qu'on auoit nommés pour l'exercice du grand ſceau, furent obligés en prenant leurs commiſſions, de preſter ſerment entre les mains du meſme Orateur, d'eſtre fidelles à la Republique en l'eſtat qu'elle eſtoit alors ſans Protecteur, ſans Roy, & ſans Chambre des Pairs, auant que de receuoir le grand ſceau.

Toutes les priſons de Londres eſtoient remplies de ceux que le deffunt Protecteur y auoit fait reſſerrer, l'vn des premiers ſoins du Parlement fut de trauailler à vne acte d'amniſtie generale, afin de remettre dans les droits de leur liberté ceux qui ne ſeroient point trouués effectiuement criminels; le Colonel Mathieu Alluret, le Cheualier Thomas Armſtrong, le ſieur Iean Vveſton & Robert Owerton furent les premiers à qui on ouurit les portes des priſons, on en mit en ſuite dehors pluſieurs autres dont les noms ne ſont point venus à ma connuiſſance.

IV. Souſleuement en Angleterre.

Il eſt certain que ces reglemens politiques donnoient vn eſclat nompareil à la vigueur de ce Parlement, & qu'ils faiſoient eſperer au peuple que la ſuite remettroit vn calme parfait dans l'Eſtat. Mais comme les choſes du monde n'ont pas accouſtumé de demeurer long temps en vn meſme point, on en vid naiſtre qui firent craindre vn merueilleux reuers à cette belle medaille. La milice n'eſtoit point contente parce qu'on ne la payoit point, elle murmuroit, & ne parloit que de ſe faire raiſon par force, & d'ailleurs on decouurit vne conſpiration qui fit redouter vn deſordre beaucoup plus grand que tous ceux qui s'eſtoient eſleués dans les precedentes années, parce que les intelligences n'auoient point de plus eſtroites bornes que toute l'eſtenduë du Royaume. On apprit d'Iſle, qu'il ſe deuoit faire vn ſouſleuement general dés les premiers iours du mois d'Aouſt: Les lumieres qu'on auoit euës de cette entrepriſe, fut que le Maior Hullay parloit hardiment contre le Gouuernement qu'on introduiſoit, & que la pluſpart des apprentifs de la ville de Londres, acheptoient toutes les armes qu'ils trouuoient dans les boutiques, qu'ils ſe fourniſſoient de cheuaux pour paſſer dans la Prouince de Kent. Il eſtoit de la derniere importance de preuenir vn coup de cette nature, les regimens de la Milice de Londres ayant eſté mis auſſi ſous les armes, plus de trente compagnies de caualerie & d'Infanterie ayant encore receu commandement de ſe mettre aux champs pour faire vne exacte recherche de toutes les perſonnes ſuſpectes, on ſe ſaiſit de ce Maior, du Cheualier Hugues Midleton, du Colonel Legg, des ſieurs Hovv freres, & de quelques autres deſquels on apprit qu'on deuoit prendre les armes par tout en faueur de ſa Maieſté, qu'en effet elles eſtoient deſia leuées dans la Comté d'Herford, & dans celle de Glocester où le Gederal Maſſey deuoit commander, & que le ſieur Iohn Mordant fils du defunt Comte de Peterborough qui eſtoit allé en Flandre pour y voir le Roy, eſtoit vn des principaux Miniſtres de ce grand deſſein: Ce qui donnant ſuiet au Parlement d'adiouſter de nouueaux ordres aux premiers qu'il auoit donnés, il mit tant de troupes en campagne, qu'on diſſipa les factions qui s'eſtoient trouuées aupres de Tumbidge, & dans la Comté de Surrey, qu'on ſauua les villes de Briſtol & de Glocester, que les ſouſleuez s'eſtoient propoſé de ſurprendre, que l'on prit le Colonel Black Officier de ſa Maieſté, & que l'on fit priſonnier le General Maſſey qui ſe ſauua pourtant malgré les gardes qui le conduiſoient.

Mais comme ce party eſtoit trop puiſſant pour eſtre facilement mis à bas, il

falloit bien songer à faire des efforts plus grands & plus considerables, car il se trouua que le Cheualier Georges Boot, & le sieur Nathanaël, & le Colonel Boot frere & oncle dudit Cheualier, le Colonel Henry Boot, le Maior Poter du mesme nom, Mylord Kilmorry & son frere, le sieur Leygh de Lyne & plusieurs autres qui s'estoient soulleuez dans la Prouince de Chester; Que le Comte de Derly & le Colonel Gilbert Ioland qui n'auoient pas vn petit credit dans la Prouince de Lanclastre, s'estant seruy du pretexte de la Religion protestante qu'ils disoient estre mal traitée par le peu de soin que le Parlement en prenoit, ils composerent en peu de iours vn corps de plus de cinq mille hommes, se rendirent maistres de Chester où ils firent proclamer sa Maiesté, & que pour se fortifier dauantage, ils enuoyerent demander la ionction d'vn autre corps qui se formoit en la Comté de Shroph sous le commandement des enfans du Cheualier Henry Littleton, des Mylords Cholmondly, & des sieurs Thomas Marbury, du Maior General Eggerton, des Colonels Vverdin & Shakerly, Massey, de Mosse, du Cheualier Vvilliam Neille, du Maior Philippe, & de plusieurs personnes de marque. 1659.

La prudence vouloit que le Parlement fist encore de plus grands effors pour rompre ce coup, qu'il n'auoit fait pour se parer des precedens, & cela auec autant plus de raison, que les habitans de Derly auoient pris les armes en suite d'vn manifeste que le Cheualier George Boot y auoit fait publier, & que ceux de son party s'estoient encore saisis de Liuerpool: il ne manqua pas aussi de s'y employer auec toute la vigueur possible: Il fit partir les Colonels Thomas Rich & Lilburne auec ordre d'aller leuer des troupes dans la Comté de Lanclastre & aux enuirons d'York, & comme il auoit des forces toutes prestes, il mit Lambert à la teste de trois Regimens de caualerie, d'vn de dragons & de trois d'infanterie, auec commandement à ces deux Colonels de l'aller ioindre, afin de dissiper tous les soulleuez qui se trouueroient de ce costé-là; & dautant que le danger n'estoit gueres moindre du costé de l'Oüest d'Angleterre, il commanda le General Disbrovv, tant pour s'asseurer de ces endroits-là, que pour rompre les entreprises qu'on y pourroit faire. Le Parlement met des troupes en campagne pour les preuenir.

Cette preuoyance estoit capable de remettre le calme par tout, neantmoins il ne s'arresta pas encore à cela; il iugea qu'il falloit faire vn corps plus puissant, d'autant qu'il estoit à craindre que le Roy ne descendist dans le Royaume accompagné de douze mille hommes que le Roy Catholique luy promettoit, voila pourquoy il deliura 14. Commissions aux Colonels Kelsy, Fothergille, Anthoine Roux, Robert Ovverton, Bright, Thomas Honnivvod, Dudly Templer, Thomas Liddal, Binghan, Vvest, Aigby, Croxton, Bradshavv, pour leuer 14. mille hommes en autant de Comtés du Royaume, enuoya des ordres precis à trois regimens qui estoient en Flandres de repasser promptement en Angleterre, afin d'estre en estat de s'opposer auec les vieilles troupes qui estoient sur pied, à tous ceux qui pretendroient de troubler l'Estat; declara criminels le Maior General Rendolphe Eggerton, Robert Vverdin, les Cheualier Georges Boot & Thomas Midleton auec tous ceux de leur suite comme coupables de haute trahison, & comme le feu s'allumoit par tout, manda le Maire & les Aldermans pour leur dire qu'il falloit contribuer au salut de la ville & de tout l'Estat par leurs soins, & par l'ouuerture des bourses de la Bourgeoisie, pour subuenir aux pressantes necessités de la Republique. Procedures de ce Parlement

Pendant que cette assemblée s'occupoit si fortement à parer les coups qu'il sembloit que la fortune vouloit faire tomber sur luy, Lambert s'auançoit vers les ennemis qu'il alloit chercher; il sçauoit qu'ils postoient entre Namptvvich & Chester, il en prit la route; il apprit depuis qu'ils auoient decampé pour aller prendre des postes plus auantageux aupres de Norvvich, il marcha de ce costé-là, le Cheualier Georges Boot & Thomas Midleton qui commandoient les soûleuez auoient trop d'experience à la guerre pour n'auoir pas des espions en campagne, ceux qu'ils auoient destinez à ce mestier, les auertirent que ce General Parlementaire s'approchoit d'eux à la teste de deux mille cheuaux & de cinq mille hommes de pied, ils se mirent en estat de le receuoir; mais voulant terminer cette affaire par vne voye plus douce que celle du sang, s'ils en pouuoient trou- contre les Auteurs.

1657. uer les chemins, ils firent partir vn trompette chargé d'vne lettre, par laquelle ils demandoient à leur ennemy vne conference, afin que luy ayant fait entendre les raiſons qui leur auoient fait prendre les armes, ils puſſent ajuſter tous leurs differens.

Orgueilleuſe reſponſe de ce General.

Lambert auoit vne ame fiere autant qu'vn homme la peut auoir, il ne répondit auſſi à cette lettre que par des paroles orgueilleuſes & qui marquoient vn mépris ouuert: Tu diras, dit-il, à ceux qui t'ont enuoyé que ie n'ay point d'éclairciſſement à leur faire, que le Parlement les a declarez criminels, qu'il m'a commandé de venir icy pour leur faire mettre les armes bas par la force ouuerte, s'ils ne les veulent quitter de bon gré, & qu'ils n'ont point de meſures à prendre que le combat ou l'obeiſſance, en mettant entre mes mains Cheſter & toutes les autres places dont ils ſe ſont mis en poſſeſſion.

Bataille de Norvvich.

Cette reſponſe eſtoit trop bruſque pour eſtre priſe en bonne part, Boot & Midleton s'en trouuerent auſſi ſi picquez, qu'au lieu de tenter vn ſecond accommodement ils ſe mirent en bataille, & pour bien commencer le combat détacherent trois cens hommes pour ſe ſaiſir du pont d'vne riuiere qui les ſeparoit de leurs ennemis. Mais quoy que celuy qui menoit cette troupe euſt fait ce qui luy auoit eſté commandé, il ne demeura pas long-temps maiſtre de ce poſte; Lambert le fit attaquer, l'emporta ſans beaucoup de peine, & ietta d'abord vne telle épouuante dans le cœur de ces ſoûleuez, que l'infanterie laſchant le pied pour ſe ſauuer à la faueur de quelques foſſez & d'vn grand nombre de Hayes, dont le voiſinage d'vne prairie dans laquelle on auoit choiſi le lieu du combat eſtoit quaſi tout remply, la caualerie ſe rompit auſſi apres s'eſtre battuë auec grand cœur; de ſorte que le deſordre eſtant grand par tout, le nombre des priſonniers ne fut pas petit, car il exceda celuy de deux cens, les principaux deſquels furent alors le Colonel Maſſey de Cheſter, le Maior Harriſon, le Capitaine Philippes Eggerton, le Maior Iames Scotfield, les Capitaines Marland, Surith, Coſel, Sentley & Dauis: mais comme Lambert détacha pluſieurs partis auec ordre de pourſuiure ceux qui fuyoient, on fit encore priſonnier Mylord Kilmorry, le Maior Pierre Boot, le Cheualier Vvilliam Neple, le Maior General Rundolphe Eggerton, le Cheualier Thomas Povvel, le Comte Derby déguiſé en payſan & le Cheualier Georges Boot en femme.

Defaite des ſoulevez.

Cheſter auoit eſté priſe par ces ſoûleuez, elle ſe remit à l'obeiſſance apres leur deffaite, le chaſteau de Chirke dont ils s'eſtoient auſſi mis en poſſeſſion, fut repris peu de iours apres par Lambert; la ville de Darby auoit eſté du nombre de celles qui s'eſtoient declarées pour eux, on la remit au deuoir: les Comtes de Stanford & de Cherſterfield auoient appuyé la rebellion auec le Cheualier Henry Amory, ils furent priſ auec quelques autres Seigneurs, leur captiuité diſſipa le ſoûleuement qui s'eſtoit fait de ce coſté-là. Georges Boot auoit eſté leur General, on l'auoit conduit à Londres, le Parlement luy donna dés le lendemain des Commiſſaires pour l'interroger & proceder à ſon procez; ordonna par vn acte du 4. Septembre, que les biens de tous ceux qui auoient appuyé cette faction ſeroient confiſquez à la Republique, & voulant connoiſtre ceux dans le cœur deſquels il y auoit encore quelque reſte d'amour pour ſa Maieſté, fit vne nouuelle ordonnance pour engager toutes les perſonnes de marque des trois nations au ſerment de prendre les armes contre ſadite Maieſté toutes les fois qu'il leur ſeroit commandé de le faire. La crainte d'vn mauuais traittement fit que pluſieurs obeirent à cette ordonnance, Mylord Loudun qui auoit autrefois eſté Chancelier d'Eſcoſſe, refuſa conſtamment de le faire, Mylord Kenmore du meſme Royaume, eut vne meſme generoſité, on les enferma tous deux dans le chaſteau d'Edimbourg.

Cependant comme il y auoit lieu de craindre ceux qui n'auoient point eſté arreſtez & quelques autres deſquels on ſe pouuoit deffier, ce Parlement y voulut pouruoir par vne autre ordonnance du 13. de ce meſme mois de Septembre. Iean Mordant fils du deffunt Comte de Pererborovvg, le Maior General Maſſey, le Comte de Leicfield, le Cheualier Thomas Leuenthroop, Guillaume Cõpton fils du deffunt Comte de Northampton, Thomas Fanzavv & le Maior General Brovvn Citoyen de Londres, eſtoient ceux qui luy pouuoient donner

plus

plus d'ombrage, il les fit citer par cette Ordonnance qu'il enuoya publier par toutes les Prouinces & toutes les villes du Royaume qu'ils eussent à se rendre dans Londres auant le 27. de ce mesme mois, pour y rendre conte deuant le Conseil d'Estat des crimes qu'on leur imposoit, à peine d'estre declarés traistres & de voir leurs biens confisquez à la Republique, auec ordre à tous Senechaux, Connestables & autres Iuges de paix, de faire leur possible pour les arrester, auec promesse à tous ceux qui s'en saisiroient de 100. liures sterlin, & auec de seueres menaces à tous ceux qui les recelleroient. Le Comte de Liecfield, le Cheualier Thomas Leuenthoop & Thomas Fanshavv ne se iugerent pas assez criminels pour craindre vn mauuais traitement, ils se presenterent au Conseil d'Estat en suite de cette proclamation, on les enuoya dans les prisons de Lambeth. 1659.

V.

Le Parlement & les Officiers de l'armée se broüillent.

Il est bien difficile que deux grands corps opposés comme le Parlement & l'armée de la Republique, puissent long-temps subsister dans vne intelligence parfaite. Lambert enflé du bon succez des armes qu'il venoit de commander du costé du Nord, ne fut point plustost de retour à Londres, qu'il luy prit enuie de faire augmenter le nombre des Officiers de l'armée, afin d'y faire des creatures, il obligea ceux qui s'y trouuoient à demander cette augmentation, afin d'estre mieux appuyés & n'estre pas si chargés des soins necessaires à tenir des troupes dans vne exacte police; ils s'assemblerent, dresserent vne Requeste au Parlement signé de 230. Officiers & la firent presenter par les Colonels Ashfield Cobet, & Dukenfielde, le Parlement ne gousta point cette Requeste; au contraire il y fit vne response bien esloignée de celle qu'ils s'estoient promise; car il leur dit que bien loin d'adiouster de nouueaux Officiers à l'armée, il estoit resolu d'en retrancher, parce qu'il y en auoit beaucoup d'inutiles; cette response les estonna, & les fit retirer mal contens, mais ils le furent bien dauantage quelques iours apres, car il annulla l'acte par lequel le Cheualier Charles Fleetvvood auoit esté fait Lieutenant General des forces de la Republique, cassa les commissions de Lambert, de Disbrovv, de Iacques Berry, de Thomas Kelsey, de Robert Ashfield, de Cobbet, de Guillaume Parket, de Robert Barrovv & du Maior Robert Creed, & en suite de ce remarquable retranchement ordonna que l'armée seroit desormais gouuernée par sept Commissaires, trois desquels on plus grand nombre auroient le pouuoir de la commander, auec vne égale authorité de Lieutenans Generaux des forces de la Republique. Ceux qui furent choisis pour cela, furent Charles Fleetvvod, Edmond Ludlovv, Georges Monck, Arthur Hazelrig, Gautier Vvalton, Herbert Morley, & Robert Owerton, ce qui ayant esté signifié à toute l'armée par vn Sergent d'armes, on ne vid iamais vn si grand desordre qu'il en arriua dés le lendemain de cette signification.

Le Parlement casse la plûpart de ces Officiers

Desordre dans Londres.

Car dés que le iour parut, vne bonne partie de l'armée se rendit à Vvestminster, se saisit de la salle, des Cours, des auenuës, l'autre fut occupée de diuers postes dans la ruë de Kinghtre, & dans le cimetiere, & aux enuirons de l'Abbaye: L'Orateur qui vouloit aller à la Chambre passa bien au trauers de cette soldatesque, & arriua sans difficulté iusques à la porte de cette Chambre: Mais quand il voulut entrer, on luy dit qu'il n'y auoit rien à faire pour luy, & qu'il n'auoit qu'à reprendre le chemin par lequel il estoit venu. Il ne fut point surpris d'vn discours si peu respectueux, parce que l'estat auquel il auoit veu cette soldatesque en passant, luy auoit bien fait comprendre qu'elle n'estoit pas en cet estat pour receuoir la loy du Parlement, mais pour la luy donner; il retourna sans rien dire, tous les autres membres n'oserent se presenter, la maison cessa & fut entierement cassée par cet accident.

Les Officiers de l'armée cassent le Parlement.

Vsurpent l'authorité suprême.

Le Conseil & les Officiers qui s'estoient cependant assemblés pour deliberer sur la precedente conionćture, demeurerent d'accord que Charles Fleetvvood subsisteroit dans la qualité de General de toutes les forces de la Republique, que Lambert exerceroit la charge de Maior General; que Disbrovv feroit celle de General de l'artillerie; que tous les Officiers de l'armée qui auoient appuyé le Parlement en cette rencontre seroient cassés; qu'on nommeroit vn Comité de dix personnes pour chercher tous les expediens possibles d'establir le Gouuernement, & que cependant on depescheroit deux Colonels en Escosse & en Ir-

1660. lande, pour y donner aus aux armées de l'estat où estoient les choses. Cobbet & Barrovv furent chargés de cette commission, cela fait ce Comité au choix duquel on auoit procedé dés le lendemain, nomma 22. personnes pour composer vn Conseil d'Estat: Ces 22. personnes furent Fleetvvood, Lambert, Disbrovv, Fleot, Whilelock, Vane, Ludlovv, Syndenhan, Sulvvey, Titeburne, Henry Brandvvich, Robert Tompson, Htvvson, Clack, l'Ilburne Bennet & Corneille Holland.

Establiſſement d'vn Conſeil d'Eſtat.

VI. Il sembloit que tout ce qu'on auoit fait en cette occurrence ne fût que pour establir vn Gouuernement Militaire, & la chose n'estoit pas d'vne si petite consequence qu'elle ne meritât bien que l'on n'en preuint les euenemens; voila pourquoy le Conseil general de ces Officiers en voulãt faire perdre l'impression à tous ceux qui seroient capables de la receuoir, il fit vne declaration que son dessein n'estoit pas d'establir vn Gouuernement de cette nature, mais libre, sans Roy, ny Chambre des Pairs, & tel que chacun y pourroit iouyr de ses priuileges. Cette declaration n'empescha pourtant pas que plusieurs ne murmurassent de la violence qu'on auoit faite au Parlement, & qu'ils ne blasmassent le procedé de ces gens qui s'introduisoient au Gouuernement par vne voye toute tyrannique. Mais celuy qui tesmoigna plus ouuertement qu'il en desapprouuoit l'action, fut le General Monck; car à peine eut-il ouy par la bouche de Cobbet ce qui s'estoit passé dans Londres, qu'il assembla tous les Officiers de l'armée d'Escosse, leur representa l'importance de ce changement, exigea d'eux le serment de fidelité pour l'interest de la Republique sous ses ordres, iusqu'à ce qu'on eût restably le Parlement, & qu'en suite de la promesse qu'ils lui firent de ne vouloir dependre que de ses ordres, il ne s'asseurast des plus importantes places du Royaume, qu'il n'establist de bons Gouuerneurs dans Barvvick & Carlile, qui en faisoient les frontieres.

Monck desapprouue l'outrage fait au Parlement.

Il prend les armes. Mais comme il connoissoit de longue main la plus part de tous ces Officiers, & qu'il sçauoit bien qu'il y en auoit quelques-vns trop attachez aux interests de Fleetvvood, de Lambert, & des autres vsurpateurs de l'autorité suprême, il en fit arrester 14. afin de n'estre point troublé dans la suite de ses entreprises. Cela fait il assembla promptement toutes les troupes qu'il tenoit en diuers endroits du Royaume, & formant en fort peu de temps vn corps de huit cens cheuaux & de cinq mille hommes de pied, se proposa de prendre le chemin d'Angleterre, dans l'opinion que les mal-contens ne manqueroient point de le ioindre.

Le Conseil General douta d'abord de cette nouuelle, mais il n'eut plus suiet d'en douter, apres auoir receu vne lettre de ce General, qui desaprouuant sans déguisement ce qu'il auoit fait, demandoit vn Parlemẽt libre, & non point vn Gouuernement arbitraire; voila pourquoy ayant à redouter ce coup plus que tous ceux qu'on luy pouuoit donner d'ailleurs, il ordonna que Lambert marcheroit incessamment de ce costé-là, suiuy de quelques troupes qu'on luy donna, & auec ordre de prendre celles qui s'estoient assemblées dans les Prouinces Septentrionales: Cependant comme cette affaire estoit de la derniere importance, il fit partir le General Valley & le Colonel Goffe, auec deux Ministres, qui furent Cargyl & Bauker, pour ramener ce General à quelque raison, sans en venir à l'extremité.

Le Conseil cõmande Lambert contre luy.

Comme les hommes sont touſiours ou doiuent estre raisonnables, ils ne refusent iamais d'entendre ceux qui leur font des propositions, quand elles ne choquent pas la vertu: Ces deputez auoient ordre de faire toute la diligence possible en leur marche, ils la firent, & la firent de si bonne sorte qu'ils arriuerent en Escosse auant que Monck fût en estat d'en sortir; ils luy dirent le suiet qui les amenoit vers luy, ils luy allegueront de fortes raisons pour luy representer les desordres où il alloit replonger la Republique; il leur allegua celles qu'il auoit de ne pas souffrir les tyrannies que l'on introduisoit dans l'Estat; ils le combatirent auec vne inconceuable vigueur, & pour le dire en peu de paroles, le firent plier iusqu'à luy faire promettre qu'il enuoyeroit des Commissaires à Yorк, si le Conseil y en vouloit enuoyer de sa part, afin de trouuer les moyens de rendre le repos à l'Estat, que cependant il n'agiroit point que pour veiller à sa conseruation, si Lambert demeuroit dans les termes où il en estoit. Cette proposition n'auoit rien qui ne fust dans la iustice & dans la raison, Lambert qui l'apprit en estant aussi fort content, promit qu'il n'iroit point plus auant, & qu'il attendroit dans Yorк le succez de la conference, pour laquelle on choisit Nevvcastle.

Pourparler d'accommodement.

Cependant Monck s'estant auisé d'enuoyer d'autres deputez à Londres pour apprendre les sentimens de Fleetvvood, auant que de s'engager plus ouuertement à la conference dont on estoit demeuré d'accord, ils y furent fauorablement accueillis : Ce General les ouït dés le lendemain de leur arriuée, & ce iour mesme on fit l'ouuerture du traité qui se deuoit faire à Nevvcastle, de sorte qu'estant demeurez d'accord des deux principaux articles, qui furent que les trois nations seroient gouuernées en forme d'Estat libre, ou Republique, sans Roy, ny Chambre de Seigneurs, & du restablissement d'vn Parlement, il n'y eut personne qui ne crût que l'affaire s'acheueroit sans beaucoup de peine. Il fut neantmoins resolu entr'eux, que sept Officiers de l'armée d'Angleterre nommez par Lambert, & pareil nombre de celle d'Escosse choisis par Monck, s'assembleroient à Nevvcastle, comme il auoit esté dit, pour donner la derniere main à ce grand ouurage. 1659.

Quand vn homme prudent a de grands desseins, il ne marche iamais viste en besogne, & attend du temps les moyens d'executer ce qu'il projette plustost que de les precipiter. Monck auoit tesmoigné qu'il ne s'eloigneroit point des termes d'vn bon accommodement, mais il ne se pressoit pas d'enuoyer à Nevvcastle les Commissaires qu'il y deuoit faire trouuer, au contraire il cherchoit les moyens de faire reüssir de grands projets qu'il faisoit, & qu'il executa depuis, comme nous le dirons à la suite de nostre discours, & se mettoit cependant en estat de ne point succomber à la force ny aux artifices de ses ennemis. Cette longueur fâcha Lambert, il apprit qu'il obligeoit toutes les villes d'Escosse d'enuoyer des deputez à Edimbourg pour composer vne forme de Parlement, il ne put comprendre par quels mouuemens il agissoit de la sorte, il creut d'abord qu'il se vouloit ietter dans les interests du Roy, mais il perdit cette impression presqu'aussitost qu'elle fut conceuë, car il sceut en mesme temps qu'il enuoyoit dans les prisons tous ceux qui pouuoient appuyer le party de sa Majesté : Se voulant donc esclaircir sur vne matiere, il se proposa d'enuoyer Mylord Falcombridge & les Capitaines Loyd & Vvallingthon pour le presser de se declarer. Monck ne se veut point découurir.

Les raisons qui l'auoient empesché de s'ouurir estans touſiours dans son esprit, il ne se découurit point encore alors ; il considera qu'il falloit continuer à persecuter les amis & les partisans de sa Maiesté pour se mettre hors de soupçon de ce qu'il auoit entrepris de faire, il le fit, & il n'y a point de rigueurs qu'il ne fist exercer contr'eux, afin de ne se point attirer sur les bras toutes les forces d'Angleterre & d'Irlande, cet de tenir les siennes dans la resolution de ne le point abandonner ; & afin de ne point reünir le vieux Parlement & Lambert, qui sans doute se fussent remis dans la bonne intelligence, s'ils eussent pû soupçonner que ce General eût en dans le cœur de bons sentimens pour le Roy. Raisons de cette retenue.

Cette retenuë & cette façon d'agir trompa donc les plus rafinez ; mais pour les mieux tromper encore, il enuoya particulierement auertir le Parlement qu'on auoit cassé, qu'il ne prenoit les armes que pour le restablir dans l'authorité, & fit agir quelques emissaires pour persuader aux Royalistes, que le but auquel il visoit, n'estoit que de remettre le Roy sur le Trosne, afin de les tenir en estat de seconder ses desseins, quand il seroit temps de leur donner de l'esclat, & enuoya vn homme affidé vers l'Amiral Montagu, dont il sçauoit tous les sentimens, & qui estant de retour du voyage qu'il auoit fait du costé du Sund, estoit sur les anchres au port de Porthmouth, afin de l'obliger d'agir de sa part, quand il agiroit de la sienne. Cela fait, il creut qu'il deuoit leuer le masque, sans pourtant faire connoistre ce qu'il projettoit en faueur de sa Maieste, & dans cette pensée ayant laissé toutes les villes d'Escosse pourueuës de bons Gouuerneurs, & mis son armée en estat de marcher, il la fit entrer en Angleterre.

VII. Il entre en Angleterre auec vne armée.

Comme la grandeur de son iugement ne ceddoit point à celle de son courage, il commença ce voyage par vn Manifeste qu'il enuoya publier par tout. Les raisons dont il l'appuya furent, Qu'il n'auoit pris les armes que pour deliurer le Royaume de la seruitude dans laquelle l'orgueil de Lambert l'alloit reduire : Que pour restablir vn Parlement auquel on auoit fait vn outrage dont la consequence estoit trop grande au repos public pour en dissimuler le coup, & enfin que pour conseruer au peuple tous ses priuileges dont on le voulut tyranniquement Fait publier vn Manifeste.

1659. ment dépoüiller. Ces raisons estoient fortes, & on auoit la vertu de ce General en si grande consideration, que personne ne mit en doute qu'elles ne fussent l'vnique obiet de la guerre qu'il alloit faire : Voila pourquoy il ne manqua point de partisans. L'Amiral Montagu se declara presqu'en mesme temps par vn Manifeste pareil : Le Colonel Haselrig débaucha les meilleures troupes de Lambert pour les engager dans le party de ce General : Les villes de Porthmouth & d'Yarmouth ne ballancerent point à luy enuoyer des deputez pour l'asseurer de la fidelité de leur seruice : Le vieux Parlement croyant estre sensiblement obligé à faire de grandes démarches pour grossir ses troupes, n'oublia rien pour contribuer à le rendre vainqueur de son ennemy. La Noblesse prit les armes de tous costez pour aller fortifier son armée : Fairfax, Falcombridge & Houart firent vn corps pour couper les viures qui pouuoient arriuer à son camp. Fleetvvood, Vane & Disbrovv se mirent en deuoir d'aller appuyer son party, ils furent abandonnez de leurs troupes. Les Bourgeois de Londres prirent conjointement les armes auec la milice pour se garantir du pillage qu'il y auoit lieu de craindre, & enfin il sembla que l'vnique objet des mouuemens du peuple ne fust que la ruine de Lambert & le seruice de Monck, à qui quelques vns commencerent à donner dés lors le nom de *Conseruateur de la Republique.*

La Noblesse & les Villes se declarent pour luy.

Lambert auoit trop d'amis & trop de personnes interessées dans son party pour ignorer long temps ce qui se passoit, il le sceut aussi presqu'aussi tost que toutes ces personnes que ie viens de dire eurent tesmoigné qu'ils estoient dans les interests de son ennemy. Il sentit ce coup, parce qu'à le dire sincerement, il estoit trop rude pour ne point causer de douleur. Neantmoins comme il auoit le cœur haut, il ne tesmoigna point d'en estre ébranlé. Au contraire demeurant persuadé qu'il remettroit toutes choses dans leur premier estat, s'il pouuoit défaire Monck, il prit la resolution de l'aller combattre ; & en effet il alla camper sur les bors de la riuiere, au delà de laquelle son ennemy auoit iudicieusement estably ses postes : Mais comme on l'eut auerty de la resolution & de l'estat auquel estoit cét ennemy, & comme il eut consideré qu'il hazarderoit toute sa fortune au passage de cette riuiere, qui ne pouuoit estre que tres-dangereux, ayant en teste vn homme qui ne perdroit pas ce grand auantage ; il quitta le dessein de mettre vne bataille au hazard pour obtenir auec artifice ce qui luy pourroit couster trop cher par la force ouuerte.

Lambert marche pour le combattre.

Il escriuit donc à Monck auec toute la ciuilité qu'il put obtenir de son humeur orgueilleuse ; ce fut pour luy dire que leurs interests n'estant point absolument incompatibles, ils les pouuoient bien ajuster par vne conference, s'il estoit d'humeur à n'en point refuser les occasions ; Qu'il luy demandoit vn rendez-vous pour cela, & qu'il ne tiendroit qu'à luy qu'on ne rendist vn parfait repos à l'Estat. Monck estoit sage & iudicieux, il ne voulut point qu'on pût dire que la paix luy estant offerte, il auoit choisi la guerre pour renuerser les fondemens de l'Estat : Il accorda la conference qu'on luy demandoit ; Mais comme il connoissoit l'humeur & l'esprit de cet ennemy, il ne douta point qu'il n'eust desiré cette entreueuë pour luy dresser des embusches, & dans cette opinion il fit auancer vne forte caualerie vis à vis de l'endroit où il iugeoit qu'on posteroit ceux qu'on destinoit à le surprendre, & passant outre, se rendit au lieu où il auoit promis de se rendre, & où Lambert l'attendoit.

Il luy demande vne conference.

Monck l'accorde.

D'abord ces deux hommes se firent des ciuilitez assez obligeantes pour estre reciproquement persuadez qu'ils pourroient demeurer d'accord de la plus grand' partie de leurs differents. Mais comme Lambert demeura ferme dans la resolution de ne point restablir le Parlement, & que Monck ne voulut rien relâcher de ce qu'il demandoit, afin de ne point rompre des mesures qu'il auoit prises, cette conference produisit plustost de nouuelles aigreurs que des reconciliations & des renoüemens d'amitié : de sorte que s'estans separez plus froids que iamais, Lambert reprit le chemin de son camp, & Monck celuy de son poste. Mais à peine fut il au droit du lieu où en effet Lambert luy auoit fait dresser vne embusche, qu'il vid venir au galop ceux qui le deuoient assassiner, & en mesme temps ceux qu'il auoit postez dans vn bois fort proche de là pour le secourir, de sorte qu'ayant esté joint par ses amis aussi-tost que pas ses ennemis, il se fit vn

Lambert dresse des embusches à Monck.

combat fort brusque, & qui ne s'estant terminé qne par la défaite des gens de Lambert qui prirent la fuite, ne seruit qu'à faire connoistre sa mauuaise foy, & qu'à le decrediter dans l'esprit de ceux qui ne sçauoient pas encore iusques où ses défauts se pouuoient estendre. 1659. Monck les preuient.

Quand la fortune accompagne vn homme, elle l'appuye en toutes ses foiblesses, & le maintient en sa vigueur. Elle auoit fauorisé la vertu de Monck en cette rencontre, elle ne le caressa pas moins ouuertement à la suite de cette affaire. Il recent vne considerable somme d'argent en ce mesme temps, sans que l'on ait pû sçauoir auec certitude, si ce fut par le moyen des Hollandois ou de quelques particuliers de la ville de Londres, qui n'attendoient leur salut que de luy; il s'en seruit pour payer auantageusement ses Capitaines & ses soldats; cette generosité fut d'esclat, ceux de Lambert l'abandonnerent pour seruir sous vn homme si reconnoissant. Ce mal-heureux homme qui voyoit bien que la fortune luy tournoit le dos, n'eut point de meilleures mesures à prendre que celles de se retirer à Londres, où il croyoit trouuer plus d'amis qu'il n'y en auoit; il en prit le chemin: Monck fut au mesme temps à ses trousses; ses troupes l'abandonnerent, & firent plusieurs petits corps pour se retirer plus facilement & auec moins de danger. Les Communes s'assemblerent pour luy courre sus, il ne luy resta que cent cheuaux, auec lesquels il se retira dans vne foreſt pour rendre inutile la diligence de ceux qui le poursuiuoient: Mais ayant appris qu'il estoit découuert, il conclud de marcher droit à Londres par des chemins peu frequentez, & de se remettre à la misericorde du Parlement, qui s'estant seruy de la chaleur de Monck, estoit allé reprendre ses seances: Il arriua donc auec son escorte, mais ce ne fut que pour voir vn accroissement à sa mauuaise fortune; car à peine y fut-il entré qu'il fut arresté & mis dans la Tour, afin qu'il ne fût plus en estat de faire du mal. Lambert se retire à Londres. Monck le poursuit. Il se retire à Londres, il y est arresté & mis en prison.

Sa captiuité fut suiuie de deux choses tres-considerables. Monck auoit donné le mouuement à la Noblesse & aux Capitales villes du Royaume, de demander que tous ceux qui faisoient vne bonne partie du Parlement & qu'on auoit chassez parce qu'ils vouloient maintenir les priuileges du Royaume & la liberté publique, fussent rappellez & restablis dans leurs charges. Cette Noblesse & ces villes luy en presenterent conioinctement la requeste, il la prit auec ioye, la porta luy mesme au Parlement, & representa vigoureusement à tous les membres qu'on y auoit admis, qu'il estoit neceſſaire pour l'affermissement de la paix, que l'on receût le reste de la Compagnie; ceux ausquels il parloit n'y apporterent point de resistance, ces membres furent remis dans leurs places: Cela fit que ce General qui s'estoit desia rendu maistre de l'armée, se mit encore en estat de disposer du Parlement comme il luy plairoit. 1660. I. Monck se rend adroitement maistre du Parlement & de l'armée.

Cette démarche estoit importante, il falloit neantmoins aller plus auant; ce General aussi qui ne songeoit qu'à donner vn succez heureux à son entrepriſe, n'en demeura pas sur ces termes: Il fit vne declaration qu'il n'estoit entré dans la ville de Londres que pour y appuyer l'authorité du Parlement, pour rompre toutes les mesures que les Royalistes pouuoient prendre à leur auantage dans le desordre de la guerre. Et que pour acheuer de ruiner le credit des Protectoraux: Les habitans de cette ville qui ne connoissoient pas le fonds du cœur de ce General, & qui ne souhaitoient rien auec plus de passion que le restabliſſement de sa Maiesté, s'allarmerent de cette declaration, qui s'opposoit directement à leur desir, ils prirent les armes, fermerent les portes de la Cité, & protesterent qu'ils ne reconnoistroient iamais Monck ny le Parlement. Ce General fut rauy de la chaleur de ce peuple, mais comme il ne se vouloit point encore expliquer, parce qu'il y auoit encore quelque chose à craindre, il alla droit au Parlement pour receuoir les ordres qu'il voudroit donner en cette conioncture importante. Ce Parlement ordonna qu'il prendroit les armes pour se rendre maistre de la ville, qu'il en chasseroit tous ceux qui luy seroient suspects, qu'il desarmeroit le reste de ceux qu'il connoistoit estre dans les interests de Lambert, & enfin qu'il se feroit obeïr par force, s'il trouuoit de la resistance à l'execution de ces ordres. Les habitans de Londres prennent les armes. Pourquoy.

Se mettant donc à la teste de toute son armée, il fit sans beaucoup de peine

1660. vne partie de ce qui luy auoit eſté commandé, mais il n'achena pas le reſte auec vne meſme facilité; car ayant trouué la porte de la Cité fermée, & grand nombre de Bourgeois ſous les armes pour luy en defendre l'entrée, il fut contraint de recourir à la violence. Il leur enuoya premierement ſignifier par vn Heraut d'armes les ordres qu'il auoit receus du Parlement; la reſponſe qu'ils luy firent fut, qu'ils ne le reconnoiſtroient point, & qu'ils eſtoient reſolus de ſe conſeruer vne liberté qu'on ne leur pouuoit oſter ſans tyrannie. C'eſtoit aſſez pour l'obliger à pouſſer la choſe plus loin, il commanda qu'on miſt les portes en pieces, elles furent briſées à coups de bache en moins de demie heure: Cela fait, il enuoya ſes troupes auec ordre d'occuper les poſtes les plus importans, & auec vne rigoureuſe deffenſe de commettre la moindre violence du monde. Cette douceur remit la pluſpart des eſprits qui auoient lieu de redouter le pillage: Il acheua de les gagner par vne action qui eut encore quelque choſe de plus obligeant; il fit appeller les principaux Bourgeois pour leur dire, qu'il n'auoit attaqué la ville qu'auec regret, qu'il y auoit eſté contraint par les ordres du Parlement, & enfin pour les aſſeurer qu'ils ne receuroient de luy que des marques d'affection, ſon humeur ayant touſiours eſté portée aux intereſts de la ville & de ſa patrie, pluſtoſt qu'aux iniuſtes paſſions d'vn Parlement qui ne pouuoit eſtre legitimement aſſemblé.

Monck les met à la raiſon.

Conſeil de guerre ou l'on reſout un reſtabliſſement de ſa Maieſté.

Sa premiere douceur auoit ſenſiblement touché les Bourgeois, les diſcours qu'il leur tint alors chaſſa toute la crainte qui leur reſtoit, vne troiſiéme bonté le mit ſi auant dans leurs cœurs qu'ils ne le regardoient plus que comme le conſeruateur de leur liberté. Cette bonté fut qu'il fit aſſembler le Conſeil de guerre, dans lequel il donna ſeance aux Aldermans, à Robinſon Gouuerneur de la Tour, & à ces meſmes Bourgeois qu'il auoit ſi doucement conſolez. Ce que l'on y fit fut, de demeurer d'accord de reſtablir le Roy ſur le Trône; mais de tenir ſecret le bon ſentiment qu'ils auoient pour luy iuſques à ce qu'il les euſt mis en eſtat de le publier: De caſſer le Parlement ſans differer pour les conſequences que ſa continuation pouuoit apporter: Et en troiſiéme lieu, d'en conuoquer vn nouueau, dans lequel on taſcheroit adroitement de n'admettre que des perſonnes zelées au ſeruice de ſa Maieſté.

Ces reſolutions eſtoient grandes, elles ſuccederent pourtant ſans trouuer de trop grands obſtacles. Les partiſans du Roy qui auoient alors le cœur tout remply d'eſperance, furent les premiers qui commencerent à parler de la conuocation d'vn Parlement libre: Les Officiers de l'armée appuyerent cette demande, les habitans de la ville deuenus hardis par ces propoſitions, ajouſterent qu'il falloit caſſer le vieux. Monck ſeconda cette chaleur par des mouuemens encore plus puiſſans. Les membres qui le compoſoient iugerent bien qu'il falloit abandonner leurs ſeances, ils ſe retirerent; ſi-toſt qu'on les vid hors d'exercice, on enuoya des ordres dans toutes les Prouinces, afin qu'on eût à faire choix de ceux qui occuperoient ces places vacantes.

II. Le Parlement eſt caſſé.

Les curieux auroient quelque choſe à me demander, ſi i'oubliois icy vne circonſtance, laquelle arriua la veille du iour que le Parlement fut diſſous. Cromwel auoit fait abatre la ſtatuë du deffunt Roy, que l'amour de ſes peuples luy auoit fait éleuer dans la place de la vieille Bourſe, & pour diffamer la memoire de ce bon Prince, y auoit fait attacher cette inſcription, *Exit Carolus tyrannus, Regum vltimus.* Vn homme traueſty en maſſon ſe preſenta ſur le ſoir du iour que ie dis à cette meſme place, auec vne eſchelle qu'il faiſoit porter par vn ſeruiteur, fit dreſſer cette eſchelle contre la ſtatuë de la Reine Elizabeth, monta deſſus, comme s'il n'eût eu deſſein que de la nettoyer, mais eſtant deſcendu apres auoir fait mine d'en oſter quelques ordures qui la defiguroient vn peu, il porta ſon eſchelle à l'endroit où cét iniurieux eſcriteau auoit eſté mis, l'arracha, & y en mit vn autre auec cette nouuelle inſcription: *Non exiit tyrannus, ſed Regum hominumque optimus, anno felicitatis Angliæ vltimo.* Ce qui ayant eſté leu comme vn preſage du changement que les habitans ſouhaitoient, ils en firent des feux de ioye ſans en pouuoir eſtre empeſchez par la crainte d'en receuoir quelque chaſtiment.

Cependant comme vn eſprit iudicieux s'occupe touſiours fortement à ce qu'il proiette, Monck n'oublia pas deux circonſtances qui pouuoient beaucoup con-

tribuer à la perfection d'vn si grand ouurage ; il se falloit asseurer du Royaume d'Irlande, comme il s'estoit asseuré de celuy d'Angleterre & d'Escosse, il falloit disposer les peuples à la crainte, afin de les faire plier & les amener au point auquel il les vouloit reduire ; il se seruit du Baron de Brohil & du Cheualier Coor, tous deux Irlandois, pour donner iour à la premiere de ces circonstances ; il leur persuada qu'ils trouueroient leur auantage dans l'obeyssance du nouueau Parlement, leur promit qu'il auroit soin de leur fortune, comme de la sienne propre, les pria de faire vne forte reflexion sur le danger auquel ils s'exposeroient s'ils se detachoient de la cause commune pour se roidir dans vn party qui seroit facilement renuersé. Ces raisons leur semblerent assez fortes pour y deferer, ils se saisirent de quelques Officiers qui estoient encore dans les interests des Protectoraux, il fit esperer à l'armée vn traitement beaucoup plus fauorable que celuy qu'on luy auoit fait iusques-là ; elle se declara conformement à toutes les intentions qu'il auoit, promit de ne se point éloigner de tous les ordres qu'elle receuroit de ce Parlement & de luy, & de se soûmettre indispensablement au Gouuernement qu'on establiroit. Voila quel fut le succés des mouuemens que ce General eut pour s'asseurer de ce Royaume : Voicy ce qu'il fit pour reduire le peuple à ce qu'il vouloit par la consideration de la crainte. 1660.

Monck s'asseure du Royaume d'Irlande.

Comme il sçauoit bien qu'vn bruit adroitement semé fait de fortes impressions sur l'esprit de ceux qui le goustent, il engagea quelques-vns de ses amis pour lesquels il n'auoit rien de secret, de parler par tout où ils se trouueroient de la paix qui estoit concluë entre la France & l'Espagne, de representer les maux qu'elle pouuoit apporter au Royaume par le ressentiment de leurs Majestez Tres-Chrestienne & Catholique, qui n'ayant plus rien à démesler entr'elles, ne manqueroient iamais de ioindre leurs forces pour remettre sur le trosne vn Roy qui estoit également leur neveu. Ces Emissaires asseurerent auoir appris de bonne part que Mylord Lokard n'estoit plus maistre de Dunkerque, que la garnison de cette place s'estoit declarée pour sa Maiesté, & qu'il n'estoit plus consideré dans la Cour de France comme auparauant ; ils ajousterent que le Marquis d'Ormond auoit esté receu dans celle d'Espagne auec toutes les demonstrations d'amitié qu'il en auoit pû desirer, qu'il auoit eu de longues conferences auec Dom Louis de Haro, lequel luy auoit offert les forces & la bourse de sa Maiesté Catholique, que le Comte de S. Albanus y estoit en qualité de Plenipotentiaire, que le Roy mesme estoit à Fontarabie, mais *incognito*, bien qu'il fust accompagné du Comte de Bristol, du Cheualier Daniel Oneil, du Mylord Colpeper & de plusieurs autres, qu'Edmond Honod l'y estoit allé trouuer pour l'asseurer au nom de tous les Officiers de la garnison de Dunkerque, qu'il se pouuoit asseurer de la fidelité de leur seruice, & qu'il y auoit grande apparence que Montagu General de la flote n'en feroit pas moins, s'il ne l'auoit desia fait. Ces discours auoient des fondemens qu'on voyoit à l'œil. Ils firent aussi vne merueilleuse impression sur les cœurs de ceux ausquels on les faisoit auec assez d'adresse, pour n'estre pas soupçonnez d'vn dessein couuert, ils coururent de bouche en bouche, & produisirent enfin de si grands effets, que ceux qui iusques-là ne s'estoient pû disposer à entendre parler de r'appeller sa Maiesté, commencerent à desirer son retour & son restablissement, comme les seules choses qui pouuoient détourner les maux dont le Royaume estoit menacé. Monck voyant donc que tout contribuoit au succez de son entrepriſe, il se proposa de leuer tout à fait le masque, & de mettre vne glorieuse fin à tant de trauaux, puisque tous les membres choisis pour faire vn nouueau Parlement estoient arriuez.

Le tonnerre ne gronde pas touſiours sur nos testes, & la mer n'esleue pas toûjours ses flots iusqu'aux nuës, elle se remet dans son entier apres auoir esté quelque temps esmeuë, & nous voyons que l'air reprend toutes ses beautez, apres en auoir esté priué par les brouillards, par les pluyes & par les orages. Le trosne d'Angleterre auoit esté renuersé par les bourrasques des guerres ; il y auoit onze ans & plus que cette espouuentable ruyne estoit arriuée : il n'y auoit pas beaucoup d'apparence qu'on le vid iamais releuer ; neantmoins la fortune voulut faire voir qu'elle estoit capable de faire vn coup plus surprenant que celuy-là. Elle auoit armé la rage de Cromvvel pour le mettre à bas, elle fit naistre tous

1660. les mouuemens de fidelité que ie viens de dire dans le cœur de Monck pour le reſtablir.

Deſſeins de Monck pour reſtablir le Gouuernement monarchique.

Ce grand homme auoit fait de grandes démarches pour arriuer iuſques là, il falloit couronner cet ouurage, il ne le laiſſa pas imparfait. Tous ceux qui deuoient compoſer le Parlement auoient eu ordre de ſe rendre dans Londres le 4. de May; ils s'y trouuerent, l'ouuerture s'en fit le 5. ce fut par l'inuocation du S. Eſprit, comme on auoit accouſtumé de le faire, & ce fut encore par vne docte Predication qui fut faite à cette illuſtre compagnie par le Docteur Reygnolds: l'ordre vouloit que celuy qui eſtoit dans la plus haute qualité du Royaume y parut pour la faire auec les ceremonies ordinaires; perſonne ne diſputoit ce rang à noſtre general Monck, Mylord Fairfax, pluſieurs membres de ce Parlement, & pluſieurs Officiers de l'armée ſe rendant auſſi prés de luy pour l'accompagner en ſa marche, il ſe rendit à la maiſon du Parlement precedé par vn Sergent d'armes qui portoit la maſſe. Si-toſt qu'il fuſt arriué & qu'on luy euſt fait prendre place dans vn magnifique fauteuil qui eſtoit au plus haut bout de cette chambre, il pria la compagnie de luy donner vn petit moment d'audiance; chacun ſe teut pour l'entendre, ce ſilence luy ayant fait reprendre la parole, il repreſenta à toute l'aſſemblée que le Parlement qu'on vouloit eſtablir ne pouuoit eſtre legitime non plus que celuy qu'on auoit caſſé, puis qu'il ne ſe faiſoit pas ſelon les anciennes couſtumes, qui vouloient qu'il fuſt compoſé d'vne Chambre des Pairs de laquelle le Roy deuoit eſtre le chef, & d'vne Chambre des Communes: il ajouſta qu'ils en auoient vn auquel ils ne pouuoient diſputer cette qualité ſans commettre le meſme crime qui auoit deſia fait parler toute la terre au deſauantage de la vertu des Anglois. Il auoit la force à la main, la plus grande partie de ceux qu'on auoit nommez pour compoſer ce Parlement eſtoient pouſſez par les meſmes ſentimens qui le portoient à cette entrepriſe: ils appuyerent ſa propoſition, les autres qui n'y auoient peut-eſtre pas ſongé ne s'y oſerent point oppoſer pour n'eſtre pas chaſſez d'vne place qu'ils pouuoient occuper auec gloire, ils demeurerent d'accord du reſtabliſſement de cette Chambre des Pairs, & par conſequent de l'authorité Royale, ſans laquelle elle ne pouuoit ſubſiſter.

Il fait reſtablir la Chambre des Pairs.

Lettres du Roy bien receues du Parlement.

Cette grande reſolution fut donc priſe dés ce meſme iour 4. de May: mais comme il y auoit bien des choſes à faire auant que de luy donner vn effet heureux, on n'en vid la concluſion que ſept iours apres, qui fut l'onzieſme de ce meſme mois, auquel temps le Chcualier Iean Greenville qui eſtoit vn des Gentils hommes ordinaires de la Chambre du Roy, ſe preſentant à la porte de l'aſſemblée, demanda permiſſion de donner à la compagnie des lettres de ſa Maieſté, il n'y auoit pas quinze iours que la teſte de ce Gentil-homme eut reſpondu de l'audace de cette parole; mais alors ce ſacré nom fut ſi generalement reſpecté, qu'il fit naiſtre vne ioye inconceuable dans le cœur & ſur les yeux de tous ceux qui compoſoient cette aſſemblée; on fit entrer cet heureux porteur, les Orateurs des deux Chambres receurent auec reſpect les lettres dont il eſtoit chargé, firent lire celles qui leur eſtoient addreſſées par les Secretaires auec tant de ſoûmiſſion & de ceremonies, qu'il n'y en euſt pas vn qui n'eut la teſte découuerte pendant que la lecture s'en fiſt; il y en auoit trois autres pour Monck General de l'armée, pour Montaigu Amiral de la flote, & pour le Maire de Londres comme celuy qui repreſentoit toute la Ville.

III. Declaration du Roy auantageuſe à ſon reſtabliſſement.

Toutes ces lettres eſtoient autant obligeantes que des ſuiets en pouuoient eſperer de leur Souuerain, elles eſtoient encore accompagnées d'vne declaration qui ne parloit que de zele pour la gloire de Dieu, que de pieté pour le maintien de la Religion, que de tendreſſe pour les afflictions de ſon peuple, que d'eſtime pour le Parlement, & que de recompenſes pour ceux qui ſeruiroient l'Eſtat auec vne fidelité ſans deffaut: Tout cela fit auſſi ce que ſa Maieſté s'en eſtoit promis, car il affermit ceux que les mal-heurs du temps auoient deſia diſpoſez à vne legitime reconnoiſſance, gagna les autres qui n'auoient point encore parlé de ſe rendre, & chaſſa du cœur des plus endurcis tout le venin qu'vne hayne endiablée y auoit formé. En effet vn moment apres la lecture de ces lettres & de cette declaration, le Parlement demeura d'accord que les ſentimens de ſa Maieſté ſe trouuoient appuyez des loix fondamentales de l'Eſtat, qu'ils eſtoient genereux,

reux, sages & bons, qu'ils meritoient par consequent qu'on les receut auec respect, & qu'on luy en rendist de tres-humbles actions de graces. 1660.

Il ordonna donc sur le champ & sans remettre la partie au lendemain, qu'on renuoyeroit Greenville à Breda chargé de trois lettres de remercîment que les deux Chambres & le Maire de Londres escriuirent à sa Maiesté; qu'on luy enuoyeroit par mesme moyen soixante mille liures Sterlin, tant pour satisfaire ceux ausquels elle estoit engagée, que pour faciliter son passage: Que l'Amiral Montagu mettroit en mer toute la flote pour aller attendre ses ordres sur les costes de la Hollande, qu'on feroit partir des deputez du Parlement & de la Ville pour la supplier de venir prendre possession de ses Royaumes. Le General Monck demanda qu'il luy fust permis de faire partir le sieur de Clarges son beau-frere, auec cinq ou six des principaux Officiers de l'armée pour aller asseurer sa Maiesté de la soûmission, de la fidelité & de l'obeissance de tous ses gens de guerre, il l'obtint, & mesme il luy fut ordonné de le faire; Greenville meritoit quelque gratification, ce Parlement ajoûta à ses ordonnances qu'on luy donneroit cinq cens liures Sterlin pour l'achapt d'vne bague qui pust seruir de marque à toute sa posterité de l'honneur qu'il auoit receu de l'employ auquel sa Maiesté l'auoit destiné. L'Orateur de la Chambre des Communes fut celuy qui eut charge de faire cet obligeant present à ce Cheualier; mais la maniere dont il le fit fut si iudicieuse & gallante, que ie croirois faire tort à nos curieux si ie leur desrobois son discours. Le Parlement luy enuoye des deputez.

Monsieur, luy dit-il, i'aurois bien de la peine à vous dire auec quelle reconnoissance & soûmission la Chambre des Communes a receu la lettre dont il a pleu à sa Maiesté l'honorer: Vous auez esté le tesmoin de sa ioye, vous auez veu le commencement de celle de nos habitans par les feux qu'ils ont allumez, & par le son de toutes nos cloches qu'ils ont fait parler hautement depuis que vous estes icy: Tout cela n'a esté fait que pour luy montrer qu'il regne maintenant dans nos cœurs, vous l'asseurerez s'il vous plaist, que nous ne respirons plus icy que son auguste presence qui seule nous peut rendre heureux. Vous auez esté le doux auant-courrier de la gloire dont nous iouïssons aujourd'huy, le Parlement a trouué iuste de vous en remercier, & vous donner vne petite reconnoissance d'vne si agreable nouuelle, receuez-là, ajousta-t'il, en luy presentant vne bourse dans laquelle il y auoit la somme d'argent que i'ay dite, & vous souuenez que si le temps estoit meilleur ce petit ressentiment auroit plus d'esclat.

La renommée a des langues qui parlent touſiours, & qui estant portées sur les aisles des vents publient ce qu'elles veulent qu'on sçache dés l'heure mesme qu'il est arriué. La distance de Londres à Breda est assez grande pour ôster à l'vne la connoissance de ce qui se passe dans l'autre du iour au lendemain; Neantmoins il est certain qu'on sçeut en Hollande tout ce qui s'estoit passé dans Londres presques aussi-tost que les choses y eurent esté en l'estat que ie viens de dire; d'où il arriua que le Prince d'Orenge neveu du Roy, le Prince Frederic de Nassau & le Duc de Brunsuich de Lunebourg se rendirent dans Breda pour feliciter sa Maiesté sur le remarquable changement qu'ils voyoient à sa fortune, & que les Estats de la Prouince de Hollande pour lors assemblés, luy enuoyerent quatre des principaux de leurs corps pour luy témoigner la satisfaction qu'ils auoient de luy voir desia vn pied sur le trosne, pour luy offrir leur seruice, & pour le supplier de vouloir honorer leur Prouince de sa presence insques à ce qu'il fût en estat de faire voile en Angleterre. Le Prince d'Orenge le felicite.

Comme cette nouuelle estoit grande, elle fut sçeuë en Flandre presqu'aussi-tost qu'à Breda, & comme elle auoit obligé les Hollandois à se presenter les premiers pour donner au Roy des marques de la satisfaction qu'ils auoient de le voir remonter au trosne, elle obligea pareillement le Marquis de Caracene qui commandoit les armes du Roy d'Espagne en cette Prouince, d'enuoyer Iean de Monroy iusques à Breda, pour supplier sa Maiesté de vouloir prendre son chemin par les terres de l'obeissance du Roy son maistre, & de s'embarquer dans vn de ses ports: mais quoy que cet Enuoyé fist tous les efforts possibles pour obtenir ce qu'il demandoit, il ne l'obtint pas, car ce Prince se deffendit si adroitement de ces obligeantes ciuilitez, qu'il luy persuada que la seule necessité de Le Marquis de Caracene luy rend les mesmes ciuilitez au nom du Roy Catholique.

1660. ses affaires l'obligeoit à ne point chercher d'autre passage que celuy du lieu auquel il estoit.

VI. Il se passoit cependant en Angleterre des choses dignes de mon recit. Le Conseil d'Estat estably dans Londres auoit fait mettre Lambert dans la grosse Tour, l'addresse de son esprit luy ouurit les portes de cette dangereuse prison; il apprit la nouuelle du changement qui se faisoit dans l'Estat; il auoit dans l'armée des creatures en assez grand nombre pour former des obstacles aux legitimes resolutions du Parlement; Il leur fit prendre les armes pour empescher le Gouuernement Monarchique, ses troupes furent taillées en pieces, il eut le mal-heur de se laisser prendre, & de suiure ses vainqueurs, qui le ramenerent en sa premiere prison: Le Parlement fit partir des courriers pour auertir sa Maiesté de cette importante victoire, elle en receut la nouuelle à Breda le iour mesme qu'on luy porta la declaration du Parlement, de l'armée, & de la ville de Londres.

Lambert s'oppose au restablissement du Roy.

Il est défait.

Tant de bonnes nouuelles estoient capables de ne laisser aucune inquietude dans son esprit, mais elles ne furent pourtant pas les seules qui le satisfirent: Elle fut auertie en mesme temps que la garnison de Dunkerque s'estoit declarée pour elle, qu'elle auoit tesmoigné sa ioye par vn incroyable tonnerre de coups de canon, & comme si ce iour eût esté celuy que la fortune vouloit choisir pour la perfection de la gloire, on luy presenta le sieur de Moorland premier Commis de Turloë, complice de toutes les tyrannies de Cromwel, & Secretaire d'Estat pendant que ce sujet reuolté auoit tenu la place de son Souuerain, par le moyen duquel elle eut vne connoissance parfaite de toutes les intrigues de l'*interregne*, ce qui ne luy fut pas d'vne si petite consideration qu'elle ne mist la venuë de cét homme au nombre des graces particulieres qu'elle receuoit de la main de Dieu.

Quoy que le sejour de Breda fût agreable & qu'il plût à sa Majesté, les Estats Generaux des Prouinces Vnies ne iugerent pas que ce fût vn lieu commode pour luy donner des marques de leur affection, parce que la ville n'estoit pas capable de receuoir le grand nombre de personnes qui venoient de tous costez pour feliciter ce Prince sur l'estat heureux où ses affaires se rencontroient; voila pourquoy ils luy enuoyerent des deputez à deux fins; la premiere pour luy demander la continuation de l'alliance dont il auoit plu à ses predecesseurs de les honorer; la seconde, pour la supplier de changer le sejour de cette ville en celuy de la Haye, où elle seroit incomparablement mieux traitée & mieux logée que dans l'autre. Il y auoit lieu de croire qu'elle ne rejetteroit pas des propositions tant obligeantes, elle les ouït aussi de la meilleure oreille du monde: Elle leur protesta que tous ses predecesseurs n'auoient iamais eu plus d'affection ny plus d'estime pour leur republique qu'elle en auoit & qu'elle en vouloit auoir, qu'elle y estoit obligée, non seulement par les interests de la Princesse Royale sa sœur, & par ceux du Prince d'Orange son neveu, qui demeuroient dans leurs Prouinces; mais encore par toutes les raisons d'Estat, & par les marques d'vne bonne volonté qu'ils luy tesmoignoient en cette occurrence; pour l'autre point, qu'elle voyoit bien que sa presence affamoit Breda, & par cette consideration qu'elle prendroit le chemin de la Haye quand il leur plairoit, de sorte que cette response ayant esté enuoyée aux Estats, ils ne laisserent rien à faire pour le receuoir dignement.

Deputés des Estats Generaux à sa Maiesté.

Il partit donc de Breda le vingt-quatrieſme de May, s'embarqua le mesme iour au Moerdyck pour aller par eau à la Haye, & se rendit enfin le vingt-sixiéme à cet incomparable village, qui peut disputer de la grandeur & de la beauté auec les plus superbes villes de l'Europe. Cependant ses affaires prenoient vn remarquable accroissement, car outre les marques de reconnoissance que le Parlement luy auoit données, il le fit proclamer Roy dans Londres le dix-neufiéme de ce mesme mois, auec toutes les ceremonies requises à vne action de cette importance, ce qui fut d'vn si grand exemple, que plusieurs autres villes voisines s'acquitterent d'vn si legitime deuoir. Il estoit iuste que comme on l'auoit auerty de toutes les autres choses qui s'estoient faites à son auantage, on ne le laissa pas dans l'ignorance de celle là, les deux Chambres luy depescherent aussi Pierre Kilgrew pour luy en porter la nouuelle.

Le Roy se rend à la Haye.

Le Parlement le fait proclamer Roy dans Londres.

Ie ne me suis point arresté à la pompe de l'entrée qui luy fut faite à la Haye, &

i'ay passé sous silẽce ce que les habitãs firent pour marquer leur ioye, & n'ai point voulu rendre mon discours plus long par le recit de quelques Harangues qui furent faites à ce Prince, la raison est qu'vn recit de cette nature ne me semble pas necessaire, & qu'il doit suffire au Lecteur de sçauoir qu'elle fut digne de la grandeur & de la Maiesté d'vn Monarque : Qu'il receut là les complimens du sieur de Thou Comte de Meslay Ambassadeur de France en ce mesme lieu, ceux du sieur Otbo Kragh, & Godsche, de Bugvvald Ambassadeurs extraordinaires du Roy de Dannemarc, & ceux de Dom Esteuan de Gamarra Ambassadeur ordinaire du Roy Catholique vers les Estats Generaux des Prouinces Vnies, bien qu'il y eût alors guerre ouuerte entre l'Angleterre & l'Espagne. 1660.

Il y est complimenté par les Ambassadeurs d'Espagne & de Dannemarc.

Nous auons dit cy-dessus que l'Amiral Montagu auoit receu du Parlement des ordres particuliers de mettre en mer toute la flote pour aller receuoir sa Majesté sur les costes de Hollande : Il auoit fait ce qui luy auoit esté commandé, le vent l'auoit assez heureusement poussé pour le faire arriuer à la veuë de Scheueningue, qui est vn petit village composé de cabanes de pescheurs éloigné d'vne demie lieuë de la Haye, le iour mesme que le Roy s'embarqua à Moerdyck, il n'y eut point plustost moüillé l'anchre qu'il fit partir vn Exprés pour receuoir les commandemens de sa Maiesté, & luy dire qu'il s'estoit auancé par les ordres du Parlement pour la passer en Angleterre. Cette flote n'estoit alors composée que de dix-neuf vaisseaux, il s'y en trouua pourtant trente-huit, tous bien montez & bien equipez, auant que le Roy fust en estat de s'embarquer.

Les Commissaires du Parlement & de la ville de Londres estoient partis sur des nauires particuliers dés le mesme temps que l'Amiral auoit fait voile : Ils arriuerent aussi à la Haye le iour mesme vingt-quatriesme de May, mais ils ne firent point la reuerence au Roy que deux iours apres ; la raison de cela fut que les Estats particuliers de la Prouince de Hollande eurent leur audience le vingt-cinquiesme, & que sa Maiesté fut trop occupée ce iour là pour les receuoir. Estant donc plus libre le lendemain vingt-sixiesme elle les fit appeller apres le disner. Ceux de la Chambre des Pairs estoient Aubery Veere Comte d'Oxford, Leonel Cranfield Comte de Middelsex, Fouques Greewil, Mylord Broock, Lycester d'Eureux Vicomte d'Herford, & le Mylord Georges Berkeley, Charles Rich Comte de Warvvic, auoit esté nommé pour accomplir le nombre de six, mais les gouttes l'ayant attaqué 24. heures auant qu'il fallut partir, elles l'empescherent de faire le voyage. Fairfax celuy-là mesme qui auoit esté Genèral de l'armée du Parlement, & qui auoit veu le Roy en particulier pour luy demander pardon du passé, estoit le premier de la Chambre des Communes, les autres estoient les Mylords Bruce, Falckland, Castleton, Herbert & Mandeville, les sieurs Horatio Tovvsed, Antoine Asley Cooper, George Boot, Denzil Hollis, Iohn Holland & Henry Cholmley : Le nombre de ceux de la Ville estoit de vingt, tirés des Magistrats, des Marchands & de la milice.

VI.

Les Deputez du Parlement arriuent à la Haye.

Tout aussi-tost qu'ils furent introduits dans la chambre, & que par leurs profondes soûmissions ils eurent rendu au Roy les respects qu'ils estoient obligez de luy rendre, le Comte d'Oxford prit la parole pour tous ceux qui representoient la Chambre des Pairs, & apres luy le sieur Denzil Hollis pour exprimer les sentimens des Communes & des habitans de la ville. C'estoient deux hommes qui auoient la langue admirablement bien penduë, ils se firent admirer aussi dans l'expression de ce qu'ils deuoient dire à sa Maiesté : Ils luy representerent la ioye que toute l'Angleterre ressentoit de sa d'auoir à passer de la tyrannie du Gouuernement de Cromvvel à la douceur que tous ses peuples se promettoient de sa conduite & de sa bonté, le supplierent de venir reprendre sans differer le Sceptre de ses peres, sans aucune condition que celle qu'il luy plairoit de s'imposer à soy-mesme, & enfin d'acheuer la felicité de tous les Anglois, qui ne pounoient estre heureux sans sa presence.

Harangue de ces deputez.

Ce Prince estoit aussi doux, aussi genereux & aussi bon qu'vn homme le pounoit estre, il est aussi certain qu'il n'y a point d'obligeantes ciuilitez qu'il ne fit aux vns & aux autres. Ils l'auoient asseuré de l'obeyssance & de la fidelité du Parlement & de la ville de Londres par des protestations où ils auoient employé toute leur chaleur & leur zele, il leur donna des marques de bonté au delà de

1660. celles qu'ils auoient eſperées, & leur promit tant d'affectiõ & tant de reſſentiment du deuoir où il les voyoit, qu'il n'y en eut pas vn dont l'ame ne ſe trouuaſt comblée d'eſperauee & de conſolation. La bien-ſeance & la raiſon les obligeoient de rendre leurs deuoirs aux Ducs d'York & de Gloceſter; ils s'en acquiterent dés l'heure meſme qu'ils furent ſortis de l'apartement de ſa Maieſté. Apres cela leurs ſoins furent d'aller complimenter la Reine de Boëme Tante de ſa Maieſté, & la Princeſſe Royale ſa ſœur Doüairiere d'Orange, ſelon l'ordre qu'ils en auoient receu du Parlement & de la Ville.

Il eſt complimenté de la part de l'Empereur.

Cependant le ſieur Friquet extraordinairement enuoyé de la part de l'Empereur aux Eſtats Generaux des Prouinces Vnies occupoit le loiſir de ſa Maieſté. Il ne pouuoit honneſtement ſe dédire de ce qu'il voyoit faire aux Ambaſſadeurs des teſtes Couronnées, la voulant auſſi complimenter, il luy enuoya demander audience au nom de ſon Maiſtre, il l'obtint, ce fut pour luy dire que ſa Maieſté Imperiale ayant teſmoigné beaucoup d'affection au Roy ſon predeceſſeur, meſme au plus fort des perſecutions qu'il auoit receuës de ſes ennemis, elle luy auoit donné ordre d'aſſeurer ſa Maieſté qu'elle prenoit part à la gloire de ſon reſtabliſſement ſur vn Troſne que la Iuſtice de Dieu luy auoit miraculenſement conſerué, & qu'elle luy en donneroit des marques toutes les fois qu'elle ſe voudroit ſeruir de ſon affection. Perſonne ne s'eſtoit retiré d'auprés de ce Prince qu'auec toutes les ſatisfactions poſſibles, ce Seigneur eut auſſi ſuiee de croire qu'il n'auoit pas mal employé ſon temps, car aprés vn fauorable accueil qu'il receut, ſa Maieſté l'aſſeura qu'elle tenoit à beaucoup d'honneur le ſouuenir que l'Empereur ſon Maiſtre auoit de luy, & qu'il luy donneroit touſiours lieu de luy conſeruer ſon eſtime & ſon affection.

Iamais vn bien-fait ne perd ſa recompenſe quand il s'addreſſe à vn eſprit genereux & capable de reſſentiment. Parmy vn grand nombre d'illuſtres perſonnes que l'enuie de donner des marques d'amour à leur Souuerain auoit fait ſortir d'Angleterre pour aller iuſques à la Haye, il ſe trouua vn Capitaine de vaiſſeau en faueur duquel il faut que ie rapporte icy ce que i'ay deſia dit vne fois en 1651. Lors que le Roy perdit la bataille de Vworceſter, il fut contraint de s'éloigner de tous ſes Officiers, & de faire toutes les choſes dont nous auons parlé cy-deſſus, pour ſe ſauuer plus facilement: Le ſieur Vvilmot Comte de Rocheſter l'auoit touſiours fidellement accompagné, il fut contraint de le quitter alors par ſes ordres, afin de luy aller chercher vn vaiſſeau pour paſſer en Frauce: Il rencontra fort heureuſement vn patron de nauire qui luy promit de le receuoir & de le paſſer auec tous ſes amis & ſes domeſtiques: Le Roy ſe rendit ſur ce meſme port ſur les ſix heures du ſoir, ſans autre compagnie que du frere de la Damoiſelle nommée Leane pour Valet de chambre duquel il auoit paſſé iuſques-là; le Comte ſe mit à table pour ſouper auec toute ſa compagnie, qui eſtoit de 14 ou quinze perſonnes. Ce patron arriua ſur ces entrefaites pour luy dire qu'il ſe falloit embarquer auant qu'il fuſt nuit, d'autant que le vent commençoit à deuenir bon: Le Comte le pria de prendre place & de ſouper auec luy, il s'aſſit & ſe mit en eſtat de ſe ſeruir de l'occaſion. Mais comme la curioſité naiſt touſiours auec les hommes, il ne s'occupa point ſi fort à manger qu'il ne iettaſt les yeux ſur tous ceux qui compoſoient cette compagnie. Le Roy y eſtoit déguiſé ſous les habits que ie vous ay dit, il le reconnut pourtant à ſa mine releuée & à la Maieſté de ſon
„ viſage: s'approchant auſſi du Comte tout auſſi-toſt qu'il fut hors de table: Sei-
„ gneur, luy dit-il à l'oreille, ie voy bien que vous ne m'auez pas dit tout voſtre ſe-
„ cret. Ce ieune homme, ajoûta-il, luy montrant le Roy auec vn petit ſigne de
„ teſte, eſt ſans doute quelque choſe de plus qu'il ne montre, & ie ſuis le plus trom-
„ pé du monde, ſi ce n'eſt le Roy. Ne le croyez pas, luy repartit le Comte ſans
„ s'émouuoir, c'eſt vn ieune homme que l'on m'ameine pour luy faire paſſer la mer,
„ mais il n'a rien de ce que vous croyez; Seigneur, luy repartit-il encore, i'en croi-
„ ray ce qu'il vous plaira, mais quoy qu'il en ſoit, vous ne deuez rien craindre de
„ moy, ie dois mes biens & ma vie au Roy, ie l'expoſeray touſiours genereuſe-
„ ment pour ſon ſeruice, & tiendray à beaucoup de gloire de le ſauuer de la perſe-
„ cution de ſes ennemis. Comme vous ſçauez bien, luy repliqua le Comte, que ie
„ ſuis tout dans les intereſts de ſa Maieſté, ie vous dois remercier des bons ſenti-

mens que vous me tesmoignez pour elle, continuez les luy quand vous en aurez « des occasions : cependant allons au vaisseau, afin que nous ne perdions point « l'occasion du vent qui se leue. A ces mots, ayant pris le chemin de la mer, il s'embarqua sans rendre aucune deference au Roy, & s'embarqua si heureusement, qu'ayant eu le vent à souhait, il alla prendre terre sur les costes de la Normandie, auquel temps tirant ce Capitaine à part, Ie ne suis plus en humeur, luy dit-il, « de vous cacher vne verité que vous reconnustes il y a quelques iours ; ce ieune « homme duquel vous eustes si bonne opinion estoit le Roy, vous auez contribué « à le sauuer, vous deuez estre asseuré qu'il se souuiendra quelque iour de vostre « affection & de la fidelité que vous luy auez gardée en cette rencontre. En effet, ce Capitaine s'estant rendu à la Haye dés aussi-tost qu'il eust appris l'estat où estoient les affaires de sa Maiesté, le Roy le receut de si bonne sorte, que luy ayant dés lors donné quelques marques de sa reconnoissance, il l'asseura d'vne recompense plus haute & plus digne du grand seruice qu'il en auoit receu, lors qu'il seroit parfaitement restably dans tous ses Estats.

Conspiration contre la vie du Roy découuerte

Qu'il est bien difficile aux meschans de cesser de l'estre, & qu'il est encore malaisé de donner des brides à la malice des traistres ! On auoit sujet de croire que la fortune auoit vomy toute la rancune qu'elle estoit capable de conceuoir contre la famille Royale, & l'estat où les choses estoient persuadoit aisément à tous ceux qui se trouuoient dans la ioye, qu'elle n'auoit plus rien pour la destruire ; il se trouua neantmoins qu'elle se fit craindre, & qu'elle fut sur le point de renuerser tout ce qu'elle auoit fait pour remettre l'authorité Royale dans le premier point de sa gloire.

Vn homme de condition mediocre, François de naissance, se trouuant pressé de quelque incommodité naturelle, alla chercher vn lieu peu frequenté pour se décharger du plus importun fardeau du monde : il auoit choisi cet endroit pour n'estre veu de personne, il y vid pourtant arriuer trois hommes, qui ne l'ayant pas découuert d'abord, parce qu'il estoit presque nuict, commencerent à iargonner en mauuais François : Nous sommes bien mal-heureux, dit vn d'eux, de l'auoir manqué iusques à deux fois, & il estoit enuironné de trop de personnes, poursuiuit vn autre, pour nous donner le pouuoir d'executer nostre dessein ; mais ie ne pense pas qu'il ne tombe enfin dans nos mains, car ie suis resolu de me tenir si près de son carrosse quand il pretendra d'y monter, que i'auray peut-estre le temps de faire mon coup, soyez vous autres en pareil estat, afin que nous ne le manquions pas.

Ces hommes s'anançoient tousiours vers ce François à mesure qu'ils s'entretenoient de la sorte, & il est à croire qu'ils en eussent dit dauantage s'ils ne l'eussent point discerné quand ils furent à trois pas de luy ; mais l'ayant alors découuert, ils iugerent qu'il en auoit assez entendu pour les découurir, & dans cette veuë, il y en eut deux qui luy lâcherent presqu'en mesme temps deux coups de pistolets à la teste, le premier perça son chapeau de trois balles, le second luy brûla tous les cheueux d'vn costé : ces deux coups l'estourdirent assez pour le faire tomber sur la terre, quoy qu'ils ne luy eussent point fait d'autre mal ; ces assassins le creurent mort, ils se retirerent auec toute la diligence possible : quand il ne les vid plus il se releua, se rendit à la porte d'vn Musnier dont il n'estoit esloigné que de quatorze ou quinze pas, luy conta ce qui luy venoit d'arriuer, ce Musnier eut la charité de le ramener à son logis auec vne escorte de trois ou quatre de ses voisins : la Cour de Iustice en fut auertie dés le lendemain, elle enuoya querir cét homme & l'interrogea fort exactement ; le Musnier & ses voisins deposerent qu'ils auoient oüy tirer deux coups de pistolets fort proche de leurs maisons, qu'ils auoient esté chercher eux-mesmes le manteau du delateur que la peur luy auoit fait laisser sur le lieu où il auoit esté attaqué : les Estats approfondirent encore cette affaire & y trouuerent vn assez iuste suiet de craindre ; voilà pourquoy iugeant qu'ils ne pouuoient apporter trop de soins à la conseruation du precieux dépost qu'ils auoient chez eux, ils poserent quatre compagnies de cauallerie sur les auenuës du Palais où le Roy logeoit, auec ordre d'en détacher vne brigade pour suiure le carrosse de sa Maiesté par tout où elle voudroit aller : ce qui n'asseurant pas encore assez sa personne, elle choisit elle-mesme vne garde

1660. de quatre-vingt Gentils-hommes Anglois, qu'elle mit ſous les ordres de Mylord Gerard, auec commandement que vingt d'entr'eux qui ſeruoient de iour occuperoient les deux portieres de ſon carroſſe quand elle ſeroit hors de ſon logis.

Seconde conſpiration.

Ces précautions firent que ces aſſaſſins ne purent executer leur abominable entrepriſe; vn deſſein de meſme nature ne fut pas conduit plus heureuſement, & fut préuenu par vne pareille benediction de la main de Dieu. Vn matelot de la flote pouſſé par les meſmes furies qui auoient poſſedé l'eſprit de ces trois premiers ſcelerats, auoit entrepris de mettre le feu aux poudres & de faire ſauter en l'air le vaiſſeau ſur lequel il eſtoit, lors que le Roy l'iroit viſiter: il auoit communiqué ce ſecret à vn de ſes compagnons qu'il iugeoit auſſi meſchant que luy; cét homme ne le fut pourtant pas, il ne ſe pût empeſcher d'en auertir l'Amiral, cet Amiral eſtonné d'vne reſolution ſi determinée, fit mettre ce mal-heureux en vn cachot, ſe ſaiſit de la clef du magazin des poudres, & fit vn commandement exprés à tous les Capitaines de la flote d'en faire de meſme à leurs bords, afin de preuenir les effets d'vne rage qui eſtoit à redouter en des eſprits brutaux & incapables de vertu.

Quoy que ces bourraſques fuſſent capables de troubler cette belle Cour, elles n'arreſterent pourtant point le cours des affaires: Vn nommé Dowing auoit eſté fort conſideré pendant le temps de la tyrannie de Cromvvel, & la bonté de ſon eſprit l'auoit fait iuger digne de la qualité de Reſident auprés de Meſſieurs les Eſtats des Prouinces vnies, pendant que cet homme iniuſte ſouſtenoit ſon vſurpation auec gloire: il eſt certain qu'il auoit pourtant conſerué en ſon cœur tout le reſpect & toute l'affection que le temps preſent luy pouuoit permettre d'auoir pour ſa Maieſté, & il eſt encore vray qu'il auoit donné au General Monck de belles marques de cette fidelité, parce qu'il ſçauoit auec certitude que tous ſes mouuemens n'auoient pour obiet que le reſtabliſſement de l'authorité Monarchique: ce ſage diſcret connut par la diſpoſition des affaires qu'il n'y auoit plus rien qui ſe pût oppoſer à ce legitime reſtabliſſement, il voulut profiter d'vne cõjoncture ſi fauorable au ſecret deſſein qu'il auoit touſiours eu dans le cœur, il partit de Hollande ſans ordre & à la ſourdine, pour ſe ſeruir de la bien-veillance que Monck luy auoit touſiours teſmoignée, il l'alla trouuer, luy demanda vne lettre de recommandation pour ſa Maieſté: ce General qui l'eſtimoit beaucoup, fut bien aiſe d'auoir trouué l'occaſion de l'obliger, il eſcriuit au Roy de la meilleure ancre du monde, ſa Maieſté receut admirablement bien ces lettres & le meſſager, luy accorda ſans repugnance la grace & le pardon qu'il luy demandoit, le fit Cheualier, & ne croyant pas que ce fuſt aſſez pour marquer l'eſtime qu'il faiſoit de l'Interceſſeur, voulut bien faire paſſer les fortes paſſions qu'il auoit teſmoignées contr'elle pendant le credit qu'il auoit auprés de Cromvvel, pour des ſages diſſimulations, dont il auoit eſté contraint de couurir les veritables ſentimens qu'il auoit pour elle & pour ſon ſeruice.

VII. Il touche des perſonnes des eſcroüelles.

La raiſon vouloit que ce Prince laiſſaſt pour vn temps le ſoin de ſes affaires domeſtiques pour en donner quelques heures à la pieté: ce fut auſſi la premiere choſe qu'il fit apres auoir fait ce que la neceſſité l'obligeoit de faire en vne rencontre où vne inciuilité pouuoit porter coup contre ſa fortune. Il ſe propoſa de donner à la deuotion le Dimanche 30. de May, il en employa les premieres heures à ouyr le ſermon du ſieur Hardy, l'vn des plus fameux Miniſtres qu'il y eût dans le Royaume d'Angleterre; les ſuiuantes furent paſſées à vne action de charité, qui fut de toucher vne grande quantité de perſonnes affligées des eſcroüelles, auantage que les Rois d'Angleterre ſe ſont attribué depuis le Regne d'Edward ſurnommé le Confeſſeur, & duquel, ſelon le rapport que l'on m'en a fait, ils ſe ſont bien ſouuent ſeruis fort heureuſement.

Le lendemain dernier iour de May deuoit eſtre celuy de l'embarquement de ſa Maieſté; & pour cet effet les Eſtats d'Hollande conſiderans que les meſmes raiſons qui les auoient obligez à faire les bonneurs chez-eux à l'arriuée de ſa Maieſté, les obligeoient auſſi à luy faire les complimens de ſon départ & de ſon embarquement, ils s'aſſemblerent pour aller prendre congé d'elle le ſoir meſme du penultieſme de ce mois: mais deux raiſons furent cauſe que cet embarquement fut differé iuſques au premier iour de Iuin: La premiere, que le Roy leur vou-

loit aller rendre visite en personne dans le lieu de leur assemblée ce mesme iour dernier de May, l'autre que le Duc d'York declaré Amiral d'Angleterre, trouua neccessaire d'aller dégager tous les Officiers de la flote du serment qu'ils auoient fait au Parlement, & en exiger vn nouueau en faueur de sa Maiesté auant que de la mettre sous les voiles : ce qui se fit auec toutes les formalitez necessaires à cette importante action & auec vne circonstance que ie ne veux point oublier icy. 1660.

Cromvvel ayant voulu eterniser la memoire de la bataille de Nazeby, qui auoit fait le premier degré de la prodigieuse grandeur de Protecteur des trois Estats à laquelle il auoit esté esleué peu de temps apres, auoit fait appeller Nazeby le vaisseau destiné pour l'Amiral, le Duc ne put souffrir vn nom qui sembloit choquer la gloire de la famille Royale, il commanda que ce mesme vaisseau fût appellé *Charles*, & ne luy voulant rien laisser des anciennes marques d'honneur par lesquelles ce tyran vouloit perpetuer sa memoire, en fit abbatre les armes qu'il y auoit fait attacher quand il en fit oster celles de la famille Royale.

La visite que le Roy vouloit faire estant donc faite auec des ceremonies dont ie n'ay pas creu deuoir allonger mon discours, non plus que celuy des remercimens par lesquels il creut leur deuoir marquer sa reconnoissance, les Estats Generaux des Prouinces vnies, ceux de Hollande, Zelande & autres Prouinces, tous les Ambassadeurs des Princes estrangers allerent prendre congé de sa Maiesté, apres quoy ce Prince estant aussi allé faire ses adieux à la Reyne de Boheme sa Tante, à la Princesse douairiere d'Orenge, à la Princesse de Nassau, & à la Princesse Royale sa sœur, il partit enfin le deuxiesme de Iuin, & suiuy de tous ceux qui auoient composé sa Cour pendant le séiour qu'il y auoit fait, s'embarqua sur son Amiral, auquel Mylord Montagu fit donner toutes les voiles apres y auoir traité à disner toute la famille Royale auec quelques Seigneurs des plus confidens de sa Maiesté. Embarquement du Roy pour passer en Angleterre.

Comme la Prouidence diuine auoit disposé toutes choses au restablissement de sa grandeur, elle luy continua ses graces en donnant vn vent fauorable à ses voiles, de sorte qu'estant heureusement arriué à Douures le 4. du mois de Iuin, il y fut receu auec des inconceuables marques de ioye par Monck qui estoit à la teste de quatre mille Gentils hommes des plus lestes de tout le Ruyaume, & par toute la bourgeoisie de cette ville, qui n'épargna rien pour tesmoigner l'allegresse qu'elle ressentoit. La premiere de ses actions marqua la pieté de son ame, la seconde sa gratitude & sa generosité. Si tost qu'il eust pris terre il fut à genoux pour rendre graces à la Prouidence Eternelle qui par des voyes toutes admirables, & qu'il n'osoit raisonnablement esperer, le restablissoit dans sa premiere grandeur ; si-tost qu'il fust à Cantorbery, où il arriua le iour mesme, il cõmença de reconnoistre les importans seruices de Monck en luy conferant l'Ordre de la Iartiere, ceux de Montagu par la qualité de Vice-Amiral de la flote sous le Duc d'York, auquel il auoit donné celle d'Amiral. Mylord Mordant, le Comte de Winchelsen, le General Major Massey, l'Alderman Robinson, François Clerk & William Swam, luy auoient rendu des seruices assez considerables pour recenoir de luy quelques marques de sa reconnoissance & de sa bonté, il les fit aussi Cheualiers, & confera cette mesme grace à quelques autres dont ie n'ay pû sçauoir les noms. Il arriue à Douures. Il confere l'Ordre de la Iartiere au General Monck.

Cependant comme les habitans de Londres se disposoient à luy faire vne entrée qui luy pust tesmoigner que s'ils n'auoient tousiours esté dans vne respectueuse obeissance, ils auoient esté contraints de cacher le fonds de leurs cœurs & de paroistre autres qu'ils n'estoient par la tyrannie des vsurpateurs de son Sceptre, les autres villes du Royaume tesmoignant à l'enuy leur zele, & la satisfaction qu'elles receuoient de voir leur Prince naturel dans la posture où la Iustice vouloit qu'il fust. Lokar Gouuerneur de Dunkerque auoit esté vn des plus fermes pilliers de la grandeur Protectorale : il fut vn des premiers à faire paroître que le renuersement de cette Grandeur en faueur d'vn legitime Souuerain, le touchoit agreablement, car il fit proclamer sa Majesté dans cette place auec vn tonnerre de neuf cens coups de canon, auec vn merueilleux bruit de toutes Il est proclamé dãs Dunkerque.

1660. les cloches, par trois deſcharges de toute ſa mouſqueterie deuant les armes Royales, qu'il auoit fait mettre à l'Hoſtel de ville ſous vn riche dais, & enfin par toutes les marques d'vne reconnoiſſance poſſible.

Les habitans de Sherborne qui eſt dans la Comté de Dorſet, marquerent leurs allegreſſes par des choſes qui allerent encore au delà de celles que l'on auoit faites à Dunkerque, car apres auoir fait des concerts de pluſieurs inſtruments de muſique, de tambours, de trompettes, du bruit d'vne longue mouſqueterie & d'vn merueilleux carrillon de cloches, ils arborerent au haut de la Tour de leur Egliſe Cathedrale quatre grands drapeaux Blancs auec des croix rouges, expoſerent aux places publiques des fontaines de vin & de biere, enuoyerent couurir les pointes des montagnes voiſines d'vn grand nombre de feux afin qu'ils fuſſent veus de loin, & pouſſant cette belle chaleur encore plus auant, formerent entre eux vne haute Cour de Iuſtice, par l'ordre de laquelle les effigies de Cromvvel & de Iohn Bradshavv eſtant amenées deuant elle, elle leur fit leur procez, & les fit attacher à vne potence comme criminelles de haute trahiſon. C'eſtoit le deſſein de cette Cour de laiſſer tout le long du iour ces effigies en l'air, mais les peuples voulant contribuer quelque choſe au chaſtiment de ces ſcelerats, ils les attaquerent à coups de picques, de hallebardes & d'eſpées & les mirent ſi bien en pieces, qu'il n'en reſta qu'vn coltin de bufle, & vne eſcharpe ſanglante dont celle de Cromvvel eſtoit couuerte, qu'ils ietterent en vn feu allumé au pied de ces deux potences. Il y alloit de l'honneur des autres villes à ne teſmoigner pas moins d'amour pour leur Souuerain; ie puis dire auſſi que pendant huit ou dix iours on n'entendit que des coups de canon & des cris de Viue le Roy dans Exeter, Herefort, Plymouth, Yorck, Vincheſter, Lancaſtre, Barvvick, Cheſter, & pour le dire plus ſuccinctement, dans toutes les autres du Royaume.

Remarquable circonſtance de ſa proclamatiõ dans Sherborne.

VIII. Le Roy s'auance vers Londres

Le Roy ſçauoit bien que les habitans de Londres deſiroient auec paſſion de iouyr de la gloire de ſa preſence, n'ayant donc demeuré dans Cantorbery & dans Rocheſter que pour y coucher, il prit le chemin de Dartfort, où les Officiers de l'armée luy ayant eſté rendre leurs deuoirs, il en partit pour s'auancer dans la plaine de Blackheath; il y trouua toute l'armée rangée en bataille, il en fut ſalué par vne infinité de deſcharges: Cela fait il continua ſon chemin iuſqu'au camp S. George, où il fut obligé de s'arreſter vn peu pour y receuoir les ſouſmiſſions du Maire & des Aldermans de la ville, le Maire la luy fit à genoux en luy preſentant l'eſpée qui luy fut remiſe entre les mains, les Aldermans ſuiuirent l'exemple de leur Chef & demeurerent en cette reſpectueuſe poſture, pendant que le Maire luy faiſoit vn compliment, tant pour l'aſſeurer de la fidelité de tous les habitans de la ville, que pour luy teſmoigner la conſolation qu'ils auoient de luy voir reprendre vne place qui n'appartenoit qu'à luy ſeul.

Soumiſſions du Maire & des Aldermans.

Ceremonie de ſon entrée.

Ce petit compliment eſtant fait, il continua ſon chemin par les ruës qui le pouuoient conduire à Whithall; elles eſtoient toutes richement tapiſſées & bordées des deux coſtés iuſques au pont, de la Milice & des meſtiers auec leurs liurées, enſeignes & guidons: Il eſtoit precedé par dix ou douze troupes de Bourgeois & de Gentilshommes parés de diuerſes façons. La premiere eſtoit de trois cens hommes habillés de toille d'argent & fort bien montés, leſquels ayant tous l'eſpée haute & nuë à la main, auoient le General Maior Brovvn à leur teſte.

La ſeconde eſtoit compoſée de deux cens veſtus d'vn veloux vnir releué de boutons d'or & d'argent: La troiſieſme d'vn nombre pareil couuert de coltins de Bufle à manches de toille d'argent auec des eſcharpes vertes commandés par l'Alderman Robinſon: Celle qui la ſuiuoit n'eſtoit que de cent trente hommes, dont les habits eſtoient d'vn bleu mourant couuert de paſſement d'argent; la cinquieſme qui n'eſtoit point plus nombreuſe auoit à ſa teſte ſix trompettes dont les liurées eſtoient gris & bleu auec des galons d'argent & de ſoye.

Celles de deux cens hommes qui eſtoient à leur queuë qui auoient en teſte quatre trompettes & qui ne faiſoient qu'vn corps auec 150 Gentilshommes, dont ils n'eſtoient ſeparés que par ſix trompettes, eſtoient d'vn bleu celeſte

frangé

frangé d'argent ; la huitiesme composée de 70. Gentilshommes, la neufiesme conduite par Mylord Cleueland, de trois cens ; la dixiesme de cent habillés de noir, & la derniere de trois cens dont les liurées estoient frangées d'or. 1660.

Tout cela sembloit faire l'auantgarde du Roy, parce qu'il y auoit vne assez grande distance entre ce corps & deux trompettes, lesquels faisant porter les armes de sa Maiesté au milieu d'eux, estoient suiuis de trois corps qui formoient vne espece de bataille ; les domestiques des Aldermans au nombre de 80. auec des manteaux d'escarlate galonnés d'argent, dont les mains estoient garnies de demy piques dorées : les compagnies de Londres auec des iustes au corps de velours noir, & des chaines d'or chacun sous son guidon, & deuancez de trois trompettes & quatre guidons en liurées rouges chamarrées de galons d'argent faisant la teste de 600. Bourgeois auec douze Ministres : Vn autre tymballier auec quatre trompettes, la garde du corps du Roy conduitte par Mylord Gerard, vne autre troupe qui auoit à sa teste le Cheualier Gilbert Gerard auec le Maior Rosecarron, & vne troisiesme qui auoit à sa teste le Colonel Praques, faisoit le second. Le troisiesme estoit composé du Mareschal & des Officiers de la ville, de tous les Aldermans en robe d'escarlate sur des cheuaux dont les houssses estoient toutes en broderie d'or & d'argent, & plusieurs gens à liurées de drap d'or auec des casaques rouges garnies de passemens d'argent.

Le corps de ceux qui enuironnoient sa Maiesté estoit precedé des Herauts & des porte masses, couuerts de tres-riches casaques ; le Maire les suiuoit teste nuë & portant l'espée : Monck & le Duc de Buckingham aussi teste nuë la deuançoient de cinq ou six pas, elle estoit entre les Ducs d'Yorck & de Glocester couuerts d'habits où les pierreries esclatoient comme des estoilles ; vn grand nombre de Caualiers autant lestement vestus qu'il se pouuoit faire, l'enuironnoient des deux costez de la ruë : les Gardes du General Monck estoient à la suite precedés des Colonels Kingh & Cloberry, des Mylords Falcombridge & Hovvard, & d'vn grand nombre de Gentilshommes tous auec l'espée nuë à la main.

Des acclamations dont on ne peut comprendre le bruit, l'ayant conduitte depuis l'entrée de la ville iusqu'à son Palais de Vvhithall, le Maire prit congé d'elle, toutes les troupes qui l'auoient accompagné se retirerent auſſi pour aller chercher leurs quartiers, auquel temps ce Prince s'estant rendu à la maison du Parlement suiuy seulement des Ducs d'Yorck & de Glocester, du General Monck, du Duc de Buckingham, de ses Gardes & de quelques Gentilshommes, il entra dans la Chambre des Seigneurs, où l'Orateur ne manqua pas de luy faire vne harangue respectueuse & pleine de mouuemens d'amour : Ce qui l'ayant sensiblement satisfait, il en sortit apres vne response où sa bonté ne parut pas moins que sa reconnoissance, & se transportant à la Chambre des banquets, il y receut les Communes qui luy firent vn compliment par la bouche de leur Orateur, lequel n'ayant pas esté moins éloquent ny moins ardent que le premier à luy marquer le zele de la compagnie, luy laissa des consolations dans l'ame pareilles à celles qu'il auoit trouuées dans le discours precedent. Il auoit satisfait les Seigneurs par des remercimens de leur affection, & par des prieres de luy en vouloir continuer l'effet, il satisfit ces Communes par vne mesme ciuilité, apres quoy s'estant retiré il alla souper auec ses freres. Cependant les habitans acheuerent ces ceremonies par vne infinité de feux de ioye qui furent allumés de tous costés, & dans lesquels l'effigie de Cromvvel & les armes de la Republique furent iettées ; le Lieutenant de la Tour les acheua de son costé par trois decharges de tous ses canons.

Le lendemain qui fut le 9. de Iuin, le Roy commença d'agir en qualité de Souuerain, il se rendit à la Chambre des Pairs, où les Ducs d'York & de Glocester auoient pris seance : La maison des Communes l'y alla trouuer, ce fut pour luy presenter trois actes, le premier pour la conseruation du Parlement, le second pour la taxe de 70000. liures Sterlin par mois, le troisiesme pour la continuation des Cours de Iustice ; il les approuua : Les Officiers du General Monck, des Colonels Anthony Ashley-Cooper, Georges Fleetvvood, & plusieurs autres, prirent ce mesme iour pour l'aller asseurer de la fidelité de leurs

Le Roy va au Parlement.

1660. ſeruices; le Colonel Popham l'alla complimenter ſur le bon-heur de ſon reſtabliſſement à la teſte de 100. Gentilshommes du pays d'Oueſt; le Maire & les Aldermans luy allerent donner vne nouuelle marque de leurs reſpects, luy remirent entre les mains le Nevvparc, auec proteſtation qu'ils ne l'auoient conſerué que pour luy en faire vn iour vne fidelle reſtitution, & les membres du Parlement luy preſterent le ſerment de fidelité.

Il gratifie ſes bons ſeruiteurs des charges de ſa maiſon.

Il receut toutes ces marques de l'amour de ſes ſuiets, il leur en voulut donner auſſi de ſa bien-veillance: Il donna la charge de grand Eſcuyer au General Monck auec la qualité de Duc d'Albermarle, celle de grand Maiſtre de ſa maiſon au Marquis d'Ormond, celle de grand Chambellam au Comte de Manchester, il fit le Comte d'Oxford Cheualier de la Iartiere, & confera l'ordre de Cheualier au Colonel Knigth qui auoit puiſſamment appuyé les deſſeins de Monck: Ce iour fut conſiderable par toutes les circonſtances que ie viens de dire, il le fut encore par la priſe de Iohn Iones l'vn des Iuges du deffunt Roy, & par la demiſſion que Loxart fit entre les mains de ſa Maieſté du Gouuernement de Dunkerque duquel le Colonel Harley fut pourueu.

IX. Eſtabliſſement d'vn priué Conſeil.

Il falloit eſtablir vn priué Conſeil, afin de reſtablir l'Eſtat par le ſecours de ceux qui en deuoient eſtre l'appuy; ſa Maieſté nomma pour les membres qui le compoſeroient, les Ducs d'Yorx & de Gloceſter, le Mylord Hyde auquel il donna la qualité de Chancelier, le General Monck, le Marquis d'Ormond, les Comtes de Lyndſey, de Manchester, de Berks, de Northumberland, de Souptanton, S. Albans, de Norvvich & de Leyceſter, le Vicomte Seymor; les Barons Say & Seal, Culpeper, Wentworth & Roberts, les Cheualiers Edouard Nicholas, Vvilliam Moris, Ashley Cooper, les ſieurs Hanneſſy, Denzil Hollis, & le Colonel Charles Hovvard.

Le Parlement authoriſe l'amniſtie de ſa Majeſté

Il falloit encore authoriſer l'amniſtie que le Roy auoit enuoyée de Breda par le Cheualier Greeville, comme nous l'auons dit cy-deſſus, le Parlement luy donna toute la vigueur qu'elle pouuoit auoir, mais comme il eſtoit iuſte de ſatisfaire ſa Maieſté ſur l'ignominieuſe mort du deffunt Roy ſon pere; il en excepta le Colonel Harriſon, Corneille Holland, Vvilliam Say, Iohn Lille, Iohn Iones, Iohn Barſtead, Thomas Scot, le Cheualier Hardreſſe Vvaller, & Henry Martin qui eſtoient du nombre de ceux qui auoient contribué leurs ſuffrages à la dangereuſe ſentence qui luy auoit fait perdre la vie; pour les autres ils furent citès par vn cry public à comparoiſtre dans 15. iours deuant la Chambre des Communes par vne ordonnance de ſa Maieſté.

Il en excepte les meurtriers du Roy.

Ils eſtoient tous aſſez criminels pour auoir ſuiet de craindre, & par conſequent pour ne ſe repreſenter pas: Ils auoient tous pris la fuite depuis qu'ils auoient veu les affaires de ſa Maieſté en eſtat d'eſtre terminées à ſa gloire: Mais comme chacun s'empreſſoit alors à teſmoigner de la chaleur pour ſon ſeruice, on veilla de ſi prés à la recherche de ces gens-là, qu'on s'aſſeura d'vn nommé Carevv, qui s'eſtoit allé cacher dans la Prouince de Deuon, de Cooke qui eſtoit en Irlande, & de quelques autres qui de peur d'eſtre reconnus en Angleterre ou dans les autres Royaumes d'Eſcoſſe & d'Irlande, s'eſtoient rendus ſur les ports de mer pour aſſeurer leur vie dans les pays eſtrangers. Le Cheualier Vane, Vvilliam Lenthall qui eſtoit Orateur des Communes quand cette Royale teſte fut miſe à bas, Vvilliam Vvarton, Oliuier S. Iean, l'Alderman Ireton, le Cheualier Arthur Hazelrig, les Colonels Syndenhan & Diſbrovv, Lambert, l'Alderman Chriſtofle, Charles Fleetvvood, Iohn Pyne, Richard Dean, le Maior Creed, Philippe Nye, Iohn Goodvvin, le Colonel Cobbet, Ludlovv Vvalley, Liſle, Chalonner, Hacker, Axtel & pluſieurs autres eſtoient du nombre de ceux qui compoſoient la haute Chambre de Iuſtice, & auoient eſté des plus ardens à fauoriſer les vſurpateurs de la Couronne, & à s'oppoſer à la legitime ſucceſſion du Roy: La Chambre des Communes les excepta du benefice de l'amniſtie quant aux biens. Et d'autant qu'vn Aſtrologue nommé Lylly auoit ouuertement dit, que le Cornette Ioyce duquel nous auons amplement parlé cy-deſſus, auoit eſté l'horrible meurtrier de ſon Roy, cette meſme Chambre ordonna qu'on ſe ſaiſiroit de ſa perſonne, & en ſuite que Vvilliam Huls & Hugh Peters ſeroient exclus du pardon general.

On deuoit attendre les soûmissions & les respects de tous les Officiers des armées d'Escosse & d'Irlande, ils s'acquiterent de ce legitime deuoir peu de iours apres, & le General Monck fut celuy qui ayant presenté à sa Maiesté les deputez de l'vn & de l'autre Royaume, auec vne lettre de change de vingt mille liures Sterling, l'asseura de leur obeïssance & de toute la fidelité qu'elle pouuoit desirer en de bons sujets. On deuoit encore attendre de tous les Princes & de tous les Estats Chrestiens des Ambassadeurs pour feliciter le Roy sur l'heureux recouurement de son Sceptre & de sa Couronne: les premiers qui luy voulurent rendre ces officieux deuoirs, furent l'Electeur Palatin, qui luy enuoya pour cela son Capitaine des Gardes: l'Ambassadeur de Portugal receut vn ordre particulier de luy tesmoigner que le Roy son Maistre prenoit part à la gloire dans laquelle la prouidence Eternelle l'auoit restably: le Resident de Gennes receut vn ordre pareil de la Republique; le Roy de Suede luy enuoya extraordinairement le sieur Frisendorf pour luy dire la mesme chose: Les Cantons Suisses Protestans firent partir six deputez pour luy tesmoigner la ioye qu'ils auoient de le voir triompher de ses ennemis & de la fortune: Le sieur Frederic Alefeld se rendit à Londres en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour l'asseurer de l'affection du Roy de Dannemarc son Maistre: Sa Maiesté Tres-Chrestienne luy depescha le Marquis de Runigny, & son Altesse Royale le Duc d'Orleans le Comte de Vaillac pour luy faire des complimens de mesme substance: Le Roy d'Espagne n'enuoya point d'abord d'Ambassadeur à sa Cour, mais il enuoya des ordres dans toutes les terres de son obeyssance pour faire cesser les hostilitez entre ses sujets & les siens: Ce qui donnant suiet à ce Prince de n'estre pas moins genereux & moins obligeant, il enuoya des ordres pareils en tous ses Royaumes & à sa flote, auec commandement de faire vne exacte restitution de tout ce qui se trouueroit auoir esté pris sur les Espagnols depuis son retour; de sorte que la paix ayant commencé de se restablir entre les deux nations, sans y auoir apporté les formalitez ordinaires, on n'eut pas beaucoup de peine à demeurer d'accord des conditions qui en pouuoient faciliter la perfection. En effet elle fut publiée à Londres le 20. du mois de Septembre, & dans Madrid le mesme iour, en suite dequoy le Prince de Ligne se rendit en Angleterre en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de sa Maiesté Catholique pour la voir iurer.

1660.

Les Officiers des armées d'Escosse & d'Irlande rendent leurs soûmissions à sa Maiesté.

X.

Les Princes Chrestiens la complimentent sur son restablissement au Trosne.

Il n'y a rien qui face subsister vn Royaume auec plus d'esclat que la police: l'Angleterre, l'Escosse & l'Irlande estoient dans vne tranquilité que l'on n'y auoit point veuë depuis 1637. Tant de troupes qu'on y auoit assemblées d'vn costé pour appuyer l'ambition des vsurpateurs, & de l'autre pour la renuerser, & qui s'estoient enfin iointes sous le General Monck, n'y estans donc plus necessaires, le Parlement fut d'auis d'en retrancher ce qui ne seroit point necessaire; le Roy l'approuua, le Duc d'York, le General Monck, le grand Chambellan, le grand Maistre, le Comte de Leycester, & Mylord Robert, furent nommez pour trauailler à ce licenciement; les officiers de l'armée voulurent tesmoigner qu'ils estoient dans vne entiere soûmission prés de poser les armes comme ils l'auoient esté de les prendre pour seruir l'Estat: on les satisfit par quelques payemens, & par des promesses qu'on ne leur fit rien perdre; ceux que l'on trouua bon de casser se retirerent sans murmure, & tous les soldats reprirent le chemin de leurs ordinaires demeures, & cela sans commettre aucuns desordres en leur marche, parce qu'on leur auoit promis de leur laisser la liberté de trauailler dans la profession qu'ils faisoient, sans les assuietir aux loix des maistrises qui se pratiquent dans tous les mestiers.

Licentiement de l'armée.

Ce grand calme fit que le Roy ayant trouué bon de faire cesser les seances des deux Maisons, iusqu'au seiziesme du mois de Nouembre, elles n'apporterent point plus de repugnance à se dissoudre que les Officiers de l'armée en auoient apporté à poser les armes. Cependant il arriua vn accident qui troubla la ioye que cette tranquilité faisoit ressentir à toute la Cour. Henry Stuart Duc de Glocester troisiéme fils du Roy deffunt & d'Henriette de France, mourut de la petite verole le 26. de Septembre. C'estoit vn Prince qui en l'âge de vingt ans qu'il auoit atteint, auoit donné de grandes esperances d'vne iudicieuse conduite, sa perte aussi remplit tout le Royaume de deüil, & le cœur du Roy son frere d'vne

Dissolution du Parlement.

Mort du Duc de Glocester.

1660. inconceuable douleur: Neantmoins comme la prudence & la raiſon deffendent l'excez de ces reſſentimens naturels, ce Prince ne laiſſa pas de ſonger à reſtablir l'authorité d'vn Parlement en Eſcoſſe, & d'y en conuoquer vn au troiſiéme iour de Nouembre; tant pour ſatisfaire les Eſcoſſois dont il ne vouloit point perdre l'amour, que pour faire voir que ce Royaume n'auoit plus rien de commun auec l'Angleterre.

Le Roy reſtablit vn Parlement en Eſcoſſe.

La Princeſſe Royale eſtoit trop intereſſée au reſtabliſſement du Roy ſon frere pour n'eſtre point pouſſée d'vn violent deſir de l'aller voir en ſa gloire, comme elle l'auoit veu dans les afflictions & dans la miſere. Ne pouuant auſſi demeurer plus long-temps en Hollande ſans aller receuoir la conſolation qu'elle ſe promettoit de ſa preſence, elle partit de la Haye le vingt-neufieſme de Septembre, alla s'embarquer à Brille, & fut ſi fauorablement pouſſée par le vent, qu'eſtant entrée dans la Tamiſe le cinquieſme du mois ſuiuant, le Roy partit le lendemain dans ſa barque auec le Duc d'York pour l'aller receuoir ſur cette meſme riuiere: Ie ne m'arreſte point à exprimer icy les tendreſſes auec leſquelles ces deux Princes receurent cette chere ſœur, ie diray ſeulement que la nature fit ce qu'elle deuoit faire en cette rencontre, & que cette Royale perſonne ayant eſté ſalüée d'vne infinité de coups de canon, elle fut conduite à Vvhitehall, où l'on n'oublia rien pour la traiter magnifiquement.

La Princeſſe Royale arriue à Londres.

Le Prince Robert auoit eu ſa part des miſeres & des diſgraces dont la perſonne de ſa Majeſté auoit eſté accablée par l'eſpace de dix ans & plus; il auoit eſté l'obiet de la rage du premier Protecteur & des Parlemens pendant cette longue eſpace de temps, & il eſt certain qu'il en auoit eſté perſecuté ſur mer & ſur terre; il eſtoit iuſte qu'il participaſt aux douceurs dont ſon maiſtre iouyſſoit alors, il s'embarqua pour ſe rendre à Londres, il y arriua peu de iours apres la Princeſſe; il fut receu du Roy comme il ſe deuoit attendre de ſa naiſſance & de la grandeur des ſeruices qu'il auoit rendus à ſa Maieſté, des intereſts de laquelle il ne s'eſtoit iamais ſeparé, & ie puis dire que ſa preſence, iointe à celle de cette Princeſſe, fit oublier à la Cour vne partie du deuil que la mort du Duc de Gloceſter y auoit cauſé.

Le Prince Robert s'y rend.

XI. On procede contre les meurtriers du Roy deffunt.

Iamais la dignité Royale n'auoit eſté ſi outrageuſement traitée que dans la mort du deffunt Roy: Il eſtoit iuſte qu'on donnaſt vn ſang criminel à vn illuſtre ſang ſi criminellement reſpandu: Le Roy ne pouuant auſſi plus long-temps ſouffrir le reſſentiment qui demandoit la vengeance de cette iniurieuſe mort, il enuoya vne commiſſion particuliere aux Iurez d'Hickhaal & aux Iuges de l'ancien Baillage, pour faire le procez à ceux qu'on auoit enfermez dans les priſons de Nevgathe pour auoir contribué à reſpandre ce ſang precieux: Ces perſonnes eſtoient le Chevalier Hardreſſe Vvaller, Vvilliam Herevingham, Henry Marten, Robert Titeburne, Robert Lillebonne, Iohn Carrevv, Henry Smith, Edvvard Hcurrey, Iohn Iones, Auguſtin Garland, Simon Meyn, Peter Temple, Iohn Cooke, François Hacker, Thomas Harriſon, Iſaac Pennington, Gilbert Mcllingthon, Ovven Rovve, Adrian Scroop, Gregoire Clement, Thomas Scot, Vincent Petter, George Fleetvvood, Iames Temple, Thomas Vvayt, Hugh Peters le plus ſeditieux Miniſtre du Royaume, & Daniel Axtel.

Ils eſtoient tous du nombre de ces Regicides qu'on vouloit punir, on les fit tous venir dans la ſalle de Iuſtice de cét ancien Baillage: On leur demanda s'ils eſtoient coupables de crime dont le Procureur General & quantité de teſmoins les chargeoient, Hardreſſe Vvaller & Fleetvvood reſpondirent ingenuëment qu'ils l'eſtoient, & demanderent qu'il leur fuſt permis d'implorer la miſericorde du Roy par vne requeſte qui luy pût eſtre preſentée: Tous les autres au contraire dirent qu'ils ne le pouuoient eſtre, d'autant que le Parlement auquel ils deuoient toute leur obeyſſance, leur auoit commandé de ſigner la Sentence de ſa Maieſté, & ſe fondant ſur ce reſpect odieux demanderent qu'il leur fuſt permis de faire parler des Aduocats pour la deffenſe de leur cauſe. Toute l'intention des Commiſſaires deuant leſquels ils reſpondoient, n'eſtoit alors que de les faire parler pour entendre la reſponſe qui leur ſeroit faite: Voila pourquoy n'en voulant pas ſçauoir dauantage au moins pour ce coup, ils les renuoyerent

dans leurs cachots, auec ordre à quatre Compagnies de cauallerie & d'infanterie que Monck auoit commandées pour les garder, d'apporter tous les soins possibles pour empescher leur euasion. 1660.

Il y en auoit parmy ces gens là de trop coupables pour les laisser viure plus long temps: Le General Harrison ayant aussi esté condamné à mort comme traistre le vingt-vniéme d'Octobre, il fut tiré des cachots de Nevvgathe, attaché sur vne claye, & traisné iusques à la place de Caringcrosse, où apres auoir esté pendu on luy arracha les entrailles du corps, qui furent iettées dans vn feu qu'on auoit allumé prés de la potence, on luy coupa la teste pour estre exposée au haut de la Tour, & son corps mis en quatre quartiers fut remporté à Nevvgathe sur la mesme claye, pour estre plantez auec ceux de plusieurs autres qui furent executez peu de iours apres sur les portes de Londres & des Capitales villes des Prouinces de ce Royaume. Adrian Scroop, Iohn Carrevv, Thomas Scot, Gregoire Clement, Ions Iones, Iohn Cooke, & Hugh Peters Ministre, n'estoient pas moins criminels qu'Harrison, ils furent aussi traitez comme luy les 23. 26. & 27. de ce mesme mois, les Colonels Hacker & Axtel souffrirent vn mesme genre de mort le vingt-neufiesme, tous les autres qui estoient encore au nombre de dix sept, furent condamnez à mort, mais leur execution fut surseise par les ordres de sa Maiesté. Execution de quelques-vns de ces criminels.

Le Marquis de Ruuigny auoit esté celuy dont nostre Roy Tres-Chrestien s'estoit seruy pour aller porter à Londres les premieres marques de satisfaction qu'il auoit receuë du restablissement de sa Maiesté Britannique, il n'auoit paru dans cette Cour-là que comme Enuoyé, le Comte de Soissons y parut le troisiéme iour de Nouembre en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour asseurer ce Prince de toutes les affections du Roy son Maistre, & pour luy faire de nouueaux complimens sur l'estat present où il se trouuoit. Les Estats Generaux des Prouinces Vnies luy auoient desia donné de tres-grandes preuues de leurs respects & de leur amitié dés le commencement de l'année, ils crurent que la bienseance les obligeoit d'aller plus auant, ils luy depescherent des Ambassadeurs chargez de tres-riches presens, ils furent receus auec beaucoup de caresses & d'honneur. Ainsi la Cour se grossissant de moment à autre, elle se retrouua bien-tost dans la splendeur que l'inconstance de la fortune luy auoit ostée depuis mil six cent quarante vn. Le Comte de Soissons Ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

Il ne restoit plus pour luy donner le dernier de ses ornemens que la presence de la Reine, elle vid bien-tost ce qui luy manquoit. Cette Princesse qui auoit toûjours demeuré à Paris depuis le commencement des troubles d'Angleterre, sortit de cette ville le trentiéme du mois d'Octobre auec la Princesse Henriette sa fille, qui est auiourd'huy l'Illustre & digne Espouse de son Alteste Royale le Duc d'Orleans, frere vnique de nostre Monarque, se mit sous les voiles à Calais le septiesme du mois suiuant, & se rendant enfin dans Londres auec le Roy, le Duc d'York, la Princesse Royale, les Princes Robert & Edouard Palatins, qui luy estoient allé au deuant, reunit toute la famille Royale apres dix-neuf ans d'vne cruelle separation. Le Parlement auoit desia ordonné que toutes les maisons & toutes les terres qu'elle auoit possedées du temps qu'elle estoit souuerainement reconnuë dans tout le Royaume, seroient remises entre ses mains pour en iouyr comme auparauant, il aiousta à cette restitution vn present de dix mille Iacobus, pour luy donner moyen de subuenir aux petites affaires de sa maison. Mais cette Princesse n'ayant pû gouster le sejour d'vn lieu qui luy representoit continuellement le sang de son cher Espoux, si indignement respandu, elle prit la resolution de retourner en France pour y acheuer le reste des iours que Dieu luy voudroit donner sur la terre. Nous marquerons ailleurs le temps de son départ: Cependant nous continuërons nostre Histoire par vne chose qui me semble de trop grande consideration pour la passer sous silence. La Reine d'Angleterre arriue à Londres.

XII.

Cromvvel auoit esté le fleau des Euesques, & comme il ne s'estoit pas moins opiniastré à leur ruine qu'à celle de la famille Royale, il les auoit priuez des droicts de leurs seances à la Chambre des Pairs, & de tous les biens Ecclesiastiques qu'ils possedoient. La tyrannie de cét homme auoit forcé le Roy deffunt à consentir à leur abolition, la pieté de son successeur les fit tous reuiure, & Le Roy retablit les Euesques.

1660. remplit tous les ſieges qui vacquoient depuis mil ſix cens quarante-ſept & mil ſix cens quarante-huit. Il inſtala le Docteur Iuxton cy-deuant Eueſque de Londres daos la dignité d'Archeueſque de Cantorbery, nomma le Docteur Gilbert Fhelden Chancelier de cette meſme Prouince de Cantorbery, pour remplir ſa place d'Eueſque de Londres; reſtablit celuy qui auoit eſté dépoüillé de l'Archeueſché d'York: nomma le Docteur Robert Saunderſon pour Eueſque de l'Incoln: le Docteur Hincman pour Eueſque de Sarum: le Docteur George Moley pour Eueſque de Vvorceſter; le Docteur Iohn Coſeua pour Eueſque de Durham; Vvilliam Lacy pour Eueſque de S. Dauid; Beniamin Lance pour Eueſque de Peterhorowgh; Hugues Loyd pour Eueſque de Landaff; Richard Sterne pour Eueſque de Carlile; Brian Vvalton pour Eueſque de Cheſter; Iohn Gauden pour Eueſque d'Exeter, & ordonna que les autres qu'on auoit chaſſez reprendroient leurs places, s'ils viuoient encore, ſe reſeruant le pouuoir de les remplir s'il y en auoit de vuides.

Les corps de Cromvvel, de Bradshavv, d'Ireton & de Pride ſont tirez du tombeau pour eſtre pendus.

Cela fait, la Chambre des Communes qui vouloit encore aller plus auant qu'elle n'auoit fait pour ſatisfaire le reſſentiment que ſa Maieſté deuoit auoir de l'outrage qu'elle auoit receu en la mort du Roy ſon pere, ordonna que les corps d'Oliuier Cromvvel, de Iohn Bradshaw, de Henry Ireton & de Thomas Pryde ſeroient tirez de leurs tombeaux, & traiſnez ſur vne claye iuſques à Tychurne pour y eſtre pendus, & puis enterrez au pied du gibet. Le Roy voulant cependant teſmoigner qu'il n'oublioit point les choſes qui regardoient le bien de ſes peuples, il nomma le Chancelier d'Anglererre, le grand Threſorier, le Duc d'Albemarle, les Comtes de Mancheſter, de Pembrok, de Portland, de Norvvick & de Sandvvick, auec trente autres perſonnes pour compoſer vn Conſeil particulier de Commerce, auec ordre de s'aſſembler tous les Mardis & tous les Ieudis de chaque ſemaine, afin de donner tous les ordres neceſſaires à la ſatisfaction publique.

Eſtabliſſement d'vn Conſeil de Commerce.

Quand les vents ceſſent d'agiter les ondes de la mer auec violence, elles s'abaiſſent, & ceux qui conduiſent les vaiſſeaux en reprennent facilement le timon, que la fureur de la tempeſte leur auoit oſté de la main. Les hourraſques de la guerre auoient renuerſé le Throſne Royal auec la Couronne, & la tyrannie des vſurpateurs auoit oſté à l'vn & à l'autre de ces illuſtres marques de grandeur tout ce qui les pouuoit maintenir dans la gloire, par la vente de toutes les terres & de toutes les maiſons qui en auoient fait le domaine. Cette bourraſque eſtoit appaiſée, il eſtoit iuſte que toutes ces terres & toutes ces maiſons retournaſſent à leur premier Maiſtre; auſſi dés le meſme temps que le Roy eut mis ordre aux plus importantes affaires de ſa maiſon, il ne voulut point meſpriſer de ſonger aux choſes qui manquoient à vn parfait eſtabliſſement. Il nomma des Commiſſaires pour traiter auec ceux qui les auoient acquiſes en quelque façon que ce fuſt; & d'autant qu'il ne s'intereſſoit pas moins en ce qui regardoit les biens Eccleſiaſtiques, qui n'auoient pas eſté traitez plus fauorablement que les ſiens, il voulut que ces Commiſſaires euſſent le meſme pouuoir de faire reuenir ces biens à ceux qui les deuoient legitimement poſſeder, qu'il leur auoit donné pour remettre les ſiens en leur premiere nature.

Conſpiration contre le Roy.

Il n'y a rien qui puiſſe maintenir vn homme au deuoir quand il a l'eſprit naturellement porté à faire des crimes. Il eſt certain qu'on n'auoit iamais veu les Anglois plus ſoûmis ny plus heureux qu'ils l'eſtoient depuis qu'ils auoient reſtably leur Souuerain ſur le Troſne; neantmoins le Major White, les Generaux Majors Iohn Ovverton & Dishrovv, le Major Ramſborough, les ſieurs Whitby, Mead & Symbal qui auoient touſiours eſté les colomnes ſur leſquelles la reuolte s'eſtoit appuyée, ne ſe voulant point rendre comme tous les autres, ils firent vne ſi cruelle conſpiration contre la perſonne du Roy, contre celle de la Reyne, des Princes, des Princeſſes de la famille Royale, du General Monck, & de toute la nobleſſe qui eſtoit daos les intereſts de ſa Maieſté, qu'ayant engagé dans leur entrepriſe plus de ſix mille hommes, il eût eſté tres-difficile à toutes ces illuſtres perſonnes d'éuiter la mort, ſi par vn traict de la Prouidence diuine qui n'abandonne que rarement les teſtes Royales à la rage de leurs ennemis, cette dangereuſe conſpiration n'euſt eſté deſcouuerte ſur le point qu'elle deuoit eſclater, par vn

nommé Richard Warren, Caualier dans la compagnie du Capitaine Crevv du Regiment de Rosseler. Elle se deuoit executer le iour de Noël, elle fut découuerte la veille de cette Auguste Feste. Ces cinq demons qui deuoient conduire tous les autres à cet horrible massacre, furent arrestez auec quarente-deux autres, leur captiuité fit esuanoüir leurs complices; mais comme ce dessein auoit eu grand éclat, on en logea bien-tost apres vn plus grand nombre dans les cachots, les plus considerables desquels furent le Major François Mercier, les Capitaines Samuel & Thomas Midleton, le Colonel Vnton Crook, le Lieutenant Colonel Fogly, les Capitaines Edoüard, Iohn & Iean Smith, vn Quartier-Mestre, les sieurs Knigt, Allen Courtney, Cook & le Colonel Payne: Tous ceux là, dis-ie, furent enfermez dans les prisons de Newgate & autres cachots de la ville: mais comme il y auoit touſiours quelque chose à craindre, le Roy qui vouloit détourner l'orage, fit publier vne Ordonnance par laquelle il fut enjoint à tous les Officiers & soldats qu'on auoit licenciés, & à toutes autres personnes sans aueu, de sortir des villes de Londres & de Vvestminster dans trois iours, auec deffenses d'y r'entrer & mesme d'en approcher de vingt milles, sur peine de punition corporelle. Ce mesme iour 24. de Decembre fut remarquable par la prise de ces hommes desesperez, il le fut encore par la mort de Marie Stuart Princesse d'Orange, qu'on appelloit Madame Royalle sœur du Roy, qui deceda dans le Palais de Vvhiteball en sa 29. année par la violence de la petite verole, contre le venin de laquelle les Medecins de sa Cour n'auoient point trouué de remedes. 1660.

Mort de la Princesse d'Orange.

Cette triste mort, la prise de tant de conspirateurs & le licenciment de quelques troupes auoient marqué les derniers iours de 1660. les premiers de 1661. eurent quelque chose qui ne fut pas moins considerable: le Parlement fut dissous apres que le Roy eust auantageusement loüé sa conduite, & luy eut promis de se souuenir des seruices qu'il auoit rendus à l'Estat. Le Marquis d'Argyl fut enfermé dans le chasteau d'Edimbourg, le Seigneur de Svvinton à Talboot: le corps de la Princesse d'Orange fut conduit à la Chapelle d'Henry VII. auec toute la pompe deuë à vne personne de sa naissance. Le Duc d'York auoit espousé sans beaucoup de ceremonies la fille du Seigneur Hyde Chancelier d'Angleterre, il luy nasquit vn fils, on le porta sur les fonds de Bapteſme l'onzieſme Ianuier, le Roy le nomma Charles, & le crea tout au mesme temps Duc de Cambridge; la Reyne partit le lendemain 12. auec la Princesse Henriete sa fille, pour retourner en France: & les Fanatiques qui estoient de vrais rejettons de la secte des Trembleurs, s'attronperent pour faire vn soûleuement dans l'Estat. Mais le Maire de Londres s'estant fait suiure par trois compagnies de milice, il les escarta par deux diuerses fois iusques à tel point, qu'en ayant laissé plusieurs sur le pauë & fait quelques prisonniers qu'il enuoya loger dans des cachots, ils n'eurent plus la hardiesse de gronder ny de prendre les armes pour appuyer leurs folies. 1661.

Dissolution du Parlement.

Emprisonnement du Marquis d'Argyl.

Mariage du Duc d'York.

La Reyne d'Angleterre retourne en France.

Ces efforts ne furent pas les seuls que l'on fit contre-eux; la cabale estoit generale, & leur dessein estoit de s'éleuer en diuers endroits du Royaume: mais comme ils auoient esté mal-traitez dans Londres, on ne leur fit pas meilleure guerre à Oxford & à Chester: leurs troupes s'estoient renduës considerables en l'vne & en l'autre de ces villes, Mylord Fackland suiuy de deux cens cinquante Volontaires & de quelques compagnies de milice, les deffit dans la premiere: le Maire de l'autre appuya le Comte de Derby qui auoit mis toute la noblesse à cheual, les chassa de cette Prouince apres en auoir laissé quantité sur la pouſſiere, & mis vn grand nombre en prison. Le Roy deuoit craindre la suite de ces remuëmens; la premiere chose qu'il fit aussi apres estre de retour de Portmouth où il estoit allé conduire la Reyne sa Mere, fut de faire publier vne Ordonnance portant deffense à toutes sortes de personnes de se rendre ailleurs pour l'exercice de leur Religion, que dans les Egliſes Parroiſſiales, & de s'assembler ailleurs au dessus du nombre de cinq, auec injonction tres-exacte à tous Iuges & Magistrats de punir seuerement ceux qui ne seroient pas dans l'obeiſſance: la seconde de commander qu'on fist le procez aux chefs de cette sedition, afin que l'exemple de leur chastiment remist les autres au deuoir. Parmy le grand nombre de prisonniers qu'on auoit fait dans Londres, dans Oxford & dans Chester, il y en eut dix-neuf qu'on trouua dignes de mort, ils y furent condamnez, leurs chefs qu'on

Les Trembleurs remuent.

1661. nommoit Venuer & Hodgkin, furent pendus & écartelez deuant la maiſon où ils s'aſſembloient ordinairement pour prendre toutes leurs meſures: on fit ſouffrir vn pareil ſupplice à douze autres en diuers endroits de la ville de Londres, la ſentence fut ſurciſe pour le regard des cinq qui reſtoient. Quant à ce qui ſe paſſa en Eſcoſſe & en Irlande où ces hommes deſeſperez n'auoient pas formé de moindres deſſeins qu'en Angleterre, la Iuſtice ne s'y fit pas auec vne pareille rigueur: Il y en eut ſeulement trente arreſtez dans Edimbourg; la captiuité des Colonels Duckenfield, Birck, Vveſt Brigh, du Major Morgan & de quelques autres qui furent enfermez dans les priſons de Dublin par les ordres du Comte de Darby Gouuerneur d'Irlande, en fit toute la punition de ce coſté-là.

II. Le Parlement d'Eſcoſſe caſſe tous les actes faits contre la famille Royale.

Comme ce n'eſtoit pas aſſez que les peuples de ces deux Royaumes d'Eſcoſſe & d'Irlande euſſent reconnu l'authorité Souueraine dans le reſtabliſſement de ſa Maieſté, les Magiſtrats y voulurent aioûter deux choſes qui leur ſemblerent neceſſaires pour l'accompliſſement de ce grand ouurage. La tyrannie des Cromvvels auoit fait inſerer dans les Greffes d'Edimbourg & de Dublin des actes contre l'authorité Royale, ils les firent biffer & arracher des Regiſtres, afin qu'on en perdit la memoire qui pouuoit diffamer l'vne & l'autre de ces nations: ils firent preſter aux milices le ſerment de fidelité au nom de Charles II. Roy de la Grand' Bretagne, & pour aller encore plus auant, caſſerent le Conuenant fait entre les Anglois & les Eſcoſſois, comme la ſource de tous les deſordres qui eſtoient arriuez dans l'Eſtat, & par conſequent tous les actes qui s'eſtoient faits du depuis contre la famille Royale.

Les Eueſques ſont reſtablis en Irlande.

La Iuſtice & la pieté auoient eu grand eſclat l'année precedente dans le reſtabliſſement des Eueſques du Royaume d'Angleterre, lequel auoit fait vne des plus remarquables circonſtances du Gouuernement Monarchique: on n'auoit pas mieux traité ceux d'Irlande, & nous auons veu qu'on les auoit abolis auec vne rigueur pareille qu'on auoit chaſſé tous les autres; il eſtoit iuſte que ce Royaume iouiſt d'vn priuilege pareil, puis qu'il faiſoit vne partie de la Couronne Royale: ſa Maieſté ne s'eſtant pas auſſi tenuë à ce qu'elle auoit fait en Angleterre, elle voulut que ſa grace s'etendiſt plus loin; elle nomma douze Eueſques pour remplir autant de ſieges qui vacquoient alors en Irlande, cela fit que le Primat de ce Royaume ayant receu ceux qu'elle auoit eſleuez à cette illuſtre dignité, il les ſacra tous en vn iour, apres l'inuocation du S. Eſprit, & auec toutes les ceremonies neceſſaires à cette auguſte conſecration.

La mort du Duc de Glocester & de la Princeſſe Royale auoient mis toute la Cour en deuil, elle commença de relaſcher de cette exceſſiue triſteſſe par vn mariage qui ſe fit a Paris le dernier iour du mois de Mars de 1661. La Reyne d'Angleterre eſtoit partie de Londres pour reprendre le chemin de France auec la Princeſſe Henriette ſa fille, comme nous auons dit cy deſſus, elle eſtoit arriuée à Paris le vingtieſme du mois de Feuuer: le Comte de S. Albans eſtoit party de Londres en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire à la Cour de France; c'eſtoit pour trauailler au mariage de cette Princeſſe auec ſon Alteſſe Royale Philippe de France, alors Duc d'Anjou, autourd'huy Duc d'Orleans frere vnique de ſa Maieſté Tres Chreſtienne: il arriua à Paris le 16. du mois de Mars: cette affaire fut bien toſt en termes de ne receuoir aucune difficulté; ils furent fiancez au Palais Cardinal dans le grand Cabinet de ſa Maieſté, le dernier iour de ce meſme mois, en preſence de leurs Maieſtez, de Meſdemoiſelles d'Orleans, du Prince & de la Princeſſe de Condé, du Duc d'Enguyen, du Duc de Vendoſme, du Prince Palatin, du Comte de S. Albans & de pluſieurs autres perſonnes de marque. Le lendemain premier iour d'Auril, fut celuy de leurs eſpouſailles; la ceremonie s'en fit dans la Chapelle de l'appartement de la Reyne d'Angleterre: l'Eueſque de Valence premier Aumuſnier de ce Prince eſtoit celuy qui les auoit ioints le ſoir precedent dans la ſolemnité des fiançailles; ce fut luy qui leur donna alors la benediction nuptiale.

Mariage de la Princeſſe Henriette auec le Duc d'Orleans.

III. Le Marquis d'Argyl accuſé de haute trahiſon.

Pendant que la France ſe reiouyſſoit aux nôces de ces illuſtres mariez, le parlement d'Eſcoſſe trauailloit au procez du Marquis d'Argyl que nous auons dit auoir eſté reſſerré dans le chaſteau d'Edimbourg; on luy auoit donné des Commiſſaires, les témoins qu'on auoit ouys contre luy le rendoient criminel de qua-

turze

torze chefs de haute trahiſon: ſes Commiſſaires l'enuoyerent querir pour l'interroger là deſſus; ils luy demanderent s'il eſtoit coupable de tous ces crimes dont on l'accuſoit, & dont on luy fit la lecture: Les principaux eſtoient, Qu'il auoit contribué à la mort du Roy, à celles des Marquis d'Huntly, de Montroſe & du Duc d'Hamilton, & que toute la confederation qu'il auoit faite auec Cromwel n'auoit eſté que pour arriuer à ces fins. Il chercha d'abord les moyens de ſe iuſtifier de ces cinq premieres accuſations, il ne le pût faire qu'auec vne confuſion qui teſmoignoit aſſez qu'il n'eſtoit pas fort innocent; il demanda du temps pour conferer auec ſon Conſeil, la Iuſtice vouloit qu'on le luy accordât, on ne le refuſa point auſſi, & on le renuoya dans ſa premiere priſon iuſques à nouueaux ordres. Quelques iours ayant ſuffi pour ſonger à ce qu'il vouloit dire: il preſenta à ces Commiſſaires vn eſcrit auquel il auoit donné le titre de *Soûmiſſion du Marquis d'Argyl à ſa Maieſté*; mais d'autant qu'il ne vouloit point demeurer d'accord de pas vn de tous ces crimes, & qu'au contraire il excuſoit ſes fautes ſur la neceſſité du temps, lequel auoit contraint trois Royaumes entiers à en commettre de pareilles, ſes Commiſſaires ne voulurent point receuoir cet eſcrit, & le renuoyant en priſon, luy ordonnerent de le mettre en meilleure forme, s'il pretendoit de s'en ſeruir.

Cependant comme il eſtoit neceſſaire d'affermir la reconnoiſſance de ſa Maieſté par vn Couronnement ſolemnel, il fut reſolu que cette auguſte ceremonie ſe feroit le deuxieſme de May, iour auquel l'Egliſe celebroit la Feſte de S. George, & pour cette conſideration il fut enjoint à tous ceux qui s'y deuoient trouuer d'y paroiſtre en vn eſtat capable de donner de l'eſclat à cette action: & comme il ſembloit encore neceſſaire d'eſtablir vn nouueau Parlement à la ſuite de cette pompe, le Roy dépeſcha par tout pour en conuoquer vn au huitieſme de ce mois. Il y alloit de la gloire de ſa Maieſté, à ce que cette ceremonie fût des plus brillantes, elle luy voulut auſſi donner tous les ornemens dont elle en pouuoit augmenter la beauté; car elle donna la qualité de Duc au Marquis d'Ormond, enuoya l'Ordre de la Iartiere au Duc de Richemont & aux Comtes de Mancheſter, de Lyndſey & de Straford, crea le Chancelier d'Angleterre Duc de Clarendon; Mylord Arthur Capel Comte d'Eſſex, pour reparer par ce trait de reconnoiſſance la mort de ſon pere qui auoit eſté ſacrifié à la rage de Cromvvel, pour ne s'être point voulu ſeparer des intereſts de la Couronne: Mylord Thomas Brudnel Comte de Cardignan, le Cheualier Iohn Greenville Comte de Bath: Charles Hovvard Comte de Carliſle: & inſtala grand nombre de Cheualiers des Bains qui eſt le ſecond ordre du Royaume, afin que toutes ces perſonnes eſtant plus releuées par ces nouuelles marques d'honneur, la compagnie qu'elle auroit fuſt plus illuſtre, & donna plus de pompe à cette action.

Recompenſes Royales données aux ſeruiteurs de ſa Maieſté.

Il n'eſt pas poſſible que la vertu quelque mal traitée qu'elle ſoit, demeure touſiours dans l'oppreſſion; nous auons veu l'vne des plus glorieuſes teſtes de l'Vniuers tomber ſous l'infame couſteau d'vn bourreau, nous auons veu les membres de cet illuſtre Chef mis en quatre quartiers pour eſtre expoſées ſur les portes des capitales Ville d'Eſcoſſe: Nous auons veu, diſ-ie, le Marquis de Montroſe perir de la cruelle façon que ie dis pour auoir eſté fidelle à ſon Roy, pour auoir eſté l'ennemy mortel des vſurpateurs de ſa Couronne; il ne ſeroit pas iuſte d'oublier icy vne choſe capable de reparer ce ſanglant outrage, on du moins de rétablir en quelque façon vne memoire qui doit eſtre precieuſe à tous les genereux de la terre. On auoit enuoyé vn de ſes membres pour eſtre attaché ſur le portail de la principale porte d'Aberdeen; on craignoit alors trop les tyrans pour s'oppoſer à leurs violences: les habitans de cette Ville n'oſerent auſſi d'abord refuſer de voir planter ſur leurs portes cette quatrieſme partie d'vn homme, pour la vertu duquel ils auoient eu tant de veneration; mais enfin il s'en trouua quelques-vns qui voulant faire vn officieux larcin, allerent ſecretement retirer ce membre, qui eſtoit vn bras, de l'infame potence à laquelle on l'auoit attaché, & qui luy donnerent vne ſepulture ſecrette. Quand la fortune eut renuerſé la puiſſance de ſes tyrans, & quand la Iuſtice du Ciel eut rendu la Couronne à vn Prince auquel on l'auoit iniuſtement rauie, ces pieux habitans creurent qu'ils ſe pouuoient dé-

IV.

Remarquable pieté des habitans d'Aberdeen enuers les oſſemens de Montroſe.

1661. couurir, & montrer publiquement le treſor qu'ils auoient caché dans la terre, & dans cette veuë ayant tiré ce bras de la ſepulture, ils le mirent dans vne caſſette couuerte de velous cramoiſy, enrichy d'vne belle broderie d'or, le mirent entre les mains du ſieur Henry Grahan fils du Baron de Morphec, & le firent porter en triomphe par toutes les ruës de la Ville, Celuy qui le portoit marchoit teſte nuë, tous les membres de l'Vniuerſité, les Preuoſts, les Baillifs, le Conſeil de Ville, & cinq cens hommes des milices le ſuiuoient en pareille poſture; on fit trois tours à l'entour de la Croix, la milice fit vne décharge de coups de mouſquets à chaque Tour; les femmes & les enfans accompagnerent cet agreable tonnerre de poudre d'vne infinité d'acclamations: cela fait, Henry Grahan remit cette precieuſe Relique entre les mains des Magiſtrats qui la porterent à la maiſon de Ville iuſqu'à ce que le Parlement luy euſt ordonné des obſeques dignes de ce qu'il auoit eſté.

V. Cauſeterie pour le Couronnement du Roy.

Le iour du couronnement du Roy eſtant cependant arriué, ſa Maieſté ſe rendit à la Tour de Lõdres ſur les 7. heures du matin, & y demeura quelque temps pour donner le loiſir aux Herauts de diſpoſer la marche de ceux qui le deuoient preceder pour le reconduire à Vvhitehall. Ce nombre eſtoit merueilleux, ces Herauts en firent auſſi douze corps. Le premier eſtoit compoſé des Gardes à cheual du Duc d'York qui eſtoient au nombre de deux cens, des dix meſſagers de la chambre, de cent quatre-vingt Eſcuyers, des Cheualiers des Bains, du Mareſchal Royal, du Sergent portier, des ſeize Huiſſiers de la chambre, des ſix Secretaires de la Chancelerie, des Secretaires de la ſignature, du ſceau priué, du Conſeil, du Parlement & des vingt Chapelains ordinaires.

L'Auocat & le Procureur du Roy en la Cour de l'Eſchiquier faiſoient la teſte du ſecond, ſuiuis de dix Conſeillers, de quatre Maiſtres de la Chancelerie, des anciens & nouueaux Sergens, des Secretaires des langues Latine & Françoiſe: de dix gentils-hommes de la chambre, de dix Huiſſiers, de tous les Officiers de la bouche, de dix Eſcuyers du corps, des Maiſtres des Tentes, des Ceremonies, des Armoiries, de la Garderobe & de l'Artillerie, chacun deſquels auoit quatre Valets de pied à l'entour de luy.

Ceux qui compoſoient le troiſieſme, eſtoient quatre Maiſtres des Requeſtes, deux Chambellans, deux Barons de l'Eſchiquier, le Chef de cette Iuſtice, le Preſident de la Cour des plaids communs, le Maiſtre des Rooles, & les deux ſupreſmes Iuges d'Angleterre, chacun auec ſix Valets de pied & deux Pages.

Trente trompettes qui rempliſſoient l'air d'vn concert qui ne pouuoit eſtre deſagreable, faiſoient le quatrieſme auec 70. Gentils-hommes de la chambre ou du cabinet, quatre-vingt Cheualiers des Bains, le Cheualier Mareſchal, le Treſorier de la chambre, le Maiſtre-garde des pierreries de la Couronne, leſquels auoient chacun ſix Valets de pied & deux Pages, faiſoient le cinquieſme, les Trompettes de la Couronne & deux Sergens d'armes marchoient à la teſte d'vn ſixieſme, compoſé de quatre-vingt Barons, & de tous les enfans de ceux qui portoient qualité de Marquis, ayant chacun ſix Pages ſuperbement montez & autant de Valets de pied.

Tous les Vicomtes au nombre de vingt-quatre en compoſoient vn, auec les fils des Ducs precedez par deux Sergens d'armes, & ſuiuis chacun de huit Pages & de dix Valets de pied, dont les liurées eſtant toutes differentes, faiſoient vne diuerſité qui ne ſatisfaiſoit pas mal les yeux & l'eſprit des ſpectateurs.

Deux Herauts reuëſtus de leurs coſtes d'armes, & marchant à la teſte de cinquante-ſix Comtes & du Grand Chambellan de ſa Maieſté, faiſoient le huitieſme, chacun auec vn pareil nombre de Pages & de Valets de pied que le precedent.

Quatorze Ducs & quatorze Marquis precedez de deux autres Herauts, chacun accompagné de dix Pages & de dix-huit Valets de pied, faiſoient le neufieſme. On remarquoit dans le dixieſme quatorze Sergens d'armes, le grand Treſorier, le Grand Chancelier d'Angleterre, le Grand Maiſtre de la maiſon de ſa Majeſté, deux Mylords qui repreſentoient les Ducs de Normandie & d'Aquitaine, & le Maire de Londres, chacun auec vingt-quatre Valets de pied & douze Pages.

Le Duc d'York precedé d'vn premier Huissier & d'vn Roy d'armes marchoit seul, & faisoit l'vnziéme, ayant à quelque distance de luy le grand Connestable, le grand Chambellan, & le Duc de Richemont qui portoit l'espée Royale deuant le Roy, auec vn pareil nombre de pages & de valets de pied. 1661.

Le Roy superbement monté & couuert d'vn habit où les diamans faisoient esclater plus de cent soleils, suiuoit cette troupe enuironnée de soixante Escuyers, d'autant de valets de pied, dont l'or & l'argent releuoient richement les liurées, suiuy de son grand Escuyer, du Vice-Chambellan, du Capitaine des Gentils-hommes pensionnaires de sa maison, qui estoient au nombre de soixante, du Capitaine de ses Gardes à pied, où l'on en contoit soixante dix, du Mylord Gerard de Brandon qui commandoit les Gardes du Corps, qui n'estoient pas moins de deux cens, du Duc d'Albemarle Capitaine des Gardes à cheual de sa Maiesté, qui estoient au nombre cent cinquante, & du Cheualier Robinson enuironné d'vne Compagnie de Volontaires bien montez, & d'vne Compagnie d'Infanterie la plus leste qui se pouuoit voir.

Cét equipage estoit magnifique, au delà mesme de la pensée qu'on en pourroit conceuoir, neantmoins il ne fit qu'vne partie de ce qu'on vouloit faire pour rendre la pompe plus esclatante: Les ruës de Londres & de Westminster se trouuerent richement rapissées, la milice qui estoit sous les armes, les bordoient de l'vn & de l'autre costé, les Dames superbement vestuës rempliſſoient toutes les fenestres des maisons, & quatre grands arcs de triomphe que l'on auoit éleuez auec vn grand nombre de beaux emblesmes, & de tres-excellentes peintures, au bout de la ruë Limestreet, proche de la place du Change, dans celle de Chiupside, & à la ruë Flertstreet n'en faisoient pas vne des moindres beautez; car le Roy fut harangué sous le premier par deux femmes qui representoient la *Rebellion*, & la *Monarchie*, auec des paroles si conuenables à ces deux choses si diamerralement opposées, que tous les auditeurs en ayant admiré le discours, l'esprit de sa Maiesté en demeura merueilleusement satisfait. Quatre mariniers rendirent le passage du second fort diuertissant par vne chanson que trois d'entr'eux entonnerent à leur mode, sur la solemnité de l'action pour laquelle on voyoit tant d'illustres personnes assemblées, par vne harangue que fit le quatriéme sur le suiet qu'on auoit à Londres de se réiouyr de voir le restablissement de sa Maiesté sur vn Throsne qu'elle seule deuoit occuper, & par vne seconde chanson que les trois premiers dirent encore sur le suiet du discours de leur compagnon.

Trois fort belles femmes qui representoient la Concorde, l'Amour & la Verité, ne satisfirent pas moins les yeux & les oreilles de ce Prince au passage du troisiéme arc, dont la structure estoit artificieusement faite en forme de Temple, car celle qui representoit la Concorde le complimenta d'vne façon si respectueuse & auec des paroles si belles, qu'il réuoit encore à la grace de ce discours, quand les deux autres ayant commencé de chanter vn air sur la felicité que la Paix apporte dans vn Estat, luy firent ietter les yeux sur elles, comme pour leur dire que l'attention qu'il leur donnoit, matquoit la satisfaction qu'il receuoit d'vn si doux concert. Quant au contentement qu'il receut sous le quatriéme Arc, qui representoit le *Iardin d'abondance*, il ne fut pas moins grand que celuy qu'il auoit receu aux autres endroits: Il y fut complimenté par vne femme vestuë comme les Peintres ont accoustumé de vestir la Deesse Flore, mais ce fut d'vne façon si maiestueuse & si douce, qu'il ne détourna point les yeux de dessus elle que pour continuer sa marche iusqu'au Temple-Barre, où le premier Bailly & le haut Connestable reuestus de leurs robes d'escarlate l'ayant receu à genoux, ils luy firent vn compliment qui luy tesmoigna l'excez de la ioye qu'ils auoient de le voir glorieusement remonter au Trosne, sur quoy ce Prince obligeant leur ayant promis de les honorer touſiours de sa bien veillance & de sa protection, ils remonterent à cheual pour le suiure iusqu'à Vvhitehall, où la ceremonie de ce iour finit.

Le lendemain troisiéme du mois toutes ces Illustres personnes qui auoient seruy à la pompe de la caualcate precedente, se trouuerent à Vvhitehall pour accompagner le Roy à l'Abbaye de Vvestminster, destinée au Couronnement de sa Maiesté: Mais comme ils furent auertis qu'elle feroit ce chemin par eau, ils

Ceremonies du Couronnement.

1661. la preuindrent & l'allerent attendre à la deſcente de ſon batteau : Ils eurent le temps de ſe mettre en ordre : La premiere troupe fut compoſée des Aldermans de Londres, des Chapellains qui eſtoient éleuez en quelque dignité, du Solliciteur General, des anciens & nouueaux Sergens, des Maiſtres des Requeſtes, du Baron de l'Eſchiquier & des autres Iuges.

La ſeconde, de deux Sergens d'armes, du Maiſtre-garde des Ioyaux de ſa Maieſté, des Cheualiers du Conſeil Priué, du Capitaine de la porte, des Gentils-hommes de la Chapelle & des Prebendaires de Vveſtminſter.

La troiſiéme, de deux Herauts qui eſtoient à la teſte des Barons en robes longues d'eſcarlate & fourées ; des Eueſques qui marchoient ſelon l'ordre de leur inſtallation, & des Vicomtes reueſtus de leurs robes de ceremonies.

La quatriéme eſtoit remarquable par les Marquis & les Ducs, qui marchoient ſelon l'ancienneté de leur creation, & qui eſtoient couuerts comme les Comtes de longues robes d'eſcarlate, à la reſerue de leurs Couronnes, dont les fleurs auoient quelque choſe de plus releué, & de leurs robes, leſquelles ayant les queuës fort longues, auoient beſoin d'eſtre ſouſtenuës par des Gentils-hommes.

Deux Rois d'armes faiſoient la teſte de la cinquieſme, où le grand Treſorier, le grand Chancelier, le Comte de Pembrox qui portoit les eſperons, vn autre Comte qui portoit le Sceptre de Saint Edoüard à la place du Duc de Buckingham, qui par ſon indiſpuſition ne s'eſtoit pû trouuer à cette ceremonie, & Mylord Maire de Londres qui eſtoit chargé de la Maſſe, paroiſſoient au plus pompeux equipage qui ſe pouuoit voir.

Vn troiſiéme Roy d'armes & deux Sergens d'armes menoient la ſixiéme, compoſée du grand Chambellan, du grand Conneſtable, du grand Mareſchal auec l'eſpée, d'vn Eueſque qui tenoit la Verge auec la Colombe, de celuy de Vincheſter qui portoit la Couronne au lieu de l'Archeueſque de Cantorbery, qui n'auoit pû faire ſa charge par la conſideration d'vne maladie qui le retenoit au lit, de deux autres Eueſques chargez de la Platine, & du Regale, & d'vn Comte qui portoit le Globe.

Le Roy marchoit apres cette ſixiéme troupe ſous vn riche dais porté par les Barons des cinq ports d'Angleterre, enuironné des Gentils-hommes penſionnaires qui auoient leur Capitaine à leur teſte, ſouſtenu par vn Eueſque & par deux Gentils-hommes de la Chambre, & ſuiuy de tous ſes gardes qui eſtoient auſſi precedez par leurs Capitaines.

Le chemin n'eſtoit pas long depuis le lieu où ſa Maieſté eſtoit deſcenduë iuſqu'à l'Abbaye, y eſtant auſſi arriuée en fort peu de temps, elle fut receuë à la porte par le Doyen & les Prebendaires, leſquels apres vn petit compliment qui luy fut fait par ce Doyen, la conduiſirent iuſques au Chœur, au plus eminent lieu duquel ayant trouué tous les Pairs auec leurs Couronnes en maio, elle s'aſſit ſur vn riche fauteüil qu'on luy auoit preparé : apres quoy tous les Pairs ayant auſſi pris les places qu'ils deuoient occuper, & l'Eueſque de Londres qui eſtoit debout ſur les marches de l'Autel, ayant éleué ſa voix ; *Meſſieurs*, dit-il, tournant la teſte à droit & à gauche, pour montrer qu'il parloit aux Pairs & à toute la Nobleſſe qui rempliſſoit tout le Chœur, *Voicy Charles Stuart ſecond du nom, legitime heritier de Charles premier Roy d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, & defenſeur de la Foy, ne le voulez-vous pas receuoir pour voſtre Roy & Souuerain Maiſtre.* Vo million de voix qui s'éleuerent en meſme temps pour crier, *Ouy*, luy ayant aſſez teſmoigné qu'ils eſtoient dans les ſentimens qu'ils deuoient auoir pour ſa Maieſté ; il ſe tourna derechef à droit & à gauche, repeta deux fois les meſmes paroles qu'il venoit de dire ; on luy reſpondit touſiours comme on auoit fait la premiere fois, & il ſembla meſme qu'vne nouuelle chaleur auoit donné vne nouuelle force aux voix qui crioient touſiours, Ouy : Voila pourquoy ne s'arreſtant pas dauantage à vne formalité dont il voyoit tous les effets qu'il pouuoit deſirer, il commença les Oraiſons qu'on auoit accouſtumé de faire en des choſes de cette nature.

Le Roy s'eſtoit approché de l'Autel entre les Eueſques de Durham & de Bath pour ſe tenir en poſture de ſuppliant pendant le temps de cette priere : Si-toſt

qu'elle fut finie, sa Maiesté fit vne offrande digne de sa grandeur & de sa pieté; 1661.
mais comme il entendit que l'on commençoit vne seconde priere, il se remit à genoux, & y demeura iusqu'à ce que l'Euesque s'estant releué le premier, s'approcha de luy pour luy demander s'il ne luy plaisoit pas de prester le serment ordinaire. C'estoit vne chose qu'il deuoit & qu'il ne pouuoit refuser, il la fit aussi d'vn air qui fit bien connoistre que son cœur parloit auec sa bouche; vn *Veni Creator* que cét Euesque entonna tout au mesme remps qu'il eut acheué de prononcer les derniers mots de ce serment, l'ayant fait remettre à genoux, il ne parla point de se releuer pendant que cét hymne continua, ny pendant que deux autres Euesques chanterent les Litanies.

Ces prieres estant enfin acheuées auec plus de deuotion que le grand concours de peuple qu'il y auoit dans cette Eglise ne sembloit permettre, il se leua, parce qu'on luy dit qu'il le falloit faire, se laissa dépoüiller de ses vestemens Royaux pour receuoir les huilles destinées au Sacre de sa personne: Elles luy furent appliquées par le mesme Euesque de Londres sur les deux paumes des mains, sur l'estomac, sur les deux espaules, sur les deux bras, & sur le haut de la teste. Cela fait, on le couurit derechef d'vne partie de ses vestemens Royaux, & en partie de Pontificaux; car on n'osta pas la coëffe qu'on luy auoit mise sur la teste apres son onction, ny la Dalmatique, ny supertunique de drap d'or, ny les brodequins en broderie qu'on luy auoit mis auant que de proceder à son Sacre; le Comte de Pembrok auoit esté chargé des esperons, il les luy mit alors sur ses brodequins, le grand Chambellan portoit l'espée, il la luy ceignit, apres que l'Euesque eut fait quelques prieres dessus, & on le couurit en mesme temps du manteau Royal.

La coustume vouloit qu'il offrist cette espée sur l'Autel, il le fit, mais elle fut rachetée par vn des Pairs. La coustume vouloit encore qu'on luy demandast s'il conserueroit les loix fondamentales de l'Estat, la Religion d'Angleterre, & la Paix, il le promit à vn Roy d'armes, l'office duquel estoit de l'exiger de sa Maiesté. Quand cette ceremonie fut faite, l'Euesque de Vvorcester monta en chaire, pour representer à cette illustre assistance l'auantage que le peuple auoit de se maintenir sous le Gouuernement Monarchique, & pour luy remontrer la fidelité qu'il estoit obligé de garder à vn Prince qui meritoit d'estre aymé & respecté pour les rares qualitez qui se trouuoient en sa personne, apres quoy vn excellent concert de Musique & d'instrumens s'estant fait entendre aux deux costez du Chœur pendant que sa Maiesté communioit; ce grand Prince enuironné de tous les Pairs qui auoient assisté à son Sacre, fut conduit à vn siege de pierre qui a tousiours seruy au Couronnement des Rois d'Angleterre depuis six cens ans.

Il s'assit dessus, parce que la coustume le vouloit ainsi. Au mesme temps qu'il y fut placé, l'Euesque de Londres continuant de le reuestir de la puissance & de l'authorité Souueraine, luy mit la Verge & la Colombe dans la main gauche, auec vne riche bague au quatriéme doigt, & celuy de Vvincheſter le Sceptre dans la droite, & la Couronne sur la teste. Auquel moment les Trompettes, les Tambours, & les voix de tous les assistans faisant retentir l'Eglise des cris agreables de *Vive le Roy*, tous les Pairs qui auoient tousiours esté découuerts, se couurirent de leurs bonnets & de leurs couronnes qu'ils auoient tousiours euës à la main. Cette douce confusion d'instrumens de musique, de guerre & de voix, s'estant appaisée presqu'en vn moment, l'Euesque de Londres fut le premier qui l'alla reconnoistre par vne genuflexion & par vn baiser qu'il luy donna à la iouë gauche, tous les autres suiuirent le mouuement de celuy-là, les Prebendaires en firent de mesme.

Cette ceremonie se fit pendant que la Musique chantoit le *Te Deum*, quand cét admirable Cantique fut finy, sa Maiesté passa dans la Chapelle de S Edoüard, ce fut pour remettre sa Couronne entre les mains de cét Euesque de Londres, & pour se dépoüiller dans le Vestibule des habits de ce Saint Roy qu'il portoit, & qui furent remis au pouuoir du Doyen de Vvestminster, afin d'en prendre d'autres qu'on luy auoit preparez pour ce iour là. Ce changement s'estant fait en fort peu de temps, il retourna à la Chapelle dont il venoit de sortir, & dans

1661. laquelle il ne fut point plûtoſt arriué, que l'Eueſque luy mit la Couronne Imperiale ſur la teſte, la Verge en vne main & le Sceptre en l'autre. Il y auoit encore vne choſe à faire, ſans laquelle la ceremonie n'eût pas eu toute ſa perfection, elle ſe fit auec vn grand éclat. L'Eueſque l'ayant mis en l'eſtat Royal que ie dis, il l'alla placer dans vn ſiege plus haut au bruit des Trompettes & des Tambours; il en fut tiré vn moment apres par deux autres Eueſques, qui le conduiſirent à vn troiſiéme ſiege plus éleué de quatre degrez que le precedent; quand il fut aſſis le Duc d'York luy alla rendre l'hommage, tous les autres Pairs le ſuiuirent en cette legitime reconnoiſſance; la forme auec laquelle ils luy rendirent ce deuoir fut de toucher le coſté gauche de la Couronne auec la main droite, auec ſerment de la ſouſtenir & de la defendre de tout leur pouuoir.

Ce Prince eſtant arriué ſous vn dais à l'Egliſe où il auoit eſté couronné, il luy fut remis ſur la teſte pour le reconduire à Vvhitehall, mais auec cette difference, qu'il n'auoit point la Couronne en teſte ny le Sceptre en la main en y allant, & qu'il portoit l'vn & l'autre en retournant auec le Globe deuant luy, & les trois eſpées Royales derriere portées toutes nuës par autant de Comtes. Ie ne parle point icy de l'ordre du feſtin qui ſuiuit cette auguſte ceremonie, parce que ie ne trouue point que le diſcours en ſoit neceſſaire à la perfection de noſtre Hiſtoire, il ſuffira que ie die, qu'il fut digne de la grandeur de l'action qu'on venoit de faire, & qu'elle fut couronnée ſur le ſoir par le plus beau bruit de canons qu'on eût iamais ouy dans Londres.

Pendant que cet auguſte Sacre & cet illuſtre Couronnement occupoient la plus grande partie de la Nobleſſe & des gens de qualité du Royaume, tous ceux qu'on auoit conuoquez pour compoſer le Parlement, ſe rendirent à Londres de moment à autre, de ſorte qu'il ne fut pas difficile de les aſſembler, lors qu'il en fallut faire l'ouuerture. Elle ſe fit le huitiéme de ce meſme mois, comme il auoit eſté reſolu. Ce fut auec les ceremonies ordinaires: Huit iours apres le Duc d'Ormond Grand Maiſtre de la Maiſon du Roy, ſe rendit à la Cour des Requeſtes, accompagné du Secretaire Greffier de la Couronne, & du ſieur Vvilliam Goldſburg Iuge de Paix, & Secretaire de la Maiſon des Communes, pour faire preſter le ſerment de fidelité à tous les membres de cette Maiſon, qui ſe trouuerent au nombre de trois cens.

Ouuerture du Parlement.

VI. La Chambre des Communes preſte le ſerment de fidelité.

Cependant le Roy qui auoit ietté les yeux ſur l'Infante de Portugal pour en faire vne douce compagne de ſa vie, s'eſtant mis au meſme eſtat qu'il eſtoit au iour de ſon Couronnement, ſe rendit auſſi à la Chambre des Pairs, où tout au meſme temps qu'il eut pris place dans vn fauteüil couuert d'vn magnifique dais, il manda aux Communes pour leur faire part de la reſolution qu'il auoit priſe de mettre la Couronne d'Angleterre ſur la teſte de cette Princeſſe. Il leur en fit la premiere ouuerture en fort peu de mots, ſon Chancelier acheua de leur déduire les raiſons qui auoient donné ce mouuement à ſa Maieſté. Cette affaire auoit eſté miſe en ce point par Dom Franciſco de Mello Ambaſſadeur de ſa Maieſté Portugaiſe en cette Cour. Il deuoit teſmoigner la ioye que l'heureux ſuccez de ce grand deſſein luy pouuoit donner; il le fit auſſi d'vn air ſi galland, qu'il eût eſté bien difficile au peuple de murmurer contre le choix de ſon Souuerain; car ne s'eſtant pas contenté de faire de beaux feux de ioye deuant ſon logis, & d'y faire defoncer des tonneaux de vin, il y fit encore ietter quantité d'argent, où il auoit fait meſler quelques pieces d'or.

Diſpoſitions au mariage de ſa Maieſté auec l'Infante de Portugal.

Les Eſcoſſois & les Irlandois n'auoient pas de moindres mouuemens de reſpect & d'amour pour leur Prince que les Anglois, il eſt certain qu'ils n'oublierent pas auſſi de faire dans Edimbourg & dans Dublin les reiouyſſances du Couronnement de ſa Maieſté; Et il eſt encore tres-certain que l'alliance contractée auec le Portugal redoubla dans les trois Royaumes le contentement & la ioye. La Chambre des Communes en teſmoigna des ſatisfactions particulieres à ſa Maieſté; car elle l'alla trouuer en corps pour la remercier de l'honneur qu'elle auoit receu dans la communication qu'il luy auoit plu de luy faire d'vn deſſein de cette importance; celle des Pairs ſe porta à vne pareille reconnoiſſance, & en ſuite elles l'aſſeurerent toutes deux qu'elles l'aſſiſteroient auec toute la chaleur poſſible contre tous ceux qui s'y voudroient oppoſer. La choſe eſtant donc en

ces termes, le Roy commanda que l'on equipast promptement les meilleurs vaisseaux de sa flote pour aller querir cette Princesse, sous les ordres de l'Amiral Montagu, nomma le Duc d'Ormond & le Comte de Peterborough, le premier pour aller faire la ceremonie de son mariage, le second pour aller commander en qualité de Gouuerneur en la ville de Tanger, qui auoit esté accordée à sa Maiesté par le traité d'alliance. 1661.

La Reine de Bohême Tante du Roy n'auoit felicité sa Maiesté sur l'heureux recouurement de son Trosne & de sa Couronne qu'à la Haye, & par quelques lettres qu'elle luy auoit enuoyées depuis qu'elle estoit retournée en Angleterre; Mais comme son affection ne se trouuoit pas satisfaite de ces deuoirs de nature & de bien-seance, elle voulut faire quelque chose de plus, & donner à ses yeux le contentement de la voir au point de la gloire où elle l'auoit mille fois souhaitée. Elle abandonna donc la Haye pour se rendre à Londres, elle y fut receuë auec tous les respects & toutes les carresses possibles, & sa Maiesté luy fit occuper à Whithall l'appartement que la Reine sa mere y auoit occupé peu auparauant. La Reine de Bohême arriue à Londres.

Il est certain que le supplice de ceux qu'on auoit sacrifiez l'année passée au iuste ressentiment de sa Maiesté, l'auoit satisfaite en quelque façon, puis qu'on ne pouuoit pas auoir tous ceux qui s'estoient rendus criminels dans la mort du Roy son pere: Mais comme il y auoit encore dans les Greffes des actes qui pouuoient renouueller iusqu'aux siecles futurs la memoire de cette outrageante action, tous les membres de la Chambre Basse demeurerent d'accord qu'il les falloit arracher de leurs registres, & les faire brusler publiquement par la main du bourreau. En effet ceux qui auoient esté passez pour l'establissement de la haute Cour de Iustice qui iugea le Roy deffunt; pour faire approuuer l'engagement; pour declarer Republique le Royaume d'Angleterre; pour la seureté de Cromvvel; & pour annuller les titres de S.M. ayant esté tirez de ces Registres, ils furent bruslez le 7. & le 8. du mois de Iuin par l'executeur de la haute Iustice; ce qui s'estant fait publiquement & auec beaucoup plus d'esclat que s'il y eût eu cent criminels pour estre exposez au gibet, on n'entendit iamais des imprecations si grandes qu'on en fit alors contre ceux qui auoient causé ces desordres. Actes passez contre le feu Roy, bruslez par la main d'vn bourreau.

Qu'il est glorieux à vn homme de bien viure & de ne se pas éloigner des regles de la Vertu? Mais aussi qu'il luy est dangereux de suiure les mouuemens impetueux d'vne noire inclination qui le porte au vice, à la cruauté, à l'ambition, & à la vengeance? Ceux qui se sont attachez à la lecture de cette Histoire, auront sans doute remarqué toutes ces mauuaises dispositions dans l'ame du Marquis d'Argyl. Ce fut luy qui par vn traité secret qu'il auoit fait auec Cromvvel, appuya les horribles desseins de ce scelerat contre son Maistre & son Roy. Il fut le bras droit de ce parricide pour faire tomber l'Escosse sous sa tyrannie. Ce fut luy qui persecuta la vertu de Montrose, iusqu'à procurer l'iniuste Sentence qui le fit passer sous l'infame coûteau d'vn bourreau. Ce fut luy qui n'espargna rien pour empescher les Ministres d'Escosse de prier pour sa Maiesté: Ce fut luy qui par vne odieuse ialousie fit encore perdre la teste au Marquis d'Huntly. Et enfin pour le dire en peu de paroles, ce fut luy qui fit tous les crimes possibles pour empescher que le Roy ne remontast sur le Trosne. Il auoit esté renfermé dans le chasteau d'Edimbourg, comme nous l'auons dit cy-dessus, on luy auoit donné des Commissaires pour instruire son procez, ces Iuges le trouuerent atteint de quatorze crimes, dont le moindre estoit capable de luy faire porter sa teste sur vn eschaffaut, il souffrit aussi ce supplice, quoy qu'il fût assez noir pour en meriter vn plus grand: On deuoit ce nouueau sacrifice aux Manes du deffunt Roy, & à la iustification de celuy qui viuoit alors. On leur en offrit encore trois iours apres en ce mesme lieu deux autres assez criminels pour estre enuoyez à la potence; le premier fut vn nommé Iacques Guthry Ministre qui auoit prononcé vne Sentence d'Excommunication contre le General de sa Maiesté dans les montagnes d'Escosse, l'autre vn Capitaine appellé Giffin, qui s'estoit vanté de s'estre trouué sur l'eschaffaut où l'on auoit decapité le Roy deffunt, pour auoir plus de plaisir que les autres. Execution du Marquis d'Argyl.

On ne peut iamais assez faire pour honorer la vertu, & la fidelité à ce priuilege

1661. que tost ou tard on la recompense par des loüanges ou par des bienfaits. Nous auons desia dit que les habitans d'Aberdeen auoient fait tous les honneurs imaginables au bras droit du Marquis de Montrose qui auoit esté sur le portail de leur ville, & qu'il auoit esté placé comme vne relique dans le plus beau lieu de l'Hostel de Ville, iusqu'à ce qu'on le pust porter en terre auec plus de pompe; le Parlement d'Edimbourg ordonna que cét illustre bras seroit rapporté dans cette ville; on recueillit d'ailleurs auec grand soin tous les autres membres qu'on auoit enuoyez planter sur les portes de quelques autres villes. Quand tout cela fut assemblé, on luy fit vn conuoy si superbe qu'il ne se pouuoit rien aiouster aux marques d'honneur qu'on luy rendit. Le discours de l'ordre que l'on garda en cette ceremonie, seroit peut-estre trop long pour plaire à toutes sortes d'esprits; voila pourquoy me contentant de dire, que ses armes ayant esté portées par huit trompettes vestus de deüil, le baston de General, l'ordre de la Iartiere, la couronne de Marquis, la Commission, la Bource & la Cotte d'armes par des Officiers tous vestus de deüil; ces tristes reliques d'vn homme si braue & si genereux furent conduites à l'Eglise sous vn grand dais porté par douze Gentilshommes, & mises en terre auec les ceremonies que l'on ne fait qu'à des personnes extraordinaires. Les Cheualiers Charles Lucas & George Lile auoient fait paroistre vne heroïque valeur à la defense de la ville de Colchester que Cromwel prit en mil six ceus quarante huit. Ce tyran les auoit fait passer par les armes, leur fidelité fut reconnuë par vn pareil honneur en la mesme ville de Colchester.

Pompe funebre aux obseques du marquis de Montrose.

Et des Cheualiers Charles Lucas & George Lile.

Comme les affaires d'vn grand Estat ne permettent pas touſiours au Souuerain de demeurer en vn mesme lieu, le Roy prit la resolution d'aller visiter quelques importantes places de son Royaume, pendant que les beaux iours de l'Esté luy en facilitoient les moyens. Sa bonté & sa politique luy firent iuger qu'il ne deuoit point commencer ce voyage sans en donner auis à son Parlement: Il en auertit donc les deux Chambres, & leur voulant tesmoigner que leur repos ne luy estoit gueres moins cher que le sien, leur dit qu'il seroit bien aise qu'ils s'allassent cependant delasser chez eux, iusqu'au trentiéme Nouembre, des trauaux qui estoient inseparables de leurs charges. Ce discours estoit obligeant, les Chambres ne l'entendirent auſſi qu'auec respect, & se disposerent à se separer mesme auant que le Roy se mist en campagne: Mais ce ne fut pas sans auoir passé vingt-sept actes qu'elles iugerent neceſſaires à la tranquilité de l'Estat. Les plus importans furent ceux qui confirmoient l'Amnistie generale, qui luy donnoient le pouuoir sur la milice, la disposition des flotes, & l'inuestiture d'vne considerable somme de deniers qu'elles auoient tirés d'vne contribution volontaire pour les pressans besoins de ses affaires particulieres.

VII. Actes importans passez par le Parlement.

Pendant que l'on asseuroit ainsi le repos des trois Royaumes par tous les soins qu'on y pouuoit apporter, vne flote qui auoit esté mise sous les voiles pour la seureté du commerce, demesloit vne terrible fusée auec les Corsaires d'Alger. Nous auons dit cy-dessus que ces barbares auoient fait vn traité auec les Anglois du temps de Cromvvel, par lequel traité tous les vaisseaux Anglois pouuoient trafiquer sur toutes les mers sans estre attaquez ny visitez par tous les suiets du Monarque Turc; ces Corsaires le violerent souuent depuis qu'ils eurent appris la mort du Protecteur & l'aneantissement de sa famille; l'Amiral Montagu qui estoit party auec dix-huit vaisseaux de guerre pour aller querir l'Infante de Portugal, ne put souffrir l'iniustice de ce traitement: Le vent l'auoit pousſé dans le port d'Alicante, où quelques vaisseaux de cette flote l'allerent ioindre: Il partit delà le second du mois d'Aouſt pour prendre la route d'Alger. Quand il en fut proche, il fit saluer cette ville de quatorze coups de canon, & le Vice-Amiral de douze. Tous les forts qu'on auoit éleués pour la defeuſe du port luy respondirent; vn moment apres ce reciproque salut, cét Amiral fit auancer dans vn petit batteau le Lieutenant de son nauire auec vne enseigne de paix & vn present au Bassa, auec ordre de luy dire, qu'il l'estoit venu voir à trois fins, la premiere, pour luy demander au nom de son Maistre la deliurance de tous les esclaues Anglois qui estoient dans la ville & dans les vaisseaux; la seconde pour auoir la restitution des marchandises qu'on auoit prises sur ses suiets; la troisiéme pour

Demeslez entre les Anglois & les Corsaires d'Alger.

sçauoir

sçauoir de luy, s'il n'estoit pas dans la resolution d'obseruer ponctuellement le traité que l'on auoit fait depuis quelque temps auec l'Angleterre. 1661.

Il sembla d'abord que les choses se disposeroient à la paix sans beaucoup de peine, car le Bassa receut le present qu'on luy faisoit, & enuoya des rafraichissemens auec vn ieune lyon au bord de cét Amiral, par vn Officier & par le Consul Anglois qui estoit dans la ville : Mais ces bons traitemens eurent vne suite bien differente. Cét Officier auoit demandé sous quelles conditions on auoit resolu de traiter, l'Amiral luy en auoit enuoyé des articles qu'il auoit fait dresser par l'auis de ses Capitaines. Ce mesme Officier luy vint dire le lendemain que le Bassa ne ponuant accepter la capitulation qu'on luy auoit enuoyée, luy auoit commandé de luy declarer la guerre. Cette response estoit vn peu surprenante, elle n'estonna pourtant point Montagu, parce qu'il ne s'estoit promis que cela. Il fallut donc auoir recours à la force ; on commença de l'employer à batre la ville, & les forts qu'on auoit éleuez en quelques endroits pour la deffense du port. Mais comme il estoit aisé de iuger qu'vne si grande entreprise auroit besoin d'vn long-temps pour produire quelques effets, cet Amiral qui ne pouuoit plus differer de se rendre à Lisbonne, se resolut d'en prendre la route, & de laisser là le Vice Amiral Lavvson pour y continuer les hostilitez que l'on y auoit commencées ; il ne choisit que six vaisseaux & quatre pataches pour son escorte, il en laissa dix & quelques brûlots à ce Vice-Amiral pour executer ce qu'il luy auoit commandé. La fortune accompagna les desseins de l'vn & de l'autre: Montagu rencontra quatre vaisseaux Turcs auant que d'entrer dans la riuiere de Lisbonne, il en coula deux à fonds, & fit eschoüer les deux autres. Lavvson ruina cependant la principal fort qui defendoit l'abord de la ville, renuersa grand nombre de maisons, prit cinq vaisseaux en croisant la mer, en fit couler à fonds vn qui vouloit entrer dans le mole, en fit eschoüer vn autre à deux petites lieuës de la place, enleua deux grands vaisseaux chargez de grains que l'on y portoit, & se proposa de ne se point éloigner de ces costes sans auoir apporté de plus grandes ruines à ces Infidelles.

VIII. Remarquable querelle arriuée dans Londres entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne.

Il n'y auoit pas grande apparence que l'on pût ouyr parler de broüillerie entre la France & l'Espagne apres vn traité si solemnellement fait entre ces Couronnes, par le plus illustre mariage qui se pourroit faire dans la Chrestienté. Neantmoins on vid arriuer dans la ville de Londres le 10. du mois d'Octobre vn accident qui fut sur le point de remettre aux mains ces deux nations. Le Roy de Suede auoit enuoyé le Comte de Brahé en qualité d'Ambassadeur à la Cour de sa Maiesté: La coustume vouloit que tous les autres Ambassadeurs qui se trouuoient en cette Cour enuoyassent leurs caroſſes au deuant de cét Ambassadeur pour rendre la ceremonie de son entrée plus auguste. Le Comte d'Estrade y estoit pour sa Maiesté Tres-Chrestienne, le Baron de Batteville pour le Roy Catholique; le Comte enuoya son caroſſe & ses domestiques pour rendre cette obligeante ciuilité à l'Ambassadeur Suedois. Ce Baron dont l'humeur arrogante ne s'éloignoit point de celle de sa nation, ne manqua pas d'y ennoyer aussi tout son train: Mais comme il estoit audacieux & broüillon, il les y enuoya auec vne circonstance si peu iudicieuse, qu'il fut sur le point, comme i'ay desia dit, de réueiller la guerre entre les deux Couronnes; car ayant fait donner de l'argent à grand nombre de gens de la lie du peuple pour les auoir à sa deuotion, il entreprit contre la coustume, & ie dis mesme contre la raison, de faire passer son train deuant celuy du Comte. Les François ne purent soufrir cette insolence, ils voulurent maintenir les priuileges de la Couronne de leur Maistre ; ils mirent l'espée à la main, les Espagnols en firent de mesme : Tous les Anglois qu'on auoit gagnez à force d'argent allerent appuyer l'audace de ces insolens, tuerent quelques Fraoçois & les cheuaux du carroſſe du Comte, afin de le mettre hors d'estat d'accompagner l'Ambassadeur de Suede : Cela fit vn merueilleux bruit dans la ville, le Roy qui n'en pouuoit mépriser les suites y ennoya trois compagnies de son Regiment d'Infanterie, auec les Gardes à cheual du Duc d'York ; mais il fut bien plus graod à la Cour de France, quand on en apporta la nouuelle au Roy, qui estoit alors à Fontainebleau, car il enuoya commander au Comte de Fuensaldagne Ambassadeur d'Espagne de sortir du Royaume dans trois iours, & d'autant que l'employ de ce

1661. Comte eſtoit preſt de finir, & que le Marquis de Caracene s'approchoit pour remplir ſa place; il luy enuoya defendre d'entrer dans ſes Eſtats. Ce qui ne ſatisfaiſant point encore ſon reſſentimẽt, il depeſcha deux courriers l'vn à Madrid pour porter les ordres à l'Archeueſque d'Ambrun ſon Ambaſſadeur à la Cour d'Eſpagne, pour demander reparation de l'iniure qu'on luy auoit faite, l'autre aux ſieurs Courtin & Talon ſes Commiſſaires pour le reglemẽt des limites des deux Eſtats, pour leur commander de rompre leurs conferences auec ceux d'Eſpagne, & de reuenir. C'eſtoient de grandes diſpoſitions à vne rupture ouuerte; neantmoins le mal ne fut pas ſi grand qu'on auoit en lieu de le croire. La raiſon fut, que cet Archeueſque ayant fait ſes plaintes au Roy Chatolique, ſa Majeſté deſauoüa l'attentat du Baron de Batteville, & luy promit de faire au Roy ſon Maiſtre toute la ſatisfaction qu'il deſireroit. En effet le Marquis de Fuentes eſtant arriué à Paris pour y faire la charge d'Ambaſſadeur aupres de S. M. il luy fit le 24. de Mars de 1662. vn deſaueu de l'action du Baron de Batteville, luy promit au nom du Roy ſon Maiſtre que ſes Ambaſſadeurs n'entreroient iamais en concurrence auec les ſiens, & cela en preſence de tous les Ambaſſadeurs & Reſidens des Princes eſtrangers qui eſtoient alors à ſa Cour, leſquels il auoit fait aſſembler pour eſtre teſmoins de cette action.

Satisfaction faite à ſa Maieſté Tres-Chreſtienne.

Ce trouble fut ſuiuy de deux choſes fort differentes, on apprit à Londres que la Reine de France eſtoit heureuſemẽt accouchée à Fontainebleau d'vn Dauphin le premier iour de Nouembre, & que le ieune Prince d'Eſpagne eſtoit mort à Madrid ce meſme iour premier de Nouembre: La premiere de ces nouuelles remplit S M. d'vne ioye qu'il ne ſeroit pas bien facile de dire; la ſeconde y fit ſucceder la triſteſſe; mais comme ce dernier coup eſtoit ſans remede, & que d'ailleurs le Roy auoit l'ame naturellement aſſez forte pour ne pas ceder aux afflictions, il ne laiſſa pas de ſonger aux importantes affaires de ſon Eſtat. Il auoit deſia genereuſement recompenſé les ſeruices du Marquis d'Ormond en luy donnant la qualité de Duc, & la Charge de grand Maiſtre de ſa Maiſon, il accreut alors les marques de ſa bien-veillance & de ſon eſtime par la qualité de Vice-Roy d'Irlande, à laquelle il le nomma le 14. Nouembre. Il l'auoit deſia dignement exercée pendant la vie du deffunt Roy; les Irlandois teſmoignerent auſſi qu'ils le verroient retourner vers eux auec beaucoup de ſatisfaction & de ioye.

Le Duc d'Ormond eſt fait Vice-Roy d'Irlande.

Cependant comme le Parlement ne s'eſtoit ſeparé qu'à condition de ſe raſſembler au 30. Nouembre, tous ceux qui le compoſoient ne manquerent pas d'y venir reprendre leurs places à ce meſme iour. L'ouuerture s'en fit auec les ceremonies ordinaires; le Roy parut à la Chambre des Pairs auec la Couronne en teſte, ce fut pour leur demander deux choſes, la premiere qu'ils auiſaſſent aux moyens de luy eſtablir vn reuenu, l'autre d'apporter tous les ſoins poſſibles à rompre quelques factions qui ſe formoient encore dans l'Eſtat. Les Communes s'eſtoient deſia diſpoſées à cela; elles arreſterent auſſi dés le lendemain qu'on leueroit en diligence deux cent mil liures ſterlin pour cela. Le Parlement de Dublin paſſa preſqu'en meſme temps vn acte, qui portoit; Que ſon reuenu ſeroit augmenté de quatre-vingt mil liures ſterlin, priſes ſur ce Royaume, outre les droits ordinaires.

Le Parlement reprend ſes ſeances.

1662. I. Les premiers iours de 1662. furent marquez par vne nouuelle conſpiration que l'on découurit contre la perſonne du Roy. Les autheurs y auoient intereſſé les membres du Parlement caſſé en 1653. les Republiquains, les Independans, les Anabaptiſtes, les acquereurs des Terres du Roy, & Officiers licentiés. Mais ces meſmes autheurs ayant eſté découuerts, ils furent étroitemẽt reſſerrez, & la Chãbre des Cõmunes commença de trauailler à leur procez quelques iours apres. Le Roy continua cependant de dõner des marques de ſa pieté par le reſtabliſſement des Eueſques, dont les ſieges vacquoient dans les trois Royaumes, & cõme on attendoit de iour à autre l'Infante de Portugal ſa future Eſpouſe, il ſe reſolut d'aller faire vne promenade à ſa Royale maiſon d'Hamptoncour, pour donner le loiſir à ſon grand Chambellan de preparer l'apartement que l'on deſtinoit à cette Princeſſe dans le Palais de Whithall: Mais comme toute la ville ſe diſpoſoit de la receuoir auec ioye, on fut contraint d'en interrompre les preparatifs, pour ſonger aux obſeques d'Elizabeth fille vnique de Iacques VII. Roy de la Grand'Bretagne, ſœur de Charles I. Tante de Charles II. Eſpouſe de Frederic Roy de Bohẽme, mere des Princes Robert & Edoüard, laquelle mourut le 13. Fevrier.

Conſpiration contre le Roy.

Mort de la Reine de Bohẽme.

Ie ne doute point que le Lecteur ne se souuienne de la tragique mort du Comte de Strafford Vice-Roy d'Irlande, que le Roy deffunt n'auoit pû mettre à couuert de la rage de ses ennemis; Il n'auoit souffert que pour s'estre inseparablement attaché aux interests de sa Maiesté, il estoit iuste qu'elle restablit l'honneur à sa famille, puis qu'on ne luy pouuoit rendre la vie. La Chambre des Communes n'ayant aussi point oublié qu'elle luy deuoit cette satisfaction, elle cassa le neufiesme de Mars toutes les procedures criminelles qui auoient esté faites contre luy. Et parce que sa Maiesté tesmoignoit n'estre gueres bien satisfaite du long-temps que l'on mettoit à l'establissement de ses reuenus, & des choses qui concernoient le bien public, elle ordonna d'vn mesme temps, que les Comitez nommés pour cela y trauailleroient sans relasche. Cependant le Comte de Peterborovvgh estant party pour aller prendre possession de Tanger, il y fut receu auec tant de marques d'honneur & d'obeyssance, que les Portugais l'ayant enacuée dés le lendemain qu'il fut arriué, on imposa de nouueaux noms à toutes les portes, & aux principales ruës de la ville, en l'honneur de sa Maiesté, de la Reine son espouse, du Duc d'Yorc, du nouueau Gouuerneur, & des principaux Seigneurs d'Angleterre. 1662.

Le Parlement restablit la memoire du Comte de Strafford.

La plus grande partie de ceux qu'on pouuoit appeller les meurtriers du Roy deffunt, auoient pris l'effort dés l'heure mesme qu'ils virent les affaires disposées à remettre son successeur sur le Trosne : Il y en auoit trois qui s'estoient retirés en Hollande pour sauuer leurs vies, le premier estoit Milles Corbet, le second le Colonel Oky, l'autre Barstead; ils auoient signé la Sentence de cette illustre mort, ils estoient du nombre de ceux qu'on auoit exceptez de l'amnistie. L'amour de la parrie, ou pour dire peut-estre encore mieux, le dessein de faire quelque nouueau coup contre sa Maiesté regnante, leur fit prendre la resolution de retourner en Angleterre, leurs noms estoient trop connus pour les vouloir conseruer, ils les changerent, se couurirent d'habillemens estrangers, & se croyans mesconnoissables, ils aborderent à douze milles de Grauesend en resolution d'y demeurer dix ou douze iours, afin d'y attendre des nouuelles de quelques amis secrets qu'ils auoient. Le Roy fut aduerty de leur venuë presqu'aussi-tost qu'ils furent arriuez, ils furent arrestez par ses ordres, & enuoyez à la Tour de Londres, d'où ayant esté tirez quelques iours apres sur des clayes pour estre menez à Tyburne, ils y furent pendus, éuentrez à l'ordinaire, leurs entrailles iettées au feu, escartelez & leurs membres portez aux lieux ordinaires, pour y estre exposez aux yeux de tout le monde, à la reserue du corps du Colonel Oxy, auquel on ordonna la sepulture dans la Chapelle de la Tour, parce qu'il auoit tesmoigné auant que de mourir vn merueilleux regret de sa faute, & qu'il auoit mesme exborté le peuple à l'obeyssance de sa Maiesté. Trois iours apres, qui fut le dix-huitiéme d'Avril, la Chambre des Communes ordonna que plusieurs copies du Conuenant & de la Ligue solemnelle qui subsistoient encore sous le sein de l'Orateur & des membres de l'ancienne Maison des Communes, seroient bruslez par l'executeur de la haute Iustice, & qu'on feroit vn traitement pareil à l'acte de l'Engagement. Ce qui fut fait le dix-neufiéme du mesme mois.

Execution de trois des meurtriers du feu Roy.

L'esprit de sa Maiesté trauailloit tousiours auec son Parlement pour mettre les affaires de son Estat au point qu'elle le souhaitoit, & que ses peuples le desiroient; neantmoins comme ce Prince estoit preuenu d'vn puissant desir de voir la Reine son Espouse, il creut qu'il se pouuoit legitimement dispenser des soins qu'il auoit pris iusques-là de trauailler au reglement des affaires publiques, pour donner quelques momens à son amour. Il apprit que cette Princesse s'estoit embarquée à Lisbonne le vingt-troisiéme du mois d'Avril, & qu'elle deuoit estre fort proche des costes d'Angleterre. Cette nouuelle l'obligea de sortir de la ville de Londres pour luy aller au deuant: Mais ne voulant point que sa passion l'emportast sur ce qu'il deuoit au bien public, il inuita le Parlement à se charger de tous les soins necessaires à l'expedition des affaires, pendant qu'il donneroit à son Espouse ces marques de respect & d'affection.

Cependant comme il ne vouloit point manquer à pas vne des choses que la

1662. II. Iustice vouloit qu'il fist en cette rencontre, il donna ordre au Duc d'York de le preuenir & de se mettre sous les voiles pour l'aller rencontrer auant qu'elle pust aborder ses ports. Ce Prince cherchoit auec trop d'ardeur la satisfaction du Roy son frere, pour ne faire pas auec ioye ce qui luy estoit ordonné, s'embarquant auſſi dés l'heure mesme qu'il eust receu ce commandement, il fut conduit auec tant de bonne fortune, qu'il la découurist proche de l'isle de Vvight le 21. de May: Vne petite barque qui cinglоit deuant ayant abordé la flote beaucoup plûtost qu'il ne la pust aborder, auertit le General Montagu de sa venuë, ce qui l'ayant obligé de le faire saluer par vne infinité de coups de canon & de trois décharges de toute sa mousqueterie, il entra dans le vaisseau qui portoit cette Princesse.

Le Duc d'York va au deuant de la Reyne.

Elle prend terre a Portmouth

Le Lecteur s'imaginera bien que cette entreueuë ne se fit qu'auec beaucoup de caresses & beaucoup de ioye; voilà pourquoy ne m'arrestant point à les vouloir exprimer, ie diray que toute cette flote parut auprés de Portmouth le 24. de ce mesme mois que cette Princesse mit pied à terre en cette Ville, en resolution de s'y delasser pendant quelque temps d'vne nauigation de dix iours: Que cette nouuelle ayant esté portée à Londres, elle remplit cette belle Ville de feux de ioye: Que sa Majesté ne voulant point que son esprit eust pour quelque temps vn autre objet que celuy des douceurs qu'il se promettoit en sa possession, cnngedia le Parlement iusques au 28. du mois de Feurier de l'année suiuante 1663. Que voulant commencer à faire voir au Roy de Portugal l'estime qu'il faisoit de son alliance, fit partir sept mille hommes sous la conduite du General Major Morgan pour le secourir contre les ennemis de sa Couronne, & qu'apres auoir differé son départ deux ou trois iours, pour donner à la Reyne le temps de se repoſer, il l'alla trouuer à Portmouth, l'espousa en presence de toute sa Cour qui l'auoit suiuy le 21. de May, & que Mylord Gilbert Eueſque de Londres fut celuy qui leur donna la benediction nuptiale.

Le Roy l'espouse.

Comme i'ay beaucoup de choses à dire plus importantes que celles de particulariser les réjouyssances des feux de ioye qui se firent cette nuit, non seulement à Portmouth; mais en Escosse, en Irlande & dans la plus grande partie des Villes d'Angleterre & de Galles; ie suppliray mes Lecteurs de m'en dispenser, & de se contenter si ie dis qu'il n'y a point de marques d'amour à donner à vn Prince, que tous ces peuples ne donnassent à leur nouuelle Reyne, pour luy tesmoigner la satisfaction que cette alliance leur donnoit. Poursuiuant donc mon discours, ie diray que leurs Majestez estans parties de Portmouth trois iours apres ces heureuses nopces, elles arriuerent le 8. de Iuin à Hamptoncour; Qu'elles y furent Royalement accueillies par le Chancelier, le Grand Tresorier, le Duc d'Albemarle, & par vn grand nombre d'autres Officiers: Que le lendemain les Seigneurs du Conseil en corps ayant esté conduits à la chambre de la Reyne par le Grand Chambellan, ils luy rendirent leurs respects & leurs soûmissions, apres que le Chancelier l'euſt haranguée au nom de cette compagnie, Que tous les Iuges superieurs d'Angleterre luy allerent rendre ces mesmes deuoirs, & que le Maire & les Aldermans de Londres luy ayant fait leurs complimens deux iours apres, qui fut le 12. de ce mesme mois, ils la regalerent d'vne belle bourse remplie de diuerses especes d'or.

Pendant que ce Prince heureux gouſtoit à longs traits les douceurs des innocentes caresses de sa chere Reyne, la fortune luy donnoit de nouuelles marques de l'amour qu'elle auoit alors pour sa vertu; car vn nommé Gaylant vſurpateur de la Prouince dans laquelle la Ville de Tanger est ſituée, s'estant approché de cette place auec vne armée de dix mille hommes, il fit mine d'auoir de bons sentimens pour ces nouueaux habitans: il enuoya deux de ses Capitaines au Comte de Peterborovvgh pour luy parler d'accommodement, & pour le regaler à la mode de son pays. Cette ciuilité obligeoit le Comte à faire les mesmes démarches pour trouuer la paix, il les fit auſſi, il luy enuoya deux Officiers pour le complimenter & luy dire qu'il ne s'éloigneroit point des moyens de viure en bonne intelligence auec luy; ils demeurerent reciproquement d'accord de quelques conditions qui laiſſoient les Anglois dans la liberté du traficq: mais ce Comte ayant reconnu que cét infidelle ne luy auoit fait parler d'alliance que

Estat des affaires de Barbarie.

pour attendre le secours d'vn autre brouïllon qui le deuoit ioindre, afin d'assieger la place conjointement, il ne se voulut point fier à ses paroles ; il fit aller au fourrage, ces Mores se voulurent opposer à la marche de ses soldats, on en vint aux mains, les Mores laisserent plus de quatre cens morts sur la place, les Anglois y firent vne perte qui ne fut pas moindre : mais enfin ces derniers s'estant retirez auec ce qu'ils estoient allé chercher, on parla de renoüer l'accommodement, & les nouuelles propositions qu'on en fit furent cause que cét vsurpateur retira ses troupes : Pour ce qui se passa cependant entre les Anglois & les Corsaires d'Alger : la guerre y eut encore vn succez plus auantageux, car les habitans de cette Ville ne pouuant souffrir les pertes ordinaires qui leur arriuoient par les hostilitez du Cheualier Iohn Lawson, ils commencerent à murmurer & pousserent leur fougue si loin, qu'ils contraignirent leur Gouuerneur de satisfaire ce General, tant sur la déliurance des esclaues Anglois que sur la condition que tous les vaisseaux d'Angleterre ne seroient point visitez par aucun des suiets du Monarque Turc. 1662.

Nous auons dit cy-dessus que le Cheualier Henry Vane & le General Maior Lambert, les deux boutefeux du prodigieux embrasement qui auoit rauagé les trois Estats d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, & les mortels ennemis du Gouuernement Monarchique, auoient esté resserrez dans la Tour de Londres. Il faut voir maintenant quel fut le succez de cette captiuité. On ne les y auoit pas renfermez sur de simples soupçons ; mais sur mille preuues d'attentats à la vie du deffunt roy & à la Couronne de son successeur. Les Iuges de la Cour de iustice qu'on appelle *le Banc Royal*, ne les ayant aussi point voulu laisser languir dans les fers, ils les firent amener deuant eux, les interrogerent sur les charges & informations que l'on auoit faites contre-eux. Iamais criminel ne répondit deuant ses Iuges auec plus d'arrogance ny auec plus de desordre que le Cheualier, car quand il n'eut point esté coupable des crimes dont on l'accusoit, qui estoient d'auoir procuré la mort du Roy, & de s'estre mis souuent en deuoir d'abattre toute la famille Royale pour partager l'authorité Souueraine auec ceux qui la renuersoient, son extrauagance & son orgueil suffisoient à faire voir qu'il auoit encore plus fait qu'on ne disoit : Ses Iuges aussi ne s'estant point arrestez aux ridicules raisons de sa deffense, ils le condamnerent à estre tiré de la Tour sur vne claye pour estre pendu à Tyeburne, ses entrailles brûlées, sa teste coupée & son corps mis en quatre quartiers pour estre exposés où il plairoit à sa Maiesté. Mais d'autant-qu'il appartenoit à beaucoup de gens de qualité qui n'auoient point esté meschans comme luy, & qui au contraire s'estoient touſiours maintenus dans des sentimens de respect & d'affection pour les interests de la Monarchie, sa Maiesté se contenta de la teste qui luy fut mise à bas à Towerhill, qui estoit le mesme endroit où le Comte de Straford auoit perdu la sienne dix-sept ans auparauant par les iniustes poursuites des tyrans & contre la volonté du Roy. Quant à Iohn Lambert il fut condamné au mesme supplice pour auoir fait la guerre au Roy deffunt, tant dans la Comté de Chester que dans le Nord, d'auoir fortement appuyé tous les funestes desseins de Cromwel, & de s'estre vigoureusement opposé au restablissement de sa Maiesté ; mais d'autant qu'il ne s'estoit point emporté deuant ses Iuges, que toutes ses responses auoient esté respectueuses, qu'il n'auoit rien dit pour amoindrir la grandeur de ses fautes, & qu'au contraire, il auoit tesmoigné beaucoup de regret & de déplaisir d'auoir si mal-heureusement employé ses armes & son courage contre des personnes pour lesquelles il ne deuoit auoir que de la veneration : sa Maiesté qui en fut informée, enuoya des ordres exprés de surseoir l'execution de cette sentence.

III. Sentence du Cheualier Henry Vane executée.

Sentence de Lambert surcise

La paix qui auoit remis l'intelligence entre les Republiques d'Angleterre & des Prouinces vnies en 1654. estoit demeurée en sa force iusqu'à present ; mais comme les choses ne s'estoient pas effectuées de part ny d'autre, comme on en estoit demeuré d'accord, on commença de craindre également de l'vn & de l'autre costé le renouuellement de la guerre : Voilà pourquoy le Roy la voulant preuenir, & les Estats ne desirans pas auec moins d'ardeur d'en arracher les nouueaux germes, on demeura respectiuement d'accord, que les deux partis mettroient par escrit leurs pretendus dommages, & qu'on nommeroit des personnes

1662. des deux nations pour en ajnſter tous les differens. Cela ayant donc eſté fait, l'affaire fut pouſſée auec tant de ſoin que les marchands de l'vne & de l'autre nation la creurent finie auec tous les anantages qu'ils en deſiroient: Vn ſeul article duquel on ne pût demeurer d'accord, ayant pourtant ruiné de ſi belles diſpoſitions à vne entiere & parfaite paix, les choſes demeurerent en ſi mauuais termes, qu'il fallut encore employer beaucoup de patience & beaucoup de temps auant que de les pouuoir accommoder; mais enfin le Traité en fut ſigné le 14. de Septembre.

Le Roy & le Duc d'Yorck en danger.

Cependant la Reyne Mere de ſa Maieſté n'ayant pû refuſer à la nature vne ſatisfaction qu'elle luy demandoit, qui eſtoit de voir la Reyne ſa Brus, elle prit la reſolution de paſſer en Angleterre: En effet eſtant partie de Paris, & eſtant arriuée à Calais le dernier Iuillet, elle s'y embarqua le 5. d'Aouſt: mais ce voyage fut ſur le point de cauſer vn mal-heur eſtrange, car le Duc d'Yorx s'eſtant mis en mer d'vn coſté pour l'aller receuoir meſme auant qu'elle fuſt embarquée, & le Roy luy ayant voulu donner d'autre part vne meſme marque d'amour, en l'allant rencontrer en mer, ils furent tous deux ſi furieuſement accueillis de la tempeſte, qu'ayant eſté en vn extréme danger de faire naufrage, ils furent contraints de relâcher aux plus prochains havres pour s'y ſauuer. La Reyne ne laiſſa pourtant pas de paſſer ce trajet plus heureuſement qu'on ne l'auoit crû, car cette bourraſque n'ayant duré que fort peu de temps, elle arriua le lendemain à Greenwick où elle propoſa de faire ſon ſéiour ordinaire, parce que cette place luy eſtoit vn domaine particulierement affecté.

La Reyne Mere arriue en Angleterre.

La maiſon de Hamptoncour eſtant vn des plus agreables ſeiours du monde, il ne ſe faut pas eſtonner ſi le Roy ne parla point d'en ſortir pour mener la Reyne ſon eſpouſe à Whitehall, qu'apres y auoir demeuré plus de deux mois & demy: mais enfin voulant ſatisfaire la paſſion des habitans de Londres, qui ſembloient languir dans l'attente d'vn bien apres lequel ils ſoûpiroient depuis tant de temps, il quitta ce petit paradis le 2. du mois de Septembre, & trouuant ſur la Tamiſe douze barques que le Maire & les Aldermans luy auoient fait preparer, il en voulut occuper vne auec le Duc d'York & pluſieurs Seigneurs de ſa Cour, la Reyne alla prendre ſa place auec la Ducheſſe d'Yorx & toutes ſes Dames d'honneur ſur vne Gondole de Veniſe ſi bien dorée, que receuant les reflexions du Soleil de tous coſtez, elle ſembloit communiquer les lumieres de ce beau pere du iour à toutes les autres barques qui en eſtoient proches. Il y en auoit ſix remplies des Gardes du corps de ſa Maieſté, les Officiers de la Cour chargerent les autres. La curioſité qui naiſt auec tous les hommes s'eſtant alors iointe au deuoir, il n'y eut point de compagnies de meſtiers qui ne remplit vne felouque, & outre cela, il y eut tant de perſonnes qui voulurent contribuer à faire de l'honneur à leur Reine, que la riuiere ſe trouua couuerte d'vn nombre infiny de batteaux ou d'autres petits baſtimens.

Le Roy mene la Reyne ſon Eſpouſe à Londres.

Ce voyage ne s'acheua pas que leurs Maieſtez ne ſe fuſſent ſouuent arreſtées pour entendre des barangues & des complimens; mais ceux qui ſe firent ouyr auec plus de grace & de bruit, furent ceux de cinq cens coups de canon qui commencerent à les ſaluer dés que l'on puſt découurir leurs barques, & de plus de quatre mille feux de ioye qui firent vn beau iour de toute la nuit ſuiuante. Ce iour fut vn iour d'vne generale allegreſſe pour tous les habitans de cette Ville; ce fut encore vn iour de grace pour vn grand nombre de mal-heureux que les crimes retenoient enfermez dans les priſons; car ſa Maieſté ordonna qu'on miſt en liberté tous ceux qui auoient eſté arreſtez dans la Ville & dans toute l'eſtenduë de la Comté de Midleſex pour eſtre Trembleurs, ou pour s'eſtre oppoſez à ſon reſtabliſſement.

IV. Les Miniſtres teſmoignent de l'auerſion pour le reſtabliſſemẽt des Eueſques.

Toute la Cour fut alors dans vne réiouyſſance qu'il ne ſeroit pas bien facile de dire: neantmoins l'eſprit de ſa Maieſté ne laiſſa pas de ſe trouuer fortement occupé par deux choſes qui luy donnoient quelque ſorte d'inquietude. Elle auoit reſtably les Eneſques, comme nous l'auons dit cy-deſſus: ce reſtabliſſement ne s'eſtoit fait que pour apporter l'vniformité dans l'Egliſe: la plus grande partie des Miniſtres n'en vouloient point demeurer d'accord, & refuſant de la ſigner, faiſoient ouuertement voir qu'ils ne vouloient point reconnoiſtre de

1662.

superieurs: ce refus alteroit la tranquillité publique, & faisoit craindre de nouueaux desordres dans l'Estat, car il est certain qu'en refusant de donner leur consentement à reconnoistre les Prelats, ils refusoient encore le Gouuernement Monarchique: Tous les Parlemens entreprirent ces rebelles & commencerent à leur faire vne guerre assez forte pour leur donner de la frayeur: les plus mutins furent chassez & prinez de leurs benefices: cette Iustice en ramena plusieurs au deuoir, il y en eut beaucoup qui demeurerent dans l'endurcissement, & qui s'assemblerent pour concerter les moyens de débaucher le peuple par la continuation de leurs predications: Mais les Parlemens d'Escosse & d'Irlande ayant bien preueu les consequences de ces assemblées sedicieuses, ils firent publier de si rigoureuses deffenses de ne se plus mesler de prescher, qu'ils les firent taire. Quant à la seconde chose qui donnoit de l'inquietude à sa Maiesté, elle en vint à bout plus facilement que de l'autre. Elle consistoit à faire mourir ou à faire grace à Archibald Cambell fils du deffunt Marquis d'Argyl que le Parlement d'Escosse auoit condamné à perdre la teste pour des crimes qui n'estoient gueres moins grands que ceux de son pere, elle eut plus de clemence pour luy que de ressentiment pour ses fautes, elle ne voulut pas que sa sentence fût executée, & se contenta de le laisser dans le chasteau d'Edimbourg, iusques à ce qu'elle eust plus meurement songé aux conditions auec lesquelles elle luy donneroit la vie & la liberté.

Le Roy fait grace au fils du Marquis d'Argyl.

V.

Nouuelle conspiration contre la personne du Roy.

Cette clemence estoit assez grande pour ramener les esprits les plus endurcis à vn legitime deuoir: neantmoins comme les mécbans ne se gagnent que fort rarement par la douceur & par la raison, il s'en trouua dans ce Royaume qui bien loin de profiter de cette Royale bonté, semblerent donner de l'accroissement à leur rage. Les Anabaptistes, les Presbyteriens, les Quakers & ceux qui ne se vouloient point accommoder à la Liturgie Anglicane, formerent vn dangereux party contre toute la famille Royale, & contre tous ceux qui la pouuoient appuyer par leurs armes ou par leurs conseils, & principalement contre le Duc d'Albermale, & le Cheualier Richard Brovvn Maior General de la Ville de Londres: ils proietterent de les enuelopper tous dans vn mesme fillé, & de faire passer auec eux les principaux bourgeois au fil de l'espée: leur nombre estoit de dix mille hommes, celuy qui les mettoit en branle estoit vn nommé Ludlow, qui ayant esté Maior General de Cromvvel, n'auoit pas perdu les sentimens de bayne que ce scelerat auoit eu contre sa Maiesté. Ces desseins furent heureusement découuerts, la connoissance qu'on en eut, fit qu'on redoubla les Gardes de la Ville & du Palais de Vvhitehall, que le Roy fit déliurer des Commissions pour leuer trois Regimens de caualerie à Mylord Cleueland, aux Comtes de Lyndsey & de Northampton, auec deux autres Commissions pour deux Regimens d'Infanterie aux Mylords Crater & Kyllegrevv, & d'autant qu'il estoit à craindre que les Ministres mal-contens & qui n'auoient embrassé l'vniformité que par force, ne se seruissent de cette conioncture pour allumer vn nouueau feu. Sa Maiesté fit expedier vn ordre à tous les Euesques à ce qu'ils eussent à deffendre aux Ministres de leurs Dioceses, de parler en chaire des affaires d'Estat & ailleurs des choses qui regardoient le Gouuernement & l'authorité Souueraine, auec commandement exprés de bornet leurs emplois, à montrer aux peuples les moyens de bien seruir Dieu selon sa parole, à peine d'estre degradez comme incapables des charges ausquelles ils estoient appellez, & d'estre traitez comme perturbateurs du repos public.

Le Roy donne l'Ordre de la Iartiere au Prince de Dannemarc.

Ces ordres & la captiuité d'vn grand nombre de conspirateurs ayant banny de la Cour la crainte qu'vn dessein si pernicieux y auoit legitimement appellée, le Roy ne laissa pas d'y faire regner les réiouyssances & les plaisirs: Le Prince Christierne fils aisné du Roy de Dannemarc, y estoit alors; il loüa vn iour assez hautement l'Institution de l'Ordre de la Iartiere, pour faire iuger qu'il eust esté bien aise de le porter, sa Maiesté qui le creut ainsi, se proposa de satisfaire cette passion: l'ayant donc fait appeller à vn Chapitre qu'il tint exprés pour donner plus d'esclat à cette ceremonie, elle luy mit elle mesme au col vn ruban auquel estoit attaché vn S. George qui est le collier de l'Ordre, & le Duc d'York assisté du Prince Robert luy mit la Iartiere à la iambe gauche.

1662. Nous auons veu cy-deſſus Dunxerque & Mardik plier ſous les efforts des armées de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne, & nous auons encore veu ces deux belles places entre la France & l'Angleterre par l'œconomie du Preſident de Bourdeaux Ambaſſadeur de ſadite Maieſté Tres-Chreſtienne à Londres. Cette ceſſion n'auoit eſté faite aux Anglois que ſous des conditions par leſquelles ſadite Maieſté les pouuoit repeter vn iour. Il luy prit enuie de les retirer ſur le commencement de l'hyner de cette année 1662. ſa Maieſté fit teſmoigner ce deſir au Roy d'Angleterre par le Comte d'Eſtrades qu'il tenoit en qualité d'Ambaſſadeur à ſa Cour. Ce Prince ne s'eſloigna point de cette Iuſtice: il demeura d'accord auec cet Ambaſſadeur d'vne ſomme d'argent capable de payer les frais de l'armée Angloiſe qui auoit contribué à la priſe de cette place, & ceux encore qu'on auoit faits pour y aioûter de belles fortifications. Cette importante ſomme fut fidelement payée à ſa Maieſté Britannique. Ce Prince auſſi en fit vne fidelle reſtitution; toute la garniſon qui eſtoit en l'vne en ſortit le 26. de Nouembre; les troupes de France y entrerent le meſme iour ſous les ordres du Comte d'Eſtrades; ſa Maieſté meſme y fit vne ſuperbe entrée le deuxieſme du mois ſuiuant, & y laiſſant ce meſme Comte pour Gouuerneur, en partit le 4. ſur les ſept heures du matin pour reprendre le chemin de Paris.

Le Roy de France retire Dunkerque des mains des Anglois.

Tout ce qui ſe paſſa de plus conſiderable en Angleterre pendant le reſte de l'année, ne fut qu'vne exacte recherche de ceux qui auoient trempé dans la derniere conſpiration: Qu'vn redoublement de ſoins à tous les Magiſtrats du Royaume pour en preuenir les ſuites: Qu'vne marque de reſſentiment que les Eueſques voulurent donner à ſa Maieſté de la grace de leur reſtabliſſement par vne leuée de quatre mille hommes qu'ils mirent ſur pied à leurs deſpens, afin d'aſſeurer ſa perſonne, & que l'arriuée de trois Ambaſſadeurs Moſcouites à Londres, enuoyez par le grand Duc pour eſtablir le commerce entre les Anglois & ſes peuples.

1663. I. Comme les bonnes actions doiuent attendre des recompenſes de la iuſte main de Dieu, les meſchantes doiuent attendre des punitions de celles des hommes. Nous auons finy les derniers mois de l'année precedente par vne horrible conſpiration contre l'Eſtat & contre la perſonne du Roy, celle-cy commença par le chaſtiment d'vne partie de ceux qui en auoient eſté les complices: Iacques Tonge, George Philippe, François Stubs & Nathanael Gibet, s'eſtoient laiſſé prendre, ce furent les premiers que les Iuges du Banc Royal enuoyerent aux fourches pour y eſtre pendus & eſcartelez. La prudence obligeoit les perſonnes d'authorité de preuenir des attentats de cette nature par tous les ſoins poſſibles; ſa Maieſté ayant auſſi conſideré que la paix de tout le Royaume dépendoit de celle qu'on donneroit à la Ville de Londres, elle enuoya querir le Maire, & luy ayant remontré le danger qu'il y auoit à mettre des ſeditieux dans les charges, luy ordonna de veiller ſoigneuſement à l'eſlection des Officiers de la Ville, afin que l'on n'y en introduiſit point qui ne fût affectionné à ſon ſeruice & au bien public.

Execution des conſpirateurs.

Ce fut le premier ordre qu'elle donna pour empeſcher la ſuite des maux qui ſembloient vouloir accabler le Royaume, le ſecond fut encore plus iudicieux & plus politique: Elle reconnut que toutes ces conſpirations & ces troubles ne procedoient que des bruits que les mal-intentionnez faiſoient courir, qu'elle auoit des inclinations plus fortes pour la Religion Catholique & pour les autres qui s'introduiſoient dans l'Eſtat de moment à autre, que pour la Proteſtante qu'elle vouloit opprimer par l'acte d'vniformité, & que ſon but n'eſtoit que de s'eſtablir dans vne puiſſance abſoluë & arbitraire, au lieu de laiſſer le Gouuernement dans l'eſtat qu'il eſtoit ſous le regne de ſes predeceſſeurs; voilà pourquoy voulant faire perdre l'vne & l'autre de ces impreſſions à tous ceux qui les pouuoient auoir conceuës & qui les pouuoient conceuoir, elle fit publier vne declaration par laquelle elle proteſtoit, Que tant s'en faut qu'elle euſt aucune inclination pour vne autre Religion que pour la Proteſtante qui eſtoit celle de ſes peres, & de tous les gens de bien du Royaume, qu'au contraire elle feroit tous les efforts poſſibles pour ſupprimer celles qui s'éloigneroient de ſes ſentimens: Et que pour ce qui regardoit l'autre point, elle renonceroit de bon cœur à la Con-

Prudente politique du Roy.

ronne

ronne si elle auoit quelque chose de contraire au bien de ses peuples. Mais comme elle vouloit oster aux méchans la liberté de commettre des crimes sans crainte, elle ordonna aussi que les testes de ces quatre scelerats que l'on auoit fait seruir d'exemple à tout le Royaume, fussent mises sur quatre pieux aux plus remarquables postes des enuirons de la Tour, afin de remettre au deuoir tous ceux qui pretendoient de s'en éloigner. 1663.

Il y auoit long-temps que les vaisseaux Anglois estoient sous les voiles pour se faciliter le commerce sur toutes les mers; ils n'auoient pas trouué de grands obstacles à ioüir de ce priuilege, à la reserue de ceux qui leur auoient esté faits par les pyrates de Tunis, d'Alger, & de Tripoly, ils s'estoient assez fait craindre de tous ces costez, pour obliger les Bassas de Tunis & de Tripoly à souscrire vne ferme paix auec eux; celuy d'Alger témoigna bien aussi qu'il vouloit viure dans vne pareille correspondance, car il souffrit que tous les esclaues d'Angleterre d'Escosse & d'Irlande fussent rachetez pour le mesme prix qu'ils auoient esté vendus: mais il ne demeura pas long-temps dans ces termes de ciuilité; nous dirons comment quand il sera temps.

Il n'y auoit point eu d'Ambassadeur François à Londres depuis que le Comte d'Estrade en estoit sorty pour aller prendre possession de Dunkerque au nom du Roy Tres-Chrestien son Maistre: le Comte de Comminges y arriua le 12. Avril pour entretenir la bonne intelligence qui estoit entre les Couronnes; il fut receu par leurs Maiestez auec des caresses, il fut complimenté de la part du Duc & de la Duchesse d'York, eut sa premiere audiance cinq iours apres, qui fut le 17. du mesme mois, ce fut auec toutes les satisfactions qu'il deuoit attendre de la grandeur de celuy qui l'enuoyoit & de son merite particulier.

Le Comte de Comminges Ambassadeur en Angleterre.

Nous auons desia veu d'assez grandes marques de la iudicieuse conduite du Roy pour ne douter point de la force & de la vigueur de son esprit, il en donna de nouuelles preuues à la suite de la reception de cét Ambassadeur François; les deux Chambres du Parlement luy representerent que nonobstant les soins qu'il auoit pris iusques-là de maintenir la Religion Protestante dans sa premiere splendeur, ses peuples ne laissoient pas de craindre de voir diminuer sa gloire par la tolerance de quantité de Prestres & de Catholiques qui ne se cachoient point pour y faire les exercices de leur Religion: Elles luy remontrerent que la paix de l'Eglise & de l'Estat en pouuoit estre à la fin troublée; il vid bien à quoy ce discours pouuoit aboutir; la politique l'obligeoit à ne ballancer pas dans la response qu'il y deuoit faire, il leur dit aussi auec vn visage ouuert qu'il y mettroit ordre; & en effet, sans donner vn plus long terme à la resolution qu'il prenoit que le reste de ce mesme iour, il fit publier le lendemain vne declaration, portant commandement à tous Iesuites, Capucins, Prestres Anglois, Escossois, Irlandois, & autres qui auoient receu les ordres de Rome, ou par authorité deriuée du Pape, à la reserue de ceux aux deux Reynes & aux Ambassadeurs des Rois ou des Estats Catholiques, de sortir du Royaume & de la principauté de Galles dans vingt-deux iours, à peine d'estre declarez criminels comme perturbateurs du repos public. La Ville de Tanger estoit assez importante pour auoir soin de la conseruer, elle n'auoit point encore de Gouuerneur, d'autant que le Comte de Peterborrovvgh en estoit sorty depuis quelque temps pour retrouuer en Angleterre la santé qu'il auoit perduë en ces pays-là: Il fit partir le Comte de Tyueot auec quatorze vaisseaux pour remplir cette place.

Declaration du Roy contre les Prestres Catholiques.

II.

Le Comte de Tyueot part pour aller commander à Tanger.

Ces deux affaires n'occupans donc plus son esprit, il l'employa peu de iours apres en vne autre moins embarrassante. Il auoit donné l'ordre de la Iartiere au Prince de Dannemarc, il la vouloit donner au Duc de Montmouth, il falloit installer le premier, il falloit receuoir l'autre; il choisit le iour de saint Georges, qui est le Patron de cét Ordre, pour cette belle ceremonie: Le Prince de Dannemarc estoit absent, il le fit representer par le Cheualier George Carteret son Vice-Chambellan; le Roy d'armes qui auoit mené celuy-là dans la Chambre du Chapitre, où tous les Cheualiers s'estoient assemblés reuestus de leurs robes de ceremonies, y amena l'autre vn moment apres, on luy ceignit l'espée, on luy donna l'ordre comme on l'auoit donné au Prince de Dannemarc: le seruice diuin s'y commença par le Symbole de Nicée, qui fut chanté en Anglois.

Le Duc de Montmouth est fait Cheualier de la Iartiere.

1665. On y fit les offrandes accouſtumées, ce ſeruice fut ſuiuy d'vn feſtin où l'on n'oublia pas de proclamer les titres de Souuerain: enfin tout ce qu'on auoit accouſtumé de faire en vne ceremonie de cette nature, y fut alors fait auec grand eſclat. Le Cheualier Carteret qui repreſentoit le Prince de Dannemarc, y occupa la place que le deffunt Prince Palatin Edoüard y euſt tenu s'il euſt veſcu, le Duc de Montmouth celle du Duc d'Eſpernon, à qui le Roy deffunt auoit quelquefois conferé cet ordre.

I'ay touſiours creu que les Poëtes nous auoient conté des fables, quand ils nous auoient parlé d'vne hydre qui ne perdoit iamais vne de ſes teſtes, qu'elle n'en vit au meſme moment renaiſtre des autres du ſang de celle qu'on luy abbatoit: Mais ie ſuis contraint auiourd'huy d'en demeurer tout perſuadé. Nous auons deſia veu couper quantité de teſtes Angloiſes pour s'eſtre portées auec vne aueugle fureur à l'aneantiſſement de la Monarchie. Ces exemplaires iuſtices ne ſeruirent pourtant de rien pour retenir ces ames brutales au deuoir. Les ſoins que l'on prenoit à Londres de la conſeruation de ſa Maieſté auoient éloigné les meſchans du deſſein de s'attaquer à ſa perſonne, ils s'attaquerent à ſes ſeruiteurs & à ſes Eſtats. La ville & le chaſteau de Dublin eſtant deux pieces par la poſſeſſion deſquelles on pouuoit faire changer la forme du Gouuernement à toute l'Irlande, à l'Eſcoſſe & à l'Angleterre; quelques mal-contens entrepriſent de s'en ſaiſir pour commencer par là le deſordre qu'ils promettoient de ietter par tout. Le deſſein n'eſtoit pas facile, parce qu'il falloit triompher de la vie ou de la liberté du Duc d'Ormond auant que d'en venir à ce point; Neantmoins comme il n'y a point d'obſtacles qu'vn temeraire ne franchiſſe, cette difficulté n'arreſta point ces conſpirateurs: Ils creurent qu'ils ſurprendroient facilement le chaſteau, dans lequel ils pouuoient entrer ſous ombre de preſenter des Requeſtes au Duc: Ils demeurerent d'accord de faire approcher de la principale porte ſoixante ou quatre-vingt ſoldats choiſis, veſtus comme des artiſans, ordonnerent que vingt-trois autres entreroient auec des papiers en main, qu'vn Boulanger s'auançant iuſques au corps de garde auec vn pannier plein de petits pains, ſe laiſſeroit tomber auſſi-toſt qu'il ſeroit dedans, afin d'amuſer les gardes à les releuer, que cependant ces porteurs de papiers garnis de bonnes eſpées qui ne paroiſtroient point ſous de grands iuſtes au corps, ſe ſaiſiroient de la porte, qu'au meſme temps tous ces artiſans déguiſez ſe pouſſeroient pour s'en rendre maiſtres abſolus, & qu'enfin on ſe ſaiſiroit du Duc, ou qu'on le tueroit, s'il ſe vouloit mettre en defence.

Deſſein des mal-intentionnez ſur le chaſteau de Dublin.

Mais vn de ceux qu'on auoit appellez à ce dangereux cõplot ayant découuert ce ſecret à ce Vice-Roy ſix heures auant qu'on en deût faire l'execution, il eut aſſez de temps pour en preuenir le ſuccez; il enuoya prendre les Colonels Thomas Scot, & Edoüard Warren, le Major Henry Iones, les Capitaines Theophile Strand, Iohn Chambers, & 25. autres, parmy leſquels on trouua vn Chapelain, & vn Secretaire d'Henry Cromvvel, & d'autant qu'il y auoit encore quelque choſe à craindre pour le pays, il fit auertir tous les Capitaines de l'armée de ſe tenir dans leurs poſtes, afin d'eſtre preſts de marcher, ſi l'on eſtoit contraint d'employer les armes pour exterminer le reſte de ces coniurateurs, qui eſtoient encore en grand nombre, & parmy leſquels il ſe trouua qu'il y auoit dix membres de la Chambre des Communes du Parlement, leſquels ayant eſté arreſtés, furent reſſerrés eſtroitement comme tous les autres.

Il eſt certain que cét attentat eſtoit important, car on ſceut par la confeſſion de quelques vns de ces priſonniers que ce iour meſme il deuoit arriuer aux portes de la ville quatre troupes de ſix à ſept cens hommes chacune, que ces portes deuoient eſtre ſaiſies par plus de trois cens perſonnes qui eſtoient de la cõſpiration, & qu'il y en auoit beaucoup en Angleterre qui n'attendoient que le ſuccez de cette entrepriſe pour former vn corps tres-conſiderable; Neantmoins la conduite du Duc ayant mis non ſeulemẽt cette place, mais tout le Royaume à couuert de cét orage, il ne laiſſa pas de faire celebrer auec magnificence le iour de ſa naiſſance, & celuy du retour de ſa Maieſté, qui ſe rencontroient le 8. de Iuin. On auoit touſiours donné à ce Prince ces marques d'amour depuis qu'il auoit eſté reſtably ſur le Trône, on ne manqua pas de les luy rendre dans toutes les villes des trois Royaumes.

Mais comme on voit souuent que la pluye succede au beau temps, ces pompes & ces réjouïssances furent changées en supplices pour quelques-vns de ceux qui auoient esté complices de cette derniere conspiration ; car Alexandre Iephson, le Colonel Edouard Warren & le Lieutenant Tompson ayant esté conduits sur des traisneaux depuis le chasteau de Dublin iusques au lieu des executions ordinaires, ils y furent pendus, & en suite on trencha les testes aux deux premiers, pour estre exposées sur les portes de la ville & du chasteau : La confession qu'ils firent auant que de mourir chargea les Presbyteriens & les non-Conformistes de la disgrace dans laquelle ils estoient tombez. Voila pourquoy ayant auerty le Vice-Roy de la hayne de ces gens-là contre l'authorité Royale, ils le supplierent de les faire soigneusement obseruer, afin de preuenir la suite des maux que leur malice pouuoit apporter à l'Estat. 1663. Execution des Conspirateurs.

Archibald Iohnston seigneur de Wariston auoit esté pris peu de mois auparauant, comme grand confident & ministre des vsurpateurs de l'Estat, comme fauteur de la Sentence de mort que l'on auoit donnée contre le feu Roy, comme promoteur de la Ligue solemnelle & du Conuenant, comme seditieux & comme ennemy iuré du Gouuernement de l'Eglise dans les trois Royaumes : Il estoit trop noir pour luy faire grace, il fut aussi conduit au gibet le deuxiéme d'Aoust, il y fut pendu par Sentence du Parlement d'Edimbourg, & la teste luy ayant esté coupée, elle fut posée sur la principale porte de cette ville, appellée Nether-bow.

Le grand Duc de Moscouie auoit enuoyé des Ambassadeurs en Angleterre auec de rares presens, tant pour leurs Maiestez que pour le Duc & la Duchesse d'York, ils s'estoient retirez apres auoir receu dans cette Cour toutes les satisfactions qu'ils y estoient allé chercher : Sa Maiesté se creut obligée de rendre à ce Prince vne pareille ciuilité par l'ennoy d'vn autre Ambassadeur ; il choisit pour cela le Comte de Carlile, & le fit partir le dernier iour de Iuillet ; le lendemain premier d'Aoust elle tint sur les fonds de Baptesme auec la Reine sa mere vn fils du Duc d'York, qui fut nommé Iacques ; le lendemain la Reine partit pour aller prendre des eaux à Tundbrige, trois iours apres sa Maiesté termina les seances du Parlement iusques au vingt-sixiesme de Mars de l'année suiuante mil six cens soixante-quatre. III. Naissance d'vn fils du Duc d'York.

Comme la ville de Tanger fait aujourd'huy vne partie de la Couronne d'Angleterre, il ne seroit pas raisonnable que i'oubliasse icy ce qui s'y passa cette année sous le Gouuernement du Comte de Tyneot, lequel estoit allé remplir la place du Comte de Peterborrowgh, comme nous l'auons dit cy-dessus. Ce Comte estoit digne de cét employ, il fit voir d'abord qu'il s'en acquiteroit auec gloire, car il n'y fut pas plustost arriué qu'il y fit ietter les fondemens d'vne redoute de pierre, qu'il iugea necessaire pour mettre à couuert le bestail qu'on enuoyoit paistre à la campagne. Ce trauail estant acheué sans obstacle, il fit acheuer les lignes de communication que son predecesseur auoit fait commencer, & pour porter sa preuoyance plus loin, employa tous les ouuriers qu'il auoit à l'éleuation d'vne autre redoute, laquelle estant plantée sur vne hauteur qui commandoit la ville, en pouuoit defendre le port, & empescher que les Mores ne s'en seruissent pour brider la ville. Estat de la ville de Tanger.

Le Prince Gayland ne s'estoit point opposé à la construction de la premiere redoute, & n'auoit fait aucun effort pour empescher la perfection des lignes. Mais quand il eut appris que l'on trauailloit à cét autre ouurage, il en considera l'importance, & se proposa de tout faire pour la renuerser : Il fit donc auancer quatre mille cheuaux & deux mille fantassins, tant pour destruire cette piece que pour attaquer la place par trois endroits. Mais le Comte ayant esté fidelement auerty de cette entrepriſe par deux Negres transfuges, il posta si iudicieusement ses gens de guerre, que ces Mores furent battus en tous les endroits qu'ils se presenterent. La perte qu'ils firent fut de trois Capitaines, les plus fameux de leur armée, & de cent ou six vingt soldats, ce qui ayant refroidy les plus eschauffez, le Prince n'eut point de meilleur conseil à prendre que celuy de se retirer.

Il ne fut pourtant pas trop loin, car ayant receu vn renfort de quatre mille

1663. hommes, il ſe preſenta derechef pour attaquer les meſmes poſtes qu'il auoit attaqnez la premiere fois; mais cette ſecõde viſite fut encore plus malheureuſe que la premiere: Le Comte anoit fait mettre quatre pieces de campagne ſur la redoute qu'il anoit fait éleuer, leur tonnerre eſtant ioint à la mouſqueterie de ſept cens hommes, qui s'eſtoient auanragenſement poſtez ponr les receuoir, fit vn ſi grand eſchec parmy tons ſes Mores, qu'il en demeura plns de neuf cens ſur la place, de ſorte que ne trouuant pas qu'il fût à propos d'opiniaſter vn combat où il faiſoit ſi mal ſes affaires, il fit vne ſeconde retraite en reſolution de n'attaquer plus, ou de prendre mieux ſes meſures. En effet trois iours apres ce dernier combat il demeura d'accord auec ce Comte d'vne tréve de ſix mois, pendant laquelle ce Gouuerneur acheua ſi bien l'eſtabliſſement de ſa garniſon, qu'elle n'eut plus autre ſoin que de cultiuer les terres que ces ennemis auoient accordées aux Portugais aux enuirons de cette place.

Toutes choſes ſembloient alors contribuer à reſtablir la Monarchie dans le parfait eſclat de ſa gloire, tant par les ſoins qne les Parlemens prenoient d'apporter vne bonne police par tout, que par la diligence que les Officiers de l'armée employoient à tenir leurs ſoldats dans vne exacte diſcipline par les reueuës qne l'on faiſoit fort ſouuent dans tous les endroits du Royaume. Mais comme la plus part des Anglois ont l'humeur indocile & ſauuage, il ſe trouua que dans le meſme temps que les gens de bien faiſoient tous les efforts poſſibles pour marquer le reſpect & l'amour qu'ils portoient à leur Souuerain, les meſchans cherchoient les moyens de le noircir, de le decrediter, & de faire prendre les armes au peuple pour le detroſner encore vne fois. On auoit veu peu auparanant des libelles ſeditieux, on en vit encore alors vn nouueau, dont tons les articles eſtoient execrables. Ses premiers mouuemens eſtoient de bannir la Souueraineté de toute la terre; les ſeconds d'encourager les peuples de ſe ſeruir de toutes leurs armes pour mettre à bas ceux qui prenoient cette qualité; les troiſiémes, que s'ils n'auoient point d'eſpées pour contribuer à ce ſacrifice, ils vendiſſent leurs habits pour en achepter. Voila les theſes generales dont le ſacrilege autheur de cét infame libelle ſe ſeruit; les particulieres furent, Que les Anglois n'eſtoient point obligez de reconnoiſtre l'authorité de celuy qu'ils appelloient Roy, d'autant qu'il ne la tenoit que du peuple, que pour ſon particulier, il ne vouloit point eſtre ſon ſeruiteur, mais qu'il vouloit bien eſtre celuy du peuple; & que comme il conſeilloit à tous les Anglois de ſecoüer vn ioug qui ne leur eſtoit point honorable, il proteſtoit de ſe ſeruir iuſques à la mort de ſa plume & de ſon eſpée pour trauailler au reſtabliſſement de ſa liberté.

Dangereux libelles contre le Roy.

Cét eſcrit eſtoit dangereux, il n'y a rien auſſi que le Conſeil & les Magiſtrats de la vile ne fiſſent pour en découurir l'autheur, & pour en preuenir les ſuites. On tenoit priſonnier l'Imprimeur des precedens libelles, on prit la reſolution de le preſſer de donner des lumieres ſur ce dernier, dont on le pouuoit encore ſoupçonner. Cependant on enuoya de nouueaux ordres & de nouueaux Commiſſaires dans toutes les Prouinces du Royaume, pour tenir les milices au meilleur eſtat qu'il ſeroit poſſible, & ſa Maieſté meſme ſe propoſa de remettre de nouuelles troupes ſur pied: Mais ce deſſein n'eut point de ſuite; la raiſon de cela fut que le Parlement d'Eſcoſſe voulant teſmoigner qu'il s'intereſſoit fortement dans la conſeruation de l'authorité Royale, & plus encore dans celle de la propre perſonne de ſa Maieſté, qui auoit genereuſement reſtably le Royaume dans ſes premiers priuileges, il ordonna le troiſiéme iour d'Octobre qu'on mettroit promptement ſur pied deux mille cheuaux & vingt mille fantaſſins pour deſtruire toutes les factions qui ſe pouuoient faire contre ſon ſernice.

Les Eſcoſſois tiennent vne armée de vingt-deux mille hommes pour aſſeurer la perſonne de ſa Maieſté.

Pendant que les Gouuerneurs de tontes les Comtez d'Angleterre, & que les autres braues ſeruiteurs de ſa Maieſté s'empreſſoient ainſi vigoureuſement à qui luy teſmoigneroit plus d'amour en vne conionctnre où il y alloit de ſon tont, ſes Medecins déplioient le ſecret de leur ſcience ponr le ſecours de la Reine qui eſtoit attaquée d'vne fiévre ſi dangereuſe, qu'elle paſſa ponr morte en beaucoup de Cours de la Chreſtienté, mais enfin leur diligence ayant eſté appuyée des benedictions du Ciel, elle reprit peu à peu ſes premieres forces & ſa premiere diſpoſition auec vne inconceuable ioye du Roy ſon Eſpoux, & de toute

Maladie de la Reine.

la Cour, qui n'auoit gueres esté moins abbatuë qu'elle pendant le cours de sa maladie. 1663.

Nous sçauons par experience que les infidelles n'ont point de raison, & qu'il ne se faut point appuyer sur les promesses qu'ils font : Mais quand nous n'aurions pas cette connoissance, cinq ou six mots que ie vay dire nous en asseureroient assez pour n'en point douter. Nous auons veu cy-dessus que les Bassas d'Alger, de Thunis & de Tripoly auoient signé l'alliance auec les Anglois, & ie me souuiens d'auoir dit que celuy d'Alger ne demeura pas long-temps dans l'obseruation de ce traité, le cours de l'Histoire ne m'a pas permis de reprendre ce discours pour dire que peu de mois apres il viola les conditions de l'accord, & que ses Corsaires enleuerent beaucoup de vaisseaux aux Anglois, sans se souuenir des choses dont ils estoient demeurez d'accord auec luy. Les interessez en firent des plaintes à sa Maiesté, elle ne pût souffrir cet outrage sans tesmoigner qu'elle estoit capable de ressentiment ; Elle ordonna que le Vice-Amiral Lawson partiroit auec vne flote capable de se faire faire raison. Il s'embarqua sur la fin du mois de Decembre : Nous verrons le succez de ces ordres, apres que nous aurons dit quelque chose pour l'esclaircissement de la derniere conspiration.

Elle estoit trop importante à l'Estat pour n'en point chastier les autheurs, ce fut aussi par vne exemplaire punition de vingt-vn de ces mutins qui furent executez dans York le vingt-sixiesme de Ianuier, que l'on voulut donner vne bride à la rage de tous les autres. On n'auoit point sceu iusques-là le grand secret de ce complot, on l'apprit alors, tant par le Major Walters qui fut porté par vn remors de conscience à découurir cette entrepriſe, que par la confession de Thomas Oates le chef de tous ceux qui furent alors exposez aux supplices. Leur assemblée auoit commencé dans l'Eueſché de Durham dés les premiers iours de Mars de mil six cens soixante-trois ; il auoit continué dans les Comtez d'York, de Nottingham & de Lanclastre, l'execution s'en deuoit faire à Londres sur tous ceux que nous auons dit, & comme le soûleuement deuoit estre general, la fondre deuoit aussi tomber sur tous ceux qui pouuoient soûtenir la Couronne, & s'opposer à leurs desseins. On en deuoit craindre les suites, on fit aussi vne si exacte recherche de tous ces desesperez, qu'il en fut encore arresté trente-huit en moins de dix iours, le principal de ceux là fut le Colonel Milles, lequel fut estroitement enfermé dans les prisons de Bedford. 1664.

I. Le Roy s'entremet de la paix entre l'Espagne & le Portugal.

Cependant quoy qu'vne affaire si delicate fût bien capable d'embarasser l'esprit du Roy, elle ne l'empescha pourtant pas de songer à des choses qui pouuoient contribuer à le mettre dans le repos. Il auoit interest à la guerre de l'Espagne & du Portugal ; Il se mit en deuoir d'en arrester les desordres par vn bon accommodement ; il fit partir pour cela le Cheualier Richard Fanshavv en qualité d'Ambassadeur, pour tascher de disposer l'esprit du Roy Catholique à la paix. Les Corsaires d'Alger violoient à tous momens le traité que le Vice-Amiral Lavvson auoit fait auec eux, il luy ordonna, comme nous auons dit cy-dessus, de se remettre en mer auec vne flote capable de se faire faire raison par la force, si ces barbares continuoient leurs vols & leurs pyrateries.

Vn homme qui conçoit vn dessein se sert de toutes sortes de moyens qui en peuuent faciliter le succez ; les conspirateurs s'estoient proposé d'employer les armes pour faire perir tous ceux qui leur donnoient de l'ombrage ; mais comme ils vouloient engager toute l'Angleterre à vne reuolte generale, ils ne se contenterent pas de faire agir le fer & le feu, ils firent semer des libelles seditieux contre le Gouuernement Monarchique, s'efforcerent de noircir de crimes tous ceux qui luy seruoient de colomnes, adjousterent des menaces de mort contre tous les Iuges qui auoient attaché leurs partisans aux gibets de la ville d'York, & par vn orgueil qui fit bien voir que leurs ames estoient possedées d'vne diabolique fureur, refuserent de celebrer vn Anniuersaire ordonné par tout le Royaume pour donner des larmes au iour qui auoit mis le Roy deffunt hors du monde. Mais comme on auoit fait vne exemplaire punition de ceux qui s'estoient mis sous les armes pour susciter ce nouueau desordre, on en fit encore vne de l'Imprimeur qui auoit mis sous la presse des libelles seditieux, car il fut pendu,

1664. & ſon corps mis en quatre quartiers, leſquels furent expoſez en diuers endroits chacun auec vn de ces libelles que l'on y auoit attachez.

Il y auoit lieu de craindre que toutes ces inſolences n'aboutiſſent enfin à quelque dangereux coup, & peut-eſtre encore au renuerſement de l'Eſtat, & ce d'autant plus facilement qu'il n'y auoit point alors de Parlement, par les ſoins & par l'authorité duquel tous ces broüillons pouuoient eſtre fortement diſſipez; voila pourquoy les plus auiſez & les plus amis de la tranquilité publique ſouhaiterent auec paſſion de voir arriuer le temps auquel il luy auoit eſté ordonné de ſe r'aſſembler: Il y en eut pluſieurs qui ayant eſté priés par des perſonnes d'authorité de preuenir ce temps-là, arriuerent à Londres le vingt huitiéme de Fevrier: Mais comme ceux-là ne faiſoient pas encore la moitié du nombre de ceux qui s'y deuoient trouuer, on attendit à faire l'ouuerture au vingt ſixiéme de Mars.

Ouuerture du Parlement.

La couſtume vouloit que le Roy y patut auec la Couronne & le manteau Royal, il s'y fit voir auſſi en cet equipage, & comme la meſme couſtume vouloit qu'il y parlaſt le premier, il le fit auec vne vigueur qui ſatisfit tout le corps. Son premier ſuiet fut de leur parler du deſordre que le dernier ſoûleuement cauſoit dans l'Eſtat, comme d'vne choſe qui pouuoit cauſer la ruine de tout le Royaume: Le ſecond, de leur recommander l'vnion comme la ſeule choſe qui pouuoit calmer toutes les tempeſtes qui s'éleuoient: Le troiſiéme, de les prier de ne ſe point défier de ſa protection, de ſa bien-veillance ny de ſon amour: Le quatriéme, de les aſſeurer qu'il ne prendroit point d'ombrage de leur conduite, eſtant tout perſuadé qu'il n'y en auoit point dans la compagnie qui n'eût le cœur d'vn veritable ſujet pour ſon Souuerain. Ce diſcours eſtoit obligeant, les deux Chambres n'oublierent point auſſi de l'aſſeurer de toute leur fidelité, & de toute la reſpectueuſe chaleur qu'il deuoit attendre de leur amour & de leur ſeruice.

Continuation des chaſtimens donnez aux conſpirateurs.

On auoit commencé le chaſtiment des ſeditieux dans York, les Inges de Lects en auoient fait attacher trois à la potence en ſuite de cette premiere execution: Les aſſiſes tenuës dans Apleby le vingt-huitieſme de Mars ayant trouué le Capitaine Robert Waller, & deux de ſes partiſans aſſez criminels pour les expoſer au meſme ſupplice, on les fit encore ſeruir d'exemple aux mutins. Et d'autant que le Chenalier Henry Mildmay, Fleertvvnod gendre de Cromvvel, & deux autres Colonels pratiquoient les priſonniers qui eſtoient dans la Tour, par le moyen d'vn homme qu'ils employoient à procurer leur liberté, le Roy qui fut averty de cette pratique, ordonna que ces priſonniers fuſſent transferez à Tanger, & en d'autres places des Indes, pour empeſcher les ſuites d'vne correſpondance qui ne pouuoit eſtre que dangereuſe.

Motifs de la guerre entre les Anglois & Hollandois.

La paix auoit eſté parfaitement reſtablie l'année precedente entre l'Angleterre & les Prouinces Vnies des Pays-bas: L'on vid dés les premiers iours du mois de May de nouuelles diſpoſitiõs à la rompre: Les proprietaires des lieux que les Hollandois auoient defrichés dans les Indes Occidentales, & qu'ils faiſoient appeller, *la nouuelle Hollande*, enuoyerent faire des plaintes aux Eſtats, des Anglois qui s'introduiſoiẽt auec vinlence dans ces terres qui leur apartenoient legitimement, puis qu'ils les auoient miſes en eſtat de produire des fruits pour leur nourriture; ils les ſupplierent de les vouloir prendre ſous leur protection, & d'enuoyer demander à ſa Maieſté Britannique la ratification d'vn partage qu'ils auoient fait des lieux voiſins de ces meſmes terres auec les Anglois en mil ſix cens cinquante. Les Compagnies Angloiſes des Indes Orientales, Occidentales, & de la Guynée, ſe plaignirent d'vn autre coſté d'eſtre tellement troublées par les ſujets des Eſtats, que leur commerce en recenoit de tres-conſiderables dommages. Vn Comité eſtably dans Londres pour le trafic de ces pays eſtrangers, porta ces plaintes à la Chambre des Communes; les membres qui la compoſoient creurent qu'il y falloit auoir eſgard, ils demeurerent d'accord que le Roy ſeroit ſupplié d'employer ſon authorité pour empeſcher la ſuite de ces deſordres, & faire donner aux marchands la ſatisfaction qui leur auoit eſté promiſe dans le traité que ces Prouinces Vnies auoient fait auec Cromvvel: La Maiſon des Seigneurs approuua ce reſultat, & le fit ſçauoir à ſa Majeſté, laquelle depeſchant vn

Exprés au Resident qu'elle auoit à la Haye, luy ordonna de demander aux Estats vne prompte reparation : Quelques vaisseaux de Zelande se presenterent sur ces entrefaites sur les ports d'Angleterre, on leur en refusa l'entrée. Ce commencement de rupture obligea les Estats à rappeller le Vice-Amiral Ruyter, qui faisoit voile vers la Mediterranée, & de commander qu'on eust à restablir tous les vaisseaux de la Republique, afin de les tenir en estat de seruir: On fit la mesme chose en Angleterre, & la maison des Communes qui ne doutoit point que l'on ne fust à la guerre, offrit à sa Maiesté six cens mille liures Sterling pour la commencer. Ainsi l'on vit de l'vn & de l'autre costé des dispositions à de nouuelles hostilitez entre ces Estats. 1664.

Cependant les affaires ne s'accommodoient pas mieux en Barbarie ny du costé de Tanger ; car le Vice-Amiral Lavvson n'ayant pû retirer des Corsaires d'Alger les marchandises de dix-sept vaisseaux que ces barbares leur auoient enleuez, il leur declara la guerre, commanda quatre fregates pour aller bruſler quelques vaisseaux Turcs qui estoient sous les anchres à Braxia, & ne voulant pas que neuf autres nauires Turcs entrassent sans combat dans la Baye d'Alger, en enuoya occuper les pointes par cinq autres fregates, qu'il pouuoit facilement appuyer par tout le teste de sa flote. Quant à ce qui se passa dans la ville de Tanger, il ne se fit point encore à l'auantage des Anglois. Le Comte de Tyneot n'ayant pu gouster des extrauagantes propositions d'accommodement que Gayland luy fit faire, apres que la tréve fut expirée, il fit ietter les fondemens d'vne redoute deuant la Tour de Peterborough, afin d'en rendre l'abord plus difficile & plus dangereux, éleua cette piece iusqu'à luy donner toute sa perfection, malgré les obstacles que ce barbare luy pût apporter. Mais son courage ne luy ayant pas permis d'en demeurer là, il voulut passer vne riuiere pour l'aller attaquer iusques dans ses retranchemens, il tomba dans vne embuscade, toutes les troupes qui le suiuoient furent taillées en pieces, à la reserue de quatorze ou quinze lesquels ayant trouué leur salut dans la viteſſe de leurs iambes, tentterent à la ville pour y porter la mauuaise nouuelle de leur défaite, auec cette circonstance, qu'ils ne sçauoient ce que leur Genetal estoit deuenu. Gayland voulant profiter de sa victoire, se presenta le lendemain deuant la place dans la pensée que le Major estonné de la perte d'vne bonne partie de sa garnison, n'auroit pas le cœur assez ferme pour soustenir ses efforts. Mais il trouua cette garnison si resoluë à venger la mort de son Gouuerneur, & à se conseruer l'auantage qu'elle auoit de se defendre par le secours de ses murailles, qu'ayant esté contraint de repasser la riuiere, il alla teptendre son premier poste.

Lavvson déclare la guerre aux Corsaires d'Alger.

Mort du Gouuerneur de Tanger.

III.

Les Estats enuoyent vn Ambassadeur en Angleterre.

Comme les sages ont accoustumé de preuenir les maux qui menacent leurs testes & leurs fortunes, les Hollandois ne voulutent rien oublier pour diuertir ceux dont ils estoient menacez par la nouuelle guerre qu'ils se voyoient sur le point d'auoir sur les bras. Ils creurent qu'vn homme d'esprit en pourroit detourner le cours ; cette pensée les fit resoudre d'enuoyer vn Ambassadeur à Londres pour chercher les moyens d'vn bon accommodement auec le Conseil de sa Majesté. Celuy sur lequel les Estats Generaux ietterent les yeux pour vn employ tant important fut le sieur Gocx : Ce personnage auoit toutes les qualitez necessaires à bien démesler vne affaire de cette nature, il s'y entremit aussi de bonne sorte & auec beaucoup de vigueur. Il eut trois ou quatre cõferences particulieres auec sa Maiesté auant que d'auoir vne audience publique ; il ne manqua point dans ces conferences de representer à sa Maiesté, que les Estats estoient touſiours demeurez dans la deference qu'ils pouuoient auoir pour elle, & que si la Compagnie Hollandoise qui estoit dans les Indes Occidentales auoit fait vn mauuais traitement aux Marchands Anglois, ils ne l'auoient iamais approuué ; voila pourquoy, il la suppliot tres-humblement de cõsiderer que l'insolence de cette Compagnie qui estoit deuenuë si puissante, qu'il estoit bien difficile de la tanger à la raison, estant la seule criminelle, si les plaintes qu'on faisoit d'elle auoient vn fondement legitime, il ne seroit pas raisonnable d'en vouloir charger les Estats. Mais comme il parloit à vn Prince dont l'esprit estoit des plus éclairez, il en eut vne response qui luy fit bien iuger que l'accommodement seroit plus difficile qu'on ne le penſoit. I'ay creu iusqu'icy, luy dit-il, que les Estats estoient les "

1664. „ Maiſtres en ces pays là, auſſi bien que dans les Prouinces qu'ils poſſedent en ces
„ quartiers, & i'ay touſiours eſté perſuadé que cette Compagnie des Indes ne leur
„ rendoit pas moins d'obeïſſance que vous leur en rendez icy : Mais puis que vous
„ m'aſſeurez du contraire, vous leur direz que ie les aſſiſteray de bon cœur, pour
„ remettre ces orgueilleux au deuoir, s'ils ne ſont aſſez forts pour le faire. Cette reſponſe eſtoit aſſez froide pour donner ſujet à cet Ambaſſadeur de changer de batterie, & prendre vn autre biais pour arriuer où il pretendoit, il offrit auſſi à ſa Maieſté la ſatisfaction que les Marchands Anglois demandoient, mais l'ayant en meſme temps demandée pour les dommages que les Anglois auoient cauſez aux ſuiets des Prouinces Vnies ; & le Roy luy ayant ſeulement reſpondu qu'il aſſembleroit ſon Conſeil pour ſçauoir ce qu'il y auroit à faire là deſſus, les choſes s'éloignerent ſi bien de l'accommodement que l'on eſperoit, que l'on ne douta quaſi plus dans Londres que l'on ne fuſt à la guerre.

Diuers mouuemens du Conſeil du Roy ſur la conioncture de cette guerre

Comme il n'eſt pas poſſible que tout vn peuple ait vne meſme volonté dans vne affaire qui le regarde, les mouuemens ſe trouuerent bien partagez quand il fallut prendre des reſolutions ſur cette guerre : Le Conſeil ne ballança point à la choiſir, & à faire vne offre au Roy d'vne ſomme bien plus conſiderable que celle qu'elle luy auoit deſia fait toucher ; le Duc d'Yorc & le General Monck appuyerent ces ſentimens. Le Chancelier & le Duc d'Ormond qui eſtoit arriué à Londres depuis quelques iours n'en voulurent point demeurer d'accord, ils en repreſenterent les conſequences à ſa Maieſté, & firent tous les efforts poſſibles pour demeurer dans les termes de l'accommodement, mais la guerre reuenant mieux au gouſt de ce Prince qu'vne paix dans les conditions de laquelle il ne trouuoit pas toute ſa ſatisfaction, il quitta la ville de Londres pour aller iuſques à Chatan, afin de preſſer l'equipement de ſa flote. Il y trouua trente-deux fregates bien armées, & en eſtat de ſe mettre ſous les voiles, & quarante huit autres vaiſſeaux auſquels il ne falloit que bien peu de temps pour eſtre en eſtat de ſeruir : Cette diſpoſition fit que le Prince Robert & l'Amiral Montagu, qu'on appelloit alors le Comte de Sandvvich, ſe trouuant en ce meſme lieu, le Comte eut ordre de ſe mettre en mer au premier bon vent auec quatorze nauires, & le Prince Robert de ſortir apres auec vne eſcadre de trente-deux, & que le Duc d'Yorc receut vn commandement pareil de le ſuiure auec vne troiſiéme, compoſée de quarante vaiſſeaux de guerre.

Le ſecond motif de la querelle des Anglois & des Hollandois.

Ces preparatifs & ceux que les Eſtats faiſoient de leur part, teſmoignoient aſſez que tout concouroit à la guerre, mais ce qui la fit croire infaillible fut que dans le temps que l'Ambaſſadeur Hollandois cherchoit à raiuſter les choſes, & que le ſieur Dovving Reſident de ſa Maieſté à la Haye ſe preparoit de partir de Londres pour retourner vers les Eſtats auec ordre de faire tout ce qui ſe pourroit faire pour trouuer la paix ; onze nauires Anglois s'emparerent du Cap Verd, qui eſtoit dans l'obeyſſance des Eſtats ſur les coſtes de Guynée, qu'ils ſe rendirent maiſtres de Capo Borſo, qu'ils allerent aſſieger le chaſteau Del Mina, qui leur eſtoit encore plus important que les autres, & qu'ils leur enleuerent encore pluſieurs vaiſſeaux. Il eſt certain que ces hoſtilitez arriuées dans vne conioncture aſſez delicate où les affaires ſe trouuoient, firent quaſi deſeſperer de la paix. Mais le Comte d'Eſtrades Ambadeur de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne vers les Eſtats des Pays-Bas, leur ayant offert la Mediation du Roy ſon Maiſtre, & d'ailleurs le ſieur Dovving arriué à la Haye ayant aſſeuré les Eſtats Generaux que les vaiſſeaux de ſa nation auoient ordre de ſa Maieſté de n'attaquer point les Hollandois qui viendroient des Orientales, les choſes demeurerent en ſuſpens ; car les Eſtats enuoyerent vn pareil ordre au Vice-Amiral Op-Dam, qui s'eſtoit mis en mer auec vingt-quatre vaiſſeaux, de n'exercer aucun acte d'hoſtilité contre les Anglois, s'il n'y eſtoit obligé pour ſe defendre. Ces petites ciuilitez n'empeſcherent pourtant pas que les vns & les autres ne continuaſſent à ſe tenir ſur leurs gardes ; car comme le Comte de Sandvvich attendoit les ordres de ſa Maieſté pour s'éluigner des coſtes d'Angleterre, Op-Dam attendoit auſſi à Goerée le commandement des Eſtats auant que de ſe mettre en mer

On s'eſtonnera peut-eſtre de voir de ſi grandes diſpoſitions à vne furieuſe guerre

guerre que celle qui se preparoit entre ces deux peuples sans auoir veu res- 1664.
pandre du sang, mais outre les raisons qui les auoient empeschez d'en venir aux mains, qui sont celles que ie viens de dire, il y en eut encore trois qui contribuerent beaucoup à les maintenir dans la retenuë. La premiere fut, Que les Agens des deux Estats trauailloient tousiours à l'ainstement; la seconde, que les vns & les autres sembloient auoir enuie de porter le theatre de la guerre en Guynée, afin que les tempestes qui sont frequentes en hyver sur les costes d'Angleterre & des Pays-bas ne ruinassent leurs flotes. En effet Op-Dam receut ordre des Estats de tirer de ce costé-là; mais enfin ces Estats voulant demeurer dans les termes de la ciuilité où on estoit encore, ils enuoyerent vn Exprés à leur Ambassadeur qui estoit à Londres, auec ordre d'asseurer sa Maiesté que cette flote n'estoit point pour agir contre les suiets qu'elle auoit en Afrique, mais seulement pour recouurer ce que le Capitaine Holmes y auoit pris sur eux sans ses ordres, & que tous les Officiers qui la commandoient auoient receu des ordres exprés d'entretenir par tout ailleurs la correspondance qui estoit entre les deux nations, & que pour les autres suiets qui leur pouuoient mettre les armes à la main, ils auoient resolu de donner à la Compagnie Angloise des Indes toute la satisfaction qu'ils pourroient.

Ce fut donc par toutes ces considerations que ces grosses armées nauales que l'on auoit equipées auec tant de promptitude & de frais, demeurerent dans le silence. Cependant comme chacun tend ordinairement à ses fins, & qu'vn Prince qui fait la guerre à ses voisins veut tousiours faire des amis, & auoir la iustice de son costé, S.M. n'oublia pas de pratiquer l'vne & l'autre de ces maximes: Elle depescha en qualité d'Enuoyé extraordinaire, le sieur Conventry vers le Roy de Suede, & le Cheualier Talbot vers celuy de Dannemarc, tant pour renouueller l'alliance qui estoit entre leurs Estats, que pour les informer des raisons qu'elle auoit d'appuyer l'interest des suiets qu'elle auoit dans la Guynée contre ceux que les Hollandois y auoient. La Iustice auoit cependant son cours ordinaire contre les conspirateurs & les fanatiques qui continuoient dans leurs opiniastre resolution de ne point ceder, car on en voyoit souuent tirer des prisons pour estre conduits au gibet, mais comme le recit de ces frequentes executions n'est point neccessaire à la perfection de l'Histoire, & que d'ailleurs il est ennuieux, ie m'en abstiens pour ne point occuper inutilement les yeux d'vn Lecteur sur vn objet si desagreable. Il suffira donc si ie dis que les Gouuerneurs des Prouinces & les Magistrats des villes employerent tous leurs soins & toute leur authorité à plier ces dangereux esprits, de peur que la maladie ne deuint generale, & par consequent incurable.

Le Roy depesche des Enuoyez en Suede & en Dannemarc.

Iusques là on auoit tousiours esperé que les choses s'accommoderoient, mais les Estats ayant appris que le Prince Robert s'estoit embarqué pour aller vers la Guynée, que sa flote estoit composée de dix-huit vaisseaux de guerre, que le Comte de Sandvvich estoit sur le point de prendre le mesme chemin auec vne autre escadre de vingt-quatre nauires, & que le Vice-Amiral Lavvson auoit laissé la sienne dans la Mediterranée sous les ordres du Capitaine Allen, pour en venir commander vne de vingt vaisseaux dans la Manche, ils enuoyerent commander à l'Amiral Op-Dam de reprendre la mer, & tirer à toutes voiles de ce costé-là, afin de s'opposer aux efforts que les Anglois y pourroient faire: Ce qui ne leur semblant pas encore suffisant pour reprendre la nouuelle Hollande, qui auoit esté enleuée par les Anglois, ils enuoyerent des ordres au Vice-Amiral Ruytter qui deuoit estre aupres de Cadis, d'aller appuyer Op Dam, d'autant qu'ils ne doutoient point que le Comte de Sandvvich ne suiuist de bien prés le Prince Robert. Les desseins des vns & des autres n'eurent pourtant pas tout le succez qu'ils s'estoient promis, car vne furieuse & longue tempeste qui s'éleua les contraignit également de demeurer, le Prince Robert à Spithead, le Comte de Sandvvich entre Portmouth & l'isle de Wigth; & Op-Dam à la rade de Goerée: Quant à Ruytter, il ne put enuoyer qu'vne escadre de huit vaisseaux du costé de la Guynée, parce qu'il fut contraint de prendre la route de Salé, où la neceßité de ses affaires l'appelloit. Mais comme les vents ne soufflent pas toû-

1664. jours auec vne violence pareille, on ne vid point pluſtoſt l'orage appaiſé, que le Duc d'York partit de Londres ſuiuy des Ducs de Montmouth, de Buckingham & de Lenox, & des deux fils du Duc d'Ormond, du Mylord Hovvard, heritier du Duc de Norfolk, & de plus de deux cens perſonnes de marque, pour aller prendre le commandement de ſa flote qui l'attendoit à Portmouth, & qui eſtoit compoſée de quarante nauires de guerre.

Tout cela faiſoit croire que l'on verroit dans peu de iours la mer couuerte d'vn merueilleux nombre de vaiſſeaux, & qu'il s'enſuiuroit vne dangereuſe bataille entre les deux partis, qui s'y eſtoient également diſpoſez: Toutefois il ne partit pas vn vaiſſeau des poſtes qu'ils auoient touſiours occupez: La raiſon de cela fut, qu'Op-Dam fut affligé d'vne goute & d'vne colique qui le mirent tout à fait hors de ſeruice; Que les Eſtats ne voulurent point mettre leurs vaiſſeaux en mer ſans leur donner vn Chef capable de commander; Qu'ils enuoyerent ordre à toutes les eſcadres de ſe retirer au Texel, à Goerée, & autres lieux, & que les Anglois n'ayant pas tronné à propos de dégarnir inutilement leurs coſtes pour aller vers la Guynée, où l'on n'auoit point affaire de leur ſecours, ils ſe contenterent d'enuoyer quelques fregates pour croiſer la Manche: Ces fregates enleuerent pluſieurs vaiſſeaux Hollandois chargez de viures & de vins. Ces petites hoſtilitez commencerent ainſi la guerre ſur les coſtes communes des deux Eſtats. Nous en verrons peut-eſtre les ſuites, nous en verrons peut-eſtre la fin. Car les Eſtats ayant appris que ſa Maieſté auoit enuoyé vn Exprés à la Cour de France, pour informer le Roy Tres-Chreſtien des pretentions qu'elle auoit contr'eux, ils luy depeſcherent auſſi le ſieur Benninghem, qui auoit eſté quelque temps auparauant leur Ambaſſadeur extraordinaire en la meſme Cour, pour luy repreſenter les raiſons qu'ils auoient de prendre les armes pour la conſeruation de leurs biens. Ce grand Prince qui ſeroit bien aiſe de voir ſes voiſins iouyr des meſmes douceurs de la paix qu'il donne à ſes peuples, fit partir au mois de Mars de l'année mil ſix cens ſoixante-cinq l'Illuſtre Duc de Verneüil, accompagné du ſieur Courtin en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, pour moyenner vn ſi important accommodement. Le temps nous apprendra le ſuccez de cette negotiation.

Les armées nauales ne ſortent point de leurs poſtes: Pourquoy.

Le Roy Tres-Chreſtien enuoye vn Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre.

Il eſt certain que l'arriuée de ce Prince à Londres fit eſperer vne heureuſe fin d'vne ſi dangereuſe querelle, & ce auec d'autant plus d'apparence qu'il fut accueilly dans cette Cour auec toutes les marques d'eſtime que l'on deuoit à ſa naiſſance, & à la grandeur de celuy par lequel il eſtoit enuoyé: Mais comme l'intereſt l'emporte touſiours ſur toutes ſortes de conſiderations, pour quelques fortes & legitimes qu'elles ſoient, les Anglois s'attacherent ſi opiniaſtrement à ne rien relaſcher de leurs premieres pretentions, que l'on ne fut pas long-temps à iuger que cette Ambaſſade ne produiroit pas ce que l'on s'en eſtoit promis. Les Eſtats des Prouinces Vnies ne voulant donc point eſtre pris ſans vert, ils adjouſterent à leurs premieres leuées dix-huit Compagnies d'infanterie pour renforcer leurs garniſons, chargerent leurs vaiſſeaux de trente mille hommes, & en trouuerent encore ſept ou huit mille pour compoſer vn camp volant, & pour reſtablir la perte de ceux qui ſeroient tuez au combat. Mais quoy que ces precautions ſemblaſſent les auoir mis à couuert de toute la colere de leurs ennemis, ils virent peu de iours apres que la prenoyance des hommes n'arreſte pas touſiours les fougues des caprices de la fortune.

Le Roy declare la guerre aux Hollandois.

La prudence ſeule les auoit fait mettre en cette poſture, car bien qu'il arriuaſt tous les iours des hoſtilitez entr'eux par les priſes qui ſe faiſoient reciproquement ſur la mer; il eſt certain qu'elles ſe faiſoient comme par prelude, car la guerre n'eſtoit point encore declarée; mais enfin tous les peuples d'Angleterre teſmoignant au Roy vn deſir ardent de recouurer la nouuelle Hollande & Capo Corſe, auec toutes les autres places qui leur auoient eſté enleuées par ces ennemis, dans l'eſperance de tirer vne auantageuſe ſatisfaction des dommages qu'ils auoient recens dans les Indes Orientales & Occidentales de Ruytter & d'autres Chefs Hollandois, ſa Maieſté les voulant ſatisfaire par vn acte qui defendant à tous ſes ſuiets de tranſporter aucuns ſoldats, armes, poudres, muni-

tions & autres pareilles marchandises de contre-bande, aux colonies de ces Estats, commandoit à ses Capitaines & Chefs de guerre de se saisir de tous les vaisseaux qu'ils rencontreroient sur la mer; & pour ne laisser personne en doute de ses ordres, il fit publier cette declaration dans les villes de Londres & de Westminster, & en suite dans toutes les autres du Royaume, ce qui ne luy semblant pas encore assez fort pour tesmoigner la chaleur qu'il apportoit à cette entrepriſe, il se rendit à Portmouth, accompagné du Duc d'York, du Prince Robert, & de tous les Grands de sa Cour, pour obliger ses Capitaines de mettre diligemment en estat la flote qu'il iugeoit necessaire à donner vn succez heureux à cette importante querelle: En suite dequoy le Duc d'York, le Prince Robert, le Duc de Montmouth, & plus de trois cens Gentils-hommes s'estant embarquez, cette flote, qui estoit admirablement equipée fit leuer les voiles pour aller chercher les ennemis. 1665.

Les Estats des Prouinces Vnies s'attendoient bien à cette guerre qu'on leur declaroit, & pour cet effet ils s'estoient mis & se mettoient encore tous les iours en estat de la soustenir auec gloire; Neantmoins ils furent surpris des termes dans lesquels on la leur declaroit; car ne se iugeant point autheurs de la querelle, comme la declaration du Roy le portoit, ils ne pouuoient comprendre la raison pour laquelle leur ennemy les en vouloit rendre coupables. Mais enfin leurs yeux s'estans ouuerts là dessus, & n'ayant point douté que ce ne fust pour pretexter le peu de droit qu'il auoit de les attaquer, ils iugerent qu'il falloit donner vn reuers à cette medaille, & faire voir que bien loin d'estre les agresseurs, ils se pouuoient plaindre de plus de cent hostilitez qu'on auoit exercées sur eux, depuis que leur mauuaise intelligence estoit née. Ils firent donc publier vne espece de Manifeste, par lequel ils alleguerent que tout ce desordre n'estoit arriué que par les violences que le Capitaine Holmes auoit exercées contre leurs habitans des Indes, & non point par la faute de ceux qu'ils auoient de ce costé-là. Cependant ne voulant pas laisser à leurs ennemis la gloire de faire toutes les demarches necessaires à se contenter, ils mirent si bon ordre à l'armement de leur flote, qu'elle ne se trouua point inferieure à la leur, ny moins disposée à vuider tous leurs differens.

Ils se mettent en estat d'vne vigoureuse defense.

Ces flotes estant donc sous les voiles auec vne pareille ardeur de combattre, elles firent plusieurs détours pour se rencontrer; les bourrasques & les tempestes s'estoient opposées à ce genereux desir, elles cesserent la nuit du dixiéme de Iuin, Ob-Dam Amiral des Hollandois ne voulut point perdre le temps qu'il pouuoit agir, il leua les ancbres le lendemain onziéme de ce mesme mois, en resolution d'aller chercher ces ennemis, qui estoient alors proche de Harwich, le vent le pousſa fauorablement iusques-là, mais quelque desir qu'il eust d'en venir aux prises, il ne les attaqua que deux iours apres, qui fut le treiziéme. Il commença le combat par vne bordée de tout son canon, Minnes Vice-Amiral d'Angleterre, auquel il s'estoit adressé, le salüa d'vne risposte aussi furieuse: le Duc d'York qui commandoit la flote Angloise appuya son Vice-Amiral, le tonnerre de l'artillerie se fit entendre de tous costés depuis la pointe du iour iusqu'à trois heures apres midy, sans que l'on connust bien ouuertement à qui la fortune auoit resolu de donner l'honneur du combat. Mais l'Amiral Hollandois ayant esté tué d'vn coup de mousquet au bout de ce temps, & son vaisseau ayant esté emporté en l'air, auec plus de quatre cens hommes qui le chargeoient, sans que l'on pût bien sçauoir par quel accident le feu s'estoit pris à ses poudres; on n'entra plus en doute du succez qu'il auroit, car outre ces deux remarquables disgraces, trois vaisseaux de cette mesme flote s'estant assez mal-heureusement accrochez pour ne se pouuoir débarasser, ils furent tous trois consommez par vn brûlot Anglois; de sorte que Cortenaër Vice-Amiral de la Meuse ayant en suite esté tué auec plusieurs autres Chefs, cette perte causa vne si grande consternation dans tout le reste de cette flote, que si le Vice-Amiral Tromp n'eust rallié cinquante vaisseaux, auec lesquels il fit vne iudicieuse retraite du costé du Texel, cette bataille eust mis les affaires de cette Republique en mauuais estat; Mais ce Vice-Amiral ayant sauué ce grand reste, & plusieurs autres vais-

Les deux flotes se choquent.

L'Amiral Ob-Dam tué.

Défaite des Hollandois.

1665. ſeaux s'eſtans venus rendre la meſme nuit à ce meſme port du Texel, ces Eſtats ne ſe trouuerent point ſi fort eſtourdis, qu'ils ne fuſſent en fort peu de iours en vne poſture auſſi bonne qu'ils l'eſtoient auant leur défaite. Il eſt pourtant tres-conſtant qu'ils perdirent en cette occaſion dix-ſept vaiſſeaux, plus de ſix mille hommes, les plus conſiderables deſquels furent Ob Dam & Cortenaer, outre lequel nombre de morts, les Anglois firent encore quatorze cens priſonniers: Mais comme le combat auoit eſté furieux & long, les Anglois eurent auſſi bonne part au gaſteau; car bien qu'ils n'euſſent perdu qu'vn vaiſſeau qui leur auoit eſté enleué dés le commencement du combat, ils trouuerent entre leurs morts, dont le nombre alloit au delà de quinze cens hommes, les Comtes de Marborowgh & de Portland, le Contre-Amiral Sanſon, le Comte de Filzhardin, le Mylord Muſquerry, Apleton, Kitby deux Capitaines de vaiſſeaux, & pluſieurs autres perſonnes de marque.

Exploits de Ruitter contre les Anglois.

Ce combat ne fut pas le ſeul qui ſe fit alors entre ces deux nations, Ruytter que les Eſtats des Pays-bas mettoient au nombre de leurs plus aſſeurez Amiraux, eſtoit en mer auec vne eſcadre de quatorze vaiſſeaux bien armés: C'eſtoit à deſſein d'aller faire quelque grand Exploit aux Barbades, où nous auons dit cy-deſſus que les Anglois s'eſtoient puiſſamment eſtablis; il parut proche de ces iſles le dernier iour du mois d'Avril, & y attaqua Charles-fort, mais cette attaque ne produiſit rien de ce qu'il en auoit eſperé, car le Gouuerneur de la place ſe deffendit auec vne vigueur ſi belle, qu'apres auoir eſſuyé plus de trois mille coups de canon, il contraignit ce Capitaine Hollandois à tourner les voiles d'vn autre coſté. Il n'alla pourtant pas trop loin pour trauailler plus heureuſement, car ayant rencontré ſept vaiſſeaux Anglois, il les enleua, rompit le cours à la peſche que l'on faiſoit à la terre Neufue, & ruyna l'habitation que les ennemis y auoient eſtablie. Cependant la Reine Mere ayant teſmoigné au Roy ſon fils qu'elle trouueroit plus de gouſt dans la ſolitude qu'elle auoit tant aymée en France, que dans les diuertiſſemens de ſa Cour; ce Prince ne ſe voulut point oppoſer au deſir qu'elle auoit de ſe retrouuer dans cette douceur, il l'accompagna iuſques à la coſte de Kent, & la vid embarquer ſur vn de ſes batteaux de plaiſ[illegible] qui la porta iuſques à Calais. Le Roy l'auoit veu ſortir de ſes Eſtats auec douleur & regret, ſa Maieſté Tres-Chreſtienne la recent auec grande ioye, & l'ayant traitée quatre ou cinq iours en diuers endroits, trouua bon enfin qu'elle allaſt iouyr de ſa premiere douceur à Colombe.

La Reine Mere quitte l'Angleterre pour retourner en France.

Comme l'on ne voit gueres de guerres où la gloire ne picque également les deux partis oppoſez, il eſt certain que les Anglois & les Hollandois tirerent de la derniere bataille les plus genereux mouuemens du monde. Les Anglois qui ſe promettoient de vaincre touſiours, deſirerent vne ſeconde bataille pour trouuer de nouueaux lauriers dans vne nouuelle défaite de leurs ennemis; le deſir de ſe venger ne pouſſoit pas les Hollandois auec moins de violence & d'ardeur à voir leurs ennemis de plus prés; il n'y a rien auſſi que les vns & les autres ne fiſſent pour en venir là; mais ils furent également contraints d'attendre vne conionćture plus fauorable; les vaiſſeaux de l'vne & de l'autre flote auoient eſté trop mal menez pour ſe remettre ſous les voiles, il les fallut reſtablir, on fit pour cela toutes les diligences poſſibles en Angleterre & en Hollande, on ne trouua pourtant pas les moyens de donner iour à ce genereux mouuement; Les Hollandois vouloiẽt attendre le retour de Ruytter pour luy faire remplir la place d'Op-Dam, les Anglois ne ſe preſſoient pas, parce que la peſte faiſoit vn merueilleux degaſt dans Londres & en d'autres endroits du Royaume. Ils apprehendoient qu'elle ne ſe miſt dans leur flote, ce qui euſt eſté la ruyne de tout le Royaume: Ainſi tant de conſiderations differentes ſuſpendirent la commune ardeur de ces deux nations.

Il fallut pourtant enfin prendre vne reſolution plus forte: Ruytter arriua ſur l'Ems ſuiuy de toute ſa flote, & des vaiſſeaux qu'il auoit pris ſur les Anglois: Les Eſtats Generaux qui l'attendoient comme vn homme du courage & de la conduite duquel ils eſperoient tout, n'eurent point pluſtoſt appris la nouuelle de ſon retour, qu'ils le declarerent Lieutenant general de leur flote: Cette qualité

l'obligeoit à faire de nouueaux efforts pour faire voir qu'il la meritoit. Il se rendit au Texel en resolution de se remettre en mer au premier bon vent: Les Vice-Amiraux Tromp, Cornelio Ewersen, & Tierckhide se trouuerent en ce mesme lieu pour en faire sortir cette flote, elle se trouua composée de 95. vaisseaux qui furent diuisez en trois escadres, elle se mit sous les voiles le treiziéme d'Aoust & prit la route du Nord, où ce General auoit appris qu'il rencontreroit les Anglois proche de Bergue. 1665.

La flote des ces ennemis qui estoit composée de quatre-vingt dix voiles sous les ordres du Comte de Sandwich agissoit cependant auec plus de violence que de raison contre cette ville de Bergue, qui est du domaine de la Couronne de Dannemarc. Elle auoit receu dans son port dix vaisseaux Hollandois qui venoient des Indes Orientales; il prit fantaisie à cet Amiral Anglois de les enleuer s'ils sortoient, ou de les aller brûler dans ce mesme port, s'ils n'en vouloient point sortir: les Capitaines qui commandoient ces vaisseaux n'auoient garde de se mettre en mer estant asseurez qu'ils deuiendroient la proye de leurs ennemis dés l'heure mesme qu'ils se seroient éloignez du port, ils resolurent donc de ne point bouger; le General Anglois ne pût souffrir vn si long sejour, il enuoya demander au Gouuerneur de la place la permission d'entrer dans ce port pour se fournir de viures, & de quelques autres munitions qui manquoient à la pluspart de ses vaisseaux; Alefeld, on nommoit ainsi ce Gouuerneur, luy accorda ciuilement ce qu'il demandoit, à condition qu'il ne feroit entrer que trois de ses vaisseaux dans le havre: Cette condition s'opposoit au dessein qu'il auoit de prendre tous ces vaisseaux Hollandois, il ne s'y voulut point arrester, & se proposa de les aller enleuer de force: Il fit auancer pour cela quatorze vaisseaux de guerre, dont le moindre estoit monté de cinquante pieces de canon; le Gouuerneur qui vid arriuer cette escadre, qui estoit encore appuyée de quatre galiotes & de trois bruslots, connut bien le dessein du Cheualier Tyddiman detaché pour l'execution de cette entreprise, il en voulut preuenir la suite, il enuoya dire qu'il ne luy auoit pas donné la liberté d'entrer dans son port auec vn si grand nombre de vaisseaux, & que s'il ne se retiroit il ne le traiteroit qu'à coups de canon: l'Anglois ne fit point d'estat de cette menace, il mit son escadre en bataille: le Cõmandant de la flote Hollandoise voyant que c'estoit luy qu'on vouloit auoir, posta promptement ses dix vaisseaux à l'emboucheure du port pour en defendre l'entrée, huit autres se rengerent derriere pour l'appuyer, Tyddiman fit tonner tout son canon pour les battre, les Hollandois n'espargnerent point le leur pour le payer en mesme monnoye, le Gouuerneur fit décharger sur luy quarante pieces de grosse artillerie qui bordoient les murailles de sa Citadelle; ainsi les fers s'eschaufferent de telle sorte, que l'Anglois ne se lassant point apres quatre heures de combat, ce tintamarre ne se fût point encore appaisé, si le reflus ne l'eût contraint de se retirer, auec perte de deux vaisseaux qui luy furent coulez à fonds, & de cinq à six cens hommes qui furent tuez; les Hollandois ne perdirent que trente hommes en cette attaque, mais le nombre des blessez fut de quatre-vingt sept.

Les Anglois mal-traitez deuant Bergue.

Comme il n'y a point de maladies qui n'ayent quelques interualles dans lesquels la douceur n'agit pas touſiours auec vne violence pareille, il n'y a point auſſi de guerre dans laquelle on ne trouue quelques diſpoſitions à la paix: Celle dont nous parlons auoit toutes les marques d'vne haïne irreconciliable, & les eſprits des deux partis eſtoient tellement aigris, qu'on n'entendoit parler par tout que de leuer de nouueaux ſoldats, de facture & de radoubement de vaiſſeaux pour charger la mer: Neantmoins la pluſpart des deux nations entrent ſur le commencement du mois de Septembre quelque petit rayon d'eſperance de voir la fin des miſeres qui les accabloient: Ceux qui s'entremettoient de la paix firent agir de nouueaux reſſorts pour la rencontrer. Les Eſtats des Prouinces Vnies leur promirent qu'ils entendroient touſiours d'vne bonne oreille les propoſitions raiſonnables qu'on leur voudroit faire: Le Roy d'Angleterre leur reſpondit auſſi qu'il ne s'en éloigneroit pas, pourueu que ſes ennemis ne luy diſputaſſent plus la nouuelle Hollande, qu'il diſoit luy appartenir par plus d'vne

1665. raiſon, qu'ils ne luy demandaſſent plus l'iſle de Poleron, qui eſtoit legitimement acquiſe à ſa Couronne, & qu'ils luy rendiſſent Capo Corſe, lequel auoit eſté acheté par les Anglois du temps de Cromvvel : Ces articles eſtoient les plus puiſſans & les plus importans de ceux qui auoient fait naiſtre la guerre; les Eſtats n'en purent demeurer d'accord, les peuples furent ainſi priuez de l'eſperance qu'ils auoient conceuë de voir renaiſtre le trafic entr'eux, & chacun ſe diſpoſa plus fortement que iamais à la continuation de la guerre. Les Ambaſſadeurs de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne voyant donc qu'ils auoient inutilement trauaillé iuſques-là ; qu'il n'y auoit aucune eſperance d'accommoder ces grands differens, & qu'au contraire il ſembloit que les Anglois commençaſſent d'auoir de l'auerſion pour la France, ils parlerent de ſe retirer, afin de rendre compte à leur Maiſtre de leur negotiation.

Pourparler de paix inutile.

Cependant la flote Holandoiſe s'eſtant remiſe ſous les voiles, apres auoir ouuert les chemins de la mer à celles des Indes & des Smyrnes, qui s'eſtoient ſi generenſement defenduës dans le port de Bergue, elle prit le large pour les eſcorter & les conduire plus auant. Mais vne horrible tempeſte s'eſtant élevée deux iours apres, elle fut ſi eſpouuentablement battuë, qu'ayant eſté toute diſperſée, elle ne ſe pût raſſembler qu'au Texel, & apres vne longue eſpace de temps, d'où il arriua que quatre vaiſſeaux de guerre, deux des Indes Orientales, deux des Smyrnes, ſept Marchands, trois brulots, & quelques autres petits baſtimens s'eſtans rencontrez au milieu de toute la Flote ennemie, il fallut ceder & ſe rendre apres vn combat, dans lequel les Anglois virent couler à fonds vn de leurs vaiſſeaux. Voila l'eſtat auquel ſe trouua cette guerre ſur les derniers iours de 1665. Elle continüera peut-eſtre aſſez long-temps pour nous donner vne nouuelle matiere de faire vn 27. Liure, alors ie taſcheray de continüer mes trauaux pour donner à mes curieux des ſatisfactions pareilles.

FIN.

TABLE

roient ses troupes : qu'il estoit donc à propos, & mesme tres-necessaire de preuenir ces nouueaux desordres auec toute la diligence possible, & que pour cét effet il les supplioit de vouloir seconder ses soins & sa prouoyance. La langue de ce Protecteur estoit bien pendue, ses raisons n'estoient pas esloignées des apparences, elles estoient dites à des personnes qui deuoient craindre, parce qu'elles auoient tousiours appuyé l'vsurpation de ce Protecteur ; ils apprehenderent aussi tous les disgraces dont on leur auoit voulu faire peur, ils remercierent son Alteſſe, comme ils l'appelloient, des soins qu'elle prenoit du salut public, luy promirent de trauailler incessamment à ce qu'elle leur ordonnoit, & pour ioindre l'effet aux paroles, commencerent à ietter les yeux sur les Officiers ausquels ils pouuoient donner la conduite de cette milice. Cette marque d'affection donna bien quelque relâche aux inquietudes qui le trauailloient : Mais comme il ne croyoit pas auoir assez fait, il nomma grand nombre de Iuges pour composer vne haute chambre de Iustice, afin que par des chastimens exemplaires il pust ietter la frayeur dans l'ame de ceux qui pouuoient encore auoir de mauuais mouuemens contre sa personne ou contre son gouuernement. 1658.

Il institue vne haute Chambre de Iustice.

L'air n'est pas tousiours dans vne mesme constitution, il a ses differentes saisons de froid & de chaud, les inclinations des hommes ne sont pas aussi toûjours portées à vn mesme obiet, & nous voyons souuent qu'ils cessent d'aimer auiourd'huy ce qu'ils aimoient hier auec violence. Cromvvel auoit esleué Lambert aux plus hautes dignitez de la Republique, & il sembloit ne deuoir iurer que par luy, il n'auoit pas eu de moindres dispositions à mettre la fortune du Cheualier Henry Vane à vn rang pareil : La raison pour laquelle il auoit de si fortes dispositions pour Lambert, estoit qu'il estoit brane de sa personne, & qu'il l'auoit tousiours trouué si ardent à la ruine de la famille Royale, qu'il n'auoit point apprehendé de dire vn iour en pleine assemblée, *Que son espée auoit coupé plus de la moitié des racines de la Royauté & qui la tireroit encore contre le premier qui oseroit attenter à la liberté publique pour laquelle il vouloit perir*, les mouuemens qu'il auoit pour l'autre auoient vn mesme obiet, car il est certain que ce Cheualier ne regardoit pas la Couronne auec moins d'auersion que Lambert : mais comme ce Protecteur auoit vn esprit perçant, il connut que ces deux hommes n'appuyoient son authorité que pour leurs interests particuliers, il redouta l'ambition de Lambert, la fierté de l'esprit de l'autre ne luy sembla pas moins dangereuse, il se proposa de les éloigner tous deux, il cassa doucement le premier, & prit pretexte de renuoyer l'autre à sa maison, parce que dans le temps qu'on parloit de mettre la Couronne sur la teste de ce Protecteur, il ne s'estoit pû empescher de dire deuant vn grand nombre de gens, *Que si on vouloit restablir la Monarchie, la maison de Stuart valoit bien celle de Vvilliam, & qu'il ne pouuoit comprendre la politique de ceux qui chassoient des Rois pour se mettre sous la domination d'vne personne particuliere.* Il n'y a point de doute que ce mauuais traittement ne picquast iusqu'au vif ces deux grands courages, mais comme ils n'estoient point en estat de renuerser la fortune de leur ennemy, ils resolurent d'attendre sa mort pour agir de concert contre ceux qui seroient choisis pour remplir sa place.

Il éloigne de la Cour Lambert & le Cheualier Vane.

Il est certain que l'armée du Roy Tres-Chrestien n'auoit attaqué Mardick sur la fin de la derniere campagne, que sur le dessein de mettre Dunkerque au mesme deuoir. Cette place n'auoit esté prise que pour la donner aux Anglois : L'attaque que l'on deuoit faire à Dunkerque, n'estoit encore que pour donner à cette nation le moyen de tenir en eschet les forces du Roy Catholique de ce costé-là. C'estoit vne affaire assez considerable pour n'estre pas faite legerement. Mylord Lockard Ambassadeur de cette republique à la Cour de France, partit aussi de Paris sur les derniers iours du mois d'Auril, pour en aller prendre les sentimens du Protecteur, il arriua dans Londres le 19. de May, il ne fallut que cinq iours pour se bien instruire de toutes ses intentions & de ses desseins : cela fait, il reprit le chemin de France pour aller rendre conte au Cardinal Mazarin du voyage qu'il venoit de faire.

Il y auoit grande apparence que l'on ne commenceroit point cette campagne de mil six cens cinquante huit par vn siege de cette importance : Ce fut pourtant la premiere chose qui fut resoluë dans le Conseil de sa Maiesté Tres Chrestien-

1658. II. ne, & ce fut encore par là que le Mareſchal de Turenne continua les grandes choſes qu'il auoit faites depuis qu'on luy auoit donné le commandement de nos armes. Ses troupes eſtoient preſtes pour aller aſſieger cette place du coſté de la terre: Vingt vaiſſeaux Anglois ſe trouuans auſſi ſous les voiles pour luy fermer les auenuës de la mer, elle fut regulierement aſſiegée. Les Generaux du Roy Catholique auoient bien preueu ce coup, & pour cette conſideration ils ne s'y eſtoient point voulu enfermer, mais ils l'auoient ſi bien pourueuë d'hommes, de viures & de munitions, qu'ils s'eſtoient promis de la conſeruer mal-gré toute l'experience du General qui l'attaquoit. Cette eſperance les trompa pourtant, car quoy que le Marquis de Leyde que Dom Iean d'Autriche y auoit eſtably en qualité de Gouuerneur, fiſt faire de belles & de bruſques ſorties pour rerarder la perfection des trauaux, il ne fut point en ſon pouuoir de l'empeſcher, & il ne fut point encore en celuy des Generaux Eſpagnols d'y ietter du ſecours pour releuer le courage de la garniſon. Mais comme ils ſe trouuoient obligez de ne point laiſſer à la poſterité vn legitime ſuiet de faire vn mauuais iugement de leur conduite & de leur courage; ils creurent qu'il leur ſeroit plus auantageux de mourir glorieuſement, que de laiſſer perdre à leur barbe vne place de cette importance ſans la ſecourir, & dans cette veuë ils ſe propoſerent de perir ou de la ſauuer.

Dunkerque aſſiegé par les François & par les Anglois.

Ils auoient vne armée de vingt-huit à trente mille hommes, la fortune leur auoit donné vn Capitaine de marque, qui eſtoit le Mareſchal d'Hocquincour, lequel ayant embraſſé les intereſts du Prince de Condé, s'eſtoit ietté dans l'armée d'Eſpagne, ils l'appellerent au Conſeil de guerre qu'ils auoient fait aſſembler pour concerter les moyens de faire leuer le picquer à leurs ennemis. Ils demeurerent d'accord qu'il falloit attaquer les lignes, l'ordre vouloit qu'on les allaſt reconnoiſtre pour le faire auec quelque fruit, ce Mareſchal s'offrit, on le prit au mot, dans l'opinion que ſon expetience au fait de la guerre feroit reüſſir ce deſſein; il partit la nuit du treize au quatorzieſme de Iuillet, ſans autre ſuite que celle de cinquante cheuaux, quand il fut à cent pas des lignes, il rencontra le Comte de Soiſſons, qui marchoit à la teſte de quarante caualiers, comme s'il euſt voulu faire la patroüille à l'entour du camp: Cette rencontre l'arreſta tout court, le Comte fit ferme de ſon coſté; ils furent également tentez d'en venir aux mains, ils ne le firent pourtant pas, le Mareſchal s'en empeſcha pour ne pas deſtruire le deſſein qui l'auoit mis en campagne; le Comte eut d'autres conſiderations qui ne furent pas moins legitimes; le Mareſchal ſe ſeruant de la retenuë de ſes ennemis, creut qu'il auoit trouué ſon temps pour executer ce qu'il vouloit faire; il fit commandement à vn Capitaine qu'il auoit à ſes coſtez de n'attaquer point, ſi les ennemis demeuroient en l'eſtat où il les voyoit, où s'ils prenoient reſolution de ſe retirer ſans combattre, & ſe dérobant auec vn ſeul caualier, marcha droit aux lignes, afin d'en bien remarquer le trauail. Mais à peine eut-il fait cinquante ou ſoixante pas que ſe trouuant proche d'vne redoute, dans laquelle il y auoit ſeize Suiſſes, la ſentinelle l'arreſta par vn, *Qui va là.* Il ne dit mot, ſon ſilence fit iuger qu'il eſtoit du party contraire, on fit vne décharge ſur luy de huit ou dix coups de mouſquet, il en receut deux qui l'enuoyerent ſur la poudre, celuy qui l'accompagnoit fut tué; il iugea bien qu'il eſtoit au dernier moment de ſa vie, il voulut mourir en homme d'honneur, il éleua ſa voix pour eſtre entendu, il ſe nomma & demanda qu'on le vint querir, le Commandant s'auança ſuiuy de dix de ſes compagnons, il fut porté dans cette redoute, il pria ce meſme Commandant de faire promptement auertir le Mareſchal de Turenne de ce qui luy venoit d'arriuer, ce General ne manqua point de ſe rendre aupres de luy, ils eurent vn entretien de demie heure, pendant laquelle ce bleſſé eut le loiſir de luy dire le ſecret des Generaux Eſpagnols qui le deuoient attaquer de deux coſtez ſur le point du iour, & voulant finir par vne reconnoiſſance de genereux homme, le ſupplia de dire à ſa Maieſté, qu'il mouroit auec grand regret de ne luy auoir pas exactement gardé la fidelité qu'il deuoit aux marques qu'il auoit receuës de ſa bien veillance & de ſa bonté: auquel temps la mort luy ayant fermé la bouche, le Mareſchal de Turenne reſolut de profiter du grand auis qu'on venoit de luy donner.

Le Mareſchal d'Hocquincour va reconnoiſtre les lignes.

Il eſt tué.

TABLE
DES PRINCIPALES MATIERES CONTENVES DANS LA SECONDE PARTIE DE L'HISTOIRE d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande.

A

Accord de mariage entre le Dauphin François & Marie d'Angleterre, 18.c

Accusation de haute trahison & d'autres hauts crimes contre Charles Stuart Roy d'Angleterre, presentée de la part & au nom du peuple à la haute Cour de Iustice par Iean Cooke Escuyer, Solliciteur general, 514. d

Acte des Communes d'Angleterre assemblées en Parlement, portant l'establissement d'vne haute Cour de Iustice, pour examiner & iuger Charles Stuart Roy d'Angleterre, 509. b. il est rejetté par la Chambre des Pairs, 519. d

Acte du Parlement d'Escosse en faueur de sa Majesté, 563. c

Acte du Parlement pour annuller les titres de sa Majesté, 639. a

autre Acte du Parlement pour la seureté de la personne de Comvvel, ibid. d

Actes faits contre la famille Royale sont cassez par Parlement d'Escosse, 690. a

les Actes passez contre le feu Roy d'Angleterre, sont bruslez par la main du bourreau, 697. b

Actes importans passez par le Parlement, 698. c

Action de toucher les malades des escroüelles est condamnée par les Estats en sa Majesté, 448. c

Adresse des Independans pour se rendre maistres de l'armée, 452. a

Addresse de Cromvvel pour se bien mettre dans l'esprit du peuple d'Escosse, 565. b.

Aduocats de Catherine Reine d'Angleterre emprisonnez, 39. c

Affaire du Roy Henry VIII. touchant le diuorce remise à Rome, 53. c

Affections du Roy Henry 8. sur Ieanne Seymer, 61. c

Agent du Commandeur de Castille en Angleterre, & pourquoy, 116. a

Agitateurs creez pour donner des bornes à l'authorité des Estats, 455. a. ils refusent de mettre bas les armes, ibid. c. presentent requeste à Fairfax contre les Estats, 458. c. se proposent d'enuoyer vne remonstrance aux Estats, 461. d. ils defendent à Barclay de voir le Roy, 472. b. ils veulent se saisir de la personne de sa Majesté, ibid. c

Aigreur entre les Anglois & les Escossois, 485. a

Alberdin pris par Montrose, 571. c

Alliance du Pape Leon & de l'Empereur Charles Quint, 25. d

Alliance entre l'Empereur Charles Quint & Henry 8. Roy d'Angleterre à Bruges, 27. a

Alliance du Roy François auec Iacques Prince Irlandois, 28. b

Alliance du Roy Henry 8. auec les François, 33. a

Alliance de l'Empereur Charles & du Roy Henry 8. 67. a & 69. a

Alliance entre la France & l'Angleterre, 632. b

Alliance renouuellée entre l'Angleterre & la Suede, 634. d

Alliance entre les Anglois & les Portugais, 637. a

Ambassade d'Angleterre en France, 18. c

Ambassade de Louise de Sauoye Regente en France, au Roy d'Angleterre, 32. d.

Ambaſſade de France en Angleterre pour demander la Princeſſe de Galles, 33. d.
Ambaſſade du Seigneur de Langey en Angleterre, & le ſujet pourquoy, 40 c
Ambaſſade des Rois de France & d'Angleterre pour practiquer vne ligue auec les Princes de l'Empire contre l'Empereur, 43. a
Ambaſſade du Seigneur de Langey en Angleterre, 44. a
Ambaſſade de l'Empereur en Angleterre pour le mariage de ſon fils auec la Reine Marie, 101. d
Ambaſſade du Duc de Biron en Angleterre, 148. b
Ambaſſade de diuers Princes & Rois au nouueau Roy d'Angleterre, 154. c
Ambaſſadeur de France feſtoyé par le Cardinal d'York, 35. d
Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & autres, arreſtez par l'Empereur, 36. a.
Ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre pour impetrer du Pape le diuorce, 37. d & 38. a.
Ambaſſadeurs Anglois enuoyez à Rome pour rendre obeyſſance au Pape, 106. c.
Ambaſſadeur du Duc de Sanoye en Angleterre vers le Roy Iacques, 137. a
Ambaſſadeur de France abandonne la Cour d'Angleterre, 326. a. refuſe de vouloir ramener en France les Capucins que la Reine d'Angleterre auoit laiſſez en partant. ibid.
Ambaſſadeur enuoyé en Eſcoſſe par ſa Maieſté Tres-Chreſtienne, 351. c
Ambaſſadeur extraordinaire enuoyé en Angleterre par le Roy de France, ibid. c.
Ambaſſadeur Anglois à la Haye pour offrir aux Eſtats Generaux la continuation & le renouuellement d'vnion entre l'Angleterre & eux, 581. c. ſuccez de cette Ambaſſade, 583. a
Ambaſſadeurs d'Angleterre mal-traitez à la Haye par quantité d'Anglois, 581. d
Ambaſſadeur extraordinaire à Londres de la part des Eſtats Generaux des Pays-bas, 598. a
Ambaſſadeurs Hollandois à Londres, 608. d.
Ambaſſadeurs des Princes Chreſtiens felicitent Cromvvel ſur ſon eleuation à la dignité de Protecteur, 615. a
Ambaſſadeurs Hollandois à Londres, 616. a.
Ambaſſadeur à Londres de la part de ſa Maieſté Tres-Chreſtienne, 617. d
Ambaſſadeur de la Republique de Gennes eſt receu à Londres, 623. c
Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe retire d'Angleterre auec meſcontentement, 632 c
l'Ambaſſadeur de France en Angleterre reprend le chemin de France, 633. c
Ambaſſadeur du Roy de Suede à Londres, 634. c
Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Dannemarc complimentent le Roy d'Angleterre ſur ſon reſtabliſſement, 677. a
l'Ambaſſadeur de l'Empereur luy fait les meſmes complimens de la part de ſon Maiſtre, 678. a
Ambaſſadeur extraordinaire enuoyé en Angleterre par le Roy de France, pour complimenter le Roy ſur ſon reſtabliſſement, 687. b
Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne ont vne remarquable querelle dans Londres, 699. c
Ambaſſadeur enuoyé en Angleterre par le Roy de France, 707. b
Ambaſſadeur enuoyé en Angleterre par les Eſtats Generaux, 713. c. reſponſe du Roy à cét Ambaſſadeur, ibid. d
Ambaſſadeurs enuoyez en Suede & en Dannemarc par le Roy d'Angleterre, 715. b.
Ambaſſadeur extraordinaire enuoyé en Angleterre par le Roy de France, pour moyenner vn accommodement entre les Anglois & les Hollandois, 716. c. ſans effet, ibid.
Amiral Tromp reçoit des ordres exprés des Eſtats des Prouinces Vnies d'eſcorter la Reine iuſqu'en Angleterre, 342. d.
Amiral Obdam eſt tué, 717. d
Amiral Tromp fait vne iudicieuſe retraite, ibid. d
les Anabaptiſtes & les Quakers troublent l'Eſtat, 646. a
Anglois en rontarabie au ſecours de l'Eſpagnol, 6. b
Anglois mal-contens de l'Empereur, 33. b
Anglois deffendent le fait de leur Roy Henry 8. 56. c
Anglois demandent Marie Reine d'Eſcoſſe pour Edvvard leur Roy, 90. c.
Anglois ſe preparent contre l'armée du Roy d'Eſpagne, 134. d
Anglois refuſent d'entrer en Eſcoſſe auec Montroſe, 361. d
Anglois & Eſcoſſois diſpoſez à quelque froideur, 409. c

les Anglois veulent mettre la diuision en Escosse, 563.d
les Anglois emportent Rhedouse, 566.d
Anglois prennent l'isle de Silly, 584.b
Anglois se rendent maistres de l'isle de Brunt, 586. ils sont battus en Irlande, ibid.
Anglois s'emparent de l'isle de Gersey, 594. c. se rendent maistres de celle de Garnesé, ibid. d
Anglois se rendent maistres de Dunotir, 598. c.
les Anglois pratiquent la Reine de Suede pour la mettre en leurs interests, 604.c ils reduisent à l'obeyssance les isles d'Emsburin & de la Trinité, 605. b
les Anglois mal-traiteor les Ministres Presbyteriens d'Escosse, 610.a
les Anglois sont establis dans Mardix par le Mareschal de Turenne, 649. d. ils entrent en possession de Dunquerque, 655. d.
les Anglois attaquent Alger, 698. d. ils declarent la guerre aux Corsaires d'Alger, 713. a
les Anglois sont mal-traitez deuant Bergue, 719.c
Anne de Boullan infectée de la doctrine de Luther, 42. d
Anne de Boullan Reine d'Anglererre commet plusieurs adulreres, 61. d. est condamnée à perdre la teste, ibid.
Anne de Cleues quatriéme femme du Roy Henry 8. 66. c. le Roy la repudie, 67.d la cause, ibid.
Arbre merueilleux qui sert à coucher le Roy, 590. c
Archeuesque de Canrorbery est condamné à mort par le Parlement, 377. b
Archiduc d'Austriche recherche en mariage la Reine Elizabeth, 114. b
Armée des Imperiaux & Anglois, 7. a
Armée de l'Empereur Charles le Quint, 25. d
Armée de Henry 8. Roy d'Angleterre pour passer en France, 30. a
Armée de l'Empereur Charles pour assaillir la Champagne, 7. a
Armée nauale du Roy François pour passer en Angleterre, 74. a
Armée nauale du Roy d'Angleterre, 74.c
Armée Françoise en l'isle de Vvigth, ibid.
Armée inuincible d'Espagne pour conquerir l'Angleterre, 131. d
Armée d'Espagne dissipée par la tempeste, 137. b
Armée de mer de la Reine d'Angleterre sous la conduite du Comte d'Essex & de l'Amiral Havvard, 138. b
Armée nauale d'Angleterre fait sa descente en l'isle de Calis, 216. a
Armée nauale dressée en Angleterre, & à quelle fin, 222. c
Armée nauale d'Angleterre sur les costes de l'isle de Ré, 223. b
Armée du Roy deuant de Rochelle, 227. b
Armée nauale Angloise au secours des Rochellois, 236. b
Armée nauale embarquée pour venir au secours des Rochelois, 239. b
Armée nauale Angloise composée de cent quarante vaisseaux, 240.c
les Armées s'approchent, 328.b
Armée du Comte d'Argyl dissipée, 374.a
Armée du Comte d'Essex en Cornuaille, 374. d
Armée du Comte d'Essex restablie par les Estats. 375. b
Armée de Montrose est renforcée, 393 d
Armée des Confederez se restablit, 394.a
l'Armée s'approche de Londres, 459. c les Estats & la ville en prennent l'allarme, ibid.
l'Armée fait vne declaration contre les Estats, 460. b. elle accuse onze membres du Parlement; ibid. d. qui sont absous par la Chambre basse, 461. b. elle s'en plaint & menace les deux Chambres, ibid. c. elle demande aux Estats des responses positiues à leurs demandes, 462. a. qui luy sont accordées par les Estats, ibid. c. elle enuoye à la Chambre basse les charges & informations qu'elle auoit faites contre les accusez, ibid. d. elle passe en triomphe par la ville, 467. a. elle donne la permission de voir le Roy, ibid. b. elle arriue à Londres, 470. d. elle se reuolte, 475.c
Armée d'Escosse entre en Angleterre sous la conduite du Duc d'Hamilton, 490. d
l'Armée se saisit de Westminster, 507. c arreste quarante-deux membres de la Chambre basse. ibid.d
Armées d'Escosse & d'Angleterre en Irlande, 585. a
l'Armée Espagnole est deffaite par les François & les Anglois, 655. c
l'Armée Angloise contraint le Protecteur Richard Cromvvel à casser le Parlement, 661.b
les Armées nauales d'Angleterre & de Hollande ne sortent point de leurs postes. Pourquoy, 716. a
les Armes du Roy ne prosperent pas en Escosse, 620. d

Arrinée du Mareſchal de Schomberg auec le reſte du ſecours en l'iſle de RÉ, 232. b
Arriuée du Marquis de Chaſteau-neuf en Angleterre, & ſa reception à Londres, 247. d. il eſt conduit au chaſteau de Windſor, ibid.
Arriuée du ROY d'Angleterre à Douures apres ſon reſtabliſſement ſur le troſne, 681. c
Arriuée de la REINE d'Angleterre à Londres, 687. c
Arriuée de la REINE de Bohême, tante du ROY d'ANGLETERRE à Londres, 697. a
Articles accordez entre les ROIS de France & d'ANGLETERRE, pour le commerce de leurs ſuiets, 177. c
Articles & conditions pour le benefice du mariage du Prince de Galles auec l'Infante Marie, 183. d
Articles & pactions du mariage accordé entre le Prince de Galles, & Madame Henriette Marie de France, 205. a.
Article de la capitulation de Cheſter, 408. c
Article conſiderable de la capitulation d'Exeter, 414. a
Articles de paix ennoyez au ROY par les deux Chambres du Parlement d'ANGLETERRE, 414. c
Articles principaux du traité fait entre ſa Majeſté & les deputez d'Eſcoſſe, 479. c
Articles principaux du traité de paix entre les Anglois & les Hollandois, 616 c
Artifice des Chefs de l'armée pour brouiller les Eſtats & la ville de Londres, 463. c
Ashly ayant traité ſecretement pour mettre Oxford entre les mains de Waller, le Roy le fait arreſter, & fait remplir ſa place par Penniman, 348. b
Aſſaut general à Briſtol, 384. d. qui eſt rendu, 385. a
Aſſemblée d'ARDRES, nommée *camp de drap d'or*, 22. a
Aſſemblée des Eſtats à Londres, 105. c
Aſſemblée des Eſtats generaux des Prouinces Vnies pour eſlire vn Prince, 117. d
Aſſemblée des deputez de la REINE Elizabeth d'ANGLETERRE & de ceux d'Eſpagne à Bologne, ſa effet, 141. c
Aſſemblée du Conſeil, des Prelats & Nobles d'ANGLETERRE pour la declaration d'vn ROY, 152. c
Aſſemblée rompuë, 337. a
Aſſemblée des Catholiques en Irlande, 340. c
Aſſemblée des Eſtats d'Eſcoſſe à Perth, qui declarent criminels les partiſans de Montroſe, 394. d
Aſſemblée generale du Clergé à Kilkeny dans le Royaume d'Irlande, 438. b
Aſſerig ſe porte contre le ROY d'ANGLETERRE, & deſcrie ſa conduite, 307 c
Aſſiegez dans Colcheſter font de braues efforts, 499. a. ils ſont réduits à la neceſſité de viures, ibid. c ernelle reſponſe de Fairfax à ces aſſiegez, ibid. d
Attaque generale à la ville de Worceſter, 588. a. qui eſt emportée & ſaccagée, ibid. b
Auantage des armes Royales, 375. b
Auantages des Parlementaires d'Irlande, 566. c
Audition des témoins contre le Roy, 525. a
S. Auguſtin Apoſtre des Anglois & Saxons, 65. d
Auis de Montroſe mal receus de leurs Majeſtez, 349. d
Axtel deffait le Comte de Clanrikard, 571.

B

BAilly met bas les armes deuant Cromvvel ſans rendre combat, 491. c
Banniſſement des Eccleſiaſtiques hors d'ANGLETERRE, 157 b
Baptiſtaire des enfans des Rois d'Eſcoſſe, 69. d
Barbades reduites à l'obeïſſance du Parlement, 596. a
Baron Fairfax deffait par Marmadux, 379. b
Barclay eſt enuoyé en Angleterre par la REINE & le Prince de Galles, pour aprendre des nouuelles de ſa Majeſté, 467 c ſa negotiation, ibid. d. ſa conuerſation auec le ROY, 468. a. ſes intrigues auec Ireton, ibid. c. ſes diſcours auec Cromvvel, 469. a. il ſort meſcontent du logis de Fairfax & de celuy de Cromvvel, 476. c. il apprend par vn officier de ſes amis le ſecret de la trahiſon de Cromvvel contre le ROY, 477. a. il en donne aduis à ſa Maieſté, ibid. c. ſa Maieſté le rappelle aupres de ſoy, 478 a. il a vne conuerſation importante auec ſa Majeſté, ibid. b. ſes ſentimens ſur la reſponſe de ſa Majeſté, 479. b. il retourne en France, pour rendre compte à la Reine de tout ce qu'il auoit fait pour le ſeruice de ſa Majeſté, 480. d
Bataille où le ROY Iacques & pluſieurs Seigneurs d'Eſcoſſe ſont tuez, 11 d
Bataille de Pauie où le Roy François eſt pris priſonnier, 32. a

Bataille de Keinton, 328. c. ſuccez de cette bataille, 329. b
Bataille de Nevvbury, 352. b. ſuccez douteux, ibid. c
Bataille de Marſtonmoor, 363. d
Bataille de Perth, 369. d
Bataille d'Alberdin, 371. a
Bataille de Nazeby perduë par le Roy, 382. b
Bataille d'Alderne, 391. b
Bataille de Kilſeith, 395. d
Bataille entre les Anglois & les Eſcoſſois, 567. a. deffaite des Eſcoſſois, ibid. b
Bataille de Neſterton, 585. d. deffaite des Eſcoſſois, ibid.
Bataille naualle entre les flotes des deux Republiques d'Angleterre & de Hollande, 608. b. ſuccez de ce grand combat, ibid.
autre Bataille nauale entre les flotes de ces deux Rpubliques, 610. c
Bataille renduë entre les Eſpagnols & les Anglois, 648. b. les Eſpagnols ſont deffaits, ibid. c
Bataille entre les François & les Anglois ioints enſemble contre les Eſpagnols, 655. b. les Eſpagnols ſont deffaits, ibid. c
Bataille de Norvvich, 666. b. deffaite des ſoûleuez, ibid.
Beau combat d'vn vaiſſeau François contre quatre fregates Angloiſes, 628. d
Belle retraite de Montroſe, 387. c
Belle & genereuſe mort de Montroſe, 561. b
Berthe ville d'Eſcoſſe emportée par l'innondation du Thau. 144. a. Perthe baſtie ſur le meſme fleuue, ibid.
Bevverly eſt remis au deuoir, 345. d
Biens des Monaſteres d'Angleterre confiſquez au domaine Royal, 66. c
Billets ſemez par la ville de Londres, par leſquels on reconnoiſt Charles Stuart, deuxiéme du nom, pour legitime Roy d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, 536. b
Blak eſt fait General de la flote Angloiſe, 628. c. il paroiſt auec ſa flote deuant Tunis, 629. c. il s'accommode auec les Gouuerneurs d'Alger & de Tripoly, 630. a. il reçoit commandement de ſe remettre en mer pour aller obſeruer la flote d'Eſpagne, ibid. d. il la rencontre & la deffait, 648. c le Parlement ordonne qu'on luy enuoyeroit vn diamant de cinq cens liures Sterlin pour recompenſe, ibid. d. il meurt. 649. a
Bois Yuon eſt enuoyé en Eſcoſſe par ſa Maieſté Tres-Chreſtienne, 351. b
Bon traitement fait aux habitans de Londres par le Parlement, 421. a
Bonniuet Amiral Ambaſſadeur en Angleterre pour le Roy François I. 22. c
Boulogne aſſigée & priſe par le Roy Henry 8. 70. c. & 72. c
Boulogne reſtituée par les Anglois au Roy de France, 93. b
Branceford emporté par l'armée Royale, 331. b
Brasdshavv Sergent au droit, Preſident en la Cour de Iuſtice eſtablie pour faire le procez au Roy, 512. a. Voyez Preſident.
Brasdshavv eſt tiré du tombeau pour eſtre pendu, 688. b
Braues efforts des aſſiegez dans Colcheſter, 499. a. ils ſont reduits à la neceſſité de viures, ibid. c
Breda choiſi pour le traité d'entre le Roy & les Eſcoſſois, 555. b
Brigide Patrick Damniſelle Irlandoiſe eſt expoſée au feu par les Anglois, 602. a
Briſtol mis à l'obeyſſance par les Princes Maurice & Robert, 346. c
Briſtol inneſty par les Parlementaires, 383. d. qui leur eſt rendu par capitulation, 385. a
Broüilleries en Eſcoſſe, 340. b
Broüillerie entre le Parlement & les officiers de l'armée, 663. b
autre Broüillerie entre le Parlement & les officies de l'armée, 667. a. le Parlement caſſe la pluſpart de ces officiers, ibid. b
Brouk General Parlementaire tué d'vn de mouſquet dans l'œil, 345. b
Bruits de guerre entre l'Angleterre & l'Eſcoſſe auſſi toſt aſſoupis que nez, 50. d.
Bruſlot des Anglois perdu de ſoy-meſme, 237. c.
Bucer appellé d'Allemagne en Angleterre, 92
Bucer Lutherien decedé à Cambridge & enterré honorablement, 94. a
Bucer & Fagius deterrez & puis bruſlez, 109.
Bulle du Pape Paul 3. contre Henry 8. 54. c. reïterée, 57. d

C

CAmpege & Wolſey declarez Iuges de par le Pape pour connoiſtre en Angleterre du diuorce du mariage de Henry 8. 37. d
Campion Ieſuiſte executé en Angleterre, 117. c

le Capitaine de vaisseau qui auoit passé le Roy d'Angleterre en France apres la bataille de Vvorcester, le vient trouuer à la Haye, 678. c. il est bien receu de sa Majesté, 679. a
Capucins de la Reine d'Angleterre sont ignominieusement chassez de Londres, 343. c
Cardinal York Ambassadeur en France, & pourquoy, 33. d. & 54. c
Cardinaux & Theologiens deleguez du Pape, pour examiner les raisons du diuorce de Henry 8. auec sa femme, 37. b leur opinion, ibid.
Catherine Reine d'Angleterre sollicitée d'entrer en Religion, 38. b. recuse les Iuges deputez pour connoistre du diuorce, & en appelle au Pape, ibid. demande secours à l'Empereur Charles, 37.
Catherine Reine d'Angleterre malade, 59. a. escrit au Roy son mary, ibid. sa mort & sa sepulture, ibid. c
Catherine Haward cinquiéme femme du Roy Henry 8. 68. a. est decapitée, ibid.
Catherine Parre sixiéme femme du Roy Henry 8. *68. b*
Catholiques Irlandois font vn manifeste, qu'ils presentent au Roy, 332. d
Catholiques sont chassez de Londres, 481. a
les Catholiques sont bannis de Londres, 556. d
les Catholiques Irlandois sont persecutez, 628. b
Caualcate pour le couronnement du Roy d'Angleterre, 692. b
Causes pourquoy le Pape excommunie la Reine Elizabeth, & cherche de la punir, 132 d
Celebration du mariage de la Princesse Elizabeth d'Angleterre auec Frederic Electeur Palatin, 164 d
Celebration de la feste de Pasques defenduë par les reformateurs de la Religion, 448. b
Censures prononcées à Rome contre Henry 8. Roy d'Angleterre, 52. a
Ceremonies de l'Eglise Romaine chassées d'Angleterre & la Messe abolie, 96
Ceremonie de la reception de l'ordre de la Iarretiere par le Prince Maurice, 162. d
Ceremonies des Cheualiers de la Iarretiere faites à Vvindesore, 252. a
Ceremonies obseruées par le Prince à la visite de la Reine, 183. b
Ceremonies obseruées lors que le Roy d'Angleterre iura les conditions du mariage, 190. b
Ceremonies des fiançailles du Roy de la grande Bretagne auec Madame Henriette Marie de France, 210. b
Ceremonies obseruées aux espousailles, ibid. d.
Ceremonies faites lors que le Roy iura la paix, 248. a
Ceremonies faites à la continuation de la qualité de Protecteur accordée à Cromwel, 647. c
Ceremonies faites à l'establissement de Richard Cromvvel, en la dignité de Protecteur de la Republique d'Angleterre, 657. d
Ceremonies de l'entrée du Roy d'Angleterre dans Londres, 682. d
Ceremonies du couronnement du Roy d'Angleterre, 693 d
Cessation d'armes entre le Roy & les Anglois, 241. d
Chambre basse enuoye vne remonstrance à sa Maiesté contre le Gouuernement Ecclesiastique & politique, 306. c
Chambre basse demande des gardes au Roy contre les Malignans, 307. b
les Chambres enuoyent vne declaration à sa Maiesté, 313. c. response à cette declaration, 314. a
Chambres ordonnent au Comte de Northumberland Amiral d'Angleterre de tenir prests tous les vaisseaux du Royaume, 313 c
Chambres du Parlement d'Angleterre condamnent les cahiers presentez par les deputez d'Escosse, à estre brûlez publiquement, 412 b. enuoyent des ordres à Fairfax d'aller assieger le Roy dans Oxford, 413. c. font de nouuelles ordonnances contre les Euesques, 432. b instituent vn ieusne solemnel en Angleterre, & pourquoy, 448. d. demandent la personne du Roy aux Estats, 460. a elles enuoyent leurs ordres au Gouuerneur de l'isle de Vvigth, 474. d. elles se disposent à satisfaire sa Maiesté, 506. a
Chambre basse demande la personne du Roy, 415. c. ordonne que Cromvvel marcheroit sans cesse auec sa brigade, & que Fairfax le suiuroit de prés pour empescher que les troupes Royales ne se ioignent aux Escossois, ibid. d
Chambre basse absout les onze membres accusez par l'armée, 461. b. elle est menacée par la milice, ibid. c
Chambre basse casse l'élection des Offi-

ciers de Ville, 463. d. la Chambre des Pairs les reſtablit, 464. b
Chambre baſſe fait vne ordonnance contre ſa Majeſté, 481. d. qui eſt appuyée par celle des Pairs, ibid.
Chambres de Londres enuoyent leur reſponſe aux Eſtats d'Eſcoſſe, 487. c
Chambre des Communes fait defendre par vn cry public de proclamer le Prince de Galles Roy d'Angleterre, ſur peine de crime de trahiſon, 536. b. elle caſſe & ſupprime la Chambre des Pairs, ibid. c. elle ſupprime la Royauté, ibid. d eſtablit vn Conſeil d'Eſtat, ibid. eſtablit vne autre Chambre de Iuſtice pour trauailler au procez du Duc d'Hamilton, des Comtes de Holland & de Norvvich, & des Barons Capel & Longbourovv priſonniers de guerre, 537. b. fait executer le Duc d'Hamilton, le Comte de Holland & le Baron Capel, ibid. e. fait paſſer par les armes le Colonel Poyer, ibid. d. depoſſede le Maire de Londres de ſa charge pour auoir refuſé de faire publier la ſuppreſſion de la Royauté, 538. b. dépoüille le Comte de Warwik de la charge d'Amiral d'Angleterre, ibid. c. refuſe à la Princeſſe Elizabeth, la permiſſion qu'elle auoit demandée de ſe retirer en Hollande auec la Princeſſe d'Orange ſa ſœur, 542. a. fait vne ordonnance pour la vente du domaine Royal, ibid. d. fait declarer traiſtre à la Republique le Capitaine Tompſon Chef des Leuellers, ibid. prend l'allarme, dequoy, 554. a. elle rappelle Cromvvel en Angleterre, ibid. b. qui ne veut point ſortir d'Irlande, ibid. ordonne au General Fairfax d'aſſembler toutes ſes troupes pour les faire marcher du coſté du Nord, ibid. c. elle donne de grandes recompenſes aux Officiers de l'armée d'Irlande, 557. b. elle crée vne Chambre de Iuſtice, & pourquoy, ibid. c. inſolence de cette Chambre, ibid. d. elle fait effacer & abbattre les armes Royales par tout le Royaume, 558. a
la Chambre des Communes preſte le ſerment de fidelité au Roy d'Angleterre, 696. c. elle fait bruſler pluſieurs copies du Conuenant, & l'acte de l'engagement, 701. c
Charles le Quint Empereur en Angleterre, 23. a
Charles d'Auſtriche inueſty du Royaume de Naples par le Pape, 25. c
Charles de Bourbon Conneſtable de France prend les armes pour l'Empereur Charles le Quint, 28. a
Charles Prince de Galles proclamé Roy de la grande Bretagne, 209. d
Chefs de l'armée ſe ſeruent d'vn artifice pour broüiller les Eſtats & la ville de Londres, 463. c
les Chefs Royaliſtes d'Eſcoſſe traitent auec les Anglois, 618. a
Cheſter ſe rend aux Parlementaires, 408. c.
Cheualier de Montagu Anglois vers le Roy pour traiter de paix, 241. d
Cheualiers de la Iarretiere declarez par le Roy, 251. b
le Cheualier Ashley eſt deffait, 410. a
Chriſtierne Roy de Dannemarc fugitif de ſon Royaume, 29. a
Chriſtierne IV. du nom Roy de Dannemarc, pourquoy alla en Angleterre, 159. c
Circonſtances de l'arriuée du Roy au camp de Nenuark, 414. d
Circonſtance atriuée à Londres la veille de la diſſolution du Parlement, 672. d
Circonſtance remarquable de la proclamation du Roy dans Sherborne, 681. a
Clemence du Roy enuers la Nobleſſe Angloiſe, 233. c
Clement 8. Pape priſonnier, 34. b. eſt deliuré de priſon, 36. b
le Colonel Poyer eſt paſſé par les armes, 537. d
Colonies d'Anglois en la Virginie, 160. b
Combat entre les François & les Anglois, 23. d
Combat de mer entre les François & les Anglois, 8u. b
Combat des Eſpagnols & des Anglois, 136. a. autre combat, ibid. c
Combat entre les Princes Palatins & les troupes Parlementaires, 326. c. deffaite des Parlementaires, ibid. d
Combat entre les troupes Royales commandées par le Marquis de Neucaſtel, & les troupes Parlementaires commandées par Fairfax, 344 d
Combat entre les Royaliſtes & les Parlementaires, 346. d. où le Comte de Northampton eſt tué, 347. b. les Parlementaires ſont deffaits par Mylord Compton ſon fils, ibid.
Combat à l'auantage des Parlementaires, 352. c
Combat entre les Anglois & les Eſcoſſois, 565. d. ſecond combat, ibid.
autre Combat entre les Anglois & les Eſcoſſois, 584. a

Combat naual entre les Anglois & les Hollandois, 597.d
autre Combat naual entre les flotes de ces nations, 599.d
autre Combat naual entre les Anglois & les Hollandois, 600.b
autre Combat entre ces deux nations, 601.a.
autre Combat entre ces deux nations, 603.b. ſuite de cette bataille, ibid. c. ſixiéme combat, ibid.d
Combat naual entre les Anglois & les Hollandois ſur la Mediterranée, 604.d
Combat genereux d'vn vaiſſeau François contre quatre fregates Angloiſes, 618.d
Combar naual entre les Eſpagnols & les Anglois, 637.c
Combar naual entre les flores Angloiſe & Hollandoiſe, 717. c. deffaite des Hollandois, ibid.d
Comedies defenduës par les Eſtats, 448.c
Commandement du Pape d'obeyr au Prince de Parme, 133.d
Commencement des hoſtilitez des Eſpagnols & des Anglois, 633.a
Commerce interdit entre les Anglois & les ſuiets du Roy d'Eſpagne & de l'Infante, 217.a
Commerce deffendu entre la France & l'Angleterre, 221.c
Commiſſaires deputez pour faire le procez à la Reine d'Eſcoſſe, 121.c
Commiſſaires deputez pour trauailler au procez des conſpirateurs, 136.c
Commiſſaires Eſcoſſois preſentent vne requeſte au Parlement d'Angleterre, 430.d
Commiſſaires des Eſtats mal receus à l'armée, 459.b
les Commiſſaires dreſſent la ſentence de mort du Roy d'Angleterre, 525.b. qui la luy font prononcer le meſme iour, ibid. c.
Commiſſaires Anglois enuoyent deffendre aux Miniſtres d'Eſcoſſe de ſe meſler des mariages, & ordonnent que les ceremonies ne s'en feroient plus que deuant les Iuges ordinaires, 611.e
Commiſſion de Generaliſſime enuoyée par ſa Maieſté à Montroſe, de ſes armées en Eſcoſſe, 396.c
Commiſſion, autrement appellée l'acte des Communes d'Angleterre aſſemblées en Parlement, portant l'eſtabliſſement d'vne haute Cour de Iuſtice, pour examiner & iuger Charles Stuart Roy d'Angleterre, 509.b. elle eſt rejettée par la Chambre des Pairs, 510.d
Communes de Londres font abattre les ſtatuës du Roy, 566.a
Comte de Leyceſtre enuoyé par la Reine d'Angleterre aux Pays-bas, 131.a. s'en retourne en Angleterre, ibid.b
Comte de Suthampton accuſé d'auoir conſpiré contre Elizabeth, 147.a. iugement dudit Comte, ibid.c
Comte de Schuartzenburg enuoyé par l'Empereur vers le Roy d'Angleterre en Ambaſſade, 179.c
Comte d'Oliuarez viſite le Prince de la part du Roy Catholique, 182.a
Comte d'Arondel priſonnier, remis en liberté à la requiſition du Parlement, 218.d
Comtes de Tiron & de Tirconnelle s'enfuient hors d'Irlande, 160.a
Comte de Briſtol mis en priſon, 219.c
Comte de Northumberland Amiral d'Angleterre, 313.c
Comte de Warwic eſtably dans la charge d'Amiral d'Angleterre par les Eſtats, 315.c
Comte d'Eſſex reconnu pour Generaliſſime des armes des Eſtats, 321.b. eſt declaré rebelle par le Roy, 322.c. il aſſiege Reding, 347.d. le prend, 348.a. marche au ſecours de Gloceſter, 351.d. prend l'eſpouuente à la nouuelle de l'arriuée de ſa Maieſté, & ſe retire à Plymouth, 374.d. ſon armée eſt reſtablie par les Eſtats, 375.b. il ſe dépoüille de la charge de Generaliſſime, 375.d. Fairfax occupe ſa place, ibid. il meurt à Londres ſubitement, apres auoir témoigné de bons ſentimens pour le Roy, 438.a
le Comte de Berkford eſt eſtably General de la caualerie Parlemenraire, 321.b
Comte de Hareourt enuoyé en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire par ſa Maieſté Tres-Chreſtienne, 351.c
Comte de Neucaſtel leue le ſiege de Hull, 352.d. il quitte l'Angleterre, & pourquoy, 364.d
Comte d'Argyl ſe ſauue à Perth, 374.a
Comte de Lindſay General des Confederez, 392.b. va rauager le Comté d'Athol, ibid.d
le Comte de Craford & le Seigneur d'Ogilby priſonniers des confederez ſont deliurez par Montroſe, 397.a
Comte de Traquair ameine à Montroſe vne compagnie de cheuaux legers, 398.d
Comtes d'Hume & de Roxbourg faits priſonniers par Leſley, 399.a

les Comtes de Holland & de Peterbourg prennent les armes en faueur du Roy, coniointement auec le Duc de Buckingham, 490. a. les Estats en prennent l'allarme, ibid. b. ils les declarent traistres & tous ceux qui les appuyent, ibid. c.
le Comte de Warvvick est fait Amiral d'Angleterre par les Estats, 501.d
le Comte de Holland est executé, 537.c
le Comte de Warvvick est dépoüillé de sa charge d'Amiral d'Angleterre, 538.c
le Comte de Derby est pris & decapité, 590.a
le Comte de Durham applaudit à Cromvvel sur la cassation du Parlement, 607. a
Comte de Fiesque Ambassadeur de la republique de Gennes est receu à Londres, 623.c
le Comte de Soissons est enuoyé en Angleterre par le Roy de France en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, 687.b
le Comte de Peterborovvgh prend possession de Tanger pour le Roy d'Angleterre, 701.a
le Comte de Comminges est enuoyé en Angleterre par le Roy de France en qualité d'Ambassadeur, 707.b
le Comte de Tyueot part pour aller commander à Tanger, ibid.c
Concile assigné à Mantouë, 64. b
Conclusions du Procureur general d'Angleterre contre la Reine d'Escosse, 127.d
Conclusion du traité de Breda, 561.c
Condamnation de Marie Stuart Reine d'Escosse signée par Elizabeth Reine d'Angleterre, 121
Conditions accordées entre les Princes de l'Empire & le Roy Henry 8. 59. c
Conditions accordées aux assiegez de Boulogne par le Roy Henry 8. 93. b
Conditions d'vn Conuenant des Anglois & des Escossois, 350. b
Conditions auec lesquelles les Estats veulent faire la paix auec sa Maiesté, 376.b
Conditions de Cromvvel, 564. a
Confederation de Henry IV. Roy de France & d'Elizabeth Reine d'Angleterre, 140. b
Conference de Bruxelles entre les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roy d'Angleterre & de l'Electeur Palatin, 179.d
Conference de Bruxelles remise à Londres, ibid.
Conference pour la paix rompuë, 337.a
Conference d'Vxbridge, 376. d. rompuë, 379. b
Confesseur de la Reine Catherine emprisonné, 53. b
Confirmation des traitez d'alliance entre les deux Couronnes, 155.b
Coniuration contre le Roy d'Angleterre découuerte, 155. c. conspirateurs executez, 156.c.
Connestable de Castille deputé pour conclure la paix en Angleterre, 156. d
Conquestes des Catholiques, 340.d
Conquestes du General Preston en Irlande, 439.b
Cooke Escuyer sollicieteur General presente de la part & au nom du peuple à la haute Cour de Iustice, vne accusation de haute trahison & d'autres hauts crimes contre Charles Stuart Roy d'Angleterre, 514. d. ses conclusions contre le roy, 519. a. son discours à la Cour en parlant au President, 522. a
Coote General des Protestans d'Irlande, 403.a. est tué, 439.b
Conseil du Roy Henry 8. touchant les Conciles, 65. a
le Conseil d'Estat est cassé par Cromvvel, 605. d
Conseil d'Estat nouueau estably par Cromvvel, 614. c
le Conseil commande Lambert contre le General Monck, 668. c
Conseil de guerre où l'on se resout au restablissement de sa Maiesté, 672. b
Conseil Priué est restably par le Roy d'Angleterre apres son restablissement sur le trosne, 684. b
Conseil particulier de commerce est estably par le Roy d'Angleterre, 688.b
Conseillers d'Angleterre mal affectionnez au mariage, 193.d
Conspiration contre la Reine Marie, 108.d
Conspiration pernicieuse & damnable sur la personne de Iacques VI. Roy d'Escosse, 143.d
Conspiration du Comte d'Essex contre la Reine d'Angleterre, 144.d
Conspiration & mort du Duc de Biron, 148.c
Conspiration des poudres découuerte, 158. a. les autheurs d'icelle s'enfuient de Londres, sont poursuiuis, & partie tuez, partie pris prisonniers, ibidem c. d.
Conspiration dressée contre le Vice-Roy d'Irlande par les Protestans, 401. c
Conspiration contre Cromvvel, 617. a
découuerte, ibid. c

autre Conſpiration contre Cromvvel, 619. c. découuerte, ibid.
autre Conſpiration contre Cromvvel, 642. c. ſans effet, 643.a
Conſpiration nouuelle contre ce Protecteur, 655.d. ſupplice des coniurez, 656.a
Conſpiration contre la vie du Roy d'Angleterre découuerte, 679.b
autre Conſpiration contre la vie de ſa Majeſté, 680.a
Conſpiration contre le Roy, 688.d
Conſpiration contre la perſonne du Roy, 700.d.
Conſpiration nouuelle contre la perſonne du Roy d'Angleterre, 705. b. execution des conſpirateurs, 706.c
Conſtitutions arreſtées par les Eueſques d'Angleterre, 62.b
Continuation de la gnerre d'Irlande, 340. d.
Continuation des chaſtimens donnez aux conſpirateurs, 712. c
Contribution du Roy d'Angleterre pour la deffenſe des droits de l'Empire, 43.d
Conuerſation de Barclay auec le Roy, 468.a. ſes intrigues auec Ireton, ibid.c. ſes diſcours auec Cromvvel, 469.a
autre Conuerſation importante de ſa Majeſté & de Barclay, 478 b
Conuocation & ouuerture des Eſtats en Angleterre, 156. c
Conuocation du Parlement d'Angleterre, 235.a
Conuocation d'vn nouueau Parlement, 636. a.
les Corps de Cromvvel, de Bradshavv, d'Ireton, & de Pride ſont tirez du tombeau pour eſtre pendus, 688. a
Coup hardy d'vn des Chefs de la faction des Leuelers, 555.a
Couronnement du Roy Edoüard VI 87.d
Couronnement de Iacques I. Roy d'Angleterre, 155. d
Couronnement & ſacre du Roy Charles, 216. c.
Courrier depeſché de Rome en Angleterre par l'Eueſque de Paris, & pourquoy, 40. d.
la Cour de Iuſtice aſſigne la prochaine ſeance au Lundy ſuiuant à neuf heures du matin en la Chambre peinte, & de là au ſiege de la Salle de Weſtminſter, 518. c. elle approuue entierement tout ce qui a eſté fait & dit par le Preſident Bradshavv en la ſeance precedente, ib. ordonne que le Preſident ne permettra plus au Roy de mettre en queſtion & de deſauoüer l'authorité de la Cour, ny de faire aucune proteſtation là deſſus, ib. d elle aſſigne la ſeance prochaine au lendemain ſur le midy, 521. d. approuue tout ce qui auoit eſté dit & fait par le Preſident en la ſeconde ſeance, ib. aſſigne ſa prochaine ſeãce au meſme lieu le lendemain à dix heures du matin, 524. c ordonne qu'on feroit oüir des témoins, ibid, ſe retire en la Chambre peinte pour concerter du iour & du lieu où l'execution ſe feroit, 532. c. enuoye au Roy cinq Miniſtres qu'il refuſe, 533.a
Cranmer abiure la doctrine de Luther, 107. c.
Creation de nouueaux Comtes, 88.c
Croix de Gipſi reſtablie, 104.d
Croix d'Henry 7. abbatuë au ſon des tambours par le commandement des Eſtats, 338. a.
Cromwel commis par le Comte de Manchester pour reformer les Eccleſiaſtiques de Cambrige, 338. c. deffait les troupes à Hornecaſtel, 352. c. il eſt deffait aupres de Neubridge par le Colonel Goring, 381. a. il ſe iette dans le party des Agitateurs, 455. d. il eſt commandé pour aller poſer des gardes autour du Palais de Weſtminſter, 466. d il feint de bons ſentimens pour le Roy, 470. b. il refuſe de receuoir des lettres du Roy, 477. d. il ſe declare contre luy, 481. b. il ſe met en campagne pour executer les ordres de Fairfax, 489.a. il va aſſieger Pembrok, ibid. b. le prend, ibid.d. il va au deuant de l'armée d'Eſcoſſe, 491. b. il execute les ordres des Eſtats, 493. b. il entre en Eſcoſſe, ibid. on le remet en poſſeſſion de Baruic & de Carlile, ibid.d. il eſt Royalement receu dans Edimbourg, ibid. ſes mouuemens pour entrer en Eſcoſſe, 494.b. exploits de ce Capitaine, ibid. il gagne les eſprits de tous les Officiers de l'armée pour faire rõpre le traité de paix qu'on vouloit faire auec le Roy, 506.b. il eſt le Capitaine de tous les Iuges du roy, 511.c il veut vnir les Independans & les Preſbyteriens, 538.d. les Preſbyteriens le refuſent, 539.a. il eſt declaré General pour l'expedition d'Irlande, 541.b. le peuple de Londres s'éleue contre luy, 543. d. il deſcend en Irlande, 550. aſſiege Droghe-da, ibid.c. l'emporte d'aſſaut, ibid.d. eſcalade & prend Vvexford, 551.a. ſe rend maiſtre de Roſſe, ibid.b. aſſiege Duncanon, ibid. leue le ſiege, ibid. il attaque Vvaterford, 553.a. il y eſt mal-traité, ib.b il leue le ſiege, ibid. c. il ne veut point

sortir d'Irlande, 554.b. il prend Kilkeny, 558.c. il est rappellé en Angleterre par les ordres exprés des Communes, ibid.d. il est inuesty de la charge de Generaliſſime des armes Parlementaires, 562. b. part de Londres pour aller commander l'armée destinée contre l'Escosse, ibid. d. ses conditions, 564. a. il entre en Escosse auec vne armée, ibid. b son addresse pour se bien mettre dans l'esprit du peuple d'Escosse, 565. b. il se met en possession d'Edimbourg, 567. & de la ville de Leth, ibid. d. il tasche de débancher les Capitaines Escossois, 569. b. il est mis en possessiõ du chasteau d'Edimbourg, 579. a. Cromvvel attaque le Roy à Vvorcester, 587. b. il emporte le pont d'Hampton, ibid. c. il force celuy de Porvvic-Bridge, ibid. d. il fait donner vne attaque generale à la ville de Vvocester, 588. a. qui est emportée & saccagée, ib. b. il est receu en triomphe dans Londres, 593. d. il casse le Parlement & le Conseil, 605. c. il fait publier vne declaration pour authoriser son action, 606. a. les officiers de la flote appuyeot ses desseins, ibid. d. la Comté de Durham luy applaudit, 607. a. les officiers de l'armée d'Escosse se iettẽt dans ses interests, ib. b. il establit vn nouueau Parlement dans Londres, 608. c. il est declaré Protecteur des Royaumes d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, 613. c. ceremonies faites pour authoriser cette declaration, ibid. d. il fait des Reglemens, 614. a. sa proclamation, ibid. b. Prerogatiues de sa dignité, ib. c. il compose vn Conseil d'Estat, ibid. les gens de guerre d'Escosse & d'Irlande approuuent son éleuation à la dignité de Protecteur, ibid. d. les principales villes du Royaume d'Angleterre le reconnoissent, 615 a. il est felicité par les Ambassadeurs des Princes Chrestiens, ibid. a. le Conseil d'Estat fait vne ordonnance contre les mal-veillans, ibid. c. il est approuué & reconnu Protecteur par les Generaux de la flote Angloise, ibid. d. on fait vne conspiration contre luy, 617. a. qui est découuerte, ibid. c. il fait vne ordonnance pour l'vnion de l'Escosse auec l'Angleterre, 618. c. on fait vne nouuelle conspiration contre luy, 619. c découuerte, ibid. il establit vne haute Cour de Iustice pour trauailler au procez de ceux qui auoient conspiré contre sa personne, 620. a. il fait l'ouuerture d'vn nouueau Parlement, 621. a Pompe de sa marche pour aller à l'ouuerture de ce nouueau Parlement, ibid. c. sa harangne aux membres dn Parlement, ibid. d. la qualité de Protecteur luy est asseurée iusqu'à sa mort, 622. a. il court risque de perdre la vie par vn accident, ib. d il fait faire recherche de ceux qui vouloient attenter à sa vie, 623. d. il fait entrer sa milice dans Londres, 624. a. il casse la Parlement, 625. a. ses preuoyances contre les conspirations, 631. a. fait conuoquer vn nouueau Parlement, 636. a. fait arrester Henry Vaoe, ibid. c. il s'offre pour mediateur entre le Roy de Suede & les Estats Generaux des Pays bas, 637. c. il se fait vne conspiration contre luy, 642. c. qui ne reussit pas, 643. a. il est felicité par le Parlement sur la déconuerte de la conspiration, ibid b. le Parlement luy offre la Couronne d'Angleterre, 645. c. on luy fait vne seconde instance de la receuoir, 646 c. il la refuse, ibid. d. il demande la continuation de la qualité de Protecteur, 647. a. qui luy est accordée par le Parlement, ib. il enuoye des troupes à sa Maiesté Tres-Chrestienne, 648. a. il s'entremet d'accommoder les Rois de Suede & de Dannemarc, 649. c il fait vne declaration pour le commerce des Indes, 651. a. il nomme ceux qui deuoient composer vne Chambre haute des Pairs, ibid. b. fait faire l'ouuerture d'vn nouueau Parlement, ibid. d. qu'il casse peu de temps apres, 652. a. il restablit la milice de Londres, ibid. c. il institue vne haute Chambre de Iustice, 653. a. il éloigne de la Cour Lambert & le Chevalier Vaoe, ibid. c. il se fait vne nouuelle conspiration contre sa personne, 655. d. il meurt, 658. d. Richard Cromvvel son fils aisné est éleu Protecteur en sa place, suiuant la priere qu'il en auoit faite, 657. a. ceremonies faites à son enterrement, 658. c. sa statuë est tirée de l'Egliſe de Vvestminſter par les ordres du Parlement, 663. d. son corps est tiré du tombeau pour estre pendu, 688. b

D

la Damoiselle Lane troune vne inuention pour sauuer le Roy, 591. d
Dangereux libelles semez contre le Roy d'Angleterre, 710. b
Decimes des Egliſes d'Angleterre renduës au Roy Henry 8. 53. c
Declaration de la Sentence du Pape Sixte cinquieſme contre la Reine d'Angleterre, 132. b

Declaratioo du Parlement d'Angleterre ſur le mariage d'Eſpagoe, & ſur l'affaire du Palatioat, 199. c
Declaration des Chambres enuoyée à ſa Maieſté, 313. c. reſpooſe à cette declaration, 314. a
Declaration du roy aux Eſtats, ibid. d
Declaration des Eſtats d'Angleterre au Syoode d'Eſcoſſe, 321. d & 322. a
Declaration du Roy, 329. d
Declaration du roy contre l'attentat des Eſtats qui auoient fait faire vo nouueau ſceau, 339. d
Declaratioo des habitans de Briknok en faueur des Parlementaires, 405 a
Declaration du Parlemeot d'Angleterre, contenant ſes intentioos ſur le Gouuernement de l'Eſtat, 412. c
Declaration du General Leſley pour defendre à tous ceux qui ſont ſous ſon commandemeot, d'auoir aucun commerce auec ceux qui oot porté les armes contre le Parlement d'Aogleterre, 416. b
Declatation des deux Chambres cootre la requeſte preſentée par la milice à Fairfax, 453. a
Declaration de l'armée contre les Eſtats, 460. b
Declaration de la ville de Londres, 465. a
Declaratioo de la Chambre baſſe contre le roy, 482. d
Declaration des Eſcoſſois aux Eſtats de Londres, 484. c. froide reſpooſe de ces Eſtats à cette declaration, ibid. d
Declaration des officiers de l'armée contre les Eſtats, 507. b
autre Declaratioo ponr perſuader au peuple que le Roy eſtant l'autheur des deſordres du Royaume, on auoit droit de proceder contre luy comme traiſtre à l'Eſtat, 509. a
Declaration des Pairs d'Angleterre coo-tre la Chambre des Communes, 541. c
Declaration du Roy d'Angleterre, 551. c
Declaratioo de Cromvvel pour anthoriſer ſon action en la caſſation du Parlement, 606. a
Declaratioo du General Monk, 619. a
Declaration du Protecteur pour le commerce des Iodes, 651. a
Declaration du Parlemeot reſtably par les officiers de l'armée, 662. b
Declaration du Roy auantageuſe à ſon reſtabliſſement, 674. d
Declaration dn roy d'Aogleterre contre les Preſtres Catholiques, 707. c
Decrets du Roy Edovvard abolis par la Reioe Marie ſa ſœur, 101. b
Deffaite de quatre cens Anglois, 30. d
Deffaite des François à Valleau, 33
Deffaite des Parlementaires par le Prince robert, 326. c
Deffaite des Proteſtans par les Irlandois Catholiques, 333 b
Deffaite de Waller par le Marqnis d'Harford, 346. a. ſecoode deffaite de ce Geoeral par le Baron Wilmot, ibid. b
Deffaite des Parlemeotaires par Compton, 347. b. deffaite du fils d'Hotan par le Colonel Candish, ibid. c
Deffaite de Waller Parlementaire, 362. d
Deffaite des Confederez par Montroſe, 369. d. antre deffaite des confederez, 371. a.
Deffaite du Comte d'Argyl, 386. b
Deffaite des Coofederez par Monttoſe, 391. d
autre Deffaite des Coofederez par Montroſe, 393. b
autre Deffaite des Confederez, 396. a
fruits de cette deffaite, ibid. b
autre Deffaite du Cheualier Aslhey, 410. a
Deffaite des Proteſtans eo Irlaode par le General Oneil, 438. d
Deffaite de Macdonald par Leſley, 446. c
Deffaite de Langhorn, 489. a
Deffaite du Duc de Bukingham, des Comtes de Holland & de Peterbourg confederez, 490. c
Deffaite des Leuelers, 543. a
Deffaite du Gouueroeur de Dublio par le Marquis d'Ormond, 549. d
Deffaite des troupes Royales d'Irlande, 563. b
Deffaite des Eſcoſſois, 567. b
Deffaite des Eſcoſſois proche de Neſterton, 585. d
Deffaite de Midletoo par le General Monx, 610. d
Deffaite de la flote Eſpagoole par celle d'Angleterre, 648. c
Deffaite de l'armée Eſpagnole par les Fraoçois & les Anglois, 655. c
Deffaite des ſoûleuez d'Aogleterre, 666. b
Deffaite des Hollandois par les Aoglois, 717. d
Degaſt general fait par les Aoglois en Vlſter, 142. a
Demaodes du roy d'Angleterre aux Princes de l'Empire, 60. b
Demandes faites par le Roy d'Eſpagne pour la ſeureté du mariage, & les reſpooſes du Roy d'Angleterre, 187. d
Demaodes extrauagantes des Eſtats au

Roy, 318. b. le Roy s'en plaint & y respond, ibid. d
Demandes de l'armée aux Estats, 462. a qui luy sont accordées par eux, ibid. c
Demeslez entre les Anglois & les Corsaires d'Alger, 698. d
Denzil Hollis se porte contre le Roy, 307. c
Depart de la Reine de la grande Bretagne hors de Paris & sa conduite, 213 a
Depart du Roy d'Angleterre pour son voyage d'Escosse, 251. c
Deputez des Estats vers le Roy de France, & pourquoy, 183
Deputez de la Rochelle vers le Roy, 242. c
Deputez d'Escosse offrent aux Estats des troupes contre l'Irlande, 311. b. le Roy & la Chambre des Pairs s'y opposent, mais ils sont mespriſez, ibid.
Deputez d'Escosse presentent de nouueaux cahiers aux deux Chambres, 412. b
les Deputez d'Escosse s'écrient sur la proposition des Estats, 479. c. demandent vne conference secrete auec sa Maiesté, ibid.
les Deputez des Estats de Londres s'emportent en receuant la response de sa Maiesté, 480 a
Deputez d'Escosse se retirent, & pourquoy, 482. b
Deputez des Estats pour le traité de paix, 505. a
Deputez enuoyez par les Estats Generaux au Roy d'Angleterre, 676. b
les Deputez enuoyez par le Parlement au Roy d'Angleterre arriuent à la Haye, 677. b. harangue de ces Deputez, ibid. d
Descente de l'armée Françoise en trois lieux d'Angleterre, 70
Descente des Irlandois en Escosse, 367. c
Descente de Cromvvel in Irlande, 550. a
Descente d'vne armée estrangere en Escosse en faueur du Roy, 559. c
Description de la terre d'Oye, 81. d
Desolation generale dans les Eglises d'Angleterre, 338. a
Desordre dans la ville de Londres, 470. d
Desordre en Escosse, 492. c
Desordre dans Londres, 667. c
Despense prodigieuse des Estats, 451 a
Despit du Roy Henry 8. contre la Reine Catherine, 53. b
Dessein des Estats de licentier leur armée, 450. c
Dessein de sauuer le Roy sans effet, 512. c second dessein de sauuer le Roy découuert, ibid. d
Dessein de Cromvvel sur Sterling, 582. c
Dessein infructueux de ceux qui s'estoient soûleuez en Angleterre, 627. a
Dessein de Monk pour restablir le Gouuernement Monarchique, 674. a
Dessein des mal-intentionnez sur le chasteau de Dublin, 708. b. est découuert, ibid. c. execution des conspirateurs, 709. a. continüation des chastimens donnez aux conspirateurs, 712. c
Deüil general en Angleterre pour la mort du Roy, 160. c
Dom Diego de Mendoze Ambassadeur extraordinaire d'Espagne en Angleterre & autres pays, 193. b
Diette tenuë à Vvormes par l'Empereur Charles le Quint contre la doctrine de Martin Luther, 36
Different du Royaume de Nauarre, 24. a
Different sur le Royaume de Naples, 25. b
Diligence du Roy pour preuenir les confederez, 353. c
Discours obligeant du Roy à ceux qui se iettoient dans ses interests, 319. c
Discours de Montrose à ses gens de guerre, 422. d
Discours du President Bradshavv au peuple auant de prononcer la sentence du Roy d'Angleterre, 526. b
Discours obligeant fait au Cheualier Iean Greennille par l'Orateur de la Chambre des Communes, 675. b
Dispositions à la paix, 341. b. inutiles, ibid.
Dispositions à la paix, 376. a. traité rompu, 379. a
Dispositions à l'accommodement des Escossois auec sa Maiesté, 546. a
Dispositions à vne reuolte en Angleterre, 571. c
Dispositions des Anglois & des Hollandois à la continüation de la guerre, 602. c.
Dispositions à la paix entre les deux Republiques d'Angleterre & d'Hollande, 604. d
Dispositions au mariage du Roy d'Angleterre auec l'Infante de Portugal, 696. c
Disputes des Ambassadeurs d'Angleterre, 58. a
Dispute de Pierre Martir contre Richard Smithe sur le point de l'Eucharistie, 94. a.
Disputes diuerses de Theologie en Angleterre, ibid. d
Disputes de Cranmer, Ridley, & Latimer contre les Catholiques, 104. a
Dissolution du Parlement, 685. d
Autre Dissolution du Parlement, 689. b

Diuers euenemens des armes Royales & Parlementaires, 362.b
Diuers ſuccez des armes Royales, 379.c
Diuers progrez des Parlementaires, 383.d
Diuers auãtages des armes Royales, 384 a
Diuers auantages des Parlemẽtaires, 388 b
Diuers ſuccez des deux partis, 389. a
Diuers mouuemens du Conſeil du Roy d'Angleterre, ſur la conionćture de la guerre qu'il alloit entreprendre contre les Hollandois, 714. b
Diuerſes eſcarmouches entre les troupes de Montroſe & les confederez à l'auantage des Royaliſtes, 372.d.& 373.a
Diuerſes & importantes requeſtes aux Eſtats, 450. a
Diuiſion entre les Anglois & les Eſcoſſois, 432. b
Diuiſion entre les Eſtats & l'armée, & leurs motifs, 451. d
Diuiſion entre les Chefs de l'armée Royale en Eſcoſſe, 568.d
Diuiſion entre les Officiers Anglois de l'armée d'Eſcoſſe, 624. d
Diuorce propoſé entre Catherine Reine d'Angleterre, & le Roy Henry ſon mary, 33. conſeillé au Roy par l'Eueſque de Tarbes, 34. b
Docteur Iuxon accordé au Roy pour l'aſſiſter iuſques à la mort, 524. d
Doctrine de Luther comment introduite en Angleterre, 87. d
Dommages receus par les Anglois, 75.c
Dorceſter & Weymouth priſes par les armes Royales, 345.d
Dowing obtient de Monk des lettres de recõmandation en ſa faueur pour preſenter au Roy d'Angleterre, 680.b
Drogheda pris par le Mylord Inchequin, 546. d.
Du Bellay Eueſque de Paris pourquoy enuoyé en Angleterre, 54. pourquoy fait le voyage de Rome, ibid.
Dublin aſſiegé par le Marquis d'Ormond, 546. c
Duc de Buckingham pris & decollé en Angleterre, 23
Duc d'Aumale bleſſé d'vn coup de lance, 81. a.
Duc de Buxingham mal ſatisfait de l'Eſpagne, 193. d
Duc de Buckingham arriue à Paris pour le partement de la Reine de la grande Bretagne, 212. c
Duc d'Hamilton retourne d'Eſcoſſe pour donner aduis à ſa Maieſté de la ligue qui s'y faiſoit, 344. a. ſes aduis ſont ſuiuis, ibid. b
Duc d'Hamilton arreſté par le commandement du Roy, 354. a
le Duc d'York eſt mené à Richemont, 423. c. il eſt conduit à Londres, 430.a
les Ducs d'York & de Gloceſter vont voir le Roy, 467.b
le Duc d'York ſort ſecretement de Londres & ſe ſauue, 486.d
le Duc d'York ſe retire en France, 583.c
le Duc d'York va au deuant de la Reine, 702 a. il ſe trouue en danger ſur mer en allant au deuant de la Reine ſa Mere, 704.a. il va à Portmouth pour prendre le commandement de ſa flote, compoſée de quarante nauires de guerre, 716. a.
Duc de Buckingham, & les Comtes de Holland & de Peterbourg prennent les armes en faueur du Roy, 490. a. les Eſtats en preonent l'allarme, ibid b. les declare criminels & traiſtres, ibid. c. il eſt deffait, ibid. c
Duc d'Hamilton traite auec Cromvvel ſous des conditions fort deſauantageuſes à ſa gloire & à ſa conduite, 492.b
Duc d'Hamilton eſt executé auec le Comte de Holland & le Baron Capel, 537. c.
le Duc d'Hamilton & le Marquis d'Argyl ſe reconcilient par l'entremiſe du Roy, 580. d.
Duc de Lorraine entreprend de proteger l'Irlande, 596. c
le Duc de Gloceſter meurt de la petite verolle, 685. d
le Duc d'Ormond eſt fait Vice-Roy d'Irlande, 700. b
le Duc de Monmouth eſt fait Cheualier de la Iarretiere, 707. d
Dudley de Northumberland pris priſonnier, 97. c. condamné à mort, 98. c. renonce à la Religion de Luther & meurt Catholique, ibid. d
Duglas & Ladre chaſteaux baſtis en Eſcoſſe par Edvvard, 93. c
Dumfris pris par Montroſe à ſon entrée en Eſcoſſe, 361. d
Duncanan aſſiegé par le General Preſton, 401. d.
Duncanon eſt aſſiegé par Cromvvel, 551. b qui leue le ſiege, ibid.
Dundalke emportée par le Baron d'Inchequin, 548.d
Dunquerque eſt aſſiegée par les François & par les Anglois, 654. a. elle eſt priſe, 655. d. elle eſt remiſe en ſuite entre les mains des Anglois par le Roy de France, ibid.

Dunquerque eſt retiré par le Roy de France des mains des Anglois, 706.a
Dures conditions impoſées aux Royaliſtes par Midleton, 422.b

E

Ecclesiaſtiques Anglois preſtent le ſerment d'obeyſſance au Roy Henry VIII. 48. b
Edits d'Henry VIII. touchant la Religion abolis en Angleterre, 88.b
Edit de la Reine Marie touchant la Religion, 99.c
Edit pour la ceſſation d'armes entre les Anglois & les Eſpagnols, 153. d
Edimbourg ſe met à l'obeyſſance, 397.c
Edimbourg eſt mis en la poſſeſſion de Cromvvel, 567. c
Edmond de la Poule decapité, 8. b
S. Edmond Roy d'Angleterre & Martyr, 65. d.
Edoüard Duc de Buckingham condamné à mort & decolé, 23. d
Edoüard 6. du nom ſuccede à Henry 8. ſon pere, 87. eſt couronné Roy, ibid. d
Edoüard Seymer Protecteur d'Angleterre Lutherien, 87. d. fait decapiter ſon frere Thomas, 91. d
Edoüard Protecteur d'Angleterre empriſonné, & pourquoy, 92. eſt deliuré par le commandement du Roy ſon neueu, 93. a. eſt decapité, 94. d
Effets de la guerre entre l'Eſpagne & l'Angleterre, 635. a
Egliſe des Cordeliers de Londres reſtablie, 84. b
Egliſe de Noſtre-Dame choiſie pour la celebration des eſpouſailles, & comme elle fut preparée, 210. c
Elizabeth Barthome Religieuſe condamnée à mort auec quelques Moines & Preſtres, 55. b
Elizabeth fille de Henry 8. declarée heritiere de la Couronne d'Angleterre, ibid. e
Elizabeth ſœur de la Reine Marie priſonniere, & toſt apres deliurée, 103. d
Elizabeth ſuccede à Marie ſa ſœur au Royaume d'Angleterre, 111. a. eſt couronnée à Londres, ibid. b. change la Religion en Angleterre, ibid. d. ſe declare Chef de l'Egliſe Anglicane, 112. a
Elizabeth Reine d'Angleterre excommuniée par le Pape, 114. d. aſſiſte les Eſtats, 115. d. equippe vn grand nombre de vaiſſeaux pour s'oppoſer à l'armée du Roy d'Eſpagne, 134. d. enuoye du ſecours au Roy Henry IV. ſous la conduite du Comte d'Eſſex, 138. a
Elizabeth Reine d'Angleterre eſtant tombée malade declare ſon ſucceſſeur, 149. a
Elizabeth Princeſſe de la grande Bretagoe mariée au Comte Palatin, 164. d
Embarquement du Prince au port de S. André, 193. a
Embarquement du Roy pour paſſer en Angleterre, 681. b
l'Empereur fait complimenter le Roy d'Angleterre par le ſieur Friquet ſon Ambaſſadeur, ſur ſon reſtabliſſement ſur le troſne, 678. a
Empriſonnement du Marquis d'Argyl, 689. b.
Enfans du Roy François baillez en oſtages pour ſa deliurance, 33. b
Enfans du Roy d'Angleterre luy ſont amenez auant que de mourir, 531. d
Entrée & reception d'hooneur faite au Prince de Galles dans Madrid, 181. d
Entrée du Roy à Londres, 157. b
Entrée d'vne armée Eſcoſſoiſe en Angleterre, 354. b
Entrepriſe de l'Empereur & du Roy d'Angleterre ſur la France, 28. 32
Entrepriſe du Mareſchal de Biez, 73. c
Entrepriſe du Roy Henry ſur Calais, 109. b
Entrepriſe de l'armée Eſpagnole, 136. a diſſipée par la tempeſte, 137. b
Entreueuë des Rois François de France & Henry d'Angleterre, 22. b
Entreueuë de l'Empereur & du Pape à Boulogne, 47. c
Entrée de Montroſe en Eſcoſſe, 366. d
l'Eſlection des Officiers eſt caſſée par la Chambre baſſe, 463. d. la Chambre des Pairs les reſtablit, 464. b
Eſclairciſſement ſur les cauſes de l'eſleuement du Roy, 458. a
Eſclairciſſement pour l'intelligence des affaires d'Irlande, 544 a
Eſcoſſois ſe mettent en la protection de la Reine d'Angleterre, 113. a
Eſcoſſois font vne ligue contre le Roy, 344. a
Eſcoſſois mis en poſſeſſion de Barvvick, 354. a
Eſcoſſois aſſiegent & prennent Neucaſtel, 365. a
Eſcoſſois prennent Carlile, 383 a. Ils vont aſſieger Hereford, ibid. b. ils leuent le ſiege, ibid. ils demandent qu'on faſſe la paix, 389. b
Eſcoſſois ſe plaignent du Parlement de Londres, 410. d. reſponſe du Parl. 411. a

les Escossois vuident l'Angleterre & remettent le roy entre les mains des Anglois, 438 a
Escossois ennoyent des deputez à Londres pour trauailler auec les Anglois à faire gouster à sa Maiesté les propositions qu'on luy auoit enuoyées, & entretenir la bonne intelligence entre les deux nations, 449. b
Escossois se plaignent aux Estats de l'enleuement du Roy, 458. b. ils prennent les armes, 471. a
les Escossois embtassent les interests du Roy, 483. d
les Escossois se resolnent à la guerre, 487. d ils entrent en Angleterre sous les ordres du Duc d'Hamilton, 490. d. ils veulent traiter auec les Anglois, 492 a. font decapiter le Marquis d'Huntly; 538. a. declarent le Prince de Galles Roy de la grande Bretagne, 540. a. luy enuoyent des deputez, ibid. d. ils enuoyent des deputez à sa Maiesté, 545. d. ils enuoyent presenter de nouuelles propositions à sa Maiesté, 556. c. ils demeurent d'accord de ne faire qu'vne republique auec l'Angleterre, 595. c
les Escossois chassent tous les Anglois d'aupres sa Maiesté, 569. d
les Escossois reprennent les armes en faueur de sa Majesté, 618. a
les Escossois tiennent vne armée de vingt-deux mille hommes pour asseurer la personne de sa Maiesté, 710. c
Esgalleurs se reuoltent; 539. a. leur defaite, ibid. d.
Escrit du roy d'Angleterre Henry 8. contre le Concile du Pape, 64. c
Esmotion de ceux de Lincoln & d'York contre le roy Henry 8. & pourquoy, 62. c.
les Espagnols attaquent Mardik, 650. b. ils sont repoussez & battus, ibid.
Espousailles de Madame auec le Roy de la grande Bretagne, 211. d
Establissement d'vne haute Cour de Iustice, 620. a
Establissement d'vn Conseil d'Estat, 662. c
autre Establissement d'vn Conseil d'Estat, 668. a.
Establissement d'vn Priué Conseil par le Roy d'Angleterre apres son restablissement, 684. b
Establissement d'vn Conseil de commerce par le roy d'Angleterre, 688. b
Estapes de laines d'Angleterre, 31
Estats assemblez en Angleterre, 55
Estats assemblez à Londres à l'aduenement à la Couronne de la Reine Marie, 101. b
Estats d'Angleterre prient Elizabeth de n'espouser aucun Prince estranger, 112 c
Estats tenus à Orleans, 113. c
Estats d'Hollande deliberent sur le point de leur conseruation, 116. c. requierent la Reine d'Angleterre de leur donner secours, ibid. d
Estats des Pays. bas font difficulté d'élire la Reine d'Angleterre pour Protectrice, 118. b. se resoluent de se mettre en la protection du Roy de France, ibid. enuoyent des deputez vers luy, ibid. c il refuse de leur donner secours, ibid. d
Estats des Prouinces Vnies pris en la protection de la Reine Elizabeth, 119. b
Estats demandent l'authorité de la milice, 312. b. ils establissent Hotan dans Hull, 315. c. establissent le Comte de Warvvic dans la charge d'Amiral, ibid. c. le Roy ne le veut point receuoir, ib. d ils maintiennent ce Comte qui se rend maistre absolu de toute la flote, ibid. ils approuuent l'action de Hotan Gouuerneur de Hull, 316. c. le Roy leur escrit pour se plaindre de ce Gouuerneur, & d'eux-mesmes, ibid. ils declarent traistres tous ceux qui prendroient les armes en vertu du commandement de sa Maiesté, 317. b. font vne nouuelle menace de poursuiure comme traistres à l'estat tous ceux qui la suiuroient en cette guerre, ibid. d. font adiourner personnellement 9. Seigneurs de la Chambre des Pairs, qui auoient esté les premiers à se retirer vers sa Maiesté, ibid. sont priuez des priuileges de la Chambre des Pairs par leurs confreres, 318. a ils leuent des troupes, & les pretextes specieux dont ils se seruent pour faire ces leuées, 319. a. le roy escrit au Maire & aux Escheuins de Londres pour leur defendre de contribuer à cette leuée, ibid. b. ils tascbent de persuader au peuple qu'ils n'en veulent pas au Roy, mais aux seditieux, qu'ils appelloient malignans, 320. a. demeurent d'accord de reconnoistre le Comte d'Essex pour Generalissime de leurs armes, & le Comte de Bedford pour General de leur Caualetie, 321. b. enuoyent vne declaration au Synode d'Escosse, ibid. d & 322. a. deputent vers l'Ambassadeur de France le Comte de Holland, pour le prier de ramener en France les Capucins de la Reine d'Angleterre, 326. a font fortifier Londres, 327. d. font faire des

des propositions d'accommodement à sa Maiesté, 330. a. qui n'ont point d'effet, & pourquoy, ibid. c. s'opposent au voyage que le Roy veut faire en Irlande, & pourquoy, 334. c. enuoyent des propositions de paix à sa Maiesté, 336. a. font courir vne nouuelle declaration pour charger le Roy de la nullité du traité, 337. a. s'emparent de Malmesbury, ibid. b. reglent les affaires Ecclesiastiques, ibid. d. donnent pouuoir au Comte de Mancheſter de reformer les Ecclesiastiques de Cambridge, 338. c. font faire vn nouueau sceau, 339. a. declarẽt criminelle la Reine d'Angleterre, 343. b. ils demandent secours aux Estats d'Escosse, 344. c. font arrester Hotan, & le font mourir auec son fils, 347. d. restablissent leur armée, 375. b. ils enuoyent à sa Maiesté les conditions auec lesquelles ils veulent faire la paix, 376. b. font forcer la maison du Resident de l'Empereur, 382. d. corrompent le Gouuerneur de Hereford, 383. b. donnent des recompenses à leurs Officiers, 389. d. ils refusent au Roy les Theologiens qu'il demandoit, 447. d. condamnent en sa Maiesté l'action de toucher les malades des escrouelles, 448. c. defendent les Comedies & abolissent les Festes, ibid. ils veulent enuoyer des troupes en Irlande, 451. c. recompensent les seruices de Fairfax & de Cromvvel, 454. d. ils renuoyent Fairfax à l'armée, 455. d. ils prennent l'allarme de l'approche de l'armée vers Londres, 459. c. demandent la personne du Roy à Fairfax, 460. a. le Maire & les Escheuins enuoyent des deputez à Fairfax, 466. a

les Estats enuoyent de nouuelles propositions au Roy, 478. c. cassent Inchequin General des Protestans d'Irlande, 483. c. veulent deposseder le Gouuerneur de Pembrox, 488. b. ils prennent l'allarme de l'armement du Duc de Buckingham & des Comtes de Holland & de Peterbourg, 490. b. ils les declarent traistres & tous ceux qui les appuyent, ibid. c. font faire des feux de ioye de la deffaite de l'armée d'Escosse, 492. c. enuoyent des ordres à Cromvvel de poursuiure Monro, & de remettre à l'obeyssance les villes de Barvvic & de Carlile, ibid. escriuent aux Estats des Prouinces Vnies pour les prier de faire arrester les vaisseaux qui s'estoient engagez au party Royal, 501. d. font le Comte de Warvvic Amiral d'Angleterre, ibid. ils declarent que le transport de sa Maiesté hors de l'isle de Vvigth, auoit esté fait contre la iustice, sans qu'ils y eussent presté leur consentement, 507. a

Estats d'Escosse veulent mettre le Marquis de Montrose dans leurs interests, 348. d. luy presentent la Lieutenance generale d'vne armée destinée contre le Roy, 349. a. demeurent d'accord auec les Anglois des conditions d'vn Conuenant, 350. b. font vne declaration des raisons qui les y auoient obligez, ibid. c

Estats d'Escosse assemblez à Perth declareot criminels les partisans de Montrose, 394. d. font mourir les prisonniers de guerre, 400. a. ils condamnent à la mort quatre prisonniers de guerre, 403. d. ils font publier vne declaration aux Estats de Londres, 484. b. froide response de ces Estats, ib. c. ils enuoyent des ordres aux Gouuerneurs de Barvvic & de Carlile de remettre ces places entre les mains des Anglois, 493. d. ils prennent l'allarme du retour de Montrose en ce Royaume, 559. d. ils se seruent de tous les moyens possibles pour reünir les Chefs de l'armée Royale de ce Royaume, 569. a

Estat de l'Irlande, 332. b

Estats conuoquez par le Roy à Oxford, 356. c. ils escriuent aux Estats de Westminster, 358. b. ils se separent, 360. b

Estat des affaires d'Irlande, 401. a

Estat du camp de Nevvark, 409 d

Estat de l'Irlande, 438. a

Estat des affaires d'Irlande, 582. d

Estat de la guerre d'Irlande, 584 c

Estats Generaux des Pays-bas enuoyent vn Ambassadeur extraordinaire à Londres, 598. a. ils font occuper la place d'Amiral au sieur Of-Dam, 611. d. ils enuoyent des deputez au Roy d'Angleterre, 676. b. ils enuoyent vn Ambassadeur en Angleterre, 713. c. response du Roy à cet Ambassadeur, ibid. d

Estat de l'Irlande & de l'Escosse, 602. d

Estat des affaires de Barbarie, 702. d

Estat de la ville de Tanger, 709. c

Estienne Euesque de Vvincheſtre prisonnier auec d'autres, 91. a

Estrange Harangue faite au Roy d'Angleterre par trois Seigneurs d'Escosse de la part du Parlement de ce Royaume, 416. d

Estrange estat où le Roy d'Angleterre se trouue reduit, 589. a

Eueſque de Bayonne Ambaſſadeur extraordinaire pour le Roy François en Angleterre, 36. a
Eueſque de Londres eſt fait Archeueſque de Cantorbery, 152
Eueſques d'Angleterre refugiez à Rome & ailleurs, 94. b
Eueſques remis en leurs Eueſchez par la Reine Marie, 97. d
Eueſques priſonniers en Angleterre pour la foy Catholique, 91. a. 112. b
Eueſques abandonnent les Eſtats, 310. b ils ſont declarez criminels & priuez de l'entrée de la Chambre des Pairs, ibid. d
Eueſques priuez par le Roy du droit de ſeance aux Eſtats, 312 d
les Eueſques ſont reſtablis en Angleterre par le Roy, 687. d
les Eueſques ſont reſtablis en Eſcoſſe, 690. b
Exacte recherche des coniurateurs, 623. d
Executions de pluſieurs Nobles, 103. a
Execution du Pere Garnet Ieſuiſte, 158. d
Execution du Duc d'Hamilton, du Comte de Holland, & du Baron Capel, 537. c
Execution du Marquis d'Huntly en Eſcoſſe, 538. a
Execution de quelques vns des meurtriers du Roy d'Angleterre, 687. a
Execution du Marquis d'Argyl, & de trois autres perſonnes, 697. d
Execution de trois meurtriers du feu Roy d'Angleterre, 701. c
Execution du Cheualier Henry Vane, 703. c
Execution de ceux qui auoient conſpiré contre la perſonne du Roy, 706. c
Execution des complices de la conſpiration faite contre le Duc d'Ormond, & le chaſteau de Dublin, 709. a
Execution faite dans Yorck de vingt-vn conſpirateurs, 711. b
Exeter pris par le Prince Maurice, 345. d
Exeter eſt renduë aux Parlementaires, 413. d
Exil de Montroſe, & ce qu'il fit pendant cet exil, 552. a
Exploits de l'Empereur en Champagne, 70. d.
Exploits de Waller, 346. a
Exploits de Cromvvel, 494. b
Exploits du Colonel Monck en Eſcoſſe, 592. d
Exploits de la flote Angloiſe deuant Tunis, 619. d
Exploits de Ruyter contre les Anglois, 718. b.
Extrauagantes demandes des Eſtats au Roy, 318. b. le Roy s'en plaint & y reſpond, ibid. d
Extrauagance d'vne Trembleuſe qui veut reſſuſciter vn mort, 644. b

F

FAction pour remettre le party Royal en credit, 485. b
Faction des Leuelers, 542. b. elle ſe réueille, 550. d
Faction des Leuelers ſe réueille, 554. d coup hardy d'vn des Chefs de cette faction, 555. a
Fairfax General Parlementaire & le Cheualier Thomas ſon fils ſont deffaits par le Marquis de Neucaſtel, 345. a. il eſt choiſi par les Eſtats pour remplir la place du Comte d'Eſſex, 375. d. il ſe met en campagne, 381. b. va camper deuant le chaſteau de Shetborne, 383. c. bat le Prince de Galles, 407 c. va attaquer le port de Dermouth, & le prend, ibid. d. ſe met en poſſeſſion de Barnſtable, du mont ſaint Michel, de Dunſter, & de Texbury, 414. b. il eſt cõmandé pour eſcorter l'argent qu'on enuoye aux Eſcoſſois, & le conſigner entre les mains de leur General, 437. d. il fait reſponſe à la declaration des deux Chambres contre la requeſte à luy preſentée par la milice, 453. d. prend reſolution d'aller à Londres pour y chercher la gueriſon de la maladie de la pierre dont il eſt cruellement trauaillé, 454. c. fait voir aux Eſtats la declaration des officiers contre leſquels ils auoient pris de l'ombrage, ibid. il eſt renuoyé à l'armée par les Eſtats, 455. d. eſcrit au Maire & aux Eſcheuins de Londres, 459. d. enuoye ſes ordres à tous les quartiers, pour leur commander de le venir trouuer en ſon poſte, 465. e. il marche contre la ville de Londres, ibid. condamne l'election du nouueau Orateur qui auoit pris la place de Lenthal, & declare nulles les Ordonnances faites en ces aſſemblées, ibid. d. les Eſtats, le Maire & les Eſcheuins luy enuoyent des deputez, 466. a. la ville traite auec luy, ibid. b. il reſtablit dans le Parlement tous les membres qui l'auoient abandonné, ibid. d. il enuoye commander à Poyer de ſortir de Pembrok dans vingt-quatre heures, 488. b. il attaque & emporte Maidſton, 496 d. attaque Colcheſter, 498. e. braues

efforts des assiegez, 499. a. qui sont reduits à la necessité des viures, ibid. e. cruelle response de Fairfax à ces assiegez, ibid. d. il prend la place, 500. c. sa cruauté enuers les Cheualiers Lucas & de Lisle, 501. a. il fait enleuer le Roy de l'isle de Vvigth, 507. a. il fait entrer huit mille hommes dans Londres, 508. c. il ne veut point estre du nombre des Iuges du Roy, 511. c. il quitte la Charge de Generalissime des armes Parlementaires, 562. a. il est nommé pour vn des deputez que la Chambre des Communes enuoyoit au Roy d'Angleterre, à la Haye, 677. c
Ferdinand Archidue d'Austriche fait Cheualier de la Iarretiere, 29. d
Festes abolies par les Estats en Angleterre, à la reserue du Dimanche, 448. e
Festin du Roy d'Angleterre au Roy de France, en vn riche logis de bois, 22. c
Festin magnifique où le Roy & les Ambassadeurs d'Espagne disnerent en mesme table, 190. d
Festin Royal en la Salle de l'Archeuesché, 112. a.
Feux de ioye faits par les habitans de Tournay à l'entrée de Gaspard de Coligny, 19. a
Feux de ioye & réjouyssances publiques, 112. c.
Filles du Duc de Suffolc & de Marie sœur de Henry huitiéme & leurs mariages, 95. a.
Fischer & Thomas Morus deffendent le liure du Roy d'Angleterre contre Luther, 29. d
Fischer empriſonné, 55. e. est fait Cardinal par le Pape Paul troisiéme estant encore en prison, 57. c. condamné à mort, ibid.
Fleetwod, General des forces de terre de la Republique d'Angleterre, 663. b
Flemming bloque Pembrox, 488. c. il est deffait & tué, ibid. d
Fleur de Lys de grande valeur engagée au Roy d'Angleterre Henry huitiéme par le pere de l'Empereur Charles, & rachetée par le Roy François premier, 40. c.
Flote d'Espagne dissipée, bruslée & rompuë, 139. a
Flote Angloise enuoyée contre le Prince Robert, 564. c
la Flote Angloise se remet en mer, pourquoy, 628. c
Flote Angloise deuant Tunis, 629. c. ses exploits, ibid. d
Flote Angloise en mer pour moyenner l'accommodement des Couronnes du Nord, 659. c
les Flotes Angloise & Hollandoise se choquent, 717. c. deffaite des Hollandois, ibid. d
la Flote Hollandoise est dispersée par la tempeste, 720. b
Fort de saint Martin assiegé par les Anglois, 224. d
Forteresses de Roxbonrg & d'Aimonde, 93. c.
Forts conquis par le Roy de France sur les Anglois, 92. c
la Fortune tourne le dos au Roy, 381. a
François deffaits pensans prendre Boulogne, 70. c
François deffaits en l'isle de Wigth, 76. d
François premier couronné Roy de France, 15. a
François premier aduerty de la mort de Henry 8. tombe malade d'apprehension, dont il meurt, 88. a
François chassez d'Escosse, 113. b
François Duc d'Alençon recherche la Reine Elizabeth en mariage, 115. b
François Drack Vice-Amiral d'Angleterre prend l'isle de Saint Dominigo, 120. c
Freres de la Pucelle d'Orleans annoblis par la Roy de France, 92
Frideric Comte Palatin espouse la Princesse de la grande Bretagne, 161. a
le sieur Friquet Ambassadeur de l'Empereur complimente le Roy d'Angleterre, sur son restablissement sur le trosne, de la part de son Maistre, 678. a
Froide response des Estats de Londres à la declaration des Escossois, 484. d
Froideur entre les Anglois & les Escossois, 409. c
Fruits de la victoire gagnée par Montrose sur les Confederez proche Kilseith, 396. b
Fuite du Roy allarme la ville & l'armée, 474. c

G

GAleasse de Dom Hugues de Mencade pillée par les Anglois le huitiéme d'Aoust, 137. b
les trois principales Prouinces de Galles enuoyent offrir vingt mille hommes à sa Maiesté, 322. d
Garnet Iesuiste executé en Angleterre, 158. d

Garnison de la Citadelle incommodée, 230. c.
Gaspard de Colligny prend possession de Tournay pour le Roy François, 19.a
Gaulthier d'Eureux Comte d'Essex conspire contre Elizabeth Reine d'Angleterre, 144. d. retient ses Commissaires prisonniers chez soy, 145.b.gagne la faueur du peuple de Londres, ibid. se retire en sa maison, où il trouue les Commissaires eschapez, ibid. est pris prisonnier & mené à Londres, où la Reine luy fait faire son procez, ibid. d. deposition des tesmoins contre luy, 146.a. il recuse les Iuges & respond neantmoins pardeuant eux aux accusations proposées contre luy, ibid. b. sa condamnation, 147. a. il ne veut demander sa grace, ibid. b. est executé, ibid.d
General Protestant en campagne contre les Catholiques Irlandois, 334.a
Generaux Parlementaires depossedez de leurs charges, 380. d
Generaux Parlementaires leuent le siege d'Oxford, 381. d
les Generaux & les Agitateurs se proposent d'enuoyer vne remonstrance aux Estats, 461.d
les Generaux de la flote Angloise reconnoissent Cromvvel pour Protecteur, 615. d
Genereuse response du Cheualier Carteret, 594. a
Generosité de Montrose, 553. d
les Gens de guerre d'Escosse & d'Irlande approuuent l'eleuation de Comvvel à la dignité de Protecteur, 614. d
Gentilshommes de l'Ambassadeur extraordinaire d'Angleterre festoyez en la Conciergerie, 245.b
Georges Boullan frere de la Reine Anne decapité auec elle, 61. b
Gloceſter assiegée par le Roy, 351.d
Goring & Greeuille marchent au secours de Bristol, 384.b
le Gouuerneur de l'isle de Wigth chasse tous les seruiteurs de sa Maiesté, 480.d
le Gouuerneur du chasteau d'Edimbourg capitule, 579.a
Grande peste dans Londres, qui en fait sortir le Roy & la Reine, 215.a
Grand conuoy de viures arriué en la Citadelle de saint Martin, 229.d
Grands Officiers d'Angleterre, 153.c
Grande deffaite des Protestans en Irlande par le General Oneil, 438.d
Grandes particularitez de la fuite du Roy, 590.d
Greenuille se presente à la porte du Parlement & demande permission de donner à la Compagnie des lettres du Roy d'Angleterre son Maistre, 674. c. il reçoit du Parlement cinq cens liures Sterling pour l'achat d'vne bague, pour seruir de marque à la posterité de l'employ auquel sa Maiesté l'auoit destiné, 675. b. l'Orateur de la Chambre des Communes luy fait vn discours obligeant, ibid.
Greeuille leue le siege de deuant Plymouth, 389.b
Guerre entre les Rois d'Angleterre & d'Escosse, & la cause d'icelle, 10.b
Guerre de la Reine d'Angleterre en Irlande, 141.d
Guerre entre l'Empereur Charles le Quint & François premier Roy de France, 24.a. la cause & source d'icelle, ibid.
Guerre contre l'Escossois & l'Anglois, 68. b.
Guerre & victoire des Anglois contre les Escossois, 88.b.c
Guerre se renouuelle en Irlande, 333. c
Guerre d'Irlande continuë, 340.d
Guerre se renouuelle en Irlande, 341.c
Guerre se renouuelle en Escosse, 446.a
Guerre declarée entre les Anglois & les Hollandois, 599. c
la Guerre se réueille en Escosse, 623. c
Guerre declarée en Angleterre contre l'Espagne, 637. b
Guerre declarée par le Roy d'Angleterre aux Hollandois, 716.d
Guilford Dudlay decapité auec la Reine Ieanne sa femme, 102. d
Guillaume de Colmet Cheualier emprisonné, 21. a
Guillaume Parry conuaincu d'auoir entrepris sur la personne de la Reine Elizabeth, 117. b

H

HAbillemens ennoyez au Roy d'Angleterre par celuy de France, 44. d
Habitans de Londres dressent vne requeste pour demander aux Estats vn accommodement, 335. d
Habitans de Londres prennent l'allarme, 348. c
Habitans de Breknok se declarent en faueur des Parlementaires, 405. a
Habitans de Londres font leurs plaintes à la Chambre des Communes, 418. c

reſponſe de cette Chambre à ces plaintes, 420.b
Habitans d'Yarmouth refuſent leurs portes au Prince de Galles, 502 c
Habitans de Londres prennent les armes, pourquoy, 671. d. Monck les met à la raiſon, 672. a
Habitans de Sherborne font la proclamation du Roy d'Angleterre auec des circonſtances remarquables, 682. a
Habitans d'Alger contraignent leur Gouuerneur à ſatisfaire les Anglois, 703 a
Haine du Cardinal Wolſey contre l'Empereur, 32 d
Haine du Comte de Vvarwic contre le Protecteur d'Angleterre, 94.c
Hambden décrie la cõduite du Roy, 307.c
Harangne de Monſieur de Bellievre Ambaſſadeur du Roy de France, à la Reine d'Angleterre pour la Reine d'Eſcoſſe, 122. a.
autre Harangue de Monſieur de Bellievre Ambaſſadeur du Roy de France pour la meſme Reine d'Eſcoſſe, 128. b
Harangue du Roy à ſes troupes, 328.b
Harãgue du Roy d'Angleterre aux Eſtats aſſemblez à Oxford, 357.c
Harangue du Protecteur aux membres du nouueau Parlement, 621. d
Harangue faite à Cromvvel par l'Orateur du Parlement aux ceremonies faites à la continuation de ſa qualité de Protecteur, 647. b
Harangue des deputez du Parlement au Roy d'Angleterre, 677.d
Haute Chambre de Iuſtice inſtituée par Cromvvel, 653. a
Henriſon découure à Montroſe tout ce qui a eſté concerté dans l'aſſemblée des Confederez, 349. b
Henriſon meurt à Edimbourg, 438.a
Henry 8. couronné Roy d'Aogleterre, 5.a choiſit de prudens Conſeillers pour gouuerner ſon Eſtat, ibid.
Henry 8. Roy d'Angleterre eſcrit contre la doctrine de Luther, 23. d. eſt ſurnommé Deffenſeur de l'Egliſe, 24. a
Henry 8. amoureux d'Anne de Boullan, 40. d.
Henry 8. Roy d'Angleterre faſché contre le Roy de France, 43. b
Henry 8. repudie la Reine Catherine, & eſpouſe Ieanne de Boullan, 47.d
Henry 8. ſollicite le Roy François à ſe liguer contre le Pape, 56. b
Henry 8. Roy d'Angleterre communie ſous vne ſeule eſpece, & meurt, 84.c
Henry ſecond ſuccede à la Couronne de France, à François premier, 88.b
Henry Roy de Suede demande Elizabeth Reine d'Angleterre en mariage, 114.a
Henry d'Aricy Roy d'Eſcoſſe decede d'vne mort violente, ibid.b
Henry Prince de Galles declaré heritier d'Angleterre, 160. c. ſa mort, ibid.d
Henry Morſe Ieſuiſte meurt Martyr en Angleterre, 377. d
Henry Cromvvel eſt enuoyé pour commander en Irlande, 632. a. il eſt declaré Vice-Roy d'Irlande, 651. b. eſt depoſſedé du Gouuernement d'Irlande, 663. c.
Henry Vane eſt pris par les ordres de Cromvvel & conduit dans le chaſteau de Cariſbrovvch, 636.c
Henry Vane eſt executé à mort, 703.c
Hiſtoire de Thearan Iehan Trembleur, 624. c.
Hiſtoire de Iacques Naylor Quaker, 640. d ſon ſupplice, 641. d
les Hollandois font publier vn manifeſte pour ſe iuſtifier, & faire voir que les Anglois ſont authenrs de leur querelle auec l'Angleterre, 717.b. ils ſe mettent en eſtat d'vne vigoureuſe defenſe, ibid.
Hollis ſe porte contre le Roy d'Angleterre, 307. c.
vn Homme habillé en Maçon arrache l'écriteau que Cromvvel auoit fait mettre à la place de la ſtatuë du defunt Roy Charles premier, & y en met vne autre auec vne nouuelle inſcription, 672. d.
Hopton General des troupes de ſa Maieſté abandonne ſon party, 410.b
hoſpitaux, Seminaires & Colleges pillez par le Roy d'Angleterre Henry 8. 83.d
hoſtilitez generales dans le Royaume d'Irlande, 333.d
Hotan eſt eſtably dans Hull par les Eſtats, 315. c. il refuſe les portes de Hull à ſa Maieſté, 316.a. le Roy le declare traiſtre, ibid.b. ſe plaint aux Eſtats de ſa deſobeyſſance, ibid.
Hull, ſa ſituation, 320.c
Hull aſſigé par ſa Maieſté, ibid. d. qui enſuite leue le ſiege, 321, a
Hurry ſe iette dans l'armée des Confederez, & pourquoy, 364.d

I

Iacques cinquiéme du nom eſt declaré Roy d'Eſcoſſe en l'aage de deux ans, 11. d.
Iacques Roy d'Eſcoſſe pratiqué par l'Em-

pereur pour faire la guerre au Roy Henry 8. 50.c.
Iacques V. Roy d'Escosse vient en France pour secourir le Roy François contre l'Empereur, 63.c. luy demande sa fille en mariage, ibid.
Iacques VI. Roy d'Escosse declaré & proclamé Roy d'Angleterre & d'Irlande, 152.d. son arriuée en Angleterre, 153.b. ne changea rien en la Religion, 154.b. son entrée à Londres, 157.b
Iacques Naylor Quakers, son histoire, 640.d. son supplice, 641.d
Iean Stuart Duc d'Albanie regent d'Escosse, 16.c
Ieanne Seymer troisiéme femme de Henry 8. 62.a
Ieanne de Suffolc éleuë Reine d'Angleterre par le testament d'Edoüard, 96.b fait son entrée en la Tour de Londres, ibid.c. la Noblesse & le peuple ne la veulent reconnoistre pour Reine, 97.a est decapitée auec Guilford Dudley son mary, 102.d
Iesuistes haïs de la Reine Elizabeth, 117.c
Iesuistes executez à mort en Angleterre, ibid.c
Iensne solemnel institué par les Chambres en Angleterre, & pourquoy, 448.d
Ieux de Cannes à Madrid, 191.c
Importante diuision entre les Anglois & les Escossois, 432.b
Importantes paroles de sa Maiesté, 470
Importante conuersation de sa Maiesté & de Barclay, 478.b
Importante sortie de la garnison de Dublin, 549.b
Importante conuersation du Roy & du Mylord Wilmot Comte de Rochester, 591.b.
Imposture d'vn homme qui veut passer pour le Prince de Galles, 494.d. elle est découuerte par Dishinton, 495.d. il est pris & mis en prison, 496.b
Inchequin General des Protestans d'Irlande est cassé par les Estats, 483.c
Inchequin prend Drogheda, 546.d. emporte Dundalke, 548.d
Infanterie du Comte d'Essex receuë à composition par le Roy, 374.d
Infanterie Escossoise pose les armes deuant Cromvvel sans rendre combat, 491.c.
Insolence de la Chambre des Communes, 557.d.
Instructions données aux Cardinaux de Tournon & de Grammont pour remonstrer au Pape, touchant les Rois de France & d'Angleterre, 51.a
Instructions données par le Roy au Duc de Gloceſter & à la Princesse Elizabeth ses enfans, 531.d
Intention de l'Empereur découuerte au Roy Henry 8. 61.a
Intrigues de Barclay auec Ireton, 468.c ses discours auec Cromvvel, 469.a
Inuention d'vne Damoiselle Angloise pour sauuer le Roy, 591.d
Iournée des Esperons, pourquoy ainsi nommée, 9.b
Iournée de saint Laurens, 109.b
Ireton inuestit Bristol, 383.d
Ireton & Cromvvel feignent de bons sentimens pour le Roy, 470.b. il se declare contre le Roy, 481.b. ils gaignent les esprits des officiers de l'armée pour faire rompre le traité auec sa Maiesté, 506.b. il meurt, 595.a. il leue le siege de deuant Limmeric, 571.b. son corps est tiré du tombeau pour estre pendu, 688.b
Irlande erigée en Royaume, 56.a
l'Irlande est incorporée auec la Republique d'Angleterre, 625.a
Irlandois d'Vlster bons Catholiques, 141.d
Irlandois Catholiques deffont les Protestans, 333.b. assiegent Tedrac. ibid.c
Irlandois descendent en Escosse, 367.c
Irlandois proclament le Prince de Galles Roy de la grande Bretagne, 540.b
les Irlandois sont persecutez, 628.b
Isle de Silly prise par les Anglois, 584.b
Isle de Man est attaquée & prise par les Parlementaires, 593.d
Isle de Gersey est attaquée par les Parlementaires, ibid. elle est mise entre les mains des Anglois, 594.c
Isle de Garnelé rendnë aux Anglois, ibid.d
l'Isle des Barbades est reduite à l'obeyssance des Parlementaires, 596.a
Isles d'Enisburin & de la Trinité en Irlande reduites à l'obeyssance des Anglois, 605.b
Iuge de l'Amirauté d'Angleterre repris par le Parlement d'vne procedure qu'il auoit decernée contre des Marchands, 219.b
les Iuifs demandent vn establissement en Angleterre, 633.d. ils n'obtiennent rien, 634.b
Iuxon Docteur accordé au Roy de la grande Bretagne pour l'assister iusques à la mort, 524.d

K

Kilkeny est pris par Cromvvel, 538.c
Kilpunr se ioint à Montrose, 369. a. il est assassiné dans le camp par vn homme pour qui il auoit de l'amour, 370.a
King Lieutenant general de l'armée du Roy va reconnoistre l'armée Escossoise, 356. d. quitte l'Angleterre, & pourquoy, 364. d

L

Lache traité des Escossois, 492.b
Lambert & le Cheualier Vane sont éloignez de la Cour par Cromvvel, 653. c. ils se liguent contre le Protecteur Richard Cromvvel, 660. b. il fait vne orgueilleuse response aux soûleuez d'Angleterre, 666. a. il reçoit commandement du Conseil d'Estat de marcher contre le General Monck, 668. c. il marche pour le combattre, 670. b. il demande à Monck vne conference, ibid. c. qu'il luy accorde, ibid. il dresse des embusches à Monck, ibid. d. il se retire à Londres, 671. a. il est poursuiuy par Monck, ibid. b. il est arresté dans Londres & mis en prison, ibid. il s'oppose au restablissement du Roy, 676. a il est deffait & derechef pris prisonnier, ibid. sa sentence de mort est surcise, 703. d.
Landrecy assiegé par l'Empereur, 69. c. rauitaillé par les François, ibid.
Langdale se retire, 492.a
Langhorn est deffait, 489.a
Lansquenets au secours du Roy d'Angleterre, 82. b
Latimer premier Apostre des Anglois, 91. b
Latimer Eueſque de Worchester bruslé en Angleterre, & pourquoy, 107. c
Lawson Vice-Amiral d'Angleterre bat Alger, 699. b. il declare la guerre aux Corsaires d'Alger, 713. a
Lesley General de l'armée Escossoise, 354. b. marche pour assieger Yorck, ibid. c. fait prisonniers les Comtes d'Hume & de Roxbourg, 399. a. il surprend & defait Montrose, 399 b. il fait vne declarion pour defendre à tous ceux qui sont sous son commandement d'auoir aucun commerce auec ceux qui ont porté les armes contre le Parlement d'Angleterre, 416. b
Lesley & Midleton sont choisis pour commander l'armée qui venoit d'Angleterre, que les Estats d'Escosse vouloient employer à remettre à l'obeyssance le Marquis d'Huntly, Macdonald & son fils, 445. d. il prend cinq maisons fortes appartenant au Marquis d'Huntly, 446. a. il deffait Macdonald, ibid. c. il le fait mener à sa maison, & le fait attacher à vne potence, 447. a. il est poursuiuy & pris par les Anglois, 593. c
Leth est mis en la possession de Cromvvel, 567. d
Lettres du Roy Henry contre Luther, 29. b
Lettre escrite au Roy de France par le Roy de la grande Bretagne, 202. c
Lettre du Baron de Buckingham au Comte Gondemar Ambassadeur du Roy d'Espagne en Angleterre, 168. d
Lettre du Roy d'Angleterre à l'Empereur, portant protestation de prendre les armes pour la conseruation du parrimoine de ses petits fils enfans de l'Electeur Palatin, 172. d
Lettre du Duc de Buckinghan au sieur de Toiras, 227. c
Lettres du Mylord d'Angleterre touchant la mort du Duc de Buckingham, 239. d
Lettres de l'Empereur à l'Infante sur le suiet de la treve, 171. b
Lettre du Pape Gregoire XV. au Prince de Galles, 185. d
Lettre du Roy au premier & Escheuins d'Amiens pour luy preparer vne entrée, 212. d
Lettres de sa Maiesté à la Reine de la grande Bretagne, 233. b
Lettres des Princes de l'Empire aux Rois de France & d'Angleterre, 42. c
Lettres de l'Empereur Charles au Roy Henry 8. 60. c
Lettre du Roy d'Angleterre aux Estats assemblez à Londres, 323. b. response des Estats à la lettre de sa Maiesté, ibid. d
Lettres des Estats d'Oxford à ceux de Westminster, 358. b
Lettre des Commissaires residans en l'armée d'Escosse aux Commissaires des deux Chambres du Parlement de Londres, touchant l'arriuée du Roy de la grande Bretagne dans l'armée d'Escosse, 415. b
Lettre du Roy de la grande Bretagne à les Parlemens d'Angleterre & d'Escosse, 417. c
Lettre du Roy au Parlement, 430. c
Lettre enuoyée par les Roy aux Estats,

pour les prier de luy enuoyer deux Theologiens, ſans effet, 447.d
autre Lettre du Roy ennoyée aux Eſtats à meſme fin, inutile, ibid.
Lettre de Fairfax au Maire & aux Eſcheuins de Londres, 459. d
Lettres du Roy aux Grneraux de l'armée mal receuës, 476.b
Lettre dr Barclay au Roy, pour luy donner aduis du ſecret de la trahiſon de Cromvvel contre ſa Maieſté, 475. c
Lettre du Chancelier d'Eſcoſſe aux Communes d'Angletrrre, 547.a
Lettres du Roy bien receuës du Parlement, 674. c
Leuée d'Anglois & Eſcoſſois pour l'Archiducheſſe, 179.d
Leuelers, leur faction, 542.b. ſont deffaits, 543. a
Leyceſter emporté d'aſſaut par le Roy, 381. c. eſt repris par les Parlementaires, 383. a
Leychfeld priſe par les Princes Palatins, 346. c
Libelles dans Londres en faueur de ſa Maieſté, 612. a
Librlles dangereux ſemez contre le Roy, 710. b
Liberalité du Roy d'Angleterre, 40. d
Licenciement de l'armée, apres le reſtabliſſement du Roy d'Angleterre, 685.c
Lichfield & Worceſter renduës aux Parlementaires, 424.a
Ligue contre Louis XII. Roy de France, 6.a
Ligue & confederation des Princes Chreſtiens pour faire la guerre contre le Turc, 17. c
Ligue des Rois & Princes de l'Europe contre l'Empereur, 33. a
Ligue d'Italie, 49.b
Ligue en Eſcoſſe contre le Roy, 344.a
Limmerie eſt priſe par les Parlementaires, 593. c
Littleton va trouuer ſa Maieſté à Yorck, 318. b
Liures de Luther bruſlez en Angleterre par commandement du Roy Henry 8. 23. d.
Liures eſcrits contre le diuorce, 39. d
Liure de Renaud de Pole contre Henry 8. Roy d'Angleterre, 56. d
Liure de Pierre Martyr touchant la diſpute de l'Euchariſtie, 94. b
Lockard eſt ennoyé en France par Cromvvel en qualité d'Ambaſſadeur d'Angleterre, 638.a. il fait proclamer le Roy d'Angleterre dans Dunquerque, 681.d
Loix Eccleſiaſtiques de la Reine Marie, 103. c
Londres fortifié par le commandemene des Eſtats, 327.d
Londres prend l'allarme apres la bataille de Keinton, 329. c
Londres prend l'allarme du meſcontentement de la milice, 459. a
Londres en allarme, 485. d. elle eſt ſatisfaite par les Eſtats, 486.a. raiſon de cette douceur en ces Eſtats, ibid. b
Loudrieres & les Huguenots pillent les Catholiques, 225.c
Louis XII. eſpouſe Marie Princeſſe d'Angleterre, 14. b. ſa mort, ibid.d
Louis XIII. ſuccede à Henry IV. ſon pere, 160. c
Loy du Roy Henry 8. contre les Papes & le Siege Romain abrogée, 103.d
Lucas & de Liſle ſont paſſez par les armes par le commandement de Fairfax, 501.a
pompe funebre à leurs obſeques, 698.b
Luther feint de ſe vouloir reconcilier auec le Roy d'Angleterre, 32.b
Lutheriens Anglois mis en priſon, 100. b
Lutheriens bannis d'Angleterre, 103. c
Lutheriens bruſlez en Angleterre, 108. b

M

MAc-Carti More Prince de Mounſter s'aſſujettit à la Reine d'Angleterre, 147
Macdonald eſt deffait par Leſley, 446. c il eſt mené en vne des maiſons de Leſley, où il eſt attaché à vne potence, 447. a
Machine faite par les Anglois ſans ſuccez, 231.
Magdelaine de France demandée en mariage par Iacques cinquiéme Roy d'Eſcoſſe, 63. a
Magiſtrats de la ville de Londres font vne apologie aux Eſtats, 306.c
Maire de Londres empriſonné, 319.c
le Maire & les Eſcheuins de Londres ſont faits priſonniers, 470. d. ils preſentent vne requeſte aux deux Chambres, 485. d.
le Maire & les Eſchruins de Londres refuſent de ſe ioindre aux Royaliſtes, 497.c
le Maire de Londres refuſe de faire publier la ſuppreſſion de la Royauté, 538.b
il eſt depoſſedé de ſa charge par les Eſtats, ibid.
le Maire & les Eſcheuins de Londres vont au deuant de l'Orateur de la Chambre des Communes auec l'eſpée Royale, pour

pour reconnoiſtre l'authorité ſouueraine en elle, 539. c
Maladie & mort de Iacques premier Roy d'Angleterre, 208. ſon corps eſt porté à Londres, ibid.
Maladie de la Reine d'Angleterre, 710. d
Malignans, 307. b
Manifeſte des Eſtats contre le Roy, 311. c reſponſe à ce manifeſte, ibid. d
Manifeſte du Roy contre la reſponſe faite à ſa lettre par les Eſtats, 324. c
Manifeſte des Catholiques Irlandois, 332. d
Manifeſte de Montroſe, pour engager les Eſcoſſois au ſeruice de ſa Maieſté, 360. d
Marc-Antoine de Dominis Archeueſque de Spalatro ſe retire en Angleterre, 166. d
Marchands François depredez & maltraitez par les Anglois, 221. a
Mareſchal de Baſſompierre enuoyé en Ambaſſade en Angleterre de la part du Roy de France, & le ſuccez de ſa negotiation, 220. b
Mardik eſt attaqué par les Eſpagnols, 650. b. qui ſont repouſſez & battus, ibid.
le Mareſchal de Turenne attaque & prend Mardik, 649. c. il y eſtablit les Anglois, ibid. d. il aſſiege Dunquerque, 654 a il marche contre les Generaux d'Eſpagne, 655 a. les deffait, ibid. c. prend Dunquerque, ibid d
le Mareſchal d'Hocquincourt va reconnoiſtre les lignes de Dunquerque, 654. b il eſt tué, ibid. d
Marguerite fille du Duc de Clarence decapitée, & pourquoy, 69
Mariage du Prince retardé, & pour quelles cauſes, 198. a
Mariage de Claude de France Duc de Valois, & Comte d'Angouleſme, 12. c
Mariage de Louis XII. & de Marie Princeſſe d'Angleterre, 14 b
Mariage de Iacques cinquiéme Roy d'Eſcoſſe, & de Magdelaine de France, 63. d
Mariage de Marguerite ſœur du Roy François premier propoſé au Roy Henry 8. 34. a
Mariage de Henry huitiéme auec Catherine declaré nul par l'Egliſe Anglicane, 48. b
Mariage de Henry IV. Roy de France & de Nauarre, & de Marie de Medicis Princeſſe de Florence, 148. a
Mariage du Duc d'York, 689. c
Mariage de la Princeſſe Henriette auec Monſieur le Duc d'Orleans, 690. d
Marie d'Angleterre accordée au Roy Louis XII. 14. b
Marie fille de Henry huitiéme accordée auec l'Empereur Charles le Quint, 27. c
Marie ſœur du Roy ferme Catholique, 91. a.
Marie de Lorraine ſeconde femme de Iacques cinquieſme Roy d'Eſcoſſe, 68. e
Marie fille aiſnée de Henry 8. & ſœur d'Edoüard ſixiéme declarée Reine d'Angleterre, 97. b
Marie Stuard proclamée Reine d'Angleterre en France, 111. c
Marie Stuard ſe retire en Eſcoſſe & eſpouſe Henry d'Arley, 113. c
Marie Reine d'Eſcoſſe prend en mariage le Comte de Botuel, 114. c. eſt priſonniere en Eſcoſſe, ibid. eſt faite priſonniere par la Reine d'Angleterre, ibid.
Marie fille du Roy d'Angleterre & promiſe au Prince d'Orange quitte l'Angleterre, 313. a
Marquis d'Exceſter, & autres Seigneurs priſonniers, 65. d
Marquis de Roſny enuoyé par le Roy de France Ambaſſadeur en Angleterre, 154. c. ſon arriuée à Londres, 155 b. le Roy luy enuoye le premier cerf de ſa chaſſe, ibid. luy donne la premiere audience à Greenvvic, ibid. la ſeconde à Londres, ibid.
Marquis Deffiat Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre pour negocier les auantages que les Catholiques Anglois pouuoient eſperer de l'alliance de France, 203. d
Marquis de la Vieuville pris priſonnier & tué, 352. b
Marquis d'Huntly prend le party de Montroſe, 400. d. ſe iette dans la Comté de Murray, & va camper deuant le chaſteau de Lethen, 404. b. le met à l'obeyſſance, ibid. d. prend encore Aberdin, ibid. reçoit des ordres de ſa Maieſté de mettre les armes bas, 421. a. eſt decapité par les Eſcoſſois, 538. a
le Marquis d'Argyl ſe déclare contre le Roy, 488. a. ſigne le traité d'vnion de l'Eſcoſſe auec l'Angleterre, 597. a. il eſt empriſonné, 689. c
Marquis d'Huntly traite auec les parlementaires, 594. d
le Marquis d'Ormond met Dublin entre les mains des parlementaires, 544. c. il paſſe en France, ib. d. il retourne en Irlande auec la qualité de Vice-Roy, 545. fait vne ſuſpenſion d'armes auec les Catholiques, ibid. il aſſiege Dublin, 546. c il leue le ſiege, 549. c. il eſt fait Vice-Roy d'Irlande, 700. a

le Marquis de Caracene felicite le Roy d'Angleterre au nom du roy Catholique, sur son heureux restablissement, 675. d
Marseille assiegée par le Duc de Bourbon, 31. c
Martyre de Henry Morse Iesuiste, 377. d
Martyre d'vn Pere Iesuiste en Angleterre, 583 c
Maunaises excuses du Parlement pour ne point faire la paix, 359. c
Mauuais traitement fait aux ministres d'Escosse, 611. b
Membres du Parlement desertent la ville de Londres, 464 d
Membres de la Chambre Basse sont arrestez par trois des principaux Officiers de l'armée, 507. d. ils font vn manifeste pour se plaindre de la violence qu'on leur auoit faite, 508. b
Memoires & accusations du Comte de Bristol contre le Duc de Buckingham, 23.
Mescontentement du Roy d'Angleterre contre les Hollandois, 170. b
Messe abolie en Angleterre, 91. a
Midleton impose de dures conditions aux royalistes, 422. b. il est choisi auec le General Lesley pour commander l'armée destinée pour remettre au deuoir le Marquis d'Huntly, Macdonald & son fils, 445. d. il est fait prisonnier des Anglois, 491. d. il est pris par les Anglois & meurt de ses blessures, 593. c
Midleton est deffait en Escosse par le General Monck, 620. d. il traite auec les Anglois, 626. b. son traité est rompu, ibid. c. il abandonne l'Escosse, 628. a. les autres Chefs Royalistes traitent, ibid.
Milice presente vne requeste à Fairfax, 453. a
la Milice refuse la seconde fois d'aller en Irlande, 454. a. elle menace les deux Chambres, 461. c
la Milice de Londres est restablie par le Protecteur, 652. c
Ministres d'Escosse mal-traitez par les Anglois, 610. a
les Ministres de Londres declament contre le Protecteur, 615. c
les Ministres tesmoignent de l'auersion pour le restablissement des Eueſques, 704. d.
Moines contraints par le roy Henry 8. de changer d'habits, 65. d
Monasteres de plusieurs Saints destruits par Henry 8. ibid.
Monck, ses exploits en Escosse, 592. d. il fait proclamer Cromvvel dans Edimbourg Protecteur d'Angleterre, d'Escosse & d'Irlande, 619 a. il fait faire vne declaration, ibid. il deffait Midleton General royaliste en Escosse, 620. d il fait si glorieusement la guerre en Escosse, qu'il y ruine tous les partisans de sa Maiesté, 622. b. ses preuoyances pour la conseruation de l'Escosse, 638. b. il enuoye secretement vers le Roy d'Angleterre pour l'asseurer de son seruice, 658. b. il desapprouue l'outrage fait au Parlement, 668. a. il prend les armes, ibid. b le Conseil commande Lambert contre luy, ibid. c. pourparler d'accommodement entre luy & les deputez du Conseil d'Estat, ibid. d. il ne veut point se découurir, 669 b. raisons de cette retenuë, ibid. c. il entre en Angleterre auec vne armée, ibid. d. fait publier vn manifeste, ibid. la Noblesse & les villes se declarent pour luy, 670. a. Lambert marche pour le combattre, ibid. b. il accorde vne conference à Lambert, ibid. c. il preuient les embusches que Lambert luy auoit dressées, 671. a. il poursuit Lambert, ibid. b. il se rend adroitement maistre du Parlement & de l'armée, ibib. c. il met à la raison les habitans de Londres, qui auoient pris les armes, 672. a. il fait assembler le Conseil de guerre, où on demeura d'accord de restablir le roy sur le trosne, ib. b. il s'asseure du Royaume d'Irlande, 673. a. il fait semer des bruits par tout pour paruenir à ses fins, ib. c. ses desseins pour restablir le Gouuernement Monarchique, 674. a. il fait restablir la Chambre des Pairs, ibid. b. il est fait Cheualier de la Iarretiere par le roy, 681. c. il est nommé par sa Maiesté pour trauailler au licenciement de l'armée, 685. c
Monnoye de Zelande en faueur de l'alliance d'Angleterre, 119. c
Monstreüil assiegé par le Duc de Northfolc, 70. c
Montagnards abandõnent Montrose, 398
Montagnards d'Escosse reprennent les armes en faueur de sa Maiesté, 609. d
Montagnards d'Escosse reprennent encore les armes en faueur de sa Maiesté, 612. d. s'auancent iusques à deux lieuës d'Edimbourg, où ils font de grands rauages, 613. a
Montagu enuoye secretement vers le roy d'Angleterre pour l'asseurer de son seruice, 658. b

Montroſe part d'Eſcoſſe pour donner aduis à ſa Maieſté de la ligue qui ſe faiſoit, 344. a. ſes ſentimens ſont meſpriſez, ibid. b. il eſt ſollicité d'entrer dans les intereſts des Eſtats d'Eſcoſſe, 348. d. ils luy preſentent la Lieutenance d'vne armée deſtinée contre le Roy, 349. a. prudence de Montroſe à cacher ſes ſentimens, ibid. b. ſecond aduis de Montroſe mal receu de leurs Maieſtés, ibid. d ſa conuerſation auec le Roy, 352. d. ſes ſages aduis, 353 b. taſche d'engager à ſon party les Eſcoſſois, 360. c. prend le chemin d'Eſcoſſe, 361. a. il y entre, ibid. d. il eſt abandonné des Anglois qui l'accompagnoient, ibid. ſurprend & ſe rend maiſtre de Dumfris, ibid. retourne ſur ſes pas, & va reioindre ſes troupes aux enuirons de Carliſle, 362. a. le Manifeſte qu'il auoit fait ſigner à la Nobleſſe d'Eſcoſſe, eſt condamné par le Synode d'Eſcoſſe, 365. b. il enuoye Ogilby & Rollok en habit déguiſé en Eſcoſſe pour s'informer de la deſcente des Irlandois & des Danois, 366. a. il eſt abandonné par ſes troupes, ibid. b. il entre en Eſcoſſe en habit déguiſé, accompagné ſeulement de deux perſonnes, 366. d. il eſt reconnu par vn ſoldat qui ne le decele point, ib. il va ioindre les Irlandois qui eſtoient deſcendus en Eſcoſſe, 368. a. il tient la campagne, ib. b. il attire à ſon party le Seigneur de Kilpunt, 369. a. donne bataille aux Confederez, 369. d. gagne la victoire, ibid. ſe rend maiſtre de Perth, ibid. il entre dans la Comté d'Angus, où il eſt ioint par quelque Nobleſſe, 370. c. nouuelle deffaite des Confederez par Montroſe, 371. a. il ſe rend maiſtre d'Alberdin, ibid. c. il reçoit du ſecours, 373. d. rauage la Comté d'Argyl, 374. b. il deffait le Comte d'Argyl, 386. b. attaque Dundy & la force, 387. b. belle retraite de ce Capitaine, ibid. c. il eſt ioint par le Seigneur de Gordon, 390. c. il deffait les Confederez, 391. d. & 393. b. ſon armée eſt renforcée, ibid. d. il fait vne iudicieuſe retraite ſans perdre vn ſeul homme, 394. c. il eſt declaré Generaliſſime des armées du Roy en Eſcoſſe, 396. c. il deliure le Comte de Craford & le Seigneur d'Ogilby priſonniers des Confederez, 397. a. marche aux Prouinces Meridionales, 398 a. les Montagnards l'abandonnent, ibid. c. les troupes du Nord l'abandonnent encore, ibid. d. le Comte de Traquair luy ameine vne Compagnie de cheuaux legers, ibid. il eſt ſurpris & deffait par Leſley, 399. b. bat les troupes Confederées, 403. c. aſſiege Inderneſſe, 404. c. il leue le ſiege, ib. d. il reçoit commandement du Roy de deſarmer, 417. b. ſes reflexions ſur les ordres du Roy de mettre les armes bas, 421. e. il enuoye au Roy pour y receuoir de nouueaux ordres de ſa Maieſté, ibid. d. il enuoye vn troiſiéme courrier au Roy pour le ſupplier de ſe ſouuenir des ſeruices de ceux qu'on mal-traitoit pour l'amour de luy, 422. d. il abandonne l'Eſcoſſe, 423. b. ſon exil d'Eſcoſſe, & ce qu'il fit pendant cét exil, 552. a. il fait partir cinq mille hommes ſous la conduite du Comte de Kennoüil, auec ordre d'aller prendre terre aux iſles d'Orknay, ibid. d. generoſité de Montroſe, 553. d. il retourne en Eſcoſſe, 559. c. les Eſtats en prennent l'allarme, ibid. d. il entre en Eſcoſſe, 560. a. il rencontre les ennemis, ibid. il eſt deffait, & fait priſonnier, ibid. b. il eſt condamné à la mort, ibid. d. belle & genereuſe mort de ce General, 561 b. remarquable pieté des habitans d'Alberden enuers ſes oſſemens, 591. d. pompe funebre à ſes obſeques, 698. a

Morlais en Bretagne priſe & pillée par l'Amiral Hauard, 27. d

Mort d'Anne de Dannemarc Reine d'Angleterre, 167. a. ceremonies obſeruées à ſon enterrement, ibid.

Mort de Henry III. Roy de France, auquel ſuccede Henry IV. 137. d

Mort d'Elizabeth Reine d'Angleterre, 149. a.

Mort de Henry IV. Roy de France & de Nauarre, 160. c

Mort du Comte de Northampton, 347. b

Mort du Seigneur de Gordon, 393. c

Mort d'Ireton Gendre de Cromvvel, 595. a

Mort de l'Amiral Tromp, 611. a

Mort de l'Amiral Blak, 649. a

Mort de Cromvvel Protecteur, 656 d

Mort du Duc de Gloceſter, 685 d

Mort de la Princeſſe Royale à Londres, 689. b

Mort de la Reine de Boheme, 700. d

Mort du Gouuerneur de Tanger, 713. c

Motifs de la mauuaiſe intelligence du Roy & des Eſcoſſois, 321. c

Motifs de la diuiſion d'entre les Eſtats & l'armée, 451. d

Motif de la mauuaiſe intelligence des Royaumes d'Anglet. & d'Eſcoſſe, 547. a

N

NAiſſance de Iacques fils de Marie Roy d'Eſcoſſe, 113. e
Naiſſance du premier fils de l'Electeur & de la Princeſſe, 166. e
Naiſſance d Elizabeth fille du Roy Henry 8. & d'Anne de Boullan, 53. e
Naiſſance de Louis treiziéme Roy de France & de Nauarre à Fontaioebleau, 448, c
Naiſſance de la Princeſſe Henriette à Exeter, 374. b
Naiſſance d'vn fils du Duc d'Yorck, 709. b
Nauires pleines de pierres entraiſnées, 228. c.
Nauires d'Oquendo bruſlées, 136. b
Negotiation de Barclay, 467. b
Neucaſtel pris par les Eſcoſſois, 365. a
Neuroſſe aſſiegé par le Comte d'Ormond, 341. d qui leue le ſiege, 342. b
Nevvport eſt choiſi pour la conference pour la paix, 504 b
Nobleſſe d'Eſſex embraſſe le party Royal, 498. a. ces troupes ſe rendent maiſtreſſes de Colcheſter, ibid. c
la Nobleſſe & les villes ſe declarent pour le General Monck, 670. a
Nombre & noms de ceux qui ſe ietterent dans les intereſts du Roy d'Angleterre, 357. a
Nombre des morts en la bataille de Marſtonmoor, 364 b
Noms des perſonnes de qualité qui ſe declarerent pour ſa Maieſté, & qui allerẽt trouuer Montroſe à Bothvvel, 396. c
Noms de tous les Iuges qui ont aſſiſté au procez du Roy d'Angleterre, 511. d
Noms de ceux qui deuoient compoſer la Chambre des Seigneurs, 651. e
le Nonce du Pape ſe retire d'Irlande & paſſe en France, 545. e
Nouueau Parlement eſtably dans Londres par Cromvvel, 608. e. ſes reglemens, 609. e. ordonne que le General Major Lambert paſſeroit en Eſcoſſe pour y commander en Chef, 610. c. ordonne que les deux tiers des biens que poſſedoient les Catholiques en Angleterre ſeroient ſequeſtrez & employez au profit de la Republiqne, 612. d. vn des membres de ce Parlement fait vne eſtrange propoſition à la Compagnie, 613. b. declare Cromvvel Protecteur des Royaumes d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, ibid. e. ceremonies faites pour authoriſer cette declaration, ibid. d.
Nouueaux ſoûleuemens en Angleterre, 627. b.
Nouueaux deſordres cauſez dans l'Eſtat par les Trembleurs, 652. b
Nouuelle deffaite des Confederez par Montroſe, 371. a
Nouuelle coniuration contre le Protecteur, 655. d. ſupplice des coniurez, 656. a

O

OBſeques du Roy Edoüard quatriéme, 98. a
Obſeques du Marquis de Monroſe & des Cheualiers Charles Lucas & Georges Liſle, 698. a & b
Occupation du Roy à Hamptoncourt, 471. c
Of-Dam remplit la place de Tromp au commandement de la flote Hollandoiſe, 611. d
Ochahaen General Catholique d'Irlande meurt en vne bataille gágnée contre les Proteſtans, 341. a
Officiers François de la maiſon de la Reine d'Angleterre enuoyez en France, & pourquoy, 219. c
Officiers d'Edimbourg eſcriuent à ſa Maieſté pour luy repreſenter l'importance de l'accommodement qu'on luy demandoit, 431. c. reſponſe de ſa Maieſté, ibid.
les Officiers de l'armée refuſent d'aller en Irlande, 752. d
les Officiers du Roy luy ſont enuoyez, 540. d
les Officiers de l'armée enuoyent vne remonſtrance aux Eſtats contre le Roy, 506. c. font vne declaration contre les Eſtats, 507. b
les Officiers de la flote appuyent les deſſeins de Cromvvel, 606 b
les Officiers de l'armée d'Eſcoſſe ſe iettent dans ſes intereſts, 607. b. ceux d'Irlande en font autant, ibid. c
Officiers de ſa Maieſté en tres-mauuais eſtat en Eſcoſſe, 622. b
les Officiers de l'armée reſtabliſſent le Parlement caſſé par Cromvvel en 1656. 662. a. preſentent vne requeſte au Parlement, ibid. c. ordonnance de ce Parlement ſur cette requeſte, ibid. d
les Officiers de l'armée caſſent le Parlement, 667. d. ils vſurpent l'authorité ſupreſme, ibid.
les Officiers des armées d'Eſcoſſe & d'Ir-

lande rendent leurs soûmissions au Roy d'Angleterre apres son restablissement, 685. a.
Offre du Roy Henry 8. aux Princes de l'Empire, 60.a
Ogilby est tué à la deffaite du Comte d'Argyl, 386. b
Ogilby évite la sentence de mort par l'adresse de son esprit, 403. d
Oldcorne Iesuiste executé en Angleterre, 61.
Oliuier Cromvvel, voyez Cromvvel.
Oneal General des Catholiques Irlandois, 333. b
Oneil General des Catholiques Irlandois deffait les Protestans, 438. d. il enuelope & taille en pieces les Escossois dans la Prouince de Tyrconnelle, 439. a. il ioint ses troupes à celles du Marquis d'Ormond, 551. d
Opinion de Guillaume du Bellay, 78 b
Oraison de la Reine d'Angleterre, 102. b
Ordonnance du Parlement contre les Euesques, 432. b
Ordonnance des Estats pour satisfaire les Agitateurs, 458 d
Ordonnance de la Chambre basse contre sa Maiesté, 481. d. est appuyée par celle des Pairs, ibid.
Ordonnance par laquelle il est dit qu'on fera le procez au Roy, 509. a
Ordonnance de la Chambre des Communes pour la vente du domaine Royal, 542. d
Ordonnance du Conseil d'Estat contre les malveillans de Cromvvel, 615. c
Ordonnance du Protecteur pour l'vnion de l'Escosse auec l'Angleterre, 618. c
Ordonnances du Parlement, 623. a
Ordonnances du Parlement en faueur de Cromvvel, ibid. c
Ordonnance du Parlement sur la requeste à luy presentée par les Officiers de l'armée, 662. d
Ordre de saint Michel porté à Henry par le sieur de Montmorency, 53. b
Ordre des Cheualiers de Malthe aboly en Angleterre, 66. d
Ordres donnez par les deux Rois l'vn à l'autre, 45. b
Ordre de la Iarretiere enuoyé à Charles IX. Roy de France par la Reine Elizabeth d'Angleterre, 118. c
Ordre de la Iarretiere enuoyé par Elizabeth Reine d'Angleterre à Henry IV. Roy de France, & à Iacques VI. Roy d'Escosse, qui fut nommé Cheualier, 137. d
Ordre de la Iarretiere mis sur le genoüil gauche du Prince, 164. b
Ordre du conuoy funebre d'Elizabeth Reine d'Angleterre, 149. b
Ordre de la Iarretiere enuoyé au Duc de Wirtemberg, 156. a
Ordre de la Iarretiere enuoyé au Prince Maurice en Hollande, 161. b
Ordres enuoyez par les Chambres au Comte de Northumberland Amiral d'Angleterre, de tenir prests tous les vaisseaux du Royaume, 313. c
Ordres des deux Chambres au Gouuerneur de l'isle de Vvigth, 474. d. autres ordres des Chambres à ce Gouuerneur de leur enuoyer sous bonne escorte, Barclay, Legge, & Asburnham, ibid.
Ordre donné pour l'execution de la sentence renduë par la haute Chambre de Iustice contre le Roy d'Angleterre, 532
Orgueil des Amiraux Anglois enuers le Roy de Portugal, 564. d. ressentiment de ce Prince, 565. a
Orgueilleuse response du Comte de Vvarwick au Prince de Galles, 503. d
Orgueilleuse response du General Lambert aux soulleuez, 666. a
Origine de la mauuaise intelligence d'entre les Estats & l'armée, 456. d
Ouuerture des Estats d'Angleterre, 158. b
Ouuerture des Estats d'Oxford, 357. a
Ouuerture de la Cour de Iustice, 513. c
Ouuerture d'vn nouueau Parlement, 621. a.
Ouuerture d'vn nouueau Parlement, 636 c
Ouuerture d'vn nouueau Parlement, 651. d. qui est cassé peu de temps apres par Cromvvel, 652. a
Ouuerture d'vn nouueau Parlement faite par Richard Cromvvel nouueau Protecteur, 658. d
Ouuerture d'vn nouueau Parlement faite par le General Monck, 674. a
Ouuerture d'vn nouueau Parlement, 696. b
Ouuerture du Parlement faite par le Roy d'Angleterre, 712. a
Oxford bloqué par les Parlementaires, 362. c
Oxford capitule, 420. c

P

PAirs d'Angleterre font vne declaration contre la Chambre des Communes, 541. c

Paix de Veruins, 141. b
Paix entre les Rois d'Angleterre & d'Eſpagne, 157. c
Paix entre les Anglois & les Hollandois, 616. b. principaux articles du traité, ibid. c. publication de cette paix, ibid. d
Paix publiée entre la France & l'Angleterre, 633. b
Pampelune priſe par Ferdinand d'Arragon, 6. b
Pape Leon contreuient aux traitez qu'il auoit auec le Roy François premier, 25. b.
Parlement à Calais, où le Roy Henry enuoya le Cardinal d'Yorck, 27. a
Parlement d'Angleterre cõmencé à Londres, & continué à Oxford, 215. d
le Parlement enuoye des propoſitions de paix à ſa Maieſté, 336. a. il allegue de mauuaiſes excuſes pour ne point faire la paix, 359. c. il fait mourir l'Archeueſque de Cantorbery, 377. b
Parlement veut exclure le Roy de la diſpoſition de la milice pour iamais, 441. e declare ſcandaleux & iniurieux les cahiers preſentez par les deputez d'Eſcoſſe, & les condamne à eſtre bruſlez publiquement, 412. b. il enuoye des ordres à Fairfax d'aller aſſieger le Roy dans Oxford, 413. c. il eſt en allarme de l'abſence du Roy qui auoit abandonné Oxford, 414. b. il fait vn bon traitement aux habitans de Londres, 411. a. enuoye des articles de paix au Roy, 424. c. fait de nouuelles ordonnances contre les Eueſques, 432. fait vendre les biens du Marquis de Vorceſter, 437. d. il enuoye dix mille hommes en Irlande, 439. c. il enuoye demander à ſa Maieſté des lettres pour obliger les Generaux Catholiques d'Irlande à deſarmer, ibid. il accorde au Roy le Docteur Iuxon pour l'aſſiſter iuſques à la mort, 524. d
le Parlement eſt caſſé par Cromvvel, 605. c. quelques particuliers en demandent le reſtabliſſement, 607. e
Parlement nouueau eſtably dans Londres par Cromvvel, 608. c. ſes reglemens, 609. c. ordonne que le General Maior Lamberr paſſeroit en Eſcoſſe pour y commander en Chef, 610. c. ordonne que les deux tiers des biens que poſſedoient les Catholiques en Angleterre ſeroient ſequeſtrez & employez au profit de la Republique, 611. d. vn des membres de ce Parlement fait vne eſtrange propoſition à la Compagnie, 613. b. declare Cromwel Protecteur des Royaumes d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, ib. c. ceremonies faites pour authoriſer cette declaration, ibid. d
le Parlement nouueau aſſeure à Cromvvel la qualité de Protecteur inſques à ſa mort, 622. a. il fait des ordonnances en ſa faueur, 623. b. il eſt caſſé par Cromvvel, 625. a
Parlement nouueau eſt conuoqué par les ordres de Cromvvel, 636. a. ouuerture de ce Parlement, ibid. c. il annulle les droits de ſa Maieſté dans les trois Royaumes, 637. b. approuue la gnerre contre l'Eſpagne, ibid. paſſe vn autre acte pour annuller les titres de S. M. 639. a. paſſe vn autre acte pour la ſeureté de Cromvvel, ibid. d. il felicite Cromvvel ſur la découuerte de la conſpiration faite contre luy, 643. b. il reſtablit vne ſeconde Chambre, 645. a. il veut encore reſtablir la Monarchie, ibib. il offre la Couronne à Cromvvel, ibid. c. il luy fait vne ſeconde inſtance de la receuoir, 646. c. il la refuſe, ibid. d. le Parlement luy accorde la continuation de la qualité de Protecteur qu'il auoit demandée, 647. a
le Parlement fait d'importans reglemens pour la ſeureté de l'Eſtat, 659. a il limite le pouuoir du Protecteur Richard Cromvvel, ibid. d. il eſt caſſé par le Protecteur, 661. b
le Parlement caſſé par Cromvvel en 1656. eſt reſtably par les Officiers de l'armee, 662. a. declaration de ce Parlement, ibid. b. eſtablit vn Conſeil d'Eſtat, ibid. c. ſon ordonnance ſur la requeſte à eux preſentée par les Officiers de l'armée, ibid. d. il dépoüille Richard Cromvvel de la qualité de Protecteur, ibid. il fait retirer de l'Egliſe de Weſtminſter la ſtatuë d'Oliuier Cromvvel, 663. d. ſes reglemens politiques, 664. a. il met des troupes en campagne pour preuenir le ſouleuement general qui ſe deuoit faire en Angleterre, 665. b. procedures de ce Parlement contre les autheurs, ibid. c. & d. broüilleries entre ce Parlement & les Officiers de l'armée, 667. a. il caſſe la pluſpart de ces Officiers, ibid. b
le Parlement eſt caſſé, 672. c. circonſtance atriuée la veille de ſa diſſolution, ibid. d.
Parlement nouuean eſtably par Monck, 674. ce Parlement reçoit fauorablement les letrres qui luy ſont enuoyées par ſa Maieſté, ibid. c. luy enuoye des

deputez, 675. a. ordonne qu'on donnera à Greenuille cinq cens liures ſterlin pour l'achapt d'vne bague, ibid. b. il fait proclamer le Roy dans Londres 676. d. il luy enuoye des deputez à la Haye, 677. b. il authoriſe l'Amniſtie que ſa Majeſté auoit eouoyée de Breda par Greenuille, 684. b. il en excepte les meurtriers du Roy, ibid. d. il eſt diſſous, 689. b
le Parlement paſſe des actes importans, 698. a. il reprend ſes ſeances, 700. c. il reſtablit la memoire du Comte de Strafford, 701. a
le Parlement d'Eſcoſſe eſt reſtably par le Roy, 686. a. il caſſe tous les actes faits contre la famille royale, 690. a. il met ſur pied vne armée de vingt deux mille hommes pour aſſeurer la perſonne de ſa Maieſté. 710. c
Parlementaires s'emparent de Malmeſbury, 337. b. mal-traitent l'Vniuerſité de Cambridge, 338 b
Parlementaires bloquent Oxford, 362 c
Parlementaires ſe rendent maiſtres de la ville d'York, 364. d
Parlementaires prennent Limmerick en Irlande, 593. c. ils attaquent & ſe rendent maiſtres de l'iſle de Man, ibid. d. ils portent leurs armes dans l'iſle de Gerſay, ibid.
Paroles importantes de ſa Maieſté, 470. a
Particularitez de la fuite du Roy d'Angleterre, 590. d
Pauillon du Roy de France pour feſtoyer le Roy d'Angleterre, 22. d
Pembrok bloqué par Flemming, 488. c. qui eſt deffait & tué, ibid. d. il eſt aſſiegé & pris par Cromvvel, 489. d
Pen & Venables ſont mis dans la tour de Londres par le commandement du Protecteur, 630. d
Perſonnes exceptées du pardon, & qui ſeront condamnées par le Parlement auant qu'il y ait vn acte d'amniſtie ou pardon general, 427. b
Perth pris par Montroſe, 369. d
Peſte au camp des François deuant Boulogne, 81. c
Peſte à Londres, 153. b
Peuple fait des aſſemblées onnertes au Palais de Weſtminſter pour s'aller offrir aux Eſtats, 307. a
le Peuple de la Comté de Kent ſe reuolte, 494. c
le Peuple de Londres s'éleue contre Cromvvel, 543. d
Philippes fils de l'Empereur Charles arriue en Angleterre, & pourquoy, 104. b eſpouſe ſolemnellement la Reine Marie, ibid. c
Picardie aſſaillie par le Roy Henry 8. 30. a
Pierre Martyr Profeſſeur en l'Vniuerſité d'Oxford, 99. a, eſchappe d'Angleterre, 100. a
la Pierre ſoldat Gaſcon paſſe à la nage, & porte vne lettre des aſſiegez à l'armée du Roy, 227. c
pieté remarquable des habitans d'Aberdeen, enuers les oſſemens de Montroſe, 691. d
Pim ſe porte contre le Roy, 307. c
Plainte du Roy Henry 8. ſur les exactions de la Cour de Rome, 46. b
Plaintes de l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſur ce que le Duc de Bauiere s'eſtoit rendu maiſtre du haut Palatinat, 171. d
Plaintes des Officiers de la Reine d'Angleterre, 215. b
Plaintes contre le Duc de Buckingham, 216. a. qui fait affliger les Catholiques d'Angleterre, ibid.
Plaintes du tiers ordre contre le Duc de Buckingham & autres Miniſtres d'Eſtat, 235. b
Plaintes du Roy contre les hoſtilitez des Eſcoſſois, 354. d
Plaintes des habitans de Londres à la Chambre des Communes, 418. c. reſponſe de cette Chambre à ces plaintes, 420. b
Plaintes des Eſcoſſois aux Eſtats ſur l'enleuement du Roy, 458. a
Plaintes des membres mal traitez par les Officiers de l'armée, 508. b
Polus Cardinal Anglois en Angleterre, 105. c. eſt remis en ſes biens, ibid. exhorte les Eſtats de retourner à la Communion de l'Egliſe, ibid. donne abſolution aux Anglois, 106. b
Pompe de la marche du Protecteur pour aller à l'ouuerture du nouueau Parlement, 621. c
Pompe funebre du Protecteur Oliuier Cromvvel, 658. c
Pompe funebre aux obſeques du Marquis de Montroſe, & des Cheualiers Charles Lucas & George Liſle, 698. a & b
le Pont d'Hampton eſt emporté par Cromvvel, 587. c. celuy de Porwick-Bridge eſt emporté par ce General, ibid. d
Portmouth ſe declare en faueur du Roy, 312. d
Portmouth ſe rend aux Parlementaires, 316. b

Pourparler de paix entre l'Empereur & le Roy François, 71.c
Pourparler d'accommodement, 331.c. qui eſt inutile, 332. a
Pourparler d'accommodement, 492. d
Pourparler de paix entre le Roy & les Eſtats, 504. a. Nevvport eſt choiſi pour la conference, ibid. b
Pourparler d'accommodement entre le General Monk & les deputez du Conſeil d'Eſtat, 668. d
Pourparler de paix entre les Anglois & les Hollandois inutile, 720. a
Precautions du Protecteur contre les conjurateurs, 625 d
Precautions pour aſſembler les trois Eſtats, 635. d
Premier point de la Conference pour la paix, 505. b. ſeconde propoſition des Eſtats, ibid. c. troiſiéme propoſition, ibid. d.
Preparatifs de guerre, 201.
Prerogatiues de la dignité de Protecteur, 614. c
Preſbyriens rejettent la propoſition de Cromvvel de s'vnir auec les Independans, 539. a
Preſent du Roy d'Angleterre au Marquis de Roſny, 155. c
Preſens de la Reine d'Angleterre au Duc de Biron, 148. c
Preſident de Bellievre Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, 423. d. reprend le chemin de France ſans rien faire, 424. a
Preſident de la Cour de Iuſtice declare au Roy la reſolution qu'a la Cour de luy faire ſon procez, 514. b. demande au Roy vne reſponſe affirmatiue ou negatiue, 520. a. il declare au Roy la reſolution de la Cour de ne luy plus permettre d'apporter de delais, ib. d. il cõmande qu'on enregiſtre le deffaut & les meſpris que le Roy fait de la Cour en ne voulant pas reſpondre à ſon accuſation, 521. d. ſon diſcours au peuple, 526. b. il fait vn diſcours de demy heure au Roy, 529. b. il commande au Greffier de lire la ſentence donnée contre ſa Maieſté, ibid.
Preſident de Bordeaux retourne en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur de France, 637. d
Preſton General Catholique des Irlandois, 340. d
Preſton General Irlandois reduit à ſon obeyſſance pluſieurs places, 439. b
Prenoyances du Protecteur contre les conſpirations, 631. a, ſuite de ſes preuoyances, 633. c
Preuoyance de Monck pour la conſeruation de l'Eſcoſſe, 638. b
Pride, ſon corps eſt tiré du tombeau pour eſtre pendu, 688. b
Prieres publiques en langue vulgaire abolies, 103 c
Primauté de l'Egliſe Anglicane reſtituée au Pape, 104. b
Prince d'Orãge proditoirement tué, 117. d
Princes d'Angleterre murmurẽt du voyage de leur Roy, 20. d
Prince palatin & le Duc de Lenoy receus Cheualiers de la Iarretiere, 152. c
Princes Robert & Maurice ſe rendent prés de ſa Maieſté, 325. a
Prince Robert marche au ſecours d'York, 363. a.
les princes Roberr & Maurice abandonnent le ſeruice de ſa Maieſté, 405. d
princes Roberr & Maurice reçoiuent cõmandement de s'embarquer dans dix iours pour paſſer la mer, 423. d
le prince de Galles eſt batu par Fairfax, 407. c. il tente encore vne fois le ſecours d'Exeter inutilement, 408. d. il quitte l'Angleterre pour ſe retirer en France, 409. a. enuoye en Angleterre pour apprendre des nouuelles de ſa Maieſté, 467. c. il abandonne la France pour paſſer en Angleterre, 502. b. il fait publier vn manifeſte, ibid. les habitans d'Yarmouth luy refuſent leurs portes, ibid. c. il eſcrit au Conſeil de la ville de Londres, & aux marchands de la groſſe auanture ſans receuoir de réponſe, ibid. d. il tente inutilement le chaſteau de Sandrun, 503. a. il eſcrit à Fairfax en faueur de Langhorn, de Poyer & de Powel, ibid. b. il cherche l'occaſion de combattre Warvvick, ib. c. orgueilleuſe reſponſe de Warvvick à ce prince, ibid. on fait courir des billets par la ville de Londres, par leſquels on le reconnoiſt pour legitime Roy d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, 536. b
le prince de Galles apprend la mort du Roy ſon pere, 539. d. il enuoye chercher Montrole, 540. a. il eſt proclamé Roy de la grande Bretagne par les Eſtats d'Eſcoſſe, 540. a. & en Irlande, ibid. b
les princes Chreſtiens complimentent le Roy d'Angleterre ſur ſon reſtabliſſement au troſne, 675. a
le prince d'Orange felicite le Roy d'Angleterre ſur ſon heureux reſtabliſſement, ibid. c

la Princeſſe Elizabeth meurt à Newport, 571. c
la Princeſſe royale arriue à Londres, 686. a.
le Prince robert s'y rend auſſi, ibid. b
la Princeſſe d'Orange meurt à Londres de la petite verole, 689. b
les Principales villes du royaume reconnoiſſent Crõvvel pour Protecteur, 615. a
Priſe de Neucaſtel par les Eſcoſſois, 365. a
Priſe de Carlile, de Barvvic, & de pluſieurs autres places, 485. b
Priſe du chaſteau de Chepſtow, 489. b & de celuy de Temby, ibid. c
Priſe de Dunquerque, 655. d. qui eſt remiſe entre les mains des Anglois, ibid.
Priſonniers François humainement traitez par le Roy d'Angleterre, 233. c
Priſonniers de guerre condamnez à mort par les Eſtats d'Eſcoſſe, 400. a
Procedures contre le Roy, 516. & ſuiu.
Procedures du Parlement contre les autheurs du ſoûleuement, 665. c
Procedures faites contre les meurtriers du Roy d'Angleterre, 686. c. execution de quelques-vns de ces criminels, 687. a.
Prodigieuſe deſpenſe des Eſtats d'Angleterre, 451. a
Progrez des Catholiques dans la Momonie, 402. c
Progrez des Eſcoſſois en Irlande, ibid. d
Prophetie d'vne religieuſe contre Henry 8. & Elizabeth ſa fille, 55. b
Propoſition du mariage du Prince de Galles auec l'Infante Marie d'Eſpagne, 181. c
Propoſition de paix entre le roy d'Eſpagne & les Eſtats des Prouinces Vnies, 159. d.
Propoſitions de l'Ambaſſadeur d'Angleterre pour obtenir la ſuſpenſion de l'execution du Ban Imperial contre l'Electeur Palatin, & vne tréve d'armes en tous ſes pays, 171. b
Propoſition du roy en preſence de ſon armée, 327. a
Propoſitions du Parlement aux deputez du roy à la Conference d'Vxbridge, 378. c. reſponſe des deputez du roy à ces propoſitions, ibid. d
Propoſitions de paix inutiles, 402. c
Propoſitions de l'armée mal-receuës du Roy, 469. d
Propoſition de Hoüard à Richard Cromvvel pour le maintenir contre ſes ennemis, 661. c. reſponſe de Richard Cromvvel à cette propoſition, ibid. d
le Protecteur ſe diſpoſe à la guerre contre les Eſpagnols, 632. d
le Protecteur enuoye des troupes à ſa Majeſté Tres-Chreſtienne, 648. a. il s'entremet d'accommoder les Rois de Suede & de Dannemarc, 649 c
Proteſtans de la Prouince d'Vltonie perdent vne bataille contre les Catholiques d'Irlande, 341. a
Prudence du Marquis de Montroſe à cacher ſes ſentimens, 349. b
Prudente politique du roy d'Angleterre, 706. d.

Q

les Quakers ſe réveillent en Irlande, 635. c.
les Quakers & Anabaptiſtes troublent l'Eſtat, 646. a
Qualifications, 427. b
Qualité de Protecteur eſt aſſeurée à Cromvvel iuſques à ſa mort. 622. a
Qualitez du nouueau Protecteur Richard Cromvvel, 658. a
Quatre des Prouinces Vnies refuſent la confederation que les Anglois leur venoient propoſer, 581. d
Quatriéme combat entre les Anglois & Hollandois, 601. a
Quelques particuliers demandent le reſtabliſſement du Parlement caſſé par Cromvvel, 607. c
Querelle renouuellée entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, 24
Querelle remarquable arriuée dans Londres entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, 699. a. ſatisfaction faite à ſa Maieſté Tres-Chreſtienne ſur ce differend, 700. a

R

Raiſons pour leſquelles le Roy d'Angleterre diſſuada ſon gendre l'Electeur Palatin d'accepter la Couronne de Bohëme, 168. d
Raiſons repreſentées au Roy de la grande Bretagne par le Marquis Deffiat, 104. b
Raiſon de la deſobeyſſance des ſoldats, 457. a.
Raiſons du Roy à Barclay, 469. b
Raiſon de la douceur des Eſtats enuers la ville de Londres, 486. b
Raiſons du mauuais ſuccez de l'Ambaſſade des Hollandois, 598. d
Raiſons de la retenuë de Monck à ne ſe point découurir, 669. c

Recompenſes données aux Officiers des Eſtats, 389.d
Recompenſes royales données aux ſeruiteurs du roy d'Angleterre, 691.c
Recueil fait à Monſieur de Montmorency Mareſchal de France & Ambaſſadeur du roy François premier en Angleterre, 35.c
Reddition de Duncanan, 402.b
Reding aſſiegé par le Comte d'Eſſex, 347. d. qui eſt priſe en ſuite, 348.a
Redouze emporté par les Anglois, 566.d
Reflexions de Montroſe ſur les ordres du Roy de mettre les armes bas, 421 c
Reformateurs de la Religion deffendent la celebration de la Feſte de Paſques, 448.b
Reglemens du nouueau Parlement eſtably par Cromvvel, 609.e
Reglemens du Protecteur, 614.a
Reglemens pour l'Eſcoſſe, 632.b
Reine quitte l'Angleterre, 313.a
Reine d'Angleterre fait amas d'armes en Hollande en fauenr du Roy ſon mary pour les tranſporter en Angleterre, 342.c. eſt eſcortée par l'Amiral Tromp, ibid. d. retourne en Angleterre, ibid. ſe trouue en grand danger, 343.a. eſt declarée criminelle par les Eſtats, ibid. b. ſes Capucins ſont ignominieuſement chaſſez de Londres, ibid. e. ne veut point abandonner Oxford, 350.a. accouche à Exeter de la Princeſſe Henriette, 374.b. elle abandonne le Royaume pour paſſer en France, ibid. c. elle eſt pourſuiuie par le Vice-Amiral Batti, & ſe ſauue à Chaſtel en Bretagne, ibid.
la Reine d'Angleterre & le Prince de Galles enuoyent en Angleterre pour apprendre des nouuelles de ſa Maieſté, 467. c
la Reine d'Angleterre arriue à Londres, 687.d. elle retourne en France auec la Princeſſe Henriette ſa fille, 689.e
la Reine Mere arriue en Angleterre, 704.b elle quitte l'Angleterre pour retourner en France, 718.c
la Reine de Suede fait partir deux Ambaſſadeurs, vn pour Londres & l'autre pour la Haye, pour moyenner l'accommodement des deux Republiques, 604. c.
la Reine de Boheme arriue à Londres pour feliciter le Roy d'Angleterre ſur ſon heureux reſtabliſſement, 697.a. elle meurt, 700.d
la Reine Eſpouſe du Roy d'Angleterre prend terre à Portmouth, 702.b. elle tombe malade, 710.d
Relation dn Duc de Buckingham au Parlement ſur la negociation du mariage d'Eſpagne, & la reſtitution du Palatinat, 198.a
Religieuſe, pourquoy condamnée à mort auec quelques Preſtres & Moines, 55.b
Religion nouuelle baſtie par le Parlement d'Angleterre, 92.b
Religion Catholique reſtablie en Angleterre par la Reine Marie, 97.d. & 100.a
Religion Catholique changée en Eſcoſſe, 112.d
Reliques de ſaint Thomas bruſlées par Henry 8. 65.d
Remarques conſiderables ſur la mort du feu roy d'Anglererre, 556.a
Remarquable circonſtance de la proclamation du Roy dans Sherborne, 681.a
Remarquable pieté des habitans d'Aberdeen enuers les oſſemens de Montroſe, 691.d
Remarquable querelle arriuée dans Londres entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, 699.c. ſatisfaction faite à ſa Maieſté Tres-Chreſtienne ſur cette querelle, 700.a
Remberges Angloiſes & leur vtile ſeruice, 75.d
Remerciement du Prince de Galles au Parlement, 202
Remonſtrance enuoyée à ſa Maieſté par la Chambre baſſe, 306.e
Remonſtrance enuoyée aux Eſtats par les Generaux & les Agitateurs, 461.d
Renaud Polus creé Cardinal & fait Legat en France, 63.d. eſt demandé au roy de France par le roy Henry 8. 64.a. ſe ſauue à Cambray, & de là ſe retire au Liege, ibid. s'en retourne à Rome, ibid.d
Rencontre des armées nauales de France & d'Angleterre, 74.d
Rencontre des armées Royale & Parlementaire, 352.a
Requeſte des Catholiques Anglois, 154.b
Requeſte des habitans de Londres à ſa Maieſté, 309.c. reſponſe du roy à cette requeſte, ibid.d
Requeſte des Eſtats au roy, 313.a. reſponſe de ſa Maieſté à cette requeſte, ibid.b
Requeſte des habitans de Londres aux Eſtats, 335.d
Requeſte des Commiſſaires Eſcoſſois au Parlement d'Angleterre, 430.d
Requeſtes diuerſes & importantes preſentées aux Eſtats, 450.d
Requeſte de la milice à Fairfax, 453.a

Requeſte des Officiers de l'armée au Parlement, 662. c. ordonnance de ce Parlement ſur cette requeſte, ibid. d
Reſolution de l'aſſemblée des Theologiens d'Eſpagne ſur l'accompliſſement du mariage, 188. b
Reſponſe du Roy d'Angleterre aux Princes de l'Empire, 42. d
Reſponſe des Princes de l'Empire au Roy Henry 8. 58. d
Reſponſe finale du Roy Henry aux deputez des Eſtats, 118. d
Reſponſe de l'Empereur aux plaintes de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, 172. b
Reſponſe du Prince de Galles aux lettres du Pape, 187. a
Reſponſe du ſieur de Toïras au Duc de Buckingham, 228. a
Reſponſe du Roy aux remonſtrances de la Chambre baſſe, 306. d
Reſponſe du Roy au manifeſte des Eſtats, 311. d
Reſponſe de ſa Maieſté à la declaration des Chambres, 314. a
Reſponſe des Eſtats à la lettre de ſa Maieſté, 323. d
Reſponſe des Eſcoſſois aux plaintes du Roy, 354 d
Reſponſe du Parlement d'Angleterre au Roy, 405. b
Reſponſe des Eſtats ſur la demande que leur fait le Roy d'vn ſauf-conduit pour aller à Londres, 406. b
Reſponſe du Parlement aux plaintes des Eſcoſſois, 411. a
Reſponſe de la Chambre des Communes aux plaintes de la Chambre des Pairs, 420. b
Reſponſe de ſa Maieſté aux Officiers d'Edimbourg, 431. c
Reſponſe des Eſcoſſois aux deux Chambres du Parlement de Londres, touchant la diſpoſition de la perſonne de ſa Maieſté, 432. c
Reſponſe des Anglois aux Eſcoſſois, 436. c
Reſponſe du Roy aux propoſitions des Eſtats, 449. c
Reſponſe de Fairfax à la declaration des deux Chambres contre la requeſte à luy preſentée par la milice, 453. d
Reſponſe des Chambres de Londres aux Eſtats d'Eſcoſſe, 487. c
Reſponſe des Communes d'Angleterre à la lettre eſcrite par le Chancelier d'Eſcoſſe, 547. d
Reſponſe genereuſe du Cheualier Carteret, 594. a
Reſponſe orgueilleuſe du General Lambert aux ſoûleuez d'Angleterre, 666. a
Reſſentiment du Roy de Portugal contre les Amiraux Anglois, 565. a
Reſtitution du Royaume de Nauarre accordée par le traité de Noyon, 24. a. non effectuée, ibid.
Retour des enfans de France, 40. b
Retour de Montroſe en Eſcoſſe, 559. c
belle Retraite de Montroſe, 387. b
autre Rretraite iudicieuſe de Montroſe, 394. d
Reuenus & rentes des Cheualiers de Malthe confiſquez au domaine Royal, 66. b
Reünion des Capitaines de l'armée Royale d'Eſcoſſe, 570. a
Reuolte dans l'armée, 475. c. les reuoltez ſont chaſtiez, ibid. d
Reuolte des Eſgalleurs, 539. a
Richard Cromvvel eſt choiſi pour occuper la place de ſon pere, & eſt proclamé Protecteur, 657. c. ceremonies obſeruées à cét eſtabliſſement, ibid. d. qualitez de ce nouueau Protecteur, 658. a. il fait l'ouuerture d'vn nouueau Parlement, ibid. d. ce Parlement limite ſon pouuoir, 659. b. Lambert & Vane ſe ligüent contre luy, 660. b. il eſt contraint par l'armée de caſſer le Parlement, 661. b. ſa reſponſe à Hoüard qui vouloit entreprendre ſa deffenſe, ibid. d. il eſt dépoüillé par le Parlement de la qualité de Protecteur, 662. d
Ridley Eueſque de Londres bruſlé en Angleterre, 91
Robert de la Marck Duc de Boüillon deffie l'Empereur Charles le Quint, 24. d
le Prince Robert ſe rend prés de ſa Maieſté, 325. a. deffait les Parlementaires, 326. d. ſe rend maiſtre de Briſtol, 346. c. & de Seychfeld, ibid. d. marche au ſecours d'Yorek, 363. a. abandonne le ſeruice de ſa Maieſté, 405. d. s'embarque à Douures, & vient moüiller l'ancre à Calais, 423. d. prend en diuers lieux pluſieurs vaiſſeaux Parlementaires, 541. a
Roſe d'or enuoyée au Roy d'Angleterre par le Pape, 31. d
Roſſe ſe rend à compoſition, 551 b
Roy d'Angleterre ſeparé de l'Egliſe Romaine, 54. c. ſe fait Chef de l'Egliſe Anglicane, ibid.
le Roy d'Angleterre s'employe à procurer la paix de ſon gendre auec l'Empereur, 170. c

le Roy enuoye ordre au Cheualier Edoüard Herbert ſon Aduocat General de demander au Parlement cinq de ſes membres, comme criminels de lcze-Maieſté, 307. c. il va à la Chambre Baſſe, & pourquoy, ibid. fait vne harangue au Parlement, ib. d. il accuſe cinq membres de cette Chambre, 308. ces accuſez ſont iuſtifiez par le Parlement, ibid. d. le Roy propoſe de ſortir de Londres auec ſa famille Royale, & auec ceux qui s'attacheoient à ſes intereſts, 309. a. les habitans de Londres luy preſentent vne requeſte, ibid. c. il reſpond à cette requeſte, ibid. d. fait vne reſponſe au manifeſte des Eſtats, 311. d. il conſent à la confiſcation des biens des Catholiques d'Irlande, 312. a. il commande aux Seigneurs de la Chambre haute de ſe rendre prés de ſa perſonne, ibid. c. les Eſtats luy preſentent vne requeſte, 313. a. il fait vne reſponſe à cette requeſte, ibid. d. il fait vne reſponſe à la declaration des Chambres, 314. a. il mande la Nobleſſe de la Prouince d'Yorck, leur declare qu'il a deſſein de leuer vn regiment de douze cens hommes pour luy ſeruir de gardes ordinaires, 317. a. les Eſtats les declarent traiſtres, ibid. b. il enuoye demander les ſeeaux à Littleton, 318. a. eſcrit au Maire & aux Eſcheuins de Londres pour leur defendre de contribuer à la leuée des troupes que les Eſtats mettoient ſur pied, 319. b. fait vn diſcours obligeant à ceux qui ſe iettoient dans ſes intereſts, ibid. c. il fait marcher deux mille cheuaux & trois mille hommes de pied droit à Beuerly dans la reſolution d'aller attaquer Hull, 320. b. il l'attaque, ibid. d. il leue le ſiege, 321. a. declare rebelle le Comte d'Eſſex, 322. c. fait arborer l'eſtendart Royal, ibid. refuſe le ſecours des Catholiques, ibid. d. fait vne nouuelle ouuerture de paix aux Eſtats, & leur enuoye vne lettre, 323. fait courir vn manifeſte cõtre la reſponſe des Eſtats à ſa lettre, 324. c. fait vne harangue à ſes troupes, 325. b. fait ſa propoſition en preſence de ſon armée, 327. a. s'approche de Londres, & enuoye preſenter la bataille aux Parlementaires, 331. a. le Roy veut faire le voyage d'Irlande, 334. c. les Eſtats s'y oppoſent, & pourquoy, ibid. le Roy s'empare de Scarbourg, 337. b. fait publier vne declaration pour ſe plaindre de l'attentat que les Eſtats auoient commis en faiſant faire vn nouueau ſceau, 339. d. aſſiege Gloceſter, 351. d leue le ſiege, 352. a. il apprend la ligue des Eſtats d'Eſcoſſe & d'Angleterre, 352. d. ſa conuerſation auec Montroſe, ibid. diligence du Roy pour preuenir les Confederez, 353. e. fait arreſter le Duc d'Hamilton & le Comte de Lenric frere ſon auec luy, 354. a. ſe plaint des hoſtilitez des Eſcoſſois, ib. d. qui y reſpondent, ibid. il conuoque vne aſſemblée des Eſtats à Oxford, 356. c. leur fait vne harangue, 357. c. eſcrit au Parlement pour le diſpoſer à la paix, 359. b. deffait Waller Parlementaire, 362. d. il marche vers Cornüaille contre le Comte d'Eſſex, 374 d. reçoit à compoſition toute ſon Infanterie, ibid. le Roy retourne à Oxford, 375. d. s'empare de deux vaiſſeaux chargez d'argent & de riches marchandiſes, 379. d. il part d'Oxford à la teſte de ſon armée, 381. a. emporte Leyceſter d'aſſaut, ibid. c. il perd la bataille de Naſby, 382. c. il marche au ſecours de Nevvark, 389. a. declare Montroſe Generaliſſime de ſes armées en Eſcoſſe, 396. c. il recherche la paix, 405. b. reſponſe du Parlement, ibid. il demande vn ſauf conduit pour aller à Londres, 406. a. reſponſe des Eſtats à cette demande, ibid. b. il veut corrompre le Gouuerneur de Plymouth, ibid. d. il demande encore la paix, 408. a. il abandonne Oxford, 413. c. ſes ſeruiteurs l'abandonnent, ibid. d. il cherche vn azile dans l'armée des Eſcoſſois, 414 c. circonſtances de ſon arriuée aú camp de Nevvark, ibid. d. il eſt mené à Neucaſtel, 416. c. il refuſe de ſigner le Conuenant des Confederez, ibid. d. enuoye commander à Montroſe de deſarmer, 417. b. fait vn ſecond commandement de mettre bas les armes en Eſcoſſe, 421. b. enuoye vne lettre an Parlement, 430. e. on luy enuoye des Theologiens, 431. d. fait partir vn Exprés auec ordre aux Generaux Catholiques d'Irlande de mettre les armes bas, 439. c. ſes ſentimens ſur ſa captiuité, 445. c. il eſt mené à Oldemby, 447. a. il demande quelques Theologiens aux Eſtats, qui le refuſent, ibid. d. il eſt enleué du chaſteau d'Oldenby, 457. b. eſt conduit à Nevvmarket. ibid. c. il eſt viſité par les Ducs d'Yorck, & de Gloceſter ſes enfans, 467. b. il reçoit mal les propoſitions de l'armée, 469. d. ſon occupation à Hamptoncourt, 471. c. il refuſe derechef les propoſitions des Eſtats, ibid. d. il quitte

secrettement Hamptoncourt pour se retirer en l'isle de Wigth, 473. a. il passe en l'isle de Wigth, 474. b. sa fuite allarme la ville & l'armée, ibid. il escrit aux Generaux de l'armée, 476. a. ses lettres sont mal receuës, ibid. b. il rappelle Barclay auprés de soy, 478. a. il a vne conuersation importaote auec luy, ibid. b. ses sentimens sur la propositioo des Estats, 479. a. il se veut sauuer, 480. c. il ne peut, ibid. il est resserré, 481. a. il choisit Newport pour la Conférence pour la paix, 504. b. ses officiers luy sont enuoyez, ibid. d. il est enleué de l'isle de Wigrh par les ordres de Fairfax, 507. a dessein de le sauuer sans effet, 512. c. il est enleué par les soldats de l'armée pour estre cooduit à Vvindsor, ibid. second dessein de le sauuer est découuert, ibid. d. il est mené à Londres, 513. a. il veut sçauoir par quelle authorité il est mené deuant la haute Cour auant qne de respondre à l'accusation, 516. c. il se deffend à ce qui luy est dit par le President Bradshavv, 517. & suiu. il est ameoé à la barre, 519. a. persiste à cooteſter l'authorité de la Cour, ib. & suiuans, il est mené à la Barre pour la troisiesme fois, 522. a. fait demander permission de parler à ses Chapellains, 524. c. le Docteur Iuxon luy est accordé pour l'assister, ibid. d. ses Commissaires dressent la sentence de mort, 595. b. qui luy est prononcée le mesme iour, ibid. c. il demande au President d'estre ouy en la Chambre peinte deuant les Seigneurs & les Communes auant que la sentence soit prononcée. 527. a. inutilement, ibid. & suiuans, on luy pronooce sa sentence, 529. b. on luy refuse de parler apres la prononciation de la sentence, 531. b. on luy donoe l'Eueſque de Londres pour l'assister à bien mourir, 531. c. on luy donne la permission de voir ses enfans, ibid. d. il leur donne des instructions conuenables à leur bas aage, ibid. on luy presente vn papier pour l'asseurer de la part de quelque personne qui pouuoit tout, de la vie & de son restablissement sur le trosne, pourueu qu'il le vouluſt souscrire, 532. b. il le lit, & le refuse apres y auoir veu d'abord deux propositions execrables, ibid. c. refuse cinq Ministres qne la Cour luy enuoyoit pour eo estre assisté, 533. a. la façon en laquelle il fut amené à la mort & executé, & ses dernieres paroles, ibid. d. il fait vn discours estant sur l'eschaffaut qu'il addresse au Colonel Thomlinson, au milieu de huit ou dix personnes de ses gardes, & deuant le Docteur Iuxon, 533. d. la teste luy est separée du corps par l'Executeur, qui la releue & la monstre au peuple, 535. d. il est enterré dans la Chapelle Royale du corps de Henry 8. 536 a

le Roy d'Angleterre Charles second confere les Charges & les dignitez de son Estat à ses seruiteurs, 555. d. il conclud le traité de Breda, 561. a. il s'embarque pour passer en Escosse, ib. d. il y arriue, 562. c. il se retire à Dundre auec son Conseil, 567. c. il se retire secretement de S. Iohnstons, 568. a. il y retourne à la priere des Estats, ibid. b. il est couronné en Escosse, 579. d. il entre en Angleterre auec vne armée, 586. b. son arriuée à Vvorcester. ibid. d. il y est attaqué par Cromvvel, 587. b. il sort de Vvorcester & se saune, 588. c. estrange estat où ce Prince se trouua reduit, 589. a. il va couper du bois sous des habits de payſan, ibid. d. il couche sur du foin dans la grange d'vne mestairie, 590. b. il monte sur vn chesne fort espais & entrelassé de branches, où il repose pendant quatre heures, ibid. c il a vne conuersation importante auec le Mylord Vvilmot, Comte de Rochester, 591. b. il prend la Damoiselle Lane en croupe, & passe pour vn valet de Chambre, ib. d. il passe en cet equipage au trauers d'vne Compagnie de Caualerie sans estre reconnu, ibid. il est reconnu par le Capitaine du nauire qui le deuoit passer en France, 592. b. il s'embarque dans le vaisseau de ce Capitaioe, & arriue en France, ibid. c. ses armes ne prosperent pas en Escosse, 620. d. ses Officiers y sont en tres-mauuais estat, 622. b. il est proclamé à Salisbury, 626. d. Monck & Montagu enuoyent secretement vers luy pour l'asseurer de leur seruice, 658. b. il enuoye des lettres au Parlement, qui sont bien receuës, 674. c. il fait vne declaration qui est fort auantageuse à son restablissement, ibid. d. le Parlement luy enuoye des deputez, 675 a. le Prince d'Orange le felicite, ibid. c. le Marquis de Caracene luy rend les mesmes ciuilitez au nom du Roy Catholique, ibid. d. Lambert s'oppose à son restablissement, 676. a. qui est deffait, ibid. les Estats Generaux luy enuoyent des deputez, ibid. c. il se rend à la Haye, ibid. d. le Parlement le fait proclamer Roy

dans Londres, ibid. il eſt complimenté à la Haye par les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Dannemark, 677. a. les deputez du Parlement luy font vne harangue, ibid. d. il eſt complimenté de la part de l'Empereur, 678. a. on fait vne conſpiration contre luy, qui eſt découuerte, 679. b. ſeconde conſpiration contre ſa vie, 680. a. il touche des malades des eſcroüelles, 680. d. il differe ſon embarquement iuſques au premier iour de Iuin, pourquoy, ibid. il s'embarque pour paſſer en Angleterre, 681. b. il arriue à Dounres, ibid. c. il y eſt recen par le General Monck, qui y eſtoit à la teſte de quatre mille Gentils-hommes, & par toute la Bourgeoiſie de la ville, ibid. il confere l'Ordre de la Iarretiere au General Monck, ibid. il eſt proclamé dans Dunquerque, ibid. d. remarquable circonſtance de ſa proclamation dans Sherborne, 682. a. il s'auance vers Londres, ibid. c. il reçoit les ſouſmiſſions du Maire & des Eſcheuins de la Ville, ibid. ceremonies de ſon entrée, ibid. d. il va au Parlement, 683. d. il gratifie ſes bons ſeruiteurs des Charges de ſa Maiſon, 684. a. il eſtablit vn Priué Conſeil, ibid. d. le Parlement authoriſe l'Amniſtie qu'il auoit ennoyée de Breda, ibid. c. & en excepte les meurtriers du Roy, ibid. d. il reçoit les ſouſmiſſions des Officiers des armées d'Eſcoſſe & d'Irlande, 685. a. il eſt complimenté par les Princes Chreſtiens ſur ſon reſtabliſſement au troſne, ibid. il fait licentier l'armée, ibid. c. fait ceſſer les ſeances du Parlement, ibid. d. il reſtablit vn Parlement en Eſcoſſe, 686. a. il reſtablit les Eueſques, 687. d. il eſtablit vn Conſeil de commerce, 688. b. il ſe fait vne conſpiration contre luy, ibid. d. il diſſout le Parlement, 689. b. eſt couronné à Londres Roy d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Irlande, 693. d. la Chambre des Communes luy preſte le ſerment de fidelité, 696. e. fait part aux deux Chambres de la reſolution qu'il auoit priſe d'eſpouſer l'Infante de Portugal, ibid. il fait le Duc d'Ormond Vicé-Roy d'Irlande. 700. b. il ſe fait à Londres vne conſpiration contre ſa Maieſté, ibid. d. il ſort de Londres pour aller au deuant de la Reine ſon eſpouſe, 701. d. il l'eſpouſe à Portmouth en preſence de toute la Cour, 702. b. il ſe troue en danger ſur la mer en allant au deuant de la Reine ſa Mere, 704. a. il mene la Reine ſon Eſpouſe à Londres, ibid. c. il fait grace au fils du Marquis d'Argyl, 705. a. il ſe fait vne nouuelle conſpiration contre ſa perſonne, ibid. b. il donne l'Ordre de la Iarretiere au Prince de Dannemarc, ibid. d. ſa prudente politique, 706. d. il fait publier vne declaration contre les Preſtres Catholiques, 707. c. il fait partir le Comte de Tyueot pour commander dans Tanger, ibid. d. il s'entremet de la paix entre l'Eſpagne & le Portugal, 711. c. il fait l'ouuerture du Parlement, 712. a. il deſpeſche des Enuoyez vers les Rois de Suede & de Dannemarc, pour les informer des raiſons qui l'obligeoient à entreprendre la guerre contre les Hollandois, 715. c. il declare la gnerre aux Hollandois, 716. d

le Roy de France ennoye Bois-Ynon en Eſcoſſe, 351. b. enuoye le Comte de Harcourt en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur entraordinaire, ibid c

le Roy de France enuoye le Preſident de Bellievre en Angleterre pour s'entremettre pour l'accommodement de ce Prince & du Parlement, 423. d

le Roy d'Eſpagne enuoye reconnoiſtre la Repnblique d'Angleterre, 581. a

le Roy de Dannemarc ſe declare pour les Hollandois, 604. b. fait arreſter dans ſes ports vingt-deux vaiſſeaux Anglois, & en confiſque tontes les marchandiſes, ibid.

le Roy de France enuoye vn Ambaſſadeur à Londres, 617. d

le Roy de France remet Dunquerque entre les mains des Anglois, 655. d

le Roy de France enuoye le Comte de Soiſſons en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, 687. b

le Roy de France retire Dunquerque des mains des Anglois, 706. a. il enuoye vn Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, pour moyenner vn accommodement entre les Anglois & les Hollandois, 716 c

Royaliſtes prennent Tanton, & la reduiſent en cendres, 381. b

Royaliſtes ſe reſoluent d'aller à Londres, 497. b. terreur pannique parmy eux, ibid. d

Royanme de Nauarre reconquis par le Roy Henry, mais reperdu quelque temps apres, 24. b

le Royaume d'Eſcoſſe eſt incorporé à la Republique d'Angleterre, 596. b

le Royaume d'Irlande eſt incorporé auec la Republique d'Angleterre, 625. a

Ruyter, ſes exploits, 718. b. il eſt declaré par les Eſtats Lieutenant general de la flote Hollandoiſe, ibid. d

S

SAges aduis du Marquis de Montroſe, 335. b
Satisfaction faite à ſa Maieſté Tres-Chreſtienne par le Roy Catholique ſur la querelle arrinée dans Londres entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, 700. a.
Sceau nouueau fait par le commandement des Eſtats, 339. a
Seconds aduis de Montroſe mal receus du Roy & de la Reine d'Angleterre, 349. d
Seconde armée d'Eſcoſſois en Angleterre, 365 a
Second commandement du Roy de mettre bas les armes en Eſcoſſe, 421. b
Second combat entre les flotes Angloiſe & Hollandoiſe, 599. d
Seconde inſtance à Cromvvel pour receuoir la Couronne d'Angleterre, 646. c
Second motif de la querelle des Anglois & des Hollandois, 714. c
Secours enuoyé en Eſcoſſe par le Roy François premier, 68. d
Secours preſenté aux Eſtats par la Reine Elizabeth, 118. d
Secours d'Anglois enuoyé aux Eſtats, 119 d
Secours d'Eſcoſſois enuoyé au Comte Maurice, 156. a
Secours de deniers arreſté pour reſtablir le Palatin en ſes Eſtats, 202. a
Secours d'hommes & de viures aux Anglois, 228. a
Secours d'Irlande differé, 471. b
Sedition en Eſcoſſe, 68. d
Sedition en Angleterre pour la Religion, 92. b
Sedition de Viat, & pluſieurs autres Anglois contre la Reine Marie, 102. d
Sedition dans Londres, 335. c
Sedition dans Londres, 464. c. la pluſpart des membres du Parlement deſertent la ville, ibid. d
Sedition dans Londres, 483. a
Seigneurs de la Chambre des Pairs ſe iettent dans les intereſts du Roy, 317. b
Seignenr de Kilpunt ſe ioint à Montroſe, 369. a. il eſt aſſaſſiné dans le camp par vn homme qu'il aimoit, 370. a
le Seigneur de Gordon ioint Montroſe, 390. c
Sentence du diuorce d'entre Henry VIII. Roy d'Angleterre & Catherine ſa femme, 49 a
Sentence prononcée contre Charles Stuart Roy d'Angleterre, 529. c
Sentence de Syndercomb, qui s'empoiſonne, 643. c
Sentence du Cheualier Henry Vane eſt executée, 703. c
Sentimens du Comte de Pembrok, 331. d
Sentimens du Marquis de Montroſe meſpriſez, 344. b
Sentimens des Eſcoſſois, 411. c
Sentimens du Roy ſur ſa captiuité, 445. c
Sentimens du Roy ſur la propoſition des Eſtats, 479. a
Sentimens de Barclay ſur la reſponſe de ſa Maieſté aux Eſtats, ibid. b
Sentiment des Comtes de Mancheſter & de Northumberland ſur la commiſſion portant l'eſtabliſſement d'vne haute Cour de Iuſtice pour inger Charles Stuart Roy d'Angleterre, 511 a
Separation des Eſtats d'Oxford, 360. b
Serment que iurent les Catholiques d'Angleterre, 159. a
Sermens faits par le Roy & le Prince, 198. d
les Seruiteurs du Roy l'abandonnent, 413. d
les bons Seruiteurs du Roy d'Angleterre ſont gratifiez par luy des Charges de ſa Maiſon, 684. a
Siege de Neuroſſe, 341. d. leué, 342. b
Siege de Reding, 347. d
Siege de Glocester, 351. d
Siege de Neucaſtel leué par le Comte de Neucaſtel, 352. d
Siege & priſe de Neucaſtel par les Eſcoſſois, 365. a
Siege de Duncanan, 401. d. reddition de la place, 402. b
Soin admirable du Roy & du Cardinal de Richelieu pour conſeruer la Citadelle de S. Martin, 229. c
Soldats de Waller ſe reuoltent, 379. d. prennent le titre d'Independans, 380. a ils ſont declarez criminels & traiſtres par le Parlement, ibid. b
les Soldats preſentent vne requeſte à leur General, 456. b
Sommes de deniers deus au Roy d'Angleterre par l'Empereur, 40. b
Sortie importante de la garniſon de Dublin, 549. b
Sottiſes de la Secte des Trembleurs, 643. d

Soûleuement en Angleterre, 626. d. nouueaux soûleuemens en ce mesme Royaume, 627. b
Soûleuement en Angleterre, 664. e
Sousmissions du Maire & des Aldermans de la ville de Londres au Roy d'Angleterre apres son restablissement sur le trosne, 682. c
Statuë de Cromvvel est tirée de l'Eglise de Westminster par les ordres du Parlement, 663. d
Stratageme par lequel les Anglois desancrent la flote d'Espagne, 137. a
Strode se porte contre le Roy d'Angleterre, 307. c
Succez de la Conference d'Vxbridge, 378. c.
Succez des armes de Montrose en Escosse, 385. c
Succez des armes Angloises en Irlande, 556. b
Succez de la guerre d'Irlande, 558. b
Succez de la guerre d'Irlande, 570. c
Succez de l'Ambassade du Parlement de Londres aux Estats des Prouinces Vnies des Pays-bas, 583. a
Succez du combat naual donné entre les flotes des deux Republiques d'Angleterre & de Hollande, 608. b
Succez de la nauigation de l'Escadre de Pen, 630. b
Suite d'vn cinquiéme combat naual entre les Anglois & les Hollandois, 603. c
Suittes des preuoyances du Protecteur Cromvvel contre les conspirations, 633 c
Supplice de Iacques Naylor Quaker, 641. d
Supplice de ceux qui auoient coniuré contre Cromvvel, 656. a
Surprenante proposition d'vn membre du Parlement d'Angleterre à la Compagnie, 613. b
Suscription de la lettre escrite par le Roy aux Estats assemblez à Westminster, 359. b
Synode assemblé pour connoistre & inger du diuorce de Henry 8. auec Catherine sa femme, 48. b
Synode en Escosse, & pourquoy, 365. b

T

TAnger est mis entre les mains du Roy d'Angleterre, 701. a
Tanton pris par les troupes Royales, 381. b
Taxis Ambassadeur du Roy d'Espagne en Angleterre, 156. a
Tedrac en Irlande assiegé par les Catholiques Irlandois, 333. c
Terreur pannique parmy les Royalistes, 497. d
Terreur dans l'armée Royale d'Escosse, 582. b
Teroüenne assiegée par les Imperiaux & par les Anglois, 7. a. elle est rafraichie, 9. a. elle est renduë à l'Anglois & ruinée, ibid. c
Testament de la Reine d'Escosse, 127. d
Testes de Seigneurs sur la grosse Tour de Londres, 148. b
Thearan Iehan Trembleur, son histoire, 624. c
Theologiens ennoyez au Roy d'Angleterre, 431. d
Thomas Morus refuse de consentir le diuorce de Henry huitiéme Roy d'Angleterre, 36. d
Thomas Morus prisonnier, 55. c. & condamné à mort, 57. b
Thomas Wrestey Chancelier d'Angleterre, 88. c
Thomas Cranmer pourueu de l'Archeuesché de Canterbury, 42. b
Thomas Viat decapité, 104. a
Thomas Lee Gentilhomme Anglois executé, 147. c
Tompson Chef des Leuelers, 542. d. est tué d'vn coup de carabine, 543. a
Tous les Catholiques sont chassez de Londres, 481. a
Tournay est rendu au Roy d'Angleterre, 10. a
Tournay restitué au Roy François premier par le Roy d'Angleterre, 18 d
Traité entre les Rois de France & d'Angleterre contre l'Empereur, 22. c
Traité de Henry huitiéme Roy d'Angleterre auec l'Empereur Charles le Quint, 23. a
Traité de Cambray pour la deliurance des Enfans de France, 40. b
Traité des Cardinaux de Tournon & de Grammont auec le Pape pour les Rois de France & d'Angleterre, 47. c
Traité fait à Londres entre le Roy d'Angleterre d'vne part, & le Roy d'Espagne & l'Infante d'autre, sur le depost de la ville de Franquendal au bas Palatinat, 174. a
autre Traité de suspension generale d'armes accordée pour l'Electeur Palatin & ceux de son party, 176. b

Traité des Rochelois auec le roy d'Angleterre, 233. d
Traité de paix entre les rois Louis de France & Henry d'Angleterre, 12. d
articles du traité, ibid.
Traité de paix entre l'Empereur & le roy François, 72. a
Traité rompu, 332. a
autre Traité rompu, 379. a
Traité entre le General Fairfax & Hopton, 410. b
Traité fait entre sa Maiesté & les deputez d'Escosse, 479. c
Traité de Midleton auec les Anglois rompu, 626. c
Trecoghan est mis à l'obeyssance des Parlementaires, 563 b
Trefue arrestée pour douze ans aux Pays-bas, 160. b
Trefue en Irlande, 342. b
Tremblеuse veut ressuscіter vn mort, 644. b
Trembleurs causent de nouueaux desordres dans l'Estat, 652. b
les Trembleurs s'attrompent pour faire vn soulеuement general dans l'Estat, 689. c
Tribut annuel d'Angleterre refusé aux Papes par Henry 8. 54. d
Triste fin de Macdonald General Irlandois, 447 a
Troisiesme combat entre les Anglois & les Hollandois, 600. b
Troubles en Escosse, 68
Tromp reçoit des ordres des Estats des Prouinces Vnies d'escorter la Reine de la grande Bretagne iusques en Angleterre, 342. d
Troupes du Nord abandonnent Montrose, 398. d
Troupes Confederées batuës par Montrose, 403. c
Troupes Parlementaires bloquent Worcester, 410. c
Troupes de la Prouince d'Essex se rendent maistresses de la ville de Colchester, 498. c
Troupes enuoyées à sa Maiesté Tres-Chrestienne par le Protecteur de la Republique d'Angleterre, 646. a
Tutelles des enfans pupils & mineurs d'ans, quelles sont en Angleterre, 21. d.
Tuteurs baillez au ieune Roy Edovvard, 87. c.

V

VAisseaux chargez d'argent & de riches marchandises relaschent à Darmouth en Angleterre, dont le Roy s'empare, 379. d
les Vaisseaux des Dunes s'engagent au party Royal, 501. c
Vaisseaux Anglois perdus, 554. c
Waller est deffait par le Marquis d'Harford, 346. a. Il est deffait en suite par le Baron Vvilmot, ibid. b
Waller Parlementaire deffait par le Roy, 362. d
Vane arresté par l'ordre de Cromvvel & mené à Carisbrovvch, 636. c
Vane & Lambert sont éloignez de la Cour par Cromvvel, 653. c. ils se liguent contre le Protecteur Richard Cromvvel, 660. b
Vane est condamné & executé à mort, 703. c.
Vvarvvic estably dans la Charge d'Amiral d'Angleterre par les Estats, 315. c
Vvarvvic fait vne response orgueilleuse au Prince de Galles, 503. il débauche les Capitaines de ce Prince, 504. a
Venables & Pen sont mis dans la Tour de Londres par le commandement du Protecteur, 630. d
Vvexford escaladé & pris par les Anglois, 551. a
Victoire emportée par Montrose sur les Confederez, 369. d
Vvik Iesuiste souffre le Martyre en Anglererre, 583. c
la Ville d'Oxford capitule, 420. c
la Ville de Londres prend l'allarme du mécontentement de la milice, 459. a. fait vne declaration, 465. a. elle traite auec Fairfax, 466. b. elle se met en allarme, 485. d. elle est satisfaite par les Estats, 486. a. raison de cette douceur en ces personnes, ibid. b
Vvilmot Lieutenant general de la Canalerie Royale, 346. b
Vniuersitez d'Oxford & de Cambridge reformées, 107. b
Vniuersité de Cambridge mal-traitée par les Parlementaires, 338. b. pourquoy, ibid. d
Vniuersité d'Oxford aussi mal-traitée par les Parlementaires, 339. a
Vvolsey est fait Euesque de Durham & Abbé de saint Albans, 29. d

Wolsey est depossedé de l'office de Chancelier d'Angleterre, 41. a. dépoüillé de tous ses Benefices, ibid. b. chargé de diuers crimes au Parlement, ibid. pris prisonnier, ibid. d. saisi de maladie dont il meurt aussi-tost, ibid.
Vvorcester bloqué par les troupes Parlementaires, 410. c. renduë aux Parlementaires, 414. a
Vvorcester est pris & saccagé, 588. b

Y

YOrck rendu aux Generaux Parlementaires, 364. d
Yreton. Voyez Ireton.

Fin de la Table des Matieres.

424.a
388.b

Parle.
364.d